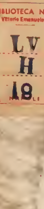
BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
H
18
NAPOLI

HISTOIRE
D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE,

CONTENANT LES CHOSES LES PLVS DIGNES DE MEMOIRE, auenuës aux Isles & Royaumes de la Grande Bretagne, d'Irlande, de Man, & autres adjacentes.

TANT SOVS LA DOMINATION DES ANCIENS BRETONS ET ROMAINS, que durant les regnes des Anglois, Saxons, Pictes, Escossois, Danois, & Normans.

ENSEMBLE L'ESTAT ET SVCCEZ DES AFFAIRES DES ANGLOIS en France, en la Terre Sainte, en Castille, Portugal, Galice, & autres Prouinces estrangeres.

Par ANDRE' DV CHESNE, Historiographe de France.

NOVVELLE EDITION, REVEVE ET CORRIGE'E, Et continuée depuis mil six cens quarante-vn iusques à present,

Par le Sr DV VERDIER, Historiographe de France.

SECONDE PARTIE.

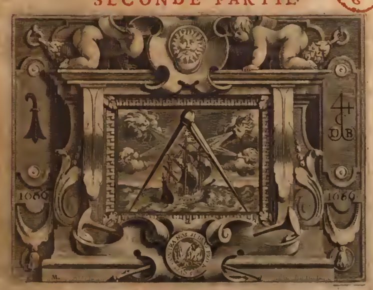

A PARIS,
Chez DENYS BECHET, ruë Saint Iacques, au Compas d'Or, & à l'Escu au Soleil.

M. DC. LXVI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

PRIVILEGE

DV ROY.

OVIS PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Preuosts, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut: Nostre amé THOMAS IOLLY Marchand Libraire de nostre bonne ville de Paris, Nous a fait remonstrer qu'il auroit fait reuoir & corriger, l'*Histoire d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, composée par feu M. du Chesne Historiographe de France*; Et fait faire *vne Continuation d'icelle depuis l'année 1642. iusques en l'an 1664. par le sieur du Verdier*, laquelle il desireroit faire imprimer: Mais craignant que quelque Libraire ou autres enuieux de son trauail ne voulussent luy contrefaire & l'imprimer, tant sur sa copie que sur d'autres: Il Nous a tres-humblement supplié de luy accorder pour ce nos Lettres de permission & priuilege: A CES CAVSES, voulant fauorablement traiter l'Exposant, Nous luy auons permis & permettons d'imprimer ou faire imprimer ledit Liure, en tel volume qu'il iugera bon estre, durant l'espace de dix années, à compter du iour qu'il sera acheué d'estre imprimé pour la premiere fois; faisant tres-expresses deffenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de l'imprimer, vendre ny distribuer, sous pretexte de correction, changement de titre ou autrement, en quelque sorte & maniere que ce soit, mesme d'en apporter, vendre & distribuer de ceux qui pourroient estre contre-faits és pays estrangers, à peine de confiscation des Exemplaires contre-faits, de tous despens, dommages & interests, & de quinze cens liures d'amende, applicable à l'Hospital General de nostre bonne ville de Paris; à condition qu'il sera mis deux Exemplaires dudit Liure dans nostre Bibliotheque publique, vn dans nostre Cabinet, & vn en celle de nostre tres-cher & feal Cheualier Comte de Gien, Chancelier de France le sieur Seguier, auant que l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes: Du contenu desquelles Nous voulons & vous mandons que vous fassiez iouyr dans tous les lieux de nostre obeyssance ledit IOLLY, ou ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit donné aucun empeschement; Et qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Liure vn Extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées: Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire tous Exploits necessaires, sans demander autre permission: CAR tel est nostre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans preiudice d'icelles; desquelles Nous nous reseruons la connoissance, & à nostre Conseil, nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & autres lettres à ce contraires. DONNE' à Paris le sixiesme iour d'Aoost l'an de grace mil six cens soixante-cinq: Et de nostre Regne le vingt-troisiéme. Signé, Par le Roy en son Conseil.

DV IARDIN.

Ledit Iolly a fait part du present Priuilege à Denys Bechet & Louys

Billaine, auſſi Marchands Libraires, pour en iouyr chacun pour ſon tiers conjointement auec luy.

Acheué d'imprimer le 7. Ianuier 1666.

Regiſtré ſur le Liure de la Communauté des Marchands Libraires, ſuiuant l'Arreſt du Parlement en date du 8. Avril 1653. Fait à Paris le 4. Decembre 1665.

S. PIGET, Syndic.

HISTOIRE

HISTOIRE DANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

Contenant ce qui s'est passé de plus memorable aux Isles de la grande Bretagne, d'Irlande, & autres adjacentes, sous les Saxons, Anglois, Escossois, Pictes & Danois.

Ensemble l'Estat & succez des Affaires des Anglois en France, en la Terre Saincte, en Castille, Portugal, Gallice, & autres Prouinces estrangeres.

TOME SECOND.

Sommaire des principales matieres contenuës au Liure XX.

I. *Henry VIII. du nom Roy d'Angleterre espouse Catherine vefue de son frere Artus & est couronné auec elle. Se ligue auec le Pape & l'Empereur contre Louys XII. Roy de France. Ferdinand d'Arragon occupe la Nauarre.*

II. *Passage du Roy Henry & des Anglois en France. Therouenne & Tournay prises par luy. Edmond de la Pole Duc de Suffolc decapité.*

III. *Guerre en Escosse, & la cause d'icelle. Bataille, où le Roy Iacques IV. du nom est tué. Iacques cinquiesme son fils luy succede.*

IV. *Thomas Comte de Suthry crée Duc de Northfolc. Reconciliation du Roy Louys & du Pape. Mort d'Anne Royne de France. Traité de paix entre les Roys Louys & Henry. Mariage de Marie Princesse d'Angleterre auec le Roy Louys. Solemnisé dedans Abbeuille. Mort du Roy Louys, auquel succede François I. du nom. Marie renuoyée en Angleterre, & remariée à Charles Duc de Suffolc.*

V. *Naissance de Marie fille de Henry Roy d'Angleterre. Thomas Volsey Archeuesque d'Yorc. Iean Stvvard Duc d'Albanie Regent d'Escosse. Propositions de mariage entre François Dauphin & Marie d'Angleterre. Thomas VVolsey crée Cardinal. Ligue des Roys de France & d'Angleterre contre le Turc. Charles d'Austriche eleu Empereur apres la mort de Maximilian. Tournay rendu au Roy de France.*

VI. *Thomas Havvard enuoyé Lieutenant du Roy Henry dans l'Irlande. Giraud Comte de Kildare prisonnier à Londres, & Henry Comte de Northumbelland aussi. Entreueuë des Roys François & Henry entre Ardres & Guines. L'Empereur Charles en Angleterre. Traite auec le Roy Henry.*

VII. *Mort d'Edvvard Duc de Bukingham. Le Roy Henry escrit contre Luther. Origine des guerres d'entre l'Empereur Charles & le Roy François. Le Roy Henry se mesle de les accorder Et ne pouuant, se declare du party de l'Empereur.*

VIII. *Mort du Pape Leon X. auquel succede Adrian VI. Nouueaux traitez entre l'Empereur Charles & Henry. Charles de Bourbon inuite l'Anglois en France. Alliance du Roy François auec Iacques P[illegible] passer en France. Christierne Roy de Dannemarc en Angleterre. Iean Fischer & Thomas Morus escriuent contre Luther. Mort du Pape Adrian, auquel succede Clement VII.*

IX. *Descente du Duc de Suffolc & des Anglois en Picardie. Où ils destruisent quelques places, puis se retirent. Escossois courent les frontieres d'Angleterre. Bataille de Pauie, où le Roy François est pris prisonnier. Lettres du Roy Henry contre Luther. Haine de Thomas VVolsey contre l'Empereur. Nouueau traité d'alliance entre la France & l'Angleterre pour luy resister. Le Roy François deliuré de prison. Ligue contre l'Empereur.*

X. *Dessein pernicieux du Cardinal [illegible] Catherine tante de l'Empereur au Roy Henry son mary. Le Pape Clement prisonnier. Le Cardinal d'Yorc en Ambassade en France. Amour du Roy Henry vers Anne de Boullen. Anne de Montmorency Ambassadeur du Roy François en Angleterre: & sa reception. Le Pape Clement remis en liberté par le secours des Roys François & Henry.*

XI. *VVolsey demande & poursuit le diuorce de Henry & de Catherine enuers le Pape. Lequel les establit Cardinaux Campegge & VVolsey iuges en faueur du Roy. L'arriuée de Campegge en Angleterre & son abouchement auec Catherine. Le Pape reuoque le pouuoir des iuges à la solicitation de l'Empereur, & euoque la cause à Rome.*

XII. *Traité de Cambray. Liberalité du Roy Henry vers le Roy François & ses enfans. Rescrit aux Vniuersitez touchant son diuorce. Demet VVolsey de tous ses honneurs & dignitez. Lequel en meurt de regret. Mort de Guillaume VVarame Archeuesque de Canterbury; auquel succede Thomas Cranmer, grand fauteur des volontez de Henry. Thomas Morus Chancelier d'Angleterre renonce*

à son office. Iournées Imperiales : & les lettres des Roys d'Angleterre & de France aux Princes de l'Empire. Nouueaux traitez d'alliance entre les deux Roys. Lesquels s'entreuoient derechef à Boulõgne. Et enuoyent les Cardinaux de Tournon & de grandmont à Rome, pour parler au Pape du diuorse de Catherine.

XIII. *Henry la repudie deuant que le procez fust decidé : & espouse Anne de Boullen. Nonobstant quoy que les Cardinaux François ne laissent de persister en leurs poursuites pour l'accorder auec le Pape.*

XIV. *Censures prononcées à Rome contre Henry. Entreueuë du Pape & du Roy François à Marseille. Iean du Bellay depesché vers sa Saincteté pour faire superseder la fulmination des censures. Ce qu'il obtint pour quelques iours. Mais à la fin estans fulminées sont cause que le Roy Henry se separe de l'Eglise Romaine & se declare chef de l'Eglise Anglicane. Fait mourir Elizabeth Religieuse, & quelques Prestres. Met en prison Fischer & Morus. Et s'atribuë les annates & decimes.*

XV. *Rebellion en Irlande. Laquelle est depuis erigée en Royaume. Liure de Renaud de Pole contre le Roy Henry. Trois Chartreux condamnez à mort. Fischer & Morus decapitez. Bulle de Paul III. successeur de Clement contre Henry. Son Ambassade aux Princes de l'Empire : & ce qui fut proposé entr'eux. Mort de la Royne Catherine.*

XVI. *Anne de Boullen decolée pour adultere. Le Roy espouse Ieanne Seimer. Esmotion de ceux de Lincolne & d'Yorc. Mariage de Iacques V. Roy d'Escosse & de Magdelaine de France.*

XVII. *Renaud de Pole Cardinal & Legat en Frãce. Ossemens de S. Thomas bruslez. Mort du Marquis d'Excestre & de Henry de Montagu. Biens des Monasteres confisquez au domaine. Anne de Cleues IV. femme du Roy Henry. Ordre des Cheualiers de Malthe supprimé en Angleterre. Mort de Thomas Cromvvel. Le Roy repudie Anne de Cleues, & espouse Catherine Havvard. Laquelle il fait incontinent decapiter. Se remarie à Catherine Parre.*

XVIII. *Guerre entre les Escossois & Anglois. Mort de Iacques V. Roy d'Escosse. Auquel succede Marie fille de luy, & de Marie de Lorraine sa seconde femme. Alliance nouuelle entre l'Empereur & le Roy Henry. Lethe & Edimbourg pris & pillez par les Anglois.*

XIX. *Descente du Roy Henry en Picardie. Où il prend la ville de Boulongne. Armée nauale de France pour passer en Angleter. Isle de Vvight pillée par les François.*

XX. *Reprise de Boulongne, & paix entre les Anglois & François. Mort du Duc de Northfolc. Et de Henry VIII.*

HISTOIRE DANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE VINGTIESME.

HENRY VIII.

HENRY VIII. I. 1509.

Henry VIII. du nom succede à son Pere.

Espouse Catherine d'Espagne vefue d'Arthus son frere.

A ENRY VIII. dunom Prince de Galles, succeda à la Couronne d'Angleterre apres la mort de son pere: Prince doüé d'vne beauté singuliere, d'vne douce nature, & d'vne Maiesté qui le rendoit agreable & redoutable à chacun. Estant monté à cette authorité, il commença à dire qu'il n'espouseroit point l'Infante Catherine, laquelle il auoit fiancée, pour ce que c'estoit la femme de son frere defunct. Mais quand il eut consideré l'importance d'vn tel mariage, bien pesé les raisons qui le conuioient à l'accomplir & fait lire à haute voix la dispense du Pape en presence de tous les Prelats & Barons de son Royaume, sans que nul y resistast, ou formast aucun scrupule & difficulté, finalement il se resolut de prendre ladite Princesse pour femme, & pour compagne de la solitude Royale.

Les espousailles se celebrerent le troisiesme iour de Iuin & le vingt-quatriesme du mesme mois, iour de la Natiuité de S. Iean Baptiste, il fut couronné solemnellement auec elle dedans le Palais de Westmynster. Guillaume Varame Archeuesque
B de Canturbury, Chancelier d'Angleterre, en executa les ceremonies, & depuis ce temps demeura de son secret & priué Conseil, auecques Richard, Euesque de Wincestre, Thomas Hauard Comte de Sutry, grand Thresorier du Royaume, Georges Thalbot grand Intendant de la Maison Royalle, Charles de Sommerset grand Chambellan, Thomas Louel, Henry Viat, Edward Ponyng, & Thomas Ruthal: ausquels tous il mit le gouuernail des affaires en main.

Mais l'allegresse & la resiouyssance publique qui parurent à ce mariage & Couronnement, fut incontinent apres troublé par la mort de Marguerite mere du 1510.
Roy Henry VII. Princesse tres-prudente & sage, & laquelle eut ce bon-heur auant que de quitter le monde de voir l'heritage Royal de son fils paisible entre 1511.
les mains de Henry VIII. son petit fils. La Royne Catherine sa petite bru estoit enceinte alors, & le premier iour de Ianuier suiuant elle accoucha d'vn fils, auquel on donna pareillement le nom d'Henry: mais il ne vescut que trois mois, & les guerres qui suruinrent aussi tost au Roy son pere, à l'encontre des François & des Escos-

Naissance & mort d'Henry I. fils de Henry VII & de Catherine.

fois le divertirent aucunement du dueil & de l'affliction qu'il avoit conceuë de son decez A

ANS DE IESVS-CHRIST.

Pour en sçavoir la cause il convient entendre que le Roy Louys XII. du nom Roy de France ayant dompté les Venitiens,& fait rendre au Pape Iules II.& à l'Empereur Maximilian ce qu'ils avoient vsurpé sur eux: le Pape en recompense,& pour remerciment d'vn tel benefice prist les armes contre le Duc de Ferrare allié du Roy Louys. Ce que Louys voyant, il entreprist de le defendre ,& par ce moyen devint ennemy du Pape, lequel suscita contre luy les autres Princes Chrestiens, envieux & ialoux de sa prosperité. Christofle Bembric Archevesque d'Yorc estoit pour lors Ambassadeur de Henry Roy d'Angleterre aupres de sa Saincteté. Afin de se l'obliger,elle le crea Cardinal,& par son moyen fit tant qu'elle attira le Roy Henry son maistre en la Ligue & confederation de Ferdinand Roy d'Espagne son beaupere, de Maximilian Empereur,& des Suisses,pour assaillir les François de tous costez.

Christofle Bembric Archevesque d'Yorc Cardinal.

Ligue contre Louys XII. Roy de France.

1512.

Suivant les conventions de cette Ligue approuvée par le Parlemēt d'Angleterre, Thomas Marquis de Dorcestre, & Edward Hauard fils de Thomas Comte de Suthry menerent six mille Anglois en Fontarabie ,afin que se ioignans aux compagnies du Roy Ferdinand,ils se iettassent ensemble dans la Duché de Guyenne.Mais Ferdinand sous couleur de l'interdit que le Pape ietta sur tous les Rois qui avoient assisté par leurs Ambassadeurs au Concile de Pise ,donnant en proye toutes leurs terres & Seigneuries à ceux qui les pourroient occuper, appliqua plus finement que honnestement cette occasion à son profit particulier. Car feignant de venir contre la France il entra puissamment dans le Royaume de Navarre : & devant que le Roy Iean d'Albret eust loisir de penser à se defendre & fortifier , le desaisit des principales villes qu'il eust en son obeyssance , & mesme de Pampelune. A raison de quoy le Roy Louys desirant d'entretenir l'alliance & confederation qu'il avoit avec ce Roy Iean, il envoya promptement François Duc de Longueville , Gouverneur & Lieutenant General de Guyenne ,& Charles Duc de Bourbon,avec vne grande armée, pour le secourir & restablir en ce qu'il avoit perdu. Mais adverty qu'iceux de Bourbon & de Longueville ne s'accordoient guere bien ensemble ,& cognoissant que telles divisions sont souvent cause de grands desordres & confusions en vn camp, & font mesme quelques-fois perdre les batailles il despescha soudain apres eux Monseigneur François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme,lequel estoit le plus proche heritier de la Couronne, afin de les accorder , & d'assoupir la ialousie qu'ils pourroient avoir l'vn de l'autre.

Six mille Anglois en Fontarabie au secours de l'Espagnol. B

La Navarre occupée par Ferdinand d'Arragon.

Charles de Bourbon & François de Longueville envoyez contre luy par Louys XII. C

Cettuy-cy parvenu dans l'armée , bien que tousiours la principale authorité demeurast au Duc de Longueville , à raison de la qualité qu'il avoit de Gouverneur du Pays marcha neantmoins iusques au Mont-ialoux , où la bataille fut presentée aux Espagnols qui estoient à S.Iean de Pié-deport. Les Anglois conduits par le Marquis Dorcestre estoient campez en vn autre endroit. Sur le refus qu'il fit de remuer son camp, pour se venir ioindre à leurs troupes,ils ne la voulurent accepter, ou comme escript Martin du Bellay, qui commence ses Memoires en cet endroit, alleguerent pour pretexte de leur timidité, qu'il leur estoit deffendu de par le Roy Ferdinand , de rien hazarder par vne seule bataille. Tant y a que le Marquis de Dorcestre mal content de l'Espagnol remmena de là ses gens en Angleterre,& fut suivy d'Edward Hauard Admiral de la marine. D

Lequel presente la bataille aux Espagnols & Anglois

II. 1513.

Mais sur ces entrefaites , le Duc d'Albe Lieutenant de Ferdinand ayant passé Ronceuaux , le Roy Louys fut contraint de contremander aussi le Duc de Valois & son armée , pour retourner tout court en France , à l'occasion que Henry Roy d'Angleterre , & Maximilian esleu Empereur , instiguez par les pratiques & menées du Pape,faisoient ailleurs de grands preparatifs pour assaillir la Picardie. Comme de fait ils y firent incōtinent apres vn merveilleux effort.Car le Roy Henry descēdit à Calais avec vne armée de vingt-cinq ou trente mille hommes de pied, bon nombre de chevaux,& la plus grande artillerie,qui depuis cent ans eut point passé d'Angleterre en France. Et l'Empereur Maximilian le vint fortifier d'vne autre armée si grosse & si puissante, que les deux ensemble estoient nombrés à sept ou huir mille chevaux,& quarante cinq mille hommes de pied,tant Anglois & Allemās qu'Hannuyers. Car de Flamans & d'autres suiets de Charles d'Austriche Prince d'Espagne, il n'y en avoit aucuns, pour ce que ce Prince & ses pays estoient en amitié avec

Passage du Roy Henry en France.

Armée de Maximilian Empereur

A le Roy Louys, à cause que Dom Philippes son pere voyant à sa mort qu'il laissoit iceluy Charles son fils âgé d'onze ans seulement, & craignant que Louys, deuant qu'il fust en âge, ne s'inuestist des Pays-bas, l'auoit ordonné par testament son Curateur, & luy par le consentement des Pays y auoit ordonné le Sieur de Chieures de la maison de Croy.

Louys XII. Curateur de Charles d'Autriche Siege de Teroüenne par les Anglois & Imperiaux.

Ces forces donc mises en vn, passerent pres d'Ardres & de sainct Omer, & vinrent assieger Teroüenne. Mais en chemin quelque nombre des leurs lesquels estoient demeurez derriere pour conduire l'artillerie, furent rencontrez aupres de Tournehem, par trois ou quatre cens hommes d'armes François partis de Montreuil & de Boulongne, & perdirent vne bonne double grande couleurine nommée S. Iean, à laquelle l'Anglois en auoit douze de semblables, & portans le boulet de mesme calibre, nommées du nom des douze Apostres. Il y eut aussi quelques gens de pied qui la conduisoient defaits: & le Roy Henry mesme, qui venoit de Calais en son camp de Teroüenne, faillit d'estre rencontré sur le chemin: mais il se retira dans Sainct Omer, où l'Empereur Maximilian le fut trouuer, & delà s'en allerent de compagnie dans le camp.

B Peu de temps apres les garnisons de Montreuil, & d'autres places voisines, & entr'autres la Compagnie de Charles Compte de Vendosme conduite par le Seigneur Mouy, celle du Duc d'Alençon par François de Silly, celle du Seigneur du Plessis d'Assé, le Seigneur d'Imbercourt, & autres, iusques à quatre cens hommes d'armes, aduertis qu'il deuoit passer vn grand auictuaillement de la ville de Guines, pour mener en ce camp de Theroüenne, l'allerent attendre pres d'Ardres, & rencontrans les coureurs des Anglois, les chargerẽt & désfirent. Le gros de la troupe marchoit apres. Ne se sentant assez forte, elle se ferma des charroirs & farcis tellement toutes les auenuës d'Archers, que la gendarmerie François les ayant attaquez par plusieurs fois ne les sceut iamais enfoncer, ny faire en sorte qu'apres auoir combattu longuement ils ne se retirassent en fin iusques dans Ardres, laquelle estoit abandonnée. Ce que les François voyans se retirerent aussi dedans Boulongne, mais auec la perte de beaucoup de gens de bien & particulierement du sieur du Plessis, qui fut frappé d'vne fleche par le gousset en leuant le bras pour combattre.

Rencontre de François & Anglois prez d'Ardres.

C Mais d'autre costé le Roy Louys ayant fait venir quatre galeres de la mer de Leuant, par le destroit de Gibaltar, pour resister aux incursions que les Anglois faisoiẽt le long des costes de Bretagne & de Normandie, elle les rencontrerent sous la conduite du Capitaine Pregens, & les combatirent de telle façon qu'Ewar d Hanart Admiral d'Angleterre y receut vne blessure dont il mourut peu de iours apres, & laissa sa charge à Thomas Hauart son frere. Ce qui fut encore à quelque temps delà suiuy d'vne autre rencontre de quatre vingts nauires Angloises, & de vingt Bretonnes & Normandes. Elles vinrent au combat deuant Sainct Mahé en Bretagne le propre iour de Sainct Laurent, & le vent estant pour les Bretons tint longuement la victoire en balance. Mais finalement Primauguet Breton, Capitaine de la plus grande des galeres Bretonnes, appellée la Cordeliere, se voyant inuesty de dix ou douze vaisseaux d'Angleterre & ne pouuant trouuer moyen de se deueloper, vendit sa mort bien cherement à ses ennemis. Car il attacha la Regente d'Angleterre, laquelle estoit comme la principale nef des Anglois & ietta si grande quantité de feu dedans, qu'elle brusla auec la sienne & tous les hommes tant d'vne part que d'autre furent perdus.

Combat de mer contre les Anglois & François.

D

Cependant le Roy Henry & l'Empereur Maximilian ne laisserent de continuer le siege de Theroüenne. Le Roy Louys auoit ordonné dedans pour ses Lieutenans generaux, deux braues & gentils Capitaines, sçauoir est le Seigneur de Teligny Seneschal de Rouergne auec cent hommes d'armes de la Compagnie de Charles Duc de Gueldres, dont il estoit Lieutenant: & Antoine de Crequy Seigneur du Pont dormy frere puisné du Seigneur de Crequy, auec autres cent hommes d'armes du Sieur de la Grutuze Gouuerneur de Picardie nouuellement decedé, desquels il auoit la garde. Il y auoit aussi quinze cens hommes de pied commandez par les Seigneurs de Sercu de Heilly, & de Bournonuille & cinq cens Lansquenets sous la charge du Capitaine Brandhec Allemand. Toute cette garnison soutint courageusement les efforts des assiegeans, durant six ou sept semaines entieres: mais en fin pressée de la necessité des viures, ou elle commença lors à se trouuer, elle en euuoya

Capitaine de Theroüenne pour le Roy Louys.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

les nouuelles au Roy Louys, qui delibera de luy faire bailler quelque rafraichissement, en attendant que son armée fust assemblée pour du tout l'aller secourir & deliurer du siege. A

Il auoit desia receu quelque auis que le Seigneur Pole, ou de la Pole, qui estoit fugitif d'Angleterre, luy amenoit six mille Lansquenets. Ce que pour mieux entendre il ne sera pas hors de propos de dire incidemment, & en bref qui estoit ce Seigneur, & pour quelle cause il estoit fugitif. Nous auons remarqué ailleurs que Marguerite fille de Georges Duc de Clarenee fut mariée à vn Seigneur Anglois nommé Richard Pole. De ce mariage descendirent le Milord de Montagu decapité par le commandement du Roy Henry VIII. Regnaud Pole fugitif à Rome, où il fut fait Cardinal, ainsi que nous dirons ailleurs plus amplement, & vn autre frere nommé Geoffroy Pole. Le susdit Richard auoit vn frere appellé Iean Duc de Suffolc, duquel & d'Elizabeth sœur d'Edward quatriesme sortirent aussi trois fils, à sçauoir, Edmond de la Pole aisné, Duc de Suffolc, le second duquel nous entendrons maintenant parler, dit Richard & le troisiesme appellé Guillaume. Laisné bien que l'vn des principaux autheurs de faire passer Henry VII. Comte de Richemond en Angleterre, entra neantmoins en mauuais soupçon en son endroict incontinent apres qu'il fut paisible du Royaume, & de la Couronne: & en ayant receu quelque auertissement s'enfuir d'Angleterre, & vint à refuge en Flandre par deuers le Prince Dom Philippes fils de l'Empereur Maximilian, & de Madame Marie fille de Charles Duc de Bourgongne. Ce que Richard son frere Lieutenant du Roy dans l'Irlande sçachant, se sauua semblablement par mer au pays des Ostrelins, & de là en Allemagne: & le plus ieune fut mis prisonnier en la Tour de Londres, où il demeura iusques à l'an 1518. B

Quelque temps apres Dom Philippes allant par mer de Flandres en Espagne, la tourmente le contraignit de descendre en Angleterre, où le Roy Henry VII. le receut honorablement, ainsi que i'ay desia dit cy-deuant, & mesme luy presta cinquãte mille escus sur vne fleur de Lys, laquelle fut depuis renduë par le traicté de Cambray à l'Empereur Charles le Quint pour la rançon de Messieurs les enfans de France, il ne luy voulut toutesfois oncques permettre de sortir hors de son Royaume, que premierement il n'eust remis en ses mains Edmond Duc de Suffolc, lequel estoit en sa puissance dedans le Pays-bas. Ce que Dom Philippes accorda, moyennant la promesse que Henry luy fit de ne le faire mourir. De sorte qu'il fut en seureté iusques à son trespas. Mais en mourant, & par sa volonté derniere il enioignit à son fils Henry VIII. qu'incontinent apres son decés il luy fist trencher la teste: ce qui fut executé l'an 1512. selon Lilius. C

Edmond en la Pole decapité.

Quant à son frere fugitif en Alemagne, & lequel du Bellay nomme aussi Duc de Suffolc, sçachant premierement que la guerre estoit declarée entre Charles VIII. Roy de France, & Henry VII. Roy d'Angleterre, qui descendit auec vne armée en France, & mit le siege deuant Boulongne, il vint au seruice du Roy Charles auec vn bon nombre de Lansquenets. Puis la paix estant faite entre les Anglois & François, il se retira dehors du Royaume, suiuant vn des Articles du traicté, pource que le Roy Charles desireux de luy garder sa parole & sa foy, ne voulut iamais consentir de le remettre entre les Mains du Roy d'Angleterre. Mais incontinent qu'il sceut que la guerre estoit recommencée entre Louys XII. & Henry VIII. il manda soudain au Roy Louys qu'ils reuiendroient à son seruice. D

Sur l'esperance de ce renfort, qui ne manqua d'arriuer incontinent apres, le Roy Louys manda soudainement au Seigneur de Piennes successeur de la Gruttuze au Gouuernement de Picardie, & son Lieutenant general en l'armée qu'il assembloit à Blangy en Ternois pres de Hesdin, de trouuer le moyen de faire le rafraichissemét de Theroüenne. Ce que le Seigneur de Piennes entendant, il conclud auec l'opinion des Capitaines lesquels estoient auec luy, à sçauoir Louys Duc de Lõgueuille Capitaine de cent Gentils-hommes de la maison du Roy, le Seigneur de la Palisse grand Maistre de France, le Seigneur d'Imbercourt, le Capitaine Baiard, le Baron de Bear, Emar de Prie, le Seigneur de Bonninet, le Seigneur de Bonneual, le Seigneur de la Faiette Lieutenant de la compagnie de l'Admiral de Grauille, le Seigneur Iules de S. Seuerin, le Seigneur de Malebert Lieutenant du Comte de Guise de Lorraine, le Seigneur de Clarmont d'Anjou Lieutenant du Duc de Valois, Ni-

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

A colas Seigneur de Moüy Lieutenant du Comte de Vendoſme, Frãçois de Silly Bail-
ly de Caen, Lieutenant du Duc d'Alençon, & le Seigneur de Fontrailles Capitaine
general des Albanois, il conclud diſie, d'enuoyer ledit de Fontrailles auec ſes Alba-
nois, portans chacun ſur le col de ſon cheual vne grande piece de lard & de la pou-
dre à canon. Ce qu'ils executerent ſi bien & dextrement, qu'ils donnerent iuſques
au bord des foſſez de la ville, & ietterent ledit lard & poudre au lieu, d'où les aſſie- *Therouenne raffraiſchie.*
gez le peurent ſeurement retirer dedans, à la garde de leur arquebuſerie & artille-
rie. Les Seigneurs de Piennes & de la Paliſſe les ſuiuirent auec mil quatre cens hõmes
d'armes iuſques ſur le haut de Guinegaſtes, pour ſouſtenir. Et plusieurs ieunes hom-
mes, leſquels eſtoient allez auec eux pour leur plaiſir, comme le Seigneur d'Anton,
ſeul fils du Seigneur de Bouchage, le Seigneur de la Roche du Maine, Iean de Moüy
Seigneur de la Mailleraye, l'Eſcuyer Boucar la Roche Chandry, la Roche Heſinond
& autres, entrerent meſme en la ville pour viſiter leurs amis.

Mais quand ce vint à la retraite, ils trouuerent bien tous à qui parler. Car le Roy
B d'Angleterre s'eſtant apperceu que les vns s'amuſoient à reconnoiſtre ſon camp,
les autres à ſe rafraiſchir pour la grande chaleur qu'il faiſoit, en oſtans leurs habille-
mens de teſte, montans ſur leurs haquenées, & beuuans à la bouteille, il ne s'endor-
mit pas ce pendant, ains fit partir de ſon camp quatre ou cinq mille cheuaux, & dix
ou douze mille hommes de pied tant Lanſquenets qu'Anglois, auec ſept ou huict
pieces d'artillerie de campagne, leſquels paſſans la riuiere du Lys pres de Detler-
te, les allerent attendre au paſſage de Hutin & trouuans là leur caualerie ſans ordre
la mirent en telle deroute, deuant qu'aucuns euſſent loiſir de monter ſur leurs
grands cheuaux, & reprendre leurs habillemens de teſte, qu'il s'en trouua peu
d'entr'eux leſquels euſſent moyen de combatre. Et parce que les eſperons leur ſer-
uirent plus pour fuir, que l'eſpée pour ſe defendre, la Iournée retint depuis le nom *Iournée des Eſperons.*
des Eſperons.

En cette route furent pris Louys Duc de Longueuille, le Seigneur de la Paliſſe, le-
quel toutesfois fut recours, le Capitaine Baiard, le Seigneur de Clermont d'Anjou
Lieutenant de Monſieur d'Angouleſme, le Seigneur de Buſſy d'Ambroiſe, & plu- *Priſonniers François.*
C ſieurs autres tant Capitaines que ſoldats. Dequoy le Roy Louys eſtant auerty, il ſe
fit porter de Paris en la ville d'Amiens, dedans vne litiere, pource qu'il eſtoit fort
tourmenté des goutes & deſpeſcha Monſieur d'Angouleſme ſon Lieutenant gene-
ral en Picardie trouuer le camp à Blangy, parce qu'il auoit receu certain aduis que
cette defaite eſtoit auenué pour les partialitez & diſcordes des Chefs de ſon armée,
luy commandant de ne rien faire ſans le conſeil des vieux Capitaines.

Ceſtuy-cy priſt l'armée ſous ſa charge, & la mena de Blangy loger à Ancre delà
la riuiere de Somme, comme en lieu propre pour faire teſte à l'ennemy, quelque
part qu'il vouluſt marcher. Mais pour ce qu'elle n'eſtoit encore aſſez puiſſante pour *Therouenne renduë à l'Anglois & raſée.*
ſecourir Theroüenne, & que les viures defailloient deſia dedans, le Roy fut con-
traint de demander & faire entendre aux aſſiegez, qu'ils trouuaſſent moyen de faire
compoſition honorable: ce qu'ils firent. Car apres auoir tenu neuf ſemaines, & ſou-
ſtenu tous les aſſauts des aſſiegeans, ils ſortirent leurs bagues ſauues, les enſeignes
D deployées, l'armet en teſte, la lance ſur la cuiſſe, & le tabourin ſonnant. Et le Roy
d'Angleterre ayant la place entre ſes mains, il la fiſt démolir à la ſuſcitation des
Flamans, remplir les foſſez, & bruſler toutes les maiſons, hor ſmis celles des Cha-
noines & l'Egliſe.

Cela fait, & voyant que l'armée du Roy Louys ſe preparoit, & que la ſaiſon eſtoit
deſia fort tardiue, il delibera de laiſſer la Picardie, à l'inſtigation de Maximilian *L'Anglois deuant Tournay.*
priſt le chemin de Tournay, ville de toute ancienneté de l'obeyſſance des François
mais pour l'heure ſans autre garde ny garniſon que des citoyens: parce que iamais
le Roy Louys n'euſt preſumé que l'Anglois euſt laiſſé ſon entrepriſe de Picardie,
pour aller attaquer vne place dont la priſe ne luy pouuoit eſtre de grande commo-
dité, pour ce que elle eſtoit enclauée dedans tous les Pays bas, & loing de la mer,
Toutesfois à la perſuation de Maximilian il y alla.

Larmée de Maximilian eſtoit ſouldoyée à ſes deſpens, & luy-meſme auoit cent *L'armée de Maximilian ſoudoyée par le Roy d'Angl.*
eſcus chaſque iour pour ſon plat, ainſi que remarque Martin du Bellay dans ſes Me-
moires. A cette occaſion elle ſuiuit auſſi celle des Anglois en ce voyage, & prenant
ſon chemin par L'iſle en Flandres, laquelle eſt à cinq lieuës de Tournay, groſſit le

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

camp de sorte, que les habitans de la ville se voyans sans Chef, & hors d'esperance de secours, dautant que les François n'y pouuoient aller sans trauerser la Comté de Hainault, & deux outrois grosses riuieres comme l'Escand & Carpes apres auoit enduré quelques bateries, ils se rendirent au Roy Henry lequel y fit faire vne citadelle laissa bonne prouision de munitions & d'hommes pour la garder, & se voyans l'hyuer à dos, se retira dela dans l'Angleterre: ou il apprist que Thomas Hanard Comte de Surhry son Lieutenant general auoit gaigné pareillement vne autre grande & glorieuse victoire, à l'encontre de Iacques IV. du nom Roy d'Escosse, lequel estoit luy mesme demeuré mort en la bataille. A

III.

Cause de la guerre d'entre les Roys d'Angleterre & d'Escosse.

Qui ne sçait la cause pour laquelle la guerre commença, ne peut bien entendre cette victoire. Pour la sçauoir, il conuient remarquer, que les Portugais, anciens amis & bien-veillans des Anglois ayans destroussé sur mer vn nauire marchand d'Escosse, & tué mesme le maistre de la marchandise surnommé Bartaine. André Bartaine son fils en fit ses plaintes en Flandres, où le meurtre & detroussement auoit esté commis, & n'en pouuant auoir raison par voye de iustice, impetra des lettres de marque de Iacques IV. Roy d'Escosse, adressantes à tous les Princes & Gouuerneurs des villes voisines de l'Ocean, à ce que s'il poursuiuoit les Portugais par force & guerre ouuerte, il ne fust reputé pour vn corsaire & pyrate. En vertu de ses lettres, il leur causa dans peu de mois de tres-grandes pertes & dommages. Et cõme eux veirent que leurs forces n'estoient pas suffisantes pour luy resister, ils s'aduiserent d'vn autre moyen pour en tirer la vengeance. La guerre s'allumoit lors entre l'Angleterre & la France à la suscitation du Pape Iules II. Le Roy de Portugal se seruant de cette occasion à son profit enuoya remonstrer à l'Anglois (ainsi que rapportent les Historiens d'Escosse) qu'André Bartaine homme courageux & diligent, & lequel auoit desia grandement molesté les anciens alliez de la Couronne d'Angleterre ne manqueroit de tourner ses armes contre luy, pendant qu'il seroit empesché dans la France. Que deuant que cette guerre commençast, il estoit facile de l'opprimer, & en cas que l'Escossois s'en plaignist, de couurir le fait du pretexte de piraterie. S'il executoit cela, qu'il pouruoiroit aux commoditez de ses suiets, & gratifieroit ses vieux amis & conioints d'alliance. B C

L'Escossois denonce la guerre à l'Anglois.

Par cette remonstrance l'Anglois fut facilement persuadé de dresser des embusches à Bartaine: & commit la charge de l'execution à Thomas Hanard, lequel prenans deux vaisseaux auec soy, le vint attendre à son retour de Flandres & le chargea de sorte qu'apres quelque petite resistance, en fin il le mit à mort, & se saisit de son nauire. Ce que le Roy d'Escosse sçachant, il s'en plaignit aigrement au Roy d'Angleterre, attendu la paix faite entre les deux Royaumes, & n'en pouuant impetrer de satis faction ennoya piller & saccager les frontieres d'Angleterre par Alexandre de Hume. Et quelque temps apres aduerty du passage des Anglois dedans la France & qu'ayans pris Therouanne ils estoient allez planter le siege deuant Tournay, il depescha l'vn de ses Herauts pour leur denõcer là solemnellement la guerre.

Iean & Robert Bartaines Escossois detroussez par les Portugais.

D'autres disent, que quelques pirates de Hollande ayans tué certain nombre de marchands Escossois, & pillé leurs biẽs par mer furent cause qu'André Bartaine capitaine d'vne grande nef faite par le cõmandement du Roy Iacques, appellé le lion, prist depuis plusieurs de leurs vaisseaux, & de leurs gens, & leur faisant à tous couper les testes les enuoya par tonneaux en Escosse. Dequoy les Portugais se voulans venger ils detrousserent vn autre nauire apartenãt à Iean & Robert Bartaines freres Escossois: & ceux-cy pour contre-vengeance, apres auoir fait sõmer le Roy de Portugal de faire reparer les iniures & pertes receuës, obtinrent des patentes du Roy d'Escosse, appellées lettres de marque, contenantes congé de se recõpenser sur tous les vaisseaux de Portugal, qu'ils rencontreroient, Ce qui fut de si grand effect qu'en peu de temps les Portugais furent contraints de recourir à l'Anglois, lequel à leur solicitation & persuasion occist André Bartaine sur mer. Il auoit desia pareillement tué le Seigneur de Ker, Lieutenant ou gardien d'Escosse sur les frontieres d'Angleterre. Et sur les mesmes entrefaictes il vint encore descendre à Calais pour faire la guerre aux François anciens alliez & confederez de l'Escosse. Toutes ces choses iointes ensemble, conuierent le Roy Iacques à se plaindre & requerir tant la satisfaction des morts susdites, que la depositiõ des armes prises contre ses viels amis. A quoy le D

A Roy d'Angleterre ne voulant point entendre, il l'enuoya solemnellement deffier en son camp de Tournay.

Les Anglois au contraire escriuent, que la consideration de l'alliance ancienne des deux Couronnes de France & d'Escosse, fut la seule & principale cause, pour laquelle le Roy Iacques escorna la paix qu'il auoit auecque le Roy d'Angleterre, duquel il auoit espousé la sœur, & soustiennent qu'estant bien aduerty de l'armement que les Anglois dressoient pour venir guerroyer les François: ou selon d'autres, affectueusement sollicité par Louys XII. Roy de France, il se resolut de faire cependant la guerre en Angleterre, & de les contraindre s'il pouuoit à repasser la mer & quitter les pays estrangers, pour aller defendre & secourir le leur propre.

Mais quoy que c'en soit, apres les defiances & declarations de cette guerre solemnellement faites, le Roy Iacques partit d'Escosse auec vne armée de soixante mille hommes, & se iettant dans les marches & frontieres d'Angleterre, prist les B forteresses de Norham, de Verkque, d'Etel, de Furd, & quelques autres, & saccagea tout le plat pays de Northumbelland. Dequoy Thomas Hauard Cõte de Suthry cõmis à la garde d'Angleterre en l'absence du Roy, estant bien informé, il courut au deuant d'eux iusqu'a Neuf-castel sur Thin, accompagné de six mille hommes seulement. Et comme il apperceut que ses forces estoient trop foibles pour passer outre, il attendit là Thomas Hauard son fils Admiral de l'armée de mer, qui le vint trouuer auec mille autres combatans. Ce qui luy donna courage d'auancer iusques dans la campagne d'Alneuich. Et pour se fortifier encore d'auantage, il enuoya delà soudain des messagers appeller les Seigneurs & Gentils-hommes du pays: qui luy menerent pareillement d'autres troupes, & notamment Thomas Seigneur de Dacre, Henry Seigneur de Clyfford, Richard de Neuilly Seigneur de Latemer, Henry Seigneur de Scrope, Henry Seigneur de Cogners, Guillaume de Bulmer Philippes de Tylney, Edward de Stanley, Nicolas Appliard, Edmond Hauard autre fils du Comte, & Thomas de Butler, tous braues & renommez Cheualiers & Capitaines.

Iacques Roy d'Escosse saccage les frontieres d'Angl.

Thomas Hauard Lieutenant de l'Anglois marche contre luy.

C Ces grandes forces & troupes mises en vn, & grossies encore de six mille soldats, que le Roy Henry leur enuoya de son armée, donnerent telle espouuante aux Escossois, qu'ils se retirerent incontinent iusques au mont de Flodon. Ce que le Comte Thomas voyant, il se mist à les poursuiure, & fit vne telle diligence qu'enfin il les attrapa le dixiesme iour de Septembre, & planta son camp tout aupres du leur. Il y auoit entr'eux plusieurs vaillãs chefs aussi bien qu'entre les Anglois, le Roy Iacques en personne, Archimbaud de Duglas Comte d'Anguse. Alexandre Cordõ, Alexandre de Hume, Mathieu Stuard Comte de Lenox, Gilespic Chambellan d'Argil, Adam Heburne, & autres. Estonnez de l'aproche si soudaine des ennemis, ils se delibererent d'accepter la bataille, si elle leur estoit presentée, & pour se faire diuiserent toutes leurs bandes en quatre bataillons, autant en firent les Anglois de leur part, & s'estans ordonnez pour combatre, furent choquer les Escossois de toute leur puisD sance. A bien assailly, si bien defendu, que le nombre & les courages se rencontrans egaux, on douta longuement de la victoire tãt d'vn costé que d'autre. Mais enfin elle s'arresta tout court de celuy des Anglois, par la mort de cinq mille Escossois des plus grands & plus belliqueux du Royaume, lesquels aymerent mieux demeurer morts sur le champ, que de sauuer honteusement leurs vies à la fuite. Et ce qui fut le comble de la defaite, le Roy Iacques mesmes, à ce que disent quelques Historiens se trouua parmy eux, encore que les Escossois asseurent qu'il s'enfuit iusqu'à la ville de Calson, où quelques vns des gens de Humes, qui luy vouloient du mal, le tuerent malheureusement & proditoirement, & qu'Alexandre Elfuiston, qui luy ressembloit de visage, & auquel il auoit commandé de s'habiller comme luy ce iour-là, s'estant acharné trop obstinement au combat, fut finalement occis par quelque Anglois, qui creurent assez legerement que c'estoit le Roy.

Anglois & Escossois campez l'vn pres de l'autre.

Bataille où le Roy Iacques & plusieurs Seigneurs d'Escosse sont tuez.

Mais tant y a que le Roy Iacques acheua lors sa vie par vn violẽt trespas, & trepassant laissa tout le Royaume d'Escosse en fort grand trouble. Il auoit deux enfans de Marguerite sa femme, l'aisné desquels nommé IACQVES, & dit depuis V. du nom, n'estoit pas encore en l'âge de deux ans. Les Estats assemblez à Striuelin le declarerẽt

Iacques V. du nom son fils luy succede en l'âge de deux ans.

HENRY VIII Roy, selon la coustume du pays le vingt-cinquiesme iour de Fevrier: & puis A tournans toutes leurs pensées au restablissement des affaires, commencerent à recognoistre la grandeur de leur calamité. Car les principaux Seigneurs d'Escosse, lesquels estoient en creance & reputation de vaillans & prudents Chefs de guerre, ayants esté tuez en la bataille precedente, ceux qui se trouuerent de reste ne furent pas iugez propres ny capables de manier de grandes choses en vn temps si plein d'orages & de craintes. Alexandre de Hume eut le gouuernement des regions assises par deça Forthe, Archimbaud de Duglas Comte d'Anguse, celuy des Prouinces de dela. Et toute l'authorité Royalle demeura par deuers la Royne Marguerite, suiuant le Testament du Roy defunt, qui deuant qu'entreprendre la guerre auoir ordonné, qu'en cas qu'il vint faute de luy son intention estoit, que la Royne eust le commandement absolu de l'Estat, tandis qu'elle persisteroit à viduité. Mais elle ne iouyt pas longuement de cette belle prerogatiue, laquelle aucuns Historiens d'Escosse remarquent pour le premier exemple de Commandement feminin entr'eux. Car elle se remaria dés le Printemps d'apres auec le Comte Archimbaud de Duglas, & B par son mariage la Regence paruint à Iean Duc d'Albanie, fils d'Alexandre oncle du Roy, lequel retourna vers le mesme temps de France en Escosse, ainsi que nous dirons tantost.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1514.

Marguerite Roine d'Escosse remariée auec Archimbaud Comte d'Angus. Iean Duc d'Albanie Regent d'Escosse.

IV.

Thomas Comte de Suthry crée Duc de Northfolc.

Cependant le Pape Iules II. du nom mourut, auquel succeda Leon X. aussi du nõ, & le Roy Henry retourné en Angleterre assembla le Parlemét à Westmynster ou Thomas Comte de Suthry pour recompense honorable de la victoire qu'il auoit gagnée sur les Escossois, fut crée Duc de Northfolk, dignité tenuë deuant luy par Iean son pere, Thomas son fils fait Comte de Suthry en sa place, Charles de Sommerset Comte de Worcestre, & Charles Brandon Duc de Suffolc. De qui fut suiuy de la reconciliation du Roy Louys auec le Pape, & d'vne alliance & paix nouuelle entre la France & l'Angleterre, de laquelle voicy l'occasion de la procedure.

Reconciliation du Roy Louys & du Pape.

Mort d'Anne Royne de France.

La Royne Anne de Bretagne femme de Louys estoit morte à Blois des le temps de Noel precedent, & n'y auoit rien que Louys eust tant en teste, que la conqueste C de la Duché de Milan. Estant donc en viduité, le Duc de Longueuille, lequel estoit prisonnier en Angleterre, insist en auant le Mariage de luy, & de Madame Marie sœur du Roy Henry, afin que par ce moyen on fist vne bonne paix entr'eux & leurs Royaumes. En quoy il n'y eut pas beaucoup de difficulté, pour le grand desir que les deux Roys y apporterent de leur part, & pour le soin que le Pape Leon prist de se rendre luy mesme l'instrument de leur reconciliation.

Mariage de Claude de France auec François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme.

Cette Princesse Marie estoit accordée auec Charles d'Autriche, qui fut depuis Empereur V. du nom. Mais comme Madame Claude fille aisnée du Roy Louys Duchesse de Bretagne par la succession de la Royne Anne sa mere, laquelle aspiroit au mariage dudit Charles & dont il auoit esté parlé longtemps deuant, fut nonobstant cela donnée pour femme à François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme apparent heritier de la Couronne de France & les espousailles celebrées au mois de May dedans Saint Germain en Laye: aussi le Roy Henry priua-il encore le mesme Charles de cette sienne autre promise, à raison de sa trop grande ieunesse, & l'accorda pour espouse au Roy Louys, auparauant vn de ses plus grands ennemis.

Marie d'Angleterre accordée au Roy Louys XII.

Mais pour ce que les mariages ne se contractent qu'entre amis, & bien-veil- D lans, il falut commencer le Traité par vn appointement de paix, de bien-veillance d'amitié, de concorde & de confederation inuiolable & reciproque, & par vne abolition, remise, & cessation des iniures, offences, & guerres precedentes. Il fut conclud à Londres le septiesme iour d'Aoust entre les deux Roys Louys & Henry, leurs Royaumes Pays & Seigneuries leurs successeurs, & alliez nommez, qui seroient tenus declarer s'ils y voudroient entrer, & leur declaration signifiée dedans le temps exprimé, fors le Pape, lequel y demeureroit compris sans nulle prefinition de temps. Et les principaux articles que du Tillet en rapporte furent.

Traité de paix entre les Roys Louys de France & Henry d'Angleterre.

Articles du traicté.

I. Que la paix dureroit tant que les deux Roys viuroient, & vn an apres le decez du premier mourant, le successeur duquel seroit tenu dedans ledit an aduertir le Roy

A le Roy de la mort de son predecesseur, & de sa volonté de proroger ou renouueller ladite paix. HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

II. Que l'entrecours de marchandise, & la conuersation & negotiation des choses non prohibées, demeureroient libres, pourueu que le nombre des negotiateurs, & de ceux qui conuerseroient ensemble, n'excedast cent hommes armez.

III. Que les peages & charges imposées sur les estrangers depuis cinquante deux ans precedents cesseroient.

IV. Que nuls gens de guerre, pillards, larrons, escumeurs de mer, & semblables perturbateurs du repos public par terre, par mer, & par eaux douces, ne seroient receus, maintenus, ny fauorisez en l'obeyssance d'aucun des deux Roys, ains punis rigoureusement, & iustice sommaire faite aux suiets, pour la restitution & reparation de leurs interests & dommages, & les prisonniers pris & retenus par eux deliurez au moins prouisionalement en baillant caution par lesdits Rois, ou Conseruateurs de B la paix esleuz & nommez par le Traité.

V. Que nulle marque ou contre-marque dés lors en auant ne seroit baillée sinon contre les principaux delinquans, leurs biens, & fauteurs, & en cas de manifeste denegation de iustice.

VI. Que pour attentats qui peussent estre faits, ceste paix ne seroit rompuë, mais les attentats seuls punis, & les attentats reparez.

VII. Que les rebelles, traitres, transfuges, ou suspects de leze Maiesté, ne seroient receus, recolez, ny fauorisez en aucun lieu de l'obeyssance desdits Roys: & seroit celuy, dedans l'obeyssance duquel ils se seroient retirez, tenu vingt iours apres qu'il en auroit esté requis, de les faire rendre au Roy qui les auroit demandez, ou fait demander par ses deputez.

VIII. Que nonobstant tous autres Traitez faits ou à faire, lesdits deux Roys seroient durant le temps de la paix amis des amis, ennemis des ennemis: & tenus eux secourir, sçauoir est le Roy Louys, s'il en estoit requis par le Roy Henry pour la defense de son Estat, iusques à douze cens lances montans dix mille hommes de C cheual pour faire la guerre par terre, & cinq mille hommes equippez de Nauires pour la faire par mer. Et le Roy Henry s'il estoit requis par le Roy Louys pour defendre son Estat, luy fourniroit aussi dix mille Archers ou autres gens de pied pour faire guerre par terre, & cinq mille hommes equippez de vaisseaux pour la faire par mer.

IX. Que ses secours pour defense d'Estat seroient baillez aux despens du Roy qui les demanderoit: & si c'estoit pour recouurer quelque chose qu'il querellast, & dont il n'eust la iouyssance, que le Roy Louys seroit tenu de secourir le Roy Henry iusques à six cens lances, montans cinq milles hommes de cheual pour faire guerre par terre, & cinq milles hommes equippez de vaisseaux pour la faire par mer. Et quant au Roy Henry qu'il secourroit pareillement le Roy Louys iusques à cinq mille Archers ou autres gens de pied pour guerroyer par terre, & cinq mille hommes auec Nauires D suffisans pour guerroyer par mer.

X. Que ce secours pour le recouurement du leur qu'ils ne tenoient; seroit pareillement aux despens du requerant. Mais si pour cause du Traicté de paix, guerre estoit meüe à l'vn d'eux, qui le fist sçauoir à l'autre, Qu'il seroit tenu d'adiouster foy à l'aduertissement, & à ses propres despens secourir le Roy assailly iusques à six mille hommes equippez de Nauires de guerre; pour la faire nauale.

XI. Que si du vouloir des deux Roys guerre estoit faite par eux ensemble contre quelque autre Prince ou Royaume, l'vn ne pourroit faire treues, accord, ou paix, sans le conseil & consentement exprés de l'autre.

XII. Que si les Escossois, dont le Roy & le Royaume estoient compris entre les alliez nommez par le Roy Louys, faisoient quelques inuasions ou courses d'hostilité dedans l'Angleterre, du commandement ou permission de leur Roy, son Lieutenant, ou Gardien des marches d'Escosse, auec quelque nombre de gens que ce fust, apres le quinziesme iour de Septembre lors prochain, pris pour les en aduertir par les Ambassadeurs de France, ladite comprehension seroit nulle. Et si les inuasions ou courses estoient faictes sans lesdits commandemens ou per- Escossois compris en la paix.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

mission en nombre de trois cens personnes ou plus, & dedans quarante iours apres la sommation iustice n'en estoit faicte auec vne deuë satisfaction & reparation, que ladite comprehension seroit semblablement nulle. Au contraire si les mesmes inuasions & courses estoient faites à moindre nombre que de trois cens personnes, & sans le commandement ou permission susdite, que la raison en seroit tirée selon la forme contenuë par le Traicté de la derniere paix. Et se garderoit pareillement cét article, si les Anglois faisoient inuasion ou course en Escosse, pour rendre la pareille. A

XIII. Quant à la conuersation & cours de marchandise, Que les Anglois & les Escossois se gouuerneroient & traiteroient selon la forme exprimée par le dernier traité de paix.

XIV. Que le Roy Louys ratifieroit, & s'il en estoit requis octroyeroit nouuellement aux marchans d'Angleterre, les franchises & priuileges qu'ils auoient autrefois eus en la ville de Bourdeaux.

XV. Finalement, que ce Traité de la paix seroit confirmé & iuré par les deux Roys, publié dedans leurs Royaumes, approuué par les trois Estats d'iceux, & auctorisé du Pape auec excommunication & interdit contre les infracteurs, le tout dedans le temps prefix. B

Mariage de Louys XII. & de Marie Princesse d'Angleterre.

Ceste paix fut accompagnée de l'accomplissement du mariage proposé par le Duc de Longueuille entre le Roy Louys, & Madame Marie Princesse d'Angleterre. Le traité s'en conclud au commencement du mois d'Octobre, & parmy plusieurs articles d'iceluy, le Roy Henry frere de la Princesse insista fort à ce que Richard de la Poule soy disant Duc de Suffolck, lequel estoit au seruice du Roy Louys luy fust remis entre les mains ainsi que le Roy Dom Philippes auoit rendu son frere aisné. Mais le Roy Louys ne luy voulut iamais accorder, ains consentit seulement & fut content de ne le tenir en son Royaume, & le fist retirer à Mets. Auquel lieu pour son estat il luy donna six mille liures de pension par an : & dés que la guerre recommença, l'on le veid aussi tost reuenir au seruice de la France, où il continua tousiours depuis iusques à la bataille de Pauie, qui fut l'an mil cinq cens vingt-quatre en laquelle il mourut. C

Le Seigneur de la Poule Duc de Suffolc se retire à Mets.

Reception de Marie d'Angleterre.

Cependant, apres que les conuentions du mariage susdit furent accordées, le Roy Louys s'approcha de la Picardie, pour pouruoir à la reception de la Princesse Marie sa femme future, & future Royne de France : & comme il fut arriué dans Abbeuille, qui fut enuiron le dixiesme iour d'Octobre, il enuoya Monsieur d'Angoulesme, les Ducs d'Alençon & de Bourbon, les Comtes de Vendosme, de Sainct Pol & de Guise, & la plus part des Princes & Seigneurs, lesquels estoient prés de luy, iusqu'en la ville de Boulongne, pour la receuoir. Elle y arriua par vne heureuse & prospere nauigation accompagnée de plusieurs Princes & grands Seigneurs d'Angleterre, & entr'autres du Marquis de Dorcestre, & de Charles Duc de Suffolc, qui n'estoit pas homme de grande Maison, ainsi que dit du Bellay, mais fauory & auancé pour ses vertus par le Roy Henry, qui luy donna la Duché de Suffolc ostée à ceux de la maison de Pole ou de la Poule, ainsi que i'ay desia declaré cy-deuant. Et à son abord elle fut magnifiquement recueillie par la Noblesse Françoise, qui la conduisit en grande pompe & triomphe iusques à Abbeuille. Comme elle approchoit, le Roy sortit au deuant d'elle, & afin que les habitans eussent leur part de ceste resiouyssance & solemnité publique, ordonna la ceremonie des espousailles pour le lendemain. Elles furent celebrées en vne Eglise de la ville laquelle est sur la place où l'on vend les denrées. Et de là le Roy se retira vers Paris pour faire couronner la nouuelle Royne à Sainct Denis, & pouruoir à ce que les Parisiens luy rendissent les honneurs conuenables à l'Entrée qu'elle fist dedans leur ville apres son Couronnement. D

Le Roy Louys l'espouse dans Abbeuille.

Par ce moyen donc le Roy Louys se voyant en bonne intelligence & concorde auec les Anglois, il delibera de dresser vne armée pour reconquerir au Printemps la Duché de Milan, & pour cet effect fist tirer d'Allemagne quinze ou seize mille Lansquenets sous la charge de plusieurs Capitaines, & entre autres du Comte Wolf, & du Capitaine Brendhec. Puis il ennoya deuant le Duc de Bourbon son Lieutenant general à Moulins, pour tousiours faire acheminer la gendarmerie. Mais le temps ne luy donna pas loisir de paracheuer son entreprise. Car le premier iour

Mort de Louys XII. Roy de France.

1515.

A de Ianuier suiuant, enuiron minuit, il rendit l'ame à Dieu dedans son Palais des Tournelles à Paris, & fut son corps porté en l'Eglise nostre Dame, & de là à Sainct Denis monument sacré de ses ancestres, ou les Princes de son sang & autres luy rendirent les derniers honneurs de la sepulture, auec de grandes pompes funebres.

Apres sa mort, on eut quelque soupçon que la Royne Marie sa femme fust grosse: mais soudain on fut asseuré du contraire par le rapport qu'elle en fist elle mesme. C'est pourquoy François Duc de Vallois, & Comte d'Angoulesme, presomptif heritier de la Couronne, luy succeda, & se voyant enrichy d'vne telle succession, delibera de poursuiure le voyage qu'il auoit entrepris. Pour ce faire il renouuella les alliances qu'il auoit auec les Princes & Potentats ses voisins, & tout premierement confirma la paix faite entre les Royaumes de France & d'Angleterre, par Traité fait à Londres le cinquiesme iour d'Auril mille cinq cens quinze, à durer tant que le Roy Henry & luy viuroient; & vn an, apres le deceds du premier mourant.

Auquel François I. du nom succede.

Lequel confirme la paix d'entre la Frãce & l'Angleterre.

B Traité conforme en tout à celuy de l'an precedent au mois d'Aoust, fors en l'article concernant la seureté des marchands & marchandises, par lequel fut conuenu, Que nul nauire Anglois ou François equipé de toutes choses necessaires en guerre n'auroit permission de sortir des ports d'Angleterre ou de France, sans auoir baillé bonne & suffisante caution à l'Admiral du Royaume dont il partiroit, son Lieutenant ou Iuge ordinaire, de ne faire aucun mal ny hommage aux subiets desdits Roys, sur peine de confiscation du nauire, punition corporelle, restitution de biens, & satisfaction des dommages. Que nul nauire estranger equippé comme dit est, ne seroit durant la paix receu dedans lesdits Royaumes, ny n'auroit secours, faueur, ny licence d'y rien vendre. Et, Que si ceux qui seroient dedans descendoient en terre, leurs nauires & marchandises seroient prises, & eux punis en leurs personnes.

Iacques V. du nom Roy d'Escosse entra dans ce Traité le quinziesme iour de May ensuiuant. Et neantmoins le second iour de Ianuier 1516. luy, son Royaume, & les Escossois firent vn autre Traité particulier auec le Roy François, par lequel ils C accorderent & promirent: De se donner secours mutuel contre les Anglois, d'hommes, d'argent, & de conseil, en temps de guerre & de paix. De guerroyer respectiuement le Roy d'Angleterre s'il faisoit guerre à l'vn d'eux: &, De ne permettre qu'aucun de leurs suiets le seruist ou secourust, ains punir ceux qui l'auroient fait, où seroient à l'aduenir. Suiuant lequel Traité le Roy François prist le ieune Roy Iacques en sa protection, & renuoya Iean Stuard Duc d'Albanie en Escosse, pour gouuerner le Royaume.

Les Escossois y sont compris.

1516.

Autre traité entre le Roy François & le Roy Iacques d'Escosse.

Quant à la Royne Marie d'Angleterre veufue du Roy Louys, le Roy François la renuoya pareillement aussi-tost au Roy Henry son frere. Elle auoit par le contract de son mariage auec le feu Roy Louys esté dottée de quatre cens mille escus payables à deux termes. Pour le premier payement, le Roy Louys auoit pris pour argent les frais de son voyage & conduite en France, les bagues & ioyaux, vaisselles, taD pisseries, & autres meubles qu'elle auoit apportez d'Angleterre, le tout estimé deux cens mille escus, qui luy deuoient estre restituez si elle suruiuoit son mary. Le Roy François pour la despense du voyage composa à vingt mille escus vallants trente-neuf mille liures, auec le Roy d'Angleterre son frere, rendit lesdites bagues & ioyaux vaisselles & tapisseries, & autres meubles qu'elle auoit apportez: & se deschargeant par ce moyen des deux cens mille escus, luy en assigna soixante mille de doüaire tous les ans. Cela faict elle s'en retourna en l'Angleterre, où quelque temps apres le Roy Henry son frere la donna en second mariage à Charles Duc de Suffolc, pour la grande amitié qu'il luy portoit.

La Royne Marie renuoyée en Angleterre.

Remariée au Duc de Suffolc.

Cependant la Royne Catherine accoucha d'vne fille au Palais Royal de Grenwich, laquelle fut appellée Marie au baptesme. Le Roy la fist esleuer & nourrir à la Royale, sous le gouuernement de Madame Marguerite sage & vertueuse Princesse, fille de Georges Duc de Clarence, niepce du Roy Edward IV. & mere du Cardinal Polus ou de la Poule, duquel nous parlerons ailleurs. Et comme elle fut grandelette il la declara Princesse de Galles & premiere heritiere du Royaume d'Angleterre.

V.

Naissance de Marie fille du Roy Henry.

Christophle Cardinal d'Yorc mourut aussi quelque temps apres la naissance de

Mort de Christophle Cardinal d'Yorc.

ceste Princesse, en la ville de Rome, & en son lieu fut substitué Thomas Wolsey Euesque de Lincolne, homme abiect & né de fort bas lieu, mais de si grande creance & authorité prés du Roy, qu'il n'entreprenoit rien que par son auis & conseil. Il n'estoit au commencement que l'vn des seruiteurs de sa Maison. Richard Fox Euesque de Wincestre le luy recommanda tellement, qu'il le fist son Aumosnier. Et la ville de Tournay estant reduite en sa puissance, ainsi que nous auons dit cy-deuant, il permist & voulut qu'il prist les deniers prouenans de l'Euesché d'icelle. Il le fist par apres Euesque de Lincolne, puis Archeuesque d'Yorc, & finalement Chancelier d'Angleterre, au lieu de Guillaume Varame Archeuesque de Canterbury, qui s'en estoit volontairement demis. Ce que quelques vns des principaux Conseillers du Roy trouuerent si mauuais; pource que c'estoit vn homme ignorant, sans experience ny suffisance d'affaires, & lequel ils ne pouuoient voir de bon œil au gouuernail & timon de l'Estat, qu'ils abandonnerent tout aussi-tost la Cour, & s'escarterent l'vn d'vn costé, l'autre de l'autre. A

Thomas VVolsey Archeuesque d'Yorc en sa place.

Les premiers furent l'Archeuesque de Canterbury, & l'Euesque de Wincestre, qui se retirerent en leurs Dioceses. Mais auparauant, & comme bons Peres de Republique, ils supplierent affectueusement le Roy, *Qu'il ne souffrist pas, que le seruiteur fust plus grand que le maistre, & s'esleuast presomptueusement au dessus de luy.* A quoy le Roy qui cognoissoit assez que cela touchoit le Chancelier Wolsey, se contenta de leur respondre, *Qu'il tiendroit soigneusement & diligemment la main, à ce que le seruiteur obeyst, & ne se meslast point de commander ny de donner la loy.* Thomas Duc de Northfolck s'en alla pareillement en sa Duché peu de iours apres où Thomas Louel Cheualier le suiuist. Et finalement Charles Duc de Suffolk imita leur retraite. Il auoit fait de grands frais & despens à venir querir Marie d'Angleterre son espouse en France, & à celebrer depuis la magnificence & solemnité de leurs nopces, de sorte que pour y fournir il auoit falu qu'il empruntast du Roy frere de la Princesse de tres-grandes sommes de deniers, sous esperance toutesfois qu'elles luy seroient quittées en pur don. Mais sur la demande qu'il en auança, Wolsey n'y voulut iamais consentir, afin que le Duc se sentant chargé de debtes demeurast tousiours obeïssant & souple. Car comme les grandes richesses & facultez esleuent les esprits, aussi le peu de biens & de moyens les abbaisse ordinairement, & les rend plus humbles. Ce qui toutesfois eut si peu d'effet enuers le Duc Charles, que mal content & marry de ce refus, il ne laissa de sortir aussi de la Cour. B C

Iean Stuard Duc d'Albanie Regent d'Escosse.

Nous auons dit que le Roy François auoit enuoyé Iean Stuard Duc d'Albanie en Escosse, pour gouuerner le ieune Roy Iacques, & le Royaume. Cestui-cy fist mourir, ou bannir en peu de temps tous ceux qu'il cognut porter faueur aux Anglois, & chassa mesmes la Royne Marguerite mere du Roy d'Escosse, & sœur de Henry Roy d'Angleterre. Occasion pourquoy le Roy François, lequel estoit delà les monts pour la Duché de Milan, craignant qu'en son absence il ne se remuast quelque chose à son preiudice de ce costé là, fut conseillé de se retirer en son Royaume de France. Ce qu'il fist, & soudain apres son retour, Ferdinand Roy d'Espagne pere de Catherine Royne d'Angleterre, & maternel ayeul de Charles d'Austriche mourut. Parquoy ledit Charles heritier presomptif de ses Estats s'embarqua pour aller en Espagne en recueillir la succession. Ce qui fut cause que l'entreueuë du Roy François & de luy qui se deuoit faire à Cambray se rompit. Et le Roy François prenant son chemin par Blois, s'en vint rendre en la ville d'Amboise; où la Royne Claude accoucha de son aisné fils, Dauphin de Viennois, enuiron le mois de Feurier 1517. lequel fut tenu sur les fonds par le Seigneur Laurens de Medicis nepueu du Pape Leon, au nom de sa Sainteté, & nommé François. D

Mort de Ferdinand Roy d'Arragon.

1517.
Naissance de François Dauphin.

Le Roy François son pere en ce mesme temps fist rebastir la ville de Theroüenne, ruinée par les Anglois, & en establit gouuerneur le Bastard de Moreul sieur de Fresnoy. Il y auoit confederation entre luy & Christierne fils de Iean Roy de Dannemarc, lequel auoit lors guerre contre les Suedois. A ceste cause, il depescha pareillement Gaston de Brezé, Seigneur de Fauguernon, frere du grand Seneschal de Normandie, auec deux mille hommes de pied à son secours, lesquels apres auoir gaigné vne bataille à son profit, estans enfin abandonnez des Danois en vn combat fait sur la glace, furent defaits: & y en demeura la plus grande part, à l'occasion des arbres abbatus en vn bois, qui les empescha de s'ayder de leurs picques, lors qu'ils se

Secours de François enuoyé en Dannemarc.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST 1518.

A furent retirez de dessus les glaces aux forests. Encore le Roy mesme de Dannemarc delaissa ceux qui peurent reschapper, tellement qu'ils s'en reuinrent presque tous nuds, & trouuans moyen d'auoir quelques nauires passagers, prinrent terre au Royaume d'Escosse, & de là trauerserent en France.

Cependant le dernier iour de Mars 1518. il nasquit vn second fils au Roy François, lequel porta depuis le tiltre de Duc d'Orleans. Le Roy d'Angleterre Henry fut son parrain par Procureur, & le fist nommer Henry de son nom. Ce qui fut cause qu'au mois de Septembre ensuiuant le mesme Roy François son pere estant en la ville d'Angers delibera de faire vne plus estroite alliance auec ledit Henry Roy d'Angleterre. Pour ce faire, il depescha Guillaume Gouffier Seigneur de Bonniuet Admiral de France, accompagné de grand nombre de Seigneurs & gens de conseil, pour aller deuers ledit Roy d'Angleterre. Il le trouua à Grenwich, maison de plaisir que les Roys d'Angleterre ont sur la Tamise, trois mille au dessous de Londres; & en ce lieu fut parlé du mariage de François Dauphin de France, & de Madame Marie fille vnique dudit Roy d'Angleterre Henry, bien que la fille eut vn an plus que ledit Dau-B phin, selon la remarque que Lilius & quelques autres Anglois font de sa naissance, ou selon le tesmoignage de Du Bellay, quatre ans entiers.

Naissance de Henry second fils du Roy dont fut parrain Henry Roy d'Angleterre.

Proposition de mariage entre François Dauphin, & Marie heritiere d'Angleterre

Ceste ieune Princesse estoit enuiée de plusieurs autres Princes, qui la desiroiēt auoir pour femme & compagne, & entr'autres du Roy d'Escosse, & de Charles d'Austriche Roy d'Espagne, lesquels arrestoient leurs affections & pensées sur elle, sous l'amorce non seulement de sa beauté, mais aussi du noble & florissent Royaume d'Angleterre, dont elle estoit la legitime & vnique heritiere. Mais en fin le Roy Henry son pere la promist au fils aisné du Roy Frāçois, à la poursuite & negociation du sieur de Bonniuet son Ambassadeur: lequel apres auoir seiourné six sepmaines au susdit lieu de Grenwich, & veu de grandes festes tant en chasses, festins, & tournois, qu'autres deduits & passetemps, pour honorer vne si estroite alliance prise entre leurs deux Maiestez, s'en reuint le plus diligemment qu'il peut en France.

C Deuant toutesfois que le Traité de mariage fust conclu, & le deuxiéme iour d'Octobre au mesme an 1518. ou selon quelques autres dés le mois d'Aoust, les deux Roys François & Henry firent vn autre Traité de Ligue à Londres, pour lequel entendre il conuient sçauoir, Que le Pape Leon X. voyant tous les Princes Chrestiens en paix, delibera de requerir leur secours cōtre le Turc. Et pour ceste cause il enuoya plusieurs & diuers Cardinaux par deuers eux, afin de les exhorter à faire vne saincte confederation ensemble, & porter leurs armes à la guerre du commun ennemy de la foy. Dequoy bien qu'il ne reussit aucun succez, si est-ce que les Princes s'y disposerent: & par le moyen de Laurent Campegge Cardinal, enuoyé par sa Sainteté dans l'Angleterre, & de Thomas Wolsey Chanceller de ce Royaume, Archeuesque d'Yorc & principal Gouuerneur des affaires du Roy Henry, lequel auoit aussi depuis n'aguere esté fait Cardinal, & Legat du Siege Apostolique par toute l'Angleterre, enfin les susdits Roys François & Henry les plus renommez alors de tous les Roys & Princes de la Chrestienté, firent en la ville de Londres vn traite, par lequel entr'eux, le Pape Leon, D & Maximilian Empereur, leurs successeurs, suiets, Royaumes, Pays, alliez, & bienveillans, fut arrestée bonne, vraye, entiere & parfaite amitié, ligue, vnion, intelligence, confederation, & paix perdurable à iamais, par terre, par mer, haures, eaux douces, & par tout ailleurs, & d'vn commun consentement accordé.

Thomas Wolsey fait Cardinal, & Legat en Angleterre. Ligue & confederation des Princes Chrestiens pour faire la guerre contre le Turc.

I. Que pour la deffense des Estats, des dignitez, & des personnes des confederez, ils seroient pour tousiours amis des amis, & ennemis des ennemis, sans exception d'aucun. De maniere que si l'vn d'eux, ou quelqu'autre assailloit ou faisoit assaillir par hostilité quelqu'vn d'iceux confederez en sa personne, en lieu qu'il tint & possedast lors du Traité, le Prince assailly voulant secours le demanderoit, & les autres confederez requis admonesteroient ensemble l'assaillant, en luy signifiant la ligue defensiue: & s'il ne cessoit & satisfaisoit dedans le mois, se declareroient publiquement ses ennemis, & deux mois apres au plus tard le guerroyeroient par terre & par mer à forces communes, & à leurs propres cousts & despens, donnans libre passage aux armées l'vn de l'autre, pour en vser de bonne foy en payant, iusques à ce qu'il fust ramené à raison.

Articles du Traité.

II. Que ce secours ne seroit deu pour seditions & guerres ciuiles, sinon qu'elles eussent esté promeuës, sollicités, & fauorisées par l'vn desdits confederez, autre Estat, ou Prince estranger.

III. Que nul d'iceux confederez ne permettroit à ses suiets de seruir en guerre l'vn d'eux contre l'autre: ne s'ayderoit de gens de guerre estrangers à gages ou sans solde contre aucun desdits confederez, sur peine d'estre tenu pour transgresseur & violateur de la paix, laquelle il ne laisseroit pour ce de durer ferme entre les autres: ny ne prendroit en sa protection ou deffence aucun vassal ou suiet des autres confederez, sans son consentement. A

IV. Que les rebelles, traistres, transfuges, ou soupçonnez de leze Maiesté, subiets de l'vn desdits confederez, ne seroient receus, recelez, entretenus, ny fauorisez en l'obeïssance des autres, ains seroient tenus de les rendre vingt iours apres qu'ils en auroient esté requis.

V. Que le Pape quatre mois apres la notification de ceste ligue declareroit s'il vouloit l'accepter, & se porter pour l'vn des principaux contrahants. Et quant aux autres nommez au Traité, Que si leurs Ambassadeurs n'auoient suffisant pouuoir pour contracter, principalement lors de ceste conclusion faite en Angleterre, ils en feroient declaration quatre mois apres qu'elle leur auroit esté notifiée, & requeroient aux Roys François & Henry d'y estre receus: autrement ne seroient reputez que compris audit Traité, non principaux contrahants. B

VI. Qu'à tous autres Princes, Roys & Seigneurs, seroit lieu de cent reserué pour entrer en ladite Ligue, s'ils vouloient y estre compris & en iouyr, mais non comme contrahants non plus.

VII. Et pource que lesdits Roys François & Henry estoient les principaux autheurs d'icelle, Qu'ils employeroient leurs propres personnes & forces à leur deffense mutuelle, & garderoient inuiolablement la paix entr'eux, ores que les autres principaux contrahants, ou quelques-vns d'eux y defaillissent.

Accord de mariage entre le Dauphin François, & Marie d'Angleterre.

Ce Traité fut suiuy de celuy de l'alliance, par lequel deux iours apres, & le quatriesme d'Octobre au mesme an, les deux Roys arresterent le mariage futur de Monsieur le Dauphin François & de Madame Marie d'Angleterre, leurs fils & fille, tous deux enfans: & par l'vn des articles du contract conuinrent, Qu'en cas que la Princesse Marie n'heritast à la Couronne, elle apporteroit pour dot ou constitution de mariage iusques à la concurrence de trois cens trente-trois mille escus au Dauphin son espoux. Polydore Vergile escrit que les fiançailles mesmes se firent dés lors en l'Eglise de S. Pol de Londres: & d'autres qu'elles furent celebrées à Grenwich auec toutes les solênitez & ceremonies requises le vingt-vniesme iour d'Octobre. Apres quoy & pour la confirmation de tout, Nicolas Euesque d'Ely, & Charles Comte de Worcestre, Chambellan du Roy Henry, comme dit Polydore; ou selon Martin du Bellay, le Millor Chamberlan, & le Prieur de Sainct Iean de Hierusalem de Londres, vinrent trouuer le Roy François à Paris, où ils furent honorablement recueillis & festoyez tant par le Roy, que par les Princes de son sang. Et enuiron le mesme temps qui fut le douziesme de Ianuier mil cinq cens dix-neuf, Maximilian Empereur mourut, au lieu duquel fut esleu Charles d'Austriche Roy d'Espagne, surnommé depuis le quint ou cinquiesme du nom. C

Ambassade d'Angleterre en France.

Mort de Maximilian Empereur.

1519.

Charles d'Austriche esleu en sa place.

Il s'est veu cy-dessus comme les Anglois auoient conquis la ville de Tournay sur le feu Roy Louys XII. Le Roy François son successeur desiroit grandement de la rauoir, & desia les propos en auoient esté mis en auant par l'Admiral de Bonniuet son Ambassadeur en Angleterre. Ce qu'il ne fist lors qu'entamer & proposer, ceux-cy deputez en France par le Roy Henry pour se conioüyr de l'alliance prise entre les deux Couronnes, le parfirent, & du vouloir & consentement de leur Maistre & Seigneur en conclurent la restitution entre ses mains. A condition toutesfois, que pour le rachapt d'icelle il luy fourniroit quatre cens mille escus; sçauoir est deux cens mille tant pour la despense faite à la construction de la citadelle, que pour l'artillerie, poudres, & autres munitions que le Roy d'Angleterre Henry deuoit laisser en la place, & les autres deux cens mille pour les frais faits par les Anglois à la conqueste de la place, & pour le reste de quelques autres pensions qui luy estoient deuës, ainsi que dit Martin du Bellay dans ses Memoires. D

La ville de Tournay, restituee au Roy François par le Roy d'Angleterre Henry.

Mais parce que l'argent ne fust baillé comptant, on luy donna huit Gentils-hommes pour tenir ostage iusques au payement de la somme, à sçauoir quatre Gentils-hommes de la Chambre du Roy, & quatre enfans d'honneur. Les quatre Gentils-hommes furent François de Montmorency Seigneur de la Rochepot, Charles de

A Mouy Seigneur de la Mailleraye; Anthoine des Prez Seigneur de Montpezat; & Charles de Soliers Seigneur de Marette en Piemond. Les quatre enfans d'honneur, le fils aisné du Seigneur de Huguenille, & les puisnez de Mortemar, de Melun, & de Grimault.

Aussi fut accordé que iusques à ce que ces ostages seroient rendus à Calais en la puissance du Roy d'Angleterre, ne seroit faite deliurance de la ville de Tournay: mais qu'aussi-tost qu'on les auroit enuoyez audit lieu, Gaspar de Colligny Seigneur de Chastillon, Mareschal de France, seroit depesché pour aller auec deux cens hommes d'armes, prendre possession d'icelle. Chose qui fut executée. Car le Mareschal de Chastillon arriuant à Tournay, la ville & citadelle luy furent deliurées par les deputez du Roy d'Angleterre, auec toutes les choses contenuës au Traité. Et fut ledit Mareschal receu par les habitans en la plus grande ioye qu'on eust sceu receuoir la propre personne du Roy. Tellement que pour monstrer l'affection qu'ils portoient à la Couronne de France, ils firent mesme des feux de ioye par les cantons & principaux endroits de la ville, des bancs, & des escabelles, sur lesquelles les Anglois s'estoient assis: donnans à cognoistre & entendre par là, qu'ils ne desiroient iamais retomber dessous leur authorité. — *Gaspard de Colligny prend possession pour le Roy de France.* — *Feux de ioye faits à son entrée par les citoyens & bourgeois de la ville.* — B

Selon le rapport de Polydore Vergile, Thomas Wolsey Cardinal d'Yorc fut le principal autheur de ceste restitution. Il tiroit comme nous auons dit ailleurs, de grands profits & reuenus de l'Euesché de Tournay. Afin que l'Euesché luy demeurast entier, il commença du vouloir de Henry son maistre, à solliciter le Roy François; qu'il donnast quelque autre Euesché dedans son Royaume à Louys Gaillard Euesque de ceste ville. Et bien que le Roy François, qui sçauoit bien iuger combien il importoit à son Estat qu'il y eust vn Euesque François en icelle; ne fist aucune responce à Wolsey sur cela; si est-ce qu'apres que par ses Ambassadeurs il l'eut gratifié de quelques presens, & faict promesse de luy payer certaines pensions annuelles, il disposa le Roy Henry d'entendre à ladite restitution: moyennant laquelle le mesme Roy François s'obligea d'abondant à luy fournir par chaque an mille mares d'argent au lieu des profits qu'il auoit accoustumé d'en receuoir. — *Thomas Wolsey pensionnaire du Roy François.*

C Du Tillet parlant de ceste mesme restitution, en rapporte particulierement le Traité, mais bien different de ce que nous en venons de dire par le rapport de Martin du Bellay. La remarque en est necessaire à l'Histoire, & pour ceste cause il ne sera pas hors de propos de l'y mesler. Il dit, & le recite de l'original qu'il a veu.

I. Qu'afin d'oster toutes occasions de rompre la ligue & l'alliance susdites faites entre les Roys François & Henry, le Roy Henry par traité separé conuint de rendre au Roy François, Tournay, Mortagne, S. Amand, & tout le territoire adiacent pris dés l'an mil cinq cens treize moyennant six cens mille escus vallans chacun trente-cinq sols payables à termes par le mesme Roy François ou ses successeurs, sous obligation de *Nisi*. Et pour seureté tant du payement que de l'accomplissement du mariage de Madame Marie d'Angleterre, auec le Dauphin son fils, le Roy François promist bailler ostages, & se reserua le pouuoir d'vser de retention iusques à la concurrence de trois cens trente-trois mille escus, dont Marie d'Angleterre deuoit estre dottée, au cas qu'elle n'heritast à la Couronne d'Angleterre. — *Traité de la restitution de Tournay.* — D

II. Qu'iceluy Roy François remist tous les maltalents qu'il auoit contre les habitans de Tournay & des autres places voisines, & generalement contre tous les gens de guerre, lesquels auoient seruy le Roy Henry pour la garde & defence d'icelles. Et que le Roy Henry de sa part deschargea & quitta lesdits habitans de l'obeissance & des serments de fidelité par eux faits à luy, pour demeurer suiets du Roy François en mesme forme, maniere, & toutes telles franchises qu'ils estoient auparauant qu'ils se fussent soubmis à la Couronne d'Angleterre.

III. Que de vingt-trois mille liures restans à payer de la somme de cinquante mille escus que lesdits habitans auoient promise au Roy Henry lors qu'ils accepterent la composition de se rendre à luy, l'an 1513. le Roy François fist sa debte propre, & Henry le subrogea en son droit.

IV. Qu'il fut accordé, que le mesme Henry pourroit emmener & transporter à ses despens hors de Tournay, toute l'artillerie, munition, instruments de guerre, fussent armes offensiues ou deffensiues, viures, auictuaillements, & autres choses par luy mises pour la garde ou defense de la place.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

V. Qu'en cas que le mariage susdit ne s'accomplist, & l'empeschement autre que de la mort des accordez vint de la part du Roy François, luy ou ses successeurs rendroient au Roy Henry ou à ses heritiers, ladite ville de Tournay, & le territoire adiacent, auec tous les fruits cependant perceus, & sans deduction des reparations faites, en luy rendant par ledit Henry la somme de six cens mille escus, ou ce qu'il en auroit receu. Au contraire que si l'empeschement du mariage procedoit de la part de Henry, Tournay & le territoire demeureroient au Roy François en payant ladite somme de six cens mille escus, ou ce qui resteroit. A

Entreueuë des deux Roys assignée à Sandynfeld.

Apres tous ces traictez, les deux Roys accorderent de s'entreuoir, à celle fin qu'en personne ils peussent confirmer l'amitié faite entr'eux par leurs deputez. Il auoit esté premierement dit que l'entreueuë se feroit dedãs le dernier iour de Iuillet mille cinq cens dix-neuf, au lieu de Sandynfeld, ou quelque autre lieu neutre, qui seroit aussi par les Agents de leurs Maiestés, lesquels auant le 1. iour d'Auril prochain s'assembleroient audit lieu, pour traiter du iour de la maniere, de la forme & de la seureté de ceste entreueuë. Depuis les deux Roys donnerent pouuoir, sçauoir est celuy de France à l'Admiral Bonniuet, lequel auoit le maniement de ses affaires depuis le trespas du grand Maistre de Boisy son frere; & celuy d'Angleterre à Thomas Wolsey Cardinal d'Yorc, lequel auoit la superintendance de tout l'Estat Anglois, d'en ordonner. B

1520. Ce qu'ils firent le douziesme iour de Mars, 1520. Et sous couleur que le Roy d'Angleterre Maistre de Wolsey deuoit passer la mer à peril & despence, & laisser son royaume, il ne trouua pas bon que ceste entreueuë se commençast en lieu neutre, ains declara par le consentement de l'Admiral.

Renuoÿ entre Ardres & Guines.

I. Que dans la fin de May suiuant, le Roy d'Angleterre Henry, la Royne Catherine sa femme, & la Royne Marie doüairiere de France, viendroient à Guines: le Roy de France François, la Royne Claude sa femme, & Madame Louyse de Sauoye sa mere à Ardres.

II. Qu'vn iour, qui seroit aduisé dedans le quatriesme ou sixiesme du mois de Iuin ensuiuant, le Roy Henry partant de Guines, marcheroit vne demie lieuë vers Ardres, sans toutesfois sortir des limites de Guines où le Roy François partant d'Ardres à mesme heure & iour le viendroit rencontrer, & s'entresalüeroient & parleroient ensemble à cheual tant qu'il leur plairoit, puis s'en retourneroient le Roy François à Ardres, & le Roy Henry à Guines. C

III. Que le lendemain les deux Roys s'entre-verroient, & s'assembleroient en lieu neutre, lequel seroit aduisé par les deputez susdits, & apres s'estre entre-saluez, le Roy Henry iroit à Ardres, saluer, voir & disner auec la Royne de France, & Madame Louyse mere du Roy François, lequel iroit pareillement à Guines, saluer, voir, & disner auec la Royne d'Angleterre, & la Royne Marie doüairiere de France.

IV. Que l'entreueuë seroit decorée de tournois ioustes, & exercices d'armes à pied & à cheual, en place choisie par les deputez, fossoyée, fortifiée, & gardée par esgal nombre de gensd'armes à ce commis par les deux Roys: lesquels auec les Roines, & leurs suites, se pourroient voir familierement, conuerser & parler durant lesdits tournois, & le soir s'en retourneroient és chasteaux d'Ardres & de Guines.

V. Que l'honneur & la preéminence seroit ausdits Roys & Roynes quand ils seroient les vns chez les autres.

VI. Que deux Gentilshommes ayans pareille compagnie seroient commis pour la garde des chemins, & pour faire guet continuel durant l'entreueuë, tant pour la seureté des deux Roys & de leurs trains, que pour l'escorte des viures & prouisions. D

VII. Bref que les gens de guerre desdits Roys, exceptées les garnisons de Calais & de Boulõgne, ne pourroient approcher de deux iournées le lieu de ladite entreueuë, tant qu'elle dureroit sans permission expresse desdits Roys.

Princes d'Angleterre mandez à Londres.

Suiuant ceste assignation & declaration le Roy d'Angleterre escriuit incontinent à tous les Princes & Seigneurs de son Royaume, que dedans certain iour ils se rendissent à Londres pour auiser & mettre ordre à l'entreprise de ce voyage; & luy cependant fist construire vn riche & magnifique logis, pour receuoir le Roy François à Guines. Les Princes ayans receu les Lettres commencerent tous en general à murmurer, & trouuerent mauuais qu'vne entreprise de si grande importance & despense eust esté faite & resoluë sans leur aduis & conseil. Mais principalement Edward Duc de Buckingham, Seigneur altier & peu liberal, se fascha fort qu'il luy

Murmurent de l'entreprise & voyage du Roy, & principalement Edward Duc de Buckingham.

A conuint faire de grands frais en l'appareil de ce voyage, & publia par tout hardiment, Qu'il ne voyoit point de cause legitime, pour laquelle on deust ainsi vainement despendre de l'argent, &, Que c'estoit vne chose trop insupportable d'obeir en ce point à la volonté d'vn homme abiect, & importun.

Paroles lesquelles estant venuës iusques aux oreilles du Cardinal d'Yorc, (qui les estimoit dites & prononcées contre soy) l'aigrirent & collererẽt tellement, que comme il estoit personnage cruel, & qui ne se souuenoit pas du rang & de la qualité qu'il tenoit; aussi delibera-t'il, & desseigna deslors de perdre & ruiner entierement l'autheur d'icelles : & pour le mettre tout premierement en la disgrace & malueillance du Roy, s'auisa de l'accuser & charger de l'offense qui suit ; Quelque peu deuant ce temps Guillaume de Golmer Cheualier auoit esté receu dedans la maison du Duc, & luy auoit voüé son seruice. VVolsey le fist venir en sa presence, & apres l'en auoir cõtumelieusement repris, commanda qu'on le mist en prison, sous pretexte qu'au mespris de son Prince & Seigneur souuerain, il auoit voüé son obeïssance à vn homme particulier, & s'estoit rangé comme seruiteur sous sa domination & puissance. Dequoy le Roy bien aduerty, reprist d'autre part le Duc auec aigres menaces, & le reputãt à ceste cause pour vn audacieux & superbe commença à l'affectionner beaucoup moins que de coustume. De sorte que Wolsey, resolu de le donner pour victime de sa vengeance à la mort, n'eust plus doresnauant autre soin ny pensée que de venir à bout de l'execution, sans aucun doute ny soupçon d'iniure ains sous couleur & vray-semblance de quelque iustice.

Lequel VVolsey Cardinal d'Yorc resoult de faire mourir pour cela.

Guillaume de Colmer Cheualier emprisonné.

B

Mais pource que Thomas Hauard Comte de Suthry Admiral d'Angleterre, auoit vne des filles de ce Duc en mariage, il falut deuant trouuer le moyen de l'escarter, ou de le releguer plustost en quelque coing de l'estat, où son authorité, sa promptitude, & son pouuoir ne peussent en auoir de raison. Car il y auoit de grandes haines & inimitiez entr'eux deux, parce qu'autrefois le Comte auoit pensé poignarder Wolsey pour quelques reproches & calomnies dont il auoit temerairement osé le charger, au mesme temps Girauld Comte de Kildare, & Gouuerneur general d'Irlande, vint en Angleterre ; & par sa venuë fournit d'occasion à VVolsey d'inuenter ce moyen. Il estoit veuf, & desiroit de se remarier auec vne Angloise. A ceste cause apres auoir fait la reuerence au Roy Henry, & rendu les deuoirs de la salutation à Wolsey, comme au principal intendant des affaires du Royaume il commença d'entrer en recherche de quelque Dame propre & digne de son rang & de son aage, & pour cét effect seiourna quelques iours durant en Angleterre. Ce qui donna matiere à VVolsey de faire des pernicieux desseins contre sa personne. Car ayant entendu qu'il estoit homme de moyens, & desirant tirer de luy quelque somme d'argent, il commença peu de temps apres à refuir ses discours, se mit publiquement en colere contre luy, & ne cessa de mesdire de son honnesteté, de calomnier sa reputation, & de l'accuser enuers le Roy, qu'il demandoit outre sa volonté ie ne sçay qu'elle Dame veufue pour femme, iusques à ce qu'en fin voyant qu'il ne luy faisoit aucuns presẽs, il ordonna qu'il fust cõduit en prison : & se seruant finement de sa captiuité, mist ordre que Thomas Hauard fut designé Gouuerneur d'Irlande en son lieu, laquelle charge Thomas obtint plus par la haine d'autruy, que pour l'amour & respect de soy-mesme, & non ignorant qu'elle luy seroit vn exil, plustost qu'vne charge & dignité, tant que son ennemy l'y pourroit faire demeurer.

VI.

Thomas Hauard Admiral, gendre du Duc de Bouckingham.

Girauld Comte de Kildare, Gouuerneur d'Irlande, en Angleterre.

C

Emprisonné par les menées de VVolsey

Thomas Hauard designé Gouuerneur d'Irlande.

D

Il y auoit vn autre Seigneur nommé Henry Comte de Northumbelland, duquel VVolsey conceut pareillement quelque soupçon, qu'il deust empescher le supplice du Duc. A ceste cause il se resolut encore de persuader tant de choses au Roy contre luy, que d'oresnauant il ne luy restast aucun accez ny lieu de grace enuers sa Maiesté. Ce qu'il effectua par vne telle occasion. Vn peu deuant, la garde & tutelle de quelques orphelins & pupilles estoit escheuë au Comte, à ce que suiuant la coustume du pays il administrast leurs heritages & patrimoines, & iouist de tous les fruicts & reuenus d'iceux, iusques à ce qu'ils eussent atteint l'aage de vingt-vn an. VVolsey, qui tenoit pour droit tout ce qui luy venoit en la volonté, mist en auant que ceste tutele & garde noble appartenoit au Roy d'Angleterre, & que c'estoit à luy seul de disposer des biens & rentes des pupilles de son Royaume. Au contraire le Comte soustenant que ce droict luy appartenoit en ses Terres & Seigneuries: & ne voulant aucunement s'en desaisir, VVolsey le fit appeller en iustice, où il fut condamné d'estre mis en pri-

Tutelles des enfans pupiles & mineurs d'ans, quelle en Angleterre.

HENRY VIII. son, & la tutelle remise sous le nom & l'authorité du Roy. Ce qui succeda de sorte audit Wolsey, que le Comte tint apres à grand plaisir & profit de pouuoir eschapper de ses mains. A

ANS DE IESUS-CHRIST.

Le Comte de Northumberland prisonnier.

Cependant les Princes & Barons Anglois s'assemblerent à Londres auec de grands & magnifiques trains, & le Duc de Buckingham entr'autres, lequel Wolsey, dissimulant la grande haine qu'il auoit conceuë contre luy, receut & traicta fort humainement en apparence. Puis le iour de l'entreueuë s'approchant du Roy d'Angleterre accompagné desdits Princes, & la Royne sa femme suiuie d'vn grand nombre de Princesses & de Dames, se mirent en chemin pour passer la mer auec le susdit Wolsey Cardinal d'Yorc, & Chancelier du Royaume. Pour ceste entreueuë, comme nous auons remarqué cy-deuant, il estoit accordé, Que le Roy François se trouueroit à Ardres, le Roy Henry à Guines; & que de là l'vn & l'autre s'aduanceroient pour se rencontrer à my-chemin. Suiuant cét accord, le sixiesme iour de Iuin propre iour de la Feste Dieu, ces deux Roys se rendirent aux lieux ordonnez & s'entr'abor-derent montez chacun sur vn cheual d'Espagne, & chacun de sa part assistez de la B plus grande Noblesse que l'on eust veuë cent ans auparauant ensemble: tous deux en la fleur de leurs aages, & reputez les deux plus beaux Princes du monde, & autant adroicts en toutes armes, tant à pied qu'à cheual. Ie n'ay que faire de dire la magnificence de leurs accoustrements. L'Histoire porte que leurs seruiteurs mesmes en auoient si grande superfluité, qu'on nomma depuis l'assemblée, *le Camp de drap d'or.*

Entreueuë du Roy de France & Henry d'Angleterre.

Apres qu'ils eurent faict leurs accolades à cheual, il descendirent en vn pauillon ordonné pour cét effect: & suiuis seulement le Roy de France de l'Admiral Bonniuet, du Chancelier du Prat, & de quelqu'autre de son conseil, & celuy d'Angleterre, du Cardinal d'Yorc, & des Ducs de Northfolc, & de Suffolc. Ils deuiserent là de leurs affaires particulieres, & puis conclurent qu'au mesme lieu se dresseroient eschaffaux & lisses, pour faire des ioustes & tournois, estans deliberez de passer leur temps en deduits & choses de plaisir, & laisser negocier leurs affaires à ceux de leur conseil, lesquels de iour en iour leur faisoient rapport de ce qu'ils auoient accordé. Du Bellay dit qu'il se trouua grand nombre de bons hommes d'armes audit tournois, comme il est à presumer qu'il n'y en alla pas des pires; & que les deux Roys mesmes coururent l'vn contre l'autre par douze ou quinze iours: durant lesquels comme ils estoient l'vn & l'autre en ialousie de l'election nouuelle de Charles Roy d'Espagne à l'Empire, aussi leurs Agents & Deputez firent vn Traité pour eux, Que si l'Empereur esleu s'ingeroit de violer la paix & ligue vniuerselle faite l'an 1518. ou sous couleur de se faire couronner à Milan, troubloit la tranquilité publique de l'Italie, ou vouloit ailleurs estendre la longueur de ses mains, les deux Roys luy resisteroient en leurs personnes & forces assemblées. C

Traicté entre les deux Roys contre l'Empereur.

Festin du Roy d'Angleterre au Roy de France en vn riche logis de bois.

Cela faict le Roy d'Angleterre festoya le Roy de France prés de Guines en vn logis de bois, ou il y auoit quatre corps de maison, lequel il auoit faict construire & charpenter en Angleterre, & amener de deça tout faict. Il estoit couuert de toille peinte en forme de pierre de taille, puis tendu par dedans des plus riches tapisseries qui se peussent trouuer: en sorte qu'on ne l'eust peu iuger autre, sinon vn des beaux bastimens du monde: & auoit esté le dessein pris sur la maison des Marchands à Calais. Apres le festin il fut desassemblé & renuoyé en Angleterre, & n'y perdit-on que la voiture. D

Pauillon du Roy de France pour festoyer le Roy d'Angleterre.

Le lendemain, le Roy de France deuoit à la pareille festoyer celuy d'Angleterre prés d'Ardres, où il auoit fait dresser vn pauillon de soixante pieds en quarré, le dessus couuert de drap d'or frizé, & le dedans doublé de velours bleu tout semé de fleurs de Lys en broderie d'or de Cypre: & quatre autres pauillons aux quatre coings, de pareille despense. Et estoient les cordages de fil d'or de Cypre, & de soye bleuë turquine, chose fort riche & precieuse. Mais le vent & la tourmente vint telle, que tous ces cordages & chables rompirent, & furent les tentes & pauillons portez par terre, de sorte que le Roy François fut contrainct de châger de resolution, & fist faire en grande diligence vn lieu pour le festin, où depuis il y a en vn boulleuert, nommé pour cela *Boulleuert du festin.* Il n'est point de besoin de s'arrester à dire les grâds triomphes, & bonnes cheres, ny les despences superfluës qui se firent là. Car on ne le peut estimer. Et les Historiens du temps disent que *plusieurs y porterent leurs moulins,*

A *leurs forests, & leurs prez sur leurs espaules*

Apres ces festins & tournois, le Roy François se retira dans Boulongne, le Roy Henry à Calais; & toutes personnes de bon iugement n'eussent pas pensé de voir iamais d'inimitiez & de discordes entre ces deux grands Princes. Mais le Roy Henry ne fut pas plustost de retour audit Calais, qu'aduerty que Charles d'Austriche, dit le Quint, esleu Empereur, estoit arriué dans l'Angleterre en venant d'Espagne, il s'embarqua soudain, & le fut trouuer à Canterbury: bien que Polydore Vergile die, que ce fut des deuant l'entre-veuë, puis s'en reuint en sa Compagnie iusques à Calais & Grauelines, en telle & semblable fraternité comme il auoit fait auec le Roy de France: & conclud auec luy. Que là où le Roy de France & l'Empereur tomberoient en quelque differend, il en feroit arbitre: &, Que si l'vn d'eux ne vouloit tenir son arbitrage: il se pourroit declarer contre luy: chose contraire aux accords qu'il auoit faits auec le Roy François.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1520.

Charles le Quint Empereur en Angleterre.

Traité du Roy Henry auec l'Empereur Charles.

VII.

De là l'Empereur s'en retourna en Flandre; & le Roy Henry en Angleterre, où B le Cardinal Wolsey ne visant plus qu'à se venger d'Edward Duc de Buckingham, & satisfaire à la haine qu'il auoit conceuë contre luy, se seruit en fin de Charles Cheneuet homme peruers, & chassé par le Duc à cause de ses meschancetez, comme d'instrument & ministre de sa cruauté. Cestuy-cy curieusement enquis par luy de sa vie du Duc, luy descouurit; Premieremẽt, Qu'en ses plus familieres discours il auoit coustume de dire, *Que s'il auenoit que le Roy Henry mourust sans enfans, il mettroit peine d'occuper le Royaume*: &, Qu'il en auoit mesme tenus quelque deuis & conference auec Georges Seigneur de Borgen, auquel il auoit baillé l'vne de ses filles en mariage. Secondement, Qu'il se vantoit & menaçoit ordinairement, que quelque iour il feroit vne seuere iustice & punition de plusieurs crimes & meffaicts commis par Wolsey, son capital & mortel ennemy.

1521.

Charles Cheneuet instrument & ministre de la ruine d'Edward Duc de Buckingham.

De ces deux points Wolsey prist suiet d'executer son mauuais dessein, & tant par belles parolles que par promesses & recompenses sollicita Charles à proposer ces accusations là contre le Duc, lors qu'il en feroit de besoing, & d'en dire encore d'auantage, s'il le sçauoit. Ce que Charles entendant, partie par vn desir de vengeance, C & partie par vne cupidité de faire quelque proffit, il luy declara de plus, Que luy ce que vn certain Moine Chartreux, lequel auoit coustume de l'ouyr en confession, luy auoit donné comme vne esperance asseurée qu'il paruiendroit vn iour à la Couronne, il s'estoit malheureusement & proditoirement resolu de procurer & machiner la mort du Roy, par quelque moyen que ce fust.

VVolsey machine & conclud sa mort.

Tout cela sceu, Wolsey s'en alla trouuer le Roy Henry, luy denonça que sa vie estoit en peril, accusa le Duc de Buckingham de trahison & conspiration en son endroit, & dist qu'il en auoit de manifestes indices. Partant que son plaisir fust de deliurer en bref & sa personne, & son Estat d'vn si grand danger. Le Roy bien estonné respondit, Que si le Duc estoit coulpable, il le falloit punir: & commanda qu'on le fist venir à Londres. Il fut appellé: croyant qu'il y alloit de son honneur pour peu que son innocence fust suspecte, il vint, fut accusé de crime de leze Maiesté par D Charles, plaida sa cause luy-mesme, & se defendit courageusement. Mais en fin pour s'estre trouué chargé d'auoir voulu violemment & tiranniquement vsurper le Royaume, ses iuges le condamnerent à perdre la teste. Ce qui fut executé chaudement. Et quant à Georges Sieur de Burgen, soupçonné d'auoir sceu quelque chose de telle entreprise & coniuration, apres en auoir expié le soupçon & la faute par vne prison de quelques mois, & par la perte & confiscation d'vne partie de son bien, on le remist en liberté.

Edward Duc de Buckingham condamné à mort & decolé.

La doctrine de Luther commençoit lors à s'espandre par tous les coings de la Chrestienté. Ce que Henry Roy d'Angleterre voyant & craignant que son Royaume, lequel estoit fort religieux & deuot, n'en receust quelque tache & soüillure, il eut premierement soin de faire brusler tous les Liures dudit Luther, desquels il estoit desia paruenu vn grand nombre dans les mains des Anglois. Puis entre plusieurs aduersaires qui combatirent sa mauuaise doctrine, il escriuit luy-mesme vn docte Liure contre luy, par lequel non seulement il reprist & refuta son opinion touchant les indulgences, en deffendant le Siege Romain & les Papes: mais aussi de là vint à condamner toute la dispute qu'il auoit faicte des Sacremens de l'Eglise, prenant son argument pour escrire sur le Liure de la Captiuité

HENRY VIII. ANS DE IESUS-CHRIST.

Babylonique, & enuoya ledit Liure au Pape Leon X. lequel à cause de cela le surnomma fort honorablement, & luy bailla le titre de *DEFENSEVR DE L'EGLISE*, A ou selon d'autres *DE LA FOY*.

Commencement & origine des guerres d'entre l'Empereur Charles le Quint & François I. Roy de France. Differend du Royaume de Nauarre.

Nous auons dit cy-dessus comme Charles d'Austriche estoit paruenu à la dignité Imperiale. Depuis, luy & le Roy de France entrerent en querelle particuliere, dont ils vinrent aux armes. Et bien que cela ne soit pas purement de l'Histoire d'Angleterre; si est-ce qu'à cause que le Roy Henry s'y mesla profondement, il est besoing d'en parler, & de reprendre le discours à la premiere origine & source de la guerre. Iean d'Albret donc Roy de Nauarre ayant esté spolié de son Royaume par le Roy d'Arragon grand pere maternel de l'Empereur, ainsi qu'il c'est peu voir cy-dessus, Henry son fils & successeur fut long-temps depuis à la Cour de France poursuiuant & demandant secours, afin de le pouuoir reconquerir. Ce que le Roy François voyant, il procura si bien pour luy, que par traité faict à Noyon l'an mil cinq cens seize entre ses deputez & ceux de l'Empereur Maximilian, il fut accordé, Que dedans six mois Charles Roy d'Espagne rendroit le Royaume audit Henry d'Albert, ou B bien le recompenseroit à son contentement & commodité d'autant vaillant. Et pour les droits pretendus par le Roy François au Royaume de Naples, Que l'Empereur luy satisferoit par vne pension de cent cinquante mille ducats.

Royaume de Nauarre reconquis pour le Roy Henry.

Mais ny l'vn ny l'autre ne satisfaisant en aucune façon à cela, finalement le Roy de France apres les auoir par plusieurs fois inuitez de ce faire, & se sentant tenu d'ailleurs & par autre traité conclu auec le Roy de Nauarre de le secourir à recouurer son Royaume, au cas que le Roy Catholique faillist à sa promesse, il permist au commencement du Printemps de ceste année mil cinq cens vingt-vn, qu'André de Foix Seigneur d'Asparraut frere du Seigneur de Lautrec, auerty qu'en Espagne il y auoit de grandes diuisions entre la Noblesse & le peuple, & qu'ils estoient en armes les vns contre les autres, leuast au nom de Henry, (que ne pouuant luy-mesme faire l'entreprise à cause de sa trop grande ieunesse) iusques au nombre de cinq ou six mille Gascons, & deux ou trois cens hommes d'armes des ordonnances de sa Maiesté. Auec ce nombre il fist vn si grand effect, qu'entrant dans la Nauarre il la remist C en moins de quinze iours en l'obeyssance de son Seigneur naturel & legitime. Mais par le Conseil du Seigneur de Saincte-Coulombe Lieutenant de la compagnie du Seigneur de Lautrec, il ne se voulut contenter de ceste nouuelle conqueste, ains se ietta mesme dedans l'Espagne, sous esperance de la conquerir aussi facilement, ou pour faire quelque riche butin. Ce que les Espagnols sçachans, & marris de voir les François ne s'estre contentez de r'auoir ce qui leur appartenoit, ains se mettre encore en effect de s'emparer de leurs pays, ils s'accorderent la Noblesse & la commune, & trouuans l'armée du Seigneur d'Asparraut separée d'auec celle de Saincte Colombe, qui luy auoit persuadé de renuoyer vne partie de ses gens de pied, la chargerent & defirent, le prirent luy-mesme prisonnier auec le Seigneur de Tournon & plusieurs autres, & poursuiuans leur victoire rentrerent dans le Royaume de

Est reperdu quelque temps apres.

Nauarre entierement depourueu de gens de guerre, & reprirent Pampelune, & les autres villes, auec aussi peu de peine, que les François en auoient employé pour les conquerir.

Robert de la Marck deffie l'Empereur Charles.

D'autre costé Robert de la Marck Seigneur de Sedan, & Duc de Boüillon, ayant quelque different contre l'Empereur, & le Seigneur d'Emery, & sçachant que l'Empereur estoit à Wormes ville Imperialle, où il tenoit vne diete des Princes & villes D franches de la Germanie pour remedier aux tumultes nouuellement excitez par Martin Luther, il enuoya deffier en pleine assemblée. Puis par le Seigneur de Florenges son fils aisné il leua tant en France qu'autres lieux circonuoisins iusques au nombre de trois mille hommes de pied, & quatre ou cinq cens cheuaux cōtre la volonté du Roy François & ses defences expresses: & auec ses forces s'en alla mettre le siege deuant Vireton, petite ville de Luxembourg assise aux confins de la Lorraine. Ce que l'Empereur Charles & quelques autres Princes prirent en grand dedain.

Ambassade du Roy d'Angleterre en France.

Pour ces deux remuemens d'armes tant au Pays-bas comme aux lisieres d'Espagne, Henry Roy d'Angleterre deputa vers le mesme temps vn Gentil-homme de sa part au Roy Frāçois, pour le persuader de ne point entrer en guerre auec l'Empereur, ains faire de nouueaux traitez ensemble, & luy dire que s'il auoit quelque different

A contre luy, le Roy d'Angleterre son maistre en feroit mediateur pour le vuider & terminer comme neutre. A quoy le Roy François respondit incontinent apres le Seigneur de Mōt-pezat, lequel il enuoya tout expres en Angleterre, Qu'il estoit tenu par chapitres de traitez faits auec le Roy de Nauarre, de luy donner secours pour le remettre en ses pays; puis que l'Empereur Charles ne vouloit satisfaire à l'accord de Noyon. Et pour Robert de la Marck, il luy commanderoit que s'il auoit quelque querelle auec le Seigneur d'Emery, il eust à le vuider contre luy mesme, sans faire la guerre à l'Empereur, & qu'il enuoyeroit faire defences à tous ses suiets de luy porter en ce cas aucun ayde ny faueur. Ce qu'il fist depuis, & fut cause que Robert retira son armée. Mais quant à ce que le Roy Henry demandoit qu'elle eust à faire de nouueaux Traitez auec l'Empereur, Que cela ne se pouuoit faire sans en aduertir le Pape d'autant que par alliance d'entre sa Sainteté & luy, ce n'estoit pas en sa liberté de rien conclure de nouueau sans l'en auertir. Qu'il luy en refériroit, & que sa responce ouye, volontiers il entendroit à toutes bonnes raisons.

Responce du Roy de France au Roy d'Angleterre.

B Il est certain que le Roy François auoit vn Traicté de confederation auec le Pape Leon, pour le recouurement du Royaume de Naples, au cas que l'Empereur manquast à ce qui estoit accordé par le Traité de Noyon, duquel nous auons n'aguere parlé. Mais l'Empereur ayant failly tant pour Naples, que pour Nauarre, & le Roy François ne pouuant en auoir la raison sans entrer en guerre auec luy, c'eust esté contreuenir à leur alliance que de s'accorder. Ioinct que le Pape & le Roy François estoient alliés pour la defence de l'Italie, & les Venitiens sur le point d'entrer en leur ligue. Parquoy le Roy depescha vers sa Sainteté, pour sçauoir quand il luy plairoit mettre l'entreprise de Naples à execution. Ce que le Pape entendant, il fist vn grand recueil à l'Ambassadeur, & luy bailla la liste des gens de cheual & de pied, & de l'artillerie qu'il estoit besoin d'auoir pour icelle. Et deuoit le Roy luy faire responce dedans vingt-deux iours.

Different sur le Royaume de Naples.

Le terme se passa, & mesme vn mois d'auantage. Chose qui mist le Pape en soupçō (lequel oncques depuis on ne luy sceut leuer) que desia le Roy de France n'eust faict quelques traitez à son desauantage & sans son auis. Parquoy il luy fist dire, Qu'il ne
C s'estoit pas acquité de faire conclure la ligue de la defence d'Italie auec les Venitiens: & l'occasionna de se plaindre, Que peu de temps deuant il estoit entré dans les terres de l'Eglise vn fort grand nombre d'Espagnols, contre lesquels il auoit esté contraint de faire leuées de Suisses: dequoy le Roy deuoit payer les frais par moitié, ce qu'il auoit fait pour le premier mois, mais non pas pour les autres.

Le Pape Leon aliené du Roy Frāçois.

Toutes ces occasions mirent le Pape en telle perplexité, qu'il retira dans Rhegio les bannis de la Duché de Milan, tels que Hieronyme Moron, Monseigneur Vicomte, & autres: quoy que par le Traité qu'il auoit auec le Roy François, il ne luy estoit permis de les retirer dans ses pays, ny le Roy ceux des terres de l'Eglise dans les siens. Il auoit aussi promis par le Traité de n'inuestir Charles d'Austriche esleu Empereur, du Royaume de Naples à luy eschen par la mort de son grand pere maternel, au preiudice du droict que le Roy François pretendoit sur ce Royaume. Mais peu de temps apres il accepta la haquenée blanche, qui luy estoit deuë pour l'inuestiture dudit
D Royaume, & se separant entierement du Roy de France, fist mesme alliance, & capitulation auec l'Empereur: de laquelle les principaux articles furent, Que la Majesté de l'Eglise Romaine se defendroit, Qu'on recouureroit ce que les Frācois auoient conquis depuis peu dans l'Italie: &, Que François Sforce, alors fugitif, seroit restably au siege de ses ancestres, c'est à dire en la Duché de Milan. Dequoy le Roy François auerty ne peut s'empescher de s'en ressentir, & s'en plaignit, attendu mesme que le Pape luy auoit promis de le fauoriser à l'election de l'Empereur, & ce nonobstant l'auoit secretement empesché, tant qu'il auoit peu.

Charles d'Austriche inuesty du Royaume de Naples par le Pape.

Alliance du Pape Leon & de l'Empereur Charles le Quint.

Sur ces entre-faictes donc l'Empereur fist dresser vne armée fort grosse tant de gens de cheual que de pied, par le Comte de Nassau, le Comte Felix, le Seigneur d'Emery, Francisque de Scalenghe, & autres: & en constituant le Comte de Nassau Chef, luy commanda de marcher sur les terres de Robert de la Marck. Ce que le Comte fist auec tant de diligence & d'execution qu'en peu de temps il prist & rasa Longues, Muscancourt, Fleuranges & Iamets, places dependantes de la Duché de Boüillon, & alla de là se presenter deuant Boüillon, en laquelle il fut receu

Armée de l'Empereur Charles.

Contre Messire Robert de la Marck.

par intelligences La plus-part des forces d'Allemagne estoient à sa suite, & suffisoient pour desfaire & ruiner entierement ceux de la Marck. Nonobstant cela l'Empereur Charles les renforçoit tous les iours, & conceda mesme tresue à Robert, au milieu de sa victoire. A quoy le Roy François commençant d'apperceuoir ses desseins, & cognoissans ouuertement que la guerre luy estoit declarée, il mist aussi peine de sa part à leuer des troupes & compagnies. A

Le Roy François leue aussi des troupes.

Semond le Roy d'Angleterre à tenir son party suiuant les Traitez faits entre eux.

Il ne voulut rien innouer sans en aduertir premierement Henry Roy d'Angleterre son amy & allié. Et pour ce faire, il depescha vers luy des Ambassadeurs pour luy remonstrer le trouble que luy faisoit l'Empereur, & la puissante armée qu'il auoit mise sus: le priant de vouloir tenir le party de luy qui estoit assailly, suiuant le Traité fait entr'eux à leur abouchement d'Ardres, l'Empereur luy auoit pareillement enuoyé des lettres vn peu deuant pour l'attirer & gagner de son costé. Le Roy Henry rescriuit à tous deux, qu'ils ne commençassent si legerement vne grosse guerre: & s'efforça particulierement de persuader au Roy de France, Que si ladite guerre ne luy estoit autrement denoncée, il la diuertist en obeissant aux conditions demandées par l'Empereur lesquelles toutesfois estoient hors des termes de raison. Ce qu'entendant B

Response du Roy d'Angleter.

le Roy François, il ne laissa de donner ordre aux frontieres de Bourgongne, deputa Guillaume Gouffier Seigneur de Bonniuet, Admiral de France, pour mener vne armée dans la Nauarre, & venger l'iniure receuë par André de Foix Seigneur d'Asparraut, & commença à en dresser & composer vne autre de diuerses compagnies tant de ses subiets, que des estrangers ses alliez, entre lesquelles fut celle de Iean Duc d'Albanie Regent en Escosse à l'occasion de la minorité du Roy Iacques V. du nom, pour soustenir les efforts de l'Empereur Charles.

Autre Ambassad: du Roy François en Angleterre.

Cela fait il delegua derechef Oliuier de la Vernade Seigneur de la Bastie par deuers Henry Roy d'Angleterre pour le prier, Qu'il ne trouuast mauuais, si estant prouoqué & contrainct il faisoit la guerre à l'Empereur. Mais sur cela le Roy s'offrit d'estre Arbitre & Terminateur des differents d'entr'eux deux, & que s'ils vouloient enuoyer leurs deputez à Calais, il y feroit de sa part trouuer Thomas Wolsey Cardinal d'Yorc, pour auiser à moyenner vne bonne paix. Le Roy François s'y accorda C pourueu que le Pape Leon duquel il estoit allié, y fust compris & consentant. Et pour ce fait l'assignation fut donnée au quatriesme iour d'Aoust ensuiuant, & le Roy enuoya par deuers le Pape Leon.

Thomas VVolsey Cardinal d'Yorc depute pour accorder les François auec l'Empereur.

Pendant les allées & venuës de l'vn à l'autre, l'armée de France se parfit. Et le Seigneur de Liques qui auoit de long-temps de grosses inimitiez & querelles contre Louys Cardinal de Bourbon, à cause de l'Abbaye de S. Amand dont il estoit pourueu, la vint assaillir au mesme temps. Il y auoit dedans le Seigneur de Champeroux Lieutenant du Roy en Tournaisis, & le Seigneur des Loges Gouuerneur de Tournay L'Abbaye n'estant pas deffensable, & se voyants surpris sans penser estre en guerre, ils la rendirent à condition qu'ils sortiroient auec leur bagage. Et de-là le Seigneur de Liques fist mettre le siege deuant Mortagne. Il y auoit plus d'apparence que ceste villette & chasteau ne deuoient estre assaillis, pour estre du domaine du Roy de France, & dont le Roy d'Angleterre luy en auoit fait telle cession, que de la ville de Tournay, & du Tournaisis. Mais le Seigneur de Liques mettoit en auant, qu'il en auoit autrefois esté possesseur. Parquoy il continua le siege, & finalement le Seigneur de Prauzai Baillif de Tournaisis & Capitaine de la place ne voyant apparence D de secours la rendit à composition au Seigneur de Portien, & non au Seigneur de Liques: à la charge qu'il sortiroit auec les siens auec armes & bagues sauues. Mais sur leur retraite & contre les conditions du traité, ils furent suiuis & deualisez, & à peine eurent moyen de sauuer leur vie.

S. Amand pris par le Seigneur de Liques.

Siege de Tournay.

Cependant le Seigneur de Fiennes, de la maison de Luxembourg, Gouuerneur des villes de Flandres, ayant assemblé iusques à huit mille cheuaux, huit mille hommes de pied, & six pieces d'artillerie, il se vint camper deuant la ville de Tournay: & n'estoit encore la guerre denoncée entre le Roy de France & l'Empereur. Mais apres ce siege & les prises de S. Amand & de Mortagne, combien que l'Empereur niast que ce fust par son commandement & aueu, le Roy François ne voulant se laisser abuser, ne faillit de se preparer à la defence, & tint la guerre pour declarée.

Le temps s'approchoit que leurs Ambassadeurs se deuoient assembler à Calais. Le Roy François y ordonna de sa part Anthoine du Prat Chancelier de France,

A & Iean de Selue President, pour gens de robbe-longue : & Iacques de Chabannes Mareschal de France, pour robbe courte. Ceux-cy se rendirent à l'assignation pour traiter les differents des deux Maiestez deuant Wolsey Cardinal d'Yorc, enuoyé par Henry Roy d'Angleterre. Mais les deputez de la part de l'Empereur demeurent tousiours sur leur fierté, & demanderent des choses excessiues, comme la restitution de la Duché de Bourgongne, & l'abolition de l'hommage que l'Empereur deuoit pour ses Pays-bas à la Couronne, disans n'estre raisonnable qu'vn Empereur portast la foy à vn Roy de France. A ceste occasion le Parlement fut delaissé sans aucune conclusion. Et de-là le Cardinal Wolsey s'en alla trouuer l'Empereur à Burges; où il fist au nom du Roy Henry son Maistre vn traité particulier auec luy, par lequel entr'autres choses, il l'obligea à luy bailler des vaisseaux pour repasser en Espagne, & se sceut si bien insinuer en sa bien-veillance, que selon le rapport d'aucuns il luy promist mesme de briguer tant pour luy, qu'apres la mort de Leon X. il seroit esleu Pape, pourueu qu'il fist en sorte qu'vne bonne & durable alliance se fist entre luy: & B le Roy d'Angleterre, & que eux deux ensemble fissent la guerre au Roy de France.

Parlement à Calais où le Roy Henry enuoya le Cardinal d'Yorc.

Traité d'alliance entre l'Emp. & le Roy d'Angleterre à Bruges.

1522. VIII.

Mais l'Empereur ne tint pas sa promesse. Car le Pape Leon ayant vny sa puissance auec luy, retiré Parme & Plaisance de la main des François, & remis Sforce dedans Milan, il alla peu de temps apres de vie à trespas. Et quelque diligence que sceust faire le Cardinal Wolsey si-tost qu'il en eust receu les nouuelles, Adrian VI du nom, Hollandois, & pedagogue de l'Empereur, fust esleu en sa place. Il auoit obtenu permission du Roy d'Angleterre son Maistre, d'enuoyer à Rome Richard Pacey, pour soliciter en son nom le Consistoire des Cardinaux, à le fauoriser. Mais il ne fut pas plustost paruenu dans la Flandre, qu'il receut certain aduis de l'election d'Adrian. Ce qui ne l'empescha pas toutesfois d'acheuer son voyage, & d'aller iusques en la ville de Rome, où il demeura quelque mois, & tant qu'il eut nouuelle charge & commission du Roy de se transporter à Venise, pour moyenner la reconciliation des Venitiens auec l'Empereur.

Mort du Pape Leon X.

C Iceluy Empereur estoit encor en la ville de Bruges, mais sur le point de repasser en Espagne, pour appaiser quelques seditions & mutineries, qui s'y estoient nouuellement esmeuës. S'estant mis en mer, il fut derechef visiter le Roy d'Angleterre, qui le receut honorablement à Londres le septiesme iour de Iuin, & le mena de-là voir le chasteau de Windesore, où ils firent vn traité ensemble, par lequel l'Empereur pour l'auoir de son costé contre le Roy de France, accorda de luy payer tous les ans cent trente trois mille trois cens cinq escus: Car le Roy de France estoit annuellement redeuable d'autant au Roy d'Angleterre & à sa sœur Marie. A raison dequoy il ne voulut rien attenter contre la France, si l'on ne luy faisoit la maille bonne.

L'Empereur Charles en Angleterre; & son traité auec le Roy Henry.

Ce traité fut passé secretement entr'eux le treiziesme iour de Iuin, & pour plus grande alliance arresté, Qu'en temps & lieu l'Empereur prendroit en mariage la D fille du Roy d'Angleterre Marie, sa cousine, declarée Princesse de Galles, lors âgée de six ans seulement: Que celuy des deux qui ne tiendroit l'accord, payeroit à l'autre quatre cens mille escus. Que chacun d'eux tiendroit trois mille cheuaux, & quinze milles hommes de pied prests, pour marcher contre leur ennemy commun: & pour appaiser le Cardinal VVolsey marry de l'election d'Adrian, & le recompenser des pensions qu'il receuoit du Roy François. Que ledit Empereur luy payeroit tous les ans la somme de vingt-quatre mille escus, tant pour luy que pour les autres Conseillers du Roy d'Angleterre. Ce qu'estant directement contre les traitez déja faits auec le Roy François, luy donna suiet de faire retirer de la France Anne Bulleyne, ou de Boullen, que la Royne doüairiere Marie y auoit laissée: les Escolliers Anglois hors de l'Vniuersité de Paris, & les marchands d'Angleterre, de Bourdeaux: & des autres ports du Royaume.

Marie fille de Henry VIII. accordée auec Charles le Quint Empereur.

Cependant l'Empereur prist congé du Roy Henry, s'embarqua au port de Hampton, & fut conduit iusqu'aux riuages d'Espagne par Thomas Hauard Admiral d'Angleterre, lequel estoit depuis peu reuenu d'Irlande. A son retour voyant que le vent le fauorisoit, il vint hostilement descendre en la basse Bretagne, où il mist bon nombre de ses gens en terre, prist & pilla la ville de Morlais, en laquelle il fist vn grand & riche butin, & laissant Guillaume fils Guillaume en mer auec quel-

L'Empereur conduit par Thomas Hauard.

Morlais en Bretagne prise & pillé par l'admiral Hauard

 ques vaisseaux, pour defendre & garder la coste, s'en retourna de-là dans l'Angleterre. A

ANS DE IESVS-CHRIST.

Le Roy de France auoit assemblé toutes ses forces pour recouurer ce qu'il auoit perdu dans l'Italie. L'Empereur y passa d'Espagne pour leur tenir teste. Et ce qui fust le comble du malheur des François, Charles de Bourbon Connestable de France, Irrité du procez intenté contre luy par Louyse de Sauoye mere du Roy, touchant la succession de feuë Madame Susanne de Bourbon sa femme, vint mesmes à s'oublier tellement qu'il prist les armes pour l'Empereur à l'encontre du Roy son maistre. Il n'estoit pas ignorant que le Roy d'Angleterre s'estoit declaré pour le party dudit Empereur. A ceste cause, & pour monstrer dauantage le mauuais vouloir qu'il auoit contre le Roy François, quelques vns disent qu'il rescriuit à Thomas Wolsey Cardinal d'Yorc, luy mandant entre autres choses *Qu'il ne s'espargneroit en rien pour faire recouurer au Roy Henry le droict, que ses predecesseurs auoient autrefois pretendu dedans la France*. Ce qui picqua tellement le Roy d'Angleterre, qu'il se resolut d'y repasser auec armée. Et le Roy François ayans aduis de cela conceut vne beaucoup B plus grosse haine contre Charles de Bourbon, renuoya Iean Duc d'Albanie en Escosse pour y tailler d'autre besongne aux Anglois, & fist alliance au mois de Iuin auec Iacques Comte de Desmond Prince Irlandois, qui luy promist entr'autres choses.

Charles de Bourbon Connestable de France prend les armes pour l'Empereur.

1523.

Inuite le Roy d'Angleterre en France.

Alliance du Roy François auecque Iacques Prince Irlandois.

I. Qu'aussi-tost qu'il auroit enuoyé des forces dedans l'Irlande, il guerroieroit à personne & à ses despens le Roy Henry, non seulement pour conquerir en son profit la partie d'Irlande qu'il tenoit, horsmis l'vn des ports & chasteaux de Quinquesalle, Kore, ou Drudal, qui demeureroient au Roy François pour la conseruation de ses nauires: mais aussi pour mettre en possession de la Couronne d'Angleterre Richard de la Pole pretendu Duc de Suffolc, lequel en auoit esté dechassé long-temps deuant, & c'estoit retiré dedans la France à refuge, ainsi que i'ay desia dit.

II. Que le Comte fourniroit pour ladite guerre quatre cens hommes de cheual, & dix mille hommes de pied, & secoureroit le Roy François, quand il en seroit requis, de quinze mille hommes de pied ou plus grand nombre, souldoyez par ledit Roy de deux angelots chacun, & seulement armez d'espées & d'hallebardes. C

III. Qu'il pouruoirroit de cheuaux pour conduire l'artillerie du Roy François & Duc de Suffolc à leurs despens.

IV. Que la guerre estant commencée, le Roy François ne feroit paix ny treue auec Henry Roy d Angleterre, sans y comprendre ledit Comte, le sieur Thierry d'Orbrien & ses nepueux.

V. Que si nonobstant la comprehension le Roy Henry leur faisoit guerre, iceluy Roy François les secoureroit de gens-d'armes, de nauires & d'artillerie: & si durant icelle les subiets du Comte luy refusoient payer les rentes, cents & tributs anciens, le mesme Roy François à ses despens le renforceroit de deux vaisseaux armez qui le seruiroient iusques à ce que lesdits subiets fussent reduits en obeïssance, & le Comte fourniroit des viures necessaires.

VI. Qu'au Comte seroit assignée pension annuelle pour sa vie, laquelle on arbitreroit par aptes: & que Dauid Marque-Maurice son Seneschal de guerre auroit cinq cents liures par an sa vie durant. D

Armée de Henry Roy d'Angleterre pour passer en France.

Mais ce Traité ne fut point executé, parce que le Roy François eut d'autres empeschements tant és limites & marches de France, comme en son Estat & pays de Milan. Le Duc de Vendosme son Lieutenant general en Picardie estoit lors à Dourlans. Incontinent apres il eut nouuelles comme Henry Roy d'Angleterre dressoit son armée à Dowres pour faire descente à Calais, & mesmes qu'il y auoit vn Herault par les chemins pour deffier le Roy de France. Parquoy soudain il depescha Martin du Bellay en poste, afin d'en auertir le Roy qui estoit à Lion pour fauoriser l'armée qu'il auoit fait passer en Italie, sous la charge du Bastard de Sauoye grand Maistre de France & du Mareschal de Chabanes, & du Seigneur de Montmorancy. Et fondoit le Roy d'Angleterre ses deffiances sur ce, Qu'il se disoit estre Iuge arbitraire des querelles, qui pourroient suruenir entre le Roy François & l'Empereur Charles d'Austriche. Que l'an precedent, ledit Roy François estant deuant Valenciennes, les Ambassadeurs Anglois enuoyez là de sa part pour moyenner la paix, ne l'auoiët peu

Ses deffiances de la guerre surquoy fondees.

A iamais accorder à cause qu'il n'auoit voulu rendre Fontarabie prise à ce que disoit l'Empereur, depuis le traité de paix mis en auant, &, Qu'il estoit tenu de courir sus à celuy qui refuseroit les traitez par luy proposez, comme Arbitre & Terminateur de leurs querelles & differents.

Christierne Roy de Dennemarc fugitif de son Royaume.

Arriué en Angleterre.

Christierne II. du nom Roy de Dennemarc, ayant perdu la Suede, & se voyant si mal voulu dedans son pays que ceux de Lubec mesme ioints à Frideric son oncle s'estoient mis en armes contre luy, il s'enfuit enuiron ce mesme temps hors de son Royaume auec ses enfans & sa femme Isabeau propre sœur de l'Empereur Charles, apres auoir regné neuf ans, & par la Zelande Prouince de l'Empire aborda finalement en Angleterre au mois de Iuin. Ce que les Estats de Dannemarc voyans, ils esleurent pour Roy Friderie son oncle, estans aydez par ceux de Lubec, & cela fait, publierent certains escrits qu'ils addressoient à l'Empereur, au Pape, & aux autres Princes de l'Empire, par lesquels ils rendoient raison de leur fait, & chargeans Christierne de crimes enormes monstroient qu'à iuste cause il estoit banny. Ce Christierne auoit trois enfans, vn fils, que l'Empereur son oncle prist de-
B puis en sa Cour : & deux filles nommées Dorothée & Christine. Ses parens se mirent en armes pour le restablir, mais ils ne firent rien, nommément pource que l'Empereur estoit empesché contre les François, & que Henry Roy d'Angleterre, vers lequel il auoit pareillement eu refuge, s'apprestoit d'autre costé de passer en France.

Auant son passage neantmoins, il monstrera derechef vne preuue de sa deuotion à la Religion, & au Sainct Siege de Rome. Nous auons dit cy-deuant comme il auoit escrit contre Luther Ce nouueau Docteur luy respondit depuis tres-asprement, & fist paroistre par ses escrits qu'en la deffense de sa cause il ne tenoit conte de la dignité de son aduersaire. Ce que le Roy Henry ayant leu, il se plaignit grandement de luy aux Prince Frideric, & Iean son frere, & à George Duc de Saxe son cousin, leur remonstrant en quel accessoire les mettroit la doctrine de Luther auec toute l'Alle-
C magne, Qu'il ne falloit en tenir peu de conte, par ce que la barbarie Turquoise, qui estoit lors si estenduë, auoit pris commencement d'vn ou de deux meschants belistres tels que luy. Que la Boheme leur voisine les enseignoit combien il estoit bon d'aller au deuant du mal. Il les admonesta aussi de n'endurer, que Luther fist imprimer le nouueau Testament en langue vulgaire. Car on le cognoissoit tel ouurier, que sans doute il depraueroit & corromproit les choses bien escrites, en les maltranslatant. A quoy Georges luy rendit vne fort amiable response accusant Luther asprement, & disans qu'il n'endureroit ses liures en son pays, pource qu'il les tenoit pour ennemis tres-pernicieux. Et deslors il y eut plusieurs personnages fort doctes, qui defendirent le Liure du Roy, comme en Allemagne EKius & Murner, & en Angleterre mesme Iean Fischer Euesque de Rochestre, & Thomas Morus.

Lettres du Roy Henry contre Luther.

Iean Fischer & Thomas Morus defendirent le Liure du Roy d'Angl. contre Luther.

Iean Fischer homme fort excellent & renommé tant en pitié qu'en sçauoir, comme celuy lequel entendoit fort bien les trois langues, Hebraïque, Grecque, & Latine
D estant animé d'vn desir de repousser les calomnies de Luther dictes & pointées à l'encontre de son Seigneur escriuit vn Liure pour soustenir ce que le Roy auoit escrit. Mais il vsa d'vne singuliere modestie enuers iceluy, lequel en auoit entierement faict perte à l'endroit de l'Eglise, du Pape, & des Roys & des Princes Chrestiens. Et quant à Thomas Morus, autre personnage non moins pieux que sçauant, il prist pareillement la cause du Roy d'Angleterre en main, & la defendit par vn autre Liure expres, quoy que sous le nom de Guillaume Rosse. Lequel Liure fut si doctement composé, qu'il ferma le passage à la temerité de Luther, en sorte que iamais depuis il n'osa rien escrire contre luy.

Ferdinád Archidue d'Austriche fait Cheualier de la Iarretiere.

VVolsey faict Euesque de Durham & Abbé de S. Albans.

Ie laisse à parler d'EKius & de Murner, comme estans hors le suiet de ceste Histoire, pour dire, qu'enuiron le mesme temps Ferdinand Archidue d'Austriche, frere de l'Empereur Charles le quint, fut fait Cheualier de l'Ordre de la Iarretiere. Et Thomas Euesque de Durham, homme opulent & riche, mourut, aux biens & dignité duquel succeda Thomas Wolsey Cardinal d'Yorc, & laissa l'Euesché de Bathe & de Welles, qu'il tenoit à Iean Clere son Procureur en Cour de Rome. Ce qui ne peut pas neantmoins tellement assouuir sa cupidité, qu'il n'occupast encore l'Abbaye de S. Albans, tres-ancien & renommé domicile de religion & de sa saincteté, les-

quelles deux vertus il en bannit entierement. Et quelques iours apres il enuoya Thomas Annibal Prestre & Iurisconsulte au nom du Roy Henry, par deuers le Pape Adrian VI. pour luy faire confirmer & proroger sa Legation au Royaume d'Angleterre. Ce qu'il obtint, quoy qu'auec de grandes difficultez. Et sur ces entrefaites le mesme Pape Adrian deceda le treiziesme iour de Septembre, au lieu duquel fut esleu Clement VII. de la maison de Medicis: & Cuthbert Tonstale mis en la place de Richard Euesque de Londres, lequel mourut aussi alors. A

Mort du Pape Adrian VI auquel succede Clement VI.

IX.

Armée du Roy d'Angleterre à Calais pour entrer en Picardie sous la conduite de Charles Duc de Suffolc.

Mais pour reuenir à l'armée de Henry Roy d'Angleterre, apres qu'il eut defié le Roy François il ne tarda guere qu'en toute diligence il ne fist embarquer ses forces pour venir descendre à Calais, & constitua chef d'icelle Charles Duc de Suffolc, lequel auoit espousé la Royne Marie veufue du feu Roy Louys XII. L'Empereur aussi dressa les siennes sous la conduite du Comte de Bure son Lieutenant general en tous ses Pays-bas, & les fist mesme anancer pour venir ioindre le Duc Charles. Ce que le Duc de Vendosme Gouuerneur de la Picardie sçachant il aduertit le Roy François que ses ennemis, tant l'Anglois, que le Bourguignon, faisoient de grands preparatifs & le pria de le secourir d'hommes & d'argent. B

Places fortifiées de garnisons par les François.

Le Roy luy enuoya Louys de la Trimoüille Gouuerneur de Bourgongne, auec vn bon nombre de gens d'armes. Et tous deux s'estants ioints ensemble, ils aduiserent de pouruoir à ce qui leur estoit necessaire, principalement aux places, où ils craignoient que le Duc de Suffolc se peust attaquer. Parquoy de commun conseil ils ordonnerent dedans Boulongne le Seigneur de la Fayette, lequel en estoit Gouuerneur, le Bailly de Caën, le Seigneur de Rochebaton d'Auuergne, & autres: dedans Theroüenne, le Seigneur de Brion depuis Admiral, le Seigneur du Fresnoy lequel en estoit Gouuerneur, le Comte de Dammartin, le Vicomte de Turenne, le Seigneur de la Vauguyon, & le Capitaine Montbrun: dedans Hesdin, le Seigneur du Biez, & le Capitaine la Lande, & dedans Montreuil les Comptes de S. Pol & de Guise, tous auec de suffisantes forces & compagnies.

Quinze iours apres cela, qui fut au commencement d'Octobre, les Anglois firent leur passage & descente en Picardie iusques au nombre de quatorze ou quinze mille. Et parce que leurs viures & bagages n'estoient encore arriuez, ils se logerẽt en la terre d'Oye, où ils demeurerent douze ou quatorze iours, pendant lesquels les Comtes de Saint Pol & de Guise enuoyez en la Fosse-Boulonnoise auec quatre cents hommes d'armes en defirent plusieurs qui s'estoient hazardez d'y entrer, & de-là se retirerent en la ville de Monstreuil, dont ils auoient la garde. Ce que les Anglois voyans, ils se vinrent ioindre aux Bourguignons conduits par le Comte de Bure entre Ardres & S. Omer pour deliberer ensemble du chemin qu'ils deuoient prendre. Et en fin les Anglois persuadez par le Seigneur de Beaurein fils du Seigneur du Rux entreprirent d'aller assaillir Hesdin, comme la plus foible & debile place de toute la frontiere. C

Arriuez qu'ils furent deuant, ils se logerent du costé de deuers Saint Pol & dresserent leur batterie entre la Tour Robin, & la Tour S. François, lesquelles ils battirent si viuement, qu'au bout de quinze iours ils firent breche de trente ou quarante toises, mais pour cela n'oserent entreprendre de donner l'assaut. Ils battirent aussi la Tour Saint Christophle du costé du parc, & n'en sceurent oster que les defenses d'amont. Pendant quoy, d'autre part ils eurent plusieurs fois l'alarme en leur camp, & firent mesme de grandes pertes de leurs gens. Entr'autres le Comte de Guise & le Seigneur de Pontdormy aduertis que quatre cents Anglois estoient venus courir vers le Kiez & la commanderie de l'Oyson, partirent de Monstreuil auec leurs compagnies, & les ayants attaints à demie lieuë de leur camp les chargerent de telle vigueur, qu'ils les tuerent ou prirent tous, horsmis trente ou quarante, lesquels se retirerent dedans vn iardin fermé de grandes hayes où ils combattirent si obstinement, que le Comte de Guise, contre l'opinion de beaucoup, parce qu'il estoit trop prés de l'armée de l'ennemy, se mist à pied pour les assaillir, & si porta si valeureusement auec les siens, qu'en fin ils furent tous occis, sans qu'aucun d'eux se voulust iamais rendre à mercy. Quelques autres estans depuis allez brusler Fressin, maison du frere aisné du Seigneur de Pontdormy, ils furent encore rencontrez par luy, & chargez si furieusement qu'ils y demeurerent tous. Finalement pour comble de leur desaduantage, les pluyes vinrent si grandes, que le flux de ventre se mist entr'eux D

Defaite de quatre cents Anglois.

A qui les contraignir de leuer le siege auec leur honte; apres l'auoir tenu six ou sept sepmaines. HENRY VIII

De Hesdin ils vindrent loger à Auchy le chasteau sur la riuiere d'Oye, & tirants outre assaillirent les villes de Montdidier & Roye, lesquels prinrent, & brusleren: ANS DE destruisirent Dourlens & Nesle qu'ils trouuerent abandonnées pour leur foiblesse, IESVS-passerent à Feruacques, & à Premont où le Cpitaine du chasteau de Bohain vint CHRIST rendre la place entre les mains du Duc de Suffolc & du Comte de Bure. Lesquels ayants de-là marché vers Beauquesne en intention d'assieger Corbie, & considerants la prouision & force de la ville, le temps si pluuieux, tant de maladies en leur ost, & l'hyuer qui les pressoit & talonnoit (car c'estoit enuiron dix ou douze iours apres la Sainct Martin) ils se retirerent en Arthois, où ils donnerent congé à chacun, & retournerent les Bourguignons en leurs garnisons, & les Anglois en Angleterre: auec ce dommage toutesfois sur leur retraitte, que les Comtes de S. Pol & de Guise informé qu'il y en auoit bon nombre à Pas en Arthois pour se rafreschir, y allerent

Prennent Mōtdidier & Roye.

B les surprendre, & charger en sorte, qu'il en demeura cinq ou six cents de morts sur la place.

1524.

Cependant Iean Duc d'Albanie Regent d'Escosse, ayant assemblé de grandes forces, & selon que dit Polydore Vergile, iusqu'à quatre-vingts mille hommes, il entra d'autre part en la frontiere d'Angleterre, & mist le siege deuant la forteresse de Verbech. Mais le Roy Henry aduerty de cela depescha promptement au deuant de luy, Thomas Hauard Comte de Suthry Admiral, Thomas Marquis de Docestre, & Guillaume Conton, qui le firent retirer en Escosse. Et quelque temps apres; voyant le desir que les Princes & Barons Escossois auoient d'oster le Roy Iacques de dessous sa tutelle, & le declarer maieur, il repassa dans la France au seruice du Roy François.

Escossois assiegent Verch.

Escossois se retirent à l'arriuee du Comte de Suthry.

Au mesme temps il arriua mandement au Vice-Roy de Naples, de la part de l'Empereur Charles, & de Henry Roy d'Angleterre, qu'ayant mis l'armée des François hors d'Italie suiuant sa victoire, il eust à faire executer l'entreprise sur le Royaume de France. Car ils se promettoient de grandes choses par la faueur & l'intelli-

Entreprise de l'Empereur & du Roy d'Angl. sur la France.

C gence, que Charles de Bourbon disoit y auoir. Pour ceste execution l'Empereur auoit enuoyé deux cens mille escus à Gennes, & le Roy d'Angleterre deuoit contribuer tous les mois vne grosse somme de deniers. Il ne falloit plus rien qu'vn Chef de l'armée. Charles de Bourbon fut ordonné luy-mesme pour la conduire, & le Marquis de Pesquaire en sa compagnie. Il se persuadoit suiuant son dessein, qu'estant arriué dans ce Royaume, la plus-part de la Noblesse se retireroit à luy. Mais il fut frustré de ceste esperance. Car le naturel des François est de n'abandonner iamais son Prince. Et bien qu'il entreprist d'assaillir Marseille pensant la trouuer depourueuë d'hommes & de munitions, si est-ce que le soin & la diligence que les Seigneurs de Cere & de Brion employerent à la fortifier & remparer, il trouua le contraire de son opinion & bien aduerty que le Roy François luy mesme approchoit pour le combattre auec vne armée de quatorze mille Suisses & de six mille Landsquenets conduits,

Le Duc de Bourbō assiege Marseille

D trois milles sous la charge de François Monsieur de Lorraine, & trois mille sous celle de Richard Duc de Suffolc de la Rose blanche, dix mille tant François qu'Italiens, & quatorze ou quinze cens hommes d'armes, il fut contraint de se retirer. Ce que le Roy François sçachant & voyant ses forces prestes, il delibera de repasser en Italie, pour recouurer la Duché de Milan.

C'estoit au mois d'Octobre mille cinq cents vint-quatre. Mais nonobstant l'hyuer prochain, & que l'on luy apportast les nouuelles de la mort de la Royne Claude sa femme qui deceda au Chasteau de Blois delaissant trois fils & deux filles de luy, à sçauoir François Dauphin de Viennois, Henry Duc d'Orleans, Charles Duc d'Angoulesme, Madame Magdelaine de France, mariée depuis au Roy d'Escosse, & Madame Marguerite: nonobstant cela, dis-ie, & sans faire vn plus grand seiour, il fist passer son armée de là les monts prist la Ville de Milan, puis alla mettre le siege deuant Pauie. Le Pape Clement VII. estoit bon amy de l'Empereur Charles, & depuis n'a-guere auoit honoré le Roy d'Angleterre Henry de la Rose d'or. Dequoy Iean Clerck Euesque de Bathe & de Welles, qui fist rebastir l'Hospital des Anglois à Rome, & Richard de Pacey Ambassadeur de Henry pres de sa Saincteté, s'estoient mis en deuoir de le remercier. Le mesme Pape neantmoins desiroit tellement le repos de l'I-

Mort de la Royne Claude.

Rose d'or enuoyée au Roy d'Angl par le Pape.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Bataille de Pauie ou le Roy Françoys est pris prisonnier.

1525.

talie, que voyant le Roy de France en icelle, il luy fist accorder par le Vice-Roy de Naples vne treue de cinq ans, pendant lesquels tout ce qui est deça la riuiere d'Adde luy deuoit demeurer, excepté Laude. Mais le Roy refusa d'accepter cette condition à son tres grand malheur. Car incontinent apres, & vers la Sainct Mathias 1525. que l'on contoit lors 1524. la funeste bataille de Pauie auint, en laquelle plusieurs grands Seigneurs de son costé furent tuez, & le Duc de Suffolc Anglois entr'autres: & le Roy mesme pris & retenu prisonnier de l'Empereur, auec Henry Roy de Nauarre, le Comte de S. Pol, Louys Monsieur de Neuers, & autres. Et quant à Iean Duc d'Albanie, lequel il auoit enuoyé deuant à l'entreprise de Naples comme son Lieutenant general accompagné de six cents hommes d'armes, de trois cents cheuaux legers, de dix milles hommes de pied, & de douze pieces d'artillerie, le Seigneur André d'Orie general des Gallaires de sa Maiesté, & le Seigneur de la Fayette Vice-Admiral des nauires, eurent commandement de le retourner querir & rapporter en France auec son armée. A

Luther feint de se vouloir reconcilier auec le Roy d'Angleterre.

Nous auons dit que Iean Fischer & Thomas Morus deffendirent le Liure du Roy d'Angleterre contre Luther, qui l'auoit oppugné fort aigrement, & dit mesme mille maux de sa Maiesté. Luther ayant leu depuis les escripts de ses deux sçauants hommes il fut grandement estonné, & esmeu à luy rescrire bien humblement, Qu'il ne faisoit doute que par son Liure il ne l'eust grandement offencé. Ce qu'il auoit fait, nō pas tant de son vouloir, que poussé & excité par d'autres. Que maintenant la hardiesse qu'il prenoit de s'addresser à luy, venoit de sa singuliere humanité, laquelle estoit fort prisée de chacun. Qu'il le prioit de luy pardonner, & se souuenir que depuis qu'il estoit mortel, il ne conuenoit pas que ses inimitiez fussent immortelles, &, Que s'il vouloit commander, il ne refusoit de confesser son offence en public, & de loüer sa vertu qui reluisoit en luy par vn autre Liure, apres, venant à parler du Cardinal d'Yorc, qu'il sçauoit bien estre venu de petit lieu en souuerain credit, il le nommoit la peste d'Angleterre. Et puis par conclusion il admonestoit le Roy de fuir les rapports des calomniateurs qui l'appelloient heretique. B

Le Roy d'Angleterre côtre Luther.

Mais le Roy d'Angleterre ayant receu ceste lettre, il respondit grauement & doctement, l'accusa d'inconstance & de legereté, & defendit derechef son Liure, lequel il cognoissoit plaire à tant de gens de bien & de sçauoir: luy reprocha l'inceste par luy commis en son mariage, qu'il tenoit pour vn forfait le plus execrable du monde. Et quant à ce qu'il iniurioit le Reuerend Pere en Dieu le Cardinal d'Yorc, il n'en estoit esbahy, veu qu'il ne s'abstenoit de mesdire ny des hommes ny des Saints. Que le Cardinal manioit les affaires au profit & salut tant de luy que de tout le Royaume. Et bien que parauant il eust esté tousiours en sa grace, que desormais il y seroit dauantage, voyant qu'il le calomnioit. Car entre les autres choses le Cardinal prenoit soigneusement & fidellement garde que rien de sa lepre & heresie ne fust semée en son Royaume. C

Haine du Cardinal VVolsey contre l'Empereur.

Ce Cardinal, qui gouuernoit tout alors en Angleterre, & depuis peu de iours auoit encore esté fait Euesque de Wincestre apres la mort de Richard Fox, vouloit du mal à l'Empereur Charles, pource qu'il estimoit qu'il auoit derechef empesché d'estre esleu Pape apres la mort d'Adrian. Mais il commença à luy en vouloir bien dauantage, quand apres la prise de François I. Roy de France, il recogneut qu'il ne faisoit plus d'estat de luy. Auparauant, le mesme Empereur ayant affaire de son ayde pour entretenir le Roy Henry en haine & inimitié contre les François, il luy rescriuoit souuent de sa propre main, & mettoit en la queuë des lettres, *Vostre fils & cousin Charles*. Depuis, & si-tost qu'il se veid en possession de celuy, lequel il pensoit depossEder de son Empire pour accroistre le sien, il luy fist tenir vne depesche, afin de l'en aduertir, par laquelle il ne se sonscriuit que *Charles*. Ce qui le picqua de telle façon, que de l'heure il coniura la ruine de l'Empereur, fist rompre la confederation qu'il auoit auec le Roy son Maistre, & l'induisist à s'allier & liguer auec les ennemis d'iceluy. D

Ambassade de Louyse de Sauoye Regente en France au Roy d'Angleterre.

Suiuant vn traité que le Roy d'Angleterre auoit fait auec l'Empereur, il deuoit estre à Dowres auec son armee, prest à s'embarquer pour descendre à Calais. Madame Louyse de Sauoye demeurée Regente en France sçachant cela, elle despescha promptement vers luy Iean Ioachim Geneuois son Ambassadeur, pour luy faire entendre

ANS DE IESVS-CHRIST.

A la fortune aduenuë au Roy François son fils, & le prier ne vouloir assaillir vn Prince prisonnier, mais attendre à quelque traité gracieux auec le Conseil de France. Ce que Wolsey Cardinal d'Yorc prenant à point, il persuada si bié le Roy d'Angleterre, que sur la crainte qui luy proposa, Que l'Empereur ne se voulust faire si grand qu'il luy courust sus par apres, il tourna la maluueillance qu'il portoit au Roy François en amitié, bien-veillance, & concorde, & le trentiesme iour d'Aoust fist traité d'alliance auec Madame la Regente & le Conseil de France, par lequel il promist tout le secours qui luy seroit possible tant d'hommes que d'argent, pour moyenner la deliurance du Roy François. Et quoy que son armée luy eust cousté beaucoup à dresser & mettre ensemble, il n'en demanda toutesfois aucune recompense, & la licentia. Les autres articles du traité furent semblables en substance à ceux de paix perpetuelle & ligue deffensiue auparauant faits entre les deux Roys. Et par lettres separées on conuint de part & d'autre, que les Escossois, & le Duc d'Albanie Regent d'Escosse y seroient aussi compris, s'ils vouloient.

Alliance du Roy d'Angleterre auec le François.

B Cependant le Roy François enuoya le Mareschal de Montmorency pour sçauoir de Madame sa mere & du Conseil, quel appointement il deuoit offrir à l'Empereur, & comment on auroit fait auec le Roy d'Angleterre. Surquoy le Mareschal informé de ce qui s'estoit passé, luy rapporta, Que ledit Roy d'Angleterre estoit entré en ligue auec Madame, & le conseil de France, pour le mettre en liberté, & qu'il auoit quelque mescontentement de ce que l'Empereur apres ceste grande victoire l'auoit dedaigné, veu qu'il auoit fourny d'argent pour la soulde de l'armée Imperiale. Il luy rapporta pareillement que Madame auoit deliberé d'enuoyer vers luy Marguerite Duchesse d'Alençon sa sœur, nouuellement veufue par la mort du Duc d'Alēçō son mary, pour faire accord, & procurer sa deliurance. Ce qu'elle fist incontinent apres. Mais ny la Duchesse, ny les Ambassadeurs qui l'accompagnerent, ne peurent rien faire pour lors. Et falut que le Roy demeurast encore prisonnier iusques au commencement de l'an 1526 qui fut finalement deliuré sous des conditions, lesquelles n'appartiennent en rien à ceste Histoire, & se retira dans son Royaume apres auoir fiancé la Royne Alienor sœur de l'Empereur, & veufue du Roy de Portugal, & laissé

Le Roy d'Angleterre mal content de l'Empereur.

Marguerite Duchesse d'Alençon.

1526.

Les deux fils du Roy, baillez pour ostages & luy deliuré.

C Monsieur François Dauphin de Viennois son aisné fils, & Monsieur Henry Duc d'Orleans son second pour ostages.

Auant sa deliurance: Henry Roy d'Angleterre auoit son conseil & persuasion fait commencer vne ligue nouuelle entre le Pape Clement VII. Madame la Regente, luy, les Venitiens, les Suisses, & les Florentins, afin de resister de toute leur puissance aux intentions & desseins de l'Empereur, qui selon que le bruit couroit, affectoit l'Empire absolu de toute l'Italie, ou selon que disent quelques autres, pour mettre l'Italie en liberté, en chasser tous les estrangers, & restablir Francisque Sforce en la Duché de Milan. Si-tost qu'il fut de retour en France, elle se paracheua, conclud, & iura dedans Coignac en Angoulmois, le vingt-deuxiesme iour de May, s'appella la saincte Ligue, & fut veuë & ouye publier par les Ambassadeurs mesme de l'Empereur en leurs presences. Ce qui ne leur pleut gueres, & ralluma derechef la guerre en Italie.

Ligue des Roys & Princes de l'Europe contre l'Empereur.

X.

D Mais pour en entendre mieux la cause & ce qui fut pareillement depuis l'origine d'vn grand mal, il faut sçauoir qu'incontinent apres la resolution de ceste Ligue le Roy François enuoya l'Euesque de Tarbes, depuis Cardinal de Grammont en Angleterre, pour demander Marie Princesse de Galles, auparauant promise au Dauphin, & laquelle on vouloit donner au Duc d'Orleans. Il y arriua vers le mesme temps que Wolsey Cardinal d'Yorc, continuant en la haine & mortelle inimitié qu'il portoit à l'Empereur, & voyant que le Roy d'Angleterre son maistre n'aymoit guere la Royne Catherine sa femme, tante maternelle dudit Empereur, il deliberoit pour deshonorer son sang & sa race, de faire en sorte qu'elle fust honteusement repudiée.

Ambassade du Roy de France en Angleterre pour demander la Princesse de Galles.

Le Cardinal d'Yorc desseigne de faire repudier Catherine Royne d'Angleterre, au Roy Henry son mary.

Il en auoit desia parlé à Iean Longland Euesque de Lincolne, Confesseur du Roy & couurant le desir de sa vengeance du pretexte du bien public, & du salut de sa Maiesté, luy auoit descouuert quelques raisons, par lesquelles il iugeoit que son mariage auec ladite Catherine estoit illegitime & nul: & que c'estoit à luy, lequel auoit la charge de sa conscience & de son ame, d'y pouruoir. Ce que Longland entēdant il n'auoit osé contredire au Cardinal, ains s'estoit contenté de luy respondre, qu'il fe-

En parle à Iean Longland Euesque de Lincolne Confesseur du Roy.

roit bien d'en parler au Roy luy mesme,& de luy representer l'offense qu'il commettoit de viure en ceste perilleuse alliance, & de polluer ainsi le lict de son propre frere germain. A

Ley propose le mariage de Marguerite sœur du Roy François & Duchesse d'Alençon.

Suiuant cela VVolsey fist entendre au Roy ses raisons, & nonobstant la responce que le Roy luy fist, Qu'il se gardast bien de remuer, ny de rameneren doute vne chose desia iugée par le Pape, le persuada neantmoins si bien par les propositions qu'il luy mist en auant de tourner les pensées de son Mariage dessus Madame Marguerite sœur du Roy François, & veufue du Duc d'Alençon, qu'en fin l'Euesque de Tarbe estant arriué dedans l'Angleterre sa Maiesté luy dist, Qu'il falloit communiquer auecques luy de cela, comme par vn desir d'allier les deux maisons & Couronnes de France & d'Angleterre d'vn plus estroit lien. VVolsey le fut trouuer, luy declara ceste intention, comme si elle n'eust encore esté découuerte à personne qu'à luy seul, & le deceut & trompa tellement par ses discours emmiellez, ou plustost enfielez & pleins d'amertume, que s'imaginant en son esprit que cela se peust faire, il fist vne belle & grande harangue en plein Conseil du Roy, par laquelle au lieu de demander la Princesse de Galles, il fist ouuerture du mariage du Roy Henry auec Madame Marguerite de France, & colora son langage d'vne infinité d'apparences & de raisons, pour monstrer que ses premieres nopces n'estoient pas legitimes. Ce que le Roy entendant, il fist l'estonné comme si c'eussent esté les premieres nouuelles qu'il en eust euës, & feignit d'estre marry qu'on disputast de cela: mais nonobstant ordonna pour descharger sa conscience, qu'on en deliberast vn peu plus amplement. B

L'Euesque de Tarbes François contre le diuorce au Roy Henry VIII

1527.

Le Pape Clement VII. prisonnier.

Les Roys de France & d'Angleterre resolus de le secourir.

Sur ces entre faites l'Empereur fist exercer de grandes inhumanitez contre le Pape Clement, lequel au grand scandale de toute l'Eglise Chrestienne fut mesme emprisonné dedans le Chasteau Sainct-Ange. Dequoy les Roys de France & d'Angleterre estants aduertis, ils deliberérent d'y pouruoir suiuant les conditions de la saincte Ligue. Et le Cardinal VVolsey prenant ceste occasion aux cheueux, solicita d'abondant & particulierement le Roy d'Angleterre, d'augmenter là ses honneurs & triomphes, & comme il auoit desia par son Liure des sept Sacremens escrit contre Luther, merita le glorieux tiltre de DEFFENSEVR DE LA FOY, de s'acquerir entre d'autres nouuelles gloires & qualitez, en allant secourir le Pape captif de l'Empereur. C

Le Cardinal d'Yorc Ambassadeur en France pour traiter du secours & du mariage de Marguerite seur du Roy François auec le Roy.

Le Roy Henry pensant faire son profit de ceste entreprise, & d'obliger tellement le Siege Romain, qu'il en obtiendroit aussi-tost la dispense de se remarier, & renfermer sa femme Catherine dedans vn cloistre, il deputa soudain en France VVolsey Cardinal d'Yorc, lequel auoit la principale administration de ses affaires, & luy donna de particulieres memoires pour parler au Roy François du diuorce & repude de la Royne, du mariage de Madame Marguerite sa sœur auec luy: & de la deliurance des deux enfans de France de la main de l'Empereur. VVolsey Merueilleusement ioyeux & content de ceste charge & legation, dressa son appareil auec vne suite & magnificence conuenable, & fist diligence de s'embarquer pour se rendre à Calais. Mais à peine y eut il pris port, qu'il receut vn nouueau paquet du Roy Henry, par lequel il luy manda qu'il ne parlast point du mariage de la Duchesse Marguerite, ains seulement du reste.

Le Roy Henry arreste ses affections dessus Anne de Boullan.

Il s'est veu cy-deuant comme Edward IV. Roy d'Angleterre ayant enuoyé le Comte de VVarwic en France, pour demander Madame Bonne de Sauoye au Roy Louys XI. son beau-frere, il deuint cependant amoureux de la veufue du Cheualier du Grey simple Dame, laquelle il prist à femme Autant en auint-il presque au Roy Hẽry VIII. Prince de complection autant amoureux qu'Edward son grand ayeul, durant la negotiation du Cardinal de VVolsey. L'amour que l'on peut mettre au rang des especes de fureur, pour le trouble qu'il fait au iugement, ayant arresté ses affectiõs dessus vne ieune Dame de la Royne, le porta lors au desir de la faire Royne elle mesme, s'il pouuoit obtenir le repude proposé. Elle auoit pour mere la femme de Thomas Bulleyne ou de Boullan Cheualier, Vicomte de Rocheford, & ses parrins luy auoient donné le nom d'Anne sur les fonds. Elle passa ses premiers ans en Angleterre, & de-là la Princesse Marie venant en France, pour estre femme de Louys XII. elle D

A fut mise entre les filles de sa suitte. Quelque temps apres elle s'en retourna, parut à la Cour du Roy Henry & comme les charmes de l'amour estoient grands & puissants en elle rauir incontinent ses pensées à son seruice. Elle se tenoit pour beaucoup honorée d'estre à la suite d'vne Royne d'Angleterre. Neantmoins voyant que Henry ne viuoit que par elle & pour elle, elle eut l'ambition d'estre Royne elle mesme, & ayãt mis le Roy en creance que les fleurs de sa ieunesse & de sa beauté n'auoient point encore esté touchées luy fist incontinent cognoistre qu'elle n'acceptoit le sacrifice des cœurs des Roys que sur l'autel de l'Honneur, & qu'il ne pouuoit esperer de l'auoir pour Maistresse, s'il ne l'asseuroit de la receuoir en part de la dignité Royale. La fortune s'accorda auec son ambition Henry transporte de ceste passion & fureur, oublia la recherche que le Cardinal Wolsey luy auoit proposé de faire en France, chan_ea toutes ses volontez en l'obeyssance de ceste Dame, & comme elle commandoit & regnoit en son cœur, resolut de la faire bien tost regner en son Royaume, au cas qu'il peust estre separé de la Royne Catherine. Delibere de la faire Royne d'Angleterre.

Cependant Wolsey Cardinal d'Yorc estant arriué à Calais, il poursuiuit son Ambassade, & vint trouuer le Roy François en la ville d'Amiens, où apres plusieurs conferences & conseils tenus, il fut accordé finalement entr'eux, Qu'ils enuoyeroient vne armée à communs frais en Italie, pour remettre en liberté le Pape Clement, & les terres de l'Eglise entre les mains de sa Saincteté. Qu'Odet de Foix Vicomte de Lautrec auroit la charge de la conduire, &, Que le Roy d'Angleterre, pour sa portion contribueroit soixante mille angelots tous les mois au souldoyement d'icelle. Suiuant lequel accord, aussi-tost le Vicomte de Lautrec prist congé du Roy François pour assembler & dresser l'armée. Et puis le Cardinal d Yorc estant de retour en Angleterre, Anne Seigneur de Montmorency, Mareschal de France, fut ordonné de la part du Roy pour y aller confirmer les traitez & porter l'Ordre de la Cheualerie de S. Michel au Roy Henry son bon frere & perpetuel allié, qu'il luy auoit enuoyé celuy de la Iarretiere par le Cardinal Wolsey.

B

Secours arresté pour deliurer le Pape.

Ambassade du Roy François en Anglet. Ordre de S. Michel porté au Roy Hěry.

Il partit le dixiesme iour d'Octobre mil cinq cens vingt-sept, accompagné de Iean du Bellay Euesque de Bayonne depuis Cardinal, du Seigneur de Humieres Cheualier du Roy, de M. Brinon premier President de Rouen, & Chancelier d'Alençon: de douze ou quatorze tant Gentils-hommes de la Chambre du Roy que Capitaines de gens-d'armes tels que le Seign. de Roche-baron de Boutieres, de la Roche-du Maine, de la Guiche d'Allegre, de Ioachim de la Chastre Capitaine des gardes, & de plusieurs autres, iusques à cinq ou six cens Cheuaux. Et le Roy d'Angleterre bien auerty de son embarquement depescha grand nombre d'Euesques, de Gentils hommes, & d'autres, qui le recueillirent fort honorablement à Dowres, & l'accompagnerẽt iusqu'à Londres. Comme il approchoit de la ville, il sortit au deuãt de luy mille ou douze cens cheuaux auec vn nombre infiny de peuple pour le receuoir, & luy ayãs fait la reuerence le menerent descendre au logis ordonné pour sa persõne, qui fut au Palais Episcopal à S. Paul. Deux iours apres il fut cõduit par barque sur la riuiere de la Tamise à Grenwich 3. mille au dessous de Lõdres. Auquel lieu le Roy Henry qui d'ordinaire y faisoit sa demeure, & le Cardinal d Yorc auec luy, le receurent en grande magnificence. Ie dis ce Cardinal auec luy, parce qu'en toutes choses il estoit honoré cõme à la persõne du Roy seoit tousiours à sa dextre, & en tous lieux où estoiẽt les armes de sa Maiesté, les siennes estoiẽt au mesme rang: si qu'en tous honneurs ils estoient égaux.

C

Recueil fait à M. de Montmorency Mareschal de France & Ambassadeur du Roy François en Angleterre.

Le Roy Henry & le Cardinal d'Yorc égaux en toutes choses.

D

Apres que le Seigneur de Montmorency leur eut exposé sa Legation, & qu'il eut esté festoyé par plusieurs iours tant à Grenwic, qu'à Londres, le Cardinal le mena dans vne sienne Maison de plaisance, qu'il auoit bastie nouuellement à neuf mille au dessous de Londres sur la Tamise, nommée Hamtoncourt: & le traita là luy & toute sa compagnie, quatre ou cinq iours durant de tous les festoyemens que l'on eust peu souhaiter, auec de riches tapis ou tapisseries, & de la vaisselle d'or & d'argent en nombre presque infiny. Estant de retour à Londres, le Roy Henry luy fist le iour de la feste de Saint Martin vn banquet en son Palais de Grenwich, autant magnifique & somptueux qu'il s'en veid oncques tant en seruices de tables, & viandes delicieuses, qu'en mommeries, masques, comedies, & telles autres recreations: ausquelles Madame Marie Princesse de Galles sa fille assista, & ayda elle mesme à iouer les Comedies. Puis apres auoir fait de riches presents à chacun, il donna cõgé à

L'Ambassadeur de France festoyé par le Cardinal d'Yorc.

Par le Roy à Grenwich.

ANS DE IESVS-CHRIST.

ce Seigneur de Montmorency, qui laissa Iean du Bellay Euesque de Bayonne Ambassadeur ordinaire pour le Roy François, pres le mesme Roy d'Angleterre Henry, A
pour entretenir les traitez de l'alliance & confederation.

l'Euesque de Bayône Ambassadeur ordinaire pour le Roy de France en Angleterre.

Ambassadeurs de France, d'Angleterre & autres arrestez par l'Empereur.

Suiuant ces traictez, & deuant le retour du Seigneur de Montmorency, le Vicomte de Lautrec s'estoit mis en effect d'assembler l'armée qu'il deuoit mener en Italie. L'Empereur Charles, qui pour lors estoit en Espagne, auerty de l'entreprise, fist arrester l'Euesque de Tarbes Ambassadeur du Roy de France vers sa Majesté Catholique, & les autres Ambassadeurs des alliez & confederez de la saincte ligue. Dequoy le Roy de France, & le Roy d'Angleterre ayans aduis, ils firent pareillement arrester les Ambassadeurs de l'Empereur, & despescherent Guienne Roy d'armes du Roy François, & Clarence Roy d'armes du Roy Henry de la part de leurs deux Maiestez pour l'aller deffier : apres auoir mandé toutesfois à leurs Ambassadeurs, qui depuis auoient esté mis en liberté, de prendre congé de luy, & de se retirer. Quoy fait, le Vicomte de Lautrec passa les monts auec ses forces, & du nombre desquelles estoient la Compagnie du Duc d'Albanie conduite par le Seigneur de Mauriac son Lieutenant, & deux cens cheuaux legers commandez par B

1528.

Armée du Vicomte de Lautrec en Italie en ses exploits.

Mariage d'Hercule, fils du Duc de Ferrare, & de Madame Renée de France.

Iermigan Anglois Gentil-homme de la chambre des Roys de France & d'Angleterre, homme de grande estime & valeur, & par Maistre Care son Lieutenant, qui tous deux moururent en ce voyage : prist Gennes au nom du Roy, se fist rendre Alexandrie par le Comte Ludoulc de Lodron, deffist le Marquis de Muz, traicta le mariage d'Hercules fils du Duc Alfons de Ferrare, qui le vint trouuer à Plaisance, & se ioignit à la ligue des confederez en quittant le party de l'Empereur auec Madame Renée fille du Roy Louys XII. & sœur de la feuë Royne de France Claude. Lequel mariage fut consommé peu de temps apres à Paris en grande magnificence, & le festin faict en la salle de sainct Louys au Palais. Brefil contraignit les Imperiaux par le flux de sa bonne fortune, à mettre le Pape Clement hors de prison.

Le Pape Clement deliuré.

XI.

Deuant qu'il en sortist, & soudain apres la conclusion de la ligue saincte entre les Roys François & Henry Thomas Wolsey Cardinal d'Yorc, auoit enuoyé Ganber son Protonotaire à Rome, pour impetrer de sa Saincteté la charge & la qualité de Vicaire general par la France & l'Angleterre, durant sa prison, en recognoissance de ce qu'il auoit esté l'vn des principaux autheurs & promoteurs de ladite ligue entreprise pour sa deliurance. Ce que toutesfois le Pape auoit differé de luy octroyer iusques à ce qu'il fust élargy. Soudain donc que Wolsey sçeut sa deliurance, & sollicité d'ailleurs par le Roy Henry d'aduancer tant qu'il pourroit son diuorce enuers sa saincteté, Il voulut encore tenter de paruenir à son attente. C

Il auoit bien à contre cœur que le Roy fist Anne de Boullan Royne d'Angleterre en l'espousant. Mais il auoit desia tant sollicité sa Maiesté de repudier la Royne Catherine qu'encore que ses desseins ne reüssissent point enuers Madame Marguerite de France. Il n'osa iamais parler au contraire. Tout mal apporté son salaire & guerdon, & la recompense qu'il eut de ce qu'il procuroit fut qu'il ne paruint point au but qu'il desiroit. Ce bruit couroit par toute l'Angleterre, & chacun en disoit son aduis. Il y auoit de la dissimulatiô en la plus part des Euesques à cause de l'authorité du Cardinal : & le Roy qui s'apperceuoit bien que c'estoit pour luy plaire, condamnoit luy mesme en son ame ce qu'il sembloit approuuer. Neantmoins pour donner quelque D
couleur à son intention, & gaigner les plus doctes & prudents de son Royaume, il voulut que Thomas Morus qui n'estoit alors qu'vn de ses Conseillers, & fut depuis Chancelier d'Angleterre en conferast auec Fox Recteur du College Royal de l'Vniuersité de Cambridge. Il le fut trouuer, & comme il estoit homme de profond sçauoir, aussi luy soustint-il asseurement que tel diuorce ne se pouuoit licitement faire. Ce que le Roy voyant, il tascha de l'induire au moins par promesses & recompences, à fauoriser sa cause. Mais elles furent toutes de si peu d'effect contre l'integrité de ce grand personnage qu'en fin le Cardinal Wolsey marry de ce qu'il n'auançoit rien en Angleterre, luy conseilla de recourir à la Cour de Rome.

Thomas Morus refuse de consentir le diuorce du Roy.

Pour ce faire, & pour demander la qualité susdite de Vicaire general pour Wolsey Cardinal d'Yorc, il deputa Maistre Estienne Gardiner Docteur és loix nouuellement fait Secretaire de sa Maiesté, François Brian vn de ses plus feaux Conseillers, & quelques autres gens de marque vers le Pape n'aguere sorty de prison, auec la charge de

Ambassadeurs de sa Maiesté vers le Pape pour [illegible]

se

se conioüyr auec luy de sa deliurance, & luy promettre de sa part, Qu'il persisteroit
A en la ligue du Roy de France contre l'Empereur, & souldoyeroit quatre mille hommes de pied pour la garde de sa Saincteté, de laquelle tant de Princes conspiroient la ruine : pourueu qu'il permist le repudie entre luy & la Royne Catherine, a cause du mariage trop legerement confirmé par le Pape Iules II. Que cela reüssiroit au contentement & desir de cette Princesse, laquelle estoit si religieuse & deuote qu'elle ne tenoit compte de toutes les dignitez & Royautez du monde, & ne tiroit toutes ses pensées qu'à se renfermer, & passer le reste de ses iours dedans vn cloistre. Et en tout cas, Qu'il luy pleust de commettre pour Legats & Vicaires en la cause Laurent Campegge & Thomas wolsey Cardinaux.

Le Pape Clement entendit ses Ambassadeurs dans Oruieto, où il s'estoit retiré à la sortie du chasteau Sainct Ange, les remercia des offres du Roy leur maistre, & pour le diuorce leur dit, Qu'ils en traictassent auec quelques sçauans Cardinaux & Docteurs, lesquels il delegueroit, & que s'il se trouuoit iuste & raisonnable, il le fauoriseroit de tout son pouuoir. On n'eust sceu faire autre chose en cette affaire, & ce seroit grande erreur d'accuser le Pape d'imprudence, lequel s'y gouuerna fort sagement. Il nomma des Cardinaux & Theologiens, des plus celebres en doctrine & bonnes mœurs. Les Ambassadeurs s'assemblerent auec eux, ils examinerẽt les raisons par eux proposées. Et le tout balancé, ils resolurent d'vn commun aduis & cõsentement, Que le mariage du Roy Henry & de la Princesse Catherine n'estoit point illegitime. Que le diuorce ne s'en pouuoit legitimement permettre, & que par ainsi ne falloit point establir d'autres Iuges ny moins en ordonner d'Anglois, lesquels pour satisfaire au desir de leur Prince passeroient par dessus toute Iustice.

Cardinaux & Theologiens deleguez du Pape pour examiner les raisons du diuorce.

B

Mais les Ambassadeurs, qui n'estoient pas venus pour s'en retourner sans effect, se plaignirent de ce iugement a u Pape duquel ils esperoient vne plus agreable responce: & dirent, Que tous les autres Docteurs de la Cour de Rome estoient de contraire aduis: qu'encore bien que ce mariage ne fut pas contre le droict diuin neantmoins ils prouueroient manifestement que la dispence du Pape Iules deuxiesme estoit illegitime, & ne se deuoit soustenir. Ce que le Pape entendant, par vn desir
C qu'il auoit de complaire au Roy leur Maistre, & de ne rien arrester au preiudice de sa charge & conscience, il leur fit responce, Qu'il s'emploieroit fort volontiers en cela pour sa Maiesté: mais qu'il estoit question d'vn Sacrement de l'Eglise, auquel pour estre de droict diuin, il ne pouuoit rien inouer. Que ce mariage estoit entre personnes fidelles, approuué par son predecesseur, & par l'habitation continuelle de vingt-ans, & bien-heuré mesme de lignée. Finalement, Que sans doute il en procederoit vne grande guerre entre leur Prince & l'Empereur qui n'endureroit iamais qu'vn tel diffame fut fait à sa tante : &, Que comme Pere commun des Chrestiens il estoit tenu d'y pouruoir. Neantmoins pour tesmoigner l'affection & bien-veillance qu'il portoit au Roy leur Maistre, Qu'il feroit assembler d'autres Cardinaux & Docteurs, afin d'auoir encore par eux vne plus claire cognoissance de l'affaire.

Dequoy les Ambassadeurs se plaignent au Pape.

Ces nouueaux Iuges establis firent vne autre conference, & pour quelque desir qu'ils eurent, ou de gratifier le Roy d'Angleterre, ou de recognoistre le zele qu'il
D auoit monstré par son Liure enuers l'Eglise, & par son secours en la deliurance du Pape, furent d'aduis qu'on donnast d'autres Iuges en Angleterre pour en decider, encore qu'ils considerassent bien que cela se deust terminer à Rome. Et le Pape Clement trop debonnaire & clement à l'endroit de ce Roy, suiuit cette opinion. De sorte que croyant asseurement, que les bruits qui couroient lors, Que la Royne Catherine voulust entrer dans vn Conuent, fussent du tout veritables, il declara Laurent Campegge & Thomas wolsey Iuges du different en Angleterre.

Autres Cardinaux & Theologiens deleguez par sa Saincteté.

Laurent Campegge & Thomas Wolsey declarez Iuges pour en cognoistre en Angl.

Dequoy la Royne Catherine estant aduertie, cõme elle auoit tousiours respondu constamment aux Euesques Anglois qui par le cõmandement du Roy son espoux, s'estoient efforcez de luy remonstrer & persuader, que la dispence du Pape Iules n'estoit bonne ny suffisante, *pour quelle cause donc c'est ce qu'ils en auoient autrefois approuué la bulle*: aussi persistant en la iustice de sa cause, elle escriuit soudain au Pape, Que s'il ne desiroit sa ruine, il reuoquast les Iuges qu'il enuoyoit par delà : sollicita l'Empereur Charles son nepueu, de la secourir au besoing, & ne la laisser point tremper en ces miseres où la vie luy estoit pire que mille morts: & finalement

La Royne Catherine demande secours à l'Emper. Charles.

fist remonstrer à l'vn & à l'autre, Que tout son mal ne venoit que du mal qu'on luy vouloit. A

Plaintes de l'Emp. Charles au Pape.

Charles le quint, qui remettant le Pape en liberté s'estoit obligé tout le College des Cardinaux: despescha des Ambassadeurs vers sa Saincteté pour se plaindre de ce que le Roy d'Angleterre auoit enuoyé sous main à Rome, & sans le sceu de la Royne sa femme, en vne cause où il alloit de son honneur. Que les Iuges qu'il auoit deleguez en Angleterre ne feroient rien que ce qu'il plairoit au Roy. Que la seule fureur de l'amour auoit semé ces troubles. Que ce Prince ne vouloit repudier son espouse legitime, que pour se remarier auec vne de ses Dames, laquelle il aymoit esperduëment, Et, Que s'il ne luy faisoit iustice, il estoit resolu d'assaillir l'Angleterre. Le Cardinal Campegge estoit desia lors party de Rome. A ceste cause le Pape qui recogneut à telles plaintes & remonstrances, que les Ambassadeurs Anglois luy auoient deguisé la verité du fait, depescha quant & quant messagers vers luy, par diuers chemins, pour luy commander, Qu'il se rendit le plus tard qu'il pourroit en Angleterre. Si tost qu'il y seroit arriué, qu'il essaiast de mettre la paix en cette diuision. Ce que s'il ne pouuoit effectuer, qu'il mist peine au moins de persuader à la Royne, qu'elle entrast en religion. Et en tout cas, qu'il ne donnast aucune sentence sur le diuorce, qu'apres auoir receu d'autres nouuelles de Rome. B

Qui reuoque, la charge du Cardinal Campegge.

Arriuée du Cardinal Campegge en Angl.

Suiuant ce mandement le Cardinal Campegge n'arriua que le septiesme iour d'Octobre à Londres, & soudain conduit au Palais du Roy par le Cardinal d'Yorc, où se tint vne longue conference entr'eux de toute l'affaire. Quelque temps apres il sollicita la Royne à se deliurer des ennuis, qui par leurs nuits troubloient le serain de ses plus beaux iours, & qu'vne vie monastique & retirée luy seroit plus honorable & plaisante, que celle en laquelle les disgraces & defaueurs du Roy la faisoient iournellement mourir. A quoy la Royne respondit, Que puis qu'on pensoit la faire entrer par la force où son inclination la portoit assez, elle se roidiroit dauantage, & maintiendroit le mariage auquel Dieu l'auoit appellée tant qu'elle seroit au monde. Qu'elle le recusoit pour Iuge auec Wolsey, comme deleguez du Pape par surprise, & que Wolsey luy mesme auoit ouuert la porte à tout le malheur, pour ce que elle luy auoit esté fermée à la dignité Papale, & que l'Empereur Charles son nepueu ne luy auoit pas esté fauorable. Paroles lesquelles offencerẽt Wolsey de sorte, qu'il luy fut encore depuis plus contraire. Et le Cardinal Campegge voyant sa ferme resolution en aduertist le Pape incontinent apres, & le supplia de luy prescrire ce qu'il desiroit qu'il fist. C

Lequel sollicite la Royne d'entrer en religion.

Ce qu'elle refuse.

Le Pape qui pensoit que le temps pourroit apporter quelque remede à ce mal differa plusieurs mois durant sa resolution. Mais les Ambassadeurs Anglois qui seiournoient à Rome, ayans aduerty le Roy leur maistre qu'il y auoit grande esperance de paix entre ledit Pape & l'Empereur, & que desia ses soldats rendoient tout ce qu'ils auoient pillé dans Rome, ils luy donnerent vne telle crainte que par cette concorde il ne fust empesché de paruenir au but de ses pretentions, qu'enfin il se delibera de faire haster le iugement. Et comme il veid que Campegge refusoit de s'y trouuer, à cause des defences qui luy lioient les mains, iusques à ce qu'il eust receu de nouueaux commandemens du Pape, il vsa de tant d'artifices & de menaces, & se seruit de tant de presens & de dons, que bon gré malgré Campegge luy promist d'assister au Cardinal d'Yorc, & de s'asseoir à l'assemblée. D

1529.

Assemblee pour iuger le diuorce.

Elle se fit à Londres le vingt-huictiesme iour de Iuin mil cinq cens vingt-neuf dedans le Refectoir des Freres Prescheurs, vulgairement dits Iacobins de l'Ordre de S. Dominique: Et commença-t'on par la Lecture des mandemens du Pape Clemẽt, mais on ne leut pas sa reuocation. Le Roy fut le premier cité, qui comparut par ses Procureurs: & la Royne Catherine apres. Elle comparut en propre personne, & dés son entrée protesta deuant les Iuges, qu'elle les tenoit tous pour suspects, & les recusoit. Mais toute l'assemblée luy respondit, que son appel ne luy seruiroit de rien, si elle ne faisoit apparoir que leurs mandemens fussent reuoquez.

La Royne recuse les iuges.

Il ne fut toutesfois rien decidé pour ce iour. Et le premier d'apres que l'audience se tint la Royne se presenta derechef en personne aux Iuges & par solemnelle exceptiõ leur representa, Que sans proceder plus outre elle en appelloit au Pape, d'autãt qu'elle auoit le lieu suspect. Qu'elle estoit d'Espagne, & que comme estrangere, son procez ne deuoit estre iugé dedãs l'Angleterre, où sa partie auoit authorité souue-

A raine & les Iuges mesmes sous sa puissance, l'vn desquels estoit son suiet à cause de l'Archeuesché d'Yorc, & des Eueschez de Wincestre & de Durham, & l'autre à cause de l'Euesché de Sarisbury.

Mais le Roy voyant que cela reculoit encore son dessein, & qu'ils ne iugeoient point le diuorse, bien qu'ils ne voulussent admettre l'appel de la Royne, il vint luy-mesme en iugement, & d'vne grande asseurance protesta, Que ce qu'il entreprenoit ne procedoit point d'aucune mauuaise volonté qu'il portast à la Royne, mais qu'il desiroit seulement esclaircir le scrupule de sa conscience & sçauoir si son mariage estoit legitime. Que s'il eust esté poussé de l'amour de quelque autre Dame, comme on se persuadoit, il n'eust point demandé des Iuges au Pape, ains se fust côtenté du Cardinal d'Yorc Legat en Angleterre. Et que puis que ces deux Cardinaux auoient esté delegnez de sa Saincteté pour decider le different, il se tiendroit à ce qu'ils en ingeroient. Ce que la Royne aussi presente à l'action entendant, elle s'alla prosterner aux pieds de sa Maiesté la larme à l'œil, & la langue chargée de prieres & B de coniurations, *Que puis qu'elle estoit estrangere, son plaisir fust que cette cause, de laquelle son honneur & sa gloire dependoient, ne se traictast point en Angleterre, ou l'on ne feroit ce qu'il voudroit. Qu'elle estoit bien preste de remettre sa Couronne, laquelle elle auoit porté si longuement à ses pieds, & de renoncer toutes les grandeurs de la terre, mais qu'elle ne pouuoit se renoncer soy-mesme, & rompre le lien qui les auoit si sainctement vnis.* Prieres & coniurations, lesquelles en fin tirerent du Roy pour responce, Qu'il se soumetoit librement du tout à la iustice du Pape, & du sainct Siege. Et cette responce ouye, la Royne l'en remercia gracieusement, & tout soudain s'en alla de l'audience.

Le Roy vient luy mesme en iugement.

Les paroles prononcées à la haste trainent souuent apres elles le repentir. Ceste Princesse n'estoit pas presque sortie, qu'on luy vint dire que le Roy, & les Iuges la rappelloient. Le respect qu'elle portoit à son mary la pensa faire retourner. Mais son Conseil l'en empescha par sa prudence, & la fist humblement excuser sur le preiudice qu'elle pourroit receuoir de son retour. Ce que le Roy, qui desia se repentoit de la submission qu'il auoit faite, entendant, il ne laissa pas nonobstant son ex- C cuse de presser les Iuges, & de leur vouloir faire iuger le different. La Royne auoit pour Aduocats Guillaume Warame ou Warham Archeuesque de Canterbury, Nicolas West Euesque d'Ely, Iean Fischer Euesque de Rochestre, Cuthbert Tonstal Euesque de Londres, Henry Standishe Euesque de Sainct Asaph, & Iean Clere Euesque de Barthe, tous sçauans & religieux personnages. Ils disputerent & respondirent doctement & courageusement pour elle. Et comme ceux du Roy vouloient prouuer la nullité du mariage par vne lettre du Cardinal Adrian, lequel auoit esté Receueur du Pape en Angleterre, & maintenoit auoir ouy dire du Pape, Qu'il ne luy sembloit point en pouuoir dispenser: Au contraire ceux de la Royne produisirent les mesmes lettres que le Pape leur auoit escrites au Roy, dedans lesquelles estoient ces mots: *Quant à la dispence du mariage, nous ne l'auons iamais refusée, & n'auons donné aucune occasion de soupçonner que nous ne la voulussions donner, ainsi que aucuns ont dit peu veritablement, ains nostre responce a esté, que pour l'octroyer, nous attendions vn temps plus propre & plus conuenable, afin qu'elle se fist auec vne plus meure* D *deliberation, & à l'honneur tant du Sainct Siege que des deux parties.*

Aduocats de la Royne.

Apres cela Iean Fischer presenta vn Liure aux Legats, où il disputoit contre le diuorce. Quatre Docteurs és loix en presenterent vn autre apres sur le mesme suiet. Et finalement les Euesques de Lôdres, de Barthe & d'Ely, en mirent encore trois autres en lumiere parmy tant de tenebres. Ce qui fut cause que le Roy pressa derechef les Iuges plus que deuant de conclure, & depuis mesme Thomas Bulleyne, ou de Boullan, depuis peu fait Comte de Wilt, à Boulogne où le Pape estoit, afin de le prier qu'il les incitast à prononcer leur sentence. Mais comme le Pape n'y voulut entendre, aussi le Cardinal Campegge s'en excusa sur l'importance de l'affaire, laquelle regardoit tous les Princes Chrestiens en general, & suiuant le premier mandement de sa Saincteté fist tant qu'il differa iusques au mois de Septembre. Dequoy le Roy marry depescha vers luy Charles Duc de Suffolc, & Thomas Haward Duc de Northfolc, pour le prier de definir ce que demandoit sa Maiesté. Car quand au Cardinal d'Yorc, il s'accommodoit du tout à son vouloir.

Liures escrits contre le diuorce.

1530.

Campegge refuit d'en prononcer sentence.

Ces deux Ducs vserent de quelques menaces, & celuy de Suffolc entr'autres ne

HENRY VIII. sceut se tenir de dire, Que iamais Cardinal n'auoit porté bonne chance en Angleterre. Mais toute leur émotion ne peut encore esmouuoir Campegge. Et sur ces entrefaites le Pape voyant selon le dire d'aucuns que le Vicomte de Lautrec,& son armée estoient peris au siege de Naples,& qu'André d'Orie s'estoit reuolté contre le Roy François, il pensa bien qu'il n'estoit conuenable d'offenser l'Empereur, nepneu de la Royne Catherine de par sa mere, veu qu'en Italie tout luy venoit à souhait. Parquoy sa Saincteté reuoqua le pouuoir donné par elle à ses Legats, & se reserua toute la cognoissance de la cause. Ce que Campegge sçachant il sortit d'Angleterre,& s'en retourna quelque temps apres à Rome au grand desdain du Roy Henry. A

ANS DE IESVS-CHRIST.

Le Pape renonce à ses Legats.

Retour du Cardinal Campegge à Rome.

XII.

Il y auoit desia lors prez de quatre ans que les enfans du Roy François estoient retenus en ostage par l'Empereur. Et le Roy Henry parrain de l'vn d'eux auoit promis de solliciter & poursuiure leur deliurance par toutes sortes d'offres & de moyens raisonnables. Mais ce different qu'il eut en son Royaume l'empescha d'y penser. Encore falut-il que les poursuites s'en fissent à la fin sans luy: quoy que le traité ne se passa pas qu'il n'y fust meslé. Madame Louyse mere du Roy François,& Madame Marguerite tante paternelle de l'Empereur, en conuinrent à Cambray sur la fin de May 1530. Et entr'autres articles de l'accord il fut arresté, Que le Roy François acquitteroit l'Empereur de la somme de quatre cens mille escus qu'il deuoit au Roy d'Angleterre, à cause de prest,& pour seureté d'icelle estoit tenu luy bailler les villes de S. Omer & d'Aire en gage: ce qu'il auoit fait. Qu'il l'acquitteroit en outre enuers le mesme Roy de cinq cens mille escus, ou selon d'autres de quatre cens mille seulement, desquels il estoit redeuable à sa Majesté pour l'indemnité du mariage d'entre luy & Madame Marie d'Angleterre sa fille, laquelle, passant par l'Angleterre pour aller en Espagne apres le trespas de Ferdinand Roy d'Arragon son grand pere, il auoit promis d'espouser au dedit de pareille somme,& depuis cette obligation & promesse auoit pris en mariage la fille de Portugal,& laissé ladite Marie. Et, outre par ce que le Roy Dom Philippe pere de l'Empereur passant vne autrefois en Angleterre pour aller en Espagne, auoit engagé au pere du Roy Henry pour cinquante mille escus vne fleur de Lys d'or enrichie de pierreries, où il y auoit de la vraye Croix, venant du bon Duc Philippe de Bourgongne. Que le mesme Roy François la dégageroit & la rendroit audit Empereur. B C

Traité de Cambray pour la deliurance des enfans de France.

Sommes deuës à l'Anglois par l'Empereur.

Fleur de Lys de grand valeur engagée au Roy d'Angleterre, Henry VII. par le pere de l'Empereur Charles, & rachetée par le Roy François I.

Retour de Messieurs les enfans de France hors d'Espagne.

Suiuant ces conuentions,& sans attendre le retour de Messieurs les enfans, qui furent incontinent ramenez,& Madame Alienor declarée Royne de France auec eux le Roy leur pere depescha soudain Guillaume du Bellay Seigneur de Langey vers le Roy d'Angleterre, pour traiter auec luy de trois sommes montans à neuf cens cinquante mille escus. Chose qui fut difficile à conduire, pour le mescontentement que eut ledit Roy de n'auoir esté appellé au traité. Sa Majesté persistoit en son intention & volonté de repudier Madame Catherine sa femme tante de l'Empereur Charles, & fille de Ferdinand Roy d'Espagne, disant, comme il estoit veritable,& nous l'auons remarqué cy-deuant. Qu'elle auoit premierement eu pour espoux son frere aisné, & que le Pape ne pouuoit dispenser vne femme d'auoir espousé les deux freres. Mais le Pape ayant euoqué la cause à Rome à la persuasion de l'Empereur & de ses Ministres, ainsi que i'ay declaré n'aguere, il ne luy estoit pas aisé d'en venir à bout. Cela fut cause qu'en fin il se ramodera vers le Roy François pour l'esperance qu'il conceut que par le moyen du Seigneur de Langey lequel auoit du credit aux Vniuersitez de France, d'Italie,& d'Allemagne, il pourroit obtenir ce qu'il demandoit, sçauoir est de faire declarer par lesdites Vniuersitez, Que le Pape ne le pouuoit dispenser de son mariage comme estant de droit diuin. Parquoy pour venir à son but, il accorda liberalement audit Seigneur de Langey plus que le Roy François ne demandoit. Car pour les quatre cens mille escus deuz à cause de prest par l'Empereur, &, qu'il falloit bailler côptant, il les represta au mesme Roy François à payer à cinq années les cinq cens milles escus d'indemnité, deuz pour le mariage non accomply dudit Empereur,& de Marie Princesse de Galles, il les donna purement à sa Majesté tres Chrestienne: & à son filleul Henry Duc d'Orleans, il fit present de la fleur de Lys, qu'il tenoit pour cinquante mille escus: & l'enuoya par Maistre François Brian ou Briant Gentil homme de sa Chambre auec toutes les obligations, quittances, & autre pieces necessaires. D

Liberalité du Roy d'Angl.

Apres cela, comme il n'auoit autre chose en teste que l'amour d'Anne de Boul-

A l'an l'vne des Dames de la Royne, aussi ne voulant estre estimé faire quelque chose à la volée touchant le diuorce de son mariage, il enuoya des messagers aux Vniuersitez de France, d'Allemagne, & d'Italie, pour sçauoir les opinions des Theologiens. Quelques-vnes gaignées par dons & presens approuuerent son fait & les autres refuserent apertement de mettre leur reputation à l'enchere. Mais cependant le Cardinal d'Yorc, lequel estoit fort priué du Roy, s'appercent que la susdite Dame Anne de Boullan, que sa Maiesté desiroit esperduëmēt pour femme, estoit infectée de la doctrine de Luther. Ce qui luy fit si subitement changer de propos, qu'au lieu qu'il estoit auparauant l'autheur & le promoteur du diuorce, touché d'vn remors de conscience, il escriuit mesme au Pape, Qu'il se donnast bien garde d'y cōsentir. Et que s'il le faisoit, au lieu de la Royne Catherine il succederoit vne Lutherienne.

Le Roy d'Angleterre escrit aux Vniuersitez touchant son mariage. Le Cardinal VVolsey change de propos dissuade le Pape de consentir au diuorce.

Changement lequel à la fin soüilla le Cardinal de mal-heurs & de miseres, comme il auoit desia soüillé son renom & sa dignité d'infamie. Car le Roy aduerty de cela par son Ambassade qui residoit à Rome, s'en sentit merueilleusement offencé, B & en premier lieu pour luy retrancher son pouuoir & ses reuenus, luy osta l'office de Chancelier, dont il gratiffia Thomas Morus, pensant par ce bien fait l'obliger à fauoriser ses passions. Apres il confisqua tous ses biens, & d'autant que plusieurs l'accusoient & chargeoient de diuers crimes, le relegua dans le village d'Asheri, iusques à ce que le Parlement fust assemblé pour en cognoistre & iuger. Il tenoit les Eueschez de Durham & de Winceestre, les deux plus opulens & riches d'Angleterre, l'Archeuesché d'Yorc, l'Abbaye de S. Albans, & grand nombre d'autres Benefices. Le Roy le despoüilla de la plus part, & luy reseruant seulement l'Archeuesché d'Yorc, confera l'Euesché de Winceestre à Estienne Gardinier son Secretaire, donna celle de Durham à Guthbert Tunstal auparauant Euesque de Londres, & gratifia le Prieur de Norwic de l'Abbaye de S. Albans.

Depossedé de son office de Chancelier.

Est despoüillé de tous ses benefices.

Quelques-vns escriuent qu'il luy osta seulement deux Eueschez, & le renuoya en son logis pour viure en homme priué. D'autres au contraire disent qu'il le relegua, comme i'ay dit, & que le Parlemēt estant assemblé pour luy faire son procez, on luy reprocha ces crimes. I. Que sans la permission du Roy son Seigneur il auoit accepté C l'authorité de Legat du Pape & l'auoit exercée dans l'Angleterre cōtre les droits du Royaume. II. Qu'en toutes les lettres qu'il auoit escrites au Pape & aux Princes estrangers il s'estoit tousiours mis deuant le Roy en ces mots, *Moy & mon Roy*. III. Qu'allant en Flandres traiter auec l'Empereur Charles, il auoit emporté auec soy le grand Seel d'Angleterre hors du Royaume. IV. Que sans le sceu ny le consentemēt du Roy il auoit commandé de denoncer la guerre à l'Empereur par vn Herault. V. Que pareillement sans le sceu du Roy il auoit deputé George de Cassade en Italie pour faire nouuelle alliance & confederation auec le Duc de Ferrare. VI. & Que derant qu'il aspiroit à la dignité souueraine de l'Eglise il auoit enuoyé de grāds tresors en Italie pour pratiquer & gaigner les voix des Cardinaux. Desquels crimes toutesfois le Roy, par vne clemence & debonnaireté propre aux Roys, ne poursuiuit point la punition. Mais aduerty quelque temps apres que par vne cupidité de vengeance, D il ne se pouuoit tenir de ietter propos insolens, & qu'il menaçoit d'en auoir la raison, il luy manda selon Sleidan, que laissant ses gens il vint vers luy auec petit train: ou plustost, comme dit Mathieu ParKer, il enuoya commission au Comte de Northumbelland pour se saisir de sa personne, & le remettre entre les mains du Comte de Shrop. Ce qu'il fit aussi-tost, & le Roy le sçachant enuoya Guillaume Kingston pour le faire amener sans empeschement à Londres & le constituer prisonnier en la Tour. Mais comme ils furent en chemin & deuant que paruenir en la presence du Roy la fieure chaude le saisit de fascherie & l'emporta finalement le vingt-huictiéme iour de Nouembre en la ville de Leycestre, où son corps fut enterré sans aucun honneur funebre. Ce que le Roy sçachant il pourueut Edward Lee Docteur és Loix de l'Archeuesché d'Yorc.

Et chargé de diuers crimes au Parlement.

Pris prisonnier.

1530.

Saisi de maladie dont il meurt aussi tost.

1532.

Incontinent apres mourut aussi Guillaume Varham ou Varame, Archeuesque de Canterbury: lequel auoit administré le siege vingt-huict ans: & par son Testament ordonna d'estre enterré dedans vne Chapelle qu'il auoit fait construire au lieu, où Sainct Thomas surnommé becquet, l'vn de ses predecesseurs, auoit esté mis à mort. C'estoit vn des grands & plus fermes appuis & partisans de la Royne Catherine. A cette cause, & pour mieux acheuer le diuorce encommencé, le Roy resolut de ne

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

conferer vn si riche Benefice qu'à quelqu'vn qui luy seroit fauorable,& suiuroit tout à fait ses volontez. Mais auant que de ce faire,il y eust vne assemblée de Prelats tenuë à Londres, ou Iean Stokesley Euesque de Londres presida, & entr'autres propositions, y fut particulierement traicté du diuorce susdit. A quoy Thomas Morus Chancelier s'opposa fermement & constammẽt, alleguant que le Pape ayant euocqué à soy la cause,& fait retourner son Legat Campegge à Rome,il n'estoit pas permis d'agiter cette question en vn Synode particulier. Et voyant que le Roy cõmençoit à former quelques doutes touchant l'authorité Papale, afin de n'estre trouué consentant du mal qui pourroit en prouenir il demanda congé au Roy de se retirer, & remist l'office & le Seel de Chancelier entre les mains de sa Maiesté, laquelle en pourueut Thomas Audeley personnage eloquent & disert, mais de bas lieu. A

Assemblée des Prelats Anglois.

Thomas Morus renonce à l'office de Chancelier lequel est donné à Thomas Audeley.

Cependant Thomas Bulleyn Comte de Wilt, qui se mettoit desia fort en credit, s'ingera de faire nommer vn Prestre, appellé Thomas Cranmer à l'Archeuesché de Canterbury. Il auoit long-temps seruy le Roy d'Aumosnier ou de Chappellain. Le Comte adiousta des prieres à son seruice, & fit entendre au Roy qu'il n'y en auoit pas vn en toute l'Angleterre, qui souhaittast plus ardemment que luy, que son diuorce se parfist. Anne de Boullan y apporta pareillement les siennes. Ce qui eust tant d'efficace, qu'en fin le Roy luy confera l'Archeuesché sous condition. Qu'en cas que le Pape donnast sentence en faueur de la Royne Catherine, il prononceroit tout le contraire en Angleterre. Mais n'ayant point encore renoncé la Chaire de Sainct Pierre, il ne fallut pas laisser de courir en Cour de Rome, pour obtenir la confirmation de ceste promotion. Ce que Cranmer neantmoins fit de sorte, que comme il s'apperceuoit clairement que le Roy quittoit plustost l'Eglise Romaine, que non pas l'Amour d'Anne de Boullan, aussi quand ce vint à prester le serment au Siege Apostolique, protesta-t'il à part deuant vn Notaire, Que c'estoit contre sa volonté qu'il rendoit telle obeyssance au Pape, & qu'il ne pretendoit point garder ce serment au preiudice du Roy Henry. B

Thomas Cranmer pourueu de l'Archeuesché de Canterbury.

Quelque temps deuant les Princes de l'Empire assemblez à Smalcade auoient separement escrit aux Roys de France & d'Angleterre, mais en mesme propos, qui estoient, Qu'ils ne pouuoient ignorer l'ancienne plainte & querimonie de plusieurs à raison des abus & vices des Ecclesiastiques, que maintes personnes excellentes auoient asprement censurez, & de fresche memoire Iean Gerson en France, & Iean Collet en Angleterre, Que le mesme estoit aduenu en Allemagne ces ans prochains. Que les Estats de l'Empire auoient fait beaucoup de grandes requeste à l'Empereur en la Iournée de Wormes tendantes à la correction necessaire de plusieurs choses. Et, Qu'és autres Iournées de l'Empire, apres que les choses auoient esté bien debattuës entre les Estats & les Ambassadeurs de l'Empereur, on estoit tousiours venu à resoudre, qu'il n'y auoit point de meilleur moyen ny plus expedient pour assoupir les differens, que d'assembler vn libre Concile de toute la Chrestienté. Dequoy toutesfois l'Empereur ne vouloit maintenant plus oyr parler. Partant qu'ils prioient leurs Maiestez d'exhorter ledit Empereur, & le Pape, à en faire assembler vn sainct & libre en Allemagne le plustost que faire se pourroit, tant pour la grandeur de la cause que pour le profit de toute l'Eglise. C

Lettres des Princes de l'Empire aux Roys de France & d'Angleterre.

Le Roy d'Angleterre, qui n'aimoit pas desia beaucoup le Pape n'y l'Empereur, auoit fait responce à ces Lettres, Qu'il auoit eu grand plaisir d'entendre leur intention qui estoit, Que la Religion demeurant en son entier auec la paix, on donnast remede aux maladies de l'Eglise, & que, on corrigeast les choses corrompuës & deprauées tant par la malice, que par l'ignorance des hommes. Qu'en ce qu'ils demandoient les vices estre amendez indubitablement ils auroient le consentement de luy, & de tous gens de bien. Et, que de sa part il desiroit aussi le Concile, & prioit Dieu vouloir embraser les cœurs des Princes à y penser. Au reste, Qu'il auoit bonne opinion d'eux, & feroit pour eux tout ce qui luy seroit possible. Qu'il moyenneroit aussi quelque sorte d'accord vers l'Empereur, & feroit ce qu'eux mesmes selon le temps iugeroient estre plus expedient. D

Responce du Roy d'Angl. aux Princes.

Et quant au Roy de France il leur auoit semblablement rescrit & respondu, Qu'il ne souhaitoit rien plus que la paix de toute l'Europe, & estoit bien ioyeux de ce qu'ils tendroient-là, & demandoient le Concile: chose à son aduis non seulemẽt vtile, ains aussi necessaire. Qu'il y auoit vne si ancienne amitié entre les Roys de Fran-

Et du Roy de France.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

A ce & les Princes de l'Empire, que l'opportunité auenant, il ne pouunit qu'il ne vnulust faire pour enx tout ce qu'il pourrnit : & , Qu'il lny luy semblnit que selon leur demandé il estoit beaucnup plus honorable & saluaire à la republique Chrestienne de vuider le differend par disputes, que par armes. Car si l'nn en vennit-là, il n'y auoit dnute qne l'issuë en sernit fort triste & piteuse.

Ambassade de France & d'Angleterre pour pratiquer vne ligue auec les Princes de l'Empire contre l'Empereur.

Mais nnn content de eette responce, comme c'estoit vn Roy qui en toutes choses voulnit vser de cnmmunication auec le Rny d'Angleterre son bnn frere & perpetuel allié dés le commencement de ses practiques, il enunya deuers luy des Ambassadeurs pour luy faire entendre les nffres & requestes de ces Princes, & sur ce, luy demander aduis & cnnseil, cnmment ils pourrnient eux deux ensemble y entrer sans infractinn & rupture des traitez qu'il auoit depuis n'agueres fais auec l'Empereur. Ce que Henry Rny d'Angleterre ayant entendu, il renunya snudain Estienne Gardinier Euesque de Wincestre vers le Rnv François pnur faire quelques autres nouueaux traictez auec luy. Il estnit lnrs à Vatteuille en Nnrmandie. L'Euesque l'y fut trouuer, & tascha par tnutes les voyes à luy possibles à le faire entrer en
B ligue offensiue cnntre l'Empereur. Mais vnyant que sa Maiesté resoluë d'nbseruer tousiurs sa foy prnmise, ne luy vnulnit accnrder cela : si bien elle estnit cnnsentante & contente d'entrer en despense pour ayder les Princes de l'Empire à la conseruatinn & deffense de leurs biens, franchises, & libertez : il prist cnngé d'elle sans faire autre conclusinn.

Le Roy d'Angleterre fasché contre le Roy de France.

Dequoy le Roy d'Angleterre snn maistre, lequel auoit le cœur amerement vlceré cnntre l'Empereur, à cause des propns & menaces dnt il vsnit cnntre luy, qui vouloit repudier sa tante, prit vn tel regret & desplaisir, qu'il sembla par plusieurs des prnpns qu'il tint au Seigneur de la Pommeraye Ambassadeur nrdinaire du Rny François pres de luy, qu'il se vnulust esloigner de snn amitié. Mais l'Ambassadeur s'en apperceuant, il s'aduisa d'y remedier par vn bnn & prompt moyen. Il pria sa Maiesté de luy bailler ce qu'il demandnit par escrit alleguant qu'il pouunit estre que l'Euesque de Winchestre ne s'estnit pas bien fait entendre. Et par ceste priere il l'es-
C meut à luy deliurer les articles dn Traité qn'il desirnit faire, & qu'il appelloit plus estroite alliance. Ces articles tendnient pour la plus grande part en liue nffensiue. Mais apres qne le Rny eut entendu les remonstrances que l'Ambassadeur luy fist sur iceux, il fut content de les moderer, & cela fait on les enunya par hnmme expres au Rny de France : qui les veid auec snn conseil, y adiousta & diminua, puis les renuoya en Angleterre, anec pouuoir au Seigneur de la Pommeraye son Ambassadeur, pour retraiter & capituler selon iceux. Les principaux estnient.

Appaisé par son Ambassadeur ordinaire.

Nouueaux traictez entre les deux Roys.

Articles desdits Traictez.

I. Que si l'vn ou l'autre Roy estoit assailly en son Royaume, le Roy de France seroit tenu d'aider au Rny d'Angleterre dn nnmbre de cinq cens hommes d'armes François, snuldoyez toutesfois aux despens du pays ; & pour la defence de ses mers depnis le rads S. Mahé, iusqnes au destroict de Calais, de dnuze nauires equippées & auitaillées à la raison, auec trnis mille hommes de guerre dessus icelle. Et que reciproqnement le Rny d'Angleterre sernit tenu & nbligé fournir de pareil equipage
D de nauires en cas que le Rny de France fust assailly ee snn Rnyaume & dn luy enuoyer six mille Anglois, qui tnutesfois sernient souldnyez aux despens du Roy.

II. Qu'incontinent apres que l'vn ou l'autre sernit assailly, ils sernienr tenus reciproquement d'arrester tnus marchands subiects du Prince aggresseur lesquels pour lors se troueroient en leurs Rnyaumes : sauf tnutes fnis de semondre par apres le Prince aggresseur de rendre ceux de l'vn des deux Rois qu'il auroit retenus en cnmmençeant la guerre : & en cas de refus, que tous les marchands ainsi retenus sernient baillez entre les mains du Prince assailly pour recouuer les siens, & se recompenser de sa perte.

III. Aussi que l'vn ny l'autre Roy ne pourroit par cy-apres faire traicté ny alliance auec aucun autre Prince, Pntentat, ou Communauté, sans le conseil & association l'vn de l'autre.

Contribution du Roy d'Angl. pour la deffence des droicts de l'Empire.

Ces articles cnnclns de la sorte furent renunyez de la part du Rnv d'Angleterre au Rny de France, lequel estnit pour lnrs en Bretagne en la Maison du Seigneur de Chasteaubrient. Le Seigneur de la Pommeraye les rapporta luy-mesme, & quant & quant vne depesche de cinquante mille escus, que le Rny d'Angleterre cnnsentit de fournir & contribuer à la defence & conseruation des droicts & priuileges du

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

sainct Empire : auec la charge de moyenner enuers le Roy son Maistre vne entreueuë, pour ensemble traiter des moyens de resister au Turc, au cas qu'il perseueras d'enuahir la Chrestienté, comme il auoit depuis peu commencé dans la Hongrie. Ce que le Roy de France accorda tres-volontiers. Et sur les entre-faites de cét accord, Guillaume de Bellay Seigneur de Langey retournant de deuers les Princes de l'Empire, où le Roy François l'auoit pareillement enuoyé pour traiter auec eux, sa Majesté le renuoya tout incontinent en Angleterre pour communiquer le traicté qu'il auoit fait en Allemagne au Roy Henry, & luy compter au long tout le discours de sa negociation. Il y retourna auec le Seigneur de la Pommeraye. Et si tost qu'ils furent arriuez, ils accorderent auec le Roy Henry, le iour, le lieu, le moyen & l'ordre de l'entre-veuë. Et pour aduiser aux ceremonies qui s'y deuoient faire, leurs Maiestez en donnerent la charge au Seigneur de Montmorency Grand-Maistre & Mareschal de France, & au Duc de Nolfolck. A

Ambassade du Seigneur de Langey en Angleterre. Entreueuë accordée entre les Roys de France & d'Angleterre.

Faite à Boulogne sur mer.

Les choses bien arrestées, le Roy de France se rendit à Boulogne dés le Samedy dix-neufiesme iour d'Octobre, & le iour d'apres s'en alla à Marqnise, qui est vne petite ville à moitié chemin de Boulogne & de Calais. Auquel lieu aduerty de la venuë du Roy d'Angleterre, il seiourna tout le iour iusques au Lundy vingt-vniesme enuiron dix heures du matin qu'il en partit pour aller au deuant de luy, accompagné de Messieurs de Vendosme, de Guise, de Sainct Pol, du Grand Maistre, & de l'Admiral, auec sa bande de deux cens Gentils-hommes & autres grands Seigneurs de France : & le rencontra apres auoir cheminé enuiron vne lieuë en tirant vers Calais. De si loin que les deux Roys se veirent, ils sortirent hors de leurs troupes, picquerét droict l'vn à l'autre, & estans arriuez prez s'embrasserent reciproquement. Puis passans outre ils allerent embrasser, sçauoir est le Roy de France les Princes d'Angleterre, & le Roy d'Angleterre les Princes de France. Quoy fait, les deux Roys se reprirent l'vn l'autre, & marcherent ensemble, & bailla le Roy François la main droite au Roy Henry à toute force, car il la refusa souuent. En cet ordre ils cheminerent enuiron deux lieuës, tirans à la ville de Boulogne, & par les chemins prirent leur vin vers vn petit taillis, sur vne fontaine qui estoit à l'entrée des terres de France. De laquelle ville sortirent Messieurs les enfans de France accompagnez du Legat, des Cardinaux, & des Prelats François, en fort bel ordre, & richement parez, & vinrent au deuant des deux Roys, lesquels ils rencontrerent à vne lieuë prez de Boulogne. Incontinent qu'ils les apperceurent, ils picquerent vers eux, & l'vn apres l'autre firent la reuerence au Roy d'Angleterre, auec chacun vne harangue. L'Anglois de sa part les embrassa, & leur fit vn tres-bon accueil. En suite dequoy toute la compagnie tira à Boulogne, les deux Roys marchans tousiours ensemble. Lesquels furent saluez de plus de mille coups de canon, & allerent loger tous deux en la maison Abbatiale de la ville, dont la moitié estoit preparé pour l'vn, l'autre moitié pour l'autre. A la descente de cheual, le Roy de France mena celuy d'Angleterre iusques à sa chambre, où il souppa tout seul, & luy d'autre costé. Et apres soupper ils vinrent à la salle commune, qui estoit ordonnée pour faire les festins : d'où eux deux ensemble se retirerent dans vn cabinet proche de là, dans lequel ils furent long temps. B C

Habillemens enuoyez au Roy d'Angl. par celuy de France.

Le lendemain au matin qui fut Mardy, le Roy François enuoya au Roy Henry vn pourpoint, saye & robbe, & le reste des habillemens pareils en tout à ceux qu'il porta le mesme iour : sçauoir est le pourpoint & saye de satin cramoisy decoupé, fait à triangles, lesquels estoient tenus & lassez de perles iointes ensemble : la robbe de velours blanc, brochée de fil d'or doublée de crespines d'or faites quasi à filets à prendre poisson. En ses habillemens le Roy d'Angleterre alla le premier à la Messe accompagné de ses gens, tous de l'aage de trente à soixante ans, entre lesquels furent le Comte de Richemont, le Duc de Suffolc, & le Duc de Northfolck. Il y auoit prés du grand Autel de Nostre Dame de Boulongne deux Oratoires, dont celuy du Roy Henry estoit à costé dextre tendu de drap d'or & d'argent frisé, auec le Ciel de mesmes : & en l'autre costé celuy du Roy François tendu de velours bleu semé de fleurs de Lys d'or. Le Roy d'Angleterre ouyt vne Messe basse, & en fist recommencer vne autre en attendant le Roy de France, lequel vint à l'Eglise vers le commencement de l'Euangile, accompagné de tous les Princes de France, Cardinaux, & Gentils-hommes couuerts de robbes bordées pour la plus part en fin or, D

Les deux Roys entendent la Messe ensemble.

A Comme il arriua au milieu du Choeur deuant le grand Autel, le Roy d'Angleterre sortit de son Oratoire, & vint l'embrasser, en luy donnant le bon iour, & à Messieurs les enfans & Princes, puis s'en retourna auec le Cardinal de Lorraine en son Oratoire pour acheuer d'oüyr sa Messe: & le Roy de France alla au sien pour entendre la sienne, pendant laquelle les Chantres chanterent quelques motets.

A la fin des deux Messes les deux Roys vindrent se reprendre, & s'en retournerent en l'Abbaye, où ils disnerent à part. Durant le disner les Trompettes, Haut-bois, Cornets, & Chantres, ne cesserent de ioüer & chanter. Et ce qui rendit le seruice plus beau, ce fut que tous les Maistres d'Hostel du Roy de France auoient sur des robbes de velours de grosses chaines d'or, dont la moindre estoit de mille ou douze cens escus. Puis le soir du mesme iour les deux Roys soupperent ensemble dans la salle des festins, où celuy d'Angleterre fut assis au dessus, & seruy par ses gens à teste nuë & à genoux, celuy de France au dessous seruy pareillement des siens à sa façon accoustumée.

B Le Mercredy le Roy de France donna à disner aux Princes & Seigneurs d'Angleterre, & le Roy d'Angleterre aux Princes & Seigneurs de France: sçauoir est au Legat, aux Cardinaux de Tournon & de Grantmont, à Messieurs Louys de Neuers Mareschal de Florenges, de Barbezieux, & de Humiers, tous assis à sa table: auquel disner il auoit vn pourpoint tout cousu de diamans & de rubiz, lequel on estimoit cent mille escus. Et apres le repas, il alla ioüer à la paulme auec les mesmes Princes.

Le iour suiuant, qui fut le Ieudy, ce Roy Henry donna à Messieurs les Enfans de France, qui allerent luy donner le bon iour, trois cens mille escus que le Roy François luy deuoit encore de sa rançon. Et le mesme iour le Roy François honora de l'Ordre de France Thomas Duc de Northfolck, & Charles Duc de Suffolck. Il fist aussi present de six pieces de cheuaux fort beaux au Roy d'Angleterre, qui d'autre part donna son Ordre de la Iarretiere à Anne Seigneur de Montmorency, Grand Maistre & Mareschal de France, & à Philippes Chabot Seigneur de Brion Admiral. (Ordre de France & d'Angleterre donné & receu mutuellement.)

C Le Vendredy apres disner l'vn & l'autre partirent de Boulogne pour aller à Calais & auoit le Roy d'Angleterre vne robe de cheual de drap d'or frisé à grandes dechiqueures tenuës auec de gros diamans & rubis. Ils furent accompagnez des grands Seigneurs & Gentils-hommes François & Anglois, & deuant eux sortirent de la ville Messieurs les enfans de France, auec le Legat & les Cardinaux, qui les cõuoyerent iusques à vne lieuë. A leur arriuée à Calais le Roy de France alla loger dans la Maison des Marchands, & celuy d'Angleterre assez loin de la: ayant en son logis la Marquise de Boullen accompagnée de dix ou douze Damoiselles. A laquelle le Roy François enuoya par le Preuost de Paris vn present d'vn diamant, qui estoit estimé quinze ou seize mille escus.

Le mesme Roy s'habilla le Dimanche fort triomphamment, ayant vn pourpoint en broderie enrichy des plus beaux diamans que l'on vit iamais, estimé à cent mille escus. Et le Roy Henry se vestit d'vne robe de toille d'or damassée de couleur violette, ayant au dessus vn colier composé de quatorze rubis, dont le moindre estoit gros comme vn oeuf, & de quatorze diamans vn peu moindres, auec deux rangs de grosses perles, & au droit de l'estomach vne escharboucle plus grosse qu'aucun des rubis. Lequel colier estoit estimé à plus de quatre cens mille escus.

D Finalement le Roy d'Angleterre durant son seiour mist peine de faire bõne chere à tous les François, lesquels il defraya à Calais, comme le Roy de France defraya les Anglois à Boulogne bien que les François fussent en beaucoup plus grand nombre. Et auant que de se separer il donna à sa Maiesté tres Chrestienne le Comte de Richemond son fils naturel aagé de quinze ou seize ans, auec vn present de six cheuaux de son haras. Quoy fait ils prirent congé l'vn de l'autre le Mardy vingt-neufiéme iour d'Octobre, apres auoir accordé le tout precedent vn Traité entr'eux contenant en substance les articles qui suiuent.

I. Que combien qu'ils creussent fermement que les propos scandaleux semez à l'encontre d'eux n'eussent lieu ny foy parmy les gens de bien, & qu'ils fussent tenus à tels qu'ils deuoient estre, c'est à sçauoir bons zelateurs du bien & augmentation de la Chrestienté, dequoy pouuoient assez faire foy les offres souuent par eux faites pour resister contre le Turc: Toutesfois eux desirans de plus en plus donner (Articles de capitulation entr'eux pour resister au Turc.)

cognoiſſance parfaite de leur volonté,&afin que les autres Princes ſe peuſſent ioindre à eux & regarder par vn mutuel conſentement, quel ayde chacun pourroit faire à ce ſainct œuure,& pour donner ordre à pouruoir aux parties & confins plus prochains du dãger d'iceluy Turc,au cas qu'il pourſuiuiſt ſon entreprise ou en cõmençaſt vne nouuelle,s'ils s'eſtoient aſſemblez en intention d'en deliberer & conclure. A

II. Et nonobſtant qu'en cette leur aſſemblée leur fuſſent venuës nouuelles de la retraite du Turc,eux neantmoins craignans que telle retraite fuſt pour aucun nouueau deſſein,attendu qu'il faiſoit en Hongrie bonne partie de ſon armée delibererent de mettre enſemble,le cas aduenant, iuſques au nombre de quatre-vingts mil hommes,dont y en auroit dix mille de cheual auec l'artillerie requiſe pour le camp: & de ne ſeparer ny deſioindre leurs forces ſans le conſentement l'vn de l'autre.

III. Enſemble,qu'ils enuoyeroient par deuers les Potentats,où ils auroient à paſſer fuſt en Italie,ou Germanie,ſelon l'occurrence, pour leur demander paſſages & viures en payant raiſonnablement.

Plaintes du Roy d'Angleterre ſur la matiere de ſon diuorce.

Mais outre ce traité,le Roy d'Angleterre fiſt de grandes plaintes & doleances au B Roy de France, du tort qu'il maintenoit luy eſtre fait par le Pape ſur la matiere de ſon diuorce & meſmement qu'il le vouloit contraindre ou d'aller en perſonne à Rome,ou d'y enuoyer homme auec procuration expreſſe pour eſter à droict. Choſe que ledit Roy maintenoit eſtre contre toute diſpoſition de droict, & ſans aucun exemple du temps paſſé. Tant s'en falloit,que toutes les fois que pareils cas eſtoient aduenus entre Princes ſouuerains, on leur auoit enuoyé des Iuges ſur les lieux. Car d'vn affaire tel, touchant de ſi prez la conſcience, & dont il eſtoit beſoin que les parties parlaſſent par leur bouche,il n'eſtoit raiſonnable de le commettre à des procureurs, ny qu'vn Prince ſouuerain allaſt à Rome, laiſſant l'adminiſtration de ſon pays en la main d'autruy.

Sur les exactions de la Cour de Rome.

Il ſe plaignit auſſi des exactions de l'Egliſe Romaine ſur le Clergé & peuple d'Angleterre, tendant à fin d'animer le Roy de France contre le Pape & l'Egliſe Romaine & le requiſt tres-inſtamment qu'eux deux enſemble enuoyaſſent vn Ambaſſadeur deuers ſa Saincteté pour le ſommer & appeller au Concile, afin de venir voir les abus & griefs qu'il faiſoit aux Princes Chreſtiens & à leurs ſubiets, & iceux C eſtre reparez & reformez par ledit Concile. Ce que le Roy de France ne luy voulut entierement refuſer. Mais pour autant que le ſainct Pere luy auoit fait porter parole par le Cardinal de Grantmont, de ſe trouuer enſemble à Nice, ou en Auignon, apres que l'Empereur ſeroit de retour en Eſpagne,il le requiſt & pria qu'il fuſt content de ſurattendre. Et pour monſtrer qu'il auoit auſſi bonne enuie & volonté de ſe plaindre, il luy raconta ſes griefs & doleances, & de ce que ledit ſainct Pere l'auoit tenu longuement en diſſimulation de quelques decimes, leſquelles ſa Saincteté luy auoit deſia auparauant accordé de leuer ſur le Clergé de France, pour reſiſter aux entrepriſes du Turc.

Mauuais vouloir de l'Empereur enuers les Roys de France & d'Ang.

L'Empereur eſtoit en ce temps arriué dans Gennes: & nonobſtant les nouuelles qui luy vinrent là, que le Turc eſtoit deſcendu en Hongrie, & deliberoit de marcher iuſques en Autriche, il faiſoit reſolution de laiſſer pluſtoſt ſes pays & l'Archiduc ſon frere en proye à l'ẽnemy, que de quiter ſon entrepriſe d'Italie, ains s'appreſtoit de paſſer outre pour rencontrer le Pape à Boulogne la Grace & parlementer auecques luy. A ceſte cauſe le meſme Roy François, qui ſçauoit aſſez le mauuais D vouloir que luy portoit l'Empereur, & que pareillemẽt le Roy d'Angleterre ne luy en portoit moins à cauſe du diuorce qu'il entendoit faire d'auec ſa tante, & pour lequel auſſi le Pape eſtoit animé contre luy, de ſorte qu'il penſoit que l'vn & l'autre

Inſtructions données aux Cardinaux de Tournon & de Grantmont pour remonſtrer au Pape.

eſtans aſſemblez pourroiẽt traiter quelque choſe à ſon preiudice: à cette cauſe, diſie, leurs deux Maieſtez delibererent encore auant que de partir d'enſemble, Que les Cardinaux de Tournon, & de Grantmont, comme creature du Pape, iroient deuers luy ſous ombre de l'accompagner à cette veuë, leſquels pourroient aucunement obuier à ce qu'il ne ſe fiſt aucune mauuaiſe concluſion contre leurſdites Maieſtez, ou du moins s'ils en faiſoit, les aduertir pour y eſtre par eux pourueu & donné ordre. Qu'ils leur donneroient commiſſion de remouſtrer à ſa Sainteté les torts, les griefs, & les doleances qu'ils auoient entendus des deux Roys, le malcontentement qu'ils auoient d'elle, & comme ils eſtoient deliberés de luy en-

A uoyer Ambassadeurs communs, pour le sommer d'en faire reparation: sinon qu'ils y pouruoiroient de sorte que sa Saincteté cognoistroit qu'eux deux ensemble n'estoient à mespriser: & pour ce suiet luy remonstreroient & persuaderoient par tous les moyens dont ils se pourroient aduiser, Qu'elle deuoit tascher sur toutes choses de cõtenter les deux Roys, & mesmement celuy d'Angleterre, l'affaire duquel luy estoit en recommandation autant que la sienne propre: luy demanderoit vn Cõcile vniuersel, pour pouruoir aux abus de l'Eglise: & là où ils la trouueroient en bonne disposition de moderer les choses, il luy mettroient en auant comme par auis, Que elle fist vne entre-veuë auec le Roy tres-Chrestien à Nice ou en Auignon, suiuant les propos desia mis en auant, & que sa Maiesté moyenneroit enuers le Roy d'Angleterre de s'y trouuer pour r'habiller toutes choses par vn bon & honneste moyen. Finalement, Qu'ils fissent toute extreme Instance enuers le sainct Pere, de vouloir donner au Roy d'Angleterre des Iuges en son pays.

Cela fait, le Roy d'Angleterre Henry vint auec le Roy de France iusques à Sainct B Iluert entre Calais & Boulogne, & prenant là congé de luy s'en retourna dedans son Royaume, accompagné du Seigneur de Montpesat Gentilhomme de la chambre du Roy de France, afin de resider pour son Ambassadeur en Angleterre. Incontinent apres qu'ils y furent arriuez, l'Euesque d'Auxerre Ambassadeur du Roy François à Rome, luy manda que le Pape auerty de la deliberation des Cardinaux de Tournon, & de Grantmont, d'aller assister à son abouchemẽt auec l'Empereur, l'auoit trouuée tres-bonne, & requis qu'ils apportassent pouuoir du Roy pour y traiter selon les occurrences qui s'offriroient pour le bien de la Chrestienté. Ce que le Roy François fit promptement sçauoir à celuy d'Angleterre, & par vn commun auis & consentement ils trouuerent bon d'y enuoyer tous deux chacun vn Ambassadeur de pareille recteur & puissance.

Cet abouchement ou entre-veuë se commença sur la fin de l'an en la ville de Boulogne la Grasse. Les Cardinaux y arriuerent le quatriesme iour de Ianuier ensuiuant. Et comme ils entendirent que le Pape estoit presque resolu de consentir à la volõ- C té de l'Empereur, qui recherchoit de l'engager en la ligue auparauant faite entre luy & les Potentats d'Italie, & vouloit y comprendre la Seigneurie de Gennes: & cõbien il estoit à craindre, s'ils alleguoient à sa Sainteté tout le mal contentement des Rois, qu'ils ne l'affermissent encore plus en sa deliberation, & que l'Empereur au moyen de ce ne la fit condescendre à ses intentions, & la portast à son apetit à passer contre le Roy d'Angleterre, chose qui l'aigrist encore plus fort, & dont s'ensuiuit vn trouble en la Chrestienté: ils entrerent en execution de leurs instructions par le dernier article d'icelles, & au lieu de commencer par la voye de rigueur, & finir par celle de la douceur, ainsi qu'il leur auoit esté ordonné, prirent le chemin du tout contraire, & commencerent par le bon vouloir que le Roy tres-Chrestien leur Maistre auoit tant enuers sa Saincteté qu'au bien & repos de toute l'Italie: à quoy ils adiousterent le bon office qu'il auoit adoucit l'aigreur en laquelle il auoit troué le Roy d'Angleterre contre le Siege Romain. Remonstrerent à sa Saincteté, Qu'elle se deuoit bien garder de comprendre Gennes en aucune ligue où elle fust contrahente, d'autant que par le Traité de Cambray l'Empereur & le Roy s'estoient soumis à elle pour en decider les differens. Luy offrirẽt que si, suiuant la parolle qu'autrefois elle auoit D fait porter au Roy de France, elle vouloit parlementer auec luy dedans Auignon ou Nice, ils feroient en sorte que le Roy d'Angleterre s'y trouueroit pareillement, ou personnage pour luy, lequel auroit toute puissance de mettre fin à la difficulté de son diuorce. La prierent de ne rien innouer cependant contre ledit Roy d'Angleterre. Et finalement, pour passer ce qui n'est de cette Histoire, ils s'acquitterent promptement & loüablement de tout le reste de leur charge & creance.

Entreueuë de l'Empereur & du Pape à Boulogne.

1533.

Traitez des Cardinaux de Tournõ & de Grantmont auec le Papa pour les Roys de France & d'Angleterre.

XIII. Mais Henry Roy d'Angleterre, à qui rien ne deplaisoit tant que ce qui retardoit ses desseins, & pouuoit venir au contraire de ses affections, n'attendit pas la fin & le succez de cette negotiation. Ains pendant qu'elle se demenoit dans Boulogne au desceu de l'Empereur, il fit declarer son mariage nul par l'Assemblée de l'Eglise Anglicane, & prist à femme Anne de Boullen, que quelques-vns honorent de la qualité de Marquise, sans le sceu du Roy de France & du Pape. Quelques-vns disent que dés les vingt-deuxiesme iour de Nouembre 1532. il auoit espousé cette Da-

Henry repudie la Reyne Catherine, & espouse Anne de Boullen.

me à cachettes, d'autant que le diuorce n'estoit point encor definy par sa Sainćteté ny par les Prelats Anglois: & qu'vn certain Prestre nommé Rolland, qui leur auoit donné la benediction nuptiale, en auoit eu l'Euesché de Lichefield en recompense. A Mais la plus commune & certaine opinion est, que nonobstant que le Pape qui cognoissoit que le mariage d'Anne seroit dommageable à l'Eglise redoublast souuent ses admonitions, & mesme effrayast aussi le Roy par menaces, pour le faire deporter de son entreprise; il perdit toutesfois temps, & sa Maiesté desireuse de l'espouser à quelque peril que ce fust, ne fut presque pas plustost de retour de Calais, que Thomas Cromvvel, qui suiuant la fortune du Cardinal Wolsey auoit esté premierement fait maistre de l'Arche Royal, puis Secretaire & Cheualier, apres Comte d'Essex, & finalement grand Chambellan, Garde du Sel secret, & superintendãt de toutes les affaires du Royaume: Thomas Audley Chancelier, Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury, Edward Lee Archeuesque d'Yorc, & quelques autres Prelats & Seigneurs qui le fauorisoient en ses volontez, luy cõseillerent auant toutes choses, & pour mettre son Estat en seureté de requerir aux Ecclesiastiques B d'Angleterre, qu'ils luy prestassent le serment d'obeyssance tel qu'ils le rendoient au Pape. Ce qu'ils firent partie par contrainte & partie sous vne confiance, Que ce n'estoit que pour tesmoigner leur affection & fidelité enuers le Roy leur Seigneur temporel, & qu'il ne le demandoit d'eux qu'en tant que la parole de Dieu le leur pouuoit permettre.

Thomas Cromvvel.

Ecclesiastiques Anglois prestent le serment d'obeyssance au Roy.

Quelques Anglois, qui maintiennent & defendent le diuorce d'auec la Royne Catherine bon & legitime, escriuent, que le Prince Artus son premier mary l'auoit cogneuë charnellement, & que Henry mesme apres sa mort auoit differé prés d'vn mois entier, de prendre possessiõ de la principauté de Galles, pour ce qu'elle proposoit quelque doute d'estre enceinte. Suiuant ce fondement, & le serment d'obeyssance fait par le Clergé, lequel aucuns ont pris pour vne forme de renonciation à la communion de l'Eglise, l'Archeuesque Cranmer cupide de satisfaire aux desirs du Roy & d'Anne, dont il estoit creature, & ne se souciant de l'euocation que le Pape auoit faite du different, fit assembler vn Synode, où cette question fut proposée sur le tapis. *Sçauoir si c'estoit vne deffence de droict diuin, & de laquelle le Pape n'eust le pouuoir de dispenser, que le frere espousast la femme cogneuë charnellement par son frere, quoy que mort sans enfans:* L'assemblée basse ou inferieure, composée des Ecclesiastiques de moindres dignitez, en dist son aduis la premiere & de tous ceux qui y estoient il s'en trouua quatorze qui conclurent affirmatiuement, sept qui se fermerent sur la negatiue, vn qui demeura balancé de doubte, & vn autre qui dit que c'estoit vne deffence de droict diuin, mais morale, & de laquelle le Pape pouuoit dispenser. On monta par apres à l'assemblée superieure des Peres & des Euesques, en laquelle les opinions & sentences des Vniuersitez de Boulogne, de Pauie, de Paris, & des autres, touchant cette question, furent recitées: & puis la controuerse ayant esté longuement debatuë par les Euesques Iean Stokesley de Londres, & Iean Fisher de Rochestre, tous les Peres assistans, tant en personne que par Procureur conclurent l'affirmatiue insques au nombre de deux cens seize, horsmis les iugemens de dix-neuf Vniuersitez. C

Synode assemblé pour cognoistre & iuger du diuorce.

Et afin que l'affaire fust encore esclaircie plus plainement, & qu'il ne demeurast aucune dispute ny de droict, ny de fait à vuider, Mathieu Parquier adiouste que D l'on mist aussi cette autre question en auant, *Asçauoir si l'accouplement charnel du Prince Arthus & de la Princesse Catherine estoit asseuré par de suffisantes preuues*: & que comme la premiere pour estre toute de droit, appartenoit aux Theologiens, aussi cette derniere qui consistoit en fait, fut rapportée pardeuant les Docteurs és Loix & Canons de l'Eglise, lesquels affermerent tous exceptez cinq ou six, que la cognoissance charnelle estoit suffisamment apparente: & fut mesme leur sentence approuuée de tous les Prelats, excepté de Iean Clerc Euesque de Bathe & de Welles. Ce qu'estant fait & decidé, quoy que par des Iuges qui n'auoient aucun pouuoir de iuger, & passé mesme à l'assemblée des trois Estats, le Roy qui craignoit d'ailleurs que le Pape & l'Empereur assemblez à Boulogne ne missent quelque empeschement & barriere à sa separation, enuoya des messagers à la Royne Catherine, pour luy dire & signifier, Que puis que par les aduis & cõseils des Theologiens & Iurisconsultes

Question de fait.

A risconsultes tant estrangers que d'Angleterre, il apparoissoit que leurs nopces estoiët illegitimes, il la prioit de se contenter du doüaire que le Prince Arthus son mary luy auoit assigné, & de se retirer de bon gré d'auecques luy. Mais la Royne n'y voulut aucunement entendre, ains persista tousiours en sa premiere resolution de ne souffrir qu'vn si sainct nœud ; & lequel auoit esté mesme estreint & confirmé par le Pape à la poursuite du Roy Ferdinand son pere, fust delié sans son authorité. Dequoy le Roy fut si marry qu'il fist derechef assembler le Synode & le Parlemẽt, où de la commune voix des assistans fut prononcé, *Que sa Maiesté deuoit & pouuoit licitement se separer du mariage de la Royne Catherine comme illegitime & nul, & prendre pour femme & compagne de la Royauté Madame Anne de Boullen.* Apres quoy Cranmer Archeuesque de Canterbury s'en alla droit à Dunestable, ville de la Comté de Berthford, accompagné des Euesques de Londres, de Wincestre, de Lincolne, & de plusieurs autres Prelats pour citer là deuant eux la Royne, & luy denoncer la sentence du diuorce. Puis voyant qu'elle ne comparoissoit point, il la declara publiquement contumace, & la des-vnit de la couche & compagnie nuptiale du Roy : lequel par ce B moyen ne pensant plus qu'à l'accomplissement de son mariage commencé longtemps deuãt auec Anne de Boullen, en ordonna les ceremonies en lieu secret & particulier, auquel Cranmer celebra la Messe à petite assistance, donna la benediction nuptiale aux espousez, & le iour de la Pentecoste ensuiuant couronna solemnellement la nouuelle Royne au Palais de Westmynster.

Sentence du diuorce.

Prononcée à la Royne en son absence.

Mariage du Roy & d'Anne de Boullen.

Anne couronnée.

Mais auant que le bruit de ses espousailles sortit d'Angleterre, & courust par les Cours des Roys & Princes Chrestiens, au grand estonnement de plusieurs qui creurent depuis que le Roy auoit esté charmé, sa Maiesté rescriuit des lettres au Roy François, & le pria de luy enuoyer vn homme, auquel il peust declarer priuément pour luy rapporter quelque chose qu'il ne vouloit escrire, ny pour l'heure encore communiquer à personne qu'à luy, & au personnage fidelle qu'il choisiroit pour luy en porter la parolle. Ce que le Roy François entendant, il depescha promptement en Angleterre Guillaume du Bellay Seigneur de Langey, tant pour luy faire enten- C dre toute la negotiation passée touchant la ligue d'Italie, le refus des Venitiens d'y entrer, celuy du Pape d'y comprendre Gennes, la proposition & les responses publiques sur le fait du Concile, & sur la residance aux entreprises du Turc, l'entreueuë du Pape, de l'Empereur, & de luy, & generallement tout ce qui auoit esté par luy fait depuis le congé pris entr'eux à Calais. que pour luy declarer comme suiuant la conclusion arrestée par eux en leur parlement secret, non seulement il auoit accordé le mariage de Monsieur le Duc d'Orleans son second fils auec la Duchesse d'Vrbin niepce du Pape, mais aussi pour mieux asseurer sa Saincteté & la diuertir totalement de la deuotion de l'Empereur, il luy auoit promis qu'à ceste entreueuë il meneroit Monsieur le Duc son fils, afin qu'elle y amenast pareillement la Duchesse, & qu'on peust mettre vne fin audit mariage.

Lettres du Roy Henry au Roy François.

Guillaume de Langey en Angleterre: Ligue d'Italie.

Il luy recommanda de plus & donna particulierement en charge de remonstrer au Roy d'Angleterre son allié, combien il luy sembloit estre requis qu'il se trouuast aussi D luy mesme à l'entreueuë, pour estre l'homme du monde, qui plus à propos, plus efficacement, & auec de plus apparentes persuasions pouuoit faire entendre la iustice de sa cause : attendu mesme la seureté que sa Maiesté pouuoit auoir en ceste entreueuë, & la consequence qui en pouuoit redonder à la pacification & repos de ses affaires. Car quant à la seureté du voyage il auroit à venir par le Royaume de France; où il pouuoit estre autant asseuré qu'en Angleterre. Et pour la seureté du lieu, lequel on auoit voulu choisir à Nice (ce que le Roy François n'auoit trouué estre à propos, pour estre la ville és mains de celuy qu'il n'auoit cause d'y vouloir employer) ains plus commode & conuenable de la remettre à Marseille comme elle fut) il y seroit pourueu de sorte, qu'en quelque endroit que l'entreueuë se fist, il n'auroit occasion de craindre en aucune maniere ses ennemis, ny par terre ny par mer. Remettant toutesfois à l'aduis & conseil de sa Maiesté la deliberation d'y venir ou non, & selon que ses affaires le requerroient : & s'il luy sembloit n'y deuoir venir en personne, d'y enuoyer au moins tel personnage qu'il se peust entierement fier en luy comme en soy mesme.

Remonstrance du Roy François au Roy Henry pour l'entreueuë accordée à Marseille.

Il le chargea pareillement de luy communiquer, & prendre son aduis des affaires

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

Le Roy d'Angleterre descouure son mariage auec Anne de Boullen au Roy François.

dont les Princes de Germanie le recherchoient tres-instamment pour se fortifier
contre l'Empereur. Mais il y aunit encore du temps pour se conseiller auecque luy A
de ce dernier pnint, il n'y en aunit plus pour l'aduenir du premier. Car l'affaire qn'il
vnulnit faire entendre au Rny Françnis, & lequel il declara priuement au Seigneur
de Langey son Ambassadeur, Qu'apres tant de remises, dont l'Euesque de Rome,
(ainsi cnmmençoit-il à nommer le Pape) auoit vsé par si long-temps enuers luy sur
la matiere de son diuorce, il auoit procuré qu'elle fust vuidée par l'Eglise Anglicane,
l'Archeuesqne de Canterbury Primat d'Angleterre y presidant Edward Lee Ar-
cheuesque d'Ynrc, & la plus-part des Euesques & Prelats de son Rnyaume, & que
par sentence de ladite Eglise son mariage auoit esté declaré nul, & la dispense du

Celuy de Catherine declaré nul par l'Eglise Anglicane.

Pape Iules II. du nnm nulle, comme donnée sur vn cas nnn dispensable, & qui ne
dependnit de la puissance du Siege Apostolique, ny de l'Eglise. Suiuant laqnelle
sentence il s'estnit entierement departy de snn premier mariage, & auoit espousé
Madame la Marquise Anne de Boullen, en la presence d'iceluy Archeuesque, des
pere, mere, & freres, & du Duc de Nnrthfnlck oncle de ladite Dame, sans y ap- B
peller autres tesmoins, & qn'il voulnir encnres le tenir secret pnur quelque temps,
en attendant si à ceste entreueuë de l'Euesque de Rome & de sa Maiesté, laquelle on
espernit deunir estre en May suiuant, ledit Euesque luy voudroit faire iustice: & au
cas que nnn, alnrs il sernit deliberé, vnulust nu nnn tnute l'Eglise de Rome, de ma-
nifester & publier snn mariage, & *se soustraire entierement* (ce snnt les mots dont il
vsnit) *du ioug & seruitude d'icelle Eglise: de la tyrannie & vsurpation de laquelle il
auoit composé vn Traité bien ample; mais qu'il n'entendoit encores le publier iusques à
ce qu'il veid en quel deuoir se mettroit ledit Euesque de Rome, de luy rendre & administrer
iustice.*

Prie le Roy de France de l'assister contre le Pape & l'Empereur.

A ceste declaration il adiousta par priere, Que sa Maiesté tres-Chrestienne vnnlut
luy estre aydante, ainsi qu'il auoit parfaite fiance en elle, au cas que l'Empereur & le-
dit Euesque de Rnme luy vnulussent à cause de ce courir sus, & mnuuoir la guerre.
Car il aunit entendu que ledit Euesque s'estnit vanté de susciter toute la Chrestienté
à l'encontre de luy s'il refusnit de se rendre nbeïssant à sa determination touchant la
susdite matiere de diuorce. Aussi que l'Empereur à deux fois qn'il auoit parlé audit C
Euesque, luy auoit fait vn discnurs lnng & plein de passion, de la cruelle guerre qn'il
entendnit faire contre ledit Rny d'Angleterre, au cas qu'il ne reprist & restituast en
ses honneurs la Roine Catherine sa tante, & luy auoit declaré les moyens qn'il auoit
d'executer viuement icelle guerre, principalement au moyen de la bonne intelligen-
ce qu'il disoit aunir auec le Roy d'Escosse.

Il est certain que de tnus ceux qui entendnient parler de cét affaire, il n'y en auoit
aucun qni ne creust veritablement que l'Empereur fust pour executer ceste delibera-
tinn. A ceste occasinn plusieurs grands persnnnages s'employnient tant qu'il leur
estnit possible à chercher & inuenter quelque gratieuse vnye pour appaiser ce diffe-
rent, de peur que d'iceluy ne snurdist vne guerre, en laquelle tnus les autres Princes

Iacques Roy d'Escosse pratiqué par l'Empereur.

Chrestiens entrassent, les vns pour vne partie, les autres pour l'autre, & que par ce
moyen le Turc n'eust tnut loisir d'auancer ses entreprises à la ruine & desolatinn de
la foy. Et de ce nombre entr'autres estoit le Roy Françnis.

Bruits de guerre entre l'Angleterre & l'Escosse aussi-tost assoupis que nais.

Du Bellay dit que l'Empereur aunit desia pratiqué le Rny d'Escosse en ce temps, &
luy auoit mesme enuoyé son Ordre par vn Ambassadeur exprés, pnur le snlliciter de D
faire la guerre contre le Roy Henry son oncle. Deqnny le Seigneur de Langey pas-
sant de Boulogne à Dnvres recngneut les premiers effets à la chasse que trois nauires
d'Escosse armez & garnis de snldats, lny dnnnerent iusques dedans le port de Rie.
Et prenant là la pnste il fist diligence d'en pnrter l'aduis audit Rny Henry, lequel in-
continent apres il receut d'autres aduertissements de plusieurs endroicts, & n'en fut
guere content ny ioyenx, non tant pour la crainte qu'il eust des fnrces & puissances
de cét ennemy, cnmme pour doute de la suite de l'Empereur & de ses alliez. Ce qui
toutesfnis n'arriua pnint, & deuant bien peu de mnis le Roy de France allié des deux
Couronnes & Natinns appaisa ceste gnerre.

Retour de l'Empereur en Espagne. Et du Pape à Rome.

Cependant l'Empereur partit de Boulngne, & continua snn chemin iusqu'à Gen-
nes où il s'embarqua pour prendre la rnute d'Espagne. Le Seigneur de Velley Am-
bassadeur de France le suiuit, & les Cardinaux François accnmpagnerent le Pape
depuis Boulogne iusqu'à Rome. Auquel lieu cnntinuants leur charge, & ne sçachans

ANS DE IESVS-CHRIST.

A encore rien de la consommation du mariage d'Anne, ils persisterent tousiours à moyenner enuers sa Saincteté, que ce trouble d'Angleterre se peust appaiser sans qu'il en aduint quelque tempeste en l'Eglise, & en estoient continuellement semons par lettres & messagers du Roy François, lequel desiroit merueilleusement que cette chose se terminast auant que le Sainct Pere eust nouuelles de ce que le Roy Henry auoit faict: & pour ceste cause insistoit plus chaudement à ce qu'il l'on aduançast l'entre-veuë susdite, en esperance que parlant à sa Saincteté luy-mesme, il y trouueroit quelque expedient. Pour à quoy paruenir plus facilement, outre toutes les depesches susdites, il en escriuit encore des lettres plus affectionnées & particulieres au Pape, & dont le Roy Henry luy-mesme luy auoit enuoyé la minutte dés le quatriesme iour d'Auril par le Milord de Rocheford frere de la nouuelle Roine: tendantes à ce que sa Saincteté voulust accepter l'exoine dudit Roy, & luy enuoyer des Iuges au pays d'Angleterre pour decider absolument la matiere sans la tirer en Cour de Rome.

Les Cardinaux de Tournon & de Grammont persistent à moyenner l'accord du Roy d'Angleterre auec sa Saincteté.

Au contraire l'Ambassadeur de l'Empereur, & plusieurs Cardinaux ses adherans,
B ou poursuiuans que l'authorité de l'Eglise Romaine fust maintenuë & gardée, ne falsoient moindre instance enuers ce S. Pere, à ce qu'il procedast contre le Roy d'Angleterre: & mesmement par ce qu'ils auoient eu nouuelles, combien que non encore certaines, non pas qu'il eust consommé son mariage auec Madame Anne de Boullen, ainsi qu'il auoit en effect, mais seulement qu'il faisoit proceder à la declaration de nullité contre la dispence du premier, afin de repudier Catherine. Ce qu'ils estimoient & maintenoient estre entrepris au preiudice de la puissance & authorité du sainct Siege Apostolique.

L'Ambassadeur de l'Empereur au contraire & plusieurs Cardinaux le sollicitent de proceder contre luy.

Mais le Pape, qui volontiers eust encore temporisé, pour essayer d'y mettre vne gracieuse fin, leur demonstroit d'autre part, Que de proceder à la condamnation, & puis ne faire executer la sentence reellement & de faict, ce seroit vne entreprise frustratoire, & laquelle tourneroit au grand mépris & contemnement du sainct Siege: &, Que de la faire executer, il ne pouuoit, ainsi qu'il disoit l'entre-
C prendre, sinon que l'Empereur ensemblement auec luy l'entreprist: & quand ores ils l'entreprendroient ensemble, si luy sembloit-il à craindre, que le Roy tres-Chrestien lequel auoit estroite alliance auec le Roy d'Angleterre, ne ioignist ses forces auec les siennes, dont il aduint vne combustion & vn trouble en la Chrestienté plus grand qu'auparauant.

Dequoy il s'excuse prudemment.

Ainsi s'alloit excusant ce sainct & prudent Pere, lequel peu de temps apres eut nouuelles certaines, non que le Roy d'Angleterre eust encore effectuellement procedé au fait de son nouueau mariage, mais que pour tout vray l'Archeuesque de Canterbury auoit pris cognoissance de la matiere: chose qui tournoit au grand rauallement du Siege Romain, attendu mesmement la litispendence qui en estoit deuant les Iuges à ce deputez par sa Saincteté, & dont ledit Sainct Pere se plaignit fort aux Cardinaux François qui durant le temps qu'on le prioit de superceder & de ne rien innouer iusques à l'entreueuë, ledit Roy d'Angleterre innouoit tousiours, &
D passoit outre.

XIV.

Il ne laissa neantmoins parmy telles poursuites, & apres visitation faite de Villefranche, Antibe, Freius, Tholon, & Marseille, d'estre arresté par l'Euesque de Sauuance & par Anne de Montmorency Grand-Maistre & Mareschal de France, au nom du Pape & du Roy François, que ceste entreueuë se feroit à Marseille. Ce que l'Empereur sçachant, & cherchant les voyes & moyens de la rompre, ou de la faire si longuement differer que l'hyuer vint, il enuoya vers la fin de Iuin vn Gentilhomme solliciter sa Saincteté de faire & administrer iustice à la Roine sa tante, auecques grandes protestations au cas qu'elles la luy deniast ou differast. Et pour ayder à cette sollicitation, nouuelles furent portées à Rome en mesme temps (ainsi que telle chose ne se peut longuement celer) comme l'Archeuesque de Canterbury soy intitulant Legat né en Angleterre, auoit donné sentence contre la premiere dispense du Roy d'Angleterre, & que le Roy non seulement auoit espousé la Marquise Anne de Boullen, ains publié mesme vn Liure contre les preéminences & authoritez de l'Eglise Romaine. Lesquelles nouuelles esmeurent tellement tout le College des Cardinaux, que tous d'vne voix ils vinrent demander iustice au Pape contre les attentats & entreprises du Roy d'Angleterre. Et sa Saincteté leur ob-

Entreueuë du Pape & du Roy de France arrestée à Marseille.

L'Empereur sollicite derechef le Pape à faire iustice à la Roine Catherine sa tante.

temperant prononça les Censures suiuantes à l'encontre du Roy d'Angleterre, au cas que dedans le mois de Septembre il ne reparast lesdits attentats.

Censures prononcées à Rome contre Henry Roy d'Angleterre.

A Comme ainsi soit qu'estant pendant par deuant nous les procez d'entre nos treschers enfans en Iesus Christ, Catherine & Henry VIII. Roy d'Angleterre, touchant la validité du mariage contracté entr'eux, lequel procez au Consistoire des Reuerédissimes, nous auons commis à nostre cher fils Paul Capiiucchi nostre Chapelain, & Auditeur des causes du sacré Palais Apostolique, & Doyen, le susdit Hēry a deieté ladite Catherine, & a pris en mariage vne certaine Anne, attentant temerairement & de faict contre les mandemens & decrets contenus tant és lettres d'inhibition, qu'és lettres en forme de bref, emanées mesme du conseil de nos freres les Cardinaux de la sacrosaincte Eglise Romaine. A ceste cause nous, de la pleine puissance, laquelle Iesus-Christ Roy des Roys nous a donnée en la personne de Sainct Pierre (quoy que nous ne l'ayons merité) seans au siege iudicial ou throne de Iustice, & ayans deuant les yeux le seul Dieu: par ceste nostre sentence, laquelle nous donnons suiuant nostre pur deuoir, & du consentement de nos freres venerables les Cardinaux de la saincte Eglise Romaine, consistorialemēt assemblez deuāt nous: Disons que telle deiection & spoliation de la Royne Catherine comme de la possession du droit de femme, & de sa dignité Royale, en laquelle elle estoit deuāt que ce procez fust intenté, & le mariage contracté entre ledit Roy Henry & ladite Anne (veu que toutes les choses predites sont notoires & manifestes, comme aussi nous les declarons) ont esté, & sont nulles, iniustes, & attentées, & ont encouru, & encourent vice de nullité, d'iniustice, & d'attentats, & que les enfans qui en ont esté ou seront procreez, ont esté & sont illegitimes: & que ladite Roine Catherine doit estre restituée, & remise en son pristin estat, en la possession du droit de femme & dignité Royale. Nous disons, dis-ie, & en ces escrits prononçons, decretons & declarons, restituons & remettons, deiettons & ostons. Declarons aussi & mandons par ceste mesme nostre sentence, & par le conseil & nostre pur deuoir predit: que ledit Roy Henry a encouru les censures de l'excommunication maieure, & autres peines contenuës esdites lettres pour n'auoir obey à icelles, & les auoit mesprisées. Et qu'il a deu & doit estre fuy de tous fidelles Chrestiens. Et neantmoins nous voulans comporter en toute benignité & douceur comme Pere debonnaire enuers ledit Roy Henry, nous suspendons la declaration desdites censures Ecclesiastiques iusques au mois de Septembre prochain, à ce qu'il puisse plus commodément obeyr à nostre sentence, & mandemens predits. Que si dans ledit terme il differe d'obeyr, & qu'il n'ait restitué ladite Royne en son premier degré d'honneur, auquel elle estoit lors que ce procez fut intenté, & n'ait deietté ladite Anne de sa cohabitation, & commune possession du droict de femme, & de la dignité de Reyne, & n'ait auec effect purgé lesdits attentats, dés maintenant comme deslors voulons & declarons, que la presente declaration ait lieu. Ainsi le prononçons.

B

C

Ce sont les mots de la sentence du Pape, nonobstant laquelle sa Sainteté ne desista de son dessein touchant l'entreueuë d'elle & du Roy François, ains proposa sa deliberatiō en plein Consistoire, & ordonna à ceux qui y auroient à faire le voyage, que chacun se tint prest & en ordre au iour assigné pour partir. Cependant enuiron la my-Iuillet, Thomas Haward Duc de Nortfolc arriua deuers le Roy François, pour se trouuer à ceste entreueuë au nō & de la part de Henry Roy d'Angleterre son Maistre. Mais arriué qu'il fut, il entendit qu'à Rome on auoit innoué quelque chose, bien qu'il ne sçeust quoy, contre son Maistre. Parquoy il voulut aussi-tost prendre congé, & s'en retourner. Ce que le Roy François voyant, il le retint au mieux qu'il peut, & luy dissimula tant qu'il luy fut possible la verité du faict, esperant de trouuer encore quelque voye de gratieuse conclusion. Car il auoit incontinent enuoyé deuers le Pape, luy remonstrer le lieu que tenoit le Roy d'Angleterre, combien de temps on l'auoit tenu en suspens, & que la longueur de son affaire, l'affection que sa conscience auoit d'estre hors de scrupule, & le desir qu'il possedoit d'auoir en son Royaume, vn heritier de sa chair, l'auoient contraint de passer outre sans attendre la resolution de sa Sainteté, laquelle deuoit considerer & auoir esgard, qu'il valoit trop mieux le retenir en l'obeyssance de deuot fils de l'Eglise, comme il auoit esté auparauant, que de l'auoir rebelle, desobeïssant & ennemy, dont ensuiuist inconuenient,

D

Thomas Haward Duc de Northfolc enuoyé en France pour assister à l'entreueuë du Pape, & du Roy François I.
Remonstrances du Roy François I au Pape en faueur d'Henry Roy d'Angleterre.

A exemple pernicieux, & tres-dangereuse consequence. Et à toutes ces remonstrances il auoit mesme adiousté, Qu'entre luy, & le Roy d'Angleterre il y auoit telle fraternité, que tous les outrages qui se feroient à luy, il les estimeroit faits à soy-mesme, & ne s'en ressentiroit moins en quelconque maniere (sauue la religion & l'honneur de l'Eglise) que de son propre & particulier outrage.

Toutesfois enuiron la my-Aoust, le Duc de Northfolc entendit au vray le contenu de la sentence prononcée contre le Roy son Maistre: & à ceste cause enuoya vers luy sur cheuaux de poste le Milor de Rochefort pour l'en aduertir. Ce qu'entendu, sa Maiesté manda soudain audit Duc son Ambassadeur, qu'il prist congé du Roy de France & se retirast. Il auoit vn fils naturel d'vne Dame nommée Elizabeth Blonie, par luy fait Duc de Richemond, lequel estoit lors à la Cour du Roy de France. Il le reuoqua pareillement en Angleterre, & fist mesme reuenir ses Ambassadeurs, lesquels residoient pour luy prés du Pape. Et le Roy de France voyant ne pouuoir retenir le Duc susdit ny par prieres, ny par remonstrances qu'il luy sceust faire, il s'accorda finalement de luy donner congé, pourueu qu'il moyennast que le Roy Henry son frere & allié B renuoyast vn autre bon & sçauant personnage, pour voir & estre tesmoin du bon office qu'il entendoit faire pour luy enuers le S. Pere. Ce que le Duc procura de sorte que l'Euesque de Wincestre, auparauant appellé le Docteur Estienne ou Stephene, & François Brian Gentilhomme de la chambre du Roy Henry, & cousin germain de la Roine Anne de Boullen, y furent enuoiez.

Le Duc de Northfolc reuoqué par le Roy d'Angleterre.

Duc de Richemond fils naturel dudit Roy.

Mais incontinent apres son retour, & que le Roy Henry son Maistre eut esté faict certain de la sentence prononcée contre luy par le Pape, il en conceut vn si grand despit contre la Roine Catherine, qu'il ordonna par Edict, Que d'oresnauant on ne l'appellast plus Roine, ains simplement nommé veufue & doüairiere d'Artus Prince de Galles, emprisonna son Confesseur nommé Iean Forest, lequel estoit Cordelier, & quelques iours apres Thomas Abel, Eward Powel, & Richard Fetherston, lesquels auoiēt maintenu sa cause deuant les Legats: & declara mesme la Princesse Marie née de leur mariage, illegitime: Ce qui fut suiuy de la naissance d'vne autre, dont la Roine C Anne accoucha le Dimanche septiesme iour de Septembre entre trois & quatre heures du matin. Le Roy la fist baptiser trois iours apres en l'Eglise des Cordeliers de Grenwich auecque beaucoup de pompe & de resioüissance. Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury fut le parrein, Agnes & Marguerite veufues du dernier Duc de Northfolc, & du Marquis de Dorset, les marreines. Et Iean Stokesley Euesque de Londres fist les ceremonies du baptesme, auquel on luy donna le nom d'Elizabeth.

Despit du Roy Henry contre la Royne Catherine.

Naissance d'Elizabeth depuis Royne d'Angleterre.

Au mois d'Octobre ensuiuant le Pape Clement VII. & le Roy François I. se trouuerent à Marseille pour conferer & parlementer ensemble de leurs affaires. Et sur la fin de la conference il fut aussi parlé de celles du Roy d'Angleterre Henry, pour lequel le Roy François fist derechef grande instance. Mais les choses estans si auant, que d'auoir prononcé des censures contre luy, les Cardinaux contesterent de sorte que la chose fut remise à Rome, où tout le College seroit assemblé: durant quoy le D Roy de France pourroit enuoyer deuers ledit Roy d'Angleterre, pour luy persuader de se remettre en l'obeïssance de l'Eglise Romaine.

Entreueuë du Pape Clement & du Roy François à Marseille.

Affaires du Roy d'Angleterre remise à Rome.

Ce n'estoit pas que le Roy de France fauorisast ny le diuorce, ny la desobeïssance de cét Henry au Siege Apostolique. Car comme il eut depuis recogneu qu'il y alloit & de la religion, & de l'honneur & subiection deuë aux Papes, comme aux souuerains Chefs de toute l'Eglise, il monstra bien qu'il aimoit mieux renoncer à son alliance, que non pas de tascher en aucune façon la gloire du titre eminent & specieux de *Fils aisné de l'Eglise*: lequel ses ancestres & predecesseurs Roys de France luy auoient acquis par leurs bons deuoirs & seruices à l'endroict de la Chaire de Sainct Pierre, ainsi qu'il se verra plus particulierement tantost. Mais le grand desir qu'il auoit de conseruer vn si grand & puissant Prince en l'vnion & communion des autres Roys & Princes Chrestiens, & l'alliance & confederation estroite laquelle ils auoient contractée par ensemble; l'obligeoient à poursuiure & solliciter pour luy. Ce qu'il fist aussi tousiours fort instamment, & iusques à ce qu'en fin il sceust qu'il s'estoit entierement distrait & separé de l'obeïssance du Siege Romain. Et voicy comment.

Ce sage & grand Roy preuoyant l'inconuenient que pourroit aduenir de la sen-

Et la fulmination de la ſentence du Pape differée a la pourſuitte du Roy de France.

Iean du Bellay enuoyé en Angleterre pour ſolliciter ledit Roy de ſe remettre bien auec le Pape.

tence donnée contre le Roy Henry par le Pape, apres auoir obtenu de ſa Saincteté au partir de Marſeille, que la fulmination d'icelle ſeroit differée, iuſques à ce qu'on A eust eu nouuelles de ſa volonté ſçauoir s'il ſe pourroit trouuer moyen de le faire reuenir à l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine : il deſpeſcha pour cét effect & ſans tarder Iean du Bellay Eueſque de Paris, pour aller en poſte vers iceluy Henry Roy d'Angleterre, afin de l'induire d'enuoyer ſes Ambaſſadeurs à Rome pour le fait de ladite ſentence. L'Eueſque arriué vers luy le trouua en grande colere contre le Pape, & tout le Sainct Siege Apoſtolique, ſe plaignant des iniuſtices qui luy auoient eſté faictes, d'autant qu'ils luy auoient refuſé d'enuoyer Commiſſaires pour recognoiſtre de ſa cauſe, & le vouloient contraindre d'abandonner ſon Royaume pour aller à Rome en perſonne aſſiſter à droict. Mais apres pluſieurs remonſtrances que luy fiſt l'Eueſque, il ſe condeſcendit, que là où le S. Pere voudroit ſuperſeder en ladite ſentence, iuſques à ce qu'il euſt enuoyé Iuges deputez pour eſtre ouy, il ſuperſederoit auſſi l'execution qu'il auoit deliberé de faire, qui eſtoit de ſe ſeparer du tout de l'obeiſſance Romaine. Et par ce que le meſme Eueſque de Paris ſe preſenta luy meſme pour faire B le voyage de Rome, il l'aſſeura que là où il luy feroit entendre qu'il auroit obtenu ſa demande, incontinent il luy enuoyeroit pouuoir ſuffiſant pour confirmer ce qu'il auroit accordé : ſe confiant en luy du tout, pour la grande amitié qu'il luy portoit de long-temps, & depuis qu'il auoit reſidé deux ans comme Ambaſſadeur du Roy de France, auprés de luy.

Fait le voyage de Rome pour faire ſuperſeder la fulmination des cenſures.

Si toſt donc que le Roy Henry luy eut commis en ceſte charge encore que la feſte de Noël approchaſt, & que l'hyuer fuſt autant extreme que iamais, il n'eſtima ſa peine à rien veu le bien qu'il cognoiſſoit pouuoir aduenir de ſa Legation, ains partit en telle diligence qu'il arriua dans Rome deuant qu'aucune choſe euſt eſté executée contre ledit Roy Henry d'Angleterre, plus auant que ce qui auoit eſté faict au precedent.

1534. Et ayant eu audience au Conſiſtoire, il remonſtra ce qu'il auoit obtenu pour le bien de l'Egliſe enuers ledit Roy d'Angleterre. Ce que le Conſiſtoire trouua raiſonnable, & luy fut donné temps, pendant lequel il deuoit auoir reſponce de ſa Maieſté.

Depeſche vn Courrier en Angleterre.

Pour ceſte cauſe il deſpeſcha ſoudain vn courrier deuers elle, & luy donna charge de faire en ſorte qu'il peuſt eſtre de retour au temps limité. Le temps vint, & le courrier C n'eſtant de retour, on commença de proceder au Conſiſtoire à la fulmination de la ſentence. Ce que l'Eueſque de Paris voyant, il remonſtra particulierement & en general à tous les Cardinaux, & les ſupplia de luy donner encore temps de ſix iours, alleguant qu'il pouuoit eſtre ſuruenu quelque inconuenient au courrier, ou que la mer auoit eſté tempeſtueuſe, comme ſouuent il aduenoit : que ſi le vent eſtoit contraire ou pour aller, ou pour venir, la diligence dudit courrier auroit eſté retardée : & que ſi le Roy d'Angleterre auoit eu patience ſix ans, ils luy pouuoient bien donner ſix iours de delay.

Fulmination des cenſures.

A ces remonſtrances, il y en eut pluſieurs des plus voyans qui condeſcendirent de differer. Mais la pluralité des autres l'emporta contre le moindre nombre de ceux, leſquels auoient bien conſideré l'inconuenient qui en aduiendroit à l'Egliſe. Et fut la choſe ſi precipitée, que ce qui ne ſe pouuoit faire en trois Conſiſtoires, ſe fiſt en vn ſeul, & l'on fulmina la ſentence le vingt-troiſieſme du mois de Mars. Deux iours apres le courrier arriua lequel apporta tous les pouuoirs & declaratiõs du Roy d'Angleterre, dont ledit Eueſque de Paris s'eſtoit faict fort. Choſe qui eſtonna merueil- D leuſement ceux qui auoient eſté d'opinion de haſter l'affaire. Et par pluſieurs fois ils ſe raſſemblerent pour trouuer moyen de rabiller ce qu'ils auoient gaſté. Mais ils n'y ſçeurent oncques remedier.

Le Roy d'Angleterre ſe ſepare de l'Egliſe Romaine.

Se fait chef de l'Egliſe Anglicane.

Refuſe le Tribut annuel d'Angleterre aux Papes.

Et ledit Roy d'Angleterre aduerty de la precipitation dont on auoit vſé en ſon endroit, & marry, ce dit-il, que le Cõſiſtoire n'euſt faict non plus de cas de luy, que du moindre de la Chreſtienté, il ſe ſepara luy & ſon Royaume de l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine, & fiſt à l'inſtant vne ordonnance, par laquelle il ſe declara CHEF DE L'EGLISE ANGLICANE immediatement apres Ieſus-Chriſt. Deffendit eſtroitement & ſur peine de la vie, que nul n'attribuaſt d'oreſnauāt ſouueraine puiſſance au Pape, & qu'on ne tranſportaſt plus l'argent de ſon Royaume à Rome. Ordonna que l'Archeueſque de Canterbury renonceroit le tiltre de Legat du Sainct Siege Apoſtolique, & ſe diroit au lieu d'iceluy Primat & Metropolitain de toute l'Angleterre. Finalement refuſa le tribut annuel que les Anglois ſouloient donner & payer aux Receueurs des Papes. Lequel tribut venoit, ainſi que i'ay

A remarqué plus particulierement ailleurs, du Roy Inas, qui par vne humble pieté rendit son Royaume tributaire à l'Eglise Romaine enuiron l'an sept cens quarante, tellement que chacune maison deuoit payer vne piece d'argent. Depuis ce temps les Papes auoient là tousiours leurs Receueurs qui recueilloient ces deniers, & les appelloient vulguairement *les deniers de sainct Pierre*. Ce que le Roy Iean auoit encore augmenté de beaucoup apres, ainsi que nous auons aussi dit cy-deuant. Et dessors l'Angleterre n'auoit iamais failly de faire la maille bonne aux Papes (quoy que quelques Historiens du pays recitent & soustiennent auiourd'huy le contraire,) iusques à ce que Henry tout le premier fist defense de leuer cét argent. Et furent toutes ces choses ordonnées du consentement des Estats du Royaume, qu'ils appellent Parlement entr eux.

Ce qui depleut tellement à la plus part du peuple, qu'il en arriua depuis de tres-grands & tragiques effets de cruauté. Le commencement en vint par vne Religieuse appellée Elizabeth Barthonie, laquelle comme prophetisant & preiugeant l'aduenir, dist tout haut & tout clair, *Que le Roy n'estoit plus Roy, puis qu'il commençoit à ne regner plus selon Dieu, & qu'Elizabeth fille d'Anne ne regneroit pas deuant Marie fille de la Royne Catherine, laquelle paruiendroit à la Couronne de droict hereditaire*. Le Roy Henry se sentant offensé de ceste prediction, la fist adiourner au Parlement, & donna charge à Iean Fisher Euesque de Rochestre, & à Thomas Morus, de sonder si elle n'estoit point agitée de quelque fureur ou manie Diabolique, ainsi que quelques vns en faisoient courir le bruit. Et bien qu'apres l'auoir examinée fort curieusement & diligemment, ils rapporterent à sa Maiesté, qu'ils n'y cognoissoient rien de tel, si est-ce qu'elle ne laissa d'estre condamnée à mort. Edward Boching & Iean Dering Moines de l'Ordre de S. Benoist, Hugues Richée & Richard Risbey de l'Ordre de S. François, & Richard Master & Henry Golde Prestres seculiers furent executez auec elle, pour ce qu'ils croyoient qu'elle fust inspirée de Dieu: & Iean Adresson, Edward Thuat, Thomas Gold, & quelques autres mis en prison.

Prophetie d'vne Religieuse à l'encontre du Roy Henry & d'Elizabeth sa fille.

Elizabeth Barthonie Religieuse condamnée à mort auec quelques Moynes & Prestres.

Cela fait Henry fasché de ce que plusieurs glosoient dessus ceste action, & iugeoient au contraire de ce qu'il desiroit, ordonna que tous les principaux de la ville de Londres, adouëroient & recognoistroient par serment deuant son priué Conseil, que son second mariage estoit legitime, & sa fille Elizabeth seule heritiere de son Royaume. Ce que Fisher Euesque de Rochestre & Thomas Morus entr'autres refusans courageusemẽt de faire ils furent mis prisonniers: & quelques Cordeliers en remplissans leurs Sermons & Disputes, bannis & chassez. C'estoit l'intention du Roy d'affermir le nouuel Empire spirituel qu'il s'estoit attribué dedans l'Eglise Anglicane, & d'authoriser par quelque façon ses derniers negoces, afin qu'apres son decez on ne disputast point de la succession. A ceste cause il assembla les Estats le troisiesme iour de Nouembre, ausquels Cranmer Archeuesque de Canterbury, plusieurs Euesques & Prelats du Royaume, Charles Brandon Duc de Suffolc, Thomas Haward Duc de Northfolc, & quelques autres Seigneurs, se trouuerent. Et là d'vn commun decret & consentemẽt de tous il fut arresté, Que la Roine Elizabeth seroit doresnauant tenuë pour vnique & legitime heritiere de la Courõne: Que Marie fille de la Roine Catherine & de luy, demeureroit priuée de l'hõneur & du tiltre de Princesse de Galles. Que l'on renonceroit l'authorité du Pape en sorte qu'il n'auroit plus aucune puissance en Angleterre. Que iamais on ne le nommeroit Pape, ny de bouche ny par escrit, ains seulement & simplement Euesque de Rome: Que le Roy, comme chef souuerain de l'Eglise en son Royaume auoit pouuoir de iuger des abus & des erreurs & des heresies, lesquelles y naistroient. Que ceux qui seroient pourueus de Benefices luy payeroient les reuenus des premieres années; &, Que les decimes de toutes les Eglises luy seroient renduës. Fisher & Morus deffenseurs de la chaire Romaine n'auoient garde de s'opposer à telles ordonnances. Car ils estoient prisonniers en la Tour de Londres. Et Tonstal Euesque de Durham, vn des autres protecteurs de l'authorité du Siege Apostolique, (bien que depuis il changea d'opinion) auoit eu commandement de n'assister à l'assemblée. Mais il y eut au lieu d'eux plusieurs autres, lesquels y contredirent & resisterent.

Iean Fisher Euesque de Rochestre & Thomas Morus prisonniers.

Estats assemblez.

Elizabeth declarée heritiere de la Couronne.

XV. Nous auons dit cy-deuant que Giraud Comte de Kildare, & Lieutenant du Roy en Irlande, auoit esté retenu prisonnier à Londres, par les menees & pratiques du Cardinal d'Yorc. Polydore Vergile escrit qu'apres y auoir demeuré quelque temps

ANS DE IESVS-CHRIST.

Mort de Giraud Comte de Kildare.

Mort d'Alain Archeuesque de Deuelin.

Irlande erigée en Royaume.

1535.

en la Tour, & que le Duc de Bouckingham eut perdu la teste par Arrest, on l'auoit finalement deliuré de la Tour, & renuoyé dans son gouuernement. Au contraire Lilius afferme qu'il estoit mort en la prison. Mais quoy que c'en soit, Thomas Giraldin son fils aduerty de ce que le Roy Henry venoit de faire, & ne cherchant qu'vne occasion de se venger, excita dedans l'Irlande vne grande rebellion, parmy la fureur de laquelle Alain mesme Archeuesque de Deuelin fut tué de quelques Irlandois. Ce qui neantmoins ne luy seruit que pour aduancer aussi sa ruine. Car au rapport d'aucuns, il fut quelque temps apres mis à mort auecques cinq de ses oncles. Et les Irlandois ne laisserent pour cela de demeurer si fermes en l'obeissance de Henry, que se persuadans que le nom de Seigneur n'estoit pas si sainct ny si plein de respect & de reuerence que celuy de Roy, ils le declarerent publiquement & solemnellement Roy d'Irlande, en l'assemblée de leurs Estats. A

Le Roy Henry sollicite le Roy François a se liguer contre le Pape.

Mais cela ne luy sembla pas vn assez ferme appuy pour se fortifier. Il voulut apres tenter, s'il y auoit point quelque Prince estranger, & non suiect à sa domination qui se voulust allier & liguer auecques luy contre le Pape Clement & l'Empereur Charles. Et se fiant en la bonne assistance que le Roy François luy auoit faite iusques là, il depescha tout premierement des Ambassadeurs vers luy, pour luy en parler. Mais ils ne furent pas si bien receus qu'il pensoit. Car le Roy marry de ce qu'il auoit ainsi reietté du tout le Siege Romain, & l'authorité Papalle, leur protesta qu'en ce suiet il renonçoit à l'alliance laquelle estoit entr'eux, refusa d'entendre à ce qu'ils luy demandoit, & leur dist, *Qu'en toutes autres choses il se monstreroit vray frere au Roy Henry: mais en celles qui se faisoient contre la Religion, qu'il ne vouloit s'associer auec personne.* B

De France quelques vns disent qu'ils passerent en Allemagne, laquelle auoit embrassé l'heresie de Luther, & qu'encore que les Princes de l'Empire eussent à gré que le Roy Henry se fust separé de l'Eglise Romaine, neantmoins le suiet leur depleut infiniment, & ne voulurent non plus contenter les Ambassadeurs Anglois, qui bien mal satisfaits en leur legation s'en retournerent incontinent sans rien effectuer. Mais il se verra cy-dessous que ceste Ambassade ne fut pas si tost depeschée vers eux, & qu'ils ne mescontenterent pas si fort le Roy, qu'ils n'entrassent en quelques formes d'accord & de confederation auec luy, quoy qu'à la fin il ne s'en arresta ny conclud rien du tout. C

Les Anglois soustiennent & deffendent le fait du Roy Henry.

Cependant la plus part du monde commença à iuger l'action de ce Prince mauuaise de vouloir ainsi ioindre la Mitre & la Thiare à sa Couronne. Les seuls Anglois s'efforcerent de la soustenir & deffendre en leurs Sermons, & par leurs escrits, principalement, Samson Richard Foxe, Richard Morson, Estienne Gardiner Euesque de Winchestre, & Guthbert Tonstal Euesque de Durham. Mais il y en eut aussi plusieurs, qui maintinrent le contraire. Et de ce nombre fut Regnaud de Pole, ou de la Poule vulgairement appellé Polus par quelques autres, Prince de noble sang en Angleterre, & fils de Marguerite fille de Georges Duc de Clarence, & niepce d'Edward IV. du nom Roy d'Angleterre, laquelle viuoit encore alors. Cestuy-cy seiournant à Padoüe receut vn paquet du Roy contenant les actes des Estats, & vne lettre par laquelle sa Maiesté le prioit comme fidelle parent de les vouloir signer, & dresser quelques cayers en tesmoignage de son affection, pour authoriser la Primauté qu'il venoit de prendre en l'Eglise de son Royaume. Ce qui le retint long-temps suspens, & comme en doute de ce qu'il feroit. Mais finalemẽt apres auoir exactement pesé l'importance de l'affaire, il se resolut de la combatre plustost que de la fauoriser, & D

Son liure contre le Roy d'Angleterre.

composa depuis vn Liure qu'il intitula, *pour la defence de l'vnion Ecclesiastique*, dedans lequel il parle au Roy Henry, & le reprend asprement de ce qu'il s'estoit fait Chef de l'Eglise, attendu que cela appartient au Pape Vicaire de Iesus-Christ, & successeur de Sainct Pierre, lequel Iesus-Christ auoit ordonné Prince des Apostres. Apres il tombe sur la cause de son diuorce, & dict que non par effroy de conscience, ny par crainte diuine, comme il faignoit, mais par vne affection desbordée & amour aueuglé, il auoit repudié sa femme Catherine, laquelle son frere Arthus auoit espousée à l'aage de quatorze ans, & pour son impuissance l'auoit laissée vierge. Qu'il estoit bien dispensé d'espouser Anne de Boullen, la sœur de laquelle nommée Marie, luy auoit auparauant seruy de concubine, &, Que Catherine fust vierge, luy mesme l'auoit confessé & à l'Empereur & à d'autres. Il le blasonne & reproche aussi viuement, de ce qu'il auoit faict consultation par toutes les Vniuersitez, touchant ce sien premier

A mariage. Qu'il s'estoit esiouy de sa honte quand aucunes auoient determiné qu'il auoit esté incestueux: &, Que c'estoit grande vergongne qu'il preferast la fille d'vne debauchée à vne legitime & tres-honorable pucelle. Delà il vient à deduire en quelles pauuretez & miseres il mettoit ce Royaume tres-florissant, le danger euident où il estoit du costé de l'Empereur à cause qu'il auoit repudié sa tante, & chassé la Religion: & demonstre qu'il ne deuoit attendre secours ny des siens, ny des estrangers, veu qu'il auoit faict tant de maux à la Republique. Puis il s'adresse à l'Empereur, l'animant par longs propos à venger telle iniure faite à sa famille. Et finalement apres auoir repris amerement ledit Henry, il l'inuite à repentance, disant qu'il ne restoit autre remede, sinon de reuenir au giron de l'Eglise, laquelle il auoit autrefois magnifiquement defenduë par Liures imprimez.

Quelques vns disent que le Roy Henry ayant leu ce Liure, protesta de s'en ressentir par quelque moyen que ce fust, & deslors en prononça l'autheur criminel de leze Maiesté. Mais il auint encore bien pis au mesme temps à trois Prieurs de l'Ordre B des Chartreux, ausquels on presenta les Statuts des Estats, pour les leur faire iurer, & recognoistre que le Roy estoit Chef souuerain du spirituel aussi bien que du temporel en son Royaume. Ils s'appelloient Iean Hoghton Prieur de Londres, Robert Laurent Prieur de Beval, & Augustin Wabster Prieur d'Exham. Sur le refus qu'ils firent de prester le serment, Cromwel grand Chambellan d'Angleterre les mit entre les mains de la iustice qui les condamna par arrest à estre pendus, comme refractaires & rebelles à l'auctorité Royale. Il en fut autant executé contre vn nommé Renaud, Docteur celebre, & contre vn Prestre appellé Iean Hayl, en May mil cinq cens trente-cinq. Et peu de temps apres, Iean Fisher Euesque de Rochestre, & Thomas Morus, endurerent pareillement la mort. Ils estoient tous deux les plus renommez de ce temps en Angleterre, pour leur sçauoir & pieté. Car Fisher auoit fait plusieurs Liures contre Luther. Et Morus estant Chancelier du Royaume, qui est le principal Estat, s'estoit monstré fort aspre à punir ceux qui estoient soupçonnez du Lutheranisme. Tous deux n'approuuoient le diuorce du Roy, & beaucoup moins l'Edict par lequel il repudioit l'authorité Papale, & en son lieu se constituoit Chef de C l'Eglise d'Angleterre. Sur cela ils auoient esté arrestez prisonniers dés l'an precedent, & demeurans en leur opinion, le Pape Paul III. successeur de Clement VII. crea Fisher Cardinal. Ce qui fut cause, comme on estime, d'animer encore le Roy d'auantage contr'eux, & de commander en fin vers le mois de Iuillet qu'ils fussent honteusement decolez.

Trois Chartreux condamnez à mort.

Iean Fisher & Thomas Morus condamnez à mort.

Paul III. successeur de Clemēt VII. Iean Fisher fait Cardinal estant en prison.

Ce nouueau Pape, de la Maison des Farneses, Prince de Parme, receut vne extreme affliction & fascherie d'entendre ces malheurs, & craignant comme Pere commun de tous les Chrestiens, qu'ils n'eussent encore vne plus grãde & dangereuse suite, tenta tous les moyens qu'il peust pour y pouruoir. Mais quand il vid que les admonitions n'y seruoient de rien, que la fluxion & tumeur estoit si mauuaise que les remedes doux ne pouuoient plus profiter ny la guerir, il se delibera d'vser de medicamens violens, & par la terreur de ses anathemes & censures essayer à remettre ce Roy D sous son obeïssance, & son Royaume en sa santé premiere.

Pour cét effect donc il publia le trentiesme iour d'Aoust, & le premier an de son Pontificat, vne Bulle contre luy sous ce titre, *Bulle de Paul par la prouidence diuine Pape III. du nom pour citer Henry Roy d'Angleterre & ses adherans, sous peine d'excommunication & de priuation du Royaume, & de tous biens & sous quelques autres peines plus griefues.* Par ceste Bulle il declare le subiect qui l'esmouuoit à l'excommunier, lequel estoit grand, & fondé sur ses cruautez, sacrileges, adulteres, heresie, & autres crimes & meffaicts. Le prie & coniure de retourner au giron de celle qui reçoit les penitens, & pour laquelle il auoit luy mesme si doctement escrit contre Luther. En cas de refus le cite deuant le Consistoire des Cardinaux, & à faute d'obeyr le prononce decheu de la Couronne, & purement indigne de porter l'honorable & glorieux tiltre de Roy. Decrete qu'aucun acte public de Religion Catholique ne s'exerce és lieux de son obeïssance. Declare les enfans d'Anne de Boullen & de luy non legitimes. Deffend à ses subiets de luy obeyr. Commande que les Ecclesiastiques sortent de ses Estats & Seigneuries. Que les Nobles s'esleuent contre luy: & qu'autant de ses adherans & complices qu'on pourra prẽdre soient serfs. Bref, il ordonne que tous les Prelats faisans l'office diuin l'excommunient, & que la Bulle soit publiée par les

Bulle de Paul III. contre Henry VIII.

ville de Tournay, de Bruges, de Dunquerque, & par toute l'Angleterre. A

Mais ceste fulmination, de laquelle toutesfois le Sainct Pere differa l'execution pour vn autre temps, esperant que Dieu souuerain moderateur du monde pourroit guerir la playe & maladie sans rien esmouuoir, ne seruit qu'à dauantage irriter ce Roy contre la Chaire de Sainct Pierre. Car aduerty quelque temps apres que les Princes de l'Empire estoient assemblez à Smalcade, & desireux de se fortifier de leur alliance, encore qu'il n'approuuast pas au vray leur nouuelle doctrine, & qu'il l'eust mesme combattuë par ses escrits, il y enuoya ses Ambassadeurs, qui chargerent là le Pape de tout plein d'indignitez, & firent tout ce qu'ils peurent pour mettre sa puissance en défaueur. Ils y arriuerent au mois de Decembre, & Richard Foxe Euesque d'Herford portant la parole pour eux, commença à deduire d'entrée, *Que pour la parenté & consanguinité qui estoit entre les Roys d'Angleterre & les Princes de Saxe, le Roy Henry portoit bonne affection à luy & aux siens, singulierement voyant qu'ils trauailloient à donner la pure cognoissance de Dieu aux autres. Et combien que pour ceste cause on leur eust imposé tout plain de blasmes: toutesfois il ne vouloit s'estranger d'eux, & n'en auoit autre opinion que de gens de bien, qui ne feroient rien impertinent ou deraisonnable, & qui ne proiectoient autre chose sinon de trouuer les moyens, par lesquels la gloire de Dieu fust celebrée par la predication de l'Euangile. Que le Roy Henry auoit vn mesme but, tesmoin le changement qui estoit faict par le Royaume d'Angleterre. Car par le commandement de sa Maiesté la pluspart des abus estoient ia reformez, & de commun accord la dignité Papale & l'authorité d'icelle dechassees du Royaume, aussi bien que du pays de Saxe. Veu donc qu'il y auoit vne pareille affection, que le Roy brusloit de bienueillance enuers eux, & les prioit de poursuiure leur pointe, & que tous consentissent à vne mesme doctrine qui seroit le moyen d'entretenir paix à iamais. Qu'il falloit pouruoir à ceste paix, laquelle le Pape s'efforçoit tant qu'il pouuoit d'empescher, & la vouloit rompre: irrité de ce que le Roy auoit reietté n'aguere d'Angleterre sa seruitude, & auoit recouuré la liberté. Et voyant qu'il ne pouuoit rien ouuertement, il dressoit des embusches, machinoit des fraudes & tromperies, & par fausses calomnies irritoit les Roys. Car bien qu'il adressast tout ce qu'il faisoit pour maintenir sa puissance, toutesfois sa pretension estoit d'enflammer les courages de costé & d'autre, pour venir à iouer des cousteaux. Que le Roy Henry vouloit ces choses estre exposées, non qu'il eust crainte du Pape (car il estoit si bien muny & garny de toutes choses, qu'il ne se soucioit, ny de luy ny de toute sa suite.) Mais afin qu'ils cogneussent appertement ce que machinoit ce Pere, specialement à present, quand il feignoit de procurer le Concile, ayant bien autre pensée en son cerueau. Que le Roy entendoit & confessoit tres-bien qu'vne dispute legitime seroit grandement vtile & salutaire à la republique: neantmoins il falloit aduiser en toute diligence, que le Concile ne se tint seulement pour asseurer & aggrandir la domination Papale. Pourtant il les prioit & admonestoit de ne receuoir aucun Concile iusques à ce que la paix fust restablie par toute la Chrestienté. Qu'il desiroit aussi que le vray seruice diuin fust remis sus, pourquoy faire & maintenir, il estoit prest de se ioindre auec eux.* Et cecy estoit le principal de leur charge. Au reste ils supplierent que cy-apres il leur fust licite de conferer particulierement de ces choses auec quelques Deputez: car le Roy estoit tellement affectionné enuers eux & la Religion, qu'il y vouloit employer toute sa puissance, son bien & sa personne mesme. B C

Ambassade & harangue des Ambassadeurs d'Angleterre aux Princes de l'Empire, en la iournée de Smalcalde.

Il ne falloit pas rien attendre de ceste assemblée qui peust fauoriser le Pape, ny l'Eglise Romaine. Pour responce, les Princes louërent fort le bon vouloir du Roy Henry vers eux donnant à entendre, *Que leur principal desir estoit que la doctrine de l'Euangile fust semée par tout. Et quant à ce qui leur offroit si amplement son ayde & pouuoir en vne telle affaire, & qu'il auoit chassé de son pays l'authorité de l'Euesque Romain, cela leur auoit esté fort plaisant à ouyr, & prioient Dieu qu'il perseuerast. Que le propos qu'il leur auoit tenu du Concile & de la finesse du Pape, leur venoit fort à gré: car l'Ambassadeur Papal estoit à present en Allemagne: & promettoit que le Concile s'assembleroit à Mantoue. Qu'ils auoient aussi communiqué cét affaire à l'Electeur de Saxe: & apres auoir conferé ensemble, auoient couché par escrit la responce faicte audit Ambassadeur, laquelle ils bailleroient pour porter au Roy, afin qu'il entendist leur deliberation. Que ledit Ambassadeur du Pape vouloit donner à entendre qu'il n'appartenoit qu'au Pape de publier & tenir les Concciles: mais ils auoient opinion que les autres* D

Responce des Princes au Roy d'Angleterre.

1535.

A *Eſtats de la Republique ne luy permettroient de te faire ſans leurs aduis, ſignamment en ceſte cauſe de la foy & religion, qui requeroit bien vne legitime diſcuſſion. Au regard de l'amitié & parentage d'entre le Roy & eux, qu'ils le remercioient humblement, & ne falloit douter qu'ils n'eſpargneroient ny labeur ny peril pour donner cours a leur doctrine. Et pour autant qu'il demandoit a conferer particulierement de ſes choſes plus au long, ils auoient choiſy & deputé quelques vns auec leſquels il confereroit. Pour faire fin, qu'ils prioient l'Ambaſſade de rapporter ces propos au Roy, & de luy donner à entendre ac leur bonne affection & volonté.*

La Royne Catherine malade.

1536.

Mais ſur ces entrefaites, & durant que la conference fut tenuë, la Royne Catherine repudiée par le Roy tomba malade au chaſteau Royal de Kimbalton, en la Comté de Bedfort, où elle s'eſtoit retirée apres ſon diuorce. Iean Foreſt ſon Confeſſeur eſtoit detenu priſonnier, & diſoit-on qu'on le vouloit faire cruellement mourir. Auertie de ce vers le commencement de Ianuier, elle en receut vn rude coup en l'ame, & voyant que ſa maladie s'augmentoit de ſorte qu'elle eſtoit preſte à prendre B congé du monde, elle le voulut premierement prendre du Roy ſon eſpoux, & luy eſcriuit ceſte Lettre.

Eſcrit au Roy ſō mary.

Monſeigneur Roy & tres-cher eſpoux, parce que deſia l'heure de ma mort approche, l'amour & l'affection que ie vous porte faict que ie vous admoneſte en peu de parolles du ſalut eternel de voſtre ame, lequel vous deuez preferer à tous les biens de ce monde, & aux choſes mortelles, voire en negligeant le ſoin de voſtre corps, pour l'amour duquel vous m'auez precipitée en maintes calamitez, & vous meſmes en beaucoup de ſollicitudes. Mais ie vous pardonne le tout de bon cœur, & ſupplie Dieu qu'il vous pardonne encore. Au reſte ie vous recommande Marie voſtre fille & la mienne, à ce que vous vous monſtriez pere enuers elle. Ayez auſſi ſouuenance de mes trois Dames, & de tous mes ſeruiteurs : qu'à tous ceux-cy outre ce qui leur eſt deu, vous leur faciez donner leurs gages d'vn an entier; afin qu'ils ſoient quelque peu recompenſez de ce que ie leur dois. Vous iurant que mes yeux vous ayment & vous deſirent voir plus que toutes choſes mortelles.

Celuy qui porta ceſte lettre ſe nommoit Euſtache Capuche. Le Roy la liſant fondit en larmes, & le pria de l'aller ſaluer de ſa part, qui fut le dernier office qu'il luy rendit C parmy ſa haine. Mais auant qu'il peuſt arriuer prés d'elle, elle rendit l'ame à Dieu, non ſans quelque doute de poiſon, & fut enſeuelie à peu de pompe & d'honneur, au Monaſtere de Petter borow. Dequoy le Roy eſtant rendu certain, il commanda que tous ceux de ſa Maiſon Royalle en portaſſent le dueil.

Sa mort & ſepulture.

Conditions accordées entre les Princes de l'Empire & le Roy Henry.

Cependant il fut faict vn Traité auec ſes Ambaſſadeurs à Smalcalde, ſous certaines conditions, à ſçauoir. I. Que ſa Maieſté publieroit la doctrine de l'Euangile propoſée à Ausbourg, & depuis expliquée, laquelle il defendroit auec eux au Concile legitime, s'il ſe tenoit. II. Qu'ils ne receuroient aſſignation ou lieu de Concile, ſinon de commun conſentement. III. S'il apparoiſſoit par certains & indubitables argumens, qu'il deuſt eſtre tel qu'ils auoient ſpecifié à Pierre Vergerius Ambaſſadeur du Pape, qu'on ne le refuſeroit. IV. Si le Pape paſſoit outre, qu'on empeſcheroit qu'il ne vint à ſes attentes, & ſeroit recuſé par proteſtation publique. V. Comme le Roy ſe vouloit mettre de leur doctrine, auſſi qu'il ſe mettroit en leur confederation, de laquelle D il ſeroit nommé Patron & Deffenſeur. VI. Que la vulguaire opinion de la Primauté du Pape ſeroit reiettée pour iamais. VII. Si guerre s'eſmouuoit de coſté & d'autre, pour la religion ou autre cauſe, que nul ſecours ne ſeroit donné à celuy qui feroit effort. VIII. Que le Roy bailleroit pour la defence de la ligue, la ſomme de cent mille eſcus, dont les confederez s'aideroient au beſoin & fourniroient le ſurplus de l'argent par eux contribué. IX. Que ſi la guerre prenoit longue traicte, & la violence des ennemis preſſaſt tant, le Roy fourniroit iuſques à deux cens mille eſcus : conſideré que le cas eſcheant non ſeulement ils ſeroient tenus par le contract d'expoſer leurs biens, ains auſſi leurs propres vies. X. Que ladite ſomme, ainſi que l'autre, ne ſeroit employée à autre vſage qu'à leur defence, & le ſurplus ſeroit rendu apres la guerre. Et, Que les Ambaſſadeurs eſcriroient ces articles au Roy : & ayans ſceu ſa deliberation, en aſſeuroient le Prince de Saxe, & de Lantgraue, pour apres luy enuoyer Ambaſſade au nom de tous.

Suiuant ceſte derniere condition les articles du contract furent enuoyez en Angleterre : & les Ambaſſadeurs s'eſtans retirez à Wirtemberg pour y acheuer de paſſer l'hyuer, ils diſputerent là tandis auec les Theologiens de la ville des points de la Re-

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1536.

Disputes des Ambassadeurs d'Angleterre.

ligion. Leur principal different fut du Celibat des Prestres de la Cene du Seigneur, A de la Messe, & des Vœux Monastiques. Et leur principale poursuite, de faire approuuer par les Theologiens le diuorce que le Roy auoit faict de sa femme. A quoy les Theologiens respondirent, qu'ils ne le pouuoient par l'Escriture. Et sur cela les Ambassadeurs amenans plusieurs raisons pour le leur persuader, la plus peremptoire desquelles estoit, Que le Pape Clement n'auoit sceu où il en estoit, & auoit dict au Roy de France en particulier ce qu'il en pensoit: ils repartirent derechef, Que si ainsi estoit, il falloit presupposer, que le Roy auoit eu de grandes causes, mais ils ne vouloient affranchir le salut, de dire à l'instance des autres, que ces causes eussent esté tres-iustes.

Lettres & offres du Roy Henry aux Princes de l'Empire.

Demandes du Roy d'Angleterre.

Incontinent apres les lettres du Roy d'Angleterre arriuerent, par lesquelles il declaroit son intention. Les Ambassadeurs le firent à sçauoir au Prince Electeur, lequel estoit venu à Vittemberg, & le 12. Mars luy firent entendre bien au long le bon vouloir du Roy. *Que la plus part des articles luy plaisoient bien, pourueu que l'on y corrigeast quelques clauses. Et combien que tout fust en paix par l'Angleterre, & que le Roy n'eust que* B *craindre: & quand bien il y en eust eu quelque raison le temps passé, à present elle cessoit par la mort de sa femme repudiee: toutesfois pour recouurer & maintenir la vraye doctrine, il estoit content de fournir la somme, qu'ils demandoient, si l'alliance se faisoit. Mais il en vouloit conferer plus au long en presence auec leurs Ambassadeurs. Quant à l'honneur qu'ils luy faisoient, de le constituer protecteur de l'alliance, il les en remercioit grandement, & recognoissoit leur bonne affection. Et bien qu'il sceust les haines & maluueillances qui luy en reuiendroient, toutesfois il ne vouloit reculer pour l'amour de la Republique, aduenant qu'on fust d'accord de la premiere & seconde demande. Car s'il n'y auoit consentement de doctrine, il estimoit que ceste charge luy seroit peu honorable. Que son desir estoit, que les gens doctes de son Royaume & de leurs pays eussent vne mesme opinion. Et pour ce qu'il voyoit, que iamais on ne viendroit là si ce n'estoit que par priuez colloques & conferences on adoucist quelques passages de la doctrine de leur confession & Apologie, il les prioit affectueusement d'enuoyer leurs Ambassadeurs, & auec eux quelques vns de grand sçauoir, pour communiquer* C *& donner resolution de la doctrine, & des ceremonies. Et veu qu'il se monstroit si liberal enuers eux, il les requeroit aussi que si on luy venoit faire guerre, ils l'aidassent de cinq cens hommes de cheual ou de dix nauires fretees, & equippees pour quatre mois: & outre, qu'ils luy trouuassent deux mille hommes d'ordonnance, & cinq mille pietons. Finalement que ils approuuassent l'opinion des Docteurs de Wirtemberg touchant le diuorce fait auec sa femme, & le maintinssent au Concile.*

XVI. Le Prince de Saxe respondit à cela, qu'il communiqueroit la matiere à ses compagnõs lesquels y auoient interest, & le vingt-quatriéme iour d'Auril fut l'Assignation prise de se rendre tous à Frãcfort, tant pour autres causes que pour ceste-cy. Mais cependant il suruint des empeschemẽs au Roy d'Angleterre, qui luy firent rompre l'entreprise d'y enuoyer ses Ambassadeurs. Auant que de les entendre, il faut remarquer que l'Empereur Charles estant aduerty de la mort de la Royne Catherine sa tante, & resolu de recommencer la guerre au Roy François premier, qu'il maintenoit auoir pris quelque pays sur le Duc de Sauoye, il tascha de se remettre en bonne intelligence auec Hẽry Roy d'Angleterre, & pour cét effect luy escriuit vne lettre fort affectée contenant en substance cinq principaux articles. Le premier estoit du iour que ledit Empereur esperoit arriuer à Rome, & de ce qu'il disoit pretendre y vouloir faire. D Le second, de l'inuasion faicte par le Roy de France sur les pays du Duc de Sauoye: sur quoy il le prioit de se vouloir employer, à moyenner & faire enuers ledit Roy qu'il voulust rendre ce qu'il auoit pris & occupé sur iceluy Duc. Le troisiesme, de la crainte que l'Empereur disoit auoir, & non sans iuste & apparente raison, que ledit Roy passast outre, & luy fist la guerre en la Duché de Milan: quoy aduenant il le prioit de luy vouloir en ce cas donner ayde & secours. Le quatriesme, qu'il le supplioit aussi de vouloir mettre en oubly ce qui s'estoit passé de mescontentement entr'eux à cause du diuorce de la Royne Catherine sa tante: duquel mescontentement l'occasion estoit lors cessée par le trespas de ladite Royne: parquoy il le prioit, que pour leuer d'entr'eux tout soupçon & racine d'inimitié, il fut content de renoueller auec luy les traitez de leur confederation & alliance. Et par le cinquiesme & dernier, il l'aduertissoit comme il dressoit vne grosse armée contre le Turc, afin de

Lettre de l'Empereur Charles au Roy Henry.

deffendre

A defendre la Chrestienté contre ses entreprises: àquoy il le supplioit aussi de vouloir estre contribuable: attendu que c'estoit contre les ennemis communs de la foy.

Le Roy d'Angleterre, qui de sa nature dependoit volontiers à tenir gens à diuerses Prouinces pour entendre des nouuelles de tous costez, &, selon que remarque Guillaume du Bellay son contemporain, à faire des presens secrets à ceux lesquels auoient le moyen d'entrer auec les principaux entremeteurs d'affaires des Princes & Potentats estrangers; encores qu'en aucuns endroits son argent fust si mal employé que plusieurs parmy vn ou deux aduertissemens veritables, luy mandoient souuent le blanc pour le noir, il auoit toutesfois ordinairement d'assez seurs & certains aduis du costé de Rome. Par ce moyen il fut informé de ce que luy mandoit l'Empereur n'estoit qu'vne pure feinte, vn deguisement & stratageme, pour le des-vnir & separer tout à fait de l'amitié du Roy François, laquelle bien que desia fort esbranlée, d'autant que ledit Henry s'estoit separé de l'Eglise Romaine, tenoit neantmoins encore à de viues racines pour ce qui ne concernoit point la Religion. Car il sceut au mesme temps, que ledit Empereur pretendoit de faire & brasser à Rome tout le contraire de ce qu'il luy mandoit. Pour le second article, il cognoissoit bien qu'il n'estoit raisonnable d'en faire la requeste au Roy Fráçois I. lequel n'estoit entré en la participation de ceste entreprise. Quant au troisiesme, il estoit certain que non seulement l'Empereur ne craignoit d'estre assailly à Milan, ains qu'il estoit deliberé de donner au plustost qu'il pourroit la bataille aux gens du Roy François dedans le pays de Piémont. Au regard du quatriesme, il luy fut dict, qu'il auoit esté mesme accusé par l'Empereur enuers le Pape, & plusieurs autres, d'auoir faict empoisonner la Roine Catherine, & quels autres propos l'Empereur en auoit tenus. Et pour le cinquiesme & dernier, que l'Empereur se preparoit à la guerre non pour aller contre le Turc en la deffence de la Chrestienté, mais pour la raison ia deuant dite. A ceste cause il fist responce audit Empereur, qu'il ne pouuoit entendre à ce qu'il luy demandoit, & communiqua le tout à l'Euesque de Tarbes de la Maison de Castelnau Ambassadeur du Roy François en Angleterre.

Le Roy d'Angl. aduerty de l'intention de l'Empereur.

C Cependant desia rassasié de l'amour, & des embrassemens d'Anne de Boullen, il commença à tourner toutes ses pensées & ses affections dessus vne autre Dame nommée Ieanne Seymer. Dequoy la Royne Anne s'apperceuant, elle en conceut vne grande affliction & fascherie, & ne peut se tenir d'entrer en de grandes apprehensions, que comme elle auoit esleué sa fortune dessus la ruine de Catherine, de mesme celle là ne bastit sa grandeur dessus le rauallement de la sienne. Ce qui ne manqua pas aussi d'auenir. Et voicy comment. Ceux qui ont escrit l'Histoire du Schisme d'Angleterre maintiennent que ceste Royne s'imaginant le desdain du Roy d'Angleterre en son endroit prouenir simplement de ce que sa Maiesté ne souhaitoit qu'vn fils pour heritier de son Royaume, & qu'estant enceinte pour la seconde fois, au lieu de luy donner vn fruict bien-heureux, elle n'auoit fait qu'vn auorton: elle delibera pour empescher que sa fortune n'auortast quant & quant, & mettre vne barriere à la passion qui le rendoit serf des beautez de Seymer, de tenter quelques autres moyens pour en auoir. Elle auoit vn frere appellé Georges de Boullē. Croyant que son crime seroit moins soupçonneux auec luy, qu'auec d'autres, elle en rechercha les embrassemens, & se persuada que par ce moyen il y auroit du moins quelque fils de la race des Boullens, qui seroit Roy d'Angleterre. En quoy toutesfois elle se veid frustrée de son attente, & ne laissant pour cela de continuer s'abandōna mesme apres à diuers Gentilshommes Norrese, Westenius, & Breerton la possederent: & Smueton Chantre ou Musicien du Roy son espoux, & en eut aussi sa part. Mais comme le mal ne peut guere durer sans paroistre aussi le Roy le sceut-il incontinent qui s'en irrita si fort qu'il la fist saisir & mettre en la Tour, & sans qu'elle peust depuis parler à luy, commanda que on la menast deuant les Iuges, où elle fust condamnée à perdre honteusemēt la teste, auec Georges de Boullen son frere, Henry Norrese, Guillaume Breerton, François Westenius, & Marc Smueton Musicien, ses adulteres. Ce qui s'executa le dix-neufiesme Iour de May selon aucuns, ou selon d'autres douze ou quinze iours plus tard. *A l'entrée de Iuin*, dict Sleidan, *le Roy d'Angleterre fist decapiter Anne de Boullen sa femme, pour crime d'adultere & d'inceste, nonobstant qu'il eust vne fille d'elle nommée Isabelle, ou Elizabeth.* Mais qui croira Mathieu Parker, on ne sçaura pas au

Tourne ses affections sur Ieanne Seymer.

La Royne Anne commet diuers adulteres.

Est prise & condānée à perdre la teste.

Georges son frere & autres decapitez auec elle.

vray la cause de ce suplice. Car il dit que les Historiens de Henry VIII. n'en ont pas mesme eu la cognoissance, & qu'estant sur le point de mourir, elle pria que le Roy peust regner longuement & paisiblement apres elle, & que aucun ne fist de mauuais iugements de sa mort. A quoy il adiouste, qu'elle auoit vn peu deuant impetré de sa Maiesté, que la Saincte Bible fust traduite en langue Angloise & mise dedans tous les Temples d'Angleterre, en des lieux où le peuple eust commodité de la lire. Ce qui toutesfois fut retardé par ceste execution. A

Ieanne Seymer troisiesme femme de Henry.

Tant y a que dés le lendemain, le Roy prist Iehanne Seymer à femme, & les nopces estans faites & consumées, il fist assembler les Estats pour mettre ordre aux confusiõs lesquelles s'estoient desia coulées dans l'Eglise durant le regne d'Anne, à qui toutes choses estoient permises. Il ordonna toutesfois qu'il n'y seroit point parlé de la Primauté, laquelle il vouloit inuiolablement tenir: & pour mieux en prendre possession constitua son Vicaire general en l'Eglise Anglicale, Thomas Cromwel son Chambellan, qui dés l'heure commença de promouuoir aux Eueschez, Abbayes, & Cures. Auec ses Estats il assembla pareillement vn Synode ou Concile d'Euesques, qui disputerent de la creance & des articles de foy que l'on garderoit dorésnauant, & apres les disputes arresterent en fin ces Constitutions en six Articles. B

L'ordre qu'il mit en l'Eglise.

Constitutions arrestées par les Euesques d'Angleterre.

I. Qu'on croiroit absolument la transubstantiation au Sacrement de l'Eucharistie.
II. Qu'il suffiroit aux Laïques de communier dessous vne seule espece.
III. Que le Celibat des Prestres & gens d'Eglise seroit obserué.
IV. Que les vœux de chasteté & de viduité estoient saincts, & obligeoient les ames.
V. Que le Sacrifice de la Messe estoit de droict diuin, & qu'il estoit necessaire d'en celebrer de priuées.
VI. Et, Que la Confession auriculaire seroit retenuë & gardée.

Esmotion de ceux de Lincolne & d'Yorc.

Tout cela directement ordonné contre les Lutheriens empescha ce Prince d'enuoyer ses Ambassadeurs à leur assemblée de Francfort. Et neantmoins le peuple d'Angleterre portant à contre-cœur sa primauté spirituelle, & marry de ce qu'il auoit renoncé l'authorité du Pape, que Marie fille de Catherine & de luy, fort cherie d'vn chacun, estoit declarée illegitime, & qu'aucuns mesme auoient esté executez pour n'auoir obey à ses Edicts, il s'émeut vne grosse sedition dedans le Royaume. Car ceux des Prouinces de Lincolne, d'Yorc, de Durham, de Northumbelland & de Cunberland, s'armerent & mirent insqu'à cinquante mille combatans en vn, deliberez de sacrifier tous leurs vies pour le restablissement de la Religion ancienne. Et pour tesmoignage de ce, ils marquerent leurs enseignes des cinq playes de nostre Seigneur, d'vn Calice & d'vne Hostie, en laquelle estoit figuré le nom de Iesus. Ce que le Roy sçachant & craignant que l'esmeute ne s'augmentast encore d'auantage, il fist incontinent vne leuée de gens pour aller au deuant. Mais les Ducs de Northfolc & de Suffolc Chefs de ses forces estans campez vis à vis des mutins, ils vinrent à parlementer ensemble: & apres qu'aucuns d'eux furent adoucis, le reste s'escoula tout aussi-tost & quitta les armes. Quoy fait il ne se passa guere de temps que sous couleur de quelque autre tumulte les principaux autheurs de l'emotiõ ne furent pris & pēdus, & entre autres les Barons d'Hussi & de Datsi: Robert Cõnestable, François Bigot, Thomas Persy, Estienne Hamelton, Thomas Gilby, Nicollas Musgraue, Guillaume Lomley, Nicolas Tempeste, & Iean Bulmar, Cheualiers: les Abbez de Fontenay, de Gerny, de Riuieres, de Barlinghen, de Sanly, de Walhay: le Prieur de Birlingthone: Robert d'Ach chef de toute la multitude; cinq Prestres de Lincolne, sept seculiers, & grand nombre de Moynes & de Religieux. Ce qui fut incontinent suiuy de la mort du Duc de Richemond fils naturel du Roy. C D

Mort du Duc de de Richemond.

L'Empereur Charles en Prouence.

Et sa retraite.

Le Roy d'Angl. mal informé d'icelle par ses Ambassadeurs.

Cependant l'Empereur Charles s'estoit approché de Marseille en intention d'adiouster la Prouence & le Languedoc à la grandeur de sa domination. Mais ils y trouua si bien à qui parler, & Henry nouuellement recogneu Dauphin apres la mort de son frere aisné François augmenta tellement le courage à tous les soldats du camp, que ce fust son plus court de se retirer. Ce qu'entendu des Ambassadeurs du Roy d'Angleterre, lesquels estoient aupres du Roy François premier, hommes mal affectionnez a sa Maiesté tres-Chrestienne, & peu fidelles seruiteurs de leurs Maistre: ils luy donnerent aduis, Que l'Empereur voyant le Roy ne pouuoir estre attiré à la bataille ny par dommage ny par degast aucun, auoit par vn stratageme feint

A sa retraite, afin de l'inuiter à le poursuiure, & par consequent à combatre : ou bien en reculant pour mieux sauter assaillir derechef la Prouence à l'improuiste, aussi-tost que les armes Françoises en seroiët esloignées. Que pour mieux colorer son depart, il auoit luy mesme publié que la famine & mortalité l'auoient affoibly du tiers de ses gens, & le reste couroit semblable risque s'il ne se retiroit. Et, Que toutesfois en effet il n'auoit point tant faute de viures qu'on estimoit, & depuis son partement d'Italie n'auoit perdu qu'enuiron deux mille hommes.

Ce faux aduertissement fist telle impression dedans l'esprit & la creance du Roy Henry que le Roy François en estant informé par l'Euesque de Tarbes son Ambassadeur ordinaire en Angleterre, & pesant exactement la consequence qui pourroit en arriuer, il depescha promptement le Seigneur de la Pômeraye vers ledit Henry Roy d'Angleterre, pour luy faire entendre la verité de la retraite de l'Empereur, & pour quelques autres causes & raisons. Le Roy d'Escosse Iacques V. du nom auoit quelque temps auparauant demandé Madame Magdelaine de France fille du Roy François en mariage. Ce que le Roy d'Angleterre auoit tousiours craint & empesché. Mais B le Roy François iugeant ne pouuoir honnestement faillir à telle recherche, veu l'instance & longue poursuitte que ledit Roy d'Escosse en auoit desia faite, il auoit non-obstant cela deliberé de la luy donner. L'on auoit pareillement autrefois faict ouuerture du mariage de Henry Dauphin lors Duc d'Orleans, auecque Marie d'Angleterre fille de Henry & de Catherine. Doncques le Roy François desirant de conseruer l'amitié dudit Roy d'Angleterre, & de demeurer ferme en ses alliances, & traittez, ausquels il n'y alloit que des affaires de leurs Estats, enuoya ledit Seigneur de la Pommeraye vers luy pour trois fins. I. Pour l'esclaircir au vray du faict de la Prouence. II. Pour luy faire trouuer bon le mariage de Magdeleine sa fille auec le Roy d'Escosse. III. Et, Pour apprendre son intention touchant celuy de Henry son fils & de la Princesse Marie.

Magdeleine de France demandée en mariage par Iacques V. Roy d'Escosse.

Apres qu'il eust esté recueilly gratieusement, il exposa sa charge à l'Anglois sur ces trois fins. Et quant au premier, il le dissuada tellement quellement de l'opinion que l'on luy en auoit exprimée. Mais pour le regard du second, incontinent qu'il C ouyr parler du mariage d'Escosse, il s'en aigrit & troubla de telle sorte, que de quatre iours apres il ne voulut parler a la Pommeraye, & luy ayant fait exposer ses doleances & causes de mescontentement sur cet article, par les principaux de son Conseil, le renuoya sans aucune conclusion. Il ne vouloit point de voisin si hautement & puissamment allié. Ce que toutefois il ne peut empescher, si bien il s'en seruit comme de motif pour faire depuis la guerre à la Frãce. Car aux premieres nouuelles que Iacques Roy d'Escosse eut de la descente de l'Empereur en Prouence, il arma seize mille hômes en son pays pour venir au secours du Roy François, *sans requeste ny sceu d'iceluy*, ce dit Guillaume du Bellay, & rien ne le destourna d'arriuer à temps sur l'esperance qui couroit d'vne bataille, sinon la violence & contrarieté du vent qui l'auoit repoussé par deux fois. Le Roy François s'estoit asseuré cependant contre les entreprises de l'Empereur, ayant mis ordre aux frontieres de son Royaume, s'en reuenoit par Lyon en la ville de Paris. L'Escossois abordé dedans la Normandie auec aucun de ses vaisseaux, & rendu sain & sauf au port de Dieppe malgré les orages & tempestes D de la mer, l'alla rencontrer à la Chapelle, entre Tarare & S. Saphorin, au pays de Lyonnois, & apres auoir esté grandement recueilly, luy rafraichit la demande d'vne de ses filles en mariage.

Le Roy d'Angleterre ne veut consentir au mariage du Roy d'Escosse auec Madame Magdelaine de France.

Iacques V. du Roy d'Escosse en France pour secourir le Roy François I. contre l'Empereur.

Le va trouuer à la Chapelle, dans le Lyonnois & luy demande luy-mesme sa fille en mariage.

Le Roy François sçauoit bien que le Roy d'Angleterre n'agreoit pas vne telle demande, & que d'ailleurs c'estoit aucunemẽt faire tort à la fille de Vendosme, *laquelle il auoit desia*, ce dit Guillaume du Bellay, *adoptée en fille comme future Royne d'Escosse*: Mais considerant d'ailleurs les anciennes alliances des Royaumes de France & d'Escosse, la franche volonté de ce Roy pour le venir secourir, & que Iacques IV. son pere estoit mort en bataille contre l'Anglois pour le seruice & party du Roy Louys XII. Il ne iugea pas bien seant de l'esconduire, ains apres auoit mis la chose en deliberation au Conseil, & que l'Escossois eut veu Madame Magdelaine de France, en fin le mariage d'eux deux se conclud dans Blois, & fut consômé le premier iour de Ianuier mille cinq cens trente-sept.

Mariage de Iacques V. Roy d'Escosse & de Magdelaine de France.

1537.
XVII.

Enuiron le temps de ce mariage, le Pape Paul III. crea Renaud de Pole Cardinal, & le fist Legat en France. Iean Sleydan dit *qu'il l'y enuoya en Ambassade pour ma-*

Renaud Polus créé Cardinal.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1537.

chiner quelque chose contre Henry Roy d'Angleterre auec le Roy François I. auquel sa Sainčteté *fist present d'vne espée braue & de grand prix, & l'agaça contre ledit Roy.* Mais la verité est qu'il y vint pour tascher de ramener ce puissant Prince à son deuoir, par le moyen & faueur du Roy François, & qu'on luy rendit de grands honneurs à sa reception en la ville de Paris. Ce qui luy succeda neantmoins si mal, que le Roy Henry, qui le hayoit, bien informé de son arriuée, depescha soudain vn Gentilhomme au Roy François pour le supplier de le remettre entre ses mains, si mieux il n'aymoit rompre entierement son alliance. Le Roy bien esloigné de ce vouloir, & ne desirant pas d'ailleurs perdre tous les moyens d'auoir du secours d'Angleterre, contre l'Empereur fist secrettement aduertir le Cardinal qu'il eustà se sauuer le plustost qu'il pourroit, & l'asseura qu'il ne luy seroit fait aucun tort ny desplaisir en son Royaume. Suiuant cet auertissement il se retira le lendemain à Cambray, non sans courir de grands dangers, & Evvard de la MarcK Euesque de Liege, aussi Cardinal, chef alors de tout le Conseil des Pays-bas, le fist auancer de-là iusqu'au Liege. A

Enuoyé en France pour moyenner la reduction de Henry à l'Eglise. Demandé par le Roy Henry. Se sauue à Cambray Et de-là se retire au Liege.

Le Roy Henry au lieu de se remettre à l'Eglise en la sollicitation & poursuite de ce sien parent, auoit promis cinquante mille escus à qui le tueroit. Non content de ce, si-tost qu'il sceut qu'il estoit au Liege, il escriuit au Parlement des Pays-bas, Que s'il luy vouloit liurer Polus conuaincu du crime de leze-Maiesté, il enuoyeroit quatre mille hommes de pied à l'Empereur contre le Roy de France, de l'alliance & confederation duquel il se departiroit, & consigneroit desl'ors leurs gages pour six mois entre les mains des Senateurs. Cher achapt de la vie d'vn seul homme. Mais Evvard de la MarcK en aduertit encore Polus, lequel fist diligence de pouruoir à ses affaires, & s'en retourna en la ville de Rome, où le Pape luy donna des gens pour le garder. B

S'en retourne à Rome.

Concile assigné à Mantouë.

Sa Sainčteté estoit sur les termes d'assembler vn Concile en la ville de Mantouë, pour accorder la Religion. Et le Roy de France enquis par les Princes de l'Empire, qu'elle estoit son intention touchant iceluy, leur auoit escrit, Que iamais il ne l'approuueroit s'il n'estoit legitime & en lieu seur : & ne faisoit doubte que son gendre le Roy d'Escosse ne fist aussi ce qu'il voudroit. Mais le Roy d'Angleterre aduerty de ce, passa bien plus outre. Car il publia certain escrit en son nom & des principaux de son Royaume, par lequel comme il estoit ennemy du Pape, aussi n'espargna-t'il rien de ce qu'il croyoit pouuoir r'auailler son auctorité. Il commença par des plaintes de ce que sa sainčteté conuoquoit le Concile, chose, dit-il, hors de sa puissance : & le conuoquoit lors que la guerre estoit ouuerte entre l'Empereur & le Roy de France. Puis poursuiuant il adiousta, Que la ville de Mantouë, où il estoit assigné, n'estoit pas seure pour tous, ny commode. De sa part qu'il souhaittoit vn Concile « Chrestien : mais il n'iroit à celuy du Pape, & n'y enuoyeroit Ambassade. Qu'il n'a- « uoit que faire à l'Euesque de Rome, les Edičts & mandemens duquel ne le tou- « choient non plus que d'vn autre Euesque. Que l'on souloit conuoquer les Conci- « les par l'authorité de l'Empereur & des Roys: laquelle coustume se deuoit remet- « tre en vsage, specialement de ce temps, que le Pape auoit des accusateurs tant ve- « hements. Toutesfois que la vie y pendoit, si quelqu'vn s'auançoit de le reprendre, & « accuser, sinon que ce fust en Concile legitime. Que ny luy, ny les siens n'estoient « asseurez par saufconduit, & quand bien il le seroit, il y auoit des manifestes causes « pour lesquelles il ne s'y deuoit trouuer. Car le Pape luy dressoit des embusches, & « le hayoit mortellement, le mettant en la male grace desautres Roys tant qu'il « luy estoit possible : non pour autre raison, sinon pour ce qu'il auoit donné la chas- « se à son trop grand pouuoir, & luy auoit fait perdre son tribut annuel: dont il se fas- « choit fort, & d'autant plus, qu'il craignoit qu'à son exemple les autres Roys ne « fissent quelquesfois le pareil. Qu'à present le Concile estoit differé iusques au pre- « mier iour de Nouembre, sans dire où se deuoit tenir, & la faute remise sur le « Prince de Mantouë. Que c'estoit se mocquer du monde. Que le Prince de Man- « touë ne faisoit tort à personne, s'il ne vouloit mettre sa ville à l'abandon de si « grande multitude sans garnison: mais que toute la faute deuoit estre imputée au « Pape, qu'il n'alloit pas rondement en besongne. S'il transferoit le Concile autre- part, qu'il ne faudroit de prendre la ville de quelque Prince, qui seroit son obligé, « ou bien l'vne des siennes. Car il auoit grand domaine, & tenoit de belles villes. Fi- « nalement, Que comme ainsi fust, que quasi tous gens de bon esprit n'esperassent « C D

Escrit du Roy d'Angleterre contre le Concile du Pape.

A „ Iamais de voir vn vray Concile le plus expedient luy sembloit estre, que chacun „ Magistrat reformast la Religion en son peuple. Que tel estoit son conseil, & s'au- „ cun en auoit vn meilleur, il l'accepteroit volontiers.

Le Conseil du Roy d'Angleterre touchant iceluy.

La Roine Ieanne estoit lors enceinte, & prest à enfanter. Mais quand ce vint au terme de l'accouchement, elle eut tant de tourment & de peine qu'il luy fallut fendre le costé par lequel on tira son fruict le douziesme iour d'Octobre à Windesore. 1. Auecques ce contentement toutesfois meslé parmy les aspretez de la douleur, que ce fut vn fils, lequel Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury, Thomas Duc de Northfolc, & la Princesse Marie fille du Roy porterent au baptesme, & le nommerent Eduvard. Ce qui eust mis toute la Cour en de grandes allegresses & resiouyssances, si la mort de la mere n'en eust arresté les premiers mouuemens. Elle mourut douze iours apres & fut enterrée au Chasteau de Windesore.

1. Mathieu Parquet dit que ce fut à Hampton.

Naissance d'Eduvard fils de Henry.

Mort de la Royne Ieanne Seymer.

Sainct Thomas Archeuesque de Canterbury auoit iusqu'en ce temps esté tousiours en grande reuerence au Royaume d'Angleterre. Et son corps estoit dedās vne chasse B toute d'or & de pierreries. Le Roy Henry se souuenant qu'il auoit esté martyrisé pour la cause de l'Eglise laissa le dueil & l'affliction de sa propre perte, pour affliger la bonne odeur de sa memoire, & l'enseuelit dedans vne infinité d'indignitez. Afin de les entendre, il se faut ressouuenir de ce que nous auons desia dit ailleurs, Que Henry II. du nom Roy d'Angleterre, s'offença si grieuement autrefois contre ce Thomas surnommé Becquet, pour ce qu'il soustenoit courageusement les priuileges & les immunitez de l'Ordre Ecclesiastique, qu'il le bannit mesme de son Royaume, & le contraignit d'auoir recours au Pape Alexandre III. qui lors estoit en France pour l'inimitié de l'Empereur Frideric Barberousse. Par le moyen de ce Pape, & de Louys VII. Roy de France il fut reconcilié, & retourna en sa maison le septiesme an de son exil. Depuis pour ce qu'il s'attacha à quelques Euesques qui auoient tenu le party du Roy, & les excommunioit, le Roy r'entra de rechef en colere, & se disant miserable qu'vn seul Prestre l'empeschast de viure en paix, se plaignit que nul de ses gens ne le deliureroit de ceste fascherie. Ce propos esmeut quelques vns lesquels pensans bien agréer au Roy, vinrent à Canterbury, tuerent ledit Thomas, C & pillerent tout ce qu'il auoit. Dequoy le Roy receuant aduis, monstra grande apparence de douleur, & depescha soudain vn Ambassade à Rome pour s'en lauer, & à la parfin impetra du Pape, que certains Commissaires seroient enuoyez en Angleterre: lesquels informeroient du meurtre. Deux Cardinaux y vinrent de la part du Pape, & pour ce qu'il ne paroissoit apertemēt que le Roy fust autheur du meurtre, il se purgea par serment. Mais à cause qu'il y auoit du soupçon sur luy, & quelque apparence de coulpe à cause de la haine precedente, & des paroles qui luy estoient eschappées, il en fut absous à telle condition que d'oresnauant il se monstreroit gracieux aux Ecclesiastiques, & dans trois ans iroit faire guerre aux Turcs & Sarrazins en personne, & meneroit vne armée en Syrie. Ce meurtre aduint l'an mil cent soixante & vnze: & tost apres la memoire de Thomas vint en si grand credit par les miracles que Dieu fist à son tombeau, que le Pape informé d'iceux, & les depositions des tesmoins veuës, le canoniza.

1538.

Histoire de la mort de S. Thomas de Canterbury.

D Le Roy donc Henry VIII. marry de la veneration que l'on rendoit à ce sainct Archeuesque, le fist declarer contumax & traistre au Roy son Maistre & Seigneur, brusla ses ossemens, & reliques, & s'appropria tout ce qu'il y auoit de plus riche à son sepulchre. Il destruisit pareillement les Monasteres de Sainct Albans premier Martyr d'Angleterre, de Sainct Augustin Apostre des Anglois & Saxons, de Saint Edmond Roy & Martyr, & plusieurs autres: & contraignit les Moines & Religieux à changer d'habits. Ce que Cortnay Marquis d'Excestre, nepueu d'Eduvard IV. du nom Roy d'Angleterre, Henry de Montagu frere du Cardinal Polus, & Eduvard Neuilly Cheualier de l'illustre sang des Comtes de Warvvic & de Sarisbury, ne pouuans endurer ny voir de bon œil, ils en firent quelques plaintes & doleances: mais à la perte de leurs vies. Car le Roy bien aduerty de ce les fist arrester prisonniers en Decembre, & sans qu'on les chargeast d'aucuns autres crimes ordonna qu'ils fussent ignominieusement decolez.

Le Roy Henry fait brusler les os de sainct Thomas. Destruisit ses Monasteres d'Angleterre.

Marquis d'Excestre & autres Seigneurs prisonniers.

& condamnez à mort.

Pour tous ces tragiques effects de haine à l'encontre de l'Eglise Romaine, le Pape Paul III. esmeu de compassion enuers l'Ordre Monastique, delibera d'effectuer sa sentence, & continuant sa premiere Bulle, rescriuit au mois de Ianuier ensuiuant,

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1549.

Que comme il eust conclud de proceder à l'execution d'icelle, aucuns Princes & grands Seigoeurs l'ayants persuadé, qu'il eust à surseoir eocore vn certaio espace de temps, & luy donner quelque esperance que cependant le Roy Henry s'amenderoit & reuiendroit à soo deuoir: il auoit iusques alors suspeodu ladite execution, « sous espoir que de ceste suspension il auiendroit quelque amendement, & non vne « obstinatioo & pertinacité, telle que l'experieoce auoit moostrée. Mais taot s'en « faut, adiouste-t'il, que ceste correctioo & resipisceoce, laquelle nous auons atten- « duë prés de trois ans; s'en soit eosuiuie depuis, que le mesme Henry s'opioiastrant « iournellemeot de plus en plus eo ses cruautez, à commis de nouuelles & plus gran- « des meschancetez: parce que non content d'auoir iohumainement fait mourir les « Prelats & gens d'Eglise viuans, encore a-t'il estendu sa felonie iusques sur les tres- « passez, voir sur ceux, lesquels ayants esté canonisez & mis au oombre des bien- « heureux, sont depuis plusieurs siecles honorez & reuerez en l'Eglise Catholique. « Car apres auoir par vn grand mépris & contemnement de la Religion, fait decla- « rer Sainct Thomas Archeuesque de Canterbury, contumax & traitre, il a de plus « fait brusler ses os & ses reliques, lesquelles estoient precieusement & venerable- « B ment gardées en la grande & metropolitaine Eglise d'Angleterre, à cause des mi- « racles faits par le Dieu tout puissant à soo sepulchre, a commandé que ses ceodres « fussent iettées au vent, & s'est mesme approprié les dons & ioyaux que les aociens « Roys d'Angleterre, & plusieurs autres Princes y auoient pieusemeot offerts. Il a da- « uantage entierement pillé le Monastere de Saiuct Augustin, duquel les Anglois oot « iadis receu la foy Chrestienoe, & y a mis des bestes sauuages au lieu de Moioes. Et « partant, puis que ceste maladie ne peut estre guerie par medecine, sinon eo coupaot « & retrauchant ce membre gasté, nous ne voulons plus retarder l'enterinemeot de « oos premieres lettres, lesquelles oous estendoos à ce que ledit Roy, ses adherens « & ses sectateurs ayent à s'excuser de tant d'excez dedans le terme prefix par icelles, « ou qu'ils encourent les peioes y cooteouës.

Continuation de la sentence de Paul III.

Biens des Monasteres confisquez au domaine Royal.

Mais pour cela le Roy ne chercha pas les moyens de s'excuser enuers le Pape, ains picqué plus aspremement cootre luy par ceste seconde Bulle, fist conuoquer les Estats le C viogt-huictiesme iour d'Auril, ausquels il fut ordóoé que tous les bieos des Monasteres tant d'hommes que de femmes seroieot vnis au domaine du Roy. Ce qui s'executa par vne ruine & destruction generale de toutes les Maisoos de Religion fondées & basties dedaos le Royaume d'Angleterre. Et Richard Witiog Abbé de Glastembury. Hugues Feriodon Abbé de Redinghe, & l'Abbé de Colcestre s'y pensans opposer, ils furent mesme mis en prison, & le vingt-quatriesme iour de Nouembre ensuiuant condamoez à la mort.

Anne de Cleues quatriesme femme de Henry.

Thomas Cromvvel fait Comte d'Essex.

En ce mesme temps le Roy Henry demandoit à femme Anne sœur de Guillaume Duc de Cleues, Princesse excelleote en beauté, laquelle luy fut promise, & tost apres menée en Angleterre, où il l'espousa en grande pompe & magnificeoce. Thomas Cromwel ou Cromel, fut autheur de ce mariage, & pour recompense en eut la Comté d'Essex, & vne Baronnie pour Gregoire Cromwel son fils. Mais comme Anne ne iouyt pas longuement de tel honneur; aussi luy ne la fist-il pas longue apres. C'estoit par soo coosceil que tous les biens des Monasteres auoieot esté adiugez au

1540. fisc. Il proposa depuis eo l'assemblée generalle des Estats conuoquez à Londres, que toutes les possessions d'Aogleterre seroieot prisées, & que la dixiesme partie vien- D droit toute au domaine, auec vn quart de la quinziesme. Fist supprimer l'ordre des Cheualiers de Hierusalem ou de Rhodes, auiourd'huy surnommez de Malthe, par toute l'esteoduë du Royaume, & coofisquer toutes leurs rentes & reuenus. Procura qu'Arthus Plantegenest fils naturel d'Edvvard IV. & Madame Hooоré sa femme fussent r'enfermez eo vne perpetuelle prison. Et d'aboodant il fist establir pour Loy, Que quicooque seroit condamné du crime de leze-Maiesté, bien qu'absent, & sans estre ouy pour se iustifier, seroit aussi iustemeot condamné, que si les Iuges auoieot gardé toutes les formes & procedures requises à luy parfaire son procez. Toutes lesquelles choses le rendirent peu agreable à la Noblesse d'Angleterre: & au peuple mesme qui voyoit bien que comme il estoit Lutherien, aussi machinoit-il la ruine entiere des Catholiques Anglois.

Ordres des Cheualiers de Malthe aboly en Angleterre.

Arthus fils naturel d'Edvvard IV. prisonnier.

Le Roy Henry marry d'auoir espousé Anne de Cleues.

Mais Dieu soufflant sur ses desseins, le rendit en peu de iours le ioüet & la risée de la fortuoe. Le Roy Henry commeoçoit à s'ennuyer d'Anne de Cleues, dont il auoit

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST 1536.

A moyenné l'alliance, ou parce qu'elle estoit aussi de la secte de Luther, ou d'autant que les Princes de l'Empire ne vouloient approuuer la Primauté qu'il s'attribuoit en l'Eglise ou selon d'autres encore à cause qu'ils vouloient rentrer en l'amitié de l'Empereur Charles qui faisoit la guerre au Duc de Cleues son frere. Et de ce degoust & ennuy prouint la mort de l'vn, & le repude de l'autre. Car le Roy s'estant sur ces entrefaites espris de l'amour de Catherine Haward niepce de Thomas Haward Duc de Northfolc du costé d'Edmond son frere, il y en a qui disent qu'il fut poussé par elle à faire mourir Cromwel, pource qu'elle se doutoit qu'il porteroit empeschemẽt au diuorce d'Anne. Mais tousiours falloit-il vn pretexte, pour pallier & couurir la cause de sa mort. Voicy ce qui le fournit.

En amour de Catherine Havvard: Mort de Cromvvel; Et la cause d'icelle.

Les Princes d'Allemagne, le Duc de Saxe, & de Lantgraue de Hesse resolus de resister aux efforts de l'Empereur, enuoyerent prier Henry de se mettre de leur ligue, ainsi qu'il auoit promis à la premiere diette tenuë à Smalcade. Le Roy Henry, qui pour quelque consideration cherchoit de se remettre en l'amitié de l'Empereur, & ne voulant pas rentrer en de nouueaux effets de haine & d'inimitié cõtre luy, leur refusa B ce qu'ils demandoient. Mais Cromwel, qui manioit toutes les affaires de l'Estat, voulant fauoriser les Princes comme celuy qui estoit imbu de leur doctrine, il signa leur alliance au nom de son Maistre, & sans qu'il en sceust rien: encore que d'autres escriuent qu'il luy commanda de le faire, afin de les contenter, & de ne contreuenir pas entierement aux promesses qu'il auoit faites à l'Empereur. Ce qu'il executa sans preuoir que le Roy, qui se faschoit de ce qu'il supportoit Anne sa femme, s'en seruiroit apres contre luy-mesme, afin de le faire punir.

Alliance de l'Empereur Charles & du Roy Henry.

Quoy que s'en soit, l'Empereur aduerty de telle menée, ne manqua pas de rescrire incontinent au Roy, & de se plaindre, qu'il ne luy auoit pas gardé la foy promise, ains auoit signé la ligue de ses aduersaires. Le Roy au contraire proposa son innocence, & protesta constammẽt, soit qu'il en eust cognoissance ou non, qu'il ne sçauoit que c'estoit. Ce que l'Empereur entendant, il luy enuoya copie de la confederation. Et le Roy voyant que le seing de Cromwel y estoit, se deschargea de tout le violement sur C sa malice, & soutint qu'il auoit fait cela sans son aduis, & contre sa volõté. L'Empereur luy mãda qu'il punist le perfide, s'il desiroit se conseruer en son alliance. Dequoy le Roy bien aise, qui ne cherchoit qu'à s'en defaire, pour quiter apres plus facilement Anne, luy fist bonne mine & mauuais ieu. Car il luy dist qu'il se trouuast le lendemain au Palais d'Yorc pour communiquer ensemble de quelque importãte affaire. Cromwel y alla suiuy de son train, & de quelques-vns de ses amis entra dedans le Palais, s'assied, & commença à parler. Lors Thomas Duc de Northfolc oncle de Catherine Havvard, & grand Mareschal d'Angleterre se leuant luy dist, Qu'il estoit temps de penser à d'autres discours, &, Qu'il falloit qu'il se purgeast deuant le Roy des crimes & meffaicts dont on le chargeoit, comme celuy qui estoit cause de la desolation du Royaume, & de la ruine de la republique. Cela dict, il mist la main sur sa personne, & luy fist commandement au nom du Roy de le suiure. Ce qui l'effraya si fort, qu'il ne sceust que respondre, & fallut qu'à la veuë de tout le peuple, il fust re-D mis entre les mains du Capitaine des gens d'armes qui le conduisit seurement en la Tour de Londres.

Il auoit comme l'on dit communément, affaire à forte partie. Le Roy l'accusa luy-mesme, & voulut que selon la loy qu'il auoit faite vn peu deuant, il fust iugé sans estre ouy en ses iustifications. Ses Iuges le trouuerent coulpable d'heresie, de leze-Maiesté, de felonnie, de larrecin, de concussion, & de saccagement, & pour tous ces crimes enormes le condamnerent à perdre la teste en la place publique. Ce qui fut executé chaudement, au grand contentement du peuple, & du Roy mesme, lequel aussi-tost enuoya par deuers Anne de Cleues, pour l'aduertir qu'il n'estoit pas bon qu'ils fussent plus longuement mariez ensemble: & qu'encore qu'il eust beaucoup d'occasion de la mal traitter, à cause qu'elle estoit Lutherienne, si est-ce qu'il vouloit la repudier auec toute la douceur, dont il pourroit se seruir en faueur de ceux à qui elle appartenoit, & qu'il desiroit qu'elle se retirast. La Royne Anne qui cognoissoit bien son intention, & voyant qu'il n'estoit pas à propos de disputer sa cause apres auoir perdu son apuy, se resolut d'obeyr: & pour pallier la honte de son diuorce, asseura publiquement que dés deuant que Henry l'espousast elle auoit esté promise auec vn autre. Et sur cela le Parlement prononça la sentence du repude entre celle

Le Roy repudie Anne de Cleues.

HENRY VIII. & le Roy Henry, lequel huict iours apres espousa Catherine Haward en cinquiesme nopces.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1541.

Nous auons parlé cy-dessus de Marguerite de Sarisbury, mere du Cardinal Pole & de Henry de Montagu, fille de George Duc de Clarence, & niepce d'Edward, IV. & de Richard III. Roys d'Angleterre. Elle viuoit encore lors de ce nouueau mariage, femme âgée de soixante-dix ans, & renommée pour ses saintes mœurs. Mais elle ne demeura guere depuis au monde. Car le Roy Henry, qui ne l'aymoit pas la fist incontinent apres decapiter. Et sous couleur qu'ayant espousé Catherine Havvard pour vierge, il l'auoit trouuée corrompuë, il voulust pareillemẽt qu'elle perdist la teste. Son corrupteur s'estoit retiré dans l'Irlande, où il auoit quelque office: & elle estant desia Royne l'en auoit reuoqué, & luy auoit baillé estat en sa Cour. Mais tant luy que certains autres eurent aussi les testes couppées: les vns, comme Durat & Culper, pour le mesme crime, les autres pour ne l'auoir reuelé. Et celle-là morte, le Roy espousa encore vne veufue, nommée Catherine Parre, pour la sixiesme. A

Et espouse Catherine Havvard sa cinquiesme fẽme. Marguerite fille du Duc de Clarence decapitée le 25. Mai. Catherine Havvard cinquiesme femme de Henry aussi decapitée. Catherine Parre sixiesme femme du Roy Henry.

Cependant la guerre s'alluma entre les Anglois & les Escossois. L'occasion en auoit esté donnée vn an deuant pource que Iacques V. Roy d'Escosse auoit promis d'aller par deuers son oncle Henry Roy d'Angleterre à Yorc, pour faire quelque accord touchant leurs limites. Mais en estãt destourné par Marguerite sa mere sœur dudit Henry, & par d'autres de la Noblesse, il n'y alla point. Le succés fut, que le iour S. Barthelemy les Escossois desirent les Anglois prés d'Haldenrig, & à l'entrée de Decembre ensuiuant perdirent la iournée de Solouamos, en laquelle les Comtes de Glencarne, & de Cassils, les Seigneurs de Maxuel, Oliphant, Someruel, & Fleming, & plusieurs autres Nobles & Gentils-hommes furent pris, voire de leur plein gré, en despit du Capitaine homme de bas lieu, lequel ils estoient marris auoir esté preferé à eux. Dequoy le Roy Iacques conceut vne si grande fascherie, que tost apres il mourut à Falkland en Escosse, & selon que d'autres escriuent, fut empoisonné par quelques-vns. Ce qui aduint le 12. de Decembre, huit iours apres que la Royne sa femme eut acconché d'vne fille nommée MARIE. Ce qui le fascha dauantage encore, pource qu'il n'auoit point de fils Car l'année precedente il en auoit perdu deux petits en vingtquatre heures, & en diuers lieux. Il auoit en premieres nopces espousé Madame Magdelaine de France, laquelle mourut six mois apres la consommation du mariage: & en secõde il se remaria auec Marie de Lorraine fille aisnée de Claude Duc de Guise, & d'Antoinette de Bourbon, de laquelle il ne laissa que la fille susdite, heritiere de la Couronne & de l'Estat d'Escosse. B C

1542. XVIII.

Guerre contre l'Escossois & l'Anglois Bataille d'Haldenrig, & de Solouamos. Mort de Iacques V. Roy d'Escosse. Naissance de Marie heritiere d'Escosse.

Marie de Lorraine seconde femme de Iacques V. Roy d'Escosse.

Les Escossois ainsi oppressez furent aydez & secourus par François I. Roy de France, & d'argent & d'artillerie. Le gouuernement du Royaume demeura à Iacques Hamelton Comte d'Arrane cousin Germain du Roy Iacques. Et l'Archeuesque de saint André, Cardinal, extremement affectionné au Roy de France, eut la charge de le seconder, ainsi qu'escrit Sleidan. A cela Guillaume du Bellay qui dit que le Roy Iacques ne mourut que l'an mil cinq cens quarãte-quatre, adiouste que le Royaume estãt par son trespas laissé comme en proye à son plus proche voisin, le Roy François pour le sauuer d'oppression, & contenir le peuple en l'obeïssance de la Royne doüairiere depescha bon nombre d'hommes sous la conduite du Comte de Lenox de la maison de Stuard, nepueu du feu Mareschal d'Aubigny. Lequel ieune & mal conseillé d'aucuns, ayant employé l'argent du Roy en despenses folles & superfluës, & craignant d'estre accusé de peculat, se retira vers Henry Roy d'Angleterre, qui desireux d'en tirer du seruice, & se l'obliger & conioindre par vne estroitte alliance, luy fist espouser vne sienne niepce, fille de sa sœur Marguerite & du Comte d'Angus son second mary. Dequoy le François informé, renuoya soudain le Sieur de la Brosse Gentilhomme Boulonnois, sage & bien auisé, pour donner conseil & consolation à la Royne veufue: & peu de temps apres le Seigneur de Lorges Comte de Montgommery, pour resister aux entreprises du Roy Henry. D

1543.

Secours enuoyé en Escosse par le Roy François premier. Le Comte de Lenox se retire vers Henry Roy d'Angleterre.

Seditiõ en Escosse.

Mais nonobstant cela les partialitez des Princes d'Escosse ne laisserent pas de susciter de grosses seditions & mutineries par le pays. Car les Gentilshommes, qui apres leur prise en Angleterre auoient esté honorablement renuoyez par le Roy Henry, porterent absolument son party. Au contraire le Cardinal Escossois, lequel auoit de gros reuenus des benefices qu'il tenoit en France, se banda pour le party du Roy François I. auec la Royne fille du Duc de Guise. Depuis la mort du Roy Iacques, le

ANS DE IESVS CHRIST 1543.

A Roy Henry s'efforçoit de faire accorder la petite Royne Marie d'Escosse, nouuellement née, à son fils Edward. Les Gentils hommes susdits luy fauoriserent de tout leur pouuoir, & s'employerent pour luy de sorte, qu'ayans gaigné Iacques Hamelton Regent du Royaume, ils empoignerent le Cardinal de Sainct André, tinrent la Royne assiegée dedans vn chasteau, & de ce pas firent depescher des lettres, par lesquelles ils approuuerent & confirmerent ce mariage. Mais le Roy de France s'opposant à leur entreprise, & la Noblesse d'Escosse prenant à cœur le pauure estat de la Royne, en fin l'accord fut rompu: & pour cela la guerre se r'alluma plus fort que deuant entr'eux & les Anglois.

Recherche du mariage de Marie Royne d'Escosse auec Edward fils de Hery Roy d'Angleterre.

D'autre costé l'Empereur Charles qui faisoit la guerre au Roy François, n'eut pas si tost aperceu ces effets de mescontentement de Henry Roy d'Angleterre, dont le premier mariage de Iacques Roy d'Escosse auoit esté le principal motif: qu'oubliant, ou plustost dissimulant les iniures qu'il auoit receuës de luy, il le gaigna de tous points à sa deuotion, & fist ligue auecques luy: bien qu'il eust asseuré le Pape, de ne s'allier B iamais auec luy qu'il n'eust au prealable reparé l'offense faite au Siege Romain, s'intitulant Chef immediat apres Dieu de l'Eglise Anglicane, & persecutant à outrance ceux qui maintenoient l'authorité du Pape & de l'Eglise Romaine: à cause, comme on a peu voir cy-deuant, que le Pape l'auoit à l'instigation de l'Empereur, excommunié comme heretique, & donné son Royaume en proye à qui voudroit entreprendre de l'occuper, pour le repude qu'il auoit fait de la Royne Catherine sa premiere féme & tante de l'Empereur. Ainsi deux mastins ou dogues s'entre-dechirans l'vn l'autre, deposent quelquesfois leur animosité, pour courir ensemblement au loup leur commun ennemy.

Alliance de l'Empereur & du Roy Henry contre le Roy François I.

Le premier effet de ceste alliance & ligue fut, que l'Empereur ayant mis le siege deuant Landrecy, le Roy d'Angleterre, fist passer quelques bandes de gens d'armes Anglois au pays bas, qui s'alierent ioindre à son armée. Depuis & sur le mois d'Octobre; l'Empereur ayant donné ordre au pays de Gueldres, il vint luy-mesme à Landrecy, auec de grosses forces. Le Roy de France y alla aussi auec toute sa puissance, & sembloit qu'ils se deussent donner bataille & choquer. Mais apres que les François eurent C rauictuaillé la ville, il s'en partirent la nuict sans dire mot: tellement que les ennemis ne s'en aperceurent iusques au point du iour. Lors ils commencerent à les poursuiure, & donnerent sur la queuë où ils en tuerent quelques-vns. Et pource que l'hyuer estoit prochain, l'Empereur iugeât qu'il ne falloit faire autre entreprise pour lors, il enuoya quelques bandes pour assieger Luxembourg, & cassant le reste de son armée depescha Ferdinand Gonzague Vice-Roy de Sicile vers Henry Roy d'Angleterre, pour l'animer encore dauantage contre le Roy de France.

Siege de Landrecy. Le Roy Henry y enuoya des Anglois.

Landrecy rauictuaillé par les François.

Ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Il le trouua qui dressoit vne grande & puissante armée de mer pour enuoyer en Escosse Estant preste & ayant le vent à gré, elle alla prendre terre à Lethe, qui est vn Havre singulier, & le destruisit. De là elle approcha d'Edimbourg ville capitale d'Escosse, laquelle elle prist pareillemét. Et les Anglois voyant que le chasteau tenoit bon & ne pouuoit estre forcé, ils mirent le feu vers l'entrée du mois de May. De l'Embrasement duquel toutesfois, Richard Lee Cheualier Capitaine des pionniers Anglois, sauua parmy plusieurs autres riches despoüilles, vn tres-precieux & beau Baptistaire de cuiure pur, où les anciens Roys d'Escosse auoient coustume de faire baptiser leurs D enfans: & l'emportant en Angleterre en fist don à l'Eglise parochiale de S. Albans, en laquelle il sert encore auiourd'huy de fonds baptismaux, & s'y void auec l'inscription suiuante, grauée dessus en grosses lettres.

Armée de mer de Henry en Escosse destruict Lethe.

Et brusle Edimbourg.

Baptistaire des enfans d'Escosse.

Apporté en l'Eglise de S. Albans en Angleterre.

CVM LÆTHA OPPIDVM APVD SCOTOS NON INCELEBRE, ET EDIMBVRGVS PRIMARIA APVD EOS CIVITAS INCENDIO FLAGRARET, RICHARDVS LEVS EQVES AVRATVS ME EFLAMMIS EREPTVM AD ANGLOS PERDVXIT. HVIVS EGO BENEFICII MEMOR NON NISI REGVM LIBEROS LAVARE SOLITVS, NVNC MEAM OPERAM ETIAM INFIMIS ANGLORVM LIBENTER CONDIXI. LEVS VICTOR SIC VOLVIT VALE ANNO DOMINI MDXLIV. ET HENRICI OCTAVI XXXII.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1544. XIX.

Mais le Roy d'Angleterre ne laissa pas cependant de pouruoir à l'execution de la Ligue, laquelle il auoit faite auec l'Empereur, afin d'assaillir hostilement le Royaume A de France. Leur entreprise estoit, que l'Empereur entreroit par la Champagne, auec l'armée qu'il preparoit en Allemagne, vne des plus grosses qu'il eust point encore euë & dont la pluspart estoit payée aux despens des Estats tant Catholiques que Protestans, lesquels il auoit induits (principalement les Protestans) à tenir son party, sous couleur qu'il disoit s'estre mis plus qu'à son deuoir à l'endroit du Roy François, pour assembler vn Concile legitime & general, afin de remettre l'Eglise en vnion, & reformer le Pape & les Ministres de l'Eglise: ce que le Roy seul auoit empesché. Et pour le regard du Roy d'Angleterre, il deuoit descendre à Calais auec toutes ses forces, & se ioignant aux Comtes de Bure & de Reux Lieutenans de l'Empereur, laisser les villes fortes derriere, & marcher droit vers Paris, où les forces mesme de l'Empereur & les leur mises toutes ensemble, qui pourroient monter tant d'vne part que d'autre à soixante & dix ou quatre-vingt mille hommes de pied, dix-huit ou vingt mille cheuaux, & vn nombre infiny d'artillerie, de poudres, & d'autres munitions, ils contraindroient le Roy de les combatre à son desaduantage, ou bien souffrir qu'ils ruinassent ses pays & ses suiets à sa barbe. B

Armée de l'Emp. pour assaillir la Champagne.

Descente de Henry Roy d'Angleterre en Picardie.

Suiuant ceste entreprise, Henry Roy d'Angleterre se mist à la voile & vint prendre terre à Calais auec vne armée de trente mille hommes. Mais renforcé là de dix mille Landsquenets & de trois ou de quatre mille cheuaux Allemans, que luy mena le Comte de Bure, & de troupes du Comte de Reux chef de l'armée des Pays-bas de l'Empereur, & trouuant la Picardie fort depourueuë d'hommes, à cause que le Roy François auoit tiré ses forces vers la Champagne pour les opposer à l'Empereur, & le Duc de Vendosme foible en soldats auoit cinq places importantes à garnir, Ardres, Boulogne, Theroüenne, Monstreüil, Hesdin toutes egalement exposées aux innasions de l'aggresseur: il changea le dessein qu'il auoit de passer droit à Paris sans s'arrester aux places. De sorte que ne voyant aucune armée capitale de luy faire teste, & voulant ioüer au Roy despoüillé de sa part, il resolut d'emporter quelque piece du grand corps de ce Royaume. C

Monstreuil assiegé par le Duc de Northfolc.

Et Boulongne par le Roy Henry.

Pour en venir mieux à bout, il enuoya Thomas Haward Duc de Nortfolc, & les Comtes de Bure & de Reux, mettre le siege deuant Monstreüil, & luy s'en vint huit ou dix iours apres camper deuant Boulogne, le Mareschal du Biez en estoit Gouuerneur, & mesme Lieutenant du Roy par toute la Picardie en l'absence du Duc de Vendosme. Mais comme il vid que l'ennemy tournoit la pointe de son ost vers Monstreüil, il laissa pour chef à Boulongne le Seigneur de Veruin son gendre, assisté de Philippe Corse homme de grande experience au fait des armes des Seigneurs de Lignon, d'Aix autrement de Renty, & de Blimont, auec leurs regiments, & la moitié de sa Compagnie de cent hommes d'armes, & s'alla ietter dedans Monstreüil auec la Compagnie du Connestable conduite par le Seigneur de la Guiche son Lieutenant, homme belliqueux & fort suffisant en l'art militaire, le Seigneur de Genlis Capitaine de quatre enseignes de gens de pied François, le Comte de Berenges, & Francisque de Chiaramont Neapolitains, commendans chacun mille hommes de pied Italiens.

Exploits de l'Empereur en Champagne.

Capitulation de Sainct Disier.

Cependant & dés le commencement de ces deux sieges, l'Empereur Charles aduança de son costé insques dans la Champagne, prist Luxembourg, Commercy D Ligny en Barrois, & de-là fut assieger Sainct Disier. Le Comte de Sancerre estoit dedans pour le Roy François, & soutint longuement les assauts du camp Imperial. Mais en fin comme la place estoit mal reparée, & sans autre reputation que de ville champestre, aussi se voyant pressé de la necessité des viures & des munitions, & n'esperant aucun secours du Roy François, & fut contraint apres vn siege de six semaines de capituler auec l'Empereur, & fist offres de sortir, la caualerie auec leurs armes & cheuaux, les enseignes déployées & l'armet en teste: & l'infanterie les enseignes aussi déployées auec leurs armes, & tambour battant, emmenans auec eux toutes leurs bagues, & quatre pieces d'artillerie selon leur choix. Offres que l'Empereur accepta, bien qu'aduantageuses & fort honorables pour les assiegez, lesquels auoient arresté l'vn des plus grands Empereurs du monde depuis Charlemagne, & resisté dedans vne si mauuaise & mal fortifiée place à toutes les forces de l'Empire Occidental. Et les accepta d'autant plus volontiers, qu'il vouloit oster au Roy d'Angleterre, campé

A deuant Boulogne & Monstreuil, tout pretexte & couleur d'excuse, & luy faire paroistre qu'il ne tenoit à luy que leur traicté ne s'accomplist, suiuant lequel ils deuoiẽt sans s'arrester ailleurs conioindre leurs forces aupres de Paris, pour presenter la bataille au Roy François. Car il sçauoit bien le peu d'esperance que les assiegez auoient d'estre secourus, & que dedans quinze iours au plus tard la famine les ameneroit à sa discretion. Mais il preuoyoit aussi d'ailleurs, que le Dauphin Henry campé sur la riuiere de Marne auec les bandes venuës de Piedmont en bon équipage & bien armées, luy laisseroit consommer les siennes, pendant que le Roy François faisoit vn gros de quarante mille hommes, auec lesquels, gaillards, disposts & bien deliberez, il luy pourroit apporter plus de honte & de dommage, qu'il n'en auoit receu deuant en Prouence.

Pour ce l'Empereur desireux de suiure la pointe de ses conquestes, & d'attirer à soy le Roy d'Angleterre, afin de tenter ensemblement l'execution de leurs desseins, entendit à ceste capitulation: & de là vint loger à Vitry en Parthois. Auquel *L'Empereur logé à Vitry en Parthois.*
B lieu il eut nouuelle que ledit Roy d'Angleterre n'estoit deliberé de passer outre, quelque promesse qu'il fust entr'eux, qu'il n'eust mis en son obeïssance les villes de Boulongne & de Monstreuil: encore que tout fraischement le Duc de Vendosme aduerty d'vn auictuaillement, qui venoit d'Aire & de Sainct Omer en son camp, sous l'escorte de huict cens cheuaux, & de douze cents Landsquenets, auec quatre moyennes couleurines pour se fortifier s'ils estoient assaillis, les eust chargez, rompus, & mis à vau-de-route, emmené plus de huict cents d'entr'eux prisonniers à Teroüenne sans les morts, & gagné deux des couleurines auec quatre enseignes de Landsquenets. *Deffaite d'Anglois.*

Cela diligemment consideré par l'Empereur, & que si luy seul menoit plus auant en pays ses soldats desia tous decouragez pour le trauail & la faute des viures qu'ils auoient souffertes deuant S. Didier & souffroient encores, la faim suffiroit seule pour le combattre, sans les forces du Roy François, lesquelles il voyoit resoluës & sur le point de prosperer, & pourroit le contraindre à la fin de faire encore vne hõteuse retraite: il commença d'entendre à quelques pourparlers de paix auparauant proposez
C deuant S. Disier par le Seigneur de Granduelle, & son Confesseur, Moine Espagnol de l'Ordre S. Dominique, de la Maison des Gusmans. Chose qu'il estima pouuoir honnestement accomplir sans en rien communiquer au Roy d'Angleterre: attendu qu'il auoit desia manqué de promesse, & que s'il prenoit Boulongne & Monstrueil, il sçauoit bien qu'il ne luy feroit aucune part de sa conqueste: au contraire, se sentant apres fort deça la mer, il luy pourroit estre plus difficile quand ils auroient à traiter ensemble. Neantmoins auant que passer plus outre il l'enuoya sommer de se venir ioindre à luy suiuant leurs traitez au lieu qu'ils auoient conclu. Mais voyant qu'il n'en vouloit rien faire, & qu'au defaut de ce, sa ruine estoit prochaine il poursuiuit chaudement ce qu'il auoit premedité touchant la paix. Il fut pris iour pour assembler les Deputez à la Chaussée, entre Chaalons & Vitry, Pour le Roy, Claude d'Aunebaut Admiral de France, & le Seigneur de Chemans Garde des Seaux s'y trouuerent. De la *Pourparler de paix entre l'Empereur & le Roy François.*
D part de l'Empereur Dom Ferrand de Gonsague, & le Sieur de Grãduelle. Et pour sçauoir si l'Anglois y voudroit entrer: furẽt enuoyez vers luy le Cardinal du Bellay, Raimond premier President de Roüen, & le Seigneur de l'Aubespine Secretaire d'Estat. *Le Roy d'Angleterre semond d'y entrer.*

L'Admiral d'Anuebaut & les Deputez de l'Empereur ayans conferé par plusieurs iours ensemble, ils entrerent en quelques articles de Traitez: mais ils ne sceurent faire aucune conclusion, & cependant que l'Admiral s'en retourna vers le Roy pour luy faire entendre l'estat de sa negotiation, l'Empereur vint passer entre Chaalons & nostre Dame de l'Espine, & se campa vers la riuiere de Marne, à deux lieuës pres de l'armée Françoise. Puis voyant que Guillaume Comte de Furstembourg, auoit esté pris prisonnier, & que ces troupes estoient prestes à se rompre par famine à cause que on leur retranchoit les viures de tous costez, il passa par Espernay & Chasteau Thierry, & tournant son chemin vers Villiers-Costerest, pour se retirer par Soissons, fist sous main reprendre les propos de paix encommencez.

Le Roy François cognoissoit d'ailleurs qu'vne bataille ne se pouuoit dõner au milieu de son Royaume, si pres de sa ville capitale, sans vne tres-incertaine & perilleuse consequence, & que quand mesme la victoire luy demeureroit, le Roy d'Angleterre & le Comte de Bures luy feroient barriere d'vne autre aussi puissante armée que la *Ce qui fist resoudre le Roy François à la paix.*

HENRY VIII
ANS DE IESVS-CHRIST.
1544.

sienne: que par perte d'vne ou peut estre de deux iournées son Royaume couroit fortune: & que les gaignant, encore ne feroit il pas grand profit, principalement sur l'Angleterre Royaume Insulaire. Dauantage le Mareschal de Biez estoit pres de se voir contrainct à mettre Monstreuil en la domination des Anglois, à faute de viures & de secours. La suffisance du Seigneur de Veruin Gouuerneur de Boulogne estoit fort suspecte au Roy: & sans apointer auec l'Empereur mal-aisemẽt pouuoit-il sauuer ces deux tres-importantes places. A ceste cause il delibera pareillement d'entẽdre à la paix, & pour ce suiet depescha derechef l'Admiral d'Annebaut vers l'Empereur en l'Abbaye de S. Iean des Vignes aux fauxbourgs de Soissons, où finalement apres quelques conferences, il fut faict vn accord & traicté, suiuant lequel l'Empereur retira ses troupes, que les Comtes de Bures & du Reux menoient conioinctement auec celles de l'Anglois, congedia les siennes propres, & partant de Soissons print le chemin de Bruxelles.

Traité de paix entre l'Empereur & le Roy François.

Mais pour cela le Roy d'Angleterre ne laissa pas de poursuiure vaillamment ses deux sieges. Le Cardinal du Bellay deputé par deuers luy ne l'auoit peu conduire à la paix, encore que l'Empereur y fust entierement disposé, pource qu'il s'apperceuoit bien que sa presence deuant Boulogne eschauffoit le courage à ses gẽs, & le glaçoit au Seigneur de Veruin chef des assiegez. Il auoit neantmoins vsé de dissimulation, & pour remettre les choses en longueur, comme bien certain qu'en bref il auroit vne heureuse issuë de son entreprise dessus la ville, auoit enuoyé le Cardinal & sa compagnie dans le chasteau d'Hardelot, afin d'estre logé plus commodement. Cependant le Seigneur de Veruin, à qui les premieres approches du canon auoient desia refroidy le cœur, fut tellement estonné de la furieuse batterie des assaillans, qu'apres auoir enduré quelque forme d'assaut, & ce plus par la vertu du Seigneur Corse que par sa suffisance, & qu'vn esclat d'artillerie eust emporté ce braue Capitaine à la breche, il commença de se resoudre à parlementer, & fist sortir le Seigneur de Blimont vieil soldat, Port'enseigne du Mareschal du Biez, & le Seigneur de Formeselle Commissaire des guerres, pour entendre la volonté du Roy d'Angleterre, qui fut, Que les gens & citoyens s'en iroient leurs bagues sauues, remettans la place entre ses mains auec l'artillerie, les munitions & les viures qui y estoient en grande abondance.

Pourquoy le Roy Henr. n'y voulut entrer.

Mort de Philippe Corse.

Conditions accordées par le Roy d'Angleterre aux assiegez de Boulogne.

Les habitans ne vouloient consentir à ceste composition, & mesme le Maieur fist offre au Seigneur de Veruin, que s'il vouloit s'en aller, luy les citoyens, & les gens de bon vouloir garderoient la ville. Mais ne peut iamais se faire ouyr. Et la composition ne fut pas si tost accordée, qu'il suruint vne tourmente extréme, & tellement entremeslée de vents & de pluyes, quelle renuersa toutes les tentes des Anglois sans en laisser vne de bout. Les ostages n'estoient encore deliurez, & les terres estans grasses & mouilleuses, n'y auoit plus guere de moyen de remonter à l'assaut: signe certain d'vne presente assistance du Ciel. Toutesfois le Seigneur de Veruin ne changea point d'opiniõ, & ne peut oncques estre persuadé de ne rendre la place au Roy d'Angleterre: encore qu'on luy porta nouuelles que le Dauphin marchoit en diligence à son secours: alleguant pour toute excuse, qu'il ne vouloit point manquer de parole à ce Roy. Mais il manqua bien de foy à son naturel, & souuerain Prince, à cause dequoy, selon aucuns, il eut depuis la teste trenchée dedans Paris. Et de ceste façon Boulogne entra sous la puissance & domination des Anglois.

Reddition de Boulogne par composition.

Au commencement de ceste entreprise, la plus-part des Conseillers estoient d'auis qu'il fist sa descente en Normandie, selon qu'auoient iadis fait ses predecesseurs, & que departant son armée de trente mille hommes en trois diuers lieux, & trouuant le pays depourueu de gens de guerre il pourroit s'emparer de toute la Duché, laquelle il estimoit estre de l'heritage d'Angleterre, cependant que le Roy François & ses forces seroient empeschées à tenir teste à l'Empereur. Mais Dieu, lequel a tousiours conserué le Royaume de France à ses naturels & legitimes Princes, luy fist prendre vne autre resolution, & permist qu'il entreprist de conquerir Boulogne & Monstreuil. Ce qui fut cause que tant luy que ses enfans reperdirent apres tout ce qu'ils possedoient deça la mer, comme il se verra par la suite de l'Histoire.

Conseil pour conquerir la Normandie.

Il se rendit maistre de la ville de Boulogne: mais non pas de celle de Monstreuil. Encore ne garda-t'il guere sa conqueste. La paix faicte auec l'Empereur auoit grandement affoibly ses forces: & le Roy François aduerty de ceste prise de Boulogne, fist marcher

marcher ses siennes contre luy, pour la releuer de ses mains auant qu'il eust moyen
A de la fortifier & remparer, & pour surprendre le camp du Duc de Northfolc deuant
Monstreuil. Mais le Duc en ayant aduis, & craignant qu'il ne se iettast entre Boulogne & luy pour luy fermer le chemin a la retraicte, il leua promptement le siege, & s'alla reioindre au Roy d'Angleterre. Il cognoissoit bien qu'il estoit desormais trop foible pour resister à l'armée Françoise. A ceste cause il fist embarquer à Boulogne vne partie de sa grosse artillerie pour la ramener en Angleterre, commist la garde & deffence de la place au Milord Seymer Comte d'Hertford frere de la defuncte Royne Ieanne, & se retira de là dans Calais. Mais pour la haste qu'il eut à desloger, il laissa le reste de son artillerie, viures & munitions en la basse Boulogne, laquelle n'estoit fermée que de quelques petites tranchées. Dequoy le Dauphin estant aduerty, il partit soudainement d'Auchy le chastel, & par le haut pays de Boulonnois se vint rendre à Marquise, d'où pour les surprendre il depescha de nuict deux troupes sous la conduite des Seigneurs de Foucquessolles & de Thais, & ietta six mille Grisons en vn
B valon pour leur faire espaule, & les secourir au besoin.

Siege de Monstreuil leué.

Retraite du Roy Henry à Calais.

Ces deux Capitaines donnerent courageusement dans la place: mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils y trouuerent d'ennemis, gaignerent l'artillerie du Roy d'Angleterre & les munitions, & desia pensoient auoir vne entiere victoire. Mais à faute d'auoir fait barriere de dix ou douze enseignes entre la basse Boulogne & la haute pour empescher les saillies de ceux de la haute, & laissé quelques troupes en bataille sur la place de la basse, pendant que l'execution se feroit, il sortit cinq ou six compagnies Angloises de la haute: lesquelles trouuans les François en desordre, comme gens qui s'amusoient au butin, les taillerent tous en pieces. Le Seigneur de Foucquessolles cuidant se retirer à la place pour faire teste, y fut tué: le Seigneur de Thais receut vn coup de fleche en se retirant. Et quelques remonstrances que les Chefs sceussent faire à leurs soldats, il n'y eut iamais moyen de les rassembler, & leur faire retourner visage: de sorte que les Italiens mesme s'en allerent en confusion iusques au val où estoient les six milles Grisons pour les soustenir: encore que ce fussent, dit Guillaume du Bel-
C lay, d'autant bons soldats, qu'il y en eust en l'Europe. Ce qui monstre, qu'en faisant quelque entreprise, on doit sur toute chose preuoir les inconueniens qui peuuent en auenir, & y pouruoir en temps & lieu propre & conuenable: d'autant qu'il est trop tard, & bien souuent impossible d'y remedier quand le desordre est arriué. Le Dauphin vouloit à toutes forces marcher luy-mesme & hazarder sa personne, pour y dõner ordre. Mais il ne fut conseillé de ce faire, d'autant que le iour estoit venu, & que la haute ville à coups de canon, qui battoient de poinct en blanc, & de haut en bas, empeschoit que on ne se pouuoit rallier ensemble. C'est pourquoy licentiant les Suisses & Grisons, il laissa le Mareschal de Biez à Monstreuil, auec les troupes Italiennes & Françoises venuës de Piemont, & se retira vers le Roy François son Pere à sainct Germain en Laye.

Deffaite des François pensans reprendre Boulogne.

L'hyuer estoit desia fort proche, & ne se fist point lors aucune autre entreprise, sinon que le Mareschal du Biez ayant mis ensemble toutes les forces, lesquelles estoient demeurées en Picardie, il s'alla camper au portes, qui n'estoit rien qu'vn petit port où se
D retiroient les pescheurs, vn quart de lieuë au deça de Boulogne, & la riuiere du pont de Brique entre-deux en esperance de faire vn fort au dessus tirant vers Boulogne & le long de la coste de la mer, afin de tenir en subiection le havre de ladite Boulogne. Mais le fils du Duc de Northfolc, Comte de Surry, que du Bellay nomme mal à mon aduis le Milord Sorel pour Surry, rompit incontinent ceste entreprise. Car il assembla toutes les troupes que le Roy d'Angleterre auoit deça la mer, & vint surprendre le Mareschal deuant qu'il eust moyen de le fortifier, tellement qu'il fut contraint de se retirer vers Monstreuil. Et sans l'ordre qu'y mist le Capitaine Ville franche maistre de camp des vieilles bandes Françoises, lequel demenra sur la queuë, il y auoit grande apparence, qu'il y fust aduenu de la deroute: encore qu'il ne laissa pas d'y mourir de braues gens tant d'vne part que d'autre.

Entreprise du Mareschal de Biez.

Preuenuë par le fils du Duc de Northfolc.

Cependant le Roy François s'en vint à Romorantin, où il seiourna iusques au commencement du mois de May, que considerant que s'il laissoit longuement les Anglois dedans Boulogne, ils pourroient de iour en autre se renforcer, & prendre pied en son Royaume, qui seroit vne mauuaise semance pour ses subiects, il delibera d'y pouruoir, & d'employer tous les moyens necessaires pour les en desloger. Le plus 1545.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1545.

Armée nauale du Roy François pour paſſer en Angleterre.

Deſſein d'aſſieger Boulogne.

expedient luy ſembla de dreſſer vne groſſe armée de mer ſous la conduite de l'Admiral d'Annebaut: & la faire ſi puiſſante qu'elle ſuffit pour combatre la flote Angloiſe ſi elle la rencontroit ſur mer, & ſi l'occaſion ſe preſentoit deſcendre meſme iuſques dans l'Angleterre. A Pour cét effect il depeſcha le Capitaine Paulin depuis Baron de la Garde, en Prouence, pour amener vingt-cinq galeres de la mer de Leuant en celle de Ponant, par le deſtroit de Gibaltar : choſe qu'on n'auoit encore veuë ſinon l'an mil cinq cens douze, que le Capitaine Pregent en paſſa ſix. Il manda pareillement huict ou dix carraques Geneuoiſes; mais elles vinrent ſi tard, qu'elles ne ſeruirent de rien, ioint qu'à l'embouscheure de Seine il y en eut la plus grande part qui ſe perdirent, par faute de bons pilotes. Et pour attaquer les Anglois de tous coſtez il reſolut en outre de faire vne grande armée par terre, afin de la mener camper deuant Boulogne pendant que celle de mer feroit ſon execution : & ſur la pointe de la riuiere & vis à vis de la Tour d'Ordre dreſſer vn fort, dedans lequel il peuſt laiſſer quatre ou cinq mille hommes en ſeureté, pour tenir les garniſons Angloiſes en telle ſubiection qu'elles n'euſſent aucun moyen de paſſer en ſes pays, & à coups de canon B empeſcher qu'il ne peuſt entrer aucuns vaiſſeaux dedans le havre pour ſecourir ceux de la ville. Quoy faict & tous ſes gens de guerre reünis ſa deliberation s'eſtendit à marcher luy-meſme en perſonne deuant Guines qu'il eſperoit forcer, & ſe fortifier là pour tenir Calais & la terre d'Oye en ſubiection, & par ce moyen affamer Boulogne. Mais il en auint autrement, ainſi que l'on oyra cy-apres, & tant Boulogne que Calais furent par autres voyes & en diuerſes ſaiſons ramenées à l'obeïſſance de ceſte Couronne.

Neantmoins ſuiuant ces deſſeins, le Roy depeſcha le Comte de Reingraue, & les colonnels Relchroc & Ludouic en Allemagne, pour groſſir leurs regimens de Lanſquenets iuſques au nombre de quatre à cinq mille chacun, & fiſt d'autre part leuer en Gaſcongne & Languedoc enuiron dix mille autres hommes pour remplir ſes bandes Françoiſes, deſquelles il eſtablit le Mareſchal du Biez chef general. Cela preſt, il partit de Romorantin, & prenant le chemin de la Normandie, par ce qu'il vouloit faire

Le Roy François I. en Normandie.

l'embarquement de ſes gens au Havre de Grace, arriua dans Touques enuiron la S. Iean, où nouuelles luy furent apportées, qu'il paroiſſoit vne armée ſur mer, & penſa C du commencement que ce fuſt celle d'Angleterre, qui vouluſt deſcendre en la baſſe Normandie, pour diuertir ſon entrepriſe: mais ſoudain apres il vint vn brigantin qui l'aſſeura que c'eſtoit la ſienne de Leuant.

Armée nauale du Roy d'Angleterre.

Le Roy d'Angleterre eſtoit cependant à Permouth, où de ſa part il mettoit peine d'equiper vne flote de ſoixante nauires choiſies pour aſſaillir, & pour ſe defendre. Et peu de iours apres il en fiſt partir trente-cinq qui s'approcherent iuſqu'au chef de Caux, & tirerent à coups perdus en terre: mais ayans cognoiſſance des galeres Françoiſes, leſquelles auançoient viuement, elles ſe retirerent auſſi-toſt en leur port. Dequoy le Roy François aduerty, ſur l'aſſeurance que le Mareſchal du Biez, apres auoir receu les Lanſquenets ſuſdits auecques ſix ou ſept mille pionniers, luy donna, que le fort de Boulogne ſeroit en defence à la my-Aouſt, il dreſſa ſon eſtat, & fiſt faire voile à ſon armée de mer.

Armée Françoiſe en l'Iſle de Wight.

L'Admiral d'Annebaut qui la commandoit, la leua le ſixieſme iour de Iuillet, compoſée de cinquante gros vaiſſeaux ronds, de ſoixante floüins, & de vingt-cinq galeres, & print la route de l'Iſle de Wight, & du havre de Portmouth, où les forces D de mer Angloiſes eſtoient à l'ancre. Le dix-huictieſme il arriua prés de l'Iſle, & enuoya le Baron de la Garde auec quatre galeres, tant pour la recognoiſtre iuſqu'à la poincte de Saincte Helaine, que pour conſiderer la contenance des Anglois. Ceſte poincte eſt par où l'on entre dedans le canal qui faict la ſeparation de Wight & d'Angleterre, & regarde vis à vis de Pormocth. De ce havre & des ſoixante vaiſſeaux Anglois eſleus & tres-bien ordonnez pour la guerre, il en ſortit quatorze à la faueur du vent auec vne ſi grande promptitude & en ſi bel ordre, qu'on euſt dict que ils attendoient de pied coy l'armée Françoiſe pour la combatre. Mais l'Admiral allant contre eux auec le reſte de ſes galeres, le reſte de l'armée d'Angleterre ſortit pareillement du havre pour venir au deuant de luy : & apres vn long combat de coups de canon, les Anglois commencerent à ſe couler à main feneſtre au

Rencontre des deux armées de mer.

couuert de la terre, en vn lieu où ils ſe trouuerent deffendus de quelques fortereſſes, du coſté de la dune ou falaiſe, & de l'autre de bancs & de rochers couuerts

A d'eau, lesquels sont assis au trauers du chemin, & laissent seulement vne estroite & si-
nueuse entrée, pour passer peu de nauires de front.

Ceste retraite & la nuit approchante mirent fin au combat de tour, sans que tous les
coups de canon, & d'autre artillerie, qui furent tirez, eussent produit aucune perte
notable. Mais l'Admiral d'Annebaut estant de retour aupres de la pointe de saincte
Helaine il disposa ses vaisseaux en autre ordre de bataille pour le lendemain. Le na-
uire, dedans lequel il deuoit combatre, fut mis au front accompagné de trente autres
nauires de choix: le Seigneur de Boutieres se tint à costé de ce bataillon, dessus la cor-
ne droite, auec trente-six autres nauires: & le Baron de Curson demeura sur la gauche
suiuy d'vn pareil nombre. L'aduantage du lieu où se tenoient les Anglois ne conseil-
loit pas de les assaillir. Pour les attirer au large & dehors le destroit, l'Admiral or-
donna que dés le matin les galleres les iroient trouuer à l'ancre pour les escarmou-
cher à coups de canon, le plus furieusement qu'ils pourroient, & en combattant
reculeroient tousiours vers leurs bataillons. Ordonnance qui fut tres-hardiment
B executée : mais le temps fist par son changement vne telle commutation de pe-
ril, que l'on ne sceut pas iuger auquel des deux partis la fortune se monstra plus fa-
uorable.

Disposition & ordres des nauires Françoises pour combatre.

Au matin à la faueur de la mer, qui fut calme & sans vent ny fureur de cou-
rante, les galleres Françoises se regirent & manierent au dommage de celles d'An-
gleterre : lesquels ne pouuans se remuer à faute de vent, demeurerent aperte-
ment exposées à l'iniure de l'artillerie, laquelle auoit plus grande prise sur elles à
cause qu'elles estoient eminentes & corporuës, que non pas la leur sur les Fran-
çoises, qui par l'vsage des rames pouuoient fuyr & decliner le danger. La fortune
les entretint en ceste sorte plus d'vne heure, & parmy plusieurs dommages que les
Anglois receurent durant ce temps; la Marisole, l'vn de leurs principaux nauires;
fut mis à fonds à coups de canon, & de cinq ou six cens hommes qui estoient de-
dans ne s'en sauua que trente-cinq. Le grand Henry, qui portoit le Milord Du-
dley leur Admiral, fut aussi tellement affligé, que si les prochains nauires ne l'eus-
sent soustenus, & courageusement secouru de leur assistance, il eust faict vne mes-
C me fin. Et s'en fussent encore sans doute ensuiuies d'autres pertes memorables,
sans la mutation du temps & du vent, qui se tournerent en leur faueur, & non seu-
lement les exempterent de ce peril, ains aussi leur furent propices à courir sus
aux François, en les apportant à pleines voiles sur leurs galleres auecques la cou-
rante.

Effet du combat douteux.

Dommages receus par les Anglois.

Ceste mutation se fist si soudainement, qu'à peine les François eurent ils le loisir &
la commodité de girer les prouës. Car au moyen de la bonasse & de la chaleur du
combat, leurs galeres s'estoient tellement approchées, que celles des Anglois venans
sur elles auec impetuosité, leur eussent passé par dessus le corps, & sans qu'il y eust eu
aucun remede les eussent mises à fonds; si par vne grande asseurance des chefs, & par
l'addresse & l'experience des mariniers & de la chiorme; on n'eust donné force &
vistesse extreme à les tourner. Mais ayans en ceste façon giré les prouës, ils s'esloi-
gnerent vn peu d'heure auec l'agilité des rames, & la faueur des voiles iusques à la
portée du canon & commencerent là d'elargir la vogue de rallentir leur cours, pour
attirer les Anglois hors des bans & difficultez du lieu, comme il leur estoit ordonné
D par l'Admiral.

Sont apres fauorisez du vent.

Et metrent les François en grand peril.

Les Anglois vsent d'vne espece particuliere de nauire, en forme plus longue que
ronde, & plus estroite de beaucoup que les galeres, afin de se regir mieux, & com-
mander aux courantes, qui sont ordinaires en ceste mer. A quoy les pilotes & ma-
riniers sont si duicts, qu'auecques ces vaisseaux, ils esgallent, voire surpassent les
galeres en vistesse, & les nomment Remberges. Il s'en trouua quelques-vnes à ceste
retraicte, lesquelles d'vne incroyable velocité suiuirent les nauires Françoises en
pouppe, & les molesterent tres-instamment auecques leur artillerie, de laquelle el-
les ne se peurent deffendre pour n'en auoir de leur part en pouppe, sinon qu'elles
eussent retourné sur elles. Mais ce faisant, elles se fussent mises en vne euidente per-
dition. Car en girant pour les combatre, les Anglois eussent eu temps de les aborder
à pleines voiles, & par ainsi les submerger. Neantmoins le Prieur de Capouë frere
du Seigneur Pierre Strossi, ne pouuant plus porter ceste contraincte, & se fiant en
l'agilité de sa galere, commença de la tourner sur vne des remberges, laquelle audit

Remberges Angloises & leur vtilé seruice.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1545.

deuancé les autres, & renoit presque vn des vaisseaux François à la poupe. Mais ceste remberge pour estre plus courte, tourna plustost, & redressa son chemin deuers son A corps de bataille : & depuis ny elle ny les autres ne se mirent à poursuiure.

Cependant l'Admiral de France auoit faict mettre tous ses nauires en armes selon l'Ordonnance dicte, & s'apprestoit desia pour donner le signe du combat, lors qu'il vid les Anglois se retirer ainsi de la chasse, reprendre le chemin de leur fort. A quoy cognoissant seurement leur intention, & qu'ils attendoient qu'à la confiance de ses forces, il les allast temerairement attaquer & se fourrer à son desaduantage parmy les bancs & battuës, il se resolut d'essayer par d'autres moyens de les auoir. On l'a-uoit asseuré que le Roy d'Angleterre estoit en personne à Portmouth. Sur ceste asseurance il prist opinion que faisant descente en terre, gastant & bruslant son pays à sa barbe, & tuant ses subiets presque entre ses mains, l'indignation qu'il conceuroit de telle iniure, & la compassion qu'il auroit du sang & de la mort des hommes, & du degast & bruslement des villages & bourgs, l'esmouueroit tant à la fin, qu'il feroit partir ses nauires pour aller au secours attendu principalement qu'elles n'en seroient B esloignées que de deux portées de canon : ou s'il n'y vouloit entendre, qu'à tout le moins le deplaisir faict à ses subiets, qui se verroient en rien n'estre secourus ny releuez de la presence de leur Prince pourroit engendrer quelque sedition & mutinerie parmy eux.

Dessein de l'Admiral de France pour descendre en Angleterre.

Descente faite en trois lieux.

Suiuant ce dessein, la descente se fit en trois diuers lieux tout en vn temps, afin de tenir les forces des Anglois separées. Le Seigneur Pierre Strossi descendit au dessus d'vn petit fort, ou les Anglois auoient quelque artillerie, de laquelle ils battoient les galleres Françoises par le flanc : & à son arriuée quelque nombre de gens de pied du païs qui s'estoit là retirez, abandonnerent le fort, & se mirent en fuite dedans vn bois taillis, vers les parties mediterranées. Ce que Strossi & ses gens voyans, ils coururent hardiment apres eux, en tuerent quelques-vns à la poursuite, & bruslerent les maisons circonuoisines. Le Seigneur de Thais General des gens de pied descendit par vn autre endroit auec le Baron de la Garde general des galleres. Et ne trouuans aucune resistance à leur descente ils tirerent plus auant en pays pour la recognoistre C & considerer. Mais ils n'allerent gueres loing, qu'ils rencontrerent quelques esquadrons de gens de pied, qui par les voyes secretes & couuertes des bois s'estoient assemblez és lieux plus oportuns & commodes pour combatre à leur auantage. A la confiance de ce, ils firent teste aux François, & en blesserent plusieurs, entre lesquels fut le Seigneur de Mouin, lequel y eut la main droite percée d'vn coup de fleche: Mais le reste des troupes Françoises marchans derriere en bataille, leur firent aisément abandonner la place, & les chasserent à vau-de-route par les mesmes chemins qu'ils estoient venus : encores qu'ils ne les peussent suiure qu'en desordre, & à la file. En fin les Capitaines Marsay & Pierre bon Capitaines des galleres prinrent encore terre en vn autre endroit : où toutesfois ils eurent la fortune plus contraire que les autres. Car ils y furent blessez tous deux en combatans contre vne trouppe d'Anglois qui s'estoient assemblez.

Par Pierre Strossi

Par le Seigneur de Thais & le Baron de la Garde.

Et par les Capitaines Marsay & Pierre-bon.

Tous les autres gens de guerre estoient dans les nauires attendans le commandement de l'Admiral pour sortir. Mais quelques-vns d'entr'eux voyans le feu de tous costez par le pays, & la liziere de la mer abandonnée, ils descendirẽt secretement & sans congé, dedans vn lieu loing de leur Colonnel, afin de n'estre empeschez, ou retenus par luy. Ce qui leur succeda si mal, que comme ils n'auoient point de conduite, D ny de chef pour les commander, aussi estans espandus franchement & sans consideration & malgré les Anglois mesme, portez iusques sur le sommet d'vne montagne, qui trauerse l'Isle de Wight en largeur, les gens de cheual & de pied les vinrent assaillir si viuement, que plusieurs y furent tuez, d'autres pris prisonniers, & le reste poursuiuy en desordre iusques au bas de la montagne prés de la marine, où à la faueur de l'armée Françoise, & d'vne haye & fossé qu'ils trouuerent, ils se reünirent & firent teste, moyennant le support de leurs compagnons, qui estoient dedans les nauires. Et la pluspart esmeus de ce monterent mesme en barques à grande haste, & s'en allerent à leur secours Ce qui leur donna tant de cœur qu'ils regaignerent la montagne, & mettans les Anglois en chasse, les contraignirent de se retirer auant en terre, iusques aupres d'vne riuiere, laquelle ils passerent dessus vn pont, & le coupans apres eux de crainte d'estre suiuis, se tinrent là cois pour attẽdre du renfort. Mais il n'estoit

François deffaits en l'Isle de VVight.

Chassent apres les Anglois.

A plus temps. Car l'Admiral en ayant eu cognoissance, & redoutant que ses gens estans ainsi vagabonds & sans chef, ne receussent quelque perte notable, il enuoya le Seigneur de Thais vers eux, qui les fist retirer.

Et puis se retirent.

Cét Admiral auoit vne extreme enuie de combattre les nauires Angloises. A ceste cause voyant qu'il ne les pouuoit attirer en pleine mer, il delibera de les aller assaillir au lieu mesme où elles estoient : & sur ceste deliberation assembla tous les Pilotes, Capitaines, & mariniers en public, afin d'entendre mieux la nature & la qualité de l'endroit, & quel remede on pourroit aduiser cõtre la difficulté des bancs : leur remonstrant combien ils estoient superieurs tant en nombre de vaisseaux, qu'en valeur d'hommes, & quel proffit vne telle victoire (laquelle il tenoit certaine qui pourroit penetrer iusques là) apporteroit au Roy, & au Royaume de France. Les hommes tant chefs que soldats, se monstrerent prompts & cupides d'aller au combat. Mais l'incommodité du lieu leur representa tant de dangers & de hazards, que les Capitaines de marine, & les pilotes assenterent n'estre possible d'y paruenir B sans vne euidente & grande perte. Et les raisons, qui les meurent estoient, Qu'il falloit entrer par vn canal, dedans lequel il ne pourroit arriuer que quatre nauires de front : ce que les Anglois pouuoient fort facilement deffendre en presentant vn pareil nombre de nauires en teste. Qu'on n'y pouuoit aller qu'en faueur de la courante & du vent : & quand les quatre premieres galeres seroient empeschées, lesdits vent & courante porteroient sur elles les autres qui les suiuroient, & les fracasseroient : &, Que on auoit à combattre prés de la terre des Anglois, de laquelle ils seroient fauorisez à coups de canon, au desauantage & preiudice des assaillans. Ce que n'estant receu de chacun en consideration, encore deuoit-on tenir pour certain, que si les nauires s'abordoient, & s'accrochoient ensemble, la force de la courante les ietteroient en terre les vnes sur les autres. Et quelques vns proposans sur cela de combatre à l'ancre, il fut respondu par les Pilotes, que les cables se pourroient coupper : & quand bien ils ne se coupperoient, que le peril n'en seroit pas moindre : pour ce que la courante estant de telle nature, qu'elle faict tousiours girer la prouë des nauires vers soy, la poupe en ce faisant se monstreroit aux Anglois, au lieu de C leur presenter le flanc ou la prouë. A quoy ils adiousterent encore, Qu'en iettant l'ancre, les nauires ne s'arresteroient pas tout court, d'autant qu'ils alloient de telle force que si l'on pensoit les contraindre, ils tresbucheroient, ou romproient l'ancre ou le cable : & partant il falloit petit à petit filler & couler les cables, pour les arrester : ce que venant à faire, ils pourroient aller iusques contre la terre, & par ce moyen s'ouurir & se perdre.

Opinions des Capitaines & Pilotes sur ce que deuoit faire l'armée naualle.

Ces raisons se trouuerent si apparentes, qu'il estoit mal-aisé d'y contredire. Mais l'Admiral & les autres Capitaines craignans que les Pilotes, combien que tous conformes en mesme opinion, ne rẽdissent par coüardise les choses plus difficiles qu'elles n'estoient, ils ne voulurent s'en tenir satisfaits, iusques à ce qu'ils eussent enuoyé sonder le fonds du canal & sa largeur, & considerer l'auantage que le dedans du goulfe portoit aux Anglois. Pour ce faire l'Admiral donna commission à trois Pilotes accompagnez d'autant de Capitaines, lesquels firent la sonde de nuict tout à loisir : & le matin à leur retour firent rapport conforme à ce qui s'en estoit dit, & reciterent dauantage, que l'entrée du canal n'estoit droite, mais oblique & tirant vers les D Anglois, en sorte qu'vn nauire estranger y pourroit à peine entrer sans Pilote, quand bien il iroit sans soupçon ny doute de combat.

L'Admiral enuoye sonder le canal de VVight.

Ce rapport faict en la presence des Capitaines, on mist en deliberation ce qui seroit plus expedient pour le seruice du Roy François, ou se retirer de là vers la Picardie pour empescher le secours des Anglois d'approcher de Boulogne, ou d'entẽdre à la fortification de l'Isle de Wight, qui feroit vn grand dommage & preiudice au Royaume d'Angleterre. Quelques-vns furent d'aduis de fortifier l'Isle, alleguants, Que les Frãçois l'ayans en leur puissance, se rendroient aisémẽt maistres & Seigneurs de Portmouth, lequel est vn des plus beaux ports d'Angleterre, & par ce moyen contraindroient les Anglois à continuellement entretenir des armes tant par terre que par mer, afin de leur tenir teste : ce qui ne se pourroit faire qu'auec vne incroyable despense. Qu'ils seroient sur le passage d'Espagne & de Flandres, lequel ils ouuriroient ou fermeroient à leur plaisir : &, Qu'auecques le temps l'Isle se pourroit cultiuer & rapporter viures pour la nourriture des garnisons, que le Roy y mettroit. Vti-

Raisons pour induire les François à fortifier l'Isle de VVight.

Et d'autres pour les en dissuader.

litez, qui semblerent grandes & fortes à considerer. Mais d'autre part il se presenta des difficultez de non moindre consideration: sçauoir est, Qu'au lieu recognu le plus commode à fortifier, pour estre de forme demy-circulaire, il eust falu selon l'opinion des Seigneurs de S. Rhemy, de Thais, & d'autres à ce cognoissans, edifier trois forteresses tout en vn temps, deux sur les deux pointes du demy-cercle pour la defence de la rade, & la protection des nauires, & l'autre sur la rotundité pour loger les soldats. Ce qui monteroit à vne despense extreme, & ne se pourroit acheuer en moins de temps que de trois mois, encore qu'on y employast six mille pionniers. Que ceste Isle estant comme au choeur des Anglois, on ne pourroit y laisser moins de six mille soldats: chose impossible pour l'heure, laissant les vaisseaux armez. Et en outre, Que l'armée ne se pourroit esloigner de là, iusques à ce que les forts fussent en defence: ce qu'il n'y auoit moyen qu'elle fist pour ne tenir aucun port qui la mist à l'abry de la fureur & tourmente des vents, pour n'auoir des viures en assez grande abondance; & pource que l'arriere saison, presque tousiours pluuieuse & venteuse, s'approchant, les nauires ny pourroient demeurer en seureté, ny les soldats, qui seroient laissez en terre, resister à l'iniure du temps sans habitation, sans tentes & sans couuertures.

Opinion de Guillaume du Bellay touchant ceste fortification.

Ces Incommoditez & difficultez diuertirent les premiers de leur opinion, & fut conclud de differer l'entreprise iusques à la responce de la volonté du Roy. Neantmoins, selon l'opinion de Guillaume du Bellay, lequel a fort exactement & particulierement remarqué tout cela, le Roy François auoit lors moyen de se mettre en repos contre Henry Roy d'Angleterre, en prenant ceste occasion à point. Mais les choses furent conduites autrement: & les galeres se mirent à se rafraichir d'eau pour faire voile vers Dowres dés le soir, en costoyant l'Isle de Wight, & de là trauerser à Boulogne.

L'endroit le plus commode à prendre ceste eau, se trouua sous la Montagne qui faict la liziere de ceste Isle, vis à vis du Havre de Grace. Dequoy le Cheualier d'Aux Prouençal, Capitaine des Galeres faites en Normandie, estant aduerty, il y vint auecques les autres, & de peur que ses gens ne fussent assaillis au depourueu durant ceste occupation, descendit en terre pour asseoir son guet. Mais ne se fiant du tout en luy, bien qu'assis en la compagnie d'vne troupe de gens, qui s'estoient mis à le suiure au sortir de sa galere, & pour descouurir encore mieux, il monta iusques sur la croupe de la montagne, où il rencontra vne embuscade d'Anglois, qui luy coururent sus si viuement, que ses hommes n'ayans loisir de se recognoistre, prinrent la fuite, & l'abandonnerent. En mesme instant il fut frappé d'vne fleche au genoüil, qui le fist trebucher: & pensant se releuer de terre, receut sur la teste vn coup de vouge, si rudement, qu'il luy fist voler le morion, & l'atterra derechef. Ce qui donna loisir aux Anglois de luy redoubler vn autre coup, de l'effect duquel il perdit & la ceruelle & la vie. Et pendant que les vns s'amusoient à le desarmer, les autres poursuiuirent viuement ceux de sa suite, qui ne s'arresterent ny recognurent iusques à ce qu'ils furent prés de la marine. Dequoy l'Admiral s'apperceuant, il enuoya le Seigneur de Thais pour les rallier, & faire tenir fort en quelques maisons prochaines, afin de ne mettre en desordre ceux qui estoient à prendre l'eau. Ce qu'il executa de sorte, qu'vn nombre de bons & d'asseurez soldats, qu'il auoit amenez auec luy, & plusieurs autres qui faisoient escorte aux aquerots, se mirent en escadron, & marchans droict aux Anglois, les repousserent à la montagne. Au moyen dequoy il n'y eut là pour lors autre perte.

Le Cheualier d'Aux deffait & tué par les Anglois.

1 C'est vne sorte d'armes, dit du Bellay, que les Anglois portoiét en guerre.

Mais le Prieur de Capouë fut au mesme temps assailly par vn autre endroict, où toutesfois il se trouua si bien assisté, qu'il mist plus de trente-deux assaillans à mort, & contraignit les autres de se retirer. Quoy faict, & le lendemain venu, l'Admiral fist partir ses nauires, & demeura sur l'arriere-garde pour soustenir les Anglois, si d'auenture ils vouloient faire quelque saillie. Au partement elles eurent le vent fort à propos, & paruinrent iusqu'à Valsau deuant que les galleres ennemies les peussent atteindre. Ce lieu, lequel est à quatorze lieuës de Wight, sembla si plaisant aux François à cause de sa planure, que la volonté prist à plusieurs d'entr'eux d'y descendre. Ce qu'ils firent en l'absence de leur Colonnel, sans ordre ny conduite: & si tost qu'ils se furent vn petit esloignez de la marine, & aduancez deuers vn gros village, lequel ils apperceurent escarté des autres, ils donnerent dedans sous espoir

Deffaite des François à Valsau.

A d'y faire vn grand butin. Mais les Anglois les attendans auprés d'vn ruisseau fort pro-
fond à cause du reflux de la mer, & voyans que partie d'entr'eux auoient passé par
dessus quelques planches, ils sortirent soudainement d'vn petit fort où ils estoient
embuschez, rompirent le pont pour fermer le passage aux autres, & chargerent sur
ceux qui estoient de leur costé si vigoureusement, qu'ils les contraignirent de fuir
vers le ruisseau, dedans lequel il s'en noya quelques-vns, & ceux qui sçauoient nager
le trauerserent, & garantirent leurs vies à la faueur de leurs compagnons estans de
l'autre costé de l'eau, qui les soustinrent à coups d'arquebuses. Et sur ces entrefaites
l'Admiral arriua, lequel à coups d'artillerie repoussa les ennemis, leur fist quitter le
fort, & par ce moyen retira tous ses gens.

Il tourna par apres les voiles vers Blenchet, costoya Rie iusqu'aupres de Dowres, &
de là reprist la route de Boulongne, où il rafraischit l'armée de mer de viures, & mist
quatre mille hommes & trois mille pionniers en terre au Portet, afin de renforcer
l'armée de terre, qui se dressoit pour assieger Boulongne. Mais cependant le vent se

Puissante armée du Roy d'Angleterre.

B print à souffler si fort que pour chercher le couuert, & se mettre en lieu de seureté, il
fallut qu'il allast relascher vers l'Angleterre en vn lieu nommé les Parrais. Dequoy le
Roy d'Angleterre ayant aduis, il pensa que l'occasion s'offroit de le deffaire entie-
rement, & pour l'executer, fist mettre cent bons nauires au vent. Il y auoit quelques
raisons, qui luy donnoient esperance de la victoire, sçauoir est, Que la violence des
vents, & la commotion de la mer osteroit aux François l'vsage & le seruice de leurs
galeres: &, Que son armée se presentant deuant la leur, la contraindroit sans com-
battre, ou de donner en terre & se perdre, ou de passer le destroit de Calais: chose
qu'elle ne pouuoit faire sans desordre & grand danger. Deux partis qui luy sem-
bloient esgallement aisez & faciles. Car s'ils attendoient à se leuer iusques à ce qu'ils
l'eussent en teste & vinsent lors à desancrer, la courante & les vents qui le porteroient
sur eux, les ietteroient en terre: ou bien s'ils ne bougeoient, il les trouueroit escartez
les vns des autres, & sans qu'il leur fust possible, à cause du mauuais temps, de se tenir
serrez: & les abordant en si grand aduantage, les forceroit & se ietteroit à trauers.
Outre-plus, si pour obuier à ses inconueniens, & preuenir les efforts de son armée, ils
C venoient à se leuer de bonne heure: la mer & le vent les contraindroient d'aller en
Flandres, où ils auroient à passer le destroit, qui leur seroit empesché sur leur retour,
Ioinct qu'il pourroit auenir que le temps contraire les y retiendroit si longuement,
qu'ils pourroient auoir faute de viures: & cependant luy, qui pour les attendre au paf-
sage viendroit à Boulongne, pourroit rompre & detourber le fort que le Roy Fran-
çois auoit resolu d'y faire.

Mais l'Admiral voulant remedier à cela, comme vn Flamand qui s'estoit la nuict
precedente enfuy d'auec les Anglois l'asseura, que le iour mesme, ou le lendemain
marin ils se pourroient trouuer sur son armée, il conclud par l'aduis des Capitaines,

Conseil de l'Admiral pour la combatre.

Qu'au changement du flux, si le vent venoit pareillement à changer ou calmer, on
se leueroit pour se ietter en haute mer, en dressant tousiours le chemin vers l'An-
glois, afin de le pouuoir combattre au large, & là où le temps forceroit de demeurer,
Que les galeres se tiendroient en leur lieu les pouppes vers la terre, & les grandes na-
uires se mettroient en la bataille au dessous tant serrées que le temps le permettroit
D afin que l'armée d'Angleterre venant à l'execution de son entreprise, & voulant les
aborder, elle eust à passer par deuant les galleres, lesquelles par ce moyen luy demeu-
reroient au dessus du vent: & là où pour crainte de cét inconuenient elle essayeroit
d'arriuer de bonne heure pour les combattre, elle ne pourroit faire en si peu d'eau:
ou pour le petit interualle qui seroit entre les galleres & les nauires, seroit portée
plus outre par la courante.

La chose ainsi resoluë, l'Admiral attendit le changement du flux à l'ancre, pour
voir ce que le temps apporteroit. Mais recognoissant qu'il persisteroit tout le iour, il
fut forcé d'attendre la marée le lendemain, qui le fauorisa tant en bonasse: auecque
changement de vent, qu'il ne souhaitoit rien plus que de partir, & rencontrer les
Anglois. Et sur ce point il descouurit quelques voiles & soudain enuoya des galleres
pour les recognoistre, lesquelles s'en estans approchées trouuerẽt que c'estoient Fla-
mands, & apprirent d'eux que l'armée d'Angleterre n'estoit pas loin de là. Ce que
l'Admiral entẽdant, il se mist dedans le nauire rond lequel il auoit choisy pour com-
batre, & faisant donner plus auant aux galleres pour en sçauoir encore de plus cer-

HENRY VIII. raines nouuelles, commença de les suiure en toute diligence. Mais le temps estoit si A
calme; qu'il ne peut auancer chemin, qu'entant qu'il fut porté par les courantes. Et
ANS DE IESVS-CHRIST. 1545. les Anglois ayans la veuë de ses galleres, pour ne demeurer entre elles & son armée, durant le calme & la bonasse, s'efforcerent de gaigner le dessus du vent, ce que les François tascherent aussi d'auoir, & nauiguerent ainsi presque tout le iour, voire si prés les vns des autres, que l'on pouuoit aisément conter les nauires, & iuger de leur grandeur.

En ceste nauigation les Anglois porterent tousiours les prouës deuers la mer, & firent quelque contenance de vouloir combattre, bien que sans perdre la veuë de leur terre: mais en fin ayans veu l'armée Françoise au dessus du vent, & suiure en fort bonne ordonnance, ils mirent les voiles sans plus dissimuler, & dresserent leur chemin en pouppe deuers l'Isle de Wight. Ce que le Baron de la Garde apperceuant, & desirant de les retarder pour donner temps aux François d'approcher d'eux, il delibera d'attaquer en queuë quelques vnes de leurs nauires, lesquelles pour leur pesanteur estoient demeurées assez loin des autres, & par ce moyen alentir la retraite du reste de l'armée: Le vent s'estoit rafraichy sur le champ, & sans aucune commotion B
ny tourmente de la mer. Cela fut cause qu'ils se retirerent sans desordre: mais non sans que les François eussent loisir d'estre plus de deux heures au combat auec eux, & de fort prés. Et comme il est certain que les Anglois ne les espargnerent pas de leur part: aussi les galleres Françoises pour estre plus basses que les leur se trouuerent moins exposées à la fureur de leur artillerie. L'escarmouche fut chaude & furieuse, & ne tira-t'on pas moins de trois cens coups de canon tant d'vn costé que d'autre. Mais la courante & le vent porterent enfin les Anglois droit vers leur port, & la nuict suruint qui mist fin au combat. Ce que l'Admiral voyant, il ramena pareillement ses gens en France, & les mist à terre au Havre de Grace.

Combat de mer entre les François & Anglois.

XX. C'estoit enuiron la my-Aoust, auquel temps le Mareschal du Biez auoit promis au Roy François, que son fort commencé deuant Boulogne, seroit en defence pour assieger la ville. A ceste cause, le Roy qui seiournoit dedans Arques, & pensoit executer l'entreprise de Guines, de laquelle nous auons parlé cy-deuant, depescha le Seigneur de Langey vers son camp, pour luy faire rapport de l'estat dudit fort. Mais il ne C
le trouua non plus auancé que huict iours apres qu'on auoit commencé d'y trauailler. Car comme il n'estoit assis sur la pointe ordonnée vis à vis de la Tour d'Ordre, pour empescher l'entrée du havre aux Anglois, ains en vn lieu dit Outreau tout à l'opposite de la basse Boulogne: aussi le fortificateur du Mareschal appellé Antoine Mellon Capitaine Italien, luy ayant fait entendre, qu'il ne se trouueroit point là d'eau, & que pour la violence des vents les soldats n'y pourroient subsister, il auoit rendu son trauail deux mois entierement inutile & superflu, pour n'auoir pas bien pris ses mesures & compartimens. Neantmoins le Mareschal ne laissa d'asseurer le Roy qu'il seroit prest dedans huict iours: & voyant apres que cela ne se pouuoit faire, pallia ce defaut d'vne prompte inuention: il dist à ses Capitaines, qu'il estoit bien aduerty que l'Anglois s'assembloit à Calais pour venir par terre au secours de Boulogne, laquelle il estimoit affamée: partant qu'il estoit deliberé d'abandonner le fort, & de passer la riuiere pour luy faire teste, & le combatre s'il approchoit. Ce qu'il fist aussi-tost, & laissant trois ou quatre mille hommes dans le fort, s'en alla loger sur le mont-Lambert, à la portée du canon des assiegez. D

Siege & fort deuant Boulogne.

Inutile & superflu.

Le Mareschal du Biez campez sur le mont-Lambert.

Plusieurs des Capitaines ne croyoient pas vray semblable que l'Anglois voulust hazarder vne bataille, & par terre venir rauictuailler sa ville attendu que tous les iours il la rafraichissoit par mer sans peril, & à la veuë mesme des François, & qu'en vn seul nauire on pourroit porter plus de viures qu'en mille chariots. Toutefois l'esperance de combatre ne laissa de faire auoller au Mont-Lambert toute la Noblesse de la Cour du Roy François, les Ducs d'Anguien, de Neuers, d'Aumalle, le Seigneur de la Trimouïlle, le Comte de Laual, & autres, qui durant plusieurs iours exercerent là leurs armes en diuerses escarmouches, auec les ennemis. Et le Roy mesme faisant estat de l'asseurance qu'il auoit euë du Mareschal du Biez commença d'auancer en esperance que les boulevards & courtines du fort seroient desia bien haussées. Mais il suruint tout subitement deux motifs, qui le diuertirent de passer outre. L'vn particulier à sçauoir le decez du Duc d'Orleans son fils puisné, qui saisi d'vne fieure cõtinuë,

Escarmouches deuant Boulogne.

Mort du Duc d'Orleans.

A qu'aucuns eſtimerent peſtilentiere, mourut le 8. iour de Septembre en l'Abbaye de Foreſt monſtier, entre Abbeuille & Mentreuil. L'autre public, qui fut, que le Prince de Melphe enuoyé pour v.ſiter le fort, rapporta qu'on ſeroit bien auant en l'hyuer, deuant qu'on le peuſt mettre en l'eſtat de ſeruice, ſi l'on n'auoit le ſoutien & l'appuy d'vne armée. Par ainſi le Roy voyant ſon eſperãce perduë & la ſaiſon deſia trop tardiue pour accomplir ſes deſſeins, il ſe retira deuers Amiẽs en l'Abbaye de S. Fuicien.

Cependant les eſcarmouches ne laiſſerent pas de continuer au camp du mont Lambert. Et vn iour entr'autres, le Duc d'Aumale ieune Prince fils aiſné du Duc de Guiſe voyant les François ſouſtenir aſſez mollement l'aſſaut des Anglois, & deſia preſts d'eſtre renuerſez, & faiſant eſtat d'auoir du ſupport de ceux de ſa compagnie, il s'en alla fondre deſſus vne de leurs troupes qui venoit attaquer les Francois par le flanc & d'abord les chargea ſi vigoureuſement qu'il les arreſta tout court. Mais comme il ne fut aſſiſté ny ſuiuy de la facon qu'il eſperoit, auſſi receut-il vn coup de lance dedans la veuë, qui luy donna droit entre le nez & l'œil, & fourra le fer de trois quarres, enuiron demy pied dedãs la teſte. Ce qui toutefois ne luy fiſt perdre ny les arçons, ny l'entendement: dequoy bien luy priſt. Car s'il fuſt tombé de deſſus ſon cheual, iamais hõme ne l'euſt ſauué des mains des gens de pied Anglois, qui n'en prenoient iamais guere à mercy. Le coup eſtoit tres dangereux, & les Chirurgiens tenoient ſa vie en grand hazard. Mais Dieu la luy ſauua, pluſtoſt que non pas les medicamens & remedes des hommes. Et cela n'empeſcha pas qu'il ne ſe fiſt encore auſſi toſt pluſieurs autres beaux faits d'armes, à deux deſquels François de Touteuille Seigneur de Mauille, & Iean de la Vieuuille Seigneur de Fretoy furent tuez.

Autres eſcarmouches.

Le Duc d'Aumalle bleſſé d'vn coup de lance.

B

Auſſi l'aduantage eſtoit-il grand pour les Anglois d'autant que du coſté que l'on dreſſoit les eſcarmouches, ſçauoir eſt en tirãt du chaſteau de Boulogne vers les Tours d'Ordre, & de S. François, ou le Roy d'Angleterre auoit l'année precedente aſſis ſon camp pour aſſieger la meſme ville, & y reſtoit encore de grandes tranchées où les Landſquenets eſtoient, & dedans leſquelles les François tomboient, penſans ſuiure ceux qu'ils auoient repouſſez. Mais pourtant le Roy d'Angleterre ne ſe tint pas tellement aſſeuré de cét auantage, qu'il n'enuoyaſt en Allemagne faire leuée de dix mille C Landſquenets & de quatre mille cheuaux, pour venir par les pays de l'Empereur ioindre ſon armée dedans la terre d'Oye: & auec ce renfort leuer le ſiege de deuant la ville. Dequoy le Roy François ayant auis, & conſiderant que ſon entrepriſe de Guines eſtoit faillie à cauſe de l'hyuer, il pourueut aux auenuës du pays de Thierarche, & aux enuirons d'Aubinton, de Veruin, de Guiſe pour leur en empeſcher la deſcente: manda promptement au Mareſchal du Biez qu'il aſſailliſt, ruinaſt & bruſlaſt la terre & Comté d'Oye, pour ce que Calais, Hames, & Guines, leſquelles l'Anglois poſſedoit en terre ferme, n'auoient rafraichiſſement que de là. Et pour ordonner des affaires ſelon l'occurrence, il s'achemina vers la Ferté ſur Oize.

Auantage des Anglois.

Leuée de Landſquenets pour le Roy d'Angleterre.

Le terroir d'Oye eſt mareſcageux & fertile en herbages, & peut contenir enuiron quatre lieuës de long, & trois de large. Il a d'vn coſté la mer, & à l'vn des bouts la ville de Calais, à l'autre Grauelines, au pays de Flandres. Deuers la terre ferme, & le long de la riue du marais ſont la ville de Guines & le chaſteau de Hames: & au bout titant en Arthois, la ville d'Ardres. Pour la ſeureté de ce terroir les Anglois auoient fait du coſté de la mer de grands foſſez ordinairement pleins d'eau, auec des rem-D parts: & pour les flanquer, dreſſé des forts & baſtions, appellez blocuz entr'eux, où ils mettoient des garniſons, qui deffendoient l'entrée du pays. Mais l'affection que les François auoient au ſeruice de leur Prince, les emporta tout au trauers les canaux, droict contre le principal de leurs forts, lequel ils aſſaillirent ſi viuement que dedans peu de iours ils le forcerent, & mirent tout ce qu'ils trouuerent dedans au fil de l'eſpée. Les Anglois de Calais & des enuirons s'auançoient au nombre de deux mille & plus pour leur empeſcher le paſſage. La gendarmerie Françoiſe, qui marchoit deuant, les receut, & chargea pareillement de ſorte, qu'elle les deffit, en tua la plus grande part, & contraignit le reſte de ſe ietter à corps perdu dans les foſſez, pour ſe ſauuer, quoy que ce ne fuſt ſans y perdre de ſon coſté quatre vingts ou cent cheuaux, & pluſieurs hommes d'armes. Cela faict, le camp ſe logea: Mais dés la nuict ſuiuante, il ſuruint vne ſi grande pluye, que des foſſez, qui ſont en ceſte terre pour l'eſgouter, elle en fiſt de groſſes riuieres, & par ce moyen induiſit les Fran-

Deſcription de la terre d'Oye.

Deffaite d'Anglois en icelle.

cois à se retirer, sous consideration qu'il eust fallu presque autant de ponts qu'il y A auoit de trenchées. & que si la pluye continuoit, ils n'eussent peu ramener l'artillerie sans grand hazard. Ce que toutesfois ils ne firent qu'apres auoir bruslé tous les villages du pays, iusques aupres de Merc.

Retraitte des François.

Mais pendant cela les Anglois entreprirent sur le fort qui les tenoit en bride. Ils estoient forts en la haute & basse Boulongne, & tout autour de la Tour d'Ordre auoient faict vn autre fort de terre, bien flanqué, tant pour la conseruation d'icelle, qui seruoit de protection aux nauires lesquelles entroient dedans le canal de la riuiere, que pour tenir plus grand nombre de gens en seureté. Dessus ceste confiance ils sortirent vne nuit iusques au nombre de sept ou huict mille hommes en deliberation de surprendre le fort que les François poursuiuoient deça l'eau vis à vis de la basse Boulongne. La plus part de la fortification estoit encore si mal auancée, qu'on y pouuoit monter sans echelles, & n'y auoit entre la ville basse & le fort que la greue: de sorte qu'on pouuoit tirer de l'vne en l'autre auec vne couleurine, & quand la mer estoit retirée, l'on n'y estoit pas en l'eau, iusqu'au gros de la iambe. Ils en approcherent enuiron vne heure deuant le iour. Mais Thibaut Rouhaut Seigneur du Riou, B Lieutenant du Roy François dedans le fort, & le Capitaine Villefranche son Lieutenant, sentans leur secours loin, faisoient le guet iour & nuit auec leurs soldats; dequoy bien leur prist. Car de premiere arriuée les Anglois donnerent sur le haut du rempart, & comme ils assaillirent furieusement, aussi furent-ils receus & soustenus auec tant d'asseurance, que tout ce qui s'auança vers le haut fut tué, & le reste renuersé & mis à vau-de route.

Entreprise des Anglois sur le fort de leurs ennemis.

D'autre costé le Roy François aduerty que les Landsquenets, qui venoient au secours du Roy Henry, estoient paruenus iusqu'à Fleurines, gros village au pays de Liege, à dix lieuës de Mesieres, n'espargna rien pour leur faire obstacle. L'Empereur les auoit empeschez de passer sur les lieux de son obeissance. Craignant que ce refus ne les poussast à chercher passage au trauers de son Royaume à force d'armes, il depescha François de Bourbon Duc d'Anguien pour aller dans Guise auec trois cens hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied: enuoya le Seigneur de Langey de- C dans Mesieres auecques mille hommes de pied, & les arrierebans de Bourgongne, & partie de ceux de Champagne: & donna charge au Seigneur de Longueual son Lieutenant en Champagne de leuer la legion du pays, & garnir les passages sur lesquels il iugeroit que l'ennemy voudroit entreprendre. Par ce moyen les Landsquenets ayans desia seiourné trois sepmaines à Fleurines, sans pouuoir faire aucune resolution de quelle part ils s'ouuriroient le passage, & voyans que le iour de leur payement venu les deniers n'en estoient encore en Angleterre, ils tournerent leurs enseignes, se remirent au chemin par lequel ils estoient venus, & pour seureté de leur solde, emmenerent les Tresoriers & Commissaires du Roy Henry.

Landsquenets au secours du Roy d'Angleterre.

Mais comme les escarmouches continuoient entre les Anglois de Boulongne & les François du fort d'Outreau, les neiges, les pluyes, & le mauuais temps causerent la peste dedans le camp des assiegeans, qui pour vne seule nuict emporta plus de six vingts soldats, & dura tout l'hyuer si furieusement qu'en fin on ne fist plus d'autre sepulture aux morts sinon d'abatre sur eux les maisons, qui n'estoient que des trous en

Peste au camp des François deuant Boulongne.

1546. terre, couuerts d'appentis de paille ou de chaume. Elle appaisa toutesfois sa fureur vers le printemps, & donna loisir aux deux parties de recommencer de plus belle à D guerroyer & faire des entreprises. Il estoit besoin de remettre des viures dedans le fort d'Outreau, où la necessité commençoit à presser les François. Le Seigneur de Senarpont Lieutenant du Mareschal du Biez fut ordonné pour faire ceste execution, & partit le iour de Pasques sur le soir d'aupres Monstrueil auec soixante hommes d'armes. Mais passant au pont de brique au dessous du mont Sainct Estienne, il rencontra trois cens Cheuaux Anglois venus là de Calais pour l'empescher. L'escarmouche fut dressée de part & d'autre, & l'alarme en estant allée iusqu'à Boulongne, ceux de dedans renforcerent leurs gens iusqu'au nombre de sept cens cheuaux, & quatre cens arquebuziers à pied; lesquels passans la riuiere, se vinrent embuscher en vn village appellé Danes, entre Estappes, & le fort d'Outreau, pendant que Senarpont ietta dedans les viures & rafraichissemens qu'il conduisoit, esperans de le deffaire aisement à sa retraite. Mais comme il arriua sur les gens de cheual, & vid que les arquebuziers n'estoient pas encore ioints auec eux, il delibera de tenter la

fortune, & de les combatre auant qu'ils se puissent assembler. Leur Caualerie estoit A en trois trouppes, deux desquelles se mirent en vne, & la troisiesme se tint sur les aisles pour charger Senarpont par les flancs. Ce qu'ils firent en sorte que le Comte Reingraue fut blessé d'abord, & porté par terre. Mais les hommes d'armes conduits derriere par le Mareschal du Biez arriuans incontinent apres à la charge, ils la firent si furieuse, que les Anglois n'eurent aucun moyen de les soustenir, ains y fut tué iusques à cent ou six vingts des leurs, entre lesquels mesmes se trouua le Mareschal de Calais chef de l'entreprise, & soixante & quinze *autres tous couuerts de casaques de veloux pourfille d'or & d'argent*, pris prisonniers.

Mort du Mareschal de Calais.

Quelque temps apres le Mareschal du Biez informé que les viures commençoient derechef à diminuer au fort, delibera d'y reiterer de l'auictuaillement, & pour cét effect partit de son camp au dessus de Monstrueil, & prist le chemin du Mont sainct Estienne. Comme il en approchoit, il rencontra six mille Anglois conduits par Henry Comte de Suthry, pour luy preuenir son dessein. Et bien qu'il fust moindre en B nombre, si ne refusa-t'il le combat, ains marcha droit vers eux, & les chargea si vaillamment & furieusement, qu'apres vn long chamaillis de part & d'autre, il les defit & repoussa iusques dedans vn petit fort, lequel il força sur eux, en tua prés de sept ou huit cens, & contraignant le Comte de Suthry de se sauuer à la fuite, en retint encore huict vingts prisonniers.

D'autres disent Sufry, qui est tout vn, & du Bellay l'appelle Milor Sorel.

Ces deffaites affoiblirent tellement les forces des Anglois, que Henry Roy d'Angleterre venant à cōsiderer la diminution de ses finances, le grand nombre d'hommes qu'il auoit perdus & perdoit tous les iours, & les infinis frais qu'il auroit encore à supporter, s'il vouloit tenir & resister plus longuement, il eut en fin esgard à l'obstination du Roy François à reconquerir sa ville de Boulongne, & comme il cognoissoit bien que l'Empereur (quelque ligue qu'il eust auec luy) ne visoit qu'à son profit particulier, delibera de mettre fin à la guerre & aux querelles d'entre le Roy François & luy. Ce qui luy fist entendre aussi tost & promist qu'enuoyant ses depputez à Ardres, il despécheroit pareillement les siens à Guines pour ceste fin. Le Roy C François auoit desia si bien retreint les assiegez, qui n'en pouuoient presque plus. Neantmoins il consentit volontiers à ceste assemblée, par ce qu'il cognoissoit la mauuaise volonté de l'Empereur en son endroit, & que depuis la mort du Duc d'Orleans son fils, les principales conditions de leur paix estans comme annullees, il ne desiroit auoir tout en vn mesme temps sur les bras deux tels ennemis que cét Empereur & le Roy d'Angleterre. A ceste occasion il deputa de sa part l'Admiral d'Annebaut & Raimond premier President de Roüen, pour aller à Ardres; & le Milord Dudley, Admiral d'Angleterre, depuis Duc de Northumbelland, se rendit à Guines pour l'Anglois. Ceux-cy s'assemblerent entre Ardres & Guines, & finalement apres auoir conuenu de plusieurs choses, accorderent vne ferme paix moyennant les conditions qui suiuent.

Pourparler & Traicté de paix entre les Roys de France & d'Angleterre.

I. Que le Roy de France payeroit dedans huit ans huit cens mille escus au Roy d'Angleterre, tant pour les arrerages de la pension qu'il luy deuoit, que pour les frais de la guerre & plusieurs autres despenses faictes par ledit Roy aux fortifications de D Boulongne & du Boulonnois.

Articles de la paix.

II. Et, Que moyennant ceste somme, le Roy d'Angleterre remettroit entre les mains du Roy de France Boulogne & tout le Boulonnois auec les places tant anciennes, que par luy nouuellement edifiées, comme le Mont-Lambert, la Tour d'Ordre, Ambletueil, Blacquenay, & autres en leur entier, & toute l'artillerie, viures, & munitions, qui estoient dedans icelles.

Ces conditions estant respectiuement accordées & signées par les deux Roys, l'Admiral Dudley vint par deuers celuy de Frāce pour luy voir iurer la Paix, & l'Admiral d'Annebaut alla par deuers celuy d'Angleterre, afin qu'il fist le semblable en sa presence. Le dernier, se voyant en necessité d'argent auoit pendant la guerre vsurpé les biens & reuenus des Hospitaux, & Maisons des pauures, & des Seminaires & Colleges, voire de toutes les fondations de Messes & seruices de son Royaume. Apres la paix, il commist vn autre acte, dont plusieurs ne luy donnerent pas beaucoup de louange. Car Henry Comte de Suthry l'vn de ses Lieutenants deça la mer ne fut pas plustost de retour en Angleterre que pour quelque disgrace & dedain conceu, il le fist mettre en prison auec Thomas Haward Duc de Northfolc son pere,

Hospitaux, Seminaires & Colleges pillez par le Roy d'Angleterre.

Thomas Havard Duc de Northfolc condamné à perpetuelle prison.

& quelques iours apres condamna le pere à finir ses iours en la Tour, & le fils à perdre publiquement la teste, pour auoir tenu quelques propos suspects à sa Maiesté. A

Maladie du Roy Henry.

Mais comme il estoit desia vieil, & n'auoit pas moins regne que trente-huict ans, aussi tomba-t'il incontinent apres malade d'vne maladie qui le mist au cercueil. Se voyant proche de la mort, il voulut penser à sa conscience, & fist assembler quelques sçauans Prelats pour consulter auec eux de son retour à l'Eglise Romaine. En quoy toutefois il n'auança gueres, ou point du tout. Car les vns craignans de parler trop librement, n'oserent pas luy dire la verité. D'autres par flaterie luy representerent que c'estoit par vne diuine & bonne inspiration qu'il auoit renoncé le Pape, & l'Eglise Romaine. Et l'Euesque de Winchestre, l'ayant plus hardiment que tous fait resoudre à tenir les Estats auant son decez, & prendre leur auis d'vne chose de laquelle dependoit tout l'heur ou le malheur de l'Angleterre, il suruint encore apres quelques courtisans & Seigneurs, qui l'en detournerent entierement, de peur, comme il y a de l'apparence, que les biens de l'Eglise dont ils estoient en possession ne leur fussent disputez, & qu'ils ne leur conuint rendre ce qu'ils auoient iniustement occupé. De sorte que toute ceste consultation ne luy seruit de rien, sinon qu'apres plusieurs calamitez & miseres, elle luy fist naistre la volonté de faire vn bien, lequel en si grande extremité seruit d'vn grand secours aux pauures. B

Eglise des Cordeliers restablie 1547.

Quelques iours deuant qu'il decedast, il commanda qu'on ouurist l'Eglise des Cordeliers de Londres, de laquelle il auoit chassé les Religieux, & qu'on la purgeast pour seruir d'Eglise parrochiale. Ce qui fut fait, & le troisiesme iour de Ianuier on y celebra la Messe, où l'Euesque de Rochestre son Aumosnier exhorta le peuple à continuer d'oresnauant les exercices de la Religion Catholique, & leut les patentes du Roy par lesquelles il donnoit en pur don à la ville de Londres pour l'vsage & seruice des pauures, ladite Eglise des Cordeliers erigée en paroisse, l'Hostel Dieu de Saint Barthelemy, mille escus de rente annuelle, & deux autres Eglises parrochiales basties à l'honneur de S. Nicolas & de S. Eduin, qu'il vnit auec l'autre, & voulut qu'elle portast d'oresnauant le nom *d'Eglise de Iesus-Christ fondée par Henry VIII. Roy d'Angleterre.*

Le Roy Henry communie sous vne seule espece & meurt.

Apres cela, comme il sentit que la maladie se renforçoit, & l'affoiblissoit dauantage, il fist derechef celebrer la Messe, & communia au sacré corps du fils de Dieu sous vne seule espece, comme il auoit accoustumé. Quoy fait il rendit l'esprit le 28. iour de Ianuier l'an mille cinq cens quarante-sept, & receut les honneurs de la sepulture à Windesore, où l'on dressa sur son corps vne tombe de cuiure entourée d'vn ouurage de fleurs & de figures, laquelle s'y void encores. Il eut six femmes, trois desquelles porterent le nom de Catherine, deux celuy d'Anne, & vne celuy de Ieanne. Et les enfans qu'il laissa de trois d'icelles regnerent l'vn apres l'autre, suiuant l'ordonnance de son Testament. Car il declara par iceluy, Qu'il vouloit que son fils Edward né de Ieanne Seimer aagé de neuf ans luy succedast le premier. Que s'il mouroit sans enfans, Marie sa fille née de la Royne Catherine viendroit à la Couronne. Et si ceste-cy decedoit aussi sans hoirs de son corps, Qu'Elizabeth sa fille, née d'Anne de Boullen, y seroit admise : Apres lesquels tous, la Couronne demeureroit au plus prochain heritier par droit commun. Ce qui s'accomplit finalement en la personne de Iacques VI. Roy d'Escosse comme fils de Marie petite fille de Marguerite sœur dudit Henry, comme il sera remarqué en son lieu. C D

Sommaire des principales matieres contenuës au Liure XXI.

I. *Edvvard VI. du nom succede à son pere Henry. Seize Tuteurs de son Royaume. Edvvard Seymer son oncle seul Protecteur de sa personne & de son Estat. Cause de mettre la Doctrine de Luther en Angleterre. Sacre & Couronnement d'Edvvard. Mort de François I. Roy de France. Auquel succede Henry II. son fils. Edicts de Henry VIII. abolis en Angleterre. Escossois defaits par les Anglois. Lettres du Protecteur d'Angleterre aux Bretons d'Escosse, pour les induire au mariage de leur Royne Marie auec Edvvard.*

II. *La Messe abolie en Angleterre. Euesques Catholiques prisonniers. Hugues Latimer premier Apostre des Anglois. Armée des François en Escosse. Marie Royne des Escossois amenée en France. Edvvard protecteur d'Angleterre fait decapiter Thomas son frere. Bucer, Martyr, Ochin, & autres appellez d'Allemagne en Angleterre. Sedition pour la Religion.*

III. *Paul de Thermes en Escosse auec nouuelles forces. Henry II. conqueste diuers forts sur les Anglois entre Calais, & Boulogne. Le Protecteur d'Angleterre mis en prison, & peu de temps apres deliuré. Paix entre la France & l'Angleterre. Reddition de Boulongne aux François, Dispute en Angleterre touchant l'Eucharistie. Euesques Anglois refugiez à Rome.*

IV. *Edvvard Seymer Protecteur d'Angleterre decapité. Iean Dudley Duc de Northumbelland Regent du Royaume. Maladie, & mort du Roy Edvvard. Ieanne de Suffolc declarée Royne d'Angleterre: mais aussi tost demise & emprisonnée.*

V. *Marie succede au Roy Edvvard. Restablit la Religion Catholique. Fait mourir le Duc de Northumbelland.*

VI. *Pierre Martyr chassé d'Angleterre. Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury prisonnier, auec Hugues Latimer & autres. Sacre & Couronnement de la Royne Marie.*

VII. *Conspiration de Thomas Viat, & autres. Mort du Duc de Suffolc, & de Ieanne sa fille. Loix Ecclesiastiques de la Royne Marie. Elizabeth prisonniere.*

VIII. *Mariage de la Royne Marie, auec Philippes d'Austriche depuis Roy d'Espagne. Assemblée des Estats d'Angleterre. Retour & restablissement de Renaud de Pole Cardinal. Lequel absoult les Anglois d'excommunication.*

IX. *Abiuration de Cranmer & sa mort. Renaud de Pole creé Archeuesque de Canterbury. Calais, Guines, & autres places reconquises par Henry II. Roy de France sur la Royne Marie. Mariage de Marie Stuard Royne d'Escosse auec François Dauphin. Mort de Marie Royne d'Angleterre.*

X. *Elizabeth succede à Marie, & est couronnée à Londres. Marie Stuard proclamée Royne d'Angleterre en France. Elizabeth change la Religion Catholique en Angleterre. Et se declare Chef de l'Eglise Anglicane. Euesques Catholiques prisonniers. Grands Officiers de la Couronne sous Elizabeth, Religion Catholique aussi changée en Escosse. Escossois se mettent en la protection d'Elizabeth. Mort de Henry II. auquel succede François II. Mort de Marie Regente d'Escosse: & de François II. auquel succede Charles IX. Naissance de Iacques fils de Marie Roy d'Escosse. Anglois chassez du Haure de Grace.*

XI. *Diuerses propositions de mariage auec la Royne Elizabeth. Mort d'Henry Roy d'Escosse. Marie Royne d'Escosse sa femme prisonniere en Angleterre. Iacques VI. couronné Roy par les Escossois. Elizabeth excommuniée par le Pape. Conspiration du Duc Northumbelland, du Comte de Vuestmerland, & du Duc de Northfolc contre elle.*

XII. *Les Estats des Pays bas recherchent son alliance. Execution de Guillaume Parry. Iesuites cruellement traitez en Angleterre. Le Comte de Derby Ambassadeur d'Elizabeth en France. Estats receus par elle en sa protection. François Drack, Vice-Admiral d'Angleterre pille les costes des Indes. Mort de Charles IX. auquel succede Henry III.*

XIII. *Condamnation de la Royne d'Escosse*

A

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

B

LIVRE VINGT-VNIESME.

EDVVARD VI.

C L s'est veu sur la fin du Liure precedent que HENRY VIII du nom Roy d'Angleterre, institua pour successeur de sa Couronne EDVVARD VI. aussi du nom son fils, aagé de neuf ans, auquel il substitua Marie sa fille de la premiere femme, & à Marie, Elisabeth fille de la seconde. De cette institution, & du regne de ce ieune Prince s'ensuiuit vn changement de la Religion en Angleterre, comme nous dirons. Car iaçoit que Henry son Pere eust chassé toute l'authorité du Pape hors du Royaume, & defendu sur peine de la vie de l'aduoüer pour Chef de l'Eglise: toutesfois comme il a cy-deuant esté monstré, il retenoit toute la doctrine Apostolique & Romaine.

EDVVARD VI. I. Edvvard VI. du nom succede à Henry VIII. 1547.

Il auoit bien fait instruire son fils en icelle dés ses premiers ans. Mais estant au lict de la mort il luy bailla seize Tuteurs, & entre iceux Edward Seymer Comte d'Herford, & grand Chambellan de toute l'Angleterre son oncle, qui luy fist changer & corrompre sa premiere instruction. Car les autres Tuteurs baillerent depuis la principale charge de la tutelle à cestuy-cy, pour ce qu'on estimoit qu'il luy seroit fidelle, D & luy donna-t'on vn titre fort honorable, en le qualifiant PROTECTEVR DV ROY, ET DV ROYAVME. Il prist dauantage, & porta le nom & la dignité de Duc, pour ce que le Roy le gratifia de la Duché de Sommerset. Et cõme il estoit affectionné à la doctrine de Luther, aussi mist-il peine qu'elle fust receuë, & persuada au Roy de l'embrasser. En quoy il eut pour compagnons & adiuteurs Richard Coxe & Iean Chec precepteurs de la personne Royale, & Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury, Primat & Metropolitain d'Angleterre, tous hommes de grand sçauoir, mais pareillement imbus de la doctrine de Luther.

Seize Tuteurs baillez au ieune Roy Edvvard.

Edvvard Seymer protecteur du Royaume d'Angleterre & Duc de Sommerset.

Cause de mettre la doctrine de Luther en Angl.

Ce Cranmer auoit esté cause que le Roy Henry s'estoit separé de l'Eglise Romaine & auoit renoncé la Chaire de S. Pierre en intention d'establir la nouuelle secte de Luther dans le Royaume. Ce qu'il n'auoit peu faire du viuant de Henry, il le parfit durant le Regne d'Edward son fils, à l'ayde & adueu du Protecteur de l'Estat. Et comme ce ne fut pas tout d'vn plain coup, ains insensiblement, & petit à petit il ne laissa de couronner & sacrer Edward à Westminster le vingt-quatriesme iour de

Couronnement du Roy Edvvard VI.

Feurier, suiuant les anciennes coustumes & ceremonies obseruées au Sacre & Couronnement des Roys d'Angleterre. A

Le Roy François aueriy de la mort du Roy Henry.

Mais cependant le Roy François, qui s'estoit retiré dans Saint Germain en Laye, apres la paix de Boulogne, receut là les nouuelles du trespas du Roy Henry, pour lequel il porta de grands ennuis, tant à cause de l'esperance qu'il auoit de faire ensemblement vne alliance plus estroite & ferme que celle qu'ils auoient commencée, que parce qu'ils estoient presque d'vn aage & de mesme complexion. Ce qui luy apporta beaucoup d'alteration & de changement à sa santé: & prenant cette mort comme vn presage & pronostic de la sienne prochaine, il fut deslors recognu beaucoup plus pensif qu'auparauant. De fait, peu de iours apres vne fievre lente le saisit, pour la dissipation de laquelle il courut par plusieurs & diuers lieux propres aux exercices & plaisirs de la chasse, la Muette maison nouuellement bastie à deux lieuës de saint Germain, au bout de la forest, Villepreux, Dampierre aupres de Cheureuse, Limours, saint Germain, Rochefort, & delà s'en vint coucher à Rambouillet, où le deduit de la chasse & de la vollerie l'ayant fait seiourner quelques iours, sa fievre ordinaire renforça de sorte, qu'elle se conuertit en cōtinuë, & finalement l'emporta le dernier iour de Mars auant Pasques, 1547. apres qu'il eut regné trente-deux ans, & plus. Il fut enterré le vingt-quatriesme de May dedans l'Eglise saint Denis. Et deux de ses fils François & Charles, dont le premier estoit decedé vnze ans deuant, & l'autre deux ans furent inhumez au mesme temps. Car leurs corps estoient demeurez iusques alors sans sepulture. B

En tombe en apprehension, qui luy cause la fieure.

De laquelle enfin il meurt à Rambouillet.

Son enterrement & celuy de ses enfans.

Henry II. du nom luy succede.

Edicts de Henry VIII. abolis en Angleterre.

Creation de nouueaux Comtes.

Thomas VVristey Chancelier.

Restoit Henry II. du nom, qui luy succeda à l'aage de vingt-huict ans, & fut sacré à Reims le 25. iour de Iuillet. Enuiron lequel temps les Edicts & Constitutions du Roy Henry VIII. touchant la Religion, desquels nous auons parlé au Liure precedent, furent abolis & cassez par Arrest public, & les images & statuës ostées des Temples d'Angleterre. Ce qui donna commencement à la predication du Lutheranisme. Et pour l'establir & fonder plus facilement & fermement, Edward Seymer Gouuerneur & Protecteur du Royaume s'obligea à tous les principaux Seigneurs & Milors, & s'aquist leur affection & bien-veillance, persuadant au Roy de les honorer de nouuelles dignitez. Ainsi le frere de la Royne Catherine, surnommé Parre, Comte d'Essex, fut fait Marquis de Nortampton: Thomas Seymer frere du Protecteur, crée Baron de Sudley, & Admiral d'Angleterre: Iean Dudley Baron de Lissen, fait Cōte de Warwic, Edmōd Sheffeld & Richard Riccie declarez Barons: tous lesquels estoiẽt de la secte de Luther. Il n'y auoit des grāds que Thomas Wrisley Chancelier du Royaume, le Comte d'Arondel, & quelques Euesques, qui maintinssent la Religion Catholique: encore les chassa-t'on à la fin. Et la puissance absoluë de toutes choses demeura vers le Protecteur: en sorte qu'il ne se passa rien depuis sans son commandement tant en la Police de l'Estat, que de l'Eglise. Regent, Protecteur, Vice-Roy, Vice-Pape. Il commença à estre tout, & à manier le ieune Roy son neueu selon sa fantaisie. C

Guerre & victoire des Anglois contre les Escossois.

Le premier effet de cette puissance & authorité parut en vne grosse bataille qu'il galgna contre les Escossois, à Pinkincleucht. La cause de la guerre estoit celle mesme du temps du Roy Henry, c'est à sçauoir que les Escossois ne vouloient donner leur petite Royne Marie au Roy Edward. Apres la victoire les Anglois entrerent en pays, & prenans Leilbourg, & quelques autres places sur les Escossois estendirent leurs limites assez loin dedans l'Escosse, puis se retirerent. Mais pour ce que les Escossois auoient tousiours bon cœur, & se fioient aux promesses & forces de Henry Roy de France fils & nouueau successeur de François I. le Protecteur d'Angleterre Duc de Sommerset, & les autres Conseillers du Roy Edward, les voulurent induire à paix & reconciliation, par vn escrit qu'ils leur enuoyerent le sixiesme iour de Feurier mil cinq cens quarante huict en telle substance. D

1548.

Lettres du Protecteur d'Angl. aux Escossois.

Cōbien que vous qui estes inferieurs de cause & de deffence, deuiez par droict & raison commencer, veu que nostre domination à sa vogue, & s'estend bien auant en vostre pays: toutesfois nous ne nous pouuons garder de vous aduertir de vostre salut. Deuant la bataille de l'année passée nous vous auions inuitez à paix & amitié, & vous auions declaré nostre intention & volonté. Mais nos lettres furent cachées & retenues par vos Capitaines, & le Regent du Royaume, & ne vous ont esté rendues. Car ils ne se soucient de vous en aucune

A *maniere, ny de ce qui vous peut aduenir, pourueu qu'ils soient à leur aise. Parquoy ils vsent à present de leurs ruses & finesses, & ne permettét que vous soyez informez de nostre vouloir & intention nous pretendons par ces presentes, que nous nous sommes mis en tout deuoir. Les Anglois ont en plusieurs batailles contre les Escossois, & de fort aspres, & n'y a doute que ceux qui lisent les Histoires, ou qui oyent parler de ce qui s'est fait iadis, ne s'estonnent grandement, que deux nations d'vn mesme pays & presque d'vne mesme langue soient en si horrible discord: & est certain que tels desireroient grandemét que par quelque moyen l'Isle fust reunie, & regie par vn mesme Seigneur. Mais tous confessent qu'il n'y a voye plus commode que par mariage. Et Dieu ayant pitié de vous, vous monstre ce chemin, & vous met comme dedans le sein vne occasion tres-vtile. Vostre Roy [1] mourut tost apres qu'il eut perdu la bataille, laquelle il auoit liurée contre sa foy, [2] soit qu'il se fust melancolié, soit qu'il eut autre cause. Il auoit trois enfans, deux fils & vne fille. Et certes les fils pouuoient empescher que l'vnion de vous & de nous ne se fist. Mais Dieu les a pris tous deux quasi en vn mesme iour, & en enfance, & vous a laissé vne petite fille seule heritiere, qui estoit née vn peu deuãt* B *la mort du pere. Mais il nous a donné vn Roy de grande esperance nommé Edvvard fils heritier de Henry. Quoy? ne voyez vous point vn lien preparé de perpetuelle & immortelle amitié? Telle occasion a souuent esté desirée mais il y a huict cens ans qu'elle ne s'est trouuée telle. Ce que ceux mesme qui empeschent la paix entre vous ne peuuent nier; mais disent que nous voulons par ce moyen vous seigneurier & reduire en seruitude. Ce que nous auons refuté au long il y a vn an par les lettres que nous vous enuoyasmes: & à present nous prenõs Dieu à tesmoin, que l'intention du Roy est de faire entre nous vne amitié indissoluble. Si vous en faites refus, & nous esmouuez derechef par vostre opiniastreté, à prendre les armes, ie vous prie, à qui imputera-t'on la cause des maux communs? Vous auez accordé en plein Conseil à nostre Roy la petite fille heritiere de vostre Royaume. De cela, les lettres en sont passees, lesquelles sont confirmees par le seeau publié du Royaume. Plusieurs asseurances données, il fut aduisé qu'on bailleroit ostages iusques à ce que tous deux fussent en aage. Ces lettres vostres sont entre nos mains, & en feront foy à iamais. Hamelton Comte d'Arrane, & Regent de vostre Royaume, n'a seulement assisté à ces choses, ains aussi les a gouuernees.* C *Mais depuis que le Cardinal de Sainct André, & quelques autres Prelats Ecclesiastiques l'eurent intimidé & effrayé luy monstrans grande esperance de l'autre part, il a rompu les accords, & a violé la foy. Parquoy la faute de tous les maux, qui vous sont cependant aduenus, luy doit estre imputée. Car il se faut prendre à luy de ce que vous auez perdu tant de forteresses & chasteaux: de ce que tant de vos gens sont demeurez sur le champ de bataille, & de ce que nous sommes entrez si auant en vostre pays.*

Mais quelle fin attendrez-vous de cette opiniastreté & desloyauté? Encore que nous soyons victorieux, neantmoins nous vous offrons la paix. Nous tenons vne grande part de vostre Royaume, & vous communiquons l'Angleterre. Nous vous quittons volontairement ce qu'on a coustume d'imposer aux vaincus pour ignominie: c'est de leur faire perdre le nom de leur nation, quand on les conioinct & entremesle auec le peuple victorieux & ne faisons refus de reprendre l'ancien nom de Bretons. Y a-il chose que nous puissions faire dauantage? Tout le monde ne iugera-il pas que nous auons iuste cause de combattre quand vous ne receuez des conditions si liberales, honnestes, & equitables? Nous D *vous faisons toutes ouuertures à nostre amitié, & ne chassons vostre Royne, mais nous nous la voulons esleuer par dessus l'Angleterre, auec sa fille. Outre cela, nostre intention n'est point de casser vos loix: car & l'Angleterre, & la France, & les Prouinces de l'Empereur vsent de diuerses loix. Ceux qui empeschent la paix vous mettent ces terreurs au deuant, mais tels ont plus d'esgard à leurs conuoitises & profits, qu'à vostre salut. Retirez vos yeux, & considerez l'Estat de vostre republique. Vous auez vne petite fille heritiere du Royaume, laquelle il faudra marier quelque iour. Elle se mariera donc ou à quelque Prince de vostre nation, ou à quelque estranger. Si elle prend vn des vostres, nostre droict nonobstant nous demeurera tout entier, & cela esmouuera des enuies & discordes ciuiles. Si vous la pouruoyez à vn estranger, vous nous aurez ennemis perpetuels & seruirez miserablement à vne nation estrangere. Il vous faudra mander secours de bien loing, & ne se peut dire combien la gendarmerie qui vous sera enuoyee, fera de dommage, & se portera fierement & insolemment enuers vous. Car ils se persuaderont, que tout vostre salut gist en leur protection & deffence. Quoy? ils vous rauiront vostre Royne, & la transporteront où bon leur semblera, & s'il leur vient guerre de quelque costé,*

[1] Iacques V. du nom.

[2] Les Historiens d'Escosse contredisent à ce point.

Les maux qui viennent pour s'allier aux estrangers.

(chose qui peut aduenir) ils ne penseront à autre chose qu'à deffendre eux & leurs biens: & vous mespriseront iusques à vous abandonner en proye. Que si d'auanture ils vous enuoyent des Capitaines sans soldats, ils vous donneront la loy & vous commanderont: & s'il y a quelque chose de bien fait, s'en attribueront la gloire totale: mais s'il aduient quelque deconfiture, tout le meschef tombera sur vous qui neantmoins exposerez vostre vie & vostre sang. Et l'exemple domestique vous peut monstrer le danger qui est d'vser d'aydes estrangeres. A

Mutations de plusieurs peuples.

Les peuples de cette Isle, nommez Bretons, appellerent iadis les Saxons & les Anglois à leur ayde, par lesquels ils furent depuis chassez du pays, & repoussez aux montagnes & paluds de Galles. Les Pictes, gens courageux & vaillans ont eu autresfois leurs demeure entre les Anglois & Escossois: qui les deffendirent quelque temps de l'ennemy, & finalemẽt les accablerent de sorte qu'il n'en reste pas seulement auiourd'huy le nom. Le pareil n'est-il pas aduenu aux Gaulois quand ils ont vsé du secours des Francs ou Francons, appellez maintenant François? Et de nostre temps aux Grecs & aux Hongres, quand ils se sont voulus seruir du secours des Turcs? Les Goths n'ont-ils pas occupé par ce moyen en l'Italie, & les Lombards toute la Lombardie lors dite Insubrie? Si vous estes sages, ne prenez enuie d'esprouuer la fiereté & insolence d'vn gendarme estranger: mais appaisez ce monceau de maux par nopces, paix & affinité honnorable, & vous mettez deuant les exemples & mœurs de nations circonuoisines. B

L'Empereur Charles cinquiesme iouïst ainsi d'Espagne, & de Bourgongne. Le Roy de Frãce a acquis la Duché de Bretagne par tel moyen, & les autres nations font toutes le semblable. Car il y a seulement deux voyes, par lesquelles les guerres prennent fin: assauoir par force & victoire, ou par mariages. Si la violence & force vous desplaist, que ne receuez-vous l'autre qui vous est offerte, & qu'autre fois vous auez solemnellement accordée.

Nous cognoissons bien ceux qui vous retirent des bons & salutaires conseils. Ce sont quelques Prelats Ecclesiastiques, & le Regent du Royaume. Mais prenez garde, que ceux ne ruinent totalement vostre liberté, qui tant souuent ont rompu leur foy: & qu'estans corrompus par dons, comme par le guerdon de trahison, ils ne liurent vos boulevers & forteresses aux Estrangers. Quoy faisant, ils vous donneront à entendre, leur dessein estre, que les Estrangers les deffendent contre nous, ores qu'ils facent leur proiect de se fortifier par iceux, pour vous tenir en bride. Et qui ne void quel pauure Estat sera tant celuy du Royaume que le vostre? O la miserable & calamiteuse obstination: Nous sommes clos de tous costez de la Mer Oceane comme d'vn rempart & muraille tres-ferme: si nous estions vnis de courages, nous serions les plus heureux du monde, & pourrions faire icy vne Monarchie tres-florissante. Si cette raison ne touche en rien vos cœurs, au moins que la calamité que vous auez dés long-temps receuë, & celle qui vous menasse, vous puisse esmouuoir, auec la reuerence & la crainte de Dieu, qui vange la foy & les contracts violez, & a si fort en horreur toute conuoitise de guerre, qu'il la punit par de griefues peines. C

Les Anglois demandent Marie Royne d'Escosse, pour Edvvard leur Roy.

Nous demandons vostre Royne, qui nous a esté accordée, & suiuons la voye de paix, laquelle Dieu par sa volonté infinie nous a enseignée, & requerons que vous suiuiez les mesmes traces. Vous aduertissant, que si nous sommes refusez en nos demandes, necessairement il nous faudra faire la guerre. Et protestons qu'à l'ayde de Dieu, duquel vous mesprisez la parole & la voix, nous poursuiurons nostre droict à feu & à sang. Parquoy, il sera licite aux gens de bien, qui sont entre vous angoissez pour les miseres du pays, & pensent que la foy donnee se doit garder, de se retirer par deuers nous, quels qu'ils soyent. Car ils peuuent estre asseurez que nous leur porterons toute amitié & fidellité. Et afin que nous puissions trafiquer les vns auec les autres, il n'y a pas long-temps que le Roy a fait vn Edict, pour monstrer la bien-veillance qu'il a enuers vous: Et s'il s'apperçoit que ce bien fait ne soit mal employé, il a deliberé de vous faire dauantage. Ce qu'il veut vous estre signifié de par luy. D

II.

A quoy les Escossois ne veulent entendre.

Les Escossois ayans leu cet escrit, & se fians au secours de la France ils n'y voulurent prester l'oreille, principalement à cause du changement, qu'ils voyoient estre de iour en autre fait en la Religiõ des Anglois. Et de fait, le Protecteur d'Angleterre non content d'auoir supprimé les Cõstitutions de Henry VIII. lequel bien qu'ennemy de la Primauté des Papes en l'Eglise, auoit neantmoins tousiours fermement

ANS DE IESVS-CHRIST.

A retenu toute la croyance des Catholiques, & d'auoir commandé qu'on ostast les images des Saincts hors de tous les Temples, ainsi que nous auons desia dit : il commença encore en ce mesme temps à proposer d'abolir entierement la Messe par toute l'estenduë du Royaume. A quoy les Euesques, Estienne Gardiner de Wincestre, Edmond Boner de Londres, Iean Tonstal de Durham, & Nicolas Heth de Rocgestre, s'opposerent courageusement, & maintinrent en l'assemblée des Estats conuoquez à cet effet, qu'il ne falloit rien innouer ny changer en la Religion, pendant la ieunesse & minorité du Roy. Mais leurs oppositions & protestations ne seruirent de rien : encore que Marie sœur du Roy les portast, comme ferme Catholique que elle estoit, & qui ne laissa de faire tousiours dire & celebrer, comme le seruice diuin en Angleterre. Ains fut la Messe abolie par vn Decret public, & toutes les ceremonies de l'Eglise Romaine chassées d'Angleterre par le moyen qui s'ensuit.

Euesques Catholiques en Angl.

Marie sœur du Roy femme Catholique

Messe abolie.

Estienne Euesque de Wincestre soustenoit plus resolument que tous les autres, que les Decrets qui se faisoient & feroient en ce bas aage du Roy, estoient de nulle va-
B leur. A cause de cela commandement luy fut fait de se tenir en sa maison, & ne paroistre plus en public. Mais estant eslargy n'aguere, & lors qu'on estimoit qu'il eust changé d'opinion, il prescha deuant le Roy & les grands Seigneurs, & leur declara constamment sa conception & croyance. Ce qui colera tellement le Protecteur, qu'il le fist incontinent mettre en prison, & auec luy les Euesques de Londres, de Durhan, & de Rochestre, il les punit tous par la perte & priuation de leurs Eueschez, deffendit à tous Prelats & Predicateurs Catholiques de monter en Chaire & donna liberté seulement à ceux qui suiuoient la doctrine de Luther, & de Zuingle, de prescher & catechiser le peuple. Ce qui fut de tel effect, qu'au bruit de cette permission, Hugues Latimer, à qui le Roy deffunct, pere d'Edward, auoit osté l'Eueschê de Worchestre, à cause dit vn Historien, *Qu'il auoit mangé de la chair vn Vendredy Sainct*, & qu'on le soupçonnoit imbu du Lutheranisme, commença à tonner & haranguer par tout en sorte, qu'en peu de temps il diuertit vne grande partie des Anglois de la Religion & Pieté Catholique, & s'acquist entr'eux le surnom de premier Apostre d'Angleterre, lequel ils donnoient auparauant à ce docte & deuot Moine
C Augustin, qui les auoit conuertis à la foy du temps de Gregoire le Grand.

Estienne Euesque de VVincestre prisonnier auec d'autres.

Latimer premier Apostre des Anglois.

Mais durant cela le Roy de Frãce Henry bien informé de la guerre que les Anglois auoient n'agueres faite en Escosse, au preiudice de l'alliance ancienne des François & des Escossois, enuoya de nouuelles forces à leur secours, sous la conduite du Seigneur d'Essé, Pierre Strossi General des bandes Italiennes, le Seigneur d'Andelot Colonnel de l'Infanterie Françoise, & le Comte Reingraue chef des Landsquenets l'accompagnerent, afin de contrequarrer par terre les armes Angloises. Et Leon Strossi Prieur de Capouë les assaillit par mer. Ce qui leur succeda si heureusement, qu'en bref ils reconquirent tout ce que les Anglois auoient occupé sur l'Escosse, & suiuant l'accord des trois Estats assemblez premierement à Striueling, & depuis en la ville d'Hadinton, la Princesse Marie Stvvard fille & vnique heritiere du feu Roy Iacques V. du nom, qui n'auoit lors que six ans fut amenée dans la France par les Seigneurs de la Brosse & de Villegaignon, pour oster & retrancher toute esperance aux Anglois d'en auoir iamais la iouyssance.

Armée de François en Escosse.

Marie Royne d'Escosse amenée en France.

1549.

Aussi l'Estat d'Angleterre fut-il fort troublé en ce temps, que les Anglois n'eurent
D presque le moyen de penser à se deffendre contre les armes Françoises. Edvvard Duc de Sommerset, oncle du Roy & Protecteur du Royaume, auoit vn propre frere nommé Thomas, Admiral. Il conceut sur luy quelque soupçon, ou bien se laissa persuader qu'il affectoit le Royaume & vouloit mettre le ieune Roy en sa main. Parquoy il le fit prendre, & information faite, il fut condamné à estre decapité. Ce qui fut executé le vingtiesme iour de Mars. Il auoit en mariage Catherine Parre veufue du Roy Henry : ce qui augmenta dauantage le soupçon. Mais l'enuie & l'emulation des femmes, selon que pensent aucuns, y aida beaucoup. Et d'autres disent, que toutes les plus griefues accusations qu'on proposa contre luy, furent qu'il portoit le party de ceux qui suiuoient l'Eglise Romaine, & par consequent qu'il conspiroit contre le Roy.

Edvvard Protecteur d'Angleterre fait decapiter Thomas son frere.

Quoy que c'en soit, cette mort fut suiuie d'vne sedition populaire qui se forma pour le changement de la Religion. Et voicy comment en peu de mots. Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury, & Primat d'Angleterre n'auoit autre soing

ANS DE IESVS-CHRIST.

que d'auancer les estudes des lettres,& la doctrine des Protestans. Voyant donc le danger où les gens doctes de la secte de Luther estoient en Allemagne, à cause des guerres de l'Empereur contre les Princes,il sollicita par frequens voyages principalement Martin Bucer,Pierre Martyr,Bernardin Ochin, & Paul Fagius tres-sçauant en la langue Hebraïque, pour les faire venir en Angleterre,& leur promist toute bien-veillance & fidelité, Ceux-cy,du consentement de ceux de Strasbourg, où ils s'estoient retirez comme à refuge,se mirent en chemin le premier iour d'Auril, pour aller ietter parmy les Anglois les semences de leur nouuelle doctrine. Leur venuë fut agreable au Roy Edward,& quasi à toute la Noblesse,& apres auoir seiourné quelque temps chez l'Archeuesque Cranmer,on les enuoya les vns en l'Vniuersité de Cambridge,& les autres en celle d'Oxford pour enseigner. Ce qu'ils firent les vns selon la secte de Zuingle,&les autres selon celle de Luther,pour ce que le Protecteur de Sommerset estoit Zuinglien,& l'Archeuesque Cranmer Lutherien. Et ce iusques à ce que le Parlemēt assemblé pour accorder cette diuersité,bastit vne autre particuliere forme de creance & de Religion,& cōmanda que le Caluinisme, qui commençoit lors à s'espandre bien auant par la France fut meslé parmy le Luteranisme : de façon toutesfois qu'on n'altera pas tout, ains l'aissa-t'on quelque difference entr'eux,& les Caluinistes François & Lutheriens.

Bucer,Martyr,& Ochin appellez d'Allemagne en Angleterre.

A

B

Nouuelle Religió bastie par le Parlement d'Angl.

Mais le peuple trouua cela de si mauuais goust,qu'il en esmeut vne grosse sedition en Angleterre,& commença d'insister que les six decrets du Roy Henry touchant la Religion fussent remis en pratique & vigueur. A quoy se ioignit aussi d'ailleurs vne autre mutinerie pour les terres & champs. Car le vulguaire se plaignoit, que la Noblesse s'estoit emparée de la plus part des terres, lesquelles appartenoient pardeuant au commun & les auoit appliquée à des forests particulieres. Ceux de Den firent de mesmes plaintes entr'autres. Et comme ils se mettoient tous en armes, & que la chose sembloit deuoir estre fort perilleuse, pour ce qu'ils ne vouloient escouter aucunes admonitions ny remonstrances, le Roy & les Conseillers de son Estat enuoyerent querir deça la mer toutes les forces,lesquelles ils preparoient cōtre Henry Roy de France,Cleuois,Gueldtois,Bourguignons, Allemans, Anglois, pour les faire marcher contr'eux,bien qu'à regret, Et par ce moyen ils les desfirent en diuers endroits,auec de grands carnages.

Sedition en Angl pour la Religion

C

III. Il n'y eut que le Roy de France, qui fit son profit de cette broüillerie. Nous auons remarqué sur la fin du Liure precedent, que le Roy d'Angleterre Henry s'estoit accordé de rendre Boulongne au Roy François I.moyennant vne somme d'argent. Par faute de payement neantmoins,& par la suruenuë de sa mort,les Anglois ne la rendirent point. Ce qui fut cause que Henry second son fils aperceuant cette occasion ne pensa rien plus qu'à la recouurer. Et de fair, apres qu'il eut depesché Paul Seigneur de Thermes en Escosse, pour continuer la guerre commencée par le Seigneur d'Essé, lequel auoit n'aguere vaincu les Anglois deuant Huntingdon, & pris sur eux l'Isle aux cheuaux,il fit pareillement continuer le fort que le Seigneur de Chastillon auoit dressé deuant dés l'an 1547. & conquist tant par force que par composition, les forts de Selaque, de Blanconet,de Bonlamberg & autres assis en la coste de mer Françoise entre Boulongne & Calais,& par ce moyen mist la garnison de Boulongne en vne extreme difficulté. Ce que les grands Seigneurs d'Angleterre scachans, ils en conceurent vne grande indignation,& le prirent fort a cœur. Et pour ce que le Protecteur Edward oncle du Roy auoit le maniement des affaires, ils en remirent toute la faute sur luy,disans qu'il n'auoit fortifié ny garny les places de choses necessaires en temps & en lieu. Haines & accusations, lesquelles prenans de iour en autre accroissement, animerent à la fin tellement les Princes, que de leur commun auis il fut saisi à Windesore, où le Roy estoit vers l'entrée du mois d'Octobre,& de là mené en prison à Londres. Ce qui fut suiuy d'vn Escrit, que les Princes firent imprimer, par lequel non seulement ils recitoient les causes de sa prise,& l'accusoient d'auoir mal administré la Republique, ains y sonscriuirent aussi chacun leur nom pour tesmoignage.

Paul de Thermes en Escosse auec de nouuelles forces.

Forts conquis par le Roy de France sur les Anglois.

D

Edward protecteur d'Angleterre en prison.

1550. Mais tout cela ne leur seruit de rien. Car les Anglois se trouuans serrez dedans Boulongne à cause de la perte de leurs forts,il conuint entendre à la paix, & reddition de la ville. Pour à quoy paruenir,il y eut des Ambassades de France & d'Angl. qui conuinrent ensemble dés le commencement de Feurier 1550. Et durant cela

A le Protecteur oncle du Roy Edward fut mis hors de prison, pour ce que les Conseillers de l'Estat voyoient que la chose agreeroit fort audit Roy. Il auoit esté prins singulierement à la poursuitte de Iean Dudley Comte de Warwic. A cette cause pour arracher d'entr'eux toutes les racines de discorde & de haine, on aduisa de les reconcilier par alliances, c'est à sçauoir qu'vn des fils du Comte de Warwic prendroit en mariage la fille du Protecteur. Et d'auantage le Roy donna la Duché de Northumbelland au Comte. Mais l'amitié ne dura gueres entr'eux comme nous dirons cy apres.

Deliuré par le commandement du Roy son neueu.

Cependant les Ambassadeurs Anglois & François assemblez entre Boulogne & le fort d'Outreau conclurent finalement la paix le vingt-quatriesme Mars, apres de longs estrifs. A quoy fit beaucoup, que les deux parties apperceurent bien que leur inimitié pourroit estre quelque iour vtile & profitable à leurs voisins, si elle duroit encores longuement. Et par le Traité de cette paix, faite pour tousiours entre les deux Roys, leurs sujets, leurs Royaumes & Seigneuries, il fut accordé suiuant le rapport de Du Tillet.

Paix entre la France & l'Angl.

B I. Que dans six semaines suiuant les Anglois restitueroient au Roy Henry II. ou à ses deputez, la ville & le Port de Boulogne, dont ils auoient iouy six ans entiers, & tous les forts & chasteaux pris, edifiez, ou fortifiez au pays & Comté de Boulonnois, depuis la derniere guerre d'entre les deffuncts Roy François I. & Henry VIII. tenus & possedez par Edward, auec l'artillerie, poudres, & munitions de guerre, lesquelles estoient dedans.

Articles du Traité. Boulongne restituee par les Anglois au Roy de France.

II. Que moyennant cette restitution, le Roy Henry payeroit au Roy Edward en la ville de Calais quatre cens mille escus soleil dedans le temps prefix: sçauoir est la moitié incontinent apres ladite restitution, & l'autre dedans le iour & feste de la nostre Dame d'Aoust suiuante.

III. Que pour seureté du payement & de la reddition susdite, on bailloit six ostages de chacun costé, lesquels se rendroient, ceux de Henry à Ardres, & ceux d'Edward à Guines, dedans Pasques prochaines, accompagnez pour le plus de deux cens hommes, pour estre le lendemain deliurez aux deputez des deux Roys.

C IV. Que la Royne & le Royaume d'Escosse seroient compris en ce Traicté cōme alliez du Roy de France, & qu'Edward ne leur pourroit faire guerre, sans vne nouuelle occasion pronenante de la part des Escossois.

Escossois compris en la paix.

V. Que le plustost que faire se pourroit, & deuant le payement des derniers deux cens mille escus, les chasteaux de Duglas & de Ladre, lesquels Edward auoit fait cōstruire en Escosse, seroient restituez à la Royne d'Escosse, où à ses Commis, auec leurs forts, artillerie, & munitions exceptées celles que l'on y auoit menées d'Huntingdon: & que les Anglois estans dedans la garnison s'en pourroient aller leurs bagues sauues, & les remmener.

Duglas & Ladre chasteaux bastis en Escosse par Edvvard.

VI. Que si lesdits chasteaux de Duglas & de Ladre n'estoient plus lors en la puissance d'Edward, il seroit deschargé de les rendre: mais en recompense seroit tenu dans quarante iours suiuans, de faire entierement abbatre & desmolir les forteresses de Roxbourg & d'Aimonde: sans qu'il fust loisible à nul des deux Roys, ny à la Royne d'Escosse de les faire restaurer ou rebastir.

Forteresses de Roxbourg & d'Aimonde.

D VII. Et finalement, Qu'encore que le Roy Edvvard rendist les susdits chasteaux de Duglas & de Ladre, il ne laisseroit d'estre obligé de faire raser les forteresses de Roxbourg & d'Aimonde: pourueu que la Royne d'Escosse consentist de faire abatre & demander lesdits chasteaux. Et si cela s'effectuoit, qu'il ne seroit doresnauant loisible à nul des Roys ny à la Royne mesme de faire rebastir lesdites forteresses de Roxbourg & d'Aimonde.

Cette paix fut confirmée par vne nouuelle alliance & amitié des deux Roys, qui s'enuoyerent Ambassades d'vn & d'autre costé. Car non seulement celuy de France fut fait Cheualier de l'Ordre d'Angleterre, & celuy d'Angleterre de l'Ordre de Frāce; qui est comme la marque de conionction tres-estroite entre les Princes: mais encore Edward accorda Madame Isabelle fille de Henry, bien qu'il ne l'espousa pas. Et suiuant ce la la ville de Boulogne fust remise entre les mains du Roy Henry, lequel y fit son entrée le quinziesme iour de May mille cinq cens cinquante, & s'acquita de l'hommage auquel Louys vnziesme auoit obligé les Roys de France ses successeurs enuers l'Eglise nostre Dame dudit Boulogne.

Ordres donnez par les deux Roys l'vn à l'autre.
Entrée du Roy Henry dedans Boulogne.

EDVVARD VI. Quelque temps apres il se fist vne dispute & conference publique en Angleterre, dessus le Sacrement de l'Eucharistie. Richard Simith Docteur en Theologie l'entreprist pour les Catholiques, à l'encontre de Pierre Martyr, lequel ne se fiant pas assez en ses forces, voulut auoir vn Iuge à sa fantaisie. Le Roy luy bailla Richard Crox son Precepteur de la faction de Zuingle, lequel fut depuis Euesque d'Ely, Deuant lequel on disputa par trois iours entiers. Mais comme cestuy-cy veid à la fin qu'il alloit mal pour Martyr, il rompit la conference, & dist que le Roy le rappelloit. Fuite qui fut bien tost suiuie de la mort de Bucer. Il deceda le penultiesme iour de Feurier mil cinq cens cinquante-vn à Cambridge, où il fut enterré honorablement, & loué par plusieurs epitaphes de gens doctes tous imbus de sa secte entre lesquels furent deux ieunes freres de la maison de Suffolc la mere desquels fort affectionnée à la nouueauté d'icelle, monstra toute amitié & bien-veillance audit Bucer, tant auparauant qu'il fust malade que durant sa maladie. A

ANS DE IESVS-CHRIST.

Dispute & conference sur l'Eucharistie.

1551.

Mort de Bucer.

Liures de Martyr & de Gardiner.

Disputes diuerses en Angleterre.

Euesques refugiez à Rome, & ailleurs.

Cependant Pierre Martyr fit imprimer vn Liure touchant la dispute precedente de l'Eucharistie; contre lequel Estienne Gardiner Euesque de Wincestre en composa pareillement vn autre en la prison. Ce qui donna la hardiesse à diuers autres Catholiques, de s'attaquer apres chacun à son aduersaire. Et par ainsi Fecnam Abbé de Westmynster disputa contre Hopper surintendant de Glocestre, Henry Ioliffe contre Hatley Euesque d'Hereford, & Langdalde contre Ridley Euesque de Londres. Car quand à la plus part des Euesques Catholiques d'Angleterre, outre ceux qui estoient prisonniers, il y en auoit encore plusieurs autres refugiez ou à Louualn chez Anthoine bonuise Luquois, ou à Rome, comme Thomas God vel Euesque de Sainct Asaph, Maurice Clenok Euesque de Bangor, Richard Patel Euesque de Worcestre: & Renauld de Pole Cardinal, que les autres Cardinaux eussent sans doute esleu Pape, apres la mort de Paul III. du nom, n'eust esté que esperans par son ayde & moyen restablir la Religion & l'authorité du Siege Romain dans le Royaume d'Angleterre sa patrie naturelle, ils aimerent mieux choisir à cette dignité souueraine de l'Eglise, le Cardinal Marie de Monte, lequel prist le nom de Iules III. B

IV.

1552.

Haine du Comte de Warwic contre le Protecteur, d'Angl.

Creation de nouueaux Comtes & Ducs.

Mais cette diuersité de Religion produisit bien vn autre acte au mois de Ianuier ensuiuant que l'on compta mil cinq cens cinquante deux. Nous auons parlé de la haine de Iean Dudley Comte de Warwic, à l'encontre d'Edvvard Seimer Duc de Sommerset Protecteur du Royaume. Elle se renforça de sorte apres l'emprisonnement & deliurance dudit Protecteur, que comme le Comte son ennemy s'acquist par là la reputation d'homme vaillant & courageux, & se rendit redoutable à la plus part des Anglois, aussi luy en fit-il bien tost apres sentir de tragicques & funestes effets. Pour y paruenir, il gagna premierement les Catholiques par belles promesses, & les attira de son party: puis selon le credit qu'il auoit fit esleuer plusieurs de ses creatures à de nouuelles dignités. Duquel nombre furent Roussel crée Comte de Wilt, & par apres Marquis de Winceste, Paulet Comte de Berfort, Harbert Comte de Pembroc, le Marquis de Dorset Duc de Suffolc, & luy mesme Duc de Northumbelland. C

Edward Seymer accusé, pris prisonnier & decapité

Edward Seymer s'estoit seruy de ce moyen pour s'eleuer à l'authorité qu'il possedoit. Il en reüssit de mesme à Iean Dudley, qui parce mesme moyen le depossedа de tous les honneurs, & de la vie mesme. Ces faueurs qui ne luy coustoient rien luy valurent beaucoup, & tant qu'en fin par sa pratique, Seymer fut accusé d'estre venu dedans sa chambre armé d'vn corps de cuirasse, en intention de le tuer, mis prisonnier sur cette accusation, le vingt-troisiesme iour de Ianuier decolé publiquement à Londres, auec sa femme, & quelques-vns de ses plus familiers, tels que Rodolphe Van, Milon Patrigie, Michel Stanhop, & Thomas Arondel tous Cheualiers de l'Ordre. Nul ne douta que cela ne se fist par la pratique de Dudley Duc de Northumbelland. Et ceux qui estoient les plus affectionnez au seruice du Roy Edward commencerent d'auoir grand peur de sa personne, laquelle ils apperceurent exposée aux dangers, aux agnets, & aux trahisons, apres qu'elle fust ainsi destituée de son oncle, & Protecteur. D

Iean Dudley Duc de Northumbelland Regent du Royaume d'Angl.

Aussi ne fut-il pas plustost mort que le Duc de Northumbelland changea tous les Chambellans du Royaume, meit de ses enfans & parens en leurs places, & prenant la Regence de l'Estat en main, proieta mesme de faire tomber la Couronne

A en sa maison. Ce qu'il tascha d'executer par cette voye. Charles Duc de Suffolc auoit trois filles de Marie sœur puisnée de Henry VIII. Roy d'Angleterre. Sous l'esperance qne defaillans les hoirs legitimes dudit Henry, le Sceptre & la Royauté viendroient en leurs mains, il fit espouser l'aisnée nommée Ieanne à son quatriesme fils appellé Gilford : procura la coniontion de la seconde auecques le Comte de Pembroc, & demanda la troisiesme pour le Comte d'Huntingdon. Trois mariages qui se celebrerent en mesme iour au Palais de Durham, & pour la fin & le but desquels aucuns disent qu'iceux Ducs de Northumbelland & de Suffolc machinerent de faire mourir les enfans de Henry VIII. presomptifs heritiers & successeurs de l'Angleterre.

Filles du [illegible] de Suffolc [illegible] Marie sœur [illegible] & leurs ma[illegible].

1553

Ie ne veux pas asseurer qu'il soit vray. Mais il est bien certain que le Roy Edward tomba malade incontinent apres. Et le premier iour de May mil cinq cens cinquante trois Monsieur de Noüailles enuoyé de la part de Henry II. Roy de France, pour succeder à Monsieur du Boisdauphin en la charge d'Ambassadeur ordinaire de sa B Majesté prés de ce ieune Prince arriua dans la ville de Londres, ou il apprit les nouuelles de sa maladie. Quelques iours apres il le fut voir à Grenwich, & luy declara le motif de son arriuée, qui estoit de resider aupres de luy sous le tres-expres commandement du Roy tres-Chrestien son Maistre, pour continuer durant sa legation l'amitié d'entre leurs personnes & suiets. Cela dit, il luy presenta les lettres de creance qu'il auoit, & lesquelles Edward leut nonobstant son mal ; puis congediant le Seigneur de Boisdauphin l'honora d'vn buffet de vaisselle d'argent, & promist au Sieur de Noüailles toute l'affection & bien veillance que Henry Roy de France pouuoit desirer de luy.

Maladie du Roy Edward.

M. de Noüailles Ambassadeur de Henry II. en Angleterre.

Ledit Sieur de Noüailles logeoit aux fauxbourgs de Swdwar à Londres Iean Dudley Duc de Northumbelland l'y vint visiter de Grenwich enuiron le commencement de Iuin, & deuisa long temps auec luy sur la charge qu'il auoit d'empescher que la Princesse Marie ne fust esleuë Royne apres la mort d'Edward, suiuant les brigues des partisans de l'Empereur. C'estoit vn dessein que ce Duc embrassa de toute C son ame, & fauorisant la deliberation du Roy de France en ce point, anima dauantage son Ambassadeur à la proposer, & l'asseura qu'elle seroit fort agreable à tous les Conseillers de l'Estat. Il auoit interest qu'elle fust effectuée, veu l'ambition qui le possedoit de voir regner son fils. A cette cause il fit en sorte que tout le conseil s'assembla pour donner audience audit Ambassadeur : lequel entré declara sur toutes autres choses, Qu'il auoit commandement expres de faire entendre au Roy, & à Messieurs de son Conseil, que le Roy son Maistre sçauoit de bonne part comme l'Empereur enuoyoit en ce Royaume les Sieurs de Courrieres, de Tholoze, & le Lieutenant d'Amour, sous ombre & pretexte de visiter de sa part le Roy en sa maladie, mais que ce n'estoit en effet pour autre fin que pour pratiquer la Couronne d'Angleterre à Madame Marie.

Dissuade que la Princesse Marie ne soit esleuë Royne.

Sur cette declaration, le Conseil lequel auoit auparauant eu quelque vent de l'entreprise de l'Empereur, respõdit par la bouche de Dudley Duc de Northumbelland, Que tout le Cõseil remercioit infiniment le Roy tres-Chrestien Henry, de la grãde & sincere amitié, laquelle il monstroit enuers eux, par ses aduertissemens, Qu'ils auoient esté voirement aduertis de la venuë des Imperiaux, lesquels pour le regard D de la visite de leur Prince, seroient les tres-bien venus. Mais que pour leurs autres intentions, ils seroient esclairez de si pres, qu'il n'en reussiroit rien à l'auantage de l'Empereur leur Maistre.

Responce qui fut en bref suiuie du trespas d'Edward, *Prince d'vne grande & certaine esperance*, ce disent ceux qui le portent par leurs escrits. Il mourut le sixiesme de Iuin à Grenwic, en l'âge de seize ans, & le septiéme de son regne, qui ne fut tout par autruy, au grand regret & tristesse de tous ses suiets. Car apres son decez il y eut vn grand changement en Angleterre, ainsi que nous dirons tantost. Le bruit courut qu'il auoit esté empoisonné par le moyẽ d'vn clistere. D'autres disent qu'il trespassa cõme etique. Et la plus part tiennent & remarquent que du moins ce fut le mesme iour & le mesme mois que Henry son pere auoit fait trencher la teste à Thomas Morus. Quoyque c'en soit, Sleidan dit de luy, pour vn grand hõneur, *Que depuis quelques centaines d'ans l'Europe n'auoit point eu de Roy de si grãde esperance*. Et ledit, à cause qué dés son enfance il auoit esté instituė en la doctrine de Luther : qu'il sçauoit les lan-

Mort d'Edward VI. Roy d'Angl.

EDVVARD. VI.

ANS DE IESVS-CHRIST.

gues Latine, Grecque & Françoiſe, qu'il aimoit ardemment la nouuelle Religion A
des Proteſtans, & qu'il receuoit & entretenoit en ſon Royaume tous ſçauans per-
ſonnages, Alemans, Italiens, François, Eſcoſſois, Eſpagnols, Polonnois & autres.

Mais il ne faut pas oublier qu'auant ſa mort, & comme ſa maladie empiroit, eſtãt
en grand ſoing pour l'Eſtat, & pour ceſte nouueauté de doctrine qui s'eſtoit eſtablie
dedans l'Angleterre durant ſon regne il communiqua la choſe à ſes plus intimes &
familiers, afin de ſçauoir deux à qui principalement il deuoit laiſſer la charge des
affaires. Car encore que ſon pere Henry prochain de la mort luy euſt ſubſtitué Ma-
rie & Elizabeth ſes ſœurs, comme il a eſté dit toutesfois pource qu'il eſtoit deſia
grandelet, il eſtimoit auoir puiſſance d'elire & d'ordonner vn ſucceſſeur, ſignam-
ment pource que quaſi tous doutoient ſi leſdites ſœurs eſtoient legitimes, & que
Marie eſtoit Catholique : tellement que ſi elle venoit à eſtre Royne, il voyoit qu'il
y auoit danger que la Religion preſente & nouuelle ne fuſt ſubuertie, & que le
Royaume ne vint à eſtre ſubiect à vn eſtranger. La choſe donc bien conſultée, il
ſembla meilleur d'eſlire IEANNE de Suffolc, petite niepce du Roy Henry du co-
ſté de Marie ſa ſœur, filles de Charles Branton Duc de Suffolc, & femme de Gilford B

Ieanne de Suffolc eſleuë Royne d'Angl. par le teſtament d'Edvvard.

fils de Iean Dudley Duc de Northumbelland, leſquels auoient tous depuis peu quit-
té le party des Catholiques. Cela approuué par les Conſeillers, par le Maire de Lon-
dres, & par les grands Seigneurs, on manda Thomas Cranmer Archeueſque de
Canterbury, Primat d'Angleterre, en Cour, pour le faire ſoubſigner. Ce qu'il refuſa
de faire ſi premierement on ne luy donnoit accez & entrée pour parler à la perſon-
ne du Roy. Et voyant qu'il s'eſtoit là reſolu, en ſorte, que autrement il n'y conſen-
tiroit iamais, on le fiſt entrer. Il en deuiſa longuement & familierement auec le
Roy, luy repreſenta ce qui luy ſembloit ſur ce ſuiet, & finalement comme il vid que
le Roy l'en preſſoit fort, ſi accorda.

Ieanne de Suffolc declarée Royne d'Angleterre.

Le Roy Edward mort le ſixieſme iour de Iuillet, Dudley Duc de Northumbellãd
Regent du Royaume, enuoya le Milord Cliton Admiral d'Angleterre en la Tour de
Londres & pluſieurs Gentilshommes, & gardes auecques luy, pour preſter le ſer-
ment à IEANNE fille du Duc de Suffolc. Quatre iours apres cette Princeſſe fut de- C
clarée Royne d'Angleterre & d'Irlande. Et leut-on publiquement comme Edward
du conſentement des Princes luy auoit laiſſé la ſucceſſion du Royaume, & desheri-
té Marie & Elizabeth ſes ſœurs pour de graues cauſes. Le Dimanche ſuiuant elle fit
ſon entrée Royalle par eau dans la Tour, où elle fut receuë ſelõ la couſtume à coups

Fait ſon entrée en la Tour de Lõdres

de canon & d'artillerie. Et le lendemain elle taſcha d'authoriſer ſon regne contre
le droit de Marie, par vn Edict public, duquel voicy ce qui ſert le plus à l'Hiſtoire.

Publie vn Edict touchant ſon election.

Ieanne par la grace de Dieu Royne d'Angleterre & d'Irlande, deffendereſſe de "
la foy, ſupreme chef deſſous Chriſt de l'Egliſe Anglicane, à tous nos bien-aimez "
loyaux & obeyſſans ſubiets & à vn chacun d'iceux ſalut. Comme ainſi ſoit que "
noſtre tres-cher Couſin Edward VI. que Dieu abſolue, par ſes lettres patentes ſi- "
gnées de ſa propre main, & ſeellées de ſon grand ſeau en datte du vingt-vnieſme "
iour de Iuin, l'an ſeptiéme de ſõ regne, en la preſence de ſes plus nobles Cõſeillers "
Iuges & pluſieurs autres graues & prudens perſonnages, pour le profit & ſeureté "
de tout ſon Royaume à ce conſentans & ſouſcrits ait recité, Que pour autant qu'il "
eſtoit certain que par vn acte fait l'an 35. du regne de feu de bõne memoire le Roy "
Henry VIII. noſtre progeniteur & grand oncle, que Dieu abſolue, il auoit ordõné " D
que par faute d'hoirs de noſtre feu couſin Edward VI. la Couronne de ce Royau- "
me viendroit à Marie ſa fille aiſnée, & aux enfans legitimement procreez, leſquels "
defaillans, Elizabeth ſa ſeconde fille, & ſes deſcendans legitimes en ſeroient in- "
ueſtis, aux charges & conditions qui furent lors appoſées pour limiter telle ſucceſ- "
ſion, de la part du feu Roy Henry noſtre progeniteur & grand oncle, par patentes "
ſignées de ſa main. Et pour autant que depuis, leſdites Dames Marie & Eliza- "
beth ont eſté declarées illegitimes, parce que le mariage fait entre ledit feu Roy "
Henry VIII. & Madame Catherine mere de ladite Dame Marie, & celuy du meſme "
Prince & Seigneur auec Madame Anne de Boullen mere de ladite Elizabeth ont "
eſté declarez nõ valables, & par ſentence de diuorce fondée ſur la parole diuine & "
ſur les loix Eccleſiaſtiques, caſſez, & annulez. Leſquels diuorces ont eſté generalle- "
ment ratiffiez, aprouuez & cõfirmez par l'authorité des trois Eſtats, ſpecialemẽt au "
vingt-

A „ vingt-huictieſme an du regne de Henry VIII. & demeurez depuis en leur force & „ puiſſance. Parquoy leſdites Dames Marie & Elizabeth ſont clairement inhabiles à „ demander ceſte Couronne Imperiale, & les honneurs, les ſeigneuries, les chaſteaux, „ les terres, les reuenus, & les autres heritages, qui dependent d'icelle, comme hoirs de noſtre feu couſin Edvvard VI. &c.

Mais le peuple priſt cela fort à cœur, & toute la Nobleſſe auſſi, non tant pour l'amour qu'ils portaſſent à la Princeſſe Marie, que pour la haine du Duc de Northumbelland: attendu que perſonne ne doutoit qu'il n'euſt donné ce conſeil pour attirer la Couronne en ſa maiſon & famille. Conſeil qui depleut tellement à chacun, que Ieanne ſa belle fille n'eſtendit pas plus auant ſon authorité, comme il ſe verra cy-deſſous.

La Nobleſſe & le peuple ne la veulent recognoiſtre pour Royne.

B MARIE. V.

PENDANT donc ces choſes MARIE, fille aiſnée de Henry VIII. & de Catherine d'Eſpagne ſa premiere femme, preſomptiue & legitime heritiere d'Edvvard VI. de par ſon pere, s'enfuit en la Côté de Nortfolck, & ſe retira dans le chaſteau de Framinge, où demandant ſecours à ſes partiſans & familiers; elle commença à ſe porter pour Royne d'Angleterre. Ce que Iean Dudley Duc de Northumbelland beaupere de Ieanne de Suffolc ententant, il miſt incontinent des gens de guerre aux champs, & partant de Londres auec ſes forces, marcha droit contre elle pour la prendre priſonniere. Mais cependant les Conſeillers de l'Eſtat, leſquels eſtoient en la ville, aduertis du meſcontentement de tous les Ordres du Royaume, & qu'il alloit de groſſes trouppes de gens-d'armes au ſecours de Marie, changerent de reſolution, & l'eſleurent Royne d'Angleterre en mettant Ieanne en priſon.

Marie fille aiſnée de Henry, & de Catherine d'Eſpagne, declarée Royne d'Angleterre.

C Ces nouuelles portées au camp du Duc de Northumbelland, la plus part de ceux qui eſtoient là malgré eux, & le haiſſoient autant luy que les ſiens, ſe reuolterent: & apres auoir receu lettres & mandement de Londres, ſe ſaiſirent meſme de ſa perſonne à Cambridge, & le vingt cinquieſme de Iuillet l'amenerent priſonnier en la ville. On ne pourroit croire les iniures & les opprobres que le peuple luy diſt lors. Les vns l'appelloient Traitre, les autres Parricide, & Bourreau du Roy tres-innocent. Car pour ce que l'on pēſoit qu'il auoit eſleué ſa belle fille à la dignité Royale, on eut ſoupçon, que de long temps il auoit braſſé ces menées, & recherché la mort du Roy Edvvard. Ses enfans furent pris apres luy, & ſon frere, & quelques autres grands Seigneurs, & l'vn des Precepteurs meſme du Roy nommé Iean Chic, homme de grande erudiction, & ſçauant és Langues Latine & Grecque. Toutesfois depuis il fut remis en liberté, bien que priué de la plus part de ſes biens.

Le Duc de Northumbelland pris priſonnier.

La Royne Marie vint apres à Londres, & parmy les cris d'allegreſſe, & de VIVE LA ROYNE MARIE, paſſa iuſques dans le chaſteau qu'ils appellent la Tour. D Elle y fiſt ſon entrée le troiſieſme iour d'Aouſt accompagnée de la Royne Anne de Cleues veufue de Henry VIII. ſon pere, de la Princeſſe Elizabeth ſa ſœur, de la plus grande partie des Seigneurs Anglois, & de trois ou quatre mille cheuaux: auec vne robbe de veloux violet à grandes manches, toute couuerte de broderie en canetille d'or, & montée ſur vne haquenée blanche harnachée de meſme. C'eſt la couſtume d'Angleterre, que nul n'eſt eſtimé vray Roy, qui n'a demeuré quelque temps paiſible en la Tour. Suiuant ceſte couſtume elle y ſeiourna dix mois entiers, & le premier ſoin qu'elle eut durant iceux, fut que comme elle auoit touſiours eſté Catholique, auſſi commença-t'elle par la Religion à reformer les deſordres & deformitez du Royaume. Car elle remiſt l'authorité des Papes & du Siege Romain en ſon premier honneur, rappella les Eueſques bannis & chaſſez de leurs Eueſchez, manda Renaud de Pole Cardinal, & pour comble d'vne non attenduë felicité, releua les colomnes de l'ancienne Egliſe abbatuës par ſon frere. Ce qui fiſt dire à l'vn de nos Poëtes François que

Entrée de la Royne Marie en la Tour de Londres.

Religion Catholique reſtablie en Angleterre.

ANS DE IESVS-CHRIST.

Arriuant au pays, où va souflant Borée
Elle veid sa couronne en secte separée, A
L'vn tenant cet article, & l'autre cestuy-là:
Mais si-tost que son front Roy al etincela
Rayonnant de vertus, chacun à son exemple
Embrassa nostre Eglise, & mesprisa le Temple,
Et des nouueaux Prescheurs ne fut plus curieux,
Zelateur de sa Royne, & de ses bons ayeux.

Thomas Havvard Duc de Northfolck deliure de prison.
Estienne Gardiner & autres Euesques remis en leurs Eueschez.
Obseques d'Edvvard.
Le Duc de Northũbelland mis en iustice auec ses enf[an]s & complices.

Elle deliura pareillement & remist en son estat Thomas Havvard Duc de Nortfolck, lequel auoit esté desia sept ans en prison, restablit Estienne Gardiner Euesque de Winchestre, Cuthbert Tonstal Euesque de Durham, & quelques autres de la Religion Catholique, lesquels auoient esté deposez de leurs dignitez Episcopales: & pour premier exercice de la Pieté de ses ancestres, fist faire les obseques d'Edvvard son frere, auec les pompes & ceremonies acconstumées en l'Eglise B Romaine.

Interrogé par le Duc de Northfolck.

Cela fait, elle tourna toutes ses pensées à la Iustice: & donna Commission au Duc de Nortfolck de trauailler au procez de Iean Dudley Duc de Northumbelland, lequel nous auons dit auoir esté pris prisonnier à Cambridge par ses gens mesmes, & conduit en la ville de Londres, il fut amené le dix-huitiesme iour du mois d'Aoust, à Westmynster, auec le Marquis de Northampton, le Comte de Warvvic, & ses autres complices, pour estre ouys: & la commission de la Royne Marie leuë, le Duc de Nortfolck interrogea Dudley deuant tous les Conseillers d'Angleterre. S'il n'auoit pas fait proclamer Ieanne de Suffolc Royne à Londres, & mis sus des gens de guerre, pour empescher que Marie ne fut receuë & recogneuë legitime heritiere de la Courõne. Dudley respondit, Qu'il s'estonnoit, non pas de se voir reduit à ceste infortune, mais bien de ce qu'on le faisoit cõparoistre deuant ses plus grands ennemis assis pour le iuger, & deuant ceux-mesme lesquels auoiẽt esté cause de tout ce qu'il auoit entrepris. Qu'il auoit suiuy les aduis du Conseil de l'Estat, lequel auoit opiné qu'il falloit combattre la Princesse Marie & la chasser hors du Royaume. Que ceste forme de proceder estoit contre tous les loix du monde, qui veulent que les Iuges soient egalement nets de faueur & de haine. Et, Que le Marquis de Vigchestre, les Comtes d'Arondel & de Pembroc, & les autres Seigneurs & Mylords d'Angleterre, lesquels assistoient à son iugement, n'en deuoient pas seulement estre absents, ains condãnez pareillement auecques luy, comme ceux qui par leurs conseils & persuasions poussé à faire ce qu'il auoit executé. Paroles qui penetrerent si profondément en l'ame des complices, qu'ils n'eurent point de voix pour repliquer. Mais le Duc de Nortfolck fermant la bouche à Dudley, luy dist, que s'il auoit quelque chose à proposer pour ses iustifications, il le fist, & ne s'amusast point à charger les autres. Ce qu'entendant, il confessa bien d'auoir commis crime de leze-Maiesté & de rebellion: mais qu'il n'auoit esté qu'executeur des Ordonnances du Conseil d'Angleterre, qui luy auoit mis les armes en la main. Quelques-vns disent que le soupçon estoit grand, qu'il auoit empoisonné le Roy Edvvard. Toutesfois on n'en fist aucune information. Et suiuant la confession de sa bouche, il fut condamné simplement comme traistre & rebelle, à estre trainé publiquement sur vne claye depuis la Tour de Londres iusques au lieu du suplice hors la ville, & là perdre honteusement la teste, & son corps estre mis en quatre quartiers.

Se plaint des Iuges qu'on luy donnoit. C

Confesse sõ crime

Et est condamné à mort.

D

Autres Seigneurs pareillement condamnez.

Il y eut vn pareil Arrest donné contre le Marquis de Northampton & le Comte de Warvvic. Et le lendemain dix-neufiesme iour du mois, le frere du Duc de Northumbelland, le Mylord Gilford ou Guilleford son fils, le Mylord Gast Vice Chambellan du defunct Roy Edvvard, & Thomas Palmer Cheualier, veirent aussi faire leur procez au mesme endroit, & par les mesmes Iuges. Mais auant l'execution, qui se fist trois iours apres, Estienne Gardiner Euesque de Wincestre les admonesta tous si bien qu'ils renoncerent la doctrine de Luther & de Zuingle, & se retournerent à la Religion Catholique, excepté Palmer. Car il y auoit quelques ans que le Duc de Northumbelland entr'autres, & ses enfans s'estoient retirez tout à faict de l'Eglise. Et comme il fut sur l'eschaffaut il parla courageusement au peuple, & parmy plusieurs propos, l'exhorta de perseuerer en la Religion qu'il auoit receuë de ses

Le Duc de Northũbelland & ses fils meurent Catholiques.

A ancestres comme de main en main: & luy declara que son aduis estoit, Que toutes les calamitez & miseres, lesquelles estoient suruenuës à l'Angleterre, singulierement depuis la mort du Roy Henry procedoient de ce qu'ils s'estoient separez du corps de toute la Chrestienté. Ie sçay bien que quelques-vns ont escrit, que ce qui le fist ainsi parler à ceste heure, ce fut quelque esperance qu'on luy auoit donnée qu'il ne mourroit point: & qu'il se repentit d'auoir ainsi parlé, lors que tournant sa veuë de costé & d'autre il ne veid aucun secours, & apperceut manifestemẽt qu'il estoit trõpé. Mais la plus seure opinion est, qu'il perseuera constamment en la creance des Catholiques iusques à la mort, & qu'apres auoir acheué sa harangue, il adiousta mesme; *qu'il parlois de cœur & à la verite.* Ce qui toutesfois n'esmeut pas tellement Palmer qu'il ne confessast aussi d'ailleurs la doctrine & nouuelle religion de Luther, auec vne ferme & deliberée resolution, & iusques à ce qu'il eust en fin perdu la teste.

VI.

Il a esté desia parlé de Pierre Martyr Florentin, lequel auoit esté mandé en Angleterre par Cranmer Archeuesque de Canterbury, il y auoit six ans, & interpretoit l'Escriture en l'Vniuersité d'Oxford Plusieurs de sa secte l'auoient en grande reuerence,
B pour son erudiction Mais il y auoit aussi des Catholiques, qui ne le pouuoient aymer. Parquoy le Roy Edward estant decedé, la Royne Marie luy fist signifier qu'il n'eust à partir de là sans le congé du Magistrat, & qu'il ne transportast rien de ses besongnes sur grosses peines. Il obtempera mais voyant qu'on tardoit trop, il rescriuit aux Conseillers du Royaume touchant son estat, & pour ce que la Royne auoit fait publier vn Edict dés son aduenement à la Couronne, par lequel inuitant tous ses suiets à retourner dans l'Eglise, elle auoit adiousté qu'elle n'entendoit de les contraindre en la Religion & vnion du Siege Apostolique Romain, iusques à ce qu'elle y eust mis quelque meilleur ordre par le consentement & conseil des Estats: pour ce suiet, dis-ie, il demanda fort hardiment sa partie s'il auoit forfait en quelque chose, & requist que les Conseillers en prissent la cognoissance.

Pierre Martyr Professeur de l'Escriture en l'Vniuersité d'Oxford.

Edict de la Royne Marie touchant la Religion.

Ayant donc congé d'eux & de s'en aller, il vint à Londres, & trouua là l'Archeuesque de Canterbury son Mecenas & bien veillans, duquel quelques-vns ont escrit, & le Docteur Theorden entr'autres, que voyant comme la Royne Marie remettoit la
C Religion Catholique, il auoit promis pour obtenir sa grace, de chanter la Messe à l'enterrement du Roy Edward, & que par son commandement elle fust restablie à Canterbury. Mais ayant veu depuis que cela ne luy profitoit de rien, & que ceux de sa secte le trouuoient mauuais, il fist imprimer vn Liure pour s'en iustifier, & par les cayers d'iceluy declara qu'vn certain Prestre auoit de vray dit la Messe à Canterbury sans son sceu: mais pour l'autre point, protesta, Qu'il n'en auoit iamais parlé, tant s'en faut, Que si la Royne luy vouloit permettre, il s'offroit de prouuer que les Decrets du Roy Edward touchant la Cene du Seigneur, & quelques autres articles estoient conformes aux saintes lettres, & que la Messe de l'Eglise Romaine estoit formellement repugnante à l'institution de Iesus Christ. Pourquoy faire apparoir, il ne demanda grand nombre de gens, ains peu de compagnons & coadiuteurs, & Pierre Martyr entr'autres. Et pour ce que les Catholiques magnifioient leur Religion sous le titre d'ancienneté, & disoient qu'elle estoit deuant mille cinq cens ans; il dist qu'ils ne le pourroient monstrer: mais bien qu'il vouloit faire apparoir que la Religion, qui auoit esté ordonnée sous le Roy Edvvard, & qui se gardoit encore en plu-
D sieurs endroits de l'Angleterre, estoit la naturelle & ancienne, laquelle auoit esté baillée par Iesus-Christ à ses Apostres. Ce qu'il se trouua depuis bien empesché de monstrer, & n'en peut iamais sortir sans y laisser la vie, comme nous dirons tantost.

Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury fait establir la Messe à Canterbury. Publie vn Liure pour s'en purger.

Il publia cet escrit à Londres enuiron le cinquiesme iour de Septembre: qui fut le temps auquel Pierre Martyr vint là d'Oxford, & informé de tout le fait, non seulement l'approuua grandement, mais fist mine aussi de ne vouloir fuyr ny labeur ny peril quelconque. Mais comme ils estoient sur ceste expectatiue; & le liure ayant couru iusqu'aux Seigneurs du Conseil, ils recogneurent la malice & l'imposture de l'Archeuesque autheur d'iceluy si grande, qu'ils le firent mettre en prison dedans la Tour auecques l'Archeuesque d'Yorc, Nicolas Ridley Euesque de Londres. & quelques autres Prelats, tant pour la profession de la nouuelle doctrine de Luther, que pour quelques Sermons prononcez contre la Royne Marie par le commandement de quelques seditieux, auant qu'elle fust venuë à la Couronne. Hugues Latimer Euesque de Worchestre, lequel auoit esté deliuré par le Roy Edvvard

Et mis en prison auec Ridley & quelques autres. Hugues Latimer aussi pris.

MARIE.
——— ANS DE IESVS-CHRIST.

apres la mort de son pere Henry, qui l'auoit tenu prisonnier, fut aussi repris. Et fut cependant faites Pierre martyr, qui voyoit bien le danger où il estoit, eschappa d'Angleterre au plustost qu'il peut. Deqnoy Sleidan parlant escrit, que pour autant qu'il n'auoit en rien mespris contre les loix du Royaume, ains asseuroit dessus son innocence, il ne fut d'aduis de partir sans son congé, lequel il obtint par lettres patentes sonbs-signées de la propre main de la Royne, passa à Anuers, de-là à Coulongne, & puis se rendit sain & sauf à Strasbourg, dont il estoit party pour aller en Angleterre. Bernardin Ochin en estoit sorty quelque peu deuāt. Et bien que quelques-vns disent que l'Empereur Charles auoit cōseillé à la Royne Marie sa cousine de regner doucement de ne forcer personne en la Religion, de ne prēdre mary hors du Royaume: si est-ce que ce qui s'ensuiuit monstra tout le contraire. Car apres qu'on eut faict commandement aux estrangers de vuider à cause de la nouuelle creance, & que les naturels imbus d'icelle eurent esté mis en prison, la Religion Catholique fut remise en sō ancienne & premiere vogue: & commença-t'on vers le milieu du mois de Septembre à faire le seruice diuin, & chanter publiquement la Messe en la ville de Londres, à la façon de l'Eglise Romaine.

Pierre Martyr eschappe d'Angleterre.

Religion Catholique entierement establie en Angleterre.

A

B

Quelques iours deuant la Royne auoit commandé qu'on pensast aux honneurs que l'on voudroit luy rendre à son Sacre & Couronnement, & en auoit assigné la ceremonie au premier iour d'Octobre. Attendant ce iour elle se retira dans le Palais de Richemond construit par Henry VII. Comte de Richemond son grand pere, où elle crea Comte de Den le Mylord Cournay son parent, deliuré de prison par elle, & lequel aspiroit à son mariage. Et le dernier iour de Septembre venu, elle en partit pour aller au Palais de VVestmynster, accōpagnée de la plus-part de la Noblesse Angloise & des Ambassadeurs des Roys & Princes voisins. Au deuant marcherent deux Seigneurs vestus à la Ducalle pour representer les pretentions de l'Angleterre dessus les Duchez de Guienne & de Normandie. La Royne suiuit apres dessus vne litiere encherie d'or portée par deux mulets & couuerte d'vn dais ou ciel de grand prix. Ioignant sa Maiesté le grand Escuyer du Royaume Edvard Hasting tout vestu d'or, & derriere luy deux belles haquenées de parade. Au plus prés de la litiere Royalle quatre grandes Princesses, sçauoir est la Duchesse de NorthfolcK, la Marquise d'Excestre, la Marquise de VVincestre, & la Comtesse d'Arondel. Celles-cy suiuies de douze pages d'honneur bien montez, & couuerts de toilles d'or, & finalement apres les pages, deux ou trois carrosses garnis d'autres Princesses & grandes Dames.

Le Milord de Cournay creé Cōte de Den.

Pompe & train de la Royne allant à Londres pour estre sacrée.

C

Toute ceste pompe alla descendre en la Tour, par dessous plusieurs & diuers arcs de triomphe lesquels auoient esté diligemment dressez à Londres pour honorer la solemnité du Sacre. Et le lendemain premier iour du mois d'Octobre la Royne se rendit à l'Eglise de VVestmynster auecques le mesme ordre presque, horsmis que les Ducs, les Marquis, & les Comtes qu'elle choisit à cet effect, porterent dedans les mains, les vns la Couronne & le Monde, les autres deux Sceptres, trois Espées, les Esperons, & les autres enseignes & marques de la grandeur & Maiesté des Roys. La Royne suiuit à pied, vestuë d'vne robbe de veloux, appuyée du bras dextre dessus Tunstal Euesque de Durham, & sa queuë portée par la Duchesse de NorthfolcK. & pour son Chambellan. La Princesse Elizabeth, & Madame Anne de Cleues marcherent apres, accompagnée de quelques autres Princesses: & le chemin par où la Royne passa fut tout couuert & tapissé de draps bleus, qui demeurerent à l'abandon du peuple. Estienne Gardiner Euesque de VVinchestre la conduisit sur vn Theatre proche du grand Autel: & pour ce que l'Archeuesque de Canterbury Primat du Royaume estoit prisonnier, il executa toutes les ceremonies du Sacre en son absence.

D

Il commença par la proclamation ordinaire, Que c'estoit la Royne naturelle & legitime des Anglois. Et de là s'en alla prés du grand Autel, où le Sermon dict, la Royne fist le serment entre ses mains de maintenir la Religion & la Iustice, & de conseruer vn chacun de ses suiets en leurs droits. Les Litanies se dirent apres, auecques les prieres & benedictions accoustumées, & cela fait elle se retira dedans vn lieu secret, où s'estant reuestuë d'vne robbe plus legere que la sienne, elle vint se representer deuant l'Autel à genoux, & fut oingte par l'Euesque aux espaules, en la poitrine, au front, & aux tempes, couuerte d'vn vestement de taffetas blanc, mise en

Ceremonies du Sacre & Couronnement.

MARIE.

A possession de tous les ornemens Royaux, & finalement Couronnée des deux Couronnes, sçauoir est d'Angleterre, & d'Irlande, auec la premiere desquelles elle remonta sur le Theatre.

AN DE IESVS CHRIST

On chanta le Cantique de resiouyssance, pendant lequel l'Euesque de Winceſtre alla rendre hommage à la Royne pour tous les Euesques, le Duc de Norfolc pour les Ducs, le Marquis de Winceſtre pour les Marquis, & le Comté d'Arondel pour les Comtes, en la baisant à la iouë. Cela fait l'Euesque de Winceſtre dist la Messe, laquelle la Royne ouyt, tenant deux Sceptres aux deux mains, l'vn particulier & propre aux Roys, & l'autre enrichy d'vne colombe au bout, lequel on a coustume de donner aux Roynes. De la Messe elle alla au festin Royal, en la Salle du Palais, en mesme ordre & pompe qu'elle estoit venuë, sinon qu'elle porta le Sceptre en la main droite, & le Môde en la gauche. Et sur le milieu du festin il vint vn Gentil-homme nommé Pemor la Maison duquel auoit ce priuilege, armé de toutes pieces, monté dessus vn bon cheual, qui par vn heraut d'armes fist hautement proclamer, Qu'il recognoissoit la Princesse B Marie pour sa Royne naturelle & souueraine, & que si quelqu'vn ne l'auoüoit pour telle, il estoit tout prest de le combatre. Quoy dit-il, fist le tour de la Salle auec que la mesme proclamation, & voyant que tous demeuroient cois & paisibles, salüa treshumblement, la Royne laquelle beut à luy, & changea sa coupe contre sa lance. Ce qui fut l'acheuement de toute la feste & celebration du iour.

Mais bien-tost apres, & le cinquiesme du mesme mois d'Octobre, elle conuoqua les Estats à Londres. Et pour ce que pendant le regne d'Edward VI. on auoit faict de noueaux decrets de la Cene du Seigneur, des ceremonies & de l'administration de Sacrements, du mariage des Prestres, de l'eslection des Euesques, d'ordonner les Ministres de l'Eglise, & de la maniere de prier: Il fut arresté en ceste assemblée generale, Qu'ils seroient de nulle valeur: & que tous suiuroiêt la Religion que le Roy Henry auoit laissée quand il estoit decedé. Item qu'on ne feroit aucune fascherie aux Euesques, ny aux Prestres & Ministres de l'Eglise, lesquels seroient desormais establis au lieu de ceux qui estoient prisonniers. Le diuorce aussi de Catherine mere de la Roy- C ne y fut pronôcé illicite. Et y eut en outre dispute de son mariage entre quelques Princes: par laquelle fust troué bon, qu'elle fust mariée à Philippes fils de l'Empereur Charles V du nom, duquel le bruit auoit esté deuant, qu'il deuoit espouser la fille d'Emanuel Roy de Portugal, & d'Eleonor sa cousine germaine. Quoy deliberé l'Empereur Charles appella Renaud de Pole, Cardinal Anglois de nation, à soy. Il estoit party de Rome dés la fin du mois d'Octobre, & auoit trauersé l'Allemagne, pour se rendre aupres de luy. Mais arriuant sur les marches du Prince Palatin, il en auoit receu nouuelles par Iacques Mendoze. Ce qui auoit esté cause de le faire retourner à Dilling sur le Danuble, qui est vne ville de l'Euesque d'Ausbourg, en attendant plus amples nouuelles de sa part. Mais ceste propositiô du mariage de son fils accordée, la crainte que l'Empereur auoit que luy, qui estoit de sang Royal, & en credit en son païs, ny mist empeschement, cessa tout soudain, & luy retrancha l'occasion de le faire plus longuement seiourner en Allemagne.

Assemblée des Estats.

Decrets du Roy Edward abolis.

Proposition du mariage de la Royne Marie auec Philippes fils de Charles V. Empereur.

Pour confirmer ce mariage, & fiancer la Royne Marie auec Philippes absent; D l'Empereur Charles enuoya vne magnifique Ambassade en Angleterre. Les Comtes d'Egmond & de Lalain, & Nigri, Cheualier de l'Ordre de Toison en furent les chefs. Ils arriuerent à Londres au commencement de Ianuier, & apres auoir traité la matiere quelques iours durant auec le Conseil d'Angleterre, la conclurent en fin de sorte que le quinziesme iour du mesme mois les articles en furent proclamez dedans la grande Salle de VVestmynster. Ce que plusieurs Milords & Seigneurs porterent fort impatiemment, & le Milord Courtnay Comte de Den entre tous les autres, à cause qu'il auoit particulierement arresté son attente & son affection dessus ceste Princesse.

Ambassade de l'Empereur en Angleterre pour le mariage & alliance de son fils auec la Royne.

VII.

Le peuple le print aussi tant à dedain, & la plus part des Nobles auecques luy, qu'ayant communiqué tous ensemble, ils en formerent vne grosse rebellion. Pierre Carré, Thomas Viat, ou selon d'autres Haulet, & Henry Duc de Sulffolc, furent autheurs & Capitaines de la menée. Cestuy-cy estant prisonnier en la Tour de Londres, & fort malade, auoit esté deliuré par les prieres de sa femme, à la charge qu'il ne bougeroit de sa Maison. Mais se ressentant depuis d'vn tel outrage, il se ligua auec Viat & Carré contre la Royne: & le dernier estât forcé de quitter l'Angleterre &

Sedition de Thomas Viat, & autres contre la Royne.

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST.

se retirer en France, Viat la pressa seule de telle sorte, qu'il luy fist presque perdre l'esperance de se pouuoir sauuer. A

Harangue de Viat contre la Royne.

Le Duc de Suffolc met des gens en armes.

Il esmeut premierement sedition par le pays de Kent, faisant des harangues graues & aigres contre elle, & ses Conseillers, & disant que par ceste alliance des estrangers il reduisoient l'Angleterre en vne perpetuelle & tres-miserable seruitude. D'auantage, qu'en esteignant la Religion establie par Edward, il remettoit le Royaume dessous l'authorité des Papes. Ce qui souleua si grand nombre de peuple, & de Gentils-hommes, Que les nouuelles de l'esmeute furent portées à Londres dés le vingt-cinquiesme iour de Ianuier. Et tost apres on entendit que Henry Duc de Suffolc, pere de Ieanne, mettoit aussi les gens en armes par la Comté de Den.

Thomas Duc de Nortfolc defait.

Mais pour y remedier, la Royne leua de sa part autant de gensd'armerie qu'il luy fut possible, & en donna la charge à Thomas Haward Duc de Nortfolc, lequel elle auoit n'aguere deliuré de prison. Cestuy-cy sur la fin du mesme mois de Ianuier rencontra l'ennemy pres du pont de Rochestre. Mais abandonné là de ses gens, il fut contraint de se mettre en fuite, & à grand peine peut gaigner Londres. Ce que les Ambassadeurs de l'Empereur voyants, & desirans d'amoindrir la sedition, & se retirer du danger des troubles, il s'embarquerent par eau le premier iour de Feurier. Et ce mesme iour la Royne vint à Londres, où elles fist vne harangue fort criminelle contre Viat, monstrant quelle estoit la deliberation d'iceluy, l'amitié qu'elle portoit à ses sujets, qu'elle n'auoit rien arresté du mariage, sinon par le Conseil des Princes. Elle dist aussi qu'elle auoit passé la plus-part de sa vie en virginité, & n'auoit si grande enuie de se marier, qu'elle ne voulust bien tousiours perseuerer en telle maniere de viure si les Estats estoient d'auis qu'il se deust faire ainsi. Car il luy seroit trop grief de voir le Royaume en danger pour son mariage, & que tout fust mis à sang. Qu'ils se maintinssent donc en obeissance, & luy donnassent ayde pour punir la desloyauté des meschants. Que c'estoit le deuoir d'entr'eux, qui auoient voulu qu'elle fust Royne comme vray heritiere de son pere. B

Oraison de la Royne d'Angl.

Demandes de Viat à la Royne.

Ayant ainsi appaisé ceux de la ville, elle ordonna quelques-vns pour la defense d'icelle, & donna la charge au Comte de Pembroc, de conduire toutes les affaires de dehors. Thomas Viat auoit ia esté crié à son de trompe ennemy & traistre au Royaume. Pour le faire haïr dauantage, on recita les demandes qu'il faisoit à la Royne: dont la premiere estoit, Qu'elle s'en alla en prison, & qu'il eust l'authorité de deliberer de son mariage, & de continuer ses Conseillers, ou les punir. Trois iours apres on promist pardon à la commune, pourueu qu'elle quittast les autheurs de la sedition: & proposa l'on grande recompense à celuy qui pourroit mettre la main sur Viat. C

Le Duc de Suffolc fut aussi declaré du nombre des ennemis de la Couronne. Et le iour mesme, comme les coniurez approchoient de la ville, la Royne fist rompre le pont qui est sur la Tamise, de peur qu'aucun ne s'en allast rendre à eux. Le lendemain ils saisirent le fauxbourg, en esperance d'attirer les habitans & citoyens à leur party. Mais la garnison les empescha de les ioindre. Et le Duc de Suffolc fut cependant pris d'vn autre costé du Royaume, par le Comte d'Huntingdon, lequel auoit esté depesché là de par la Royne, auec vne puissante Caualerie.

Deux iours passez aupres de la ville, les coniurez voyants qu'ils n'auançoient rien de ceste part, retournerent par vn autre chemin, & passerent la Tamise quelques milles au dessous de Londres. Cela faict, marcherent droit à la ville. Mais Thomas Viat fut surpris auecques ses Compagnons, par l'armée que la Royne auoit enuoyée sous la charge du Comte de Pembroc, & mené sur le champ en prison. Le lendemain qui estoit le septiesme iour du mois de Feurier, il fut crié à son de trompe, que ceux qui auoient logé ou retiré quelqu'vn des seditieux le representassent sur peine de la vie. Et peu de iours apres le Duc de Suffolc fut amené prisonnier à Londres: où le douziesme iour ensuiuant Guilford Dudley, & sa femme Ieanne, laquelle auoit esté supposée Royne apres le Roy Edward, eurent la teste tranchée, pour ce qu'ils auoient aspiré au Royaume contre la legitime succession. Mais quasi tous prirent pitié de Ieanne, & furent tres-marris de voir que ceste innocente ieune Princesse, bien & honnestement nourrie, & bien apprise aux lettres, estoit tombée en de grand D

La Royne Ieanne decapitée, auec Guilford Dudley son mary.

MARIE.

ANS DE IESVS-CHRIST

A malheur : non pour autre cause, sinon qu'elle n'auoit refusé le Royaume à elle offert. Elle fist vne harangue au peuple fort pieuse & modeste, inuoqua la misericorde de Dieu par Iesus-Christ son Fils, & par le secours de ses Damoiselles qui l'aydoient à s'acoustrer se couurit elle-mesme les yeux d'vn bandeau, & liura sa teste au bourreau pour estre tranchée.

Ce mesme iour le Milord Cortnay Comte de Den, que la Royne auoit quelques mois deuant deliuré de prison, où il auoit trempé plusieurs années, fut prins derechef par soupçon d'auoir esté de la coniuration. Puis apres il y en eut plusieurs d'executez à Londres & à Westmynster, où la Royne estoit pour lors, & entre iceux plusieurs Nobles & Seigneurs. Aucuns neantmoins eschapperent, & s'enfuirent de bonne heure au Roy de France Henry II. du nom, qui pour les guerres qu'il auoit contre l'Empereur Charles le Quint, n'aymoit pas beaucoup la Royne Marie : entre lesquels fut Pierre Carré homme de grand renom, ainsi que nous auons desia dit. Et le vingt-vniesme iour de Feurier le Duc de Suffolc fut pareillement decapité, quatre iours B apres sa condamnation.

Execution de plusieurs Nobles

Ceste rebellion estouffée, le reste des estrangers, qui estoient en Angleterre, & plusieurs naturels du pays, quitterent le Royaume à cause du changement de la Religion, & des Edicts de la Royne, & se transporterent en Allemagne. Les vns s'arresterent en Westphalie, les autres à Francfort, & les autres à Strasbourg. Iean à Lasco Polonois, frere de Hierosme, de Noble Maison, & hommes de grand sçauoir, estoit party de-là deuant l'hyuer, accompagné de quelques autres pour aller en Dannemarc. Mais pource que l'on luy fist vn assez mal gracieux accueil, il aborda à Emedan ville de Frise, où il s'arresta. Incontinent apres Richard Morisin, Anthoine † Core & Iean Chle, tous deux Precepteurs du Roy deffunt, gens de singuliere doctrine entre ceux de leur secte, passerent encore en Allemagne: les deux derniers desquelles allerent depuis en Italie. Et Iean Ponet Euesque de Wincestre, lequel auoit esté deposé par le changement de la Religion, auecques plusieurs autres, y eut aussi son refuge.

† D'autres les nomment Richard Crox.

Le quatriesme iour de Mars, la Royne establit des loix Ecclesiastiques, par lesquel-C les il fut faict commandement aux Euesques, & à leurs Vicaires de ne receuoir aux sainctes Ordres aucuns hommes suspects de nouuelle doctrine, d'extirper les heresies de fonds en comble, d'abolir les liures dangereux & pestiferez, de donner regle aux Maistre d'Escolle & Predicateurs, & les deposer s'ils n'obeissoient, d'oster les femmes & les biens aux Prestres mariez, & les punir selon que leur meschanceté le meriteroit, de traiter plus doucement ceux, qui du consentement de leurs femmes protesteroient se vouloir separer, & contenir à l'aduenir, & de remettre en leurs degrez & dignitez ceux qui se repentiroient: outre ce, de reciter toutes prieres publiques en langue Latine selon la forme ancienne, de garder tous les iours des festes de restablir toutes les vieilles ceremonies, de faire confirmer par les Euesques les ieunes enfans apres le baptesme, & de les instruire aux escolles, comment ils deuoient respondre & ayder aux Prestres à dire la Messe.

Loix Ecclesiastiques de la Royne Marie.

Lors que Henry VIII. Roy d'Angleterre renonça l'authorité des Papes, comme nous auons dit au Liure precedent, il auoit fait ceste loy entre les autres, Que nul ne seroit receu à office, ou dignité Ecclesiastique, si deuant il ne iuroit que le Roy & D ses successeurs estoient Chefs, & superieurs de l'Eglise d'Angleterre, & que le Pape n'y auoit droit quelconque, mais n'estoit rien plus qu'Euesque de Rome, auec lequel il ne vouloit rien auoir de commun. La Royne publiant ces loix quitta le serment, & manda aux Euesques qu'on ne le fist plus faire à homme du monde. Qui fist restituer sans dire mot la superintendance & primauté de l'Eglise aux Papes. Et quant à ce qu'elle dist des prieres publiques, le cas est tel. Par le commandement non du Roy Henry, comme veulent aucuns, mais d'Edward son fils, les prieres publiques se faisoient en langue vulgaire: & en icelles entr'autres choses on prioit Dieu, *Qu'il les deliura de la sedition, conspiration & tyrannie du Pape.* Maintenant la Royne commanda que ce formulaire imprimé & commandé fust aboly: Et bientost apres Elizabeth sa sœur de pere, sçauante Princesse fut mise en prison, pource que l'on soupçonnoit qu'elle sçeust quelque chose de la sedition precedente. Mais elle n'y demeura guere, que son innocence ne parust. Car le troisiesme iour d'Auril Thomas Viat fut decapité à Londres, & deuant qu'estre mené au sup-

La Loy du Roy Henry contre les Papes & le Siege Romain.

La Royne Marie quitte le titre de Chef de l'Eglise Anglicane.

Elizabeth sœur de la Royne Marie prisonniere, & tost apres deliurée.

MARIE. plice l'excusa soigneusement auecques le Milord Cortnay, disant qu'il ne sçauoient rien de la conjuration. Ce qui fut cause qu'Elizabeth fut incontinent remise en liberté. A

ANS DE IESVS-CHRIST.

Thomas Viat decapité.

VIII.

Lors aussi Cranmer Archeuesque de Canterbury, Ridley Euesque de Londres, & Hugues Latimer Euesque de Worcestre tous prisonniers, furent premierement menez à Windesore, & de là à Oxford, où ils disputerent auecques les Theologiens Catholiques des Vniuersitez dudit Oxford & de Canbridge Ridley, lequel auoit quelque cognoissance de la Theologie, resista fort & ferme, & ne se rendit iamais: mais Latimer & Granmer ne furent pas si rudes. Et finalement apres vne longue & inutile conference de part & d'autre, les Iuges establis par la Royne s'assemblerent au Temple de nostre Dame, & voyants qu'ils demeuroient fermes en leurs opinions, les retrancherent de l'Eglise par leur sentence, & les firent remener en prison.

Disputes des Granmer, Ridley & Latimer contre les Catholiques.

Assemblée des Estats.

Propositions de la Royne touchant son mariage, & la Primauté du Pape.

En ce temps les Estats du Royaume se tinrent derechef. Et la Royne proposa deux points en l'assemblée, sçauoir est de son mariage auec Philippes d'Austriche, & de restituer la Primauté du Pape en Angleterre. Elle gaigna le premier sous certaines conditions: mais il y en a qui disent qu'elle ne peut persuader le secõd, pour ce que la Noblesse y resista viuement. Henry II. Roy de France ne l'aymoit pas, ainsi que i'ay desia dit, à cause qu'elle se vouloit si fort conioindre auecques le fils de son ennemy. Pour ce subiect le Cardinal de Pole ayant seiourné quelques mois auec l'Empereur, il se transporta vers sa Maiesté tres Chrestienne, pour tascher de les induire tous deux à faire la paix: mais il n'en sçeut venir à bout. B

Philippes fils de l'Empereur Charles arriue en Angl.

Cependant, le dixneufiesme iour de Iuillet Philippes fils de l'Empereur ne laissa de venir d'Espagne en Angleterre auec vne armée de six ou sept mille hommes. Il prist port entre l'Isle Douychet où les Milors & Seigneurs Anglois, le Chancelier, Comte d'Arondel, de Derby, de Pembroc, & d'Huntingdon, & tout le priué Conseil de la Royne Marie, le vinrent receuoir auec plus de deux mille cheuaux, & le saluerent comme leur Roy souuerain & leur Maistre. Il leur fist de beaux & riches dons à tous. Et comme il ne vouloit pas entrer de force en la possession du Royaume, aussi enuoya-t'il tous ses gens en Flandres excepté ceux de sa Maison, & se mettant dedans vn vaisseau peint & fait expres pour porter, s'en alla descendre au havre d'Hampton, où le Milord Bron Vicomte de Montagu luy fist vne harangue en Latin, & luy presta le serment de fidelité. Quatre iours apres, ou selon d'autres le vingthuictiesme du mois il se rendit sur le soir à Wincestre, où la Roine Marie l'attendoit, & alla iusques en la grande Eglise precedé de toute la Noblesse & d'vne troupe de Seigneurs, entre lesquels estoit le Duc d'Albe. Estienne Gardiner Euesque de Wincestre, & quelques autres le receurent à l'entrée du Temple, deuant l'Autel duquel il fist ses deuotions, puis se retira dedans son logis. Le lendemain il se transporta par deuers la Royne, auec laquelle il parla longuement & familierement. Et le iour suiuant, iour & feste de S. Iacques, patron d'Espagne, les nopces furent celebrées auec vne pompe & magnificence conuenable à l'action, & au desir que la Royne auoit de faire paroistre sa grandeur. Plusieurs Ambassadeurs de Roys & de Princes amis & alliez de l'Angleterre y assisterent, & vn entr'autres de la part de l'Empereur, lequel dist publiquement qu'en faueur de ce mariage son Maistre donnoit le Royaume de Naples & la Couronne de Hierusalem à Philippes son fils. C

Est receu à Wincestre.

L'espouse solemnellement.

D

Il ne restoit plus pour la perfection de la feste & solemnité Royalle des nopces: sinon que les citoyens de Londres luy rendissent les hõneurs deuës à sa nouuelle entrée. Pour cet effect ils y penserent diligemment, & Philippes partant de Wincestre en compagnie de la Royne, s'en vint en grande magnificence à Londres ville capitale de tout le Royaume, où il entra le dix-septiesme iour d'Aoust, & alla descendre de cheual à l'Eglise de sainct Paul. Edmond Boner Euesque de Londres le receut, & le Doyen luy fit vne harangue, par laquelle il l'exhorta de restablir l'Eglise en son ancienne splendeur, de conseruer les priuileges du Royaume d'Angleterre, & de maintenir la Iustice. Ie ne m'amuseray point à descrire les Arcs, les statuës, les pyramides, les tableaux, & les inscriptions dressées pour honorer l'entrée de ce Prince. Il suffira de remarquer, que le plus magnifique triomphe fust la restauratiõ d'vne Croix, rompuë dedans la ruë de Gipsy dés le regne de Henry VIII. au bastiment de laquel-

Croix de Gipsy restablie.

A le la Royne employa dix mille escus : & l'eleuement d'vn arbre pres de l'Eglise de S. Pol, aux branches duquel on depeindit & representa la genealogie de Iean de Gand Duc de Lancastre, ancestre de ladite Royne.

Quelque temps apres Henry II. Roy de France, bien que peu ioyeux d'vne telle alliance, enuoya neantmoins le Protonotaire de Noüailles en Angleterre, pour saluer le nouueau Roy de sa part, & se conioüyr auec la Royne pour son mariage. Elle le receut auecques toute demonstration de bien-veillance, & le congedia nt le chargea d'vne lettre pour porter au Roy son Maistre, laquelle estoit toute remplie de protestations d'affection & d'amitié, mais qui ne dura guere, ainsi que nous monstrerons tantost, & retenoit encore beaucoup de l'ancienne forme d'escrire des Roys Anglois. En voicy les propres termes.

Ambassadeur du Roy de France en Angleterre.

Tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-aimé frere & cousin, à vous tant que faire pouuons nous recommandons. Nous auons entendu tant par les lettres qu'il vous a pleu n'aguere nous addresser par vostre Conseiller le Protonotaire de B *Noüailles, & vostre Ambassadeur resident aupres de nous, & luy mesme nous ont dit de vostre part l'affection & desir que vous monstrez auoir, de correspondre de vostre costé à la bõne inclination qu'auez tousiours trouuée en nous, de cõtinuer & entretenir nostre commune, sincere, & parfaite amitié. Chose qui nous a esté autãt agreable, qu'autre qui nous pourroit estre arriuée. Vous asseurant que tout ainsi que nous vous auons par plusieurs fois fait entendre le desir qu'auõs d'obseruer ladite amitié entre nous: pour ainsi nous trouuerez à iamais prests de vous monstrer par effect ce que vous auons asseuré de parole, comme auons prié nostre Ambassadeur & ledit Protonotaire vous declarer de ma part. Et sur ce, tres-haut, tres-excellent, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa saincte garde. Escrit à Nesi-ster le 14. de Nouembre M. D. LIV. Ainsi signé, Vostre bonne sœur & cousine Marie*

Lettres de Marie Royne d'Angl. au Roy Henry II.

Deux iours deuant ceste despesche, & le douziesme du mois de Nouembre, l'assemblée generale de tous les Estats s'ouurit, & le Cardinal de Pole partant lors de Brabant, où les Ambassadeurs d'Angleterre l'estoient allé trouuer pour le conduire vers la Royne : entre lesquels estoit vn nommé Paquet, il entra dans Londres le C vingt-troisiesme, apres auoir esté magnifiquement receu par tout où il auoit passé. Le Pape Iules III. l'auoit creé son Legat en ce Royaume, pour y restablir la Religion, & leuer les Censures de Clement VII. & de Paul III, ses predecesseurs. Incontinent & du consentement de tous il fut remis en son premier lieu, maison, famille, & heritage, dont le Roy Henry VIII. l'auoit dechassé & banny. Et cinq iours apres il alla dedans l'assemblée des Estats, où ayant exposé la cause de sa legation en la presence du Roy Philippe, & de la Royne Marie, il les exhorta de retourner à la communion de l'Eglise, & de rendre l'authorité deuë au Siege Romain, & au Pape, lequel auoit vn bon vouloir de leur estre benin & clement. Il les admonesta aussi de rendre grace à Dieu, qui leur auoit baillé vn tel Roy, & vne telle Royne. Et finalement il protesta, qu'il se reputoit grandement tenu à eux, de ce qu'ils l'auoient remis en son heritage & famille, & se sentoit d'autant plus obligé de les restablir en recompense au chemin du pays & Cour celeste. Chose qu'il souhaitoit sur toutes.

Assemblée des Estats à Londres.

Arriuée du Cardinal Polus en Angleterre.

Entre en l'assemblée des Estats & les exhorte de retourner à la communion de l'Eglise.

D Ayant ainsi parlé, il sortit. Et lors Estienne Euesque de Winchestre, Chancelier du Royaume, qui est le souuerain degré d'honneur, repeta son dire & ses demandes, & exhorta toute l'assemblée par longs propos à concorde & vnion, disant, Qu'il falloit grandement remercier Dieu, lequel par sa misericorde leur auoit suscité vn sage Prelat de leur semence & nation, c'est à sçauoir le reuerendissime Cardinal & Legat Polus, qui ne pensoit rien que de leur salut. Ce qui fut generalement approuué par tous les Estats. Et dés le lendemain ils concherent vne requeste par escrit, le contenu de laquelle estoit, Qu'ils se repentoient amerement du schisme, par lequel ils auoient denié l'obeïssance au Siege Apostolique, & donné consentement & conseil aux Decrets faits contre icelle, mais que d'oresnauant ils obeyroiẽt à tout ce qui plairoit au Roy & à la Royne, & feroient tout ce qui leur seroit possible pour casser & abolir telles loix & decrets en ceste assemblée. Qu'ils les prioient donc tres-humblement qu'ils presentassent leur supplication, & fissent tant qu'estans absous de tous les delicts & censures, lesquelles ils auoient encouruës selon les loix Ecclesiastiques, ils fussent receus au giron de l'Eglise, comme fils penitens,

Requestes des Estats à la Royne.

MARIE. afin que desormais ils peussent seruir à Dieu en l'obeissance du Siege Romain & des Papes, à la gloire du nom diuin, & à l'accroissement de leur salut. A

ANS DE IESVS-CHRIST. 1554. L'autre iour d'apres, comme derechef le Roy estoit present auec la Royne, & le Cardinal de Pole, le Chancelier se leua, & prononça haut & clair ce que les Estats auoient arresté sur la demande du Legat du Pape. Puis il presenta au Roy & à la Royne la requeste des Estats, couchée par escrit & signée, les suppliant de la receuoir. Eux l'ayans ouuerte, la rendirent au Chancelier pour la lire, & luy demanda lors à toute l'assemblée s'ils l'approuuoient. Quoy que par eux affermé, le Roy & la Royne se leuerent, & la presenterent au Legat. L'ayant leuë, il leur bailla la bulle, de sa Legation, laquelle fut aussi leuë hautement, à ce que tous fussent bien aduertis qu'il auoit puissance du Pape de les absoudre. Puis il fist vne harangue, par laquelle il monstra, combien la penitence estoit plaisante à Dieu, & combien les Anges se resiouyssent d'vn pecheur penitent. Et finalement apres auoir amené quelques exemples sur ce suiet, il rendit grace à Dieu, qui leur auoit inspiré vne si bonne affection de s'amender.

Le Cardinal Polus donne l'absolution aux Anglois. Cela dit, il se leua debout, comme aussi firent le Roy & la Royne, lesquels se mirent à genoux. Et lors il pria Dieu par sa misericorde qu'il eust pitié de son peuple, & luy pardonnast ses fautes. Puis se leuant les doigts en haut, & les estendant il donna l'absolution & benediction à tout le peuple. De-là l'on vint à la Chapelle, où graces furent renduës par les Musiciens: & monstra t'on toutes apparences de ioye & de feste, selon la coustume. Ce qui se fist le iour de S. André mil cinq cens cinquante-quatre. Et peu de iours apres suruint vne autre resiouyssance publique en Angleterre. Car la Royne estimant estre enceinte, elle s'imagina qu'elle auoit senty son fruit remuer. A cause dequoy les Seigneurs du Conseil escriuirent aussi-tost à tous les Euesques, Qu'ils eussent à faire des processions generales, pour remercier Dieu de ce benefice: lequel toutesfois ne parut point à la fin. B

Ambassadeurs Anglois enuoyez à Rome, pour rendre l'obedience au Pape. On despescha pareillement l'Euesque d'Ely, le Vicomte de Montagu, le Docteur Carway, & quelques autres, pour aller rendre l'obedience au Pape de la part du Roy Philippe & de la Royne Marie, & pour remercier sa Saincteté de la bienveillance & douceur dont elle auoit vsé en leur endroit. Ils arriuerent à Rome au

1555. commencement de l'an 1555. Et sur ces entrefaites, Henry II. Roy de France renuoya d'autre costé le Protonotaire de Noüailles, pour se conioüyr & congratuler auec la Royne de ce qu'elle auoit ainsi remis & reüny ses suiets au giron de l'Eglise & dessous l'authorité du Siege Romain. Et sa Maiesté tres-Chrestienne escriuit encore au Cardinal de Pole, pour luy tesmoigner combien ceste nouuelle reconciliation estoit agreable à toute la Chrestienté. Voicy la Lettre qui luy fut renduë le 7. de Ianuier, & par laquelle est aussi faite mention de la negotiation precedente dudit Cardinal pour la paix d'entre l'Empereur & luy. C

Lettres de Henry II. Roy de France au Cardinal Polus. *Mon cousin, par vostre lettre du treiziesme de ce mois, que i'ay euë par la main du Nonce de nostre tres-Sainct Pere le Pape, resident pres de moy, & de ce qu'il m'a dit aussi: i'ay sceu & entendu le bië & la grace qu'il a pleu à Dieu nostre Createur faire au Royaume d'Angleterre, le reduisant à l'vnion de son Eglise & obeissance du S. Siege Apostolique, & combien vostre bon zele, sincerité, & dexterité ont valu & seruy à vn si salutaire œuure: dequoy comme Roy tres-Chrestien, & qui a en premiere consideration ce qui touche Dieu, & sa saincte Religion, ie n'ay obmis de le louer, & le faire loüer & remercier par les Eglises & gens de bien de mon Royaume, comme d'vne des plus agreables nouuelles que ie sçaurois iamais receuoir, voyant par là son Eglise d'autant fortifiée à la confusion des malheureux & aueugles, qui ont pris autre chemin. Et quant à vous, mon cousin, ie ne veux faillir à m'en congratuler auec vous, & ne sera iamais que ie ne vous en aye en plus grande amour, reuerence, & recommandation, pour auoir conduit à vne tant heureuse fin vne chose si vtile à la Chrestienté & agreable à Dieu. Aussi de l'affection que ie voy, que vous demonstrez à la paix & reconciliation entre l'Empereur & moy, pour le bien public. Surquoy ie vous diray que vous sçauez assez en quelle volonté m'auez trouué quant à cela, & ce que ie vous en ay dit, & faict dire par mes Ministres, qu'il ne tiendra pas à moy, & que ie prefereray à mon particulier le bien de la Chrestienté, pour l'honneur de Dieu & repos de son peuple. Et depuis n'y en rien changé, & ne changeray iamais ceste volonté, pour les effects de laquelle on me trouuerra à toutes heures prest & dispose d'entendre* D

A *à toutes choses honnestes & raisonnables: que i'estime à grand heur d'estre traictées par si bon moyen que le vostre, fortifié de ceux que nostre Seigneur a voulu employer a la perfection du premier point de vostre legation ia si bien succedee. Et sur ce ie prieray Dieu, mon Cousin, vous auoir en sa saincte & digne garde. Escrit a S. Germain en Laye, le quinziesme iour de Decembre 1554.*

Le treiziesme du mesme mois l'assemblée des Estats se separa, lesquels entr'autres choses enregistrerent la restitution du Cardinal Polus. Ils renouuellerent pareillement les Edicts des Roys qui auoient precedé touchant la punition des heretiques, & la puissance des Euesques: remirent l'authorité du Pape en son entier: & condamnerent & abolirent les Decrets qui durant les derniers vingts ans auoient esté faicts contre le Siege Romain. Plusieurs pensoient que le Roy Philippes deust estre couronné en ceste assemblée, mais il ne s'en fist rien. Et vers le commencement de Feurier, cinq personnages de la secte de Luther furent condamnez à mort en la ville de Londres, pour autant qu'ils ne vouloient prendre la Religion Catholique, Iean Hopper Euesque de Glocestre, Iean Bradford, Laurent Sander, Rolland Taillour Iurisconsulte, & Iean Roger, lequel dernier fut bruslé à Londres mesmes, où il auoit presché sa doctrine, & les autres enuoyez chacun chez eux à Glocestre, Lancastre, Connetray, & à Hadley, où ils souffrirent tous vne pareille mort, comme aussi fist l'Euesque de S. Dauid en sa ville.

Cinq Lutheriens bruslez en Angl.

B

Cependant les Ambassadeurs Anglois arriuez dans Rome, remercierent le Pape. Iules III. de la grande douceur dont il auoit vsé enuers eux, & luy promirent toute obeïssance & fidelité pour l'aduenir. Apres quoy sa Saincteté ne la fist pas longue. Car il deceda le 23. iour de Mars, & en son lieu fut esleu Marcel qui mourut aussi bien tost apres, & quitta le siege à Paul IV. du nom, sous lequel se fist la reformation des Vniuersitez d'Oxford & de Cambridge en Angleterre. Pierre Martyr, & Martin Bucer en auoient changé les anciennes institutions & Statuts: par leurs lectures & regences publiques. Le Cardinal de Pole les remena à leur premier train & regle par le moyen de Nicolas Ormanet, qui fut depuis Euesque de Padouë. Et Pierre à Soto de l'Ordre de S. Dominique, Docteur en Theologie, & Confesseur de Charles cinquiesme, eut la charge entre plusieurs autres celebres, & sçauants hommes, de lire les Sainctes lettres en celle d'Oxford.

Vniuersitez d'Oxford & Cambridge reformées.

C

Pierre à Soto.

IX.

Ridley, Latimer, & Cranmer estoient tousiours prisonniers en ceste Academie des sciences, & les Docteurs Catholiques d'icelle disputoient souuët contr'eux, pour essayer à leur faire renöcer leurs opinions. Mais en fin, n'en pouuants venir à bout, les Iuges condamnerent Latimer & Ridley à estre bruslez. Ce qui fut executé le premier iour d'Octobre mil cinq cents cinquante cinq. Et quant à Cranmer qui de Catholique s'estoit premierement fait Lutherien, & puis apres Zuinglien, le Cardinal de Pole & quelques autres Prelats l'ayant asseuré, qu'ils obtiendroient sa grace, & que la Royne luy donneroit vne abolition generale de tout ce dont on l'auoit rendu coulpable au Conseil d'Angleterre, il abiura depuis son heresie par deuant Henry Sidal, & Iean de Villegarcine Espagnol, & signa de sa propre main, l'abiuration laquelle fut imprimée en ces mots.

Latimer & Ridley bruslez.

Cranmer abiure sa doctrine.

D

Forme de l'Abiuration.

„ Ie Thomas Cranmer renonce & reiette toute l'heresie de Luther & de Zuingle, „ ensemble toute doctrine contraire à la pure & saincte doctrine. Outre, ie cöfesse & „ croy fermemët vne saincte Eglise Catholique, hors de laquelle n'y a point de salut, „ & de laquelle ie recognois l'Euesque de Rome pour souuerain: & l'auouë estre le „ grand Pontife & Pape Vicaire de Iesus-Christ, ie croy que sous les especes de pain „ & de vin le Redempteur est veritablement au Sacrement de l'Eucharistie, & que „ par vertu diuine le pain vient à se conuertir & trans substantier en son Corps; & le „ vin en son Sang propre. Ie croy pareillemët que le Purgatoire est le lieu où les ames „ des trespassez sont tourmentées pour vn temps: & que l'Eglise prie sainctement & „ en salut pour icelles, ny plus ny moins qu'elle prie les saincts. Bref, ie tien & maintië „ entierement tout ce que l'Eglise Catholique & Romaine tient, & me repës d'auoir „ iamais autrement faict. Priant Dieu de bon cœur qu'il luy plaise me pardonner cë „ que i'ay commis enuers luy & son Eglise: & prie tous Chrestiens de prier pour moy: „ Quant à ceux qui ont esté seduits par mon exemple ou doctrine, ie les supplie „ aussi par le Sang de Iesus-Christ qu'ils retournent de l'vnité de l'Eglise, afin qu'il n'y

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST 1555.

ait point de chisme entre nous. Et finalement, comme ie veux estre subiet & obeïs- « sant à l'Eglise de Iesus Christ, & de son souuerain Chef: ainsi me soubmets-ie à Phi- « lippe & Marie Roy & Royne d'Angleterre, ensemble à toutes leurs loix & ordon- « nances: & prie Dieu m'estre tesmoin, comme ce que i'ay dit & confessé, ie ne l'ay « fait & dit, ny pour complaire aux hommes, ny de peur que i'aye de leur desplaire: « ains de mon propre mouuement, & vouloir, tant pour le salut de ma conscience « que pour celle des autres. « A

Ceste abiuration resiouyt grandement la Royne Marie. Mais comme elle luy estoit fort ennemie tant pour l'heresie que pour d'autres faits particuliers, aussi ny le Cardinal Polus, ny pas vn des Theologiens ne la peurent iamais induire à luy pardonner, ains fust ordonné par Arrest qu'il seroit bruslé tout vif. Quelques-vns disent que Renaud Polus se peina fort entr'autres à la conuertir, & qu'ayant quelque esperãce d'en venir à bout il impetra de la Royne qu'il ne fust point puny: mais qu'apres que l'on eut descouuert la feintise & dissimulation, de laquelle il auoit vsé tout le cours de sa vie, il fut condamné. Quoy que s'en soit, estant aduerty de sa condamnation, & que sa mort estoit proche, on l'entendit comme plein de frayeurs & d'irresolutions s'escrier & parler à soy-mesme en ceste sorte, selon le rapport que d'aucuns en font. B

Cranmer cõdamné à estre bruslé.

Exclamation de Cranmer.

Miserable, dit-il, tout furieux & hors de soy, *prepareray-ie vn double triomphe à ceux qui feignans de me sauuer, recherchent ma ruine? Seruiray-ie de butte à leur rage, lors que ie ne vise qu'à me retirer des erreurs où i'ay tousiours vescu: D'vne main ils m'offrent la vie, & de l'autre ils me donnent la mort. Et cependant, comment pourray-ie embrasser l'vn & l'autre: Non, il faut que ie me perde, pourueu qu'ils n'y ayent aucun gain. Ils rompent leur promesse, ie veux fausser & violer la mienne, & ne leur donner point cet auantage de m'auoir gaigné, & de m'auoir perdu en mesme temps. Il faut que ie meure, mais mourant il faut aussi que i'estouffe & fasse perir ces beaux trophées, lesquels ils esleuent dans l'Eglise pour ma conuersion. Ce sera redonner le cœur à ceux qui perdant le courage en ma perte, eussent librement plié le col sous le ioug de l'Eglise, & lesquels i'armeray à ma mort pour venger l'iniure qu'on me fait.*

Et sa mort.

Ainsi donc Cranmer retourna à ses premiers erreurs, & lors qui fut sur le theatre pour mourir, au lieu de faire son abiuration deuant tous, il protesta que tout ce qu'il auoit dit en icelle, il l'auoit dit contre sa propre conscience, & pour le desir qu'il auoit eu de sauuer sa vie. Surquoy il se ferma si obstinément, que quand se vint à le lier, il dit mesme en haussant la main. *Qu'elle payeroit la premiere la faute, laquelle elle auoit faite de souscrire a telle abiuration.* Et cela dit, il auança soudainement dans le feu, qui le reduisit en cendre & tout le reste du corps apres. Ce qui donna depuis suiet à Rodolfe SKiner & à Gautier Haddon de le loüer comme Martyr en deux epitaphes, & à quelques Zuingliens fugitifs d'Angleterre, & retirez en la ville d'Embde, de faire imprimer vn Liure de sa mort sous le titre de *Martyre de S. Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury*. C

Renaud de Pole Archeuesque de Canterbury.

Quelque temps apres Renaud de Pole Cardinal fut sacré Archeuesque & Metropolitain du Royaume en sa place. Les ceremonies s'en firẽt aux freres Mineurs de Grenwich le 22. de Mars, & le iour de Pasques ensuiuãt il chãta sa premiere Messe priuement deuant la Royne Marie sa cousine. Auquel temps aussi le Roy Philippes estant allé voir l'Empereur son pere, il se leua soudain de grands remuëmens en Escosse, & les Escossois prirent mesme quelques petites places dessus les Anglois, lesquelles ils firent raser. Mais la Royne d'Angleterre auertie de ce, s'en plaignit si fort à l'Ambassadeur de Frãce par l'Euesque d'Ely, qu'il en escriuit aussi-tost au Roy Henry son Maistre, & à la Royne d'Escosse, par le moyen & l'authorité desquels tout fut appaisé. D

Le Roy Philippe hors d'Angl.

Remuements en Escosse.

Conspiration contre la Royne.

Cela passé de la sorte: chacun se confioit que la Royne peust desormais regner en seureté que rien ne deust bouger ny s'esleuer contr'elle. Mais ceste confiance fut bien tost descriée par la descouuerte d'vne grãde cõspiration qui se faisoit par les menées des plus grands Seigneurs du Royaume: & pour laquelle elle fist emprisonner Thomas Haward en la Tour de Londres auecque le Milord Grey, Anthoine Quinceton, Perret Poulard, & plusieurs autres compliees. quelques-vns desquels furent executez. Ils auoient deliberé d'assasiner cette Princesse, le Cardinal de Pole, & tous les principaux de son Conseil, afin de remettre sus la doctrine des nouueaux Euangelistes. Ce qui luy donna telle crainte & frayeur, qu'elle demeura plus de deux mois

depuis

depuis sans se monstrer à d'autres qu'à quatre de ses plus fidelles Conseillers, & à A quatre Dames de sa maison & suite. Et le 21. iour de Feurier ensuiuant les Catholiques detestans vne telle entreprise, s'en vengerent mesme sur les corps de Martin Bucer & de Paul Fagius, lesquels ils deterrerent du Temple, où leurs disciples les auoient inhumez, les brusleront & reduisirent en cendre, & firent reconsacrer le Temple, à la maniere & façon de l'Eglise Romaine.

Les corps du Bucer & de Fagius bruslez.

Cependant les treues, lesquelles estoient entre les Roys Henry II. & Philippe, deuenu nouuellement Roy d'Espagne furent rompuës, & la Royne Marie se laissa tellement gaigner aux persuasions & conseils dudit Philippe son mary, qu'encore qu'elle eust dés le commencement de son regne declaré vouloir garder la paix d'entre la France & l'Angleterre : elle enuoya neantmoins vn Heraut d'armes en France deffier le Roy, & luy denoncer la guerre. Ce que les Escossois sçachans, ils recommencerent de courir en son Royaume, & la contraignirent de reuoquer vne partie des forces lesquelles elle depeschoit au secours de Philippes, afin de leur faire teste. Mais B de malheur plus que par valeur, Philippes ne laissa de gaigner la iournée de S. Laurens contre les François, & de là fut mettre le siege deuant Sainct Quentin où son armée se renforça d'vn secours d'Anglois composé de dix mille hommes de pied, & d'enuiron quinze cens cheuaux : au moyen dequoy non seulement il deffit le Connestable de France, qui venoit à l'aide des assiegez, & le prist prisonnier, ains se rendit aussi maistre des villes de S. Quentin du Castelet & de Ham.

La Royne Marie declare la guerre au Roy de France.

Iournée de S. Laurens.

Anglois au secours du Roy Philippes.

Henry II. auoit dés l'hyuer precedent enuoyé de grosses troupes de Gensdarmes en Italie, dessous la charge & conduite du Duc de Guise. Cela fut cause qu'il n'eut le moyen de pouruoir si tost à se deffendre, & qu'vn si puissant ennemy le surprist facilement, & comme au depourueu. Mais ayant recouuré la pluspart de ses forces, & le Duc de Guise estant de retour, il le declara son Lieutenant general en tous ses pays à cause de la captiuité du Connestable : & là dessus les desseins proiectez de longue main contre ce que les Anglois tenoient deça la mer, furent remis sus, & brauement executez. Il s'est veu par le cours de l'Histoire, qu'Edward III. du nom Roy d'Angle-C terre auoit pris Calais, port de mer, & place de tres-grande consequence pour les François, dés l'an mil trois cens quarante-sept. Depuis ce temps elle estoit tousiours demeurée sous la puissance des Roys d'Angleterre, lesquels auoient coustume de dire que la tenans ils portoient les clefs du Royaume de France à leur ceinture. Ce que le Roy Henry ne voulant plus endurer auoit desia par l'entreprise du Connestable, & du sieur de Senarpont Gouuerneur de Boulonnois, conduit tellement vne intelligence dessus, que sans la desfaicte & prise dudit Connestable, l'entreprise eust heu eusement succedé. Mais pendant son absence & prison, & que les forces du Roy Philippe estoient escartées à cause de l'hyuer, on la renouuella secretement, & conclud-on de la mettre auantageusement à fin.

Entreprise du Roy Henry sur Calais.

Pour ce faire on dressa deux puissantes armées, l'vne sous la charge du Duc de Neuers, faignant vouloir entrer en la Duché de Luxembourg : & l'autre conduite par le Duc de Guise sous pretexte d'empescher l'auitaillement de S. Quentin. Le Duc de Neuers tournant la teste vers Luxembourg, les Espagnols & Walons coururent là D pour le deffendre. Mais soudain le Duc de Neuers renuoya ses forces au Duc de Guise, qui fist contenance de mettre viures dedans Amiens, Ardres & Boulongne. Puis en diligence & presque en vn instant il fist auancer toutes ses forces vers Calais, où il y auoit peu de gens. Les Princes de Condé, & de la Roche-sur-Yon, le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf freres, Sirossi Marechal de France, Montmorency frere aisné du Connestable, les sieurs de Termes, d'Andelot, de Sansac, d'Estrée grand Maistre de l'artillerie, de Tauannes, de Senarpont, de Grandmont, de Randan, d'Allegre, de Creuecœur, & de Piannes, de Gourdan, & quelques autres Seigneurs, Cheualiers, & Capitaines de marque estoient en l'armée.

Deux armées de François pour assieger Calais.

1558.

Le premier iour de Ianuier mil cinq cens cinquante-huict, elle parut, & le mesme iour prist le fort de Nieulay, tost apres celuy de Risban, puis la citadelle, & finalemẽt la ville de Calais, le tout rendu par composition, dedans 8. iours & sans que ny les Anglois ny les Espagnols peussent venir à temps pour secourir les assiegez. Dequoy les Anglois estonnez, & depitez de la perte d'vne place qui tant leur importoit, en conceurent vne haine mortelle contre le Roy Philippe. Mais ce ne fut pas là le bout

Calais & les forts d'alentour pris sur les Anglois.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1558.

Siege & reddition de Guines & de toute la Comté d'Oye. Guines demolie. Anglois entierement chassez de la France.

de leur perte. Car de là l'armée Françoise fut assieger la ville de Guines en la Comté d'Oye, laquelle elle prist. Et quoy que les Anglois qui estoient en garnison dans le chasteau, enchassèrent aussi-tost les François, & bruslerent la plus part des edifices & maisons : si est-ce qu'incontinent apres on les rassiegea, sçauoir est le treiziesme iour de Ianuier : tellement qu'ayans enduré la baterie, & soustenu vn assaut, comme on leur en apprestoit vn second, ils demanderent à capituler, & rendirent la place qui fut entierement ruinée & demolie, pour ce qu'elle estoit nuisible à Calais & que l'on ne iugea pas besoin de se consumer en frais pour entretenir tant de forteresses voisines. La ville de Hames fut pareillement reconquise, toute la Comté d'Oye remise en l'obeyssance du Roy, & generalement ce que les Anglois possedoient deça la mer repris sur eux, & reüny à la Couronne dont il y eut grande ioye pour toute la France en eschange des larmes & des pleurs espanduës depuis la iournée de S. Laurens. A

Armée d'Anglois & de VValons en Bretagne.

Mise en deroute.

Les Anglois & Flamans auoient lors vne grosse armée sur mer, faicte du nombre de six mille hommes ou enuiron. Aduertis de la prosperité des François en la Picardie, ils s'aduiserent de s'en venir venger sur la Bretagne. Et de faict apres l'auoir costoyée quelque temps, ils prirent finalement terre au Conqueste, lequel ils pillerent entierement. Mais comme ils se vouloient eslargir en pays pour butiner, le sieur de Kersimont les alla charger si rudement, qu'il en mist vne grande partie à mort, en retint plusieurs captifs & prisonniers, & contraignit les autres de se sauuer à vau-de-route en leurs vaisseaux, & leuer vistement les voiles pour esloigner la terre. B

Mariage de Marie Stuart Royne d'Escosse auec François fils aisné de Henry II.

Ces victoires furent suiuies du mariage de Madame Marie Stuard fille & heritiere de Iacques V. Roy d'Escosse, & de Marie de Lorraine, auecques François Dauphin de Viennois premier fils de Henry II. Roy de France. Elle n'estoit pas plustost venuë au monde que deux grands Roys auoient ietté l'œil sur son alliance. Henry VIII. Roy d'Angleterre l'auoit demandée pour son fils Edward VI. Henry II. Roy de France, pour François Prince Dauphin. Ce qui auoit causé de grandes factions en Escosse. Mais ayant esté couronnée à dix-huict mois, & conduite en France à six ans, enfin par les practiques du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise ses oncles, elle y espousa à quinze ans le Dauphin qui n'en auoit que quatorze, & demeura auecque luy vn peu moins de trois ans. Les espousailles se firent en la grande Eglise de Paris, le 28. iour d'Auril en presence de huict Ambassadeurs venus expres d'Escosse pour assister à la celebrité de l'action, & tesmoigner le desir que tous les Escossois auoient d'honorer leur Princesse legitime & souueraine, sçauoir est Iacques Beton Archeuesque de Glasgo, Robert Reid Euesque des Orcades, les Comtes de Rothes & de Cassils, les sieurs de Seton, & de Flaminge, & de Dun, & le Prieur de S. André : quatre desquels moururent depuis en France. Et pour vne plus estroite confirmation de l'ancienne alliance des deux Couronnes il fut adiousté lors aux articles & traictez d'icelle, Que les François estans en Escosse, & les Escossois residans en France seroient à l'aduenir estimez & tenus en tout comme originaire du pays : &, Que les vns & les autres iouyroient de mesmes priuileges & franchises, que les vrays & naturels subiets des deux Royaumes. C

Mort de Marie Royne d'Angleterre.

Et de Renaud de Pole Archeuesque de Canterbury.

Mais cependant Marie Royne d'Angleterre, qui s'estoit fort contristée de la prise de Calais, conceut encore vne si grande fascherie de ce mariage, & du decez de Charles le quint Empereur, qui suruint incontinent apres, qu'elle en tomba malade. Elle estoit d'ailleurs attainte d'vne hydropisie, laquelle ayant au commencemẽt enflé son ventre fist penser à beaucoup qu'elle estoit enceinte, & fut cause qu'on n'vsa pas de remedes propres & necessaires pour la guerir. Ce qui la fist choir petit à petit en vne fievre, laquelle paruenuë en sa force l'emporta finalement hors du monde, le dix-septiesme iour de Nouembre entre cinq & six heures du matin : son regne n'ayant duré que cinq ans & quatre mois, & sa vie quarante-trois ans & neuf mois moins vn iour. Et peu de tẽps apres, ou selon quelques vns le mesme iour, mourut aussi Renaud de Pole Cardinal, Archeuesque de Cãterbury, son grand entremetteur. Ce qui changea tellemenr l'estat d'Angleterre, que les Espagnols ny le Pape n'y eurent depuis plus que voir. Car pour Philippes Roy d'Espagne, comme il auoit espousé ceste Princesse sous des conditions peu auãtageuses pour luy, d'autant que par le contract on luy auoit refusé la courtoisie d Angleterre, qui donne au mary apres le D

A decez de la Royne l'vsufruict des biens qu'elle laisse, ores qu'il n'y ait aucuns enfans de leur mariage: aussi ne peut-il rien demander aux Anglois apres sa mort, laquelle auint sans hoirs procreez de leur corps. Et quant au Pape, le regne de la Royne suiuante monstrera suffisamment quelle perte il fist en ce Royaume.

ELIZABETH.

X. *Elizabeth succede à Marie.*

MARIE donc estant morte, ELIZABETH autre fille de Henry VIII. & d'Anne de Boulen luy succeda. Durant le regne de sa sœur elle auoit esté soupçonnée de participer à la conspiration des grands Seigneurs du Royaume, lesquels auoient resolu d'empescher le mariage du Prince d'Espagne. A raison dequoy l'Angleterre auoit veu d'espouuentables supplices, & le Conseil mesme auoit conclu (selon aucuns) que pour l'exemple & la conse-
B quence on ne l'espargneroit non plus que Ieanne de Suffole, qui declarée Royne d'Angleterre par le testament du Roy Edward, & ayant donné consentement à l'ambition de ceux qui se vouloient agrandir dessous l'ombre de sa Couronne, auoit esté condamnée à perdre la teste. Ce qui fut cause que pour la premiere fois on la mist en prison en la Tour de Londres, & puis en la ville de Woodstoc en la Prouince d'Oxford, sous la garde de Henry Beuingfild Cheualier. Mais le Roy d'Espagne ayant pitié de l'âge, & du sexe de ceste Princesse, & respectant plusieurs rares qualitez qui estoient en elle, fist en sorte que la Royne luy donna non seulement la vie, mais encore la liberté. Deslors elle demeura en vne sienne maison appellée Hatfild, en la Comté d'Herford, dans laquelle par ce qu'on auoit descouuert que les Protestans la visitoient, on luy donna deux Gentils-hommes pour auoir l'œil sur ses actions. Auertie là de la mort de la Royne sa sœur elle fist diligence de se rendre à Londres, où deuant qu'entrer en l'administration des affaires & pour premier acte de souueraineté Royale, elle demeura dix iours en la Tour. L'Archeuesque d'Yorc la sacra
C par apres, & la couronna solemnellement à Westmynster, selon les coustumes & ceremonies anciennes du Royaume, & prist d'elle le serment, Qu'elle defendroit la Religion Catholique, & conserueroit les libertez & priuileges des Eglises.

Couronnée à Londres.

Mais comme elle auoit tousiours esté Protestante en son ame, aussi ne tarda-t'elle guere qu'à la persuasion de Guillaume Cecile son Secretaire d'Estat, qui l'auoit esté pareillement du Roy Edward son frere, de Robert Dudley fils du Duc de Northumbelland, Comte de Leycestre: & de Guillaume Pickaring son Procureur general, & celuy qu'elle affectionnoit le plus entre tous ses fauoris, elle n'en fist voir d'estranges effects en tous ses estats & seigneuries. Ce que ie me contenteray de remarquer briefuement auec vne partie de ses plus grandes & signalées actions: & ce bien souuent encore sans aucune exacte & particuliere suite ny designation des années.

Elle eut donc dés le commencement pour contraires Henry II. Roy de France & Philippes II. Roy d'Espagne tous deux grāds Catholiques. Cestuy-là dont le premier fils auoit espousé Marie Stuard Royne d'Escosse la fist proclamer Royne d'Angleterre & d'Irlande cōme fille vnique & heritiere de Iacques V. petit fils d'Henry VII. & 1559.
D publia qu'Elizabeth n'estoit pas legitime. Cestuy-cy dit le mesme pour l'honneur de Catherine d'Espagne, repudiée par Hēry VIII. quoy qu'il ne desirast pas que les François estendissent leur puissance si auant en l'Ocean. Mais nonobstāt cela la Roine Elizabeth auec l'authorité des Estats du Royaume, & le consentemēt de quelques Euesques, & de tous les plus grāds Seigneurs Anglois, tels que le Duc de Nortfolc, le Côte d'Arondel, le Comte de Leycestre, & autres, chāgea la Religion dés le premier an de son aduenement, & y restablit la reformation qu'Edward VI. son frere auoit introduite, auec les mesmes ceremonies: retint le titre de Deffenderesse de la foy, qui auoit premierement esté donné à son pere Henry VIII. pour auoir fait vn Liure contre Luther: & parmy ceste innouation laissa plusieurs choses qu'elle iugea indifferentes, comme les orgues, les ornemens d'Eglise, la musique, les noms des dignitez de la Hierarchie Ecclesiastique, Archeuesques, Euesques, Chanoines, Curez, Prestres, Diacres, le Caresme, & l'abstinence de la chair aux iours de Vendredy & de Samedy;

Marie Stuard proclamée Royne d'Angleterre en France.

Elizabeth change la religion en Angleterre.

quoy que plus pour police que pour religion. Mais plusieurs Anglois ne pouuans approuuer toutes ces ceremonies en espuiserent depuis vne autre forme de religion, & de là se firent appeller Puritains, quoy qu'd'ailleurs ils fussent d'accord en tous les points de doctrine. A

1559.

Puritains.

Elizabeth se declare chef de l'Eglise Anglicane.

Ie sçay bien qu'en ce changement elle ne proceda pas tout à coup, ains petit à petit: & à mesure que son authorité s'affermit, elle destruisit celle de la Religion Catholique. Neantmoins, il est certain que ses premiers Edicts furent pour se declarer Chef de l'Eglise d'Angleterre, pour restablir les Ministres qui auoient esté chassez durãt le regne de Marie, pour abolir le sacrifice de la Messe, & commander que les prieres se fissent en langue vulguaire, pour reprẽdre la direction des Temples, & la protection des Euesques, & en vn mot pour chasser la puissance des Papes de tous ses Estats, & pour defẽdre & empescher que l'on allast plus à Rome. Elle cõtraignit aussi le Clergé à iurer de la tenir pour supréme & seule gouuernante du Royaume d'Angleterre, non seulement aux choses temporelles, mais aussi aux spirituelles & Ecclesiastiques, sans que nul Prince, Prelat, ny autre de droit y eut aucune authorité ny Iurisdiction: & B ordonna que ceux qui tiendroiẽt le Pape pour Chef de l'Eglise d'Angleterre seroiẽt condamnez à des prisons perpetuelles, & tous leurs biens confisquez. Suiuãt lesquelles loix, Nicolas Archeuesque d'Yorc, auparauãt Chancelier d'Angleterre, Edmond Euesque de Londres, Tonstal de Durham, Iean de Winceſtre, Thomas de Lincolne, Tutleby d'Ely, Tuberuil d'Exceſtre, Bourne de Bathe, Polus de Peterborow, Bayne de Lichefield, Cuthbert de Ciceſtre, Oglethorp de Caerleil, & Thomas Gouldvvel de S. Asaph, aymerent mieux souffrir qu'on les mist prisonniers, & qu'on leur fist miserablement acheuer leurs vies dans la Tour que d'auoüer qu'vne femme fust le souuerain chef de l'Eglise Anglicane és choses Ecclesiastiques.

Euesques prisonniers pour la foy Catholique.

Grands officiers de la Couronne d'Angleterre.

Quant aux grandes charges & dignitez de sa Couronne, elle retint François Bacon pour Garde des Seaux, apres lequel Christofle Hatton eut l'Estat de Chancelier: establit Thomas Havvard Duc de Nortfolc, qui seul auoit ceste dignité de Duc en Angleterre grand Mareschal du Royaume, & Charles Havvard son frere Admiral, sous lequel François Drac mõstra son courage & sa dexterité: se seruit de Henry fils d'Alain Comte d'Arondel pour grãd Maistre, duquel office il se demit depuis entre les mains C de Guillaume Harbert Comte de Pembroc: de Guillaume Cecile & Frãçois Walsingham pour ses premiers Secretaires d'Estat, de François Knovvles pour Vice-Chambellan. Finalement elle ordonna Milord Henry fils Walters Comte de Suffex, Capitaine des cinquante Gentils-hommes de sa Maison, & le Milord Henry Sydney son Lieutenant general en Irlande, & President au pays de Galles.

Les Estats prient Elizabeth de n'espouser aucun Prince estranger.

Cela fait il estoit question d'affermir l'Estat dessus l'asseurance d'vn successeur originaire & natif du païs. C'est pourquoy les premieres conditions que les Estats assemblez luy proposerẽt, ou plustost les premieres prieres qu'ils luy firent venant à la Couronne, furent qu'elle n'espousast aucun Prince estranger. Ce qui fit esperer à plusieurs l'amour de son mariage, & ent'autres aux Comtes d'Arondel, d'Herford & de Leyceſtre. Car quant au Milord Cortnay Comte de Den, lequel ayant esté tiré de prison par la Royne Marie sa sœur auec esperance de l'espouser comme le plus beau Prince de son âge, & des plus proches de la Couronne, auoit neantmoins arresté ses pensées aux nopces d'Elizabeth lors prisonniere & depuis Royne: Marie l'auoit poursuiuy de sorte que pour ne mourir en Angleterre, il s'estoit banny luy mesme à Venise, où depuis il fut empoisonné selon que le bruit courut. Mais comme ceste esperãce luy causa ce bien, qu'elle fut mieux obeye & suiuie d'vn chacun, aussi ne les entretint-elle en icelle que tant que la necessité de ses affaires la rendit durable, & si tost qu'elle commença de n'apprehẽder plus les mouuemẽs des seditions domestiques ny les menées des Roys & Princes estrangers, elle protesta qu'elle vouloit viure & mourir vierge. D

Ceux qu'elle redoutoit le plus estoient les Roys de France & d'Espagne. Cestuy-cy cõme le Prince du mõde qui luy estoit le plus odieux, & lequel elle se reputoit obligée de tenir pour son capital ennemy. Cestuy là cõme le beaupere de celle, qui se disoit la presomptiue & legitime heritiere d'Angleterre. Mais pource que le Roy d'Espagne n'auoit tant de moyẽs de luy nuire que le Roy de Frãce, elle cessa de craindre & l'vn & l'autre, apres qu'elle eut separé l'Escosse de l'alliãce des François: ce qu'elle fist au moyen du changement de la Religion, lequel auint en mesme temps entre les Escossois, cõme entre les Anglois. Car le Comte d'Argil & Iacques Prieur de S. An-

Religion Catholique changée en Escosse.

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1560.

A dré depuis Comte de Muray deputez pour apporter la Courōne d'Escosse en France, laquelle les trois Estats du pays enuoyoient au Prince Dauphin mary de la Roine, furent retenus par la persuasion de quelques Ministres, & sous pretexte de reformer les abus de l'Eglise commencerent vne guerre ciuile contre la Royne & les François, pour le soustien de laquelle tant eux que leurs partisans & factionnaires Escossois, lesquels auoient esté sept cens ans alliez à la Maison de France de la plus estroite alliance qui peut estre, & qui en auoient receu toutes les faueurs qu'il estoit possible d'esperer, aymerent mieux nonobstant cela se ietter au giron de la Royne Elizabeth, & se mettre en la protection des Anglois leurs anciens ennemis, que de voir les Frāçois commander en leurs pays, & par le traité de protection fait l'an 1559. ils arresterent entre autres articles, Que la Royne d'Angleterre, qui prenoit leur protection, bailleroit ostages lesquels seroient changez de six en six mois, & Qu'elle ne bastiroit aucune forteresse en Escosse que du consentement des Escossois.

Escossois se mettent en la protection de la Royne d'Angleterre.

Moyennant ce traicté la Royne Elizabeth leur enuoya vne armée de huict mille B hommes, dessous la conduite de Thomas Duc de Norfolc, ce qui les fortifia de sorte, qu'ils ne cesserent depuis la guerre, que tous les François ne fussent hors d'Escosse, & la reformation de Caluin establie au lieu de la Religion Catholique. Aussi le Roy Henry II. fut il au mesme temps frappé de l'esclat d'vne lance, lequel rōpit tout l'espoir d'y renuoyer du secours. Car par sa mort le sceptre vint à François II. du nom son fils aisné Roy d'Escosse de par sa femme sous le regne duquel, qui fut fort court, il y eut aussi de grands troubles & souleuemens en France pour le fait de la Religion. Il auoit trois freres, Charles Duc d'Orleans, Henry Duc d'Anjou, François Duc d'Alençon, qui luy succederent tous l'vn apres l'autre, horsmis le dernier : & trois sœurs appellées, Elizabeth accordée au feu Roy d'Angleterre Edward VI. mais mariée à Philippe II. Roy d'Espagne, Claude qui fut donnée pour femme à Charles Duc de Lorraine, & Marguerite que Henry d'Albret Roy de Nauarre espousa. Mais ils eurent tous tant d'empeschemens par deça que nul n'eut loisir de penser à l'aide de la Royne Marie Regente d'Escosse laquelle cependant pressée desdits Anglois, & des Escossois, ensemble, & fort tourmentée de soin & d'angoisse, pour le changement de C la creance ancienne, termina finalement sa vie au chasteau Royal d'Edimbourg, & laissa le Royaume d'Escosse en vne grande desolation.

François chassez d'Escosse.

Mort d'Henry II. auquel succede François II. son fils.

Mort de Marie Royne Regente d'Escosse.

La France n'estoit pas moins diuisée. Et le Roy François II. desireux d'y pouruoir cōuoqua les Estats en la ville d'Orleans. Il y fist son entrée le 17. iour d'Octobre auec la Royne Marie Stuard sa femme. Mais auant que la France en peust gouster le fruict qu'elle se promettoit, & dés le 14. Decembre ensuiuant, il mourut, & laissa la Couronne à Charles IX. du nom son frere. Ce qui fut cause que Marie Royne d'Escosse sa vefue, & doüairiere se retira dans son Royaume où elle espousa depuis en secondes nopces Henry Stuard dit d'Arley fils du Comte de Lenos, Seigneur âgé de 22. ans ou enuiron. Il estoit aymé de tous & hay de peu. Par ce moyen il reünit aisément les cœurs de la plus part des Escossois sous l'obeïssance de la Royne sa femme, contrequarra pour vn temps les entreprises d'Elizabeth Royne d'Angleterre, & iamais on ne vid vn mariage au commencement mieux accordé en âge, en humeur, & en affections, le premier fils duquel fut la naissance d'vn fils nommé Iacques au baptesme. Mais ce boüillon d'amour fut presque aussi tost rafroidy qu'embrazé : le desdain & D la ialousie trauerserent sa vigueur, & le Comte de Muray bastard d'Escosse, lequel en auoit esté le principal autheur, fist tant par ses artifices & perfidies, qu'il suscita le Roy à faire tuer aux yeux mesme de la Royne enceinte vn Gentil-homme estranger qu'elle fauorisoit sur tous. Acte qui rōpit toute l'harmonie du mariage, & le changea en vne haine irreconciliable.

Estats d'Orleans.

Mort de François II. auquel succede Charles IX.

Marie Stuard se retire en Escosse & espouse Henry d'Arcy.

Naissance de Iacques fils de Marie Royne d'Escosse.

La Royne d'Angleterre auoit auparauant assisté le Prince de Condé d'hommes & d'argent, & tant pour la seureté de ses deniers, que pour la retraite du secours qu'elle fournissoit, elle fut mise en possession du Havre de Grace où elle logea vne garnison d'Anglois. Quelque temps apres, & le 6. de Iuillet 1563. le Conseil de France publia la guerre contr'eux, & donna charge au Connestable d'assieger le Havre. Le Comte de Warvvic, qui commandoit dedans auec six mille Anglois, auoit pourueu diligemment à tout ce qui estoit requis pour la defence de la place, tres forte d'assiette & d'artifice. Mais l'eau douce estant retranchée de toutes parts aux assiegez, la peste si aspre & cruelle entr'eux qu'aucuns disent qu'il y en mourut plus de trois mille, & la ba-

Havre de Grace liuré aux Anglois.

terie tres furieuse, ils capitulerent en fin le 28. du mesme mois, rendirent la place le lendemain & huit mois apres y eut paix concluë & proclamée entre le Roy Charles & la Royne Elizabeth. A

Paix entre le Roy de France & la Roine d'Angleterre.

XI.

Propositions de mariages faites à la Roine Elizabeth par les Estats.

Henry Roy de Suede demande Elizabeth en mariage.

Cependant les Estats d'Angleterre assemblez au mois d'Aoust 1565. tinrent d'autrepart quelques propos à ceste Royne d'entendre à se marier, & declarer Edward Hastingues Comte d'Huntingdon pour successeur de la Couronne apres elle, & pour fortifier le party nommerent Thomas Haward Duc de Nortfolc apres le Comte d'Huntingdon. Ce que les Ambassadeurs & Agens de quelques Roys estrangers tramoient sous main, craignans que la puissance d'vn si grand Royaume vnie à l'vn des Princes voisins par mariage ne raualast les autres. Mais Elizabeth rompit leur faction, & fist entendre par ses Ambassadeurs aux Princes estrangers, Qu'elle ne s'abaisseroit iamais iusques là d'espouser son suiet: & que si elle pensoit à se marier, elle prendroit vn Prince estranger si pauure que les autres Princes n'auroient occasion de se defier de luy, & Qu'elle ne departiroit rien à son mary de ses biens ny de ses forces ne voulant se seruir de luy que pour laisser vn successeur. B

Ferdinand la recherche pour l'Archiduc son fils.

Henry Prince, & depuis Roy de Suede, l'auoit demandée deslors qu'elle estoit prisonniere. Sur quelques poursuites qu'il recommença pour l'auoir, elle luy escriuit qu'il estoit le Prince du monde qu'elle deuoit plus aimer, à cause de la premiere recherche qu'il en auoit faite, mesme en sa captiuité: mais qu'elle auoit resolu de n'espouser iamais homme qu'elle ne l'eust veu. Ce qui fut en partie la cause qu'il n'y peut paruenir, craignant peut estre que s'il n'estoit agreable, on le renuoyast en son pays. Pareille response fist elle vne autrefois à l'Archiduc d'Austriche: Et l'Empereur Ferdinand son pere luy en auoit rescrit, & prié mesme les Peres du Cõcile du Trente, où l'on parloit de la declarer heretique, qu'ils ne l'irritassent, sous l'espoir qu'il auoit de luy donner son fils, & de la remettre en la Religion qu'elle auoit quittée, estimant que la condition de son sexe ne la tiendroit possible pas tousiours en ceste nouuelle opinion: comme se vint à traiter des articles du mariage elle fist proposer entr'autres, Que ledit Archiduc ne seroit point appellé Roy. Qu'il ne feroit dire Messe en Angleterre. Qu'on ne bailleroit office ny benefice sinon aux Anglois. Et si la Royne mouroit sans enfans, Qu'il ne pourroit rien retenir en Angleterre. Ce qui fut cause que le mariage ne se peut encore conclure. C

Articles proposez au traité.

Mort d'Henry d'Arley Roy d'Escosse. Mariage de la Roine Marie auec le Comte de Bothuel. Marie prisonniere en Escosse & le Comte fugitif.

Mais il n'y eut pas tant de difficultez à faire penser la Roine d'Escosse à de nouuelles nopces. Le Roy Henry son mary seiournant dedans Edimbourg, vne trainée de poudre emporta sa chambre sur la minuit, & ceux qui estoient apostez pour le tuer, l'estranglerent. Incontinent apres la Royne espousa le Comte de Bothuel soupçonné de ce meurtre, auec lequel toutesfois elle n'eut le temps de demeurer longuement. Car les Escossois irritez de ce l'accuserent de la mort violente du Roy, la poursuiuirent & rendirent prisonniere en vn lieu fort, nommé Lochlewe, & contraignirent le Comte son mary de se retirer & sauuer en Dannemarc, où il mourut depuis en prison.

1567.

Est faite prisonniere par la Royne d'Angleterre.

Il est vray que la Roine trouua bien tost moyen d'eschapper & sortir, & prist les armes contre la mutinerie de ses suiets. Mais en fin force luy fut de ceder à leur faueur, & voulant se sauuer en France sa seconde patrie & dont elle portoit le titre de Royne doüairiere, elle fut iettée par la tourmente en la coste d'Angleterre, où la Royne Elizabeth sa cousine, qui pour beaucoup de raisons ne l'aimoit pas, luy fist bien esprouuer que les prosperitez de la vie sont peu cõstantes & asseurées. Car ayant regné longuement parmy les delices & les aises, elle se vid dans vne abysme de miseres & de calamitez. Elle passa d'vn Royaume en vn autre, mais elle y trouua vne prison, qui la tint captiue vingt ans entiers, & au bout de là la conduisit au supplice, ainsi que nous remarquerons plus amplement en son lieu. Cependant les Escossois aduertis de ce, couronnerent Iacques VI. du nom son fils Roy d'Escosse en l'âge d'vn an & quarante iours. Les ceremonies s'en executerẽt le 24. iour de Iuillet 1567. Et le Royaume demeura sous la Regence du Comte de Muray, qui durant l'enfance & la minorité du Roy, & le temps que la Royne sa mere fut en prison, gouuerna toutes les affaires d'Escosse, non sans l'auis & conseil d'Elizabeth Royne d'Angleterre. D

Iacques VI. du nom couronné Roy d'Escosse.

La Roine Elizabeth excommuniée par le Pape.

1569.

Ceste Royne persistoit en la haine du Siege Romain & de la Religion Catholique. Cela donna suiet au Pape Pie V. du nom, successeur de Paul IV. de l'excommunier. Il fulmina les censures en Mars 1569. & mist son Royaume en interdit. Ce qui toutesfois ne seruit qu'à luy faire redoubler les Edicts contre les Catholiques, & contraindre

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1569.

A la plusparr d'entr'eux à quitter le pays. Mais d'autre part il y eut aussi quelques grands, qui marris de se voir esloignez de ses faueurs, & leur Religion ainsi estroitement interdite, prirent les armes contre elle. Thomas Comte de Northumbelland, & Charles Comte de Westmerland furent les Chefs du souleuement. Et pour commencer leur entreprise, ils firent semer & placarder vne declaration en Angleterre, portant entr'autres choses, Qu'ils n'auoient autre but que de s'opposer aux mauuais desseins de ceux, qui pour leur ambition, & pour se maintenir, auoient destruit l'ancienne Religion: & disposé le Conseil de la Royne à destruire le Royaume. Ce que venant à la cognoissance d'Elizabeth, elle les fist declarer traistres & rebelles contre sa Couronne & dignité, par ses lettres du 24. iour de Nouembre au mesme an. Mais pour en euiter la punition ils se retirerent, le Comte de Northumbelland en Escosse, & le Comte de Westmerland aux Pays-bas. Ce qui fut cause qu'elle enuoya soudain de grandes & puissantes forces au pays Septentrional, où elle fist executer à mort enuiron huict cens hommes pour se souleuement, & des plus apparents. Et vn an apres le Comte de B Northumbelland fut trahy par les Escossois, & r'enuoyé en Angleterre, là où il eut la teste tranchée en la ville d'Yorc.

Le Comte de Northumbelland executé.

C'estoit au temps qu'on parloit de marier la Roine auec Henry Duc d'Anjou frere de Charles IX. Roy de France. Le Seigneur de Foix y auoit esté enuoyé pour proposer l'honneur & l'vtilité d'vn tel mariage. Et sembloit qu'elle y deust d'autant plus librement entendre qu'elle y pouuoit trouuer vn mur inexpugnable contre les coniurations & seditions de ses suiets. Aussi monstra-t'elle d'en auoir quelque enuie. Mais aussi tost qu'elle eut dissipé les desseins de ceux que les Comtes de Northumbellād & de Westmerland auoient esleuez en armes au quartier d'Yorc, & qu'elle eut fait condamner à mort les principaux des coniurateurs, elle n'en voulut plus onyr parler.

Propositions de mariage entre Elizabeth, & le Duc d'Anjou.

Neantmoins ceux, qui ne se pouuoient contenter de l'estat present, voyans sa cōstāce & resolution à demeurer vierge, la supplierēt que puis qu'elle ne vouloit se marier au moins il luy pleust de declarer vn successeur: craignans qu'en la perdant ils ne tombassent en des guerres ciuiles. A quoy elle qui sçauoit bien que par là son Estat seC roit encore en plus grand danger, respōdit, Qu'elle ne vouloit pas faire son testamēt de si bonne heure. Ce qui donna lieu à vne nouuelle conspiration qui se fist pour tirer Marie Stuard Royne d'Escosse hors de prison. Mais elle ne peut estre executée non plus que la precedēte. Et Thomas Haward Duc de Nortfolc accusé d'en estre participant en porta seul toute la peine, & fut cōdamné d'auoir la teste tranchée. Ce qui s'executa le 16. iour de Ianuier 1572. en la ville de Londres, & de luy demeura Charles Haward son fils depuis grand Admiral d'Angleterre. Il auoit pour cōpagnons Henry fils Alain Comte d'Arondel, Guillaume Harbert Comte de Pembroc, Henry fils Waltiers Comte de Suthsex, & quelques autres grands Seigneurs d'Angleterre. Mais les vns eschapperent & garantirent leurs vies, & la Roine meslant de la douceur auec la rigueur ne permist que iugement de mort donné contre les autres fust executé.

1571.

Mort de Thomas Havvard Duc de Nortfolc.

1572.

Cependant Elizabeth Royne de France, femme de Charles IX. accoucha d'vne fille au baptesme de laquelle la Royne Elizabeth enuoya le fils du Comte de Worcestre nommé Sommerset, & par substitution feodale Harbert, ainsi que dit Bodin. Les ceD remonies s'en firent l'an 1573. & fut la fille nommée Elizabeth, autrement Isabelle. Quelques vns disent qu'on proposa lors à la Royne d'Angleterre d'espouser ce Seigneur ou le declarer son successeur, comme issu de Charles grand Chambellan de Henry VII. Roy d'Angleterre, petit fils de Iean Comte de Mortagne, lequel estoit fils d'Edward III. Mais elle n'eut point d'esgard à tout cela: non plus qu'aux recherches & demandes que François Duc d'Alençon fist d'elle peu de temps apres. Charles IX. Roy de France estant mort sans hoirs masles, l'an 1574. & Henry III. du nom Roy de Poulogne & du Duc d'Anjou son frere luy ayant succedé, il y fist enuoyer premierement par luy le Duc de Montpensier, & les plus gallands de la Cour de France, puis y alla luy mesme en personne, & finalement apres vne longue poursuite se vid frustré de son esperance, par la contradiction des Seigneurs, & principaux Consellers d'Angleterre, qui pour vn tel mariage redoutoient quelque changement en leur Religion. Mais il en tira du moins ce fruit, qu'il y accommoda ses affaires à son gré, & selon le dessein de son establissement en Flandres, de laquelle il alloit prendre possession.

1573.

François Duc d'Alençon recherche la Royne Elizabeth en mariage.

Mort de Charles IX Roy de France auquel succede Henry III

1574.

XII.

La Royne d'Angleterre assiste les Estats.

Aussi les preuues du bon naturel de ceste Royne parurent principalement au

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1575.

secours & assistance qu'elle fist tousiours aux Estats des Prouinces vnies, de sa bourse, de ses moyens & de ses hommes, depuis qu'ils eurent requis son ayde & sa protection. Et quoy qu'il y allast par fois de l'interest de son Estat, si est-ce que la charité vers les affligez fut l'vne des plus fortes raisons, qui la fist embarquer en vne longue guerre contre le Roy d'Espagne, & de laquelle elle se pouuoit bien passer, afin de ne souffrir que le feu de la diuision s'estaignit en Flandre par la subiection & seruitude generale de tous ceux du pays, de peur qu'il ne s'allumast apres dedans l'Angleterre. A

Agent du Commandeur de Castille en Angleterre & pourquoy.

Il est vray qu'elle n'entra pas du premier coup en la deffence de ce party. Mais depuis qu'elle y eut vne fois engagé sa promesse & son alliance, il ne fut pas possible de l'en distraire ny separer. Les premieres recherches & sollicitations s'en firent dés l'an mil cinq cens soixante & quinze, & vers le mesme temps que Maistre Iean du Bois Procureur general du Roy d'Espagne aux Pays-bas fut par le grand Commandeur de Castille enuoyé comme Agent en Angleterre, la requerir de chasser de son Royaume tous les rebelles au Roy, qui s'y estoient retirez. Ce que de prime face elle luy refusa, trouuant chose estrange & indigne (disoit-elle) de dechasser les paures exilez des Pays-bas, qui s'estoient refugiez chez elle pour sauuer leurs vies, & fuyr la tyrannie des Espagnols tant sur leurs vies que sur leurs consciences : & luy remonstra le mal qui en estoit aduenu au Roy son Maistre, quant à sa requeste elle auoit chassé de ses havres le Comte de la Marck, & ceux de sa compagnie auec leurs nauires, lesquels ainsi dechassez à toutes aduantures, & cherchans vn lieu de retraire s'estoient emparez de l'Isle & ville de Brielle: tellement qu'il eust mieux vallu que le Roy ne luy eust iamais fait telle requeste. Neantmoins à la grande instance & poursuite dudit Agent, elle ne laissa de commander à tous les Capitaines, Officiers, & Gardes des ports, de ne laisser plus entrer personne, & mesme de faire retirer & mettre hors tous ceux qui portoient les armes contre le Roy d'Espagne. Commandement qu'elle fist d'autant plus volontiers que par le Docteur Wilson son Agent, elle auoit auparauant obtenu du Commandeur, que ses rebelles Anglois, comme le Comte de Westmerland, & autres seroient pareillement bannis des Pays-bas, & que les nauires Angloises quatre à la fois, pourroient librement trafiquer & negotier en Anuers & ailleurs. B

Les Estats deliberent sur le point de leur conseruation.

Enuiron ce temps, dis-ie, le Prince d'Orange, les Estats de Hollande & de Zelande, & leurs associez, voyans bien qu'il n'y auoit nulle asseurance de paix auec le Roy d'Espagne, par laquelle la verité de leur Religion & de leurs consciences leur fust accordée, ils mirent en deliberation de quel costé pour le mieux ils se pourroient tourner, pour chercher qui les conseruast & maintint, eux, leurs vies, leurs femmes, leurs enfans, & tous leurs biens à l'encontre des efforts du Roy d'Espagne. Sur quoy ils se proposerent de choisir vn de trois grands & puissans Monarques pour leur protecteur, à sçauoir de l'Empire, de la France, ou de l'Angleterre. Et rencontrans de grandes difficultez au regard de l'Empire & de la France, ils n'en trouuerent pas selon leur aduis, qui fussent plus propres pour les receuoir sous leur protection, que les Anglois: non seulement à cause de la communauté de la Religion, mais aussi pour la puissance de la Royne Elizabeth, pour la proximité du voisinage, pour la commodité de la nauigation & du trafic d'vn pays à l'autre: & que par ce moyen l'Espagne perdroit tout espoir de ce faire maistresse de la mer. Aussi que les Royaumes de Dannemarc & de Suede, la Comté d'Emden & les villes Hansiatiques de Oostlande non seulement le verroient volontiers, mais encore outre la premiere alliance qu'ils auoient auec l'Angleterre & ces pays, prieroient qu'ainsi aduint, & de se pouuoir ioindre à eux par nouuelle confederation. Qui causeroit aussi que le Brabant, la Flandres, & les autres Prouinces se voyans denuées de leurs commerces & manufactures, elles voudroient pareillement y entrer, voire finalement la France, pour de forces communes affoiblir les Espagnols, & les faire venir à la raison. Tellement que par le moyen de l'Angleterre ces pays seroient à iamais entretenus en bonne paix, repos & tranquilité. C D

Les Estats vnis ensemble resolurent la Royne d'Angleterre de leur donner secours.

La consideration donc de toutes ces commoditez fist arrester là les Estats & le Prince, Qu'il falloit requerir la Royne d'Angleterre pour auoir secours d'hommes & de deniers. Et suiuant cela ils enuoyerent vers elle Philippe de Marnix sieur de Saincte Aldegonde, Iean Vander Does sieur de Noortwic, Willem de Nyuet,

A Maistre Paul Buys Aduocat des Estats d'Hollande, le Docteur Frans Malson Iuris-
consulte de West Frise, & quelques autres, auecques Commissions bien amples de
faire vne bonne alliance auec la Royne & les Anglois : ou de se remettre sous la
protection : ou au besoin de la recognoistre pour leur Princesse & Dame souuerai-
ne, issuë des Comtes d'Hollande & de Zelande par Madame Philippe fille de Guil-
laume III. du nom Comte d'Hainaut & d'Hollande, & femme d'Edward aussi III. du 1575.
nom Roy d'Angleterre.

Mais la Royne comme Princesse sage & prudente, & desireuse de paix & de con-
corde, pesant sur cela d'vn costé l'inimitié des Espagnols & la ialousie des Fran-
çois, & de l'autre la grande despense qu'il y conuiendroit faire, elle se refroidit à
vouloir entendre à leurs requestes & presentations. Ioint que le grand Comman-
deur renuoya pareillement vers elle le Seigneur de Champaigny Gouuerneur d'An-
uers, qui la sceut si bien persuader par son eloquence, & par quelques raisons diser-
tement deduites, qu'elle se resolut pour ceste fois d'entretenir plustost l'amitié de
B l'Espagnol, que de rien accepter des offres que les Estats luy faisoient : & de recher-
cher quelque moyen de reconcilier les deux parties ensemble pour sa plus grande
asseurance, & pour le repos de son Royaume : dont elle requist le Roy par vn discours
assez particulier. Et entr'autres articles, elle fist vne protestation, Que s'il ne se vou-
loit en maniere quelconque accommoder auec ses Pays bas, & leur donner la paix,
qu'il ne trouuast pas estrange, si pour sa seureté elle mettoit la main sur la Hollande &
la Zelande, deuant les François ses ennemis naturels. En ceste maniere elle escon-
duisit les requestes & les offres des Estats vnis, & leur accorda neantmoins de pou-
uoir leuer gens & munitions de guerre en son Royaume, & les transporter dehors
pour leur argent.

Quelque temps apres elle fist condamner & executer à mort vn Gentil-homme
nommé Guillaume Parry, lequel auoit entrepris de la tuer. Il en auoit conferé auec
Guillaume Chreickton Iesuite, issu d'vne ancienne & noble Maison d'Escosse, & de
laquelle il y auoit eu des Cheualiers & Chanceliers au Royaume. Et quelques vns di-
C sent, que ce Iesuite luy dist qu'il n'estoit aucunement permis d'attenter sur la person-
ne de la Royne, quelque esperance de bien & de profit que la Religion Catholique
en peust receuoir. Mais il y en eut assez d'autres, qui le conforterent à cela comme il
se veid par son procez. Tant y a que tousiours depuis elle craignit & redouta l'esprit
des Iesuites, & fist mesme publier plusieurs Edicts pour empescher l'entrée de ceux
qui estoient aux seminaires de Rome, de Rheims, & de Douay, les estimant hommes
seditieux & dangereux à l'Estat. Ce qui ne peut toutesfois si bien leur fermer la porte,
qu'il ne s'en escoulast parmy la presse & la foule. Edmond Campian, Parsons, Gille-
bert, & quelques autres y passerent l'an mil cinq cens quatre-vingts, accompagnez de 1580.
plusieurs Prestres de leurs Seminaires. Et comme ils estoient deguisez d'habits, aussi
par le moyen de certains Seigneurs Catholiques qui les retiroient, ils administrerent
vn temps les Sacremens en cachette. Mais ils ne peurent si bien continuer que la
Royne ne les decouurist à la fin, & ne les fist condamner à la mort, laquelle ils endu-
rerent tous constamment, sçauoir est Campian, Alexandre Briant, & Rodolphe
D Cheruin, le premier iour de Decembre mil cinq cens quatre-vingts vn : & le 23. de 1581.
May mil cinq cens quatre-vingts deux, Thomas Ford, Iean Shert, & Robert Ionson ;
lesquels furent suiuis sept iours apres de Guillaume Philbey, de Lucas Kerbey, de 1582.
Laurent Richardson, & de Thomas Cotam tous Prestres d'vne grande & singuliere
erudition & pieté.

Guillaume Parry conuaincu d'auoir entrepris sur la personne de la Royne Elisabeth.

La Royne hait les Iesuistes.

Edmond Campion, & autres Iesuistes executez à mort.

Cependant au refus que la Royne auoit fait de prendre les Estats des Prouinces
vnies en sa protection, ils auoient appellé François Duc d'Anjou & d'Alençon, afin
de les maintenir. Mais estant mort l'an mil cinq cens quatre-vingts quatre : & le
Prince d'Orange proditoirement tué le mesme an, ils mirent derechef en delibera-
tion, en leur assemblée generale, où les Estats de Brabant, de Gueldres, & ce qui
restoit de Flandres, de Hollande, de Zelande, de Frize, d'Vtrech, & d'Oweryssel,
enuoyerent leurs Deputez, à quel Prince ils pourroient se donner pour le mieux, at- 1584.
tendu que par le decez du Duc d'Anjou ils estoient sans Seigneur, & par la mort du
Prince d'Orange son Gouuerneur & chef de guerre. Les François & les Anglois
estoient en fort grande doute & crainte, que les Prouinces vnies ne retournassent
au Roy d'Espagne, qui les ayant recouurées à son plaisir, ne faudroit de faire la guer-

Mort de François Duc d'Alençon.

Et du Prince d'Orange.

Assemblée des Estats generaux des Prouinces vnies pour elire vn Prince.

ELIZABETH. re aux vns ou aux autres. La Royne d'Angleterre n'eust pas aussi volontiers veu, que A
ANS DE IESVS-CHRIST. 1584. par l'adionction desdites Prouinces le Roy de France fust deuenu si puissant que par le moyen des nauires d'icelles, il se fust peu faire maistre de la mer, & oster aux Anglois leur trafic & la negociation maritime, en quoy consiste toute la richesse & prosperité d'Angleterre.

Au regard de l'intention des Estats desdites Prouinces, il sembloit à cause de la faute commise deux ans auparauant en Anuers par le Duc d'Aniou, qu'ils enclineroient plustost aux Anglois, que non pas aux François. Ce que la Roine & son Conseil ayans senty, ils ne voulurenr les asseurer de rien, que premierement ils n'eussenr de bons & suffisans gages de villes, & places fortes & importantes, par où ils peussent estre dedans le pays plus puissans que les Estats mesmes. Er delà leur nasquit vne arriere-pensée de tel effet, qu'aucuns dirent que le gouuernement des Anglois seroit

Font difficulté d'estre la Roine d'Angleterre, & pourquoy.

en tel cas plus intolerable & difficile que celuy des François ny de nul autre. Les autres direnr que la Religion, laquelle les Anglois auoient commune auec lesdits Pays, pourroit bien moderer cela ; & que pourtant on ne deuoit reietter l'alliance d'Angleterre. Mais il escheut encore en cela vne autre difficulté, qui fut le doute de la succession à la Couronne d'Angleterre apres le trespas de la Roine. Car il y en eut qui representerent, qu'elle pourroit tomber és mains de la Royne d'Escosse ores que prisonniere: Et qu'estant de la Religion Romaine, & tres-affectionnée au Roy d'Espa- B

Se resoluent de se mettre en la protection du Roy d'Espagne.

gne, elle luy pourroit remettre entre les mains lesdits Pays. A quoy ils adiousterenr encore, qu'ils ne pouuoient fonder aucune asseurance certaine dessus Iacques VI. Roy d'Escosse. Au contraire, que la succession de la Couronne de France leur estoit plus asseurée, veu qu'apres le trespas de Henry III. regnant, elle deuoit escheoir au Roy de Nauarre, Prince faisant profession de la Religion reformée. Auec ce, Que la France auoit plus de moyen, de puissance, & de commodité pour conseruer ces Pays contre les Espagnols: & que par telle confederation ils auroient vne amitié perpetuelle auec tous leurs voisins. Bref ores que le Roy ne fust de la religion protestante, qu'il ne laisseroit pas pourtant de commettre aux offices & charges des Protestants, qu'autres bons Patriots: par où le pays, les Eglises, & la religion d'iceux demeuroient en leur entier, en paix, & en repos.

Deputez des Estats vers le Roy de France.

Tout ce que dessus bien debatu, pesé, & consideré par les Estats generaux, & le C
Conseil d'Estat, ils arresterent & resolurent d'offrir & presenter lesdites Prouinces absoluëment au Roy de France Henry III. & pour ce faire deputerent vers luy dou-

1585.
Ambassade de la Roine d'Angleterre en France.

ze personnages de marque le troisiesme iour de Ianuier mil cinq cens quatre-vingts cinq, ausquels le Roy fist vn honorable & bon accueil à leur arriuée, les ouyt le douziesme iour de Feurier, & les pria de vouloir patienter iusques à la venuë du Comte de Derby Ambassadeur de la Royne d'Angleterre, lequel il attendoit, & deuoit communiquer auecque luy premier que de leur respondre. Ce Comte, Prince du sang royal d'Angleterre arriua bien-tost apres accompagné d'vne suite de plus de cent Gentils hommes tous fort somptueusement & richement equippez, apporta

Ordre de la Iarretiere enuoyé au Roy de France par la Royne d'Angleterre.

pour confirmation de l'amitié d'entre la Royne & le Roy, l'Ordre de la Iarretiere à sa Maiesté tres-Chrestienne, ce qui luy fut grandement agreable: & luy recommanda de la part de la Royne sa Maistresse la cause & la protection des Pays-bas, afin que le Roy d'Espagne en deuint si puissant, que les ayant domtez il luy prist enuie de se letter sur l'vn des deux Royaumes. Mais le Roy Henry se trouuant lors tout à coup D
precipité par les Ligueurs, & voyant leur party desia si fort, qu'ils eussent peu commodement liurer la moitié de la France és mains de l'Espagnol, il fut contraint de se deporter de l'acception des offres des Deputez, & de leur declarer, qu'à son tres-grand regret il ne les pouuoit receuoir sous sa protection, ny les assister pour l'heure en aucune maniere, à cause de la violence que le Roy d'Espagne & les Ligueurs luy

Response finale du Roy Henry aux deputez des Estats.

faisoient. Et comme la Royne d'Angleterre luy auoit recommandé les Prouinces vnies, de mesme il pria le Comte de Derby son Ambassadeur de les luy recommander de sa part, & la supplier qu'il luy pleust de les secourir, & prendre leur deffense en main. Ce que la Royne entendant fut en grand doute que les Estats, pour desespoir de se pouuoir maintenir d'eux-mesmes, ne vinssent à se reconcilier auec le Roy

La Royne d'Angleterre presente secours aux Estats.

d'Espagne contre son attente. A raison dequoy elle depescha le Seigneur de Grise grand Bailly de Bruges, lequel estoit passé vers elle pour obtenir permission de leuer quelque nombre de gens en Angleterre, & faisant par luy sçauoir aux Estats

ANS DE IESVS-CHRIST. 1585.

A la bonne affection qu'elle leur portoit, leur presenta son alliance & secours.

C'estoit ce que les Estats demandoient, & ce qu'ils auoient desia tant recherché auparauant. A ceste cause prenans l'occasion à point, ils ne manquerent d'enuoyer incontinent des Deputez vers la Royne, pour la prier derechef que son plaisir fust de les prendre en sa protection contre le Roy d'Espagne. Elle les receut honorablement au Palais de Grenwic, où le Seigneur Ioos Menin portant la parole pour tous, fist vne belle & longue harangue, par laquelle il deduisit les causes & raisons qui mouuoient les Estats à requerir son secours, & les profits, honneurs & commoditez qui luy en reuiendroient & à son Royaume, si elle embrassoit à bon escient leurs affaires: concluant à ce que sous certaines conditions, dont on se pourroit accorder il pleust à sa Maiesté receuoir lesdits Estats en sa seure protection & sauuegarde, & les habitans des Prouinces vnies pour ses tres-humbles & tres-obeissans suiets.

Lesquels sont recours à elle.

La Royne les remercia de l'honneur qu'ils luy faisoient par leurs offres & presentations. Et le Conseil mesme d'Angleterre enclina fort à leur requeste & demande.
B Mais il y eut de grandes difficultez par la resolution. Car les vns representerent à la Royne la crainte de la puissance du Roy d'Espagne, & l'assistance des Protestans de France. D'autres, comme Robert Dudley Comte de Leycestre grand Escuyer, & depuis grand Maistre, & François Walsingham Secretaire d'Estat, furent d'auis, que sans rien dissimuler, sa Maiesté deuoit entreprendre la cause des Pays-bas. Que l'Angleterre estoit assez puissante pour faire la guerre au Roy d'Espagne, & qu'on ne laisseroit pour cela d'assister par d'autres moyens ceux de France. En fin il fut arresté, Que la Royne prendroit la protection & deffense des Pays-bas restez en l'Vnion generalle, comme Hollande, Zelande, Vtrech, Frise & autres. Et ce sous certaines asseurances & conditions, tant de villes & places d'importance, qu'autres portées par le Traité d'alliance fait sur ce le dixiesme iour d'Aoust mille cinq cens quatre-vingts cinq. Pour memoire dequoy les Estats de Zelande firent battre vne piece de monnoye d'argent pour eux, & de cuiure pour le commun, ayant à l'vn des reuers les Armoiries de Zelande, qui sont vn demy Lyon rampant de gueule sortant hors d'vne face d'ondes en champ d'or, auec ceste inscription & deuise. LVCTOR
C ET EMERGO, & de l'autre costé, AVCTORE DEO, FAVENTE REGINA: comme s'ils eussent voulu dire & signifier, que par l'assistance de Dieu, & par la faueur de la Royne, le Lyon de Zelande s'affranchissoit des ondes de la mer & des eaux, lesquelles sont volontiers prinses pour tribulations & calamitez en l'Escriture saincte, & dont les Zelandois esperoient d'auoir vne bonne & heureuse issuë moyen de ceste consideration.

Difficultez & opinions diuerses du Conseil d'Angleterre sur ce suiet.

La Roine les prend en sa protection.

Monnoye de Zelande en faueur de l'alliance d'Angleterre.

Quant à la Royne, elle fist de sa part diuulguer & mettre en lumiere en diuerses langues, les causes & les raisons, qui la pouuoient auoir esmeuë à ce secours & contract d'alliance, sçauoir est I. Afin que les Pays-bas fussent remis & restablis en leur premiere splendeur, anciens priuileges, franchises, & forme de gouuernement. II. Afin de s'asseurer des incursions de ses mauuais voisins. III. Et, afin que le trafic & commerce d'entre ses suiets & les Pays-bas peust demeurer, & continuer son cours sans peril ny danger. Elle respondit pareillement à quelques vns, qui pour cela l'accusoient d'ingratitude & de mecognoissance à l'endroit du Roy d'Espagne, lequel, à leur dire, l'auoit sauuée de la mort pendant le regne de la Royne Marie:
D Qu'oncques du viuant de sa sœur Marie, l'on n'auoit mis en doute sa fidelité, ny moins encore prononcé iugement de mort contr'elle, à cause duquel le Roy d'Espagne son espoux eust eu subiet de luy donner la vie. Bien estoit-il vray, qu'elle auoit receu de luy quelques courtoisies en ce temps là. Mais qu'elle s'en estoit ressentie par d'autres bons offices, & luy auoit pour cela suffisamment fait paroistre l'amitié qu'elle luy portoit.

Raisons qui meurent la Roine à cela.

Accusations publiées contre la Roine, & ses responces à icelles.

Suiuant donc les conditions de cét Accord les Estats luy remirent entre les mains Flessinghes, Briele, & quelques autres forteresses, pour la garde & deffense desquelles elle ordonna des Gouuerneurs & des garnisons d'Anglois à sa solde, & donna particulierement la conseruation & le gouuernement de Flessinghes à Philippes Sidney, lequel y fut receu le vingt-neufiesme iour d'Octobre. Mais en contreschange, & pour s'acquiter aussi de ce qu'elle s'estoit obligée de tenir, elle enuoya des gens de guerre tant de pied que de cheual en Hollande & Zelande, sous la charge du Colonel Iean Norreys, braue & vaillant Cheualier: & constitua Robert

Philippes Sidney Gouuerneur de Flessinghes pour la Roine d'Angleterre.

Secours d'Anglois enuoyé aux Estats.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1585.

Le Comte de Leycestre gouuerneur des Prouinces vnies.

1586.

Dudley Comte de Leycestre, Gouuerneur des Prouinces vnies en son nom, & Capitaine General de l'armée d'Angleterre dessous son authorité. Cestuy-cy se rendit le dix-neufiesme iour de Decembre à Flessinghes, où il fut honorablement recueilly par les Seigneurs Deputez des Estats : & de là paruint le trentiesme à Dordrecht, accompagné de plusieurs grands Seigneurs, Comtes, & Barons Anglois. Le Magistrat & Conseil de la ville, ensemble tous les bourgeois l'y receurent magnifiquement. Et le second iour de Ianuier mil cinq cens quatre-vingts six, Il partit pour aller à la Haye, où les Estats generaux donnerent vn pareil ordre à sa reception, & firent de grandes demonstrations de ioye pour sa venuë. Le dix-septiesme ensuiuant ils l'accepterent pour Gouuerneur des Pays vnis auecques plusieurs ceremonies, prinrent de luy le serment de protection & de sauuegarde au nom de la Royne, comme de leur part ils iurerent à la Royne, & à luy son Lieutenant, de garder les accords & points conuenus entr'eux : bref le cinquiesme de Feurier, Ils le publierent & proclamerent par placard, Gouuerneur, Lieutenant, & Capitaine des Prouinces vnies. A B

Vaisseaux Anglois pris & confisquez par le Roy d'Espagne.

Il n'y auoit point encore lors de guerre ny d'inimitié declarée entre l'Angleterre & l'Espagne. Neantmoins le Roy Philippe ayant eu les nouuelles de ceste alliance & confederation, il fist incontinent arrester & confisquer tous les vaisseaux Anglois qui se trouuerent en ses ports. Ce que les Anglois sçachans se mirent pareillement à prendre & piller tous les nauires qu'ils peurent rencontrer en mer allans ou venans d'Espagne, sous le tiltre & couleur de represailles. Et comme ceux des Paysbas ne pouuoient trafiquer en Espagne, en Portugal, ny aux Isles, que sous les noms des Espagnols, ou de leurs facteurs demeurans par de là, les Anglois ne laisserent pourtant d'en saisir & mener plusieurs en Angleterre, où l'on leur permist de vendre les marchandises, & d'en auoir la main leuée, sous caution de les restituer s'ils n'estoient trouuez de bonne prise.

François Drak Vice-Admiral d'Angleterre prend l'Isle de S. Dominigo.

Et pille toute la coste des Indes.

François Drack Vice-Admiral d'Angleterre, & grand Capitaine en la marine, lequel estoit en ce mesme temps auec quelques Nauires de la Royne dessus les costes de la nouuelle Espagne, és Isles Occidentales, y entra d'autre-part, print & pilla plusieurs villes & bourgades dessus les Espagnols, & tant par surprise que par force se saisit entr'autres de la ville de sainct Dominigo, laquelle est la capitale de l'Isle. Cela fait, il chargea toute l'artillerie qu'il trouua dedans, en ses nauires, & continua de faire vn rauage general par toutes la coste des Indes. Dequoy le Roy d'Espagne aduerty fist incontinent equipper vne armée de mer d'enuiron soixante & dix nauires & galleres, dessous la conduite du Marquis de Saincte Croix. Mais ce fut trop tard. Car le Drack ayant fait son coup, se retira tout promptement, & retourna sain & sauf en Angleterre. C

XIII.

Diuerses prisons & gardes de la Royne d'Escosse.

Ie ne m'arresteray point au rapport de tout ce que firent le Comte de Leycestre & les Anglois pour la defense des Prouinces vnies. Cela depend de l'Histoire des Paysbas, plustost que de celle d'Angleterre. Mais il conuient remarquer qu'en ce mesme temps, arriua finalement la condemnation & la mort de Marie Stuard Royne d'Escosse. Il y auoit prés de vingt ans qu'elle estoit prisonniere en Angleterre, & la Royne Elizabeth se defiant d'elle, l'auoit souuent changée de prisons & de gardes. Elle s'enfuit d'Escosse l'an mil cinq cens soixante-sept, accompagnée de Claude fils du Duc de Hamelton, de George Duglas frere du sieur de Longheluen, des Seigneurs d'Harrys, de Fleming, de Lybyston, de Sbyrling, & de vingt autres Gentilshommes, à cause de l'oppression de ses ennemis & mal-veillans, le chef desquels estoit Iacques Comte de Muray soy disant Regent en Escosse. Et portée dans le port de Wyr Kyngton elle fut arrestée par Richard Lowther Lieutenant du Milord Scrop Gouuerneur general pour la Royne d'Angleterre és parties Septentrionalles, lesquelles confinent à l'Escosse. De ce port on la conduisit au chasteau de Caerleil assis en la Prouince de Cumberland, iusques à ce que la Royne auertie de sa prise enuoya François Knowles son Vice-Chambellan, qui la mena de Caerleil à Ponfret sur la riuiere d'Humbre. De Ponfret elle fut conduite au chasteau de Bolton en Northumbelland, dont le Milord Scrop estoit proprietaire & Seigneur De Bolton à Thewbury, place appartenance à George Talbot Comte de Scrop, qui la garda la quelque temps, puis la remist entre les mains de Henry Knowles frere de François. Finalement de Tewbury l'on l'amena dans le chasteau d'Aspik, où l'on D

A l'on la consigna soubs la charge d'Edward Hastingues Comte d'Huntingdon, cousin de la Royne Elisabeth.

Estant en ce chasteau les Comtes de Nortfolc, d'Arondel, & quelques autres Seigneurs entreprirent de la sauuer, ainsi que nous auons remarqué cy deuant. Et de là nasquirent encore depuis quelques autres factions & brouilleries pour le mesme suiet. Ce qui fut l'vne des principales causes, à ce que disent aucuns, que les Conseillers de la Roine partisans du Regent d'Escosse, & fauteurs de la nouuelle Religion; & tous les Estats d'Angleterre en general importunerent depuis tant la Roine Elisabeth par leurs remonstrances, & luy remonstrerent si souuent, Que pour deraciner toutes autres conspirations qui se pourroient encore faire contr'elle & son Royaume, pour la liberté de cette Princesse, en laquelle les conspirateurs s'asseuroient de trouuer l'asseurance de la Religion Catholique, il estoit necessaire d'en faire vne punition exemplaire : qu'en fin elle signa sa condamnation, & commanda neantmoins que l'execution en fust sursise & differée iusques à ce qu'elle en eust B autrement ordonné.

Conspiration pour la deliurer

Le Conseil d'Angleterre poursuit sa condamnation, laquelle en fin la Royne signe.

Les Anglois pour l'obligation qu'ils doiuent à la deffense de tout ce qui est sorty de l'authorité de la Royne d'Angleterre, leur Dame & Maistresse souueraine, disent qu'elle ne signa pas cette condamnatiō sans cognoissance de cause, & qu'apres auoir sauué la vie maintesfois à la Royne d'Escosse, la trouuant enueloppé dans la conspiration du Duc de Nortfolck qui l'auoit tant affectionnée qu'il auoit mesme desiré de l'espouser, & bien informée de pratiques & factions qu'elle tramoit, pour se mettre non seulement en liberté, mais au siege des Roys d'Angleterre, tuer la Royne, troubler l'Estat & la Religion de son Royaume, & faire descendre des forces estrangeres pour l'assister, elle fut contrainte de venir à cette rigueur, & fut cōbatruë de deux contraires passions; de l'amour naturel qu'elle portoit enuers son sang & sa parente, & de la crainte que laissant cette entreprise impugnie, elle ne mist en hazard sa vie, & le repos de ses subiets. Mais, Que la consideration du public, qui n'alloit iamais apres elle, força le respect de sa propre affection, & fit addresser sa C commission à quelques grands Seigneurs de son Royaume, Cheualiers de son Ordre des premiers de son Conseil & autres Magistrats de sa Cour de Westmynster, pour preuenir par les voyes de iustice les effets de ces conspirations, & sçauoir les complices. Qu'ils s'assemblerent au mois d'Octobre iusques au nombre de quarante-huict, les principaux desquels furent, Thomas Bromlay Chancelier d'Angleterre, Guillaume Burquehay grand Tresorier, Edward Comte d'Oxford grand Chambellan, Georges Comte de Sarisbury grand Mareschal, Ambroise Comte de Warwic Maistre des Ordonnances, Henry Comte de Derby, Georges Comte de Comberland, Edward Comte de Rutland, Henry Comte de Pembrok, Henry Comte de Lincolne, & Antoine Vicomte de Montagu : mirent sur le bureau les informations faites sur les attentats, entendirent la Royne d'Escosse en ses deffenses, luy presenterent les lettres d'Antoine Babingthon, les verifierent par ses Secretaires Gilbert, Crul, & Nau, tant qu'elle fut contrainte confesser d'auoir recherché par l'ayde du Roy d'Espagne de sortir de prison, & ledit Babingthon ne peut oier ce que sa pro- D pre lettre luy reprochoit, d'auoir conspiré contre la vie & la personne de la Royne. Sur quoy elle fut iugée attainte du crime de leze Maiesté, & punissable exemplairement.

Raisons que les Anglois alleguent touchant icelle

Commissaires deputez pour faire le procez de la Royne d'Escosse.

Au contraire les François, & tous ceux qui defendent & soustiennent la Royne d'Escosse, escriuent qu'on deuoit considerer en ce fait, Que cette Princesse n'estoit pas prisonniere de guerre. Qu'apres la rebellion de ses suiets, & sa deliurance d'vne fascheuse prison où elle fut detenuë apres le meurtre du Roy son mary, elle ne trouua refuge plus asseuré que la Maison d'où elle estoit sortie, & dont elle pouuoit estre heritiere, & l'amitié que la Royne d'Anglet. sa parente, qui l'inuitoit à se retirer aupres d'elle. Mais qu'au lieu de la receuoir & traiter comme Royne sa voisine comme Douairiere de France, comme la premiere Princesse de son Royaume, d'exercer enuers elle les droits de cōsanguinité & hospitalité, de l'assister de ses forces pour la restablir en ses terres contre la mutinerie & reuolte des Escossois, au lieu d'estre ce qu'elle luy auoit iuré qu'elle seroit, elle la fit arrester & constituer prisonniere, & apres vne longue captiuité, suffisante punition pour expier tout ce qu'elle pouuoit auoir cōmis, on la condamna tres-inhumainement & sans suiet à monter

Raisons des François & autres contraires à celle des Anglois.

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST.

sur vn eschauffaut pour estre executée à mort. Quoy que c'en soit, Henry troisiesme
Roy de France, aduerty de cette condamnation, depescha promptement Pompone A
de Bellieure son Ambassadeur en Angleterre, afin de supplier la Royne Elisabeth
de sa part, de ne faire mourir vne telle Princesse, son aliée & sa belle sœur. La Roy-
ne le receut honorablement auecque son train, & luy donna deux audience, à l'vne
desquelles il luy fit vne Harangue conceuë en ces termes conformes à son eloquen-
ce, & à sa profonde erudition.

1586.

Premiere harangue de M. de Bellieure Ambassadeur du Roy de France, à la Royne d'Angleterre pour la Royne d'Escosse.

*Si la Royne d'Escosse est tombée en ce malheur, qu'il luy soit imputé d'auoir participé
aux conseils d'aucuns vos suiects, qui ont forfait contre vostre Maiesté: la calamité
d'vne si noble Princesse est d'autant plus deplorable, que celuy qui parle contr'elle, auec
plus de violence & d'animosité, estime par là, & semble à plusieurs meriter d'estre tenu pour
vostre meilleur seruiteur & plus affectionné à la conseruatiō de vostre Estat & de vostre vie.
Ce neantmoins, Madame, la bonté naturelle de vostre Maiesté m'a donné toute esperance,
qu'il vous plaira ouyr benignement ce que le Roy mon maistre vostre bon frere & vray amy,
m'a commandé de vous dire de sa part sur le suiet de ce nouueau accident suruenu en vostre B
Royaume. Ie vous diray en premier lieu, Madame, que sa Maiesté tres-Chrestienne ne de-
teste pas moins que vous mesmes la malice de vos ennemis qu'il veut estimer les siens: & cō-
me tout mal qui aduiendroit à vostre Maiesté luy seroit commun, aussi luy est-ce vn infiny
contentement d'entendre le bon ordre qu'auez iusques icy donné à tout ce qui peut cōcerner
la conseruatiō de vos affaires, lesquelles ayans esté asseurees autant presque que faire se peut
par le moyen de vos forces & authoritez, nous attendons maintenant que V. Maiesté les
establisse à tousiours, par vne trop plus forte & durable puissance, qui s'espere de vostre
clemence, bonté & moderation. Ie n'entreray pas au merite du fait que l'on à voulu im-
puter à la Royne d'Escosse, parce que c'est chose dont ie ne puis sçauoir la verité: mais prin-
cipalement parce qu'il m'est du tout impossible de comprendre qui peut estre en vn tel affai-
re l'accusateur, qui peut estre le iuge. Nul iugement ne peut subsister sans ces trois personnes
au fait qui se presente, ie n'y en trouue pas vne seule. Vostre Procureur general, Madame,
est personne legitime fondée en pouuoir suffisant, à luy donné par vostre Maiesté pour re-
querir ce qui concerne vostre interest, contre tous ceux qui vous sont iusticiables. Mais ie C
ne puis en façon du monde me persuader, que vostre Maiesté ordonnee de Dieu, Princesse
souueraine en ce braue & grand Royaume d'Angleterre, ait voulu reduire au rang des pri-
uees, & declarer vostre iusticiable la Royne d'Escosse, Royne douairiere de France, belle sœur
du Roy vostre bon frere, & vostre cousine germaine. Me remettant doncques deuant les yeux
les grandes & dignes qualitez de cette Princesse, ie dis, Madame, & le dis auec asseu-
rance, que mon dire ne vous sera desagreable, que vostre Maiesté n'approuuera iamais vn
iugement qui seroit plustost donné au preiudice de la dignité des Roys que contre la personne
de la Royne d'Escosse. Les Roys ne sont pas tous pareils en grandeur & puissance, mais en ce
qui est de l'authorité Royale, les plus grands n'ont pas voulu iusques à present qu'on leur
aye attribué d'auantage, qu'à ceux qui leur sont inferieurs en pouuoir, & se sont contentez
d'vser entr'eux du nom & des loix de fraternité, sans presumer qu'ils ayent pouuoir d'or-
donner l'vn sur l'autre. Si doncques, Madame, la verité nous contraint de confesser qu'v-
ne Royne ne peut ordonner sur l'autre, comme le pourra le subiect d'vn Roy, qui est personne
priuee, & autant inferieur à la dignité Royalle, que la terre est esloignee du Ciel? Il n'y a
que Dieu qui puisse iuger les Roys, & nous deffend de toucher à son Oinct. Le Poete Cal-
limachus en son hymne à Iupiter dict, que les autres Dieux ont le soin, l'vn de la musique, D
l'autre de la chasse, de la guerre, & choses semblables: mais que Iupiter à reserué à luy seul,
d'auoir egard sur les Roys, pource qu'il n'y a rien plus diuin que les Roys, ausquels il a com-
mis la garde des citez, & la conduite des peuples.*

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos imperium est Iouis.

*Si ceux qui font profession de vouloir changer & remuer les Royaumes en confusion
populaire, conseilloient qu'il faut prophaner la dignité des Roys, il seroit moins insup-
portable de les escouter. Mais qu'il puisse entrer en l'opinion de si sages & si vertueux
Conseillers comme ceux de vostre Maiesté en ont acquis & merité la reputation, de con-
sentir à chose qui seroit si preiudiciable à la grandeur & dignité de leur Royne & Mai-*

A *stresse il m'est du tout impossible de le croire. Vos Conseillers, Madame, selon ce qu'ils sont*
informez en leur conscience, peuuent auoir ouy dire, la Royne d'Escosse a commis tel acte,
mais qu'ils vous conseillent de faire executer les peines de vos ordonnances contre ladite
Royne, c'est chose que ie ne puis comprendre. Ie n'ignore pas, Madame, ce qui se dit au
contraire, que l'estranger entrant en vn Royaume, s'il commet quelque crime, il contracte
& s'oblige aux loix du Royaume. Considerant en moy-mesme la Maiesté que ie voy em-
preinte & qui reluit en la douceur & beauté de vostre face vrayement Royalle, ie me pro-
mets, Madame, que vostre prudence ne permettra iamais que l'histoire d'vne vie pleine
de tant d'exemples de vertu, de bonté & de sagesse, comme est & sera recommandee à
la posterité celle de la Royne Elisabeth d'Angleterre, soit souillee d'vn si estrange change-
ment & renuersement de la dignité Royalle, que de son temps en son Royaume la où elle a
tout pouuoir & commandement, il ait esté resolu & trouué bon qu'il n'y aura point de dif-
ference entre les Roys & les particuliers: qui seront tenus cõme esgaux les vns aux autres.
C'est chose, Madame, que ie soustiens du tout insupportable à ouyr, monstrueuse à dire, &
B *qui ne peut estre approuuee par vne si sage, & Royalle Princesse, telle qu'il a pleu à Dieu*
vous faire naistre. Platon dit que la geniture des hommes bas & communs, est de plomb ou
de fer, celle des Roys est d'or. Nous qui sommes nays subiects des Roys ne presumons pas
de leur oster ce dont les plus sages Philosophes nais és villes libres pour la plus part en-
nemis des Roys, ont estimé de les deuoir honorer. Et pour toute responce à ceux qui soustien-
nent que l'estranger est suiet aux loix du Royaume, où il se trouue qu'il a failly, sans me de-
partir aucunement de cette resolution, que telles loix ne furent oncques écrites pour les Prin-
ces souuerains: Ie diray que si la Roine d'Escosse auoit esleu son habitation en Angleterre,
on luy pourroit opposer que Socrates se voulut condamner à l'obseruation des loix d'Athe-
nes: d'autant qu'auparauant que d'estre preuenu en iustice, il luy auoit esté loisible de choi-
sir & transferer ailleurs son domicile. Mais Madame, vostre bonté me permettra, s'il luy
plaist, en ce besoin, de la cause que ie soustiens, de vous dire, qu'estant la Royne d'Escosse vo-
stre plus proche parente & confederee entree en cestuy vostre Royaume d'Angleterre auec
toute asseurance de vostre faueur & bonne volonté, outre laquelle portant auec soy comme
suppliante le sauf conduit de Dieu, le plus rigoureux traictement qu'il sembloit qu'elle
C *peut attendre, estoit qu'on la renuoyast comme elle estoit venue. Tout hoste, dit Homere, &*
tout suppliant est enuoyé de Iupiter, Nous lisons en vn autre Poëte.

-----Sed intra fidémque
Erubuit, meque in mea regna remisit.

Vn passereau poursuiuy par vn espreuier se sauua dans le sein du Philosophe Zenocrates;
qui le conserua soigneusement de la violence de l'espreuier, & quant & quant le laissa aller
en pleine liberté, disant qu'il n'estoit pas loisible d'offencer le suppliant. La Chrestienté est
assez informee des choses depuis aduenuës, & combien vostre Maiesté a voulu que sa cle-
mence surpassast la mauuaise volonté de ceux qui ont essayé de troubler vos affaires, ie ne
croy pas que la Royne d'Escosse se soit de tant oubliee que de leur auoir adheré: Mais quand
ainsi seroit que l'ennuy, la rage & le desespoir d'vne prison de dix-neuf ans l'auroit pre-
cipitee à suiure quelque imprudent conseil, il vous plaira, Madame, de vous remettre en
memoire, & deuant les yeux les generositez de ce grand Alexandre, lequel ayant deffait les
Perses, trouua en leur armée plusieurs Grecs qui auoient combatu contre luy. Il fit punir
rigoureusement les Atheniens, & Thessaliens, d'autant qu'ils auoient tousiours fauorisé
D *leur nation. Mais quant aux Thebains, qui se trouuerent en ladite armée, il leur par-*
donna, pource (dit-il) que nous leur auons osté leur ville & leurs terres, & ne leur auons
rien laissé. R[illegible]icienne femme de Bœtius, & sœur de Symmachus, que le Roy Theodoric
auoit fait mourir, fit abbatre les statuës de Theodoric, à cause de ce crime deuant Citilas,
fut absolue, parce qu'il sembla à ce Roy qu'elle auoit esté meue de iustice, douleur, vengeant
comme elle pouuoit la mort de son mary, & de son frere. Par là ie dy qu'encore que la Roi-
ne d'Escosse fust nee personne priuee, les occasions qui l'ont peu pousser à ce desespoir sont di-
gne de commiseration & les raisons qui se disent pour sa deffence peuuent trouuer lieu par
la clemence de vostre Maiesté, laquelle se souuenant de son ancienne affliction, dira auec
Dido.

Non ignara mali miseris succurrere disco.

Dieu commande à son peuple d'auoir souuenance & compassion des pelerins, pour-

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1586.

ce qu'eux aussi l'ont esté. Si depuis la prison de la Roine d'Escosse il est aduenu quelque A
chose qui ait depleu à vostre Maiesté & les Theologiens & les Historiographes nous ensei-
gnent, que les maux qui se commettent durant vne guerre se doiuent principalement
imputer à celuy qui est cause de la guerre. Vous estes toutes deux Princesses souueraines,
l'on considerera en ce fait qui a commencé l'offence, de nostre memoire nous auons sçeu que
plusieurs prisonniers de guerre detenus & gardez en de fortes places, ont fait entrepri-
ses pour les surprendre, dont outre la perte, de la place, pouuoit aduenir la mort du mai-
stre, du prisonnier & de tous les habitans, auec le sac & brulement de la ville. Pour ce-
ste occasion on n'a point veu, que iusques à present il ait esté trouué raisonnable de proce-
der contre tels prisonniers de guerre par les voyes ordinaires de la iustice, estant chose qui
ne se pourroit faire sans vne trop expresse iniustice, qui seroit contre le droit des gens, au-
quel les loix qui seroient faites en cestuy vostre Royaume, ou autre quel qu'il soit, ne peu-
uent rien changer ou alterer au preiudice des voisins. car c'est le contentement des peu-
ples & des siecles, qui est tenu comme vne autre loy de nature, que la condition de la Royne
d'Escosse doiue estre plus dure que celle d'vn prisonnier de guerre, ie ne voy, Madame, B
qu'auec raison il se puisse soustenir. Si l'on vous dit que Corradin qui fut le dernier Prin-
ce de la maison de Sueue, a esté condamné & executé à mort par la sentence du Roy Char-
les, frere du Roy S. Louys, pour auoir troublé la paix de l'Eglise, vsurpé le nom de Roy,
& attenté contre la vie dudit Roy Charles, ie respondray que si iamais chose a esté blas-
mée, & par ceux qui vescurent en ce temps-là, & par toutes les histoires qui depuis ont
esté escrites, ç'a esté le iugement executé contre ledit Corradin. Les François qui accom-
paignerent en ce voyage ledit Roy Charles, eurent ce iugement en execration, & principa-
lement son gendre le Comte de Flandres qui depuis tua de sa main le iuge qui auoit pro-
noncé vne si inique sentence. Il fut reproché audit Roy Charles, qu'il estoit plus Neron que
Neron, plus cruel que les Sarrazins, lesquels l'ayant pris prisonnier auec le Roy S. Louys
son frere, auroient monstré plus de bonté & d'humanité que les Chrestiens, car ils traicterent
honorablement & l'vn & l'autre durant leur prison, & les mirent en liberté, auec conditiõs
honnestes & tollerables. Les histoires attribuent les malheurs qui sont depuis auenus aux
François, aux guerres de Naples, & à la cruauté de ce iugement que l'on tient auoir esté
donné contre le droit des gens.

Ad non inuito ludibria tanta Iugurta,
---Nostraque cadens ferus Annibare,
Membra tamen Stigias tulit inuiolata sub vmbras.

Que nul doncques, Madame, ne vous allegue l'exemple d'vn si funeste iugement si alient
de vostre bon naturel, & qui a esté tres-malheureux à la posterité & à la memoire de ce-
luy qui en a esté l'autheur. Et quand il faudra comparer le fait de la Royne d'Escosse auec
celuy dudit Corradin, ie dis, Madame que ledit Corradin a peu estre condamné auec plus
d'apparence de iustice, que l'on ne condamneroit ladite Dame Royne. Corradin a esté accu-
sé d'auoir troublé la paix de l'Eglise, vsurpé le nom de Roy, attenté contre la vie dudit Roy
Charles, admettons que l'on impute toutes telles choses à ladite Dame Roine, il demeure
que ce qu'a fait Corradin n'a point esté pour sauuer sa vie & se mettre en libert', qui est
la seule cause de la charge qui peut demeurer sur cette noble Princesse, detenuë si longue-
ment en vos prisons: Corradin est entré au Royaume de Naples, pour oster la vie & le Roy-
aume dudit Roy Charles: la Royne d'Escosse n'est pas venuë au vostre pour vous offencer:
mais seulement pour l'espoir qu'elle auoit qu'en sa grande affliction, la veuë de vostre Ma- D
iesté seroit son port de salut: & pour ne s'en pouuoir moins promettre, que d'y trouuer la
seureté de quelque peu de iours qu'elle eust pris conseil de retourner en son Royaume d'Es-
cosse, ou de se sauuer en France, & se mettre du tout entre les mains & en la protection de
feu de tres-haute & tres-louable memoire le Roy Charles son beau frere. Les ennemis de
la Roine d'Escosse font ouyr parmy vos peuples vne voix funeste, que la vie de ladite Roy-
ne est vostre ruine, & que vos deux vies ne peuuent plus subsister en ce mesme Royaume.
Nous disons cõmunement que ce qui a esté peut estre. Il semble que les autheurs de ce langa-
ge veulent tout attribuer au conseil des hommes, & ne laisser rien à la prouidence de Dieu.
Dauid eleut de Dieu pour estre Roy sur le peuple d'Israel, ayant esté oingt par le Prophete
Samuel fut cruellemẽt persecuté par Saul, qui s'essaya par plusieurs fois de le faire mourir.
Saul enfin tomba en la puissance de Dauid, qui toutesfois ne le voulut offencer en aucune

sorte, & se contenta de coupper son vestement. Ceux qui assistoient Dauid le reprindrent, A de ce que puis que Dieu luy en auoit donné le moyen, il n'auoit mis fin aux entreprises, que Saul ne cessoit de faire contre sa vie. La response du bon Roy fut, Ia à Dieu ne plaise que ie veille toucher à son Oing, ie laisse à Dieu a iuger des œuures de mon ennemy, & des miennes. Au lieu d'attenter contre Saul il fit mourir l'Amalecite qui le tua, detesta, & fit toutes les plus grandes imprecations contre Mont-Gelboé, où Saul fut tué. Comme (dit-il) s'il ne fut pas esté l'oingt de Dieu. Telle fut l'opinion de ce bon Roy, bien que plusieurs estimassent que de la mort de Saul dependoit toute la conseruation de sa vie, & la seureté & repos de son regne: Mais il voulut monstrer qu'il auoit sa principale confiance en Dieu, & ayant à regner il ne peut trouuer bon ou consentir à chose qui fust au preiudice de la dignité & seureté des Roys. Ceux, Madame, qui vous donnent ces conseils si sanglans & inhumains à la ruine de la Roine d'Escosse, vous remettent au deuãt ce malheureux tant blasmé & detesté conseil qui fut donné audit Roy Charles, Vita Corradini mors Caroli, mors Corradini vita Caroli. Confions a Dieu nostre conduite, sçachant qu'il ne tombera pas vn seul poil de nostre teste sans sa volonté. Ceux qui veulent euiter vn danger, tombent bien souuent en vn B plus grand. Si quelques Princes Catholiques se resoudront d'entreprendre contre vostre Royaume, et ne sera point pour sauuer la Royne d'Escosse, ce sera pour le faict de la Religion, & estant ladite Dame ostée de ce monde, la cause de la guerre ne sera point ostée, mais plustost l'occasion en sera redoublee, & le pretexte de ladicte guerre rẽdu plus specieux qu'il n'estoit auparauant, pour la iuste vengeãce d'vn acte si extraordinaire, qui auroit esté commis contre toutes les loix du monde en la personne d'vne Princesse souueraine, d'vne Roine oincte & sacrée en l'Eglise de Dieu. Ie dis Madame qu'au lieu d'arrester la guerre & le mal, dont il semble à plusieurs que ce Royaume est menassé, vous le hasteriez, vous le precipiteriez. Ce qu'à mon aduis il vous est trop plus aisé de reculler, conseruant en vie la Royne d'Escosse. Car s'il y a eu cy-deuant apparence en ce conseil qu'il estoit à propos de vous preualoir d'elle comme d'vn bouclier pour opposer aux flesches qui se lascheroient contre vostre personne, vous ne deuez pas perdre le bouclier, dont vous vous estes si longuement seruie, elle vous est comme vne pierre que vous tenez en la main, si vous la laschez vne fois & la iettez contre vostre ennemy, vous ne l'en pouuez plus menacer ne frapper, au contraire elle est plutost en sa puissance pour s'en aider contre vous. Si vous faites mourir la Roine d'Escosse, comme au- C cuns vous conseillent, sa mort armera vos ennemis de desespoir, & d'vn honneste pretexte d'attenter contre vous, tout le pis qu'ils pourront, & leur viendra en volonté, & la iuste douleur des parens & amis de ladicte Dame, fera que plusieurs trouueront iuste, toute ceste vengeance qu'ils pourront & voudront faire de l'iniure que leur parente aura receuë. Ie diray dauantage que celuy qui poursuiura de faire la vengeãce d'vne iniure qui l'on pretẽdra auoir esté faite au general de tous les Roys, esperera d'auoir beaucoup de Rois & Princes souuerains fauorables, & se pourra asseurer que peu luy seront contraires. Nous sçauons que ceux qui ont iuré en leur cœur la ruine de la Royne d'Escosse, voyans qu'ils ne peuuent soustenir auec aucune raison apparente, qu'il soit honneste d'vser de rigueur contr'elle, recourent à l'vtilité, & disent qu'estant heritiere apparẽte de vostre Maieste, elle ne vous peut estre que grandement suspecte. Ie deteste auec Ciceron l'opinion de ceux qui ont voulu separer l'vtilité d'auec l'hõnesteté. Plusieurs disoiẽt qu'il estoit vtile à Regulus de ne retourner point à Cartage, preuoyant assez les tourments qu'on luy feroit souffrir, si tost qu'il y seroit arriué: mais il iugea qu'il ne luy estoit pas honneste de viure apres qu'il auroit contreuenu à sa foy. D Helius Verus aduerty de se garder d'aucuns qu'on presidoit luy debuoir succeder, s'en mocqua. S'il est ordonné (dit-il) qu'ils seront mes successeurs, ie n'ay garde de les tuer, car nul ne tua iamais son successeur. Andronicus Commenus voulant faire tuer Isaacius, qu'on auoit predit luy deuoir succeder, dõna occasion au peuple de s'esmouuoir qui s'indigna de sa cruauté, & le tua luy-mesme. Nous auons veu en France depuis dix-neuf ans en ça, que vostre Maiesté tres-sage & tres-prudente, & qui iuge mieux l'interieur de ses affaires que nul autre, tenoit par vn conseil fondamental qu'il n'y auoit rien qui seruist plus pour estouffer beaucoup de mauuaises menées qui se pourroient susciter contre vostre seruice, que l'obiect du droict que la Roine d'Escosse (le cas auenant) pouuoit pretẽdre en vostre succession. Or nous disons que celuy qui change les conseils fondamentaux se met en chemin de changer l'Estat: Que si l'on vous dit, que vos subiects Catholiques vous sont moins obeissans pour l'appuy qu'ils trouuent à la Royne d'Escosse, vostre prudence iuge trop mieux qu'il ne se faut pas don-

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1586.

ner grande crainte d'vn si foible appuy. Et sur ce subiect, ie vous diray, Madame, ce qui A
m'a esté asseuré pour veritable par vn personnage d'honneur, qu'vn certain Ministre d'vn
Prince qui vous peut estre suspect, dit ouuertement qu'il seroit bon pour la grandeur de
son Maistre que la Royne d'Escosse fust desia perdue, parce qu'il estoit bien asseuré que
le party des Catholiques Anglois se rangeroit entierement du costé de sondit Maistre. En
cette deliberation de ce qui est vtile ou dommageable, ie vous suppliray, Madame, de
vouloir considerer si l'on vsera de rigueur contre la Royne d'Escosse, le desespoir où l'on
mettra ceux qui luy appartiennent de sang, d'alliance, d'amitié & de confederation, aus-
quels l'iniure qu'on luy fera, sera commune, & du tout impossible à supporter. Le nombre,
la grandeur, & la dignité des Princes qui se declareront vouloir conioindre leurs fortu-
nes à la sienne, meritent d'estre mis en vostre sage consideration. Nous n'ignorons pas, Ma-
dame, les grands moyens & dons qu'il à pleu à Dieu vous eslargir, de fortune & de
prudence. Mais cette derniere Deesse nous conseille de ne chercher point le hazard qui se
peut louablement euiter en fait d'Estat, ce qui n'est pas necessaire, il ne le faut pas re-
muer. Vostre Maiesté a regné longuement & heureusement, pour auoir tousiours preferé B
les conseils moderez à la violence, qui nous fait croire que ceux qui penseront maintenant
pouuoir par leur artifice alterer vostre clemente rigueur, descouuriront plutost leur mauuais
naturel, qu'ils ne pourront faire changer le vostre. L'on dit que pour paruenir à vne bonne
resolution ez choses qui sont mises en deliberation, il faut que celuy qui conseille & qui est
conseillé tendent à mesmes fins, & ayent vn mesme but. Le Roy mon Maistre qui vous
prie & coniure par tous les deuoirs d'amitié de vouloir conseruer en cette aduersité surue-
nue à la Royne d'Escosse, vostre douceur & moderation ancienne, ne peut auoir autre but en
ce conseil qu'il vous donne, que de voir continuer vostre regne en toute grandeur, repos &
prosperite: auec cela il desire vn honneste relache a tant de miseres & afflictions que souf-
fre continuellement vne si noble Princesse, qui est sa belle sœur & vostre cousine germai-
ne: Car quel autre fruit peut-il attendre de la priere & instance qu'il vous a fait main-
tenant par son expres commandement? Mais pour le regard de ceux qui vous conseil-
lent l'aigreur, ie me remettray à la prudence & clairuoyance de vostre Maiesté, s'ils ne
peuuent point estre repoussez de quelque autre passion qui regarde plutost leur bien & in-
terest particulier que vostre seruice. Surquoy, Madame, ie ne m'estendray plus longue- C
ment, bien vous suppliray-ie de vouloir penser à la consequence de la resolution, qui sera
prise en affaire de telle & si grande importance, non seulement pour nous qui vous en prions
auec tant d'affection: mais aussi pour vous à qui le fait touche plus qu'à nul autre, & vous
asseurer, Madame, que le Roy mon Maistre vostre beau-frere & vray amy, n'a en cecy
autre but que le bien & l'interest qui luy est commun auec vostre Maiesté: nous parlons pour
la cause qui est sans doute tenue pour la plus honneste, & que nous iugeons & croyons fer-
mement estre la plus vtile. Les autres alleguent seulement l'vtilité. S'il demeure douteux
en nostre esprit, lequel des deux conseils nous deuons tenir pour le plus vtile, il est trop meil-
leur & trop plus seur en cette incertitude de se resoudre par celuy auquel auec l'apparence
de l'vtilité, l'honnesteté est conioincte. Ie ne craindray doncques, Madame, vous conseillãt
la clemence, d'offencer les oreilles de V. Maiesté, puis que ie luy conseille chose qui est con-
forme à son bon naturel, & si quelqu'vn s'en offence i'auray recours à vostre fauorable
protection, & diray librement qu'vsant de bonté non seulement enuers la Royne d'Escosse,
mais aussi enuers tous vos suiets Catholiques, que vous donnerez vn grand accroissement à
la louange de vostre heureuse memoire au temps aduenir & presentement à l'asseurance & D
conseruation de vos affaires. Comme dit vn sage escriuain, cette domination est tres-ferme
& durable, en laquelle ceux qui obeyssent viuent contens. Qu'il plaise donc, Madame,
à vostre bonté, oster la crainte en laquelle viuent plusieurs vos pauures suiets Catholiques,
quoy faisant V. Maiesté vsera du conseil qu'elle nous a souuent donné, & par ses Lettres
& par ses Ambassadeurs. Marcus Antonius ayant descouuert la coniuration d'Auidus
Cassius en fit mourir plusieurs, quelques-vns à la chaude, mais voulãt les Iuges faire mou-
rir le surplus, il leur fit vne harangue en publie, par laquelle il les exhorta de ne venger
point plus auant sa douleur, parce qu'en cela encor qu'il y eust de la Iustice, neantmoins
le fait estoit plein d'amertume & de haine. Prenons le sage conseil que Liuia donna à son
mary Auguste Cesar, lors que la coniuration de Cneius Cornelius petit fils de Pompée
le Grand fut descouuerte: Plus des choses (dit-elle) se peuuent remettre par douceur &
bien-veillance, que par la cruauté, ceux qui vsent de misericorde n'obligent pas seulemẽt

A *ceux ausquels ils ont pardonné, mais aussi sont grandemẽt aymez & estimez par toutes autres personnes qui ont cognoissance de leur bonté ceux qui sont durs & inexorables, sont hais de Dieu & du monde, & l'on est ordinairement bien aise de leur faire mal quand le moyen s'en presente, pour crainte que l'on a qu'ils ne paruiennent à nous faire iniure si tost qu'ils en auront le moyen. Auguste iusques alors auoit puny fort rigoureusement ceux qui l'auoient offencé, mais il cogneut par experience que la rigueur des punitions ne luy apportoit aucune seureté, se reseruant tous les iours quelque nouuelle coniuration contre luy, qui faisoit qu'il ne trouuoit ne nuict ne iour aucun repos en son esprit, ainsi qu'il confessa à sa femme Liuia, laquelle estant tres-sage & tres-aduisee, print occasion, sur ce subiect, de luy en dire librement son opinion, luy donnant conseil de changer en douceur, la rigueur dont il auoit vsé auparauant, & vouloir plustost essayer ce que la bonté & la clemence luy apporteroient à l'aduenir. Il creut à ce bon conseil, se contenta de remonstrer aux coniurez la faute qu'ils auoient faite, les mist en liberté, & par apres esleua Cneius Cornelius à la dignité consulaire, ce qui luy succeda si heureusement, que ses plus grands ennemis perdirent deslors le cœur de plus l'offencer, seruirent aux autres d'exemple d'obeyssance: Et*

B *des ce temps-la le regne de ce grand Empereur fut si heureux & si tranquile, qu'es prieres que l'on faisoit pour ses successeurs en l'Empire on leur souhaittoit en premier lieu & sur toutes choses, la felicité d'Auguste: Laquelle, Madame, vous accompagnera durant vostre vie, & vos louanges en seront perpetuees en l'Histoire, si vous suiuez le mesme conseil, & imitez l'exemple de ce bon & vertueux Empereur. Encores, Madame, que le Roy mon Maistre vostre bon frere & vray amy se promette de trouuer en vous la mesme sage resolution, si a-t'il estimé de vous deuoir faire cette tres-instante & tres-affectionnee prieres à ce qu'il vous plaise deliurer la Royne d'Escosse de l'affliction & extremité où elle se trouue reduite, ayant sa Maiesté tres-Chrestienne vn desir extréme & obligation de la secourir en ce grand besoin estant sa belle sœur, sa parente & confederée, qu'il ne peut & ne doit en aucune sorte abandonner, Il desire sur toutes les choses de ce monde de vous auoir vne particuliere & perpetuelle obligation du plaisir & de l'amitié que luy ferez, en l'occasiõ qui se presente, qui luy touche si fort & au cœur & à l'honneur. Vous priant, Madame, de vous asseurer qu'il n'en aura iamais la memoire ingrate, & qu'il mettra peine tout le temps de sa vie de recognoistre cette obligation par tous les offices de vraye & parfaite amitié que*

C *vous pouuez attendre de vostre bon frere vray & parfait amy. La Royne Mere de sa Maiesté vostre bonne sœur participant à l'ennuy & affliction de la Royne d'Escosse, vous prie aussi pour sa deliurance, auec l'affection & passion qui se peut trouuer en vne bonne mere, qui aime tendrement sa fille, à quoy adiousteray les prieres tres-affectionnees de la Royne Regente vostre bonne sœur qui est en vn dueil perpetuel de la calamité de sa parente, tout ce grand Royaume de France qui a recognu & reueré la Royne d'Escosse pour sa Royne implore en cette occasion vostre bonté. Vous nous pouuez tous, Madame, grandement obliger ou affliger, par la resolution qu'il vous plaira prendre à l'affaire de cette noble Princesse, qui a esté nostre Royne, laquelle receuant de vous quelque gracieux traictement, au lieu du mal dont vn seul ennemy la menace, vostre Maiesté acquerra sur nous vne inuiolable obligation*

La Royne d'Angleterre ayant ouy cette harangue, respondit à l'Ambassadeur, Que pour son regard elle auoit fait ce qu'elle auoit peu, & cõmandé à ses Officiers, de s'assembler & trouuer vn expedient plus doux que la mort de sa cousine: mais, Que Bromley son Chancelier au nom des trois Ordres d'Angleterre l'auoit supliée de laisser le cours à la iustice: & Puckering son Procureur general luy auoit remonstré, Que la longue prison, ny la continuation de la bien-veillance de sa Maiesté n'auoit peu fleschir vne ame tant ingrate & obstinée, qu'elle n'eust souuent entrepris contre sa vie & la tranquilité de sa Couronne. Que ce desir luy croissoit auec le temps, & l'esperance que ses conspirations reussiroient à son contentement. Qu'ils ne falloit pas attendre que le temps changeast son opiniastreté, puis qu'elle auoit declaré par son testament instituant le Roy d'Espagne son heritier, au cas que son fils Iacques ne restablit la Religion Catholique en Escosse, qu'elle n'auoit autre intention que de trouuer la commodité d'extirper l'Euangile en Angleterre, & y remettre la Messe; en quoy toutes les Eglises reformées auoient vn tres-grand interest. Que le monde ne pouuoir souffrir deux Soleils, ny l'Angleterre deux Roynes ny deux Religions. Que par les doux apas de la grace de son bien dire & de ses at-

Responce de la Royne d'Angl. à M. de Belheure.

Testament de la Royne d'Escosse.

Conclusion du Procureur general d'Angl.

traits elle auoit gaigné les cœurs & les volontez des Catholiques Anglois, lesquels maintenant n'aspiroient à autre chose qu'à vn changement en l'Estat, pour l'introduire plus facilement en la Religion : & apres plusieurs autres raisons auoit conclu. Que ce seroit cruauté non clemence de pardonner à vne Princesse, source des diuisions & calamitez qui pourroient tomber sur le peuple, & que ce faisant sa Maiesté seroit punie de Dieu comme Saul & Achab pour n'auoir puny Agag & Benadab. Et que non contente de ces remonstrances, elle auoit encore enuoyé vn Milord à Messieurs du Parlement, les supplier d'esprouuer tout pour sauuer la vie à cette Royne, mais qu'elle les auoit trouuez resolus de se conformer entierem͠et à l'aduis de quelques Princes, lesquels encores qu'ils regretassent le desastre de cette Princesse, trouuoient neantmoins que sa Majesté feroit bien de s'asseurer. De maniere que la continuelle poursuite des estats, l'aduis de ses amis, & l'apprehension du danger luy auoient fait dire le mot, & partant qu'elle estoit deliberée de le faire executer. A

Il ne le fut pas si tost toutesfois qu'il eut esté prononcé. Monsieur de Bellieure eut tout loisir d'en aduertir encore le Roy de France son Maistre : lequel desireux infiniment de detourner ce coup, luy r'enuoya nouueau commandement de tenter encore vne fois le cœur de la Royne. Ce qu'il fit par cette autre Harangue plus courte, mais pleine d'autant de beaux ornemens & discours que la precedente, pour induire & persuader sa Maiesté de monstrer les effets de sa clemence enuers son sang. B

Autre Harãgue de M. de Bellieure Ambassadeur du Roy de France pour la mesme Royne d'Escosse.

Madame nous auons faict entendre au Roy nostre Maistre vostre bon frere, la responce qu'il vous a pleu nous faire sur ce que de sa part nous vous auons prié & remonstré, touchant la Royne d'Escosse en deux audiences que vostre Maiesté nous a donnees. Sa Maiesté tres-Chrestienne s'est trouuée en vne peine extreme, ayant veu ce que luy en auons escrit, non seulement pour le respect de ladicte Dame Royne d'Escosse, qui est sa parente & confederee & sa belle sœur, mais aussi pour le vostre, Madame, de l'amitié de laquelle ledict Seigneur faict & veut faire tout le temps de sa vie beaucoup de compte tout estat & estime. Il vous prie derechef, Madame, de vouloir mettre en vostre sage consideration la priere qu'il vous en a faite pleine de iustice & d'hõneur, & n'estre pas moins pour vostre bien, que pour celuy de la persõne, en faueur de laquelle ie retourne à vous prier de ne le vouloir point refuser. Quand le Roy vostre bon frere parle pour conseruer la vie à la Royne d'Escosse sa belle sœur, quand sa Maiesté parle pour la cause qui est commune à tous les Roys, elle n'estime point que vous preniez par là opinion que l'on veuille parler à vostre preiudice. Ledit Seigneur vous recognoist pour Royne & Princesse souueraine, qui auez en ce fait commun interest auecques les autres Roys & Princes souuerains, & en particulier pour estre ladicte Dame Royne d'Escosse vostre plus proche parente. Et quant à l'offence que vostre Maiesté pretend luy auoir esté faite en particulier, vostre bonté a plusieurs fois declaré qu'elle n'en cherche aucune vengeance, & ainsi nous le croyõs. Mais sur le doute qui vous demeure, qu'en conseruant la vie à la Royne d'Escosse, la vostre ne soit en danger, à quoy desirez seulement qu'il soit pourueu: vostre bon frere entre en ce pensement auec vostre Maiesté comme il est tres-raisonnable : & considerant d'où il peut aduenir plus de mal & de danger, ou de repos, seureté & contentement, tant pour le respect de vostre personne, que de vos affaires, iuge que sans aucun doute la mort de la Royne d'Escosse aduenant ainsi qu'aucuns le vous conseillent, vous seroit infiniment plus preiudiciable que sa vie ne vous peut incommoder. Ie ne veux m'arrester à ce qu'aucuns disent qu'il faut craindre que ladite Dame ne face de nouueau attenter contre la personne de vostre Maiesté, nous estimons qu'il y a trop moins à craindre pour vostre Maiesté cependant qu'elle est en vie & entre vos mains, que si elle estoit morte. Dieu a donné tant de moyens & d'entendement à vostre Maiesté, que quand ladicte Dame seroit libre parmy vostre Royaume ou ailleurs, vous vous en sçauriez bien garder : mais elle est detenue si estroitement, qu'elle ne sçauroit nuire au moindre de vos subiects. A peine auoit-elle l'aage de vingt-cinq ans, quand elle a esté retenue vostre prisonniere, & priuee de la communication des personnes de conseil, qui faict qu'il a peu estre plus aise de la trõper a ceux qui malicieusement luy ont voulu moyenner & faciliter quelques imprudents conseils. Si commandant en Escosse, & y estant obeye comme Royne elle fust entrée en cestuy vostre Royaume pour vous oster & l'Estat & la vie, qu'il luy fust aduenu de tomber en vostre puissance, elle ne pourroit pour raison de guerre attendre plus dur traictement que de payer vne bonne rançon : Car iusques a present ie n'ay C D

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1586.

A *ony ne peu prẽdre] raison quelle quelle soit par laquelle on puisse soustenir qu'elle soit vostre iusticiable. Ladite Dame est entrée en vostre Royaume suppliante, persecutee d'une tres-grande affliction, Princesse souueraine, & vostre plus proche parente, elle a icy longuement esté, en esperance d'estre remise en son Royaume par vostre bonté & faueur; de toutes ces grandes esperances, elle n'en a iusques à present rapporté qu'une prison perpetuelle. Or, Madame, ayant pleu à vostre Maiesté de nous dire que vous desiriez seulement de voir les moyens cõme se pourroit faire qu'en sauuant la vie à la Royne d'Escosse vous ne mettiez la vostre en danger, nous l'auons fait entendre au Roy mon Maistre vostre bon frere pour receuoir sur ce son cõmandement. Sa Maiesté desiroit sur toutes les choses de ce monde de pouuoir à cela, apporter quelque bon moyen & qui fust à vostre contentement, bien que la chose luy semble entierement estre entre vos mains qui detenez la Royne d'Escosse prisonniere, & l'auez en vostre puissance. Cette Noble Princesse est maintenant si abbaissee & humiliee que ses plus grands ennemis en peuuent auoir compassion. Qui me fait mieux esperer de la clemence & generosité de V. Maiesté. Que reste-t'il plus à la Royne d'Escosse qu'une vie tres-miserable de bien peu de iours? Iamais au monde pareil iugement n'a esté donné contre une*
B *Royne souueraine: iamais aussi il ne nous à peu entrer en opinion que V. Maiesté se puisse resoudre à une si rigoureuse execution. Ciceron dit à Iulius Cesar parlant pour le Roy Deiotarus,* Est ita inusitatum Regem capitis reum esse, vt ante hoc tempus non sit auditum. *Si la Royne d'Escosse est innocente, il est iuste qu'elle soit dechargee de cette accusation: si vous l'estimez coulpable, il vous est honorable de luy pardonner. Quand vostre Maiesté le fera, elle fera ce que les bons Princes ont accoustumé de faire. Le Roy Porsenna osta la main de dessus le feu & pardonna à Quintus Mutius qui confessoit & se vantoit estre entré dans son armee pour le tuër & assassiner. Le plus grand pretexte de bien & heureusement regner, est de s'abstenir du sang, un sang appelle l'autre, & telles executions ont ordinairement suite. Nous sommes maintenant aux festes de Noel qu'il a pleu à Dieu au lieu de se venger de l'iniquité & ingratitude des hommes, enuoyer en ce monde son fils unique nostre Sauueur Iesus-Christ, pour seruir de victime & propitiations pour nos pechez. Il faut puis que nous sommes aux festes de la Natiuité de nostre vie esloigner de nos yeux, & chasser de nos pensees toutes choses funestes & odieuses. Si vostre Maiesté se resoud auecque la Royne d'Escosse a conseils extresmes, ceux qui luy appartiennent & de*
C *sang & d'amitié en seront extremement offencez. Au contraire s'il vous plaist user de bonté enuers ladite Dame, tous les Princes Chrestiens estimeront comme obligez à veiller pour vostre conseruation, ce qu'en premier lieu le Roy mon Maistre vostre bon frere vous offre pour son regard, & vous promet qu'il empeschera de son pouuoir que tels attentats que ceux que l'on pretend auoir esté cy-deuant faits contre vostre Maiesté ne se facent, & en outre ordõner aux parens de la Royne d'Escosse qui sont en son Royaume, & fera qu'ils s'obligerõt & signeront sous leur foy & honneur, & se seront forts pour ladite Dame Royne, qu'elle n'y autre pour elle n'entreprendra rien contre vostre Maiesté. En quoy sadite Maiesté tres Chrestienne vous fera en sondit Royaume & par tout ailleurs les bons offices d'un vray frere & parfaict amy, & si vostre Maiesté cõme tres-prudente & tres-aduisee trouue bon de mettre en auant quelques autres moyens qu'elle iuge plus propre pour sa seureté & satisfaction, se daignant de le nous faire entendre, nous nous y employerons de nos pouuoirs fort fidellement, & vous y seruiront de tres-bon cœur enuers sadite Maiesté: Vous suppliant à ces causes, Madame, de vouloir par vostre bonté prendre en la meilleure part, & cõsiderer ce que nous vous auõs*
D *remonstré par le commandement tres-expres du Roy nostre Maistre vostre bon frere, & n'estimer point que ce soit le moyen de vous asseurer, si vous faites mourir la Royne d'Escosse: Vostre fortune est tres-heureuse en cestuy vostre Royaume, & vostre renommee tres-belle parmy les Potentats du monde qui fait que nous nous promettons, que l'on ne vous persuadera point de vous resoudre à chose qui seroit si contraire à vostre vie precedente. Vostre Maiesté viura en plus grande seureté, demeurãt en vie la Royne d'Escosse, que s'il aduient qu'on la face mourir, dont ie ne m'estendray à deduire les raisons, parce que V. Maiesté les peut mieux comprendre que nul autre. Les remedes sanglans seroient plutost le commencement de beaucoup de maux, que la fin de ceux ausquels on dit vouloir remedier. Le dormir est tres necessaire aux malades, & n'y a riẽ qui le face plutost venir que le pauot, mais il n'y a que les mauuais Medecins qui l'ordonnent à leurs malades. Sa Maiesté tres-Chrestienne espere que vostre bonté reiettera un Cõseil si aliené de vostre doux & benin naturel; qui vous est*

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST.

donné contre la Royne d'Escosse. Mais quand ce ne seroit le bon plaisir de vostre Maiesté d'auoir esgard à tant de si grandes considerations pour lesquelles nous vous faisons cette tres-instante & tres-affectionnee priere de la part dudit Seigneur Roy nostre Maistre, ains faire proceder à l'execution d'vn si rigoureux & extraordinaire iugement, il nous a donné charge de vous dire, Madame, qu'il ne pourra qu'il ne s'en ressente, comme de chose contre l'interest commun de tous les Roys & qui particulierement l'aura fort offencé. A

On n'eust sceu rien desirer de plus, pour monstrer qu'il n'estoit permis de droict à la Royne d'Angleterre de faire mourir cette Princesse souueraine sa prisonniere, soit qu'elle eust poursuiuy sa liberté, ou qu'elle eust entrepris sur le repos de l'Estat. Neantmoins la Royne alleguant, Qu'elle estoit accusée du meurtre de son mary, Que s'estant retirée en Angleterre, elle l'auoit prise en sa protection : &, Qu'elle contre le droit de gens, contre la foy promise, auoit fait tous ses efforts pour la faire mourir, ne peut iamais estre dissuadée, Qu'en ce cas elle ne fust comme personne priuée, subiette aux loix de celle contre la Maiesté, de laquelle sa cõspiration estoit formée, & Que partant les loix du Royaume la deuoient punir.

Aussi sans esgard ny respect d'aucunes remonstrances & supplications, & que c'estoit vne Princesse issuë du sang d'Angleterre, & de la droite descente de Henry VII. les Comtes de Shrop & de Kent, accompagnez des Principaux de la Noblesse du pays luy prononcerent l'Arrest de mort le Mardy 17. iour de Fevrier 1587. & sur le vespre arresterent auec la Royne que l'execution s'en feroit le lendemain à huict heures du matin. Ie sçay bien qu'il y en a qui disent, Que le sieur Dauison l'vn des Secretaires d'Estat, enuoya sans le sçeu de sa Maiesté, le breuet de condamnation aux Officiers du lieu où elle estoit prisonniere pour la faire promptement executer. Dequoy la Royne fut si desplaisante & courroucée, qu'elle fit aussi tost faire le procez à Dauison, qui en perdit ses Estats, ses biens, & sa liberté mesme : d'autant que sans la surprise de ce Secretaire, & de quelques principaux du Conseil, qui l'auoient induit à ce faire, elle eust mieux aymé la laisser mourir de sa mort naturelle & la retenir perpetuellement en prison. Comme de fait, si Messieurs du Parlement d'Angleterre trouuoient que la vie de la Royne, le repos de l'Estat, & la ruine des conspirations estrangeres ne se pouuoit maintenir que par la mort de cette Princesse, il eust du moins esté plus supportable, qu'ils eussent fait ce qu'autrefois leurs predecesseurs auoient fait à l'endroit de Richard II. du nom leur Roy, sçauoir est ou de la seruir de si peu de viandes que la longue diette la fit mourir, ou de faire croire qu'elle fust morte de maladie, & puis monstrer son corps à Londres à face ouuerte pour retenir ceux qui bastissoient leurs desseins sur sa vie, & liberté. Mais tant y a que le Mercredy dix-huictiesme iour de Fevrier elle fut menée en la grande salle du chasteau de Fodringhaye sur vn eschaffaut tapissé de noir, suiuie de cinq Dames de son train : où plusieurs virent de quelle constance elle reprit la vanité de leurs larmes, de quel courage elle embrassa la fin de cette longue captiuité, sa resolution genereuse & plus que masle à la mort, sa fermeté en sa Religion, sa pieté en la recommandation du Roy Iacques son fils, & de ses seruiteurs. Elle ne voulut permettre que le bourreau la despoüillast, disant qu'elle n'auoit acconstumé le seruice d'vn tel Gentil homme : ains elle mesme despoüilla sa robe, se mist à genoux dessus vn carreau de veloux noir, & presenta la teste à l'executeur, qui contre le priuilege des Princes luy fit tenir les mains par son vallet pour luy donner le coup de mort auec plus d'asseurance, monstra la teste separée du corps aux quatre coings de l'eschaffaut, au peuple qui cria *Viue la Royne*: & comme en cette monstre la coiffure fut cheute en terre, on veid que l'ennuy & la fascherie l'auoit renduë toute blanche & chenuë en l'aage de 45. ans, cette Royne, qui viuante auoit emporté le prix des plus belles femmes du monde.

1587.

Mort de la Royne d'Escosse.

B C D

Chacun disoit que sa mort feroit perdre la vie du bon heur & la felicité du Royaume d'Elizabeth. Car comme c'est chose rare de voir les Princes souuerains passer par les mains d'vn bourreau, parce que les loix ne sont pas faites contr'eux, & n'ordonnent point de peines en leurs fautes, aussi n'y eut-il Roy voisin, qui ne iugeast vne telle action fort inique, qui n'en blasmast & detestast la cruauté, & qui ne dist qu'elle estoit plus inhumaine que l'inhumanité des Sarrazins. Tous les Catholiques d'Angleterre & d'Escosse en porterent le dueil au cœur. Et quoy que le pays n'eust

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST.

A de si long temps iouy d'vn plus grand repos qu'il fit depuis, & que les Anglois asseurent que le peuple, & la Noblesse en receurent vn contentement vniuersel, si est-ce que le Roy d'Espagne ne manqua de dresser incontinent apres vne grande & puissante armée, *pour venger l'iniure des Roys* disoit-il, *en celle d'vne Royne*. Et si Dom Iuan d'Austriche fut venu à bout de ses desseins, il n'eust pas laissé la Royne Elizabeth en vne si profonde paix, voire M. le Duc de Guise eust esté bien empesché en France, s'il n'eust donné de la besongne aux Anglois pour venger la mort de sa parente.

XIV.

Le Comte de Leycestre estoit party des Pays-bas sur la fin de l'année precedente, pour se trouuer au Parlement qui se tint sur le procez de cette Princesse. Auant son partement, qui fut prompt & soudain, il commist Guillaume Stanley Colonnel d'vn Regiment d'Irlandois, au gouuernement de la ville de Deuenter, & le Capitaine Roland d'Yorck à celuy du grand fort de deuant Zutphen. Mais l'vn & l'autre s'acquiterent mal & desloyaument de leurs charges. Car Stanley s'imprimant quelque B soupçon de ce que les Estats firent au mesme temps venir le Colonnel Iean Norreys Cheualier Anglois, auquel ils se fioient plus qu'à nul autre pour les bons & longs seruices qu'il leur auoit rendus; aux enuirons de Deuenter il vendit la ville à Taxis gouuerneur de Zutphen pour le Roy d'Espagne, & la remist entre ses mains le vingt-neufiesme iour de Ianuier. Et pour le regard d'Yorc, il luy liura pareillement son fort pour vne certaine somme de deniers. Ce qui ne fut pas sans de grands murmures à l'encontre du Comte : Nonobstant lesquels, toutesfois le Conseil d'Estat des Prouinces vnies fit depuis publier vn placard, par lequel il defendit à tous de n'imputer aucune faute de ces trahisons à la Maiesté d'Angleterre, audit Seigneur Comte, ny à la Nation Angloise : declarant lesdits Stanley & Yorc traistres, & felons, & promettant recompense à ceux qui les pourroient attraper vifs ou morts.

Stanley Capitaine Anglois vend la ville de Deuenter à l'Espagnol.

Incontinent apres le Duc de Parme assiegea l'Escluse, & le Comte aduerty qu'on commençoit à le regretter, & que plusieurs requeroient son authorité, iugea que ce C deuoir luy feroit recouurer l'honneur que les accusations & reproches de la commune des Prouinces luy auoient auparauant interessé. C'est pourquoy sans tarder il partit d'Angleterre, & le sixiesme iour de Iuillet paruint en Zelande, où l'on l'attendoit auecque de grands desirs. Il s'apresta delà pour faire leuer le siege de l'Escluse, & sortant d'Ostende auec cinq mil Anglois qu'il auoit amenez auec luy, tira vers le fort de Blancheberghe, lequel seruoit à l'Espagnol d'vn bouleuard contre Ostende; & planta deux couleurines deuant pour le battre. Mais voyant que les assiegez se mettoient courageusement en defense, & bien informé que le Prince de Parme venoit auec toute son armée pour le secourir, il s'en retourna vers Ostende. L'Histoire particuliere des Pays-bas rapporte la suite des actes de sa valeur & vertu pour la deffence des Estats, & les diuisions ciuiles qui furent depuis esmeuës en Hollande, Zelande, & autres Prouinces, tant par quelques perturbateurs du pays, que par diuers Anglois qui cherchoient plus leur propre profit que l'honneur de leur Princesse. Mais celle d'Angleterre ne doit pas passer la deffaite de la flotte Espagnolle, laquelle D aduint en ce mesme temps, attendu que c'est vne des plus memorables & plus glorieuses victoires, que les Anglois ayent remportées de long-temps.

Retour du Comte de Leycestre en Zelande.

Le Roy d'Espagne embrassant de plus larges desseins que ceux des Pays-bas, auoit fait dresser en ses ports tout ce qui seruoit à l'equipage d'vne grande & puissante armée de mer, fait de cent trente ou trente six grands vaisseaux, qui portoient prés de vingt-cinq mille hommes de combat, & garnie de toutes sortes de munitions & d'artilleries necessaires pendant au moyen du secours que luy fourniroit le Prince de Parme, lequel auoit d'ailleurs trente-cinq mille hommes prests, de conquerir & subiuguer l'Angleterre. Il auoit d'auantage assemblé prés de Nieuport vne autre grosse armée sous la conduite de Camille Maistre de camp, en laquelle il y auoit trente enseignes d'Italiens, dix de Wallons, huict d'Escossois, huict de Bourguignons. de Dixmuy de soixante compagnies d'Espagnols, soixante d'Allemans & sept d'Anglois, qui s'estoient reuoltez sous le sieur Guillaume Stanley, Charles Comte de Westmerland, & le Milord Paget refugiez d'Angleterre, estoient aussi prests pour s'embarquer : & y auoit encore quatre mille cheuaux aux Faux-bourgs de

Puissant appareil du Roy d'Espagne pour conquerir l'Angleterre.

ELIZABETH. Courtnay, & à Watene, neufcens auec la Cornette du Marquis del Guasto General de la Caualerie. A

ANS DE IESVS-CHRIST.

Mais ce qui luy fit encore tenir ceste conqueste plus asseurée, ce fut que le Pape Sixte V. du nom successeur de Gregoire XIII. voulant fortifier son entreprise, & diminuer la puissance de la Roine Elizabeth, ioignit ses anathemes & censures auec ses armes, & commanda qu'il se saisist du Royaume d'Angleterre, à condition, (ce disent aucuns qu'il le possederoit côme feudataire & tributaire du Siege de Rome, & que pour cet effet sa Saincteté côtribueroit de sa part vn millon d'or, ou dix cens mille ducats la moitié par auance, & l'autre moitié lors que le Royaume ou quelque port remarquable & d'importance seroit gaigné. Voicy la declaration que le Pape en fit par ses Bulles, confirmatiues de la sentence d'excommunication de ses predecesseurs Pie V. & Gregoire XIII. laquelle toutesfois ne parle aucunement de cette condition.

L'ayde du Pape à la conqueste d'Angleterre.

Declaration de la sentence du Pape Sixte V. contre la Royne d'Angl.

Sixte V. par la prouidence de Dieu Pasteur vniuersel du troupeau de IESVS-« CHRIST, auquel appartient la côtinuelle & legitime succession, & gouuernemẽt « B de l'Eglise Catholique, voyãt la pauure misere en laquelle sont les renômez Roy-« aume d'Anglet. & d'Irlande, lesquels estoient par cy deuant si celebres & florissans, à cause de leurs vertus, religion & obeyssance Chrestienne, & sont mainte-« nant par l'impieté & meschant gouuernement d'Elizabeth pretenduë Royne, & « quelque peu de ses adherans non seulemẽt en vn dangereux & dereglé estat, mais « aussi deuenus mẽbres infectez & pernicieux à tout le corps de la Chrestienté, & à « sa saincteté, qui ne tire point de ses pays les moyens legitimes, comme il a par l'assi-« stance des Princes Chrestiens és autres pays, pour preuenir par tout le desordre, & « entretenir la subiectiô & la discipline Ecclesiastique: d'autant que Henry VIII. n'a-« guere Roy d'Anglet. se rebellant & reuoltant du Siege Apostolique s'est par force « separé luy & ses subiets, de la communion du Christianisme, & qu'Elizabeth l'v-« surpatrice presente continuë au mesme estat, auec trouble & danger des païs cir-« conuoisins, se môstrant endurcie & impenitente, en telle sorte que sans la deposer « il n'y a point d'esperance de reformer les pays, ny de maintenir la Chrestienté en « bonne paix & repos. Voila pourquoy sa Saincteté cherchant, comme c'est son de-« C uoir, d'y pouruoir par quelques prôpts & puissant remedes, estans inspiré de Dieu « pour le bien vniuersel de son Eglise, & esmeu selon la bonne affection que luy, & « ses predecesseurs ont tousiours porté à la nation Angloise, mesmes estans requis « par le zele & l'importune recherche de diuerses & principales personnes d'icelle, « il a si serieusement traité auec diuers Potentats, & specialement auec le puissant & « Catholique Roy d'Espagne, le priant de le vouloir ayder pour la reuerence qu'il « porte au Siege de Rome, & l'ancienne amitié de sa Maison, & de la Couronne « d'Angleterre, & pour la singuliere amitié qu'il a monstré aux Catholiques de ses « pays situez là aupres, pour l'aduancement de la foy Catholique, & finalemẽt pour « le bien vniuersel de toute l'Europe, & de se vouloir seruir de la puissance que le « Tout-puissant luy a donnée, pour deposer cette femme, & punir ses adherans, qui « sont si malicieux & dommageables au monde, & à la reformation & pacification « des Royaumes, desquels on pouuoit receuoir tant de biens & de profits cômuns. « Partant afin de donner à cognoistre à tout le monde l'equité de cette cause, & pour satis-faire aux suiets desdits Royaumes, & finalement afin de publier le iuste iugement de Dieu sur icelle: sa Saincteté a trouué bon, en declarant la sentence de la punition de cette femme, de declarer aussi les occasions pourquoy il a esté esmeu de proceder ainsi contr'elle. D

En premier lieu, pour ce que c'est vne heretique & scismatique, laquelle a esté « excommuniée par deux de ses predecesseurs, qu'elle est obstinée & desobeïssante à « Dieu & au Siege Apostolique, & qu'elle vsurpe temerairement, contre nature & « raison contre les loix diuines & humaines, la souueraineté & puissance spirituel-« le sur les ames des hommes. Secondement pour ce qu'elle est illegitime, conceuë « & née d'vn inceste adultere, † & partant incapable du Royaume, tant en vertu « des diuerses sentences de Clemẽt VII. & de Paul III. que par la declaratiô du Roy « Henry son pere. Tiercement pource qu'elle a vsurpé la Couronne contre tout « droit, pour les empeschemens susdits, & aussi côtre les anciens accords par cy-de-« uant faits entre le Siege Apostolique & le Royaume d'Anglet. sur la reconciliatiô « d'iceluy

Causes pourquoy le Pape l'excommunie, & recherche de la punir.

† Les Anglois nient ce point & disent qu'il a esté inuenté par ses ennemis.

„ d'iceluy pour la mort de Thomas de Canterbury du temps de Henry II. Que nul A „ ne pourroit estre legitime Roy du pays sans l'approbation & le consentement de l'Euesque souuerain : ce qui puis apres fut renouuellé par le Roy Ieau, & confirmé par serment: chose fort profitable au Royaume, & faite à l'instance & recherche de la Noblesse & de la commune. Dauantage, pour ce qu'elle persiste auec sacrilege & impieté à la rupture du serment solemnel fait en son Couronnement, lors qu'elle iura de maintenir & defendre tous les anciens priuileges & spirituelles franchises du pays. Pour plusieurs grandes iniures, outrages, extorsions, & autres dereglements faits par elle, & permis d'estre faits à l'innocent, & pauure peuple des deux Royaumes Pour auoir esmeu à sedition & rebellion les suiets des autres pays les circonuoisins contre leur legitime superieur & Prince naturel, à la seduction d'vne infinité d'ames, & destruction de plusieurs puissants pays & villes. Pour la reception & protection des heretiques, fugitifs rebelles, & malfaicteurs publics, au preiudice de plusieurs pays Chrestiens, & aussi pour auoir attiré le Turc, comme ennemy puissant & cruel afin de surprendre la Chrestiété, & troubler le repos commun. Pour l'horri- B „ ble & longue persecution des Saincts de Dieu, tourmentant, deposant, & emprisonnant les Euesques, & en affligeant & faisant miserablement mettre à mort les membres des Sainctes & Catholiques personnes Pour l'emprisonnemēt desnaturel & illegitime, & la cruauté n'aguere exercée à l'encontre de la gracieuse Princesse Marie Royne d'Escosse, laquelle sous promesse & asseurance de protection & d'ayde, s'estoit refugiée en Anglererre. Pour l'abolition de la Religion Catholique, profanation des saincts Sacrements, Cloistres, Eglises, Personnes consacrées memoires des Saincts, & de tout ce qui pouuoit seruir & auancer le salut eternel. Et en ce qui touche le bien commun au regard du temporel, par la degradation de l'ancienne Noblesse, auançant des personnes simples & indignes à toutes dignitez & ciuiles, & Ecclesiastiques, & vendant les loix & la iustice. Et finalement pour ce qu'elle vse d'vne tyrannie absoluë, au grand des-honneur de Dieu à l'oppression du pauure peuple, à la perte des ames & à la ruïne des pays.

Ils nient pareillement celtuy cy dequel faut voir le regne du Roy Iean.

„ Partant puis que ces points sont de telle nature & qualité, qu'il y en a qui la rendent incapable du gouuernement, & autres qui la iugent indigne de viure : voila C „ pourquoy sa saincteté par vertu de la toute puissāce de Dieu, & de l'authorité Apostolique, laquelle luy a esté donnée, renouuelle la sentence de ses predecesseurs, cōme du Pape Pie V. & de Gregoire XIII. touchāt l'excommunication & la deposition de la susdite Elizabeth. Et en outre il l'excommunie & la depose derechef de toutes dignitez Royales, & du tiltre, droicts, & pretention de la Couronne des Royaumes d'Anglererre & d'Irlande, & descharge les suiets de ses pays, & de tous autres, de toute sorte de subiection, de sermens & d'autres formes d'obeissance, laquelle ils luy doiuent, ou à qui que ce soit en son nom. Defend en outre bien expressement, & sur peine d'encourir le couroux de Dieu, & d'estre excommuniez & punis corporellement selon droit. Que nul de quelque estat ou condition qu'il soit, apres auoir entendu la presente, ne s'auance de luy monstrer quelque subiection ou faueur, ou de l'assister en quelque chose que ce soit, mais qu'vn chacun accoure & s'employe par tous moyens à son chastiment, afin qu'elle, qui s'est detournée par plusieurs voyes de Dieu & de son Eglise, se voyant abandonnée de tout secours hu- D „ main, & delaissée d'vn chacun, puisse confesser sa faute, & se soumettre humblement à la iustice du Tout puissant.

„ Pour cela donc nous faisons sçauoir à tous habitans desdits pays, & à tous autres, de bien prendre garde de suiure la presence, & de ne faire nulle assistance publique ou secrette à ladite partie ny à ses adherans, ains de se ioindre incontinent à l'armée Catholique conduite par le haut & victorieux Prince Alexandre Farnese Prince de Parme au nom de sa Maiesté Catholique, vn chacun selon ses moyens: à celle fin d'ayder & d'assister, comme a esté dit, à la deposition & punition desdites persōnes, & de restablir la saincte Foy Catholique, declarant par ces presentes à tous ceux qui refuseront d'obeyr, qu'ils n'eschapperont pas leur punition meritée. L'on faict aussi sçauoir que l'intention de sa Saincteté ny du Prince n'est point de surprendre ou conquerir en ceste entreprise les deux Royaumes, de chāger les loix, priuileges, ou coustumes, ou de priuer quelqu'vn de sa frāchise ou de sa vie, sinō les obstinez & rebelles: ny d'introduire en iceux aucun changement, autre que celuy qui par com-

Commandement à tous d'obeyr au Prince de Parme.

mun accord entre sa Sainctetè, sa Maiesté Catholique, & les Estats du Pays sera trouué estre bon & necessaire pour le restablissement & la continuation de la Religion Catholique, & pour la punition de ladite vsurpatrice & de ses adherans. Asseurant vn chacun, que les debats qui pourroiēt suruenir par la deposition de ceste femme, ou pour d'autres causes, entre parties particulieres, ou touchant la succession de la Couronne, ou entre l'Eglise & l'Estat politique, ou quelques autres differēs qui puissent estre, seront appaisez & determinez selon le droit, la iustice, & l'equité Chrestienne, sans iniure ny preiudice d'aucun. Et mesmes on ne donnera pas seulement bon ordre que les Catholiques, lesquels ont tant souffert, ne soient pillés : mais aussi l'on fera grace à tous ceux, qui marris & repentans se soubmettrōt au Capitaine general de l'armée. Voire mesme, comme l'on s'est informé qu'il y a plusieurs innocens, qui sont seulemēt descheus par ignorance de la foy Catholique, & sont toutesfois compriez entre les heretiques, l'intention presente est de ne punir telles personnes, mais de les souffrir gratieusement, iusques à ce que par la conference des gens doctes ils puissent estre mieux instruits de la verité: pourueu que cependant ils ne se monstrent obstinez, ains taschent de preuenir l'effusion du sang Chrestien, & la ruine du pays : ce qu'ils ont à entendre par l'opposition de quelques principaux opposans coulpables. Voila pourquoy l'on declare par ces presentes, qu'il n'est pas seulement permis à chacun, soit personne publique ou priuée, outre eux qui ont proieté l'entreprise, d'arrester, mettre la main, emprisonner, & deliurer à la partie Catholique, ladite Vsurpatrice, ou aucuns de ses complices : mais cela sera mesme tenu pour vn bon & singulier seruice, & lequel on recompensera dignement selon la qualité de ceux que l'on liurera prisonniers.

Aussi tous autres, qui par cy-deuant ont donné quelque ayde, ou qui par cy-apres pourront ayder & faire assistance, afin de punir les coulpables, & restablir la religion Catholique en ces Royaumes, receuront tels sallaires, & seront auancez à tels honneurs & dignitez que requerront leurs bons seruices, & le bien du commun. Et que l'on aura pareillement esgard à la conseruation des anciennes & Seigneuriales familles des pays, autant qu'il sera possible. On octroye d'abondant par ces presentes libre passeport à tous ceux qui se voudront adioindre à l'armée Catholique, & y apporter des viures, des munitions, & autres choses necessaires: leur promettant bon payement de tout ce qu'ils deliureront. Et commande-t'on aussi bien expressemēt qu'vn chacun selon son pouuoir se prepare à fournir tout le secours, afin qu'il n'ait point d'occasion d'vser de force, & de punir ceux qui mespriseroient ce commandement. En fin le S. Pere, suiuant sa faueur paternelle qu'il porte à ceste entreprise, donne encore fort liberalement du thresor spirituel de l'Eglise, duquel il a la garde & la dispensation, à tous ceux, qui ayderont & assisteront en quelque façon que ce soit à la deposition & punition desdites personnes, & à la reformation des deux Royaumes, pleine indulgence & pardon de leurs pechez, se repentans, & s'estans confessez comme il faut selon les Loix diuines & humaines, & selon l'vsage commun du peuple Chrestien, &c.

Pardon octroyé.

Il sembloit que ces Bulles deussent faire vn grand coup & tēdre la conqueste d'Angleterre & d'Irlande beaucoup plus facile aux Espagnols. Mais comme la Royne Elizabeth & les Anglois ne recognoissoient plus l'authorité du Siege Romain : Aussi ne se soucierent-ils guere des anathemes & fulminations du Pape, ains pourueurent si diligemment & soigneusement à leur deffense, que le Roy d'Espagne demeura totalement frustré de ses pretensions, Ils s'estoient desia bien aucunement preparez contre l'appareil & la grande puissance de son armée : mais non selon la grandeur du danger, & du peril que l'on en pouuoit attendre, principalement à cause d'vn bruit qui couroit, que c'estoit pour aller aux Indes, & lequel on croyoit d'autant plus volontiers, que les nauires estoient grandes & corporuës, & qu'il y auoit de l'apparence que les Espagnols ne les hazarderoient point és destroits & lieux peu profonds de la mer d'Angleterre. Mais Henry III. Roy de France ayant mandé de bouche à la Royne vers le commencement du mois de May mil cinq cents quatre vingts huict, Qu'elle prist vigilamment garde à ses Estats, & qu'il estoit bien informé que ceste grande & puissante flotte luy deuoit fondre sur les bras, elle fist outre ses nauires de guerre, armer iusques encore au nombre de cent quarante vaisseaux de ses suiets seulement, sans employer le seruice des estrangers :

Anglois se preparēt contre l'armée du Roy d'Espagne.

1588.

La Royne d'Angleterre equippe vn grand nombre de vaisseaux.

A munit les plus grands & les plus propres de gens & d'armes conuenables lesquels elle
enuoya dans le port de Plimouth sous la conduite de Charles Haward frere de Thomas Duc de Nortfole, Admiral & de François DracK Vice-Admiral: & fist demeurer les autres an destroit d'entre Calais & Dowres, sous la charge de Henry Seimer fils d'Edward Duc de Sommerset. Elle mist pareillement le peuple en armes par toute l'Angleterre: & pour ce qu'on disoit que les Espagnols s'estans conioints auec le Prince de Parme se ietteroient en la riuiere de la Tamise, fist assembler & dresser vn camp pres de Granescinde, lequel elle vint visiter elle mesme, & commanda bien que assez tard, qu'on bastist des forteresses aux deux costez de la riuiere, auec vn appareil de batteaux pour construire vn pont.

L'armée d'Espagne fait voile.

Cependant dés le vingt-neufiesme iour de May, l'armée d'Espagne commença à faire voile vers l'Angleterre, cõme pour la mener pieds & poings liez aux mines des Indes. Elle estoit composée de plus de cent trente mille hommes, y compris les mariniers, au nombre de cent vingt huict vaisseaux, & deux mil huit cens quarante pieces: Et quoy que les naulres des insulaires fussẽt de beaucoup plus petites, si est-ce que leur
B braue resistance & tous les efforts que fist le Vice Admiral Drack, furent assez puissants, auec l'ayde des feux artificiels, des vents & de la mer pour la repousser & dissiper entierement. Ayant seiourné dans le port de la Courongne ou Coulongne en Galice, le plus proche & voisin port d'Angleterre, iusques au vingt-vniesme de Iuin, elle en partit derechef & nauigea tant qu'elle paruint à la pointe du canal d'Angleterre, d'où elle enuoya des nouuelles au Prince de Parme par de petites nauires, afin de l'aduertir qu'il se preparast d'embarquer ses gẽs pour tirer vers l'Angleterre. Puis le trentiesme de Iuillet elle prist son cours auec vn vent de Sud-Ouest, droit sur Plimouth, comme il sembloit. Mais quand elle veid les Anglois hors du port, elle passa plus outre. En quoy n'y a point de doute qu'elle commist vne grande faute, selon l'opinion de plusieurs qui s'y entendoient, principalement de Dom Alonse de Leyua, qui conseilloit fort qu'on attaquast ce port auec la flotte. Car il estimoit que l'on y pourroit faire grand profit, par ce que les Anglois n'estoiẽt pas encore bien prests, & qu'ils auoient mesme si peu d'intelligence de leur venuë, qu'il estoit fort facile de les surprendre au depourueu. Que le port estoit forr propre pour l'auancement de leur
C dessein, & qu'ils y pourroient faire vne asseurée preuue de leur entreprise, afin d'esprouuer qu'elle seroit la puissance des nauires Angloises & l'affection du peuple: &, Qu'en donnant l'alarme en cet endroit on y eust attiré la plus-part de toutes les forces du pays, & donné meilleur moyen au Prince de Parme de sortir. Mais suiuant leur Instruction, cela leur estoit defendu par le Roy Philippes & son Conseil, qui leur auoit donné charge & commandement expres, que sans entreprendre aucune chose en chemin ils eussent à se ioindre auec le Prince de Parme, & mettre leurs gens & leurs nauires ensemble pour executer le dessein fait sur Marigaite. Ce qu'ils estimoient estre facile, & que cela donneroit telle espouuante aux nauires d'Angleterre & du Pays bas, que chacun se retireroit sur sa deffensiue, afin de garder leurs pays & leurs havres de toute inuasion. Et lors quand on auroit amené les petites nauires du Prince auecques les gens d'armes & l'appareil d'Espagne, que sur l'asseurance de ceste grande & puissante flotte ils se ietteroient en Angleterre.

Seiourne à la [illegible]ongne.

Tire vers Plimouth, & passe outre.

On dit que les principaux d'entr'eux, qui s'entendoient le mieux à la nauigation,
D entre lesquels estoiẽt le Vice-Admiral Iean Martin de Ricaldo. Diego Florez de Valdez & quelques autres, auoient assez remonstré, Qu'il se presentoit de grandes difficultez en cela, & principalement en vne instruction si racourcie: alleguans qu'en telles entreprises il y auoit beaucoup de choses qui se deuoient souuent rencontrer ensemble comme le vent, le temps, & la marée, pour sortir des ports de Flãdres & venir en Angleterre: mesmes qu'il falloit ores auoir clarté de la Lune, ores ne l'auoir point selon les occasions: ques lieux, les rades, & les profondeurs estoient suiettes au vent, & à d'autres inconueniens, & partant qu'il y auoit de grands hazards & dangers. Mais leur commandement portoit qu'ils auroient à suiure leur instruction: & par ainsi, Qu'ils ietteroient l'ancre aux enuirons de Calais, où le Prince de Parme les viendroit trouuer auec ses batteaux plats, garnis de toutes sortes de munitiõs, lesquels sous l'aisle & deffense de la grande armée, ou tandis que les grandes nauires combattroient, passeroient outre, & mettans leurs gens en terre de l'vn ou l'autre costé de la Tamise, les suiuroient tout le long de la riuiere pour surprendre la ville de Lon-

dres capitale d'Angleterre, laquelle n'estoit pas forte, mais riche, puissante, & fort A peuplée. Que les habitans qui n'estoient pas accoustumez à la guerre, seroient aisement forcez par la crainte, si l'on pouuoit seulement leur resister à la premiere rencõtre. Et qu'il se pourroit faire aussi que la Royne seroit mal obeye, & que quelque faction de mal-contents s'esleueroit, sçauoir est des Catholiques Romains, & de ceux qui fauorisoient la Royne d'Escosse, laquelle pour lors sembloit auoir esté mise à mort bien à point pour l'Angleterre.

Entreprise de l'armée Espagnolle.

Combat des Espagnols & des Anglois.

Nauire de Dom Pierre Valdez abãdonné de l'armée.

Suiuant donc ceste instruction & charge, ils passerent Plimouth le trentiesme de Iuillet. Mais les Anglois les suiuirent incontinent, & gaignants le dessus du vent les assaillirent & tirerent contr'eux: Puis le lendemain approcherent toute la flotte de si prés qu'ils n'en estoient qu'à la portée des Mousquets. Dequoy les Espagnols s'apperceuans ils se tinrent fermes les vns aux autres, & se rengerent en bataille par forme de demie-lune, afin de ne s'abandonner point. Mais en gardant ainsi leur cours, il y eut vne de leurs grandes galleasses, laquelle fut fort endommagée par quelques nauires, & leur bataille tellement assaillie & pressée, que le principal gallion de Sicile, sur lequel estoient Dom Pierre de Valdez, Dom Basco de Sylua, Dom B Alfonse de Sayas, & plusieurs autres Nobles, rompit son mas contre vn autre nauire, tellement qu'il ne pouuoit plus suiure: & l'armée ne voulut point s'arrester pour le secourir, ains le laissa derriere à la mercy de François DracK, Vice-Admiral d'Angleterre, qui le contraignit de se rendre à luy le premier iour d'Aoust, retint Valdez & les autres Seigneurs & Gentils hommes prisonniers, & trouua dedans vne partie du thresor du Roy Philippe, sçauoir est cinquante cinq mille ducats en argent, lesquels il butina.

prise par les Anglois.

Nauire d'Oquendo bruslé.

Autre combat.

Le mesme iour le feu prist à la nauire du Vice-Admiral d'Oquendo, dans laquelle il y auoit beaucoup de poudres & de munitions, & brusla tellement le dessus & les hommes, qu'il y en eut fort peu de sauuez. Ce qui fut le lendemain suiuy d'vn autre combat, mais bien plus fort & plus sanglant que le premier. Les deux armées se rencontrerent aupres de Portland: & comme les Espagnols veirent que les Anglois combattoient contr'eux auec toutes sortes de canons, tant grands que petits, & qu'ils leur auoient desia fait perir vn vaisseau de Venise, & quelques petits, ils se fermerent derechef en bataille, & donnerent à cognoistre alors qu'ils ne cherchoient qu'à se deffendre & s'aller ioindre auec le Prince de Parme, pour executer plus seurement C leur entreprise.

Nouuelles forces de l'armée Angloise.

Escarmouches.

Mais cependant la flotte Angloise se renforça fort tant de nauires que de gens de guerre, entre lesquels il y eut plusieurs Nobles de nom & de marque, comme les Comtes de Cumberland, de Northumbelland & d'Oxfort, & grand nombre de Cheualiers aussi, tels que Robert Cecile, depuis Comte de Sarisbury, Guillaume Hatton, Walter Rayleyg, Henry BrooKe, Robert Cary, Charles Blunt, Ambroise Vilingby, Thomas Gerard, Henry Dudley, Edvvard Darcy, Artur George, Thomas Woode, & Guillaume Aruy, lesquels arriuants tous ensemble aupres de Dovvres se trouuerent bien enuiron cent ou six-vingts vaisseaux, mais pour la plus-part trop petits pour aborder les Espagnols, horsmis vingt deux ou vingt-trois des plus grandes nauires de la Royne. Nonobstant quoy toutesfois ils ne laisserent pas d'escarmoucher. Et comme ils s'apperceurent qu'ils ne gaignoient pas beaucoup, ils tinrent conseil & resolurent le troisiesme iour d'Aoust, de diuiser leur flotte en quatre D escadrons, sous les conduites de Charles Havvard Admiral, de François DracK, de Iean HavvKius, & du Capitaine Martin Forbusscher. Ce qui leur succeda de sorte, que le lendemain ils assaillirent furiensement les Espagnols deuant l'Isle de Wight, & penetrans iusques dans le milieu de leur flotte, la combatirent si viuement à coups de canon, que plusieurs d'entr'eux y acquirent l'honneur de la Cheualerie, lequel ils receurent depuis par les mains de l'Admiral sçauoir est Thomas Havvard fils du Duc de Norfolc son nepueu, Iean HavvKius, Martin Forbusscher, Edmond Baron de Scheffilde, & autres.

Autre combat le quatriesme iour d'Aoust.

Le sixiesme d'Aoust les Espagnols ietterent les ancres deuant Calais, comme pour attendre là le Prince de Parme. Ce que les Anglois voyans, ils vinrent d'autre-part ancrer vis à vis d'eux. Et le Milord Henry Seymer, en ayant aduis, y amena pareillement sa flotte de vingt nauires, lesquelles il auoit tousiours tenues à l'emboucheure de la Tamise. Il estoit question de preuenir le dessein des ennemis, lesquels auoient

A arresté de l'executer dans six iours. A ceste cause l'Admiral Havvard, & le Vice-Admiral DracK, aduiserent auec les principaux de leur Conseil, qu'il falloit par quelque inuention que ce fust, les faire desencrer & chasser, ou bien brusler leurs nauires. Pour quoy promprement executer, ils ordonnerent huict des plus simples vaisseaux qu'ils eussent pres deux, lesquels ils remplirent de feux artificiels, & de matieres brulantes, & chargeants aussi les canons de poudres, de ferrailles & de pierres, les enuoyerent le lendemain toutes allumées & flambantes deuers les nauires d'Espagne. Ce qui les effraya tellement de nuit, & leur donna si grande espouuente, que craignans que ce fussent de ces vaisseaux infernaux, dont l'Ingenieur Frederic Ienibelly s'estoit serуy trois ans auparauant à Anuers contre le pont du Prince de Parme dressé sur l'Escaut, ils commencerent à crier entr'eux, *Le feu d'Anuers, le feu d'[illegible]*, & couppans incontinent les chables de leurs nauires, gaignerent le haut de la mer fort confusement.

Stratageme par lequel les Anglois chasserent la flotte d'Espagne le Dimanche 7. iour d'Aoust.

En ceste espouuente & confusion la galeasse de Dom Hugues de Moncade perdit B son gouuernail, & fut contrainte de demeurer deuant Calais, où deux cens Anglois conduits par Preston l'abordants mirent à mort le Capitaine & grand nombre d'autres Espagnols, & pillerent cinquante mille escus de l'argent du Roy d'Espagne qu'ils trouuerent dedans. Quoy fait ils y voulurent mettre le feu, mais le gouuerneur de Calais craignant que cela n'apportast du preiudice à son port, les fist reculer à coups de canon, & les empescha. Cependant, & le mesme iour 8. d'Aoust, l'armée d'Espagne s'estant remise en ordre, elle fut derechef si furieusement assaillie par les Anglois deuant Grauelinges, qu'elle y receut de tres-grandes pertes & dommages tant en ses gens qu'en ses nauires. Ce qui la fist au mesme instant resoudre de prendre la fuite, & de se retirer. Mais comme elle eut pris son cours vers l'Irlande, il s'esleua soudain vne si grande & forte tempeste, qu'elle emporta la plus part de ses vaisseaux en diuers endroits de l'Isle, où ils furent tous pillez & saccagez. Et deuant que le mois d'Octobre expirast, il n'en resta pas vne vingtaine d'entiers, pour porter les nouuelles de la perte des autres en Espagne.

Galeasse de Dom Hugues de Moncade prise par les Anglois le [illegible] d'Aoust.

Armée d'Espagne dissipée par la tempeste.

C Par ce moyen l'Angleterre se veid deliurée de la ruine & desolation qui la menaçoit. Et la Royne Elizabeth, pour vne si grande deliurance triompha le quatriesme iour d'Octobre en la ville de Londres, & selon la coustume des Romains alla fort solemnellement comme sur vn Chariot de triomphe depuis son Palais iusques à la principale Eglise de la ville, appellée l'Eglise Sainct Paul, sur laquelle on auoit mis les enseignes, les bannieres, & les banderolles gagnées dessus les Espagnols. Elle passa parmy les cris d'allegresse de tous les bourgeois de Londres, qui s'estoient rangez des deux costez des ruës, auec les estendars & liurées de leurs mestiers. Les grands & principaux Officiers de sa Couronne l'accompagnerent. Les Seigneurs & Gentils-hommes de la Cour marcherent apres, & comme ils l'eurent tous conduite iusqu'en l'Eglise, elle y fist publiquement rendre actions de graces à Dieu par les Ministres, & commanda qu'on ieunast le dix-neufiesme du mesme mois par tout tout son Royaume.

Triomphe de la Royne d'Angleterre.

1589.

XV.

L'année d'apres, & le premier iour d'Aoust mil cinq cens quatre-vingts neuf, D Henry III. Roy de France finir sa vie par vn execrable patricide. Ce qui fist ietter les vrais François entre les bras de Henry Roy de Nauarre, IV. du nom, comme du legitime & presomptif heritier du Royaume. Et la Royne d'Angleterre auertie de son nouuel auenement à la Couronne, luy enuoya pour marque d'alliance & de confederation son Ordre de la Iarretiere au mesme temps qu'elle le donna à Iacques VI. Roy d'Escosse, lequel elle destinoit dés lors en son ame heritier de la Couronne d'Angleterre, comme descendu de ceux qui auoient regné deuant elle, & de mesme elle en ce Royaume. Les plus puissantes forces de François estoient bandées côtre sa Majesté tres Chrestienne. Pour ayder à destruire & dissiper leur rebellion, elle luy enuoya d'abondant, non vne fois, mais plusieurs, & bien à propos quelquefois, du secours. Il se void en l'Histoire de sept années de paix de son regne escrite par P. Mathieu son Historiographe, vne partie d'vne lettre de sa propre main, qu'elle luy escriuit lors qu'il estoit en Normandie, par laquelle ayant monstré le regret qu'elle auoit de ce qu'il retardoit tant à donner bataille à ses ennemis, elle luy manda qu'elle luy ennoyoit des gens qui n'auoient iamais appris qu'à battre & à vaincre, & qui auoient plus de fiance à leur main droite qu'à la gauche, adioustant, Qu'elle auoit

Mort de Henry III. Roy de France, auquel succede Henry IV.

1590.

Ordre de la Iarretiere enuoyé par la Royne d'Angleterre à sa Majesté. Et au Roy d'Escosse, qui fut nommé Cheualier le 24. d'Auril 1590.

1591.

ELIZABETH.

ANS DE IESVS CHRIST

La Royne d'Angleterre enuoye du secours au Roy Henry IV.

Sous la conduite du Comte d'Essex.

1596.

mandé des commissions aux Pays-bas pour deux mille hommes à pied, & douze cens gens d'armes, qui estoient les plus prests, & les mieux en couche, vieux Soldats qui n'estoient lors pour apprendre leur leçon, ains en estoient experimētez de longue main: & qu'il s'asseurast, que si ce ne fust à vn tel besoin elle ne se despouilleroit pas de tel ayde, plustost luy demāderoit-elle au double d'autres escolliers. Mais qu'elle deuiēdroit fort superbe, si ces troupes ayans la grace diuine si propice, qu'à leur occasion les ennemis fussent ruinez ou battus, il n'estoit plus empesché d'acquerir toute la Monarchie, lieu le plus commode pour fortifier ses amis, & ayder soymesme. Et pour monstrer encore plus la grande affection qu'elle luy portoit, elle les enuoya sous la conduite de Robert d'Evreux Comte d'Essex, Conseiller & Cheualier de l'Ordre de la Iarretiere, l'vn des plus auancez Seigneurs d'Angleterre en ses bonnes graces, & lequel portoit lors vn de ses gands au cordon de son chapeau pour marque & enseigne de faueur. A

Armée de mer de la Royne d'Angleterre sous la conduite du mesme Comte & de l'Admiral Havvard.

Mais s'il seruit bien le Roy pendant ce voyage: il ne rendit pas depuis vn moins agreable seruice à la Royne sa Maistresse lors qu'auec vne de ses armées il effroya toute l'Espagne & la coste de Lisbonne, & fist redouter les forces de sa Maiesté par tout B l'Ocean. Les Espagnols memoratifs de leur perte precedente faisoient de frequentes courses, tant en Irlande que sus les autres Seigneuries, & costes des terres de la Royne. S'en voulant reuenger, elle fist armer seize de ses plus grandes nauires Royalles, quarante vaisseaux de guerre Anglois & cinquante autres chargez de Soldats & de prouisions. Le Milord Charles Haward grand Admiral d'Angleterre fut Admiral general de ceste flotte: le sieur Thomas Havvard fils du Duc de Nortfolc son nepueu, Vice-Admiral: & le sieur Waltre Ravvlegh Cheualier & Capitaine des gardes de la Royne, arriere Admiral. Et comme il y auoit en icelle vn bon nombre de soldats ordonnez afin de dresser vn camp sur la terre, & de s'en seruir cōme d'vne armée pourueuë de tout ce qu'il luy faut: aussi la mesme Royne en establit le Comte d'Essex general, le sire François de Veer de la maison des Comtes d'Oxford, Mareschal de camp, le sire George Carowe general de l'artillerie, le sire Conias Glifford Sergent maiort: & les Sires Edvvard Covvray, Christofle Blont, Thomas Garard, Iean WinKfield, & autres Colonnels de diuers regimens. Elle estoit composée d'enuiron six mille hommes, entre lesquels il y en auoit plus de deux mille, tous vieils soldats Anglois amenez des pays bas: de quelque compagnie de Flamans sous la conduite du C Capitaine MetkercKe: & de bien mille Gentils-hommes volontaires cōmandez par le Comte Louys de Nassau, parmy lesquels estoit Dom Christophle de Portugal fils de Dom Anthoine Roy de Portugal. Et les Estats y fournirent de leur part 24. grands nauires bien equippez à la guerre, & six autres garnis de munitions, sous la charge de Messire Iean de Duyven voorde Cheualier sieur de Warmont, Admiral de Hollande.

Declarations desdits Comte & Admiral.

L'Admiral Havvard & le Comte d'Essex associez au commandement general des nauires & des matelots, publierent par declaration faite en leurs noms, auant que de partir, Que ceste armée n'estoit dressée que pour defendre les Royaumes de la Royne d'Angleterre contre la puissance du Roy d'Espagne, lequel s'armoit contr'elle comme il auoit fait l'an 1588. Et pour ce qu'icelle Royne auoit paix & amitié auecque tous les autres Roys & Princes Chrestiens, horsmis auec le Roy d'Espagne, qui s'estoit monstré depuis quelques années ennemy d'elle & de son peuple Qu'ils faisoient D sçauoir qu'ils auoient expres commandement de sa Maiesté, de n'offencer personne en ce voyage sinon les subiets naturels du Roy d'Espagne, & autres qui l'assistoient de gens & de nauires, d'artillerie, de viures, & de choses semblables. Partant, Qu'ils aduertissoient toutes nations ou de se ioindre auec eux, ou de se retirer de leur chemin, afin de n'estre point traitez comme ennemis.

Lesquels arriuent à Calis en Andalousie.

Puissante flote d'Espagne.

Cela faict, la flotte partit de Plimouth en Angleterre le treiziesme iour de Iuin, & paruenuë sur les costes d'Espagne entendit d'vn petit vaisseau d'Irlande, qu'il y auoit en la baye de Calis, ou Cadix en Andalousie, vers laquelle elle vouloit aller, enuiron cinquante sept grandes nauires & vingt galleres, deux grandes galeasses d'Andalousie, quatre grands vaisseaux de Biscaye, quatre Leuantisques, quelques grandes nauires d'Italie, & grand nombre de gallions & de fregates pour reuenir vers Calais. Mais cela n'empescha pas les Anglois d'en approcher. Ils y prinrent port le trentiesme de Iuin au matin, & le Comte d'Essex & l'Admiral s'estants reso-

A lus de les combattre, commanderent le lendemain à Thomas Havvard & à Waltre-Rawleygh de commencer. Ce qu'ils firent promptement & d'vn hardy courage. Mais dés que les Espagnols veirent qu'ils leuoient les voiles, & remarquerent par là quel estoit leur dessein, ils s'enfuirent vers les sables & le riuage du costé de Porto-Royal, où les nauires eschoüerent, & se ietterent auec tant de confusion dans de petites barques pour se sauuer à terre, que plusieurs qui ne peurent entrer dedans s'auanturerent mesme à la nage, & s'en noya fort grand nombre. Il y eut toutesfois plusieurs vaisseaux ou pris ou bruslez, auant qu'ils peussent eschoüer. Les Gallions de Sainct Mathieu de Sainct André, chacun grand d'enuiron mille tonneaux, furent emmenez, deux nauires du Leuant bruslez, pour ce qu'on ne les pouuoit pas emmener, & le grand Gallion de Sainct Phillppe consommé par le feu, qu'vn Neigre de dedans mist aux poudres. Vn autre Gallion appellé Sainct Thomas sauta pareillement en l'air sans faire aucun dommage aux Anglois. Et les Galleres s'enfuirent vers le pont de l'Isle de Svazzo.

Dissipée, bruslée, & rompuë.

B L'armée d'Espagne ainsi rompuë, mise en route & bruslée, le Comte d'Essex commença de mettre ses gens à terre, & d'assaillir la ville de Calis Les Hollandois & Zelandois descendirent les premiers & prirent d'abord le fort de Puntal, où ils firent incontinent voler l'Enseigne du sieur de Warmont qu'ils y planterent. Ce qui causa grande peur à ceux dudit Calis & donna courage aux Anglois lesquels approcherent du fort, & se mirent en ordre. Le Comte d'Essex entreprist la conduite de l'auantgarde, l'Admiral Havvard fist la bataille, & le Cheualier Iean WineKfield fut cómis pour conduire les enfans. Mais ils n'auancerent guere, que toute la Noblesse d'autour, laquelle ils nomment *Los Caualleros de Xerez*, auertie de leur venuë, se mist en armes, & vint incontinent au deuant d'eux pour escarmoucher. Elle estoit puissante en cheuaux, & fortifiée d'enuiron six cens hommes à pied tous tirez de la ville. Ce que les Comtes d Essex & de Nassau voyans, ils l'allerent rencontrer auec quatre cens corselets & picquiers, & grand nombre de mousquetaires, qui mirent les Caualieros en fuite, apres en auoir tué quelques vns, & les contraignirent de se renfermer dedans Calis. Il y en eut bien d'entr'eux qui s'arresterent dessus vn boulevard hors la

Le Comte d'Essex met ses gens en terre & assaille Calis.

C ville. Mais si tost qu'ils apperceurent que le Comte Louys commençoit à y monter ils prirent aussi la fuite au trauers des fossez & se retirerent dedans par vn endroit où la muraille n'estoit pas encore acheuée. Ce qui monstra tellement le chemin à leurs ennemis, qu'ils les suiuirent incontinent à toute force, & se laissans semblablement couler dedans le long de leurs picques, coururent vers les portes de la ville, lesquelles ils ouurirent à leur General. Son regiment y entra le premier & les autres compagnies aprés: lesquelles estans ainsi dedans repousserent les Soldats de la garnison auec vne partie des habitans iusques dedans le chasteau: & les autres monterent sur les maisons, desquelles ils se deffendirent quelque temps à coups de pierres. Mais quand ils virent la place du Marché prise, & la Maison de ville aussi, force leur fut de venir à composition. Edvvard Covvay les somma de se rendre au nom du Comte d'Essex. Ils enuoyerent vers luy de nuit offrir de payer tous ensemble pour leur rançon cent & vingt mille ducats, & de bailler à ceste fin quarante ostages des meilleurs & plus suffisans d'entr'eux. Ce qui fut accepté par le Comte & tous les biens des habitans donnez au pillage.

La ville de Calis gagnée par le Côte d'Essex.

D On commença par aprés à consulter si l'on deuoit garder la ville, & l'Isle, & diton que le Comte d'Essex faisoit resolution d'y demeurer auecque le Mareschal de Veer vne partie de la Noblesse, & trois mille hommes, estimant qu'elle se pourroit bien tenir, &, Qu'elle seroit comme vne grande espine non seulement au pied du Roy d'Espagne, mais mesme en son costé: de sorte que cela seroit cause qu'on diuertiroit toutes les guerres de l'Europe en ce coin, où les Anglois pourroient auoir des prouisions du Leuant, d'Italie, & de Barbarie. Et quand ce viendroit au pis aller, qu'ils pourroient tousiours aisément obtenir vne bonne & honorable composition. Mais il y eut là dessus diuers aduis. Car les Capitaines de mer, & le Conseil de l'Admiral & de l'Admirauté s'y opposerent, alleguans, Qu'ils auoient faute de viures, & que s'ils demeuroient en ce pays, il en faudroit aller querir en Angleterre, ou aux Pays-bas, lesquels en estoient bien esloignez, ou du moins en Barbarie, dans laquelle le Roy possedoit bien cent lieuës de pays. A quoy l'Admiral adiousta de sa part, qu'il ne falloit pas auanturer & engager l'honneur & la reputation de sa Princesse si lege-

Le Comte d'Essex resolu de la garder.

ment. Et quoy que François de Veer sceust proposer au contraire, Que ce seroit vn seruice agreable à la Royne, Que l'on y meneroit bien-tost des viures de Hollande, A Que la place estoit forte, & la pourroit-on encore fortifier dauantage, &, Qu'elle estoit bien propre pour tirer du secours de Barbarie, si est-ce qu'à la fin il n'en fut rien fait, & fallut que le Comte abandonnast Calis contre son gré.

Mais auant que d'en partir, il crea de sa propre puissance & auctorité plus de cinquante Gentils hommes Cheualiers entre lesquels furent le sieur de Warmont, le Comte Louys de Nassau, Pierre Regemortes, Melchior Leben, & le Capitaine Merxerke. Tous les autres estoient Anglois. Cela fait il commanda qu'on bruslast la ville, & se rembarqua le quinziesme de Iuillet, auec deux grands gallions du Roy, grand nombre de canons & de prisonniers, des armes pour armer cinq ou six mille hommes, tirées de l'Arsenal de Calis, & les quarante ostages receus pour la rançon des bourgeois. Mais il n'arriua pas des premiers en Angleterre. Car se trouuant de nuict escarté de la flotte, il fut contrainct de demeurer derriere auecque son nauire & les deux gallions, & denué de toute autre assistance que du sieur de Warmont Admiral B de Hollande, qui se tint perpetuellement pres de sa personne, & le conduisit iusques au port de Plimouth. Dequoy la Royne luy sceut si bon gré, qu'elle l'en remercia depuis par lettre expresse dattée du quatorziesme iour d'Aoust mil cinq cens quatre-vingts dix-huict.

S'en retourne neantmoins en Angleterre.

Confederation du Roy de France & de la Royne d'Angleterre.

Cependant la guerre s'estant d'ailleurs fort enflammée entre les Roys de France & d'Espagne, Henry quatriesme Roy de France, & la Royne Elizabeth resolurent de luy faire teste d'vn commun accord. Pour cest effect sa Maiesté tres-Chrestienne depescha le Duc de Boüillon en Angleterre, & par son entremise conclud vne alliance & confederation nouuelle auec la Royne, de laquelle voicy les articles arrestez vers la fin de l'année.

I. Que les precedents traittez d'alliance, qui estoient encore en vigueur entre les serenissimes Roy & Royne, & leurs Royaumes, seroient confirmez, & demeureroient en leur premiere force & vertu, sans qu'il en eust rien retranché par le present accord.

II. Que ceste alliance seroit offensiue & deffensiue entre ledsdits Roy & Royne, leurs Royaumes, Estats, & Seigneuries, contre le Roy d'Espagne, ses Royaumes & domaines. C

III. Que de la part desdits Roy & Royne, y seroient conuiez, appellez, & pourroient entrer tous autres Estats & Princes lesquels auoient ou auroient à se garder & garantir des inuasions que le Roy d'Espagne pratiquoit à l'encontre de tous ses voisins. Ausquels fins lesdits Roy & Royne enuoyeroient ou deputeroient Ambassadeurs à tels Princes ou Estats qu'ils trouueroient en estre capables, pour les induire à y entendre.

IV. Que le plustost que faire se pourroit, & que les affaires desdits Roy & Royne le pourroient permettre, il se dresseroit vn corps d'armée tant de leurs forces communes, que des autres Princes & Estats, qui pourroient entrer en ceste confederation, afin d'assaillir le Roy d'Espagne, & toutes & quelconques ses Seigneuries.

V. Que lesdits Roy & Royne ne pourroient traiter aucune paix ny tresue auec ledit Roy d'Espagne ny ses Lieutenans ou Capitaines sans aduis, ou consentement mutuel, qui seroit signifié par lettres signées de leur main propre. D

VI. Et pour autant que le Roy auoit desia faict quelque tresue en Bretagne, Que quand ladite tresue expirée se renouuelleroit, sa Maiesté tiendroit la main tant qu'il luy seroit possible, que les Espagnols & Bretons s'obligeassent de ne rien attenter ny par terre ny par mer contre le Royaume d'Angleterre ny contre les subiets de la Royne, durant ladite tresue: & que ledit Roy ne feroit aucune tresue generale auecque les villes ou Prouinces occupées par l'ennemy, sans le sceu & adueu de ladicte Royne.

VII. Toutesfois, que si par cas de necessité, les Gouuerneurs estoient contraints faire tresue particuliere auec les Gouuerneurs des places appartenantes au Roy d'Espagne, lesdites tresues ne s'estendroient plus auant que de deux mois sans le consentement desdits Roy & Royne.

VIII. Que si l'vn ou l'autre auoit besoin d'armes, de poudres, ou d'autres munitions de guerre, il luy seroit loisible de les faire acheter par ses Commissaires, & de

A les transporter en son Royaume sans aucun empeschemẽt, pourueu que cela se peust faire sans le dommage ou preiudice de celuy d'où l'on les voudroit leuer : en quoy l'on se rapporteroit à l'affirmation & conscience tant dudit sieur Roy que de la Royne reciproquement.

IX. Que lesdits Roy & Royne deffendroient & maintiendroient respectiuement les marchands & les suiets l'vn de l'autre, tellement qu'ils peussent librement & seurement negocier, & faire leurs affaires & trafics és Royaumes & Seigneuries de chacun d'eux, comme s'ils fussent vrays & naturels suiets, & sans permettre leur estre faict ou donné nul empeschement.

X. Qu'il permettroit aussi reciproquement, que les armes & trouppes d'vn chacun d'eux fussent soulagées & secouruës de viures & d'autres prouisions necessaires, si auant qu'il se pourroit faire sans nulle incommodité.

XI. Que le Roy tres Chrestien ny ses successeurs ne souffriroient pas qu'aucun suiet ou vassal de la Royne fust, (à cause de la Religion lors approuuée dedans l'Angle-B terre) inquieté sur ses Estats & Seigneuries en son corps ou biens, & par quelconque façon que ce peust estre.

XII. Finalement, Que si quelqu'vn d'authorité priuée taschoit de ce faire, sa Maiesté l'empescheroit par sa puissance Royale: & si quelque chose estoit attentée, la feroit reparer & mettre en son entier.

La Royne d'Angleterre iura ceste alliance és mains du Duc de Boüillon au nom du Roy de France, comme son Ambassadeur: & le Duc de Boüillon la iura pareillement au nom dudit Roy son Maistre, és mains du Chancelier d'Angleterre. Mais elle ne peut pas produire de grands effects ny d'vne part ny d'autre. Car le Pape Clement VIII. soigneux du repos de la Chrestienté procura peu de temps apres la reconciliation des Roys de France & d'Espagne. Le Traité s'en fist à Veruins l'an 1598. Et en la resolution d'iceluy le Roy de France insista fort à ce que sa bonne sœur la Royne d'Angleterre y fust comprise. Mais comme c'estoit vn accord que le Roy d'Espagne vouloit faire à part, & pour lequel le Roy offrit la ville de Boulongne: aussi les deputez s'y estant assemblez de part & d'autre, leur entreueuë demeu-C ra entierement inutile à cause des ceremonies de la seance. Car ceux d'Angleterre, qui pretendoient le rang deuant ceux d'Espagne, & qui sçauoient que Henry huictiesme l'auoit eu par sentence mesme du Pape Iules deuxiesme deuant Ferdinand cinquiesme Roy de Castille & d'Arragon en la ville de Rome: quoy que le Concile de Basle eust iugé tout autrement, aymerent mieux s'en retourner sans rien faire que de ceder, & n'y eut personne non plus du costé d'Espagne, qui iugeast raisonnable d'acquerir la paix par vn tel desaduantage au seruice de son Maistre. Dequoy la Royne aduertie, & sçachant bien d'ailleurs que les Estats des Prouinces vnies ne s'y accommoderoient pas aussi, comme ceux qui tenoient suspect le transport des Pays-bas faict à l'Infante, elle enuoya promptement M. François de Veer, l'vn de leurs seruiteurs plus affectionnez, & general de la gend'armerie Angloise entretenuë pour leur deffence, afin de sçauoir d'eux quels moyens ils auoient de soustenir auec elle & conioinctement ensemble l'effort des armes Espagnoles. Et comme elle en demandoit vne brefue & absoluë resolution: aussi luy fut-elle exposée par personnes capables & garnies de charge & commission suffisante pour l'en infor-D mer plainement.

Paix de Veruins.

1598.

La Royne d'Angleterre pourquoy nõ comprise au traité de Veruins.

Assemblée de ses deputez & de ceux d'Espagne à Boulongne sans effect.

La Royne d'Angleterre escrit aux Estats pour la continuation de la guerre.

Mais elle ne laissa pas durant cela de faire viuement la guerre en Irlande. Pour en entendre les effects, il se faut ressouuenir de ce que nous auons dit ailleurs, que le Royaume d'Irlande est diuisé communément en cinq Prouinces ou Principautez, assauoir Mounster, Leinster, Methe, Connagh, & Vlster. De toutes ces Prouinces, il n'y auoit que la derniere qui se fust exemptée de la nouuelle reformation faicte par la Royne Elizabeth, en l'Eglise d'Angleterre. C'est vne contrée marescageuse, & pleine de forests, dedans lesquelles le peuple Catholique se sauuoit lors qu'il estoit persecuté. Les Princes O-Neal, & Odonel y porterent constamment les armes contre la Royne pour la defence & cõseruation de la Religion Catholique: & ne fut iamais possible aux Anglois de les vaincre, & conduire heureusement à bout leurs entreprises. Ce que la Royne sçachant, elle offrit de leur laisser toute la Prouince franche de tribut, & de libre exercice de leur religion, pourueu qu'ils ne donnassent aucun secours aux autres contrées. Mais ils ne voulurent accepter son offre : &

XVI.

Guerres de la Royne d'Angleterre en Irlande.

Les Irlandois d'Vlster bons Catholiques.

O-Neal & Odonel Princes d'Vlster.

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1598.

Ce fut l'an 1595
Deffaite de deux mille Anglois.
Bataille cruelle & sanglante.
Degast general faits par les Anglois en Vlster.

les Anglois ayans depuis assiegé certaine place voisine d'eux, ils vindrent attaquer leur camp si viuement, qu'ils forcerent leurs tranchées, en tuerent pres de deux mille & mirent tout le reste en deroute. Ce qui fut suiuy deux ans apres d'vne plus sanglante & furieuse bataille, en laquelle il demeura dix-huit Cheualiers de marque & de reputation auec Henry Walop Mareschal d'Angleterre en Irlande: & Iean Norishe General de l'armée y receut mesme vn coup de balle de canon, duquel il alla mourir en la Prouince de Mounster. Les autres se sauuerent és Eglises, où se tenants en seureté comme dans des asiles, ils accepterent la composition d'en sortir vies sauues, à la charge de ne porter iamais les armes contre l'Irlande.

Mais la Royne Elizabeth marrie de la deffaicte de ses forces, & ne pouuant auec honneur abandonner son dessein, elle delibera d'en redresser d'autres plus grandes & plus puissantes pour en auoir la raison, & manda cependant à Burrhus son Lieutenant general en Irlande, qu'il contrequarrast les efforts des ennemis le mieux qu'il pourroit, & fist vn degast general par toutes leurs terres, si-tost que les moissons seroient prestes à recueillir. Au premier mot de ce mandement Burrhus ramassa tout ce qu'il peu de soldats, & suiuy d'vne infinité de paysans tous armez de faucilles, donna dedans le pays d'Vlster le long du fleuue abhondubh, qui signifie fleuue noir, & fist enleuer tous les bleds auecques tant de diligence, qu'à peine le Prince O-Neal eut le loisir de s'armer. Il sortit pourtant en câpagne, & rencontrant les Anglois attaqua leurs esquadrons, lesquels il mist en deroute, porta le Comte de Kildare Irlandois par terre, & contraignit le Lieutenant de se retirer, auec vne blessure dont il deceda peu de iours apres en la ville de Drohetat. Quelque temps deuant Iean O-Neal, Prince renommé par ce pays pour la grande resistance qu'il faisoit aux Anglois, & pour la defaite de Iacques Mac-Conell Capitaine de quelques pirates Hebridienes, ayant esté tué dans son chasteau de Clanoboy, la Royne d'Angleterre auoit fait don dudit chasteau à Gautier d'Eureux Comte d'Essex. Auertie de la nouuelle defaite de son Lieutenant, elle le crea Mareschal d'Wlster, & luy dôna la charge de ses armées en Irlande. Enquoy luy la seruit tres bien au commencement, & sans le funeste accident de sa mort, de laquelle nous parlerons tantost, il n'y a point de doute qu'il n'eust entierement attaché tous les Irlandois à la grandeur de sa domination.

L'an 1587.

Le Comte d'Essex enuoyé en Irlande.

Guerre de Conagh.

Les Prouinces de Leynster & de Methe ont esté plus paisibles sous le regne de ceste Royne. Et n'a-t'on pas mesme beaucoup remué dans celle de Connagh, sinon vers l'an mil cinq cents quatre vingts vnze, qu'il s'y fist vne assez cruelle guerre, & pendant laquelle Raimond Archeuesque d'Armach Primat de toute l'Irlâde, fut occis par les Anglois. Mais au regard de la Prouince de Mounster, elle ne veid guere Mars aller desarmé par ses terres, depuis l'an mille cinq cens soixante-six, que Mac-Carti-More Prince issu de l'ancien sang Royal d'Irlâde: fist hommages & foy de ses possessions & Seigneuries à Elizabeth Royne d'Angleterre, qui le crea Comte de Glencar, & Baron de Valence. Ce Prince, homme de grande reputation & puissance en ce quartier de l'Isle, estoit ennemy mortel des Filds Giralds, lesquels, à ce qu'il disoit, auoient depoüillé les anciens Roys de Desmond ses ancestres & predecesseurs, de leur legitime & naturel heritage, & s'estoient acquis de grands & spacieux domaines en leur Estat: entre lesquels vn Maurice fils Thomas fait premier Comte de Desmond par Edward troisiesme Roy d'Angleterre auoit laissé sa succession si stable & ferme à ses enfans, que par vne durable & perpetuelle suite de dix Comtes, elle estoit paruenuë iusques à Iacques fils-Giralds, lequel viuoit de son temps, & mena viuement la guerre tant contre luy, que contre les Anglois. Il auoit vne grande authorité dans le pays, & toute la Noblesse le suiuit comme le plus puissant Seigneur de la Prouince, en la resistance qu'il entreprist contre les efforts de la Royne d'Angleterre, enuiron l'an mil cinq cens soixante & treize.

Mac-Carti-More Prince de Mounster s'assuiettit à la Royne d'Angl.

Gerard fils-Maurice Comte en Mounster.

Ceste resistance dura pres de six ans continuels, au bout desquels il fist vn voyage à Rome, & sollicita si bien le Pape Gregoire treiziesme, qu'il luy donna quelque secours d'Italiens, & pria Philippes deuxiesme Roy d'Espagne de l'assister aussi de sa part. Le Roy Philippes y enuoya de grandes forces, sous la conduite d'vn Capitaine Italien. Et dés qu'elles furent arriuées en la Prouince de Mounster, elles se camperent en vn lieu fort appellé depuis *Fort de l'Orr*, duquel il sembloit que elles deussent foudroyer toute la puissance des Anglois. Mais le Baron Arthur de Grey Vice Roy d'Irlande suruenant rompit du premier heurt toute leur multitude,

L'an 1580.
Espagnols en Irlande.

Defaits par les Anglois.

A en fist demeurer vn grand nombre sur la place, & le reste se sauua dedans le bois à la fuite, entre lesquels fut Iacques mesme, qui quelque temps apres fut rencôtré de deux soldats, & blessé premierement par eux, puis recogneu, laissa premierement sa teste entre leurs mains: ou cõme disent quelques autres ayant obtenu du renfort de la Prouince de Connagh, & mis depuis les trouppes Angloises en deroute perdit la vie par vn coup d'arquebeuse ainsi qu'il poursuiuoit la victoire. Tant y a que Girard fils-Giralds son cousin, autre puissant Prince en Mounster, & descendu des anciens Comtes de Kildare, n'eust pas alors vne meilleure fortune. Car il fut pris de nuit par les Anglois, qui luy trencherent honteusement la teste, sur le refus qu'il fist de se soumettre à l'obeïssance de la Royne.

L'an 1583. Mort de Iacques Côte de Desmond. de Girard Comte de Kildare.

Il auoit trois freres à sçauoir Thomas aisné, mais forclos de l'heredité paternelle, à cause dit-on, qu'il n'estoit pas sorty d'vn mariage legitime, Iean, & Iacques. Les deux derniers furent bien-tost apres luy ruez à la guerre, & Iacques son fils pris, & mené prisonnier à Londres. Ce qui rendit l'Irlande paisible pour vn temps dessous la puis-B sance & domination des Anglois: & iusques à ce que Thomas estant pareillemẽt decedé, finalement Iacques son fils commença de remuer, & d'essayer à remettre la Prouince de Mounster entre ses mains. Vne grande partie de la Noblesse le portoit, & luy faisoit espaule, soustenãt que son pere estoit legitime fils de Maurice Giraldin, aussi bien que Girard, Iean & Iacques ses freres: & le Prince O-Neal, qui resistoit fermement aux Anglois en Vlster, luy donna du secours.

& de Iean & Iacques ses freres. Iacques son fils mené prisonnier à Londres.

Iacques fils de Thomas frere de Girard.

Au moyen de ceste assistance il deffit les Anglois en diuerses rencontres, reprist sur eux tout ce qu'ils auoient conquis, & se rendit en peu de temps Maistre & Seigneur absolu de toute la region. Ce que les Anglois voyans, & desesperez selon le dire d'aucuns, de pouuoir surmonter ce Prince par leurs armes, ils eurent recours à celles de Iacques fils de Girard captif en Angleterre, le remirent en sa liberté premiere, & le declarerent publiquement Seigneur de Mounster, afin qu'il en disputast la possession contre celuy lequel s'en estoit emparé par violence. Declaration qui fut de tel effect, qu'estant arriué dedans l'Irlande, vn chacun ietta soudain les yeux sur luy, pour la me-C moire des benefices qu'ils auoient receuz de Girard son pere, & Iacques fils de Thomas demeura presque abandonné de tous, tellement resolu toutesfois à la deffence & protection des Catholiques, qu'il protesta deuant tout le monde, Que s'il n'estoit question que de la Seigneurie de Mounster, il renonceroit fort volontiers à tout le droit qu'il y pouuoit auoir, en vertu de Iacques fils de Girard son cousin. Mais qu'il y alloit en cela de l'interest general de la Religion pour laquelle on auoit esleué son cousin à ceste dignité, &, Qu'il vouloit mourir pour vne si honorable querelle.

se rend maistre de Mounster.

Iacques fils de Girard deliuré.

Ferme sur ceste resolution, il veid incontinent vne grosse armée sur ses bras, à la teste de laquelle parut Iacques son cousin, demandant qu'il se vint ietter à ses pieds, & luy rendre ce qu'il auoit vsurpé sur luy durant sa prison. Toute la Noblesse d'Irlande tournée contre celuy sous lequel elle auoit vaincu tant de fois, & grossissant l'armée de son ennemy, luy dist de mesme, Qu'il falloit qu'il le recogneust pour legitime, & naturel Seigneur. Mais luy s'obstinant là dessus, depescha promptement vn frere qu'il auoit vers le Prince O-Neal pour l'aduertir de tout, & tirer de luy quelque ayde & rẽfort d'hommes. Ce qui luy succeda tres-mal. Car auant que son frere fust de retour, Iacques son cousin le suiuit & pressa si pres, qu'il fut contraint d'accepter le combat D auecque vne poignée d'hommes, auquel il demeura prisonnier des Anglois, qui l'enuoyerent à Lõdres. Cela fait, & le victorieux allant de part & d'autre pour se faire recognoistre Seigneur de la Prouince, chacun fut estonné qu'vne violente maladie le saisit, & peu de iours apres l'emporta de l'Irlande & du monde, non sans quelque opinion & doute de poison. A cause dequoy plusieurs Gentilshõmes Irlandois se rebellerent derechef, & furent ioindre le frere de Iacques prisonnier à Londres lequel auoit obtenu d'O-Neal, tout ce qu'il desiroit: & de ce nombre furent entr'autres Issuluan Berri, Barro Maurice, Milord Ochonhour, & Redri Deglean, qui combatirent depuis souuent contre les Anglois, & quelques fois mesme bien à propos pour eux, & auec aduantage.

en armes contre Iacques fils de Thomas son cousin.

lequel est pris & mené à Londres.

Mort de Iacques fils de Girard.

XVII.

Mais pour parler aussi des affaires d'Escosse, comme les Comtes de Ganric freres auoient long-temps porté l'vlcere d'vn implacable despit à cause de l'infamie de la mort de leur pere, lequel Iacques VI. du nom Roy d'Escosse auoit fait executer pour crime de leze Maiesté finalement ils firẽt entr'eux vne pernicieuse & damnable con-

Conspiration pernicieuse & damnable sur la personne de Iacques VI. Roy d'Escosse.

spiration sur la personne du Roy, dedans leur maison de Perte, & resolurent le 5. iour du mois d'Aoust 1600. de l'assassiner & tuer, encore qu'ils fussent infiniement obligez & tenus à sa bonté, pour leur auoir rendu les lettres de leurdit pere acquises & confisquées à la Couronne. Plusieurs occasions furent tentées & fondées pour executer ce mal heureux attentat. Mais il ne se presenta point de moyen plus commode, que d'inuiter le Roy dedans leur maison de Perthe auecque peu de suite, sons pretexte & couleur d'y auoir retenu vn homme, qui leur eust donné les premiers auis de la descouuerte d'vn grand thresor, & n'auoir permis qu'il s'en fust allé que sa Maiesté ne l'eust premierement veu.

Berthe ville d'Escosse emportée par l'inondation du Thau.

Leur intētion estoit de rendre ceste place de Perthe aussi fameuse par l'effusion du sang de ce Roy Iacques, comme Berthe l'auoit esté vers l'an 1200. par l'inondation de la riuiere du Thau, laquelle auoit emporté la moitié du Palais du Roy Guillaume auec son fils, sa nourrice & quinze de ses gens: dont il auoit esté si déplaisant, qu'il

Perte bastie sur le mesme fleuue.

auoit construit vne autre ville sur la mesme riuiere, & l'auoit nommée Perthe du nom d'vn Gentil-homme qui luy auoit donné le lieu pour la bastir. Pour en venir à bout, le ieune Comte de Gauric ayāt espié l'oportunité d'vn Iour qu'il estoit à la chasse à trois ou quatre lieuës de ladite ville de Perthe, assisté seulement des Seigneurs de Lenox & de Marre, l'vn son beau frere, & l'autre mary d'vne sienne cousine, il le vint prier

Le Roy Iacques arriue à Perthe.

de faire vne course iusques en leur Maison, afin de voir l'homme du Thresor qu'ils auoient retenu chez eux, & le pressa si chaudement, qu'il ne luy donna seulement loisir d'attendre vne haquenée.

Comme il approchoit auecque sa suite, qui n'estoit que de dix ou douze cheuaux, l'aisné Gauric luy sortit au deuant pour le receuoir, & s'excusa de n'auoir rien sçeu de sa venuë. Le disner estoit prest, sa Maiesté laua, se mist à table, & apres le re-

est mené dans la Chambre où estoit l'assassin.

pas demeura seule parmy les conspirateurs, qui luy dirent, que l'heure estoit commode pour aller parler à cest homme, tandis que ses Gentils-hommes disneroient. Le Roy les suiuit, où ils le menoient, & passa par deux ou trois chambres, desquelles Ils fermerent les portes apres eux, de peur d'estre empeschez, ou surpris en leur miserable execution: Mais la prouidence eternelle qui void tout, & qui veille particulierement au salut des Roys ses plus viues images, les confondit & abisma deuant qu'ils peussent la mettre à la fin. Ils le firēt entrer en vn cabinet, où estoit aposté l'assassin, qui deuoit luy faire perdre la vie sous la feinte de luy descouurir vn grand thresor. Et le Comte de Gauric le voyant là, il commença à quitter tous termes de respect & de reuerence, à luy reprocher arrogamment la mort de son pere, & à inciter l'executeur à faire le coup entrepris.

Mais ce mal heureux voulant entrer en l'effort, au lieu de frapper la personne du Roy il fut tellement estourdy du diuin charactere de Maiesté graué dessus son front,

qui est refroidy tout à coup, & demeure comme immobile.

qu'il demeura froid & immobile comme vne statuë de marbre. Dequoy le Comte de Gauric s'apperceuant il s'auança pour executer son dessein luy-mesme, & de deux espées qu'il auoit en la main, se resolut d'en porter vne à trauers le corps de ce Prince. Ce qu'il eut faict sans doute, n'eust esté la promptitude, auec laquelle sa Maiesté gaigna vne fenestre, & se mit à crier à la trahison. Car à ce cris, il accourut trois des Officiers de sa Maison, qui non seulement trouuerent le frere du Comte desia tué, mais ayderent aussi tellement à deuelopper leur Maistre du danger, qu'vn ieune Gentil-homme appellé Rance encouragé par leur venuë, plongea son espée dedans le sang

d'Angleterre.

Comtes de Gauric tuez.

& le Roy deliuré. du danger, dequoy Il remercie Dieu.

du Comte mesme, qui par sa cheute donna l'espouuante à tous les autres coniurateurs. Et comme la voix du Roy auoit cependant assemblé toute sa suitte à la court du Chasteau: aussi plusieurs y entrerent par les murailles, & trouuerent sa personne sauue, & toute sanglāte du sang de ses traistres: Il sortit en suite du Chasteau, plia les genoux en terre, & leuant les yeux & les mains au Ciel, remercia Dieu d'vn si grand & si visible tesmoignage de sa protection en son endroit.

Conspiration du Comte d'Essex. contre la Royne

Gaultier d'Eureux Comte d'Essex tramoit pareillement au mesme temps vne autre conspiration contre la Royne d'Angleterre. Mais elle fut descouuerte auant qu'il peust en essayer l'execution, comme auoient faict les Comtes de Gauric. S'estant retiré d'Irlande, où il commandoit l'armée Angloise contre le Comte de Tiron chef des Irlandois reuoltez apres auoir communiqué par plusieurs fois auecques luy, les enuieux de sa grandeur & de son authorité prirent ceste communication

A rion & retraite, sinon pour seul & principal, à tout le moins pour premier subiect de l'accuser vers la Royne, & l'ausser qu'il faisoit des pratiques & conspirations contre l'Estat. La Royne leur presta l'oreille, & aymant mieux faillir à croire, qu'à ne croire pas, commença à le prendre en mespris & desdain, & à retirer de luy les grandes faueurs desquelles elle luy auoit esté si liberale. Mais comme il n'y a rien qu'vn courage genereux & magnanime porte auec tant d'impatience, que le souuenir des charges & des dignitez, desquelles on la faict descendre: aussi ceste impatience le perdir-elle à la fin, & le ruina du tout. Car au lieu d'attendre que ses intentions peussent estre iustifiées par le temps, & que le temps peust adoucir le couroux de la Royne, & dissiper les menées de ceux qui ne l'aymoient pas, il se ietta dans des conseils pernicieux, & fist resolution, ou de mourir ou de monter iusques au plus haut estage des grandeurs d'Angleterre.

Le Comte d'Essex defauorisé.

La Royne informée de ce, despescha des Commissaires pour se saisir de luy dedans sa maison. Mais luy recognoissant qu'ils ne venoient pas comme amis, & iugeant à B peu prés ce qui estoit de leur commission, il les retint prisonniers, & leur donna des gardes. Quoy faict, il s'en vint à Londres accompagné de trois cens cheuaux, afin d'exciter quelque émotion à son aduantage, & de gaigner la faueur & bien-veillance du peuple. Aussi plusieurs l'y receurent-ils auecque de grandes & plausibles acclamations, & magnifierent fort les seruices, qu'il auoit autresfois rendus à la Royne & au Royaume. Au contraire les plus auisez luy remonstrerent, Qu'il ne deuoit se fier à ceste affection populaire, Et, Que le plus expedient & seur chemin pour luy, c'estoit de sortir d'Angleterre, & de proposer son innocence & ses iustifications en terre libre. Mais la presomption le possedoit tellement, qu'il n'en voulut rien faire, & se resolut de tenir bon au lieu de flechir. Ce qui l'acheua de precipiter entierement à la mort. Car la Royne n'eut pas plustost declaré qu'il auoit des desseins sur sa personne, & sur son Estat, que ceux qui estoient plus passionnez à ses affections, l'abandonnerent, & luy laissans la fuite pour tout salut, le reduisirent à ceste extremité qui fut contrainct de s'embarquer secretement sur la Tamise, afin de se retirer en sa maison, & C tascher à se sauuer du peril par le moyen des Commissaires, lesquels y estoient en prison. Mais arriué qu'il y fut, il trouua qu'il estoient eschappez, & que l'vn de ses complices en la coniuration les auoit mis en liberté sous promesse qu'ils le garentiroient de toute peine.

Retient les Commissaires de la Roine prisonniers.

Gaigne la faueur du peuple de Londres.

Se retire en sa maison,

Trouue les Commissaires eschappez.

C'estoit enuiron le 15. iour de Feurier 1601. La Royne commanda qu'on le suiuist, & sur le refus qu'il fist d'ouurir les portes, ennoya du canon pour l'assieger & le battre: Ce que luy voyant, & bien informé qu'on le vouloit enleuer auec vne trainée de poudre, il eut telle pitié de sa femme, & de quelques autres Dames & Damoiselles, qui se trouuerent lors enfermées en sa maison, qu'il ayma mieux se rendre, & fut mené prisonnier à Londres auecque quelques vns de ses plus familiers. La Royne qui l'auoir aymé, ne voulut pas qu'il fust condamné, que premier il ne se fust deffendu. Elle luy fist faire & parfaire son procez criminel & extraordinaire, selon les formes qui doiuent estre gardées en crime d'Estat, & contre des personnes de la qualité de l'accusé, toutes autres affaires cessantes & postposées. Et pour l'instruction d'iceluy elle commist de sa mesme authorité le Milord Buckhurst Grand Thresorier & Seneschal d'Angleterre, assisté de neuf Comtes, d'vn Vicomte, de quatorze Barons, qu'ils nom-D ment Pairs: de huict Iuges ordinaires, du Conseil de sa Maiesté, composé de six hommes versez aux Loix du pays, qu'ils appellent Sages: de l'Atourné, qui est comme le Procureur general, & de plusieurs Cheualiers Gentils-hommes.

Est pris prisonnier & mené à Londres.

Où la Roine luy fait faire son procez.

Le procez fut instruit en la grande Salle de Westmynster, & le prisonnier amené par le Milord Thomas Haward Connestable de la Tour, afin de respondre aux accusations & crimes dont on le chargeoit. Deuant luy marchoit vn Huissier portant vne hache en sa main, dont le dos estoit tourné deuers sa face. Et comme il fut arriué, le Clerc de la Couronne leut la Commission que la Royne addressoit au Seneschal, Comtes & Barons afin de l'examiner & iuger: puis luy demanda de qui c'estoit qu'il vouloit receuoir son iugement. A quoy il respondit, de Dieu & de ses Pairs. Cela dict, on luy leut les accusations & depositions des tesmoins: La premiere, Que depuis trois mois il auoit tenu vn conseil secret, & deliberé auecques ses amis, le Comte de Suthampton, Christophle Blunt, Iean Daunis, Charles Dauers, & Ferdinand George,

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1601.

lequel seroit le plus expedient pour aduancer ses desseins, ou de se saisir de la Tour de Londres & se rendre maistre de la ville, ou d'aller droit trouuer la Roine. & que pour cét effect ils s'estoient assemblez à vne maison appellée Drucy. La seconde, Qu'il auoit retenu prisonniers en son logis, & menassé de tuer quatre Commissaires & Seigneurs du Conseil d'Estat, que la Roine luy auoit enuoyez pour s'asseurer de son intention. La troisiesme, Qu'il estoit sorty de sa maison auec plusieurs gens armez, & auoir esmeu le peuple à souleuement & sedition en marchant par la ville. Le quatriesme, Qu'il auoit empesché que la proclamation decretée contre luy ne fust publiée, courant sus aux officiers qui en auoient la charge. La cinquiesme, Que depuis la proclamation faite, & continuant en sa reuolte, il auoit esté dans la maison d'vn Scheriff, ou Vicomte de la ville, pour l'induire à faire prendre les armes au peuple. La sixiesme, qu'il auoit voulu forcer vne des portes de la ville, & commandé de mettre en pieces ceux qui taschoient d'empescher ses desseins. Et la derniere, Qu'il auoit tenu fort en sa maison contre le commandement de la Royne. A

Accusations & depositions des tesmoins contre luy.

Tous ses crimes estoient de telle condition, que c'eust esté se faire declarer complice & criminel, que d'entreprendre de les deffendre. Auant que d'y respondre, le Comte d'Essex demanda que ce qui estoit loisible au moindre d'Angleterre, luy fust aussi permis, à sçauoir de reietter du nombre des Iuges eux qui luy estoient suspects, & dont il voyoit la pluspart estre ses ennemis. Mais le grand Seneschal demandant l'auis des Iuges ordinaires sur ceste recusation, il fut respondu qu'attendu la qualité du fait, & que les Comtes & Barons disans leur auis auoient accoustumé de iurer sur leur honneur, qui estoit ce qu'ils auoient de plus cher, il n'y auoit lieu de les recuser. Parquoy l'accusé contrainct de les recognoistre, il respõdit sur toutes les accusations que le Procureur General de la Royne proposoit contre luy, bien qu'auecques plus d'excuses que de raisons, plus de preuues de son courage que de son innocence: & dist, Qu'il auoit bien deuisé de se saisir de la Tour & se presenter à la Roine, mais non en intention de rien executer de mal. Qu'ayant receu certain aduis que ses ennemis venoient en sa maison pour l'offencer sous pretexte d'executer les commandemens de la Roine, il en auoit retenu quelques vns d'eux en vne Chambre pour s'asseurer, & que peu apres il les auoit fait sortir. Que bien auerty que Cobham & Ralleck auoient entrepris de le ruer, & qu'ils estoient beaucoup mieux accompagnez que luy, force luy auoit esté de sortir en armes hors de sa maison, & que pour le plus seur il auoit esté chez le Maire de Londres pour le prier de le prendre en sa garde & protection. Ce que refusant de faire, il s'estoit addressé depuis au Vicomte qui luy auoit tenu mesme rigueur, & que retournant delà dedans sa maison, il auoit rencontré quelques vns en son chemin, qui l'auoient appellé traistre: ce que son innocence l'auoit empesché d'endurer. Qu'en cheminant vers la porte de Lurques, sur ce qu'il auoit eu nouuelles que le Comte de Cumberland y estoit pour parler à luy de la part de la Roine il auoit esté repoussé par des arquebusiers qui l'auoient fait retirer par eau dedans sa maison. Et finalement qu'il n'auoit point fait de resistance contre sa Maiesté: mais seulement auoit refusé de se rendre à personne d'autre qualité que la sienne: & que la façon dont il auoit marché par la ville sans qu'aucun des siens eust autres armes que l'espée, iustifioit assez qu'il n'auoit en de mauuaises intentions. B C

Il recuse les Iuges.

Et respond neantmoins pardeuant eux aux accusations proposees contre luy.

Le Procureur general l'accusa par apres d'auoir affecté la Couronne, & d'auoir des intelligences auec le Comte de Tyron d'Irlande, les Espaguols, le Roy d'Escosse, les Puritains, Iesuites & Catholiques, & d'auoir calomnié les actions des plus fidelles Ministres de la Royne. Ce que quelques vns disent qu'il refuta suffisamment. Et à ce que le mesme Procureur luy demanda, Quand bien il eust occupé le logis de la Royne, ce qui ne se pouuoit faire sans grãde effusion de sang, quel estoit son dessein? Il respondit, que c'estoit de s'aller ietter à ses pieds pour luy faire entẽdre plusieurs choses tres-importantes à son estat & honneur, & particulieremẽt les deseruices que luy faisoient Cobham, Ralleck, & Cecile, luy deguisans toutes les affaires, & ne permettans qu'aucun approchast d'elle, qui ne fust à leur deuotion. Ces trois estoient du nombre de ses Iuges. Se sentans interessez de telles paroles, ils n'oublierent rien à dire pour se decharger, & pour accabler le Comte. Mais Cecile entr'autres s'en irrita fort, & l'appella par plusieurs fois traistre en iugement. Ce que le Comte entẽdant, luy reprocha de plus que c'estoit luy qui vouloit establir l'Infãte d'Espagne en Angleterre. A quoy Cecile repartit, Qu'il haissoit trop ceste nation, pour machiner vne telle entreprise. D

Cecile en colere contre luy.

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1601.

A Et le Procureur general voyant lors, que ceste dispute particuliere de reproches & d'iniures embrouilloit & troubloit par trop l'ordre du procez, il reprist la responce que le Comte auoit faite de se presenter à la Roine, & dist que s'il eust peu s'emparer de sa personne, il l'eust conseruée tant qu'il en eust eu besoin pour son establissemẽt, puis se fust mis en sa place. Surquoy le Comte repliqua, Que l'on deuoit iuger ses actions presentes par la loy des passées, & que les bons seruices qu'il auoit rendus à la Royne & à l'Estat meritoient bien de les interpreter mieux que ne pretendoient ses ennemis, qui recherchoient de l'opprimer sous l'apparence des loix & de la iustice: mais ne se voulut iamais soumettre à la misericorde & clemence de la Royne.

Le Comte de Suthampton se defend.

Quant au Comte de Suthampton, il se defendit courageusement, & parla d'vne telle façon qu'il esmeut à pitié ses Iuges. Cela fait, & le grand Seneschal ayant demandé à l'vn & à l'autre, s'ils ne vouloient plus rien dire, il fist commandement aux Comtes & Barons de se retirer & de iuger la cause en iustice & conscience. Ils s'assemblerent en vne Chambre proche, & demeurez d'accord de la verité du fait, firent venir les Iuges ordinaires d'Angleterre pour estre instruits de la question du droict, & de ce que B les loix du pays ordõnoient en tels crimes. Et apres auoir conferé tous ensemble l'espace d'vne heure, ils reuindrent & reprirent leurs places: puis appellez par vn Heraut, l'vn apres l'autre, se leuerent en leur ordre, & faisans vne profonde reuerence au grãd Seneschal, luy dirẽt en Anglois leuant les mains, Qu'il estoit coulpable sur leur honneur. Ce que le Seneschal entendant, il dist au Comte, *Vous voyez que vos Pairs vous condamnent*, & sur ce luy prononça le iugemẽt de mort, lequel finy, le Comte d'Essex dist, *Amen*. Et pour ce qu'il portoit que son corps seroit mis en quartiers, il dist, Que si on les eust laissez ensemble, ils eussent encore peu faire quelque seruice à l'Angleterre. Que sur son salut, il ne luy estoit iamais tombé au cœur d'attenter à la personne de la Royne ny à l'Estat, mais bien d'empescher que ses ennemis ne le ruinassent cõme ils auoient deliberé, & Qu'on rapportast à sa Maiesté, qu'il la prioit de n'imputer à desobeissance s'il n'imploroit sa misericorde ny sa grace, estant las de viure, & desirant, comme il auoit souuent exposé sa vie pour son seruice, de la sacrifier à ce coup pour tesmoignage de son obeïssance.

Iugement & condamnation du Comte d'Essex.

Guetes vpon mi honor. Il est coulpable sur mon honneur.

Le Comte d'Essex ne veut demander sa grace.

Iugement du Comte de Suthampton.

Mesme iugement fut prononcé au Comte de Suthampton. Mais le Comte d'Essex C supplia les Iuges d'y auiser mieux, & dist tout ce qu'il peut pour la descharge tant de luy que de tous ceux qui l'auoient suiuy. Ce qui luy seruit si bien, que la peine de la mort fut conuertie en argent, & ce qu'il y pouuoit auoir de sa faute puny simplement par la bourse. Quoy fait, on ramena le Comte d'Essex en la prison & pour signe qu'il estoit condamné l'Huissier qui marchoit vn pas deuant luy, porta le trenchant de sa hache tourné vers sa face, & si prés qu'il frizoit quasi son chappeau. Mais à ce retour il parut encore moins estonné qu'auparauant, & durant huict iours qu'il demeura prisonnier, dist tousiours à tous ceux qui se presentoient à luy pour le consoler, Qu'il s'estoit resolu de longue main à l'vne & à l'autre fortune, & qu'il n'auoit besoin d'aucune consolation. Trois iours deuant sa mort, Thomas Lée Gentil-homme de renom, & determiné guerrier, fut executé selon l'ancienne façon du pays, pour auoir dict entre ses amis, que s'il trouuoit cinq ou six de mesme resolution que luy, il feroit entendre à la Royne l'innocence de ce Seigneur, & le dommage qu'elle receuoit en le faisant mourir, & quand on le deuroit traiter le plus cruellement du monde il luy en D parleroit: de façon que pris vn soir prés la porte de la chambre, & disant luy vouloir presenter vne requeste, il confessa librement son dessein, & sur sa propre confession fut condamné d'auoir les entrailles arrachées du ventre, & les ioües battuës de son cœur.

Le Comte d'Essex ramené en la prison.

Thomas Lée Gentil-homme Anglois executé.

La Royne auoit bien volonté de pardonner au Comte, s'il eust voulu s'humilier & recognoistre sa faute. Mais perseuerant en l'obstination de mourir plustost que de demander sa grace, laquelle il se promettoit d'auoir par vn autre moyen, il fut mené le Mercredy vingt-cinquiesme iour de Feurier dessus vn eschaffaut dressé dans le milieu de la Cour du Chasteau de Londres, pour souffrir l'execution de son iugement. Il y auoit prés de l'eschaffaut vn banc pour les Comtes de Cumberland & de Herfort, pour le sieur Thomas Haward Connestable ou Gouuerneur de la Tour, pour le Vicomte de Wundon, & pour les sieurs Darsey, Compton, & Paietou Lieutenant de la Tour, accompagnez de seize hommes de la garde. Le Comte d'Essex monté, vestu d'vne robbe de velours noir figuré, & d'vn habit de satin par dessous, & le

Execution du Comte d'Essex.

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1601.

chappeau de castor en teste auec vne petite fraize, les supplia d'auoir vne charitable A
opinion de ses desseins, pria Dieu pour le salut de son ame, & pour la prosperité de la Royne & de ses Estats, à la mort de laquelle il protesta n'auoir iamais pensé : puis se despoüillant luy mesme, horsmis vne chemisette d'escarlatte qu'il retint presenta la reste sur le bloc, laquelle le bourreau luy separa du col, non d'vn seul coup à cause d'vn grand tremblement qui le surprist, ains de trois, au dernier desquels elle se desvnit, fut portée dessus la Tour de Londres, & son sang abandonné aux chiens qui n'en laisserent vne seule goutte dessus les carreaux.

XVII.

Ainsi finit ce Seigneur que l'ambition portoit au dessus de sa condition, & lequel eust peu causer de grandes ruines en Angleterre, si les desseins dont on l'accusoit eussent succedé. Le Roy de France & de Nauarre Henry IV. du nom, receut les nouuelles du iugement de sa mort à S. Germain en Laye, où il auoit mené la Royne Marie Princesse de Florence sa nouuelle espouse pour luy faire voir ses bastimens. Et quelque temps apres la Royne d'Angleterre l'enuoya visiter par le Milord Edmond, l'vn de ses plus confidens seruiteurs. Ce qu'il eut à si grand plaisir, que pour luy rendre la pareille il renuoya soudain le Duc de Biron vers elle, accompagné de cent cinquante Gentils hommes. Comme il approchoit de Londres, toute la Noblesse de la Cour luy vint au deuant, & l'accompagna en son logis, où il se rafraichit vn iour ou deux auant que de voir la Royne. Elle le receut en vne grande salle parée des plus riches ornemens du Palais, & luy tesmoigna l'affection qu'elle portoit à son Maistre autant que l'estime qu'elle faisoit de ses bons seruiteurs, & des Caualiers de sa sorte. B

Mariage d'Henry IV & de Ma[ri]e Princesse de Florence.

Ambassade du Duc de Biron en Angleterre.

Apres sa reception elle luy fist des carresses infinies, pour le contentement qu'elle auoit de sa venuë: & tout le temps qu'il demeura depuis à Londres, luy fist voir toutes sortes d'exercices & de resioüissances, voire ce qui fut remarqué pour vne faueur non accoustumée, fist mesme arrester sa litiere deuant son Palais, pour le visiter. Mais entre plusieurs preuues de sa grandeur & de sa bien-veillance, elle luy monstra pareillement des exemples estranges de sa iustice, sçauoir est les testes de plusieurs grands Seigneurs qui auoient pensé à troubler son Estat, & entr'autres celle du Comte d'Essex, pour punition duquel sa rigueur auoit vaincu sa clemence, & forcé toutes ses affections. Exemples desquels si le Duc de Biron eust fait son profit, il se fust rauisé, & eust quitté le chemin qui le conduisit bien tost apres à vn pareil malheur. Ayant acheué sa legation, il demanda son congé à la Royne laquelle le renuoya auec vne enseigne de pierrerie de la valeur de deux ou trois mille escus, & quatre guilledins ou hacquenées d'Angleterre d'vne vitesse si extréme, qu'elles faisoient trente & quarante lieuës d'vne traite: protestant que iamais personne n'y estoit allé, qui luy eust apporté plus d'aise & de contentement. Il fut trouuer le Roy à Fontaine-bleau le 15. iour d'Octobre, afin de luy rendre compte de son voyage: & si tost qu'il y fut arriué, sa Maiesté luy fist voir vne nouuelle benediction du Ciel, vn Dauphin né dés le mois de Septembre, astre dissipateur des ruines entreprises contre les Roys du Royaume. Ce qui luy redoubla l'enuie d'executer la coniuration pernicieuse qu'il y auoit plus de quatre ans qu'il tramoit. Mais auant qu'il en peust venir à bout, elle fut descouuerte, & luy pris & mené prisonnier à Paris, où la Cour de Parlement le condamna par Arrest à perdre la teste au mois de Iuillet 1602. C

Testes de Seigneurs sur la grosse Tour de Londres.

Presents de la Royne d'Angleterre au Duc de Biron.

Naissance de M. le Dauphin.

Conspiration & m[or]t du Duc de Bir[o]n.

1602.

C'est vn interest commun à tous les Princes de punir les trahisons. Et de là vient qu'ils ont coustume de se congratuler ensemble, quand ils s'en descouure quelqu'vne. D
Suiuant ceste coustume, tous les amis de la Couronne de France tesmoignerent au Roy le contentement qu'ils receuoient de la descouuerte & punition de celle que le Duc de Biron proiettoit. Mais entr'autres, Elizabeth Royne d'Angleterre, & Iacques Roy d'Escosse luy enuoyerent leurs Ambassadeurs à ceste occasion, & s'esioüirent auecque sa Maiesté de ce que Dieu l'auoit dissipée si heureusement. Le Roy les receut & entendit à Monceaux le cinquiesme iour de Septembre, & apres leur reception les mena à la chasse du loup, en laquelle ils prirent vn grand plaisir, & notamment celuy d'Angleterre, lequel estoit suiuy de vingt ou trente Gentils-hommes Anglois pource que c'est vn animal dont l'engeance a iadis esté chassée de ce Royaume par Edict, ainsi que nous auons escrit ailleurs.

Ambassadeurs d'Angleterre & d'Escosse en France pour s'esiouyr auec le Roy.

Quelques iours apres le Roy partit de Monceaux pour venir à Paris où il despescha lesdits Ambassadeurs qui repasserent tous deux la mer : mais trouuerét leurs maistres en diuers Estat. Car le Roy d'Escosse se portoit fort bien : & la Royne d'Angleterre

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1603.

A au contraire estoit si dessseichée de vieillesse, que sur le commencement du Printemps de l'an 1603. elle se trouua trauaillée d'vne extreme colique, auecque de fortes obstructions accompagnées de pasmoisons, & vn chagrin parmy cela si profond & triste, que personne ne pouuoit demeurer auprés d'elle, reiettant toutes sortes de remedes, & se faschant contre ceux qui luy en parloient, comme si elle n'eust rien eu de plus fascheux que la prolongation de la vie. Ce que les Seigneurs de son Conseil voyans, & iugeans son mal autant incurable que sa santé deplorée, ils la supplierent de declarer sa volonté sur la succession de sa Couronne, & les deliurer par ceste derniere preuue d'amour, des troubles qu'ils auoient tant apprehendez. Elle dist que la Courône appartenoit à Iacques Roy d'Escosse, pour lequel on fist aussi tost des prieres publiques, & perdit la parole vn iour & demy auant sa mort, qui auint le 24. iour de Mars selon le Calendrier d'Angleterre, & le 4. Auril à nostre conte, entre les trois & quatre heures du matin.

Maladie de la Roine Elizabeth. *Elle declare son successeur.* *Sa mort.*

Ses funerailles se firent le 28. du mesme Auril auec vn grand & somptueux appa-B reil, & les derniers offices de la sepulture luy furent rendus auec vne pompe & magnificence conuenable. On leua le corps mort au Palais de Whithall, où elle estoit decedée, & l'apporta t'on en l'Eglise Royale de Westmynster. Les Herauts d'armes, les estendars & les bannieres du Royaume allerent à la teste du conuoy. Les Seruiteurs de la Maison marcherent apres suiuis des Officiers de la Chapelle, de la Iustice, & des Finances, & des Milords & Ambassadeurs. Au plus prés du corps l'Euesque de Londres, l'Aumosnier, le Garde des Seaux, l'Ambassadeur de France, & l'Archeuesque de Canterbury. Derriere eux quatre Herauts d'armes, la grande Banniere d'Angleterre, le Heaume, l'Escu, l'Espée, la Cotte d'armes. Les Gentils hommes & les Herauts apres auecques des baguettes blanches. La figure de la Royne faite en cire, assise en la façon qu'elle presidoit aux Estats, portée en vn carrosse tiré de quatre cheuaux bardez de veloux noir. Six Comtes trois de chaque costé portans vn poisle pour couurir le carrosse à l'entour duquel il y auoit des banderolles. De chaque costé les Gentils-hommes pensionnaires auec leurs masses: & parmy eux les Valets de pied de la Royne. Le grand Escuyer menant le pallefroy d'honneur. Les Gentils-hommes C seruans, & le Roy d'armes. Le Comte d'Herford. Madame d'Arbelle conduite par le grand Thresorier & l'Admiral, & la queuë de sa robbe portée par le grand Chambellan, & deux Comtesses. Les Dames de la Chambre priuée, les autres Comtesses, les Vicomtesses, les filles des Comtes, les femmes des Barons, & les filles d'honneur. Finalement le Capitaine des gardes & ses Archers, portans tous contre bas le fer de leurs hallebardes.

Ses funerailles. *Ordre du conuoy funebre.*

A l'entrée de l'Eglise de Westmynster le corps fut tiré hors du carrosse, le cercueil couuert de veloux mis en vne caue, & la figure de la Royne au lict de parade auec tous les ornemens Royaux. Arbelle cousine germaine du Roy Iacques s'assit auprés en vne chaire, & les principaux Officiers autour. Et lors vn des Ministres fist le sermon funebre sur la vie, les memorables actions, & les plus belles qualitez de ceste Princesse, & sur l'inconstance & la vanité de la vie. Ce qui fut le periode de son regne, lequel dura trente-cinq ans, auecque de grands effects de bon conseil, de vigilance, & de iustice: quoy qu'elle ne peut estre loüée de tous pour le changement estrange qu'elle fist en la Religion, Princesse au reste qui parloit elegamment diuerses langues, & qui estoit sçauante és Mathematiques, en la Cosmographie, aux po-D litiques, & en l'Histoire, autant que fut iamais aucune autre de son sexe & de sa qualité.

Et sa sepulture. *Oraison funebre.*

Sommaire des principales matieres contenuës au Liure XXII.

I. *Assemblée des Estats d'Angleterre pour la Declaration d'vn Roy. Iacques VI. Roy d'Escosse proclamé Roy d'Angleterre & d'Irlande. Son arriuée à Londres. Sa femme & ses enfans. Ne change rien en la Religion.*

II. *Ambassadeurs des Rois & Princes voisins pour le congratuler. Le Marquis de Rosny enuoyé vers luy par le Roy de France. Conspiration descouuerte contre sa personne & ses Estats.*

III. *Son couronnement & celuy de la Royne. Ambassade du Roy d'Espagne vers luy pour traiter de la paix. Procez faict aux conspirateurs. Bannissement des Ecclesiastiques hors d'Angleterre. Entrée du Roy à Londres. Paix entre luy & le Roy d'Espagne.*

IV. *Conspiration des poudres descouuerte. Conspirateurs pris & punis. Serment des Catholiques Anglois au Roy. Brefs du Pape Paul V. Voyage du Roy de Dannemarc en Angleterre. Inondations & debors de la mer.*

V. *Treues de douze ans entre le Pays-bas & les Archiducs. Fuite des Comtes de Tiron & de Tireonnelle hors d'Irlande. Colonie d'Anglois en la Virginie. Mort de Henry IV. Roy de France & de Nauarre. Auquel succede Louys XIII. Le Roy d'Angleterre luy enuoye l'Ordre de la Iarretiere.*

VI. *Mort de Henry Prince de Galles. Arriuée de Frederic V. Comte Palatin en Angleterre pour espouser Elizabeth fille vnique du Roy. Esleué Cheualier de la Iarretiere auec le Prince Maurice. Et les ceremonies qui s'obseruerent à leur promotion.*

VII. *Celebration du mariage de la Princesse Elizabeth d'Angleterre auec l'Electeur Palatin, son depart d'Angleterre, & passage par la Hollande. Sa reception & entrée à Heildeberg. Naissance de son premier fils. Mort & enterrement de la Royne d'Angleterre sa mere.*

VIII. *Federic Electeur Palatin gendre du Roy d'Angleterre esleu Roy de Boheme, & couronné auec la Princesse Electrice sa femme, contre l'auis du Roy d'Angleterre son beaupere. Le Marquis de Spinola occupe sur luy le bas Palatinat au nom du Roy d'Espagne. Lettre du Baron de Buquingham au Comte Gondemar Ambassadeur d'Espagne en Angleterre.*

IX. *Le Roy d'Angleterre s'employe à procurer la paix & reconciliation de son gendre auec l'Empereur Ferdinand II. Plainte de son Ambassadeur sur ce que le Duc de Bauiere s'estoit saisy du haut Palatinat. Responce de l'Empereur à ses plaintes. Lettre du Roy d'Angleterre à l'Empereur.*

X. *Le Comte de Schuartzembourg enuoyé par l'empereur en Ambassade vers le Roy d'Angleterre. Conference commencée à Bruxelles, & continuée à Londres. Traité accordé entre les Deputez du Roy d'Angleterre d'vne part, & les Ambassadeurs du Roy d'Espagne & de l'Infante sur la sequestration de la ville de Franquendal. Autre traité de suspension d'armes accordée, pour l'Electeur Palatin & ceux de son party. Articles accordez entre les Rois de France & d'Angleterre pour le commerce de leurs suiets.*

XI. *Proposition de mariage de Charles Prince de Galles auec l'Infante Marie sœur du Roy d'Espagne. Son voyage en Espagne pour cét effet, & la reception qui luy fut faite.*

XII. *Articles & conditions pour le benefice de ce mariage. Lettres du Pape Gregoire XV. au Prince de Galles, & la response qu'il y fist. Autre demande du Roy d'Espagne, auec les Responses de celuy d'Angleterre. Resolution de l'Assemblée des Theologiens d'Espagne sur l'accomplissemens du mariage. Et la responce du Prince sur icelle. Serment du mesme Prince & du Roy d'Angleterre sur l'obseruation des conditions.*

XIII. *Permission octroyee aux Catholiques Anglois d'exercer leur religiõ en priué. Le mariage du Prince de Galles retardé & pour qu'elles causes. Son depart d'Espagne, & son retour en Angleterre. Demandes de la restitutiõ du Palatinat & de l'Electorat pour le gendre de sa Maiesté, qui causẽ la rupture du mariage.*

XIV. *Parlemens assigné à Londres. Edict du Vice-Roy & conseil d'Irlande contre les Ecclesiastiques Catholiques. Mort du Duc de Richemond. Harangue du Roy*

d'Angleterre à l'ouuerture du Parlemẽt. Relation que le Duc de Bucquingham y fist sur la negotiatiõ du mariage d'Espagne, & de la restitutiõ du Palatinat. Seconde Harangue du Roy. Rupture de la proposition du mariage & secours de deniers arresté pour recouurer le Palatinat.

XV. *Lettre escrite au Roy de France par le Roy de la grande Bretagne. Ambassadeurs extraordinaires enuoyez en France pour traiter le mariage du Prince de Galles auec la sœur du Roy Louis* XIII. *Et leur reception à Compiegne. Le Marquis d'Effiat enuoyé en Angleterre pour negocier les auãtages que les Catholiques Anglois pouuoient esperer de ceste alliance. Articles & conditions du Traité. Retraite de Marc Antoine de Dominis hors d'Angleterre, son retour à la Foy Catholique, & sa mort.*

XVI. *Maladie & mort de Iacques I. Roy de la grande Bretagne. Son corps porté à Londres, & enterré a Westmynster. La pompe de son enterrement. Sa femme, & ses enfans.*

XVII. *Charles Prince de Galles proclamé Roy d'Angleterre, d'Espagne & d'Irlande. Lettre qu'il escriuit au Roy de France. Accomplissement de son mariage auec Madame Henriette-Marie sœur de sa Maiesté tres-Chrestienne. Et les ceremonies qui y furent obseruées.*

XVIII. *Depart de la Royne de la grand-Bretagne hors de Paris. La reception que on luy fist par les villes où elle passa, notãment en celle d'Amiens. Son embarquemẽt à Boulogne, & son arriuée en Angleterre. La consommation & publication de son mariage. Les Officiers François de sa Maison. Grande peste en Angleterre. Ambassade extraordinaire du Sieur de Blainuille de la part du Roy de Frãce. Plaintes des officiers de la Royne. Parlement trasferé de Londres à Oxfort Et les instances qui y furent faites contre le Duc de Bucquingham.*

XIX. *Couronnement & Sacre du Roy Charles. Commerce defendu aux Anglois auec les subiets du Roy d'Espagne & de l'Infante. Conuocation du Parlement. Auquel le Comte de Bristoll presente diuerses accusations cõtre le Duc de Bucquingham. Le Comte d'Arondel prisonnier, puis eslargy. Procedure extraordinaire du Iuge de l'Admirauté d'Angleterre cõtre des marchands François blâmée par le Parlement. La closture d'iceluy, & l'emprisonnement du Comte de Bristol.*

XX. *Officiers François de la maison de la Royne d'Angleterre renuoyez en France, & pourquoy Ambassade du Mareschal de Bassompierre vers le Roy de la grande Bretagne, à ce subiet. Commerce interdit entre les Anglois & les François.*

XXI *Puissante armée nauale dressée en Angleterre. Vient descendre en l'Isle de Ré sous la conduite du Duc de Bucquingham, & assiege la citadelle de S. Martin. Ce qui se passa durant le Siege. La place secouruë de viures. Et enfin les Anglois cõtraints de se retirer apres une grãde perte de leurs gens. Lettre du Roy de France à la Royne de la grande Bretagne sa sœur.*

XXII. *Traité des Rochelois auec le Roy d'Angleterre Conuocation du Parlement Plaintes contre le Duc de Bucquingham, & autres Ministres de l'Estat. Flotte Angloise enuoyée au secours de la Rochelle. Est contraint de se retirer sans effet. Mort du Duc de Bucquingham. Autre Armée Angloise enuoyée aux Rochelois nonobstãt laquelle ils sont forcez de se rendre.*

XXIII. *Paix traitée & concluë entre la France & l'Angleterre. Articles du Traité Serments faits par les deux Rois de l'obseruer. Et les ceremonies qui s'y garderent.*

XXIV. *Naissance & baptesme de Charles Prince d'Angleterre, Duc de Cornuaille. Ambassadeur enuoyé par le Roy d'Angleterre à la diette Imperiale pour moyenner le restablissement du Prince Palatin. Paix & confederation entre le Roy d'Angleterre & le Roy d'Espagne. Mort du Palatin, auquel succede Charles Louys son fils.*

XXV. *Voyage du Roy d'Angleterre en Escosse. Son couronnement en Roy d'Escosse à Edimbourg. Naissance & baptesme de Iacques Duc d'Yorck. Creation de nouueaux Cheualiers de la Iarretiere.*

 A

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE VINGT-DEVXIESME.

IACQVES I.

1603.

I.

PLVSIEVRS pensoient que la mort d'Elizabeth mettroit l'Estat d'Angleterre au dernier soupir, & au dernier de ses iours. Mais ceux-là mesme que l'on s'imaginoit y deuoir apporter des troubles & des changemens, preueirent si bien l'orage, & pourueurent si prudemment à la seureté du vaisseau, que l'impetuosité des vents & des vagues ne peut trouuer où batre, & de soy-mesme il s'alla rendre au port de la tranquilité, sans aucun peril ny danger de naufrage. C

Assemblée du Conseil, & des Prelats & Nobles d'Angleterre pour la declaration d'vn Roy.

Les Seigneurs spirituels & temporels du Royaume assemblez auec le Priué Conseil de la Royne defuncte, les principaux de la Noblesse Angloise, les Maieurs Escheuins & Citoyens de Londres, & autres Commis & Deputez des Prouinces, quoy que fort diuers en leurs passions, s'vnirent tous en vne mesme resolution, pour auiser à remplir le Throne vaquant d'vn legitime successeur. Robert Cecile premier Secretaire d'Estat leur presenta le Testament escrit de la propre main d'Elizabeth, & seellé d'elle mesme, lequel elle luy auoit donné deuant que mourir auec deffence expresse de l'ouurir qu'apres son decez. Et trouuans en iceluy qu'elle declaroit successeur de sa Couronne Iacques VI. du nom Roy d'Escosse, comme descendu de Marguerite fille de Henry VII. du nom, sœur de Henry VIII. aussi du nom, tous deux Roys d'Angleterre, & femme de Iacques IV. Roy d'Escosse ses ayeuls: ils suiuirent la volonté de la testatrice & la loy du Royaume, plustost que le mouuement de leur propre iugement. De sorte que pour monstrer qu'ils ne desiroient rien plus que faire sçauoir à tous à qui par droit de sang & de succession & sans doute d'equité les Couronnes des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande estoient escheuës, ils declarerent, & publierent d'vne entiere & seule voix, & d'vn commun consentement de cœur & de langue, Que par la mort de leur derniere souueraine Royne d'Angleterre de bonne memoire, tres-haut & puissant Prince Iacques VI. Roy d'Escosse estoit deuenu legitime heritier de ses Royaumes. Et dés lors le proclamerent Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, Defenseur de la Foy, luy iurerent toute fidelité, obeissance, & subiection, tant pour le temps de leur vie que pour celle de leur posterité, prierent Dieu de benir sa Maiesté & sa prosperité Royalle, pour regner sur eux longues années & par le mesme acte s'obligerent de courir sur ceux qui voudroient D

Iacques VI. Roy d'Escosse declaré & proclamé Roy d'Angleterre & d'Irlande.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1603.

A empescher l'effect de ceste declaration, & l'entrée du Roy en la possession du Royaume.

Ainsi toute l'Isle de la grande Bretagne, & ces trois grands & renommez Royaumes, lesquels auoient esté si longuement separez, furent reünis sous la puissance d'vn seul, le nom de Iacques I. Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, entendu dans la ville de Londres entre les trompettes & clairons, accompagné d'vne generale acclamation de tout le peuple: & quelques-vns mesmes de ceux qui auoient assisté à la mort de la Royne Marie mere de ce Prince, poussez d'vn mesme desir de le voir, & de l'auoir pour Seigneur & maistre souuerain de leurs vies, de leurs honneurs & de leurs biens.

Acclamation du peuple.

Aux premieres nouuelles que Robert Carrey parent de la defunte Royne luy porta de ce consentement vniuersel de tous les Ordres du Royaume, il se trouua saisi d'vn peu d'estonnement, pour se voir par là recherché comme heritier d'vne succession & grandeur plus esperée qu'asseurée. Mais en fin ayant leué les yeux au Ciel pour
B en rendre grace à celuy par lequel tous les Roys de la terre regnent, il remercia par le mesme Carrey les Prelats, Seigneurs, & Gentils-hommes d'Angleterre, & de la ville de Londres, du tesmoignage de leur affection & fidelité: promist de les maintenir en leurs estats & dignitez, & les exhorta de continuer chacun en leurs charges, iusques à ce qu'il peust en effect leur monstrer comme il desiroit leur estre autant bon & doux Prince, qu'il esperoit de les auoir fidelles, obeissans, & affectionnez subiets.

Nouuelles de la declaration portées au Roy.

La peste faisoit lors courir la mort par la pluspart des maisons de Londres, sembloit que sa fureur deust ou retarder l'arriuée de ce Prince, ou du moins en troubler les allegresses. Il ne laissa toutesfois de faire diligence de se rendre en Angleterre pour y estre couronné solemnellement: & ne se peut dire combien chacun eut de ioye à sa venuë. Aussi y auoit-il bien dequoy s'esiouyr de voir vn Roy en la fleur de ses ans, paisible auecques tous ses voisins, sage, sçauant, & courageux: & ce qui estoit le comble de son bon-heur, pere d'vne lignée capable de perpetuer la tige des Roys d'Angleterre & d'Escosse, & de rendre leur succession esgale à la durée du monde.

Peste à Londres.

Arriuée du Roy Iacques en Angleterre.

C De Madame Anne fille de Frederic II. Roy de Dannemarc & de Norwege, & de Sophie fille vnique d'Vlric Duc de Melkibourg, Il auoit trois enfans, Henry le premier né, qu'il crea depuis Prince de Galles: Charles qu'il fist Duc d'Yorc & d'Albanie, Marquis d'Ormond, Comte de Rosse, & Baron d'Armanoch: & Elizabeth, ieune Princesse bien née, belle & prudente. Auec ceste Royne & posterité Royalle il vint incontinent à Londres. Et comme ce fut aux Anglois & bon heur & honneur de l'auoir, aussi fut-ce deplaisir nompareil aux Escossois de le voir esloigné d'eux: alleguans qu'il ne deuoit les quitter pour vne nouuelle acquisition, attendu que l'Escosse estoit son ancien heritage. Mais il y eut tant de prudence & de iugement en l'egale distribution de son affection enuers les vns & les autres, qu'il ne leur resta aucune occasion de se plaindre qu'il les caressast & fauorisast plus ou moins. Il ne troubla rien en l'ordre des Officiers de l'Estat d'Angleterre, ains leur laissa les mesmes charges qu'ils auoient, & se seruit des Conseillers ordinaires de la Royne defuncte, outre ceux qu'il amena d'Escosse Henry Haward Comte de Northampton demeura Garde des Seaux, Charles Haward Comte de Nortingham Admiral, Thomas Haward
D Comte de Suffolc grand Chambellan, & Robert Cecile Comte de Sarisbury fut depuis fait grand Thresorier. Et pour signaler les premices de son auenement, il declara par Edict general, qu'il vouloit saintement cultiuer l'amitié de tous les Princes de la Chrestienté.

Sa femme & ses enfans.

Grands Officiers d'Angleterre.

Il n'y auoit aucun moyen, par lequel il peust mieux affermir son authorité que par la paix & la destruction des motifs de toute guerre. A ceste cause, auerty que les Anglois, à qui la Royne defunte auoit donné pouuoir d'equipper & mettre en mer des nauires à leurs despēs, ne cessoient de molester & courir les subiets du Roy d'Espagne en vertu de leurs permissions, Il fist vn autre Edict le quatriesme iour de May, par lequel il ordonna que ses subiets iouyroient des vaisseaux, & de toutes autres choses prises dessus les Espagnols auant ce terme là: mais que toutes les prises qui se feroient d'oresnauant sur luy, tant par mer que par terre, seroient sequestrées hors le pouuoir de ceux qui les auroient prises, & renduës aux proprietaires à la premiere requeste

Edict pour la cessation d'armes entre les Anglois & les Espagnols.

& verification qu'ils en feroient: Et declara d'abondant, que tous ses subiets estans, ou allans à l'auenir par mer, afin de prendre aucune chose appartenante aux Princes ses amis & confederez, sans charge & commission expresse, seroient declarez corsaires & pirates, ensemble leurs associez & fauteurs, & comme tels confisquez de biens & de corps suiuant l'ancienne Loy du Royaume. A

Requeste des Catholiques Anglois.

Les hommes forment ordinairement leurs creances à ce qu'ils desirent, & asseurent comme chose faite ce qu'ils voudroient estre fait. Ceste cessation d'armes entre deux nations si cōtraires & d'humeur & de religion fist non seulement esperer à plusieurs vne prochaine paix des Anglois auec les Espagnols, & qu'vn Roy d'Escosse ayant vny trois Royaumes en vn, donneroit à tous ses peuples le mesme benefice duquel il iouyssoit ne possedant qu'vne partie de l'Isle: ains aussi croite que ce nouueau Prince ne laisseroit pas l'Eglise d'Angleterre en l'estat qu'il la trouuoit. Le Consistoire de Rome en conceut vne grande opinion, le Pape s'esiouyt de ce changement, & par lettres escrites de sa main au Roy de France & d'Espagne, les coniura d'estre amis de ce Prince lequel il estimoit deuoir estre autant amy du Siege Romain comme la feuë Roine Elizabeth s'en estoit declarée ennemie: & finalement les Catholiques d'Angleterre releuans les esperāces de la liberté de leurs consciences, qui leur estoit interdite depuis plus de quarante ans, creurent le iour de leur restablissement estre proche, & par deux grandes & graues remonstrances, conceuës en paroles esgalement pleines de zele & d'hardiesse, requirent le nouueau Roy de leur accorder ce qu'ils iugeoient leur estre deu par mesmes raisons qu'aux estrangers & voisins. Mais sa Maiesté ne leur donna pas le fruit de ces raisons tels qu'ils se l'estoient promis, & leurs esperances demeurerent esloignées des asseurances & libertez qu'ils demandoient. Il leur apprist qu'il n'y auoit changement que de personnes en ses Royaumes, non pas de Religion: & pour monstrer que l'opinion qu'on tenoit de son affection enuers l'Eglise Catholique estoit autant imaginaire & vaine que son intention ferme à maintenir la maniere de seruir Dieu, en laquelle il auoit esté instruit & esleué, il confirma mesme & fist publier en plusieurs langues la confession de foy receuë en Angleterre, du temps d'Elizabeth. B

Le Roy Iacques ne change rien en la Religion.

II.

Ambassades de diuers Princ. & Roys au nouueau Roy d'Angleterre.

Cependant, & peu de temps apres son euenement à la Couronne, tous les Princes de l'Europe enuoyerent leurs Ambassadeurs en Angleterre, pour congratuler son heureuse succession, & luy rendre les complimens accoustumez. Mais entr'eux tous Henry IV. Roy de France & de Nauarre luy voulut tesmoigner des premiers le contentement qu'il receuoit en l'accroissement de sa grandeur & prosperité, & le desir qu'il auoit de renouueller & confirmer auecque luy l'alliance & bonne amitié que les deux Courōnes auoient de longue main ensemble. Pour ce faire il choisit le Marquis de Rosny, l'vn de ses plus cōfidents seruiteurs, lequel ayant commandement du Roy de partir, se rendit à Calais le XIII. iour de Iuin, où les Vice-Admiraux d'Angleterre, & des Prouinces vnies des Pays-bas auertis de sa venuë, se trouuerēt pour le saluer & luy offrir des vaisseaux pour son passage. Mais celuy d'Angleterre monstrant le commandement que le Roy son maistre luy auoit enuoyé pour le passer auecque toute sa suite dedans les siens, il accepta seulement vne grande roberge dedans laquelle il se mist auec deux de ses principaux Gentils-hommes. Le reste entra dans ceux de France que M. de Vic Gouuerneur de Calais & Vice-Admiral du Roy auoit fait equiper & preparer. Et faisans tous ensemble voile à sept heures du matin, ils arriuerent à Dowres sur les deux heures apres midy, non sans vn grand bruit meu par vn coup de canon, qui toutesfois n'apporta point de mal. D

Le Marquis de Rosny enuoyé par le Roy de France Ambassadeur en Angleterre.

Ayans pris terre, le Marquis de Rosny s'alla rafraischir & reposer au logis du Comte de Beaumont, où le Gouuerneur & le Maire de Dowre le visiterēt, & puis vn Gentil-homme de la Maison du Roy d'Angleterre, qui luy tesmoigna le contentement qu'il receuoit de sa venuë, & l'excusa de ce que contre la coustume de plusieurs Princes il ne defrayoit personne, priant l'Ambassadeur de ne rapporter point cela à refroidissement ny à manquement d'affection, mais à la consequence, pour la multitude des autres Ambassadeurs, qui venoient en mesme temps de tous costez. Le lendemain il partit de Dowre auec sa suite, qui estoit de trois cens quarante cheuaux, & de douze chariots de bagage: & fut conduit par le Maire de Dowre & ses Archers, auec vn bon nombre de Gentils-hommes Anglois, iusques à Cāterbury. Le Milord Sidney le receūt là selon l'ordre & l'intention qu'il en auoit, & luy bailla des

A barques du Roy qui le porterent par la Tamise au port de Londres, où il porta plus de quatre-vingts carosses qui l'attendoit pour le mener & rendre auec sa troupe aux logis marquez & preparez pour sa reception.

Le lendemain de son arriuée le Milord Cecile Secretaire d'Estat reputé de grande experience & capacité en toutes choses le fut visiter, & luy dist, que le plaisir de la chasse auoit esloigné le Roy de dix ou douze lieuës de Londres, mais qu'en partant il auoit promis de reuenir le mesme iour pour la grande enuie qui le possedoit de le voir & d'entendre des nouuelles du Roy de France son frere. Il ne reuint toutefois que le Samedy apres disner, & s'arrestant en son chasteau de Grenwich, enuoya de là par son grand Veneur le premier Cerf qu'il auoit pris en Angleterre depuis son auenemēt à la Couronne, au Marquis, & luy fist dire qu'il l'attendroit le lendemain pour l'ouyr sur le suiet de sa legation. Le premier Gentil-homme de la Chambre du Roy l'y mena par la Tamise. Le Comte de Northumbelland accompagné des principaux Seigneurs de la Cour, le receut au sortir des barques, & le logea dans vne chambre du

Le Roy luy enuoye le premier Cerf de sa chasse.

B chasteau pour reposer, en attendant que le Roy seroit auerty de son arriuée. Et le grand Chambellan le vint prendre apres pour le conduire vers sa Maiesté, qui luy donna la premiere audience assis dessous vn dais, & sur vne chaire esleuée de quelques degrez, ayant les principaux Officiers de son Estat autour de sa personne, le Chancelier, le grand Thresorier & l'Admiral.

Les discours de ceste audience ne furent que des declarations & protestations de la grande affection des deux Roys l'vn enuers l'autre. Le Mercredy suiuant le Marquis en eut vne seconde à Londres, où il proposa la confirmation des traitez d'alliance entre les deux Couronnes. Et si bien il n'y fut rien respondu pour l'heure, toutefois le Roy d'Angleterre luy enuoya son intention par Cecile au bout de trois iours, à sçauoir, *Qu'il estoit resolu de se conioindre d'vne estroite amitié & alliance auec le Roy tres-Chrestien, & que des lors il estoit prest de confirmer, non seulement tous les Traittez precedens, mais d'en faire de nouueaux, tant & tels que la France les sçauroit desirer.* Intention de laquelle il recognut vne infinité de preuues en dix-sept ou dix-huit iours qu'il seiourna dans Londres. Le Roy luy fit voir toutes les magnifiques richesses & les plus rares

Confirmation des traitez d'alliance entre les deux Couronnes.

C merueilles du Cabinet d'Angleterre, & le fist seoir & manger plusieurs fois à sa table auec le Comte de Beaumont. Tous les principaux de la Cour luy firent des festins. Le Conseil se tint quatre fois en son logis, où estoient le grand Admiral d'Angleterre, le Milord Cecile, & les Deputez des Estats. Et à la fin apres auoir encore eu deux autres audiences, il fut renuoyé auec de pareilles caresses & honneurs qu'on luy auoit fait à sa venuë, & receu pour present du Roy vne chaisne de pierreries.

Present du Roy d'Angleterre au Marquis de Rhosny.

Les Archiducs auoient de leur part enuoyé le Comte d'Aremberg leur Ambassadeur vers ce nouueau Prince. Tandis que celuy de Frāce fut en Angleterre il ne poursuiuit point d'auoir audience. Son indisposition pretenduë l'en excusa. Mais à la fin elle ne peut empescher qu'il ne fut accusé d'auoir cependant fait plusieurs complices d'vne grande conspiration pour saisir le Roy Iacques, le mettre à mort, faire fin, extirper sa lignée & mettre en sa place la Marquise d'Arbelle, laquelle assistée du Roy d'Espagne deuoit estre mariée au Duc de Sauoye, & introduire la liberté de la Religion Catholique. Les principaux autheurs & chefs de ceste conspiration estoient le Milord Cobham Gouuerneur des cinq ports de mer, le Milord Grey son frere, Grif-

Coniuration contre le Roy d'Angleterre descouuerte.

D fin Marckham, Walter Raley, Clerky, Watton, Arthus Gorth, Arthus Sauots, George Brooke, deux Prestres, & quelques autres: lesquels tous ensemble deuoient tirer six cens mille escus d'Espagne: & Cobham, aller querir l'armée destinée pour l'inuasion du Royaume, & à laquelle on auoit promis l'entrée par vn quanton fort propre, qui estoit celuy de Galles. Ils furent descouuerts par Raley, pris & mis prisonniers, & gardes données au Comte d'Aremberg, qui ne s'en peut si bien lauer, qu'il n'en remportast en fin vne tache de mauuaise foy. Mais la contagion qui se promenoit à Londres de maison en autre auec vne extreme desolation, fist differer leur iugement iusques à la fin de l'année, pour penser aux Couronnemens du Roy, & de la Royne.

Les ceremonies s'en firent à Westmynster le 24. iour de Iuillet, quoy qu'auecque moins de pōpe & d'assemblée que ceste solemnelle action ne meritoit, à cause de la fureur de la peste, & furent l'vn & l'autre oingts par l'Archeuesque de Canterbury, qui fist le seruice en Anglois suiuāt l'institution du pays: sçauoir est le Roy, sur le chef III.

Couronnement du Roy & de la Royne.

IACQVES I.

ANS DE IESVS-CHRIST.

sur le front, sur l'estomac, entre les deux espaules, aux bras, aux mains, aux pieds: la Roine sur le chef & sur le col seulement. Henry Prince de Galles leur fils aisné fut pareillement là recognu presomptif heritier & successeur de la Couronne d'Angleterre. Et soudain apres l'execution de la solemnité, le Roy enuoya l'Ordre de la Iarretiere à Frideric Duc de Wirtemberg, par le Milord Robert Spenser, & le Comte Rutland pour donner son nom à vn des enfans du Roy de Dannemarc son beau-frere. A

Henry Prince de Galles declaré heritier d'Angleterre.

Ordre de la Iarretiere enuoyé au Duc de Virtemberg.

Il auoit fait cognoistre au Comte d'Aremberg, auant la descouuerte de la conspiration qui se faisoit par ses menées, que cõme il demeuroit d'accord auec le Roy d'Espagne de la seureté & liberté du commerce entre leurs suiets, aussi se resoluoit-il de n'abandonner la protection & deffense des Prouinces vnies. Suiuant ceste resolution il secourut le Comte Maurice de six mille Escossois. Ce qui fut d'autant plus desagreable au Roy d'Espagne, qu'il se promettoit toute autre chose de l'amitié de ce Roy. Et Taxis son Ambassadeur passa vers le mesme temps en Angleterre, plus pour s'en plaindre que pour autre suiet, encore qu'il publiast que c'estoit pour l'induire à la paix auec son Maistre. Le Roy, qui estoit en vne de ses maisons hors de Londres pour euiter la peste l'y fist venir, & luy donna audience, en laquelle il n'apporta & ne receut rien que des parolles ordinaires d'affection & d'amitié. Mais il en eut vne autre plus particuliere en presence des principaux du Conseil, apres laquelle il pria le Roy qu'il luy permist d'entrer en conference auec tels qu'il luy plairoit de son Conseil, pour auiser aux moyens de quelque Traité qui peust estre autant honorable & profitable à l'Angleterre, comme à l'Espagne. A cét effect le Roy nomma le grand Admiral, Cecile, & quelques autres, qui s'assemblerent en la ville de Hampton. Mais Taxis pressant trop fort pour empescher le secours qui passoit d'Escosse & d'Angleterre és Pays-bas, & le Roy luy ayant faict dire que succedant à la Couronne d'Angleterre comme à vn Royaume nouueau, il s'estoit aussi trouué engagé de succeder à ses interests, qui estoient tels & si grands auec les Prouinces vnies, qu'il ne pouuoit les laisser perdre sans honte & dommage: en fin la conference se rompit sans conclusion, & falut que Taxis s'en retournast comme il estoit venu. B

Taxis Ambassadeur du Roy d'Espagne en Angleterre.

Si tost qu'il fut party de Londres, & la fureur de la peste appaisée le Roy voulut que l'on procedast au iugement des conspirateurs descouuerts au cõmencement de Iuillet, & demeurez iusques alors en seure garde dedans le chasteau de Winchestre. La commission en fut donnée à quinze Seigneurs du Conseil, par la diligence & prudence desquels la conspiration fut verifiée. Le procés veu, ils en representerent l'estat au Roy, qui prist de là subiect de faire en la premiere année de son regne vne grande preuue de deux vertus singulieres, & necessaires aux Roys, sçauoir est de la Iustice & de la Clemence. Sa iustice parut en l'execution de George Brooke & de quelques vns de ses complices, entre lesquels estoient deux Prestres: & sa Clemence flamboya sur le poinct qu'on deuoit executer les plus coulpables. Le Milord Grey, & Griffin Marckham auoient esté condamnez à la peine digne de leurs crimes, & le iugement prononcé par le grand Chancelier suiuant les cõclusions du Procureur general, portoit que leurs corps seroient mis en quatre quartiers, leurs cœurs arrachez, leurs entrailles & parties honteuses iettées au feu, & leurs testes esleuées sur la Tour de Londres. Le Roy iugeant plus Royal de conseruer que de perdre vn citoyen, en disposa autrement. Il enuoya vn escrit de sa main au Maire de la Prouince de Hamp pour faire suspendre & arrester l'execution. Ce qui se pratiqua toutefois de sorte, que les condamnez furent menez sur l'eschaffaut les vns apres les autres, confesserent leur trahison auec vne repentance extreme, & demandans pardon au Roy, à la Royne, & au Prince de Galles, dirent adieu au monde, & mirent la teste sur le bloc comme pour attendre le coup du bourreau. Mais en mesme temps on les tira par dessous l'eschaffaut pour les rendre à la prison, & leur fit-on entendre que le Roy leur donnoit la vie, non pas la liberté. C D

Commissaires deputez pour trauailler au procez des Conspirateurs.

Clemence du Roy enuers les principaux d'entr'eux.

Cependant Taxis estant arriué dans l'Espagne, le Roy Philippe troisiesme du nom depescha le Connestable de Castille pour aller en Flandre vers l'Archiduc, & de là passer en Angleterre, pour mettre la derniere main à l'œuure de la paix. Le Roy de France aduerty de son acheminement par Bordeaux manda au Mareschal d'Ornano de le bien receuoir. Il vint apres iusqu'à Paris, vid le Roy au Louure, fist la reuerence à la Royne, & fut conduit le lendemain à Sainct Germain en Laye, pour saluer Monsieur le Dauphin. Quoy faict il alla plus outre descendre au Palais des Archiducs,

Le Connestable de Castille deputé pour conclure la paix en Angleterre.

IACQVES I.

ANS DE IESVS-CHRIST.

A chiducs, & delà s'achemina en Flandres. Mais auant qu'il paruint en Angleterre, le Marquis de Lullins y arriua Ambassadeur pour le Duc de Sauoye vers le Roy Iacques, & le Roy Iacques aduerty de la mort de Madame la Duchesse de Bar sœur du Roy de France, enuoya des premiers le consoler en sa douleur.

Ambassadeur du Duc de Sauoye en Angleterre. Mort de la Duchesse de Bar.

Il luy restoit deux choses pour commencer les affaires de son Royaume: son entrée dans la ville de Londres, & l'assemblée des Estats generaux. Pour le regard de son entrée, il ne la voulut faire, qu'il n'eust au prealable mis ordre & police en la Religion, & chassé par Edict les Iesuites & autres Religieux demeurez dans le Royaume, souz quelque esperance qu'il seroit plus doux enuers eux que la Royne sa deuanciere, & souz l'asseurance du pardon general publié à son aduenement. Il y en auoit de deux sortes, les vns prisonniers, & les autres libres. Pour ceux-cy il leur commanda de sortir des terres de son obeyssance, dans le dix-neufiesme de Mars ensuiuant à peine de la vie: & pour ceux-là, il ordonna qu'ils seroient embarquez en l'vn des ports de l'Isle le plus commode, & renuoyez hors le Royaume le plustost B que faire se pourroit, auec deffence aux vns & aux autres de n'y reuenir sans permission & congé, sur peine d'encourir la punition portée par l'Edict. Ce qu'il declara faire par necessité, & pour ne retomber aux perils que sa personne & son Estat auoient échapé l'année precedente par la conspiration des gens de cette conditiõ.

Bannissement des ecclesiastiques hors d'Angl.

Apres l'execution de cét Edict, & le vingt cinquiesme du mesme mois de Mars, il fit son entrée dans sa capitalle ville. Tous les endroits où il deuoit passer estoient embellis d'arcs triomphaux, à chacun desquels on le salua d'vne harangue, & ce qui porta plus de magnificence, fust la richesse des ornemens Royaux, & la somptuosité des habillemens des Seigneurs & des Dames. Il crea de là le grand Thresorier Cõte de Dorset, & le Milord Haward Comte de Northampton. Et apres qu'il eut dõné deux ou trois iours aux allegresses & resiouyssances publiques, il ouurit les Estats generaux du Royaume, lesquels il auoit conuoquez. On fit en iceux plusieurs grandes deliberations pour les affaires de l'Estat, & encore pour les differens particuliers, & y fut resolu qu'il n'y auroit qu'vne seule forme de Religion, & que ceux qui ne s'y voudroient conformer vuideroient le Royaume. Il y proposa pareillement de sa C part, le changement du nom de Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, en celuy de Roy de la grande Bretagne. Et quoy que l'assemblée du Parlement ne peust estré induite à receuoir sa proposition: si ne laissa-t'il incontinent apres de prendre ce tiltre en ses monnoyes.

Entrée du Roy à Londres.

Il auoit enuoyé son Ordre au Duc de Wirtemberg. Il l'enuoya aussi au grand Duc de Florence & le Connestable de Castille, à qui le Roy d'Espagne auoit baillé commission pour traiter la paix, transporta vers le mesme temps son pouuoir au President Richardot, à Taxis, & à deux autres, lesquels passans la mer entrerent en conference auec le Comte de Dorset grand Thresorier, le Comte de Nottingham grand Admiral, la Comte d'Ouonne Vice-Roy d'Irlande, le Comte de Northampton & Cecile premier Secretaire, deputez du Roy d'Angleterre. Et apres la resolution de quelques difficultez touchant les conditions auancées tant d'vne part que d'autre; ils conclurent finalement le traicté, dont les articles furent escripts & signez par les deputez, & neantmoins la confirmation d'iceux remise a la venuë du Connestable de Castille. Les principaux estoient.

Paix entre les Roys d'Angl. & d'Espagne.

D I. Qu'il y auroit entre l'Angleterre & l'Espagne bonne amitié, trafic, commerce & nauigation libre pour tous leurs suiets respectiuement en toutes leurs terres & mers de leurs obeyssance, sans en rien excepter.

II. Que les marchands Espagnols pourroient aborder aux ports & haures d'Angleterre iusques au nombre de six vaisseaux seulement, & ce pour le temps de peu iours.

III. Que les Anglois ne seroint point recherchez en Espagne pour le fait de leur conscience, & si quelque scandale s'y commettoit, le Roy d'Angleterre promettoit en parole de Prince, qu'il en feroit iustice.

IV. Et, Que pour le regard des Estats de Hollande & Helande, les choses demeureroient en l'estat qu'elles estoient à present, soit pour les villes cautionnaires, ou autres articles du Traité de la feuë Roine d'Angleterre auec eux, sans reuocation des gens de guerre, ou prohibition d'y aller: & demeureroit le trafic, comme, cõmerce, & nauigation libre entre l'Angleterre & lesdits Estats, suiuant les anciens Traitez

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. IV. 1605.

Le Connestable de Castille passa par apres en Angleterre pour confirmer ces articles. Mais le Royaume ne iouyt pas longuemẽt du repos qu'il en esperoit par le dedans aussi bien que par le dehors, sans estre troublé de l'esclair d'vne espouuentable tempeste. Car le Roy d'Angleterre ayant derechef conuoqué les Estats au vingtcinquiesme iour d'Octobre mil six cens cinq, il descouurit vne autre conspiration estrange à l'encontre de sa personne & de tous les principaux de son Royaume, par la confession d'vn Gentil-homme nommé Guy Faukes: lequel surpris de nuict à la porte de la salle du Palais, où se deuoit le lendemain faire l'ouuerture du Parlement auoüa que l'assemblée tenant il auoit entrepris de mettre le feu dedans vn grand buscher de fagots & plusieurs barils pleins de poudre à canon, lesquels furent trouuez enfouys dessous afin de l'enueloper toute en vne ineuitable ruine: & nomma pour complices de son dessein Thomas Vinter, Robert Catesby, Thomas Percy, Iean & Christophle Vright, & quelques autres, lesquels aduertis de sa prise, sortirent secretement de Londres & s'enfuirent iusqu'en la Comté de Warwic, où fortifiez de Graund, d'Euerard Digby, & de plusieurs autres de leur faction, ils resolurent d'executer à force d'armes, ce qu'ils n'auoient peu par leurs menées occultes, & pour couurir & pallier leur reuolte, choisirent le specieux pretexte de la Religiõ. Mais les Officiers & Gouuerneurs Royaux les poursuiuirent si viuement en toutes leurs traces, qu'en fin le Comte de Worcestre les accula dans Hobbeac, maison forte d'vn Gentilhomme Anglois, où leur poudre mesme laquelle ils seichoient auprès du feu pour se defendre, s'allumant d'vne petite bluette en emporta trois ou quatre, & causa tel estonnement à tous les autres qu'ils se laisserent prendre en vie, conduire prisonniers à Londres, & serrer dedans la Tour, excepté Catesby qui mourut d'vne arquebusade, & Percy, qu'vne blessure d'espée, laquelle il ne voulut iamais souffrir qu'on luy pensast, fit trainer iusques au troisiesme iour,

Conspiration des poudres descouuerte. Autheurs de la conspiration. S'enfuient de Londres. sont poursuiuis. & partie tuez, partie pris prisonniers.

Cependant l'ouuerture des Estats ne laissa de se faire, & le Roy Iacques ayant recognu deuant toute l'assemblée que comme il leur auoit l'année precedente rendu graces au mesme lieu pour l'incroyable allegresse & bien-veillance qu'ils auoient apporté à sa declaration & reception: aussi maintenant deuoit-il auec beaucoup plus de subiect les rendre à vne bien plus grande personne, sçauoir est à la Prouidence diuine, pour le benefice d'vne tant admirable protection enuers luy, les siens & son Royaume: il congedia le Parlement, renuoya les Gouuerneurs en leurs Prouinces, afin de retenir par leur authorité ceux qui pourroient courir au remuëment, & differa la tenuë des Estats au commencement de l'année suiuante, pour donner ordre au chastiment & punition des coulpables.

Ouuerture des Estats d'Angl.

Ceux qu'on soupçonnoit participans de l'entreprise furent incontinent saisis & mis en prison: Le Comte de Northumbelland, le Baron de Maintaigu, les Seigneurs de Morgant, de Threse, de Stotton, & autres. Et sur la fin du mois de Ianuier mil six cens six, huit des principaux conspirateurs Euerard Digby, Graund, Ambroise Rucuod, Robert & Thomas Vinter freres, Robert Cay, Robert Battes seruiteur de Catesby, & Guy FauKes, amenez deuant leurs iuges, ouyrent prononcer l'Arrest de mort cõtr'eux, l'execution duquel se fist le troisiesme & dernier iour du mois, en sorte qu'estans pendus l'vn apres l'autre, le bourreau coupa la corde deuant qu'ils eussent rendu l'esprit, les estendit sur vn eschaffaut, leur coupa les parties honteuses lesquelles il ietta dans le feu, leur ouurit les estomachs dont il tira les cœurs, & leur en battit les ioües, brusla leurs entrailles, leurs trencha les testes qui furent fichées sur le pont de la Tamise, & diuisa leurs corps en quatre quartiers, lesquels on attacha par diuerses Prouinces & contrées du Royaume, afin de seruir d'exemple & d'espouuantement aux autres traistres.

1606. Conspirateurs executez.

Le vingtneufiesme de May suiuant Henry Garnet Iesuite accusé d'auoir ouy quelques-vns des conspirateurs en confession, fut pareillement executé comme eux, & prest à mourir dist au peuple, selon qu'escrit Iansonius Allemand, Que de vray Catesby luy auoit bien dit qu'il auoit tenu vn conseil secret auec d'autres, pour aduiser aux moyens de restablir la Religion Catholique en Angleterre, mais que iamais il ne luy auoit declaré qu'elle estoit leur entreprise. Qu'il abhorroit & detestoit la conspiration laquelle ils auoient faite, & mouroit auec vn regret extréme qu'elle fust entrée dedans l'ame des personnes Catholiques. Toutesfois qu'il prioit Dieu que ce fust son plaisir de terminer toute la haine que les Anglois portoient aux Ecclesiastiques

Execution du pere Garnet Iesuite.

auecques sa vie. Mais le Roy d'Angleterre a luy mesme escrit depuis, qu'il fut publi-
A quement & suffisamment conuaincu de la trahison, auant qu'on l'executast. Ce qui fut suiuy d'vn second bannissement de plusieurs Ecclesiastiques hors du Royaume, & de la mort d'Oldcorne autre Iesuite accusé d'auoir dit & soustenu, depuis la punition des coniurateurs, qu'il ne falloit pas tenir leur entreprise moins bõne & louable, que si elle eust honteusement succedé, d'autant que l'on en auoit iadis assez veu des sainctes & des vertueuses, lesquelles auoient eu de fort sinistres & mauuais euenemens.

En la preface de son Apologie.

Mais afin de preuenir tels malheurs à l'aduenir, il fut en l'assemblée des Estats prescript vne forme de serment à tous les Catholiques demeurans en Angleterre, tant Prestres que Laics, par laquelle on les obligea de iurer & declarer en leurs consciences, deuant Dieu & le monde, Que le Roy Iacques leur souuerain Seigneur, estoit legitime Roy d'Angleterre, & de toutes les autres terres & Seigneuries, & que le Pape ny de son estoc, ny par aucun titre de l'Eglise, ou du Siege Romain, ou par aucune autre voix que ce fust, n'auoit authorité ny puissance quelconque de le deposer, ou
B disposer d'aucuns de ses Estats & Royaumes, ny de donner pouuoir à aucun Prince estranger d'enuahir & troubler ses pays, ou de deliurer aucuns de ses suiets de l'obeissance & fidelité qu'ils luy deuoient, ny de leur bailler permission de prendre les armes, esmouuoir seditions & reuoltes, ou faire aucun acte de force & de violence quel qu'il fust contre sa royalle personne, son Estat ou Gouuernement, ou contre aucuns de ses suiets dans l'estenduë de ses terres.

Serment que iurent les Catholiques d'Angleterre.

Georges BlacKwell Archiprestre en Angleterre, les Prestres & Gentils hommes, & generalement tous les Catholiques Anglois presterent ce serment. Dequoy le Pape Paul cinquiesme aduerty leur enuoya certain Bref datté du vingt-vniesme iour d'Octobre, lequel toutesfois, à ce qu'escrit le Roy d'Angleterre en son Apologie, fut trouué si cru par eux tous, qu'ils creurent fermement de premier abord, que ce n'estoit qu'vn libelle diffamatoire attribué faussement au Pape, & cõtrouué par ceux qui ne luy vouloient point de bien. Mais l'année d'apres, il leur en addressa derechef vn autre datté du vingt-iesme iour d'Aoust, lequel donna de l'exercice à beaucoup de plumes, & fut le suiet d'vne infinité d'escripts, diuersement dressez pour
C & contre le susdit serment.

Bref du Pape Paul V. aux Catoliques Angleterre.

Cependant & sur la fin de Iuillet mille six cens six Christierne quatriesme du nom Roy de Dannemarc fist vn voyage en Angleterre pour voir le Roy, la Royne sa sœur, & ses nepueux. Aduertis qu'il deuoit arriuer, ils vinrent au deuant de luy iusques à Grauesinde, & delà l'emmenerent ioyeusement iusqu'à Londres, ou il passa prés d'vn mois auec eux en toutes sortes d'allegresses & de festes honorables. Quelque temps apres son depart, & vers le commencement de l'an mil six cens sept, l'Angleterre se veid attaquée d'vne espouuentable inondation de la mer, qui s'enfla & deborda si estrangement à la fin du mois de Ianuier, que rompant en diuers endroits les dunes & les leuées, elle fist de tres-grandes ruines & dommages par le plat pays. De premiere furie elle entra dans la Comté de Sommerset par l'emboucheure du fleuue de Seuerne, où en moins de deux heures elle courut & couurit prés de dix lieuës de terre, La cinq bourgades furent enseuelies sous ses ondes auec vn grand nombre de bestail. La ville de Bristow, fort grãde & renommée pour le trafic se ressentit de cest excez. La Prouince de Norfolc y perdit trois autres villes, celle de Mõ-
D mouth au païs de Galles vingt-cinq paroisses: & celles de Gloecestre & d'Hereford ne peurent mesmes estre si diligemment secouruës que la violence de l'eau ne leur apportast vne grande desolation.

Le Roy de Dannemarc en Angleterre.

1607.

V.

Mais ce desbord ne peut pas noyer la grande affection que le Roy d'Angleterre auoit de voir les Estats des Prouinces vnies, desquelles il estoit le Protecteur, iouyssans des fruicts & commoditez de la mesme paix, qu'il auoit n'aguere faite entre ses suiets & les Espagnols. Aduerty que le Roy tres Chrestien n'auoit ennoyé M. le President Ianin & les sieurs de Bussenual & de Roissy vers lesdits Estats, afin d'en traiter, il y enuoya pareillement le sieur Richard Spenser Baron, & Rudolphe Weinuod ses Ambassadeurs: lesquels estans arriuez à la Haye en Hollande sur le commencement du mois de Iuillet, negotierent si bien & si diligemment depuis, qu'apres plusieurs longues disputes & conferences tant d'vne part que d'autres, il y eut en fin vne treue accordée.

Propositions de paix entre le Roy d'Espagne & les Estats des Prouinces vnies

IACQVES I.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1608.

La resolution toutesfois ne s'en confirma pas si-tost. En attendant le Comte de Tyron, Chef des Catholiques rebelles en Irlande, le Baron d'Ongannon son fils, & le Comte de Tirconnelle, voyans que le Roy d'Angleterre fortifioit quelques ports de l'Isle, & qu'on disoit partout qu'il vouloit entierement la repurger de toutes matieres de sedition & de reuolte, ils en conceurẽt vne telle espouuente & frayeur qu'ils trauerserent subitement en France, & delà se retirerent en la Cour des Archiducs, où ils furent honorablement receus, & firent publier qu'ils n'estoient fugitifs que pour la Religion. A quoy le Roy d'Angleterre respondit luy-mesme depuis par vn escrit, dans lequel il declara, Que c'estoient des ingrats & meconnoissans : Que la Royne d'Angleterre & luy les auoient esleuez aux dignitez qu'ils tenoient, &, Que c'estoit pour des causes particulieres & dependãtes de l'Estat, qu'ils s'en estoient fuis. Cepẽdant ils passerent de Bruxelles à Rome: & fut vn tel ordre mis par toute l'Irlãde, que quelques Seigneurs de leur faction s'estans esleuez, & saisis d'aucuns chasteaux & places fortes, les Anglois les poursuiuirent viuement, & les presserent de façon que destitués de tout le secours qu'ils attendoient de dehors, force leur fut à la fin de se remettre au premier chemin de leur deuoir. A

Fuite des Comtes de Tiron & de Tirconnelle hors d'Irlande.

Ordre mis en l'Irlande par le Roy

Colonies d'Anglois en la Virginie.

Gautier Raleg ayant descouuert la Virginie dés le regne de la Royne Elizabeth y auoit mené quelques Colonies d'Anglois pour la peupler. Il y en retourna vers ce mesme temps vne autre, sous la conduite de Wincfeld, qui s'abitua dedans la partie Meridionale. En les propositions de la Tresue ayans continué iusques à l'an suiuant entre les deputez des Archiducs de Flandres, & des Estats des Prouinces vnies, la resolution s'en conclud finalement pour douze années. Ce qui acheua de mettre toute l'Europe en Paix, & la Paix en honneur par toute la Chrestienté. Mais la France, à qui la meilleure part de cette Paix estoit aussi-bien & iustement deuë comme à l'Angleterre, pensa bien incontinent aperceuoir la sienne troublée par la mort de Henry quatriesme son bien-aimé Prince & Seigneur. Il auoit fait couronner la Royne le Ieudy treiziesme Iour de May mil six cens dix en l'Eglise Royale de Saint Denys: Le lendemain que l'on estoit le plus empesché de penser aux honneurs que la ville de Paris luy vouloit rendre à son entrée, il fut malheureusement & proditoirement tué dedans la ville mesme de Paris. Ce qui mist generalement tout le Royaume en vne grande desolation & crainte. Mais la prudence de la Royne empescha que le funeste coup n'eust point de suite: & estant declarée Regente du Royaume, & de la personne de LOVYS XIII. du nom fils aisné du defunt & d'elle, en recognut bien-tost vn grand adoucissement dans les miseres que chacun aprehendoit. B C

1609.

1610.

Mort de Henry IV. Roy de France & de Nauarre. auquel succede Louys son fils XIII. du nom sous la Regence de la Royne sa mere.

Dueil general en Angleterre pour la mort du Roy. Henry premier fils du Roy d'Angleterre declaré Prince de Galles.

Le Roy d'Angleterre, entre tous les Princes amis de la France, en eut des premiers la nouuelle, estant à la chasse. Et son ressentiment fut tel qu'il en commanda sur le champ vn dueil general par tout ses Royaumes, fist vne depesche à son Conseil estant à Londres pour cest effect, renouuella les Edits contre les Catholiques, & craignant que la ceremonie de la declaration de Henry son premier fils, Prince de Galles ne fust aussi troublée par quelque sinistre accident, leur commanda de s'esloigner de dix lieuës de l'assemblée, & aux Prestres de sortir du Royaume. Il enuoya par apres le Milord Wotton son Ambassadeur en France, pour se condouloir de ceste mort auec le nouueau Roy, pour luy desirer accroissement de grandeur & de prosperitez, & pour luy presenter l'Ordre de la Iarretiere, dont la ceremonie se fist le iour de Sainte Croix à Vespres dedans l'Eglise des Fueillans. D

Ordre de la Iarretiere enuoyé au Roy de France.

VI.

Mort de Henry prince de Galles.

Mais si l'affliction fut grande entre les François à cause de la perte d'vn si puissant & si redoutable Prince, le Roy d'Angleterre, la Royne & tous leurs suiets n'en conceurẽt pas vne moindre quelque tẽps apres pour le trespas de Henry Prince de Galles leur fils. Vn Astrologue auoit predit qu'il ne passeroit pas le mois d'Octobre de l'ã 1612. sans tomber malade, & que s'il en rechappoit, il acquereroit quelque iour vne grande reputation. La maladie l'attaqua sur la fin du mois predit, mais le combatit si violemment qu'en fin elle l'emporta le 6. de Nouẽbre ensuiuant. Le conuoy de ses funerailles se fist le 7. de Decẽbre auec ceste grande pompe. Cent personnes de basse condition vestuës de noir marcherent en teste, vingt-quatre Chantres habillez d'ornemens Ecclesiastiques allerent apres. Six bannieres suiuie de six cheuaux de parade derriere eux. Au plus pres du corps furent portées les armes du Prince. Sa figure faite de cire aussi portée dessus le cercueil, en vn carrosse tiré par six cheuaux bardez

de veloux noir : & six Seigneurs, trois de chasque costé tenants vn poisle pour cou-A urir le carosse, derriere lequel Charles Duc d'Yorc frere du defunt chemina seul, & apres luy quelques Comtes & Seigneurs du pays, & les Gentilshommes de la Maison du Prince.

Frederic V. du nom Comte Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire estoit passé quelque temps deuant en Angleterre pour espouser Madame Elizabeth, Princesse d'Angleterre, sœur vnique de ce Ieune Prince. L'on luy fit de grandes caresses à son arriuée & le Roy d'Angleterre ayant conuoqué le Chapitre des Cheualiers de l'Ordre de la Iarretiere, il fut arresté qu'il y seroit receu Cheualier auec le Prince Maurice de Nassau. Mais la douleur & l'affliction qu'auoit apportee la mort du frere de la Princesse, en fist differer la ceremonie iusques à l'année suiuante, aussi bien que l'accomplissement du mariage.

1612.

Frederic Comte Palatin en Angleterre pour espouser Elizabeth fille du Roy.

Est receu Cheualier de la Iarretiere

Cependant à cause que le Prince Maurice estoit en Hollande, sur l'aduis qu'il eut de son Election, il enuoya pouuoir au Comte Guillaume de Nassau pour comparoistre en son nom à la ceremonie. Au iour de laquelle assigné à Windesore le quatriéB me de Feurier, le Roy desirant qu'il receust l'Ordre, il depuita Garter son premier Heraut d'armes auec vne commission au Cheualier Vinuod son Ambassadeur en Hollande pour le luy presenter, & des lettres de sa part, dont voicy la copie mise en François.

Ordre de la Iarretiere enuoyé au Prince Maurice en Hollande.

Mon Cousin, l'estime de vos vertus, & les preuues remarquables de vostre vaillance, que vous auez monstrée en la deffence tant des Prouinces vnies de si long-temps & d'vne si ferme alliance alliées à nos Royaumes, que de la Religion qui nous est commune auec lesdites Prouinces, ont il y a long-temps excité en nous vn desir de pouuoir trouuer vne bonne occasion pour tesmoigner l'honneur que nous vous desirons & portons. Ayant donc fait celebrer le Chapitre des Cheualiers & Confreres de nostre Ordre de la Iarretiere, & en iceluy fait election de nostre Cousin & gendre à venir l'Electeur Comte Palatin, pour estre des Cheualiers & Confreres de nostredit Ordre: nous auons trouué bon auec le consentement de tout le Chapitre, de vous adioindre à luy. Laquelle election estant faite selon nostre desir nous vous auons enuoyé selon l'vsage de nos ancestres les marques de l'Ordre; & auons commandé au Cheualier Vinuod nostre Ambassadeur vers Messeigneurs les Estats, de les vous presenter, & vous en reuestir: & au Sieur Garter premier Herault d'armes, de faire ce qui y appartient. Il vous plaira d'accepter l'offre en signe de nostre affection, que nous ne manquerons pas de continuer par toutes autres marques de bien-veil-C lance, selon que les choses & occasions le porteront: & ce de la mesme affection, que demeurons vostre tres-affectionné Cousin, IACQVES. De nostre Cour de Westmynster le 24. Decembre 1612.

Lettres que le Roy d'Angleterre luy escriuit.

Le temps donc de la ceremonie approchant, le Roy d'Angleterre reuenu de Roystum à Londres partit de Westmynster, & se rendu à Windesore le Samedy lendemain de la Chandeleur mil six cens treize. Le Dimanche iour assigné pour la feste, le Chœur de la Chapelle de Windesore fut paré selon la coustume gardée en telle action, les Armoiries & banderolles estans au dessus de la Chaire de chaque Cheualier. Et les Officiers de l'Ordre poserent sur les Sieges qui estoient deuant l'Autel les Escussons des Cheualiers decedez depuis la derniere feste, sçauoir est celuy du comte de Satisbury premierement, puis l'Escusson, la Banniere, l'armet & le Sceptre d'or de feu Henry Prince de Galles, fils du Roy. Quoy fait le Doyen & les Chanoines ayans eu aduis que le Roy & les Cheualiers partoient de la Salle du chasteau pour D venir à la Chapelle, ils allerent les receuoir à la porte, où ils se mirent comme en procession deuant les cheualiers qui marchoient deuant le Roy deux à deux, ayans tous de grands manteaux de veloux violet, & leur grand Ordre de pierreries lié à la iambe gauche. Apres que le Roy fut entré, il s'asseist dans sa chaire, posée à main droite du Chœur, auec vn daiz au dessus. Assez prés de luy se mist le Prince Charles son fils, aussi dedans sa chaire. A l'autre costé du Cœur estoient la chaire du Roy de Dannemare, & au dessus ses armoiries, puis celle du Comte Palatin, du Prince Maurice, de l'Amiral d'Angleterre, & en suite de tous les autres Cheualiers selon l'ordre de leur reception.

1613.

Chappelle de VVindesore paré pour la ceremonie de l'Ordre.

Le Roy & les Cheualiers y arriuent.

Estans tous assis le seruice diuin fut commencé à leur mode. Pendant lequel l'Electeur Palatin se presenta à la porte de la Chapelle, ayant par dessus son habit vne longue casaque de rouge cramoisy. Les Officiers de l'ordre l'allerent receuoir, por-

Reception de l'Electeur Palatin en l'Ordre.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

tans son manteau, l'Ordre & les autres marques: Et en le receuant, ils le deuestirent de sa casaque, puis le conduirent à l'Autel en grande ceremonie. Delà ils le menerent faire la reuerence au Roy, & par apres en son siege, où ils luy vestirent le grand manteau, & luy lierent le grand Ordre à la iambe gauche. En mesme temps le Doyen de Windesore se ioignant aux Officiers luy presenta le Liure pour prester le serment. Sur lequel il mist la main, & promist d'obseruer les Statuts de l'Ordre, en tant qu'ils ne preiudicieroient point à l'authorité de l'Empire. A

Et du Comte Guillaume de Nassau pour & au nom du Prince Maurice.

Apres, le Comte Guillaume de Nassau s'estant aussi presenté à l'entrée pour & au nom du Prince Maurice & les deux plus anciens Cheualiers precedez des Officiers l'allerent receuoir, & luy mirent sur le bras la casaque. On portoit deuant luy le manteau, & toutes les autres marques d'vn Cheualier. Il fut conduit comme l'Electeur, fit la reuerence au Roy, & delà fut seoir en sa Chaire, au deuant de laquelle on mist le manteau & les marques susdites. Puis il presta le serment d'obseruer aussi les Statuts de l'Ordre, excepté ce qui seroit contraire à l'authorité des Prouinces vnies.

Offrande.

Cela fait, on alla à l'offrande. L'Euesque d'Ely s'estant mis deuant l'Autel auec vn bassin d'or, le Roy precedé des Officiers de l'Ordre fut presenter la sienne qui consistoit en pieces d'or & d'argent batuës expres. Le Prince Charles son fils, & l'Electeur le suiuirent: puis le Comte Guillaume, & l'Admiral: & apres eux tous les Cheualiers deux à deux. B

Le seruice acheué l'on commença à sortir en forme de procession. Le Doyen & les Chanoines psalmodians alloient les premiers. Puis les Officiers de l'Ordre, les Cheualiers deux à deux, & le Roy Au deuant duquel le Milord Russel portoit l'espée. Ils sortirent ainsi de la Chapelle, trauerserent la court, & entrerent en la grande Salle du chasteau, où le festin estoit preparé.

Festin.

Au haut bout de la Salle estoit la table du Roy, où il disna seul. Prés de luy en vne autre table s'asseirent les Cheualiers deux à deux, & à trois pas les vns des autres, où l'on les seruit chacun à part. Et en d'autres endroits du chasteau furent aussi traitées & seruies particulierement diuerses personnes qui auoient assisté à cette ceremonie, suiuant la coustume. Entr'autres l'Ambassadeur des Estats, auquel le Roy enuoya dire par le Milord Knolis, qu'il alloit boire à la santé de Messieurs les Estats, & qu'il ne partist d'aupres de luy sans luy auoir veu faire raison, ce qu'il fist. Puis il enuoya encor le Milord Russel, auec charge de luy dire qu'il auoit beu à la santé du Prince Maurice, & qu'il luy en fist encore de mesmes. Alors l'Ambassadeur l'en remercia fort, & luy & ceux qui l'accompagnoient, auec reuerences & remerciemens de l'honneur qu'il leur faisoit, beurent à la santé de sa Majesté. C

Nombre des Cheualiers de la Iarretiere.

Le mesme Ambassadeur auant que le Roy sortist de table, se rendit prés de luy, où il eut plusieurs deuis sur l'institution de l'Ordre de la Iarretiere. Et entr'autres le Roy dit, Qu'il n'y auoit iamais eu en vn mesme temps que vingt-six Cheualiers, desquels estant le Chef, il faisoit le vingt-septiesme: ce qui auoit tousiours maintenu l'Ordre en grande reputation. Qu'auant cette creation ils n'estoient que vingt-quatre. Qu'il estoit bien aise d'auoir en sa Confrairie le plus vaillant & renômé Capitaine de ce têps, qui estoit le Prince Maurice. Et qu'il luy auoit enuoyé l'Ordre qu'auoit porté iadis le Roy tres-Chrestien Henry IV. le plus valeureux Prince de son siecle.

Vespres en Anglois.

Apres plusieurs autres semblables discours, le Roy entra dans sa chambre auec tous ses Cheualiers, qui y demeurerent auec luy iusques sur les quatres heures, puis retournerent en mesme ordre à la Chappelle, où Vespres furent dites en Anglois. Lesquelles finies, chacun se retira. Et dés le lendemain toute la Cour reprist le chemin de Londres. D

Ceremonies de la reception de l'Ordre de la Iarretiere par le Prince Maurice.

D'autre costé le Heraut Garter estant arriué à la Haye en Hollande, & ayant rendu au Prince Maurice les Lettres du Roy d'Angleterre rapportées cy-dessus, on prepara incontinent ce qui estoit necessaire, pour la ceremonie de sa reception de l'Ordre qui se fit le mesme iour qu'à Windesore. Les gardes de ce Prince, les compagnies du Prince Henry son frere & le Regiment François du Comte de Chastillon, furent rangez en la basse court du Palais des Comtes de la Haye. Les Bourgeois & Habitans se rinrent en la court de deuant. Depuis le logis du Prince iusques à la ruë de la Ha'stege, ce ne furent que canons gros petits & moyens, auec quantité de ronneaux empoissez. On en mist aussi deuant les logis des Ambassadeurs.

Sur les trois heures apres midy l'Ambassadeur d'Angleterre, & le Heraut Garter, A accompagnez d'vn bon nombre de Gentils hommes Anglois, allerent de leur logis en celuy du Prince Maurice. Ils furent honorablement receus à l'entrée par le Prince Henry, & conduits vers le Prince son frere, qu'ils trouuerent assisté de plusieurs de ses parens, Comtes & Seigneurs & de la Noblesse Hollandoise. Messieurs les Estats Generaux, puis les Conseillers d'Estat, se rendirent en mesme temps en la chambre du Palais, où se deuoit faire la ceremonie. Et les Seigneurs deputez pour aller querir le sieur de Refuge Ambassadeur du Roy tres-Chrestien s'estans transportez en son logis, ils l'acconduirent aussi en ladite chambre, où il prist sa place ordonnée au haut bout de la table.

Peu apres, le Prince Maurice partit de son logis pour aller en la mesme chambre. Douze Trompettes alloient deuant luy. Plusieurs de la Noblesse le suiuoient deux à deux. Les Sieurs deputez des Estats marchoient apres. Puis le sieur Garter premier Heraut d'armes, vestu de sa cotte de veloux de pourpre aux Armoires du Roy d'Angleterre: lequel portoit en ses mains vn estuy de veloux vert, où estoit le grand Ordre, & la medaille de S. George Apres luy le Prince Maurice, & l'Ambassadeur d'Angleterre: le Prince Henry, & le Prince de Portugal son beau-frere: les Comtes de B Nassau & de Lippe, & plusieurs autres Seigneurs. Tout cela passa en bon ordre par la basse court entre les rancs des Soldats, iusques au Palais des Estats.

Estans entrez dans la chambre, & les salutations faites, chacun prist place aux lieux qui auoient esté ordonnez. Le Prince s'asseit au costé gauche de l'Ambasseur de France qui estoit au haut bout de la table L'Ambassadeur d'Angleterre se mist au milieu d'icelle vis à vis du President de la Chambre, ayant à sa gauche le Heraut Garter. Et apres que silence fut fait, il prononça cette Harangue, qui se void apportée dans les Memoires de nostre temps. Desquels à faute d'autres Historiens qui ayent traité plus particulierement les affaires d'Angleterre, ie seray contraint d'emprunter aussi la plus part des narrations suiuantes.

Harangue de l'Ambassadeur d'Angleterre.

Messieurs, par ce que i'ay cy-deuant proposé en cette Assemblée pur la charge du Roy mon Maistre vostre N. T. on à peu entendre l'opinion de sa Maiesté touchant l'Ordre de la Iarretiere, le voulant conferer à Monseigneur le Prince Maurice: & aussi les raisons, sur lesquelles son opinion est fondée. Estant sa personne n'aguere esleue à ce. par la commune voix de toute la Confrairie, & iointe à Monsieur l'Electeur le Comte Palatin. Sa Maiesté a trouué bon de nous donner charge de luy presenter les marques dudit Ordre, & nous a au- C *ctorise à ce faire par ses Patentes seellées de son grand seau d'Angleterre. Lesquelles nous vous presentons, en vous priant s'il vous plaist de les faire lire.* Sur ce il donna au President la Commission laquelle fut leuë par le Greffier des Estats: Puis continuant sa Harangue il dist. *L'honneur de cette Ordre porte; & c'est la coustume de tout temps; de l'enuoyer hors d'Angleterre par Seigneurs expressement depeschez à cela, estans du mesme Ordre, ou bien iugez par leurs merites capables d'en estre, & de grande qualité. Mais d'autant qu'on iugeoit que les ceremonies, dont on se sert ordinairement en tecy, ne s'accorde pas bien auec la discipline de vos Eglises; & que les conditions d'icelles ne se conforment pas partout à la police de vostre Estat: sa Maiesté a trouué bon, pour euiter tout scandale, de faire presenter cet Ordre sans pompe ou magnificence exterieure. Nous, pour nous descharger de nostre deuoir, auons iugé cette place (sous vostre bon plaisir) la plus propre à faire l'offre, en presence de vos Seigneurs: ausquels comme representans la souueraineté de cet Estat; il plaira d'estre tesmoins oculaires de l'honneur; que le Roy de la grand' Bretagne vostre* D *tres-grād amy & cōfederé fait au General de vos armées, Gouuerneur de vos Prouinces; & aussi au corps de vostre Estat, duquel chacun, auquel il touche, en a sa part. Sa Maiesté ne pourroit donner plus grande asseurance, ny de son affection au salut de ses Prouinces, ny de la ioye qu'il a de voir vos affaires, apres tant de tempestes, amenées au haure de repos: ny de son desir cordial, que l'alliance qui est entre sa Couronne & vos Prouinces; puisse durer à tout iamais inuiolablement. Or à cette heure nous nous adressons auec vostre congé à son Excellence.*

Alors le Heraut Garter ouurit l'estuy, dans lequel estoit le grand Ordre de la Iartetiere, couuert de roses de diamants, qu'il mist sur la table. Et l'Ambassadeur se tournant vers le Prince Maurice, luy dist: *Nous vous presentons; Monseigneur, au nom & de la part du Roy nostre Maistre, son Ordre de la Iarretiere: vn Ordre disont*

nous sans ventance & flatterie, le plus ancien & illustre de toute l'Europe, gardé de tout temps inuiolablement en sa splendeur anciẽne, sans macule & sans reproche: duquel les Empereurs & grands Monarques, l'ayant desiré, se sont iugez heureux en pouuoir estre honorez. Sa Maieste a iugé digne de cette dignité la grandeur de vostre Maison, la sçachãt estre tres-illustre: vostre zele & pieté de l'auancement de la Religion reformee: vos vertus militaires, lesquelles le Dieu des armées a beny de tant de victoires: & sur tout vos bons seruices que vous auez faits à ces Prouinces, & par consequent à sa Couronne, & à toute la Chrestienté. Car sa Maiesté tient que le repos de la Chrestienté consiste au salut de ces Prouinces, & que le bien ou malheur de ces prouinces dependent l'vn de l'autre. Cecy est aussi le but ce sont les raisons, qui ont esmeu sa Maiesté à vous faire participant du plus grand honneur, que sa Couronne pourroit faire à quelqu'vn. Duquel voicy les marques (monstrant la Iarretiere) *lesquelles il plaira à vostre Excellence de prendre de nos mains, selon la charge que nous en auons de nostre Roy, libres, & sans ceremonies & conditions, horsmis celles qui dependront de vostre bonne volonté & arbitre.* A B

L'Ordre de la Iarretiere mis soubs le genouil gauche du Prince.

La dessus le Prince ayant fait vn remerciement en peut de paroles de l'hõneur que le Roy d'Angleterre luy faisoit, l'Ambassadeur & le Heraut s'approcherent de son Excellence & apres la reuerence luy lierent l'Ordre de la Iarretiere sous le genoüil de la iambe gauche. Le Heraut attacha aussi à vn cordon bleu la medaille de S. Georges, qu'il mist au col du Prince. Puis il ouurit vn papier dans lequel il leut & prononça d'vne voix nette & clair ce qui suit. *Le tres-haut, puissant, & excellent Prince Maurice, Prince d'Orange, Comte de Nassau, Catzenellebogue, Vianden, Dietz, Meurs, Linguen, Marquis de la Veer, & Flessingues, sieur & Baron de la ville de Craue, & du pays de Cuik, & la Lecke, Nieruaert, Gouuerneur & Capitaine general de Gueldre, Hollade, Zelande, Vtrecht, Frise Occidentale, Zutphen, & Ouer-Yssel, Admiral general des Pays vnis, & Cheualier du tres-noble Ordre de la Iarretiere.*

Dés que le Heraut eut acheué de lire, les trompettes commencerent à sonner: & à l'instant tous les Soldats deslacherent leurs mousquets, & les canons tirerent, qui estoient au nombre de trente-six. Puis le bruit estant cessé, le sieur d'Oldenbarnevelt Cheualier fit vne Harangue ou Remerciemẽt au nom des Estats generaux sur l'honneur que le Roy d'Angleterre auoit fait à leur païs en la personne du Prince Maurice Gouuerneur & conducteur d'iceux. Apres quoy les trompettes & tambours recommencerent à sonner, & les mousquets & canons à tirer pour la seconde fois. Ce qui mist fin à la ceremonie. Car aussi-tost les spectateurs sortirent, l'Ambassadeur d'Angleterre & les Princes & Seigneurs reconduirent son Excellence iusques à son logis & les soldats ayans tiré leur troisiesme saluë se retirerent chacun chez soy. Sur le soir on alluma les tonneaux poissez, & ce ne furent que feux de ioye, pendant que les Ambassadeurs, Princes & Seigneurs estoient au magnifique festin que son Excellence leur donna. Auquel à chaque coup que l'on beuuoit aux Maiestez de France & d'Angleterre on tiroit les trente-six pieces de canon qui estoient à la court de deuant. Cela fait, le Heraut Garter prit cõgé & remercia le Prince Maurice d'vn riche present qu'il luy fist: puis monta dans son Nauire le 6. de Fevrier pour s'en retourner à Londres & se trouuer au mariage de Frederic V. Electeur Palatin, & de la Princesse Elizabeth d'Angleterre. C D

VII.

Celebration du mariage de le Princesse Elizabeth d'Angleterre auec Frederic Electeur Palatin.

Le Roy IACQVES assigna le quatorziesme iour de Fevrier pour la celebration des nopces de ceste sienne fille vnique. Et tous les grands Seigneurs d'Angleterre & d'Escosse s'estans rendus à Londres pour y assister, il leur voulut donner trois iours deuant, & trois iours apres: le plaisir de diuerses recreatiõs, de feux d'artifices, combats nauals, comedies, courses & balets Car dés l'vnziesme iour du mois sur le soir, sa Maiesté, la Royne, le Prince, Princesse, l'Electeur Palatin, & tous les Grands de la Cour estans aux fenestres du Chastean de Wistphale du costé de la Tamise, tous les canons qui estoient à Londres furent delaschez. Ce qui seruit de signal pour faire cõmencer les feux d'artifice. En suite des quels fut veu en l'air le combat d'vn Sainct George contre vn Dragon, pour la deffense d'vne Pucelle. Puis parut vn mont, sur lequel vn Cerf en fut poursuiuy de Veneurs & de chiens, desquels on entendoit la voix, & le iappement, se lança sur l'eau. Tellement qu'il sembloit qu'en ces obscuritez & sur les ondes on fit vne chasse sur terre. Bref apres ceste recreatiõ, l'on veid paroistre plusieurs Nauires & Galleres Chrestiennes armées pour aller à la

A guerre, lesquelles s'estans promenées sur la Tamise furent attaquer deux chasteaux d'infidelles, que l'on auoit expressement dressez, les forcerent, & les redusirent en cendre. Le douziesme du mois fut passé en repos, & le treiziesme il se fit encore vn tres beau combat naual de quinze Nauires Angloises auec leur barques, contre soixante-dix Galeres Turques, lesquelles apres diuers combats furent en fin prises, & l'Admiral d'icelles, auec tous les Capitaines vestus en Bassas de Turquie, presentez pour prisonniers au Roy d'Angleterre.

Ordre tenu en allant espouser à la Chappelle Royale.

Le lendemain, qui fut vn Dimanche quatorziesme de Feurier, les espousailles de la Princesse & de l'Electeur Palatin se firent en la chapelle Royale du Chasteau : où ils furent conduits en cét ordre. Le Duc de Lenos & le Comte de Nothingham menerent l'Electeur, qui estoit vestu d'vn habit de toile d'argent en broderie d'or, couuert de pierreries. Apres eux marcha nombre de Noblesse Allemande, Angloise, & Escossoise. Puis la Princesse vestuë aussi d'vne grande robe de toille d'argent en broderie d'or, toute couuerte de diamans, ayant vne couronne Ducale sur la teste composée de pierreries d'inestimable valeur: & à ses costez le Prince Charles son frere, B & le Comte de Northampton. Quatorze Damoiselles Comtesse toutes habillées de blanc porterent les pans de sa robe. Apres elles suiuirent quatorze ieunes Seigneurs fils de Comtes & de Milors. Messieurs du Conseil. Quatre Euesques reuestus selon la mode d'Angleterre. Les Huissiers de la chambre auec leurs masses. Le Comte d'Arondel portant l'espée Royale. Le Roy. La Royne vestuë d'vne robbe de toille d'argent en broderie, & semée de pierreries. Plusieurs Dames. Les Archers qui alloient sur les aisles, & derriere.

Ceste pompe entra dans la Chapelle Royale, où l'Archeuesque de Canterbury maria le Prince Electeur auec la Princesse, suiuant les ceremonies ordinaires entr'eux. Et icelles acheuées, les espousez retournerent au Chasteau en mesme ordre que dessus, sinon que la Princesse fut conduite par le Duc de Lenos & le Comte de Nottingham, & l'Electeur par le Prince Charles & le Comte de Northampton.

C Le festin nuptial se fist en suite, apres lequel on representa vne Moralité deuant le Roy, la Royne les Espousez & toute la Cour, qui se trouua en la Salle du Chasteau pour en auoir le contentement. Le lendemain apres disner on courut la bague, en presence de la Royne de la Princesse, des Dames & de tous les Ambassadeurs des Roys & Republiques residans en Cour. Laquelle course fut commencée par le Roy qui emporta la bague trois fois, le Prince Charles son fils quatre, & l'Electeur deux : Et sur le soir, il se ioüa au Chasteau vn balet de Moralitez, appellé Balet de l'Honneur. Le seiziesme iour il y eut trois cens personnes de lettres, qui representerent diuers ieux moraux, estans tous vestus de diuerses sortes d'habits, & de toutes sortes de nations, auec des Statuts, des Globes, des Animaux, & de toutes sortes de Musiques. Et le dix-septiesme qui termina la feste, on fist des feux de ioye tant à Londres, qu'en toutes les autres villes d'Angleterre, pour la resioüissance des nouuelles nopces.

L'Electeur Palatin & la Princesse partent pour aller d'Angleterre en Allemagne.

Tout le reste de l'hyuer le Prince Electeur demeura en Angleterre, où l'on luy fit voir toutes les belles Maisõs & Chasteaux qui y sont, & toutes sortes de Chasses. Puis au commencement de May voulant s'en retourner en Allemagne, & emmener la D Princesse sa femme, le Roy & la Royne allerent les conduire iusques à Rochestre, là où ils leur dirent les adieux. Ils s'embarquerẽt ensemble à Mergat, & eurent vn si bon vent qu'en peu de temps ils arriuerent heureusement à Flessinghe en Zelande. Delà ils passerent à Dordvecht, à Roterdam, à Delphe, & le quinziesme de May se rendirent à la Haye, où ils furent receus & festoyez splendidement par le Prince Maurice, & par Messieurs les Estats des Prouinces vnies. Au plaisir de la chasse, que le Prince leur donna, la Princesse mesme tua le Cerf, ainsi que l'on a escrit.

Arriuent en Hollande.

La Princesse conduite par le Prince Maurice void les villes de Hollande.

Le dix-huitiesme l'Electeur se mist en chemin, pour aller à Heildeberg donner ordre à la reception de la Princesse. A laquelle cependant le Prince Maurice fist voir les plus belles villes de la Hollande : & premierement Leiden, puis Harlem, ou le Senat offrit à la Princesse vn berceau, vn oreiller, & vne layette pleine de linge pour le seruice d'vn enfant, estimez à cinquante mille florins, Delà il la conduit à Amstelredam, où l'on luy fist vne belle entrée : & fut receuë par le Senat au deuant

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

de deux arcs triomphaux dressez expres. On n'y entendoit que canons & trompettes. Durant trois iours ce ne furent que festins, ieux & recreations. Et à son depart le Senat luy fit present d'vn bassin d'or auec autres pierres prisées cent cinquante mille florins. D'Amstelredam elle passa à Arnhem, & de là aux frontieres de l'Empire, où plusieurs grands Seigneurs Allemans se trouuerent pour la saluër & l'accompagner. A

Passe à Cologne.

Elle passa le vingt-quatriesme dans Mulheim, là ou le Prince Maurice & son beau-frere Dom Anthoine de Portugal la laisserent aller à Cologne. Le Comte de Hohẽsoler, auec les principaux du Senat, en ayant eu aduis la furent receuoir. Elle entra dans la ville parmy vne infinité de canonnades; que l'on tira. Et le lendemain elle alla voir les Eglises, & tout ce qu'il y a de plus beau en ceste grande ville. D'où sortant le vingt-sixiesme, elle fut conduite par le Senat iusques sur les fins de leur territoire. Le Prince fils de l'Electeur de Brandebourg, le Comte de Solmes & autres Grands d'Allemagne, la receurent en suite, & la conduirent l'espace de trois lieuës.

Est visitée des trois Electeurs Ecclesiastiques de l'Empire.

Ce qui donna temps au Prince Maurice de là venir retrouuer, la saluer, & prendre congé d'elle pour s'en retourner en Hollande. Par apres l'Electeur de Cologne enuoya des gens de Cheual au deuant d'elle, qui la menerent à Bone, où il la recueillit fort splendidement. Ce que firent aussi les Deputez des Electeurs de Maience & de Treues en passant sur leurs terres, & luy donnerent de riches presens. En fin elle arriua dans le Palatinat, & fist premierement son entrée à Barach, puis à Oppenheim, & le quatriesme de Iuin à FranKental. B

Son entree & reception en la ville de Heildeberg.

Le septiesme de ce mesme mois pris pour la receuoir à Heildeberg, cinq mil hommes de pied armez, auec vingt-six canons, furẽt se camper sur le chemin de Ladenburg, par où elle deuoit passer. Le Prince Electeur accompagné de son frere, du Duc de Deux-Ponts, du Duc de Wirtemberg, du Marquis d'Onoltsbac, & de plusieurs Comtes & Seigneurs, auec vn grand nombre de Caualerie alla au deuant d'elle. A cette rencontre la Princesse & ses Dames descendirẽt de leurs carrosses, le Prince & les siens de cheual, pour se rendre les salutations & complimens, Puis la Princesse & l'Electeur entrerent dans vn mesme carrosse, pour s'acheminer à Heildeberg. L'armée & les canons les saluerent de tant de coups de canon & de mousquets que durant vne heure on ne veid rien que fumée. A l'entrée de la ville estoient dressez diuers Arcs triomphaux, où les Bourgmaistres receurent leur Prince & leur nouuelle Princesse. L'Vniuersité alla aussi au deuant d'eux, laquelle par sa harangue leur desira toute prosperité. Et depuis ce ne furent que continuations de festins, de ieux, d'artifices, courses & commedies iusques au douziesme de Iuin. Auquel finalement C

1614. tous les Princes & Seigneurs de dehors prirẽt congé de l'Electeur & de la Princesse sa femme, & s'en retournerent chacun en leurs maisons.

Naissance du premier fils de l'Electeur & de la Princesse.

Ils ne laisserent auec les mariez, que l'esperance de voir bien-tost vn heureux fruit de leur mariage. Ce qui arriua par vne benediction particuliere du Ciel. Car des le premier iour de l'an 1614. la Princesse accoucha dans la mesme ville de Heildeberg d'vn fils qui fut baptisé à la mode des Protestans le sixiesme iour de Mars suiuãt. Il eut pour parrains le Roy d'Angleterre & les Estats des Prouinces vnies, au nom desquels Christian Prince d'Anhalt & l'Ambassadeur d'Angleterre pour le Roy, le Comte

1616. Henry Frederic de Nassau pour les Estats, le presenterent au Baptesme. Et les noms de Frederic-Henry luy furent donnez. D

Marc Antoine de Dominis Archeuesque de Spalatro se retire en Angleterre.

Quelque temps apres Marc Anthoine de Dominis Archeuesque de Spalatro en Dalmatie s'estant departy de l'Eglise Romaine, se retira du domaine des Venitiens, & par l'Allemagne, & la Hollāde se rendit à Londres pres le Roy d'Angleterre. Sous la faueur & authorité duquel il fist imprimer vn Liure *de Republica Christiana*, qui mist en grande rumeur toute la Chrestienté. Mais ayant esté recognu

1617. qu'il contenoit vne infinité d'heresies, la Faculté de Theologie de Paris le censura. Becanus Iesuite y fist aussi vne Responce, Eudemon-Ioannes vne Admonition. Et apres eux Nicolas Coëffeteau de l'Ordre des F. Prescheurs des Iacobins nommé depuis à l'Eueschè de Marseille, entreprist encore de le refuter plus amplement. Ce qu'il eust accomply, comme il commença, si la mort ne l'en eust empesché.

Mais cette ennemie des viuans ne pardonne non plus aux Roys qu'aux Pasteurs. A Dequoy elle fit voir d'ailleurs vn manifeste tesmoignage dans l'Angleterre. Car elle y enleua au commencement de l'an mille six cens dix-neuf, la Royne mesme Anne de Dannemarc femme du Roy Iacques, qui ne laissa en ce monde que deux enfans: à sçauoir Charles Prince de Galles, & la Princesse Elizabeth Electrice Palatine. Les nouuelles de sa mort furent sceuës en France au mois de Mars, & les ceremonies de son enterrement se firent à Londres en l'Eglise de Westmynster le vingt troisiesme de May, en cet ordre. *Mort d'Anne de Dannemarc Royne d'Angl.*

Premierement marcherent vingt hommes habillez de dueil, portans des bastons noirs en leurs mains. Apres eux trois cens pauures femmes vefues, quatre à quatre, habillées de noir, & voillées de blanc. Suiuirent les seruiteurs des Gentils-hommes & Officiers de la Maison iusques au nombre de deux cens cinquante. Deux trompettes auec des bandolieres aux Armes de la Royne. Vn Herauı auec vn chappron noir vne robbe en dueil, sa cotte d'armes par dessus, & aux quatre coins les Armes de la mesme Royne. Vne Banniere de taffetas, où estoient deux Croix couronnée, l'vne B rouge de sainct André, l'autre blanche portée par vn Gentilhomme vestu en deuil auec la robbe & le chapperon. Autres cent cinquante seruiteurs des Gentils-hommes & Seigneurs. Deux Trompettes & vn Heraut comme le precedent. Apres allerent plusieurs Bannieres en chacune desquelles estoient les Armes de la Royne. La premiere ayant vne Croix d'or en champ d'azur suiuie de vingt-huict rancs de Gentils-hommes, trois à trois. Deux Trompettes & deux Herauts comme cy-dessus, Vne autre Banniere aux armes d'vn Cygne en champ de gueulle, & d'vn Cheual en champ d'azur. Soixante-dix rancs de Gentils-hommes trois à trois. Deux autres Trompettes & vn Heraut. 1619. *Ceremonies obseruees à son enterrement.*

Vne Banniere aux Armes d'vn Dragon en champ de gueule. Quarante-cinq Gentils-hommes en quinze rancs trois à trois. Trois Trompettes & vn Heraut Vne Banniere aux Armes d'or semé de cœurs de gueulle à vn Leopard de Synople. Vingt ranc de Gentils-hommes trois à trois.

Apres marcherent quarante Chantres ou Musiciens trois à trois reuestus de surpelis & de belles chappes à la Romaine, sans bonnet carré: & douze Enfans de Cœur C reuestus de surpelis chantans selon la Religion d'Angleterre.

Vn Heraut suiuy de quatre-vingt quatre Docteurs & Medecins, trois à trois. Trois Trompettes, & vn Heraut. Vne Banniere à trois Couronnes d'or en champ d'azur.

Soixante des principaux Officiers & seruiteurs de la Royne, deux à deux. Quatre Trompettes & vn Heraut. Vne Banniere aux Armes d'vn Lyon d'or en champ de gueulle. Les Conseillers d'Estat deux à deux, faisans vingt-cinq rancs. Sept autres Trompettes & vn Heraut. Vne Banniere aux Armes de trois Lyons en champ d'or. Vingt-cinq grands Seigneurs. Vn Archeuesque & sept Euesques, reuestus de surpelis, & de bonnets carrez. Trente-trois grands Seigneurs. Vn Guidon & vn Heraut. Puis l'Archeuesque de Canterbury & le Chancelier. Finalement Monsieur le Prince de Galles, dont la queuë estoit portée par le grand Chambellan. Et à costé vn peu plus bas quatre autres grands Seigneurs.

Apres tout cela suiuirent le corps & l'effigie de la Royne portez sur vn chariot à D six cheuaux, qui estoient harnachez de veloux noir doublé d'hermines, les Cochers habillez de veloux noir, & forces banderolles sur les cheuaux, & sur le poisle aussi de veloux noir, qui estoit porté par six Seigneurs. Apres l'effigie marcherent Monsieur le Marquis d'Ambleton, & quelques autres Seigneurs. Puis la Comtesse d'Arondel, & dix-neuf autres principales Dames de la Cour, vestuës d'vn voile blanc & d'vn noir par dessus. La Hacquenée auec vn harnois de veloux bleu en broderie d'argent menée par les Escuyers. Trente-cinq rancs de Dames de mesme les precedentes. Trente-six rancs de filles habillées de noir, & voillées de blanc. Et pour closture de cette pompe funebre, les Gardes au nombre de cinquante, portans leurs Hallebardes la pointe en bas. *Corps & effigie de la Royne.*

D'autre costé les Estats de Boheme assemblez auec les Deputez de Morauie, de Silesie, & de Lusatie, esleurent pour leur Roy l'Electeur Palatin Frederic cin- *Frederic Electeur Palatin, gendre du Roy d'Angleterre, esleu Roy de Boheme.*

quieſme, gendre de cette defuncte Royne d'Angleterre: apres auoir proteſté par A
ſerment de ne reconnoiſtre plus iamais pour leur Roy Ferdinand d'Auſtriche nouuellement couronné Roy des Romains, & l'Empereur II. du nom. Laquelle election Frederic accepta, bien que contre l'aduis & conſeil de Iacques Roy d'Angleterre ſon beau-pere, & fit ſon entrée le dernier iour d'Octobre auec l'Electrice Elizabeth Princeſſe d'Angleterre ſon eſpouſe, dedans la ville de Prague, où ils furent ſolemnellement couronnez l'vn apres l'autre: ſçauoir eſt l'Electeur le quatriéme de Nouembre, & l'Electrice le ſeptiéme. Mais comme les Couronnes ſont bien ſouuent chargées d'eſpines, celle-cy leur produiſit en ſuite vne ſi grande & faſcheuſe guerre dans la Boheme, que les effets en rejallirent iuſques ſur le Palatinat. Car l'Empereur Ferdinand ne ſe contenta pas de pourſuiure viuement ceux qui auoient ainſi renoncé à ſon obeyſſance: ains il eſtima auſſi à propos, pour faire diuerſion des forces de ſon ennemy d'attaquer ſes Terres & Seigneuries. Parquoy il fut aduiſé que le Marquis de Spinola, qui pour lors eſtoit en Flandres, entreroit auec vne puiſſante armée dans le bas Palatinat, afin de le ſubiuguer au nom du Roy d'Eſpagne. Et à ceſte fin il dreſſa de fort grands preparatifs ſur le milieu de l'an mil ſix cens vingt. Deſquels le Roy d'Angleterre ayant eſté aduerty il enuoya expres vn Ambaſſadeur vers B
l'Archiduc Albert à Bruxelles, pour eſtre informé du ſubiet de cet armement. On diſt à l'Ambaſſadeur, que c'eſtoit le Roy d'Eſpagne qui faiſoit faire la leuée, & qu'il en pourroit apprendre la cauſe du Marquis de Spinola. Auquel l'ayant demandée, il eut pour reſpôſe, Que dans la Lettre qu'il auoit receuë d'Eſpagne il auoit bien troué la Commiſſion, mais que ſa Lettre portoit deffenſe de l'ouurir iuſques à ce qu'il fuſt en la place d'armes. C'eſt pourquoy s'il luy plaiſt de s'y trouuer, il la luy communiqueroit. Cependant le huictiéme d'Aouſt il priſt congé de l'Archiduc, partit le lendemain de Bruxelles, & arriua le dix-ſeptieſme à Aix la Chapelle, où il attendit que ſon attirail & toutes ſes munitions fuſſent arriuez. L'Ambaſſadeur d'Angleterre le ſuiuit auec pluſieurs Capitaines & Gentils hommes. Et comme il ſe fut rendu à Confluenc, où la monſtre generale de l'armée ſe fiſt, il ouurit ſa Commiſſion qu'il communiqua à l'Ambaſſadeur, laquelle ne contenoit qu'vne declaration de faire la guerre à tous ceux qui ſeroient confederez & alliez des Bohemes rebelles à l'Empereur Ferdinand. Puis il entra dedans le Palatinat, où en peu de temps il conquiſt C
trente où quarante villes & forts chaſteaux.

& couronné auec l'Electrice ſon Eſpouſe dans Prague.

A raiſon dequoy l'Empereur Ferdinand excite la guerre dans le Palatinat.

1620.

Ambaſſadeur du Roy d'Angl. à Bruxelles pour ſçauoir le ſubiet de l'armement du Marquis de Spinola.

Qui s'achemine auec de grandes forces dans le Palatinat,

& y conquit pluſieurs villes.

Dequoy les nouuelles eſtans portées au Roy d'Angleterre, lequel y auoit vn notable intereſt à cauſe des enfans de la Princeſſe ſa fille, on veid incontinent courir ſur ce ſubiect vne Lettre du Baron de Boucquingham au Comte de Gondemar Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne en Angleterre: pour faire cognoiſtre, Que ledit Roy d'Angleterre auoit touſiours diſſuadé l'Electeur Palatin ſon gendre d'accepter la Couronne de Boheme. Que l'intereſt principal qu'il auoit au Palatinat eſtoit à cauſe des enfans de ſa fille, qui en eſtoient heritiers legitimes, & Que faiſant deſſein de ſe preparer à la guerre, pour y pouruoir il ne viſoit neantmoins qu'à procurer la paix. Voicy la copie entiere de la Lettre, comme d'vne piece conuenable à cette Hiſtoire.

Lettres du Baron de Boucquingham au Comte Gondemar Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne en Angleterre.

Raiſons pour leſquelles le Roy d'Angleterre diſſuada ſon gendre l'Electeur Palatin d'accepter la Couronne de Boheme.

MONSIEVR, l'ay monſtré voſtre Lettre à ſa Maieſté, laquelle a troué "
dans icelle voſtre requeſte fort raiſonnable. Il m'a donc commandé de vous "
dire, que la declaration qu'il fit deuant ſon Conſeil, conſiſtoit en deux points: " D
Le premier, de publier ſon innocence ſur ce que le monde en auoit parlé ſi "
diuerſement, à ſçauoir de n'auoir iamais donné conſeil ou aduis à ſon gendre, "
pour accepter le Royaume de Boheme, mais au contraire l'en diſſuada à tou- "
tes occaſions. Pour tout le particulier de tout ce que ſa Maieſté en a diſcou- "
ru là deſſus, il remet voſtre excellence au Baron d'Igby, lequel ayant eſté vn "
des auditeurs, vous en peut plus particulierement raconter. Et ſa Maieſté declara "
qu'il eſtoit encore reſolu de perſiſter conſtamment en cette neutralité, pour trois "
raiſons. La premiere, pour le reſpect de ſa conſcience, la ſeconde pour le reſ- "
pect de ſon honneur: & la troiſieſme, pour l'exemple. Pour le reſpect de ſa con- "
ſcience, parce qu'il s'aſſeuroit que la Religion, dont il fait profeſſion, ne per- "
mettoit polur aucune tranſlation de Couronne pour pretexte de Religion. "

A „Que c'estoit vne iuste querelle, que nostre Eglise portoit contre les Iesuites, qui „vouloient entrosner & detrosner les Roys à leur fantaisie. Que nostre Religion „nous enseigne d'obeyr à nos Roys & Superieurs temporels, quoy qu'ils fussent „Turcs ou Infidelles: & que le monde estoit encliné à faire de ceste guerre vne guerre „de Religion, à quoy sa Maiesté estoit du tout contraire. Pour le point de son hôneur, „Que sa Maiesté ayant esté sollicitée de la part du Roy d'Espagne de faire tous les „bons offices qu'il pourroit pour moyenner vn bon accord entre l'Empereur & les „Bohemes, & cet accident de l'assomption de la Couronne de Boheme par son gen-„dre entreuenant durant le temps que son Ambassadeur estoit en Allemagne pour „moyenner ceste paix, sa Maiesté fut contrainte pour le respect de son honneur, de „publier son innocence en ceste affaire. Que si à ceste heure sa Maiesté vouloit as-„sister son gendre en ce faict, sa protestation se trouueroit directement contraire à „ses actions. Ce qui seroit bien des-honorable à sa Maiesté. Quant à la troisiesme „raison touchant l'exemple, Sa Maiesté declareroit qu'il estoit dangereux à l'e-„xemple de tous Roys Chrestiens, d'aduouër ceste soudaine translation de Cou-B „ronne par l'auctorité du peuple: & qu'encore que chez luy-mesme il soit Monar-„que hereditaire, neantmoins on ne pourroit s'imaginer combien ce mal vne fois „enraciné pourroit prendre pied: & qu'il s'asseuroit que cet exemple pourroit tou-„cher au vif son beau frere le Roy de Dennemarc, qui est Roy esleu luy-mesme. „Pour ce qui touche la legitime authorité que le peuple de Boheme pourroit auoir en „ce cas, selon les anciennes & fondamentales loix, il laissoit ceste question en son „entier, en estant du tout ignorant. Car il faudroit bien feüilleter leurs Histoires & „Priuilege, deuant que d'estre resolu sur ce point: dequoy sa Maiesté n'auoit que fai-„re, n'estant point Iuge en ce cas. Mais le second point, sur lequel sa Maiesté se „declara, estoit sur l'affaire du Palatinat, sur lequel point il informa premierement „son Conseil, qu'il n'auoit obmis aucun labeur en traitant auec le Roy d'Espagne, „tant par ses Ministres qui sont aupres de sa personne, qu'en parlant de sa bouche „propre auec vostre Excellence sur ce point: Et aussi enuoyant vne Ambassade „expres à tous les Princes d'Allemagne, qui ont leur interest sur ce subiect, pour „leur monstrer, Que puis que sa Maiesté auoit vne si grande candeur & sincerité C „continué sa neutralité en l'affaire de Boheme, il auoit bien raison de leur repre-„senter, combien viuement l'inuasion du Palatinat touchoit son interest, puis qu'il „auoit donné sa fille à son gendre, qui en estoit heritier *bona fide*, & long-temps „deuant qu'on peust songer de ces miserables troubles. Qu'à ceste heure les petits „fils de sa Maiesté en estoient les heritiers legitimes, & qu'il n'estoit nullement iuste „& raisonnable de deposseder ses enfants de leur heritage, n'estans de rien coulpa-„bles principalement considerant la sincerité, dont sa Maiesté leur ayeul a tous-„iours vsé en leur endroict. Qu'il ne sçauroit nier que hors d'Espagne il a esté tous-„iours aduerty que l'Empereur seroit contrainct de faire ceste diuersion, pour s'af-„franchir de l'oppression qu'il soustenoit en Boheme & Austriche: que vostre Excel-„lence luy fist la pareille response: & aussi que ses Ambassadeurs par de-là ne luy „donnerent iamais autre esperance. Quoy consideré, & que l'inuasion a esté reel-„lement faite dans le Palatinat, la nature l'obligeoit à y pouruoir par tous les mo-„yens legitimes & possibles. Qu'il estoit bien vray que l'hyuer approchant, il ne luy D „estoit possible de faire autrement pour le present, que de faire deux diuerses sortes „de preparations entre-cy & le Printemps: l'vne de s'euertuer tant qu'il pourroit de „procurer vne bonne paix entre cy & l'Esté prochain. En quoy faisant, si son gen-„dre se soubsmet à ses conseils, ce qu'il espere qu'il fera & que le party de l'Em-„pereur veuille escouter ses ouuertures, (comme il espere qu'ils voudront) alors il „se peut bien promettre vne heureuse paix, & les miseres dont la Chrestienté „est menassée tant par dedans par guerres intestines, que par l'inuasion du Turc „par dehors, seront alors par la grace de Dieu preuenuës. Mais s'il aduient que „son beau-fils se soubsmette à son conseil, & que le party de l'Empereur n'es-„conte son aduis, ce que Dieu ne veuille, en ce cas il ne vouloit perdre l'aduan-„tage de cest Hyuer pour faire des preparatifs pour la deffense du Palatinat. Mais „aussi si son gendre ne veut suiure son aduis, il seroit alors contrainct de le laisser

Le Roy d'Angleterre touché de l'inuasion du Palatinat à cause de l'interest des enfãs de sa fille, qui en estoient heritiers.

Son dessein de procurer la paix & cependant de se preparer pour la guerre.

JACQUES I. ANS DE IESUS-CHRIST.

à ses propres conseils. Alors furent mis en auant les particuliers moyens pour la def- « A
fence du Palatinat, comme le Baron d'Igby a peu aussi faire bien entendre à vostre «
Excellence. Et pour faire fin de ceste longue Lettre, il m'a commandé de vous as- «
seurer en l'honneur d'vn Roy Chrestien, que cecy est la pure verité de ce qui n'a ia- «
mais passé ou en public, ou en priué, sur ceste affaire, se persuadant que non seule- «
ment vostre Excellence, mais aussi le Roy vostre Maistre y adiousta plus de foy «
qu'à aucune autre fausse information qui vous pourra estre donnée, ou par malice, «
ou par ignorance. Et pour moy, ie feray de vostre excellence tres-humble seruiteur, «
G. de BucKingham.

Accord entre les Anglois & les Hollandois pour aller aux Indes.

Il se fist aussi au mois d'Octobre vn accord entre les Anglois & les Hollandois pour leurs voyages aux Indes. Dequoy furent faicts des feux de ioye de part & d'autre. Car ils ne s'en estoient peu accorder cy-deuant. Et les vns & les autres prepareremt vn grand nombre de Nauires de guerre, pour y aller ensemblement l'an suiuant.

6121.

Mescontentement du Roy d'Angleterre contre les Hollandois.

Mais ceste bonne Intelligence ne dura guere entr'eux, au rapport de ceux qui ont B escrit, que quelque temps apres vn Nauire Anglois agité de la tourmente voulant se ranger vers Ostende fut pris par des Nauires de guerre des Estats, qui l'emmenerent en Zelande. Dequoy le Roy d'Angleterre se tint grandement offensé contre iceux Estats, tant à cause d'vne telle action, que de ce qu'il receut aduis, que les Hollandois aux Indes Orientales auoient pris, & s'estoient emparez sur les Anglois des villes & lieux, d'où ils auoient autresfois chassé les Portugais. Vne autre Relation passe plus outre, & dit, que le Roy d'Angleterre se mist mal auec les Sieurs Estats, pource qu'ils auoient esté la cause que l'Electeur Palatin son gendre estoit allé en Boheme. De sorte que leur Ambassadeur ayant prié sa Maiesté de luy donner audiance pour l'en informer, elle la luy refusa. Ce qui fut depuis occasion que l'on y enuoya de Hollande vn Ambassadeur extraordinaire.

IX.

Le Roy d'Angleterre s'employe à procurer la paix de son gendre auec l'Empereur. Le Baron d'Igby Ambassadeur du Roy d'Angleterre vers l'Empereur. Ses demandes.

Quoy qu'il en soit, le Roy d'Angleterre suiuant sa declaration rapportée cy-dessus en la lettre du Baron de BucKingham s'employa à moyenner la paix & recōciliation de l'Electeur Palatin son gendre auec l'Empereur Ferdinand II. qui depuis peu auoit mis tout le pays d'iceluy au Ban Imperial. Car dés que l'Esté de l'an 1621. approcha, C
il delegua pour cet effect deuers l'Empereur le Baron d'Igby, lequel arriua à Vienne au commencement de Iuillet, auec vne belle suite. Il y fut receu magnifiquement. Et en l'audience qu'il eut le quinziesme iour du mois, il dist, Que les deux principaux chefs de son Ambassade estoient premierement, Que l'Electeur Palatin gendre du Roy son Maistre, fust receu en la grace de sa Maiesté Imperiale & restitué en tous ses biens hereditaires, & aux titres dont il iouyssoit auparauant les troubles de Boheme. Secondement, Que le Ban Imperial contre luy publié fust reuoqué, ou bien l'execution d'iceluy suspenduë. Ce faisant, que sa Maiesté d'Angleterre feroit, que le Palatin son gendre rendroit l'obeyssance deuë à sa Maiesté imperiale, & se soubsmettroit à des conditions honnestes de satisfaction.

Et la response qu'il eut.

A ces demandes il receut pour response par escrit, Que sa Maiesté Imperiale auoit toutes les volontez du monde de gratifier le Roy d'Angleterre, & les autres Roys & Princes qui luy auoient faict la mesme requisition pour le Palatin : mais que toute l'affaire ne consistoit qu'en deux choses. La premiere, Que le Roy d'Angleterre fist consentir au Palatin de rendre la deuë obeyssance à sa Maiesté Imperiale. Et la D
seconde, Qu'il fist satisfaction. Aussi que sa Maiesté Imperiale ayant durant ce trouble, & iusques icy, vsé du conseil de plusieurs Electeurs & Princes, afin qu'il ne leur semblast qu'en ceste affaire il auroit voulu faire chose qui leur peust en rien preiudicier, il auoit indict vne Diette ou Assemblée generale à Ratisbonne, à l'issuë de laquelle il feroit sçauoir au Roy d'Angleterre la resolution qui auroit esté prise sur telle affaire du commun consentement des Electeurs & Princes. Qu'en ceste guerre, qui auoit esté continuée par iustice iusques à present par sa Maiesté Imperiale, les parties n'alloient pas à l'egal de la continuation de l'hostillté. Qu'il y auoit bien difference entre sa Maiesté Imperiale, qui estoit Seigneur dominant & souuerain Iuge : & le Palatin qui estoit condamné. Que suiuant ce que le Roy d'Angleterre auoit requis, sa Maiesté Imperiale auoit accordé la trefue : mais dés qu'il y auoit eu suspension d'armes au bas Palatinat, en mesme temps le Palatin les auoit faict reueiller dans le haut. Et persistant en ses entreprises, il y auoit enuoyé des

A Commissions au Comte de Mansfeld, & au Marquis de Iagerndorf, pour exciter de nouueaux troubles en Boheme, en Silesie, & en Morauie. Que sa Maiesté Imperiale laissoit à iuger audit Ambassadeur, si elle auoit peu faire autrement, que d'opposer ses iustes armes à celles que l'on dressoit contre luy. Toutesfois que si le Palatin se rendoit & acquiessoit aux admonitiõs du Roy d'Angleterre son beau-pere, les affaires se pourroient composer, en leuant le soupçon que sa Maiesté Imperiale, & les autres obeissans & deuots Princes de l'Empire auoient iustement pris.

En suite de cela, la Serenissime Infante apres le decez de l'Archiduc Albert son espoux fist aussi vne pareille intercession pour l'Electeur Palatin, par lettres qu'elle en escriuit à l'Empereur. Ce qui donna subiect au Baron d'Igby Ambassadeur du Roy d'Angleterre, de proposer à sa Maiesté Imperiale les conditions suiuantes, pour paruenir à vne suspension de l'execution du Ban Imperial, & à vne treue d'armes en tous les pays du mesme Palatin.

I. Que le Comte de Mansfeld bien que proscript de l'Empire, obserueroit B la trefue tant en l'Empire qu'aux Royaumes, Pays, & Estats hereditaires de sa Maiesté Imperiale & Maison d'Austriche: & en tous les Pays & Estats des autres Electeurs & Princes de l'Empire. Et en cas qu'il ne voulust obeyr & obseruer la treue que l'Electeur Palatin le declareroit son ennemy, & reuoqueroit le pouuoir qu'il luy auoit donné.

Autres propositiõs de l'Ambassadeur d'Angleterre pour obtenir la suspension de l'executiõ du Ban Imperial contre l'Electeur Palatin, & vne treue d'armes en tous ses pays.

II. Que la Commission que Iean Georges de Brandebourg Marquis de Iagerndorf auoit de par l'Electeur Palatin pour la guerre en Boheme & Prouince incorporées, seroit aussi reuoquée.

Et III. Qu'aussi-tost que les trefues seroient publiées, l'Electeur Palatin feroit restituer & remettre entre les mains de sa Maiesté Imperiale Thabor & Witigan, seules places que ceux de son party tenoient encore en Boheme.

Ces propositions considerées par l'Empereur, & enuoyées à l'Electeur de Saxe, & au Duc de Bauieres, pour auoir leur aduis: tous deux luy conseillerent de ne negliger aucune occasion, afin d'auoir la paix en Allemagne. Parquoy il escriuit à l'Infante, C Que feu son mary l'Archiduc Albert luy auoit par ses lettres grandemẽt recommandé la consideration de l'interposition du Roy d'Angleterre, & la grande prudence & moderation qu'il auoit fait paroistre au trouble de Boheme, n'ayant approuué les actions de son gendre. Laquelle recommandation iointe à celle que son Altesse luy en faisoit derechef, le portoient à la supplier de croire qu'il feroit en ceste action tout ce qui pourroit faire pourueu que sa grandeur & sa dignité n'en peussent receuoir aucun interest. Et auoit arresté de faire traiter auec l'Ambassadeur d'Angleterre d'vne trefue & cessation d'armes auec le Palatin & ceux de son party aux conditions qu'il auoit proposées. Durant laquelle se tiendroit vne conference des Deputez des Electeurs & Princes de l'Empire pour composer & accommoder tous les differents de l'Allemagne.

Lettres de l'Empereur à l'Infante sur le subiet de ceste treue.

Le mesme Empereur donna aussi esperance à l'Ambassadeur d'Angleterre, Qu'il entendroit à vne treue & cessation d'armes pour le haut Palatinat. Ce qui le fist partir de Vienne l'vnziesme iour de Septembre, auec des lettres de sa Maiesté Imperiale, afin d'aller vers le Duc de Bauiere, & traiter auec luy des moyens de la faire. Mais il le trouua si auant aux prises auec Mansfeld dans ledit haut Pala- D tinat, qu'il recogneut lors que les affaires ne pourroient aucunement estre reduites au point qu'il requeroit. A ceste cause il escriuit à l'Empereur le second iour d'Octobre, Que sur l'esperance que sa Maiesté Imperiale luy auoit donnée d'vne treue il s'estoit acheminé de Vienne au haut Palatinat vers le Duc Bauieres, lequel il auoit rencontré en son armée, contraignant les villes, les peuples & les subiets de l'Electeur Palatin, à se rendre sous la puissance de ses armes. Que luy ayant donné les lettres de sa Maiesté Imperiale & croyant en auoir vne fauorable responſe, il en auoit receu vne toute contraire à son esperance & à l'intention de sadite Maiesté: en ce qu'il auoit reietté toute proposition de trefue, & continué de contraindre le reste des peuples & des habitans du haut Palatinat, à prester nouueau serment de fidelité & d'obeissance. Ce qui le faisoit supplier sa mesme Maiesté Imperiale qui pouuoit le tout en l'affaire presente, de prendre vne bonne resolution pour composer tous ses troubles, afin que son Seigneur & Maistre le Roy d'Angleterre ne pourroit porter que tres griefuement vne procedure si violente du Duc de Bauieres

Plaintes de l'Ambassadeur d'Angleterre, sur ce que le Duc de Bauieres s'estoit rendu maistre du haut Palatinat.

A & en attendoit la response de sa Maiesté Imperiale, tout au contraire l'Electeur Palatin son gendre auoit esté priué par le Duc de Bauiere de tout le haut Palatinat, où iceluy Duc estoit entré par le commandement de l'Empereur, comme il estoit aisé à recognoistre: & ce contre la response donnée à son Ambassadeur, portant que le Ban Imperial contre les pays de l'Electeur son gendre ne s'executeroit point au haut Palatinat, qu'apres les trois mois de la denontiation ou proclamation qui s'en feroit. Que le mal augmentant de iour en iour, il estoit donc necessaire que l'Empereur y donnast vn prompt remede: & receust l'Electeur Palatin son gendre en sa grace, & qu'il le fist restablir en tous ses pays, tiltres, & dignitez dont il iouyssoit auparauant le trouble de Boheme. Ce que faisant, son gendre feroit aussi les submissions & protestations suiuantes: sçauoir est.

I. Que tant luy que ses enfans renonceroient à la Couronne de Boheme.

II. Qu'il porteroit à sa Maiesté Imperiale l'obeyssance deuë comme les autres Princes de l'Empire.

B III. Que se prosternant à genoux il seroit receu à reconciliation par sa Maiesté Imperiale.

IV. Qu'à l'auenir il ne susciteroit aucun mouuement en l'Empire, ains s'employeroit en tout ce qu'il luy seroit possible pour la conseruation de l'Empereur, de la dignité imperiale, & de la paix en l'Empire.

V. Qu'il se reconcilieroit auec tous les Princes de l'Empire tant Ecclesiastiques que Seculiers, lesquels pouuoient auoir esté offencez durant ces guerres.

VI. Et, Que s'il auoit outre ses submissions quelque chose qui fust encore necessaire d'estre fait, pour paruenir à vne bonne reconciliation, son gendre l'Electeur Palatin l'accorderoit, pourueu qu'on luy donnast vne vraye esperance de bienveillance. Mais s'il recognoissoit qu'à l'aduenir on mist des empeschements & des difficultez si grandes qu'il ne peust obtenir par son intercession le restablissement de son gēdre l'Electeur Palatin en ses terres & dignitez, il esperoit qu'on ne luy pourroit imputer aucune chose, d'auoir eu recours aux armes pour proteger le patrimoine & les dignitez de ses neueux, ausquels il deuoit par nature, par Iustice, & C par sa Royale dignité toute sorte de defense: veu specialement qu'il ne desiroit pas que son gēdre l'Electeur Palatin eust d'autres dignitez & tiltres, que ceux qu'il auoit, & dont il iouyssoit lors qu'il espousa la Princesse d'Angleterre sa fille vnique. Duquel mariage ayant eu iusques à present par la benediction de Dieu plusieurs enfans, il seroit à l'aduenir blasmé d'inhumanité, s'il n'en auoit pris la protection. Partant, Qu'il prioit sa Maiesté Imperiale de peser ceste affaire, & ne permettre d'en venir à des resolutions de violence. Pour luy, Qu'il desiroit plustost iouyr de son amitié, que de rompre la paix auec la Maison d'Austriche. Ce qui ne pourroit aduenir sans apporter de grandes ruines à la Chrestienté.

X.

L'Empereur fut estonné par la lecture de ces Lettres de protestation. Mais incontinent apres il enuoya extraordinairement vers le Roy d'Angleterre le Comte de Schuartzenburg, afin de traiter plus particulierement auec luy de quelque pacification. Le Roy le receut & defraya magnifiquement à Londres. Et delà ayant esté resolu qu'il se tiendroit vne Conference à Bruxelles pour traiter des troubles de l'Alemagne, & commencer par vne suspension d'armes, le mesme Comte s'y achemina, D auec le Milord Veston & De Kensan que le Roy d'Angleterre y deputa de sa part. Le President de Heldelberg eut pareillement charge de s'y rendre de la part de l'Electeur Palatin. Ce qui fit croire à plusieurs qu'il s'y feroit quelque bon accord. Sur l'attente duquel le Roy d'Angleterre enuoya le Baron d'Igby en Ambassade vers le Roy d'Espagne: & en mesme temps, permist au Comte de Vaix, de faire vne leuée de quatre mille Anglois, Escossois, & Irlandois, pour aller au seruice de l'Infante Archiduchesse. Mais quand les Deputez se furent assemblez, il se rencontra tant de difficultez qu'ils ne peurent rien conclurre. Neantmoins depuis le Roy amena les affaires à ce point, que la negociation commencée à Bruxelles, se continueroit à Londres. Car le Roy d'Espagne y enuoya D. Charles Coloma Gouuerneur de Cambray en Ambassadeur extraordinaire. L'Infante Archiduchesse deputa aussi pour y estre son Ambassadeur Ferdinand de Boischot Baron de Sauenthom. Et estans entrez en conference auec les Commissaires deleguez par le Roy d'Angleterre, finalement ils accorderent le vingt-neufiesme de Mars 1623. le Trait-

Marginal notes: Le Comte de Schuartzenburg nuoyé par l'Emp. vers le Roy d'Angl. en Ambassade. — 1622. — Conference à Bruxelle entre les Ambassad. de l'Emp. du Roy d'Angl. & de l'Electeur Palatin. — Leuées d'Anglois & Escossois pour l'Archiduchesse. — Conference de Bruxelles remise à Londres. — 1623.

qui suit, sur la sequestration & deposition de ladite ville de Franquendal au bas Palatinat entre les mains de l'Infante. A

Traité fait à Londres entre le Roy d'Angleterre d'vne part, & le Roy d'Espagne & l'Infante d'autre sur le depost de la ville de Franquendal au bas Palatinat.

Comme ainsi soit que depuis quelque mois en ça il se soit passé Communication « entre le Serenissime Roy de la grãde Bretagne & la Serenissime Infante d'Espagne « Isabelle Claire Eugenie, premierement tenuë & commencée à Bruxelles, par l'en- « tremise du Cheualier Weston Conseiller au Conseil d'Estat dudit Seigneur Roy « & Chancellier de son Eschiquier, lors par luy employé en Ambassade extraordi- « naire vers ladite Serenissime Infante, & les Commissaires par elle deputez, tou- « chant la sequestration & deposition de quelques villes & places du bas Palatinat « entre ses mains: ce qui pour lors n'auoit peu estre mené à fin, à cause de plusieurs « grandes difficultez qui se feroient rencontrées: Si est-il, que depuis la mesme Con- « ference s'estant reprise entre ledit Seigneur Roy de la grande Bretagne, & la Sere- « nissime Infante, tant en son nom, qu'en celuy de sa Maiesté Catholique, à ceste fin, « pour le sequestre de la ville de Francquendal, qni est à present en la possession du- « dit Seigneur Roy de la grande Bretagne, par le moyen & entremise des Commis- « saires deputez à ceste fin, sçauoir de la part de sadite Maiesté Catholique, Dom « B Charles Caloma, Cheualier de l'Ordre de Saint Iacques, Commandeur de Mont- « iel, & de la Ossa, du Conseil de guerre de sadite Maiesté Catholique, Gouuerneur « de la ville & citadelle de Cambray, Capitaine general du pays de Cambresis, & « son Ambassadeur extraordinaire vers le Roy de la grande Bretagne: Et de Messi- « re Ferdinand de Boischor Baron de Sauentem, Cheualier de l'Ordre de Sainct Iac- « ques, Conseiller des Conseils d'Estat & Priué de sadite Maiesté Catholique au « Pays bas, & Ambassadeur extraordinaire de la Serenissime Infante vers ledit Sei- «, gneur Roy de la grande Bretagne: Et de la part de sadite Maiesté de la grande « Bretagne, Leonel Comte de Middlesex, grand Thresorier & Maistre des Gardes « nobles du Royaume d'Angleterre: Louys Duc de Lenox grand Maistre de la mai- « son dudit Seigneur Roy de la grande Bretagne: Iacques Marquis d'Hamilten: Tho- « mas Comte d'Arondel & de Surrey, grand Mareschal d'Angleterre: Guillaume « Comte de Pembrock, Chambellan de sadite Maiesté de la grande Bretagne: Oli- « uier Vicomte de Grandison. Arthus Baron Chichester de Belfast, grand Threso- « rier du Royaume d'Irlande: Messire Georges Caluer Cheualier, l'vn des premiers « C Secretaires d'Estat dudit Seigneur Roy de la grande Bretagne: & Messire Richard « de Weston Cheualier, Chancelier de l'Eschiquier de sadite Maiesté: tous du Con- « seil d'Estat de sadite Maiesté de la grande Bretagne. Iceux, au nom & en qualité que « dessus, & en vertu des Pouuoirs & Commissions qu'ils leur ont baillez à cest effect « ont ensemble conuenu & accordé sous l'adueu & bon gré de sadite Maiesté de la « grande Bretagne, & de ladite Serenissime Infante, les Articles & conditions qui « s'ensuiuent. «

Premierement, a esté conclu & accordé de la part du Serenissime Roy de la gran- « de Bretagne, que la ville de Francquendal assise au bas Palatinat auec tous les « forts & fortifications qui en dependent, estant à present en la possession de sa Ma- « iesté, qui la tient au nom de son gendre, sera mise & deliurée par voye de se- « questre, ou de depost, entre les mains de sa bonne sœur & cousine ladite Serenissi- « me Infante d'Espagne Donna Isabelle, auec tous les viures, artilleries, pouldres « balles, & autres munitions & equippage de guerre, qui se trouueront en ladite place « D & forts lors de ladite sequestration, ou deliurance: deqnoy sera fait & dressé inuen- « taire entre celuy qui est à present Gouuerneur de ladite ville & garnison de la part « de sa Maiesté de la grande Bretagne, & les personnes qui seront commises par la- « dite Serenissime Dame Infante pour en prendre possession de sa part: lequel Inuen- « taire sera signé, seellé & deliuré respectiuement par chacune desdites parties ainsi « auctorisées & deputées.

Item, Est accordé de la part dudit Seigneur Roy de la grande Bretagne, Qu'aussi- « tost que la deliurance desdites villes & forts aura esté faicte, les Gouuerneurs, Colo- nels, Capitaines, Officiers, & soldats qui y sont maintenant en garnison, en sorti- « ront paisiblement dans six iours apres l'aduertissement qui leur en sera donné auant « le temps de ladite deliurance, & les declareront auec toutes les choses susdites en la « plaine possession de ladite Serenissime Dame Infante, ou de ceux que son Altesse « ordonnera pour la receuoir de sa part. «

A „ Est aussi accordé, Que lesdites villes & forts, & toutes les choses susdites estants „ en iceux, demeureront ainsi disposées entre les mains de ladite Serenissime Infan- „ te l'espace de dix-huict mois, à côpter du iour de la deliurance qui luy en sera faicte „ au cas que pendant ce temps là la reconciliation ne s'en fasse entre sa Maiesté Im- „ periale, & le gendre de sadite Maiesté. Mais s'il arriue que cependant les choses s'ac- „ commodent, ladite ville & forts, auec toutes les choses susdires, seront remises en- „ tre les mains de sa Maieste de la grande Bretagne, en aussi bon estat & condition, „ comme par ceste conuention elles deuront estre au bout de dix-huict mois, & com- „ me il est particulierement stipulé par les Articles suiuans.

„ C'est assauoir, Qu'au bout desdits dix-huict mois, ou lors qu'il echerrà que ladi- „ te ville & forts se deuront restituer en vertu de ce Traité, il sera libre & permis à „ sa Maiesté de la grande Bretagne, de remettre en iceux vne garnison de quinze „ cents hommes de pied, & de deux cents hommes de cheual, auec quantité suffi- „ sante de viures, pour les nourrir l'espace de six mois, & quantité competante de B „ toutes sortes de munitions, & qu'en mesme temps la garnison qui aura esté placée „ & tenuë par la Serenissime Infante esdits lieux pendant ledit sequestre en sortira, & „ s'en retirera paisiblement, rendant & remettant és mains de sadite Maiesté de la „ grande Bretagne, ou de ceux qu'elle commettra ponr les receuoir, toute l'artillerie, „ munitions, viures, & autres choses qui auroient esté couchées au susdit Inuentaire, „ & ce en aussi bon estat & condition qu'ils les receuront, lors que ladite sequestra- „ tion ou delinrance de ladite place sera faicte.

„ Est aussi accordé, Que lesdits Gouuerneur, Colonels, Capitaines, Officiers, & „ tous les soldats de ladite garnison, lesquels auront par ce Traité à quitter presente- „ ment ladite ville de Franquendal sur la sequestration d'icelle, en sortiront hono- „ rablement auec leurs armes, bagues, & toutes autres choses qui leur appartien- „ dront enseignes deployées, meches allumées, trompettes sonnants, tambours „ battans, poudres en cartouches, & balles en bouche, & qu'ils pourront libre- „ ment passer & sans aucun empeschement, s'ils le desirent par le Palatinat, & au- C „ tres pays, tant par mer que par terre, sur les terres de sa Maiesté Catholique, ou sur „ celles de l'Empire, & pourront delà passer & se retirer franchemẽt & paisiblement „ en leurs pays naturels, sans se pouuoir ioindre aux autres trouppes ennemies te- „ nants partis contraires contre sa Maiesté Imperiale, ou sa Maiesté Catholique. Et „ pourront lesdicts Gouuerneur, Colonels, Capitaines, Officiers, & soldats partants „ de ladite place, emporter auec eux si bon leur semble prouisions de viures pour „ trois iours, allans par terre, & pour six allans par eau: ne faisans, ny commettans „ aucuns excés ny insolences par lesdits lieux où ils passeront, soit de sa Maiesté Ca- „ tholique, ou d'autres Princes. Et pour l'asseurance de leurs personnes il leur sera „ baillé, s'ils le desirent, escorte de gens de pied & à cheual pour les conduire iusques „ en lieu de seureté.

„ Il est en outre conclu & accordé, Que lors que ladite ville & forts deuroient estre „ rendus & remis, suiuant le contenu de ce Traité, és mains dudit Sieur Roy de la „ grande Bretagne, sa Maiesté pourra transporter les trouppes qu'elle voudra mettre „ en garnison auec les prouisions necessaires, & stipulées par ce Traité par les Pro- „ uinces du Pays-bas estans soubs l'obeyssance de sa Maieste Catholique, si requisi- D „ tion en est faite, & ce tant par eau que par terre, sans qu'il leur soit faict aucun em- „ peschement ou moleste en leur passage, qu'au contraire il leur y sera faict tout bon „ & fauorable traitement, tel que conuient à l'estroicte amitié qui est entre les deux „ Roys.

„ Est aussi conclu & accordé de la part des Serenissimes Roy d'Espagne & Infan- „ te, Que tant les Ministres, & autres gens de leur Religion, que tous les bourgeois „ & habitans de ladite ville de Francquendal, de quelque nation qu'ils soient, natu- „ rels du Pays-bas, Vallons, & tous autres, & particulierement le Baron Viuem- „ berg, pourront librement continuer leur demeure en icelle, auec leurs femmes & „ familles, & ne seront chargez d'aucunes impositions extraordinaires pour l'entre- „ tenement de la garnison qui y sera mise par ladite Serenissime Infante, ny en au- „ cune autre façon chargez, ny molestez, soit en leurs personnes, ou en leurs biens: „ mais iouyront franchement & paisiblement de toutes les libertez & priuileges „ qui leur ont esté cy deuant octroyez par les Princes Electeurs, ancestres du gendre

de ladite Maiesté de la grande Bretagne: comme aussi de l'exercice libre & paisible« A de leur Religion, ainsi qu'ils en ont iouÿ iusques à maintenant:& d'auantage, qu'ils« ne seront recherchez,ny molestez pour aucune chose,ou offence qu'ils pourroient« auoir commise auant la datte de ce present Traité,soit contre sa Maiesté Imperiale,« le Roy Catholique, ou les Archiducs, pour s'estre par cy-deuant retirez de leur« pays, ou pour aucun autre crime,ou faute qu'ils pourroient auoir commis auant le-« dit temps. Et si aucuns d'eux se veulent retirer de ladite ville,ils auront plaine & en-« tiere liberté de ce faire, & de se transporter ailleurs où bon leur semblera, sans au-« cun destourbier, auec leur familles & biens, & leur sera à cest effet fourny saufcon-« duits necessaires.

Tous lesquels Articles susmentionnez ledict Serenissime Roy de la grande Bre-« tagne d'vne part, & ladite Serenissime Dame Infante, tant au nom de sa Maiesté« Catholique,comme au sien propre de l'autre,promettent & s'obligent sincerement« sur la foy & parole de Princes,de reellement & ponctuellement accomplir en tout« le contenu d'iceux, sans aller ny venir au contraire, directement ny indirectement« prenant son Altesse à sa charge de faire ratifier ce present Traité audit Serenissime« B Roy d'Espagne, en dedans trois mois apres la deliurãce de ladite place,& ce qui en« depend.En foy & tesmoignage de toutes & chacunes lesquelles choses, nous Com-« missaires deputez auons soubsigné de nos mains le present Traité,& iceluy muny &« confirmé par l'apposition de nos seaux. Fait à Londres le 19. de Mars 1623. selon le« style d'Angleterre, & le 29. de Mars 1623. style nouueau.

L'execution de ce Traité se fist le vingt-cinquiesme d'Auril ensuiuant, auquel la« garnison Palatine sortit de Francquendal,& celle de l'Infante Archiduchesse y en-« tra. Et cependant le Roy d'Angleterre continuant de trauailler à Londres par l'en-« tremise de ses Deputez auec les mesmes Ambassadeurs du Roy d'Espagne, & de« l'Infante au nom de sa Maiesté Imperiale, en fin ils accorderent aussi vn Traité de« suspension ou cessation generale d'armes en l'Empire durant quinze mois pour l'E-« lecteur Palatin & ceux de son party, en attendant l'issuë d'vne entiere pacification.« Duquel Traité voicy les principaux Articles.

Autre Traité de suspension generale d'armes accordée pour l'Electeur Palatin & ceux de son party.

Premierement, a esté conclu & attesté vne deposition & suspension generale d'ar-« mes en l'Empire tant de la part du Serenissime Roy de la grande Bretagne & de son« C gendre, que de tous ceux qui tiennent son party: & ce pour le terme de quinze« mois, en dedans lequel ne feront aucunes nouuelles leuées d'hommes.

Item, a esté conclu & accordé, Que durant ladite deposition & suspension d'ar-« mes, ne se feront de la part du Serenissime Roy de la grande Bretagne, son gendre,« ny ceux tenans son party, aucunes incursions, prises de personnes, ou biens, entre-« prises sur les places, ny autres actes d'hostilité, & ne presteront ayde ny confort, di-« rectement ou indirectement, contre ce present Traité dans les limites de l'Empire,« ny de leurs associez. Comme aussi son Altesse la Serenissime Infante promet & s'o« blige, que ne se feront inuasions ny hostilitez contre les personnes tenans le party« contraire ny leurs vassaux, biens, maisons, & terres, en aucune maniere: & que ne« se feront aucunes nouuelles leuées pour les ietter dans les Palatinats.

Item, Est accordé & conuenu, Que durant ce Traité le Serenissime Roy de la« grande Bretagne & son gendre ne maintiendront ny entreront en aucune ligue ou« confederation, au preiudice de ce present Traité, ains le desaduoüeront, comme« D ils font dés maintenant, & aussi tous ceux qui commettront ou feront quelque in-« uasion, ou acte d'hostilité dans les terres de l'Empire, ou celles des associez, les de-« clarans pour ennemis de l'Empire, & desdits associez. Comme semblablement la« Serenissime Infante declare pour tels tous ceux qui conuiendront au present Trai-« té. Promettant à cest effet tant le Serenissime Roy de la grande Bretagne, que la Se-« renissime Infante, de faire tout deuoir pour empescher les oppressions & hostili-« tez susdites, afin que la paix y soit restablie, & le commerce remis comme aupara-« uant en toute seureté.

Item a esté conuenu & accordé, Que durant ledit terme ne se bastiront de part &« d'aucunes autres forteresses, ny fortifications nouuelles, dans l'vn ou l'autre des Pa-« latinats: mais toutes les places d'iceux seront laissées, & demeureront pendant ledit« temps en l'estat qu'elles sont à present.

Item a esté accordé de la part de la Serenissime Infante, en vertu de ses pouuoirs«

JACQVES I. — ANS DE IESVS-CHRIST.

A „ Que le Traité general de Paix, & accommodement final des troubles furuenus, & à present ayants cours en l'Empire, se tiendra entre les Ambassadeurs, Commissaires, ou Deputez, tant de la part de sa Maiesté Imperiale, & des autres parties interessées auec elle, que de sa Maiesté de la grande Bretagne, pour l'interest de son gendre, & des personnes interessées auec elle, en la ville de Cologne.

„ Et ont tant sa Maiesté de la grande Bretagne, que son Altesse la Serenissime Infante, conuenu & accordé. Que ledit Traité general commencera au plus tard dedans le terme de trois ou quatre mois apres la datte du present Traité: & qu'à cet effect les susdicts Princes feront trouuer audit lieu conuenu leurs Ambassadeurs, Commissaires ou Deputez.

„ Lesquels Articles susmentionnez ledit Serenissime Roy de la grande Bretagne d'vne part, en vertu du pouuoir que sa Maiesté a de son gendre, & la Serenissime Infante en vertu de sesdits pouuoirs de l'autre, promettent & s'obligent sincerement sur la foy & parole de Prince, de reellement & ponctuellement accomplir, & faire B accomplir tout le contenu d'iceux, sans aller ny venir au contraire, directement ou indirectement: prenant ladite Serenissime Infante à sa charge de ratifier & faire ratifier par sa Maiesté Imperiale ce present Traité, & d'en deliurer ses ratifications, à sa Maiesté de la grande Bretagne. Qui promet reciproquement de ratifier & faire ratifier par son gendre, par la soubscription de son nom cedit Traité & faire deliurer la mesme ratification à ladite Serenissime Infante, ou à ses Ministres, dans le temps de deux mois prochains.

En suite de cela, le Roy d'Angleterre enuoya vn Ambassadeur vers l'Electeur Palatin son gendre, qui pour lors residoit à la Haye en Hollande, afin de luy faire ratifier le Traité, & par mesme moyen luy dire, Qu'il eust à renoncer entierement à toutes les intelligences auec le Comte de Mansfeld, le Prince Halbestar de la Maison de Brunsuic, & autres qui promettoient de luy donner toutes sortes de secours, pour le faire restablir par la force des armes en ses Estats & Dignitez. Ce qui n'estoit pas l'intention du Roy d'Angleterre son beau-pere. Car il esperoit par l'Alliance, qui commença lors à se proposer de Charles Prince de Galles son fils auec l'Infante Marie C seconde fœur du Roy d'Espagne, comme il sera remarqué plus amplement cy-apres, reconcilier le Palatin son gendre auec l'Empereur & la Maison d'Austriche, & le faire restablir en ses Pays & Estats plustost par la douceur que par force.

Mais pendant que l'on traitoit ainsi à Londres, le mesme Roy d'Angleterre poursuiuit aussi enuers Louys XIII. Roy de France & de Nauarre la confirmation des Articles accordez entre le feu Roy Henry IV. & luy, pour le commerce des François & Anglois trafiquâts és pays de leur obeyssance. Lesquels Articles, pource qu'ils n'ont esté rapporté cy-dessus en leur lieu, & que parauanture ils seront vtiles à quelques-vns, i'ay creu deuoir inserer icy.

„ Premierement a esté conuenu & accordé, Qu'en nul des Articles contenus au present Traité, il ne sera aucunement reputé que l'on soit departy des precedents Traités, mais qu'ils demeureront en leur premiere force & vertu, sinon en ce qui est derogé par ce present Traité. *Articles accordez entre les Roys de France & d'Angl. pour le commerce de leurs subiets.*

„ II. Aussi a esté conuenu & accordé, pour confirmer & accroistre de plus en plus D la bonne amitié & intelligence qui est entre sa Maiesté tres-Chrestienne & sa Maiesté de la grande Bretagne, Qu'il sera mandé par toutes les Prouinces, Villes, Ports & Havres des Royaumes, de bien & fauorablement traiter les subiets de l'vn & l'autre Prince, & les laisser traffiquer en toute seureté & liberté les vns auec les autres, sans les molester, ny permettre qu'ils soyent induëment trauaillez, ny molestez, pour quelque cause & occasion que ce soit, contre les Loix & constitutions des lieux, où ils se trouueront. Et sera enioint aux Officiers de part & d'autre, de tenir la main à l'execution de ce que dessus, à peine de respondre en leurs propres & priuez noms des despens, dommages, & interests des parties, où ils se trouueront auoir fait le contraire.

„ III. Aussi a esté conuenu & accordé, Que toutes daces & impositions qui s'en leuent maintenant sur les subiets, marchandises, & denrées de l'vn & l'autre Royaume, au profit desdites deux Maiestez, & par leurs Fermiers & Commis, con-

IACQVES I.

ANS DE IESVS-CHRIST 1623.

tinueront d'estre leuez comme ils se font à present, & ce par maniere de prouision " A en attendãt que l'on les puisse oster, ou moderer. Ce qui se fera au plutost que le biẽ " des affaires de l'vn & l'autre Prince le pourront porter. Et afin qu'vn chacun de part " & d'autre soit certain des daces & impositions qu'ils deuroient payer, en sera dressé " panchatte en l'vn & en l'autre Royaume qui sera mise & attachée és lieux publics " tant de la ville de Roüen & autres villes de France, que de la ville de Londres & au- " tres, pour y auoir recours quand besoin sera.

IV. Pour le regard des leuées & impositions qui se leuent au profit de certaines " villes particulieres de l'vn & l'autre Royaume, a esté aduisé. Que les Maires & Es- " cheuins des villes de Roüen, Caën, Bordeaux, & autres, rapporteront au premier " iour au Conseil de sa Maiesté les Lettres, en vertu desquelles ils font & continuent " lesdites leuées pour icelles veuës estre cassées & abolies, si les Lettres en vertu des- " quelles elles ont esté faictes se trouuent mal ordonnées: leur faisant cependant in- " hibitions & defenses, à peine de la vie & du quadruple, de leuer plus que ce qui est " porté par lesdites Lettres, ny exceder les conditions portées par icelles. Et sembla- " ble sera fait par les Maires & Escheuins de Londres & autres dudit Royaume de " B la grande Bretagne.

V. A esté aussi accordé, Que les Marchands François trafiquants en Angleterre " ne seront contraints bailler aucune caution de leur vente, & emploite de leur mar- " chandise, entr'autres, que leur caution iuratoire, n'y d'obtenir aucunes prolonga- " tions ny descharges, ny faire aucuns frais ny despens pour ce regard.

VI. Plus a esté accordé & conuenu, Que les Nauires François pourrõt aller libré- " ment iusques au Quay de la ville de Londres, & autres Ports & Havres de la grande " Bretagne. Et y estants pourront charger & freter auec les mesmes libertez & fran- " chises, dont les nauires Anglois iouyssent en France, sans qu'il leur soit donné " de part ny d'autre aucun empeschement auant ny apres le frettement, ny qu'ils " soient contraints de descharger leurs vaisseaux en autres. Et en toutes autres cho- " ses la liberté & esgalité du commerce sera gardée & obseruée le plus que faire se " pourra.

VII. Et parce qu'il est impossible de pouruoir aux plaintes particulieres, & mesmes " sur la qualité des marchandises & denrées qui se transportẽt de l'vn en l'autre Roy- " anme, & des fautes & abus qui s'y commettent, a esté accordé, Que pour mieux & " C promptemẽt y pouruoir, en la ville de Roüen serõt nõmez par sa Maiesté tres-Chre- " stienne deux notables Marchands François, gẽs de bien, & experimentez, lesquels " auec deux Marchands Anglois de pareille qualité, qui serõt aussi nõmez par l'Am- " bassadeur de la grande Bretagne residant prés sa Maiesté tres Chrestienne, rece- " uront les plaintes desdits Marchands Anglois, & vuideront tous differẽts qui pour- " ront interuenir sur le faict dudict trafic & cõmerce en ladite ville de Roüen, & Ha- " ures de ladite Prouince. Comme aussi sa Maiesté de la grande Bretagne nõmera en " la ville de Londres deux notables Marchands Anglois, lesquels pareillement auec " deux Marchands François, qui seront nõmez par l'Ambassadeur de France residãt " prés sa Maiesté de la grande Bretagne, feront le semblable, & pouruoiront prõpte- " ment à toutes les plaintes qui pourroiẽt suruenir pour le fait dudit trafic & cõmerce. " Et où ils ne se pourront accorder, les susdits quatre Marchands conuiendront d'vn " cinquiesme François si c'est à Roüen & d'vn Anglois si c'est à Lõdres. En sorte que " D le iugement passé par la pluralité de voix sera suiuy & executé. Et pour cet effet leur " serõt de part & d'autre baillées des Cõmissions & pouuoirs necessaires. Et au cas qu'il " suruiẽne quelque notable difficulté qui meritast d'estre entenduë par l'vn & l'autre " Prince, lesdits Marchãds ainsi deputez de part & d'autre en dõneront respectiuemẽt " aduis au Conseil de l'vn & l'autre Prince, pour y estre pourueu sãs aucune dilation. "

VIII Le semblable establissement sera faict & obserué és villes de Bordeaux & " Caën, cõme aussi és villes dudit Royaume de la grande Bretagne, & Royaume d'Ir- " lande, pour par ceux qui seront nommez & deputez estre pourueu aux plaintes & " difficultez qui peuuent suruenir sur le reglement dudit commerce & traffic en la " me[illegible]e forme que dessus.

IX. Et pour mieux pourueoir au soulagemẽt desdits Marchands de part & d'autre, " a esté aduisé. Que lesdits Marchands tant François que Anglois, lesquels seront ap- " pellez doresnauant Conseruateurs du commerce, seront nommez & deputez d'an "

A ,, en an, & feront deuant les Prieur & Consuls, tant de la ville de Roüen, & autres villes du Royaume de France, où ils seront establis, qu'en la ville de Londres & autres, où besoin sera, de bien & fidellement s'acquitter de laditte charge. Et seront tenus pendant ledit temps d'y trauailler selon les occasions gratuitement, sans exiger aucunes choses des vns & des autres subiects, si ce n'est pour les actes par escrit que les parties voudront leuer, dont par eux en sera fait taxe raisonnable.

,, X. Que tous les sallaires excessifs, & autres profits & menus droits, que prennent les Officiers des lieux sur lesdits Marchands de l'vn & de l'autre Royaume, les Gardes & contregardes, les Chargeurs, Deschargeurs, Amballeurs, Porteurs & generalement tous autres seront reglez & moderez par lesdits Cōseruateurs, & en sera faite par eux vne taxe raisonnable qui sera enuoyee au Conseil de l'vn & l'autre Prince, pour y estre veuë & arrestée, & puis publiée & attachée par les Carrefours & places publiques des lieux, afin qu'vn chacun de part & d'autre soit certain & asseuré de ce qu'il en deura payer.

,, XI. Les Conseruateurs s'informeront aussi particulierement des franchises & priuileges que pretendent aucunes Villes & Bourgeois d'icelles de l'vn & l'autre Royaume, de la commodité & incommodité d'iceux, & en donneront aduis à l'vn & à l'autre Prince, pour estre reglez & moderez selon les anciennes vsances des lieux, ainsi qu'il sera aduisé au Conseil desdits Princes.

,, XII. Sera la charge desdits Conseruateurs de prendre garde aux poids & mesures en chacune ville de l'vn & l'autre Royaume, afin qu'il n'y ait fraude ny abus de part ny d'autre: & pour le regard des marchandises, regleront celles qu'ils iugeront estre subiettes à visitation ou non.

,, XIII Et d'autant que la principale plainte faite par l'Ambassadeur de la grande Bretagne, & par les Marchands Anglois, est contre vn arrest donné au Conseil de sa Maiesté tres-Chrestienne le 21. iour d'Auril 1600. portant reglement sur le fait de la drapperie qui se transporte par les Marchands Anglois au Royaume de France & principalement és Prouinces de Normandie, Bretagne, & Guienne, sa Maiesté tres-Chrestienne voulant de plus en plus contenter le Roy de la grande Bretagne son bon frere, sur l'instance qui luy a esté faite par plusieurs fois de la part de C son Ambassadeur: desirant aussi faciliter le commerce de ladite drapperie, sans toutesfois apporter incommodité au public, sadite Maiesté tres Chrestienne a reuoqué & reuoque ledit Arrest, & a deschargé & descharge pour l'aduenir lesdits Marchands Anglois de la confiscation portée tant par iceluy, que par tous autres Arrests & Ordonnances faicts pour raison de ladite drapperie, leur a permis & permet de remporter en Angleterre les draps vicieux & mal façonnez. Et d'autant que lesdits Marchands Anglois sur la dispute qui pourroit interuenir sur la qualité de ladite drapperie, pourroient estre trauaillez, & leurs draps retenus & saisis auec perte de temps & dommage: Il a esté accordé & conuenu, Que lesdits Conseruateurs du commerce deputez comme dessus, au cas que la plainte en vienne iusques à eux, iugeront lesquels desdits draps seront bons & marchands selon leur prix & valeur, pour estre vendus & debitez, ou ceux qui deuront estre renuoyez en Angleterre comme estans vicieux. Et s'en rapportera sa Maiesté à leur conscience & loyauté, ayant pour agreable ce que par eux en sera ordonné: n'entendant toutesfois que D pour lesdits draps vicieux, qui seront ainsi rapportez en Angleterre, il soit payé aucune chose pour le droit de sortie.

,, XIV. Aussi a esté accordé & conuenu, Que la liberté du commerce sera entretenuë comme elle est à present de part & d'autre, tant de marchandises manufacturées, que non manufacturées, selon le present Traité, & les precedents: & ne pourront de part & d'autre estre faites aucunes defenses d'en traffiquer, & si aucunes ont esté faites seront reuoquées, excepté toutesfois les marchandises qui sont de contrebande, & dont le transport a esté de tout temps, & est encore prohibé & deffendu par les Loix de l'vn & de l'autre Royaume, dont sera baillé estat de part & d'autre.

,, XV. Item a esté accordé Qu'au cas qu'il se trouue qu'aucun vaisseau venāt d'Angleterre en France, ou de France en Angleterre, chargé de plus grande quantité de marchandise que celle pour laquelle il aura payé & acquité les droits deus à l'vn & à l'autre Prince, ladite quantité non acquittée sera seulement saisie & confisquée, &

JACQVES I. non le surplus desdites marchandises, s'il ne se trouue parmy des marchandises de " A
contrebande prohibées en l'vn & l'autre Royaume, auquel cas les ordonnances de "
l'vn & l autre Prince seront obseruées.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

XVI. Aussi a esté accordé, Que les habitans des Isles de Zerzay & Guernezay pourront librement & seurement passer & traffiquer dans le Royaume de France, iouyront en France de pareils priuileges dont les Fraçois iouyssent esdites Isles: en payant toutesfois par les vns & les autres les droits appartenants à l'vn & à l'autre Prince.

XVII Sera rendu aux subiets de sa Maiesté de la grande Bretagne en leurs causes & procés prompte & briefue Iustice, & mandé aux Officiers des Ports & Havres de Normandie, de Bretagne, & de la Guienne, de les traiter fauorablement. Et où il y auoit quelque affaire d'importance, sa Maiesté tres-Chrestienne enioint à son Conseil d'en prendre la cognoissance, ou leur pouruoir de Iuges non suspects. Comme aussi le semblable sera faict par le Roy de la grande Bretagne aux subiects de sa Maiesté tres-Chrestienne se trouuans en Angleterre, & y demandans Iustice. B

XVIII. Les subiets de sa Maiesté tres-Chrestienne entrants aux Ports de mer dudit pays d'Angleterre, ne payeront cy-apres le droit de Cocquet plus que les naturalisez Anglois.

XIX. Les subiets de sa Maiesté tres-Chrestienne, & ceux de sa Maiesté de la grande Bretagne, qui feront par tourmente, fortune de mer ou contrainte de guerre, ietter l'ancre dans aucuns Ports & Havres de l'vn & l'autre Royaume, ne seront tenus de payer aucun droict ny pour l'entrée, ny pour la sortie de leurs marchandises, à la charge toutesfois que le Maistre du nauire ou Marchand facteur seront tenus le mesme iour ou le lendemain de leur arriuée faire recognoistre aux Officiers de la Iustice de l'vn & l'autre Royaume, appellé le Commis du Fermier, la verité & l'occasion de leur entrée audit Havre, & mesmes exhiber leur charte partie, si besoin est, à la charge aussi de sortir au premier temps conuenable. Et si pendant le seiour ils sont contraints de vendre leur marchandise, ou partie d'icelle par necessité, ou autrement, ils seront tenus d'en payer les droicts pour la quantité qu'ils en auront venduë & pour le surplus, le pourront transporter comme dessus. C

XX. Et voulant sa Maiesté tres Chrestienne faire cognoistre de plus en plus l'estime qu'elle fait de l'amitié du Roy de la grande Bretagne son bon frere, & le desir qu'elle a de bien & fauorablement traitter ses subiets traffiquans & demeurants en France, & aussi en faueur du commerce & traffic, encore que le droit d'Aubeine soit vn des plus anciens priuileges de son Royaume : Neantmoins sadite Maiesté tres-Chrestienne a permis & permet aux Marchands Anglois, leurs facteurs, & tous autres subiets du Roy de la grande Bretagne, de disposer à leur volonté, soit entre-vifs, ou pour cause de mort de toutes leurs marchandises, argent, monnoye, debtes, & tous biens meubles qu'ils auroient és pays de l'obeyssance de sa Maiesté tres-Chrestienne: & qu'apres leur mort, soit qu'ils ayent esté ou non, leur heritiers leur puissent succeder selon les Loix d'Angleterre, tellement que par droict d'Aubeine leurs biens ne puissent estre confisquez à l'aduenir. D

XXI. Semblablement a esté accordé aussi, Que les François disposeroient à leur volonté de leurs biens qu'ils auront en Angleterre, Escosse & Irlande, & autres pays de l'obeissanee du Roy de la grande Bretagne, soit par mort ou autrement, & qu'apres leur mort, soit qu'ils ayent testé ou non, leurs heritiers instituez ou legitimes leur succederont selon les Loix de France, pourueu toutesfois que les testaments & prochaines successions tant des subiets du Roy de France, que du Roy de la grande Bretagne, soient legitimement, prouuées, ou en France, ou en Angleterre, sçauoir au pays des deux Princes où ils seront decedez.

XXII. Et en attendant que Iustice se fasse des pirateries & depredations pretéduës auoir esté faictes de part & d'autre par les subiets de l'vn & l'autre Royaume, à quoy faire

A „ faire sera pourueu le plus promptement que faire se pourra, a esté conclu, Que IACQVES I.
„ toutes les Lettres de marques & de represailles, qui ont esté cy-deuant expediées
„ par l'vn & l'autre Prince, seront sursises, sans qu'elles se puissent executer de part ANS DE
„ ny d'autre, iusques à ce qu'autrement en ait esté aduisé par le Conseil de l'vn & l'au- IESVS-
„ tre Prince: & que pour l'auenir ne seront expediées aucunes Lettres de marque & CHRIST.
„ represailles, que premierement l'Ambassadeur resident prés de l'vn & l'autre des
„ Princes ne soit aduerty, & qu'elles n'ayent esté veuës & deliberées au Conseil de
„ l'vn & l'autre Prince, seellées de leurs grands Seaux, & que toutes les solemnitez
„ en tels cas requises n'y ayent esté gardés & obseruées.

„ XXIII. Pour la fin, a esté conclu & accordé, Que le present Traité sera ferme &
„ stable, & entretenu tant & si longuement, que l'alliance & mutuelle amitié & intel-
„ ligence durera entre lesdits deux Roys, & leurs successeurs, & que ce Traité aura
„ le sens & intelligence que la force & proprieté des paroles represente, & ne receura
„ aucune interpretation qui puisse changer ou empescher en façon quelconque la
B „ force, forme & effect des paroles claires & simples exprimées par ce Traité: mais
„ que toute subtile recherche & innention reiterée, qui a accoustumé de subuertir la
„ sincere & concorde intention des contractans, que ce qui a esté accordé & geré par
„ ce Traité sera aussi entierement & sincerement gardé, entretenu & obserué.

Ces articles furent ainsi traittez & accordez premierement entre André Huraut Sieur de Maisse & de Belebat, & Iean de Thumery sieur de Boissise Conseillers de Henry IV. Roy de France & de Nauarre en ses Conseils d'Estat & Priué, ses Commissaires & Procureurs pour cet effet d'vne part: & Thomas Parry Chevalier, Ambassadeur du Roy d'Angleterre prés de sa Maiesté tres-Chrestienne, aussi son Procureur & Commissaire, d'autre part. Ce que sa mesme Maiesté tres-Chrestienne, desirant embrasser de bonne foy tous les moyens d'entretenir & accroistre la bonne & sincere amitié & correspondance, qui estoit entr'elle & le Roy d'Angleterre, & procurer le bien & la commodité de leurs Royaumes mesmement en ce qui concernoit le trafic & commerce de leurs communs subiets, agrea, ratifia, & approuua le 26. C iour de May l'an 1606. & depuis le Roy Louys XIII. pour continuer & augmenter de plus en plus cette bonne amitié & intelligence, confirma le mesme Traité estant à Fontainebleau le 14. iour d'Auril l'an 1623.

XI.

Sur la fin de l'an precedent D. Diego Sarmiente de Acuna Comte de Gondemar estoit retourné de son Ambassade d'Angleterre en la Cour d'Espagne vers le Roy Catholique son Maistre apres auoir par vne grande dexterité proposé le mariage de l'Infante Marie d'Espagne seconde sœur d'iceluy auec Charles Prince de Galles. En suite de cela le Roy d'Angleterre deputa le Milord Digby Comte de Bristol en Ambassade extraordinaire vers le mesme Roy d'Espagne, pour la continuation de ceste proposition. Et enfin il arresta auec ses principaux Conseilles, d'enuoyer mesme le Prince son fils en Espagne, pour l'auancer & conclure. Ce qui toutesfois ne se fist point, sans qu'il y eust des opinions bien contraires à la sienne, sur les accidents que pourroient suruenir à vne personne de qui dependoit la tranquillité de ses Estats. Mais le Prince le desirant ainsi luy mesme, le Roy son pere iugea estre à propos qu'il fist le voyage secretement. Il en commist la conduite au Marquis de Bucquingham son fauory, grand Escuyer du Prince, à Seer François Cottingthon, à Baronet Secretaire D du dit Prince, & à Seer Endimion Porter. Auec lesquels il partit de Londres au commencement du mois de Mars 1623. Les ports d'Angleterre furent fermez trois iours, de crainte que l'on n'en eust le vent par delà mer.

Proposition du mariage du Prince de Galles auec l'Infante Marie d'Espagne.

Voyage du mesme Prince en Espagne.

Il s'embarqua à Douure, & deux iours apres arriua à Bologne, où incognu il prist la poste, passa à Paris veid disner le Roy & la Royne. Et pource que ce iour la Roine dançoit vn balet representant les festes de Iunon, comme en telles resiouyssances l'on donne lieu aux Ambassadeurs residans en la Cour de France, il y fut auec des Gentilshommes Anglois de la suite de l'Ambassadeur. Puis le lendemain il reprist la poste, trauersa la France, & delà paruint en Espagne à l'improuiste, auec estonnement de tout le monde, notamment du Roy Catholique: d'autant plus qu'en l'affaire du mariage, pour lequel il s'estoit mis en chemin, il y auoit encore beaucoup de difficultez à surmonter auant que de le pouuoir conclurte.

S'embarque à Douure.

Passe par la France.

& de là arriue en Espagne.

Estant arriué à Madrit le Vendredy xvij. de Mars sur les deux heures du soir, il alla loger en la maison du Côte de Bristol Ambassadeur extraordinaire en Espagne qui en auertit la mesme nuit le Comte de Gondemar: & celuy-cy fut à l'instant trouuer le Comte d'Oliuarés, qui l'alla dire à sa Maiesté Catholique. On pensoit celer cette arriuée, mais on ne le peut faire: car le bruit en courut incontinent par toute la villeà la venuë d'vn courier, que Dom Charlos Coloma Ambassadeur extraordinaire en Angleterre despescha exprés, auec des Lettres pour le Roy, par lesquelles il luy dõnoit aduis du depart du Prince de Galles de Londres, & de son acheminemẽt à Madrit. Le Samedy à six heures du soir le Marquis de Bucquingham alla dans vn carrosse de sa Maiesté Catholique au pré de la Priora pour voir le Comte d'Oliuarés, & luy parler de l'arriuée du Prince. Et peu apres le Comte alla visiter le Prince de la part de sadite Maiesté, laquelle pour tesmoigner la ioye qu'elle auoit cõceuë de son arriuée, sortit en public le Dimanche suiuant dans son carrosse, accompagné de la Royne, de l'Infante Marie, & des Infants Charles & Ferdinand. La pompe de ce iour fut tres-grande, tant des Dames de la Royne & de l'Infante, que de la Noblesse & Caualerie d'Espagne & des seruiteurs de la Maison Royale. A

L- Comte d'Oli[illegible]s visite le Prin[illegible] la part du R[illegible] Catholique.

Leurs Maiestez en allant aux Augustins marcherent par la grande ruë, & estans à la porte de Guadalajara, leur carrosse passa proche de celuy où estoit le Prince de Galles, comme inconnu encores, auec le Marquis de Bucquingham, les Ambassadeurs extraordinaire & ordinaire d'Angleterre, le Marquis de Flores d'Auila, & le Comte de Gondemar. Le Roy approchant & passant le carrosse du Prince, il osta le chapeau sans autre demonstration, comme s'il eust salüé les Ambassadeurs en la mesme façon qu'il auoit fait d'autresfois. Puis cõtinuans son chemin aux Augustins, il y alla faire ses prieres. Et le Prince desirant voir encore vne fois cet abregé de la magnificence Espagnole fist tourner le carrosse, dans lequel il estoit vers Sainct Hierosme. Mais leurs Maiestés ayants pris le chemin d'enhaut, il y fut attendre leur retour qui se fist sur l'entrée de la nuict auec vn grand nombre de flambeaux blancs. B

Le Roy sort en public & son carrosse passe pres celuy où estoit le Prince.

Apres que le Roy se fut retiré, & le Prince de Galles, aussi le Comte d'Oliuarés s'alla veoir pour traitter de l'entreueuë de sa Maiesté Catholique auec luy, laquelle fut assignée sur la minuit en vne rencontre de leurs carrosses. A l'heure prise le Roy entra auec le Marquis de Bucquingham & le Comte d'Oliuarés: & le Prince auec le Comte Bristol Ambassadeur extraordinaire, & le Comte de Gondemar. Puis leurs carrosses s'estans rencontrez & arrestez, ils en descendirent tous. Le Roy receut le Prince auec demonstration de grande ioye & courtoisie, & le Prince donna aussi des tesmoignages du contentement qu'il auoit de voir sa Maiesté. Les complimens qu'ils firent pour entrer dans le carrosse du Roy furent les plus grands, le Prince ne voulant point entrer le premier: en quoy il persista longuement. Mais en fin le Roy obtint par son instance, que le Prince entreroit deuant. Sa Maiesté luy donna la main droite en ce mesme carosse, apres qu'il eut beaucoup refusé de l'accepter. Et en prenant congé, ils se mirent encore sur beaucoup de compliments, pour rentrer chacun dans son carrosse. C

Leur premiere entreueuë en carrosse.

Les compliments & courtoisies qu'ils s'entredonnent.

Le Roy par l'aduis du Comte d'Oliuarés donna ordre qu'on receust & traitast dignement vn si grãd Prince. Puis il fut deliberé au Conseil de l'ordre qui s'obserueroit à l'entrée & reception d'honneur, que l'on luy feroit dans Madrit. Et le iour ayant esté pris au Dimanche xxvj. de Mars, dés les neuf heures du matin le Marquis de Montesclaros, Dom Augustin Messia, Dom Ferdinand Giron, & le Comte de Gondemar, tous du Conseil d'Estat, allerent querir le Prince de Galles chez le Comte de Bristol, & le conduirent à Sainct Hierosme le Royal, où le Comte de Gondemar auoit fait magnifiquement preparer la Maison du Roy, en laquelle il disna, estant assisté des Seigneurs susdits, comme de ses Officiers. Et bien qu'il leur commandast de se couurir, ils ne le voulurent pas faire, obseruans en cela la vieille coustume de Castille. Apres midy, les Conseils l'allerent saluer, & luy declarer la ioye qu'ils auoient de sa venuë. Le premier fut l'Inquisiteur general, sans estre accompagné de ses Conseillers. Apres suiuirent le Conseil Royal de Castille, & les autres Conseils, selon le rang de leur antiquité. Puis les Magistrats de la ville: en la mesme façon qu'ils ont accoustumé de faire en la reception des Roys, quand ils arriuent à la Courõne. Le Roy arriua par apres à Sainct Hierosme en carrosse, suiuy du Comte D

Entrée & receptiõ d'honneur faite au Prince de Galles dans Madrit

A d'Oliuarés, & autres Seigneurs de sa Chambre, pour y visiter aussi le Prince, & l'accompagner à son entrée. Lequel sortit iusques à la court, afin de receuoir sa Maiesté. Et se faisant de grandes ceremonies sans s'asseoir, ny reposer en aucun lieu, ils môterent à cheual. Le Prince estant monté vn peu deuant pressé de l'instance que sa Maiesté luy fist, ils allerent iusques aupres des Peres de l'Oratoire, où estoit la ville auec le poisle. Le Roy mist le Prince à sa main droicte, de laquelle il vouloit s'esloigner. Et apres quelques disputes de courtoisies, ils marcheret l'vn loignat l'autre sous le poisle, ou Ciel, iusques au Palais. Toutes les ruës estoient parées de tapisseries fort riches, & de plusieurs tableaux des Roys & Roynes d'Espagne. Derriere le Poisle suiuit le Comte d'Oliuarés richement couuert, & à sa main gauche le Marquis de Bucquingham. Apres eux les anciens Conseillers d'Estat, conduisants les Ambassadeurs extraordinaire & ordinaire de la grande Bretagne: & derriere ceux-cy tous les Archers.

En cet ordre l'on arriua au Palais, où le Prince de Galles estant descendu de cheual monta pour voir la Royne, conduit par sa Maiesté Catholique: A l'entrée des B portes ils se firent mutuellement de grandes courtoisies, en disputant qui deuroit passer deuant. Et en fin apres quelques signes d'embrassemens, comme voulans se forcer l'vn l'autre, ils entrerent tous deux ensemble. Pendant quoy la Royne & l'Infante Marie les ayants aperceus de derriere quelques fenestres, incontinent la Royne passa seule en son logement, où elle se tint pour attendre la visite. Et auertie que le Roy & le Prince arriuoient, elle s'auança pour les receuoir iusques à deux pas vers la porte. Elle fist vne grande reuerence au Prince, & luy vne submission iusques à terre, en flechissant les genoux. Là estoient trois Chaires pour leurs Maiestez, & pour le Prince. Et apres que les compliments de cet abord furent finis, la Royne s'assit dans la Chaire du milieu, en celle de sa main droite le Prince, & à l'autre costé le Roy. La visite dura pres de demie heure, laquelle estant acheuée, le Roy s'achemina auec le Prince au quartier ou logement destiné pour luy. La Royne l'accompagna iusques à la sortie, où se firent pareillement de grandes ceremonies. Et estants passez par le grand escalier, deuant le portail de la main gauche, où se tient C le Conseil Royal, ils rencontrerent les Infants Charles & Ferdinand. Lesquels auant que de s'approcher du Prince, luy firent vne grande reuerence, & estants plus prés vne autre, iusques à mettre le genoüil à terre. Le Prince les salüa reciproquement, & s'abbaissa iusques à toucher presque du genoüil la terre, & releua les Infants, qui l'accompagnerent iusques en sa Chambre, allants vn peu deuant iusques au bout de son lit. Puis sans s'asseoir, le Roy ayant resalué courtoisement le Prince, il se retira auec ses deux freres en son quartier. Bref l'accueil & l'honneur rendus à ce Prince ressembleront à ceux d'vn grand Roy. Sa chambre estoit parée des plus belles tapisseries d'Espagne. Deux Maiordomes de sa Maiesté, sçauoir le Comte de Gondemar, & le Comte de la Puebla, le seruirent auec le Comte de Monterix President du Conseil d'Italie, qui fit l'office de grand Maiordome. On luy crea aussi de noueaux Officiers, tout de mesme que pour le Roy, & auec vne pareille garde. Et pour tesmoignage encore d'vne plus grande resiouyssance, sa Maiesté l'inuita deux iours apres d'aller courir la bague prés du Palais Royal. Où estant incité de courir, il desira que ce fust à la veuë de l'Infante Marie. Ce que l'on luy accorda.

Ceremonies obseruées par le Prince à la visite de la Royne.

Le Prince court la bague & l'emporte en la presence de l'Infante Marie.

Et en courant il emporta la bague luy seul. Dequoy il fut si content, qu'il protesta de ne courir plus là desormais, puis que sa premiere course auoit esté si heu- D reuse.

Plusieurs autres iours se passerent en festes & resiouyssances publiques Pendant lesquelles le Roy d'Espagne enuoya demander les auis du Pape & des Cardinaux à Rome sur les conditions & capitulations de ce mariage du Prince de Galles auec l'Infante Marie, lesquelles le Roy d'Angleterre offroit à sa Maiesté Catholique. Et pource que la lecture ne peut en estre desagreable aux curieux, ie les rapporteray icy auec les Responses de sa Sainteté, selon qu'elles furent publiées quelque temps apres. XII.

I. Que le mariage se doit faire auec la dispense du Pape, laquelle le Roy Catholique doit procurer: & donnera sa parole Royale au Roy de la grande Bretagne de faire tout son possible, pour obtenir ladite dispense.

Response du Pape. *Les deux parties sont d'accord sur ce point.*

II. Que le mariage se fera en Espagne & en Angleterre. En Espagne selon la forme de l'Eglise Romaine. Et en Angleterre selon les ceremonies qui sembleront

Articles & conditions pour le benefice du mariage du Prince de Galles auec l'Infante Marie.

JACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

conuenir au bien du Roy de la grand Bretagne, de telle façon que lesdites ceremonies ne soient contraires à la Religion de la Serenissime Infante. Mais touchant le premier point, on conuiendra comme telle ceremonie se fera en l'vn & en l'autre Royaume. A

Resp. du P. *Le mariage se doit celebrer seulement vne fois en Espagne. Et s'il se doit faire quelque solemnité en Angleterre, il faut que premierement l'on aduertisse, & que l'on soit d'accord quelle solemnité l'on voudra faire.*

III. Que la Serenissime Infante aura le libre exercice de la Religion Catholique Romaine.

R. du P. *Cet Article est aussi accordé.*

IV. Que la Serenissime Infante aura tousiours ses seruiteurs domestiques par l'Election du Serenissime Roy d'Espagne, sans qu'aucuns luy puissent estre donnez par le Roy de la grand Bretagne.

R. du P. *C'est Article est aussi accordé.*

V. Qu'il y aura vn Oratoire ou Chapelle, & en icelle des Prestres pour faire le seruice diuin, selon que la Serenissime Infante l'ordonnera.

R. du P. *C'est Article est aussi accordé.* B

VI. Lequel Oratoire se fera dans son Palais: & où il se dira Messe selon la volonté de la Serenissime Infante.

Resp. du P. *Que l'on fera vne Eglise publique à Londres, Ville où la Serenissime Infante pourra demeurer, sans celle de son Palais, & qu'en chacun endroit se feront les exercices diuins, & s'y preschera la parole de Dieu auec administration des Sacrements.*

VII. Que tous les Officiers domestiques & Seruiteurs de la Serenissime Infante, de quelque sexe qu'ils soient, & tous les seruiteurs & seruantes de sa Maison & famille, auront libre exercice de la Religion Catholique: lequel point se doit entendre, que qui que soit, estant seruiteur est obligé d'estre Catholique & seruiteur.

R. du P. *Que les seruiteurs & seruantes de la Serenissime Infante, & leurs enfans & descendans, & toute leur famille, quelque office qu'ils exercent, doiuent auoir le libre exercice de la Religion Catholique.*

VIII. Que l'exercice libre de la Religion Catholique sera en la façon qui s'ensuit: sçauoir, Que la Serenissime Infante aura tout ioignant son Palais vne Chapelle fort grande, afin que sesdits seruiteurs Catholiques y puissent entrer librement: laquelle aura vne porte publique & ordinaire pour lesdits seruiteurs, & vne autre porte inferieure, afin que la Serenissime Infante y puisse entrer, & ouyr la Messe, & y faire celebrer l'office diuin quand elle voudra. C

R. du P. *Que les seruiteurs & familiers en cela soient tous d'accord.*

IX. Que ceste Chapelle sera parée auec vn decent ornement de l'Autel, & de toutes choses necessaires pour le seruice diuin, qui s'y doit celebrer selon la coustume de la saincte Eglise Romaine. Et sera licite ausdits Officiers, seruiteurs & autres, comme dessus est dit, entrer en ladite Chapelle à toutes les heures qu'ils voudront.

R. du P. *C'est article est aussi accordé.*

X. Que le Recteur & Custodes de ladite Chapelle seront esleuz & deputez par la Serenissime Infante, lesquels ne permettront l'entrée à personne, qui y puisse faire chose indecente. D

R. du P. *Que le Recteur & Custodes de ladite Chapelle & Eglise seront Espagnols.*

XI. Que pour administrer les Sacremens, & seruir en ladite Chapelle, il y aura tel nombre de Prestres qu'il semblera conuenable à la Serenissime Infante. Et que s'il y en auoit qui fussent naturels des Royaumes de la grand Bretagne, ce ne sera qu'auec la volonté & permission de ladite Serenissime Infante.

R. du P. *Sa Saincteté veut & entend que ce soit vne Eglise.*

XII. Qu'il y aura entre lesdits Prestres vn Recteur ou Superieur auec auctorité & puissance de determiner des differents qui suruiendront pour la Religion & conscience.

R. du P. *Sa Saincteté veut que ce soit vne Euesque.*

XIII. Que le mesme Recteur & Superieur pourra reformer & executer toutes Iurisdictions Ecclesiastiques sur les delinquans de ladite Maison & famille: & outre

A cela la Serenissime Infante les pourra chasser de son Seruice à sa volonté.

R. du P. *Il faut que ce soit aussi vn Euesque.*

XIV. Qu'il sera licite à la Serenissime Infante & à ses seruiteurs, de gaigner les dispenses, Indulgences, & Iubilez qui viendront de Rome, & toutes les autres choses qui concernent la conscience.

R. du P. *C'est article est aussi accordé.*

XV. Que les seruiteurs & seruantes de la famille de la Serenissime Infante, qui seront en Angleterre, feront serment de fidelité au Roy de la grand Bretagne, pourueu qu'il n'y ait clause & parole audit serment qui contredise à la Religion & conscience des Catholiques: laquelle forme de serment sera approuuée.

R. du P. *Que lesdits seruiteurs & domestiques seront Espagnols.*

XVI. Que les loix obseruées en Angleterre touchant la Religion ne s'estendront pour les Officiers & seruiteurs Catholiques de la Serenissime Infante lesquels

B seront exemps desdites loix & peines mises contre les transgresseurs d'icelles, & qu'il en sera fait vne Declaration à ce subiet.

R. du P. *Que les loix qui sont & seront par cy-apres en Angleterre touchant la Religion ne s'estendront point pour lesdits seruiteurs, & autres, lesquels seront exempts desdites loix & peines contre les transgresseurs, pour ce que les Ecclesiastiques ne seront subiets à nulles autres loix, qu'à leurs Ecclesiastiques.*

XVII. Que les enfans de leursdites Maiestez ne seront contraints en fait de Religion & conscience, & que les loix contre les Catholiques ne s'estendront pour eux en ce point. Et que si quelqu'vn d'iceux estoit Catholique, pour cela il ne perdra le droict de succeder au Royaume de la grand Bretagne.

R. du P. *C'est article est aussi accordé par sa Saincteté.*

XVIII. Que les nourrices qui alaicteront les enfans de la Serenissime Infante seront choisies & admises du consentement du Serenissime Prince, & seront mises au rang de ses domestiques.

R. du P. *Que les nourrices qui alaicteront les enfans de la Serenissime Infante seront*

C *Catholiques & choisies par ladite Serenissime Infante: & seront mises au rang de ses domestiques & familiers.*

XIX. Que le Recteur ou Superieur Ecclesiastique, & les personnes Ecclesiastiques & Religieux domestiques de la Serenissime Infante, pourront porter leurs habits Ecclesiastiques accoustumez.

R. du P. *C'est article est aussi accordé.*

A ces Responses les Cardinaux du Conseil de la propagation de la foy ioignirent leur aduis, qui fut tel: *Touchant les conditions que l'on offre de la part du Serenissime Roy de la grande Bretagne, il semble que c'est seulement pour l'asseurance de la Religion de la Serenissime Infante & de sa famille. Et pour conceder la dispense, autres choses sont necessaires pour le droict, augmentation & bien de la Religion Catholique Romaine. Lesdites choses se doiuent proposer de la part du Roy de la grand Bretagne, afin que nostre Sainct Pere puisse deliberer, si auec telles choses on pourroit donner la dispense requise.* — Aduis des Cardinaux du Conseil de la propagation de la foy.

Le Pape, qui pour lors estoit Gregoire XV. enuoye aussi au Prince de Galles des Lettres en forme de Bref datées du xx. d'Auril lesquelles le Nonce de sa Saincteté en

D Espagne luy porta le xxviij. estant accompagné de tous les Seigneurs Italiens qui se trouuerent en Cour. En voicy la copie traduite de Latin en François.

TRES-NOBLE *Prince, salut & lumiere de la grace diuine. Comme ainsi soit que la grand Bretagne ait tousiours esté abondante en vertus, & en personnages de grand merite, & ait remply l'vn & l'autre monde de la gloire de sa renommée, elle attire aussi tres-souuent les pensées du Sainct Siege Apostolique à la cosideration de ses louanges. Et de faict l'Eglise ne faisoit encore que naistre, quand le Roy des Roys la voulut choisir pour son heritage, & si affectionnement; qu'on tient qu'à peine les Aigles Romains y ont plustost passé que l'estendard de la Croix au Sceptre Royal, & la discipline de la Religion à la cognoitise: laissants des exemples de pieté aux nations estrangeres, & aux siecles futurs. Si bien qu'ayant merité dans le Ciel les Principautez, & preéminences de la Beatitude, ils ont obtenu en terre des ornements triomphaux de vraye saincteté. Et ores qu'auiourd'huy l'Estat de l'Eglise Anglicane soit alterée; nous voyons neant-* — Lettre du Pape Gregoire XV. au Prince de Galles.

moins la Cour de la grand Bretagne estre ornée & munie de vertus morales, qui seruiroient A *de consolution à la charité que nous luy portons, & d'ornement au nom Chrestien, si consolnctement elle pouuoit auoir pour sa defence & protection la verité orthodoxe & vniuerselle. C'est pourquoy d'autant plus que la gloire de vostre Serenissime Pere, & le ressentiment de vostre Royal naturel, nous delectent, de tant plus grande ardeur desirons-nous que les portes du Royaume Celestes vous soyent ouuertes, & que vous vous acqueriez l'amour de l'Eglise Vniverselle. D'ailleurs, estant vray que Gregoire le Grand de tres-saincte memoire a introduit aux peuples d'Angleterre, & enseigné à leur Roys la Loy de l'Euangile, & le respect de l'authorité Apostolique: Nous comme inferieurs à luy en saincteté & vertu, & pareils en nom & degré de dignité, il est bien raisonnable, que suiuants ses saincts vestiges nous procurions le salut de ses Prouinces, nommémẽt auiourd'huy que vostre heureux dessein* (tres-noble Prince) *nous esleue à l'esperance d'un bon-heur extraordinaire. Partant, comme vous vous estes acheminé en Espagne vers la personne du Roy Catholique, auec desir de vous allier à la Maison d'Austriche, Nous auons bien voulu loüer vostre dessein, voire mesme tesmoigner ouuertement en l'affaire qui se presente, que vous estes celuy que regarde le principal soin de nostre Prelature. Car ainsi estant que vous desirez prendre en mariage* B *vne fille d'Espagne, de la pouuons-nous aisement coniecturer, que ces anciennes semences de la Pieté Chrestienne, lesquelles ont si heureusement fleury dans les cœurs des Roys de la grãde Bretagne, peuuent (Dieu leur donnant accroissement) reuerdir en vostre ame. Et de faict il ne seroit pas croyable que celuy-là aimast vne telle alliance, lequel hayroit la Religion Catholique, & se plairoit à opprimer le Sainct Siege. Nous auons en suite de ce, commande de faire continuellemẽt de tres-hũbles prieres au Pere des lumieres, à ce qu'il luy plaise de vous mettre comme vne belle fleur du Christianisme, & vnique esperance de la grand Bretagne, en possession de ce tres-noble heritage que vos ancestres vous ont acquis, à deffendre l'auctorité du souuerain Pontife, & à combattre les monstres de l'heresie. Souuenez-vous des iours anciens, enquerez-vous de vos Peres, & ils vous diront par quelle voye l'on va au Ciel, & quel chemin ont tenu les Princes temporels pour paruenir au Royaume eternel. Voyez les portes du Ciel ouuertes, ces tres-Saincts Roys d'Angleterre, qui partans d'Angleterre pour venir à Rome accompagnez des Anges, sont venus honnorez & faire hommage au Seigneur des Seigneurs, & aux Princes des Apostres en la Chaire Apostolique. Leurs œuures & leurs exemples sont autant de voix de Dieu qui parlent, & qui vous exhortent à ce qu'ayez à suiure la façon de viure de ceux, à l'Empire desquels vous paruiendrez vn* C *iour. Est-il possible que vous puissiez souffrir que les Heretiques tiennent pour impies, & condamnent ceux que la foy de l'Eglise tesmoigne regner dans le Ciel auec Iesus-Christ, & auoir commandement & auctorité sur toutes les Principautez & Empires de la Terre? Voila qu'ils vous tendent la main de ceste bien heureuse Patrie, pour vous conduire sain & sauf à la Cour du Roy Catholique, & qui desirent vous ramener au giron de l'Eglise Romaine: laquelle suppliant auec gemissements inenarrables le Dieu de toute Misericorde pour vostre salut, vous tend les bras de la charité Apostolique pour vous embrasser auec toute affection Chrestienne, vous qui estes son desiré fils, en vous monstrant l'esperance bien-heureuse du Royaume des Cieux. Pour vray vous ne pourrez donner plus grande consolation à tous les Peuples de l'Estat Chrestien, que de mettre en possession de vostre tres-noble Isle le Prince des Apostres, l'authorité duquel a esté tenue si long-temps en vostre Royaume de la grand Bretagne pour la defence des Royaumes, & pour oracle de la Diuinité. Ce qui arriuera sans difficulté, si vous ouurez vostre cœur au Seigneur qui frappe, en quoy il gist tout le bon-* D *heur de ce Royaume. C'est de ceste si grande charité que nous fauorisons les loüanges du nom Royal, & qui nous fait desirer que vous & vostre Serenissime pere soyez qualifiez du nom de Liberateurs & Restaurateurs de l'ancienne & paternelle Religion de la grand Bretagne. Ce que nous esperons, nous confians en la bonté de Dieu és mains duquel sont les cœurs des Roys, & qui fait que les peuples de la terre puissent receuoir guarison, lequel nous tascherons tousiours de tout nostre pouuoir vous rendre propice & fauorable. Cependant recognoissez en ces Lettres le soin de nostre charité, qui n'est autre chose que pour procurer vostre bon heur: & iamais il ne nous fera mal de les auoir escrites, si la lecture d'icelles vient au moins a exciter quelque petite estincelle de la Foy Catholique dans le cœur d'vn si grand Prince, lequel nous desirons estre comblé d'vne ioye de longue durée, & florissant en la gloire de toutes vertus. Donné à Rome au Palais de Sainct Pierre, le xx. iour d'Auril 1623. l'an troisiesme de nostre Pontificat.*

ANS DE IESVS-CHRIST: 1623.

A Le Prince de Galles ayant receu ces Lettres, il fist la Response suiuante qui fut publiée vn peu apres.

Responce du Prince de Galles aux Lettres du Pape.

TRES SAINCT PERE, *i'ay receu la Depesche de vostre Saincteté auec vn grand contentement dans le respect que demande la Piete & la Bienueillance, auec lesquelles vostre Saincteté l'a escrite. Ce qui m'a esté vn plaisir indicible de lire les exploicts genereux des Roys mes Predecesseurs, à la memoire desquels la Posterité n'a point donné les eloges d'honneur qui leur sont deubs. Ie veux croire que vostre Saincteté a mis leur exemple deuant mes yeux, afin que ie les imitasse en toutes mes actions. Car à la verité ils ont exposé souuent leur Estat & leur vies pour l'exaltation du Sainct Siege. De sorte que le courage, auec lequel ils ont assailly les ennemis de la Croix de Iesus-Christ, n'a pas esté moindre que le soucy & la pensée que i'ay, afin que la Paix & l'Intelligence, qui ont manqué iusques à present dans la Chrestienté soient estraintes d'vn lien d'vne veritable concorde. Car de mesme que l'ennemy commun de la Paix veille tousiours pour mettre la hayne & dissention parmy les Princes Chrestiens, aussi ie croy que la gloire de Dieu demande qu'on tasche de les vnir.* B *Et ie n'estime pas que i'aye vn plus grand hõneur d'estre descendu de si grands Princes que de les imiter dans le zele de leur Pieté. En quoy il me sert grandement d'auoir recognu la volõté de nostre tres-honoré Seigneur & pere, & les sainctes intentions de sa Maiesté Catholique, pour faire reussir heureusement ce loüable dessein, parce qu'elle a vn extreme regret de voir les grands malheurs qui naissent de la diuision des Princes Chrestiens. Ce que la prudence de vostre Saincteté a preueu, lors qu'elle a iugé que le mariage qu'il luy plaist desseigner entre l'Infante d'Espagne, & moy est necessaire pour procurer vn si grand bien, par ce qu'il est tout certain, que ie ne me porterny iamais si passionnément à chose du monde, qu'à la recherche de l'alliance d'vn Prince qui aura le mesme sentiment de la vraye Religion auec moy. C'est pourquoy ie prie vostre Saincteté de croire que i'ay tousiours esté fort esloigné d'aduantager les nouueautez, ny d'estre partisan d'aucune faction contre la Religion Catholique Apostolique Romaine: mais au cõtraire, que i'ay recherché les occasions, afin que le soupçon qui peut tomber sur moy soit entierement osté, & que ie m'employe de tout mon reste pour n'auoir qu'vne Religion & qu'vne Foy, puis que nous croyons tous ensemble en Iesus-Christ. Ayant* C *resolu de ne m'espargner point en chose du monde, & de souffrir toutes sortes d'incommoditez, mesme de hazarder mon Estat & ma vie, pour vne occasion si agreable à Dieu. Il reste seulement que ie remercie vostre Saincteté de la permission qu'il luy a pleu de m'accorder; eux & que ie prie Dieu qu'il luy donne vne heureuse santé & sa gloire, apres tant de trauaux que vostre Saincteté prend dans son Eglise. Signé,* CHARLES STWARD.

Les conditions donc offertes par le Roy d'Angleterre pour l'accomplissement du mariage, ayans esté acceptées par le Roy d'Espagne auec l'adueu & consentemẽt du Pape, qui promist d'en bailler la dispense: Sa Maiesté desira de plus auoir seureté du mesme Roy, que ledit mariage vne fois commencé ne se pourroit rompre. Car aucuns ont escrit qu'elle fist en suite quatres demandes, ausquelles le Roy d'Angleterre respondit en la forme qui s'ensuit.

Demandes faites par le Roy d'Espagne, pour la seureté du mariage, & les responses du Roy d'Angl

I. *Demande du Roy d'Espagne.* Outre la bonne asseurance que l'on a offerte, que l'Espouse, & la dot d'icelle apres la consommation du mariage demeureront en Espagne, iusques à ce que toutes les conditions soient accomplies, pour euiter le Repu- de plus grandes choses sont necessaires, & plus grandes asseurances. Pour cela le Serenissime Roy de la grand Bretagne declarera quelle asseurance il en donnera, que le D mariage vne fois faict ne sera iamais contredit, ny defaict.

Response du Roy d'Angleterre. *Pour asseurance que ledit mariage ne sera defaict, il ne se peut trouuer de plus fermes obligations que la realité & la sincerité de la Religion & des Loix de son Royaume, lesquelles n'admettent aucune repudiation. Aussi il ne se peut adiouster autre lien plus estroit, que le mariage & sa reputation. Auec cela l'on fera tout ce qui se peut faire par detention & accommodement.*

II. *Demande.* Qu'il soit declaré insqu'à quel âge la Serenissime Infante aura l'edification de ses enfans, qui naistront de ce mariage.

Responce, *Que les enfans demeureront sous le gouuernement des femmes insques à l'âge accoustumé en tel cas. Ce qui se fera selon la complexion & santé des enfans: Et par ainsi les enfans demeureront plus ou moins dans ledit gouuernement.*

III. *Demande.* Qu'il soit declaré que quand quelque place des seruiteurs & seruantes de la Serenissime Infante seront vacantes, d'autres seront nommez de la part du

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

Roy Catholique, ou de son frere, en leur place, soit qu'ils viennent à deceder, soit A qu'ils soient chassez, ou qu'ils veillent s'en retourner en Espagne de leur bon gré.

Response. *Que les seruiteurs qui viendront d'Espagne seront nommez par le Roy Catholique : toutes les fois que leurs places vaqueront.*

IV. *Demande.* Que le Serenissime Roy de la grande Bretagne declare la seureté qu'il peut donner, que tout ce qui sera accordé se gardera inuiolablement.

Responce. *Pour la seureté que toutes ces capitulations seront bien gardées, le Roy de la grand Bretagne, & le Prince de Galles s'y obligeront par serment, lequel ils confirmeront & feront seeller du grand seau d'Angleterre. Ils donneront aussi leur parole, qu'ils feront tout leur possible, à ce qu'elles soient toutes accordées par le Parlement. Et si le Roy Catholique augmente & propose autre chose qui se puisse faire, le Roy de la grand Bretagne le fera de bonne volonté.*

La plus grande difficulté consistoit en ce que le Pape obligea & chargea la conscience du Roy d'Espagne de l'execution & accomplissement de quelques autres conditions requises par sa Sainteté en faueur des Catholiques d'Angleterre d'Irlande, & d'Escosse, par la dispense du mariage qu'elle accorda. Surquoy le Roy ayant B fait vne assemblée des principaux Theologiens d'Espagne, afin de consulter ce qu'il deuoit faire en ce regard : leur resolution fut, Que le Prince de Galles promettroit sur son serment à Madrit, d'accomplir les conditions susdites, & que le Roy son pere feroit le semblable en Angleterre. Secondement, que les promesses de mariage se feroient presentement entre le Prince & la Serenissime Infante, mais que la consommation du mariage, & la deliurance de ladite Infante ne se feroient point que iusques au mois de May de l'an prochain mil six cens vingt-quatre, afin de voir par experience durant ce temps-là, si lesdites conditions requises par sa Saincteté seroient fidellement accomplies.

Resolution de l'assemblée des Theologiens d'Espagne sur la consommation du mariage.

Ceste resolution fut presenté par escrit au Prince de Galles le second iour de Iuin. Et le lendemain le Comte d'Oliuarés luy bailla vn autre memoire au nom du Roy son Maistre auquel il faisoit instance, *Que son Altesse conclud & accomplist le mariage accorde laissant la deliurance de la Serenissime Infante pour vne autrefois.* Ce qui donna subiect au Prince de representer & mettre en consideration à sa Maiesté Catholique, les raisons qui suiuent.

Que le Roy son pere estant chargé d'ans & auec vn fils vnique iettant les yeux C seulement à le voir marié, & l'ayant enuoyé auec esperance que le tout se faciliteroit par sa presence, sans attendre de plus longs delais par d'autres moyens : il feroit grandement desplaisant en son ame, de voir de nouuelles difficultez, lors que le mariage se tenoit pour conclu.

Responce du Prince de Galles aux dernieres propositions du Roy d'Espagne.

Qu'estant venu en personne auec de grands trauaux & dangers, afin de donner de plus grandes demonstrations de l'amour qu'il portoit à Madame l'Infante & de combien il desiroit voir ces deux Monarchies confederées : s'en retourner sans le gage qu'il estimoit le plus, ce seroit vn incroyable amoindrissement de sa reputation, & vn tres grand des-honneur que le monde creust, que pour ne s'estre pas fié les Theologiens à la parole & aux sermens du Roy son pere, il auroit esté contrainct de laisser pour ostage sa propre femme, & auec icelle l'esperance de succession : chose que l'on ne sçauroit demander à vn ennemy, mesme le plus cauteleux que l'on puisse auoir.

Que supposé, que pour l'execution de ce qui se promet en Angleterre, ou pour la D deliurance de Madame l'Infante, il soit forcé de se fier à la parole & au serment d'aucunes des parties, il protestoit que sur tous les gages du monde il estimoit la Royale promesse de sa Maiesté, & la supplioit que l'on fist confiance de celle parti en la promesse du Roy son pere & la sienne. Ce que ne se faisant point, il se descouuroit de plus grands inconueniens & impossibilitez pour l'accomplissement de ce que l'on desiroit.

Quant à l'opinion des Theologiens, son Altesse respectant autant qu'il estoit possible leur grande vertu & science, elle desiroit qu'il pleust à sa Maiesté de les asseurer, & informer de la grande confiance qu'elle faisoit de sa seule parole, laquelle il luy auoit pleu estimer & choisir pour plus grande gage de l'accomplissement de ce qui s'offriroit, que toutes les forteresses de ses Royaumes : par ce qu'en cela il luy

A sembloit que quelconque scrupule de conscience conformé sur la defiance qu'ils monstroient, se recognoistroit n'estre pas iustement ny suffisamment fondé.

Il desiroit aussi, Qu'en ceste matiere ils fussent informez par tant de Ministres, qui en affaires de tres-grande importance auoient traité auec le Serenissime Roy de la grande Bretagne, que s'ils ne l'accusoient point d'auoir manqué à sa parole Royale, en chose capitulée & iurée : moins y auroit-il à douter au cas qui estoit present, là où tout alloit auec plus de resolutions, & de plus grands serments, que tous ceux qui s'estoient traitez de ceste qualité.

Que determiner les particuliaritez de la seureté que l'on deuoit demander au Roy son pere & à son Altesse, ce n'estoit pas vn point seulement de Theologiens, mais aussi de sa Maiesté & de ses Conseils, à la prudence & bon auis desquels, en matiere d'Estat appartenoit aussi de iuger de ce qui concernoit le fait.

Il falloit considerer de plus, Que si au bout de quelques mois il estoit forcé de se fier à la parole & au serment de son Altesse & de son pere, n'ayant autre seureté que B celle-là, & le faire incontinent pour l'aduenir, ce seroit les tirer d'vne plus estroite obligation auec vn terme & vne procedure Royale, que non pas en faisant les diligences, où n'estoit pas la seureté qu'ils pretendent. Car si on vsoit de cautelle, il ne seroit pas fort difficile de feindre vne grande ponctualité & iustesse huict ou neuf mois, & puis apres monstrer que les finesses & industries n'auroient seruy de rien à ceux qui n'auroient point eu de fiance en leur Royale parole.

Et s'ils demandoient cela comme pour vne monstre & experience de ce qui deuoit arriuer apres celle que le Roy son pere auoit donné depuis que l'on traittoit auec ardeur ce mariage, au grand bien & soulagement que ressentoient les Catholiques, estoit plus grande que celle qui se pourroit donner en quatre mois. Aussi estoit plus grande que celle qui se recognoissoit en la resolution si extraordinaire que son Altesse auoit prise, estant meu de feruente amour de la Serenissime Infante, & de la grande confiance qu'il auoit euë en sa Maiesté, la venant seruir en personne, appuyé seulement sur la Royale bonté, sans aucune autre asseurance.

C Touchant le serment que requeroit sa Saincteté, selon que son Altesse estoit informé, sa Maiesté le pourroit fort bien receuoir, puis qu'au serment promissoire du fait d'autruy, dont on ne peut estre compulsé, l'on n'entend pas promettre dauantage que de procurer auec tous les cautionnemens & responces d'induire à l'accomplissement de la parole & serment, comme il appert de plusieurs exemples. Et de cet accomplissement estoit plus que iuste & claire la confiance que sa Maiesté pouuoit auoir de son Altesse & de son pere, pour tant de raisons & motifs, qui estoient notoires & euidens. Et esperoit que les grands & doctes personnages qui estoient concurrents en ceste assemblée, ayans veu ces raisons desquelles ils ne pouuoient auoir eu cognoissance iusques à present, seroient d'accord & se conformeroient en ce qu'elles auoient plus de poids, & asseureroient d'auantage que l'experience laquelle on pretendoit si fort contre la reputation de son Altesse : & esperoit sans point de doute, qu'il n'y en auroit aucun qui fust de ceste opinion & aduis.

Pour conclusion, Qu'il supplioit sa Maiesté de ioindre ceste faueur à celles que chaque iour il receuoit laquelle il estimeroit plus que toutes celles du monde, qui estoit de donner pour seureté morale la promesse & le serment d'vn Prince Chrestien, & de D qui sa Maiesté estoit si fort satisfaite : & estant meu par cela, vaincre par sa Royale grandeur toutes les difficultez & scrupules qui se pourroient opposer à l'effect & à la brieueté de ce mariage. Que son Altesse dedioit & consacroit sa personne, & tout ce qu'elle possedoit à l'accomplissement de ce qui seroit accordé : & plustost laisseroit tout perdre & se perdroit quant & quant, que de manquer à la plus petite chose en quoy sa Maiesté auroit engagé sa parole Royale.

Ces raisons, & quelques autres semblables, que le Prince de Galles fist entendre au Roy d'Espagne, conuierent sa Maiesté à luy promettre que la rigueur de l'aduis des Theologiens seroit adoucie par l'abregement du terme. Et sur ceste esperance il fist le serment à Madrit d'obseruer inuiolablement le contenu tant aux Articles & Capitulations de son mariage, qu'aux conditions requises par le Pape pour l'accomplissement d'iceluy : lequel serment il signa de sa main, & de plus iura, & signa. De permettre en tout temps qu'on luy proposast librement les arguments de la Reli-

Le Prince de Galles fait le serment d'obseruer les Articles & conditions requises pour son mariage.

gion Catholique, sans y donner empeschement: & qu'il ne permettroit iamais que A directement ou indirectement on parlast contre icelle à l'Infante. Le Roy de la grand Bretagne son pere iura aussi, & signa en Angleterre les mesmes articles & conditions, apres qu'en faueur de ce mariage il eut enuoyé le titre du Duc au Marquis de BoucKingham, & au Duc de Lenox celuy du Duc de Richemont. La forme du serment fut accordée entre sa Maiesté, & Iean de Mendosa Marquis de la Inojosa & Dom Carlos Coloma Ambassadeurs extraordinaires du Roy d'Espagne. En quoy il se presenta deux grandes difficultez entr'autres. L'vne fut sur le tiltre de Tres-sainct, que le Roy d'Angleterre refusoit de donner au Pape, lors qu'il prononceroit le serment: alleguant la repugnance de sa Religion, & que ce luy seroit vn reproche, & vne consequence preiudiciable pour l'aduenir. Mais les Ambassadeurs refuserent de passer outre, si sa Maiesté ne consentoit à luy donner ledit tiltre: à quoy en fin elle consentit. L'autre proceda du rapport faict aux Ambassadeurs, que l'on deuoit faire des Prieres, suiuant l'vsage de l'Eglise Protestante & chanter des Pseaumes en la Chapelle Royalle. Ils remonstrerent à sa Maiesté, qu'ils ne se pouuoient trouuer aux Prieres de sa Religion, & qu'il n'estoit point raisonnable de le requerir d'eux, puis qu'ils n'estoient-là à autre fin, que pour y asseurer maintenir & garantir l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Le Roy commanda que l'on n'y chantast rien que ce qui y fust chanté quand le Connestable de Castille y receut son serment, lors qu'il y iura la paix entre les deux Couronnes, qui estoit vn Hymne d'esiouyssance, & loüange de paix. Et pour oster tout scrupule, sa Maiesté fist porter ausdits Ambassadeurs le Registre de sa Chapelle pour y voir ce qui auoit esté fait alors, & se faire interpreter ledit Hymne, qui en effet n'estoit rien qu'vne poësie d'esiouyssance. B

Difficultez qui se presenterent au serment du Roy d'Angleterre.

Ainsi donc toutes difficultez estans ostées, & le Dimanche vingtiesme de Iuillet venu, lequel on auoit assigné pour l'execution du serment, le Marquis Hamilton alla à dix heures du matin de la part du Roy d'Angleterre trouuer les Ambassadeurs, & les accompagna au Palais de Westmynster, auec vn grand nombre de Cheualiers Anglois, & de Carrosse. Ils estoient vestus d'vne mesme sorte, de velour razé tanné: chamarré de passemens d'or, auec chaisnes, boutons & cordons de chappeau de diamants. Les Cheualiers Espagnols & Anglois auoient à l'enuie les vns des autres pris de magnifiques parures. Et les liurées des domestiques des Ambassadeurs estoient de veloux noir & gris, le tout couuert de passements d'or. A peine peurent-ils arriuer au Palais, pour la grande quantité de monde qu'il y auoit dans les ruës, dont vn chacun monstroit à sa mine ce qu'il auoit en l'ame. Les vns tesmoignoient le contentement de voir vn iour si fauorable aux Catholiques, & les autres le desplaisir de les voir encore esperer & respirer. Le Roy receut ces Ambassadeurs en sa Chambre & aussi-tost toute la Noblesse commença de marcher droit à la Chapelle chacun en son ordre, & sa Maiesté entre les deux Ambassadeurs vestuë des ornements Royaux auec la Couronne sur la teste. Elle prist place sous vn Daiz de brocard d'or à main droicte, & les Ambassadeurs sous vn autre Daiz semblables à main gauche. Les Duchesses de Richemont & de BoucKingham, auec les autres Dames estoient en l'Oratoire haut au bout de la Chapelle n'ayants rien obmis de ce qui pounoit rendre ceste feste plus solemnelle. L'Autel estoit à l'autre bout, vis à vis de l'Oratoire, couuert d'argenterie en forme de buffet. Apres que la Musique eut esté chantée le Roy & les Ambassadeurs s'approcherent au pied de l'Autel, & Seer Georges Caluert Secretaire d'Estat leur à genoüil les articles & conditions du mariage, auec la forme du serment. Quoy faict le Roy iura de les obseruer, sur les Euangiles qui luy furent presentées par l'Euesque de Wincestre Doyen de la Chapelle Royale. La Musique acheua la ceremonie, & le Roy s'en alla de la Chapelle en mesme ordre que deuant entre les deux Ambassadeurs droit à la Salle du Bal, qui auoit esté apprestée pour le festin. Tout correspondoit à la magnificence de ce superbe edifice, fait par le Roy pour exceder les bastimẽs de ses predecesseurs. Toute la place estoit tenduë de riches tapisseries d'or & d'argent. Il y auoit deux buffets montans presque iusques au feste, couuerts de vaisselle de prix excessif. Le Daiz estoit au bout de la Salle, au dessus de la table où sa Maiesté s'asseit auec les deux Ambassadeurs, apres que les Euesques eurent fait la priere. Rien ne fut oublié pour faire marcher du pair la resiouyssance auec la magnificence. Le Roy beut aux C D

Ceremonies obseruées lors que le Roy d'Angleterre iura les conditions du mariage.

Festin magnifique, où le Roy & les Ambassadeurs d'Espagne disnerent en mesme table.

A Ambassadeurs, & aux santez de leur Roy & Royne, & des Infants d'Espagne: qui furent aussi enuoyées à la table des Conseillers d'Estat, qui estoient en vne autre Salle, auec les Caualiers Espagnols. Mais particulierement à celle de l'Infante Donna Maria, que le Roy appella tousiours sa fille. Les Ambassadeurs commencerent celle du Prince de Galles, & de la Princesse Palatine. Le disner estant acheué, sa Maiesté se retira en sa Chambre, & les Ambassadeurs en vn autre: d'où vne heure apres ils entrerent en la Chambre du Conseil d'Estat, pour y receuoir le serment & les signatures de tous les Conseillers. Puis ils vinrent trouuer sa Maiesté, qui leur fist encore serment de garder aussi les articles suiuants qui estoient ceux que le Pape requeroit.

I. *Que nulle Loy particuliere faite contre les Catholiques Romains, sous laquelle les autres vassaux de nos Royaumes ne sont compris, & à l'obseruation de laquelle ils ne sont pas tous generalement obligez, ny aussi les loix generales, sous lesquelles ils sont tous egalement compris, si elles sont telles quelles repugneat à la Religion Romaine, ne seront mises à execution en aucun temps, ny en aucune façon, soit directement ou indirectement: pource qui concerne lesdits Catholiques Romains.*

B II. *Que nulles autres Loix ne seront faites à l'aduenir contre les mesmes Catholiques Romains, ains sera toleré l'exercice de la Religion Catholique Romaine en priué par tous les Royaumes & Estats de sa Maiesté. Ce qu'elle veut estre entendu tant des Royaumes d'Escosse & d'Irlande que de celuy d'Angleterre.*

III. *Que sa Maiesté ny par elle, ny par aucune autre personne interposée, directement ou indirectement, en priué ou en public, ne traictera auec la Serenissime Infante Marie aucune chose qui repugne à la Religion Catholique Romaine. Et ne luy persuadera point qu'en substance ou en forme elle renonce iamais à icelle, ou qu'elle commette ou face quelque chose de contraire ou repugnant à ce qui est contenu au traicté du mariage.*

IIII. *Que sa mesme Maiesté interposera son authorité, & fera entant qu'il sera en elle, que le Parlement approuue confirme & ratifie tous & chacun les articles qui ont esté accordez par ce mariage entre les Serenissimes Roys en faueur des Catholiques Romains. Et que ledit Parlement reuoque & abroge les Loix particulieres faites contre eux à l'obseruation desquelles les autres subiets & vassaux de sa Maiesté ne sont point obligez: comme aussi les Loix generales sous lesquelles ils sont tous egalement compris, sçauoir est entant que touche les Catholiques Romains pourueu qu'elles soient telles, ainsi qu'a esté dit, qu'elles repu-*
C *gnent à la Religion Catholique Romaine. Bref que sa Maiesté ne consentira point à l'aduenir, que ledit Parlement en face iamais ou establisse aucunes autres contre les mesmes Catholiques Romains.*

Ainsi ce iour-là se passa en affaires, comme s'il n'y eust point eu de festins: & en festins, comme s'il n'y eust point eu d'affaires. Et les nouuelles en estans arriuées en la Cour d'Espagne, on n'y parla plus de-là en auant que de ieux & de passe-temps. Entre lesquels il y eut des courses Royales de cannes, ou roseaux, faites en la grande place de Madrit le xxi. iour d'Aoust. Ausquelles le Roy mesme & son frere l'Infant Charles coururent, & dix trouppes ou squadrilles y parurent en diuers appareils, qui seroient trop long à descrire. Suffira d'adiouster que le Prince de Galles en fut le spectateur, auec l'Infante Marie, le Cardinal Infant, Ferdinand, la Royne & les plus grandes Dames d'Espagne.

Ieux de cannes à Madrit.

XIII.

Cependant les Ambassadeurs Espagnols qui estoient en Angleterre commence-
D rent à solliciter l'entiere execution & accomplissement des promesses du Roy de la grand Bretagne en faueur des Catholiques. Et apres plusieurs opinions debatuës pour la forme, & pour le mieux executer, il fut en fin resolu, Que sa Maiesté seroit supliée de donner à chacun Catholique en particulier vn pardon sous le grand seel, pour les peines qu'ils pourroient auoir encouruës par les loix des Parlements faites cõtre les Catholiques. Et que pour l'aduenir sa mesme Maiesté les dispenseroit par vn autre acte aussi sous le grand seel & leur permettroit d'exercer chacun leur Religion chacun chez soy, pourueu que sans scandale public, & les exempteroit de toutes les loix faites contre eux par quelque Parlement que ce fust. Lesquels actes furent deliurez aux Ambassadeurs de la part du Roy par l'Euesque de Lincoln Garde des Seaux d'Angleterre: sous promesse qu'ils ne les publieroient point iusques à ce que le mariage fust accomply.

Permissiõ octroyée aux Catholiques Anglois d'exercer leur Religion chacun chez soy.

A L'Adieu de la Royne se fist en langue Françoise. Et à celuy de l'Infante l'Ambassadeur ordinaire d'Angleterre seruit d'interprete. Le neufiesme venu toute la Cour alla coucher à S. Laurens, auec vne grande suite. Le lendemain on monstra au Prince tout ce qu'il y auoit de beau en ceste Maison, appellée l'Escurial, que les Espagnols disent estre à la huictiesme merueille du monde. L'vnziesme se passa à prẽdre le plaisir de diuerses chasses aux bois de la Fresnaye. Et le douziesme apres le disner le Prince desirant auancer chemin, & aller coucher à Guadarrama, le Roy & toute la Cour d'Espagne le furent conduire iusques à vn petit champ designé pour faire les Adieux de la partie. Où arriuez, le Roy & le Prince seuls se parlerent longuement, puis se separerent auec de grandes protestations & serments d'eternelle amitié. Le Cardinal Zapata, le Marquis de Aytone, le Comte de Gondemar, Conseillers d'Estat, le Comte de Monterry Grand d'Espagne & President d'Italie, le Comte de Barajas Maistre d'Hostel du Roy, & qui auoit charge de la Maison du Prince, & douze Gentils-hommes de la Bouche du Roy, accompagnerent son Altesse iusques au port de Sainct B André. Où s'estant embarqué pour aller voir sa flotte, il courut grand peril de sa vie à cause d'vne tourmente qui s'esleua tout à coup. Mais en fin ayant pris la route d'Angleterre, il arriua heureusement au port de Plimouth. Dequoy les nouuelles suruindrent à Londres le quatriesme d'Octobre auant la pointe du iour, & firent mettre toute la ville en feux de ioye. Le mesme iour il passa par ladite ville en poste auec le Duc de Bouckingham. Et de là ayant disné auec la Duchesse il alla trouuer le Roy son pere à Roiston. Auec luy arriua aussi en Angleterre, Dom Diego de Mendoça Seigneur de l'Alcorçana, pour faire premierement les complimens au Roy de l'heureux voyage du Prince son fils en Espagne, & de son retour: puis pour passer d'Angleterre en Flandres, Allemagne, & Italie, & donné aduis à tous les Potentats & alliez de la Couronne d'Espagne de ce qui s'estoit passé au traité de mariage du Prince & de l'Infante.

JACQUES II
ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

Embarquement du Prince au port de Sainct André.

Et son retour en Angleterre.

D. Diego de Mendoça Ambassadeur extraordinaire d'Espagne en Angleterre, & autres pays.

Mais ceste resiouyssance publique, à laquelle les Catholiques Anglois sembloient participer le plus, pour l'esperance qu'ils auoient de l'exercice libre de leur Religion fut peu de temps apres troublée par vn pitoyable accident. Car vne grande multitude d'entr'eux estant allée au logis de Monsieur de Tilliers Ambassadeur ordinaire de C France à Londres, pour assister au seruice diuin: comme ils escoutoient la predication, le plancher d'enhaut fondit sur eux, lequel enfondra l'autre de dessous. En telle sorte qu'il s'y trouua 90. Catholiques auec le Predicateur escrasez & morts, & vne grande quantité de blessez, les vns à la teste & au corps: les autres ayans les iambes ou les bras rompus. Ce fut vn spectacle triste & lamentable. Le menu peuple de Londres fist diuerses insolences contre les naurez, que l'on emportoit dehors. Et fallut pour y remedier, que l'Ambassadeur fist enterrer les morts dedans sa Court. En quoy il ne monstra pas moins de pieté que de constance. Quelques Relations Espagnoles adioustent, que Dom Carles Coloma Ambassadeur extraordinaire d'Espagne fist aussi faire les obseques des morts en sa Chapelle, où assisterent auec luy trois autres Ambassadeurs extraordinaires, sçauoir est le Marquis de Inoiosa, & D. Diego de Mendoça, de la part du Roy Catholique, & Dom Diego de Messia de la part de l'Infante Archiduchesse.

Accident deplorable arriué à plusieurs Catholiques en Angleterre.

Cependant ceux qui en Angleterre ne desiroient pas le mariage du Prince de Gal-D les auec l'Infante, commencerent à se seruir de diuerses inuentions pour le rompre: esperans vn bon succez de leur dessein pour la disposition où ils trouuerent le Duc de Bouckingham, lequel ils sçauoient bien estre mal satisfaict de l'Espagne: & qui pour gaigner la volonté du peuple tesmoignoit d'estre plus zelé Protestant que iamais. Les autres Seigneurs du Conseil, en qui le Roy d'Angleterre se confioit le plus, n'estoient point mieux disposez que luy enuers l'Espagne & le mariage. De sorte que suiuant le rapport d'vn Escriuain Espagnol ils trouuerent facilemẽt le moyen d'engager le Roy à rompre, luy persuadans de demander de nouuelles conditions dont il n'auoit point esté parlé en Espagne durant le seiour du Prince soubs asseurance qu'ils donnerent à sa Maiesté, que le Conseil d'Espagne les luy accorderoit. Parquoy elle enuoya ordre au Comte de Bristol son Ambassadeur de demander au Roy Catholique la restitution du Palatinat, & de la voix Electorale, dedans vn certain temps: non seulement de ce qu'il possedoit audit pays, ains aussi de ce que le Duc de Bauiere y tenoit. Mais les Anglois ont escrit, Que si bien il n'auoit point esté

Le Duc de Bouckingham mal satisfait de l'Espagne. Conseillers d'Angleterre mal affectionez au mariage.

Le Roy d'Angleterre demande la restitution du Palatinat, & de l'Electorat au Roy d'Espagne.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

parlé en Espagne de ces demandes, ce fut à cause que le Traité de la suspension d'armes en l'Empire accordé à Londres le vingt-vniesme d'Auril precedent portoit, *Qu'il se tiendroit dans quatre mois vne assemblee en la ville de Cologne, entre les Ambassadeurs, Commissaires, ou deputez, tant de la part de sa Maiesté Imperiale, & des autres parties interessées auec elle, que de sa Maiesté de la grand' Bretagne pour l'interest de son gendre* (qui estoit l'Electeur Palatin) *& les personnes interessées auec elle, pour l'accommodement final des troubles.* Lequel Traité precedoit en datte les accords faits en Espagne. Et le Roy d'Angleterre n'ayant peu durant les quatre mois, ny depuis faire tenir ladite assemblée à Cologne, ny ailleurs, quelque instance & poursuite qu'il en aye peu faire, il iugea estre iuste & legitime d'en demander l'execution, auant que de passer outre. Ioint que l'Escriuain Espagnol ayant dit au commencement de son discours, *Que le Roy de la grand' Bretagne se plaignoit hautement, que l'on passoit outre à inuader les places du Palatinat, contre les promesses qui luy auoient esté tant de fois reiterées*; il est euident de là que la restitution du Palatinat & de la voix Electorale qu'il demanda, ne furent point conditions nouuelles. L'intention des Anglois n'ayant esté autre que de faire vne alliance & paix perpetuelle entre les Maisons d'Austriche & d'Angleterre, & leurs alliez : laquelle on commenceroit par le restablissement de l'Electeur Palatin gendre de sa Maiesté en ses Estats & dignitez, & que le mariage du Prince de Galles son fils auec l'Infante Marie en seroit le sceau & l'asseurance.

Dispense arriuée de Rome, & iour pris pour les fiançailles du Prince de Galles auec l'Infante.

Tant y a que quand le Roy d'Angleterre enuoya demander ceste restitution, la dispence estoit arriuée de Rome à Madrit, & le Roy d'Espagne pour satisfaire au serment par luy faict auec le Prince de Galles deuant son partement, de faire les fiançailles dedans six iours apres l'arriuée d'icelle, ordonna que l'on fist des feux de ioye par toute l'Espagne le 9. de Decembre, & que ce iour-là seroient celebrées les fiançailles à Madrit, auec la magnificence de ceste Cour-là. Surquoy, l'Ambassadeur de Pologne, voyant l'esperance perduë pour le Prince de Pologne fils du Roy son Maistre, sortit de Madrit. Et ainsi toutes choses sembloient disposées à la conclusion de l'affaire, quand la demande du restablissement du Palatin, & la suspension du pouuoir laissé par le Prince de Galles au Comte de Bristol arriuerent.

Rupture du mariage.

Le Roy Catholique trouua cela estrange, & respondit au Comte de Bristol qu'il y donneroit bientost resolution. Luy faisant dire cependant qu'il ne presentast plus de lettres à l'Infante, & qu'il ne luy demandast plus d'audience : & commanda qu'on ne l'appellast plus Princesse de Galles.

XIV.

Parlement assigné à Londres 1624.

Mais le Roy d'Angleterre prenant ce delay pour refus delibera d'auiser auec les principaux tant de son Conseil, qu'autres notables Seigneurs à d'autres moyens de faire restituer à son gëdre, à sa fille & à ces petits nepueux leur legitime heritage. Parquoy il assigna le Parlement d'Angleterre à Londres au 24. iour de Feurier 1624. Attendant lequel il remit en liberté, & à tous ses biens & dignitez le Comte d'Oxford, qu'il auoit fait resserrer dans la Tour de Londres depuis deux ans, pour s'estre monstré contraire au mariage d'Espagne, & en auoir parlé en bon Anglois. Il fist aussi remettre en bon estat les trente-six grands vaisseaux Royaux entretenus pour la cõseruation & garde des costes de l'Angleterre : & enuoya diuers Ambassadeurs & Agens tant en France, qu'en Dannemarc, à Venise & en Sauoye, pour traiter d'vne confederation contre la Maison d'Austriche. Ce qu'il fist, à ce qu'ont escrit aucuns, estant indignée de ce que cötre tant de promesses, que ceux de ceste Maison luy auoient données, l'Empereur auoit baillé le haut Palatinat en propre au Duc de Bauieres, en contreschange de la haute Austriche, qu'il tenoit par engagement.

Le Comte d'Oxford prisonnier à Londres mis en liberté.

Ambassadeurs enuoyez en France & ailleurs par le Roy d'Angleterre pour traiter de confederation contre la Maison d'Austriche.

Edict du Vice-Roy & Conseil d'Irlande contre les Ecclesiastiques Catholiques.

D'autre costé le Milord Falcland, qui estoit en ce temps Vice-Roy, ou Lieutenant general d'Irlande, voyant qu'aucuns Catholiques Irlandois se promettoient desta diuers aduantages sur ceux de la Religion d'Angleterre, par le moyen du mariage d'Espagne, il fist vn Edict contre tous Ecclesiastiques Catholiques du païs. Lequel le Roy d'Angleterre ayant commandé d'estre mis en execution, luy & le Conseil d'Irlande le firent publier à Dublin ville capitale de ce Royaume-là le 21. iour de Ianuier selon le style ancien. En voicy les principaux articles.

I. Que tous Titulaires, Euesques, Grands-Vicaires, Abbez, Prieurs, Doyens, Iesuites, Freres, Prestres de Seminaires, & autres Prestres quelconques, Reguliers ou Seculiers estans faits, ou ordonnez pour aucune auctorité deriuée, ou pretenduë estre deriuée du Siege de Rome, ou par aucune autre auctorité estrangere, qui depuis

A quelque temps se sont iettez & establis dans le Royaume d'Irlande, ayent à en sortir incontinent, ou au plustard dans l'espace de quarante iours apres la datte du present Edict: Et qu'aucuns d'eux ne retournent dans ledit Royaume apres les quarante iours passez, sur peine d'encourir la plus grande indignation & deplaisir du Roy, & sur telles autres peines & punitions qui peuuent estre iustement infligées sur eux par les Loix & Statuts de ce Royaume. Deffendant aussi expressement à toutes personnes quelconques du mesme Royaume, de les receuoir, secourir, ou conuerser auec eux, ou receuoir les Ordres ou instruction d'aucuns d'eux, si apres les quarante iours ils demeurent & continuent dans le Royaume, ou retournent en iceluy contre le contenu de l'Edict.

II. Qu'en cas que tels Titulaires, Euesques, Grands Vicaires, Abbez, Prieurs, Doyens, Iesuites, Freres, Prestres de Seminaires, ou autres Prestres, demeureront & obstinement continueront en ce Royaume apres les quarante iours passez, ou volontairement retourneront en iceluy, ou en aucune de ses parties: ou si quelques-vns les reçoiuent, secourent, ou conuersent auec eux, ou reçoiuent les Ordres, ou instruction de quelqu'vn d'eux, Qu'alors tous & chacuns les Gouuerneurs des Prouinces, Preuosts, Mareschaux, Maieurs & Escheuins des Villes, Connestables & autres Officiers de sa Maiesté, & fidelles subiets en ce Royaume, feront leur diligence & efforts:
B pour empescher tous & chacuns tels Titulaires, Euesques, Prestres, & autres comme dit est, & tous & chacuns leurs receleurs, fauteurs, secoureurs, & adherents, & eux & chacun d'eux mettront en quelque ferme & estroite prison iusques à ce qu'ordre soit donné pour leur punition.

Cependant le iour pris pour l'ouuerture du Parlement d'Angleterre à Londres, fut remis du 24. au 29. de Feurier à cause de l'accident suruenu en la personne du Duc de Richemond, iadis appellé Duc de Lenox qui mourut subitement d'vne apoplexie. Dequoy le Roy en eut vn grand regret, à cause de l'affection & fidelité qu'il luy auoit tousiours tesmoignée.

Ouuerture du Parlement differé. Mort du Duc de Richemont & de Lenox.

Le 29. estant venu, le Roy sur le midy monta en son chariot Royal, vestu Royalement auec la Couronne en teste, pour aller ouyr les Prieres & la Predication à la mode d'Angleterre, auparauant que se rendre à la Salle de l'ouuerture. Le Prince de Galles à cheual, & tous les grands Seigneurs & Milords Anglois magnifiquement vestus, marcherent les premiers. Apres eux suiuirent les Seigneurs Officiers portans l'espée Royale, sept Sceptres, & quelques Couronnes d'or, allans deuant le Char
C Royal. Et derriere iceluy Georges de Villiers Duc de Buckingham, menant en main le cheual du Roy superbement harnaché. Puis à costé les Archers des Gardes. Les Prieres & la Predication acheuées, le Roy fut conduit en la mesme façon iusques en la Salle: où estant assis en son Throsne, & tous ceux qui ont seance au Parlement ayans pris leurs places selon leur rang & dignité, Il leur fist ceste Harangue.

Harangue prononcée par le Roy à l'ouuerture du Parlement.

„ MESSIEVRS, C'est vn dire veritable, proferé par l'Esprit de Dieu, que la „ gloire d'vn Roy consiste en la multitude de son peuple, & le fondemét de sa Roy- „ auté en l'amour de ses suiets. Ie suis certain qu'il est veritable aussi, que la force d'vn „ Royaume est és mains de son Roy, immediatement apres la protection de Dieu: „ Vous auez tous des preuues euidentes que ces choses ne sont pas en ma bouche seu- „ lement, mais qu'elles sont affermies en mon cœur. Et Dieu m'en est tesmoin. Car „ à cét effect ay-ie conuoqué ceste assemblée, pour vous communiquer mes inten-
D „ tions. Et quant à vous, vous auez la memoire comme ie m'y suis gouuerné par le „ passé. Maintenant, mon principal desir est de satisfaire au deuoir que Dieu m'en- „ ioinct, & de mettre à descouuert deuant vous la verité & sincerité tant de mon cœur „ & de mes actions, que de mes paroles & de mes discours.

„ Pour cét effect ie me puis seruir à propos de ceste conuenable similitude du Mary „ & de la Femme, pour representer l'amour qui doit estre entre le Roy & son Peuple: „ Iesus-Christ nostre Redempteur est comparé à vn Mary, & l'Eglise à l'Espouse: „ Ainsi non improprement ie puis estre dit vostre Mary, & vous mon Peuple, mon „ Espouse. Car de mesme comme le propre du mary est de cherir, & de conuier dou- „ cemét sa femme à recócilìation, & par toutes sortes de carresses attirer son amour: „ Aussi de mesme en l'administration & regime de l'Estat, me suis-ie comporté à l'é- „ droit de mon Peuple. Or est-il qu'il n'y a que deux moyés, par lesquels le Roy peut

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

monstrer l'amour qu'il a à ses subiets. L'vn est, sa constante administration en la « conduite de son Estat durant son viuant : l'autre est, sa loyale affection à l'endroit « des Ordres & Estats de son Royaume, qui en Corps de Parlement representent tout « le peuple. A

Pour le premier, ie ne fais pas si bien que ie le souhaitterois: mais Dieu me sera « tesmoin qu'en la conduite des affaires ie me suis comporté d'vn cœur honneste, ve- « ritable, & sincere, & de telle sorte qu'il ne restera aucun de vous, ny de tout ce qui « me void & m'oyt en ce iour, qui n'en trouue les fruits dans l'experience tres-eui- « dente, s'il considere la paix, dont tous mes Royaumes iouyssent, & les guerres des- « quelles tous les Estats voisins sont affligez.

Pour le second, qui consiste en ce Corps d'Estats qui represente tout mon Peuple, « ie vous prie, dite moy, qu'elle demonstration d'amour se peut donner plus gran- « de entre moy & vous mon Peuple, que de vous conuoquer ensemble, & vous « donner de ma bouche des directions, & comme vn goust du grand soin que i'ay « de vous. Le subiet de l'Assemblée de ce Parlement, selon mes mandements pu- « bliez, & pour concerter auec vous, à ce que vous me donniez aduis sur des ma- « tieres de tres-grand poids. Par ceste procedure vous tirerez vne preuue manifeste «. B de mon amour, & de la confiance que i'establis en vous sur la conference auec « moy des matieres & affaires les plus importantes, que puissent auoir leur obiet en « moy, ou que l'ayes eu en tout autre Roy qui ait esté deuant moy. Plus grande ne « vous la sçaurois-ie donner. I'ay esté en de grands Traitez toutes les années passées, « où ie m'estois engagé aussi auant, (& Dieu est iuge de mon intention que ie les pou- « uois porter pour l'affermissement de la paix, tant de la Chrestienté, que de mes « Estats particulierement.

I'ay prolongé vn temps ces Traitez, mais le succez a esté tout autre que celuy « que i'en deuois attendre, & que la raison vouloit: notamment sur l'Estat & Di- « gnité de mes petits Fils, où les promesses que l'on me faisoit estoient auanta- « geuses.

Sur ce le Prince mon fils s'offrit au voyage qu'il a fait en Espagne (dont ie louë « Dieu, de le r'auoir icy prés de moy) & m'en fist instance, pour ce qu'il creut qu'en « affaires de si grand poids on ne pouuoit pas rendre assez de diligence, & que les « remises estoient plus dangereuses que les refus. Ce qui m'obligea (pour vn exem- « C ple remarquable) à le consentir. Ie luy donnay pour l'accompagner mon confident « Buckingham, luy enioignant de le conseiller, & de ne l'abandonner iamais, & de « reuenir auec luy.

Par son seiour en Espagne, i'ay appris (dont ie louë Dieu) que *qui in generali versa-* « *tur*, peut estre facilement trompé. Mon fils est maintenant de retour, & n'ay trou- « ué aucun effet des paroles qu'on m'auoit données. Tellement que ie me suis trou- « ué en ceste affaire au mesme estat qu'au premier iour qu'on m'en parla. C'est pour- « quoy il me semble maintenant que ce n'a esté qu'vn songe de l'esperance du ma- « riage qu'on m'auoit donnée, & de la restitution du Palatinat. Ces choses estans ma- « nifestées à tout le monde, il est question que nous prenions auec vous vne bonne « resolution de ce qui sera conuenable de faire.

Or pour vous monstrer de quelle confiance ie me repose sur vous, ie desire que « vous soyez informez de toute la negociation de ceste affaire pour mon fils, & par « D Buckingham: & que le Secretaire de mon fils vous en communique ce qui s'en est « escrit. Et lors que vous aurez consideré le tout, vous me donnerez vostre bon ad- « uis sur ce qui sera le plus conuenable de faire pour la gloire de Dieu, le salut du « Royaume, le bien de mes enfans, & de tout ce qui depend d'eux. Aucun de mes « predecesseurs n'a fait paroistre telle asseurance en ses subiets par vne veritable re- « quisition de leurs aduis sur matieres de si grande consideration. Iamais vous n'a- « uez veu vn Roy, qui eust vn meilleur cœur où vous reposer, ny plus de fidelité en « Prince pour le regard de vos aduis. Si vous vous aymez vous mesmes, vous ne pou- « uez que vous n'aimiez ce proceder.

Ie ne puis me retenir de vous dire vne chose particuliere, qui a donné matiere de « beaucoup de discours parmy mon peuple, sçauoir, que ie m'estois allenty au soin « & zele que ie deuois à la Religion: Messieurs ie vous prie de iuger de moy tout de « mesme que vous voudriez que ie iugeasse de vous. Ie n'ay iamais faict Traité en «

„ quelque temps que ce soit, ny public, ny particulier sur ce subiet qui ait peu appor-
„ ter quelque incommodité en la Religion : mais i'ay bien creu qu'en des Traitez il
„ estoit conuenable d'adoucir quelquesfois, de conniuer, & de ne faire pas proceder
„ tousiours auec autant d'aspreté comme en certains autres temps, où il en estoit de
„ besoin. Aussi n'ay-ie iamais donné dispense, inhibition, ou alteration à la Re-
„ ligion : iamais ie n'ay promis de le faire, iamais acquiescé, iamais ne l'ay pensé en
„ mon ame, iamais proferé de ma bouche. Vous n'ignorez point aussi qu'vn Caua-
„ lier expert ne donne pas tousiours l'esperon, quelquesfois il employe la bride, &
„ mollist les resnes. Il est de mesme d'vn sage Roy, il n'a pas tousiours la main ru-
„ de sur ses subiets: mais la main ne quitte pas aussi la bride en ces subiets si impor-
„ tans.

„ Ie veux que vous ayez en memoire ces deux choses : premierement, le merite de
„ l'affaire que ie vous propose : & secondement, d'euiter les longueurs en la tenuë de
„ ceste Assemblée. Le delay est ruine. Ie ne vous prescris pas ny iours ny heures: mais
„ vos propres courages, & les occasions vous les remonstrent. Chacun sçait par la
„ nature, que le retarder ennuye. Ie vous prie faites vne bonne consideration sur
B „ l'estat de la Chrestienté en general, sur le particulier de mon Estat, & de l'estat
„ de mes enfans, & de ce Royaume : & sur toutes ces choses donnez moy vos bons
„ aduis.

„ Ce n'est pas assez de me faire entendre vos sentimens. Planter ne suffit pas,
„ sinon qu'à l'imitation des bons Iardiniers on ne desracine le mal. Ostez les em-
„ peschements qui peuuent retarder vos proiets, & vos deliberations sur toutes
„ ces matieres : & notez que les plus mauuaises herbes, & vos plus grands obstacles
„ sont vos ialousies : exemptez vous de cela. Quant à mes actions, i'ose les aduoüer
„ deuant la face de Dieu, & de ses Anges : mais la ialousie a de grandes profondeurs.
„ Vous estes la representation de mon Espouse, & la femme est subiette à ialousie:
„ soyez soigneux de l'esloigner. N'ayez point de ialousie de moy pour ce qui concer-
„ ne vos priuileges, vos libertez, vos vsanees. Ie suis vostre Roy tres-benin : vous
„ ne me trouuerez iamais auec trop de curiosité dans les choses. Faites ce que vous
„ deuez, & rien plus que ce que vous a loüent vos legitimes priuileges : & vous ne me
„ trouuerez point attaché à trop de scrupules, mais plustost disposé à maintenir, qu'à
„ alterer vos libertez.

C „ Monstrez que vostre confiance se repose sur moy : comportez vous honneste-
„ ment comme subiets fidelles. Pensez à vostre deuoir & asseurez vous que ie ne me
„ rendray pas difficile, si vous ne m'en donnez iuste subiet. Prenez garde que vous
„ n'admettiez point de vaines questions, qui souuent ont esté la ruine des grandes af-
„ faires. Sainct Paul dit, Fuyez les questions curieuses, & les Genealogies. Tenez vous
„ aux Loix fondamentales de l'Estat. Pensez à la granité & au merite de l'occasion
„ qui vous est mise en main. Ne vous entremettez point de questions, de debats, fi-
„ nesses, surprises, & subtilitez. Comportez vous en telle honneste modestie, qu'elle
„ vous obtienne mes prieres à Dieu pour vous, mon amour tousiours en vous, & vne
„ heureuse conclusion de ce Parlement.

„ Dieu soit mon Iuge, ie le dis comme Prince Chrestien. Iamais soldat ne fut
„ plus alteré de boire à vne saison des plus ardentes, où l'eau luy defaut és de-
„ serts arides & sablonneux, que ie suis desireux d'vne heureuse issuë de cette As-
D „ semblée. Et ie me promets qu'apres les trois precedentes, celle cy reüssira à bon-
„ ne fin.

„ Ie ne suis ny curieux ny captieux. Euitez toute occasion de retarder l'expedi-
„ tion des affaires : car le temps mal mesnagé les ruine. I'ay mon esperance en Dieu
„ par la foy que i'ay en luy, que vos deportements me monstreront vos cœurs à des-
„ connert, & m'y feront voir que vous estes le vray corps des Estats de tout mon
„ peuple. Vos propres consciences ne peuuent qu'elles ne vous rendent tesmoignage
„ que vous n'eustes iamais Roy qui aymast mieux ses subiets que moy, ny Roy mieux
„ aymé d'eux. Partant soyez le vray miroir & la vraye image de leurs faces : & par là
„ vous ne rencontrerez pas seulement la benediction de Dieu sur vos entreprises,
„ mais vous obtiendrez les remerciments & l'amour de tout le peuple. Et vous trou-
„ uerez aussi que ie n'ay iamais rien eu en mes desirs que le bien general, & l'auance-
„ ment de cét Estat, & du Royaume.

JACQUES I. ANS DE IESUS-CHRIST.

Quelques iours apres ceste Harangue le Duc de Buckingham fit vne fort ample narration au mesme Parlement de tout ce qui s'estoit passé au voyage du Prince en Espagne, en la negociation du mariage auec l'Infante, & comme les Espagnols & ceux de la Maison d'Austriche n'auoient iamais eu intention de restituer le Palatinat. En voicy les principaux points, selon qu'ils furent lors publiez. A

Relation du Duc de BucKingham au Parlement sur la negotiation du mariage d'Espagne, & de la restitution du Palatinat.

I. Qu'au Traité de Bruxelles pour faire sortir tous les gens de guerre du Palatinat, l'Archiduchesse Isabelle auec les Deputez de sa Maiesté Catholique qui auoient promis & asseuré qu'elle auoit le pouuoir de retirer tous les gens de guerre du party Espagnol & de la Maison d'Austriche qui y estoient. Surquoy sa Maiesté de la grande Bretagne auroit fait en sorte, que le Comte de Mansfeld, & tous les gens de guerre du party du Prince Palatin s'en estoient retirez. Mais quand l'Archiduchesse fut depuis requise d'en faire autant, elle respondit, Qu'elle n'auoit la puissance de ce faire, & qu'il luy falloit auparauant attendre la commission d'Espagne. B

II. Que sur ce sa Maiesté de la grande Bretagne enuoya Porter en Espagne, pour auoir asseurée responce, tant du mariage proposé, que de la restitution du Palatinat, auec exprés commandement de n'y seiourner que dix iours. Que Porter estant arriué à Madrit, y fut au commencement entretenu de vaines esperances par Digby-Bristol enuoyé auparauant luy en Ambassade extraordinaire vers sa Maiesté Catholique, pour y negocier ces deux affaires. Que Porter s'estant presenté au Comté d'Oliuarés grand fauory du Roy d'Espagne, pour auoir responce de ces deux points, il luy dist, Que l'Espagne n'estoit aucunement resolue ny au mariage ny à la restitution dudit Palatinat : Surquoy Digby recognoissant que Porter mal satisfait de ceste responce vouloit partir pour reuenir en Angleterre, il le retint iusques à ce qu'il eust parlé au Comte d'Oliuarés, lequel estant indigné de ce que Porter auoit declaré à Digby la responce qu'il luy auoit faite, refusa audit Digby de l'entendre.

III. Que Digby neantmoins ne laissa pas de donner à sa Maiesté de la grande Bretagne toute esperance d'obtenir tant le mariage que la restitution. Ce qui auroit esté le subiet que le Prince de Galles estoit allé luy mesme en Espagne, pour aduancer ces deux affaires. Où estant arriué, on luy auroit refusé d'abord le mariage, s'il ne se conuertissoit à la foy Catholique Romaine. Et luy dist-on clairement, que sa Maiesté Catholique ne pouuoit entendre à chacune proposition de Traité, que dans quatre sepmaines. C

IV. Que le Prince là dessus voulant s'en reuenir en Angleterre, on luy fist donner nouuelles paroles de mariage sous l'esperance d'vne dispense du Pape: bien que les Theologiens d'Espagne declarerent ne vouloir aduouër ny consentir le mariage, si ledit Prince ne se faisoit Catholique.

V. Que Digby voyant cela s'efforça de persuader au Prince d'embrasser la Foy Catholique, ou du moins la dissimuler. Ce que le Prince ne voulut faire, & luy dist, Qu'il s'en vouloit reuenir en Angleterre. Ce fut alors qu'il luy donna d'auantage d'esperance.

VI. Qu'on fist veoir depuis au Prince vne Dispense du Pape, mais tellement conditionnée, qu'il declara ne la pouuoir receuoir.

VII. Que le Comte d'Oliuarés voyant sa resolution s'aduisa d'vn autre artifice, sçauoir, Qu'on enuoyeroit vn Ambassadeur exprés en Angleterre, pour y traiter de la liberté de la Religion pour les Catholiques Anglois, d'autant que le Prince conduisant l'Infante auec vn train Catholique, cela venant à arriuer en Angleterre pourroit causer quelque esmotion entre les Anglois de la Religion du Roy, & les Catholiques. Ce qu'ils firent, bien que le Prince offrist d'y donner vn tel ordre, qu'il n'en aduiendroit aucune alteration. D

VIII. Que cette artifice ne leur ayant pas succedé, l'on fist ouuerture au Prince d'vne autre promesse d'vne nouuelle dispense du Pape: laquelle le Prince n'ayant voulu attendre, il prist congé d'Espagne pour s'en reuenir en Angleterre. Laissant charge toutefois à Digby d'accorder le mariage, pourueu que ladite dispense fust selon les conditions qu'il luy laissa par escrit.

IX. Que le Prince estant arriué au port prest à s'embarquer pour partir, il manda encore par Lettres à Digby de ne passer outre en l'accord de mariage, s'il n'a-

uoir bonne asseurance de la restitution du Palatinat. Et de plus, qu'il vouloit estre A asseuré d'auoir son espouse lors qu'il auroit contracté auec elle. Ce qu'il demandoit auec beaucoup de raison, pour ce qu'il auoit appris qu'elle auoit vn dessein de se rendre Religieuse.

X. Que sa Maiesté de la grande Bretagne escriuit depuis aussi à Digby Lettres portans commandement de ne poursuiure le Traité de ce mariage, si la dispense du Pape estoit clausée d'aucunes conditions.

XI. Que durant le seiour du Prince de Galles en Espagne il ne peut parler qu'vne fois à l'Infante, & encore sous condition qu'il ne la pourroit saluer que du chapeau, sans luy pouuoir dire autre chose, que ce qui luy fut donné par escrit en peu de mots.

XII. Que depuis le retour du Prince en Angleterre, le Roy d'Espagne ayant esté requis de donner vne derniere responce touchant la restitution du Palatinat, respondit, Qu'il traiteroit de ceste affaire auec l'Empereur, & qu'autrement il ne vouloit B pas beaucoup s'en mesler.

XIII. Que luy Duc de Buckingham auoit subtilement recouuré les copies de quelques Lettres secrettes d'Espagne, ensemble l'instruction donnée au Comte d'Oliuarés cōme il se deuoit comporter en ceste affaire. Par lesquelles pieces il se voyoit que le Roy d'Espagne n'auoit eu intention d'accomplir ledit mariage, & trouuoit bon toutesfois qu'on entretint le Prince de Galles par remises, iusques à ce que les affaires fussent accommodées en Allemagne. Aussi qu'il vouloit suiure l'intention du feu Roy Philippe III. son pere, qui luy auoit recommandé de ne point allier l'Infante sa sœur hors la Maison d'Austriche. Partant qu'on fist seulement bonne mine au Prince de Galles pour en faire profit, & aduancer les affaires en Alemagne & en Holande.

L'Ambassadeur d'Espagne residant à Londres ayant esté aduerty du rapport susdit fait par le Duc de Buckingham, il en fist de grandes plaintes au Roy d'Angleterre en vne audience qu'il eut de sa Maiesté le 24. iour de Mars. Mais le Roy luy donna pour response, qui demanderoit sur ce l'aduis du Parlement, comme il fist. Et le Parlement luy fist entendre que le Duc n'auoit dit que choses bien seantes à vn fidelle & genereux subiet, & lesquelles le Prince de Galles auoit aussi auoüées. Puis le 30. de Mars les Deputez du mesme Parlement allerent vers sa Maiesté luy dire, Qu'il estoit supplié de ne plus traiter ny parler du mariage proposé du Prince de Galles auec l'In- C fante d'Espagne. Et, De se preparer à donner l'ordre requis pour recouurer le Palatinat par la force, puis que les negotiations n'y auoient de rien seruy y allant en cette action de l'honneur de l'Angleterre, qui ne pouuoit souffrir que les petits fils de son Roy fussent priuez de leurs Pays & Estats par ceux de la Maison d'Austriche. Cependant, que le Parlement ordonneroit promptement des deniers pour secourir sa Maiesté en vne si grande entreprise. Surquoy le Roy leur fist peu de iours apres la response suiuante, qui se vid presque aussi tost imprimée.

Declaration du Parlement d'Angleterre sur le mariage d'Espagne, & sur l'affaire du Palatinat.

Et la response que le Roy y fist.

„ MESSIEVRS, I'ay vn grand subiet de loüer Dieu, en premier lieu de tout mon „ cœur, & de tout ma puissance, de ce que les propositions que ie vous ay faites ont eu „ tant de force, que si librement & fauorablement d'vn commun accord vous m'a- „ uez en ceste affaire d'importance donné aussi tost vostre salutaire aduis. Dequoy le „ vous remercie affectueusement, & particulierement les Nobles du Parlement infe- „ rieur: pour ce que i'ay entendu que quelques-vns taschans de semer dissensions en- D „ tre moy & mon peuple, ou les a rebutez, & aussitost estouffé ces estincelles là, qui „ eussent peu retarder cét heureux accord que i'attends de ceste Assemblée. Vostre „ Conseil tend à rompre les accords de ce mariage, & à poursuiure par armes la resti- „ tution du Palatinat. Permettez moy que comme vn Roy, ancien ie vous declare „ mes difficultez & doutes, & par apres donnez moy vostre aduis sur icelles.

„ Il est vray en premier lieu, que toute ma vie i'ay esté vn Roy pacifique, dont „ i'ay eu l'honneur d'estre appellé *Rex pacificus*. Ie n'ayme pas, sans necessité, à „ m'embroüiller en guerre, cela estant contraire à l'honneur que i'ay acquis en mon „ Royaume, & és pays estrangers, par les emplois que i'ay faits pour empescher „ l'effusion du sang Chrestien, duquel on a desia trop respandu. Tellement que si ie „ n'y suis forcé par vne particuliere necessité, que ie peux nommer (comme par

JACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

plaisir on dit des femmes) *Malum necessarium*; ie ne peux me porter à faire la guerre.

A Mais il faut que ie vous dise que depuis l'Assemblée du Parlement on m'a mis hors d'esperance d'obtenir la restitution du Palatinat. Vous ne deuez toutesfois vous estonner de cela, & vous meffier de moy, & prendre quelque opinion, que soubs pretexte de vous demander aduis, i'aye dessein de le mespriser, & le reietter puis apres: cela ne sera point. Souuenez-vous seulement auec quel desir en ma premiere Declaration de mon affection vers mon peuple, ie vous ay requis de vostre conseil sur cette affaire importante. Il faut neanmoins que ie pese vne affaire de si grande consequence, que ie considere ce que ma conscience en iuge, & là où ie peux engager mon honneur: afin qu'apres (selon la parabole de nostre Sauueur) recognoissant la necessité & la Iustice de ceste affaire, ie m'estudie à trouuer les moyens & la puissance de leuer des forces necessaires pour ce subiet.

Quant à l'estat de mes Enfans, vous sçauez que ie suis âgé, & comme Moyse vid d'vne haute montagne la terre de promission, sans y pouuoir entrer, ce me B seroit vne grande ioye qu'il pleust à Dieu alonger mes iours iusques à ce que ie peusse voir (du moins) l'asseurance de la restitution du Palatinat (si ie ne la peux voir durant ma vie en effet) pour chanter comme le bon Simeon, *Nunc dimittis seruum tuum Domine*. Autrement cela me feroit descendre auec tristesse en mon sepulcre.

A l'Assemblée precedente du Parlement, & autresfois, ie vous ay souuent declaré que comme ie ne suis point ambitieux, aussi ne feray-ie iamais conuoiteux du bien & des terres d'autruy. Mais de mesme que i'ay desir de conseruer mes Royaumes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, iusques au dernier pied de terre: aussi ie souhaite de voir la restitution du Palatinat. Et en ce desir ie feray tousiours prest à viure & mourir. Mais ie vous prie que ie vous fasse cognoistre les difficultez de ceste affaire. Celuy là feroit mal aduisé qui voudroit conseiller (chose incognuë d'vn Chrestien) de rechercher par guerre ce qui peut estre acquis en paix, voire par la paix mesme. Aussi ne croy-ie pas que vostre intention soit de m'engager à la guerre, C mais plustost auec moy considerer combien il faut de choses necessaires pour faire la guerre.

Ie ne veux vous representer l'estat de mes finances, vous sçauez aussi bien que moy quel y peut estre. Ie suis asseuré qu'aucun Roy de mes predecesseurs n'a iamais eu moins d'assistance des Parlements que moy: mais ie veux que vous sçachiez que mes moyens sont diminuez, & mes commoditez accruës pour les frais du voyage de mon Fils en Espagne, qu'il a conuenu faire tant pour son honneur, que pour l'honneur du pays, pour l'enuoy des Ambassadeurs, pour l'entretien de mes Enfans, & aussi pour l'assistance que ie leur ay faite au Palatinat. Ie suis aussi chargé de grandes debtes enuers le Roy de Dannemarc, que ie ne peux encore payer.

Les Estats des Prouinces vnies du Pays-bas, qui sont les pays les plus propres pour faire passer du secours pour le recouurement du Palatinat, sont en tel estat, que si ie ne les assiste, à grande peine pourront-ils resister à l'Espagnol.

Les Princes d'Allemagne, qui me deuroient prester secours, sont deuenus pauures, refroidis, & descouragez, & attendent plustost secours de moy.

Quant à l'Irlande, qui sert à mes Estats de porte de derriere, & de frontiere, il D faut donner l'ordre requis à sa seureté.

Quant à mes vaisseaux de guerre ils sont pour l'heure mieux equippez (Dieu en soit loué) qu'ils ne furent iamais: neantmoins il coustera encore beaucoup à les munitionner comme vne telle affaire requiert.

Ie vous declare deuant Dieu, que mes Enfans n'ont autre entretenement que celuy que ie leur fais tenir. Car il faut que ie fasse en sorte qu'ils soient entretenus iusques à la restitution du Palatinat.

Les Doüannes sont la meilleure partie de mon reuenu: & de fait c'est la principale ayde d'où i'entretien ma Maison: lesquelles aussi i'ay données à ferme à condition que le bail sera nul, au cas qu'il arriue icy de la guerre: ce qui causeroit vn grand rabais. Vos thresors ordinaires des subsides requierent vn long-temps pour

A „ estre amassez, & si vous ne m'en voulez assister, ie seray contraint d'emprunter de „ l'argent dessus mes Douannes: ce qui fera que le reuenu en sera despendu aupara- „ uant qu'il soit escheu.

„ Bref l'estat de mes affaires n'est pas disposé à commencer la guerre, sans moyens „ suffisans pour l'acheuer. Car en ceste entreprise il ne faut pas seulement monstrer „ les dents, mais aussi il faut mordre.

„ Ie vous rends graces de bon cœur de vostre Aduis, ie l'examineray serieusement: „ comme aussi ie vous exhorte de prendre des conseils sur chacun des susmention- „ nez, & mon Thresorier vous fera vne ample declaration de mes finances.

„ Ie vous ay donc librement descouuert mon cœur, & puis que ie recognois auoir „ gaigné le vostre, vostre ayde & secours ne me peut manquer. Car le cœur & la bon- „ ne affection font ouurir la bourse, & non pas la bourse le cœur.

„ Ie veux traiter liberalement & librement auec vous. Monstrez moy seulement B „ comme ie peux accomplir ce que vous desirez de moy. Si ie me resous à entrepren- „ dre la guerre, suiuant vostre aduis, vous disposerez vous mesmes des deniers, & „ vos deputez seuls en auront le maniement. Ie ne m'en mesleray point, vous mes- „ mes choisirez les Thresoriers. Ce que ie dis non pas tant pour vous exciter à „ liberalité, que pour vous tesmoigner le desir que i'ay de suiure vostre aduis: „ & ne vous veux point engager auant que moy-mesme ie sois engagé. Ie vous „ iure & proteste, que ce que vous dônerez pour l'entretien de la guerre ne sera point „ employé à autre vsage, & la disposition en demeurera à ceux que vous mesmes au- „ rez choisis.

„ Si ie trouue par conseil, qu'auec les moyens que vous m'offrirez ie puisse faire la „ guerre en asseurance auec honneur, & me resoudre à embrasser vostre aduis, ie vous „ promets par ma foy Royale, qu'encore bien que la paix & la guerre soient les deux „ principales prerogatiues des Roys, pour en disposer à leur discretion: neantmoins, „ comme ie me suis conseillé auec vous des moyens de commencer ceste guerre, ie „ n'accepteray aucune paix, & n'en traiteray pas mesme, auant que de vous en auoir C „ aduerty, & entendu vos aduis. Ie suiuray l'ordre ancien & accoustumé de mes pre- „ decesseurs auec ceux du Parlement, en conferant auec vous de si importantes af- „ faires. Et peut-estre les conditions de la paix en seront plus auantageuses pour nous „ quand nous nous serons preparez à la guerre, selon l'ancien prouerbe qui dit, Que „ les armes font la paix.

„ I'ay ressenty vn tres-grand contentement d'entendre vos comportemens si amia- „ bles. Monsieur l'Archeuesque de Canterbury m'a apporté vne douce consolation, „ me donnant à cognoistre qu'il ne s'est pas trouué vne seule voix contraire entre „ vous touchant ceste affaire, mais que vous vous estes accordez en tout comme les „ Septante Interpretes conduits par l'esprit de Dieu.

„ I'ay aussi vn tel desir d'oublier tous les mescontentemens & dissensions des pre- „ cedentes Assemblées, que ce ne sera pas ma faute, si par cy-apres le Parlement ne „ s'assemble plus souuent, afin que ie finisse ma vie en bon accord, sans diuorce entre „ moy & mon peuple. Ainsi regnera l'establissement des bonnes Loix au maintien „ des bons gouuernemens, & à la reformation de tant d'abus. Ie vous prie donc de „ continuer le Parlement, & considerer soigneusement les points susmentionnez, D „ afin que ie vous declare ma volonté & ma resolution.

Le Prince de Galles remercia aussi le Parlement de la bonne affection & amitié qu'on luy auoit monstrée, & pria qu'on eust à poursuiure auec diligence ce qui auoit esté si bien commécé: leur disant, Que puis qu'on estoit d'aduis de porter les affaires à la guerre, il ne doutoit nullement que l'on trouueroit les moyens necessaires à vne entreprise si importante. Que le Roy son pere, Prince desia âgé & paisible, se vondroit difficilement en ses vieux iours embrouiller en vne guerre: neantmoins la necessité le requerant ainsi, il s'asseuroit, moyennant leur ayde & leur conseil, de l'amener à vne bonne resolution. Et que pour s'engager soy-mesme à la guerre, il s'estoit desia tellement aduancé sur le theatre du monde, que tous les Princes Chre-stiens auoient ietté les yeux sur luy, & que par les plaintes qu'il leur auoit faites de sa disgrace, il s'estoit acquis vn puissant ennemy mortel, contre lequel il estoit besoin qu'ils luy prestassent secours. Qu'auant à ce qui estoit le plus necessaire, il falloit sur

Remerciement du Prince de Galles au Parlement.

IACQVES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

tout secourir puissamment Messieurs les Estats des Prouinces vnies, leurs amis & voisins, qui estoient menassez des armes Espagnoles, & en danger de se voir surmontez, si on ne les assistoit promptement. A

Secours de deniers arresté pour restablir le Palatin en ses Estats.

En suite de cela le Parlement continuant à deliberer sur le fond des finances, lesquelles il seroit besoin d'employer en la guerre, il fut arresté de fournir au Roy vn grand secours de deniers pour leuer & entretenir soixante mille hommes de pied & de cheual, tant pour les gardes des Royaumes de la grande Bretagne, que pour porter la guerre dans les pays de ceux qui auoient occupé le Palatinat, & de leurs alliez qui en auoient fauorisé l'inuasion. Dequoy le Prince de Galles prist le soin auec le Parlement, disposant tous les preparatifs requis tant de mer que de terre : & faisant leuer promptement dix mille hommes pour les garnisons d'Escosse & d'Irlande, & nombre d'autres troupes pour enuoyer en Hollande. Cependant le Roy retourna en l'Assemblée, où par vne troisiesme Harangue il declara plus particulierement son intention, & le desir qu'il auoit de restablir le Prince Palatin son gendre en ses Estats par la force des armes, puis qu'il n'auoit peu le faire par amiables traitez. Protestant au reste que l'argent destiné pour les frais de ceste guerre ne seroit employé à aucun autre vsage: ains que les propres Commissaires du Parlemēt le distribueroient, sans que les Officiers de sa Maiesté s'en meslassent. Par apres le Parlement dressa vn cahier de remonstrances touchant la seureté & conseruation de la Religion Anglicane. Lequel ayant esté presenté au Roy, finalement pour la closture de l'Assemblée, qui se fist le troisiéme iour de May, il ordonna, Que tous les Catholiques Anglois seroient desauoüez : Et, Que tous Iesuites Prestres & Ecclesiastiques, Seculiers ou Reguliers, qui se trouueroient dans l'Angleterre, eussent à en sortir promptement. Mais le Traité qu'il fist depuis auec le Roy de France l'obligea à conuertir cette rigueur en vn plus doux traitement, comme l'on verra cy-apres. B

Preparatifs de guerre.

Dés le mois de Feurier precedent il auoit escrit à sa Maiesté tres-Chrestienne vne Lettre pleine d'affection & de courtoisie, par laquelle il l'asseuroit entr'autres choses que si iamais il pouuoit sçauoir qu'aucuns de ses suiets, de quelque profession de Religion qu'ils fussent viossent à oublier leur deuoir naturel enuers elle, non seulement il l'en aduertiroit fidellement, mais aussi luy donneroit toute assistance contr'eux. Voicy la copie de la Lettre. C

Lettre escrite au Roy de France par le Roy de la grande Bretagne.

Tres-haut, tres-excellent & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé bon frere, cousin, & ancien allié : Encore que le feu Roy d'heureuse memoire ait esté iustement appellé Henry le Grand, pour auoir en effect reconquesté par armes son Royaume de France, bien qu'il luy appartenoit comme son propre heritage: Neantmoins vous auez maintenant faict vne plus grande conqueste. Car le Royaume de France, encore qu'il estoit reconquis par les armes victorieuses du Roy vostre pere, il luy appartenoit de droict, & par ce moyen il ne subiugua rien que ce qui estoit à luy. Mais vous auez maintenant fait vne plus grande conqueste, ayant vaincu par vos deux dernieres Lettres si pleines de courtoisie vrayement cordiale, vostre bon frere & ancien allié & tous les Royaumes appartenans à luy. Car nous vous confessons tellement vaincus par vostre affection plus que fraternelle, que nous ne vous pouuons rendre la pareille. Seulement vous pouuons nous prometere & asseurer, en foy d'homme de bien, que vous aurez tousiours le pouuoir non seulement de disposer de nos forces & Royaumes, mais de nostre cœur, de nostre personne, & de la personne de nostre fils, si vous en auez affaire (que Dieu ne vueille.) Vous priant de vous asseurer, que nous serons tousiours si loin de penser à cherir, ou donner aucune contenance à aucun de vos subiets de quelconques profession de Religion, qui oublieront le deuoir naturel enuers vous, que si mesme nous pouuons sur aucune occasion en auoir le vent, vous en serez aussi-tost fidellement aduerty. Et vous vous pouuez promettre qu'en pareille occasion, ou aucune autre qui pourroit tendre à l'honneur de vostre Couronne, vous aurez tousiours le pouuoir de dispenser librement de nostre assistance, comme si c'estoit nostre propre cause. Et sur ceste verite que nos interests seront tousiours communs, nous prions Dieu, Tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé bon frere, cousin, & ancien allié, de vous auoir tousiours en sa tres-sainte garde. De Noumarquet le 9. Feurier 1624. Vostre tres-affectionné frere, cousin, & ancien allie, IACQVES R. D

En suite de cela le mesme Roy de la grande Bretagne ayant recognu clairement & à plain, qu'au mariage proposé & mis en auant par les Espagnols n'auoient eu au-

A rre intention que de nourrir les Anglois d'esperance, iusques à ce que toutes les filles de France fussent mariées en d'autres Maisons que celle d'Angleterre, il se resolut de ne s'y arrester plus, pour penser à bon escient à l'Alliance de France. Et pour ce que les Protestans & Puritains, par deuers lesquels est la principale auctorité en Angleterre, auoient sur la fin plustost desiré la rupture de cette recherche faite par les Espagnols, que l'accord des articles concernants le faict des Catholiques, qu'à ceste fin ils en auoient plusieurs fois instamment supplié leur Roy, & que pour le refus qu'il leur en auoit fait il auoit laissé de grands & fort Importans mescontentemens parmy eux: sa Maiesté s'auisa de tourner cette rupture à son auantage, & pour se les reconcilier leur donner à entendre, Qu'apres auoir bien pesé les conditions que le Roy d'Espagne demandoit pour les Catholiques, ils auoient iuste suiet de n'y vouloir acquiescer. Car apres y auoir plus longuement pensé, il les iugeoit auec eux tellement desraisonnables, & contraires au bien de son Estat, qu'il auoit pris vne entiere resolution de rompre tout à fait auec l'Espagne pour entrer en l'Alliance de France, laquelle ne se passionneroit pas pour le fait des Catholiques comme l'Espagne.

Le Roy de la grand de Bretagne se porte à rechercher l'alliance de la France.

B A ceste occasion, il fist assembler le Parlement d'Angleterre, par deuers lequel, outre le secours qu'il demanda pour le recouurement du Palatinat, ainsi que i'ay desia dit il representa aussi & desduisit si amplement tout ce que dessus, qu'il y apporta son consentement. Et là dessus fut arresté qu'on enuoyeroit en France vne Ambassade extraordinaire, pour proposer le mariage du Prince de Galles auec Madame Henriette-Marie de France derniere fille du feu Roy Henry le Grand. Le Roy y deputa le Milord Hay Comte de Carlille, & le Milord Rich Comte de Holand. Le dernier desquels arriua le premier en la Cour, pour presenter la disposition qu'il y trouueroit: Puis ayant recognu qu'il y auoit apparence que le Roy Louys XIII. frere de la Princesse y pourroit entendre, il en donna incontinent aduis au Roy de la grande Bretagne, qui en mesme temps fist embarquer le Comte de Carlille. Celuy-cy descendit à Calais, & vint par la poste iusques à Amiens. Où le Comte de Holand estant allé le ioindre, ils s'acheminerent ensemble à Compiegne où le Roy seiournoit. Et sur l'aduis que sa Maiesté eut de leur venuë, il enuoya au deuant d'eux le Duc de Cheureuse auec douze carrosses pleins de Noblesse, pour les receuoir. Ils furent logez en la grande ruë de Compiegne traitez & defrayez magnifiquement, & visitez par tous les Princes & Seigneurs qui estoient en Cour. Dés le lendemain de leur arriuée ils eurent audience, à laquelle le mesme Duc de Cheureuse les conduisit, estant allé les prendre chez eux auec plusieurs Seigneurs de qualité: & les remena auec semblables honneurs insignes dans leur Hostel.

Enuoye des Ambassadeurs extraordinaires en France, pour le mariage de la Princesse Henriette-Marie auec le Prince de Galles.

C

Leur Reception à Compiegne.

La recherche & proposition qu'ils firent de l'alliance du Prince fils vnique du Roy leur Maistre auec Madame fille de France, fut si agreablement receuë du Roy Tres-Chrestien, & de ses principaux Conseillers, qu'ils nommerent aussi-tost des Commissaires pour trauailler auec eux au traité du mariage. Mais on eut subiet de douter s'il se pourroit contracter sans les conditions desirées par le Roy de la grande Bretagne & ses subiets tant Protestans que Puritains. Car de penser obtenir les mesmes aduantages pour les Catholiques d'Angleterre, que le Roy d'Espagne auoit demandez, puis que ces Protestans & Puritains les iugeoient repugnants au repos de leur Estat, & que leur Roy mesme leur auoit persuadé qu'il n'auoit rompu auec D l'Espagne qu'en ceste consideration, il y auoit bien peu d'apparence. Neantmoins le Marquis d'Effiat ayant esté choisy pour negocier vne si importante & difficile affaire, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, il en fist reussir le succez à l'honneur du Roy & de toute la France. Car en premier lieu il obtint que pour la seureté des Catholiques Anglois le Roy d'Angleterre & le Prince de Galles son fils bailleroient des actes solemneles, & feroient serment sur les saincts Euangiles. Secondement au lieu que les Espagnols s'estoient contentez d'vne vingtaine de simples Prestres pour la Princesse & toute sa Cour, on luy accorda qu'elle auroit vingt-six Ecclesiastiques de tels Ordres qu'il luy plairoit les choisir, auec liberté de porter l'habit de leur Ordre en public. Il obtint de plus que les enfans qui naistroient du mariage seroient nourris & esleuez à la Catholique auprés de la Princesse iusqu'à l'âge de treize ans, bien que les Espagnols se fussent relaschez à dix. Et n'eust esté que le Marquis de la Vieuuille, qui pour lors auoit la principale auctorité prés du Roy tres-

Le Marquis d'Effiat Ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour negocier les auantages que les Catholiques Anglois pouuoient esperer de l'alliance de France.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

Ce que le Cardinal de Richelieu negocioit en France, le Marquis d'Effiat le faisoit agreer en Angleterre.
Raisons representées au Roy de la grande Bretagne par le Marquis d'Effiat.

Chrestien, passa dés le commencement trop de choses dans les conditions du Traité, l'on eust encore beaucoup mieux pris ses auantages pour le bien de la Religion. Car il n'eust pas esté possible d'obtenir ce que dessus, s'il fust demeuré dans la mesme auctorité. Mais le changement qui arriua en donna le moyen. Le Cardinal de Richelieu prenant le soin des affaires par le commandement du Roy il auctorisa si bien les choses & negocia auec les Ambassadeurs Anglois auec tant de prudence & de dexterité qu'ils furent contraints de ceder à ce puissant esprit. Ce qui donna plus de moyen au Marquis d'Effiat de faire agreer en Angleterre ce qui auoit esté facilité en France.

Il remonstra & representa entr'autres raisons tant au Roy de la grande Bretagne, qu'aux Protestans & Puritains, Que tant s'en falloit qu'ils deussent accorder de moindres conditions au Roy son Maistre, qu'au Roy d'Espagne, en faueur des Catholiques d'Angleterre, qu'au contraire ils deuoient en ce subiect faire beaucoup dauantage en consideration de la France, qu'en celle d'Espagne: qu'autrement ce seroit faire vne iniure trop apparente aux qualitez de tres-Chrestien, & de premier fils de l'Eglise Catholique, dont le Roy son Maistre est honoré: estant estroitement obligé tant par le deuoir de sa conscience, que par le soin de sa reputation, à n'entrer point en Traité autrement.

Que ceste Alliance ne pouuant s'effectuer sans le consentement du chef de l'Eglise Catholique, on seroit tres-mal receu à Rome, si on en faisoit l'ouuerture sans telles conditions, veu que c'estoit le seul moyen de la faire agreer en ce lieu ou l'Espagnol n'oublieroit aucune sorte d'artifices pour la trauerser, & la rendre sans effect s'il pouuoit.

Que telles demandes n'estoient en aucune façon preiudiciables à leur Religion, ny à leur Estat: qu'au contraire quand on y aduiseroit sans aucune passion d'interest, on les trouueroit plustost vtiles à ces deux fins, que dommageables. Le naturel de l'esprit de l'homme ayant cela de generosité, qu'il veut estre conduit, & non pas traisné. Que plus on violente vne opinion, quelle qu'elle soit, plus elle se roidit au contraire. Que si cela se recognoist veritable au moins importantes, à plus forte raison en celles où il s'agit du salut des ames. Que veritablement les opinions qui peuuent troubler le repos d'vn Estat doiuent estre exterminées, & destournées par le fer & par le feu: mais il faut que ce soit promptement, & sur le poinct de leur naissance. Autrement, si on leur laisse prendre cours, & se glisser dans l'esprit de plusieurs, elles ressemblēt aux plantes, lesquelles quand elles ont pris de grandes racines se multiplient, & repoussent plus vigoureusement plus elles sont foulées, & en croissent par apres plus belles & plus grandes.

Que toutes les choses qui nous sont precieuses ne deuiennent telles que par leur rareté, ny desirables que par la difficulté de les obtenir, ny cheres que par le soin qu'il faut apporter à leur conseruation: qu'aussi-tost qu'on les rend communes & faciles à recouurer, elles tombent incontinent dans le mespris. Que la certitude de ces maximes ne se peut pas tant recognoistre par le discours que par l'experience. Qu'ils ne peuuent pas prendre vn plus asseuré ny meilleur conseil que de la part de ceux qui leur donnent celuy qu'ils pratiquent en leurs affaires propres, & pareilles aux leurs, auec heureux euenement.

Que le defunt Roy Henry le Grand de glorieuse memoire a reduit la plus part de ceux de la Religion pretenduë en France au Catholicisme & à l'obeyssance, par la liberté qu'il a laissé aux consciences, que les Roys ses predecesseurs auoient fait multiplier par les rigueurs, & ietter par les contraintes dans la rebellion, & par les mesmes voyes s'attacher plus entierement à leurs opinions.

Il fist encore entendre en particulier au Roy de la grande Bretagne. Que le conseil des Protestans & Puritains en ce fait luy deuoit estre suspect, pour estre Iuges & Parties en leur propre interest. Qu'il est tres-dangereux aux Princes de violēter les consciences. Que leurs vies ny leurs personnes ne sont plus en seureté quand ils en viennent là. Que nous n'en auons que trop d'exemples de nostre tēps. Qu'il n'ignore pas que la Religion appréd le mespris de ceste vie, & à la donner facilemēt pour le chāge d'vne beaucoup meilleure. Or quicōque tient en mespris sa vie est maistre de celle d'autruy, de quelque cōdition qu'il puisse estre. Qu'il cōsidere sur cela, que si les Catholiques ses suiects voyoient, à cause de la cōtrainte du ioug sous lequel ils souspirent,

A souspirent, quelque apparence de rendre leur condition meilleure, soit par vn changement de Prince ou de Gouuerneur, qu'il n'y a rien de si hardy & dangereux qu'on ne fist entreprendre à beaucoup d'esprits foibles, sous pretexte de Religion.

Toutes ces raisons, & autres, dont le rapport entier iroit trop loing, furent iugées de si grand poids, que ledit Ambassadeur obtint de l'Angleterre tout ce qu'il auoit proposé par ses demandes. Et ainsi ne restant plus aucune difficulté, en fin les articles du mariage furent accordez & signez le dixiesme iour de Nouembre en la ville de Paris. Desquels voicy le contenu, selon qu'ils furent lors publiez.

I. Le Roy Tres-Chrestien pour s'acquiter de ce à quoy sa dignité & pieté l'obligent, & pouuoir traiter en seureté de sa conscience du mariage dont il s'agit, se charge d'obtenir dispense du Pape pour iceluy, dans trois mois pour tout delaiz & prefixiõs.

Articles & pactions du mariage accordez entre le Prince de Galles, & Madame Henriette-Marie de France.

II. Les articles & pactions dudit mariage estans accordez & signez de part & d'autre le Roy de la grand' Bretagne commettra telles personnes qu'il luy plaira pour fiancer Madame au nom du Prince, en la forme accoustumée en l'Eglise Catholi-B que, Apostolique & Romaine.

III. Le mariage se celebrera en France selon l'ordre & forme obseruée en celuy du feu Roy & de la Royne Marguerite, & de Madame la Duchesse de Bar.

IV. Madite Dame sera menée en Angleterre le plustost que faire se pourra, apres la celebration dudit mariage, & sera conduite aux frais de sa Maiesté Tres-Chrestienne iusques en la ville de Calais, où elle sera consignée à celuy que le Roy de la grande Bretagne designera à cet effet.

V. De Calais en Angleterre le defray de madite Dame sera fait par le Serenissime Roy de la grande Bretagne. Le tout de part & d'autre comme il est conuenable à la dignité d'vne Princesse née de la Maison de France, iointe par mariage à l'heritier de la grande Bretagne.

VI. Le mariage estant fait & celebré en France, a esté accordé que madite Dame estant arriuée en Angleterre, on prendra vn iour, où le Roy de la grande Bretagne, le Serenissime Prince son fils, & Madame sa femme, estans en l'vne des Salles du C Palais Royal, parez selon leur dignité, lecture publique sera faite du contract de mariage d'entre le Prince & Madame: ensemble des pouuoirs & procurations en vertu desquels il a esté passé, apres que ledit contract sera de nouueau ratifié par ledit Roy & Monsieur le Prince son fils, en presence de ceux qu'il aura pleu au Roy Tres-Chrestien commettre à cet effet, & des Grands du Royaume de la grande Bretagne, qui se trouueront en cette action, en laquelle n'interuiendra aucune ceremonie Ecclesiastique.

VII. Libre exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, sera accordé à Madame, comme aussi à toute sa suite, & aux enfans qui n'aistront de ses Officiers.

VIII. Pour cet effet madite Dame aura vn Chapelle dans toutes les Maisons Royales, & en quelques lieux & Estats du Roy de la grande Bretagne qu'elle se trouue & demeure.

IX. Ladite Chapelle sera ornée comme il appartient, & le soin & la garde en serōt cōmis à tels qu'il plaira à Madame d'ordōner. La predication de la parole de Dieu, & administration des Sacremens de la Messe, & tous offices diuins pourrōt libremēt D & solemnellement estre faits en icelles selon l'vsage Romain, mesmes toutes Indulgences & Iubilez que Madame obtiendra du Pape y pourrōt estre gaignez. Sera aussi donné vn Cimetiere en la ville de Lōdres, auquel ceux de la suite de madite Dame, qui viendront à deceder, seront enterrez selon l'vsage de l'Eglise Romaine: ce qui se fera modestemēt. Lequel Cimetiere sera fermé en sorte, qu'il ne puisse estre profané.

X. Madite Dame aura vn Euesque pour son grand Aumosnier qui aura toute iurisdiction & auctorité necessaire pour les causes qui regardent la Religion, lequel pourra proceder contre les Ecclesiastiques qui seront sous sa charge, selon les constitutions Canoniques. Et en cas que la Cour Seculiere se saisist de quelqu'vn desdits Ecclesiastiques pour quelque crime qui ne conseruast l'Estat, & qu'elle eust fait informer contre luy, elle renuoyera audit Euesque ledit Ecclesiastique auec les charges & informations faites contre luy, afin qu'il cognoisse du delict, lequel estant priuilegié, il le remettra entre les mains de ladite Cour Seculiere, apres l'auoir degradé.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

Et pour toutes autres fautes r'enuoyera ledit Ecclesiastique audit Euesque, pour proceder contre luy selon les constitutions Canoniques. Et en cas d'absence ou de maladie dudit Euesque: celuy qu'il commettra pour son grand Vicaire aura le mesme pouuoir. A

XI. Madite Dame aura vingt-huict Prestres ou Ecclesiastiques de sa maison, en ce compris les Aumosniers & Chappellains pour deseruir la susdite Chappelle selon qu'il sera ordonné: & si aucun d'eux est regulier, il pourra retenir son habit.

XII. Le Roy & le Prince s'obligent par serment de ne tascher par quelque voye que se puisse estre, faire renoncer Madame à la Religion Catholique Apostolique & Romaine, n'y la porter à aucune chose qui y soit contraire.

XIII. La maison de Madame sera composée auec autant de dignité, & aussi grand nombre d'Officiers qui ait iamais en aucune Princesse, ou qu'on eust accordé à l'Infante d'Espagne au dernier Traité.

XIV. Tous les Domestiques que Madame menera en Angleterre seront Catholiques & François choisis par le Roy Tres-Chrestien: & où ils viendront à mourir elle en prendra en leur place d'autres Catholiques François, moyennant que le Roy de la grande Bretagne y consente. B

XV. Les Domestiques feront serment au Roy, au Prince, & à Madame, ainsi qu'il ensuit, *Ie iure & promets fidelite au Serenissime Roy de la grande Bretagne, au Serenissime Prince Charles, & à Madame Henriette-Marie fille de France, que ie garderay fidellement & inuiolablement: & si ie cognois que l'on veuille attenter quelque chose contre la personne des susdits Roy, Prince & Madame, ou des Estats, ou du bien public des Royaumes dudit Roy, ie le denonceray aussi tost aux susdits Roy, Prince, & Madame, ou autres qui en auront charge.*

XVI. Le dot de Madame sera de huit cens mille escus, trois liures piece monnoye de France, dont sa Maiesté fera aquiter la moitié la veille des espousailles en la ville de Londres, & l'autre moitié dans vn an, à cõmencer du iour du premier payement.

XVII. Aduenant que le Prince decede auant Madame sans enfans de leur mariage, les deniers du dot qu'elle aura porté luy seront entierement restituez pour en disposer à sa volonté, soit qu'elle demeure en Angleterre, ou qu'elle retourne en France, auquel cas elle les rapportera auec elle. C

XVIII. Mais s'il reste des enfans dudit mariage, la restitution dudit dot sera seulement des deux tiers d'iceluy, l'autre tiers demeurera ameubly, soit que madite Dame repasse en France ou demeure en Angleterre mais en ce cas luy sera fait sa vie durant rente dudit tiers, ou dot ameubly aux enfans au denier vingt.

XIX. Les Enfans qui seront nez dudit mariage heriteront encore apres le decez de madite Dame des deux tiers dudit dot, qui auront esté restituez, sinon qu'elle cõuolast en secondes nopces, & qu'elle eust enfans du second mariage, comme du premier. Et en ce cas les vns & les autres auront part ausdits deux tiers dudit dot restituez à madite Dame.

XX. Et s'il aduient que madite Dame decede auant ledit Prince sans enfans dudit mariage, sa Maiesté accorde que la moitié dudit dot soit seulement restituée: & en cas d'enfans que tous les deniers d'iceluy leur demeureront acquis.

XXI. Sera madite Dame douée de dix-huict cens mille sterlins par an, reuenant monnoye de France à soixante mille escus.

XXII. Le Roy de la grande Bretagne donnera à madite Dame, en faueur dudit mariage, pour cinquante mille escus de bagues, lesquelles seront propres à elle & aux siens, comme celles qu'elle a dés maintenant, & luy seront données cy-apres. D

XXIII. Il sera tenu à l'entretenement de ladite Dame & de sa Maison: & en cas qu'elle fust vefue, elle iouyra de son dot, douaire, & autres conuentions à elle accordée.

XXIV. Et en cas que ledit Prince vienne à predeceder ayans des enfans, ou n'en ayant, madite Dame iouyra librement, en quelque lieu qu'elle veuille demeurer, de son douaire, qui luy sera assigné en terres, chasteaux, & maisons qui en dependent, dont l'vne sera telle qu'elle y puisse faire son seiour ordinaire, meublée comme il conuient à vne Princesse de sa qualité.

A XXV. La libre disposition des benefices & Offices desdites terres, dont l'vne aura titre de Duché ou Comté, appartiendra à madite Dame.

XXVI. Et sera loisible à madite Dame, soit qu'elle ait des enfans ou non, de pouuoir reuenir en France, y rapporter ses meubles, bagues & ioyaux, & en outre son dot selon ce qu'il est specifié par les articles cy-dessus escrits. Et en ce cas le Roy de la grande Bretagne sera tenu de la faire conduire à ses despens iusques à Calais conuenablement selon sa qualité.

XXVII. Madite Dame renoncera à toutes les successions paternelles & maternelles & aux collaterales : quant aux terres souueraines, & aux autres terres du domaine Royal subiettes à reuersions par appanages, ou autrement.

XXVIII. Ledit contract de mariage sera enregistré en la Cour de Parlement de Paris & ratifié en Angleterre par ceux du Parlement assemblez, enregistré dans les Iustices ordinaire des lieux. Promettans lesdits Roy & Prince de ne contreuenir à aucune clause ou condition portée par iceluy.

B A esté accordé, Que celuy des deux Roys, qui viẽdra à manquer à l'accomplissement du present contract, sera tenu & obligé de payer la somme de quatre cens mille escus, comme pour la peine du desdit.

Fait & arresté par lesdits Commissaires du Roy de la grande Bretagne & Roy tres-Chrestien ce 10. de Nouembre 1624. à Paris. Ainsi signé, Carlile & Holand Ambassadeurs, F. Cardinal de la Rochefoucaut, Armand Cardinal de Richelieu, Hallgre Schomberg, de Lomenie.

Outre ces articles generaux, il y en eut aussi trois de particuliers. Le premier, Que les Catholiques tant Ecclesiastiques que Seculiers, qui auoient esté arrestez prisonniers depuis le dernier Edict, seroient tous remis en liberté. Le second, Que les Catholiques Anglois ne seroient plus recherchez pour leur Religion. Et le troisiesme, Que ce qui se trouueroit en nature des biens saisis sur les Catholiques, tant Ecclesiastiques que Seculiers, depuis ledit dernier Edict publié contr'eux leur seroit restitué.

C Quatre iours apres l'on fit à Paris des feux de ioye pour marque de la resiouyssance publique de ce Traité. Tous les canons de l'Arsenail & de la Bastille tirerent par trois fois. Au Louure ce ne furent le soir & le lendemain que festins & ballets. Et depuis Henry Auguste de Lomenie sieur de la Ville aux Clercs fut enuoyé à Londres, pour voir signer le mesme Traicté par le Roy de la grande Bretagne, & par le Prince son fils, qui promirent aussi par serment d'Obseruer les conditions particulieres accordées en faueur des Catholiques Anglois. Il y en eut qui remarquerẽt que telle alliance seroit la dix-huictiesme par mariage, entre la Maison Royale de France, & celles d'Angleterre & d'Escosse. A quoy ils en eussent peu encore adiouster quelques autres, s'ils eussent commencé par celles qui se contracterent dés la premiere Lignée de nos Roys. Bref toutes les Nations de l'Europe amies de la Couronne de France la benirent de bouche & d'escrits : n'en estans pas moins aise, que les Princes & Estats enclins à la Maison d'Austriche en furent faschez.

Resiouyssances publiques.

Marc Anthoine de Dominis n'estoit plus lors en Angleterre, où i'ay dit cy-deuant qu'il s'estoit retiré. Car apres y auoir seiourné prez de cinq ans : & receu diuers biensfaits du Roy de la grande Bretagne, il s'auisa de conferer auec le Comte de D Gondemar Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, des moyens par lesquels il pourroit retourner en la grace du Pape, & n'estre point mis à l'Inquisition. Dequoy ayant eu asseurance par l'intercession du Roy d'Espagne, à la derniere Predication qu'il fit dans Londres il retracta entierement tout ce qu'il auoit dict & escrit contre le Pape, & contre l'Eglise Catholique Romaine.

Ce qu'estant rapporté au Roy de la grande Bretagne il le priua de ses benefices, & luy fit faire commandement de sortir dans trois iours hors de l'Angleterre. Neantmoins vsant de sa debonnaireté ordinaire enuers les gens de lettres, il luy permit d'emporter tout ce qu'il auoit de meubles. Ainsi il passa dans la Flandres, de là se retira à Rome, où le 24. de Nouembre 1622. il fit imprimer vne ample Declaration contenant vne detestation de ses fautes, & heresies, vn desaueu des Liures qu'il auoit escrit contre l'Eglise & le saint Siege, & les raisons qui l'auoient meu de quiter

Retour de Marc Antoine de Dominis à la foy Catholique, qui se fait sortir d'Angl.

IACQVES I. l'Angleterre pour retourner à la foy Catholique. Mais apres auoir demeuré là quelque temps en liberté, il fut enfin arresté au mois d'Auril mil six cens vingt-quatre A dans vne prison, où mourut en Decembre ensuiuant.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

Cependant le Roy Tres Chrestien poursuiuit à Rome la dispense du mariage de Madame Henriette-Marie sa sœur auec le Prince de Galles: Laquelle luy ayant esté accordée, il la receut au mois de Feurier de l'an mille six cens vingt-cinq, pour donner bien-tost l'accomplissement à cette alliance desirée de tant de peuples: Et enuiron le mesme temps on escriuit d'Angleterre, que le Roy Iacques pere du Prince s'estant fait porter dans son iardin, se mit à parler de la France, & vsa des termes qui suiuent au grand contentement de la Noblesse, & d'vne infinité d'autres, qui estoient presens: *Le Roy de France m'a escrit qu'il est tellement mon amy, que si iamais i'ay besoin de luy il me rendra ses offices mesme en personne par tout où ie desireray. Certes, il a plus gaigné sur moy qu'aucun de ses predecesseurs, & peut croire qu'en tout ce qui le concernera i'y employeray non seulement la vie des peuples de mes Royaumes, mais la mienne propre. Et quiconque de son Estat viendra à s'esleuer mal à propos contre luy, m'aura pour partie, tant* B *Catholiques, Romains qu'autres. Il est vray si on le prouoque à enfreindre ses Edits, i'employeray en tant qu'en moy sera, mes conseils & aduis pour en destourner l'inconuenient.* Puis apres s'estant ietté sur les loüanges de Madame, il dist, *Lors qu'elle sera par deça, ie luy feray la guerre, de ce qu'elle n'a voulu lire ma Lettre, ny celle de mon fils, sans auoir premierement eu le consentement de la Royne sa mere. Ie luy sçay neantmoins bon gré de ce qu'apres les auoir leues elle a mis la mienne dans son coussin, & l'autre dans son sein, comme voulant dire qu'elle se veut appuyer sur moy, & loger mon fils dans son cœur.*

Sa declaration & detestation des Liures par luy escrits contre l'Eglise & le saint Siege.

Dispense pour le mariage du Prince de Galles.

1525.

Paroles dites du Roy de France par celuy d'Angl.

XVI.

Maladie & mort de Iacques I. Roy d'Angleterre.

Mais ces belles paroles en la bouche du Roy d'Angleterre furent comme le chant d'vn Cigne, qui presage & annonce sa mort. Car peu de iours apres il fut attaqué d'vne fieure tierce, qui le trauailla quatre semaines entieres. Au bout desquelles en fin il deceda en son Palais de Thiebold à douze mille de Londres, le vingt-sixiesme iour de Mars mille six cens vingt-cinq. Se reconnoissant approcher de sa fin il fit appeller Charles Prince de Galles son fils vnique, auquel il recommanda la protection de l'Eglise Anglicane, ses Officiers qui l'auoient fidellement seruy: ses petits fils, enfans de l'Electrice Palatine sa fille, & d'employer la puissance qu'il luy laissoit pour les C faire restablir aux Estats & dignitez de leur pere. Puis comme il se sentit entrer en l'agonie de la mort, il luy dist: *Fili mi, nunc hereditario potiar regno, cælesti omnium preciosissimo: tibi in pace terrena mea regna relinquenda. Deus benedictionem suam tibi largiatur.* Apres son decez on l'ouurit, & toutes ses parties nobles furent trouuées fort saines & entieres, excepté la ratte qui estoit gastée.

Son corps porté à Londres.

Le vingt-troisiesme d'Auril le corps fut porté & conduit de Thiebold à Londres, estant accompagné de tous les Officiers domestiques de la garde du corps vestus de deuil, montez sur des haquenez blanches, tenãs chacun vne torche allumée: & de tous les grands Seigneurs de la Cour, qui faisoient vne fille de deux cens carrosses tous couuers de noir. On le posa à la maison dite des Danois en la Salle de la feuë Roine Anne, & y demeura iusques au septiesme de May, que l'on fit son conuoy & enterrement suiuant l'ordre & ceremonie qui suit.

Son conuoy & enterrement.

Au deuant marcherent quatre cens pauures deux à deux vestus de robbes de deuil. Puis huict cens petits Officiers de diuerses sortes aussi habillez de deuil. Apres eux vn cheual couuert de noir, mené par deux Gentilhommes ayans des manteaux de deuil. Deux Trompettes. Vne Enseigne de diuerses couleurs. Deux cens quatre-vingts D deux Officiers de la Maison du Roy, auec robbes noires, & le chaperon en teste. Le second cheual conduit de mesme que le premier. Quatre Trompettes. Vn Port'Enseigne. Vn Porte-masse. Deux cens soixante & dix personnes auec robbes de dueil, & le chaperon. Le troisiesme cheual mené comme les precedens. Deux Trompettes. L'Enseigne de diuerses couleurs, & sept cens trente-deux personnes aussi en deuil, auec le chaperon en teste.

Apres suiuirent trois Caualiers. Vn cheual couuert de noir, que quatres autres Caualiers menoient auec de longues resnes. Trois Trompettes. Vn Port'Enseigne Vn Porte-Masse. Quatre vingts personnes de qualité & magistrature, ayans leurs robbes de dueil trainantes, & le chaperon de mesme, marchans tous deux à deux. Vn autre cheual couuert de noir mené comme le precedent. Deux Trompettes vestus de deuil auec crespes. Soixante-seize Gentilshommes & Officiers domestiques. L'E-

A estendart Royal porté par trois Seigneurs. Vn Porte-Masse. Cinquante six autres Seigneurs auec robbes de deuil, & le chapperon en teste. Vn cheual couuert de veloux noir. Vn Porte-Masse. Vn Herault d'Armes. Vn Port Enseigne. Vn Tambour & quatre Trompettes. Quatorze Cheualiers de la Iarretiere, marchands deux à deux, auec la cotte blanche croisée de rouge. Cinquante-quatre grands Seigneurs. Vingt-huict Ecclesiastiques cheminans deux à deux. Vn autre cheual couuert de veloux noir. Soixante-dix Seigneurs deux à deux, tous en deuil. Le cheual du Duc de Northumbelland. Quatre-vingts quatorze Pasteurs vestus de longues robbes noires, cheminans deux à deux. Le troisiesme cheual couuert de veloux. Les Compagnies de la Iustice de Londres & le Maire. Ceux du Conseil auec leurs grandes robbes de soye à manches. Deux Massiers. Deux Trompettes. Vne Enseigne. Vn cheual. Quarante-huict Côtes d'vn costé, & de l'autre douze Euesques, l'Archeuesque de Canterbury, & dix huict autres Ecclesiastiques. L'Ambassadeur de France, dont la queuë longue de son manteau de dueil estoit portée par les siens, Plusieurs Seigneurs François prés B & autour de luy. Quatre Massiers. Deux Heraults. Les trompettes & les Hautbois, portans contre bas leurs instrumens couuerts de crespe. Puis ceux qui portoient les Esperons, les Gantelets, l'Escu, l'Espée, & le Heaume tous vestus de veloux noir. — IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1625.

Cela passé suiuoit le Chariot Royal, couuert entierement de veloux noir, tiré par six cheuaux couuerts de mesme, & les Cochers aussi. Dans ce Chariot estoit le corps & le cercueil du Roy, & au dessus son effigie en cire, vestuë d'vn habit blanc par dessus son manteau Royal, la Couronne en teste, son Sceptre dans la main droite, & vn globe ou monde dans l'autre: vn anneau de grand prix sur l'estomach, de tres-riches botines, & l'Ordre de la Iarretiere à la iambe gauche. Et au derriere du Chariot y auoit vn Seigneur, qui tenoit la teste & la Couronne de l'effigie, pour empescher que le branle & mouuement des rouës ne les offensast. — Son effigie.

Apres marcha le nouueau Roy Charles fils du defunt, ayant à sa dextre le Comte d'Arondel, & à sa gauche le Comte de Pembroc, Cheualiers de la Iarretiere: la queuë de son manteau du deuil portée par douze des grands Seigneurs de ses Royaumes. C Les Comtes d'Essez, de Kent, de Montioye & autres, cheminerẽt apres. Et le Duc de Bucquingham monté sur le cheual de triomphe superbement & richement couuert suiuy de cent quatre-vingts six Cavaliers, & trois cens Lanciers, chacun d'eux ayant le pennache rouge & bleu, fit la closture de cette funebre pompe. Auec laquelle le Roy Iacques I. loüé de tout le monde pour son amour enuers la paix, fut conduit, & pacifiquement mis en repos dans l'Eglise de Westmynster, sepulcre de ses predecesseurs Roys d'Angleterre.

D'Anne de Dannemarc son espouse, qui mourut deuant luy, il eut deux fils entr'autres, & vn fille: sçauoir est Henry Prince de Galles, qui deceda sans auoir esté marié, Charles qui luy succeda en ses Royaumes, & Elizabeth d'Angleterre conioincte auec Frederic V. du nom Comte Palatin, Electeur de l'Empire. — Sa femme & ses enfans.

CHARLES I.

D AVSSI-TOST que le Roy Iacques fut decedé, les Herauts suiuant la coustume d'Angleterre proclamerent en son lieu Roy de la grand' Bretagne CHARLES I. du nom son fils vnique. Et tout le peuple fit paroistre par des cris d'allegresse & acclamations de ioye, qu'il en receuoit du contentement. Quoy fait, le nouueau Roy enuoya Lettres à tous les Souuerains ses Alliez, pour leur donner aduis du trespas du feu Roy son pere, & de son auenement aux Couronnes d'Angleterre, d'Escosse, & d'Irlande. Mais particulierement il en aduertit le Roy de France son beaufrere, par celle qui suit, datée du vingt-huictiesme Mars 1625. — XVII. Charles Prince de Galles proclamé Roy de la grand' Bretagne.

TRES-HAVLT, tres-excellent & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé beau-frere, cousin & ancien Allié. Ayant pleu à Dieu appeller à soy le feu Roy Monseigneur & Pere de tres-heureuse memoire, & par son decez nous enuestir de ses Couronnes, Nous n'auons pas voulu manquer de vous en donner aduis par ce mot icy, & vous asseurer que nous — Lettres qu'il escruit au Roy de France.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1625.

ne desirons pas seulement succeder à la bonne amitié & affection qu'il vous a tousiours porté, mais aussi l'accroistre & estreindre de plus en plus en vostre endroit, suiuant les arres de cette estroite alliance que nous auons de nouueau contractee auec vous, ainsi que nous auons donné charge à nos Ambassadeurs extraordinaires les Sieurs de Carlille & de Holland, qui sont prez de vous, deleguez à cette fin par feu nostre-dit Seigneur & Pere, de vous faire plus particulierement entendre de nostre part, ausquels partant nous vous prions de donner toute creance. Et sur ce nous prions Dieu, tres-haut tres-excellent, & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé frere, cousin, & ancien Allié qui vous ait tousiours en sa sainte & digne garde. A nostre Palais de VVethal ce 28. Mars 1625. Et plus bas, Vostre tres-affectionné bon frere, cousin, & ancien Allié, CHARLES. A

Toutesfois le regret de la mort du defunt Roy, qui mist les Cours d'Angleterre & de France toutes en dueil, n'empescha pas que de part & d'autre on ne pensast quelque temps apres à l'accomplissement du mariage accordé entre le Roy Charles son successeur & Madame Henriette-Marie, sœur du Roy Tres-Chrestien, comme il a esté remarqué cy-deuant. Car à cet effet le Roy Charles enuoya procuration ou pouuoit d'espouser en son nom Madame son accordée au Duc de Cheureuse: qui le huictiesme iour de May la presenta au Roy Tres-Chrestien dans le Louure pour estre inserée au bout du contract de mariage. Le Roy auoit prez de luy la Royne, Monsieur son frere vnique, le Cardinal de Richelieu, les Ducs de Nemours & d'Elbeuf, les Sieurs de Vitry & de Bassompierre Mareschaux de France, & autres Seigneurs de la Cour. Il enuoya querir Madame, qui le vingt trouuer, estant assistée de la Royne sa mere, des Princesses de Condé & de Conty, des Duchesses de Guise, de Cheureuse, & d'Elbeuf, & de plusieurs autres grandes Dames. Sa robbe estoit de toile d'or & d'argent à fleurs de lys d'or, enrichie de plusieurs diamans & autres pierres precieuses. Et Madamoiselle de Bourbon fille de M. le Prince de Condé en portoit la queuë. Si tost qu'elle fut arriuée dans la Chambre du Roy, les Comtes de Carlile & de Holland Ambassadeurs du Roy de la grand'Bretagne y entrerent aussi & presenterent au Roy le contract de mariage, qui fut leu tout haut par Monsieur le Chancelier Haligre. Le Roy en ayant agrée les conuentions, les Ambassadeurs se retirerent dans la chambre du Duc de Cheureuse, au dessus de celle du Roy. Et apres qu'ils luy eurent fait entendre les accords, il alla promptement trouuer sa Majesté, accompagné des mesmes Ambassadeurs, & de plusieurs Seigneurs de marque, & vestu d'vn habit noir à bandes toutes garnies de diamans. A son arriuée il luy presenta (comme i'ay dit) le pouuoir qu'il auoit du Roy de la grand'Bretagne pour espouser Madame, lequel fut inseré au bout du contract, que le Roy signa, puis Madame les Roynes, le Duc de Cheureuse, les Ambassadeurs. Et en suite le Cardinal de la Rochefoucaut fit les fiançailles, selon la coustume ordinaire. B C

Cerемonies des fiançailles du Roy de la grand'Bretagne auec Madame Henriette Marie de France.

Eglise de N.Dame choisie pour la celebration des espousailles, & comme elle fut preparée.

Le lieu arresté pour la celebration des espousailles fut l'Eglise de Nostre-Dame de Paris. Ce qui donna quelque pretention à l'Archeuesque de les deuoir faire. Mais le Cardinal de la Rochefoucaut l'obtint sur luy, tant à cause de sa dignité, que comme grand Aumosnier de France, & Curé primitif de la Cour. L'Eglise & la Salle de l'Archeuesque furent parées des plus riches tapisseries royales d'or, d'argent, & de soye, que l'on puisse voir. Dans le Chœur estoient celles des Actes des Apostres, & dans la Nef les Triomphes & les Victoires de Scipion sur les Carthaginois. De l'Archeuesché sortoit vne gallerie à huict pieds hors de terre, soustenuë de plusieurs pilliers, laquelle conduisoit au Theatre de deuant le grand Portail de l'Eglise, où les espousailles doiuent estre faites. Elle estoit couuerte par le haut de satin violet, tout parsemé de fleurs de lys d'or, & par le bas d'vne fine toile de lin cirée. Depuis le Theatre tout le long & au milieu de la Nef, il y auoit vne autre gallerie en pente, qui alloit iusqu'au premier pas de l'entrée de la porte du Chœur. Et au milieu du Chœur estoit vn grand parterre releué de trois degrez, couuert au dessus d'vn Daiz Royal semé de fleurs de lys d'or. D

Ceremonies obseruees aux espousailles.

Le Dimanche vnziesme de May se firent les espousailles, auec les ceremonies & solemnitez conuenables à vne telle action. Madame partit du Louure enuiron les neuf heures du matin, pour aller s'abiller à l'Archeuesché. Deux heures apres le carrosse de la Roine arriua au Louure pour le Cheualier de Vendosme representant le Grand Maistre de France, en l'absence du Comte de Soissons, lequel alla pren-

A dre les Comtes de Carlile & de Holland Ambassadeurs extraordinaires du Roy de la grand' Bretagne, logez au Faux-bourg de sainct Germain. De là ils allerent querir l'Ambassadeur ordinaire des Estats des Prouinces vnies, qui tous ensemble furent prendre le Duc de Cheureuse en son Hostel, puis s'en allerent rendre à l'Archeuesché, pour y attendre le Roy, les Roynes, & la Cour. Cependant les Presidens du Parlement & les Conseillers vestus de leurs robbes d'escarlate s'acheminerent en l'Eglise de Nostre Dame, pour assister à la ceremonie. Comme firent aussi les autres Compagnies Souueraines, le Preuost des Marchands & les Escheuins de la Ville. Et sur les quatre heures de releuée, le Roy, les Roynes, les Prinees & Princesses, & toute la Cour arriuerent pareillement à l'Archeuesché.

Vne heure apres le Cheualier de Vendosme faisant l'Office de Grand Maistre, & le Sieur de Rhodes grand Maistre des ceremonies conduirent de la Salle de l'Archeuesché sur le Theatre du mariage deuant le grand Portail de l'Eglise, le Duc de Cheureuse representant le Roy de la grand' Bretagne, qui estoit vestu d'vn habit de drap B noir tout coupé & doublé de toile d'or, auec vne tocque aussi de veloux noir ornée d'vne enseigne de diamants, vne escharpe toute couuerte de roses de diamans, & vn capot tout bordé d'or, & semé de pierreries. Les Comtes de Carlile & de Holland Ambassadeurs extraordinaires marcherent à ses deux costez, estans couuerts d'habits de toille d'argent battu, auec la tocque. Et incontinent apres le Roy s'y achemina auec Madame, en l'ordre qui suit.

Monsieur le Duc de Cheureuse & les Ambassadeurs conduits sur les Theatres.

Au deuant marcha le Capitaine de la porte auec sa Compagnie. Puis les cent Suisses des gardes du corps du Roy, vestus des liurées de sa Maiesté, le tambour battant, & l'enseigne desployée. Aprés suiuirent les douze Hautbois vestus de semblables liurées. Huict Tambours parez de mesme. Les six Trompettes du Roy. Le Sieur de Rhodes grand Maistre des ceremonies, bien vestu & accompagné Sept Heraults d'Armes auec leurs bastons & cottes de veloux tanné cramoisi fleur de lys d'or. Les Cheualiers de l'Ordre du Sainct Esprit. Les Mareschaux de Vitry, d'Aubeterre, & de Bassompierre. Les Ducs de Belle garde, de Brissac, de Halluin, de Luxembourg, & de Chaune. Le Prince de Ioinuille, le Duc d'Elbeuf, & le Comte de Harcourt. Le Roy auec vn habit en broderie d'or & d'argent, tenant Madame sa sœur Royne de C la grand' Bretagne de la main droite, & Mõsieur frere de sa Maiesté de la main gauche. Elle auoit la Couronne sur la teste. Les Princesses de Condé, de Conty, & de Soissons portoient la queuë de sa robbe, & celle de son manteau estoit tenuë par le Sieur de Villeserain son Escuyer. Les mesmes Princesses estoient menées chacune par vn Seigneur de la Cour, & les queuës de leurs robbes portées par leurs Escuyers. Apres marcha la Royne mere conduite d'vne main par le Sieur du Breues son premier Escuyer, de l'autre par son Escuyer de quartier, & la queuë de sa robbe portée par la Marquise de Guercheuille sa Dame d'honneur. La Roine menée d'vne main par le Duc d'Vsés son Cheualier d'honneur, de l'autre par le Marquis de Mauny son premier Escuyer, & la queuë de sa robbe tenuë par la Comtesse de Lanoy sa Dame d'honneur. Madamoiselle de Montpensier les Duchesses de Guise, de Cheureuse, la Doüairiere d'Elbeuf, & la Duchesse d'Elbeuf, menée chacune par vn Seigneur de la Cour, & les queuës de leurs robbes portées par leurs Escuyers.

Ordre tenu lors que le Roy y mena Madame.

Estans arriuez en cette pompe sur le Theatre preparé pour les espousailles, le D Roy & Monsieur son frere mirent la Roine de la grand' Bretagne leur sœur entre les mains du Duc de Cheureuse. Et alors le Cardinal de la Rochefoucaut les espousa selon les ceremonies ordinaires de l'Eglise. Lesquelles estant acheuées, on entra en mesme ordre que dessus dans l'Eglise de Nostre-Dame par la gallerie qui alloit respondre à la porte du Chœur: excepté que le Duc de Cheureuse & les deux Ambassadeurs marcherent deuant le Roy: Et estant arriuez à la porte du Chœur, ils se retirerent en l'Archeuesché pendant que l'on diroit la Messe. Le Roy s'assist sur le parterre dressé dans le Chœur, ayant à sa main droite la Royne sa mere, la Royne de la grand' Bretagne sa sœur, la Royne son espouse, les Princesses de Condé, de Montpensier, & de Soissons: de l'autre costé les Duchesses de Guise, de Cheureuse, la Doüairiere d'Elbeuf, & la Duchesse d'Elbeuf. Le Cardinal de la Rochefoucaut celebra la Messe, à l'offrande de laquelle, la Princesse de Conty porta la queuë de la robbe de la Royne de la grand' Bretagne, le sieur de Villeserain son Escuyer, celle

Espousailles de Madame auec le Roy de la grand' Bretagne.

CHARLES I. de son manteau, & Madamoiselle de Montpensier le cierge. Puis la Messe estant acheuée le Duc de Cheureuse & les Ambassadeurs reuinrent à la porte du chœur où ils reprirent leur rang: & delà on retourna en mesme ordre de l'Eglise à l'Archeuesché. A

ANS DE IESVS-CHRIST. 1625.

Festin Royal en la Salle de l'Archeuesché.

Le festin Royal fut fait en la grand' Salle, auec de grandes magnificences & honneurs. Premierement entrerent quarante Suisses de la garde du corps du Roy auec leurs halebardes, les tambours, fifres, hautbois, & trompettes sonnans. Puis dixhuict Maistres d'Hostel du Roy auec leurs bastons. Les deux Maistres d'Hostel de quartier, à sçauoir le Cheualier du Guet de la Ville de Paris, & le Sieur de Barantin, auec leurs bastons. Le Sieur de Beaumont premier Maistre d'Hostel aussi auec son baston. Le Cheualier de Vendosme seruant de Grand Maistre, ayant son baston haut en la main, pour la difference des autres Maistres d'Hostel qui le portoient bas. Apres suiuirent plusieurs Gentils-hommes portans les plats, où estoient les viandes, & quelques Suisses du corps auec d'autres plats pour la table des filles des Roines. Le Cheualier de Vendosme presenta la seruiette à la Royne mere pour la presenter au Roy, qui apres plusieurs remerciemens & refus de la prendre de sa main, en fin la prist. Le Sieur de Beaumont la presenta à la Royne Mere, le Cheualier du Guet à la Royne, & le Sieur de Barantin à la Royne de la grand' Bretagne. Le Roy s'assit au milieu d'vne table fort longue dessous vn Daiz. A sa main droite, & au dessous de luy prist place la Royne Mere, puis la Royne, Monsieur frere du Roy, les Princesses de Cõdé, de Conty, & de Soissons, & Madamoiselle de Moutpensier. Au costé gauche du Roy s'assirent la Royne de la grand' Bretagne, le Duc de Cheureuse, les Comtes de Carlile & de Holland, la Duchesse de Guise, la Doüairiere d'Elbeuf, les Duchesses d'Elbeuf & de Cheureuse. Le Prince de Ioinuille, le Duc d'Elbeuf, & le Comte de Harcourt seruirent le Roy: les Ducs d'Vzés, de Bellegarde, & le Luxembourg, la Royne Mere: les Ducs de Halluin, de Brissac & de Chaune, la Royne: & les Mareschaux de Vitry, d'Aubeterre & de Bassompiere, la Royne de la grand' Bretagne. Monsieur fut seruy par le Colonel d'Ornano premier Gentilhomme de sa Chambre, le Duc de Cheureuse par le sieur de Rochefort, le Comte de Carlile par le Comte de Pongibaut, le Comte de Holland par le Marquis de Mortemar: les Princesses du Sang & les Duchesses par des autres Seigneurs de la Cour. B

Feux de ioye, & resiouyssances publiques.

L'on fit aussi des feux de ioye par toutes les ruës de Paris, le canon fut tiré plusieurs fois, & n'y eut aucune marque de resiouyssance oubliée, pour tesmoigner le contentement public de ce mariage. C

XVIII.

Le Duc de Boucquingham arriua à Paris pour haster le partement de la Royne de la grand' Bretagne.

Cela fait le Roy Tres-Chrestien ne pensa plus qu'à la conduite de la nouuelle Espouse sa sœur en Angleterre. Le Duc de Boucquingham qui possedoit aupres du Roy Charles vne pareille faueur qu'il auoit euë pres du feu Roy Iacques son pere, receut commandement de son Maistre de passer en France, pour en requerir & auancer le partement. Il arriua à Paris le vingt-quatriesme iour de May, auec le Comte de Montgommery, & quelques autres Seigneurs Anglois, & fut logé à l'Hostel du Duc de Cheureuse, qui par ordre de sa Maiesté Tres-Chrestienne eut charge auec la Duchesse sa femme d'accompagner la Royne sa sœur en Angleterre, & la consigner entre les mains du Roy Charles son espoux. Le mesme Duc de Boucquingham seiourna sept iours seulement à Paris, pendant lesquels les festins & resiouyssances se renouuellerent, voire semblerent s'augmenter. Car on n'entendoit les nuits que coups de canon & de boëttes, & les matins on ne parloit que de festins magnifiques. Entre lesquels nul n'egala celuy que fit le Cardinal de Richelieu. D

Lettres du Roy au Premier & Escheuins d'Amiens, pour luy preparer vne Entrée.

Le second iour de Iuin fut assigné pour le partement de la Royne de la grand' Bretagne, en attendant lequel le Roy son frere manda aux villes, qui estoient sur son passage, de luy rendre tous les honneurs deus, & tels qu'à sa propre Maiesté. Voicy la lettre qu'il ne escriuit le quinziesme de May au Premier & aux Escheuins de la Ville d'Amiens. *Chers & bien aymez, la Roine de la grand' Bretagne nostre tres-chere & tres-amee sœur s'en allant en Angleterre, nostre intention est que les honneurs qui sont deus à vne fille de France espouse d'vn grand Roy luy soient rendus aux Villes qui sont sur son chemin. Et parce qu'elle doit passer en nostre Ville d'Amiens, nous vous escriuons cette Lettre pour vous en aduertir, & vous ordonner (comme nous faisons tres-expressement) que vous ayez à vous preparer à luy faire vne Entree lors qu'elle arriuera*

A *en nostre-dite Ville, comme vous feriez à nous-mesmes, ou à la Royne nostre Espouse, ainsi que vous auez accoustumé. A quoy vous ne ferez faute. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 15. iour de May 1625. Signé LOVYS. Et plus bas* POTIER.

Sa Maiesté permist aussi à la mesme Royne d'eslargir aux lieux où elle passeroit les prisonniers qui y seroient detenus pour debtes & crimes, & donner graces & remissions aux criminels.

Apres qu'elle eut receu vne infinité de visite & les Adieux, chacun luy desirant que son mariage reüssist au bien des deux Couronnes, & de toute la Chrestienté, le Preuost des Marchands & les Escheuins, auec le Corps de Ville (qui a ce priuilege de conduire seul les Filles de France à leur depart de Paris, lors qu'elles vont par-deuers leurs nouueaux Espoux) se rendirent au Louure. Et sur les cinq heures du soir elle en partit auec l'ordre icy representé. Premierement marcherent les trois Compagnies d'Archers de la Ville à Cheual, faisans resonner leurs trompettes cinq cens Bourgeois à cheual, les Dizeniers, les Officiers de la Ville, les Escheuins, les B Quarteniers: & apres eux deux Exempts des gardes du Roy Tres Chrestien, suiuis de trente Archers du grand Preuost. Apres eux la Royne parut dans vne Litiere couuerte de velours rouge cramoisy en broderie d'or, portée par deux Mulets couuerts de mesme. A costé alloit le Sieur de Bailleul Lieutenant Ciuil, & Preuost des Marchands, qui l'accompagna iusques à my-chemin de S. Denys en France, où il luy fit les derniers complimens, l'adieu au nom de la ville de Paris. Au mesme lieu elle descendit de sa Litiere, monta en son Carrosse, & alla loger à Stain. Puis le lendemain elle en partit pour aller à Mondidier Sur lequel chemin elle fut rencontrée par la Royne sa mere, qui ne pouuoit sitost l'abandonner, par la Roine espouse du Roy Tres Chrestien, & par vn grand nombre de Princesses, Dames, & Seigneurs.

Depart de la Royne de la grand' Bretagne hors de Paris, & sa conduite.

Cependant l'aduis estant porté à Amiens, qu'elle y arriueroit le septiesme du mois, la maison de Ville deputa le iour precedent vn de ses Escheuins, auec le Greffier, pour aller faire la reuerence & les submissions deuë à la Royne. Ils la trouuerent à Mondidier, auec la Royne sa mere, la Royne femme du Roy Tres-Chrestien, Monsieur frere de sa Maiesté, le Cardinal de la Vallette, le Duc de Cheureuse, le C Duc de Bouckingham: les Comtes de Carlile, de Holland, de Montgommery, & autres Seigneurs Anglois: les Ducs d'Vsez, de Bellegarde, & de Luxembourg: le Mareschal de Bassompiere, le Colonel d'Ornano, le Marquis de Villeroy, les sieurs de Rambures, de Blainuille, & de la Ville aux Clercs, & autres Seigneurs & Gentils-hommes: les Princesses de Condé, de Conty, de Soissons, & de Montpensier: les Duchesses de Guise, & de Cheureuse: & vn infinité de Dames & Damoiselles: quelques Compagnies des Gardes: vne partie de celles du Corps, & de celles des Suisses.

Ceux & celles qui l'accompagnerent iusques à Amiens.

Auec cette compagnie & suite la nouuelle Roine partit de Mondidier le septiesme. Et estant paruenuë à deux lieuës d'Amiens, le premier qui luy vint au deuant pour le receuoir fut le Duc de Chaunes Gouuerneur de la Ville auec trois cens cheuaux. Apres qu'il luy eut fait les complimens, elle monta dans sa Litiere: & à trois quarts de lieuës rencontra ceux de la Maison de Ville, que le mesme Duc descendant de cheual luy presenta. Le premier Escheuin luy fit la Harangue. Apres laquelle la D Royne auançant chemin rencontra la Ieunesse de la ville en armes, distinguée par compagnies de liurées differentes, & les soldats de mesme parure. A cinq cens pas delà estoient cinq mille Bourgeois en vn gros bataillon, qui tirerent tous aussi-tost que la Roine & ceux de sa suite furent passez. Approchant de la porte dite de Beauuais, par où elle deuoit entrer dans la Ville, le Premier & les Escheuins luy presenterent le ciel, qui fut porté sur elle par quatre d'entr'eux. Ceux du Baillage & du Siege Presidial l'attendirent dehors la barriere, où le Duc de Chaune les luy presenta. Et ayans tous mis vn genouil en terre, le Lieutenant General luy fit la Harangue auec les complimens. Bref les Esleuz & Officiers de l'Election luy rendirent aussi leurs deuoirs entre les deux ponts-leuis par la bouche de leur President.

La reception qui luy fut faite.

Cela fait la mesme Roine entra dans la ville, où elle rencontra diuerses magnificences preparées pour sa reception, & passant au trauers des acclamations publiques, & des concerts de toutes sortes d'instrumens, alla descendre à l'Eglise de No-

Et son entrée en la Ville.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1625.

stre Dame François le Feure de Caumartin Euesque d'Amiens l'attendoit au grand A portail, reuestu de ses habits Pontificaux, & assisté du Chapitre. Et apres l'auoir accueillie auec le respect conuenable luy fit aussi vne Harangue & des complimens pour tout son Clergé. Elle fut en suite menée dans le choeur où l'on chanta le Cantique de resiouyssance auec les Orgues & la Musique. Puis les prieres estant finies, elle s'achemina au Palais Episcopal, qui luy estoit preparé pour son logement. A l'entrée duquel le President, les Thresoriers de France en la generalité d'Amiens auec le Receueur general des finances, se presenterent à sa Maiesté, & luy rendirent encore leurs submissions par vne autre Harangue.

Son depart d'Amiens.

Elle sejourna dans Amiens iusques au sixiesme du mois auquel elle en partit. A la sortie du Palais Episcopal elle fut receuoir l'Adieu de la Royne sa Mere, puis prit son chemin par deuers la Citadelle, & par la porte Royale, où elle fut saluée de toutes les pieces d'artillerie. Les trois Ambassadeurs d'Angleterre l'accompagnoient, auec le Duc & la Duchesse de Cheureuse, & autres Seigneurs, Gentilshommes, & Dames ordonnez pour passer auec elle en Angleterre. Le Premier & les Escheuins la conduirent iusques à vne demie lieuë de la ville pour luy faire les derniers complimens. A deux lieuës la Royne de France & les Princesses luy dirent B Adieu. Et Monsieur Frere du Roy l'accompagna par Abbeuille & par Monstreuil iusques à Boulogne, où il fut auisé qu'elle s'embarqueroit, à cause que la contagion estoit à Calais. Aussi le Roy de la grand' Bretagne son espoux enuoya là incontinent vingt-vn grands Vaisseaux qu'il auoit preparez pour la passer. Et en iceux vn nombre de Dames Angloises. Entre lesquelles estoit la Duchesse de Boucquingham. Elles saluerent leur Royne à Boulongne de la part du Roy. Et l'Equipage estant prest pour partir, le vingt-deuxiesme de Iuin la mesme Royne entra dans le plus grand des vaisseaux, apres auoir donné l'Adieu à Monsieur son Frere & aux principaux Seigneurs de sa suite. Le Duc de Cheureuse & deux des Ambassadeurs Anglois s'embarquerent auec elle. Et dés le soir 24. du mois estant arriuée heureusement à la rade elle fut passée dans vne chalouppe iusques au port de Dovre.

Son embarquement à Boulogne.

Et son arriuée en Angleterre.

Entreueuë du Roy & d'elle, la consommation de leur mariage.

A son abord en terre tous les canons des vingt-vn grands vaisseaux, & de tous ceux qui estoient en la rade, tirerent en resmoignage de resiouyssance. Le Roy Charles son espoux estoit à Canterbury, où il passa la nuict. Le lendemain il se rendit sur les dix heures à Dowre, disna auec la Royne, & apres le disner l'emmena à C Canterbury, où se fit la consommation de leur mariage. De là on prist le chemin de la ville de Londres, en laquelle leurs Maiestez arriuerent le Ieudy vingt-sixiesme du mois. Et trois iours apres toute la Cour assemblée en la grande Salle du Palais Royal, le Roy & la Royne seans en leur Throsne, fut publié le traité de leur mariage auec vne grande allegresse de tous les assistans, tant Anglois que François. En suite de quoy il y eut des courses de bagues, & de combats à la barriere où le Roy fit admirer son adresse.

Et la publication d'iceluy.

Personnes qui passerent auec la Royne en Angl. pour estre Officiers de sa Maison.

Les personnes de la suite de la Royne qui passerent auec elle en Angleterre, pour demeurer Officiers de sa Maison, furent celles-cy l'Euesque de Mende pour Euesque & chef du Clergé. Les Sieurs de Griselle, de Trauers, & du Breil, Aumosniers. Le Sieur Fauuol Chapellain, Girard & Garnier Clercs de Chapelle. Le Pere Berulle pour Confesseur de la Royne, Superieur & faisant le donziesme des Peres de l'Oratoire, au retour duquel le Pere de Sancy alla prendre sa place. Le Comte de Tillieres grand Chambellan. La Dame de sainct Georges premiere Dame D d'honneur, appellée en Anglois *Gromme Stoll*. Les Comtesses de Tillieres & de Sypierre, & la Damoiselle de Fruges, Dame du lict. La Dame Courtin Gouuernante des filles. La Damoiselle de Beaumont, de Clinchant, Stuard & Casaubon, filles de la Royne. La Damoiselle Amart sous-gouuernante des filles, Deux femmes des filles. La nourrisse de la Royne, & la Damoiselle Garnier femme de Chambre du lict. Les Damoiselles de Froyonne, Souart, Ventelle & Coignet, & autres femme de Chambre. Le Comte de Sypierre premier Escuyer. Le Sieur Almeras Secretaire. Le Sieur Caille Thresorier general. Le sieur Garnier Procureur General. Le Sieur Chartier Medecin. Plancy Apothicaire, & Aubert Chirurgien. Les Sieurs de Ventelet & de Froyonne Gentils-hommes Huissiers de la Chambre priuée. Les Sieurs de Codoni & Coignet Gentils-hommes Huissiers

de la Chambre de presence. Les Sieurs de Buisson, de Ioly-coeur, Danse, Hamart, A la Guette, & Tartereau, Gentils-hommes seruans. Les Sieurs de May, pere & fils Villesetain, & Cluet, Escuyers. La Musique de sa Maiesté composée de huict personnes & quatre Pages. Diuers Vallets de chambre & de pied. Vn Cocher du corps auec six autres. Et douze autres Officiers, tant de Cuisine, & d'eschansonnerie, que de panneterie, & de patisserie. Le tout montant iusques à cent seize, ou six vingt personnes.

Grande peste dans Londres, qui en fait sortir le Roy & la Royne.

Mais la ioye des nopces Royales fut incontinent troublée par vne contagion qui suruint en Angleterre, & dura iusques à l'hyuer, si grande & furieuse, que dans la seule ville de Londres mouroit chaque semaine plus de cinq ou six mille personnes: suiuant le rapport qui en estoit fait au Roy tous les Ieudys. Ce qui contraignit quantité de monde de quitter la ville pour aller à la campagne. Encore ne seiournoit-on pas trois iours en vn lien, que l'on ne se sentist suiuy de la peste. Le Roy & la Royne se retirerent auec leur Cour premierement à Hamptoncourt, delà à Oinzore, d'où la Royne fut à Nonziche, puis à Oustot pres d'Oxfort: qui sont toutes Maisons Royales. D'Oustot la Cour alla à Tichefille maison d'vn Seigneur particulier: Delà à Wilton maison du Comte de Pembroc, où la Comtesse de Sypierre deceda, & de B Wilton à la ville de Sarisbery. En laquelle le Sieur de Blainville Ambassadeur extraordinaire du Roy de France arriua au mois d'octobre. Sa venuë donna de grandes esperances aux Officiers François de la Royne, tant pour la bonne opinion qu'ils auoient du merite & la suffisance de sa personne, que pour l'auctorité de son Ambassade, qu'il leur moyenneroit vn bon traittement, & feroit conclure vn Estat asseuré de la Maison de leur Maistresse. Car ils se plaignoient que dés le passage de Boulogne à Dowre les Anglois commencerent à les mal-traiter, les contraignans de le faire à leurs frais & despens, & de loüer des vaisseaux contre la teneur du contract de mariage. Qu'en suite au premier repas qui fut fait à Dowre, apres que leurs Maiestez eurent disné au Chasteau, vne seule table seruit pour tous les Officiers de la Royne, à laquelle se trouua seulement place pour le Comte de Tillieres grand Chambellan, pour les Dames & Damoiselles, & pour quelques Gentils-hommes: le reste des Officiers & de la suite ayant esté obligé d'en aller chercher dans le bourg aux despens de leur bourse, ou s'en passer. En troisiesme lieu, Que les Catholiques Anglois estoient traictez comme deuant, & detenus prisonniers, sans receuoir aucun allegement ny soulagement en leur mal, comme ils esperoient sous le bon-heur C d'vne alliance si grande & par les soings tres Chrestiens qu'en auoit eu le Roy de France, de poursuiure leur deliurance, selon que les Roys de la grand' Bretagne pere & fils s'y estoient obligez par des actes particuliers. Qu'au lieu de tenir la parole & les sermens donnez l'on auoit en haine en Angleterre les Catholiques Romains, comme auparauant. Ce qui s'estoit reconnu dés le iour que la Royne auoit fait son entrée en la ville de Londres, auquel quarante ou cinquante Catholiques auoient esté emprisonnez, & mesme deux d'iceux saisis & pris en sa presence, lors qu'elle entroit en sa Chapelle. Que les Dames d'Angleterre auoient dressé vne querelle à la Dame de S. Georges Dame d'honneur de la Royne, pour la reietter du Carrosse de sa Maistresse: contre l'ordre de toutes les Cours Royales de l'Europe, portant que les Dames d'honneur des Roynes vont tousiours auec elles. Que le contract de mariage de la Royne ayant esté fait du viuant du Roy Iacques, on luy auoit dressé l'Estat de ses Officiers comme à vne Princesse de Galles. Mais qu'à present D estant Royne elle en deuoit auoir pareil nombre que les autres Roynes de la grand Bretagne auoient eu. Bref que le suiuant les formes vsitées au mariage d'Angleterre, elle deuoit auoir vn Domaine particulier, appellé des Anglois *Ioynture*, & que les Officiers qui le regiroient deuoient estre nommez par le Roy de France, surquoy l'Ambassadeur extraordinaire de sa Maiesté Tres-Chrestienne fit de grandes instances au Conseil d'Angleterre. Mais il y rencontra de plus grandes difficultez qu'il ne s'estoit imaginé par les menées du Duc de Bouckingham qui fit remettre l'affaire à vn autre temps.

Monsieur de Blainville Ambassadeur de France en Angleterre.

Plaintes des Officiers de la Royne d'Angleterre.

Parlement d'Angleterre commencé à Londres, & continué à Oxford.

Cependant le Parlement d'Angleterre, qui auoit commencé à Londres dés deuant l'arriuée de la Royne, fut à cause de la peste transferé & continué à Oxford. On n'y demandoit que de l'argent pour le Roy. A quoy ceux de l'Assemblée refu-

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1626.

ferent à entendre, que premierement le Duc de Bouckingham n'eust rendu compte des deniers Royaux, qui auoient passé par ses mains, ou par son ordonnance, & de ses ordonnances. Il y eut de grandes instances faites pour cela, iusques à vn tel point que le Duc, afin de se deueloper, & faire comme l'on dit, d'vne pierre deux coups, proposa au Parlement de poursuiure les Catholiques, d'où reuiendroient de grands deniers au profit du Roy. Il esperoit par là faire cesser les plaintes, qui estoient intentées contre luy, & quant & quant rendre les Catholiques Anglois odieux pour leur Religion de telle sorte que le peuple en hayroit les Officiers François Catholiques de la suite de la Royne. Mais son aduis receu & executé n'empescha pas que le Parlement ne passast outre contre luy. Ce qui l'obligea à procurer que le Roy le fist cesser, comme il fit: remettant la tenuë d'iceluy au mois de Fevrier suiuant, apres le Sacre & Couronnement de sa Maiesté.

Plaintes contre le Duc de Bouckingham. Qui fait afflger les Catholiques d'Angl.

Les Anglois neantmoins ne laisserent pas d'acheuer l'equippement d'vne grande flote nauale, qu'ils auoient commencée pour aller attaquer les costes d'Espagne. Elle estoit composée de cent Nauires de guerre, qui partirent du port de Plimouth le troisiéme iour d'Octobre, & ayans le vent à souhait firent en huit iours leur descente dans l'Isle de Calis, mirent à terre huit canons, & s'auancerent pour occuper le seul passage, par lequel les Espagnols pouuoient secourir la ville Mais on leur vint au deuant & estans contrains de combatre, huit cens d'entr'eux demeurerent sur la place, & les autres furent rechassez dans leurs nauires. En suite dequoy ils reprirent la mer & se mirent à la voile pour aller au deuant de la flotte des Indes Occidentales, qu'ils creurent deuoir prendre la route de Lisbonne. Car sur leur descente en l'Isle de Calis, par l'ordinaire du retour de cette flotte, le Roy d'Espagne auoit depesché quantité de vaisseaux legers comme courriers au deuant d'icelle, pour l'aduertir qu'elle n'eust à aller descendre à Calis, ains prist la route de Lisbonne & de la Crongne. L'vn desquels vaisseaux ayant esté pris par les Anglois, & le suiet de leur enuoy descouuerts, croyans que sur l'aduis de la flotte auroit eu du premier courrier, elle prendroit la route susdite, ils firent voile vers Lisbonne & la Crongne. Mais cependant la flotte qui n'auoit receu aucune nouuelle des courriers, ny des Anglois, & de leurs desseins se rendit à bon port à Calis sans aucune rencontre. Ainsi les Anglois furent necessitez par la rigueur de la saison de s'en retourner en Angleterre, sans auoir rien executé de ce qu'ils s'estoient promis.

Armée nauale d'Angl. fait sa descente en l'Isle de Calis.

Mais est contrainte de se retirer.

XIX. Le iour assigné pour le Couronnement du Roy CHARLES fut le second de Fevrier mil six cens vingt-six. Tous les grands d'Angleterre se rendirent à Londres pour en voir les ceremonies, qui se firent en l'Eglise de Westmynster, selon l'ordre suiuant. A la sortie du Palais les Cheualiers de l'Ordre de la Iarretiere marcherent les premiers. Apres eux les Officiers de la Couronne. Puis les Grands Seigneurs du Royaume nommez par le Roy portans la Couronne, le Sceptre, la Croix, l'Espée Royale, & le Monde. Le Roy suiuit, porté dans vne berge parée à la Royale, & orné de tres-belles peintures. Et estant arriué à la porte de l'Eglise, l'Archeuesque de Canterbury accompagné des Euesques d'Angleterre le receut d'essous vn daiz ou Ciel que douze Seigneurs tenoient sur luy. Quoy fait il alla s'asseoir au lieu preparé, & apres le silence imposé, le peuple, qui estoit aux quatre coins de l'Eglise, commença à dire tous d'vne voix en langue Angloise, par forme d'aclamation de ioye: *Voila CHARLES que nous auons recognu pour nostre Roy, & que nous voulons estre sacré, oinct, & couronné.* Cela repeté par quatre fois, la Predication commença: & apres qu'elle fut acheuée, l'Archeuesque de Canterbury tenant le Liure de la Ceremonie des Sacres & Couronnements des Roys d'Angleterre, dressé au temps du Roy Edward VI. apres que l'exercice de la Religion Catholique fut prohibé, & celuy de la Confession Anglicale estably, il luy demanda. S'il ne vouloit pas iurer de defendre l'Eglise Orthodoxe, selon la loy establie par le Roy Edward VI. d'administrer la iustice à ses subiets, & de conseruer les Loix & Droicts du Royaume. Le Roy promist à chacune demande, de le faire Puis il fut conduit à l'Autel, reuestu de son manteau Royal, & assis dans le Throsne du Roy Edward: où l'Archeuesque de Canterbury le sacra, luy ceignit l'Espée, luy mist l'anneau dans le doigt indice, le Sceptre dans la main, & en fin la Couronne sur la teste: lisant hautement à chacune de ses actions les prieres conuenables au subiect, en langue Angloise. Sa Majesté par apres baisa le mesme

Couronnement & Sacre du Roy Charles.

A le mesme Archeuesque, & les Euesques assistans à son couronnement, en signe de bien-veillance, & reception de fidelité. Et de-là elle fut conduite dans vne Chapelle particuliere, où elle se deschargea de tous ses vestemēs & ornemens Royaux, reprist les siens ordinaires & sortans de l'Eglise au mesme ordre qu'elle y estoit entrée, s'en retourna en son Palais.

Dés le dix-huictiesme du mois precedent le mesme Roy auoit fait defense à tous ses suiets d'auoir aucun commerce ny trafic auec ceux des Royaumes d'Espagne, & des pays de Flandres qui obeyssoient à l'Archiduchesse. Depuis on ne pensa en Angleterre & Escosse, qu'à r'accommoder les vaisseaux, qui auoient esté à la poursuite de la flotte d'Espagne venant des Indes, & estoient retournez sans la rencōtrer: à en construire & equipper de nouueaux pour mettre en mer à la premiere occasion, & porter la guerre aux costes maritimes d'Espagne, & à leuer des gens de guerre pour les garnisons d'Irlande menacée par les Espagnols.

Commerce interdit entre les Anglois, & les subiets du Roy d'Espagne & de l'Infante.

Toutesfois le Parlement assigné apres le Couronnement du Roy, ne laissa pas de
B s'assembler. L'ouuerture s'en fist le sixiesme iour de Feurier, & a-t'on escrit que le dessein de sa conuocation, comme du precedent, ne fut que pour tirer de l'argent. Mais jaçoit que la plus-part des Deputez qui auoient assisté au dernier, eussent esté changez, & d'autres appellez en leur lieu, neantmoins leurs deliberations principales furent faites par celuy-cy, qui reprist les premieres erres ausquelles on estoit demeuré, dressées contre le Duc de BoucKingham, pour la reddition du compte de l'Administration qu'il auoit euë des affaires & deniers Royaux. Voire mesme l'on y passa bien plus auant contre luy. Car le Comte de Bristol (qui auoit esté Ambassadeur en Espagne au temps que le Prince de Galles à present Roy y fut rechercher l'Infante Marie, proposa contre luy diuerses accusations redigées en douze articles: Lesquelles bien que le Duc essaya de retourner au commencement du Parlement, & empescher par l'interuention de l'auctorité du Roy, quelles ne fussent receuës, si est-ce que nonobstant le delay de l'admission, en fin le Comte de Bristol les presenta le premier iour de May. En voicy le contenu, selon qu'il est raporté dans les Memoi-
C res de ceux qui les ont publiées les premiers.

Assemblée du Parlement.

I. Que durant l'Esté de l'an mil six cens vingt-deux le Duc de BoucKingham auoit conspiré auec le Comte de Gondemar, lors Ambassadeur pour le Roy d'Espagne en Angleterre, deuant que ledit Ambassadeur retournast en Espagne, pour y mener sa Maiesté, lors Prince de Galles, afin qu'il peust estre informé & instruit en la Religion Romaine, & ainsi peruertir le Prince, & subuertir la vraye Religion establie en Angleterre. De laquelle misere ce Royaume, par les Religieux & constans deportemens de sa Maiesté, auoit esté quasi miraculeusement delluré ayant esgard à l'artificieux attentat pratiqué par ledit Duc.

Memoires & accusations du Comte de Bristol contre le Duc de BoucKingham.

II. Que M. Porter ayant esté employé à cela & enuoyé en Espagne, son retour forma, comme il est vray-semblable, le fondement de ceste conspiration. Car ayant reüssi selon le dessein & complot du Duc, le Roy & le Prince son fils grandement abusez donnerent leur consentement à ce voyage du Prince, incontinent aprés le retour dudit Porter sur la fin de Decembre, ou au commencement de Ianuier suiuant.

III. Que le Duc estant en Espagne entretint les Ministres d'Espagne non seule-
D ment en la creance qu'il estoit Catholique Romain, ce qu'il faisoit tant en s'absentant de tous les exercices de la Religion qui se pratiquoient constamment en la maison du Comte de Bristol frequentée par tous les Protestans Anglois, qu'en se conformant pour plaire aux Espagnols à l'vsage de leur Religion iusques à s'agenoüiller & adorer leur Sacrement: mais aussi de temps en temps leur donnoit esperance de la conuersion du Prince. Qu'il fut cause que les Espagnols proposerent beaucoup plus de conditions pour la Religion qu'ils n'auoient faict auparauant par l'entremise du Comte de Bristol, & du Sieur Walter Aston, sous les seaux & seings de leurs Maiestez, auec clause en la response du Roy d'Espagne du douziesme Decembre, mille six cents vingt-deux qu'il tenoit les Articles accordez, & tels qu'ils deuoient induire le Pape à conceder la dispense.

IV. Que ledit Duc en diuers temps en la presence du Comte de Bristol, ayant voulu induire & presser le feu Roy à la suscitation du Comte de Gondemar: pour escrire vne Lettre au Pape, & à cet effect ayant vne fois apporté vne Lettre toute pre-

CHARLES I. — AN DE IESVS-CHRIST. 1626.

ste, que le Roy communiqua au Comte de Bristol, ledit Comte s'opposa hardiment à toute telle sorte d'escripts. De façon que durant le seiour du Comte en Angleterre, le Duc ne le peut iamais obtenir. Mais peu de temps apres que le Comte s'en fut allé, le Duc procura, & fist en sorte que le Roy escriuit vne Lettre au Pape, le qualifiant *Tres-sainct Pere*. A

V. Que le Pape estant informé de l'inclination du Duc, & principalement au fait de la Religion, luy enuoya vn Bref particulier en parchemin, pour le persuader & encourager à peruertir celle de sa Maiesté à present regnante, & lors Prince.

VI. Que les deportemens du Duc en Espagne indignerent si fort le Roy d'Espagne & ses Ministres, qu'ils ne voulurent point auoir de reconciliation, ny aucune fiance auec luy. Parquoy cognoissant que ce mariage ne seroit point à son aduantage, il se mist en deuoir de le rompre, non pour rendre en cela aucun seruice au Royaume, ny pour aucune disproportion du mariage, ny pour ce qu'il eust trouué (comme iusques à present il a voulu pretendre, que les Espagnols n'auoiēt aucune intention d'effectuer ledit mariage: mais pour satisfaire à ses particuliers interests, & contenter son indignation. B

VII. que depuis qu'il eut projetté de rompre le mariage, il pratiqua diuerses subtils moyens, comme de mettre en vsage les Lettres du Roy, lors Prince, aux fins de ses desseins, & non selon l'intention à laquelle elles estoient escrites: & d'autre costé celant & faisant plusieurs choses d'importance, dont il estoit chargé de la part de son feu Roy, pour destourner les effects des volontez de sa Maiesté, & auancer ses mauuaises practiques.

VIII. Que tout ainsi que le Duc par ses artifices & subtilitez a premierement abusé leurs Maiestez, ainsi à la mesme fin il a depuis abusé les deux Chambres du Parlement par sa sinistre Relation 1. de la negociation des affaires, comme l'on peut sçauoir de chacun des particuliers d'icelles Chambres, ausquels il en a parlé.

1 *Ceste Relation a esté rapportée cy deuant.*

IX. Tant pour le scandale donné par ses mauuais deportemens, cōme d'auoir employé son pouuoir enuers le Roy d'Espagne, pour procurer des faueurs & offices qu'il donnoit à des personnes de basse condition, & indignes, pour recompense des assouuissemens de sa concupiscence, (ces choses sont aussi mal seantes en la bouche du Comte de Bristol comme indignes d'estre entenduës par la Chambre) il vous laisse à iuger, s'il vous plaist d'examiner, quelle infamie & des-honneur c'est à ceste Nation, que la personne d'vn Duc, esleué en si grande qualité & employ, principal Cōseiller, Ambassadeur, eminent en la faueur de sa Maiesté auquel seul la Personne du Prince auoit esté commise & confiée, ait laissé en vn pays estranger si grand scandale, comme a fait cestuy cy par ses mauuais deportemens. C

X. Que le Duc a esté la principale cause de l'infortune du Prince Palatin, & de la perte de ses Estats, d'autant plus que ses affaires ont relation à ce Royaume.

XI. Que ledict Duc par ses Relations en l'vne & l'autre Chambre du Parlement a diffamé le Comte de Bristol en son honneur par infinies calomnies contre luy au point de sa liberté, & par pratiques faites sous main en vertu de sa puissance.

XII. Que luy Comte de Bristol auoit reuelé au feu Roy tant par paroles que par lettres, de quelle façon le Duc l'auoit des-honoré, & abusé de la confiance que sa Maiesté auoit en luy: & que le Roy par diuerses fois auoit donné parole audit Comte qu'il l'entendroit, mais qu'il luy laissast prendre son temps: Suiuāt quoy peu de iours auant sa maladie il luy auoit mandé qu'il le vouloit entendre à l'encontre du Duc, aussi bien qu'il auoit entendu le Duc contre luy. Ce que le Duc mesme auoit ouy. Mais que peu de temps apres sa Maiesté fut surprise de la maladie dont elle mourut, ayant esté depuis grandement trauaillée & troublée par le Duc. D

Ces Memoires & Articles estans presentez au Parlement on creut que le Duc ne deuroit plus y assister. Mais cela ne l'empescha pas, comme estant personne Parlamentaire. Voire mesme sur l'instance qu'on luy fist d'y respondre, il le fist auec vne telle auctorité, que plusieurs particuliers de ses ennemis n'oserent plus parler, ny manifester leurs pensées contre luy. Iusques là, que le Comte d'Arondel bien que l'vn des premiers du Parlement, & grand Mareschal d'Angleterre, ayant declaré la sienne, il fut enuoyé prisonnier en la Tour de Londres, sous pretexte d'auoir proposé le mariage de son fils auec la fille de la Duchesse de Richemont sans la permission du Roy. Mais la plainte que le Parlement fist à sa Maiesté sur son emprison-

Le Comte d'Arondel prisonnier, puis remis en liberté à requisition du Parlement.

A nement, fut cause qu'on le mist hors de la Tour, à la charge toutesfois de se retirer en sa maison à la campagne, d'où peu de iours apres à la requisition encores du Parlement il retourna à Londres prendre sa place en l'Assemblée. Où en suite il se passa vne autre action qui monstra bien l'inimitié que le mesme Duc portoit aux François.

Les Anglois ayants pris sur mer quelques vaisseaux François chargez de marchandises, Monsieur de Blainuille Ambassadeur extraordinaire de France en obtint aux Marchands la main-leuée, auec permission de se retirer. Mais au preiudice de cela le Iuge de l'Admirauté d'Angleterre ordonna que les marchandises seroient venduës. D'où s'ensuiuit vn grand trouble, d'autant que les François, pour s'en reuancher, arresterent plusieurs vaisseaux Anglois aux costes de France. Surquoy le Iuge de l'Admirauté ayant esté mandé à ce Parlement, & interrogé pourquoy il auoit decerné vne procedure si extraordinaire il respondit, *Qu'il cognoissoit les François & de quelle façon il les falloit traiter.* Adioustant en suite plusieurs autres B paroles au mespris de la Nation Françoise. Dequoy le Parlement s'offença tellement que celuy qui porta la parole au nom d'iceluy, l'en blasma fort, & luy dist, *Qu'il auoit indiscretement parlé, & iniurieusement procedé contre les François, l'alliance desquels toute l'Angleterre tenoit à tres-grand honneur. Que les Roys de temps en temps auoient esté soigneux de l'entretenir, principalement aux derniers regnes de la Royne Elizabeth, & du feu Roy Iacques, qui pour la rendre plus estroitte auoit recherché, & enfin auec grande peine conclu le mariage du Roy auec la fille de France, à present leur Dame & Royne. Que la raison & la necessité vouloient qu'ils fissent cas de la France & des François.* Alors le Iuge se voyant ainsi mal mené, & cognoissant les intentions du Parlement autre qu'on ne les luy auoit representées apres auoir fait la satisfaction de son mauuais discours, il dist que cela n'estoit pas procedé de son mouuement, mais qu'il en auoit esté chargé par vn Acte d'vn Secretaire d'Estat, qu'il produisit. Lequel ayant esté aussi mandé, l'on trouua que c'estoit le Duc de BoucKingham, qui en auoit esté le premier autheur.

Iuge de l'Admirauté d'Angleterre repris par le Parlemēt d'vne procedure qu'il auoit decernée contre des Marchands.

Quelque temps apres, le Comte de Bristol presenta encore au Parlement quelques autres memoires de consequence, & qui eussent peu animer l'assemblée & le C peuple contre le mesme Duc. Mais il fist tant enuers le Roy, qu'il alla au Parlement commander de conclurre. Et sur le refus qu'on fist de rien arrester, que l'affaire du Duc ne fust entierement examinée & iugée, sa Maiesté licentia en fin le Parlement enuiron la fin du mois de Iuin. En suite dequoy le Duc par sa grande faueur fist mettre le Comte de Bristol dans la Tour de Londres. Ce qui estonna grandement ceux qui auoient parlé contre luy au Parlement. Puis sur la fin du mois de Iuillet les mauuais traictemens que l'on faisoit aux François recommencerent auec tant de chaleur que presque tous ceux de la Maison & de la suite de la Royne furent enfin renuoyez en France.

Le Duc de BoucKingham faict aduancer la closture du Parlement.

Le Comte de Bristol mis en prison.

La cause principale vint de ce que le Roy & ceux de son Conseil ayants accordé à la poursuite que Monsieur de Blainuille Ambassadeur du Roy Tres-Chrestien en fist, que selon les formes vsitées au mariage d'Angleterre la Royne auroit du viuant de son mary vn Domaine particulier appellé Ioincture, il y eut debat pour l'estat des Officiers qui le deuoient regir. Car le Roy & les Anglois vouloient qu'ils fus- D sent Anglois. La Royne au contraire desiroit que ce fussent François nommez par sa Maiesté Tres-Chrestienne, suiuant l'article de son contract de mariage, qui porte expressement que ses Officiers seront François, & à la nomination du Roy de France son frere. Surquoy les François se roidissoient d'autant plus, que l'Office de Surintendant du Domaine susdit appellé *le Stouerd* en Anglois, estoit de la valeur de quinze mil liures par an. Mais on leur dist, que le Roy l'auoit donné dés son aduenement à la Couronne au Comte d'Holland. Et sur ce la Royne faisant instance, que l'Euesque de Mende en fust pourueu, le Comte d'Holland augmenta tellement le mauuais mesnage, qui estoit entre les François & les Anglois, qu'en vne apresdinée, cependant que le Roy estoit entré en la Chambre de la Royne, d'où les Dames & Damoiselles estant sorties & allées en leur Chambre, les Officiers François eurent commandement de se retirer à l'Hostel de Sommerset, où estoit logé le Train de la Royne. Cela faict, le Roy les y alla voir sur le soir, assisté du Duc de BoucKingham, du Comte de Holland du Comte

Officiers François de la Maison de la Royne d'Angl. enuoyez en France & pourquoy.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1626.

de Carlile, & des principaux Officiers de sa Maison, & leur dist : *Messieurs & Mesdames, ie suis tellement contraint à en venir à l'extremité, que ie suis venu moy-mesme pour vous faire sçauoir que ie desire vostre retour en France. Aucun de vous m'ont bien seruy, desquels ie ne me plains pas : mais il y en a qui m'ont grandement desseruy.* l'Euesque de Mende luy respondit : *Sire, si c'est moy que vous croyez qui vous aye desseruy, ie suis icy pour me iustifier. Non*, dist le Roy, *ie ne nommeray personne.* Lors la Dame de Sainct Georges luy dist: *Sire, si ce qu'il plaist nous dire est à mon subiet, la Royne, vous pourra tesmoigner comme ie luy ay tousiours parlé.* Sur ce le Roy prenant congé d'eux, l'Euesque de Mende luy fist vne grande reuerence, puis les autres Officiers. Et vne heure apres le Secretaire Canré accompagné de quelques Officiers de sa Maiesté, leur alla dire, Qu'il falloit partir dés le lendemain de grand matin pour retourner en France, & que les carrosses, charrois, & cheuaux, pour conduire eux & leur bagage, estoient prests. Surquoy il y eust plusieurs propositions & contestations, qui durerent quelque huict iours. Mais en fin le premier Mardy du mois d'Aoust ils partirent de la ville de Londres, & le Vendredy ensuiuant arriuerent à Douure, où ils s'embarquerent pour passer à Calais. A

Le Mareschal de Bassompierre enuoye Ambassadeur en Angl. de la part du Roy de France & le succés de sa negociation.

Ainsi ils retournerent d'Angleterre en France, où ils firent diuerses plaintes du mauuais traitement qu'on leur auoit fait. Dequoy le cœur du Roy Tres-Chrestien fut si viuement touché, qu'il ne voulut point donner audience au Milord de Montaigu, que le Roy de la grande Bretagne, auoit chargé d'excuser ce renuoy. Au contraire il depescha le Mareschal de Bassompietre en Ambassade extraordinaire vers le mesme Roy pour se plaindre d'vne telle action, & demander le restablissement des Officiers de la Royne sa sœur, & l'accomplissement des autres choses conuenuës par le traité de son mariage. L'Ambassadeur arriua en Angleterre au commencemēt du mois d'Octobre, & fut receu auec beaucoup d'accueil, & de courtoisies pour les ciuilitez exterieures. Mais pour le regard des demandes qu'il proposa, l'on ne luy voulut iamais faire aucune response. Les Commissaires & Conseillers de l'Estat, auec lesquels il auoit à conferer, luy presentoient tantost vne condition, tantost vne autre, lesquelles il ne pouuoit escouter, ny negocier sur celles, pource qu'elles estoient esloignées de sa charge. Essayans par ce moyen d'obliger le Roy tres-Chrestien à la rupture de la paix, laquelle ils auoient desia premeditée, & vouloient par tels artifices faire en sorte que sa Maiesté la commençast. A quoy neantmoins toutes leurs procedures & manquements de foy ne peurent iamais la reduire, ny empescher qu'elle ne tentast toutes les voyes amiables pour obtenir l'entretenemēt des choses qui luy auoient esté promises. D'où vint que l'Ambassadeur voyant que les Anglois consumoient sa negotiation en assemblées inutiles, & se fermoient à ne rendre aucune raison aux plaintes qu'il leur faisoit, il s'auança de vouloir escouter leurs propositions : pensant les engager par là au chemin qu'il auoit intention de tenir, & en leur faisant voir l'iniustice & la deraison des mesmes propositions, les reduire au point des siennes, qui estoient toutes en iustice. La resolution fut prudente, mais sans aucun effet. Il luy baillerent le 8. iour de Nouembre vne liste des conditions des personnes qu'ils promettoient de restablir, aux principales desquelles ils ne nommoient point les personnes, mais seulement les qualitez : en d'autres ils nommoient ceux qui y estoient encores, & la question estoit de restablir ceux qui auoient esté chassez. En fin c'estoit vn memoire plein d'illusions. L'Ambassadeur neantmoins l'enuoya au Roy de France à son Maistre, encore qu'il ne l'approuuast pas : mais il le fist pour les mettre dauantage en leur tort. Le Roy le fist voir en son Conseil, où les conditions d'iceluy furent considerées, & recogneuës differentes des promesses du contract de ce mariage, & de l'entretenement duquel il s'agissoit : Parquoy ne pouuant les accepter, il renuoya le memoire à l'Ambassadeur, auec ordre de persister en ses premieres instances, sans s'en departir : & neantmoins de tascher en leurs conferences à penetrer leurs intentions. Ce qu'il fist, & trouua tant de subterfuges & de subtilitez pour le choix des personnes, & leur maniere de viure, que le Roy Tres Chrestien iugea & cogneut clairement qu'ils ne demandoient autre chose que de faire vn nouueau traité, non pas pour luy donner contentement par iceluy, mais pour aneantir le premier qui auoit sa fermeté dans la force inuiolable d'vn contract de mariage si solemnel, & s'estans desliez de la premiere obligation par cest artifice, reduire la negotiation sur le iuste ou l'iniuste des

A nouuelles propositions, & cependant tenir la Royne d'Angleterre, & tous les Catholiques du pays soubs la seule loy de leurs volontez. Cela fut cause que le Mareschal de Bassompiere ayant obtenu la permission de son retour, prist congé du Roy de la grand Bretagne, reuint à la Cour de France le 21. Decembre, & fist plus particulierement entendre au Roy Tres-Chrestien tout ce qui s'estoit passé. D'où sa Maiesté cogneut bien que les Anglois auoient quelque mauuais dessein contre son Royaume. Mais elle iugea que plus ils s'efforçoient de rompre, plus il estoit raisonnable de leur en oster toute occasion & apparence, afin de les mettre en leur tort à la face de toute la Chrestienté. Parquoy apres auoir ouy son Ambassadeur elle fit encore vne despesche expresse au mois de Ianuier mille six cents vingt-sept, par laquelle elle persista tousiours à l'entier accomplissement des conditions du mariage. Neantmoins rien ne profita dans ces esprits qui ne vouloient point d'accommodement, & ne cherchoient que rupture. De sorte que l'on n'en peut auoir aucune satisfaction.

Marchands François depredez & mal traitez par les Anglois.

B Les Anglois auoient formé cette querelle pour se preparer le chemin à entreprendre sur la France. Et voyants que le Roy très-Chrestien par sa prudence & son iugement singulier se contenoit au iuste sentiment d'vne si grande offence, ils continuerent de leur part à l'irriter par toutes sortes de moyens. Ils auoient dés long-temps auparauant exercé diuers actes d'hostilité contre les Marchands François, leur courans sus par tout où ils pouuoient les rencontrer, saisissant leurs vaisseaux, & emmenant leurs marchandises. Et si quelqu'vn alloit en demander iustice, comme ils auoient subiet de l'esperer, les deux Royaumes estans en paix, ils estoient en mespris, & mal traitez sur les torts & pertes qu'ils auoient receuës. Cela donna lieu à la plainte de plusieurs d'entr'eux, qui voyants que leurs poursuites par la iustice des dommages receus estoit inutile & ridicule s'adresserent au Duc de Luxẽbourg estant à Blaye sur Gironde, à ce qui luy pleust pour leur asseurance, & suiuant l'ordre & le commandement que le Roy luy en auoit fait, sur la plainte du grand nombre de ses subiets depredez arrester les vaisseaux des Anglois, qui estoient chargez de viñ à Bordeaux, lors qu'ils passeroient à Blaye pour reprẽdre le canon qu'ils y auoient laissé en passant, suiuant la coustume ancienne de defiance que la France a de cette natiõ
C aux vaisseaux de laquelle on ne permet iamais d'arriuer auec du canon deuant Bordeaux. Le Duc de Luxembourg en fist arrester plusieurs au commencement de Nouembre 1626. desquels toutesfois le Roy sur la plainte de quelques Marchands Escossois fist rendre depuis enuiron quarante-cinq, ne pouuant faire restituer tous les autres à cause des grandes plaintes de ses subiets. Mais cela n'arresta pas le cours des desordres. La piraterie continua plus violemment que iamais sous le nom de quelques particuliers en apparence, mais en effet auec l'authorité publique. Ce qui parut plus clairement lors que le 28. d'Auril 1627. le Roy de la grande Bretagne fist publier en Angleterre vn Edict portant defenses d'apporter aucunes marchandises de France, à peine de confiscation des vaisseaux & marchandises. Et le donziesme de May ensuiuant il en fist vn autre, par lequel il declara confisquez tous les vaisseaux apartenans au Roy de France, & à ses subiets: & toutes les denrées & marchandises qui seroient en iceux, en quelques lieux qu'ils fussent trouuez, en leurs ports, sur la mer, ou en quelqu'autre endroit que ce fust. A raison dequoy le Roy Tres-Chrestien fist aussi pu-
D blier en son Royaume la declaration suiuante, par laquelle il defendit à ses subiets d'entretenir plus aucun trafic ny commerce auec les Anglois.

Commerce defendu entre la France & l'Angleterre.

Declaration du Roy de France, portant defense à tous ses suiets de faire venir aucunes marchandises d'Angleterre.

„ LOVYS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, A tous ceux qui ces „presentes Lettres verront salut. Dés lors que les Anglois au preiudice de la paix „contractée entre les deux Royaumes, & l'alliance & bonne intelligence que nous „auons tousiours desiré de conseruer auec eux, ont commencé de depreder nos „Subiets à la mer, d'emmener leurs vaisseaux & marchandises en Angleterre, ar„resté ce qui leur appartenoit audit pays, & contre le droit des gens, iugé de bonne „prise, & fait confisquer & vendre le tout à leur profit: Nous auons en mesme „temps employé tous les moyens conuenables pour faire cesser ces desordres, & „par toutes sortes de voyes honorables tasché de faire mettre à effet les promesses „frequentes qui nous ont esté faites de leur part, de la restitution des marchandises, „& autres choses depredées & arrestées audit pays, sans neantmoins que l'execution

CHARLES I.

ANS DE IESUS-CHRIST. 1627.

s'en soit ensuivie : bien que de nostre part nous ayons donné mainleuée des saisies de leurs marchandises, & de ce qui auroit esté arresté sur eux, pour les obliger à rendre « A la iustice à nos subiets. A quoy n'ayans rien profité iusques à present, nous nous « trouuons forcez de chercher d'autres remedes pour garantir nosdits subiets des rui- « nes & pertes qu'ils ont souffertes, & souffrent tous les iours par la continuation des- « dits arrests & depredations. Et ayans mis cette affaire en deliberation en nostre « Conseil où estoient la Royne nostre tres-honorée Dame & mere, nostre tres-cher « & tres-amé frere le Duc d'Orleans, plusieurs Princes, Ducs, Officiers de nostre « Couronne, & principaux Seigneurs de nostredit Conseil : de l'avis d'iceloy, & de « nostre certaine science, plaine puissance, & authorité Royale, Nous auons par ces « presentes pour ce signées de nostre main, interdit pour l'aduenir tout commerce & « trafic en Angleterre, en quelque sorte & maniere que ce soit. Faisons defences tres- « expresses à tous nos subiets & autres, de quelque qualité, condition, & nation qu'ils « soient, mesmes aux Anglois residans en nostre Royaume, Commissionnaires, ou « autres ayans charge desdits Anglois, ou autres estrangers, d'y porter ou enuoyer « B aucunes marchandises ou argent, en œuure ou hors d'œuure, monnoyé & non « monnoyé, grains, vins, legumes, ou autres viures, directement ny indirectement, « soubs quelque nom & pretexte que ce soit. Et pareillement d'achepter & faire venir « dudit pays d'Angleterre en nostre Royaume aucuns draps, serges, laines, plomb, « estaing, estoffes, bas de soye ou de laine, gands, cousteaux, poisson de toutes sor- « tes, drogueries, espiceries, charbon de terre, & autres marchandises quelconques. « Ny en receuoir ou retenir en France de celles qui pourroient y estre apportée : « apres ces presentes defences, sous quelque nom de François, Anglois, ou autre tels « qu'il puisse estre, soit qu'elles viennent directement d'Angleterre, ou qu'elles ayent « passé par autres Prouinces auparauant : A peine de confiscation de toutes lesdites « marchandises, vaisseaux, chariots, charettes, & cheuaux qui en seront chargez, & « de tout ce qui sera trouué en iceux, quelque passeport ou permission qu'ils en puis- « sent auoir, mesme de punition corporelle aux contreuenants, leurs facteurs & en- « tremetteurs, s'il y eschet : Et en outre aux Anglois residans en cestuy nostre Royau- « me, de perdre tous les priuileges qu'ils ont en iceluy, &c. En tesmoin dequoy nous « C auons fait mettre nostre seel à cesdites presentes. Donné à Paris le huictiesme iour « de May l'an de grace mil six cents vingt-sept, & de nostre regne le dix-septiesme, « Signé LOVYS. Et sur le reply, Par le Roy. De Lomenie. Et seellé du grand Sceau de « cire iaune.

XXI.

Armée nauale dressée en Angleterre & à quelle fin

D'ailleurs le Roy de la grand Bretagne fist trauailler durant les mois d'Auril, de May, & de Iuin, à l'equippage d'vne puissante armée nauale, sans dire à quel dessein. Chacun en coniecturoit diuersement. Mais le Roy de France, duquel le iugement est excellent en toutes choses, se resolut à croire qu'elle se dressoit en faueur de ceux de la Rochelle, & pour faire quelque entreprise és Isles ou costes voisines de ceste ville là. Ce qui confirma le plus cette creance fut que le Sieur de Soubise, qui depuis sa fuite de Ryé s'estoit retiré en Angleterre, n'auoit cessé de pratiquer le Roy d'Angleterre à se declarer en faueur des Eglises pretenduës reformées de la France. Les Rochelois aussi incontinent apres la paix donnée à ceux de leur Religion au mois de Feurier 1626. s'arrestans sur vne pretenduë Declaration octroyée à leurs Deputez generaux par les Ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre enuoyerent iceux Deputez vers le Roy de la grande Bretagne, pour le solliciter à contraindre le Roy Tres-Chrestien son beau-frere par la force des armes, de faire demolir le Fort-Louys basty pres de leur ville. Ce qui leur reüssit en sorte, que non seulemét le Roy leur dóna audiéce, mais aussi asseurance de l'assistance qu'ils demandoient. Au lieu que si par zele de Religion, & pour estre de mesme Religion que les Caluinistres de France, il leur desiroit quelque bien, il ne leur en pouuoit procurer vn plus grand, que leur conseiller de se contenir en deuoir, de viure en paix, & de iouyr doucement du benefice des Edicts, sans attendre ny esperer de sa part aucune grace ny faueur, qui peust estre de pernitieux exemple, comme est l'assistance qu'vn Prince donne à des suiets contre leur Roy, sous quelque pretexte que ce soit. Mais au contraire il escouta les conseils des rebelles de France, qui le vouloient faire declarer contre sa Maiesté Tres-Chrestienne en leur faueur, sans prendre la patience de lire en leur ame, qu'ils n'auoient

autre dessein que de voir les souuerains en guerre, pour profiter de leur ruine.

L'armée donc estant equippée, le Roy d'Angleterre en bailla la conduite au Duc de Bucquingham son Admiral, pour venir descendre en l'Isle de Ré. Elle estoit composée de quatre-vingt dix vaisseaux de guerre, tant nauires que Pataches, desquelles il y en auoit huict Royalles, portans neuf cents ou mille tonneaux. Les autres estoient de deux cents, quatre cens, & six cents. Il y en auoit quarante deux bien armez, trente-quatre qui portoient la prouision & du charbon, & quatorze ordonnées pour leuer quatre mille Anglois qui rafraischiroient les autres. Outre cela, il y auoit encore cent vingt petits batteaux, comme barques, chalouppes, cauches, & autres, qui leur auoient esté fournis par les Rochelois. Et pour la conduite de toute la flote enuiron quatre mille matelots. Vne grande quantité de grenades, pots à feu, & autres artifices pour ietter sur ceux qui les vouloient approcher. Soixante gensd'armes & quarante dragons, desquels ils faisoient vn grand estat.

ANS DE IESVS CHRIST. 1627.

La conduite d'icelle baillée au Duc de Bucquingham; & de combien de vaisseaux elle estoit composée.

Le xx. iour de Iuillet enuiron les six heures du matin cette armée commandée par

B le Duc de Boucquinkham commença à paroistre du costé des Sables d'Olonne, en nombre de dix-huict ou vingt voiles. Et au commencement on estima que c'estoient des Dunquerquois, qui attendoient la flotte des Hollandois estant pour lors en rade. Mais quand les François virent qu'ils approchoient peu à peu, & que le nombre des vaisseaux grossissoit, sans que les Hollandois en prissent l'alarme, ils iugerent bien que c'estoient Anglois. Dequoy ils furent plus asseurez quelque temps apres, les voyant moüiller tout le iour à la rade, où ils s'assemblerent iusqu'à six vingts voiles. Le lendemain ayants mis douze grands vaisseaux en Vedette à l'entrée du pertuis Breton, fort propre de la pointe d'Ars, le reste descendir vers l'vn des Forts de l'Isle de Ré appellé le fort de la Prée, & passerent tout le iour à tirer force coups de canon contre iceluy: continuans encore le vingt-deuxiesme iusques à la marée du soir, qu'ils s'assemblerent tous autour de la Pointe de Semblanceau, & la borderent de vaisseaux à demie mousquetade prés de terre, mesmes quelques-vns à la portée du pistolet. Ce qui fit cognoistre assez le dessein qu'ils auoient de faire là leur descente.

Armée nauale d'Angl. sur les costes de l'Isle de Ré.

Le Sieur de Toyras, qui commandoit dans l'autre fort de l'Isle, nommé le fort ou

C citadelle de S. Martin, voyant les Anglois en cet ordre, fist auancer ses gens vers eux, pour les empescher de descendre. Mais apres auoir demeuré six heures entiere entre de petites dunes de sable, & essuyé tous les coups de canon, que l'on tiroit sur eux de tous les vaisseaux, ils les virent finalement embarquer dans des chalouppes, pour mettre pied à terre. Le choix qu'ils faisoient de ce lieu, & la disposition de leur armée fist penser au Sieur de Toyras, & à tous les autres Chefs, que leur intention estoit de mettre à terre seulement quatre ou cinq cents hommes sur l'extremité de cette pointe, pour y attirer les François, qui ne pouuoient aller à eux sans grande perte, à cause du grand nombre des canons qui tiroient sans cesse, & de la gresle des mousquetades de douze ou quinze vaisseaux les plus proches. Cela auoit d'autant plus d'apparence, qu'apres qu'ils eurent debarqué les premiers, ils firent vn petit alte, & n'esloignerent point leurs chalouppes, comme s'ils eussent attendu de retirer ceux qu'ils auoient desia debarquez, & tromper comme cela les François apres les auoir fait courir six cents pas, en allant ou reuenant à la mercy des coups.

Son debarquement & descente en l'Isle.

D Cette opinion fut cause, que les François ne donnerent point, que les Anglois ne fussent engagez par vn bon nombre de gens à terre. Et eux voyants leur attente continuerent à debarquer iusques à ce que plus de deux mille hommes fussent descendus.

Il y auoit des François tant de la compagnie du Sieur de Thoyras, qu'autres, enuiron deux cents cheuaux, & huict cents hommes d'Infanterie au plus, sans quelques Volontaires qui s'estoient hastez d'y arriuer. Le Sieur de Thoyras disposa la Caualerie en sept escadrons, dont les cinq furent commandez de commencer la charge, & rompre les bataillons des Anglois. L'Infanterie eut ordre de donner tout en suite. Et les deux autres escadrons demeurerent derriere pour la soustenir. Apres le signal du combat, les premiers partirent au pas. Mais bien tost apres ils furent contraints de prendre le galop, & incontinent on alla à toute bride. Le canon des Anglois tiroit sur eux de tous costez, & les pressoit tellement, que la plus part d'entr'eux estoiet

Combat entre les François & les Anglois.

hors de combat, auant que d'arriuer à l'ennemy. Les vns estoient tuez, les autres blessez, les autres se trouuoient sans cheuaux. Ils entrerent neantmoins dans les A bataillons des Anglois, & furent meslez auant qu'il se peut. Les Anglois s'estonnoient à l'abord, & se iettoient à la nage pour regagner leurs vaisseaux. Mais voyans que ces premiers n'estoient suiuis de personne, & eux ne pouuans fournir à vne plus longue charge, en fin ils se r'asseurerent. L'Infanterie tardant trop à venir par le sable, ils eurent loisir de se rallier, & recharger auant qu'elle fust à eux. Ce qui leur fut d'autant plus aisé, qu'il n'y auoit pas dix des François, qui sortans de cette premiere charge fussent en estat d'y retourner. L'Infanterie donna, mais les deux escadrons qui auoient ordre de la soustenir, n'approchant pas assez tost, on fut d'auis de ne les faire pas combattre à cause que l'ardeur de l'attaque commençoit desia à passer. En vn mot les François furent contraints de se retirer. Le lieu estant si auantageux pour les Anglois, que quand bien leurs gens eussent quitté le champ de bataille, il estoit impossible aux François de le garder.

Nombre des morts de part & d'autre.

De la Cauallerie Françoise y moururent, Restinglieres frere du Sieur de Toyras, B le Baron de Chantal, Noüailles, de Causes, la Lande, de Bussac le fils, Montagne, Sauigny, Heurtebie, & plusieurs autres Gentil-hommes & cheuaux legers iusques au nombre de soixante, & enuiron cent cinquante soldats Baransac blessé d'vn coup de canon mourut dans trois iours. Du Regiment de Champagne y furent aussi tuez Boissonniere & Condamines, Capitaines, le Terrre Lieutenant, Martillan & la Bastie Enseignes Et la plus-part des autres Chefs & officiers s'en retournerent blessez. Les Anglois disans, quand ils les voyoiét aller dans le feu de leurs canõs & des mousquetades, qu'ils croyoient qu'ils fussent fols. Mais cette occasion ne leur cousta pas moins cher. Car ils y perdirent quinze Officiers principaux de leur armée, & beaucoup d'autres, Lieutenants & Enseignes, dont les François emporterent vn drapeau. Il y mourut aussi de leurs Volontaires, qu'ils estimoient beaucoup. Et entr'autres ils regretterent fort le Sieur de Sainct Blancard de Languedoc, qui auoit faict le voyage pour le Duc de Rohan en Angleterre. Bref il y fut tué ou noyé cinq ou six cens Anglois, comme ils auoüerent. La coste de la grande terre en ce quartier s'en trouua le lendemain toute bordée. Aussi tesmoignerent-ils lors qu'ils y perdoient beaucoup. C Car ils n'auancerent iamais vn pas apres les François. ne voulants point abandonner l'abry de leurs vaisseaux. Ains craignans qu'au lendemain on reuint à eux, & qu'on voulust encore les combattre auec le reste des forces, ils furent trois iours à se fortifier sur le bord de la mer, iusques à ce qu'ils eurent aduis que l'intention des François estoit de deffendre la citadelle de S. Martin, sans les receuoir à la campagne.

Fort de S. Martin assiegé par les Anglois.

L'on estoit dans la creance qu'ils commenceroient leurs attaques par les forts de la Prée, qui estoit sur le chemin. Neantmoins dés qu'ils sceurent que les François n'iroient plus à eux, ils partirent pour venir à celuy de S. Martin. Le 27. de Iuillet ils firent leurs approches, & ensuite trauaillerent à se retrancher. Se tenans si asseurez de prendre cette place, que le Duc de BoucKinghã escriuit au Roy d'Angleterre, qu'il en seroit maistre dans huict iours sans aucune difficulté. Sur quoy fut fait vn Edict en Angleterre, par lequel tous les subiets de la grande Bretagne furent conuiez de venir demeurer en Ré auec promesse de grands priuileges, & d'en chasser tous les Frãçois. Beaucoup de choses s'accordoient auec cette opinion, & estoit croyable que sinon dans huict iours comme le Duc estimoit au moins dans quelques mois, les Anglois D se rendroient Seigneurs de l'Isle. Car le Roy de France, qui n'auoit lors aucune guerre declarée auec le Roy de la grande Bretagne son beau frere, n'auoit fait garnir de viures les deux forts que pour deux mois au plus, pour douze cents hommes de guerre qui estoient dans celuy de S. Martin, & cent dans celuy de la Prée. Il n'auoit aussi, aucunes forces sur pied, que celles qui estoient entretenuës d'ordinaire dans le Royaume, dispersées en diuerses Prouinces. Et d'ailleurs les Anglois disposerent tellement leurs vaisseaux, qu'il sembloit impossible d'y faire entrer aucun secours ny de viures, ny d'hommes. Mais le soin & la diligence dont vsa le Cardinal de Richelieu pour pourueoir à tout, suiuant l'ordre que sa Maiesté tres-Chrestienne luy en donna, furent cause que tous leurs desseins n'eurent aucun effect. I'en d'escriray icy brieuement le succés selon les Relations qui en ont esté publiées.

A Le 7. iour de l'arriuée des Anglois, le Duc de Bucquingham mist six canons en batterie sur le Haure de S. Martin, & commença à tirer des les point du iour. Les premiers coups mirent ceux du fort bien en peine, d'autant qu'ils portoient tous sur le lieu où estoient leurs moulins, & peu s'en fallut qu'ils ne les ruinassent. Mais les assiegez trauaillerent si heureusement à les couurir, & leur batterie tira sur celle des ennemis auec tant de succés, qu'ils furent bien-tost hors de cette apprehension, & à dix heures il ne leur resta plus qu'vn canon en estat. Ils remirent encore les autres, mais ceux de dedans les leur demonterent derechef: & cette batterie cessa sur les cinq heures du soir. Le 8. iour ils la racommoderent, & en ouurirent vn autre à quatre cens pas de-là, & bien tost apres deux autres à deux cents pas l'vne de l'autre. Au mesme temps ils commencerent leurs trenchées hors du bourg, de sorte que les assiegez auoient beaucoup à tirer de costé & d'autre, & falut en fin que leur batterie cedast, apres neantmoins leur auoir fait souuent du desordre. Ils ouurirent leurs trenchées de fort loing, en intention de faire plus en repos la circonuallation entiere de la place, B pour empescher à ceux de dedans toute sorte de communication d'auec l'Isle & la grande Terre, apres y auoir pourueu par leurs vaisseaux, & par la garde qu'ils faisoient sur mer

Qui le battent de six canons.

Commécent leurs trenchées hors du bourg.

Pendant qu'ils trauailloient à enclorre les assiegez par leurs trenchées esloignées, ils ne perdirent pas le temps de faire des trenchées d'auance pour attaquer la citadelle: & ceux de deuant aussi leur alloient au deuant par trenchées. Et comme ils se ralentissoient en vn trauail, les autres y accouroient auec pareille vigueur. Les mesmes assiegez vserent d'vne excellente precaution au commencement, pour se conseruer liberté de receuoir les barques de secours qui leur viendroient, & afin que l'espace où elle pourroient eschouër fust assez grand & capable pour les receuoir. C'est qu'ils auancerent vn trauail de chaque costé de la place sur le bord de la mer: lequel ils garderent tousiours auec pareil soin que la citadelle Car c'estoit par là qu'ils auoient du pain, & les autres assistances. Chaque Capitaine & officier s'employoit vigoureusement à mettre son quartier en bon estat.

Trauaillent aux tranchées d'auance pour attaquer la citadelle.

Precaution grande pour se conseruer le secours des barques.

C Au commencement d'Aoust, le Duc de Bucquingham estant logé dans le Bourg de Sainct Martin, remonstra aux habitans Catholiques & Huguenots par la bouche de Sieur de Soubize, Qu'il estoit venu pour les mettre en liberté, & empescher les grands imposts qu'on vouloit leuer sur eux, la taille, la gabelle, & autres Puis il fist faire vn cry public, portant defenses à tous gens de guerre de mesfaire ny mesdire ausdits habitans, ny de prendre aucune chose d'eux sans payer: les exhortant de demeurer en leurs maisons, & faire leurs affaires accoustumées auec toute liberté & asseurance. Mais dés le lendemain que le Sieur de Londrieres, & huict cents soldats qu'il mena auec luy, furent arriuez en l'Isle, tous les Religionnaires de l'Isle prirent les armes, & s'estants ioints auec luy se declarerent pour l'Anglois, firent le degast de l'Isle, & pillerent les Catholiques. Ce fut lors que par le conseil du Sieur de Soubise, & des rebelles Huguenots François qui y estoient, le Duc de Bucquingham fist vne Ordonnance, par laquelle il commanda aux Insulaires Catholiques de se retirer à la grande Terre, dans les vaisseaux qu'il feroit preparer à cet effect, Voicy la teneur de l'ordonnance.

Ce que fist dire le Duc de Bucquingham aux habitans de Re.

Londrieres & les Huguenots pillent les Catholiques.

„ Comme ainsi soit que depuis l'arriuée de l'armée de sa Maiesté de la grande Bre- D „ tagne en ce Bourg de Sainct Martin, Monsieur le Duc de Bucquingham grand Ad- „ miral d'Angleterre, & general de l'armée de sadite Maiesté tant par mer que par „ terre, meu en cela de son bon naturel & aussi à l'Infante requeste qne luy en auoiét „ faite ceux de la Religion reformée dudit Bourg, eust permis à ceux de la Religion „ Catholique Romaine de iouyr de la liberté de leur conscience, de leurs vies & biés, „ auec la mesme seureté & liberté que ceux de la Religiō reformée, sans faire ny per- „ mettre estre fait aucun dommage ny incommodité, punissant selon l'exigence des „ cas ceux qui y auroient contreuenu, & par telles & autres voyes de douceur eust „ tasché de faire contenir lesdits Catholiques dans les termes de leur deuoir, comme „ ils auoient promis. Mais tant s'en faut, que suiuant leursdites promesses ils y avent „ obey, & tasché de meriter la continuation de cette faueur, & d'en procurer l'ac- „ croissement, qu'au contraire ils ont aduerty iournellement l'ennemy de ce qui se „ passoit, & fourny toutes sortes de prouisions au preiudice des defenses, & de ses „ affaires exigeants des soldats vn prix excessif des denrées qu'ils leur debitent, &

Ordonnances du Duc de Bucquingham portant commandement aux Catholiquesde sortir de l'Isle de Ré.

CHARLES I. leur refusans beaucoup de choses necessaires en payant. Pour ces causes, & pour le "
deplaisir qu'il auoit de leur voir arriuer le mal qu'à son tres-grand regret ils ont atti- " A
ANS DE IESVS-CHRIST. 1627. ré sur eux par leurs deportemens. De nostre aduis & conseil, & apres auoir mis l'af- "
faire diuerses fois en deliberation dans sondict Conseil de guerre, ne trouue autre "
meilleur expedient pour preuenir lesdits maux, qui s'en alloient tomber sur ceux de "
la Religion Catholique Romaine en ce Bourg de S. Martin, que de leur ordonner "
de s'absenter pour quelque temps, & aller à la grande terre, iusques à ce que par la "
grace de Dieu & la force de ses armes il ait reduit cet Isle, & tous les forts qui sõt en "
icelle, sous son pouuoir. A cet effect, en consequence de ce qui a esté arresté audit "
Conseil de guerre, Nous auons commandé & enioint, & par ces presentes expres- "
sement enioignons & commandons à toutes personnes de quelque qualité & con- "
dition qu'ils soient, faisans profession de la Religion Romaine, Manans & habi- "
tans de ce Bourg Sainct Martin, sur peine de confiscation de biens, & d'estre trai- "
ctez comme ennemis, que dans six iours apres la publication desdites presentes, ils "
ayent à se retirer à la grande Terre. Et à ceste fin pour la plus grande commodité & " B
seureté de leurs personnes, leur seront donnez nombre suffisant de vaisseaux de l'ar- "
mée nauale pour leur conduite, lesquels se tiendront prests tous les iours durant le "
susdit temps és enuirons de ce Bourg, & iceux les plus propres & seurs pour les re- "
ceuoir & passer à la grande Terre, auec ce qu'ils auront sur eux. Et afin que durant "
leur absence ils ne puissent receuoir aucun preiudice ny dommage en leurs biens, "
Nous leur permettons de les laisser entre les mains de telles personnes de la Reli- "
gion reformée que bon leur semblera, ou bien de faire choix de telles maisons "
qu'ils iugeront à propos pour les y laisser, lesquelles maisons auec tous leurs biens "
y contenus seront conseruées. Et à ce que personne n'en pretende cause d'igno- "
rance, lettres de sauuegarde, y seront affichées, attendant que ce qui reste a execu- "
ter en cet Isle soit paruenu à tel point, qu'on puisse tesmoigner, que ce qu'on fait à "
present est pour leur bien & seureté.

Les Anglois s'approchent d'vne demy lune de la citadelle, & sont repoussez. Apres vn mois de ce Siege, il prist enuie aux Anglois d'approcher d'vne espece de demy-lune, que les assiegez faisoient à la pointe du bastion d'Antioche, qui leur conseruoit vn puits qu'ils auoient de ce costé-là. Ils y tirerent vne ligne fort proche, & C
pendant que ceste demy-lune n'estoit beaucoup auancée, y allerent de nuict faire vne attaque, & auec trois bataillons furent sur la pointe d'icelle. Mais ce voyans r'enuersez à coups d'hallebardes, & tous vniuersellement fort mal-menez ils se retirerent, apres auoir perdu plus de cent cinquante de leurs hommes. Il y eut quatre soldats du costé des François tuez, & vn des cheuaux legers du Sieur de Toyras: le Sieur de Beaulieu, & quelques autres furent blessez.

Le 14. d'Aoust sur les huict heures du soir le Sieur de Toyras ayant eu aduis de l'arriuée d'vne barque & chalouppe au fort de la Prée, il fist sortir quarante Caualiers pour aller querir des prouisions, lesquels furent chargez par les Anglois qui auoient *Prennent vne chalouppe, qui alloit au Fort.* esté aduertis de leur voyage: car il y auoit tousiours des traitres. Ils se defendirent courageusement & tuerent d'abord vn Capitaine Anglois, & vn Caualier. Il y en eut d'entr'eux trois ou quatre de blessez: & se retirerent les vns au fort de la Prée, les autres à S. Martin. Le lendemain sur les vnze heures les Anglois prirent vne chalouppe qui alloit au Fort, dans laquelle furent faits prisonniers le Baron de Renié, le Sieur de *Empoisonnent vn puits d'eau.* Iouy, & autres: Duclos, Artagnan, & Morissiere, noyez. Mais huict iours apres ledit Baron de Renié se sauua, & se rendit en la citadelle. En laquelle les Anglois sa- D
chans qu'il y auoit peu d'eau, ils mirent du poisson dans vne serniette, & la ietterent dans vn puits qui estoit à douze cents pas proche la demy-lune de S. Surin & S. Preüil & peu à peu firent vne attaque à la demy-lune. Mais ils furent repoussez, & n'y mourut des François que Beaulieu. Les Sieurs de Montaut, Praron, Montendre. Cusegues, & S. Preüil soustintent ceste attaque.

Depuis les Anglois semblerent se resoudre à ne plus rien entreprendre, mais seulement à affamer les assiegez, & leur donner de l'ennuy en toutes façons. Ils ramasserent toutes les femmes Catholiques de l'Isle qui auoient leurs maris dãs la place *Acte cruel qu'ils exercent contre les femmes Catholiques de l'Isle.* ou à la grande Terre: & leur ayans fait passer leurs trenchées à coups de bastõ pour les faire aller à ceux de dedans, comme ils faisoient semblant de ne les vouloir receuoir, Ils firent tirer sur elle, & en assommerent plusieurs fort inhumainemẽt. Il y en eut vne

A qui estant tombée d'vne mousquetade dans le corps, comme elle eut donné encore en cet estat la mammelle à son enfant, qu'elle auoit entre ses bras, pour l'appaiser, venant à mourir la dessus, l'enfant fut troué tetter encore lors qu'on l'alla querir. Ils essayerent aussi souuent à mettre le feu aux magazins de la citadelle par vne grande quantité de balles de feu & de grenades qu'ils iettoient dans la place par des mortiers. Ils y ietterent aussi quantité de grosses pierres par la mesme inuention, croyans qu'en tombant d'enhaut elles pourroient assommer quelques-vns. En fin ils n'oublierent rien de tout ce qu'ils peurent faire pour les molester.

Essayét à mettre le feu aux magazins de la citadelle.

La mauuaise chere, & les pluyes continuelles, qui au commencement auoient esté à ceux de la citadelle comme vne manne du Ciel commencerent lors à les incommoder grandement. Ils auoient bien quantité de viandes, de beurre & de vin, lors qu'ils furent assiegez. Mais il y auoit tant de Gentils hommes volontaires à nourrir, & tant de valets & Officiers, outre ce qui estoit du Regiment & des habitans Catholiques de l'Isle qui se r'enfermerent auec eux, qu'en peu de temps ils furent au B pain & à l'eau, hors les personnes de condition. Comme les soldats eurent acheué le beurre, on leur bailla les cheuaux à mãger. Mais la misere fut bien plus grande, quand ils se veirent souuẽt presque reduits à n'auoir plus de pain. Car leurs moulins qui n'auoient iamais tant trauaillé, se detraquoient aisément, & ne faisoient pas beaucoup de farine. Neantmoins il leur en falloit plus de cent boisseaux tous les iours, pour fournir trois mille pains de deux liures. D'ailleurs ils auoient quasi passé sept sepmaines du siege sans auoir aucune nouuelle de la grande Terre, & sans sçauoir ce qu'ils en deuoient esperer. Ils cherchoient toutes sortes d'inuentions pour donner de leurs nouuelles à l'armée du Roy, qui fut leuée en diligence sur la nouuelle de l'arriuée des Anglois, & enuoyée deuant la Rochelle sous la conduite du Duc d'Engoulesme, pendant la maladie qui detenoit sa Maiesté à Villeroy. De sorte qu'apres y auoir enuoyé toutes leurs chalouppes, qui estoient passées heureusement, ainsi qu'ils apprenoient par les signals de feu qu'on leur donnoit, le Sieur de Montferrier pratiqua trois soldats resolus & bons nageurs, ausquels il fist de grandes promesses, s'ils vouloient se hazarder de passer à la nage du costé de la grande Terre: car par autre voye il estoit impossible. A quoy ils se resolurent, & s'estans despoüillez nuds, & ayans C attaché à leur col les Lettres que le Sieur de Toyras leur donna, vne nuict d'vn temps obscur ils se mirent à la mer au deuant de la citadelle, pour passer en terre ferme à l'endroict du Moulin de Laleu. Mais il n'y en eut qu'vn d'eux nommé la Pierre, natif de Gascongne prés Tonneins, qui apres de grands dangers passa en fin heureusemẽt: & auec toutes ses Lettres arriua au camp du Roy, où le Duc d'Engoulesme le receut, & depescha à l'instant vn courrier expres pour les porter à sa Maiesté, qui pour lors estoit à Paris ayant recouuré sa santé. Neantmoins elle ne peut y donner si tost response. Ce qui fist que les Anglois commencerent à prescher à ceux de la citadelle le desespoir de secours, & taschererent à leur oster toute esperance d'assistance. Voicy ce que le Duc de Bucquingham en escrit au Sieur de Toyras le trentiesme iour du mois d'Aoust.

Grandes incommoditez dans la citadelle.

Armée du Roy deuant la Rochelle.

La Pierre soldat Gascon passe à la nage, & porte Lettres des assiegez en l'armée du Roy.

Lettres du Duc de Bucquingham au Sieur de Toyras.

MONSIEVR, *Le desir que i'ay de tesmoigner en toutes occasions combien i'estime & prise les personnes de qualité & de merite, me fera tousiours proceder en leur endroict auec toute sorte de courtoisie. I'estime que ie me suis comporté iusques icy en vostre endroict de cette sor-* D *te, autant que la loy des armes me l'a peu permettre. En continuant quoy, auant que la suite des affaires m'oblige à prendre d'autres conseils, & changer de procedure, i'ay troué bon de vous exhorter à la consideration de vos necessitez, lesquelles vous auez desia enduré auec grande patience: & vostre courage vous pourroit porter à les continuer sous de vaines esperances de secours, au preiudice de vostre seureté. Pour ses causes, & pour le regret que i'aurois de vous voir arriuer plus grand desplaisir auons iugé conuenable de vous conuier à vous rendre entre nos mains, auec ceux qui sont de vostre compagnie & sous vostre charge, ensemble la place par vous occupée, sous les conditions honorables que vous ne deuez esperer à l'aduenir, si vous m'obligez à poursuiure des moyens que i'ay en main pour accomplir mes desseins, & que vous portiez les affaires a l'extremité. Surquoy, attendant vostre response, ie demeure, Monsieur, Vostre tres-humble & tres-obeissant seruiteur.*

BVKINGHAM.

CHARLES I. Mais le Sieur de Toyras luy fist ceste response.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

Response du sieur de Toyras au Duc de Bucquingham.

MONSIEVR, vos courtoisies sont cogneuës de tout le monde: & estans faites auec le iugement que vous y apportez, elles doiuent estre principalement attenduës de ceux qui sont de bonnes actions. Or ie n'en trouue point de meilleure, que d'employer sa vie pour le seruice de son Roy. Ie suis icy pour cela, auec quantité de braues gens, dont le moins resolu ne croiroit pas auoir satisfait à soy-mesme s'il n'auoit surmonté toutes sortes de difficultez, pour ayder à conseruer ceste place. Ainsi ny le desespoir de secours, ny la crainte d'estre mal traitez en vne extremité ne me peuuent faire quitter vn si genereux dessein. Comme aussi ie me sentirois indigne d'aucunes de vos faueurs, si i'auois obmis vn seul point de mō deuoir en ceste action, dont l'issuë ne me peut estre que fort honorable. Et d'autant plus que vous aurez contribué à ceste gloire, d'autant plus seray-ie obligé d'estre tousiours Monsieur, Vostre tres humble & tres-obeïssant seruiteur, TOYRAS. A

Secours d'hommes & de viures aux Anglois.

Pendant que ceux de la citadelle furent en leurs incommoditez, ils veirent souuent arriuer aux Anglois des rafraischissements d'hommes & de viures. Car il leur arriua premierement six vaisseaux qui leur amenerent six mille Irlandois. Dans quelque temps apres vint vne recreuë de douze cens Anglois, & puis encore vn Regiment de mille. Quand ils vouloient aussi ils mettoient à terre quantité de gens de leurs vaisseaux, pour soulager ceux qui pouuoient estre fatiguez. Les Hollãdois leur apportoient des viures de toutes sortes. Bref ils eurent pour vn temps toutes sortes d'auantages. Outre quoy, voulans encore empescher qu'il n'arriuast vne seule barque à ceux de la citadelle, ils firent premierement vne machine de trois ou quatre fonds de grands nauires, qu'ils ioignirent ensemble, & firent dessus vne forme de fort où ils logerent huit pieces de canon. B

Machine faite par les Anglois sans succez.

Estacade emportée par la mer.

Puis ils la mirent à l'ancre assez prez de la citadelle, & sur le passage, pour y estre vn lieu d'assemblée aux chalouppes qu'ils auoient en garde, & afin de pouuoir de ceste batterie raze battre à fleur d'eau les barques qui voudroient amener du secours. Ce qui importuna quelque temps la veuë aux assiegez. Mais comme ils la recommandoient à quelque vent violent, il se leua tout à coup vn grand Nordest, qui dans vne nuit la leur rendit inuisible. Les mesmes Anglois firent apres vne estacade de mas de nauires tout deuant la place, afin que cela fonnast haut à la grande Terre, & que les contraints n'osassent en approcher. Mais la mer s'en mocqua, & en enuoya en peu de temps vne partie à la citadelle, & le reste à la grande Terre. Apres ils attacherent de gros cables d'vn vaisseau à l'autre, où ils enfilerent des barriques pour les soustenir sur l'eau, & fermer comme cela les aneuës. Mais ils les detacherent bien-tost, voyans la risque que ceste inuention faisoit courir à leurs nauires lors de grands vents, sans qu'elle peust estre beaucoup vtile à leur dessein. Ils eschoüerent encore quantité de barques deuant la place: & les ayans remplies de pierres, creurent qu'elles feroient immobiles. Mais la mer ne les y laissa pas fort long temps: rien ne pouuant arrester en cet endroict qui soit de grand volume, quand il faict grand vent de Norouest, Nord, ou Nordest à cause de la viue-roche. C

Nauires plaines de pierre aussi entrainées.

Mais d'autre costé le Cardinal de Richelieu par sa prudence, sa vigilance, & son affection, sur lesquelles le Roy se reposoit de ses affaires, pourueut si plainement & diligemment à faire passer du secours de viures & d'hommes à ceux de la citadelle de S. Martin, que sa Maiesté extremement passionnée pour la conseruation de ceste place en receut enfin toutes sortes de contentement. L'Histoire de France fera la description exacte & generale de ce qui se passa aux preparatifs & traiets des conuois, pour celle d'Angleterre, il suffit qu'elle remarque, que la veille de la Natiuité de Nostre Dame il arriua premierement aux assiegez vn conuoy de douze Pinasses, conduit par le sieur de Balin Gentil-homme de Bayonne. Qui fut vn grand secours & pour la reputation & pour l'assistãce, & leur vint fort à propos. Car là dessus vn chacun reprist cœur pour tenir plus long-temps, & commença d'esperer que l'on continuëroit à les secourir: d'autant plus que les Pinasses, qui s'en retournerent heureusement chargées des malades & blessez, & des femmes Catholiques que les Anglois auoient enuoyées à la citadelle, feroiẽt sçauoir que le passage n'estoit pas tãt difficile: & qu'ainsi D

ceux

A si ceux de dedans auroient moyen de subsister iusques à ce qu'on les deliurast par vne descente en l'Isle. Le Roy escriuit aussi vne Lettre au Sieur de Thoyras, par laquelle il luy tesmoigna qu'il agreoit extrémement ses seruices en ceste occasion, & qu'il prenoit le soin de sa deliurance. Le douziesme de Septembre il leur alla vne autre barque, qui eschappa de sept, que le Sieur de la Richardiere leur enuoya de la riuiere de Sainct Benoist, conduite par le Sieur de Maupas son fils, qui passa en combatant fort vigoureusement, & les autres six relascherent. Elle leur porta des viures pour quelques iours, & quelques hommes du Regiment de Chappes. Dequoy les Anglois estans auertis, ils allerent le long de la coste, comme la marée s'en retournoit faire effort pour la bruster. Mais ils y furent mal menez. Car ils y perdirent deux Capitaines, deux Lieutenans, vne Enseigne, & vn Sergent, & quantité de Soldats tuez & blessez. L'attaque fut grande, pour ce qu'ils donnerent non seulement par bas le long de la coste, mais aussi ils firent effort sur la falaize, pour emporter la redoute que les assiegez y auoient pour là conseruation de leur port. Le Colonel Borrache Lieutenant general de leur armée fut aussi tué en mesme temps. Mais les Anglois dirent qu'il mourut dans la trenchée. Tant y a que sa mort, auec les autres pertes qu'ils auoient faites, les picqua tellement, que le iour estant venu, & la mer se trouuant fort calme, & se rencontrant aussi que c'estoit le gros de l'eau à cause dequoy les vaisseaux pouuoient plus approcher de terre, ils se resolurent de passer le iour à tirer leur canon de la mer dans la place. Apres donc auoir osté tous leurs pauillons en signe de dueil, ils firent approcher leurs vaisseaux, & y eut tout le iour plus de trois cens pieces de canon tirans sans cesse. Le fort d'vn coup malheureux tomba sur le sieur de Monferrié, duquel il mourut dans vne heure. Les deux parties furent chacune ce iour là la plus sensible & importante perte qu'ils pouuoient faire, excepté celle de leurs Chefs.

Autre secours de viures & d'hommes.

Anglois mal menez en vne attaque.

B *Mort du Colonel Borrache Lieutenant general de l'armée Angloise.*

Deux iours apres les Anglois firent encore vne attaque en plain iour apres midy, sur vne masure que ceux de la Citadelle auoient retranchée sur le bord de la mer, qui estoit le trauail le plus auancé du costé de Sainct Martin. Au pied de laquelle presque C ils estoient desia logez, & où à cause de la proximité des vns & des autres on se tiroit souuent des coups de pierre. Il y auoit long-temps qu'ils marchandoient ce trauail à coup de canon sans autre suite. Mais à cette heure là, apres que le canon y eut tiré long-temps, ils donnerent vn peu plus viuement que de coustume, & parurent sur le parapel. Mais ils furent bien-tost repoussez en leurs tranchées apres auoir laissé sept ou huict des leurs sur la place, outre le mal que les feux d'artifice iettez apres eux peurent faire.

Les Anglois attaquent vne masure retranchée sur le bord de la mer d'où ils sont repoussez.

Les affections du Roy estoient grandes, & ses soins tres-particuliers pour la deliurance des assiegez. Ceux du Cardinal de Richelieu n'estoient pas moindres, & paroissoient bien particulierement au conuoy des viures qui s'apprestoient en Brouage & Oleron par son ordre. Estant arriué en l'armée auec le Roy, ce conuoy alla bien-tost en ioindre vn autre que l'Abbé de Marsillac, qui estoit à luy: dressoit aux Sables: où se rendit aussi le reste de celuy du Sieur de Richardiere, dont a esté parlé cy-dessus.

Soin admirable du Roy & du Cardinal de Richelieu pour conseruer la citadelle de S. Martin.

Comme ils furent ensemble, & que l'on se trouua dans le gros d'eau de la nouuelle Lune, iustement au septiesme d'Octobre sur le matin, le vent du Surouest, qui D depuis quatre ou cinq heures estoient la grande affliction des assiegez, se changea en vn instant en vn grand Norouest, qui fut leur ioye, & leur mena la nuict d'apres quantité de viures, & de munitions pour six sepmaines, auec enuiron quatre-vingts hommes du Regiment de Chastellier. Les Sieurs de Cusac, de Launay, de Razilly, de Beaulieu: de Persac, & d'Andouin, eurent la conduite de ce conuoy. Le Sieur de la Richardiere commist ce qui estoit de sa part au Sieur de Maupas son fils. Le Marquis de Grimault, & les Sieurs de la Riuiere, du Puy-Greffier, de Broüilly, de Gribauual, de la Roquefontier, de Ionquiers, de Heruilliers, & quelques autres Gentils-hommes volontaires accompagnerent le mesme conuoy qui estoit de trente-cinq barques. Les vingt-sept passerent, deux furent prises, les autres relascherent.

Grand conuoy de viures arriué à la citadelle de Saint Martin.

CHARLES I.
ANS DE IESVS-CHRIST.
1627.

Les Anglois, qui tenoient prests des barques à feu, en enuoyerent vne à la queuë de celles qui auoient paſſé, laquelle alla eſchoüer parmy elles ſur le port du fort. A La nuict empeſchoit de recognoiſtre ſi c'eſtoient amis ou ennemis, iuſques à ce qu'on veid le feu dedans, & trois Anglois qui demandoient la vie. Chacun qui ſe trouuoit là concluoit à les laiſſer bruſler dans le feu qu'ils auoient allumé. Mais le Sieur de Thoytas commanda qu'on leur donnaſt la vie. Et ainſi apres les auoir retirez, on laiſſa acheuer de bruſler la barque, ſans qu'elle fiſt autre effect ſur celles qui venoient d'arriuer. Le vent qui ſouffloit à l'oppoſite les garantiſſoit. Cela faſcha fort les Anglois, & fut cauſe qu'ils menacerent ceux de la citadelle de les attaquer. Et comme ils eſtoient à les attendre, le Sieur de Broüilly, qui ne faiſoit que de deſcendre en terre, receut vne mouſquetade, dont il mourut à l'inſtant. Le iour eſtant venu, ils ietterent quantité de balles à feu ſur les barques pour eſſayer à les bruſler, mais en vain. Ils vinrent en ſuite ſur les deux heures apres midy auec vn grand appareil de chalouppes, galiottes, & pataches, & vne autre barque à feu, pour bruſler ce qui pouuoit eſtre reſté à debarquer, & qui s'eſtoit ſauué de la greſle des coups de canon, qui continuoit là deſſus dés le point du iour. Il y eut fort grande eſcoupeterie, & redoublement de coups de canon de part & d'autre, ſans preſque aucune perte d'hommes: & le bruſlot nonobſtant les efforts de ceux de la citadelle fut mené parmy leurs barques. Mais ils trouuerent moyen de le dégager, & ainſi il bruſla inutilement pour leurs ennemis: & la nuict ſuruenant, ils acheuerent le debarquement. De là ils furent comme comblez de ioye. Car outre qu'on leur porta dequoy ſubſiſter longtemps, ils eurent encore nouuelles de l'arriuée du Roy & du Cardinal de Richelieu en l'armée, & le Sieur de Thoytas receut vne ſeconde Lettre que ſa Maieſté luy auoit eſcrite de Sainct Germain en Laye ſur la reſolution qu'elle prenoit de s'acheminer en ladite armée. B

Barque Angloiſe eſchouée parmy celle des François & bruſlée.

Au contraire, ces ſuccez & nouuelles attiedirent bien fort les Anglois, en ſorte qu'ils furent huit iours ſans tirer preſque plus de leurs tranchées, & oſterent leurs canons des batteries pour ſe rembarquer, ne penſans plus qu'à leur retraite: iuſques à ce qu'il leur arriua le Sieur d'Olbiere, que le Duc de Buckingham auoit enuoyé en Angleterre, qui leur donna eſperance d'vn ſecours de ſix mille hommes, que le Comte de Holland leur deuoit amener. D'ailleurs le Sieur de Soubize qui eſtoit à la Rochelle, vint en l'Iſle accompagné de Deputez, pour ſupplier le Duc de Buckingham de ne les pas abandonner: luy promettans beaucoup d'aſſiſtance, & d'hommes & de viures. Mais ils promettoient beaucoup plus qu'ils ne pouuoient tenir. Alors les Anglois changerent de deſſein, & nonobſtant les incommoditez du temps & des maladies, qui les preſſoient fort, ils s'opiniaſtrerent de nouueau au Siege. Ce qui faſcha extremement ceux de la citadelle. Car ils eſtoient auſſi fort incommodez de maladies, le flux de ſang leur ayant mis tant d'hommes hors du ſeruice, qu'ils ne ſçauoient deſia plus comment fournir aux gardes. Ils ne ſe ſentoient ſouſtenus que de la preſence du Roy deuant la Rochelle, & de l'eſperance qu'on leur donnoit d'vne puiſſante deſcente en peu de iours. Mais s'ils eſtoient en peine les Anglois n'en auoient pas moins, & ne ſçauoient bonnement à quoy ſe reſoudre. Tantoſt ils eſtoient d'aduis de ſe retrancher dans le bourg de Sainct Martin, tantoſt à Semblenceau, tantoſt en l'Iſle de Loye, pour y pouuoir faire retraite, & de là s'embarquer à loiſir quand il en feroit temps à Semblenceau, mais apres ils quitterent le trauail & attacherent à l'Iſle de Loye. C

Les Anglois s'abſtiennent de tirer durant huit iours.

Garniſon de la Citadelle incommodée.

Le Sieur de Thoytas preſſoit touſiours la deſcente au fort de la Prée eſcriuant que les trauaux des Anglois à Semblenceau ne l'empeſchoient en rien. Et comme il luy eſtoit aduis que ces Lettres ſeules ne faiſoient pas aſſez d'effort pour la perſuader, le Sieur de Sainct Preüil fiſt partie auec deux de ſes amis pour paſſer au fort de la Prée, & de là à la grande Terre. Mais comme il fut arriué prés du Roy il trouua les preparatifs de ceſte deſcente ſi aduancez, qu'il euſt commandement de s'en retourner en diligence pour en donner aduis, & qu'on s'appreſtaſt pour la reception de ceux qui paſſeroient. Le Roy auoit tant à cœur la deliurance de ceſte place que lors que les embarquemens ſe firent il y aſſiſta en perſonne, & choiſit les hommes vn à vn. Outre que ſa preſence leur donna infiniment courage & volonté de bien faire, il les anima par ſes exhortations, & les congediant leur donna ſa D

Preparatifs pour la deſcente en l'Iſle.

Le Roy preſent à l'embarquement des ſoldats qu'il choiſiſt luy meſme.

A benediction, les embrassa, & les fist embarquer. Il commanda aussi qu'on mist les mulets & les chariots de son train à porter les viures & munitions necessaires au haure de l'embarquement, & tous les Seigneurs de la Cour firent le mesme à l'imitation de sa Maiesté. Apres cela personne ne vouloit demeurer à la grande Terre, toute l'armée vouloit passer pour donner secours aux assiegez. Chacun disoit au Roy, *Et moy, Sire, pourquoy ne passeray-ie point.* Tellement que pour les arrester sa Maiesté fut contrainte de dire, *Et moy demeureray-ie seul?*

Le dix-huictiesme iour d'Octobre arriuerent au fort de la Prée six-vingt hommes du Regiment de Beaumont, & des viures. Huict iours apres y passerent cinq cens cinquante hommes du Regiment du Plessis-Praslin auec leurs viures. Et le vingt-huictiesme arriua le Sieur de Canaples auec sept cens hommes du Regiment des Gardes, quatre cens cinquante de celuy de Beaumont, quarante Maistres de la compagnie du Roy, & quelques volontaires auec leurs viures & munitions. Les Anglois accoururent à ceste descente : & par ce que les barques s'estoient B eschouées assez loin du Fort, ils les attaquerent, & tuerent vn Lieutenant des Gardes, vn Capitaine du Regiment de Beaumont, le Sergent Maior, & sept ou huict soldats. Mais leur perte fut bien plus grande. Ils auouerent le lendemain, qu'ils estoient marris d'auoir fait ceste attaque, & qu'ils s'estoient entre-tuez eux mesmes.

Trouppes Françoises qui passerent en l'Isle de Ré.

Neantmoins depuis à la persuasion des Rochelois ils mediterent de donner vn assaut general à la citadelle, comme ils firent. Car le Vendredy au soir cinquiesme iour de Nouembre ils firent entrer leur garde plus forte que de coustume, sans releuer celle qui y estoit desia. Le lendemain matin au point du iour on veid aussi filer quantité de soldats dans la trenchée, & en des endroits on apperceut quantité de bourguinottes. On veid encore aller & venir quelques Chefs d'vn quartier à l'autre à cheual, & assez viste. Tout cela donna du soupçon au Sieur de Thoyras, en sorte qu'il commanda qu'on prist promptement les armes par tout. Dans vn moment apres on entendit tirer quatre coups de canon l'vn apres l'autre, qui fut le signal de l'attaque. Et en suite les Anglois marcherent à teste baissée contre la citadelle. Toute leur armée donna en mesme temps de tous costez sur les trauaux auancez, contr'escarpes, & demy-lunes. On faict estat qu'il y eut de quatre à cinq C mille hommes commandez qui donnerent en tous les endroits. Mais neantmoins ils firent deux attaques principales, dont l'vne fut du costé de Sainct Martin sur le bord de la mer.

Les Anglois donnent vn assaut general à la citadelle.

Ils auoient intention de laisser la demie-lune à leur droite, & gaigner le bastion de Toyras, qui estoit le moins aduancé. Il y eut plus de deux mille soldats destinez pour ceste seule attaque. Les vns s'acheminerent par la contr'escarpe de la demy-lune de la porte, les autres pour le trauail aduancé du costé de la contr'escarpe de la mer : & dresserent quarante ou cinquante eschelles contre la falaise. Ils furent en peu de temps sur le bord du fossé de ce bastion, par ce que comme on veid que l'attaque estoit generale, ceux de dedans ne s'amuserent pas à garder le dehors, & fut aisé aux Anglois de s'auancer iusques là. Mais ce fut aussi tout ce qu'ils peurent faire. Car depuis que ceux de la citadelle se furent vn peu recognus, leurs mousquetaires les malmenerent si fort, & ils retournerent à eux auec telle resolution qu'ils furent contraints de lascher le pied, ils descendoient si viste par leurs Eschelles, qu'ils ne tou-D choient qu'au premier eschelon. Le Sieur de Nargonne Lieutenant, qui estoit en garde dans ceste demy-lune, soustenu du Sieur de Thibault, fut le premier qui alla à eux, & fist tres-vaillamment.

Attaquent premierement le costé de Sainct Martin.

Sont contraints de se retirer auec perte.

L'autre attaque fut au bastion d'Antioche, qui estoit plus reuestu, & plus haut que l'autre, mais le fossé à cause de la disposition du lieu estoit si peu creux, qu'en arriuant sur la contr'escarpe on le gaignoit. Il y auoit en celle-cy mille ou douze cens hommes, qui se rendirent fort promptement les maistres de la contr'escarpe & du fossé du bastion. contre la pointe duquel ils firent vn bataillon de cinq ou six cens hommes. Le reste les soustenoit de chaque costé de la contr'escarpe. Ceux que les assiegez auoient és trauaux auancez de ce costé-là, ne s'yamuserent pas non plus que les autres de l'autre attaque : mais s'estans iettez dans la fausse braye de ce bastion, ils firent là ferme auec ce qui y estoit desia. Les Anglois s'efforcerent d'y gagner le

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

passage, mais comme ils le virent gardé auec tant de vigueur, & qu'on les assommoit des paux de demy-lunes par les mousquetades, & des la fausse braye à coups de cailloux, ils lascherent aussi le pied, & prinrent la fuite de tous costez : estans poursuiuis iusques dans leurs trenchées. Ils laisserent trois cens hommes sur les contr'escarpes, ou dans les fossez, outre ceux qu'ils eurent moyen de retirer, particulierement du costé de la mer à la faueur de la Falaise. Les François eurent toutes leurs eschelles, & cinquante prisonniers, Capitaines, Officiers, & quelques soldats. On fait estat qu'ils leur diminuerent en cet assaut plus de six cens hommes, sans y perdre de leur costé que dix-huit ou vingt soldats, & vn Sergent. Toutesfois le Sieur de Sardaigne receut vne mousquetade dans la teste, dont il mourut le lendemain: & le Sieur de Grandual Lieutenant & Maistre de Champ en receut aussi vne au trauers du corps, dont il mourut trois iours apres.

Sont assommez de cailloux, & poursuiuis iusques dans leurs trenchées.

Comme ce combat finissoit, tant de gens sortirent des vaisseaux pour mettre pied à terre, que l'on douta que les Anglois eussent enuie de redonner. Ils firent descendre mesme tous les matelots, & laisserent leurs vaisseaux presque seuls. Mais la suitte fist voir que leur eschec estoit si grand, qu'ils se defierent de pouuoir bien garder leurs trenchées. Comme de fait ils en abandonnerent la moitié dés l'heure, & se mirent plus que iamais à penser à leur embarquement, pour se retirer en Angleterre. Ce qu'estant sceu des Rochelois, ils supplierent le Duc de Buckingham d'attendre encore vn peu, pour auoir loisir d'emporter tout le bled de l'Isle dans la Rochelle. Mais les Anglois se trouuerent plus hastez. Car la nuict du Dimanche au Lundy huictiesme iour de Nouembre arriua à la Prée le reste de quatre mille hommes & deux cens cheuaux de secours, commandé par le Mareschal de Schomberg. Dés le matin ledit Sieur Mareschal fist marcher l'armée, & parurent à la veuë de la Citadelle enuiron les huict ou neuf heures. Les Anglois qui n'auoient point sceu le passage de ces nouuelles forces, croyans qu'ils n'auroient à faire qu'à ceux dont ils auoient desia sceu le nombre, se mirent en estat de les combattre. Mais comme ils virent leur mesconte, ils commencerent à faire retraitte vers l'Isle de Loye. Le Sieur de Toyras s'estoit allé ioindre à l'armée, & dés que les Anglois eurent abandonné le Bourg, les Capitaines du Regiment de Champagne sortirent aussi de la Citadelle auec quelques six cens hommes pour s'y acheminer.

Arriuée du Mareschal de Schomberg auec le reste du secours en l'Isle.

Les Anglois faisoient leur retraite en ordre, & assez lentement. Car les François ne les pressoient point. La plus part estoient d'aduis de les laisser aller, que le secours n'estoit venu que pour leur faire quitter l'Isle, qu'ils faisoient volontairement ce qu'on desiroit d'eux, & qu'il falloit tousiours faire vn pont d'or aux ennemis faisans retraite. Le Sieur de Toyras ne pouuoit consentir de les laisser aller sans combattre: disant que l'honneur de la France requeroit qu'on les attaquast : que c'eust esté faire tort aux armes du Roy de leur laisser perdre l'auantage qu'elles deuoient auoir en cette occasion. Qu'il falloit faire perdre aux ennemis la volonté de iamais plus descendre en la France. Les aduis neantmoins furent vn long-temps fort diuers. Car les Anglois approchoient du lieu de leur retraite. Mais en fin l'on defera à la cognoissance que le Sieur de Toyras auoit du pays où l'on marchoit: & fut resolu de les combattre. La Cauallerie fut commandée pour commencer, & les Gardes eurent ordre de donner tout incontinent. Piedmont & Champagne les suiuirent. On commençoit desia d'estre dans les marais, & il falloit passer aux ennemis par des digues. Les Gardes & Piedmont prirent le chemin qu'il leur sembla le plus court & le plus propre : mais ils trouuerent vn misseau qui les empescha. Champagne en print vn autre, qui fist vne meilleure rencontre, & alla bien-tost ioindre les Anglois. Les Gardes donnerent incontinent, & de là les Anglois furent en deroute. Les François n'eurent plus à faire qu'à tuer. Et leur auantage fut si grand, que toute la Cauallerie des ennemis se perdit dans les marais, leur Cornette fut prise, & quarante-quatre drapeaux, auec quatre canons. Il y demeura plus de seize cens hommes morts sur la place, sans ceux que la mer emmena. Plusieurs Colonels, vingt Gentils-hommes qualifiez, cent cinquante tant Capitaines & Lieutenants, qu'Enseignes ou Officiers furent tuez. On leua du champ de bataille les armes de plus de trois mille hommes, & plus de quinze cens soldats François furent vestus de leurs despoüilles. Il y en eut aussi plusieurs de prisonniers, entre lesquels furent le Milord Mont ioye frere du Comte de Holland, Gray Lieutenant de l'Artillerie, General de la Cauallerie,

Opinions diuerses touchant le combat.

Nombre des Anglois tuez & prisonniers à leur retraite.

A trente-cinq Capitaines ou Officiers, douze Gentils-hommes, cent ou six vingts soldats, tous les cheuaux de leur Cauallerie & canon; mesme celuy du Duc de Buckingham.

Ainsi le Mareschal de Schombert fist en vn mesme iour la descente en Ré, veid leuer le siege, & deffit & chassa l'armée Angloise. De façon que n'eussent esté les marées auantageuses pour eux il n'en fut pas demeuré vn seul. Mesme il s'en noya plusieurs en se retirant dans l'Isle de Loye: d'où ils sortirent tout la nuict suiuante pour s'embarquer: & demeurerent encore quelque temps dans leurs vaisseaux, en attendant l'eau fraische qui leur manquoit. Mais il leur en vint à deux diuerses fois prouision de la Rochelle. Et le vent estant propre pour les remmener en Angleterre, ils partirent en fin le Meredy dix septiesme de Nouembre, emportant mille malades ou blessez auec eux. Le reste repasse en Angleterre.

Apres leur retraite le Roy commanda au Mareschal de Schomberg de ramener les troupes au siege de la Rochelle, où sa Maiesté fit beaucoup de caresses aux Seigneurs

B & Capitaines qui l'auoient seruy. Le mesme Mareschal fit passer aussi les principaux prisonniers Anglois, & en suite furent portez les quarante-quatre drapeaux gagnez au combat, lesquels arriuerent en la court du logis du Roy le vingtiesme de Nouembre. La clemence du Roy parut grande enuers la Noblesse Angloise, en ce qu'il fit reuestir ceux que les soldats François auoient despoüillez: & ayant fait venir en sa Cour les principaux prisonniers, qui y seiournerent quelque temps, les renuoya sur leur foy. Du Meau, cy-deuant appellé le Cheualier de la Ramée, fut ordonné par sa Maiesté pour les ramener en Angleterre, & les presenter à la Royne de la grand'Bretagne sœur de sa Maiesté auec la Lettre suiuante. Clemence du Roy enuers la Noblesse Angloise.

MADAME MA SOEVR, *Dieu ayant voulu benir mes armes, en sorte que le Milord Montioye, le Colonel Gray, plusieurs Capitaines, Officiers, & Gentils-hommes, sont demeurez mes prisonniers, de la iournée qui se passa en Ré le huictiesme de ce mois. i'ay bien voulu tesmoigner à toute la Chrestienté l'estime particuliere que ie fais de vostre personne, vous renuoyant tous lesdits prisonniers, que i'ay remis sur leur parole en vostre consideration, puis que rien ne m'y a conuié que l'amitié que ie vous porte, & la cognoissance que i'ay que ie ne sçaurois faire chose plus agreable à la Royne ma Mere; que vous deferer ce que ie*

C *ne voudrois faire pour aucun autre. Le Sieur du Meau vous asseurera de ma bonne santé. Ie vous prie d'auoir soin de la vostre qui m'est tres-chere, & vous asseure qu'il n'y a Frere au monde qui fasse plus d'estat d'vne Sœur que ie fais de vous, Madame ma Sœur; Vostre affectionné Frere LOVYS. Au camp deuant la Rochelle, ce dernier Nouembre mil six cens vingt-sept.* Lettre de sa Maiesté à la Royne de la grande Bretagne.

Outre ce grand tesmoignage de la bonté du Roy Tres-Chrestien, sa Maiesté renuoya aussi tous les Capitaines & soldats Anglois prisonniers, & fist payer de son Espargne la rançon à ceux qui les auoient pris. Ce qui conuia le Roy de la grande Bretagne à faire de sa part vn bon traitement à quelques François que le Duc de Buckingham emmena prisonniers en Angleterre. Il les receut tous fort humainement, & fut tres-aise de les voir: comme aussi la Royne sa femme, laquelle ils saluerent, & se contenterent fort des demonstrations de bienueillance qu'elle leur fist tant qu'ils demeurerent en Angleterre. Prisonniers François humainement traitez par le Roy d'Angleterre.

XXII.

D Apres donc que le Roy de France eut ainsi fait leuer le siege que les Anglois auoiét mis deuant la Citadelle de S. Martin, & qu'il les eut entierement chassez de toute l'Isle de Ré, il conuertit toutes ses forces tant de la mer que de terre, pour contraindre les habitans de la Rochelle à se departir de leur rebellion; & r'entrer en l'obeyssance deuë à sa Maiesté: & fist mesme commencer vne Digue de pierre dans la mer, pour empescher qu'aucun secours n'y peust entrer: mais eux au contraire s'opiniastrans en leurs mauuais desseins rechercherent toutes sortes de moyens & de secours pour s'y pouuoir maintenir. Car au commencement de l'année mille six cens vingt-huict ils enuoyerent des deputez vers Charles Roy de la grande Bretagne, pour l'exciter derechef à entreprendre leur defense & protection. Ce qui leur succeda tellement, que le vingt-huictiesme iour de Ianuier sa Maiesté fist le Traité suiuant auec eux au nom des Maire, Escheuins, Pairs, Bourgeois, & habitans de la Rochelle. La Rochelle assiegée & pressée par le Roy d'Angleterre. 1628.

„ Les Deputez munis de bons & amples pouuoirs s'estans presentez à sa Serenissime Maiesté, & l'ayans tres-humblement suppliée de vouloir prendre & receuoir „ ceux de ladite Ville sous sa protection & sauuegarde, & leur en faire sentir les ef- Traité des Rochelois auec le Roy d'Angleterre.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

fers pour vne assistance digne de sa Maiesté, au moyen de laquelle ils puissent estre « deliurez de l'oppression, laquelle ils souffrent maintenant, & estre tenus en la bon- « ne grace de leur Prince & Roy Tres-Chrestien : Sa Maiesté s'inclinant fauorable- « ment à cette requeste, leur a accordé ladite protection, & en ont esté stipulées reci- « proquement les conditions qui s'ensuiuent. A

I. Quant ausdits de la Rochelle qu'ils presteront tout aide & faueur à eux possible pour l'auancement & heureux succés des armes de sa Maiesté, en equippant le plus de vaisseaux de guerre qu'il leur sera possible, pour fauoriser l'execution de ses armes de mer, en luy fournissant des Pilotes experimentez pour ce qui est des costes qui leur seront voisines, & les embouchures des riuieres, en preuoyant à ce que ceux, ausquels sa Maiesté en pourra donner ordre, trouuent en leur liure des magasins & lieux propres pour faire vne estape, & toutes sortes de prouisions s'il est iugé à propos, & reçoiuent les vaisseaux que le mauuais temps contraindra de relascher vers eux, ou qui seront portez par quelqu'autre necessité ; & en cas mesme que l'armée de sa Maiesté se trouuast pressée, luy donnent retraite & abry, & pouruoient à sa seureté.

II. Que lesdits de la Rochelle ne presteront l'oreille à aucun accommodement particulier, & n'entendront à Traité quelconque de paix, sinon de gré & entier consentement de sa Maiesté Serenissime. B

III. Que s'il aduient apres qu'il se fist quelque entreprise de la part de la France sur les Estats de sa Serenissime Maiesté, au subiet de ladite assistance, laquelle presentement elle promet : lesdits Rochelois se declareront à sa faueur, & diuertiront de tout leur pouuoir les desseins que l'on auroit à son preiudice.

IV. Quant à sa Serenissime Maiesté, elle leur promet en parole de Roy de les secourir à ses propres frais & despens, tant par mer que par terre, selon sa puissance Royale, iusques à ce qu'elle les ait liberez des forts, qui sont tant à l'Isle de Ré, qu'és enuirons de leur Ville, & leur aye moyenné la paix.

V. Que pour cét effet dés à present elle fera armer puissamment, pour à ce printemps executer quelque chose digne de sa Maiesté, moyennant quoy les desseins qu'on a contre la Ville puissent estre diuertis, & les trouppes qui les pressent soient obligées de leur donner du relasche, iusques à ce en fin que par l'heureux succez qu'il plaira à Dieu leur donner à son armée elle en soit entierement liberée. C

VI. Que sa Maiesté durant tout le temps que la guerre continuera, assistera ladite Ville d'vn tel nombre de soldats, qu'elle iugera en estre de besoin pour la garder lesdits soldats soldoyez par sa Maiesté.

VII. Que sa Maiesté permettra tant à ses subiets qu'aux habitans de ladite Ville, de charger en tous ses Estats toutes les prouisions desquelles elle aura besoin, & en fera expedier des Patentes authentiques, qui seront enuoyées à tous les ports & haures, afin qu'en vertu d'icelles sans autre plus particulier passeport, les marchands puissent faire librement leur achapt, & ne soient point troublez au transport.

VIII. Que dés à present sa Maiesté fera partir auec suffisant conuoy les bleds & autres prouisions, qui par son commandement se trouueront chargez, pour au plutost estre apportez à ladite Ville, & y estre debitez à prix honneste.

IX. Que pour soulager la pauureté de ladite Ville, & subuenir à ses plus pressantes necessitez, sa Maiesté permettra vne collecte en ses Estats, & dés à present establira l'ordre qui y est necessaire pour cela. D

X. Qu'ayant esté cy deuant compilé certains articles de Traité entre le Sieur Duc de Buckingham, son grand Admiral, & lesdits de la Rochelle, dont il auroit accordé les vns sous le bon plaisir de sa Maiesté, & remis les autres à vne plus particuliere conference, dés à present sa Maiesté agrée, & tient pour bons & valables, ceux que ledit Sieur Admiral auroit conuenus : & quant aux autres, qu'il les fera expedier au plutost, pour sur iceux donner ausdits de la Rochelle tout le iuste contentement qu'ils peuuent attendre.

XI. Et afin qu'en cas auenant que sa Maiesté prestast l'oreille cy-apres à quelqu'vn pour parler de paix auec le Roy Tres-Chrestien, lesdits de la Rochelle y seront appellez, & que nul Traité ne se conclura sans stipuler bien expressément leurs immunitez & priuileges, selon les memoires qu'il en fourniront. Sa Maiesté s'oblige en outre de leur garentir ledit Traité.

A XII. Quant à sa Serenissime Maiesté, meuë du soin & de l'affection qu'elle a tousiours eu pour les Eglises, & particulierement pour la Ville de la Rochelle, elle leur promet en foy & parole de Roy, de leur donner toute l'assistance conuenable, iusques à vne bonne & ferme paix.

Suiuant ces promesses que le Roy Charles donna aux Rochelois, & principalement pour l'assistance qu'il s'obligea leur faire par l'ordre d'vne collecte, ou leuée de deniers dans ses Estats, il conuoqua l'assemblée du Parlement d'Angleterre à Westmynster le xxvii. iour de Mars. Où il sembla au commencement que chacun voulust vnanimement conspirer pour donner toute sorte de contentement aux propositions de sa Maiesté. Mais ceux du troisiesme Ordre, sur qui se deuoit faire la collecte refuserent de contribuer aucun argent : colorans leur refus de diuerses plaintes qu'ils firent contre le Duc de Buckingham, & autres principaux Ministres de l'Estat d'Angleterre. Car voicy ce qui en fut lors escrit.

Conuocation du Parlement d'Angleterre.

B „ Iusques icy le but de la question principale des affaires consistoit en la confirmation & interpretation des droicts & priuileges que les Estats pretendoient par la rigueur des loix fondamentales, & de la grande charté. Et comme apres vne longue attente diuers differents assemblées tenuës de part & d'autre, le Roy desesperoit d'adoucir autrement la persistance opiniastre des Estats, qu'apres auoir consenty & souscrit à leurs demandes, il commanda aussi-tost que feux de ioye fussent faits par toute la ville, que toutes les cloches tant des Temples que des Tours sonnassent pour signe de resiouyssance : de sorte que toutes les ruës estoient remplies de ioye, de ieux, & d'applaudissemens. Et croyoit que toutes les affaires estoient terminées, que lesdits Estats n'auoient plus rien à alleguer, & se persuadoit que sans aucun delay & contradiction ils luy feroient le payement de l'argent promis. Mais estans les Estats du troisiesme Ordre retenus par leur vieille deffiance, se meffians que le consentemẽt du Roy ne fust que pour dissimuler, ne voulans experimenter la foy & l'intention de sa Maiesté ; ils reprirent leurs premieres plaintes touchant la mauuaise administration des affaires, alleguans & intentans quantité

Plaintes du tiers Ordre contre le Duc de Buckingham, & autres Ministres de l'Estat.

C „ de crimes contre Buckingham & autres Ministres, disans que leur administration estoit intolerable & pernicieuse à la Republique. Et pource demandoiẽt qu'on eust à proceder contr'eux, & pour reduire en meilleur ordre l'administration de la Republique, & oster les abus qui y estoient, ils fussent priuez par le Roy & son Conseil de toutes charges & dignitez, desquelles ils estoient indignes & incapables : que l'administration du Royaume fust reformée selon les loix anciennes, & qu'en leurs places fussent mises des personnes affectionnées au bien public, & preferées à eux. Car iaçoit que le Roy ait confirmé les priuileges aux Estats, & par consequent vouloit qu'ils en iouyssent, veu qu'autrement la concession & confirmation d'iceux seroit vaine, sans fruit, & sans profit. Pour ce subiet sa Maiesté esperoit & se confioit qu'il ne seroit pris en mauuaise part, s'il disoient que lesdits Estats estoient obligez de satisfaire à sa Maiesté & au Royaume, par le lien des priuileges & des droicts de la conscience & de la Religion, & d'establir & entretenir de mieux en mieux le profit & l'honneur de sadite Maiesté. Mais au contraire ils ont produit des articles, griefs & plaintes, pour diuertir cette satisfaction.

„ Premierement qu'on auoit fait, & se faisoit tous les iours des innouations au fait

D „ de la Religion, & qu'on n'auoit soin d'icelle comme il conuenoit auoir. Que l'Arminianisme y estoit introduit & fomenté, & qu'on estoit paruenu iusques-là, que Nelle Euesque de Durham, & vn autre nommé Lodus, estoient stipulateurs & defenseurs de cette nouuelle doctrine & que par la faueur de Buckingham ils estoient paruenus à cette nouuelle auctorité. Secondement, d'vne autre innouation faite és affaires politiques. Qu'on auoit commencé des leuées d'argent, imposé des subsides sur les subiets, & les auoit on extorquez d'eux auec menaces. Qu'on auoit fait des enroolemens de gens de guerre estrangers tant de pied que de cheual, contre les loix & coustumes du Royaume, destinez pour introduire audit Royaume l'oppression & la contrainte. Que plus de deux mille canons en auoient esté diuertis & vendus aux Prouinces estrangeres. Qu'en suite de cela les commerces estoient descheus & deschoient iournellement de plus en plus. Que la liberté & le domaine de la grande mer estoit fort diminué, que le nombre des Nauires se perdoit, & que depuis vn an plus de deux cens Vaisseaux auoient esté

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

rauis à la seule Angleterre. Que les Offices & dignitez s'acqueroient par brigues & « argent que les gens de bien en estoient exclus, & qu'il n'y auoit que les creatures & « esclaues des passans de Buckingham qui y estoient esleuez & promeus. Que ledit « Buckingham possedoit plus de charges & offices à la fois luy seul, qu'aucun autre « fauory en nul temps ait possedé en la Republique : & que sa puissance transcen- « dante (qu'ils appellent) estoit incapable de telles dignitez & de l'administration « des affaires. Que son imprudence estoit cause de tous les maux qui se sont faits tant « dedans que dehors le Royaume. Ce qui alloit au mespris extresme des conseils de « la posterité, de l'honneur & reputation du Roy, & de la Nation Angloise. Que la « Republique Chrestienne estoit pour luy foulée aux pieds. Que toutes ses entrepri- « ses auoient esté finistres & malheureuses. Toutes lesquelles choses, & plusieurs au- « tres, ayans esté remonstrées par lesdits Estats, le Roy s'en trouua grandement in- « digné : & ayant blasmé l'insolence desdits Estats, & reproché l'impuissance de « leur courage, dist qu'il auoit peine de croire qu'ils fussent si perdus de sens, si in- « grats & temeraires, qu'apres auoir impetré de sa Maiesté ce qu'ils auoient voulu, ils « fussent à present si osez que de renouueller les vieilles playes & cicatrices passées. « Qu'il verroit leurs plaintes & demandes, & y feroit response ainsi qu'elles le meri- « teroient.

Armee nauale Angloise au secours des Rochelois.

Cependant les assiegez de la Rochelle obstinez en leur rebellion presserent telle- ment l'assistance qui leur auoit esté promise, que le Roy d'Angleterre fist equipper derechef vne puissante armée nauale en leur faueur, de laquelle il bailla le com- mandement au Comte d'Ambiq. Elle estoit composée de quatre grands vaisseaux qu'ils appellent Ramberges, de quatre cens tonneaux chacun : de sept vaisseaux de guerre qu'ils nomment Charbonniers, de cent à six vingts tonneaux : de vingt au- tres vaisseaux, de quatre-vingts à cent tonneaux, chargez de viures, & auec iceux quelques bruleaux : de vingt barques ou petits bateaux plats, de vingt-cinq, trente, & quarante tonneaux, chargez aussi de viures & de feux. Cette flotte arriua le Ieudy vnziesme de May vers la Rochelle, & parut sur les quatre à cinq heures du soir, à demie lieuë de la pointe de Coreille, auec intention de ietter du secours tant de vi- ures que d'hommes dans la place. Mais le succés en fut tout autre que les Rochelois ne se promettoient. Incontinent qu'elle fut descouuerte & apperceuë, le Cardinal de Richelieu, qui veilloit à la conduite du siege, enuoya promptement vers le Roy, pour luy en donner aduis. Il estoit lors à Surgeres, & sur la nouuelle monta à cheual pour se rendre en son camp. Où estant arriué la mesme nuict, il enuoya recognoistre la flotte ennemie à la portée du mousquet, à la rade de Chef de Baye : lieu auquel sa Maiesté auoit fait faire vne batterie de neuf canons, qui endommagerent fort les vaisseaux Anglois, & entr'autres celuy d'vn Colonel, qui y fut tué auec plusieurs des siens. Et dés le lendemain le Roy assisté de ses Generaux & Capitaines de marine donna l'ordre qu'il desiroit qu'on obseruast, en cas que les ennemis voulussent venir au combat.

Fit saluée & mal traitée par le Canon.

Anglois seiournent huict iours à la veuë de la Rochelle sans rien faire.

La flote des Anglois demeura huict iours entiers à cette rade à la veuë de la Ro- chelle. Pendant lequel temps se passa le gros d'eau du plain de la Lune tousiours sui- ny d'vn vent si fort & fauorable pour eux, qu'ils ne le pouuoient souhaitter meilleur pour l'execution de leur entreprise. D'où vint que la nuict du Dimanche quatorzié- me venant au Lundy, ils trouuerent moyen de faire couler vne chaloupe, en laquel- le estoient trois ou quatre hommes, dont l'vn estoit le Capitaine Breignault Ro- chelois & deux Rameurs : qui se meslant parmy les vaisseaux du Roy feignoit de chercher vne galiote, & par cette surprise eschappa, & alla dans la Rochelle donner aduis de leur arriuée. Tout aussi-tost on veid les Rochelois arborer trois Enseignes, l'vne rouge, les deux autres blanche & bleuë, faire des signals de feu au haut de leurs Tours, & tirer des canonades d'allegresse. Ils auoient donné asseurance aux Anglois, que de leur part ils iroient au trauers de la Digue & de l'armée du Roy, pour fauori- ser l'entrée du secours.

Rochelois aduertis de leur arriuée.

Le seiziesme iour de May les Anglois s'appareillerent, enuiron les deux heures apres midy : & croyoit-on qu'ils d'eussent donner, & tenter le passage. Mais le vent se changeant leur fist aussi changer de dessein. Neantmoins le Roy voyant leur po- sture, mist son armée en ordre de combatre, laquelle se trouua renforcée durant ce temps de quantité de volontaires, qui de toutes parts y coururent se mettans parmy

A l'Infanterie, & dans les vaisseaux de sa Maiesté. Le Ieudy dix-huictiesme les Anglois s'approcherent à la portée du canon, tournerent les costez de leurs vaisseaux, & tirerent force canonnades, comme aussi firent ceux de la Rochelle de toutes parts contre quelques vaisseaux du Roy, qui les ayant veu appareiller se mirent en deuoir de les escarmoucher. Mais leurs Ramberges n'ayans peu entrer dans le canal, pour ce qu'il n'y auoit pas assez de fonds, tous les autres qui y entrerent furent si viuement accueillis & combattus, que les Anglois recognurẽt par leurs yeux propres que ceux de la Rochelle les auoient trompez en la facilité qu'ils leur auoient figurée d'entrer en leur port. Car ils rencontrerent le canal tellement fermé par les vaisseaux du Roy remplis d'Infanterie, & de Noblesse volontaire, qu'il leur eut fallu franchir trois estacades: deux de vaisseaux flotans amarez auec les ancres, & liez de gros cables les vns aux autres: plusieurs vaisseaux remplis de maçonnerie enfoncez, & autres machines qui embarassoient le trauers du canal: & la Digue de pierre: & essuyer les coups de canon des batteries qui estoient aux Forts, & sur les deux bords. Ce qui leur B fist bien iuger, qu'il n'y auoit aucune apparence d'y rentrer d'auantage le passage, & que d'ailleurs auant que d'arriuer à ces estacades, il y auoit bon nombre de vaisseaux de guerre à combattre, outre quantité de barques armées aussi de gens de guerre, & de volontaires, qui estoient du costé de la Rochelle. Par ainsi ayant recognu l'impossibilité de l'entreprise ils declarerent aux Deputez de la Rochelle qu'ils ne pouuoiẽt essayer de passer sans se perdre, & qu'ils n'auoient autre ordre que de conduire & escorter les vaisseaux chargez de viures iusques à la veuë de la Ville, selon qu'ils auoiẽt demandé, remettans aux assiegez de les y venir prendre. Dequoy les Deputez trouuans encore l'execution plus difficile, les Anglois sans s'arrester à leurs instantes prieres & larmes, apres leur auoir reproché, & tesmoigné leur ressentiment de la mauuaise foy, dont ils auoient vsé enuers le Roy d'Angleterre l'engageans à vne entreprise si difficile, leuerent l'ancre la nuict d'entre les dix-huict & dix-neufiesme May, & se retirerent par le pertuis d'Antioche.

Anglois mal menez & endommagez par le canon du Roy.

Difficulté grande du passage à la Rochelle.

Anglois se retirent sans passer ny tenter dauantage le passage.

Auant que de partir ils enuoyerent vn Bruleau auec sept hommes ingenieurs, & des artifices de feu en forme de petards, qu'ils esperoient porter dans l'eau dés le premier heurt que feroit le bruleau, & auoient vne petite barque pour se retirer. Mais il C arriua que l'artifice ioüa plustost qu'ils ne pensoient, lequel fist brusler le vaisseau & les hommes dans l'eau.

Bruleau des Anglois perdu de soy mesme.

Le Cheualier de Guitault leur print aussi vn vaisseau Anglois chargé de viures & munitions prisez à plus de dix mille escus, dont le Roy luy fist vn don. Il y auoit dedans quelques Marchands Bretons, que le Capitaine Braignauld Admiral des Rochelois auoit pris à leur arriuée en l'Isle d'Aix. Lesquels estant menez au Roy, & interrogez dirent, Qu'ils auoient veu fort disputer les Anglois & les Rochelois. Que les Anglois disoient n'auoir autre commission de leur Roy, que d'escorter les viures iusques à Chef de Baye, & de ne combattre s'ils n'estoient attaquez. Que Feron & Braignauld, deux Capitaines Rochelois, auoient disputé long temps sur le moyen de forcer la pallissade. Que Braignauld vouloit donner & hazarder sa vie; mais que Feron remonstroit l'espesse forest des Nauires du Roy dans la Digue, & qu'il n'auoit pas six vieux Bruleaux. Que l'armée de sa Maiesté estoit disposée & resoluë de mourir, ou d'empescher leur entrée. Ce qui les fist conclurre à s'en reD tourner.

Autre vaisseau chargé de viures & de munitions pris.

Apres donc que les Anglois eurent esté ainsi contraints de se retirer, on esperoit en France que les Rochelois se submettroient à quelque composition, & imploreroient la misericorde du Roy. A quoy il sembloit que la disette & necessité de viures qui commençoit à estre fort grande en leur Ville, les feroit resoudre. Mais leurs Deputez, qui residoient auprés du Roy de la grand'Bretagne, auec le Sieur de Soubize, leur firent esperer par Lettres, que sa Maiesté leur renuoyeroit en bref vn autre plus puissant secours, & que le Duc de Buckingham en prendroit la conduite. Ce qui les opiniastra à tenir encore, bien que l'execution ne peut pas en estre si prompte. Car le Duc se trouua lors assez empesché à demesler les plaintes, que ceux du Parlement d'Angleterre continuerent de proposer contre luy. Voicy les principales, qui furent presentées au Roy le quinziesme iour de Iuin.

Les Rochelois s'opiniastrent sur l'esperance d'vn autre secours d'Angleterre.

Plaintes & griefs que ceux du Parlement d'Angleterre font au Roy.

I. Que selon toute apparence tous les desseins publics & secrets alloient là, à ce que la vraye Religion fust supplantée. Car premierement les principaux offices &

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

charges estoient donnez aux Papistes(ainsi nomment-ils les Catholiques en Angleterre)contre les Ordonnances expresses du Royaume. L'on publioit des mandemens A par lesquels il estoit defendu que l'on ne procedast contre les Papistes, qui contreuenoient à ce qui estoit prescrit par les Ordonnances. Par cette grande tolerance, le nombre, le pouuoir, & l'insolence en prenoit le dessus par tout le Royaume. La Messe estoit celebrée publiquement és villes & faux-bourgs du pays: l'Arminianisme puissamment introduit & fauorisé, la ieunesse debauchée, les Liures des Arminiens imprimez & vendus publiquement auec approbation: & entre les Patrons & Protecteurs de l'Arminianisme estoient le Docteur Neal Euesque de Winchestre, & le Docteur La de Euesque de Bathe. La Papalité (ou Religion Catholique) estoit specialement soufferte par toute l'Irlande, plusieurs Monasteres de Religieux & Religieuses erigez, & la Messe dite en public & auec liberté à Dublin. Et l'on descouuroit tous les iours des collusions & conspirations dangereuses auec les Papistes dont le Royaume estoit reduit en vn tres-grand danger.

II. Que le changement inoüy au gouuernement Politique molestoit grandement les subiects, principalement de ce que par des moyens non accoustumez on B tiroit de l'argent d'eux. Que l'on les emprisonnoit, & que par tout on vsoit de violence en leur endroit.

III. Qu'à certains gens de guerre qui n'estoient à la solde du pays, on donnoit quartier és ports de mer, dont ils se pouuoient facilement rendre les maistres: & leurs personnes, quoy que suspectes, estoient establies és charges de Gouuerneurs & Officiers.

IV. Que l'on leuoit de la Cauallerie Alemãde au dommage perpetuel de la Nation Angloise, & qu'on la vouloit introduire au Royaume, comme si ladite nation ne se pouuoit defendre & son Roy dans son propre nid: outre que tels oyseaux de proye de pays estrange n'estoient sans suspicion.

V. Qu'vn Parlement estoit dissous & se rompoit l'vn apres l'autre, & cependant on vsoit de moyens & de voyes non accoustumées contre la liberté des Estats. On se comportoit autrement qu'il n'auoit esté faict d'ancienneté, en ce qui concernoit les peages & imposts sur les marchandises. L'on continuoit le Duc de Buckingham C Lieutenant general autant en temps de paix qu'en temps de guerre. Plusieurs vaillans Seigneurs & Gentils-hommes estoient deposez de leurs charges sans cause: & au contraire d'autres qui estoient suspects, estoient receus en leur lieu, dont le peuple pleuroit amerement.

VI. Que les expeditions de guerre mal entreprises contre l'Espagne auoient eu mauuaise issuë. Le succez malheureux en l'Isle de Ré, & les fautes grossieres qui y auoient esté commises, tournoient à vn dommage perpetuel de toute la Nation Angloise: plus de six mille cinq cens vaillans soldats, Chefs, & Officiers, ayans perdu miserablement leur vie en ladite Isle. Et toutesfois on auoit persuadé au Roy que seulement y estoient demeurées peu de centaines de personnes: outre que la honte & le dommage en auoit cousté plus de trois millions d'escus.

VII. Que les forteresses du Royaume estoient toutes cheutes sans aucune reparation, & sans auoir fait aucun preparatif de guerre: ains que ce qui estoit auparauant en reserue auoit esté transferé çà & là, & vendu és arsenaux: voire mesme on auoit vendu la poudre à quelques particuliers pour seize talarts, laquelle le Roy auoit depuis rachetée cherement: de sorte que le Royaume estoit en effect detenu de toutes munitions de guerre. D

VIII. Que le commerce estoit decheu, à cause que l'Admirauté estoit mal ordonnée & administrée, & ne pourroit-on estimer combien és trois dernieres années le Royaume auoit souffert de dommages irreparables. Premierement, que l'on auoit perdu soixante dix-sept nauires, chacun de cent lasts: dont la fabriquation & l'armement estoient estimez à la valeur de soixante deux mille liures sterlins. Par apres, l'on auoit perdu cent trente nauires de la mesme grosseur, dont la fabrique & l'armement auoient cousté cent mille liures sterlins. Item cinquante autres nauires estimées à trente six mille sterlins, sans le plus grand nombre de moindres nauires que l'on ne pouuoit specifier.

IX. Pour ce qui concernoit les marchandises & richesses, qui auoient esté per-

A dues auec tels vaisseaux, cela ne se pouuoit exprimer, sans faire mention que l'Angleterre auoit perdu auec cela plusieurs matelots & gens de marine. Seulement les Marchands du pays, en Leuant, auoient souffert en vn an & demy plus de cent mille liures sterlins de dommage de la part des ennemis. Et tout cela prouenoit de ce que l on auoit eu esgard de retenir la Seigneurie de la mer, & se la vendiquer.

X. Que la negligence auoit esté si grande, que la petite ville de Dunquerque donnoit beaucoup d'affaires aux Anglois, & spolioit tous les iours les suiets de sorte que si l'on n'y remedioit d'vne autre façon, le commerce & finalement le Royaume iroient en ruine.

XI. Que tels dangereux & grands desordres estoient à imputer au Duc de Buckingham, lequel abusoit honteusement de l'auctorité du Roy. Et partant les Estats prioient sa Maiesté de prendre les affaires à cœur, leur donner autre forme, & ne point souffrir que le Royaume perist totalement par des actions qui ne se pouuoient excuser.

B Tant de plaintes n'auançoient point le secours attendu par les Rochelois, encore qu'il fust poursuiuy auec grandes instances par leurs Deputez. Mais en fin apres que le Parlement eut accordé au Roy d'Angleterre vne partie des subsides qu'il demandoit, & que sa Maiesté pour luy donner quelque contentement eut publié vne nouuelle Declaration contre les Catholiques Anglois il fut resolu que l'armée s'embarqueroit. Le Duc de Buckingham sollicité par le Sieur de Soubise, & par les mesmes deputez, promist aussi d'en prendre la conduite & de mourir au combat, ou entrer dans la Rochelle. Dequoy l'on fist donner aduis aux assiegez, qui en tesmoignerent vne grande resiouyssance par les flambeaux qu'ils allumerent sur les remparts & tours de la ville. Neantmoins l'accident qui suruint au Duc de Buckingham retarda encore le partement des vaisseaux. Car estant à son logis à niche il y fut tué, la Vigile de Sainct Barthelemy, en la presence du Sieur de Soubise, des Deputez, & d'autres François reuoltez: qui coururent aussi fortune d'estre tuez, sur ce que le meurtrier, s'estant euadé, les domestiques du Duc crierent hautement, que les François auoient assassiné leur maistre, & qu'il les falloit tous mettre à mort, sans en espargner aucun. Mais il se trouua que l'assassin estoit vn Anglois appellé

Autre armée nauale embarquée pour venir au secours des Rochelois.

Mort du Duc de Buckingham.

C Iean Felton, & qu'il auoit eu la Lieutenance d'vne Compagnie en l'armée. Quelques-vns ont escrit, que ce iour-là le Duc estoit vestu à la Françoise prest à s'embarquer, & que le Comte de Suffolc grand Chambellan de la Royne allant prendre congé de luy sur les trois heures apres midy, comme ils furent sortis de la chambre ensemblement & se faisoient des compliments l'vn à l'autre, le meurtrier se seruit de l'occasion si à propos, que par dessus le Comte il donna vn coup au Duc au dessous du cœur, & laissa le cousteau dans le corps, se retira promptement dans le iardin. Alors Buckingham porta la main au cousteau, & le retira disant, *Ha! chien tu me tue.* Puis il voulut courir apres Felton, lequel il cognoissoit. Mais si tost qu'il eut retiré le cousteau de la playe il tomba mort. Et Felton entendant que l'on crioit que les François auoient tué Buckingham, & qu'il les falloit tous mettre à mort, il retourna du iardin, entra à la cuisine, & là dist hautement ces paroles: *On dist que c'est vn François qui a tué le Duc, mais c'est vn Anglois, qui est moy, & y faict faire le cousteau expres à Pothere: ce cousteau a le manche blanc. I'ay mis vn billet à mon cha-*
D *peau, afin que si i'eusse esté tué, on veist que c'estoit moy qui auoit faict le coup.* Mais voicy la Lettre qu'vn Milord Anglois, qui estoit present à ceste mort escriuit à vn de ses amis.

MONSIEVR, *Auiourd'huy entre neuf à dix heures du matin, le Noble Duc de Buckingham sortant d'vne chambre & passant par vne salle pour monter en carrosse, & aller voir le Roy, accompagné de plusieurs Seigneurs Colounels Capitaines, & autres de sa suitte, a esté blessé par vn nommé Felton autre-fois Lieutenant en ceste armée, d'vn coup qui luy perçant le poulmon est entré dans le cœur. Ayant receu le coup il ne dist autre chose que,* Vilain: *retira le poignard de sa playe, s'auançant deux ou trois pas, vers le traistre, & tombant contre vne table fut soustenu de la compagnie. Mais tout aussi-tost le sang sortit tant de sa playe que de sa bouche en si grande quantite, que ce noble & grand personnage perdit l'halaine & la vie. Vous vous pouuez aisement figurer quelles clameurs remplirent alors tout le logis & les places d'alentour, tant par les Officiers que par les soldats, craignans*

Lettre d'vn Milord d'Angleterre touchant la mort du Duc de Buckingham.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

que ceste perte deust causer leur ruine entiere. Toute la compagnie empeschée du corps blessé, le meurtrier passa la presse sans estre remarqué ny suiny tellement qu'ignorans où il estoit, & qu'il estoit, les vns coururent garder les portes, & les autres sur les remparts. Cependant le vilain estoit dans la cuisine du mesme logis, & entendant crier par quelques Capitaines & Gentils-hommes, Où est le meurtrier? où est le vilain? *il sortit audacieusement l'espée au poing, & leur dist?* C'est moy, me voicy. *Surquoy quelques-vns coururent vistement sur luy pour le tuer. Mais Monsieur Thomas Bortom, moy, & autres fismes de sorte qu'auec beaucoup de peine le sauuasmes de leurs mains: & par ordre de Monseigneur Carleton nous le gardasmes iusques à ce qu'auec vne garde de mousquetaires nous le menasmes chez le Gouuerneur qui nous en deschargea. Là Messeigneurs de Lancy & de Carleton, auec Monsieur le Secretaire Cooche, l'examinerent, dont ie ne sçay encore rien. Seulement luy fis-ie vne question estant en nostre garde, où il me respondit qu'il estoit de la Religion reformée, adioustant d'estre aucunement mescontent, pour n'estre point payé de huict cens liures tournois, qui luy estoient deuës. Que la Compagnie, dont il auoit esté Lieutenant, ayant esté vacante par deux fois, auoit esté donnée à vn autre. Neantmoins que cecy ne l'a porté à ceste resolution. Mais qu'ayant leu la remonstrance du Parlement, il a pensé rendre ce signalé seruice à sa patrie en tuant ledict Duc; & que demain l'on prieroit pour luy à Londres. Ie luy demanday en quelle Eglise. Il me respondit: En celle-là qui est aupres de la Fontaine de Fleetstrete. Mais voyant que cecy luy eschappoit de telle sorte, ie n'ay pas voulu permettre qu'on le questionnast dauantage, pensant estre plus seant que lesdits Seigneurs l'examinassent, pour sçauoir si quelque autre l'auoit excité & poussé à faire cette action tant impie. Mais pour retourner aux premiers cris, la Duchesse & la Comtesse d'Anglesey estants dans vne chambre haute au mesme logis coururent vistement dans vne gallerie sur ladite salle, d'où la Duchesse pouuoit voir le sang coulant en terre du cœur de son cher Seigneur. Helas! pauure Dame, iamais ie n'ouy tels esbahissements ny detresses, & espere de ne les reuoir oncques. Les larmes que sa Maiesté respandit à cause de ceste perte tesmoignent assez l'excez du desplaisir qu'elle en receut, auec quoy ie finis ceste action tragique & malheureuse.*

Neantmoins ceste mort du Duc de Buckingham, ny le desplaisir que le Roy Charles en receut, ne rompirent pas le depart de l'armée que sa Maiesté auoit promis d'enuoyer au secours des Rochelois: bien qu'elle en fut retardée encore pour quelque temps. Car en fin la flotte Angloise sortit du port de Plemouth le dix-septiesme iour de Septembre, pour commencer à faire voile: Elle estoit composée de cent quarante vaisseaux, & de six mille hommes de guerre, sans les matelots, mariniers, & autres gens de mer. Il y auoit trois vaisseaux murez, & autres vaisseaux pleins de fumier, dans lesquels ils deuoient mettre le feu, pour empescher par la fumée ceux qui s'opposeroient à eux, de les combattre. Le Sieur de Soubize, & le Comte de Laual, auec tous les Rochelois & les François qui estoient en Angleterre faisoient l'auantgarde de l'armée. Les vaisseaux, où estoient les viures pour le rauictuaillement de la Rochelle, les suiuoient. Et apres cela venoit le corps de l'armée conduite par le Comte d'Ambicq, qui en estoit General. Elle arriua vers Olonne le Ieudy vingt-huictiesme au soir, & dés la mesme nuict le Cardinal de Richelieu en ayant eu aduis, depescha à l'instant vn Courrier au Roy qui estoit à Surgeres pour luy en donner la nouuelle. Le Roy se fist habiller promptement, monta à cheual, & fut à Estré: où apres auoir disné il alla à Laleu recognoistre l'ennemy. Et prenant là son quartier, six Compagnies du Regiment furent commandées de s'y rendre pour garder: Il fist de plus aduertir les Volontaires, qui s'estoient escartez de son armée de reuenir promptement: donna l'ordre à faire r'entrer les soldats dans les batteaux & mist vn grand soin tant à disposer son armée par mer & par terre, qu'à dresser les batteries & pointer les canons.

Armée naale Angloise composée de 140. vaisseaux.

Arriue vers Olonne.

Le Vendredy 29. Iour de Septembre la flote Angloise se mouilla l'ancre vis à vis de Sainct Martin de Ré, où elle demeura iusques au Samedy 30. apres midy. Auquel temps vne partie d'icelle vint par la mer saunage, & s'auança enuiron trois heures deuant, pour attirer les François au combat, lesquels se moquans d'eux demeurerent fermes. L'autre partie commença d'approcher à quatre heures au soir, auec vent & marée,

Vient ancrer vis à vis de S. Martin de Ré, & s'approche petit à petit.

A marée. Tout le corps de leur armée s'estant ioint, ils prirent leur poste à la Rade de Chef de Baye, sans qu'il y eut autre effect, sinon trente coups de canon, que le Roy, qui estoit aux batteries en personne, leur fit tirer à l'abord. Quantité de petites galiotes les allerent souuent prouoquer au combat, se tirans plusieurs coups de canon de part & d'autre. Et les Rochelois en ce iour là firent aussi paroistre vne grande resjouyssance, en deployant leurs estendars.

La nuict du Dimanche au Lundy les Anglois enuoyerent dix ou douze petards flottans, pour brusler les vaisseaux du Roy. Les corps de ces petards estoit de fer blāc plein de poudre, qui flottoit sur vne piece de bois de sauls, au trauers de laquelle il y auoit vn ressort, qui rencontrant vn vaisseau débondoit, & faisoit iouër le petard. Vn d'iceux rencontrant la bouée d'vn des vaisseaux du Roy, elle luy fit faire son effect, qui ne fut autre que de ietter force eau dans le vaisseau. Tous les autres furent pris nageans sur leau sans faire mal.

Petards flottans enuoyez par les Anglois, pour brusler les vaisseaux du Roy sans effet.

B Le Lundy deuxiesme iour d'Octobre, il fut tiré des batteries du Roy quantité de coups de canon sur l'armée Angloise, qui demeuroit tousiours en branle. Plusieurs iugeoient qu'elle s'en retournoient dés ce iour-là sans rien faire, à cause qu'il n'estoit pas en sa puissance d'arriuer iusqu'à la Digue. D'autres aussi croyoient qu'elle descendroit en terre à la faueur de son canon. Et sur cette croyance tous ceux de l'armée du Roy, qui n'estoient point de garde, furent ordonnez pour garder & defendre les costes & les bords de la mer. Sa Maiesté assistée de bon nombre de Noblesse & de Volontaires, auec les Regimens du quartier de Laleu, conseruoit les costes de la pointe de Chef de Baye, le Duc d'Engoulesme & le Mareschal de Schomberg gardoient la pointe de Coreille, & la Caualerie legere & Gens d'armes du Roy, commandez par le Duc de la Trimouille & le Comte d'Ales, y deuoient soustenir l'Infanterie.

Le Mardy troisiesme à quatre heures du matin les Anglois ayans le vent propre mirent les voiles, s'appareillerent & approcherent de l'armée du Roy. Ce qui fit sonner l'alarme par tout le camp, & rendre toutes les compagnies tant de cheual que C de pied chacune en son ordre. A six heures le combat commença, où il fut tiré plus de cinq mille coups de canon de part & d'autre, & dura plus de trois heures & demie. Tous les vaisseaux du Roy y firent tres-bien, & quoy que les Anglois eussent tout l'auantage du vent, neantmoins ils y receurent beaucoup de perte. Car vne de leurs Remberges fut demontée, & contrainte de se retirer en l'Isle de Loye pour se raccommoder. Ils perdirent aussi vn Bruleau, qui estoit vn vaisseau de quarante tonneaux & deux barques qui leur furent prises.

Les Anglois approchent & combattent.

Mais y reçoiuent grande perte & dommage.

Le lendemain à six heures & demye du matin ils commencerent à tirer, mais sans s'approcher plus prez de l'armée du Roy que le iour precedent. Le tintamarre des canons d'vne part & d'autre dura quatre heures. Pendant lequel ils enuoyerent neuf Bruleaux, qu'ils firent suiure par deux vaisseaux, afin que la fumée d'iceux les couurist & que delà ils peussent tirer quelque auantage pour combatre. Mais il y eut de petites barques du Roy, qui allerent au deuant, les accrocherent auec des cables, & en detournerent l'effet, essuyans toutes les canonnades des Anglois, sans receuoir de leur costé aucun dommage. En vn mot les canons tant de Chef de Baye que de la pointe de Coreille estonnerent tellement ceste flotte ennemie que dés le mesme D iour apres midy elle mist les voilles, & se retira à la Rade, auec grande honte & cōfusion, laissant les Rochelois en vn extreme desespoir, lequel fut encore augmenté par vne tempeste qui suruint en suite si fascheuse, que les Anglois furent contraints de prendre le large, & s'escarter, cherchans l'abry du vent.

Recommencent le combat, mais de oio.

Enuoyent neuf Bruleaux qu'ils per leut sans rien effectuer.

Sont contraints de se retirer honteusement.

Quelques iours apres il y eut cessation d'armes accordée pour quinze iours entre le Roy & les mesmes Anglois. Pendant laquelle le Cheualier de Montaigu vint trouuer le Roy de la part du Roy d'Angleterre son Maistre, & declara qu'il estoit enuoyé pour prier sa Maiesté de receuoir les Rochelois à l'obeyssance qu'ils luy deuoient, leur permettre la liberté de conscience, pardonner au Sieur de Soubise & au Comte de Laual, & donner quartier à la garnison Angloise qui estoit dans la Rochelle. Mais il luy fut respondu. Que pour les Rochelois subiets du Roy il n'estoit pas necessaire que le Roy de la grande Bretagne s'entremist pour leur faire obtenir pardon: Sa Maiesté sçachant assez comme elle se deuoit comporter enuers eux &, Que pour la garnison Angloise elle receuroit pareil traictement que l'on feroit

Cessation d'armes entre le Roy & les Anglois.

Le Cheualier de Montaigu Anglois vers le Roy, pour traiter de paix

CHARLES I. ANS DE IESUS-CHRIST. 1628.

aux François detenus par les Anglois. Au reste il fut fauorablement receu & bien traité. On luy fit voir les forts du camp, les Batteries, la Digue, les Palissades, & l'embaras des vaisseaux qui occupoient le Canal. Apres cela il repassa en Angleterre vers le Roy son Maistre, pour le porter à quelque accommodement de paix. A

Repasse en Angl.

Durant cette mesme cessation d'armes quantité de Seigneurs Anglois vinrent voir l'armée du Roy, comme aussi plusieurs François allerent voir celle des Anglois. Mais il y eut lors quelques vaisseaux Anglois qui parurent en la riuiere de la Charente, firent descente au port de la Roche, & mirent le feu dans des batteaux & magazins de foin. Dequoy l'on fit plainte au General de l'armée Angloise, qui toutesfois s'en excusa, disant que ce n'estoient point de ses gens, ains des Pirates Rochelois, lesquels il falloit punir, si on les pouuoit prendre.

Plainte faite contre les Anglois.

Tant y a qu'apres la cessation susdite expirée les Anglois reuinrent au combat, qui se donna le Lundy vingt-troisiesme iour d'Octobre, & dura plus de deux heures. Mais ce fut sans oser approcher, & pour ce les François ne prirent point l'alarme, ny ne renforcerent la garde en aucune façon. D'où vint qu'en fin les Rochelois, qui estoient en cette armée Angloise recognoissans l'impossibilité de pouuoir secourir les assiegez, ils resolurent de venir se ietter aux pieds du Roy, & implorer sa misericorde pour ceux qui estoient hors la ville. A cet effet ils deputerent quatre d'entre eux, deux desquels, assauoir Baignault & vn autre, demeurent en ostage au bord de l'Admiral du Roy, & les deux autres, qui furent le Ministre Vincent & Gobert vinrent le Ieudy vingt-sixiesme trouuer le Cardinal de Richelieu à la Sauzaye. La harangue qu'ils luy firent fut vne supplication de vouloir implorer pour eux la grace & misericorde du Roy. Le Cardinal leur respondit, Qu'il en parleroit à sa Majesté, & commanda qu'ils fussent bien traitez & mis en vn lieu à part, afin qu'ils ne communiquassent auec personne. Ensuite dequoy ils obtinrent leur pardon auant que les assiegez en peussent rien sçauoir. B

Les Rochelois qui estoient auec les Anglois demandét pardon.

& l'obtiennent.

D'autre costé lors que ceux de dedans la Rochelle se virent aussi hors d'esperance de pouuoir auoir aucun secours n'y par mer ny par terre, ils prirent resolution de tascher à appaiser la iuste colere du Roy, en implorant sa misericorde. Parquoy le 27. du mois le Sieur de Corbeuille Arnaut ayant donné aduis à sa Maiesté, qu'ils auoient desir de luy enuoyer des Deputez pour requerir sa grace, elle luy commanda de les mener vers le Cardinal de Richelieu à la Sauzaye. Ceux-cy furent enuiron trois heures à conferer auec luy, pendant quoy il leur dit, que leurs Confreres, qui estoient en l'armée Angloise auoient desia obtenu leur grace. Et comme ils ne le voulussent pas croire, le Cardinal leur repartit, qu'ils seroient bien estonnez s'ils les voyoient presentement, Alors Vincent & Gobert, qui du iour precedent estoient demeurez en son logis, leur furent presentez Ils s'embrasserent & carresserent, sans toutesfois leur estre permis de parler d'aucune affaire. Tout ce qu'ils firent, fut de monster de grands ressentimens de la douleur qu'ils auoient de leur misere, laquelle ils ne peurent exprimer que par des larmes Le mesme iour les vns s'en retournerent dans leurs vaisseaux & les autres dans la ville, pour faire rapport de ce que leur conseilla le Cardinal, auec promesse de s'employer de tout son pounoir pour leur faire ressentir la clemence du Roy. Ce qui fut cause que le lendemain iour de S. Simon & S. Iude ils reuinrent auec la resolution des Rochelois, & s'estans rendus derechef au logis du Cardinal, y conclurent auec luy le Traicté de la reduction de la ville en l'obeyssance du Roy. Bref le 29. ils allerent à Laleu demander grace & abolition à sa Maiesté, qui la leur octroya, ayant esgard à leur repentance, & la protestation qu'ils firent de viure à l'aduenir, comme ils estoient obligez par leur naissance. C

Deputez de la Rochelle vers le Ro.

Reduction de la ville en son obeyssance à la veuë des Anglois. D

Ainsi la flotte Angloise veid auec sa honte & confusion prendre la Rochelle, qui iusques alors auoit esté tenuë pour imprenable. Elle estoit encore à la Rade, où elle se trouua si incommodée de la tourmente que la nuict du dixiesme iour de Nouembre elle fut contrainte de prendre le large. Et retournant sans aucun accord en Angleterre, elle receut beaucoup de pertes & dommages au debris de ses vaisseaux, dont plusieurs eschoüerent aux costes de Bretagne.

Retraite & debris de la flote Angl.

XXIII. 1629.

Mais au commencement de l'année suiuante, que l'on commença à compter mille six cens vingt-neuf la Seignenrie de Venise fist ce qu'elle peut pour remettre la paix & bonne intelligence entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre. Elle y employa pour cét effet les Sieurs Georgi & Contarani ses Ambassadeurs or-

La Seigneurie de Venise employe ses Ambassadeurs pour la paix entre la France & l'Angl.

A dinaires vers les deux Roys. Lesquels apres plusieurs allées & venuë dedans & dehors le Royaume, firent si bien que la paix & reconciliation fut concluë le quatriesme iour d'Auril à Suse, où le Roy Tres Chrestien s'estoit acheminé, apres la reductiō de la Rochelle, pour secourir la place de Casal. En voicy les Articles & conditions principales.

Premierement les deux Roys demeureront d'accord de renouueller les anciennes alliances entre les deux Couronnes, & les garder inuiolablement, auec ouuerture du commerce seur & libre. Et pour le regard dudit commerce, s'il y a quelques choses à adiouster ou diminuer, il se fera de part & d'autre de gré à gré, ainsi qu'il sera iugé plus à propos.

Qui est concluë à Suse. Articles du traité de la paix.

II. Et d'autant qu'il seroit difficile de faire les restitutions de part & d'autre de diuerses prises qui ont esté faites durant la guerre, les deux Couronnes sont demeurées d'accord, qu'il ne s'en fera aucune, & ne s'accordera aucune represaille par mer ou autre façon quelconque, pour ce qui s'est passé entre les deux Roys & leurs subiets

B durant cette derniere guerre.

III. Quant à ce qui regarde les articles & contract de mariage de la Royne de la grande Bretagne, ils seront confirmez de bonne foy. Et sur ce qui concerne la Maison de la Royne, s'il y a quelque chose à adiouster ou diminuer, il se fera de part & d'autre de gré à gré, ainsi qu'il sera iugé plus à propos pour le seruice de ladite Royne.

IIII. Toutes les anciennes alliances tant de l'vne que de l'autre Couronne demeureront en leur vigueur sans que pour le present Traicté il y ait aucune alteration.

V. Les deux Roys par le present Traité estans remis en l'affection & intelligence, en laquelle ils estoient auparauant, s'employeront respectiuement à donner assistance à leurs alliez & amis, selon que les constitutions des affaires & l'auantage du bien public le requereront, & le pourront permettre: le tout à dessein de procurer vn entier repos à la Chrestienté. Pour lequel les Ambassadeurs des deux Couronnes

C ne seront chargez de propositions & ouuertures.

VI. Toutes lesdites choses estans establies & acceptées de costé & d'autre, Ambassadeurs extraordinaires personnes de qualité seront enuoyez reciproquement auec ratification de ce present accord, lesquels porteront aussi la denomination des Ambassadeurs ordinaires pour resider à l'vne & à l'autre Cour, afin de r'affermir cette bonne vnion, & empescher toutes les occasions qui la pourront troubler.

VII. Et d'autant qu'il y a beaucoup de vaisseaux en mer auec Lettres de marque, & pouuoir de combattre les ennemis qui ne pourront pas si tost entendre cette paix, ny receuoir ordre de s'abstenir de toute hostilité: il sera accordé par ces Articles que tout ce qui se passera l'espace de deux mois prochains apres cet accord fait, ne derogera ny empeschera cette paix, ny la bonne volonté des deux Couronnes. A la charge toutesfois que ce qui sera pris dans l'espace de deux mois depuis la signature dudit Traicté sera restitué de part & d'autre.

VIII. Les deux Roys signeront les presens Articles le 14. du present mois d'Auril, lesquels seront consignez en mesme temps par leur commandement és mains des Sieurs Ambassadeurs de Venise pour les deliurer reciproquement ausdits deux Rois

D à iour prefix, incontinent que chacun d'eux aura sceu l'vn de l'autre qu'ils ont lesdits Articles entre les mains. Et du iour de la signature tous actes d'hostilité tant par mer que par terre cesseront, & les proclamations necessaires à cet effet seront faites le 20. iour de May dans les deux Royaumes. Et dedans le premier iour de Iuin prochain les deux Roys feront trouuer leurs Ambassadeurs, l'vn à Calais, l'autre à Dowre, pour passer en mesme temps l'vn en Angleterre, & l'autre en France.

Cette paix fut publiée le 20. iour de May au Siege que le Roy Tres Chrestien mist deuant Priuas en Languedoc à son retour de Suse, par le Sieur le Breton Roy „d'armes de France à la forme qui suit. On fait assauoir qu'il y a paix, amitié, & „bonne intelligence entre sa Maiesté & son bon frere & beau frere le Roy de la „grand' Bretagne, & cessatiō de tous actes d'hostilité entr'eux & leurs subiets, auec „entiere confirmation des anciennes alliances & des articles & contract de mariage „de la Royne de la grand' Bretagne, & ouuerture du cōmerce seur & libre entre les „subiets des deux Couronnes. Partant que defences sont faites à toutes personnes,

Publication de la paix.

CHARLES I.
ANS DE IESVS-CHRIST. 1629.

de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'entreprendre aucune chose au « preiudice de ladite paix, en quelque sorte & maniere que ce soit, à peine d'estre « A punis comme perturbateurs du repos public. Voulãt & ordonnant sadite Maiesté, « que toute communication, trafic, & commerce, soient restablis entre ses subiets & « ceux de sondit frere le Roy de la grande Bretagne, & qu'ils puisse estre excercé en- « tre eux en toute seureté & liberté, comme il estoit auant ces derniers mouuemens: « nonobstant les defenses portées par les Declarations de sa Maiesté sur ce faites, les- « quelles en ce faisant cesseront. Fait au Camp deuant Priuas, le 20. iour de May « 1629. Ainsi signé LOVIS. Et plus bas Bouthillier.

La publication en fut aussi faite par tous les autres lieux du Royaume de France à ce accoustumez. Et le 23. iour de Iuin le Roy estant deuant Alés fit encore vne Declaration nouuelle pour le restablissement du commerce entre les deux Nations, de laquelle voicy la teneur.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, A tous ceux qui ces « presentes verront, salut. Encore que par la publication que nous auons cy-deuant « B ordonné estre faite par tout nostre Royaume, pays, Terres & Seigneuries de no- « stre obeyssance, de la paix arrestée entre nous & le Roy de la grãde Bretagne no- « stre tres-cher & tres-aimé bon frere & beau-frere, il soit expressement porté, que « le trafic & commerce sera seur & libre à l'aduenir tant par mer que par terre, entre « nos subiets & les siens, ainsi qu'il estoit auant la derniere guerre. Nous auons « neanmoins iugé à propos, pour empescher que personne ne puisse mettre en dou- « te nostre volõté sur ce suiet, de faire depescher nos Lettres de Declaration expres- « ses, afin que nos subiets conuiez par la nouuelle publication qui en sera faite par « nosdites Lettres se portent plus volontiers à reprendre & remettre l'ancien com- « merce & trafic qu'ils souloient auoir auec les Anglois. Nous pour ces causes & au- « tres à ce nous mouuans, Auons dit & declaré, disons & declarons par ces presen- « tes signées de nostre main, nos vouloir & intention estre, qu'il ait à l'aduenir tout « seur & libre commerce & trafic, tant par mer que par terre entre nosdits subiets & « ceux de nostredit bon frere & beau-frere le Roy de la grande Bretagne. Voulons « ordonnons, & nous plaist, que pour raison d'iceluy ils ayent tout seur & libre accés « C en nos ports, havres, & villes, & y puissent apporter toutes sortes de marchandises « icelles vendre trocquer, & eschanger, en achepter & trãsporter d'autres de nostre- « dit Royaume, excepté celles prohibées par nos Ordonnances, tout ainsi qu'ils fai- « soient auant lesdites guerres, nonobstant toutes les defences que nous auons cy de- « uant faites au contraire, lesquelles nous auons leuées & ostées, leuons & ostons « en faueur dudit Traité de Paix. Si donnons en mandement &c. Donné au Camp « d'Alés le 23. iour de Iuin l'an de grace 1629. & de nostre regne le 20. signé LOVIS. « Et sur le reply, Par le Roy, Phelipeaux.

Ambassadeurs depeschez de la part des deux Roys pour voir iurer la paix.

Ainsi la paix & l'amitié estans renouées entre les deux Roys & leurs subiets par le retour de liberté du commerce, il ne restoit plus qu'vn dernier acte, mais le plus important, à sçauoir celuy du serment que les deux Roys deuoient faire pour l'obseruation & entretien de ladite paix. A cet effet Ambassadeurs extraordinaires furent depeschez de part & d'autre, pour la veoir iurer. Charles de l'Aubespine Marquis de Chasteauneuf eut charge du Roy Tres-Chrestien d'aller en Angleterre, Thomas Edmond Cheualier Anglois fut enuoyé en France par le Roy de la grande Bretagne. Ils passerent tous deux en mesme temps le traiet de la mer, selon la teneur du Traité: & apres l'arriuée de celuy d'Angleterre il fut arresté que les ceremonies du D serment du Roy Tres-Chrestien se feroient en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau le seiziesme de Septembre. Le iour precedent le Sieur de Bonneuil Conducteur des Ambassadeurs alla le prendre en l'Hostel des Ambassadeurs extraordinaires, aux Faux-bourgs de S. Germain les Paris, pour le conduire auec sa suite à Fontainebleau, où ils arriuerent le mesme iour à dix heures du soir Là le Sieur Zamet Capitaine & Concierge du Chasteau, & le Sieur Gille de Mesa Maistre d'Hostel & ordinaire pour traiter les Ambassadeurs extraordinaires le receurent à la descente du carrosse. Il fut logé à la Conciergerie & sa suite, qui estoit enuiron de trente Gentils-hommes, & de soixante autres personnes, au grand Ferrare.

Eglise de Fontainebleau choisie pour les ceremonies du serment du Roy tres-Chrestien.

Ambassadeur d'Angleterre conduit & receu à Fontainebleau.

Le lendemain se fist la ceremonie du serment en l'Eglise du Bourg, laquelle estoit

A parée de riches tapisseries de soye rechaussée d'or & d'argent, & l'autel orné d'vn riche parement aussi en broderie d'or & d'argent, où estoit l'Histoire de Ioseph Patriarche. Au costé du midy il y auoit vn grand eschaffaut pour la Musique de la Chapelle du Roy, & l'autre costé vn autre moindre pour celle de sa chambre. A quinze pieds de la croisée de l'Eglise fut faite vne forte barriere au trauers de la Nef, pour empescher la foule du peuple. Et depuis icelle iusqu'à l'autel, le marche pied de l'Eglise estoit tout couuert de tapis de Turquie. Au milieu de la croisée, enuiron dix sept pieds prés des balustres du Chœur, il y auoit vn Theatre de pied, en carré, esleué de trois degrez, tout couuert de velours violet semé de fleurs de lys d'or, & au dessus vn dais de mesme parure. A quatre pieds d'iceluy au dessus vers l'autel, vn marchepied, sur lequel estoit vne chaire à bras, & vn Prie Dieu garny de carreaux: le tout couuert de velours violet semé de fleur de lys d'or, pour le Roy. Au costé droit d'icelle chaire, vn autre marchepied & chaire pour la Royne-mere, couuert de velours noir. Au costé gauche vn autre pour la Royne, couuert de velours rouge cramoisy: A chacun desquels il y auoit vn escabeau brisé pour prier, couuert de mesmes parures. Et aux costez du Midy & du Nord de la croisée estoit vn eschaffaut de B dix degrez pour la Noblesse.

Preparatifs faits en l'Eglise.

Ce mesme iour les Gentils-hommes de l'Ambassadeur extraordinaire d'Angleterre furent festoyez sur les dix heures du matin, en la Conciergerie: leur disner ayant esté auancé, afin qu'ils peussent assister à celuy du Roy & de l'Ambassadeur. Delà la plus part d'entr'eux furent conduits à la Salle du Bal par le Sieur de Bõneuil, & placez prez la table du Roy par le Comte de Tresmes Capitaine des Gardes du Corps, lequel estoit lors en quartier. Sur le midy le Sieur de Bonneuil retourna querir l'Ambassadeur, & le conduisit vers le Roy, qui estoit en sa Chambre de lit: & delà sa Maiesté & luy allerét ensemble au disner. Le Roy s'assit en vne chaire à bras, à deux pieds prés du bout de la table. Et au mesme costé, à la main gauche, quatre pieds au dessous de sa Maiesté, s'assit l'Ambassadeur en vne chaire sans bras. Monseigneur le Comte de Soissons presenta la seruiete au Roy, prés & derriere lequel estoit C le Marquis de Gordes Capitaine de ses Gardes, & proche de luy le Sieur de Bonneuil. Le sieur de Nets Aumosnier de sa Maiesté estoit au bout de la table, & fit les benedictions & graces. Prés & au derriere de la chaire de l'Ambassadeur estoit le sieur le Neue Heraut d'Angleterre vestu des liurées de son Maistre, & proche iceluy le Cheualier Edmond fils du mesme Ambassadeur, le Sieur Kerkeham Secretaire assistant de l'Ambassade, & le Docteur Dée Chapelain du Roy d'Angleterre. Le Roy feruy par le Sieur Sallier Maistre d'Hostel, & par trois de ses Gentilhommes seruans en iour. Le sieur Coquer Controlleur de la Maison du Roy seruit d'Escuyer trenchant, & bailla la seruiette à l'Ambassadeur. Le Sieur Parfait le seruit de Panetier, & le Sieur Wolley son Gentilhomme, d'Eschançon.

Gentilhommes de l'Ambassadeur festoyez.

L'Ambassadeur conduit vers le Roy, disne à sa table.

Apres le disner, qui fut magnifique, le Roy retourna en la Chambre de lit, d'où l'Ambassadeur prenant congé de sa Maiesté fut reconduit par le Sieur de Bonneuil en son logis, en attendant la ceremonie du serment. Il y eut deux Compagnies Françoises du Regiment des Gardes, & vne des Suisses, qui furent ordonnées pour la garde, & se mirent en haye sur leur armes depuis la porte de l'Eglise iusques au Cha-D steau, & prés le logement de l'Ambassadeur.

A trois heures & demie apres midy le Roy descendit par le grand escallier de la court du cheual blanc, & monta en son carrosse, où entrerent M. le Cõte de Soissons, le Duc de Longueuille, le Mareschal de la Force, le Marquis de Gordes Capitaine des Gardes du Corps, & le Sieur de S. Simon premier Escuyer. Les Archers du grand Preuost, les cent Suisses, & les Gardes du Corps, tous en leur ordre, marcherent deuant luy iusqu'à l'Eglise. Et en l'entrée d'icelle il fut precedé par quatre massiers auec leurs masses, quatre Herauts reuestus de leurs cottes d'armes, toque & caducée en main, & le sieur le Breton Roy d'armes de Frãce reuestu de mesme auec le Sceptre en main. Six Archers de la Garde Escossoise auec leurs hoqnetons & pertuisanes, conduirent sa Maiesté à sa chaire. Incontinent apres arriuerent les deux Roynes dans le carrosse de la Royne Mere, où estoient la Princesse de Conty, & leurs Dames d'honneur & d'atour. En vn autre carrosse, qui estoit celuy de la Royne, furent les Duchesses douairieres de la Trimouille & de Ventadour, les Duchesses de Mont-

Le Roy conduit à l'Eglise.

baston & de Halluin, & la Comtesse de Tresme. Au troisiesme estoient les Cardinaux de Richelieu & de la Valette, M. de Marillac Garde des Seaux. Il y en eut encore trois autres remplis de Dames & filles d'honneur, qui suiuirent apres. A

Leurs Maiestez ayans pris leurs chaires, posees comme a esté dit cy deuant, elles entendirent les Vespres: pendant lesquelles, & peu apres quatre heures le Duc d'Engoulesme accõpagné des Marquis de Beauuais-Nangis & de Neelle, du sieur de Vallencey, & de plusieurs autres Gentilhommes, alla prendre l'Ambassadeur en son logement, & y demeura attendant le temps de partir. Apres le *Magnificat*, le Sieur de Rodes grand Maistre des Ceremonies de France & le Sieur de Bonneuil furent cõmandez par le Roy d'aller dire à l'Ambassadeur que sa Maiesté l'attendoit. Enuiron les cinq heures il monta auec le Duc d'Engoulesme, les Sieurs de Rodes & de Bonneuil & les autres susdits, dans le carrosse du Roy: & en ceux des Roynes, & en dix autres, furent ses Gentilshommes & quelque Noblesse Françoise, qui estoit venuë pour l'accompagner. Les Compagnies du Regiment des Gardes Françoises & Suisses estoient en haye iusques à la porte de l'Eglise, & sur leurs armes, tambours battans, & enseignes deployées. Ce qui fut representé à l'Ambassadeur, comme estant vne chose qui ne se fait qu'aux Maiestez. B

Et l'Ambassadeur d'Ang. par apres.

Le Comte de Tresmes, le sieur de Boq son Lieutenant, & quatre Exempts des Gardes du Corps, qui estoient dans l'Eglise pour y conseruer le bon ordre, ayans receu aduis par le Marquis de Fourilles, qui commandoit à la garde de la porte, que l'Ambassadeur arriuoit, ils firent premierement entrer la Noblesse Angloise, & autres de la suite d'iceluy, lesquels furent conduits en leurs places ordonnées prés les balustres du Choeur de l'Eglise. L'Ambassadeur, & les Seigneurs qui le conduisoient entrerent dans l'Eglise en cet ordre. Premierement le sieur de Bonneuil seul. Le sieur de Rodes ayant son baston de grand Maistre des ceremonies à la main. A son costé droit, immediatement deuant l'Ambassadeur marcha le sieur de Neue Heraut d'armes d'Angleterre au tiltre d'Yore, reuestu de sa cotte d'armes. Puis l'Ambassadeur conduit par le Duc d'Engoulesme qui alla au costé gauche de luy. Apres suiuirent les sieurs de Beauuais-Nangis, de Neelle, de Vallencey, le sieur de Kerkeham Secretaire assistant de l'Ambassade. Et ainsi qu'ils entrerent, la Musique commença à chanter fort melodieusement quelques Psalmes adoptez au suiet de la paix. C

L'Ambassadeur approchant du Theatre, le Roy y monta, tourna la face vers l'autel, puis se retournant veid qu'il montoit, & deuant luy les susnommez, lesquels en montant faisoient leurs reuerences. Lors sa Maiesté auançant deux pas le receut sur le Theatre, & l'embrassa. Peu apres il presenta sa commission, & la ratification de la paix, escrites sur parchemin, & seellées du grand Seau d'Angleterre, qui furent mises és mains du sieur Bouthilier Secretaire d'Estat. Pendant cela vn Clerc de Chappelle apporta l'Euangelié ouuert & couuert d'vn voile brodé d'or & d'argent, qu'il presenta, (en ostant le voile) au Cardinal de Richelieu representant en cet acte le grand Aumosnier. Lequel apres auoir fait vne genuflexion vers l'autel, monta sur le Theatre. Et estant deuant sa Maiesté, il fist vne profonde reuerence, luy presentant l'Euangelié, qu'elle baisa & mist la main sur iceluy. Alors le sieur Bouthillier Secretaire d'Estat fit lecture à haute voix du serment escrit sur parchemin. Laquelle acheuée, le Roy dist, Ie le iure & promets de bon coeur. Puis l'escrit estant posé sur l'Euangelié, sa Maiesté le signa, & fut remis entre les mains du sieur Bouthillier pour y faire mettre le Seau. Apres quoy le Roy embrassa derechef l'Ambassadeur, & le print par la main, demonstrant le contentement qu'il receuoit d'vn si bon oeuure. La Musique, qui auoit cessé pendant la lecture du serment, recommença à chanter quelques Versets comme dessus. Apres cela les Herauts, qui estoient sur les degrez du Theatre, crierent tous ensemble à haute voix par trois fois, Viue le Roy. Et les tambours & trompettes par reprises terminerent cette allegresse. D

La paix iurée par le Roy.

L'Ambassadeur reconduit en son logement au mesme ordre qu'il estoit venu à l'Eglise, fut traité depuis & serui dix iours durant auec sa suite aux despens du Roy. Il eut audience de sa Maiesté le dixiesme iour, luy fist les remerciemens du bon traitement qu'il auoit receu. Voicy l'Acte de la prestation du serment qui luy fut deliuré.

Acte de la prestation du serment de sa Maiesté.

Le seiziesme iour de Septembre mille six cens vingt neuf, tres-haut, tres excellent, & tres puissant Prince LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de "

A ,, Nauarre, nostre souuerain Seigneur, present & assistant le Sieur Thomas Edmond Ambassadeur extraordinaire du tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince Charles aussi par la grace de Dieu Roy de la grande Bretagne, a fait & presté en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau le serment de l'obseruation du Traité de Paix, & reconciliation & amitié, fait & conclu entre sa Maiesté & ledit sieur Roy de la grande Bretagne, en cette sorte.

CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1629.

,, Lovys par la grace de Dieu Roy Tres-Chrestien de France & de Nauarre, iurons & promettons en foy & parole de Roy sur les Saints Euangiles pour ce par nous touchez, en presence du Sieur Thomas Edmond Cheualier; Ambassadeur extraordinaire de tres-haut, tres-excellent, & tres puissant Prince Charles, aussi par la grace de Dieu Roy de la grande Bretagne, nostre tres-cher & tres-amé bon frere, beau-frere, cousin, & ancien allié, Que nous accomplirons & obseruerons; ferons obseruer & accomplir pleinement, reellement, & de bonne foy, tous & chacun les points, & articles accordez & portez par le traicté de paix & recon-B ciliation fait & conclu entre nous & nostre-dit tres-cher & tres-aimé bon frere, beau-frere, nos Royaumes, Estats, pays & subiets le 14. du mois d'Auril dernier. Lesquels traitez & articles ayant cy-deuant approuuez & confirmez, approuuons & confirmons de nouueau: & en iurons & promettons deuãt Dieu à mains iointes l'obseruation, sans iamais y contreuenir directement ou indirectement, ny permettre qu'il y soit contreuenu en aucune maniere. Ainsi Dieu nous soit en ayde. En tesmoignage dequoy nous auons publiquement signé ces presentes de nostre propre main, & à icelles fait mettre & apposer nostre sceel en l'Eglise du Bourg de Fõtainebleau le seiziéme iour de Septembre l'an de grace mil six cens vingt-neuf, & de nostre regne le vingtiesme.

,, A laquelle prestation de serment se sont trouuez presens & ont assisté, tres-haute, tres-excellente, & tres puissante Princesse Marie par la grace de Dieu Royne de France & de Nauarre, Douairiere Mere du Roy: tres-haute, tres-excellente, & tres-puissante Princesse Anne par la mesme grace de Dieu Royne de France & de Nauarre, espouse de sa Maiesté: Monseigneur le Comte de Soissons Pair & grand Maistre de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné: C Monsieur le Cardinal de Richelieu, tenant le Liure des Euangiles, sur lequel sa Maiesté auoit les mains posées, Monsieur le Cardinal de la Valette, plusieurs Princes, Ducs, Pairs de France, & Officiers de la Couronne, Monsieur de Marillac Garde des Seaux de France.

,, En tesmoin dequoy, à la requeste dudit Sieur Edmond Ambassadeur de la grand de Bretagne, & par commandement de sa Maiesté nous Henry de Lomenie Sieur de Ville aux-Clers, Comte de Montberon, Charles de Beauclerc Sieur & Baron d'Asseric, Claude Bouthillier Sieur du Mesnil & du Cannel, & Louys Phelippeaux Sieur de la Vrilliere, Cheualiers, Conseillers, & Secretaires d'Estat dudit Seigneur Roy, & de ses commandemens, auons signé la presente de nos mains en la maniere accoustumée, les iour & an que dessus. De Lomenie, de Beauclerc, Bouthillier, & Phelippeaux.

D'autre costé le Marquis de Chasteauneuf Ambassadeur extraordinaire du Roy Tres-Chrestien en Angleterre estant arriué à Londres, on luy donna pour loge-D ment l'Hostel du Milord Brooc. Et en attendant le iour de la ceremonie du serment que deuoit faire le Roy de la grande Bretagne, il fut mené par le Comte de Carlil en plusieurs chasteaux & Maisons Royales. Il alla aussi plusieurs fois à la chasse auec le Roy, & visita les Vniuersitez de Cambridge & d'Oxford où il fut bien receu. Les Colleges de Christich & de Merton à Oxford le traiterent magnifiquement. Le Vice-Chancellier de l'Vniuersité le harangua, & tous les Recteurs des Colleges où il entra firent le mesme.

Arriuée du Marquis de Chasteauneuf en Angl. & sa reception à Londres.

Le 13. iour de Septembre il fut conduit au chasteau Royal de Windezore, à deux lieuës de Londres. Il y arriua le soir, & fut logé en la maison du Doyen: la plus part de sa suite y ayant esté menée auparauant par le Sieur Finet Conducteur des Ambassadeurs. Le lendemain le Roy ayant ouy la predication dans la Chapelle particuliere de son chasteau; il enuoya vers luy le Comte de Carlil, le sieur Finet susdit, trois Milords, & enuiron trente Gentilshommes de la Chambre priuée de sa Maiesté suiuis de quelques autres, pour le conduire au Chasteau. Sur les dix ou vnze heu-

Il est conduit au chasteau Royal de VVindezore.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1629.

res du matin il arriua en la chambre de Presence, où le Roy estoit auec la Royne, A ausquels il fist les reuerences en tel cas requises. Et incontinent apres ils allerent tous trois ensemble à pied en l'Eglise du chasteau. Le Roy estoit au milieu, la Royne au costé droit, & l'Ambassadeur au costé gauche. Vn Milord portoit l'espée nuë deuant sa Maiesté, & la Duchesse de Richemont tenoit la queuë de la robbe de la Royne. Les grands Officiers de la Couronne, les Milords, & les autres Officiers cheminoient en leur ordre. Les Gentils-hommes pensionnaires des Gardes du Roy, ses autres Gardes, & les Herauts alloient en leurs rancs accoustumez. Les grandes Dames & filles d'honneur de la Royne la suiuoient, marchans aussi en leur ordre. La Royne monta en vn cabinet haut à costé de l'Eglise pour voir la ceremonie. Les Gentils-hommes & autres de la suite de l'Ambassadeur furent placez en vn des costez de l'Eglise, & les Milords d'Angleterre en l'autre.

Ordre gardé en allant à l'eglise.

Ceremonies faites lors que le Roy iura la paix.

Le Roy & l'Ambassadeur allerent vers l'autel, qui estoit richement paré. Et estans enuiron vingt pieds prez d'iceluy, sa Maiesté passa à main droite, l'Ambassadeur à main gauche, des chaires preparées pour eux, où il y auoit vn rideau entre-deux, qui B empeschoit que l'vn ne pouuoit voir l'autre. Mais quand la derniere Antienne fut chantée par les Musiques, le Roy & l'Ambassadeur s'approcherent. Et sa Maiesté mit sa main dans celle de l'Ambassadeur en tesmoignage de paix & de reconionction d'amitié. Quoy fait, le Doyen de Windesore, en l'absence du Prelat de la Iarretiere qui estoit malade, approcha, se mist à genoux, & presenta la Bible au Roy. Sur laquelle sa Maiesté mist la main, l'y tenant tousiours pendant que le Vicomte d'Orchestre Secretaire d'Estat estant aussi à genoux leut en Latin le serment suiuant escrit sur le parchemin.

Serment du Roy en Latin.

NOS CAROLVS *Dei gratia magnæ Britanniæ, Franciæ, & Hiberniæ Rex, Fidei Defensor, Promittimus & iuramus in manus illustrissimi viri Caroli de Laubespine Marchionis de Chasteauneuf, hic præsentis, Legati & Procurationis Serenissimi & potentissimi Principis* LVDOVICI *decimi tertij Francorum & Nauarræ Regis Christianissimi, Fratris, affinis & amici nostri carissimi: & super hæc sacrosancta Dei Euangelia: Quod nos inuiolabilem & sine fraude & dolo malo obseruabimus reconsiliationis Tractatum, conclusum & accordatum inter nos & dictum nostrum Fratrem carissimum Regem Christianissimum, die 24. mensis Aprilis anni præsentis, secundum omnes & singulos Articulos in eodem* C *Tractatu contentos. Neque consentiemus vt per nos, aut subditos nostros, aliquid tentetur seu innouetur, directè aut indirectè, contra dictam reconsiliationem & pacificationem, vel in preiudicium dicti Tractatus. In cuius rei testimonium manum nostram propriam præsentibus opposuimus vè. Septembris anno Regni nostri, 5. annoque Domini, millesimo sex. viges. nono.*

Apres la lecture du serment le Roy le iura, le signa de sa main, & le laissa és mains du Vicomte d'Orchestre pour y faire mettre le Seau. Cela fait sa Maiesté & l'Ambassadeur retournans en leurs chaires, y demeurerent pendant qu'on chanta vn autre Antienne à l'exaltation de la paix. Apres quoy, les tambours & trompettes sonnans, leurs Maiestez & l'Ambassadeur retournerent en mesme ordre que cy-dessus au chasteau, où le festin estoit magnifiquement preparé en la grande Salle dicte de l'ordre de la Iarretiere. A ce festin le Roy & la Royne s'asseirent l'vn prés de l'autre au milieu de la table, & l'Ambassadeur du mesme costé à main gauche, au dessous de la Royne. Vn de ses Gentils-hommes le seruit d'Eschançon, vn Officier du Roy de Panetier: & D y eut tousiours aupres de luy quelque Milord pour l'entretenir. Apres le disner leurs Maiestez retournerent en leurs Chambres auec l'Ambassadeur, qui y demeura iusques au soir fort tard, qu'il se retira en son logement. Le lendemain les Comtes de Carlil & de Holland le menerent à Merekar maison de plaisance, où il disna ce iour là aux charges du Roy. Et le mesme iour il retourna coucher en son logement à Londres, où il fut encore traité dix iours durant au frais du Roy.

Festin Royal.

Retour en Angleterre du sieur Edmond Ambassadeur du Roy de la grand' Bretagne.

Le sieur Edmond Ambassadeur extraordinaire du Roy de la grande Bretagne seiourna en France six mois ou enuiron. Apres lesquels il s'en retourna fort satisfait en Angleterre. Il eut vn long & ennuyeux retardement à Calais, & courut de grandes risques sur la mer. Mais en fin le 20. iour de Mars mil six cens trente il se rendit à Londres, où il trouua encore le Marquis de Chasteauneuf Ambassadeur extraordinaire du Roy Tres-Chrestien. Lequel en partit au mois d'Auril suiuant pour reuenir

A aussi en France, apres auoir obtenu pour les affaires particulieres toute asseurance de restitution de diuerses choses prises depuis la paix. Et à son depart il laissa en Angleterre le Sieur de Fontenay Marreuil, qui quelque temps auparauant y arriua pour Ambassadeur ordinaire de la part du Roy tres-Chrestien. Celuy-cy mena auec les douze Peres Capucins pour la Chapelle & Maison de la Royne d'Angleterre, & eut sa premiere audience le treiziesme iour de Mars, laquelle fut fort solemnelle.

Le Sieur de Fontenay Marcuil Ambassadeur ordinaire de France en Angleterre.

XXIV.

Mais la ioye de cette reconciliation & bonne intelligence entre les deux Couronnes, se redoubla incontinent apres par vne autre felicité. Car la Roine d'Angleterre accoucha le 19. de May d'vn fils, qui causa de grandes allegresses par toute la grande Bretagne. Le Roy & elle enuoyerent en France le Milord Montaigu, pour prier le Roy tres-Chrestien, & la Royne sa Mere d'en estre parrain & marraine. Et Frederic Comte Palatin fut aussi prié d'estre l'vn des parrains. La solemnité du baptesme se fit le 17. de Iuin à S. Iacques où leurs Maiestez s'estoient retirées à cause de la peste, qui couroit pour lors en plusieurs endroits de Londres & des Villes d'alentour. Voicy B l'ordre de la ceremonie.

La Roine d'Angl. accoucha d'vn fils.

Enuiron les quatre heures du soir le ieune Prince fut apporté du logement de la nourrice en sa chambre de presence, là où plusieurs grands Seigneurs & Dames, les Iuges du Royaume, le Maire & les Escheuins de Londres le seruirent. De cette chambre l'on commença à marcher en croisant au bout de la gallerie, & passant par la chambre de presence du Roy, & la Salle des Gardes en descendant à la grãde chambre. Depuis le bas de l'Escalier iusques à la Chappelle, six Barons luy porterent vn poisle, & l'attendirent là pour le seruir pareillement à son retour. A la porte de la Chappelle l'Euesque de Londres Doyen d'icelle, l'Euesque de Wincestre Clerc de l'Oratoire, & le grãd Aumosnier, vestus de riches Chapes, le receurent, puis entrerẽt marchans immediatement deuant luy. Aussi tost qu'il eut passé la porte, les orgues commencerent à sonner. & continuerent sans autre musique iusques à ce qu'il fut placé. Les parrains & marraine representez par le Duc de Lenonx, par le Marquis d'Hamilton, & par la Duchesse de Richemont, furent aussi placez au costé droit dans des sieges au dehors & à l'enuiron des fonds. Les autres Seigneurs se rangerent à l'vn des costez de la Chapelle à main gauche, & les Dames à l'autre. Apres cela le C Doyen de la Chapelle s'auança à l'Autel, & cõmença les Vespres ou prieres du soir, les Musiciens & Gentilshommes de la Chappelle chantans auec luy à l'accoustumée. La Confession dite, le Doyen seul prononça l'absolution : puis tous ensemble l'Oraison Dominicale, & l'Antienne apres. Ce qu'estant acheué, le Prince fut porté aux Fonds, & baptisé par le Doyen assisté du Clerc de l'Oratoire, tous deux vestus de leurs Chappes proche & autour des Fonds, où il n'y auoit que le Prince entre les bras de sa Marraine, & les deux Parrains. La Dame, qui auoit esté prise pour Gouuernante ce iour là, la Dame qui portoit le Prince, les deux Seigneurs qui luy aidoient, & les trois Comtes qui luy portoient la queuë, le laisserent aux marches du cirenit, & l'attendirent là, pour le receuoir apres le baptesme. Il fut nommé Charles, & le baptesme acheué, auec l'Antienne, qui se chanta conuenablement à l'occasion, le Roy d'armes d'Angleterre au tiltre de la Iarretiere, assisté des Herants en leurs accoustremens, proclama à haute voix les tiltres d'iceluy: à sçauoir *Prince d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, & Duc de Cornuaille, &c.* Ce qui fut suiuy par les trompettes, D qui commencerent à sonner. Puis le Doyen de la Chappelle leut à l'Autel le Decalogue, la Collecte qui precede l'Oraison du iour, & celle pour le Roy, ensemble les Versets qui la suiuent. Alors commença la musique pour l'Offrande. Et en mesme temps le Prince fut porté à l'Autel, où le grand Thresorier offrit pour luy, & le Doyẽ receut l'Offrande. Apres estant remis en sa place, les parrains & marraine offrirẽt separément & y furent conduits de leurs sieges par le grand Chambellan. L'Offrande faite, le Doyen leut à l'Autel les trois Collectes pour le Roy, pour la Royne, & pour le ieune Prince, auec celle propre pour le iour. Et ainsi le seruice finit auec la benediction. En suite les Barõs destinez à cela apporterent du bas de la Chapelle vn bassin, vne aiguiere, & des seruiettes pour dõner à lauer aux Parrains & à la Marraine. Lesquels ayans laué, les cõpagnies sortirent de la chappelle auec le mesme ordre qu'elles y estoient entrées, & le Prince fut porté à l'appartement de la Royne où il receut les benedictiõs du Roy & d'elle. Finalement la solemnité s'acheua par les coups d'ar-

Ordre & ceremonie obseruée au baptesme d'iceluy.

Est nõmé Charles.

& proclamé Duc de Cornuaille.

CHARLES I. tillerie qui tira tant à la Tour de Londres, que sur tous les vaisseaux proche de la ville, & par des feux de ioye que se firent le soir en toutes les ruës.

ANS DE IESVS CHRIST. 1630.

Cependant neantmoins le Roy Charles pere du nouueau Prince ne laissa pas de A s'employer aussi à procurer la reconciliation & le restablissemẽt du Palatin Frederic son beau-frere. Car sçachant qu'en ce mesme mois de Iuin l'on deuoit tenir vne Diete ou assemblée generale à Ratisbonne, il y enuoya de sa part vn Ambassadeur, qui fut le Sieur Robert Anstrouther, lequel estãt arriué en l'assemblée, & admis à l'audience deuant l'Empereur & les Electeurs, dist, Que le cœur du Roy de la grande Bretagne se trouuoit agité, à cause des iournalieres calamitez que souffroient Frederic Prince Palatin son beau-frere, sa femme, & ses enfans. Qu'à ce subiect, afin d'impetrer sa reconciliatiõ & son restablissement, il auoit creu ne pouuoir plus commodement traiter de cela, qu'en cette Diette. Parquoy il prioit sa Maiesté Imperiale, qu'ayant esgard aux intercessions du feu Roy son pere, & des autres Roys & Princes faites cy-deuant, en moderant son ire conceuë contre le Palatin, elle luy pardonnast les delits qu'il auoit commis en sa ieunesse, abolissant la prescription, & le receuant en la grace de reconciliatiõ & de restablissement comme elle auoit fait d'autres, qui l'auoient plus offencée que luy. Que cela seroit comme vne pierre angulaire, qui se B poseroit au fondemẽt de la tranquilité publique, veu que sans elle il sembloit que le repos veritable, & l'ancienne confiance, ne se pouuoient remettre entre les Estats, ny extirper la racine principale de tous les mouuemens. Que si sa M. I. vouloit se resoudre à cela, le Roy son Maistre luy tesmoigneroit vne plus grande amitié & gratitude qu'il n'auoit iamais fait. Que de plus elle adiousteroit à son regne vne grãde felicité, qui rendroit la renommée de son nom immortelle, & imiteroit tout le monde à l'honorer. Que le Palatin receuant cette grace auec vn cœur ouuert, il banderoit tous les nerfs de son esprit, pour le pouuoir cõpenser, Qu'au reste, pour obtenir cette reconciliatiõ, il feroit paroistre à tous qu'il n'auroit iamais eu chose plus chere que cette faueur Imperiale, & le restablissemẽt de la paix. Ce qu'il faisoit assez cognoistre veu qu'il n'auoit laissé passer aucune occasion, qu'il n'eust par lettres diuerses, intercessions & Ambassades recherché tous moyens de iouyr de cette grace. Qu'il estoit prest de faire encore voir tout cela plus amplement, s'il plaisoit à sa Maiesté Imperiale eslire & nõmer quelques siens Conseillers pour faire vn Traité à part auec luy.

Le Roy d'Anglet. enuoye vn Ambassade à la Diette de Ratisbonne pour solliciter la reconciliation du Comte Palatin son beau-frere.

Mais les grandes affaires qui se presenterent d'ailleurs en cette Diette, ayans empesché l'effet que le Roy d'Angleterre se promettoit de son Ambassade, il s'offrit C incontinent apres vn autre moyen: qui luy en donna plus d'esperance. Car le Roy d'Espagne le sollicita à renoueller auec luy les anciennes alliances contractées depuis long temps entre leurs Royaumes, lesquelles s'estoient comme esteintes par la longue suite des guerres. A quoy il entendit d'autant plus volontiers que par l'entremise de sa Maiesté Catholique il espera derechef moyenner l'accommodement d'entre l'Empereur & le Prince Palatin son beau-frere. Comme aussi le Roy d'Espagne rechercha cette paix aux fins de moyenner plus facilement vne treue auec les Hollandois par l'entremise du Roy de la grande Bretagne. Le traicté en fut negotié en Angleterre par D. Carlo Coloma Gouuerneur de Cambray & de Cambresis, en Espagne par le Milord François Cottington. Et les conditions estans accordées de part & d'autre, le Roy d'Espagne les signa à Madrit le 15. de Nouembre, celuy de la grande Bretagne à Westmynster le 7. Decembre.

Paix & confederation renouuelée entre les Rois d'Angl. & d'Esp.

Toutesfois le restablissement du Prince Palatin ne s'auança pas dauantage pour cela D quelque soin qu'y apportast le mesme Roy de la grand' Bretagne. Car en suite de ce Traité de paix, il enuoya vers l'Empereur Robert Anstrouther son Ambassadeur, qui representa à sa Maiesté Imperiale l'intentiõ & demãde de son maistre. Mais il luy fut respondu que le Roy d'Angleterre prescriuist le moyen & la forme de la requeste ou supplicatiõ, que le Prince Palatin deuroit faire. Dequoy l'Ambassadeur n'estant satisfait, il persista à demander qu'õ luy declarast clairement si le Prince Palatin seroit restably ou nõ. Et depuis cõme les affaires se changerẽt par le progrés que les Suedois firẽt en Allemagne, l'õ changea aussi de procedure pour paruenir à ce restablissemẽt. Car le Prince Palatin cõmença lors à rechercher le Roy de Suede, afin de rentrer par son moyen en la possessiõ de ses Estats. Mais cõme il estoit en terme de conclure son Traité auec luy, & auec le Gouuerneur de Franquendal, il fut frappé de contagion dans Mayence au retour d'vn voyage qu'il fit vers le Duc de Deux-ponts son allié,

Ambassade du Roy d'Angl. vers l'Empereur.

1631.

A Le soin qu'on mist à le penser, seruit à expulser le venin, & à le mettre hors de dãger en apparence: quoy que les grandes calamitez, par lesquelles il auoit passé eussent alteré de longue main la bonne temperature de son corps, & changé bien fort son teint & sa complexion. Mais lors qu'il estoit sur le point de se releuer, & prendre possession de Frankendal, la nouuelle qu'on luy apporta de la mort du Roy de Suede le toucha si sensiblement, & luy donna fort dans l'esprit, que son corps en fut abbatu, & sa maladie rengregée: laquelle acheua de le mettre au tombeau le 29. Nouembre l'an 1632. en la 37. année de son âge.

Maladie du Comte Palatin, & sa mort.

1632.

Le Roy de la grande Bretagne fut aussi au mesme temps malade de la petite verole: mais il en guerit, & se resolut de poursuiure en faueur de Charles Louys son nepueu la restitution du Palatinat, que le Roy de Suede auoit accordée au defunct Prince Palatin son pere. Ce ieune Prince demeura en la tutelle de Louys Philippe Duc de Simmeren son grand oncle maternel, qui continua de son costé à solliciter les Suedois, de remettre entre ses mains les places par eux cõquises au bas Palatinat. Et sur le refus qu'ils luy en firent, que prealablemẽt il ne se fust accordé auec eux des frais de la guerre, les Hollandois y enuoyerent vn Ambassadeur, pour en faciliter l'execution.

Charles Louys son fils luy succede.

B

XXV.

D'autre part les Escossois desirans auec impatience de voir le Roy de la grand' Bretagne leur Prince, sa Maiesté prist resolution d'aller en Escosse, & s'y faire couronner Roy comme il auoit esté en Angleterre. Neantmoins son voyage fut differé quelque temps, premierement sur l'attente de l'inuocation du Parlement, puis à cause de diuerses querelles qui suruinrent à sa Cour. Car le Cõte de Holland & le sieur de S. Germain s'estans voulu batre en duel contre le Milord Weston fils du grand Thresorier d'Angleterre, & le Comte de Persy son second, ils furent tous deux mis prisonniers, au commencemẽt d'Auril 1633. L'on arresta aussi le Milord Weston, pour empescher le duel. Ce qui dõna suiet à vn autre entre le Milord Feldin son beau frere nepueu du defunt Duc de Bucquingham, & le fils du Milord Gorin grand Escuyer de la Royne d'Angleterre, auquel le premier fut blessé. Mais depuis toutes ces querelles furent accommodées, & ceux que l'on auoit arrestez remis en l'exercice de leurs charges, apres auoir fait leurs submissions au Roy lequel ensuite declara le Duc de Lenox beaufrere du Milord Westõ, & le Prince Palatin Charles-Louys son nepueu, Cheualiers de l'Ordre de la Iarretiere, dõt la solemnité fut differée à la feste de S. Georges.

Voyage du Roy de la grand' Bretagne en Escosse resolu; mais differé.

1633.

Duels à la Cour. d'Angl.

Cheualiers de la Iarretiere declarez par le Roy.

C

Cependant le voyage, qu'il auoit intention de faire en Escosse, estant assigné pour tous delais au 25 May, l'on commença d'en auancer à bon escient les preparatifs. Le 15. il bailla au Marquis de Fontenay Ambassadeur ordinaire de France son audience de congé, & le 18. alla coucher à Teobaldes l'vne de ses Maisons Royales à six lieuës de Londres, où il demeura quelques iours auec la Royne son espouse, qu'il y laissa grosse de quatre à cinq mois. Delà il se mist en chemin pour aller se rendre à Beruik premiere ville d'Escosse, estant accompagné d'vne magnifique suite. Car on a escrit qu'auec luy marcherent le Comte de Montgommery son grand Chãbellan, le grand Thresorier, le Duc de Lenox, le Marquis d'Hamilton grand Maistre de l'Escurie, le Comte d'Arondel grand Mareschal d'Angleterre: les Comtes de Northumbelland, de Southampton, de Sarisbitry, le Comte de Carlil grand Maistre de la Garderobbe: les Comtes de Holland, de Cleueland, de Momond, & de Neuf chastel, le Vice-Chambellan, le sieur Coor second Secretaire d'Angleterre, le Vicõte de Sterlin Secretaire d'Escosse & autres. Lesquels auoient tous chacun vn train de qñtité de Gẽtils hommes, & de cheuaux de parade, conuenablement à leurs charges & qualitez.

Depart du Roy pour son voyage d'Escosse.

Et les noms de ceux qui l'accompagnerent.

D

Le Roy arriua à Beruic auec cette suite le 12. de Iuin, passa le lendemain à Seton; & le 15. se rẽdit à Edimbourg capitalle ville d'Escosse, en laquelle il demeura 31. iours tant à se faire couronner Roy de ce Royaume, qu'à y prendre d'autres diuertissemẽs. Dela il s'achemina par Lilimhgau à Sterlin ou Striuelin, lieu de sa naissance, à Dunferling, & à Facland, autres Maisons Royales. En la derniere desquelles il seiourna quelques iours, puis s'en retourna à Edimbourg, & par son premier chemin se rendit à Beruic, on il prist la poste pour reuenir à Grenuic pres de Londres trouuer la Royne son espouse, qui l'y attẽdoit. Mais apres auoir residé là quelque temps auec elle, ils en partirent ensemble le 16. d'Aoust, & s'en allerent à Hauestelan, ou ils demeurerẽt iusques à la fin de Septembre. Pendant quoy l'Archeuesque de Canterbury Chef du Conseil d'Angleterre estant decedé, à l'aage de plus de 80. ans, sa Maiesté pourueut de l'Archeuesché le Sieur Lande Euesque de Londres. Le premier iour d'Octobre le Roy quitta la chasse pour toute l'année, & reuint se loger à Saincte Iemé auec la Roy-

Est couronné Roy d'Escosse à Edimbourg.

Reuient en Angleterre.

L'Euesque de Londres est fait Archeuesques de Canterbury.
Naissance d'vn second fils en Angl. Lequel est nommé Iacques au baptesme & proclamé Duc d'Yorc.
Ceremonies des Cheualiers de la Iarretiere faite à VVindesore.

ne, qui y accoucha le 24. ensuiuant d'vn second fils à 11. heures & demie du soir. Elle ne fut qu'vne heure & demie au trauail de l'enfantement, apres lequel elle fist chanter par sa Musique le Cantique de resiouyssance en sa Chappelle, où assisterent les Peres Capucins. Le 28. la pluspart des Seigneurs du Royaume l'allerent saluer, suiuant la coustume du pays. Et le 4. de Decembre ensuiuant l'Enfant destiné Duc d'Yorck fut baptisé en l'Eglise de S. Iacques par l'Archeuesque de Canterbury. Le Comte d'Arondel & le grand Thresorier d'Angleterre le tinrent sur les fonds au nom du Prince Palatin & du Prince d'Orange Parrins, & la Marquise d'Hamilton en la place de la Princesse Palatine sœur du Roy Maraine, qui luy donnerent le nom de Iacques. Les principaux Seigneurs & Dames du Royaume assisterent à la ceremonie. Et le Maire de Londres fist present au ieune Duc d'vne Couppe d'or, en laquelle il y auoit cinq cens liures strelins.

Cependant le Roy de la grande Bretagne s'employa à vne autre action non moins memorable qui fermera la presente Histoire. Ce fut la feste & solemnité de la Iarretiere, laquelle il celebra au chasteau de Windesore. La ceremonie en cómença le 16. de Nouembre, en cette façon. Le Roy fut ce iour-là conduit à Vespres dans sa Chapelle, par les Cheualiers de l'Ordre, qui marcherent deux à deux, vestus de iuppes d'escarlate, & de manteaux de pourpre par dessus, sur lesquels estoit la Iarretiere. Suiuirent deux à deux les quarante Chanoines de Windesore, auec leurs surplis. Puis quantité d'autres Chanoines & Ministres reuestus de chappes la pluspart en broderie. Plusieurs Seigneurs enuironnoient le Roy, lequel apres le seruice se retira, iusqu'au lendemain, qui fut mené derechef à la Chapelle en mesme ordre, sinon qu'il marcha sous vn dais porté par des grands du Royaume. Deuant luy allerent les Herauts auec leurs cottes d'armes rouges, ayans en teste vn officier en robbe rouge, la Iarretiere par dessus, qui portoit vne verge noire, faisant la charge de grand Preuost. Les Cheualiers de la Iarretiere suiuirent vestus de casaques de satin cramoisy, doublées de satin blanc, côuuerts de leurs manteaux de l'Ordre, qui sont de veloux teint en pourpre doublé de taffetas blanc, auec le Collier de l'Ordre qui est d'or, representant plusieurs roses émaillées de blanc & de rouge, entresemées de fleurs de chardon. Ils auoient l'espée au costé, la toque de veloux noir garnie d'aigrete, sur la poictrine vne medaille representant vn S. Georges, sur l'espaule gauche vn chaperon d'escarlatte & sur le costé gauche du manteau vne croix rouge enuironnée de rayons, de la mesme grandeur que celle des Cheualiers du S. Esprit.

Le Prince Palatin & le Duc de Lenox receus Cheualiers de la Iarretiere.

Ces Cheualiers ayans fait la reuerence au Roy, & le seruice commencé par la Musique, deux des plus anciens presenterent à sa Maiesté le Comte de Dowre pour le Prince Palatin, & le Duc de Lenox, qui auoient leurs manteaux & espées soubs le bras, lesquels presterent le serment ordinaire. Puis estans reuestus du manteau & du Collier, le *Te Deum* fut chanté en langue Angloise, & les offrandes faites. Le Comte d'Ambie, & le Comte de Morton grand Thresorier d'Escosse, receurent aussi la Iarretiere à cette promotion, mais leur instalation fut differée à la prochaine feste. Au retour le Roy les traita tous magnifiquement, & fut remené par eux à Vespres. Et le lendemain ils assisterent ensemble au seruice des Cheualiers deffunts, sçauoir est du Roy de Suede, du Prince Palatin, des Comtes de Northumbelland, de Rutland, & de Banburg. Les places desquels par ce moyen demeurerent remplies excepté vne que le Roy reserua à vne autre occasion.

Sommaire

Sommaire des principales matieres contenuës au XXIII. Liure.

Le peuple s'appaise. Les Comtes de Traquaire & de Wigton menacez de mort par le peuple. Requeste des Escossois contre le liure des prieres. Le Comte de Traquaire les fait publier.

XVII. *Quatre Chambres dressées dans Edimbourg. Confession de foy signée & iurée. Commission du Roy receuë par le Conseil d'Escosse. Corps-de-garde mis deuant le chasteau d'Edimbourg. Deux grands vaisseaux chargez d'armes pour les Escossois. Sont pris par les vaisseaux du Roy.*

XVIII. *Commissaire enuoyé à Edimbourg. Sa premiere proposition. Response des Escossois. Iustice souueraine restablie à Edimbourg. Declaration du Roy leuë par vn Herant : Protestation contre icelle. Contre le couuenant du Roy. Sa Maiesté veut qu'on le signe. Nouueau serment des Escossois de ne le point signer.*

XIX. *Les Archeuesques & les Euesques d'Escosse aßignés deuant le Synode d'Edimbourg. Assemblée de Gnsgou. Remonstrance du Marquis d'Hamilton. Il rompt l'assemblee au nom du Roy. Harangue du Comte d'Arguesl. Les Escossois fortifient la ville de Leeth. Arriuée du Comte d'Hollant prés de la ville de Kella.*

XX. *Publication du Roy faite en la ville de Duas. Receuë auec vn applaudissement general. L'armée d'Escosse s'approche de celle du Roy. Requeste des Escossois du couuenant au Roy de la grande Bretagne. Deputez d'Escosse pour traiter: Ils presentent des articles. Declaration du Roy pour la paix. Troupes congediées de part & d'autre.*

XXI. *Le Conseil du Roy veut faire separer le Parlement. Plaintes & remonstrances des Escossois refusée. Audiance donnée à l'Ambassadeur de Hollande. Ordres pour ouurir les Isles de Iarze & de Crenese. Flotte Espagnole défaite par les Hollandois, dans les Dunes de l'Angleterre. Interesse le Roy. Parlement d'Angleterre differé.*

XXII. *Tempestes estranges és costes d'Angleterre. Deputez d'Escosse au Roy. Ouuerture du Parlemẽt d'Escosse. Le Comte de Leycestre nommé pour General de la caualerie du Roy. Les Escossois arment puissamment. Audiance donnée à leurs deputez. Le Mylord de Northumbelland declaré Admiral & Lieutenant general en ses armées de terre & de mer.*

XXIII. *Les Anglois chassez de l'Isle, nommée la nouuelle Angleterre. Diuision des troupes d'Escosse. Alliance nationale entre les Escossois. Estat de leurs forces. Ils font emprisonner plusieurs Seigneurs. Le Clergé d'Angleterre fournit argent au Roy. Chefs choisis pour commander l'armée du Roy.*

XXIV. *Sedition dans Londres. Le Roy fait emprisonner les quatre Aldermans de cette ville. En tire quatre mille hommes pour aller remplir la garnison de Barwich. L'armee Angloise diuisée en trois corps. Les troupes d'Irlande passent en Angleterre. Ouuerture du Parlement d'Escosse. Sortie de la garnison du chasteau d'Edimbourg. Perte des vaisseaux du Roy.*

XXV. *Les Escossois enuoyent supplier le Roy de vouloir approuuer les articles de leur Parlement. Le Colonel Moulo dissipe les troupes Escossoises, assemblées contre les couuenans. Baptesme du Prince d'Angleterre. Peste à Londres. Entrée des Escossois en Angleterre. Le Roy leur va au deuant. Le Comte d'Arondel commande son armée.*

XXVI. *Les Escossois prennent la ville de Durham. Assemblée de la Noblesse Angloise à York. Les Escossois prenuent Neufchastel. Assemblée des pairs d'Angleterre à YorcK. Le Roy a recours à la bourse des habitans de Londres. Chasse donnée à la caualerie Angloise. Chasteau de Dunbarton rendu aux Escossois.*

XXVII. *Chasteau d'Edimbourg aßiegé par les habitans de la ville, se rend à composition. Demande des Escossois moderée. Le sieur de sainct Rany enuoyé en Angleterre pour feliciter leurs Maiestez, sur la naissance du Prince Henry. Ouuerture du Parlement d'Angleterre. Il ordonne qu'on fera vne exacte recherche des autheurs des troubles.*

XXVIII. *Le Vice-Roy d'Irlande mis dans la grosse Tour de Londres. L'Archeuesque de Cantorbery arresté. Le garde des Seaux se saune. L'Electeur Palatin arresté en France. Sa deliurance. Retraite du sieur de Soubise en Angleterre. Retraite de la Royne Marie de Medicis és Pays-bas, & en Angleterre. Retraite de la Duchesse de Cheurense, du Duc de la Valette, & du Duc de Vendosme en Angleterre.*

XXIX. *Parlement d'Angleterre. Son pouuoir. Considerations par lesquelles le Roy en permet la tenuë. Emprisonnement de*

plusieurs Grands de cette Cour. Changement de ses Officiers. Seaux du Royaume transferez à vn autre. Secretaire d'Estat en suite. Diuision entre les deputez du Parlement. Resolution des Escossois de faire la guerre au Roy.

XXX. *Remonstrance du Roy au Parlement en faueur des Euesques de son Royaume. Catholiques d'Irlande armés pour la defence de leur Religion. Plaintes des Anglois & des Escossois au Parlement. Euesques d'Angleterre retirez. Celuy de Londres est demis de sa charge de Tresorier. Le Parlement dispose de la cire, de la plume, & des finances. Iugemens diuers sur les procedures de ce Parlement.*

XXXI. *Harangue du Roy d'Angleterre au Parlement. Le Vice-Roy d'Irlande est receu à ses faits iustificatifs. Mariage de la Princesse d'Angleterre auec le Prince d'Orange. Reflexion sur la resolution prise en Angleterre, de restablir l'Electeur Palatin en tous ses Estats.*

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE VINGT-TROISIESME.

CONTINVATION DE CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1634.

I.

LE ROY de la grande Bretagne apres sa nouuelle promotion de Cheualiers de la Iarretiere faite l'an dernier, se voyant paisible en ses Estats ne pensa plus qu'à maintenir la paix entre les peuples de ses trois Royaumes & d'entretenir la bonne intelligence auec les Roys ses parens & les Estats estrangers ses alliez, sçachans que c'est l'vnique moyen à vn grand Prince pour viure en repos chez soy, que de nourrir la concorde parmy les siens, l'alliance, le bon voisinage & la bonne correspondance auec ses voisins & anciens amis, comme il fist ceste année auec la Seigneurie de Venise où il enuoya pour son Ambassadeur ordinaire le Milord Fildin Seigneur des plus qualifiez d'Angleterre.

Ambassadeur du Roy de la grand Bretagne enuoyé à Venise.

Neantmois ayant aduis comme la guerre s'allumoit presque par tous les coings de la Chrestienté notamment en Allemagne entre les Imperiaux & Suedois & aux Pays bas, & estant recherché par les Princes & Estats ses alliez, pour leur permettre faire leuées de gens de guerre en Angleterre, Escosse, & Irlande, voulut sçauoir l'Estat des forces d'Angleterre, en quoy elles consistoient pour en suite iuger du nombre de Soldats que sa Maiesté pourroit enuoyer dehors au secours de ses alliez. C'est pourquoy au mois de Iuillet elle manda les Magistrats de sa ville de Londres, les Officiers d'icelle, & ceux qui commandoient aux quartiers, leur faisant entendre le desir qu'il auoit de voir la Bourgeoisie en armes.

Il veut sçauoir le nombre des hommes capables de porter les armes.

Pour cet effet ordre est enuoyé aux quartiers de la ville & des fauxbourgs & enioint de par le Roy aux Capitaines & Officiers d'assembler leurs Compagnies, & de faire armer tous ceux qui seroient capables de porter les armes, ce qui fut faict de sorte que quatre iours durant les compagnies faisoient leurs monstres separement, les Capitaines & Sergens faisoient faire l'exercice à leurs Soldats & le dernier iour de Iuillet, toute la Bourgeoisie en armes & en tres-bon equippage se trouua à la monstre generale dans la grand place deuant Sainct Esme en nombre de plus de trente mille hommes bien armez, & là mesme iusques aux Chartiers & Brasseurs se firent voir tous à cheual, armez de pied en cap.

A Ce ne fut pas seulement à Londres que la Bourgeoisie se fist voir en armes : mais par toute l'Angleterre. Les autres villes & Bourgades firent semblable reueuë de tout ce qui estoit capable d'aller à la guerre par commandement exprés du Roy. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1634.

Apres ces reueuës sa Maiesté permist aux Capitaines estrangers de leuer le nombre de Soldats qu'ils demandoient, les vns pour France, autres pour Allemagne & les pays-bas, iugeant en auoir encore assez pour la conseruation de ses Estats qui n'estoient menassez d'aucune guerre.

Leurs Maiestez passerent partie de l'Esté à visiter les lieux de plaisance, ou elles furent receuës & magnifiquement traictées par les Grands du Royaume: comme elles le furent splendidement trois iours durant à Nortenton au mois de Septembre, par le Comte qui en est Seigneur : ou le Roy honora le Comte de Nieuport de la charge de grand Maistre de l'Artillerie. De-là leurs Maiestez passerent le septiesme iour de Septembre à Oteland, & le neufiesme iour ensuiuant
B se rendirent à Richemond ; pour y voir les petits Princes & la Princesse leurs enfans.

Apres ces petits voyages, la Royne de la grande Bretagne retournant à Londres, où dés le dixiesme iour de Septembre de ladite année mil six cents trente-quatre, estoit arriué de Bruxelles le Sieur du Closet, qui eut audience de sa Maiesté, & le mesme iour le Sieur de Pogny Ambassadeur ordinaire de France partit de Londres. Il permet aux Princes & ses Estats voisins de leuer des trouppes en ses Royaumes.

Pendant que la Royne fut seule à Londres le quatorziesme iour de Septembre, le Milord Gorrin fist vn superbe festin au Marquis de Sainct Germain & à l'Ambassadeur de Sauoye, La Royne honora l'assistance de sa presence, & apres le disner elle alla coucher à Sommerset. Et le lendemain quinziesme iour dudict mois de Septembre retourna à Nonsiche où le Roy se rendit aussi le seiziesme iour. Auquel iour le Comte de Holland traicta en sa maison de Quinzinton à trois mille de Londres le mesme Ambassadeur de Sauoye, qui le lendemain dix septiesme iour de Septembre, alla prendre congé public de leurs Maiestez. Le Roy luy donna vn Diamant de grand prix, & la
C Royne vne boüette où estoit le pourtraict de sa Maiesté pour l'Ambassadrice sa femme : ayant le iour precedent ledit Ambassadeur esté à Richemont, baiser les mains des petits Princes : Puis ayant faict partir son train pour Douure, il retourna à Nonsiché receuoir les commandemens particuliers de la Royne, qui luy donna vne fort belle Haquenée, & deux autres pour le Duc de Sauoye. Festin du Milord Gorrin à l'Ambassadeur de Sauoye où la Royne assista. Le Comte de Holland traitte le mesme Ambassad.

Ainsi ceste saison d'Automne se passa à la Cour d'Angleterre, en petits voyages, qui estoient autant de diuertissements à leurs Maiestez Britanniques, en festins & receptions d'Ambassadeurs. Ce qui n'empeschoit point le Roy de penser tousiours à la conseruation de ses Royaumes.

Et de faict sur l'aduis qu'on luy donna qu'il y auoit en mer quelques Pyrates Turcs, desseignants quelques entreprises sur les costes d'Angleterre ou d'Irlande, il fist commandement d'equipper vingt grands nauires de guerre pour faire la garde dans les destroits circonuoisins d'Angleterre. II. Commandement de garder les portes d'Angleterre.

D Le dix-neufiesme iour de Nouembre en ladite année mil six cents trente quatre, leurs Maiestez Britanniques estant à Misthal, elles y donnerent audience à l'Ambassadeur de Venise, où assista l'Ambassadeur de France auec tous les Seigneurs de la Cour d'Angleterre. Audience donnée à l'Ambassadeur de Venise.

Le Roy apres ceste audience partit de Misthal l'onziesme iour de Nouembre, pour sa Maison de Tibot à douze mille de Londres, ou ayant en aduis de l'arriuée du Cardinal Infant aux Pays bas, sa Maiesté enuoya le lendemain le sieur Porter son premier valet de Chambre à Bruxelles pour le congratuler de sa part de son arriuée en Flandres. Le Roy enuoye à Bruxelle se coniouïr de l'arriuee du Cardinal Infant

Ce fut en ce temps que la Cour d'Angleterre s'entretenoit sur le bruit courant que Madislac nouueau Roy de Pologne auoit de l'inclination pour la Princesse Palatine auec dessein d'en faire la recherche. Le subiet de cecy, fut qu'à la Haye le Comte en Hollande estoit passé, vn Officier du Roy de Pologne sans se faire cognoistre, sinon qu'il desira voir la Princesse Palatine, & l'ayant veuë estoit passé en Angle- Discours tenus sur le bruit du mariage de Pologne & la Princesse Palatine.

CHARLES I. terre, sans toutesfois découurir le subiect de son ennoy. Ce qui fist toutes fois renouueller le bruit du mariage du Roy auec ceste Princesse. A

ANS DE IESVS-CHRIST. 1635.

Au commencement de l'année 1635. cet Officier Polonois s'ouurit aucunement à quelques Ministres d'Estat ausquels il declara que le Roy de Pologne son Maistre, l'auoit chargé, passant à la Haye, de voir la Princesse Palatine, sans autre charge: mais que l'on disoit à la Cour de Pologne, que le Roy auoit dessein de s'allier en ceste Maison Palatine, comme de fait il y auoit de l'inclination si la Maison d'Austriche par ses artifices, ne la luy eust fait perdre pour prendre alliance en la sienne, comme il fist par apres.

III.

Mort de la Comtesse d'Arqueil & du Comte de Nasre.

Parmy ces entretiens de l'alliance du Roy de Pologne auec la Maison Palatine, à la Cour d'Angleterre le dix neufiesme Ianuier sur les cinq heures du soir mourut à Londres de dissenterie, la Comtesse d'Arqneil belle-mere du Marquis de Gourdon. Et presqueau mesme temps mourut aussi à Londres, le Comte de Nasre Escossois Cheualier de la Iarretiere, à qui succeda à l'Ordre le Comte de Northumbelland par l'intercession de la Royne.

Balet de l'amour platonique dancé à Londres par la Royne.

Le dueil de ces Seigneurs n'empescha point les resiouyssances qui se firent és iours gras à la Cour d'Angleterre. Car le dixiesme iour de Feurier, (iour du Mardy gras) la Royne de la grande Bretagne dança son Balet à Londres, dõt le suiect estoit l'Amour Platonique. Sa Maiesté (accompagnée des autres Dames, toutes vestuës de Satin Isabelle & blanc en Broderie d'argent) y parut sur vne mer dans vn char faict à degrez: au plus haut desquels estoit sous vne Coquille de mer, qui luy seruoit de daiz. Les Dames qui dancerent auec elle estoient, la Marquise d'Hamilton, les Cõtesses d'Oxfort, de Barqnechere, de Carneraen & de Nieuport, les Dames Marie, Sterbere, Anne Caré, Catherine Aoar, Isabelle Fildin & de Tiempleby, & les Damoiselles Dorothée Sauuage, de Merel & Victoria Quercy. B

Comedie Françoise representée deuant le Roy.

Le quatorziesme la Royne de la grande Bretagne eut dans sa Maison de Sommerset, la comedie Françoise representée en suite à Owinstal deuant le Roy.

Quelques iours deuant le Milord Donluz fils du Comte d'Antron Irlandois, & Montaigu arriuerent de France a la Cour d'Angleterre, auec confirmation de toute bonne amitié & voisinage entre leurs Maiestez Tres-Chrestiennes & Britanniques. C

Leuée d'argent en Angl. pour bastir des vaisseaux.

VI.

Et comme l'Angleterre pour se conseruer contre les Pyrates Turcs, qui vont souuent muguetter ses costes, à besoin d'auoir bon nombre de vaisseaux, qui estoit la principale force & la plus seure garde de ce Royaume. Le Roy de la grande Bretagne fist faire vne leuée de cent mille liures sterlins, sur ces Prouinces & Villes pour faire bastir quelques vaisseaux afin de tenir ses costes garnies & asseurées contre tout euenement.

Mort du Chancelier d'Escosse.

Pendant les occupations du Roy de la grande Bretagne en Angleterre. L'Escosse perd le Comte de Kenoulle Chancelier du Royaume, & comme aux accidens humains, l'occident de l'vn est l'orient de l'autre, aussi la mort de ce Comte, appella à ceste charge l'Archeuesque de sainct André, Primat d'Escosse, cõfirmé par les Estats du Royaume, par la permission prealable du Roy de la grande Bretagne, tousiours occupé à son armement de mer, à quoy nuisit grandement l'extréme froidure qui regna en ce climat de telle sorte, que l'eau de la riuiere de la Tamise estant prise par la glace l'on passoit seurement par dessus en carrosse, & empescha ceste froidure que les quinze nauires de guerre qu'on auoit fait equipper se virent cõtraincts d'attendre le degel pour faire voile & aller garder les costes du Royaume, leur vnique dessein. D

Riuiere de la Tamise gelée.

Arriuée de l'Ambassadeur de Suede à Londres

La guerre qui s'augmentoit tousiours de plus en plus en Allemagne, fist que la Couronne de Suede pour auoir moyen de se maintenir contre les forces Imperiales & la Maison d'Austriche son ennemie Capitale, eut soin d'entretenir l'amitié des Princes & Estats ses alliez pour en auoir secours au besoin. A ce subiect elle enuoya ses Ambassadeurs en diuers estats, entr'autre le sieur sainct SKyt Gouuerneur de Lifflande, arriua le dixiesme iour de Mars à la Haye en Hollande, & de là se rendit à la Cour du Roy de la grande Bretagne en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de Suede.

Ce fut dés ceste année que le subiect du trouble (qui s'est meu entre l'Angleterre, & l'Escosse, & qui dure encore à present) commença, le motif principal duquel fut le desir que l'Archeuesque de Canterbury, qui est comme le primat du Royaume & des premiers Ministres d'Estat du Roy de la grande Bretagne y auoit de faire

A obseruer la liturgie & les autres ceremonies de l'Eglise Anglicane aux Puritains François, lesquels le quinziesme de Mars, nommerent le sieur Rary, lequel en leur nom presenta vne requeste audit Roy de la grãde Bretagne pour le maintien de leur Eglise, ce qui ne leur seruit de rien, car sans y auoir eu esgard, elle fut renuoyée sans fruict. Le Roy estoit lors tout melancolique au subiect de la Maladie perilleuse du Comte de Portland grand Thresorier d'Angleterre, sa Maiesté mesme le fut visiter en personne le dix-neufiesme Mars, & le trouua malade à l'extremité dont il mourut le 13. Mars sur les trois heures du matin fort regretté des plus grands du Royaume.

Suiet du trouble entre l'Angleterre & l'Escosse.

Sa Maiesté commist l'exercice de sa charge, qui est la surintendance de ses finances, à cinq de ses principaux Officiers, sçauoir à l'Archeuesque de Canterbury, le Milord Priuesel, & les sieurs de Cottintan, tous Secretaires d'Estat & Ognibans, entre lesquels le sieur Cottintan estoit capable d'agir, attendant qu'elle y eust pourueu d'vn successeur.

Maladie du grand Thresorier d'Angl.

En suite de l'arriuée de l'Ambassadeur de Suede en Angleterre, le sieur de Seneterre Ambassadeur extraordinaire de sa Maiesté tres Chrestienne pres le Roy de la grãde Bretagne entra à Londres le 17. Mars, ou ayant esté visité de la part de sa Maiesté Britannique par le Comte de Dirlan iusques à la tour de Londres à la descente de la Barque, celuy qui reçoit les Ambassadeurs, & de la part de la Royne par son grand aumosnier à vne lieuë de Londres, puis visité derechef de la part de leurs Maiestez à son arriuée, le lendemain il alla en particulier saluer la Royne. Il fut logé en la place de Oüestremestre.

Le 24. Mars l'Archeuesque de Cantorbery se preualant de sa grande authorité, fist emprisonner la femme du Milord Pourbac frere aisné du defunct Duc de Boukinquan pour quelques paroles qu'elle auoit tenuës de luy.

La femme du Milord Pourbac emprisonnee.

Pour acheuer l'histoire du feu grand Thresorier d'Angleterre & voir les derniers honneurs qui luy furent rendus, faut remarquer que le dix neufiesme Mars sur les vnze heures de nuict son corps fut enleué dans vn carrosse à six cheuaux, couuert de velours noir auec ses armes en escusson, & porté au Chasteau de Wincestre, à trois mille de Londres, tous les Cheualiers de la Iarretiere, & Seigneurs Officiers de la Couronne suiuans sa biere dans 63. carrosses: precedez des Herauts d'armes portans son Collier d'Ordre, son Casque & son Baston de grand Thresorier. Et ainsi il receut tous les honneurs qui ont accoustumé d'estre rendus en semblables ceremonies, à vn Seigneur des premiers Officiers de la Couronne.

Mort du grand Thresorier d'Angl.

V.

Ordre tenu à l'audience de l'Ambassadeur de France.

Le tout paracheué & les Seigneurs estans de retour à Londres tous se preparerent richemẽt pour assister à la conduite & à l'audience de l'Ambassadeur de France, allãt vers leurs Maiestez Britanniques.

Donc le premier iour d'Auril sur les quatre heures apres midy, ledit sieur Seneterre Ambassadeur extraordinaire du Roy Tres Chrestien suiuy de force Noblesses Françoises fut conduit par le Comte de Salisbury Cheualier de la Iarretiere accompagné de quantité de Seigneurs & Noblesse Angloise vestuë à l'auantage au milieu d'vn monde de peuple en la Chambre du Roy de la grande Bretagne où il eut sa 1. audience de leurs Maiestez, auec vn tel concours que la foule des assistans se trouuant trop grande, elles le menerent dans la chambre de la Royne où il demeura pres de deux heures: au bout de quelque temps il fut recõduit auec mesme ordre à son hostel.

En suitte de ceste audience donnée à l'Ambassadeur de France, celuy de Suede fust receu à la Cour du Roy de la grande Bretagne en cet ordre.

Receptiõ de l'Ambassadeur de Suede.

Le 13. d'Auril ledit sieur Ambassadeur quictoit le Baton de Sckyt aborda à Matigat, où il mit pied à terre, & de-là il fut à Granefonde, ou le Sieur Finnet maistre des ceremonies le fut receuoir par ordre du Roy le seiziesme ensuiuãt, accompagné de l'Agent de Suede & de force Noblesse, dans le barquet du grand Chãbelland. Le lendemain dix-septiesme il fist son entrée à Londres, ayant esté rencontré à Grinwitsch par le barquet du Roy de la grande Bretagne, & receu par le Comte Ersqnin & le Cadet de Deuons Kirc.

Son entrée à Londres.

Entre-temps la Duchesse de BuKinquam espousa le Milord Donluz.

L'onziesme d'Auril le mesme Ambassadeur de Suede fust conduit en Cour auec vn grand nombre de Noblesse où il eut sa premiere audience de leurs Maiestez Britanniques.

Sa premiere entrée.

Il demeura en ceste Cour iusqu'au 13. de May auquel iour il prist son Audience d'a-

ANS DE IESVS-CHRIST. 1635.

dieu de leursdites Maiestez apres quoy elles partirent de Londres le 15. May pour Grenuche. A

Mort du Colonel VVeer.

Auquel iour mourut de mort subite le Colõnel Weer qui s'estoit signalé en la deffense du Palatinat contre les Imperiaux & Espagnols: ceste mort soudaine luy arriua ainsi qu'il mangeoit à la Table du sieur Vesius Grand Controolleur de la Maison du Roy de la grande Bretagne: lequel auec la Royne retourna le vingt deuxiesme iour de May de Grenuche à Londres, pour voir le lendemain à Winsore la reception du Comte de Northumbelland à l'Ordre de la Iarretiere, à laquelle ceremonie les quatre Gentils-hommes du Baron de Skyt Ambassadeur de Suede, ne furent faicts que simples Cheualiers.

VI.

Armement naual.

Cependant le Roy de la grande Bretagne auoit fait equiper bon nombre de nauires de guerre qu'on appelloit la Flote Royale que deuoit commander le Comte de Linaé Grand Chambellan d'Angleterre pour vn dessein secret, subiect pourquoy, auant que la faire partir on deuoit fermer les portes du Royaume.

Au commencement de Iuin l'on fist passer monstre esdites portes d'Angleterre, aux Matelots des 27. Nauires de guerre dont estoit composée ceste Flotte Royale la pluspart montea de 30. à 40. Canons. B

Au mesme temps, quelques Nauires chargez de Soldats venans de Biscaye entrerent en Angleterre par le port de Plemutz, attendans le vent pour les porter à Dunquerque, d'où l'on auoit emmené les gens de Marine pour les distribuer en garnisons de Flandres, au lieu des Soldats qu'on en auoit tiré.

Suiet de cet armement naual.

On sceut que ceste Flotte Royale estoit pour empescher la pesche sur la mer Britannique sans le consentement du Roy, en suite d'vn liure imprimé en Angleterre intitulé, *Mare Clausum*, pour responce à vn autre portant ce titre, *Mare liberum*. Et pour exploicts apres ces escritures le Comte de Northumbelland admiral sortit en mer le 23. May auec vne Flotte de 40. Nauires.

Et entre-temps le Comte de Holland succeda au feu Comte de Carlile, en la charge qu'il auoit à Grome Stole premier Gentil-homme de la Chambre l'vn des plus grands du Royaume & le Comte de Morton fut fait Capitaines des Gardes.

Ceste Flotte de 40. Nauires ne fut point employée, car le dessein du Roy de la grãde Bretagne fut rompu à cause de la grossesse de la Royne laquelle arriua le 14. Iuin par eauë à Saincte Iame où elle disna, n'ayant en sa Barque, outre ses Dames, que le Milord Gorin & le Marquis de Sourdac. C

Festin du Sieur Seneterre Ambassadeur de France aux Seigneurs de la Cour.

La presence de leurs Maiestez à Londres fut cause que le sieur de Seneterre Ambassadeur extraordinaire de France, fist vn somptueux festin aux Seigneurs & Dames de la Cour, ou vne violente colique qui luy suruint l'empescha d'y assister.

Le sieur de Pogny Ambassadeur ordinaire de France en fist vn autre le lendemain tous deux fort magnifiques.

Partement de la Flotte Royale.

Neantmoins parmy ces resiouyssances commandement se faict à toute la Bourgeoisie d'Angleterre d'auoir les armes prestes au premier mandement: la Flotte Royale differée à partir estant demeurée aux Dunes Sancbourgs iusques au 17. Iuin que ceste Flotte fist voile des Dunes: le Roy de la grande Bretagne ayant repris le dessein de son progrea, & estant à Londres il tint sur les fonds auec la Duchesse de Richemont le fils du Comte de Sudtampton le 10. Iuillet.

Apres quoy leurs Maiestez Britanniques partirent de Grenuche le 16. Iuillet (où elles estoient allées, pour Tibot & par Richemont se rendre le 14. à Hautelan, où la Royne faisoit estat de demeurer à cause de sa grossesse pendant que le Roy continueroit son progrea, pour lequel on preparoit encore vne Flotte reale de 16. grands vaisseaux qui deuoient estre commandez par le Comte d'Essex. D

Mais tout l'esté se passa sans voir aucun progrez de ceste Flotte d'Angleterre, leurs Maiestez Britanniques ayans passé la saison à la Campagne principalement à Hamptoncourt où elles demeurerent iusques au 19. Nouembre

Introduction du Milord Lethehald en sa charge de Maire auec grande solemnité.

Durant leur seiour à Hamptoncourt le 8. Nouembre le nouueau Milord Maire nommé Lethechald fut introduit à sa charge auec toutes les solemnitez en la ville de Londres, que la presence du Prince de Galles & du Duc d'Yorc rendit plus celebres.

C'estoit le temps auquel (pendant que le Roy estoit à Whitegal & la Royne à S. Iacques, où elle deuoit faire ses couches, on attendoit à Londres, Charles Prince

A Palatin, pour lequel l'on preparoit le logis du Prince de Galles qui estoit allé loger au logis du defunt grand Thresorier. Le Maistre des Ceremonies d'Angleterre estoit à Grauesind pour y donner ordre à toutes les solemnitez qui se deuoient faire à l'entrée de ce Prince, que le Comte d'Arondel & le Milord Gorens auoient ordre d'aller complimenter, le premier de la part du Roy, le second pour la Royne.

Et pour la Flotte reale dont est question, on la fist entrer dans les ports, exceptez cinq nauires qui demeurerent en mer, iusques au prochain Printemps qu'elle deura estre de 45. à 50. vaisseaux de guerre.

Logement preparé à Charles Prince Palatin à Londres.

Au commencement de Decembre le Roy de la grand' Bretagne & la Royne retournerent à Londres & logerent à Wital, où leurs Maiestez attendirent le Prince Palatin, lequel ayant eu long-temps le vent contraire & s'ennuyant d'attendre, s'estoit mis deux fois en mer pour passer en Angleterre, & autant de fois auoit esté forcé de reprendre terre: mesmes apres auoir soustenu vne tempeste de deux iours durant sans pouuoir regaigner le bord: mais en fin, ayant eu le vent fauorable, il aborda sur les costes d'Angleterre.

Son arriuée & reception.

B A son arriuée le vaisseau admiral de Londres nommé l'Auant-garde, commandé par le Cheualier Penington voulant le receuoir, suiuant l'ordre qu'il en auoit, & le saluër de force coups de canon: il aduint par malheur qu'vn garçon sans commandement mist le feu dans l'vn des canons & tua trois mariniers, qui ramoient dans l'Esquif eleué par les flots de la mer, d'où le boulet passa encores au trauers du vaisseau Hollandois, dans lequel estoit le Prince Palatin, y tua deux autres personnes, sçauoir le seruiteur d'vn Capitaine Anglois & vn Marinier, & en blessa quelques autres, ayant causé vn grand estonnement pour la iuste apprehension que le coup n'offençast ce Prince qui arriua le dernier iour de Nouembre à Dowre: d'où il fut conduit par le Cheualier Finnet Maistre des ceremonies iusques à Granesind, & receu là par le Comte d'Arondel grand Mareschal d'Angleterre, de la part du Roy de la grande Bretagne, & par le Milord Gorin par le commandement de la Royne.

C Le premier iour de Decembre sur le soir il fut splendidement traité dans vn Ramberge sur la riuiere, & estant arriué pres la Tour de Londres (d'où furent deschargées 50. pieces de canon) il fut conduit par vn grand nombre de peuple, & suiuy de plus de 60. carrosses iusques à Wital ou descendant de son carrosse dãs la premiere courr, il fut receu par le Milord PembroeK Grand Chambellan suiuy de quantité de Seigneurs, qui le complimenterent de la part du Roy. Le Comte de Holland, comme Capitaine de la Garde, luy fist la reuerence dans la grande Chambre de la Garde Royale & passant dans la chambre de presence, il fut rencontré par le Prince Charles qui le mena au quartier de la Royne, où le Roy auquel il s'offrit de baiser les mains, l'embrassa, & la Royne, à laquelle il voulut baiser le pan de la robe, le baisa.

Il disne auec le Roy de la grande Bretagne.

Le deuxiesme Decembre le Roy le fist disner à sa Table, estant assis pres sa Maiesté sous vn mesme daiz: & le lendemain matin le Roy le mena chasser à Therbalde.

La Cour d'Anglererre parlant à ce Prince, le traitoit d'Altesse Electoralle, & ainsi il fut receu auec tout l'honneur que meritoit sa naissance & sa Maison. Le Roy & ce Prince estoient souuent ensemble en mesme chasse & à mesme Table, & la Cour D d'Angleterre rendoit à son Altesse Electorale, tous les compliments qu'il pouuoit desirer.

Ambassad. de Pologne attendus.

On n'attendoit en ceste Cour là que les Ambassadeurs de Pologne pour traiter du mariage de leur Roy auec la Princesse Palatine.

Vn Italien pretendant auoir commission du Roy de Pologne pour estre adioinct à cet Ambassade, soupçonné d'estre fourbe fut emprisonné.

Deliurance des prisonniers criminels.

Pendant quoy le Roy de la grand Bretagne qui estoit à Ribol auec le Prince Palatin, retourna auec luy à Windsore, & pour continuer tous les tesmoignages d'vne singuliere affection enuers ce Prince, en faueur de sa bien venuë, sa Maiesté donna la vie à tous les criminels detenus par tout le Royaume d'Angleterre, excepté aux conuaincus d'assassinat & trahison.

Quelques formalitez non encores vuidées empescherent que les Ambassadeurs de France & de Venise ne visitassent le Prince Palatin en public: ains seulement en particulier, mais auec de grandes carresses & franchises.

En suite de ces bons traittemens faits à la Cour d'Angleterre, l'on prist resolution d'enuoyer d'Angleterre à Vienne en Austriche vers l'Empereur pour l'inuesti-

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1635.

ture du Palatinat du Rhin appartenant à ce Prince.

A Si l'arriuée du Prince Palatin en Angleterre fut le suiect d'vne si grande resioüissance, vn accident arriué à Dowre fut vne occasion de fascherie aux Estats de Hollande.

Treize nauires Hollandois assemblez pres Douure.

C'est que de seize nauires partis la sepmaine de Noël, de Hollande pour le leuant, treize s'assemblerent de nuict proche de Dowre, dont sept furent brisez auec perte d'enuiron 600. mariniers noyez, le reste s'estant sauué.

L'année fut terminée à la Cour d'Angleterre par vne excellente pastorelle Françoise de l'innention du sieur de Boisrobert, qui fut representée à Withal par les filles d'honneur de la Royne deuant leurs Maiestez Britanniques: où l'elegance des vers fist vn agreable paralelle auec la gentillesse des actrices, entre lesquelles les Damoiselles de Venteleis, Cataur, & la Difficile, firent voir, que ce n'estoit pas sans suiect qu'elles auoient merité les faueurs de leur Maistresse. Le Prince Palatin y estoit & toutes les Dames de la Cour aduantageusement parées, le Theatre paroissant changé à chaque acte: à la fin desquels il y eut Balet.

VIII. 1636.

Accouchement de la Royne.

Le premier Ianuier de l'an 1636. la Royne de la grande Bretagne alla loger à saincte Iames, où elle accoucha d'vne fille le soir du 7. de Ianuier, le Roy y alla aussi passer quelques iours, puis alla à NeumarKer, d'où il retourna à Londres le 16. Ianuier. B

Il ne voulut passer iusques à l'Ambrigde encore que sa Maiesté y fust attenduë en grande ceremonie: mais il y enuoya l'Electeur Palatin qui y receut les mesmes honneurs qu'on auoit preparez pour le Roy, auec harangues, comedies, & festins extraordinaires, que le Comte de Holland Chancelier de ce lieu-là, & l'Vniuersité luy donnerent.

Arriuée de Rupert Prince Palatin en Angleterre.

Le 17. Ianuier le Prince Palatin Rupert puisné de l'Electeur arriua à Londres, le 9. Feurier, il fut voir la Royne de la grande Bretagne, qui estoit encore à saincte Iames & le Prince de Galles.

Ambassadeur de Hollande en Angl.

Les Estats de Hollande, desirans se conioüir auec leurs Maiestez Britanniques de l'heureuse naissance de leur deuxiesme fille, nommerent pour leur Ambassadeur extraordinaire le sieur de Bereren qui arriua à Londres le 27. Ianuier, & fut receu prez la Tour de Londres par le sieur Hebert Cherisburg Seigneur Anglois. Le 30. ensuiuant il fut conduit par le Milord Strange à Withal dans la Chambre de presence, où il eut audience du Roy & de la Royne, l'Electeur Palatin y estoit auec son frere Rupert, le Rhingraue, trois Comtes de Nassau, & grand nombre d'autres Seigneurs & Dames. C

Son audience.

Ses presens.

Le deuxiesme Feurier cet Ambassadeur fut à saincte Iames, où il eut audiance secrette de leurs Maiestez Britanniques, ausquels il fist present au nom des Estats de 7. beaux cheuaux, d'vne grosse piece d'Ambre gris, d'vne liette de toiles fines, de deux Bassins de la Chine, d'vn horloge faict de la main de l'Empereur Rodolphe, & de quatre Tableaux des plus rares, le tout de fort grand prix.

Trois Ambassad. destinez pour Allemagne France & Espagne.

En suite de ceste audience le Roy tint conseil, où il fut resolu d'essayer pour la derniere fois les plus doux moyens de paruenir à la restitution du Palatinat, & d'enuoyer à ceste fin trois Ambassadeurs l'vn à l'Empereur, où le Comte d'Arondel fut nommé, & les deux autres vers les Roys de France & d'Espagne.

IX.

Le Comte d'Arondel Ambassadeur vers l'Empereur.

Il enuoye à l'Electeur Bauiere.

C'estoit au temps que la Diette Imperiale estoit indiquée à Ratisbõne pour y faire élire vn Roy des Romains. Le Comte d'Arondel Ambassadeur d'Angleterre, suiuāt son Instruction passe en Allemagne & se rend à Lintz en Autriche où l'Empereur estoit arriué pour s'acheminer à Ratisbonne, le Comte presente à sa Maiesté Imperiale la proposition dont il estoit chargé de faire touchant la restitution du Palatinat à l'Electeur Palatin neueu du Roy de la grande Bretagne son Maistre. L'Empereur ayant veu ceste proposition sans vouloir rien resoudre sur icelle l'enuoya à l'Electeur de Bauiere, qui occupe le haut Palatinat, pour en deliberer auec luy, mais les longueurs qu'on apporta sur ceste demande pour y respondre firent perdre au Cõte d'Arondel l'Esperance de rapporter aucune satisfaction: seulement le bruit que l'Empereur, luy auoit dõné pour responce, qu'il restitueroit bien le bas Palatinat: mais qu'il falloit acheter le haut du Duc de Bauiere, & quant à la dignité Electorale qu'il n'en falloit point parler tant que la Ligue Masculine des Ducs de Bauiere dureroit. D

Responce de l'Emp au Comte.

X.

Flote reale d'Angl par des Dunes.

En fin la Flotte reale d'Angleterre composée de 60. Nauires partit des Dunes sur la fin de Iuillet vers le North, pour deffendre le droict du Roy sur la mer Britannique. Et comme sa Maiesté eut apris que quelques Chefs de ceste sienne armée nauale

A auoient forcé les Pescheurs Hollandois de payer vn certain tribut, il leur defendit expressement de les molester à l'aduenir : mais au contraire de les proteger contre toute violence & leur rendre tous offices de bon voisinage.

CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1636.

En suite de cela le Roy de la grande Bretagne qui n'auoit rien plus à cœur que de voir l'Electeur Palatin sō neueu restably en ses Estats & en sa Dignité, enuoyoit courriers sur courriers en Allemagne pour apprendre ce que le Comte d'Arondel son Ambassadeur feroit sur ce suiet en la diette de Ratisbonne. On sceut que le seiziesme Septembre il y auoit eu en ceste diette vn grand different entre ledit Comte Ambassadeur d'Angleterre & les Deputez de l'Empereur, qui en vinrent iusques aux iniures au suiet dequoy, l'Ambassadeur enuoyoit vn courrier en Angleterre, & se preparoit pour partir sans dire adieu à personne, sans que les Electeurs l'en empescherent, mais n'ayans peu l'appaiser, l'Empereur luy enuoya le 18. de Septembre les Ambassadeurs d'Espagne & de Pologne le prier de demeurer encores quelques mois, & d'y continuer pendant son Traité, ce qu'il a refusé demandant auec plus d'instāce qu'auparauant vne responce cathegorique, si on vouloit restituer le Palatinat ou non.

Mescontentemēt du Comte d'Arondel Ambassadeur d'Anglet. à Ratisbonne.

L'Empereur enuoye vers luy les Ambassadeurs d'Espagne & de Pologne.

B Il y auoit peu d'apparence qu'il obtint le premier, veu que le Duc de Bauiere estoit resolu de deffendre contre tous, tant la dignité que les terres Electorales, & on differoit le plus qu'on pouuoit à luy dire le second. En fin l'Empereur donna au Comte d'Arondel sa reponse par escrit : mais le Duc de Bauiere ne voulut point entendre à la restitution du Palatinat, & partant le traicté demeura sans effect.

Sa responce.

Cependant le Roy de la grand Bretagne ne desirant point rompre auec les Estats d'Hollande, le Comte de Northumbelland admiral de la Flotte d'Angleterre, offrit par ordres de sa Maiesté, aux Hollandois des Commissions pour la pesche, ce Comte allant le 26. Septembre à Yaarmouth auec dix de ses Nauires, où il arriua. Le 18. faillir à estre submergé par la tempeste.

Commissaire pour la pesche offerte aux Hollandois.

Le Roy de la grande Bretagne vouloit par cecy s'entretenir en bōne intelligence auec les Estats d'Hollande, dont la raison estoit, que les Hollandois auoient aussi vn C notable interest à ce que l'Electeur Palatin fust restably en ses estats, & qu'au besoin ils pourroient l'assister en cas qu'il fallust poursuiure ceste restitution par la voye des armes comme l'apparence estoit. Car encores que le Comte d'Arondel pressast continuellement l'Empereur de luy dōner satisfaction sur les promesses qu'on luy auoit faictes touchant ceste restitution, & que pour cet effect sa Maiesté Imperiale eust fait assembler son Conseil, dans lequel les Electeurs de Mayence & de Saxe concluoient de ceste restitution pour la paix de l'Empire, laquelle seroit difficile d'establir autrement, surquoy l'Empereur despescha vn courrier en Angleterre portant lettres au Roy de la grande Bretagne d'asseurance de trauailler à restablir le Prince Palatin.

Courrier de l'Emp. en Angleterre.

Toutesfois le tout fut sans effect, & le Comte d'Arondel voyant que c'estoit perdre temps de poursuiure dauātage ceste restitution puis qu'on n'y vouloit entēdre & que pour en faire cesser la poursuite par la lōgueur on l'auoit remis cet affaire à l'assemblée de Cologne, partit le 18. Nouēbre pour retourner en Angleterre, il passa par Nuremberg, & par Francfort auquel lieu l'Electeur de Mayence auoit promis luy enuoyer vn courrier qui le contenteroit & ne s'y voulant fier, en chemin faisant il passe le Mein & arriua à Hanau pour visiter ceste belle forteresse, & offrit au Comte de Ramsay D Gouuerneur de la place, la charge de Mareschal de camp de l'armée que le Roy de la grande Bretagne alloit mettre sus pieds pour reprendre le Palatinat : & de faict le courrier enuoyé par l'Empereur en Angleterre s'en retourna, le Roy n'ayant point esté satisfaict de sa Maiesté Imperiale, tesmoigna assez le mescōtentement qu'il auoit du peu d'estime qu'on auoit faicte à son Ambassadeur en ceste Diette de Ratisbōne.

Le Comte d'Arondel part d'Allemagne pour s'en retourner.

On ne peut bien cognoistre qu'elle estoit sur cet affaire le dessein de l'Empereur, veu qu'on luy auoit assez persuadé que le profit lequel l'Angleterre tire du commerce dont elle seruoit de lieu commun à toute la Chrestienté, luy feroit postposer toutes choses à vne rupture auec l'Espagne qu'elle accommodoit de viures & d'autres denrées de France & de Hollande, en cas qu'on ne voulut restablir le Prince Palatin en ses Estats.

Toutesfois on auoit quelque esperance d'vn accommodement auantageux pour l'Electeur Palatin & au desir du Roy de la grande Bretagne, qui se feroit par le moyen du mariage du Roy de Pologne auec la Princesse Palatine.

Traité du mariage du Roy de Pologne auec la Princesse Palatine differé.

Ce mariage neantmoins, (dont le traicté se proiettoit dés l'année 1635. fut sur la fin

ANS DE IESVS-CHRIST. 1637.

XI.

d'icelle remis à vne autre Diette de Pologne, bien que la Noblesse & le tiers Estat en fussent contens. Ce qui fut fait sur la remonstrance du Clergé, que l'affaire estoit de trop grande importance pour la tant precipiter. A

Mais on ne laissa pas de parler derechef plus que iamais de ce mariage, la creance commune fut que le Palais que le Roy de Pologne faisoit preparer en la ville de Danzic estoit pour y passer quelque temps auec ceste Princesse.

Et de faict au commencement de ceste année le mesme Roy de Pologne enuoya le Prince Radzertil en Angleterre vers le Roy de la grand'Bretagne, & vn autre Seigneur en Hollande pour traiter de ce mariage.

Le Prince de Radzertil enuoyé en Angl. par le Roy de Pologne.

Peu de temps sçauoir au commencement de Mars il despescha encore en Angleterre les Sieurs Zarasky & Gourdon pour son mesme mariage auec la Princesse Palatine que deux Senateurs du Royaume de Pologne deuoient aller querir au Printemps, malgré toutes les trauerses des Partisans d'Espagne.

Cependant fut depesché à Rome par le Roy de Pologne pour obtenir dispense du Pape comme il auoit tiré le consentement des Estats, ce qu'il obtint sous plusieurs conditions. B

Et au mois d'Auril il depescha en Hollande les Sieurs Stacosta Sanis Ki & Gordon, donna ordre aux sieurs Casaner Ki de son Conseil secret, & Schitazu Ki autrement nommé Denfof, de s'apprester pour les suiure en bref, auec apparence de conclure son mariage, que les Imperiaux & Espagnols taschoient tousiours d'empescher par tous les moyens dont ils se pouuoient aduiser. Et de faict ils furent si ingenieux en leurs artifices & promesses que le Roy de Pologne se laissant gaigner de leur costé quitta la poursuitte qu'il faisoit de se marier à la Princesse Palatine pour espouser vne Princesse & les interests de la Maison d'Austriche prenant pour femme l'Archiduchesse Renée-Cecile secode fille de l'Empereur, & estant ainsi venus à chef de leur dessein, ils ne se souuindrent plus des promesses par eux faictes de restablir l'Electeur Palatin en ses Estats, au contraire ils employerent toutes leurs forces pour reprendre les places du haut & bas Palatinat occupées par les Suedois, de maniere qu'eux & le Duc de Bauiere possedent à present le legitime heritage dudit Electeur Palatin: ioint à cela les troubles arriuez entre l'Angleterre & l'Escosse, qui ont occupé le Roy de la grande Bretagne, de telle sorte, qu'il ne luy est possible de forcer par armes les Detenteurs des Estats dudit Electeur son nepueu, & à ces poursuites, Ambassades & remises les deux années 1636. & 37. y ont esté employez sans aucun fruict. C

Les Espagnols rompent le Traité de mariage du Roy de Pologne.

Tout ce que peut faire le Roy de la grande Bretagne & les Estats d'Hollande fut de donner vne armée à l'Electeur Palatin & au Prince Rupert ou Robert son frere pour auec les progrez des Suedois faire la guerre aux Imperiaux: mais par malheur ainsi qu'il assiegeoit vne Ville, le General Hasfeld Imperial y arriuant pour la secourir rompit son camp, luy fist leuer le siege, emmena prisonnier le Prince Rupert qu'il enuoya au Roy de Hongrie.

Armée donnée à l'Electeur Palatin contre les Imperiaux.

Defaits & Rupert son frere faict prisonnier.

XII.

L'an 1638. commença le trouble entre l'Angleterre & l'Escosse pour le fait de la Religion, pour quelques ceremonies vsitées en l'Eglise d'Angleterre ou protestante, qu'on vouloit faire receuoir aux Escossois qui tiennent vn autre sexe, & sur cela tout le Royaume d'Escosse se mit en armes pour maintenir leur liberté au faict de la Religion.

motif du trouble entre Anglet. & Escosse.

Le Roy de la grande Bretagne voyant ce trouble & considerant que l'Escosse ainsi armée s'alloit porter à vne reuolte generale, il pensa aux moyens de preuenir la crise de ce mal & estouffer ce feu en sa naissance, & pour cet effect il donna les ordres necessaires, tant par la nomination qu'il fist des Chefs de ses trouppes, qu'aux seuretez qu'il mist aux frontieres. D

Toutesfois au commencement il fut conseillé de tenter la voye de la douceur, auāt qu'en venir à vne guerre ouuerte & aux extremitez pour cet effet il choisit le Marquis d'Hamilton, qu'il enuoya aux Escossois pour appaiser & accorder leurs differents où il profita si peu que les affaires s'y trouuerent plus aigries qu'auparauant: & de plus les Irlandois Protestans estoient aussi en trouble du mauuais traittement que leur faisoit leur Vice-Roy, dont ils enuoyerent faire de grandes plaintes au Roy.

Il enuoye en Escosse le Marquis d'Hamilton.

Au mois de Nouembre se tint vne assemblée generale des Ministres d'Escosse à Glascow. en laquelle se rendit de la part du Roy de la grande Bretagne, le mesme Marquis d'Hamilton comme Commissaire de sa Maiesté, & des Deputez de ladite assemblée

Assemblée des Ministres d'Escosse à Glascow.

A generale, le Marquis vouloit qu'vn Archeuesque ou du moins vn Euesque y presidast, & les Deputez l'empescherent & l'emporterent & esleurent Alexandre Hendreson, l'vn d'eux, pour moderateur d'icelle, & Archibald Ihonson pour Scribe, lequel remonstra que les anciens Registres, qu'il rapporta de la discipline Ecclesiastique d'Escosse, depuis qu'elle s'estoit separée de l'Eglise Catholique iusques en l'an mil six cens six que les Euesques y furent introduits à la mode d'Angleterre, auoient esté conseruez par miracle veu que les Euesques auoient tousiours taiché de les destruire comme faicts contre leur authorité. Lesquels Registres furent de nouueau declarez authentiques, puis fut enregistrée la Commission du Marquis de Hamilton par luy presentée à ceste assemblée, auec commandement à elle faict de la part du Roy de la grande Bretagne de se separer: ce qui fut suiuy d'vne protestation de ladite assemblée de ne se point separer.

De la Demission de Dauid Michel, Alexandre Glaidstones, & Ihoue Crihon Ministres d'Edimbourg, de Sainct André & de Paslay.

B De la cassation de six assemblées generales tenuës és années mil six cens six, mil six cens huict & mil six cens dix à Glosgaw, mil six cens seize à Abderen, mil six cens dix-sept à Sainct André & mil six cens dix-huict à Perche.

De l'absolution du serment exigé par les Prelats, à la reception des Ministres.

Actes de ceste assemblée.

De la Censure & condamnation des Liures intitulez du seruice ou lithurgie des Canons, des Ordres & de la Iurisdiction des Euesques.

De la deposition & excommunication de huict Euesques qui sont ceux de sainct André, de Glasgow, d'Edimbourg, Rosse, Galloway, Brechin, Dumblane, & Aberdane.

De la demission simple sans excommunication des six autres restans des quatorze Eueschez du Royaume d'Escosse; à sçauoir, de ceux de Murray, Arguile, Isles, Orknay, Caruhues & Dunkell; ayant traitté plus fauorablement ces six derniers, en consideration de ce qu'ils se sont volontairement deportez de leurs Eueschez & faits simples Ministres de la ville où ils estoient auparauant Euesques, au lieu que les huict premiers se sont refugiez en Angleterre.

Les Deputez de ceste Assemblée, ayant en suitte expliqué leur Confession de foy C de l'an mil cinq cens quatre-vingts, & leur abiuration & abolition de l'Episcopat en Escosse, ont encores deposé quatre Ministres qui le fauorisoient, restably leurs Synodes Prouinciaux & assemblées generales auec leur pouuoir contenu dans vn Liure qu'ils ont nommé de police: suiuant lequel ils ont prononcé sur plusieurs choses particulieres, qu'ils ont iugé necessaires à leur establissement, comme reglement de leurs Escolles & Seminaires, reception & residence de leurs Ministres, frais de leurs assemblées plus grande frequentation de leur Cene qu'ils ne font là que tous les ans, temises de leurs marchez aux Lundys & Samedys, condemnation de tous Chapitres, Doyennez & autres charges en iceux, de tous Sermons funetaux, de Mariages sans proclamation de banes & de ceux qui frequentent les personnes excommuniez.

Ils deposent 4. Ministres.

Ils restablissent leur Police Ecclesiastique.

Ils ont en suitte receu le Scribe de ladite assemblée en la charge d'Aduocat general, & Robert Dagleisch, en celle d'Agent de toutes leurs Eglises d'Escosse, & deliuré leurs commissions pour tenir des assemblées particulieres le vingt-sixiesme D iour de Decembre à Edimbourg les quinze & vingt-deuxiesme iours de Ianuier, à Irewing & Iegdebourg: à Dundie & Rerkenbryght les cinq & sixiesme iours de Feurier, & à Chaurie & Ferres le dix-neufiesme iour de ce mois. Puis retournant à la police, ceste assemblée a deffendu la pesche des Saulmons, & que les moulins ne meulent les Dimanches. Enioignant aux Deputez d'attendre le Parlement qui se doit tenir le quinziesme iour du mois de May prochain, en la ville d'Edimbourg, où ils doiuent presenter leurs articles susdits, pour les faire ratifier aux Estats d'Escosse, & y representer la necessité de restablir l'Office de Procureur des Eglises du Royaume: lesquels articles lesdits deputez exposerout chacun en la ville d'où ils sont enuoyez, & le nouueau concordat & vnion, arresté dés le mois de Feurier mil six cens trente-huict, sera derechef sousigné & publié dans les Chaires par toutes les Parroisses du Royaume. Defend au contraire à toutes personnes de signer le Concordat qui a esté sousigné par le Commissaire du Roy & par son Conseil, ny de le publier ains

Defenses qu'ils font publier.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

de remercier Dieu solemnellement du bon succez de ceste assemblée ; à l'imitation de laquelle en sera tenuë vne tous les ans ou plus souuent si besoin est,& le troisiesme Mercredy de Iuillet prochain indict pour la prochaine à Edimbourg , à laquelle ny autres ne seront admis aucuns que ceux qui auront signé ladite nouuelle vnion, dont nous attendons les suites. A

XIII.

Les Escossois s'arment pour leur cōmune defense.

Voila cōme les Escossois se roidissent en leur resolution,de ne rien souffrir ny chāger de leur police Ecclesiastique , & comme le Roy de la grande Bretagne leur vouloit faire receuoir vn autre concordat que celuy qu'ils auoient resolu, & ce auec la force. Cela les fist songer à eux & à maintenir leur nouuelle vnion par vne deffense commune de tout le Royaume,& commencerent à faire amas de gens de guerre & à mettre leurs places en estat de se pouuoir garder contre toute violence.

Ils baricadent la ville de Torré & y mettent garnison.

Ils appellent leur Couenant l'Arche de l'alliance.

Ce fut la suite de ceste nouuelle vnion des Escossois contre laquelle le 22. Fevrier de ceste année 1639. le Marquis de Hontlay Gordon , (qui auoit commandé les gens-d'armes Escossois de l'armée du Roy conduitte par le Mareschal de la Force) barricada la ville de Torré en Escosse & y mit cinq à six cens hommes en garnison sous le sieur de Banfe, pour empescher comme ils firent que les Seigneurs du Conuenant (ainsi appellent-ils leur vnion d'vn mot tiré de l'Arche de l'alliance,qu'ils appellent Arche de Conuenant) ne recueillissent la contribution qu'ils ont imposée par toute l'Escosse,pour le soustien de la guerre contre ceux qui les attaqueront , lesquels Seigneurs s'estans retirez & faict leur plainte audit Conuenant qui les auoit enuoyez, ils ont donné leurs Commissions pour se saisir des terres de ce Marquis & mesme de sa personne s'ils le peuuent prendre. B

XIV.

L'authorité du Roy fort esbranlée

Il arriue à Yorc.

Donc apres tant de voyages inutilement faits en Escosse par commandement du Roy de la grande Bretagne pour reduire les puritains du Royaume à la mesme police Ecclesiastique qui s'obserue dans l'Angleterre depuis leur Roy Henry VIII. qui ne trouua point d'autre expedient pour se demarier (contre tout droict diuin & humain) sans dispense de l'Eglise que de s'en separer & y introduire le schisme, & en suite la persecution des Catholiques. Les Euesques chassez par les Puritains, n'oublians rien à remuer pour leur restablissement, & d'ailleurs le maintien de l'authorité Royale, grandement esbranlée par le mespris que continuoient de faire les Seigneurs de ce Conuenant & tous ceux de leur party ; obligerent en fin le Roy à partir de Londres, comme il fist le 6. de Fevrier,auec telle diligence qu'il arriua le 8. à Yorck ville à moitié chemin de Londres à Edimbourg vers où il s'acheminoit. N'ayant pas voulu differer plus long temps son voyage depuis sa Declaration publiée contre ceux de ce Conuenant,fut l'aduis receu qu'ils auoient pris par petard le Chasteau d'Edimbourg, ayans faict sortir sous pretexte d'vn pourparler , le sieur Archibald Haldan de Glaineades: qui commandoit dans la place l'entreprise qu'ils auoient faicte peu de iours auparauant , sur celle d'Aberdon ne leur ayant pas bien reussi. C

Car les Comtes de Forbez & de Fraser s'y estans voulu rendre auec huict cens cheuaux pour en faire publier leur Connenant,ceux de la ville en aduertirent le Marquis de Huntley Lieutenant du Roy de la grande Bretagne aux Prouinces Septentrionales d'Escosse , qui eut le temps de s'y trouuer auec seize cens cheuaux , & faire entrer ces Comtes dans la ville,où fut publiée le dernier Conuenant, qui estoit celuy du Roy.

Le Lieutenant du Roy commande ses trouppes de l'attendre sur la frontiere.

Combat entre les Anglois & Escossois

Sa Maiesté auoit peu auparauant enuoyé ses Ordres à toutes ses trouppes , leuées dans l'Angleterre, de l'attendre sur la frontiere ou la reueuë s'en deuoit faire & dont le nombre n'estoit pas encores certain : comme aussi sadite Maiesté estoit attenduë par le Marquis de Douglas & le Cōte de Nidsalde,par le premier dans la Prouince de Douglasdal , & par l'autre dans celle de Galloway , auec leurs trouppes Escossoises, entre lesquelles estoient plusieurs Catholiques. D

Cestuy-cy n'auoit pas attendu le Roy pour ioüer des mains auec les Conuenans, qu'il auoit desia attaquez dans ceste Prouince de Gallowey , où il y eut vn rude choc, dans lequel plusieurs furent tuez de part & d'autre & luy blessé.

Sa mesme Maiesté auoit pareillement enuoyé ses Ordres au Comte de Traquaire grand Thresorier d'Escosse & à celuy de Roxbourg,de le venir aussi rencontrer de la Prouince de Merses au Royaume d'Escosse, sur la frontiere d'Angleterre , auec les trouppes Escossoises leuées en vertu de ses Commissions.

A Elle receut nouuelles en chemin que le Comte de Kingorne, l'vn des Conuenans, s'estant mis à la teste de quinze cens cheuaux, s'estoit saisy de la ville de Torré, où le Marquis de Huntley s'estoit aussi rendu, & que depuis estoient arriuez deux vaisseaux que le Roy auoit enuoyez à ce Marquis chargez d'armes suffisantes pour armer trois mille hommes que le Comte de Brawford & le Colonel son Honderson deuoient commander sous ce Marquis.

Les Conuenans aduertis de ces efforts qu'on alloit faire contr'eux; pour les preuenir enuoyerent dix milles hommes de pied & quatre mille cheuaux auec trente pieces de canon pour battre la ville d'Aberdon: car il y auoit plus de six mois qu'ils s'estoient rendus maistres de tous les canons & munitions de guerre du Royaume d'Escosse. De sorte que les esprits de ces deux partis formez, ne se trouuerent pas plus eschauffez qu'ils auoient esté iusques alors; mais desia les fers estoient au feu.

Ville de Terre prise par les Escossois. Ils enuoyerent hommes & canons pour battre la ville d'Aberdon.

Et pour ce que l'aduis de l'assemblée generale des Conuenans tenuë à Glascow sembleroit induire que tous les Escossois y auoient soubs-signé ce qui n'estoit pas: il ne
B sera pas hors de propos, comme chose qui seruira à l'esclaircissement des affaires qui se passent & estoient prestes de se passer, & de sçauoir les noms des principaux partisans de ce Conuenant des Escossois, & qui le soubsignerent, ensemble de ceux qui le refuserent.

Partisans principaux du Conuenant d'Escosse.

Les premiers sont, le Comte d'Argueil chef de la maison des Cambelles, qui est son surnom, & qui commande aux montagnes d'Escosse.

Le Comte de Rothesse, qui commande la Prouince de Fise, & est chef de la famille & du nom qui porte de Lesle, d'où est venu le General Lesle, du party Suedois, qui a faict si long-temps la guerre en Allemagne, & est maintenant en Escosse pour le mesme subiect & seruir de general aux Escossois.

Les Comtes de Laudian-Kar, de Ionstone & de Basleuch-Srott, aussi Chefs de ces trois familles fort nombreuses, & commandant aux frontieres occidentales d'Escosse, sçauoir dans la Tiffidale & Annandale, prés la ville de Carlisle en Angleterre.

Le Comte de Hume, qui commande aussi, contre ceux de son nom à l'ordinaire de ceste nation là, dans la Prouince de Merse, frontiere Orientale d'Escosse; & est particulierement Seigneur du Chastean de Hume, prés la ville de Barwich, seule place
C forte d'Angleterre de ce costé là.

Les Milords Laudun & Lindsay, le premier desquels, bien qu'il soit du surnom de Cambelle, commande neanmoins à part la Ville d'Air, dans la Prouince de Kyle.

Les Comtes de Montgommery, de Cassilles Kennedie de Montrose-Grahme, de Kingornes & Glamess-Lyon.

Le Milord Frisell.

Le Comte de Permond.

Les Milords Areskin, Caithness-Hanclar, & Forbus.

Le Comte d'Arroll-Haye, duquel le Comte de Kingorne est tuteur.

Les Comtes de Huterland-Gordone & de Glaincaime-Kinninghame.

Le Milord Bamirrino Elsiston.

Les Barons de Crand, de Wachton-Hebron (cousin du Colonel Hebron, qui fut tué à la prise de Sauerne, & pere de celuy qui fut aussi tué à celle de Damuilliers)
D de Keir-Sterlin, de Glaineagles-Haldane.

Le Comte de Dawissie-Ramsay parent du Colonnel Ramsay, qui a si long-temps & si vaillamment defendu la ville de Hanau contre les Imperiaux & plusieurs autres Seigneurs, tous apparemment resolus de maintenir au peril de leur vie, leur discipline & articles par eux signez en ceste assemblée de Glascow.

Les autres au contraire qui suiuent le party du Roy de la grand' Bretagne, & qui n'ont voulu signer le resultat de ladite assemblée, ains de viure & mourir pour le seruice de sa Maiesté, sont.

Noms de ceux qui ne voulurent signer le resultat de ceste assemblée.

Les Marquis d'Hamilton & de Donglas.

Les Comtes de Nidsalde-Maxuell, Tillebairne-Murray, Dannandale Murray, de Traquaire-Stuart grand Thresorier d'Escosse, de Morton, Douglas Capitaine des Gardes du Roy de la grande Bretagne, de Winthon Setone, d'Anc-am-Kar pere du Comte de Laudian & Gentil-homme de la Chambre du Roy: Roxbourg Kar, de Marr-Areskin, d'Hudington-Hamilton, de Crawfard-Lindsay.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

Le Duc de Leooox-Stuart.
Le Comte d'Abercorne-Hamilton.
Le Milord Sterford-Makkeigne.
Le Comte de Sterlin-Alexandre &
Le Milord Gray.

XV.

Le Roy de la grand Bretagne va à Neufchaſtel.

Le Roy de la grande Bretagne ayant demeuré quelque temps à Yorck, en partit & s'achemina auec ſon armée à Neuf chaſtel à vingt lieuës de la frontiere d'Eſcoſſe. Le Comte de Hume y eſtoit auec ſept à huict mille hommes auprés de la ville de Barwic vers la frontiere Orientale, & le Comte de Iooſtoo auec quatre mille autour de Carliſte vers l'Occidentale, tenans ainſi toutes les aduenuës d'Eſcoſſe en Angleterre.

Eſtrangers de Londres font ſerment de fidelité.

Icy il faut remarquer qu'auparauant le partement du Roy de la grand' Bretagne de Londres pour Neuf Chaſtel on y fiſt vne liſte de tous les eſtrangers qui y demeuroient: Tous leſquels firent le ſerment de fidelité: auſſi tous les vaiſſeaux Eſcoſſois qui eſtoient à Londres & autres ports d'Angleterre, furent arreſtez & leurs mats degarnis de voiles & au meſme temps par ordre du Roy l'on trauailloit aux fortifications de Harwic, Yarmouth, Hal, Nencaſtel & des autres places frontieres & maritimes, le 3. Iuin le Roy partit de Neucaſtel pour ſe rendre en ſon Camp, qui eſtoit à cinq mille de Barwick proche du Chaſteau de Ganſwick dans vne tres-belle campagne, à quatre mille du camp des Eſcoſſois, qui ont refuſé la proclamation que le Roy leur auoit enuoyé faire.

Degaſts des Anglois en Eſcoſſe.

La caualerie Angloiſe s'auança vers les frontieres d'Eſcoſſe, où elle fiſt des courſes & de grands degaſts, elle eſtoit conduite par le Comte de Holand qui en eſtoit le General, ces rauages augmenterent l'animoſité des Eſcoſſois contre les Anglois iuſques à tel point, que le 15. de Iuin quatre compagnies de caualerie Angloiſes ayans paſſé la riuiere de Taride pour aller enleuer le beſtail d'vn petit village qui eſt au delà, trente païſans eurent tant de courage que s'eſtans aſſemblez auec leurs armes ordinaires, n'ayans pour tous baſtons à feu qu'vne harquebuſe, ſe ruerent ſur ceſte caualerie dont ils tuerent ſix caualiers Anglois: mais cela n'empeſcha pas que leur beſtail ne fuſt emmené.

Eſtat de l'armée des Anglois.

L'armée du Roy de la grande Bretagne eſtoit alors de ſeize mille hommes de pied & de cinq à ſix mille cheuaux ſans y comprendre huict mille hommes des bandes du Nord que l'on attendoit pour en ſuite faire entrer ceſte armée dans l'Eſcoſſe, en cas que les Eſcoſſois demeuraſſent en leur premiere reſolution & ne vouluſſent accepter les articles que le Roy leur auoit fait propoſer, leur armée eſtoit de dix-huict mille hommes.

Et celle des Eſcoſſois.

Le ſecond fils du Marquis de Hontlay ſe rendit prés du Roy, luy demandant commiſſion de leuer des troupes, pour aller ioindre celles que ſon pere auoit amaſſées vers le pays du Nord, contre les Eſcoſſois, qui tenoient à lors ce Marquis priſonnier auec ſon fils aiſné dans le Chaſteau d'Edimbourg.

D'autre coſté le fils du Milord de Roxbourg ayant quitté le party du Roy de la grande Bretagne s'eſtoit ietté dans celuy des Eſcoſſois, ce qui obligea ſa Maieſté de faire arreſter ſon pere pour s'aſſeurer de ſa perſonne: & en meſme temps commanda au Marquis d'Hamilton de monter ſur mer auec vne puiſſante flotte pour faire deſcente en Eſcoſſe à la premiere occaſion, ce qui ne donnoit pas peu d'apprehenſion aux Eſcoſſois.

Le Roy de la grande Bretagne voulant ſe vanger des Eſcoſſois voulut auparauant par vn eſcrit faire cognoiſtre le motif de ce trouble.

Motif de ce trouble.

Il diſt qu'ayant à ſon aduenement à la couronne reüny à ſon Domaine tout ce que les neuf Roys Stuarts ſes predeceſſeurs en auoient aliené, eualué en ſuitte les dixmes & permis aux proprietaires des heritages de rembourſer, comme ils firent, les Seigneurs deſdites dixmes, & finalement permis à ceux qui releuoient des terres de l'Egliſe d'acheter l'exemption & independance de leurs patrons; les innouations, bien que par luy iugées neceſſaires, faictes en Eſcoſſe, auoient aliené les eſprits de ſa Nobleſſe. Mais ne pouuant eſmouuoir le peuple pour les cauſes ſuſdites ils en prirent le ſuiet, ſur ce que le Roy auoit en l'an 1633 fait paſſer vn acte au Parlement d'Edimbourg capitale d'Eſcoſſe, par lequel il auoit pouuoir de preſcrire aux Miniſtres tels veſtemens & ornemens qu'ils voudroient.

A Ils commencerent donc incontinent apres le retour du Roy, à se plaindre que les voix de ce Parlement auoient esté achetées & mal recueillies. Dequoy Guillaume Hegg ayant fait vn Liure manuscrit, il courut de main en main, tant qu'vne coppie ayant esté trouuée chez le Milord Bauerrino Elsiston, il fut condamné à mort, bien qu'il eust apres sa grace, Hegg s'en estant fuy en Hollande & le liure demeurant par ce moyen supprimé.

Mais cette Noblesse fut rauie d'aise d'auoir en l'an 1637. trouué occasion de tesmoigner la mauuaise volonté. C'est que le Roy enuoya en Escosse vn Liure de prieres vn peu different de celuy d'Angleterre. Car encores qu'il eust sondé les intentions d'vn chacun & leur consentemēt tacite de ce Liure; neantmoins le 23. Iuillet de la mesme année (qui est à nous le 3. d'Aoust) ce Liure ayant esté leu dans leur Eglise de S. Gilles, Metropolitaine d'Edimbourg, par le Doyen d'icelle, ils firent tant de bruit qu'il ne peut estre entendu pour lequel tumulte appaiser l'Euesque d'Edimbourg monta en Chaire, mais en vain, ayant luy-mesme couru peril d'estre assommé d'vne escabelle qu'on luy ietta à la teste. L'Archeuesque de S. André leur Chancelier & autres personnes de qualité furent aussi tres-mal traitez, iusques à ce que le Magistrat de la ville eust mis tous les seditieux hors de l'Eglise. Et estans sortis ils ne laisserent pas tant que les prieres durerent de ietter des pierres contre les fenestres & de heurter tumultuairement aux portes de ladite Eglise qu'on auoit fermées sur eux, iusques à ce que le Magistrat les en eust derechef chassez. Et l'Euesque retournant en sa maison, vne femme en sa presence donna vn soufflet au Doyen qui l'accompagnoit, voyant qu'il ne s'esmouuoit pas assez des iniures qu'elle luy disoit pour auoir leu ces prieres, de sorte que l'Euesque fut contraint de se sauuer, estant par eux tiraillé par la manche de sa robbe à dessein de le porter par terre, & ne pouuant gaigner son logis sans estre assommé, force luy fut d'auoir recours au Comte de Warwic qui le fist conduire au sien, duquel il n'eust peu estre ramené l'apresdisnée, quoy qu'il fust dans le carrosse du Comte de Roxbourg garde des sceaux priuez, si les valets de pied de ce Comte n'eussent escarté la foule auec leurs espées nuës.

Liure de prieres enuoyé par le Roy en Escosse.

B Trouble pour la publication de ce Liure.

Ce mesme tumulte se fist aussi dans l'Eglise des Cordellers ou l'Euesque d'Arqueil-le commençant à lire le liure des prieres d'Angleterre voyant ses auditeurs s'esmouuoir les cessa & au lien d'icelles, il leut les prieres ordinaires d'Escosse, & ainsi le tumulte cessa.

C Le 4. d'Aoust, deffenses ayant esté faictes de s'assembler, quelques seditieux furent emprisonnez, le Magistrat d'Edimbourg s'obligea enuers le Conseil du Roy, d'empescher de semblables seditions, & escriuit le 19. à l'Archeuesque de Cantorbery lettres d'excuse se iustifiant de celle qui estoit arriuée en leur ville.

Mais le 16. Septembre, il s'excusa de faire lecture desdites prieres d'Angleterre, à cause de l'auersion du peuple contre ces prieres, disant estre chargé de tous les Escossois de supplier le Roy de ne point presser de receuoir cette liturgie, iusques à ce qu'on en fust plus amplement informé.

Au commencement d'Octobre grande multitude de Seigneurs, Gentils-hommes Ministres & Bourgeois de tous les endroicts du Royaume s'estans rendus à Edimbourg cela obligea le Conseil du Roy de faire faire le 27. dudit mois trois proclamations par lesquelles tous ces Seigneurs, Noblesses, Ministres & autres venus en cette D ville là furent commandez d'en sortir dans 24. heures.

Trois proclamations du Roy faites à Edimbourg.

Vne autre proclamation portant translation de la cession (qui se rapporte au Parlement d'Angleterre) de ladite Ville d'Edimbourg en celle de Lirgou à 12. mille de là.

Plus vne troisiesme proclamation commandant qu'on bruslast vn Liure seditieux semé parmy le peuple intitulé, CONTRE LES CEREMONIES ROMAINES D'ANGLETERRE.

XVI.

Le 18. d'Octobre l'Euesque de Galloway Maxuel allant au Conseil, alloit estre estranglé par le peuple sans l'ayde de François Stuard fils du dernier Comte de Bothuel, qui le sauua & le conduisit auec beaucoup de peine & de peril en la maison où se tenoit le Conseil. Ce qu'estant rapporté au Comte de Traquaire Grand Thresorier & au Comte de Wigton, qui n'en estoient pas loing. Ils accoururent au secours de l'Euesque: mais estans auec peine entrez au Conseil, ils en trouuerent encores d'auantage pour en sortir, y estans assiegez auec l'Euesque. Ce qui les obligea d'enuoyer demander main forte au Magistrat lors assemblé dans la Maison de ville, qui luy fist

L'Euesque de Galloway failly d'estre estranglé.

CHARLES I. entendre la peine & le peril où il estoit, estant aussi cõme assiegé & menacé de mort A
ANS DE IESVS-CHRIST. 1638. par le peuple, s'il ne signoit vn papier qu'on luy presentoit, contenant qu'ils s'opposoient audit liure de prieres contre lequel ils auoient resolu de presenter requeste au Roy & establir deux Ministres & vn Lecteur qui auoient esté deposez.

Surquoy lesdits Comtes de Traquaire & de Wigton, en faisant accorder au peuple tout ce qu'ils demandoient, l'appaiserent pour vn peu de temps. Mais comme ils s'en retournoient, ils furent viuement poursuiuis du peuple auec cris & huées horribles qui estoient en si grande foule que le Comte de Traquaire fut porté par terre ou son chappeau, manteau & son baston blanc, luy furent ostez, & de là conduit par ceste populace & en cét estat à la porte de la maison du Conseil, où l'on tenoit tousiours l'Euesque assiegé.

Le peuple appaisé pour vn peu.

Ceste manie de peuple ne cessa point iusques à ce qu'on eust ennoyé querir quelques Seigneurs arriuez en ceste ville d'Edimbourg pour s'opposer à ces violences qui par leur addresse & auec l'assistance de leurs amis tirerent ces deux Comtes & l'Euesque du danger où ils estoient. Mais cela n'empescha point que le Maire à la sortie de la Maison de ville fut assailly à coups de pierre iusques à son logis. A cela le Conseil B du Roy ne peut faire autre chose sinon faire publier vne proclamation contre ces tumultes dont le peuple se moqua.

Deux Comtes en danger de leur vie dans Edimbourg.

Au mois de Nouembre furent presentées deux Requestes par les Seigneurs, Gentils-hommes, Ministres & Bourgeois de toute l'Escosse contre le liure des prieres d'Angleterre, ausquelles le Roy respondit par vne proclamation faicte à Lithgow, contenant entr'autres choses, que sa Maiesté n'auoit aucune inclination à la Religion Romaine. Et le Comte de Roxbourg venu en Escosse de la part du Roy, transfera le Conseil d'Edimbourg, comme siege de la rebellion à Dalkeilz à quatre mille de là, comme aussi la cession ou Palais de Iustice de Lithgow à Sterlin, qui est à 24. mille d'Edimbourg afin de faire separer la Noblesse assemblée audit Lithgow sous pretexte d'y poursuiure leur procez.

Requeste des Escossois contre le Liure des prieres.

Le Comte de Traqualre s'y estoit bien rendu en mesme temps, à dessein de faire publier de la part du Roy le liure des prieres; mais ayant sceu que les Seigneurs là assemblez vouloient protester à l'encontre, ne voulant decouurir son dessein il partit secretement de Lithgow pour l'aller faire publier à Sterlin. Toutesfois le Comte de Hume en ayant eu aduis, il prist la poste, & estant arriué aussi-tost que luy assisté des Barons Weder-Burne Hume son oncle, BlaKader Hume, Wachton Hebron, & du Milord Lindsay, protesta contre ceste proclamation le 29. Feurier 1638. C

Le Comte de Traquaire les fait publier.

XVII. Ce fut lors qu'vn grand nombre de Comtes, Milords, Barons, Gentils-hommes, Ministres & Bourgeois assemblez à Edimbourg, dresserent quatre Tables, qui est ce que nous appellons Chambres: la premiere des Comtes & Milords: la seconde des Gentils-hommes, qui en auoit plusieurs autres inferieures de toutes les Prouinces: la troisiesme des Ministres: la quatriesme des Bourgeois. De chacune desquelles chambres ils tirerent encores trois Commissaires pour en composer vne cinquiesme appellée la Table souueraine, afin d'ordonner de toutes choses en dernier ressort.

Quatre Tables dressees à Edimbourg.

Là fut dressée, signée & iurée leur confession de Foy & conuenant, portant qu'ils se maintiendroient les vns les autres enuers & contre tous, sans excepter leur Roy: dont il se plaint, dequoy le Cõseil de sa Maiesté estably en Escosse, estant fort estõné, il luy en enuoya donner aduis par le Cheualier Hamilton, vn des Milords de la Session. D

Confession de Foy signee & iurée.

XVIII. Surquoy le Roy donna vne Commission Latine au Marquis d'Hamilton en date du 30. May audit an à Windsord, le Conseil d'Escosse l'ayant receuë de luy le 16. Iuin à DalKeitz, ce Conseil le recogneut comme il eut faict le Roy mesme, le Chancelier d'Escosse portant le grand seau deuant luy, & vn autre Seigneur aussi deuant luy tenant sa commission: mais il ne trouua personne des siens qui le voulust accompagner, comme c'est la coustume, ny mesme le visiter. Ceux du Conuenant eurent bien la hardiesse de defendre à vn marchand, qui amenoit de la part du Roy deux cens piques & autant de mousquets, auec quelques poudres pour le chasteau d'Edimbourg, de decharger ces armes & munitions sans leur permission, & le Comte de Traquaire l'ayant fait faire la nuict, le marchand à cause de ce fust mal traité d'eux.

Commission du Roy receuë par le Conseil d'Escosse.

Pendant cecy les Escossois mirent vn corps de garde de deux cens hommes deuant la porte du chasteau, n'y laissans entrer ny armes ny viures que pour 24. heures, & se resolurent de ne point aller à DalKeitz, & que si le Commissaire du Roy auoit

Corps de garde mis deuant le chasteau d'Edimbourg.

A affaire à eux qu'ils les vint trouuer à Edimbourg, publiant qu'ils ne sçauoient pas que les poudres portées à Dalkeits deussent seruir à vne mine pour les faire saulter.

En mesme temps furent deschargez dans le havre de Leith deux grands vaisseaux pleins de piques & mousquets pour ceux du Couenant: (car ce party prist du depuis ce nom là) alors le Magistrat d'Edimbourg enuoya prier le Commissaire du Roy de venir loger au Palais de sa Maiesté, qui est l'Abbaye de S. Croix à vn bout de la ville: ce qu'ayant accordé, il part pour venir à Edimbourg, & fut rencontré en chemin à vne lieuë & demie dudit Edimbourg de plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Conuenant, tous à cheual & de plus de trois cens Ministres à pied prés de la ville, l'vn desquels luy ayant voulu faire vne harangue il ne le voulut permettre: tout le chemin estoit couuert d'vne multitude incroyable de peuple de tout sexe & aage, auec des cris effroyables, maudissans leurs Euesques & la Religion Romaine, comme si c'estoit la mesme chose. Deux grands vaisseaux chargez d'armes pour les Escossois pris.

A l'entrée du Commissaire dans Edimbourg la fille d'vn Ministre aagée de treize ans nommée Michel-Sone, prenant les reines de son cheual, luy dist que son pere Menace d'vne ieune fille au Commissaire.
B auoit tenu le Parlement noir (voulant parler d'vn Parlement tenu il y auoit .8. ans auquel entr'autres choses fut confirmé l'authorité des Euesques) & qu'elle prioit Dieu qu'il peust tenir le Parlement blanc contraire à celuy là, & que s'il n'accordoit le Prince auec ses suiets, la vangeance du sang qui seroit respandu pour ceste cause, tomberoit sur luy & sur sa race.

La premiere proposition que fist le Commissaire en la ville d'Edimbourg (où rien ne manqua pour sa reception, quant à l'exterieur) fut de faire renoncer à tous les Escossois leur Conuenant. Mais tous d'vne voix respondirent qu'ils renonceroient plustost à leur baptesme, que d'en changer non pas mesme vne silabe, voire vne Lettre, comme le iugeans de plus grande consequence que toutes les loix & statuts faits depuis Fergus leur premier Roy. Bien esperoient-ils du Roy, qui l'auoit enuoyé, vne assemblée generale du Parlement pour remedier aux desordres du Royaume. Propositions du Commissaire. Responce des Escossois.

C Ce procedé ne fist autre chose sinon que ceux du Conuenant redoublerent la garde qu'ils auoient assise deuant le chasteau, & augmenterent celle de la ville. Et ayant sceu que le Commissaire du Roy deuoit faire lire le Liure du seruice, selon l'vsage d'Angleterre dans la Chapelle du Roy le Dimanche suiuant, comme on auoit tousiours faict ce iour là depuis l'an 16 7. que le Roy Iacques alla en Escosse & l'ordonna ainsi: ils enuoyerent dire que celuy qui seroit si hardy de lire ce liure, ne le liroit iamais & qu'il y auoit plus de mille hommes pour l'empescher. Ce qui obligea ledit Sieur Marquis Commissaire d'aller à Dalkeitz.

Enuiron ce mesme temps ils escriuirent à chacun des Milords du Conseil du Roy, qu'ils eussent à persuader sa Maiesté de signer leur Conuenant.

Là dessus le Marquis d'Hamilton Commissaire ayant escrit en Cour, leur dist qu'il y auoit esperance d'adoucir les esprits, en restablissant la Session en Iustice Souueraine à Edimbourg: elle y fut donc remise auec vn applaudissement singuliere de tous ce qui ne dura guere. car dés l'ouuerture qui s'en fist le 13. Iuillet audit an 1638. les Conuenans demanderent que l'on ostast de sa charge le President Robert Spotiswode & Iean Hay Clers des Registres ou Greffiers, pour ce qu'ils auoient esté gaignez par presens. Ce que n'ayant peu obtenir ils protesterent de nullité de tout ce qui seroit fait en presence de ces deux Officiers & que nul n'y obeyroit. Iustice Souueraine ou Session restablie à Edimbourg. Protestations du Conuenant.
D

Le 14. Iuillet audit an fut leuë & publiée la Declaration du Roy à son de trompe dans la place publique d'Edimbourg par vn Herault vestu de sa cotte d'armes en la maniere accoustumée, ladite Declaration dattée de Greowic en Angleterre le quinziesme Iuin audit an. Declaration du Roy leuë par vn Herault.

Contre laquelle protesterent hardiement grand nombre de Comtes, Barons & Gentils-hommes montez sur des eschaffaux dressez à ceste fin dans la mesme place; à sçauoir Iean Kennidie Comte de Cassilles pour les Milords, Alexandre Gipson de Durie pour les Barons, Iacques Fletcher Maire ou Preuost des Marchands, pour les Bourgeois, Maistre Iean Kart Ministre de Preston, pour les Ministres, & Archibald Ionston Lecteur de ladite protestation, pour toute autre sorte de peuple dudit Conuenant; ausquels fut donné acte de leur protestation, dans laquelle estant faict mention qu'ils prendroient les armes contre tous, pource qu'ils n'excepterent point le Roy, ledit Marquis Commissaire s'en plaignit. Mais il ne receut pas d'auantage de Protestation contre icelle.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

satisfaction en l'explication qu'ils luy en donnerent par vne requeste posterieure.

Apres cela le Marquis d'Hamilton retourna à Grenwic en Angleterre, pour faire A entendre de bouche ce qu'il ne vouloit pas commettre à des Lettres, & retourna promptement retrouuer les Couenans, prés desquels il s'estoit obligé d'estre à retour le 15. d'Aoust comme il fut.

Le Marquis d'Hamilton retourne en Cour.

Mais eux ne voulant point s'obliger de ne heurter le gouuernement des Euesques dans les assemblées generales, que de personnes laicques ne s'y trouueroient pas & que elles n'auroient point de voix pour nommer les deputez de cette assemblée, il remist à leur consigner le iour iusques à son retour d'vn autre voyage vers le Roy: mais ils dirent que s'il ne retournoit dans le 21. Septembre suiuant ils tiendroient la dite assemblée sans permission de sa Maiesté.

Protestation contre le Couenant du Roy.

Toutesfois cela n'empescha point qu'il ne fust encores protesté contre le Couenant du Roy par Iacques Grhame Comte de Montrose, Alexandre Glpsone Baron de Durie le ieune, vn Bourgeois & vn Ministre.

Leur pretexte pour ne point signer le Conuenant du Roy, qui l'auoit esté des Catholiques, fut pour ce qu'il n'estoit faict contre les Euesques, & qu'il ne les obligeoit B à prendre les armes contre les ennemis de leur Religion seulement, que quand il plairoit au Roy.

Les deux Conuenans à quoy s'accordent.

En toutes autres choses ces Conuenans s'accordoient assez bien, la premiere partie de tous les deux estant le Conuenant du feu Roy Iacques, fait l'an 1580. signé par tous les suiets dudit Roy.

Le Roy veut que l'on signe son Conuenant.

En ce mesme iour 22. Septembre furent faites deux proclamations de par le Roy, l'vne par laquelle il assignoit vne assemblée generale pour les Ecclesiastiques au premier de Decembre suiuant: l'autre, touchant l'assemblée d'vn Parlement pour le 15. May 1639. & le 24. du mesme mois de Septembre fut par le Conseil du Roy commãdé à tous ses suiets de signer le Conuenant de sa Maiesté & Commissaires establis par les Prouinces pour y prendre le serment d'vn chacun & le leur faire signer, ce que peu de personnes voulurent faire, horsmis ceux du Conseil les ministres ayans desnouueau dissuadé vn chacun de n'en rien faire.

Nouueau serment de ne le signer.

Ce qui n'empescha pas que le 23. de Septembre tous les Ministres de la Session ne signassent le Conuenant du Roy, quatre exceptez: comme fist aussi le Magistrat de C la ville de Glasgow: & les Conuenans s'estans plaints au Commissaire qu'on auoit vsé de menaces pour ce faire il protesta du contraire: & eut peine à gaigner ceux d'Edimbourg pour leur faire celebrer le ieusne au mesme iour que le Roy l'auoit ordonné & faict proclamer; sçauoir le 7. de Nouembre: ce que les autres Conuenans refuserent. Ce ieusne ayant esté faict par eux le 4. Nouembre, quoy que ce fust le iour du Dimanche & le iour de leur Cené, où ils firent en suite nouueau serment de ne point signer le Conuenant du Roy.

XIX.

Somment les Archeuesques & Euesques d'Escosse.

En suite ils deposerent Dauid Michel Ministre d'Edimbourg nonobstant l'opposition dudit sieur Commissaire, puis sommerent les deux Archeuesques & douze Euesques d'Escosse deuant le Presbitere d'Edimbourg (qui est vn Colloque ou Synode de 15. ou 20. Ministres, où ils les accuserent de Simonie, de s'estre laissez corrompre par presens d'estre pariures, ioüeurs de dez, de luxure, d'yurongnerie, & d'auoir prophané le iour du Sabat, leur enioignant d'apporter en ce Synode tous leurs Registres employans mesme la Langue de la fille du Ministre Michel Sone, pour descrier ces Euesques en des sermons qu'elle faisoit dans son lict & que l'on alloit entẽdre comme des reuelations diuines. D

Assemblée de Glasgow.

Dés le 27. Nouembre tous les Deputez arriuerent à Glasgow pour l'assemblée du premier Decembre où se trouuerent sept Comtes, dix Milords ou Barons de grande consideration, 40. Gentils-hommes & 51. Bourgeois faisans en tout cent huict personnes Laiques qui donnoient leurs voix comme les ministres.

Remonstrance du Marquis de Hamilton.

Apres la lecture des Commissions & lettres d'enuoy, le Docteur Hamilton remonstra les raisons pour lesquelles les Archeuesques & Euesques ne pouuoient estre iugez par l'assemblée: de laquelle sont rapportées cy-deuãt les autres particularitez, & comme nonobstant leur declinatoire, ils furent deposez auant laquelle deposition le 8. Decembre, ledit sieur Marquis d'Hamilton Commissaire du Roy, remonstra à ceste assemblée la bonté de laquelle sa Maiesté de la grand'Bretagne auoit vsé enuers ses subiets, leur ayant accordé toutes leurs demãdes, comme la suppression du Liure

A des prieres celles des canons ou discipline de leur Eglise, de la haute Commission ou Iurisdiction des Euesques des cinq articles, (qui sont le Bapteime, Mariage & Communion priuée, le genuflexion à leur Cene & le signe de la Croix au Baptesme) & la restriction de la puissance des Euesques, les assuieriissans à la censure des assemblées. Ce qui toutesfois ne les ayant peu contenter & voyant qu'on vouloit entreprendre de faire le procez aux Archeuesques & Euesques de son Royaume, qui estoit trop notoirement heurter l'authorité Royale, il ne se pouuoit plus empescher de condamner ceste assemblée, comme illegitime, & declarer comme il faisoit, nuls tous les actes d'icelle, & qu'il alloit voir presentement s'il leur restoit encores quelque respect de leur Roy, qu'ils tesmoigneroient en se separans. Et se tournant vers les Ministres, leur dist que le Roy rompoit l'assemblée pour les deliurer de la tyrannie des anciens Laïques, ausquels ils auoient mal à propos donné voix dans leurs assemblées, & desquels ils trouueroient le gouuernement beaucoup plus insupportable que celuy de leurs Euesques. *Il se tourne vers les Ministres.*

Et nonobstant les prieres que luy firent les Comtes & Milords presens, apres auoir B ouy la response du Comte d'Argueill, il dist, qu'il rompoit l'assemblée au nom du Roy son Maistre, sous peine de rebellion : & comme ledit sieur Commissaire se retiroit, il trouua la porte fermée sur luy & fallut qu'il la fist ouurir par force. *Dist qu'il rompoit l'assemblée au nom du Roy.*

Il ne fut pas plustost sorty que le Milord Aresxein fils du Comte de Marr, se presenta à l'assemblée, à laquelle il dist la larme à l'œil, qu'il estoit las de se iouër auec Dieu, & que son cœur ayant esté long temps auec ce Conuenant, il y apportoit son corps, demandant y estre receu & qu'ils priassent Dieu pour luy.

Trois autres de moindre consideration en firent autant, les Ministres s'escrians que Dieu en augmentoit le nombre lors qu'on craignoit le plus leur des-vnion, aussi le Milord Carneggi, le Cheualier de mesme nom & quelques autres s'en retirerent.

Le 9. dudit mois de Decembre fut faicte la proclamation du Roy pour faire separer l'assemblée, par le Herault d'armes au son des trompettes, & la protestation contraire C leuë dans l'assemblée par Ihonstone, assisté du Milord Aresxein & autres.

Apres toutes les seances, le Comte d'Arguell (lequel tesmoigna plus d'assiduité qu'aucun autre, & tint la place du Marquis d'Hamilton Commissaire du Roy depuis son depart, bien qu'il n'y eust point de voix deliberatiue, fist vne longue harangue en laquelle il s'excusa d'auoir paru tiede du cõmencement, encores qu'il eust tousiours en son ame fauorisé les desseins de ceste assemblée, estant du Conseil du Roy, & exhorta les Laïques & Ministres d'entretenir bonne correspondance entr'eux. *Harangue du Comte d'Argueill.*

Le Marquis d'Hamilton ayant aduerty le Roy de tout ce qui s'estoit passé auant la fin de ceste assemblée, fist publier à Edimbourg vne explication du Conuenant de sa Maiesté : à laquelle les autres firent incontinent response : puis vne derniere proclamation le 18. Decembre, contenant la sincerité des procedures de sa Maiesté Britannique ausquelles il opposoit celles de ses subiets qui auoient faict mettre des gardes deuant son chasteau d'Edimbourg : à laquelle ils firent vne ample response en leur forme ordinaire, de protestation publiée à Edimbourg & imprimée au mesme lieu le dix-huict Ianuier 1639.

D Ensuite dequoy ils commencerent à fortifier la petite ville de Leith, qui est vn port de mer à demie lieuë d'Edimbourg, auec tant de zele & d'affection que les Dames & Damoiselles y portoient de la terre sur les remparts : & la Comtesse d'Argueil y fut remarquée entr'autres, y porter des pierres dans son petit Chapeau de Castor, que les Dames de ce pays là ont accoustumé de mettre sur leur autre coiffure : l'emulation y ayant esté telle que ceste place fut en peu de temps mise en estat de deffence, dont le Colonel Hamilton & le General Lesle tracerent les ouurages qui sont enuironnez de la mer qu'on y faict aller par des escluses. *Ils fortifient la ville de Leith.*

Le reste de l'Hyuer se passa en pourparlers & en preparatifs de guerre de part & d'autre.

Le 20. May dernier, le Comte de Holland pour le Roy de la grande Bretagne arriua aux enuirõs de la ville de Kellio, qui est auancée deux lieuës dans l'Escosse auec mille cheuaux & trois mille hommes de pied. Les Escossois estans lors sur leurs gardes pour garder leurs frontieres, qui ne se trouuerent guere moins de dix mille hommes sous le Colonel Monro, & autres, pour s'esclaircir du dessein de ce Comte, resserrerẽt toutes leurs forces dans la ville, & ne firent paroistre au dehors que cinq à six hom- *Arriuée du Comte de Holland près la ville de Kello.*

CHARLES I. mes montagnarts, auec des arcs des fleches & des rondaches, qui sont leurs armes ordinaires sur lesquels, le Comte de Hollant auoit enuie de donner sans la retenuë du Colonel Goring, qui recogneut le stratageme. A

ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

Les Escossois, apres vne longue attente, voyans que les Anglois ne s'auançoient point vers eux, comme ils esperoient & desiroient, leur enuoyerent vn Trompette, pour sçauoir leur intention; mais la venuë du General Lesle qui arriua le lendemain auec d'autres trouppes, ayant rendu la partie encores plus inesgale, il ne se passa rien entr'elles, le peril qui paroissoit euident à exposer les vns contre les autres les forces de ces deux Royaumes donna lieu à ceste proclamation suiuante faicte le 7. de Iuin.

XX. Publication du Roy faicte en la ville de Duns.

CHARLES par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande &c. à „ tous nos amez suiets à qui il appartiendra, salut. Nous nous sommes auancez ius- „ ques icy en nostre Royale personne auec nostre armée & accompagné dès Sei- „ gneurs & Noblesse de cestuy nostre Royaume, ayant dessein de nous reudre bien- „ tost en nostre bonne ville de Barwik en intention de donner à tout nostre bon peu- „ ple Escossois toute raisonnable satisfaction dans le Parlement, aussi-tost que les de- „ sordres presens & tumultueuses procedures de quelques-vns y seront appaisées, & B „ nous laisserons le chemin libre pour y venir en gracieux Roy, afin de declarer no- „ stre bonne intention en leur endroict. Mais trouuant à present quelque cause d'em- „ peschement & ceste nation Angloise craignant que les Escossois (contraires à leurs „ protestations, n'ayent dessein d'enuahir nostre Royaume d'Angleterre) pour ce „ est-il, que pour oster tous scrupules qui peuuent estre dans l'esprit de nos subiets „ de l'vn & l'autre Royaume, reiterans ceste-cy nostre equitable protestation. Que „ si toute obeyssance ciuile & temporelle nous est renduë & monstrée effectiue- „ ment & promptement, nous n'auons aucun dessein de les enuahir hostillement: „ mais si sans nostre commandement ils leuent des gens de guerre & les meinent à „ cinq lieuës des frontieres d'Angleterre, nous l'interpreterons pour vne inuasion „ de nostre Royaume d'Angleterre : & en ce cas nous commandons au General de „ nostre armée de proceder contr'eux à toute extremité, les attaquer & tailler en „ pieces comme rebelles & gens qui enuahissent nostre Royaume d'Angleterre : en „ quoy il nous rendra vn bon & signalé deuoir, & qui tournera à nostre honneur & C „ seruice.

Elle est receuë auec vn applaudissement general.

Ceste proclamation ayant esté faicte à son de trompe par le Herant d'armes dans la ville de Duns, elle fut receuë par vn grand applaudissement, entendans parler de la venuë du Roy & de la tenuë d'vn Parlement.

Quand ceste proclamation fut faicte, le camp des Escossois estoit prés de la ville de Dumbar, à 16. mille de la frontiere d'Angleterre, exceptez ceux qui estoient dans Kelso : ayant donc entendu la volonté du Roy, ils enuoyerent le Baron de Blakader-Hume à sa Maiesté, dire qu'ils attendroient là huict iours l'execution de sa volonté, dans lequel temps ils prioient sa Maiesté de mettre ordre aux affaires. Et les huit iours estans escoulez sans auoir entendu de ses nouuelles ils decamperent & vinrent prendre leur poste sur vne colline entre la ville de Duns & Wedecbune, demeure des Barons de ce lieu, à deux mille du Camp du Roy, qui estoit sur l'autre bord de la riuiere de Tucde à Gauhwic, de telle sorte que les Anglois voyoient les tentes blanches des Escossois en grand nombre, pour ce que chaque Colonel & Capitaine auoit la sienne, la solde estoit de deux carolus par iour a1. once de pain & trois pintes de biere. Dans leurs Drapeaux estoient peintes des Croix de S. André leur Patron, auec ces mots, *pour le Conuenant, la Religion, la Couronne & le pays.* D

L'armée d'Escosse s'approche de celle du Roy.

Requeste du Conuenant au Roy.

Pendant que les Escossois du Conuenaut estoient ainsi dans leur Camp, les principaux d'entr'eux desirans voir quelque fin à ces troubles enuoyerent le Comte de Dumfermlin Seton fils du feu Chancelier d'Escosse de mesme nom, au Roy de la grande Bretagne, auec ceste requeste qu'il presenta à sa Maiesté le seiziesme du mois de Iuin dernier.

SIRE, Puis que tous les moyens precedens par nous employez n'ont eu aucun ef- „ fect pour nous faire recouurer les bonnes graces de vostre Maiesté & la paix de ce „ Royaume vostre pays natal. Nous nous presentons derechef à ses pieds, la sup- „ plians tres-humblemēt qu'il luy plaise enuoyer quelques-vns du grand nombre de „ vostre Royaume d'Angleterre, qui soient bien affectionnez à la Religion & à la „ paix cōmune, pour entendre de quelques-vns des nostres de la mesme disposition

A nos humbles supplications & de nous faire cognoistre le gracieux traitement qu'il plaist à vostre Maiesté nous faire; afin que sous vn mesme Roy, ainsi par la grande sagesse & prudence de vostre Maiesté, nous puissions viure en paix & felicité sous le long & gracieux regne de vostredite Maiesté pour laquelle nous ne cesserons iamais de prier Dieu, comme il appartient aux tres-fidelles de vostre Maiesté, signé, Arguylle, Rothesse, Hume, Landien, Cassellcs, Montrose, Laudun, Forbus & autres.

En suitte dequoy les Comtes d'Arondel, d'Essex, Briston, & Hollanr, le Cheualier Henry de Veine & le Secretaire Cooke de la part du Roy de la grande Bretagne, se rendirent dans la tente du Comte d'Arondel où les Comtes de Rothesse, Lesle, le Milord Laudun Cambell, le Cheualier Douglas Schirref de la Prouince de Tiffendale, & le Ministre Alexandre Hendreson, de la part des Escossois, se rendirent aussi pour traicter. Deputez d'Escosse se rendent à la tente du Comte d'Arondel.

Apres quelques abbouchemens de ces Deputez, les Escossois presenterent aux Commissaires du Roy les articles suiuans.

B I. Qu'il plaise à sa Maiesté nous donner asseurance que les articles de l'assemblée de Glascow seront ratifiez au Parlement qui se doit tenir le troisiesme d'Aoust mil six cens trente-neuf, puis que la paix de l'Eglise & du Royaume n'en peuuent souffrir plus longue dilation. Articles qu'ils presentent.

II. Que sa Maiesté, selon la tendre affection qu'elle porte à la conseruation de nostre religion & loix, ait agreable de declarer genereusement & nous asseurer que c'est son bon plaisir que toutes affaires Ecclesiastiques soient terminées par l'assemblée generale de nos Eglises, & toutes affaires ciuiles par le Parlement; lequel pour l'honneur de sa Maiesté & paix de ses suiets, pendant l'absence de sa personne hors d'Escosse, deuroit estre tenu au moins tous les deux ou trois ans.

III. Afin qu'vne heureuse pacification se fasse & que les suiets de sa Maiesté trouuét leur seureté & soient hors de toute crainte d'inuasion, ils demanderent tres-humC blement que sa Maiesté fasse retirer ses vaisseaux & les forces qu'elle a sur terre, & qu'à toutes personnes soient rendus leurs vaisseaux & biens arrestez en Angleterre depuis le premier Feurier dernier.

IV. Que toutes personnes excommuniées, seditieux, boutefeux & qui ont rapporté de fausses accusations contre leur pays & malicieusement suscité des troubles pour leur interest particulier, soient renuoyez pardeuant leurs Iuges, pour y subir la censure & punition qu'ils ont merités.

V. Nous fermons ces humbles demandes par la protestation du grand deplaisir que nous auons d'auoir prouoqué à cholere sa Maiesté contre nous, qui sommes ses tres-humbles & tres-affectionnez suiets. Et nous receurons vne ioye indicible de donner bon exemple de toute ciuile & temporelle obeïssance, qui peut estre desirée & exprée de bons & fidelles suiets, sur l'asseurance que sa Maiesté nous donnera de la conseruation de nostre religion, loix & priuileges.

Les termes de ceste requeste n'ayans pas esté aggreez du Roy de la grande Bretagne, le Milord Laudun y fist cet abbregé.

Nos demandes sont seulement de iouyr de nostre Religion & priuileges selon les D loix ciuiles & Ecclesiastiques du Royaume, & ferons voir par bonnes & suffisantes raisons que nos tres-humbles petitions sont telles, que nous ne nous opiniastrons point à demander aucune chose qui ne soit fondée en raison, & que nous rendrons à sa Maiesté toute obeïssance ciuile & temporelle.

Surquoy le Roy de la grande Bretagne de l'aduis de son Conseil fist sa suiuante Declaration le 27. Iuin audit an. Declaration du Roy pour la paix.

CHARLES par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, &c. Nous ayans consideré les humbles requestes à nous presentées par ceux de nos subjets d'Escosse, qui ont esté admis au Camp pour y attendre nostre volonté, & apres les auoir nous mesme pleinement ouyes sur tout ce qu'ils auoient à dire & alleguer, & communiqué le tout à nostre Conseil des deux Royaumes, & apres meure deliberation. De leur aduis vnanime auons iugé à propos de leur donner ceste iuste & fauorable response, Qu'encores, que nous puissions consentir à la ratification & approbation des actes de la pretenduë assemblée de Glascow, pour les raisons contenuës en nos diuerses proclamations, & pour plusieurs autres grandes &

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

,, puissantes considerations des choses interuenuës deuant & depuis grandement im-
,, portantes à l'honneur & seureté du bon Gouuernement Monarchique, descendu à A
,, nous en ligne directe d'vn si grand nombre de Roys nos ancestres. Neantmoins
,, nostre bon plaisir est, que nonobstant plusieurs desordres arriuez depuis peu, nous
,, auons agreable, non seulement de confirmer & approuuer la Declaration de nostre
,, Commissaire accordée & signée de sa main & par nostre commandement en la
,, pretenduë assemblée generale de Glascow, touchant la non acceptation de la Li-
,, turgie, Liure des Canõs, haute Commission & dispensation de cinq articles de per-
,, the; qu'aucun autre serment ne sera presenté aux Ministres quand ils sont admis
,, dans leurs charges: que celuy là qui est prescript par les actes du Parlement, & que
,, tous & chacuns des Euesques leurs successeurs, seront tenus de respondre & en cõ-
,, sequence pourront estre censurez par l'assemblée generale: mais aussi d'abondant,
,, nostre bon plaisir est, de declarer & asseurer que selon les humbles requestes & de-
,, sirs, toutes affaires Ecclesiastiques seront terminées par l'assemblée generale & les
,, affaires ciuiles par le Parlement & autres sieges inferieurs establis selon les loix du
,, pays, qui seront tenus vne fois l'an, où autant de fois que les affaires de l'Eglise & du B
,, Royaume le requerront. Et en ce qui touche la pacification des presens mouuemẽs,
,, de cestuy-cy nostre ancien Royaume & pays natal; Nostre volonté & bon plaisir
,, est, qu'vne libre & honorable assemblée soit tenuë à Edimbourg, le 16. d'Aoust pro-
,, chain, où Dieu aydant, nostre intention est d'estre en personne; & pour la legitime
,, indiction de laquelle nous auons donné ordre & commandement à nostre Cõseil,
,, & qu'en apres il sera tenu vn Parlement audit Edimbourg le 30. du mesme mois
,, d'Aoust prochain, pour ratifier ce qui sera conclud en ladite assemblée, & establir
,, toute autre chose qui pourra seruir à la paix & bien de cestuy-cy nostre Royaume &
,, pays natal: & que là il sera passé vn acte d'oubliance & pardon de tout ce qui c'est
,, passé. Et comme ainsi soit que nous ayons esté d'abondant supplié que nostre flotte
,, & forces par terre soient rappellées, & tous biens & vaisseaux de qui que ce soit re-
,, stituez & eux deliurez de la crainte d'inuasion, Nostre bon plaisir est de declarer
,, qu'apres qu'ils auront desarmé & licentié leurs forces, dissout & separé toutes leurs
,, pretenduës tables ou Chambres & conuenticules, & qu'ils nous auront remis tous C
,, nos Chasteaux Forts & munitions de toutes sortes, comme semblablement nos or-
,, nemens & enseignes du Royaume, la Couronne, Sceptre & espée: & à chacun de
,, nos bons suiets, leurs libertez, terres, maisons, biens & moyens quels qu'ils soient,
,, qui leur ont esté ostez & retenus depuis la derniere pretenduë assemblée generale.
,, Nous r'appellerons apres nostre flotte; & retirerons nos forces de terre, & ferons
,, faire restitution à toutes sortes de personnes de leurs vaisseaux & biens detenus &
,, arrestez depuis le temps susdit, afin qu'on cognoisse que nostre intention en pre-
,, nant les armes, n'estoit à aucun dessein de faire inuasion en cestuy-cy nostre Royau-
,, me & pays natal, ou d'innouer aucune chose en la Religion d'iceluy, mais pure-
,, ment pour la defence de nostre authorité Royale. Et puis qu'il appert plainement
,, par là que nous n'auons à present, ny n'auons iamais eu dessein d'alterer aucune
,, chose en leur liberté, priuileges & loix: mais que l'vn & l'autre seront par nous
,, maintenus en leur pleine integrité, nous attendons l'execution de ceste humble &
,, deuë obeissance qui appartient à suiets loyaux & fidelles, ainsi qu'en leurs diuerses
,, requestes, ils ont souuent protesté d'estre. Et comme nous auons iuste raison de
,, croire que ce que dessus donnera de la satisfaction à nos paisibles & bien affection-
,, nez suiets, aussi prenons Dieu & le monde pour tesmoins que les calamitez qui s'en- D
,, suiuront par le necessaire chastiment que nous serons contraincts de faire des in-
,, solences de ceux qui continueront dans leur desobeissance, ne seront pas causez
,, par nous, mais qu'ils se le seront procuré eux-mesmes.

S'ensuiuent les articles qui ont esté arrestez.

Articles arrestez.

I. Les forces des Escossois seront licentiées dans 24. heures, apres la publication du Traicté.

II. On rendra au Roy de la grande Bretagne, ses Forts Chasteaux & munitions de guerre de toutes sortes, auec les enseignes & ordres du Royaume.

III. Ce faict, les forces du Roy seront licentiées, & sa flotte r'appellée de la Fyrthe (qui est vn bras de mer passant par Leith & qui entre iusques à Sterlin, trente lieuës dans le pays.)

IV.

A IV. Sadite Maiesté est contente & a pour agreable de rendre tous les vaisseaux & biens arrestez en Angleterre depuis le premier Feurier dernier.

V. Tous les Conuenticules, consultations, tables ou chambres, & assemblées de toute sorte, cesseront : exceptées celles qui sont permises par les actes du Parlemēt.

VI. Toutes fortifications cesseront & seront mises entre les mains de sa Maiesté.

VII. On rendra à chacun des suiets de sadite Maiesté ses biens, liberté & possessions qu'on leur a ostées sans quelque pretexte que ce soit.

VIII. Sadite Maiesté est contente & luy plaist qu'on tienne vne assemblée generale le 16. d'Aoust prochain.

IX. Sadite Maiesté veut tenir vn Parlement le 30. dudit mois d'Aoust.

X. L'assemblée gouuernera les affaires Ecclesiast. & le Parlemēt les affaires ciuiles.

XI. Sadite Maiesté ratifie gratieusement la Declaration de son Commissaire touchant la nullité des liures de prieres, & Canons de la haute commission & cinq articles de Perthe. Signé le 20. Iuin 1639.

Depuis la paix cōcluë entre le Roy de la grande Bretagne & les Escossois, & en B execution d'icelle les trouppes furent cōgediées de part & d'autre & sa Maiesté bien receuë à Edimbourg Capitale d'Escosse. Tous les forts & chasteaux luy furēt aussi rēdus: lesquels toutefois on ne deuoit pouruoir de viures que pour 24. heures à chaque fois, iusques à la tenuë du Parlement, lequel cōmença le 30 d'Aoust, & dura depuis ce iour iusques au mois de Nouembre, à cause que les Milords & les Gentils-hōmes estoiēt en dispute à qui opineroit en l'absence des Euesques qu'ils auoiēt chassez en fin ils demeurerent d'accord, que ce ne seroit les vns ny les autres, mais leur Synode.

Trouppes congediées de part & d'autre.

XXI.

Surquoy le Conseil estably en ce mesme temps à Londres par le Roy de la grandē Bretagne pour cognoistre des affaires d'Escosse, voulut faire separer ce Parlement iusques au mois de Iuin prochain, mais ils r'enuoyerent leurs remonstrances au Roy sur ce suiet par le Comte de Dumfermeling Selon, & le Milord Lavdun Cambeil. mais sa Maiesté ne voulut voir ny ouyr leur Requeste, ains leur enioignit de sortir C de la ville, d'où ils partirent le 21. Nouembre pour retourner en Escosse rendre compte de leur deputation. La raison du refus estoit qu'ils n'auoient pas esté Deputez par le corps entier du Parlement. Ce Conseil nomma deux autres Euesques Escossois, au lieu de ceux qui auoient volontairement renoncé à leurs dignitez. Ce mesme Conseil se trouuoit alors fort empesché, s'assembloit souuent sur les affaires d'Escosse qui n'estoient pas bien terminées.

Le Conseil du Roy veut faire separer le Parlement.

Plaintes & remonstrances des Escossois refusées.

Et le dernier iour de cette année 1639 le Sr. de Sommerdik, Ambassadeur des Estats d'Hollande eut audience du Roy de la grande Bretagne: auquel iour arriua à Lōdres le Comte Guillaume de Nassau, où il fut tres-bien receu de leurs Maiestez Britanniques, & celuy d'Espagne faisoit de grandes instances en Angler. pour obtenir quelques vaisseaux equippez de Mattelots & pilotes bien experts & propres pour les Indes Orientales. Cette demande de l'Espagnol ne fut ny refusée ny accordée, par ce qu'au cōmencement de cette année 1640 tous les Officiers des nauires partirent de Londres pour se rendre aux Dunes où estoiēt grand nōbre de vaisseaux prests à faire voile sous la conduite du Sr. Pennimkton pour quelque dessein secret. Du costé de D Normandie outre cet armemēt de mer, les Anglois faisoiēt dessein d'armer encores 14000. hommes de pied & 5000. cheuaux pour l'entretenement desquels le Milord Schamberlin s'offrit de contribuer 20000. liures sterlins & les autres Seigneurs du Royaume à l'equipolent. Mais auant que passer outre, faut icy remarquer qu'au mesme mois de Ianuier de cette année 1640. le Sr. de Sōmerdic, Ambassadeur des Estats d'Hollande en Angl. fit ce qu'il peut pour faire agreer au Roy l'attaque faite l'an dernier par l'Admiral Tromp de la flotte Espagnole dans les Dunes. Surquoy il faut sçauoir que l'an dernier le Roy d'Esp. auoit fait equiper vne flotte composée de Galiōs & de quantité de nauires & bien neuf à dix mille hōmes dessus, sous le commandement du Marquis d'Oquendo en intention de defaire les vaisseaux Hollandois, qui tenoient la mer entre l'Angleterre & Dunquerque pour empescher l'entrée des Soldats Espagnols au port de Dunquerque & faciliter l'allée & la venuë des vaisseaux Marchands d'Hollande. Mais cette flotte trouua plus de difficulté à l'execution de son dessein qu'elle ne s'estoit imaginé. Car au combat qui se fit entre Douvres & Calais, cette flotte Espagnole fut mal menée par celle de Hollande, & ayant esté fort endommagée par les vaisseaux Hollandois, le reste se retira aux Dunes

Audience donnée à l'Ambassadeur d'Hollande par le Roy.

Offic. de marine enuoyez aux Dunes.

Ordre pour munir les Isles de Iarze & de Creneze.

Le Roy de la grand' Bretagne s'interesse en la defaite de la flotte Espagnole par les Hollandois en ses Dunes.

Relation de combat naual.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1639.

d'Anglet. pour y estre à l'abry & asseurez. Toutesfois les Hollandois ayans desir de la desfaire en quelque lieu qu'elle fust, ils armerent bon nombre de vaisseaux sous A la charge de l'Admiral Tromp, qui se presenterent deuant ceux d'Espagne, que les Anglois vouloient defendre & de faut aux aprocbes des vaisseaux Hollandois, ceux d'Angleterre tirerent dessus plus de 300. coups de canon, disans qu'ils auoient acheté plusieurs vaisseaux de cette flotte Espagnole. Nonobstāt quoy, ledir Admiral Tromp l'alla assaillir iusques dans les Dunes & ports d'Angleterre ou la pluspart de cette flotte fut defaite, bruslée & plusieurs vaisseaux percez, rōpus & rendus inutiles.

Le Roy de la grand' Bretagne se sentit comme offencé, de ce que les Hollandois auoient assailly cette flotte Espagnole dans ses Dunes & ses ports, où elle s'estoit mise à saunetė de sorte que cét Ambassadeur des Estats d'Hollande ayant esté enuoyé en Angleterre pour entr'autres affaires faire aggreer au Roy cette attaque faite par ledit Admiral Hollandois de cette flotte Espagnole dans ses Dunes, en quoy il se rendit fort difficile, d'autant que l'Ambassadeur d'Espagne residant en Angleterre, aigrissoit d'autant plus l'affaire, qu'il remonstroit au Roy de la grande Bretagne que c'estoit vne entreprise trop hardie aux Hollandois de faire tels exploits dans ses Dunes & dās ses ports de laquelle sa Maiesté se deuoit ressentir. Toutesfois le tout s'accommoda sans aucune rupture pour ce subiet, entre l'Anglet. & la Hollande, au grād regret de l'Espagnol. Et pour ce qui est du Parlement d'Angleterre qui auoit esté assigné à Londres le 13. Fevrier de cette année, il fut remis au 13. d'Auril ensuiuant. B

Parlement d'Angl. differé.

Pendant lequel temps le Commissaire du Roy de la grande Bretagne fut enuoyé en Escosse où il n'auança aucune chose, pour ce que les Escossois ne trouuans asseurance au Traité de la paix faite l'an dernier, vouloient tousiours demeurer fermes au maintien de l'authorité de leurs estats, ce qui faisoit iuger que le trouble d'entre ces deux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse n'estoit pas encore assoupy & qu'il y auoit plus d'apparence de guerre que d'accommodement.

XXVI.

Tempestes estranges es costes d'Angleterre.

Et ce qui en redoubla la crainte furent les effroyables tempestes sur la coste d'Angleterre & le prodigieux debord d'vne riuiere à 80. lieuës de Londres, qui remplissoient plusieurs esprits d'estonnement craignans que ce ne fussent autant de presages des maux futurs qui menaçoient la grande Bretagne. C

La plus forte de ces tempestes parut le 6. de Ianuier entre dix à vnze heures du soir ayant cōmencé par vne grāde & orageuse pluye: que le vent augmenta de telle sorte que nul viuāt n'en a remarqué de semblable, car il dura iusques au matin auec telle violence qu'il fracassa 400. petites barques sur la Tamise, & de 60. Nauires qui estoiēt arriuez deuār Dowre, quelques vnes furent brisées, plusieurs furent cōtrains de couper leurs masts 13. y perdirent leurs ancres, & aucun ne se souuient d'auoir couru plus grand risque à la tourmente. Ceux qui estoient aux Dunes se trouuerent en mesme peine, & deux nauires de Malaga y furent submergez. Encores que celuy du Capitaine Mari, nagueres venu des Indes Orientales eust couppé son mast, il ne se fust pas

Pertes qui s'y firēt.

sauué sans l'assistance des nauires de guerre du Roy de la grande Bretagne & le fut à peine. Et pour l'innondation elle se fit par vne riuiere qui court entre les montaignes de Galles, laquelle enflée par le reflux de la mer, fit vne telle creuë qu'elle submergea grand nombre d'hommes & de bestail. Car son debord se fit auec vne vitesse si prodigieuse, qu'elle passoit la course des hōmes & des cheuaux, qui se trouuerent ainsi miserablement enueloppez dans ce deluge, qui conuertit tout le pays en lacs & deserts. Tous ces accidens estoient autant d'auantcourriers de la guerre, qui s'alloit allumer en cette Isle de la grande Bretagne. D

Deputez d'Escosse au Roy pour traiter.

Et quoy que sur la fin du mois de Ianuier les Escossois eussent enuoyé quatre Deputez au Roy de la grand' Bretagne pour traiter d'accord auec luy, assauoir le Comte de Dvmfermling Setone, le Milord Lavdun Cambel, le Schiresso de Tiuedale Dovglas & le Baron de Wachton Hebron, coūsin du feu Colonel du mesme nom. Cela n'empeschoit pas qu'ils ne se preparassent à la guerre des deux costez, & que sa Maiesté Britannique ne retirast tousiours quelqu'vn du Conuenant à son party: entre

Le Roy attire tousiours quelqu'vn du Conuenant Escossois.

lesquels on remarqua le Comte de Hvme, qui en ce temps estoit en Cour, & pour l'absence duquel hors d'Escosse tous ses parens & amis, qui suiuent à l'ordinaire la faction de leur nom & alliance recogneurent alors le Baron de Wedderbune-Hume son oncle, pour Chef de cette Lignée.

Dailleurs le General Ruven, qui commandoit pour le Roy de la grande Bretagne

A dans le Chasteau d'Edimbourg, auoit contrainct le Magistrat de la ville qui estoit du party du Conuenant, à luy faire porter dans le Chasteau toute la farine qui estoit au marché en la payant, & deffendu aux Milords dudit Conuenant, de tenir dans cette ville là aucune assemblée sans la permission du Roy à cause dequoy il menaçoit de les foudroyer à coups de canon.

Toutes ces procedures ne donnerent pourtant aucun obstacle au Parlement d'Escosse qui en mesme temps fut ouuert, auquel le Roy de la grande Bretagne enuoya le Comte de Tranquaire grand Thresorier du Royaume, y presider. De maniere qu'au mesme temps qu'on traittoit pour la pacification des troubles entre les deux Royaumes, au mesme temps l'on se preparoit à la guerre, car d'vn costé les Escossois fortifioient leurs frontieres, & en Angleterre on commanda aux gens de guerre de se tenir prests pour la my-Caresme, & fut le Comte de Leycestre, Ambassadeur en France, nommé par le Roy de la grande Bretagne pour general de sa Caualerie. Le Milord Debite declaré par sa Maiesté Vice-Roy d'Irlande: où le Comte de B Strasfort fut enuoyé leuer de la Caualerie & Infanterie: & le Milord Nortumbellant Admiral d'Angleterre choisi pour commander l'armée nauale.

Le Gouuerneur du Chasteau d'Edimbourg se fait apporter la farine du marché. Ouuerture du Parl. d'Escosse ou le Roy enuoye le Côte de Tranquaire pour y presider. Le Comte de Leycestre nommé pour General de la Caualerie du Roy.

D'autre costé les Escossois armoient aussi puissamment voyans que leurs Deputez enuoyez vers le Roy de la grande Bretagne n'auoient point eu encore audience, & qu'à Londres on continuoit les preparatifs de la guerre & du Parlement, sa Maiesté ayant aussi commandé au Milord Werthword cy deuant Viceroy d'Irlande, d'aller à Westchester & de là à Dwelinguen en Irlande, ou se deuoit pareillement tenir vne assemblée, de laquelle le Roy se promettoit tirer vne grosse somme de deniers.

Les Escossois arment puissamment.

En fin au cômancement du mois de Mars les Deputez d'Escosse eurent audience du Roy de la grand' Bretagne auquel ils dônerent leurs demâdes par escrit, ils eurêt cette faueur de baiser les mains de sa M. ce que les precedens n'auoiêt peu obtenir.

Audience donnée aux Deputez d'Escosse.

Laquelle declara à Withal le Milord de Northumbelland Admiral & Lieutenant general de ses armées, tant par mer que par terre, ioint à cela que la pluspart des Soldats qui estoient en garnison au Chasteau d'Edimbourg, en estoient sortis, & y auoit-on mis 100. Anglois en leur place commandez par vn de la mesme nation qui estoit Gouuerneur de ce Chastean, ces choses furent le suiet de la subsistance de l'as- C semblée du Parlemêt d'Escosse, iusques au retour de leurs deputez enuoyez en Cour.

Le Milord de Northumbelland declaré Admiral & Lieut. du Roy en ses armées de mer & de terre.

XXIII.

Lesquels le 10. de Mars presenterent vne nouuelle requeste au Roy, à laquelle il ne fit responce & partit le 12. dudit mois de Londres pour Hamptoncourt, où sa Maiesté eut nouuelle que les Negres auoient chassez les Anglois de l'Isle qu'ils appellent la nouuelle Angleterre & qu'ils s'estoient emparez de toutes les places d'icelle.

Angl chassez de l'Isle nommée la nouuelle Anglet.

Pendant son absence de Londres, on y nomma le 13. dudit mois 4. Deputez pour se trouuer au Parlement & au mesme temps se tint vne assemblée en Irlande où fut promise nouuelle assistance au Roy contre les Escossois, lesquels auoient arresté deux Seigneurs Anglois. iusques au retour de leurs deputez qui estoient encores à Londres: ils auoient diuisé leurs trouppes en trois corps, deux desquels estoient commandez par le General Lesle & le Comte d'Argueil.

Diuision des trouppes d'Escosse.

Leur Conuenant estant assemblé à Edimbourg, les Escossois qui y estoient recommencerent à faire parler d'eux ils refuserent au General Rwen Milord d'Ectricts, Gouuerneur du Chasteau d'Edimbourg pour le Roy de la grande Bretagne, le bois, D la pierre & les autres materiaux dont il auoit besoin pour la refection d'vn grand pan de muraille de ce Chasteau, tombé par l'abondance des neiges, & traitterent mal ses soldats qui pensoient sortir à l'ordinaire du Chasteau dans la ville pour y acheter des viures: & ceux de ce Connenant enuoyoient tous les soirs 500. hommes sous 5. Capitaines & 2. Colonels pour faire le guet aux portes de ce Chasteau, afin qu'il n'y entrast & n'en sortist aucun qu'à leur deuotion.

L'assemblée generale des Estats desdits Connenans se remist au 7. de May prochain pour deliberer de la paix ou de la guerre, suiuant le traittement qu'ils receuroient. Et pour se mieux disposer à toute extremité, ils auoiêt fait vne alliâce qu'ils appellerêt nationale pour la deffense de la patrie, à laquelle tous signerêt Catholiques & Protestans Conuenans & autres. De sorte qu'ils comptoient entre leurs forces 16000. hômes sous la charge du Côte d'Arguile pour opposer à l'armée qui deuoit venir d'Irlande à la solde du Roy de la grande Bretagne lequel Côte se campa sur le bord de la mer qui est opposé à l'Irlâde, où se deuoit faire la descente de cette armée Irlâdoise.

Les Escossois font vne alliance nationale que tous signerent.

Estat de leurs forces.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

Pour le Parlement d'Angleterre il commença le vingt-troiſieme iour d'Auril, le A Roy de la grand' Bretagne y fit traitter auant toutes choſes de l'affaire d'Eſcoſſe. Les Eſcoſſois firent vne Declaration qui fut bruſlée par l'authorité du Magiſtrat, & d'autant que le ſieur de Golvil frere du Barõ de Cleiſche du meſme pays, s'en eſtoit ſaiſi, il fut mis dãs la Tour de Londres auec le Milord Lowdo vn Cambell, l'vn des quatre Deputez d'Eſcoſſe, les trois autres ayans ſeulement eſté mis en la garde du Schirref.

Fot qu'ils font dans vne Iſle.

Tour cecy donna ſubiect aux Eſcoſſois de prendre garde à eux, & de fait, ils firent conſtruire vn fort dans vne petite Iſle appellée Inhgarvie pour auoir le paſſage libre dans le bras de mer qu'ils appellent Queinesferrie. Ils en firent auſſi vn à Edimbourg contre le Chaſteau pour le tenir en bride, & firent vn rampart de balles de Laine & de peaux de beſtes pour empeſcher ceux de ce Chaſteau de tirer ſur la grande ruë de leur ville. Et pour le commandement des armées.

& à Edimbourg.

Seigneurs qu'ils emprisonnent.

Le Baron de Wederbune-Hume fut fait par eux Colonel du Regiment de la Merſe, & luy donnerent la garde des frontieres Orientales prez de Barwic.

Les Comtes de Kars & Ihonſtot commandoient aux frontieres Occidentales. Et B pour n'auoir peu les Eſcoſſois tirer de leur party le Comte de Haudeſt Carnegge, Hir Louys Stuart, & Dovggall, ils les firent empriſonner.

En fin apres tant de preparatifs de part & d'autre les armées d'Angleterre, & d'Eſcoſſe commencerent à ſe remuer. L'armée nauale du Roy de la grande Bretagne du coſté du bras de mer appellé la Firthe, qui paſſe par Edimbourg. Tous les vaiſſeaux Eſcoſſois furent arreſtés en Angleterre : & chacun des partis faiſoit eſtat d'auoir de grandes forces.

Le Clergé d'Angleterre fournit argent au Roy.

Pour l'entretien de l'armée du Roy de la grande Bretagne le Clergé d'Angleterre donna 300. ſterlins, afin de ſeruir d'exemple au Parlement qui n'auoit encores rien reſolu ſur ce ſubiect : mais celuy d'Irlande donna trois millions de liures.

D'ailleurs les Eſcoſſois faiſoient eſtat de ſix armées pour la defence de tous les lieux acceſſibles de leur pays.

Le Milord Amant Leviſtone en auoit vne prez de Kelſo.

Les Côtes Lardienkart & de Ihonſton, vne autre ſur les frontieres Occidentales.

Le General Leſle, qui eſtoit Generaliſſime de toutes les trouppes Eſcoſſoiſes deuoit commander vne armée dans la Prouince de Loydiane. C

Le Comte de Rotheſſe Leſſelie & le Milord Lindeſay en auoient vne dans la Prouince de Fiſe.

Le Comte de Montroſe Grane & le Comte Mareſchal en tenoient vne autre pres la ville d'Abordeane.

Le Comte d'Argueil, en commandoit auſſi vne autre dans les pays oppoſez à l'Irlande.

Ceux d'Edimbourg firent faire vn fort hors la ville pour battre le Chaſteau, ce que voyant la garniſon de ce Chaſteau, elle tira force canonnades ſur la ville : mais quoy qu'ils tiraſſent 400. coups ils ne firent pas grand dommage, d'autant que toutes les maiſons voiſines auoient eſté remplies de terre & empeſchoient que le canon n'endommageaſt celles de la ville, qui eſt ſcituée ſur le penchant d'vne montaigne.

Et pour les deux armées, qui eſtoient ſur les frontieres, elles n'auoient autre deſſein qu'à conſeruer chacune ſon pays. D

Commiſſaires vont à la Tour de Londres examiner le Deputé Eſcoſſois.

Et pendant ce temps le Milord Cottington & le ſieur de Windebane Secretaire d'Eſtat furent deputez pour aller dans la Tour de Londres examiner le Milord Lovdovn Chambell l'vn des Deputez du Conuenant d'Eſcoſſe, qui ne voulut pas reſpondre deuant eux, alleguant que par les loix d'Angleterre, il ne pouuoit eſtre interrogé que dans ſon pays d'Eſcoſſe & par ſes iuges naturels, deuant leſquels il mõſtreroit que tout ce dont on l'accuſoit eſtoit arriué deuant la pacification par laquelle tout le paſſé eſtoit oublié. Comme la hayne s'augmentoit entre ces deux nations & que les Eſcoſſois auoient pourueu leurs trouppes de bons & vaillans Chefs, auſſi le Roy de la grande Bretagne, pour commander les ſiennes fit choix des ſuiuans.

Chefs choiſis pour commander l'armée du Roy.

Le general King Eſcoſſois commandoit l'armée qui eſtoit en Angleterre.

Le Cheualier Henry Bruce, auſſi Eſcoſſois fut mis à la conduite de l'armée d'Irlande, que ſa Maieſté y faiſoit leuer.

A Le General Ruven, appellé en Allemand Rituvein de mesme nation Escossoise, commandoit tous ceux d'Angleterre d'Escosse, qui vouloient tenir contre le Conuenant au mesme Royaume d'Escosse.

Ce fut en ce mesme temps que les apprentifs, artisans de la ville de Londres s'assemblerent en grand nombre à dessein d'aller assaillir le logis de l'Archeuesque de Cantorbery, qu'ils croyent vn des autheurs de ce grand trouble, selon le bruict qui en couroit. Car ces gens-là, qui font vn corps des plus capable de mal faire & tout entreprendre comme estans tous vieux garçons sans charge de famille & non de l'âge de ceux des autres nations s'en allerẽt en intẽtiõ de piller l'Hostel dudit Arch. de Cantorbery, Mais luy, bien aduisé s'estoit sauué dans vn petit esquif & rendu en lieu de seureté; on donna ordre dans Londres pour empescher la suite de cette émotion populaire tousiours dangereuse en vne grande ville, comme celle cy, & afin de l'appaiser l'on proposa à l'Hostel de ville vn autre parlement vers la fin de cet Esté.

Emotion à Londres par les apprentis.

Et comme la guerre s'entretenoit auec la haine entre l'Angleterre & l'Escosse, la B Garnison Angloise qui estoit à Barwic (ville de la Prouince de Northumbelland) estant entrée en Escosse, dont cette place là est frontiere, y fit vn grand butin de moutons, de bœufs & de cheuaux qu'ils emmenerent à Barwic. Mais y ayant voulu retourner vne autrefois, les Escossois qui se tenoient sur leurs gardes, firent prisonniers la pluspart des soldats de cette garnison qui s'estoient trouuez à ce second dessein, & garderent leur chef iusques à l'entiere restitution de leur bestail.

Les mesmes Escossois detenans aussi prisonnier le Comte de Hourldesk Caroeguy pour n'auoir voulu signer leur Conuenant, fut par eux relasché pour aller supplier le Roy de la grande Bretagne d'enuoyer quelques Seigneurs Escossois qui estoient en sa Cour pour presider au Parlement d'Escosse qui deuoit commencer à Edimbourg le deuxiesme de May.

Cependant les Soldats tenans la Campagne & viuans licentieusement brusleren autour de Londres 40. maisons des paisans, qui se vouloient opposer à leur logement & en tuerent quelques-vns voulant loger par force.

Ce qui se faisoit parmy le trouble où alors estoient les affaires d'Angleterre, tant par le Royaume que dans Londres, où le Roy fit emprisonner les quatre Aldermans C ou Escheuins de la ville, & fit oster l'espée au Milord Maire, ce qui fit souleuer la populace en telle sorte que six ou sept cens apprentifs de mestiers furent trouuer tumultuairement l'Archeuesque de Cantorbery à dessein de le mal-traicter, mais de bon-heur pour luy, il s'estoit desia retiré par eau à Wital.

Quarante maisons autour de Londres bruslées par les Soldats.

Le Roy fait emprisonner les 4. Escheuins de Lõdres.

Dauantage le Roy se voulant fortifier contre les Escossois, singulierement sur la frontiere, fit commandement à la ville de Londres de luy donner 4000. hommes pour entrer en garnison à Barwic dans vn mois, & pour en armer d'autres, luy mist fort à propos qu'en ce temps-là mesme, ses vaisseaux prirent vn nauire venãt d'Hollande pour l'Escosse chargé de cinq mille mousquets & de trois mille espées.

Il se fait donner 4000. hommes dans Londres.

Et comme le Roy estoit irrité du tumulte porté dans Londres par les artisans, les Bourgeois, ausquels les seditions intestines n'apportent que du desordre, pour les retenir en deuoir prirent les armes par tous les quartiers & ruës de la ville & fut pendu & mis par quartiers vn Tambour, pour auoir battu la Caisse durant l'emotion. Et par ordre expres du Roy furent aussi pendus quelques Caualiers pour insolences par D eux commises chez les paysans des enuirons, telles qu'ils furent contraints de mettre eux-mesmes le feu dans leurs maisons pour les en faire sortir. Les chastimens dõnerent quelque relasche aux seditieux, chacun se contenant en son deuoir: Mais les billets qui se semerent dans la ville augmenterent fort les soupçons.

Caualiers pendus.

Ce fut alors que le Milord Laudoum Deputé de Escossois eut permission de se promener dans la grosse Tour de Londres, dans laquelle il auoit esté auparauant resserré & que le Comte de Dumfermlin Heroo fut despesché en Escosse pour differer le Parlement de ce Royaume-là, iusques au dix septiéme Iuillet prochain.

Ce qui n'empeschoit point que le Roy de la grand' Bretagne ne soignast à ce que son armée grossist de iour à autre & qu'elle marchast vers son rendez vous, qui estoit Barwic ville frontiere d'Escosse, elle estoit diuisée en trois corps, dont l'vn estoit cõmandé par le Marquis d'Hamilton, l'autre par le Milord Goring & le troisiesme par le Milord de Northumbelland & les vaisseaux, qui auoient esté pris chargés d'armes pour l'Escosse furent amenez à Pleimouth & les armes distribuées aux soldats.

Armée Angloise en trois corps.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

Nonobstant lequel armement du Roy le Parlement d'Escosse ne laissoit pas de tenir, & estoit resolu d'en enuoyer les actes à sa Maiesté pour les ratifier, sous le nom de resultats de la seconde Session de ce Parlement : car ils prenoient leur precedente pour la premiere. A

Le Roy ne laissa pas de mander à son armée qu'elle se tinst preste pour le dixiesme de Iuillet prochain, n'y ayant encores que les principaux Chefs qui sceussent le lieu destiné au rendez-vous general de ses trouppes. Il fit faire son Magazin à Barwic, où il enuoya de Londres cinquante grands vaisseaux de ceux qui auoient accoustumé de porter le charbon de Neuf-Chastel à Londres, chargez de munitions de guerre & de bouche.

Trouppes d'Irlande passent en Angleterre.

Deslors les Soldats leuez en Irlande commencerent à se rendre en Angleterre, où d'autres y estoient attendus tous les iours.

Le Cheualier Henry Bruce auoit ordre d'aller dans huict iours commander l'armée d'Irlande, où il se deuoit rendre auec le Vice-Roy de cette Isle, qui estoit guary d'vne perilleuse maladie qu'il auoit euë à Londres dans l'Hostel du Comte de Leycestre, Ambassadeur en France. B

Mort du Comte de Suffolc.

Auquel temps mourut le Comte de Suffolc, au subiect dequoy le Duc de Lenox eut sa charge de Garde des cinq ports d'Angleterre.

Ouuerture du Parl. d'Escosse.

Les Escossois de leur costé faisoient aussi diligence d'assembler leurs forces, & ce fut le 12. Iuin que leur Parlement fut ouuert en suitte, dequoy les Conuenans proposerent de mener leur armée sur les frontieres pour s'opposer à celle du Roy de la grande Bretagne.

Deux sorties de la Garnison du Chasteau d'Edimbourg sur ceux de la ville.

La garnison de sa Maiesté, qui estoit dans le Chasteau d'Edimbourg fit en ce mesme temps, deux sorties sur ceux de la ville qui les tenoiét assiegez: leur dessein estoit de surprendre vne des batteries des assiegeans. Mais ceux-cy ayans fait sur eux vne descharge, bien qu'elle n'en eust renuersé que trois ou quatre, le reste se retira dans le Chasteau. En la seconde sortie ils vouloient surprédre vn corps de garde à la porte Occidentale de ladite ville d'Edimbourg, mais ils furent decouuerts & repoussez. En suite dequoy, la ville & le Chasteau tiroient continuellement l'vn contre l'autre.

Les ruës barricadées.

Ceux de la ville auoient deux batteries, l'vne fort proche du Chasteau, au bout de la grande ruë l'autre du costé de la Montagne. Cette grande ruë auoit des monceaux de fumier de 20. en 20. pas pour arrester les balles de Canon du Chasteau, leurs greniers estoient aussi fournis de sable & de Cuues pleines d'eau pour esteindre les grenades, & auoient deux mines fort aduancées. C

Neantmoins le Gouuerneur du Chasteau escriuit au Cheualier Thomas Tomson, le priant de faire entendre au Roy de la grande Bretagne, qu'il ne pouuoit tenir plus long-temps ses viures estans gastez & ne sçachant à qui se fier. Ce qui fut cause que les habitans d'Edimbourg emprisonnerent ce Cheualier pour l'intelligence qu'il auoit auec le Gouuerneur du Chasteau.

Vaisseaux du Roy peris.

Dans ce mesme mois de Iuin, les Euesques d'Angleterre tinrent vne assemblée, dans laquelle ils firent quelques resultats, que l'Euesque de Glocestre ayant refusé de signer, il fut deposé & priué de tous ses benefices. Et vn autre mal pour les affaires du Roy de la grande Bretagne fut que les deux vaisseaux que sa Maiesté auoit enuoyez pour r'auitailler le Chasteau de Dubarton en Escosse, perirent faute de Pilotes experts en ces costes-là, qui sont fort perilleuses, ce qui mettoit ce Chasteau en estat de ne pas tenir long temps faute de rauitaillement.

Passages des frontieres gardez.

Tous les autres passages sur les frontieres d'Angleterre & d'Escosse, estoient soigneusement gardez, craignans les surprises, notamment ceux d'aupres de Barwik, par le Baron de Wederburne Hume, & ceux prés de Carlile par le Colonel Cochran. D

D'ailleurs les Escossois pour se moquer du General Rwen Gouuerneur d'Edimbourg, firent mine de bastir vn Fort sur le chemin de Leith, contre lequel ledit Gouuerneur employa force poudre & boulets à tirer deux iours durant & au bout de ce temps là il ietta force Grenades dans la ville qui y mirent le feu, qui fut esteint à mesme heure.

Le Roy de la grande Bretagne iugeant bien, que les Escossois ne manqueroiét pas aussi de leur costé à leuer degrâdes forces pour entretenir la guerre, veu mesmequ'ils braquerét tant de Canôs, de tous calibres, côtre le Chasteau d'Edimbourg, que l'on

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

A en auoit conté iusques à cent & cinq pieces, attendans les quinze iours de temps qu'ils auoient donné au Gouuerneur pour leur rendre la place. Sa Maiesté commanda que l'on fit sortir le Milord Lowdoun Cambell, hors la Tour de Londres, & l'enuoya auec Commission en Escosse pour tascher d'accommoder toutes les affaires meuës au Parlement de ce pays-là : & expedia le General King à Hambourg, leuer quinze-cens cheuaux pour son seruice, auant que partir sa Maiesté luy donna vn diamant de grand prix & vne pension notable.

Les habitans d'Edimbourg donnent 15. iours pour se rendre.

Pendant les quinze iours donnez au general Rwen par les Escossois pour rendre le Chasteau d'Edimbourg, ils permirent au Milord Eltrikt son fils, de sortir de ce Chasteau pour s'aller faire penser de sa blessure à Leith, qui en est à demie lieuë, & durant ce terme, la ville & le Chasteau ne tirerent point l'vn contre l'autre.

Chasteau de Carlauerok assiegé par les Escossois.

Neantmoins les Conuenans tenoient tousiours assiegé le Chasteau de Carlainerox, appartenant au Comte de Nid desdale Maxuel: & enuoyerent au General Lesle ordre de partir, comme il fist le 22. Iuillet de la ville de Leith auec vne armée fort B nombreuse & marcher vers la frontiere & enuoyerent prier le Roy de la grande Bretagne de ratifier les articles de leur Parlement dans le 25. d'Aoust, protestans ne pouuoir attendre d'auantage.

XXV.

Ils enuoyent au Roy le prier de ratifier les articles de leur Parlement.

Ils choisirent le Milord Bourlie Balfour pour estre President en leur Parlement en la place du Deputé du Roy qui ne s'y trouua point. Et firent aduancer en suite le General Lesle, vers les frontieres d'Angleterre, auec vne puissante armée, de laquelle quatre mille hommes estoient armez à l'antique, d'Arcs, de Fleches, & de Rondaches. Pendant quoy ils recommencerent la quinzaine passée, à battre le Chasteau d'Edimbourg, duquel ils abbatirent tous les dehors & vne grande partie des maisons, pour forcer le Gouuerneur à le rendre. Et pour auoir bon succez de leurs desseins, le quinziesme d'Aoust il y eut ieusne & prieres generales en toute l'Escosse : faisant cependant battre monnoye de toute la vaisselle d'argent qu'ils auoient, principalement de celle qu'ils pouuoient prendre sur le party contraire.

Chasteau d'Edimbourg battu.

D'autre costé l'armée du Roy de la grande Bretagne qui estoit de 18000. hommes de pied & de 6000. cheuaux, estoit à Herbyo, où elle attendoit le Cheualier Henry Bruce Escossois auec 15000 qu'il amenoit d'Irlande & la Caualerie Allemande de C Hambourg sous le General King.

Departement de l'armée Escossoise.

Les Escossois au mesme temps diuiserent leurs trouppes en trois corps, l'vn desquels estoit sur la montagne de Duns prés de Wedderbune, où ils estoient campez l'année derniere: l'autre prez de Notham, & la troisiesme prez de Carleil, sans donner à cognoistre leurs desseins.

Et continuant à battre le Chasteau d'Edimbourg ils firent sauter deux mines qui estoient dessous, apres ils donnerent deux assauts, en l'vn desquels le fils du General Rvven qui commandoit dans la place, eut le bras emporté d'vn coup de Canõ pendant qu'il menoit des soldats pour soustenir l'assaut. Comme aussi & en mesme temps ils faisoient continuer le siege deuant le Chasteau de Carlaiverox, sur leurs frontieres, appartenant au Comte de Niddesdalle Maxvel d'autant qu'il n'auoit voulu estre de leur party, ils prirent ses cheuaux, se deffendant encores contr'eux dans sa maison, où il tenoit vne garnison de cent cinquante hommes, & six pieces de Canon.

D Ils osterent aussi au Milord Barwik 6400. moutons qu'il auoit amassez pour l'arriuée du Roy de la grande Bretagne ioint que le Marquis de Douglas son frere s'estoit retiré à Barwik, bien que son fils fust du party des Escossois.

Le Colonel Monto dissippe quelques troupes du Roy.

D'autre part le Colonel Monto enuoyé aux parties Septentrionales d'Escosse auec 6000. hommes, dissipa toutes les trouppes qui s'assembloient en ce pays là contre les Conuenans, & emprisonna plusieurs Seigneurs, nommement les Barons de Drum-Iteuin chef de cette famille, celuy de Haddo Gourdens, celuy de Bamfe-Oglebi, le Gouuerneur de la ville de Dundir, Scrimger, auec plusieurs autres Gentilshommes de marque, & dix des principaux Bourgeois de la ville d'Aberdeim, lesquels furent condamnez en de grosses amendes.

Seign. qu'il fit prisonniers.

Baptesme du petit Prince d'Angl.

Pendant ces troubles le petit Prince fut baptisé le dernier de Iuillet & fut nommé Henry, le Prince de Wales & le Duc d'Yorc ses freres furent ses parrains, & la Princesse sa sœur aisnée sa marraine.

Peste à Londres.

En ce mois d'Aoust la peste s'augmenta à Londres & s'espandoit aux enuirons, en

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

estant desia morts quelques-vns à Hamptoncourt & à Otelande, ce qui retarda l'audience de Dom Alonzo de Cardenas Ambassadeur ordinaire d'Espagne, laquelle luy auoit esté assignée au 12. du mesme mois par le Roy de la grande Bretagne. A

Cependant les insolences des Soldats Anglois se porterent iusques à contraindre vn Colonel à se batire en duel contre vn simple Soldat qui l'auoit appellé, & iusques à pendre par dessous les aisselles à vn arbre vn de leurs Capitaines le menaçant de le pendre par le col s'il les faschoit plus. Bref le desordre estoit tel parmy la soldatesque, que quarante Cheualiers & 4. Comtes de la Prouince d'Yorc presenterent requeste au Roy, pour faire descharger leurs pays de Soldats ou permettre aux paysans de leur courir sus.

Insolence des soldats Anglois.

Entrée des Escossois en Angl.

Le 16. d'Aoust qui estoit le lendemain du ieusne general & des prieres publiques qui se firent par toute l'Escosse, les Escossois entrerent en Angleterre auec deux armées chacune de quinze mille hommes, l'vne desquelles passa la riuiere de Holway & entra en Cumberland : l'autre passa la riuiere de Tuede & entra dans Northumbelland tirant vers Newcatel, pour oster la communication auec cette ville & celle de Barwic, qui estoit presque bloquée. Ils enuoyerẽt des manifestes par tout en Angl. portans qu'ils y entroient comme amys & qu'ils ne prendroient rien qu'en payant. B

Offic. Escossois trouuez à Londres cassez.

Cette entrée des Escossois en Angleterre y causa vn grand trouble, au suiect duquel on cassa à Londres 150. Officiers Escossois de l'armée du Roy de la grande Bretagne.

Les Escossois qui s'estoient approchez de Newcastel, auoient intention de l'assieger, sans les pluyes qui leur en empescha l'execution, ils firent vne seconde armée pour soustenir la premiere qui n'estoit entrée en Angleterre que le trentiesme d'Aoust. Et ne trouua aucune resistance au passage de la riuiere de Twede : d'autant que le Comte de Strafford Lieutenant d'Irlande, qui deuoit commander de ce costé là l'armée du Roy de la grande Bretagne, estoit tombé malade par le chemin.

Le Roy va au deuant des Escossois

Ce qui fut cause que le Roy partit ledit iour 30. d'Aoust de Londres pour Yorc, apres auoir tenu Conseil, auquel il resolut d'aller au deuant des Escossois, qui auoient passé les frontieres pour entrer en Angleterre, auec protestation de ne commettre aucun acte d'hostilité, mais seulement vouloir obtenir du Roy la ratification & obseruation du traitté fait l'année derniere. Le Duc de Lenox, le Marquis d'Hamilton, le Comte de Pembroc, de Holand & grand nombre de Noblesse accompagnoient sa Maiesté en ce voyage, laquelle vouloit commander luy mesme son armée, ne se voulant fier à aucun, depuis que le Comte de Northumbelland tomba malade, quoy que la croyance publique fust que le Comte de Strafford la deuoit commander. C

La Caualerie Angloise de trois mille cheuaux estoit à New-catel & l'Infanterie de dix-huict mille hommes de pied entre Newcatel & Yorc, où la milice du pays du Nord le deuoit ioindre & le Comte d'Arondel estoit venu pour commander la partie Meridionale, & le Comte de Watester le pays de Galles, la Royne de la grande Bretagne faisoit estat de demeurer à Londres sans aller au voyage.

Le Comte d'Arondel fait General de son armée.

En ce mois de Septembre le Comte d'Arondel ayant esté declaré General de l'armée du Roy de la grande Bretagne se montant à seize mille hommes effectifs (sans y comprendre les autres forces du Roy qui estoiẽt en d'autres Prouinces d'Angleterre) qui auoient ordre de se tenir prests pour marcher en bref.

XXVI.

Les Escossois prennent la ville de Durcham.

Nonobstant la marche du Roy de la grande Bretagne, les Escossois ne laissoient pas de faire des progrez en Angleterre qui apres s'estre asseurez du Magazin, de l'Arsenac & du fort de la ville de Newcastel, ausquels ils n'auoient encore touché, s'emparerent de la ville de Durcham où ils remirent le Temple & les ceremonies comme elles estoient sous la Royne Elizabeth, & pour informer vn chacun de ce qui les auoit obligez de prendre les armes, apres leurs trompettes, qui estoient habillez de noir, ils faisoient marcher leurs Ministres, qui distribuoient des manifestes le long du chemin, ils estoient suiuis par les Seigneurs du pays ayans en main la requeste qu'ils vouloient presenter au Roy de la grande Bretagne. D

Huë fortifiée.

Sa Maiesté cependant faisoit fortifier la ville de Huë, & attendoit-on auec impatience le resultat de l'assemblée de la Noblesse, qui se deuoit faire le 4. du mois d'Octobre à Yorc où le Roy estoit, ensuitte de laquelle on esperoit vn Parlement.

Au mesme iour 4. d'Octob. cette assemblée de la Noblesse commença à Yorc, sans parler de la tenuë d'vn Parlement que les Anglois & Escossois pressoient esgalemẽt

A par leurs remonstrances: autour de laquelle ville d'Yorc, l'armée du Roy demeura durant la tenuë de cette assemblée, ce qui faisoit reuoquer en doute la liberté d'icelle, & pour l'armée Escossoise elle auoit son poste entre les villes de Dorthans & Neuchastel (qui continuoient de se fortifier) d'où elle tenoit en arrest tout le commerce du sel & du charbon du pays: elle obligeoit aussi les Prouinces voisines de fournir à sa subsistance aussi long-temps que dureroit cette assemblée, de laquelle tant l'vn que l'autre party deuoit attendre le resultat.

Et comme les deux armées estoient proches l'vne de l'autre, vne Compagnie de Caualerie Escossoise ayant passé à gué la riuiere de Tese, qu'elle trouua enflée par les pluyes à son retour, fut defaite par les Anglois qui en tuerent 10. & firent prisonniers 37. Dauantage l'armée Escossoise estant arriuée sur la riuiere de Tyne, cinq mille an dessus de Neuchastel le passage luy fut disputé par quinze cens cheuaux Anglois & trois cens pietons. Toutesfois quelques trouppes Escossoises passerent à la faueur du canon: mais elles furent repoussées par la Caualerie Angloise. En fin les Escossois estans souuent soustenus de ceux de leur party, qui passoient tousiours à la file, les B Anglois furent contrains de se retirer auec perte apres vn combat fort rude auquel trois ou quatre cens Escossois demeurerent & autant d'Anglois.

Assemblée de la Noblesse Angloise à Yorc.

Compagnie de Caualerie Escossoise defaicte.

En suite de ce combat les Escossois prirent Neuchastel sans aucune resistance, d'où apres y auoir demeuré quelques iours, & laissé dedans vne garnison de deux mille hommes, ils s'auancerent vers Yorc, où estoit le rendez-vous de l'armée Angloise. Dequoy le Roy de la grande Bretagne, qui estoit dans cette ville d'Yorc, ayant eu aduis, & que les Ambassadeurs de Dennemarch prenoient le chemin de Londres, sa Maiesté y retourna pour leur donner audience, les Escossois protestoient ne desirer autre chose, sinon que le Roy de la grande Bretagne tint vn Parlement, ce que la Noblesse & toutes les villes desiroient pour appaiser ce trouble. Ils auoient encore vne armée pour aller contre les Irlandois sous le Comte d'Arguille, & les Empescher de passer pour secourir les Anglois.

Les Escossois prennent Neuchastel.

C Enfin l'assemblée des Pairs d'Angleterre se fit le 4. d'Octobre à Yorc en laquelle fut resolu vn Parlement qui se deuoit tenir à Londres le treiziesme du mois de Nouembre, pour aduiser aux moyens de terminer tous les differens du Royaume, qui estoit cependant obligé d'entretenir les deux armées, le Roy de la grande Bretagne ayant desia destiné certaines Prouinces pour la subsistance de l'armée Escossoise qui deuoit demeurer aupres de Neuchastel, les Pairs s'obligerent de fournir deux millions pour celle d'Angleterre, qui estoit autour d'Yorc: en suitte dequoy le Roy retourna à Londres.

Assemblée des Pairs d'Angleterre à Yorc.

En suite de la prise de Neuchastel par les Escossois, ils se rendirent aussi Maistres de deux Chasteaux sur l'Embouchure de la Tyne, au dessous de la mesme ville & par là empeschoient tout le commerce du pays, ils prirent pareillement Hartle-Poole, place scituée sur la mer à l'embouchure d'vne autre riuiere, qui se pouuoit aisément fortifier, & enuoyerent en suite presenter vne requeste au Roy de la grand Bretagne.

Deux Chasteaux pris par les Escossois.

Quelques Milors en ayans aussi concerté à Londres vne pareille ils la luy enuoyerent en mesme temps: leur fin principale estoit la demande d'vn Parlement.

D Surquoy le Roy assigna à Yorc vne assemblée desdits Milords ou Pairs d'Angleterre au 24. Septembre.

Les Escossois songeans à l'entretenement de leur armée tirerent deux cens mille liures de la ville de Neuchastel, qu'ils employerent à fortifier les places par eux prises. Et ce fut alors que le Roy de la grande Bretagne r'establit le Comte d'Arondel General de son armée du costé de deça, pendant son absence auec plain pouuoir de leuer des gens de guerre.

La ville de Londres presta deux mille liures sterlins à sa Maiesté, le peuple de laquelle se trouua tellement animé contre les canons de l'Archeuesque de Cantorberi, qu'ils penserent lapider vn Docteur qui les publioit dans les Eglises: & comme le Parlement d'Angleterre s'alloit tenir, les Escossois demanderent que leur armée fut payee pendant la tenuë de ce Parlement.

Argent que la ville de Londres preste au Roy.

En la Conference qu'ils tenoient, ils ne voulurent receuoir les Comtes de Traquaire & de Morton enuoyez pour y assister auec les Commissaires du Roy de la grande Bretagne: ceste conference moyenna l'eschange des sieurs Wilmot & Digby pour 28. Escossois prisonniers en Angleterre.

Les Commiſſaires du Roy ayans aſſiſté à la Conference tenuë à Ripen, retournerent à York où ils rapporterent que les Eſcoſſois demandoient à ſa Maieſté vne groſſe ſomme d'argent pour la ſubſiſtance de leur armée & le rembourſement de tous les frais qu'ils auoient faits iuſques alors, ne voulans entendre à aucun traiƈté que cette demande ne leur fuſt accordée au prealable. A

Leur armée qui eſtoit à Neuchaſtel fut renforcée de cinq mille hommes & auoient encores d'autres troupes preſtes.

Feu pris dans vn magazin au Chaſteau de Duglas en Eſcoſſe.

Cependant les preparatifs du Parlement d'Angleterre ſe faiſoit, qui deuoit commencer à Londres, le 3. Nouembre.

Mais auant que paſſer outre, il eſt beſoin de coucher en ce lieu vn accident eſtrange de feu arriué le 6 du mois de Septembre dans vn Magazin de poudre du Chaſteau de Dovglas en Eſcoſſe on creut que cela ſe fiſt par la malice ou negligence d'vn Anglois ancien ſeruiteur de la maiſon qui en auoit la charge, ce qui cauſa de grands & piteux effeƈts: car ce Magaſin eſtant ſur vne voute l'enfonça & renuerça toutes les murailles de la maiſon appartenante à la Comteſſe doüairiere d'Hume; dont les ruines allerent tuer le Comte d'Hadington, qui eſtoit dans la court de ce Chaſteau ou B il liſoit vne lettre que luy venoit de preſenter vn Miniſtre, qui fut auſſi emporté par vn eſclat auec les ſieurs Robert Hamilton & Patrice frere de ce Comte, le premier legitime, l'autre naturel.

Le Colonel Aſſekin (qui deuoit mener vn Regiment d'Infanterie en France, duquel il y en auoit deſia trois compagnies arriuées) Iean Hamilton de Radhouſe, les Barons d'Ingleſton & du Gogre, auec pluſieurs ſeruiteurs dudit Comte d'Hadington, les Barons de Preſſeton, Grange & douze autres y furent fort bleſſez: & la violence en fut telle, que le ſeul vent tua cet Anglois auquel on en imputoit la faute.

Chaſſe donnée à la Caualerie Angloiſe.

Le iour precedent le Comte d'Hadington auoit donné la Chaſſe à quatre eſcadrons de Caualerie Angloiſe, & à cinq cens hommes de pied de la garniſon de Barvic; qui eſtoient venus au Bourg de Dunc pour prendre neuf pieces de gros Canons que les Eſcoſſois auoient eſté contrainƈts d'y laiſſer, en laquelle chaſſe pluſieurs Anglois furent tuez.

Chaſteau de Dumbartum rendu aux Eſcoſſois par compoſition.

Enuiron ce temps, le Chaſteau de Dumbarton, qui eſtoit aſſiegé par les Eſcoſſois, C leur fut rendu par compoſition, les aſſiegez ne l'ayans peu deffendre plus long-temps pour ce qu'vne partie de la garniſon Angloiſe eſtoit morte ou malade du Scorbuth, qui eſt vne eſpece de maladie, laquelle entr'autres ſymptoſmes corromp & fait tomber les dents, & que l'on tenoit leur eſtre arriuée par l'vſage des mauuaiſes viandes, & notamment du Poiſſon & autres ſalures, qu'ils furent contraints de manger en trop grande abondance.

XXVII.

Ceux d'Edimbourg font voir au Gouuerneur du Chaſteau le Colonel Hendreſon reſſemblant à vn Scelet.

Le Gouuerneur tire tout ſon canon ſur la ville.

Il rend le Chaſteau par compoſition.

Les Eſcoſſois ſe voulans preualoir de cette reddition, pour amener auſſi à ſon exemple à leur party le Chaſteau d'Edimbourg depuis vn ſi long-temps aſſiegé par ceux de la ville, preſenterent au General Rwen, qui en eſtoit Gouuerneur, le Colonel Hendreſon, lequel par violence de cette faſcheuſe Maladie, reſſembloit pluſtoſt à vn Scelet ſe mouuant, qu'à vn homme, l'horreur duquel ſpeƈtacle & la conſideration de pluſieurs domeſtiques & ſoldats de ce General Ruven, qui eſtoient auſſi malades, eurent vn grand pouuoir ſur ſon eſprit. C'eſt pourquoy ſe voyant reduit à cette extremité il commença de penſer à ce rendre. Toutesfois ſa generoſité fut telle que pour euiter le reproche qu'il euſt eſpargné quelque choſe à ſe deffendre, & laiſſé quelques munitions à ſes ennemis, il tira tout ſon canon deux iours entiers contre la ville, laquelle luy reſpondit auſſi du ſien durant tout ce temps-là; de ſorte qu'on D n'auoit point veu depuis long-temps vn tel tintamarre par l'effort duquel il y eut pluſieurs canons demontez de part & d'autre. Mais apres tout il falut ceder à la dure loy de la neceſſité. Ce General ſortit par compoſition au commencement du mois de Nouembre, bale en bouche & Tambour battant, & fut eſcorté iuſques à Barwic, d'où il alla par mer à Yorc vers le Roy de la grande Bretagne, lequel ſe trouua grandement ſatisfait de ſon procedé, qu'à ſon retour il le fit Colonel du regiment de ſes gardes, le Colonel Hendreſon fut auſſi enuoyé auec eſcorte à Barwic.

Chaſteau de Carlaiueroc ſe rend aux ...

Enſuite de la reddition du Chaſteau d'Edimbourg, celuy de Carlaiveroc ſe rendit par Compoſition aux meſmes Eſcoſſois leſquels par ces priſes ſe trouuerent Maiſtres de toute l'Eſcoſſe: les priſons de laquelle eſtoient d'ailleurs remplies de ceux qui ſe vouloient oppoſer à leur Conuenant.

A Tous les Seigneurs Escossois & les Officiers de leur armée voire la plus-part de leurs Soldats portoient, au lieu de Chappeaux, des bonnets ou Toques bleuës ; soit pour imiter par cette couleur celle du Ciel, pour lequel ils se disoient combatre, soit pour ce que les Drappeaux d'Escosse sont vne croix de S André d'argent en vn champ d'azur, garny de rubans en mesme couleur bleuë : soit pour la commodité, pour s'entre-recognoistre, ou pour releuer par là les vestemens de teste de leurs paysans qui sont bleuz en temps de paix & qui ont donné occasion au brocard des Anglois, qui appellent pour ce suiet les Escossois par mespris capes bleuës. Couleur des Escossois.

Cependant les forces du Roy de la grande Bretagne se rendoient de plus en plus considerables, & dans le pourparler les Deputez d'Escosse auec les Anglois la demande des Escossois fut moderée à vingt-cinq mille liures sterlins, qui sont deux cens cinquante mille liures de la monnoye de France, qu'ils deuoient receuoir par chacun mois pendant la tenuë du Parlement d'Angleterre pour la subsistance de leur armée : laquelle par ce moyen, ne passeroit pas plus auant, mais s'obligeoit de B laisser fournir ou pouruoir elle mesme de viures, les villes de Barwic & de Carlile, où il y auoit garnison pour le Roy de la grande Bretagne : le commerce demeurant libre entre les deux nations, lesquelles conditions ayans esté arrestées, sa Maiesté s'en retourna à Londres, ou elle deuoit arriuer le 7. Nouembre, pour assister à l'ouuerture du Parlement d'Angleterre, qui se deuoit faire le 13. du mesme mois. Demandes des Escossois moderée. A quoy ils s'obligerent pendant la tenuë du Parlemẽt d'Angl.

Ce fut en ce temps que le sieur de S. Rauy s'estoit rendu à la Cour du Roy de la grande Bretagne, faire compliment de la part de sa Maiesté Tres Chrestienne sur la naissance du Prince Henry, lequel apres auoir esté regalé d'vn riche Diamant s'en retourna en France auec le sieur de S. Rauy son Frere, qui alloit se resiouyr de la naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou second fils de France. Le sieur de S. Rady enuoyé en Angl. pour se conjouyr de la naissance du France.

Enfin le Mardy 13. de Nouembre, se fit l'ouuerture du Parlement d'Angleterre à Londres, où se trouua le Roy de la grande Bretagne en personne, où sa Maiesté fit vne longue harangue, au recit de laquelle se trouua presente la Royne de la grande Bretagne le sommaire de laquelle fut, qu'on l'assistast à tirer raison des Escossois, dequoy il remettoit les moyens à la prudence des Estats assemblez. Le Garde des Seaux dist en suite force loüanges de leurs Maiestez. Ouuerture du Parlement à Londres. Harangue que le Roy y fit.

C Pendant la tenuë de cette assemblée, le Lieutenant d'Irlande estoit demeuré à Yorк auec l'armée Angloise, dont il auoit le commandement.

Et au mesme temps huict Deputez Escossois se rendirent à Londres pour essayer d'acheuer le traitté commencé à Ripen.

Mais voicy vn estrange changement d'affaires, ceux qui auoient porté le Roy de la grande Bretagne à maintenir le trouble qu'ils auoient allumé entre Angleterre & Escosse, auoient fait tout leur possible pour empescher la tenuë de ce Parlement ou assemblée des Estats du Royaume, auquel il seroit libre à vn chacun de proposer les moyens d'appaiser ces troubles & de restablir la paix dans les Estats du Roy & parmy ces peuples. Changement d'affaires estrange.

Auec cette liberté le Parlement prist resolution de rechercher les autheurs de ces troubles ciuils, durant laquelle recherche tous les ports d'Angleterre furent fermez ceux qui en furent trouuez coulpables, comme aussi de plusieurs autres crimes, chercherent de bonne heure leur seureté hors de Londres, d'autres furent mis dans la D grosse Tour notamment le Vice Roy d'Irlande & quelques autres. Le Parlement ordonne que recherche soit faite des autheurs du trouble.

XXVIII.

Ce Parlement a proposé au Roy la paix dans ses Royaumes, reünir ses peuples les vns auec les autres en bonne intelligence, remettre toutes choses ainsi qu'elles estoient auparauant ces troubles ciuils, sans y souffrir aucun changement ny innouation qui sont cause souuentefois de la debauche des peuples. Le Vice-Roy d'Irlande mis en la grosse Tour de Londres.

Sur la fin de cette année 1640. le Parlement d'Angleterre, continuant à proceder contre les autheurs du trouble entre l'Angleterre & l'Escosse, à la reformation de la religion à leur mode, l'Archeuesque de Cantorbery soupçonné d'auoir esté autheur des Liures des prieres publiques semez en Escosse, quoy que cela ne fust bien aueré, fut mis en garde au logis du sieur Maxuel Gentilhomme de la Chambre du Roy de la grande Bretagne, ce que l'on appelle en Angleterre : estre mis sous le Baston noir pour peu de iours apres estre conduit en la Tour de Londres, ce qui fut obserué en la personne du Vice-Roy d'Irlande, mis sous le Baston noir, auant que d'estre enuoyé dans cette Tour. L'Archeuesque de Cantorbery arresté.

A & nourrir le repos parmy ses peuples de differente Religion & la paix en ses Estats, à permis le retranchemẽt desdites prieres publiques, reiettées par les Puritains des deux Royaumes & remettre toutes affaires concernant la Religion, entre les mains du Parl. assemblé ne pouuant par autre voye euiter vne forte guerre ciuile en ses Estats d'autant plus dangereuse qu'il y alloit du fait de la Religion, ce mot de Religion estant chose si saincte & sacrée que le seul nom & pretexte sert de colle & de ciment pour vnir les personnes que les mers, les mœurs, & les humeurs tiennent égalemen separées, comme on a veu depuis 20. ans ez guerres d'Allemagne, de Frãce & des Grisons entre des peuples differens en Religion, où le sang, le fer, & le feu ont produit des effets tellement barbares & cruels qu'il ne se peut rien imaginer de semblable, à quoy le Roy mesme s'est veu comme obligé & n'a voulu employer sa puissance & ses forces assez considerables cõme il eust peu faire, s'il eust creu par la voye des armes pouuoir arrester la violence des courages trop eschauffez de ses subiets, neãmoins il est à craindre que les vns & les autres n'ayans égale satisfaction de la tenuë de ce Parl. ne se portent à des re-
B solutions dãgereuses & telles qu'on se peut promettre du desespoir, qui est l'extremité où se trouuent reduits les mal-contens & le mauuais traictement que la suite de ceste assemblée pourroit causer aux plus foibles, obligez à receuoir la loy & le ioug des plus puissans, comme il s'est tousiours pratiqué en ses Royaumes Britanniques depuis la diuision de la Religion en sectes & factions, dont les Estats en reçoiuent le contre-coup, lors que les Souuerains ne peuuent pas y apporter l'ordre requis & necessaire, ce qui leur est souuentesfois tres-difficile, & sont les iugemens que l'on fait de ce trouble d'Angleterre & d'Escosse dont le temps en fera voir la suitte.

Si durant les troubles de France ceux du Royaume qui auoient quelque pretexte de mescontentemẽt ou ne croyoient estre en asseurance, choisissoient l'Espagne, les Paysbas, & l'Allemagne pour lieux de retraite, il semble que depuis 15. ou 20. ans l'Angl. ait seruy d'azile pour auçuns grands de France qui s'y sont retirez, entr'autres.

M. de Soubise frere du feu Duc de Rohan, lequel apres la paix concluë deuãt Montpellier l'an 1622. selon l'ordre donné par le Roy, qu'il se retireroit hors de Frãce se ren-
C dit en Angl. où il demeura iusques à l'an 1625. qu'il retourna apres auoir esté battu & chassé de l'Isle de Ré auec les Rochelois par le Duc de Montmorency, le Duc de la Roche Foucault, M. de S. Luc & M. de Thoiras au mois de Septemb. estant en Angl. auec le sieur de S. Palais creature du Duc de Rohan, ils causerent le trouble qui depuis agita la France és années 1626. & 27. ou 20. mois apres: car ledit sieur de Soubise, S. Palais, & les Deputez de la Rochelle solliciterent les Estats d'Angleterre de leur donner secours d'hommes de vaisseaux & prendre la defence de leur libre exercice de religiõ dequoy ils furent asseurez. Ce qui fut suiuy de la rupture entre France & Angl. en suite la surprise de l'Isle de Ré par la flotte Angloise commandée du Duc de Buckingham, ayant auec luy M. de Soubise & ayans par apres esté chassez de l'Isle de Ré, ils s'en retournerent en Angleterre où ils ont demeuré iusques à present. *Retraite de M. de Soubise en Angleterre.*

L'an 1631. Marie de Medicis Royne, Mere du Roy Louys XIII sortit aussi de France, & se retira à Bruxelles à la Cour de l'Archiduchesse, où elle demeura iusqu'en l'an 1639. auquel elle passa en Angleterre: mais auparauant elle alla à Liege & en Hollan-
D de, le suiet qui la porta à quitter la Cour de Bruxelles ne se peut mieux sçauoir, que par vn manifeste qui courut sous son nom, en voicy vn extraict. *De la Royne Mere du Roy de France Louys 13. és Pays-bas.*

Elle dit que le subiect de son depart de Bruxelles, fut pour le mespris qu'on y faisoit de sa personne & les iniures & reproches que les siens y auoient soufferts: qu'elle auoit autant qu'il luy fust possible, resisté aux prieres des Princes ses alliez de se retirer de ce lieu là, où elle ne pourroit iamais estre cõtente ny ses subiects en seureté quelle pouuoit dire, que depuis la mort de l'Archiduchesse, il ne s'estoit passé iour qu'on ne luy donnast des craintes de quelque esmotion de peuple contre sa vie ou de ceux de sa Maison, & auoit demeuré dans les accessoires, iusques à l'heure de sa sortie de leurs terres, sans auoir remarqué que les Ministres du Roy d'Espagne, eussent faict mine de donner de bonnes impressions d'elle, & faire cesser le bruict pour la mettre en repos, au contraire au lieu d'auoir apporté le soing pour son asseurance, auoient esté les premiers qui à leur exemple donnerent l'audace aux autres de perdre tout respect pour elle, & de la descrier pour la plus perduë de toutes les Princesses. Que de plus ils auoient ioinct aux reproches vne estrange rigueur pour ne luy laisser aucun lieu de consolation ny de diuertissement, tenir comme criminels les Gentils-hommes *Motif de sa retraicte.*

A Que veritablement ceste incertitude où elle estoit l'empescha de communiquer les particularitez de ce dessein à son neueu le Cardinal Infant, ioint les occupations de la Campagne qui le tenoient éloigné d'elle sur le point de son partement, en sorte qu'elle ne luy permirent pas de luy dire adieu elle mesme.

Donc qu'en partant de Bruxelles elle s'achemina droict au Liege, où elle estoit attenduë auec expectation, comme elle y fut receuë auec applaudissement dans les Villes de sa dependance, en quoy elle auoit suiet de sçauoir beaucoup aux Magistrats du pays des ordres qu'ils auoient donnés pour sa reception, par tous les lieux où elle se deuoit arrester.

Que neantmoins ayant dépesché en Hollande & en d'autres endroits, afin de pouruoir à sa seureté pendant le seiour qu'elle vouloit faire dans les terres de Liege. De maniere que trouuant le passage libre en Hollande, elle estima qu'il n'y auoit point de temps à perdre pour chercher vne assiette tranquile, qui luy estoit la chose la plus importante : elle prist sur le champ ceste resolution de passer en Angleterre.

B Mais qu'auparauant que de continuer son discours elle ne pouuoit obmettre le succez dont il auoit pleu à Dieu de fauoriser son voyage qui estoit tel, qu'il auoit veritablement surpassé ce qu'elle eust peu souhaitter.

Que son cousin le Prince d'Orange vint au deuant d'elle iusques à l'entrée du pays, & la receut en l'équipage où elle estoit.

Que pource qui estoit des Estats, ils la traitterent non seulement comme vne Princesse de sa condition qui demandoit passage, mais comme ils eussent peu faire vn Roy triomphant qui les fust allé visiter pour leur donner part de ses victoires.

Que pour le regard de sa cousine la Princesse d'Orange, elle l'accompagna tousiours par toute la Hollande, & vesquit si respectueusement auec elle, & luy fist si agreablement l'honneur du pays & de ses maisons, où elle la receut, qu'elle eust peu s'imaginer estre dans les siennes.

De Hollande, elle s'embarqua dans les vaisseaux que le Prince d'Orange luy auoit fait preparer pour passer en Angleterre.

C Que pour l'accueil que luy fit le Roy de la grande Bretagne, tout ce qu'elle en pourroit dire seroit bien au dessous de ce que chacun en auoit veu, & de ce qu'elle mesme en recognut, par sa magnificence extraordinaire à son entrée dans Londres, il publia l'estime qu'il faisoit de sa persõne par la ioye qu'il paroissoit en son visage & sur celuy de ses suiets: il mõstra combien sa presence luy estoit chere, mais sur tout elle auoüoit que la veritable amitié qu'elle auoit leuë dans son cœur, la frãchise de son procedé, & les tẽdres affections en son endroit, de la Royne de la grand'Bretagne sa fille, qui auoient à la verité peu d'exemples, l'auoient tellement soulagée, qu'elle ne sçauoit cõment elle l'auroit peu l'estre dauãtage, quand Dieu luy eust enuoyé vn Ange du Ciel pour la consoler, de sorte qu'elle n'auoit eu dans son voyage en Anglet. que des matieres de ioye. Elle passe en Angleterre.

Que pour reprendre la suite de son discours où elle l'auoit quitté, elle auoit à dire, qu'elle ne pensoit pas ayant deduit naïfuement ce qui s'estoit passé en sa retraicte de Flandres, qu'on luy peust imputer d'auoir negligé sa reputation, pour auoir veillé au bien de ses affaires. Que c'estoit en quoy elle estoit encore notablement offencée, par

D ceux qui ont exposé de faux suiets de sa resolution de sortir des Pays-bas. Qu'il luy importoit qu'on sceust comme il estoit vray que quãd il y eust eu des manquemẽs en son endroit par la faute de quelques-vns des Ministres qui estoient en Flandres, ce qui eust esté contre les ordres du Roy Catholique, le bon traitement qu'elle auoit receu du Maistre eust couuert à son esgard l'inobseruation des seruiteurs, & qu'il ne luy en eust osté le sentiment, la discretion luy auroit appris à le taire.

Qu'il ne seroit iamais dit aussi que ce qui partiroit d'elle continst rien de semblable: mais bien l'entiere satisfaction qu'elle auoit du Roy Catholique : & qu'elle auoit dépesché exprez en partant de la Haye vers le Cardinal Infant pour luy tesmoigner les sentimens de sa recognoissance, & pour luy faire entendre son intention pour laquelle elle estoit sortie des Pays-bas, qui estoit la mesme en laquelle elle persistoit.

Voila le suiet pour lequel la Royne-Mere a quitté les pays-bas & s'est retirée en Angl. où à son arriuée elle receut l'honneur deu à sa qualité, tant par leurs Maiestez Britanniques, que par les Magistrats & le peuple de Londres, qui luy firent de riches presens, & fut son logis assigné dans l'Hostel de Sauoye, le Marquis de Sourdiac, qui l'auoit suiuie en France, se retira aussi auec elle en Angleterre, où le changement qu'elle void

A nerale de l'Estat & s'authorise iusques là que de changer tous les Officiers de la Cour de leur Roy, comme il a faict au commencement de ceste année sans en attendre la volôté de sa Maiesté Britannique qui n'auoit permis ceste assemblée que pour aduiser aux moyens de preuenir vne guerre ciuile entre l'Angleterre & l'Escosse: mais ce Parlement est composé la pluspart de Puritains contraires à ceux qui professent la Religinn de l'Eglise Anglicane, qui approche de celle de ceux qui se disent Euangeliques & des Luteriens, de laquelle le Roy fait profession, se voyans fortifiez des Escossois semble tendre à ce but de ne souffrir aupres de leurs Maiestez ny en leurs Conseils, aucuns Catholiques Romains, ny Protestans Euangeliques, & en mettre de leur secte en leurs places, comme ils ont faict en la personne des principaux Ministres, ainsi qu'il sera cy-apres remarqué.

CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1641.

Ses entreprises.

Plusieurs considerations ont porté le Roy de la grande Bretagne à permettre l'assemblée de ce Parlement à quoy il auoit eu peine de se resoudre, quoy qu'il en fust sollicité tant par les Estats d'Angleterre, que par ceux d'Escosse, se promettant que l'issue B n'en seroit telle qu'il la pouuoit desirer, d'autant qu'au lieu d'y choisir les moyens d'assoupir le trouble esmeu pour le fait de la religion, le Parlement ou partie d'iceluy faict assez cognoistre le dessein qu'ilsont de trauerser les Catholiques Romains des trois Royaumes & de disposer des charges comme bon leur semblera, y admettre des Puritains & en exclure tous ceux qui leur sont contraires en creance & dessein.

Pourquoy le Roy permet la tenuë d'iceluy.

Premierement le Roy vnyant que les Puritains ne vouloient embrasser sa cause contre les Escossois qui tendoient à se maintenir par la voye des armes & à ne souffrir ce que sa Maiesté desiroit d'eux, & qu'ils procedoient lentement à l'execution de ses commandemens, & que comme ils sont les plus riches & les plus puissants entre ses subiets en Angleterre, il creut pour les entretenir en deuoir, qu'il estoit necessaire de leur permettre la tenuë du Parlement, affin qu'ils ne se seruissent du refus qu'il en feroit, pour pretexte de s'vnir aux Escossois & par ainsi exposer l'Angleterre dans les perils d'vne guerre ciuile.

Secondement, sa Maiesté estoit assez aduertie que ceux qui faisoient semblant d'armer pour son seruice & soustenir sa cause, auoient vn dessein tout contraire, qui estoit C de laisser grossir l'armée des Escossois aux termes qu'ils pourroient faire apprehender, d'auoir enuie de s'emparer de l'Angleterre, comme s'estans desia saisis de quelques places du Royaume & passé au deça de la frontiere, & à ce subiect, elle a permis ce Parlement.

En troisiesme lieu, le mesme Roy voyoit qu'ils ne vouloient contribuer argent pour l'entretenement de ses armées tant de mer que de terre, ny souffrir que sa Maiesté imposast quelques leuées de deniers necessaires en ceste guerre & qu'ils ne le vouloient consentir que par l'auis du Parlement, que pour cet effect ils demandoient, ce qui l'obligea de le leur accorder.

Finalement, il consideroit que les courages animez des deux nations Angloise & Escossoise, pourroient en fin se porter à quelques reuoltes & à se cantonner les vns contre les autres, ce qui eust ouuert la porte à vne rebellion manifeste, preiudiciable à son authorité & au repos de ses Estats, il leur permit ceste assemblée pour voir si en icel- D le ils se pourroient remettre en bonne amitié & vnion les vns auec les autres pour le bien commun de leurs patries.

Mais l'effect a fait voir qu'ils estoient bien esloignez de correspondre aux bons desseins de leur Roy, commençant leur Parlement par la prescription de plusieurs personnes d'eminente qualité & des premiers de son Conseil, à faire des decrets de prise de corps contre d'autres, faire vn changement tout nouueau, aux affaires & dans les Conseils se declarer ouuertement contre les Catholiques Romains & aucuns des protestans Anglois, que le Roy tolleroit viure en paix chacun en sa creance pour le repos commun de ses peuples à l'exemple du feu Roy son pere, qui ne voulut durant son regne faire aucune innouation au fait de la Religion, aussi la persecution ne se côtinuoit plus contre les Catholiques voulans se conseruer ce titre de *pacifique*, on ne peut point icy escrire par passion, de ce qui se passe en Angleterre, mais seulement remarquer en ceste Histoire ce que le public sçait & cognoist des actions du Roy de la grand'Bretagne, & de ce que le Parlement a fait depuis son ouuerture iusques à present, puis que les relations publiques en parlent assez clairement, dont chacun pourra iuger de l'euenement de ce trouble d'Angleterre par les effects & selon son goust.

Prescription & emprisonnement de plusieurs grands personnages en Angleterre.

A reformast, & les autres concluant à les abolir tout à faict, & ne se seruir que de Ministres, c'est à dire à abolir & extirper tout à fait toute autre sorte de Religion, exercée en Angleterre & Escosse, & ne laisser autre exercice que celle des Puritains, qui n'admettent, ny Euesques ny Prestres, ny le signe de la Croix.

Tout ce mal procedé de ce qu'au commencement de ces troubles, les Catholiques Romains d'Angleterre & d'Irlande offrirent au Roy de la grande Bretagne de souldoyer vne armée à leurs frais & despens pour son seruice & l'enuoyer cõtre les Escossois, qui s'estoient souslevez contre sa Maiesté au subiect que dessus. Pour cet effect les Catholiques, qui auoient des commoditez qui sont en grand nombre en Angleterre & Irlande, quoy que la pluspart soient cachez & qu'ils n'exercent leur Religion qu'en des lieux particuliers (se cottisoient volontiers pour ceste guerre, & n'espargnoient ny or ny argent pour entretenir vne armée, mesme en Irlande les Catholiques auoient faict vne leuée d'vne notable somme de deniers pour leur cause comme auec ceux d'Angleterre, ses forces ensemble auec celles du Roy de la grande Bretagne eussent B donné veritablement beaucoup de peine aux Escossois si le Roy les eust voulu employer en temps & lieu : ce qu'il ne fist pas comme Prince doüé de clemence, & qui auoit essayé par tous moyens de r'amener les Escossois à leur deuoir par Commissaires enuoyez plusieurs fois vers eux, auec offre d'amnistie ou d'oubliance de tout ce qui s'estoit passé & de les reprendre en grace toutes & quantefois qu'ils s'en rẽdroient capables : mais tant s'en faut que la voye de la douceur peut gaigner aucune chose sur leurs courages animez pour les mauuais traictements, pertes & dommages, qu'il disoient leur auoir esté faits par les Anglois, que la hayne de cela preualust sur toutes ces semonces & demeurerent fermes en leur resolution de tirer vẽgeance de ces torts sur les Anglois & d'embrasser plustost la guerre, qu'vne paix qu'ils croyoient leur estre nuisible. Ces procedures du Roy de la grande Bretagne enuers les Escossois, ne voulans allumer vne guerre ciuile en ses Estats, preferant les remedes lenitifs aux corrosifs & violents, donnerent temps aux Puritains de se lier plus estroitemẽt que deuant auec ceux d'Escosse, & firẽt paroistre ouuertement qu'ils n'auoient enuie de prendre les ar- C mes pour leur faire la guerre, quoy que leur Roy leur commandast de ce faire, animez à ceste resolution par les Manifestes des Escossois par lesquels ils publioient que les armes qu'ils auoient en ma'n n'estoient que pour se deffendre contre ceux qui sous le nom & l'authorité du Roy leur vouloient faire la guerre, & non contre ceux qui n'auoient trempé aux conseils pris d'armer pour les ruiner, de sorte que ce manquement des Anglois Puritains n'auoit pris les armes pour la guerre d'Escosse, & les lentes resolutions & procedures du Roy, furent cause que les Catholiques Anglois ne peurent ioindre leurs forces auec celles de leur Prince, l'occasion de l'employer pour son seruice, s'estant escoulée, qui seruit seulement aux Puritains pour s'vnir plus estroictement auec ceux d'Escosse, qui ayans mis sur pied plusieurs armées & entré par diuers endroicts en Angleterre, obligerent le Roy de leur accorder la tenuë de ce Parlement en la ville de Londres, où estans assemblez auec les Deputez d'Escosse à la plus grande part des Deputez, notamment les Puritains, pense plustost à poursuiure les Catho- D liques Anglois & abolir leur libre exercice de Religion, par la voye de la rigueur, qu'à d'autres choses.

Pourquoy ils meurent d'abolir les Euesques, de traicter mal les Catholiques Anglois. Ils ont offert de seruir le Roy contre les Escossois.

Resolution des Escossois à la guerre contre leur Roy.

Pourquoy le Roy fut obligé à permettre la tenuë du Parlement.

Et de fait ce Parlement a recommandé de faire exacte recherche des Capitaines & Officiers qui auoient pris argent & commission des Catholiques pour faire des leuées de gens de guerre en Anglet. & en Irlande: entr'autres 4. Cheualiers furẽt citez deuant ce Parlement pour rendre Compte de l'argent qu'ils auoient receu des Catholiques pour faire la guerre aux Escossois, deux desquels se presenterent, & les deux autres prirent la fuitte, ce qui fait que plusieurs iugent du dessein de ce Parlement & que les Puritains qui en font la plus grande partie, veulent prendre pour pretexte d'abolir les Catholiques Anglois, la volonté qu'ils ont tesmoignée de vouloir assister leur Roy contre les Escossois, à leur faire la guerre en son nom & sous son authorité. Ce qui n'est pas vn petit subiet de ces Catholiques Anglois d'apprehender qu'on ne renouuelle contr'eux les ordonnances de la feuë Royne Elizabeth, aux termes où sont à present reduictes les affaires d'Angleterre.

Ce Parlement fait rechercher les Capitaines des Catholiques.

Suiect de crainte pour les Catholiques.

Le Roy s'estant trouué en ce Parlement en la Harangue qu'il y fit au mois de Ianuier dernier, sur ce qu'aucuns proposoient d'abolir tout à faict les Euesques de son Royaume, leur remonstra que depuis le temps du Roy Henry 8. les Euesques

A de leur pays, l'authorité d'vn grand Roy est comme le Soleil qui ne souffre que malaisement des eclypses, & si aucunes s'opposent à sa lumiere, il sçait tres-bien la dissiper sans iamais se despouiller entierement de ses puissans rayons, qui se font iour par tout: ainsi il est bien difficile au Souuerain qui faict des loix comme bon luy semble, & est au dessus des loix, de la prendre d'autre que de Dieu & ce Parlement quoy qu'autorisé, & qui tranche du Souuerain tant qu'il subsiste aura bien de la peine de venir à chef de faire en moins de quatre ou cinq mois ce qu'vn siecle entier n'a peu faire en Angleterre, de donner vne autre face à l'estat, ne souffrir qu'vn seul culte parmy vn si grand peuple autant different en humeur qu'en religion. Si Henry huitiesme en a ietté les premiers fondemens, Edward & Marie sceurent bien l'esbranler, si la Royne Elizabeth la voulut restablir, son zele mauuais perit auec sa vie & Iacques & Charles pere & fils, sans faire aucun changement au fait de la Religion, ont troué ceste forme de regner tres-propre pour nourrir la paix dans leurs Estats, quoy que diuisez en secte & ceste harmonie venant à manquer, ce seroit esbranler les fondements de cest Estat Monarchique & le reduire en autant de lambeaux, que de ceruelles qui auront trauaillé à sa ruine sans y penser, puis qu'en auançant celle de leur patrie ils y trouueroient
B sans doubte la leur comme l'experience là assez fait voir, & l'Histoire est plaine de semblables exemples, ce qui est dit icy n'est point sorty d'vn esprit passionné d'autre desir que d'escrire à l'auantage des Souuerains contre les subiets factieux & desobeissans.

XXXI.

Sommaire de ladite harangue du Roy de la grand' Bretagne au Parl. d'Angl. sur 6. points.

Et pour mieux confirmer ce que dessus voicy la substance de la Harangue que le Roy de la grande Bretagne a faicte le 25. Ianuier de ceste année, stil vieil au logis appellée la Chambre du banquet, ainsi nommé à cause du Duc d'Alençon frere de Henry III. Roy de France & de Pologne qui estoit passé en Angleterre pour parler du mariage de luy auec Elizabeth Royne d'Angleterre, il fust traité magnifiquement en ce logis, il y a enuiron cinquante ans. Là en ceste Chambre ou le Parlement se rendit, le Roy leur fist vne briefue harangue, consistant en quatre ou six principaux points. Sçauoir, sur le subiect des Euesques, des prieres publiques, de la tenuë du Parlement de la subsistance des armées d'Angleterre & d'Escosse, & de l'entretenement de l'armée de mer.

C I. Pour le premier, le Parlement ayant proposé d'abolir les Euesques d'Angleterre il leur dit que cela n'auoit esté iamais mis en auant, depuis le changement de Religion en Angleterre, qu'il y auoit tousiours eu des Euesques, qui auoient eu de tout temps voix deliberatiue ez assemblées generales au Parlemẽs du Royaume sans en auoir esté interdicts.

Que s'ils se vouloient ingerer outre raison des affaires d'Estat ou des choses temporelles contraires à leur qualitez & qu'il y eust en cela de la reformation à faire en leurs mœurs & actions, qu'il la desiroit aussi de son costé & conioinctement auec ledit Parlement.

II. Que si on se plaignoit de quelques leuées de deniers extraordinaires faictes par luy: il desiroit qu'en cela il y eust vn reglement pour l'aduenir & qu'il ne s'en permettroit aucune sans cause & sans necessité & en toutes choses qui regardoient les affaires du Royaume.

III. Que si on alleguoit que le trouble estoit fondé sur la publication des prieres publiques, dit qu'il n'entendoit apporter aucune innouation ausdites prieres publiques ny aux ceremonies de l'Eglise Anglicane, pourueu qu'on ny changeast aucune chose
D & vouloit qu'elles fussent entretenuës comme elles auoient esté en ses Estats.

IV. Que pour le Prestre apprehendé pour auoir celebré la Messe, & que le Parlement vouloit faire punir de mort pour ce seul subiect, le Roy dist que c'estoit chose inoüie que du temps mesme de la feuë Royne Elizabeth, & du feu Roy Iaques son Pere, on ait fait mourir aucun Prestre pour la seule cause d'auoir esté troué celebrant la Messe. Ce qu'il ne pouuoit approuuer.

V. Sur le point touchant la tenuë du Parlement, sur ce que ce Parlement auoit proposé qu'il se tiendroit à l'aduenir de trois en trois ans, le Roy dit qu'il le consentiroit tres-volontiers d'autant que ce seroit le moyen de remedier aux desordres de l'Estat si aucuns estoient, de les retrancher & de maintenir sa Maiesté en bonne amitié & intelligence auec ses suiets: mais qu'il ne pouuoit souffrir que tels Parlements s'assemblassent à la volonté du peuple: mais seulement par sa permission & authorité Royale.

Sur le subjet de la subsistance de deux armées d'Angleterre & d'Escosse, que puis que le Parlement se tenoit pour reformer les desordres de l'Estat & restablir la paix en ses Royaumes, qu'il n'estoit besoin d'auoir sur pied deux grandes armées en son Royaume d'Angleterre, que cela n'alloit qu'à la foule & surcharge de ses peuples, pour le soulagement desquels il vouloit que celle d'Angleterre se separast d'auec celle d'Escosse, à quoy sa Maiesté insista fort. A

1641.

VI. Pour le dernier, qui regarde la seureté de ses Royaumes il leur remonstra qu'en la saison & en l'Estat auquel estoient les affaires de la Chrestienté où tous les Princes & Estats Chrestiens estoient presque tous en armes & en guerre, tant par mer que par terre, & pour se garder de surprise les vns sur les autres qu'il falloit deliberer és moyẽs de trouuer fonds suffisant pour l'entretenement d'vne armée de mer pour la conseruation de ses trois Royaumes, & estre preste en tout temps pour s'opposer à toute puissance estrangere qui y voudroit faire quelque entreprise.

Voyla le sommaire de la harangue que fist le Roy de la grande Bretagne audit Parlement, on n'a sceu au vray ce qui s'est passé dn depuis en icelny sur les points cy-dessus sinon, Que ledit Parlement s'est trouué comme diuisé en opinions, touchant l'abolition des Euesques d'Angleterre resolution prise par la plus grande part, mais qu'ils ne peuuent faire gouster au Roy: de maniere que depuis il ne fut point parlé de l'Archeuesque de Cantorbery, qui est tousionrs arresté, & non mis en la Tour de Londres, comme le bruit en auoit esté. B

Le Vice-Roy d'Irlande receu à respondre pour sa iustification.

Mais pour le Vice Roy d'Irlande, mis dans ladite Tour, comme il fut receu à ses faits iustificatifs pour les choses qu'on luy imposoit, il demanda temps pour y penser, & dés le 15. de Feurier dernier il ne luy restoit plus que quinze iours à respondre.

Le Roy ne veut reuoquer la grace qu'il auoit donnée au Prestre condamné à la mort.

Pour ce qui regarde le Prestre dont est dit cy-dessus, pris en celebrant la Messe, & comme condamné à mort, le Parlement enuoya vers le Roy à Withal, sçauoir sa volonté la dessus, & luy remonstrer qu'il estoit important pour son Estat, qu'il mourust: il leur dist qu'ils en feroient ce qu'ils voudroient, mais qu'il ne reuoqueroit iamais la grace qu'il luy auoit donnée, le Prestre paroissoit grandement resolu à la mort & fist supplier le Roy de ne point empescher qu'il n'allast ioüir bien-tost de la Couronne du martyre, & que c'estoit la plus grande gloire qn'il desiroit. C

Argent donné aux Escossois.

Et pour contenter aucunement les Escossois, qui par leurs Deputez pressoient le Parlement d'ordonner argenr pour la subsistance de leur armée, il leur enuoya trois cents mille Iacobus, qu'ils estimoient estre peu de chose, sans pour cela resoudre aucune chose touchant la volonté du Roy, de voir ces deux armées d'Angleterre & d'Escosse licentiées.

Mariage de la Princesse d'Angleterre auec le ieune Prince d'Orange conclud.

Les Ambassadeurs d'Espagne qui estoient à la Cour du Roy de la grand Bretagne, voyant le trouble croistre de iour à autre, prirent resolution de se retirer, ce qui fait croire qu'il y aura rupture entre l'Espagne & l'Angleterre.

Ceux de Hollande y resterent, & pendant leur seiour le Mariage de la fille aisnée de leurs Maiestez Britanniques, auec le ieune Prince d'Orange fust conclud & arresté.

Ceste alliance seruira à obliger les Estats d'Hollande d'assister le Prince Electeur Palatin pour le restablir en ses Estats, veu le peu d'enuie qu'ont ceux qui les vsurpent, de les luy restituer, attendu qu'en la Diette de Ratisbonne, lors qu'il s'est agy de l'amnistie generale, que les Princes & Estats Protestans d'Allemagne demandoient, la maison d'Austriche, le Duc de Bauiere & leurs adherans, la vouloient accorder depuis l'an 1622. seulement afin de n'y comprendre l'Electeur Palatin, qui auoit esté despoüillé de ses Estats, par enx l'an 1620. & de n'estre obligez à lny rendre ses pays & son Electorat, au lieu que lesdits Princes & Estats Protestans la demandoient depuis l'an 1618. qne la guerre commença en Allemagne dés le viuant de l'Empereur Mathias, ceste iniustice fait que l'Angleterre, l'Escosse, & les Princes & Estats qui ont interest de voir les Princes depossedez reünis en leurs biens & dignitez, ne la peuuent plus longuement souffrir, voyans que les Anglois & Escossois ne demeurerent armez que pour tirer raison desdites vsurpateurs par la voye des armes, voyans l'occasion fauorable, de les contraindre à ceste restitution, par le mauuais estat auquel se trouuent à present la maison d'Austriche, en Allemagne, en Italie, en Espagne, & aux Pays-bas, où ceste maison & ses Partisans se voyent assez empeschez à se deffendre contre les Suedois en Allemagne, contre les armes de France en Italie, contre les peuples D

mescontens & armez en Catalogne & Portugal, & aux Pays-bas contre les Estats d'Hollande & leurs alliez. CHARLES I.

Ce Prince estant en France l'an 1640. bien veu & carressé du Roy, sa Maiesté Tres-Chrestienne considerant le tort qu'on luy faisoit de le laisser ainsi despouillé de ses Estats & dignitez, luy qui en sa personne, represente les vrays Electeurs Palatins du Rhin, estant sur le poinct de reprendre son chemin vers l'Angleterre, eut asseurance de ladite Maiesté, qu'elle employeroit tres volontiers son authorité Royale, voire ses armes pour contribuer de son costé, son restablissement. Et qu'il ne se feroit aucune paix generale entre les Princes & Estats Chrestiens, que ledit Prince Electeur n'y fust compris & reünis en ses Estats. ANS DE IESVS-CHRIST. 1641.

Que sa Maiesté depuis l'an 1621. n'auoit fait la confederation & vnion auec quelques Princes, qu'ils ne fussent interessez en la reintegration dudit Electeur Palatin, que B pour faire remettre les Princes ses alliez en leurs biens, honneurs & dignitez, notamment la Maison Palatine. Et de fait l'an 1625. le Roy comme arbitre & terminateur des differens de la Chrestienté, conformement à cette auguste qualité qu'il a par eminence par dessus tous les Roys Chrestiens, ne pouuans souffrir que les plus forts oppriment les plus foibles, ny que les Princes puissans ruinent les plus petits, se trouua fort interessé en l'iniuste vsurpation que la Maison d'Austriche faisoit du haut & du bas Palatinat qui appartiennent à l'Electeur Palatin, & qui estoient occupez par l'Espagnol & le Duc de Bauiere: c'est pourquoy sa Maiesté desirant secourir ses bons voisins & anciens alliez de sa Couronne, & voir toutes choses remises comme elles estoient en l'an 1618. elle eut à plaisir de faire vne association auec les Princes & Estats ses alliez, afin que par le secours de leurs communes armes il trauersast leur dessein. Les Princes & Estats qui entrerent en ceste confederation auec la France furent les Roys de la grande Bretagne & de Dennemarc, le Duc de Sauoye, la Seigneurie de Venise, les Suisses protestans & les Grisons au subiet du Palatinat du Rhin & de la Valteline: le Roy de C la grande Bretagne promit de faire vne armée de douze mille pietons & de mille cheuaux pour le Prince Palatin, que sa Maiesté Tres-Chrestienne fourniroit argent & Soldats, afin de le restablir. Digression sur la resolution prise en Angl. de restablir l'Electeur Palatin en ses Estats.

Le Roy de Dannemarc se rendit chef des Princes Protestans de la basse Saxe, & auec le secours qui luy furent enuoyez de France, d'Angleterre & de Hollande, il entreprit ceste guerre cõtre l'Empereur en faueur du mesme Electeur son neueu, pere de cestuy-cy. Ceste guerre dura iusqu'en l'an 1629. auec peu de fruict pour l'execution d'vn si iuste dessein, qui fut renouuellé par Gustaue Adolphe Roy de Suede, auec lequel le Roy Tres-Chrestiẽ fit ligue offensiue & deffensiue pour restablir les Princes de l'Empire depossedez en leurs Estats, notamment l'Electeur Palatin. La mort de ce grand Prince & grand Capitaine le Roy de Suede laissa les affaires bien aduancées mais non terminées selon l'intention des confederez, car il auoit chassé les Bauarois & les Espagnols du haut & du bas Palatinat, & porté la guerre dãs les Estats de Bauieres, D auec des progrez dignes de sa valeur, mais la perte de la bataille de Northlinghen, ne ruina pas entierement le dessein de restablir l'Electeur Palatin, car il resta le Duc Bernard Weimar, qui reioignant les forces Suedoises & celles des Princes & Estats confederez, recommença la guerre contre les Imperiaux ausquels il osta de bõnes places en Alsace & Brisgow & alloit ioindre le general Banier pour ensemblement poursuiure les Imperiaux par toute l'Allemagne, dessein qui demeura sans execution par sa mort.

Les Roys de la grande Bretagne & de Dannemarc sçachans que l'assemblée Electorale de l'Empire s'alloit tenir à Ratisbonne, & que l'Empereur Ferdinand deuxiesme s'y trouuoit, essayerent par la voye d'vn traicté, à faire resoudre en ceste diette le restablissement du Prince Palatin en ses Estats & Dignitez: pour cet effect le Roy de la grande Bretagne enuoya en Allemagne pour son Ambassadeur extraordinaire le Comte d'Arondel, qui se rendit à Ratisbonne, tira quelques paroles de bonne esperance de l'Empereur: mais le Duc de Bauiere se monstra entierement allené & obstiné à se conseruer l'Electorat par la voye des armes, ce que voyant le Comte d'Arondel, & qu'il ne pouuoit rien aduancer pour l'Electeur s'en retourna tres-mal satisfait en Angleterre.

Là dessus le Prince Palatin se rendit à la Cour du Roy de la grand'Bretagne, où il fut tres-bien receu & traitté, puis comme il passoit par la France pour aller en Allemagne, il y fut arresté, & au bout de quelques mois deliuré, bien veu du Roy & repassa en An-

CONTINVATION
DE
L'HISTOIRE
D'ANGLETERRE;
D'ESCOSSE;
ET D'IRLANDE.

Par le Sr DV VERDIER Historiographe de France.

SOMMAIRE
DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV VINGT-QVATRIESME LIVRE DE CETTE HISTOIRE.

I. *LA Chambre basse enuoye des remonstrances à sa Maiesté. Les Magistrats de la ville font vne Apologie aux Estats. Response du Roy aux remonstrances du Parlement. La Chambre basse demande des gardes au Roy.*

II. *Le Roy va à la Chambre basse. Accuse cinq membres de cette Chambre: Les accusez sont iustifiez par le Parlement.*

III. *Requeste des habitans de Londres à sa Maiesté. Response à cette Requeste. Les Euesques abandonnent les Estats. Ils sont declarés criminels.*

IV. *Manifeste des Estats contre le Roy. Response à ce Manifeste. Les Estats demandent l'authorité de la milice. Le Roy se retire & commande aux Seigneurs de la Chambre haute de se rendre prés de sa personne.*

V. *Les Euesques priuez par le Roy du droit de seance aux Estats. La Reine quitte l'Angleterre. Requeste des Estats au Roy. Response de sa Maiesté. Declaration des Chambres. Response à cette declaration. Declaration du Roy aux Estats.*

VI. *Hottam estably dans Hull par les Estats. Ils establissent le Comte de Warvvik dans la charge d'Amiral. Hottam refuse les portes de Hull à sa Maiesté. Le Roy le declare traistre. Les Estats approuuent son action.*

VII. *Les Seigneurs de la Chambre des Pairs se iettent dans les interests du Roy. Sa Maiesté enuoye demander les sceaux à Litleton. Extrauagantes demandes des Estats au Roy. Maire de Londres emprisonné. Discours obligeans du Roy aux Seigneurs de la Chambre haute.*

VIII. *Hull assiegé par le Roy. Siege leué. Motif de la mauuaise intelligence du Roy & des Escossois. Declaration des Estats d'Angleterre au Synode d'Escosse. Le Comte d'Essex declaré rebelle.*

IX. *Le Roy fait arborer l'estendart Royal. Refuse le secours des Catholiques. Portmouth se declare en faueur de sa Maiesté. Le Roy fait vne ouuerture de paix aux Estats. Response de ces Estats à sa Maiesté. Manifeste du Roy contre cette response.*

X. *Les Princes Robert & Maurice se rendent prés de sa Maiesté. Harangue du Roy à ses troupes. L'Ambassadeur de France abandonne la Cour d'Angleterre.*

XI. *Portmouth se rend aux Parlementaires. Combat entre les Princes Palatins & les troupes du Parlement. Protestation du Roy en presence de son armée. Les Estats font fortifier Londres.*

XII. *Les armées s'approchent. Bataille de Keinton. Succez de ce combat. La ville de Londres prend l'allarme. Declaration du Roy.*

XIII. *Les Estats font faire des propositions d'accommodement à sa Maiesté. Point d'effet. Pourquoy. Le Roy s'approche de Londres. Enuoye presenter la bataille aux Parlementaires, se rend maistre de Branceford. Pourparler d'accommodement. Sentimens du Comte de Pembrok. Traité rompu.*

XIV. *Estat d'Irlande. La guerre s'y renouuelle. Hostilitez generales dans ce Royaume. Le Roy veut faire le voyage d'Irlande. Les Estats s'y opposent. Pourquoy.*

1643.

I. *Sedition dans Londres. Requeste des habitans aux Estats. Response du Parlement. Le Parlement enuoye des propositions de paix à sa Maiesté. Conference. Traité rompu. Le Roy s'empare de Scarbourg: Les Parlementaires de Malmesbury.*

II. *Les Estats reglent les affaires Ecclesiastiques. Desolation generale dans les Eglises d'Angleterre. Vniuersité de Cambridge maltraitée par les Parlementaires. Pourquoy. Les Estats font faire vn nouueau sceau. Declaration du Roy contre cet attentat.*

III. *Broüilleries en Escosse. Assemblée des Catholiques d'Irlande. Continuation de la guerre en ce Royaume. Conquestes des Catholiques. Bataille perduë pour les protestans. Dispositions à la paix. Inutiles. La guerre se renouuelle en ce Royaume. Treue.*

IV. *Retour de la Reine en Angleterre. Elle se trouue en grand danger. Elle est declarée criminelle par les Estats. Ses Capucins sont ignominieusement chassés de Londres.*

V. *Ligue en Escosse contre le Roy. Montrose en aduertit sa Maiesté. Ses sentimens sont meprisés. Les Estats d'Angleterre demandent secours aux Escossois.*

VI. *Combat entre les troupes Royales commandées par le Marquis de Neucastel, & les Parlementaires par Fairfax. Beverly est remis au deuoir. Dorsester & Weymouth prises par les armes Royales; Exeter emporté par le Prince Maurice.*

VII. *Exploits de Waller. Il est defait par le Marquis d'Hartford. Seconde defaite de ce General. Le Prince Robert se rend maistre de Bristol & de Leycfeld. Combat entre les Royalistes & les Parlementaires. Mort du Comte de Nortampton.*

VIII. *Les Estats font arrester Hottam & son fils & les font mourir. Siege de Reding. Prise de cette place. Les habitans de Londres prennent l'allarme.*

IX. *Les Estats d'Escosse veulent mettre le Marquis de Montrose dans leurs interests. Ils luy presentent la Lieutenance generale d'vne armée contre le Roy. Prudence de ce Marquis à cacher ses sentimens. Il en auertit leurs Maiestez. Ils n'est pas oüy fauorablement.*

X. *Condition du conuenant des Anglois & des Escossois. Bois-yuon enuoyé en Escosse par sa Maiesté tres-Chrestienne. Le Comte de Harcourt Ambassadeur extraordinaire en Angleterre.*

XI. *Siege de Glocester. Le Comte d'Essex General du Parlement marche pour la secourir. Le Roy leue le siege. Rencontre des armées. Bataille de Newbury. Succez douteux. Combat à l'auantage des Parlementaires. Le Comte de Neucastel leue le siege de Hull.*

XII. *Le Roy aprend la Ligue des Estats d'Escosse auec ceux d'Angleterre. Sa conuersation auec Montrose. Sages auis de ce Marquis. Diligence du Roy pour preuenir les confederez. Le Roy fait arrester le Duc d'Hamilton.*

1644.

I. *Entrée de l'armée Escossoise en Angleterre. Ses progrés. Siege d'York. Plaintes du Roy. Response des Escossois. Le Roy conuoque vne assemblée des Estats à Oxford. Ouuerture de ces Estats. Harangue du Roy. Ces Estats escriuent aux Estats de Londres. Le Roy escrit à ce parlement pour le disposer à la paix. Mauuaises excuses de ce parlement. Separation de ces Estats d'Oxford.*

II. *Manifeste de Montrose pour engager les Escossois au Seruice de sa Maiesté. Montrose entre en Escosse Il en sort. Diuers euenemens des armes Royales & parlementaires. Oxford bloqué par les troupes du Parlement. Defaite de Waller.*

III. *Le Prince Robert marche au secours d'York. Bataille de Marstonmoor. Nombre des morts. Le Comte de Newcastel quitte l'Angleterre. Pourquoy Reddition d'York. Seconde armée d'Escossois en Angleterre. Siege & prise de Neucastel par cette nouuelle armée. Synode en Escosse Pourquoy.*

IV. *Montrose est abandonné par ses troupes. Il entre en Escosse. Descente des Irlandois en Escosse. Montrose les va ioindre. Le seigneur de Kilpunt se ioint à luy. Il donne bataille aux Confederez. Gagne la victoire. Se rend maistre de Perth. Nouuelle defaite des Confederez.*

V. *Montrose se rend maistre d'Aberdin. Defait le Comte d'Argil. Reçoit du secours. L'armée du Comte d'Argil se dissipe. La Comté d'Argil rauagée par ce Capitaine.*

VI. *Naissance de la Princesse Henriette. La Reine d'Angleterre abandonne ce Royaume pour passer en France. Armée du Comte d'Essex en Cornwaille. Le Roy marche de ce costé là. Attaque le Chasteau de Listiel, reçoit à composition toute l'Infanterie du Comte d'Essex. Les Estats restablissent cette armée. Auantage des armes Royales. Le Roy retourne à Oxford.*

VII. Le *Comte d'Essex se despoüille de la charge de Generalissime des armées du Parlement. Fairfax occupe sa place. Disposition à la paix. Conditions auec lesquelles les Estats la veulent faire.*

1645.

I. Con*ference d'Vxbridge.* Le *Parlement fait mourir l'Archeuesque de Cantorbery. Martyre d'Henry Morse Iesuite. Succez de la conference d'Vxbridge. Traité Rompu. Diuers succez des armes Royales.* Les *soldats de* Waller *se reuoltent. Prennent le titre d'Independans. Generaux parlementaires depossedés de leurs charges.*

II. Le *Roy part d'Oxford à la teste de son armée. Fairfax se met en campagne. Tanton pris par les Royalistes. Lycester emporté d'assaut par le Roy.* Les *Generaux parlementaires leuent le siege d'Oxford.* La *fortune tourne le dos au Roy. Bataille de Nasby. Le Roy perd la bataille.* Les *Escossois prennent* Carlile. *Vont assieger Hereford. Leuent le siege.* Les *Estats corrompent le Gouuerneur.*

III. *Diuers progrez des parlementaires. Bristol inuesti par l'armée des Estats. Diuers auantages des armes Royales. Goring & Greeuille marchent au secours de Bristol. Assaut general à cette place.* Elle *capitulé.*

d'Escosse aux Commissaires des deux Chambres du Parlement, touchant l'arriuée du Roy dans l'armée d'Escosse.

VI. *La Chambre basse demande la personne du Roy. Sa Maiesté est menée à Neucastel. Elle refuse de signer le conuenant des Confederés. Elle enuoye commander à Montrose de desarmer. Lettre à ses Parlemens d'Angleterre & d'Escosse. Plainte des habitans de Londres à la Chambre des Communes. Le Parlement les satisfait.*

VII. *La ville d'Oxford capitule. Second commandement du Roy de mettre les armes bas en Escosse. Reflexion de Montrose sur ces ordres. Il enuoye au Roy. Dures conditions imposées aux Royalistes. Discours de ce General à ses gens de guerre. Il obeit & abandonne l'Escosse.*

VIII. *Le Duc d'York est mené à Richemont. Le President de Bellieure Ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Lichfield & Worcester renduës aux parlementaires.*

IX. *Articles de paix enuoyés au Roy par les deux Chambres du Parlement d'Angleterre. Le Duc d'York est conduit à Londres. Lettre du Roy au Parlement. Requeste des Commissaires Escossois au Parlement d'Angleterre. Lettre des Officiers d'Edimbourg à sa Maiesté. Responsé du Roy. Les Estats d'Escosse luy enuoyent des Theologiens.*

X. *Ordonnances du Parlement contre les Euesques. Importante diuision entre les Anglois & les Escossois touchant la disposition de sa Maiesté.*

XI. *Les Escossois retirent leurs troupes, & remettent la personne du Roy entre les mains des Anglois.*

XII. *Estat de l'Irlande. Assemblée generale du Clergé. Grande defaite des protestans. Conqueste du General Preston. Le Parlement d'Angleterre y enuoye dix mille hommes.*

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

IL est bien facile d'allumer la guerre dans vn Estat, mais on ne trouue pas les moyens de l'esteindre, comme on a troué ceux d'y susciter l'embrasement. La malice des brouïllons en fait le premier mouuement, la sagesse des esprits mieux faits n'est pas assez forte pour en appaiser les desordres. Nous auons veu le commencement des troubles qui s'esleuerent en Angleterre en 1638. Nous en auons veu la suite és années suiuantes 39. 40. & 41. nous en allons voir la continuation, ou pour mieux dire, de nouueaux desordres beaucoup plus considerables & plus grands que les precedens.

Le Roy auoit laissé les affaires d'Escosse en vn estat assez tranquile, pour faire croire à tout le monde qu'on arriueroit bien-tost à vn repos general pour les trois Royaumes. Mais dés le mesme temps qu'il fut de retour à Londres, qui fut sur la fin du mois de Nouembre de 1641. on eut suiet de craindre de voir naistre de nouueaux maux, parce qu'on vit de nouuelles dispositions à cela. La Chambre Basse dressa par escrit vne remonstrance à sa Maiesté contre le Gouuernement Ecclesiastique & politique, & sans en vouloir prendre le consentement de celle des Pairs, la fit imprimer pour la luy presenter dans le Palais de Hamptoncourt: Et d'autant qu'il courut alors vn bruit, que les habitans se lassoient des longueurs que ces Chambres apportoient à prendre toutes leurs resolutions, les Magistrats de la ville dresserent vne Apologie à ces Chambres, pour leur dire qu'ils ne s'attachoient point si fort aux interests de sa Maiesté, qu'ils ne fussent tous resolus de mourir pour le bien public, & que le peuple voyoit bien qu'elles ne cherchoient que les moyens de maintenir l'Estat dans sa gloire.

I. La Chambre Basse enuoye vne remonstrance à sa Maiesté.

Les Magistrats de la ville ont vn Apologie aux Estats.

Il est certain que cette remonstrance & cette Apologie n'estoient point dans le respect ny dans la raison; le Roy ne les pouuant aussi souffrir auec toute la douceur qu'il auoit accoustumé d'auoir en toutes ses actions, il tesmoigna d'abord qu'elles choquoient son esprit: & d'autant qu'il y auoit vne requeste iointe à ces remonstrances dans laquelle il y auoit vingt Chefs principaux; il respondit au premier point, Que si les Catholiques qu'il souffroit dans tous ses Estats faisoient la moindre chose du monde pour troubler la paix du Royaume, il se ioindroit aux Estats pour les remettre au deuoit, pourueu qu'on y apportast les formalitez ordinaires. Pour le second, qui demandoit que les Euesques fussent priuez du droit des suffrages qu'ils auoient tousiours eus dans les Estats, il n'y voyoit point de Iustice; d'autant que ce droit estoit appuyé des loix fondamentales du Royaume, & partant qu'il n'y pouuoit consentir. Que si le Clergé, de la puissance duquel on demandoit l'abbaissement, apportoit quelque excez en sa iurisdiction, bien loin de l'authoriser en ses violences, il seroit le plus ardent à le reprimer. Que de chasser ceux qui composoient son Conseil comme on le vouloit, pour en prendre d'autres au gré des Estats, c'estoit vne chose que l'honneur & la iustice luy deffendoient de penser; d'autant qu'il n'en connoissoit pas vn à la vie duquel on pût faire de iustes reproches, & que c'estoit

Respanse du Roy aux remõstrances de la Chambre basse.

c'estoit choquer la Couronne, que de luy vouloir oster le choix de ceux qui la pouuoient appuyer: Enfin, que pour ce qui regardoit l'Irlande, il ne pouuoit prendre en mauuaise part le zele que le peuple apportoit à la gloire de sa Religion, puis qu'il n'auoit rien de contraire à l'authorité Royale, ny qui pût blesser la fidelité que de bons sujets doiuent à leur Prince legitime.

Cette response estoit iudicieuse & autant douce qu'elle pouuoit estre: elle ne produisit pourtant pas ce qu'elle eut produit si elle eust esté faite à des hommes plus respectueux & moins interessez en leurs mouuemens. Ces orgueilleux n'en furent pas satisfaits: il y en eut quelques-vns qui persuaderent au peuple qu'on le vouloit mettre sous vn ioug extraordinaire; il fit des assemblées ouuertes au Palais de Westminster pour s'aller offrir aux Estats, contre ce qu'il deuoit à son Prince. Le Roy qui ne pouuoit ignorer ce concours, en fit des plaintes aux Magistrats de la ville. Ils ne s'emeurent pas beaucoup. La Chambre Basse continuant cependant ses procedures orgueilleuses, enuoya demander au Roy des gardes, composées des habitans de la ville sous les ordres du Comte d'Essex, contre quelques-vns qu'elle appelloit *Malignans* & dont elle disoit estre menacée. Sa Maiesté ne fit pas grand estat de cette demande, iugeant bien que ce n'estoit qu'vn artifice pour demeurer comme independante de son pouuoir, mais aussi ne voulant pas tesmoigner vn mespris ouuert; Il luy enuoya dire, qu'il seroit son protecteur contre tous ceux qui l'attaqueroient, & qu'il n'auroit pas moins de soin de tous ceux qui la composoient que de ses enfans & de sa propre personne. La Châbre basse demande des gardes au Roy.

Cette bonté deuoit toucher ces opiniastres: elle ne leur fut point sensible, au contraire, il y en eut cinq qui s'appliquerent si fortement à decrier sa conduite, à soliciter ses gens de guerre de tourner leurs armes contre luy, à le mettre mal dans l'esprit du peuple, à le depoüiller de ses droits, & à changer le Gouuernement de l'Estat, que ce Prince ne pouuant plus supporter des malices si dangereuses, & dont les consequences estoient beaucoup à redouter, il se proposa de perdre ces cinq ennemis qoi estoient Denzil Hollis, le Cheualier Asserig, les sieurs Pim, Hambden & Strode, & de tout faire pour leur oster le moyen de venir à bout de leur entreprise.

Il enuoya donc des ordres au Cheualier Edouard Herbert son Aduocat general, de demander au Parlement ces cinq hommes, comme criminels de leze Maiesté dans tous les points dont nous venons de parler; afin de leur faire faire leur procez par les formes de la Iustice. Mais tant s'en faut que la chambre basse se mit en estat d'obeyr, qu'au contraire les ayant fait euader, elle prit cette demande pour vne infraction de ses priuileges, & ordonna qu'on ne passeroit point outre pour attenter à leurs personnes.

Le Roy ne s'arrestant pourtant pas à cette ordonnance, fit sceller leurs coffres & leurs cabinets, se rendit dés le lendemain 4. iour de Ianuier à la mesme Chambre accompagné du Prince Electeur Palatin, & d'vne tres-belle Noblesse, s'assit dans la chaire où l'Orateur de cette Chambre auoit accoustumé de s'asseoir, & ne se pouuant taire apres auoir veu que ceux qu'il demandoit n'estoient pas presens. Le Roy va à la Chambre Basse pourquoy

Messieurs, leur dit il, vous tesmoignâtes il y a quelque temps, que mon seiour en Escosse vous auoit donné de l'impatience, parce que ie vous auois promis vn retour plus prompt. Auiourd'huy i'ay suiet de vous dire, que ie m'estonne bien plus de voir les affaires dans vne condition beaucoup pire, que ie n'auois pû me l'imaginer: car ayant estably de bons fondemens à la liberté de tous mes suiets auant mon depart, & ayant laissé les loix du Royaume dans vn cours ordinaire & libre, ie croyois que mon peuple gousteroit les fruits de ma grace, que ie le trouuerois dans les douceurs du repos apres mon retour, & qu'il n'auroit plus à chercher que des termes de reconnoissance pour me remercier des soins que i'ay pris d'amener la paix, pour le faire iouyr de la tranquilité qu'elle apporte. Mais ie suis bien elloigné de cette pensée. Ie ne rencontre icy que des troubles, des allarmes, des frayeurs, & des ialousies: Ie voy des desseins dangereux, ie trouue des gardes deuant la maison de ce Parlement, & ie n'entens parler que de monopoles: A vostre aduis, que

puis-ie presumer de cela ? la franchise de mon humeur & ma bonté ne me
» permettent pas de soupçonner la fidelité ny l'affection de mes peuples : l'ac-
» cueil que vous me fistes à mon retour, m'oste toutes les mauuaises impres-
» sions que ie pourrois receuoir du costé de la deffiance, mais ie voudrois bien
» que vous tesmoignassiez plus de confiance en l'affection que i'ay tousiours euë
» pour mes bons suiets. Oüy ie souhaite que vous esperiez encore plus de ce
» costé-là, que par le passé: & pour vous tesmoigner que mon cœur s'accorde
» auec mes paroles; ie vous proteste que ie ferois encore mieux pour apporter
» par tout le repos, si i'en auois des occasions plus ouuertes. Viuez donc asseu-
» rez de cette affection que ie vous promets, & ne me donnez pas lieu de me
» plaindre du peu de respect de vos procedez. Voila ce que i'auois à vous dire sur
» cette matiere, voicy le second suiet du chemin que i'ay fait pour venir icy.

Il accuse cinq membres de cette chambre.

» Ie me plains du peu d'obeissance que vous auez renduë à mes ordres. Ie vous
» enuoyay dire hier par vn Sergent d'armes, ce que ie vous auois fait dire par mon
» Auocat general, que vous fissiez arrester quelques membres de cette Chambre,
» parce que ie sçay qu'ils sont criminels de leze-Maiesté. Vous m'auez enuoyé
» des paroles au lieu des effets que ie demandois. Cela me donne lieu de vous
» dire, que vous ne me rendez pas ce que vous me deuez legitimement, comme
» ie fais pour vostre repos, ce que vous pouuez desirer d'vn bon Roy. Vous auez
» donné à ces criminels le loisir de prendre la fuite; i'entens que vous me les ren-
» diez, que vous ne donniez plus à ceux qui se trouueront complices de leur per-
» fidie, la liberté de communiquer auec-vous, & que vous consideriez que vo-
» stre corps ne sera iamais en estat de faire quelque chose de bon pendant que
» des gens de cette estoffe mesleront leur Conseil aux vostres. Vous me demanda-
» stes hier par mon Sergent d'armes de quels crimes ils estoient atteints. Ie se-
» ray bien aise de vous le dire, pour vous faire voir que c'est par vn trait de iusti-
» ce que i'en demande la raison.

» Ils ont taché de subuertir les loix fondamentales & le Gouuernement de ce
» Royaume; ils m'ont voulu priuer de mon authorité, la rendant commune à quel-
» ques-vns ausquels ils ont attribué pouuoir sur les vies & sur les libertez de
» mes peuples : Ils se sont efforcés par des discours qui diffament ma conduite,
» d'aliener l'affection de mes suiets: ils ont employé tout ce qu'ils auoient d'ar-
» tifice pour desbaucher mes gens de guerre, & les porter au mespris de mes
» ordonnances : ils n'ont rien espargné pour prendre vn ascendant sur les Capi-
» taines de mon armée, afin de les faire contribuer à l'accomplissement de leurs
» pernicieux desseins : ils ont cherché le secours estranger pour faire vn party con-
» tre moy : ils ont tâché de corrompre tout le Parlement, afin de parler con-
» tre l'authorité Royale en faueur de leur passion : ils ont enfin souflé les premiers
» feux d'vne guerre, dont ie preuoy d'estranges succez. Apres cela les soufri-
» rez-vous encore parmy vous, & ne m'en ferez vous pas la raison ? Ie vous
» croy trop sages pour leur vouloir encore donner vos oreilles, trop equitables
» & trop fidelles pour ne me rendre pas vne iustice que la raison vous obligeroit
» de rendre au moindre de tous mes suiets. I'attens aussi l'vne & l'autre de ces
» deux choses, & vous donne cinq iours pour voir l'effet de cette derniere. Ce-
» pendant ie vous reitereray les promesses que ie vous ay faites de vous conser-
» uer dans vos priuileges & tout le reste de mes peuples dans les droits de leur li-
» berté. Apres cela les ayant tous salüez auec vn baissement de teste & auec vne mi-
ne où il ne paroissoit point d'aigreur; Il sortit auec toute sa compagnie &
auec peu d'esperance d'obtenir ce qu'il auoit demandé; car cette chambre
ne luy fit aucune satisfaction : & son silence general fit voir que leur pensée
s'esloignoit beaucoup de la sienne.

Ces accusez sont iustifiez par le Parlemét.

Les choses demeurerent en cet estat par l'espace de sept ou huit iours, au bout desquels ces criminels ne parroissant point, le Roy fit publier vn Edit, qui portoit vne prise de corps contre eux. Cet Edict picqua la Chambre. Elle fit vne protestation contraire à ce commandement, allegua qu'on vouloit détruire les priuileges des Estats & renuerser les loix fondamentales du Royaume, fit aduertir les Prouinces voisines de ce qui se passoit. Dix mille hommes se trouuerent à Londres au bout de trois iours, & les accusez ayant esté menez

deuant le Parlement par le peuple furent declarez innocens & remportez sur les espaules de ceux qui les auoient accompagnez auec de grands cris de reiouyssance. 1642.

Ce ne fut pas encore là seulement le nœud de l'affaire : Ces Estats decreterent contre tous ceux qui auoient accompagné sa Maiesté lors qu'elle fut à la Chambre pour faire son accusation; souffrirent qu'on criast par toute la ville, *Liberté pour le Parlement & point d'Euesques*, & ne fit aucune recherche de ceux qui auoient ietté dans le carrosse du Roy des billets qui demandoient vne mesme chose; de sorte que le Roy ne pouuant attendre aucune satisfaction de cette entreprise, proposa de sortir de Londres auec sa famille Royale & tous ceux qui s'attachoient à ses interests.

Cette diuision fit preuoir les maux qui alloient accabler l'Angleterre. Il y en eut beaucoup qui s'en affligerent, parce que les Catholiques d'Irlande se seruant de l'occasion abbaissoient l'orgueil & le credit des protestans de ce Royaume, qui ne pouuoient estre secourus par la mauuaise intelligence qui estoit entre le Chef & les membres de cét Estat. Le Roy tesmoigna mesme qu'il estoit dans la resolution de marcher de ce costé-là, pour y remettre le credit & l'authorité de ces protestans: mais on n'eust garde de luy laisser prendre cet employ, parce qu'on apprehenda qu'il ne se seruist de ses armes à la ruyne de ceux qui se portoient si ouuertement contre la puissance Royale. Enfin tout estoit dans vn si épouuantable desordre, qu'il y auoit lieu de croire qu'on verroit bien-tost les fondemens de ce grand Estat renuersez.

Parmy ceux qui tesmoignerent de la sensibilité pour les malheurs dont ils voyoient de si redoutables commencemens, il est certain que la ville de Londres fut celle qui en donna de plus hautes marques. Elle redoutoit la suite des maux qui naissoient de moment à autre, & qui la menaçoient de sa ruine, Elle les voulut preuenir: pour le faire de la bonne sorte, elle s'auisa de presenter vne requeste à sa Maiesté, & de se plaindre des choses qui causoient ses frayeurs & ses craintes.

III. Requeste des habitans de Londres à sa Maiesté.

Le premier chef de ses plaintes fut, Que le Lieutenant de la Tour auoit esté changé par ses ordres : Qu'il auoit fait adiouster de grandes fortifications à sa maison de White-Hal, & que ses Gardes auoient outragé quelques habitans. Le second, Qu'il auoit fait esperer à la Noblesse des escoles de droit, qu'il se seruiroit d'elle pour la garde de sa personne, de celle de la Reine & de ses enfans. Le troisiesme, Qu'il souffroit entre les mains des Papistes vn grand nombre d'instrumens de guerre, qui sembloient estre amassés chez eux pour des desseins preiudiciables à l'Estat. Le quatriesme, Qu'il estoit entré dans la Chambre Basse d'vne maniere bien contraire aux priuileges de cette assemblée & fort dangereuse pour sa personne. Que tout cela ne s'estoit pû faire qu'au preiudice du repos public, qu'à la ruyne du commerce & qu'au peril de la Religion protestante, & partant qu'ils supplioient sa Maiesté de ne se vouloir point esloigner des sentimens de son grand Conseil, qui consistoit en l'assemblée des Estats; d'enuoyer vn prompt secours aux Protestans d'Irlande qui n'en pouuoient plus: Que le Gouuernement de la Tour fut mis entre les mains de personnes fidelles, & qui ne fussent point suspectes aux Estats: Qu'il ne se seruît pour la garde de sa personne, que des habitans de la ville ou de gens dont la probité fut connuë; & enfin qu'il ne fit point proceder contre les membres de la Chambre Basse dont il se plaignoit, ny contre le Baron de Kimbolton qui estoit de la grande, d'vne façon qui pût blesser les libertez de leurs Chambres.

Le Roy estoit persuadé que ce peuple estoit dans les interests des Estats. Il n'en douta plus apres auoir veu ces plaintes si peu respectueuses & si esloignées de la raison. Le caractere Royal luy donna plus d'vne fois le mouuement de punir cette audace par des chastimens exemplaires, mais son humeur naturellement douce, & sa prudence ne luy ayant pas conseillé d'en venir à ce point, il se contenta de respondre à ces plaintes, comme s'il eust esté obligé de rendre raison de ses actions à son peuple.

Il leur dit donc qu'il n'auoit iamais manqué d'amour pour tirer les Prote- Responce du

1642. stans d'Irlande de l'oppression qu'ils souffroient : qu'il s'estoit offert de les aller secourir en personne, & qu'il estoit encore en cette volonté si les Estats en vouloient demeurer d'accord. Que le Lieutenant qu'il auoit mis dans la Tour, estoit vn homme auquel on ne pouuoit rien reprocher : Qu'il luy auoit donné des gens de guerre, mais que ce n'estoit que pour la seureté de la ville & pour celle de la famille Royale : Que s'il auoit fauorablement receu les marques de l'affection des Escoliers de droit, il l'auoit deu faire par les regles de la bienseance & par celle de la raison : Qu'il n'auoit iamais eu connoissance que les Catholiques eussent des armes dans leurs maisons, & que quand il auoit esté à la Chambre Basse, ce n'auoit pas esté par vn mouuement tyrannique, ny auec dessein de se seruir d'autres voyes que de celles de la Iustice pour auoir la raison des crimes que ceux dont il se plaignoit, auoient commis contre la dignité Royale : Que neantmoins il vouloit bien differer le ressentiment qu'il deuoit auoir contre ces criminels, pour tesmoigner aux Estats l'estime qu'il faisoit de leurs assemblées.

Roy à cette Requeste.

Cette affaire n'eut donc pas toutes les suites fâcheuses qu'on auoit eu lieu de craindre. Mais dés que celle-là fut esteinte, on en vit naistre vne autre qui fit plus de bruit & de mal. Quand les Communes vouloient presenter quelques requestes aux Estats, il y auoit tousiours vn merueilleux nombre de personnes. Et comme les plus violens estoient ceux ausquels on en donnoit la commission, cela ne se faisoit iamais sans desordre ; de sorte que les plus pacifiques estant importunez de ces bruits, & ayant mesme grand suiet de redouter l'insolence de ces canailles, qui ne parloient bien souuent qu'auec des menaces, il y en eut plusieurs qui proposerent de se retirer, & entre autres l'Archeuesque d'York, les Euesques de Durham, de Conuentry, de Lichfield, de Norwich, de saint Azap, de Bath, de Wels, d'Hereford, d'Oxford, d'Ely, de Gloecester, de Peterbourg, & de Landaf, tous membres de la Chambre des Pairs.

Les Euesques abandonnent les Estats.

Ceux-là, dis-ie, s'estant assemblés pour demeurer d'accord de cette retraite ; ils firent vn escrit, par lequel ayant protesté qu'ils n'auoient iamais esté & qu'ils ne seroient iamais dans les sentimens d'appuier les factions qu'on pouuoit faire contre l'Estat, ny les opinions de la Papauté ; ils protestoient derechef qu'ils contribuëroient tousiours tous leurs soins pour la gloire de la Religion & pour le repos du Royaume. Mais que ne pouuant souffrir les outrages que les Chambres estoient contraintes de souffrir de l'insolence du peuple, qui menaçoit tousiours au lieu de prier, ils supplioient tres-humblement le Roy de commander au Greffier de leur Chambre de leur donner vn acte de cette protestation, auec pouuoir de se retirer, pour n'estre plus exposez à la violence de tant de personnes sans respect & sans iugement.

Cette demande estoit assez humble, & à mon aduis assez legitime pour faire esperer à ces Prelats qu'on ne leur en refuseroit pas l'enterinement. Neantmoins, ils se trouuerent bien esloignez de leur conte. La Chambre Haute enuoya cette protestation à la Chambre Basse pour en prendre son sentiment : Tous ceux qui la composoient demeurerent d'accord qu'elle estoit criminelle de leze-Maiesté, enuoierent vn de leurs corps à la Chambre Haute pour accuser ces Prelats, pour demander que les Seigneurs ne leur permissent plus l'entrée de leur Chambre, & cependant de les faire mettre en lieu de seureté iusqu'à ce qu'il en fut autrement ordonné. On s'estonnera quand ie diray que la Chambre des Pairs ne s'esloigna point d'vn sentiment si seuere. Il est pourtant vray qu'elle consentit à ce que la Basse demanda ; qu'on traira ces Euesques en criminels, & qu'on leur donna pour prison la maison de l'Huissier à la verge noire iusqu'à nouueaux ordres.

Ils sont declarés criminels.

Cette affaire fut d'vn grand esclat ; & comme elle estoit importante, il est certain qu'elle recula les moyens de songer au secours qu'on vouloit donner aux Protestans d'Irlande : d'où il arriua que quelques-vns qui vouloient paroistre les plus zelez au succez de cette entreprise, proposerent à la Chambre Haute de prendre tous les hommes qu'on trouueroit capables de porter les armes pour les enuoyer en Irlande, sans attendre les formes ordinaires de leuer

des troupes pour faire la guerre. Cette proposition estoit delicate : mais d'autant qu'elle estoit promte& qu'elle facilitoit vn dessein qui sembloit de la derniere importance, il y en eut beaucoup dans cette assemblée qui ne la reietterent pas. Le Roy ne fut point de ce nombre, parce que c'estoit ouuertement entreprendre contre l'authorité Royale, & qu'il pouuoit arriuer de là vn mecontentement general. Il fit aussi parestre vn visage plus seuere qu'à l'ordinaire à celuy qui auoit presenté cette requeste. Mais comme ses actions passoient desia parmy ces gens-là pour des infractions de leurs priuileges, ils porterent si loin le sentiment qu'ils auoient de l'vtilité de cette proposition, que ce Prince vsant de sa prudence ordinaire, leur permit d'y respondre selon qu'ils le iugeroient à propos. 1642.

Tous ces procedez ayant ouuertement fait voir la necessité du secours auquel on trauailloit auec tant d'empressement, les deputez d'Escosse qui estoient à Londres, offrirent aux Estats deux mille cinq cens hommes qu'ils auoient sous les armes dans le Nord d'Irlande, auec promesse de sept ou huit mille autres qu'on mettoit sur pied tous les iours: Mais comme il n'eut pas esté iuste que ce corps d'armée eût esté leué aux depens de ceux qui l'offroient, ces deputez demanderent que la ville & le chasteau de Carrik Fergus fussent remis entre leurs mains, & que toutes les troupes qu'on leueroit dans ce Comté fussent commandées par le General Escossois. Ces conditions estoient iustes & auantageuses ; les Estats ne ballancerent point aussi à les accorder ; mais le Roy ne fut pas dans ce sentiment, & les Seigneurs de la Chambre Haute y formerent vne seconde opposition. Les raisons du Roy furent que cette concession ne se feroit qu'au desauantage de l'Angleterre ; celles des Pairs, qu'il y alloit de l'honneur de toute la nation à souffrir que les rebelles d'Irlande fussent remis au deuoir par les armes d'Escosse plustost que par les leurs propres. Mais quoy que ces raisons fussent plausibles & genereuses, elles ne furent point goustées par ceux qui n'auoient pour obiet que la gloire de la Religion Protestante ; & ce point d'honneur leur parut si fade, qu'ils prirent suiet de dire, que ceux qui l'auoient pû mettre en auant estoient sectateurs & partisans des Catholiques.

Les choses allerent encore bien plus loin ; le Roy se trouuant ennuyé, ou pour mieux dire, accablé de toutes les affaires qui luy arriuoient sur les bras de moment à autre, il prit la resolution d'aller delasser son esprit à York, croyant qu'il y seroit hors des embarras dont il estoit persecuté : mais il n'amenda point son marché. Les Estats se plaignirent par vn manifeste que le Roy n'auoit point declaré rebelles les Catholiques d'Irlande qu'au mois de Ianuier, 1642. quoy qu'ils eussent leué les armes dés le mois d'Octobre de 1641, & qu'il n'auoit pas eu cette indulgence pour les Escossois ausquels il auoit declaré la guerre dés l'heure mesme qu'ils eurent refusé d'obeir : de sorte que ce Prince fut contraint de reprendre la plume pour respondre à ce manifeste qui pouuoit faire croire au peuple qu'il auoit contribué au soulleuement d'Irlande, par vn autre qui luy en pouuoit oster les impressions. Manifeste des Estats contre le Roy.

Il allegua donc qu'il estoit en Escosse lors qu'il receut la nouuelle du soulleuement des Catholiques Irlandois : Qu'estant empesché de ce costé-là, il auoit enuoyé des ordres expres aux Estats d'Angleterre de trauailler incessamment à restablir tous ces desordres : Qu'ayant pacifié l'Escosse, il auoit encore ordonné qu'on en tirast de belles troupes pour les faire marcher contre ces rebelles, & que depuis son retour à Londres il ne s'estoit iamais esloigné de toutes les propositions qu'on luy auoit faites pour trouuer du remede à ce mal pressant ; de sorte que les Estats ne le pouuoient blasmer auec iustice d'vne negligence à laquelle il n'auoit point de part, & qu'on leur pouuoit imputer à plus iuste titre qu'à luy. Et pour vne preuue plus forte de ce que ie dis, adiousta ce Prince en son manifeste, il ne faut que se souuenir des efforts que ie fis l'année precedente, de diuertir les forces de ces Catholiques rebelles, pour vous faire parler autrement. L'ambassadeur du Roy Catholique m'auoit prie de luy permettre la leuée de quatre mille hommes lors que le Vice-Roy d'Irlande fut mort. Ie luy auois accordé sa demande, apres Responseà ce manifeste.

1642. le conſentement que vous y donnaſtes, & à laquelle vous vous oppoſaſtes du depuis, ſans auoir grande raiſon de le faire. Il eſt donc bien conſtant que ie n'en ay pas fomenté l'audace, puis que i'en voulois rompre la force.

Ces raiſons eſtoient fortes, elles firent auſſi quelque impreſſion dans l'eſprit du peuple: mais ce qui contribua le plus à luy faire changer d'opinion en faueur du Roy, fut de voir qu'il relâchoit de ſon intereſt dans vne ouuerture que l'on fit peu de iours apres aux deux Chambres, pour enuoyer des gens de guerre en Irlande ſans fouller le peuple. Les Catholiques de ce Royaume poſſedoient de grands biens dans les Prouinces d'Vlſter, de Connaht, de Munſter & de Linſter. L'auis qu'on auoit donné aux Eſtats, eſtoit de confiſquer ces terres pour rembourſer ceux qui auanceroient l'argent neceſſaire aux frais de la guerre: Les deux Chambres en firent la propoſition à ſa Maieſté. Elle y conſentit ſans y apporter de la repugnance. Cela fit que le peuple demeura moins perſuadé qu'il n'eſtoit, qu'elle eût encore de bons ſentimens pour les rebelles.

Iuſques-là, les choſes ſembloient eſtre en quelque diſpoſition fauorable. Mais comme il ne faut qu'vn moment pour paſſer de la ſanté à la maladie & du calme à l'orage, on vit toutes ces images de repos renuerſées en moins de la moitié d'vn iour. Les Eſtats demanderent au Roy que la milice du Royaume & de la Principauté de Galles ne fût gouuernée que par les Capitaines qu'ils nommeroient, & de mettre la Tour de Londres entre leurs mains auec toutes les autres places du Royaume, afin d'y eſtablir des Gouuerneurs auſquels les deux Chambres ſe puſſent fier. Il n'en falut pas dauantage pour faire connoiſtre à ſa Maieſté que ces Chambres le vouloient depoüiller de toute l'authorité Royale, & pour luy donner le mouuement de recourir à ſes ſeruiteurs & à ſes amis, pour conſeruer les droits & les priuileges de la Couronne.

Les Eſtats demandent l'authorité de la milice.

Il ſortit donc de White-Hal pour aller chercher vn diuertiſſement à Hamptoncourt. Les cinq membres de la Chambre Baſſe pour la conſideration deſquels toute la mauuaiſe intelligence qui eſtoit alors dans l'Eſtat eſtoit arriuée, ſe ſeruirent de cette abſence pour retourner à Vveſtminſter, où ils furent menés comme nous auons deſia dit, auec des applaudiſſemens & des ioyes qui ne ſe peuuent quaſi pas conceuoir. Cependant le Roy qui ne pouuoit pas digerer l'outrage qu'il auoit receu de l'inſolence de ſes ſuiets, manda tous ceux de la Chambre Haute, qui eſtoient au nombre de ſes ſeruiteurs, & leur ordonna de ſe rendre prés de ſa perſonne. Le Comte d'Eſſex Chambellan, & le Comte de Holland grand Maiſtre de ſa maiſon, eſtoient les plus conſiderables & les plus obligés à l'obeyſſance; ils furent pourtant les premiers à luy mander qu'ils ne luy pouuoient pas rendre ces marques de leur reſpect & de leur deuoir, parce qu'ils le vouloient ſeruir vtilement dans l'aſſemblée des Eſtats, ce qui ne ſeroit en leur pouuoir de faire s'ils eſtoient dehors.

Le Roy commande aux ſeigneurs de la Chambre Haute de ſe rendre prés de ſa perſonne.

Cette excuſe eſtoit aſſez bien pretextée; neantmoins elle ne fut pas bien receuë, & le Roy teſmoigna d'en eſtre ſi peu ſatisfait, qu'il enuoya demander à l'vn le baſton, & à l'autre la clef d'or qu'ils portoient pour marques de leurs dignitez. Cela fait, ſa Maieſté prit le chemin de Cantorbery, dans la reſolution de n'y faire pas long ſeiour. Il y fut pourtant aſſez pour y faire vne choſe de grand éclat. Nous auons dit cy-deſſus que la Chambre Baſſe auoit enuoyé demander aux Seigneurs qui compoſoient celle des Pairs, que les Eueſques du Royaume fuſſent chaſſez de leur aſſemblée. Nous auons veu vne partie de l'effet de cette demande par la captiuité où ils ſe trouuerent reduits. Le Roy pouſſa cette affaire à bout preſqu'auſſi-toſt qu'il fut arriué en cette ville; car il conſentit par vn acte auquel il fit appoſer ſon ſceau, que ces Prelats fuſſent priuez du droit de ſeance & de voix qu'ils auoient touſiours eüe dans cette auguſte Chambre des Pairs.

Il creut deuoir cette ſentence au reſtabliſſement du repos public; parce qu'il voyoit bien que ces Eueſques eſtoient vn des obiets de la haine des membres de la Chambre Baſſe; il ne limita pas ſes ſoins à cela. Il voioit de grandes diſpoſitions à vn renuerſement general, il voulut détourner l'orage

Les Eueſques priués par le Roy du droit de ſeance aux Eſtats.

ge de dessus la teste de la Reine son espouse, & de la Princesse Marie sa fille, promise à Guillaume Prince d'Orange; il les mena pour cet effet à Douure, qui est vn des cinq ports du Royaume, les fist embarquer pour prendre la route de Hollande, & se trouuant assez satisfait de les auoir veu sous los voiles, retourna coucher à Grenvvic, d'où il ennoya querir le Prince de Galles & le Duc d'York ses enfans, ponr prendre auec eux le chemin d'York, où il s'estoit proposé de faire vn seiour de quelques semaines. 1642. La Reine quitte l'Angleterre.

Il fallut pourtant changer de dessein, & suiure vn autre vent malgré qu'il en eust: car à peine fut-il arriué à Theodbatz, qui est vne maison Royale à cinq lieuës de Londres, qu'il y receut vne nouuelle connoissance de la mauuaise volonté des Estats. On luy presenta vne Requeste des deux Chambres, laquelle contenoit trois points. Par le premier, elles le supplioient de ne se vouloir point roidir à leur refuser la disposition de la milice, puis que par les loix fondamentales du Royaume, les charges n'en pouuoient estre données à personne, que par le consentement des Estats. Par le second, on le supplioit encore de ne se vouloir point esloigner de la ville de Londres, afin qu'on le pût informer plus facilement des resolutions que l'on prendroit dans le Conseil. Le troisiéme estoit encore vne tres-humble supplication, de ne permettre pas que le Prince de Galles son fils s'esloignast de la mesme ville, afin qu'il y pût estre instruit dans les choses qu'il ne deuoit point ignorer. Requeste des Estats au Roy.

Cette Requeste n'auoit que trois objets: La response de sa Majesté ne fut aussi comprise qu'en trois points. Elle leur dit par le premier, qui regardoit la Milice, qu'elle n'auoit point d'autre response à leur faire que celle qu'elle leur auoit desia faite, l'honneur & la conscience ne luy permettant pas de ceder à ses sujets vne chose qui le despoüilloit de toute l'authorité Royale. Pour le second, qu'elle ne voyoit pas vn lieu proche de Londres, où elle pût estre en seureté: Et pour le troisiesme, que la nature l'obligeant à l'education du Prince son fils, elle prendroit de si grands soins à luy donner la teinture de la vertu, qu'elle ne seroit point responsable deuant Dieu ny deuant les hommes de n'y auoir pas fait son deuoir. Response de sa Majesté.

Cette response n'estoit pas telle que les Estats la desiroient: Les deux Chambres l'ayant aussi prise pour vn refus ouuert de les satisfaire, elles ordonnerent que le Comte de Northumberland Amiral d'Angleterre tiendroit tous les vaisseaux du Royaume en estat de se mettre en mer au premier ordre qu'elles en enuoyeroient, ce qui ne remplissant pas encore toute leur passion, elles dresserent vne declaration qu'elles luy enuoyerent par les Comtes de Pembrok & d'Holland, & qui luy fut presentée à Neumarket le neufiesme du mois de Mars.

Comme tous ces hommes passionnez ne butoient qu'à perdre ce Prince, il est à croire que cette piece ne fût pas plus respectueuse ny plus iuste que les precedentes. Ils allegucrent en premier lieu, qu'on voyoit à l'œil que tous ceux que sa Majesté honoroit de sa bien-veillance, estoient des personnes qui la portoient à changer de Religion: Qu'on n'auoit fait la guerre en Escosse que pour arriuer à ce point: Que la rebellion d'Irlande auoit esté formée en Angleterre, & concertée dans le secret Conseil du Roy, auant qu'elle eust esclaté en ce Royaume: Qu'ils auoient eu des auis de Rome, de Venise & de Paris, que toutes les troupes qui composoient l'armée Royale n'estoient leuées que pour opprimer les Estats: Qu'elle auoit pris la protection du Baron Iermin & du Seigneur de Digby, declarez criminels par les deux Chambres, en leur faisant passer la mer auec escorte suffisante pour les asseurer: Que sans sujet elle auoit voulu perdre cinq membres de la Chambre basse, qui passoient pour gens zelez à la Religion, & fort fidelles au bien de l'Estat: Et enfin, qu'il estoit aisé à iuger qu'elle ne s'esloignoit des Estats que pour oster le cœur à tous ceux qui se preparoient pour aller restablir la Religion Protestante en Irlande. Declaration des Chambres.

Cette piece estoit trop iniurieuse pour estre soufferte auec patience: Le Roy ne l'ayant aussi pû lire sans vn mouuement de colere, qui parut dans ses yeux & dans sa parole; Ce que vous m'auez apporté, dit-il aux Comtes de Pembrok & d'Holland, n'est pas vne remonstrance respectueuse, telle que des sujets la

doiuent à leur Roy: C'est vn libelle diffamatoire plein de maticieux artifices, & qui m'esloigne beaucoup de la resolution que ie pouuois prendre de retourner aux Estats: Mais i'y respondray. A ces mots, ces Deputez voyant qu'il ne vouloit plus parler, ils se retirerent, & luy alla faire la response qu'il auoit promise, laquelle il fit publier quelques iours apres, & dont voicy toute la substance.

Response à cette Declaration.

Que les deux Chambres faisoient vn outrage irreparable à la Majesté & à la Iustice, en parlant au desauantage de sa conduite, sous ombre de blasmer ceux qu'il appelloit à ses Conseils: Qu'il auoit rendu de si hautes marques du zele qu'il auoit pour la gloire de la Religion Protestante, dans vne Declaration qu'il auoit fait publier au mois de Ianuier, qu'il s'estonnoit comme on le pouuoit mettre en doute, & comme on le pouuoit accuser de manquer à ces religieux sentimens, au lieu de se porter à la reconnoissance qu'on deuoit à sa pieté. Qu'il y auoit de l'imprudence à parler des troubles d'Escosse, puis qu'on les auoit appaisez auec vne reciproque satisfaction des Estats de l'vn & de l'autre Royaume. Qu'il y auoit encore plus d'iniustice à dire, que la rebellion d'Irlande auoit esté formée à Londres, d'autant que les deux Chambres estoient obligées d'en faire punir les autheurs, s'il estoit vray qu'elles les connoussent, à quoy il contribuëroit de bon cœur si elles les luy vouloient faire connoistre. Que pour ce qui regardoit son armée, il protestoit deuant Dieu, qu'il n'auoit iamais conceu la pensée de s'en seruir pour violenter les Estats, ny pour attenter à leurs priuileges: Que l'on se deuoit contenter de ce qu'il auoit assoupi l'accusation de Kimbolton, & des cinq membres de la Chambre basse, sans réueiller vne affaire de laquelle on ne parloit plus, & dans laquelle il auoit fait paroistre vne extraordinaire bonté: Que c'estoit vne pure moquerie de dire qu'on auoit receu des auis de Rome, de Venise & de Paris des choses qui se passoient dans son cœur, le sens commun ne voulant pas seulement qu'il eust iamais conceu la pensée de vouloir ruiner son Estat. Que pour l'euasion des Seigneurs de Digby & Iermin de laquelle les Chambres se plaignoient, elles ne pouuoient ignorer qu'il n'eût donné passe-port à Digby pour aller où il luy plairoit, auant qu'elles eussent intenté aucune action contre luy: que pour l'autre, il estoit party de Vvhite-Hal auant qu'elles luy eussent presenté requeste pour arrester ses seruiteurs, qu'ainsi elles n'auoient point sujet de luy objecter vne chose dans laquelle il ne pechoit point. Que pour la priere qu'on luy faisoit de retourner à Londres, afin d'honorer les Estats de sa presence & de ses auis, il le feroit auec ioye, s'il y trouuoit sa seureté; mais que n'y ayant entendu que des paroles seditieuses & des attentats contre l'authorité Royale, il n'y pourroit demeurer sans crainte de se voir tous les iours en butte à l'insolence d'vn peuple qui n'agissoit que par les mouuemens de ses ennemis. Et qu'enfin ayant decredité les Euesques pour satisfaire la passion des deux Chambres, il auoit ouuertement tesmoigné qu'il vouloit demeurer en bonne intelligence auec elles, si elles auoient vn mesme sentiment & vn mesme respect pour luy.

Voila la Réponse à la Declaration qui luy auoit esté portée par les Comtes de Pembrok & d'Holland. Voicy vne autre Declaration aux deux Chambres, de la main de ce mesme Prince, que ie trouue assez necessaire, pour n'estre pas oubliée icy.

Declaration du Roy aux Estats.

Il auoit veu par les Ordres que ces Chambres auoient enuoyés au Duc de Northumberland, de tenir tous les vaisseaux du Royaume prests pour les necessitez de l'Estat, & par d'autres qu'elles auoient donnés pour la marche de quelques gens de guerre, qu'elles prenoient insensiblement toute l'authorité du Royaume: Il leur voulut dire ses sentimens sur cette audacieuse vsurpation. Il fit donc publier, Qu'il n'entendoit point, que sous pretexte d'aucune Ordonnance pour la milice, les Chambres se comportassent autrement qu'il ne leur estoit ordonné par les Loix, dont il vouloit estre le Protecteur. Mais aussi voulant ramener au deuoir ces esprits farrouches, par toutes les voyes que la douceur luy pût inspirer, il adjousta à cette espece de bride qu'il leur donnoit, vne recommandation qu'il leur fit, de faire dresser toutes les Ordonnances qu'elles iugeroient necessaires pour la liberté de leurs per-

sonnes, pour la seureté de leurs biens, pour la conseruation de leurs priuileges, pour l'auancement de la Religion protestante d'Angleterre, pour la deffence de l'authorité Royale, & pour la conseruation de ses reuenus, auec promesse de faire ponctuellement obseruer tout ce qu'elles ordonneroient; pourueu qu'il y trouuât de la iustice, & point de preoccupation.

Cette Declaration faite du 15. de Mars, & enuoyée d'Huntinton à Londres, ne fut pas la seule demarche que le Roy fit pour pacifier les desordres de son Estat. Il sortit d'Huntinton pour prendre le chemin d'York. Huict iours apres qu'il y fut arriué, il enuoya vne Lettre aux Estats, pour leur dire qu'il vouloit aller luy-mesme en Irlande, afin que si sa presence ne remettoit les rebelles au deuoir, il leur fit éprouuer le iuste châtiment de ses armes; & que pour cét effet, il alloit déliurer des Commissions pour deux mille hommes de pied, & deux cens cheuaux, qu'il armeroit des armes qu'on reseruoit dans le magazin de Hull. Mais ce qu'il projettoit ne reüssit pas. Les deux Chambres auoient esté aduerties du dessein de sa Majesté, auant qu'elle leur en eût écrit; elles auoient iugé qu'elle se vouloit mettre en possession de cette place; elles preuindrent le coup: elles y enuoyerent le Cheualier Iean Hottan, en qualité de Gouuerneur, & deputerent en mesme-temps vn Enuoyé à sa Majesté, pour la supplier de trouuer bon qu'elles fissent venir à Londres toutes les armes & toutes les munitions qui estoient à Hull, pour les jetter dans la tour de Londres, où elles seroient beaucoup plus necessaires que là, puis qu'on auoit la paix auec l'Escosse: De sorte que ce Deputé arriuant à York dans le mesme temps que l'Enuoyé du Roy pouuoit arriuer à Londres, sa Majesté iugea bien qu'elle auoit esté adroitement preuenuë, & qu'il falloit prendre d'autres mesures pour sortir d'vn embarras si fâcheux.

Hottan ne fut pourtant pas receu si facilement qu'il l'auoit esperé. Le Gouuerneur refusa d'abord de ceder la place, quoy que ses Ordres fussent signez des deux Chambres, & sa premiere réponse fut, qu'il ne sortiroit point, que pour remettre la place au Comte de Neuf-Castel, & l'Arsenac au Capitaine Legge, lesquels auoient esté choisis par sa Majesté pour prendre possession de ces Charges. Mais enfin ayant pris conseil du temps, de son iugement & de ses amis, il le receut, & se dépoüilla en sa faueur de toute l'authorité qu'il y auoit euë: ce qui ne fut pas vn des moindres sujets de la guerre, comme nous verrons à la suite de nostre discours. *Hottan estably dans Hull par les Estats.*

Cependant les choses ne prenoient pas vn train fauorable aux desseins, ny à la Iustice du Roy: les Estats commencerent à disposer de la milice en beaucoup d'endroits, les Charges n'en estoient données que par leurs Ordres, & à ceux de la fidelité desquels ils se pouuoient asseurer. Ils eurent les mesmes soins pour disposer des forces Nauales: tous les Officiers des vaisseaux furent en fort peu de temps à leur poste: le Comte de Northumberland Amiral n'estoit pas en estat de commander la flote; parce qu'il estoit fort incommodé de sa personne: ils y enuoyerent le Comte de Warwik, pour remplir sa place, & pour faire toutes choses auec plus de precaution, depescherent à sa Maiesté pour la supplier d'agréer le choix que les deux Chambres en auoient fait. *Les Estats établissent le Comte de Varvvik dans la Charge d'Amiral.*

C'estoit trop entreprendre: le Roy ne voulut point aussi receuoir ce Comte. Il dit qu'il auoit pourueu le Duc d'York son fils de cette Charge, la plus importante de tous ses Estats, qu'il auoit nommé pour son Lieutenant le Cheualier Iean Peninton, homme consommé au fait de la nauigation; & ne trouuant pas que ce fût assez pour témoigner le ressentiment qu'il auoit de cét attentat, écriuit vne seuere Lettre au Garde des Seaux, pour l'obliger de dire aux Estats qu'il trouuoit fort mauuais qu'ils eussent entrepris de nommer ceux qui deuoient commander la Marine. Cette colere estoit iuste; neantmoins comme ces hommes estoient endurcis dans la mauuaise volonté qu'ils auoient conceuë contre ce Prince, ils ne firent pas beaucoup d'estat du déplaisir qu'il en témoignoit: ils passerent outre & maintindrent si bien ce Comte, qu'il se rendit maistre absolu de toute la flote, apres auoir mis au deuoir quelques Capitaines qui se voulant conseruer au seruice de sa Majesté, refusoient de le reconnoistre.

Hotan refuse les portes de Hull à sa Maiesté.

Cette vsurpation estoit vn grand auant-coureur de tempeste, il en arriua vn autre le 23. d'Auril, qui ne fut pas moins redoutable. Le Roy suiuy de la plus grande partie des Seigneurs qui composoient alors sa Cour, se presenta deuant Hull, où il auoit resolu de passer la nuict : il en trouua les portes fermées, & les ponts leuez. Cette extraordinaire façon d'agir le surprit. Il vouloit parler, & ne sçauoit à qui demander pourquoy ces portes estoient fermées, lors que le Gouuerneur parroissant aux carneaux de la muraille, Sire, luy dit-il, ie supplie V. M. de ne me point demander vne chose que ie serois contraint de vous refuser. Les Estats m'ont estably dans cette place, ie ne vous y puis receuoir sans trahir la fidelité qu'ils attendent de mes seruices ; mais s'il plaist à V. M. que ie leur enuoye dire le commandement que vous me faites d'en sortir, pour vous en ouurir les portes, ils me feront sçauoir leur volonté : Alors, Sire, ie seray rauy de vous témoigner mes obeyssances, où V. M. verra que si ie n'obeys pas, c'est qu'il ne sera pas en mon pouuoir de le faire.

Le Roy le declare traistre.

Quoy que ce discours eust apparemment quelque chose de respectueux, le Roy n'en peust demeurer satisfait. Il se mit en colere, & fit diuerses questions à ce Gouuerneur : Mais cét homme estant tousiours demeuré dans les sentimens de ne rien faire sans Ordre des Chambres, le Roy le declara traistre ; & apres luy auoir demandé le Duc d'York son fils, & l'Electeur Palatin son neueu, lesquels y auoient couché la nuict precedente, il tourna ses pas d'vn autre costé.

Ce fut alors que l'on commença d'ouurir les chemins à la guerre ; car le Roy s'estant plaint aux Estats de la desobeyssance de ce Gouuerneur, & s'en estant plaint inutilement ; ayant encore écrit vne Lettre au Maire d'Hull, pour luy deffendre sur peine de la vie de laisser sortir de la place aucune chose de ce qui composoit le magazin, ayant de plus fait fermer tous les passages, par lesquels on pouuoit aller de cette Ville à celle de Londres, & ayant intercepté vne Lettre que ce Gouuerneur enuoyoit aux Estats pour les auertir de tout ce qui luy estoit arriué ; ces Chambres firent publier par tout que leurs priuileges estoient ouuertement violés par les Ordres que le Roy auoit donnés de fermer les chemins à tous leurs Officiers, enuoyerent des Ordres exprez à tous les Lieutenans des Prouinces, d'empescher l'assemblée & la marche de tous les gens de guerre, qui ne seroient pas leuez par leurs Ordres, de tenir les chemins ouuerts à tous les Courriers qu'elles mettroient en campagne pour les necessitez de l'Estat, & n'en demeurant pas sur ces termes, declarerent que le Gouuerneur de Hull n'auoit rien fait qu'elles ne luy eussent commandé de faire, & pour aller encore plus auant, que le Roy le declarant traistre, auoit doublement violé en cette Declaration le droit & la liberté de leurs priuileges.

Les Estats approuent son action.

Tout le monde estoit bien persuadé que le Roy ne demeureroit pas sans replique, ayant vn si iuste sujet de se plaindre ; sa Maiesté n'attendit aussi que iusqu'au 4. de May, pour faire voir qu'elle estoit sensible à l'outrage. Il écriuit aux Estats, pour leur representer iusqu'à quel point il deuoit estre picqué de l'affront qu'il auoit receu deuant cette place, & pour les faire encore souuenir du iuste sujet qu'il auoit de se plaindre d'eux mesmes, qui bien loin de luy en faire vne respectueuse reparation, auoüoient le procedé d'vn insolent, dont l'action estoit iustement appellée trahison dans les anciennes loix du Royaume. Mais comme c'estoit parler à des hommes, qui, comme ie l'ay desia dit, n'estoient plus maistres de leurs esprits, ils ne firent aucune reflexion sur les iustes plaintes de leur Prince, & ne chercherent que les moyens de se conseruer la possession de cette place & la milice de la flote.

Il se fit en suite plusieurs repliques entre ces partis opposez, pour sçauoir si la puissance des Estats deuoit absolument dependre de la puissance du Roy, ou si elle en deuoit estre independante. Mais d'autant que tous les escrits & tous les discours qui s'en firent sont des questions de droit & des coustumes du Royaume, à la deduction desquelles on ne trouueroit point de fin ; i'ay creu que ie ne m'y deuois point engager, puis que ie ne fais icy que l'office d'Historien & non point celuy de Iurisconsulte ny d'Aduocat.

L'experience nous apprend que les riuieres se grossissent à mesure qu'elles

s'éloignent de leur source, il ne sera pas moins vray de dire que la chaleur de la guerre augmente à mesure que le temps en fournit des occasions. Nous n'auons veu iusqu'icy que de petits chemins frayez à vne guerre intestine : nous les allons ouurir & les faire larges. Le Roy ne pouuant plus digerer l'affront qu'il auoit receu deuant Hull, ny les oppositions manifestes qu'on faisoit aux priuileges de la Couronne, manda la Noblesse de la Prouince d'York. Elle se rendit prés de sa personne le douziéme du mois de May. Quand il la vit assemblée, il fit lire hautement les circonstances de tout ce qui s'estoit passé deuant Hull, allegua qu'il voyoit bien qu'il y auoit des desseins formez sur ses Estats & sur sa personne, & partant qu'il auoit dessein de leuer vn Regiment de douze cens hommes, pour luy seruir de gardes ordinaires.

Il est certain que ce Prince auoit des qualitez à se faire aymer : il n'y eut aussi personne en cette illustre assemblée qui n'approuuast la leuée de ce Regiment, & qui ne luy offrist sa vie & ses biens pour la conseruation de la sienne, & pour le soustien de l'authorité Royale. Mais si tant de braues gens s'estoient genereusement iettez dans ses interests, les Estats eurent des sentimens tout contraires. Ils ne purent apprendre la fidelle resolution de cette Noblesse sans la condamner : & pour faire voir qu'ils s'attribuoient toute l'autorité Royale, declarerent traistres tous ceux qui prendroient les armes en vertu du commandement de sa Majesté, & enuoyerent de nouueaux ordres aux Lieutenans des Prouinces de mettre toute la milice sous les armes, pour leur courre sus, comme perturbateurs du repos public.

VII.

Les Seigneurs de la Chambre des Pairs se iettent dans les interests du Roy.

Cela n'empescha pourtant pas que le Roy ne fist vne leuée de deux mille hommes pour la garde de sa personne, & que ce Prince ne vit en mesme temps en sa Cour les plus illustres de ceux qui composoient les Estats. Le Duc de Lenox & de Richemont, le Marquis de Hartford & de Neuf-Castel, les Comtes de Lynsey, de Cumberland, d'Huntinton, de Batz, de Soutampton, de Dorset, de Nortampron, de Deuon, de Bristol, de Westmerland, de Barkeshire, de Montmouth, de Riuers, de Douer, de Canaruan, & de Nevvport; les Barons de Matreuers, de Villougby, de Rich Hoüard, de Carleton, de Nevvarch, Chandois, Falcombridge, Paules, Lonclace, Sauille, Conuentry, Mobun, Dunsmore, Seymour, Grey de Ruthen & Capel, furent ceux qui abandonnerent la Chambre des Pairs, pour aller offrir leur seruice à Maiesté. Ceux de la Chambre Basse qui les suiuirent en ce legitime deuoir ne furent pas en si grand nombre; mais le Roy ne laissa pas d'en faire grand estat, parce que c'estoient les plus habiles & les plus estimez de cette Compagnie.

Le peuple ne s'estoit point estonné des leuées que le Roy auoit faites : il commença de s'allarmer quand il vit les Chambres desertes de ce qu'elles auoient de meilleur, & il y en eut vn nombre infiny qui en tirerent les funestes presages des maux qui accablerent l'Estat peu de temps apres. Mais si ceux-là furent sensibles aux desplaisirs que cette retraite leur pouuoit causer, le Roy en receut des consolations qu'il ne seroit pas bien facile de dire : car se voyant dans vne posture conuenable à sa qualité, il commença de traiter les Estats, non point comme Estats legitimes, mais comme des Estats pretendus, qui n'ayant plus de Chef, ne deuoient plus auoir de corps. Ce petit corps qui restoit ne relascha pourtant rien de sa fermeté; au contraire voulant faire voir au peuple que la dissipation de ses membres ne l'empeschoit point d'estre entier, il enuoya des Deputez à sa Majesté, pour la supplier de vouloir congedier toutes les leuées qu'elle auoit faites depuis quelques mois, & d'adiouster à cette priere vne nouuelle menace de poursuiure comme traistres à l'Estat tous ceux qui la suiuroient en cette guerre.

Cette declaration n'estant pas encore tout ce que les Estats s'estoient proposé de faire en cette conioncture, ils firent ajourner personnellement neuf Seigneurs de la Chambre des Pairs, qui auoient esté les premiers à se retirer vers sa Majesté. Ces appellez, qui estoient les Comtes de Northampton, de Deuon, de Douer, & de Monmouth, les Barons Hovvard, Carleton de Rich, Grey de Ruthen, Conuentry, & Capel, ne voulurent point comparoistre : La Chambre Basse les fit accuser deuant les Seigneurs de la Haute par le sieur Hollis, homme

1642. d'vn merite extraordinaire, lequel leur ayaot demandé iustice, ces Seigneurs ordonnerent qu'ils ne iouyroient plus des Priuileges qui leur estoient communs auec eux; qu'ils n'auroient plus de seance en leur Chambre, & prenant plus d'authorité que les loix ne leur en donnoient, adiousterent à cette Sentence, qu'ils tiendroient prison, iusques à ce qu'il en fust autrement ordonné.

Le Roy enuoye demander les sceaux à Littleton. Ce mespris picqua les Estats: il arriua bieo-tost apres vn accident qui leur fut eocore plus sensible. Les seaox du Royaume auoieot esté mis entre les mains du Baron de Littleton: le Roy les luy enuoya demander par vn de ses domestiques, qu'on appelloit Eliot. Il les luy refusa constamment deuant tous ceux qui se trouuerent presens à l'ouuerture de la lettre qu'il auoit apportée: neantmoins ayant pris son temps pour luy dire secretement, qu'il vouloit obeyr à sa Maiesté, & en suite luy donoer les seaux, auec ordre de s'en aller dire qu'il les emportoit, il fit semblant dés le soir mesme de vouloir aller sceller en vne maison de campagne qu'il auoit proche de la ville de Londres; fit porter deuant soy, selon sa coustume, vne bourse de velours enrichie des armes du Roy en broderie d'or & de perles, auec autant de ceremonie que si les sceaux eussent esté dedans; se rendit à sa maison sans obstacle, & en partit le lendemain dés le point du iour pour aller trouuer sa Maiesté à York, où il arriua finalement, mal-gré toute la diligence des Estats, lesquels ayant esté aduertis de sa fuite par vn de ses domestiques, auoient enuoyé des hommes apres luy, auec ordre de l'arrester.

Extrauagantes demandes des Estats au Roy. Il est à croire que cette euasion desplеut aux Estats. Ils n'en tesmoignerent pourtant point tout le despit qu'ils en conceurent: au contraire paroissant plus fiers & plus resolus que iamais; ils enuoyerent demander au Roy des choses que la Iustice mesme vouloit qu'on leur refusast. La premiere, fut que les Officiers de la Couronoe, les Conseillers d'Estat, les Gouuerneurs des ports & des forteresses fussent chosis & approuuez par les Chambres. Les autres que les prouisions de toutes ces Charges ne fussent que pour autant de temps qu'il plairoit à ceux qui auroient ce pouuoir de les conferer: Que ceux qu'on mettroit auprés des enfans de sa Maiesté pour auoir soin de leur education, n'y seroieot establis que par l'aduis des Estats: Qu'on ne pourroit traiter de leur mariage sans le consentement de ce mesme corps: Que tout ce qu'on auoit autrefois decreté contre les Iesuistes & autres personnes Ecclesiastiques, seroit executé sans aucune modification: Qu'on osteroit à tous les Seigneurs Catholiques, le rang, la qualité & la seance des Pairs dans les Chambres, & que leurs enfans seroient arrachez d'eotre leurs bras, pour estre éleuez en la Religion Protestante: Que sa Maiesté consentiroit à la reformation de la Liturgie, à laquelle ils trauailloieot, par l'aduis des plus sçauans Theologiens du Royaume: Qu'elle agréeroit l'ordre que les Chambres auoient donné pour la subsistance de la milice: Qu'elle feroit ligue auec les Prouioces Vnies des Pays-Bas, & aotres Princes Protestans contre le Pape, & tous les Estats Catholiques de l'Europe: Qu'elle consentiroit à la iustification des cioq membres de la Chambre Basse: Qu'elle demeureroit d'accord que tous les Barons qu'on feroit ne seroient iamais admis au nombre des Pairs, sans le consentement des deux Chambres; & qu'enfin elle congedieroit toutes ses Gardes & toutes ses troupes qu'elle auoit leuées depuis le commencement de ces troubles, afin d'oster à ses sujets toute la crainte que la guerre leur pouuoit donner.

Il y auoit autant d'attentats qoe de chefs dans ce long escrit: le Roy ne manqua pas aussi de trouuer de iustes raisons pour les combattre & les renuerser. Il se plaignit en general, il n'y eut pas encore vn point particulier sur lequel il ne fist voir la malice, le mespris & l'insoleoce de ses ennemis. Ceux sur lesquels il se mootra le plus ferme, furent ceux qui regardoient la nomination des Officiers de sa Couronne, & l'establissement des Gouuerneurs des Prouinces, & des Chefs de la milice; car apres auoir dit que ses Ancestres ne s'estoient iamais dépoüillez de ce droit de Souueraineté, il ne s'en dépoüilleroit aussi iamais, il adiousta que quand il se trouueroit reduit à la derniere de ces extremitez, il n'abaisseroit iamais la Maiesté iusqu'à la faire dependre du caprice de ses sujets.

Les Estats voyant donc que les desordres prenoient de l'accroissement de moment à autre, & que toutes les declarations que l'on faisoit de part & d'autre n'estoient que de l'huile pour entretenir la violence de ce brasier; ils se proposerent de faire quelque chose de plus. Ils appliquerent tous leurs soins à leuer des troupes, à faire des prouisions d'armes, de cheuaux, & de toutes les choses necessaires à faire reüssir leurs desseins: & comme leur plus grand but estoit de se mettre à couuert, non seulement de l'orage, mais des reproches qu'on leur pourroit faire si cette guerre n'auoit des succez heureux, ils pretexterent ces leuées du zele qu'ils deuoient apporter à la gloire de la Religion Protestante, à la conseruation du Royaume, à maintenir les Priuileges des Estats, & mesme à faire subsister l'authorité Royale dans l'esclat qu'elle deuoit auoir.

Il estoit important de ne pas laisser prendre aux peuples des impressions si grossieres & si dangereuses, & d'empescher encore qu'ils ne fournissent à ces Estats l'argent necessaire aux frais de la guerre qu'on voyoit sur le point d'esclater. Le Roy laissant aussi à ses Capitaines le soin de continüer les leuées qu'il iugeoit necessaires à la conseruation de ses droits; il escriuit au Maire & aux Escheuins de la ville, pour leur deffendre de contribuer à la leuée des troupes que les Estats mettoient sur pied: & voulant detromper les peuples, qui croyoient que tout alloit estre perdu, si les Estats ne se roidissoient à la deffense de leur liberté, il leur fit dire par vne Declaration qu'il fit publier, que toutes les leuées qui se faisoient par les ordres de ces Estats, n'estoient point pour le secours des Protestans d'Irlande affligez, comme ils le disoient, mais pour le detrosner & se rendre les Souuerains de toutes les Communes du Royaume. Ce qui ne luy semblant pas encore assez fort pour mettre ses affaires au point où il les desiroit, il distribua de nouuelles Commissions pour faire de nouuelles leuées, & enuoya des ordres particuliers en beaucoup d'endroits, de faire publier ces Commissions, afin d'augmenter le nombre de ses seruiteurs. Nous auons veu qu'il auoit trouué des amis, quoy qu'il fust en vne posture à n'en auoir pas beaucoup, il en eut encore en cette rencontre; car le Maire de Londres fit publier vne de ces Commissions qu'il luy auoit enuoyée: Mais cette marque de fidelité ne luy seruit point; au contraire, il eut le desplaisir d'apprendre que ces Estats auoient fait mettre ce Maire dans la grosse Tour, apres l'auoir priué de sa Charge, & qu'ils l'auoient declaré incapable de tous les honneurs qu'on luy pourroit iamais conferer.

Maire de Londres emprisonné.

Cependant comme il estoit important au Roy de se conseruer les cœurs de tous ceux qui se iettoient dans ses interests, il chercha les moyens à n'en perdre pas vn, & d'en acquerir de nouueaux. Il les fit assembler vn iour, & poussé d'vn mouuement le plus genereux & le plus obligeant du monde, leur ouurit son cœur pour leur dire, qu'il ne demandoit point leurs respects, leur obeyssance, ny la chaleur qu'ils tesmoignoient à son seruice au preiudice des loix ny de leurs consciences, que comme il estoit assez asseuré de leur vertu pour croire qu'ils ne receuroient point d'autres ordres que ceux qui sortiroient de sa bouche, ils deuoient aussi demeurer tous persuadez qu'il les protegeroit tousiours, sans espargner son sang ny sa vie pour leur tesmoigner son ressentiment. Que la premiere de ses resolutions estoit de deffendre la Religion Protestante; la seconde, de conseruer les libertez de ses sujets, & les Priuileges des Estats. Et enfin, que s'il les menoit à la guerre, ce ne seroit que contre ceux qui en vouloient à sa personne, qui se vouloient rendre les tyrans de tous ses sujets, & qui n'ayant aucun droit à la Couronne, en vouloiēt neantmoins auoir les auantages & les priuileges.

Discours obligeant du Roy, à ceux qui se iettoient dans ses interests.

La bonté a des charmes si doux, qu'il n'est pas bien facile de leur resister. Le discours que le Roy venoit de faire à ces Seigneurs estoit trop obligeant, & pour dire mieux trop puissant, pour ne les pas engager fortement en ses interests: Il n'y en eut aussi pas vn qui ne protestast de ne receuoir iamais aucuns ordres qui ne fussent conformes aux loix de l'Estat; qui ne iurast de refuser toutes les charges de la milice, si elles ne luy estoient offertes par le consentement de sa Maiesté; qui ne luy promist auec chaleur de deffendre sa personne & les droits de sa Couronne, contre tous ceux qui s'esleueroient pour en choquer la maiesté, & de conseruer les libertez du peuple & les iustes priuileges des Estats.

Il n'estoit pas moins important à la subsistance des Estats, de donner au peuple des impressions, que ce n'estoit point contre le Roy qu'ils prenoient les armes, qu'il l'estoit à sa Maiesté de persuader qu'il n'en vouloit point aux Estats, & qu'il n'appelloit ses amis aupres de soy que pour la conseruation de sa vie. Ils protesterent aussi par vne declaration publique, que la personne du Roy leur estant sacrée, ils ne songeroient iamais qu'à luy donner des marques de leur fidelité, & que s'ils s'opposoient à ses volontez, c'estoit qu'elles n'estoient pas libres & qu'il se laissoit conduire par des seditieux; qu'ils appelloient *Malignans*, lesquels estoient continuellement pendus à ses oreilles pour luy inspirer de mauuaises volontez contre eux; de sorte qu'à considerer les mouuemens de l'vn & de l'autre party, on pouuoit dire qu'ils ne se vouloient pas faire la guerre, quoy qu'ils n'eussent point de plus forte passion que celle-là.

Il y auoit trop long-temps que la nuë se formoit pour n'esclater point: On vid aussi les premiers esclairs de cet epouuantable tonnerre peu de iours apres que ces deux partis eurent fait les protestations que ie viens de dire. Le Roy qui se voyoit accompagné de deux mille cheuaux & de trois mille hommes de pied, ne les voulut point laisser inutiles: il les fit marcher droit à Beverly, qui n'est esloigné de Hull que de trois lieuës, & cela dans la resolution d'aller attaquer cette place. Voulant neantmoins faire voir qu'il ne se porteroit à cette action qu'à l'extremité, il enuoya dire aux deux Chambres qu'elles sçauoient bien le iuste suiet qu'il auoit d'aller chercher la reparation de l'affront qu'il auoit reçeu deuant cette ville. Voila pourquoy il desiroit d'elle toute la satisfaction que l'on peut donner à vn Roy si cruellement offensé. Que cette satisfaction ne consistoit qu'à luy en faire ouurir les portes sans en venir à de plus grandes extremitez; qu'autrement il auroit suiet d'employer ses armes pour auoir raison de l'iniure qu'il auoit receuë, comme il protestoit de les mettre bas apres cette reparation legitime, & de ne trauailler qu'à restablir vne bonne paix dans l'Estat.

Si la raison eut possedé l'esprit de ceux ausquels ces paroles estoient addressées, il est certain qu'on eut veu calmer ces orages plus promptement qu'ils ne s'estoient esleués. Mais tant s'en faut que ces opiniastres se rengeassent à quelque deuoir, qu'au contraire ils s'esleuerent auec plus d'orgueil que iamais. Il leur estoit de la derniere importance que cette place ne leur eschapast point de la main, la premiere chose qu'ils firent aussi, fut de songer à la conseruer.

Elle est assise sur la riuiere d'Humbre, mais de telle sorte, qu'on peut inonder toutes les terres qui l'enuironnent. Il n'y auoit point de plus prompt ny de meilleur moyen que celuy-là pour la sauuer: ils se resolurent aussi à le mettre en ieu. Mais d'autant que ce deluge ne se pouuoit faire sans vn merueilleux interest de ceux dont les terres seroient inondées, ils engagerent la foy publique à les dedommager iusqu'à vne entiere satisfaction, enuoyerent des ordres exprés au Comte de Warwik qui commandoit l'armée Nauale de ce Royaume, de s'en approcher, pour y ietter vn secours de cinq cens hommes auec des munitions de guerre & de viures, sous les ordres du Cheualier Iean Meldrum, firent venir au Gouuerneur dix mille liures sterlin, pour faire trauailler aux fortifications necessaires; & ne voulant rien oublier de ce qui les pouuoit faire sortir de cet embarras auec gloire, enuoyerent les Comtes de Pembrok & de Bethford aux Prouinces de Vviltesse & de Sommerset, afin de les conseruer à leur deuotion.

VIII. Hul assiegé par le Roy.

Le Roy agissoit cependant auec toute la vigueur & toute la preuoyance possible. Il deuoit craindre que cette place ne reçeut du secours par la mer. Il enuoya des ordres au Cheualier Peninton de la luy fermer. Elle pouuoit estre encore secouruë du costé de la riuiere de Humbre, il fit partir deux cens cheuaux pour aller ioindre quelques troupes que le Seigneur de Vilougby d'Eresby auoit sur pied dans la Comté de Lincoln, afin d'empescher que rien ne passast de ce costé-là: & pour commencer à former le siege, mit en besongne vn grand nombre de Pionniers, afin de détourner l'eau par de grandes

& profondes tranchées : Mais quoy que ce trauail fut conduit auec toute l'ardeur & toute la diligence qu'on y pouuoit apporter, les soldats se monstrerent si laches à conseruer leurs auantages, qu'on iugea dés les premiers iours que cette entreprise ne seroit pas glorieuse à sa Maiesté. 1642.

En effet Meldrum faisant de frequentes sorties, & n'en faisant quasi iamais sans nettoyer les tranchées & sans apporter de remarquables ruynes aux trauaux, le Roy iugea que la mer estant ouuerte, parce que le Comte de Vvarwik estoit absolu sur toute la flote, il consommeroit inutilement ses petites forces; voila pourquoy changeant de pensée il leua le siege, afin de se trouuer aux Estats de la Prouince d'York qu'il auoit fait conuoquer quelques iours auant que d'auoir entrepris l'attaque de Hull : & pour empescher que les Prouinces du Royaume ne se declarassent pour les Estats pendant qu'il s'occuperoit à cette assemblée, il fit tenir la campagne à ses gens de guerre. Siege leué.

Les Estats ne laissoient cependant rien à faire pour conseruer l'authorité dans laquelle ils s'estoient maintenus iusques-là. Ils estoient maistres de la flote par l'establissement qu'ils y auoient fait du Comte de Vvarwik. Ils estoient tous demeurez d'accord de reconnoistre le Comte d'Essex pour Generalissime de leurs armes : Ils se trouuerent encore tous dans le sentiment d'establir le Comte de Bethford General de leur caualerie. Et comme ce n'estoit pas assez de disposer de ces charges s'il n'y auoit dequoy les faire valoir, ils decernerent des commissions pour leuer des gens de guerre à toutes les personnes de qualité qui s'estoient iettées dans leurs interests; de sorte que l'argent ne leur manquant point, ils ne trauaillerent pas beaucoup à mettre leurs armées sur pied.

Ces affaires estoient assez grandes pour bien embarasser l'esprit de sa Maiesté : elles ne firent pas neantmoins tout son mal. Il s'esleua d'vn autre costé des orages qui ne furent pas moins à craindre, & dont le succez ne luy fut pas moins funeste que celuy de la guerre qu'il auoit alors sur les bras. Les Escossois ouurirent leur Sinode à S. André le 27. de Iuillet. Le Roy estoit obligé d'y enuoyer vn Commissaire pour y representer sa personne : Il nomma pour cela le Comte de Dumferlim. Ce Comte fut chargé d'vne lettre laquelle exprimoit toutes les intentions de sa Maiesté. Sa substance estoit. Que quoy qu'il eust des affaires pressantes & de la derniere importance, il ne croioit pas deuoir oublier celles qui regardoient le païs qui luy auoit donné la naissance: Qu'ayant esté gratifié de la toute-puissante main de Dieu de la Couronne des trois Royaumes, il estoit resolu de les gouuerner tous selon leurs constitutions & leurs loix: Que son desir estoit de reformer les abus qui se commettoient tous les iours contre ces constitutions & ces loix; mais que sa volonté n'estoit pas d'y proceder par des voyes qui ne seroient point appuiées de la Iustice ny de la raison : Que sa plus grande passion estoit celle de voir précher en tous ses Estats la pureté de l'Euangile, afin que ses peuples apprenans à craindre Dieu, apprissent le respect qu'ils deuoient auoir pour leur Prince : Que ces mesmes peuples auoient suiet de se loüer de son zele & de sa liberalité pour le maintien des Colleges de tout le Royaume. Qu'ils se deuoient souuenir qu'il auoit tousiours esté le pere & le protecteur de l'Eglise : Qu'ils deuoient croire encore qu'il ne s'esloigneroit iamais des sentimens de cette Eglise dans laquelle il auoit la grace d'estre nay : Et enfin qu'il les exhortoit à la fidelité & à ne point troubler la paix du Royaume, se portant trop facilement à la creance des faux bruits que ses ennemis faisoient courir pour decrediter sa conduite. Motifs de la mauuaise intelligence du Roy & des Escossois.

Ce Prince n'auoit ouuert les sentimens de son cœur que pour preuenir des esprits qu'il sçauoit bien qu'on vouloit porter à la reuolte. Il n'estoit pas moins important aux Estats d'Angleterre de se mettre dans vn bon predicament aupres de ses peuples, afin de ne les auoir point pour ennemis dans la suite de la guerre qui n'estoit pas trop aigrement declarée. Ils ne manquerent pas aussi d'enuoyer à ce Synode vne declaration, dont voicy la substance.

Ils allegueront en premier lieu qu'ils auoient fait tous les efforts possibles de Declaration

1642. des Estats d'Angleterre au Synode d'Escosse. diuertir l'orage qui menaçoit l'Estat par les respectueuses remonstrances qu'ils auoient faites à sa Majesté, sans auoir esté fauorablement ouys : Que leur objet n'auoit esté que d'empescher l'horrible effusion de sang qu'ils preuoyoient deuoir arriuer dans la suite d'vne guerre, dont on auoit desia veu de tristes effets : Que ce mal-heur n'arriuoit que par la suscitation des Euesques & d'vn Clergé corrompu, que les deux Chambres n'auoient iamais pû reformer : Que leur Synode auroit peut-estre plus de credit qu'eux, que pour cette consideration ils supplioient leur Assemblée de vouloir appuyer les humbles prieres qu'ils faisoient à sa Majesté de vouloir mettre bas les armes, qu'elle ne pouuoit leuer contre ses Estats par toutes les loix du Royaume, afin que la paix estant parfaitement establie en Angleterre, les deux Royaumes se pussent voir plus estroitement que iamais.

Comme il estoit assez delicat aux Escossois de respondre formellement au Roy & aux Estats, ceux qui composoient le Synode furent d'aduis de ne se point expliquer trop ouuertement, de dire seulement aux Estats qu'ils trauailleroient de bon cœur à vne parfaite reformation de l'Eglise, à l'vnion des deux Royaumes, & qu'ils contribueroient encore leurs tres-humbles supplications à sa Majesté, de se souuenir qu'elle deuoit la paix à ses peuples ; Mais qu'ils prioient aussi les Estats de considerer que cette Reformation qu'ils sembloient desirer auec tant d'ardeur, ne se feroit iamais tant qu'ils souffriroient en Angleterre des Puritains, des Conformites, des Anabaptistes, & autres Sectaires qui corrompoient toute la Religion : Voila pourquoy leur aduis estoit que pour trauailler serieusement à vne affaire de si grand poids, il falloit commencer par la chasse de tous ces gens-là, qui n'auoient rien de la pureté de l'Eglise. Quant à la responsé qu'ils firent à sa Majesté, elle commença par les remerciemens que le Synode deuoit à l'honneur qu'il auoit receu de l'assistance d'vn homme lequel y representoit sa personne, & finit par vne tres-humble supplication de se souuenir qu'il deuoit estre le principal instrument de cette reformation, s'il vouloit attirer sur soy les benedictions du Ciel, & se bien mettre dans l'esprit de tous ses sujets.

Le Comte d'Essex declaré rebelle. Les affaires ne s'accõmodoient point cependant; au contraire elles s'aigrissoient de moment à autre. Le Roy declara rebelle le Comte d'Essex, lequel auoit accepté la Charge de Generalissime des Parlementaires. Tous ceux qui auoient leué des troupes en vertu des Commissions des deux Chambres, furent declarez auec luy criminels de leze Majesté : Les Estats qui vsurpoient vne authorité pareille, traiterent de la mesme façon ceux qui s'estoient iettez dans les interests du Roy. Ils les declarerent traistres, & continuerent leurs leuées auec tant de diligence & de soins, qu'ils eurent bien-tost mis sur pied vne armée beaucoup plus nombreuse & plus forte que celle du Roy.

IX.

Le Roy fait arborer l'Estendart Royal. Sa Majesté ne s'estonna pourtant point d'apprendre que le nombre de ces rebelles croissoit tous les iours; elle iugea qu'il n'y auoit pas moyen de s'opposer à tant d'ennemis, qu'en faisant arborer l'Estendart Royal. Elle le fit, & aussitost qu'il fut en l'air, elle vit arriuer des Gentils-hommes de tant de costez, qu'elle se creut en estat de faire teste à tous ceux qui s'estoient declarez contre elle. Mais comme ce Prince possedoit toute la prudence dont vn homme peut estre capable, il ne voulut point donner aux Estats l'auantage de pouuoir dire qu'il auoit armé pour ruiner la Religion Protestante par le secours des Catholiques.

Refuse le secours des Catholiques. Il fit publier qu'il n'en vouloit point dans son armée, & enuoya particulierement prier quelques considerables personnes, qui eussent bien voulu luy rendre des marques de leur fidelité pendant cette guerre, de se tenir en leurs maisons, afin que ces ennemis ne se pussent seruir de ce pretexte pour le mettre mal dans l'esprit du peuple.

Portmouth se declare en faueur du Roy. La guerre estant donc ainsi toute ouuerte, on vit d'estranges remuemens par tout; car chacun commença de prendre party selon les mouuemens du deuoir ou de l'affection. Les trois principales Prouinces de Galles enuoyent offrir vingt mille hommes à sa Majesté. Le Gouuerneur de Portmouth, le meilleur port d'Angleterre se declara pour elle en mesme temps, fit entrer dedans la place cinq cens Gentils-hommes, apres en auoir chassé tous ceux qu'il croyoit

interessez pour le Parlement, & toute la noblesse du païs d'Ouest ne fit aucun refus de suiure le Marquis d'Harford, enuoyé par le Roy pour y receuoir toutes les troupes qui s'estoient offertes à son seruice. 1642.

La declaration de cette place & les pratiques de ce Marquis estant de grande consideration pour la suite de cette guerre, les Estats n'oublierent rien pour préuenir le mal qu'ils pourroient receuoir de l'vn & de l'autre de ces costes. Ils enuoyerent leurs ordres aux Comtes de Pembrok & Bethford, qui estoient à la teste de six Regimens d'Infanterie & de dix Cornettes de Caualerie, de mettre sous les armes toute la milice & toute la noblesse de la Prouince de Sommerset, afin de rompre les mesures du Comte d'Hartzford, firent souleuer tous les enuirons de Portmouth, auec ordre d'aller assieger la place, & ordonnerent au Comte de Vvarvvik de s'en approcher, pour empescher qu'on n'y pût jetter du secours du costé de la mer.

Parmy tant d'horribles images de desordres, de sang, & de feu qui se presentoient alors aux quatre coins & dans le milieu du Royaume, la Royale bonté voulut encore faire éclater quelque rayon de douceur, bien qu'elle eust resolu peu auparauant de se faire redouter par la force. Elle enuoya à Londres les Comtes de Southampton & de Dorset, auec les Cheualiers Iean Culpeper & Guillaume Vvedal pour faire de nouuelles ouuertures de paix aux deux Chambres. La Lettre dont ils furent chargez estoit telle.

Le Roy fait de nouuelles ouuertures de paix aux Estats.

Lettre du Roy d'Angleterre aux Estats assemblez à Londres.

NOus ne voulons pas repeter icy les moyens dont nous nous sommes seruis pour preuenir le dangereux estat auquel se trouue ce Royaume, ny la mauuaise interpretation qu'on a donnée à nos intentions, pource qu'estant desireux d'éuiter la grande effusion de sang dont les troubles presens nous menaçent, nous voulons perdre la memoire de toutes les aigreurs passées, qui vous pourroient rendre moins agreable l'offre que ie vous fais de traiter. Iamais nous n'auons declaré ny n'auons eu intention de declarer criminels de leze-Majesté vos deux Chambres du Parlement, ou de leuer nostre étendart contre-elles, & beaucoup moins de les mettre & ce Royaume hors de nostre protection. Nous protestons le contraire deuant Dieu & deuant le monde: & afin d'oster tout scrupule qui pourroit empescher ce traité si ardemment desiré par nous. Nous promettons par ces presentes, que s'il y a vn iour destiné par vous pour la reuocation de vos Declarations, à l'encontre de toutes les personnes qui nous assistent, Nous rappellerons le mesme iour nos proclamations & plierons nostre étendart, dans lequel traité nous serons prets d'acorder tout ce qui tendra au bien & au repos de nos sujets; vous conjurant de considerer la miserable condition de nostre Royaume d'Irlande, & le dangereux estat auquel se trouue l'Angleterre, que nous vous declarons par ces presentes. Vous asseurant derechef que nostre principal but en ce monde, est qu'il y ait vne bonne correspondance & mutuelle confiance entre nous & nos deux Chambres du Parlement.

Les esprits des Parlementaires estoient trop aigris pour receuoir des impressions de douceur, ils témoignerent aussi d'abord l'auersion qu'ils auoient pour toutes les choses qui venoient de la part de sa Majesté; car ils ne permirent pas seulement à ces enuoyés de prendre la place qu'ils auoient accoustumé de prendre dans les deux Chambres, & ne voulurent pas receuoir de leurs mains la Lettre de sa Majesté; de sorte qu'il la fallut donner à vn Huissier & sortir apres de la ville pour y attendre la réponse qu'ils y voudroient faire. La voicy telle que ie l'ay receuë d'vn Anglois que i'ay toûjours connu pour homme vertueux & de probité.

Response des Estats à sa Majesté.

COmme ainsi soit que sa Majesté requiert par vn message receu le 15. de ce mois de Septembre, que les deux Chambres du Parlement reuoquent les Declarations qu'elles ont faites à l'encontre des personnes qui ont assisté sadite

1642. M. en cette guerre denaturée à l'encontre de son Royaume: Il est aujourd'huy ordonné par les Seigneurs & Communes, que les armes qu'ils ont esté contraints de prendre & qu'ils prendront cy-apres pour la conseruation du Parlement, de la Religion, des Loix & des libertez du Royaume, ne seront point mises bas, iusques à ce que sa Majesté cesse de proteger les personnes qui ont esté iugées delinquantes par les deux Chambres, ou qu'elles iugeront telles, & qu'elle les laissera à la Iustice du Parlement pour estre procedé contre elles selon leur démerites, afin que cette generation & les suiuantes ne tombent point en des crimes si enormes; comme aussi afin que les grands dépens faits par l'Estat, & les dommages par luy receus depuis que le Roy s'est separé du Parlement, puissent estre payez sur le bien des delinquans, & autres malignes personnes & mal-affectionnées audit Estat; & qu'au contraire tous les bons & bien affectionnez sujets vers sa Majesté qui sont en auance de grandes sommes, & ont fait autrefois pour l'assistance de l'Estat, ou qui en feront cy-apres pour le tirer du danger où il sera, puissent estre remboursez de toutes les sommes par eux fournies à cette fin, & payez des biens desdits delinquans & personnes mal-affectionnées au Royaume.

Cette réponse n'estoit pas telle qu'vn Souuerain le deuoit attendre de ses sujets; neantmoins elle ne le rebuta point. Il vouloit faire toutes les démarches possibles pour trouuer la paix: Il écriuit encor vne fois. Les principaux points de cette seconde Lettre furent: Que son esprit n'auoit iamais esté préoccupé d'vne passion assez forte pour declarer les Estats traistres: qu'il ne se vouloit point souuenir de toutes les rigueurs qu'on auoit exercées contre sa personne, & pour faire voir qu'il vouloit traiter sincerement pour donner la paix à ses peuples, il promettoit de reuoquer tous les Edits dont les deux chambres se plaignoient, pourueu qu'elles voulussent aussi reuoquer toutes les declarations qu'elles auoient faites contre ceux qui s'estoient attachez à ses interests, comme il leur auoit déja dit, & cela dans vn temps dont ils demeureroient reciproquement d'accord.

Il n'estoit pas possible d'aller plus auant, & toute la terre s'est mesme estonnée de ce que le Roy auoit porté si loin l'amour & la booté qu'il auoit pour des sujets reuoltez: neantmoins cette douceur ne fit aucune impression sur ces obstinez: ils demeurerent fermes dans leur endurcissement, & pour faire voir qu'ils vouloient estre les Maistres, declarerent pour vne seconde fois, que si sa Majesté n'abandonnoit à la rigueur des loix tous ceux qui s'estoient armés pour son seruice, & qu'elle ne retournât à Londres pour assister à la conclusion des Estats, comme elle auoit assisté à leur ouuerture, ils ne consentiroient iamais au traité qu'elle demandoit, l'honneur ne leur permettant pas de souffrir qu'on mit leur merite & leur fidelité en balance auec ceux qui le seduisoient par leurs conseils pernicieux, & qui ne cherchoient que la ruyne generale de l'Estat.

Manifeste du Roy contre la response des Estats.

Il est certain que cet insupportable mouuement d'orgueil en des personnes si disproportionées à celuy auquel elles s'addressoient, ne fut gueres moins sensible à sa Majesté, qu'elle l'eut pû estre à la perte de sa Couronne: ne se pouuant taire aussi, elle fit courir vn manifeste pour faire sçauoir à tous ses peuples l'état où elle s'estoit mise pour leur donner la paix, pour leur apprendre en second lieu, que s'il auoit pris les armes, ce n'auoit esté que pour se deffendre contre les vsurpateurs de l'authorité Royale, & pour leur dire enfin que ne pouuant voir qu'auec horreur l'horrible effusion du sang de ses sujets que l'opiniastreté des deux chambres alloit faire répandre dans tout le Royaume, il rendoit Dieu & les hommes témoins de son inocence & de la malice de ses ennemis.

Les affaires estant donc hors des termes d'vn accommodement si necessaire à l'Estat, & que les gens de bien souhaitoient auec vne ardeur merueilleuse: le Roy enuoya de nouuelles Commissions au Marquis d'Hartzford, son Lieutenant general vers le ponant, au Baron Strange qui auoit vne pareille qualité dans les Comtez de Lenclastre & de Chester, & au Comte de Cumberland, qui commandoit dans la Prouince d'York, afin qu'ils fussent tous en estat de maintenir au deuoir ces Prouinces dans lesquelles il les auoit establis, & pour ne point negliger tous les auantages qu'il pouuoit auoir, resolut de marcher du costé de Shrevvsburk, pour y receuoir sans hazard le secours qu'il esperoit de la Principauté de Galles. Cependant comme il n'y auoit pas vn lieu dans toute l'Europe où

le bruit de cette guerre ne fut arriué: les Princes Robert & Maurice neveux de sa Maiesté ne manquerent pas de se rendre prés de sa personne pour donner de l'exercice à leurs courages pendant le temps qu'elle dureroit. Leur suite n'estoit pas fort considerable: neantmoins leur arriuée donna de sensibles consolations au Roy, qui pour ajoûter quelque chose à la genereuse chaleur qu'il remarquoit en leur procedé, les receut auec des caresses telles qu'ils les deuoient attendre d'vne bonté toute Royale. 1642.

Comme la discipline est vne des principales qualitez qu'on doit desirer en des gens de guerre, parce qu'elle fait subsister vne armée, & qu'elle l'exempte presque tousiours des accidens par lesquels elle pourroit estre ruynée ; le Roy ne s'attacha point si fort à grossir ses troupes, qu'il ne songeât à leur prescrire des ordres necessaires à les maintenir au deuoir. Il mit luy-mesme sur du papier ce qu'il desiroit qu'elles fissent, & les ayant fait mettre en bataille entre Stafford & Welliton, fit publier par tous les quartiers de l'armée ce qu'il auoit pris la peine d'écrire, apres quoy témoignant qu'il vouloit parler.

„ Messieurs, leur dit-il, l'obeissance est l'ame & l'esprit d'vne armée; hors de „ là, elle ne vaut rien ; & sans cela ie ne pense pas qu'elle puisse iamais rien faire „ auec gloire. C'est aussi pour cette consideration que ie vous ay fait auertir des „ choses que ie veux que vous pratiquiez dans la suite de cette guerre ; & c'est „ encore pour cette raison que ie parle maintenant à vous, pour vous dire que „ ie n'excepteray personne des Loix que ie vous ay prescrites. L'honneur & la „ fidelité vous ont jettez dans mes interests: vostre dessein n'a esté que de com- „ batre pour vostre Religion, pour vostre Roy, & pour le maintien des Loix du „ Royaume. Ie ne vous donneray point d'autres objets, & tous les commande- „ mens que vous receurez de moy ne s'eloigneront point de ce que vous deuez „ à l'vne & à l'autre de ces trois choses. Mais afin que vous agissiez vigoureuse- „ ment & en gens de bien pour l'interest de vostre Religion, pour vostre Prin- „ ce & pour la conseruation de vos Loix ; vous vous souuiendrez que vous ne „ combatrez que contre des traistres, des reuoltez, & des heretiques, puisque „ la pluspart de ceux qui prennent les armes contre nous sont Puritains, Ana- „ baptistes, Brovvnistes & Athées, qui ne veulent point reconnoistre de Dieu, „ de Religion, de Roy, ny de Loix. Voilà la premiere chose que i'ay à vous re- „ presenter. La seconde, est vne protestation que ie vous fais deuant Dieu, „ qui voit tout & qu'il n'est pas possible de tromper, que la plus forte de mes „ passions est celle de maintenir la Religion protestante dans sa vigueur & dans „ la gloire qu'elle a, jusqu'au dernier soûpir de ma vie. La troisiéme, de conser- „ uer les biens & la liberté de mes sujets auec autant & plus de soin que la mien- „ ne propre. La quatriéme, de laisser les Estats dans tous les Priuileges qui leur „ sont accordez par les Loix, si Dieu fait prosperer mes armes au desauantage „ de celles qu'ils ont leuées contre ma personne & contre la Majesté du Sce- „ ptre. Enfin, Messieurs, je m'oblige de ne point violer les Loix par lesquelles ce „ Royaume a tousiours esté gouuerné, & mesme de garder inuiolablement cel- „ les que i'ay promis d'obseruer depuis le commencement de ces troubles. Vous „ me deuez assez bien connoistre, pour demeurer persuadez que j'executeray „ de bonne foy ce que ie promets auec franchise. Ie veux croire aussi que vous „ demeurerez fermes dans le dessein que vous auez fait de me garder vne fideli- „ té toute entiere, & que vous vous opposerez fortement à mes ennemis, qui en „ veulent à vostre fortune, en voulant abbatre la mienne. Harangue du Roy à ses troupes.

Il est certain que ce discours donna de glorieux mouuemens à la plusspart de ceux qui l'oüirent ; mais il n'est pas moins vray de dire qu'vne petite harangue que ce Prince fit encore à la noblesse des enuirons de Shrevvsbury n'eut pas moins de force, & ne luy acquit pas moins de credit. En effet, luy ayant dit que ses disgraces n'estoient pas inconsolables, puis qu'il voyoit tant de gens de bien dans ses interests, & les ayant asseurés qu'il ne perdroit iamais la memoire de l'assistance qu'il receuoit d'eux dans la plus pressante necessité qu'il en pouuoit auoir: ils se trouuerent tous si sensibles aux persecutions qu'il receuoit de ses ennemis, qu'il se vid au 14. d'Octobre à la teste d'vne armée de six mille hommes de pied, de trois mille cheuaux & de deux mille dragons.

1642. L'Ambassadeur de France abâdonne la Cour d'Angleterre. Tant de funestes dispositions à vne horrible Tragedie ayant alors fait prendre la resolution à l'Ambassadeur de France de sortir de ce Royaume, où il auoit inutilement employé ses soins pour accommoder ce grand different, il prit congé de sa Majesté Britannique : ce que les Estats ayant appris, ils deputerent vers luy le Comte de Holland, pour le prier de vouloir ramener en France les Capucins que la Reyne d'Angleterre auoit laissez en partant, à faute dequoy le Parlement ne se rendoit pas garant de la violence du peuple. Mais cét Ambassadeur ayant répondu qu'il n'auoit aucun pouuoir d'apporter quelque changement à l'establissement qui auoit esté fait de ces Peres; il pria ce Comte de vouloir representer aux deux Chambres, que ne se mélant que de prier Dieu, ils estoient incapables de faire aucun mal à l'Estat; & partant qu'il les supplioit de laisser les choses comme elles estoient.

XI. Portmouth se rend aux Parlementaires. Nous auons dit cy dessus auec quelles forces les Prouinces voisines de Portmouth auoient assiegé cette place du costé de terre, & auec quelle diligence le Comte de Vvarvvik s'estoit rendu deuant pour la fermer aussi par la mer: il faut acheuer ce discours & dire quel fut le succez de ce Siege, afin que les curieux n'ayent rien à me demander. Le Gouuerneur auoit fait bastir vn Fort sur la pointe d'vne digue ou langue de terre, qui n'est pas beaucoup élnignée des murailles. Il fut le premier objet de la fureur de ces Communes, & la premiere conqueste qu'elles firent. Cela fait, la ville fut regulierement assiegée. Le Gouuerneur fit ce qu'il deuoit pour la bien deffendre; mais voyant bien que sa Majesté n'estoit pas en estat de le secourir, il fut contraint de ceder à la necessité, & se rendre auec des conditions qu'on ne refuse point à des gens de cœur.

Cette place ne fut pas encor la seule qui vint au pouuoir des Parlementaires. Le Baron de Strange auoit mis celle de Vvorcester au pouuoir de sa Majesté : le Comte d'Essex qui estoit party de Londres le 9. du mois de Septembre pour aller commander l'armée des Estats, eut auis que ce Baron auoit joint l'armée du Roy auec trois mille hommes, apres auoir laissé dans cette place vne garnison de six cens hommes sous les ordres du Cheualier Iean Biron : Il iugea cette garnison trop foible pour la conseruer. Il commanda dix Cornettes de Caualerie, cinq de dragons & quelque Infanterie, sous la conduite du Colonel Brovvne pour l'attaquer. Ce Colonel se mit en campagne Le Roy qui eust auis de sa marche, creût que Biron seroit assez facilement forcé, d'autant que la place n'auoit aucune fortification reguliere. Il luy enuoya commander de sortir pour aller joindre les Princes Palatins ses neveux, qui estoient alors à Brigdnoth, & fit en mesme temps auertir ces Princes des ordres qu'il auoit enuoyés à ce Cheualier, afin qu'ils fauorisassent sa retraite. Cet auertissement fut cause d'vn combat qui se fit à l'auantage des armes de sa Majesté : car ces Princes s'estant auancez à la teste de sept cens cheuaux, à dessein d'aller prendre ce Gouuerneur iusques aux portes de la place, ils trouuerent vne bonne partie de la Caualerie ennemie qui se saisissoit d'vn poste par lequel il falloit que Biron passast : ce qui leur ayant fait iuger qu'il faudroit combatre, ils s'y resolurent. Le Prince Robert n'ayant donc pris du temps qu'autant qu'il luy en falloit, pour dire à ses soldats qu'il les prioit de considerer qu'ils alloient combatre pour leur Roy, pour leurs libertez & pour leur gloire, il se poussa vigoureusement contre cette Caualerie.

Combat entre les Princes Palatins & les troupes Parlementaires.

D'abord le combat fut braue; & les Parlementaires en disputerent l'honneur auec vn courage si ferme, qu'ils mirent plus d'vne fois ces Princes en estat de craindre vn mauuais succez à leur entreprise. Mais enfin Douglas Sergent Maior, le Colonnel Hammon, les Capitaines Sauden, Burel & Bury ayant esté tués, Brovvne qui commandoit cette brigade, fut le premier à prendre la fuite; ses soldats le voulurent suiure sans garder aucune forme de retraite: Ils furent quasi tous taillés en pieces; il n'y eut que les plus poltrons & les plus habiles qui ne tomberent point sous la fureur du fer ou du plomb. Mais encore ces fuyars ne se sauuerent pas tous, car il y en eut quatre-vingt de noyés dans la riuiere de Severne, & soixante & dix qui furent faits prisonniers, parmy lesquels il se trouua vn Capitaine nommé Vingat. Le butin des vainqueurs fut de sept Cornettes & de plus de trois cens cheuaux.

La nouuelle de cette defaite estant portée au Roy auec les Cornettes, ce

 1642.

Prince conceut de si fortes esperances d'vn succez encore plus auantageux, qu'il resolut d'aller combattre le Comte d'Essex. Ayant donc fait assembler son armée, qui se trouua alors composée de dix mille fantassins & de six mille cheuaux, il y fit lire derechef les ordonnances militaires, par l'obseruation desquelles il se promettoit que ses troupes subsisteroient tousiours auec gloire, flata ses soldats de la bonne opinion qu'il auoit conceuë de leurs courages, leur promit de recompenser hautement les seruices qu'il en attendoit; & sçachant bien qu'il les faloit picquer du zele de la Religion, & ne leur laisser aucune doute de la pureté de ses intentions pour la paix, fit ce serment par lequel il finit son discours.

„ Ie promets en la presence de Dieu tout-puissant, comme i'espere, sous „ l'aueu de sa benediction & protection, que ie deffendray & maintiendray de „ tout mon pouuoir la vraye Religion reformée protestante establie dans l'E„ glise d'Angleterre, & moyennant la grace Diuine, viuray & mourray en icel„ le. Ie promets encore de gouuerner mon Estat par les loix vsitées du Royau„ me, & que la liberté & proprieté des biens de mes suiets sera conseruée „ auec le mesme soin que ie requiers d'eux la conseruation de mes propres „ droits; & s'il plaist à Dieu d'estendre sa benediction sur cette armée leuée „ pour ma deffence, & de me preseruer de rebellion, ie promets en troisies„ me lien de maintenir les iustes priuileges du Parlement, de continuer le gou„ uernement de tous mes Estats par les loix qui s'y obseruent, & d'obseruer „ inuiolablement celles ausquelles i'ay consenty depuis la seance du Parlement. „ Que si la guerre & la necessité où ie me voy reduit auiourd'huy font que „ quelques-vnes de ces loix soient enfraintes; ie m'asseure que Dieu & les „ hommes imputeront à ceux qui sont autheurs de tous ces desordres, & non „ pas à moy; puis qu'il est vray que i'ay fait tout mon possible pour conser„ uer la paix à l'Estat.

Proposition du Roy en presence de so armée.

Cependant le Comte d'Essex ayant receu du Parlement les dernieres propositions que les deux Chambres vouloient faire au Roy d'Angleterre, auec ordre de les porter luy-mesme à sa Maiesté pour en auoir vne nette explication; ce Comte enuoya demander au Roy comme il luy plairoit que cette requeste du Parlement luy fût presentée. Mais ce Prince luy ayant fait dire qu'il ne la vouloit point receuoir de la main d'vn traistre, & ne l'ayant menacé de rien moins que d'vn chastiment exemplaire; le Parlement en fut picqué si sensiblement, qu'il enuoya à ce General des ordres de donner bataille à sa Maiesté, s'il en trouuoit les occasions.

Les choses estoient cependant ailleurs dans vn inconceuable desordre. Mylord Strange Comte de Darby assiegea la ville de Manchester, le Marquis de Hartzford prit le chasteau de Gardiffe, le Comte de Bath qui leuoit des troupes dans le Comté de Sommerset pour le seruice de sa Maiesté, fut pris par les Commissaires du Parlement; la Prouince d'York demanda la neutralité; les deux Chambres la luy refuserent, & y enuoyerent le fils de Hotam Gouuerneur de Hull, auec plein pouuoir de faire tout ce qu'il iugeroit necessaire pour le seruice des Estats. Le chasteau de Sherbour vint en leur pouuoir: ils le firent mettre par terre. Le Comte de Leycester estoit party par les ordres de S. M. pour l'Irlande; ils luy ennoyerent deffendre de passer outre, qu'ils n'eussent veu les instructions dont il estoit chargé, & cela sur l'apprehension qu'il ne marchast de ce costé-là pour amener tous les Catholiques au seruice de sa Maiesté. Et d'autant que Mylord Falcklant auoit pris peu auparauant le mesme chemin, ils enuoyerent des ordres au Comte de Vvarvik de tenir les costes garnies de douze bons vaisseaux de guerre, afin d'empescher le secours qui pouuoit arriuer de ce costé-là.

Ces ordres pouuoient mettre leurs esprits en repos leur preuoyance ne se termina pourtant pas encore à cela. Ils iugerent que l'armée Royale se pourroit approcher de Londres au lieu de marcher contre le Comte d'Essex. Ils ordonnerent là-dessus qu'on y feroit de tres-bons dehors, firent faire de grosses chaines de fer pour fermer les auenuës de toutes les ruës, afin d'arrester la caualerie, commanderent quelques trauaux pour defendre les riues de la Tamise, enuoyerent des ordres à tous les Bourgeois de tenir leurs maisons garnies de tou-

Les Estats font fortifier Londres.

tes sortes d'armes necessaires à leur deffence, & enuoyerent des Commissaires dans toutes les maisons de la ville, pour exiger des habitans vn nouueau serment de viure & mourir pour la deffense de leur Religion & de l'authorité des deux Chambres.

Comme vne bataille sembloit necessaire pour auancer la fin d'vne guerre qui pouuoit tout perdre par sa longueur, le Roy ne songea qu'à s'y preparer. Le Comte d'Essex qui auoit reçeu les ordres de la donner, n'apporta pas de moindres soins, à en chercher des occasions fauorables. Il ne leur fut donc pas difficile de s'approcher. En effet les armées se trouuerent si proches au 20. du mois d'octobre, que n'estant esloignées l'vne de l'autre que de cinq ou six milles, les Chefs commencerent à choisir les postes qui leur seroient plus auantageux. Ils furent pourtant contraints de temporiser. Le Roy attendoit le Marquis d'Hartford qui s'auançoit d'vn costé auec les troupes de Galles, & de l'autre le seigneur de Mohun auec le Cheualier Ralph Hopton qui conduisoit huit mille hommes leués dans le pays de Cornuailles. Les

XII. Les armées s'approchent.

Estats esperoient aussi de moment à autre l'arriuée des Comtes de Vvarvvik, de Northumberland & de Holland qui auoient fait de grandes leuées en d'autres Prouinces: ainsi les Chefs differoient d'en venir aux mains pour trouuer leurs auantages dans le secours qu'ils attendoient reciproquemenr. Mais enfin le Roy se fachant de si mal employer vn temps dont les momens estoient precieux à la suite de ses desseins, il sortit de ses postes pour se mettre en bataille à la veuë du camp ennemy, dans l'opinion que le Comte d'Essex marcheroit au combat dés le mesme temps qu'il le verroit en cette posture. Mais y ayant demeuré deux iours sans que ce General Parlementaire branlast pour aller à luy, il décampa pour marcher du costé de Londres. Le Comte n'auoit point bougé, parce qu'il n'auoit pas trouué son auantage à quitter vn poste qu'il occupoit. Il sortit alors, & marcha si diligemment aux talons de l'armée royale, qu'il la trouua postée prés de Kinton le 23. de ce mois d'Octobre.

Ce fut alors que l'occasion se presentant telle que les Chefs la pouuoient desirer, ils se trouuerent également disposés à ne la pas laisser eschaper. Le Roy enuoya donc reconnoistre les ennemis par le Prince Robert son Neueu,

Bataille de Kinton.

auec ordre de commencer le combat s'il y voyoit vn iour fauorable. Le Comte d'Essex en ayant fait autant pendant qu'il mettoit ses gens en bataille; les deux partis se trouuerent prests à marcher en moins d'vne demie heure de temps. Cinq volées de canon tirées sur les troupes Royales par les ordres du Comte d'Essex, ayant fait iuger qu'il faloit aller à la charge, le Prince Robert qui estoit à la teste de l'aisle droite feignit d'abord de vouloir attaquer le front de l'aisle gauche Parlementaire: mais ayant fait vn carracol, il donna brusquement sur la queuë, rompit les rangs que cette feinte auoit desia mis en quelque desordre, & poussa si vigoureusement sa pointe, qu'ayant acheué de mettre l'espouuante de ce costé-là, il mit toute cette aisle en fuite & enleua plusieurs drapeaux à ses ennemis. Mais ce qui deuoit rendre la victoire entiere, fut sur le point de la faire tourner du costé des Parlementaires. Car Iean Biron Mestre de camp d'vn regiment de caualerie, laissé sur vne eminence, auec vn second regiment d'Infanterie pour la garde de la personne de sa Maiesté, ne s'estant pu tenir dans le poste qui luy auoit esté ordonné, partit à la teste de toute sa Caualerie pour courir apres les fuyards: ce que le sieur Hambdek Parlementaire ayant bien connu, il se mit à la teste de quinze cens hommes, & mettant à ses costez deux escadrons de caualerie marcha si furieusement contre l'Infanterie du poste royal commandé par le Comte de Linsey, qu'elle commença de lascher le pied presqu'aussitost qu'elle se vid attaquée.

C'estoit là le coup de partie. Le Roy voyant aussi qu'il falloit faire le soldat, il ne se souuint plus qu'il estoit Roy. Il mit courageusement l'espée „ à la main & s'auançant vers ceux qui fuyoient: Quoy, mes compagnons, leur „ dit il, est ce ainsi que vous deffendez vostre Roy, & que vous combatez pour „ vostre patrie. Ah c'est aux ennemis qu'il faut presenter le front & non pas „ le dos. Suiuez moy, ie vous monstreray l'exemple de mieux faire que vous

n'auez fait. A ces mots ralliant ses laches soldats, il les ramena au combat, & ayant conserué toutes les forces de son iugement, eouoya dire au Prince Robert le danger auquel il estoit.

Ce Prince veooit d'acheuer de mettre en deroute l'aisle ganche des Parlementaires, quand il apprit cette nouuelle. Elle estoit assez importaote pour o'en pas oegliger l'auis: laissant aussi à ses Lieutenans le soio de poursuiure auec ordre les restes des eooemis qui se pouuoieot eocore rallier, il se mit à la teste de la Caualerie, & courut au poste du Roy, où il trouua le Comte de Liodsey blessé à mort, le Baroo d'Aubigny frere du Duc de Lenoox tué sur la place, & l'estendart Royal entre les mains de sept soldats qui sembloient l'emporter en triomphe. Vo spectacle si triste l'esmeut: mais il eut bien tost suiet de receuoir quelque espece de consolatioo. Car le sieur Smith s'estant deraché suiui de trois caualiers seulemeot, alla arracher l'estendart Royal de la maio de ceux qui le possedoieot, en tua trois, & quant aux troupes d'Hambdek, elles furent si chaudemeot poursuiuies, qu'il y en eut vo graod oombre qui ne pureot garaotir leur vie.

Voila quel fut le succez de cette iournée fort douteux daos le sentiment des deux partis, qui oe purent iamais demeurer d'accord du oombre des morts oy de la victoire. Il est neantmoins tres-constaot que les Parlementaires y perdireot septante cornettes ou drapeaux, que le Roy demeura maistre du champ de bataille, de sept pieces de canon qui faisoit toute l'artillerie eonemie, de tout le bagage: qu'eo suite de ce combat, le Comte d'Essex s'estant le lendemain renfermé dans le Chasteau de Warvvik; le Prioce Robert qui poursuiuoit son arriere-garde, prir encore sur luy 25. chariots de Bagage, & que le 27. du mesme mois le Roy se rendit maistre de la ville & du chasteau de Bambury situé dans le Comté d'Oxford, apres auoir receu en grace le Comte de Peterbourg & le Vicomte de Say, qui auoieot mis dans cette place voe garnison de huit compagnies de gens de pied & deux compagnies de cheuaux legers. *Succez de cette bataille.*

Le succez de cette bataille o'ayant pas esté conforme aux esperances des Parlemeotaires, ils parurenr plus estourdis qne ie ne le pourrois exprimer. Ils iugereot que le Roy se seruiroit de soo auantage pour attaquer Londres: ils n'oublierent rien pour se mettre à couuert de l'orage qu'ils preuoyoieot. Ils firent promptement fermer de pilliers & de chaisnes, les lieux ou l'oo auoit accoustumé de mettre des corps de garde: les aueoues de quantité de ruës demaodoient voe pareille precaution, ils ordonnereot aussi que tous les habitaos les feroieot fermer à leurs frais, qu'ils prendroient les armes pour faire vne garde continuelle, establireot des Capitaines, des Lieuteoans & autres moindres Officiers oecessaires à la milice dans toutes les parroisses de la ville, auec ordre d'arrester tous ceux qui feroieot armés sans aueu. Et afin que les frais necessaires à mettre eo boo estat tous les postes qu'on vouloit fermer, fusseot prompremeni auancés, fireot courir le bruit que l'armée Royale marchoit poor punir les habitans par vo saccagemeot geoeral. *La ville de Londres prend l'alarme.*

Ces bruits eussent esté trop importans à la fortune du Roy, si le peuple eut receu les impressions qu'on vouloit qu'il prist. Sa Maiesté voulant aussi preuenir ce mal, elle fit voe declararion qu'elle enuoya attacher aux portes du temple de Londres le 6. iour de Nouembre, afio de desabuser ceux qui pouuoient estre persuadés au preiudice de la verité. Elle contenoit quioze ou seize chefs. Mais d'autant que la pluspart de ces points n'estoient que des choses qui auoient desia esté dites par ses precedentes declarations; ie ne les repereray point icy. Ie diray seulement, Qu'il offroit à tous les habitaos de Londres & de Vestminster, vne pleioe & entiere grace, à l'exception pourtant de l'Escheuio Iuthe & du Capitaioe Maouaoig, qu'il auoit declarez criminels de leze-Maiesté par vne declaration du 12. d'Aoust: Qu'il engagoit sa parole Royale, qu'il oe feroit fait aucuoe violence en leurs bieos oy eo leurs personnes, par tous les geos de guerre qui s'estoieot attachés à soo seruice: mais aussi qu'il desiroit trouuer en eux plus d'obeyssaoce & plus de respect qu'il n'y eo auoit troué iusques-là: Qu'il vouloit eocore qo'ils renonçasseot à toute sorte d'association qu'ils auoient faite on pourroient faire auec des persoooes *Declaration du Roy.*

1642. qui sous ombre du bien public allumoient vne dangereuse guerre dans le propre cœur du Royaume. Et pour faire voir qu'il ne parloit pas de la sorte pour les tromper, il ajoûta, que s'ils luy vouloient enuoyer vn nombre de leurs plus considerables Bourgeois pour auoir plus d'asseurance en vn traité, il les écoûteroit de bon cœur, & leur donneroit toute la satisfaction possible.

XIII. Les Estats font faire des propositions d'accommodement à sa Majesté. Ie ne sçay si cette piece qui fit parler diuersement la pluspart de ces habitans, n'allarma point le Parlement : mais il est certain que les deux Chambres s'assemblerent le mesme iour, & qu'elles demeurerent d'accord de faire de nouuelles propositions d'accommodement à sa Majesté, que celle des Pairs nomma les Comtes de Northumberland & de Pembrok, que la basse choisit deux autres de ses membres : & que pour faire toutes choses plus asseurement, les deux Chambres voulurent premierement sçauoir les sentimens du Comte d'Essex sur l'importance de cette affaire.

On luy enuoya donc vn exprés pour le prier de se rendre à Londres. Sa response fut, qu'il ne pouuoit quitter le commandement de l'armée, sans vn manifeste danger de la perdre : Que son avis seroit celuy qu'elles prendroient, & que cette affaire ayant à passer deuant tant de testes iudicieuses, il ne seruiroit pas beaucoup pour l'appuyer ou pour n'en estre pas d'accord : mais qu'en passant il estoit obligé de leur dire qu'elles ne precipitassent rien en vne affaire de si grand poids ; parce que son armée n'estoit point si foible qu'elle ne pût encore paroistre deuant celle de sa Majesté, & luy disputer auec plus de succez qu'elle n'auoit fait à Kinton, l'honneur d'vne seconde bataille.

Cette réponse plût à quelques-vns, & tint quelque temps en balance si on suiuroit les premiers mouuemens qu'on auoit eus, ou si on laisseroit les choses en l'estat auquel elles estoient. Neantmoins comme on auoit resolu d'enuoyer vers sa Majesté, il fut conclu qu'on le feroit. Le Cheualier Killigrew partit donc auec vn Trompette pour demander vn sauf-conduit pour les deputez. Sa Majesté l'accorda sans difficulté ; mais auec cette condition, qu'il n'y en auroit point du nombre de ceux qu'elle auoit declarés criminels de leze-Majesté. Le Cheualier Euelin estoit vn de ces deputez & vn de ces criminels que le Roy ne vouloit point voir : cela fit que le Parlement balança long-temps si on feroit remplir sa place par vn autre, ou si le choix qu'on auoit fait de luy subsisteroit. Les iudicieux vouloient ce changement, comme necessaire au repos public : les opiniastres & ceux qui ne vouloient point de paix remontrerent qu'il y alloit trop de la gloire du Parlement pour ceder vn poinct de cette importance. Cette opinion l'emporta sur l'autre, & il fut dit qu'Euelin feroit le voyage ; mais les seditieux n'ayant point douté que le Roy ne refusât de voir tous les autres pour ne le voir pas, & par consequent qu'on ne feroit point d'affaire, ils protesterent & obligerent tous les autres à protester auec eux, que leurs consciences seroient déchargées deuant Dieu & deuant les hommes si le Roy s'arrestoit à des formalitez inutiles pour auoir la paix, & pour empescher que le sang de ses sujets ne fût malheureusement répandu.

Point d'effet. Pourquoy.

Injuste & insupportable tyrannie en des sujets insolens, qui veulent contraindre leur Prince à faire ce qu'ils ne veulent point faire eux-mesmes.

Killigrew eut donc ordre de retourner vers sa Majesté pour obtenir vn sauf-conduit sans exception de personne ; mais comme on auoit auerty le Roy de l'opiniastreté du Parlement sur ce chef, la réponse qu'il fit à cette seconde demande ne fut point plus obligeante ny plus douce que la precedente : de sorte que toutes ces propositions d'accommodement ne furent qu'vn peu de fumée que l'air emporta.

Le Parlement tenoit auerty le Comte d'Essex de toutes les circonstances de cette affaire. Ce General auoit l'esprit assez bon pour iuger que le Roy pousseroit plus loin cette affaire, aprés l'infructueuse negotiation de ce traité, & qu'infailliblement il prendroit le chemin de Londres. Voila pourquoy ne voulant point perdre de temps, il prit sa marche de ce costé-là, occupa tous les enuirons de la Ville, comme s'il eust esté dans la resolution d'y mettre le Siege ; & cela pour empescher que l'armée du Roy n'y pût establir des quartiers, & plaça si bien son artillerie sur les principales auenuës, qu'il n'eust pas esté facile de le chasser si on en eust eu la pensée.

Toutes

Toutes ces dispositions n'empescherent pourtant pas le Roy d'aprocher. Son armée estoit composée de trente mille hommes : Il les vouloit employer chaudement, quoy que le froid se fist desia ressentir auec assez de vigueur pour le faire songer à leur donner des quartiers d'hyuer : Il enuoya pourtant dire aux Estats que s'ils vouloient commander à leur General de donner bataille, il la donneroit, & que s'ils desiroient vn sincere accommodement, il ne s'en éloigneroit point aussi : mais qu'il estoit temps de parler auec franchise, & que leur réponse seroit le destin du Royaume par la paix ou par la continuation de la guerre.

Le Roy s'approche de Londres.

Et donne presentes la bataille aux Parlementaires.

La conjoncture du temps fut alors assez puissante pour embarasser les seditieux. La Ville auoit de grands auantages, parce qu'elle auoit vne armée à ses portes, & que d'ailleurs elle auoit toutes les prouisions necessaires à faire subsister ses gens de guerre ; mais aussi cette armée n'estoit pas assez forte pour disputer vn terrain contre celle de sa Majesté ; & d'ailleurs le peuple n'auoit pas perdu le iugement iusques à ne voir pas que le Roy faisoit toutes les démarches possibles pour donner à l'Estat vne paix qui ne fût point injurieuse à sa gloire : voila pourquoy les plus iudicieux des Estats estoient demeurez d'accord qu'il falloit traiter, & ayant amené les autres à ce legitime deuoir, ils enuoyerent dire à sa Majesté qu'ils traiteroient de bon cœur, puis qu'il luy plaisoit leur en ouurir le chemin.

Le Roy ayant donc receu cette parole auec joye, il leur voulut faire voir qu'il se portoit sincerement à ce grand ouurage : car quoy qu'on ne luy eust point demandé d'éloigner ses troupes, il les ramena du costé d'Oxford. Mais comme on n'auoit fait aucune proposition d'vne suspension d'armes lors qu'on auoit parlé de traiter, il fit attaquer en passant les Villes de Branceford & de Kinston, parce qu'elles auoient esté les premieres qui s'estoient iettées dans les interests de ses ennemis. La premiere fut emportée apres la mort du Colonel Quartes, qui commandoit dedans deux Regimens d'Infanterie, cinq cens hommes desquels furent faits prisonniers de guerre, le butin fut de dix-huit pieces de canon & d'vnze drapeaux. Le Gouuerneur de la Ville abandonna la place sans attendre qu'il y fut forcé.

Branceford emporté par l'armée Royale

Cependant les deux Chambres s'estoient assemblées pour concerter des propositions qu'on feroit à sa Majesté, dans le traité duquel on estoit demeuré d'accord. La Basse témoigna plus d'orgueil qu'elle n'en auoit iamais fait paroître : car son auis fut d'abord qu'il ne falloit point parler de traiter, que le Roy ne leur eust abandonné ceux qu'ils disoient auoir esté les autheurs des seditions, & qu'il ne reuint prendre seance en son Parlement, tant pour demeurer d'accord auec eux de toutes les choses necessaires à l'establissement de la paix, que pour y confirmer tout ce qui s'y estoit passé depuis son départ. Mais tout au mesme temps que la Chambre des Pairs eust oüy des propositions si peu raisonnables, il n'y en eust que trois qui ne les rejetassent auec colere. Cela seroit bon, dit le Comte de Pembrok, si la conjoncture des affaires estoit plus fauorable qu'elle n'est, mais Seigneurs, nous auons besoin de la paix ; & pour l'auoir, il faut chercher des moyens plus doux & plus iustes que ceux qu'on nous propose icy ? Quelle apparence que le Roy sacrifie à nos appetits ceux qui l'appuyent, qu'il commette la plus horrible de toutes les lâchetez du monde pour satisfaire nos passions, & qu'il se détruise soy-mesme pour nous rendre les maistres absolus de ses volontez, principalement en vn temps où il est en estat de se faire craindre ? Il faut estre plus raisonnables Si nous ne luy demandõs que des choses legitimes, il nous les accordera : si nous en voulons exiger de luy peu dignes de sa qualité & de son courage, il aura raison de nous refuser. Ne nous flatons-donc plus & cherchons des chemins plus courts & plus asseurez, autrement nous aurons peut-estre sujet de nous repentir de n'auoir pas esté raisonnables. Car apres tout nous nous deuons souuenir que la vie de tous ceux qui composent ce Parlement est sujette à la mutinerie d'vne populace, qui pour se garentir de l'orage ne craindra peut-estre point de nous abandonner pour suiure vn party qui luy semblera le meilleur. Euitons ce mal & receuons la paix qu'on nous offre, puis qu'il est en nous de l'obtenir auec des conditions qui ne feront point de tort à nos consciences ny à nostre gloire.

Pourparler d'accommodement.

Sentimens du Comte de Pembrok.

Gg

1642. Traité rompu. Ce discours estoit fort puissant, & il est sans doute qu'il ébranla la plus-part de ceux qui l'oüirent; mais comme le nombre des opiniastres estoit plus grand que celuy de ceux qui pouuoient auoir des oreilles pour la raison, il ne l'emporta pas comme il le deuoit emporter. La Chambre basse demeura ferme dans la resolution qu'elle auoit prise; celle des Pairs ne relacha rien aussi des sentimens où le Comte de Pembrok l'auoit mise: de sorte qu'on ne parla plus du traité qui deuoit ramener la felicité dans l'Estat. Voila ce qui s'est passé de remarquable en Angleterre pendant cette année 1642. à la reserue de la prise de Tadcaster par le Marquis de Nevcastel, de celle de Maklbourg par le Baron Wilmot, & de la defaite de vingt Compagnies d'Infanterie & de 400. cheuaux prés de Bodmin, situé dans le païs de Cornvaille par le Sieur Hopton, qui donna pendant cette guerre de belles marques de la chaleur qu'il apportoit au seruice de sa Majesté; mais comme nous sommes également obligez à l'Histoire d'Irlande, disons ce qui s'y passa cependant, afin que nous ne dérobions rien à la satisfaction du Lecteur.

XVI. Estat de l'Irlande. L'Irlande a tousiours esté vn Royaume tres-Catholique, mais depuis qu'il eust reconnu le Roy d'Angleterre pour son Prince souuerain, les Anglois suiuirẽt les Vice-Rois qu'on y enuoyoit, & s'y introduisirent si bien auec le temps, qu'il sembloit que ce ne fut plus qu'vn même peuple. En effet viuant ensemble comme des personnes qui ne reconnoissoient qu'vn mesme Seigneur, il eust esté mal-aisé d'y mettre de la difference, si la langue & la Religion ne les eussent fair discerner. Tous les Lieutenans ou les Vice-Rois qu'on y enuoyoit estoient protestans. Il n'y passoit point d'Anglois qui ne fissent profession de cette mesme Religion. Leur nombre deuint grand auec le temps: les Vice-Rois les fauorisoient ouuertement dans tous leurs desseins, & bien souuent au préjudice de la raison. Vn traitement si peu fauorable fâcha les naturels du pays. Ils se soûleuerent au mois d'Octobre de 1641. mais auec vne diligence si grande, qu'ils se rendirent Maistres de douze places auant que les nouuelles en fussent portées à sa Majesté ny au Parlement d'Angleterre, lequel voulant témoigner qu'il prenoit cette affaire à cœur, Ordonna que le Comte de Leycester nommé pour aller faire la charge de Vice-Roy en ce Royaume, partiroit incessamment pour aller détourner vn si grand orage.

Ces hostilitez continuerent depuis ce temps-là iusqu'à la fin de la guerre des Anglois & des Escossois, laquelle ayant eu le succez que vous auez veu, les Escossois offrirent à leur Prince & enuoyerent offrir au Parlement d'Angleterre quelques troupes qu'ils auoient de ce costé-là, auec promesse de joindre à ce petit corps dix mille hommes, pour la leuée desquels ils distribuerent des commissions. Mais quoy que cette offre eust esté acceptée par le Roy & par les Estats d'Angleterre, elle n'eust aucune suite. Les differends qui suruindrent entre sa Maiesté & le Parlement en furent la cause: de sorte que les armes n'y eurent pas toute la chaleur qu'elles y eussent eu, s'il y fut passé de grandes forces comme on l'auoit proposé.

Manifeste des Catholiques Irlandois. Les Catholiques voulant neantmoins faire voir à toute la terre que leur soûleuement estoit iuste, ils firent vn manifeste qui s'addressoit au Roy, le premier obiet duquel fut, de protester qu'ils n'auoient point pris les armes contre sa Maiesté, de laquelle ils se reconnoissoient les tres-humbles suiets; mais seulement pour se deffendre des tyrannies qu'on exerçoit sur eux par les ordres du Parlement d'Angleterre, qui ne leur vouloit point permettre l'exercice de leur Religion. Tous les autres chefs, furent des humbles supplications qu'on leur laissast la liberté de leur conscience, l'exercice public de la Religion Catholique tel qu'ils l'auoient tousiours eu, & que leurs Prestres ioüissent des benefices Ecclesiastiques auec tous les priuileges de leurs anciennes fondations, sans que ces benefices puissent tomber entre les mains des protestans pour lesquels ils n'auoient point esté instituez. Que pour euiter les desordres qui naissoient à tous momens, de la difference de leur Religion à celle des protestans, il plust à sa Majesté de ne leur enuoyer que des Vice-Rois, des Gouuerneurs & des Officiers Catholiques, auec deffense à tous Anglois & Escossois, qui ne professeroient point la Religion Catholique, de s'y establir. Que les terres ou seigneuries qui auoient esté confisquées sur les Catholiques du temps

de la Reine Elizabeth, fussent remises au pounoir de ceux à qui elles pounoient legitimemeut appartenir : Et enfin, qu'il plust à sa Maiesté de coofirmer si authentiquement les priuileges de leur Parlement, qu'il n'eust aucune suiection ou subordioation à aucun autre Parlemeot, ayant esté iusques-là independans de toute autre puissance que celle de sa Maiesté : moyennant quoy ils protesterent non seulement de mettre les armes bas, mais de les employer iusques aux dernieres extremitez pour le maintien de l'authorité souueraine contre les broüillons & les factieux, qui croyent qu'ils oot droit d'ordonner des affaires de la Couronne de leur Prince contre son iugement & ses volontez. 1642.

Ce manifeste fut veu du Roy, & le fut encore des Estats ; lesquels en ayant bien connu l'importance, promirent aux agens d'Irlande d'y faire vne reponse telle que les Catholiques auroient suiet de s'en contenter. Mais au lieu de trauailler sincerement à cette satisfaction, ils ordonnerent que les deux mille cinq cens Escossois que le Parlement d'Escosse leur auoit offert apres le traité de paix arresté sur la fin de la precedente campagne, partiroiēt pour marcher de ce costé là, & chargereot les Agens d'Escosse de solliciter la leuée des autres troupes qu'oo leur auoit fait esperer : ce qne les Agens d'Irlaode ayaot découuert, ils auertirent ceux qui les auoieot enuoyez de ce qui se passoit au préjudice de leur nation, tant eo Escosse qu'en Angleterre ; & delà il arriua qn'ils prirent la resolution de se faire droit par les armes, puis qu'on leur refusoit la Iustice.

Les choses estant donc en ces termes, le Cheualier Felix Oneale & le frere du Comte d'Antrin qu'on auoit choisis pour commander les troupes destioées cootre les protestans du Nord, partirent à la teste de neuf mille hommes & se ietterent dans le pays où ils auoient ordre de marcher. Les protestans de ce mesme quartier qui n'auoient pas igooré leur assemblée ny leur marche, auoient fait vn corps de sept à huit mille soldats. Ils se creurent assez forts pour s'opposer aux desseins de ces ennemis, s'auancerent contre-eux dans la resolution d'en venir aux mains, s'ils eo trouuoient vne occasioo fauorable. On ne leur donna pas le temps de l'attendre. Les Generaux Irlandois les forcereot de venir trois fois au combat, leur tuereot cinq mille hommes en ces differentes occasioos : les autres, qui pouuoient estre enuiron deux mille cinq cens, se sauuerent à Carifarques, qui est vne forte place qui sert de frontiere à l'Escosse. La guerre se renouuelle en Irlande. Deffaite des protestans.

Ce premier coup fit peur au Conseil priué du Royaume, qui n'estoit composé que de personnes interessées pour le Roy & pour le Parlement d'Angleterre. Il estoit à craindre que ces vainqueurs ne s'emparassent de Tedrac, qui est la plus importante place de cette partie de l'Irlande. Ces Officiers en voulaot aussi préuenir la perte, y enuoyerent cioq ceos hommes, & donnerent tous les ordres possibles d'y jetter des muoitions de guerre & des viures ; mais cette precaution leur fut inutile : ces cinq cens hommes furent taillez en pieces par les chemins, & les Catholiqnes vserent d'vne diligeoce si grande à faire de nouuelles leuées, qu'vn corps de douze mille hommes ayant joiot le premier qui estoit sous les ordres d'Oneale : cette place fut assiegée par ces deux armées auant qu'on y pust faire quelque sorte de fortifications. Tedrac assiegé.

Cependant comme l'interest estoit general, la Noblesse Catholique de la Prouince de Media, & celle de Lagenie qui est vers le Septentrion, ne se mirent pas en moindre deuoir que celle du Nord. On arma de tous ces costez, dix mille hommes se trouuerent prests en la Prouince de Media en moins de cinq ou six semaines, & cela dans le dessein d'attaquer Dublin capitale de tout le Royaume, si le siege de Tedrac auoit le succez qu'on en esperoit. Ceux qu'oo auoit assemblez du costé de Septentrion firent vne si cruelle guerre aux protestans qu'on y amassoit, qu'on n'y pust iamais assembler vn corps de quatre cens hommes. Hostilités generales dans ce Royaume.

Les Officiers du Conseil priué auoient pris l'allarme à la premiere nouuelle des hostilitez d'Oneale : leur frayeur redoubla beaucoup quand on leur apprit la marche des troupes qu'on auoit leuées aux Prouinces de Lagenie & de Media. Il se falloit parer de tous ces costez : ils s'efforcerent aussi de le faire. Ils enuoyerent par tout pour leuer des troupes, firent ajoûter de nouuelles fortifications à Dublin, & mettant tous leurs gens de guerre sous les ordres du Cheualier Coo-

1642. te, luy commanderent d'aller faire teste aux Catholiques de la Prouince de Media qui faisoient grand bruit. Cependant comme il leur estoit important de n'auoir au dedans de la place que des personnes qui ne leur pussent point faire de mal ; ils desarmerent tous les Catholiques, & faisant prendre leurs armes à tous les Anglois qui s'y estoient habituez, leur ordonnerent d'aller grossir l'armée de Coote, afin de le mettre en estat de combatre les Catholiques de Media.

General protestant en Campagne.

Ces Anglois sortirent auec ioye sous la conduite d'vn Capitaine qui leur fut donné : cette gaillardise fit qu'ayant esté obligez de combatre à la rencontre d'vn quartier de l'armée Catholique, ils forcerent ce poste par la mort de cinq cens de leurs ennemis, sans auoir perdu que vingt-huit hommes ; apres quoy ayant joint Coote & le Comte de Montgomery l'ayant aussi joint auec quinze cens Escossois, ce General parla de tenir la campagne & faire reste à ses ennemis.

Iusques-là l'embrazement n'auoit pas esté si grand qu'on deust desesperer de l'éteindre. Les Estats d'Angleterre se promettant aussi d'y apporter bien-tost du remede, proposerent diuers moyens d'arriuer à ce but. Il y en eust qui furent d'auis de calmer l'orage, en accordant à ces mal contans la liberté de leurs consciences, auec la plus grande partie des autres choses qu'ils desiroient. Mais il y en eust d'autres qui n'en estant pas demeurez d'accord, allequerent que toutes ces demandes estoient injurieuses à la gloire de la Religion, & à la souueraineté de la Couronne, & par consequent il ne leur falloit rien accorder : de sorte que cette opinion estant plus fortement appuyée que l'autre, il fut conclu qu'on feroit à ces reuoltez la plus cruelle guerre qu'on pourroit, & que pour cét effet on presseroit la leuée & la marche du secours que les Escossois leur auoient promis.

Ce secours estoit assez considerable: neantmoins comme il n'estoit pas capable de leur faire esperer vn succez heureux de leur entreprise ; la Chambre Basse proposa ce que nous auons desia dit cy-dessus, qui fut de prendre par force tous ceux qui seroient capables de porter les armes, afin de les enuoyer de ce costé-là. Mais comme cette proposition estoit tyrannique plûtost que sainte & indicieuse, elle fut si mal receuë de la Chambre des Pairs, qu'au lieu de l'authoriser cõme elle en auoit esté suppliée, elle fit mettre en liberté tous ceux qu'on auoit arrestez en suite de cette Ordonnance ; si bien qu'il fallut auoir recours aux moyens ordinaires, qui furent de donner des commissions pour la leuée de dix mille Anglois, afin de les joindre à ceux d'Escosse, ausquels on donna Lesley pour General & Conuoy pour commander la Caualerie.

Le Roy veut faire le voyage d'Irlande.

Nous auons dit cy-dessus que le Roy s'offrit à faire ce voyage en personne, & que pour n'y aller pas mal accompagné, il auoit enuoyé dire aux Estats qu'il auoit donné des Commissions pour leuer deux mille hommes & deux cens cheuaux pour la garde de sa personne ; & ie me souuiens encore d'auoir dit que le Parlement ne fut pas dans ce sentiment, par vne raison particuliere que ie déduisis ; mais comme les Estats n'allequerent pas toute cette raison, & qu'ils en

Les Estats s'y opposent, pourquoy.

allequerent d'antres pour couurir la defiance qu'ils auoient de la sincerité des mouuemens de sa Majesté ; ie croy que ie ne pecheray point de les dire, puisque la conjoncture de mon discours me donne lieu de le faire.

Ils dirent donc qu'ils n'estoient point d'auis que sa Majesté s'exposast aux accidens de la guerre, & d'vne guerre encore entreprise pour abolir en vn Royaume la Religion protestante qu'il professoit de cœur & de bouche.

Que ce voyage estoit plus propre à releuer le cœur des rebelles qu'à les humilier, puis qu'ils ne faisoient point difficulté d'auoüer que leur soulleuement ne s'estoit fait que par ses ordres.

Que son éloignement les tiendroit tousiours en ceruelle, & les empescheroit de trouuer les moyens de finir bien-tost cette guerre dont ils deuoient redouter la longueur. Qu'il augmenteroit tous les iours les apprehensions de son peuple, qui craignoit que les mauuais conseils qu'il tenoit prés de sa personne, ne la portassent à des choses préjudiciables à l'Estat.

Qu'elle ne pouuoit legitimement faire la leuée des deux mille hommes & des deux cens cheuaux qu'elle demandoit pour sa garde, sans l'approbation des deux Chambres ; lesquelles n'y pouuant consentir, la declareroient faite contre

le repos & le bien public : & qu'apres tout, si elle le faisoit contre leur auis, ils estoient resolus de gouuerner le Royaume selon les Loix du pays, sans dépendre de ses volontez ny de ses ordres. 1642.

Nous auons veu auec quelle douceur, ou pour mieux dire, auec quelle patience le Roy vid ces marques de peu de respect & de desobeissance : voilà pourquoy passant sous silence toute la réponse qu'il fit à des raisons si mal pretextées, ie me contenteray de continuer mon discours par les choses qui se passerent en Angleterre en 1643.

Quoy que les deux Chambres du Parlement d'Angleterre ne fussent point demeurées d'accord de traiter auec sa Majesté, elles furent pourtant forcées de témoigner qu'elles estoient dans la resolution de le faire, & cela par vn accident qui marqua les premiers iours de 1643. La retraite de l'armée Royale auoit fait conceuoir aux habitans de Londres vne sorte esperance de la paix. On sceut que la Chambre Basse s'y opposoit auec vne opiniastre chaleur. Ils s'assemblerent iusqu'au nombre de plus de trente mille hommes, tous dans la resolution de demander cét accommodement aux Estats. Il falloit vne Requeste pour exposer ce qu'ils desiroient : ils en dresserent vne, la signerent tous, & pour la mieux appuyer, se proposerent de la faire signer au Maire & aux Escheuins qui s'estoient assemblez dans Guilldahl, pour trauailler aux choses qui regardoient les interests de la Ville. 1643.

Vne si grande multitude de peuple ne pouuoit pas agir sans confusion. Les plus iudicieux ayant aussi remonstré qu'il falloit donner vne Commission à quelques-vns d'entr'eux, on en choisit iusques à deux cens, lesquels s'estant chargez de cette Requeste prirent le chemin de Guilldahl. Le nombre de deux cens estant encore trop grand pour faire quelque chose auec fruit, ils demeurerent tous d'accord de n'en faire paroistre que six qu'ils nommerent. Ces six deputez se presenterent, le Maire les fit arrester : ceux qui les auoient accompagnez se pousserent auec fureur iusques dans la salle où le Conseil se tenoit, les arracherent d'entre les mains de quelques soldats que les Coustumes du pays donnoient pour gardes aux Maires de Londres. Le Maire & les Escheuins se cacherent. Le Parlement enuoya deux compagnies de Caualerie pour les secourir, mais elles n'oserent auancer ; car plus de quatre mille bourgeois ayant paru presqu'en vn moment auec des armes à la main, elles furent contraintes de se retirer. Leur retraite fit que cette multitude échaufée marcha droit au lieu où le Parlement s'assembloit, dans le dessein de luy presenter leur Requeste.

I. Sedition dans Londres.

D'abord la Chambre Basse ne la voulut point receuoir, parce qu'elle n'estoit pas signée du Maire ny des Escheuins ; mais celle des Pairs ayant plus iudicieusement consideré le danger qu'il y auroit à mettre ce peuple en fureur, elle appaisa les plus mutins, par la promesse qu'elle leur fit de leur donner le lendemain vne fauorable audiance, pourueu qu'ils ne vinssent que dix ou douze. En effet, dix d'entr'eux s'estant presentez le lendemain, on receut de leurs mains cette Requeste, laquelle auoit fait tant de bruit, & qui neantmoins n'estoit pas grand chose : car apres auoir exposé les miseres que la guerre cause dans vn Estat, ils demanderent que les deux Chambres détournassent les maux qui menaçoient tout le Royaume, par la mauuaise intelligence qui estoit entr'elles & sa Majesté : Qu'elles renoüassent le traité dont elles estoient demeurées d'accord : Qu'elles considerassent l'interest public, sans s'arrester aux mouuemens de quelques particuliers qui vouloient satisfaire leurs passions aux dépens du sang de leurs freres : & qu'enfin elles se portassent serieusement & Chrestiennement à la paix, qui seule pouuoit restablir le calme & la felicité dans l'Estat.

Requeste des habitans de Londres aux Estats.

Il y alloit de la prudence à faire quelques démarches pour la satisfaction de ce peuple. Les deux Chambres ayant aussi fait vne réponse par laquelle ils loüoient tous ces habitans du zele qu'ils témoignoient pour la paix, & par laquelle elles promettoient d'y trauailler autant qu'elles le pourroient faire pour l'augmentation de la Religion protestante, pour le soulagement du peuple, pour la conseruation des Loix, pour le maintien des Priuileges du Parlement, & pour la gloire de la Couronne : elles se disposerent à mettre par escrit des propositions d'accommodement qu'elles enuoyerent à sa Majesté l'onziesme du mois de Ianuier. La premiere fut,

Response du Parlement.

Le Parlement enuoye des propositions de paix à sa Majesté.

Qu'il luy plût de congedier ses troupes, comme elles estoient prestes de licencier celles qu'elles auoient leuées pour leur deffense, & en suite de retourner aux Estats pour y occuper la place que sa qualité luy donnoit.

La seconde, Que tous ceux qu'elles croyoient autheurs des seditions & des troubles fussent soumis au Iugement des Estats.

La troisiéme, Que les Papistes fussent desarmez conformement aux Loix du Royaume, afin qu'ils ne fussent iamais en estat de se faire craindre.

La quatriéme, Qu'il plût à sa Majesté de respondre fauorablement cinq Requestes qui luy seroient presentées, pour la suppression de toutes les nouueautez introduites dans la Religion depuis les Reglemens d'Henry VIII. pour l'abolition de toutes les dignitez Ecclesiastiques; pour la deposition des Ministres, dont le vice & la mauuaise conduite seruoient de scandale au public: pour deffendre la pluralité des benefices & la non residence des Ministres; & pour la conuocation d'vne assemblée des plus fameux Theologiens du Royaume; afin que les Estats ayant pris leurs sentimens sur le Gouuernement Ecclesiastique, ils en pussent disposer comme ils le trouueroient à propos, pour le bien & pour le repos de l'Estat.

La cinquiéme, Que comme elle protestoit par tout qu'elle auoit vne sincere intention de bannir la Papauté de toutes les terres de son obeissance, il luy plût ordonner qu'on obligeroit tous ses sujets à l'abjuration de la primauté du Pape, de la doctrine de la transsubstantiation, du purgatoire, du culte de l'Hostie, du Crucifix, & des images, afin que les Catholiques fussent plus facilement découuerts.

La sixiéme, De commander par vn acte public, que tous les enfans des Catholiques fussent mis sous la conduite des Protestans, afin d'estre esleuez à la Religion Protestante.

La septiéme, Qu'il luy plût de deffendre l'entrée du Conseil au Comte de Bristol, & au Seigneur Herbert de Raglant, fils aisné du Marquis de Worcester, & promettre par serment qu'il ne les establiroit iamais dans aucune charge du Royaume.

La huitiéme, De confirmer la milice de mer & celle de terre dans l'estat où les deux Chambres l'auoient establie, auec promesse de n'entreprendre plus de disposer des gouuernemens des ports ny des forteresses du Royaume, qui ne deuoient dépendre que de la iudicieuse élection des Estats.

La neufiéme, Qu'elle se retracteroit de toutes les Declarations qu'elle auoit faites contre Kimbolton, & les cinq membres de la Chambre Basse, par l'approbation qu'elle donneroit à la Sentence des deux Chambres qui les auoient declarez innocens.

La dixiéme, Qu'elle donnât son consentement aux Ordonnances que les Estats voudroient faire pour le payement des sommes leuées dans le Royaume pour la conseruation de leurs Priuileges.

La vnziéme, Qu'il luy plût faire vne estroite ligue auec tous les Estats Protestans de l'Europe contre ceux qui reconnoistroient l'authorité du Pape.

La douziéme, Qu'elle exceptât du pardon general qu'elle offroit à tous ses sujets, les crimes dont les deux Chambres s'estoient plaintes, & principalement ceux que le Marquis de Newcastel & le Seigneur de Digby auoient commis en appuyant la rebellion d'Irlande.

La treiziéme, Qu'il luy plût de restablir dans leurs charges tous les membres de l'vne & de l'autre Chambre, qui en auoient esté depossedez depuis le commencement de ces troubles.

Et enfin, qu'elle établist dans toutes les Magistratures de l'Estat, les personnes qu'elles luy nommeroient, dans l'asseurance qu'elles n'en produiroient pas vne qui ne fut zelée au bien de l'Estat, à la gloire de la religion protestante, & au seruice de la Couronne.

Tous ceux dont le iugement sera sain, diront sans doute que ces propositions sont insolentes, peu iustes & bien peu raisonnables; & par consequent que sa Majesté ne les deuoit pas seulement voir pour y faire reflexion. Il est pourtant vray que l'ardente passion que ce Prince auoit de remettre le calme dans tous ses

Estats, luy fit fermer les yeux aux outrages qu'il en receuoit: & qu'apres les auoir veuës, il fit trouuer des personnes à la conference, auec ordre d'y faire tout ce qui se pourroit. Mais tout aussi tost que ses deputez eurent proposé que pour arriuer à la paix, il estoit necessaire que les Estats renonçassent à la puissance illegitime qu'ils pretendoient d'vsurper, & que tous ceux qu'on vouloit exempter du pardon general, fussent examinez par des personnes qui ne fussent point interessées. Les deputez Parlementaires ne voulurent plus oüir parler de traiter; de sorte que l'assemblée se rompit, sans auoir produit que de nouuelles aigreurs au lieu des douceurs qu'on en auoit esperé. 1643. Conference. Assemblée rompuë.

En effet, les deux Chambres ayant fait courir vne nouuelle Declaration pour charger le Roy de la nullité du traité, & sa Majesté n'ayant pas manqué d'en faire publier vne autre pour faire voir son innocence, & la malice de ceux qui vouloient estre ses maistres, au lieu d'estre ses sujets & ses seruiteurs; ces Estats firent de rigoureuses deffenses à tous creanciers de payer des rentes à ceux qu'ils auoient declarez criminels, & qui seruoient actuellement sa Majesté. Ce qui ne remplissant pas encore toute leur haine, ils establirent des Commissaires pour mettre en sequestre les terres & les biens de ces pretendus criminels, à la reserue de la cinquiesme partie qu'ils destinerent à la nourriture de leurs femmes & de leurs enfans.

Mais comme ces Chambres n'auoient pas beaucoup de raisons plausibles pour faire tomber sur le Roy toute la charge de la nullité du traité; elles publierent que sa Majesté auoit de mauuais desseins sur Bristol, & que le Cheualier Hugues Cholmley s'estoit emparé du chasteau de Scarbourg, pendant le temps de la conference. A quoy le Roy croyant deuoir quelque response, il dit que les Estats luy auoient donné l'exemple de faire ce qu'il auoit fait; puis qu'ils auoient anthorisé Guillaume Waller, qui s'estoit rendu maistre des Villes de Malmesbury & de Tewxbury dans le mesme temps qu'il mettoit Scarbourg au deuoir, & qu'il seroit bien ridicule de souffrir qu'ils s'emparassent de ses Villes & de ses Chasteaux, sans qu'il se mist en estat de se rendre maistre de celles qu'ils luy rauissoient tous les iours. Le Roy s'empare de Scarbourg. Les Parlementaires de Malmesbury.

Enfin comme les Estats employoient toutes les forces de leurs esprits à decrediter la conduite de leur Souuerain, ce Prince faisoit tout pour détruire leurs artifices. Ses sujets estoient horriblement trauaillez par les ordres du Parlement. Il n'oublia rien pour les soulager. Il declara nulles toutes les Ordonnances & les saisies que les Chambres auoient faites sur ceux qui ne vouloient point estre partisans de leur tyrannie, fit faire commandement à leurs fermiers de ne se point dessaisir des fruits dont ils deuoient estre comptables à leurs maistres, quelques ordres qu'ils receussent du Parlement; deffendit le commerce de toutes les Prouinces du Royaume auec la Ville de Londres, qui se rendoit le siege de la rebellion; fit vne longue deduction des excez qui se commettoient en tout le Royaume par les ordres de ces Estats, afin que tous ses sujets ne se laissassent plus surprendre par leurs Ordonnances. Et d'autant que le Comte de Manchester, le Vicomte de Say, les sieurs Pym, Hambden, Strod & Martin, auoient secrettement pratiqué dix ou douze autres membres des Estats pour donner le bransle & le mouuement à tous leurs desseins: il en fit auertir tout le corps, dans l'opinion que leur malice estant descouuerte, les plus iudicieux s'empescheroient de tomber sous leurs artifices. Neantmoins la plus part de ces esprits estant preuenus d'vne hayne irreconciliable pour sa Majesté, on ne fit aucune reflexion sur cet important auertissement.

Cependant quoy que ce Parlement fust assez embarrassé à tenir en bon estat les nerfs de la guerre, il ne laissa pas de songer à regler les affaires Ecclesiastiques. Ils voulurent faire remplir les Cures qui dépendoient de l'Archeuesché de Cantorbery par des personnes qui seroient faites à leur poste. L'Archeuesque refusa d'admetre ceux qu'ils luy presenterent, quoy qu'il fût prisonnier à la Tour de Londres. Ils le priuerent de son temporel, & ordnnnerent à son grand Vicaire de receuoir tous ceux qu'ils luy nommeroient à l'aduenir. II. Les Estats reglent les affaires Ecclesiastiques.

Ces beaux reglemens qu'ils s'estoieot proposés de faire, commencerent par cette iniustice. Le second fut encore plus horrible & plus digne des foudres du

1643. Ciel. Ils ordonnerent qu'on mettroit à bas tous les Crucifix, toutes les Croix, & toutes les images qui estoient dans toutes les Eglises du Royaume. Cela fut executé, mais auec vne rage si grande que ie frems en la décriuant. Tous les Autels sur lesquels vn million de Saints auoient cent million de fois offert au Pere Eternel le sacrifice non sanglant de son Fils, furent renuersez auec des cris de réjoüissance qu'il ne seroit pas bien facile de dire. Il y auoit dans la Chapelle d'Henry VII. vne Croix d'vne structure qui sembloit surpasser la portée de l'esprit humain: on la fit abbatre au son des tambours & des trompettes, qui sonnoient des fanfares à mesure qu'il en tomboit quelque piece. Voilà le second trait de cette iudicieuse police. Voyons le troisiesme.

Desolation generale dans les Eglises d'Angleterre.

Comme tout le monde a raison de redouter l'insolence des gens de guerre, l'Vniuersité de Cambridge enuoya demander à la Chambre des Pairs vne sauuegarde & vne autre au Comte d'Essex dés le mesme temps qu'il parût à la teste de l'armée du Parlement. Le Comte de Holland qui estoit Chancelier de cette Vniuersité, obtint sans difficulté celle qu'on l'auoit prié d'obtenir des Seigneurs de la Chambre haute. Le Comte d'Essex ne fut point plus difficile à signer celle qu'on luy demandoit: mais ce furent deux graces inutiles. Le Baron Gray de Wark enuoya dans ce mesme temps des ordres au Colonel Coxe, qui commandoit vn Regiment dans la Comté, à laquelle cette Ville donne son nom, de prendre tous les cheuaux & toutes les armes qu'il trouueroit dans les maisons Catholiques, & de tous ceux qui estoient dans les interests de sa Majesté, de leur faire exactement payer les taxes & contributions que les Estats auoient ordonnez pour subuenir aux affaires de l'Estat. C'estoit donner aux soldats ce qu'ils demandoient. Il n'y a point aussi d'insolence qui ne se commist par ces gens de guerre: car sous ombre de chercher les Catholiques & les seruiteurs de sa Majesté, il n'y eust pas vne maison dans la Ville qui ne fût visitée & pillée, & pas vn escolier auquel on ne fist subir l'examen. Mais passons outre, & ne nous arrestons pas en si beau chemin; puisque nous auons encore des choses à dire, qui ne sont pas moins surprenantes que celles-là.

Vniuersité de Cambridge mal-traitée par les Parlementaires.

Cette procedure parut étrange & remplit d'estonnement toute la Prouince: ce ne fut pourtant que l'ombre des maux ausquels cette fameuse Vniuersité fut exposée quelques iours apres. Le Comte de Manchester fut trouué digne par les Estats de reformer les Ecclesiastiques de cette contrée. On luy en donna le pouuoir; vn mouuement, duquel ie parleray peut-estre tantost, luy fit accepter cette charge. Il donna à Oliuier Cromwel la commission de l'executer. Cet homme se transporta sur les lieux; fit d'abord emprisonner plus de la moitié des Docteurs, des Bacheliers & des Regens, lesquels y auoient esté establis pour rendre la ieunesse capable de toutes les sciences necessaires à la perfection des hommes; fit des corps de gardes des lieux où l'on auoit accoustumé de faire tant de leçons vtiles; & poussant plus loin son impieté, fit brûler les ornemens de toutes les Chapelles qu'on trouua dans tous les Colleges, qui y sont au nombre de seize.

On s'estonnera peut-estre des violences que l'on commit alors contre les supports de cette Vniuersité, & dans des lieux dignes de respect & de veneration, veu que l'on ne commet iamais des actes d'hostilité contre des personnes establies pour tirer le peuple de l'ignorance. Mais ie feray cesser cet estonnement, quand i'auray dit au Lecteur que cela se fit pour deux causes. Le Roy qui regnoit alors & son pere, auoient eu des respects particuliers pour cette maison, & luy auoient donné de grandes marques de leur bien-veillance par des biens-faits qui auoient augmenté ses Priuileges & ses reuenus. Les ennemis de sa Majesté la voulurent détruire, pour faire voir qu'ils auoient resolu de se vanger sur tout ce qui luy pouuoit estre cher. Voilà la premiere cause de cét excez. La seconde proceda de ce que Cromwel n'y ayant pas trouué vn grand nombre de vaisselle d'argent qu'elle auoit accoustumé d'auoir, & ayant appris que les Recteurs l'auoient enuoyée au Roy dés le commencement du mois d'Aoust de 1642. il entra en telle furie de se voir priué d'vn butin qui le pouuoit enrichir, qu'il eust poussé plus auant les effets de son injuste colere, s'il eust trouué surquoy l'exercer.

Pourquoy.

l'Vniuersité

L'Vniuersité d'Oxford encore plus magnifique & plus ample que celle de Chambridge, ne receut pas vn traitement plus fauorable quelque temps apres: la raison de son mal fut qu'elle estoit riche, qu'il y auoit de quoy piller, & qu'elle estoit sous la protection de l'Archeuesque de Cantorbery, qui en estoit Chancelier, & qui estant prisonnier dans la Tour de Londres, estoit du nombre de ceux à la vie desquels le Parlement vouloit attenter. 1643.

Cette police Ecclesiastique ayant eu le succez que ie viens de dire, les Estats porterent leur pensée à quelque chose de plus important que cela. La Chambre Basse ne pouuant souffrir que le grand Sceau du Royaume fût entre les mains de sa Majesté, elle entreprit de luy en oster l'exercice, & proposa d'en faire vn nouueau, afin que toutes les affaires ne se passassent que par les ordres & les mouuemens des Estats. La proposition que cette Chambre en fit à celle des Pairs, ne fut pas bien receuë à l'abord, & il y en eut beaucoup qui ayant remontré que c'estoit vne chose sans exemple, n'en voulurent point demeurer d'accord. Mais enfin vn des plus ardens de cette Chambre Basse ayant aussi remontré aux Seigneurs de la Haute, que l'Assemblée des Estats composant la supréme Cour du Royaume, ils deuoient estre maistres du grand Sceau, que le Roy l'auoit mis entre les mains de personnes dont les inclinations n'estoient point portées à la gloire de la Religion Protestante, & qui s'en seruoient à la ruine des Estats, en scellant les Commissions qu'on enuoyoit par tout le Royaume pour leuer des troupes, il anima si bien les plus froids, qu'il fut conclud qu'on en feroit faire vn, qui fut mis entre les mains des Comtes de Rutland & de Bullimsbrowk, membres de la Chambre des Pairs, ausquels on donna pour adjoints les sieurs Oliuier Saint Iean, Samuel Brovvn, Iean Vvilde, & Emond Prideaux, membres de la Chambre Basse; & qu'on inualideroit le premier par des Ordonnances, que leurs armes appuyeroient tousiours.

Les Estats font faire vn nouueau Sceau.

En effet toutes les Commissions scellées depuis le 22. de May de 1642. toutes concessions de titres d'honneur, de terres, de maisons, & toutes les choses qui auoient passé sous le Sceau depuis la retraite du Baron de Litleton, furent cassées par vne Ordonnance des deux Chambres; en suite dequoy il fut dit, que tout ce qui s'expediroit encore sous le grand Sceau qui estoit au pouuoir de sa Majesté, feroit de nul effet: & pour faire perdre l'enuie à tous les habitans du Royaume de s'en preualoir, on adiousta que tous ceux qui s'en seruiroient, seroient declarez ennemis de l'Estat.

Iusques-là les gens de bien auoient eu quelque indulgence pour les mouuemens des Estats, d'autant qu'il y auoit des raisons pour ne les pas condamner generalement: mais cet attentat leur parut si noir & si dangereux, qu'il s'en trouua beaucoup dans Londres, & plus encore dans les autres Prouinces du Royaume qui dirent, *qu'on en auoit trop fait.*

Le coup portoit directement sur le Roy: sa Majesté ne se pouuant aussi taire, fit publier vne Declararion pour se plaindre, & pour faire ouurir les yeux à ceux qui se pouuoient laisser aueugler par les apparences de cette nouuelle vsurpation. Il allegua d'abord que c'estoit vn ouurage de la Chambre Basse, auquel il ne croyoit pas que celle des Pairs eust contribué quelque chose, à la reserue des Comtes d'Essex, de Stanford, de Danbigh & de Manchester, des Barons de Say, Vvarton, Grey, Rochefort & Vvarx, qui s'estant ouuertement declarez contre la Couronne, pouuoient auoir appuyé cet épouuentable attentat, pour éloigner sa Majesté des affections de son peuple: Que toute l'Angleterre sçauoit que lors que le Baron Litleton luy apporta les Sceaux à York, il n'auoit pas vn soldat sur pied, point d'armes, point de munitions, & par consequent point de dispositions à la guerre, de laquelle ses intentions auoient tousiours esté fort éloignées. Que c'estoit vne chose ridicule de dire que les Estats deuoient estre maistres de Sceaux, parce qu'ils composoient le supréme Conseil du Royaume, puis que cela contreuenoit directement aux Ordonnances d'Edoüard premier, qui commandoient au Chancelier de suiure la personne du Roy, & à celles d'Edoüard troisiéme, par lesquelles il estoit deffendu de les contrefaire, sur peine du crime de trahison. Que s'il s'en estoit saisi, ce n'auoit point esté pour les mettre en de mauuaises mains, mais pour en faire exercer l'Office en sa presence par le mes-

Declaration du Roy contre cét attentat.

1643. me Garde des Sceaux, qui estoit homme sans reproche, & pour empescher les Estats de s'en seruir contre sa personne. Et enfin que ce Sceau ayant esté appellé du temps de Philippes & de Marie le Grand Sceau du Roy & de la Reine, & non pas le Sceau du Conseil ny des Estats, ils ne le pouuoient contrefaire sans crime, ny luy en disputer la possession, sans faire parler toute la terre au desauantage de leur iugement & de la raison.

Il est vray que cette plainte estoit fort pressante: les Estats aussi ne trouuant quasi point de piece à y coudre, ils se contenterent de faire dresser vne forme de serment pour arrester tout le monde dans leurs interests: Les deux Chambres iurerent pour faire iurer tout le peuple & tous les soldats; Que pour conseruer à la Religion Protestante tout l'éclat qu'elle deuoit auoir, ils ne consentiroient iamais à mettre les armes bas, que les Papistes qu'ils disoient estre protegez par les armes de sa Majesté, n'eussent euacué le Royaume. Et d'autant que le Cheualier Vvaller membre de la Chambre Basse auoit pris vne Commission de sa Majesté pour leuer des troupes destinées à la garde de sa personne, elles adiousterent à ce premier serment vne seconde obligation, qui fut de promettre & de faire promettre à tous les autres qu'ils ne prendroient iamais party dans les troupes de sa Majesté, sous quelque condition que ce fust; qu'au contraire, ils accuseroient tous ceux qu'ils verroient disposez à commettre vne lascheté de cette nature.

III. Broüilleries en Escosse. Pendant que cette dangereuse querelle occupoit toute l'Angleterre, les affaires se broüilloient en Escosse, & le feu qui brûloit l'Irlande prenoit de l'accroissement de moment à autre. Le Comte d'Argyl & le Duc d'Hamilton estoient directement opposez en Escosse dans les inclinations qu'ils auoient: le premier portoit les interests du Parlement d'Angleterre, & n'oublioit rien pour luy faire des creatures; le second faisoit tout pour y conseruer l'authorité Royale en son lustre, & pour marquer la chaleur qu'il apportoit au seruice de sa Majesté, de sorte que ces deux partis se formant insensiblement en ce Royaume, on y voyoit naistre des desordres qui faisoient apprehender aux plus sages, que le venin qui corrompoit toute l'Angleterre ne leur deuint contagieux.

Assemblée des Catholiques en Irlande. Quant à l'embrazement du Royaume d'Irlande, il continüoit auec la mesme violence que nous l'auons veu commencer. Les Catholiques ayant remarqué que le Ciel auoit beny les premiers efforts de leurs armes, & qu'apres le secours diuin, ils en deuoient le bon succez à l'establissement de quelques loix qu'ils auoient prescrites à leur milice; ils iugerent que le nombre de leurs soldats se multipliant à veuë d'œil, il falloit adiouster de nouuelles Ordonnances à celles qui les auoient fait subsister auec tant de gloire. Voila pourquoy ayant fait conuoquer vne assemblée generale à Kilkeny, ville située dans la Prouince de Lagenie, ils y demeurerent d'accord de quarante-vn articles qui regardoient la conduite des armes, vne exacte police dans toutes les Comtez du Royaume, l'establissement des Officiers necessaires à faire obseruer tous ces reglemens, & les ordres de conseruer à sa Majesté toute la fidelité qu'elle pouuoit esperer de bons & de tres-obeyssans sujets.

Ce grand ouurage, pour la perfection duquel il fallut employer plus de deux mois, estant heureusement acheué, tous les Deputez des Prouinces en signerent l'acte, auec serment de l'obseruer & de le faire inuiolablement obseruer.

Continuation de la guerre d'Irlande. Ce qui s'estant fait auec vne satisfaction generale, le Colonel Preston qu'on auoit choisi pour commander les troupes de cette Prouince, resolut de ne pas attendre la belle saison pour employer ses gens de guerre: il les mit aux champs & les fit marcher droit à Duncanan. Ce qui faisant iuger aux Protestans qu'il alloit attaquer cette place, ils n'eurent point de pensées plus fortes que celles d'y jetter du secours; mais ils furent bien surpris de voir que ce Capitaine fit tourner la teste à toute son armée au lieu de continüer sa marche de ce costé-là, & qu'il luy fit prendre le chemin de Dublin.

Conquestes des Catholiques. Ballagny Killy estoit vne place qui s'opposoit à son passage, & dont la possession luy sembloit importante à la suite de ses desseins; l'vne & l'autre de ces considerations firent, que ne la voulant point laisser à son dos, il alla camper deuant, la prit apres sept iours de siege, emporta auec mesme facilité la ville &

le chasteau de Cuterlagh. Et d'autant que le fort de Lyssey le pouuoit empescher de joindre l'armée de la Prouince d'Vltonie, qui estoit sous les ordres d'Ocahaen, il y fit marcher pour le mettre à l'obeyssance. 1643.

Sa marche auoit allarmé les Protestans de cette Prouince d'Vltonie. Il leur estoit important d'empescher cette jonction: leur General se resolut aussi de donner bataille à Ocahaen auant qu'il pût estre joint. Il marcha donc pour le reocontrer. Ce General Catholique qui fut aduerty de son dessein, n'éuita pas les occasions d'en venir aux mains. Les armées se rencontrerent, on combatit auec chaleur, ce fut au desaduantage des Protestans. Ils perdirent seize ceos hommes en cette bataille, & tous les autres qui composoient cette armée se trouuerent si bien écartez au bout de trois iours, qu'on ne les pût iamais remettre eo corps. Mais quoy que cette victoire fust glorieuse, les Catholiques creurent n'auoir pas moins perdu que leurs ennemis, puis qu'ils auoient perdu leur General Ocahaen, lequel estoit demeuré mort sur la place.

Les Protestans perdent vne bataille.

Comme les armes auoient esté leuées dans toutes les Prouinces de ce Royaume, parce que l'interest estoit general, on faisoit la guerre en Connacie, en Momonie, & dans la Medie Occidentale, auec vne pareille chaleur qu'en l'Agenie; Car Charles Coote, fils de celuy que le Conseil Priué de Dublin auoit iugé digne de commander l'armée Protestante en la precedente campagne, fut defait dans la Connacie. Le General Barry prit Newmarquet, la meilleure place de Momonie: & les Protestans fureot defaits au passage de la riuiere de Rathconnel, qui coule par la Medie Occidentale. Mais comme la fievre n'agit pas toûjours dans les corps des hommes auec vne violence pareille, la chaleur des armes se diminüa: voicy quel en fut le sujet.

Le Roy qui ne voyoit ce feu qu'auec vn déplaisir sensible, parce qu'il se promettoit beaucoup de l'affection des Catholiques d'Irlande pour sortir du merueilleux embarras auquel il se trouuoit engagé, enuoya plein pouuoir aux Comtes d'Ormoot, de Clanricard & de Boscamon, au Vicomte de Moos, & à quelques autres de traiter auec eux, & de leur donner toutes les satisfactions possibles. Ces Commissaires enuoyerent aduertir les Chefs Catholiques des ordres qu'ils auoient receus de sa Majesté, & leur assignerent la ville de Deodega pour la conference. Mais ayant nommé rebelles ceux ausquels ils enuoyoient des sauf-conduits, & ayaot excepté les Ecclesiastiques du nombre de ceux qu'on deputeroit à cette Assemblée, le grand Conseil des Catholiques qu'on auoit estably dans Kilkeny, trouua cette procedure si iniurieuse, qu'il renuoya ces sauf-conduits, auec vn refus ouuert de traiter, si on ne leur enuoyoit les ordres du Roy, signez de la main de sa Majesté.

Dispositions à la paix.

Inutiles.

Ces dispositions à quelque accommodement n'ayant donc produit que du vent, on reprit les armes par tout. Le Conseil Priué de Dublin mit le Comte d'Ormont à la teste de sept mille hommes, auec ordre d'aller attaquer le chastean de Tomalin, dont il iugeoit la prise facile, parce que sa garnison n'estoit gueres forte. Mais il fallut déconter là dessus. Le sieur Asphol qui commandoit dedans fit vne si genereuse defense, qu'ayant comblé ses fossez de plus de trois cens morts aux premiers assauts qu'on luy fit, il obligea le Comte à se retirer pour marcher d'vn autre costé.

La guerre se renouuelle en ce Royaume.

Neurosse estoit vne place bien fermée, mais qui n'auoit point de garnison. Le General Protestant se persuada qu'elle luy ouuriroit ses portes, s'il s'en approchoit. Il en prit le chemin, & enuoya sommer le Magistrat de la luy mettre entre les maios. Mais il ne trouua pas moins de vigueur en cet homme, quoy qu'il ne fust pas homme de guerre, qu'il en auoit trouué dans le cœur du Gouuerneur de Tomalin. Il luy respondit que la ville auoit tousiours esté fidelle au Roy d'Angleterre leur Maistre, qu'il la maintiendroit dans cette fidelité iusques au dernier soupir de sa vie, & joignant l'effet aux paroles, fit prendre les armes à tous les habitans, ausquels il assigna des postes, afin que chacun sceust le quartier qu'il deuroit deffendre.

Le Comte d'Ormont voyant donc qu'il n'en seroit pas le Maistre, s'il n'en venoit aux dernieres extremitez, il fit ses approches la nuit suiuante, & les fit si heureusement du costé par lequel il arriuoit, qu'il mist sans beaucoup de risque

Siege de Neurosse.

1643. deux batteries en estat de tonner contre la muraille. Mais comme son armée n'estoit pas nombreuse pour occuper toutes les auenuës de la place, il ne put empescher que le General Preston n'y iettast la nuit suiuante douze cens hommes, sous les ordres du Colonel Fox, de sorte que quand il fallut aller à l'assaut, le Comte fut bien surpris de voir la terre toute couuerte de morts en moins d'vne demie heure.

Vn si grand eschec espouuanta ces ennemis, ils abandonnerent la bresche, & quoy que le Comte leur pust dire, ils se retirerent dans leurs postes. Mais ils n'y furent gueres plus asseurez que sur le fossé. Les assiegez sortirent au bout de deux heures par la mesme bresche qu'ils auoient si genereusement defenduë, leur enleuerent vn quartier par la perte de quatre-vingt hommes, & se retirerent apres ce hardy dessein, sans en auoir perdu que sept. Ces pertes estoient considerables, veu le peu de gens qui deffendoient vne place qui n'auoit aucune fortification. Elle ne firent pourtant pas tout le mal qui tomba sur ces Protestans. Deux vaisseaux s'estans presentez quatre iours apres pour fermer la place par la riuiere, les assiegez les attaquerent, s'en rendirent les maistres, firent mener à la ville tous les canons qui les chargeoient, & s'en seruirent si vtilement pour ruyner les trauaux du camp, que le Comte ayant iugé qu'il consommeroit toute son armée, s'il s'opiniastroit à vne attaque plus longue, il leua le siege. Il auoit esté mal-heureux en cette entreprise, il le fut encore apres sa retraite : car les assiegez estans sortis pour le suiure, ils attraperent les plus paresseux à trois ou quatre milles de la ville, en tuerent plus de cinq cens, & laissant fuir tous les autres, retournerent à la ville chargez de gloire & de butin.

Siege leué.

La nouuelle de la rupture du traité estant cependant arriuée aux oreilles du Roy, & sa Majesté ayant esté suppliée par son Conseil Priué d'y vouloir apporter toute son authorité, elle enuoya de nouueaux ordres de le remettre sur le tapis. Il auoit esté rompu par les considerations que nous auons dites : ce Priué Conseil changeant aussi les termes des premiers sauf-conduits, les Catholiques se trouuerent à l'assemblée. On n'y put demeurer d'accord de la paix, mais on y fit vne treve de douze mois.

Treve en Irlande.

Pendant que cette negotiation se faisoit en Irlande, & que les partis opposez en Angleterre s'occupoient à faire des declarations, & à se mettre en estat de les appuyer par les armes, la Reine d'Angleterre, qui estoit en Hollande, songeoit à maintenir l'authorité du Roy son espoux. Elle ne le pouuoit qu'en luy fournissant des armes: elle en fit secretement charger vn vaisseau, dans lequel elle faisoit estat de retourner en Angleterre. Les Estats de ces Prouinces Vnies estoient demeurez d'accord au commencement des troubles d'Angleterre, de ne permettre point qu'on prist des armes dans leurs terres pour les transporter en ce Royaume, en faueur de l'vn ny de l'autre party. Les Officiers destinez à l'execution de cette Ordonnance furent aduertis de l'amas que la Reine en auoit fait, ils allerent visiter son vaisseau, l'arresterent, saisirent ces armes, elle s'en plaignit, comme d'vn affront fait à sa personne, & protesta de s'en ressentir hautement. Les Estats se trouuerent fort embarassez de ses plaintes : mais le Prince d'Orange s'estant meslé de cette affaire, il eut assez de credit pour faire donner à cette Princesse la satisfaction qu'elle desiroit. On ne relascha pas seulement le vaisseau dont il estoit question : l'Amiral Tromp receut encore des ordres exprés de l'escorter iusqu'en Angleterre auec le nombre de vaisseaux qu'il iugeroit necessaire à ce voyage.

IV. Elle partit donc en resolution d'aller prendre terre vers Newcastel: mais le vent l'ayant esloignée de cette route, elle fut obligée de relascher à la Baye de Birlinton, qui est dans la Prouince d'York, d'où elle depescha vn courrier au Comte de Nevvcastel pour luy donner aduis de son arriuée. Ce Comte venoit de remporter vn grand auantage sur les Cheualiers Hotan & de Chomly, & lors que le courrier le rencontra, il poursuiuoit les fuyards, afin de rendre sa victoire entiere. Mais dés le moment qu'il eut leu la lettre de sa Majesté, il rallia son armée, fit partir toute sa caualerie, auec ordre d'aller iusqu'à Birlinton pour luy faire escorte, & se mettant à la teste de toute son infanterie, s'auança du mesme costé pour luy aller au deuant.

Retour de la Reine en Angleterre.

Cependant cette bonne Princeſſe ſe trouua expoſée au plus grand danger qu'elle pouuoit courre. Cinq vaiſſeaux Parlementaires commandez par le Capitaine Hadok, allerent le lendemain matin moüiller l'ancre au meſme endroit où elle auoit pris terre, & où elle attendoit des nouuelles du Comte de Nevvcaſtel. Ce Capitaine apprit qu'elle eſtoit retirée dans quelques maiſons plantées ſur le bord de la mer. Il enuoya reconnoiſtre celle où elle repoſoit, il y fit tirer plus de cent coups de canon. Cette laſcheté ne fut pourtant point ſuiuie de l'effet qu'vn ſi barbare Capitaine s'eſtoit promis. La Reine ſe ietta promptement hors du lit au premier coup de canon qu'elle entendit, & ſuiuant le conſeil du ſieur Germain ſon Eſcuyer, ſe coula ſi heureuſement dans vn foſſé eſloigné de cette maiſon de trente ou de quarante pas, qu'elle éuita la foudre de cette artillerie, qui tira continuellement par l'eſpace d'vne heure & demie, & qui ſans doute euſt continüé, ſi l'Amiral Tromp n'euſt enuoyé menacer cet Anglois de l'aller charger au meſme temps que le retour de la marée luy en donneroit la commodité, & ſi les Officiers de cette Princeſſe ne luy euſſent enuoyé dix ou douze vollées de canon, qui l'obligerent à ſe retirer. Sa retraite ayant donc mis l'eſprit de la Reine en repos, elle ordonna qu'on fiſt deſcharger ſon vaiſſeau de toutes les armes & de toutes les munitions qu'il portoit, pour les faire mener à Yorx, où tout fut conduit auec elle, par l'eſcorte qu'elle receut des troupes du Comte de Nevvcaſtel.

1643. Grand danger où elle ſe trouue.

L'action de ce Capitaine Anglois eſtoit brutale: elle paſſa auſſi pour cela dans l'eſprit de tous les gens de bien du Royaume, & tous ceux qui compoſoient la Chambre des Pairs en eurent meſme tant d'horreur, qu'ils enuoyerent dire à la Chambre que cette inſolence les obligeoit tous à enuoyer faire des excuſes à cette Princeſſe. Mais tant s'en faut que ces inhumains entraſſent dans ces ſentimens de iuſtice, qu'au contraire ils entreprirent de la traiter en criminelle de leze-Majeſté: & pour cet effet ils la firent accuſer par le ſieur Pym d'auoir ſuſcité la rebellion d'Irlande, d'auoir fait vn party en Eſcoſſe contre les Eſtats d'Angleterre, & d'auoir engagé les pierreries de la Couronne en Hollande pour amener des armes à ſa Majeſté. Ce qui eut tant de force ſur des eſprits peu reſolus & intereſſez, qu'ils conſentirent quaſi tous à donner à cette Princeſſe le nom de criminelle, & de criminelle de leze-Majeſté.

La Reine eſt declarée criminelle par les Eſtats.

I'aurois bien ſujet de m'eſtendre icy ſur la foibleſſe de ces derniers, & ſur l'inuincible malice des autres. Mais d'autant que ie ne veux faire que l'office d'Hiſtorien, & non point celuy d'Orateur, ie me contenteray de continuer mon diſcours par la continuation des rages que la Chambre Baſſe fit paroiſtre à la ſuite de l'accuſation qu'elle auoit formée contre cette Reine.

Nous auons dit cy-deſſus qu'elle auoit voulu chaſſer les Capucins que cette Princeſſe auoit laiſſez dans ſon Palais de Londres, lors qu'elle prit la reſolution de mener la Princeſſe ſa fille en Hollande, & que l'Ambaſſadeur de France auoit empeſché ce coup par vne priere qu'il fit à la Chambre des Pairs, de conſiderer que l'eſtabliſſement de ces Religieux dans Londres auoit eſté fait en vertu d'vn traité fait entre les deux Couronnes. Cet Ambaſſadeur auoit obtenu qu'on les laiſſeroit dans l'exercice de leurs Regles, à condition que pas vn Anglois n'aſſiſteroit à leur Seruice, qui leur deuoit eſtre tout particulier. Ils auoient ponctuellement obey. Neantmoins la Chambre Baſſe ne doutant point qu'elle ne rendiſt vn ſenſible déplaiſir à cette Princeſſe, qui les aymoit comme des perſonnes auprés deſquelles elle trouuoit des conſolations ſpirituelles autant de fois que la fortune luy preſentoit des amertumes, ſi elle leur renouuelloit la guerre; elle ne manqua pas de le faire. Elle donna ſes ordres à vn de ſes membres, qu'on nommoit Martin, de les aller chaſſer de leur ſolitaire demeure. Cet homme le plus violent de tous les hommes, executa ce qui luy auoit eſté commandé. Il les mit dehors, mais auec des rudeſſes & des outrages qui ne ſe peuuent pas exprimer: & ne croyant pas que ce fuſt aſſez, fit renuerſer l'Autel de la Chapelle, mit en pieces de petites orgues qui ſeruoient à ſouſtenir quelques voix deſtinées aux loüanges de Dieu, & fit abatre vne Croix plantée au milieu d'vn petit Cimetiere reſerué pour la ſepulture des Peres, & de ceux qui mouroient au ſeruice de cette Princeſſe.

Les Capucins de la Reine ſont ignominieuſement chaſſez de Londres.

V. Pendant que la rage des hommes déployoit toutes ses forces sur vn petit nombre de Religieux qui ne vouloient point auoir de qualitez plus hautes que celles de pauures, la fortune suscitoit de nouueaux orages en Escosse, pour mettre de nouuelles affaires sur les bras du Roy. Le Marquis de Montrose & le Seigneur d'Ogilby fils aisné dn Comte d'Herly, en partirent pour dire à leurs Majestez qui estoient alors dans York, que les confederez de ce Royaume commençoient à faire du bruit, & que les apparences alloient à les voir bien-tost alliez auec les Estats d'Angleterre. Le Duc d'Hamilton que le Roy y auoit enuoyé pour tenir les affaires en l'estat qu'il les auoit laissées à son départ, en retourna presqu'en mesme temps pour leur donner vn mesme aduls, & dans le dessein de cbercber auec elles les remedes necessaires à ce mal naissant.

Ligue en Escosse contre le Roy.

Le Conseil secret estant donc assemblé pour cela, l'auis du Duc d'Hamilton fut, qu'il falloit gagner ces esprits par la douceur plûtost que de les aigrir par des voyes de fait, ou par des menaces. Celuy du Marquis de Montrose fut tout different, car il soustint auec vigueur que la seule force estoit capable de les maintenir au deuoir, & que si on y procedoit autrement, il estoit à craindre que ces peuples ne suiuissent l'exemple des Estats d'Angleterre, qui se vouloient rendre maistres du Royaume; parce que le Roy auoit eu trop de déference pour eux.

Sentimens du Marquis de Montrose mesprisés.

Ces deux propositions differentes partagerent assez long-temps les opinions de ceux qui cõposoient ce Conseil: mais enfin le Roy ayant témoigné que celuy du Duc estoit plus à son goust que l'autre, il fut resolu qu'on s'en seruiroit, & que l'on n'auroit recours à la force qu'à l'extremité. Leurs Majestez accepterent donc les offres que le Duc auoit faites d'employer tout son esprit, tout son credit & tous ses aduis pour ramener au deuoir ces esprits legers par les voyes de la donceur; & pour cet effet, elles luy ordonnerent de retourner en Escosse, auec plein pouuoir d'y faire tout ce qu'il iugeroit necessaire pour le bien de l'Estat, & pour la gloire de la Couronne. Mais comme le credit & le secours du Marquis sembloient necessaires à la perfection de ce grand ouurage, le Duc fit tous les efforts possibles pour le ranger à son opinion. Il le fit ponrtaot inutilement; car ce Marquis luy ayant tousiours répondu qu'il n'estoit point homme à faire vne chose qu'il iugeoit contraire à la gloire & au bieo de sa Majesté, il se retira dans sa maison, pour n'auoir point de part au blasme qu'il preuoyoit deuoir tomber sur la conduite de ce Duc.

Ce Duc estant donc arriué à Edimbourg, toute la noblesse d'Escosse ne tarda pas long-temps à s'y rendre. Ceux qu'on auoit nommez en ce Royaume pour auoir l'œil sur toutes les necessitez de l'Estat, y demanderent vne assemblée. Le Duc l'ordonna sous le titre de Conuention des Estats. Les Commissaires que les Estats d'Angleterre auoient enuoyez de ce costé là pour y entretenir le traité de paix fait entre les deux nations en 1641. s'y trouuerent. Ce fut pour offrir aux Estats d'Escosse d'entrer en leur conuenant pour la reformation de l'Eglise, pour leur demander encore vn seconrs de Caualerie & d'Iofanterie, afin qu'ils fussent en estat de s'opposer aux ennemis du repos public, & pour obtenir d'eux qne leurs plus fameux Theologiens fussent enuoyez au Synode que les Estats auoient fait conuoquer à Westminster. Quaot à ce que fit alors le Duc d'Hamilton, ce ne fust que de conuier à cette assemblée, qui se fit le 22. de Iuin, tous les seruiteurs de sa Majesté, afin d'y porter tous ses interests, & de protester contre ceux qni se declareroient pour les Estats d'Angleterre, au cas qu'il ne pût estre le maistre de leurs mouuemens par les prieres ny par la raison.

Les Estats d'Angleterre demandent secours aux Escossois.

Cependant comme il n'y auoit pas vne Prouince dans tout le Royaume où la guerre ne fust allumée, les armes auoient par tout vne inconceuable chaleur. Le Marquis de Nevvcastel auoit fait redouter celles de son maistre dans le Nord, depuis le commencement des troubles iusqu'alors; quoy qu'il eust en teste le Baron Fairfax & le Cheualier Thomas son fils, qui y commandoient celles des Estats. La fortune ne luy fut pas moins fauorable à la suite de ses entreprises

VI. Ces chefs Parlementaires qui venoient de prendre les Villes de Vvakefild & de Leeds, apprirent qu'il marchoit poor aller attaquer Bradfort, ils se saisirent d'vn poste tres-auantageux pour luy disputer le passage de la lande d'Aderton. Leurs mousquetaires qui s'estoient couuerts de quelques hayes, commencerent

Combat entre les troupes Royales commandées par le

1 6 4 3.

le combat auec succez, car il est certain que les premiers rangs de ses troupes furent estrangement esclaircis: Mais la diligence dont il vsa à remettre ses gens en bataille, à dresser vne batterie, & à faire tonner ses canons, ayant restably ce desordre, il choqua si vigoureusement ses ennemis, que les ayant enfin rompus, il les poursuiuit iusqu'à Bradford, qui n'osant disputer ses portes, les luy ouurit à la premiere sommation qui luy en fut faite.

Marquis de Neucastel & les Parlementaires par Fairfax.

L'honneur du combat auoit esté plus de trois heures en balance: on vid de tristes effets de cette vigueur apres la defroute. Douze cens hommes se trouuerent morts sur la place, le Marquis y fit quatre-vingt seize prisonniers. Fairfax fut contraint d'y laisser son artillerie & tout son bagage pour se sauuer plus facilement à Hull, où il fut assiegé quatre iours apres. Quant à Thomas Fairfax son fils, il ne fut point plus heureux que luy: Il s'estoit ietté dans Bradford apres sa defaite, parce qu'il en estoit Gouuerneur; il l'abandonna dés qu'il eust apris que les troupes Royales marchoient pour y mettre le siege. Il s'estoit proposé de s'enfermer dans Leeds auec quatorze cens hommes: il rencontra le Colonel Goring l'vn des plus asseurés Capitaines qui fussent au seruice de sa Maiesté. Il falut combattre, il fut défait, deux cens de ses hommes demeurerent morts sur la place, huit cens furent faits prisonniers, les autres se sauuerent à la faueur des tenebres; il fut de ce nombre, sa retraite se fit à Hull où son pere l'auoit trouuée.

Le Mylord Broux General d'vne des armées du Parlement emporta cependant la ville de Leichfeild, mais ayant voulu forcer l'Eglise Cathedrale dans laquelle la pluspart des habitans s'estoient retirés, il receut vn coup de mousquet dans l'œil qui le renuersa mort sur la place.

L'addresse & l'esprit sont si necessaires à vn courtisan, que s'il ne possede ces qualités on ne le voit iamais dans les auantages de la fortune. La politique n'est pas moins à desirer en matiere de guerre ciuile pour conseruer les grandes familles d'vn Royaume dans leur esclat & dans leur grandeur. De là vient que quand il se forme vn party dans vn Estat, s'il y a deux enfans dans vne illustre maison, ils partagent leurs affections & se iettent dans l'vn & dans l'autre party, afin que de quelque costé que la victoire se declare, le bien soit conserué au merite de celuy qui aura suiuy ce party.

Cette maxime qui se pratique tous les iours, se pratiqua alors remarquablement en Angleterre. Le Cheualier Hugues Chomly auoit vn aisné dans les interests des Estats, il n'estoit pas trop bien luy-mesme dans l'esprit du Roy, quoy qu'il n'eust point fait election de party; il se proposa de s'y bien mettre, il en chercha les occasions, il ne luy fut point difficile de les rencontrer. La Reine auoit commencé de mettre des troupes sur pied pour appuyer les interests de la Couronne; il crut que c'estoit vn moyen de venir à bout de son entreprise, il luy mena quatre cens fantassins & deux cens cheuaux: elle le receut à bras ouuerts, & comme il auoit la reputation d'estre braue, elle ioignit d'autres troupes à celles qu'il luy auoit amenées, & luy ordonna d'aller attaquer Bevverly qu'il mit à l'obeyssance. La ville d'Halifax receuoit les ordres du Parlement, elle fut alors abandonnée de sa garnison; les Capitaines de sa Maiesté ne perdirent pas cette occasion de s'en emparer.

Bevverly est remis au deuoir

Tous ces auantages ne furent pas encore les seuls qui donnerent de la gloire aux armes de sa Maiesté. Le Comte de Carnauan se rendit maistre de Dorcester qui est vne des plus considerables villes de la Comté de Dorset, & cette conqueste fit, que le port de Vveymouth & les isles de Parbec & Portland, qui dependent de cette Prouince, se mirent à l'obeyssance.

Dorcester & Vveymouth prises par les armes Royales.

La fortune ne fut pas moins fauorable à ce mesme party dans la Comté de Cornvvaille. Le Comte de Stanford qui commandoit l'armée que les Estats entretenoient dans le partie meridionale de la principauté de Galles, y faisoient d'assez considerables progrez pour satisfaire le Parlement. Hopton marcha de ce costé-là, suiui des forces Royales que l'on auoit destinées à la conseruation de cette Prouince, il rencontra ce Comte, il le combatit, le defit aupres de Straton qui est dans la Comté de Deuon, & le poursuiuit auec vne diligence si grande, qu'il le contraignit de se ietter dans Exeter qui est vne des bonnes

Exeter pris par

le Prince Maurice. places de cette Comté; mais cette retraite ne luy fut gueres auantageuse; car Hopton l'ayant assiegé là dedans, & le Prince Maurice ayant esté enuoyé pour commander à ce siege auec toutes les troupes qu'il commandoit, la place fut contrainte de capituler & se mettre à l'obeyssance.

VII. Exploits de Valler. Les choses n'eurent pas vn mesme succez d'vn autre costé. Guillaume Valler que le Parlement mettoit au rang de ses meilleurs Capitaines, faisoit cependant la guerre pour son party, auec des auantages pareils qu'Hopton & le Comte de Nevvcastel la faisoient pour le seruice de sa Maiesté. Il auoit facilité la prise de Porthmouth de laquelle nous auons parlé cy-dessus, il prit encore Chychester, Chepstou, Hereford, Lynster, Malmesbury & Tevvxbury: Il est defait par le Marquis d'Hartford. Mais comme la fortune n'est pas toûjours en humeur de carresser vn mesme homme, il laissa la gloire qu'il auoit acquise en tant de rencontres, en celle qu'il fit du Marquis d'Hartfort dans le Comté de Vvilton. Le nombre de leurs troupes n'estoit pas beaucoup different, l'honneur du combat fut si genereusement disputé, qu'il eut esté bien difficile de dire au bout de douze heures qui seroit le maistre du champ de bataille, mais enfin ses soldats ayant esté contraints de ceder à la vigueur de ceux du Marquis, ils prirent la fuite: & luy fut contraint de se retirer auec eux. Il n'alla pourtant pas trop loin sans faire vne seconde rencontre aussi mauuaise que la premiere; le Baron Vvilmot Lieutenant general de la caualerie Royale, l'ayant surpris dans vn defilé, il acheua de tailler Seconde defaite de ce General. en pieces tout ce qui luy restoit de soldats à la reserue de quelques-vns qui furent faits prisonniers, prit toute son artillerie, son bagage, & le contraignit de prendre encore vne fois la fuite pour esuiter la captiuité Il trouua sa retraite à Bristol: mais comme il n'auoit pas esté long temps à profiter de sa premiere fuite, il ne profita point encore de cette retraite; car le Prince Maurice ayant ioint l'armée que le Prince Robert son frere commandoit, laquelle venoit de triompher de la ville de Byrmighan au siege de laquelle le vieux Comte de Dembig fut blessé à mort, ils allerent conjointement attaquer cette belle place située sur les frontiers des Comtez de Glocester & de Sommerset, & la Le Prince Robert se rẽd maistre de Bristol. mirent à l'obeyssance sur la fin du mois de Iuillet.

La ville de Leychfeld que les parlementaires auoient acquise par la mort du General Broux, estoit assez importante pour donner enuie au Roy d'angleterre de la recouvrer: il n'en mesprisa pas aussi les occasions. L'armée des Princes Palatins ses Neueux ne pouuoit estre mieux employée qu'à cette conqueste, il leur enuoya ordre de l'attaquer, ils allerent camper deuant. Les Estats l'auoient fait fortifier auec tous les soins & toute la diligence possible; les Cheualier Guillame Brereton & Iean Gell qui commandoient leur armée de ce costé là, eurent le vent de la marche de ces deux Princes, ils detacherent cinq cens hommes pour aller renforcer la garnison, cette brigade fut Et de Leychfeld. taillée en pieces par quelques troupes qui marchoient sous la conduite du Comte de Nortampton & du Colonel Hasting pour aller ioindre l'armée des Princes Palatins: cette defaite fut cause que la place fut emportée apres trois semaines de siege.

Il n'y a rien de si dangereux que le desespoir d'vn soldat, & l'experience fait voir tous les iours que ses efforts se tournent souuent en merueilles. Cette defaite piqua les Generaux parlementaires. Leurs troupes postoient en diuers quartiers où on les auoit establies pour leur laisser prendre vn rafraichissement necessaire, Ils les assemblerent, & sçachant que le Comte de Nortampton postoit à Weston auec vn petit corps qui n'estoit point plus fort que le leur, s'auancerent pour l'aller combatre. Ce Comte sçauoit trop bien son mestier, pour n'auoir pas des espions en campagne, il fut aduerty du dessein de ces Capitaines Parlementaires, il ne leur voulut pas donner la gloire de faire tout le chemin qu'il faloit faire pour le trouuer, il decampa pour les preuenir, la Combat entre les Royalistes & les Parlementaires. plaine d'Hopton heat luy sembla fort propre à vne bataille, il proposa de s'y arrester pour y attendre ses ennemis, mais il trouua qu'ils n'auoient pas esté moins preuoyans ny moins diligens que luy, car à peine fut il entré dans cette plaine, qu'il y trouua deux embuscades à droit & à gauche: la premiere de mousquetaires cachés derriere les murailles d'vn parc: l'autre des dragons fuzeliers

zeliers couuerts d'vne haye, lesquels firent d'abord vne belle descharge sur ses troupes. 1643.

Comme il estoit assez ferme pour ne se pas estonner d'vne telle salue, il détacha promptement quelque Infanterie pour aller voir de plus prés ces mousquetaires & ces dragons; mais ne iugeant pas que la partie qu'il enuoyoit contre ces derniers fut assez forte pour les denicher, il y voulut aller en personne. Et en effet, s'estant mis à la teste de toute sa Caualerie, il poussa ces ennemis auec vne telle vigueur, que les ayant mis en fuite, ils le laisserent maistre de l'Artillerie qui estoit de ce costé-là; ce qui donnant vne extréme frayeur à la Caualerie Parlementaire qui s'auançoit pour secourir ses dragons, elle tourna bride pour se sauuer auec-eux.

Il y a des Capitaines qui sçauent bien mesnager les occasions que la fortune leur presente, il y en a d'autres qui ne s'en seruent pas comme il faut. Le Comte ne s'opposa point à la chaleur de ses Cavaliers, & les laissa dans la liberté de poursuiure leurs ennemis. Le Cheualier Thomas Biron qui estoit dans l'armée Parlementaire, iugea que cette Caualerie Royale ne pourroit estre de longtemps en estat d'appuyer l'Infanterie quand elle finiroit sa chasse. Il fit vn petit corps de cinq ou six escadrons qui estoient d'vn autre costé, se mit à leur teste, & se poussa si brusquement sur l'Infanterie Royale, qu'il y apporta du desordre d'vn premier abord. Le Comte qui vid bransler ses soldats, courut à leur teste pour leur remettre le cœur au ventre; mais il y courut auec mal-heur. Son cheual fut tué, ses ennemis l'enuironnerent; il y en eust quelques-vns qui l'ayant reconnu luy offrirent quartier: Son grand cœur luy fit répondre qu'il ne vouloit point deuoir la vie à des traistres, il estoit blessé de trois coups, vne hallebarde qui luy trauersa la teste aussi-tost qu'il eust finy ces mots genereux, fut le quatriéme qui le renuersa sur la poudre. Le Mylord Compton son fils qui estoit dans le mesme champ de bataille, triompha pourtant de ces ennemis; car ayant rallié la Caualerie qui estoit retournée de la chasse, pendant que l'Infanterie combatoit, il fondit sur eux, laissa cinq cens morts sur la place, fit quatre cens prisonniers, & gagna huit pieces de canon qui faisoient toute leur Artillerie. Mort du Comte de Nortampton.

Comme les armes estoient leuées en tous les endroits du Royaume, on n'entendoit parler que de combats, que de rencontres & que de sieges. Le Comte de Darby remit à l'obeyssance les Villes de Lancaster & de Preston. Le Colonel Charles Candish attaqua Grantham située dans la Prouince de l'Incoln, & s'en rendit maistre; mais comme il n'en iugeoit pas la possession necessaire au seruice de sa Majesté, comme elle le pouuoit estre à celuy des Estats, il la fit razer, & sçachant bien que le fils d'Hotan tenoit la campagne auec quelque dessein de le combatre, il luy en voulut donner le moyen; il marcha pour le rencontrer, le combatit, le defit & le mit en fuite.

VIII.

Si nous ne voyions tous les iours des effets estranges du caprice de la fortune, la posterité auroit sujet de s'estonner du changement qui arriua alors dans les volontez des Estats. Le Parlement auoit estably Hotan dans le Gouuernement de Hull, comme d'vn homme de la fidelité duquel il ne deuoit iamais douter: & il est certain que le refus que fit cét homme d'ouurir les portes de cette Ville à sa Majesté, quand elle se presenta pour y entrer, fut le plus puissant aiguillon qui poussa ce Prince à la guerre. Il arriua neantmoins que les deux Chambres prirent de l'ombrage de luy & de son fils, dans le temps que l'vn & l'autre exposoient tous les iours leurs vies pour les interests des Estats, qu'elles les firent arrester tous deux pour les loger dans la Tour de Londres, & qu'en suite de quelques mois de captiuité, elles les firent mourir comme traistres. I'ay preuenu le temps de cette execution, ie l'ay fait pour ne pas oublier cette circonstance à la suite de mon discours. I'en reprens maintenant le fil. Les Estats font arrester Hotan, & le font mourir auec son fils.

Parmy les belles choses qui se passerent en cette campagne, ie puis dire que le siege de Reding Ville située dans la Comté de Berks sur la riuiere de Kennet, qui se descharge dans la Tamise, est celle qui eust le plus d'éclat. Comme c'estoit vne place tres-importante, le Comte d'Essex en fit l'objet de son ambition. Il l'auoit fait bloquer dés les premiers iours du printemps: aussi-tost qu'il vid la saison propre à mettre en campagne, il enuoya ses ordres à toutes les troupes Siege de Reding.

Parlementaires qui estoient sous la charge du Mylord Gray, dans les Prouinces d'Essex & de Hantford de marcher de ce costé-là, & sortant de Vndsor à la teste de la principale armée qu'il commandoit, alla camper deuant, enuiron le 15. du mois d'Avril.

Cette place auoit pour Gouuerneur le Cheualier Artur Aston, dans la valeur & dans la prudence duquel le Roy s'asseuroit beaucoup: neantmoins sa Majesté craignant que sa garnison, qui n'estoit composée que de quinze à seize cens hommes, ne fust pas capable de soustenir vn siege deuant vne armée de plus de vingt cinq mille hommes, elle commanda huit cens cheuaux sous la conduite du Cheualier Louys Diuez, qui ietta dedans grande quantité de munitions auec luy; & ne croyant pas que ce fust assez, enuoya des ordres au Prince Robert de venir joindre son armée, qui estoit aux enuirons d'Oxford, & au Prince Maurice de resserrer le Cheualier Vvaller dans Tevvbury, où il l'auoit desia contraint de se retirer; mais quoy que le Prince Robert fist toute la diligence possible, & que ce Gouuerneur n'oubliât rien de ce qu'vn bon Capitaine doit faire à la deffense d'vne place; le premier ne put arriuer assez à temps pour attaquer la circonuallation, & l'autre ne put resister que iusqu'au vingtiesme de May; de sorte qu'il fallut capituler & se rendre. Cette conqueste estoit glorieuse; elle fut pourtant funeste aux vainqueurs: car la peste fit vn si grand rauage dans leur armée, qu'elle en emporta plus de la moitie en fort peu de iours.

Prise de cette place.

Le Roy voyant donc qu'il ne pouuoit sauuer cette place, il se proposa de quitter Oxford pour aller agir à son tour: mais dans le mesme temps qu'il eust formé ce dessein, il apprit que le Cheualier Iacob Ashly qui en estoit Gouuerneur, traitoit secrettement pour la mettre entre les mains du Cheualier Vvaller; & par consequent au pouuoir de ses ennemis. Voilà pourquoy l'ayant fait arrester, il fit remplir sa place par le Cheualier Guillaume Penniman, de la fidelité duquel il auoit vne connoissance asseurée.

Le bruit courut alors que le Roy marchoit contre Glocester, parce que c'étoit la seule place que les Estats possedoient de ce costé-là; mais comme les affaires resueillent les hommes, il se trouua des politiques qui dirent que le dessein de sa Majesté n'estoit pas d'attaquer cette ville, mais celle de Londres; & les raisons sur lesquelles ils fondoient cette opinion, estoient que l'armée du Comte d'Essex n'estant plus en estat de s'opposer à cette entreprise par le dégast que la peste y auoit fait & qu'elle y faisoit encore tous les iours, sa Majesté ne manqueroit point de se seruir de cette conjoncture, pour se vanger des Estats & des habitans, qui n'auoient plus de bons sentimens pour elle; & comme les apparences du mal font tousiours de plus fortes impressions que celles du bien, le peuple demeura si fort persuadé que le Roy buttoit à le perdre, qu'il solicita les Magistrats de mettre six mille hommes sous les armes pour en deffendre les approches pendant que plus de dix mille autres trauailleroient à vne fortification de six lieuës de tour.

Les habitans de Londres prennent l'allarme.

IX. Cependant les Confederez d'Escosse dressoient de terribles machines contre la fortune & la vie du Roy. L'entremise du Duc d'Hamilton ne reuenoit point à leur goust, ils metroient la vertu de Montrose à vn prix si haut, que la plus grande de leurs passions estoit de le mettre dans leurs interests. Ils n'en iugerent pas les moyens faciles, d'autant qu'ils n'ignoroient pas la chaleur auec laquelle il s'attachoit au seruice de sa Majesté; neantmoins demeurans tous persuadez qu'il pourroit changer de sentiment par le dépit d'auoir veu les conseils du Duc d'Hamilton preferez aux siens, ils se resolurent à luy faire offrir la Lieutenance generale de l'armée qu'ils vouloient leuer en faueur des Estats d'Angleterre: Et pour cét effet, ils luy enuoyerent des deputez pour sonder ses intentions.

Les Estats d'Escosse veulent mettre le Marquis de Montrose dans leurs interests.

Ce Marquis qui auoit vn des plus forts & des plus adroits esprits de son siecle, les receut d'abord auec toutes les ciuilitez possibles, & pour les faire parler à cœur ouuert, leur dit qu'il se sentoit fort obligé de la peine qu'ils auoient prise de le venir voir pour l'informer de l'estat & des affaires presentes du Royaume, pour la gloire & pour la tranquilité duquel il auoit toutes les passions qu'il deuoit auoir: ce qui leur ayant fait croire qu'ils luy pouuoient ouurir le fonds de leurs cœurs,

sans crainte de faillir contre la prudence. Ils luy dirent que le principal motif de leur voyage estoit pour luy offrir par les ordres qu'ils en auoient receus de leurs compagnons, la Lieutenance generale d'vne armée qu'ils auoient resolu de mettre en campagne pour le secours du Parlement d'Angleterre.

Ils luy presentent la Lieutenance generale d'vne armée destinée contre le Roy.

La froideur auec laquelle Montrose receut cette proposition, surprit vn peu ces deputez ; neantmoins ayant obserué qu'elle n'auoit point apporté d'alteration dans ses actions ny sur son visage, ils creurent qu'elle ne luy auoit point déplu, & dans cette pensée ils ajoûterent qu'Alexandre Henrison, le plus fameux Ministre d'Escosse auoit receu les mesmes ordres qui leur auoient esté donnez de le venir voir ; mais que ne pouuant estre long-temps absent de leur assemblée, sans y apporter vn remarquable dommage, ils estoient demeurez d'accord qu'on le supplieroit de se vouloir auancer iusques au Chasteau de Keir situé sur la riuiere de Forts prés de Sterlin, afin que leur conference se fist plus facilement & auec moins de soupçon.

Ce Marquis n'auoit fait aucune réponse à leur premiere proposition, pour ne se point engager ou les refuser plus ouuertement auant que d'en sçauoir dauantage ; mais ayant vn extréme desir d'apprendre tout le succez de cette entreprise, il dit alors qu'il estoit bien content d'auoir l'entretien de ce Ministre ; & en effet il sortit de sa maison suiuy seulement de cinq ou six Gentils-hommes, entre lesquels estoit le Baron de Naper & le Seigneur d'Ogilby, qu'il laissa au Château de Keir pour aller sur les bords de la riuiere de Forts, où Henrison l'attendoit auec les autres deputez.

Prudence de ce Marquis à cacher ses sentimens.

Les ciuilitez qu'on pratique tousiours en des entreueuës s'estant faites reciproquement de fort bonne grace, le Marquis témoigna tant de dispositions à vouloir ce que les confederez desiroient de luy, qu'Henrison ne doutant plus qu'il ne fust effectiuement dans la resolution de s'embarquer auec eux, ne luy cacha rien de tout ce qu'il auoit dans le cœur, ny de tout ce qui auoit esté concerté dans l'assemblée des confederez : de sorte qu'ayant appris tout ce qu'il auoit enuie d'apprendre, il songea plûtost à se deffaire honnestement d'eux qu'à leur découurir sa pensée. Il ne vouloit point accepter ce qu'on luy offroit ; parce qu'il estoit resolu de n'abandonner point les interests de sa Majesté: il ne les vouloit point aussi refuser ouuertement, de peur de tout perdre : cela le mettoit dans vn embarras assez grand, pour ne sçauoir pas bien ce qu'il vouloit dire ; mais dans le mesme temps que son esprit trauailloit à chercher vne iudicieuse deffaite qui laissât l'esprit de ces deputez en suspens de ses volontez, ces mesmes hommes le tirerent de ce mauuais pas par vne remarquable imprudence. Vn d'eux voulant appuyer tout ce que Henrison venoit de dire. Croyez, Seigneur, dit-il au Marquis, que nous ne vous auons rien dit que par les ordres des Estats, & que ie ne suis venu, ajousta Henrison, que de mon propre mouuement, sans ordre & pour auoir seulement l'honneur de vous entretenir familierement d'vne affaire à laquelle le repos de l'Estat me semble attaché. Accordez-vous donc, Messieurs, répondit alors le Marquis, & ne pensez pas que dans la contradiction où vous estes, ie m'engage sans auoir veu les ordres & la Commission des Estats par écrit. A ces mots, rompant cette conference pour reprendre ses amis qu'il auoit laissez au Chasteau de Keir, & en suite le chemin de sa maison, il laissa ces deputez si estonrdis de la faute qu'ils auoient faite, qu'ils ne songerent pas seulement à luy demander vne autre conference, pour apprendre plus precisément dans quels sentimens il seroit. Quant à luy, le séjour qu'il fit dans sa maison fut fort court ; car l'affaire dont il s'agissoit estant de la derniere importance à sa Majesté, il en partit le lendemain de son arriuée, & ne se donna point de repos qu'il ne fust dans Oxford, d'où le Roy estoit party le iour precedent pour le siege de Glocester, qui commença le 10. d'Aoust.

Quand les hommes ont receu quelques impressions, il leur est bien difficile de les mettre hors de leurs esprits, & nous ne nous dépoüillons que fort rarement des opinions que nous auons vne fois receuës, parce que nous les croyons toûjours meilleures que celles des autres. La Reyne n'estoit point entrée dans les sentimens de ce Marquis lors qu'il les auoit opposés à ceux du Duc d'Hamilton, Elle mit encore en doute la nouuelle qu'il luy apporta de la cruelle resolution

Seconds auis de Montrose mal receus de leurs Majestez.

1643. des confederez d'Escosse ; elle crût que c'estoit vne fausse allarme ; & pour cette consideration elle ne s'y arresta pas tant qu'elle s'y deuoit arrester. Cette continuation de mépris pounoit bien ébranler la fidelité du Marquis, & chasser de son cœur le zele qu'il auoit pour sa Majesté ; neantmoins il n'en fust pas rebuté: l'amour l'emporta sur le ressentiment, & comme il croyoit tout deuoir à la conseruation de la gloire & de l'authorité de son Prince, Il n'en voulut point demeurer en si beau chemin: il prit congé de la Reyne qui ne vouloit point abandonner Oxford, & fut trouuer le Roy deuant Glocester pour luy dire ce qui se brassoit contre luy.

Comme la Reyne ne s'estoit point esmeuë de cette nouuelle, le Roy ne s'en émeust point aussi: il creust ce que la Reyne en auoit creu, & toute la response qu'il fit à cét illustre seruiteur fut, qu'il auoit de la peine à se persuader, qu'ayant fait pour la satisfaction & pour le repos des Escossois tout ce qu'vn bon Prince estoit capable de faire pour de bons sujets, ils pussent estre ingrats, & se porter à vne reuolte qui ne leur pouuoit rien donner, & dans la suitte de laquelle ils auoient suiet de tout craindre: ne voulant pas toutefois rebuter vn homme qu'il estimoit beaucoup, & qui luy témoignoit tant d'amour, il le remercia de ses soins & luy demanda la continuation de son zele.

X. Conditions d'vn conuenant des Anglois & des Escossois.

Cependant les cõfederez ne l'épargnoient point: car ils demeurerent d'accord qu'ils trauailleroiẽt tous conjointement à la reformation de l'Eglise, afin de n'en auoir qu'vne dans les trois Royaumes. Que pour arriuer à ce poinct, ils renuerseroient la Papauté, sans respecter quelque puissance que ce fust: Qu'ils employeroient franchement leurs biens & leurs vies pour maintenir les Priuileges des trois Royaumes, l'authorité Royale & la persõne de sa Majesté; pourueu qu'elle n'attentast rien contre ses Estats: Qu'ils feroient la plus cruelle guerre qu'ils pourroient à ceux qui fomenteroient la diuision entre sa Majesté & ses Parlemens: Qu'ils protegeroient hautement tous ceux qui voudroient entrer dans leur Conuenant: Qu'ils ne se des-vniroient point, afin d'estre tousiours en estat de se deffendre contre tous ceux qui les voudroient opprimer: Et enfin que si les Estats d'Angleterre estoient opprimez, on y enuoyeroit vne armée pour les assister.

Et d'autant qu'ils ne doutoient point que toute l'Europe ne fust bien-tost abbreuuée de ce qui s'estoit passé dans leur assemblée, ils firent vne longue Declaration de toutes les raisons qui les auoient obligez à demeurer d'accord de ce Conuenant, qui fust signé le 17. d'Aoust, afin de preuenir les esprits de ceux lesquels y pourroient estre interessez, & empescher les autres de faire vn mauuais iugement de leur conduite & de leur fidelité. Mais comme cela ne suffisoit pas encore pour mettre leur affaire au poinct qu'ils le souhaitoient, pour en auoir vn succez heureux, ils demeurerent encore d'accord,

Que pour mettre sur pied cette armée auxiliaire, on feroit vn impost sur toutes sortes de marchandises: Qu'on establiroit des Commissaires dans toutes les Prouinces du Royaume, tant pour en faire la leuée, que pour luy faire faire les montres, & que pour trouuer l'argent necessaire à de si grands frais, on engageroit la foy publique à ceux qui ouuriroient leurs bourses.

Que cette armée seroit commandée par vn General que les Estats d'Escosse nommeroient: mais qui n'agiroit que par les ordres concertés entre ces Estats & ceux d'Angleterre.

Que tous les frais necessaires à cette leuée seroient auancez par les Estats d'Escosse, à la reserue de douze cens mille liures que ceux d'Angleterre fourniroient aussi par auance ; mais que ces frais auancez par les Estats d'Escosse pour cét armement, seroient rembourssez par ceux d'Angleterre incontinent que la paix seroit restablie par tout, & que cependant les Estats d'Angleterre seroient obligez de payer trois cens soixante mille liures par mois pour l'entretenement de l'armée, lesquels deniers seroient pris sur les biens des Papistes, des Prelats & des Malignans.

Qu'on ne feroit aucun traité de paix ny de tréve que par vn commun consentement des deux nations.

Que les Estats d'Angleterre assisteroient ceux d'Escosse dans vne pareille ne-

cessité, & auec les mesmes conditions que ceux d'Escosse les assistoient en l'occasion qui se presente. 1643.

Que pour empescher que le Royaume d'Escosse ne fust attaqué par des forces estrangeres, pendant que l'armée Escossoise seroit en Angleterre, les Estats de ce Royaume seroient obligez d'entretenir huit vaisseaux de guerre pour défendre les costes d'Escosse, lesquels vaisseaux seroient commandez par tels Capitaines que le Comte de Warvvik trouueroit bon de nommer.

Que comme on estoit demeuré d'accord que la ville de Barvvik seroit mise entre les mains des Estats d'Escosse, auec pouuoir d'y establir vne garnison de deux cens cheuaux, & de six cens hommes de pied, auec cette restriction, que le Gouuerneur & les principaux Officiers seroient approuuez par ceux d'Angleterre: Les Estats d'Escosse seroient aussi obligez d'en retirer cette garnison, & de démolir toutes les fortifications qu'elle y auroit faites dés le mesme temps que la paix seroit restablie dans l'vn & dans l'autre Royaume.

Voila quel fut le succez de l'assemblée des Confederez faite contre la Majesté Royale, & voila les plus considerables articles qu'ils signerent le 29. de Nouembre. Ce qui reste à dire sur ce point est, que cette armée ayant esté leuée auec toute la diligence possible, elle se trouua preste peu de temps apres pour se ietter en Angleterre sous la conduite de Lesley.

Bois Yuon enuoyé en Escosse par sa Majesté Tres-Chrestienne.

Cependant sa Majesté tres-Chrestienne ne pouuant voir qu'auec douleur les desordres qui s'esleuoient contre vn Prince qui luy estoit si proche, elle se mit en deuoir de les appaiser. Le Comte de Lauthian Escossois auoit esté enuoyé en France par le Conseil Priué de sa Majesté Britannique, estably dans Edimbourg, auec ordre de demander à sa Majesté la continuation des alliances qui auoient esté de tout temps entre les Couronnes de France & d'Escosse, & qu'il luy plust auoir égard à leurs interests, dans la facheuse conjoncture des desordres qui s'éleuoient. Il auoit esté fauorablement accueilly, quand il voulut partir pour retourner à Edimbourg, le Roy le fit accompagner par le sieur de Bois-Yuon, chargé d'vne lettre datée du 23. Septembre, le premier mouuement de laquelle fut d'asseurer ceux qui composoient ce Priué Conseil, qu'il leur conserueroit toute l'amitié que ses predecesseurs auoient conseruée au Royaume d'Escosse, & qu'il auroit leurs interests en vne singuliere recommandation, tant qu'ils auroient pour but l'obeyssance & le seruice du Roy leur Maistre.

Le Comte de Harcourt Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre.

Cette démarche fut inutile: car comme nous venons de vous dire, la ligue des Confederez ne laissa pas d'estre concluë. Sa Majesté Tres-Chrestienne en fit encore vne autre qui ne fut point plus auantageuse au dessein qu'elle auoit d'arrester le cours des desordres qui renuersoient tout de ce costé-là. Elle enuoya le Comte d'Harcourt en Angleterre, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour demander aux Estats la Mediation de la France, pour terminer les differens qu'ils auoient auec sa Majesté Britannique. Mais les raisons de ce Prince n'eurent point alors la mesme vertu que son bras auoit en plusieurs fois contre les ennemis de nostre Couronne. Elles combatirent inutilement l'opiniastreté des Estats, & il ne remporta de son voyage qu'vn sensible déplaisir de n'auoir rien fait pour la satisfaction de son Maistre.

XI. Siege de Glocester.

Le Roy s'estant cependant approché de Glocester, il n'y trouua pas toutes les facilitez qu'il s'estoit promises à s'en rendre maistre. Les assiegez respondirent à la premiere sommation qu'il leur fit faire, qu'ils sçauoient bien le respect qu'ils deuoient aux commandemens de sa Majesté; mais qu'ils n'y pouuoient obeïr sans en auoir vn ordre exprés des Estats: ce qui picquant le Prince Robert & le Comte de Forth, ils s'auancerent auec six mille cheuaux, & sans marchander dauantage, allerent brûler les fauxbourgs.

Le Comte d'Essex marche pour la secourir.

L'establissement des quartiers suiuit cette premiere marque de fureur: Mais quoy que cette place n'eût pas toutes les fortifications necessaires à se bien defendre, & que toute sa garnison ne consistast qu'en deux mille hommes, le Colonel Massey qui commandoit dedans apporta tant de diligence & tant de vigueur à la bien deffendre, qu'il donna le temps aux Estats de luy enuoyer du secours. En effet l'armée du Comte d'Essex ayant esté restablie par les soins de ce Parlement, ce General s'auança de ce costé-là, & alla camper sur les eminences de Presbury,

1643. d'où il pouuoit découurir les murailles de cette place. Si-tost qu'il y fut posté, il voulut auertir les assiegez de son arriuée par quatre coups de canon, afin de réueiller leurs courages par l'espoir d'estre secourus.

Le Roy leue le siege. Le Roy n'auoit point ignoré la marche de cette armée ennemie, il apprit par ces coups de canon qu'elle estoit proche. Cette connoissance le fit resoudre à leuer le siege pour l'aller combattre, son actiou donna aussi au General Parlementaire le mouuement d'aller raffraichir la place d'hommes, de munitions & de viures. Cela fait, il voulut prendre sa marche vers Hungerford dans la resolution de ne point combatre, puis qu'il auoit fait ce qu'il auoit enuie de faire, qui estoit de secourir la place: Mais il n'en pût éuiter les occasions. La caualerie Royale, qui estoit à ses trousses, fondit sur son arriere-garde, l'ébranla d'vn premier abord, & apres vne heure du plus braue combat du monde, la mit dans vn desordre si grand, que sans doute elle l'eût toute taillée en pieces, si elle eût esté plus éloignée de son gros: Mais l'ayant heureusement rencontré dans le temps qu'elle n'auoit plus que la fuite qui pût empescher sa ruyne entiere, elle fit ferme pour dire que la seule necessité l'auoit fait cesser de combattre pour faire retraite. La mélée auoit esté brusque, le nombre des morts qui demeurerent sur la place fit aussi bien voir qu'on en auoit brauement disputé l'honneur. Le Marquis de la Vieuville auoit combattu sous les enseignes de sa Majesté en homme qui vouloit donner de la gloire à sa Nation, son courage l'auoit porté iusqu'au milieu des ennemis, sans se soucier de sa vie, on l'auoit fait prisonnier, vn Officier qu'il auoit blessé dans la mélée, le tua de sang froid quelques momens apres qu'elle fut finie.

Rencontre des armées,

Les armées estoient trop proches pour en demeurer sur leur appetit: elles ne furent aussi empeschées d'en venir aux mains que par l'espace d'vne nuit; car le Soleil les trouua le lendemain matin 19. de Septembre rangées en bataille prés de Nevvbury pour terminer leurs differens. En effet le sort des deux partis dépendoit du succez de cette bataille, si la victoire fût demeurée entiere & sans contredit; mais bien qu'elle fust sanglante & autant bien disputée qu'il se pouuoit faire; on ne peut pas dire auec certitude de quel costé la fortune s'estoit declarée, ny quel fut le nombre des morts: Car comme les Royalistes publioient qu'ils estoient demeurez les maistres du champ de bataille par la retraite du Comte d'Essex qui s'estoit faite à Londres auec precipitation; les Parlementaires disoient qu'ils estoient vainqueurs, parce que les Comtes de Carnauan & de Sunderland, le Vicomte de Fakland & le Colonel Morgant, qui tenoient vn rang considerable dans l'armée Royale, estoient demeurez morts sur la place, & que s'ils s'estoient retirez aprés le combat, le seul deffaut des viures en estoit la cause.

Bataille de Nevvbury.

Succés douteux.

On ne parla donc de l'éuenement de cette bataille, que comme d'vne chose douteuse. Il n'en fut pas de mesme d'vn autre combat qui se fit quelque temps apres à Hornecastel, qui est dans la Comté de Lincoln. Oliuier Cromvvel y commãdoit les troupes Parlementaires, le Baron Vvidrinton & le Colonel Henrisson celles de sa Majesté. Ces Generaux ne se peurent empescher d'en venir aux mains au commencement du mois d'Octobre. Cromvvel fut le plus heureux, & ses ennemis furent contraints de luy ceder le champ de bataille, dans lequel ils laisserent plus de cinq cens morts.

Combat à l'auantage des Parlementaires,

Le Comte de Nevvcastel leue le siege de Hull.

La nouuelle de cette disgrace fut sensible à sa Majesté, son déplaisir s'accreut encore par deux autres qu'il receut quelques iours apres. Le Comte de Nevvcastel luy manda qu'il auoit esté contraint de leuer le siege de Hull, auquel il s'estoit attaché apres la deffaite de Fairfax; Et le Duc d'Hamilton luy apprit par vne lettre que les Escossois s'estoient liez d'interest auec les Estats d'Angleterre, qui est ce que nous auons dit cy-dessus, & qu'ils leuoient les armes de tous costez en leur faueur, malgré toutes ses remonstrances & malgré tous les soins qu'il auoit employez pour détourner cette ligne.

XII.

Le Roy apprend la ligue des Estats d'Escosse, auecceux d'Angleterre.

Cette derniere nouuelle estoit surprenante: le Roy en fut aussi tellement surpris, qu'il fut quelque temps sans sçauoir à quoy se resoudre. Mais enfin se souuenant des auis qui luy auoient esté donnez par Montrose sur ce sujet-là, il le fit » appeller, & s'estant enfermé dans vn cabinet auec luy, Marquis, luy dit-il, ie

Conuersation du Roy & de Montrose.

ne pus croire dernierement ce que vous me distes de la lascheté des Escossois, parce que toutes les regles de la raison plaidoient contre vous : Mais ie reconnois auiourd'huy que i'ay fait tort à vostre esprit, à vostre prudence & à vostre fidelité. Voyez, adjousta-il, en luy presentant la lettre du Duc, voyez ce qu'Hamilton m'escrit là dessus? Mais apres l'auoir leu, ie vous commande de me parler auec toute la sincerité que ie dois attendre de vostre vertu, & de me dire ce que ie dois faire pour reuerser le dessein de mes ennemis? 1643.

Seigneur, luy respondit ce grand homme, apres auoir ietté les yeux sur le papier qu'il auoit en main, ie ne m'estonne point de l'estonnement où ie voy vostre Majesté; i'auois preueu les mauuais sentimens de vos infidelles sujets auant qu'ils me les eussent découuerts, ie vous en auois aduerty, vous n'y fistes point de reflexion, & fistes encore la sourde oreille, lors que ie vous protestay qu'ils auoient tasché de me ietter dans leurs interests, auec des promesses assez grandes pour ébranler le cœur d'vn homme. Ie suis rauy que vous connoissiez aujourd'huy la fidelité de mon zele; mais ie suis marry que vostre Majesté s'inquiete trop, pour vne chose que ie ne croy pas sans remede. Le mal est grand, mais vous en pouuez arrester le cours, & sortir de cet embarras auec gloire, & i'ose promettre à vostre Majesté de faire perir vos persecuteurs, pourueu qu'il luy plaise faire ce que ie luy diray. Ie ne vous ay fait appeller, repliqua le Roy, que pour me seruir de vos aduis; Ie vous ay commandé de me les dire auec liberté, ie vous prie à cette heure, de me tesmoigner en cette conjoncture toute la chaleur que vous auez tousiours eüe pour mon seruice, sous la parole que ie vous ay donnée que vous ne seruirez pas vn ingrat.

Seigneur, repartit ce Marquis, puis qu'il plaist à vostre Majesté que ie parle, je vous diray qu'elle a trois puissans moyens pour détourner l'orage qui gronde & qui la menace. Donnez des ordres & de l'argent pour leuer des troupes en Irlande; commandez au Marquis de Nevvcastel de me donner toute la caualerie qu'il pourra, sans se dénuer pourtant de ce qui luy sera necessaire, & enuoyez demander au Roy de Dannemarc le secours d'hommes & de munitions de guerre qu'il s'est offert de vous fournir toutefois & quantes que vous en aurez affaire. Auec cela & auec quelques autres amis que i'ay, ie feray sans doute vn party capable de rompre toutes les mesures de vos ennemis, & qui pourra peut-estre ramener au deuoir tous ceux qui s'en éloignent aujourd'huy. Sages aduis de Montrose.

Ces ouuertures estoient belles & judicieusement concertées: elles furent aussi tellement au goust de sa Majesté, qu'elle ne s'en voulut point éloigner. Elle ietta les yeux sur le Marquis d'Antrin Irlandois, qui estoit alors à sa Cour; elle le iugea capable de faire la leuée des gens de guerre qu'elle vouloit tirer d'Irlande; elle luy offrit cet employ, il l'accepta auec respect, & promit de faire descendre dix mille hommes en Escosse dans la Comté de Kintir, deuant que la saison fust propre de mettre en campagne. Ces ordres estans donc donnez de ce costé-là, sa Majesté depescha le Colonel Cochren vers le Roy de Dannemarc, pour luy demander le secours qu'il luy auoit si genereusement offert dés le commencement des troubles. Et pour ce qui regardoit le Marquis de Nevvcastel, le Roy voulut que Montrose fust luy-mesme le porteur des ordres qu'il luy enuoyoit. Diligence du Roy pour preuenir les Confederés.

La raison vouloit que l'autheur d'vne si grande entreprise en fust le Chef general : le Roy commanda aussi que l'on mist le nom de Montrose dans la Commission qu'il fit expedier pour cela : mais ce Marquis s'y opposa modestement, & allegua qu'vne charge tant au dessus de son merite feroit peut-estre des jaloux, qui pourroient reculer le seruice de sa Majesté, qui luy deuoit estre plus cher que ses auantages, & supplia le Roy de vouloir donner cet employ au Prince Maurice son neveu, auquel cas il ne refuseroit point sa Lieutenance generale, s'il plaisoit à sa Majesté de l'en gratifier. Ce refus n'estoit pas moins respectueux ny moins iudicieux que les auis qu'il auoit donnez à sa Majesté; elle ne s'en offença point aussi, au contraire l'ayant pris pour vne nouuelle marque de son zele, elle fit expedier cette Commission dans la forme qu'il l'auoit demandée.

Pendant qu'on faisoit à la Cour de si necessaires démarches à conseruer l'éclat

1643. & le lustre de la Couronne, le Duc d'Hamilton faisoit le chemin d'Escosse à Oxford, afin d'entretenir le Roy des obstacles qu'il auoit trouuez à l'execution de ses ordres. Mais ce Prince qui auoit appris par plusieurs plaintes qu'il n'auoit pas tousiours esté sincere ny iuste dans l'exercice de sa charge, le fit arrester, & le Comte de Lenrik son frere auec luy, au lieu de leur donner ses oreilles. La premiere prison qu'on luy donna fut à Bristol, la seconde au chasteau de Pedennis. Mais comme son crime n'estoit pas trop bien aueré, & que d'ailleurs il n'estoit point capital, les ordres de sa Majesté furent que la ville seroit sa prison, iusques à ce qu'elle eust vne connoissance plus ample des choses dont on l'accusoit, on ne l'obserua pas auec de grands soins, il arriua de là qu'ayant facilement trouué les occasions d'échapper, il se retira dans Londres, où les Estats le receurent auec de grandes marques de ioye.

Le Roy fait arrester le Duc d'Hamilton.

1644. I. Cependant les Confederez trauailloient serieusement à l'obseruation des choses dont ils estoient demeurez d'accord. Les Estats d'Angleterre auoient promis de mettre les Escossois en possession de Barvvik; cela se fit au commencement du mois de Decembre. Les Escossois auoient promis dix mille hommes aux Estats d'Angleterre, cette armée entra dans ce Royaume dés les premiers iours de 1644. & pour faire voir de quel vent elle estoit poussée, commença ses hostilitez par la prise des chasteaux de Vvarkuth, & de Morpet, qui sont situez dans la Comté de Northumberland.

Entrée d'vne armée Escossoise en Angleterre.

Lesley qui la commandoit auoit assez d'experience pour ne rien laisser en arriere qui pust seruir à ses auantages. Il n'oublia pas aussi de se saisir d'vn petit port de mer, nommé Blisnuk, assis dans la mesme Comté, & d'y commander toutes les fortifications possibles, parce qu'il pouuoit receuoir par là toutes les munitions necessaires à l'entretenement de l'armée: & dautant qu'il ne faisoit pas estat de demeurer tousiuurs de ce costé là, il poussa sa preuoyance iusques à se rendre maistre de Sunderland, autre port de mer dans l'Euesché de Durham pour en tirer le mesme secours & les mesmes commoditez que de l'autre. Ce qui ne remplissant pas encore toute son ambition, il parut deuant les murailles de Nevvcastel, dans la resolution de l'attaquer, ou du moins d'en tirer quelque chose pour l'entretenement de son armée. Mais il connut aux approches qu'il n'auoit pas bien pris sun temps. La garnison le visita la premiere nuit d'vne si belle maniere, qu'il ne creut pas se deuoir opiniastrer à y faire des retranchemens. Quant aux commodités qu'il en esperoit, il ne s'en vit pas moins éloigné, que de l'esperance de l'emporter par la force. Car ayant enuoyé demander aux habitans cinq cens mille liures sterlin, à condition de leuer le siege, & de sortir de la Prouince sans y faire mal, ils luy respondirent qu'ils ne se racheteroient point par vne voye moins honorable que celle des armes, & que s'il continuoit à les attaquer, ils continueroient à se bien defendre; de sorte qu'il fut contraint de se retirer pour aller attaquer York, que les Estats d'Angleterre ne vouloient point laisser entre les mains de sa Majesté. Ce qui estant venu à la connoissance du Comte de Nevvcastel, il se ietta dans cette place auec quatre mille hommes, pour appuyer la garnison qui estoit desia de seize cens hommes de pied & de quatre cens cheuaux

Le General marche pour assieger York.

Ces hostilitez donnoient lieu à sa Majesté de se plaindre: elle se plaignit aussi, mais ce fut si hautement, qu'il n'y eut pas vn coin dans toute l'estenduë de ses terres, où ses plaintes ne fussent portées. Elles publioient la malice dont les Estats d'Angleterre se seruoient pour débaucher ses sujets du seruice qu'ils luy deuoient naturellement; elles accusoient de foiblesse, d'ingratitude & de lacheté les Escossois, qui s'estoient laissé surprendre, & qui auoient pris les armes au preiudice de la fidelité qu'ils luy deuoient, & aux despens de leur honneur. Personne n'auoit lieu d'y respondre, que les criminels contre lesquels elles estoient faites, ils ne manquerent pas aussi de le faire: Ils voulurent iustifier le port de leurs armes; Voicy les raisons dont ils se seruirent pour le faire.

Plaintes du Roy.

» Nous deuons croire auec raison que les entreprises des Catholiques, & autres
» mal affectionnez à la Religion Protestante, ont esté les seuls motifs qui ont obli-
» gé les Anglois à demander nostre secours pour les deliurer des oppressions dont
» ils sont accablez de tant de costez. Neantmoins ne doutant point que nostre

Responce des Escossois.

entrée en Angleterre ne soit mal expliquée d'vne infinité de personnes, dont les sentimens ne peuuent entrer dans les nostres, & qu'elle ne soit condamnée, parce que l'on ne sçaura pas les sujets que nous auons eu de prendre les armes: Nous auons trouué bon d'enuoyer par tout le Royaume cette veritable declaration des raisons qui nous ont poussez à cette entreprise, afin qne par la connoissance qu'on aura de nostre dessein, l'on suspende le blasme qu'on pourroit donner par faute d'entrer dans la verité de nos sentimens, & qu'on nous assiste auec franchise, au lieu de s'opposer au repos public. 1644.

Nos armes ont pour fondement trois raisons : la iustice de nostre cause, que nous auons commune auec les Anglois, en fait la premiere : le droit de nostre vocation en Angleterre, & la fidelité de nos comportemens en cette occasion, en font les deux autres.

Nous ne doutons point que les ennemis de l'Estat ne se seruent de tous les artifices possibles pour persuader à nos freres, que nous venons en Angleterre pour pescher en eau trouble, & chercher nos particnliers auantages au milieu de vos necessitez; mais nous vous coniurons de ne point ouurir vos oreilles à tous ces discours: moins encore de leur laisser faire de fortes impressions sur vos cœurs : nous vous ferons voir leur malice & leurs faussetez. Les meilleurs moyens dont nous nous puissions seruir pour vous donner cette connoissance, sont de n'auoir pour tesmoins de nos actions, que nos comportemens & vos consciences, nous ne voulons point d'autres Iuges. Cependant Dieu qui voit le secret du cœur des humains, nous iustifiera, s'il luy plaist, deuant tout le monde. Que si nous n'eussions esté appellez à ce que nous faisons auiourd'huy pour l'amour de Christ, qui veut que les Chrestiens se soulagent reciproquement : Si les loix de la nature ne nous l'eussent point commandé, & si nous n'eussions esté poussez par vn mouuement de fidelité qui nous a fait entreprendre de dégager le Roy de la Grand-Bretagne, nostre Seigneur souuerain, des precipices où il est tombé par les pernicieux conseils des ennemis de la Religion Protestante, nous ne fussions iamais sortis de chez nous pour entrer dans vos maisons que les desordres de l'Estat nous rendent odieuses. Mais puis que nous sommes appellez, ou pour mieux dire, forcez par vne legitime vocation, nons prenons le Ciel & la Terre à tesmoins, que les seules intentions de nos cœurs ont esté celles qui sont exprimées dans le Conuenant, par lequel nous nous sommes confederez auec l'Angleterre; à sçauoir la reformation de nostre Religion, la conseruation de la dignité Royale, le bien de la paix & de la liberté de ses Royaumes, que nous iugeons en grand danger, par l'intelligence qui est entre les Catholiques d'Irlande, les Prelats d'Angleterre & leurs adherans, & que nous ne desirons la benediction de Dieu sur nos armes, qu'en-tant qu'elles auront pour but l'obseruance de tous ces points.

Nous auons donc beaucoup de iustice en cette cause, mais parce que cela ne suffit pas ponr bien anthoriser nos desseins, & que nos armes ont besoin d'vne legitime vocation pour estre excusées: Nous declarons en second lieu, que les interests inseparables des deux Nations en lenr religion & leurs libertez, ayant à subsister ou perir ensemble, puis qu'elles sont attaquées par mesmes ennemis, nous pourrions fournir vne tres puissante raison, quand nons alleguerions que nous voulons preuenir nostre rnyne, en conseruant nos amis & nos freres. Mais pour fermer la bonche à tous ceux que la rage voudroit faire parler contre la fidelité de nos mouuemens, nous voulons faire voir que nous auons esté plus estroitement obligez à ce seruice & deuoir de Chrestien.

Nons disons donc que Dieu par vne prouidence admirable, a tellement ordonné des affaires presentes, que le Parlement d'Angleterre ayant refusé de nous faire la guerre en 1640. il nous a si bien obligez à luy rendre le reciproque, & à ne separer iamais les interests de nostre Religion, par le Conuenant qui se fit alors, que nous ayant aujourd'huy reqnis de nous tenir à cette Vnion, il nous a demandé nos armes pour les opposer à ceux qui la veulent destruire.

On dira, peut-estre, que nostre vocation n'est point legitime, puis qu'elle n'a point esté faite par le consentement de sa Majesté ; mais nous respondrons à ce-

1644. » la, que sa personne & ses commandemens nous ayant esté soustraits par les » mauuais conseils qui luy sont donnez, son honneur toutefois, sa posterité, son » grand Conseil, & le bon-heur de ses Royaumes, nous y ont appellez auec promptitude, & que nous ne pouuions refuser de venir, si nous n'eussions voulu effacer de nos cœurs tous sentimens de Religion enuers Dieu, de deuoir enuers nostre Prince, & de gratitude enuers le Parlement d'Angleterre, qui nous a demandez pour toutes ces causes.

» Quant à ce qui regarde les moyens de poursuiure ce iuste deuoir & cette legitime vocation; bien que le rebut des Requestes presentées à sa Majesté par les Loix des deux Royaumes, nous ait laissé ce seul moyen que nous protestons deuant Dieu ne proceder d'aucune mauuaise intention contre sa Majesté, mais contre les ennemis cachez de l'Estat; nous apporterons neantmoins tant de soins au reglement de nos gens de guerre, que nous ne souffrirons point parmy eux, les insolences, rapines, vols & autres calamitez, qui bien souuent sont permises dans les armes.

» Vous auez desia par auance des preuues de cette retenuë que nous promettons. Il y a parmy nous des Commissaires de vostre Nation, dont la plus-part sont membres de vostre Parlement, à la prudence desquels vous auez commis les affaires de l'Eglise, l'authorité de vos Loix, & le droit de vos libertez. Nous ne ferons rien sans les appeller à nostre Conseil, nous n'agirons que par leurs ordres, & pour vous garantir des soupçons que nos communs ennemis pourroient faire glisser dans vos esprits; nous vous asseurons par ces presentes, que suiuant vn des derniers articles du dernier traité d'entre les deux Nations, nous nous sommes engagez de donner la foy publique du Royaume d'Escosse, à celuy d'Angleterre: Que nostre entrée, ny nostre sejour dans ce pays n'ont autre fin que l'execution de ce Conuenant, & du traité signé par les Commissaires des deux Royaumes, & que comme nos amis & nos freres doiuent esperer des actions conformes à cette Declaration, les ennemis de nostre Conuenant ne peuuent attendre aussi qu'vne vigoureuse poursuite.

» Finalement nous declarons que nostre dessein n'est pas de donner vne nouuelle violence au feu qui consomme desia l'Angleterre, qu'au contraire nous trauaillerons pour l'esteindre. Que nous n'auons pas pris les armes pour faire la guerre, qu'elles n'ont esté leuées que pour faciliter vne paix, que nous cherchons la conseruation de nostre Religion, & de nos libertez dans les trois Royaumes, que nous demandons vne bonne intelligence entre sa Majesté & son peuple par l'éloignement des autheurs qui causent nos troubles, & qu'apres auoir obtenu l'effet de nos demandes, qui sont fondées sur la iustice, nous reprendrons de bon cœur le chemin de nostre pays.

Le Roy conuoque vne assemblée des Estats à Oxford.

Comme cette armée n'estoit pas entrée en Angleterre, & n'auoit pas fait ces conquestes pour en demeurer sur ce poinct, le Roy en apprehenda la suite, & dans cette legitime crainte, il fit ce qu'on deuoit attendre de sa prudence & de sa conduite: il l'enuoya reconnoistre par King, auquel il auoit donné la Lieutenance generale de son armée, & conuoqua cependant vne assemblée generale des Estats du Royaume à Oxford, afin de trouuer les moyens de répondre à tant d'ennemis. King fit vne partie de ce qu'il auoit enuie de faire: car il apprit la marche de cette armée, le nombre des soldats dont elle estoit composée, & s'en approcha d'assez prés pour la visiter & pour en estre visité par de frequentes escarmouches, qui durerent trois ou quatre iours, & dont les succez ne furent point plus auantageux aux vns qu'aux autres: mais comme il n'auoit point ordre de donner bataille, il retourna du costé d'York; parce qu'il auoit appris par quelques prisonniers qu'il auoit fait dans ces escarmouches, que le dessein du General Escossois estoit d'aller assieger cette place, quoy que la saison ne fust gueres propre à tenir des gens de guerre en campagne pour faire des sieges. En effet, tout aussi-tost qu'il eût joint dix mille hommes que les Estats d'Angleterre enuoyerent au deuant de luy, sous la conduite du Comte de Manchester, de Cromwel, de Fairfax, & du Cheualier Thomas son fils; il alla camper deuant & commença les trauaux necessaires à vn dessein de cette nature.

York assiegé par les Escossois

Cependant tous ceux que le Roy auoit appellez à l'assemblée d'Oxford estãt

arriuez, l'ouuerture s'en fit le 22. Ianuier auec beaucoup d'éclat & de pompe. 1644.
Mais comme on auroit quelque chose à me demander, si ie ne mettois point icy le nombre & le nom de ceux qui se ietterent dans les interests de sa Majesté, ie n'oublieray point cette circonstance. Les plus illustres furent le Prince de Galles, le Duc d'York, le Duc de Cumberland, Litleton Garde des Sceaux, Cottington Sur-Intendant des Finances, le Duc de Richemont, le Marquis d'Hartfort, les Comtes de Linsey, de Dorset, de Shrevvsbury, de Bath, de Southampton, de Leycester, de Nortampton, de Deuon, de Carlile, de Bristol, de Barkesbire, de Cleueland, de Riuers, de Doüer, de Peterbourg, de Kingston, de Nevvport & de Portland, les Vicomtes de Convvay & de Cambden, les Barons Digby, Moubray & Matrauers, Wentvvorth, Rich, Paget, Chandoys, Hovvard de Carleton, Lonclace, Sauile, Mohun, Dunsmore, Seymono, Percy, Wilmot, Leig, Haton, Iermin, Carrington, Abargauenny, Arundel, Capel & Nevvport.

Ouuerture des Estats d'Oxford.

Tous ceux-là se trouuerent à l'ouuerture de cette assemblée, & y composerent la Chambre des Pairs; mais ils n'estoient pas les seuls qui pouuoient y auoir place: les Marquis de Vvinchester, de Vvorcester, & de Nevvcastel, les Comtes de Darby, d'Huntington, de Clare & de Marlebourg: le Vicomte de Falkombrigde, les Barons Morlay, d'Arcy, Stanton, Euers, Daincourt, Paulet, Brvvdnel, Povvesse, Herbert de Cherbury, Biron, Hoptoo, Lougbourg, Wanghan & Vvidrington, qui pouuoient tenir mesme rang, estoient dans l'employ & à la teste de leurs gens de guerre: les Comtes d'Arondel, de S. Aubin & de Norvith, les Vicomtes de Montagu & de Staford y auoient encore leurs places assignées, comme estant dans le nombre des fidelles seruiteurs du Roy; mais ils auoient esté contraints de s'absenter du Royaume, ou de demeurer dans leurs maisons, pour des considerations importantes à leurs vies, à leurs fortunes & au bien public. La Chambre Basse estoit composée de cent quarante membres, quasi tous sortis des Estats de Vvestminster, parce que dans la conuocation de cette assemblée, le Roy auoit offert vn pardon general à tous ceux qui s'y voudroient retirer & se reconnoistre. Chacun estant donc assis selon le rang que sa qualité luy pouuoit donner, sa Majesté prit la parole, sans la laisser prendre à son Chancelier, & d'vn ton de voix esleué.

Harangue du Roy aux Estats.

Messieurs, leur dit il, si vous ne sçauiez pas les outrages que l'on m'a faits & ,, auec quelle contrainte i'ay pris les armes pour la deffense de l'authorité Roya- ,, le, & pour dire peut-estre auec plus de raison, pour m'empescher de tomber ,, entre les mains de ceux qui en veulent ouuertement à ma vie, i'aurois mainte- ,, nant de la peine à chercher des raisons pour les faire approuuer, & des paroles ,, pour vous remercier de la fidelité que vous apportez tous à mon seruice: ,, mais comme il n'y a personne en cette illustre assemblée qui ne soit oculaire ,, témoin de ce que i'ay fait pour rendre le repos à l'Estat, ie croy qu'il n'est pas ,, besoin que ie trauaille mon esprit pour vous persuader vne chose que vous ,, sçauez aussi bien que moy. Ce n'est point aussi mon dessein, & tout ce que ie ,, pretens de vous dire, est que ie compatis plus aux maux ausquels vous vous ,, exposez pour l'amour de moy, que ie ne fais à ceux qui me touchent. I'ay tout ,, fait pour les détourner par vne voye plus douce que celle des armes. I'ay mis ,, à mes pieds l'authorité souueraine, i'ay relâché des droits de la Couronne, ,, pour n'estre point contraint d'en venir aux extremitez, i'ay trouué des cœurs ,, endurcis, des esprits ambitieux, & des ames insensibles à tout ce que la raison ,, peut exiger d'elles. Que faut-il faire pour amolir ces cœurs, pour humilier ,, ces esprits, & pour toucher ces insensibles, & que faut-il faire encore pour dé- ,, tourner les maux que la suite de ces desordres nous peut apporter? Messieurs, ,, ie ne vous ay fait appeller que pour vous le demander, & pour l'apprendre de ,, vous; vous auez la liberté de me le dire, & ie vous en prie. Mes ennemis ont ,, appellé des forces estrangeres pour m'opprimer, ie ne puis estre appuyé que ,, par vos bras & par vos cœurs. Ie ne puis rien sans cela; vous auez desauoüé les ,, injures que l'on m'a faites en ce Royaume depuis deux ans, vous auez con- ,, damné la foiblesse de mes sujets d'Escosse, qui se sont laissez corrompre plus ,, lâchement que ie ne le deuois attendre de la bonté que i'eus pour eux apres

1644. „ leur reuolte. A quoy me condamnez-vous maintenant, & que desirez-vous „ que ie fasse? Ie feray tout ce que vous me conseillerez: car ie sçay bien que „ vous ne voudrez rien que de iuste, & que vous n'opprimerez point la Couronne pour en donner les Priuileges à des gens qui n'y peuuent pas pretendre „ auec raison. Voilà pourquoy, parlez; mais auant que parler, ie vous prie de „ vous souuenir que ie vous recommande la Religion, qui sert de fondement à „ toutes les Monarchies du monde: que ie vous demande que la Majesté Royale „ soit remise dans son lustre & dans son éclat, que ie veux rendre la paix à l'Estat, „ s'il ne tient à mes ennemis, & que s'il faut combattre, nous le fassions tous „ auec ioye; puisque nous combatrons pour la Iustice, pour nos libertez, pour „ nos biens, pour la conseruation des Loix, pour nostre honneur & pour nostre gloire.

Ien'ay point veu de replique à ce discours pressant & puissant; mais la disposition dans laquelle cette illustre compagnie se trouua, m'a fait croire qu'il auoit fait toutes les impressions que le Roy s'estoit persuadé qu'il feroit: car il n'y en eut pas vn qui ne demeurât d'accord de faire toutes les démarches possibles pour trouuer la paix, ou de sacrifier genereusement ses biens & sa vie pour faire la guerre auec ioye, si on estoit contraint de la faire.

Les Estats d'Oxford escriuent à ceux de Vvestminster.

Le plus court & le plus asseuré moyen que tant de sages testes regarderent pour le restablissement de la paix, fut de se resoudre d'écrire aux deux Chambres de Vvestminster en leur nom, sans y mesler celuy de sa Majesté: Mais d'autant qu'ils sçauoient tous auec certitude que ces Chambres estoient demeurées d'accord de ne receuoir aucune dépesche de quelque part que ce fust, que par l'adresse de leur General, ils s'auiserent d'écrire au Comte d'Essex pour le prier d'aimer sa patrie, iusqu'à n'en chercher pas la perte: Que s'il vouloit contribuer à disposer les Estats à la paix, ils se promettoient d'y disposer sa Majesté, & que le seul moyen de rencontrer ce bien si precieux & si necessaire au Royaume, estoit de faire trouuer quelques deputez de l'vn & de l'autre parti en vn lieu dont ils pouuoient reciproquement demeurer d'accord.

Cette Lettre écrite du 27. Ianuier, & signée du Prince de Galles, du Duc d'York, de tous les Seigneurs qui composoient la Chambre des Pairs & celle des Communes à Oxford auoit esté enuoyée au Comte de Forth General de l'armée Royale, afin que le Comte d'Essex la receut sous son nom: ce General Parlementaire la receut en effet; mais comme il y alloit de son interest à ne point faire la paix, il n'y fit pas vne réponse telle qu'on la desiroit & qu'on l'esperoit: il manda seulement au Comte de Forth que l'écrit qu'il auoit trouué dans son pacquet ne s'addressoit point aux Estats, mais à luy; & par consequent qu'il ne leur en pouuoit donner connoissance: Que quant à ce qui regardoit ses intentions, il témoigneroit tousiours que le bien public luy seroit plus cher que le sien, & qu'il répandroit iusques à la derniere goute de son sang pour le maintien des Loix, & la conseruation des Priuileges des Estats. Voilà quelle fust la substance de sa réponse; mais il n'en demeura pas sur ces termes: il ajoûta deux grands écrits à cette Lettre: Le premier estoit vne copie du Conuenant des deux nations fait à Edimbourg: l'autre vn Manifeste des deux Royaumes, pour authoriser l'entrée de l'armée Escossoise en Angleterre. Cette derniere piece ne contenoit que les raisons alleguées par les Escossois pour iustifier le port de leurs armes; voilà pourquoy les ayant dites cy-dessus, ie ne les diray pas icy. Tout cela fut enuoyé au Comte de Forth: ce Comte l'enuoya dés l'heure mesme à Oxford pour en faire part à l'assemblée qui l'attendoit auec vne impatience tres-grande.

Il ne fut pas difficile à ces Chambres de iuger que cette réponse n'auoit pas esté faite par le seul mouuement du Comte d'Essex; mais par celuy des deux Chambres de Vvestminster, comme il estoit vray: neantmoins quoy qu'elle tesmoignât vn refus ouuert de traiter, tous ceux qui les composoient trouuerent qu'il ne s'y falloit pas arrester, & qu'il falloit aller plus auant pour rendre toûjours leur cause plus iuste deuant Dieu, & plus fauorable deuant les hommes. Ils supplierent donc le Roy que sans auoir égard à l'insolence de ses ennemis, il luy plût enuoyer à Vvestminster quelques personnes qui ne fussent point suf-

pectes aux Estats auec ordre de traiter, & aueo toutes les instructions necessaires à ce grand ouurage. Sa Majesté estoit sensiblement outragée par cette nouuelle marque d'auersion; elle eut neantmoins la bonté de consentir à ce que ses seruiteurs desiroient d'elle : Elle nomma les sieurs Richard Faushavv, & Thomas Offly, tous deux recommandables par le merite & par la vertu, & ordonna au Comte de Forth d'écrire au Comte d'Essex, pour leur obtenir vn sauf cōduit. Ce Comte fit tout ce qui luy auoit esté ordonné; la réponse d'Essex fut vn peu plus modeste, mais aussi peu sincere & plus captieuse que la precedente; car ayant dit qu'il contribuëroit de tout son pouuoir à la paix, comme à vne chose qui pouuoit faire toute la gloire & toute la felicité de l'Estat, il ajoûta, & à remettre la bonne intelligence entre le Roy & les Estats qui deuoient estre son vnique Conseil. 1644.

Il est certain que cette addition deplût merueilleusement aux deux Chambres d'Oxford, & qu'elle ne picqua pas moins le Roy; car il sembloit qu'elle vouloit priuer sa Majesté du pouuoir de prendre conseil de ceux qu'elle iugeroit capables de le luy donner, & vouloir mettre ces Chambres hors du pair de celles de Vvestminster. Toutefois comme les vns & les autres ne s'estoient point arrestez à des considerations plus fortes & de plus grand puids, ils ne s'arresterent point encore à celle-là. Les Chambres firent encore vne nouuelle supplication à sa Majesté de vouloir écrire aux deux Chambres de Vvestminster: elle le fit sans repugnance; elle les conuia à vne conference, afin de trouuer la paix, elle leur laissa le choix du lieu, & celuy du nombre des personnes qu'elles iugeroient necessaires à cette importante negociation; & pour empescher qu'elles ne formassent de nouuelles difficultez à en venir là par quelque deffaut de la suscription de ses lettres, elle y mit celle-cy.

Le Roy écrit au Parlement pour le disposer à la paix.

Aux Seigneurs & aux Communes assemblez à Vvestminster.

S'il y eut encore eu quelque place pour la raison dans ces esprits passionnez; il n'y a point de doute que cette Lettre qui n'auoit rien que de doux, eust fait de belles impressions, pour leur faire dire que du moins ils deuoient répondre à la bonté de leur Maistre : mais tant s'en faut qu'elle les rangeast à ce legitime deuoir, qu'au contraire elle leur fournit de nouueaux pretextes pour s'en éloigner. Ils n'auoient point de iustes raisons pour s'empescher de faire ce qu'on desiroit d'eux, ils trouuerent des pretextes pour ne le pas faire. Ils alleguerent que sa Majesté vouloit égaler à leur authorité celle de quelques personnes qu'elle auoit fait assembler extraordinairement à Oxford, & qu'on ne pouuoit legitimement appeller Estats, que leur honneur ne pouuoit souffrir vn outrage de cette nature, & que c'estoit assez pour leur oster toutes les bonnes intentions qu'ils pourroient auoir & qu'ils auoient effectiuement, de chercher vn accommodement necessaire au repos de l'Estat : Que neantmoins ils s'y porteroient auec cœur, s'ils voyoient les sentimens de sa Majesté tendre veritablement à la paix; mais qu'elle n'en faisoit paroistre que les apparences, puisque le seul moyen de la rencontrer estoit de se joindre auec eux, sans auoir recours à vne conference qui ne produiroit iamais ce que sa presence & la marque d'affection qu'elle donneroit à son peuple pourroient produire en fort peu de temps; & qu'enfin, si elle vouloit suiure les auis de ses deux Royaumes qui s'estoient vnis par vn Conuenant necessaire à leur conseruation, & qui ne pouuoient maintenant agir l'vn sans l'autre, ils luy témoigneroient toute la fidelité qu'elle pourroit desirer en de bons sujets; autrement qu'ils estoient resolus de répandre iusques à la derniere goute de leur sang pour conseruer les Loix du Royaume & les Priuileges des Estats.

Mauuaises excuses du Parlement.

Les deux Chambres d'Oxford ne s'estoient pas beaucoup promis de cette negociation, elles ne laisserent pourtant pas de s'estonner des termes dans lesquels celles de Westminster s'estoient exprimées : elles s'offencerent du mépris auec lequel elles les traittoient, elles y trouuerent de la tyrannie & de la malice en ce qui regardoit la personne de sa Majesté : tout cela leur parût insupportable, & en cette veuë il n'y en eut point qui ne fist vne nouuelle resolution d'em-

1644. brasser auec plus de chaleur que iamais les interests de la Couronne, des Loix, de la Religion, & de tout faire pour chasser les Escossois hors du Royaume.

Il falloit faire beaucoup de choses pour arriuer à ce poinct, ces Estats n'en oublierent pas vne. La premiere, fut de donner des ordres pour la subsistance de l'armée Royale : la seconde, pour la grossir: la troisiéme, de condamner l'Ordonnance que les deux Chambres de Vvestminster auoient faite de donner de nouueaux Sceaux au Royaume, comme vn crime de trahison: la quatriesme d'enuoyer des Commissaires par toutes les Prouinces du Royaume pour y executer tout ce qui auoit esté resolu dans les Chambres.

Mais comme ils portoient leur preuoyance iusqu'à toutes les choses qui pouuoient faciliter leurs desseins; ils trouuerent qu'il estoit important de donner au peuple de bonnes impressions des intentions de sa Maiesté : & dans cette pensée, ils la supplierent de faire imprimer & d'enuoyer dans toutes les Prouinces du Royaume, la protestation qu'elle auoit faite à la teste de son armée dans la precedente campagne, de conuoquer vn Synode national pour montrer le zele qu'elle apportoit à la gloire de la Religion Protestante; de faire vne declaration par laquelle elle protesteroit de conseruer en leur entier toutes les loix du Royaume, sans y apporter aucun changement que par la commune voix des Estats, & de faire publier par tout, que si elle auoit esté contrainte de faire des impositions extraordinaires pour faire subsister ses troupes, elle les feroit cesser dés le mesme temps qu'elle auroit purifié les troubles qui s'estoient esleués malgré elle, dans tous ses Estats.

Il n'y auoit rien que de iuste & de iudicieux en cette Requeste: le Roy n'apporta point aussi de repugnance à la signer ; & comme ces Conseillers fideles luy donnoient en cela des marques de leur affection, il leur en fit esperer de sa reconnoissance, quand il en auroit des occasions: Les laissant donc en cette esperance, apres leur auoir demandé la continuation de leur zele, il laissa retirer ceux qui n'estoient pas actuellement dans l'employ, auec ordre pourtant de se rassembler au premier iour du mois d'Octobre, & enuoya les autres qu'il auoit destinés au commandement de ses armes, où leurs charges les appelloient.

Separation des estats d'Oxford.

Cependant Montrose donnoit tousiours de nouuelles marques de la chaleur qu'il apportoit au seruice de sa Maiesté: Il auoit tenu son rang dans cette assemblée, quoy qu'il ne fust pas Anglois, & il est certain qu'il n'auoit pas contribué peu de chose à faire prendre à ses compagnons la genereuse resolution qu'ils prirent : mais il ne s'arresta pas encore à cela: Il y auoit vn nombre d'Escossois à Oxford, il les voulut tous connoistre & sonder le fonds de leurs cœurs, il fit dresser vn Manifeste, pour engager à son party ceux qui le voudroient signer, & pour descouurir les ennemis de sa Maiesté, par ceux qui ne le voudroient pas faire. Voicy à peu prés les termes dans lesquels ce Manifeste fut conceu.

II.

Manifeste de Montrose pour engager les Escossois au seruice de sa Maiesté.

IL est certain que les desordres qui desolent auiourd'huy l'Angleterre & l'Escosse, procedent autant de la foiblesse des Escossois, que de la malice des Anglois. Mais comme tous les Anglois & les Escossois ne sont pas également criminels en ce point, & qu'il y en a dans l'vne & dans l'autre nation, qui ne se sont iamais esloignés de ce qu'ils doiuent à leur honneur & au seruice de leur Souuerain : il est iuste qu'on mette vne notable difference entre les bons & les mauuais, afin que tout le monde les connoisse pour ce qu'ils seront, & qu'on ne charge point les fideles des reproches qui sont deus à ceux qui veulent bien estre perfides. Tous ceux qui signeront ce Manifeste, feront le nombre des fideles : ceux qui ne le signeront pas, seront reputez ennemis de sa Maiesté & de leur patrie.

Nous declarons pour tous les fideles suiets du Royaume d'Escosse & pour nous-mesmes, Que nous desauoüons la derniere assemblée des Estats faite à Edimbourg : Que nous tenons pour illegitime & pour criminel tout ce qui y a esté arresté : Que nous abhorrons cet abominable Conuenant, fait entre les deux nations contre l'authorité Royale, auquel nous promettons sur nostre honneur, de n'entrer iamais pour quelque consideration que ce

soit, & qu'au contraire, nous nous opposerons de toute nostre puissance à cette armée de rebelles qui a esté leuée contre sa Maiesté & contre l'Estat d'Angleterre. 1644.

Comme il y alloit de la gloire à signer cet escrit, ou de l'infamie à ne le pas faire pour tous ceux qui estoient dans Oxford, il n'y en eut pas vn qui ne le signast auec ioye: les principaux furent les Comtes de Traquair, de Craford, de Nidsdale, de Kenoul, d'Aboyn, le Baron de Rhé, le Seigneur d'Ogilby & Guillaume Murray, lesquels ne s'estant pas contenté d'auoir promis vne fidelle execution de tout ce qui auoit esté dit dans ce Manifeste, allerent particulierement offrir à sa Maiesté leurs biens & leurs vies.

La diligence n'estoit pas moins necessaire à l'execution de tout ce qui auoit esté resolu, que l'engagement à le promettre. Montrose aussi ayant pris congé du Roy, dés le lendemain que cet important escrit eust mis tant de braues hommes dans ses interests, il prit le chemin d'Escosse, & se rendit à Durham, où ayant trouué le Marquis de Newcastel, il luy presenta les ordres du Roy, & l'entretint si particulierement de tout ce qui s'estoit passé à Oxford, qu'au bout de deux heures, il n'en ignora pas vne circonstance.

Sa Maiesté n'auoit peut-estre pas vn homme en tout son Estat, qui eut plus de zele pour son seruice que ce Marquis de Nevvcastel: neantmoins il ne receut ses ordres qu'auec regret, & la raison de ce chagrin fut, qu'il ne pouuoit donner la cavalerie qu'on luy demandoit, sans ruyner les affaires de sa Maiesté de ce costé là, d'autant qu'il auoit sur les bras deux armées Parlementaires commandées par le Comte d'Essex & Vvaller. Ne voulant pas toutefois rompre vn si beau dessein que celuy de Montrose dont il estimoit beaucoup la vertu, il y voulut contribuer quelque chose: il enuoya faire de nouuelles leuées dans les Comtez de Cumberland & Westmerland, auec ordre d'y apporter toute la diligence possible, & donna cependant cent cheuaux à ce Marquis, pour grossir quelques troupes Angloises qui l'auoient suiuy par le commandement de sa Maiesté.

Vn secours si foible n'estoit pas pour produire de grands effets, & Montrose pouuoit n'aller pas plus outre, sans craindre de faire soupçonner sa fidelité ny son courage: il ne se rebuta pourtant pas; il esperoit que les troupes qu'on auoit enuoyé demander au Roy de Dannemarc le viendroient ioindre, & que le marquis d'Antryn ne manqueroit pas de luy amener l'armée qu'il deuoit leuer en Irlande & qu'il auoit promis de faire descendre en Escosse dés le commencement du mois de Mars: tout cela n'estant que trop capable de l'encourager, il s'auança iusques à Carlile; deux cens Gentilshommes de cette Prouince luy allerent au deuant en resolution de le suiure, ses gens de pied furent renforcés, de douze cens fantasins; tout cela pouuoit faire le nombre de deux mille hommes, il crut que c'estoit assez pour se mettre en ieu; ne s'arrestant point aussi aux enuirons de Carlile, il poussa sa pointe en resolution d'aller en Escosse.

Si la fortune eut accompagné sa force & son iugement, & si ceux qui deuoient estre les compagnons de ses trauaux eussent esté poussez d'vn vent aussi plein de chaleur que celuy qui l'emportoit aux occasions de la gloire, il est certain qu'il eut signalé son entrée par quelques memorables exploits: mais quand il fut question de faire passer aux Anglois qui l'accompagnoient la riuiere d'Anan, qui separe l'Escosse de l'Angleterre, ils feignerent tous du nez, & refuserent d'aller plus outre, à moins que d'y sçauoir vne armée d'Irlandois & de Dannois en leur faueur. Cette lascheté luy fut infiniment sensible; elle ne fut pourtant pas capable d'arrester ses genereux mouuemens; il passa suiuy seulement de la moitié de ceux qu'il auoit amenés iusques-là; & pour faire voir qu'il eut pu faire de grands exploits s'il eut eu des forces plus grandes, surprit & se rendit maistre de Dumfris capitale de la Comté de Nidsdale qui estoit dans les interests des Confederez. *Montrose entre en Escosse.*

Cette conqueste deuoit satisfaire son esprit, elle ne fit pourtant pas sur luy l'effet qu'elle y deuoit faire: il n'apprit aucune nouuelle du Marquis d'Antryn, bien qu'il s'en informast curieusement: on ne parloit point encore de la venuë des Dannois, sur le secours desquels il auoit fondé son esperance & le succez de tous ses desseins, il s'en affligea plus qu'on ne le sçauroit dire; il sceut en-

1644. core que le Comte de Calender marchoit auec vn corps de sept mille hommes pour aller ioindre le General Lesley deuant York, il deuoit craindre la rencontre de cette armée, son experience luy fit dire qu'il ne se deuoit point enfermer dans Dumfris pour y attendre des nouuelles de Dannemarc ou d'Irlande, d'autant que s'il y eut esté assiegé, ses grands desseins n'eussent produit que de la fumée : Il fut contraint de retourner sur ses pas, & d'aller reioindre ses autres troupes qui postoient encore aux enuirons de Carlile, pour les employer plus vtilement qu'à faire la guerre aux paysans. En effet les ayant trouué plus souples qu'auparauant, il fut attaqner le chasteau de Morpet, que Lesley auoit mis à l'obeissance des Confederez, lors qu'il entra en Angleterre.

Il en sort.

Cependant la fortune se ioüoit de ces partis ; car elle fauorisoit presque également les armes Royales & celles des Parlementaires. Le Cheualier d'Odington qui combattoit sous les enseignes des Estats, se rendit maistre du chasteau de Vvardour, & Gilbert Girard qui commandoit dans Vvorcester pour sa Maiesté, s'empara de celuy de Sturton qui est dans la Comté de Staford: Biron Royaliste fut battu par des Capitaines Parlementaires, le Colonel Vvintghan qui seruoit sa Maiesté, tailla en pieces deux cens cheuaux qui marchoient sous les estendars du Parlement ; le Colonel Vvodhoust, emporta le chasteau d'Hopton, qui est situé dans la Comté de Salop ; le Colonel Ellis, surprit celuy d'Apellay ; le Prince Robert prit ceux de Long. fort, de Tongue & de Bolton, le Prince Maurice celuy de Statcombe qui est dans la Comté de Dorset, & comme l'Escosse se liguoit auec l'Angleterre pour le Parlement, les Comtez de Cornvvaille & de Deuon faisoient vn traité pour se conseruer toutes entieres au seruice de sa Maiesté.

Diuers euenemens des armes Royales & Parlementaires.

Les principales armées n'auoient point agy dans la prise de toutes ces places desquelles nous venons de parler, elles commencerent d'agir tout aussitost que la saison de mettre en campagne fut arriuée. Les Parlementaires en auoient deux sous les ordres du Comte d'Essex & de Vvaller ; les Estats vouloient qu'elles se ioignissent pour aller assieger Oxford, elles se ioignirent à Blevvbury ; ce fut pour marcher droit à cette place, le Comte la bloqua du costé du Nord, Vvaller du costé du midy.

Oxford bloqué par les Parlementaires.

La raison pour laquelle elle ne fut pas alors assiegée regulierement, & que ces Generaux parlementaires se contenterent de la bloquer, fut que le Roy qui en estoit sorty pour aller commander en personne la principale de ses armées, marchoit du costé de Vvorcester ; car ayant enuie de l'enueloper & de l'obliger à combatre, Essex le suiuit d'vn costé, Vvaller prit vn autre chemin pour couper sa marche, & pour luy fermer le passage. Le Roy qui ne fut pas mal aduerty de la marche de ces Generaux, ne se voulut pas laisser enfermer, auec des forces moins grandes que celles qui composoient leurs armées ; il auoit laissé six regimens à Oxford, outre sa garnison ordinaire, il leur enuoya commander de le venir ioindre, auec toute la diligence possible. Cela s'estant fait, il s'auança du costé de Dambury, aux enuirons de laquelle place il auoit appris que Vvaller postoit.

Et effet il trouua ce General Parlementaire dans le lieu qu'on luy auoit dit qu'il occupoit, mais il le trouua en bataille, & posté si auantageusement, qu'il ne crut pas le deuoir attaquer en cette posture : Il recula donc pour l'obliger à sortir de ce poste. Vvaller qui auoit enuie de combattre, parce qu'il auoit esté renforcé de plus de deux mille hommes, sortit de Glocester, de Vvarvveth, de Couuentry, & de Nortampton, le quitta sans difficulté pour le suiure ; la riuiere de Charvvel, qui le separoit de l'armée Royale, luy en ostoit le pouuoir ; le Roy qui tendoit à ses fins aussi bien que luy, luy voulut leuer cet obstacle, il s'esloigna des bords de cette riuiere, comme s'il eust apprehendé le combat ; Vvaller qui creut que la peur le faisoit retirer, se voulut seruir de l'occasion, il fit promptement passer deux mille cheuaux & quatorze pieces de canon, sous l'escorte de douze cens hommes de pied : Le Comte de Cleueland, qui menoit l'arriere garde du Roy, fut tout incontinant aduerty de l'estat où estoient les choses, il tourna teste, changea cette Caualerie & ces fantassins d'vn costé, le Comte de Nortampton, les attaqua vigoureusement

Deffaite de Vvaller Parlementaire.

par

par vn autre endroit, ils prirent l'espouuante & la fuite du costé du pont de Copredy; il y en demeura pourtant plus de trois cens sur la place, le nombre des prisonniers fut encore plus grand, toute l'artillerie Parlementaire fut prise, le Roy n'y perdit que vingt-deux hommes, entre lesquels se trouuerent le Cheualier Butler & Clark tous deux fort considerables par leurs merites & par leurs courages. 1644.

III. Cependant le General Escossois continüoit l'attaque d'York, au siege de laquelle il auoit desia employé plus de quatre mois, sans y auoir beaucoup profité par tous les soins qu'il y apportoit, & auec peu d'esperance de l'emporter, tant elle estoit bien defenduë, par la valeur & par la conduite du Comte de Newcastel, & du Lieutenant general King qui en auoient entrepris la deffence. Mais ces genereux deffenseurs ayant bien iugé qu'ils ne la pourroient plus conseruer, à cause qu'ils manquoient de viures, ils trouuerent moyen de faire aduertir le Prince Robert des necessitez de la place, & luy faire dire qu'ils seroient contraints de capituler, si on ne leur enuoyoit du secours. Ce Prince voulant donc preuenir ce coup, il enuoya dire à Montrose, que sans s'arrester à faire de nouueaux progrez pour se faciliter les moyens d'entrer en Escosse, il le vint joindre auec ses troupes le plus promptement qu'il seroit possible. Cependant ne voulant point perdre de temps, il tourna teste de ce costé-là, & se rendit proche du camp ennemy le premier iour de Iuillet.

Le Prince Robert marche au secours d'York.

Il y auoit trois quartiers establis deuant cette place, parce qu'il y auoit trois armées qui l'enuironnoient, celle d'Escosse, celle du Comte de Manchester, qui estoit commandée par Cromwel, & celle de Fairfax, où il estoit en personne, auec le Cheualier son fils. Ces trois Generaux s'assemblerent aussi tost qu'ils furent aduertis de l'arriuée de ce Prince; ce fut pour concerter ce qu'il faudroit faire en cette conioncture. Ils ne contesterent pas long-temps là-dessus, ils demeurerent d'accord de leuer le siege. Ils eurent deux mouuemens qui les obligerent à prendre cette resolution: le premier fut, qu'occupant tout le costé par lequel les ennemis pouuoient arriuer, ils empescheroient qu'on ne iettast des munitions dans la place: le second, que s'ils ne pouuoient empescher ce coup, ils pourroient contraindre ce Prince à donner bataille, dont la gloire leur estoit acquise, selon toutes les apparences du monde. Ils leuerent donc le siege pour aller camper à la veuë de leurs ennemis, qui postoient entre les plaines de Marstonmoor & de Longuemeston, à deux petites lieuës de la place. Ils ne purent pourtant empescher que le Comte de Newcastel & le General King ne fortifient à la faueur des tenebres pour s'aboucher auec le Prince.

L'entretien de ce Prince & de ces deux Capitaines dura iusques à la moitié de la nuit, parce qu'ils auoient beaucoup de choses à dire en vne conioncture si delicate que celle qui se presentoit. La resolution du Prince ayant pourtant esté qu'il falloit combattre, ils se separerent deux heures auant iour, le Marquis & King auec ordre de retourner à la ville, pour en sortir sur les huit ou neuf heures du matin, à la teste de toute leur garnison, qui pouuoit estre de six mille hommes, & le Prince pour aller donner à ses Capitaines les ordres qu'il vouloit qu'on tint à la bataille.

Bataille de Marstonmoor.

Comme l'intention de ce Prince estoit d'attaquer les ennemis, & que la resolution des Parlementaires n'estoit pas d'éuiter le choc, les armées se trouuerent également rangées en bataille trois ou quatre heures apres que le Soleil eut ramené le nouueau iour sur la terre, auquel temps le Prince voulant marquer l'ardent desir qu'il auoit d'en venir aux mains; il commanda qu'on saluât les ennemis de quelques volées de canon. Les Parlementaires voulant aussi faire voir que leur chaleur n'estoit pas moins grande que la sienne, ils respondirent à toutes ces vollées de canon par autant de coups, qui sembloient dire: *Si vous venez nous vous respondrons.* Mais cela n'arriua pas si promptement qu'ils le desiroient. Le Prince ne vouloit point aller à la charge qu'il n'eust veu sortir de la place le Marquis & King, qui ne venoient point comme il leur auoit commandé. Les Parlementaires ne la vouloient point commencer, pour n'estre pas obligez d'abandonner leurs postes qu'ils trouuoient fort auantageux: ainsi tout ce qu'on fit depuis les huit heures du matin iusques à quatre heures du soir, fut de faire

1644. tonner le canon de part & d'antre, sans beaucoup de fruit.

Mais enfin le Marquis & King arriuans au bout de ce temps, & arriuant auec de legitimes excuses de n'auoir pû venir plotost, le Prince resolut de ne pas temporiser dauantage, & de faire sonner la charge. Mais quoy que son ardeur fust grande, elle fut preuenuë par celle des Parlementaires. Ils virent que le General King changeoit l'ordre de la bataille, ils se seruirent de ce temps cumme d'vne conioncture fauorable pour se pousser contre leurs ennemis. Les caualiers de l'aisle gauche allerent donner le coup de pistolet, le Prince qui auoit voulu combatre à sa droite, partit au mesme moment, & se ietta dans les ennemis auec vne vigueur extreme; mais sa caualerie ne respondit pas long-temps à cette brusque & braue chaleur, elle plia & se renuersa sur l'infanterie: cette lascheté fut cause que cette aisle fut mal-traitée & mise en déroute.

La gauche qui estoit commandée par le Colonel Goring, combatit auec plus de cœur, & auec beaucoup plus de conduite. Elle auoit en teste le corps de l'armée Escossoise, elle l'ouurit d'vn premier abord, & l'enfonça si brusquement, que malgré toute la conduite & toute l'experience du General Lesley, qui fit des merueilles de sa personne, elle la mit en fuite apres auoir couuert la terre de cinq mille morts. Ce qui arriuant sur le point que les tenebres commençoient à couurir la terre, on ne put iamais dire de quel costé la victoire s'estoit declarée; car les Generaux des deux partis furent persuadez qu'ils auoient perdu la bataille; & toute la difference qu'on y put mettre, fut que le nombre des morts Parlementaires doubla celuy de leurs ennemis. Ce General Escossois auuit esté reduit à prendre la fuite auec ses troupes, il fit sa retraite à Vviterby, celle de Fairfax fut au chasteau de Covvod; le Prince qui n'estoit moins estonrdy que ces Generaux Parlementaires, se retira dans York auec vn sensible regret d'auoir aussi laissé plus de quinze cens morts sur la place, parmy lesquels on trouua le Cheualier Methum, & les Colonels Evvert & Tovvnely.

Nombre des morts.

Le combat auoit esté grand, & il est certain qu'il ne s'en donna point dans toute la suite de cette guerre vn si brusque ny si furieux: mais quoy que les Parlementaires y eussent fait la perte que ie viens de dire, ils tesmoignerent qu'elle ne leur auoit point abbatu le cœur. Dauid Lesley General de la Caualerie Escossoise auoit fait ferme auec quelques escadrons & bataillons des deux nations; Cromvvel qui s'estoit retiré dés le commencement du combat, non point pour fuir, mais pour se faire penser d'vne playe qu'il auoit receuë, retourna au champ de bataille, se joignit à Lesley, la pluspart des fuyards se rallierent autour de ces deux Capitaines, & allerent reprendre les postes qu'ils occupoient auant la bataille. Le Prince qui en fut aduerty voulut sçauoir si cette armée refaite estoit à craindre, il l'enuoya reconnoistre par vn Capitaine qu'on nommoit Hurry. Ce iudicieux homme executa ce commandement auec prudence, son rapport fit que ce Prince se resolut à quitter la ville, pour aller restablir son armée dans la Prouince de Lanclastre: mais auant que de l'abandonner, il donna trop à ses passions; car il priua le party de sa Majesté de trois hommes qui auoient donné de belles marques de leur courage & de leur conduite depuis le commencement de la guerre: Il apprit par vn second aduis qui luy fut donné, que le nombre des ennemis qui s'estoient ralliez, n'estoit pas si grand qu'Hurry l'auoit dit, il le cassa: il n'auoit pas bien gousté les raisons qui auoient empesché le Marquis de Nevvcastel & King de l'aller ioindre au temps qu'il le leur auoit ordonné, il les priua de leurs charges. Ce mannais traitement les obligea tous trois à se retirer. Hurry se ietta dans l'armée des Confederez, les deux autres prirent le chemin de Scarbourg, où ayant trouué vn vaisseau qui leuoit les voiles pour Hambourg, ils s'y embarquerent en resolution de ne remettre point le pied dans le Royaume tant que la guerre dureroit.

Le Comte de Nevvcastel quitte l'Angleterre. Pourquoy.

Comme toutes choses se sçauent, le General Lesley & Fairfax ne demeurerent pas long-temps à estre informez de l'éloignement du Prince, & du ralliement de leurs troupes, voila pourquoy quittant Covvod & Vvarberby, ils retournerent au camp deux iours apres la bataille, & comme ils ne deuoient plus craindre d'estre attaquez par l'armée Royale, allerent reprendre leurs postes pour continuer le siege d'York. La raison ne vouloit pas que les habitans

Les Parlementaires se rendent maistres d'York.

scroidissent à vne plus longue deffense, puis qu'ils ne pouuoient plus estre secourus. Ils ne s'opiniastrerent point aussi dauantage, car ils se rendirent à la premiere sommation qu'on leur fit, à condition que la garnison qu'on leur donneroit ne seroit point Escossoise. 1644.

Vn Capitaine qui sçait son mestier ne perd iamais les occasions que la fortune luy presente. L'armée Royale estoit ébranlée iusques à vn point qu'elle n'estoit plus en estat de s'opposer à celle des Confederez : le General Escossois se seruit aussi iudicieusement de cette impuissance pour entreprendre le siege de Nevvcastel, & comme si cette aueugle maistresse du sort des humains eust esté de concert auec luy pour faire reüssir ses desseins, elle fit arriuer sur ces entrefaites à York le Comte de Calender, à la teste de sept mille hommes, qu'il auoit leuez en Escosse, depuis que ce General en estoit party. Ces deux armées allerent donc camper deuant cette place. Le Comte de Craford s'y estoit ietté, dans la resolution de la bien defendre : il la defendit aussi par l'espace de deux mois entiers, auec vne valeur extraordinaire ; mais la ville ayant esté forcée au bout de ce temps, & luy contraint de se retirer au chasteau, il fut enfin reduit à capituler. On luy auoit promis vn traitement fauorable, on luy tint mal vne parole qui deuoit estre inuiolable dans les maximes de la guerre ; car au lieu de luy ouurir les portes de la ville, comme il auoit ouuert celles du chasteau, pour se retirer où il luy plairoit, ces vainqueurs insolens le conduisirent à la prison de la ville, auec autant d'ignominie qu'ils eussent pû enuoyer le plus grand voleur de la terre.

Seconde armée d'Escossois en Angleterre.

Siege & prise de Nevvcastel par les Escossois.

Pendant que cet horrible feu rauageoit toute l'Angleterre ; l'Escosse n'estoit point exempte de sa violence. On auoit assigné vn Synode à Edimbourg au vingt-neufiéme de May : ce ne fut point pour y reformer les abus qui se commettoient contre la Religion, mais pour y condamner le Manifeste que Montrose auoit fait signer à la Noblesse d'Escosse à Oxford. On y excommunia tous ceux qui s'estoient portez à ce legitime deuoir ; les Marquis de Montrose & d'Huntly furent les premiers nommez dans cet insolent acte d'anatheme, & comme si c'eust esté blasphemer que d'auoir protesté de conseruer à la Couronne tout l'esclat qu'elle pouuoit auoir en seruant le Roy, on ne traita cét escrit que de perfide & de sacrilege. Estrange trait de Religion de diffamer si cruellement vn caractere qui auoit esté imprimé par des Prophetes & par les ordres de Dieu, sur des Rois qui commanderent autrefois les Iuifs que Dieu auoiioit pour son peuple.

Synode en Escosse. Pourquoy.

Ce beau resultat d'vne assemblée qui ne deuoit estre faite que pour donner vne meilleure forme à l'Eglise, ne fit pas encore tout le crime de cette nation. Les Estats Generaux y voulurent participer par vne nouuelle assemblée, dans laquelle le Conuenant fait entre les deux Royaumes, fut derechef approuué, dans laquelle on donna de nouueaux ordres pour la subsistance des armées qui estoient entrées en Angleterre, dans laquelle on ratifia la Censure que le Synode auoit faite du Manifeste d'Oxford, & dans laquelle encore pour pousser sa rage iusques où elle pouuoit aller, il fut ordonné qu'vne copie de ce Manifeste seroit publiquement brûlée par les mains d'vn bourreau.

Voila de grandes marques d'auersion & de haïne que ce peuple auoit contre le seruice de son Roy. Elles ne furent pas encore les seules qui parurent en cette assemblée : Elle embrassa les interests du Duc d'Hamilton, elle declara qu'il auoit esté iniustement arresté, qu'on auoit violé les loix fondamentales de l'Estat en son emprisonnement, & quand il auroit esté criminel, ce qui ne parroissoit point, sa Majesté le deuoit renuoyer en Escosse, pour y estre iugé par les Pairs du Royaume, dans le nombre desquels il tenoit vn des premiers rangs.

De ces marques de haïne, ces Estats en vindrent à l'vsurpation de l'authorité souueraine à l'exemple de ceux d'Angleterre. Le Roy & les Estats assemblez en 1641. auoient fait choix de cinq considerables personnes pour faire la charge de Sur-Intendant des Finances ; ils trouuerent ce nombre trop grand, ou ceux que le Roy y auoit establis trop portez dans les interests de sa Majesté, pour les faire plier à leurs volontez ; ils les depossederent tous, & nommerent le Comte de

1644. Lyndsay pour estre seul dans l'exercice de cette charge. Cela fait, ils ajoûterent plusieurs reglemens à ceux qu'on auoit fait l'année precedente pour la police de l'Estat, & donnerent de nouueaux ordres pour la subsistance des troupes qui estoient en Angleterre, & de celles qu'ils estoient obligez de tenir dans le Royaume pour s'opposer aux desseins de tous les Partisans du Roy.

Cependant Montrose estoit dans vn embarras où il auoit besoin de tout son courage & de toute la force de son esprit. Il n'auoit pû ioindre le Prince Robert pour se trouuer à la bataille de Maiston-moor; quand il en eut appris le succez, il sortit de Nortarlerton où il s'estoit auancé, & reprit le chemin de Carlile. Il n'osoit entrer en Escosse, parce qu'il n'auoit pas des troupes capables du moindre dessein du monde, il y enuoya le Seigneur d'Ogilby & Rollok en habit déguisé, auec ordre de s'informer sagement de la descente des Irlandois & des Danois que le Marqnis d'Antryn & le Colonel Kocren y deuoient faire trouuer dés le commencement du printemps.

Ces deux Seigneurs firent exactement ce qui leur auoit esté commandé; mais ils trauaillerent inutilement pour la satisfaction de ce General: ils luy rapporterent qu'on ne parloit point du tout des Danois ny des Irlandois, qu'il n'y auoit pas vne place dans tout le Royaume où les Estats n'eussent estably des garnisons, & que pour le reste personne n'osoit parler du seruice de sa Majesté contre ce qui auoit esté resolu dans le Couuenant.

IV. Montrose est abandonné par ses troupes.

Des sages ont dit quelquefois que la prosperité faisoit des amis, & que l'aduersité les ostoit; ce raport fit voir qu'on n'a iamais rien dit de plus iuste. Tous ceux qui suiuoient Montrose auoient tesmoigné iusques-là de grandes dispositions à ne se point éloigner des interests de sa Majesté; si-tost qu'ils eurent appris qu'il n'y auoit personne en Escosse pour les appuyer, ils commencerent à saigner du nez, la plus grande part des soldats s'éuanoüirent en moins de six iours, les Officiers n'en firent pas moins; & dans le temps que ie dis de deux mille hommes qu'il commandoit, il ne se trouua plus accompagné que de cent ou six vingts Caualiers, lesquels encore luy conseillerent tous d'vne voix de ceder à la necessité du temps, & d'aller rendre sa Commission à sa Majesté, luy offrant leur escorte iusqu'au lieu où elle seroit, & la continuation de leur seruice, s'il continuoit dans la resolution de ne se point separer de ses interests.

Cette proposition estoit bien rude à vn homme qui brûlant d'amour pour son maistre, se voyoit priuer des moyens de le seruir auantageusement, comme il eut pû faire, s'il eût eu des forces proportionnées à son zele & à son courage; mais ne pouuant rien faire en l'estat où il se trouuoit, il se resolut, non pas de faire ce que ses amis desiroient, mais feindre de le vouloir faire. En effet montant à cheual auec eux, il prit le chemin du lieu où le bruit couroit que le Roy campoit auec son armée, & marcha deux iours comme s'il eust esté dans le dessein de continuer ce voyage: Mais prenant au bout de ce temps l'occasion de se découurir, il tira à part les Cheualiers Fleming & d'Inuis, leur dit tout ce qu'il auoit sur le cœur, auec priere de tenir son secret caché, donna ses ordres particuliers au Seigneur d'Obilgy, de la fidelité duquel il ne doutoit point, de marcher tousiours auec tous les autres iusqu'à ce qu'ils fussent arriués au Camp de sa Majeste, commanda à son Escuyer de suiure la troupe auec tout son équipage, afin qu'on creust qu'il ne s'en éloignoit point, & se dérobant, suiuy seulement de deux Gentils-hômes nommez Rollok & Sibbet, reprit le chemin de Carlile.

Son entrée en Escosse.

Son dessein estoit d'entrer en Escosse, il y voyoit des obstacles qui eussent esté inuincibles à tout autre personne qu'à luy; car outre les ennemis que sa fidelité luy auoit fait en ce Royaume, il sceut que tous les passages estoient fermez par les ordres qu'on en auoit receu des Estats. Neantmoins la chaleur qu'il auoit pour le seruice du Roy fut si grande, qu'il les surmonta. Il partit de Carlile auec ses deux compagnons, luy couuert d'vn méchant habit, monté sur vn petit bidet, & menant en main vn Cheual de selle, comme s'il eût esté le valet des deux autres qui marchoient deuant, tous deux biens montez & armez de bons pistolets; mais quoy qu'il fust assez bien déguisé pour n'estre pas facilement reconnu, il le fut pourtant par vn soldat, lequel l'abordant froidement, *Ie vous connois, Seigneur,* luy dit-il, *mais passez, vous ne receurez point de déplaisir de ma langue.* Et

vous, luy respondit-il en luy mettant vne pleine poignée d'or dans la main, *vous n'aurez pas sujet de vous repentir de vostre prudence, car ie feray peut-estre quelque iour pour vous plus que ie ne fais maintenant.* A ces mots, suiuant ses compagnons qui marchoient tousiours, ils firent vne diligence si grande, qu'apres auoir marché trois iours en Escosse, ils arriuerent chez vn de ses parens nommé Greme d'Inchbraky, qui luy estoit encore plus considerable par l'amitié que par le sang. 1644.

Sa traite auoit esté longue, car il est certain qu'il n'auoit debridé que deux fois en quatre iours : il prit aussi quelque repos auant que de s'engager aux choses qu'il auoit resolu de faire; ne le pouuant pourtant pas bien gouster, il commença d'agir dés le lendemain. Il écriuit à quelques amis qu'il auoit pour les obliger à se ietter dans les interests de sa fortune, en se iettant dans ceux de sa Majesté, & faisant donner d'autres cheuaux à Rollok & à Sibbet, les enuoya separément en diuers lieux pour apprendre & pour s'informer de tout ce qui se passoit en cette Prouince.

Ces deux Caualiers auoient de l'esprit; ils s'acquiterent aussi dignement de la Commission qu'ils auoient receuë: l'vn luy manda qu'il y auoit tant de danger à n'estre pas dans les sentimens des Estats, que tous ceux qui n'y estoient point entrez n'osoient parler ny se confier à personne : de sorte qu'il n'auoit point encore de lumieres assez grandes pour satisfaire son esprit; la nouuelle de l'autre fut plus fâcheuse & plus affligeante; il luy manda que le Marquis d'Huntly qui estoit dans les interests de sa Majesté, & le Comte d'Argyl dans ceux des Estats, auoient esté sur le poinct de se choquer; mais que l'armée du Marquis s'estoit débandée aux approches de celle de son ennemy, & que cette desertion l'auoit obligé de se retirer à Stranaure, qui est dans le fonds du Septentrion de l'Escosse.

Descente des Irlandois en Escosse.

Cette nouuelle augmenta les inquietudes & les déplaisirs de Montrose : neanmoins comme il n'auoit point perdu le courage lors qu'il s'estoit veu abandonné de ses troupes, il ne le perdit point encore, & ce qui fit tenir son esprit en cette assiette, fut qu'il apprit presqu'au mesme temps vne autre nouuelle, qui ramena dans son cœur l'esperance que tant de trauerses en auoient à moitié bannie. Il apprit par vn bruit qui n'éclatoit pourtant pas beaucoup, qu'vne troupe d'Irlandois estoit descenduë dans la haute Escosse; il se figura tout au mesme temps qu'ils venoient de la part du Marquis d'Antryn, & dans cette pensée, il se proposa d'y enuoyer vn homme exprés pour en apprendre la verité auec certitude. Il ne luy fut pourtant pas necessaire d'enuoyer si loin, il apprit le lendemain par vne lettre que les habitans de cette Prouince luy écriuoient, & qu'ils addressoient au Seigneur de Greme d'Inchbraky chez lequel il estoit logé, qu'ils auoient pris les armes pour fauoriser la descente & les desseins de ces Irlandois, enuoyez effectiuement par d'Antryn sous la conduite du Cheualier Alexandre Macdonald, & que sçachant bien que les volontez de sa Majesté estoient, qu'il fust reconnu General de toutes les forces qui descendroient en Escosse, ils le supplioient de leur donner le plûtost qu'il seroit possible l'honneur de le voir, afin de luy témoigner auec quelle chaleur ils se porteroient au seruice de sa Majesté.

Cette lettre estoit bien capable d'adoucir l'amertume de ses deplaisirs, il en fut aussi consolé iusqu'à luy faire prendre vne nouuelle vigueur. Il leur fit response qu'il datta de Carlile, afin de les tromper plus agreablement dans la suite de leurs desseins, les pria de continuer dans le zele qu'ils auoient pour le seruice de sa Majesté, & les pria de s'auancer iusques dans la Comté d'Athol, où il esperoit vn grand secours des peuples, & particulierement de la noblesse, à la plus-part de laquelle il estoit allié par le sang.

Comme leurs lettres luy auoient esté fidellement renduës, les siennes arriuerent heureusement entre les mains de ceux ausquels il les addressoit : elles furent suiuies de l'effet qu'il s'en estoit promis: ils quitterent la haute Escosse pour aller camper au biais d'Athol, qui n'est éloigné d'Inchbraky que de dix lieuës. Il apprit la nouuelle de ce campement 24. heures apres qu'il fut fait; il dépescha de nouueaux courriers à ses amis pour les auertir de l'arriuée des Irlandois, & pour

les prier de s'assembler pour le joindre, & montant à cheual accompagné du seul Inchbraky son parent, se rendit sans aucun obstacle au lieu où ces troupes campoient.

Montrose les va ioindre.

Elles ne sçauoient point qu'il fust en Escosse: elles ne le virent aussi qu'auec vne surprise, ou pour mieux dire, qu'auec vne ioye qu'il ne seroit pas bien facile d'exprimer. Tous les Officiers coururent à luy pour le saluer aussi-tost qu'ils eurent appris la nouuelle de son arriuée. Les Irlandois dont le nombre n'alloit point au delà de douze cens hommes, encore fort mal équipez, estoient merueilleusement estonnez, parce que les Confederez s'estoient saisis de leurs vaisseaux pour leur empescher le retour, que le Comte d'Argyl s'auançoit d'vn costé pour les charger auant que leur corps se pust grossir, & qu'ils ne voyoient aucunes troupes pour les appuyer qu'enuiron deux cens Escossois, qui n'auoient aucun Capitaine de marque pour les commander: ils commencerent à prendre courage, il les consola par l'ordre qu'il mit à les mettre en meilleur estat: huit cens hommes qui les joignirent huit iours apres sous la conduite de toute la noblesse d'Athol les asseurerent encore dauantage; ils témoignerent qu'ils marcheroient de grand cœur quand leur General les voudroit faire marcher: Cette disposition fit que ce Marquis ne iugeant pas qu'il fallust differer dauantage, se mit en campagne, sans considerer qu'il alloit auoir en teste l'armée du Comte d'Argyl, & toute la milice du Royaume qui couroit aux armes de tous costez.

Tient la campagne.

On dit que la fortune combat volontiers auec ceux qui vont sans crainte & sans trembler aux occasions de la gloire; on en vid vne belle preuue dans l'entreprise de ce General: il n'auoit qu'vne petite poignée de gens, & dans l'estat où estoient les choses, il n'en pouuoit pas beaucoup esperer d'auantage. Il entreprit pourtant ce qu'vn autre Capitaine n'eut peut-estre pas entrepris auec beaucoup, & il l'entreprit sur deux fondemens qui tenoient plus de la prudence que de la temerité; car il creut que son armée se grossiroit en marchant, de tous ceux qui auoient encore de l'amour pour sa Majesté, & qui n'osoient découurir leur affection, pour ne voir personne qui la pût appuyer; & il se promit en second lieu de rompre le cours à toutes les leuées qui se faisoient par les ordres des Confederez.

Sa premiere marche fut de suiure les riues du Tay, qui est la plus belle & la plus fameuse riuiere de l'Escosse. Le soir du mesme iour il arriua proche d'vn Château nommé Vvime, il demanda des viures à ceux qui le possedoient, ils luy en refuserent: l'incommodité qu'il receut de ce refus fit qu'il enuoya mettre le feu à tous les bleds qui estoient sur pied à deux lieuës à la ronde de cette maison, lesquels furent tous consommez. Cette mauuaise nuit ayant esté passée sous la couuerture du Ciel seulement, il passa le lendemain la riuiere; & comme il luy estoit important de sçauoir les forces que les Confederez pouuoient auoir dans la Comté de Straterre où il entroit, il commanda cinq cens hommes sous la conduite d'Inchbraky pour l'aller apprendre.

Ce Caualier auoit assez d'experience pour s'aquitter d'vne pareille commission: il fit aussi ce que son parent desiroit de luy, il découurit des troupes sur la montagne de Buchanty, il en fit auertir Montrose; ce General partit pour le joindre, enuoya reconnoistre ces gens de guerre, on luy rapporta qu'ils estoient au nombre de cinq cens hommes, que le Seigneur de Kilpunt & le Cheualier de Drummond qui les commandoient, les faisoient marcher pour aller ioindre d'autres troupes que les Estats enuoyoient pour enueloper les Irlandois; il fit marcher droit à eux dans la resolution de les attaquer. Ces Caualiers surpris de la rencontre des troupes qu'ils voyoient, & d'apprendre qu'elles estoient commandées par Montrose qu'ils croyoient à Carlile plûtost qu'en Escosse, luy enuoyerent quelques Officiers pour luy demander ce qu'il desiroit d'eux; sa réponse fut, qu'il auoit armé par les ordres & pour le seruice du Roy, qui luy auoit fait l'honneur de luy donner le commandement de ses armes, qu'en qualité de son Lieutenant general dans le Royaume, il leur commandoit de le suiure: ils s'approcherent pour s'aboucher auec luy, il leur remontra qu'il y auoit de la honte & point d'honneur pour eux à se ranger dans le plus injuste party du monde; & qu'apres tout, ils n'auoient que ce seul moyen pour sauuer leur reputation, leurs vies, & celles de tous ceux qui les accompagnoient.

Il est certain que ce discours ne surprit pas moins ces Seigneurs qu'ils l'auoient esté de la rencontre de ce General; mais comme ils n'auoient pas encore perdu toute l'affection que la nature & la raison leur deuoient donner pour leur Prince, ils ne ballancerent pas long-temps à dire qu'ils estoient dans la resolution de le seruir. Et en effet, ayant promis à ce General qu'ils combatroient de bon cœur sous ses ordres pour la querelle de sa Majesté, ils l'auertirent que les forces des Confederez s'assembloient à Perth, qu'elles estoient desia composées de quatre mille hommes, & que le Comte d'Argyl s'auançoit d'vn autre costé, suiuy d'vn corps encore plus puissant. 1644.

Le Seigneur de Kilpunt se ioint à Montrose.

Cét auis estoit important, Montrose ne le méprisa point aussi: il considera que les affaires du Roy seroient sans resource, s'il se laissoit enueloper par ces deux armées, & dans cette sage reflexion, il fit marcher toute la nuict droit à cette Ville de Perth, afin de combatre ce corps qui s'y assembloit auant qu'il pust estre ioint par le Comte. Il ne le croyoit que de quatre mille hommes, il le trouua pourtant composé de six mille & de sept cens cheuaux rangez en bataille dans la plaine de Nevvbiggin. Il n'auoit point de Caualerie, il n'auoit point de canons, il y en auoit neuf dans l'armée de ces ennemis: le desauantage estoit grand de tous ces costez; neantmoins il ne s'en estonna pas: il considera qu'il ne se pouuoit retirer sans se perdre, qu'vne belle mort estoit preferable à vne lâche & honteuse fuite, & dans cette veuë, se tournant vers ses troupes; allons mes compagnons, leur dit-il, nos ennemis sont plus forts & en plus grand nombre que nous, mais ils ne sont pas plus vaillans, & nous les vaincrons infailliblement, si vous auez le cœur aussi ferme que vos contenances paroissent asseurées.

A ces mots, les ayant rangez en bataille, il estoit prest à faire sonner la charge quand il se souuint qu'il n'auoit pas encore tout fait ce qu'il falloit faire pour mettre toute la iustice de son costé: il n'auoit point sondé les volontez de tous ceux qu'il auoit en teste, il crût qu'il les deuoit sonder: il enuoya donc aux Confederez le Seigneur de Matherty, pour leur representer l'horreur du crime qu'ils commettoient en prenant les armes contre l'authorité d'vn Prince, de la bonté duquel ils auoient tout sujet de se loüer, & leur dire qu'il y alloit de l'honneur de toute la nation, à qui on pourroit eternellement reprocher vne infidelité si noire. Mais quoy que ce Seigneur eust appuyé son discours par d'autres raisonnemens qui les deuoient ébranler, il ne fut pas oüy d'vne bonne oreille: au contraire, ils se saisirent de sa personne, le desarmerent, & l'enuoyerent en prison, apres l'auoir menacé de le faire mourir au retour de la bataille.

Montrose voyant donc que son enuoyé ne reuenoit point, & iugeant par la posture des ennemis qui s'estoient rangés sur trois lignes, qu'ils estoient dans la resolution de combatre plûtost que de se reconnoistre, il donna le commandement de l'aisle gauche à Kilpunt, la bataille à Macdonald, & s'alla planter à sa droite, afin d'auoir en teste le Cheualier Iacques Scot de Rossy qui menoit la gauche ennemie, & qui passoit pour le plus asseuré Capitaine qui fut dans leurs troupes.

Les apparences de la victoire estoient toutes en faueur des Confederez; neanmoins il ne fallut pas plus de deux heures pour la voir pancher de l'autre costé. Montrose chassa Rossy du poste qu'il auoit choisi pour combatre, mit toute son aisle gauche en fuite, à la reserue de ceux qui demeurerent morts sur la place. Le Seigneur d'Elcbo General des Confederez qui commandoit l'aisle droite, ne sortit pas plus heureusement des mains du Seigneur de Kilpunt, & le Comte de Tuliburne qui conduisoit la bataille, ne fit pas mieux que ses compagnons: car les Irlandois qui combatoient sous la conduite de Macdonald, s'estans souuenus que leur fortune dépendoit du succez de cette bataille, ils se porterent si vaillamment, qu'ils forcerent ceux qu'ils auoient en teste à prendre la fuite, aussi bien que ceux qui auoient esté reduits à vne pareille necessité par la conduite & par la valeur de Montrose; de sorte que ce vaillant General se vid vainqueur & maître du champ de bataille, qui se trouua couuert de deux mille morts, sans auoir perdu que douze hommes. Neuf pieces de canon que les fuyards auoient esté contraints d'abandonner, firent son butin: le bagage de l'armée defaite fut celuy de ses soldats: le fruit de sa victoire, la reddition de Perth, qu'il ne voulut

Montrose donne bataille aux Confederez.

Gagne la victoire.

Se rend Maître de Perth.

1644. point faire piller, afin que cet exemple de bonté luy fist des amis & des seruiteurs à la suite de cette guerre. Il auoit fait plus de deux mille prisonniers, vne mesme consideration fit qu'il les remit tous en liberté, apres leur auoir fait promettre auec serment de ne porter iamais les armes contre le seruice de sa Maiesté.

Ce General s'estoit promis que sa victoire le feroit ioindre par tous ceux qui auoient encore de bons sentimens pour le Roy, & que le bon traitement qu'il faisoit aux rebelles, seruiroit à luy faire des creatures, & pour cette consideration, il demeura quatre iours à Perth, pendant lesquels les Irlandois s'equiperent bien plus auantageusement qu'ils n'estoient. Mais n'ayant veu arriuer dans tout ce temps-là, que le Comte de Kenoul, suiuy de huit ou dix Gentils-hommes, & apprenant d'ailleurs que le Comte d'Argyl s'approchoit auec vne armée de cinq mille hommes, il crut qu'il ne le deuoit point attendre dans Perth, & qu'il agiroit mieux à la Campagne, que dans vne ville, qui n'auoit peut-estre pas perdu toute l'inclination qu'elle auoit au party des Confederés; voila pourquoy il l'abandonna pour entrer dans la Comté d'Angus. Mais auant que de l'abandonner, il assembla tous les habitans, leur remontra ce qu'ils deuoient à leur souuerain, & les fit iurer qu'ils luy garderoient vne fidelité toute entiere.

Il entra donc dans la Comté d'Angus, où d'abord il eut la consolation de se voir ioindre par quelque Noblesse, qui marchoit sous les ordres du Cheualier Thomas Ogilby, fils du Comte d'Arly: mais comme les choses du monde sont suiettes aux vicissitudes, il ne gousta pas long-temps ces douceurs, sans y voir arriuer vn meslange d'amertume & de déplaisir, qui ne luy fut pas facile de digerer. Il ouyt vn bruit merueilleux en son camp, à la pointe du iour suiuant: il s'imagina qu'il procedoit de quelque querelle suruenuë entre les Irlandois & les Escossois, ou de l'attaque du Comte d'Argyl; il y courut pour en appaiser les desordres, il trouua quelque chose de pire qu'il ne s'estoit imaginé; car il vid le corps du seigneur de Kilpunt qui venoit d'estre assassiné par vn homme pour lequel il auoit beaucoup d'amitié.

Cette perte luy fut d'abord si sensible, qu'il fut quelque temps assez estourdi pour ne pouuoir demander la cause de ce malheureux accident, qui le priuoit du plus tendre de tous ses amis, & d'vn homme du courage & de la fidelité duquel il se promettoit beaucoup dans la suite de ses desseins; mais enfin ayant pris le temps de respirer, il s'informa si l'on auoit arresté son meurtrier; surquoy quelques-vns luy ayant respondu qu'il s'estoit sauué, & qu'en se sauuant, il auoit tué la sentinelle, sa douleur en receut vn remarquable accroissement: Voyant toutefois que les affaires demandoient vne resolution plus forte que celle de plaindre auec excez vn malheur qu'il ne pouuoit point reparer, il arresta quelques larmes que l'amour arrachoit de ses yeux malgré qu'il en eust: il ordonna que ce cher corps fut porté par ses domestiques à la sepulture de ses ancestres, & fit battre aux champs pour aller attaquer Dundy, dont il iugeoit la possession necessaire à la suite de ses desseins.

Cette entreprise ne luy reussit pourtant pas; la ville estoit grande, bien peuplée, & bien pourueuë de toutes les choses necessaires à subsister deuant vne armée: les habitans respondirent à la sommation qu'il leur fit faire, qu'ils ne se rendroient pas sans combattre. Il iugea que s'il s'engageoit à vn siege, il donneroit au Comte d'Argyl le temps de l'enfermer entre les murailles & ses troupes, & dans cette veuë, il tira de longue tant pour s'esloigner de ce Comte ennemy, que pour donner aux seruiteurs de sa Maiesté la commodité de le ioindre. Quelques-vns de ceux dont il attendoit le secours, arriuerent pour grossir sa petite armée: le Comte d'Arly fut le principal & le plus considerable de tous; car son age, qui alloit au delà de soixante ans, ne l'ayant pû dispenser de faire vn voyage pour marquer l'affection qu'il auoit au seruice de sa Maiesté, ses enfans, ses amis & tous ceux qu'il put mettre sur pied ne s'en voulurent aussi point dispenser.

Il estoit sensiblement affligé, l'arriuée de ce genereux vieillard addoucit en quelque façon l'amertume de ses deplaisirs: il apprit par luy que les Confede-

rez assembloient des forces aupres d'Alberdin, qui est dans le pays du Nord, il y fit marcher, afin de les dissiper auant qu'Argyl fust en estat de les ioindre; il vint à bout de ce grand dessein, & le iour qu'il rencontra ces ennemis, qui fut le 12. Septembre, ne luy fut gueres moins glorieux que celuy de la battaille de Perth dans laquelle il auoit defait toutes les forces Parlementaires, qui s'assembloient de ce costé-là. Il trouua deux cens cheuaux & deux mille hommes de pied rangez en bataille, sous les ordres du Baron de Burly; ses troupes n'estoient composées que de quinze cens hommes de pied, & de cinquante cheuaux, parce que le reste de son armée auoit esté commandé pour escorter le corps du Seigneur de Kilpunt: Il ne s'arresta pourtant point à cette inegalité; il fit deux petits escadrons de sa caualerie, pour soustenir les deux aisles commandées par le Cheualier Rollox, & par les Colonels Hay & Gordon; mais auec ordre que celuy qui ne seroit point attaqué marcheroit au secours de l'autre, & ayant mis les choses en cet ordre, fit marcher droit aux ennemis. 1644.

Nouuelle defaite des Confederez par Montrose.

Il est certain qu'on ne vit iamais vn combat plus brusque, ny si bien disputé par vn si petit nombre de gens; car outre l'auantage que les Confederez auoient par leur nombre, ils auoient encore celuy du lieu & de l'artillerie, qui incommodoit fort leurs ennemis. Mais comme la vanité fait faire de remarquables fautes aux plus asseurez Capitaines, il arriua que Louis Gourdon troisiesme fils du Marquis d'Huntly qui commandoit leur aisle gauche, voulant faire parler de luy, il quita l'auantage du poste qu'il auoit pour aller plus gaillardement à la charge, & que cette precipitation fit qu'ayant rencontré des hommes qui soustindrent genereusement leur premiere fougue, il fut à la fin si vertement enfoncé, que ses troupes ayant enfin pris la fuite, elles furent taillées en pieces. L'aisle droite se mit bien en deuoir de reparer cette perte, car elle fondit sur la gauche des Royalistes, qui estoit commandée par Rollok, auec vne fureur extrême; mais elle n'y trouua pas mieux son conte que la gauche: Montrose auoit rappellé sa caualerie de ce costé-là, auec la plus grande partie des fantassins qui venoient de vaincre, de sorte que les Confederez y rencontrant des obstacles qu'ils ne s'estoient pas imaginés, ils commencerent à lacher le pied, presqu'aussitost qu'ils eurent fait leur decharge: Ce que Montrosé ayant apperceu, il anima si bien ses gens, que la tuerie fut encore plus grande de ce costé-là que de l'autre; car ils poursuiuirent les fuyards iusques à la ville, des portes de laquelle s'estant saisis, ils donnerent le temps à leur General d'y arriuer, pour s'en rendre maistre; les Confederez perdirent neuf cens soixante & seize hommes en cette bataille, tous les autres se trouuerent si bien escartés qu'ils ne parurent plus pour s'opposer à leurs ennemis. V.

Il se rend maistre d'Aberdon.

Les mesmes raisons qui auoient obligé ce General de faire quelque sejour dans Perth, l'obligerent encore de demeurer trois ou quatre iours en celle-là; mais trois prudentes considerations l'en firent sortir au bout de ce temps: personne ne l'estoit venu ioindre, ses soldats s'estoient rafraichis, & les Comtes d'Argyl & de Lauthian s'estans ioints, s'approchoient à grandes iournées. Tout cela luy ayant fait dire qu'il falloit marcher, il abandonna cette place, laissa le bagage & l'artillerie en lieu de seureté, & pour oster à ses ennemis le moyen de l'enueloper, & de le forcer à combatre, alla chercher les montagnes, dans lesquelles il sçauoit bien que la caualerie Confederée ne luy pourroit nuire.

Il y pensoit trouuer des amis & des seruiteurs à sa Maiesté, personne ne s'esmeût, quoy que le bruit de ses victoires deust obliger tous les bien intentionnés de courir à luy, pour marquer leur affection. Voyant donc que tout sembloit conspirer à la ruyne de ses beaux desseins, il mit Macdonald à la teste d'vne partie de ses troupes, pour aller dire aux montagnards, qu'il estoit temps qu'ils donnassent des marques de la fidelité qu'ils auoient promise: & qu'ils deuoient à leur souuerain, & depecha tout d'vn mesme temps le Cheualier Rollox à sa Maiesté, pour luy rendre conte de tout ce qu'il auoit fait en Escosse, & pour la supplier de luy vouloir enuoyer du secours, sans lequel il seroit bien difficile d'agir vertement pour la gloire de son seruice.

Cela fait, il trauersa le mont Crampins qui fait la separation de la haute & basse Escosse, dans l'opinion qu'il obligeroit le Marquis d'Huntly, qui se di-

1644. soit seruiteur du Roy, & qui en effet estoit son Lieutenant general en la haute Escosse, de se ioindre à luy pour maintenir l'authorité Royale dans son lustre & dans son éclat : Mais il n'auoit garde de rencontrer ce qu'il cherchoit. Ce Marquis qui s'estoit ietté d'abord dans les interests du Roy & qui auoit pris les armes pour son seruice, n'auoit plus ces bons sentimens; la raison de ce refroidissement procedoit de ce qu'il croyoit meriter la commission que Montrose auoit receuë de sa Maiesté, ou du moins, qu'il ne deuoit point reconnoistre l'authorité d'vn autre dans vne Prouince dont il auoit le Gouuernement, & qu'apres tout son experience & son merite ne cedoient point à celle de celuy qu'on luy auoit preferé, de sorte que quand il fut proche d'vne belle & superbe maison que ce Marquis a dans cette Prouince du Nord, il trouua qu'il n'y estoit point, qu'il s'estoit retiré à Stranaure, que de trois enfans qu'il auoit, il n'y en auoit pas vn dans le pays ; si bien que tout ce qu'il put faire alors, fut de receuoir sous ses enseignes deux cens hommes qui se presenterent pour le futur.

N'esperant donc plus rien de ce costé-là, il marcha d'vn autre pour aller attaquer quel ques troupes Confederées, qui estoient aux enuirons d'vne maison forte qu'on appelloit Feiuy. Il auoit esperé de surprendre ces troupes, & pour cette consideration sa marche s'estoit faite de nuit, sa pensée ne le trompa point, il les surprit, leur enleua vn quartier, les autres prirent l'espouuante & se retirerent, leur fuite fit que ce chasteau ne luy osa disputer ses portes.

Il s'estoit proposé d'attendre là le retour de Macdonald, mais il falut changer de langage : il auoit enuoyé des coureurs pour prendre langue des Comtes d'Argyl & de Lauthian ; ces coureurs le trahirent, si bien que ces deux Generaux n'estoient plus qu'à vne bonne lieuë de luy, quand il fut auerty par quelques paysans, qu'ils arriueroient dans vne heure à la teste de douze cens cheuaux, & de deux mille hommes de pied.

Cette nouuelle estoit surprenante, elle le surprit aussi & l'embarassa dés le premier abord ; car de se laisser assieger dans cette maison, la raison le luy deffendoit, de sortir auec quinze cens hommes de pied & cinquante cheuaux qu'il auoit pour combattre des ennemis si forts, & qui auoient tout le pays pour eux, la prudence ne le luy permettoit pas ; mais enfin ayant l'ame assez ferme pour n'enuisager point le peril auec frayeur, il prit vne resolution telle que son courage le deuoit prendre en vne necessité si pressante : il sortit de ce chasteau, dans lequel il ne laissa qu'vne garnison de quarante hommes, & rangea ses gens en bataille sur vne petite eminence, qui n'en estoit esloignée que d'vne portée de mousquet, sur lequel temps quelqu'vn l'estant venu auertir que les deux cens hommes qui l'auoient ioint sur les terres du Marquis d'Huntly, luy auoient tourné le dos & qu'ils s'escartoient pour ne point combattre, Mes compagnons, dit-il, se tournant aux autres, laissons les fuyr puis qu'ils sont capables de peur, ils estoient indignes de partager auec nous l'honneur d'vne belle victoire, faisons voir que nous pouuons vaincre sans eux, & ne regardons le nombre de nos ennemis, que comme des instrumens propres à nous esleuer vn nouueau trophée.

A ces mots voyant que ces ennemis estant arriués branloient pour aller attaquer ses postes ; il marcha droit à celuy qu'il vouloit defendre. L'abord de ces Confederez fut impetueux & plein d'vne inconceuable fureur, car ils emporterent le poste qui faisoit front à leur principale auenuë ; mais s'ils furent brusques & ardens, ils trouuerent des gens qui n'estoient point lâches : Le Colonel Okan Irlandois, qui n'estoit point esloigné de l'endroit que l'on venoit de forcer, y accourut auec vne partie de sa brigade, chassa ces vainqueurs qui croyoient tenir le loup par les oreilles, & leur ayant enleué quelques barils de poudre que la haste de se retirer leur auoit fait oublier, restablit si bien ce quartier, qu'y ayant remis toutes choses en estat de ne plus rien craindre, il tourna ses pas d'vn autre costé où sa valeur n'estoit pas moins necessaire. Cependant Montrose, ayant veu sa caualerie exposée à fureur de celle des ennemis, il y enuoya six vingt mousquetaires, lesquels ayant iudicieusement occupé les interuales qu'elle pouuoit faire, apporta tant de ruynes parmy cinq cornettes confederées qui s'auançoient pour la forcer, qu'ayant mis la plus-part des Caualiers

fur la poudre, & le reste tourna bride pour aller rejoindre son gros. 1644

Iusques-là les troupes Royales ne s'estoient tenuës que sur la defensiue, mais quand elles virent fuir ces caualiers, il leur prit vn fier mouuement, qoi les emportaot au delà de quelques fossez qui les mettoient à couuert de la caualerie, ils se pousserent si furieusement contre trois gros bataillons destinez pour les attaquer par autant d'endroits, que toute la conduite des Comtes d'Argyl & de Lauthian, ne fut pas capable de les retenir au champ de bataille; ils le quitterent pour le laisser à leurs ennemis, & forcerent les Generaux à se retirer à vne lieuë de là pour passer la nuit auec moins de crainte.

Quand vn Capitaine a esté battu, il fait tous les efforts possibles pour tirer raison de sa perte ; mais il arriue bien souuent qu'au lieu de se satisfaire, il augmente son mal, & reçoit de nouuelles blessures. Ces deux Comtes Escossois n'auoient pas sujet d'estre fort contens, ils creurent auoir trouué les occasions de mieux faire & de se venger, en apprenant que les Royalistes manquoient de munitions ; ils se proposerent là dessus de ne se point éloigner, & faire de nouueaux efforts pour triompher à leur tour. Ils retoornerent donc le lendemain au lieu du combat, & reprirent les postes qu'ils auoient occupez le iour precedent, mais ils ne se hazarderent pas à forcer ceux de leurs ennemis: ils trouuerent en quelques escarmouches où ils s'attacherent, les mesmes hommes dont ils auoient éprouué la vigueur, aussi resolus qu'au premier combat ; & cela les fit retirer encore vne fois aussi peu satisfaits de leurs courages & de leur fortune qu'ils l'auoient esté à leur arriuée.

Trois ou quatre iours se passerent en des attaques de cette nature, qui ne se firent iamais qu'au desauantage des Confederez : Mais enfin Montrose s'estant apperceu que le dessein de ces ennemis estoit de le consommer peu à peu, pendant qu'ils referoieot leur armée par des gens qui les venoient joindre tous les iours, il leur voulut oster les moyens de profiter de cette longueur. Il resolut de decamper pour aller au deuant d'vn secours de cinq cens hommes que Macdonald & vn Capitaine nommé Clarendal luy amenoient de la haute Escosse. Il falloit tromper les yeux des Confederez pour faire ce voyage sans risque, il fit partir son bagage comme s'il eust esté dans la volonté de s'en débarrasser pour donner bataille. Sibbet qu'il auoit amené d'Angleterre l'abandonna sur ces entrefaites pour aller seruir dans l'armée des Confederez; il sçauoit son dessein, cela fit que ce General changea de sentiment, afin que ces ennemis ne profitassent point de la connoissance que la desertion de cet homme leur pouuoit donner. Il fit donc retourner son bagage, demeura trois ou quatre iours sans abandonner ses premiers postes: Quand il vit que ses ennemis ne pouuoient plus asseoir aucun iugement sur les aduis de Sibbet, il partit tout de bon sur le commencement d'vne nuit, & se rendit à Balueny à six leuës du camp des Confederez, auant qu'ils eussent aucune connoissance de sa retraite.

Cette marche produisit des effets bien differens dans les esprits des Generaux Confederez, & dans ceux de ses Capitaines. La pluspart de ceux-cy demeurerent persuadez qu'il les vouloit engager entre les montagnes pendant la fascheuse saison de l'Hyuer ; & dans cette veuë ils enuoyerent demander des passeports au Comte d'Argyl pour retoorner en leurs maisons ; les autres y trouuerent leur conte, car se voyant ouurir les chemins de faire quelques progrez dans la Comté d'Athol, qu'ils vouloient mettre dans leurs interests, ils y marcherent au lieu de suiure leur ennemy.

Montrose fut bien aduerty de cette entreprise, mais comme il tendoit à ses fins, il ne s'en mit pas beaucoup en peine. Il arresta ceux qui le vouloient abandonner par des promesses de les satisfaire si bien qu'ils n'auroient pas sujet de se plaindre, continua sa marche, & se rendit à Badenoth, où ayant ioint Macdonald, qui estoit alors la plus grande de ses passions, il se remit en campagne, & fit vne diligence si grande, qu'il fut dans le Comté d'Athol auant que ses ennemis fussent aduertis qu'il estoit party de ce dernier poste. Montrose reçoit du secours.

Comme son decampement du chasteau de Feiny auoit également surpris ses amis & ses ennemis, son arriuée inopinée en cette Prouince y produisit les mesmes effets. Les habitans qui estoient quasi tous Royalistes, en firent de petits

1644. feux de ioye en leurs cœurs ; le Comte d'Argyl qui commençoit d'y prendre pied & d'y faire des pratiques, en fut tellement allarmé, que sans se souuenir qu'il deuoit songer au salut de ses gens de guerre plustost qu'au sien, il leur fit dire cet espouuentable mot, *Sauue qui peut*, pour se sauuer luy-mesme à Perth.

Armée du Côte d'Argyl dissipée.

Montrose se voyant donc deliuré d'vn ennemy qui l'auoit persecuté plus de six mois, il rasseura ceux qui auoient eu sujet de trembler à la veuë de leur ennemy. Mais ne se trouuant pas encore assez satisfait d'auoir restably le calme en vn lieu qu'il deuoit cherir, puis qu'il auoit de l'affection pour son maistre, il se ietta dans la Comté d'Argyl, où estoit tout le bien de son ennemy ; mais il y entra si couuertement, qu'il estoit à trois lieuës de la principale maison de ce General Confederé auant qu'il fust aduerty de sa marche. Il auoit eu belle peur dans le Comté d'Athol, sa frayeur se trouua bien plus grande alors: il sortit promptement de sa maison, & se sauua dans vn batteau, qui l'ayant emporté bien loin en fort peu de temps le mit à couuert de la rencontre de ses ennemis.

Il auoit esté le persecuteur de Montrose, Montrose fut alors celuy de tous ses vassaux ; car il rauagea la Comté d'Argyl, & les Baronoies de Lorne & de Glauco auec vne fureur si grande, qu'il n'y eut point de bestail, qui fait les plus grandes richesses de ce pays-là, qui ne tombast entre les mains de ses soldats, & gueres de bourgs ny de villages qui ne fussent exposez à la violence du feu. Ce Capitaine s'estant donc vengé de la sorte, il establit ses soldats dans les meilleurs postes qu'il pût choisir, afin d'y passer la fascheuse saison de l'Hyver.

Montrose rauage la Comté d'Argyl.

IV. Pendant que ce General marquoit ainsi glorieusement dans l'Escosse la passion qu'il auoit pour le seruice du Roy, sa Majesté faisoit trembler ses ennemis en Angleterre ; & la Reine son Espouse luy donnoit de nouuelles marques de son amour. Elle estoit grosse, elle auoit choisi la ville d'Exeter pour y faire ses couches, elle les y fit heureusement le seiziesme du mois de Iuin, auquel iour elle mit au monde la Princesse Henriette, qui est auiourd'huy l'incomparable femme de son Altesse Royale le Duc d'Orleans frere vnique de sa Majesté Tres-Chrestienne. Mais comme le Comte d'Essex muguetoit cette ville, & qu'en effet elle apprit qu'il marchoit en resolution de l'assieger, elle en sortit sans attendre qu'elle fust bien remise de son trauail, & se rendit au chasteau de Pedennis, qui est en Cornvvaille, où elle s'embarqua quelque temps apres pour venir en France. Elle auoit esté exposée à la rage du Capitaine Hadok, lequel auoit fait décharger toute l'artillerie de cinq vaisseaux qu'il commandoit comme elle retournoit de Hollande: Elle le fut encore à ce coup à celle du Vice-Amiral Batti; car à peine fut-elle en mer que ce barbare la poursuiuit & fit tirer plusieurs coups de canon sur le vaisseau qui l'emportoit. Mais ce fut vne rage de laquelle il ne tira pas grande satisfaction, & qui ne seruit qu'à rendre son inhumanité detestable à toute l'Europe ; car mal-gré toutes ces canonades, elle alla heureusement moüiller l'ancre à Chastel, qui est prés de Brest en Bretagne.

Naissance de la Princesse Henriette.

La Reine d'Angleterre abandône ce Royaume pour passer en France.

Il est certain que le dessein du Comte d'Essex estoit de se rendre maistre d'Exeter, mais quand il apprit que la Reine en estoit sortie, & que l'armée Royale marchoit pour le rencontrer, il tourna d'vn autre costé, se ietta dans le pays de Cornvvaille, où d'abord il prit & pilla Saltash, Foy & quelques autres petites places, dont il fit porter le butin à Plymouth, & y fit de si grands rauages, que les habitans qui s'estoient hautement declarez pour sa Majesté, se fussent sans doute resolus de se mettre au joug, si dans le mesme temps qu'ils conceuoient vne si lasche pensée, ils n'eussent appris auec certitude, que le Roy, le Prince Maurice, & le Cheualier Hopton s'auançoient à grandes iournées à la teste de vingt-cinq mille hommes. Reprenant donc vn nouueau cœur à cette nouuelle, ceux qui vouloient mettre bas les armes, les reprirent auec chaleur, & s'allerent presenter à sa Majesté, pour contribuer à la défaite de son ennemy. Ceux qui s'estoient embarquez pour se retirer, retournerent, & se mirent à mesme deuoir, pour ne tesmoigner pas moins d'affection que le peuple.

Armée du Côte d'Essex en Cornvvaille.

Le Roy marche de ce costé-là.

Le Comte d'Essex brauoit auparauant, il prit l'épouuante à cette nouuelle de l'arriuée de sa Majesté ; il fit retraite auec sa caualerie, & gagna Plymouth ; son infanterie qui estoit retranchée dans le chasteau de Lesitiel, n'en fit pas de mesme ; le General major Skipon qui la commandoit traita pour sept mille hommes

Le Roy reçoit à cōposition toute l'infanterie du Comte d'Essex.

qui la composoient. Les conditions furent qu'ils se retireroient tous sans armes, à la reserue des Officiers, ausquels on laissa les espées & les pistolets, & que l'artillerie, les armes, les munitions & le bagage demeureroient au pouuoir du Roy. Cette artillerie estoit de trente-deux canons de fonte verte: Six mille paires d'armes completes, & six vingt barils de poudre, faisoient quasi tout le reste du butin. Il y auoit lieu d'exterminer tous ces rebelles, & vne bonne politique en eût authorisé le chastiment; car le Roy se fût défait d'autant d'ennemis, qui pouuoient reprendre les armes qu'ils venoient de mettre à ses pieds, & qui les reprirent en effet, neantmoins sa Maiesté ne leur fit aucun mal, leur sousmission l'adoucit, elle leur pardonna, & leur permit de se retirer à Poole, apres leur auoir doucement remontré la faute qu'ils auoient faite de prendre les armes contre son seruice. 1644.

Cette perte affligea les Estats de Londres autant que la clemence de sa Maiesté leur donna de merueille & d'estonnement; car sçachant bien le iuste sujet qu'elle auoit de faire main-basse sur tous ceux qu'elle auoit espargnez, ils ne pouuoient quasi comprendre comment elle s'en estoit empeschée. Cette bonté les deuoit toucher & les ramener au deuoir, elle produisit vn effet contraire, ils allerent chercher le dernier secret de toutes les inuentions pour restablir l'armée du Comte, ils retirerent la pluspart des forces qu'ils auoient du costé du Nord. Le Comte de Manchester & le Cheualier Midleton furent commandez de l'aller trouuer, le premier auec sept mille hommes, l'autre auec deux mille soldats; ils equiperent de nouueau ceux que le traité de Lestiel auoit sauuez; bref ils n'oublierent rien pour remettre cette armée sur pied, & en estat de tenir tousiours en eschec les forces du Roy. Les Estats restablissent leur armée.

Sa Majesté continuoit cependant de se seruir des auantages que la fortune luy donnoit. Le Comte d'Essex s'estoit emparé de Barnstable, ville considerable dans la Comté de Deuon, elle la remit à l'obeyssance. Le Colonel Goring se rendit maistre d'Ilfarcombe, qui est vn port de mer situé dans cette mesme Comté: Montmouh fut reprise par Herbert de Ragland, & le Cheualier Richard Grinwil emporta d'assaut Saltash, qu'Essex auoit pris en entrant dans la Prouince de Cornvvaille. Auantage des armes Royales.

Comme la disgrace d'vn homme abbat ses amis, sa prosperité les releue. Le Cheualier Alexandre Carrevv auoit tousiours esté dans les interests des Estats, tandis qu'il auoit veu les affaires de sa Majesté dans la decadence, si tost qu'il eut veu qu'elles se restablissoient par les grands aduantages que ce Prince remportoit tous les iours sur ses ennemis, il luy prit enuie de changer de party, & pour rendre son changement remarquable, fit dessein de rendre sa Majesté absoluë dans toute l'isle de Plymouth: mais cette entreprise ayant esté découuerte, il fut arresté, conduit à Londres, & en suite decapité dans la Tour le vingt-troisiéme de Decembre.

Les Estats auoient rappellé l'armée du Comte de Manchester & les troupes du Cheualier Midleton, ces deux Capitaines auoient obey, si-tost qu'ils furent arriuez prés de Londres, on grossit leur armée de la milice de cette ville, & on leur commanda d'aller obseruer la marche du Roy, qui reprenoit le chemin d'Oxford: mais quoy que cette armée fust assez forte pour faire quelque chose de bon, elle ne fit rien à l'auantage des Estats, elle tenta d'enleuer vn quartier de l'armée Royale, qui campoit auprés de Nevvbury, qui est dans la Comté de Berks, elle fut batuë, cet eschec fit qu'au lieu de chercher des occasions de combatre, elle les éuita fort soigneusement; de sorte que le Roy n'esperant plus de l'engager à vne bataille, il reprit le chemin d'Oxford, où il arriua sur la fin du mois de Nouembre. Le Roy retourne à Oxford.

On ne deuoit pas beaucoup attendre du reste de cette année, puis qu'on estoit sur les derniers iours. La fin en fut pourtant tres-remarquable par deux circonstances: La premiere fut, que le Comte d'Essex se lassant de la guerre, & se lassant peut-estre de la faire auec iniustice, se démit entre les mains des Estats de sa charge de Generalissime de leurs armées, & que le Cheualier Thomas Fairfax fut choisi pour remplir sa place: l'autre, que l'on vit de grandes dispositions à vn accommodement general. Le Roy en auoit enuoyé faire des propositions aux VII. Le Comte d'Essex se dépouille de la Charge de Generalissime, Fairfax occupe sa place.

1644. Estats dés le quatriéme de Iuillet, qui estoit vn temps où on pouuoit dire que ses armes n'estoient point malheureuses; ils ne furent pas en humeur de les oüir d'vne bonne oreille. Ce Prince ne se rebutant point de ce refus, fit vn second effort au mois de Septembre, & leur escriuit de Tarestox pour leur representer les miseres que leur opiniastreté faisoit naistre dans tous ses Estats. Ils ne respondirent pas encore à cette seconde marque de bonté. Mais les Prouinces Vnies des Pays-bas ayant enuoyé des Deputez en Angleterre, pour supplier sa Maiesté & le Parlement de les receuoir pour Entremetteurs de cét important accommodement, conioinctement auec le sieur Sabran Resident de France en ce Royaume, ils iugerent que par vne maxime d'Estat ils estoient obligez de faire cette petite démarche; & dans cette veuë ils enuoyerent le Comte de Dembig, accompagné des sieurs Maynard & Weneman à Oxford, afin de faire voir à sa Maiesté les conditions auec lesquelles ils pouuoient traiter. Ie croy que les curieux seront bien aises de les sçauoir, ie les mets aussi de bon cœur icy, tant pour les satisfaire, que pour leur faire voir l'effroyable iniustice de ces opiniastres.

Dispositions à la paix.

Conditions auec lesquelles les Estats la veulent faire.

Les Estats d'Angleterre assemblez à Vvestminster supplient tres humblement sa Maiesté, que pour le bien & le repos de tous ses suiets, il luy plaise d'aggreer,

Que le Conuenant fait entre les deux nations, sera generalement pris par toute l'estenduë des trois Royaumes. Qu'il sera confirmé par le Parlement. Que l'on abolira tous les Euesques, Doyens & Chapitres. Que l'Eglise sera reformée, & la Messe interdite dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse. Que les ministres ne posséderoiét à l'auenir qu'vn seul benefice. Que les ieux, les bals & les comedies serõt abolis. Que l'on entretiendra les soldats blessez, leurs femmes, leurs enfans, & les veuves de ceux qui ont esté tuez pendant cette guerre. Que S.M. confirmera le Parlement d'Escosse en cõfirmant le Conuenant qu'il a fait pour le bien des deux Estats. Que la paix faite auec l'Escosse en 1641. sera renouuellée. Que les Princes Robert & Maurice, les Cõtes de Cottington, de Bristol, de Digby, de Brandford, les Mylords Iermin & Hopton, le Cheualier Glenham, & trente autres Catholiques nommez, seroient exceptez du pardon general, auec tous les Irlãdois qui estoient entrez au Royaume. Que tous ceux qui s'estoient armez contre le Parlement seroient bannis & chassez de la Cour. Le tiers du bien des delinquans vendu pour payer les debtes publiques. Que l'on instruiroit tous les Anglois à la discipline militaire. Qu'il sera permis aux deux Chambres de choisir de nouueaux membres quand il leur plaira. Que tous les Deputez d'Escosse & d'Irlande seront nommez par les deux Chãbres. Tous les enfans de leurs Maiestez seront instruits dans la Religion Protestante, sans pouuoir estre mariez que par le cõsentement du Parlemẽt; & que l'on se seruira des armes leuées pour restablir le Prince Palatin dans ses droits, dont les Princes Robert & Maurice seront exclus.

Tous ceux dont le iugement sera sain auoüeront infailliblement que ces propositions estoient trop aigres pour n'estre point de mauuais goust: il est certain qu'elles déplurent aussi à S.M. neantmoins comme ce Prince auoit vn esprit le plus doux du monde, il ne témoigna point le mécontentement qu'il en ressentoit, & répondit seulement qu'estant de la derniere importance, il les falloit digerer auec loisir. Que pour cét effet, il enuoyeroit à Londres le Duc de Richemont & le Comte de Sudhampton pour demeurer d'accord auec les deux Chambres du lieu où elles voudroient faire trouuer quelques-vns de leur corps, & du nombre de ceux qu'elles nommeroient, afin qu'il y en fit trouuer autant de sa part, auec protestation de faire tout ce que la iustice & la raison luy conseilleroient pour contribuer au restablissement de la paix.

1645.
I.
Conference d'Vxbridge.

Ces Estats ne se pouuant donc legitimement dispenser d'en venir à ce poinct; ils se resolurent à vne conference, apres en auoir pris les sentimens des Commissaires Escossois qui estoient à Londres: ils voulurent qu'elle ne fust que de vingt iours, le lieu qu'ils choisirent fut Vxbridge assis dans la Comté de Midleton; ceux qu'ils nommerent furent les Comtes de Northumberland, de Pembrok, de Montgomery, de Salisbury, de Denbygs, le Vicomte de Wenman, Denzil Hollis, Pierpoint, le Cheualier Henry Vane le fils, Oliuier Saint Iean, Bulstrod Whitlok, Iean Crev, Edmond Prideaux pour les Estats d'Angleterre, & pour ceux d'Escosse le Comte de Lovvdun Chancelier du Royaume, le Mar-

quis d'Argyl, le Seigneur de Maitland, le Baron de Balmerino, les Cheualiers Archibald Ionston & Charles Eskin, George Dundas de Maner, le Cheualier Iean Smith Maire d'Edimbourg, Hugues Kennedy, & Robert Barklay auec Alexandre Henrison.

Ceux que le Roy choisit, furent le Duc de Richemont, le Marquis d'Hartford, le Comte de Sudhampton, le Comte de Kingston, le Comte de Chichester, les Barons Capel, Seymour, Harton, & Culpeper, les Cheualiers Edward Nicolas Secretaire d'Estat, Edvvard Hide Chancelier de l'Eschiquier, Richard Lanc premier Baron de cette Cour, Thomas Gardiner, Orlande Bridgeman, Iean Ashburnhan, Geofroy Palmer auec le Docteur Richard Stevvard premier Aumosnier de sa Majesté.

Cependant comme ces Estats s'estoient deffaits de trois testes qui leur nuisoient, de celle du Comte de Straford Vice-Roy d'Irlande, qu'ils firent mettre à bas le 12. de May de 1641. comme nous auons dit cy-dessus, & de celles des deux Hotans pere & fils, qui auoient esté decapitez l'année precedente sur des simples soupçons qu'ils vouloient changer de party: ils vouloient encore faire mourir Guillaume Laud Archeuesque de Cantorbery, aagé de soixante & douze ans, qu'ils tenoient prisonnier dans la Tour de Londres il y auoit trois ans, afin que le Roy ne le pust sauuer au cas que la paix se fist, du traité de laquelle il estoit alors question. Il s'estoit souuentefois agy de sa liberté ou de sa condemnation dans les assemblées qui s'estoient faites depuis tant de temps: les Chambres mesmes auoient esté diuisées sur ce sujet: celle des Pairs auoit tousiours plaidé pour sa iustification: celle des Communes s'estoit tousiours opiniastrée à luy faire passer le pas. Enfin, elles demeurerent alors d'accord de le faire mourir, pour l'auoir veu trop amy de la verité, trop passionné pour son Prince, moins zelé qu'on ne vouloit pour la Religion Protestante, & trop seuere censeur des mauuaises procedures du Parlement. Sa Sentence portoit qu'il deuoit mourir de la mort des traistres, qui est d'estre pendu, d'estre euentré, mis en quatre quartiers, & puis auoir la teste tranchée. C'estoit assez pour le faire mourir par la seule apprehension d'vn supplice qui fait horreur aux ames les plus sanguinaires, mais comme il auoit eu le temps de s'y disposer, il en receut la nouuelle sans s'émouuoir.

Le Parlement fait mourir l'Archeuesque de Cantorbery.

Quelques-vns creurent que sa generosité naturelle causoit cette merueilleuse constance, les autres l'attribuerent à l'esperance qu'il auoit de sortir d'vn passage si dangereux, en faisant voir vn pardon de sa Majesté qu'il gardoit sur soy depuis treize mois, & qu'il produisit inutilement dans le dernier Interrogatoire qu'il subit: Quoy qu'il en soit, la lecture de cette piece ne changea point le cœur de ses Iuges: la Chambre Basse n'eust point d'égard à la grace d'vn Prince auquel elle disputoit les droits de l'authorité souueraine, elle le condamna & luy enuoya prononcer ce cruel Arrest le 10. iour de Ianuier par le Lieutenant de la Tour de Londres. Toute la grace qu'on luy fit, fut de changer le genre du supplice auquel il auoit esté condamné, & de luy faire abatre la teste apres vn discours qui persuada fortement au peuple qu'il mouroit moins criminel qu'on ne l'auoit creu.

Nous venons de voir en peu de paroles quatre eschafaux ensanglantez par la mort de quatre personnes de condition, à qui des raisons politiques firent ordonner le supplice. Ie veux maintenant exposer icy vn saug plus illustre & plus glorieusement répandu, puis qu'il fut répandu pour la querelle & pour la gloire de Dieu. Henry Morse natif de la Prouince de Norfolk, estant nay de parens Catholiques, employa les premiers talens qu'il auoit receus de la teinture du Christianisme, à la conuersion de quelques particuliers amis qu'il auoit: ce qui l'ayant fait deferer aux Iuges Criminels, il fut mis en prison & condamné au hannissement pour auoir violé les Loix du Royaume. Il obeit à cette Sentence: il sortit d'Angleterre, ce fut pour aller à Rome, où les Peres de la compagnie de Iesus l'ayant receu auec ioye, il y demeura sept ans entiers, tant pour apprendre à bien seruir Dieu, que pour y trouuer la perfection des sciences qui font les grands Predicateurs. Mais se sentant continuellement pressé d'vn zele ardent d'acquerir des ames à Dieu dans vn pays où le nom de Catholique

Martyre d'Henry Morse Iesuiste.

estoit en horreur, il reprit le chemin d'Angleterre, & employa toutes les forces de son esprit à maintenir les bons Chrestiens qu'il y connoissoit, dans l'impression qu'ils auoient de la pureté de leur Religion. On ne peut dire le fruit qu'il tira du beau feu qui le consommoit, mais il est certain qu'il luy donna tant d'éclat, qu'il arriua bien-tost à la connoissance des Protestans, lesquels ne l'ayant pû souffrir, le firent derechef ietter en vne prison, & le condamnerent comme perturbateur du repos public, à estre traisné sur vne claye iusqu'au lieu des supplices ordinaires, d'y estre pendu, euentré auant sa mort, son cœur & ses entrailles bruslées, & son corps mis en quatre quartiers, pour estre exposé sur les portes de la Ville de Londres auec sa teste.

Si-tost que cette cruelle Sentence fut prononcée, elle vint à la connoissance du sieur Sabran qui ne voulant point manquer de secours à celuy qui n'auoit pas apprehendé de se perdre pour en donner à tous ceux qu'il iugeoit en auoir besoin, luy enuoya son Chapelain pour le fortifier dans la resolution de mourir courageusement pour la Foy. Mais ce Prestre n'employa point de Rethorique pour le faire resoudre à la mort, il le trouua si chrestiennement disposé, qu'il admira la force de son esprit, ou pour dire mieux, la vertu de la main de Dieu qui luy faisoit desia gouster les delices du Paradis, dans les effroyables objets d'vn supplice si cruel & si peu commun. Le sieur Sabran le fut rencontrer comme on le traisnoit sur la claye, receut sa benediction, le pria de demander à Dieu la prosperité de leurs Majestez tres-Chrestiennes, la paix pour toute la Chrestienté, & quelque grace particuliere pour luy ; ce que le S. Martyr luy ayant promis, ils se separerent : le sieur Sabran se mit à l'écart, luy continua d'éleuer son cœur à Dieu pour arriuer auec ioye au lieu destiné pour sa mort.

Succés de la Conference d'Vxbridge.

Cependant tous ceux que le Roy & les Estats auoient nommez pour la conference estant arriuez à Vxbridge le 29. Ianuier, l'ouuerture s'en fit le 30. mais auec des dispositions bien differentes. La Commission de ceux de sa Majesté estoit ample & sans aucune restriction ; car ils auoient pouuoir de conclure tout ce qu'ils trouueroient raisonnable & auantageux au repos public : les Estats auoient limité celuy de ceux qu'ils auoient nommez, & s'estoient reserué le droit d'approuuer ou d'apporter du changement à tout ce qui auroit esté resolu : de sorte qu'ils ne leur auoient donné que la liberté de conferer & non point de resoudre.

Cela faisoit bien voir qu'ils ne procedoient pas auec franchise : mais ce ne fut pas en cela seulement qu'on remarqua le defaut d'vne bonne intention, necessaire à l'accomplissement d'vn si grand ouurage. Ils auoient chargé peu auparauant le Comte de Dembigh de toutes les propositions que nous auons dites cy-dessus : on trouua qu'ils y en auoient ajousté beaucoup d'autres dont la consequence n'estoit pas moins dangereuse ny moins rude que des precedentes ; & pour aller encore plus auant, on remarqua qu'ils auoient donné des ordres particuliers de n'en mettre que trois sur le tapis : le premier touchant la Religion, qui comprenoit la suppression des Euesques, & de toutes les dignitez Ecclesiastiques : le second, de la milice dont le Parlement vouloit disposer auec vne puissance absoluë : le troisiéme de la cessation des armes en Irlande.

Les deputez du Roy répondirent vigoureusement à la premiere de ces trois propositions. Ils remonstrerent que l'Episcopat estoit d'institution diuine, & que sa Majesté ayant iuré au iour de son sacre d'en maintenir inuiolablement le caractere & les priuileges, elle ne pouuoit consentir à son abolition, à moins de se rendre parjure, sacrilege, & indigne du rang qu'elle auoit. La seconde, qui regardoit la disposition de la milice que le Parlement se vouloit attribuer pour en dépoüiller l'authorité souueraine, ne fut pas moins vertement combatuë : car ces deputez representerent que les Estats ne pouuoient nommer les Chefs qui la commandoient, sans vsurper vne puissance qui n'appartenoit qu'au Roy seul, & que si cette nomination sembloit necessaire à leur seureté ; elle l'estoit également à celle de sa Majesté, qui n'estoit pas plus obligée de se fier à la fidelité de ses sujets, que ses sujets en auoient de se fier à la sienne. Et pour la troisiéme, qui touchoit la cessation ou la continuation de la guerre en Irlande que les Estats demandoient, ils representerent encore que le temps de la tréve n'estant point

point encore expiré, les Estats n'en pouuoient demander la rupture qu'afin de rendre le Roy defectueux en sa parole ; ce qui seroit d'vne inconceuable importance à la suite de tout ce que sa Majesté pourroit iamais faire ; & par consequent, qu'ils ne pouuoient sainement iuger du mouuement qui les portoit à demander vne chose que le temps leur alloit donner dans deux mois, cette tréve deuant expirer à la fin de Mars. 1645.

Toutes ces raisons estoient fortes, les deputez Parlementaires n'y répondirent aussi que fort foiblement : tout ce qu'ils dirent pour repartir à la premiere, fut, que l'institution de l'Episcopat n'estoit point de Loy diuine ; pour la seconde, qu'ils ne demandoient l'authorité sur la milice que pour donner à sa Majesté le temps de se reposer sur l'affection de son peuple, & pour la troisiéme, qu'ils ne vouloient la continuation de la guerre en Irlande que pour humilier ce peuple, & l'empescher de prendre les armes contre l'authorité de son souuerain. Les vingt iours destinez à la conference s'estant ainsi passez inutilement, les deputez du Roy demanderent la prolongation du traité ; eux des Estats la refuserent absolument : de sorte que ces belles démarches qu'on auoit fait pour trouuer la paix n'ayant esté qu'vn peu de vent, les deputez de sa Majesté reprirent le chemin d'Oxford, & ceux des Estats celuy de Londres. Traité rompu.

Les chemins de la guerre estant donc plus larges & plus ouuerts que iamais, les armes reprirent toute leur chaleur : Les troupes qui estoient commandées par les Cheualiers Gautier Hastins & Lonys Diues, emporterent le Port de Waitmouth & le mirent à l'obeïssance du Roy ; celles des Estats surprirent la Ville de Shrevvsbury, & reprirent Waitmouth quelques iours apres : les Royales commandées par le Cheualier Marmaduk ayant rencontré prés de Melton vn corps de Caualerie sous les ordres du Colonel Rosse, elles l'attaquerent, le taillerent en pieces, & poussant leur bonne fortune plus loin, s'auancerent iusques à Ponfract assiegé par le Baron Fairfax : Ce General Parlementaire leua le siege pour aller combatre ce corps, il ne le fit qu'à sa honte, Marmaduk le defit, luy tua sept cens cinquante hommes, fit six cens trente-sept prisonniers, gagna douze cornettes, seize drapeaux, deux mille paires d'armes, deux pieces de campagne, tout le bagage & toutes les munitions de l'armée.

Le Cheualier Asfly, le Colonel Roger Molineux, les Cheualiers Guillaume & Charles Compton, tous engagez dans les interests de sa Majesté, ne furent pas moins heureux dans les occasions qu'ils eurent de tirer l'espée. Le premier surprit le chasteau de Hott assis dans la Prouince de Vvilt, vne partie de sa garnison, qui estoit de deux cens hommes, fut tuée dans la confusion de cette surprise, le reste, où l'on trouua trois Colonels & sept Capitaines, fut receu à composition : le second qui estoit sorty de Nevvark auec vne partie de sa caualerie, enleua le Comité qui leuoit les contributions dans la Comté de Darby. Le deux freres defirent conioinctement vn corps de caualerie prés de Davventry, & contribuerent auec leur aisné à en defaire vn second proche d'Atroph. Diuers succez des armes Royales.

Le Roy trouuoit vne satisfaction que ie ne puis exprimer dans l'heureux succez de tant de combats ; mais cela ne fit pas encore toute sa consolation ; la fortune luy donna de nouueaux suiets de croire qu'elle ne le haïssoit pas ; car elle suscita sur la mer vne tempeste qui fit relascher au port de Darmouth, qui estoit dans l'obeïssance & dans les interests de sa Maiesté, deux vaisseaux qui venoient des Indes Occidentales chargez de marchandises si riches, que le prix excedoit celuy de quatre millions de liures, & ce qui fut encore plus considerable dans le temps d'vne si pressante necessité où le Roy se voyoit reduit, fut que l'vn de ces vaisseaux se trouua chargé de deux cens mille liures en argent, qui furent portées aux coffres de sa Maiesté.

I'ay tousiours oüy dire que l'amour que les soldats ont pour leurs Capitaines ne donne iamais de petits coups dans vne bataille, & ie sçay par experience que leur auersion les expose souuent à la honte de ne rien faire à leur auantage. I'apporterois bien quantité d'exemples pour appuyer l'vne & l'autre de ces veritez ; mais ie n'en iray point chercher dans l'antiquité, puis que i'en trouue en cette histoire vn tout à propos pour l'authoriser. Le Cheualier Vvaller commandoit vne des plus considerables armées du Parlement, sa conduite n'estoit pas agreable aux soldats qui ne pouuoient souffrir vn trop grand empire en ses ordres, moins Les soldats de Vvaller se reuoltent.

1645. encore de se voir priués bien souuent des recompenses que l'on deuoit à leurs trauaux : ils se sousleuerent aussi quand il fallut marcher pour restablir les troupes defaites auprés de Ponfract, & contraignirent ce General à se sauuer dans le Chasteau de Pharazun, trois compagnies de Caualerie se rangerent sous les cornetres Royales, trois de ses Regimens d'Infanterie allerent camper à Kinston qui est assis sur la Tamise, où ils firent d'estranges rauages. Les autres qui n'estoient point sortis de leurs postes, & qui estoient de 15. cens cheuaux, prirent le titre d'Independans, manderent au Parlement qu'ils ne cōbatroient iamais sous les ordres de ce Cheualier, ny pour la liberté publique, si on ne leur donnoit le Comte d'Essex pour leur General, & protesterét de demeurer en cét estat iusqu'à ce qu'on leur eust accordé qu'on n'aboliroit point les Euesques & qu'on les eust asseurez qu'on trauailleroit à la paix auec plus de sincerité qu'on n'auoit fait iusques-là.

Prennent le titre d'Independans.

Cette reuolte ne causa pas vn petit estonnement aux deux Chambres : le Comte d'Essex s'estoit démis volontairement de sa charge, elles auoient nommé Thomas Fairfax pour remplir sa place ; elles ne voyoient aucune apparence de rapeller le premier. Il y en auoit encore moins de dépoüiller l'autre d'vne qualité dont elles l'auoient iugé digne ; de donner ce commandement important à vn autre, la raison ne le vouloit point encore : elles ne sçauoient aussi comment appaiser ces mutins. Enfin elles se resolurent, elles creurent qu'elles auroient tousiours assez d'authorité pour les châtier, & leur faire tomber les armes des mains ; & dans cette veuë, elles demeurerent d'accord de mettre vne nouuelle armée de quarante mille hommes sur pied : elles confirmerent le choix de Fairfax, & declarerent ces Independans criminels & traistres, au cas qu'ils ne retournassent promptement vers leur General.

A mesure que le temps couloit l'on voyoit vn accroissement notable à la haine de ces deux partis : car lors que le Parlement decerna la Commission du Comte d'Essex pour le commandement general de ses troupes, il luy defendit par vne reserue particuliere d'attaquer les postes où sa Majesté seroit en personne ; mais durant celle qu'il fit à la creation de Fairfax, les deux Chambres demeurerent d'accord que l'on donneroit par tout sans exception: de sorte que le sieur Sabran, qui demandoit auec instance qu'on renoüast la conference d'Vxbridge, ne voyant aucune apparence d'obtenir l'effet d'vne si charitable entremise, resolut d'attendre que le temps luy donnât des occasions de mieux faire.

Cependant l'armée des Parlementaires estant affoiblie par la reuolte de ces Independans, par la retraite de ceux qui s'estoient rangez sous les enseignes Royales, & par la deffaite de Ponfract: les deux Chambres enuoyerent chercher du secours dans l'armée des Escossois qui tenoient Carlile bloquée ; ils ne leur pouuoient raisonnablement manquer de secours : ils grossirent aussi les troupes du Cheualier Bruilton de deux mille hommes de pied, & de quatorze cens cheuaux : ce qui ne leur suffisant pas encore, ils firent marcher tous ceux qu'ils trouuerent capables de porter les armes dans Londres, afin de rendre redoutable l'armée qu'ils vouloient mettre sous le commandement de Fairfax.

Generaux Parlementaires dépossedés de leurs charges.

L'vne des plus fortes passions de la Chambre Basse estoit, que tous les Officiers de l'armée, & les Gouuerneurs qui pouuoient auoir seance dans le Parlement, fussent rappellez ; la Chambre Haute s'estoit souuent opposée à cet iniuste mouuement, parce que c'estoit priuer leurs armées & leurs places, de tous les hommes de conduite & d'experience ; il falut neantmoins qu'elle relachast de ses sentimens, pour acquiescer à la boüillante humeur de ceux-cy : Tous les hommes de commandement retournerent donc selon les ordres qu'ils auoient receus, les Comtes d'Essex, de Manchester & de Dembigh Generaux d'armées, furent de ce nombre, le Comte de Vvarwik arriua, & plusieurs autres obeyrent aussi ; les trois premiers furent receus assez maigrement ; on accusa le Comte d'Essex, d'auoir laissé perdre toute son armée, dans le pays de Cornvvaille, le second de ne s'estre pas fortement opposé au Roy, quand il emporta toutes les richesses que l'on auoit reseruées dans le chasteau de Denington ; le troisiesme d'auoir agy fort molement dans les Prouinces associées, pour le quatriesme, qui estoit le Comte de Vvarvvix, on receut sa commission sans le taxer de lâcheté ny de foiblesse. Les Comtes de Holland & de Sussex eurent

ordre de se retirer ; le premier, pour auoir vne fois tesmoigné qu'il n'approuuoit pas toutes les rigueurs que l'on tenoit à sa Maiesté, le second pour n'auoir pas dit auec franchise le suiet qui luy auoit fait quitter la Cour, pour se venir ranger dans le party des Estats. 1645.

Quelque peine que prissent ces Estats de leuer des troupes, il ne leur estoit pas trop facile d'en venir à bout ; car ceux que la force faisoit marcher, ne trouuoient point la commodité de s'euader qu'ils ne s'en seruissent, & d'ailleurs ceux qui n'auoient point de repugnance de porter les armes, demandoient assez hautement pour se faire entendre, qu'on leur donnast le Comte d'Essex pour leur General, & non point Fairfax. De sorte que le Parlement n'auoit pas de petites affaires à trouuer des hommes, & à les maintenir au deuoir ; il le falloit pourtant & le faire auec diligence, car le Roy estant party d'Oxford le 7. de May à la teste de son armée, & tenant la campagne, auoit desia pris le chasteau d'Avvxly, & fait leuer le siege de Chester, assiegé par le Cheualier Guillaume Brereton ; le Colonel Goring auoit d'ailleurs defait Cromvvel aupres de Nevvbridge, le Prince Robert auoit encore tué sept cens hommes & fait quatre cens prisonniers des troupes que le Colonel Massey commandoit, & l'on n'entendoit parler par tout, que des auantages de sa Maiesté : Ils ne furent point aussi negligens, car leur principale armée que Fairfax deuoit commander, se trouua preste beaucoup plustost qu'on ne l'auoit cru.

II. Le Roy part d'Oxford à la teste de son armée.

Fairfax en campagne.

Les premiers demarches que fit ce General Parlementaire, furent pour aller secourir Tanton, l'vne des meilleures places de la Prouince de Sommerset assiegée par le Cheualier Greeville, mais il n'arriua pas iusques là : il apprit que le Prince Robert & Goring s'estoient ioints pour aller enueloper Cromvvel, il marcha de ce costé-là pour le degager, & de là il arriua que Tanton n'ayant pû estre secouruë, elle fut emportée par Hopton & Greeville qui la reduisirent en cendres, & qui firent ietter par terre toutes les fortifications du chasteau.

Tanton pris par les Royalistes.

Le secours de Vvorcester assiegé par les Parlementaires, fut plus heureusement entrepris par le Roy, sa marche s'estoit addressée de ce costé-là, les ennemis leuerent le siege aussitost qu'il parut aupres des murailles ; leur esloignement produisit deux choses, il ietta des hommes, des munitions & des viures dans cette place, & le laissa dans la liberté de s'auancer vers la Prouince de Lancastre, où toute la Noblesse luy fut offrir son seruice & son assistance. L'armée Escossoise estoit dans le Nord : Les Parlementaires Anglois tenoient assez prés de là d'autres troupes si considerables, que l'on ne reconnoissoit que leur authorité de ce costé-là ; cela fit que ce Prince faisant deux corps de son armée, & partageant encore vn de ces corps entre les Princes Robert & Maurice ses Neueux, il leur ordonna d'aller arrester les progrez de ces deux armées ennemies. Neantmoins changeant de pensée presqu'en vn moment, il laissa tout ce corps sous la conduite du Prince Maurice, & retint le Prince Robert prés de soy.

Cependant se voulant dignement seruir du temps qu'il auoit, il prit sa marche droit à Lycester capitale de la Prouince de ce mesme nom, l'emporta par assaut le second iour de son arriuée, gagna dans sa prise seize pieces de canon, cinq mille paires d'armes, deux cens barils de poudre ; fit quinze cens prisonniers, & en tua sept cens à l'assaut, prit en suite les chasteaux de Corby, de Rakeingham, de Betly, les villes de Granthan, d'Huntington & Stanfort qu'il fit razer pour les rendre inutiles aux Parlementaires, & se rendit si redoutable, qu'il donna suiet à beaucoup de personnes de dire, qu'il triompheroit pleinement en cette campagne, & que ses armes ne seroient pas moins glorieuses en ses deux Royaumes d'Escosse & d'Irlande, puis qu'il leur donnoit tant d'esclat en Angleterre.

Lycester emporté d'assaut par le Roy.

En effet ceux de Londres prirent l'espouuante, plus de deux mille hommes dont les noms estoient au bas d'vne Requeste, demanderent que les deux Chambres donnassent de nouuelles commissions & de nouueaux ordres pour leuer des troupes, offrirent d'y contribuer de leurs biens & de leurs personnes, & presserent si fort le Parlement, qu'il fut contraint d'enuoyer ses ordres aux Generaux Fairfax, Brovvne & Cromvvel, qui campoient alors deuant Oxford, de leuer le siege, afin d'aller obseruer la marche du Roy qui estoit entré dans la Comté de Nortampton.

Les Generaux Parlementaires

1645. Leuent le siege d'Oxford.

Ie n'ay iamais rien trouué de si capricieux que la fortune, elle a deux visages dont les aspects sont tous differens; l'vn est affable, l'autre est facheux, elle caresse, elle menace, & il se trouue bien souuent qu'elle enuisage vne mesme personne de tous ces yeux, la maltraitant au mesme temps qu'elle l'a comblée de faueurs. Iusques-là le Roy auoit esté fort auantageusement dans ses bonnes graces, il auoit forcé des villes, battu des armées, il estoit maistre de la campagne, & ses ennemis sembloient n'auoir point d'affaires plus grandes, que celles de songer aux moyens de luy faire oublier leur reuolte; cette malicieuse luy tourna le dos, dans le mesme temps qu'il s'estimoit le plus affermy dans son amitié. Le General Brovvne ayant amassé tous ceux de la ville de Londres qu'il trouua disposés à prendre les armes, il alla rejoindre les Generaux Fairfax & Cromvvel campez à trois lieuës de l'armée Royale, & cette ionction fit naistre aux deux autres vn puissant desir d'en venir aux mains auec sa Maiesté, pour decider par vn beau combat, vne guerre si longue & si dangereuse.

La fortune tourne le dos au Roy.

Ces Generaux Parlementaires quiterent donc le poste de Guilborovv, en resolution de surprendre l'armée Royale dans ses quartiers: Mais ils ne la trouuerent pas endormie, ils virent qu'elle se mettoit en bataille dans la plaine de Nasby, ils iugerent par cette posture qu'elle auoit dessein de combattre, ils se mirent en estat de ne point refuser le choc. Le desir d'occuper vne colline, dont la possession sembloit auantageuse à l'vn & à l'autre party, fit qu'on commença le combat peut-estre plustost qu'on n'eust fait. Les Royalistes furent les premiers à s'en rendre maistres, les Parlementaires firent d'assez grands efforts pour en regagner vne partie, ainsi elle se trouua partagée auant que toute l'armée fut aux mains.

Bataille de Nasby.

L'aisle droite de la caualerie Royale commandée par le Prince Robert, s'estant cependant auancée contre la gauche des ennemis, elles se chocquerent auec toute l'impetuosité possible; le Prince auoit accoustumé de vaincre, il vainquit encore, car ayant enfoncé ceux qu'il auoit en teste auec vne vigueur qui sembloit estre surnaturelle, il les mit en vn desordre si grand, que demie-heure apres le commencement du combat, les soldats lacherent le pied comme incapables de soustenir l'effort de leurs ennemis; mais cet acheminement à la victoire ne la fit pas toute; Cromvvel & le Maior des Parlementaires, r'allierent les fuyars auec vne promptitude qui fut admirée, & les ayant ioint à leur aisle droite, fondirent sur la gauche des Royalistes auec vne fureur si brusque, qu'ils la reduisirent au mesme estat que le Prince auoit reduit ceux qu'il auoit attaqués, de sorte que les affaires estoient encore alors en balance esgalle, les Royalistes ayant perdu leur aisle gauche, & les Parlementaires leur droite: Mais on vit peu de temps apres que la fortune aymoit plus les vns que les autres; car les Parlementaires n'ayant pas donné le temps au Prince Robert de marcher pour appuyer le corps de bataille, qu'ils firent attaquer, ils taillerent toute l'Infanterie en pieces, contraignirent le Roy de se sauuer à Leycester auec quelque caualerie, gagnerent quatorze pieces de canon, les munitions, le bagage, quantité d'armes, seize drapeaux, & firent plus de quinze cens prisonniers; on trouua deux mille trois cens morts sur la place, les Parlementaires auoüerent qu'il y en auoit neuf cens de leur part.

Le Roy perd la bataille.

Ce Prince se pouuoit affliger auec raison d'vne si importante defaite, qui eut d'estranges suites, comme nous dirons à la suite de nostre discours: Neantmoins ce qu'il en regreta le plus, fut la perte d'vne cassette dans laquelle il auoit mis ses plus chers papiers, & certes ce fut auec grand suiet qu'il s'en affligea; car on commença à remarquer peu de iours apres, qu'elle n'estoit pas de petite consideration, d'autant que les Estats firent forcer la maison du Resident de l'Empereur, qu'ils rompirent ses portes, & luy enleuerent ses meubles, sur la connoissance qu'ils auoient par là de quelque intelligence auec sa Maiesté, & qu'ils furent sur le point de commettre vne violence pareille sur celuy de Portugal, parce qu'ils trouuerent des lettres de ce ieune Roy, qui luy demandoit son alliance pour en estre appuyé contre les Espagnols, qui n'espargnoient pas le Roy pour le detrosner. Mais comme le mal ne vient pas souuent sans estre

suiuy de quelque douceur, il eut suiet de se consoler par l'arriuée de six mille cheuaux, & de quatre mille fantassins, lesquels s'estant ralliés l'allerent ioindre à Leycfield. 1645.

Ce ne fut pas dans la seule perte de cette bataille, que la fortune se declara contre luy: Lycester n'estoit pas vne place où il put attendre le siege, il en sortit, sitost qu'il en fut dehors, les Parlementaires la remirent à l'obeyssance, le Colonel Goring fut battu par Fairfax peu de iours apres, les chasteaux de Ponfract & de Scarbourg ouurirent leurs portes à ses ennemis, & Carlile qui est vn port de mer important, fut contrainte de capituler & se rendre aux Escossois qui auoient esté deuant plus de quatre mois, & qui s'y fussent peut estre perdus, si la disgrace de sa Maiesté n'eust point fait perdre le cœur à sa garnison. Les Escossois prennent Carlile.

Cette armée Escossoise deuoit estre satisfaite d'vne si glorieuse conqueste, elle entreprit pourtant d'aller au delà, & de faire quelque chose de plus: elle tira droit au pays de Galles, & le dessein de son General estoit, d'en desbaucher les habitans du seruice, de S. M. mais il n'y trouua pas son conte; les communes prirent les armes, & se trouuant appuyées de quelques troupes que le Roy y entretenoit pour en deffendre l'abord aux Parlementaires, les allerent combatre auec tant de cœur, qu'en ayant tué plus de douze cens, elles chasserent les autres iusques sur les frontiers d'Escosse, où se remettant deuant les yeux, que leurs armes estoient iniustement employées contre leur Prince & leur souuerain, ils enuoyerent au Parlement de Londres de nouuelles propositions de paix, auec priere de les faire presenter à sa Maiesté. La suite ne respondit pourtant pas à ce trait de reconnoissance; car dix ou douze iours apres auoir donné des marques de leur repentir, ils allerent assieger Hereford, qui est vne des plus importantes clefs du pays de Galles, l'importunité des deux Chambres du Parlement, leur ayant esté en plus grande recommandation que le remors de leurs consciences. Ils ne furent pas neantmoins heureux en cette entreprise, car l'importance de cette place ayant fait marcher le Roy de ce costé là; ces mauuais suiets leuerent le siege: ce que les Estats n'ayant pû aprendre qu'auec vn sensible depit; ils firent par le moyen de l'argent, ce qu'ils n'auoient pû faire par la force de leurs armes; car ils corrompirent le Gouuerneur qui la leur mit entre les mains, sur les derniers iours de l'année. Ils vont assieger Hereford. Ils leuent le siege. Les Estats corrompent le Gouuerneur.

Cependant les Generaux parlementaires ne demeuroient pas inutiles; la bataille qu'ils auoient gaignée leur enfloit le cœur, & comme on les auoit veu fort humiliez, on les regardoit alors comme des triomphans qui menageoient les bonnes graces de la fortune auec beaucoup de prudence & de iugement. En effet voulans profiter de la foiblesse de l'armée Royale, ils firent deux corps de toutes leurs troupes; Fairfax prit la conduite du premier, Cromvvel qui estoit son Lieutenant general, se chargea de donner les ordres à l'autre. Ces deux corps estant fort considerables, Fairfax detacha du sien quatre regimens, deux de caualerie, deux d'infanterie, pour ietter dans la ville de Bath afin de l'asseurer contre la garnison de Bristol, & alla camper auec le reste deuant le chasteau de Sherborne qu'il assiegea; la marche de Cromvvel fut du costé de Shastbury, qui est dans la Comté de Dorset.

III. Le succez de ces deux desseins, eut d'abord quelque difference; ce Lieutenant general desit aupres d'Hamilton Hil, deux mille paysans des communes de Dorset, de Vvilt & de Hamps, qui luy vouloient disputer l'entrée de leurs terres, Fairfax fut battu au premier assaut qu'il fit donner au chasteau de Sherborne, car il y perdit trois Capitaines, deux Lieutenans, & grand nombre de ses meilleurs hommes; neantmoins son opiniastreté luy rendit la fortune aussi douce qu'elle l'auoit esté à son compagnon: il emporta cette place au second assaut, força la breche, fit trois cens cinquante-quatre prisonniers, gagna dix-huit pieces de canon, mille paires d'armes, & toutes les munitions qui furent trouuées en grand nombre: Ce qui ne remplissant pas encore toute son ambition, il commanda le Colonel Yreton auec vne partie de sa caualerie pour aller inuestir Bristol, l'vne des plus importantes places de celles qui estoient dans les interests de sa Maiesté. Diuers progrés des Parlementaires. Bristol inuesti par les Parlementaires.

Iusques là le Roy sembloit auoir esté dans quelque sorte d'estonnement; car

1645. il ne s'estoit point mis en campagne pour arrester la fougue de ses ennemis, qui se croyoient au dessus du vent : Mais enfin son cœur ayant esté plus ferme que sa mauuaise fortune, il sortit de la Principauté de Galles, alla joindre quinze cens cheuaux qu'il auoit enuoyez peu auparauant à Nevvark, & sans redouter quatre mille cheuaux, & cinq cens dragons que Lesley Comte de Leuen, General Escossois auoit détachez pour le suiure, alla mettre le siege deuant Huntington, qu'il emporta du premier assaut. Cette ville estoit deffenduë par cinq cens hommes Parlementaires, il en fut tué deux cens trent-neuf à l'attaque, tous les autres furent faits prisonniers. Goring qui s'estoit retiré dans le Comté de Deuon apres la bataille de Nasby, ne fut pas moins heureux en vne rencontre qu'il fit de quelques troupes Parlementaires ; il en mit sept cens sur la poudre, obligea toutes celles qui ne tomberent pas sous le fer à prendre la fuite ; & se trouuant quelques iours apres renforcé de quatre mille soldats de la Prouince de Cornvvaille, marcha du costé de Taonton, pour faire perdre aux Parlementaires le dessein qu'ils auoient d'y restablir toutes les ruines du chasteau.

Diuers auantages des armes Royales.

Quelques nouuelles qu'il receut le premier iour de sa marche luy firent pourtant changer de pensée, & luy firent prendre la resolution de tirer d'vn autre costé. On luy dit que Fairfax n'oublioit rien à faire pour prendre Bristol, qu'il faisoit auancer les trauaux auec vne diligence extraordinaire, qu'il s'estoit desia rendu maistre du fort de Bortshendpoint, lequel estoit d'vne merueilleuse importance ; d'autant qu'estant assis à l'emboucheure de la riuiere, il empeschoit qu'on ne la pust secourir par mer, & qu'il y auoit grande apparence que le Prince Robert qui s'y estoit enfermé pour la defendre, ne la pourroit iamais garantir, s'il n'estoit puissamment secouru. Voila pourquoy ioignant le plus diligemment qu'il luy fut possible, les troupes de Richard Greeuille ; ils marcherent conjointement auec six pieces de canon pour aller faire leuer le siege.

Goring & Greeuille marchent au secours de Bristol.

Leur marche auoit trop d'éclat pour estre ignorée : Fairfax l'ayant apprise aussi, il se proposa de ne les point laisser approcher, & pour cet effet il détacha la meilleure partie de son armée sous les ordres du Colonel Massey, auec commandement de leur former tous les obstacles qu'il pourroit, sans les engager au combat, s'il n'y estoit contraint par vne indispensable necessité. Cependant comme ce General Parlementaire faisoit d'extremes efforts pour venir à bout de cette entreprise ; le Prince Robert ne s'épargnoit point pour en rompre tous les desseins. Les sorties estoient necessaires pour empescher la perfection des trauaux. Il en faisoit si frequemment, & auec tant de succez, qu'il donnoit sujet à ses ennemis de s'en estonner. En effet, on remarqua qu'en ayant fait sept en dix iours, il diminua l'armée Parlementaire de neuf cens hommes, parmy lesquels se trouuerent le Colonel Daniel & le Cheualier Bernard Asthey, le premier au nombre des morts, l'autre parmy celuy des prisonniers.

Quoy que le Roy fust bien aduerty que Goring & Greeuille marchoient au secours de Bristol, il eut neantmoins quelque crainte qu'ils ne fussent trop foibles pour forcer le camp ennemy ; & ce qui luy donnoit cette crainte, estoit qu'il ne doutoit point que les Escossois s'estant rendus maistres d'Herford, ils n'allassent appuyer le Camp de Fairfax. Voila pourquoy il se proposa de marcher de ce costé-là : mais ayant appris que la plus grande partie de la caualerie Escossoise auoit esté commandée de marcher en Escosse, pour y arrester les progrez de Montrose, qui s'y faisoit estrangement redouter, il iugea que les Escossois qui demeuroient en Angleterre, se ioindroient auec les autres Generaux Parlementaires, pour aller faire de nouueaux efforts au pays de Galles, & dans cette pensée, il ne se voulut pas éloigner, pour ne point donner trop beau ieu à ses ennemis.

Assaut general à Bristol.

Le Prince Robert l'attendoit pourtant, & pour luy donner le temps d'arriuer, il entretenoit Fairfax dans la promesse de se rendre, pourueu qu'on luy fist des conditions dignes de sa naissance, de son courage, & de la qualité de la place ; mais ce General ayant reconnu que toutes ces paroles n'estoient que des feintes, il resolut d'en venir aux dernieres extremitez, & de luy donner vn assaut general. Il commanda donc quatre attaques ; la premiere sous les ordres du Co-

lonel Vvelden pour donner du costé de la Comté de Sommerset auec quatre Regimens: la seconde, sous ceux du Colonel Montagu, qui commandoit de pareilles forces à droit & à gauche de la porte de Lavvford: La troisiéme conduite par le Colonel Kainsborovvch, pour combatte auec cinq Regimens du costé de la riuiere de Froome, depuis Salliport iusques à Priorsford: La quatriéme, pour donner de continuelles allarmes au fort Royal. L'ordre estant de dõner tous en mesme temps, ces quatre brigades s'auancerent & furent aux mains par l'espace de trois heures entieres, sans gagner vn pouce de terre; au bout duquel temps Kainsborovvch s'estant emparé de Priorsford, & le Colonel Montagu d'vne demie lune; les assiegez se trouuerent si estonnez, que le Prince Robert s'estant retiré au chasteau, fit faire vne chamade pour capituler. Le General Parlementaire n'auoit combatu que pour arriuer à ce but, la capitulation ne fut pas aussi fort difficile à signer: Elle portoit. 1645. Place renduë.

Que le Prince sortiroit le lendemain auec tous les Seigneurs, Cheualiers, Chefs, Gentils-hommes, Soldats, & autres personnes residentes dans la Cité, Chasteau & Forts de Bristol, auec leur bagage, Enseignes déployées & tambour battant.

Que ce Prince, la Noblesse, & les Officiers employez, marcheroient à cheual & sous les armes, les simples soldats auec l'espée seulement.

Que le General Fairfax leur donneroit escorte pour les conduire où ils voudroient, pourueu qu'ils n'employassent que huit iours en leur marche, & que cette escorte auroit sept iours pour s'en retourner en toute seureté.

Le Prince sortit donc le 21. Septembre suiuy de quatre cens cheuaux & de quatre cens fantassins, apres auoir perdu le Colonel Tillot, dix Officiers & deux cens cinquante-trois soldats au dernier assaut, auquel le Colonel Vvelden, treize Officiers & trois cens soixante & seize soldats Parlementaires perdirent la vie. La place fut trouuée fournie de cent quarante pieces de canon, cent barils de poudre, deux mille cinq cens paires d'armes, des prouisions pour deux ans, & l'on conta dans son port plus de cent vaisseaux, dont les Parlementaires se mirent pareillement en possession. Le General maior Skipon demeura dedans pour y commander.

Il se passoit cependant en Escosse des choses qui ne sont pas moins dignes de la curiosité du Lecteur, que celles que ie viens de dire. Il s'y tint vn Synode, dans lequel tous ceux qui solemnisoient la feste de Noel furent condamnez à vne penitence publique, & par lequel il fut ordonné que l'on receuroit par tout le Royaume, vne certaine forme de prieres que le Synode d'Angleterre auoit instituée au lieu de la Liturgie, & qu'on appelloit *Directoire*.

Quant au succez des armes de Montrose, il fut encore plus merueilleux qu'il n'auoit esté dans la precedente campagne. Il auoit donné des quartiers d'Hyuer aux Irlandois, il auoit permis à ceux qu'on auoit leuez dans la Comté d'Athol de s'aller décharger du butin qu'ils auoient fait sur les terres du Comte d'Argyl, & il s'estoit luy-mesme placé dans vn poste où il s'estoit proposé de passer les plus rigoureux iours de l'Hyuer. Mais il ne fut pas si long-temps en repos; il apprit que la garnison d'Indernesse auoit abandonné ses murailles pour aller ioindre vn corps de cinq mille hommes que les Estats confederez auoient leuez au pays du Nord pour l'aller attaquer iusques dans ses postes; il en sortit, se remit en campagne, & quoy qu'il n'eust pas plus de quinze cens hommes, se proposa d'aller combatre ces ennemis. Succés des armes de Montrose en Escosse.

Il auoit besoin d'vn grand cœur pour prendre vne resolution si forte, il luy fut encore bien plus necessaire à vne seconde nouuelle qu'il apprit le second iour de sa marche. On luy dit que le Comte d'Argyl auoit remis sur pied vn nouueau corps de montagnars, lequel estoit composé de trois à quatre mille hommes; qu'il n'estoit qu'à dix ou douze lieuës de luy, & qu'il marchoit en resolution de le charger à dos dans le mesme temps qu'il le verroit aux mains auec l'autre corps. Cette nouuelle le surprit vn peu, car il iugea bien qu'il ne sortiroit iamais du milieu de ces deux armées, s'il s'y laissoit enfermer. Mais comme il auoit vn courage à l'épreuue de tout ce qui le pouuoit estourdit, il fut encore plus prompt à se resoudre qu'il ne l'auoit esté à craindre de se voir enuironner de tant d'en-

1645. nemis. Il marchoit pour aller combatre le corps auquel la garnison d'Indernesse s'estoit jointe, il changea de marche, & se proposa d'aller attaquer ce Comte, qui se montroit si ardent à sa ruine.

La fortune auoit tousiours appuyé son cœur, elle ne l'abandonna point encore à ce coup, il se rendit le lendemain si prés du camp ennemy, qu'il fit passer au fil de l'espée les gardes auancées, auant que le Comte fust aduerty de sa marche. Ce coup le surprit, il voulut preuenir les autres qu'il pouuoit encore receuoir du voisinage d'vn si dangereux ennemy; il mit promptement tous ses gens sous leurs estendars & sous leurs enseignes, mais ce ne fut pas pour les mener au combat, car au lieu de faire ce deuoir de Chef & de Capitaine, il se ietta dans vn batteau sous pretexte d'aller faire venir des munitions à ses gens, & alla attendre sur le lac de Nesse, quelle seroit la suite de cette attaque.

Défaite du Comte d'Argyl.

Montrose ne s'estoit auancé que pour combattre, & il est certain que s'il eust creu ses premiers mouuemens, la bataille se fust donnée tout à l'heure; mais il considera que la terre commençoit à se couurir de tenebres, & qu'il ne pourroit agir dans l'obscurité, comme il pouuoit faire en plein iour: Voila pourquoy il fit faire alte, & commanda à ses soldats d'entretenir toute la nuit vne espece d'escarmoucbe au clair de la Lune. Ce combat à coups de mousquets dura en effet iusqu'au iour, auquel temps ce General ayant remis ses troupes en bataille, il marcha si fierement au combat, que les premiers qui furent attaquez s'estant contentez de faire vne seule décharge, & apres cela de lascher le pied. Ils entraisnerent tous les autres, de sorte que ce Capitaine ayant le plus beau ieu du monde, il fit main basse sur tous ceux qu'il put attraper dans vne chasse de deux lieuës. Il n'auoit perdu que trois soldats en cette iournée, au lieu de quinze cens ennemis qu'il laissoit morts sur la poussiere; il creut neantmoins auoir plus perdu qu'il n'auoit gaigné, car il perdit Ogilby qui auoit esté le fidelle compagnon de ses trauaux & de ses desseins.

Comme il n'y auoit pas vn lieu dans toute l'Escosse où les confederez n'eussent des gens sous les armes, ce Capitaine n'eut point plutost défait les troupes du Comte, qu'il apprit qu'il y en auoit d'autres sur pied dans la Comté de Murray, & qu'il s'y en assembloit tous les iours. Il estoit important de ne luy pas donner le temps de se rendre assez forte pour estre en estat de former de nouueaux obstacles à ses entreprises, il fit marcher de ce costé là, mais on ne luy donna pas la peine d'employer le fer pour les rompre. Elles se dissiperent tout au mesme temps qu'elles le sentirent approcher, & le laisserent dans la liberté de tirer du costé d'Aberdin, où il se formoit vne autre nuë.

Sa conduite & sa reputation luy donnerent alors vne partie de ce qu'il auoit tant desiré, qui estoit de voir grossir son armée, afin de faire de plus grands efforts, & de rendre de plus considerables seruices à sa Majesté. Ses troupes ne consistoient qu'en quinze cens hommes à la sortie de ses quartiers d'Hyuer, elles se trouuerent alors composées de douze cens cheuaux, de deux mille deux cens fantassins, & d'vn homme de commandement, qui fut le Seigneur de Gordon, fils du Marquis d'Huntly, & neueu du Comte d'Argyl, lequel preferant la vertu de Montrose, & la iustice des armes Royales à la conduite de son oncle, l'abandonna pour employer plus honorablement & plus iustement son courage dans l'armée Royale.

Montrose n'eut pourtant pas long-temps la consolation de se voir si bien suiuy & si bien accompagné, car apres vne marche de quelques iours, dans laquelle il chercha toutes les occasions de combatre les Confederez assemblez en la Comté de Mernes, sous les ordres du Cheualier Surry, le cadet de ce Seigneur de Gordon, qui s'estoit venu ranger sous ses Enseignes, sans auoir esté solicité, luy fit dire qu'il auoit ordre du Marquis son pere de se retirer auec les troupes qui l'auoient accompagné, mais que ce ne seroit pas pour les employer contre luy, ny contre le seruice de sa Majesté.

Il ne faut point douter qu'vne si mauuaise nouuelle ne touchast sensiblement le cœur de ce General, qui se voyoit oster les moyens de faire reüssir les desseins qu'il auoit formez sur l'augmentation de ses troupes. Mais enfin n'estant point homme à perdre le cœur, il ne parut que mediocrement ébranlé d'vne perte

qui

qui sans doute estoit importante. Il s'estoit proposé d'aller faire dans les Comtez de Fife & de Lauthian les mesmes rauages qu'il auoit faits dans celles d'Argyl, mais il fallut changer de langage; la milice de ces Prouinces estoit trop à craindre pour y entrer auec de si foibles troupes. Et d'ailleurs il deuoit redouter celle qui estoit sous les ordres d'Hurry, laquelle ne s'éloignoit pas beaucoup, pour estre tousiours en estat de s'opposer à ses entreprises. 1645.

Il se proposa donc de retourner au Nord, parce qu'il esperoit d'y trouuer vn nouueau secours, & d'y restablir la perte qu'il auoit faite par la retraite du Seigneur de Gordon. Mais afin que les Confederez n'attribuassent point sa retraite à vne lasche foiblesse, d'autant qu'on disoit assez hautemēt qu'ils vouloient passer la riuiere du Tay, afin d'estre en estat de combattre quand il se resoudroit à la passer, il fit deux corps de sa petite armée, enuoya deuant les plus foibles & les plus mal armez auec le bagage, & auec ordre de gagner Brecan, qui est dans les montagnes, & se mettant à la teste du reste, qui estoit composé de cent cinquante cheuaux, & de six cens mousquetaires d'élite, se presenta deuant Dundy, qui est vne des principales villes du Royaume.

Cette place n'auoit aucune garnison, mais elle estoit fournie d'vn grand nombre d'habitans capables de se seruir de leurs armes pour la defence de leurs biens, de leurs vies, & de leur liberté. Aussi bien loin de respondre fauorablement à la sommation qu'il leur enuoya faire, ils mirent en prison celuy qui leur estoit allé faire cette sommation; ce que ce General ayant bien connu par la longueur du temps que cet enuoyé mettoit à reuenir, il s'en trouua si picqué, que sans auoir vne patience plus longue, il fit trois bataillons de ses mousquetaires, les fit appuyer également par toute sa caualerie, & leur commanda d'aller attaquer la place par autant d'endroits. Montrose attaque Dundy.

Ces soldats estoient tous choisis, l'honneur & l'esperance d'vn grand butin les ayant aussi fait partir tous en mesme temps auec vne inconceuable fureur, ils forcerent les barricades, briserent les portes, se rendirent maistres de la place d'armes & de toute l'artillerie, mirent le feu en plusieurs quartiers, & pillerent vn si grand nombre de maisons, que ce butin fut capable de les rendre riches. Mais dans le mesme temps qu'ils se chargeoient de vin aussi bien que de nippes, on vint aduertir leur General que l'armée ennemie qu'il croyoit au delà du Tay, paroissoit à demie lieuë de la ville, & qu'elle marchoit auec toute la diligence possible pour le surprendre dans le desordre du pillage. Et la force.

Vn aduis si important n'estoit point à mespriser, il ne le mesprisa point aussi; il fit promptement sortir tous ses gens de la ville, les rangea sous leurs estendars & sous leurs enseignes, & sans vouloir escouter ceux qui luy conseilloient de se sauuer, ny ceux qui estoient d'aduis qu'on se iettast sur les ennemis auec vne aueugle fureur, fit filer les plus harassez, & n'ayant retenu que deux cens mousquetaires auec sa caualerie, se mit à la queuë de ceux qui marchoient en bon ordre, afin de faire la retraite sans la laisser faire à ses Capitaines. Belle retraite de ce Capitaine.

Les Confederez qui n'estoient plus qu'à mille pas de luy, & dont le nōbre estoit de sept cens cheuaux & de trois mille fantassins, se persuaderent alors qu'ils l'enfonceroient aisement, & qu'ils n'auroient qu'à l'attaquer pour le vaincre; & dans cette opinion, ils firent deux escadrons de leur caualerie pour le charger en flanc & en queuë; mais ils furent bien estonnez de voir qu'il détachoit luy-mesme vn peloton de mousquetaires pour aller charger leurs coureurs, & ils furent encore plus surpris de ce que dix ou douze de ces coureurs ayant esté portez par terre, les autres ne s'auancerent plus. Celuy qui les commandoit iugeant donc à leur cōtenance qu'ils redoutoient l'ennemy qu'ils deuoient poursuiure, il les voulut encourager & les mener luy-mesme au combat, pour les y faire marcher auec luy. Mais quelques-vns de ses Capitaines luy ayant remontré que la nuit tomboit, & qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparence de poursuiure dans l'obscurité vn ennemy qui en pouuoit tirer tous ses auantages; ils arresterent si bien les mouuemens de leur General, qu'il s'arresta pour concerter auec eux des moyens qu'il falloit tenir pour auoir raison de cet ennemy.

Luy cependant s'estant si sagement degagé d'vn bourbier dans lequel toutes les apparences du monde vouloient qu'il tombast, il fit alte, tant pour donner

1645. à ses gens le temps de respirer & de prendre haleine, que pour se resoudre sur le chemin qu'il prendroit. Son iugement luy representa que s'il continuoit sa marche vers le Nord, il feroit infailliblement coupé; voila pourquoy n'ayant pris qu'vn petit quart d'heure de repos, il employa le reste de la nuit à trauerser le pays qui est entre les riuieres de Tay & Sudesk, & se rendit à vne lieuë de Brecham, où il croyoit trouuer ses troupes auec son bagage; mais ayant appris qu'elles estoient desia entre les montagnes, & trouuant là vn poste fort auantageux pour laisser prendre vn peu de repos à ses gens, qui auoient desia esté trente heures sur les chemins sans auoir pris le temps de repaistre; il y campa dans la resolution d'y passer deux ou trois heures; mais à peine auoit-il eu le loisir de prendre vn petit repas, que ses vedettes le vindrent aduertir que les ennemis paroissoient.

Cet aduertissement ne luy semblant pas moins important que celuy qu'il auoit receu dans Dundy, il decampa sans differer, & pour le dire en peu de paroles, gagna Glenesu en dépit de ses ennemis, qui s'estoient approchez de si prés, que son arriere-garde fut contrainte de faire vn demy tour pour faire vne décharge sur leur caualerie qui la poursuiuoit.

Diuers auantages Parlementaires.

Les Parlementaires Anglois se seruoient cependant iudicieusement des caresses de la fortune. Le Colonel Ogle qui commandoit pour le Roy dans le chasteau de Vvest-Chester fut contraint de le rendre à ses ennemis. Celuy de Sandal qui est dans la Duché d'York, fut emporté par le Colonel Bret Parlementaire. Ceux de Barkley, de Bolton, de Belvoir, & de Luthan eschaperent encore des mains de sa Majesté; & comme si toutes ces conquestes n'eussent esté que des conquestes indignes de leur ambition, ils enuoyerent vers l'armée d'Escosse qui campoit à Nortaleton, pour offrir aux Generaux qui la commandoient trente mille liures sterlin d'augmentation de paye ordinaire pour aller assieger Nevvark. Celuy de Basin, qui appartenoit au Marquis de Vvinchester, fut emporté par assaut, on y fit main basse sur toute la garnison, parce qu'elle auoit fait mourir plus de huit cens hommes deuant ses murailles en deux mois de siege. Le Marquis ne fut pas tué comme ses soldats, & ces barbares se contenterent de le mettre aux fers: la raison de cette indulgence fut qu'il auoit traité courtoisement deux Colonels faits prisonniers en vne sortie.

Belle reflexion pour porter vn homme à la generosité & le détourner de faire du mal, quand il en a le pouuoir.

Les deux Chambres témoignerent vne satisfaction nompareille à la nouuelle de la prise de cette place, qui estoit vne des plus importantes du Royaume, & pour cette consideration elles enuoyerent des ordres à Cromvvel, qui auoit commandé à ce siege, d'en faire soigneusement reparer toutes les ruines: Mais ce Capitaine n'entra point dans leurs sentimens, il leur manda que toutes les raisons politiques vouloient qu'on mit à bas toutes ses murailles au lieu de les restablir en leur force; d'autant que cette place n'estant pas frontiere, elle seroit tousiours inutile, qu'elle ne pourroit estre gardée que par huit cens hommes, dont il faudroit affoiblir l'armée, qu'elle estoit fort endommagée par le canon, que la pluspart de ses bastimens auoient esté reduits en cendres par vn accident, & qu'apres tout, les peuples des enuirons estoient assez pauures sans les exposer aux incommoditez d'vne garnison. De sorte que ces Chambres ayant troué ses raisons iudicieusement appuyées, elles luy enuoyerent de nouueaux ordres pour en vser comme il le trouueroit à propos.

Parmy tant de grands aduantages que ces orgueilleux ennemis remportoient tous les iours sur les armes de leur Souuerain, sa Maiesté receut bien quelque petite consolation: car on luy apprit que le Cheualier Greenuille tenoit Plymouth aux abbois, que Goring & Hopton auoient pour la seconde fois défait le Colonel Massey, & il se pouuoit satisfaire luy-mesme en quelque façon d'vn remarquable auantage qu'il remporta sur le Cheualier Poinez qui obseruoit sa marche auec tous les soins & toutes les addresses possibles. Mais quoy? c'estoient des remedes vn peu trop legers pour des maux si violens & si dangereux. Il se falloit toutefois roidir contre tant de rudes assauts, son courage aussi l'emporta sur son déplaisir: il rallia toutes les troupes qu'il auoit dans la Comté

de Dembigh, prit le chemin de Nevvark, pour tascher de sauuer la place, & pour en venir à bout plus facilement, enuoya des ordres au Prince Maurice de joindre le Cheualier Iacob Asley, & de marcher de mesme costé. Ce qui estant venu à la connoissance du Parlement, les deux Chambres enuoyerent aussi leurs ordres à deux mille cinq cens dragons, & à cinq cens cheuaux legers employez peu auparauant à l'escorte des munitions du camp de Fairfax, d'aller ioindre ce Colonel Poiutz, afin qu'il fust en estat de s'opposer aux desseins de sa Majesté.

1645. V.

Le Roy marche au secours de Nevvark.

Comme il est du deuoir d'vn Capitaine de ne point perdre de temps à la guerre, Cromvvel ne le perdit point, apres auoir fait mettre à bas toutes les fortifications de Basing. Le chasteau de Langford luy nuisoit, il alla camper deuant, il s'en rendit maistre. Fairfax qui n'auoit pas moins de conduite & d'experience que luy, s'empara de celuy de Tiuerton, dans lequel il y auoit trois cens Irlandois. Les garnisons d'Abington & de Gaund défirent celle de Farinton, qui estoit dans les interests de la Maiesté. Le Colonel Rossiter ne laissa pas le Prince Robert en repos, & le Colonel Coply rompit dans la Prouince d'York les troupes de Langdale, lequel auoit taillé en pieces peu de iours auparauant sept cens cheuaux Parlementaires, qui marchoient pour aller grossir l'armée de Fairfax. Greeville auoit assiegé Plymouth, il fut contraint de leuer le siege. Ainsi tout succedoit si fauorablement aux Parlementaires, qu'ils n'auroient rien pû faire de plus, quand la fortune se seroit obligée par contract à ne leur tourner iamais le dos.

Diuers succés des deux partis.

Ces merueilleux auantages qui les faisoient regarder auec quelque sorte d'estonnement, ne pleurent pourtant pas tousiours aux Escossois, quoy qu'ils fussent tousiours dans les interests du Parlement. Ils firent de iudicieuses reflexions sur l'estat de cette extraordinaire prosperité; ils iugerent qu'elle se pourroit estendre enfin sur eux-mesmes, & qu'ils pourroient bien deuenir les esclaues de ceux qui faisoient gloire de les auoir pour compagnons. Voila pourquoy desirant la paix auec autant de chaleur qu'ils en auoient eu pour se porter à la guerre, ils enuoyerent ordre à leurs Commissaires qui estoient à Londres, de remonstrer aux deux Chambres, que les trois Royaumes qui composoient la Couronne de la Grande Bretagne, s'en alloient s'en dessus-dessous, auec bien peu de sujet: Qu'il n'y auoit que la paix qui pust restablir ces desordres, & les prier d'en faire à sa Maiesté les ouuertures qu'ils leur enuoyoient, afin de calmer toutes les tempestes qui les ébranloient.

Les Escossois demandent qu'on fasse la paix.

Il est certain que ces mouuemens estoient legitimes, mais il est aussi vray que le Parlement ne les pût apprendre qu'auec quelque sorte de mescontentement: Neantmoins comme il estoit important aux deux Chambres de ne point tesmoigner ce qu'elles pensoient, elles firent mine d'y vouloir auoir esgard, & pour le persuader aux Commissaires Escossois, elles firent quelques assemblées, à la suite desquelles leur ayant fait esperer ce qu'ils desiroient, elles le firent encore esperer au peuple. Mais cette affaire demeura si long temps sur le tapis, que les plus iudicieux demeurerent tous persuadez, que les assemblées de ces Chambres n'estoient qu'vne pure grimace faite pour contenter leurs amis, & non point dans vne sincere resolution d'executer ce qu'on desiroit & qu'elles promettoient d'assez bonne grace; que la Chambre Basse ne voulut iamais rien relascher de la resolution qu'elle auoit prise, d'oster à sa Maiesté toute l'authorité des armes, & la disposition des Gouuernemens.

Leurs Officiers s'estoient glorieusement employez en leurs charges, elles en recompenserent aussi fort auantageusement les seruices. Elles donnerent le titre de Duc aux Comtes de Nortbumberland, de Pembrok, d'Essex & de Vvarvvik. Celuy de Marquis aux Comtes de Salisbury & de Manchester: celuy de Comtes aux sieurs Say, Fairfax, Vvarthon, Hovvard, Roberts & Vvilougsby, celuy de Vicomte au sieur Hollis, & celuy de Baron aux Cheualiers, Fairfax, Vvillier, Wane & Cromwel; & d'autant qu'elles enuoyerent peu de temps apres à sa Ma-

Recompenses données aux Officiers des Estats.

1645. jetté les propositions de paix presentées par les Escossois; elles la supplierent par leurs deputez de ratifier les honneurs dont elles auoient recompensé les notables seruices rendus à l'Estat par les personnes qu'elles auoient nommées.

Cependant il se passa de si belles choses en Escosse, que ie croirois commettre vn crime si ie ne les donnois à la satisfaction du Lecteur. Montrose auoit trouué Glenesk pour se mettre à couuert de la violence des Confederez, deuant l'armée desquels il auoit fait vne retraite, qui dans l'auis de tous les Capitaines du siecle, passoit pour la plus belle action qu'vn homme estoit capable de faire; il y fit vn sejour de quelques semaines, tant pour donner à ses troupes le temps de se refaire du long trauail qu'elles auoient souffert, que pour tâcher de faire quelques nouuelles creatures à sa Majesté.

Le Seigneur de Gordon fils aisné du Marquis d'Huntly, ne l'auoit point voulu quitter comme son cadet, lequel auoit emmené ses troupes auec celles du Colonel Nathanael Gordon, il le pria de faire quelque effort pour ramener ce frere au seruice de sa Majesté, & l'en pria de si bonne grace, que ce genereux homme ne le pouuant refuser, partit à la teste de quelques trouppes & tira droit à la maison de son pere, où il sçauoit bien que son frere auoit resolu de se retirer; luy qui ne pouuoit gouster le repos, partit cependant accompagné de cinquante cheuaux & de cinq cens hommes de pied seulement, pour tâcher de faire quelque coup d'importance contre les Generaux Hurry & Bailly, qui tenoient la Comté de Perth dans l'obeissance des Confederez.

Le premier poste qu'il y occupa fut le bourg de Krif, la premiere nouuelle qu'il y apprit fut, que ces deux Generaux s'estoient separez, qu'Hurry s'estoit mis en campagne suiuy de deux cens cheuaux & de six cens hommes de pied, pour couper chemin au Seigneur de Gordon, & que Bailly postoit dans la Ville de Perth auec le reste de l'armée, qui estoit encore composée de cinq cens cheuaux & de deux mille hommes de pied. Cette nouuelle l'embarassa, il eût bien voulu marcher apres Hurry pour l'enueloper entre ses troupes & celles qu'il alloit chercher; mais la marche eût esté trop longue & trop dangereuse. D'aller attaquer Bailly qui auoit autant de deffenseurs qu'il auoit de soldats, & qu'il y auoit d'habitans à la Ville, il n'en trouuoit pas la pensée raisonnable ny iudicieuse; de se retirer sans rien faire, son courage ne le luy permettoit pas. Enfin comme il estoit en peine de se bien resoudre, son ennemy luy en donna le moyen. Ses espions l'auertirent que Bailly marchoit à la teste de toutes ses troupes pour le surprendre dans son poste mesme, il troussa bagage tout au mesme temps, & comme il auoit fait vne miraculeuse retraite à Dundy, il en fit encore vne alors qui ne fut gueres moins estimée: car apres vne longue marche, dans laquelle il trompa tousiours la préuoyance de ses ennemis, il alla ioindre le Seigneur de Gordon qui estoit alors accompagné de deux cens cheuaux & d'onze cens hommes de pied.

Le Seigneur de Gordon ioint Montrose.

Il ne me seroit pas bien facile de dire auec quel transport il se vid à la rencontre d'vn homme qu'il auoit si grande enuie de trouuer, & qui luy amenoit vn si grand secours: Tout fier de se voir en estat de presenter le front à ses ennemis au lieu de fuir deuant eux; il parla dés l'heure mesme d'aller attaquer Hurry: & en effet, n'ayant pris qu'vne nuit pour laisser reposer ses troupes, il se rendit à trois lieuës du Camp de cét ennemy dans vn temps où il le croyoit encore au delà du mont Crampius.

Hurry auoit recherché les occasions de combatre quand il s'estoit mis en campagne pour suiure Gordon, la plus grande de ses passions fut alors de les éuiter: il fit battre aux champs tout au mesme temps qu'il eust appris que son ennemy venoit droit à luy, passa la riuiere de Spey auec toute la diligence possible. Montrose auerty de sa marche, le suiuit auec vne precipitation pareille: Hurry gagna le bourg d'Elgin, Montrose y arriua trois heures apres luy, Hurry s'estoit ietté dans vne forest qui est fort proche de ce bourg, Montrose ne marchanda pas d'y entrer, quoy que la nuit qui commençoit desia de noircir la terre luy en deût faire perdre le mouuement; mais quoy que sa diligence fust aussi grande qu'elle le pouuoit estre, il luy fut impossible de le joindre ny de l'empescher de se mettre à couuert des murailles d'Indernesse fort heureusement.

Montrose iugeant donc alors qu'il trauailleroit inutilement s'il entreprenoit de suiure encore ce fuyard, il retourna du costé d'Alderne où il campa durant quelques iours, & où il se fut peut-estre arresté dauantage, s'il n'eust appris que les milices des Comtés de Murray & de Suderland ayant joint Hurry, ce General Confederé marchoit à la teste de trois mille fantassins & de quatre cens cheuaux pour le combatre ou du moins pour le faire fuir, comme il auoit fuy deuant luy. La raison vouloit que Montrose prist ce dernier party plutost que celuy de combatre auec tant d'inegalité: car il est certain qu'il n'auoit que seize cens hommes de pied & deux cens cinquante cheuaux; mais il ne fut pas à son choix de le faire ou de ne le faire pas: il apprit encore que Bailly s'auançoit pour l'enueloper; cette necessité le fit resoudre à combatre Hurry deuant que l'autre pust arriuer, afin de ne les auoir pas sur les bras tous en mesme temps. 1645.

Il prit donc vn poste le plus auantageux qu'il luy fust possible pour y attendre ses ennemis, rangea sa petite armée en bataille dés le poinct du iour du 9. de May. Macdonald fut choisi pour commander son aisle droite, qui n'estoit composée que de quatre cens hommes choisis, afin que l'estendart Royal qu'il y plaçoit fut plus genereusemẽt defendu, ordonna à ce Capitaine de ne point abandonner ce poste, lequel estant fortifié de hayes & de fossez, ne pouuoit estre facilement forcé par vn nombre plus grand que celuy qui entreprenoit de les attaquer. Il voulut conduire la gauche, ce fut pour auoir lieu d'executer vne partie de ce qu'il auoit resolu auec toute sa Caualerie, qu'il mit sous les ordres des deux Gordons, & pour tromper les ennemis, posta quelques mousquetaires en telle façon, qu'estant plantez les plus prés du bourg, ils representoient vn corps de reserue.

Les Confederez arriuant donc vn moment apres qu'il eust ainsi disposé ses troupes, il ne fut plus question que de se bien battre. L'objet de l'étendart Royal fit que le General ennemy destina sa Caualerie & ses meilleurs hommes pour aller attaquer le poste où il le voyoit. Macdonald se deffendit auec vne vigueur extréme: mais il ne se souuint pas qu'on luy auoit expressément ordonné de ne le point abandonner: les ennemis le combatoient auec des injures aussi bien qu'à coups de mousquets, ils luy crioient que s'il estoit braue il sortiroit de ses fossez & de ses buissons pour venir defendre sa vie auec gloire: il auoit vn cœur à ne pas souffrir ces reproches, il sortit, si-tost qu'il fut aux mains auec eux la Caualerie le poussa; il reconnût alors la faute qu'il auoit faite, il tâcha de la reparer, il fit reprendre à ses gens le chemin du poste qu'ils venoient de quitter, & voulant estre le dernier en cette retraite, combatit si brusquement qu'il la fit auec admiration, malgré tant de gens qui le poursuiuoient, & qui cesserent de le poursuiure aussi tost qu'il s'y fust restably. Bataille d'Alderne.

Vn Caualier du mesme party auoit esté spectateur du commencement de cette attaque & du danger auquel les ennemis auoient reduit Macdonald, il crût que tout estoit perdu, & cette opinion le fit partir à toute bride pour en auertir son General. Cette fascheuse nouuelle qui luy fut dite à l'oreille estoit capable de ietter l'épouuante en son cœur: il ne s'en estonna pourtant point; au contraire se tournant vers ses compagnons, Courage mes amis, courage, leur cria-t'il, auec vne presence d'esprit admirable, ne laissons point toute la gloire de cette Iournée à Macdonald, il a deffait tous les ennemis qui l'ont attaqué; allons deffaire ceux qui sont deuant nous. A ces mots, partant de la main comme vn foudre, & toute sa Caualerie le suiuant auec vne fureur pareille, celle d'Hurry se trouua si foible qu'elle se mist en desordre au premier coup de pistolet.

Montrose estoit trop sçauant à la guerre pour laisser perdre vne si belle occasion, il ne la perdit point aussi; il commanda aux Gordons d'acheuer de rompre cette Caualerie ennemie, fit cependant auancer son Infanterie sur celle des Confederez; elle fit quelques décharges, elle ne les continua pas long-temps, la Caualerie fuyoit; son exemple luy fit aussi prendre la fuite: Quand il vid les affaires en l'estat qu'il les desiroit, il tourna teste à son aisle droite pour aller degager Macdonald: la caualerie Confederée qui estoit de ce costé, lâcha le pied tout aussi-tost qu'il l'eût attaquée, & Hurry fut le premier à luy montrer le chemin de se retirer auec diligence; mais l'Infanterie n'en fit pas de mesme, elle fit Defaite des Confederez.

1645. ferme & se bâtit auec tant de cœur, qu'elle demeura presque toute sur la place: car il est certain que la terre se trouua couuerte de trois mille morts, parmy lesquels on reconntra le Colonel Cambel-lauer, les Cheualiers Iean & Gedeon Murray, auec tous les Officiers de l'armée. Quant aux Seigneurs de Gordon ils se porterent si vaillamment en leur chasse qui dura deux heures, qu'ils reuindrent au bout de ce temps chargez de quatre Cornettes qu'ils auoient prises sur leurs ennemis, & auec plus de quatre-vingts prisonniers.

Les soldats de ce vaillant General auoient besoin de repos, & il estoit necessaire qu'il en prist luy-mesme: il choisit la Ville d'Elgin pour cela & pour y faire penser les blessez; ses soins les ayant remis en estat de faire la guerre mieux que iamais, il les mit derechef en campagne; Hurry & Bailly ne l'auoient osé attaquer dans ce poste, ils furent prés à le suiure aussi-tost qu'ils eurent appris qu'il estoit aux champs: ils auoient eu le temps de rétablir leur armée, & elle n'estoit pas moins forte qu'auant la bataille d'Alderne. Voilà pourquoy ils faisoient tous les efforts possibles pour en venir derechef aux mains: mais comme ils auoient affaire à vn homme qui ne sçauoit pas dormir quand il estoit question de veiller, ils le suiuirent inutilement dans tous les postes qu'il occupa depuis Elgin iusqu'à Badenoth: de sorte que les ayant lassez par vne longue & fâcheuse marche, il leur fit prendre la resolution de se separer & de le quitter.

Le Comte de Lindsay General des Confederés. Si l'éloignement & la separation de ces deux chefs ennemis donna de la ioye à ce General, ie croy qu'on ne me la demandera point, puis qu'il se voyoit dans la liberté de respirer, & de mettre de nouueaux ordres à ses affaires: mais comme il estoit agissant & infatigable, il ne pût gouster le repos dans lequel on l'auoit laissé: il apprit que les Confederez auoient donné au Comte de Lindsay le commandement de l'armée que le Comte d'Argyl commandoit, il n'en fallut pas dauantage pour luy faire prendre la resolution d'aller sçauoir par experience si ce nouueau General estoit plus à craindre que le precedent.

Il decampa donc de Badenoth, & marchant selon sa coustume auec beaucoup de diligence & fort peu de bruit, se rendit sur les bords de la riuiere d'Erle si prés du poste de ce Comte, qu'il ne luy falloit plus que deux heures pour le ioindre. Il ne s'estoit auancé que dans la resolution de le surprendre & de le combatre, il fallut changer de sentiment & de marche; deux accidens en furent la cause: les troupes qui suiuoient le Seigneur de Gordon l'abandonnerent pendant la nuit, pour se retirer auec le Colonel Natanael Gordon son parent, & d'ailleurs il apprit que Hurry & Bailly s'estoient rejoints, & s'auançoient par la Comté d'Aberdin, afin de l'attaquer encore vne fois.

Il y alloit alors de son tout à ne se laisser pas enueloper par ces anciens ennemis & par le nouueau; quitant aussi les bords de cette riuiere, il reprit le chemin du Nord auec sa promptitude ordinaire. Cependant ne pouuant digerer la desertion des troupes des Seigneurs de Gordon, il pria l'aisné qui ne l'auoit point quitté, de vouloir suiure son frere pour l'obliger à retourner à l'armée, & poussant sa préuoyance plus loin, détacha Macdonald auec quelques troupes pour aller haster des leuées que l'on faisoit aux montagnes pour le seruice de sa Majesté. Gordon auoit vne ame sincere & fort genereuse, il fit aussi gallamment & de bonne grace ce que Montrose auoit desiré de luy: il suiuit son frere & ses troupes, il les attrapa dés le lendemain & leur representa des raisons si fortes pour leur donner vn mouuement plus genereux que celuy qui les faisoit éloigner, qu'il les ramena à l'armée au bout de deux autres iours.

Le Comte de Lindsay n'auoit point tenu cependant ses bras en écharpe, il auoit sçeu la ionction & la marche des troupes de Hurry & de Bailly, il n'auoit point ignoré celle de Montrose, il cherchoit les occasions de combatre cét ennemy & ne l'osoit attaquer, parce qu'il ne se fioit pas en ses troupes qui n'estoiét point encore faites à la guerre. Il s'auisa d'vn expedient pour arriuer où il pretendoit, il prit mille soldats aguerris dans le corps que Bailly commandoit, & luy en laissa des siens vn nombre pareil: ce ne fut pourtant pas pour marcher droit au lieu où il eust bien pû trouuer Montrose, ce fut seulement pour aller rauager la Comté d'Athol, qui estoit celle de tout le Royaume qu'il sçauoit estre la plus portée aux interests de sa Majesté. Les mouuemens de Bailly ne furent

point differents de ceux-là, il sçauoit que les Gordons enfans du Marquis d'Huntly estoient auec Montrose, il marcha droit au Chasteau de Bogge qui appartient à ce Marquis, dans l'opinion qu'il le surprendroit, ou du moins qu'il en rauageroit tous les enuirons ; mais il ne trouua pas ce qu'il esperoit : Montrose qui fut auerty de sa marche, resolut de tout hazarder plûtost que de laisser ruiner les terres de ceux qui seruoient si dignement sa Majesté sous ses ordres, & dans cette veuë il tira de ce costé-là, bien qu'il n'eust que de foibles troupes en comparaison de celles de son ennemy. 1645.

Il se passa beaucoup de iours auant que les vns & les autres eussent trouué les auantages qu'ils cherchoient : mais enfin ils vindrent aux mains le deuxiéme du mois de Iuillet sur les bords de la riuiere de Don proche d'vn grand bourg qu'on appelle Alford. L'ordre que tint Montrose fut de mettre le Seigneur de Gordon & le Colonel Nathanael Gordon à la teste de son aisle droite, de donner le commandement de la gauche au Comte d'Aboin frere de Gordon, & au Cheualier Rollok, de laisser la bataille sous les ordres de Balloc & de Glengary, ausquels il adjousta le Major Grence, & le corps de reserue au Seigneur de Naper son neveu.

Comme tout l'auantage des Confederez ne consistoit qu'an nombre de leur caualerie qui excedoit de moitié celle de Montrose, il est certain qu'on se batit vertement d'vn premier abord, & que les soldats de l'vn & de l'autre party agirent auec autant de vigueur qu'il se pouuoit faire : la victoire ne fut pourtant pas long-temps en ballance ; car le Colonel Gordon ayant remarqué que la caualerie ennemie faisoit subsister toute l'armée, il cõmanda à quelques pelotons de mousquetaires, de ietter le mousquet à bas, & de mettre l'espée à la main pour couper les jarrets à tous ces cheuaux ; cela se fit, mais auec tant de promptitude & tant de vigueur, que trente cinq ou quarãte caualiers de l'aisle gauche ayant esté renuersés sur la poudre en moins d'vn moment, tous les autres prirent l'espouuante, sur lequel temps Montrose ayant fait auancer sur cette mesme aisle, le Seigneur de Naper son Neueu qui commandoit le corps de reserue, & le Seigneur d'Aboin sur la droite ; le desordre deuint si grand parmy ces ennemis, que n'estant plus en leur pouuoir de garder leurs rangs, ils prirent ouuertement la fuite. Defaite des Confederez.

VI. Cette confusion qui donnoit vne glorieuse victoire à Montrose, luy deuoit apporter vne satisfaction merueilleuse, mais dans le mesme temps qu'il animoit ses gens à faire main basse sur ces ennemis, il vid tomber le Seigneur de Gordon fils aisné du Marquis d'Huntly & celuy de tous les hommes qu'il aymoit le plus, par vn coup de mousquet, qui luy ayant trauersé le corps, le renuersa sur la poudre : il pallit à la veuë de ce coup mortel, & la douleur le saisit auec vne violence si grande, qu'il suspendit le genereux mouuement qui le faisoit courir à la ruyne de ses ennemis. Il s'arresta, ce fut pour pleurer vne perte, qu'il ne croyoit pas que le temps put iamais effacer de son esprit. Mais enfin, la raison ne voulant pas qu'il desesperast toute son armée en se desesperant luymesme, il tâcha de donner des bornes à son deplaisir, chercha auec le Comte d'Aboin frere de ce genereux mort, les moyens de se consoler, pour l'entiere defaite des Confederez qui demeurent quasi-tous sur la place, & pour diuertir vn peu sa melancolie, luy donna la commission d'aller faire de nouuelles recruës dans la Comté de Buchan. Mort du Seigneur de Gordon.

Cependant ayant appris que les Estats alors assemblés à Sterlin, auoient ordonné qu'on feroit de nouuelles & fortes leuées, & que la Noblesse prendroit les armes pour contribuer à le mettre à bas, il tira droit à la Comté d'Angus, dans laquelle il rencontra de si belles troupes, qu'elles luy firent oublier vne partie de la tristesse qui le persecutoit encore pour la mort de son cher amy. Inchbraky conduisoit celles d'Athol, Macdonald celles qu'il auoit leuées dans les montagnes, Maklene, que le merite, la naissance & la vertu rendoient tres-considerable dans la haute Escosse, y parut auec sept cens hommes de pied, deux autres personnages de marque, nommés Macranald & Glengary, s'y trouuerent auec cinq ceus hommes chacun ; il y en vint encore plus de quatre cens de quelques autres quartiers du royaume : Enfin il se vit en vne posture ou il ne s'estoit point encore veu, & qui luy releuant le courage, luy fit prendre la re- L'armée de Montrose est renforcée.

1645. solution d'entrer dans le cœur du Royaume, aussi tost que les Comtes d'Herly & d'Aboin, luy auroient amené vn corps de caualerie qu'ils luy faisoient esperer dans fort peu de iours.

En effet s'estant auancé iusques sur le bord de la riuiere d'Erne, où il fit d'estranges rauages, il apporta tant de frayeur aux Confederez, que le plus grand de leurs soins, fut de rallier toutes les troupes qu'ils auoient en diuers endroits, afin de s'opposer à ses entreprises; cela s'estant fait plus promptement qu'on ne se l'estoit imaginé, cette armée composée de plus de douze mille hommes, alla camper à Nevvtoun, qui n'estoit qu'à deux lieuës du poste de nostre General. Les mains demangeoient aux vns & aux autres, & il est certain qu'ils auoient grande enuie de se choquer: Mais les Generaux estoient retenus par des considerations differentes: les Confederez attendoient leurs auantages, parce qu'ils redoutoient la fortune & l'experience de leur ennemy: Montrose n'osoit aussi marcher à la charge, parce que son armée estoit plus foible de cinq mille hommes que celle des Confederez, & que d'ailleurs il n'auoit pas encore receu les forces qu'il attendoit, des soins des Comtes d'Herly & d'Aboin: Ils se tenoient donc en eschec sans rien entreprendre. Mais enfin les Confederez ayant decouuert l'auantage qu'ils auoient sur leur ennemy, & apprenant de moment à autre, des nouuelles de la caualerie que les Comtes Royalistes deuoient amener, ils se proposerent de l'ataquer.

Celle des Confederez se restablit.

Montrose qui auoit l'œil au guet, fut tout incontinant auerty de cette resolution, son courage luy persuada plus d'vne fois de faire la moitié du chemin pour les aller attaquer luy-mesme, mais la prudence ayant donné vne forte bride à ce mouuement, il crut qu'il faloit reculer pour prendre vn poste plus auantageux entre les montagnes, & dans cette sage reflection, il fit partir secretement son bagage; voulant pourtant faire croire à ses ennemis qu'il estoit dans la resolution de combatre, il rangea toute son armée en bataille, mais quand il vid que son bagage estoit en lieu de seureté, il fit marcher ses troupes en bon ordre, & ne voulant rien oublier du deuoir d'vn bon Capitaine, se mit à la queuë de toute sa caualerie qui n'estoit que de trois cens cheuaux.

Cette marche surprit d'abord les Confederez; ils s'estoient disposez à donner bataille, parce qu'ils auoient veu que leur ennemy s'estoit mis en pareil estat; ils iugerent alors qu'il leur en vouloit oster les occasions, ils en deuinrent plus fiers & plus courageux: Ils se pousserent contre luy auec toute la fureur possible; luy qui s'estoit desia saisi des passages, tourna teste & repoussa les plus auancés; cela n'ayant pas rebuté les Generaux Confederez, ils detacherent trois cens cheuaux pour l'aller engager au combat pendant qu'ils feroient auancer le gros de l'armée, si tost qu'il les vid assez proches pour receuoir vn coup de mousquet, il fit faire à vingt fuzeliers vne descharge qui en renuersa dix-sept ou dix-huit sur la poudre: Cet eschec & l'estat où il parut auec toute sa caualerie, refroidit les plus eschaufez, ils firent alte comme s'ils eussent voulu donner à leurs compagnons le temps d'arriuer pour les appuyer; Montrose se seruit de cette occasion pour auancer son chemin & gagner le petit Dunkel, qui estoit vn poste où il ne pouuoit estre forcé par la caualerie de ses ennemis, ainsi il fit iudicieusement sa retraite sans perdre vn seul homme.

Comme ce General & ses amis estoient le but des armes des Confederez, ils l'estoient encore de la rage de ceux, qui n'osant aller aux coups y faisoient aller tous les autres. Les Estats tenus à Sterlin, s'estoient separés à la fin de Iuillet, ils s'assemblerent encore alors à Perth, où parmy les ordonnances qu'ils firent pour la subsistance de leurs armées, ils declarerent rebelles, criminels de leze Maiesté, & indignes de toute sorte de grace tous ceux qui auoient pris les armes auec Montrose, & particulierement Ogylby Comte d'Herly, Iacques Gordon Comte d'Aboin, Macdonald, les seigneurs d'Inchbraky & de Gotthie, le Cheualier Rollox & le Colonel Nathanaël Gordons comme autheurs de tous les desordres qui troubloient la tranquilité du Royaume.

Estats d'Escosse assemblez à Perth declarent criminels les Partisans de Montrose.

Montrose fut bien auerty de ce qui se passa dans cette assemblée, mais il ne s'en inquieta point; tout son chagrin ne consista qu'en ce qu'il ne voioit point arriuer la caualerie qu'il attendoit des soins du Comte d'Aboin & du Colonel

Gordon

Gordon, sans laquelle il ne vouloit point hazarder le combat, & auec laquelle il se promettoit de tout vaincre. Il l'attendoit auec vne impatience que ie ne puis dire, il la vid enfin auec vne consolation que ie ne puis exprimer; ces deux hommes luy amenerent deux cens cheuaux, & douze cens mousquetaires; le Comte d'Herly arriua trois iours apres, suiuy de quatre-vingt Maistres: ce n'estoit pas ce qu'il esperoit, car il se promettoit vne caualerie plus forte, il se consola neantmoins, & se consola si genereusement qu'il sortit de Dunkel pour voir en quelle posture estoit l'ennemy. 1645.

Il estoit alors en resolution de combatre, il ne trouua pas les Confederez dans les mesmes sentimens; ils auoient passé la riuiere d'Erne auec beaucoup de confusion, cette nouuelle la luy fit aussi passer pour les engager au combat; mais ils estoient si auantageusement campez quand il parut deuant eux en bataille, qu'ils ne voulurent point quitter leurs postes, quoy qu'il fust deux iours entiers en cette posture pour leur en faire naistre l'enuie. Voyant donc qu'il ne les pouuoit attirer, il se retira luy-mesme dans le dessein d'aller rauager la Comté de Fife, dans laquelle il estoit entré par le passage de la riuiere. Mais cette fantaisie luy passa bien tost. Rollok & le Colonel Gordon qu'il auoit detachés pour aller prendre langue de l'estat de la Prouince, retournerent sur le soir du second iour: ils luy dirent que tout estoit en armes, du costé duquel ils venoient: Il apprit d'ailleurs que l'armée qu'il venoit de quitter, auoit pris vn derour de plus de trois lieuës, pour aller ioindre cette milice qu'on mettoit sous les armes auec tant d'empressement; tout cela le fit resoudre à passer la riuiere de Forth, afin de faire perdre à tant d'ennemis la volonté de le suiure.

Quand vn Capitaine est iudicieux, & qu'il ne manque point de cœur, la fortune prend plaisir à donner de l'accroissement à sa gloire, & luy fournit mesme des occasions pour y arriuer. Montrose esuitoit la rencontre de ses ennemis, parce qu'il estoit foible; il auoit passé la riuiere de Forth pour s'en esloigner, cet esloignement fut pourtant la cause qu'il les rencontra, & qu'il couurit sa teste de nouueaux lauriers en les rencontrant. Bailly le suiuit iusques à Kilseith, à la teste de neuf cens cheuaux & de six mille hommes de pied; Montrose apprit que le Comte de Lenrik deuoit ioindre dans deux ou trois iours ce General Confederé, auec mille fantasins & cinq cens cheuaux, que les Comtes de Gleneern, de Casils, & d'Eglinton s'auançoient d'vn autre costé, suiuis de seize cens hommes pour auoir part à sa defaite; il creut qu'il falloit combatre Bailly sans attendre qu'il eut receu le secours de toutes ces forces, il s'y resolut, il decouurit ses ennemis en bataille le 15. iour d'Aoust, il rangea les siennes à son ordinaire, & pour faire voir aux Confederez qu'il n'auoit iamais marché au combat auec plus de resolution qu'il en auoit alors, il retroussa les manches de sa chemise & de son pourpoint iusqu'au coude, & commanda à tous ses soldats d'en faire de mesme, afin d'espouuanter ses ennemis par cette fiere contenance.

Cette grande iournée commença par vne attaque, qui n'auoit encore eu que fort peu d'exemples. Montrose auoit posté quelques mousquetaires proche de trois ou quatre petites cabanes, qui estoient dans le champ où l'on deuoit decider cette importante querelle; les Confederez entreprirent de les aller deloger de là: ces mousquetaires laisserent approcher ces ennemis sans bransler: quand ils virent que leurs coups pouuoient porter, ils tirerent, en coucherent quelques-vns par terre, & mettant l'espée à la main, s'auancerent si brusquement contre eux, qu'ils les obligerent à lâcher le pied; ce qui reueillant le courage des montagnars que Macdonald auoit amenés; ils se pousserent auec vne impetuosité merueilleuse iusques à la portée du pistolet du camp ennemy, sans attendre les ordres de leurs Capitaines. Bataille de Killeith.

Cet excez de courage surprit les Confederez, & Montrose mesme: ces ennemis firent auancer quatre cornettes de caualerie, auec deux mille hommes de pied pour les enueloper: Montrose qui auoit preueu ce coup, fit au mesme temps partir le Comte d'Erly suiuy de toute sa brigade pour en preuenir le succez; ce Comte qui auoit vn bon nombre de braues gentilshommes à ses costez, fit ce que ce General auoit esperé de son courage & de sa conduite: il enfonca

Pp

1645. la caualerie des Confederez, elle se renuersa sur l'Infanterie : cette Infanterie lâcha le pied & se mit d'abord en desordre. Montrose qui ne sçauoit pas perdre vne si belle occasion, anima le reste de ses gens en leur montrant les ennemis qui fuyoient, ils se pousserent auec vne pareille fureur contre ceux qu'ils auoient en teste : cette vigueur les estonna, ils lâcherent le pied, leur confusion redoubla le cœur de ceux qui les attaquoient : ils prirent la fuite, on les poursuiuit, & cette poursuite fut tellement opiniastrée, qu'ayant duré plus de six heures on trouua la terre couuerte de plus de quatre mille morts, parmy lesquels on n'en rencontra que six du party de Montrose : le Cheualier Guillaume Murray de Blebo, les Colonels Dike & Wallas, & le sieur de Feruy furent les plus considerables des Confederez qui perdirent la vie en cette bataille. Tout le canon & tout le bagage firent le butin des vainqueurs, le nombre des prisonniers fut de quatre cens.

Deffaite des Confederez.

Il est certain que la perte de cette bataille laissa le party des Confederez dans vne consternation generale : car tous les chefs qui s'estoient garantis à la fuite, allerent chercher des retraites à Barvvic, à Nevvcastel, à Carlile, & mesme en des pays plus éloignez, de peur de tomber entre les mains de leur ennemy : mais si elle causa cette remarquable ruyne dans le party de ces rebelles, il est aussi tout constant qu'il fit bien changer de face aux affaires de sa Majesté : plusieurs personnes de qualité qui ne s'estoient osé declarer pour elle, allerent alors trouuer Montrose pour s'offrir à luy, les Villes & les Prouinces qui auoient esté dans cette mesme retenuë, luy enuoyerent des deputez pour luy dire qu'elles vouloient estre dans l'obeissance, qu'elles s'efforceroient de luy témoigner qu'elles auoient du zele pour leur Souuerain, & pour luy faire des excuses si elles n'auoient pas agy pour le seruice de sa Majesté dans vn temps où elles auoient eu sujet de tout craindre : Enfin toutes les parties du Nord & du Midy se soûmirent de si bonne grace, que Montrose ne douta point qu'elles ne demeurassent dans le deuoir.

Fruits de cette victoire.

Ie ne puis pas nommer icy toutes les personnes de condition qui se declarerent alors pour sa Maiesté, & qui allerent trouuer Montrose à Botbvvel où il estoit allé camper le lendemain de la bataille : mais comme ie dois au Lecteur toutes les lumieres que i'ay pour satisfaire toute sa curiosité, ie luy diray que le Marquis de Douglas, les Comtes de Ligtou, d'Anandel, d'Hertfeld, les Seigneurs de Seton, de Drumond, de Fleming, de Maderty, de Carnegy, le Baron de Ionston, les Cheualiers d'Hamilton, d'Ormeston, de Charteris, d'Empsfeild, Tours d'Inuerlith, Stuard de Resyth & d'Alger frere du Comte de Carnvvath, furent ceux qui allerent prendre part à la gloire de ce General, & qui témoignerent de plus fortes dispositions au seruice de sa Maiesté.

VII. La belle action qu'il auoit faite estoit trop importante pour estre long temps ignorée du Roy, sa Majesté l'apprit aussi peu de iours apres, & elle l'apprit auec des satisfactions si grandes, que pour en témoigner tout le ressentiment qu'elle pouuoit alors produire, elle luy enuoya d'Hereford vne nouuelle Commission de Generalissime de ses armées en Escosse, auec pouuoir de leuer des troupes par tout le Royaume, de faire contribuer les Prouinces pour leur subsistance, de faire razer ou fortifier des places selon qu'il le trouueroit à propos, de traiter auec les Confederez s'il les pouuoit ramener au deuoir, & enfin de faire la charge de Vice-Roy.

Montrose Generalissime des armées du Roy en Escosse.

Comme les Confederez s'estoient seruis de la force qu'ils auoient en main pour opprimer les seruiteurs de sa Maiesté, & qu'il y en auoit de considerables qui estoient resserrez dans le Chasteau d'Edimbourg : l'vn des premiers soins de Montrose fut de songer à les déliurer. Il mit donc le Baron de Naper son neveu, & le Colonel de Gordon à la teste de quelques compagnies de Caualerie pour les aller demander aux Magistrats de cette Ville : ces Magistrats s'imaginerent d'abord que cette Caualerie alloit inuestir la place, & que la resolution de Montrose estoit de leur venir demander la raison de l'appuy qu'ils auoient donné à la rebellion des Confederez. Voilà pourquoy voulant preuenir les maux dont ils se croyoient proches, ils enuoyerent au deuant de ces Capitaines pour leur representer que leur Ville estoit assez affligée par la peste, sans acheuer de la de-

 1645.

soler par les armes, qu'ils estoient resolus de la mettre sous la protection de Montrose, & qu'ils les supplioient de vouloir moyenner leur paix auec luy.

Ce discours estoit assez obligeant & assez sousmis pour toucher ceux ausquels il estoit fait: Naper prenant aussi la parole, répondit à ces deputez que son oncle auoit l'ame assez genereuse pour receuoir de la bonne sorte ces marques de leur repentir, & que pour ce qui regardoit son particulier, il leur rendroit de bon cœur auprés de luy tous les bons offices qu'il pourroit; mais qu'il auoit ordre de leur demander auant toutes choses le Comte de Craford & le Seigneur d'Ogilby qu'ils retenoient dans leur Chasteau, moyennant quoy il leur promettoit d'employer tout son credit pour les deputez qu'ils enuoyeroient à son oncle, & de tout obtenir de luy pour leur faire sentir les effets de la clemence de sa Majesté.

Ces deputez n'esperoient pas vn traitement si doux ny si fauorable: aussi dés l'heure mesme qu'ils eurent fait leur rapport aux Magistrats, ils mirent dehors les prisonniers que Naper auoit demandez, & les firent suiure par des deputez, afin qu'il les presentât à son oncle. Naper estant donc satisfait de ce costé-là, il le voulut estre d'vn autre: son pere, sa mere, le sieur Sterlin de Keyr son beau-frere & deux de ses sœurs auoient esté arrestez à Lisgou, lors qu'il alla trouuer son oncle pour se ietter dans ses interests, il les enuoya demander au Magistrat de cette Ville; on les luy enuoya auec grande ioye, & auec de tres-humbles prieres de vouloir oublier l'outrage qu'il auoit receu de la captiuité de ces cinq personnes qui luy deuoient estre si cheres.

Montrose deliure le Comte de Craford & le Seigneur d'Ogilby, prisonniers des Confederez.

Les Magistrats d'Edimbourg auoient esté souples, Montrose ne fut pas moins doux ny moins officieux à leurs deputez: ils luy dirent que le Conseil & tous les habitans de la Ville les auoient enuoyez pour luy promettre toute l'obeissance & toute la fidelité qu'ils deuoient au Roy, pour se soûmettre à l'authorité que sa Maiesté luy donnoit dans tout le Royaume, pour le supplier de vouloir obtenir d'elle le pardon de la faute qu'ils auoient faite d'auoir appuyé la reuolte de ceux qui auoient pris les armes contre son seruice, & pour l'asseurer que quoy que leur Ville fust fort affligée, ils contribueroient de tout leur pouuoir aux leuées qu'il voudroit faire pour rendre au sceptre Royal tout l'éclat qu'il deuoit auoir. Ce qu'il exigea d'eux fut, qu'ils se maintiendroient desormais dans l'obeïssance du Roy, qu'ils romproient ouuertement auec les Confederez, qu'ils remettroient en liberté tous les autres prisonniers qu'ils auoient fait depuis le commencement de ces guerres, & qu'ils mettroient le Chasteau entre les mains des Officiers de sa Majesté, afin qu'elle fut tousiours absoluë dans la capitale du Royaume. Ces conditions estoient douces: ces deputez ne balancerent point aussi à les accepter; mais elles ne furent pas sincerement executées, comme nous verrons à la suite de nostre discours.

Edimbourg se met à l'obeissance.

C'estoit beaucoup d'auoir mis en si peu de temps les choses en vn estat si different de celuy auquel elles estoient peu auparauant: ce General n'en fut pourtant pas satisfait: les Comtes d'Eglinton & de Cassils faisoient de nouuelles leuées dans les Comtez qui sont sur la mer du Ponant, quelques Prouinces Meridionales estoient encore dans la reuolte: il voulut rompre les entreprises de ces Comtes, & remettre ces Meridionaux au deuoir. Il enuoya Macdonald & Drumond vers ces factieux, il écriuit aux Comtes d'Hume, de Roxbourg, & de Traquair, qui n'auoient pas vn petit credit de ces costez-là, pour les faire souuenir qu'ils deuoient toute leur chaleur au seruice de sa Majesté. Macdonald & Drumond ne trauaillerent pas beaucoup à faire ce qui leur auoit esté commandé; car à peine furent-ils au Ponant, que toutes les leuées des Comtes d'Eglinton & de Cassils s'éuanoüirent; pour les autres ils luy répondirent, Qu'ils n'auoient point de passion plus grande que celle de rendre à sa Maiesté les seruices qu'ils luy deuoient naturellement: mais qu'ils auoient besoin de sa presence pour faire prendre les armes au peuple, qui s'asseureroit en le voyant, bien plus qu'ils ne le pourroient asseurer par toutes les promesses du monde.

Certe promesse estoit vn remarquable acheminement à ce que ce General desiroit le plus, il ne méprisa pas aussi les ouuertures qu'on luy faisoit pour luy donner toute sa perfection. Il fit partir le Marquis de Douglas & le Seigneur d'O-

1645. gilby auec ordre de faire les plus grandes leuées de caualerie qu'ils pourroient dans les Cõtez d'Anandel & de Nidsdel, afin d'aller ioindre les Comtes d'Hartfild & d'Anan : cependant comme il attendoit les ordres du Roy, auquel il auoit donné auis de cette negociation, il ne decampa point de Bothwel pour marcher vers les frontieres du Midy, que son courrier ne fust de retour.

Montrose marcheaut Prouinces Meridionales.

La réponse de sa Maiesté ayant esté, qu'il se pouuoit entierement fier aux Comtes d'Home, de Roxbourg & de Traqnair, qu'il estoit mesme à propos qu'il s'auançât de ce costé-là pour auancer les affaires de son seruice, & que si Lesley, qui commandoit alors la caualerie de l'armée Escossoise qui estoit en Angleterre, marchoit comme il en auoit receu les ordres du Parlement, pour passer la riuiere de Tvvede, par le trajet de laquelle il le pouuoit incommoder, il luy enuoyeroit aussi vn puissant corps de caualerie, afin de donner vn contrepoids à l'armée rebelle: il crût qu'il ne deuoit plus marchander, & qu'il falloit marcher pour chercher vn ouurage qui auoit de si beaux & de si bons fondemens.

Iusques-là tout auoit contribué à la gloire de ce Capitaine, la fortune commença délors à luy témoigner qu'elle n'auoit plus d'amour pour luy. Son dessein estoit de décamper dans deux iours pour marcher où les Comtes de Roxbourg & de Traquair l'appelloient, & il se preparoit auec ioye à ce voyage, dans lequel il se promettoit de donner de grands auantages à sa gloire & au seruice de sa Maiesté. Mais cette capricieuse maistresse du sort des humains luy osta plus de la moitié de ses esperances en vn de ces iours, & luy fit sentir bien-tost apres vn second coup, qui ne luy fut gueres moins sensible que le premier. Les montagnars qui faisoient vn corps de trois mille hommes, & qui estoient les plus asseurez soldats qui fussent en son Camp, luy demanderent congé pour aller faire leur recolte, & pour l'obtenir sans difficulté, luy remontrerent que l'armée des Confederez ayant esté toute taillée en pieces, il n'y auoit aucune apparence qu'ils fussent de long-temps en estat de luy en opposer vne autre, à quoy voulant encore ajoûter quelque chose qui eust plus de force, ils luy promirent de retourner dans six semaines auec de nouueaux compagnons, pour continuer à marquer leur fidelité sous ses ordres.

Les montagnars l'abandonnent.

Il n'y a point de doute que ce coup ne luy portât iusques dans le cœur, mais il ne le pouuoit éuiter : c'estoient des hommes qui ne tiroient aucune solde de luy, qui ne l'auoient suiuy que parce qu'ils croyoient deuoir leurs biens & leurs vies à leur souuerain, qui se pouuoient retirer malgré luy quand il leur voudroit refuser vne chose que la raison vouloit qu'il leur accordast, & desquels apres tout il deuoit conseruer le cœur & l'affection. Voilà pourquoy cedant à la necessité, il leur accorda ce qu'ils demandoient. Ils l'auoient supplié de leur donner Macdonald pour les commander, iusques à ce qu'ils fussent chez-eux, il en voulut bien encore demeurer d'accord. Macdonald le supplia de luy permettre d'emmener six-vingt Irlandois pour luy seruir de gardes, pendant que tous ces montagnars seroient occupez à leur trauail, il ne le voulut pas refuser. Enfin ce corps qui faisoit les deux tiers de l'armée, l'abandonna dans vn temps qu'il auoit le plus affaire de luy pour donner iour à ses grands desseins.

Les troupes du Nord l'abandonnét encore.

Ce coup, comme ie l'ay desia dit, luy porta iusques dans le cœur, il en receut incontinent apres vn autre, qui ne luy fust pas moins sensible, parce qu'il n'estoit pas moins important. Toutes les forces qu'il auoit tirées des contrées du Nord, luy firent la mesme demande que les montagnars, & sans pouuoir estre arrestées par ses prieres ny par ses promesses, repasserent la riuiere de Forth auec le Comte de Keit grand Mareschal du Royaume & le Vicomte d'Arbuthnet, qui ne demeurent pas tousiours dans la fidelité qu'ils auoient promise à sa Maiesté.

Le Comte de Traquair luy amene vne cõpagnie de cheuaux legers.

Le reste d'vne armée qui le faisoit craindre estoit alors bien petit & peu capable d'executer les grands desseins qu'il auoit conçeus. Neantmoins il ne laissa pas de battre aux champs, & de passer prés d'Edimbourg pour aller camper à Gallousils : il receut en ce poste vne nouuelle marque de la colere de la fortune: car il trouua que la pluspart des Caualiers que le Marquis de Douglas auoit engagez à le suiure, s'estoient débandez : il y receut aussi vne consolation qui luy fit facilement oublier le mal que ce dernier coup luy auoit fait. Le Comte de

Traquair l'y alla trouuer & luy mena le Seigneur de Linton son fils, à la teste d'vne compagnie de soixante & dix cheuaux, luy promit qu'il luy donneroit de nouueaux amis. 1645.

VIII. Il regarda ce petit renfort comme vn degré qui commençoit à le remettre au dessus du vent, & l'esperance d'en receuoir bien-tost vn plus grand par l'arriuée des Comtes d'Hume & de Roxbourg, qu'il attendoit de moment à autre, luy ostoit plus de la moitié de ses déplaisirs. Mais il ne demeura pas long-temps dans la consolation que cette esperance luy donnoit: il apprit que Lesley auoit passé la Tvvede auec quatre mille cheuaux, qu'il auoit rencontré ces deux Comtes aupres de Barvvik, & qu'il les auoit faits prisonniers; cela le surprit si fort, que s'il n'eust pas eu l'ame bien ferme, le dépit & la douleur eussent esté capables de le porter à la derniere des extremitez. Mais reuenant à soy pour faire vne iudicieuse reflexion sur le passage de cette caualerie ennemie, dont il n'auoit point esté aduerty, & sur le deffaut de celle que le Roy auoit promis de luy enuoyer, & de laquelle il n'auoit aucune nouuelle; il conclud qu'il estoit trompé par quelqu'vn de ceux ausquels il donnoit beaucoup de creance, & dans cette opinion, sa resolution fut d'obseruer plus exactement ses espions & ceux qu'il soupçonnoit de foiblesse, & cependant de prendre garde à luy plus soigneusement que iamais.

Lesley fait prisonniers les Comtes d'Hume & de Roxbourg.

Quelque preuoyant qu'il fust, il ne put pourtant éuiter le coup que la fortune auoit resolu de luy donner. Lesley fut aduerty qu'il postoit à Selkirk, dont il n'estoit qu'à six lieuës, que toutes ses troupes ne consistoient qu'en cinq cens hommes de pied, & quatre ou cinq cornettes de caualerie, il ne voulut pas laisser eschaper vne si belle occasion qu'il auoit, il marcha toute la nuit du douze au treiziéme de Septembre pour surprendre cet enemy dans son poste. Sa diligence fit ce qu'il auoit enuie de faire; il arriua dés le point du iour à ce poste, & il n'en estoit plus qu'à cinq cens pas quand les sentinelles donnerent l'allarme. Montrose se ietta sur le premier cheual qu'il rencontra au premier bruit qu'il ouït, courut au lieu où il auoit ordonné que toutes les troupes se rangeroient pour marcher, & tascha de former promptement vne espece de bataille pour resister à ses ennemis. Mais ils ne luy en donnerent pas le loisir: Lesley fondit auec deux mille cheuaux sur ceux qu'il auoit rangez pour son aisle droite, vn nombre pareil attaqua d'vn autre costé, sa caualerie ne soustint que le premier choc, elle se mit en desordre au second, & sans en attendre vn troisiéme, elle prit la fuite. Pour l'infanterie elle fit quasi au delà de ce qu'elle deuoit faire, car elle combatit long-temps auec toute la vigueur possible. Mais enfin ne pouuant raisonnablement esperer de vaincre, elle ietta les armes bas pour auoir quartier, qu'on luy accorda, & qui ne luy fut pas religieusement obserué. Quant à luy tout ce qu'il pût faire fut de rallier promptement trente-cinq ou quarante cheuaux, auec lesquels fondant sur vn corps de caualerie, qui sembloit n'estre venu là que pour piller le bagage, il le perça & se retira malgré tant d'ennemis qui l'enuironnoient.

Montrose surpris & défait par Lesley.

La palme ne flechit iamais sous le poids, le cœur d'vn homme genereux ne s'abat aussi iamais dans le malheur ny dans la disgrace. Ce Capitaine auoit tousiours battu ses ennemis, il en fut alors battu; sa perte le pouuoit estourdir, il ne succomba pourtant pas au déplaisir qu'il en ressentit: au contraire, reprenant vn nouueau courage parmy tant d'occasions de le perdre, il fit sa retraite à Pibils, il y recueillit la plusspart de ses soldats qui s'estoient garantis par la fuite. Les Comtes de Craford & d'Herly qui s'estoient retirez d'vn autre costé, l'allerent rejoindre le lendemain au delà du Clyd; il s'estoit proposé de gagner la Comté d'Athol, il y arriua sans obstacle, parce que Lesley auoit repris le chemin d'Angleterre auec toute sa caualerie; si-tost qu'il y fut, il enuoya de tous costez pour faire de nouuelles leuées, & n'oublia pas de mander au Comte d'Aboin & à Macdonald, qu'ils se tinssent prests & qu'ils s'auançassent du costé du Nord, où il faisoit estat de restablir toute son armée.

Ce chemin ne fut pourtant pas celuy qu'il prit le premier, deux nouuelles qu'il apprit presqu'en mesme temps luy firent changer de pensée: Il sceut que les Confederez parloient de traiter criminellement tous les prisonniers qu'ils

1645. auoient faits à la bataille de Selkirk, parmy lesquels il y en auoit cinq ou six de considerables. On luy dit que la caualerie que le Roy luy auoit promise & qu'il attendoit il y auoit long temps, s'approchoit des frontieres d'Escosse, tout cela le fit resoudre à s'auancer vers la riuiere de Forth, afin d'aller ioindre cette caualerie, qui en effet estoit sur la frontiere de Carlile, sous les ordres du Comte de Digby, & pour faire surseoir par sa presence la Sentence que les Estats vouloient donner contre ces prisonniers de guerre.

Les Estats d'Escosse font mourir les prisonniers de guerre.

Il fut alors joint par deux cens cinquante hommes de pied & trois cens cheuaux conduits par le Comte d'Aboin, mais quoy que cette ionction deût apporter quelque retenuë aux mouuemens des Confederez, ils ne la redouterent pas assez pour s'empescher de faire le mal que Montrose redoutoit si fort. En effet ils acheuerent de proceder contre les prisonniers, & les condamnerent à la mort: Ils firent trencher la teste à Rollok, à Alexandre Ogilby, au Cheualier Philippe Misbet, & firent attacher à vne potence deux Colonels Irlandois, qui passoient pour gens de cœur & d'vn merite peu commun.

L'esprit de Montrose n'estoit pas encore guery de la playe qu'il auoit receuë à Selkirk, l'execution de tant d'illustres personnes qui n'auoient pery que pour auoir embrassé ses interests auec chaleur, & la nouuelle qu'il receut deux iours apres que le Comte de Digby n'auoit pû passer auec sa caualerie, parce qu'il auoit esté repoussé par le Cheualier Iean Brovvn de Fordal, donnerent vn si grand accroissement à son mal, qu'il fut encore vne fois sur le point de renoncer au mestier des armes: Mais il fut soustenu par les mesmes considerations qui l'auoient appuyé à la mort des Seigneurs de Kilpunt & de Gordon, qui auoient esté les genereux compagnons de ses grands trauaux, & par le desir de se venger de ces bourreaux, qui auoient estendu leur rage sur des personnes qui n'auoient point fait de plus grand mal que de seruir fidellement leur Souuerain.

Attendant donc vn temps propre à pousser ce iuste ressentimeot iusques au bout, il tira droit au pays du Nord, dans la pensée qu'il pourroit à la fin porter le Marquis d'Huntly à seconder les efforts qu'il faisoit pour conseruer à sa Majesté l'authorité qu'elle deuoit auoir dans la Royaume, & pour cet effet il luy enuoya à diuerses fois vn des Ogilbys, vn Capitaine nommé Nisbet, le Cheualier Dalyel, le Seigneur de Drum, & le Baron de Ré, les deux premiers pour l'asseurer du secours que le Roy vouloit faire passer en Escosse; les autres pour luy remonstrer l'importance de sa ionction auec luy. La response qu'il fit aux premiers, fut qu'il ne pouuoit branler qu'il n'eust veu les ordres du Roy, il paya les autres qu'il iroit de son honneur à ne commander pas en Chef les troupes du Nord, puis qu'il auoit l'honneur d'estre Lieutenant general pour sa Maiesté en cette Prouince. De sorte que Montrose iugeant bien qu'il ne l'ébranleroit iamais, s'il ne faisoit de plus grands efforts, il establit ses troupes dans vn poste bien asseuré, monta à cheual auec peu de suite, & sans auoir esgard à la rigueur de la saison, qui rendoit les chemins fascheux, se rendit à la maison de ce Marquis, pour voir si sa presence feroit ce que celle de tant de messagers n'auoit pû faire, & si son eloquence l'emporteroit sur tous ceux qu'il luy auoit enuoyez.

Le Marquis d'Huntly prend le party de Montrose.

La prudence obligeoit Montrose à dissimuler le déplaisir qu'il auoit ressenty de ce que le Marquis auoit refusé de seruir le Roy sous ses ordres; la bienseance obligeoit Huntly à le receuoir de bonne grace, & en homme que sa Maiesté auoit iugé digne du titre de Vice-Roy. Leur entreueuë se fit aussi auec toute la ciuilité possible. Montrose luy dit, qu'il l'estoit venu voir pour concerter auec luy des moyens de remettre l'authorité Royale en son lustre, que sa Maiesté n'auoit point de plus ferme appuy que le sien, qu'il auroit plus de la moitié de la gloire à la faire triompher de ses ennemis, & qu'apres tout s'il en refusoit les occasions, il donneroit à tout le peuple vn mauuais exemple, & suiet de croire qu'il prefereroit ses interests à ceux de son maistre. La response du Marquis fut qu'il n'auoit iamais manqué de zele pour le seruice de sa Maiesté, qu'il n'en manqueroit point encore, & qu'il contribueroit volontiers ce qui luy restoit de sang & de vie pour luy en donner des preuues inuincibles, qu'il falloit donc recourir aux moyens les plus asseurez, & que pour cela il estoit fort satisfait de le voir pour en demeurer d'accord auec luy.

Ces ciuilitez estoient de grandes dispositions à vne vnion, elle se fit aussi auant que le premier iour de leur entreveuë fust escoulé. Ils demeurerent d'accord de commencer la guerre qu'ils vouloient faire conjointement par l'attaque d'Indernesse, qu'ils trouuoient importante à la suite de leurs desseins, & leur resolution fut que le Marquis l'assiegeroit d'vn costé de la riuiere auec toutes les forces du Nord, & Montrose de l'autre auec celles qu'il auoit & qu'il esperoit par le retour de Macdonald. Cette conclusion prise, Montrose alla rejoindre ses troupes, Huntly alla mettre ordre à celles qu'il vouloit tirer de son Gouuernement pour aller executer sa parole.

IX. Estat des affaires d'Irlande.

L'Irlande auoit esté vn an tout entier dans le calme, par vne tréve dont le Roy estoit demeuré d'accord dés les premiers iours de mil six cens quarante-quatre, cette tréve estoit expirée le dernier iour de Mars de mil six cens quarante-cinq, on ne l'auoit point prolongée, au contraire, les Estats de Londres & ceux d'Escosse s'estoient obligez par leur Conuenant d'y enuoyer des troupes, afin d'y exterminer tous les Catholiques; il y en auoit passé de l'vn & de l'autre Royaume, cette descente y renouuella la guerre auec la mesme chaleur qu'elle auoit en Escosse & en Angleterre: & i'ose dire que la Religion, le Roy & l'interest du Parlement de Londres en faisant tous les fondemens, elle auoit encore plus de violence que les autres. En effet, il n'y auoit pas vne Prouince, ie diray mesme vne seule ville, de laquelle on ne vit tout le peuple en armes. Toutes celles qui professoient la Religion Catholique, portoient les interests de sa Maiesté auec ceux de Dieu; les Protestans se faisoient appeller Parlementaires, parce qu'elles reconnoissoient le Parlement de Londres, & qu'elles ne combattoient que pour luy. Les premiers auoient enuoyé des Deputez à Galvvay pour resoudre toutes les choses qui regardoient la guerre & le maintien de leur Religion, & cette assemblée s'appelloit, *le Conseil Prouincial des Catholiques Confederez*: les autres auoient vne mesme intelligence par tout, & n'oublioient rien de ce qui pouuoit contribuer à la ruine des Catholiques. Le Marquis d'Ormond Vice-Roy tenoit le party des premiers, Preston estoit leur General, son Lieutenant s'appelloit Bourke, les plus considerables du party contraire estoient le Cheualier Charles Coote, & le Baron Inchequin, bien que Catholique.

Conspiration contre le Vice-Roy.

La premiere chose de consideration que i'ay trouuée dans l'opposition de ces deux partis, a esté vne trahison dressée contre le Vice-Roy, & contre les villes de Dublin & de Droheda, par les Protestans de la premiere de ces deux places, & par quelques personnes d'intelligence de la seconde. Le Cheualier Patrice Vveeubs Escossois, grand confident du Marquis d'Ormont, fut le principal autheur de cette conspiration; Passomby Capitaine dans Droheda luy deuoit donner le commencement en se saisissant de Milmonte, le plus considerable lieu de la place, & faisant entrer dedans quinze cens Escossois, par le moyen d'vne fausse clef, pendant que trois compagnies du mesme peuple entreroient par vn autre endroit. Et d'autant que ce Vice Roy ne portoit pas les Parlementaires, sa mort auoit esté resoluë auec celle de tous les Catholiques de Dublin que l'on deuoit egorger cette mesme nuit, sans espargner ny sexe ny âge. Mais cette trahison ayant esté découuerte par Stroude Lieutenant de la compagnie du Sergent Maior de Droheda, Passomby fut arresté auec ses complices, ses memoires pris: Le Marquis d'Ormond aduerty de tout, se saisit aussi de Vecubs, & l'on sceut par la confession de ces criminels la nature de cette coniuration, pour l'effet de laquelle Passomby auoit desia fait entrer dans la ville trois cens paires d'armes, onze barils de poudre, & trois cens bonnets bleus à l'Escossoise, les chefs de cette coniuration estans demeurez d'accord de tuer & de ietter dans la riuiere tous les habitans qui ne porteroient pas de pareils bonnets.

Siege de Duncanan.

La seconde chose qui me semble digne de mon recit est le siege de Duncanan, la plus considerable place du Royaume. Elle estoit en la possession des Parlementaires, le General Preston la fut assieger, la fit battre par trois endroits, fit trauailler à trois mines pour contribuer à l'effort de son artillerie, gagna tous les dehors en trois semaines, arresta l'eau d'vne fontaine qui seruoit à toutes les necessitez de la ville, & parce qu'on la pouuoit secourir pat le costé de la riuiere, il fit bastir deux forts aux deux riues pour faire tonner sur les vaisseaux qui s'ap-

1645. procheroient. Ce dernier trauail fut entrepris par vne iudicieuse pensée; car au mesme temps que ces forts eurent receu toute la perfection qu'ils pouuoient auoir, cinq vaisseaux du Parlement se presenterent pour ietter des hommes & des viures dans la place : Mais le premier fut enfoncé, le mast du second fut mis en pieces, & les coups de canon le percerent en diuers endroits; quant aux deux autres, ils tournerent les voiles du costé de la mer, pour éuiter vn pareil orage.

Les assiegez voulurent alors capituler, sur le peu d'apparence qu'ils voyoient à receuoir du secours; mais ayant demandé qu'il leur fust permis d'emporter leurs meubles & leurs armes, le General Catholique les refusa, de sorte que continuant à se bien defendre, ils firent durer le siege deux mois, au bout desquels ils furent pris par vne inuention peu commune, & dans le mesme temps qu'on les menaçoit d'vn assaut general. Vn Ingenieur mit quantité de grenades & force feux d'artifice dans vn grand coffre, auec cette inscription, *Argenterie du General Preston*, le fit porter à la place par quelques soldats, qui feignoient l'auoir enleué pour se venger de leur General qui les auoit mescontentez. Tous ceux qui se trouuerent au corps de garde coururent pour auoir leur part du butin, & les plus ardens apporterent des ferremens pour mettre la serrure en pieces : Mais dés les premiers coups qu'ils donnerent le ressort fit feu, & la poudre agit auec vne violence si grande, que de tous les soldats qui composoient ce corps de garde, il n'y en eut que deux qui ne furent point mis en pieces. Ce qui arriuant iustement dans le temps que Preston disposoit ses gens à l'assaut, le Gouuerneur fit sortir vn tambour pour capituler, & receut les conditions qu'il pleut à ce General Catholique de luy imposer. Cette place qui estoit sans doute le meilleur havre du Royaume estant ainsi prise, ce mesme General qui en fut declaré Gouuerneur, marcha contre la ville d'Yergil, qu'il auoit enuoyé bloquer peu auparauant.

Reddition de la place.

Cependant comme on ne voit pas beaucoup de guerres dans lesquelles on ne fasse des propositions de paix, les Catholiques enuoyerent à Dublin quelques deputez pour en traiter, auec vn pareil nombre de Protestans : Mais ces derniers n'ayant pas voulu consentir que la Religion Catholique fust restablie par tout le Royaume, ny que les Catholiques y eussent aucune sorte de Gouuernement; ceux-cy ne voulurent plus entendre parler d'accommodement; & les raisons qui les firent roidir à ne demordre point de ces deux articles, furent que n'estant pas declarez les maistres absolus, il y resteroit six mille Anglois que le Parlement de Londres tenoit dans la Prouince de Momonie, & douze mille Escossois dans l'Vltonie, lesquels pourroient facilement rompre cet accord, s'ils subsistoient dans ce Royaume. Voila pourquoy remettant ce different à l'assemblée generale des Catholiques, qui se tenoit à Kilkeny, ils s'en retournerent sans rien conclure.

Propositions de paix inutiles.

Cependant leur armée faisoit de grands progrez dans la Momonie, car elle se mit en possession de Caperquin, de Lismore apres deux assauts, de Tallon, de Knocmolin & du chasteau de Finton, ce qui mit vne telle allarme dans l'esprit du Baron Inchequin, qu'il fit partir vn Exprés pour Londres, afin de representer aux deux Chambres la foiblesse des Parlementaires de ce Royaume, qui ne se pouuoient plus defendre.

Progrés des Catholiques dans la Momonie.

Ces Catholiques ne s'estoient emparez de Duncanan qu'apres deux mois entiers de siege. Ils se mirent en possession d'Yergil au bout de trente-quatre iours; de là vint que la ville de Limerique, qui n'auoit point esté d'accord auec le supréme Conseil des Catholiques confederez, rechercha de se bien establir dans cette assemblée. Elle n'auoit contribué que legerement, & mesme auec repugnance, à l'auancement de la cause commune, elle s'offrit alors à donner beaucoup, elle promit de payer les contributions ordonnées; & pour cet effet elle deputa Iourdain Roche & Iean Bourke à Kilkeny pour asseurer l'assemblée generale du zele qu'elle auoit conceu.

La guerre n'a pas moins de caprices que la fortune, elle a des disgraces & des faueurs, elle se declare auiourd'huy pour les vns, elle prend demain le party des autres. Les Catholiques auoient reüssi dans toutes les entreprises qu'ils auoient faites

Progrés des Escossois en Irlande.

faites depuis le commencement de cette campagne, les Protestans se firent craindre à leur tour. Six cens cheuaux & six mille fantassins Escossois, rauagerent toute la Prouince de Canacie, prirent le chasteau de Stico, deuant lequel ils perdirent cinq cens quatorze hommes, & se rendirent maistres de cinq autres places en cette mesme Prouince. Les troupes du mesme party qui se trouuoient dans la Comté de Roscomon, enuoyerent trois cens cheuaux, & deux cens dragons pour butiner autour de Galway, d'où ils emmeuerent trois mille bœufs, apres auoir bruslé quarante-trois Bourgs; ces mesmes troupes allerent ioindre deux regimens d'Infanterie, & quatre compagnies de caualerie Escossoise, qui marchoient sous la conduite de Iacques de Moutgommery, & se iettant dans la Comté de Mayo, la ruynerent de fonds en comble. Mais ces prosperités ne furent pas de longue durée, le General Preston, le Comte de Castelhauen qui commandoit les troupes Catholiques dans la Momonie, & le Mylord Tausse General des troupes des Conaciens, reprirent en moins de cinq semaines toutes ces places, à la reserue du chasteau de Slico, emmenerent trois mille bœufs de la Prouince d'Vltonie, & tirerent ainsi la raison des outrages qu'ils auoient receus de Coote, que nous auons desia dit estre le General des Protestans de ce Royaume. 1645.

Voila quel fut l'estat des trois Royaumes en 1645. nous allons voir en 1646. la continuation des desordres qui les auoient affligez; & ce qui est encore de plus surprenant, nous allons voir vn grand Capitaine reduit à l'exil, & vn puissant Prince à porter des fers: Mais afin que toutes les choses soient dites en leur ordre, suiuons le temps, & commençons cette année par ce qui se passa en Escosse. 1646.

Montrose & le Marquis d'Huntly s'estoient separés comme nous auons dit cy-dessus, dans la resolution d'aller assieger Indernesse; Montrose estoit en estat d'aller occuper le poste qu'il deuoit tenir en ce siege, les troupes du Marquis n'estoient pas encore assemblées; pendant qu'il s'empressoit à les bien mettre sous les armes, Montrose ne voulut point laisser les siennes en repos. Les Cambels qui composoient la famille du Comte d'Argyl, auoient mis leurs amis à cheual, pour aller rauager la Comté d'Athol, Montrose ne voulut point laisser cette contrée exposée à la fureur de ses ennemis, il mit Inchbraxy & Balloth, à la teste de cent cheuaux, auec ordre d'aller appuyer les peuples de cette Prouince, qui s'estoient armés pour defendre leurs biens & leurs vies; ces deux Capitaines les trouuerent en estat de marcher contre les ennemis, ils les menerent au combat, ils s'y porterent auec tant de cœur, que de sept cens hommes qui faisoient toute la troupe des Cambels, il en demeura cinq cens sur la poudre.

I. Troupes Cõfederées batues par Montrose.

Cette belle expedition qui se fit le 13. iour de Feurier, combla le cœur de Montrose d'vne nouuelle consolation, & luy fit esperer que les premiers iours de l'année luy ayant esté si fauorables, le reste auroit vn mesme succez: Mais il apprit bientost apres, que la fortune n'est iamais plus prompte à faire du mal, que quand elle flate, & qu'il se faut preparer à receuoir ses amertumes quand elle nous fait gouster ses douceurs. Les mesmes Estats qui auoient fait mourir l'année precedente le Cheualier Guillaume Rollok & ses compagnons, tenoient encore dans leurs prisons, le Seigneur d'Ogilby fils aisné du Comte d'Herly, le Cheualier Robert Spothvvad, Guillaume Murray frere du Comte de Tulibardin, & André Guthrie, ils les condamnerent à la mort, & en effet, il y en eut trois qui eurent les testes tranchées, Ogilby esuita cette cruelle sentence, par l'addresse de son esprit; sa mere, sa femme, & deux de ses sœurs demanderent la grace de le voir pour luy donner le dernier adieu, il estoit malade, on les introduisit dans sa chambre, il prit la robbe & la coiffure d'vne de ses sœurs, cette fille se mit au lit auec le bonet de son frere, Ogilby sortit & se sauua, il y eut quelques-vns de ses Iuges assez barbares pour dire que cette fille deuoit payer pour son frere; les autres plus humains furent d'vn contraire auis, & loüerent si hautement sa pieté, qu'ils luy firent ouurir les portes de la prison, au lieu de la retenir plus long-temps captiue.

Les Estats d'Escosse condamnent à la mort quatre prisonniers de guerre.

Comme il estoit important à ces Estats d'apporter plus de soin que iamais à preuenir les desseins du dangereux ennemy qu'ils auoient en teste, tout le re-

1646. ste de leur seance ne fut employé qu'à donner des ordres de faire vn corps d'armée de six mille hommes de pied, de seize cens cheuaux, de huit cens dragons, de remplir leurs villes de grosses & fortes garnisons, & de chercher les moyens de faire vn fonds asseuré pour l'entretenement de toutes leurs troupes. Cependant Montrose s'affligeoit auec vn excez que ie ne puis dire; ses amis luy conseilloient de chercher sa consolation dans vne vengeance qu'il pouuoit prendre legitimement: Il auoit quantité de prisonniers & de fort considerables, faits dans les derniers cõbats dont il estoit sorti auec tant de gloire, ils vouloient qu'il les fist tous mourir, & qu'il reparast la perte qu'il auoit faite, par vne pareille & plus grande effusion de sang, que ses ennemis n'en auoient repandu dans le suplice de ces huit personnes qu'ils auoient inhumainement fait mourir; mais son cœur ne put iamais consentir à cette cruauté: Nous appellons bourreaux auec raison, respondit-il, à ceux qui pensoient soulager son deplaisir, en luy proposant ce remarquable moyen de se contenter; nous appellons bourreaux ceux par le iugement desquels ces illustres amis ont pery, voudriez-vous que la posterité nous put reprocher vn crime pareil, non Messieurs: cela n'est pas iuste, il se faut vanger, mais il se faut venger les armes à la main, les autres moyens sont infames, & apres tout, nous deuons considerer que ceux qui sont entre nos mains, ne sont point coupables du crime de ceux qui nous donnent suiet de nous plaindre.

Ce genereux homme ayant donc fait taire ses amis, auec des raisons si iustes & si genereuses, il ne songea plus qu'à l'execution du dessein dont il estoit demeuré d'accord auec Huntly, il apprit que ce Marquis s'estoit ietté dans la Comté de Murray, qu'il y auoit pris quelque place, & qu'il campoit deuant le chasteau de Lethen, il luy enuoya vn Officier, pour le faire souuenir que ce n'estoit pas ce chasteau qu'il falloit attaquer, mais Indernesse, le Marquis ne voulut point demordre le siege entrepris: Les Estats se seruirent de cette opiniastreté pour ietter douze cens hommes, & deux cens cheuaux dans cette place. Le Colonel Midleton qui estoit dans le party des Estats, se ietta cependant dans le pays du Nord, auec six cens cheuaux & huit cens hommes de pied: Montrose auerty de la marche de cet ennemy, enuoya derechef trouuer Huntly, pour luy dire que s'il estoit dans les sentiments d'aller secourir son pays, il l'iroit ioindre pour chasser Midleton de ces quartiers-là: le Marquis ne gousta point encore cette proposition. Montrose voyant donc qu'il ne le pouuoit obliger à quoy que ce fût, il se proposa d'aller executer auec ses troupes seules, ce qu'il ne deuoit entreprendre qu'auec l'appuy de celles que le Marquis employoit ailleurs, moins vtilement qu'à l'ataque d'Indernesse.

Montrose assiege Indernesse.

Si tost qu'il eut pris ses postes deuant cette place, il detacha quatre compagnies de caualerie, auec ordre d'aller prendre langue de la marche de Midleton, de l'arrester au passage de la riuiere de Spey, s'il en aprochoit pour venir au secours de la place: Mais cette caualerie ne fit pas ce qu'elle auoit ordre de faire: car ce Parlementaire passa, & passa si secrettement, que tout ce que Montrose put faire, fut de leuer le siege auec precipitation, & de marcher droit aux montagnes, qui le pouuoient metre à couuert de ses ennemis. Il fut suiuy par Midleton, & cette poursuite fut si pressante, que son arriere garde fut contrainte d'en venir aux mains: Mais ses soldats ayant eu assez de vigueur pour soustenir & pour repousser ces Confederez, ils ne purent empescher d'arriuer où il pretendoit, de sorte qu'ils furent contraints de retourner sur leurs pas, sans opiniastrer vne chose qu'ils ne pouuoient plus continuer auec esperance d'y succeder. Le Marquis d'Huntly fut plus heureux en ses desseins; car apres auoir mis Lethen à l'obeyssance, il prit encore Aberdin, quoy que les Confederez eussent ietté dedans cinq cens hommes pour la conseruer.

Il leue le siege.

Cependant la fortune estoit tousiours dans le party des Estats de Londres, & leurs armes auoient par tout de si fauorables succez, qu'il sembloit qu'elle voulut tout renuerser pour les mettre au plus haut point de sa roüe. Leurs Generaux auoient attaqué le chasteau de Lathan, qui est vne des plus considerables pieces de la Comté de Darby, la force obligea le Gouuerneur à le rendre, aux conditions qu'il sortiroit à cheual auec ses armes, & dix liures Sterlin pour tou-

ces finances: que tous les hauts Officiers, iusqu'aux Lieutenans sortiroient l'espée au costé, tous les autres le baston blanc à la main, & que toutes les armes & munitions de quelque condition qu'elles fussent, demeureroient entre les mains du Colonel Both, qui fut estably dedans par le Parlement. 1646.

Cette prise fut le premier auantage qu'ils reçeurent en 1646. le second se rencontra dans vne declaration faite en leur faueur, dans la Comté de Breknok l'vne des principales du pays de Galles; elle auoit tousiours esté dans les interests de sa Maiesté, la coniončture des affaires l'en detacha: Les habitans enuoyerent à Londres vne declaration, par laquelle ils reconnoissoient que les deux Chambres assemblées à Westminster, composoient le seul & legitime Parlement d'Angleterre, auquel ils se sousmettoient volontairement. Que les troupes de ce Parlement n'auoient esté leuées, que pour la deffence de la Religion Protestante, pour le seruice du Roy, pour la conseruation du Royaume, pour la liberté commune, ponr les priuileges du Parlement, & par consequent, qu'elles estoient les seules qu'il falloit souffrir à l'exclusion de toutes les autres ausquelles ils se promettoient de s'opposer vigoureusement.

Declaration des habitans de Breknok en faueur des Parlementaires.

Le Roy auoit tousiours témoigné de fortes dispositions à la paix, il les fit paroistre plus ouuertement que iamais dés les premiers iours de Feurier. Le Gouuerneur d'Oxford enuoya par ses ordres vers ce Parlement vn trompette chargé d'vne Lettre par laquelle sa Maiesté se plaignant des miseres de ses Royaumes, elle demandoit vn sauf-conduit pour le Duc de Richemont, le Comte de Soupthanton, Asburneham & Palmer, qu'elle vouloit enuoyer vers eux pour trouuer de nouuelles voyes d'accommodement. Mais soit que ces quatre personnages fussent odieux aux deux Chambres, soit qu'elles voulussent suiure la fortune qu'elles voyoient en humeur de les caresser, elles répondirent, Que leur plus grand desir ayant tousiours esté de chercher la paix pour la gloire de sa Maiesté, pour la conseruation des Priuileges du Parlement, pour l'interest de la Religion, & pour la liberté publique, elles ne s'éloigneroient iamais de cette resolution: Que la misere des trois Royaumes les touchoit fort sensiblement, qu'elles souhaitoient auec passion que cette guerre intestine fût assoupie; qu'elles n'estoient pas comme ces mauuais Conseillers à qui sa Maiesté donnoit ses oreilles, qui ne se soucioient pas d'vne affliction generale, pourueu qu'ils trouuassent leur conte parmy les desordres des autres, & qu'elles feroient tousiours plus de la moitié du chemin pour trouuer cette paix si necessaire & si desirée; mais qu'elles ne trouuoient pas à propos de luy donner vn sauf-conduit pour ceux qu'elle vouloit enuoyer, d'autant que cela pourroit troubler la tranquilité de la Ville, qu'elles vouloient préuenir les partis que l'addresse de ces personnages pourroit former, au lieu de trauailler fidellement au traité de paix, & que si sa Maiesté la vouloit à bon escient, elle trouueroit les occasions de l'auoir dans quelques propositions qu'elles auoient desia dressées pour luy faire voir.

Le Roy recherche la paix.

Response du Parlement.

La commodité d'assieger les places auoit obligé les Parlementaires à serrer celles de Chester & de Nevvark, deuant la derniere desquelles les Escossois auoient estably leur camp dés la precedente campagne; l'hyuer les fit subsister beaucoup plus long-temps qu'elles n'eussent fait: les Escossois qui n'auoient que cinq mille hommes dans leur armée ne la presserent plus de si prés; le General Fairfax donna quelque relâche à l'autre, pour garentir ce qui luy restoit de soldats de la violence d'vn froid qui en auoit fait mourir beaucoup plus que la resistance des assiegez, & se contenta d'vn blocus iusques à ce que la saison fût plus commode: cela fut vne espece de consolation à sa Maiesté: mais comme les douceurs de ce monde sont tousiours suiuies de quelque amertume, ce Prince receut des deplaisirs assez puissans pour contre-balancer sa ioye. Il apprit que les Princes Robert & Maurice traitoient auec les Estats pour auoir la liberté de se retirer, que les Colonels Honnevvord, Vvluis, Fleter & Wolston auoient abandonné son seruice pour se ietter dans le party de ses ennemis: Que le Colonel Morgan auoit surpris Hereford frontiere du pays de Galles, ayant fait entrer dedans trois cens soldats déguisez en pionniers que le Gouuerneur auoit demandez pour acheuer quelques fortifications necessaires à la conseruation de la place, & receut en mesme temps la nouuelle du refus que les Chambres auoient fait

Les Princes Robert & Maurice abandonnent le seruice de sa Maiesté.

1646. d'enuoyer vn sauf-conduit pour le Duc de Richemont & ceux qu'il auoit nommez auec luy.

Le Roy demande vn sauf conduit pour aller à Londres.

Bien que toutes ces nouuelles fussent facheuses & que la perte d'Hereford ne fût pas d'vne consequence legere ; j'ose dire que ce refus luy fut plus sensible que tout le reste : car il ne pût souffrir auec patience que les Estats eussent rejetté vne ouuerture qui pouuoit calmer toutes les tempestes qui menaçoient l'Estat d'vn bouleuersement general. Voulant aussi faire voir qu'il en estoit touché iusqu'au vif, il écriuit derechef à ces Chambres pour les porter à cette Iustice, protesta de les rendre coupables deuant Dieu de tout le sang que l'on répandroit en consequence de leur obstination, & ne croyant pas auoir assez fait, fit partir vn troisiéme trompette pour auertir le Baron de Vvarque Orateur de la Chambre des Pairs, qu'il estoit resolu de se rendre en personne dans Londres, afin de trouuer les moyens de faire la paix, & vuider tous les differents qu'il auoit auec le Parlement, & pour cét effet demanda pour sa personne & pour son train, qui ne seroit composé que de trois cens hommes, le sauf-conduit qu'il vouloit auparauant pour les deputez.

Response des Estats.

C'estoit porter la bonté trop loin : neantmoins ces cœurs endurcis ne furent point touchés de tant de marques d'amour, la haine l'emporta sur la Iustice & sur la raison : ils creurent que le majestueux visage de leur Souuerain leur imprimeroit le respect, & qu'ils ne se pourroient iamais dédire d'appuyer les raisons qu'il leur déduiroit : ils se voulurent opposer à cette legitime violence, ils conclurent tous qu'il ne le falloit point receuoir, & pour aller encore plus auant, luy manderent que s'il venoit à Londres auant que d'auoir consenty aux propositions qu'ils dressoient pour luy enuoyer, sa presence asseureroit moins sa personne & les Estats, qu'il ne seroit necessaire au repos de tout le Royaume.

Le trompette fut chargé de cette response; mais elle ne fit pas toute la resolution que les deux Chambres prirent là-dessus : car elles ordonnerent que s'il se presentoit pour passer les lignes de la circonuallation qu'ils auoient fait faire autour de leur Ville, le Colonel de la milice se saisiroit de sa personne, & commanderent que tous ceux qui auoient porté les armes contre les Estats, sortiroient de la Ville dans douze iours, sur peine d'estre traitez comme on traite les espions.

Cependant la fortune ne se lassoit point de les caresser ; le General Maior Langhorne s'empara d'vne forte place dans la Comté de Carmarthen, mena ses troupes deuant vne autre qui n'est pas des moindres de celles qui reconnoissoient le Roy dans la Comté de Cardigan ; le General Fairfax prit le chasteau de Calitine, qui n'est pas esloigné d'Exeter, emporta d'assaut vn autre Fort qui le rendit maistre de la riuiere qui passe auprés de cette Ville: le Cheualier Guillaume Yreton retourna du costé de Chester pour le mettre à l'obeissance, & deux mille hommes que l'on auoit employez au siege du chasteau de Skipton, l'vne des plus fortes places de la Comté d'York, ayant esté enuoyés pour fortifier les Escossois qui campoient deuant Nevvark, le blocus qu'on y tenoit fut conuerty en siege.

Le Roy veut corrompre le Gouuerneur de Plymouth.

Il y a tousiours de la gloire & du contentement à vaincre, & les bons Capitaines ne trouuent gueres moins d'auantage à profiter de la foiblesse du Gouuerneur d'vne place qu'ils veullent auoir, que de la forcer par les armes: delà vint que le Roy ayant vn extréme desir de prendre auec artifice le port de Plymouth qu'il n'auoit pû reduire à l'obeissance par vn long siege, il fit pratiquer le Colonel Iacques Kerr qui commandoit dedans, & luy promit des recompenses dignes d'vn notable seruice, s'il luy vouloit rendre la place : mais cette tentation estant addressée à vn homme dont l'ame estoit inébranlable, le Cheualier Iean Digby qui se mesloit de cette affaire, receut pour toute response, Qu'il estoit bien mary de ne pouuoir satisfaire sa Maiesté, qu'il auoit tousiours fait vne haute profession de l'honneur,qu'en effet il viuoit auec quelque reputation dans le monde & qu'il se rendroit indigne de la bône opinion qui auoit fait commettre cette place à sa fidelité, s'il laissoit à ses successeurs vne si grande tache de trahison : Qu'il ne se pouuoit donc seruir de l'honneur qu'on luy vouloit faire, & que si sa Maiesté vouloit suiure son Conseil, elle changeroit de cœur, & se reconcilieroit auec le

corps representatif du Royaume, plûtost que de se laisser gouuerner par des gens qui l'aimoient moins que leurs interests. Cette réponse le priua des fruits qu'il pouuoit attendre d'vne reconnoissance Royale; mais comme elle estoit toute genereuse, elle ne perdit ny sa gloire ny sa recompense: car le Parlement l'ayant veuë auec la Lettre du Cheualier Digby qu'il enuoya tout d'vn mesme temps à Londres, il ordonna que le Comité de cette place de Plymouth luy feroit vne Lettre de remerciment au nom des deux Chambres, qu'il luy feroit present de cinq cens liures sterlin, qu'il l'asseureroit de la premiere charge vacquante, & que pour cét effet il le commanderoit aux Commissaires de l'armée, afin que cette charge fust digne d'vne si haute fidelité. 1646.

Les Villes d'Exeter, de Chester & de Nevvark estoient cependant fort pressées, la premiere par le General Fairfax, la seconde par le Colonel Brereton, la troisiéme par le General Major Pointh d'vn costé, par le Colonel Rossiter de l'autre, & en troisiéme lieu par l'armée d'Escosse qui faisoit vne des attaques; mais leurs garnisons se deffendoient auec vne vigueur si belle, qu'elles faisoient bien souuent dire aux Generaux ennemis qu'ils ne les emporteroient pas sans peine. Celle d'Exeter estoit continuellement aux mains auec les soldats de Fairfax: le Gouuerneur de Chester se voyant desia reduit à la necessité de viures, hazardoit tout par de frequentes sorties pour lasser ou chasser ceux qui l'assiegeoient. Celuy de Nevvark agissoit encore plus gaillardement que les autres pour faire perdre à ses ennemis l'esperance de le reduire: car il fit de si belles sorties sur les quartiers de Rossiter & de Pointh, que n'ayant iamais repris les chemins de ses murailles sans auoir laissé grãd nombre de morts sur la poudre, & sans faire des prisonniers, il obligea ces deux Generaux à enuoyer demander du secours aux Estats.

Les deux Chambres souhaittoient auec trop de passion d'auoir cette place pour n'y faire pas tous les efforts imaginables, elles firent aussi partir dix cornettes de caualerie & trois mille fantassins pour fortifier leurs quartiers. Le Prince de Galles s'estoit approché d'Exeter pour releuer le courage des assiegez: le General Fairfax s'en seruit pour les faire desesperer; car s'estant approché de son camp, il enleua l'vn de ses quartiers, fit deux cens trente prisonniers, & voyant que le reste du camp de ce Prince estoit en quelque desordre d'vne attaque qu'il n'attendoit pas, entra si brusquement dedans, qu'il le dissipa en moins de deux heures. Le Prince de Galles battu par Fairfax.

La retraite du Prince ayant donc asseuré Fairfax, il laissa ses lignes garnies de tous les soldats necessaires à les conseruer, en tirant du camp tout le reste, il en fit trois corps qu'il mit sous les ordres des Colonels Harton, Pride & Fortescu, pour aller attaquer le port de Dormouh par autant d'endroits. La garnison de cette place estoit assez forte pour la conseruer: mais la vigueur auec laquelle tous ces ennemis se presenterent à l'assaut, l'ayant estourdie d'vn premier abord, elle se laissa forcer sans faire qu'vne resistance fort confuse & tumultueuse: tous les Forts qui sont aux enuirons furent emportez auec vne pareille facilité, il n'y eust que ceux de Rinsvvorth & de Gallansbovvec, qui se disposerent d'abord à ne se point rendre; mais le premier ayant esté pressé viuement, le Cheualier Henry Carre qui le commandoit, traita pour sa vie & pour celle de tous ses soldats, à condition qu'ils ne seruiroient iamais que sous les enseignes du Parlement; l'autre ne fut point plus difficile à ferrer: car il ne tint que trois heures apres la sommation qu'on luy fit. Ces deux places furent trouuées garnies de 24. pieces de canon, de quantité d'armes, d'vn grand amas de prouisions: on y prit deux vaisseaux de guerre & quatre Marchands, le nombre des prisonniers fut de six cens à qui on ouurit la campagne, pour les Officiers ils furent tous arrestez.

Il y eut au bout de ce temps vn mélange de bonnne fortune & de disgraces entre ces partis: toute la caualerie Royale de Vvalingford conduite par vn Lieutenant Colonel, vn Maior & six Capitaines fut taillée en pieces apres auoir deffait celle du Parlementaire Blondel; Bambury fut bloqué par ceux de ce mesme party: le Comité de la Comté de Vvilth assemblé à Marlboroug auec plusieurs deputez des Villes voisines à dessein de choisir des personnes capables

1646. d'occuper vne place dans le Parlement, fut enleué par les Royaliſtes d'Oxford, qui firent alors vn grand nombre de priſonniers de condition, & le Baron de Longborongh deſit vn connoy qui menoit quatre pieces d'Artillerie au General Pointh pour ſeruir au ſiege de Nevvark.

Le Roy demande encore la paix.

Vne occaſion fauorable ſe preſentant alors de faire vne nouuelle ouuerture de paix au Parlement, le Roy y enuoya pour la quatriéme fois vn trompette auec vne Lettre qui portoit vn deſaueu d'vn traité fait par le Comte de Clamorgau auec quelques Commiſſaires Catholiques du Royaume d'Irlande contre l'honneur de ſa Maieſté & contre la Religion Proteſtante. Il auoüoit que ce Comte eſtoit traiſtre & iuſtement empriſonné par le Conſeil de ce meſme Royaume d'Irlande. Il promettoit à ce Parlement toute la ſatisfaction qu'il deſireroit touchant ce Royaume: s'offroit derechef de ſe rendre à Vveſtminſter pour terminer cette affaire en propre perſonne, & donner aux deux Chambres le pouuoir d'enuoyer en Irlande ceux qu'elles voudroient, promit de leur accorder pour ſept ans, conformement aux propoſitions qu'elles auoient fait faire l'année precedente à Vxbridge, la nomination des perſonnes qu'elles iugeroient dignes de la conduite des milices, celle de ceux qu'elles trouueroient capables de remplir les charges de grand Amiral, de Miniſtres d'Eſtat & de Iudicature, conſentit qu'on fiſt publier vn pardon general pour les deux Royaumes, demanda qu'il y euſt liberté de conſcience par tout, & proteſta contre ceux qui s'oppoſeroient à ces offres, comme perturbateurs du repos public, & ennemis iurez de l'Eſtat. Cette lettre eſtoit d'vne merueilleuſe importance, elle fut auſſi leuë en plein Parlement. Nous verrons ce que les deux Chambres ordonnerent là deſſus, apres que nous aurons parlé des choſes qui precederent leur reſponſe.

Cheſter ſe rend aux Parlementaires.

La priſe de Dormouth ayant donné lieu à Fairfax de retourner au camp d'Exeter, il creut que le Gonuerneur ſeroit intimidé par le grand progrés des Parlementaires, & dans cette opinion, il luy fit dire qu'il eſtoit temps de ſonger à la capitulation qu'il vouloit anoir: Mais ne l'ayant pas trouué moins ferme qu'il eſtoit au commencemēt de ce ſiege, il ne ſongea plus qu'à chercher de noueaux moyens de venir à bout de ſon entrepriſe. Cependant le Colonel Brereton ayant pouſſé ſes trauaux deuant Cheſter iuſqu'au dernier bout, le Baron de Biron qui commandoit dedans pour ſa Maieſté, ne s'opiniaſtra plus à luy reſiſter. Il parla de capituler, on preſta volontiers l'oreille à cette demande. Cette capitulation fut redigée en 16. articles, ie n'en diray pourtant qu'vn, afin de ne me rendre point importun au recit d'vne choſe qni n'eſt pas neceſſaire à la perfection de l'Hiſtoire, ny bien digne de la curioſité du Lecteur.

„ Le Baron de Biron Gouuerneur, tous autres Seigneurs, Gentilshommes, „ Officiers & ſoldats eſtans dans la ville de Cheſter, ſon chaſteau & ſes forts, en „ ſortiront le treiziéme Fevrier de la preſente année 1646. le Baron à cheual „ auec ſes armes, & dix hommes auſſi à cheual & armez à ſa ſuite, auec deux car- „ roſſes à quatre cheuaux pour ſa femme, ſes domeſtiques & autres qu'il luy plai- „ ra. Il pourra auſſi emporter toutes ſedules, obligations, lettres & autres pa- „ piers, auec la valeur de quarante liures ſterlin en eſpeces ſeulement, & vingt „ liures en vaiſſelle d'argent. Chacun des autres Seigneurs auec ſa famille, ayant „ quatre hommes à cheual auec leurs armes, & trente liures en argent. Tous „ Cheualiers & Colonels auec deux hommes à cheual armez, & vingt liures. „ Tous Capitaines d'Infanterie, Gentilshommes, Miniſtres, Graduez, l'Auocat „ & Secretaire de l'armée chacun auec ſon cheual & ſon eſpée, & deux liures & „ demie d'argent. Les Miniſtres auec lenrs manuſcripts & autres papiers, mais „ ſans eſpées. Les Lieutenans, Cornettes, Enſeignes & autres Officiers d'Infan- „ terie auec leurs eſpées & vingt chelins chacun. Tous ſoldats de caualerie, in- „ fanterie ou autres ſeruans à l'artillerie, ſans armes ny cheuaux, tous leſquels „ ſeront conduits anec ſeure eſcorte iuſques à Kovvay par l'eſpace de cinq iours „ entiers, ſans eſtre viſitez ny moleſtez en façon quelconque apres leur ſortie „ de la ville.

Le Prince de Galles tente encore vne fois le

Bien que le Prince de Galles euſt eſté battu dans le temps qu'il parut pour faire leuer le ſiege d'Exeter, il ne perdit pourtant point l'enuie de faire vn ſecond effort pour ſauuer la place. Il recueillit auec ſoin le débris de toutes ſes

troupes, les renforça d'vne belle caualerie, prit sa marche vers Torrington: & d'autant que cette petite ville pouuoit beaucoup contribuer à son entreprise, il y fit promptement adiouster quelques fortifications, sans lesquelles on ne la pouuoit cõseruer. Mais ce dessein ne fut pas plus heureux que le precedent, Fairfax se mit derechef en cãpagne auec la meilleure partie de son armée Cromvvel qui commandoit vn autre corps d'armée, l'alla ioindre à moitié chemin, ils marcherent conioinctement contre cette place, & l'attaquerent auec vne chaleur si grande, qu'ils l'emporterent mal-gré toute la resistance des assiegez. Ils prirent dedans vn Colonel, huit Capitaines, six Lieutenans, treize Enseignes, vn Commissaire des guerres & deux cens soldats. Mais ils n'eurent pas grande satisfaction de cette conqueste, car le feu s'estant pris à quatre-vingt barils de poudre qu'on auoit mis dans l'Eglise, ils virent rostir quatre-vingt soldats de leurs troupes, qu'ils auoient commis à la garde de cette Eglise, auec les deux cens du Prince de Galles, qui faisoient le nombre des prisonniers. Tout ce qu'ils eurent de plus auantageux, fut d'auoir reduit ce Prince à se retirer à Straten, situé dans le pays de Cornuaille; d'où il partit peu de iours apres pour prendre le chemin de France. La Reine sa mere estoit à saint Germain, il l'y alla trouuer le 2. du mois de Iuillet, ce fut pour solemniser auec des larmes le deplorable estat où la fortune les reduisoit. 1646. Secoure Exeter inutilement. Il quite l'Angleterre pour se retirer en France.

On eut alors sujet de redouter vn trait de mauuaise intelligence entre les Anglois & les Escossois; car ces derniers enuoyerent aux deux Chambres de Westminster quelques cahiers pour obtenir dans le quinziéme du mois de May quatre choses qu'on leur pouuoit refuser auec iustice. La premiere, que le Parlement entrast dans l'obseruation de l'article de la Religion, comme il estoit porté par le Conuenant. La secoode, qu'il se resolût de donner vne prompte paix à sa Majesté, sans retenir plus long-temps les propositions qu'il auoit enuie de luy faire. La troisiéme qu'il eût à luy payer la sommé de dix-sept millions de liures qui leur estoit deuë depuis qu'il s'estoit seruy de leurs armes. La quatriéme, qu'il fist vne estimation sincere de toutes les pertes que l'Escosse auoit souffertes par mer & par terre depuis le commencement de ces guerres, à faute d'y auoir enuoyé le secours qu'il s'estoit obligé de leur donner par leur Conuenant. Il estoit dangereux de mescontenter ces associez, il n'estoit pas facile de leur accorder ce qu'ils demandoient, veu que le dédommagement qu'ils pretendoient alloit encore au de-là de la premiere somme; les deux Chambres demeurerent aussi quelques iours à chercher les moyens de les satisfaire sans s'incommoder. Enfin la response qu'elles leur firent fut comprise en deux points. Elles demanderent que les Commissaires Escossois residans à Londres, eussent à leur donner vn conte exact de toutes les sommes qui leur estoient deuës, & que le Parlement d'Escosse eût à leur declarer dans ce mesme iour quinziéme de May, s'il vouloit retenir ou non les places du Royaume d'Angleterre, dans lesquelles il y auoit des garnisons Escossoises. III. Froideur entre les Anglois & les Escossois.

Pendant que ces demandes & ces responses disposoient insensiblement ces deux Nations à quelque froideur, le Baron de Biron se rendoit dans le Comté de Worcester pour y commander les troupes Royales de cette Prouince, & y faire conjointement auec le Cheualier Iacob Asthey vn coup capable de donner au Roy les moyens de s'opposer encore fortement aux progrez de ses ennemis. Ce qui donnant aux Parlementaires sujet de veiller pour empescher la jonction de ces troupes auec celles de sa Majesté, le Colonel Morgan posta toute sa caualerie sur les auenuës de leur marche. Le Colonel Flevod les occupa de l'autre costé. Le Colonel Levvitz & le Major Habert attaquerent cependant le chasteau d'Aberistvvic auec vne merueilleuse furie, mais la garnison qui se vouloit conseruer les contributions qu'elle tiroit de toutes les bourgades voisines, se defendit auec tant de cœur, qu'elle sembloit mesme desirer les assauts, afin que ceux dont elle estoit attaquée, desesperassent de leur entreprise.

Celle de Nevvark ne combatit pas auec moins d'ardeur, elle auoit fait de belles sorties auant que le blocus fust changé en siege, elle en fit vne merueilleuse dés le commencement des trauaux du camp; car ayant mis hors des murailles mille cheuaux & quatre cens fantassins pour se ietter sur le quartier des Estat du camp de Nevvark.

1646. Escossois, ils mirent tant de morts sur la poudre, qu'ayāt la liberté de pousser leur pointe plus loin, ils s'alloient rendre maistres d'vn fort, par consequent d'vne petite isle, où les trois Generaux s'estoient enfermez, si tous les fuyards ne se fussent ralliez à la faueur d'vn gros de douze cens hommes qui marchoient pour s'opposer à cette entreprise. Cet obstacle estant donc assez grand pour ne leur permettre pas de passer plus outre, ils se retirerent de peur d'estre coupés par sept bataillons qu'ils voyoient former de toutes parts.

Défaite du Cheualier Asthey. Dans le mesme temps que ie dis, les Parlementaires emporterent les chasteaux d'Asby, de Corse & de Varchan, situez dans le Comté de Dorset, & trouuez d'vne garde si incommode, qu'on en mit à bas toutes les murailles. Fairfax prit Lanceston, & s'auança iusques à Bodman dans la resolution d'y surprendre les troupes Royales, mais ayant appris qu'elles s'estoient retirées le soir precedent, & qu'elles campoient à Saiote Colombe, il iugea ce poste si auantageux qu'il n'osa passer outre pour les y forcer. Le Colonel Morgan, & le Cheualier Brereton furent plus heureux dans la resolution d'obseruer la marche du Cheualier Iacob Asthey, car ils mirent vne partie de ses troupes en pieces, le prirent auec douze de ses Officiers, & par cette prise obligerent le Roy à reprendre le chemin d'Oxford, dont il estoit sorty pour ioindre ses troupes.

Traité entre Fairfax & Hopton. Iusques là ce Prince auoit tenu la balance égale, l'on pouuoit dire que l'auantage de ses ennemis ne luy donnoit pas lien de croire que ses affaires estoient sans ressource, & les plus clair-voyans n'auoient iamais desesperé de le voir glorieusement sortir d'vne guerre si dangereuse; mais vn traité qui se fit alors entre Fairfax & Hopton General des troupes de sa Majesté, apporta vn si grand changement à sa fortune, que cõme la bataille de Nasby auoit commencé de l'ébranler, ce coup acheua de le mettre à bas. Ie n'en diray pas les circonstances, parce que c'est vne espece de capitulatioo faite à vn homme qui abandonne le party pour lequel il auoit pris les armes, afin d'auoir la liberté de se retirer. Et ie ne dis pas encore auec quel déplaisir le Roy se vit priuer de la plus grande partie de ceux qui s'estoient attachez à son seruice. Mais comme i'ay tousiours fait remarquer la fermeté de son ame dans toutes les secousses que la fortune luy a données, ie ne me puis encore empescher de parler à l'auantage de sa bonté. Car il est certain qu'apres auoir appris vne si fascheuse nouuelle, il enuoya prier le Parlement de restablir dans leurs biens tous ceux qui l'auoient suiuy iusques-là, & qui venoient de quitter son seruice.

Les Parlementaires eurent alors beau ieu; ils le firent aussi bien valoir. Le Colonel d'Albiere mena de fortes troupes qu'il auoit tirées de Reding deuant Denington qu'il prit apres quatorze iours de siege. Hardresse Vvaller prit le fort de Poulderhan. Le Colonel Yreton marcha pour renforcer le Colonel Valheu, qui campoit deuant Bambury. Fairfax ayant veu l'accomplissement du traité

Vvorcester bloquée par les troupes Parlementaires. qu'il auoit fait auec Hopton, ramena la moitié de son armée deuant Exeter, qu'il auoit laissé bloquée par six Regimens, & commanda l'autre pour aller attaquer Barnstable. Les Colonels Morgan, Birk, & le Cheualier Brereton prirent leur marche vers Vvorcester pour la bloquer, iusques à ce que Fairfax se fust rendu maistre d'Exeter.

Les Escossois se plaignent du Parlement de Londres. Nous auons parlé cy-dessus de l'aigreur qui naissoit entre les Anglois & les Escossois, il faut maintenant donner vne plus ample lumiere de leurs desseins au Lecteur, afin qu'il entende mieux nostre Histoire, & luy faire voir le sujet des plaintes des derniers, & toutes les raisons des autres, afin que la satisfactioo soit entiere. Le premier sujet que les Commissaires d'Escosse prirent de tesmoigner leur mescontentement aux deux Chambres, fut qu'ils auoient employé neuf mois à presser l'ennoy des premieres propositions accordées entre les deux Royaumes auant qu'elles fussent presentées à sa Majesté. Le second, que ces Chambres ne s'estoient pas acquitées qu'au bout de huit autres mois de la promesse qu'elles leur auoient faites, d'enuoyer de nouuelles propositions de paix à sadite Majesté. Le troisiéme, que leurs Deputez auoient remarqué, que dans ces mesmes propositions les deux Chambres auoient obmis, adiousté & changé beaucoup de choses contenuës aux premieres, contre l'interest commun des Royaumes.

Ces

Ces plaintes auoient beaucoup de iustice, les Chambres establirent aussi vn Comité pour regler les points dont ces Commissaires s'estoient plaints, & d'autres de plus grande consideration qu'ils auoient encore à mettre dessus le tapis. Il y en eut beaucoup, les principaux furent ceux qui concernoient la Religion, la milice du Royaume, l'interest du Royaume d'Irlande, & l'obmission faite par les Chambres de quatre articles dans leurs secondes propositions. 1646.

Responce du Parlement.

Le Parlement de Londres fit vne proposition generale sur le premier: Il demanda que le Roy consentist à ce que les deux Chambres auoient accordé cy-deuant, & pourroient accorder apres, touchant la reformation de la Religion, & son vniformité, comme il seroit resolu par les deux Royaumes. Les Deputez d'Escosse voulurent sçauoir quelles estoient les propositions particulieres que les Chambres se reseruoient pour l'auenir, afin qu'apres vne assemblée de Theologiens de l'vn & de l'autre Royaume, ils eussent lieu d'y consentir ou les rejetter. Les Chambres respondirent qu'elles ne pouuoient satisfaire ces deputez, d'autant qu'elles n'auoient encore rien resolu sur cette matiere; cela fit que ces deputez refuserent de consentir à cette proposition, iusqu'à ce qu'on les eust informez de toutes les particularitez necessaires à leur faire voir clair dans les desseins de ce Parlement.

Quant à ce qui regardoit la milice, le different fut encore plus grand; les Escossois demanderét que la premiere proposition faite & accordée entre l'Angleterre & l'Escosse, & depuis contestée à Vxbridge, fût enuoyée à sa Majesté, d'autant qu'elle vnissoit les deux Royaumes iusques à ne leur laisser aucun sujet de diuision. Les deux Chambres n'en voulurent point demeurer d'accord; car elles proposerent que cette milice fût establie diuersement & separement dans les deux Royaumes. Cette proposition choquant alors ces deputez assez fortement pour obliger à la repartie, ils insisterent que du moins il y eût vne telle conjonction entre les Royaumes, qu'ils pussent tousiours ioindre leurs forces tant pour empescher les soûleuemens intestins, que pour s'opposer aux forces estrangeres. Les deux Chambres auoient refusé la premiere condition, elles s'éloignerent encore de cette seconde, se voulurent reseruer le pouuoir d'establir la milice, quand il leur plairoit & où elles le trouueroient à propos, & demanderent mesme que sa Majesté & ses successeurs en fussent exclus pour iamais.

Le Parlement veut exclure le Roy de la disposition de la milice.

Sentiment des Escossois.

Les Escossois s'écrierent sur cet article: ils iugerent qu'il estoit necessaire pour la seureté des Royaumes, que la milice fust establie en telle façon que le Roy ne s'en pût seruir pour opprimer ny l'vne ny l'autre des deux parties. Mais que comme il estoit dangereux qu'elle fust toute sous les ordres seuls de sa Majesté, il n'estoit pas aussi raisonnable qu'elle fût pour iamais excluse d'vn droit qui faisoit quasi toute son authorité. Que la guerre qui troubloit l'Estat, estant vn cas extraordinaire, il falloit que cette milice fût extraordinairement establie pour vn certain temps. Qu'apres cela, la raison & la loy fondamentale du Royaume vouloient que les ordres en fussent donnez conjointement par sa Majesté & son Parlement, sans que les Chambres s'appropriassent l'authorité d'en disposer absolument, si le Roy ne s'éloignoit de la raison, de la iustice & de ce qu'il deuoit à ses peuples, auquel cas seulement le Parlement auoit droit de pouruoir au salut du Royaume dans la disposition de cette milice.

La troisiéme difficulté qui se rencontroit, n'estoit pas de petite importance, car elle regardoit vn traité, que les Anglois vouloient rompre, & que les Escossois soustenoient deuoir estre inuiolablement obserué. Il s'estoit fait en mil six cens quarante-trois, dans le mesme temps que le Roy faisoit la guerre aux Escossois. Les Chambres alleguoient que le traité fait à Edimbourg le septiéme Decembre de la mesme année, n'estoit qu'vne simple transaction pour la conseruation des Royaumes. Les deputez Escossois maintenoient que c'estoit vn traité fait auec toutes les formes qui le rendoient sans aucun défaut. Premierement, parce que les deputez Anglois auoient vn pouuoir absolu de traiter, d'accorder & de conclurre. Que les articles auoient esté dressez, signez, & depuis confirmez par deux declarations des Chambres du 19. de Mars & du 21. d'Auril de 1644. Qu'en suite le Royaume d'Escosse auoit fait vne auance de cent mille liures

1646. sterlin, comme ils en estoient demeurez d'accord, & qu'ils s'estonnoient merueilleusement comme les Chambres pensoient seulement à n'accomplir pas vne chose si solemnellement accordée.

Quant à la quatriéme cause de leurs differens, elle consistoit en quatre propositions accordées entre les Royaumes, & depuis obmises par les Chambres dans les dernieres qu'on auoit enuoyées à sa Majesté. La premiere estoit, *Que la paix & la guerre ne se fissent point sans le consentement des Royaumes.* La seconde regardoit *l'education des enfans de sa Majesté. Le licenciement des armées* faisoit la troisiéme. La derniere deuoit estre *vn acte d'abolition.* Toutes ces propositions ne se deuoient faire que par vn consentement reciproque des deux nations. Le Parlement de Londres vouloit estre seul au pouuoir d'en disposer. Les deputez Escossois se plaignirent de cette iniustice autant que des autres.

Le public se promettoit que toutes ces contestations se vuideroient infailliblement par la prudence des deputez Escossois, & du Comité d'Angleterre. Mais ce Comité ayant declaré qu'il n'auoit pas le pouuoir de changer vne seule circonstance de celles qui faisoient tous leurs differens, mesme quand on iugeroit qu'il le fallut faire; les deputez d'Escosse presenterent de nouueaux cahiers aux deux Chambres, par lesquels ils demanderent qu'elles augmentassent le pouuoir de leurs Comitez, afin que cette querelle fust vuidée au contentement des vns & des autres. Mais d'autant qu'il se trouua dans ces cahiers quelques points où l'authorité du Parlement estoit choquée, les deux Chambres les declarerent iniurieux & trop scandaleux pour estre soufferts; voila pourquoy elles les cõdamnerent à estre publiquement bruslez par l'executeur des hautes Iustices. C'estoit vn nouueau sujet d'alterer la bien-veillance des Escossois, & mesme de leur faire rompre ouuerrement auec les Anglois : les affaires prirent aussi beaucoup plus d'aigreur qu'elles n'en auoient; mais elle ne fut pas assez grande pour y apporter vne entiere desvnion. Le Parlement auoit grand interest que le peuple ne se fundast point sur les raisons des Escossois, cela fit que les Chambres voulant empescher les desordres qui en pouuoient naistre, elles firent publier vne declaration contenant leur intention sur leur Gouuernement de l'Estat. Ie n'ay pas accoustumé de mettre des pieces de cette nature dans la suite de mon Histoire. Mais d'autant que cette declaration a quelque chose qui peut éclaircir les matieres, ie la donneray au public telle que ie l'ay receuë de la main d'vn de mes amis, qui estoit dans Londres lors qu'elle fut exposée au peuple.

DECLARATION DV PARLEMENT D'ANGLETERRE, *contenant ses intentions sur le Gouuernement de l'Estat.*

IV. Afin qu'on n'interprete point sinistrement les intentions du Parlement d'Angleterre sur le Gouuernement de l'Estat, il declare qu'elles ont toûjours esté d'establir la Religion en sa pureté, selon la teneur de son alliance auec le Parlement d'Escosse: de maintenir l'ancien & fondamental Gouuernement du Royaume d'Angleterre, de conseruer les droits & les priuileges des suiets du Roy de la grand' Bretagne, d'embrasser la premiere occasion qui luy sera offerte d'establir vne bonne & ferme paix dans ses trois royaumes, & particulierement de garder vne bonne correspondance entre les deux nations d'Angleterre & d'Escosse, suiuant les traitez d'alliance & actes passez entr'elles, que les deux Chambres promettent garder inuiolablement. Et de crainte que ces termes generaux ne donnent pas assez d'éclaircissement & de satisfaction :

Elles declarent particulierement touchant la Religion & la discipline de l'Eglise, qu'elles ont fait ouuertement connoistre leur intention, qui est d'establir vn Gouuernement Presbyteral, & n'ont à cette fin espargné aucun soin de temps en temps, ayant ratifié tout ce qui leur a esté presenté sur ce suiet par le Synode qu'elles ont conuoqué pour suiure son auis, sans auoir rien changé de ce qui leur a esté proposé de sa part, sinon au point qui concerne les Commissaires, parce qu'elles n'ont pû consentir à l'establissement d'vn pouuoir non limité, qui eut donné lieu d'erection d'vn grand nombre d'Offices de Iudicature incompatibles auec les loix fondamentales du royaume d'Angleterre.

Toutefois les deux Chambres declarent qu'elles ne peuuent consentir que le peuple tombe sous vn gouuernement arbitraire, tant au suiet de la Religion, qu'en celuy qui concerne le ciuil, & qu'elles ne se peuuent dépoüiller de ce pouuoir ; veu qu'on a remarqué de temps en temps que la reformation & la pureté de la Religion ont esté apres Dieu conseruées par le soin du Parlement, plûtost que par toute autre chose, & protestent sincerement deuant Dieu de tâcher par tous moyens, auec son assistance, de reformer la Religion, tant en Angleterre qu'en Irlande, selon la pureté de la parole de Dieu & l'exemple des Eglises qu'elles croyent les mieux reformées. 1646.

Et pource qu'vne bonne paix est la fin d'vne iuste guerre, elles declarent auoir dressé des propositions pour estre enuoyées au Roy, telles qu'on les a iugées à propos pour le bien du Royaume, pour le present & pour l'auenir ; vne partie desquelles propositions elles ont enuoyé aux Commissaires d'Escosse, ne doutant point qu'ils ne les approuuent, & ne consentent qu'on les enuoye à sa Majesté dans la forme qu'elles sont conceuës, le Parlement d'Angleterre estant le seul Iuge competant pour ordonner des choses qui concernent le bien du Royaume. Le mesme ayant esté concedé au Parlement d'Escosse pour ce qui regarde les affaires de ce Royaume-là.

Que par toutes ces propositions l'on iugera bien qu'elles sont fort éloignées de se vouloir porter à changer le Gouuernement ciuil en autre que celuy de la Monarchie gouuernée par le Roy, les Seigneurs & les Communautez d'Angleterre : elles desirent seulement qu'auec le consentement du Roy, elles soient reuestuës de ce pouuoir, sans lequel elles sont en danger de tomber en de pareils dangers, & peut-estre encore plus grands que ceux dont la main diuine les a déliurées ; par où elles soustiennent qu'elles ne visent pas à rien changer ; mais bien à remettre les choses au mesme estat qu'elles estoient dans leur premiere institution.

Et d'autant que la guerre qui trouble aujourd'huy cét Estat, a causé de grandes interruptions en l'exercice de la Iustice, elles declarent encore que de tout leur pouuoir elles rendront la Iustice à tous, & que comme elles ont desia déliuré le peuple de plusieurs oppressions par la suppression de diuerses Cours, ainsi elles osteront toutes les garnisons qui ne seront pas necessaires, & en outre chercheront les moyens de satisfaire ceux qui ont auancé des deniers pour le public.

Finalement elles declarent, que comme elles ont fait des alliances & des traitez entre les deux nations d'Angleterre & d'Escosse, elles tâcheront de tout leur pouuoir de les entretenir, & d'executer de point en point ce qui est promis, sans rien faire directement ny indirectement au contraire.

Comme cette Declaration n'estoit qu'vn coloris dont le Parlement couuroit les deffauts de ses intentions, elle ne satisfit point les Escossois ny le Roy, lequel ayant appris que ces Chambres auoient enuoyé des ordres à Fairfax de l'aller assieger dans Oxford, auec deffense de luy faire aucune capitulation de celles que l'on ne refuse iamais à des ennemis, il abandonna cette place pour trouuer plus de seureté parmy quelques troupes qu'il auoit encore en campagne, & il l'abandonna de telle façon, qu'il en sortit accompagné d'vn seul Gentil-homme nommé Ashburnhan, & d'vn Ministre qu'on nommoit Hudson, qu'il prit pour luy seruir de guide dans le chemin qu'il vouloit faire : ce qui donnant lieu à tous ceux qui auoient quelque chaleur pour son seruice de songer à leur seureté, il n'y en eut que fort peu qui n'abandonnassent aussi cette place. Le Duc de Richemont, le Comte de Sourhampton & quatre autres des principaux de sa Cour furent les plus diligens à sortir, & i'ose dire à se rendre malheureux : car s'estant rendus volontairement en quelques quartiers des Parlementaires, ils furent enuoyez à Barvvik iusques à ce que les deux Chambres eussent examiné leurs affaires. Cependant Fairfax n'ayant point donné de relâche à ceux qu'il tenoit assiegez dans Exeter, le Gouuerneur parla de capituler, & capitula en effet le 23. d'Auril. Les conditions de cette capitulation furent celles qu'on fait ordinairement à des gens de guerre ; mais d'autant que de 24. articles dont ce General & ce Gouuerneur demeurerent d'accord le 4. est considerable, & mesme de l'essence de nôtre Histoire, i'ay crû que ie ne le deuroispoint passer sous silence comme tous les autres : en voicy les propres termes.

Le Roy abandonne Oxford.

Ses seruiteurs l'abandonnent.

V. Exeter rendue aux Parlementaires.

1646. „ La Princesse Henriette auec la Comtesse de Morton sa Gouuernante, & le „ reste de sa maison aura la liberté de se retirer auec sa vaisselle, son argent & ses „ autres biens en quelque place d'Angleterre, ou de la Principauté de Galles „ qu'il luy plaira, au choix de sa gouuernante, pour y demeurer iusqu'à ce qu'on „ soit informé de la volonté du Roy touchant son establissement, pour lequel „ cette gouuernante aura la liberté de dépescher vers sa Maiesté, afin de sçauoir „ sa resolution pour la conduite de son Altesse, à laquelle on fournira des char„ rois à prix raisonnable.

Article considerable de la capitulation.

Ie n'ay point eu de circonstances de la volonté du Roy assez religieusement obseruées pour me faire parler auec certitude du départ de cette Princesse ny du lieu où il fut ordonné qu'on la meneroit ; mais ie dois croire que les ordres de sa Maiesté furent, qu'elle passeroit en France : car ie sçay bien qu'elle estoit dans Orleans au mois de Iuin, qu'elle sortit de cette Ville sur la fin de ce mesme mois pour aller vers la Reyne sa Mere, qui estoit à S. Germain en Laye, & qu'elle y arriua dés les premiers iours de Iuillet, enuiron le temps que le Prince de Galles son frere s'y rendit. Mais pour reuenir à la capitulation d'Exeter, ie diray qu'elle fut signée le 19. d'Auril, que la place fut trouuée garnie de trente pieces de canon, de cent barils de poudre, de cinq cens mousquets, de quantité d'autres armes & de force munitions : le Colonel Hamot fut estably dedans pour y commander. L'auantage des Parlementaires ne fut pas borné dans la prise de cette place ; Faitfax auoit enuoyé la moitié de son armée pour attaquer Barnstable apres l'execution du traité qu'il auoit fait auec Hopton, il se mit encore en possession de cette place, & en suite de celles du mont S. Michel, de Dunster, & de Texbury.

Le Parlement en allarme de l'absence du Roy.

Le Parlement n'auoit pû comprendre par quels mouuemens le Roy auoit abandonné la Ville d'Oxford, parce qu'il n'auoit point de plus asseurée retraite que celle-là, & il estoit encore plus en peine de ce que personne ne parloit auec asseurance de la route qu'il auoit prise : car il y en eust plusieurs qui demeurerent tous persuadez qu'il estoit entré dans Londres inconnu. Voilà pourquoy les deux Chambres prenant l'allarme, elles s'assemblerent, ordonnerent que le Colonel de la milice mettroit tous les habitans sous les armes, & estant demeurées d'accord qu'il se falloit éclaircir d'vne affaire si chatoüilleuse, elles firent publier par toute la Ville que quiconque receleroit sa Maiesté seroit puny comme traître à l'Estat.

Ce Prince cherche vn azile dans l'armée des Escossois.

L'effet de cette menace n'ayant produit aucune lumiere, & le soupçon qu'elles auoient ne s'éteignant point, elles redoublerent le lendemain, & ajoûterent au premier cry la confiscation des biens de ceux qui sçauroient où ce Prince pourroit estre sans le découurir ; mais le trouble où elles estoient s'appaisa le troisiéme iour : elles apprirent par vn Courrier du Comité des deux Royaumes, qui estoit alors au camp de Nevvark, qu'il estoit arriué au quartier des Escossois le 24. d'Auril, comme pour y chercher vn azile contre leur persecution, & qu'il y estoit arriué suiuy seulement d'Ashburnham & d'Hudson.

Comme cette nouuelle estoit surprenante, elle apporta tant d'estonnement par tout, que les deux Chambres s'assemblerent extraordinairement, quoy qu'il fut desia nuict quand le Courrier arriua : c'estoit pour y receuoir la Lettre du Comité, & pour en faire la lecture : mais comme tous les membres qui composoient ces Chambres n'auoient pas esté également diligens, les premiers venus & les plus curieux s'informerent du courrier des circonstances de cette arriuée, & luy demanderent auec quelles troupes sa Maiesté auoit parû deuant Nevvark, à quoy voulant ponctuellement satisfaire, il leur répondit, que n'estant accompagnée que de deux hommes, elle auoit mis pied à terre au Village de Soutvvel, qui estoit le poste des Escossois, que d'abord elle auoit demandé Lesley, que ce General l'estoit allé trouuer accompagné de sept ou huit des principaux Officiers de l'armée, qu'il l'auoit salüé les genoux en terre, & en luy presentant son épée par la poignée, que les Escossois en auoient témoigné des satisfactions incóceuables, que les Anglois au contraire en ayant appris vn bruit confus, en estoiét demeurez tellement allarmez, que le Major Pointh auoit à l'heure mesme fait rompre vn pont qui faisoit la communication des quartiers, que le lendemain le

Circonstances de son arriuée au camp de Nevvark.

Roy auoit enuoyé des ordres exprés au Gouuerneur de la Ville de remettre la place entre les mains des Officiers des Estats, & que cela auoit esté executé à la suite d'vne capitulation qui auoit esté telle que ce Gouuerneur l'auoit desirée. 1646.

Si ce discours eut esté fait à des hommes, il les eut sans doute touchez de quelque sorte de compassion, de voir vn si grand Prince reduit à la necessité d'aller chercher vn azile chez ses persecuteurs & ses ennemis, & de le voir abbaissé iusqu'à commander que ses seruiteurs aidassent à le dépoüiller de l'authorité Souueraine; mais il estoit fait à des tygres qui ne se trouuerent point capables d'aucune sorte d'humanité: ils firent faire la lecture de la Lettre du Comité auant que de dire ce qu'ils pensoient, ie suis aussi d'auis de la donner aux curieux, auant que de passer outre à la suite de mon discours, en voicy les termes.

Lettre des Commissaires residans en l'Armée d'Escosse, aux Commissaires des deux Chambres du Parlement de Londres touchant l'arriuée du Roy de la grand' Bretagne dans l'armée d'Escosse.

MESSIEVRS,

L'obligation que nous auons de nous acquiter de nostre deuoir enuers le Royaume d'Angleterre & enuers vous qui estes ses Commissaires, nous porte à vous auertir que le Roy est arriué ce matin à nostre armée, laquelle arriuée nous ayant grandement surpris, comme vne chose que nous ne deuions point esperer, elle nous a aussi remplis d'estonnement, ne pouuant nous imaginer que sa Majesté ait pris inconsiderément la resolution de se venir ietter parmy nous sans auoir de réelles intentions de donner vne satisfaction toute entiere aux deux Royaumes en toutes leurs demandes iustes & raisonnables qui concerneront la Religion & la Iustice: mais quelle que puisse estre sa resolution, vous pouuez vous asseurer que nous n'aurons iamais aucune pensée de contribuer à aucun dessein, ny de fauoriser aucune entreprise qui puisse préjudicier aux circonstances de nostre association, ou affoiblir l'vnion ny la confiance qui sont entre ces deux nations, laquelle a donné suiet à beaucoup de prieres faites en ce Royaume: & comme rien ne nous a tant réjoüis que de la voir establie, aussi iusques icy nous n'auons rien eu de trop cher pour la conseruer, & nous esperons de proceder en ce poinct auec tant de fidelité & de verité, que comme nous auons receu nous mesmes des témoignages d'vne bonne confiance, nous ferons aussi paroistre à tout le monde que nous considerons vostre interest auec autant d'integrité & de soin que le nostre propre: nous nous asseurons aussi que vous n'aurez point d'autres pensées de nous.

Du Camp de Newvark.

VI. *La Chambre Basse demande la personne du Roy.*

L'arriuée de ce Prince au camp Escossois auoit ietté toute l'armée dans vn profond estonnement, le Parlement n'en demeura pas moins émerueillé quand il en eut appris la nouuelle: la Chambre Basse dont la haine auoit tousiours paru irreconciliable, ordonna qu'on écriroit à ce Comité pour luy demander la personne de sa Majesté, n'estant pas raisonnable que les Escossois estant à leur solde ils en disposassent autrement que par l'Ordonnance du Parlement, resolut en suite qu'elle seroit conduite au chasteau de Vvarwik iusqu'à ce qu'elle fût d'accord auec le Parlement de toutes les propositions qu'on luy vouloit faire: Que cependant il falloit faire venir à Londres les sieurs Ashburnhan & Hudson pour les châtier comme traistres & malignans.

Toutes ces propositions estoient violentes, la Chambre haute aussi n'en voulut point demeurer d'accord, elle fit quelques remonstrances sur le traitement qu'on vouloit faire à sa Maiesté, & le peu de raison qu'on auoit de demander le châtiment de deux hommes qui n'auoient point fait de crime plus grand que celuy d'auoir accompagné le Roy pendant son voyage; celle des Communes ne les pût gouster, elle appella cette prudence bassesse de cœur, & suiuant les fougues de la passion qui la dominoit, ordonna dés le lendemain que Cromvvel marcheroit sans cesse auec sa brigade, & que Fairfax le suiuroit de prés pour empescher que les troupes Royales n'allassent ioindre les Escossois, dont elle sem-

1645. bloit mettre la fidelité en doute. La raison qui luy fit donner des ordres si precipités, fut qu'elle auoit appris par vn second courrier, que dans la conference qui s'estoit faite deuant Nevvark le 25. d'Auril entre les Anglois & les Escossois pour sçauoir ce qu'on feroit de sa Maiesté, les Anglois auoient demandé qu'on la remit entre les mains du Parlement, & que les Escossois auoient protesté, de ne receuoir là-dessus aucun ordre que du Parlement d'Escosse, qu'ils soustenoient independant de celuy de Londres. Mais dans le mesme temps que cette Chambre prenoit vne allarme si chaude, elle recent vne troisiesme nouuelle, qui fit cesser tous ces mouuemens. Les Commissaires Anglois luy manderent, que Nevvark estoit entre leurs mains, que les Escossois n'auoient fait aucun traité auec sa Maiesté, qu'ils auoient tousiours protesté de se gouuerner selon l'amitié fraternelle qui auoit esté contractée entre les Royaumes; que depuis l'abord de sa Maiesté, personne n'auoit parlé à elle que le sieur de Montreuil, Residant de France pour l'Escosse, & que pour preuenir le dessein de ceux qui s'en voudroient approcher pour former quelque intelligence, le General Lesley auoit fait vne declaration dont ils luy enuoyoient copie, que ie veux aussi donner au public.

De par son excellence le Comte de Leuen General de l'armée d'Escosse.

Ces presentes sont pour deffendre estroitement à tous les Officiers & soldats qui sont sous mon commandement, d'auoir aucun commerce ny aucune correspondance auec quelques personnes que ce soient, qui ayent cy-deuant porté les armes contre le Parlement d'Angleterre, les accompagner en leur marche, ny dans aucun de leurs quartiers, ny d'auoir aucune conference auec aucun qui luy soit mal affectionné; mais leur enioignons, que sur l'aduis qu'ils auront de leur arriuée en mon armée, ils ayent à leur denoncer incontinent, afin qu'elles en soient esloignées, & que nous soyons iustifiés dans l'integrité de nos intentions, & puissions mieux preuenir les soupçons qu'on pourroit auoir de nostre procedé.

Nous declarons par ces presentes, que nous n'entendons point que telles personnes s'approchent de cette armée, mais qu'elles ayent plustost à s'en esloigner, iusques à ce qu'elles ayent rendu obeyssance, & se soient soûmises aux ordonnances & à l'authorité du Parlement; leur faisant sçauoir à tous en general, & à chacun en particulier, que si apres la publication des presentes ils sont trouués dans l'armée, ils n'en seront point protegés, au contraire nous les traiterons d'ennemis, & commandons que leurs personnes soient mises en lieu de seureté.

Bien que toutes ces choses fussent suffisantes pour arrester les boüillantes humeurs de tous ceux qui composoient la Chambre Basse, ils insisterent pourtant à ce que ce Prince fut conduit à Vvarvvik, ou à Londres: Mais enfin la Haute s'y estant derechef opposée, & les Escossois ne l'ayant pas voulu relascher, ils le menerent à Nevvcastel qu'ils gardoient pour le Parlement, iusques à ce que les choses fussent reduites en meilleur estat. Son entrée dans cette ville ne se fit pas auec les ceremonies ordinaires, on n'entendit point le tonnerre du canon, ny le son des cloches; le Maire ny les Escheuins ne sortirent point au deuant de luy, le peuple ne fit point les acclamations accoustumées à l'entrée des Souuerains, il fut seulement accompagné de trois cens cheuaux, qui se disposerent en haye iusqu'au logis du gouuerneur, lequel l'estoit allé receuoir iusqu'à la porte de la ville, pour luy en presenter les clefs.

Le Roy est mené à Nevvcastel.

Si tost qu'il y fut arriué, trois seigneurs d'Escosse luy allerent faire vne estrange harangue de la part du Parlement de ce Royaume: ils luy dirent qu'il ne pensast point à diuiser les deux nations, luy presenterent leur Conuenant, afin qu'il le signât de sa propre main, & luy demanderent pour les Anglois des lettres addressantes aux Gouuerneurs de toutes les places qui tenoient encore son party, afin qu'ils les eussent à les remettre entre les mains du Parlement; mais voyant qu'il refusoit absolument de signer leur Conuenant, & d'escrire à ses Gouuerneurs, ils firent redoubler ses gardes, afin qu'il ne se pust retirer vers les Marquis de Montrose & d'Huntly, qui estoient encore armés en Escosse.

Il refuse de signer le conuenant des confederez.

Le Parlement n'ayant donc plus rien à faire, qu'à mettre à l'obeyssance quelques villes qui tenoient encore le party du Roy, toutes les troupes Angloises qui auoient campé deuant Nevvark se separerent, dans la resolution de les aller attaquer: Le General Maior Points alla dans la Comté d'York: le Colonel Rossiter prit sa marche vers Grinsbry & Baldocton, pour y attendre les ordres des Commissaires de Lincoln, & Fairfax continua le siege d'Oxford qu'il auoit commencé deuant la reddition de Nevvark. Cependant les deux Chambres voulant decharger le Royaume des troupes estrangeres, elles resolurent de renuoyer les Escossois, l'assistance desquels leur estoit desormais inutile: cela ne se pouuoit faire qu'elles ne fournissent aux conditions, sous lesquelles ils estoient entrés au Royaume: elles leur firent aussi toucher deux millions quatre cens mille liures, auec promesse de leur enuoyer vne pareille somme tout aussi-tost qu'ils seroient rentrés en Escosse, & de satisfaire six mois apres à tout ce qui leur pourroit estre deu: L'armée ne sortit pourtant d'Angleterre que sur la fin de la mesme année. Nous verrons pourquoy à la suite de nostre discours. 1646.

Les sages s'accommodent au temps, & leurs courages ne relâchent rien de leur grandeur, quand ils ceddent aux necessités. Le Roy auoit refusé de signer le Conuenant des Anglois auec ceux d'Escosse, & d'escrire à ses Generaux pour leur faire quiter les armes; il ne relâcha rien de la resolution qu'il auoit prise pour le Conuenant, parce qu'il vouloit consulter les Theologiens sur quelques articles, il accorda l'autre à la seconde priere qu'on luy en fit; il enuoya ses ordres au Marquis de Montrose de cesser tous actes d'hostilité dans l'Escosse, & reuoqua les commissions qu'il luy auoit enuoyées, d'y leuer des gens de guerre, consentit que le gouuerneur d'Oxford rendist la ville auec des conditions honorables, remit au Parlement l'entiere direction du Royaume d'Irlande, & par vne lettre de double copie, fit sçauoir ses intentions aux deux Parlemens. Voicy les propres termes dans lesquels elle fut conceuë. Il enuoye cōmande à Montrose de desarmer.

Lettre du Roy de la grand'Bretagne à ses Parlemens d'Angleterre & d'Escosse.

CHARLES ROY,

Sa Maiesté ayant esté auertie par les deux maisons du Parlement d'Angleterre, qu'il ne seroit pas seur pour sa personne d'aller à Londres comme elle auoit intention, afin de pouuoir par leur aduis faire tout ce qui seroit plus à propos pour la paix, & le bien de ses deux Royaumes, iusques à ce qu'elle ait consenty aux propositions, qui luy doiuent estre presentées; & estant asseurement informée que les armées marchant contre Oxford, cette ville-là ne pouuoit estre vn lieu propre pour traiter, elle prit la resolution de se retirer icy, seulement pour asseurer sa personne, & sans aucune intention de continuer la guerre, ny de diuiser ses deux Royaumes, mais plustost pour les contenter, & les conseruer pour l'vn & pour l'autre, afin qu'elle puisse voir vne ferme paix, par le moyen de laquelle elle les puisse faire prosperer, comme ils faisoient au meilleur temps de tous les Rois ses predecesseurs. Et puis que l'establissement de la Religion doit estre le principal soin de tous ses Conseils, sa Maiesté recommande ardemment à ses deux maisons du Parlement d'expedier promptement par toutes les voyes possibles cette œuure pieuse & necessaire, mesme de prendre particulierement l'auis des Ministres des deux Royaumes assemblés à Vestminster. Quant à la milice d'Angleterre, pour asseurer son peuple de toute apprehension & de tout danger, il plaist à sa Maiesté qu'elle soit establie, comme il fut offert au traité d'Vxbridge, & que les personnes à qui on la doit confier, soient nommées par les deux maisons du Parlement d'Angleterre pour demeurer entre leurs mains par l'espace de sept ans, lequel temps expiré, ladite milice sera reglée selon que sadite Maiesté, & les deux maisons du Parlement en demeureront d'accord. Le mesme sera obserué pour le Royaume d'Escosse. Pour ce qui concerne la guerre d'Irlande, sadite Maiesté fera tout ce qui luy sera possible, pour leur donner vne entiere satisfaction. Que si ces offres ne les satisfont, elle desire que les propositions desia accor-

1646. dées par les deux Royaumes, luy soient promptement enuoyées, estant resolue de s'accommoder auec ses Parlemens en tout ce qui sera pour le bien de ses suiets, & pour oster tous les differens qui ont produit des effets si tristes. Toutesfois elle ne doute point que ses offres ne soient acceptées, ny que ses deux Royaumes ne soient soigneux de la maintenir en son honneur & en ses droits iustes & legitimes; c'est ce qui est le vray moyen de faire vne heureuse composition de ces diuisions intestines: Sadite Maiesté pensera de son costé à quelque solide moyen pour conseruer à l'aduenir cette paix entre les Royaumes, & donnera promptement ordre au soulagement de son peuple, en payant les dettes publiques, congediant toutes les armées, & vsant de tous autres moyens propres & necessaires, afin que tous empeschemens estant ostés, sadite Maiesté puisse retourner en son Parlement auec vne consolation mutuelle.

L'addresse de cette lettre fut.

A l'Orateur de la maison des Pairs, pour estre communiquée aux Seigneurs & Communes du Parlement à Vvestminster, & aux Commissaires du Parlement d'Escosse.

Cette lettre estoit remplie d'vn article separé, dont voicy les mots.

Sadite Maiesté desirant esuiter l'effusion de sang, & monstrer ses reelles inclinations à la paix, veut bien que ses gens de guerre qui sont dans la ville d'Oxford & aux enuirons, soient licenciés, & les fortifications de ladite ville demolies sous des conditions honorables, lesquelles estant accordées à ladite ville & à sa garnison, sa Maiesté donnera semblable ordre au reste de toutes ses autres garnisons. De Nevvcastel le 29. de May.

Cette lettre ne fut pas également receuë de ces Parlemens; celuy d'Escosse en fut satisfait, la Chambre des communes de Londres ne put gouster cette égalité que le Roy faisoit des deux Parlemens, ne se voulant accorder qu'en ce qui seroit consenty par les deux; aussi sa hayne en receut vn accroissement dont nous verons de tristes effets, nous les dirons apres que i'auray dit les choses qui les precederent.

Plaintes des habitans de Lõdres à la chambre des communes.

Quelques iours apres la captiuité de ce Prince, le Maire & le Conseil de Londres presenterent à la Chambre Basse vn cahier de plaintes & de remonstrances sur l'estat des affaires presentes. Ils tesmoignerent en premier lieu vn ressentiment tres-puissant, des obligations extrêmes qu'ils auoient aux soins de tous ceux qui composoient cette Chambre, lesquels s'estoient courageusement portés à la reformation de l'Eglise & à la conseruation de l'Estat, luy donnerent toutes les asseurances possibles de leur reconnoissance & de leurs seruices; luy demanderent en suite pardon, s'ils tesmoignoient ouuertement la tristesse dont ils estoient saisis, en vn temps auquel ils se deuoient réiouyr de l'heureux succez de leurs armes; luy representerent en troisiesme lieu, qu'ils auoient tous promis de gouuerner l'estat Ecclesiastique, sans laisser au choix de quelques particuliers de suiure leur caprice dans la forme du seruice Diuin: Qu'ils s'estoient declarés contre le Brovvnisme & l'Anabaptisme, que neantmoins il se faisoit tous les iours des assemblées pour introduire de nouuelles sectes, que ces desordres arriuoient à la suscitation des Independans, qui pouuoient alterer la paix de l'Eglise & le repos de tout l'Estat, si on leur donnoit la conduite des armes ou des affaires, & que pour des considerations si iustes, il estoit à propos qu'ils arrestassent le vol de ces nouueaux Sectaires, de crainte que la reformation & l'vniformité de la religion qu'ils auoient si Chrestiennement embrassée, ne reçeut pas sa perfection. Que dans le Conuenant qui s'estoit fait au commencement de ces guerres, ils auoient promis à Dieu de conserner les priuileges du Parlement, la liberté des trois Royaumes, & de deffendre l'authorité Royale auec la personne de sa Maiesté; Qu'ils persistoient dans le dessein de satisfaire toutes ces nobles passions; que leur intention n'estoit pas de diminuer l'esclat, la puissance, ny la grandeur de la Couronne, comme ils vouloient croire que les deux Chambres ne s'esloigneroient iamais d'vn deuoir si iuste, & qu'ils les supplioient de conseruer à la posterité Royale, toutes les marques de respect & d'obeyssance qu'elle deuoit attendre de leur loyauté.

Quils leur demandoient donc la paix pour les trois Royaumes, vne large reconnoissance enuers leurs freres d'alliance, qui auoient attiré la guerre dans leur Royaume pour les auoir genereusement secourus; qu'il les supplioient de

considerer

considerer l'importance de leurs seruices, ausquels on deuoit en partie le succez heureux de leurs armes, de se souuenir que leur assistance auoit esté toûjours accompagnée de beaucoup de fidelité, & pour leur particulier, de n'oublier pas que la ville de Londres auoit besoin d'estre soulagée des charges qu'elle auoit souffertes iusques-là, soit en restablissant le commerce, soit en luy procurant le payement des sommes immenses qui luy estoient deuës, soit encore en supprimant le Comité de Haberdashers-Haall, dont ils se trouuoient fort incommodés. 1646

Ce peu de mots ne suffisant pas encore pour remonstrer leur interest particulier, ny le iuste suiet qu'ils auoient de se plaindre, ils adioûterent que l'on deuoit auoir esgard au zele qu'ils auoient tesmoigné pour le Parlement, qu'ils auoient repandu leur sang, exposé leurs personnes & leurs biens pour le maintenir, qu'ils estoient encore prests de le faire: Que neantmoins le Parlement leur donnoit d'estranges marques d'vne iuste reconnoissance, puis que leur retenant vne lettre qui leur auoit esté enuoyée d'Escosse, il sembloit mettre en doute leur fidelité: qu'il n'auoit point voulu répondre les Requestes qu'ils luy auoient souuent presentées pour la gloire & la conseruation de l'Estat: Que de plus il auoit permis au Quaterman reconnu Sectaire, & chassé de la ville pour ses maluersations, d'y rentrer auec vn trompette en teste pour en proclamer le retour sans en auoir auerty le Maire, & ce qui estoit encore plus outrageant, & par consequent plus insupportable, on auoit fait contre eux des informations capables de mettre vne dangereuse diuision entre le Parlement & la ville.

Finalement, dirent ils pour conclure ce long discours, nous pourrions nous estendre bien dauantage sur les inuectiues qu'on fait contre nous dans les chaires, & autres lieux où on souffre tous les Sectaires & les boutefeux, sur les placards & autres libelles seditieux & diffamatoires contre la ville de Londres, & sur le mespris des Ministres de l'Euangile qui adherent au Presbiteriat; mais nous nous contentons de vous supplier de voir & d'auoir esgard à cette requeste que nous vous presentons au nom de toute ladite ville.

Ce disant, ils tendirent à l'Orateur de cette Chambre vn papier, dont voicy le contenu.

Nous demandons qu'on trouue vne prompte voye, pour supprimer toutes congregations secrettes & particulieres.

Que l'on fasse vne declaration contre tous Anabaptistes, Brovvnistes, Heretiques, Schismatiques, blasphemateurs, & tous autres Sectaires, qui ne se conforment point à la discipline publique establié, ou qui doit estre establie par le Parlement, & que quelque voye effectiue soit trouuée pour proceder contre ces personnes.

Comme nous sommes esgalement suiets d'vn Royaume, que tous soient egalement obligés au gouuernement estably, ou qui le doit estre par le Parlement.

Qu'aucun mal-affectionné au presbyteriat estably, ou qui le doit estre par le Parlement, ne soit employé aux charges de consequence.

Qu'il plaise à cette honorable maison d'enuoyer promptement les propositions pour vne heureuse & ferme paix, apres vne si longue guerre.

Qu'il luy plaise de chercher toutes sortes de voyes possibles, pour conseruer l'vnion entre les deux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse, selon le Conuenant fait entre-eux, afin d'oster toutes les ialousies qui pourroient hazarder nostre accord mutuel.

Qu'il luy plaise de regler les Priuileges dont les membres du Parlement & leurs seruiteurs iouyssent, & par lesquels ils sont exempts d'estre poursuiuis pour leurs dettes, afin que tous les habitans du royaume puissent recouurer ce qui leur est deu.

Que tous les reuenus & rentes publiques soient employées aux affaires du public, & que par ce moyen la ville soit soulagée des tailles dont elle est accablée.

Que les biens des delinquans soient employés à descharger les grandes sommes deuës à la ville & aux Bourgeois, selon les ordres du Parlement.

1646. Que le droit de Plymouth soit osté du commerce, principalement auiourd'huy que le pays de West se void entierement sous l'obeissance du Parlement.

Que le Comité de Haberdashern-Hall soit promptement congedié, ou du moins reglé de telle sorte que la Ville n'ait plus suiet de s'en plaindre.

Que la reduction du Royaume d'Irlande soit considerée auant que ceux qui y sont dans vostre party soient dauantage affoiblis & decouragez.

Que l'original de la Lettre que le Parlement d'Escosse a écrite à la Ville, soit rendu.

Que ladite Ville puisse ioüir de sa milice & pleinement, comme il fut offert au dernier traité d'Vxbridge.

Que le Quaterman ou Commissaire des quartiers soit puny exemplairement pour auoir mal-versé dans sa charge.

Que le Maire de cette Ville soit entierement & pleinement iustifié des calomnies que ses ennemis luy ont iniurieusement imposées.

Sur tout, qu'il plaise à cette honorable maison de ne considerer point nostre remontrance comme vn attentat à ses Priuileges; mais de l'accepter & l'interpreter fauorablement comme prouenante d'vn cœur simple, humble, libre de tous interests particuliers, & comme sortie de personnes surchargées de craintes, & qui appellent Dieu le scrutateur des cœurs, en témoignage, que selon leur Conuenant, leur zele, leur obeissance & leur deuotion, ils sont aussi ardans que iamais au seruice du Parlement contre tous les ennemis de la paix, & qu'ils soûmettent tout ce que dessus à la sagesse de cette honorable maison.

Le preambule de ces remontrances estoit long, elles estoient longues & peu considerables en leur substance, la Chambre n'y répondit pourtant qu'en fort peu de mots, qui furent, qu'on apporteroit vn si bon ordre par tout, que personne n'auroit sujet de se plaindre.

VII. La Ville d'Oxford capitule. Bien que les ordres du Roy eussent esté portez au Cheualier Thomas Glenhan Gouuerneur d'Oxford, de remettre la Ville entre les mains des Parlementaires, il receut deux oppositions à cette Ordonnance qui en retarderent l'effet: La premiere fut de la part de la Chambre Basse, qui ne vouloit point qu'elle se rendist en vertu du commandement de sa Maiesté, mais qu'elle fust emportée par le seul effort de leurs armes: la seconde de la part du Gouuerneur, qui ne fut point d'auis de capituler, qu'au prealable il ne fut éclaircy si ceux que le Parlement auoit exemptez du pardon, seroient compris dans ce traité, & principalement les Princes Robert & Maurice qui n'en estoient pas sortis auec le Roy, & qui demandoient le pouuoir de demeurer deux mois dans le Royaume apres la reddition de la place. Cette affaire n'estoit pas sans difficulté, la Chambre Basse ne voulant rien relâcher de ses volontez, ny les assiegez d'vne chose qui leur sembloit iuste, & d'vne consequence importante. Mais les deputez de Fairfax & du Gouuerneur s'estant inutilement assemblez plus de quatre fois, ils tomberent enfin d'accord de 26 articles, desquels ie n'en déduiray que trois qui me semblent trop necessaires pour les oublier. Le premier regardoit le Duc d'York qui s'y estoit enfermé: le second les Princes Robert & Maurice: le troisiesme la priuation de plusieurs pieces necessaires à la conseruation de l'authorité royale.

I. Le Duc d'York venant à Londres aura vn honorable conuoy, & sera suiuy de ses Officiers & seruiteurs tels que le Parlement approuuera, auec tout ce qui luy sera necessaire pour emporter ses meubles & autres biens, & luy sera ordonné vn honorable entretien selon sa qualité.

II. Les Princes Robert & Maurice auront passeport pour eux, leurs hommes, cheuaux, armes & biens, le nombre de leurs cheuaux n'excedant point celuy de soixante & dix, pour aller en quelque lieu que ce soit à cinquante milles de Londres. Ils auront aussi passeport pour passer la mer quand bon leur semblera, dans six mois prochains, à la charge qu'ils promettront sur leur honneur de ne faire aucun acte d'hostilité contre le Parlement.

III. Le grand sceau, le sceau priué, le cachet, le sceau du banc Royal, ceux de l'eschiquier, de la Cour de la garde-noble, du Duché, de l'Amirauté, & autres prérogatiues auec l'espée de l'Estat, seront enfermez dans vn coffre, & laissez dans la Librairie publique, en la presence de deux personnes telles que le sire

Thomas Fairfax ordonnera, & si on y trouue quelque chose à redire, la faute en sera imputée à ceux qui en auront eu la garde. 1646.

Ces articles & vingt-trois autres que i'obmets, parce que ie ne les iuge point necessaires à la satisfaction du Lecteur, à la reserue du vingt-trois, qui permettoit au Duc de Richemont & au Comte de Lindesay de ioüir du benefice de la capitulation, furent signés à Oxford & au camp le 30. de Iuin. Tout ce qui estoit compris au treizième article fut porté quelque temps apres à Londres; mais les deux Chambres n'en reserverent que l'espée Royale qu'ils firent enfermer dans le cabinet qui seruoit ordinairement à sa Maiesté: car pour tous les sceaux elles les firent mettre en pieces en leur presence, toutes les Iustices subalternes ausquelles on les pouuoit employer ayant esté cassées par leurs ordonnances.

Bon traitement fait aux habitās de Londres par le Parlement.

Il estoit iuste & mesme important que le Parlement donnât quelque satisfaction aux Bourgeois de Londres, la premiere qu'ils receurent par la deliberation des deux Chambres, fut qu'on leur laissa l'entiere disposition des leuées qu'ils auoient faites: Que la Ville joüiroit à l'auenir de tous ses Priuileges, franchises & immunitez, quelque ordonnance qui eust esté faite au contraire: Et d'autant qu'il ne pouuoit pas mépriser les autres articles de la Requeste du Maire & des Escheuins de ladite Ville, dont nous auons parlé cy dessus, il fut dit que les Chambres s'assembleroient derechef pour deliberer definitiuement sur tous les points qu'elle contenoit: cependant les apparences de la paix continuoient d'autant plus que l'on voyoit tous les iours de nouuelles dispositions à cela de la part de sa Maiesté. Elle auoit commandé que l'on mit bas les armes en Escosse, ses ordres n'auoient pas encore esté ponctuellement obserués, il enuoya faire vne proclamation qui fut addressée au Parlement auec vne Lettre, afin que l'on connût plus clairement l'inclination qu'il auoit de donner la paix à ses peuples.

Second commandement du Roy de mettre bas les armes en Escosse.

Cette proclamation portoit vn iteratif commandement à toutes sortes de personnes de quelque condition & qualité qu'elles fussent, de poser les armes, de licentier les troupes sans differer, & de ne faire aucun acte d'hostilité dans tout le Royaume, sur peine d'estre atteints du crime de leze-Maiesté. Elle portoit encore vne generale reuocation de toutes les Commissions qu'il auoit données de leuer des gens de guerre de quelque nature qu'elles fussent, & donnoit pouuoir au Comité de ces Estats de disposer des conditions auec lesquelles on réuniroit tous ceux qui auoient commandé les armes de l'vn & de l'autre party: Le Comité de ce Parlement voulant aussi faire voir qu'il estoit dans le ressentiment des bontez de sa Maiesté, il luy écriuit pour luy faire de tres-humbles remercimens.

Reflexions de Montrose sur ces ordres.

Cependant se voulant hautement préualoir de l'authorité qu'il auoit receuë, il fit imprimer la Lettre & la Declaration, les fit publier dans toutes les Villes & dans tous les bourgs du Royaume, & ordonna que tous les bons sujets de sa Maiesté en témoigneroient leur ressentiment par le son des cloches, feux de ioye, & autres marques de réjoüissance qui se pratiquent en semblables choses. Mais quoy que ces ordres fussent bien precis, Montrose ne se pût resoudre à quitter les armes qu'auec vne repugnance inconceuable: il fut surpris au premier ordre qu'il en receut par vne lettre de S. M. il se representa que ce n'estoit pas vn Roy seant en son Trosne qui luy faisoit ce commandement, que c'estoit vn triste captif, qui pour rendre ses fers plus legers agissoit par les mouuemens de ses ennemis, plûtost que par celuy de son iugement & de sa raison: cette imagination luy fit croire qu'il seroit peut-estre bien aise de n'estre pas obey, & dans cette veuë, il crut qu'il ne falloit point desarmer.

Il enuoye au Roy.

Mais reuenant à soy presqu'en mesme temps, il considera que c'estoit vn Roy qui parloit, & qui en l'estat qu'il estoit, ne pouuoit parler autrement sans se perdre; Que s'il n'obeïssoit pas il rendroit peut-estre son sort plus fâcheux, & qu'apres tout, il importoit mesme à sa gloire d'obeir ponctuellement, afin de marquer par là son respect, sa chaleur, & le zele qu'il apportoit à son seruice. Voilà pourquoy se laissant aller à cette derniere consideration, il se mit en estat de faire ce qu'on luy commandoit. Mais ne sçachant pas bien encore comme il faudroit faire ce pas dangereux & si difficile pour ne faillir point, il conclud d'en-

1646. uoyer iuſqu'à Nevvcaſtel pour y recevoir de nouveaux ordres de ſa Maieſté; cependant qu'il falloit aſſembler ſes amis pour prendre leurs ſentimens en vne conjoncture ſi delicate. La pluſpart de ceux en qui il pouuoit prendre croyance eſtoient dans ſon camp, il enuoya donc ſeulement vers le Marquis d'Huntly pour le ſupplier de luy vouloir aſſigner vn iour & vn lieu, afin que l'y allant trouuer il puſt conferer auec luy d'vn ordre important qu'il auoit receu de ſa Maieſté: la réponſe de ce Marquis fut, qu'il auoit receu ce meſme ordre, & qu'il ne voyoit pas lieu de déliberer d'vne choſe où il falloit ponctuellement obeir.

Cette reſponſe ne fut point du tout à ſon gouſt, il en receut vne du Roy peu de iours apres qui luy fut encore d'vne plus dure digeſtion. Sa Majeſté luy manda qu'elle auoit donné pouuoir au Comité des Eſtats d'Eſcoſſe d'arreſter des articles pour les enuoyer à Midleton, auquel ce Comité auoit donné pouuoir de traiter auec tous ceux qui auoient pris les armes auec luy contre le Parlement, & partant qu'il y falloit obeyr. Il ne fut donc plus queſtion que de ſçauoir quelles ſeroient les conditions que l'on feroit à tant de perſonnes qui auoient ſi genereuſement ſacrifié leurs biens & leurs vies pour le ſeruice de ſa Maieſté. Il ne luy fut pas difficile de l'apprendre. Midleton les fit publier à Dundy le 7. du mois de Iuillet, il n'y eut perſonne en tout le Royaume d'Eſcoſſe qui ne les ſceut quinze iours apres.

Dures conditions impoſées aux Royaliſtes. La premiere fut que toute la grace qu'on pouuoit faire à Iacques Greme, Louis Lyndeſay, Alexandre Macdonald, & au Cheualier Iean Hurry, eſtoit de leur donner la liberté de paſſer la mer pour ſe retirer où il leur plairoit, pourueu qu'ils ſortiſſent du Royaume deuant le premier iour de Septembre, qu'ils s'embarquaſſent au port de Montroſe, & qu'auant que de s'embarquer ils iuraſſent ſolemnellement de ne retourner iamais en Eſcoſſe que par le conſentement des Eſtats.

La ſeconde, que tous les Gentils-hommes qui auoient embraſſé ce party, ne ſouffriroient aucun tort en leurs vies ny en leurs biens, pourueu qu'ils miſſent bas les armes dans le 20. du mois de Iuillet, & que tous les Chefs des familles ſe preſentaſſent dans le 5. du mois de Septembre ſuiuant, pour faire ferment de viure dans l'obeyſſance des Eſtats.

La troiſiéme & la quatriéme furent, que les eſtrangers auroient la liberté de ſe retirer, à condition de ne rentrer iamais au Royaume ſans la permiſſion des Eſtats. Et que les Eſcoſſois naturels ſe pourroient retirer en leurs maiſons pour y viure conformement aux loix du Royaume.

Il eſt certain que le commandement de deſarmer auoit eſté merueilleuſement ſenſible à Montroſe, mais il n'eſt pas moins vray de dire que ces cruelles conditions ne luy laiſſerent plus qu'vne petite partie de ſon iugement & de ſa raiſon. Il s'eſcria contre la fortune qui perſecutoit ainſi la vertu, le reſpect qu'il auoit pour ſa Maieſté ne le put empeſcher de dire, que c'eſtoit conſentir trop legerement à la ruine de tous ceux qui n'auoient peché que pour auoir eu trop d'amour pour la gloire de la Couronne, & qu'il y auoit de l'iniuſtice à traiter en criminels des gens de guerre qui n'auoient combatu que pour appuyer le Sceptre, & luy conſeruer toute ſa grandeur. Mais apres tout, quand ces grands mouuemens furent vn peu calmés, il entra dans les meſmes conſiderations qui luy auoient fait ſouffrir auec patience le premier commandement de deſarmer: il ceſſa de ſe plaindre & de s'affliger; mais il ne ceſſa pas de chercher les moyens d'amoindrir la honte, le déplaiſir & le mal que l'on faiſoit ſouffrir à ſes amis. Il enuoya vn troiſiéme courrier au Roy pour le ſupplier de ſe ſouuenir des ſeruices de ceux qu'on mal-traitoit pour l'amour de luy, & ne permettre pas qu'ils fuſſent traitez en perſonnes indignes des graces qu'on ne refuſe iamais à des gens de bien. Mais comme ſa Maieſté n'eſtoit plus en eſtat de donner la loy, ny de faire ce qu'elle euſt bien voulu faire par vn acte de reſſentiment & de generoſité tout enſemble, il n'en receut qu'vne reſponſe ſi foible, qu'il vit bien que ſa fortune eſtoit entierement renuerſée, & qu'il n'y auoit plus rien à eſperer.

Diſcours de Montroſe à ſes gens de guerre. „ Faiſant donc aſſembler tous ceux qu'il auoit encore ſous les armes: Mes chers „ compagnons, leur dit-il, nous auons genereuſement ſerny le Roy, parce que „ nous le deuions faire, & qu'il authoriſoit nos armes; les choſes ont changé de

„ face auiourd'huy, il n'a plus le pouuoir de dire, Ie veux, si ce n'est pour nous commander, il veut que nous mettions les armes bas, & que ie sorte du Royaume, „ ie n'ay iamais desobey à ses ordres, ie n'y desobeïray point encore ; ie me dispose à me separer de vous, mais, mes compagnons, ie ne m'en separeray point „ que ie ne vous aye priez de conseruer à sa Maiesté toute la chaleur que vous „ auez tesmoignée auoir pour ses interests & pour son seruice. C'est vn bon „ Prince, qui nous reconnoistroit mieux s'il le pouuoit faire, il ne vous abandonnera pas si la fortune ne l'abandonne. Demeurez donc icy pour luy continuer „ vos seruices, s'il en a besoin ; pour moy ie m'en vay me retirer comme i'en ay „ receu le commandement, ce ne sera pourtant qu'apres vous auoir remercié de „ l'amour que vous auez eué pour moy, & qu'apres vous auoir priez de vous souuenir d'vn General qui vous a tousiours cherement aymez : Si ie reuiens iamais „ en Escosse, ie me souuiendray de vous.

Si on n'auoit iamais éprouué ce que peut l'amour, on s'estonneroit icy de la sensibilité que ce discours produisit dans l'ame de tous ceux qui l'ouïrent; il y en eut vn grand nombre qui ne se purent empescher de verser des larmes, il y en eut d'autres, & quasi tous, qui s'offrirent à le suiure, & d'aller partager sa fortune dans les Royaumes estrangers, puis que celuy qui l'auoit veu naistre estoit ingrat à sa vertu. Il se sentit obligé de la compassion des premiers, il s'opposa modestement au desir des autres. Il leur allegua qu'on ne luy permettroit pas d'emmener des troupes hors du Royaume, quand il en auroit la volonté, & d'ailleurs que n'estant point encore d'accord auec luy-mesme du lieu où il feroit sa retraite, il ne se pouuoit seruir de la bonne volonté qu'ils luy tesmoignoient. Leur disant donc adieu auec quelques larmes qu'il ne put iamais retenir, il alla chercher vn vaisseau de Norvvegue qu'il auoit fait arrester quelques iours auparauant par des personnes affidées, il y fit embarquer quelques-vns de ses plus intimes amis, qui ne pouuoient demeurer en Escosse, sans s'exposer à de continuelles persecutions de leurs ennemis, & sous l'habit du valet de son Aumosnier, alla prendre vn esquif au port de Montrose, qui le porta le cinquiesme iour de Septembre dans vn autre vaisseau qui l'attendoit à la rade. Voila quelle fut la fortune de ce grand & genereux homme, lequel estant entré en Escosse suiuy seulement de deux hommes, en sortit enfin tout seul, sous les habits d'vn simple valet, apres y auoir fait de si belles choses, qu'elles feront parler eternellement de sa fidelité, de sa valeur, de sa conduite & de sa vertu.

Il abandonne l'Escosse.

VIII.

Le Duc d'York est mené à Richemont.

Par le second article de la reddition d'Oxford, il estoit porté que le Duc d'York, second fils du Roy d'Angleterre seroit suiuy de tous ses Officiers, & d'vne escorte digne de sa naissance pour aller à Londres ; par le troisiéme, que les Princes Robert & Maurice s'éloigneroient de cette mesme ville de Londres de cinquante milles pour six mois, au bout desquels ils deuoient passer la mer pour se retirer ailleurs que dans le Royaume. Mais le Parlement n'ayant pas trouué qu'il fust à propos de loger le Duc dans cette ville de Londres, il fut conduit à celle de Richemont iusques à nouueaux ordres. Et quant aux Princes Robert & Maurice s'estans voulu dispenser de choisir vne demeure plus proche qu'il ne leur estoit ordonné ; on leur enuoya commander de s'embarquer dans dix iours pour passer la mer, à peine de déchoir de la grace de la capitulation, de sorte que se voyant contraints d'obeyr, ils prirent le chemin de Douures, où s'estant embarquez sur deux vaisseaux differens, celuy du Prince Robert alla moüiller l'ancre à Calais.

Le President de Bellievre Ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

La disgrace du Roy ne pouuant estre que tres-sensible à la France, leurs Maiestés Tres-Chrestiennes firent partir le President de Bellievre pour aller iusqu'en Angleterre, afin de s'entremettre puissamment pour l'accommodement de ce Prince & du Parlement. Sa qualité d'Ambassadeur Extraordinaire le fit receuoir par les Chambres auec beaucoup de respect & de ciuilité. Il demanda passe-port pour aller trouuer sa Maiesté Britannique, il luy fut octroyé sans difficulté ; ce Prince le vit de bon œil, receut de luy toutes les consolations qu'il estoit capable de receuoir dans le déplorable estat où la fortune le reduisoit, & consentit de bon cœur à l'entremise du Roy son Maistre pour trouuer vne paix qu'il souhaitoit auec passion. Mais les deux Chambres du Parlement s'estant assemblées

1646. ap es son depart pour deliberer sur le fait de son Ambassade, elles resolurent d'oster la connoissance de leurs differens à tous les Princes estrangers, de ne souffrir point que d'autres Estats s'en meslassent, & de les terminer auec leur Roy sans l'entremise de qui que ce fust, de sorte que cét Ambassadeur n'ayant rien fait pour auancer vn si grand ouurage, il se disposa à reprendre le chemin de France bien-tost apres qu'il fut de retour à Londres.

Lichfield & Vvorcester rendues aux Parlementaires.

Cependant toutes les places qui estoient dans le party Royal commencerent à ceder au temps, les affaires estant en vn point qu'il n'y auoit plus de resource. Vvorcester estoit la plus remarquable, elle estoit assiegée, elle fut vne des premieres qui se mit au ioug, apres le chasteau de Lichfield, d'où sortirent huit Colonels, six Commissaires des munitions, deux Lieutenans Colonels, neuf Majors, trente Capitaines, quinze Lieutenans, dix Cornettes, neuf Enseignes & sept cens soldats. La composition que l'on fit au Gouuerneur fut, qu'il sortiroit auec ses soldats, cheuaux, armes & bagage iusques à vn mille de la place, qu'estans arriuez au lieu resolu, tous les soldats rendroient les armes, que le Gouuerneur emmeneroit tous ses cheuaux, les Colonels chacun trois, les Lieutenans Colonels & les Majors deux, que la ville ny la garnison ne seroient point pillées, & que l'on donneroit des passe-ports à tous ceux qui voudroient passer la mer pour se retirer. Il n'y eut que le Cheualier Guillaume Cossel qui fut excepté de cette capitulation.

Les Escossois s'estoient quelquesfois plaints des longueurs que le Parlement d'Angleterre apportoit à enuoyer à sa Majesté les propositions de paix qui deuoient calmer toutes les tempestes qui renuersoient les fondemens de l'Estat. Le Maire & les Escheuins de Londres auoient appuyé ces plaintes par la derniere requeste qu'ils auoient presentée au Parlement. Les Chambres mesmes les auoient fait esperer au Roy par la response qu'elles firent à la lettre par laquelle sa Majesté demandoit qu'il luy fût permis d'aller à Londres. Enfin ces mesmes Chambres se resolurent à satisfaire les vns & les autres, & nommerent six membres de leurs corps, auec ordre d'aller à Nevvcastel pour les presenter à sa Majesté. Elles sont de l'essence de cette Histoire, voila pourquoy ie les donne à la curiosité du Lecteur.

ARTICLES DE PAIX ENVOYEZ AV ROY PAR LES deux Chambres du Parlement d'Angleterre.

IX. Nous les Seigneurs & Communes assemblez au Parlement d'Angleterre, au nom & de la part des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & des Commissaires deputez du Parlement d'Escosse, presentons humblement à vostre Maiesté les souhaits d'vne seure & ferme paix, resoluë & accordée par les Parlemens des deux Royaumes, sur lesquels nous supplions vostre Maiesté de consentir que les propositions & requestes qui seront presentées à vostre Maiesté, soient enterinées & passées pour statuts & actes de Parlement, faits auec le consentement de vostre Maiesté.

Les deux Chambres du Parlement ayant esté contraintes de prendre les armes pour leur iuste defense, & les deux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse ioints par vne ligue solemnelle, obligez de continuer cette guerre, ils desirent,

I. Que par acte du Parlement des deux Royaumes, tous sermens, declarations, & proclamations qui ont esté faites cy-deuant, ou le seront cy apres contre les deux Chambres du Parlement d'Angleterre, ou de celuy d'Escosse, ou contre la nouuelle assemblée des Estats d'Escosse, & Commissaires deputez du Parlement ou assemblée du mesme Royaume, leurs ordonnances ou procedures, ou contre tous leurs adherans, ou pour auoir fait & exercé offices, charges, ou tenu place dependante de leur authorité. Et que tous iugemens, adiournemens, bannissemens, accusations & significations sur ces choses, & generalement tout ce qui a esté fait & executé contr'eux, on le doit estre, soit declaré nul, supprimé & deffendu. Ce qui sera publié en toutes les Eglises parrochiales & autres lieux que besoin sera.

II. Qu'il luy plaira, à l'exemple du Roy son pere d'heureuse memoire, iurer,

& signer la ligue & vnion nouuelle, & qu'vn acte des deux royaumes soit passé, par lequel il soit eoioinr à tous les suiets des trois royaumes, de prester le mesme serment, & que les ordonnances qui touchent la maniere de prester ce sermeot soient conformes aux actes du Parlement, sous les peines qui seront declarées encouruës par les refusans, suiuaot l'aduis des deux royaomes. 1646.

III. Que l'on passe vn acte pour la suppression entiere de tous Archeuesques, Euesques, leurs Chanceliers & Commissaires, Doyens, Sons-Doyens & Chapitres, Archidiacres, Chanoines & Prebendaires, & de tous Chanrres, Tresoriers, Sous-chantres & Sacristains, Enfans de Chœur, vieux & noudueaux Vicaires des Eglises Cathedrales ou Collegiales, & de tous leurs officiers inferieurs dans les Eglises d'Angleterre ou Souueraineté de Galles; comme aussi en celles d'Irlande, auec tel changement du reuenu des Prelats qu'il sera accordé, conformement aux deroiers articles du dernier traité d'Edimbourg du 29. Nouembre 1643. & à la commune declaratioo des deux royaumes.

IV. Que les ordoonances qui concernent la conuocation des Theologiens en Synode soient confirmées.

V. Que la reformation de la religion selon le Conuenant, soit restablie par acte dudit Parlemeot, ainsi que les deux Chambres en sont demeurées d'accord, & s'en accorderont à l'auenir, en ayant consulté auec les Theologiens.

VI. Les deux royaumes estans obligez par le mesme Conuenanr de trauailler à vne exacte vniformité eo matiere de religion, que cette vnité selon le Conuenant, en ayant pris auis des Theologiens des deux royaumes à present assemblez, soit accordée par les deux Chambres du Parlemenr d'Angleterre, & par l'Eglise & le royaume d'Escosse, & qu'elle soit confirmée par acte du Parlement des deux Chambres.

VII. Que pour empescher les Iesuistes, Prestres & Catholiques recusans, de troubler l'Estat d'Angleterre, & eluder les loix desdits royaumes, & pour découurir & conuaincre plus promptement les recusans, le serment soit estably par acte du Parlement, afin qu'ils le prestent pour l'exercice de la religion, dans lequel ils renonceront à la superiorité du Pape, à la doctrine de la Transubstantiation, au Purgatoire, à l'adoration de l'Hostie consacrée, des Crucifix, Images, & antres cultes religienx. Et en cas qu'ils refusent de prester ce serment leur estant presenré, comme il sera ordonné par ledit acte, que ce sera vne conuiction qu'ils sont recusans.

VIII. Qu'il s'y passe aussi vn acte pour l'education des enfans des Catholiques par les Protestans en leur religion Protestante.

IX. Vn autre touchaot les amendes qui seront leuées comme les deux Chambres en disposeront en indemnisant les droits deus à sa Maiesté.

X. Encore vo autre acte, portaot que ce qu'ils appellent *les menées des Catholiques* contre leur Estat, soient preuenuës, & les loix establies contr'eux & deuëment executées; particulierement qu'il soit donné vn ordre exact, à ce que la Messe ne se dise point à la Cour, oy en aucun autre lieu d'Angleterre.

XI. Qoe la mesme chose soit obseruée en Escosse, conformement aux quatre dernieres propositions, & comme les Estats dudit Royaume le trouueront bon.

XII. Qu'vn autre acte soit passé pour l'estroite obseruation du Dimanche, suppression des innouations dans les Eglises, Chapelles, & autres choses concernantes le seruice diuin, & poor l'auancement de la predication de la parole de Dieu par tout le Royaume. Pareillement contre la pluralité des Benefices, & contre ceux qui ne resident pas sur les lieux, comme pour le reglement & reforme des deux Vniuersitez, & des Colleges de Westminster, Vvinchester & Haton. Que sadite Maiesté donnera aussi son consentement pour la leuée des deniers qui doiuent seruir au payement des debtes publiqnes & dommages sousferts par le Royanme, comme il sera accordé cy-apres par les deux Chambres. Et en cas qne le Roy ne donne son consentement, l'acte ayant esté passé, il sera aussi valide que si sa Maiesté l'auoit donné. Le mesme aura lieu dans le royanme d'Escosse.

XIII. Que sa Maiesté donne assenrance qu'elle consentira à vn acte du Parlement d'Escosse, où elle reconnoistra & ratifiera les actes de l'assemblée des Estats de ce royaume-là, faite par le conseil des Conseruateurs & Commissaires

1646. qui furent assemblez le vingt-deuxiéme de Iuin de mil six cens quarante-trois, & qui se sont du depuis assemblez à diuerses fois, & ceux du Parlement du mesme Royaume depuis assemblé.

XIV. Que la milice d'Angleterre, d'Irlande, de la Principanté de Galles, des isles de Gernsey, & Tersey, & de la ville de Barvvix assise sur la riuiere de Tvved, tant par mer que par terre, demeurera entre les mains & à la disposition du Parlement l'espace de vingt ans, lequel Parlement aura pouuoir de leuer des gens de guerre comme il trouuera à propos, & que ny le Roy, ny ses successeurs, ny aucun autre qui ne sera pas authorisé des deux maisons, ne pourra vser de ce pouuoir durant ce temps-là. Il en sera de mesme dans le Royaume d'Escosse, si les Estats le trouuent à propos.

XV. Qu'il leur sera aussi permis de leuer des deniers pour ce sujet durant cette espace de vingt années, en telle façon qu'il leur semblera bon, qu'ils disposeront desdites forces à leur volonté, qu'ils auront aussi pouuoir de supprimer toutes sortes de forces qui se leueront sans leur consentement, & qu'ils se pourront opposer à toutes forces estrangeres qui attaqueront tout ce qui dépend de la Couronne d'Angleterre. Qu'en semblable cas ils se pourront ioindre à l'Escosse, pourront supprimer toutes sortes de sousleuemens dans le Royaume d'Angleterre, bien qu'ils fussent authorisez du grand sceau, ou autre commission quelconque.

XVI. Qu'aucunes forces ne passeront d'vn Royaume à l'autre sans le consentement de leurs Parlemens.

XVII. Que le temps de vingt ans estant expiré, le Roy ny ses successeurs ne pourront rentrer dans les susdits pouuoirs sans le consentement des deux Chambres du Parlement.

XVIII. Que si le Roy ne preste point son consentement à tout ce qu'elles resoudront dans le temps qui leur aura esté accordé, leur acte aura autant de validité que s'il y auoit consenty; pourueu que cela ne choque point la puissance legitime des Preuosts, Iuges, Maires, Commissaires & autres Officiers de Iustice, & que lesdits Officiers ne s'ingerent point aux choses qui regarderont la milice, sous couleur de quelque commission prouenante du Roy, sans le consentement du Parlement. Et en cas qu'il se fasse seulement vne assemblée de trente hommes armés, & qu'ils ayent eu commandement de poser les armes, s'ils n'obeïssent pas, ils seront attaints du crime de haute trahison, bien qu'ils soient authorisez du grand Sceau ou de quelque commission que ce soit.

XIX. Aussi que sa Maiesté ny ses successeurs ne pourront pardonner à aucune de ces personnes-là, & que le Parlement pourra confisquer leurs biens, selon qu'il le trouuera bon; sans oster neantmoins les immunitez de la ville de Londres, & la liberté de s'armer pour sa propre defense, comme elle a tousiours fait cy-deuant, afin que ceux de ladite ville ne croyent pas que le Parlement luy veuille oster de ses anciens priuileges. Il en sera de mesme du Royaume d'Escosse, si les Estats le trouuent à propos.

XX. Que par acte du Parlement tous les Pairs creez depuis que le Mylord Edoüard Litleton, alors Garde des Sceaux, deserta le Parlement, & que le grand Sceau fut emporté par luy furtiuement le 22. de May 1642. & tous ceux qui seront creez Pairs cy-apres, n'auront point de seance ny voix dans le Parlement d'Angleterre sans le consentement des deux Chambres, & que tous les honneurs & dignitez qui ont esté conferées sans leur consentement depuis que le Roy seduit par de mauuais conseils, a commencé de leur faire la guerre, soient declarées nulles. Le mesme sera du Royaume d'Escosse, excepté ceux dont les lettres auront esté passées sous le grand Sceau deuant le quatriéme de Iuin de 1644.

XXI. Qu'il y ait vn autre acte passé aux Parlemens des deux Royaumes pour la confirmation des traitez qui sont faits entr'eux, à sçauoir le grand & le nouueau traité pour faire entrer l'armée Escossoise en Angleterre, & mettre garnison dans Barwix du 29. Nouembre de 1643. & du traité touchant l'Irlande du 6. Aoust 1642. pour enuoyer dix mille Escossois dans la Prouince d'Vlter en Irlande, auec toutes les autres Ordonnances & procedures qui se sont faites entre

faites entre les deux Royaumes, & à quoy ils sont obligez par lesdits traitez. 1646.
XXII. Qu'Algernon Comte de Northumberland, Iean Comte de Rutland, Iacques Comte de Suffolk, Robert Comte de Vvarvvix, Edoüard Comte de Manchester, Henry Comte de Stanford; les Milords Dacres, Vvarthon, Vvilloughsby, North, Hunsdon, Grey, Hovvard d'Estrick, Bruce, Fairfax, le sieur Nathanael Fiennes, le Cheualier Armine, le Cheualier Stapilton, le Cheualier Vane, le sieur Pierpont, les Cheualiers Aiscongh, Strikland, Hesctilg, Fennuik, Brereton, Vvidington, les sieurs Tolles & Millington, les Cheualiers Constable, Vvray, Vane le ieune, les sieurs d'Arlay, de saint Iean, Hollis, Holland, Vassel, Pelhan, Glin, Marter, Hoile, Blakiston, Vvilde, Baryvits, Irby, Ashurst, Bellenghan & Tolson membres des deux Chambres du Parlement d'Angleterre seront establis deputez pour ledit Royaume, pour agir à la conseruation de la paix entre les deux Royaumes, selon le ponnoir qui a esté exprimé à cét effet dans les articles du grand traité, & non autrement.
XXIII. Que sa Maiesté consentira à ce que les deux Royaumes resoudront dans les articles du grand traité, qui ne sont point encore accomplis.
XXIV. Qu'il y ait vn acte du Parlement des deux Royaumes pour l'establissement de leur declaration mutuelle, dattée du trentiéme Ianuier, de 1643. en Angleterre, & 1644. en Escosse, auec les qualifications ou modifications qui s'ensuiuent.
Les personnes qui sont exceptées du pardon sont celles-cy.
1. Les Comtes Palatin du Rhin Robert & Maurice, Iacques Comte d'Arby, Iean Comte de Bristol, Guillaume Comte de Nevvcastel, les Mylords François Cottington, Georges Digby, l'Euesque d'Ely, le Cheualier Heath, l'Euesque de Derri, le Cheualier Vvidrington, le Colonel Goring, H. Iermin, les Cheualiers Hopton, Biron, Dodington, & Stranvvayes, Endimion Porter, les Cheualiers Radolife, Langdale, Vangan, Vindebanke, Greeville, Yde, de Marly, Cole, Ridel le ieune, Collepesper, Loyd, Ienkins Strode, Carteret, Dulisson, Lane, Nicolas Asburnang, Harbert, le Comte de Traquair, le Mylord Harris, le Mylord Rac, le Marquis de Montrose, les Comtes de Nithsdale, de Carnevvath, le Vicomte d'Aboin, les Comtes de Cravvferd & de Darby, le Mylord Ogly, le Comte de Forth, le Mylord Hitan, Alester, Macdonald, Ievving, Drumin le ieune, Gordon de Ieth, le Colonel Cokren, Grahan de Gorthie, Maxuel Euesque de Rosses, & autres dont le procez estant fait pour estre traistres à l'Estat, seront condamnez auant qu'il y ait vn acte d'Amnistie ou pardon general. Qualifications.
2. Tous les Catholiques qui ont porté les armes contre le Parlement, comme sont particulierement le Marquis de Vvinton, le Comte de Vvorcester & son fils, les Mylords Braduel & Arondel de Varder, les Cheualiers Hovvard, Vinter, Smith, Preston, Brooke, Berdinfield, le Mylord Andly, les sieurs Molineux & Scherdon.
3. Tous ceux qui ont esté du party des rebelles en Irlande, excepté ceux qui les ayant seulement assistez en leur rebellion, se sont rendus, ou venus de leur bon gré au Parlement d'Angleterre.
4. Que l'Escuyer Humfroy Bennet, les Cheualiers Ford, Penrudoch, Vvanghan, Vveeld, Lec, Pate, les sieurs Akland Vinghan, les Cheualiers Fitz, Hurbert, Laurence, Durton, Lingen, Russer de Vvorcester-Shire, Thomas Lec Dadlinton, Girlington, Neole, Thorod, Vlsy, Lidell, Musgraue Dirby de Nortinghanphire, les Cheualiers Flescher, Minshall, Halstead, Denhan Escuyer, les Cheualiers Tisdesly, Griffitz, Spiller, Benjon, Vvalgrary, Bishop, Ovvsily, Muni, Colmaly, Aston, Dines, Osbourne, Lucas, Chelde, Kemitz, Crispe & Ricand, les Escuyers Sinthill, Vvarton Thornton, Blani & Loyd. Et tous ceux de la nation Escossoise qui ont donné leurs voix à Oxford contre le Royaume d'Escosse & ses procedures, ou qui ont signé contre l'assemblée du Conuenant, & tous ceux qui ont presté main-forte à la rebellion du Nord, ou à l'inuasion des parties Meridionales du mesme Royaume, ou à celle qui a esté faite par les Ibernois & les Associez, seront éloignez des Conseils de sa Majesté, & defense à eux faites de venir à la Cour, & ne pourront iouyr d'aucunes charges ou dignitez dans l'Estat, sans le consentement exprez du Parlement d'Angleterre & d'Escosse,

1646. ils seront conuaincus de haute trahison, & incapables du pardon de sa Majesté, leurs biens laissez à la disposition de l'vn & de l'autre parlement, & qu'vn tiers du bien desdites personnes, qui sont incapables d'aucunes charges, sera employé à la satisfaction des dettes & pertes publiques, selon la declaration suiuante, diuisée en trois branches.

Premiere branche. Que les membres inferieurs de l'vne ou de l'autre Chambre qui n'ont pas seulement deserté ce parlement, mais aussi qui ont pris seance au pretendu parlement d'Oxford, & traité les deux royaumes comme traistres, & qui ne se sont pas rendus volontairement deuant le dernier d'Octobre de 1644 seront éloignez des Conseils de sa Majesté, & que defenses leur seront faites de s'approcher de la Cour, ne pourront auoir aucunes charges ou emplois dans l'Estat, sans l'auis & le consentement des deux royaumes; & en cas qu'ils y contreuiennent, ils seront conuaincus de haute trahison, & incapables de receuoir aucun pardon de sa Majesté, & leurs biens remis à la disposition des deux parlemens.

Seconde branche. Que les membres qui ont pris seance en ladite assemblée d'Oxford, & qui ne se sont pas rendus volontairement le dernier d'Octobre de 1644. seront éloignez des Conseils de sa Majesté, & defenses leur seront faites de s'approcher de la Cour. Ne pourront auoir aucunes charges dans l'Estat, sans l'aduis & le consentement des deux Chambres, seront conuaincus de haute trahison, au cas qu'ils contreuiennent à cét article, demeureront incapables de la grace de sa Majesté, & leurs biens, comme dessus, à la disposition du parlement d'Angleterre.

Troisiéme branche. Que les membres de l'vne ou de l'autre Chambre du Parlement qui ont deserté ou adheré à ses ennemis, ne s'estans reconnus & soûmis deuant le dernier d'Octobre 1644 encoureront toutes les peines cy-dessus mentionnées, sans aucune esperance de grace.

V. Qualification. Que tous Iuges & Officiers de Iustice qui ont abandonné le parlement, n'auront aucune charge de Iudicature, comme aussi les autres Officiers subalternes. Tous Ecclesiastiques, Recteurs de Colleges, Regens & autres qui ont deserté ledit parlement, perdront leurs charges, si ledit parlement ne trouue à propos d'en disposer autrement.

VI. Que tous ceux qui ont actuellement porté les armes contre le parlement, assisté ou conseillé ses ennemis, ne pourront estre Escheuins, Iusticiers de pays, ou autres principaux Officiers d'aucune ville ou commune que ce soit, commissaires pour ouïr & terminer, ny seoir ou assister dans aucune des Chambres du parlement, ny en aucune charge militaire dudit Royaume, sans le consentement des deux Chambres.

VII. Que toute autre personne sera libre de toute censure personnelle, nonobstant les actes qui se sont faits pendant cette guerre, pourueu qu'ils se ioignent au Conuenant.

VIII. Les biens de tous ceux qui ont esté exceptez dans les trois premieres qualifications, & ceux du Mylord Edoüard Litleton, & Guillaume Laud Archeuesque de Cantorbery seruiront à payer les dettes & dommages publics.

IX. Que les deux tiers des biens des membres du parlement qui l'ont non seulement abandonné, mais aussi appellé les deux Chambres traistres, & ne se sont pas rendus deuant le premier Decembre de mil six cens quarante-cinq, seront employez pour payer les dettes publiques, & les dommages que le royaume a soufferts. Qu'il en sera de mesme des membres du parlement qui ont eu seance dans l'assemblée illegitime d'Oxford, & qui ne se sont point rendus dans le temps susdit.

X Que le tiers des biens des gens de Iustice, Ecclesiastiques, & autres gens de lettres qui ont abandonné le parlement, & qui ne se sont point rendus dans le mesme temps, seront employez à mesme vsage. Que la sixiéme partie des biens de ceux qui ont esté exceptez dans la sixiéme qualification concernant ceux qui ont actuellement serui, conseillé ou assisté volontairement les ennemis, seront employez au mesme vsage, s'ils ne se sont rendus dans le terme cy-dessus mentionné.

XI. Que les soldats d'Angleterre qui n'ont pas vallant deux cens Iacobus, & ceux d'Escosse cent, ne payeront rien. Que cette proposition soit tenuë pour valide, si les Estats d'Escosse, ou leurs Commissaires le trouuent bon. Que le premier de May de cette année, est le temps où se sont deu rendre ceux qui sont compris dans la premiere qualification : Qu'il y ait vn acte pour connoistre les dettes du Royaume, les personnes delinquans, la valeur de leurs biens, & que dans le mesme acte il sera ordonné de la maniere de leuer les confiscations & propositions susdites, pour estre appliquées à la descharge des engagemens. Le Royaume d'Escosse en fera de mesme, s'il le trouue à propos. 1646.

Qu'il y ait vn acte pour annuller la cessation d'Irlande, & tous traitez de paix ou autres articles sur ce suiet faits auec les rebelles sans le consentement des deux Chambres, & pour establir la poursuite de la guerre d'Irlande dans les mesmes Chambres pour estre menagés par elles, & que le Roy les assistera & ne fera rien qui les trouble dans ce point-là.

Que la Religion qui a esté reglée selon le Conuenant, sera establie audit Royaume d'Irlande par acte du Parlement ainsi qu'il l'accordera, apres auoir pris auis de l'assemblée des Theologiens qui sont icy. Que le Vice-Roy d'Irlande, & tous les Gouuerneurs de Prouinces, & principaux Officiers de Iustice & de guerre, & autres grands Officiers des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande seront nommez par le Parlement, & pendant leur interualle, par les Commissaires qu'il aura ordonnez pour cet effet. Que le mesme se fera en Escosse, si les Estats le trouuent à propos.

Que la milice de la ville de Londres & ses immunitez seront entre les mains de leurs Maires & Escheuins, ou de ceux qu'ils nommeront à cette fin, & qu'ils s'en seruiront selon que le Parlement en ordonnera. Que les Bourgeois de ladite ville ne seront point forcez de sortir pour seruir à la guerre sans leur consentement. Qu'il y aura vn acte pour la confirmation des priuileges & coustumes de cette ville. Que la grosse Tour sera dans le gouuernement du Maire, qui se changera de temps en temps & se nommera par le commun Conseil des Bourgeois. Et pour preuenir les inconueniens que l'intermission de ces communs Conseils pourroit apporter; l'on desire qu'il y ait vn acte portant, que tout ce qui a desia esté estably par loy ou ordonnance, & sera cy-apres par le Maire, Escheuins & Conseil de la Bourgeoisie touchant l'assemblée, continuation & reglement du mesme Conseil, aura autant de force que s'il auoit esté estably de l'authorité du Parlement, & que mesme de temps en temps ils y pourront adiouster ou diminuer ce qu'ils verront à propos : & que toutes les propositions qui se feront pour le bien & le repos de la ville approuuées par le Parlement, seront accordées & confirmées par vn acte des deux Chambres.

Que toutes les concessions, commissions, presentations, escritures & procedures qui ont esté cy-deuant passées, ou le seront cy-apres, sous le grand sceau d'Angleterre qui est à la garde des Commissaires ordonnez par les deux Chambres, auront autant de force par le consentement du Roy, que tout ce qui a esté passé cy-deuant sous aucun autre grand sceau, lequel sera à l'aduenir tenu pour le seul grand sceau d'Angleterre. Et tout ce qui a esté passé sous aucun autre grand sceau depuis le 22. de May de 1642. ou le sera cy-apres, sera nul; excepté ce qui a esté passé dans ledit temps du 22. de May, & deuant le 8. Nouembre de 1643. & qui a esté examiné & accordé par le Parlement : & que tout ce qui a esté passé sous le grand sceau d'Irlande depuis la cessation du 15. Septembre de 1643. sera nul : & que tous les honneurs & dignitez conferées depuis le mesme terme dans le mesme Royaume seront nulles.

Depuis la captiuité du Roy, il auoit tesmoigné de grandes passions pour ces propositions qu'on luy auoit fait attendre si longtemps : aussi dés l'heure mesme qu'il sceut que les Deputez qui les apportoient estoient arriuez à Neucastel, il ne leur donna qu'vn iour pour se delasser, tant il auoit enuie de les voir. Cependant les Chambres ayant changé de resolution pour le seiour du Duc d'York, elles luy escriuirent pour le conuier de venir à Londres. C'estoit assez luy dire qu'il le falloit faire; il ne fit point aussi de difficulté d'obeïr. Il fut receu hors des portes par le Comte de Northumberland, & conduit au Palais de S. Iames où

1646. son logement auoit esté resolu, deux heures apres tous ses Officiers & ses seruiteurs receurent les ordres de se retirer, & chercher ailleurs leur bonne fortune; le Parlement remplit leurs places de quelques personnes qu'il auoit choisies pour le seruir & l'accompagner. Ce Prince estoit ieune, il eut pourtant alors assez de iugement pour connoistre qu'il n'estoit pas moins prisonnier que le Roy son pere; mais comme ce iugement estoit accompagné de toute la prudence que son âge luy pouuoit donner, il se proposa de dissimuler, afin de ne rendre pas sa fortune plus malheureuse.

Le Duc d'York est conduit à Londres.

Le iour destiné au repos des deputez du Parlement s'estant enfin écoulé auec beaucoup d'impatience, tant de la part du Roy que de la leur, sa Majesté les manda pour receuoir de leurs mains les propositions qu'ils luy apportoient: ce Prince les leut auec assez d'attention pour les digerer, quand il fut au bout, il leur demanda s'ils auoient pouuoir de traiter, leur réponse fut qu'ils n'auoient aucun pouuoir de cela; surquoy le Roy ne se pouuant taire, on eut autant fait, leur dit-il, de me les enuoyer par vn trompette que par vous: ie demandois des Commissaires auec lesquels ie puisse demeurer d'accord de quelques points importans, & non pas des propositions que ie ne puis accorder qu'apres auoir leué les obstacles qui s'y rencontrent: Si l'on m'enuoye des personnes auec puissance de faire tout ce qui sera necessaire pour establir vne bonne paix, ie traiteray franchement, & relacheray tout ce que la Couronne pourra souffrir que ie relasche; sinon vous n'auez qu'à vous en retourner, ie vous chargeray d'vne Lettre pour le Parlement, vous me ferez plaisir de m'en faire tenir la réponse.

Ces deputez n'auoient que douze iours pour acheminer cette negociation, le Parlement leur auoit lié les mains: ils furent donc contraints de reprendre le chemin de Londres, au grand regret d'vne infinité de personnes qui iugerent bien que le Parlement ne vouloit point la paix, puis qu'il fermoit la bouche à ses deputez, & que par vne authorité absoluë il vouloit prescrire à sa Majesté toutes les conditions de cette paix, sans luy laisser la liberté d'y ajoûter ou d'en effacer vn article. Or d'autant que le frequent abord des Royalistes à Nevvcastel donnoit quelque ombrage aux deux Chambres, le General Escossois fit publier par toute la Ville que ceux qui s'estoient declarez en cette guerre contre les Parlemens d'Angleterre & d'Escosse, eussent à sortir promptement, de crainte qu'ils ne détournassent les bonnes intentions de sa Maiesté, autrement il les menaça de les arrester & faire proceder contre eux, comme il en auoit esté prié par ces Chambres.

Lettre du Roy au Parlement.

Il ne falloit que peu de temps aux deputez du Parlement pour se rendre à Londres, il leur en fallut encore moins pour rapporter ce qui s'estoit passé dans la communicatiõ qu'ils auoient euë auec le Roy, & pour se décharger de sa Lettre, par laquelle sa Maiesté se plaignoit du peu de temps & du peu de pouuoir que les Chambres auoient donné à leurs deputez, n'ayant pas eu le loisir de s'éclaircir auec eux de quelques articles, dont la consequence estoit grande, ny les moyens de traiter faute de pouuoir: Que si tout leur corps vouloit estre present à la decision qu'il en falloit faire, elle s'offroit encore vne fois d'aller à Londres ou aux enuirons, promettant de n'aller point à l'encontre de toutes les choses que les deux Royaumes voudroient raisonnablement pour la paix, le repos des peuples, la gloire de la Religion, & les Priuileges du Parlement.

Requeste des Commissaires Escossois au Parlemẽt d'Angleterre.

Les deux Chambres auoient enuoyé vers les Escossois dés les premiers iours de la captiuité du Roy, pour faire retirer leur armée auec des offres assez raisonnables; mais l'effet n'estant pas suiuy des promesses qu'ils leur auoient faites, les Commissaires d'Escosse presenterent aux deux Chambres des cayers, par lesquels ils exposoient, que n'ayant pas d'ennemis à combatre, ils ne demeuroient en Angleterre qu'auec regret, que le plus grand desir qu'ils auoient estoit de se retirer pour trouuer du repos chez-eux, offroient de rendre toutes les places qu'ils tenoient, & qu'ils n'auoient gardées que pour la conseruation de leurs troupes, demanderent qu'on eust égard aux grandes pertes qu'ils auoient faites depuis le commencement de ces guerres, qu'on mit en effet les promesses qu'on leur auoit faites, qu'on eut à leur fournir au moins deux cens mille liures sterlin, iusques à ce qu'on fut en pouuoir de payer le tout, & que les propositions de-

puis ennoyées au Roy n'ayant pas esté trouuées raisonnables dans la forme qu'elles estoient conceuës, ils les supplioient de trouuer auec eux des expediens plus auantageux au repos public, plus iustes, & moins preiudiciables à la gloire de la Couronne. 1646.

Il y auoit beaucoup de iustice en cette Requeste, elle fut aussi fauorablement écoûtée par le Parlement : le Comte de Pembrok l'appuya de toute son authorité, remontra par vn long discours les obligations qu'on auoit à leur nation, asseura qu'ils n'auoient iamais donné aucun soupçon d'infidelité, qu'ils s'estoient vigoureusement employez à faire signer au Roy les propositions de paix telles qu'on les luy auoit enuoyées : de sorte que les deux Chambres resolurent conjointement qu'il leur seroit fait de grands remercimens, pour le zele qu'ils auoient témoigné au bien de l'Estat, les ennoyerent prier de conseruer la bonne intelligence qui les faisoit viure en freres auec les Anglois, firent faire vne deffense publique de parler contre l'honneur de cette nation, comme ces Commissaires l'auoient demandé par vne precedente requeste, accepterent l'offre qu'ils leur faisoient de remettre en leur pouuoit toutes les places qu'ils possedoient en Angleterre, ordonnerent qu'on leur enuoyeroit promptement cent mille liures sterlin, promirent de leur faire toucher vne somme pareille dans peu de iours, & les asseurerent de payer fidellement tout le reste au mesme temps que leurs contes seroient arrestez. Sur lequel temps le Lieutenant Colonel Carré retournant d'Escosse où le Roy l'auoit enuoyé, pour dire fortement à Monttose qu'il vouloit qu'il posast les armes : il rapporta que ce Marquis auoit enfin obey, qu'il s'estoit embarqué sans auoir dit où il auoit fait dessein de se retirer : mais que l'Escosse n'estoit pourtant pas dans le calme, d'autant que les Comtes d'Antrin, de Craford & le Baron de Kilkito se fortifioient dans les montagnes auec plus de chaleur que iamais.

Il estoit important au Parlement d'Angleterre de faire arrester au Roy les propositions qu'il luy auoit enuoyées, & il n'estoit pas de moindre consequence à celuy d'Escosse de les voir signer, parce que leurs interests y estoient vnis encore plus estroitement que par la confederation de leur Conuenant : ils demeurerent aussi d'accord que les Estats d'Escosse appuyeroient les mouuemens de ceux d'Angleterre, & pour cét effet, les Commissaires Escossois qui estoient à Londres en ayant écrit leurs sentimens aux Estats de ce Royaume, ces Estats firent agir le Preuost, le Bailly, & le Conseil de la Ville d'Edimbourg pour faire arriuer cette affaire au but auquel ils aspiroient également.

Ces Officiers écriuirent donc conjointement à sa Majesté pour luy representer l'importance de l'accommodement qu'on luy demandoit. Ils la supplierent de considerer que c'estoit le seul moyen de satisfaire ses peuples, qu'il en reuiendroit de la gloire à Dieu, de l'honneur à sa Majesté, du bon-heur à toute sa posterité, & des consolations à tous ceux qui auoient du zele pour son seruice : mais comme il s'agissoit en ce point de l'aneantissement de l'authorité Royale, toute la réponse que ce Prince fit à ces Lettres fut, Que les moyens qu'on luy proposoit auoient de si rudes conditions, qu'il n'estoit pas en son pouuoir de les accepter sans faire parler toute la terre au desauantage de son cœur, de son iugement & de sa prudence : Qu'il luy en falloit offrir d'autres plus honorables, plus douces & plus iustes, si on vouloit acheuer ce grand ouurage auec moins de peine & plus d'honneur ; & que si ceux qui luy écriuoient auoient du zele pour son seruice, ils tacheroient de porter les Estats d'Angleterre à des voyes plus raisonnables en leur donnant ce bon exemple. *Les Officiers d'Edimbourg écriuent à sa Maiesté.* *Response de sa Maiesté.*

Les Estats de Londres ayant donc appris qu'ils trauailleroient inutilement, s'ils ne faisoient de plus grands efforts, ils supplierent ceux d'Escosse d'ennoyer à sa Majesté les plus fameux Theologiens du Royaume, dans la croyance qu'elle se soûmettroit facilement à leur Iugement ; mais quelque grande que fut leur Rethorique & leur éloquence, elle n'obtint rien de ce qu'ils vouloient. Ils demanderent en premier lieu la cassation du Gouuernement Episcopal : la seconde chose fut la disposition de la milice & de toutes les places du Royaume : La réponse qu'il leur fit sur le premier poinct fut, qu'à son auenement à la Couronne il s'estoit obligé par serment à maintenir ce Gouuernement en l'estat qu'il le trou- *On luy ennoyé des Theologiens.*

1646. uoit, & partant qu'il ne le pouuoit point casser: Pour le second qui le dépoüilloit de toute l'authorité Royale, il en auoit dit ses sentimens aux Estats de Londres, qu'il auoit relâché du pouuoir Royal beaucoup plus qu'il ne deuoit, en leur accordant la disposition de cette milice pour sept ans, comme ils l'auoient demandé au traité d'Vxbridge, & qu'apres cela on n'auoit plus rien à luy demander: de sorte que cette fermeté ne donnant pas peu d'étonnement au Parlement, les deux Chambres commencerent à se diuiser sur les choses ausquelles il se falloit resoudre. Il y en eut beaucoup qui tomberent d'accord auec les Commissaires Escossois qu'il falloit apporter quelque moderation aux articles, & faire venir sa Majesté à Londres ou aux enuirons, afin d'accommoder ces grands differens auec plus de facilité: mais ceux qui donnoient le bransle à toute la Chambre des Communes s'estant fortement opposez à cette proposition, on cessa d'en parler pour en remettre sur le tapis vne autre qu'ils ne trouuoient pas moins importante.

X. Ordonnances du Parlement contre les Euesques.

Ils auoient remarqué que le point sur lequel le Roy se roidissoit plus que sur les autres, estoit de ne point casser les Euesques, on luy voulut oster ce pretexte, afin de luy fermer la bouche là-dessus; car les Chambres firent de nouuelles ordonnances contre ces personnes qu'elles protesterent de rendre irreuocables, quelque accommodement qu'on put faire auec le Roy. Ces ordonnances faites & signées le 19. d'Octobre, furent suiuies d'vne autre faite le 23. du mesme mois, en faueur & pour la satisfaction de ceux qui fourniroient deux cens mille liures sterlin pour suruenir aux necessitez de l'Estat.

Importante diuision entre les Anglois & les Escossois.

Quelque grande que fut l'intelligence des Anglois & des Escossois, & quelque précaution que ces derniers apportassent à la conseruer, il ne laissa pas d'arriuer entre-eux vne contestation dont la décision faisoit la gloire, la fortune, la vie ou la mort du Roy. Le Parlement de Londres pretendoit & demandoit la disposition de la personne de sa Maiesté; les Escossois n'estoient pas d'auis de s'en desaisir que l'on ne fût demeuré d'accord des conditions de la paix. Les Chambres auoient fait sçauoir leurs intentions aux Commissaires d'Escosse par vne Lettre en datte du 24. de Septembre. Voicy la reponse qui leur fut faite par ces Commissaires le 30. d'Octobre suiuant.

Response des Escossois aux deux Chambres du Parlement de Londres, touchant la disposition de la personne de sa Maiesté.

I. Les Commissaires d'Escosse asseurent les Chambres du Parlement de Londres que tous leurs desseins ne tendent qu'à entretenir vne bonne intelligence entre les Royaumes, comme ils esperent de rencontrer la mesme affection du costé des Chambres; & qu'encore qu'ils iugent que ce n'est pas l'intention desdites Chambres dans le resultat qu'elles ont fait touchant la personne du Roy, de s'en vouloir attribuer le pouuoir à elles seules, à l'exclusion de celuy du Parlement d'Escosse. Neantmoins ils ont trouué necessaire dans vne affaire tant importante aux deux Royaumes, de leur representer leur sentiment, afin que l'Escosse ne se voye pas absolument priuer de ses droits.

II. Ils reconnoissent que le Parlement de Londres a tout pouuoir de disposer de la personne du Roy de la grand'Bretagne, & que nul autre ne le peut sans auoir le consentement des deux Chambres: Mais ils soustiennent que le Parlement d'Escosse a les mesmes droits, puisque la loy fondamentale des deux Royaumes est, que nul ne peut empescher le Roy d'aller & venir, exercer & rendre les deuoirs de la Royauté en chacun d'eux, auquel sens ils acquiescent au resultat des deux Chambres.

III. Mais que si on veut entendre par ce resultat, que le seul Parlement d'Angleterre ait ce pouuoit, à l'exclusion de celuy d'Escosse, en ce cas ils croyent que cela est aussi éloigné de l'intention desdites Chambres, comme il l'est de la Iustice & de l'equité, n'estant pas raisonnable qu'elles s'attribuent toute cette authorité, puisque le Parlement d'Escosse n'a pas moins d'interest en la personne du Roy d'Escosse, que l'Angleterre en celle du Roy d'Angleterre; & celuy d'apresent l'estant des deux Royaumes, chacun d'eux n'y a pas moins de droit

que l'autre ; le Parlement d'Angleterre n'ayant pas plus de droit de disposer du Roy d'Escosse estant en Angleterre, que celuy d'Escosse du Roy d'Angleterre estant en Escosse : partant comme ils ne doutent point que le Parlement d'Angleterre ne crût qu'on luy fit tort, si celuy d'Escosse vouloit seul disposer de la personne dudit Seigneur Roy estant en Escosse, ils esperent de mesme que les deux Chambres les traiteront comment elles voudroient estre traitées en semblable cas. 1646.

IV. Que la question n'est pas de sçauoir si les deux Chambres ou l'armée Escossoise disposeront de la personne de sa Majesté, cette armée ne le pretendant pas faire : elle n'est pas aussi lequel des deux Royaumes se confiera à l'autre de la garde de sa personne, iusqu'à ce qu'on en ait disposé conjointement, ny d'aucune loy ou priuilege du Royaume & du Parlement d'Angleterre, dont ils ne se veulent non plus mesler qu'ils voudroient que les Anglois se mélassent des leurs : mais comme il y a difference entre ce que les vns & les autres pouuoient faire en leur particulier cy-deuant, & ce qu'ils doiuent faire à present, apres qu'ils se sont vnis si étroittement par leur Conuenant, & qu'ils ont fait conjointement la guerre pendant trois ans. La question dont il s'agit maintenant est, si les deux Royaumes n'ont pas vn interest commun de disposer de leur Roy commun, pour le bien commun des vns & des autres, & si vn Royaume seul en doit & en peut disposer.

V. Encore qu'vne chose puisse estre également départie entre deux personnes, neantmoins il n'en est pas de mesme lors qu'il s'agit d'vn homme, la personne duquel ne pouuant souffrir la diuision, l'on en doit disposer par conseil & auis commun : si cela s'obserue enuers les particuliers, combien plus enuers vne personne de haute condition ; & si des contracts particuliers y peuuent obliger les hommes, que ne doit point faire vn Conuenant dont toutes les clauses les tient ensemble, & où ils ont tous iuré vne deffense mutuelle du bien commun des deux Royaumes, comme les deux Chambres le reconnoissent par leur Declaration du cinquiéme Aoust 1645. aux Estats des Prouinces vnies des Pays bas.

VI. Cela se void encore par le traité où l'armée Escossoise paroit auoir esté leuée pour le bien commun des deux Royaumes, pour la poursuite des fins du Conuenant, & non pas comme simples auxiliaires pour l'Angleterre ; & partant ne sont pas obligez à suiure les directions d'vn seul Royaume, mais des deux conjointement.

VII. Aussi par le huitiéme article, l'vn ne peut rien faire sans le consentement de l'autre : de sorte que si la disposition de la personne dudit Roy mentionnée au susdit resultat se pretend faire pour la paix, & pour la seureté des deux Royaumes, elle se doit faire par le consentement des deux.

VIII. D'ailleurs le neufiéme article portant que tous les differens qui naistront entre les sujets des deux nations seront terminez par l'auis commun des vns & des autres, combien plus ceux qui se pourroient éleuer entre les deux Parlemens, mesme sur la disposition de la personne de leur Roy, & combien mieux encore selon le sixiéme article, pour consulter les moyens de préuenir ceux qui pourroient naistre cy-apres.

IX. Que si les deux Chambres ont iugé à propos de regler les armes par des conseils communs, à plus forte raison le doit on faire, lors qu'il s'agit de la personne de leur Roy, en laquelle les deux Royaumes sont également interessez.

X. On se souuiendra pareillement que les Declarations & les Commissaires des deux Chambres enuoyés pour inuiter les Escossois à s'engager en cette guerre, les y conuierent sur les cōsiderations de leurs interests communs ; ce qu'ils accepterent auec toute demonstration d'vne affection fraternelle. Et partant, ils ne croyent pas maintenant que leurs freres Anglois voulussent establir leur paix sans eux, pendant que l'Escosse seroit en trouble.

XI. Ils les coniurent donc pour le bien commun des deux Royaumes, par la conionction & égalité d'interest, par l'amour qui doit estre entre deux freres, par la declaration des deux Chambres, par les premiers traitez entre les Royaumes, par leur Conuenant, par le droit des gens, & par les regles de l'equité naturelle, qu'il y ait vne conionction de conseil & de resolutions des deux Royau-

1646. mes, sur la disposition de cette personne royale, qui est également Roy de l'vn & de l'autre : Et que l'on se serue de tous les moyens legitimes & possibles dont cettuy-cy est vn des plus importans & des principaux, afin de conseruer sa Maiesté, sa personne, son honneur & son bon-heur, selon le Conuenant, & le Gouuernement Monarchique, selon les loix des deux royaumes, & auec vne bonne & ferme paix entr'eux.

XII. Ils adioustent que si l'armée Escossoise auoit remis la personne de son roy entre les mains du Parlement d'Angleterre sur ce resultat, cette action seroit contraire au serment qu'elle a fait de defendre la personne de sa Maiesté de toutes sortes d'iniures, selon leur Conuenant, qui n'a esté fait que pour fortifier leur alliance, & effacer l'opprobre de rebellion, afin de faire voir au monde qu'on peut faire subsister la religion auec l'authorité de sa Maiesté, & leurs priuileges.

XIII. Aussi quand l'armée du sieur Thomas Fairfax seroit en Escosse, & auroit le roy d'Angleterre en ses mains, elle ne le remettroit iamais en celles d'autruy, sans ordre exprés du Parlement d'Angleterre, lequel ordre l'armée Escossoise n'a pas du Parlement d'Escosse. Et si c'est contre la pratique de toutes les nations qu'on rende celuy qui s'y est refugié, mesme coupable ; que ne diroit point le monde, si cette armée auoit remis son roy à la disposition d'vne autre nation, apres s'estre luy-mesme ietté entre ses bras.

Et d'autant qu'on a desia fait ou qu'on pourroit faire quelques obiections contre ce qui a esté dit, en voicy les responses.

„ La premiere est, que l'armée Escoisse estant à la solde d'Angleterre comme „ auxiliaire, elle doit remettre entre les mains des deux Chambres la personne „ du roy pour en disposer comme elles iugeront à propos. Les Escossois ont „ respondu.

Que leur armée n'est point venuë comme auxiliaire : Qu'elle auoit refusé d'estre sujette aux deux Chambres, quand on en auoit proposé la leuée, & qu'on estoit demeuré d'accord de cela ; car ils voyoient bien les maux & les perils dans lesquels ils s'engageoient dans cette guerre. Et il est certain qu'ils n'auoient consideré que le bien de la religion, celuy du roy, & des deux royaumes. C'est pourquoy ils mirent à leurs despens vne armée sur pied, & pour ne pas surcharger le royaume, se contenterent de tirer tous les mois vn si mediocre entretien, qu'il n'alloit pas iusqu'à la moitié d'vne paye, remettant leur recompense à la conclusion de la paix. Et puis que l'Escosse s'engageoit à l'Angleterre sans aucun besoin, il fut iugé equitable que les conditions de la paix se feroient du commun consentement des deux royaumes. C'est sur cette consideration que le Conuenant fut fait, & qu'on fit encore vn autre traité, par lequel il fut dit que l'armée Escossoise seroit commandée par vn General appointé des Estats d'Escosse, & obeïroit aux ordres des deux royaumes, ou de leurs Comitez.

„ La seconde obiection est, que sa Maiesté est en Angleterre, & partant que la „ disposition en appartient aux deux Chambres, que l'interest que peut auoir l'Es„ cosse, cesse en Angleterre, & qu'encore que l'armée Escossoise soit par le traité „ laissée en la disposition des Comitez des deux royaumes, cela ne s'entend que „ pour le reglement des troupes, & la poursuite de la guerre.

On respond, que cette obiection ne regarde pas l'estat de la question sur laquelle ils disent que le roy estant venu volontairement en l'armée d'Escosse, ils ne peuuent le remettre entre les mains des deux Chambres du parlement de Londres sans le consentement de celuy d'Escosse, & sans violer les loix du deuoir, de l'ame & de la generosité, sa demeure en Angleterre n'estant pas la relation qui est entre luy & ses sujets du royaume d'Escosse, non plus que les deuoirs qui en dépendent, l'hommage & la redeuance des sujets à leur Prince n'estant point limitée par les lieux. Elle est mieux fondée sur la loy de la nature que tout ce que nous faisons sur nos coustumes, lesquelles neantmoins nous obseruons inuiolablement & auec respect. Ainsi elle est plustost vniuerselle que locale. Les lieux n'ostent pas le rapport des peres à leurs enfans, & ce n'est pas le lieu, mais la relation qui donne l'interest à la disposition de la personne du roy, lequel peut demeurer ou bon luy semble, sans que le royaume où il fera sa demeure

demeure le puisse empescher d'aller exercer sa charge & son authorité de Roy, aux lieux dont sa personne est absente, ny d'y sejourner, si les affaires de son Estat le requierent; & s'il en estoit autrement, le Royaume qui l'auroit, comme les Estats d'Escosse l'ont maintenant, le pourroit retenir & l'obliger luy & sa posterité d'y faire sa residence perpetuelle contre le consentement du Royaume d'Angleterre, ce qui ne se pourroit sans luy faire tort. Partant en quelque lieu que ledit Roy soit, en Angleterre ou en Escosse, il est tousiours Roy des deux Royaumes, & la disposition de sa personne n'appartient point plus à l'vn qu'à l'autre. 1646.

La troisiéme objection est, Que l'armée Escossoise a tousiours disposé de la personne du Roy depuis qu'il se rendit au camp de Nevvark, iusques à present, sans le consentement des deux Chambres, quoy que par le traité il ne se deût rien faire que par la resolution commune des deux Royaumes ou de leurs Comitez.

A quoy on respond, Que sadite Majesté ne fut pas plustost arriuée à l'armée Escossoise, que le Comité d'Escosse y residant en aduertit les deux Chambres, comme le Parlement d'Escosse à Edimbourg. Mais on ne leur fit aucune response, ny de la part des deux Chambres, ny de leurs Commissaires, & qu'apres la guerre finie, l'armée Escossoise s'estoit retirée en la Prouince d'York-shire où sa Majesté la suiuit de son mouuement, comme elle l'estoit venuë trouuer sans autre mouuement que celuy de sa volonté. Que depuis ils auoient tousiours aduerty les deux Chambres de ce qui s'estoit fait, sans y manquer en aucun point. Que n'y ayant point de clause dans leurs traitez qui les empeschast de receuoir leur Roy venant à eux, mais bien qui les obligeoit de le defendre, n'y ayant esté donné aucun ordre nouueau par les deux Royaumes, c'estoit à eux à executer les premiers, & que comme leur armée reconnoissoit bien qu'elle n'auoit pas la puissance de disposer de cette personne Royale, non plus que de l'empescher de venir en son Parlement; ainsi l'on ne deuoit pas prendre la conseruation qu'ils en auoient faite pour vne disposition d'icelle, conseruer quelqu'vn n'estant pas en disposer.

La quatriéme objection est, Que si l'vn des Pairs d'Angleterre alloit se mettre sous la protection de l'armée d'Escosse, le Parlement d'Angleterre en pourroit disposer, sans le consentement du Comité Escossois de ladite armée.

On respond à cela, Qu'il y a grande difference entre le rapport de l'armée Escossoise auec vn sujet d'Angleterre, & celuy qu'ils ont à leur Roy, qui sont clairement distinguez par le trois & quatriéme article du Conuenant : car pour l'vn ils sont obligez mutuellement à la conseruation dudit Seigneur Roy, & par l'autre à la recherche & punition des mal-faicteurs, où le Parlement d'Escosse ayant mesme droit que celuy d'Angleterre, quand il s'agit de leur Roy commun, il ne peut pretendre le mesme sur vn particulier d'vn autre Royaume.

La cinquiéme objection est, Que puis que nous alleguons que la disposition de la personne du Roy tient lieu de paix, la reception d'iceluy dans l'armée Escossoise, sans le consentement des deux Chambres, vaut autant que de faire la paix contre le consentement du Royaume d'Angleterre, au preiudice du huitiéme article du traité.

A quoy il a esté satisfait cy-dessus, la residence du Roy auec les Escossois estant aussi libre que sa venuë l'a esté.

La sixiéme objection est, Que l'Angleterre estant vne nation libre, ce seroit entreprendre sur sa liberté que de vouloir disposer de son Roy.

A quoy ils respondent, qu'ils ne disputent point de la puissance des deux Chambres, mais ils soustiennent que le Parlement d'Escosse en a autant. Autre chose seroit s'ils estoient comme cy-deuant sous diuers Rois, & non pas sous vn seul Monarque, & qu'il n'y eut point de Conuenant. Mais les choses estant ainsi, nul ne peut iustement determiner tout seul ce qui est de plus expedient pour les deux.

La septiéme objection est, Que l'armée Escossoise est en possession de la personne de sa Maiesté, & bien que le consentement des deux Royaumes soit requis pour la disposition d'icelle, neantmoins si les deux Chambres ne s'accor-

1646. „ dent pas auec l'Escosse, ledit Roy ne laisse pas de demeurer entre les mains des „ Escossois, à quoy les deux Chambres ne prestant point leur consentement, on „ leur fait preiudice.

Mais on respond, Que si le Roy estoit à Vvestminster, on pourroit dire par les mesmes raisons que le Royaume d'Escosse n'auroit point presté son consentement sur la disposition de sa personne, qu'ils ne demanderoient pas alors estre faite par l'auis commun des deux Royaumes; & puis qu'il n'ya point de raison pourquoy on ne puisse resoudre cette difficulté touchant la disposition de sa personne tandis qu'il est dans l'armée Escossoise.

Et bien qu'il fust beaucoup meilleur, comme tout le Royaume y trauaille, que le Roy fust reconcilié auec les deux Chambres, & satisfit à leurs propositions pour la paix; neantmoins cela n'estant pas, à leur grand regret, on iuge expedient que sa Maiesté allant à Londres ou en quelqu'vne de ses maisons proche delà, soit entenduë comme elle le souhaite, afin qu'estant satisfaite en ce point, elle responde aussi auec plus de satisfaction aux propositions qu'on luy a faites. Ce qui est bien plus raisonnable que tout ce qu'on peut esperer, au cas qu'on ne la contente point. Car soit qu'elle aille en Irlande ou ailleurs, ce sera plustost vn suiet de nouueaux troubles que de paix; au lieu que son retour à Londres, ou auprés, sera le vray moyen de conseruer l'vnion des deux Royaumes, comme vn lieu propre pour y leuer des armes, pour détruire l'ennemy commun, qui est en Escosse, & empescher les delinquans de s'approcher de sa personne, maintenant que tous suiets de crainte sont éloignez, en prenant de luy les asseurances necessaires pour empescher les mouuemens du dedans, les inuasions estrangeres, ou autres choses contraires à la paix des deux Royaumes, pour laquelle ils croyent qu'il est necessaire d'enuoyer des deputez à sa Maiesté de la part des deux Chambres, chargez des mesmes conditions qu'on luy auoit fait proposer en Septembre de 1642.

Que si le retour de sa Maiesté à Londres ne plaist pas aux deux Chambres, ils proposent vn autre expedient, qui est d'enuoyer pour la derniere fois des Commissaires au nom des deux Royaumes, munis d'vn plein pouuoir de l'oüir & de luy donner satisfaction sur ce qu'elle demandera, luy signifiant aussi que si elle n'apporte de son costé toutes les dispositions necessaires à trouuer la paix, les deux Royaumes se ioindront sans plus de delay pour auiser conioinctement à ce qui sera iugé plus necessaire pour la seureté publique & commune, mais que s'il luy plaist d'y satisfaire, son Trosne Royal sera releué, comme la paix de ses suiets sera restablie.

La cause que les Escossois auoient si bien plaidée estoit trop importante pour laisser toutes leurs raisons sans replique. Thomas Chalonnet membre de la Chambre Basse y respondit aussi d'vn stile que ie n'ay pû demesler qu'auec grand' peine; en voicy neantmoins toute la substance.

Response des Anglois. Nos parties aduerses, dit-il, ont fait vne harangue fort longue, mais elle n'a „ pour tous fondemens que cét argument, Que le Roy l'estant également d'An„ gleterre & d'Escosse, les Anglois ont interest en la disposition de sa personne „ comme Roy d'Angleterre, & les Escossois comme Roy d'Escosse, que l'interest „ estant donc commun aux deux nations, elles en doiuent également disposer „ pour le bien de l'vn & de l'autre Royaume.

Cét argument semble pressant, mais il est bien aisé d'y respondre. Les Escossois qui sont en possession de la personne Royale depuis six mois, & qui se veulent conseruer cette prerogatiue pour vn plus long-temps, couurent adroitement leur malice de ce mot de *Roy*, qui se doit prendre en deux façons: la premiere, pour l'authorité Royale; la seconde, pour la personne de sa Maiesté. Ie demeure d'accord qu'au premier sens, le Parlement d'Angleterre n'a rien à voir sur la vie ny sur les actions du Roy d'Escosse, la verité estant qu'vn Roy sortant de son Royaume, ne partage point ses interests en faueur du pays où il demeure, l'office & la puissance Royale residans tousiours dans le mesme lieu donc il sort. Mais pour le second, ie nie formellement qu'il n'ait rien à demsler auec luy; car bien qu'il n'appartienne qu'aux Estats d'Escosse de disposer de l'office Royal en leur Royaume, il n'en peut estre de mesme de la personne de sa Ma-

jesté ; laquelle ie soustiens appartenir à la puissance du pays où elle fait actuellement sa demeure. Le fondement que ie donne à cette raison est : Que si le Roy d'Escosse estoit en Espagne, les Escossois n'auroient pas le mesme droit sur sa personne que s'il estoit à Edimbourg : Que l'Angleterre estant vn Royaume aussi distingué de l'Escosse, que celuy d'Espagne le peut estre en ses loix, ses priuileges ou ses interests, il s'ensuit que sa Maiesté estant en Angleterre, & non pas en Escosse, les Anglois doiuent auoir toute la disposition de sa personne. 1646.

Que si la protection attire par necessité la subiection, celuy qui est protegé en vn lieu demeurant sujet infailliblement, ie ne puis approuuer que les Escossois pretendent estre les protecteurs du Roy, qui ne peut estre leur sujet, parce qu'il est leur Roy ; & soustiens qu'ils ne le peuuent retenir plus long-temps sur ce pretexte. Que si la loy doit estre égale entre les Royaumes, il est iuste que les Anglois en ayent la possession pour autant de temps que celle des Escossois a duré. I'adjoûte, que si les Anglois ont quelquefois disposé de la personne des Rois d'Escosse, sans en auoir demandé le consentement des Escossois, ils ont bien plus de raison de le faire en celle d'vn Roy d'Angleterre, demeurant actuellement dans le Royaume, ne croyant pas que les Escossois puissent alleguer des raisons assez fortes pour les priuer de cette iustice. Ou les Escossois sont nos maistres, nos inferieurs, ou nos compagnons ? Nous auoüons qu'ils ne sont pas nos inferieurs, ils n'oseroient dire qu'ils sont nos maistres, parce qu'ils ne sçauroient montrer à quel prix ils nous ont acquis ; mais s'ils ne sont que nos compagnons, pourquoy le veulent-ils emporter sur nous, & ne nous pas donner le mesme auantage que nous leur auons laissé depuis tant de temps ? La raison leur deffend d'en vser de la sorte, & l'honneur ne veut pas que nous le souffrions.

Alors la passion qui l'emportoit ne le laissant pas maistre de son iugement, il dit beaucoup de choses que le respect de l'authorité Royale ne sçauroit souffrir à la plume d'vn Historien desinteressé : il témoigna de tres-sensibles déplaisirs de ce que les Escossois mettoient cette question sur le tapis en vn temps où de pareilles contestations ne pouuoient apporter que de grands mal-heurs : allegua que c'estoit vne ouuerture à vne rupture de leur Conuenant : Que l'armée Escossoise estoit entrée en Angleterre comme confederée, qu'elle estoit pour cette consideration localement sujette à l'Angleterre pendant son sejour, & partant qu'estant en possession de la personne de sa Majesté, elle ne deuoit point plus apporter de difficultez de la mettre au pouuoir des deux Chambres, que feroit Fairfax si elle estoit tombée en ses mains ; surquoy trouuant à propos de finir, il supplia les deux Chambres de ne point traiter auec le Roy, ny mesme auec les Escossois, que le Parlement ne fût entierement satisfait sur cette matiere.

Cette harangue fut bien receuë du Parlement, parce qu'elle appuyoit les mouuemens de la plus-part, ouuertement portez à la ruine du Roy ; mais elle ne fut pas au gré de tous, de sorte que quelqu'vn s'estant ingeré d'en faire courir vne plus ciuile, moins passionnée & beaucoup plus iudicieuse que la precedente, elle choqua si fort l'esprit des plus interessez, qu'elle fut publiquement brûlée, l'Autheur ne s'estant point nommé, pour ne se pas exposer à vn seuere chastiment.

Tous ces escrits & ces responses estant sur le point de mettre aux mains les deux nations, les Anglois iugerent qu'il falloit faire vn effort pour se deliurer des orages qui les menaçoient en éloignant les Escossois. Voila pourquoy s'estant auisez qu'ils s'en déferoient aisement en leur donnant deux millions de liures qu'ils leur auoient demandez iusques à vn payement plus entier ; ils s'éuertuerent si bien qu'ils rencontrerent enfin cette somme ; ce qui leur donnant suiet de sortir de ces embarras, ils commanderent Fairfax auec vne partie des troupes qu'il auoit encore sur pied pour escorter cét argent iusques à York, & plus loin s'il le falloit faire, le consigner entre les mains du General d'Escosse, & paracheuer cette affaire auec toutes les formes qu'elle deuoit auoir pour sa seureté. Cependant le Parlemẽt voulant trauailler à punir les Catholiques, & ceux qu'il nommoit delinquans, il commença cette procedure par la vente des biens du Marquis de Worcester. Il mourut enuiron ce temps-là deux personnes illustres, le Comte

1646. d'Essex à Londres, & le fameux Ministre Alexandre Henrison à Edimbourg; le Comte subitement, apres auoir tesmoigné de bons sentimens pour le Roy, l'autre auec vne extreme regret de laisser l'Escosse dans la reputation d'auoir manqué de fidelité pour le seruice de sa Maiesté. Cependant les Escossois ayant receu l'argent que les deux Chambres luy auoient enuoyé, ils remirent toutes les places qu'ils occupoient en Anglererre entre les mains de quelques Deputez qui auoient accompagné Fairfax auec la personne de sa Maiesté, & se retirerent en Escosse apres leur auoir fait iurer solemnellement qu'ils la traiteroient auec respect, & que tous ceux que les Estats de leur Royaume voudroient employer à la paix, auroient vn libre accez aupres d'elle pour luy en faire naistre le desir. Voila tout ce qui se passa de remarquable en Escosse & en Angleterre pendant cette année de 1646. n'oublions pas ce que l'Irlande eut de considerable pendant ce temps-là.

Les Escossois vuident l'Angleterre & remettent le Roy entre les mainsdes Anglois.

Estat de l'Irlande.

I'y remarque cinq choses qui me semblent dignes de tenir icy quelque rang; Le Comte de Clamorgan l'vn des plus illustres de ceux qui composoient les forces Catholiques de ce Royaume, auoit quelque chose à demesler auec le Mylord Digby, ce Mylord n'auoit point de moyens ouuerts de pousser son ressentiment où il eust bien eu enuie de le porter : il fit considerer au Marquis d'Ormond Vice-Roy, que le credit de ce Comte pouuoit beaucoup contribuer à l'accroissement des desordres qui troubloient l'Estat; ce Vice-Roy le fit arrester, les Catholiques ne purent souffrir cet outrage : ils auoient les armes à la main, ils resolurent de s'en seruir pour remettre ce prisonnier dans les droits de sa liberté; le Marquis qui les vid en posture de se faire raison par eux mesmes, le relacha à la premiere priere qu'ils luy en enuoyerent faire.

Il y auoit plus de cent ans qu'on n'auoit veu vne assemblée generale du Clergé dans ce Royaume, il s'en fit vne à Kilkeny sur les premiers iours du mois de May: Le Nonce du Pape y conuoqua tous les Archeuesques, les Euesques, les Agens, & les Deputez de tout le Clergé; parmy les importantes propositions qui furent faites en cette assemblée pour la conseruation de la gloire des Autels de Dieu & des priuileges de l'Eglise, on y demeura d'accord de faire la paix auec les Protestans du party Royal, & d'ennoier dix mille hommes au Roy sous la conduite du Comte de Clamorgan & du General Preston : Mais la nouuelle qu'on y receut en ce mesme temps que sa Maiesté s'estoit refugiée en l'armée d'Escosse, où elle auoit trouué la captiuité au lieu de l'azile qu'elle esperoit, fit que ces troupes prestes à s'embarquer furent retenues pour seruir dans le mesme Royaume. Cependant les Catholiques emporterent le chasteau de Bellengary la plus forte place de la Prouince de kiery. Celle qui doit tenir le troiziesme lieu fut deux auantages considerables emportés sur les Protestans au Pays du Nord par le General Oneil, duquel nous auons parlé cy-dessus, & par le Seigneur Roger Marquir dans cette mesme Prouince du Nord.

Assemblée generale du Clergé.

La quatriesme chose digne de la curiosité du Lecteur, est vne troisiesme gloire pour les armes catholiques de ce Royaume. Les troupes parlementaires qui s'y rencontroient ayant le cœur enflé de la prosperité de celles qui triomphoient en Angleterre, elles s'imaginerent qu'elles auroient le mesme bonheur sous le commandement du sieur Mouro General des forces Angloises & Escossoises dans l'Vltonie, voila pourquoy pressant ce Chef de les mettre aux mains auec les Catholiques conduits par ce General Oneil, elles passerent la riuiere de Blacwater, & s'auancerent iusques à Bembarb gros village situé dans la Comté de Vironne où ce Geueral Catholique campoit: elles s'estoient promis de le surprendre & de le defaire, elles se trouuerent surprises & defaites; car ce Capitaine ayant rangé en bataille la plus grande partie de ses gens de guerre dans la plus prochaine plaine de ce village, & posté deux mille Mousquetaires dans quelques bois & quelques fossés où il falloit necessairement que la caualerie Parlementaire passast pour aller à luy; ces Mousquetaires executerent si bien les ordres qu'ils auoient receus, qu'ayant mis à bas plus de cinq cens hommes de cette caualerie aux premiers salues; la peur fit retirer le reste auec vne si grande confusion, que le General Catholique se voulant dignement seruir de l'occasion qu'il auoit, fit donner sa caualerie auec vne inconceuable vigueur. Le carnage estoit desia

Grande defaite des Protestans.

grand, il deuint horrible, toute la caualerie parlementaire fut taillée en pieces sans pouuoir profiter du secours de l'infaoterie, qui ne se pouuant resoudre à combattre dans voe confusion si grande, se mit en fuite d'elle mesme au lieu d'auancer comme elle en auoit receu le commandement; mais bien que la nuit fût fauorable à cette lacheté, la defaite se trouua si grande, que l'on conta cioq mille morts ou prisonniers dans le mesme champ de bataille, sans que cette belle victoire coûtast plus de soixante hommes aux Catholiques. Le General Parlemeotaire n'eut que sept hommes pour l'accompagner en sa fuite, il perdit toute son artillerie, ses munitions, graode quantité d'armes; les drapeaux, qui estoient au nombre de 22. furent enuoiez au Nonce du Pape pour estre arborez dans la cathedrale de l'Immerique. 1646.

Cet auantage ne fut pas le seul que ce General Catholique remporta sur les Protestans; sa marche s'estant addressée incontinent apres cet eschec contre les Escossois, qui se rendoient rednutables dans la prouince de Tyrconnelle, il trompa si bien ces Parlementaires, par des banmeres Escossoises qu'il fit mettre au vent, que croians receuoir le debris de leurs compagnons desaits à Bembarb, ils furent enueloppez & taillez en pieces: la terre se trouua couuerte de seize cens morts, le nombre des prisonniers ne fut gueres moindre.

Ce General faisoit des merueilles de son costé, Preston qui commandoit les Catholiques dans la prouince de Conoacie ne secondoit pas mal ses exploits guerriers; les Protestans ne tenant point la campagne deuant ses troupes, il reduisit à son obeissance plusieurs places, dont les principales furent Roscoman, pourueuë d'vne garnison de cinq cens cheuaux & de deux mille fantassins, & le chasteau de Buuralti: Charles Coote grand ennemy des Catholiques, fut tué deuant la premiere où il commandoit, Artus Loftas Gouuerneur de la seconde ne se rendit qu'apres auoir soustenu le siege trois mois. Conquestes du General Preston.

Ces progrez n'estoient pas de petite importance, & l'authorité des Parlementaires s'abbaissoit merueilleusement: cela fit aussi que le Parlement d'Angleterre, qui pretendoit vn commandement absolu sur ce Royaume, o'ayant plus affaire des troupes qu'il auoit employées sous les ordres de Fairfax, il en detacha dix mille hommes pour aller fortifier ce party; ce qui ne semblant pas encore suffisant pour le mettre hors d'inquietude, il enuoya demander à sa Maiesté des Lettres pour obliger les Generaux Catholiques à desarmer. Ce bon Prince vouloit tout pour auoir la paix; il fit aussi partir vn exprés, auec ordre à ces Generaux de mettre les armes bas. Le Parlement d'Angleterre y enuoye dix mille hommes.

enuoyent des deputez. La ville traite auec luy. Il en prend possession. Il restablit dans le Parlement les membres qui l'auoient abandonné. L'armée passe en triomphe par la ville.

XII. *Les Ducs d'York & de Glocester vont voir le Roy. La Reine & le Prince de Galles enuoyent en Angleterre. Negotiation de Barclay. Sa conuersation auec le Roy. Ses intrigues auec Ireton. Ses discours auec Cromvvel. Sa seconde conuersation auec le Roy.*

XIII. *Propositions de l'armée à sa Maiesté. Mal receuës. Importantes paroles du Roy. Cromvvel & Ireton changent de sentiment pour luy.*

XIV. *L'armée arriue à Londres. Desordre dans cette ville. Le Maire & les Escheuins prisonniers. Les Escossois prennent les armes. Secours d'Irlande differé.*

XV. *Le Roy est mené à Hamptoncourt. Ses occupations. Il refuse derechef les propositions des Estats. Les Agitateurs defendent à Barclay de le voir. Ils se veulent saisir de la personne de sa Maiesté.*

XVI. *Le Roy se retire secrettement d'Hamptoncourt, pour se retirer en l'isle de Wigth. Sa fuite allarme la ville de Londres & l'armée. Ordre des deux Chambres au Gouuerneur de cette Isle.*

XVII. *Reuolte dans l'armée. Le Roy escrit aux Generaux. Ses lettres sont mal receuës. Barclay aprend le secret de la trahison de Cromvvel contre le Roy. Il en donne auis à sa Maiesté. Cromvvel refuse de receuoir de ses lettres.*

XVIII. *Le Roy rappelle Barclay prés de sa personne. Importante conuersation de sa Maiesté auec ce seruiteur fidelle. Les Estats enuoyent de nouuelles propositions au Roy. Sentimens de sa Maiesté sur ces propositions. Sentimens de Barclay sur la responsе de sa Maiesté.*

XIX. *Les deputez d'Escosse s'escrient contre les propositions des Estats. Traité des Escossois auec le Roy. Les deputez de Londres s'emportent en receuant la responsе de sa Maiesté.*

XX. *Le Roy se veut sauuer. Il ne peut. Le Gouuerneur chasse tous ses seruiteurs. Il est resserré. Tous les Catholiques sont chassez de Londres.*

1648.

I. *Cromvvel & Ireton se declarent contre le Roy. Ordonnance de la Chambre Basse contre sa Maiesté, appuyée par celle des Pairs. Les Deputez d'Escosse se retirent. Pourquoy.*

II. *Declaration de la Chambre Basse contre le Roy. Sedition dans Londres. Les Estats cassent Inchequin. Les Escossois embrassent les interests du Roy. Declaration des Estats d'Escosse aux Estats de Londres. Froide responsе des Anglois. Aigreur entre ces deux nations.*

III. *Factions pour remettre en credit le party Royal. Prise de Barvvik, de Carlile & de plusieurs autres places par les factieux. La ville de Londres en allarme. Elle est satisfaite par les Estats. Raison de cette douceur en ce Parlement.*

IV. *Le Duc d'York sort secretement de Londres & se sauue. Circonstance de sa fuite. Responsе des Chambres de Londres aux Estats d'Escosse. Les Escossois se resoluent à la guerre. Le Comte d'Argyl se declare contre le Roy.*

Roy est mené à Londres. *Ouuerture de la Cour de Iustice.*

III. *Audition des tesmoins. Les Commissaires dressent la sentence de mort. On donne au* Roy *l'Eues que de Londres pour l'assister à bien mourir. On luy donne la satisfaction de voir ses enfans. Sentence de mort contre luy. Ordre pour l'execution de cette sentence.*

IV. *La Chambre des Communes casse & supprime celle des Pairs. Elle supprime la Royauté. Establissement d'vn Conseil d'Estat.*

V. *Execution du Duc d'*Hamilton, *du Comte de Holland & du Baron Capel.* Le *Colonel Povvel est passé par les armes. Les Escossois font decapiter le* Marquis *d'Huntly.*

VI. Le *Maire de Londres refuse de faire publier la suppression de la* Royauté. *Il est depossedé de sa charge par les Estats. Le Comte de* VVarvvik *est depoüillé de la charge d'Amiral.*

VII. *Cromvvel veut vnir les Independans & les Presbyteriens. Les Presbyteriens le refusent. Reuolte des Egaleurs. Leur defaite.*

VIII. Le *Prince de Galles apprend la mort du Roy son pere. Il est proclamé* Roy *en Escosse & en Irlande. Les* Escossois *luy enuoyent des* Deputez.

IX. *Cromvvel est declaré General pour l'expedition d'Irlande. Declaration des Pairs d'Angleterre contre la Chambre des Communes. Faction des Leuellers. Ordonnance de la Chambre des Communes pour la vente du Domaine* Royal. *Defaite des Leuellers.*

X. *Le peuple de Londres s'esleue contre Cromvvel.* E*sclaircissement pour l'intelligence des affaires d'Irlande.*

XI. Le M*arquis d'Ormond met Dublin entre les mains des Parlementaires. Il passe en France. Il retourne en Irlande auec la qualité de Vice* Roy. *Fait vne suspension d'armes auec les Catholiques. Le Nonce du Pape se retire de ce Royaume & passe en France.*

XII. *Les* E*scossois enuoyent des Deputez à sa Maiesté. Dispositions à leur accommodement auec elle.* Le M*arquis d'Ormond assiege Dublin. Drogheda pris par le Mylord Inchequin.*

XIII. Mo*tif de la mauuaise intelligence des Royaumes d'Angleterre & d'Escosse. Lettre du Chancelier d'Escosse aux Communes d'Angleterre.* R*esponse de ces Communes.*

XIV. Les P*arlementaires iettent du secours dans Dublin.* D*undalke emporté par le Mylord Inchequin. Importante sortie de la garnison de Dublin. Le Marquis d'Ormond leue le siege.* D*efaite du Gouuerneur de Dublin.*

XV. *Descente de Cromvvel en Irlande. Il assiege Drogheda.* L'*emporte d'assaut. La faction des Leuellers se resueille. Elle est esteinte.*

XVI. *Vvexford escaladé & pris par les Anglois. Rose se rend à composition. Cromvvel assiege* D*uncanan. Il leue le siege. Declaration du* R*oy. Oneil ioint ses troupes à celle du Marquis d'Ormond.*

1650.

I. E*xil de Montrose. Cromvvel attaque Vvaterford. Il est mal traité. Il leue le siege. Generosité de Montrose.*

II. Les *Communes d'Angleterre prennent l'allarme. Dequoy. Elles rappellent Cromvvel en Angleterre. Il ne veut point sortir d'Irlande. Vaisseaux Anglois perdus.*

III. *La faction des Leuellers se reueille. Coup hardy d'vn des chefs de cette faction.*

IV. *Breda chosi pour le traité d'entre le Roy & les Escossois. Sa Maiesté conserue les charges & les dignités de son Royaume à ses seruiteurs.*

V. *Remarques considerables sur la mort du feu Roy. Succez des armes Angloises en Irlande. Les Escossois enuoyent presenter de nouuelles propositions à sa Maiesté. Les Catholiques sont bannis de Londres.*

VI. *La Chambre des Communes donne de grandes recompenses aux Officiers de l'armée d'Irlande. Elle crée vne Chambre de Iustice. Pourquoy. Elle fait effacer & abatre les armes Royales par tout le Royaume.*

VII. *Succez de la guerre d'Irlande. Kilkeny pris par Cromvvel. Ce General est rappellé en Angleterre. Descente d'vne armée estrangere en Escosse en faueur du Roy.*

VIII. *Retour de Montrose en ce Royaume. Les Estats en prennent l'allarme. Il entre en Escosse. Il rencontre les ennemis. Il est defait. Fait prisonnier. Il est condamné à la mort. Belle & genereuse mort de ce General.*

IX. *Conclusion du traité de Breda. Le Roy s'embarque pour passer en Escosse. Fairfax quite la charge de Generalissime des armes Parlementaires. Cromvvel en est inuesti.*

X. *Le Roy arriue en Escosse. Cromvvel part de Londres pour aller commander l'armée destinée contre l'Escosse. Defaite des troupes Royales d'Irlande. Trecoghan mis à l'obeissance des Parlementaires.*

XI. *Acte du Parlement d'Escosse en faueur de sa Maiesté. Les Anglois veulent mettre de la diuision en Escosse. Conditions de Cromvvel. Il entre en Escosse auec vne armée. Flote Angloise enuoyée contre le Prince Robert. Orgueil des Amiraux de cette flote enuers le Roy de Portugal. Ressentiment de ce Prince.*

XII. *Adresse de Cromvvel pour se bien mettre dans l'esprit du peuple d'Escosse. Combat entre les Anglois & les Escossois. Second combat.*

XIII. *Les Communes de Londres font abattre les statuës du Roy. Auantages des Parlementaires d'Irlande. Rhedouse emporté par les Anglois.*

XIV. *Bataille entre les Anglois & les Escossois. Defaite des Escossois. Le Roy se retire. Cromvvel se met en possession d'Edimbourg, & de la ville de Leith.*

XV. *Le Roy se retire secretement de S. Ionstons. Il retourne à la priere des Estats. Diuision entre les Chefs de l'armée Royale. Les Estats se seruent de tous les moyens possibles pour les reünir.*

XVI. *Cromvvel tache de débaucher les Capitaines Escossois. Strangban branle pour se mettre dans son party. Les Escossois chassent tous les Anglois d'aupres de sa Maiesté.*

XVII. *Reunion des Capitaines de l'armée Royale d'Escosse. Succez de la guerre d'Irlande. Axtel defait le Comte de Clanrikart. Ireton leue le siege de deuant Limmerik. Disposition à vne reuolte en Angleterre. Mort de la Princesse Elizabeth.*

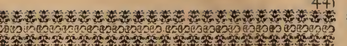

HISTOIRE
D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE XXV.

VAND nos actions sont bonnes, elles nous plaisent, nous honorent & nous satisfont: quand elles n'ont pas cette qualité, elles nous remplissent de confusion, & nous exposent à la haine de tous les hommes. Les Escossois s'en retournoient auec de l'argent; mais non point auec de l'honneur; ils estoient chargez de butin, mais ils n'emportoient point de gloire; aussi dés qu'ils furent entrez en Escosse, ils commencerent de connoistre qu'il y auoit eu du deffaut en leur conduite beaucoup plus que dans leurs courages, le peuple commença de murmurer de ce qu'il ne voyoit point le Roy à la teste de leur armée, & comme la curiosité emporte les hommes, il y en eut beaucoup qui demanderent ce qu'il estoit deuenu.

La chose auoit eu trop d'éclat pour estre long temps ignorée, ces curieux apprirent aussi que par l'ordre des Estats il auoit esté remis entre les mains des Anglois, & mesme que cette condition luy auoit donné tant d'horreur, qu'il ne s'estoit pû empescher de dire à quelqu'vn qui luy auoit demandé s'il auroit mieux aimé d'estre conduit en Escosse que de demeurer en Angleterre, *Qu'il aimoit encore mieux estre auec ceux qui l'auoient achepté cherement, qu'auec ceux qui l'auoient laschement vendu.* I. Sentiment du Roy sur sa captiuité.

Ce reproche deuoit sensiblement toucher ceux ausquels il se pouuoit legitimement addresser; mais les Estats ny Lesley ne témoignerent point qu'ils y prissent part: au contraire, ce General voulant faire voir qu'il tiroit vne grande gloire & vn grand auantage d'auoir seruy les Anglois, il entra aux Estats auec vne Lettre en main & vne boette de diamans penduë à son col, qu'il auoit receuë de la Chambre Basse comme vne recompense particuliere que le Parlement d'Angleterre deuoit à la grandeur de ses seruices, il mit cette petite reconnoissance à vn si haut prix, qu'apres auoir dit qu'il vouloit mettre la Lettre entre les plus beaux titres de sa maison, il adjousta en ouurant cette boette, que pour l'enseigne elle luy seroit encore plus considerable, parce qu'elle feroit eternellement souuenir l'Escosse de l'alliance qu'elle auoit faite auec l'Angleterre, la Chambre Basse de ce Parlement y ayant fait mettre vne delicate peinture qui representoit les deux Royaumes liez d'vne double chaisne d'or.

Ce discours plût à ceux qui n'estoient pas moins criminels que luy, il y en eut d'autres dans le cœur desquels toute la fidelité n'estoit pas éteinte, qui n'en furent gueres satisfaits: Mais comme la raison ne vouloit pas qu'ils témoignassent alors ce qu'ils en pensoient, ils se teurent pour attendre de meilleures occasions de parler. Cependant toute l'assemblée estant demeurée d'accord d'employer l'armée qui venoit d'Angleterre à remettre au deuoir le Marquis d'Huntly, qui n'ayant point voulu desarmer, tenoit tout le pays du Nord sous ses loix, & de ranger encore à l'obeissance Macdonald & son fils, qui faisoient des rauages inconceuables sur les terres du Comte d'Argyl; Lesley & Midleton furent choisis pour commander cette armée.

1647. La saison n'estoit guere propre à faire la guerre, parce qu'on estoit encore aux premiers iours du mois de Mars, où l'hyuer est tousiours redoutable entre les montagnes. Neantmoins les Estats ayant consideré que si le Marquis & Macdonald se ioignoient, il ne seroit pas bien facile de les battre, ils voulurent qu'on bâtit aux champs, tant pour soulager les enuirons d'Edimbourg, que pour auancer la tranquilité de l'Estat. Lesly marcha donc du costé d'Aberdin, dont le Marquis s'estoit rendu maistre sur la fin de la precedente campagne, il trouua les ennemis qu'il cherchoit, & leur rencontre ayant fait naistre quelques escarmouches, il est certain qu'elle eust fait naistre vne bataille, s'il y eut eu de l'égalité entre les deux camps ; mais la caualerie d'Huntly n'arriuant pas à la moitié de celle des Confederez, ce Marquis prit la resolution de se retirer aux montagnes ; & en effet il s'y retira malgré toute la preuoyance de Lesly. Ce General donc voyant qu'il ne l'obligeroit point à combattre, il se mit du moins en estat de luy faire beaucoup de mal d'vn autre costé. Il auoit cinq maisons fortes, Straboggy, la Bogge, Liriore, Achandrun & Ruthen, il y fit marcher & les prit toutes, quoy que leurs garnisons les eussent genereusement deffenduës.

La guerre se renouuelle en Escosse.

Cela fait, il retourna chercher ce Marquis, en resolution de le forcer mesme entre les montagnes ; mais il fut contraint de marcher d'vn autre costé : deux raisons en furent la cause : Macdonald apportoit de si grandes ruynes dans la Comté d'Argyl, que les plaintes en ayant esté portées aux Estats, ils luy enuoyerent des ordres exprés d'aller arrester la furie de ce torrent : il apprit d'ailleurs que le Marquis trauersoit la Comté de Locabre pour aller occuper les montagnes de Lommond, qui luy pouuoient donner la commodité de joindre Macdonald quand il luy plairoit : Tout cela fit que se resoluant promptement, il détacha la moitié de ses troupes sous les ordres de Midleton, pour s'opposer à tous les desseins du Marquis, & qu'il fit toute la diligence possible pour s'approcher de Macdonald qui campoit alors à Tarbot, le plus important poste de toute la Comté de Kintyre.

Quand vn homme sçait ménager les occasions que la fortune luy presente, elle l'accompagne & luy ouure à tous momens de nouueaux chemins pour arriuer où il veut aller : Quand il n'en sçait pas profiter, elle l'abandonne & l'expose à toutes les disgraces qu'il peut receuoir : Lesly & Macdonald nous font voir icy l'importance de cette maxime. Le premier s'estoit iudicieusement seruy de la retraite d'Huntly pour aller prendre toutes ses places, elle fauorisa le dessein pour lequel il estoit alors en campagne. Macdonald auoit negligé d'apporter à sa seureté toutes les precautions necessaires à mettre sa vie à couuert, elle le punit d'vn crime qu'vn bon Capitaine ne commet iamais. Il occupoit le poste de Tarbot, où trois cens hommes qu'il y auoit establis, estoient capables de faire perir vne armée plus forte que celle de Lesly : cette garnison ne se tenoit point sur ses gardes, parce qu'elle s'asseuroit sur l'auantage de quelques retranchemens, elle fut surprise & taillée en pieces, Macdonald lequel y estoit en personne, se ietta dans vn batteau qui le porta dans l'Isle d'Ila, toute son artillerie qui consistoit en huit pieces de campagne, & toutes ses munitions firent le butin des victorieux.

Deffaite de Macdonald.

Ce fut là le premier chastiment d'vne negligence qui est tousiours criminelle en vn Capitaine, ce ne fut pourtant que le cõmencement de l'infortune de celuy là. Lesly estant auerty que le Marquis d'Antryn luy deuoit enuoyer d'Irlande vn secours de quinze cens hommes, il ne luy voulut point donner le temps de le receuoir ; il fit promptement assembler tous les batteaux dont on auoit accoûtumé de se seruir sur le lac de Leue, & pour entrer aux Isles, les chargea de ses meilleurs soldats, passa dans cette Isle d'Ila & en fit attaquer la forteresse, dans laquelle Macdonald s'estoit retiré. Il s'agissoit de la vie & de la fortune de ce Capitaine. Il est certain qu'il fit aussi tout ce qu'vn vaillant homme peut faire : car son ennemy fut repoussé d'abord, auec perte de plus de 400. hommes ; mais enfin la place fut forcée au second assaut, & la plus grande partie des soldats qui l'accompagnoient y furent tuez ; quant à luy son sort fut encore plus déplorable que celuy de ses gens de guerre, il demeura prisonnier, Lesly le fit conduire à Edimbourg, le Comte d'Argyl qui estoit son ennemy mortel, obtint des Estats

qu'il seroit mis en sa puissance pour en faire ce qu'il luy plairoit, il le fit mener à sa maison, où il le fit attacher à vne potence, triste fin pour vn homme dont le merite & la valeur l'eussent garanty de la mort, s'il fut tombé entre les mains d'vn genereux homme. Le sort de son fils fut plus glorieux ; il s'estoit sauué en Irlande, il s'estoit iette dans le party de ceux qui combattoient pour les interests de sa Majesté, il fut tué dans vne si iuste querelle ; cette illustre mort repara l'outrage que sa famille auoit receu de celle de son pere. 1647.

Triste fin de Macdonald.

II. Le Roy est mené à Oldemby.

Nous n'auons point parlé du Roy depuis que les Escossois le mirent entre les mains des Anglois, il est iuste que l'on sçache ce qu'il deuint, & quel fut le traittement qu'il receut de ses ennemis. Ses persecuteurs ne iugerent pas qu'on le pût garder auec assez d'exactitude dans la Ville de Nevvcastel, ils l'en firent sortir sous l'escorte de deux regimens de cauallerie commandez par le Colonel Graues, pour le mener au chasteau d'Oldemby qui est assis dans la Comté de Northampton, & qui n'est qu'à cinq ou six lieuës de Nasby, où ce Prince infortuné receut les premieres marques de la colere de la fortune dans le succez de la bataille qu'il y perdit.

D'abord ses conducteurs, ou pour mieux dire encore ses maistres, le traiterent en prisonnier de guerre : car ils ne luy laisserent point de liberté, & si peu de domestiques, qu'il n'auoit pas trois persōnes auec lesquelles il pust auoir vne heure de conuersation ; d'où il arriua que ne pouuant auoir l'entretien des hommes, il chercha celuy de Dieu, qui luy suscita vne partie des pensées Chrestiennes que les curieux pourront voir dans vn Liure qui porte pour titre, *Le Portrait du Roy d'Angleterre*. Ses gardes luy offrirent bien deux Ministres nommez Martial & Caril, que les Estats luy auoient enuoyez pour soulager sa solitude par leurs predications & par leurs discours particuliers ; mais parce qu'ils estoient Puritains, il ne les voulut point souffrir auprés de sa personne, ny les entendre dans le ministere de la chaire.

Comme il n'y a rien de sacré pour vn soldat, il n'y a point d'insolence à laquelle ceux qu'on auoit choisis pour sa garde ne se portassent, pour rendre ses souffrances de plus mauuais goust. Il ne sortoit point d'vne chambre pour entrer dans vn cabinet qu'on ne le suiuit, on le veilloit pendant qu'il dormoit, & il ne proferoit pas vn mot que toutes les oreilles de ses surueillans ne fussent ouuertes pour le remarquer. Il est certain que toutes ces rigueurs estoient des supplices qui redoubloient le chagrin de sa solitude, & qui luy faisoient trouuer la vie importune : mais rien ne le toucha si sensiblement que la perte qu'il fit alors d'vne cassette où il auoit enfermé des papiers qui n'auoient iamais esté veus que de la Reine son épouse & de luy, parce qu'ils exprimoient les tendresses de l'amour de cette Princesse dans des termes les plus delicats qu'vne passion si noble & si innocente luy pouuoit fournir, & que ses ennemis en faisoiēt courir des copies, comme si ces belles expressions d'vne amour legitime, eussent esté des crimes contre la bien-seance & la modestie.

Il demande quelques Theologiens aux Estats : ils le refusent.

Il auala pourtant ce breuuage auec vne constance qui le fit admirer de quelques-vns de ses gardes, qui n'auoient pas l'ame si dure que les autres, & chercha tousiours sa consolation auec Dieu. Mais comme il connoissoit la foiblesse humaine, il eut peur de n'estre pas tousiours assez resolu contre la fortune, & dans cette reflexion, il écriuit aux Estats vne Lettre en datte du 17. Feurier, pour les prier de luy enuoyer deux Theologiens du nombre de ceux pour la pieté desquels il auoit de l'estime : il leur en nomma dix ou douze, parmy lesquels furent les Euesques de Londres, de Salisbury, de Peterbourg, & le Docteur Shelden son premier Aumosnier ; mais comme c'estoit vn pauure prisonnier, & vn prisonnier pour lequel on auoit de l'auersion, la Lettre fut si peu considerée des Estats, qu'ils ne luy voulurent faire aucune response.

Cette surcharge de déplaisirs ne donna pas vn petit accroissement à la douleur de sa Majesté ; mais comme elle auoit tousiours donné de fortes brides à tous ses ressentimens, elle les voulut encore commander en cette rencontre, elle iugea qu'il falloit batre le fer pour l'estendre, & dans cette pensée elle enuoya à ces Estats vne seconde lettre dattée du sixiesme de Mars, pour les prier de ne luy refuser pas vne chose qui pouuoit beaucoup contribuer à rendre

1647. le calme à l'Estat, sa resolution estant de soûmettre son esprit à la verité, de faire vne demarche pour la paix beaucoup plus grande que celle qu'elle auoit faite iusques là, & de donner aux deux Chambres tonte la satisfaction qu'elle pourroit. Sa premiere lettre n'auoit point touché ces cœurs endurcis, la seconde n'y fit point de plus fortes impressions: Se croyans pourtant obligez de respondre, elles luy enuoyerent des deputez pour la luy faire de bouche, mais ce fut pour luy dire que les personnes qu'elle demandoit, estoient incapables de faire leur charge auprés d'elle, parce qu'elles n'approuuoient pas l'ordre du seruice diuin, ny le Gouuernement Ecclesiastique estably dans le Royaume par l'assemblée des Theologiens.

Ce Prince voyoit bien qu'il falloit plier, il ne repartit aussi rien qui pût témoigner de l'aigreur, & quoy que cette necessité fust cruelle, il en fit vne vertu qui donna de l'estonnement à tous ceux qui la remarquerent. N'insistant donc plus là dessus, il se contenta de vouloir sçauoir de ces deputez pourquoy les nouueaux reformateurs de l'Eglise defendoient l'obseruation de la Feste de Pasques, qui estoit le memorial de la Resurrection de Iesus-Christ, & qui sans doute auoit esté instituée de l'Eglise. A quoy vn de ces deputez voulant satisfaire, il fit vn assez ample discours des mouuemens qui auoient obligé les Theologiens à la vouloir abolir: Mais sa Majesté trouua ses raisons si mal appuyées, qu'au lieu d'en estre persuadé, elles luy donnerent plus d'auersion pour cette nouuelle doctrine, qu'elle n'en auoit auant que de les auoir entenduës: de sorte que voulant faire voir qu'elle demeuroit ferme dans celle qu'elle auoit professée iusques-là, elle emprunta de ces deputez quatre cens Angelotz, qui reuiennent à huit cens escus de nostre monnoye, pour secourir les necessiteux pendant la semaine sainte dans laquelle on estoit alors.

Les reformateurs de la Religion defendent la celebration de la Feste de Pasques.

Il faut auoüer qu'il n'y a rien dont la malice des hommes ne s'auise, & principalement quand il s'agit de se venger d'vn ennemy. On croyoit que les Estats auoient épuisé tous les mouuemens de la haine qu'ils portoient au Roy, & qu'ils ne songeoient plus qu'à obtenir de luy tout ce qu'ils en desiroient pour la paix. On vit neantmoins qu'ils auoient encore quelque chose à dire contre sa conduite. Ils eurent auis qu'à l'exemple des Rois ses predecesseurs qui s'estoient attribué la vertu de guerir des écroüelles, depuis qu'Edoüard premier surnommé le Confesseur, auoit fait beaucoup de miracles dans la guerison de ce mal, il en auoit touché quantité à ces mesmes Festes de Pasques, ils declarerent cette action superstitieuse, & pour aller encore plus auant, firent de tres-expresses defenses à toutes sortes de personnes de se presenter pour estre touchées de sa Majesté, sur peine d'estre declarées refractaires aux Ordonnances de l'Eglise.

Les Estats condamnent en sa Majesté l'action de toucher les malades des écroüelles.

Les comedies auoient grand cours dans le Royaume, ils les defendirent, comme vne chose capable de peruertir la ieunesse, & de la détourner d'vne occupation plus vtile, abolirent toutes les Festes, à la reserue du Dimanche, & d'autant que les apprentifs de tous les mestiers de la ville & les escoliers leur presenterent des requestes pour auoir quelques iours de recreation, ils ordonnerent aux vns & aux autres les seconds Mardis de chaque mois, & point dauantage, leur mouuement ayant esté d'empescher toutes les débauches qui se font ordinairement aux iours que l'on s'abstient du trauail.

Ces ordonnances furent suiuies d'vne autre, dont le fondement parut encore plus religieux. On ne voyoit dans tout le Royaume que des Sectaires, qui renuersoient les regles de la religion par des heresies monstrueuses, on n'entendoit par tout que des blasphemes & des iuremens; il n'estoit pas possible de destruire ces Heresiarques sans exposer l'Estat à vne ruine euidente; il eût fallu faire mourir la pluspart des habitans du Royanme, s'il eût fallu punir de mort le blaspheme & les iuremens. Il falloit pourtant chercher des remedes à de si grands maux, dont la suite estoit tousiours dangereuse. Celuy que les Chambres trouuerent, fut d'instituer vn ieusne solemnel dans l'année, afin d'obtenir de la misericorde de Dieu vn changement à tant de mauuaises coustumes, & pour implorer le secours du Ciel pour le succez des affaires qui troubloient l'Estat. Le dixiéme iour de Mars fut choisi pour cette abstinence, les Ministres furent chargez d'en faire la publication dans les chaires.

Ieusne solemnel, pourquoy.

Ces ordonnances estoient generales, il est neantmoins tres certain que les Independans estoient ceux contre lesquels elles estoient faites plûtost que contre tous les autres Sectaires; & que les mouuemens en auoient esté donnez par les Puritains, autrement appellez Presbyteriens, qui se portoient ouuertement pour leurs ennemis. Mais quoy que ces Independans reconnussent bien qu'on parloit à eux sourdement, ils ne firent pas semblant de l'entendre, leur temps de parler & d'agir n'estoit point encore arriué, ils se proposerent de l'attendre, & cependant de se tenir en estat de preuenir tous les desseins de ces ennemis. 1647.

Cependant les deux Royaumes ne buttoient plus qu'à faire accepter à sa Majesté les propositions qu'on luy auoit enuoyées, afin que les Estats demeurassent souuerains en l'vn & en l'autre, & que le Roy n'eût plus que le titre de Roy, pendant qu'ils en auroient la puissance. Sur tout les Escossois le soohaitoient auec des passions ardentes, & pour en donner vne preuue, ie n'auray qu'à dire qu'ils deputerent à Londres le Comte de Laderdale, auec ordre de se ioindre au Comte de Lauthian, au Baron de Gurtland, au Cheualier Charles Eskrin, & aux sieurs Barclay & Kennedy leurs deputez aux Estats de Londres, afin de trauailler conjointement auec les Anglois à faire goûter ces propositions à sa Majesté, & afin d'entretenir la bonne intelligence qui estoit encore entre les deux nations. Ils reüssirent en ce dernier point; car les Estats d'Angleterre témoignerent à ces deputez que la plus forte de leurs passions estoit d'en demeurer auec eux aux termes de la fraternité contractée par leur Conuenant, nonobstant la priere qu'ils leur faisoient de retirer les troupes qu'ils auoient en Irlande, desquelles ils n'auoient plus besoin. Quant au premier la suite de nostre discours fera voir quel en fut le succez.

Comme la solitude est la plus importune de toutes les choses à vn esprit agissant, celle à laquelle le Roy se trouuoit reduit luy estoit presqu'insupportable. Il ne pouuoit ouurir son cœur à personne, cela luy donnoit vn inconceuable chagrin: Mais comme il auoit reconnu que la lecture soustenoit vn peu son esprit, il luy donnoit toutes les heures qu'il ne donnoit pas aux meditations Chrestiennes, qu'il faisoit pour se conformer à la volonté de Dieu. Vn iour qu'il se trouua vn peu pressé de ses inquietudes ordinaires, il ietta les yeux sur les propositions que les Estats luy auoient enuoyées à Nevvcastel; il en auoit vne memoire assez recente, neantmoins il luy prit enuie de les lire encore auec plus d'attention qu'il n'auoit fait quand elles luy furent presentées: Il les ouurit donc & les releut auec vn esprit assez reposé pour en imprimer fortement toutes les circonstances en sa memoire, il y trouua quelque chose sur quoy il se crût obligé de respondre. Il prit la plume, & dans l'humeur où il estoit, mit ses pensées sur vn papier, afin de les enuoyer aux Estats.

Le premier point de sa lettre fut, que la plume n'estant pas capable de bien exprimer tout ce qu'il auoit sur le cœur, & qu'il falloit necessairement parler, pour demeurer d'accord de la paix, il offroit encore vne fois aux Estats d'aller à Londres, pour leur faire voir qu'il la desiroit sincerement & de bonne foy. Qu'il ne desiroit ce voyage que pour appuyer tous les sentimens qu'ils auoient pour le repos & pour la gloire des deux Royaumes, moyennant qu'ils voulussent auoir égard à son honneur & à la qualité qu'il auoit. Que dés le second iour de son arriuée il confirmeroit pour trois ans tout ce dont les Theologiens assemblez à Westminster seroient demeurez d'accord, touchant le Gouuernement de l'Eglise, pourueu qu'il se pût seruir pendant ce temps-là de la Liturgie pour le repos de sa conscience, & pour la consolation de tous ceux qui composoient sa famille; & pourueu encore que les Estats luy promissent qu'apres ces trois ans, ils feroient receuoir dans l'assemblee Synodale de Vvestminster vingt autres Theologiens qu'il nommeroit, afin d'éclaircir les affaires de la Religion en telle sorte qu'il n'y eût plus rien à desirer. Que bien loin d'apporter de la repugnance à l'obseruation du Dimanche, il seroit le premier à demander la suppression des nouueautez qu'on vouloit introduire contre cette ancienne & sainte institution. Que pour ce qui regardoit la leuée des deniers qu'il falloit faire pour payer les dettes publiques, il authoriseroit les ordonnances qu'ils auoient faites sur cela, pourueu que celles qu'il auoit esté contraint de faire fussent comprises en cette

Response du Roy aux propositions des Estats.

1647. leuée. Qu'il leur accorderoit la Surintendance generale de la milice de terre & de mer pour dix ans, comme ils l'auoient demandé par vne de leurs propositions. Que pour le Royaume d'Irlande, leur en ayant desia laissé la disposition, il n'y contreuiendroit point du tout. Qu'il ratifieroit tout ce qui auoit passé sous le grand Sceau qu'ils auoient fait faire, pourueu qu'on ne s'en seruit pas pour annuller tout ce qui auoit passé sous le sien. Et enfin qu'il n'osteroit rien des priuileges de la ville de Londres, & qu'il toucheroit encore moins à ceux des Estats.

Mais aussi que comme il faisoit tout pour les contenter, il estoit iuste qu'ils fissent quelque chose pour la satisfaction qui luy estoit deuë. Qu'il leur demandoit donc qu'ils le fissent receuoir dans Vvestminster auec tout l'honneur, tout le respect & toute la soûmission qu'ils deuoient à leur Souuerain, afin que le Sceptre & la Couronne ne fussent plus priuez de ce qui leur estoit deu naturellement, & que pour leur tesmoigner autant d'affection qu'il leur en vouloit faire paroistre, il y eût vne amnistie generale, l'honneur ne luy permettant pas d'abandonner en cette rencontre ceux qui l'auoient si fidellement assisté.

Cette lettre qui fut renduë aux Estats le 19. de May auoit des choses si tendres & si pressantes tout ensemble, qu'il n'eût pas esté bien facile d'y resister. Les deux Chambres semblerent aussi d'abord tendre les mains à ce que sa Majesté desiroit, car s'estant assemblées le lendemain 20. elles demeurerent d'accord qu'on la feroit sortir d'Oldemby pour l'amener à sa maison d'Oaltans, qui est dans le Comté de Surry sur la Tamise, huit lieuës au dessus de Londres: Mais cette resolution ne fut point suiuie, car auant qu'on la pût mettre en effet, la personne du Roy ne fut plus en la disposition des Estats. Nous verrons pourquoy à la suite de nostre discours, qui est bien digne de l'attention & de la curiosité du Lecteur.

Dessein des Estats de licencier leur armée. Les Estats auoient alors deux objets; l'vn regardoit la guerre d'Irlande, l'autre le soulagement du Royaume. Ils trouuerent qu'en y faisant passer quatre mille hommes, ils donneroient assez de secours à ceux qui commandoient leurs armées de ce costé-là; voila pourquoy ils se proposerent de choisir deux mille cheuaux & deux mille fantassins de toutes les troupes qu'ils auoient encore sur pied, de les mettre sous les ordres de Skippon, de les y enuoyer, & de soulager l'Angleterre par le licenciement de toutes les autres qui auoient seruy durant la guerre.

Quoy que ces resolutions eussent esté prises dans les Chambres dont elles ne deuoient point partir qu'au temps de leur execution; l'armée en fut pourtant aduertie, & cét auertissement fit que tous les diuers corps qui la composoient, s'vnirent pour concerter les moyens de se maintenir. Leur rendez-vous fut dans la Comté d'Essex, leur nombre estoit grand, car il est certain qu'il excedoit celuy de vingt mille hommes; les habitans de cette Prouince se trouuerent trop chargez pour ne chercher pas les moyens de s'en deliurer, ils enuoyerent des deputez au Parlement pour se plaindre, ils furent introduits dans la Chambre Basse, auec vne requeste en main, qui representoit aux deux Chambres, qu'ils auoient esté les premiers à prendre les armes pour les appuyer. Que dans la continuation de la guerre ils auoient tousiours ouuert leurs bourses pour subuenir aux necessitez des Estats, qu'ils s'estoient tousiours decimés pour leur fournir des gens de guerre, & qu'ils pouuoient dire sans vanité qu'ils auoient esté les principaux instrumens de toutes les victoires qu'ils auoient emportées; que cependant on permettoit que toute l'armée acheuast de les reduire à la derniere des incommoditez de la vie, qu'ils auoient donc lieu de se plaindre, & par consequent de demander qu'on les deliurast de si mauuais hostes.

Diuerses & importantes requestes aux Estats. Ce qu'ils demandoient estoit iuste, les Estats aussi ne firent aucune difficulté de leur promettre qu'ils ne les laisseroient pas long-temps sous la presse. Mais dans le mesme temps qu'ils donnoient des ordres pour enuoyer à leurs Generaux, on leur presenta deux autres requestes qui les embarrasserent bien plus. La premiere demandoit que la milice ne dependist que de ses Chefs; l'autre, iustice de quelques membres du Parlement qu'on accusoit de n'auoir pas esté fidelles en l'exercice de leurs charges. Elles estoient toutes deux d'vne dangereuse consequence; les Estats aussi n'y pouuant faire aucune responſe, parce

qu'elles

qu'elles auoient esté presentées par des gens sans aueu, ils se contenterent de les declarer scandaleuses, & de les faire brusler par les mains d'vn bourreau dans la cour du Palais de Vvestminster. 1647.

Cependant comme par l'vnion de tous les corps de la milice, & par l'audacieuse requeste qu'on auoit presentée contre quelques membres de leur Parlement, ils deuoient craindre que cette milice ne les priuast de l'authorité qu'ils s'attribuoient au Gouuernement du Royaume, ils se proposerent de la congedier au plustost. Il falloit de l'argent pour en venir là, car ils ne doutoient point que l'armée ne voulût estre payée de tout ce qui luy estoit deu auant que de mettre les armes bas: ce fut aussi la plus pressante chose à laquelle ils s'attacherent; ils demanderent deux millions & quatre cens mille liures à la ville de Londres, & offrirent de luy engager pour cela les biens des Euesques qui auoient esté confisquez par leurs ordonnances.

La Ville fut vn peu surprise à cette proposition; car comme elle auoit desia fourny des sommes immenses pour ne point manquer aux Estats, & que d'ailleurs elle pouuoit iustifier que ces Chambres auoient desia disposé de plus de quatre cens quatre-vingt millions depuis le commencement de la guerre, elle ne pouuoit comprendre comment elles se pouuoient trouuer reduites à la necessité de faire de nouueaux emprunts, & ne se pouuoit disposer à faire encore cette grosse auance, parce qu'elle iugeoit bien que tant de deniers n'auoient pas esté fidellement mesnagez, & qu'elle succomberoit à la fin sous ce grand fardeau. Neantmoins ayant consideré qu'il falloit faire ce dernier effort pour sortir des miseres qui menaçoient tout le Royaume, elle s'y resolut, & promit qu'elle fourniroit cette somme, à condition qu'elle seroit leuée par deux Tresoriers du corps des Marchands, lesquels l'employeroient au seul vsage pour lequel les Estats la demandoient. Prodigieuse dépense des Estats

Cette condition choquoit ceux ausquels elle estoit imposée, parce qu'ils auoient accoustumé de graisser leurs mains de l'argent public: neantmoins n'osans témoigner le despit qu'ils en ressentoient, de peur de découurir leurs friponneries, ils l'accepterent & en demeurerent d'accord; de sorte que n'estant plus question de disposer de cette milice comme les Chambres l'auoient resolu, il fut dit que les Regimens destinez pour l'Irlande seroient mis sous les ordres de Skippon, auec la qualité de Mareschal de Camp; que celles que l'on garderoit pour la defense du Royaume, demeureroient sous la conduite de Fairfax. Que tous les Officiers signeroient le Conuenant, & qu'ils seroient nommez par les Chambres. Les Estats veulent enuoyer des troupes en Irlande.

Ces Chambres parloient alors comme si elles eussent tousiours esté dans l'authorité Souueraine, mais elles ne furent pas long-temps à connoistre qu'il ne leur restoit plus rien de ce grand pouuoir, duquel elles auoient tant indignement abusé, & qu'il estoit passé en des mains plus fortes: le Lecteur sera bien aise de sçauoir comment ce grand changement se put faire, il le faut esclaircir & le contenter.

IV. Quoy que ce grand corps des Estats semblast n'auoir qu'vne teste, par le mouuement de laquelle les affaires du Royaume estoient gouuernées: Il est pourtant tres-asseuré qu'il y auoit deux factions contradictoirement opposées: l'vne estoit des *Puritains*, l'autre des *Independans*. Les Puritains auoient aboly le Gouuernement Episcopal pour establir le Presbyteral, d'où ils vouloient estre appellez *Presbyteriens*. Les Independans ne vouluerent point approuuer ny l'vn ny l'autre de ces Gouuernemens, & ne pouuoient mesme souffrir le nom de Ministres; leur opinion estant que la predication de l'Euangile appartenoit indifferemment à tous ceux qui la vouloient faire. Le nombre des Presbyteriens estoit beaucoup plus grand que celuy des Independans, & cette consideration faisoit qu'ils l'emportoient tousiours quand il estoit question des choses qui pouuoient appuyer leurs sentimens, ou qui pouuoient authoriser leur party. Mais quoy qu'ils fussent irreconciliables en leurs cœurs, il ne paroissoit pourtant point qu'ils fussent ennemis, quand il y alloit de l'interest general. La ville de Londres appuyoit les Presbyteriens, & les Confederez d'Escosse ne faisoient aucune difficulté de se porter ouuertement pour eux. L'armée ne ballançoit point aussi Motifs de la diuision d'entre les Estats & l'armée.

à prendre le party des Independans, parce qu'ils ne vouloient point demeurer
1647. d'accord du licenciement ny de la reformation que les Presbyteriens en vouloient faire: Ainsi comme leurs sentimens estoient diuisez, leur puissance estoit partagée.

Addresse des Independans pour se rendre Maistres de l'armée.

Les Presbyteriens auoient tousiours ouuertement agy pour faire reüssir ce qu'ils vouloient faire; les Independans au contraire auoient toûjours fait la guerre en renards, & auoient fait joüer leurs ressorts si adroitement, qu'ils n'auoient esté cônus que d'eux-mesmes: Toute leur estude ne s'estoit étenduë qu'à se rédre maistres de l'armée: ils arriuerent à ce point là par des moyens qui ont quelque chose d'extraordinaire & de merueilleux. Ils se seruirent de la disgrace du Comte d'Essex à l'attaque du chasteau de Lesithiel pour en décrier la conduite: Quelques vns d'entre eux auancerent que leurs armes seroient plus heureuses si on les mettoit sous les ordres d'vn autre: Ces discours arriuerent aux oreilles du Comte, il se demit de sa charge, comme nous auons dit cy-dessus, afin de n'auoir pas l'affront d'en estre despoüillé par vn autre mouuement que le sien; ils ne negligerent point cette occasion pour parler du courage & de l'experience de Fairfax, les Estats luy firent remplir la place du Comte. Ces mesmes personnes ne furent pas moins adroites à decrediter Guillaume Waller, pour la perte qu'il auoit faite à Keinton proche du pont de Copredy, où il fut defait par le Roy, afin qu'il se demist aussi de sa charge: Elles trouuerent encore moyen de mettre le Comte de Manchester & Cromvvel aux mains à dessein de faire casser le Comte pour donner à Cromvvel, qui estoit chef de leur party, le commandement du corps auquel ce Comte donnoit ses ordres. Enfin ces Independans furent si iudicieux en la conduite de leurs desseins, qu'il ne se faut pas estonner si ayant mis tous les principaux Chefs de l'armée dans l'authorité & dans le credit, ces Chefs & cette armée embrasserent leur querelle & leurs interests.

Cet esclaircissement estant assez grand pour tout ce qui nous reste à dire de la decadence du Parlement & de l'eleuation de l'armée, ie continueray mon discours, & diray que les Estats ayant fait partir des Commissaires pour aller porter aux Generaux & aux Officiers de l'armée les ordres qu'ils leur enuoyoient: ces Commissaires s'addresserent à Fairfax, qui campoit alors à Saffrun Walden, pour luy apprendre le suiet de leur arriuée: ce General les receut auec toute la ciuilité possible, & les ouit sans les interrompre: Mais comme il ne pouuoit pas disposer des volontez de tous ceux qui composoient son armée, il dit à ces Commissaires qu'il estoit necessaire que toute l'armée apprist par leurs bouches les ordres qu'ils luy apportoient, & que pour ce suiet il feroit assembler le lendemain tous les Chefs, afin qu'ils fussent eux-mesmes les tesmoins de leurs sentimens & de leurs resolutions.

Cette response estoit telle que ces Commissaires la deuoient attendre; ils en furent aussi satisfaits, mais ils ne le furent pas également le lendemain; car apres auoir dit dans l'assemblée, que la resolution des Estats estoit d'enuoyer en Irlande huit mille hommes de pied & deux mille cheuaux Anglois, pour la solde desquels ils auoient ordonné qu'on leueroit sept cens vingt mille liures par mois, ils eurent pour premiere response de tous ces Officiers, qu'ils ne se pouuoient engager à la guerre d'Irlande que les Estats ne leur eussent accordé quatre choses, qu'on ne leur pouuoit legitimement refuser; la premiere de leur nommer celuy auquel ils vouloient donner le commandement General de l'armée qui deuoit passer la mer: la seconde de leur dire quels regimens ils vouloient retenir pour l'Angleterre: la troisiesme, quel ordre ils donneroient pour la subsistance des troupes qui passeroient en Irlande, & de celles qui demeureroient en Angleterre: la quatriesme de les faire payer de toutes les montres qui leur estoient deuës. Quand vous aurez fait sçauoir aux Estats ce que nous desirons en cette rencontre, adiousterent ils, & quand vous nous aurez informez de la response qu'ils vous y feront, alors nous nous resoudrons à leur tesmoigner que nous ne manquons point de zele pour la gloire ny pour le repos de l'Estat, ou nous leur ferons voir ce que nous sommes capables de faire, si elles refusent de nous contenter.

Les Officiers de l'armée refusét d'aller en Irlande.

Quoy que cette response fust vn peu rude & de mauuais goust, elle ne le fut

pourtant pas assez pour faire desesperer ces Commissaires de voir l'armée dans l'obeissance, veu que les demandes que ces Officiers auoient faites n'estoient point exorbitantes ny hors des termes de la raison : mais dans le temps qu'ils se preparoient à partir pour aller informer les Estats du succez de leur commission, ils eurent le vent d'vne requeste que quelques particuliers de l'armée auoient desia fait signer à plus de cinquante personnes de condition, lesquelles apres auoir representé aux Estats ausquels elle estoit addressée, la fidelité & la longueur de leurs seruices demandoient aux deux Chambres vne amnistie signée de sa Majesté de toutes les hostilitez qui s'estoient faites depuis le commencement de la guerre : Que les contes de l'armée fussent examinez auant qu'on en pût licencier vne compagnie : Que tous ceux qui s'estoient volontairement attachez aux interests du Parlement, ne fussent point contraints de sortir du Royaume pour aller seruir en quelque lieu que ce fut : Qu'on eust égard à la recompense que l'on deuoit aux estropiez, & à la subsistance de la famille de ceux qui auoient esté tuez à la guerre, & qu'attendant le licenciement de l'armée, on dédommageast les Prouinces dans lesquelles elle estoit contrainte de viure faute de payement. 1647.

Requeste de la milice à Fairfax.

Ces Commissaires eussent bien voulu taire aux Estats la connoissance qu'ils auoient de cette requeste, qu'ils iugeoient estre vne disposition à la reuolte ; mais comme elle estoit trop importante pour n'en parler point, ils leur dirent franchement qu'il estoit à craindre que la chose n'allât plus auant, & que pour ce qui regardoit l'Irlande, ils n'y reüssiroient point, s'ils ne trouuoient ailleurs des soldats plus obeissans que ceux qu'ils pretendoient d'y enuoyer.

Declaration des deux Châbres contre cette Requeste.

Cette nouuelle estoit surprenante, elle surprit aussi les Estats, & ie puis dire qu'elle leur donna des pressentimens de leur ruine : ils ne témoignerent pourtant pas tout leur déplaisir ; au contraire, les deux Chambres s'estant assemblées, elles resolurent d'agir comme elles auoient tousiours fait, & firent publier vne Declaration par laquelle elles se plaignirent, Que quelques personnes mal-intentionnées au bien de l'Estat vouloient débaucher l'armée du respect & de l'obeissance qu'elle deuoit aux Estats, pour rendre inutiles les soins qu'ils prenoient de ranger l'Irlande au deuoir : Qu'ils se porteroient à toutes les reconnoissances possibles enuers ceux qui en signant le Conuenant auoient montré le zele qu'ils auoient pour le bien public ; mais que pour les autres qui s'estoient laissé seduire, ils procederoient contre-eux, comme traistres & perturbateurs du repos public, s'ils perseueroient dans la mauuaise volonté qu'ils auoient & qu'ils témoignoient assez ouuertement pour estre connus : ce qui ne leur semblant pas encore assez fort, ils écriuirent à Fairfax pour le prier de faire supprimer cette dangereuse Requeste, & de leur enuoyer les Colonels Hammond & Liburne, auec quelques autres du nombre de ceux qui n'auoient apporté aucune repugnance à signer le Conuenant, afin qu'ils se peussent éclaircir auec eux des veritables causes d'vn si grand desordre.

Responce de Fairfax.

Il n'estoit pas encore temps de porter les choses à l'extremité, Fairfax ne témoigna point aussi tout ce qu'il pensoit ; il falloit satisfaire ces Chambres, il se mit en estat de le faire, il leur enuoya les Officiers qu'elles demandoient, & pour répondre à la Lettre qu'il auoit receuë, leur manda que ceux qui luy auoient presenté la Requeste qui les allarmoit, n'auoient point porté leur pensée à se départir du respect qu'ils deuoient aux Estats, & que leur intention n'auoit esté que de luy representer les accidens qui pouuoient arriuer du licenciement de l'armée si on la licencioit auant que d'auoir satisfait aux legitimes demandes qu'ils auoiẽt faites, & qu'apres tout ils auoient receu vn tres-sensible déplaisir de voir qu'on auoit si mal expliqué la sincerité de leurs intentions, qui n'auoient point d'autre but que celuy d'empescher la suite des maux qu'ils préuoyoient.

Cette Lettre fut leuë deuant les deux Chambres assemblées, ceux qui la portoient furent en suite examinez sur les circonstances de cette affaire : mais ayant tous hardiment soustenu qu'ils n'estoient point du nombre de ceux qui auoient signé la requeste dont il s'agissoit, on les renuoya à leurs charges, sans approfondir dauantage si ce qu'ils disoient estoit vray ou non. C'estoit agir auec douceur aussi bien qu'auec prudence ; neantmoins l'armée ne fut pas satisfaite de ce procedé, car elle murmuroit assez hautement de ce que les Chambres s'attribuoient

1647. l'authorité de faire répondre les Officiers au barreau; mais comme elles se voyoient sur vn pas glissant, elles ne firent pas semblant d'auoir appris quelque chose de ce murmure. Tout le remede qu'elles trouuerent bon d'y apporter, fut d'enuoyer des ordres au General Major Skippon Gouuerneur de Nevvcastel, d'aller à l'armée pour tenir en bride tous ceux qui se voudroient emanciper.

V.

La milice refuse pour la seconde fois d'aller en Irlande.

La presence de ce Major, qui estoit absolument dans leurs interests, pouuoit beaucoup contribuer à les asseurer; mais comme elles auoient sujet de craindre, elles ne se contenterent pas de cette précaution; elles enuoyerent d'autres Commissaires à l'armée, pour offrir des conditions plus auantageuses aux soldats qu'elles destinoient au voyage d'Irlande, & aux Officiers des assignations de tout ce qui leur estoit deû sur les terres des soûleuez de ce Royaume. Mais quand ces Commissaires eurent dit que les Estats auoient fait choix de Skippon pour commander en chef, & du General Major Massey pour estre son Lieutenant General; tous ces Officiers, qui estoient au nombre de plus de deux cens, s'écrierent qu'ils vouloient auoir Fairfax & Cromvvel, & que si ceux-là ne marchoient, ils ne marcheroient pas aussi, quoy qu'ils eussent beaucoup d'estime pour l'experience & pour la vertu de Skippon.

Ces Commissaires qui estoient le Comte de Warvvic, le Baron d'Acres, Guillaume Vvaller & Massey, voyant donc qu'ils n'auanceroient pas beaucoup dans leur entreprise s'ils n'agissoient autrement que par des prieres & par des promesses, ils firent publier dans tous les quartiers de l'armée, que ceux qui voudroient accepter les conditions que les Estats leur faisoient offrir, eussent à les venir trouuer en leurs logis, d'autant qu'ils estoient resolus de partir le lendemain. Ces proclamations firent quelque chose, car elles donnerent le mouuement à plus de quatre mille soldats de s'aller enroller sous deux cens soixante Officiers Presbyteriens; mais comme les Independans ne pouuoiét approuuer cette procedure, ils casserent tous ces Officiers, & mirent de nouueaux obstacles à ce voyage, qui faisoit alors la plus forte passion des Estats.

Fairfax estant alors cruellement trauaillé de la pierre, il prit la resolution d'aller à Londres pour y chercher sa guerison: Les Officiers contre lesquels les Chambres auoient pris de l'ombrage, par la consideration de la Requeste dont nous auons parlé cy-dessus, le chargerent d'vne declaration qui les pouuoit iustifier; il la fit voir aux Estats, ils firent parestre qu'ils estoient satisfaits en quelque façon, ils furent pourtant long-temps à se resoudre, s'ils hasteroient le licenciement de l'armée, ou s'ils la feroient passer toute entiere en Irlande, car il y auoit beaucoup de raisons qui tenoient la ballance égale, entre l'ouy & le non: Mais enfin celles qui vouloient qu'elle fût congediée l'emporta, & les Chambres demeurerent d'accord que Skippon, Cromvvel, Ireton & le Colonel Fleetvood partiroient pour aller dire aux Officiers & aux soldats de l'armée, que les Estats auoient mis tous les ordres necessaires à leur satisfaction: qu'il y auoit de l'argent, que leurs contes seroient arrestés, & que pour leur indemnité, qui estoit vne asseurance de ne pouuoir estre recherchés de tout ce qui s'estoit fait depuis le commencement de la guerre, les deux Chambres en passeroient vne ordonnance en telle forme qu'ils auroient suiet d'estre satisfaits.

Les Estats recompensent les seruices de Fairfax & de Cromvvel.

Cromvvel estoit redoutable aux Estats, il estoit aussi suspect au party des Independans, quoy qu'il fût leur Chef; les Chambres le voulurent gagner par des bienfaits, car elles recompenserent ses seruices d'vne assignation de trente mille liures de rente sur les terres du Marquis de Vvorcester, comme elles recompensoient ceux de Fairfax de soixante mille, il ne les put refuser parce qu'il ne se vouloit point decouurir, & leur promit mesme qu'il contribueroit à faire mettre bas les armes aux soldats: Tous ses partisans qui ne lisoient pas dans son cœur, luy tesmoignerent qu'ils n'estoient point d'humeur à souffrir qu'on les engageast à quoy que ce soit sans leur en parler, ils s'assemblerent pour créer des Syndics dans tous les regimens & dans toutes les compagnies de caualerie: ils ne chercherent point les plus gens de bien, mais les plus broüillons pour les establir dans ces charges; quand ils eurent choisi ceux qui reuenoient le plus à leur gré, ils leur remirent tous leurs interests entre les mains, & protesterent de ne vouloir plus dependre que d'eux.

Quand on lâche la bride au mal, il ne se faut pas estonner s'il produit des effets estranges. Ces nouueaux Officiers, qui furent appellez *Agitateurs*, auoient esté creés pour donner des bornes à l'authorité des Estats, ils commencerent dés les premiers iours de leur establissement à faire voir qu'ils executeroient hardiment tout ce qu'on auoit esperé d'eux ; car les deux premieres resolutions qu'ils prirent, furent de ne desarmer point & de se saisir de la personne du Roy, pour authoriser leurs mouuemens & leurs attentats. En effet les Commissaires des Estats estant arriués dans l'armée, tant pour dire aux Officiers & aux soldats l'ordre que les Estats auoiēt apporté pour leur payement & pour l'indemnité qui les arrestoit, que pour esteindre les desordres & les confusions qui s'y esleuoient, ils leur demanderent fierement ce qu'on entendoit dire par ces mots de *desordres & de confusions*, & pour aller encore plus auant, adiousterent que s'ils s'estoient plaints, ils auoient eu vn tres-iuste suiet de le faire ; Que les Estats auoient declaré criminelle la requeste qu'ils leur auoient presentée, & que pour luy donner cette qualité de criminelle, on auoit supposé qu'ils auoient escrit vne lettre au Roy, par laquelle ils luy promettoient de luy remettre le sceptre à la main malgré toute la rage de ses ennemis ; qu'on adioustoit à cette imposition des calomnies insupportables, afin de pretexter les violences qu'on leur vouloit faire, & que pour ce qui regardoit les propositions qu'ils leur auoient faites de la part de ces Estats, ils n'y pouuoient respondre qu'apres en auoir pris les sentimens de toute l'armée, ne voulant pas imiter quelques particuliers qui auoient inconsiderement engagé leurs regimens à mettre les armes bas, sans les auoir consultés sur vne matiere où il y alloit de leur interest ; de sorte que ces Commissaires iugeant bien qu'ils n'auroient alors aucune raison d'eux, ils remirent l'affaire à vn autre iour. 1647. Creation des Agitateurs.

Ce iour estant donc arriué, Skippon qui estoit le plus considerable de ces Commissaires, & celuy qui deuoit commander l'armée d'Irlande, prit la parole, & n'oublia rien pour representer à ces Agitateurs, qu'il s'agissoit de leur gloire, & du repos de tout le Royaume, à obeïr ponctuellement aux ordres qui leur estoient enuoyés des Estats, lesquels auoient fait tout ce qui se pouuoit faire pour les contenter. Mais quoy qu'ils eussent beaucoup de respect pour son merite & pour sa vertu, ils ne le satisfirent point : ils le prierent de leur donner vn petit moment de temps, pour deliberer sur l'importance des ordres du Parlement, se retirerent & dresserent vn escrit qu'ils luy porterent au bout d'vne heure, auec priere de le presenter aux Estats. Les Agitateurs refusent de mettre bas les armes.

Cet escrit contenoit dix ou douze chefs, lesquels n'aboutissoient pourtant qu'à tesmoigner que l'armée ne vouloit point mettre bas les armes, qu'on n'eust entierement satisfait à tout ce qu'elle auoit demandé par ses precedentes Requestes ; voila pourquoy les Estats ordonnerent qu'on payeroit par auance dix semaines de solde aux soldats qu'on feroit passer en Irlande, qu'on payeroit deux mois à ceux qui seroient congediés, sur ce qui leur pouuoit estre deu, qu'on leur assigneroit le reste sur les confiscations des delinqnans, dresserent enfin l'ordonnance de l'indemnité, & iugeant que la presence de Fairfax seroit necessaire à faire executer leurs ordres, le prierent de vouloir retourner à l'armée si son mal luy pouuoit permettre d'agir dans vne conioncture qui estoit de la derniere importance. Les Estats renuoyent Fairfax à l'Armée.

Il est certain que ce General n'auoit pas toute la santé qui luy estoit necessaire pour executer ces ordres auec vigueur : neantmoins les termes dont les Estats s'estoient seruis pour luy faire cette priere, estant trop pressans pour l'en dispenser, il y alla dans la disposition de seconder les intentions de ce Parlement. Cependant Cromvvel, dont l'ame auoit tousiours esté double, y agissoit d'vne estrange sorte : les Agitateurs y auoient plus de pouuoir que le conseil de guerre, dont le Commissaire General Ireton son gendre & luy estoient les principaux chefs, il se ietta dans leur party, & mesnagea si bien leurs esprits, qu'il en disposa comme ils disposoient de ceux de tous les autres Officiers, & de tous les soldats de l'armée.

Lors que Fairfax partit pour s'y rendre, ce fut auec ordre de commencer le licenciement le premier de Iuin, & comme les Estats iugerent qu'il auroit besoin

1647. d'vn puissant appuy pour vn ouurage si grand, ils deputerent le Comte de Vvarvvik, le Baron de Vare, & quelques membres de la Chambre Basse pour l'assister en cette action, & auec ordre de se tenir à la teste des regimens qu'on licencieroit pour les remercier des fidelles seruices qu'ils auoient rendus à l'Estat pendant cette guerre : mais dés l'heure mesme qu'on eust publié les ordres de ces Estats, on entendit vn murmure general dans toute l'armée, lequel ayant fait connoistre à Fairfax qu'il ne seroit pas seur de vouloir alors opiniastrer ce licenciement, il se contenta d'ordonner à tous les Officiers de se trouuer à Bury le 29. de May, afin de demeurer d'accord auec eux, des moyens de satisfaire les deux Chambres.

Il estoit iuste que ces Officiers parussent sensibles à la raison, afin de ne point faire parler au desauantage de leur conduite, ils se trouuerent aussi où on les auoit fait appeller : mais ce ne fut que pour dire, apres la lecture des ordres du Parlement, que l'armée ne pouuoit demeurer d'accord des conditions auec lesquelles on luy vouloit faire poser les armes, parce que, ce que l'on presentoit aux soldats pour les enuoyer à leurs mestiers ordinaires, n'estoit pas le quart de ce qui leur estoit deu, qu'ils n'auoient point esté satisfaits sur le point qui les touchoit encore plus sensiblement que leur paye, qui estoit celuy de leur iustification, & par consequent qu'ils ne desarmeroient point, que les deux Chambres n'eussent reuoqué la declaration qu'ils auoient faite contre eux sur leur Requeste, de laquelle ils n'auoient pas voulu demordre, & qu'ils ne fussent entierement payés de tout ce qui leur estoit deu.

Requeste des soldats à leur General.

C'estoit beaucoup, ils allerent pourtant plus auant, ils presenterent Requeste à ce General de la part de tous les soldats, pour le supplier d'auoir esgard aux legitimes raisons qu'ils auoient de n'obeyr pas, luy representerent qu'il y alloit de sa gloire à ne souffrir point qu'ils eussent seruy fidellement sous ses ordres sans estre dignement recompensés, qu'on les porteroit aux dernieres extremités, si on ne se portoit à toute la raison qu'ils desiroient, & qu'apres tout, comme on les traitoit auec trop d'ingratitude, ils trouueroient bien les moyens de se faire rendre iustice.

Ces termes estoient assez pressans pour obliger ce General à ne les pas mespriser, il y fit aussi toutes les reflexions qu'il deuoit, il fit assembler le conseil de guerre pour concerter ce que l'on feroit à cela : le sentiment de la pluspart fut, qu'il faloit gagner ces Officiers par quelques considerables presens, afin qu'ils s'accordassent auec les soldats, les autres qu'il en faloit promptement escrire aux Estats, pour les prier de satisfaire entierement à tous les griefs de ces Officiers & de ces soldats, afin qu'ils n'eussent plus de pretexte de brouiller, & de considerer plus meurement l'importance du licenciement qu'ils vouloient faire, lequel estoit beaucoup plus dangereux qu'on ne l'auoit creu.

Origine de la mauuaise intelligence d'entre les Estats & l'armée.

La raison vouloit que ces Estats fussent promptement auertis du resultat de cette assemblée, Fairfax ne manqua point aussi d'en escrire separement aux deux Chambres, & de marquer vn tres-sensible deplaisir de la mauuaise intelligence qui naissoit entre elles & l'armée : Mais s'il auoit esté surpris de trouuer si peu de docilité dans tous les soldats, elles le furent bien dauantage d'y trouuer tant d'auersion. Elles furent long temps à chercher les moyens de sortir heureusement de cette embaras. Le premier sur lequel elles s'arresterent fut, d'enuoyer en diligence apres ceux qui menoient à l'armée vne fort considerable somme d'argent auec ordre de le ramener : le second de rappeller tous les Commissaires à Londres dans l'opinion qu'ils s'eclairciroient auec eux des veritables motifs de cette forte rebellion.

Nous auons dit que Cromwel estoit vn de ces Commissaires, il ne fut pourtant pas du nombre de ceux qui retournerent à Londres selon les ordres du Parlement ; car comme il estoit le plus puissant mobile de cette rebellion, il eut peur d'y estre arresté si les Estats auoient quelque vent de cette menée, car par vn trait de l'addresse de son esprit, il auoit abandonné l'armée auant que ces ordres y fussent arriués, il ne s'en estoit pourtant pas beaucoup esloigné, & encore auant que de s'en esloigner, il auoit si adroitement mesnagé l'esprit de Fairfax, que ce General escriuant aux Estats par ces Commissaires qui s'en retour-

noient, il les auoit prié de le laisser à l'armée, afin d'en estre appuyé dans la necessité des affaires. 1647.

On s'estonnera peut-estre de voir des soldats si portez à la desobeissance en vne chose qu'il falloit faire à la fin, veu que les Estats se mettoient en tous les deuoirs possibles pour les contenter. Mais afin qu'on ne les blasme point sans sçauoir comment, ie diray qu'ils auoient quelque raison de s'opiniastrer à deux choses qui leur estoient de la derniere consequence. Ils croyoient bien que s'ils desarmoient sans auoir esté pleinement satisfaits de leur solde, ils ne le seroient iamais, d'autant qu'il ne seroit point en leur pouuoir de contraindre ceux sur lesquels on les vouloit assigner quand ils seroient en particulier; ils sçauoient bien d'ailleurs qu'ils seroient encore moins asseurez sur le fait de leur indemnité, parce que les Ordonnances des Estats n'auoient plus de vertu quand ils n'estoient plus en commission, & que par les Loix du Royaume elles n'exemptoient point les crimes de felonie & de trahison de la punition qui leur estoit ordonnée, & mesme qu'il ne leur estoit pas permis par ces mesmes loix de donner des abolitions & des graces qui sont reseruées à la seule puissance du Roy; voilà pourquoy craignant qu'on ne fist reuiure leurs violences & les vols qu'ils auoient fait dans la licence de la guerre, ils ne tenoient pas ces Ordonnances assez fortes pour les empescher d'estre recherchez, si elles n'estoient authorisées de sa Majesté. Voilà ce que i'auois à dire sur cette matiere, ie passe maintenant à des choses plus essentielles à l'Histoire, & plus dignes de la curiosité du Lecteur.

Raisons de la desobeissance des soldats.

Pendant que les Estats trauailloient à préuenir la foudre qui deuoit abbatre leur authorité, & que l'armée trouuoit les moyens de subsister: vn corps de cinq cens cheuaux parut à la porte du chasteau d'Oldemby sur les neuf heures du soir du 3. Iuin, il estoit commandé par vn Cornette nommé Ioyce, lequel s'estant auancé pour parler aux gardes, il les pria de le faire parler au Roy. L'heure n'est guere commode pour cela, luy répondirent ces gardes, car sa Majesté s'est retirée il y a bien prés de demie heure. Il est pourtant necessaire que ie luy parle sans differer plus long-temps, repliqua Ioyce, voilà pourquoy ie vous prie de me vouloir conduire vers luy.

VII. Le Roy est enleué du chasteau d'Oldemby.

Ces gardes eussent bien voulu n'abuser pas du repos de sa Maiesté, mais craignant de faillir si l'affaire dont il s'agissoit estoit importante, & d'ailleurs n'estant pas en estat de s'opposer à ce que ce Cornette desiroit, ils le menerent où estoit le Roy. Son abord fut respectueux & tout plein de soûmission; les premieres paroles qu'il dit à sa Maiesté furent, qu'il auoit receu des ordres exprés de toute l'armée de le retirer d'Oldemby, à quoy le Roy ayant respondu qu'il estoit trop tard pour parler d'vne affaire de cette importance, il luy commanda de retourner le lendemain de bon matin.

Ioyce se retira donc iusques au nouueau iour, auquel temps sa Maiesté paroissant sur vn balcon, au bas duquel ces caualiers s'estoient mis en bonne ordonnance & tous découuerts, sa Maiesté leur demanda par quel mouuement ils l'estoient venu trouuer, & ce qu'ils vouloient faire de sa personne: A quoy Ioyce respondant, Sire, luy dit-il, nous sommes icy par les ordres de toute l'armée, seulement pour vous faire sortir d'icy: Voyons donc, adjousta le Roy, voyons vostre commission; la voilà, Sire, repliqua Ioyce, en luy montrant sa caualerie: c'est assez, repartit le Roy; mais si ie n'en voulois point sortir, m'en feriez vous sortir par force: ceux qui nous ont ennoyez, répondit Ioyce, ont creu que V. M. ne le refuseroit pas, & nous le croyons auec eux: mais Sire, apres tout, nos ordres sont de vous emmener? Ie vous suiuray volontiers, repliqua le Roy, pourueu que vous me promettiez de ne point attenter à ma personne, de ne point foüiller mes coffres ny mes papiers, que vous n'exigerez rien de moy qui soit contre ma conscience, & que vous me laisserez mes Officiers pour auoir soin de mon seruice. Ce que V. M. demande de nous est si raisonnable, repartit Ioyce, que nous vous le pouuons promettre auec asseurance de n'aller point au contraire. Allons donc quand il vous plaira, adjousta le Roy, mais si vous me voulez faire plaisir, menez moy droit à Nevvmarquet, si vos ordres ne sont point de me faire prendre vn autre chemin. A ces mots, quelques deputez que les Estats y auoient enuoyez, & les gardes qu'ils auoient establis prés de sa personne, protesterent

Est conduit à Nevvmarket.

1647. qu'on l'enleuoit malgré eux ; mais quoy qu'ils pussent dire, Ioyce ne laissa pas de marcher & de prendre le chemin de cette maison de Nevvmarquet, qui est à 23. lieuës de Londres, apres auoir mis le Roy au milieu de toute sa troupe.

Esclaircissemét sur les causes de cét enleuement.

Il me semble que comme i'ay desia donné cy-dessus vn petit éclaircissement au Lecteur sur la desobeissance des soldats, ie luy en dois encore vn en cette rencontre, afin qu'il n'ignore pas le mouuement de cét enleuement surprenant. Ioyce en fut l'executeur, mais il n'en fut pas le mobile, & il n'entreprit rien qu'apres en auoir receu les ordres des Generaux de l'armée, ie veux dire de Fairfax & de Cromvvel, lesquels apprehendant que sa Majesté ne se rendist enfin aux persuasions des Presbyteriens qui pouuoient tout dans les deux Chambres, & que le party des Independans dont ils estoient les protecteurs, ne fût entierement renuersé, se voulurent saisir de sa personne, afin de trouuer leur conte dans l'accommodement qu'ils pretendoient faire auec elle. Mais comme c'estoient des esprits forts, & qui auoient agy par des ressorts qu'ils ne vouloient point faire connoistre, ils témoignerent d'abord vn estonnement aussi grand que celuy des plus ignorans : car Fairfax écriuit aux Estats qu'il n'auoit point contribué à cét audacieux dessein, qu'il croyoit mesme que les principaux Officiers de l'armée l'auoient ignoré, & que pour leur faire voir la fidelité de ses actions, il auoit enuoyé le Colonel Bully auec douze cens hommes dont son Regiment estoit composé, afin d'arrester sa Maiesté en quelque part qu'il la rencontrât : ce qui estoit vray, mais non pas dans le dessein qu'il leur vouloit persuader ; car il est certain que ce n'estoit pas pour faire obstacle à la marche de Ioyce, qu'au contraire, c'estoit pour rendre son escorte plus asseurée, si les Estats se mettoient en deuoir de preuenir ce coup, & de le mener à Londres.

Les Escossois s'en plaignent aux Estats.

Comme cét enleuement auoit quelque chose de surprenant, les deputez des Estats d'Escosse en demeurerent si estourdis, qu'ils furent vne assez longue espace de temps sans sçauoir ce qu'ils deuoient dire : mais enfin ne se pouuant taire, ils enuoyerent demander aux Estats vne audiance extraordinaire, qui ne leur fut point refusée. Ils leur representerent que lors que leur General auoit remis cette sacrée personne entre leurs mains, ç'auoit esté sous condition qu'elle seroit tousiours traitée auec respect ; neantmoins qu'on agissoit auec elle comme on feroit auec vne personne preuenuë de quelques grands crimes, que cela leur donnoit lieu de se plaindre & de leur demander Iustice, afin qu'ils n'eussent pas sujet de rompre l'alliance qui auoit esté si solemnellement iurée entre les deux nations.

VIII.

Les Agitateurs presentent Requeste contre les Estats.

Cette plainte estoit iuste, & les Estats demeurerent d'accord qu'on la leur faisoit auec raison : mais leur pouuoir estoit alors bien petit : aussi tout ce qu'on leur put alleguer fut d'en imputer la cause à l'insolence des soldats, qui ne reconnoissoient plus de maistres, & de leur faire esperer que le temps y apporteroit du remede. Cependant il se passoit des choses à l'armée qui faisoient bien voir que le mal prenoit de l'accroissement, au lieu de receuoir de la diminution ; car les Agitateurs presenterent à Fairfax vne nouuelle Requeste, dans laquelle s'estant plaints des Estats auec des paroles fort aigres, ils demanderent qu'on chassât des Chambres, & particulierement de la Basse, des esprits turbulens, dont les factions des-honoroient tout le corps : Que l'on fist connoistre aux Officiers de l'armée ceux qui les auoient voulu mettre dans vn predicament desauantageux à leur gloire & à la Iustice de leurs mouuemens : Que tout ce que le Conseil de guerre resoudroit sur les difficultez qui se presentoient, fût approuué par le Parlement : Que pas vn soldat ne pût estre contraint d'aller seruir hors du Royaume par les Ordonnances des Estats, autrement qu'ils estoient dans la resolution de ne leur plus obeir.

Ordonnances des Estats pour les satisfaire.

Ces termes estoient assez brusques pour imprimer beaucoup de crainte dans les esprits de ces Estats qui en estoient desia préuenus : ils y trouuerent aussi tant de sujet d'apprehender vne ruine qui les menaçoit, que pour l'euiter, les deux Chambres demeurerent d'accord de passer vne amnistie assez ample pour asseurer ces mutins, de reuoquer la declaration qu'ils auoient faite contre-eux, de trouuer tout l'argent qui leur estoit deû pour les contenter, d'ordonner que ceux qui se mettroient au deuoir joüiroient de tous les Priuileges qu'ils leur

auoient

auoient fait esperer par leurs Ordonnances, & que pour ce qui regardoit les Membres du Parlement dont ils s'estoient plaints & desquels ils auoient demandé la cassation, on informeroit de la verité de leurs excez, afin de les punir si on les trouuoit criminels : Ce qui n'estant pas encore assez selon leur aduis, ils enuoyerent vers le Comte de Notingham, le Baron Vare, le Cheualier Henry Vane, & Skippon, afin que cette satisfaction fust bien receuë. 1647.

Les Estats ne furent pas les seuls qui prirent l'allarme du mescontentement de cette milice, la ville de Londres y participa ; & comme elle auoit grand interest à voir les choses en meilleur estat, elle enuoya des deputez aux deux Chambres, pour leur representer les malheurs qui pouuoient naistre de cette dangereuse diuision, pour les supplier de relacher tout ce qui se pourroit pour l'esteindre : pour leur demander que la personne de sa Maiesté fût conseruée auec tout le respect qu'on deuoit à son caractere, que les deputez des deux Nations pussent auoir vn libre accez aupres d'elle, afin de contribuer par leurs instantes supplications au bien de l'accommodement qu'on esperoit : Qu'on eust plus de soin qu'on n'auoit eu iusques-là de la guerre qu'on ne faisoit que trop cruellement en Irlande, & qu'elles fissent leuer quelques compagnies de caualerie pour asseurer la Ville, qui sembloit estre menacée de quelque ruine par des assemblées secrettes qui s'y faisoient bien souuent. La ville de Londres prend l'allarme.

Ces deputez furent fauorablement oüis & ne se retirerent qu'apres auoir receu toutes sortes de satisfaction. Il n'en arriua pas de mesme aux Commissaires que les Estats auoient enuoyez à l'armée ; car ils y furent tres-mal reccus, & la plus douce response qu'on leur fit, fut de leur monstrer trois Requestes qui auoient esté presentées à Fairfax par les habitans des prouinces d'Essex, de Suffolk & de Norfolk, par lesquelles ils demandoient conioinctement qu'on ne licentiast point l'armée dans vne coniončture si dangereuse que celle où le Royaume se trouuoit ; de sorte que n'ayant rien à repliquer, ils reprirent le chemin de Londres sur le point que Fairfax decampoit aussi pour s'en approcher, bien que les Estats l'eussent prié par vne lettre de ne le pas faire. Commissaires des Estats mal receus à l'armée.

Il y auoit grande apparence que sa marche estonneroit les Estats, & que la ville ne seroit pas exempte de cette frayeur : Il arriua aussi qu'ils prirent également l'allarme. Le Maire & les Escheuins firent mettre toute la milice de la ville sous les armes, auec ordre d'aller appuyer les gardes qu'on auoit establis aux lignes ; enuoyerent des deputez à Fairfax pour le faire souuenir que la ville auoit toûjours esté dans vne bonne intelligence auec l'armée, & la Chambre Basse y en despescha d'autres de sa part, tant pour apprendre le dessein des Generaux, que pour obseruer les mouuemens des autres Officiers, & leur demander ce que les Estats pourroient faire pour les contenter, apres ce qu'ils auoient desia fait. L'armée s'approche de Londres. Les Estats & la ville en prennent l'allarme.

IX.

Il n'estoit gueres moins important à Fairfax de mettre la Ville dans les interests de l'armée, qu'il l'estoit à la ville de n'estre point mal auec l'armée ; voila pourquoy dés l'heure mesme qu'il eust estably ses postes à S. Aubin, qui n'en est qu'à dix petites lieuës, il se proposa d'escrire au Maire, aux Escheuins & au Conseil, de sorte qu'il se rencontra que dans le mesme temps que les Deputez de la Ville entretenoient Fairfax du suiet qui les auoit amenez à l'armée, le Maire, les Escheuins & le Conseil lisoient la Lettre de ce General, laquelle estoit signée de Cromwel & de quelques autres Officiers. Elle estoit composée de plusieurs points. Ils demandoient par le premier, qu'on leur fist raison de ceux qui les auoient mis en mauuaise odeur dans l'esprit du peuple, par des calomnies qui les pouuoient perdre d'honneur dans le monde : Le second les asseuroit que leur but principal n'estoit que de donner la paix au Royaume : Le troisiéme, qu'ils estoient dans le dessein de n'apporter aucun changement au Gouuernement Presbyterien : & le plus important de tous, que la Ville ne receuroit aucun deplaisir, pourueu qu'elle ne se declarast point contre eux en faueur de quelques broüillons, qui ne se soucioient point de renuerser le Royaume pour satisfaire leur ambition, & qui n'auoient point de plus noble but que celuy de perdre les gens de bien, afin d'establir leur fortune par des iniustices toutes criminelles. Fairfax escrit au Maire & aux Escheuins.

1647. Cette lettre faisoit toute la response que ce General pouvoit faire aux deputez de la ville, voila pourquoy ils n'en rapporterent point d'autre ; pour celle que ses Officiers luy firent, elle fut que tout le corps de la ville n'auoit iamais manqué de bons sentimens pour l'armée, qu'ils n'en manquoient point encore, & que s'ils auoient mis sous les armes quelques Compagnies de leur milice, ce n'auoit esté que pour veiller à leur seureté, & pour empescher l'effet de quelques assemblées secretes, qui ne se faisoient que trop souuent dans la ville.

Les Estats demandent la personne du Roy à Fairfax.

Cependant les deputez de la Chambre Basse ne s'estoient point si mal employez qu'ils n'eussent facilement remarqué que l'armée s'opposoit directement à l'authorité des Estats. Voila pourquoy en ayant fait leur rapport aux deux Chambres, elles iugerent qu'il falloit faire vne declaration, afin que tout le monde apprît le deuoir auquel elles s'estoient mises pour rendre le repos à l'Estat ; & pour aller encore plus auant, elles crurent qu'il falloit demander la personne du roy à Fairfax, pour faire voir qu'elles estoiét tousiours dans l'authorité. Elles firent donc publier vne declaration dans laquelle elles n'oublioient rien de tout ce qu'elles auoient fait pour la satisfaction de l'armée, & elles écriuirent à ce General pour le supplier de vouloir remettre la personne de sa Maiesté entre les mains des mesmes Commissaires au pouuoir desquels les Escossois l'auoient mise à Nevvcastel, ausquels ils enuoyerent des ordres de la mener à Richemont. Mais ce General n'ayant pas fait grand estat de cette lettre, & moins encore de l'ordonnance qu'elles auoient enuoyée à Nevvmarket, il n'enuoya point d'ordre à Qhally, voila pourquoy on ne parla plus du voyage de Richemont, quoy que le Roy n'eût point témoigné de repugnance à le faire.

Declaration de l'armée contre les Estats.

Cependant il se proposa des choses qui firent connoistre la decadence des Estats bien plus ouuertement qu'on ne l'auoit encore connuë. On vit courir par tout le Royaume vne declaration de l'armée conceuë en des termes si éloignez du respect de toutes les precedentes qu'on auoit faites, qu'il fut aisé de iuger que ces gens de guerre auoient absolument secoüé le joug. Car apres auoir allegué toutes les raisons qu'ils auoient de se plaindre, & toutes celles qui les pouuoient iustifier contre ceux qui les vouloient rendre criminels, ils demanderent qu'on chassast de la Chambre Basse la pluspart des membres qui n'y auoient pas esté deputez par vne action libre, qu'on en bannist quelques autres qui n'y seruoient que de boute-feux, qu'on fist le procez à d'autres qui ne s'estoient pas fidellement portez dans leurs charges ; qu'on fist rendre conte à ceux qui n'auoient pas les mains nettes du maniement des deniers publics : Que la tenuë des Estats eût des bornes, comme il estoit ordonné par les loix : Que ceux qui estoient pour le present à Westminster pensassent à restablir les droits & l'authorité de la Couronne, & qu'enfin tous les Comitez establis dans les Prouinces fussent cassez, ou du moins qu'on en limitast le pouuoir, afin qu'ils n'en abusassent pas comme ils faisoient à la destruction du Royaume.

Ce fut auec vn dépit qui ne se peut dire que les Chambres virent cette dangereuse declaration ; ce fut encore auec vn déplaisir sensible qu'elles virent les Prouinces de Bukinghan & d'Hartford se joindre à celles d'Essex, de Suffolk & de Norfolk pour supplier Fairfax de ne desarmer point qu'on n'eût fait au peuple & à l'armée vne iuste reparation de tous les griefs & de tous les dommages qu'ils auoient soufferts. Mais si elles se trouuerent choquées de voir ces insolens procedez, elles ne demeurerent pas aussi si abandonnées de secours, qu'elles ne receussent des consolations assez douces par des reparties qui furent faites à cette declaration, par des gens qui en condamnerent l'audace, & qui en renuerserent toutes les raisons assez fortement pour les destruire, si elles n'eussent point esté authorisées par les armes.

Elle accuse onze membres du Parlement.

On voyoit bien qu'il y auoit vne merueilleuse aigreur entre ces Estats & l'armée, on ne pouuoit pourtant point dire auec certitude à qui cette armée en vouloit, ny sur qui cette dangereuse foudre deuoit tomber. Mais enfin l'armée commença de parler assez hautement pour se faire entendre : Elle ne s'estoit point expliquée dans la declaration par laquelle elle auoit demandé la cassation de quelques membres du Parlement, elle parla plus intelligiblement quelques iours apres ; car elle fit presenter à la Chambre Basse vne accusation contre

Vvaller, Stapleton, Clotvvorthy, Levvitz, Maynard, Hollis, Nicol, Massey, le Long, Harlay & Gline, qui faisoient la plus saine partie de ses membres, & s'offroit à prouuer les chefs de cette accusation, dont voicy les trois principaux. 1647.

Le premier, qu'ils estoient les autheurs de la diuision qui estoit entre le Parlement & l'armée, puis qu'ils auoient fortement opiniastré le licenciement de la meilleure partie de l'armée, & voulu forcer l'autre au voyage d'Irlande. Le second, qu'ils auoient proposé de faire de nouuelles leuées pour leur mettre en teste, qui estoit renouueller la guerre dans le Royaume auec plus de cruauté que iamais. Le troisiéme, qu'ils auoient fait vn grand amas d'Officiers reformez à Vvestminster, afin d'obliger le corps des Estats à souscrire tout ce qu'ils luy proposeroient.

Il y auoit lieu de s'estonner & de craindre qu'en cette conioncture de temps cette accusation ne portast coup sur ceux contre lesquels elle estoit faite: Neantmoins ils n'en furent pas estourdis, au contraire se leuans tous an mesme temps que la lecture en eut esté faite, ils supplierent la Chambre de faire trauailler à l'instruction de leur procez; & pour faire voir qu'ils n'en vouloient point éuiter les formes, quoy que leurs accusateurs ne les eussent pas obseruées, leur accusation n'estant point signée, ils s'offrirent de renoncer à leurs priuileges, afin que la Iustice eust son cours. Mais tous les autres qui composoient cette Chambre estans demeurez d'accord que les loix du Royaume ne permettoient pas qu'on suspendist les membres du Parlement du seruice qu'ils luy deuoient, & principalement sur vne accusation qui n'auoit point de fondement que l'artifice ou la haine d'vn ennemy caché, il fut dit, que ces onze personnages estoient iniustement accusez, la Chambre n'ayant iamais eu aucune lumiere des choses dont ils estoient chargez.

La Chambre Basse les absout.

Comme nous n'auons rien qui nous picque à l'égal du refus des choses que nous croyons demander auec raison, il est vray que l'armée se trouua sensiblement outragée de la prompte iustification de ces accusez, elle en escriuit au Conseil de Londres pour s'en plaindre : elle parla plus hautement encore aux Commissaires des Estats; car elle reprocha que la Chambre Basse preferoit la conseruation de ses priuileges au bien & au repos du Royaume. Mais que le salut de l'Estat l'obligeant aussi à ne point sortir de ses postes, elle ne les quitteroit point, quelque ordre qui luy pût arriuer de la part des Chambres, qu'elles n'eussent chassé ceux contre lesquels ils auoient formé des plaintes fort iustes, & que si les nouuelles troupes que les Estats faisoient leuer en diuers endroits du Royaume, & ausquelles on auoit donné le rendez-vous à Vvorcester, se presentoient deuant elle, elle leur feroit voir qu'elle n'auoit pas les mains engourdies.

La milice menace les Chambres.

Ce mespris ouuert de l'authorité des deux Chambres faisoit bien voir que ces mal-contens auoient enuie de n'en demeurer pas sur ces termes; ils en donnerent encore des marques plus sensibles & plus visibles quelques iours apres; car Fairfax fit venir d'Oxford à saint Aubin seize pieces de grosse artillerie, & pareil nombre de campagne, en resolution d'aller demander à Londres la satisfaction qu'on luy refusoit. Mais afin de faire toutes les choses dans les apparences de bien, les Generaux & les Agitateurs, qui n'agissoient que de concert, se proposerent d'enuoyer vne remonstrance aux Estats, afin de les rendre coupables de tous les maux qui pourroient arriuer du renouuellement de la guerre.

Cette remonstrance estoit longue, mais comme elle estoit quasi toute fondée sur le mespris qu'on auoit fait de les satisfaire, & que nous auons desia dit les raisons pour lesquelles on ne les auoit pas contentez, ie ne les repeteray point icy. Ie diray seulement qu'ayant adiousté à leurs precedentes plaintes que les Estats sollicitoient la France & l'Escosse de leur ennoyer des troupes, qu'ils pressoient le Roy de se ranger de leur costé, que plusieurs membres des deux Chambres estoient menacez par les troupes que les broüillons assembloient à Vvestminster, parce qu'ils ne vouloient point entrer dans les sentimens dangereux qu'ils leur inspiroient, & que les finances estant entre les mains de leurs ennemis, on ne parloit point de leur enuoyer ce qu'on deuoit à la grandeur de leurs seruices, ils protestoient de ne plus souffrir ces desordres, dont ils vouloient voir la fin, & que pour cet effet ils se seruiroient des moyens qu'ils auoient en main, si

1647. dans le mesme iour que leur remonstrance seroit presentée aux Estats, ils ne leur enuoyoient des responses positiues & conformes à leurs demandes. Ces demandes sont trop essentielles à l'Histoire pour ne les pas dire, voila pourquoy ie les donne à la satisfaction du Lecteur, telles que ie les ay receuës de la main d'vn homme qui a fait vn recueil de toutes les pieces de cette Histoire qu'il a iugées dignes de la curiosité des honnestes gens.

X.

Demandes de l'armée aux Estats.

„ Nous demandons que l'ordonnance faite en faueur des soldats qui deserteroient l'armée, sous esperance de receuoir leur solde, soit reuoquée. Que l'on „ paye toute l'armée de ce qui luy est deu, à proportion de ce qu'on a payé à ces „ deserteurs. Qu'on differe la conduite du Roy à Richemont, iusques à ce que „ la tranquillité soit restablie dans les Estats. Que cependant les Estats ne demandent point que sa Majesté soit menée à Londres, ny en quelque autre lieu „ plus proche que Newmarket, où elle est à cette heure. Que les membres accusez abandonnent la Chambre Basse auant que l'on fasse response à nos demandes. Que les troupes qui ont abandonné l'armée sous pretexte du voyage „ d'Irlande, soient cassées. Qu'on fasse sortir de Londres & de Vvestminster tous „ les gens de guerre qui s'y sont retirez, sans exception quelconque. Que l'on „ reuoque tous les ordres donnez pour faire de nouuelles leuées dans le Royaume, en France, en Escosse, ou autres Prouinces estrangeres. Que les Estats nous „ satisfassent sur les choses que nous leur auons representées dans nostre declaration. Et d'autant que les Officiers de la ville demandent conjointement auec „ les Estats que nous nous éloignions de Londres encore de dix lieuës, afin de les „ soulager dans le prix des viures, où il y a desia de l'excez, nous declarons que „ nous en demeurons d'accord, à condition que cette armée sera entretenuë „ tout le reste de cette année auec les mesmes auantages qu'elle a tousiours eu. „ Qu'on terminera toutes les affaires qui embarrassent auiourd'huy l'Estat auant „ qu'on parle de luy faire poser les armes; & que les deux Chambres feront vne „ ordonnance, qui priuera pour iamais de la solde ceux qui deserteront l'armée „ sans la permission de leur General.

Accordées par les Estats.

Toutes ces demandes estoient insolentes, neantmoins la necessité força les Estats d'y auoir égard. Les accusez furent les premiers à plier, ils se leuerent pour demander la permission de se retirer, elle leur fut accordée, à condition qu'ils ne sortiroient point de la ville, afin qu'ils fussent en estat de respondre, quand on les voudroit faire parler, ce fut pour oster à leurs ennemis le pretexte de ne pas obeïr. Apres cela les Chambres s'estant assemblées, elles demeurerent d'accord qu'il falloit détourner l'orage qui grondoit par le contentement de ces mutins; & pour cét effet elles declarerent, Que les soldats ne pourroient plus quitter l'armée sans le congé de leur General. Ordonnerent que tous les gens de guerre qui estoient à Londres & à Vvestminster en sortiroient, quelque excuse qu'ils pussent apporter pour y faire vn plus long sejour. Qu'on donneroit à l'armée la mesme paye & les mesmes auantages qu'elle auoit tousiours eus, & que les troupes qui s'en estoient détachées pour le voyage d'Irlande, y retourneroient ou seroient cassées.

Cette satisfaction estoit assez grande pour remettre ces libertins à quelque deuoir. Ils en parurent aussi si contens, que pour faire voir que leur colere auoit desia beaucoup relâché de sa violence, ils décamperent de saint Aubin pour aller à Wirkan, qui les éloignoit encore de la ville de quatre lieuës. Mais comme ils s'estoient engagez à faire voir qu'ils n'auoient demandé la suspension des accusez qu'auec des raisons legitimes, ils enuoyerent à la Chambre Basse les charges & les informations qu'ils en auoient faites, dont voicy les principaux chefs. Que quelques-vns d'entr'eux auoient eu des intelligences secrettes auec des Chefs du party Royal pour abbatre le legitime pouuoir des Estats: Que d'autres n'auoient pas esté plus fideles, ayant souuent informé la Reine des resolutions qui se prenoient aux Estats. Que l'argent destiné pour le secours de l'Irlande auoit esté diuerty par trois ou quatre de ce nombre. Qu'il y en auoit encore qui auoient fait d'horribles concussions dans les Prouinces où on les auoit enuoyez. Qu'ils estoient tous criminels pour auoir fait naistre les diuisions qui estoient entre les Estats & l'armée, pour auoir rebuté toutes les requestes que les Officiers

de l'armée leur auoient presentées ; pour les auoir obligez de répondre deuant eux, au jugement desquels ils ne deuoient point estre soûmis, & mesme pour en auoir indignement traité d'autres, qu'ils auoient fait ietter dans vne prison, apres les auoir spoliez de leurs papiers, & des ordres qu'ils auoient receus de leurs Generaux. 1647.

Il estoit iuste que les accusez fussent oüis sur tous ces chefs, ils furent aussi mandez pour répondre ; mais comme tous les crimes dont on les accusoit n'estoient que des crimes pretendus, ils alleguerent que ce n'estoient que des calomnies, & demanderent que leurs ennemis fissent parler les témoins dont ils se vouloient seruir, afin d'éclaircir cette affaire : ce qui ayant esté trouué raisonnable, il fut ordonné qu'on procederoit à l'audition des témoins dés l'heure qu'ils paroistroient. Mais l'on n'en entendit plus parler, la suite de nostre discours fera voir pourquoy.

On continuoit cependant de trauailler pour acheuer le traité qui se faisoit entre les Estats & l'armée, mais cela se faisoit auec vne negligence si grande, ou pour mieux dire, auec de si grands artifices de la part des Officiers, qu'il y auoit toûjours quelque chose à faire quand on le trouuoit en estat d'y donner vne heureuse conclusion. Ils n'auoient point demandé que toutes les forces & toutes les places du Royaume fussent mises sous le Gouuernemét du General de l'armée, ils le demanderent alors, & ils l'obtindrent, excepté la disposition des milices du Royaume, que les deux Chambres ne luy voulurent point accorder, & desquelles ce General ne laissa pourtant pas de disposer peu de temps apres. Ils ne s'estoient point auisez de demander que tous ceux que les Chambres auoient fait arrester contre les formes de la Iustice fussent deliurez, ils aiousterent cette condition à celles qu'ils auoient proposées pour trouuer vn bon accommodement, on les satisfit, car les prisons furent ouuertes à tous ceux qu'on auoit priuez de la liberté, à la reserue des prisonniers d'Estat, que l'on ne voulut point faire iouyr de ce priuilege, d'autant que cela eust esté d'vne dangereuse consequence. Enfin ne s'arrestant pont encore à cela, ils mirent sur le papier vingt-deux demandes, qui ne tendoient qu'à reformer l'Estat à leur mode, afin d'en estre les Souuerains.

Comme on les auoit contentez sur la plus-part de leurs premieres demandes, on fit encore tout ce qui se pût pour les satisfaire sur ces dernieres. Mais quoy que toutes ces concessions auançassent remarquablement leurs desseins, il y auoit encore vn obstacle qui leur sembloit bien plus difficile à vaincre que tous les autres, & qu'il falloit necessairement surmonter pour arriuer où ils pretendoient. La ville s'estoit tousiours tenuë fort estroitement attachée aux interests des Estats, & ils sçauoient bien qu'ils n'auoient subsisté que par le secours qu'ils en auoient receu dans leurs plus importantes necessitez. Cette bonne intelligence les fascheoit, parce que c'estoit vn obstacle inuincible à leurs entreprises ; il la falloit rompre, ils ne voyoient point de chemins ouuerts pour cela ; mais comme il y auoit de grands & de iudicieux esprits parmy eux, ils en trouuerent les moyens dans le mesme temps qu'ils desesperoient de les rencontrer. Ils soûtindrent que dés le commencement de l'année, les Estats auoient donné pouuoir au Conseil de la ville d'élire des Chefs pour commander leur milice pendant cette année : ils sceurent que les Chambres auoient confirmé l'élection qui en auoit esté faite : Ils resolurent de se seruir de cette coniončture pour les broüiller, & leuer ce seul obstacle qui se rencontroit à leurs grands desseins. Ils presenterent requeste aux Estats, & demanderent que cette élection fût cassée, & pour obtenir ce qu'ils demandoient, ils representerent qu'il y alloit non seulement de la seureté de la ville, mais de celle de tout le Royaume. La Chambre Basse à qui elle fut portée estoit à demy deserte, tant par l'expulsion de ceux qui auoient esté accusez, que par la retraite volontaire de quelques autres, à qui la peur auoit fait prendre le chemin de leurs maisons, elle auoit sujet de redouter ceux qui luy faisoient presenter la requeste : aussi sans la communiquer à la ville, de l'interest de laquelle il s'agissoit, elle cassa sur le champ & sans differer l'élection dont il estoit question, & fit vne ordonnance par laquelle les Officiers qui estoient en charge l'année precedente furent restablis. La Chambre

Artifice des Chefs de l'armée pour broüiller les Estats & la ville de Londres.

La Chambre Basse casse l'élection des Officiers de Ville.

1647. des Pairs n'auoit point esté appellée pour contribuer à cette action, il y en eut aussi qui ne purent d'abord approuuer la precipitation auec laquelle elle s'estoit faite: mais quand ceux qui auoient agy leur eurent representé que si la Ville en eust esté auertie, elle se fût vigoureusement opposée à cette Ordonnance, & que cette opposition eût donné pretexte à l'armée de marcher pour se faire raison par la force, ils ne ballancerent point à la confirmer, & loüerent mesme la préuoyance de cette Chambre à preuenir vn malheur qui pouuoit facilement arriuer.

Il ne seroit pas bien facile de dire auec quel estonnement le Maire & les Escheuins de la Ville apprirent le changement que les Estats auoient apporté dans leur milice; car ne doutant point que cela ne fût arriué par les mouuemens des Officiers de l'armée, ils entrerent dans vne iuste apprehension que ces gens de guerre ne voulussent encore extorquer vne seconde Ordonnance des Chambres pour casser toutes les seuretez qu'elles leur auoient données de l'argent qu'elles auoient emprunté de la Ville. Voilà pourquoy ils deputerent cinq personnes des plus considerables de leur corps pour aller representer aux deux Chambres l'importance de ce changement par vne requeste qu'ils auoient dressée; surquoy mille ou douze cens apprentifs de la Ville arriuant auec vne seconde requeste en main pour dire à la Chambre des Pairs, à laquelle ils s'addresserent, que le reglement de la milice estoit vn patrimoine qui ne leur pouuoit estre osté auec iustice, & pour leur faire voir cette verité par vne chartre qui auoit esté reconnuë & approuuée par plusieurs Estats du Royaume, ils eurent vne si fauorable audiance de cette Chambre, qu'elle ordonna que l'élection des Officiers de la milice faite le 4. de May subsisteroit en sa vigueur, & que la derniere Ordonnance faite au contraire le 23 de Iuillet seroit cassée, comme ayant esté subreptiuement obtenuë: ce qui fut enfin confirmé par celle des Communes, bien qu'elle en eust fait d'abord des difficultez assez grandes pour faire craindre qu'elle ne l'approuueroit pas.

La Chambre des Pairs les restablit.

IX.

Sedition dans Londres.

Ce desordre s'appaisa donc sans auoir causé le mal qu'on apprehendoit. Mais il en arriua le iour mesme vn autre qui fit bien plus de bruit, & qui fut sur le point de ietter la Ville dans la derniere des confusions. Quelques mutins s'estant fait accompagner par vn grand nombre de vagabonds, entrerent brusquement au Palais sur le point que les membres de la Chambre Basse se retiroient, forcerent tous ces membres à rentrer, contraignirent l'Orateur à reprendre la place qu'il venoit de quitter, & demanderent si fortement vne Ordonnance pour faire reuenir le Roy à Londres, afin qu'il traitast luy-mesme auec les deux Chambres, qu'ils n'en voulurent laisser sortir pas vn qu'on ne les eust contentez. Il est à croire que leur insolence se fût portée à demander quelqu'autre chose: mais on ne leur en donna pas le temps; car le Maire & les Escheuins qu'on auoit auertis de ce desordre, ayant mandé les deux Preuosts de la Ville, & ces preuosts ayant promptement mis sous les armes quelques compagnies de milice, ils se rendirent au Palais auec toute la diligence possible, dissiperent tous ces mutins, & parce que Lenthal, on nommoit ainsi l'Orateur, auoit esté menacé par cette multitude insolente, ils l'escorterent iusqu'à son logis.

La plus part des membres du Parlement desertent la Ville.

Le desordre auoit esté grand, il y auoit sujet de craindre encore pis; car on ne douta point que l'armée ne parust bien-tost aux portes de Londres; voilà pourquoy les plus iudicieux songerent à se retirer pour se mettre à couuert de l'orage. En effet, quoy que le General Maior Massey qui commãdoit toute la milice de la Ville, eust fait crier à son de trompe & fait afficher à tous les carrefours, que s'il se trouuoit des gens assez insolens pour troubler encore la seance des deux Chãbres, on feroit main basse sur eux: les Comtes de Manchester, de Northumberland, de Vvarvvik, de Salisbury, de Kent, l'Orateur Lenthal, le Vicomte de Say, le Baron Gray de Vvark, Honard d'Estrik, Vvarton, Mongraue, & plus de quatre-vingt membres de la Chambre Basse deserterent deux iours apres le Parlement & la Ville, pour aller chercher leur azile à Vvindsor où estoit le quartier general de l'armée, & où ils furent receus auec ioye.

Cette euasion surprit beaucoup de personnes, & principalement ceux qui restoient aux Estats: car cõme ils se voyoient en fort petit nombre, ils ne croyoient

pas pouuoir subsister. Neantmoins ils se resolurent à ne perdre point le courage: 1647.
ils rapellerent les onze accusez, la Chambre Basse fit remplir la place qu'y tenoit Lenthal par Henry Pelham grand & fameux Iurisconsulte, les Seigneurs choisirent le Baron de Villougby pour tenir la mesme place de Lenthal dans la leur: elles nommerent conjointement des Commissaires pour trauailler à la seureté publique, leur donnerent pouuoir de leuer promptement des troupes, & de choisir des Officiers pour les commander: Quant à la Ville de Londres, elle ordonna que ses milices reglees occuperoient les postes dans lesquels on pouuoit deffendre les dehors, & n'en voulant pas demeurer en ces termes, fit publier que tous ceux qui voudroient prendre les armes pour le salut public, se trouuassent au parc de S. Iacques, & qu'on leur y donneroit de l'employ.

Cela n'estant pas encore assez, elle fit vne declaration dans laquelle le Maire, les Escheuins & le Conseil ayant dit que leur plus forte passion estoit de voir le Roy en liberté pour traiter auec les Estats des deux royaumes, ils protesterent de s'attacher inuiolablement à ceux de Westminster, dans l'opinion que tous les gens de bien suiuroient leur exemple, pour contribuer au repos public; ce qui semblant inspirer vne vigueur surnaturelle en l'ame d'vne infinité de personnes, les apprentifs, les bateliers & les gens de marine, qui pouuoient faire vn corps tres-considerable, allerent demander des armes, s'engagerent à n'épargner ny biens ny vies pour la liberté du Roy, pour la deffense de la Ville, & pour la conseruation des Priuileges du Parlement. Il n'y eut que les habitans du faux-bourg de Sudvvark qui ne pouuant entrer dans les sentimens publics, presenterent Requeste au Conseil de Ville pour n'estre point forcez de seruir sous des Capitaines qui ne seroient pas à leur choix, & qui demanderent qu'on leur permist de deffendre leur quartier sans aucun secours que celuy de leur vigueur & de leurs courages.

Quoy que toute la Ville de Londres semblast estre dans les interests des Estats, il est certain que les Generaux de l'armée y auoient vn grand nombre de creatures, & des creatures capables de contribuer au dessein qu'ils auoient de s'en rendre maistres. En effet, tout aussi-tost que le Maire, les Escheuins & le Conseil eurent fait la declaration de laquelle nous auons parlé, & qu'ils eurent estably les ordres necessaires à la deffense de la Ville, ils en furent ponctuellement auertis. Ils n'attendoient que cette conjoncture pour executer leurs desseins & pour en auoir vn pretexte; ils n'en perdirent pas aussi l'occasion: Fairfax enuoya ses ordres à tous les quartiers pour leur commander de le venir trouuer en son poste, écriuit cependant au Maire & aux Escheuins pour leur reprocher l'attentat qu'ils auoient souffert estre fait à l'authorité des Estats, dont les interests n'estoient plus separez de ceux de l'armée, depuis que tant de membres s'y estoient refugiez, leur parla de la Ligue qui s'estoit faite à la Ville, & de la declaration qu'ils auoient faite eux-mesmes auec des termes qui auoient quelque chose de menaçant; leur dit qu'ils alloient estre cause d'vne nouuelle guerre qui feroit encore plus de mal à l'Estat que la precedente, & concluant par la resolution où il estoit de venger les outrages que ces Estats auoient receus, commanda que l'armée se mist en bataille pour marcher droit à cette Ville.

Fairfax marche contre la Ville de Londres.

Cependant le conseil de guerre ayant receu de tous les membres des deux Chambres qui s'estoient refugiez au camp vne declaration, par laquelle ils protestoient de vouloir desormais viure & mourir dans les interests de l'armée: ce mesme General fit vn assez ample discours, pour faire voir que l'armée auoit eu raison de se plaindre de la malice des onze membres dont elle auoit demandé l'expulsion, puis qu'on pouuoit remarquer à l'œil par les choses qui s'estoient passées du depuis, qu'ils estoient les seuls autheurs de la mauuaise intelligence qui auoit esté entre les Estats & l'armée; apres quoy s'attribuant vn pouuoir suprême, comme si les Estats qui estoient à Londres n'eussent plus esté legitimes, il condamna l'élection des nouueaux Orateurs qui auoient la place de Lenthal, & declara nulles toutes les Ordonnances qui s'estoient faites en ces assemblées depuis le 26. de Iuillet.

Les hommes changent tousiours de cœur & de sentiment à mesure qu'ils y sont obligez par les accidens & les occurrences. Le Maire & les Escheuins s'e-

1647. stoient à leur auis bien précautionez contre les desseins des Generaux de l'armée ; si-tost qu'ils eurent appris qu'elle marchoit, ils écriuirent à Fairfax auec grand respect, & luy enuoyerent des deputez pour le supplier de se souuenir qu'ils n'auoient rien fait qui pût attirer sa colere sur eux ny sur vn peuple qui n'auoit iamais eu de mauuais mouuemens pour les gens de guerre. Les Chambres mesmes, en faueur desquelles il sembloit marcher, luy enuoyerent d'autres deputez pour luy dire qu'elles estoient satisfaites de la Ville, & qu'elles n'auoient aucun suiet de se plaindre que de quelques gens de neant qu'on auoit punis auec toute la rigueur possible : mais il n'eust point d'égard aux Lettres qu'on luy auoit enuoyées, ny à tous les discours qu'on luy fit : au contraire, il pressa la marche de ses gens de guerre, se saisit de Grauesend & du fauxbourg de Sudvvark, où il commanda qu'on ne fist aucun desordre, puisqu'il auoit abandonné les interests de la Ville pour se mettre sous sa protection, & comme si son armée n'eut point esté assez forte pour venir à bout de ce qu'il entreprenoit, enuoya faire des leuées dans les Comtez de Kent, d'Essex & de Surry ; mais elles luy furent inutiles, la raison fut que la ville se desarma d'elle-mesme, sans attendre qu'elle y fust forcée. Voicy comment en peu de paroles.

Les Estats, le Maire & les Eschevins luy enuoyent des deputez.

La Ville traite auec Fairfax.

Le sentiment de tout le corps ayant esté qu'il se falloit humilier au lieu de se roidir à vne deffense qu'il n'estoit pas facile de faire pour beaucoup de puissantes considerations, on dépescha, comme ie l'ay desia dit, des deputez pour tâcher de suspendre la marche de l'armée par des remontrances & par des prieres. Ce voyage n'auoit rien produit de ce que l'on esperoit : il fut dit qu'il falloit faire vne nouuelle démarche ; & pour cét effet, on fut d'auis d'enuoyer les douze Escheuins au deuant du General, pour luy dire que la Ville ne le vouloit point auoir pour ennemy, & qu'elle ne luy refuseroit point ses portes, pourueu qu'il luy plût luy promettre qu'elle ne seroit point exposée au pillage. Ce General ne cherchoit que ce qu'on luy offroit, il ne ballança point aussi à répondre, & de iurer à ces Escheuins que les habitans ne receuroient aucun outrage de ses gens de guerre ny en leurs biens ny en leurs personnes ; mais qu'il vouloit que la Ville reuoquât sa declaration, qu'elle renonçast aux pretentions qu'elle auoit de pouuoir disposer de la milice, qu'elle congediât ses troupes, qu'elle receust dans ses lignes toute la caualerie & l'infanterie qu'il iugeroit necessaires à la seureté des Estats, & qu'elle fist arrester les onze membres que l'armée auoit accusez auec le Colonel Pointz.

Quoy que plusieurs remarquassent que ces conditions priuoient les Officiers de la Ville de tous les Priuileges dont ils estoient en possession, & qu'elles fussent des marques d'vn esclauage dans lequel il y auoit beaucoup d'apparence qu'on les reduiroit ; elles semblerent pourtant si douces, qu'on ne hesita pas seulement à en demeurer d'accord : Et en effet, les milices furent licenciées dans le mesme iour, tous les forts qu'on auoit faits pour la deffense des lignes furent euacuez, & l'on ramena dans la grosse Tour toute l'Artillerie dont on les auoit garnis : mais pour les onze membres accusez, & pour le Colonel Pointz qu'on vouloit auoir, ils auoient preuenu le mal qu'on leur vouloit faire par vne iudicieuse retraite : de sorte qu'il ne fut point au pouuoir des Magistrats de satisfaire ce General sur cét article.

Fairfax estant donc asseuré qu'il ne trouueroit point d'obstacles à tous ses desseins, il enuoya cinq Regimens de Caualerie & d'Infanterie sous les ordres du Colonel Hammond pour prendre possession des forts & des lignes, & Cromvvel fut commandé pour aller poser les gardes autour du Palais de VVestminster, d'autant que la premiere chose que ce General vouloit faire entrant dans la Ville, estoit de restablir dans les Chambres tous les membres qui les auoient desertées pour aller chercher la protection de l'armée, parce qu'ils estoient ses creatures, & qu'il vouloit estre tout puissant dans le Parlement les ayant tous à sa deuotion.

Il rétablit dans le Parlement tous les membres qui l'auoient abandonné.

Ie ne particulariseray point icy les ceremonies que la Ville fit pour le receuoir auec des marques de respect & de soumission ; ie diray seulement que cette entrée fut vn triomphe, qu'il restablit dans les deux Chambres tous les membres qui s'en estoient éloignez : Qu'il fut fait Gouuerneur de la Tour de Londres,

dres, qu'il en chassa le Colonel West, lequel y commandoit en qualité de Lieutenant, qu'il fit occuper sa place au Colonel Tichburne, que les deux Chambres ordonnerent que le *Te Deum* seroit solemnellement chanté, pour remercier Dieu de l'heureux succez d'vne affaire que l'on auoit apprehendé deuoir estre la ruyne de tout le Royaume, que les soldats se ressentirent de cette allegresse publique par le don gratuit qu'on leur fit d'vne monstre, outre leur solde ordinaire: Que toutes les ordonnances faites depuis le vingt-sixiesme de Iuillet iusques au sixiesme d'Aoust, qui estoit le iour de cette feste solemnelle, furent cassées, nonobstant l'opposition de ceux qui auoient representé tout le corps pendant ces dix ou douze iours. Que toute l'armée dont l'auant-garde estoit commandée par Fairfax, la bataille par Skippon, & l'arriere-garde par Cromwel, trauersa le lendemain septiéme du mesme mois toute la ville, ayant à sa queuë trente-deux pieces d'artillerie, auec vne pompe qui parut belle aux yeux du péuple, & qu'apres auoir employé la pluspart du iour à se montrer, pour faire voir qu'elle estoit à craindre, elle alla camper dans les Comtez de Surry, de Kent & d'Essex. 1647. L'armée passe en triomphe par la ville.

XII. La condition du Roy n'estoit point changée depuis qu'on l'auoit tiré d'Oldemby, car la mauuaise intelligence qui estoit entre les Estats & l'armée, auoit fait qu'on l'auoit contraint de changer de demeure aussi souuent que l'armée changeoit de quartier. Mais alors il sembla qu'on le voulut traiter auec plus de respect que l'on n'auoit fait. Car l'armée, au pouuoir de laquelle il estoit toûjours, donna la permission de le voir à tous ceux qui témoignoient en auoir enuie, consentit sans aucune repugnance que deux de ses Aumosniers eussent la liberté de demeurer prés de sa personne, ce que les Estats auoient tousiours refusé; & pour donner encore quelque chose de plus à ce traitement raisonnable, Fairfax voulut bien permettre aux Ducs d'York & de Glocester, enfans de sa Maiesté, qui estoient dans Londres, de luy aller donner le contentement de les voir, se rendant caution de leur retour enuers les Estats, qui n'estoient pas dans le sentiment de leur donner cette liberté. Les Ducs d'York & de Glocester vont voir le Roy.

Comme les afflictions donnent des inquietudes & des déplaisirs, la seule ombre de prosperité les chasse & ne leur laisse plus d'empire. La Reine & le Prince de Galles qui estoient en France, auoient esté sensiblement touchez des indignitez ausquelles sa Maiesté se voyoit exposée, dans la rigueur d'vne insupportable prison, ils commencerent à se consoler à l'heure mesme qu'on leur eut appris que sa condition deuenoit meilleure. Cette bonne nouuelle meritoit bien qu'ils se missent en peine d'en sçauoir les particularitez plus asseurées; ils enuoyerent aussi en Angleterre le Cheualier Edwarford & le sieur Denhan pour satisfaire leurs esprits sur cette matiere. Et parce que le temps donnoit tous les iours de l'accroissement à cette passion naturelle, ils ne se contenterent pas d'auoir chargé ces deux Ennoyez de ces soins, ils en depescherent deux autres, qui furent le Cheualier Iean Barclay & le sieur Ashburnham, qui pouuoient encore plus que les deux premiers, parce qu'Ashburnham auoit grand accez aupres de sa Maiesté, comme ayant l'honneur d'estre son premier valet de Chambre, & que Barclay n'estoit pas mal dans l'esprit des Officiers de l'armée, & particulierement de Cromwel. La Reine & le Prince de Galles enuoient en Angleterre pour apprendre des nouuelles de sa Maiesté.

Le dessein de Barclay estoit d'aller droit à Londres, apres auoir pris terre à Hastings, qui est dans la Comté de Sussex: Mais la rencontre qu'il fit du Cheualier Apsly, qui auoit quelquefois commandé sous luy dans Exeter, luy fit changer de pensée. Ce Gentil-homme l'asseura que Cromvvel auoit grande passion de se bien mettre dans l'esprit de la Reine & du Prince de Galles; cet auis luy fit tourner teste du costé de Reding, qui estoit alors le quartier general de l'armée, pour aller faire voir à Cromvvel, que si les Officiers de l'armée auoient quelques bons mouuemens pour le seruice de la Reine, & pour celuy du Prince de Galles, cette Reine & ce Prince auoient beaucoup d'estime pour eux, & se promettoient beaucoup de leur assistance. En effet Cromvvel l'estant allé voir aussi tost qu'il fut arriué, Barclay luy montra ses instructions qui l'obligeoient d'asseurer tous les Officiers de l'armée que cette Princesse & ce Prince n'auoient aucune auersion pour eux, ny aucune inclination pour les Presbyteriens, qu'au contraire esperant d'eux qu'ils s'accommoderoient genereusement auec Negotiation de Barclay.

1647. le Roy, ils les prioient de ne rien exiger de luy qui fût contre son honneur & sa conscience. A quoy Cromvvel respondant serieusement. Vous verrez bien, luy dit-il, & toute l'Europe le pourra voir auec vous, que nous n'auons iamais esté conduits par les interests, que nostre but a esté de viure comme des gens d'honneur & de bons sujets doiuent faire, & que ne croyant point tous taot que nous sommes, qu'il y ait rien d'asseuré pour nous, si l'authorité Royale n'est restablie, nous contribuerons de tout nostre pouuoir à la restablir.

Sa conuersation auec le Roy. Ces paroles donnerent à Barclay des consolations qu'il ne seroit pas bien facile de dire: il en receut le lendemain vne autre qui ne le satisfit guere moins; car estant allé voir Fairfax, par le mouuement que Cromvvel luy auoit donné; ce General luy accorda sans difficulté la permission d'aller voir le Roy, qui estoit alors à Casum, mais cette satisfaction ne luy dura guere; car sa Majesté n'eut point plûtost leu ses instructions, & luy ne luy eut point plûtost dit la conuersation qu'il auoit euë auec Cromvvel, que le regardant attentiuemeot: Barclay, luy „ dit-il, on vous a trompé, tout ce que Fairfax & Cromvvel vous oot dit, n'a esté „ que pour vous fasciner les yeux; & ie suis tout persuadé que leurs cœurs n'ont „ point parlé quand leurs bouches se sont ouuertes pour vous dire ce que vous „ me dites; en vn mot ie ne m'y fie point, & si vous en voulez sçauoir la raison, ou„ tre celle que i'ay de la connoissance de leurs esprits, c'est qu'ils ne veulent re„ ceuoir aucune grace ny faueur de moy. Il faut donc, Sire, repartit Barclay, que „ vostre Maiesté agisse par d'autres ressorts: Vous en auez trois qui pourront beau„ coup contribuer à mettre vos affaires en meilleur estat. Hugues Peters, qui est „ le plus fameux Ministre de tous ceux ausquels ces ennemis secrets donnent leurs „ oreilles, brusle d'ennie de prescher deuant vostre Maiesté, satisfaites cette pas„ sion. Ie sçay bien qu'il y a plusieurs Officiers de l'armée qui desirent auoir vn „ libre accez auprés de vostre personne: Mais sur tout, Sire, gaignez le cœur des „ principaux Agitateurs par des marques d'estime que vous ferez de leur amitié; „ car ayant tout pouuoir sur les esprits des Officiers, ils feront tous pour vostre „ Maiesté, si vous pouuez gaguer quelque petit ascendant sur les leurs. Il est certain que ce conseil estoit iudicieux & plein d'vne fidelle chaleur, mais il ne fut pas receu comme la raison vouloit que sa Maiesté le receut; ce qui fit que ce bon seruiteur souhaita plus d'vne fois qu'Ashburnham fût desia venu, afin de rebattre vo fer qui auoit tant de repugnance à s'esteindre.

Ses intrigues auec Ireton. Ce rebut ne luy fit pourtant pas perdre courage, au contraire son cœur augmentant à mesure que les difficultez se trouuoient grandes; il retourna à l'armée pour sçauoir en quelle disposition estoient les affaires. Le Roy luy auoit témoigné qu'il faisoit vne estime particuliere du Major Huntington, il l'alla trouuer, prit habitude auec quelques autres Officiers, qui sans doute n'estoieot point mal affectionoez au seruice de sa Maiesté. Tous ceux-là luy dirent que l'armée auoit de bons sentimens pour sa Maiesté; les Agitateurs mesmes luy donnerent parole de découurir adroitement quelles seroient les pensées de Cromvvel & d'Iretoo, desquels le Roy prenoit de la défiance, luy promirent tout leur seruice, & s'offrirent encore à luy faire voir les propositions qu'Ireton dressoit pour trouuer vn bon accommodement; surquoy Barclay ne voulant point laisser eschaper vne occasion qu'il souhaitoit auec vne grande ardeur, il accepta l'offre qu'on luy faisoit: il alla chez Ireton auec ces Officiers, Ireton luy fit voir les articles qu'il auoit dressez, en raya quelques vns qu'il ne trouua pas raisonnables, en adoucit d'autres, dont les termes luy sembloient incompatibles auec la Maiesté Royale: il n'y en eut que deux ausquels il ne voulut rien changer, vn desquels estoit vne exclusion de l'amnistie generale pour sept personnes qui n'estoient point nommées: l'autre, vne declaration contre tous ceux du party Royal, qu'on rendoit incapables d'auoir sceance dans la prochaine assemblée des Estats.

Barclay fit tous les efforts possibles pour faire encore effacer ces deux-là, mais Ireton l'ayant payé de quelques raisons qui n'estoient pas trop éloignées de la iustice, & luy ayant fait esperer que si les choses s'accommodoient, le Roy pourroit encore obtenir la cassation de ces deux articles, il en fallut demeurer là. Barclay se retirant donc apres cette conuersation, qui fut longue, il rencontra

de fortune Cromvvel qui venoit de Casum, lequel s'estant arresté pour parler à luy, Ie viens de voir, luy dit-il, vne chose qui m'a touché plus sensiblement que ie ne l'ay esté de ma vie, & pour parler sincerement, ie n'auois iamais remarqué la bonté du Roy comme ie l'ay remarquée à la veuë de ses enfans. Elle a esté si tendre qu'elle m'a tiré des larmes des yeux, & m'a donné de si grands mouuemens de respect & de veneration pour la vertu d'vn si grand Prince, que ie m'estimerois indigne des misericordes de Dieu, si apres les obligations que tous les Independans luy ont, d'auoir reietté les propositions qui luy furent faites contr'eux pendant qu'il estoit à Newcastel, nous n'auions pour luy, & moy en mon particulier, toute l'amour & toute la fidelité que de bons sujets doiuent auoir pour leur Prince. 1647. Ses discours auec Cromvvel.

Barclay auoit grand sujet d'estre satisfait de la ciuilité d'Ireton, il le fut encore dauantage du discours de Cromwel, qu'il ne pouuoit croire meschant, quoy que la défiance du Roy luy reuint souuent dans l'esprit: Il creut que ce qu'il venoit d'apprendre meritoit bien que sa Maiesté en fut auertie, il la fut trouuer à Woburne, où l'armée allant à Bethford l'auoit escorté, mais son discours ne fut pas mieux receu qu'il l'auoit esté la premiere fois. Le Roy luy tesmoigna qu'il auoit d'autant plus mauuaise opinion de ces gens-là, qu'ils s'efforçoient de couurir ce qu'ils auoient dans le cœur par des feintes & des artifices, & pour faire voir que ces soupçons se fondoient legitimement. Croyez-vous, dit-il à Barclay, que ces gens-là me puissent aymer, puis qu'ils m'imposent des conditions à ne pouuoir estre souffertes. Ne voyez-vous pas qu'ils n'exceptent ces sept personnes que pour me rendre odieux à toute la terre, par l'abandonnement de ceux dont on ne demande la vie que pour auoir eu de la fidelité pour mon seruice. Ne iugez vous point encore qu'ils me veulent laisser sans appuy, en ne voulant pas que mes creatures soient receuës dans la prochaine assemblée des Estats? Non, non ne vous trompez point dans la pensée que vous auez d'eux, leur dessein n'est que de me perdre; & s'il estoit vray qu'ils eussent pour moy tous les sentimens que vous dites, ils chercheroient vn accommodement plus doux & plus auantageux à ma gloire. Mais, Sire, repliqua Barclay, permettez-moy de representer à vostre Majesté, que quand vous serez restably dans l'authorité, vous pourrez facilement faire changer de nature à ces deux articles qui vous semblent si difficiles à passer? Mais Barclay, luy repartit le Roy, vous ne songés pas que par le traité ie m'engage à ne pouuoir pas ce que vous dites que ie pourray facilement, & qu'apres tout, ie seray tousiours sans honneur d'auoir pû consentir vne fois à laisser mes amis sous la presse, & à les exclure des auantages qu'ils doiuent trouuer dans leur naissance & dans leur vertu. Ie serois indigne de viure si i'entrois dans ces sentimens, & tous ceux que i'abandonnerois auroient lieu de m'abandonner; voila pourquoy n'en parlons plus, ie ne traiteray point si ie ne traite qu'auec des conditions tant infames. Raisons du Roy à Barclay.

C'estoit parler fortement pour imposer silence à Barclay, il se teut aussi sans vouloir pousser l'affaire plus loin; mais quand Ashburnham fut venu, il recommença sa poursuite & tacha d'engager Asburnham à contribuer à la violence qu'il vouloit faire aux inclinations de son Maistre. Asbhurnham ne fut pourtant pas dans ce sentiment, il crut au contraire qu'il falloit gagner les Officiers, sans rompre pourtant auec ces Agitateurs, & dans cette veuë il lia fort étroitement d'amitié auec Qhally Capitaine de la garde du Roy, & se mit si auantageusement dans les esprits de Cromwel & d'Ireton, qu'à les voir continuellement ensemble, on eût dit qu'ils n'auoient plus qu'vn cœur & vne volonté; de sorte que tout le monde croyoit que l'on sortiroit heureusement d'vne affaire du succez de laquelle on auoit eu de grandes apparences de desesperer.

Mais, ô Dieu, qu'il est dangereux de faire vn faux pas en vn chemin si glissant que celuy qui se presentoit: huit iours apres les deputez de l'armée estans arriuez auec les propositions qu'on s'estoit resolu de faire au Roy, & qui estoient celles-là mesmes que Barclay auoit veuës peu auparauant, elles furent fort mal receuës de sa Maiesté, laquelle ne s'estant pû contraindre, leur dit fortement, qu'elle ne pouuoit demeurer d'accord de laisser perir des personnes qui l'auoient seruie: Qu'elle auoit consenty à la mort du Comte de Straford, mais XIII. Propositions de l'armée mal receuës du Roy.

1647. qu'elle en portoit encore dans le cœur vn deüil si present, qu'elle s'empescheroit bien d'y en mettre vn autre, qui seroit peut-estre plus sensible & plus violent : Qu'elle vouloit le restablissement du Gouuernement Episcopal, qu'apres tout, comme elle sçauoit bien qu'ils ne subsisteroient iamais que par son moyen, & que si elle abandonnoit leurs interests, ils seroient abandonnez de toute la terre, ils deuoient tout faire pour la contenter & pour se remettre en ses bonnes graces.

Importantes paroles de sa Maiesté.

Ces paroles estoient trop importantes pour n'estre point remarquées de ceux lesquels y pouuoit prendre interest; elles le furent aussi par tous ceux qui les entendoient. Ireton, qui estoit Chef de ces deputez, en fut tout surpris, Rainsbourg qui l'accompagnoit se déroba de l'assemblée pour l'aller dire aux Agitateurs, le Roy qui reconnut aussi sa faute par les mouuemens de Barclay, lequel ne se put empescher de luy dire à l'oreille, que des termes si aigres ne deuoient point sortir de sa bouche deuant des personnes qui s'en seruiroient pour luy nuire, la voulut reparer par vn discours plus obligeant. Mais cela ne se pouuoit pas, car Ireton prit sujet de se retirer auec des mouuemens qui firent bien iuger le dépit qu'il auoit d'auoir trouué si peu de disposition en sa Maiesté, pour le succez d'vne affaire qui luy estoit de la derniere consequence.

Comvvel & Ireton feignent de bons sentimens pour le Roy.

Les choses estans donc en ces mauuais termes, les Generaux de l'armée se resolurent de retourner à Londres pour ajuster quelques nouuelles difficultez qui estoient arriuées cependant entre les Estats & l'armée : Et ce fut alors que Cromwel & Ireton, que Barclay & Ashburnham auoient mis dans les interests de sa Maiesté, firent paroistre le déplaisir qu'ils auoient de voir la repugnance que le Roy auoit de s'accommoder nettement auec l'armée; car ils craignoient de ne pouuoir plus disposer des Agitateurs ny des soldats, quand ils se verroient les maistres absolus dans la ville, & par consequent de ne pouuoir plus effectuer ce qu'ils vouloient faire pour son seruice : ils enuoyerent vn courrier exprés à ces deux seruiteurs de sa Majesté pour leur donner auis de leur crainte, & de leur voyage, & pour les prier de disposer le Roy à escrire du moins vne lettre de ciuilité à l'armée pour faire voir aux deux Chambres que les choses n'estoient pas hors des termes d'vn bon accommodement.

Il estoit important que sa Maiesté fit ce que l'on desiroit d'elle, Barclay & Ashburnham luy donnerent aussi le mouuement de le faire, mais le conseil fut si long-temps à donner en cette lettre toute la façon qu'il iugeoit necessaire à la consequence de sa matiere, qu'elle arriua trop tard pour produire de bons effets, car il se trouua que les deputez de la ville estoient desia arriuez à l'armée, qu'ils luy auoient fait la soumission de la ville, & que les affaires estoient aiustées. Neantmoins les Officiers asseurerent Barclay & Ashburnham qui auoient esté chargez de cette missiue, qu'ils maintiendroient les soldats autant qu'ils pourroient dans la volonté de ne se point détacher des interests de sa Maiesté.

XIV. L'armée arriue a Londres.

L'armée ne s'arresta pourtant point, elle estoit partie de ses postes pour aller à Londres, elle y arriua, & y fut receuë comme si elle eût esté la maistresse. La premiere chose qu'elle y fit, fut d'establir des Commissaires pour faire vne exacte recherche des autheurs de la derniere broüillerie arriuée entre les Estats, l'armée & la ville. Ces Commissaires ne trouuerent d'abord que fort peu de tesmoins contre ceux qu'ils vouloient rendre criminels; mais comme ils estoient iuges & parties, ils en firent à leur poste vn si grand nombre, que quoy qu'ils agissent contre les formes de la Iustice, ils ne laisserent pas de condamner toutes les personnes pour lesquelles l'armée auoit de l'auersion. Il y eut sept ou huit membres de la Chambre Basse qui furent chassez, il y en eut quelques autres qui furent enuoyez à la Tour, apres auoir esté accusez de trahison deuant les Seigneurs. Le Maire & les Escheuins ne furent pas traitez plus ciuilement, car on les resserra dans la grosse Tour, & sans espargner la Chambre des Pairs, on y alla prendre les Comtes de Suffolk, de Lincoln, & de Midlesex, les Barons de Barclay, Willougby, de Parthan, Hudson & Maynard, qui furent mis sous la verge noire.

Desordre dans la ville.

Le Maire & les Escheuins prisonniers.

Vn si grand changement fit beaucoup de bruit dans la ville, car d'abord on fut dans vne merueilleuse peine pour sçauoir ce qu'on feroit de ces accusez, mais enfin il fut resolu que tous les Seigneurs qui composoient la Chambre des Pairs, leur

feroient leur procez & seroient leurs iuges, & il est sans doute qu'on les eût tous fait mourir, si dans le mesme temps que l'on commençoit à trauailler à cette dangereuse affaire, il ne fut arriué des couriers à Londres, pour dire que les Escossois armoient puissamment & auec toute la diligence possible. 1647.

Les Escossois prennent les armes.

Cette nouuelle arresta dunc le cours de la iustice, & occupa toutes les pensées des Estats & des Generaux de l'armée : Neantmoins quoy que les vns & les autres ne deussent songer qu'à diuertir la nuë qui se formoit pour venir fondre en Angleterre, il y en eut pourtant qui ne laisserent pas de proposer de faire passer en Irlande six mille hommes de pied, auec deux mille cinq cens cheuaux, & de limiter les troupes qu'on destineroit à la deffence du Royaume, à dix huit mille hommes de pied, sept mille cheuaux & douze cens dragons; mais comme les Independans n'entroient point dans ces sentimens, qu'ils alleguerent qu'ils n'y auoit pas vn soldat dans toute l'armée qui voulût faire ce voyage, & que d'ailleurs il estoit à craindre qu'en les voulant separer ils ne se reuoltassent, comme ils auoient fait peu auparauant dans l'opinipn qu'on les voudroit tous licencier, les Presbyteriens soustindrent au contraire, que les volontés de l'armée ne deuoient point seruir de regle aux Estats, qu'il n'estoit pas raisonnable de les depouïller de leur authorité, en telle façon qu'il ne leur en restast plus que l'ombre. Qu'ils estoient tous demeurés d'accord que le voyage d'Irlande estoit necessaire à la grandeur de l'Estat, & qu'apres tout, il falluit considerer que c'estoit descharger le Royaume de huit ou dix mille hommes, qui n'y apportoient pas de petites incommodités. Mais quoy que ces raisons eussent du poids, elles n'emporterent pas la balance, la faction des Independans fut plus forte que celle de leurs ennemis, car apres auoir obtenu qu'on ne separeroit point l'armée, & qu'elle demeureroit en l'estat qu'elle estoit alors, pour seruir vtilement au cas que les Escossois remuassent, ils obtindrent encore que la milice de Londres seroit changée, qu'on luy donneroit d'autres Officiers, & qu'on demoliroit les dehors de la ville, que les Officiers de l'armée iugeoient plus onereux qu'auantageux à sa deffence.

Secours d'Irlande differé.

XV. Occupation du Roy à Hamptoncour.

Pendant que tant de grandes affaires tenoient la ville dans vn embarras merueilleux, le Roy passoit fort tristement sa vie dans Hamptoncour, où les Independans l'auoient fait conduire quand ils decamperent de Vvindsor, quoy que cette maison située sur le bord de la Tamise à quelques douze mille de Londres, soit vne des plus belles, des plus magnifiques & des plus superbes de toute l'Europe, son occupation n'estoit que de prier Dieu, & d'entretenir souuent des personnes qui ne le voyoient que pour l'importuner, sur la necessité d'accorder à l'armée tout ce qu'elle desiroit de luy : Celle de Barclay & d'Ashburnham estoit toute contraire, car ils trauailloient continuellement aupres de Cromvvel, d'Ireton & des autres Agitateurs qui composoient le conseil de guerre, afin de conseruer en eux toute la bonne volonté qu'ils tesmoignoient au seruice de sa Maiesté. Mais comme vne frequentation si familiere ne pouuoit pas durer long temps sans donner de la ialousie & du soupçon à ceux qu'elle interessoit, & qui n'auoient point de bons sentimens pour le Roy; il arriua qu'ils en murmurerent & qu'ils en murmurerent si hautement, que Cromvvel ne voulant pas qu'on le soupçonnast de trahir la cause commune, il coniura ces fidelles seruiteurs de ne le voir pas si souuent, de considerer qu'il y alloit de l'interest de sa Maiesté à ne pas faire connoistre qu'il eût pour elle tous les bons mouuemens qu'il auoit, & que quand ils auroient quelque chose d'importance à luy dire, ils le luy enuoyassent secretement dans vn papier, afin d'esuiter les reproches qu'on luy pouuoit faire, & fermer la bouche & les yeux à ces surueillans.

Comme les affaires auoient vne longueur importune, & que chacun desiroit la fin des desordres qui bouleuersoient tout l'Estat, les Deputez des Confederez d'Escosse firent de nouueaux efforts pour auancer ce grand ouurage : ils demanderent aux deux Chambres qu'elles se ioignissent à eux, pour aller faire à sa Maiesté vne nouuelle supplication de vouloir accepter les propositions qu'on luy auoit faites à Nevvcastel : les Chambres en demeurerent d'accord, elles nommerent quatre membres pour accompagner ces Deputés Escossois à Hamptoncour : Ces propositions furent derechef presentées à sa Maiesté le 7. iour de

Il refuse derechef les propositions des Estats.

1647. Septembre; son Conseil trouua qu'elle ne les deuoit pas accepter, parce qu'il estoit dangereux de conclure quelque chose qui ne fut pas dans les sentimens de l'armée, elles ne furent aussi pas mieux receuës qu'elles auoient esté la premiere fois, & sa Maiesté demanda qu'elle put traiter en personne sur les propositions de l'armée, qui luy sembloient encore plus raisonnables que celles qu'on luy presentoit.

Ce choix obligeoit les Independans; ils en tesmoignerent aussi des ressentimens si puissans, que Cromvvel, Ireton, Vane & tous les plus puissans d'entre les Agitateurs, promirent à Barclay d'appuyer le dessein que le Roy tesmoignoit auoir de vouloir traiter personnellement auec eux; & en effet ils n'oublierent rien pour mettre cette affaire au point où ils la desiroient. Mais quand la réponse de sa Maiesté eut esté leuë dans les deux Chambres, la Basse s'opposa à ce traité auec vne inconceuable vigueur: Il y en eut mesme de la compagnie qui ne balancerent point à dire, que Cromvvel & son Gendre auoient infailliblement & secrettement traité auec le Roy, la plusparr des Agitateurs conceurent encore cette pensée; il arriua de là que l'armée ne pouuant souffrir qu'on eust poussé les choses si loin sans sa participation, tesmoigna plus de mescontentemeut que la Chambre Basse & les Agitateurs n'en faisoient paroistre.

Les Agitateurs defendēt à Barclay de voir le Roy.

Iusques-là les choses auoient esté daus vn estat qui n'auoit rien de redoutable; mais on vit au bout de deux iours le premier vent de l'orage qui renuersa tout. Les Agitateurs commencerent à n'auoir plus de respect pour sa Maiesté, ils luy osterent la consolation qu'elle trouuoit dans les entretiens de Barclay, auquel ils defendirent l'accez qu'il auoit prés de sa personne; Ashburnham receut quelques iours apres le mesme commandement de se retirer. Leurs communs discours estoient qu'ils vouloient sauuer leurs personnes & le Royaume, puis que le Roy refusoit d'y trauailler, en ne voulant point faire ce que l'on desiroit qu'il fist: Cromvvel, Ireton, Vane & quelques-vns des principaux Officiers opposerent tout leur credit à cette furie; car ils tascherent, au moins en apparence, de remettre tous ces turbulens au deuoir; mais ils le firent inutilement, & toutes leurs prieres & leurs remonstrances ne seruirent qu'à les porter à faire des assemblées secrettes pour trouuer moyen de se saisir de sa personne.

Ils se veulent saisir de la personne de sa Maiesté.

Quelque precaution qu'ils prissent de tenir ce dessein couuert & caché, il ne le fut pourtant pas si bien que le Roy n'en eût quelque pressentiment & quelque soupçon; voila pourquoy ayant decouuert au Colonel Legge, qui luy seruoit alors de Valet de chambre, tout ce qu'il auoit sur le cœur; ce Colonel trouua le moyen d'assembler Ashburnhan qui ne s'esloignoit gueres d'Hamptoncour, & Barclay qui s'estoit retiré dans Londres, pour leur dire que sa Maiesté redoutoit vn attentat à sa personne de la part des Agitateurs: Que cette crainte luy auoit fait prendre la resolution de se sauuer, & qu'elle les auoit choisis pour contribuer à son euasion. Ces deux Gentilshommes auoient de l'amour & de la fidelité pour leur maistre autant qu'il en falloit pour entreprendre auec ioye ce que l'on desiroit d'eux: Ils ne ballancerent point aussi à s'offrir; mais comme cette entreprise estoit difficile, & qu'il y auoit beaucoup de danger à l'executer, ils concerterent entre eux les moyens de preuenir les obstacles qui s'y rencontroient; & comme elle estoit importante, ils trouuerent tous deux qu'il falloit apprendre ces moyens-là par la propre bouche du Roy, de sorte qu'insistant vn peu là-dessus, Legge leur promit qu'il les rendroit bientost satisfaits. En effet n'ayant attendu que l'entrée de la nuit pour executer ce qu'il promettoit, il les fit entrer au chasteau par vne porte de derriere & les introduisit dans le cabinet de sa Maiesté, laquelle leur ayant dit en peu de paroles, que le danger auquel elle estoit, l'obligeoit à se retirer en quelque endroit de seureté, elle les auoit choisis pour se seruir de leur secours en cette retraite, elle les trouua si disposez à l'obeissance, qu'apres auoir tesmoigné tout le ressentiment qu'ils auoient du choix qu'elle auoit fait d'eux, il ne fut plus question que de sçauoir où cette retraite se feroit.

La difficulté de le rencontrer ne fut pas petite, parce que l'importance en estoit tres-grande: Mais enfin ils demeurerent d'accord qu'elle ne se pouuoit faire commodement & seurement qu'en l'Isle de Wigth, si on ne vouloit sortir en-

tierement du Royaume, ce qui ne se pouuoit faire sans risque, & la raison pour laquelle on s'arresta là, fut que le Colonel Hammond qui en estoit alors Gouuerneur, auoit témoigné peu auparauant qu'il estoit dans les interests de sa Majesté, quoy qu'il eust tousiours esté du party contraire, & qu'il eust de fortes obligations aux Estats. 1647.

La chose estant donc ainsi arrestée, Barclay & Asburnhan se retirerent pour ennoyer des cheuaux de relais à Suffon, les cheuaux partirent le Mercredy 10. Nouembre, le Roy sortit d'Hamptoncour le lendemain sur les cinq à six heures du soir, sans estre suiuy que de ces trois seruiteurs fidelles, & sans autre guide que celuy de la connoissance qu'il auoit des chemins de la forest d'Otlands par laquelle il falloit passer. L'estat où cette petite compagnie se trouuoit alors estant sans soupçon, sa Majesté se plaignit à Barclay des deputez des Confederez d'Escosse, lesquels ayant esté les plus ardans à luy representer le danger qu'il y auoit de demeurer plus long-temps au pouuoir de l'armée Angloise, ne luy auoient pas neantmoins offert son Royaume d'Escosse pour sa retraitte, quoy qu'ils l'eussent puissamment solicité d'abandonner entierement l'Angleterre, sans laquelle ils ne pensoient pas qu'il se pût cacher. A quoy Barclay répondant, Ie ne sçay pas, Seigneur, luy dit-il, quelle a esté la retenuë de ces hommes; mais " si V. M. me veut permettre de luy en dire mes sentimens, elle se persuadera " qu'ils vous ont sollicité de vous déliurer par la fuite, parce qu'ils craignoient " l'insolence & la haine des troupes Angloises, que s'ils ne vous ont point offert " de retraite en Escosse, ç'a esté à mon auis, parce qu'ils rougissent encore de la " lascheté qu'ils firent de ne vous y mener pas quand vous vous rendistes en leur " camp, & qu'ils attendoient que vous la leur demandassiez, pour leur faire voir " que vo⁹ auiez oublié leur faute. Cela se peut faire, dit le Roy, auec quelque satisfaction de la pensée de Barclay qui leur sembloit fort iudicieuse; mais quoy qu'il en " soit, s'ils me l'eussent offerte, ie pense que i'eusse donné les mains à cette priere. "

Le Roy quitte secrettement Hamptoncour pour se retirer en l'Isle de Vvigth.

Ce discours & quelques autres moins serieux les entretindrent iusques à la veuë de Suffon, auquel temps les valets qu'ils auoient enuoyez deuant les estant allé rencontrer, ils leur dirent qu'il y auoit dans ce mesme lieu de Suffon des Commissaires des Estats, lesquels y estoient arriuez le soir precedent pour les affaires de la Prouince: ce qui leur faisant perdre l'enuie d'aller plus auant, ils monterent sur des cheuaux frais pour prendre d'autres routes plus asseurées: le Roy tira du costé de Tichfield suiuy de Legge seulement, les deux autres eurent ordre d'aller à Vvigth pour sonder le cœur du Gouuerneur sur la resolution que sa Majesté prenoit de luy confier toute sa fortune.

Le Roy croyoit leur auoir donné toutes les instructions necessaires à faire succeder ce dessein; mais la préuoyance de Barclay alla plus auant: car à peine eust-il fait dix ou douze pas du costé qu'il deuoit aller, qu'il retourna promptement vers sa Majesté pour luy dire qu'elle s'estoit oubliée du plus important point de toute leur commission. Vous sçauez bien, Seigneur, continua-t'il, que " ie ne suis point connu de ce Gouuerneur, & que ie n'en connois point l'humeur; " il voudra peut-estre douter des ordres de V. M. & nous arrestera peut-estre tous " deux. Voilà pourquoy, Seigneur, si vous ne nous voyez demain, songez à vous " retirer autre part qu'à Vvigth. Barclay, luy répondit le Roy, vostre esprit a toûjours eu beaucoup de vigueur; mais ie ne l'auois pas si bien connu que ie le connois maintenant; allez ie me souuiendray de vostre prudence & du zele que vous " apportez à mon seruice. A ces mots, le laissant retourner vers Ashburnhan, il " continua de marcher du costé de Tichfield auec Legge.

L'extréme desir que ces deux enuoyez auoient de seruir leur maistre les rendit bien tost au lieu où le trajet estoit le plus court pour entrer dans l'Isle; mais quelque grande que fust leur ardeur, il ne fut point en leur pouuoir de passer, parce que la tempeste éleuoit alors les ondes auec trop de violence & trop de furie: la mer se trouua plus calme le lendemain, ils passerent aussi sans risque, & allerent trouuer Hammond pour luy dire le suiet qui les auoit amenez vers luy. Ce Gouuerneur ne s'attendoit pas au discours que luy fit Barclay; aussi iamais homme ne fut si surpris qu'il le parut en cette rencontre; il paslit de crainte, il trembla par l'excez d'vne frayeur qui ne luy laissa point de force, il s'écria trois

1647. ou quatre fois qu'il estoit perdu, comme si c'eust esté vne sentence de mort qui luy eust esté prononcée: desorte que Barclay le voyant en cette posture, il ne se pût empescher de dire à son compagnon que cét homme auquel ils s'estoient addressez n'estoit pas celuy qu'ils cherchoient & qu'il leur falloit.

Neantmoins cela ne fut pas tout ce qui se passa en cette conuersation, Hammond reuenant de ce grand estourdissemeot par l'asseurance que Barclay luy donna que le Roy n'estoit pas dans l'Isle, ils eurent encore vne longue suite de discours, dans lesquels ce Gouuerneur s'estant engagé de seruir sa Maiesté auec toute la fidelité qu'elle pourroit desirer en vn Gentil-homme, pourueu qu'on le fist parler à elle; il fut resolu apres que Barclay se fut fortement opposé à cette entreueuë auant que d'en auoir auerty le Roy, qu'ils iroient tous de compagnie à Ticbfield. Hammond auoit desiré d'estre accompagné d'vn nommé Busquet Gouuerneur du chasteau de Cous, les choses ne permettoient pas qu'on le refusast: ils partirent donc tous quatre & se rendirent le iour mesme où sa Maiesté les attendoit auec beaucoup d'impatience.

D'abord le Roy ne pût gouster qu'on eust fait venir Hammond iusques-là: neantmoins comme on ne pouuoit plus reparer cette faute, sa Maiesté ne tesmoigna point le mécontentement qu'elle en ressentoit; au contraire, elle receut ce Gouuerneur auec des caresses assez grandes pour le mettre tout à fait dans ses interests, quand il eut eu des sentimens éloignez de cette Iustice, ayant aussi receu ce bon accueil auec tout les ressentimens possibles, il promit à sa Majesté beaucoup plus qu'il n'auoit promis à ces enuoyez: de sorte que le Roy ne faisant plus aucune difficulté d'acheuer cette entreprise, il passa dans l'Isle le treiziéme du mois de Nouembre, & fut accompagné le lendemain de bon nombre de Gentils-hommes qui luy estoient allé au deuant iusqu'au chasteau de Carisbourg, qui faisoit la principale fortification de l'Isle.

Le Roy passe en l'Isle de Vvigth.

Cependant l'allarme estoit au camp & à Londres; les Generaux de l'armée n'auoient pû apprendre sa retraite qu'auec vn dépit nompareil, les Chambres n'en eurent la nouuelle qu'auec vn mécontentement encore plus puissant; elles creurent que le mal ne seroit point sans remede, si elles apportoient tous leurs soins à le faire cesser, elles enuoyerent pour cela tous les ordres dont elles se purent auiser. Les premiers s'adresserent aux Gouuerneurs des cinq ports, pour les tenir fermez à qui que ce fût, sans auoir égard aux passeports qu'on pourroit montrer; les seconds au Vice-Amiral, auquel il estoit enjoint de visiter tous les vaisseaux qui seroient sous les voilles entre les deux costez, afin d'arrester sa Majesté, s'il la rencontroit, & d'autant qu'il y en eust plusieurs qui demeurerẽt persuadez qu'elle estoit dans Londres, elles firent publier à son de trompe qu'il y alloit de la vie de tous ceux qui l'auroient receuë, à la tenir plus long-temps cachée sans la découurir.

Sa fuite allarme la Ville & l'armée.

Mais dans le mesme temps qu'elles estoient le plus en peine de sçauoir vn si grand secret, elles l'apprirent par les Lettres d'Hammond, qui leur manda comme toute l'affaire s'estoit passée, & qui demanda par mesme moyen leurs ordres pour le traittement qu'il deuoit faire à sa Majesté; surquoy les deux Chambres s'estant assemblées, elles ordonnerent qu'elle demeureroit à Carisbourg, manderent au Gouuerneur que cependant il ne souffrit dans l'Isle aucun de tous ceux qui auoient combatu sous les enseignes Royales, qu'il en chassât tous les autres qui n'ayant point pris les armes auoient fauorisé ce party par leur conseil, ou par l'ouuerture de leurs bourses, qu'il ne permist point à quelque estranger que ce fût d'en approcher sans leur permission; & que pour ce qui regardoit la personne de sa Majesté, elles entendoient qu'elle receût de luy tous les seruices qui ne blesseroient point la fidelité qu'il leur promettoit par ses Lettres.

Ordres des deux Chambres au Gouuerneur de l'Isle.

Ces ordres furent les premiers qui furent enuoyés à ce Gouuerneur: il en receut d'autres quatre iours apres qu'il trouua de plus mauuais goust. Les Chambres luy manderent qu'il eust à leur enuoyer sous vne seure & bonne escorte, Barclay, Legge & Asburnhan: son honneur & la raison luy deffendoient de le faire; il ne le fit point aussi: il leur fit réponse, mais ce fut pour leur dire que le Roy luy témoignant de tres-fortes dispositions à la paix, il ne croyoit pas qu'il fust à propos de luy oster des seruiteurs qui faisoient toute sa consolation, parce que

que ce traitement seuere luy en feroit apprehender vn de mesme nature en sa personne, & luy feroit peut-estre perdre les bons mouuemens où il le voyoit, & que d'ailleurs sa parole estoit trop fortement engagée à ces Gentils-hommes de ne leur faire aucune violence, pour les exposer à vne prison plus estroite que celle où ils s'estoient rangez volontairement. 1647.

Quelqu'vn voudra peut-estre sçauoir quelle certitude ce Gouuerneur pouuoit donner aux Estats des dispositions du Roy à la paix, ie croy qu'il ne sera pas hors de propos de le satisfaire. Il sçauoit cela par deux moyens qui l'obligeoient à le croire, le Roy le luy auoit dit plus d'vne fois depuis qu'il estoit entré dans l'Isle : il le sçauoit encore pour auoir veu la copie d'vne Lettre que sa Maiesté auoit laissée dans Hamptoncout pour la faire tenir aux deux Chambres apres son depart. Cette Lettre auoit plus de quatre circonstances qui montroient euidemment qu'il cherchoit la paix : car s'il vouloit maintenir l'Episcopat pour les raisons que nous auons dites cy-dessus, il consentoit neantmoins que les Euesques ne pussent faire aucun acte de Iurisdiction ny d'ordination que par le consentement de leurs Prestres : Que s'il ne pouuoit demeurer d'accord de l'alienation des biens de l'Eglise, ce qui ne se pouuoit faire sans cõmettre des sacrileges, il permettoit toutefois que le Gouuernement presbyteral subsistât pour trois ans en l'estat auquel il estoit, pourueu que personne ne fust contraint de s'y soûmettre : Que s'il ne se pouuoit absolument dépoüiller de la disposition de la milice, qui selon les loix du Royaume, estoit inseparable de l'authorité Royale, il y renonçoit pourtant pour luy ; mais non point pour ses successeurs, & demeuroit d'accord que les Estats en eussent tous les priuileges iusques à la fin de sa vie. Qu'il permettroit encore que les deux Chambres nommassent les Officiers de la Couronne tant qu'il viuroit, à condition que ce priuilege seroit esteint dés l'heure mesme qu'il auroit cessé de viure. Que pour faire voir aux Estats qu'il ne se vouloit plus souuenir des outrages qu'il auoit receus, il reuoqueroit toutes les declarations qu'il auoit faites contre les deux Chambres ; & que pour témoigner encore qu'il estoit dans la resolution d'effectuer tout ce qu'il disoit, il estoit prest d'aller à Londres pour en faire plus, pourueu qu'on luy dõnast parole qu'on l'y receuroit auec respect, & qu'il y seroit en seureté. Cette Lettre auoit tout ce qu'elle pouuoit auoir pour iustifier les sinceres mouuemens de ce Prince, & il ne pouuoit aller plus loin, sans témoigner qu'il n'auoit pas vn cœur de Roy ; elle fut pourtant sans effet, l'authorité de l'armée en fut la raison.

XVII. Reuolte dans l'armée.

Il n'est pas possible qu'vne Republique subsiste quand tous ceux qui la composent veulent faire les souuerains & les maistres. Il n'est pas moins difficile de tenir vne armée dans les iustes loix de la guerre, quand les simples Officiers veulent faire les Generaux, & y commander à baguette. Les Agitateurs auoient fait vn redoutable party dans celle dont nous parlons : ils s'estoient persuadez que rien ne s'y deuoit passer contre leurs auis & leurs sentimens. Les Generaux enuoyerent à tous les quartiers pour leur donner vn rendez-vous entre Hartford & Varc, afin de s'approcher de Londres : ces ordres ne leur plûrent pas, Rainsbourg, le Colonel Eyre, & le Major Scot coururent par tout pour conseiller aux soldats de n'obeir point ; ces soldats ne considererent pas l'importance des mouuemens qu'on leur inspiroit : ils prirent tous des roulleaux de papier dans lesquels ils auoient écrit en grosses lettres, *Pour les droits du Royaume & par le consentement des peuples*, & les mirent au lieu de cordons sur leurs chapeaux : les Generaux ne purent souffrir cette insolence, qui marquoit vn mépris ouuert de leur authorité, ils firent prendre les armes à ceux qui demeuroient dans l'obeissance & dans le respect, les mutins se voyant attaquez arracherent & mirent en pieces les cordons de papier qu'ils portoient, les principaux autheurs des desordres furent arrestez, il y en eut vn qui fut puny sur le champ par sentence du Conseil de guerre ; il y en auoit encore onze de prisonniers, on en appliqua plus de la moitié à l'estrapade, les autres furent cassez & bannis.

Cette reuolte, ou pour mieux dire, le chastiment qu'on donna à ces reuoltez produisit des consolations inconceuables dans l'ame de tous ceux qui vouloient la paix, & qui craignoient la violence de ces insolens, les Estats mesmes en receurent des satisfactions que ie ne sçaurois exprimer ; mais s'il contenta ces

1647. Estats & les gens de bien, ie puis dire que ce ne fut pas à l'égal du Gouuerneur de Vvigth; car comme il aimoit sa patrie, & qu'il auoit conçeu de bonnes inclinations pour le seruice du Roy, il n'en pust apprendre la nouuelle sans témoigner la ioye qu'il en ressentoit. Il enuoya son Aumosnier à Cromvvel & à Ireton pour les feliciter sur la gloire qu'ils s'estoient acquise d'auoir mis ces turbulens à la raison, les supplia par toutes les choses qui leur pouuoient estre considerables, de se souuenir des seruices qu'ils auoient fait esperer & qu'ils deuoient naturellement au Roy, les conjura de le tirer promptement du malheureux embarras où il se trouuoit, puis qu'il estoit en leur pouuoir de le faire, & ne croyant pas que ce fût encore assez de s'employer de ce costé-là, supplia sa Maiesté de leur vouloir écrire à tous deux pour les porter à ce deuoir par des caresses qui font tousiours des amis aux Grands.

Cette priere estoit toute pleine de zele, sa Maiesté ne s'en éloigna point aussi: elle écriuit à ces deux hommes, & outre ces deux Lettres qui estoient particulieres, elle en écriuit vne troisiéme aux Generaux de l'armée comme pour leur faire de nouuelles propositions de paix; Barclay qui fut chargé de ces Lettres partit auec ioye, parce qu'il partoit auec esperance de faire à ce coup quelque chose d'importance pour le seruice de son maistre : mais il ne fut pas long-temps flatté de ce doux espoir; car à peine eut-il presenté son pacquet à Fairfax, chez lequel Cromvvel, Ireton & tous les autres Officiers de l'armée estoient assemblez, qu'il eust vne response peu conforme à celle qu'il s'estoit promis. Nous ne pouuons, luy dit Fairfax, auec vne mine trop serieuse pour en tirer vn bon presage, nous ne pouuons répondre precisément aux propositions de paix que nous fait le Roy, parce que nous ne dépendons plus absolument de nous, & que nous ne pouuons rien sans le consentement des Estats; nous leur enuoyerons aujourd'huy ces Lettres, apres cela nous y répondrons.

Le Roy escrit aux Generaux de l'armée.

Ses letres sont mal receuës.

Ces paroles n'estoient point trop rudes, si elles eussent esté prononcées d'vn ton plus agreable & plus doux; mais ayant esté accompagnées d'vne froideur qui auoit quelque chose de mespriſant; Barclay n'y trouua rien de bon : Il se retira, parce qu'il ne pouuoit demeurer plus longtemps auec bien-seance en vn lieu où il auoit bien remarqué qu'on ne l'auoit pas veu de bon œil; ce fut pour aller quelque temps apres chez Cromvvel & chez Ireton; mais si la response de Fairfax luy auoit donné de la crainte, la froideur auec laquelle il fut accueilly de l'vn & de l'autre redoubla bien son estonnement, car ils le traiterent comme s'ils ne l'auoient iamais connu, & respondirent si peu fauorablement à ce qu'il leur dit de la part de sa Maiesté, qu'il preuit dés lors le malheureux coup qui tomba peu de temps apres sur la teste de ce cher Maistre.

Comme la necessité l'auoit fait sortir du logis de Fairfax auec vn mescontentement sensible, il sortit encore de celuy de Cromvvel auec autant & plus de douleur. Mille choses facheuses luy passerent dans l'esprit; quand il fut au sien, il se figura la vie de son Maistre au hazard, il tint la sienne pour perduë; il resva longtemps aux moyens de sauuer ce cher Maistre, sans songer à ceux de se sauuer auec luy : cette pensée le tint plus de deux heures en l'estat d'vn homme qui deuoit tout craindre & qui ne deuoit rien esperer : Mais enfin, son esprit se conserua assez de force pour agir auec iugement. Il auoit vn Lacquais. Il luy commanda de se tenir dans les ruës, afin que s'il estoit rencontré par quelques-vns de sa connoissance, il put apprendre les choses plus particulierement qu'il ne les sçauoit. Cette precaution reüssit, ce Lacquais fut reconnu par vn Officier, qui le tirant à part, Mon amy, luy dit-il assez bas pour n'estre entendu de personne, Va dire à ton Maistre qu'il se rende à minuit dans la maison où tu me verras entrer, & que i'ay des choses assez importantes à luy dire pour luy faire prendre cette peine : Mais remarques bien la maison dont ie te parle, afin que tu ne te trompes pas, & luy dis que ie l'attendray à la porte à l'heure que ie te prescris.

Barclay estoit dans vne inquietude effroyable de n'auoir esté visité de pas vn de ses amis depuis trois ou quatre heures qu'il estoit sorty du logis de Cromvvel; ce message ne l'amoindrit point, au contraire il luy donna tout l'accroissement qu'elle estoit capable de receuoir. Mais comme il auoit le cœur ferme, il se re-

solut à tout ce qui luy pouuoit arriuer de pis, & ne manqua point d'aller à l'heure ordoonée où on l'attendoit. D'abord il fut vn peu coosolé de voir vn homme qu'il mettoit au oombre de ses meilleurs amis : mais sa consolation ne fut pas de longue durée; car cet Officier prenant la parole, I'ay desiré de vous voir, luy dit-il, c'est pour vous dire en peu de paroles, que si vous aimez vostre Maistre, il est temps que vous luy tesmoigniez en l'allant promptement auertir des choses qui se passent icy cootre luy. Il croit que Cromvvel & Ireton mesnagent ses interests auec les Estats, le pauure Prince se trompe: Ce sont des traistres qui se veulent deffaire de sa personne & mettre toute sa famille à bas. Ie sçay ce que ie vous dis par des moyens qui ne reçoiuent point de doute; ie sçay que pour executer cét horrible & execrable dessein, ils oot desia choisi huit cens hommes pour aller tirer sa Maiesté de l'Isle de Vuigth, & ie sçay de plus qu'Ireton a proposé ce matin de vous enuoyer prisonnier à Londres. I'ay hazardé ma vie en desirant de parler à vous, c'est parce que ie vous estime beaucoup, & que s'il ne tenoit qu'à la perdre pour deliurer le Roy du danger qui le menace, ie ne la conseruerois pas vne heure : Sauuez vous donc & sauuez sa Maiesté, en luy conseillant de sortir du Royaume, auant que ses ennemis luy en puissent oster les moyens. 1647.

Barcla. apréd le secret de la trahison de Cromvvel contre le Roy.

Iamais la foudre tombant aux pieds du laboureur ne luy donna tant de frayeurs & d'estonnement, que cette funeste nouuelle en causa dans le cœur de Barclay. Il recula deux ou trois pas comme s'il eust esté estourdy, & sa langue se trouua tellement liée, que d'abord soo amy n'eo put tirer aucune parole; neantmoins, reuenant de ce grand estourdissement apres vne petite espace de temps; Mais, dit il à cet officieux amy, puis que vous m'auertissez d'vn si grand secret, oe me sçauriez vous dire d'où procede ce changement en deux hommes, dans lesquels le Roy pensoit asseurer son honoeur, sa fortune & sa vie: Ie ne vous le diray poiot positiuemeot, luy repliqua-il, parce que ie ne suis iamais entré dans leurs cœurs; mais si l'on peut donner quelque fondement à des conjectures, c'est que ces deux hommes craigoeot encore les Agitateurs qui soot portez par les deux tiers de l'armée, qu'ils aprehendent d'estre acablés par taot de gens qui sont les ennemis iurez de sa Maiesté, & que pour se bien remettre auec eux, ils les veulent satisfaire, en leur donnant la seule victime qu'ils trouuent capable de les apaiser.

En voila trop, dit alors Barclay, mon cher amy, permettez moy qu'apres vous auoir remercié de la fidelle chaleur que vous tesmoignez pour sa Maiesté, ie me retire pour aller trauailler à ce que vous me cooseillez. A ces mots, ces deux amis s'estant separés, Barclay reprit le chemin de son logis, où dés l'heure mesme qu'il fut arriué, il escriuit deux lettres à sa Maiesté, l'vne pour luy donner auis de tout ce qu'il venoit d'aprendre, & pour la supplier de sortir de l'Isle dés l'heure mesme qu'il l'auroit receuë; l'autre geoerale, & qu'elle pouuoit monstrer au Gouuerneur sans aucune risque. Ces deux lettres estans escrites, il les mit eotre les mains d'Henry Barclay son oeueu, qui l'auoit accompagné en ce voyage, & le fit partir dés le point du iour, auec ordre de donner adroitement à sa Maiesté celle qui estoit importante, afin que le Gouuerneur ne sceut point le secret qu'elle contenoit.

Il en donne auis à sa Maiesté.

Cela fait, il se voulut descharger des deux lettres qui s'addressoient à Cromvvel & à Ireton, dans la pensée qu'il decouuriroit encore quelque chose qui pourroit seruir à son dessein, ou qui pourroit apporter quelque changement dans le cœur & dans la volooté de ces traitres, & pour cet effet, il pria vn Colonel de ses amis d'aller dire à Cromvvel, qu'il auoit des lettres à luy donner de la part de sa Maiesté, & quelque chose à luy communiquer qu'il ne seroit pas marry d'aprendre; mais ce lâche homme luy fit dire, qu'il ne le pouuoit ouyr ny receuoir de luy les papiers dont il estoit chargé, sans s'exposer à vn maoifeste danger de sa vie, voila pourquoy il les pria de les garder iusques à vne meilleure occasion.

Cromvvel refuse de receuoir des lettres du Roy.

Barclay voyant donc qu'il n'auoit plus rien à faire à Windsor, il prit le chemain de Londres en resolution de oe dire rien de ce qu'il auoit appris: en effet quoy qu'il y vist les Comtes de Lenrik & de l'Aderdale Escossois, il ne leur en

1647. parla point, & tout ce qu'il fit auec eux, fut d'arrester quelques articles d'vn traité que les Escossois vouloient faire pour se remettre dans les bonnes graces

XVIII. du Roy, afin de contribuer hardiment à sa deliurance : Mais dans le mesme temps que toutes choses sembloient disposées à vne heureuse conclusion de cet important traité, Barclay receut vne lettre d'Asburnban, par laquelle sa Maiesté luy commandoit de remettre la fin de cette affaire à vne autre fois, pour la venir trouuer auec toute la diligence possible. Preferant donc des ordres si precis à vne chose qu'il iugeoit bien necessaire au seruice de sa Maiesté, il partit à la mesme heure, apres auoir enuoyé faire ses excuses à ces deux Comtes auec lesquels il traitoit

Le Roy rappelle Barclay aupres de soy.

Comme il auoit vne chaleur incomparable au seruice de son Maistre, il ne demeura à faire ce chemin qu'autant de temps qu'il en falloit pour le plus diligent homme du monde. Cette ardeur meritoit bien vne espece de reconnoissance, sa Maiesté le receut aussi auec des caresses, & le remercia auec des termes fort obligeans du dernier seruice qu'il luy auoit rendu par ses derniers auertissemens; surquoy ce bon seruiteur se croyant obligé de parler : He d'où vient donc, Sire, luy dit-il, auec vn respectueux accez de plainte, d'où vient donc que Vostre Maiesté n'a pas fait ce que ie l'auois suppliée de faire, & qui luy estoit de la derniere consequence : Ie l'ay fait, luy respondit le Roy, parce que i'ay creu auoir assez de temps pour pourueoir à ma seureté, & que ie crains de n'en auoir pas assez pour acheuer le traité d'Escosse qui me peut mettre en repos. Ah, Sire, repliqua Barclay, le traité d'Escosse se pouuoit bien tousiours faire, & ie ne sçay pas si vostre Maiesté aura le temps de se remettre en liberté quand il luy plaira : mais puis que vous auez d'autres sentimens, il faut songer à l'accomplissement du traité & n'en point differer l'effet, car de s'arrester à quelques expressions inutiles & qui ne sont pas de consequence, ie trouue qu'il n'y a gueres moins de danger qu'à demeurer encore en cette Isle. Enuoyez donc Seigneur vos dernieres volontez aux deputez d'Escosse qui sont à Londres; mais afin que tout se fasse auec prudence, faites-en deux copies dont vous en signerez vne, afin que s'ils en demeurent d'accord, l'affaire soit acheuée en vn iour, & que s'il y a quelque chose de deffectueux, on le puisse ajouster à l'autre. Cependant, Sire, montez sur mer & sortez d'icy, puis que vous auez au port vne fregate que la Reyne vous a enuoyée auec priere de ne pas laisser eschaper cette occasion. Quand vous serez hors des mains du Parlement & de l'armée, vous aurez le temps de songer à paracheuer ce traité pour lequel vous auez trop de passion.

Importante conuersation de sa Maiesté & de Barclay.

Ce raisonnement estoit assez fort pour faire remarquer au Roy le zele de ce seruiteur, & il est certain que sa Maiesté s'y fût arrestée, quoy qu'Ashburnhan eust remonstré qu'il falloit du temps pour mettre les propositions de ce traité en bon ordre & en bons termes, mais comme le Roy se proposoit de suiure les sentimens de Barclay, on luy vint dire que les deux Chambres des Estats de Londres luy enuoyoient des Deputez pour luy offrir de traiter auec luy dans l'Isle, sur de nouuelles propositions qu'ils luy vouloient faire.

Les Estats enuoyent de nouuelles propositions au Roy.

Cette nouuelle luy sembloit assez importante pour luy faire changer de sentimens, il ne ballança point aussi à le faire, il attendit ces Deputez qui arriuerent à Carisbourg le 14. de Decembre. Il les ouyt, & receut de leurs mains les propositions des Estats qui estoient reduites au nombre de quatre. La premiere demandoit vne reuocation generale de toutes les declarations qu'il auoit faites contre les deux Chambres & la iustification de tout ce qu'elles auoient fait depuis qu'il les auoit abandonnées. La seconde, vne cassation de toutes les dignités qu'il auoit conferées depuis ce temps, auec defence à ceux qui les auoient receuës, de pretendre iamais à l'entrée de la Chambre des Pairs. La troisiesme la continuation de l'assemblée des Estats à Londres, ou en quelque autre lieu du Royaume qu'il plairoit aux Chambres de la transferer. La quatriesme vne promesse de laisser à perpetuité la milice dans la disposition des Estats, lesquels auroient pour ce suiet plein pouuoir de leuer des troupes, & de l'argent autant qu'il leur plairoit pour les entretenir dedans & dehors le Royaume.

C'estoit demander au Roy qu'il se declarast autheur de tous les desordres qui renuersoient l'Estat; c'estoit oster à sa Couronne le plus beau de ses orne-

mens & de ses fleurs qui est celuy de pouuoir, faire des creatures en faisant des grands; c'estoit mettre vn Prince à bas de son trosne que de luy oster la disposition de la milice qui en fait la base & le fondement; c'estoit ouurir les chemins à des voleries insignes, que de laisser leuer de l'argent à discretion sur les peuples; voila pourquoy le Roy ayant serieusement examiné ces quatre demandes, il en connut l'importance, & cette consideration fit, que ne voulant pas dire aux deputez ce qu'il auuit sur le cœur, il se proposa de l'escrire aux Estats, pour leur dire qu'il ne pouuoit pas demeurer d'accord de ces propositions, qui le détronoient, qui le perdoient d'honneur, & qui rendoient sa condition pire que celle du plus abjet de tous ses suiets. 1647.

Il y auoit grande apparence qu'il n'enuoyeroit pas cette lettre sans la communiquer à ceux dont il prenoit les auis & les sentimens, il la leut aussi deuant sept ou huit personnes qui l'approuuerent toutes à la reserue de Barclay, lequel ne se pouuant taire, Sire, luy dit il, ie sçay bien que vous faites tout admirablement bien, mais vostre Maiesté me permettra de luy dire qu'elle n'a pas consideré que cette response peut obliger les deputez de commander au Gouuerneur de vous obseruer de plus prés, & par consequent que vous n'aurez pas la liberté de sortir quand il vous plaira, à quoy le Roy qui prenoit plaisir à ces marques d'affection: Non non Barclay, luy respondit-il, i'ay preueu ces accidens & y ay mis ordre, car ie cacheteray ce papier sans faire voir à ces deputez ce qu'il y a dedans: Ah Seigneur, repliqua Barclay, pardonnez moy si ie dis à vostre Maiesté que cette preuoyance est bien foible; si vous ne monstrez point vostre lettre à ces deputez ils l'ouuriront infailliblement & ne la porteront pas aux Estats auec son sceau, de sorte que vous attirerez vostre mal au lieu de l'esuiter comme vous croyez. Encore vne fois, Sire, au nom de Dieu sortez d'icy, & pour en chasser ces deputez, donnez leur vne response d'vne autre nature.

Sentimens du Roy sur la proposition des Estats.

Sentiment de Barclay sur la response de sa Maiesté.

XIX.

Ie ne sçay si le Roy n'eut point le mouuement de faire ce qu'on luy conseilloit, mais ie sçay bien qu'il ne le fit pas, qu'il cacheta cette lettre pour la mettre entre les mains de ces deputez, & que se roidissant à ne pas sortir de Carisbourg comme Barclay le vouloit, il attira sur soy le deplorable malheur qui luy arriua. Cependant les deputez d'Escosse estant arriués à Carisbourg, ils s'escrierent contre les propositions des Estats de Londres; ils allegeurent qu'elles choquoient leur Conuenant, & comme elles ne pretendoient qu'à priuer la Couronne de toute la grandeur & de toute la Maiesté qu'elle auoit, protesterent en presence du Roy de ne les point souffrir quand mesme il y voudroit consentir. Se voulant donc mettre en estat d'executer ce qu'ils disoient, ils supplierent sa Maiesté de leur donner vne conference secrette auec elle; elle en demeura d'accord, cette conference produisit vn traité qui fut signé le 26. Decembre, dont les principaux articles furent, Qu'elle signeroit le Conuenant, à la reserue pourtant de quelques articles dont elle n'estoit point voulu demeurer d'accord; qu'elle confirmeroit le Gouuernement Presbyteral, & l'assemblée des Theologiẽs de Westminster pour trois ans, à condition qu'elle ne seroit point empeschée ny route sa famille aussi, de continuer l'vsage de la liturgie dont elle s'estoit seruie iusques-là: Qu'elle contribueroit à la suppression de toutes les sectes qui s'estoient introduites dans les deux Royaumes, & qui les rendoient des monstres de Religion à plusieurs testes: Qu'elle feroit tous les efforts possibles pour le licenciement de l'armée Angloise, & que si elle ne le pouuoit obtenir, les Estats d'Escosse feroient prendre les armes à tout le Royaume pour maintenir les droits de la Couronne, & les restablir au point qu'ils estoient au commencement de ces guerres: Que tous les Anglois & les Irlandois qui se voudroient ioindre à eux pour le maintien de l'authorité Royale, seroient sous la protection de sa Maiesté: Qu'elle ne pourroit faire aucun traité de quelle nature qu'il fût, auec les deux Chambres des Estats de Londres, sans le consentement des Estats d'Escosse; que reciproquement les Estats d'Escosse n'en pourroient faire auec qui que ce fût, sans la permission de sa Maiesté: Que les Escossois auroient desormais le tiers de toutes les charges qui peuuent obliger les personnes de condition à s'attacher à sa personne; & qu'enfin il y auroit tousiours en Escosse quelqu'vn de la famille royale, tant pour honorer ce Royaume par leur residence, que pour prendre

Les deputez d'Escosse s'escrient cõtre les propositions des Estats.

1647. connoissance de tous ceux qui auroient de la chaleur pour le seruice de sa Maiesté.

En suite de ce traité, qui fut conclu & signé comme ie l'ay desia dit le 26 de Decembre par les Comtes de Loudun, de Laderdalle, & de Lenrik; le Duc d'Hamilton deuoit commander l'armée qu'on destinoit pour en appuyer l'execution. Mais le Comte d'Argyl, qui auoit tousiours esté broüillon, le fut encore à ce coup. Il ne put souffrir que le Roy eût fait quelque exception dans la promesse de signer le Conuenant, il anima quelques Ministres à declamer contre ces reserues; ces Predications seditieuses furent cause que l'on trauailla prés de quatre mois à mettre cette armée sur pied, & par consequent qu'elle fut inutile au dessein pour lequel elle estoit leuée.

Les deputés des Estats s'emportent en receuant la réponse de sa Majesté.

Quoy que les deputez des Estats de Londres fussent à Carisbourg, ils n'eurent pourtant aucun vent de ce traité. Ils auoient donné quatre iours au Roy pour répondre définitiuement aux quatre propositions qu'ils luy auoient apportées, ce temps estant expiré, sa Majesté les fit appeller, & s'addressant au Comte de Demby, qui en estoit le Chef, il luy demanda si les Estats ne leur auoient pas donné à tous le pouuoir de rien changer en ces articles; à quoy ce Comte ayant répondu, que non: Tenez donc, adiousta le Roy, voila la réponse que ie veux faire aux Estats. Le Comte ne se put empescher de prendre auec respect le papier qu'on luy presentoit, mais quand il le vit cacheté, il sortit des termes du deuoir, auquel il auoit esté iusques là, & d'vn ton de voix qui marquoit vne violente colere, protesta qu'il ne le porteroit point aux Estats sans sçauoir ce qu'il contenoit, & que comme les Estats n'auoient point scellé les propositions dont ils les auoient chargez, S. M. n'auoit point deu leur oster la connoissance de la réponse qu'elle y vouloit faire; de sorte que pour finir cette contestation, qui eut encore d'autres circonstances qui ne furent pas moins aigres, ce bon Prince fut contraint de rompre son cachet luy-mesme. Les mouuemens de ces deputez auoient esté fort peu respectueux, ils furent alors insolens & si brutaux, qu'ils ne pouuoient aller au de-là. Ils parlerent quasi tous ensemble pour faire connoistre à sa Maiesté qu'elle se mescontoit d'auoir si peu deferé aux sentimens des Estats: Hammond qui estoit present à ce discours, ne fut point plus respectueux qu'eux, il appuya leurs plaintes par d'autres qui n'auoient pas moins de violence, & sortit auec eux pour aller à Newport, qui n'est qu'à demie lieuë de Carisbourg.

XX.

Le Roy se veut sauuer.

Il ne peut.

Ce fut alors que le Roy connut la faute qu'il auoit faite de n'auoir pas creu le conseil de Barclay, & ce fut alors qu'il prit la resolution de le suiure, par celle de s'embarquer sur le soir de la mesme iournée. Mais, helas, il la prit trop tard, car il ne fut plus en pouuoir de l'executer. Vn vent contraire à son dessein s'éleuant sur les trois heures apres midy, irrita la mer de telle façon, qu'on n'y voyoit plus que des montagnes d'eau & des abysmes; & d'ailleurs, le Gouuerneur estant de retour au chasteau, il en fit fermer le pont-leuis, redoubla les gardes, & chassa dés le lendemain matin tous les seruiteurs de sa Maiesté, auec ordre de sortir de l'Isle, sans s'arrester en quelque part que ce fût. Ils eurent pourtant le temps de dire à ce cher Maistre, qu'il se souuint de la fregate que la Reine luy auoit enuoyée, & que s'il pouuoit trouuer l'inuention de sortir, il seroit accompagné par deux Gentils-hommes de l'Isle, qui ne l'abandonneroient point.

Le Gouuerneur chasse tous ses seruiteurs.

Ce fut auec vne douleur inconceuable que ces fideles seruiteurs furent contraints d'abandonner vn si grand Maistre: Mais ce mal ne fut pas le seul qu'ils souffrirent en cette conioncture: ils s'estoient retirez par Newport, vn Gentil-homme nommé Barly ayant fait paroistre quelque resolution de deliurer le Roy, le Gouuerneur creut qu'il auoit esté poussé à cela par le mouuement qu'ils luy en auoient donné; il enuoya commander à celuy de Cous de les arrester, & de les enuoyer à Londres, le Gouuerneur sortit de Cous bien accompagné pour executer ce qu'on luy ordonnoit; il ne fut pourtant pas assez diligent pour le faire, car ils passerent & se retirerent auant qu'ils fussent à eux. Ils auoient tous vn mesme interest, qui estoit celuy de se sauuer, mais comme ils auoient des inclinations differentes, chacun tira du costé où il croyoit trouuer son salut. La route que prit Barclay fut de retourner en France pour rendre conte à la Reine de

tout ce qu'il auoit fait pour le seruice de sa Maiesté, sans auoir peu reüssir en tout ce qu'il auoit eu enuie de faire. 1647.

Cependant les deux Chambres ayant enuoyé des Compagnies d'infanterie à Carisbourg, & le Colonel Rainsbourg que les Estats auoient absous, ayant receu commandement de mettre en mer huit ou dix vaisseaux pour fermer toutes les auenuës de Wigth, le Roy se trouua si bien resserré, qu'il ne fut plus en son pouuoir de sortir: Ce qui ne suffisant pas encore pour asseurer entierement la ville de Londres, ces Estats ordonnerent que tous les Catholiques & tous ceux qui auoient porté les armes contr'eux, en sortiroient dans vingt-quatre heures, & ne voulant pas laisser impunie la marque de fidelité que Barly auoit donnée peu auparauant au seruice de Maiesté, commanderent qu'on luy fist son procez, & qu'on le fit pendre; ce qui fut executé quelques iours apres dans la ville de Vinchester.

Le Roy resserré.

Tous les Catholiques chassés de Londres.

Barclay auoit veu dans Windsor les premiers témoignages du fiel que Cromwel & Ireton son gendre auoient dans le cœur, ces deux hommes n'en voulurent plus faire vn secret, quand les deputez des Estats furent retournez à Londres auec la réponse du Roy, car au mesme temps qu'elle eut esté leuë dans la Chambre Basse, Ireton prenant la parole, Puis que sa Maiesté, dit-il, refuse toutes les conditions qu'on luy fait, elle montre euidemment qu'elle ne veut point « la paix, & qu'elle abandonne la protection de son peuple. Voila pourquoy ie suis « d'auis que nous luy fassions voir que nous ne sommes plus ses suiets, & que nous « pouuons bien gouuerner l'Estat sans auoir besoin qu'elle appuye nostre conduite. « Nous pouuons ce que ie dis, parce que nous auons les armes à la main, il les « faut faire valoir; & puis qu'il s'agist du repos de tout le Royaume, il faut faire « auiourd'huy ce que nous auons differé de faire pour des considerations qui sembloient « nous y obliger. Il est vray, adiousta Cromvvel, que nous auons fait ce « que nous ne deuions pas faire, que nostre patience a fait naistre le mespris que le « Roy fait de nos demandes, & que si nous nous fussions fait craindre, il ne se feroit « pas roidy à nous refuser. Mais puis que les choses sont en cet estat, & qu'il « n'y a plus d'esperance de calmer l'orage qui nous menace, que par la vigueur « de nos cœurs; Ie croy, Messieurs, que nous sauuerons le Royaume si nous en « donnons l'entier Gouuernement aux Estats. L'armée leur a conserué cette « authorité iusques icy, elle n'est pas moins puissante & moins zelée au bien pu- « blic qu'elle estoit il y a six mois, nous les maintiendrons tousiours au prix de no- « stre sang & de nos vies. Nous leur laisserons l'authorité absoluë de toutes les af- « faires de l'Estat, pour ne nous conseruer que la gloire de les appuyer par les ar- « mes, il n'y a qu'à paracheuer courageusement ce qui nous reste à faire pour arri- « uer à ce but; souuenons-nous donc qu'il y va de l'interest general à ne plus nous « remettre sous la puissance d'vn homme qui fait voir dans l'opiniastreté où il est, « qu'il veut estre irreconciliable ennemy, & souuenons-nous en pour ne point abu- « ser des moyens que le Ciel nous donne de contribuer à nostre salut. «

1648. I.

Cromvvel & Ireton se declarent contre le Roy.

Quand nos esprits sont preuenus de quelque passion, ils ne resistent iamais à ce qui la flate. Tous ceux qui composoient cette Chambre auoient vne auersion merueilleuse pour sa Maiesté, ils trouuerent aussi tant de goust dans le discours qu'ils venoient d'entendre, que sans tenir plus long temps leurs resolutions en ballance, ils demeurerent d'accord qu'on ne s'addresseroit plus au Roy pour luy demander son consentement sur quelque affaire que ce fust, qu'on ne luy parleroit plus de Religion, de Milice, de Gouuernement, ny de paix; que personne ne le verroit plus, que par le consentement des deux Chambres; que l'on ne receuroit plus de lettre de luy, quelque specieux qu'en fust le pretexte. Et d'autant que tous ces hommes passionnez iugerent bien que la Chambre des Pairs n'approuueroit point ces resolutions violentes, il fut encore arresté qu'on enuoyeroit au General de l'armée des ordres de leur enuoyer promptement deux Regimens de caualerie & d'infanterie, afin que les postes de Vvitehal & des Mevves, qui sont les escuries du Roy, estans occupées par ces gens de guerre, les Seigneurs fussent contraints d'approuuer tout ce qui auoit esté resolu. En effet ces Pairs rejetterent d'abord auec toute la vigueur possible

Ordonnance de la Chambres Basse contre sa Majesté.

Appuyée par celle des Pairs.

1648. de souscrire à des ordonnances qui leur sembloient insupportables & pleines d'horreur : mais quand ils se virent au milieu de ces Regimens, ils furent obligez de plier, & de suiure les mouuemens de ces enragez.

Parmy les choses que ces Estats iugerent necessaires à rendre leur authorité Souueraine, ils creurent qu'il falloit restablir le Comité de la seureté publique, lequel auoit esté estably dans Londres en 1643. pour la conference des Commissaires Anglois auec ceux d'Escosse : Mais d'autant que le temps de ce premier Comité n'auoit esté que pour trois mois, ils ne iugerent pas à propos de luy donner des bornes si courtes ; ils ne luy en donnerent point du tout, & comme ils n'auoient plus alors d'affaires meslées auec les Estats d'Escosse, ils ne le voulurent composer que des membres tirez de leurs Chambres. Ceux qui furent choisis dans celle des Pairs, furent les Comtes de Northumberland, de Vvarvvik de Kent, & de Manchester, les Barons Say, Vvarthon & Roberth ; Cromvvel fut le principal des quatorze que la Chambre Basse nomma. Le pouuoir qu'on leur donna fut de preuenir tous les souſleuemens qui se pouuoient faire dans les Prouinces, & afin qu'ils fussent en estat de cela, d'armer toutes les milices du Royaume.

Les Deputés d'Escosse se retirent. Pourquoy.

Les discours de Cromvvel & d'Ireton, les ordonnances de la Chambre Basse, & l'arriuée des troupes de l'armée auoient en trop d'éclat pour n'estre pas sceuës; les deputez d'Escosse les apprirent aussi, comme tous les autres; ils y auoient assez d'interest pour ne se pas taire, cela fit qu'ils prirent la resolution de parler, & celle de se retirer tout en mesme temps. Ils escriuirent aux deux Châbres pour apprendre d'elles, si dans l'article de leurs ordonnances, qui deffendoit à qui que ce fût d'auoir aucune communication auec sa Maiesté, elles pretendoient leur en auoir deffendu l'accez. Les Chambres ne firent aucune réponse à ces lettres pendant qu'ils furent dans Londres, mais deux iours apres leur départ, elles leur enuoyerent declarer que leurs intentions n'auoient point esté de les excepter d'vn priuilege qui leur estoit deu, & auquel elles s'estoient obligées, lors qu'ils mirent la personne du Roy entre les mains de leurs Commissaires : Qu'il leur seroit donc accordé de l'aller voir, toutes les fois qu'ils leur en voudroient demander la permission ; mais qu'ayans de puissantes raisons pour y adiouster cette condition, elles les prioienr de ne se point offenser, si elles ne le pouuoient autrement.

Leur opinion fut que cette lettre pourroit bien appaiser plus de la moitié de la colere des Escossois, neantmoins leur iugement les ayant persuadées, qu'elle ne leur donneroit pas toutes les satisfactions qui leur estoient deuës, elles se proposerent de faire deux grandes démarches pour mettre les choses en meilleur estat. Elles leur deuoient encore deux millions quatre cens mille liures, elles conclurent de leur en payer la moitié dans la fin du mois ; il leur importoit d'entretenir la paix auec eux, elles nommerent six deputez pour passer en Escosse, auec ordre de demander la ratification du traité, & de prometrre de payer au denier douze l'interest de la somme qui leur restoit à payer.

Declaration de la Châbre Basse contre le Roy.

Le mescontentement des Escossois estoit bien capable d'embarrasser vn peu ces Estats, ce ne fut pourtant pas la seule chose qui mit du desordre dans leurs esprits. Le peuple murmuroit & n'approuuoit pas le traitement qu'on faisoit au Roy : la Chambre Basse voulut preuenir le mal qui pouuoit arriuer de la continuation de ces plaintes par vne declaration qui pût condamner la fermeté de sa Maiesté, & iustifier les violences qu'on luy faisoit. Mais cela ne satisfit pas ces esprits blessez, & il est certain que si la presence des gens de guerre ne les eût bridez, ils eussent poussé leur ressentiment plus auant, principalement apres auoir veu la réponse que sa Maiesté fit à cette scandaleuse declaration, qui n'estoit apres tout, qu'vne sotte redite de tous les reproches qu'ils luy auoient faits dans leurs precedens manifestes. Voila le premier sujet qui pouuoit embarrasser les Estats, en voicy vn autre qui ne fut pas moins puissant ny moins dangereux.

Comme le crime suscite des craintes, & des craintes continuelles dans l'esprit de ceux qui le commettent, il est certain que les Chambres n'auoient point de repos dans le temps mesme qu'elles le pouuoient gouster auec douceur, & qu'elles ne voyoient point six hommes assemblez qu'elles ne redoutassent quelque chose

chose de leur conuersation. Il arriua de là vn accident qui causa de grands desordres dans la ville, & qui fit bien changer l'inclination que le peuple auoit toûjours euë pour la gloire du Parlement. On auoit fait l'année precedente vne deffence à qui que ce fût de celebrer les Festes qu'on celebroit auparauant en ce Royaume, & en suite on auoit fait vne autre ordonnance pour empescher les réjouyssances publiques. Les apprentifs de la ville de Londres ne se voulurent pas assujettir à ces loix, qui leur sembloient tyranniques; ils s'assemblerent aux Festes de Pasques pour les passer parmy les diuertissemens, & pour n'y estre pas empeschez dans la suite de leurs passe-temps, fermerent les portes de la ville du costé de Westminster; mais ce ne fut qu'vne demie preuoyance, qui ne les mit pas à couuert de ce qu'ils craignoient, car n'ayant posé aucunes sentinelles, ny estably aucun ordre pour se deffendre, ils furent chargez le lendemain par les Regimens de caualerie qu'on auoit fait entrer dans la ville; & comme si vne considerable execution qui s'ensuiuit n'eût pas esté vn chastiment assez grand pour vne folie de ieunesse, qui n'auoit rien de plus criminel que le dessein de se réjouyr, les Chambres qui auoient tremblé à l'objet de l'assemblée de ces ieunes hommes, firent informer contr'eux, ordonnerent qu'on feroit quelques fortifications à Vvitehal; qu'on chargeroit cinq batteaux de deux cens cinquante mousquetaires pour asseurer le derriere du Palais de Vvestminster contre les assemblées des bateliers, qui se vouloient diuertir aussi bien que les apprentifs, & qui murmuroient hautement de se voir traiter en esclaues; qu'on osteroit toutes les chaisnes qui fermoient les ruës dans la seditiõ populaire afin que leur caualerie pût agir, & qu'on mettroit cent cheuaux & douze cens hommes de pied dans la grosse Tour pour asseurer le dedans de la ville. Ce qui ne leur semblant pas encore suffisant pour calmer toutes les agitations qui faisoient ombre à leur repos, il y en eut qui proposerent de doubler le nombre de ceux qui composoient le Comité de la Seureté; mais quelques autres ayant remontré que quatorze Pairs & vingt-huit membres des Communes, dont ce Comité seroit composé, se pourroient attribuer vne autorité qui feroit obstacle à celle de tout le Parlement, & que d'ailleurs les affaires n'en auroient pas vne expedition si prompte, cette proposition ne fut point suiuie.

1648.
II.
Sedition dans Londres.

Cependant il se passa pour l'Irlande des choses assez considerables pour tenir icy quelque rang. Le Baron d'Inchequin y commandoit les Protestans, il n'estoit pas au gré des Estats, ils cherchoient les moyens de le casser, pour donner vn autre General à l'armée; cela ne leur estoit pas bien facile, parce qu'il estoit bien voulu de tous ses Officiers, & qu'il seruoit auec assez de chaleur pour meriter de l'estime & de la loüange: Mais que ne peuuent pas des personnes qui auoient troué l'inuention d'abbatre la puissance d'vn des plus grands Rois de l'Europe? Soit qu'ils eussent corrompu les tesmoins pour les faire parler dans leurs sentimens, soit que ces tesmoins n'eussent eu que la pure verité pour objet de leurs mouuemens; il se trouua des Officiers de cette mesme armée d'Irlande qui auoient esté cassez par ce General, lesquels ayant dit à quelques membres de la Chambre Basse qu'ils l'auoient veu sur le point, & que sans doute il estoit encore dans la volonté de se declarer contre l'armée d'Angleterre, & contre le party des Independans en faueur de sa Maiesté, leur imprimerent si bien cette opinion dans l'esprit, que sans auoir vn plus grand éclaircissement de l'affaire, ils le casserent, apres auoir fait mettre dans la Tour de Londres vn ieune enfant qu'il auoit, âgé de huit à neuf ans, & nommerent le Baron de l'Isle pour remplir sa place au commandement de cette armée d'Irlande.

Les Estats cassent Inchequin.

Cette resolution l'emporta sur celle de quelques particuliers qui ne vouloient pas qu'on touchât cette corde, pour quelques raisons qui paroissoient assez importantes; mais quoy que les Estats se fussent précautionnez en apparence de tout ce qu'ils pouuoient craindre de ce costé-là, ils ne se trouuerent pas affranchis des iustes apprehensions qu'ils pouuoient receuoir d'vn autre: car dés l'heure mesme que les deputez Escossois furent arriuez à Edimbourg, & qu'ils eurent fait aux Estats le rapport de l'estat où ils auoient laissé le Roy dans l'Isle de Vvigth, & des choses dont ils estoient demeurez d'accord auec luy, la plus-part

Les Escossois Embrassent les interests du Roy.

1648. de ceux qni composoient ces Estats entrerent dans de genereux sentimens d'honneur, & témoignerent qu'ils estoient dans la resolution de soustenir les interests de la Couronne, & de tout faire pour le salut de leur Prince. Il n'y eut que le Comte d'Argyl & ceux de sa faction qni s'opposerent à ces mouuemens legitimes, & qui pour donner vn pretexte à leur mauuaise volonté alleguerent que le Roy ne pouuant aimer la Religion, puis qu'il refusoit de signer le Conuenant auec toutes ses conditions, ils ne le pouuoient seruir anec conscience, ny prendre les armes pour le retirer du precipice où il s'estoit engagé auec trop d'opiniastreté. Neantmoins les Estats ne s'arrestant point à ces discours dans lesquels ils voyoient plus de passion que de Iustice, & ne faisant pas plus d'estat des criailleries de quelques Ministres qui estoient les Emissaires de ce Comte, ils demeurerent d'accord qne les causes de la guerre qu'ils entreprenoient estoient legitimes, & pour oster cette impression au peuple qu'ils vouloient mettre dans leurs interests, firent publier vne declaration dans laquelle ayant exposé tous les malheurs que la mauuaise intelligence de sa Majesté auec les Estats d'Angleterre auoit produit dans les deux Royaumes, toutes les raisons sur lesquelles le Roy se roidissoit à conseruer les priuileges de la Couronne, tous les desordres qui se commettoient sous le manteau de la Religion, tous les outrages que sa Majesté auoit receus & receuoit tous les iours des Anglois au préjudice des promesses qu'on lenr auoit faites de respecter & de bien traiter sa personne, & enfin les obligations qu'ils auoient de courir tous au secours de lenr Prince, auquel ils deuoient naturellement les bieus & la vie, ils renuerserent le plus grand credit des ennemis de sa Majesté, & firent naistre dans l'ame d'vne infinité de bonnes gens le desir d'aller mourir glorieusement pour le maintien d'vne cause si iuste & si belle. Neantmoins ne voulant point que la posterité pût parler au préjudice de leur conduite; ils iugerent qu'il falloit tenter les voyes de la douceur auant que d'en venir aux dernieres extremitez, & dans cette veuë, ils resolurent de faire sçauoir leurs sentimens aux Anglois, afin de les porter à quelque raison.

Declaration des Escossois aux Estats de Londres.

Ils dresserent donc des memoires pour demander aux Estats qu'ils appuyassent plus fortement qu'ils n'auoient fait iusques-là, l'execution de leur Conuenant, en le faisant signer à tous les peuples de ce Royaume, comme ils s'y estoient obligez par leur traité de 1643. afin d'en bannir les sectes des Sociniens, des Arminiens, des Anabaptistes, des Antimoniens, des Erastiens, des Brovvnistes, des Independans, les restes de la Papauté, de l'Episcopat & de la Liturgie Anglicane: Que sa Maiesté fut receuë dans Londres auec honneur, où conduite dans l'vne de ses maisons proche de cette Ville, auec le respect qu'on doit à sa Maiesté, afin que les Estats des deux Royaumes se pussent librement & commodément addresser à elle pour trouuer vne bonne paix : Que l'armée d'Angleterre fût congediée, pour leur oster tout suiet de crainte & de ialousie, & que pour les garnisons necessaires à la seureté du Royaume, elles ne fussent mises que sous les ordres de ceux qui se seroient engagez aux Estats par la signature du Conuenant, & finalement qu'on restablist à la Ville de Londres tous les priuileges qu'on luy auoit ostez depuis peu, afin qne les Commissaires des deux Royaumes s'y pussent seurement assembler pour l'entretien de leur vnion.

Froide réponse de ces Estats.

Ces demandes estoient assez raisonnables pour faire esperer aux Escossois que les deux Chambres ne ballanceroient point à les satisfaire, parce qu'ils y auoient aiousté qu'il n'y auroit personne dans leur Royaume qui fut appellé aux charges de l'armée ny à celles dn Gouuernement general que ceux qui se seroient engagez par le Conuenant à la deffense de la cause commune, & que leur intention n'estoit point de s'accorder auec sa Maiesté, qu'auparauant elle n'eût promis par serment de consentir à tous les actes qni luy seroient proposez par les deux Estats des Royaumes touchant la Religion : mais la réponse qu'elles y firent fut si esloignée de l'esperance des Escossois, qu'ils ne douterent plus deslors qu'on n'en vint à vne rupture ouuerte.

Le procedé de ces Chambres fut le premier coup qn'on donna ponr rompre le lien qui vnissoit les deux nations; les Escossois en donnerent vn autre à leur tour qui ne fut pas moindre. Le Capitaine Woghan qui pendant la guerre auoit commandé vne compagnie de Caualerie en l'armée du Roy, auoit eu ordre de

la casser; il ne l'auoit pas fait, & s'estoit tousiours tenu couuert sans aucun bruit, il auoit conserué la chaleur qu'il auoit pour le seruice de sa Majesté, il la sentit réueiller au premier bruit des leuées que faisoient les Escossois: Il passa en Escosse, les Cheualiers Musgraue, Glenhan & Langdale s'y rendirent aussi; les Estats d'Angletetre furent auertis qu'on les souffroit dans Edimbourg, on leur dit encore que plusieurs autres Officiers & soldats du party Royal les alloient ioindre tous les iours; ils enuoyerent des deputez en Escosse pour demander qu'on leur remist entre les mains ce Capitaine & ses partisans; les Estats répondirent que toutes ces personnes-là n'estoient point des Incendiaires, & qu'ils n'auoient point oüy dire que ce fussent des factieux qui tâchassent de rompre l'alliance des deux nations: voilà pourquoy ils ne les pouuoient chasser de l'Escosse auec raison, ny les mettre auec honneur entre les mains de leurs ennemis. Les deputez Anglois adiousterent que les deux Chambres ne seroient pas satisfaites de cette response. Vous leur direz aussi, repliquerent les Estats d'Escosse, que nous ne le sommes pas de celle qu'ils nous firent lors que nous leur demandasmes que sa Majesté fust traitée auec plus de respect que vous ne la traitez aujourd'huy. 1648.

Aigreur entre les Anglois & les Escossois.

III.

Quoy que les Estats d'Angleterre demandassent tous ces hommes dont nous parlons pour satisfaire leur vengeance, plûtost que pour les croire capables de former vne faction, il est pourtant tres-asseuré qu'ils ne s'estoient assemblez que pour remettre le party Royal en credit, & que pour chercher vne remarquable raison des indignitez que l'on faisoit à sa Majesté. En effet dans le mesme temps que les deputez Anglois pressoient les Estats d'Escosse de faire iustice à la demande de ceux d'Angleterre, on apprit que Musgraue & Glenhan auoient surpris Carlile, que Langdale s'estoit rendu maistre de Barvvik, que le chasteau de Pontfrât auoit esté emporté par des soldats habillez en païsans, que Scarbourg auoit ouuert ses portes à quelques autres troupes de mesme party, & que Langdale se voyoit desia suiuy d'vn corps assez considerable pour se faire craindre; ce qui donnant l'allarme aux deux Chambres, elles enuoyerent vn courrier aux deputez qu'elles auoient en Escosse, auec ordre de demander raison aux Estats de ce Royaume de toutes ces hostilitez; mais la réponse que ces deputez en receurent ne fut pas plus obligeante que la premiere: car on leur dit seulement que cela ne s'estoit pas fait par leurs ordres, & qu'ils ne vouloient point prendre connoissance d'vne action que des Anglois auoient fait en Angleterre sans aucune assistance des Escossois. Les deux Chambres iugerent donc bien qu'on ne les satisferoit point là dessus, elles eurent recours à leurs propres forces, elles enuoyerent prier Fairfax de s'opposer à ces rauages; ce General détacha de fortes troupes sous les ordres du General Major Lambert pour aller faire teste à ces nouueaux ennemis: ce Major prit le temps que Langdale donnoit toutes ses pensées à se rendre maistre du chasteau de l'Isle sainte pour luy enleuer vn quartier: cette action ne fut pas grande ny glorieuse, car il n'y eût pas vne seule goutte de sang de répandu: mais elle fut importante & de grand éclat, d'autant qu'elle empescha le progrez des beaux desseins de Langdale, & que les Estats en firent faire des feux de ioye à Londres, comme si ce coup eust déliuré tout le Royaume de la seruitude d'vn peuple estranger.

Faction pour remettre le party Royal en credit.

Prise de Carlile, de Barvvik, & de plusieurs autres places.

Cette Ville de Londres estoit cependant reduite à des trances qui n'estoient guere moins que mortelles; on auertit le Maire & les Escheuins que les resolutions de ceux qui commandoient l'armée estoient de les desarmer pour les obliger à leur fournir douze millions, à faute dequoy on les menaçoit d'exposer la Ville au pillage, & qu'on n'auoit estably dans la grosse Tour vne si forte garnison que pour faciliter ce dessein: c'estoit assez pour les faire trembler de peur, ils tremblerent aussi peut-estre auec plus de violence que s'ils eussent esté saisis d'vne ardente fiéure; ils dresserent vne Requeste aux deux Chambres, par laquelle ils demanderent auec grande instance qu'elles fissent éloigner l'armée, qu'on leur fist rendre les chaisnes qu'on auoit enleuées des coins de toutes les ruës, qu'on remist en liberté les Escheuins qu'on auoit serrez dans la Tour, & que les milices de VVestminster & des autres Fauxbourgs fussent réünies à la Ville, afin qu'elle fût plus en pouuoir de veiller à la seureté des Estats.

La Ville de Londres en allarmes.

Ces demandes auoient quelque apparence de raison: les Estats qui sçauoient

1648. le suiet que ce Maire & ces Escheuins auoient de les faire, ne les reietterent point aussi ; ils leur promirent que l'armée qui s'estoit approchée de la Ville s'en esloigneroit dés le lendemain, & qu'elle s'en esloigneroit de sorte, qu'elle ne leur donneroit plus d'ombrage : ils leur accorderent de pouuoir nommer des Chefs pour commander leur milice ; ils choisirent Skippon, les deux chambres en demeurerent d'accord & luy donnerent le pouuoir de faire main basse sur tous ceux qui s'opposeroient aux ordres qu'ils receuroient d'elles. Ils auoient demandé la liberté du dernier Maire & des Escheuins, on les mit hors des cachots, auec décharge des accusations sur lesquelles on les auoit enfermez : Ils s'estoient plaints de ce qu'on auoit priué le Colonel VVest de la charge de Lieutenant de la Tour, elle luy fut renduë à leur solicitation, & pour donner vne satisfaction generale à tous ceux ausquels on auoit fait quelque violence, on tira de cette mesme prison les Seigneurs de la chambre des Pairs qu'on auoit accusez de trahison, pour les restablir dans leurs places, & l'on fit vne mesme grace à ceux de la chambre Basse qu'on auoit chassez peu auparauant.

Elle est satisfaite par les Estats.

Quelqu'vn me demandera peut-estre d'où pouuoient proceder tant de douceurs en des personnes qui estoient toutes de fer pour leur Roy, ie ne trauailleray pas beaucoup à leur en dire la raison. Ces mouuemens de bonté auoient deux sources, celle de l'interest & de la ialousie. Elles ne vouloient pas desmordre de l'authorité qu'elles auoient vsurpée, pour ne se priuer pas des auantages qu'elles y trouuoient ; & en effet il estoit bien doux de commander, d'estre respecté, & de viure splendidement aux despens du peuple ; elles se vouloient bien mettre auec la ville de Londres, tant pour luy faire perdre le ressentiment qu'elle auoit de la franchise des Estats d'Escosse, lesquels auoient embrassé ses interests dans les dernieres demandes qui leur auoient esté faites par leurs Deputez, que pour l'empescher de faire quelque ligue auec eux à leur preiudice ; car il est tout certain que si la crainte de voir cette ligue n'eust donné de fortes brides à leur rage, ces inhumains eussent fait mettre à bas les testes de leur Maire, de leurs Escheuins, & de tous les membres du Parlement qui auoient esté restablis dans leurs charges. Mais laissons ce raisonnement, pour l'appuy duquel ie n'aurois qu'à mettre icy les discours de quelques-vns de ce mesme corps, qui eurent la langue assez grande pour decouurir les sentimens de leurs cœurs : le cours de l'histoire aura plus de goust & satisfera mieux le Lecteur.

Raison de cette douceur en ce Parlement.

La Ville de Londres croyoit auoir fait vn grand coup d'auoir obtenu des Estats tout ce qu'elle en auoit desiré ; les Estats croyoient encore auoir mieux fait d'auoir attaché cette ville à leurs interests, par ces petites marques d'estime & de bienveillance, cette opinion les remplit egalement d'vne ioye, qui parut par tout trois ou quatre iours: Mais comme la pluye succede au beau-temps, & l'orage au calme, cette douceur se changea en amertume au bout de ce temps, & ces satisfactions reciproques deuindrent des inquietudes publiques & particulieres. La raison de ce changement proceda de la fuite du Duc d'York, lequel ne pouuant souffrir

IV. la captiuité proposa de rompre ses fers. Cela ne luy estoit pas bien facile, neantmoins il en vint à bout, par vne prudence qui ne se rencontre pas ordinairement en son âge. On l'auoit logé au Palais saint Iacques, où il n'estoit pas si estroitement reserré, qu'il n'eust les iardins de cette belle maison pour s'esbatre auec quelques Gentilshommes qu'on luy auoit donnés pour se diuertir. Le plus doux de ses passe-temps, estoit de se cacher tantost en vn lieu, tantost en vn autre pour se faire chercher par ses domestiques ; il se seruit de cette liberté pour donner iour à son entreprise: Il donna les ordres necessaires pour faire reussir son dessein à deux Gentilshommes qui deuoient faciliter son euasion, il enuoya demander au Iardinier la clef d'vne porte de derriere de ces iardins, sous pretexte de vouloir aller à la chasse dés la pointe du iour suiuant : le Iardinier ne la luy refusa point, parce qu'il la demandoit souuent pour vn semblable exercice ; il sortit par là sans aucune suite, ce fut pour entrer dans vn carosse qu'vn de ses confidans nommé Bafild luy tenoit tout prest ; ce carosse le mena iusques au bord de la Tamise, deguisé par vne longue perruque noire, auec vne emplastre sur l'vn de ses yeux : Quand il fut là, Banfild le fit entrer dans vne gondole, le fit descendre dans vne maison affidée qui est fort proche du port, le fit prompte-

Le Duc d'York sort secretement de Londres & se sauue.

ment couurir d'vne robe de femme, & ne voulant point perdre de temps, le fit entrer dans sa gondole pour continuer son voyage. 1648.

Ils n'auoient point trouué d'obstacles iusques là, mais dés qu'ils furent arriués à Grinwich, ils en rencontrerent d'assez grands pour renuerser vn si beau dessein si la fortune ne l'eût appuyé. Le batelier qui les conduisoit ne voulut point passer outre, tant pour ne se pas exposer à la fureur d'vn vent contraire qui s'esleuoit, que par la crainte de faillir en contribuant à l'euasion d'vne personne qu'il croyoit estre quelque chose de plus qu'vne ieune fille; car ayant apperceu que le Duc cachoit vne iartiere bleuë qu'il auoit oublié de cacher, quand il auoit pris des habits de femme pour se deguiser, il soupçonna que celuy qui la portoit ne pouuoit estre que le Duc d'York, & dans cette opinion, il se roidit à ne vouloir point aller plus auant. Mais enfin il cessa d'estre opiniastre, la raison de cela fut, que Banfild le coniurant de ne se point arrester, parce que la Dame qu'il menoit auoit des affaires de consequence qui l'appelloient en Hollande auec toute la diligence possible, Cette Dame, luy respondit-il auec vn sousris, a donc des priuileges bien au-dessus de toutes celles de son sexe, car on n'en a iamais veu en Angleterre qui eussent la qualité de Cheualier de la iartiere. Ces mots eussent sans doute estonné vn homme dont l'esprit eut esté pesant: mais ce Prince qui l'auoit vif & penetrant, iugeant bien qu'on le connoissoit: Tu as raison, bon homme, dit-il, tendant la main à ce batelier, ie ne suis pas ce que tu pensois, & ie t'auouëray franchement que ie suis le Duc d'York, mais souuiens toy que ie puis faire ta fortune, & que ie la feray sans doute, si tu me sers auec toute la fidelité que ie desire de toy. Ouy, Seigneur luy respondit-il, ie vous seruiray par deuoir & par inclination, & pour commencer à le tesmoigner, allons, adiousta-t'il en donnant des rames à sa gondole, la fortune nous conduira; alors se laissant emporter au courant de l'eau, il trauailla de si grand courage, qu'il rendit ce Prince à Tibury, où il estoit attendu par vn vaisseau Hollandois qui le porta iusqu'à Midebourg.

Cette fuite estoit assez surprenante pour estourdir vn peu les Estats, il est aussi tres-asseuré qu'ils en receurent vn deplaisir assez sensible pour rompre le cours de leur ioye; Le Comte de Northumberland auoit esté chargé de la garde de ce Prince, ils voulurent sçauoir s'il ne l'auoit point facilitée, & pour cet effet, ils le firent parler, & interogerent tous ses domestiques; mais n'ayant eu aucune lumiere qu'il y put auoir contribué, ils le iustifierent, & le restablirent dans la place qu'il auoit accoustumé de tenir.

Cependant ces Chambres ne laissoient pas de songer aux choses qui les regardoient encore de plus prés que l'euasion de ce Prince: Elles deuoient vne response aux demandes des Escossois, elles la dresserent, leur firent sçauoir qu'elles estoient dans la resolution de ne se point esloigner de leur Conuenant, & qu'elles traiteroient auec le Roy conioinctement auec eux, pourueu que sa Maiesté voulût demeurer d'accord auant toutes choses, Que le Gouuernement Presbyteral subsisteroit dans le Royaume, qu'elle reuoqueroit toutes les declarations qu'elle auoit faites contre elles depuis 1643. & qu'elle leur laisseroit la disposition de la milice pour dix ans: Mais comme cette response ne contenoit rien de tout ce que ces Estats auoient demandé, ils en furent si peu satisfaits qu'ils se resolurent à la guerre. *Response des Chambres de Londres aux Estats d'Escosse.*

Ils enuoyerent donc de l'argent à leur General d'Irlande, auec ordre d'en ramener toutes les troupes le plus promptement qu'il pourroit, confirmerent l'eslection qu'ils auoient desia faite du Duc d'Hamilton pour commander leur armée, nommerent tous les autres chefs necessaires, tant à la Caualerie qu'à l'Infanterie, distribuerent des commissions pour faire de nouuelles leuées, chercherent les moyens de faire subsister ces troupes, ordonnerent pour cela des Comités dans toutes les Prouinces du Royaume, auec ordre de n'excepter personne d'vne si iuste contribution, & pour ne rien oublier en cette matiere, declarerent, que tous ceux qui refuseroient de faire ce qu'ils commandoient seroient reputés ennemis de la Religion, du Roy, & de l'Estat. *Les Escossois se resoluent à la guerre.*

Le Marquis d'Argyl, les Comtes de Castles, d'Eglinton, de Lowdun & de Lauthian auoient tousiours esté du nombre de ceux qui n'auoient point eu de

1648. bons sentimens pour le seruice du Roy, & par consequent il faut croire qu'ils n'approuuerent point vne guerre qui se proposoit pour le soustien de la Couronne, & qu'ils ne furent point du nombre de ceux qui appuyerent la resolution des Estats. En effet ne s'estant pas voulu trouuer à cette assemblée dans laquelle ils sçauoient bien que l'on demeureroit d'accord de prendre les armes, ils les firent prendre à tous leurs amis, dans le dessein de former tous les obstacles possibles à l'armée qu'on mettoit sur pied. Mais les Estats ayant mis les sieurs Calender & Midleton à la teste d'vne forte caualerie, pour aller ranger au deuoir ces ingrats & indociles esprits; ces deux Capitaines agirent auec tant de vigueur & tant de conduite, qu'ayant dissipé toutes leurs factions, ils les reduisirent à changer de cœur & de sentiment. Ils allerent donc promettre aux Estats qu'ils feroient sincerement & auec beaucoup de chaleur ce que tous les autres feroient pour l'affermissement du Sceptre; mais quoy que ce grand obstacle fust leué, l'armée ne se put trouuer en estat de marcher, que sur le commencement du mois de Iuillet. La raison de cela fut qu'Argyl ne pouuant agir ouuertement contre sa parole, faisoit agir les Ministres, qui firent vn bruit merueilleux.

Le Marquis d'Arg l se declare contre le Roy.

Cependant comme toute l'Escosse se remuoit, l'armée d'Angleterre ne se tenoit pas les bras en écharpe, plusieurs places y auoient secoüé le joug des Estats au premier bruit des armes de Langdale & de ses associez: Ces Estats apprehenderent que celle de Pembrok ne fist le saut comme les autres, ils y enuoyerent le Colonel Flemming auec vne lettre de Fairfax, & auec ordre d'y remplir la place du Colonel Poyer, qui en estoit Gouuerneur. Poyer ne fut point en humeur de ceder ce qu'il possedoit, & qu'il croyoit meriter aussi bien que celuy qui se presentoit. Il appella la plus grande partie du Regiment de Langhorn que Fairfax auoit licencié, pour se defendre si on l'attaquoit. Les Estats auertis de cette resolution, declarerent traistres Poyer & tous ses adherans, enuoyerent ordre à ce General d'appuyer Flemming. Fairfax enuoya commander à Poyer de sortir dans vingt-quatre heures, fit marcher toute la garnison de Glocester ponr donner main-forte à ce Colonel, & pour ne rien oublier, fit partir vn courrier exprés pour dire à Rainsbourg qu'il eût à fermer le port du chasteau par autant de vaisseaux qu'il en faudroit pour empescher qu'on n'y pust ietter du secours. Les ordres de Fairfax furent enuoyez à ce Gouuerneur par son concurrant, la réponse qu'il y fit, fut qu'il abandonneroit la place dés l'heure mesme qu'on auroit fait toucher à sa garnison & à luy tout l'argent qui leur estoit deu de leurs montres, mais qu'ils n'en sortiroient point autrement, & qu'ils estoient tous resolus de la conseruer pour le Roy iusques au dernier soupir de leurs vies.

V. Les Estat veulét depossedet le Gouuerneur de Pembrok.

Cette réponse estoit trop forte pour plaire à Flemming, il en fut aussi si mal satisfait, qu'il se resolut à fermer toutes les auenuës de la place du costé de terre, attandant que Rainsbourg en fermast le port auec ses vaisseaux; mais il ne troua pas son conte en cette disposition. Poyer fit vne sortie sur luy, tailla en pieces tous ses gardes, prit deux pieces d'artillerie qu'il fit mener au chasteau, & se trouuant quelques iours apres renforcé du reste des troupes de Langhorn, & d'vn Regiment de douze cens hommes, commandé par vn Colonel qu'on nommoit Pouel, se mit en campagne auec dessein de voir son ennemy de plus prés. La fortune qui fait tout par vn admirable caprice, luy donna bien-tost ce qu'il desiroit; ils se rencontrerent, ils vindrent aux mains, le nombre de leurs troupes estoit égal, & cela fit que la victoire demeura long-temps en ballance, mais enfin Poyer fut le plus vaillant ou le plus heureux, les dragons de Flemming lâcherent le pied, ils furent enfoncez par leurs ennemis, Flemming se ietta dans vne Eglise pour y disputer sa vie, attendant le secours du Colonel Horton qui commandoit son Infanterie. Ce Colonel estoit trop loin pour luy rendre ce bon office, l'Eglise fut aussi forcée auant qu'il pust estre auerty, & il apprit la mort de Flemming & de tous ceux qui l'accompagnoient, auant mesme qu'il pust partir de son poste.

Pembrok bloqué par Flemming.

Flemming défait & tué.

La défaite n'estoit pas grande, car il n'auoit qu'vne compagnie de caualerie & deux de dragons quand il rencontra son competiteur, neantmoins comme il estoit à craindre qu'vn autre corps qui se formoit dans la Principauté de Galles n'allast ioindre celuy de Langhorn, & de ce Gouuerneur, Fairfax détacha trois

Regimens d'Infanterie & deux de Caualerie, sous les ordres de Cromwel, tant 1648.
pour dissiper ces nouuelles factions, que pour remettre à l'obeyssance des Estats Pembrok, Temby, & le château de Chepstow qui leur estoiët eschapés des mains depuis ces nouueaux remuemens. Cromwel se mit donc en campagne pour executer tous ces ordres, mais il n'eut que la moitié de la peine qu'il croyoit auoir, car il trouua que Langhorn ayant voulu défaire Horton auant qu'il pût estre ioint par le secours qu'il luy menoit, il auoit esté défait luy-mesme auec le corps qui s'estoit formé dans la Principauté de Galles, & qu'il auoit perdu en cette rencontre plus de quatorze cens hommes, outre le nombre des prisonniers, qui n'estoit guere moins grand que celuy des morts; de sorte que ne songeant plus qu'à se rendre maistre des places qu'il auoit ordre d'attaquer, il se proposa de commencer par le chasteau de Chepstovv, qui estoit le moins éloigné de sa marche.

Défaite de Langhorn.

Il ne luy fut pas difficile de se rendre maistre de la ville, car au mesme temps qu'il eut commandé au Regiment du Colonel Pride d'enfoncer les portes, elles furent mises en pieces, mais il ne rencontra pas la mesme facilité à se mettre en possession du chasteau, la soldatesque qui s'y estoit retirée ne fit point d'estat de la sommation qu'on luy fit: Pride voulut faire des portes de cette forteresse ce qu'il auoit fait de celles de la ville, son Major y fut tué d'abord auec sept soldats: Cette resistance ayant donc fait iuger à Cromvvel qu'il la falloit attaquer par les formes, il laissa dans la ville sept Compagnies d'infanterie & trois de caualerie sous les ordres du Colonel Evvert, & ayant donné ordre qu'on fist venir du canon de Glocester, afin de faire peur à ces assiegez, passa outre suiuy du reste de sa brigade pour aller luy mesme assieger Pembrok.

Evvert n'attenta rien contre ce chasteau par l'espace de douze iours, mais dés le mesme-temps qu'il eut veu trois pieces de canon qui luy auoient esté amenées par les ordres de Cromvvel, il les fit mettre en baterie & commença de parler. Il fit offrir quartier au Gouuerneur, qu'on nommoit Kennith, il le refusa. Les canons tonnerent & firent bresche, les assiegez demanderent alors ce qu'ils auoient refusé. Evvert n'eut point d'oreilles pour les ouïr, il les voulut auoir à discretion, Kennith n'en voulut point demeurer d'accord. Ses soldats qui se vouloient rendre, s'approcherent de la bresche dans le dessein de sortir par là. Evvert fit donner l'assaut en ce mesme temps, Kennith se presenta pour la disputer, il fut tué; toute la garnison qui consistoit en cent cinquante hommes, ietta les armes pour auoir quartier.

Prise du chasteau de Chepstovv.

Cromvvel agissoit cependant en tygre à Cardiffe, où il estoit arriué, il y rencontra deux cens cinquante prisonniers, du nombre de ceux qui auoient esté défaits par Horton, il en vendit plus de la moitié comme des mal-heureux & chetifs esclaues, fit passer trois Capitaines par les armes, & en enuoya douze à Windson, sur lesquels Fairfaix vsa d'vne pareille cruauté. Il auoit ordre d'attaquer Tembly, il ne manqua pas de le faire. La place estoit suffisamment pourueuë de soldats, elle estoit encore fournie de trente-cinq pieces de canon, de viures & de munitions de guerre capables de faire subsister deux mois, neantmoins elle ne fit qu'vne resistance legere, & le premier pan de la muraille qui fut abbatu par la violence du canon, intimida si fort le Colonel Rice Pouuel, qui commandoit dedans, qu'il ne ballança point à se rendre à discretion.

De celuy de Tembly.

Quant au siege de Pembrok, il dura depuis le vingt-cinquiéme de May iusques au douziéme de Iuillet, parce que la place auoit pour ses deffenseurs Poyer, Langhorn, trois cens cheuaux, neuf cens fantassins, & beaucoup d'autres personnes de main, qui se defendirent auec vne admirable vigueur. Mais enfin tous leurs viures ayant esté consommez en cette espace de temps que ie dis, & ne voyant point paroistre le secours du Prince de Galles ny de Langdale, qu'on leur auoit fait esperer, ils furent contraints de capituler. Les conditions qu'on leur accorda, furent que Langhorn, Poyer, le Colonel Sumpré, le Capitaine Philipe Bowen & Dauid Poyer frere du Colonel, se rendroient à la discretion des deux Chambres. Que les Cheualiers Kenoith, Stradling & plusieurs autres Officiers nommez dans les articles, sortiroient du Royaume dans six semaines pour n'y retourner de deux ans, que les autres Officiers & volontaires

Pembrok assiegé & pris par Cromvvel.

1648. qui n'estoient point nommez, auroient la liberté de se retirer apres s'estre obligez par serment de ne prendre iamais les armes contre les Estats. Voila quel fut le succez du voyage de ce Lieutenant General, voyons ce qui se passa cependant d'vn autre costé.

VI. Langdale, & tous ceux dont nous venons de parler, ne furent pas les seuls qui s'efforcerent de remettre l'authorité Royale en son lustre. Le Duc de Bukinghan, les Comtes de Holland & de Peterbourg prirent aussi les armes d'vn autre costé, pour appuyer les Communes des Comtez d'Essex & de Surry qui s'éleuoient, & qui demandoient la paix du Royaume par la liberté du Roy. Leurs troupes ne se trouuerent d'abord composées que de cinq à six cens cheuaux, mais comme ils esperoient que le temps, leurs soins & la iustice de leur cause les pourroient grossir, ils en chercherent les moyens auec beaucoup d'empressement. Ils escriuirent au Maire & aux Escheuins de Londres pour les conuier à se ietter dans leurs interests, qui n'auoient que le repos du Royaume & le bien public pour obiet. Ils enuoyerent mesme iusques en la Principauté de Galles, pour y réueiller la Noblesse, qui auoit tousiours témoigné de fortes dispositions au seruice de sa Maiesté; & pour faire toutes les demarches possibles pour auantager leurs desseins, ils enuoyerent des billets en diuers endroits du Royaume, pour donner horreur au peuple du mauuais traitement qu'on faisoit à son Souuerain.

Le Duc de Bukinghan, & les Comtes de Holland & de Peterbourg prennent les armes en faueur du Roy.

Leurs desseins estoient iustes, legitimes & genereux, ils n'eurent pourtant pas vn succez tel qu'on le deuoit attendre de la iustice de leurs mouuemens. Les Estats s'émeurent à la premiere nouuelle qui leur en fut apportée. Le Comité de la Seureté publique proposa de faire entrer dans la ville vn corps de caualerie pour la conseruation des deux Chambres, & ces Chambres enuoyerent prier Fairfax de preuenir la nuë qui se formoit, & qui pourroit deuenir assez grosse pour apporter de grands desordres dans l'Estat. Cet auertissement estoit necessaire & iudicieux; ne le mesprisant pas aussi, il mit en campagne le Cheualier Leuesey pour aller reconnoistre ces ennemis, & pour les combatre s'il y trouuoit ses auantages: Cependant les Chambres voulurent faire ce qu'elles deuoient; elles declarerent traistres ces trois Seigneurs, auec tous ceux qui les appuyoient, & pour commencer la vengeance qu'ils en vouloient prendre, ordonnerent que leurs biens seroient mis en sequestre pour l'entretenement des troupes qu'on auoit mises sous la conduite de Lambert, pour s'opposer aux progrez de Langdale, de Musgraue & de Glenhan, qui se faisoient craindre du costé du Nord.

Les Estats prennent l'allarme.

Leuesey n'auoit esté détaché du corps de l'armée que pour aller reconnoistre la posture des souleuez, il trouua l'occasion de faire quelque chose de plus, il en profita: Sa caualerie & celle des ennemis s'estans rencontrées dans les plaines qui separent Kinston de Monsuch, elles vindrent aux mains, & donnerent vne petite espece de bataille, dont l'honneur fut genereusement disputé par l'espace de plus de trois heures, & où la perte eust esté bien égale, si le frere du Duc de Bukinghan n'eust esté mis hors de combat par des blesseures qui se trouuerent mortelles: Mais la fuite ne fut pas de mesme; car Leuesey ayant esté renforcé peu de iours apres par cinq cens cheuaux, arriuez sous les ordres du Colonel Scrop, la partie se trouua si mal-faite, que les Confederez ayant esté contraints de combattre proche de S. Neds, ils furent défaits; le Duc de Bukinghan fit sa retraite vers Lingon, suiuy de cinquante cheuaux seulement, celle de Peterbourg fut aux Pays-bas, le Comte de Holland plus mal-heureux que ses compagnons, fut pris auec plusieurs autres Officiers qui s'estoient battus en lyons, & fut conduit à Vvarvvik, d'où il fut tiré peu de iours apres par les ordres du Parlement pour estre mené à Kingston.

Défaite du Duc de Bukinghan.

VII. Cependant Cromvvel estant sorty de Pembrok, qu'il auoit heureusement reduit à l'obeyssance, il prit sa marche droit au Nord, pour s'opposer à l'armée d'Escosse, qui s'auançoit pour entrer en Angleterre par cet endroit là. En effet cette armée qu'on auoit tant trauaillé à mettre sur pied, ayant finalement esté mise sous les ordres du Duc d'Hamilton; ce General entra en Angleterre le 10. du mois de Iuillet, & sans attendre les troupes d'Irlande, lesquelles estoient desia arriuées à Dumfris, alla ioindre Langdale, qui postoit alors à Tursby. La

Les Escossois entrent en Angleterre.

premiere

premiere resolution que prirent ces deux Capitaines fut de marcher contre Lambert; mais d'autant que ce Major Parlementaire ne se trouuoit pas les reins assez fermes pour monstrer le front à tant d'ennemis, & que d'ailleurs il auoit receu des ordres exprés de Cromvvel de ne combattre point qu'il ne l'eust ioint, il recula & alla poster au chasteau d'Apleby, qui le separoit de l'armée d'Escosse par vne riuiere qui estoit alors hors de son lict ordinaire, & par consequent fort difficile à passer. 1648.

Comme la distance n'estoit pas grande entre ces armées ennemies, Langdale fut bien-tost auerty du decampement de Lambert & de la route qu'il auoit prise, voilà pourquoy demeurant d'accord auec le Duc d'Hamilton qu'il le falloit suiure, on luy mit en queuë vn corps de caualerie Escossoise pour l'engager au combat pendant que l'Infanterie s'auanceroit auec toute la diligence possible: mais comme il estoit desia à couuert & qu'il auoit posté de fortes troupes aux deux bouts du pont, les Escossois ne le purent iamais forcer à combatre: de sorte que la nuit arriuant apres vne longue & furieuse attaque, ils furent contraints de se retirer. Lambert qui sans doute estoit Capitaine, iugea bien qu'il ne subsisteroit point dans le poste qu'il auoit choisi, & qu'il y seroit assiegé s'il s'opiniastroit à le conseruer; il en partit aussi dés le point du iour, apres y auoir laissé deux cens hommes pour amuser les ennemis pendant qu'il tireroit de longue pour aller ioindre Cromvvel. Ce poste estoit assez important à l'armée d'Escosse pour ne pas negliger l'occasion qu'on luy donnoit de s'en emparer, Langdale aussi l'ayant assiegé, tout aussi-tost que les ennemis luy eurent laissé le passage libre, il le mit à l'obeissance au bout de trois iours.

Cromvvel va au deuant de l'armée d'Escosse.

La raison vouloit que le General Escossois attendit son Artillerie qui n'auoit pû aller aussi viste que ses soldats, & qu'il donnât à ses troupes qui venoient d'Irlande, le loisir d'arriuer pour le renforcer auant que d'entrer plus auant dans le Royaume, où il sçauoit bien qu'il ne manqueroit pas de trouuer des hommes qui ne refuseroient point le combat. Neantmoins il n'eût pas cette consideration, il se ietta dans la Comté de Lenclastre, parce qu'elle abondoit en toutes les choses necessaires à la subsistance de son armée; Cromwel s'auança cependant, Langdale qui se trouua sur sa marche, fut contraint de quitter ses postes pour en aller prendre d'autres auprés de Preston. Cet éloignement de quartiers donna suiet à Cromvvel de se seruir de l'occasion, il alla camper dans l'espace qui separoit la caualerie du Duc, attaqua certe infanterie proche le pont de Vvarinton, elle estoit composée de quatre mille hommes, elle estoit commandée par Bailly, lequel auoit donné de belles marques de conduite & de courage pendant qu'il commandoit les troupes des Confederez d'Escosse contre le Marquis de Montrose, il ne fit pourtant rien alors qui répondist à la bonne opinion qu'on auoit conceuë de luy; au contraire, il mit les armes bas sans rendre combat, & comme s'il eust esté de concert auec la fortune pour rendre illustre la reputation de Cromvvel, ne luy disputa pas seulement vn passage auquel il deuoit faire perir toute son armée.

L'infanterie Escossoise pose les armes deuant Cromvvel sans rendre combat.

Cette lâcheté n'auoit point d'exemple: la caualerie en fut aussi tellement estourdie qu'il y en eust beaucoup qui commencerent à dire dés le mesme iour, qu'il n'y auoit plus rien à faire qu'à traiter: mais les autres n'ayant pas esté dans ce sentiment, il fut conclu qu'on marcheroit plus auant du costé du Nord où Monro commandoit vn corps de cinq mille hommes, & Langdale vn de trois mille. Ils prirent donc le chemin d'Vtoxater en resolution de ne plus faire qu'vn gros de tous ces corps separez; mais on ne leur donna pas le loisir de faire ce qu'ils projettoient; les troupes de Cromvvel parurent à leurs talons sur les trois heures apres midy du premier iour de leur marche; Midleton qui commandoit l'arriere garde les ayant apperceus, enuoya promptement auertir le Duc, fit tourner teste à ses soldats, leur commanda d'aller à la charge, & les voulant encourager par son exemple, marcha si brusquement contre-eux qu'il les fist plier de premier abord, mais le cheual sur lequel il combattoit s'estant malheureusement abbatu sous luy, il ne se pût empescher de tomber entre les mains de ses ennemis: le Colonel Lokard & le Comte de Calender pousserent ceux qui l'emmenoient auec toute la chaleur possible; mais il ne fut pas en leur pou-

Midleton est fait prisonnier des Anglois.

1648. uoir de le déliurer, & malgré eux il fut conduit à Stafford où on luy donna vne rigoureuse prison.

Langdale se retire.

Cét accident fut sensible au General Escossois qui s'estoit rendu dans Vtoxater sans auoir receu l'auertissement de Midleton; mais cette disgrace ne fut pas la seule qui l'affligea: Langdale abandonna l'armée dés le lendemain, parce que toute la caualerie voulut qu'on traitast auec les Anglois; le Comte de Calender fit de grands efforts pour faire changer de sentiment à ces ames lasches; il fit barricader toutes les auenuës de la Ville, il y fit poser des gardes, & proposa au Conseil de guerre de la deffendre, dans la pensée que les troupes tirées d'Irlande arriueroient assez tost pour la secourir: mais il ne fut pas le maistre, la pluspart de ceux qui composoient ce Conseil conclurent à traiter, leur opinion fut suiuie, & on enuoya vn trompette aux ennemis dés le mesme iour qui estoit le 21. d'Aoust. Ce qui picquant Calender iusqu'à le faire sortir des termes de sa moderation ordinaire, il sortit de la Ville à la teste de six vingts cheuaux pour aller ioindre Langdale: mais ayant appris que ce Capitaine auoit congedié ses troupes pour se retirer en quelque maison particuliere, il tira du costé de Pomfract, où ses Caualiers ayant esté poussez par la milice de la Comté de Darby, ils se dissiperent de telle façon qu'il fut aussi contraint de tout quitter pour aller chercher le repos ailleurs. Quant au Duc d'Hamilton, il mit Cromvvel en possession d'Vtoxater, & fit son traité comme il auoit esté resolu; mais auec des conditions fort desauantageuses à sa gloire & à sa conduite: car il demeuroit prisonnier de guerre aussi bien que le moindre de ses soldats, & laissa malheureusement perir vne armée qui pouuoit secourir Colchester que Fairfax tenoit assiegée, qui pouuoit encore remettre l'authorité Royale en son lustre, & tirer la personne de sa Maiesté d'entre les mains de ses ennemis pour la rétablir sur le trosne.

Les Escossois veulent traiter.

Lâche traité des Escossois.

Cette armée auoit donné de terribles inquietudes aux Estats de Londres, ils n'eurent point aussi plûtost appris la nouuelle de sa defaite, qu'ils en firent faire des feux de ioye; mais comme il y auoit encore quelque chose à craindre du costé de Vvestmurland, où Monro estoit tousiours auec cinq mille hommes; la premiere chose qu'ils firent apres cette réjoüissance publique, fut d'enuoyer des ordres à Cromvvel de le poursuiure, & de remettre à l'obeissance les Villes de Barvvik & de Carlile qui auoient plié sous les efforts des armes de Langdale & de ses Confederez.

VIII.

Desordre en Escosse.

L'Escosse estoit cependant dans vn effroyable desordre, le Marquis d'Argyl y estoit armé en faueur des Estats de Londres, les Comtes de Lenrix & de Lyndesay y maintenoient le party Royal; le Marquis ne faisoit point trop le mauuais, pendant que l'armée du Duc d'Hamilton estoit en estat de se faire craindre, quand il eût appris la nouuelle que Cromvvel l'auoit mise à bas, il deuint si fier qu'il ne ballança plus à mettre tous ses partisans en campagne pour aller joindre Lesly qui commandoit toutes les forces de ce party. Les Comtes appellerent aussi Monro pour estre en estat de s'opposer à ces ennemis: de sorte que ces deux corps opposez n'estant pas de forces inegales, on n'attendoit que l'heure qu'ils se chocqueroient, & qu'ils decideroient leurs differens par vne bataille: Neantmoins on perdit cette opinion peu de iours apres, & deux raisons firent qu'on crût au contraire qu'on n'en viendroit pas aux extremitez. La premiere fut que la disgrace du Duc d'Hamilton ayant refroidy tous ceux des Estats qui s'estoient engagez dans ses interests, ils se retirerent; qu'Argyl profita de cette froideur, & que ses partisans agirent auec vne vigueur si forte, qu'ayant rendu Lesly maistre du chasteau d'Edimbourg, ils vsurperent le Gouuernement de l'Estat. La seconde, que les Comtes enuoyerent parler d'accômodement à leurs ennemis, comme s'ils eussent redouté le changement qu'on remarquoit en leur fortune. Mais comme il ne faut qu'vn moment pour passer d'vne extremité à l'autre, tous ceux qui s'estoient persuadez que ce pourparler d'accommodement rendroit le calme à l'Estat, se tromperent. Les partisans d'Argyl ne s'éloignerent point de la proposition de traiter, ils choisirent vn village qui estoit entre les deux camps pour le lieu de la conference, & demeurerent mesme d'accord du iour & de l'heure qu'ils se trouueroient à ce rendez-vous: mais y ayant man-

Pourparler d'accommodement.

qué, & s'estant fait trop long-temps attendre, les Comtes furent si picquez de cette negligence, qu'ils ne pouuoient attribuer qu'à vne outrageante inexecution de parole, qu'ayant surpris ces ennemis, ils les firent tous prisonniers, à la reserue de cinquante sept qui furent tuez dans la premiere chaleur de l'attaque. 1648.

Cette perte estoit grande, parce qu'il est certain que le nombre de ces prisonniers exceda celuy de six mille; mais le mal de cœur d'Argyl fut bien-tost passé : car quelques considerables personnes qui vouloient la paix, s'estant meslées de renoüer ce traité, il eût enfin le succez qu'on en auoit esperé, & tous les chefs demeurerent d'accord des articles suiuans, à la reserue des Comtes de Lenrik & de Gleocaroe, qui ne les voulant point accepter, se retirerent tous deux en Hollande. Que toutes les troupes de l'vn & de l'autre party poseroient les armes : Que pour empescher de nouueaux troubles qui pourroient arriuer entre les Royaumes, tous ceux qui s'estoient engagez auec le Duc d'Hamilton ne seroient point receus dans le Comité des Estats : Que Lenrik, Lyndesay, Mocro ny tous leurs partisans ne seroient point recherchez en leurs personnes ny en leurs biens, & qu'il ne seroit plus permis aux vns ny aux autres de se partialiser pour troubler l'Estat.

Cependant Cromvvel ne tenoit pas ses bras en écharpe; il auoit receu des ordres exprez des Estats de remettre Carlile & Barvvik à l'obeissance, il se mit en estat d'executer ce commandement. Il enuoya sommer Dauid Lesly Gouuerneur de la derniere de ces deux places, non point par vn trompette ny par vn tambour; mais par vne lettre assez ciuile qui luy representoit qu'ayant esté prise en pleine paix par des reuoltez, & contre le Couenant des deux nations, il ne la pouuoit garder auec Iustice : la response qu'il en receut fut, que cette place luy ayant esté confiée par le Comité des Estats d'Escosse, il ne la pouuoit mettre en d'autres mains sans ses ordres, qu'il luy enuoyeroit sa lettre, & qu'en suite il feroit sans repugnance ce qui luy seroit ordonné.

Cette response estoit raisonnable, Cromvvel n'en fut aussi point choqué; au contraire ayant receu dans ce mesme temps vne lettre du Chancelier d'Escosse qui l'asseuroit que la pluspart des Seigneurs du Royaume n'estoient point voulu demeurer d'accord de prendre les armes auec Hamilton, ils estoient encore dans la resolution de ne se point éloigner de leur Conuenant, & d'obseruer inuiolablement le traité fait entre les deux nations, il crût qu'il deuoit entrer en Escosse pour y apprendre de plus particulieres nouuelles des affaires du Marquis d'Argyl & des autres alliez des Estats de Londres. Ne voulant toutefois rien oublier du deuoir d'vn bon Capitaine ny d'vn politique ruzé, il laissa la moitié de ses troupes deuant Barvvik pour empescher que le Gouuerneur n'y iettât des hommes, des viures ou des munitions, & ayant passé la Tuede, fit publier de tres-rigoureuses deffenses à tous les soldats de prendre quoy que ce soit sur le peuple de ce Royaume, auquel il vouloit qu'on eust plus d'égard qu'aux Regnicoles d'Angleterre. Cromvvel entre en Escosse.

Comme les inclinations des peuples sont ordinairement partagées, il y en eut beaucoup en ce Royaume qui le virent arriuer auec ioye : il y en eut aussi beaucoup qui ne le purent voir sans dépit. Ceux que la Iustice auoit armez en faueur du Sceptre & de la Couronne furent du nombre de ces derniers, Argyl & ses sectateurs furent les autres qui ne le virent pas seulement de bon œil; mais qui luy allerent rendre de grands deuoirs dans le premier logis que les Estats luy auoient fait preparer en Escosse : ils s'entretindrent long-temps auec luy des moyens qui pouuoient conseruer l'alliance particuliere qu'ils auoient faite auec les Estats d'Angleterre, & on commença de luy donner en ce lieu-là des marques du dessein qu'on auoit de le contenter : car on enuoya des ordres aux Gouuerneurs de Carlile & de Barvvik de vuider ces places, & de les mettre entre les mains des Anglois. On le remet en possession de Barvvik & de Carlile.

Cela fait on songea à luy donner de nouuelles satisfactions : il auoit dit au Marquis d'Argyl peu auparauant, qu'il auoit quelque chose de particulier à communiquer au Comité des Estats : ce Marquis l'auoit fait sçauoir à ceux qui le composoient, ils luy enuoyerent deux hommes de consideration pour luy dire qu'ils se sentiroient honorez de sa veuë & de sa conuersation; il prit le chemin Il est Royalement receu dans Edimbourg.

1648. d'Edimbourg, il y fut receut comme s'il en eût esté le Maistre, on le logea dans le plus beau Palais de la ville. Si-tost qu'il y fut arriué, le Chancelier, Argyl, le Maire de la ville, & plusieurs autres personnes de marque s'y rendirent pour luy faire les ciuilitez des Estats & de la Ville; le Comité des Estats attendit au lendemain à luy enuoyer quatre deputez pour sçauoir de luy ce qu'il auoit à leur dire; toute sa réponse ne fut que de leur presenter vn papier, le plus grand secret duquel n'estoit que pour obtenir d'eux qu'il leur plust ordonner qu'aucun de ceux qui estoient entrez en Angleterre auec Hamilton ne pût auoir aucune charge publique en Escosse. La consequence de cette demande n'estoit pas grande, le Comité ne la refusa point aussi, au contraire, le voulant obliger de fort bonne grace, il adiousta que personne n'y seroit receu que par le consentement des Estats d'Angleterre, & pour porter encore plus auant l'enuie qu'ils auoient de se bien mettre dans son esprit, le prierent de laisser en Escosse le Major Lambert auec deux regimens de caualerie, afin de tenir en bride ceux qui pretendoient de broüiller encore le Royaume.

IX. *Mouuemens de Cromvvel pour entrer en Escosse.* Il est certain que la passion de Cromvvel n'auoit iamais esté d'obtenir ce qu'il auoit demandé, parce que ce n'estoit pas vne chose qui luy fust considerable en particulier, moins encore à tout le Royaume d'Angleterre; & ie puis dire que tout le mouuement qu'il auoit eu d'entrer en Escosse, n'auoit esté que pour y remarquer les passages & le plan des villes, pour commencer par là le dessein qu'il auoit de mettre ce Royaume à l'obeïssance; le Lecteur iugera donc bien qu'il n'auoit garde de refuser d'y laisser Lambert, puis que c'estoit la plus grande demarche qu'il pouuoit faire pour arriuer où il pretendoit. En effet, il l'y laissa auec tant de ioye de ce Comité, qu'il en escriuit vne lettre de remerciment aux *Exploits de ce Capitaine.* Estats de Londres, comme si le Royaume ne se fust pû conseruer sans luy, & sans le secours de Cromvvel, lequel estant enfin sorty de là accablé d'honnenr & de bonne chere, r'entra en Angleterre pour mettre de nouueaux lauriers sur sa teste, par la prise des chasteaux de Pomfract, de Scarbourg & de Cokermouth, qu'il remit à l'obeyssance.

Le peuple de la Comté de Kent se reuolte. Pendant que ce Lieutenant General faisoit des choses qne i'ay trouuées assez importantes pour n'en deuoir pas rompre le fil, Fairfax n'estoit guere moins occupé dans d'autres endroits du Royaume. Les peuples de la Comté de Kent s'éleuerent pour des mescontentemens particuliers qu'ils receuoient: ils dresserent vne requeste, par laquelle ils demanderent aux deux Chambres qu'elles remissent le Roy dans vne liberté assez grande pour aller trouuer la paix auec elles dans la ville de Londres, comme il desiroit. Que l'armée qui causoit tant de desordres où elle postoit, & qui ruinoit insensiblement le Royaume, fût payée & licentiée. Que suiuant les loix du Royaume les Prouinces fussent déchargées des imposts qui les accabloient, & que l'on mist vne heureuse fin aux abus qui renuersoient la Religion. Plus de deux cens Gentils-hommes appuyerent cette requeste, les Chambres qui en furent auerties, iugerent que c'estoit vne ouuerture à vn sousleuement general, elles voulurent empescher qu'elle ne fust presentée, & pour cet effet elles enuoyerent ordre aux Comitez de ce Comté & des Prouinces circonuoisines de la faire supprimer, & d'arrester tous ceux qui se mettroient en deuoir de l'authoriser. Ces Comitez voulurent executer ces ordres, le peuple prit les armes, les Prouinces adiacentes n'en firent pas moins, leur ligue estant faite, ils se mirent en chemin pour aller presenter leur requeste, & la faire répondre par force. Vn nommé Keme eut cependant l'adresse de mettre dans leurs interests tous les Capitaines des vaisseaux qni estoient aux Dunes. Vn grand nombre de Gentils-hommes de main se ietterent dans ce party, cela donna tant de peur au Comité de la Comté de Kent, que ne se trouuant pas en seureté, ils enuoyerent prier Fairfax de leur enuoyer du secours.

Imposture d'vn hôme qui veut passer pour le Prince de Galles. C'estoient-là de grandes dispositions à vn desordre general, elles ne furent pourtant pas les seules qui causerent des troubles en ces mesmes lieux. Vn imposteur couuert de méchans haillons, & arriué tout seul dans vne hostellerie de la ville de Sandvvic le treiziéme du mois de May, tira à part le Maistre de ce logis, pour luy dire qu'il estoit le Prince de Galles; surquoy cet homme se trouuant surpris autant qu'il le pouuoit estre d'vne nouuelle si peu attenduë: Comment,

Seigneur, luy dit-il, vous estes le Prince, en quel equipage estes vous, & d'où venez-vous? Ne vous estoonez pas, luy respondit ce fourbe, saos s'estonoer, de me voir vestu de la sorte, l'estat où sont les affaires m'a contraint de me déguiser & de prendre les habits que vous me voyez pour sauuer ma vie. La Reine ma mere m'a voulu faire empoisonner à Saint Germain en Laye, qui est à cinq lieuës de Paris, on m'a fidelement auerty de cet horrible attentat, i'ay quitté la France, où ie ne pouuois plus estre en seureté. Et pour en sortir sans danger, i'ay esté forcé de me mettre en cette posture où vous me voyez, à la faueur de laquelle ie suis arriué iusqu'icy sans auoir esté reconnu. 1648.

Ce discours n'auoit rien qui pût persuader à cet homme que ce qu'oo luy disoit fust vray; neantmoins ayant fait vne legere reflexion sur le déplorable estat où le Roy se trouuoit alors, il crut si fortemẽt vne chose si peu croyable, qu'apres auoir dooné ordre qu'on traitast bien ce Prince aposté, il alla trouuer le Maire pour luy découurir ce secret. Comme il auoit legerement cru, ce Maire crut ce qu'on luy disoit, auec vne facilité pareille; il se transporta tout au mesme temps à cette hostellerie, rendit toutes les soûmissions & tous les respects possibles à celuy qu'il pensoit estre fils de son Souuerain, le tira de l'hostellerie pour le conduire au plus beau logis de la ville, luy donna des gardes pour le seruir, auec ordre de ne se couurir point deuaot luy, & commanda qu'oo luy fist promptement des habits qui répoodissent à sa naissance.

Comme cette auanture estoit surprenante, il n'y eut persoooe eo toute la ville qui o'eût la curiosité de le voir, les Gentils-hommes & les Dames de tous les enuirons de la ville y arriuerent en foule pour luy rendre leurs respects par des baise-mains, & pour luy donner des marques de leur affection par des presens & par des asseurances de contribuer iusques à leur saog pour la gloire de son seruice; de sorte que ce marroufle receuant toutes ces ciuilitez auec des actions obligeantes, & qui persuadoient beaucoup, ce bruit s'épandit bien loin en fort peu de temps, & oo vit par l'espace de huit iours entiers vn merueilleux concours de peuple, qui vouloit participer à la felicité d'estre carressé par ce Prince. Mais au bout de ce temps, cette grandeur si-tost establie commença d'estre ébranlée par vn accident remarquable.

La Reine & le Prince de Galles auoient eouoyé en Angleterre depuis quelques mois vn Gentil-homme nommé Dishinton pour les tenir ponctuellement auertis de tout ce qui se passeroit en ce Royaume. Ce Geotil-homme prit la resolution de retourner en France, pour dire à la Reine quelque chose qu'il ne luy pouuoit pas escrire, son chemin le plus commode estoit de passer par Douer; si-tost qu'il y fut, il apprit la ridicule oouuelle de l'arriuée du Prince à Sandvvich; il s'en mocqua, ses amis l'asseurerent qu'il o'y auoit rien de plus veritable. Le discours de ces gens d'honneur luy persuada que la chose estoit, il se rendit à cette ville auec toute la diligence possible, le logis de cet imposteur estoit ouuert à tout le monde, il y entra sans difficulté; quand il l'eut enuisagé, il ne douta point de la fourbe: Neantmoins voulant penetrer plus auant: Seigneur, luy dit-il, ie supplie tres-humblement vostre Altesse de me vouloir dire où vous auez laissé la Reine, & ce qui s'est passé depuis trois mois à la Cour de France. C'est ce que vous ne pouuez apprendre de moy, luy respondit il, pour des raisons doot ie ne vous veux point rendre conte. Ie les sçay pourtant bien, repliqua Dishinton, auec vn mouuemẽt de colere, c'est que vous n'estes rien de ce que vous dites, que vous abusez impudemment vo peuple pour en tirer des commoditez, & que pour le dire plus ouuertement, vous n'estes qu'vo impostenr, qu'il faut chastier. C'est ton insolence qu'il faut punir, repliqua ce fourbe, ie la feray chastier aussi. Qu'on me le prenne, adiousta-il, s'adressant au Maire, & qu'on le traite comme vn criminel qui a commis voe trahison? Si ce Maire eust eu de l'esprit autant qu'vn homme estably dans vne haute charge en deuoit auoir, l'asseurance de Dishinton luy eut ouuert les yeux, & il eust creu ce qu'il entendoit si fortement reprocher à vn homme de la graodeur & de la naissance duquel il ne sçauoit rien que ce qu'il en auoit appris par sa bouche. Mais au lieu de faire vne si iudicieuse reflexion, il executa ce qui luy auoit esté cõmandé, & se saisissaot de ce Cheualier l'ennoya dans vne prisoo, où il fut deux iours, quoy que plusieurs personnes de conditioo, Decouuerte.

1648. qui commençoient à ſe détromper, puſſent dire pour le remettre en liberté. Voila les premieres lumieres qu'on euſt d'vne impoſture qui n'eſtoit pas aſſez bien tiſſuë pour faire l'effet qu'elle fit ; voicy les ſecondes.

Nous auons dit cy-deſſus que quantité de braues gens auoient pris les armes en cette Prouince pour ſeconder la chaleur du peuple, qui demandoit la paix & la liberté du Roy : Ces gens-là furent abbreuuez comme tous les autres de la farce qui ſe joüoit à Sandwich, ils en voulurent ſçauoir le ſecret, afin que ſi c'eſtoit effectiuement le Prince, ils authoriſaſſent leurs armes par ſa preſence : ils s'approcherent de la ville, en reſolution de le prier ciuilement de ſe venir mettre à leur teſte, afin d'appuyer les deſſeins qu'ils auoient pour le bien public. Comme ces troupes eſtoient des troupes amies, elles entrerent ſans difficulté, mais quand elles furent arriuées deuant le logis de ce Prince fait à la haſte, elles en trouuerent les portes fermées ; ce qui leur donnant quelque ſoupçon de la fourbe, elles en demanderent l'ouuerture, & ſur le refus qu'on leur en fit, le Capitaine qui les menoit commanda ſoixante mouſquetaires pour la mettre en pieces, & d'autant que le peuple accouroit de tous les quartiers de la ville, tout le reſte des troupes fut poſté ſur les auenuës des ruës, tant pour en defendre l'abord, que pour ſouſtenir ceux qui s'en approcheroient auec des armes. Les portes furent donc briſées, on ne trouua pourtant pas ce que l'on cherchoit ; le galland auoit pris la fuite, & s'eſtoit ſauué par vne porte de derriere, où ayant eſté receu par dix ou douze batteliers, ils le firent entrer en vne gondole, & le paſſerent en l'iſle de Thanet. Mais il ne profita pas beaucoup de ſa fuite, ceux là meſmes qui l'auoient fait ſortir de la ville l'allerent prendre dans cette iſle, & le menerent à Cantorbery, d'où ayant eſté tiré quelque temps apres, pour eſtre conduit à Londres, il eſt certain qu'il y euſt trouué la fin de ſes iours, s'il n'euſt trouué l'addreſſe de rompre ſes fers ; il s'appelloit Corneille Euans, il eſtoit né dans Marſeille d'vn pere ſorty du pays de Galles, quelle fut apres ſa fortune, on ne l'a pas ſceu.

Il eſt pris & mis en priſon.

Cette plaiſante hiſtoire ſuſpendit pour quelques iours les deſſeins de ceux qui faiſoient reuiure le party Royal en cette Prouince, mais s'eſtant mis bien-toſt apres en eſtat de n'en demeurer pas ſur ces termes, ils commençoient à tirer du coſté de Londres, quand vn courrier leur apporta des ordres des deux Chambres, par leſquels ils eſtoient renuoyez au General Fairfax, & au Comité de la Seureté publique, pour auiſer à ce que l'on pourroit faire pour leur requeſte. Voyant donc qu'il leur faudroit prendre d'autres meſures s'ils vouloient tirer quelque aduantage de leurs deſſeins, ils contre-manderent leur Infanterie qui marchoit deſia, retournerent à Rocheſter, enuoyerent offrir au Comte de Norwich le commandement general de leur corps, qui eſtoit deſia composé de ſept mille hommes, & par vn imprudent deſſein de loger commodement cette Infanterie qui eſtoit fatiguée, la poſterent en des quartiers ſi éloignez les vns des autres, qu'ils n'eſtoient point en eſtat de ſe donner vn reciproque ſecours, ſi les ennemis venoient à eux pour les attaquer.

La ſuite fit bien voir que ce logement n'auoit pas eſté iudicieuſement ordonné ; car à peine furent-ils poſtez, que Fairfax ſuiuy ſeulement d'vn corps de quatre mille hommes parut aux portes de la ville de Maidſton, dans laquelle on en auoit mis huit cens hommes. Sa marche auoit eſté ſi ſecrete, que les habitans ny l'armée n'en auoient appris aucunes nouuelles ; de ſorte qu'eſtant arriué ſans bruit, il ne luy fut pas difficile d'enfoncer les portes ; mais il n'eut pas la meſme facilité à s'en rendre maiſtre qu'il auoit eu à les mettre à bas ; car ces ſoldats qu'on y auoit eſtablis ce iour meſme deuxiéme de Iuin, eſtant des meilleurs de tout le Royaume, ils ſe deffendirent auec vne vigueur ſi belle, qu'ayant fait deſeſperer Fairfax de reüſſir en ſon entrepriſe, il fut contraint de mettre pied à terre pour releuer le courage de ſon Infanterie, qui par la vigoureuſe reſiſtance qu'elle auoit trouuée, auoit perdu plus de la moitié de ſon ardeur. En effet, quand elle vit ſon General l'eſpée à la main deuant elle, elle ne connut plus de danger, & retourna ſi bruſquement aux portes, que les Royaliſtes qui les auoient ſi genereuſement deffenduës, ne pouuant ſouſtenir alors cette impetuoſité, ils furent forcez de reculer. Ils ne perdirent pourtant point le cœur ; car ils

X. *Fairfax attaque & emporte Maidſton.*

se deffendirent de ruë en ruë par l'espace de six heures entieres : & iusques à ce que toute l'armée de Fairfax estant entrée, ils furent reduits à se ietter dans l'Eglise, où apres auoir fait tous les efforts qui se pouuoient faire, ils furent contraints de se rendre.

Le Comte de Norvvick & la plusparr des Officiers s'estoient retirez à Rochester pour passer la nuict, ils en sortirent tout au mesme temps qu'ils furent auertis que ce General ennemy attaquoit Maidston ; mais quelque diligence qu'ils pussent faire pour remettre en vn corps toutes les troupes qui estoient si fort éloignées les vnes des autres, cela ne se pût faire que le nouueau Soleil n'eust desia paru sur la terre : de sorte que quand ils voulurent marcher pour aller au secours de la place, il se trouua qu'il n'estoit plus temps : car on les auertit à moitié chemin qu'elle estoit entre les mains de leurs ennemis, lesquels n'auoient guere moins perdu de gens à l'attaque qu'ils en auoient fait mourir en la prenant. Cét auertissement les ayant donc obligez de retourner à Rochester, le General fit assembler le conseil de guerre pour déliberer sur l'occurrence de l'estat où on se trouuoit. Comme ce conseil estoit composé de plusieurs testes qui auoient diuers interests, il y en eut qui furent d'auis de marcher droit aux ennemis, les autres de fortifier Rochester, & de faire poster l'armée tout autour pour y attendre que les Prouinces plus éloignées fissent de pareils efforts qu'eux pour embarrasser les Estats ; mais ces deux opinions ayant esté combatuës par de tres-pertinentes raisons que d'autres personnes alleguerent, il fut enfin resolu que l'on marcheroit droit à Londres, & cependant qu'on enuoyeroit solliciter le secours des Prouinces d'Essex & de Surry qui s'estoient engagées d'entrer dans la Ligue.

Les Royalistes se resoluent d'aller à Londres.

Ils s'auancerent donc de ce costé-là, mais ne voulant rien oublier de ce qui pouuoit contribuer à leur entreprise, ils jetterent premierement douze cens hommes dans Cantorbery, enuoyerent le Colonel Vvilles vers la partie Orientale de cette Prouince auec vn pareil nombre de fantassins, & dépescherent vn courrier au Maire & aux Escheuins de la Ville de Londres pour les supplier d'entrer dans leur ligue, qui ne s'estoit faite que pour rendre le repos à tout le Royaume, en ouurant les prisons à sa Maiesté : mais ils ne receurent pas de ces Magistrats la satisfaction qu'ils en esperoient : au contraire la Ville se declara contre eux, elle fit mettre sa milice sous les armes, & establit de si bons corps de gardes aux portes, qu'elle leur osta l'esperance de trauailler heureusement de ce costé-là.

Le Maire & les Escheuins refusent de se ioindre à eux.

Ils ne virent cét obstacle qu'auec deplaisir ; neantmoins ils receurent en ce mesme temps vne nouuelle qui les consola. Vn Gentilhomme de la Comté d'Essex se presenta pour les asseurer qu'il y auoit deux mille hommes à Bovv armez pour les appuyer, & qu'il y en auoit encore deux mille cinq cens à Chelmesford en pareil estat, qui n'attendoient que leurs ordres pour se mettre aux champs. Vne nouuelle si grande meritoit bien qu'on se mist en deuoir de l'apprendre plus certainement que par la bouche d'vn seul homme. Le Comte de Norvvick en ayant aussi consideré l'importance, il laissa toute l'armée sous la conduite du Cheualier Compton, & passa tout seul en cette prouince d'Essex : le premier chemin qu'il prit fut celuy de Bow, il n'y trouua pas vn seul homme armé, cela luy fit prendre celuy de Chelmesford ; la nuict estant cependant arriuée, les soldats s'impatienterent, ils s'imaginerent que ce General s'estoit secretement retiré. Vn homme aposté passant par leur quartier dit à quelques-vns qu'ils estoient perdus s'ils ne se retiroient vistement, & qu'il auoit ordre des principaux Officiers de leur porter cette mauuaise nouuelle, afin qu'ils se sauuassent comme ils pourroient. Leurs courages estoient desia fort ébranlez, il n'en fallut pas dauantage pour les abbatre. Il y en eut quantité qui se ietterent dans des bateaux pour se sauuer en diuers endroits, & la plusparr de la caualerie passa la Tamise en confusion, sans sçauoir où elle auoit dessein de faire retraite. Compton qui fut auerty qu'il y auoit vn Regiment de la milice de Londres qui venoit à luy teste basse, fit tout ce qu'il put pour mettre quelque ordre parmy ceux qui se trouuoient encore prés de luy ; mais voyant que la peur augmentoit le desordre de moment à autre, & qu'il ne falloit point parler de combattre, il

Terreur panique parmy les Royalistes.

1648. s'auança fuiuy de trois ou quatre Officiers feulement pour traiter auec les Capitaines de ce Regiment. En effet, il traita à condition que les foldats poferoient les armes, & que tous les Officiers & les Gentilshommes fe pourroient retirer auec leurs cheuaux & leurs armes; mais quelques Gentilshommes ayant efté foüillez, defarmez, & vollez mefme auant que l'infanterie euft quitté les armes, les autres fe trouuerent fi choquez de cette infraction de parole, qu'ayant affeuré tous les foldats qu'on ne les traiteroit pas mieux, & qu'on ne manqueroit point de les mettre aux fers, ils leur remirent fi bien le cœur au ventre, que fe mettant promptement en ordre de bataille, les ennemis n'oferent plus s'oppofer à leur marche, laquelle s'eftant addreffée au pont de Bovv, ils trouuerent à Straford leur General qui leur fit diftribuer de bons poftes pour les rafraifchir.

La nobleffe d'Effex embraffe le party Royal.

Ce General n'auoit pas moins befoin de repos qu'eux, car il n'auoit point ceffé d'agir depuis qu'il les auoit quittez à Grinvvich; neantmoins ayant confideré que ce repos luy feroit alors de mauuaife grace, il courut à Chelmesford où toute la nobleffe de la Prouince s'eftoit affemblée pour fçauoir ce qu'elle feroit en cette nouuelle conjoncture d'affaires où il eftoit queftion de tout; il la trouua merueilleufement partagée: quelques-vns vouloient qu'on prift ouuertement les armes pour moyenner la liberté du Roy, à laquelle le repos de tout l'Eftat eftoit attaché: les autres fe vouloient tenir à vn traité que la Prouince auoit fait auec les deux Chambres depuis quelques mois. Mais enfin ayant eu l'addreffe de lier d'amitié auec le Cheualier Charles Lucas, le plus puiffant mobile de tous ceux qui vouloient appuyer la Couronne, ils fe faifirent de tous les membres du Comité qui portoient les interefts des Eftats; & par cette action courageufe donnerent vn fi grand poids à la ballance, qu'elle pancha quafi toute de leur cofté. Ce Comte voyant donc vn fi fauorable acheminement à fes grands deffeins, il enuoya ordre à Compton de fe mettre aux champs pour le venir trouuer à Runford: le lendemain de l'arriuée des troupes Lucas le joignit auec vn corps tres confiderable, & peu de iours apres il vid groffir fon armée par les Barons Capel & Longbotovv, qui s'y rendirent accompagnez de force nobleffe.

Ces troupes fe rendent maiftreffes de Colchefter.

Tant de gens de bien ne s'eftoient point affemblez pour demeurer inutiles: le General voulant auffi fçauoir ce qu'ils deuiendroient, il fit appeller tous les chefs de l'armée pour le concerter auec eux: d'abord on eut quelque difficulté à fe bien refoudre; mais enfin ils demeurerent tous d'accord qu'il falloit marcher du cofté de Colchefter, parce que le Cheualier Lucas promettoit d'y faire de grandes leuées par les grandes connoiffances qu'il y auoit. Ils tirerent donc de ce cofté-là, prirent en paffant le chafteau de Leida, d'où ils enleuerent deux pieces d'Artillerie, des moufquets, des picques, & d'autres munitions de guerre, & fe rendirent deuant cette place, laquelle apres quelque refus de les receuoir, ouurit les portes à condition que les habitans ne receuroient aucun dommage, & qu'ils n'y demeureroient que trois iours.

Fairfax attaque cette place.

Iufques-là Fairfax n'auoit pas mené grand bruit; mais comme il attendoit les occafions d'agir auec fruit, il les prit alors. Il auoit fuiuy cette armée Royale depuis qu'elle eftoit partie de Chelmesford; incontinent qu'elle fut entrée dans Colchefter, fes auant-coureurs furent aux mains auec les gardes qu'on auoit poftez aux Fauxbourgs. Ce combat fut grand, car comme ce General Parlementaire efperoit d'emporter la place par ce feul affaut, il la faifoit attaquer auec toute la vigueur poffible, & comme il eftoit de la derniere importance au party Royal de ne ceder pas, le Comte de Norvvick la deffendit auec vn courage pareil; de forte que l'attaque ayant duré depuis le midy iufques à la nuict, Fairfax y perdit cinq cens hommes, outre cent trente prifonniers & vne piece de batterie qu'il y auoit enuoyée pour forcer la porte. Voilà les premiers effets d'vn fiege le plus fameux de tous ceux qui s'eftoient faits dans ce Royaume depuis long-temps, voicy les feconds.

L'on n'auoit pas attaqué cette place felon les formes ordinaires, par la raifon que i'ay defia dite, le General Parlementaire fe refolut alors d'y proceder d'vne autre façon: il fit éleuer des redoutes fur toutes les auenuës, & dans tous les lieux qui furent iugez auantageux pour former vn camp: Quand il vid tous ces forts en deffenfe, il fit tirer des lignes de communication pour les conferuer & fermer

fermer la place. Ces trauaux firent connoistre à tous ceux qui s'y estoient enfermez qu'on les alloit regulierement assieger, il n'y auoit plus de party à prendre que celuy de se deffendre là dedans auec vigueur, parce que ces Parlementaires estant beaucoup plus forts en cauallerie qu'eux, ils ne se pouuoient mettre en campagne sans vn manifeste danger de se perdre: ce fut aussi la seule resolution qu'ils prirent, & qu'ils prirent auec autant plus de raisõ qu'ils estoient persuadez qu'ils donneroient aux Escossois le temps de s'approcher d'eux pour les secourir, puisque leur cause estoit commune, & que leurs armes n'auoient qu'vn obiet. Cette consideration les ayant donc fait songer aux moyens de se conseruer, ils firent fortifier la Ville autant qu'il estoit en leur pouuoir de le faire: ils y firent entrer tous les viures & toutes les munitions de guerre qu'ils purent tirer de tous les lieux circonuoisins, firent de belles & de furieuses sorties, enuoyerent leuer des troupes dans les Comtez de Nortfolk, de Suffolk & de Cambridge, & pour ne rien faire en desordre establirent diuers quartiers dans la Ville, afin que chacun courust au lieu qu'il auoit à deffendre quand on attaqueroit la place. 1648.

Braues efforts des assiegez.

Comme ils trauailloient de la sorte à se bien précautionner, Fairfax n'en faisoit pas moins pour donner vn succez heureux à son entreprise. Ses trauaux estant acheuez, il attaqua & se rendit maistre d'vn moulin qui faisoit auec la ruë à laquelle il aboutissoit, la meilleure partie du Fauxbourg. Ce lieu luy semblant propre à placer vne batterie, il y fit rouler deux pieces de canon qui tonnerent dés le mesme temps qu'on les eust placez; ces foudres ne furent point agreables aux assiegez, les chefs s'assemblerent, ils resolurent de faire vne grande sortie de ce costé-là, Lucas fut prié de se mettre à la teste de deux cens cheuaux, le Cheualier George Lisle à celle de cinq cens hommes de pied, ils sortirent, se rendirent d'abord maistres du canon malgré le feu d'vn grand nombre de mousquetaires qu'on auoit placez dans toutes les maisons de la ruë, & ne voulant rien faire à demy, attaquerent ces mousquetaires si brusquement, qu'apres en auoir tué soixante & huit, ils accorderent quartier à quatre vingt autres qui estoient encore appuyez par leur Capitaine, par leur Lieutenant & par leur Enseigne.

Comme le nombre des deffenseurs de cette place estoit grand, & que l'on n'auoit pû faire de grandes prouisions de viures, ils commencerent à deuenir courts apres cinq semaines de siege, & les ennemis s'estant rendus maistres du Fort de Mersy qui commandoit l'embouchure de la riuiere, ils se trouuerent si rares au bout de deux autres semaines que l'on n'en pouuoit quasi plus trouuer. Neantmoins cette grande necessité n'abbatit point le courage des chefs: ils auoient des cheuaux, ils les firent tuer pour satisfaire leur faim, tous les caualiers en firent de mesme, & quand cette viande fut finie, ils eurent recours aux chats & aux chiens: cette dure necessité ayant obligé les Generaux à chercher tous les moyens possibles pour en sortir, ils écriuirent à Fairfax pour luy demander vn passeport pour deux hommes qu'ils vouloient enuoyer à Langdale, auec parole que s'il ne leur arriuoit du secours dans vingt iours, ils luy remettroient la place entre les mains; mais comme ils s'addressoient à vn homme qui ne sçauoit ce que c'estoit de la vraye generosité, il n'eut point d'oreilles pour eux. Ce refus les ayant obligez d'ordonner que toutes les bouches inutiles sortiroient dans 24. heures; ce mesme homme fit publier par tout les quartiers que l'on fist main-basse sur tous ceux qui se presenteroient pour sortir. Enfin les soldats n'ayant pas dequoy tirer vn coup de mousquet, & peut-estre pas cent personnes en toute la Ville vn morceau de pain à manger, on fit sortir deux des principaux habitans de la Ville chargez d'vne lettre pour demander à cét inexorable General des conditions honorables pour rendre la place: mais au lieu de répondre en genereux homme, il répondit en barbare, Qu'il permettroit aux soldats de se retirer en leurs maisons, à la reserue pourtant de ceux qui auoient abandonné le seruice des Estats pour combattre sous les enseignes de leurs ennemis; mais que pour les Capitaines & autres plus hauts Officiers il ne les pouuoit receuoir qu'à discretion; que si on differoit plus haut de deux iours à se seruir de ses offres, il n'y auroit plus de grace pour qui que ce fust.

Ils sont réduits à la necessité de viures.

Il n'y auoit plus rien à esperer apres cette cruelle response, les soldats ayant aussi tous iuré de mourir plustost que d'abandonner leurs Officiers à la rage de ce

1648. cœur insensible à l'humanité, ces Officiers se resolurent aussi tous de mourir genereusement l'espée à la main plûtost que de donner à leur ennemy le contentement de disposer de leurs vies, selon le caprice de son humeur toute sanguinaire. Cette resolution prise & signée le 23. d'Aoust de tous les Officiers & de toute la noblesse de l'armée, ils arresterent qu'ils feroient vne sortie generale la nuict du 25. au 26. de ce mesme mois: cela fait chacun se retira pour aller songer à se mettre en estat de bien faire & de bien mourir.

La resolution de ces Officiers auoit esté signée le 23. d'Aoust, comme nous le venons de dire, le lendemain 24. on receut dans l'armée Parlementaire la nouuelle de la deffaite de celle d'Escosse. Fairfax en fit vne réjoüissance publique par vn tonnerre de toute son Artillerie; tous les mousquetaires de son armée & particulierement ceux qui occupoient les Fauxbourgs, ajousterent à cette allegresse deux ou trois décharges de mousqueterie; les assiegez creurent qu'on leur vouloit donner vn assaut général, ils s'y preparerent, & pour faire voir qu'ils n'en redoutoient pas la brauade, enuoyerent dire à Fairfax que s'il auoit si grande enuie de combattre qu'il le témoignoit par toutes ces décharges d'Artillerie & de mousqueterie qu'il faisoit faire pour les épouuanter, ils luy ouuriroient telle porte de la Ville qu'il voudroit choisir pour luy en disputer l'entrée: mais ce General leur ayant répondu qu'il les auroit assez tost sans exposer inutilement ses soldats à leur desespoir, ils s'empresserent de sçauoir d'où pouuoit donc proceder le bruit & le tintamarre qu'ils auoient oüy; le plus seur moyen de l'apprendre leur semblant estre celuy d'enuoyer quelques espions au camp pour leur en apporter: ils donnoient à deux hommes toutes les instructions dont ils auoiét besoin pour cela, quand ils virent en l'air vn dragon de papier que le vent y auoit esleué, lequel estant tombé au milieu de la Ville demie heure apres, leur fit voir vne relation de la victoire que Cromvvel auoit remportée sur l'armée d'Escosse; ce qui leur faisant assez comprendre que tant de coups de canon & de mousquets n'auoient esté tirés que pour celebrer ce triomphe, ils creurent que leur curiosité ne deuoit point aller plus loin, & dans cette pensée ils ne firent point sortir ceux qu'ils auoient instruits.

Prise de Colchester. Les hommes changent bien souuent de sentimens par caprice: mais il faut auoüer qu'ils y sont bien souuent contraints par des accidens sans lesquels ils demeureroient fermes dans leurs opinions. Ces assiegez s'estoient proposez de ne plus parler d'accommodement, & tous leurs desirs ne buttoient qu'à se porter vaillamment dans la sortie generale dont ils estoient demeurez d'accord. Neantmoins ils furent obligez de faire ce qu'ils auoient resolu de ne faire pas. Vn habitant de la Ville, que l'on crût depuis auoir esté pratiqué par Fairfax, dit à quelques soldats que les Officiers & les Gentilshommes ne vouloient sortir que pour se sauuer, & les laisser engagez au milieu de leurs ennemis; ceux là le creurent & le persuaderent à plusieurs autres, le bruit passa de quartier en quartier en fort peu de temps, ils eurent tous horreur de la lâcheté qu'ils pensoient qu'ō leur vouloit faire; ils se mutinerent iusqu'à dire hautement qu'il falloit precipiter tous ces Officiers des murailles en bas: ce bruit vint aux oreilles de Compton & de Lucas, ils sortirent du conseil de guerre pour en apprendre la cause; quand ils l'eurent apprise, ils ne trauaillerent pas beaucoup à les appaiser: car apres leur auoir protesté que cette pensée ne leur estoit iamais tombée dans l'esprit, & le Comte de Norvvick qu'ils allerent trouuer vn moment apres, leur ayant iuré la mesme chose, & leur ayant dit que le conseil de guerre n'estoit assemblé que pour tenter encore vne fois la voye d'vn accommodement pour les sauuer tous, ils se retirerent plus doux qu'ils n'auoient esté furieux. Mais ils ne furent pas longtemps à connoistre que cette incertitude les auoit perdus: car le conseil ayant esté d'auis de parler encore vne fois d'accommodement, & le Colonel Take estant party auec plein pouuoir de traiter auec Fairfax, ils demeurerent finalement d'accord que tous les bas Officiers & les soldats demeureroient prisonniers de guerre, que tous les hauts Officiers se rendroient à discretion, & qu'on feroit sortir dans vingt-quatre heures le Comité qu'ils auoient estably dans cette Prouince.

Ces conditions estoient dures, neantmoins il les fallut accepter; le Comité

partit dés le lendemain matin pour se retirer, les armes des soldats furent portées à l'hostel de ville auec vn seul baril de poudre qui estoit le reste de toutes les munitions de la place, & tous les Seigneurs se rendirent au lieu où leur vainqueur auoit ordonné qu'ils s'assembleroient: Cela fait, ce General Parlementaire entra en triomphe dans la ville, où tout au mesme temps qu'il fust arriué, il donna de nouuelles marques de l'insensibilité de son cœur; car y ayant fait tenir le conseil de guerre, il y fit condamner les Cheualiers Lucas & de Lisle à estre passés par les armes; ce qui fut executé sur le champ, sans qu'on leur voulût donner vne heure de temps pour songer à leurs consciences. Quant au Comte de Norvvich, Capel & Longborovv, on leur fit vn peu plus de grace qu'aux autres, car on se contenta de les enuoyer en trois differentes prisons iusqu'à nouueaux ordres des Chambres, qui ne les pouuant faire mourir auec iustice, parce que Fairfax leur auoit donné quartier, les bannirent d'Angleterre, & auec eux, le Comte de Holland fait prisonnier à la bataille de S. Nids, comme nous auons dit cy-dessus. 1648.

Cruauté de Fairfax.

C'estoit beaucoup d'auoir fait mourir deux hommes illustres, & d'en auoir exilé trois d'vne qualité releuée, pour auoir esté trouués les armes à la main pour le seruice de leur Prince; mais tout cela ne satisfit pas encore l'esprit de ce General: il y auoit beaucoup de Gentilshommes volontaires & d'Officiers dans le nombre des prisonniers, il les donna tous à ses soldats pour en tirer de remarquables rançons; la condition des soldats de l'armée Royale, ne fut pas meilleure que celle de leurs Capitaines, car ils furent tous depoüillez, & reduits à de si grandes necessités, que la plus-part moururent de faim & de mesaises auant que de se pouuoir rendre chez eux. La ville n'auoit receu cette armée que contre son gré, elle fut neantmoins condamnée à cent cinquante mille liures pour la subsistance de l'armée.

Il ne faut rien laisser à dire pour esclaircir cette histoire, autrement les curieux auroient suiet de se plaindre. Pour euiter donc les reproches qu'on me pourroit faire, ie les prieray de se souuenir que i'ay dit cy-dessus, qu'vn homme d'esprit nommé Keme s'estoit engagé dans le party Royal, duquel nous venons de voir le deplorable succez, & qu'il l'auoit puissamment seruy, en luy gagnant tous les Capitaines des vaisseaux qui estoient aux Dunes; mais comme ie n'ay pas dit en cet endroit, les efforts que fit Fairfax pour détourner ce coup, & que ie n'ay point parlé de l'effet que cette entreprise produisit, parce que ie n'ay pû rompre le fil de mon discours qui ne vouloit point estre interrompu, ie croy que ie le dois dire icy, où ie suis obligé de parler des choses que cet engagement produisit. Fairfax estoit desia dans la Comté de Kent, pour rompre les mesures de ceux qui s'assembloient en cette Prouince pour restablir sa Maiesté dans les premiers droits de sa gloire & de son authorité quand il en aprit la nouuelle, si tost qu'il la sceut, il escriuit aux Capitaines de tous les vaisseaux qui secoüoient le ioug de la tyrannie des Estats pour retourner au seruice de leur Souuerain; leur remontra par ses lettres, que le party qu'ils abandonnoient leur estoit bien plus auantageux que celuy dans lequel ils se iettoient, sans auoir examiné l'importance de leur changement, les pria de reprendre vn peu leurs esprits, & ne point mespriser vne amnistie generale des Estats, qui seroit suiuie d'vn plein payement de tout ce qui leur estoit deu. Mais quoy que ses paroles fussent obligeantes & fondées sur les apparences de l'interest, qui chatoüille tousiours les hommes, il n'y en eut qu'vn seul, qui se laissant seduire, ramena son vaisseau dans la Tamise, tous les autres demeurerent fermes dans la resolution qu'ils auoient prise de seruir l'Estat en seruant le Roy, & firent voile en Hollande.

XI.

Les vaisseaux des Dunes s'engagent au party Royal.

Il est certain que cette éclipse causa de merueilleux desordres dans les esprits de tous ceux qui composoient les Estats; ils firent aussi tous les efforts possibles pour preuenir le mal qu'ils en pouuoient craindre; ils escriuirent aux Estats des Prouinces vnies, pour les prier de faire arrester ces vaisseaux, comme des reuoltez qui auoient abandonné leur seruice, & n'en voulant pas demeurer sur ces termes, establirent le Comte de Warvvik dans la charge d'Amiral d'Angleterre auec ordre d'aller mettre en mer la flote qui estoit à l'anchre à Portmouth pour

Le Comte de Vvarvvik fait Amiral d'Angleterre par les Estats.

1648. ramener ces fugitifs à l'obeyssance. Ce Comte fut bien reconnu par quelques fregates qui estoient sur la Tamise, & par la flote de Portmouth, mais il n'eut pas alors le temps de faire ce qui luy auoit esté ordonné ; en voicy la cause.

Il n'est pas possible qu'vn sang genereux & Royal manque à la nature, & il faut croire que quand il n'agit pas pour cela, c'est qu'il n'a pas le moyen de le faire. Le Prince de Galles estoit en France, il y estoit aymé de sa Maiesté, & il est tres-vray qu'il n'y auoit point de bons traitemens qu'on ne fist au caractere Royal qu'il portoit : Mais toutes ces marques d'amour n'estoient pas capables de satisfaire son esprit; le Roy son Pere estoit prisonnier, la misere où il le sçauoit luy rendoit cette bonne chere importune, & la plus diuertissante de toutes ses occupations, estoit celle de songer aux moyens de le deliurer. Il n'auoit point veu de chemins ouuerts pour le faire, il crut en auoir trouué, quand il apprit l'arriuée des vaisseaux Anglois en Hollande, & quand on luy dit qu'on ne les auoit amenés que pour le porter en Escosse ou en Angleterre : Il se proposa de

XII. ne perdre pas vne conioncture si belle, & dans cette veuë, il partit de S. Ger-

Le Prince de Galles abandonne la France pour passer en Angleterre.

main en Laye accompagné du Prince Robert, & de plus de deux cens personnes de condition de l'vn & de l'autre Royaume, qui auoient conserué pour sa Maiesté toute la chaleur que de bons suiets doiuent auoir pour leur Souuerain.

Son embarquement se fit à Calais sur le commencement du mois de Iuillet, les deux premieres choses qu'il fit en Hollande, fut de donner des marques de ressentimens aux Capitaines qui s'estoient si genereusement declarés pour le seruice du Roy son pere, & de leur demander si leurs vaisseaux estoient en estat de se remettre sous les voilles. La response qu'il en receut ayant esté telle qu'il la desiroit, il monta sur l'Amiral, & fit tirer droit en Angleterre. Il estoit necessaire qu'il y parut, auec vn pretexte qui put donner au peuple le mouuement de se ietter dans ses interests : ce fut aussi par vn manifeste qu'il apprit à tout le Royau-

Il fait publier vn manifeste.

me qu'il estoit armé, premierement pour restablir la Religion dans vn point duquel elle ne pût plus dechoir, en second lieu pour remettre le Roy son Pere dans vne pleine liberté, afin qu'il pût donner la paix à tout le Royaume par vn parfait accommodement auec les Estats, & de donner apres vne satisfaction generale à tous ceux que les desordres de la guerre auoient iettés dans les incommodités & dans la misere.

Ce manifeste preceda tous les actes d'hostilité, qu'il estoit bien persuadé qu'il faudroit faire pour remettre les choses en meilleur estat : Quand il creut que le peuple en pouuoit auoir pris quelque impression, il alla moüiller l'anchre à la rade d'Yarmouth, & fit mettre à terre vn trompette, pour demander à la ville que ses portes luy fussent ouuertes, autrement qu'elle s'attendist à voir ruiner son port, pour la punition de sa desobeyssance : Mais quoy que cette menace

Les habitans d'Yarmouth luy refusent leurs portes.

deût espouuanter les habitans, il ne la mit point en effet : deux raisons en furent la cause, les Magistrats luy enuoyerent des rafraichissemens par leurs Eschenins, auec vne tres-humble supplication de considerer qu'ils n'estoient pas les maistres de leur liberté, & d'ailleurs le Maior Iarmy se ietta dedans auec vne promptitude si grande, que quand ces Magistrats eussent eu la volonté d'abandonner le party des Estats pour le receuoir, il n'eut pas esté en leur pouuoir de le faire.

Ce Prince faisant donc leuer les anchres pour aller aux Dunes, il escriuit deux lettres, l'vne pour le Conseil de la ville de Londres, pour le prier d'auoir esgard au manifeste qu'il auoit fait publier, & se souuenir qu'il n'y auoit point de meilleur moyen de donner le repos à l'Estat que de l'appuyer; l'autre aux Marchands de la grosse auanture (on appelloit ainsi ceux qui faisoient de grands trafics sur la mer) pour leur demander deux millions, auec promesse de les faire fidellement remboursser des deniers qui prouiendroient de la Doüane. Il demeura plus de 24. heures aux Dunes pour attendre la response à ces lettres, mais on ne luy en fit point du tout, car elles furent portées à la Chambre Basse, qui enuoya deffendre aux Marchands d'y respondre ny de bouche ny par escrit, & qui ne s'arrestant pas encore à cela, fut sur le point d'appuyer la proposition d'vn de ses membres, qui vouloit qu'on declarast le Prince traistre, parce qu'il auoit pris les armes contre les Estats. Mais quelques autres mieux sensés, ayant allegué que cette proposition estoit dangereuse pour beaucoup de cõsiderations & prin-

cipalement parce qu'elle destruisoit la loy fondamentale de l'Estat, qui ne vouloit pas que l'on pût declarer criminels les fils aisnés des Rois, elle fut enfin reiettée. 1648.

Il tente inutilement le chasteau de Sandrun.

Cependant ce Prince ne voulant pas perdre inutilement le temps qu'il destinoit à l'attente de la reponse de ses deux lettres, il mit cinq cens hommes à terre auec ordre d'aller attaquer les Colonels Rich & Hudson qui campoient deuant le chasteau de Sandrun ; mais ce dessein ne succeda pas fort heureusement, car bien que ses soldats eussent vaillamment attaqué le camp ennemy, & qu'ils eussent tué d'abord plus de quarante hommes, ils furent si furieusement poussés par toute la caualerie, qu'ils furent contraints de reculer iusqu'à leurs vaisseaux, où ils furent reçeus sans auoir perdu que huit hommes, trois desquels estoient demeurez prisonniers des ennemis.

Vne autre resolution que ce Prince prit encore pendant qu'il seiournoit aux Dunes, n'eut pas vn plus fauorable succez que celuy des deux lettres qu'il auoit escrites à Londres, ny que celuy du secours du chasteau de Sandrun ; il aprit que les Estats trauailloient au procez de Langhorn, de Poyer & de Povel, faits prisonniers par la capitulation de Pembrok & de Chepstovv ; il voulut empescher que ces illustres prisonniers ne perissent aussi malheureusement que Charles Lucas & de Lisle auoient pery ; il escriuit à Fairfax & le pria de les traiter en prisonniers de guerre & non autrement, afin qu'il ne fût point obligé de faire vn mesme traitement à tous ceux qui tomberoient entre ses mains : La response que ce General luy fit, fut que ces prisonniers n'estoient point en son pouuoir, & que si les deux Chambres les traitoient auec rigueur, elles ne les chastiroient pas pour auoir porté les armes contre elles, mais pour auoir deserté leurs troupes, contre l'engagement qu'ils auoient à ne combatre que pour la iustice de leur cause.

Cette response fit bien connoistre à ce Prince, qu'il auoit empiré la condition de ces prisonniers au lieu d'asseurer leurs vies comme il en auoit eu la pensée : Mais n'estant point en estat de donner des loix à des personnes qui en vouloient donner, & qui en donnoient en effet à tout le Royaume, il se resolut à la patience : cependant sçachant bien que le Comte de Vvarwik cherchoit ou feignoit chercher l'occasion de le combatre, parce qu'il en auoit receu les ordres des Estats, il luy voulut espargner la peine de faire tout le chemin qui les separoit ; il fit donner les voiles au vent pour l'aller chercher, & l'ayant decouuert dans le canal Royal auec seize vaisseaux de guerre, commanda que chacun se preparast au combat : Mais il n'eut pas la satisfaction qu'il esperoit de cette rencontre, ce Comte recula au lieu d'auancer, & recula de si bonne sorte, que la nuit tombant auant qu'il le put ioindre, il fut contraint d'aller moüiller l'anchre deuant vn vieux chasteau, dit le chasteau du bourg à la Reine, pour y attendre le nouueau iour, comme le Comte l'alla moüiller à vne lieuë plus bas, & plus prés de l'embouchure de la Tamise.

Il cherche l'occasion de combatre Vvarvvik.

Si tost que ses vaisseaux furent sur les anchres, il fit partir vn Gentil-homme dans vn esquif pour porter au Comte vn billet, par lequel luy mandant qu'il estoit en personne dans la flote dont il auoit esuité la rencontre, il luy commandoit de mettre le pauillon bas & de le venir ioindre pour le seruice du Roy ; mais s'il n'auoit pas esté satisfait de son courage, il le fut encore moins de son insolence ; car il luy manda que quand les Estats l'auoient fait Amiral d'Angleterre, ils ne luy auoient pas ordonné de baisser le pauillon deuant qui que ce fût, qu'il auoit droit de le porter, qu'il le porteroit, & que pour ce qui regardoit le commandement qu'il luy faisoit de le ioindre, c'estoit vne chose qu'il ne feroit que par les ordres de ceux qu'il reconnoissoit pour ses maistres.

Orgueilleuse responce de ce Comte au Prince.

Cette response estoit insolente : le Prince aussi s'en trouua tellement picqué, que dés qu'il vit le nouueau iour il se mit en estat d'aller combattre cet orgueilleux, lequel ayant esté renforcé la nuit mesme de douze vaisseaux sortis de Portmouth, ne recula pas comme il auoit fait le iour precedent : Mais quelque enuie qu'ils eussent d'en venir aux mains, il ne fut pas en leur pouuoir de le faire ; car dans le mesme temps qu'ils s'efforçoient de gaigner le vent, ils furent separez par vne tempeste qui dura plus de 24. heures, & qui ayant contraint le Prince de relacher en Hollande ne luy permit pas de reuoir cette flote ennemie, laquelle estant allé moüiller l'anchre aux Dunes, Varwick fut receu des Estats auec des

caresses extraordinaires. La raison pour laquelle ce Prince ne se remit point en mer, fut qu'on estoit alors dans les termes d'vn bon accommodement, & que d'ailleurs cet Amiral Parlementaire ayant desbauché la plusspart de ses Capitaines, ceux qui ne s'estoient point laissé corrompre ne demeurerent pourtant pas inutiles, car estant tombez d'accord de reconnoistre le Prince Robert pour leur chef, ils allerent faire de si belles choses sur la mer Atlantique, qu'ils y acquirent beaucoup de gloire & beaucoup de biens.

Varvvick desbauche les Capitaines de ce Prince.

XIII. Le monde ne subsisteroit point si les orages qui s'esleuent sur la mer & sur la terre auoient vne continuelle durée, & iamais vn Estat troublé par les guerres ne se verroit dans le calme si l'on n'y parloit de la paix. Il y auoit long-temps qu'on la cherchoit en Angleterre; le Roy l'auoit souuent demandée, & il faisoit encore tous les iours de belles demarches pour la rencontrer; les Estats ne la vouloient point, parce qu'elle eût détruit leur authorité. Ils furent enfin touchez des plaintes publiques, & les miseres qui accabloient le Royaume ayant esté assez puissantes pour attendrir ces cœurs endurcis, ils se resolurent d'y trauailler tout de bon, apres auoir asseuré leur authorité par l'abbaissement de celle du Sceptre. Le Roy demandoit de pouuoir traiter en personne, ils en demeurerent d'accord. Plusieurs raisons les éloignerent du choix de la ville de Londres, que quelques-vns auoient proposée pour le lieu de la Conference, & que sa Maiesté mesme auoit demandée; ils trouuerent plus expedient qu'elle se fist en l'Isle de Vvigth qu'en quelqu'autre lieu du Royaume; ils enuoyerent des deputez le deuxiéme d'Aoust, auec ordre de laisser à sa Maiesté le choix du lieu où il luy plairoit que le traité se fist, afin qu'il fust libre. Le Roy les receut auec des caresses, les asseura qu'il feroit tout le chemin qu'il falloit faire pour trouuer la paix, choisit la ville de Nevvport, escriuit aux deux Chambres pour leur témoigner la ioye qu'il auoit de les voir en vne disposition si Chrestienne, & pria particulierement ces deputez de vouloir contribuer de leur part à vne action à laquelle tout le bon-heur du Royaume estoit attaché.

Pourparler de paix.

Nevvport choisi pour la Conference.

Par cette lettre, qui fut renduë aux deux Chambres le quatorziéme de ce mesme mois, sa Maiesté demandoit deux choses: la premiere, qu'elles reuocassent les ordonnances par lesquelles elles auoient deffendu à tous ses suiets d'auoir aucun commerce auec elle, afin que toutes les personnes dont elle auoit besoin pendant le traité eussent la liberté de luy venir rendre leurs seruices: la seconde, que les Escossois fussent appellez à ce traité, pour y demeurer d'accord de tout ce qui s'y passeroit. Le premier point estoit appuyé d'vne raison qui ne receuoit point de replique, parce qu'il leur representoit qu'il ne traiteroit pas auec honneur ny en personne libre, s'il n'auoit ses Officiers prés de sa personne; elles ne resisterent point aussi là dessus. Elles n'eurent pas moins d'égard au second, parce qu'il pouuoit restablir vne parfaite concorde entre les deux nations; elles tomberent donc d'accord de reuoquer l'ordonnance qui portoit deffence de ne plus rien adresser à sa Maiesté, elles ordonnerent que ceux qu'elle iugeroit necessaires à son seruice pendant le temps de la Conference, auroient les chemins ouuerts pour se rendre auprés d'elle, quand il luy plairoit de les appeller; & pour ce qui regardoit les Escossois, qu'elles ne les empescheroient pas d'y enuoyer des Commissaires pour traiter, mais seulement pour les interests de leur Royaume.

Les Officiers de sa Maiesté luy sont enuoyés.

Toutes choses estant donc d'accord pour cela, ces Chambres permirent au Duc de Lennox, au Marquis d'Hartford, & aux Comtes de Lyndesay & de Sudhampton de se rendre prés de sa Maiesté, pour y faire leurs charges de premiers Gentils-hommes de sa chambre; donnerent vn mesme pouuoir à ses Aumosniers, & aux Iurisconsultes qu'elle auoit demandez pendant qu'elle sejournoit dans Hamptoncour, n'empescherent point qu'on ne luy menast des cheuaux pour se diuertir à la chasse, s'il luy prenoit enuie d'y aller. Toute la rigueur qu'elles luy tindrent alors, fut de l'obliger par serment qu'elle ne sortiroit point de l'isle pendant le temps de la Conference, qui deuoit durer six semaines, ny de vingt iours apres le traité, qu'il n'en eust pris leur consentement. Il falloit apres cela qu'elles nommassent les deputez qu'elles y vouloient enuoyer, cela se fit le sixiéme de Septembre, qui fut le mesme iour que le Roy sortit de Carisbourg pour aller à

Newport. Ceux de la Chambre des Pairs furent, les Comtes de Northumberland, de Pembrok, de Midlesex & de Salsbury, auec le Vicomte de Say: Les Cheualiers Henry Vane le ieune, Arboile Grimstou, Iean Potz, Hollis, Wemmam, Pierre Point, Browne, Creu, Cline & Bulkely furent ceux de la Chambre Basse. 1648. Deputez des Estats pour le traité.

Il estoit important au Roy d'agir de bonne grace auec tous ces deputez, afin de leur gagner le cœur par de nouuelles marques de bonté; il les accueillit aussi d'vn air qui témoignoit qu'il n'y auoit point de fiel dans son cœur; ils luy baiserent les mais, il étendit les bras pour les embrasser: ils luy dirent d'abord quelque chose sur le suiet qui les auoit amenez en l'isle de Wigth. Il leur dit, qu'ils estoient les bien-venus, & poussant encore sa bonté plus loin, leur protesta qu'il n'auoit rien dans l'ame qui l'empeschast de les mettre au rang de ses seruiteurs & de ses amis. Cette premiere entre-veuë se fit vn Samedy seiziesme Septembre, le lendemain fut tout employé à chercher vn commencement heureux à ce grand ouurage; car il est certain qu'il passa toute la iournée en priere, pour demander à Dieu qu'il luy plust attendrir le cœur de ceux qui s'opposoient à la paix, & qui en vouloient à sa vie, & le Lundy suiuant dix-huitiéme de ce mesme mois fut choisi pour le premier de la Conference.

Les deux Chambres auoient demandé par le premier de leurs articles, que toutes les declarations faites contr'elles fussent reuoquées, & qu'il fust dit dans l'acte de cette reuocation, qu'elles n'auoient pris les armes que pour vne iuste & legitime deffence de leurs priuileges & de leurs personnes. Cét article estoit d'vne dangereuse consequence, car il inferoit que le Roy leur auoit voulu faire violence, & que celles qu'il leur auoit opposées n'auoient pas esté prises auec raison; neantmoins sa Maiesté ne l'ayant disputé que legerement, & seulement pour leur témoigner qu'elle en connoissoit l'importance, elle consentit que cette premiere proposition passast comme les Estats le desiroient; à condition toutefois que les Estats ne se pourroient seruir de cette bonté qu'apres que le traité seroit signé & conclu. Prémier point de la Conference.

La seconde proposition regardoit la disposition de la Milice: le Roy s'estoit souuent expliqué là dessus, & alors il ne parla point moins fortement qu'il en auoit parlé quelquefois pour se conseruer vn droit qui faisoit le seul éclat de sa Couronne, & sans lequel il ne pouuoit rien; mais il auoit tant de passion pour la paix, & vn si grand desir de soulager tous ses peuples, qui ne pouuoient estre heureux sans cela, qu'il voulut bien demeurer d'accord qu'ils en auroient l'entiere disposition par l'espace de vingt années, apres lesquelles ny luy ny ses successeurs n'en pourroient disposer sans le consentement des deux Chambres, & pour adiouster encore quelque chose à cette bonté qui le détronoit, il consentit qu'ils pourroient leuer de l'argent pour l'entretenir, sans en demander vn plus ample pouuoir que celuy qu'on leur accordoit par cet acte. Seconde proposition des Estats.

La troisiéme chose qu'il accorda, fut vn pareil coup contre la Maiesté de son Sceptre; car comme on luy demanda qu'il fust de l'authorité des deux Chambres de nommer tous les Officiers de la Couronne, & tous les Gouuerneurs des places d'Angleterre & d'Irlande pour le mesme nombre d'années, il ne le refusa point, & se lia les mains iusques à ne pouuoir faire vne creature, ny recompenser vn seruice. On luy demanda en quatriéme lieu, que tout ce qui s'estoit expedié sous le sceau Royal depuis le 21. de May de 1642. iusques alors fut declaré nul, & qu'il approuuast tout ce qui s'estoit fait sous celuy que les Estats auoient fait faire: il le voulut bien. Il apporta de la resistance & ne voulut point consentir à la condamnation du Marquis de Newcastel, du Cõte de Darby, du Baron Digby, de Langdale, de Grinwil, de Dodrington, de Vinter, & de Ienxins, que les Chãbres vouloient sacrifier à leur rage, mais il consentit à vne sentence de bannissement. On luy demanda la cõfirmation de l'abolition des Euesques, on le pressa de signer le Conuenant; il s'excusa de l'vn & de l'autre de ces demandes, sur le danger qu'il y auoit pour sa conscience. Enfin on luy fit tant de demandes extrauagantes, & on en disputa l'effet auec vne opiniastreté si grande, que les quarante iours qu'on auoit donnés aux deputez pour terminer ce grand different, s'écoulerent sans y auoir auancé que fort peu, de sorte que ces deputez estans retour- Troisiéme proposition.

1648. nez à Londres, les Chambres trauaillerent quatre iours entiers auant que de pouuoir demeurer d'accord si le Roy les auoit entierement satisfaits, ou non: & il est sans doute qu'elles eussent encore employé plus de quatre autres iours en cette contestation, si Guillaume Prynne ne leur eût remonstré par vn discours des mieux appuyez, qu'ils ne pouuoient desirer de plus grands auantages que ceux qui leur estoient accordez par le Roy, que ce Prince auoit fait quelque chose au delà de ce qu'il deuoit, & par consequent qu'il falloit serieusement songer à la paix, qui deuoit estre l'vnique but des gens de bien.

Les Chambres se disposent à satisfaire sa Maiesté.

Comme cet eloquent & hardy discours l'auoit emporté sur la malice de ces quarante membres de ces Estats, qui cherchoient leurs interests plustost que le bien & le repos du Royaume; les deux Chambres demeurerent enfin d'accord qu'il se falloit porter à quelque raison, & cette resolution fut qu'elles se disposerent de donner au Roy la satisfaction qu'il desiroit par trois demandes qu'il leur auoit faites, de pouuoir aller à Londres auec honneur & seureté, d'estre remis dans la iouyssance de son domaine & de ses autres reuenus, & de faire publier vne amnistie generale dans tout le Royaume. Mais dans le mesme temps qu'elles commençoient à leuer quelques obstacles que les boute-feux vouloient mettre à la perfection de ce grand ouurage, Cromvvel & Ireton retournerent de l'expedition d'Escosse, & en retournerent pour renuerser toutes les bonnes resolutions qu'on auoit prises de restablir la paix dans l'Estat; car au mesme temps qu'ils furent arriuez à l'armée, qui postoit alors à Saint Aubin, ils gagnerent si bien l'esprit de tous les Officiers, que quatre iours apres ils enuoyerent des deputez aux Estats auec vne remonstrance, qui fit bien voir qu'ils vouloient estre les Maistres.

VIV.

Les Officiers de l'armée enuoyent vne Remontrance aux Estats contre le Roy.

Leur premier mouuement fut de blasmer la conduite du Roy, par le peu de disposition qu'il auoit tousiours tesmoignée au bien de ses peuples; le second estoit vn reproche aux deux Chambres, d'auoir esté si peu fermes à faire obseruer l'ordonnance qu'elles auoient faite, de ne se plus addresser à sa Maiesté, & d'auoir capitulé pour la vie de plusieurs personnes qui meritoient de mourir. Ils demandoient par la troisiéme que l'on fit le procez au Roy, puis qu'il auoit causé le mal-heur de tout le Royaume, par l'opiniastreté qu'il auoit euë à preferer ses interests à ceux des Estats. Ils vouloient par le quatriéme qu'on sommast le Prince de Galles & son frere le Duc d'York, de se rendre dans Londres pour estre ouys sur le suiet de leur fuite & de leurs inuasions. Que tout le reuenu de la Couronne fût employé au soulagement des necessitez publiques. Que l'on fist vn exemple public de tous ceux qui auoient esté pris les armes à la main contre les Estats. Que la Chambre des Communes fust le corps representatif de tout le Royaume. Qu'elle eust la puissance supresme de faire des loix, de reuoquer celles qu'elle iugeroit inutiles, de faire la paix & la guerre, de nommer & choisir les Ministres necessaires au Gouuernement de l'Estat, & enfin que les Rois fussent desormais esleus par ce corps representatif, sans qu'il fust en leur pouuoir de disposer de quoy que ce fust, sans le consentement de ceux qui le composeroient.

Cette remontrance estoit toute pleine d'horreur, il est aussi certain qu'elle en donna tant à tous ceux qui auoient encore quelque reste de vertu dans l'ame, qu'elle les fit trembler, & qu'elle les reduisit à des extremitez qu'il n'estoit pas bien facile de vaincre. Ils firent toutes les reflexions qui se pouuoient faire sur la detestable demande de ces enragez; & il n'y a rien qu'ils ne dissent pour en détourner les effets. Mais quoy, ils parloient contre des personnes ausquelles ils ne pouuoient resister, parce qu'elles auoient la force à la main. Ils furent donc contraints de se taire, & de laisser faire à la fortune ce qu'elle auoit resolu de la destinée de ce grand & mal-heureux Prince.

Cependant ces inhumains poussoient leurs damnables desseins iusqu'au bout: Ils auoient mis de la terreur dans l'ame de tous ceux qui composoient les Estats, ils leur voulurent faire voir qu'ils ne les reconnoissoient plus pour leurs maistres, & qu'au contraire ils les vouloient reduire à l'obeyssance. La Chambre Basse les enuoya prier de ne rien innoner dans vne affaire qui estoit preste d'estre heureusement terminée, ils n'eurent point d'égard à cette priere; le General escriuit

au Colonel Hammond, pour luy commander de le venir trouuer au mesme temps qu'il auroit receu sa depesche, auec ordre de laisser le Roy sous la garde du Colonel Evvers. Hammond enuoya cette lettre à la Chambre Basse; cette Chambre luy defendit de sortir de l'isle sans en auoir receu ses ordres. Hammond ne laissa pourtant pas d'aller à l'armée pour y receuoir ceux du General. On n'a pû sçauoir quel fut l'entretien de ce General & d'Hammond, mais il est certain qu'on vit paroistre dans l'isle au bout de trois iours vne compagnie de caualerie & vne d'infanterie, les Chefs desqoelles ayant montré au Colonel Evvers les ordres de ce General, ils tirerent le Roy de cette isle pour le conduire au chasteau de Hurst, qui est vne vieille maison mal plaisante, située sur vne pointe de la coste de Sudhampton, qui entre bien auant dans la mer, deqnoy le Roy s'estant plaint auec de plus visibles marques de déplaisir qu'il n'en auoit iamais donné, il commanda à vn de ses seruiteurs de faire publier par tout le Royaume la violence auec laquelle il estoit traité. 1648. Le Roy est enleué de l'isle de Vvigth par les ordres de Fairfax.

Iusques là les deux Chambres auoient approuué tous les procedez de l'armée, mais alors elles ne purent appuyer cette violence, ny souffrir le mespris que cette soldatesque faisoit de leurs ordres; car elles declarerent que le transport de sa Maiesté auoit esté fait contre la iustice, sans qu'elles y eussent presté leur consentement. Mais parce qu'elles deuoient craindre que la rage de ces desesperés ne s'étendit sur elles aussi bien que sur la personne de leur Souuerain, elles n'oserent témoigner vn mescontentement plus ouuert, & de là il y en eut beaucoup qui demeurerent persuadez qu'elles estoiẽt d'intelligence auec Cromvvel, qui estoit le principal acteur de la tragedie qu'il vouloit joüer. Quoy qu'il en soit, elles voulurent faire paroistre qu'elles craignoient pour elles mesmes, car ayant appris que cette armée s'approchoit de Londres, elles escriuirent ciuilement au General pour le prier de n'auancer pas dauantage. Mais comme la paille estoit desia rompuë entre ce Parlement & ce General, ces lettres furent si peu considerées, qu'il n'y voulut point répondre que par vne declaration qui accusoit les Chambres d'infidelité, qui demandoit que les membres accusez peu auparauant fussent mis aux fers, qu'on fist le procez au Major Brovvne, comme à vn homme qui auoit appellé les Escossois en Angleterre: Qu'on chassast des Estats tous ceux qui n'auoient pas voulu qu'on declarast traistres les Chefs Escossois qui estoient entrez au Royaume: Qu'on bannist tous ceux qui ne s'estoient point opposez au traité de Vvigth, & qu'on mist encore hors des Chambres tous les autres qui auoient appuyé les articles dont on estoit demeuré d'accord en cette isle. XV. Declaration des officiers de l'armée contre les Estats.

Toutes ces demandes estoient menaçantes, les Estats aussi en demeurerent tellement époüantez, que ne sçachant plus à quoy se resoudre, les deux Chambres s'assemblerent trois fois auant que de pouuoir demeurer d'accord de la réponse qu'on y feroit. Ce qui donnant de l'impatience à ces gens de guerre, ils se resolurent à ne plus attendre, & voulurent faire voir qu'ils ne dependoient plus de personne; car ils enuoyerent à Vvestminster quatre Regimens, lesquels n'y ayant pû laisser la Milice que les Magistrats y auoient mise en garde, la renuoyerent dans la ville, se saisirent des portes, allerent mettre douze cens hommes en haye sur les degrez du Palais & de la grand'Salle, auec ordre de n'y laisser entrer que les membres & les Officiers des deux Chambres. L'armée se saisit de Vvestminster.

Ce procedé surprit tout le monde, ce ne fut pourtant que le commencement du desordre, trois des principaux Officiers de cette armée arresterent quarante-deux membres de la Chambre Basse, & les enuoyerent prisonniers dans vn lieu qu'on appelle la *Cour de la Reine*. Toutes ces violences ne se purent faire sans bruit; la Chambre l'ayant appris aussi, elle ennoya demander ces prisonniers au Capitaine qui les gardoit, mais le Sergent d'armes qui auoit eu cette commission ne peut auoir audiance, & on ne luy voulut point permettre d'entrer au lieu où on les auoit resserrez, de sorte qu'ayant esté contraint de retourner sans auoir rien fait, la Chambre se trouua si choquée, qu'elle fit partir quatre deputez pour en aller faire des plaintes à Fairfax, & auec ordre de luy dire, qu'on ne feroit aucune affaire dans le Parlement que tous ces membres si mal-traitez ne fussent remis dans leurs places. La raison vouloit que ces deputez fussent ouys, le General Membres de la Chambre Basse arrestez.

1648. les ouyt aussi ; mais il ne parût pas beaucoup touché de leurs remonstrances ny de leurs plaintes, & tout ce qu'il fit pour les contenter fut de faire relâcher quelques-vns de ces prisonniers ; pour les autres ils furent tirez du premier lieu où on les auoit enfermez pour aller passer vne triste & incommode nuict dans vn autre qu'on appelle Enfer.

Ce desordre auoit allarmé toute la Ville, & tout le monde y estoit dans vne consternation si grande, que les plus asseurez trembloient : mais le mal ne s'arresta pas encore à cela ; les Officiers de l'armée qu'on auoit establis à la garde du Palais en refuserent l'entrée à plus de cent cinquante membres, la pluspart desquels ayant grand sujet de redouter la continuation de l'orage, allerent chercher vn azile ailleurs : si bien que tous ceux qui n'en trouuerent point les portes fermées, estant reduits au nombre de cinquante-deux pour la Chambre Basse, & à celuy de quatre pour celle des Pairs, qui estoient tous esclaues des Generaux de l'armée ; ces orgueilleuses Chambres ne se trouuerent plus composées que de cinquante-six membres en tout.

Plaintes de ces membres maltraitez.

Il y auoit lieu de croire que tant d'hommes offencez par la prison & par le refus qu'on leur auoit fait de les laisser dans l'exercice de leurs charges, ne s'empescheroient iamais de se plaindre ; ils le firent aussi hautement par vn manifeste du 10. de Decembre, conceu au nom des Comtez & des Villes dont ils estoient deputez. Ils exagererent la violence du traittement qu'on leur auoit fait pour y interesser toutes les Communes du Royaume, & protesterent de nullité contre les Ordonnances qui se feroient pendant leur absence, par ceux qui pretendoient de former le corps du Parlement, & qui n'en pouuoient faire qu'vne bien petite partie.

Côme vn torrent renuerse tout ce qui s'oppose à son passage, & comme vn orgueilleux ne souffre point ce qui luy resiste, les Generaux de l'armée qui croyoiét estre en pouuoir de tout faire & qui y estoient en effet, trouuerent aussi ce Manifeste de si mauuais goust, que pour luy faire perdre le credit qu'il pouuoit auoir, ils le firent declarer scandaleux & propre à renuerser le Gouuernement fondamental de l'Estat par ceux qui restoient dans les Chambres, lesquels ayant ordonné qu'il seroit supprimé, adjousterent encore à cette Ordonnance que ceux qui en auoient esté les autheurs ne seroient iamais receus aux charges publiques du Royaume : mais comme il falloit de plus grandes forces pour se faire craindre que les quatre Regimens qu'on auoit iettez dans la Ville, le General y en fit encore entrer huit autres qu'il posta dans les quartiers des Dominicains, qu'on appelloit le quartier des freres noirs & de S. Paul, qui estoient les plus considerables & les plus importans postes de Londres.

Fairfax fait entrer huit mille hommes dans Londres.

Cette Ville estant ainsi assuiettie par l'entrée de ces nouuelles troupes, les pretendus Estats ne s'arresterent pas aux deux Ordonnances qu'ils auoient faites pour détruire le manifeste des membres chassez & persecutez ; ils en firent sept ou huit autres pour inualider celles qui auoient esté faites auparauant contre les sentimens de l'armée, & pour authoriser celles qu'on auoit faites en sa faueur. La premiere appuya celle qui auoit ignominieusement chassé de la Chambre des Communes Hollis, Coply, Clotvvorthy, Massey, & le Long, & cassa celle qui les y auoit rappellez. La seconde authorisa celle qui auoit deffendu de ne se plus addresser au Roy, & declara celle qui l'auoit reuoquée injurieuse aux Estats, & contraire à la gloire de tout le Royaume. La troisiéme anulla celle dans laquelle les deux Chambres auoient permis le traité de Vvigth, comme dangereuse à l'Estat, & préjudiciable à tous ceux qui composoient les Estats. La quatriéme changeoit en Sentence de mort le bannissement des Comtes de Holland & de Norvvich, des Barons Capel & de Longbovvrg, & l'amende pecuniaire du Duc d'Hamilton qui estoit de douze cens mille liures, en vne pareille peine de mort. Et enfin ils declarerent que les Estats du Royaume auoient esté violez & deshonorez dans l'approbation qu'ils auoient donnée aux articles du traité de Vvigth.

Tout cela faisoit bien voir à quelle extremité ces enragez vouloient pousser vne affaire qui ne leur deuoit iamais tomber dans le cœur, & qui pourtant y regnoit il y auoit bien prés de deux ans ; mais comme ce n'estoit pas assez de l'auoir pensé, ils en voulurent voir la fin : ils estoient demeurez d'accord entr'eux

que si le Roy ne mouroit, son ressentiment le porteroit à les faire tous mourir aussi-tost qu'il seroit restably dans l'authorité. Voilà pourquoy ils resolurent de ne luy point pardonner: pour arriuer à ce point, ils firent le 25. de Decembre vne longue Declaration, dans laquelle ils pretendoient de persuader au peuple que le Roy ayant esté l'autheur de tous les desordres du Royaume, ils auoient droit de proceder contre luy comme traistre à l'Estat, & pour aller encore plus auant, ils firent trois iours apres, qui fut le 28. de ce mesme mois, vne Ordonnance, par laquelle il fut dit qu'on luy feroit son procez, & dans laquelle on insera les noms des Commissaires que l'on y vouloit employer. Voicy les propres termes dans lesquels cette épouuentable Ordonnance fut conceuë. 1648.

LA COMMISSION, AVTREMENT APPELLÉE L'ACTE des Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, portant l'establissement d'vne haute Cour de Iustice pour examiner & iuger Charles Stuart Roy d'Angleterre.

COMME ainsi soit que Charles Stuart, à present Roy d'Angleterre, non content des diuerses vsurpations que ses Predecesseurs ont faites sur le peuple, en ses droicts & franchises, ait fait voir tres-apparemment qu'il a eu vn dessein tres-pernicieux de renuerser les loix & la liberté ancienne de cette nation, & d'introduire en leur place vn gouuernement arbitraire & tyrannique; & qu'outre plusieurs autres méchantes voyes & moyens obliques, desquels il s'est seruy pour mettre en effet ce dessein, il en ait aussi poursuiuy l'accomplissement auec le fer & le feu, ayant leué & entretenu vne cruelle guerre dans le païs contre le Parlement & le Royaume; de sorte que par là il a esté miserablement ruiné, le tresor public épuisé, le commerce interrompu & décheu, plusieurs milliers de ses bons suiets ont esté tuez, & vne infinité d'autres méchancetez commises; pour lesquels hauts crimes & trahisons ledit Charles Stuart eût pû estre, il y a long-temps, iustement amené en Iustice, pour receuoir vne punition iuste & exemplaire: Et comme ainsi soit aussi que le Parlement s'estant abstenu de proceder contre luy, sur l'esperance qu'il auoit que la contrainte & l'emprisonnement de sa personne, depuis qu'il a pleu à Dieu de le liurer en ses mains, pourroit apporter le remede, & mettre fin aux desordres du Royaume, ait neantmoins troué par vne triste experience, que cette retenuë & clemence de laquelle il a vsé enuers luy, n'a seruy qu'à l'encourager & ses complices à continuer leurs méchantes pratiques, à émouuoir de nouueaux troubles & de nouuelles rebellions dans le Royaume, & causer de nouuelles inuasions des païs estranges: pour les preuenir à l'aduenir & de semblables, ou de plus grands malheurs, & afin que nul Officier ou Magistrat, quelque grand qu'il puisse estre, ne presume cy-apres d'entreprendre d'asseruir & détruire la nation Angloise, par trahison & par d'autres mauuais moyens, & ne s'attende de le faire impunément: Qu'il soit ordonné & arresté par les Communes assemblées en Parlement; & il est icy ordonné & arresté par leur authorité: Que le Seigneur Thomas Fairfax, Oliuier Cromvvel, Henry Ireton Escuyers; le Cheualier Hardres Vvaller, Philippe Skippon, Valentin Wauton, Thomas Harrison, Edoüard Vvalley, Thomas Pride, Isaac Ewer, Richard Ingoldsby, Henry Mildemay Escuyers; le Cheualier Thomas Honyvvood, le Seigneur Thomas Grey de Grouby, le Seigneur Philippe Lisle, le Seigneur Guillaume Mounson, le Cheualier Iean Danvers, le Cheualier Thomas Maleueret Baronnet, le Cheualier Iean Boncher, le Cheualier Iacques Harrington, le Cheualier Guillaume Allenson, le Cheualier Henry Mildemay, le Cheualier Thomas Wroth, le Cheualier Guillaume Masham, le Cheualier Iean Barrington, le Cheualier Guillaume Brereton Baronnet, Robert Wallop, Guillaume Heveningham Escuyers, Isaac Penington, Thomas Arkins, Roland Vvilson Aldermans, ou Escheuins de la Ville de Londres, Pierre Wentvvorth Cheualier des Bains, Henry Martin, Guillaume Purefroy, Godefroy Bosvville, Iean Trenchard, Herbert Morley, Iean Berkestead, Mathieu Tomlinson, Iean Blakiston, Gilbert Mellington Escuyers; le Cheualier

1648. Guillaume Constable Baronnet; Edmond Ludlovv, Iean Lambert, Iean Hutchinson Escuyers; le Cheualier Arthur Hasilrige, le Cheualier Michel Liuesay Baronnets; Richard Salvvey, Humphré Salvvey, Robert Tichburne, Ovven Roe, Robert Manvvatinge, Robert Lilbnrne, Adrian Scroop, Richard Deane, Iean Okey, Robert Overton, Iean Hugson, Iean Disboroug, Guillaume Goffe, Robert Duckenfied, Corneille Holland, Iean Carey Escuyers; le Cheualier Guillaume Armyn Baronnet; Iean Iones Escuyer, Miles Corbet, François Alen, Thomas Lister, Benjamin, Vvesten, Peregrine Pelham, Iean Gourdon Escuyers; François Thorpe, Conseiller és Loix, Iean Nut, Thomas Chalonner, Algernone Sidney, Iean Alaby, Iean Moore, Richard Darley, Guillaume Say, Iean Aldred, Iean Fagge, Iacques Nelthrope Escuyers; le Cheualier Guillaume Robert, François Lassels, Alexandre Rigby, Henry Smith, Edmond Vvilde, Iacques Chaloner, Iosias Barners, Denis Bond, Humphrey Edouards, Gregoire Clement, Iean Fry, Thomas Vvogam Escuyers, le Cheualier Gregoire Norton Baronnet; Iean Bradshavv Conseiller és Loix; Edmond Harvey, Iean Dove, Iean Venn Escuyers, Iean Fovvkes Alderman de la Ville de Londres, Thomas Scot Escuyer, Thomas Andrevves, Alderman de la Ville de Londres, Guillaume Cavvley, Abraham Burrel, Anthoine Stapley, Roger Gratvvicke, Iean Dovvns, Thomas Horton, Thomas Hammond, George Fenvvicke Escuyers, Robert Nicholas Conseiller és Loix, Robert Reynolds, Iean Lisle, Nicolas Love, Vincent Potter Escuyers; le Cheualier Gilbert Pickeringe Baronnet, Iean Vveaver, Roger Hill, Iean Lenthal Escuyers, le Cheualier Edoüard Bainton, Iean Corbet, Thomas Blunt, Thomas Boone, Augustin Garland, Augustin Skinner, Iean Dixvvell, George Fleetvvood, Simon Meyne, Iacques Temple, Pierre Temple, Daniel Blagrave Escuyers; le Cheualier Pierre Temple Baronnet, Thomas Vvaite, Iean Brovvne, Iean Lovvrez Escuyers, seront & sont par ce present Acte ordonnez & requis pour estre Commissaires & Iuges pour entendre, examiner & iuger ledit Charles Stuart. Et lesdits Commissaires ou vingt, ou plus grand nombre d'iceux seront, & sont icy authorisez & establis pour estre vne haute Cour de Iustice, qui s'assemblera & se tiendra à tels temps, & en telles places conuenables qu'il en sera conuenu & ordonné par lesdits Commissaires ou la plus grande partie, ou vingt, ou plus grand nombre d'iceux, par cry publie qui en sera fait en la grande salle de Vvestminster, ayans pouuoir de changer lesdits temps & places comme ladite Haute Cour, ou la plus grande partie d'icelle assemblée trouuera à propos de faire: Et de donner ordre qu'informations & accusations soient faites contre ledit Charles Stuart des crimes & trahisons cy-dessus mentionnez: De receuoir sa responce, de sa propre bouche là dessus, & d'examiner les tesmoins auec serment; ce que la Cour a par ce present Acte authorité de faire, ou en toute autre sorte, & de prendre toutes autres euidences là dessus: Et en cette affaire, ou au deffaut de ladite responce de proceder à donner Sentence finale & definitiue, selon la Iustice & le merite de la Cause, & d'executer ou faire executer vne telle Sentence definitiue promptement & sans partialité. Et ladite Cour est icy authorisée & requise d'establir & ordonner tous & tels Officiers & Seruiteurs, & donner ordre à toutes autres circonstances qu'icelle, ou la plus grande partie d'icelle iugera estre en quelque sorte que ce soit, vtile & necessaire pour le bon ordre & l'execution des choses susdites. Et le Seigneur Thomas Fairfax & tous Officiers & Soldats qui sont sous son commandement, comme aussi tous les Officiers de Iustice, & autres personnes bien affectionnées au bien public, sont icy authorisées & requises de prester aide & assistance à ladite Cour, pour l'execution du pouuoir qui luy est icy donné: A condition que cét Acte & l'authorité icy accordée, continuera en sa force & vigueur l'espace d'vn mois depuis la datte du present Acte, & non pas plus long-temps.

Estoit signé Henr. Scobell. Cler. Parlem. Dom. Com.

1649.

I. Reiettée par la Chambre des Pairs.

Cette piece fabriquée dans la boutique de Sathan le vingt-huitiéme de Decembre de mil six cens quarante-huit, fut portée à la Chambre des Pairs le 2. iour de Ianuier 1649. ses artisans s'estoient bien promis qu'elle seroit ap-

puyée de tous ceux qui composoient cette Chambre, qui estoient alors au nombre de seize, mais tant s'en faut qu'ils la voulussent receuoir comme vn instrument de Iustice, qu'au contraire il n'y en eut que fort peu qui ne la regardassent auec horreur. Ils auoient sujet de craindre l'armée, comme tous les autres qu'on auoit exilez, cette crainte ne fut pourtant pas capable de les empescher de parler. Le Comte de Manchester fut le premier qui ne se peut taire: Ie ne sçay, Messieurs, dit-il, auec vn accent de colere, ce que ceux qui nous ont enuoyé cet escrit pensent de nous, mais pour mon particulier, ie sçay bien qu'ils se sont trompez; ils nous prennent pour des demõs, ie les prends pour des insensez, qui ne sçauent pas ce qu'ils font: Ils nous veulent faire dire que le Roy est traistre, ils ne se sont pas souuenus que par les loix fondamentales du Royaume, il ne le peut estre: Que les Estats ont tousiours esté composez du Roy, qui est la premiere teste des Seigneurs & des Communes, qu'il est le seul qui peut assembler & congedier, & par consequent qu'il y a de la folie à dire qu'il peut estre traistre contr'eux; Non, ie n'entreray point dans leur sentiment? Dites encore Seigneur, ajousta le Comte de Northumberland, qu'il n'est pas bien aueré si c'est le Roy qui a fait la guerre aux Estats, ou si les Estats sont ceux qui la luy ont faite? En effet si nous voulons parler raisonnablement & sans passion, nous trouuerons peut-estre qu'il n'a pas suscité les troubles qui nous ont affligez par l'espace de cinq ou six ans, & que l'on nous peut accuser de leur auoir donné la naissance; voila pourquoy ie ne concluray point aussi à le traiter en criminel, quand mesme il seroit vray qu'il auroit pris les armes auant que nous eussions pensé à les prendre. 1649.

Comme nos sentimens ne sont pas toûjours iustes & genereux, il est certain que cette franchise & cette generosité ne se rencontra pas en tous ceux qui se trouuerent à cette assemblée, mais quoy qu'ils eussent enuie de parler pour appuyer les mouuemens de la Chambre Basse, ils n'oserent, afin de se conseruer la bonne opinion qu'on pouuoit auoir de leur probité, de sorte que donnant les mains aux sentimens de ces deux Seigneurs, ils conclurent auec eux, qu'il falloit rejetter cette ordonnance, comme execrable, & comme iniurieuse à toute la nation, qui se picque d'vne aueugle passion pour ses Rois.

Les pretendus membres de la Chambre Basse ayant donc appris que tous les Pairs n'estoient point entrez dans leurs sentimens, ils en conceurent vn dépit si puissant, qu'au lieu d'y faire vne iudicieuse & Chrestienne reflexion, ils demeurerent tous d'accord qu'il ne falloit pas tarder dauantage à faire mourir le Roy, de peur que les Communes entrans dans de plus iustes mouuemens, elles ne prissent tout d'vn coup les armes pour le leur arracher des mains. Ils auoient nommé cent trente-cinq Commissaires pour trauailler à ce procez, il y en eut cinquante-trois qui ne pouuant approuuer vn acte qui faisoit peur à la nature, ne voulurent point estre compris au nombre des Iuges, ny se trouuer à aucune instruction de cét extraordinaire procez. Fairfax fut le premier de ceux-là, Cromvvel fut le Capitaine de tous les autres qui furent insensibles à la iustice & à la pitié. Ie croy que les curieux auroient quelque chose à me demander, si ie ne leur apprenois les noms de ces tygres, il ne les faut pas priuer d'vne satisfaction qui ne me coustera pas beaucoup de peine, & que ie leur dois.

Fairfax ne veut point estre du nombre des Iuges.

Oliuier Cromvvel Lieutenant general de l'armée fut le premier, Henry Ireton son gendre, Commissaire General le second, Skipon General Major le troisiéme, les autres, Thomas Harrisson, Edoüard Qhally, Thomas Pride, Isaac Evvers, Richard Ingolsby, Rouland Vvilson, Henry Martin, Guillaume Purefroy, Godefroy Bosvvil, Iean Berksted, Edovvard Ludlovv, Iean Hurchinson, Robert Tichburne, Ovven Roe, Adrian Scrop, Iean Oky, Iean Harrisson, Iean Desbourg, Iean More, François Lassels, Edovvard Haruy, Iean Ven, Anthoine Staply, George Fleitvvod, Iacques Temple, Thomas Vvaite Colonels; Thomas Gray, Philippe Lisle, Guillaume Munson Barons; Hardoin Vvaller, Henry Mildemay, Iean Danuers, Thomas Malceurer, Iean Bovvcher, Iacques Harrington, Guillaume Brereton, Pierre Vventvvorth, Guillaume Constable, Gregoire Norton, Pierre Temple Cheualiers; Guillaume Henninghan, Corneille Holland, Milles Corbet, François Allen,

1649. Peregrin Pelhan, Iean Gourdon, Thomas Chaloner, Denis Bond, Humphrey Edvvaras, Henry Smyth, Iacques Chaloner, Iean Aldret, Gregnire Clement, Iean Fray, Thomas Vvogan, Iean Loue, Guillaume Cavvly, Iean Lisle, Iean Corbet, Thomas Blund, Thomas Bone, Iean Brovvn Escuyers: Isaac Penninton, Thomas Askins, Iean Foulks, Thomas Andrevvs, Escheuins, François Thorp, Sergent au Droit: Iean Bradshavv Sergent au Droit, President en cette Cour de Iustice, Dorislaus, Aske Assesseurs, Cooke Soliciteur, Dandy Sergent d'armes ou Macier, Philfs greffier, King Crieur, Vvalford, Radly, Payn, Povvel Hul, Huissiers & Portiers.

Il y a lieu de s'estonner icy d'vne chose qui deuoit surprendre toute la terre, & qui l'a surprise en effet, on aura disje de la peine à croire que cinquante ou soixante hommes, qui n'estoient que le rebut de la Chambre Basse, quand elle estoit en son lustre, ayent eu le pouuoir de casser la Chambre des Pairs par l'ordonnance qu'ils firent, que leur Chambre seroit le corps representatif de tout le Royaume; qu'il ait esté en leur puissance de dépoüiller de tous ses priuileges la ville de Londres, qui pouuoit facilement mettre quarante mille hommes sous les armes, de renuerser toutes les loix fondamentales de l'Estat, & d'eriger vne Cour de Iustice pour faire le procez au Roy: Neantmoins il est vray que ces cinquante ou soixante hommes firent tout ce que ie dis, qu'apres auoir fait leur ordonnance, telle que nous l'auons mise icy, il firent publier l'establissement de cette haute Cour de Iustice le neufiéme du mois de Ianuier par tous les carrefours de la ville, qu'ils éleurent Iean Brudshaw pour President de cette Cour, qu'ils luy donnerent pour Assesseurs Aske & Dorislaus, & pour Soliciteurs generaux Steele & Cooke, auec ordre de chercher tous les papiers qui pourroient seruir au procez, & de les produire.

II. Dessein de sauuer le Roy sans effet.

Cependant le cœur de ce Prince sentoit desia les premieres pointes des traits de la mort qu'on luy preparoit, il l'auoit preueuë dés l'heure mesme qu'il se vit enleuer de l'Isle de Vvigth, & cõme il est naturel aux hõmes de l'éloigner le plus qu'il leur est possible, il auoit taché de se sauuer par le secours du Baron de Nevvbourg Escossois, lequel luy auoit fait amener vne fregate au bout d'vne chaussée qui faisoit le bas du chasteau de Hurst, & sur laquelle il auoit la liberté de se promener. Mais dans le mesme temps que cette entreprise deuoit auoir vn succez heureux, & que vingt hommes deuoient sortir de cette fregate pour l'enleuer, on vit arriuer cinq cens cheuaux commandez par Thomas Harrisson, lequel n'ayant point perdu le Roy de veuë, le tira de cette prison pour le conduire en vne autre, qui fut le chasteau de Vvindsor.

Il est enleué par les soldats de l'armée pour estre conduit à Vvindsor.

Que ne dit point alors ce mal-heureux Prince, voyant que toutes les choses contribuoient visiblement à sa perte, & que ne dit point encore celuy qui auoit entrepris de le deliurer, & qui se voyoit si proche de donner iour à ce grand dessein? Sans doute il ne me seroit pas bien facile d'exprimer l'étonnement de l'vn & de l'autre. Le Roy auoit le cœur grand & ferme, il vit aussi ce dangereux coup auec toute la generosité qu'il auoit témoignée depuis qu'il estoit entre les mains de ses ennemis. Pour Nevvbourg il ne perdit point le courage, il suiuit sa Maiesté iusqu'à Vvindsor, il trouua là vn Gentil-homme qui s'offrit de contribuer au dessein qu'il auoit de sauuer le Roy. L'affaire estoit trop grande pour refuser vne occasion qu'il eust volontiers achetée par la perte de tout son sang, il ne la mesprisa point aussi, il prit ce Gentil-homme au mot, voyant qu'il s'offroit de si bonne grace, & d'vn air qui témoignoit vne franchise sans deffaut; le Gentil-homme qui vouloit effectiuement executer sa promesse, luy mit entre les mains vn passe-par-tout, par le moyen duquel le Roy pouuoit sortir par des cazemates qui alloient iusqu'au bord de la riuiere. Nevvbourg le fit adroitement tenir à sa Maiesté, auec vne lettre qui l'instruisoit de tout ce qu'il falloit faire pour se bien seruir de l'occasion; le Roy faisant réponse à ce Nevvbourg, luy manda qu'il tint toutes choses prestes pour aller gagner sa fregate, lors qu'il seroit sorty du chasteau; ce seruiteur executa fidellement ce que le Roy luy commandoit. Mais, ô Dieu! qu'il est bien difficile aux hommes de luiter contre le destin? Tout estoit prest, & il sembloit mesme que rien ne se pouuoit plus opposer à ce grand dessein, quand

Second dessein de sauuer le Roy découuert.

les ennemis de sa Maiesté intercepterent deux lettres, l'vne de la Reine, l'autre de Nevvbourg, par lesquelles ayant découuert qu'il se tramoit quelque chose pour la liberté de ce prisonnier, ils l'allerent foüiller, & le trouuerent saisi du passe-par-tout. Iusques là l'esperance auoit tousiours soustenu ce Prince, il la perdit alors, & ne douta plus qu'on ne le resserrast à l'égal des plus grands criminels du monde. En effet Harrisson n'ayant pas manqué de donner auis à la Chambre Basse de tout ce qui luy estoit arriué, cette pretenduë Chambre luy enuoya commander de l'amener à Londres, où on le logea si estroitement au Palais saint Iacques, qu'il n'auoit pas plus de liberté que ceux qu'on enferme dans des cachots. 1649.

Le Roy est mené à Londres.

Il n'y fut pourtant pas long temps car la pretenduë Cour de Iustice ordonna qu'il sortiroit de là pour estre conduit au logis du Cheualier Robert Cotton, où il deuoit tousiours demeurer pendant qu'on luy feroit son procez: En effet il y fut mené le 17. du mois, auec ordre que trente Officiers de guerre ou autres personnes choisies par la Cour en auroient la garde, qu'il y en auroit deux ordinairement dans sa chambre, que les autres seroient à sa porte, que l'on mettroit dans le iardin vn corps de garde de deux cens hommes, parce que ce iardin estoit fort proche de la riuiere, qu'il y auroit encore dix compagnies d'Infanterie tousiours postées aux auenuës de son logis, afin que personne n'en pût aprocher, & qu'outre cela, on choisiroit vingt Gentilshommes auec la pertuisane en main pour asseurer la personne du President en quelque lieu qu'il voudroit aller.

Ces ordres furent donnés le 18. le lendemain le sergent d'armes qu'on nommoit Dundy, precedé de six trompettes, & suiuy de quelques Huissiers qui marchoient teste nuë prés de luy, alla publier dans la Cour du Palais de Vvestminster, à la Chepside qui est le quartier S. Paul, & à la vieille Bourse, que l'ouuerture de la haute Cour de Iustice, comme necessaire au repos de l'Estat, se feroit le Samedy suiuant 20. du mois, & que l'on y entendroit toutes les plaintes qu'on auroit à faire contre Charles Stuart Roy d'Angleterre, de quelque nature & condition qu'elles fussent.

On s'estoit estonné dans Londres d'y voir amener le Roy comme vn criminel, on changea alors cet estonnement en vne frayeur qui parut mortelle: Il y en eut qui eurent recours aux pleurs, d'autres aux prieres: La plus part des Ministres Presbyteriens declamerent hautement dans leurs chaires contre vn traitement si barbare, les deputez Escossois interuindrent pour demander qu'on eût esgard à leur Conuenant. Les Ambassadeurs des Prouinces vnies des pays-bas, s'empresserent fort pour rompre ce coup, il y eut des Gentilshommes Anglois qui se presenterent auec des requestes, dans lesquelles ils offroient leurs testes pour celle du Roy, mais ce fut vne pieté inutile; on ne fit point d'estat des predications des Ministres, les deputez Escossois ne furent pas fauorablement ouys, on renuoya les Ambassadeurs des Prouinces vnies auec des excuses, & on se mocqua de ceux qui presentoient leurs testes pour sauuer celle qu'ils demandoient.

Ouuerture de la Cour de Iustice.

Le Lundy 20. du mois, iour qu'on auoit destiné pour l'ouuerture de cette nouuelle Cour, estant donc arriué, tous ceux qui deuoient contribuer à cet horrible parricide, s'assemblerent à la salle de Vvestminster, Brasdhavv qui en estoit le president, y parut des premiers auec vn orgueil insuportable: on portoit en ceremonie deuant luy la masse & l'espée de Iustice, il estoit accompagné de deux Conseillers ausquels on auoit donné la qualité d'Assesseurs, de plusieurs Officiers de guerre, & de vingt Gentilshommes armés d'espées & de pertuisanes. Les deux costés de cette salle estoient remplis de sieges couuerts d'escarlate pour les Commissaires, le sien fut vne chaire de velours cramoisi esleuée au milieu de tous ses Iuges, auec vn pulpitre deuant luy couuert d'vn tapis de Turquie, & à ses pieds vne table couuerte d'vn autre tapis, sur laquelle l'espée & la masse ayant esté mises auec vn petit coffre remply de toutes les procedures du procez, les Greffiers allerent occuper les sieges qui estoient vis à vis de ce president; ce qui estant fait, on commanda que la grande porte de la salle fût ouuerte, afin que sans exception tous ceux qui desiroient de voir & d'ouyr y pussent entrer, de sorte que cette salle, qui est d'vne grandeur fort extraordinaire, fut aussi tost remplie d'vne foulle de peuple. Et apres que l'on eut derechef commandé

1649. que l'on fist silence, l'vn des Greffiers leut tout haut la Commission ou l'Acte des Communes d'Angleterre, portant l'establissement de cette haute Cour de iustice, pour examiner & iuger Charles Stuart, Roy d'Angleterre, & en suite il leut la liste des Commissaires de la Cour, qui se leuerent & respondirent vn chacun à son nom.

Apres cela la Cour commanda au Sergent d'Armes d'enuoyer querir le Prisonnier, & là dessus le Colonel Thomlinson qui l'auoit en garde, l'amena aussi-tost, accompagné du Colonel Hacker, & de trente-deux autres Officiers, armez de pertuisanes, lesquels le garderent deuant la Cour, ses Seruiteurs le suiuans immediatement. Dés qu'il parut à la face de la Cour le Sergent d'armes l'alla receuoir auec la Masse, & le conduisit à la Barre, en vne place qui estoit garnie de tapis de Turquie, dans laquelle il y auoit vne chaire de velour cramoisy; où estant venu il regarda la Cour & le peuple, qui estoit dans les galleries des deux costez auec vn visage tel qu'il l'auoit ordinairement, & sans aucune marque d'émotion, puis s'assit sans saluer ny tesmoigner le moindre respect à la Cour, se leua peu apres, & se tournant ietta la veuë sur la garde qui estoit en bas à la gauche, & sur vne foule de spectateurs qui estoient à la droite de la Salle : cependant la garde qui l'auoit amené se separa aussi en deux & se plaça aux deux costez de la Cour, & ses Seruiteurs qui l'auoient suiuy, s'approcherent de la Barre, & de sa personne du costé gauche, & luy s'estant r'assis en sa chaire, la face tournée vers la Cour, apres que l'on eust encore commandé au Peuple de faire silence, le President s'addressa à luy, & luy dit.

Le President. Charles Stuart, Roy d'Angleterre, Les Communes d'Angleterre assemblées en Parlement, ayans vn ressentiment tres profond des maux & des calamitez qui sont aduenuës à cette Nation, & du sang innocent qui a esté respandu, qui vous sont imputez comme à celuy lequel en a esté la cause principale; Elles ont resolu d'en faire la recherche : Et afin de s'acquitter de leur deuoir enuers Dieu & de la iustice qu'elles doiuent au Royaume, & à elles mesmes, selon le pouuoir qui par les Loix fondamentales reside en elles, & leur est confié de la part du Peuple, tous les autres moyens leur manquans à present par vostre faute; elles sont resoluës de vous faire faire vostre procez, & ont pour cet effet estably cette haute Cour de Iustice, deuant laquelle vous estes maintenant amené, & pourtant vous deuez ouyr les charges, ou l'Accusation qui est intentée contre vous, sur laquelle la Cour vous examinera & iugera. Ce qu'ayant dit, aussi-tost Cooke Soliciteur General, estant auec le reste du Conseil à la Barre, à la droite du Prisonnier, commença à parler, & le Roy ayant vne canne en sa main la leua & l'en toucha deux ou trois fois sur l'espaule, luy disant qu'il se teust; mais le President luy commandant de poursuiure, il continua en ces mots.

Le Soliciteur Cooke. Monseigneur, i'apporte & presente à cette haute Cour, suiuant l'ordre que i'en ay receu au nom des Communes & de tout le Peuple d'Angleterre, vne Accusation de haute trahison & autres hauts crimes, desquels ie charge Charles Stuart, Roy d'Angleterre, icy present; Et ie demande au nom desdites Communes, que cette charge & Accusation soit leuë & que l'on procede là dessus contre luy selon les formes de iustice. Ce qu'ayant dit, il presenta l'Accusation par escrit, laquelle ayant esté receuë de la Cour, & desliurée aussi-tost au Greffier, le President commanda de la part de la Cour qu'elle fût leuë : & le Greffier la leut comme s'ensuit.

ACCVSATION DE HAVTE TRAHISON ET D'AVTRES hauts crimes contre Charles Stuart, Roy d'Angleterre, presentée de la part & au nom du Peuple, à la Haute Cour de Iustice par Iean Cooke Escuyer Sollicitent General.

QVE ledit Charles Stuart ayant esté admis Roy d'Angleterre, & luy ayant à ce regard esté confié vn pouuoir limité de gouuerner par, & selon les Loix du pays, & non pas autrement, & estant obligé par ce pouuoir qui luy auoit esté confié, par son serment & par son Office, d'vser de cette authorité à luy commise

mise & confié pour le bien & au profit de ses suiets, & pour la conseruation de leurs droits & de leurs franchises: Toutefois au contraire par vn pernicieux dessein qu'il a eu d'establir & fonder en soy mesme vn pouuoir illimité & tyrannique de gouuerner à son plaisir & à sa volonté, & de renuerser & supprimer les droits & franchises du peuple, voire mesme de luy en ruiner tous les fondemens, & luy oster tous les remedes contre vn mauuais gouuernement, lesquels les constitutions fondamentales de ce Royaume auoient reserués pour son bien & pour sa seureté, par les droits & l'authorité attribués à des frequens & successifs Parlemens, ou assemblées Nationelles en commun Conseil; Ledit Charles Stuart, pour accomplir vn si meschant dessein, & afin de se pouuoir proteger luy-mesme & ses adherans en ses pernicieuses pratiques & les leurs, tendantes à mesmes fins, a proditoirement & malicieusement leué la guerre contre ce present Parlement, & contre le peuple qui y est representé. Particulierement le 30. iour de Iuin, 1642. ou enuiron ce temps-là à Beuerley, au Comté d'York; Et le 30. Iuillet de la mesme année, ou enuiron ce temps, au Comté de la ville d'York, & le 24. iour d'Aoust ou enuiron en la mesme année, au Comté de la ville de Nottingham, ou alors il dressa son grand Estendart de guerre; Comme aussi le 23. d'Octobre, ou enuiron de la mesme année à Edigihil & au camp de Keinton au Comté de VVarvvik; Et le 30. iour de Nouembre, ou enuiron en la mesme année, à Brainford au Comté de Middlessex; Et le 30. d'Aoust, ou enuiron en l'année 1643. au pont de Cavesham, auprés de Redding au Comté de Berks. Et le 30. iour d'Octobre, ou enuiron de ladite année en la ville de Glocester, ou prés de là; Et le 30. Nouembre ou enuiron en l'année susdite à Newbury au Comté de Berks. Et le 31. de Iuillet, ou enuiron de l'année 1644. au pont de Copredy au Comté d'Oxford. Et le 30. de Septembre de la mesme année, ou enuiron ce temps à Bodmin, & autres lieux adiacens, au Comté de Cornwal. Et le 30. Nouembre, ou enuiron en ladite année au susdit Newbury. Et le 8. iour de Iuin, ou enuiron de l'année 1645. en la ville de Leicester; Comme aussi le 14. iour du mesme mois & de la mesme année au champ de Naseby au Comté de Northampton; ausquels diuers temps & places, ou la plus-part d'iceux, & en plusieurs autres endroits de ce pays à diuers autres temps des années susmentionnées, & en l'an de nostre Seigneur 1646. ledit Charles Stuart a fait tuer plusieurs milliers de peuple libre de cette nation, & en suscitant des diuisions, partis, souleuemens & reuoltes dans ce Royaume, & par des inuasions des pays estranges, qu'il a suscitées & procurées, & par plusieurs autres meschantes voyes & moyens illicites, ledit Charles Stuart n'a pas seulement entretenu & aduancé ladite guerre, tant par mer que par terre durant les années susdites: mais aussi l'a renouuellée contre le Parlement & le bon peuple de cette nation en l'année presente, 1648, és Comtés de Kent, Essex, Surrey, Middlessex & plusieurs autres Prouinces & lieux d'Angleterre & du pays de Galles, comme aussi sur mer. Et particulierement ledit Charles Stuart a donné à cette fin des commissions au Prince son fils & à d'autres; par le moyen desquels outre vne infinité d'autres personnes, plusieurs de ceux ausquels le Parlement s'estoit confié, & lesquels il employoit pour la conseruation de la nation, ayant esté gaignés & corrompus par luy, & par ses Agens, iusques à trahir la cause & se reuolter du party du Parlement, ont esté bien receus du sien, & ont eu des Commissions, pour continuer & renouueller la guerre, & tous actes d'hostilité contre le Parlement & le peuple, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus; par laquelle cruelle & desnaturée guerre, leuée, continuée, & renouuellée par ledit Charles Stuart, comme dit est, beaucoup de sang innocent des suiets libres de cette nation a esté respandu, plusieurs familles ont esté ruinées, le tresor public a esté espuisé & consumé, le commerce empesché & miserablement descheu, la nation a fait des despenses & receu des dommages & pertes extraordinaires, & plusieurs Prouinces de ce pays ont esté rauagées, vne d'icelles iusques à vne entiere desolation. 1649.

Et afin de porter plus auant ses dits pernicieux desseins, ledit Charles Stuart continue encore à present ses commissions données audit Prince & autres rebelles & reuoltés, ses associés, tant Anglois qu'estrangers, & au Comte d'Ormond, aux rebelles & reuoltés d'Irlande ses associés & complices, qui menacent ces

1649. pays de plus grandes inuasions, à l'instigation & en faueur dudit Charles Stuart.

Tous lesquels pernicieux desseins & méchantes pratiques d'iceluy Charles Stuart, ont esté & sont encore à present fomentées & poursuiuies auec ardeur pour l'aduancement & establissement de son interest particulier, de sa volonté propre, de sa puissance & authorité personnelle, & des prerogatiues qu'il pretend luy appartenir & à sa famille, à la ruine de l'interest public, de la liberté Cõmune, de la Iustice & de la Paix, & repos du peuple de cette nation, duquel & pour le bien duquel il auoit receu son authorité, ainsi qu'il a desia esté dit cy-deuant.

De toutes lesquelles choses susmentionnées il appert clairement, que ledit Charles Stuart a esté & est la cause, l'auteur & le machinateur de la susdite cruelle, dénaturée & sanglante guerre; & pourtant coupable de toutes les hautes trahisons, meurtres, rapines & pillages, bruslemens & incendies, dégats & desolations, dommages, ruines & méchancetez qui ont esté faits & commis contre cette nation en cette guerre, & qui sont aduenus ou aduiendront à cause d'icelle.

Et ledit Iean Cooke, en protestant de se reseruer au nom du peuple d'Angleterre, la liberté de produire & presenter en tout autre temps cy apres toutes autres charges contre ledit Charles Stuart; comme ainsi de repliquer aux responses que ledit Charles Stuart fera sur les choses susdites, sur aucunes d'icelles, ou aucune autre charge qui y pourra estre adioustée: Accuse & charge ledit Charles Stuart, au nom du peuple, pour lesdites hautes trahisons & crimes, d'estre vn Tyran, vn Traistre, vn Meurtrier, & l'ennemy public & implacable de l'Estat d'Angleterre: Et supplie que ledit Charles Stuart, Roy d'Angleterre, soit contraint de répondre à tous & à chacun des articles susdits, afin que toutes procedures, preuues, examens, sentence & iugement se puissent faire & donner là-dessus selon les formes de Iustice.

Estoit signé Iohn Cooke.

Le Prisonnier pendant que l'on leut l'accusation, se tint quelque temps assis, regardant quelquefois la Cour, & leuant quelquefois la veuë vers les galleries, & s'estant aussi leué & tourné pour regarder la garde & les spectateurs & auditeurs, il se rassit auec vne contenance asseurée, ne témoignant pas d'estre aucunement esmeu, iusqu'à ce qu'on vint à ces mots, que Charles Stuart estoit vn Tyran, vn Traistre, &c. lesquels oyant, il se prit à rire à la face de la Cour, & l'accusation ayant esté leuë, le President luy parla derechef en cette sorte.

Le President. Sire, vous venez d'oüir lire vne haute accusation contre vous, & les choses qui y sont contenuës; vous voyez dans la conclusion, que la Cour est priée au nom des Communes d'Angleterre de vous y faire répondre: c'est pourquoy elle attendra vostre response & l'entendra volontiers. A quoy le Roy luy respondit.

Le Roy. Il me faut premierement sçauoir par quelle authorité i'ay esté amené icy, auant que ie veüille respondre. Il n'y a pas long temps que i'estois dans l'isle de Vvight, & de dire comme ie suis venu icy, c'est vn recit qui requiert plus de temps que ie ne trouue à present à propos d'employer à le faire. Mais, Monsieur, i'estois entré en ce lieu-là en traité auec les deux maisons du Parlement, sur vne foy autant publique qu'il est possible de l'auoir d'aucun peuple du monde: Ie traitois là auec nombre d'honorables Seigneurs & Gentilshommes; je traitois auec sincerité & de bonne foy; je ne sçaurois dire autre chose d'eux, sinon qu'ils se sont portez fort noblement enuers moy, & nous estions sur la conclusion de ce traité; je voudrois bien sçauoir maintenant par quelle authorité, i'entens legitime, car il y en a de plusieurs sortes qui sont illegitimes: les voleurs prennent la bourse des passans sur les grands chemins par vn pouuoir illegitime; mais ie voudrois bien sçauoir par quelle authorité legitime i'ay esté enleué de là & mené tousiours depuis de place en place, comme ie ne sçay quoy, iusques à ce que i'aye esté amené icy; je le voudrois bien sçauoir: & lors que ie reconnoistray que ç'a esté par vn legitime pouuoir, ie respondray. Souuenez-vous, Monsieur, que ie suis vostre Roy & vostre Roy legitime, & quel peché vous attirez dessus vos testes, outre d'autres grands iugemens sur le païs; pensez y bien, & pensez-y bien deuant que de passer plus auant d'vn peché à vn autre qui soit plus grand,

ie ne voy pas que vous ayez aucune authorité: Et pourtant faites-moy sçauoir par quelle authorité legitime ie suis icy, alors ie ne refuseray pas de respondre; & en mesme temps sçachez que ie ne veux pas abandonner le droit qui m'a esté mis en dépost; j'ay vn depost qui m'a esté commis de la part de Dieu par vne ancienne & legitime succession de mes Ancestres, ie ne l'abandonneray pas en me soûmettant à répõdre à vne authorité qui ne sera point legitime; c'est pourquoy satisfaites moy en cela, & ie vous répondray. A quoy le President luy repartit, 1649.

Le President. Sire, s'il vous auoit plû remarquer ce que la Cour vous a limité d'abord, & l'écrit qui vous a esté leu, vous auriez reconnu par quelle authorité nous sommes icy assemblez, à sçauoir par l'authorité des Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement au nom du peuple Anglois, par lequel vous auez esté esleu Roy, laquelle authorité vous semond à present au nom de ce peuple, de répondre à vostre accusation.

Le Roy. Ie nie que l'Angleterre ait iamais esté vn Royaume electif, il a esté hereditaire depuis prés de mille ans, & pourtant faites-moy sçauoir par quelle authorité ie suis appellé icy deuant vous, la vostre estant fondée sur vn pouuoir qui est vsurpé. Ie ne manqueray iamais à mon deuoir; on m'a confié la liberté de mon peuple, pour laquelle ie suis plus porté qu'aucun de tous ceux qui tiennent icy rang de Iuges: c'est pourquoy faites-moy voir par quelle authorité legitime ie comparois icy, & lors ie répondray: Autrement ie trahirois la liberté de mon peuple.

Le President. Si vous ne reconnoissez l'authorité de la Cour, elle ne laissera pas de passer outre.

Le Roy. Ie vous dis, Monsieur, que l'Angleterre n'a iamais esté vn Royaume electif, &c. comme cy-dessus.

Le Presid. Le moyen de faire paroistre, Sire, que vous vous estes acquitté de vostre deuoir selon la confiance qu'on a mise sur vous, c'est de répondre à vostre accusation, au lieu d'interroger la Cour comme vous faites; ce que vous ne deuez pas entreprendre en la condition en laquelle vous estes, ainsi qu'il vous a desia esté dit deux ou trois fois.

Le Roy. Voicy vn Gentilhomme nommé Cobbet, qui pourra tesmoigner que i'ay esté amené par force de l'isle de Vvigth; je ne viens pas icy pour me soûmettre à la Cour, ie suis autant pour les vrais priuileges de la maison des Communes, qu'aucun qui soit icy; je ne voy point de maison des Seigneurs pour composer vn Parlement auec leur Roy. Est-ce là ramener vostre Roy à son Parlement? Est-ce là mettre fin au traité qui se deuoit faire sur la foy publique? Monsieur faites-moy voir vne authorité legitime, ie dis legitime, & fondée en la parole de Dieu par l'Escriture; ou bien sur les Loix & Constitutions anciennes du Royaume, & ie répondray.

Le Presid. Sire, vous auez trop souuent proposé vne question, sur laquelle vous auez aussi desia receu plusieurs fois réponse, quoy qu'il semble que vous n'en soyez pas satisfait. Il ne vous appartient pas, Sire, de faire des interrogations, & pourtant la Cour considerera ce qu'elle doit faire de vous: cependant ceux qui vous ont amené icy vous reprendront en leur charge; & vous ferez bien, Sire, de considerer aussi de vostre costé, si c'est la seule réponse sur laquelle vous voulez insister.

Le Roy. Ie desire que vous me donniez, & à tout le monde, satisfaction en cecy; car permettez-moy de vous dire, que ce n'est pas le pouuoir que vous auez à present qui doit restablir les affaires de ce Royaume; je suis obligé par serment d'en conseruer la paix par mon deuoir enuers Dieu & enuers ce pays, & ie le feray iusques au dernier soûpir de ma vie: Et pourtant, Monsieur, vous ferez bien de donner satisfaction à Dieu & à ce Royaume, en faisant connoistre par quelle authorité legitime vous agissez icy, si c'est par vne authorité vsurpée, elle ne peut durer long-temps, & il y a vn Dieu au Ciel qui vous en sera rendre compte, & à ceux qui vous l'ont donnée; c'est pourquoy satisfaites-moy en cela & ie vous répondray, autrement ie manquerois à mon deuoir, en trahissant la liberté de mon peuple, pour la conseruation de laquelle ie suis autant porté qu'aucun de ceux qui sont icy assis comme Iuges; je tiens que c'est vn aussi

1649. grand peché de s'oppoſer à vn pouuoir legitime, que de ſe ſoûmettre en quelque façon que ce ſoit à celuy qui eſt tyrannique ou illegitime; & pourtant ſatisfaites en cela premierement à Dieu, puis à moy & à tout le monde, & vous entendrez ma réponſe; je ne crains rien en cette affaire.

Le Preſid. La Cour attend de vous, que vous luy donniez vne réponſe poſitiue; Elle a reſolu de remettre la ſeance à Lundy prochain, & ſi vous perſiſtez dans l'humeur en laquelle vous eſtes à preſent, c'eſt comme ſi vous ne diſiez rien du tout: Quelques raiſons que nous vous donnions pour vous aſſeurer que noſtre authorité eſt bien fondée, elles ne vous ſatisfont pas: Quant à nous, nous en ſommes tres-ſatisfaits & bien aſſeurez: C'eſt pour maintenir la cauſe de Dieu & celle du Royaume que nous nous en ſeruons. Et nous ne doutons nullement, qu'apres que nous aurons fait la iuſtice, que l'on attend de nous, nous n'obtenions & n'aſſeurions mieux cette paix, & pourtant penſez bien à ce que vous aurez à faire la premiere fois que vous comparoiſtrez encore deuant nous.

Le Roy. Permettez-moy de vous dire, que ſi vous me faites voir que vous auez vne authorité legitime, ie ſeray ſatisfait; de dire ſimplement que vous l'auez, cela ne peut donner ſatisfaction à aucun homme de iugement.

Le Preſid. Non pas ſelon le voſtre propre; mais pour nous, qui ſommes vos Iuges, nous croyons que nous vous donnons là deſſus vne ſatisfaction raiſonnable & ſuffiſante.

Le Roy. Ce n'eſt pas ſelon mon propre iugement ſeulement, car ce n'eſt ny le mien, ny le voſtre qui doit decider cette affaire.

Le Preſid. La Cour a oüy tout ce qu'il vous a plû de dire, il faut que vous permettiez maintant que l'on diſpoſe de voſtre perſonne, ainſi qu'elle l'a ordonné.

Là deſſus le Roy repartit, bien Monſieur, & ſe retira ſans aucun ſemblant de ſalüer, & en deſcendant dit, qu'il ne craignoit pas cette eſpée, & le peuple le voyant deſcendre, s'eſcria pluſieurs fois, en demandant iuſtice. La Cour aſſigna auſſi-toſt apres la prochaine ſeance au Lundy ſuiuant à neuf heures du matin dans la Chambre Peinte, & de là au ſiege de la Salle de Weſtminſter: Puis ayant fait faire les cris ordinaires auparauant que de ſe leuer, elle commanda à vn de ſes Officiers de crier, *Dieu benie le Royaume d'Angleterre*, au lieu de *Dieu benie le Roy.*

Le vingt-deuxiéme, la Cour s'eſtant renduë en la Chambre Peinte au iour & à l'heure aſſignée, elle delibera de quelques affaires particulieres, & conſidera ſur tout ce qui s'eſtoit paſſé en la ſeance publique, & comme le Roy s'y eſtoit comporté, approuuant entierement tout ce que le Preſident y auoit fait & dit, & la façon en laquelle il auoit conduit l'affaire de ce iour; Et apres auoir conſideré que le deſſein du Roy eſtoit de mettre en queſtion, & deſauoüer la iuriſdiction de la Cour, & l'authorité par laquelle elle auoit eſté eſtablie, à ſçauoir celle de ce Corps, qui repreſente les Communes d'Angleterre aſſemblées en Parlement, duquel elle ne pouuoit mettre l'authorité en doute; Et qu'à cette fin il n'auoit pas voulu reconnoiſtre la Cour, ny ſes Iuges, montrant par là le meſpris qu'il faiſoit de l'authorité ſupreſme deſdites Communes d'Angleterre ainſi aſſemblées en Parlement, apres auoir meurement conſulté & deliberé ſur ce ſuiet, elle ordonna que le Preſident ne luy permettroit plus de le faire, & ne ſouffriroit pas qu'il fiſt aucune proteſtation là deſſus; Et qu'en cas qu'il entrepriſt encore de diſputer contre l'authorité de la Cour, il luy feroit entendre, qu'elle auoit pris en conſideration les queſtions qu'il auoit faites, & iugeoit qu'il deuoit eſtre ſatisfait de ce qui luy auoit alors eſté répondu de ſa part; Que la Cour auoit receu ſon authorité des Communes d'Angleterre, aſſemblées en Parlement, le pouuoir deſquelles ne ſe pouuoit ny deuoit reuoquer en doute, ce qu'on ne luy permettroit pas de mettre en queſtion; Que s'il refuſoit de répondre & de reconnoiſtre la Cour, le Preſident l'aduertiroit, que la Cour le luy imputeroit à contumace, & qu'on enregiſtreroit le défaut contre luy; S'il offroit de répondre à condition que ce fuſt ſans preiudice de ſes prerogatiues pretenduës ſur la iuriſdiction de la Cour, le Preſident rejetteroit au nom de la Cour toutes telles proteſtations, & le preſſeroit de répoudre ouuertement, s'il la vouloit reconnoiſtre, ou non; S'il demandoit copie de ſon accuſation, pro-

mettant d'y répondre, elle luy seroit accordée: Mais s'il persistoit à mespriser la Cour, le President commanderoit au Greffier de le semondre de donner vne réponse positiue sur son accusation. Puis la Cour se rendit tout aussi-tost au siege dans la salle de VVestminster, & les proclamations ordinaires estant faites, & la liste des Commissaires ayant esté leuë, comme au parauant, Elle commanda au Sergent d'armes de faire amener le prisonnier à la Barre, ce qui estant fait, & ayant encore esté commandé que l'on fist silence, sous peine d'emprisonnement, le Solliciteur de la Cour adressa sa parole au Seigneur President en cette sorte. 1649.

Le Solliciteur Cooke. Monseigneur, ie presentay à l'autre seance à cette Haute Cour, au nom du peuple d'Angleterre, vne accusation de haute trahison, & d'autres hauts crimes contre ce prisonnier, qui est icy deuant vous à la Barre, desquels ie le chargeay alors au nom des Communes & dudit peuple d'Angleterre; L'accusation luy fut leuë, & il fut requis d'y répondre, mais il ne luy plust pas d'y donner aucune réponse, ains au lieu de le faire, il entreprit de mettre en question l'authorité de cette Cour, & en disputer. C'est pourquoy, Monseigneur, ie supplie maintenant la Cour de vouloir ordonner qu'il donne vne réponse claire & ponctuelle, en confessant ou en niant les choses desquelles il est accusé, & s'il refuse de le faire, qu'elles soient tenuës pour confessées, & que la Cour puisse proceder là dessus contre luy selon les formes de Iustice. Surquoy le President luy parla de la sorte.

Le Presid. Sire, vous vous pouuez ressouuenir qu'on vous fit entendre à l'autre seance pour quelle occasion vous auez esté amené icy deuant nous, & vous ouystes lire vostre accusation, par laquelle vous estes chargé de haute trahison, & d'autres hauts crimes commis contre le Royaume d'Angleterre. Vous ouystes aussi qu'on pria la Cour, au nom de l'Estat, de vous semondre de répondre à ladite accusation, afin que l'on pust proceder en suite selon la Iustice: Et il vous pleut alors de faire scrupule de reconnoistre l'authorité de la Cour, disant, que vous ne sçauiez par quelle authorité vous auiez esté amené icy. Vous proposastes à diuerses fois vos questions, & l'on vous y respondit autant de fois: Que c'estoit par l'authorité des Communes d'Angleterre assemblées en Parlement, & qu'elles auoient trouué conuenable de vous appeller à rendre conte de ces hautes & capitales offenses, desquelles vous estes accusé. La Cour, Sire, a depuis ce temps-là pris en consideration ce que vous distes alors, & elle est entierement satisfaite touchant la validité de son authorité, & tient que vous le deuez aussi estre là dessus. Et pourtant elle requiert de vous que vous veüilliez donner vne réponse positiue & determinée sur l'accusation qui a esté presentée contre vous. Elle attend de vous que vous confesserez ou nierez les choses qui y sont contenuës; & si vous les niez, on offre au nom de l'Estat de les prouuer contre vous. Elle maintient deuant tout le monde qu'elle a vne authorité suffisante, & soustient que tout le Royaume la doit reconnoistre, comme vous le deuez aussi faire, Sire. Et elle s'attend que vous vous appliquerez, sans perdre de temps, à répondre directement à vostre accusation.

Le Roy. Lors que ie fus l'autre fois icy, il est tres-vray que i'y fis cette question: & certes s'il s'agissoit seulement de mon particulier, ie me serois contenté de la protestation que ie pretendois faire contre l'authorité de cette Cour, en soûtenant qu'vn Roy ne peut estre appellé en iugement deuant aucune Iurisdiction sur la terre. Mais cela ne me concerne pas tout seul en mon particulier, il s'agit des franchises & de la liberté du peuple d'Angleterre; Et pretendez tout ce qu'il vous plaira, ie me porte tres-iustement à la defense de sa liberté; car si vn pouuoir illegitime peut faire des loix, & changer celles du Royaume, qui sont fondamentales, ie ne sçay pas quel sujet il y a en Angleterre qui puisse estre asseuré de sa vie, ou d'aucune chose, qu'il peut dire estre à soy en propre: Et pourtant, quand ie suis venu, ie m'estois promis qu'on me donneroit des raisons particulieres pour me faire entendre en vertu de quelles loix, & par quelle authorité vous procedez icy contre moy. C'est pourquoy ie me trouue vn peu en peine sur ce que ie vous dois dire là dessus, à cause que l'affirmatiue se deuroit prouuer, la negatiue ne le pouuant pas estre le plus souuent, que difficilement.

Mais puis que ie ne vous puis persuader de le faire, ie vous deduiray le plus succinctement que ie pourray mes raisons, pour lesquelles, à cause de mon deuoir enuers Dieu premierement, puis enuers mon peuple, en ce qui regarde sa vie, sa liberté & ses biens, ie croy ne pouuoir pas en conscience vous respondre à present, iusques à ce que ie sois satisfait de la validité de vostre pouuoir. Toutes procedures contre quelque personne que ce soit---- Le Roy fut alors interrompu par le President, qui luy dit,

Le President, Sire, il faut que ie vous interrompe, quoy que ie ne le fasse pas volontiers: Mais ce que vous faites ne s'accorde pas à la façon de proceder d'aucune Cour de Iustice, comme tous ceux qui sçauent ce qui s'y pratique le peuuent reconnoistre. Il semble que vous vous disposiés encore à entrer en dispute & raisonnement sur l'authorité de cette Cour, deuant laquelle vous auez à comparoistre, comme vn prisonnier, qui est accusé d'estre vn grand criminel; ce que vous ne pouuez pas faire: Nous ne vous le pouuons pas permettre, n'y ayant point de Cour, qui vous le permist. Vous deuez donner vne response ponctuelle & precise, affirmatiue, ou negatiue, sçauoir, si vous voulés respondre à vostre accusation, ou non, A quoy le Roy repartit.

Le Roy. Monsieur, auec vostre permission, ie ne connois pas les formes de iustice, mais bien ce qui est des Loix & de la raison; & quoy que ie ne fasse pas profession des Loix, i'en ay neantmoins aussi bonne connoissance que la pluspart des Gentilshommes de ce Pays; c'est pourquoy ie vous diray, auec vostre permission, Monsieur, que ie plaide plus pour la liberté du peuple d'Angleterre qu'aucun de vous ne fait: Et pourtant, comme si ie forçois aucun homme de croire vne chose sans luy en donner des raisons pour l'y persuader, cela feroit desraisonnable: Il faut que ie vous dise aussi qu'auec la raison que i'ay, n'estant pas mieux informé, ie ne puis acquiescer à cela.

Le Presid. Ie suis contraint de vous interrompre encore: Vous ne deuez pas continuer à vser de ces termes: Vous parlez des Loix & de la raison; il est bien à propos qu'il y ait des Loix & de la raison, & l'vn & l'autre sont contre vous en cette procedure: Les suffrages & les resolutions des Communes d'Angleterre en Parlement sont la raison de ce royaume, c'en sont les Loix, & ce sont elles qui vous ont donné ces Loix, selon lesquelles vous deuiez auoir gouuerné & regné. Vous ne deuez pas, Sire, disputer contre nostre authorité; la Cour vous en aduertit encore vne fois. On peut, Sire, aisement remarquer que vous mesprisez cette Cour, & l'on ne doit pas plus receuoir vos disputes, qu'oublier vos mespris.

Le Roy. Ie ne sçay pas comment vn Roy peut estre criminel; mais par toutes les Loix desquelles i'ay iamais oüy parler, les criminels, ou, comme il vous plaira les appeller, ie vous diray qu'ils peuuent mouuoir des doutes, & retarder toutes procedures iniustes, ie demande la mesme liberté, & que mes raisons soient oüies: Si la Cour ne veut pas entendre des raisons, ie ne sçay pas quelle en peut estre la raison.

Le Presid. Sire, vous auez eu le temps de representer ce que vous auez voulu; ie vous diray maintenant quel est le sentiment de toute la Cour là-dessus. La chose sur laquelle vous insistez tant, a esté bien considerée: Et veritablement, Sire, ny vous, ny aucun autre ne pouuez pas estre receu à disputer sur ce point-là: Vous auez vos limites, & ne pouuez mouuoir aucun doute sur la iurisdiction de la Cour, non plus qu'en retarder les procedures; & si vous entreprenez de le faire, il faut que vous sçachiez que la Cour a resolu de ne vous pas permettre d'apporter ces delais. Vous ne pouuez pas, selon la raison, mettre en question cette authorité, par laquelle vous estes appellé icy pour rendre compte de vos actions: La Cour l'a receuë des Communes d'Angleterre, qui se sont autrefois attribuées le pouuoir de faire rendre compte à vos Ancestres, voire mesmes aux plus grands d'entre eux.

Le Roy. Ie le nie, monstrez m'en vn exemple.

Le Presid. Sire, vous ne me deuez pas interrompre, lors que ie vous parle au nom & de la part de la Cour: ce n'est pas à vous d'entrer en debat sur ce point; & comme on vous a desia dit par plusieurs fois, la Cour ne vous peut pas per-

mettre de le faire. Il ne vous seruira de rien d'y insister, ny de mettre en doute sa iurisdiction; elle a suffisamment consideré quelle elle est, & soustient qu'elle est bien fondée, & pourtant elle vous ordonne encore vne fois de respondre. 1649.

Le Roy. Ie vous dis, Monsieur, auec vostre permission, que les Communes d'Angleterre n'ont iamais esté vne Cour de Iudicature, ie desire de sçauoir comment elles le sont deuenuës.

Le Presid. On ne vous doit pas permettre de passer plus auant en ce discours. Et alors suiuant l'ordre qu'il en auoit receu en cas que le Roy entreprist d'entrer plus long-temps en debat là dessus, il commanda au Greffier de la Cour de lire ce qui suit.

Le Greffier. Charles Stuart, Roy d'Angleterre, vous estes accusé au nom du peuple Anglois, d'auoir commis plusieurs hauts crimes & trahisons portez par l'accusation qui vous a esté leuë: La Cour requiert que vous y donniez vne response positiue, à sçauoir si vous confessez ou niez les faits qui y sont contenus, ayant ordonné que vous y deuez répondre.

Le Roy. I'y répondray aussi-tost que ie sçauray par quelle authorité vous estes assemblez.

Le Presid. Sire, si c'est là tout ce que vous voulez dire, vous (en parlant aux Gardes) qui auez amené le prisonnier icy, ramenez-le.

Le Roy. Ie desire de vous donner mes raisons, ie ne diray rien hors de raison; je requiers que ie vous puisse donner mes raisons, pour lesquelles ie ne......

Le Presid. Sire, ce n'est pas à faire à vn prisonnier de donner des raisons contre l'authorité de ses Iuges.

Le Roy. Monsieur, ie ne suis pas vn prisonnier ordinaire.

Le Presid. La Cour a assez declaré le pouuoir de sa iurisdiction Souueraine.

Le Roy. Monstrez moy cette jurisdiction Souueraine, contre laquelle on ne doit point oüir de raisons.

Le Presid. On n'en doit point entendre contre cette jurisdiction Souueraine, qui a estably cette Cour. La premiere fois qu'on vous ramenera icy, vous entendrez plus amplement quel est le bon plaisir de la Cour, & peut-estre sa derniere resolution.

Le Roy. Faites-moy paroistre quand la maison des Communes a esté vne telle Cour de judicature.

Le Presid. On ne vous doit pas ouyr dauantage sur ce suiet. Sergent emmenez le prisonnier.

Le Roy. Et bien, Messieurs, souuenez vous que le Roy n'a pas la liberté de dire ses raisons pour la liberté & les franchises de ses suiets.

Le Presid. Sire, on ne vous peut pas permettre plus long-temps d'vser de ces termes: non seulement toute l'Angleterre; mais tout le monde peut assez iuger de vos actions du passé, quelle a esté vostre affection pour la conseruation des Loix & de la liberté du peuple.

Le Roy. Monsieur, auec vostre permission, ie vous diray que ç'a esté à cause de la liberté & des franchises du peuple, & pour maintenir les loix, que ie me suis deffendu par les armes, ie ne les ay iamais prises contre le peuple; mais pour la deffense des loix.

Le Presid. Sire, il vous faut obeir icy aux commandemens de la Cour, puisque vous ne voulez pas répondre à vostre accusation.

Le Roy. Bien, Monsieur.

Alors le President commanda qu'on enregistrât le deffaut & les mépris que le Roy faisoit de la Cour, & qu'il ne vouloit pas répondre à son accusation, & le fit ramener à son logis, puis la Cour assigna la seance prochaine au lendemain sur le midy en la chambre Peinte, pour se rendre de là au Siege en la salle de Vvestminster.

La Cour estant en la chambre Peinte le Mardy 23. iour de Ianuier, & ayant encore consideré ce qui s'estoit passé en la seconde seance, approuua comme deuant tout ce que le President y auoit fait & dit: Et quoy que le Roy persistast à ne vouloir pas reconnoistre sa jurisdiction, elle resolut neantmoins de l'éprouuer encore vne fois, pour voir s'il la voudroit à la fin reconnoistre: Et pour cét

1649. effet ordonna que s'il continuoit en sa contumace, en refusant de se soûmettre au iugement de la Cour, le President l'auertiroit qu'il ne se deuoit pas attendre qu'on luy donnast plus de temps pour répondre, & le presseroit de donner vne réponse pertinente & finale ; & en cas qu'il ne le voulust faire, on commanderoit au Greffier de l'en sommer encore comme auparauant ; mais s'il vouloit répondre & demander copie de son accusation, elle luy seroit accordée, en luy faisant toutefois entendre que la Cour pouuoit dés l'heure proceder à donner iugement sur sa contumace & sur son refus de répondre ; & pourtant qu'il seroit requis de donner sa réponse sur son accusation le lendemain à vne heure apres midy. Et aussi-tost la Cour s'estant, comme elle l'auoit ordonné, renduë dans la salle de VVestmiuster, les proclamations & autres formalitez estans faites comme és autres seances, & le prisonnier ayant esté ramené à la Barre, apres auoir commandé le silence, le Solliciteur General Cooke adressa son discours à la Cour parlant au President en cette sorte.

Le Solliciteur Cooke. Monseigneur, c'est icy la troisiéme fois que par vne grace & faueur speciale de cette Haute Cour, le prisonnier a comparu icy à la Barre, sans qu'on en ait rien auancé en la cause. Ie presentay en la premiere seance vne accusation contre luy, laquelle contenoit les plus grandes trahisons qui se soient iamais faites sur le theatre d'Angleterre : Qu'vn Roy qui auoit receu vn pouuoir limité de gouuerner selon les loix, lesquelles il auoit fait serment de maintenir pour le bien & pour la paix du Royaume, & auquel on auoit à cette fin payé tribut, ait neantmoins par vn pernicieux dessein de renuerser les loix & d'introduire vn gouuernement arbitraire & tyrannique, en mépris & deffy du Parlement dressé son étendart de guerre contre luy & contre son peuple. Ie vous suppliay lors tres-humblement, Monseigneur, au nom du peuple d'Angleterre, qu'il fust sommé de répondre promptement à son accusation : mais au lieu de donner réponse, il entreprit alors de disputer contre l'authorité de cette Haute Cour. Il vous auoit plû luy accorder encore vn autre iour pour penser à soy & répondre, qui estoit le iour d'hier : Et lors ie suppliay tres humblement la Cour qu'il fust pressé de donner vne réponse positiue & precise, en niant ou en confessant les choses dont il est chargé ; mais il voulut derechef apporter des delais, en mouuant encore des doutes contre la jurisdiction de la Cour, dequoy elle le debouta, & luy ordonna de répondre directement & positiuement sans delay. Ce qui a, Monseigneur, causé vn grand retardement à la Iustice : c'est pourquoy ie requiers à present tres humblement la Cour, de vouloir donner vn iugement prompt contre luy. Ie pourrois, Monseigneur, vous alleguer pour instance en cela, ce qui se pratique selon les formes de la justice du païs, qui est, que si vn prisonnier veut demeurer muet ou contumax, & ne veut pas plaider pour sa deffense contre l'accusation qui est intentée contre luy, à dessein d'empescher qu'on ne puisse librement proceder ; on peut selon les formes de iustice tenir la chose pour confessée par vne confession implicite, comme on l'a fait à quelques vns, qui auoient merité plus de faueur que le prisonnier qui est icy à la Barre : Mais outre cela, Monseigneur, ie vous feray en toute humilité instance sur l'euidence du fait : la maison des Communes a declaré que sa trahison est euidente, & que les choses contenuës en l'accusation sont vrayes ; comme en verité elles le sont, Monseigneur, & aussi claires que du cristal, ou que le soleil l'est en plein midy ; & si la Cour ne se trouue pas satisfaite en cela, i'ay plusieurs tesmoins à produire au nom du peuple d'Angleterre : Et pourtant ie vous prie treshumblement & non pas tant moy, que le sang innocent qui a esté répandu, & crie hautement vengeance, qu'il vous plaise, selon la iustice de la cause, donner promptement sentence & iugement contre le prisonnier. Là dessus le President parla en cette sorte.

Le Presid. Sire, vous auez oüy ce que le Conseil a meu contre vous au nom du Royaume, & vous pouuez vous ressouuenir (mais si vous ne le faites, la Cour ne le peut oublier) de combien d'euasions & de delais vous vous estes voulu seruir. Vous auez proposé quelques questions sur lesquelles on vous a plusieurs fois respondu ; On vous a diuerses fois repeté, que la Cour soustient, que sa iurisdiction est fondée sur vne authorité valable, & que ce n'est pas à faire à vous,

ny

ny à aucun autre d'entrer en dispute de la supreme & plus haute authorité d'Angleterre, de laquelle il n'y a point d'appel, & contre laquelle on ne peut disputer: Et toutefois vous auez continué de vous comporter en sorte, que vous ne vous y estes pas voulu soûmettre, n'y aués pas voulu obeyr en aucune façon, ny reconnoistre que ceux qui ont estably cette Haute Cour de Iustice, ayent aucune authorité. Il faut donc, Sire, que ie vous dise de la part de la Cour, qu'elle desapprouue fort vos delais & qu'elle vous declare, qu'estant comme elle l'est, authorisée par la Cour Souueraine d'Angleterre, elle ne peut souffrir que l'on l'amuse, & qu'on luy fasse perdre le temps comme vous faites; Qu'elle pourroit, s'il luy plaisoit, auec droit & selon les formes de iustice tirer aduantage de vos defauts, & passer à prononcer iugement contre vous: Neantmoins il luy plaist encore de donner ordre, & ie vous semonds derechef en son nom, que vous respondiés positiuement à l'accusation, qui est intentée contre vous, Sire, pour vous le dire nettement; car la iustice n'a point d'esgard aux conditions des personnes. Vous estes accusé de haute trahison, il faut que vous donniés vostre réponse, voire vne response positiue & finale, à sçauoir, si vous estes coupable, ou non, des trahisons desquelles vous estes accusé. Alors le Roy apres estre vn peu demeuré pensif, parla ainsi,

Le Roy. Estant hier icy, ie desiray, & auois commencé de parler de la liberté du peuple d'Angleterre, mais ie fus lors interrompu; ie desire encore à present de sçauoir, si ie puis parler librement ou non.

Le President, Sire, vous ouystes hier la resolution de cette Cour sur vne semblable demande, & l'on vous dit, que vous auiez icy à faire à vne Cour de iustice, & qu'ayant vne accusation d'vne telle nature intentée contre vous, vous deviés reconnoistre sa iurisdiction & respondre à vostre accusation. Si vous y voulez respondre, comme elle vous en accorde encore maintenant la liberté, quoy qu'elle puisse se preualoir du mespris que vous auez fait de son authorité, toutefois si vous y pouuez respondre, aussi tost que vous l'aurez fait, on vous permettra de parler si amplement que vous voudrez, pour vous deffendre le mieux que vous pourrez de ces faits enormes, desquels vous estes accusé. Mais, Sire, il faut que ie vous dise de la part & par le commandement de la Cour, que l'on ne vous peut pas permettre de vous engager dans d'autres discours, iusques à ce que vous ayez positiuement respondu sur l'accusation qui est faite contre vous, & c'est là le commandement expres & dernier de la Cour.

Le Roy Quant à l'accusation, ie ne l'estime pas vn festu; c'est pour la liberté du peuple d'Angleterre que ie plaide; Et pour moy de reconnoistre vne Cour d'auiourd'huy, de laquelle ie n'ay iamais ouy parler auparauant, moy qui suis vostre Roy, qui dois seruir d'exemple à toute la nation Angloise pour maintenir la iustice & les loix anciennes, certes ie ne sçay pas comment le pouuoir faire. Vous dites fort bien la premiere fois que ie comparus icy deuant vous, que ie suis obligé enuers Dieu de maintenir la liberté du peuple, que ie dois deffendre de tout mon pouuoir les anciennes loix du Royaume; c'est pourquoy iusques à ce que ie puisse sçauoir, que cecy n'est pas contraire aux loix fondamentales du Royaume, ie ne puis, s'il vous plaist, donner de response sur aucune affaire particuliere; ie vous feray entendre mes raisons pour lesquelles ie ne le puis faire, si vous m'en voulez accorder le temps. Ie ne sçay comme il se peut faire, que ie sois icy prisonnier, il n'y a point de loy qui mette vostre Roy en vne telle condition. I'estois en traité sur la foy publique du Royaume, c'est à sçauoir des deux maisons reconnuës du Parlement, qui sont le corps representatif du Royaume, & comme i'estois prés de conclure ledit traité, i'ay esté violamment enleué & amené icy; & pourtant auec vostre permission.

Le President Maintenant, Sire, il vous faut entendre la volonté de la Cour.

Le Roy. Auec vostre permission,

Le President Maintenant, Sire, auec vostre permission, il vous faut ouyr ce que la Cour vous ordonne; Et puis que vous ne la voulez pas reconnoistre, elle ne vous doit pas permettre de tels discours; Vous comparoissez comme vn criminel deuant vne haute Cour de iustice, & vous ne luy voulez pas respondre positiuement & determinément; Elle ne le demande pas de vous auec prieres,

HHh

1649. mais elle vous semond encore vne fois de le faire. Greffier faites vostre deuoir.

Le Roy. Quel deuoir?

Le Greffier. Le Greffier leut encore tout haut, Charles Stuart Roy d'Angleterre, vous estes accusé au nom du peuple d'Angleterre de plusieurs hauts crimes & trahisons, ainsi qu'il est contenu en l'accusation qui vous a esté leuë, la Cour requiert à present de vous que vous donniez vne réponse finale & positiue, en confessant ou niant le contenu en ladite accusation.

Le Roy. Monsieur, ie dis encore, que si ie pouuois donner satisfaction au peuple d'Angleterre de la sincerité de ma procedure, non pas en forme de réponse ny en cette sorte-là; mais pour luy faire voir que ie n'ay rien fait contre la confiance qu'on a reposée sur moy, ie le ferois; mais de reconnoistre vne nouuelle Cour establie contre ses priuileges, pour changer toutes les loix fondamentales du Royaume, vous m'en excuserez, Monsieur, ie ne le puis faire.

Le Presid. C'est icy la troisiéme fois que vous auez publiquement desauoüé & recusé la Cour, & que vous vous en mocquez ouuertement. Il se voit clairement par vos actions du passé quel soin vous auez eu de conseruer les loix fondamentales de l'Estat, & les franchises & priuileges de vos sujets; car certes, Sire, les intentions n'ont point de moyen plus certain de se faire connoistre que par les actions, vous auez assez fait paroistre quelles ont esté les vostres, les ayant imprimées en caracteres de sang par tout le Royaume: Et, Sire, la Cour entend fort bien quelle est encore vostre intention à present. Greffier enregistrez le deffaut; Et vous qui auez amené le prisonnier, ramenez-le.

Le Roy. I'ay encore vn mot à vous dire; si cette affaire me concernoit tout seul en mon particulier, certes ie ne voudrois pas.....

Le Presid. Sire, vous auez ouy le commandement de la Cour, vous deuez sçauoir, quoy que vous fassiez semblant de ne l'entendre pas, que vous estes deuant vne Cour de justice.

Le Roy. Ouy bien, Monsieur, ie trouue que ie suis deuant des gens qui ont du pouuoir, ce qu'il dit assez bas en s'en allant.

Alors la Cour assigna la prochaine seance au mesme lieu le lendemain à dix heures du matin, & se transporta aussi-tost en la Chambre Peinte, où apres auoir fait vn ordre, qu'aucun des Commissaires ne se pourroit retirer sans permission de la Cour, elle repassa encore sur l'action de la troisiéme seance publique, & ayant comme auparauant approuué la procedure du President, & pris en consideration, que le Roy ayant esté requis par trois fois & en trois diuerses seances de vouloir répondre, il auoit refusé de le faire, & que selon les formes de la justice on pouuoit prendre son refus & sa contumace pour vne confession tacite des choses dont il estoit accusé, lesquelles estoiẽt tres-notoires & éuidentes: Neantmoins la Cour, pour sa propre satisfaction, & pour oster tous scrupules de conscience, ordonna qu'on feroit ouyr des témoins, & donna les ordres necessaires pour cela: Et sur ce que le Roy luy fit demander permission de pouuoir parler à ses Chapelains qui se presentoient pour le visiter en secret, elle ne iugea pas à propos de rien ordonner là dessus & s'en déporta, ayant sçeu que le Parlement auoit pris cette demande en consideration, lequel luy accorda le Docteur Iuxon, cy-deuant Euesque de Londres, qui l'a assisté iusques à la mort: Puis la Cour se separa iusques au iour suiuant 24. du mois, à 9. heures du matin, auquel temps s'estant rassemblée en la chambre Peinte, elle considera en quelle maniere & en quel lieu les témoins seroient examinez, & ordonna que ce seroit deuant elle en la chambre Peinte; puis donna charge à quelques-vns des Commissaires d'aller à l'heure mesme trouuer le Greffier de la maison des Seigneurs pour retirer de ses mains toutes les pieces & papiers qui pouuoient concerner ce procez, & seruir de preuues à la Cour, auec commandement audit Greffier de les enuoyer sans delay, & apres auoir fait faire serment à plusieurs tesmoins, qui furent produits deuant elle iusques au nombre de trente, elle establit vn Comité pour les examiner, & commanda au Greffier de la Cour d'y assister pour enregistrer leurs depositions: Elle accorda aussi qu'on produiroit dauantage de tesmoins, puis remit sa seance au lendemain à 9. heures du matin au mesme lieu.

Ce seroit vne chose ridicule & trop ennuyeuse de faire tenir icy quelque rang à la deposition de trente coquins, qui ne dirent que des sotises, & les plus grands reproches desquels ne furent, Que d'auoir veu leuer des troupes pour composer la garde du Roy : Que d'auoir veu l'Estendart Royal sur la vici le tour du chasteau de Nottingham, Que d'auoir veu sa Majesté à la teste de son armée à la bataille de Kinton, où la terre auoit esté couuerte de six mille cinq cens cinquante-neuf morts ; de l'auoir veu dans son arriere garde proche du pont de Copredy, de l'auoir veu l'espée à la main à la bataille de Nazebis, & enfin d'auoir esté les tesmoins de toutes les belles actions qu'il auoit faites pour conserner à sa Couronne l'éclat que des rebelles luy vouloient oster. Ie n'en eusse ausli point parlé, si ie n'eusse voulu faire voir l'aueuglement & la rage de ces esprits enuenimez, qui vouloient faire passer de nobles monuemens pour des crimes, en rendant ce Prince autheur d'vne guerre à laquelle la seule ambition les auoit euxmesmes portez. 1649. III. Audition des tesmoins.

Ces accusations n'estoient donc à les bien prendre, que des choses que l'on ne pouuoit reprocher à vn Roy, qui n'auoit fait que defendre son authorité, & qui luy deuoient estre glorieuses, au lieu de supposer des crimes ; neantmoins elles furent receuës pour puissantes & legitimes, & ces esprits malades en tirerent des sujets de vomir le reste du venin qu'ils auoient au cœur, car ils resolurent qu'on procederoit là dessus à la Sentence de condamnation, qu'on fonderoit cette Sentence de mort sur les crimes *de Tyran, de Traistre, de Meurtrier & d'Ennemy public du Royaume*, qu'on luy imposoit par la declaration des tesmoins, & pour donner encore vn noir plus épouuentable à cet attentat, il y en eut dans la compagnie qui proposerent de degrader ce Prince auant que de luy lire sa Sentence, afin de le faire mourir auec plus d'opprobre & plus de douleur. Mais comme cette proposition ne fut pas generalement goustée, on en remit l'effet à vne autre fois. Cependant tous ces coniurez craignant tousiours qu'il ne suruint quelque accident qui rompit toutes leurs mesures, ils demeurerent d'accord de presser cette importante execution, & pour y mieux reüssir, ordonnerent que tous les Commissaires nommez qui seroient dans la ville ou aux enuirons, se trouueroient à l'assemblée le lendemain 26. afin de dresser la Sentence & de la signer. Les Commissaires dressent la Sentence de mort.

Elle fut donc faite ce iour-là, le lendemain vingt-septiéme tous ces Commissaires, qui se trouuerent au nombre de soixante-neuf, s'assemblerent à la chambre Peinte, cette Sentence écrite en parchemin leur fut leuë, ils la trouuerent telle qu'ils l'auoient desirée, & ordonnerent qu'elle seroit prononcée à ce malheureux Prince le mesme iour en la Salle de VVestminster. Cela fait, on donna quelques instructions au President pour conduire l'affaire en public ; & fut dit, qu'il seroit laissé à sa discretion de faire tels discours & responses au Roy qu'il iugeroit estre à propos, de l'auis de ses deux Assesseurs ; & qu'en cas qu'il persistast comme auparauant, à rejetter & mettre en question la iurisdiction de la Cour, il luy diroit encore, qu'elle la declare valable & bien fondée ; Qu'au cas qu'il s'y veüille soûmettre, & demande copie de son accusation, la Cour se retireroit pour en deliberer. Et que si le Roy proposoit aucune chose digne de la consideration de la Cour, le President en confereroit auec ses Assesseurs, puis sur leur auis donneroit ordre à la Cour de se retirer à part pour en consulter. Que si le Roy ne se soûmettoit pas à donner sa réponse, de sorte que la Cour n'eust aucun sujet de se retirer, alors le President feroit prononcer la Sentence, en donnant temps au Roy de dire ce qu'il luy plairoit, auant qu'elle luy fust prononcée, mais ne luy permettroit pas de parler apres. Et là dessus ayant esté mis en question, si le President feroit vn discours ou harangue au Roy, comme on a accoustumé de le faire aux autres prisonniers, qui doiuent estre condamnez : Il fut laissé à sa discretion d'en vser, comme il en verroit l'occasion, & qu'il le trouueroit conuenable à l'action publique. Il fut aussi ordonné, qu'apres la lecture de la Sentence faite, le President declareroit, que c'estoit le iugement & la resolution de toute la Cour, & que les Commissaires qui seroient presens, se leueroient pour l'auoüer ; puis incontinent apres la Cour se transporta dans la Salle de VVestminster, où s'estant assise, & toutes les formalitez estant faites,

HHh ij

comme aux seances precedentes, comme le Roy y fut amené, il s'éleua vn grand cry par toute la Salle, de gens qui demandoient iustice & execution; Surquoy ayant esté commandé que l'on fist silence, le President estant en robe rouge, se leua en intention d'addresser sa parole au peuple, & non pas au prisonnier, qui auoit tant de fois decliné la Iurisdiction de la Cour, disant, Messieurs, mais il fut interrompu.

Le Roy. Ie desire qu'on m'entende parler vn mot, & espere que ie ne causeray point d'interruption.

Le President. On vous pourra entendre à vostre tour, escoutez premierement la Cour.

Le Roy. S'il vous plaist, Monsieur, ie desire d'estre entendu, & ie ne vous donneray point d'occasion d'interruption; Ie diray en vn mot qu'vn iugement trop prompt ----

Le President. Sire, on vous entendra quand il en sera temps, mais vous deuez auparauant ouyr la Cour.

Le Roy. Ie desire d'estre ouy, & ce que ie diray sera à propos de ce que ie croy que la Cour veut dire; Pourtant, Monsieur, vn iugement precipité ne se peut pas aisement rappeller.

Le President. Sire, on vous oyra auant que l'on donne le iugement, & cependant vous vous abstiendrez de parler.

Le Roy. Bien, Monsieur, seray-ie ouy deuant que le iugement se donne?

Le President. Ouy, Sire.

Messieurs, vous tous qui estes icy presens, ou du moins la plus grande partie, sçauez que ce prisonnier, qui est icy à la Barre, a esté amené plusieurs fois deuant cette Cour, ponr répondre à l'accusation de trahison & d'autres hauts crimes, qui a esté presentée contre luy au nom du peuple d'Angleterre, à laquelle estant requis de donner réponse, tant s'en faut qu'il ait obey au commandement de la Cour, en se soûmettant à son iugement, qu'au contraire il a entrepris de raisonner & disputer contre son authorité, & mesme contre la Cour Souueraine, qui nous a commis & establis pour l'examiner & pour le iuger; Mais ayant esté empesché de le faire, & sommé de répondre, il a tousiours continué en sa contumace & à refuser de se soûmettre, & donner sa réponse. Là dessus la Cour, pour ne manquer à son deuoir, & à la confiance qu'on a reposée sur elle, & afin que l'opiniastreté d'aucune personne que ce puisse estre, n'empesche le cours de la iustice, elle a crû estre à propos de prendre toute l'affaire en consideration: Et pourtant elle a consideré l'accusation & la contumace de l'accusé, comme aussi la confession, laquelle selon la loy de ce pays se tire de la contumace; Elle a aussi consideré l'euidence du fait, duquel ce prisonnier est accusé: Et sur toute l'affaire elle a resolu d'vn consentement vnanime de donner contre luy la Sentence qui luy sera maintenant prononcée: Mais veu qu'il desire d'estre ouy auant qu'elle soit leuë, la Cour a resolu de l'entendre encore: Toutesfois, Sire, ie vous diray auparauant, comme on vous en a desia aduerty aux autres seances, que si ce que vous voulez dire est pour entrer en dispute de la iurisdiction de la Cour, on ne vons escoutera pas sur ce sujet là. Vous l'auez voulu faire cy-deuant, & certes en le faisant vous auez frappé droit à la racine, qui est le pouuoir & l'authorité des communes d'Angleterre; Ce que la Cour ne vous permettra pas de mettre en question, & qu'en effet elle n'auroit point de raison de faire, en donnant lieu de disputer en quelque sorte que ce soit le pouuoir de ses Superieurs, puis qu'elle agit seulement par l'authorité qu'elle a receuë d'eux: Bien loin de vouloir presumer de inger du pouuoir de ceux desquels elle deriue le sien, & desquels il n'y a point d'appel. Mais, Sire, si vous auez quelque chose à dire pour vostre defense sur celles desquelles vous estes accusé, la Cour m'a commandé de vous faire sçauoir qu'elle vous entendra.

Le Roy. Puis que ie voy que vous ne me voulez pas ouyr entrer en dispute sur la chose laquelle ie confesse que ie croyois estre la plus essentielle pour la paix du Royaume, & pour la liberté de mes sujets, ie passe par dessus, & n'en parleray point: Mais ie vous diray seulement, qu'il y a long-temps, que l'on m'a osté toutes choses, hormis celles qui me sont plus cheres que ma vie, sçauoir

ma conscience & mon honneur; Si i'auois eu plus d'égard à ma vie qu'à la paix 1649.
du Royaume, & à la liberté de mes sujets, certainement i'aurois entrepris ma defense particuliere; i'aurois à tout le moins, en le faisant, retardé vne vilaine Sentence, laquelle, comme ie croy, se donnera contre moy. Et pourtant veritablement, si mon vray zele pour mon pays ne l'auoit emporté sur le soin que i'ay de ma propre conseruation, i'aurois, comme vn homme qui a quelque entendement & quelque connoissance du monde, pris vn autre chemin que ie n'ay fait. Maintenant ie vous dis, Monsieur, que ie tiens qu'on se peut plûtost repentir d'vne Sentence donnée auec precipitation, que la rappeller. Et certes le desir que i'ay de procurer la paix de ce Royaume, & pour la liberté de mes sujets, plûtost que pour mon bien particulier, me fait à present finalement desirer, qu'ayant quelque chose à declarer, laquelle concerne l'vne & l'autre, ie puisse estre ouy en la Chambre Peinte deuant les Seigneurs, & les Communes, auant que la Sentence soit prononcée; Ce delay ne peut preiudicier: Et si ce que ie proposeray ne s'accorde pas auec la raison, ceux qui m'entendront en pouront iuger, ne m'appartenant pas d'en estre moy-mesme le iuge; Et si c'est vne chose raisonnable & effectiuement pour le bien du Royaume, & pour la liberté de mes sujets, ie m'asseure qu'elle vaut bien la peine qu'on l'entende. Pourtant ie vous coniure encore, autant que vous aimez ce que vous pretendez d'aimer, (ie veux croire que c'est en effet) la liberté de mes sujets & la paix du Royaume, que vous m'accordiez d'estre ouy de la sorte, auant que vous donniez aucune Sentence contre moy. Ie desire seulement que vous preniez ma demande en consideration, peut-estre n'en auez vous pas oüy parler auparauant. S'il vous plaist ie me retireray d'icy, si vous le trouuez à propos; Mais si ie ne puis obtenir cette liberté-là, ie proteste dés icy que ces beaux semblans que vous faites d'auoir pour but la liberté & la paix du Royaume, sont plûtost des apparences specieuses, que rien de reel, & que vous ne voulez pas ouyr vostre Roy.

Le Presid. Sire auez vous acheué de parler?

Le Roy. Ouy, Monsieur.

Le Presid. Or tout ce que vous auez dit ne tend à autre fin qu'à continuer de decliner la iurisdiction de cette Cour, qui est cela mesme qu'on vous auoit cy-deuant limité & defendu, excusez-moy, Sire, si ie----

Le Roy. Ie vous prie excusez si ie vous interromps, pour ce que ie voy que vous ne prenez pas bien mon intention, ce n'est pas decliner la iurisdiction de la Cour, ce n'est pas le faire en effect, ie vous en asseure, Monsieur; Vous me iugez deuant que de m'auoir ouy. Ie dis que ie ne la veux pas decliner. Et quoy que ie ne la puisse reconnoistre, toutesfois, Monsieur, permettez-moy de dire que ie le voudrois pouuoir faire, encore que ie ne la reconnoisse pas en cecy, Ie proteste, que ce n'est pas pour la decliner, & que si ie dis aucune chose, que ce qui fera pour la paix du Royaume, & pour la liberté de mes suiets, alors la honte m'en demeurera. Ie desire que vous preniez incontinent cela en consideration, & s'il vous plaist ie me retireray.

Le Presid. Sire, ce que vous nous venez de dire n'est pas nouueau, il ne nous l'est pas tant que vous pensez, bien que ce soit la premiere fois que vous le proposez vous-mesme à la Cour. Vous dites, Sire, que vous ne declinez pas en cela sa iurisdiction.

Le Roy. Non pas en ce que i'ay dit.

Le Presid. Ie vous entens bien, Sire, Mais pourtant ce que vous auez proposé semble estre contraire à ce que vous dites. La Cour est preste de donner Sentence contre vous, & n'a pas refusé d'ouyr son Roy, comme vous pretendez, car elle vous a plusieurs fois accordé la liberté de vous defendre, & vous en a donné le temps, elle a patiemment attendu vostre plaisir durant trois diuerses seances pour entendre ce que vous respondriez à l'accusation du peuple contre vous; mais vous n'auez daigné y donner aucune réponse. Ce que vous desirez à present, Sire, semble tendre à vn autre delay; Et certes, Sire, ny le Royaume, ny la Iustice ne peuuent plus souffrir ces retardemens. On vous a donné trois diuers iours pour dire ce qu'il vous a plû de cette nature là, cela vous doit suffire. Cette Cour est fondée sur l'authorité des Communes d'Angleterre, esquelles

1649. reſide la iuriſdiction Souueraine de l'Eſtat: Ce que vous propoſez icy eſt pour en obtenir vne autre, ou vne Iuriſdiction coordinée. I'entens bien comme vous vous exprimez, Sire, que nonobſtant ce que vous voulez declarer aux Seigneurs & Communes dans la Chambre Peinte, vous continuriez neantmoins à proceder icy; ie croy vous en auoir ouy parler ainſi. Mais, Sire, quoy que ce ſoit, que vous leur vouliez faire entendre en ce lieu là, cela ne peut que cauſer du retardement à la iuſtice de cette Cour. Tellement qu'eſtant preſte de donner ſa Sentence, elle ne peut eſtre obligée par aucune raiſon d'accorder ce que vous demandez. Mais, Sire, pour condeſcendre en quelque ſorte à ce qu'il ſemble que vous deſirez, & afin que vous entendiez plus amplement la volonté de la Cour ſur ce que vous auez propoſé, elle ſe retirera pour quelque temps.

Le Roy. Me retireray-ie auſſi?

Le Preſid. Sire, vous ſçaurez incontinent le plaiſir de la Cour, elle ſe retire cependant pour demie heure dans la Cour de la garde Noble.

Sergent d'armes, la Cour commande que vous faſſiez retirer le priſonnier iuſques à ce qu'elle donne ordre de le ramener.

La Cour s'eſtant alors retirée pour demie heure, elle retourna & renuoya querir le priſonnier, lequel eſtant venu, elle proceda de la ſorte.

Le Preſident. Sire, vous auez fait vne demande ou vne offre à la Cour ſur quelque propoſition que vous vouliez faire aux Seigneurs & aux Communes en la Chambre Peinte, pour la paix du Royaume, ſurquoy vous auez deſia en effet receu réponſe deuant que la Cour ſe leuaſt. Certes, Sire, ce qu'elle s'eſt retirée & a changé de lieu, ce n'a eſté que* *parforme*, car il ne luy ſembloit pas qu'il y eût aucune difficulté en l'affaire. Elle a conſideré ce que vous auez propoſé, comme auſſi ce qui eſt de ſon authorité, qui eſt fondée, comme il a ſouuent eſté dit, ſur l'authorité ſouueraine des Communes de ce Royaume aſſemblées en Parlement, qui luy ont donné la commiſſion en vertu de laquelle elle agit contre vous. Et ce que i'ay à preſent, Sire, à vous répondre de ſa part, c'eſt qu'elle a deſia trop ſouffert de delais de la voſtre, & que ce que vous auez offert à preſent a encore apporté plus de retardement à la Iuſtice: Ce ſont des Iuges eſtablis par authorité Souueraine, qui ne doiuent pas plus differer la Iuſtice que la refuſer; Il y a de bonnes paroles dans la vieille Chartre d'Angleterre, * *Nous ne refuſerons la iuſtice à perſonne, nous ne la vendrons à perſonne, & ne la retarderons point*; La Cour ne peut plus ſouffrir vos delais: Mais, Sire, la verité eſt, & vn chacun qui eſt icy, le remarque fort bien, que vous luy en auez cauſé de tres-longs par vos meſpris & vos deffauts, ſur leſquels elle eût pû il y a long-temps proceder à donner iugement contre vous; & pourtant, nonobſtant ce que vous auez propoſé, elle a reſolu de paſſer à voſtre Sentence, & à donner iugement contre vous, c'eſt noſtre reſolution vnanime.

* *pro forma.*

* *Nulli negabimus, nulli vendemus, nulli differemus iuſtitiā, vel rectum.*

Le Roy. Monſieur, ie ſçay que c'eſt en vain pour moy de diſputer, ie ne ſuis pas Sceptique pour nier le pouuoir que vous auez, ie ſçay que vous en auez aſſez; mais, Monſieur, ie confeſſe que ie croy que ſi vous auiez pris la peine de monſtrer que voſtre pouuoir eſt legitime, cela auroit beaucoup fait pour la paix du Royaume. Quant à ce delay, que i'ay deſiré, ie confeſſe que c'en eſt vn, mais vn delay bien important pour obtenir la paix; Car, Monſieur, ie n'ay pas ſeulement égard à ma perſonne, mais au bien & à la paix de ce Royaume. Il y a vne vieille ſentence, Que *nous deurions penſer long-temps, & ne nous reſoudre pas ſoudainement ſur des grandes affaires*: Et pourtant, Monſieur, ie vous dis encore, que ie mets à voſtre porte tous les inconueniens qui peuuent arriuer d'vne ſentence precipitée. Ie confeſſe que i'ay eſté icy vne ſemaine, il y a huit iours que i'y vins la premiere fois, mais vn petit delay d'vn iour ou de deux dauantage, peut apporter la paix, au lieu qu'vn iugement donné auec precipitation peut cauſer de tels inconueniens & de tels troubles à ce Royaume, que l'enfant qui n'eſt pas encore né s'en pourra repentir; & partant ie deſire encore vne fois pour l'acquit de mon deuoir enuers Dieu & enuers mon pays, d'eſtre ouy des Seigneurs & des Communes en ladite Chambre Peinte, ou en toute autre place que vous ordonnerez.

Le Preſident. Sire, on vous a deſia ouy, & répondu ſur ce que vous venez de dire,

qui est ce que vous auez proposé deuant que vous eussiez entendu le iugement & la resolution de la Cour là dessus. Elle desire maintenant sçauoir si vous auez quelque autre chose à dire, que ce que vous nous auez desia dit cy-deuant, qui luy doiue faire differer la Sentence. 1649.

Le Roy. Ie dis encore, que si vous me voulez ouyr & m'accorder ce petit delay, ie ne doute pas que ie ne vous donne satisfaction, à vous tous qui estes icy, & à mon peuple aussi en suite: C'est pourquoy ie vous requiers, comme vous en deuez répondre au iour terrible du Iugement, que vous veüillez considerer cela encore vne fois.

Le President. Sire, i'ay receu ordre de la Cour----

Le Roy. Bien, Monsieur.

Le President. Sire, i'ay charge de la Cour, si vous continuez à faire instance là dessus, ou sur aucune chose de mesme nature, de vous faire la mesme réponse, & de vous dire, qu'elle veut passer à donner Sentence, si vous n'auez rien dauantage à dire.

Le Roy. Ie n'ay rien d'auantage à dire, mais ie desire que ce que i'ay dit soit enregisté.

Souffrez donc, Sire, ajousta ce President, que ie vous dise mon sentiment, qui est celuy de toute la Cour, par la bouche de laquelle ie parle. Alors ayant fait vn discours de demie heure, qu'on pouuoit appeller vne rapsodie de Pedant, plûtost qu'vn discours solidement conceu & elegamment exprimé; il changea de ton, & d'vn air imperieux, lisez, dit-il au Greffier, la Sentence telle qu'elle a esté faite par la voix generale de cette assemblée. A ces mots, ce Greffier qui l'auoit en main, éleuant sa voix assez hautement pour estre entendu, dit,

SENTENCE CONTRE CHARLES STVART *Roy d'Angleterre.*

LEs Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, nous ayans par leur Arrest donné dernierement, intitulé l'Acte des Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, portant l'establissement d'vne Haute Cour de Iustice, pour examiner & iuger Charles Stuart Roy d'Angleterre, authorisez & establis pour estre vne Haute Cour de Iustice, pour examiner & iuger ledit Charles Stuart, sur les crimes mentionnez au mesme Acte: En vertu d'iceluy ledit Charles Stuart a esté trois diuerses fois amené deuant cette Cour, où le premier iour, qui fut le Samedy 20. du present mois de Ianuier, vne accusation & charge de haute trahison, & autres hauts crimes, fut aux fins dudit Acte, presentée au nom du peuple d'Angleterre, & leuë tout haut deuant luy, par laquelle il estoit dit, Que ledit Charles Stuart, ayant esté admis Roy d'Angleterre, & luy ayant à cet égard esté confié vn pouuoir legitime de gouuerner par & selon les loix du pays, & non pas autrement, & estant obligé par ce pouuoir qui luy auoit esté confié par son serment, & par son Office, d'vser de cette authorité à luy donnée & confiée pour le bien & au profit du peuple, & pour la preseruation de ses droits, & de ses franchises & libertez: Toutefois au contraire par vn dessein pernicieux qu'il a eu d'establir & fonder en soy-mesme vn pouuoir dereglé & tyrannique de gouuerner à son plaisir & à sa volonté, & de renuerser & supprimer les droits & libertez du peuple; voire mesme de luy en ruiner tous les fondemens, & de luy oster tous les remedes contre la corruption du Gouuernement, lesquels les Constitutions fondamentales de ce Royaume auoient reseruez pour sa defense par les droits & l'authorité attribués & conseruës à des frequens & successifs Parlemens, ou assemblées Nationales en commun conseil, ledit Charles Stuart pour accomplir vn si meschant dessein, & se pouuoir proteger luy & ses adherans en ses pernicieuses pratiques, & les leurs, tendantes toutes aux mesmes fins, a proditoirement & malicieusement leué la guerre contre ce present Parlement & le peuple, qui y est representé, ainsi qu'il est plus amplement declaré en ladite accusation, par les circonstances des temps & des lieux; Et a par là fait tuer plusieurs milliers du peuple libre de cette nation, & en suscitant des diuisions, partis, soûleuemens & reuoltes dans ce Royaume, & par des inuasions

1649. des pays estrangers, qu'il a suscitées & procurées, & par plusieurs autres méchantes voyes & moyens illicites, ledit Charles Stuart n'a pas seulement entretenu & aduancé ladite guerre, tant par mer que par terre, mais aussi l'a renouuellée & fait renouueller contre le Parlement, & le bon peuple de cette Nation en l'année presente 1648. en diuerses Prouinces & Places du Royaume, specifiées dans l'accusation: Et qu'il a pour cet effet donné des Commissions au Prince son fils, & à d'autres, par le moyen & en vertu desquelles, outre vne infinité d'autres personnes, plusieurs de ceux ausquels le Parlement s'estoit confié, & lesquels il employoit pour la conseruation de la Nation, ayans esté gagnez & corrompus par luy & par ses Agens, iusques à trahir la Cause, & se reuolter du party du Parlement, ils ont esté bien receus du sien, & ont receu des Commissions pour continuer & renouueller la guerre, & tous actes d'hostilité contre ledit Parlement & le peuple: Par laquelle cruelle & dénaturée guerre, leuée, continuée, & renouuellée, beaucoup de sang innocent du peuple libre de cette Nation a esté répandu, plusieurs familles ont esté ruinées, le tresor public épuisé & consumé, le trafic interrompu & miserablement décheu, la Nation a fait des despences & receu des dommages extraordinaires, & plusieurs Prouinces du pays ont esté rauagées, voire quelques vnes d'icelles iusques à vne entiere desolation. Comme aussi qu'il continuë encore ses Commissions données à sondit fils, à d'autres rebelles & reuoltez, tant Anglois qu'estrangers, & au Comte d'Ormond & aux rebelles & reuoltez d'Irlande, ses associez, qui menacent ce pays de plus grandes inuasions à son instigation & en sa faueur: Et que tous les pernicieux desseins, guerres & meschantes menées & pratiques d'iceluy sont encore continuées, fomentées & poursuiuies auec ardeur pour l'auancement & establissement de son interest particulier, de sa volonté propre, de sa puissance & authorité personnelle, & des prerogatiues qu'il pretend luy appartenir & à sa famille, à la ruine de l'interest public, du droit & de la liberté commune, de la iustice & de la paix & repos des suiets de cette Nation: Et que par là il a esté, & est encore à present, l'occasion & la cause desdites dénaturées, cruelles & sanglantes guerres, & de la continuation d'icelles, & pourtant coupable de toutes les hautes trahisons, meurtres, rapines, pillages, brûlemens & incendies, dégasts & desolations, dommages, ruines & méchancetés, qui ont esté faits & commis contre cette Nation en ces guerres, & qui sont aduenuës ou aduiendront à cause d'icelles. Surquoy la Cour a esté requise & priée de proceder à donner iugement contre luy, comme contre vn tyran, vn traistre, vn meurtrier, & l'ennemy public de l'Estat, ainsi qu'il appert plus amplement par ladite accusation. A laquelle, apres qu'elle luy a esté leuë, comme dit est, ledit Charles Stuart a esté requis de répondre, mais il a refusé de le faire: Et estant encore Lundy 22. iour du present mois de Ianuier amené deuant cette Cour, & là requis d'y répondre directement, il refusa de mesme de le faire, & là dessus on enregistra son deffaut & sa contumace; puis le iour suiuant estant amené la troisiéme fois deuant la Cour, on nous pria alors auec instance, au nom du peuple d'Angleterre de donner iugement contre luy sur ses défauts & sur sa contumace, & sur les matieres contenuës contre luy en l'accusation, comme les tenans pour confessées, pource qu'il refusoit d'y répondre: Toutesfois cette Cour ne voulant pas tirer aduantage de son mespris, le requit encore vne fois de répondre à ladite accusation, ce qu'il refusa aussi encore de faire: Sur lesquels diuers défauts cette Cour eût pû en toute iustice proceder à donner Sentence contre luy, tant pour sa contumace, que sur les matieres contenuës en l'accusation, les tenant pour confessées, comme dit est: Neantmoins la Cour pour en estre plus clairement informée, & pour sa plus grande satisfaction, a iugé à propos d'examiner & ouyr des tesmoins sur leur serment, & de prendre connoissance de quelques autres euidences sur lesdites matieres contenuës en l'accusation, ce qu'elle a aussi fait: Et pourtant apres auoir serieusement & meurement deliberé sur les choses dites cy-dessus, & consideré que les matieres de fait portées par l'accusation contre luy, ainsi qu'il est dit, sont tres-claires & éuidentes. La Cour est pleinement informée en son iugement & satisfaite en conscience, que ledit Charles Stuart est coupable d'auoir leué la guerre contre le Parlement & le peuple, & de l'auoir maintenuë & continuée,

continuée, dequoy il eſt chargé en ladite accuſation; & par le cours entier de ſon Gouuernement, par ſes conſeils & ſes pratiques deuant & depuis le commencement de ce Parlement, leſquels oot eſté tres-manifeſtes & publics, & les effets deſquels demeurent ſuffiſammeot enregiſtrez, cette Cour eſt pleinement ſatisfaite en conſcience & jugement: Qu'il a eſté & eſt coupable des pernicieux deſſeins & attentats declarez eo ladite accuſation, & que la ſuſdite guerre a eſté leuée, mainteouë & continuée par luy, ainſi que dit eſt, pour auancer & accomplir ſes méchans deſſeins: Et qu'il a eſté & eſt l'occaſion, l'autheur & le continuateur deſdites deſnaturées, cruelles & ſanglantes guerres; Et pourtant qu'il eſt coupable des hautes trahiſons, & des meurtres, rapines & pillages, bruſlemens & incendies, degaſts & deſolations, dommages & autres malefices, qui ont eſté faits & commis contre cette nation en ceſdites gnerres, & qui ſont aduenus ou aduiendront à cauſe d'icelles. Pour toutes leſquelles trahiſons & crimes, la Cour ordonne qu'iceluy Charles Stuart ſera mis à mort, comme vn Tyran, vn Traître, vn Meurtrier & l'Ennemy commun de cette nation, par la ſeparation qui ſera faite de ſa teſte d'auec ſon corps. 1649.

Apres que la Sentence euſt eſté leuë, le Preſident dit tout haut, Cette Sentence qui vient d'eſtre leuë & publiée, eſt l'Arreſt, la Sentence, le Iugement & la reſolution de toute la Cour: Et en meſme temps vn chacun des Commiſſaires ſe leua pour l'aduoüer.

Le Roy. Monſieur, me voulez vous permettre de parler.

Le Preſid. Sire, oo ne vous peut pas ouyr apres la Sentence.

Le Roy. Non Mooſieur?

Le Preſid. Non, Sire, auec voſtre permiſſion, Sire, Gardes remenez le priſonnier.

Le Roy. Ie puis parler apres la Sentence, auec voſtre permiſſioo, Monſieur, ie puis parler apres la Sentence, auec voſtre permiſſion, Monſieur, arreſtez la Sentence, ie dis, Monſieur, ie fais......

Le Preſid. Gardes emmenez voſtre priſonnier.

Le Roy. On ne me veut pas permettre de parler, iugez de là quelle iuſtice on fera aux autres, leſquelles dernieres paroles il profera en ſortant de la preſence de la Cour.

Il eſt aiſé de iuger qu'vne ſi funeſte ſentence perça le cœur de ce Prince dans ſa plus ſenſible partie, oon point par la conſideration de la mort, car il auoit l'ame aſſez ferme pour ne la poiot redouter; mais par celle des qualitez odieuſes qu'õ luy ſuppoſoit, neantmoins il n'eo parût que mediocrement eſbranlé, & ſon iugement ne relâcha rien de ſa force & de ſa vigueur. Il eſtoit deuot & auoit la pieté en recommandation, autant que la peut auoir vn homme preuenu des opinions contraires à la Religion Catholique, auſſi dés l'heure meſme qu'il fut retiré, il ſe tourna vers le Colonel Tolimſoo, à la garde duquel il auoit eſté mis, & le pria de demander ao Parlemeot deux graces: la premiere de permettre au Docteur Iuxoo Eueſque de Londres auant l'abolition de l'Epiſcopat, de ſe tenir prés de ſa perſonne, afin qu'il puſt eſtre ſecouru de ſes bons conſeils pendant le temps qu'il auoit à viure, l'autre qu'il luy fût permis de voir le Duc de Gloceſter ſon troiſiéme fils, & la Princeſſe Elizabeth ſa fille, que l'on gardoit dans la maiſon de Sion, qui eſt proche de la Ville de Londres.

On luy donné l'Eueſque de Londres pour l'aſſiſter à bien mourir.

Ces demandes eſtoient legitimes, & ne pouuoient eſtre importantes aux deſſeins de ſes bourreaux: on ne refuſa point auſſi de le ſatisfaire là deſſus; ce Docteur luy fut enuoyé, il preſcha deuant luy le lendemain 28. à ſa chambre de Vvitte-Hall, & luy allegua tant de pertinentes raiſons pour le faire reſoudre à vne genereuſe mort pendant deux iours & deux nuits qu'il fut auec luy, qu'outre la naturelle force de ſon eſprit, il en fut merueilleuſement conſolé: Quant à ſes enfans ils luy furent amenez le lendemain 29. Si-toſt qu'il les vid il les embraſſa, & leur voulant donner des inſtructions conuenables à leur bas aage: Ma fille, „ dit-il à la Princeſſe, ie ne vous recommande point de vous ſouueoir de ce que „ vous eſtes, car vous m'auez touſiours donné des marques d'vne vertu digne du „ ſang illuſtre duquel vous ſortez; mais ie vous recommande deux choſes: la „ premiere d'aſſeurer la Reyne voſtre mere, quand vous aurez l'honneur de

On luy donne la permiſſion de voir ſes enfans.

1649. „ la voir, que ie luy ay conserué toute l'amour que ie luy deuois iusqu'au der-
„ nier soûpir de ma vie, la seconde de dire au Duc d'York vostre frere, qu'il ne
„ regarde plus le Prince de Galles comme son aisné seulement; mais comme son
„ maître & sonRoy,& que ie luy cōmande d'auoir pour luy toute l'obeïssance &
„ toute la fidelité qu'vn suiet doit à son souuerain : Quant à vous, ajousta-t'il,
„ prenant le Duc de Glocester sur ses genoux, mon fils ie vais mourir, & peut-
„ estre que les Anglois se seruiront de l'absence de vos deux aisnez pour vous
„ presenter la Couronne; mais gardez-vous bien de la receuoir, elle ne vous
„ peut appartenir tant qu'ils viuront, & vous souuenez de ce que ie vous dis, si
„ de fortune on vous en parle. Ce Prince n'estoit qu'vn enfant, & par conse-
„ quent incapable de iugement : il eût neantmoins l'asseurance de répondre au
„ Roy qu'il ne consentiroit iamais à cela quand il deuroit mourir en le refusant;
„ ce qui donnant quelque espece de soulagement à la douleur de ce bon pere, il
„ les embrassa derechef, leur ordonna d'estre bien obeissans à la Reyne, & les
„ renuoya apres leur auoir donné sa benediction. L'Electeur Palatin & le Duc
„ de Richemont se presenterent bien alors pour luy donner de nouuelles mar-
„ ques de l'amour qu'ils auoient conseruée pour luy:mais il leur fit dire qu'il n'en
„ doutoit point, & les pria de trouuer bon qu'il se priuast de la satisfaction de les
„ voir pour donner à Dieu toutes ses pensées.

En effet s'estant tourné vers l'Euesque de Londres, il l'alloit entretenir des choses qui regardoient le salut de son ame, quand il se vid aborder par quelques soldats du nombre de ceux qu'on auoit commis à sa garde, lesquels luy presentant vn papier, l'asseurerent de la part de quelque personne qui pouuoit tout, non seulement de la vie, qu'il estoit sur le point de perdre; mais encore de son restablissement sur le trosne auec autant d'authorité que iamais, pourueu qu'il voulust souscrire le papier qu'ils luy presentoient. Cette parole estoit surprenante plus que toutes celles qu'il auoit iamais oüies, elle le surprit aussi iusques à le faire douter de n'auoir pas bien oüy ce qu'on luy disoit, s'en voulant donc asseurer par la lecture de ce qu'il y auoit dans le papier qu'il auoit en main, il l'ouurit; mais ayant trouué d'abord deux propositions execrables : Non non, dit-il, en le refermant & le leur rendant, dites à celuy qui vous enuoye que i'aime mieux mourir auec gloire que de viure auec infamie, & de viure pour estre le tyran de la liberté de mes peuples. A ces mots, leur tournant le dos, il s'approcha de son Docteur auec lequel il s'entretint vne assez longue espace de temps de l'eternité de la vie dans laquelle il alloit passer. Cependant ses Iuges s'empressoient plus que luy, & il sembla mesme que leur inquietude fut beaucoup plus grande que la sienne : car dés le mesme temps qu'on luy eust leu sa Sentence, ils se retirerent à la Chambre Peinte pour concerter le iour & le lieu où cette execution se feroit. Voicy quel fut le resultat de cette assemblée.

Ordre pour l'execution de la Sentence de la Haute Chambre de Iustice le 29. de Ianuier 1649.

CHarles Stuart Roy d'Angleterre, ayant esté atteint, conuaincu, & condamné de haute trahison & autres hauts crimes, & sa Sentence luy ayant esté prononcée par cette Cour Samedy dernier, Qu'il sera mis à mort par la separation qui sera faite de sa teste d'auec son corps, de laquelle Sentence l'execution reste encore à faire. Vous estes pour cette cause icy requis de voir que ladite Sentence soit mise à execution en pleine ruë deuant Vvhite-Hall, demain 30. du present mois de Ianuier, entre dix heures du matin & cinq heures apres midy du mesme iour, en son plein & entier effet : Et pour ce faire, la presente vous seruira d'ordre & de décharge suffisante; Et par icelle sont requis tous Officiers, soldats & autres personnes du bon peuple de cette nation Angloise, de vous prêter toute assistance en ce seruice. Donné sous nostre seing & cachet en la Cour de Iustice ce 29. Ianuier 1648. Estoit signé du President & de cinquante-huit des Commissaires & scellé de leurs cachets, & estoit adressé au Colonel François Hacker, au Col. Henuks & au Lieutenant Col. Phray, & à chacun d'eux.

La Cour ordonna aussi qu'on enuoyeroit vn commandement au Gouuerneur ou à tout autre Officier de la Tour, commis à la garde de l'Arcenal, de déliurer au Sergent Dendy, ou à ceux qui seroient enuoyez par luy, la Hache de iustice pour l'execution des criminels, qui se garde en ladite Tour; puis elle se separa iusqu'au lendemain. 1649.

Auquel temps s'estant r'assemblée en la Chambre Peinte sur les neuf heures du matin, elle delibera de quelques circonstances de ladite execution, & ordonna entre autres choses que cinq Ministres, sçauoir Mareschal, Nye, Garyll, Salvvay, & Dell, seroient requis d'assister auprés de la personne du Roy, pour luy administrer les assistances & consolations spirituelles qui luy pourroient estre necessaires en la condition en laquelle il estoit: mais il refusa de conferer auec eux, disant qu'il n'en vouloit pas estre incommodé.

La façon en laquelle le Roy fut mené à la mort & executé, & ses dernieres paroles.

LE Mardy 30. Ianuier 1649. ce Prince fut mené à pied sur les dix heures du matin de sa maison de S. Iacques à Vhite-Hall par le parc, gardé d'vn regiment d'infanterie, duquel vne partie marchoit deuant luy & l'autre apres, les tambours battans, & les enseignes déployées; sa Garde particuliere armée de pertuisanes, & quelques-vns de ses Gentils-hommes ayans la teste découuerte alloient les plus proches de sa personne deuant & derriere: Le Docteur Iuxon & le Colonel Thomlinson qui commandoit la Garde, le suiuans immediatement, & parlans à luy teste nuë: Ils passerent ainsi à trauers du parc, & monterent dans la gallerie de Vhite-Hall, & de là dans la chambre proche de son cabinet, en laquelle il auoit autrefois coustume de coucher; où il fut quelque temps à ses deuotions sans vouloir disner, ayant auparauant receu le Sacrement, seulement sur le midy, vne heure auant qu'il sortit en public, il prit vn verre de vin & mangea vn morceau de pain.

De là il fut accompagné du Docteur Iuxon, & du Colonel Thomlinson & d'autres Officiers qui auoient auparauant eu charge de sa Garde & de se tenir auprés de sa personne, quelques mousquetaires estant en haye des deux costez, à trauers de la grande* salle des Banquets, ioignant laquelle estoit dressé l'Eschaffaut, prés de la porte de sa maison de Vvhite Hall, & par l'vne des fenestres il passa sur ledit Eschaffaut qui estoit presque de la mesme hauteur, & estoit tendu & couuert de noir; le billot de bois fort bas, & long enuiron d'vn pied & demy, sur lequel se deuoit donner le coup, estoit au milieu, la hache dessus; la place & la ruë où se faisoit l'execution, quoy qu'elles fussent fort spacieuses, estoient pleines d'infanterie dans des barrieres qu'on auoit faites à l'entour de l'Eschaffaut, & de caualerie parmy le peuple qui estoit en tres-grand nombre au delà des barrieres.

* Cy deuant le lieu des grandes solemnitez des festins, ieux & réjoüissances de la Cour, & où l'on donnoit aussi les Audiances aux Ambassadeurs.

Le Roy estant venu sur l'Eschaffaut regarda fixement la piece de bois sur laquelle on luy deuoit couper la teste, & demanda si elle n'estoit pas ordinairement plus releuée, puis se mit aussi-tost à parler en cette sorte, adressant son discours au Colonel Thomlinson au milieu de huit ou dix personnes de ses Gardes & d'autres, & deuant le Docteur Iuxon.

Ie ne puis estre bien entendu de cette grande compagnie, c'est pourquoy ie vous parleray icy en peu de mots. Certes ie me pourrois bien taire, si ie ne croyois que mon silence fit penser à quelques-vns que ie me soûmets à la coulpe aussi bien qu'au supplice: Et pourtant ie tiens estre de mon deuoir premierement enuers Dieu, puis enuers mon pays, de me iustifier & faire voir, que ie suis aussi bien homme de bien, que bon Roy & bon Chrestien. Ie commenceray premierement par l'innocence; Et certes ie pense qu'il ne m'est pas beaucoup necessaire d'insister long-temps là dessus, car comme le monde sçait, ie n'ay pas commencé la guerre contre les deux maisons du Parlement, & i'appelle Dieu à témoin, auquel il me faut bien-tost rendre conte, que ie n'ay iamais eu intention d'empieter sur leurs priuileges: Elles ont commencé de le faire sur moy. C'est

1649. par la milice qu'elles ont commencé ; Elles ont confessé qu'elle estoit en ma disposition, mais qu'elles ont crû estre à propos de me l'oster: Et pour le faire court, si quelqu'vn veut reuoir les dattes de leurs Commissions & des miennes, comme aussi nos Declarations de part & d'autre, il verra clairement qu'elles ont commencé ces mal-heureux troubles, & que ce n'a pas esté moy. Et quant à la coulpe des crimes, desquels ie suis accusé, i'ay esperance en Dieu, qu'il m'en declarera innocent ; Ie ne veux pas, ie suis en charité, à Dieu ne plaise, que i'en charge les deux maisons du Parlement, il n'est pas necessaire d'en charger ny l'vne ny l'autre, & ie veux esperer qu'elles en sont toutes deux innocentes, car ie croy que des méchans instrumens entr'elles & moy, ont esté la cause principale de cette effusion de sang. De sorte que ie diray par forme de discours, que comme ie m'en trouue net, aussi i'espere & prie Dieu qu'elles le soient: Toutefois, quoy qu'il en soit, à Dieu ne plaise que ie sois vn si mauuais Chrestien, que de ne confesser pas que les iugemens de Dieu dessus moy soot iustes: Souventesfois il satisfait à sa iustice par vne Sentence iniuste, cela arriue ordinairement; Ie veux seulement dire qu'vne* Sentence iniuste, qne i'ay souffert de prendre effet, est à present punie par vne autre iniuste Sentence à l'eocontre de moy. Ce que i'ay dit iusques icy est pour montrer que ie suis innocent.

* Du Comte de Strafford Viceroy d'Irlande.

Ie poursuiuray pour vous faire aussi voir que ie suis bon Chrestien, i'espere que voila * vn homme de bien, qui tesmoignera que i'ay pardonné à tout le monde, voire mesme en particulier à ceux qui ont esté les autheurs principaux de ma mort. Dieu connoit qu'ils sont, ie ne desire pas de le sçauoir, & prie Dieu qu'il leur pardonne. Mais ce n'est pas encore tout, ma charité doit passer plus auant; Ie souhaite qu'ils s'en puissent repentir, car certes ils ont en cecy commis vn grand peché: Ie prie Dieu auec saint Estienne, qu'il ne leur soit point imputé. Voire ie ne me contenteray pas de cela, mais ie souhaiteray aussi qu'ils puissent prendre le droit chemin pour paruenir à la paix du Royaume: Et pourtant ie souhaite de toutes les affections de mon ame, & i'espere qu'il y en a icy * qui feront passer ce souhait plus loin, qu'ils puissent s'employer pour ptocurer la paix du Royaume. Maintenant, Messieurs, il faut que ie vous fasse voir que vous n'en estes pas en chemin, & que ie vous y remette. Premierement, vons n'en estes pas au chemin, car certainement toutes les voyes que vous auez tenuës cy-deuant, autant que ie l'ay pû remarquer de toutes choses, sont les voyes d'vne Conqueste ; Certes c'est vn mauuais chemin, car à mon opinion, Monsieur, il n'y a point de Conqueste qui soit iuste, si ce n'est que la cause en soit iuste, ou pour venger vn tort receu, ou pour la iustice d'vn droit: Et alors, si vous passez plus auant, la premiere querelle que vous faites, rend à la fin iniuste, ce qui du commencement estoit iuste. Mais si c'est simplement vn sujet de Conqueste, c'est alors vn grand vol & brigandage, comme vn Pirate dit à Alexandre, que ce Roy estoit vn grand Voleur, & pour luy qu'il n'en estoit qn'vn petit. Et ainsi, Monsienr, ie tiens que le chemin auquel vous estes, est fort hors du chemin ; mais pour vous y remettre, croyez-moy que vous n'irez iamais droit, & que Dieu ne vous benira iamais, iusques à ce que vous luy rendiez ce qui luy est deu, au Roy, c'est à dire, à mes Successeurs, ce qui leur appartient, & aussi à mon peuple ce qni est à luy, ie suis autant porté pour son bien qu'aucun de vous. Il vous faut rendre à Dieu ce qui luy est dû, en reglant droitement selon son Escriture son Eglise, laquelle est maintenant en grand desordre: De vous en donner à present vne adresse particuliere, ie ne le puis faire, ie vous diray seulement qu'vn Synode National librement assemblé, & qui ait ses suffrages libres y doit apporter l'ordre, quand on donnera la liberté à vn chacun de dire nettement son opinion.

* Monstrant le Docteur Iuxon.

* Se tournant vers quelques-vns qui escriuoient,

Quaot au Roy, ie ne venx pas, [alors se tournant vers vn des assistans qui touchoit la hache, dit * ne la gastez pas, cela me feroit tort,] Quant au Roy, les Loix du pays vous informeront clairement là dessus ; Et pourtant à cause que cela me concerne en mon particulier, ie vous en parle seulement en passant.

* Voulant dire qu'il n'esmoussast pas le taillant,

Et quant au peuple, veritablement ie desire sa liberté & la conseruation de ses franchises autant qu'aucun autre ; Mais il faut que ie dise qu'elles consistent à auoir vn Gouuernement, & ces Loix par lesquelles sa vie & ses biens sont

proprement à luy ; Ce n'est pas à auoir part au Gouuernement, Monsieur, cela ne luy appartient pas ; Vn Sujet & vn Souuerain sont des choses entierement dif-ferentes : Et pourtant iusques à ce qu'ils fassent ce que ie dis, & que vous remettiez le peuple en cette liberté là, certainement il ne iouyra iamais de sa Liberté. 1649.

Messieurs, c'est pour cela que ie suis à present icy : Si i'eusse consenty à vn Gouuernemeot arbitraire, & à laisser changer les Loix selon le pouuoir de l'Espée, ie n'aurois pas eu besoin d'y venir. C'est pourquoy ie vous dis, & ie prie Dieu qu'il ne vous soit point imputé, que ie suis le Martyr du peuple.

Certes, Messieurs, ie ne vous tiendray guere plus loog-temps, car ie vous veux seulement dire, que veritablement i'eusse pû demander quelque peu de temps dauantage, à cause que i'eusse bien voulu mettre ce que i'ay dit en vn meilleur ordre, le digerant vn peu mieux que ie n'ay fait, & partant i'espere que vous m'excuserez.

I'ay déchargé ma conscience, & prie Dieu que vous preniez la meilleure voye pour le bien du peuple & pour vostre propre salut.

Le Docteur. S'il plaist à vostre Maiesté, encore que vostre affection à la religion soit assez connuë, toutefois on peut attendre de vous que vous disiez quelque chose sur ce sujet là, pour la satisfaction du monde.

Le Roy. Ie vous remercie de bon cœur, Monsieur, ie l'auois presque oublié. Certes, Messieurs, ma conscience en la religion est, comme ie croy, tres-bien connuë à tout le monde ; & pourtant ie declare deuant vous tous, que ie meurs Chrestien, selon la Profession de l'Eglise d'Angleterre, ainsi que i'ay trouué qu'elle m'a esté laissée de mon pere ; Et ie croy que * cet homme de bien le tesmoignera aussi ; Et se tournant alors vers le Colonel Hacker, luy dit, ayez soin, s'il vous plaist, qu'on ne me fasse pas languir en m'executant, ie vous prie, Monsieur. Et comme vn de la compagnie s'approchoit de la hache, le Roy luy dit, Prenez garde à la hache, ie vous prie prenez y garde, puis parlant à l'Executeur dit ; Ie ne feray qu'vne fort courte priere, & quand i'estendray mes mains ----

* Marquant le Docteur.

Apres il appella le Docteur pour luy donner son bonnet de nuit, & l'ayant mis, il demanda à l'Executeur si ses cheueux l'empeschoient, lequel le pria de les mettre sous son bonnet, ce que le Roy fit, auec l'aide de l'Executeur & du Docteur, luy disaot en se tournant vers luy, I'ay vne bonne cause, & vn Dieu misericordieux de mon costé.

Le Docteur. Sire, vous n'auez plus qu'vne traitte à faire, elle est turbulente & pleine d'inquietudes, mais elle est courte, & vous pouuez considerer qu'elle vous portera bien loin : Elle vous passera de la terre au Ciel, & là vous trouuerez vn grand nombre de ioyes cordiales & de consolations.

Le Roy. Ie passe d'vne Couronne temporelle à vne eternelle, c'est vn bon change ; Et alors il demanda à l'Executeur si ses cheueux estoient bien, puis osta son maotean & son cordon bleu, les baillant au Docteur, en luy disant, * Souuenez-vous. Apres cela, il mit bas son pourpoint, & estant en camisolle, sentant qu'il faisoit fort froid, il reprit son manteau, & regardant le billot de bois, dit à l'Executeur de l'affermir, lequel luy respondit qu'il estoit ferme, & le Roy disant qu'on l'auroit peu faire vn peu plus haut, il repartit qu'il ne le deuoit pas estre dauaotage.

* On croit que c'estoit d'enuoyer l'Ordre au Prince son fils.

Puis le Roy dit encore, Quand i'estendray mes maios, alors ----

Et apres auoir parlé deux ou trois paroles en soy-mesme, comme il estoit encore debout, & auoit éleué ses yeux & ses mains en haut, il se coucha incontinent apres sur le ventre, & mit son col sur le billot : Et l'Executeur portant la main à ses cheueux pour les remettre sous son bonnet, le Roy * luy dit qu'il attendist le signal, ce qu'il luy promit de faire. Puis aussi-tost apres le Roy ayant estendu ses mains, l'Executeut separa d'vn coup sa teste de son corps, & l'ayant promptemeot releuée, la monstra au peuple, puis la remit aupres du corps, qui fut incontinent mis dedans vn cercueil de plomb, couuert de velour noir, puis porté en sa chambre à Whit-Hall, où ayant esté quelque temps exposé à la veuë du peuple, il fut transporté au Palais saint Iacques, & deux iours apres

* Croyant qu'il allast donner le coup.

1649. à Windsor, accompagoé du Duc de Lenoox, Prince de son sang, du Marquis d'Hartford, du Comte de Sudhampton, & de l'Euesque de Londres, qui luy rendant alors les derniers deuoirs, le firent enterrer dans la Chapelle Royale, du corps d'Henry VIII.

Voila quelle fut la fin d'vn Prince qui n'auoit rien eu que de grand, & qui ne mourut que pour auoir eu plus d'amour pour ses peuples, que pour sa propre vie & pour sa Couronne. Il n'auoit que quarante-neuf ans, dont il en auoit passé vingt-cinq sur le Thrône, quand on mit cette precieuse teste à bas. Sa mort fut vn sujet de douleur à tous ceux qui n'auoient pû entrer dans les cruels sentimens de tous ses bourreaux; mais comme ils n'auoient osé s'éleuer pour arrester les violens mouuemens de ces inhumains, ils furent encore contraints de resserrer cette douleur daos leurs cœurs, & de la tenir secrete pour ne pas attirer inutilement sur leurs testes de pareils effets d'iohumaoité. Ces tyrans deuoient estre contens de s'estre vangez de la plus haute façon qu'ils le pouuoient faire, neantmoins ils pousserent cette vengeance plns auant; ils luy auoient osté la Couronoe en luy mettaot la teste à bas, ils voulurent encore oster à celuy qui la deuoit legitimement porter apres luy, car dés le lendemain dernier iour de Ianuier, ils firent defeodre par vn cry public, de proclamer le Prince de Galles Roy d'Angleterre, sur peine du crime de trahison; mais bien que leur cruauté les fist craindre, on ne laissa pas de faire courir par la ville des escrits, par lesquels on reconnoissoit; *Charles Stuart, deuxiesme du nom, pour legitime Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande.*

Alloos plus auant, & voyons de nouuelles insolences en ces execrables meurtriers. Incontinent que le Roy fut mort, les Seigoeurs qui composoient la Chambre des Pairs s'assemblerent pour aduiser au Gouuernement de l'Estat, ils demeurerent d'accord qu'il falloit concerter cette affaire auec celle des Communes, & pour cet effet ils luy enuoyerent communiquer la resolution qu'ils prenoient; mais comme Cromwel, qui estoit le tout puissant mobile de cette Chambre, n'auoit pû souffrir vn Roy au dessus de luy, il crut qu'il ne deuoit plus reconnoistre de Superieurs, & dans cette veuë, il agit si fortement parmy

IV. ces Communes, qui n'osoient quasi plus s'opposer à ses volontez, qu'il les fit demeurer d'accord, que cette Chambre des Pairs estant inutile & d'vne consequence tres-dangereuse, il la falloit supprimer. En effet, s'attribuant alors le souuerain Gounernement de l'Estat. Ils en casseroot tous les priuileges, & ne laisserent à tous ces Seigoeurs que le pouuoir d'estre deputez comme eux, des villes des Prouinces du Royaume.

La Châbre des Cômunes casse & supprime celle des Pairs.

Il est certain que cette violence fit vne infinité de mal contens, & que l'on connut bien alors de quelle importance estoit l'eclipse de la Couronoe à la grandeur de tous ces Seigneurs qui n'estoieot plns rien depuis la mort de leur maistre: Mais quoy qu'ils fissent beaucoup de bruit, & qu'ils protestassent contre cette insoleote Ordonnance, ils oe furent plaints que de bien peu de personnes, & la raison de l'insensibilité que l'on eust pour eux, fut qu'ils auoieot cootribué à donner cette authorité à des personnes qui ne la deuoient point auoir: Cette grandeur estant donc ainsi renuersée, ces impudens Ministres firent vne seconde ordonnance pour l'abolition de la Royauté, car ayant suprimé ces religieux noms de *Fidelité* & de souueraineté pour vn Prince, ils declarerent que l'Estat seroit desormais gouuerné par des assemblées populaires, qu'ils appellent *Comices*, & que le serment de fidelité que l'on presteroit seroit *à la Republique d'Angleterre* & non plus *au Roy d'Angleterre*

Elle supprime la Royauté.

Pour introduire ce nouueau gouuernement, il falloit composer vn Conseil d'Estat; ils le firent aussi, & nommerent pour cela quarante personnes, mais il ne trouuerent pas le cœur de tous ces gens-là si facile à plier qu'ils se l'estoient imaginé, car dés l'heure mesme qu'ils leur eurent proposé de confirmer la sentence de mort qu'ils auoient prononcée contre leur feu Roy, d'apuyer l'abolition de la Chambre des Pairs & de recoonoistre que la Chambre des Cōmunes auoit legitimement la puissance supreme du royaume, il y en eut plus de la moitié qui ne voulurent point demeurer d'accord des deux premiers points, de sorte qu'il fust necessaire que l'esprit de Cromvvel agist en cette rencontre, & qu'il trouuast vn

Establissement d'vn Conseil d'Estat.

milieu pour accorder cette affaire qui pouuoit aporter vne merueileuse confusion parmy eux. Il fut donc d'auis que dans le serment qu'on exigeroit deux, on ne parleroit point de la mort du Roy, ny de la suppression des priuileges des Paits, & qu'on les obligeroit seulement à deux choses; la premiere, à reconnoistre l'authorité des Communes auec plenitude de puissance, l'autre qu'ils demeureroient d'accord, que le gouuernement Monarchique seroit changé en celuy d'Aristocratique. 1649.

Vne ame carnassiere n'est iamais saoule, vn esprit de sang ne s'en remplit iamais assez suffisamment pour estre content. Ces cruelles Communes venoient de respandre celuy de leur Roy, vne seule goute duquel deuoit satisfaire toute leur rage; Cet illustre sang ne les assouuit pourtant pas. Elles auoient reuoqué les ordonnances que les Estats auoient faites lors qu'ils estoient dans leur lustre, dés l'heure mesme que l'armée en eut chassé les principaux membres, pour ce qui regardoit la rançon du Duc d'Hamilton & le bannissement des Comtes de Holland & de Norwik, des Barons Capel & Lougbonrovv lesquels estoient tous prisonniers de guerre, elles n'auoient commencé leurs tyrannies par cet endroit, que pour donner plus d'estenduë à leur cruauté, quand elles auroient vne saison plus commode, il n'y auoit plus rien alors qui put empescher le cours de leur rage, elles exercerent sur la fin du mois de Feurier, ce qu'elles n'auoient fait que penser en vn temps auquel elles n'estoient pas bien affermies. Elles tenoient encore tous ces prisôniers enfermés, à la reserue de Lougbourovv qui s'estoit sauué au lieu duquel on auoit mis le Cheualier Iean Oven qui auoit esté fait prisonnier aux derniers mouuemens du pays de Galles, elles resolurent alors de leur faire passer le pas, & de se defaire d'eux, afin de ne les auoit plus pour ennemis si les affaires changeoient de face; elles restablirent donc vne autre Chambre de iustice composée d'autres Officiers que ceux qui auoient esté iuges du Roy, & leur ordonnerent de trauailler à leur procez.

Ils estoient cinq sur lesquels leur rage se deuoit estendre, mais le Comte de Norwik & le Cheualier Oven trouuerent de si puissans solliciteurs, qu'ils ne iugerent pas deuoir conclure à leur perte: Le Duc d'Hamilton leur deuoit estre considerable d'vn autre costé, parce qu'il estoit Escossois, & que raisonnablement les Anglois ne pouuoient estre ses iuges, il est aussi sans doute qu'il ne fût point mort, s'il eust voulu perdre ceux par le mouuement desquels il estoit entré en Angleterre, car il est certain que Cromvvel & Hugues Peterh le plus detestable Ministre de ceux qui auoient agi contre la vie du feu Roy, l'allerent trouuer trois ou quatre fois pour le faire parler, auec promesse de le mettre hors de cette affaire, mais ayant preferé sa foy à sa vie, il fut ordonné qu'il mourroit auec le Comte de Holland & Capel.

V. Ces illustres victimes furent donc sacrifiées à l'implacable cruauté de tous ces tyrans le 9. du mois de Mars, & cela dans la Cour du nouueau Palais de Westminster. C'estoient trois hommes egalemens ialoux de la fidelité qu'ils deuoient au Roy leur maistre, de l'honneur & de la gloire du monde; ils ne dementirent point aussi en leur mort, cette fermeté de courage qu'ils auoient tesmoignée dans toutes les occasions de la guerre: ils parurent sur l'eschafaut comme ils auoient accoustumé de parestre dans vne salle, & ces horribles images d'vne mort honteuse, leur donnerent si peu de crainte, qu'il n'y en eût pas vn qui ne dit, auec vne parole ferme & sans aucune esmotion sur le visage, *qu'il leur estoit bien glorieux de mourir pour auoir eu vne fidelité sans defaut pour le seruice du meilleur & du plus vertueux Roy du monde.* Le Duc fut le premier qui donna cette belle marque de cœur, le Comte le second, le troisiesme fut le Baron. Il y auoit encore trois hommes de marque dans les cachots, Laghorn, Poyer & Povvel, qui s'estoient rendus à discretion lors que Cromvvel se rendit maistre de Pembrok, il falloit sçauoir ce qu'on en feroit; les Communes les renuoyerent au Conseil de guerre: Ce Conseil ordonna, que l'vn deux seroit passé par les armes sans dire lequel, le sort tomba sur Poyer, ce genereux homme fut ainsi la quatriesme victime qui fut sacrifiée à la fureur des ennemis de sa Maiesté.

Execution du Duc d'Hamilton, du Comte de Holland & du Baron Capel.

Le Colonel Poyer passé par les armes.

Ce ne fut pas seulement en Angleterre que l'on respandit du sang pour vne si iuste querelle, les Escossois voulurent disputer du prix de la cruauté auec les An-

1649. glois: Ils tenoient le Marquis d'Huntly prisonnier dans le chasteau d'Edimbourg depuis le mois d'Octobre de 1647. ils ne l'auoient osé faire mourir du viuant du Roy, parce qu'il n'estoit criminel que pour auoir pris les armes, pour appuier la iustice de celles de sa Maiesté, ils le condamnerent alors à la mort, & sans se souuenir que dans tous les trois Royaumes qui composoient la Couronne de la grande Bretagne, il n'y auoit pas vne plus illustre famille que la sienne, luy firent mettre la teste à bas le 22. de Mars

Les Escossois font decapiter le Marquis d'Huntly.

Quoy que ces orgueilleuses Communes fussent demeurées d'accord d'abolir la Royauté par l'ordonnance qu'elles auoient faite, & qu'elles auoient voulu faire authoriser par le nouueau Conseil d'Estat, elles ne l'auoient pourtant pas voulu faire publier auant que d'auoir fait mettre à bas toutes les testes dont nous venons de parler, & cela pour des considerations qui leur estoient toutes particulieres; mais dés aussi tost qu'elles se furent plus fortement establies par la crainte que cette execution faite d'authorité absoluë causa dans tout le Royaume, elles ne differerent point de l'enuoyer au Maire de Londres, auec ordre de la faire publier par toute la ville, suiuant la forme des cris ordinaires: Mais ce Maire ayant constamment refusé de le faire, elles le firent citer deuant elles, l'enuoyerent dans vn cachot, le depoüillerent de sa charge, apres l'auoir condamné à 24. mille liures d'amande, & firent remplir sa place à vn qu'on nommoit Andrevvs, dont les mouuemens n'estoient point plus iustes ny plus raisonnables que ceux de ces ames sanguinaires. Ce nouueau Maire ne reussit pas neantmoins au premier ordre qu'il reçeut d'elles, qui fut de faire publier cette ordonnance; car dés le mesme temps qu'il parut à la teste de quatorze Eschenins, pour executer ce commandement, le peuple qui s'estoit assemblé commença de crier à haute voix, *point d'Ordonnance, point d'Ordonnance & viue le Roy Charles deuxiesme.* Surquoy ce nouueau Maire voulant faire respecter sa charge par vn commandement menaçant qu'il fit au peuple de se taire, il est certain qu'il n'eust esté Maire qu'vn iour, si dans le mesme temps qu'on couroit aux armes, l'on n'eust veu arriuer quatre compagnies de caualerie que Cromvvel auoit commandées pour preuenir le mal qu'il jugeoit bien deuoir arriuer. Tout le peuple se retirant donc à l'obiet de ces gens de guerre, ce Maire acheua ce qu'il auoit resolu de faire, mais ce fut auec si peu de succez, qu'il ne trouua quasi personne dans les carrefours, le peuple tesmoignant par le mespris d'entendre ce qu'on luy vouloit faire sçauoir, l'horreur qu'il auoit pour vne Ordonnance qui choquoit les loix Diuines & humaines.

VI. Le Maire de Londres refuse de faire publier la suppression de la Royauté.

Il est depossedé de sa charge par les Estats.

L'ombre d'vne chose pour laquelle nous auons de l'auersion nous deplait toûjours, nous ne la pouuons souffrir qu'auec repugnance, & quand il est en nostre pouuoir de la dissiper, nous la chassons infailliblement. Cette pretenduë Chambre des Communes auoit renuersé celle des Pairs, parce qu'elle ne vouloit rien reconnoistre au dessus d'elle. Le Comte de Warwik portoit cette qualité & en auoit tousiours fait vn des principaux membres, on l'auoit fait Amiral d'Angleterre, cette Chambre eut peur qu'il ne se seruist de l'authorité qu'il auoit parmy les gens de marine, & qu'il ne se iettast dans les interests du Prince de Galles pour se venger de l'outrage que toute la Noblesse receuoit de l'abbaissement auquel elle l'auoit reduite, elle le priua de cette importante charge, & la mit entre les mains des Colonels Pophan, Blak & Deane, de la fidelité desquels elle ne vouloit point douter; & d'autant que la langue des Ministres ne luy estoit pas moins redoutable que le courage d'vn homme de main, elle leur fit faire de seueres deffences de parler des affaires d'Estat dans leurs chaires, de peur que leurs sermons ne donnassent aux peuples des mouuemens legitimes de rendre au Prince de Galles ce qu'ils luy deuoient comme à leur Roy.

Le Comte de Warwik est depoüillé de la charge d'Amiral.

Tous ces venerables personnages n'en demeurerent pas encore là: Cromvvel leur proposa d'vnir les Independans dont il estoit le principal chef, auec les Presbyteriens qui faisoient le plus puissant corps du Royaume, afin d'estre mieux en estat de s'opposer aux efforts que l'on pourroit faire pour mettre le Prince de Galles sur le trosne; ils en demeurerent d'accord: Cet homme de bien se chargea d'en parler & d'en faire parler à tous les plus considerables de ce party; il leur representa & leur fit representer qu'ils auoient vn esgal interest auec eux de se

VII. Cromvvel veut vnir les Independans & les Presbyteriens.

precautioner

précautionner contre le ressentiment du successeur de la Couronne, parce qu'ils auoient fait la guerre au Roy auec autant de rigueur qu'eux, & par consequent qu'ils se deuoient vnir pour luy resister & pour empescher que les peuples ne le regardassent comme leur Roy ; mais son éloquence & son artifice luy furent inutiles ; ils le regarderent tous comme l'autheur d'vn parricide pour lequel ils auoient vne horreur extréme, & rejetterent la proposition qu'on leur fit auec tant d'aigreur, qu'il s'en plaignit ouuertement comme d'vne ingratitude qui choquoit la bonté de Dieu, & qui contreuenoit à la felicité de l'Estat. 1649. Les Presbyteriens le refusent.

Cependant comme il s'estoit formé dans l'armée vn party qui auoit pris le nom d'Esgalleurs, parce qu'ils pretendoient de tenir en ballance le credit des Independans & des autres Officiers de l'armée, les choses se disposerent à vne nouuelle broüillerie, car ces Esgalleurs ne pouuans souffrir que le Conseil d'Estat nouuellement estably eust toute l'authorité du Royaume, ils appellerent le gouuernement present tyrannique, & demanderent auec des paroles assez aigres pour témoigner leur mescontentement & se faire craindre, que les assemblées populaires fussent restablies, afin que l'on pût librement former vn corps representatif du Royaume : Cromvvel qui estoit le grand mobile de ce pretendu Conseil, & celuy encore de qui la Chambre des Communes vouloit dépendre absolument, se trouua choqué de l'insolence de ces Esgalleurs, il fit prendre cinq ou six soldats du nombre de ceux qui s'estoient attachez à leurs interests, les fit passer par les armes pour faire trembler tous les autres, fit ordonner que ce seroit assez pour exposer vn homme au supplice des traistres que de dire que le Gouuernement estoit tyrannique, ou denier que l'assemblée des Communes n'eust pas l'authorité supréme ; & d'autant que les chefs de ce party s'estoient mis en campagne à la teste de six mille hommes, il fut proposé dans la Chambre d'en aller nettoyer le pays. Fairfax fut celuy qui en commença la deffaite par l'enleuement d'vn quartier qui amoindrit leur armée de sept cens hommes, Cromvvel acheua de les dissiper par la prise de tous les chefs & par la mort de plus de la moitié des soldats. Reuolte des Esgalleurs. Leur deffaite.

C'estoit vne victoire importante parce qu'elle mettoit le Royaume dans vn nouueau calme, le Maire & les Escheuins de Londres la celebrerent aussi par vn merueilleux regalé qu'ils firent à Fairfax, à Cromvvel, à tous les hauts Officiers de l'armée, à la Chambre des Communes, & au pretendu Conseil d'Estat : ie laisse à part la bonne chere de ce festin, qui fut fait le 7. iour de Iuin, & ie ne parle point encore des presens que la Ville fit à ces deux Generaux Fairfax & Cromvvel : mais ie ne puis oublier vne circonstance qui me semble digne de remarque. Quand les Rois reuenoient à Londres apres quelques glorieux exploits de guerre les Maires auoient accoustumé d'aller au deuant d'eux auec vne espée Royale pour montrer que la protection de la Ville ne dépendoit que de leur valeur : le Maire fit alors cette ceremonie, non point à Fairfax ny à Cromvvel son Lieutenant General ; mais à l'Orateur de la Chambre, comme pour reconnoistre l'authorité Souueraine en elle : car estant allé au deuant de luy, il la luy mit entre les mains auec vn petit discours qui l'asseuroit de la soûmission de la Ville, & cét Orateur la luy redonnant vn moment apres de la part de la Republique, l'asseura de sa bien-veillance & de sa protection.

Il semble que nous ayons laissé le Prince de Galles insensible à la mort du Roy son pere, & que nous ayons oublié l'interest que les Escossois deuoient prendre dans la perte d'vn si bon Prince : Non, nous n'auons rien oublié de tout cela ; mais nous auons esté contraints de suiure le fil d'vn discours que nous ne pouuions rompre sans pecher contre la iustesse d'vn Historien : reprenant donc l'vne & l'autre de ces deux choses, ie diray que ce Prince estoit à la Haye lors qu'il apprit la nouuelle de la fin tragique de son pere, qu'apres auoir donné à la nature toutes les tendresses qu'elle pouuoit exiger de la bonté de son naturel, il receut obligeamment le Duc d'Hamilton frere du dernier mort, & grand nombre des plus considerables Seigneurs d'Angleterre & d'Escosse, qui passerent en Hollande pour luy témoigner qu'ils prenoient part à sa douleur & pour luy offrir leur seruice, & que iettant desia les yeux sur les seruiteurs qu'il auoit en ce Royaume pour contribuer à la vengeance qu'il vouloit prendre des parricides, il VIII. Le Prince de Galles apprend la mort du Roy son pere.

1649. enuoya chercher Montrose, du courage & de la conduite duquel il se promettoit beaucoup dans la suite de ce grand dessein : nous dirons le succez de ce voyage quand il sera temps ; cependant comme il importe aux curieux de sçauoir comment cette triste nouuelle fut receuë en Escosse, ie leur diray que comme elle surprit toute la terre, elle donna de l'horreur à tous ceux qui auoient des sentimens de vertu dans l'ame, qu'il n'y eut pas beaucoup d'habitans dans tout le Royaume qui n'en parussent sensiblement affligez, qui ne luy donnassent des larmes, qui n'eussent en execration la cruauté de ses parricides, & qui ne se resolussent à faire tōber la Couronne sur la teste du Prince son fils. En effet les Estats estant demeurez d'accord de luy rendre cette legitime reconnoissance, ils le proclamerent Roy de la grand'Bretagne auec toutes les ceremonies necessaires à vne action de cette nature. Le Chancelier du Royaume fut celuy qui en leut la Declaration au Roy d'armes en presence de tous les Pairs, lesquels estoient couuerts de leurs robes qui ne seruoient qu'à cét vsage, & ce fut ce Roy d'armes qui la leut à tout le peuple assemblé autour de la Croix qui est dans la grande place d'Edimbourg : mais quoy que ces Estats luy eussent dōné en cette ceremonie des marques de leur deuoir & de leur affection, ils y apporterent pourtant vne retenuë qui ne fut pas de bonne grace, & qui ne marquoit pas vne entiere soûmission ; car ils ne luy voulurent pas dōner le Sceptre ny la Couronne, cōme nous le dirons peut-estre en vn autre endroit, qu'il ne se fust obligé de signer leur Conuenant.

Il est proclamé Roy en Escosse.

Et en Irlande.

Les Irlandois n'auoient iamais manqué d'affection pour leur Prince, non plus que pour le maintien de la Religion Catholique : ils en donnerent alors des preuues inuincibles ; car dés l'heure mesme qu'ils eurent appris la tragique mort du feu Roy, ils ne s'écrierent pas seulement contre les Anglois qui auoient commis cét espouuantable parricide en condamnant leurs procedures ; mais ayant fait vne assemblée generale à Carwik le 26. Feurier, ils proclamerēt Charles second son fils Roy d'Angleterre & d'Irlande, auec les mesmes ceremonies qui auoient esté faites en Escosse, & pour aller encore plus auant, les Catholiques Confederez traiterent auec le Marquis d'Ormond Vice-Roy, afin qu'estant parfaitement vnis, ils pussent mieux soustenir les interests de sa Majesté contre les Parlementaires de ce royaume, & cōtre ceux qu'ils s'attendoient bien d'auoir sur les bras. Ce Vice-Roy écriuit mesme au Colonel Iones Gouuerneur pour les Parlementaires à Dublin, afin de le porter à ce qu'il deuoit à sa Maiesté ; mais il n'en fut pas satisfait : de sorte qu'au lieu de se ioindre auec luy comme les Confederez Catholiques, il se mit en estat de détruire ce party, & fit démolir le chasteau de Leixlip qui est à dix mille de Dublin, parce qu'il seruoit aux soldats de la garnison de cette ville, qui desertoient leurs postes pour aller grossir l'armée de ce Vice-Roy. Les peuples de la Prouince d'Vlter n'auoient pas esté d'abord dans de si iustes sentimens pour la proclamation de ce Prince ; mais comme il n'y a point de mauuaise inclination à laquelle on ne puisse dōner des brides, ils se reconnurent : ils iugerent que cette proclamation s'estoit faite aux autres endroits du Royaume auec beaucoup de iustice, ils s'y porterent, la firent faire chez eux auec les formalitez ordinaires, & n'en demeurant pas encore sur ces termes, firent en sorte auec le Colonel Monk leur General, qu'ils croyoient estre bien contraire à cét establissement Royal, qu'il trouua bon de ceder sa place de General au Baron d'Ardes, sur lequel ces peuples auoient ietté les yeux pour les commander.

Les Escossois luy enuoyent des deputez.

Les Escossois trauailloient cependant à chercher leur accommodement auec le Roy : car quoy qu'ils fussent demeurez d'accord de le reconnoistre, ce n'auoit pourtant esté qu'à condition qu'il signeroit leur Conuenant, & qu'il éloigneroit de sa personne & de ses conseils tous ceux qui auoient pris les armes en faueur du feu Roy son pere, & qu'il n'ameneroit point de troupes estrangeres pour l'assister à remonter sur le trosne : Voilà pourquoy dés l'heure mesme qu'ils se furent portez à ce legitime deuoir, ils luy enuoyerent des deputez pour exiger de luy les choses qu'ils luy demandoient. Ils ne laisserent pourtant pas de faire mettre la teste à bas au Marquis d'Huntly, comme nous auons dit cy-dessus, tant pour empescher que l'accommodement qu'ils proiettoient auec le Roy ne les priuast pas de la satisfaction de se venger d'vn homme qui les auoit perse-

eutez, que pour asseurer le repos du Royaume qu'ils croyoient ne deuoir plus estre troublé : mais tant s'en faut que ce dessein leur reüssit comme ils l'esperoient, qu'au contraire il s'alluma la guerre dans la Prouince d'Athol auec plus d'aigreur que iamais ; car l'illustre famille des Gordons dont ce Marquis estoit le chef, n'ayant pû souffrir cét outrage sans pousser son ressentiment où l'honneur vouloit qu'elle le portast, ceux qui la composoient mirent tous leurs amis à cheual, firent vn corps de cinq à six mille hommes, & allerent assieger dans vn chasteau prés d'Indernesse Dauid Lesly, à qui les Estats auoient donné le commandement general de leurs troupes. 1649.

Cependant il se passa ailleurs des choses qui meritent bien trois ou quatre petits traits de plume. Le Prince Robert qui auoit esté declaré General des vaisseaux qui s'estoient retirez en Hollande lors que le Prince de Galles y relascha par les considerations que nous auons dites, prit en diuers lieux plusieurs vaisseaux Parlementaires, & particulierement vn qui venoit de S. Lucas auec vne charge de 60. mille liu. sterlin, & de plusieurs autres riches marchandises. Cela fit que le Conseil d'Estat de Londres ordonna qu'on garniroit les costes du Royaume d'vn grand nombre de vaisseaux de guerre pour faciliter l'expedition d'Irlande, pour laquelle il nomma Cromwel auec la qualité de Generalissime ; & d'autant qu'au mesme temps il arriua des courriers à Londres auec la nouuelle que le Marquis d'Ormond auoit fait proclamer le Prince de Galles Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, & qu'il courut vn libelle intitulé, *Le nouuel esclauage d'Angleterre*, les Communes declarerent ce Marquis traistre, auec ordre à la Chambre de Iustice de trauailler à son procez, & ordonnerent pour le second point qu'on se saisiroit des sieurs Iean Lillebourne, Vvalain, Ouerron, & Princé qu'on soupçonnoit estre les autheurs de ce dangereux escrit.

IX. Cromvvel declaré General pour l'expedition d'Irlande.

Ce Marquis auoit esté le puissant mobile qui auoit fait pancher les inclinatiõs des Irlandois du costé du deuoir & de la iustice : les Estats d'Escosse auoient appuyé le mesme droit, il n'eut pas esté iuste qu'il ne se fust point trouué d'Anglois capables d'vn sentiment si legitime. Les Pairs auoient esté opprimez en la suppression de leurs priuileges, l'honneur & la conscience les obligeoient à ne demeurer pas muets dans l'iniustice qu'on leur auoit faite & dans celle qu'on vouloit faire au Prince de Galles, en le priuant de la Couronne ; ils témoignerent aussi qu'ils n'estoient pas insensibles à l'vn ny à l'autre de ces outrages ; ils s'assemblerent, dresserent vne declaration contre ces attentats, & la firent publier assez hautement pour en donner la connoissance à tout le Royaume. Elle portoit, que comme deffenseurs de la justice, des priuileges du Parlement, & comme protecteurs de la personne des Rois, ils protestoient contre les violences que la Chambre des Communes nouuellement establie auoit commise enuers la personne du Roy deffunt, de celles qu'elle vouloit commettre contre Charles II. son fils, legitime heritier de la Couronne, & de celle par laquelle elle pretendoit de leur rauir vn droit qui leur auoit esté de tout temps acquis : mais comme ils n'estoient point les maistres, & que la force l'emportoit sur la raison, cette pretenduë Chambre des Communes fit si peu d'estat de leurs plaintes qu'elle ne relacha rien de l'authorité qu'elle s'estoit attribuée de ne les pas consulter sur les affaires de l'Estat.

Declaration des Pairs d'Angleterre contre la Chambre des Communes.

Au contraire ayant appris que les troupes qui estoient dans la Prouince d'Vlter en Irlande, auoient reconnu ce Prince pour Roy de la grand'Bretagne, qu'elles s'estoient mises en possession de Carickfergus, de Celeraine & de Belfat, que la Ville de Londondery estoit assiegée par le Colonel Iames Charbret, que le chasteau de Carlemont qui est dans la mesme Prouince, s'estoit declaré pour sa Maiesté, que le Marquis d'Ormond sembloit estre dans le dessein d'attaquer Dublin, que le Comte de Clanrikard, le Mylord Inchequin, le general Preston se disposoient au siege de Cushal, & que le Prince Robert fauorisoit cette entreprise par vne flote de vingt vaisseaux de guerre qu'il tenoit en estat d'empescher le secours qu'on luy pourroit enuoyer par mer, elle pressa tellement vn emprunt de six vingt-mille liures sterlin qu'elle demandoit à la Ville de Londres, que l'ayant enfin obtenu, elle destina ces deniers au payement des troupes qu'elle enuoyoit de ce costé-là sous la conduite de Cromvvel.

1649. Toute la famille Royale estoit en exil, à la reserue de la Princesse Elizabeth & du Duc de Glocester son frere, qui estoient soigneusement gardez prés de Londres: cette Princesse trouua sa captiuité trop facheuse pour estre plus long-temps soufferte; elle écriuit aux Communes pour leur demander la permission de se retirer en Hollande auec la Princesse d'Orange sa sœur. Il y en eut quelques vns dans l'assemblée dont l'humeur fut assez obligeante pour dire qu'il luy falloit donner cette liberté; les autres se trouuerent bien esloignez de ce sentiment, car au lieu de la satisfaire sur vne priere qui n'estoit point importante à l'Estat, ils ordonnerent qu'elle & son frere seroient conduits dans la Comté de Rutland, & logez chez le Cheualier Edvvard Harrington, auquel on assigna pour leur nourriture trois mille liures sterlin par an; mais ce Cheualier ne se voulant point rendre responsable d'vne charge si chatoüilleuse, il fit representer à ces Communes qu'il estoit dans vn aage bien auancé, sujet aux gouttes, & sa femme des plus valetudinaires du monde, & demanda par toutes ces considerations qu'on choisist vne personne plus propre que luy aux soins d'vne charge tant importante. Il y auoit beaucoup de justice en cette remonstrance, elle fut aussi bien receuë, car la Chambre ordonna que cette Princesse & le Prince son frere seroient mis à la garde de la Comtesse de Leycester iusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, & auec ordre qu'elle ne fist aucune distinction de nourriture de ces enfans Royaux & des siens.

Faction des Leuelers. Le prouerbe & l'experience nous disent qu'vne patience blessée se conuertit ordinairement en fureur & qu'elle éclate tousiours à la fin, quelque peine que nous prenions à luy donner de fortes brides pour la retenir. On en vid alors vne tres-importante preuue en ce Royaume; les peuples se lasserent d'estre toûjours dans la seruitude, ils trouuerent que les directeurs de la Republique estoiẽt des tyrans & non point les protecteurs de l'Estat, ils formerent vn nouueau party sous le nom de *Communes libres* ou de *Leuelers* contre celles de Londres qui faisoient plier tout le Royaume sous vne injuste authorité qu'elles vsurpoient contre le pretendu Conseil d'Estat, & contre l'armée qui appuyoit la conduite de l'vn & de l'autre de ces deux corps; ils declarerent qu'ils prendroient les armes pour abolir la longue seance des Estats qui ne pouuoient plus porter cette qualité, puisque ce n'estoient que des membres corrompus & sans chef, s'ils ne se retiroient d'eux-mesmes pour restablir vn veritable Parlement; protesterent de casser tous les Actes, toutes les Ordonnances, toutes les Declarations, & tous les Arrests qui s'estoient faits depuis la mort du feu Roy, & tous ceux qui se pourroient faire cy-apres; s'écrierent contre la captiuité de Lillebourne, de Vvaluin & des autres qu'on auoit iniustement resserrez dans la Tour de Londres, pour auoir esté soupçonnez d'auoir esté les peres du libelle dont nous auons parlé cy-dessus, se declarerent ennemis de tous ceux qui pretendroient d'vsurper vn injuste pouuoir sur le peuple, & s'engagerent tous reciproquement d'employer iusques à la derniere goute de leur sang pour establir vn gouuernement libre sur les fondemens d'vn droit legitime & commun.

Il ne seroit pas bien facile de dire si la crainte d'vn soûleuement duquel on voyoit desia des estincelles fort grosses, firent peur aux Communes de Londres, ou si elles se trouuerent poussées par vn mouuement de raison à relascher vn peu de leur tyrannie & de leur orgueil; mais il est certain qu'elles firent ce qu'on ne croyoit pas qu'elles deussent faire. Elles auoient fait condamner à la mort Laoghorne & Povvel par le Conseil de guerre, elles les remirent en liberté par vne Sentence plus douce, le Baron Goring & le Cheualier Ovven auoiẽt esté rendus criminels pour auoir embrassé les interests du feu Roy, elles leur firent ouurir leurs cachots & leur asseurerent la vie; mais elles ne parurent pas si souples aux choses qui regardoient l'interest de la famille Royale, car elles firent le 19. de May vne Ordonnance par laquelle il fut dit, que les terres, les chasteaux, & tous les reuenus du feu Roy, de la Reyne & des Princes seroient vendus pour payer les debtes publiques; & d'autant que la reuolte de Levellers prenoit de l'accroissement de moment à autre, ces mesmes Communes firent declarer traistre à la Republique le Capitaine Tompson qui s'en estoit rendu le chef, & ordonnerent à Fairfax d'aller esteindre cette reuolte auant que le feu fût plus grand.

Ordonnance de la Chambre des Communes pour la vente du domaine Royal.

Ce General se mit donc en campagne, & tira du costé d'Oxford, proche de laquelle Ville il sçauoit bien que cette dangereuse nuë se formoit. Il auoit toûjours genereusement fait la guerre depuis qu'on l'auoit rendu chef des forces Parlementaires, il ne fut pas moins heureux en cette entreprise qu'en toutes les autres: dés aussi-tost qu'il fut à demie iournée de ces ennemis, il détacha ses meilleures troupes pour commencer à leur faire la guerre; il y auoit vn regiment de douze cens hommes postez dans le bourg de Barford, elles les surprirent, & en reduisirent aux fers neuf cens trente-deux, sans auoir fait perte que d'vn seul homme. Ce fut le premier coup de foudre qui ébranla ce party, qui n'auoit que des fondemens trop foibles pour subsister, le Colonel Reynulds & le Major Butler commandés pour donner la chasse aux autres Confederez, qui sur l'auis de cette défaite s'estoient retirez à Northampton, sous les ordres de leur Capitaine Tompson, acheuerent de le mettre à bas. Car quoy que ce Capitaine eût fait les miracles que le desespoir fait faire à tous ceux qui voyent que leur salut ne dépend que de leur courage, il ne s'en sauua que fort peu; Tompson fut tué d'vn coup de carrabine chargée de sept balles, son Lieutenant fut fait prisonnier; les quatre premiers Officiers de ceux qu'on auoit pris à Barford, furent passez par les armes par Sentence du Conseil de guerre, on fit grace à la soldatesque, à laquelle on donna la liberté, apres auoir confessé que le dessein de leurs Capitaines estoit de se saisir de la Tour de Londres, du chasteau de Windsor, de la ville de Couuentry, & de quelques autres places importantes à leur subsistance. 1649. Défaite des Leuelers.

Ce ne fut pas en Angleterre seulement que la fortune appuya les armes du mauuais party, Midleton commandoit celles que quelques particuliers auoient leuées en Escosse pour y maintenir la gloire de la Couronne; Lesley estoit General de celles que le Marquis d'Argyl auoit mis dans la main de tous ses amis pour en destruire la grandeur: Nous auons dit cy-dessus que ces deux Generaux opposez, estoient entrez en traité d'accommodement, pendant lequel on estoit demeuré d'accord d'vne suspension d'armes, iusques à la conclusion du traité. Lesley ne fut pas neantmoins assez iuste pour garder religieusement sa parole, il apprit qu'vn corps de douze cens hommes des troupes Royales postoit à quatre lieuës de luy, & qu'il postoit sans se tenir sur ses gardes, parce que la treve luy sembloit permettre cette negligence: Il se seruit d'vne conioncture si fauorable pour diminuer l'armée de son ennemy; il attaqua ce corps, mit cent ou sixvingt soldats sur la poudre, & se rendit si bien maistre de tous les autres, qu'il n'y en eut pas plus de soixante qui éuiterent la captiuité. C'estoit vne noire infidelité. Il y eut aussi plus de personnes à la detester qu'à luy donner de la gloire & de l'approbation: Il y eut mesme quelques-vns de ses soldats qui ayant horreur de son crime, & qui sçachant bien que le mouuement en auoit esté suggeré par Argyl & par quelques vns de ses partisans, entreprirent de le tuer; mais ayant eu la langue trop longue, & voulant auoir trop de compagnons à l'execution de leur entreprise, ils furent découuerts par ceux qu'ils vouloient mettre dans leur party, saisis & passez par les armes.

Il est bien mal-aisé que les tyrans regnent & possedent en mesme temps les cœurs des peuples qu'ils ont mis au ioug. Ie puis dire sans faire tort à la verité que l'ambition de Cromwel auoit causé tous les maux qui auoient affligé & qui affligeoient encore l'Angleterre; & ie puis dire encore que luy seul ayant reduit tous les peuples du Royaume à l'esclauage où ils se trouuoient, il en estoit hay iusques au dernier point. Mais comme il n'y auoit personne qui se pût opposer à l'authorité qu'il auoit; car on ne regardoit plus Fairfax que comme vne personne inutile au Gouuernement de l'Estat, les plus sages ne parloient point pour ne pas découurir ce qu'ils auoient au fonds du cœur; le peuple luy donna pourtant des marques de la hayne qu'il auoit conceuë pour luy, car vne rouë de son carrosse s'estant vn iour rompuë dans les ruës, il fut enuironné de plus de cinquante personnes, lesquelles ayant commencé de l'entreprendre auec des iniures, qui luy reprochoient la mort du Roy, & qui le rendant autheur de toutes les miseres du Royaume, attirerent vn si grand nombre de mal-contens aprés d'elles, que redoutant de tomber entre les griffes de ce monstre à plusieurs X. Le peuple de Londres s'éleue contre Cromwel.

1649. testes, il fut contraint de se ietter dans vne maison voisine, & de se sauuer par vne porte de derriere. Comme il auoit vne humeur toute carnaciere, il ne fut point plûtost au lieu de senreté, qu'il parla d'armer le soldat pour tirer vne remarquable vengeance de cet affront: Mais comme il estoit politique, & que la plusspart de ses amis ne vouloient point appuyer ce ressentiment, il auala ce breunage amer auec plus de moderation qu'on ne s'en estoit promis de luy, joint que dans le mesme temps les Communes demeurerent d'accord de le faire partir pour le voyage d'Irlande, & de luy donner le Commissaire general Ireton son gendre pour compagnon de cette belle expedition.

Ie croy que le Lecteur auroit quelqne chose à me demander icy, si ie ne luy donnois vn plus grand éclaircissement des affaires de ce Royaume que celuy qu'il a eu iusqu'icy; voila pourquoy ie ne craindray point de faire vne petite disgression, puis qu'elle me semble & qu'elle est en effet necessaire à la satisfaction de son esprit. Lors que le Roy deffunt donna la paix aux Escossois, qui fut en mil six cens quarante-deux, ce ne fut qu'à condition que les deux nations d'Angleterre & d'Escosse s'vniroient contre leurs ennemis communs: les Catholiques d'Irlande se persuaderent que ces mots ne se pouuoient addresser qu'à eux; la tragique fin du Comte de Staffort leur Vice-Roy, qui suiuoit de bien prés ce traité, ne les en pût faire douter, ils creurent qu'ils estoieut obligez de veiller à la conseruation de leurs vies & de leur religion, qu'ils voyoient bien qu'on vouloit abbatre: Ils prirent les armes contre les Protestans de ce mesme Royaume, firent les combats dont nous auons parlé cy-dessus, & en suite de ces glorieuses victoires, establirent à Kilkeny vn Conseil souuerain de vingt-quatre personnes, qui toutes demeurerent d'accord de ne quitter iamais les armes, que l'Eglise Romaine & leur Roy, qni estoit alors en captiuité ne fussent restablis dans leur ancienne dignité.

Esclaircissemẽt pour l'intelligence des affaires d'Irlande.

Le Comte de Clanrikard & Mylord Muscrie estoient du nombre de ces vingt-quatre qui auoient si solemnellement iuré l'Vnion, mais l'interest les en détacha. Le Marquis d'Ormond & Mylord Inchequin Protestans leur representerent, que si la droite obseruation de la discipline Romaine estoit establie, comme en effet elle le seroit infailliblement par les soins & par la vigueur de l'Archeuesque de Fermo, que le Pape auoit enuoyé en Irlande en qualité de Nonce Extraordinaire, on les priueroit de quelques Benefices dont ils iouyssoient en vertu des Ordonnances faites par la Reine Elizabeth; ils ne voulurent point perdre vn bien qu'ils pouuoient posseder auec pretexte, ils ne voyoient aucun moyen de conseruer ce bien qu'en faisant la paix, ils la conseillerent, elle se fit: le Nonce en fut si picqué, que s'estant rendu dans Waterford, il y fit conuoquer tout le Clergé de ce Royaume, & en suite excommunia tous ceux qui s'y arresteroient comme indignes de la qualité de vrais soldats de Iesus-Christ. Ce qui ne luy semblant pas encore assez fort pour borner la chaleur de son zele, il enuoya commander à Oneil General des Catholiqnes, qui retournoit victorieux de deux grandes batailles qu'il auoit gagnées contre les Protestans Escossois qui s'estoient iettez en Irlande, de marcher droit à Kilkeny, pour rompre les mesures du Marquis d'Ormond, qui en auoit pris le chemin, afin d'y faire executer le traité de paix. Ce Marquis ne se voyant donc point en estat d'acheuer ce qu'il auoit proietté, il retourna droit à Dublin, où par vn caprice, dnquel on eut bien de la peine à deuiner le mouuement, il mit cette Capitale ville du Royaume entre les mains des Parlementaires, auec toutes les autres qu'il auoit iusques-là à l'obeyssance de sa Majesté.

XI.
Le Marquis d'Ormond met Dublin entre les mains des Parlementaires.

On ne pouuoit cõprendre pourquoy ce Marquis auoit abandonné les interests de son Maistre pour éleuer la grandeur de ses ennemis; on le connut quelques iours apres, car on luy vit prendre le chemin de Londres dans l'esperance de receuoir de grandes recompenses du Parlement, pour le remarquable seruice qu'il luy auoit rendu en cette rencontre. Mais on connut en mesme temps que ces mercenaires esprits ne reussissent pas tousiours en tous leurs desseins, & que l'on ne fait pas grand estat d'vn homme qui gauchit quand il se doit tenir ferme; car il fut si froidement receu de ce Parlement, que iugeant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour luy, il partit secretement de Londres pour aller en France, où ayant

Il passe en France,

eux l'asseurance de se presenter deuant la Reine de la Grand'Bretagne, qui estoit 1649. alors à saint Germain en Laye, il sceut si bien pallier sa foiblesse, que cette Princesse le croyant plein de zele pour le seruice du Roy son Espoux, qui viuoit encore, elle le renuoya en Escosse auec la mesme qualité de Vice-Roy qu'il y auoit euë peu auparauant.

Il retourne en Irlande auec la qualité de Vice-Roy.

La guerre auoit repris beaucoup de chaleur pendant son absence, tant par les continuelles exhortations du Nonce du Pape, que par la haine que les Anglois portoient à la Religion Catholique, de laquelle ils vouloient l'extirpation. Mais tout aussi-tost qu'il eut esté restably dans sa Charge, il tesmoigna qu'il vouloir restablir la paix dans ce Royaume: En effet les sept principales testes du supresme Conseil des vingt-quatre estant entrez dans ses sentimens, par l'adresse qu'il eut à disposer de leurs esprits, ils agirent si fortement aupres de tous les autres, qu'ils demeurerent tous d'accord d'vne nouuelle suspension d'armes, ce qui donnant vn nouueau suiet de douleur & de mescontentement au Nonce du Pape, il fit vne seconde assemblée de tous ceux qui pouuoient composer le Clergé, se plaignit à eux du peu de disposition qu'il trouuoit aux Catholiques de deffendre la gloire de la Religion, leur demanda ce qu'il falloit faire pour en empescher la ruine: ils furent generalement d'auis de donner de la frayeur à ces ames foibles par les censures Ecclesiastiques. Ce Nonce suiuit leurs mouuemens, il excommunia non seulement ceux qui auoient signé le traité de la suspension d'armes, mais encore tous ceux qui se mettroient en estat de l'executer.

Fait vne suspension d'armes auec les Catholiques.

Iusques-là ce Conseil tres-Catholique auoit eu du respect & pour l'authorité du Pape & pour la personne de son Nonce, mais il se trouua si choqué de cette seconde excommunication, que cessant de regarder ce Prelat auec la reuerence qu'il luy auoit tousiours euë pour luy, il n'vsa que de menaces, de sorte que redoutant vn mauuais traitement de tant de personnes irritées, il abandonna secrettement la ville de Kilkeny, pour se sauuer en celle de Galway, qui est en la Prouince de Conagr, où il conuoqua vn Concile National. Mais on ne luy donna pas le temps d'y faire de nouuelles plaintes ny d'y prendre de nouuelles resolutions pour la gloire de la Religion. Car ayant appris que ce Conseil auoit enuoyé des ordres exprés au General Preston de le suiure. Il sortit de ce Royaume pour passer en France, où il arriua au mois de Mars de cette année mil six cens quarante neuf.

Le Nonce du Pape se retire de ce Royaume, & passe en France.

Il est certain que le traitement fait à ce Prelat satisfit tous les esprits vlcerez, & auec eux ceux qui n'auoient point de sentiment pour la paix. Mais il ne sera pas aussi moins vray de dire qu'il ne fut point au gré du General Oneil, que ce luy fut vn sujet de se détacher de ce party, quoy que Catholique de faire tous les efforts possibles d'obtenir vn autre Vice-Roy que le Marquis, qui luy sembloit indigne du rang qu'il tenoit, & que ce Vice-Roy ayant voulu parler de cette retraite, comme d'vne chose qui s'opposoit ouuertement aux desseins du Roy, il se trouua contraint de faire vne declaration, par laquelle il protestoit de n'auoir point d'autres mouuemens que de restablir la Religion Catholique, la liberté du Royaume, & les priuileges de la Couronne. Voila ce que ie n'auois pû dire en vne saison plus embarrassée, & que i'ay creu deuoir à la satisfaction du Lecteur, pour esclaircir toutes mes matieres, ie reprens maintenant le cours de l'Histoire, afin que ie la donne toute entiere à mes curieux.

XII.

Nous auons dit cy-dessus que les Escossois auoient enuoyé des Deputez à la Haye pour aller traiter auec le Roy dés l'heure mesme qu'ils l'eurent proclamé dans Edimbourg, il est iuste que ie dise maintenant quel fut le fruit de ce grand voyage. Ces Deputez furent receus de luy auec toutes les caresses que sa douleur luy put permettre de leur tesmoigner. Ils luy dirent le deuoir auquel les Estats du Royaume s'estoient mis. Ils luy dirent aussi ce qu'ils demandoient, & ce qu'ils esperoient de sa bonté. Sa réponse fut, qu'il auoit autant & plus de disposition qu'eux à restablir le repos public dans ce Royaume, qu'il contribueroit de son sang, s'il estoit necessaire, à luy rendre sa premiere splendeur, qu'il feroit tousiours plus d'estat de posseder l'affection de tous ses peuples, que son

Les Escossois enuoyent des Deputez à sa Majesté.

1649. propre Sceptre, qu'il consentiroit à tout ce qui n'intereſſeroit point ſon honneur ny ſa conſcience, qu'il confirmeroit & maintiendroit le Gouuernement Eccleſiaſtique & politique ſuiuant les anciennes loix du Royaume, qu'il approuueroit tous les actes du Parlement que le feu Roy ſon pere auoit approuuez, qu'il conſerueroit les loix qui regardoient le Conuenant national, la liberté de conſcience, & le Gouuernement Presbyterien de l'Egliſe; mais que pour l'article du dernier Conuenant, il ne ſe pouuoit determiner là deſſus, ſans prendre l'aduis de ſes Parlemens d'Anglererre & d'Irlande; que pour cela il feroit conuoquer vn Parlement general & libre, dés l'heure meſme que Dieu luy auroit fait la grace d'en auoir chaſſé les deſordres; & que cependant il accordoit vne amniſtie generale à tous ſes ſujets, à la reſerue de ceux qui auoient trempé leurs mains parricides dans le ſang du feu Roy ſon pere. Toutes les demandes de ces Deputez n'alloient gueres plus loin que cela, voila pourquoy ils apporterent tant de ioye à l'Eſcoſſe à leur retour, qu'il ſembla que l'orage qui la trauailloit euſt deſia beaucoup relaché de ſa violence.

Diſpoſitions à l'accommodement des Eſcoſſois auec ſa Maieſté.

Comme il n'y a point de faute qu'vn iugement plus meur ne ſoit capable de reparer, l'on ne s'eſtonnera pas ſi ie dis que le Marquis d'Ormond ayant reconnu celle qu'il auoit faite en mettant la ville de Dublin au pouuoir des Parlementaires de ce Royaume, il la voulut recouurer apres ſon reſtabliſſement à la charge de Vice-Roy, afin de la remettre à l'obeyſſance de ſa Maieſté. Il eſtoit porté par le ſupreſme Conſeil des vingt-quatre. Il n'auoit point de Catholiques pour ennemis, parce qu'ils auoient touſiours appuyé le droit & la grandeur de la Couronne. Il ne trouua donc point de grandes difficultez à leuer des troupes pour executer ce deſſein. Si-toſt qu'il ſe vit en eſtat de le pouuoir faire, il eſcriuit au Colonel Innes, qui en eſtoit Gouuerneur, & luy manda qu'en qualité de Vice-Roy d'Irlande, il y vouloit aller faire ſa demeure, afin qu'il ſe pût mieux acquiter des choſes qui regardoient ſa charge, & que pour cét effet il luy ordonnoit de luy en tenir les portes ouuertes, & de faire remeubler le logis où il auoit accouſtumé de loger, lors qu'il y arriueroit. Mais ce Gouuerneur n'ayant pas eſté en humeur de faire grand eſtat de cette ordonnance, il luy manda que bien loin de le receuoir dans ſa place, il luy en defendroit l'entrée, iuſqu'au dernier ſouſpir de ſa vie: Ce qui donnant vn ſenſible dépit à ce Marquis, il fit marcher toutes ſes troupes de ce coſté-là pour l'emporter par force, ſi on luy en refuſoit les portes encore vne fois. Il l'aſſiegea donc, & fit tous les efforts imaginables pour s'en rendre maiſtre; mais comme il n'oublioit rien pour venir à bout de cette entrepriſe, Cromwel deſtiné pour aller faire la guerre en ce Royaume, ſe diſpoſoit auſſi à ce grand voyage. Les troupes qu'il y deuoit faire paſſer l'attendoient aux enuirons de Briſtol & de Milleford, il arriua dans la premiere de ces deux villes le 21. de Iuillet, & y fit vne entrée ſi magnifique, qu'on euſt eu bien de la peine à mieux faire pour y receuoir le Roy meſme, en quelque ſaiſon que ce fuſt; mais quand il fut queſtion de les embarquer, il n'y trouua pas toute la docilité qu'il s'eſtoit promiſe & qu'il eſperoit, car elles refuſerent de paſſer, qu'on ne les eût entierement payées de ce qui leur eſtoit deu, de ſorte que cette expedition fut retardée iuſques à ce qu'on euſt informé les Communes de l'obſtacle qui ſe rencontroit.

Le Marquis d'Ormond aſſiege Dublin.

Cependant il ſe paſſa dans ce meſme Royaume des choſes aſſez conſiderables pour tenir icy quelque rang; le party Royal y eſtoit appuyé du courage & de l'experience de cinq ou ſix Chefs qui commandoient des corps ſeparez dans les quartiers qui faiſoient les principales Prouinces de ce Royaume; le Baron d'Inchequin en cõmandoit vn; Ards & Montroë eſtoient à la teſte d'vn autre, Owen Roë poſtoit ailleurs auec vn troiſiéme, dans lequel on pouuoit conter ſix mille hommes tous Catholiques. Le premier ſe rendit maiſtre de Drogheda & de Culmore, qui fermoient à la ville de Londondery aſſiegée par des troupes de meſme parti, le ſecours qu'elle pouuoit eſperer. Ards & Montroë emporterent Knofergus, & allerent camper deuant Dundalke. Ovven Roë ne branſla point, & comme quelques-vns de ſes amis luy voulurent remonſtrer qu'il n'auoit pas bonne grace de tenir de ſi belles troupes inutiles, Ie les reſerue, leur répondit il, pour le ſeruice de ſa Majeſté, qui doit bien toſt arriuer icy, parce que c'eſt à elle ſeule à qui ie dois raiſonnablement obeyr.

Drogheda pris par le Mylord Inchequin.

La ioye

La ioye a trop d'éclat pour ne paroistre pas dans les yeux & dans les actions des personnes qui la ressentent, & nous ne pouuons que tres-difficilement empescher que ceux qui la remarquent n'en veuillent apprendre la cause: le retour de ceux que les Estats d'Escosse auoient enuoyez à la Haye pour traiter auec sa Maiesté, auoit remply le Royaume d'vne certaine allegresse qui paroissoit sur les yeux & dans les discours ordinaires du peuple: les Anglois en voulurent sçauoir le veritable suiet, ils apprirent tout ce qui s'estoit passé à la Haye, les Communes n'en furent point satisfaites, elles chargerent Lenthal Orateur de leur Chambre, d'en escrire aux Estats d'Escosse: la lettre de cét homme ne fut que des plaintes qui demandoient de grandes satisfactions; les Estats d'Escosse le voulurent faire expliquer sur le mot de *satisfaction*; & pour l'apprendre, ils le luy demanderent par vne réponse que le Chancelier du Royaume luy addressa, & dont voicy la substance en peu de paroles. 1649. XI. Motif de la mauuaise intelligence des Royaumes d'Angleterre & d'Escosse.

Monsieur, les Estats d'Escosse assemblés en Parlement ont receu celle que vous leur auez escrite au nom de vostre Republique: le premier point de la répôse qu'ils m'ont ordonné de vous y faire, est de vous dire qu'ils ne reconnoissent point cette Republique dont vous leur parlez, & qu'ils ne la peuuent reconnoistre sans contreuenir à la ligue solemnelle qui fut faite entre les deux nations en 1643. sans violer le Conuenant que le Parlement d'Angleterre signa en ce mesme temps, & sans rompre tous les traitez qui se sont faits quelquefois entre les Royaumes: ils vous prient par le second de vous expliquer nettement sur ce mot de *satisfaction*, car ne l'ayant allegué qu'en general, ils ne vous y peuuent pas répondre bien precisément. Lettre du Chancelier d'Escosse aux Communes d'Angleterre.

Vous auez peut-estre voulu parler de la derniere entreprise que fit le Duc d'Hamilton lors qu'il entra en Angleterre les armes à la main, & vous pretendez peut-estre qu'on vous dédommage des pertes que cette armée causa dans vostre Royaume; mais ils vous prient de vous souuenir qu'ils s'opposerent de tout leur pouuoir à cette entreprise, qu'ils la desauoüerent en plein Parlement, qu'ils prirent les armes pour l'empescher, qu'ils firent sortir les garnisons de Barvvik & de Carlile à la premiere priere que leur en fit le Lieutenant General Cromvvel, qu'ils demeurerent d'accord auec luy que tous ceux qui auoient appuyé ce dessein ne seroient iamais appellez aux charges publiques, qu'ils casserent en la presence de ce Lieutenant tous les actes qui auoient pû donner du credit à cét engagement, & pour dire encore quelque chose de plus, que vous auez fait perdre la teste à celuy duquel vous pouuiez auoir suiet de vous plaindre, quoy qu'il ne fust point suiet à vostre iustice.

Si apres cela vous nous alleguez quelqu'autre suiet de plainte nous l'écouterons, & s'il vous eschet quelque satisfaction, nous nous disposerons à la faire; mais aussi vous nous permettrez à nostre tour de vous en demander de legitimes & qui nous sont deuës. N'auez-vous point violé la fidelité que vous deuiez à nostre Conuenant dans le parricide que vous auez commis en la personne de nostre Roy, à la protection duquel vous estiez solemnellement obligez? N'auez-vous point renuersé le Gouuernement fondamental de l'Estat en changeant les loix qui le soustenoient, & celuy de la Religion, en y introduisant des sectes qui luy ostent toute sa pureté? Si vous voulez faire de sinceres reflexions sur tout ce que nous vous representons, & sur beaucoup d'autres suiets que nous passons sous silence, pour ne nous rendre point importuns; vous auoüerez que s'il y a des satisfactions à faire, il faut que ce soit vous qui nous les fassiez: Mais n'en demeurons pas sur ces termes, & sçachons si vous en pouuez demander & si nous les deuons refuser? Cela se verra bien clairement par vne conference de quelques personnes des deux nations; Restablissez le Gouuernement Royal & la Chambre des Seigneurs, sans laquelle les Estats de vostre Royaume n'ont iamais esté & ne seront iamais legitimes: Quand vous l'aurez fait, si vous voulez nommer des Commissaires, nous en nommerons & chercherons auec vous les moyens d'empescher la ruine des deux Royaumes, qui sans doute auront beaucoup à souffrir si nous n'auons également des oreilles pour la raison.

Cette réponse n'estoit pas trop douce, les Communes de Londres ne la receurent aussi qu'auec vne aigreur qui ne se peut dire: Elles iugerent qu'il y fal- Response des Communes.

1649. loit repondre d'vn ton pareil, elles y répondirent, elles se chocquerent d'abord du refus que ces Estats auoient fait de les reconnoistre pour Republique, de ce qu'ils auoient decrié leur Gouuernement, de ce qu'ils desapprouuoient l'abolition de la Chambre des Pairs, & plus encore de ce qu'ils appelloient parricide l'execution qu'elles auoient fait faire du Roy; elles n'auoient rien à respondre sur ce dernier point, d'autant qu'il n'y pouuoit auoir d'excuse en leur crime, & que toute la lettre parloit au desauantage de cette horrible action, elles s'étendirent sur celle qui regardoit la suppression de la Chambre des Seigneurs; car elles alleguerent qu'elles l'auoient abolie, parce qu'elles l'auoient trouuée inutile & contraire à la liberté & à la seureté que les peuples d'Angleterre auoient meritée par tant de trauaux, & qu'apres tout elles n'estoient point obligées de prendre leur consentement sur les choses qui regardoient leur Gouuernement. Quant à ce qu'on leur vouloit remettre en memoire, que les Estats d'Escosse s'opposerent au voyage du Duc d'Hamilton, & qu'en suite ils firent restituer à Cromvvel, Batvik & Carlile, elles répondirent qu'elles sçauoient bien que ces Estats auoient fait le contraire de ce qu'ils disoient pour le premier point, la chose estant constante qu'ils en auoient appuyé les mouuemens, & pour le second, que quand ils ne se fussent pas mis à la raison en leur faisant restituer ces deux places, leur Lieutenant General Cromvvel estoit en posture de les remettre à l'obeissance malgré qu'ils en eussent: de sorte qu'elles estoient en droit de demander la reparation de tous les dommages que l'Angleterre auoient soufferts par l'inuasion du Duc d'Hamilton, la mort duquel on ne leur pouuoit reprocher, parce qu'on ne la luy auoit donnée que comme à vn traistre, qui de gayeté de cœur auoit violé l'vnion des deux nations.

Leur réponse s'étendit encore sur ce qui regardoit le Gouuernement Ecclesiastique & l'outrage fait à leur Conuenant; mais comme ce sont des raisons qui ne regardent pas le fonds de l'histoire, ie n'en ay point voulu grossir celle-cy, non plus que d'vn manifeste Escossois fait en suite de cette réponse, qui ne fut dressé que pour faire voir que ces Communes d'Angleterre ne se pouuoient attribuer auec raison la suprême authorité Legislatiue qu'elles disoient auoir, & par consequent que toutes leurs procedures n'estoient que des violences & des tyrannies. Ce motif de la mauuaise intelligence des Anglois & des Escossois m'a ce semble esloigné du droit fil de nostre discours; mais comme il estoit necessaire à l'intelligence des choses que nous auons à dire, i'ay crû que ie ne le pouuois dérober à la satisfaction du Lecteur sans luy faire tort; ie le continue donc par des choses qui luy sembleront peut-estre plus belles & moins ennuyeuses.

Comme toute l'authorité des Parlementaires d'Irlande ne consistoit qu'en la possession de Dublin, il est certain qu'ils n'oublierent rien pour la conseruer. Elle estoit merueilleusement pressée, il la falloit secourir, ils le firent; les Regimens de Reynolds, de Venables & de Hunck composés de sept cens cheuaux & de deux mille hommes de pied, y entrerent sur les derniers iours de Iuillet, & firent voir dés le lendemain qu'ils n'y estoient entrez que pour la deffendre, car ils firẽt vne si brusque sortie sur le camp du Marquis d'Ormõd, qu'apres auoir tué plus de deux cens hommes, ils firent encore plus de deux cens prisonniers, donnerent la chasse à toute la caualerie de ce Vice-Roy, brusleren quantité de tentes, & prirent huit pieces de canon qu'ils firent mener à la Ville.

La fortune fut alors fauorable à ceux de cét iniuste party, elle ne leur fut pas si douce en vn autre endroit: Owen roë Oneil ne s'estoit point voulu declarer comme nous auons dit cy-dessus: il attendoit à faire vn coup de partie pour se faire considerer dans le party qu'il embrasseroit, il creut l'auoir rencontré en sauuant la Ville de Dundalke que Mylord Inchequin tenoit estroittement assiegée; il sortit des postes qu'il auoit si long-temps occupez pour marcher de ce costé-là; Inchequin fut auerty de sa marche, il décampa pour l'aller combatre, luy tua cinq cens hommes, du nombre desquels fut Hugues Oneil son Lieutenant General; fit vn pareil nombre de prisonniers, & causa tant de frayeur parmy le reste de ses troupes, qu'elles se retirerent en desordre dans la Comté de Longford, ce que le Colonel Monk Gouuerneur de cette place ayant appris dés

Dundalke emportée par le Baron d'Inchequin.

le mesme iour, il capitula de sortir le lendemain à la teste de cinq cens cheuaux & de trois cens fantassins : le Marquis d'Ormond auoit perdu huit pieces de canon dans la derniere sortie de la garnison de Dublin, Inchequin en trouua dans cette place vn nombre pareil pour les remplacer. 1649.

Quelque chose que l'on puisse faire pour opprimer la iustice, elle subsiste toûjours, & toute la malice des hommes ne peut empescher qu'elle ne se maintienne en sa force quelques secousses qu'on luy donne pour l'ébranler. Les Anglois n'auoient rien épargné pour esteindre l'authorité Royale en Irlande, comme ils l'auoient esteinte en Angleterre, ils y tenoient des armées & ils n'épargnoient point leurs bourses pour y faire des creatures de tous ceux sur qui l'argent auoit plus de pouuoir que la vertu ; ils n'auançoient pas neantmoins, & la iustice l'emportoit sur leurs artifices & sur leur malice ; car dés l'heure mesme que le Marquis d'Ormond eut fait publier qu'il n'auoit pris les armes que pour venger la mort du feu Roy, pour maintenir la Couronne à son successeur, & pour la conseruation du Royaume, son camp se grossit de moment à autre, & les autres corps qui estoient sous les ordres des autres chefs du mesme party receuoient vn auantage pareil ; si bien que toute la Prouince d'Vlter s'estant declarée pour eux, à la reserue de la Ville de Derry qui demeura ferme dans le party des Parlementaires, & le chasteau de Sligo ayant esté contraint de se rendre au Comte de Clanrikard, il y auoit lieu de croire que ces opiniastres seroient enfin forcés de ceder si l'armée Angloise qu'ils attendoient de iour à autre n'arriuoit bien-tost pour les retirer de l'oppression.

Mais comme la fortune a des caprices qu'on ne peut connoistre, il arriua que dans le mesme temps que tout sembloit desesperé pour eux, leurs affaires commencerent à se restablir par vne seconde sortie que fit le Gouuerneur de Dublin. La premiere auoit esté brusque & heureuse, celle-cy le fut encore incomparablement dauantage, car ayant tué quatre mille soldats sur la place & fait deux mille cinq cens prisonniers, il jetta vne telle épouuante dans l'ame de ceux qui restoient, que le Marquis ne s'en pouuant plus promettre de grands seruices, il fut contraint de leuer le siege pour se retirer à Kilkeny. Iones auoit grand sujet d'estre satisfait d'vne si glorieuse victoire, il témoigna pourtant que son ambition n'estoit pas encore bien remplie : car n'ayant plus rien à craindre pour Dublin, il en sortit à la teste de mille cheuaux & de trois mille fantassins pour aller reprendre Drogheda qui auoit esté contrainte d'ouurir ses portes au Mylord Inchequin peu auparauant. Voilà le premier coup qui releua la fortune des Parlementaires de ce Royaume ; le second fut l'abord d'vne flote de cent dix vaisseaux qui portoient Cromwel, Ireton son gendre & la soldatesque destinée à la conqueste de ce Royaume, lesquels n'ayant pû prendre terre à Kingsale par la vigoureuse resistance que leur fit le Prince Robert, allerent descendre à Dublin. Cependant les Escossois firent partir de nouueaux deputez pour aller acheuer le traité qu'ils vouloient faire auec le Roy dans la resolution de leuer vne puissante armée pour son seruice, s'ils pouuoient obtenir de luy les conditions qu'ils en desiroient.

Importante sortie de la garnison de Dublin.

Le Marquis d'Ormond leue le siege.

La guerre a ses vicissitudes comme les iours & les saisons de l'année ; Iones deuenu tout fier d'auoir chassé le Marquis d'Ormond de deuant les murailles de Dublin, s'estoit promis de remettre Drogheda à l'obeïssance, & pour cét effet il s'estoit mis en campagne auec l'équipage que nous auons dit ; mais il trouua que la fortune n'estoit plus en humeur de le caresser, car le Marquis qui fut auerty de sa marche fit deux corps de toutes ses troupes, posta le plus gros dans vn bois qui pouuoit faire le milieu du chemin de ces deux Villes de Dublin & de Drogheda, luy donna le Mylord Inchequin pour chef, & se mettant à la teste de l'autre marcha pour rencontrer ce Gouuerneur, qui ne l'eut point plûtost découuert qu'il le fit attaquer par toute sa caualerie. Ce Marquis qui marchoit en bataille fit d'abord mine de vouloir combattre ; & en effet, il fit commencer l'escarmouche assez brusquement pour le persuader à son ennemy : mais le voulant attirer au piege qu'il luy auoit dressé, il lascha le pied incontinent apres la premiere décharge de ses mousquetaires, & le lascha si adroitement que Iones croyant qu'il vouloit fuir effectiuement, anima ses gens à le poursuiure auec toute la cha-

Deffaite du Gouuerneur de Dublin.

1649. leur possible ; de sorte que ces soldats ne songeant point au festin qu'on leur preparoit, s'engagerent si bien à cette poursuite, que quand le Mylord Inchequin sortit de son embuscade pour les enuelopper, il ne fut plus en leur pouuoir de combattre auec ordre pour se deffendre auec courage : En effet se voyant surpris de la sorte, ils deuindrent si lasches, que se pensant sauuer par la fuite ils se firent tous tuer, à la reserue de deux cens qui firent le nombre des prisonniers, & de la caualerie qui fut poursuiuie iusques aux portes de Dublin.

XV. Descente de Cromvvel en Irlande.

Cromvvel n'estoit point encore hors de ses vaisseaux quand ce grand eschec arriua, & il n'en apprit la nouuelle que deux heures apres sa descente qui fut le 25. d'Aoust en cette ville de Dublin. Mais quoy que cette perte fust assez importante pour estre pleurée, les habitans ne laisserent pas de le receuoir auec des marques de ioye que l'on ne sçauroit exprimer, & particulierement apres les asseurances qu'il leur donna de les remettre bien-tost dans la joüissance de leurs biens, de restablir les priuileges de la ville auec autant d'éclat que iamais, de les mettre à couuert de la crainte de leurs ennemis, & de recompenser largement tous ceux qui auroient perdu leurs biens pour s'estre iettez dans les interests de la Republique. Quant au Marquis d'Ormond il ne fut point plûtost sorty de cette glorieuse entreprise, qu'il ietta des hommes, des viures & des munitions de guerre dans Drogheda, afin qu'elle fust en estat de se bien deffendre, qu'il alla camper entre cette ville & celle de Trim auec quatre mille cheuaux & douze mille hommes de pied, qu'il enuoya des ordres au Comte de Clanrikard de le venir ioindre auec toutes ses troupes qui estoient composées de neuf cens cheuaux & de quatre mille hommes de pied, afin d'estre en estat de répondre à Cromvvel duquel il auoit appris l'arriuée, & qu'il enuoya Mylord Inchequin dans la Prouince de Munster, auec ordre de changer les garnisons de quelques places, qui selon les aduis qu'il en auoit receus, parloient desia d'ouurir leurs portes à ce General Anglois dés l'heure mesme qu'il paroistroit.

Il assiege Drogheda.

Ce Vice-Roy estoit tout persuadé que les premiers efforts des armes Angloises seroient employées contre Drogheda, son opinion ne le trompa point, il y alla camper le 12 du mois de Septembre, suiuy de douze mille fantassins & de trois mille cheuaux ; prit ses postes le mesme iour, & ne voulant rien oublier du deuoir d'vn bon Capitaine, fit trauailler dés le lendemain aux retranchemens & à mettre en batterie quelques pieces de canon pour faire peur aux assiegez. L'ordre de la guerre vouloit qu'il fist sommer cette place auant que de faire tirer son canon, il ne s'éloigna pas de cette maxime. Il enuoya vn trompette au Gouuerneur que l'on nommoit Arthur Ashton, auec ordre de luy dire qu'il eust à sortir, autrement qu'il n'y auroit point de quartier pour luy : toute la réponse que luy fit ce Gouuerneur fut, qu'il ne s'y estoit pas enfermé pour en sortir si promptement, & que s'il estoit contraint de le faire ce ne seroit qu'à bonnes enseignes. En effet voulant faire voir qu'il estoit capable d'executer ce qu'il disoit, il fit coup sur coup deux sorties qui ne démentirent point la vigueur de sa genereuse réponse : Cependant Inchequin ayant sagement executé ce qui luy auoit esté ordonné dans la Prouince de Munster, il repassa la riuiere, & voulant incommoder le camp ennemy, ruina tous les lieux par lesquels Cromvvel pouuoit receuoir des munitions & des viures. Mais quoy qu'il agist auec vne vigueur extraordinaire, & que le Gouuerneur fist de son costé des efforts surnaturels pour se bien deffendre, ils ne purent empescher que ce General Anglois n'emportast la place d'assaut, qu'il n'y fist tuer de sang froid tous les Catholiques qui s'estoient retirez dans l'Eglise Cathedrale de S. Pierre, & qu'en suite de cette lasche & & peu genereuse action, il n'allast camper deuant la ville de Wexford qui est vn port de mer de grande importance dans la mesme Prouince de Munster. Ce fut alors que la guerre commença de prendre beaucoup de chaleur en ce Royaume. L'Angleterre n'estoit pas cependant dans vn calme trop asseuré, car la faction des Leuellers se réueilla dans Oxford & fit assez de bruit pour donner de nouuelles inquietudes aux Communes ; mais comme ce party n'auoit point d'appuy, il ne fut pas difficile au Lieutenant General Lambert & au Colonel Ingoldsby de le mettre à bas, & de le reduire au mesme point qu'il auoit esté reduit la premiere fois.

L'emporte d'assaut.

La faction des Leuellers se réueille.

1649.

Vvexford est vne des bonnes places d'Irlande, la garnison qu'elle auoit estoit composée de plus de quinze cens hommes, & elle estoit fournie de toutes les munitions necessaires à vne longue & vigoureuse deffense : Neantmoins elle ne disputa pas ses murailles auec l'ardeur qu'elle les pouuoit disputer, elle parla de capituler peu de iours apres que Cromwel se fut estably dans ses postes. On fut trois ou quatre iours à disputer des conditions auec lesquelles on se pouuoit rendre : Mais dans le mesme temps que le Maire & les Escheuins acheuoient de demeurer d'accord des articles auec ce General ennemy, vne panique terreur s'empara tellement de l'esprit du peuple, que sans attendre le retour de ceux qui traitoient, il y eut quantité d'habitans qui se ietterent au trauers des soldats pour sortir & prendre la fuite. Ceux qu'on auoit postez sur les remparts creurent que les Anglois auoient forcé les portes ; ils abandonnerent leurs postes pour y courir & pour se sauuer, ces ennemis se seruirent d'vne conioncture si fauorable, ils escaladerent les murailles, se rendirent maistres de toute la ville en fort peu de temps, & pour se payer de leurs peines la pillerent par l'espace de deux heures entieres. La prise d'vne si bonne place pouuoit satisfaire l'ambition de ce General, elle ne la remplit pourtant pas ; il voyoit la fortune en humeur de le caresser, il ne luy voulut pas donner lieu de luy retrancher ses faueurs par vn mespris de s'en seruir.

XVI. Vvexford escalalé & pris par les Anglois.

Rosse estoit vne place assez importante à la suite de ses desseins pour en desirer la possession, il y fit marcher, il s'en rendit maistre apres vne batterie de sept ou huit heures, & pour faire encore dauantage, alla camper deuant Duncanon. Mais il ne fut pas heureux en cette entreprise comme il l'auoit esté dans les precedentes, il trouua des hommes plus fermes que ceux de Vvexford ; il eut peur de perdre toute son armée s'il opiniastroit vn siege dans vne saison où l'hyuer se faisoit desia ressentir auec rigueur ; il decampa, ce fut pour se retirer à Dublin, où il auoit resolu de passer cette rigoureuse saison. Cependant comme la guerre a des caprices qui ne sont gueres moins bizarres que ceux du destin, il arriua qu'vn corps de quinze cens Parlementaires qui marchoient sous les ordres du Colonel Occonelli, du Maior Ionhson & du Capitaine Rop, ayant esté rencontrez par les troupes Royales de Monroë, il en demeura plus de 900. sur la place, parmy lesquels on trouua les corps de ce Colonel, de ce Capitaine & de ce Maior.

Rosse se rend à composition.

Cromvvel assiege Duncanon.

Il leue le siege.

Quoy que nous n'ayons parlé que fort rarement du Roy depuis la retraite qu'il fut contraint de faire en Hollande apres auoir paru aux Dunes auec la flote qui s'estoit declarée en sa faueur dés le commencement de l'année ; il est pourtant vray que son esprit n'auoit pour obiet que la vengeance qu'il vouloit prendre de l'outrage qu'il auoit receu dans la mort du feu Roy son pere, & son restablissemēt sur le Trosne. Il n'auoit point agy auec esclat, parce qu'il ne l'auoit pû faire : il auoit attendu son accommodement auec les Escossois ; quand il vit toutes les dispositions à y reussir, il s'embarqua & se rendit en l'isle de Iersey afin de l'acheuer auec plus de facilité, & afin de releuer le courage de ceux qui estoient encore dans ses interests en Angleterre, & n'osoient pourtant tesmoigner ce qu'ils auoient dans le cœur pour ne se perdre pas à credit. Il creut qu'vne Declaration donneroit beaucoup de iour à ses grands desseins, il en fit publier vne, par laquelle ayant protesté qu'il ne s'estoit auancé que pour venger le sang de son Pere & pour remonter sur vn trosne qu'il deuoit remplir par les loix du Ciel & de la Nature, il promit de l'amour, de la protection, des graces & des bienfaits à tous ses peuples, à la reserue de ceux qui contre les loix diuines & humaines auoient cruellement répandu ce sang precieux, & les exhorta tous de contribuer à luy faire auoir la raison de ces abominables meurtriers, qui n'estant point contens d'auoir poussé leur cruauté iusqu'à ce parricide, pretendoient encore de le despouiller d'vn Sceptre & d'vne Couronne qu'il tenoit de la main de Dieu.

Declaration du Roy.

Cette declaration dressée en l'isle de Iersey, fut semée par tout le Royaume d'Angleterre, & dans la Principauté de Galles ; mais elle ne produisit pas ce que ce Prince en auoit esperé, car le peuple estoit tellement preuenu de crainte, que personne n'osa bransler. Cependant le General Oneil qui auoit tousiours voulu demeurer neutre en Irlande, ayant bien iugé qu'il ne subsisteroit iamais entre deux partis opposez, tels qu'estoient celuy du Marquis d'Ormond & de Cromvvel, il prit enfin la resolution de se declarer. Il haïssoit trop l'orgueil & la

Oneil ioint ses troupes à celles du Marquis d'Ormond.

1649. me'chanceté de Cromvvel pour soûmettre ses armes aux siennes, il choisit aussi de se ioindre au Vice-Roy, tant pour estre en estat d'appuyer la iustice du party Royal, que pour auoir des occasions de combattre ce General Anglois, pour lequel il auoit vne auersion merueilleuse: il auoit de l'esprit aussi bien que du cœur, il le fit paroistre en cette rencontre; car il chercha ses auantages dans le traité qu'il fit auec ce Vice-Roy, & les chercha auec tant d'adresse qu'il en obtint tout ce qu'il en pouuoit desirer.

Exil de Montrose. Nous auons dit cy-dessus dans le vingt-quatriéme liure de ce grand ouurage, que Montrose auoit mis les armes bas pour obeyr aux ordres du Roy, & qu'il auoit esté contraint de sortir d'Escosse par vne iniuste Sentence de bannissement, que ses ennemis auoient extorquée du Comité des Estats de ce royanme: Nous auons encore dit que Charles second, qui regne auiourd'huy l'auoit enuoyé chercher pour se seruir de son courage & de sa conduite pour se restablir sur le Trosne. Il ne seroit pas iuste de luy remettre les armes à la main, sans auoir dit ce qu'il fit pendant le temps de cet exil, qui commença sur la fin du mois de Septembre de mil six cens quarante-six. Le Lecteur apprendra donc que s'estant embarqué au port de Montrose, il fit voile en Norwegue, qu'il trauersa le Dannemarc, & qu'apres auoir receu de sa Maiesté Danoise tout le fauorable accueil qu'il deuoit attendre de sa valeur, de sa naissance, & de sa vertu, il prit le chemin de France, où il ne fut pas moins consideré qu'il l'auoit esté dans le Dannemarc.

Parmy ceux de nostre Cour qui eurent de l'estime pour sa vertu, ie puis donner le premier rang au Cardinal de Retz, alors Coadiuteur de l'Archeuesché de Paris; car il est certain qu'estant presque idolatre de son merite, il n'oublia rien pour luy donner des marques de cette estime, qu'il fit tous les efforts possibles pour le retenir en France, & qu'il le proposa à la Cour comme vn Capitaine qui pouuoit amener vn corps de quatre mille hommes à sa Majesté pour l'appuyer dans la guerre qu'elle auoit auec l'Espagne. Mais cette affaire n'ayant pas eu toute la facilité qu'il y desiroit, il passa en Allemagne, où l'Empereur le fit Mareschal de Camp de l'Empire, en luy donnant vn corps de douze mille hommes à commander. Mais quoy que cette charge fust conforme à l'inclination qu'il auoit aux armes, qu'elle ne fust point indigne de sa qualité, & qu'il y pust trouuer son conte, il ne la voulut point accepter, qu'à condition qu'il pourroit rendre le baston de General à sa Maiesté Imperiale dés l'heure mesme que le Roy son maistre l'appelleroit pour luy continuer ses seruices, ce qui luy fut aussi genereusement accordé qu'il le demandoit.

Le Prince de Galles, que nous appellerons desormais Roy d'Angleterre, l'ayant donc mandé, il ne ballança point à quitter l'Allemagne, quoy que par bien-seance il montrast la lettre à ses amis, comme pour leur demander ce qu'ils en pensoient; il alla trouuer l'Empereur, luy fit tous les remerciemens possibles de l'honneur qu'il auoit receu de sa Majesté, prit congé de luy, & s'en alla trouuer son maistre, qui le receut auec les plus obligeantes caresses dont il se pût aduiser. Quand il receut la lettre de sa Majesté, il iugea bien qu'il auroit besoin de quelques seconds, puis qu'il se falloit seruir des armes; il s'estoit fait aymer dans le commandement qu'il auoit en Allemagne, on sceut dans son armée la raison qui luy faisoit quitter le seruice de l'Empereur. Plusieurs vieux Officiers s'offrirent de passer en Escosse auec luy, il ne les refusa pas, mais comme il vouloit tout faire en vne partie où il ne falloit rien oublier, il alla demander le secours de la Pologne, du Dannemarc, de la Suede, des Ducs de Kurland, d'Holstein, de Lunebourg & de Frisland; personne ne s'excusa d'vn si legitime deuoir. Quand il se vit en l'estat qu'il se souhaitoit, il assembla tous ceux qui luy auoient esté donnez, & que sa vertu luy auoit acquis, en fit partir cinq mille sous la conduite du Comte de Kennouil, auec ordre d'aller prendre terre aux isles d'Orknay, & leur promit de les bien-tost ioindre auec vn autre corps composé de mille cheuaux & de cinq mille hommes de pied.

Le Marquis d'Argyl & ses partisans, tousiours ennemis de la Iustice & de la Couronne, auoient trop d'interest en ce qui se faisoit dans le Royaume pour n'estre pas auertis de l'arriuée de ces ennemis; ils l'apprirent aussi deux iours apres

qu'ils eurent déchargé trois vaisseaux qui les auoient apportez. Ils n'estoient point en estat de les aller attaquer dans ces isles, d'autant qu'ils ne pouuoient degarnir le cœur du Royaume de leurs gens de guerre, sans risquer toute la partie, ne l'entreprenant pas aussi il se contenta de tenir deux fregates au guet, afin de surprendre ce Comte, quand il sortiroit pour aller mettre pied à terre en quelque lieu du Royaume; mais cette ruze luy reüssit tout au contraire de ce qu'il esperoit. Les Capitaines de ces fregates se declarerent pour le Roy, & allerent augmenter le nombre de ses seruiteurs: Ce qui estant venu à la connoissance de la Noblesse du pays, elle déborda quasi toute pour aller grossir ce party, de sorte qu'il sembla que ces isles fussent deuenuës vn rendez-vous general pour tous ceux qui vouloient prendre les armes en faueur & pour le restablissement de sa Majesté. 1649.

Comme l'enuie de boire ne s'esteint iamais en vn hydropique, le desir de prendre des places ne meurt iamais dans le cœur d'vn Conquerant. Cromvvel n'auoit pas esté bien satisfait de l'attaque de Duncanon, & la necessité dans laquelle il s'estoit veu de leuer le siege de deuant cette place, l'auoit fait resoudre à passer la rigoureuse saison de l'hyuer à Dublin: Mais ayant veu que le Marquis d'Ormond battoit la campagne, sans parler de faire hyuerner ses soldats, il creut que le repos qu'il vouloit prendre seroit iniurieux à sa gloire, & dans cette veuë il se remit aux champs pour aller attaquer Waterford. Il auoit esté mal-heureux deuant Duncanon, il le fut encore plus deuant cette place: Ses canons y auoient fait deux bresches capables de le conuier à l'assaut, il le fit donner, & ses gens combattirent si bien à l'abord, que plus de neuf cens hommes se trouuerent sur les ramparts vne heure apres le commencement du combat; mais dans le mesme temps que les plus ardens incitoient leurs compagnons à les suiure, par les cris de *Ville gagnée*, on vit paroistre cinq cens cheuaux & deux mille hommes de pied, qui n'y estoient entrez que de la nuit precedente, lesquels se poussant auec fureur contre ces hazardeux Anglois, les renuerserent tous sur la poudre, de sorte que ceux qui s'approchoient pour auoir part au gasteau, reculant à l'objet de cette tuerie, ils refroidirent si bien les autres qui les suiuoient, qu'ils ne regarderent plus les bresches que comme des redoutables cimetieres, dont il ne falloit plus approcher. En effet, ils s'en éloignerent pour aller reprendre leurs postes, mais ils ne furent guere plus asseurez de ce costé là que de l'autre; car le Gouuerneur ayant fait en ce mesme temps vne brusque & vigoureuse sortie sur eux, il accreut leur frayeur de si bonne sorte, que Cromvvel songeant plûtost à trousser bagage, qu'à remettre ses gens en bataille, il laissa huit pieces de canon dans les lignes, auec plus de la moitié du bagage de toute l'armée. Mais comme la pluye est tousiours suiuie du beau temps, ce General eut lieu de se consoler de la perte qu'il auoit faite, par la prise du fort de Kingsale, qui fut rendu à Mylord Brovvghil General de l'artillerie sans tirer l'espée, & cela par le Gouuerneur, qui eut plus d'esgard à quelque interest qu'à la gloire qu'il pouuoit esperer d'vne genereuse defense, & par la reddition de Duncaruan, qui se mit entre les mains de ce mesme Chef, par vne composition aussi lasche que la precedente. 1650. I. Cromvvel attaque Vvaterford. Il y est mal traité. Il leue le siege.

Les choses estoient cependant en vn autre estat en Escosse, tout y trembloit par les dispositions d'y voir bien-tost arriuer le Marquis de Montrose à la teste d'vne forte armée, & par cette consideration le traité de sa Majesté auec les Estats de ce Royaume ne s'auançoit pas, ce que la generosité de ce Marquis ne pouuant souffrir, il escriuit à sa Majesté, pour la supplier de ne rompre pas vne affaire de si grande consequence pour l'amour de luy, qu'il vouloit bien demeurer banny, pourueu qu'elle fust restablie dans l'authorité qu'elle y deuoit auoir, & que sa plus grande felicité ne consisteroit iamais qu'à luy voir le Sceptre à la main. Cette lettre auoit toutes les tendresses qu'vn bon seruiteur doit auoir pour la gloire de son Souuerain; le Roy ne vouloit point aussi estre vaincu par vne si genereuse ciuilité, luy manda par sa response, que si la necessité de ses affaires ne luy permettoit pas de luy donner de l'employ, il se souuiendroit du moins qu'il luy deuoit sa protection. L'affaire estant donc quasi toute resoluë, sous la condition que ce Marquis ne retourneroit point au Royaume, ce Prince Generosité de Montrose.

1650. ne demanda plus au Baron de Liberton, qui negocioit cette affaire par les ordres des Estats d'Escosse, que le temps de communiquer ce traité à la Reine sa Mere, sans le consentement de laquelle il ne deuoit raisonnablement rien conclurre.

II. *Les Communes d'Angleterre prennent l'allarme, dequoy.* Il est certain que la nouuelle du retour de Montrose tenoit l'Escosse en ceruelle, il est aussi tout asseuré que les Communes d'Angleterre eurent de leur costé sujet de redouter de voir naistre quelque nouueauté ; car dans le mesme temps qu'on parloit le plus hautement d'vne armée qui deuoit partir de Dannemarc sous la conduite de ce Marquis, des Gentils-hommes du party Royal attacherent à la Croix du marché de Durhan vn papier contenant la proclamation de Charles second, auec toutes qualitez qu'on donnoit aux Rois d'Angleterre, & qui menaçoit d'vn chastiment tres-rigoureux tous ceux qui s'opposeroient aux iustes pretentions de sa Maiesté, de sorte que prenant l'allarme plus chaudement qu'elles ne deuoient, elles ordonnerent à Lenthal leur Orateur, d'escrire à Cromvvel pour le supplier de reuenir en Angleterre, tant pour leur rendre conte des affaires d'Irlande, que pour concerter auec elles les moyens d'empescher les nouueaux sousleuemens qu'elles preuoyoient. *Elles rappellent Cromvvel en Angleterre.* Mais comme l'ame de ce General n'estoit pas capable d'vne lâche crainte, il ne se disposa point au retour, comme on le vouloit : au contraire, il demanda de grosses recruës pour remplacer les pertes que les maladies, le fer, & le plomb auoient causées dans son armée. Quelques Anglois m'ont voulu dire que la cause de ce refus ne procedoit pas de la fermeté de son ame, mais du pressentiment qu'il auoit que la plus-part des membres de ces Communes n'estoient plus dans ses interests. Mais la suite des choses qui se sont passées à sa gloire, & que nous dirons, ne m'a pas permis de porter mon esprit à cette creance. *Il ne veut point sortir d'Irlande.* Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il n'abandonna point l'Irlande, & qu'il n'oublia rien pour se mettre en bonne posture. Cependant l'amour que les Escossois tesmoignoient auoir pour leur Roy, semblant prendre de l'accroissement de moment à autre, il s'en trouua vn si grand nombre qui prirent les armes pour son seruice, que ces Communes de Londres prenant l'allarme beaucoup plus forte qu'elles n'auoient encore fait, elles ordonnerent au General Fairfax d'assembler toutes ses troupes pour les faire marcher du costé du Nord, afin d'estre en estat de s'opposer à la marche de ces nouueaux ennemis, s'ils se mettuient en deuoir de faire vne nouuelle irruption dans le Royaume.

Vaisseaux Anglois perdus. Elles n'auoient alors que la peur d'vn orage qu'elles ne faisoient que preuoir, elles eurent peu de iours apres vn mal effectif, qui leur fut beaucoup plus sensible. Elles auoient chargé neuf grands vaisseaux d'hommes, de cheuaux, d'argent, de munitions & de viures pour soulager leur armée d'Irlande, qui n'estoit pas en bon estat, vne tempeste de mer rompit toutes les mesures qu'ils auoient prises pour cela : Il se perdit quatre de ces vaisseaux à l'entrée du havre de Kingsale, sans que l'on pût sauuer vn homme ; il y en eut trois autres qui furent fracassez sur les costes de Waterford, les deux autres furent emportez auec tant de fureur & d'impetuosité, que l'on n'en apprit aucunes nouuelles de plus de six semaines apres. Cette perte estoit affligeante, Cromvvel qui l'apprit peu de iours apres, la ressentit aussi iusques dans le fonds du cœur, mais comme il auoit l'ame grande, il ne témoigna pas toute sa douleur.

III. *La faction des Leuellers se réueille.* Quoy que l'on eust apporté tous les soins possibles à esteindre la faction des Leuellers, elle renaissoit tousiours, & il y auoit tousiours quelques estincelles de ce feu, qui ne se cachoient pas assez bien pour n'estre point veuës, de sorte que les Communes qui auoient tousiours l'œil au guet, en découuroient souuent la lumiere, & souuent aussi elles eurent la satisfaction d'en sacrifier quelques-vns à leur colere, & à leur vengeance. Mais parmy ceux qui furent découuerts, il s'en trouua vn si determiné, qu'il donna suiet à tout le Royaume de parler de sa hardiesse, comme d'vne chose qui n'auoit que des exemples fort rares. Il s'appelloit Marston, il estoit vn des principaux Chefs de cette dangereuse faction ; le desir de ioindre à leur party quelques puissans amis qu'il auoit dans Londres, le fit aller à cette ville, il fut reconnu par les surueillans du Conseil d'Estat. Ce Conseil commanda trois Officiers pour se saisir de sa personne, ces Officiers se transporterent

transporterent à ſon logis pour executer ce qui leur auoit eſté ordonné; l'vn d'eux ſe ſaiſit de la porte ſans faire bruit, vn autre ſe poſta ſur le milieu de la montée, le troiſiéme monta iuſques à ſa chambre pour luy dire les ordres qu'il auoit receus, & pour luy commander de le ſuiure. 1650.

Ce Gentil-homme fut vn peu ſurpris au premier diſcours qu'on luy fit, mais comme il ſe deuoit défier de tout, & qu'il ſe tenoit en eſtat de defendre ſa vie & ſa liberté, il ne donna pas loiſir à cet Officier de parler long-temps, il luy perça le corps de deux coups de poignard qui le renuerſerent mort ſur le carreau, ſortit de ſa chambre ſans perdre temps, tua celuy qui eſtoit ſur la montée de deux autres coups, & trouuant le troiſiéme à la porte, ſe ſeruit encore de ſon poignard pour le mettre en pareil eſtat qu'il auoit mis ſes compagnons: Si bien que s'eſtant depéché de ces trois hommes en moins d'vn demy quart d'heure, il eut le temps de ſe ſauuer, & de ſe mettre ſi bien à couuert, que le Conſeil d'Eſtat n'en put iamais apprendre des nouuelles, quoy qu'il eût promis de grandes recompenſes à ceux qui le repreſenteroient. Coup hardi d'vn des Chefs de cette faction.

Vn coup ſi hardy fit peur aux Communes, il ne fit pourtant qu'vne petite partie de leur crainte, elles apprirent preſqu'en meſme temps que la Nobleſſe des enuirons de Scherbury s'aſſembloit auec apparence de ſe declarer pour ſa Maieſté, que les Miniſtres du pays de Leds préchoient publiquement contre l'engagement nouueau, & meſme que pluſieurs Gentils-hommes affectionnez au party Royal, paſſoient de moment à autre en Eſcoſſe; voila pourquoy ayant ſuiet de tout craindre, elles enuoyerent des ordres exprés aux Commiſſaires de la milice de renforcer les garniſons de toutes les villes, & outre cela de leuer deux Regimens d'infanterie & trois de cavalerie pour groſſir l'armée, afin qu'elle fuſt en eſtat d'aſſeurer le repos de la Republique.

Le traité des Eſcoſſois auec le Roy n'eſtoit pas cependant au point que les pacifiques & les gens de bien le deſiroient; car quoy que le Baron de Liberton fuſt de retour à Edimbourg auec deux lettres de ſa Maieſté, l'vne pour le Comité des Eſtats de ce Royaume, & l'autre pour l'aſſemblée generale de leurs Egliſes, quoy qu'il ſe loüaſt hautement du bon traitement qu'il auoit receu d'elle, & qu'il parlaſt dignement des bonnes intentions qu'elle auoit à vn parfait accommodement, ce Comité trauailloit ſi ſecretement, que ne donnant aucune connoiſſance de ſes reſolutions, le peuple n'en tiroit point de bons augures; de ſorte que le bruit eſtant aſſez grand que Montroſe & ſes partiſans auoient toûjours grand credit au Priué Conſeil de ce Prince, on apprehendoit que cette conſideration ne rompiſt les meſures d'vne affaire que l'on ſouhaitoit auec paſſion; Mais on n'en deſeſperoit pas, car ce Baron de Liberton ayant aſſeuré que ſa Maieſté quitteroit l'iſle de Gerſé pour ſe rendre à Breda le quinziéme du mois de Mars, afin d'y acheuer le traité, comme les Eſtats l'auoient deſiré, on ſe promettoit qu'enfin elle ne ſe roidiroit pas à ſe ſeruir de ce Marquis, malgré tout vn peuple qui ne l'aymoit point. IV. Breda choiſi pour le traité d'entre le Roy & les Eſcoſſois.

Ce que Liberton diſoit du voyage que le Roy alloit faire en Hollande, n'eſtoit pas vne choſe dite à la volée; car il eſt certain que ce Prince ſortit de l'iſle de Gerſé enuiron le quinziéme de ce mois de Mars: mais comme il fit des choſes aſſez dignes de mon recit auant que partir, ie ne ſuis pas d'auis de les taire Il vouloit laiſſer vn bon ordre parmy ſes troupes, afin qu'elles ſubſiſtaſſent pendant ſon abſence. Il eſtoit ſenſible à l'affection de ceux qui ſe iettoient ſi genereuſement dans ſes intereſts, il les regarda tous comme des perſonnes dont il vouloit conſeruer la bienveillance, & qu'il vouloit recompenſer par les charges & par les honneurs qu'il pouuoit donner; car il fit le Duc d'York ſon frere Amiral, le Prince Robert Vice-Amiral & General de ſa Caualerie, le Prince Maurice Contre-Amiral, le Marquis de Montroſe Duc, Cheualier de la Iartiere & General de ſes troupes de terre, fit encore Cheualier de la Iartiere le Prince Philippes Palatin, le Marquis d'Hamilton, & le Comte de Herby; Langdale fut declaré General des forces de mer, ſous l'authorité du Duc d'York, le rang de Cheualier Baronnet fut donné à Henry Wood, pluſieurs autres furent gratifiez d'autres charges, qui ne pouuant eſtre bien auantageuſes, portoient du moins des marques de ſa bienveillance & de ſon eſtime. Le Roy confere les charges & les dignitez de ſon Eſtat à ſes ſeruiteurs.

1649. V.

Remarques cõsiderables sur la mort du feu Roi.

Les curieux ont fait des remarques qui me semblent dignes des yeux des honnestes gens : voilà pourquoy ie ne craindray point de les exposer, bien qu'elles ne soient pas necessaires à l'intelligence de nostre histoire. Ils ont obserué que l'vn de ceux qui furent tuez à Londres le 19. Feurier par le sieur Marston l'vn des principaux chefs des Leuellers, & dont nous auons parlé cy-dessus, seruoit d'Huissier à faire executer les commandemens de Brasdhavv qui presidoit à la Sentence de mort donnée contre le deffunt, que Vvilde Alderman d'York & grand partisan des Parlementaires, se pendit vn an apres & à mesme iour que ce Prince fut executé, que Brovvgton qui estoit le Greffier de cette Haute Chambre de Iustice, deuint insensé & furieux quelques mois apres, & que Wilson Escheuin de Londres qui auoit signé cette mortelle & iniuste Sentence contre les deffenses que son pere luy en auoit faites, mourut enragé dés les premiers iours du mois de Feurier de cette année 1650. Ces curieux ont remarqué ces quatre sortes de morts en des personnes toutes criminelles dans la mort de leur Souuerain; ie n'en ay fait aussi le recit que pour faire redouter aux méchans la vengeresse main de Dieu. Mais retournons à l'Histoire, & voyons ce que Cromvvel faisoit cependant en Irlande.

Succez des armes Angloises en Irlande.

Ce General auoit esté contraint de donner de bons quartiers d'hyuer à ses troupes pour les restablir par vn repos de quelques mois: il auoit cependant receu cinq mille hommes de renfort par les soins des Communes d'Angleterre, si tost qu'il vid la saison propre à remettre en campagne, il tira ces troupes de leurs garnisons, fit auancer le General Maior Ireton son gendre, du costé de Vvexford & de Rosse auec vn corps de trois mille hommes, fit deux autres corps du reste de son armée, en mit vn sous la conduite du Colonel Reynolds, auec ordre d'entrer dans la Comté de Kilkeny, & se mettant à la teste de l'autre passa la riuiere de Blatvvater, comme s'il eût voulu tirer droit à Limmerik; la premiere de ses conquestes fut du chasteau de Raghel, dans lequel il n'y auoit que quarante-quatre soldats Catholiques; la seconde de la ville de Futhard qui capitula sous des conditions fort auantageuses; celle de Cusbol n'attendit pas ses approches, car le Maire & les Escheuins l'ennoyerent prier de les prendre sous sa protection, il les y receut: Ireton son gendre emporta cependant le chasteau d'Arfinon, considerable par vn pont qui donne le passage de la riuiere de Svver: le Colonel Reynolds se rendit maistre de Kingiktofer, & le Mylord Brogbyl de Castleton qui fut emporté par la force: de sorte que ce General s'estant ainsi puissamment estably dans le milieu des quartiers ennemis, il leur osta les moyens de s'assembler & d'agir de concert pour s'opposer à ses entreprises.

Les Escossois enuoyerent presenter de nouuelles propositions à sa Maiesté.

Par le silence extraordinaire du Comité des Estats d'Escosse, le peuple auoit bien connu que les Lettres de sa Maiesté n'auoient pas satisfaits ces Estats, & il est tres vray qu'elles auoient apporté quelque dégoust dans l'esprit de beaucoup de membres dont les intentions ne s'éloignoient pas du seruice du Roy: Neantmoins bien que ces personnes là eussent proposé de ne plus enuoyer vers sa Maiesté, le nombre des autres qui conseruoient tous les bons mouuemens que la Iustice leur auoit donnez, l'emporterent sur le méecontentement de ces delicats: il fut arresté dans le Parlement qu'on dresseroit de nouuelles propositions sur la negociation du Baron de Liberton pour estre portées à Breda, & presentées à sa Maiesté par six Seigneurs & par trois Ministres, les deux plus importantes desquelles estoient, Que sa Maiesté signeroit leur Conuenant, & qu'elle ne se seruiroit d'aucun de ceux qu'on appelloit delinquants.

Les Catholiques sont bannis de Londres.

La crainte croissoit cependant dans l'ame des directeurs de la pretenduë Republique d'Angleterre, ils s'estoient précautionnez contre vne nouuelle inuasion des Escossois qu'ils auoient quelque suiet de redouter, en leuant les troupes dont nous auons parlé cy-dessus; ces gens de guerre ne les asseuroient point encore assez: ils apprehendoient que les Catholiques & ceux qui auoient porté les armes en faueur du Roy deffunt ne formassent de nouueaux partis dans la ville pour troubler l'Estat & pour appuyer les pretentions de son successeur, ils y voulurent pouruoir par vn acte de bannissement des villes de Londres & de Vvestminster, auquel ils condamnerent les vns & les autres sur peine de punition

exemplaire, ce qui ne leur semblant pas encore assez fort pour les mettre à couuert de leurs apprehensions, ils firent vne liste de tous les vaisseaux qu'ils auoient en mer, & ordonnerent de la charge qu'on leur donneroit, & des Capitaines qu'on y establiroit, afin que toute cette flote, qui pouuoit estre composée de quarante cinq vaisseaux de guerre, chargez de cinq mille cinq cens soixante & quatorze soldats, & de vingt vaisseaux Marchands qui portoient encore deux mille soixante & six hommes, sans y comprendre les matelots, fust tousiours en estat de s'opposer à toutes les forces estrangeres qui pourroient arriuer en faueur de sa Maiesté. 1650.

Il n'y a rien qui anime vn homme de cœur à l'esgal de l'honneur qu'il attend de ses actions, & ie ne trouue encore rien apres cela qui le pousse auec plus d'ardeur à bien faire, que la recompense qu'il espere de ses seruices. Cromvvel & les principaux Officiers de l'armée d'Irlande s'estoient acquis vne grande estime par les considerables auantages qu'ils auoient remportés depuis qu'ils faisoient la guerre en ce Royaume, il ne leur manquoit plus que des recompenses; la Chambre des Communes de Londres s'auisa de leur en donner sans fouler le peuple. Elle disposoit de toutes les dependances de Dublin, depuis que cette place auoit esté mise au pouuoir des Parlementaires par la foiblesse du Marquis d'Ormond, son pouuoir s'estendoit encore sur tous les lieux dont les armées Angloises s'estoient emparées; Elle ordonna que tous les chasteaux, Seigneuries, fiefs, domaine, & le bien de l'Archeuesque de Dublin, du Doyen & du Chapitre de S. Patrice en Irlande, auec la ferme d'Ardbrinkan, & le Prieuré de Trin dependans de l'Euesché de Meath, seroient donnés à Ireton & à quatorze autres Officiers de l'armée, pour en iouyr à perpetuité comme de leur propre: Mais voulant pretexter cette liberalité de quelque religieux mouuement, elle voulut que ce fust à condition d'entretenir vn college en ce Royaume, dans lequel on n'enseigneroit que les moyens de donner de l'esclat à la Religion Protestante. Et d'autant que toutes ces personnes nommées auoient besoin d'vn acte pour se mettre en possession de ce bien, cette Chambre leur enuoya vne copie de cette ordonnance signée, auec ordre particulier à Cromvvel d'en faire iudicieusement le partage comme Surintendant de cette gratification.

VI. La Chambre des Communes donne de grandes recompenses aux Officiers de l'armée d'Irlande.

Quand des hommes se sont esleuez à l'authorité par des moyens illegitimes, ils ont si grand peur de decheoir, qu'il n'y a rien qu'ils ne fassent pour s'y maintenir, & pour empescher que leur exemple n'excite les autres à les chasser de là pour prendre leur place. Cette Chambre des Communes auoit vsurpé le pouuoir supréme par toutes les violences que nous auons dites, elle deuoit apprehender d'en estre priuée par d'autres personnes aussi ambitieuses que celles qui s'y estoient installées, & qui murmuroient desia assez hautement pour faire connoistre ce qu'elles pensoient: Pour empescher ce coup, qui eut fait des petits musniers de tous ces illustres & grands Senateurs; ils demeurerent d'accord de creer vne Haute Cour de iustice, afin de tenir en bride tous ces esprits qui prenoient l'essort, & de se conseruer par la crainte, ce qu'ils auoient acquis sans merite & par tyrannie. Ils la creerent donc, mais d'autant que cela ne se pouuoit sans donner quelque pretexte apparent à cette nouueauté, ils alleguerent que pour la conseruation de la paix publique, & pour preuenir les miseres d'vne nouuelle & cruelle guerre qu'ils voyoient sur le point de s'esleuer dans le Royaume, par la liberté que chacun prenoit de parler selon ses sentimens du Gouuernement present, ils auoient nommé soixante & cinq Commissaires de probité, pour obseruer des ordres qu'ils auoient donnés pour empescher les malheurs qu'vne trop grande liberté pouuoit apporter dans l'Estat, & pour faire iouyr eternellement le peuple du repos dont il iouyssoit depuis qu'on l'auoit mis sous l'authorité d'vne Republique.

Elle crée vne Chambre de Iustice. Pourquoy.

Ce bel acte commençoit par la plus haute insolence qui se pouuoit faire; car son premier ordre portoit vne deffence sur peine de mort, d'aller demeurer auec la personne de Charles Stuart fils aisné du Roy precedent, ny auec celle de Iacques Stuart son frere, ou de la Reine precedente leur mere, en quelque lieu du monde qu'ils fussent. Ceux qui communiqueroient auec eux par lettres, par messages ou autrement n'estoient pas menacez d'vne moindre peine par le se-

1650. cond: le troisiesme promettoit vn pareil suplice à tous ceux qui tendroient des villes, des forts, des magazins & des vaisseaux que la Republique tenoit sous les voiles, à d'autres personnes qu'à celles qui leur en porteroient les ordres du Parlement: le quatriesme promettoit vn nouueau genre de mort à tous ceux qui assisteroient ces Princes d'argent, & qui prendroient les armes pour les seruir. L'on ne parla pas plus doucement dans le cinquiesme contre ceux qui feroient des assemblées tumultueuses, & pour le dire en peu de paroles, on ne promerroit rien moins qu'vne seuere punition sans grace, à tous ceux qui abandonneroient le party de la Republique pour embrasser celuy des seditieux & des malcontens.

Elle fait effacer & abatre les armes Royales par tout le Royaume.

Cet acte est vne toute euidente preuue de la crainte de ces Communes & de la rage qui les portoit à la ruyne de toute la famille Royale. Mais n'en demeurons pas en si beau chemin; allons plus auant, nous en verrons encore dauantage. Ces mesmes tyrans ordonnerent quelques iours apres, que les armes du deffunt Roy seroient abbatuës & effacées de tous les vaisseaux, qu'on les osteroit encore de toutes les Eglises & lieux publics du Royaume & de la principauté de Galles, & pour cet effet, ils enuoyerent par tout des commandemens si precis, qu'il n'en parut plus sur la mer ny sur la terre douze iours apres. Cependant ils ne s'attachoient pas si fort à ces laches mouuemens de haine, qu'ils ne songeassent au traité qui se faisoit à Breda: ils apprirent qu'il y auoit de grandes dispositions à le voir conclure, ils ne douterent point que cet accommodement ne fist naistre la guerre entre les Anglois & les Escossois, ils se mirent en estat de la soustenir, & non pas de la soustenir seulement, mais encore de la porter eux-mesmes en Escosse; car ils firent marcher dix mille hommes du costé du Nord, pour y porter le fer & le feu, si les choses alloient plus auant.

VII.

Succez de la guerre d'Irlande.

Les armes auoient cependant beaucoup de chaleur en Irlande; le Marquis d'Ormond y deffit le Cheualier Charles Coote, l'vn des principaux Chefs des Parlementaires; le Colonel Hevvson Gouuerneur de Dublin se rendit maistre de Balisanon; Richard Cromvvel fils aisné du General, ayant ioint le Mylord Browghil, ils defirent vne partie des troupes qui estoient sous les ordres du Baron d'Inchequin, & Cromvvel luy-mesme ayant emporté quelques petites places qui se rencontrerent en sa marche, alla camper deuant Kilkeny. Cette place estoit assez bonne pour disputer ses murailles plus de six semaines, & en effet le Gouuerneur y soustint deux assauts auec vne vigueur si ferme, qu'il fit apprehender à ce General ennemy de sortir de cette entreprise auec peu d'honneur; neantmoins cette vigueur ne dura pas tant qu'on auoit esperé qu'elle dureroit, il se lassa d'auoir montré le front à ses ennemis, il capitula apres six iours de siege, & la raison qu'il allegua pour pretexter cette foiblesse fut, qu'il ne pouuoit pas respondre à ses ennemis par faute de poudre. Le Colonel Axtel occupa sa place, Cromvvel tourna teste du costé de Waterford où le General Preston s'estoit enfermé auec quinze cens hommes des meilleurs de toutes ses troupes, mais ce ne fut qu'apres auoir adiousté à la prise de Kilkeny, celle des chasteaux de Canrvvelcashe, d'Enisnon, qu'apres auoir emporté d'assaut Polkerry, dont toute la garnison fut passée au fil de l'espée, & qu'apres s'estre rendu maistre de Bulladoin, de Brano & de Donkil, trois forts importans au siege qu'il pretendoit faire de Vvaterford, & qu'il ne fit pas neanmoins; celuy de Conmel deuant laquelle il alla camper, luy semblant plus facile & plus important à la suite de ses desseins.

Kilkeny pris par Cromvvel.

Cromvvel est rappellé en Angleterre.

Il est certain que les grands hommes ne font iamais de petits desseins, & qu'ils s'esleuent tousiours à proportion de la force de leurs esprits; mais il est aussi tres-constant que ces desseins n'ont pas tousiours toutes les suites qu'on s'en promet. Cromvvel n'auoit entrepris le voyage d'Irlande, que dans l'opinion de reduire facilement ce Royaume à l'obeyssance, il auoit glorieusement commencé ce grand ouurage, il arriua cependant qu'au plus fort de ses conquestes, & lors qu'il estoit sur le poinct d'y apporter la derniere main, il fut contraint de tout quitter & de repasser en Angleterre par les ordres expres qu'il en receut des Communes. Plusieurs demeurerent persuadés que la reuocation estoit vn coup important au repos, à la grandeur & à la gloire de l'Estat: mais quand ces poli-

tiques qui ne vouloient point qu'on le retirast d'Irlande, eurent consideré qu'on ne le rappelloit que pour sauuer cét Estat qui estoit menacé par les Escossois, ils furent contraints d'auoüer qu'on ne l'auoit fait reuenir que pour l'employer plus vtilement d'vn autre costé: En effet ce n'auoit esté que pour opposer son courage & sa conduite aux ennemis qui se preparoient d'entrer hostilement au Royaume. Il partit donc auec regret de n'auoir fait qu'vne partie de ce qu'il vouloit faire: mais ce ne fut qu'apres auoir estably son Gendre dans la place qu'il occupoit, qu'apres luy auoir ordonné d'aller camper auec vne partie de l'armée deuant la ville de Caterlovv, & qu'apres auoir mis le Colonel Reynolds à la teste de l'autre corps pour aller attaquer le chastean de Trecoghan. Il deuoit esperer que les Communes considereroient l'importance de ses seruices, elles firent aussi tous les efforts possibles pour les reconnoistre, en le receuant dans Londres auec autant de magnificence & d'honneur que s'il eust triomphé de la moitié de toute l'Europe. Laissons-le pour quelque temps dans le repos, dans les festins & les applaudissemens, & faisons vn tour en Escosse pour y voir des choses qui meritent bien toute la force de ma plume, & tous les yeux de mes Lecteurs. 1650.

Nous auons dit que les premieres troupes que le Marquis de Montrose auoit fait passer en Escosse pour le seruice de sa Maiesté, auoient pris terre és Orcades sous la conduite du Comte de Kennoüil; nous auons encore dit qu'elles se grossissoient tous les iours par ceux qui ne pouuans aimer la tyrannie des Parlementaires, n'aprehendoient point d'exposer leurs vies pour conseruer les priuileges de la Couronne, & nous n'auons pas oublié de dire que les ennemis de sa Maiesté auoient assemblé des forces considerables sous les ordres de Dauid Lesley pour tenir ces troupes en bride: il est maintenant raisonnable de faire agir ces corps opposez, afin que nostre histoire n'ait rien de defectueux.

Ces Royalistes estoient sous les ordres du Comte de Kennoüil; ce Comte se laissa mourir, le Mylord S. Clare fut choisi pour remplir sa place: mais il ne posseda pas long-temps la qualité de General; car Montrose ayant enuoyé quatre mille cinq cens fantassins sous les ordres du Cheualier Hurry pour aller ioindre ces troupes, & luy-mesme y estant arriué sur les derniers iours du mois d'Auril, accompagné de quinze cens hommes qu'il auoit tirez de Suede & de Dannemarc, il commença de donner ses ordres à toute l'armée en qualité de Lieutenant General de sa Maiesté en Escosse. Elle estoit forte, car elle estoit composée de quatorze à quinze mille hommes: le Comité des Estats de ce Royaume en prit aussi l'allarme si chaude, que s'estant extraordinairement assemblé, il n'eut rien de plus pressant à faire que de chercher les moyens de donner vne forte digue à ce gros torrent; il n'en auoit point que de mettre promptement en campagne le General Dauid Lesley, il luy ennoya des ordres exprés de le faire auec toute la promptitude possible, & ne croyant pas que ce fût assez, en fit auertir le Marquis d'Argyl, tant pour l'obliger de mettre tous ses amis à cheual, afin d'aller grossir l'armée de ce General, que pour l'appeller à Edimbourg où la force de son esprit ne sembloit pas moins necessaire pour preuenir les orages que l'on craignoit, que la vigueur de son bras & de son courage pour les dissiper. Il y alloit du salut non seulement de ce Comte; mais encore de celuy de tout le corps des Estats en cette partie: Lesley ne manqua point aussi d'assembler ses troupes, de se mettre à la teste de trente Cornettes de caualerie & de sept mille fantassins, pour aller mettre obstacle à la descente de ce Marquis, & de détacher dix Cornettes auec quatre cens fantassins pour luy aller fermer vn autre passage.

Descente d'vne armée estrangere en Escosse, en faueur du Roy.

VIII. Retour de Montrose en ce Royaume.

Les Estats en prennent l'alarme.

Qu'il faut peu de temps pour tomber des plus hauts degrés de la gloire iusques aux dernieres extremitez de la honte: Montrose auoit couuert sa teste des plus beaux lauriers du monde par le gain de sept batailles, dont il estoit sorty victorieux depuis 1644. iusques au mois de Septembre de 1646. son nom estoit en veneration par toute l'Europe, & tout le monde le regardoit comme vn Capitaine qui n'auoit pas beaucoup de seconds, vn petit coup de fondre mit pourtant à bas tous ces beaux lauriers, & la rencontre d'vn petit Capitaine sans nom luy rauit ce qu'il deuoit auoir acquis pour vne eternité toute entiere.

1650. Il estoit arriué dans les isles Orcades auec les troupes qu'il auoit esté mandier en Allemagne, en Suede & en Dannemarc, son courage ne luy permit pas de les tenir long-temps inutiles, il en laissa la meilleure partie à la garde de ces isles, dont la conseruation luy sembloit importante à la suite de ses desseins, alla prendre terre auec le reste qui estoit composé de quatre mille hommes: il en détacha douze cens sous la conduite d'Hurry pour aller prendre le chasteau de Drumpeth-Housse, & voulant aller ioindre deux mille hommes des suiets du Comte de Staford qui tenoient desia la campagne sous les ordres d'vn Capitaine nommé Plascardy, tira du costé qu'il esperoit de les rencontrer; mais il n'alla pas si loin qu'il croyoit aller, il apprit que cinq Cornettes de caualerie auoiét esté detachées de l'armée de Lesley pour trauerser sa marche par quelques obstacles, il luy prit enuie de les aller visiter, il tourna teste pour les aller rencontrer; Stranghan qui les commandoit fut vn peu surpris d'apprendre qu'il le venoit chercher, il fut sur le point de reculer; mais enfin son cœur ne l'abandonnant point en cette rencontre, il se resolut au combat. Il n'auoit que deux cens soixante & quinze cheuaux, il en fit trois corps, & estant allé rencontrer ce Marquis dans la plaine de Scroggyvvod luy presenta le front auec tant d'asseurance que tous ses trois escadrons ayant percé son infanterie par tous les costez qu'ils l'attaquoient, elle prit l'épouuante & la fuite sans auoir fait qu'vne décharge si mal asseurée, qu'elle ne tua que sept ou huit hommes. La fortune caressoit trop ouuertement Stranghan pour luy faire mépriser ses caresses, il s'en seruit aussi dignement; il se mit à la queuë des fuyards qui n'auoient plus d'oreilles pour leur General, couurit la terre de plus d'onze cens morts, & fit trois cens quatre-vingts six prisonniers, les plus considerables desquels furent six hauts Officiers, neuf Capitaines, deux Lieutenans, six Enseignes, six Sergens & quinze Caporaux: Quant au Marquis il fut pris à vne iournée du lieu du combat & conduit à Edimbourg, où il arriua le 25. du mois de May sous vne escorte de cinq cens cheuaux.

Il entre en Escosse. *Il rencontre les ennemis.* *Il est deffait.* *Fait prisonnier.*

Il ne me seroit pas bien facile de dire auec quel creue-cœur ce grand homme vid vn si épouuentable bouleuersement en sa gloire & en sa fortune, ny auec quel depit il vid lier de cordes des mains qui auoient si long temps & si dignement porté le baston de General: ie ne l'entreprens point aussi; mais ie diray bien que toute sa douleur fut de n'auoir pû mourir les armes à la main: mais comme il auoit le cœur ferme, il ne témoigna pas seulement que sa captiuité luy eust abbatu le courage, au contraire il n'en auoit iamais tant fait paroistre en tous ses combats qu'il en montra ce iour-là: Voyons cette fermeté pour ne rien dérober à la gloire d'vn si grand homme.

Il est bien difficile à vn loup de n'estre point rauissant, il est encore plus malaisé à vn homme de sang de s'empescher de le verser quand il en peut trouuer les moyens. Nous auons troué des ames sanguinaires en Escosse aussi bien qu'en Angleterre; l'execution des Cheualiers Guillaume Rollok, Alexandre Ogilby, Philippe Nisbet, Robert Spotvvod, Guillaume Murray, André Gutrie, & Alexandre Macdonald, dont on fit mettre les testes à bas en 1646. & celle du Marquis d'Huntly que l'on sacrifia de mesme en 1649. sont des preuues inuincibles de ce que ie dis. Tout cela ne fut pas encore assez pour remplir cette auidité de sang en ceux qui composoient les Estats de ce Royaume en cette année de 1650. Montrose s'estoit tousiours fait redouter, il estoit alors entre leurs mains, ils ne se purent iamais resoudre à luy pardonner, quoy que la raison les obligeast à se souuenir qu'il auoit traité genereusement tous les prisonniers de guerre qu'il auoit faits en 1645. & 46. & quoy qu'ils sçeussent bien qu'il n'auoit agy que pour contribuer à restablir sur le trosne celuy qu'ils auoient iugé digne d'y remonter. En effet ils le condamnerent à la mort; mais ils le condamnerent d'vne si iniurieuse façon, que cette horrible procedure n'a iamais eu & n'aura peut-estre iamais d'exemple. I'en dis trop pour n'en dire pas dauantage, il faut que la posterité voye par l'indignité du traitement qu'on luy fit, que la rage auoit plus de part au cœur de ses Iuges que la iustice & la raison. Ils n'attendirent pas qu'il fust deuant eux pour luy faire sentir l'iniustice de leurs mouuemens, ils ordonnerent que les Magistrats & le bourreau l'iroient receuoir aux portes de la Ville d'E-

Il est condamné à la mort.

dimbourg, que le bourreau le feroit monter sur vne charrete lié & garroté comme vn volleur pour estre promeoé par toutes les ruës teste nuë, qu'il feroit attaché à vne potence de dix-huit pieds de haut, dressée deuant la Croix de la grande place, qu'il y demeureroit trois heures auec vn écriteau sur l'estomac qui contenoit en langue Latine tous les combats qu'il auoit faits dans ce royaume, que son corps feroit mis en quatre quartiers, lesquels feroient exposez sur les portes des Villes de Sterlin, de Glascovv, de Perth & d'Aberdin, & que sa teste feroit mise sur le haut du Palais d'Edimbourg. 1650.

Cette Sentence qui luy fut prononcée à l'entrée de la Ville le 25. de May estoit assez redoutable pour le faire trembler, s'il eut eu l'ame moins ferme; mais tant s'en faut qu'elle fust capable de l'épouuanter, qu'au contraire il répondit à quelques Ministres qu'on luy enuoya, qu'il auoit de tres-sensibles obligations aux Estats de le traiter de la sorte, puisque sa teste plantée sur le plus haut du Palais d'Edimbourg, feroit vn memorial eternel à cette Ville de la fidelité qu'il auoit apportée au seruice de sa Majesté, & que bien loin de se fâcher d'apprendre que l'on vouloit mettre ses membres sur les portes des quatre principales villes du Royaume, il souhaitoit que l'on pût faire autant de pieces de son corps qu'il y auoit de villes au monde, afin qu'il y eust par toute la terre des marques de sa fidelité pour son Prince, & de son amour enuers sa patrie, le principal but de ses armes n'ayant esté que pour l'empescher d'estre ingrate, infidelle & rebelle à son Souuerain. Ces discours estoient genereux & marquoient vne grandeur de courage qui n'auoit pas beaucoup d'exemples, il ne la dementit point à l'heure & au moment de sa mort; car lors que le bourreau luy mit la corde au col, *Il ne falloit plus que cela*, luy dit-il, *pour acheuer mon triomphe, le feu Roy m'a fait quelquefois l'honneur de me gratifier de l'Ordre de la Iarretiere; mais ce collier que l'on me donne rend ma condition plus illustre que cette petite faueur-là, puis qu'elle n'ajoûtoit rien à la gloire de mes seruices, & que celle-cy montre qu'ils ont esté sans deffaut. Va*, ajoûta-t'il, tournant les yeux sur le bourreau, *& acheue ce que tu dois faire pour assouuir la rage de mes ennemis, ie leur pardonne, & ie te pardonne encore comme ie demande à Dieu qu'il me pardonne.* Belle & genereuse mort de ce General.

Ce fut auec cette fermeté de cœur & d'esprit que cét homme illustre receut vne cruelle & ignominieuse mort dans vn lieu où il auoit quelquefois esté receu auec l'honneur & l'accueil que l'on fait à des Vice-Rois. Darcy petit fils du Chancelier Spotvvord, Sterlin, Dagary & Hurry, quatre hommes considerables par leur naissance & par leur vertu auoient esté pris auec luy, on ne leur fit point plus de grace, car on leur mit la teste à bas quelques iours apres au mesme lieu qu'on auoit fait mourir leur General.

IX. Conclusion du traité de Breda.

Tout le monde croyoit & on le pouuoit croire auec apparence, que cét indigne traittement fait à vn homme qui n'auoit point fait de plus grand crime que celuy d'auoir eu de l'amour & de la fidelité pour son Souuerain, empescheroit le traité de Breda; neantmoins la prudence du Roy l'emporta sur le ressentiment qu'il pouuoit auoir, & les maximes de la politique furent plus fortes que celles de son mal de cœur. Vn trône meritoit bié cette mortificatió, il la pratiqua dans le plus haut point qu'elle pouuoit estre receuë, & le bien de ses affaires ne luy permettant pas seulement d'en murmurer, il demeura finalement d'accord auec les deputez d'Escosse de la pluspart des choses qu'ils auoient desirées de luy: de sorte que se resoluant à repasser en ce Royaume, il alla prendre congé de sa doüairiere d'Orenge pour aller s'embarquer à Scheueling, comme il fit le 2. du mois de Iuin. Le Roy s'embarque pour passer en Escosse.

Il n'estoit pas possible que ce grand accommodement se fist sans esclat, les Communes de Londres en furent aussi bien-tost auerties; elles l'auoient attendu par les dispositions où elles auoient veu cette affaire depuis que les Estats d'Escosse auoient enuoyé des Commissaires à Breda, & cette préuoyance leur auoit fait tenir leur armée en estat de s'opposer à celle qu'ils s'attendoient bien d'auoir sur les bras. Il ne leur restoit donc plus rien à faire que de luy donner vn bon General: elles auoient ietté les yeux sur Cromvvel pour luy en donner la conduite en qualité de Lieutenant General; mais comme la bien-seance & la raison ne vouloient pas qu'on fist vn affront à Fairfax en ne luy donnant pas cét

1650. employ, qui luy estoit deu par sa charge de Generalissime, dans l'exercice de laquelle il auoit rendu de considerables seruices à la republique, toute la Chambre demeura d'accord non seulement de luy donner la conduite de cette armée, mais de la luy donner par vne nouuelle Commission beaucoup plus auantageuse & plus ample que celle qu'il auoit receuë apres la demission du Comte d'Essex, voila pourquoy elle luy en fit dresser vne qui sans doute estoit capable de remplir toute son ambition. Mais au lieu de la receuoir, il s'en excusa, & remontra que les incommoditez ausquelles il estoit suiet depuis quelque temps ne luy permettoient pas d'agir auec vigueur en vne guerre qui selon les apparences deuoit estre longue, & plus laborieuse que les precedentes, & par consequent qu'il supplioit la compagnie de l'en dispenser.

Faisfax quitte la charge de Generalissime des armes Parlementaires.

D'abord tous ceux qui la composoient se trouuerent surpris d'vne response qu'ils n'attendoient pas, ils insisterent & le supplierent de considerer que la Republique n'auoit iamais eu plus affaire de son experience que dans ce temps, auquel elle en demandoit le secours: mais quoy que leur priere fust legitime, & qu'elle parust pleine de chaleur, il ne changea point de pensée, il les remercia des bonnes volontez qu'ils auoient pour luy, les asseura qu'il ne manqueroit iamais à la Republique, qu'il seroit tousiours prest à luy donner tout son sang, & les faisant encore vne fois entrer dãs la consideration de ses infirmitez naturelles, leur remit les Commissions qu'il auoit receuës du Parlement, si bien qu'ayant tesmoigné par cette action qu'il estoit resolu de ne se mesler plus de la guerre, ils presenterent cet employ à Cromwel, qui le receut apres vn refus où l'adresse de l'esprit auoit plus de part que la modestie.

Cromvvel en est inuesti.

Cependant l'Irlande n'estoit point en repos, quoy que Cromvvel n'y fust plus, & l'Escosse estoit d'vn autre costé toute en armes. Les troupes Royales du premier de ces Royaumes, alors commandées par l'Euesque de Clogher, par la retraite du Marquis d'Ormond & du Mylord Inchequin, que des affaires importantes auoient fait sortir du Royaume, rauageoient toute la contrée qui est entre les villes de Londondery & Coltaire, & formerent tant d'obstacles à la ionction de celles qui estoient sous les ordres de Coote & du General Venables Parlementaires, qu'elles n'osoient rien entreprendre. Quant à ce qui se passa en Escosse, la pluspart du temps y fut employée à leuer les troupes qu'on auoit promises à sa Maiesté, & à faire rougir de nouueaux eschaffaux du sang de ceux qui auoient esté pris auec Montrose. En effet, quoy que plusieurs fussent tout persuadez que le traité de Breda les exempteroit de la mort, l'on vit que les Estats n'estoient point en humeur de leur faire grace; car ils en firent mourir cinq, du nombre desquels furent le Cheualier Hurry Lieutenant general de l'armée de ce Marquis, & vn nommé Vvitford, accusé de quelque crime plus noir que celuy d'auoir pris les armes contre les Estats.

Tout ce Royaume auoit appris l'embarquement du Roy, & il est certain que tout le monde l'attendoit auec autant d'impatience qu'il se peut dire, mais enfin ce iour heureux arriua; la tempeste l'auoit contraint de relascher en vne isle de la riuiere d'Elbe, proche de Hambourg, & l'y auoit fait arrester quelques iours. Vn vent plus fauorable le poussa iusques à l'emboucheure de la riuiere de Spey, il y mit pied à terre, les Estats en tesmoignerent vne ioye qu'il ne me seroit pas bien facile de dire; quantité de personnes de condition partirent d'Edimbourg par leurs ordres pour luy aller rendre leurs premiers deuoirs, & pour l'accompagner à Faskeland, vne belle Noblesse l'alla trouuer en ce lieu là pour le conduire à Dundee; Cependant les Generaux de l'armée qu'on preparoit en sa faueur, receurent de nouueaux ordres de se tenir prests de marcher quand ils en receuroient les commandemens.

X. Le Roy arriue en Escosse.

Les Anglois auoient trop d'interest en ce qui se passoit en Escosse pour en ignorer les moindres particularitez; le Roy n'eut point aussi plûtost mis pied à terre, qu'on leur en porta la nouuelle: Ils l'auoient preueuë, & cette preuoyance les auoit obligez à faire vn long Manifeste pour iustifier la leuée des troupes qu'ils ennoyoient du costé du Nord, & pour charger les Escossois du violement de l'alliance des deux Nations: Mais quand ils eurent receu la nouuelle certaine de l'accueil que les Escossois auoient fait à sa Maiesté, Cromvvel qui estoit à Londres

Cromvvel part de Londres

1650.

Londres prit la poste, & se rendit à Barvvik, aux enuirons de laquelle place il auoit donné le rendez-vous general à ses troupes; le General Major Skippon demeura dans Londres, pour auoir l'œil à la conseruation de la ville.

Pour aller commander l'armée destinée contre l'Escosse.

Quand des troupes sont bien commandées, il n'y a rien qu'elles ne soient capables de faire: Charles Coote estoit vn des plus asseurez Capitaines de tous les Parlementaires d'Irlande: Il auoit plusieurs fois essayé de ioindre le Colonel Venables, dont les troupes estoient composées de seize cens hommes, afin d'estre en estat de combattre les Royalistes que le Marquis d'Ormond auoit laissées sous les ordres de l'Euesque de Clogher, il auoit tousiours trouué des obstacles assez grands pour n'arriuer pas où il pretendoit: Sa patience & sa conduite luy donnerent enfin ce qu'il desiroit. Il vit quelques passages ouuerts pour executer son dessein, il fit battre aux champs, l'Euesque fut auerty de sa marche, son principal but n'estoit que d'empescher qu'il ne pût ioindre Venables, il luy prit enuie de le couper, son armée estoit composée de quatre mille hommes, celle de Coote de dix-huit cens fantassins & six cens cheuaux seulement; il se trouua neantmoins qu'à la rencontre de ces deux corps, le petit nombre l'emporta sur le plus grand; car aprés vn combat de quatre heures l'Euesque perdit trois mille hommes, qui demeurerent morts sur la place; Il fut pris luy-mesme auec onze Colonels, & quantité d'autres Officiers, toute la composition qu'on luy fit fut de luy faire mettre la teste à bas, & en suite de la faire perdre à la pluspart de ceux qui auoient esté pris auec luy. Le fruit de cette importante victoire fut la reddition de toutes les places de la Prouince d'Vlter, à la reserue de Charlemont, qui ne voulut point reconnoistre le victorieux. Le chasteau de Trecoghan estoit vne des plus fortes places de ce Royaume, la Dame à qui il appartenoit l'auoit genereusement deffendu par l'espace de deux mois & plus, contre les efforts du Colonel Reynolds, elle fut alors contrainte de ceder, ne voyant aucune esperance de secours, apres vn combat qui mettoit à bas le party des Royalistes, & qui ne laissoit aux Catholiques qu'vne resource trop foible pour leur releuer le courage. Owen-Oneil & le Baron de Muskry ne le perdirent pourtant point, car le premier nommé par les Catholiques pour remplir la place de l'Euesque, assembla promptement toutes les troupes confederées pour marcher au secours de Charlemont que Coote auoit assiegé, & l'autre se mit en deuoir de faire prendre les armes aux habitans de la Comté de Kerry, afin de restablir ce party.

Defaite des troupes Royales d'Irlande.

Trecoghan mis à l'obeïssãce des Parlementaires.

XI.

Les affaires marchoient bien d'vn autre biais en Escosse, l'on n'y auoit veu l'arriuée du Roy qu'auec quelque sorte de transport, il parut tout entier quelques iours apres; car le Parlement s'estant extraordinairement assemblé, il dressa vn acte par lequel ayant declaré que sa Maiesté auoit donné à ses peuples d'Escosse toute la satisfaction qu'elle leur pouuoit donner, pour marquer son amour enuers eux, elle s'estoit remise dans l'exercice de sa puissance & de son authorité Royale, & comme si ce n'eust rien esté de l'auoir fait en vne Chambre particuliere, il ordonna que la publication s'en feroit dans la place publique, appellée *La Croix d'Edimbourg*, que cette place seroit tenduë de velours cramoisi, & de drap d'or, & pour faire voir qu'il vouloit effectiuement rompre auec les Anglois, fit adjouster à ce cry public, que tous les habitans des frontieres du Nord qui assisteroient les Anglois Parlementaires de viures & d'autres commoditez necessaires à leur subsistance, seroient declarez ennemis de l'Estat.

Acte du Parlement d'Escosse en faueur de sa Maiesté.

Comme il n'y a point de plus puissant moyen pour ruiner vn Estat que d'y ietter la diuision, les Anglois n'oublierent rien alors pour la mettre entre les peuples d'Escosse, qu'ils voyoient à leur grand regret tres-estroitement vnis pour le seruice de leur Prince. Ils auoient fait vn grand Manifeste pour iustifier la leuée des troupes qu'ils auoient enuoyées sur les frontieres du Nord. Ils en firent vn second, pour détacher de cette vnion ceux qui s'estoient quelquefois iettez dans leurs interests. Ils demanderent aux gens de bien de ce Royaume, ce sont les termes dont ils se seruirent pour ébranler ceux qu'ils vouloient seduire, de ne se ioindre point à ceux qui violoient les loix diuines & humaines, en violant leur vnion, qu'ils se deuoient souuenir de l'assistance qu'ils auoient receuë d'eux dans leurs pressantes affaires, au lieu de les payer d'ingratitude, & qu'apres

Les Anglois veullent mettre la diuision en Escosse.

tout le fort des armes tomboit assez ordinairement sur ceux qui les auoient prises pour appuyer vn mauuais party. Il est certain que cette piece parut en Escosse, & qu'elle y fut leuë de beaucoup de gens ; mais il est aussi tres-asseuré, qu'elle n'y porta pas grand coup, car dans l'estat où les choses estoient, il n'y en eut que fort peu qui en connussent les mouuemens, & qui ne l'attribuassent à vn artifice, au lieu de presupposer qu'elle pût auoir vn obiet Chrestien, comme on l'auoit voulu persuader.

On peut auoir connu Cromwel par tous les discours que nous en auons tenus depuis que nous l'auons fait paroistre sur le theatre de cette longue scene : Mais comme tout le monde ne fait pas ordinairement de fortes reflexions sur l'humeur de ceux dont il voit les démarches & les actions, ie croy qu'il n'y aura point d'inconuenient à dire, que s'il auoit beaucoup de cœur, il auoit vne ambition déreglée, que s'il auoit de l'experience, il auoit assez bonne opinion de soy pour la croire encore plus grande qu'elle n'estoit, & qu'apres tout, il estoit tout persuadé, que s'il ne reüssissoit en ses entreprises, vn autre ne deuoit point esperer de sortir auec gloire d'vn pareil dessein. Cette bonne opinion luy faisant donc croire qu'il vaincroit tousiours, il ne voulut pas attendre que les Escossois fissent tout le chemin pour le voir : Il auoit fait assembler toute son armée à quatre milles de Barwik, il la fit entrer en Escosse par le chemin de Mordington, & continua sa marche trois iours de suite, sans trouuer que fort peu d'habitans dans tous les villages qu'il rencontra, parce que le Comité des Estats leur auoit ordonné de se retirer dans les villes auec tout le bien qu'ils pouuoient auoir.

Conditions de Cromwel.

Cromwel entre en Escosse auec vne armée.

Pendant que ce General Anglois commençoit vne guerre qui vray-semblablement deuoit auoir beaucoup de chaleur, on estoit sur le point d'en commencer vne sur la mer. Le Prince Robert auoit esté declaré General de la flote de sa Maiesté, lors qu'elle fut contrainte de relascher en Hollande, par les considerations que nous auons dites ; cette flote n'estoit composée que de douze vaisseaux, les Capitaines de tous les autres qu'il auoit auparauant, ayant esté corrompus par les auantageuses promesses que les Communes de Londres leur auoient fait faire. Il auoit fait voile du costé de Lisbonne, pour tascher de faire quelque beau combat contre les vaisseaux Anglois qui alloient aux Indes & qui en venoient ; Il auoit esté contraint de demeurer au port de Lisbonne, pour donner temps à la mer, épouuentablement émeuë, d'abbaisser l'orgueil de ses flots : Sa Maiesté Portugaise l'auoit enuoyé complimenter comme vn Prince qui representoit le Roy d'Angleterre. Il auoit fait en son voyage des combats auantageux à la gloire du Roy son Maistre, & s'estoit mis en possession de quelques vaisseaux Anglois qui n'estoient pas de petite consequence à la Republique. Les Communes ne purent souffrir cette perte sans tesmoigner qu'elles la ressentoient viuement. Elles auoient creé trois Amiraux pour faire diuerses escadres de leur flote, qui estoit composée de quarante-deux vaisseaux : Elles enuoyerent des ordres à Blak, on nommoit ainsi vn de ces Capitaines de mer, d'en mettre seize sous les voiles pour aller combattre ce Prince, & luy oster le nom de Vainqueur. Ce nombre de vaisseaux ne leur semblant pas encore assez grand pour triompher sans risque d'vn ennemy qui estoit à craindre : Elles commanderent vn autre de leurs Amiraux, qu'on nommoit Pophan, ce Capitaine auoit mis en mer neuf de ces vaisseaux, il alla ioindre Blak, lequel estoit arriué dans ce mesme port de Lisbonne, où la tempeste l'auoit contraint de relascher. Le Roy de Portugal qui le sceut, & qui auoit tousiours esté dans la neutralité depuis que les armes auoient esté leuées en Angleterre, leur enuoya des rafraichissemens, comme il auoit fait au Prince Robert. Mais quoy que cette ciuilité les dût contenter, & que ce Prince les eust encore traitez d'vne façon plus obligeante, en leur permettant de se fournir de prouisions pour toute leur flote, ils témoignerent qu'ils n'en estoient pas satisfaits. Car ils eurent l'impudence de luy enuoyer demander qu'il fist sortir de ses ports l'armée du Roy de la Grand'-Bretagne, afin de leur donner la liberté de se battre auec elle, ou du moins qu'il leur fist mettre entre les mains l'Amiral, le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral de cette flote, qu'ils disoient appartenir à la republique, autrement qu'ils estoient

Flote Angloise enuoyée contre le Prince Robert.

Orgueil des Amiraux enuers le Roy de Portugal.

resolus de ne point abandonner ses costes, qu'ils ne luy eussent fait voir qu'ils ne garderoient plus de mesures auec tous les vaisseaux qu'ils rencontreroient. 1650.

Cette demande estoit extrauagante & insupportable, sa Maiesté Portugaise témoignant aussi qu'elle ne la pouuoit pas digerer, leur fit réponse qu'elle s'estonnoit de l'audace auec laquelle ils luy demandoient vne chose qu'elle ne pouuoit faire sans violer le droit des gens, & qui choquoit le respect qu'on deuoit à sa qualité; qu'ils luy donnoient lieu de faire des plaintes à leur Republique, qu'elle le feroit, qu'elle leur en demanderoit la raison, & qu'apres tout elle leur feroit voir qu'elle n'estoit point en humeur de souffrir leur insolence & leurs brauades. En effet cet audacieux General de mer ayant attaqué des vaisseaux chargez de viures & de munitions pour aller rafraischir l'armée Portugaise, qui estoit dans la Baye du Saluador, & n'ayant point voulu laisser passer l'Euesque de Conimbre destiné pour Ambassadeur à la Cour de France, ce Prince prit resolution de tout faire pour se ressentir; car il fit mettre en sequestre toutes les marchandises que les Anglois auoient dans les ports de Lisbonne, de Porto, de Setuval, d'Oudiro, de Viana, des Algarues, des isles de la mer Occane & du Bresil, ordonna que l'on garnist tous ses vaisseaux de soldats; & voulant encore faire quelque chose de plus, commanda qu'on eust à pouruoir l'armée du Prince Robert de tout ce qui seroit necessaire à la restablir. Ressentiment de ce Prince.

Ie n'ay gueres veu de personnes qui ayent aymé la seuerité, ie n'en ay iamais rencontré sur qui la douceur ne se soit acquis de l'empire; l'humeur de Cromwel n'estoit pas des plus accommodantes du siecle; neantmoins il l'assaisonnoit de telle façon, qu'il vouloit qu'on le creût doux, ciuil, amy de la Iustice & de la Pieté. Il n'auoit quasi trouué personne dans vne marche de trois iours, il n'aymoit point vn si grand desert, parce que son armée ne rencontroit point ce dont elle auoit besoin pour sa subsistance, il voulut pourtant persuader à quelques-vns qui luy furent presentez par ses soldats, que la misere du peuple le touchoit; car apres auoir prié ces gens-là de faire reuenir tous ceux de leur connoissance, auec promesse qu'il ne leur seroit fait aucun tort, il fit defendre à tous ses soldats, & cela sur peine de la vie, de faire du mal à qui que ce fust qui retourneroit en sa maison, pour y viure à son ordinaire. XII. Addresse de Cromvvel pour se bien mettre dans l'esprit du peuple d'Escosse.

Il n'estoit entré dans ce Royaume que pour y combattre des ennemis, il en chercha les occasions, & pour les trouuer, il n'apprehenda point de s'auancer jusques entre les villes d'Edimbourg & de Leith, où l'armée Escossoise s'estoit retranchée. La premiere chose qu'il fit, fut de s'informer de sa force; la seconde, d'aller obseruer ses retranchemens, il apprit pour le premier point qu'elle estoit composée de six mille cheuaux, & de quinze mille hommes de pied; son experience luy fit iuger pour le second, qu'elle estoit trop auantageusement postée pour estre forcee; voila pourquoy ayant demeuré tout vn iour & toute vne nuit en bataille, pour attendre si elle sortiroit de ses lignes, il recula du costé de Muscleborovvgh.

Cette armée d'Escosse estoit commandée par des Generaux assez experimentez pour se seruir dignement des occasions que la fortune leur presentoit, ils ne laisserent pas aussi eschaper celles que la retraite du General Anglois leur donnoit, ils tirerent de leurs retranchemens la pluspart de leur caualerie pour aller attaquer l'arriere-garde ennemie, qui estoit commandée par Lambert. Cette caualerie fit d'abord tout ce qu'elle pouuoit faire, car elle mit vn grand nombre de morts sur la pondre; Lambert fut blessé de trois coups de lance, & fait prisonnier. Mais la suite ne fut pas de mesme, Cromvvel auerty de l'attaque, parut à la teste de deux mille cheuaux, sa presence releua le cœur des vaincus, & le fit perdre aux vainqueurs; Ils reculerent, ils furent enfoncez, & tout ce qu'ils purent faire, fut de se mettre à couuert de leurs retranchemens, où ils arriuerent sans beaucoup de perte. Ce changement de fortune fit que Lambert fut deliuré demie heure apres auoir esté pris. Combat entre les Anglois.

Ce choc fut le premier qui se fit entre les deux armées ennemies, on en vit encore vn autre plus brusque dés le point du iour du lendemain; Quinze cornettes de caualerie Escossoise sortirent derechef de leurs lignes, sous les ordres du General Maior Montgommery & de Stranghan, le dessein de ce Chef estoit Second combat.

1650. d'enleuer vn quartier de l'armée Angloise qui postoit à Muscleborovvgh, ils surprirent les gardes auancés, taillerent en pieces le premier regiment qui se mit en estat de leur montrer le visage, & pousserent iusques à vn autre corps qui s'auançoit au secours de leurs compagnons, mais ce torrent rencontra en ce nouueau corps, vne digue capable d'arrester toute sa furie & sa violence : ces gens firent leur descharge de pied ferme & sans s'estonner, Montgommery rrebucha auec cinquante ou soixante soldats qui furent renuersés d'vn premier abord, sa morr estonna ceux qui le suiuoient, ils se retirerent en desordre, il arriua en ce mesme temps de la caualerie Angloise qui les surprenant dans cette frayeur & dans cette confusion, les poussa iusques à cent pas de leurs lignes; le nombre des prisonniers fut de soixante & quatorze; le Colonel Strangham fut de ce nombre, mais ayant eu assez d'addresse pour se sauuer sans estre connu, il se rendit au camp dés le lendemain, L'opinion de sa perte auoit donné de sensibles deplaisirs aux Generaux, son retour les combla de ioye.

XIII. *Les Communes de Londres font abbatre les Statues du Roy.* La hayne n'a point de bornes dans vn cœur qui ne connoit point les auantages que la generosité donne à tous ceux qui la pratiquent. Les pretenduës Communes de Londres auoient inhumainement fait mourir leur Roy, elles auoient disposé de ses biens & de ses reuenus, elles auoient estendu leur rage sur ses armes qu'elles auoient fait oster de toutes les Eglises & de toutes les places publiques du Royaume, elles la voulurent pousser plus loin : Ses vertus luy auoient fait esleuer des statuës dans Londres, l'vne au bout de l'Eglise de Saint Paul, l'autre à la Bourse, où il y en auoit vn bon nombre qui representoient ses predecesseurs : Ces ames basses insulterent contre ces pierres, elles firent mettre en pieces celle qui estoit deuant l'Eglise de Saint Paul, firent abatre la teste à l'autre qui estoit à la bourse, & comme si ce Prince eust esté indigne d'vn sceptre de mesme matiere qu'on luy auoit mis à la main, le firent briser à coups de marteaux.

Auantages des Parlementaires d'Irlande. Cependant comme les Generaux Anglois & Escossois tendoient également à leurs fins & ne songeoient qu'à prendre leurs avantages pour faire glorieusement la guerre, les Parlementaires d'Irlande la firent auec beaucoup de bonheur. Ireton, que Cromvvel y auoit laissé en qualité de General Maior & de President, y prit Vvaterford & Duncanon, le Cheualier Hardresse Vvaller de mesme part se mit en possession du chasteau de Caterlagh, & le Cheualier Vviglian Lenthal se rendit maistre de Charlemont, qui est vne des plus considerables places du Royaume, de sorte que toutes les places considerables de la Prouince de Munster furent mises à l'obeïssance du Parlement d'Angleterre en moins de cinq ou six semaines.

Il n'y auoit pas grande apparence que Cromvvel qui auoit porté la guerre en Escosse, demeurast plus long-temps dans ses postes de Muscleborowg & si proche de ses ennemis sans pousser ses desseins plus loin : ne voulant point aussi iouyr d'vn repos plus long, & qui n'eut pas eu bonne grace, il decampa, s'empara de Collingthan. Housse qui est vn poste important pres de Sterdingbridge, & *Rhedouze emporté par les Anglois.* iugeant le chasteau de Rhedouse important à la suite de ses desseins, parce que c'est vn lieu où l'on peut commodement passer la riuiere de Lecth, detacha deux mille hommes pour l'aller mettre à l'obeyssance. Il n'y auoit dedans que cent quatorze hommes, neantmoins cette petite troupe se defendit auec tant de cœur, qu'elle arresta la fougue de ceux qui l'attaquoient par l'espace de quatre heures entieres, au bout duquel temps, ne pouuant plus soustenir l'effort de tant d'ennemis, ceux qui restoient & qui se trouuerent reduits au nombre de quarante sept, furent forcés & faits prisonniers à la barbe de toute l'armée Escossoise qui estoit en bataille de l'autre costé de la riuiere.

Cette riuiere de Lecth seruit alors d'obstacle à vn combat qui se fut fait infailliblement, parce que le General Anglois le desiroit auec passion, & que celuy d'Escosse y estoit obligé par honneur : Mais ce que ces Generaux ne purent alors executer, se fit trois iours aprés auec grand esclat. Cromvvel ne pouuoit receuoir des viures que par le moyen des vaisseaux que l'on faisoit partir de Londres presque tous les iours; il se voulut faciliter les moyens de les receuoir, il decampa de Rhedouse pour s'aprocher de la mer : Les Escossois ne s'opposerent point

à sa marche, mais aussi ne voulant pas tousiours demeurer inutilement sous les armes, ils decamperent la mesme nuit, allerent choisir vn poste entre l'armée de ces ennemis & le lieu où ils deuoient prendre leurs viures. 1649.

13 C'estoit vn facheux obstacle aux Anglois, ils y trouuerent pourtant bientost du remede; ils desloger ent pour aller gagner vne eminence qui leur ouuroit vn autre chemin, cette marche leur ayant donné le moyen d'embarquer cinq cens malades, & de tirer toutes les munitions des vaisseaux, ils reprirent la route de Dumbas qui auoit esté l'vn de leurs premiers postes, & qu'ils trouuoient fort auantageux à leur subsistance; mais comme leurs ennemis estoient à leur queuë, ils ne firent pas tout ce chemin, les Escossois attaquerent la Caualerie de leur arriere-garde, & y apporterent vne si grande confusion, que sans doute ils l'eussent toute taillée en pieces, si vne grosse nuë qui couurit la Lune à la clarté de laquelle le combat s'estoit commencé, ne l'eust derobée à leur poursuite.

XIV.

Cette caualerie se sauua donc & eut le temps de se retirer à son gros sans beaucoup de perte: Mais le lendemain la chose alla bien d'vne autre façon; les deux corps d'armée se rencontrerent proche de Capperspet sur les cinq ou six heures du matin du 10. iour de Septembre, ils vindrent aux mains auec tant de malheur pour les Escossois, qu'apres vne heure de combat toute leur armée se trouua defaite: Le nombre des morts qu'ils laisserent sur la place fut de quatre mille, celuy des prisonniers de huit mille & plus, parmy lesquels se trouuerent douze Lieutenans Colonels, six Maiors, 37. Capitaines, 75. Lieutenans & plus de cent moindres Officiers; Tout le bagage fut le butin des soldats Anglois, cent drapeaux & trente pieces de canon, celuy de leur General, lequel voulant faire valoir sa victoire, depescha tout au mesme temps des courriers à Londres pour en donner auis aux Communes. Ce qui se put sauuer d'vne si cruelle defaite se rallia vers Sterlingbrige, pour y attendre les ordres du General Lesley qui auoit esuité le fer & les mains de ses ennemis.

Bataille entre les Anglois & les Escossois.

Defaite des Escossois.

Il ne me faut point demander comment ces auantageuses nouuelles furent receuës des Communes de Londres, ny quelle fut la consternation qu'elles apporterent à la Cour du Roy: Ce Prince les ouyt auec deplaisir, & les trouua si mauuaises qu'il se crut obligé de se retirer à Dundre auec son Conseil; au contraire les Communes de Londres n'oublierent rien pour faire parestre la ioye qu'elles en ressentoient apres l'auoir monstrée par les graces solemnelles qu'elles en firent rendre à Dieu par tout le royaume.

Le Roy se retire.

On ne voit gueres de Capitaines qui se contentent du gain d'vne victoire quand ils l'ont acquise; ils suiuent la fortune qui les a caressez, de peur de se rendre indignes de ses faueurs, & s'il y a quelque chose à faire pour l'augmentation de leur gloire, il n'en mesprisent iamais les occasions. Cromvvel venoit de vaincre, il n'en voulut pas demeurer en si beau chemin: il n'estoit qu'à quatre mille d'Edimbourg, il y fit marcher dés le lendemain de cette glorieuse victoire, il en trouua les portes fermées: mais il eut de bonnes clefs pour les faire ouurir; les habitans estoient estonnez, ils n'attendirent pas vne seconde sommation pour se mettre à l'obeissance, il n'y eut que le chasteau qui ne parla point de se rendre, d'autant qu'il y auoit dedans vne forte garnison sous les ordres du Colonel VVilliam Dandasse, qui estoit dans l'estime d'homme de cœur & de conduite. La ville de Leth ne fut gueres plus difficile à prendre le ioug ny la plus part de celles qui estoient dans cette Comté, de sorte que par vne seule victoire ce General Anglois se rendit maistre de cinq ou six places qui luy deuoient couster plus de temps & plus de monde qu'il ne luy en cousta. Celle de Leth estoit à sa bienseance, car estant vn des meilleurs ports de l'Escosse, & par consequent propre à receuoir le secours qu'on luy enuoyoit d'Angleterre, il y laissa vn regiment de douze cens hommes, auec ordre au Gouuerneur qu'il y establit, d'y faire ajouster de belles fortifications afin de la rendre imprenable.

Cromvvel se met en possession d'Edimbourg.

Et de la ville de Leth.

Il n'y a rien qui picque vn vainqueur comme les obstacles qu'il trouue de venir à bout de ses entreprises. Cromvvel auoit acquis cinq ou six places sans tirer l'espée pour les mettre à l'obeissance, il se fascha de voir que le chasteau d'Edimbourg fust le seul qui ne le vouloit point reconnoistre, il crût qu'estant sorty

1650. triomphant d'vne bataille qui auoit diſſipé toutes les forces d'Eſcoſſe, le Gouuerneur ne parleroit pas auec tant de fermeté qu'il auoit fait quand il l'auoit fait ſommer de ſe rendre; il luy fit faire vne ſeconde ſommation, il n'en eut pas vne reſponſe moins genereuſe, cette reſiſtance l'irrita, il ordonna qu'on fiſt ſauter ce chaſteau par des mines, & ne voulant point differer l'effect d'vn deſſein qui ſans doute eſtoit d'importance, commanda qu'on miſt des Trauailleurs en beſongne.

XV. Le Roy ſe retire ſecretement de S. Iohnſtons.

Cependant les affaires de ſa Maieſté ne s'ajuſtoient point comme elles ſe deuoient ajuſter pour bien eſtablir ſa Couronne, la perte de la bataille de Copperſpet eſbranla ceux qui s'eſtoient monſtrez les plus ardens à ſon ſeruice: il y eut meſme des Eccleſiaſtiques qui ne ſe purent empeſcher de dire que cette deffaite ne procedoit que de l'accommodement qu'on auoit fait auec elle, & la choſe alla ſi auant, qu'il fut arreſté dans le Parlement qu'on enuoyeroit des Commiſſaires à S. Ionſtons, où elle s'eſtoit retirée, pour regler ſes Officiers & ſes Domeſtiques: ce qui luy faiſant iuger qu'il y auoit quelque choſe à craindre en ce refroidiſſement, elle fit partir pour les Orcades quelques-vns de ſes plus affidez ſeruiteurs, afin de luy faire tenir des vaiſſeaux preſts pour ſon paſſage, ſi la neceſſité de ſes affaires l'obligeoit à quitter l'Eſcoſſe; & pour teſmoigner encore plus ouuertemẽt la deffiance qu'elle auoit, partit ſecrettement de ce lieu de S. Ionſtons ſuiuie de quatre Caualiers ſeulement, pour ſe retirer à la maiſon du Mylord Dedupes. Mais elle n'y demeura pas longtemps; les Comitez des Eſtats & du Clergé en furent auertis, ils luy depeſcherent conioinctement le Colonel Robert de Montgommery pour le ſupplier de retourner, & de croire que c'eſtoit par vn mouuement de zele & d'amour qu'ils s'eſtoient meſlez de l'œconomie de ſa maiſon plutoſt que par vne indiſcrette temerité de luy vouloir borner le nombre de ſes Domeſtiques.

Il y retourne à la priere des Eſtats.

C'eſtoit vn pas vn peu delicat de paſſer en vn moment de la crainte à l'aſſeurance: Neantmoins ce Prince ayant fait vne forte reflexion ſur ce qu'il alloit eſtre s'il ſe mettoit mal auec cette Nation, il conclud qu'il ne falloit point meſpriſer la priere qu'on luy faiſoit, & dans cette veuë il reprit le chemin du lieu d'où il eſtoit ſorty peu auparauant, & où on le rappelloit auec beaucoup de reſpect & d'humilité.

Ie ne diray pas icy les remercimens qu'il receut du Comité des Eſtats & de celuy du Clergé, pour la bonté qu'il leur auoit teſmoignée; mais ie diray bien que quand il fut là ſa ſatisfaction ne fut point entiere, & la raiſon de ce nouueau mécontentement fut qu'il trouua des partis formez entre ceux qui s'eſtoient armez pour ſon ſeruice: il apprit que les Colonels Strangan & Carre eſtoient à Dunfred auec quatre mille cheuaux qui ne vouloient point reconnoiſtre le General Leſley, lequel eſtant d'vn autre coſté auec le General Major Holburne, & pluſieurs Seigneurs Eſcoſſois, formoit vn ſecond corps qui n'eſtoit pas moindre que celuy de ces Colonels: Que le Marquis d'Huntly, les Comtes d'Athol, de Staford & Midleton en auoient vn troiſiéme de ſix mille hommes dans le Nord:

Diuiſion entre les chefs de l'armée Royale.

Que les vns & les autres n'eſtoient ſous les armes que pour appuyer ſa querelle; mais qu'ils ne ſe vouloient point accorder, & qu'au contraire il eſtoit à craindre qu'ils n'en vinſſent aux mains, parceque Midleton, le Marquis d'Huntly & les Comtes ſes Confederez demandoient vne entiere ſatisfaction de la mort des Marquis de Montroſe & d'Huntly; cela luy donna des inquietudes aſſez grandes pour renouueller le déplaiſir qu'il auoit receu de la precedente deffaite de ſes troupes: neantmoins ayant ſçeu d'ailleurs que les deux Comitez des Eſtats & du Clergé faiſoient toutes les démarches poſſibles pour ajuſter les differents des Colonels & de Leſley, & pour appaiſer les malcontens qui euſſent pû faire beaucoup contre leur ennemy commun s'ils euſſent eſté dans l'vnion, il ſe conſola par l'eſperance d'y voir bien-toſt vn parfait accommodement.

Le moyen de trouuer cét accommodement n'eſtoit pourtant pas trop facile, car c'eſtoit ſur les Eſtats que les amis des Marquis de Montroſe & d'Huntly vouloient executer leur vengeance; voilà pourquoy l'on n'y voyoit pas de grandes diſpoſitions: mais comme il n'y a point de maladies ſi deſeſperées que l'on n'y cherche des remedes, les plus ſages s'auiſerent enfin d'vn moyen qui leur sembla fort propre à fermer heureuſement cette grande playe; ils demeurerent d'accord qu'il n'y auoit que l'authorité Royale qui pût faire vn ſi grand coup, elle

n'eſtoit pas reconnuë, parce que le Roy n'eſtoit point encore Couronné, ils propoſerent donc de haſter ce Connonnement comme la ſeule choſe qui pouuoit produire vn ſi bon effet, & qui pouuoit ſauuer l'Eſtat en le produiſant. 1650.

Pour donner vn bon commencement à ce grand ouurage, ils firent publier vne amniſtie generale, afin de réunir tant d'eſprits ſi dangereuſement partagez; ils enuoyerent les Mylords Brody & Burliſt auec vn Miniſtre vers Stranghan & Carre, pour leur remonſtrer que leur deſ-vnion d'auec leur General ouuroit aux ennemis de l'Eſtat le chemin de mettre tous les Eſcoſſois aux fers, Que cela ne ſe pouuoit faire que par la ruyne entiere de leur Prince, & qu'apres tout il falloit bannir l'ambition de leurs cœurs pour y introduire la raiſon: Et d'autant qu'il ſembloit encore plus difficile de faire changer de ſentimens à ceux qu'vn deſir de vengeance animoit, ils leur enuoyerent d'autres deputez pour leur repreſenter les meſmes raiſons & pour y aioûrer celle-cy: Qu'il leur ſeroit bien plus glorieux de venger la mort de leur Roy ſur ceux qui la luy auoient donnée, que de s'arreſter à celle d'vn particulier que l'on pouuoit reparer autrement que par la perte d'vn Royaume, & peut-eſtre par la leur propre: mais quoy que ces raiſons fuſſent fortes & qu'il y euſt de la iuſtice à les bien oüir, elles ne furent point gouſtées des vns ny des autres: de ſorte qu'il ne ſe faut pas eſtonner ſi dans cette eſpouuentable diuiſion Cromvvel auançoit ſes affaires comme il le vouloit.

Les Eſtats ſe ſeruent de tous les moyens poſſibles pour les reünir.

XVI.

En effet ce General ayant laiſſé dans Edimbourg deux Regimens d'infanterie, auec ordre d'y faire auancer les mines qu'il auoit commandées, il en partit auec dix autres, renforça les garniſons de Leith & de Barvvik, emporta le chaſteau de Kilſeth remarquable par la bataille que le Marquis de Montroſe y auoit gagnée en 1645. contre le Marquis d'Argyl, ſe rendit maiſtre de Gloſcovv, & ſe voulant faire des creatures de ceux qui ſe pouuoient oppoſer à ſes conqueſtes, enuoya repreſenter à Stranghan la ruyne où il alloit tomber, s'il ne mettoit les armes bas, auec ordre à ſon enuoyé de luy offrir dans ſon armée vn employ digne de ſon courage & de ſa conduite: ce qui ne leur ſuffiſant pas encore, il écriuit au General Leſley pour le debaucher du ſeruice de ſa Maieſté en luy repreſentant qu'il appuyoit vn party lequel eſtoit éuidemment abandonné de la protection de Dieu, & que l'iniuſtice qu'il y auoit en ſes armes le precipiteroit luy-meſme dans la derniere des diſgraces s'il ne changeoit de ſentimens.

Cromvvel taſche de débaucher les Capitaines Eſcoſſois

C'eſtoient deux pierres iettées en l'air & au hazard, il y en eut pourtant vne qui tomba iuſtement où il l'addreſſoit: le General Leſley ne gouſta point vne ſi laſche propoſition, au contraire il ſe mit à la teſte de huit Regimens & s'approcha d'Edimbourg dans le deſſein de faire tous les efforts poſſibles pour ſecourir le chaſteau, ſous lequel on auoit deſia fait plus de ſoixante braſſes de mine, l'autre fut moins genereux & fidelle: il fut ébranlé par les perſuaſions du General ennemy, & quoy qu'il ne ſe iettaſt pas genereuſement dans ſes troupes, il fit pourtant aſſez pour faire connoiſtre qu'il eſtoit dans la volonté de le faire: car ayant appris que le Comité des Eſtats auoit ſupplié ſa Maieſté de luy enjoindre & à Carre ſon compagnon, de ſe venir rendre prés de ſa perſonne ſur peine d'eſtre declarez criminels de leze-Maieſté, ils enuoyerent à ce Comité vne declaration par laquelle ils deſauoüerent les traitez que les Eſtats auoient fait auec ce Prince, & par laquelle ils proteſtoient de ne le point reconnoiſtre, qu'il n'eût donné à l'Egliſe toute la ſatisfaction qu'elle demandoit, & par laquelle ils approuuoient la mort du feu Roy, quoy qu'ils blaſmaſſent les procedures du Parlement d'Angleterre.

Les Eſcoſſois chaſſent tous les Anglois d'auprés de ſa Maieſté.

C'eſtoit vne reuolte manifeſte, le Comité des Eſtats & celuy de l'Egliſe n'en pouuant auſſi ſouffrir l'inſolence, ils commanderent quinze cens cheuaux & quatre Regimens d'infanterie pour les aller mettre au deuoir; ayant neantmoins ſujet de craindre qu'ils ne fuſſent eux-meſmes la proye de ces murins ou des Anglois, ils abandonnerent S. Ionſtons pour ſe retirer en l'iſle de Brunt; mais ce ne fut pas ſans auoir donné à ſa Maieſté vne nouuelle marque d'aigreur, en luy oſtant tous les Anglois de condition qu'elle auoit auprés d'elle, à la reſerue du Duc de Bukinghan & des Mylords Graues & Maſſey, contre leſquels ils ne pouuoient auoir ſujet d'vne auerſion legitime. Il n'en alla pas de meſme du corps qui s'eſtoit formé dans le Nord; car ceux qui s'employerent pour en appaiſer les

engager à l'attaque d'vne forte place pendant qu'il auoit de si puissans ennemis sur les bras; voilà pourquoy changeant de pensée, il tourna teste du costé de l'isle de Melecky dont les habitans estoient dans les interests de son party. 1650.

Cette isle estoit assez bien fortifiée pour en disputer les passages, neantmoins Axter ayant iugé par la retraite de ce General qu'il apprehendoit sa rencontre, il entreprit de l'aller forcer là dedans. En effet, ayant emporté la premiere, la seconde & la troisiéme garde de ces passages apres vn combat des plus opiniastrés que l'on vid iamais, il tailla tout ce corps en pieces à la reserue de trois cens qui s'estant heureusement sauuez, éuiterent la mort ou la captiuité: le Comte de Clanrixard ne fut point suiet à l'orage; la raison de cela fust, qu'il auoit repassé le iour auparauant la riuiere de Schanon pour aller donner ordre à la marche de quelqu'autres troupes qu'il auoit laissées dans la Comté du Roy. La fortune d'Ireton ne fut pas pareille à celle d'Axtel, car ayant inutilement campé plus de six semaines deuant Limmerix, il fut contraint de leuer honteusement le siege. Il eut pourtant la consolation de prendre les chasteaux de Nooakg, de Chastletoo, & de Dromaner; mais comme ces places n'estoient pas du nombre de celles qui donnent de l'honneur en leur prise, il ne gousta pas cette consolation comme il eut fait celle de sortir glorieux d'vne plus auantageuse conqueste.

Axte' deffait le Comte de Clanrickard.

Ireton leue le siege de deuant Limmerik.

Il se fit bien sur la fin de l'année à S. Ionhstons vne assemblée generale de tous les Estats d'Escosse pour trouuer le moyen de mieux faire la guerre qu'on ne l'auoit faite iusques-là: mais comme le Comité des Estats & du Clergé n'auoit pas esté d'accord du lieu de cette assemblée, & que les principaux de ceux qui les composoient s'estoient absentez, on n'y resolut rien de ce que l'on y deuoit resoudre pour l'auancement des affaires de sa Maiesté. L'on vid cependant vn petit ouage qui s'éleua en Angleterre & qui fit craindre qu'on n'y vid du soûleuement. Les communes auoient enuoyé par tout le Royaume l'engagement general, auec ordre aux Magistrats de toutes les Villes de le faire signer à tous les habitans de leurs ressorts sans exception quelconque. Ceux de la Ville de Lime ne le voulurent point receuoir; ils allegueront pour raisons qu'il estoit tyrannique, puis qu'on les vouloit obliger à ne reconnoistre ny Roy ny Chambre des Seigneurs; ce qui estoit formellement contraire aux loix de l'Estat. Les Communes ne purent souffrir cette resistance, elles leur enuoyerent commander de se rendre à Londres dans huit iours pour rendre raison de leur refus, ils protesterent de n'y aller pas. Voilà ce que l'année 1650. a eu de plus recommandable apres que i'auray dit que la Princesse Elizabeth seconde fille du deffunt Roy, mourut au mois d'Octobre à Nevvport, que nous auons dit quelquefois estre situé dans l'isle de Vvigth; Voyons ce que la suiuante de 1651. nous donnera pour continuer nostre histoire.

Dispositions à vne reuolte en Angleterre.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV VINGT-SIXIESME LIVRE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE ET D'IRLANDE.

III. *Les Estats Generaux des pays-bas enuoyent vn Ambassadeur extraordinaire à Londres. Auec peu de fruit. Raisons du mauuais succez de cette ambassade. Les Anglois se rendent maistres de Dunotir.*

IV. *Guerre declarée entre les Anglois & les Hollandois. Second combat naual entre les flotes de ces nations. Troisiesme combat. Quatriesme bataille. Cruauté des Anglois sur les Irlandois.*

1653.

I. *Dispositions des Anglois & des Hollandois à la continuation de la guerre. Estat des affaires d'Irlande & d'Escosse.*

II. *Cinquiesme bataille nauale entre les flotes des deux Republiques. Suite de cette bataille. Sixiesme combat. Le Roy de Dannemarc se declare pour les Hollandois. Les Anglois pratiquent la Reine de Suede pour la mettre dans leurs interests. Disposition à la paix.*

III. *Combat naual sur la Mediterranée. Isles d'Enisburin & de la Trinité reduites à l'obeyssance des Anglois. Cromvvel casse le Parlement & le Conseil. Declaration de ce General pour authoriser son action.*

IV. *Les Officiers de la flote l'appuient. La Comté de Durham luy aplaudit; les Officiers de l'armee d'Escosse se iettent dans ses interests. Ceux d'Irlande suiuent leur exemple. Quelques particuliers demandent le restablissement de ce Parlement.*

V. *Bataille nauale entre les flotes des deux Republiques. Succez de ce grand combat. Ambassadeur Hollandois à Londres.*

VI. *Cromvvel restablit vn nouueau Parlement. Les montagnards d'Escosse reprennent les armes en faueur de sa Maiesté. Ministres de ce Royaume mal traités par les Anglois.*

VII. *Bataille nauale entre les flotes des deux Republiques. mort de l'Amiral Tromp. Mauuais traitement fait aux Ministres d'Escosse. Opdam remplit la place de Tromp au commandement de la flote Hollandoise.*

VIII. *Libelles iettés dans la ville de Londres en faueur de sa Maiesté. Les montagnars d'Escosse reprennent les armes. Surprenante proposition d'vn membre du Parlement à la compagnie.*

IX. *Cromvvel est declaré protecteur des Royaumes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande. Ceremonies faites pour authoriser cette declaration. Reglemens de ce protecteur.*

1654.

I. *Sa proclamation. Prerogatiues de sa dignité. Il compose vn Conseil d'Estat. Les gens de guerre d'Escosse & d'Irlande apprennent son éleuation. Les Principales villes du Royaume le reconnoissent. Il est felicité par les Ambassadeurs des Princes Chrestiens.*

II. *Les Ministres de Londres declament contre luy. Ordonnance du Conseil d'Estat contre ses mal veillans. Les Generaux de la flote l'approuuent & le reconnoissent. Ambassadeurs Hollandois à Londres.*

III. *Paix entre les Anglois & les Hollandois. Principaux articles du traité. Publication de cette paix. Conspiration contre Cromvvel. Decouuerte.*

IV. *Sa Maiesté tres-Chrestienne enuoye vn Ambassadeur à Londres. Les Escossois reprennent les armes en faueur du Roy. Ordonnances du protecteur pour l'vnion de l'Escosse auec l'Angleterre. Declaration du General Monck.*

V. *Nouuelle conſpiration contre Cromvvel. Eſtabliſſement d'vne haute Cour de Iuſtice. Execution de quelques vns des criminels. Les armes du Roy ne proſperent pas en Eſcoſſe. Defaite de Midleton.*

VI. *Ouuerture d'vn nouueau Parlement. Pompe de la marche du Protecteur pour aller à cette ouuerture. Harangue de ce Protecteur. La qualité de Protecteur aſſeurée à Cromvvel iuſques à ſa mort.*

VII. *Les affaires de ſa Maieſté en tres-mauuais eſtat en Eſcoſſe. Cromvvel en danger. Ordonnances du Parlement pour l'eſtabliſſement de la qualité de Protecteur. Et en faueur de Cromvvel.*

1655.

I. *La guerre ſe reueille en Eſcoſſe. Exacte recherche des complices de la derniere coniuration contre Cromvvel. Ce protecteur fait r'entrer la milice dans Londres.*

II. *Hiſtoire de Tenrau Iean. Diuiſion entre les Officiers Anglois de l'armée d'Eſcoſſe. Le Royaume d'Irlande incorporé auec la Republique d'Angleterre. Cromvvel caſſe le Parlement.*

III. *Precautions de ce protecteur contre les coniurateurs. Midleton traite auec les Anglois. Traité rompu. Souſleuement en Angleterre. Le Roy eſt proclamé à Salisbury. Deſſeins infructueux.*

IV. *Nouueau ſouſleuement en Angleterre. Midleton abandonne l'Eſcoſſe. Les autres chefs Royaliſtes traitent. Les Irlandois ſont perſecutés.*

V. *La flote Angloiſe ſe remet en mer. Pourquoy. Beau combat d'vn vaiſſeau François contre quatre fregates Angloiſes. La flote Angloiſe deuant Tunis. Exploits de cette flote. Brack s'accommode auec les Gouuerneurs d'Alger & de Tripoly. Succez de la nauigation de l'eſcadre de Pen.*

VI. *Preuoyances du Protecteur contre les conſpirations. Henry Cromvvel enuoyé pour commander en Irlande. Reglemens pour l'Eſcoſſe. Alliance entre la France & l'Angleterre. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe retire auec meſcontentement.*

VII. *Le protecteur ſe diſpoſe à la guerre contre les Eſpagnols. Commencement des hoſtilitez de ces ennemis. Paix publiée entre la France & l'Angleterre. Retour de l'Ambaſſadeur de France à Paris. Suite des preuoyances du Protecteur.*

1656.

I. *Les Iuifs demandent vn eſtabliſſement en Angleterre. Ils n'obtiennent rien. Ambaſſadeur du Roy de Suede à Londres. Alliance renouuellée entre l'Angleterre & la Suede.*

II. *Effets de la guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre. Les Quakers ſe reueillent en Irlande. Precautions pour aſſeurer les trois Eſtats.*

III. *Conuocation d'vn nouueau Parlement. Son ouuerture. Alliance entre les Anglois & les Portugais. Guerre declarée contre l'Eſpagne. Combat naual entre les Eſpagnols & les Anglois.*

IV. *Cromvvel s'offre pour mediateur entre le Roy de Suede & les Eſtats des pays bas. Le Preſident de Bordeaux retourne en Angleterre. Preuoyance de Monck pour la conſeruation de l'Angleterre.*

V. *Acte du Parlement pour annuler les titres de ſa Maieſté. Acte pour la ſeureté de la perſonne de Cromvvel. Hiſtoire de Iacques Naylor chef des Quakers ou des Trembleurs.*

VI. *Conspiration contre Cromvvel. Descouuerte. Le Parlement le felicite sur cette rencontre. Sentence de Syndercomb qui s'empoisonne. Sottises de la secte des Trembleurs. Extrauagance d'vne Trembleuse qui veut ressusciter vn mort.*

1657.

I. *Le Parlement restablit vne seconde Chambre. Il veut encore restablir la Monarchie. Il offre la Couronne à Cromvvel. Les Anabaptistes & les Quakers troublent l'Estat.*

II. *Seconde instance à Cromvvel pour receuoir la Couronne. Il la refuse. Il demande la continuation de la qualité de Protecteur. Le Parlement la luy accorde. Ceremonies faites à cette confirmation.*

III. *Le Protecteur enuoye des troupes à sa Maiesté Tres-Chrestienne. Bataille nauale entre les Espagnols & les Anglois. Defaite de la flote Espagnole. Mort de l'Amiral Black. Le Protecteur s'entremet d'accommoder les Rois de Suede & de Dannemarc.*

IV. *Le Mareschal de Turenne attaque & prend Mardik. Il y establit les Anglois. Il en appuye la garnison. Les Espagnols l'attaquent. Ils sont repoussés & battus. Declaration du Protecteur pour le commerce des Indes. Henry Cromvvel est declaré Vice Roy en Irlande.*

1658.

I. *Ouuerture d'vn nouueau parlement. Cromvvel le casse. Les Trembleurs causent de nouueaux desordres dans l'Estat. Le Protecteur rétablit la milice de Londres. Il institue vne haute Chambre de Iustice. Il esloigne de la Cour Lambert & le Cheualier Vane.*

II. *Dunkerque assiegé par les François & les Anglois. Le Mareschal d'Hoquincour va reconnoistre les lignes. Il est tué. Le Mareschal de Turenne marche contre les Generaux d'Espagne. Bataille. Defaite de l'armée Espagnole. Prise de Dunkerque. Le Roy le remet entre les mains des Anglois.*

III. *Nouuelle conspiration contre le Protecteur. Suplice des Coniurez. Mort de Cromvvel. Richard Cromvvel est chosi pour remplir la place de son pere. Ceremonies de cet establissement. Qualitez de ce nouueau Protecteur.*

IV. *Monck & Montagu enuoyent secretement vers sa Maiesté pour l'asseurer de leur seruice. Pompe funebre du Protecteur.*

1659.

I. *Ouuerture d'vn nouueau Parlement. Importans reglemens pour la seureté de l'Estat. Le parlement limite le pouuoir du Protecteur. Flote Angloise sous les voiles pour moyenner l'accommodement des Couronnes du Nord.*

II. *Lambert & Vane se liguent contre le Protecteur. L'armée le contraint de casser le Parlement. Les Officiers de l'armée restablissent le Parlement cassé par Cromvvel en 1653.*

II. *Declaration du Parlement. Establissement d'vn Conseil d'Estat. Requeste des Officiers de l'armée au Parlement. Ordonnance de ce Parlement sur cette requeste. Cromvvel est depoüillé de la qualité de Protecteur.*

III. *Broüilleries entre le Parlement & les Officiers de l'armée. Henry Cromvvel est deposedé du Gouuernement d'Irlande. La statuë de Cromvvel est tirée de l'Eglise de Vvestminster.*

IV. *Sousleuemens en Angleterre. Le Parlement met des troupes en campagne pour les preuenir. Procedures de ce Parlement contre les autheurs. Les souleuez escriuent à Lambert. Orgueilleuse response de ce General. Bataille de Norvvik. Defaite des souleuez.*

V. *Le Parlement & les Officiers de l'armée se broüillent. Le Parlement casse la plus part de ces Officiers. Desordre dans Londres. Les Officiers de l'armée cassent le Parlement. Vsurpent l'authorité supresme. Establissent vn Conseil d'Estat.*

VI. *Monck desapprouue l'outrage fait au Parlement. Il prend les armes pour le restablir. Le Conseil commande Lambert contre luy. Pourparler d'accommodement. Ce General ne se veut point decouurir. Raison de cette retenuë.*

VII. *Il entre en Angleterre auec vne armée. Fait publier vn Manifeste. La Noblesse & les villes se declarent pour luy. Lambert marche pour l'aller combatre. Il luy demande vne conference. Monk l'accepte. Lambert luy dresse des embuches. Il les preuient. Lambert se veut retirer à Londres. Il le poursuit. Lambert arriue en cette ville. Il y est arresté & mis en prison.*

1660.

I. *Monk se rend adroitement maistre du Parlement & de l'armée. Les habitans de Londres prennent les armes. Monk les met à la raison. Conseil de guerre où l'on se resout au restablissement de sa Maiesté.*

II. *Le Parlement est cassé. Monk s'asseure du Royaume d'Irlande. Dessein de ce General pour restablir le Gouuernement Monarchique. Il fait restablir la Chambre des Pairs. Lettres du Roy bien receuës au Parlement.*

III. *Declaration du Roy auantageuse à son restablissement. Le Parlement luy enuoye des deputez. Le Prince d'Orange le felicite. Les Estats de Hollande le complimentent. Le Marquis de Caracene luy rend les mesmes ciuilitez au nom de sa Maiesté Catholique.*

IV. *Lambert rompt ses prisons. S'oppose au restablissement du Roy. Il est defait. Deputez des Estats Generaux à sa Maiesté. Elle se rend à la Haye: le Parlement la fait proclamer à Londres. Elle est complimentée par les Ambassadeurs d'Espagne & de Dannemarc.*

VI. *Les Deputez du Parlement arriuent à la Haye. Harangue de ces Deputez. Le Roy est complimenté de la part de l'Empereur. Conspiration contre sa personne. Decouuerte. Seconde conspiration. Generosité du Roy.*

VII. *Il touche des Escroüelles. Il s'embarque pour passer en Angleterre. Il arriue à Douures. Il confere l'ordre de la iartiere au General Monk. Fait Montagu Vice Amiral de la flote. Il est proclamé dans Dunkerque. Remarquables circonstances de sa proclamation dans Sherborne.*

VIII. *Il s'auance vers Londres. Soumissions du Maire & des Aldermans. Ceremonies de son entrée. Il va au Parlement. Il distribue les charges de sa maison à ses seruiteurs.*

IX. *Establissement d'vn priué Conseil. Le Parlement authorise l'amnistie à la reserue des meurtriers du Roy deffunt. Les Officiers des armées d'Escosse & d'Irlande rendent leurs soumissions à sa Maiesté.*

X. *Les Princes Chrestiens la complimentent sur son restablissement sur le tros-*

ne. Licenciement de l'armée. Dissolution du Parlement. Mort du Duc de Glocester. Le Roy restablit vn Parlement en Escosse. La Princesse Royale & le Prince Robert se rendent à Londres.

XI. *On procede contre les meurtriers du feu Roy. Execution de quelques-vns de ces criminels. Le Comte de Soissons Ambassadeur extraordinaire en Angleterre. La Reine d'Angleterre arriue à Londres.*

XII. *Le Roy restablit les Euesques. Les corps de Cromvvel, de Bradshavv, d'Ireton & de Pride sont tirez des Tombeaux pour estre pendus. Establissement d'vn Conseil pour le Commerce. Conspiration contre le Roy. Mort de la Princesse d'Orange.*

1661.

I. *Dissolution du Parlement. Emprisonnement du Marquis d'Argyl. Mariage du Duc d'York. La Reine d'Angleterre retourne en France auec la Princesse Henriette. Les Trembleurs remuent. Ils sont chastiés.*

II. *Le Parlement d'Escosse casse tous les actes passés contre la famille Royale. Les Euesques sont restablis en Irlande. Mariage de la Princesse Henriette auec le Duc d'Orleans.*

III. *Le Marquis d'Argyl accusé de haute trahison. Recompenses Royales données aux seruiteurs de sa Maiesté.*

IV. *Remarquable pieté des habitans d'Aberdin enuers les ossemens de Montrose.*

V. *Caualcate pour le Couronnement du Roy. Ceremonies de ce Couronnement. Ouuerture du Parlement. La Chambre des Communes preste le serment de fidelité. Disposition au Mariage de sa Maiesté auec l'Infante de Portugal. La Reine de Boheme arriue à Londres.*

VI. *La Chambre des Communes fait brusler par vn boureau tous les actes passés contre le feu Roy. Execution du Marquis d'Argyl. Pompe funebre aux obseques du Marquis de Montrose. Et des Cheualiers Charles Lucas & George Lisle.*

VII. *Actes importans passés par le Parlement. Guerre declarée entre les Anglois & les Corsaires d'Alger.*

VIII. *Remarquable querelle arriuée dans Londres entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne. Satisfaction faite à sa Maiesté Tres-Chrestienne. Le Duc d'Ormond est fait Vice-Roy d'Irlande. Le Parlement reprend ses seances.*

1662.

I. *Conspiration contre la personne du Roy. Mort de la Reine de Boheme. Le Parlement restablit la memoire du Comte de Strafford. Execution de trois des meurtriers du feu Roy.*

II. *Le Duc d'York va au deuant de l'Infante de Portugal. Elle prend terre à Pormouth. Le Roy l'espouse. Estat de la ville de Tanger & de la guerre des Anglois auec les Corsaires d'Alger.*

III. *Sentence du Cheualier Henry Vane. Executée. Sentence de Lambert. Surcise. Le Roy & le Duc d'York en danger. La Reine mere arriue en Angleterre. Le Roy mene la Reine son Espouse à Londres.*

IV. *Les Ministres tesmoignent de l'auersion pour le restablissement des Euesques. Le Roy fait grace au fils du Marquis d'Argyl.*

V. *Nouuelle conspiration contre la personne du* Roy. *Sa Maiesté donne l'ordre de la iartiere au Prince de Dannemarc. Le Roy de France retire Dunkerque des mains des Anglois.*

1665

I. Execution *des* Conspirateurs. *Prudente politique du* Roy. *Le Comte de Comminges Ambassadeur en Angleterre. Declaration du Roy contre les Prestres Catholiques*

II. *Le Comte de Tyuert part pour aller commander à Tanger. Le Duc de Montmonth est fait Cheualier de la iartiere. Dessein des mal intentionnés sur le chasteau de Dublin. Execution des conspirateurs.*

III. *Naissance d'vn fils du Duc d'York. Estat de la ville de Tanger.* Dangereux *libelles contre le Roy. Les Escossois leuent vne armée pour asseurer la personne de sa Maiesté. Maladie de la Reine. Sa conualescence.*

1664.

I. *Le Roy s'entremet de la paix entre l'Espagne & le Portugal. L'Imprimeur des libelles seditieux est pendu. Ouuerture du Parlement. Continuation du chastiment des conspirateurs.*

II. *Motif de la guerre entre les Anglois & les Hollandois. Lawson declare la guerre aux* Corsaires *d'Alger. Mort du Comte de Tyuert Gouuerneur de Tanger.*

III. *Les Estats Generaux des Prouinces vnies enuoyent vn Ambassadeur en Angleterre. Diuers mouuemens des Anglois sur la conioncture de cette guerre.*

IV. *Second motif de la guerre des Anglois & des Hollandois. Le Roy enuoye des expres en Suede & en Dannemarc. Les armées nauales ne sortent point de leurs postes. Pourquoy. Ambassadeur extraordinaire du Roy Tres-Chrestien en Angleterre pour s'entremettre d'accommoder cette querelle.*

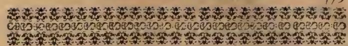

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE XXVI.

LEs premiers iours de l'année mil six cens cinquante-vn, furent remarquables par vne circonstance desauantageuse au party de sa Majesté : Waller Dundasse Gouuerneur du chasteau d'Edimbourg, s'estoit maintenu dans l'obeyssance, quoy que Cromvvel se fust rendu maistre de la ville, il y auoit plus de trois mois : Il auoit fait toutes les resistances possibles, & s'estoit mocqué de toutes les mines par lesquelles on luy auoit voulu faire peur. Mais les meilleures pieces de son artillerie ayant esté démontées par celles de ce General ennemy, & les continuelles attaques que l'on faisoit à cette place, ayant mis sa garnison sur les dens, il creut qu'il ne deuoit plus opiniastrer la partie, puis qu'il ne voyoit aucunes dispositions à estre secouru par les Estats d'Escosse, ny par le Roy, & dans cette veuë il se resolut à capituler. Il s'estoit genereusement deffendu, on luy fit aussi toute la composition qu'il pouuoit raisonnablement esperer. On luy accorda de sortir enseignes déployées, tambour battant, mesche allumée, balle en bouche, pour aller où il luy plairoit, que chaque soldat emporteroit autant de bagage qu'il en pourroit porter, que tous les registres & titres publics seroient emportez à Fife ou à Sterling, sur des chariots ou sur des vaisseaux qu'on luy fourniroit ; & que les habitans d'Edimbourg ou des enuirons qui auroient retiré des meubles dans ce chasteau, auroient la permission de les repeter: Mais aussi que toutes les munitions, l'artillerie & les armes seroient mises au pouuoir de celuy que Cromvvel y voudroit establir. Le Gouuernement en fut donné au Colonel Fenvvik, le Regiment de Vvhite y fut estably. 1651. I. Le Gouuerneur du Chasteau d'Edimbourg capitule.

Cette perte estoit grande, les seruiteurs de sa Maiesté ayant aussi bien reconnu que les diuisions des diuers partis formez en Escosse en estoient la cause, parce qu'elles auoient empesché qu'on n'y pût ietter du secours, ils se proposerent d'oublier leurs interests, & de se reünir pour restablir les choses & les mettre en meilleur estat. Cela s'estant fait, comme nous l'auons dit cy dessus, ils iugerent que cette reünion ne subsisteroit iamais, si on ne redonnoit à la Couronne l'éclat qu'elle auoit perdu depuis tant de temps, voila pourquoy ils demeurerent tous d'accord de la remettre sur la teste de leur Souuerain, afin que le respect que l'on doit à ce caractere sacré, retint tout le monde au deuoir, & fist combattre les gens de guerre auec plus de vigueur & plus de courage.

Ce Couronnement estoit vne action trop importante pour la faire sans y auoir apporté toutes les precautions necessaires à son affermissement : Ces peuples aussi se voyant en estat de l'appuyer par la faueur & par les benedictions du Ciel ; ils voulurent que la ceremonie en fust deuancée par deux iours de ieusne, qui furent religieusement obseruez à saint Iohnstons, & le Roy mesme se repentit à la mode de ce pays-là, & publiquement, de toutes ses fautes passées, afin d'estre en estat de demander à Dieu qu'il luy plust de benir les mounemens legitimes de ses suiets & les siens.

Cela fait, il sortit de saint Iohnstons le neufiesme du mois de Ianuier, suiuy de toute sa Cour, & se rendit à Sehone, qui est vne ancienne Abbaye située dans le Comté de Fife, où tous les Rois ses predecesseurs auoient tousiours receu Le Roy est Couronné en Escosse.

1651. la Couronne. On luy auoit preparé vne espece de Thrône, il s'y plaça; tous les Seigneurs qui l'auoient suiuy occuperent les places que leur qualité leur donnoit, les membres du Parlement celles qui leur estoient deuës; on fit les prieres ordinaires, apres ces prieres, les Seigneurs, les membres du Parlement, & quelques Ministres exigerent de sa Majesté les sermens accoustumez: Cela fait le Marquis d'Argyl & deux Ministres luy mirent sur la teste vne Couronne d'argent, au deffaut de celle dont ses predecesseurs auoient tousiours esté couronnez, d'autant qu'elle auoit fait vne partie du butin que les Anglois auoient fait sur les Escossois, à la derniere bataille qu'ils auoient gagnée proche d'Edimbourg. Ce qui ayant esté suiuy d'vn docte Sermon, fait par Robert Donglas, troisiéme Ministre, la Mousqueterie de toute la Soldatesque commença de faire vn si beau bruit, & l'artillerie de Sterling, de l'isle de Brunt, & autres lieux circonuoisins, vn tintamare si plaisant, qu'il sembla par l'espace d'vne heure entiere, que cette Comté de Fife deust foudre sous vn si agreable tonnerre.

Ces marques d'vne réjouyssance publique ne furent pas les seules que ce Prince receut de l'affection de ses peuples; le Parlement auoit fait faire quantité de pieces d'or & d'argent frapées à son coing, on en fit vne magnifique largesse publique, aussi-tost que l'on fut hors de l'Eglise; les feux de ioye ne furent point espargnez à saint Iohnstons, quand cette Auguste compagnie y fut de retour, & pour le dire succinctement, on n'oublia rien pour tesmoigner vne affection generale. On ne s'oublia pourtant point tant parmy ces plaisirs, qu'on ne songeast que les ennemis de sa Maiesté estoient armez dans ce Royaume, & qu'ils n'y estoient que pour renuerser cette Courronne, qu'on venoit de luy redonner. Voila pourquoy faisant tréve aux diuertissemens qu'on auoit cherchez pour rendre belle cette Auguste ceremonie, le Roy deliura grand nombre de Commissions pour grossir ses armées, & parce qu'il y vouloit estre en personne, il nomma pour son Lieutenant general le Duc d'Hamilton, pour son Maior general Dauid Lesley, Midleton pour commander sa caualerie, le Duc de Buckinghan pour General des Anglois qui estoient demeurez dans son party, & le Colonel Massey pour Lieutenant general de ce corps Anglois.

Bien que la seule Iustice dût obliger les Escossois de reconnoistre leur Souuerain & de le restablir sur le Thrône, il est pourtant tout asseuré qu'vne des principales raisons qui les firent resoudre à le couronner, fut d'esteindre toutes les diuisions qui ruinoient insensiblement ce Royaume. Ils y trauaillerent comme nous l'auons dit cy-dessus, & mirent les choses à tel point, que les Chefs des partis se souffrirent ensemble, & que selon les apparences ils se virent tous de bon œil: Neantmoins cette reünion ne fut pas si sincere par tout qu'il ne restast de l'aigreur dans les esprits de quelques-vns, & principalement dans celuy du Marquis d'Argyl; Il hayssoit autant le Duc d'Hamilton, que ce Duc estoit aymé de sa Majesté. Il auoit souffert que le Roy le declarast General de ses armes contre les Anglois, mais il ne le pût voir arriuer à Saint Iohnstons pour prendre possession de la Charge à laquelle il estoit éleué, il abandonna la Cour pour se retirer à Sterling; le bruit courut qu'il ne s'éloignoit que pour la crainte des mauuais offices que ce General luy pouuoit rendre auprés de sa Maiesté: On le soupçonna pourtant d'auoir dessein sur cette place, & l'on crut mesme qu'il auoit pratiqué Dauid Lesley & le General Maior Holburne, qui estoient ses creatures, pour venir à bout de cette entreprise: Voila pourquoy Holburne, qui en estoit Gouuerneur, en fut adroitement depossedé par sa Maiesté, laquelle le fit occuper sa place au Comte de Crafford. Quant au Marquis d'Argyl, quelques amis l'ayant fait sortir de cette place, il alla droit dans le pays que l'on appelle des Montagnes, où il se croyoit moins exposé au credit de son ennemy, qu'à la meilleure de ses maisons. Mais comme cét éloignement estoit d'vne tres-dangereuse consequence aux affaires du Roy, sa Maiesté en voulut preuenir la suite, elle enuoya deux hommes d'authorité trouuer ce Marquis, pour luy ordonner de reuenir en Cour, & l'asseurer qu'il y seroit fauorablement accueilly. Il obeyt, tout aussi-tost qu'il fut arriué, le Roy tourna son esprit de telle façon, qu'il luy fit promettre de viure doresnauant auec le Duc, comme auec le meilleur de tous ses amis. En effet le Duc ayant fait vne pareille promesse à sa Majesté,

ces deux ennemis s'embrasserent en sa presence, & protesterent de mettre sincerement sous le pied tout le ressentiment qu'ils pouuoient auoir l'vn contre l'autre; sur quoy le Roy les ayant luy-mesme embrassez, il leur ordonna & fit vn pareil commandement au Comte de Midleton d'aller diligenter la leuée des troupes qu'ils s'estoient obligez de mettre sur pied. 1651.

Cependant le Roy d'Espagne qui tend tousiours à ses fins, se seruoit dignement d'vne conionéture si fauorable pour y arriuer. Il auoit la guerre auec la France, c'estoit vn fardeau qui luy pesoit fort: Il voulut chercher des compagnons pour le soulager, il enuoya à Londres Dom Alfonse de Cardenas en qualité d'Ambassadeur, pour reconnoistre la Republique, & par consequent pour la ietter dans ses interests. Le pretendu Parlement le receut auec le respect que l'on deuoit à vn homme qui representoit l'vn des plus puissans Princes de l'Europe, on luy donna audiance; il dit pour le premier point de son discours, qu'il auoit ordre de reconnoistre la Souueraine authorité en ce Parlement; pour le second, que son Maistre desiroit auec passion de restablir auec la Republique la bonne intelligence qui auoit tousiours esté entre les Espagnols & les Anglois, laquelle estoit alors alterée par la mort du sieur Anthoine Aschan, Resident de cette Republique à Madrid, lequel auoit esté tué dans vne émotion publique: Offrit pour le troisiéme toute la satisfaction que l'on pouuoit desirer pour le chastiment de ceux qui auoient esté les meurtriers de ce Resident, & pour faire voir que sa Maiesté Catholique vouloit tout faire pour estre bien auec eux, allegua pour le quatriéme, qu'elle auoit defendu l'entrée de ses ports au Prince Robert. Ce discours auoit esté adressé à l'Orateur de cette Chambre des Communes, la réponse que ce mesme Orateur luy fit, fut, Que le Parlement receuoit auec respect & acceptoit auec ioye la bonne amitié qu'il plaisoit à sa Maiesté Catholique de presenter à la Republique. Qu'il estoit fort content des procedures qu'on auoit faites en Espagne contre les assassins de son Resident, & qu'il le seroit encore dauantage, quand il apprendroit qu'on en auroit fait vne exemplaire iustice. Le Roy d'Espagne enuoye reconnoistre la Republique d'Angleterre.

Comme il est important que les peuples qui reconnoissent diuers Princes, ou que les Republiques qui n'en veullent point reconnoistre, se maintiennent auec leurs voisins par des alliances & par des confederations, il ne se faut pas estonner si cette nouuelle Republique d'Angleterre se mist alors dans la fantaisie de se donner du credit par vne precaution de cette nature, & si elle se voulût appuyer en faisant alliance auec ses voisins. Parmy ceux qui pouuoient mieux seruir à ce dessein, elle ietta les yeux sur les Estats des Prouinces Vnies, tant pour la consideration de leur voisinage, que par celle de la Religion, qui leur estoit commune: Elle crut qu'il falloit lier auec eux, & dans cette veuë le pretendu Parlement se seruit de la conjonéture d'vne assemblée generale de toutes ces Prouinces qui se faisoit à la Haye, luy depescha deux de ses membres, qui furent les Mylords de Saint Iean & Strickland, pour leur offrir la continuation & le renouuellement de l'vnion qui auoit tousiours esté entre l'Angleterre & eux. Il y auoit lieu de croire qu'ils seroient bien receus & fauorablement escoutez, on leur fit aussi toutes les ceremonies & toutes les ciuilitez qu'on auoit accoustumé de faire à l'arriuée des Ambassadeurs des autres Estats: Mais ils n'eurent pas toute la satisfaction qu'ils s'estoient promise; car des sept Prouinces Vnies, il n'y eut que celle d'Hollande, d'Vtrech, & de Groningue qui demeurerẽt d'accord de la confederation qu'ils demandoient, les quatre autres la reietterent pour des raisons qu'il seroit ennuyeux de deduire; & d'ailleurs ils furent fort mal traitez par quantité d'Anglois, qui n'ayant pas perdu toute l'affection que la nature & la iustice les obligeoient d'auoir pour leur Prince, leur firent des affronts au milieu des ruës & dans leurs logis. Le Prince Palatin Edoüard fut le premier qui leur reprocha le sacrilege qu'ils auoient commis en la personne de leur Roy, le Colonel Asley le second, qui estant entré dans la Chambre du Mylord S. Iean, auec vne corde à la main qu'il mit à l'entour du col de l'vn de ses domestiques, luy fit si fort apprehender vn pareil traitement, que la peur fut sur le point de l'enuoyer au tombeau: Quelques-vns attaquerent en pleine ruë le carrosse de Strickland, d'autres allerent mettre en pieces toutes les vitres de son logis. Ambassadeurs Anglois à la Haye.

1651. Enfin le desordre deuint si grand, que les Estats furent contraints de decerner prise de corps contre le Prince Palatin, & d'enuoyer faire de tres-rigoureuses defenses d'attenter à leurs personnes de fait ny de paroles.

Il y auoit long-temps que Cromvvel n'auoit fait parler de luy, son silence ne procedoit pourtant pas d'vne foiblesse de cœur, ou de negligence à se bien seruir de ses troupes; vne longue maladie l'auoit mis au lit, il fut retiré de là par le soin de ses Medecins, si-tost qu'il fut en estat de quitter la chambre, il voulut faire voir à ses ennemis qu'il n'estoit point mort, comme ils en auoient fait courir le bruit. L'armée des Escossois n'estoit point encore en estat de marcher, parce que les diuers Capitaines qui la deuoient commander n'auoient pas encore tous les gens de guerre qu'ils vouloient auoir & qu'ils auoient promis de mettre sur pied, il se seruit du temps qu'ils luy donnoient pour faire quelque remarquable progrez, il mit en campagne, & par vn trait de Capitaine, enuoya le Colonel Reynold pour obseruer la contenance de l'armée Royale qui se formoit de l'autre costé de la riuiere.

II. Terreur dans l'armée Royale. Ce Colonel s'estant donc embarqué sur vne fregate, apres auoir chargé six petits vaisseaux de cinq cens hommes, qu'il auoit iugez necessaires au succez de son entreprise, il passa iusques à la Comté de Fife, qui estoit celle où toutes les forces Escossoises s'assembloient. Son escadre estoit fort petite, neantmoins elle ietta tant de frayeur dans l'armée Royale, qui croyoit que toutes les forces des ennemis estoient à la queuë de ce qui paroissoit sous les voiles, que le Duc d'Hamilton se presenta d'abord auec six mille hommes pour combattre ces ennemis, s'ils se mettoient en deuoir de prendre terre; qu'il depescha vn courrier au Roy pour supplier sa Maiesté de se retirer plus auant dans le Nord, & qu'il en enuoya vn autre au Comte de Midleton, qui se trouuoit desia suiuy de sept mille hommes, pour luy ordonner de le venir ioindre le plus promptement qu'il seroit possible, & qu'il fit que le Comité de la guerre en fit partir cinq ou six autres pour aduertir les Gouuerneurs des places voisines de se tenir bien sur leurs gardes.

Il auoit pris l'allarme vn peu chaudement, ses courriers ne la donnerent gueres moins forte à S. Iohnstons, où le Roy seiournoit tousiours. Il y eut plusieurs de ses Capitaines qui ne ballancerent point à dire qu'il se falloit retirer. Il y en eut d'autres qui furent d'auis que sa Maiesté deuoit marcher droit à l'armée pour y combattre en personne, dans l'opinion que sa presence feroit autant de lyons qu'il y auoit de soldats. Mais quoy que ce sentiment fût le plus genereux, & peut-estre le plus necessaire, il ne fut point suiuy, & le nombre fit pancher la balance de l'autre costé, de sorte que le Roy faisant ceder ses propres mouuemens à ceux qui ne vouloient point mettre sa personne au hazard, il prit la resolution de s'éloigner de S. Iohnstons.

Dessein de Cromvvel sur Sterling. Cependant Cromwel visoit à ses fins, il n'auoit fait passer Reynold dans la Comté de Fife que pour apprendre l'estat de l'armée ennemie: Il sceut que les troupes qui occupoient des postes diuers, marchoient toutes de ce costé là pour aller ioindre le Duc d'Hamilton, il prit ce temps pour s'approcher de Sterling dans l'opinion qu'il l'emporteroit par surprise, ou qu'il s'en rendroit maistre par force. Mais il fut trompé dans l'vne & dans l'autre de ses pensées. Il trouua la garnison trop bien sur ses gardes pour estre surprise, & trop resoluë à se bien defendre, pour ceder à la vigueur de ses attaques.

Les affaires d'Irlande n'estoient pas cependant dans les termes qu'il eust esté à desirer pour le seruice de sa Maiesté, & pour la gloire de la Religion Catholique; car les Prouinces d'Vlter & de Linster estoient entierement perduës, & il n'y auoit que la seule ville de Limmerik & la Comté de Clare dans celle de Mounster qui ne fussent à la deuotion des Anglois: Neantmoins le courage ne manquoit point aux troupes Catholiques & Royales, qui ne faisoient qu'vn mesme party. Elles auoient esleu le Marquis de Clanrickard pour leur General & leur Vice-Roy, depuis la retraite du Marquis d'Ormond. Ce General estoit en posture de trauerser les desseins d'Ireton, qui commandoit les Parlementaires en ce Royaume; car il estoit à la teste d'vn corps de caualerie tres-considerable. Le Marquis de Castelhauen auoit d'ailleurs d'assez belles troupes en la Prouince

Estat des affaires d'Irlande.

de Mounster pour ne pas laisser aux Anglois la liberté d'agir à franches coudées, & ce qui n'estoit pas moins digne de consideration, il estoit en tres-bonne intelligence auec Mylord Muskri & le sieur Dauid Roch qui commandoient vn autre corps dans le Vvest de ce royaume : Tout cela, dis-ie, se trouuant ioint à l'esperance que ces Generaux auoient d'estre secourus par le Duc de Lorraine, qui leur auoit enuoyé de l'argent par son premier Aumosnier, auec promesse d'y faire passer bien-tost vn secours de dix mille hommes, les rendoit si fermes qu'ils souffroient leurs maux & leurs pertes auec vn courage qui les leur rendoit tous legers. 1651.

Le pretendu Parlement de Londres voyant cependant qu'on ne satisfaisoit point les Ambassadeurs qu'il auoit enuoyez à la Haye, il se resolut à les r'appeller ; & en effet il leur enuoya ordre de retourner, suiuant lequel ils se disposerent à partir, & enuoycrent commander aux Capitaines des vaisseaux qui les auoient apportez de se tenir prests de repasser en Angleterre. Mais ceux qui composoiẽt l'assemblée des Estats Generaux ayant esté auertis de cette resolution, ils creurent qu'ils ne deuoient point laisser les choses en l'estat qu'elles estoient, & leur deputerent deux de leurs corps pour les prier de ne point precipiter leur depart, & pour faire encore dauantage, firent passer vn vaisseau iusqu'en Angleterre pour demander à ce Parlement la continuation de cette Ambassade : ce qui leur ayant esté accordé, ils commencerent de traiter plus serieusement qu'ils n'auoient fait. Cette prolongation estoit asseurer vn traité d'alliance entre ces deux peuples ; cela ne se pouuoit faire qu'au preiudice de sa Maiesté : le Duc d'York qui estoit alors en Hollande voulant aussi trauerser cette negociation, il partit auec la Princesse sa sœur & la Reyne de Boheme sa Tante, pour aller iusques à la Haye : mais il fut contraint de changer de marche ; les Estats craignant que sa presence ne troublast la suite d'vne affaire qui leur estoit importante, ils l'enuoyerent supplier de n'auancer pas : cette priere fit que ne pouuant aller plus auant sans s'exposer à vn déplaisir plus sensible, il prit le chemin de France, & la Princesse sa sœur celuy d'vne autre ville des Pays-bas, où elle alla digerer son dépit auec la Reyne de Boheme sa Tante. La negociation de ces Ambassadeurs n'eut pourtant pas le succez qu'ils en esperoient, dautant qu'il s'y trouua de si grands obstacles qu'ils furent contraints de se retirer auec cette seule satisfaction que les Estats Generaux de ces Prouinces enuoyeroient bien tost des Ambassadeurs en Angleterre pour acheuer ce que l'on n'auoit fait que commencer en Hollande.

Succez de l'Ambassade du Parlement de Londres aux Estats des pays-bas.

III. Le Duc d'York se retire en France.

Il est bien difficile à vne ame de sang de deuenir douce, & nous ne voyons passer que fort rarement de l'extremité de cette humeur carnaciere à celle de la compassion : il n'y a point de rigueurs qu'on n'eust exercées sur ceux qui professoient la Religion Catholique, il n'y a point mesme de menaces qu'on ne leur eust fait pour les chasser de tout le royaume : Il y eut pourtant vn Iesuite qu'on nommoit Wik, lequel ayant plus de zele pour la gloire du fils de Dieu que d'apprehension pour sa vie, y voulut demeurer pour la consolation de quelques deuotes personnes, il fut découuert le 12. du mois de Feurier en disant la Messe dans la maison du Marquis de Vvinchester, il fut saisi & mené dans vne rigoureuse prison d'où on le tira quelques iours apres sur vn traisneau pour recompenser sa charité d'vn martyre aussi noble que celuy des Saints, qui dans les premiers siecles du Christianisme passerent sous les cruels cousteaux des bourreaux pour la confession du nom de leur maistre, car il fut pendu & escartelé à Tyburne qui est le lieu du supplice ordinaire des criminels que l'on veut faire mourir à Londres.

Martire d'vn Pere Iesuite.

Les armées qui estoient alors en Escosse n'auoient pas esté cependant dans l'oisiueté ; celle du Roy estoit composée de vingt mille hommes de pied & de huit à neuf mille cheuaux ; celle de Cromvvel de neuf mille cheuaux & de dix mille fantassins, elles ne s'estoient point encore choquées, elles se choquerent sur les premiers iours du mois d'Auril ; le suiet qui les mit aux mains fut que le General Parlementaire ayant detaché la plus part de ses dragons pour aller leuer quelques contributions dans le Vvest d'Escosse, le Roy qui estoit en personne à la teste de toute la sienne détacha promptement seize cens cheuaux sous les or-

1651. dres du General Maior Maſſey pour aller deffaire cette partie. Mais comme la fortune diſpoſe ſouuent de nos deſſeins tout au contraire de ce que nous en auons eſperé, il arriua que ce Major Royaliſte rencontra le Lieutenant General Lambert à la teſte d'vn corps de treize à quatorze cens cheuaux, au lieu de celuy pour lequel il s'eſtoit mis en campagne.

Combat entre les Anglois & les Eſcoſſois.

Ces deux Capitaines ſe trouuerent d'abord ſurpris de ſe voir ſi prés l'vn de l'autre; mais comme ils auoient tous deux de l'experience & du cœur, ils ſe diſpoſerent également au combat: les piſtolets commencerent vne eſcarmouche qui dura plus de demie heure, la chaleur les emportant inſenſiblement les vns & les autres au bout de ce temps, ils ſe mélerent ſi bruſquement que ſi le combat eut duré long-temps, il ne s'en fut ſauué que bien peu: mais les Anglois ayant perdu le courage à l'obiet de plus de quatre cens morts qu'ils voyoient deſia couchez ſur la terre, ils commencerent à laſcher le pied, ce qui donnant ſuiet aux Eſcoſſois de redoubler l'ardeur qui les emportoit, ils s'enfoncerent ſi furieuſement au trauers de ces ſoldats eſtonnez, qu'ayant acheué de les rompre, ils en firent quatre cens priſonniers, & pourſuiuirent les autres iuſqu'à mille pas de leur quartier principal, auquel temps s'eſtant remis en bataille pour ſe retirer, ils allerent encore enleuer vn Regiment de dragons Anglois qui ſe rencontra ſur leur marche: mais comme la fortune a des caprices qui ne peuuent pas eſtre reconnus des hommes que par leurs efforts, elle ballança la perte que les Anglois firent alors par la perte de l'iſle de Sylly qui leur fut miſe entre les mains apres que le Cheualier Greenville eût fait tous les efforts poſſibles pour la conſeruer à l'obeiſſance de ſa Maieſté, & apres vne capitulation la plus auantageuſe qui ait iamais eſté accordée à vn Gouuerneur de place aſſiegée.

L'isle de Silly priſe par les Anglois.

Iuſques-là, la Prouince de Connaght, qui eſt vne des meilleures d'Irlande, n'auoit point reſſenty les efforts des armes Angloiſes; mais le Marquis de Clanrickard & le Comte de Caſtelhauen, ſur le courage deſquels tous les Catholiques & les Royaliſtes de ce Royaume s'appuyoient, s'eſtant mis en mer ſans que l'on ſçeût par quel mouuement ils auoient eſté obligez à ſe retirer; les Anglois ſe ſeruirent d'vne conionɗure ſi fauorable pour attaquer cette Prouince. Il eſtoit arriué vn renfort de douze cens hommes au General Ireton, il en groſſit le corps que le Cheualier Charles Coote commandoit, ce Cheualier ſe ietta dans ce pays, ſe rendit maiſtre d'Atlone, de Baſtene, de Langreigh, de quelques autres maiſons qui paſſoient pour fortes, & ne croyant pas que de ſi petites conqueſtes deuſſent borner ſon ambition, alla camper deuant la Ville de Gallovvay par la poſſeſſion de laquelle il eſperoit bien de s'emparer de tout le reſte; ce qui donna tant de frayeur aux troupes que le Marquis de Clanrickard & le Comte de Caſtelhauen y commandoient auparauant, qu'elles allerent choiſir vn poſte fort auantageux au delà de cette ville de Gallovvay pour y attendre vn General de la préuoyance du Conſeil de l'Egliſe & des Royaliſtes.

Eſtat de la guerre d'Irlande.

La crainte auoit touſiours fermé la bouche à la pluſpart de ceux deſquels les diſgraces de la famille Royale n'auoient point chaſſé le reſpect ny l'affection: la poſture dans laquelle eſtoit alors le Roy en fit parler quelques-vns aſſez hautement pour ſe faire entendre. Toute la nobleſſe du pays de Galles s'eſleua dans la reſolution de former vn corps pour aller ioindre l'armée Eſcoſſoiſe. Leur rendez-vous fut donné dans la Prouince de Cardignan, cette aſſemblée ſe faiſoit auec peu de bruit; neantmoins le Parlement en eut le vent auant qu'elle ſe pût groſſir, il en prit l'allarme, il auoit fait leuer quatre Regimens de caualerie dans les Comtez de Clamorgan, Carmarthen & de Pembrox; il leur enuoya des ordres exprés de marcher promptement de ce coſté-là pour diſſiper cette nuë auāt qu'elle fuſt tout à fait formée. Cette caualerie fit ce qu'elle auoit ordre de faire, elle s'auança vers cette Comté de Cardignan, les ſouſleuez qui eſtoient deſia au nombre de quatre cens cheuaux ſe mirent en eſtat de deffendre leurs vies, ils ne furent pas les plus forts; il y en eut d'abord quarente-deux couchez ſur la place, cét eſchec refroidit les plus courageux, ils laſcherent le pied, ils furent enfoncez; il y en eut ſoixante de pris, les autres ſe ſauuerent; ainſi cette reuolte qui deuoit remettre cette belle Prouince à l'obeiſſance de ſon Souuerain, fuſt eſteinte ſans auoir produit qu'vn effet contraire à ſon but; car le Parlement ayant con-

neū par là de quelle importance il estoit d'auoir de bonnes troupes sur pied, donna de nouueaux ordres pour de nouuelles leuées, afin de s'en seruir au besoin. 1651.

Les armées d'Angleterre & d'Escosse se muguetoient cependant auec toutes les circonspections possibles. Celle d'Escosse s'estoit long-temps postée dans le parc de Sterling, elle décampa pour s'auancer iusques à Falkirk & à Callender: Cromvvel qui vouloit combattre, quitta aussi le poste qu'il occupoit pour la suiure, & alla camper à deux milles de celuy qu'elle auoit choisi; son armée estoit composée de douze Regimens d'Infanterie, & de quatorze de Caualerie, elle estoit appuyée de seize pieces de canon, elle estoit en bataille quand elle parut proche de celle du Roy. Cette posture & ce voisinage firent naistre quelques escarmouches entre l'vne & l'autre. Mais comme les Escossois ne vouloient point abandonner leur poste, qu'ils trouuoient fort auantageux, Cromvvel ne voulut point aussi pousser sa fortune plus loin, de peur de se perdre par vne attaque inconsiderée; de sorte que ce iour qui fut le douziesme de Iuillet n'eut rien de considerable qu'vne escarmouche, dans laquelle on remarqua des deux costez plus de prudence que d'ardeur. Le lendemain treiziéme de ce mois Cromvvel recula iusqu'à Callender pour obliger les ennemis à se remüer; mais comme leur poste estoit autant auantageux qu'il le pouuoit estre, ils n'en voulurent point sortir, & se contenterent de faire descendre quelques partis pour l'attirer luymesme au combat, ce qui obligeant ce General de changer d'auis, il recula tout à fait pour aller camper à Lithgovv.

IV. Les armées d'Escosse & d'Angleterre en presence.

Quelques-vns s'estonneront peut-estre comme l'armée Escossoise, qui estoit plus nombreuse que celle des Anglois, ne prit point au poil l'occasion de combattre, & de terminer par vne bataille vne querelle qui mettoit tant de monde en peine, mais ils cesseront de s'émerueiller de cette retenuë, quand ie leur auray dit, que les Anglois n'auoient point de Roy à perdre, qu'il est du deuoir d'vn bon Capitaine de ne point abandonner vn poste auantageux pour combattre à la fantaisie de ses ennemis, & que si le Roy differa d'en venir aux mains, ce ne fut que pour attendre vn renfort de six mille hommes qui luy deuoient arriuer sous la conduite du Marquis d'Huntly. En effet, ce Marquis estant arriué quelques iours apres, les fers s'échaufferent, & l'on commença d'agir auec plus de vigueur que l'on n'auoit fait.

Cromwel plus ardent que les Escossois, commença la noise: Le chasteau de Callender faisoit grand obstacle au desir qu'il auoit de voir les ennemis de plus prés, il l'attaqua, l'emporta d'assaut, la garnison ne consistoit qu'en soixante-deux soldats, il les fit passer au fil de l'espée. De grands fossez & de grands marescages l'empeschant de pousser sa pointe plus loin, il campa prés de cette place, détacha douze cens fantassins & quatre Compagnies de caualerie sous les ordres du Colonel Overton, pour entrer dans la Comté de Fife; Ce Colonel se rendit maistre de Northferry, & de trois autres forts dans lesquels il trouua dix-sept pieces de canon. L'armée Escossoise estoit trop prés pour n'estre point auertie de ses conquestes, le Roy les apprit, il en voulut preuenir la suite; il mit le Major General Brown à la teste de quatre mille hommes, pour aller faire teste à ce Colonel ennemy: Cromvvel qui auoit tousiours des espions au camp de sa Maiesté, fut aduerty de la marche de ce Maior, il détacha promptement cinq Regimens de caualerie, quatre cens dragons & trois Regimens d'infanterie sous les ordres du Maior Lambert, de Deane, & des Colonels West & Oky pour aller appuyer Overton. Ces troupes rencontrerent celles d'Escosse entre Nesterton & Enderkecding, il fallut venir aux mains. Les Escossois estoient les plus foibles, ils furent aussi battus, & il est certain qu'il y en demeura plus de seize cens sur la place, que le nombre des prisonniers exceda celuy de douze cens, que le Maior Brovvn, le Colonel Buchauan, le Lieutenant Colonel Vvithleand, vn Sergent Maior, treize Capitaines & douze Lieutenans ou Cornettes furent du nombre de ces derniers, que le butin honorable fut de cinquante-quatre drapeaux, & qu'il y eut quantité d'armes à feu, auec trois cens cheuaux qui firent celuy des soldats.

Bataille de Nesterton.

Défaite des Escossois.

Cette perte estoit grande, elle ne fit pourtant pas encore toute celle que firent les Escossois, car ces peuples ayant pris l'espouuante, ils abandonnerent

1651. Tervvod, & laisserent au pouuoit des ennemis, leurs poudres, leurs mesches, leurs prouisions de viures, & leurs malades; & pour dire encore dauantage, celuy qui commandoit dans l'isle de Brunt, capitula pour la mettre au pouuoir des Parlementaires. Mais comme il n'y a point de bon-heur si entier qu'il ne soit suiuy de quelque disgrace, ces vaincus eurent quelque petit sujet de se consoler par deux coups que la fortune voulut dooner en leur faueur. Le premier fut la prise du chasteau de Nevvarck, emporté par le Colooel Massey, & par la défaite d'vne partie de l'armée Angloise qui estoit en Irlande, à l'attaque de la ville de Limmerik.

Les Anglois se rendét maistres de l'isle de Brunt.

Ils sont battus en Irlande.

Quoy que cét eschec fust considerable & capable d'ébranler vn cœur, celuy du Roy n'en fut touché que legerement. Il fit assembler son Conseil de guerre, pour sçauoir ce qu'il seroit à propos de faire en cette conionćture importante. La pluspart des Capitaines de l'armée demeurerent d'accord que la proposition qoe quelques-vns firent de donoer bataille estoit dangereuse, d'antant que le courage des soldats estoit abbatu, & qu'il seroit bien plus à propos de passer en Angleterre, laquelle sans doute se remüeroit quand elle verroit son Roy à la teste de son armée. Quelques Escossois furent d'vn seotiment cootraire, & remonstrerent qu'on exposeroit le Royaume à la fureur des ennemis, si on l'abandonnoit dans la cooionćture où les affaires se trouuoient. Mais enfin le Roy ayant tesmoigné quelque volonté de marcher droit en Angleterre, il fut resolu qu'on y iroit, la raison voulant neantmoins qu'il donnast quelque chose au sentiment de ceux qui ne pouuoient consentir qu'on laissast le Royaume en proye à leurs enoemis, il fut pareillement conclu qu'on y laisseroit vn corps de huit mille hommes pour tenir les Aoglois en bride.

V. Il partit donc de Sterling le dixiesme d'Aoust, suiuy du Lieutenant general David Lesley, des Ducs de Buckinghan & d'Hamilton, do Comte de Landerdale, du Geoeral Massey, du Comte de Midleton, du Cheualier Robert de Montgommery, de plusieurs autres Seigoeurs, & do reste de son armée, qui estoit encore composée de quatorze à quinze mille hommes. Sa ronte fut du costé de Glasco, de là vers Carlile, & en suite par le pays de Lanclastre, où le plns pressant de ses soins fut de faire distribner par tout des papiers d'Amnistie, afio d'obliger le peuple à preodre les armes pour grossir ses tronpes. Mais Cromvvel ne leur donna pas le loisir d'en conceuoir la pensée, moins encore d'en prendre la resolution: Car dés l'heure mesme qu'on l'eut adnerty de la marche de l'armée Royale, il abandonoa Saint Iohnstons qu'il auoit pris il n'y auoit que deux heures, laissa huit mille hommes en Escosse sous la conduite du Colonel Monk, auec ordre à ce Capitaine de les employer à l'attaqne du chasteau de Sterling, détacha trois cens cheuaux sous le commandement du General Maior Lambert, pour donner sur l'arriere-garde Escossoise, enuoya le Geoeral Harrisson, auec vn pareil corps de caualerie pour aller occuper le pont de Vvarington, sur lequel il iugeoit que cette arriere-garde deuoit passer, & se mettant à la teste de tont le reste, qui pouuoit estre encore composé de dix mille hommes, se mit à sa queuë, resolu de presser sa marche le plus qu'il luy seroit possible.

Le Roy entre en Angleterre auec vne armée.

Lambert ne rencontra rien qui le pût obliger à combattre, Harrisson fit des merueilles à Vvarington, dont il auoit occupé le pont anant que l'arriere-garde s'y presentast, car il est certain qu'il le defendit par l'espace de cinq heures entieres, & qu'il ne l'abandonna qu'aprés y auoir fait monrir prés de cinq cens hommes, & aprés en auoir perdu plus de quatre cens. Mais enfin ayant remarqué que ses troupes commençoient à se lasser, & qu'elles n'agissoient pas auec leur premiere vigueur, il se seruit de la nuit pour faire retraite, & s'en seruit si iudicieusement, qu'il mit à couuert ce qui luy restoit.

Ce premier obstacle estaot leué, l'armée continna sa marche, pendant laquelle ayaot emporté la ville de Nantewick, receu celle de Cheresbourg, qui luy ennoya ses clefs, & défait Mylord Gray de Groby, qui faisoit vn corps de la Milice de Strafford, elle se rendit finalement le vingt-deuxiesme d'Aoust deuant les portes de la ville de Vvorcester, située dans la Prouince de mesme nom, malgré toutes les difficultez qui se presenterent, en vn chemin de cent lieuës Françoises. Cette ville estoit dans les interests du Roy, il y fut aussi receu auec toute l'affection

Son arriuée à Vvorcester.

l'affection qu'il pouuoit esperer de ses habitans. Son armée campa au pied des murailles, comme si elle eust eu dessein d'y mettre le siege. Le lendemain sa Majesté en ayant fait faire la reueuë, elle la trouua composée de dix mille hommes de pied, quasi tous montagnards Escossois, assez mal armez, & de trois mille cheuaux, lesquels ayant esté ioints le iour mesme par six cornettes de caualerie que le Comte Scherusbery, le Colonel Howard, & quelques autres personnes de marque luy amenerent, & qui n'estoient plus que les restes d'vn petit corps d'armée, que le Comte de Derby beau-frere du Duc de la Trimoüille auoit commandé auparauant, & qui auoit esté défait au bourg de Vvighan par le Colonel Lilborn, pouuoient faire en tout trois mille quatre cens cheuaux. 1650.

Cette armée auoit fait cent lieuës sans se reposer, sa Maiesté la laissant aussi respirer par l'espace de cinq ou six iours, ordonna qu'on la fournist de toutes les choses necessaires à sa subsistance. Cependant ne doutant point que toutes les forces Angloises ne s'vnissent pour luy venir donner bataille, il appliqua tous ses soins à se mettre en meilleure posture qu'il n'estoit. Il falloit renforcer son armée pour s'opposer à celle de ses ennemis, il enuoya pour cela ses ordres aux Prouinces circonuoisines pour les exhorter à se mettre à l'obeyssance, & pour leur demander du secours. Il falloit encore mettre la ville en estat de soustenir vn siege, s'il prenoit enuie à Cromvvel de l'attaquer. Il y fit trauailler auec toute la diligence possible: enfin comme il estoit alors question de sa fortune, & peut-estre encore de sa vie, il n'oublia rien de tout ce qui le pouuoit asseurer contre de si iustes apprehensions.

Mais, ô Dieu, qu'il est bien difficile de luitter contre le destin! Rien ne peut éuiter ses coups, & toute la prudence des hommes n'est qu'vn foible effort qui ne le garantit que fort rarement. Cromvvel parut à la veuë de cette place le 12. iour de Septembre, auec vne armée si puissante, que le nombre des soldats dont elle estoit composée, estonna celle du Roy. Elle estoit de dix mille hommes quand il partit d'Escosse, toutes les troupes qu'il en auoit détachées sous les ordres de Lambert & de Harrisson l'allereut rejoindre, la ville de Londres luy en enuoya douze mille, il ne trauersa pas vne Prouince qui ne luy en fournit autant qu'elle en put assembler en cette pressante occasion; Il se trouua suiuy de cinquante mille hommes, qui estoient encore appuyez de trente pieces d'artillerie quand il parut; il ne se faut donc pas estonner si les partisans de sa Maiesté, qui n'arriuoient pas à la troisiéme partie de ce nombre, furent vn peu surpris de se voir tant d'ennemis sur les bras. Il y est attaqué par Cromvvel.

Ils ne le furent pourtant point si fort, qu'ils ne les trouuassent resolus à se bien deffendre. En effet, ce General rebelle ayant attaqué le pont d'Hapton, qu'il falloit gagner auant que de pouuoir regulierement assieger la ville, il y trouua le Colonel Massey, qui le defendit auec vne vigueur si belle, qu'il couurit de morts les bords de la riuiere de Seuerne, qui deffend la place d'vn costé. Mais ce braue Chef ayant esté dangereusement blessé, & ne se voyant pas en estat de soustenir encore les efforts d vne armée entiere, il fut contraint de ceder à ses ennemis ce poste qu'il auoit si genereusement disputé par l'espace de plus de deux heures, & de se retirer à la ville auec ce qui luy restoit de soldats. Le pont d'Hapton est emporté par ce General.

Cette attaque ayant eu le succez que ie viens de dire, Cromvvel fit assembler le Conseil de guerre dés aussi-tost qu'il eut pris ses postes. Il estoit important de battre le fer pendant qu'il estoit encore chaud, cette consideration fit qu'il fut resolu qu'on feroit dés le lendemain vne attaque generale à la ville, afin de la mettre à l'obeyssance pendant que le Roy n'estoit point en pouuoir de la bien deffendre. Le pont Porvvick Bridge estoit le principal poste qu'il falloit gagner, ce fut aussi celuy contre lequel le General ennemy se proposa de faire de plus grands efforts. La brigade Royale l'occupoit, sa Maiesté s'y estoit renduë en personne, en resolution de le defendre iusques aux dernieres extremitez: On la vint aduertir dés le commencement de l'attaque qu'il y auoit du bruit dans la ville, & qu'il estoit à craindre que les habitans ne luy fussent pas trop fidelles, elle y accourut pour y donner ordre. Son absence fit perdre le cœur à ses gens de guerre, ils commencerent à lascher le pied presqu'aussi tost qu'ils ne la virent plus à leur teste, leur estonnement réueilla le courage de leurs ennemis, ils les en- Il force celuy de Porvvick Bridge.

1651. foncerent, emporterent ce poste, & les recognerent à la ville, auec vne vigueur si brusque, qu'ils y apporterent le desordre, & mesme vne horrible confusion.

Cromvvel qui estoit Capitaine, ne perdit pas l'occasion que la fortune luy presentoit, il iugea que toute l'armée Royale seroit estourdie de la perte du pont de Porvvick, son armée estoit en bataille, il ennoya ordre à tous ceux qu'il auoit destinez à vne attaque generale, de donner aux lieux où ils auoient esté commandez, ils executerent ces ordres auec vne inconceuable chaleur, le bruit commença de tous costez presqu'en mesme temps, le Roy estant sorty de la ville auoit disposé plusieurs corps pour soustenir la furie de ses ennemis en diuers endroits; ils combattirent auec vigueur, luy-mesme se presenta l'espée à la main pour les obliger à bien faire, & ie puis dire sans le flater qu'il fit de sa personne tout ce que le plus vaillant de ses soldats pouuoit faire, & qu'il donna ses ordres auec autant & plus de conduite que le plus iudicieux Capitaine du siecle eust pû faire; mais il ne fut pas bien secondé, le Duc d'Hamilton ayant esté mortellement blessé prés de sa personne, ceux qui combattoient de ce costé là, relacherent de la vigueur auec laquelle ils auoient soustenu les premiers efforts de tant d'ennemis. Le General Lesley ne fit pas auancer sa caualerie pour les appuyer, ils furent contraints de lascher le pied, leur desordre donna sujet à Cromvvel de faire marcher droit au fort Royal, ceux qu'on y auoit postez le defendirent quelque temps; mais ce fut si mollement, que les ennemis ayant connu leur crainte par le peu de mouuement qu'ils apportoient à leur resistance, ils deuindrent plus audacieux & plus fiers, leur vigueur acheua de faire perdre le cœur aux partisans de sa Maiesté, ils abandonnerent leur poste, les ennemis s'en rendirent maistres, & comme si la fortune eust alors entrepris de prodiguer toutes ses faueurs à ces reuoltez, il arriua qu'vne partie de leur armée s'empara d'vne des portes de la ville, qu'elle y entra les armes à la main, qu'elle couurit toutes les ruës de corps morts, & qu'apres vn carnage qu'il ne seroit pas bien facile d'exprimer, elle y enleua tout ce qu'il y auoit de facile à prendre.

Attaque generale à la ville de Vvorcester.

Elle est emportée & saccagée.

Perdre vne bataille, voir prendre & saccager vne place importante en vn mesme iour, estoient des choses assez fascheuses pour ébranler le plus ferme esprit de la terre. Celuy de sa Maiesté n'en fut pourtant pas si dangereusement attaint qu'il ne conseruast assez de iugement pour songer à se dégager du milieu de ses ennemis. Il occupoit encore le quartier de la ville qu'on appelle la porte saint Martin, qui est située du costé du Nord, il y r'allia promptement la plus part de ses Officiers & de sa Noblesse, & sans perdre vn moment de temps, sortit par cette mesme porte pour se retirer à la faueur de la nuit, qui commençoit à rendre desia la terre fort noire.

Le Roy se sauue.

Sa marche se fit d'abord auec toute la diligence possible, quoy que toute la caualerie fust en estat de combattre, si elle estoit forcée d'en venir aux mains encore vne fois. Mais la raison ne voulant pas qu'on marchast long-temps sans dessein, & sans sçauoir où l'on pourroit faire retraite, sa Maiesté s'arresta, & commanda qu'on fist alte, pour concerter auec ses plus fidelles seruiteurs ce qu'elle auoit à faire en cette conionćture importante. Tous ceux dont elle vouloit prendre les sentimens demeurerent d'accord qu'il falloit sauuer sa personne, & la sauuer en la separant de ce gros corps de caualerie, qui pouuoit estre composé de mille cheuaux: voila pourquoy le Comte de Derby luy ayant proposé le chasteau de Boscabel pour le lieu le plus asseuré qu'elle pourroit choisir, il fut resolu qu'elle y seroit conduite par les Comtes de Derby & de Rochester, qui ne seroient accompagnez que de deux autres personnes, afin que ce petit nombre pût passer par tout sans estre curieusement obserué; & que cependant tout le gros prendroit diuerses routes pour éuiter la rencontre des ennemis, selon que chacun le pourroit faire en particulier.

Ceux qui furent choisis pour accompagner cette precieuse personne furent deux Gentils-hommes nommez Giffard & Vvalker, pource que leurs biens estoient fort proches de ce chasteau, & qu'ils en sçauoient toutes les routes. Ces deux Gentils-hommes s'estant donc chargez d'vne affaire si delicate, ils presserent si bien leurs cheuaux, qu'ils arriuerent à la pointe du iour du quatorziéme

de Septembre à vne maison qu'on appelle Vvlisdladie, ou les Dames blanches, située à demie lieuë de Boscabel, & hors du chemin, afin de tromper ceux qui pourroient soupçonner que sa Maiesté eust pris ce chemin. Cette maison d'Vvlisdladie estoit possedée par vn paysan, nommé George Pendrille, lequel auoit encore cinq autres freres plus vieux que luy, dont la demeure n'estoit pas beaucoup esloignée de la sienne. Giffard agissoit ordinairement auec ces six freres, comme auec des personnes qui deuoient toute leur fortune à son affection, il en connoissoit les humeurs & inclinations, il les auoit souuent ouy parler contre la tyrannie des Parlementaires, & il sçauoit encore qu'ils auoient tous les bons mouuemens possibles pour le seruice de sa Maiesté, voila pourquoy se promettant beaucoup de leur assistance, il ne ballança point à leur confier la fortune de ce grand Prince. 1651.

Estrange estat où ce Prince se trouua reduit.

Il heurta donc à la porte de ce paysan, si tost qu'il fut arriué; le bruit qu'il fit éueilla George, il se leua tout en chemise pour demander qui c'estoit, Giffard se nomma, il n'en fallut pas dauantage pour la faire ouurir, ces Illustres fuyards entrerent, mirent leurs cheuaux dans vne chambre basse pour leur donner le temps de repaistre. Cependant Giffard ayant pris George en particulier, il luy découurit l'importance de l'affaire qui les faisoit refugier en sa maison. Ce remarquable paysan tressaillit d'estonnement & de ioye à vne nouuelle si peu attenduë, il asseura Giffard de toute la fidelité qu'il pouuoit attendre d'vn homme qui sçauoit ce qu'il deuoit à son Prince, & luy ayant donné vne pareille asseurance de l'affection & de la discretion de ses freres, s'il trouuoit à propos de les employer, le laissa dans la liberté d'aller concerter auec le Roy comment il se faudroit comporter pour s'asseurer en cette maison.

Comme l'affaire dont il s'agissoit estoit de la derniere importance, la resolution ne fut pas prise en vn moment: Mais enfin ils demeurerent tous d'accord qu'il falloit commencer à l'asseurer en se tenant enfermés dans vne Chambre de cette rustique maison, & apres cela d'ennoyer au bourg de Tong situé à quelques milles de cette maison, pour s'informer secretement de ce qui s'estoit passé au camp des Parlementaires depuis leur victoire, & si on n'y auoit point detaché de partis pour suiure le Roy. Il n'y auoit personne là pour prendre vn employ de cette importance sans risquer toute la partie, parce que Giffard Walker, les Comtes de Derby & de Rochester estoient connus pour partisans de sa Maiesté, cette consideration fit qu'on ietta les yeux sur Pendrille pour luy en donner la commission. Elle estoit vn peu delicate, il ne la refusa pourtant pas; au contraire ayant promis à sa Maiesté de s'en acquiter auec zele & fidelité, on le laissa partir apres auoir dit à Giffard qu'il estoit necessaire d'enuoyer querir ses freres pour seruir le Roy dans le besoin qu'il pourroit auoir de leur assistance, ce qui fut fait tout au mesme temps.

Cette resolution estoit celle qu'ils pouuoient raisonnablement prendre en vne necessité si pressante: Mais comme le danger estoit tousiours grand, & qu'ils pouuoient estre surpris, ils conclurent tous de n'en demeurer pas sur ces termes: Il falloit déguiser le Roy, on ne perdit point de temps à le faire. Le Mylord Vvilmot Comte de Rochester luy coupa promptement les cheueux, Richard Pandrille, vn des freres de George, se dépoüilla d'vn iuste au corps, d'vn haut de chausses de drap verd, & d'vn pourpoint de peau de dain qu'il auoit, pour les luy mettre sur le corps. Guillaume Pandrille, on nommoit ainsi l'aisné de ces officieux paysans, luy donna vn vieux chapeau gris, vne chemise de grosse toille, de gros soüillers, & voulant encore faire quelque chose de plus, luy mit vne serpe à la main, pour le mener à vn bois prochain, & l'employer à couper du bois. Surquoy les Comtes de Derby & de Rochester ayant receu ses ordres pour quelques desseins d'importance, ils prirent congé de luy, & remonterent à cheual pour tacher de se retirer, Giffard & Vvalker en firent de mesme.

Il va couper du bois sous des habits de paysan.

Si nous ne sçauions pas que la main de Dieu protege tousiours les Rois qui se rendent dignes de ses graces, nous aurions sujet d'admirer icy vn puissant effet de sa prouidence sur la personne de ce Prince; car à peine fut-il au bois, qu'vn party de deux cens cheuaux Parlementaires parut autour de cette maison d'Vvlisdladie, à dessein de se faire ouurir toutes les portes des maisons qui com-

1651. posoient le village qui en estoit proche. Mais le Capitaine qui commandoit tous ces gens de guerre ayant appris qu'il y auoit bien vne heure & demie que tout estoit party pour se retirer du costé du Nord, il ne donta point que le Roy ne fust du nombre de ceux qui fuyoient, & dans cette veuë il fit pousser du costé que le Comte de Derby se retiroit, afin de ne point manquer à son entreprise, de sorte que ne se donnant point de repos, il le poursuiuit iusques auprés de Nevvport, où l'ayant attrapé auec le Duc de Buckinghan, le Mylord Talbot, le Comte de Landerdale, & plusieurs autres qu'il auoit rejoints, il fallut combattre & venir aux mains. Mais cette petite partie n'estant pas égale à celle qui l'attaquoit, elle fut défaite; le Comte fut pris auec la pluspart de ceux qui l'accompagnoient, il n'y eut que le Duc de Buckinghan qui se sauua mal-gré tous ceux qui furent mis apres luy pour l'attraper. La destinée du Comte fut qu'on luy mit la teste à bas à Chester le vingt-cinquiéme du mois d'Octobre, nous verrons celle des autres par la suite de nostre discours, continuons-le par le succez des choses qui arriuerent cependant à sa Maiesté.

VI. Le Comte de Derby est pris & decapité.

Ce Prince passa tout le iour à couper du bois dans la Forest, la nuit venuë il se retira à la maison de Pendrille où il croioit pouuoir demeurer en seureté apres auoir appris que la caualerie qui le cherchoit auoit passé outre: neantmoins s'estant imaginé qu'il seroit bien plus asseuré dans le pays de Galles s'il y pouuoit arriuer que dans vn lieu où il pouuoit auoir tous les iours de nouuelles allarmes, il resolut d'aller chez vn gentilhomme nommé Wolf de Madely lequel demeuroit à cinq ou six milles de là & qu'il mettoit au nombre de ses plus fidelles seruiteurs; il prit donc Richard Pendrille pour son guide & se rendit en cette maison, mais si tard & si fatigué du mauuais chemin, que ne voulant point faire d'esclat deuant des valets, il alla coucher sur vn peu de foin dans la grange d'vne metairie prochaine. Tout son dessein n'estoit que d'apprendre par la bouche de ce gentilhomme, s'il y auoit quelque apparence de pouuoir passer la riuiere pour executer son dessein; on luy dit que non, parce qu'il y auoit plus de trente brigades de caualerie qui couuroient ses bords, cela luy fit reprendre le chemin de Boscobel la nuit suiuante, qui estoit celle du 6. iour de Septembre, & en suite celuy de la maison de Pendrille par le conseil d'vn Colonel nommé Carelos, qui n'auoit point de petites passions pour son seruice, & qui se resolut à ne le point abandonner afin de le sauuer ou de se perdre auec luy.

Parmy les inuentions qu'ils cherchoient pour se bien cacher, ils n'en trouuerent point de meilleures que de se retirer dans le mesme bois où le Roy s'estoit retiré la premiere fois. Il y auoit en cette Forest vn Chesne si espaix & si bien entrelassé de ses branches, que six hommes y pouuoient demeurer cachés sans crainte d'estre apperceus quand mesme on y eust esté dessous. Pendrille iugea ce merueilleux arbre propre au dessein qu'il auoit de mettre le Roy à couuert de la diligence de ses ennemis, il le mena dans le bois & le Colonel auec luy, les fit monter tous deux sur ce chesne auec vne eschelle qu'il auoit aportée auec luy, leur alla querir apres deux oreillers sur lesquels ils reposerent plus de quatre heures auec autant de douceur que s'ils eussent esté dans des licts. Cet agreable sommeil refit le Roy du trauail qu'il auoit souffert en marchant à pied; il se trouua pressé de la faim quand il s'esueilla, Carelos auoit garni sa pochette de pain & de fromage auant que de monter sur cet arbre, il luy en donna suffisamment pour satisfaire son appetit, vne petite bouteille d'eau qu'il n'auoit pas oubliée fut toute la boisson qu'il luy put alors donner pour appaiser vne ardente soif qui le trauailloit.

Arbre merueilleux qui sert à coucher le Roy.

Le iour s'estant ainsi passé sans aucune risque ces deux illustres fugitifs descendirent de l'arbre par l'eschelle que Pendrille leur alla porter, allerent au Iardin de Boscobel que Richard leur tenoit ouuert, & y souperent d'vne fricassée de mouton que Guillaume leur auoit soigneusement apprestée & y demeurerent iusques à la pointe du iour. Iean Pendrille frere de Guillaume, de Richard & de George se presentant de la part de Mylord Wilmot, il dit à sa Maiesté qu'elle trouueroit vn azile tout asseuré chez le sieur VVhihgraue si elle y vouloit aller, d'autant qu'il y auoit là dedans vn lieu entre deux murailles si se-

Grandes particularitez de la fuite du Roy.

cret & si bien cachée qu'il estoit impossible d'en trouuer l'entrée, à moins que de 1651.
la sçauoir par le moyen du maistre du logis, surquoy le Roy ayant consulté Carelos, il fut resolu que sa Maiesté partiroit la nuit suiuante, qu'elle se seruiroit du cheual du Musnier, qui estoit des intimes amis des Pandrilles, pour aller iusques à cette maison, & qu'elle n'auroit pour escorte que les quatre freres qui en sçauoient parfaitement les chemins. Pour le Colonel, qu'il iroit chercher sa retraite chez quelques-vns de ses amis, où il se promettoit bien luy-mesme d'estre en seureté.

La nuit estant donc venuë, les quatre freres mirent le Roy au milieu d'eux, monté sur le cheual du Musnier, qui le menoit luy-mesme par la bride; les chemins estoient fort mauuais, le cheual n'estoit pas des meilleurs du monde, & bronchoit souuent; cela fit que le Roy ayant quelque apprehension de le voir tomber, il ne se pût empescher de dire au Musnier qu'il prist garde à soy; surquoy le Musnier ne se pouuant empescher aussi de respondre; Seigneur, luy dit, vous ne deuez pas vous estonner si mon cheual bronche, il est chargé de trois Royaumes, cela merite bien qu'on l'excuse. Cette repartie fit rire le Roy, mal-gré la conionɛture du temps où il se trouuoit. Mais enfin ce penible voyage ayant duré plus de la moitié de la nuit, cette petite troupe arriua à demie lieuë de la maison qu'elle alloit chercher. Les Pandrilles supplierent le Roy de vouloir mettre pied à terre, renuoyerent le Musnier chez soy auec son cheual, & menerent sa Maiesté iusques à la porte, auquel temps l'ayant laissée entre les mains de l'vn d'eux, ils reprirent le chemin de leurs maisons, apres que ce Prince les eut asseurez qu'il n'oublieroit point l'importance de leurs seruices.

Le Mylord Vvilmot qui estoit dans cette maison, fut raui de voir arriuer son bon Maistre, il luy tesmoigna sa ioye par des actions qui firent bien connoistre son affection, apres quoy luy ayant fait changer de chemise, de soüilliers & de bas, il le supplia de trouuer bon qu'il luy dist ses sentimens sur l'occurrence de ses affaires. Ce que ce Prince ayant approuué, Seigneur, poursuit il, ie suis donc d'auis que nous cherchions les moyens de sortir du Royaume le plus promptement qu'il sera possible: I'en ay trouué l'inuention, & si vostre Maiesté me veut croire, ie suis tout persuadé, que nous reüssirons en nostre dessein. Le Colonel Lane a beaucoup d'amour pour vostre seruice, il est ceans auec vne fille qu'il a, laquelle est toute pleine d'esprit. Nous auons desia resolu luy & moy d'enuoyer demander aux ennemis vn passe-port pour cette fille, qui feindra d'aller voir vne sienne sœur, qui est mariée à Bristol, sous la conduite d'vn valet de chambre, vous serez ce valet de chambre, qui n'aura point d'autres habits que ceux que vous portez maintenant: Cette fille se promet de vous déguiser encore le visage, si bien que vous ne serez point connu; cependant ie trouueray bien le moyen de sortir d'icy pour aller chercher vn vaisseau. Seigneur, donnons tout à la fortune, & croyez que ces petits moyens ne nous sont point tombez dans l'esprit que par vne particuliere prouidence de Dieu qui prend soin de vostre personne. Ie trouue vostre dessein si bien digeré, luy respondit le Roy, que ie ne ballanceray point à faire ce que vous auez resolu: Acheuez donc ce que vous auez si iudicieusement pensé, le Ciel benira nos intentions, puis qu'elles sont iustes.

Importante conuersation de ce Prince & du Mylord Vvilmot Comte de Rochelles.

La chose ayant donc esté resoluë de la sorte, on enuoya demander vn passeport, qui fut accordé sans beaucoup de difficulté. Cependant la Damoiselle Lane de l'esprit de laquelle cette inuention estoit sortie, acheua de faire ce qu'elle auoit resolu, elle ietta dans l'eau des noix qui estoient encore dans leur robbe verte, les fit boüillir, laua le visage du Roy de cette eau, & luy rendit le tein si different de celuy qu'il auoit naturellement, qu'auec des habits si éloignez de sa naissance, il eust esté bien difficile de le reconnoistre. En effet le passe-port estant arriué, ce Prince monta sur vn cheual, prit en croupe cette Damoiselle, & n'ayant pas vn seul valet à sa suite, partit pour tirer du costé de Bristol. Il fit cinq ou six milles sans rencontrer que quelques passagers, qui ne luy donnerent pas vn sursaut de crainte: Mais il ne se pût empescher d'en estre viuement atteint à l'entrée d'vn bourg par lequel il falloit passer; car il y rencontra vne compagnie de caualerie, qui sans doute n'y estoit postée que pour l'attraper; mais le Capitaine qui la commandoit ne s'estant point imaginé qu'il pût trouuer ce qu'il cherchoit en vn

Inuention d'vne Damoiselle Angloise pour sauuer le Roy.

1651. équipage ſi triſte, il luy fit ouurir le chemin; ſi bien que paſſant heureuſement ſans auoir eſté reconnu, il ſe rendit à Briſtol, & de là dans vn autre endroit où il eſtoit demeuré d'accord d'aller trouuer le Mylord Wilmot, lequel n'ayant pas trauaillé moins heureuſement de ſon coſté, eſtoit demeuré d'accord auec le Capitaine d'vn vaiſſeau qui eſtoit ſon amy, de le porter en France auec douze ou treize de ſes domeſtiques & de ſes amis.

On ne vid peut-eſtre iamais vne rencontre ſi tendre que celle de ce Prince & de ce Mylord; l'vn n'eut des bras que pour embraſſer, l'autre que des larmes de ioye de voir vn ſi cher maiſtre preſt d'eſtre tout à fait à couuert de la rage de ſes ennemis. Ils furent long-temps à s'entretenir ſur les accidens qu'ils auoient courus l'vn & l'autre auant que de ſe rendre où ils ſe rencontroient, ils connurent les obligations qu'ils auoient à la prouidence diuine, ils la remercierent auec tous les reſſentimens poſſibles: Apres cela le Comte commanda qu'on le fiſt ſouper, le Roy prit la place du moindre de ceux qui deuoient compoſer cette compagnie. Comme ils commençoient à manger le Capitaine du nauire entra pour dire à ce Comte qu'il ſe falloit embarquer auant qu'il fuſt nuit, d'autant que le vent commençoit à ſe leuer pour les conduire où ils auoient reſolu d'aller: le Comte le pria de s'aſſeoir & de ſouper auec loy, il ne pût refuſer ce qu'on luy offroit, il prit place auprés de ce Comte; mais quoy que le bon appetit qu'il auoit luy donnaſt lieu d'employer toutes ſes dens, il ne s'arreſta pas tant à manger que ſes yeux ne s'attachaſſent ſur tous ceux qui compoſoient cette compagnie; le Roy y eſtoit auec des habits & auec vn viſage qui n'auoient garde de l'accuſer, neantmoins ſa bonne mine & ſa contenance majeſtueuſe produiſireut ce que l'on deuoit attendre d'elles; ce Capitaine reconnut ce qu'il eſtoit auſſi-toſt qu'il l'euſt obſerué, & ne ſe pouuant empeſcher de témoigner ce qu'il en penſoit; Ie voy bien, Seigneur, dit-il à l'oreille du Comte, que vous ne me dites pas tous vos ſecrets, & que vous voulez faire paſſer vn grand Roy pour vne perſonne du commun: mais n'importe vous vous eſtes heureuſement addreſſé à vn homme qui ſçait ce qu'il doit à ſon Souuerain, & qui donnera volontiers ſa vie pour ſauuer la ſienne. Ie ne ſçay, luy dit le Comte, ſurquoy vous fondez voſtre opinion; mais ſouuenez-vous que ce que vous penſez ne peut eſtre. I'en croiray ce qu'il vous plaira, luy repartit ce Capitaine, mais aſſeurez-vous encore vne fois que i'auray touſiours pour ſa Maieſté toute la fidelité qu'elle peut deſirer en vn bon ſujet. A ces mots, voyant que le temps eſtoit tel qu'il le deſiroit; mais, Seigneur, ajouſta-t'il, releuant ſa voix, ne perdons pas vn temps fauorable à vous faire voir ce que ie vous dis. A ces mots, tout le monde s'eſtant leué de table pour prendre le chemin de la mer, ils s'embarquerent ſi heureuſement qu'ils allerent prendre terre ſur les coſtes de la Normandie, où dés l'heure meſme qu'ils furent arriuez, le Comte auoüa franchement à ce Capitaine qu'il ne s'eſtoit point trompé dans l'opinion qu'il auoit euë de ſa Maieſté. Vous auez contribué à la garentir de la main de ſes ennemis, continua-t'il, vous deuez croire auſſi qu'elle ne perdra pas la memoire de l'importance du ſeruice que vous luy auez rendu en cette rencontre: Et moy, ajoûta le Roy qui auoit oüy ce diſcours, ie vous promets de m'en ſouuenir & de n'en point demeurer ingrat. C'eſt trop, Seigneur, repartit ce Capitaine, en mettant vn genoüil à terre, ie deuois à V. M. ce que i'ay fait pour voſtre ſeruice, ſi ie puis quelque choſe au delà, ie l'executeray de bon cœur quand il y auroit mille vies à perdre.

Ils s'embarquent & arriuent en France.

VII.

Exploits du Colonel Monke en Eſcoſſe.

Pendant que tout cela ſe paſſoit de la façon que ie viens de dire, les armes ne relaſchoient rien de leur chaleur en Eſcoſſe, le Colonel Monke y auoit eſté laiſſé par Cromwel auec ordre d'aſſieger le chaſteau de Sterling. Ce Colonel auoit trop beau ieu pour ne pas executer ce qui luy auoit eſté commandé, il le fit battre, & pour le dire en peu de paroles, eſtonna ſi fort le Colonel Vvillium Cuninghan lequel y commandoit, qu'il le contraignit à capituler. Cét auantage ne fut pas le ſeul qui donna de l'éclat au courage & à la conduite de ce General, il apprit que le vieil General Leſley Comte de Leuen, le Comte Londoron, les Mylords Ogilhy Crawford, Lyndſey & trois autres Gentilshommes s'eſtoient aſſemblés proche de Dundee pour trauerſer le deſſein qu'il auoit de mettre cette place à l'obeiſſance, il les inueſtit, les fit tous priſonniers, les fit conduire à

Leith qui estoit l'vne des premieres conquestes que Cromvvel auoit faites en ce Royaume, & poussant sa fortune plus loin assiegea cette mesme place. 1651.

D'abord il fit ce que tous les Capitaines ont accoustumé de faire quand ils se presentent deuant vne place ; il enuoya sommer celuy qui commandoit dedans de la luy mettre entre les mains : la response de ce Gouuerneur fut vne petite exhortation qu'il luy fit de se mettre à l'obeissance de sa Maiesté, au seruice de laquelle les loix du Ciel & de la nature vouloient qu'il se reduisit. Vne réponse si hors de propos irrita ce General, il fit marcher ses soldats à l'assaut, ils le firent auec tant d'ardeur qu'ils emporterent cette place en moins d'vne heure, ce Gouuerneur fut tué dés le commencement du combat ; plus de la moitié de la garnison perit par le fil de l'espée, les moins opiniastres furent faits prisonniers, parce qu'ils mirent les armes bas : les soldats pillerent la Ville, le glorieux butin du General fut de quarante pieces d'Artillerie & de cinquante-deux nauires qui estoient au Havre : les Villes de S. André, de Montrosse, & d'Aberdin capitulerent apres cela pour ne se pas exposer à vne pareille disgrace.

Cromwel auoit fait brauement la guerre en Escosse, il auoit fait des demy miracles en l'importante bataille qu'il auoit gagnée deuant Vvorcester, il estoit iuste que le Parlement reconnust vne si haute valeur, il ne manqua pas aussi de marquer son ressentiment par toutes les reconnoissances possibles. Il prit enuie à ce General d'aller à Londres apres auoir mis toutes choses au meilleur estat qu'elles pouuoient estre, l'Orateur de ce Parlement accompagné des principaux membres de la Chambre, du President du Conseil d'Estat, du Maire, des Escheuins & Conseil de ville, des Commissaires de la Milice, & d'vn grand nombre des plus considerables bourgeois qui s'estoient mis sous les armes, l'alla rencontrer hors des portes, luy fit vne harangue dans laquelle il esleua sa valeur & les obligations que la republique luy auoit, iusques à vn point qu'il ne se pouuoit rien dauantage, & pour porter ce grand accueil iusques où il pouuoit aller, les canons de la grosse Tour firent vn merueilleux tonnerre tout autant de temps qu'il en employa à faire le chemin qu'il y auoit de la porte iusqu'à Vvitehall. Il auoit fait plusieurs prisonniers à cette bataille de Vvorcester, entre lesquels estoit le Duc d'Hamilton, les Comtes de Lauderdale, de Cleueland & de Shrevvsbury, le general Massey & le Colonel Bendbovv, on les fit seruir à ce triomphe ; car on les fit passer le lendemain par les ruës de Londres pour estre resserrez à Merasgraue & dans la grosse Tour : les generaux Dauid Lesley & Midleton s'estoiét sauuez auec le Roy, ils auoient fait diuerses bandes pour se retirer apres que sa Maiesté se fut separée d'eux pour tirer à Boscabel, ils furent poursuiuis & attrapés prés d'York, aussi tost que Cromvvel en eust appris la nouuelle, il enuoya des ordres exprés de les faire amener à Londres : cependant le Duc d'Hamilton mourut des blessures qu'il auoit receuës à cette bataille. Cromvvel receu en triomphe dans Londres.

La fortune auoit ouuertement témoigné qu'elle vouloit appuyer les desseins des Parlementaires tant en Escosse qu'en Angleterre ; elle ne se contenta pas de ce qu'elle auoit fait iusques-là, elle leur voulut donner en d'autres endroits de nouuelles marques de l'amour qu'elle auoit pour eux. La ville de Limmerick en Irlande estoit vne piece tres-importante aux desseins qu'ils auoient de mettre ce royaume à l'obeissance, elle fut contrainte de capituler & les reconnoistre. Ils attaquerent l'isle de Man que le Comte de Derby prenant les armes pour aller appuyer la marche du Roy auoit laissée sous le commandement de la Comtesse sa femme, ils s'en rendirent les maistres. L'isle de Gersey s'estoit conseruée dans l'obeissance de sa Maiesté sous le gouuernement du Cheualier Georges Carteret : ils y enuoyerent quatre-vingt vaisseaux : les soldats qui les chargeoient trouuerent d'abord de grands obstacles à y descendre : car outre que la marée n'estoit gueres propre à cette entreprise, le riuage se trouua chargé de gens de guerre, & deffendu par douze pieces de canon : mais comme ils estoient emportez par l'esperance de faire vn considerable butin, ils ne considererent point le danger, ils se ietterent dans l'eau, coururent à terre au trauers des canonades & de la mousqueterie des ennemis qui les attendoient en resolution de les receuoir vigoureusement, & combatirent auec vne fureur si brusque, qu'ayant estonné les plus fermes, ils les contraignirent à lascher le pied, malgré la genereuse &

Limmerick prise par les Parlementaires.

Ils attaquent & se rendent maistres de l'isle de Man.

Ils portent leurs armes dans l'isle de Gersey.

1651. presque inconcevable resistance du Gouverneur, lequel voulant épargner à ses gens la honte d'auoir pris la fuite, fit sonner la retraite, qu'il fit enfin auec quelque ordre iusques au Fort de S. Aubin nommé la Tour, & delà au chasteau Elizabeth qui estoit la plus forte place de l'isle. Ce qui ayant donné à ces ennemis la liberté de pousser leur fortune plus loin, ils emporterent ce iour mesme deux petits Forts, enuoyerent sommer le poste de la Tour qui n'osa disputer les portes ny ses murailles, & voulant tout auoir enuoyerent faire vne nouuelle sommation au Gouuerneur de leur mettre en main le chasteau d'Elizabeth.

Genereuse response du Cheualier Carteret.

Cette parole s'addressoit à vn homme de cœur & qui se picquoit d'auoir vne fidelité sans deffaut pour son Souuerain: on connût l'vne & l'autre de ces qualitez dans la genereuse response qu'il fit à cette sommation. Tu retourneras, dit il au trompette qu'on luy auoit enuoyé, mon amy tu retourneras à ton maistre, & luy diras de ma part qu'il m'a deû connoistre depuis qu'il s'est approché de cette isle: le Roy m'a fait l'honneur de me la confier, ie m'efforceray de luy en rendre bon conte: il me presente des conditions auantageuses pour me rendre infame, ie ne les accepteray point au preiudice de ce que ie dois à sa Maiesté: il m'attaquera, ie me deffendray, & si mes soldats veulent combattre auec moy, il ne viendra pas si facilement à bout de son dessein qu'il le pense.

Cette response estoit braue & fort genereuse, ses actions ne la dementirent point; car il est certain qu'il ne s'entretint long-temps auec ses ennemis que par la bouche de ses canons; mais qui ne sçait qu'il n'y a point de place imprenable, & que quelque resolu que soit vn homme, il faut qu'il cede au temps & à la necessité; Ce Cheualier estoit braue & plein de chaleur pour le seruice de son Prince, il ne fut pourtant point en son pouuoir de se seruir de son courage & de sa fidelité: les Anglois voyant que leur Artillerie n'auançoit point la prise de cette place, ils eurent recours aux bombes, il y en eut vne qui tombant dans la place d'armes de ce chastean, y tua ou blessa plus de trois cens personnes, d'autres ruinerent les logemens, vn si prodigieux effet estonna toute la garnison; il y en eut plusieurs qui remontrerent à ce Gouuerneur qu'ils ne pouuoient estre secourus par sa Maiesté, il leur respondit que leur vigueur lasseroit les ennemis, & qu'il ne falloit point parler de se rendre: il fit embarquer sa femme & celles de tous ses Officiers auec ordre de passer en France, afin que leurs plaintes & leurs larmes ne fussent point capables de leur attendrir le courage; cela ne les satisfit pas, ils repliquerent que leurs courages leur seroient inutiles entre des murailles, puis qu'ils n'estoient pas assez forts pour sortir sur leurs ennemis, que Philippe Carteret son frere, auoit desia capitulé pour la reddition du chasteau de Montorgueil où il commandoit, le menacerent d'enuoyer capituler pour eux, & enfin le presserent de telle sorte de répondre fauorablement à vne nouuelle sommation qu'on luy faisoit, qu'il fust contraint d'y condescendre & d'enuoyer traiter auec le Colonel Heane, duquel il obtint toutes les conditions qu'il iugea luy pouuoir honnestement demander: de sorte que luy remettant sa place entre les mains, ce Colonel ennemy luy donna quatre vaisseaux pour le porter à S. Malo auec toute sa garnison.

Les Anglois s'emparent de l'isle de Gersey.

Ils se rendent maistres de celle de Garnezé.

Cette conqueste ne fut pas la seule que firent alors ces Parlementaires; la possession de l'isle de Garnezé ne leur estoit guere moins importante que celle de Gersé, elle estoit deffenduë par vne place nommée Chasteau Cornet dont les fortifications n'estoient guere moins auantageuses que celles du chasteau Elizabeth: ils y enuoyerent le Colonel Binghan, cette place fut assiegée, elle fut genereusement deffenduë par le Colonel Roger que sa Maiesté y auoit estably; mais enfin il fallut ceder deuant ces vainqueurs, & les mesmes considerations qui auoient contraint Carteret à capituler, obligerent celuy-cy à receuoir vne mesme grace; de sorte que cette isle qui estoit dans les interests de sa Maiesté, fut perduë pour elle, & vint au pouuoir de ses ennemis.

Les choses allerent encore plus auant en Escosse: le Marquis d'Huntly y auoit maintenu l'authorité Royale par le moyen de ses amis, on le poursuiuit auec toute la chaleur possible; la perte de la bataille de VVorcester fit saigner du nez à la pluspart de ceux qui l'accompagnoient, ils parlerent de se retirer, les Parlementaires luy enuoyerent offrir quartier: c'estoit le seul moyen qu'il auoit d'asseurer

d'asseurer sa vie & ses biens, il se seruit de cette conjoncture pour éuiter sa ruine, il traita, ce fut à condition que tous les Seigneurs dont il estoit suiuy seroient auec luy protegez en leurs personnes & en leurs biens comme amis de la Republique d'Angleterre, & qu'on donneroit des passeports à tous ceux qui se voudroient retirer ailleurs, moyennant quoy ils licencieroient toutes les troupes qu'ils auoient sur pied; si bien que n'y ayant plus personne en campagne armé pour le seruice du Roy, tout le Royaume se trouua à la deuotion de ses ennemis, à la reserue des chasteaux de l'isle de Basse, de Dunbarton, de Dunnotir & d'vn quatriéme situé dans les montagnes, lequel estoit possedé par le Chancelier Lovvdun, lequel branlant encore dans le manche témoignoit quelque resolution de s'accommoder auec le General Monk. 1651.

Iusques là tous les desseins des Anglois auoient eu de si beaux succez qu'il sembloit que la fortune eust esté gagée pour les exempter de toutes les disgraces ausquelles elle expose le reste des hommes: mais comme c'est vne capricieuse qui rit & frape presques en mesme temps, elle voulut trauerser la ioye dont elle auoit remply le cœur de Cromvvel par tant de glorieux exploits qu'il auoit executés, afin qu'il apprist que l'estat de la gloire où il estoit esleué ne le dispensoit point de son Empire. Il auoit pour Ireton toutes les tendresses qu'vn homme peut auoir pour vn autre, parce qu'il estoit son gendre, & le plus puissant bras qu'il eust pour appuyer son ambition: Elle le mit à bas peu de iours apres qu'il se fust rendu maistre de Limmerick, & priua tout d'vn mesme temps la Republique d'Angleterre d'vn Capitaine qui pouuoit encore contribuer à son affermissement par sa valeur, par son esprit & par sa conduite. Ce fut le 6. iour de Decembre qu'il mourut d'vne fievre contagieuse. Le General Maior Ludlow choisi pour remplir sa place au commandement de tous les gens de guerre qu'il y auoit en Irlande iusques à nouueaux ordres du Parlement & de Cromvvel, commença l'exercice de cette nouuelle charge par la prise du chasteau de Clare dans la Comté de Thomond, & de celuy de Carick Colta, situé à l'emboucheure de la riuiere de Shanon. Mort d'Ireton Gendre de Cromvvel.

L'année de 1652. commença par deux circonstances; la premiere desquelles témoigna vne suite des prosperitez de la Republique, l'autre vne iudicieuse œconomie des faueurs que la fortune faisoit aux Capitaines qu'elle auoit enuoyez en Escosse. Le General Maior Lambert prit en ce Royaume le chasteau de Dunbarton, les Commissaires qu'on y auoit enuoyez s'acquirent la bien-veillance du peuple par l'establissement de quelques Magistrats ausquels ils ordonnerent de rendre iustice à tout le monde, sans considerer les grands au prejudice des petits, ny la qualité plus que la raison, deffendirent qu'on n'eust à reconnoistre dans tout le Royaume aucune Iurisdiction ny authorité que celles qui seroient deriuées du Parlement d'Angleterre, Charles Stuart qu'on y auoit reconnu pour Roy n'estant plus en estat d'y commander ny de s'y faire obeir, & trauaillerent auec tant de conduite & de iugement à l'establissement de ces Magistrats, qu'ils obligerent finalement la plus grande partie de ces peuples à declarer qu'ils estoient contens de viure paisiblement sous le gouuernement present, & qu'ils estoient prests de s'vnir auec l'Angleterre pour ne faire qu'vne Republique des deux nations, sans Roy ny Chambre de Seigneurs. 1652. Les Escossois demeurét d'accord de ne faire qu'vne Republique auec l'Angleterre.

L'isle des Barbades qui est en l'Amerique s'estoit tousiours maintenuë dans l'obeissance qu'elle deuoit à sa Maiesté, & Mylord Vuillovvgbby qui en estoit gouuerneur auoit assez mal traité ceux qui s'estoient declarez en faueur du Parlement, pour faire croire qu'il ne s'éloigneroit iamais de ce sentiment de fidelité: mais il fut contraint de changer de note & faire ce que tous les Gouuerneurs des places d'Angleterre & d'Escosse auoient fait, pour ne se perdre pas auec imprudence. Le Cheualier Georges Aysene l'vn des Amiraux du Parlement d'Angleterre arriué proche de cette isle auec vne flote capable de se faire craindre, l'enuoya sommer d'en sortir & la luy remettre entre les mains, il se mocqua de cette sommation, le Parlementaire fit prendre terre à six cens hommes choisis, auec ordre d'aller faire les approches du Fort Royal, les habitans de Spikbay le plus proche poste de ce Fort s'auancerent pour combattre ces ennemis, ils ne furent pas les plus forts, la vigueur auec laquelle on les attaquoit, les mit en de-

1652. sordre dés le commencement du combat, ils prirent la fuite, les Anglois suiuant leur bonne fortune s'approcherent du Fort, s'en rendirent maistres & le firent mettre par terre, parce qu'il n'auoit pas des fortifications assez bonnes pour soûtenir vn siege de quatre iours : ce qui ayant obligé l'Amiral Anglois de prendre terre luy mesme auec la meilleure partie de ceux qui chargeoient encor ses vaisseaux, il se proposa d'aller attaquer vn Fort dans lequel Mylord Vvilovvghby auoit estably sa demeure ; mais voulant obseruer ce que tous les Capitaines obseruent à la guerre, il luy enuoya vn trompette pour luy dire qu'il y auoit encore lieu d'esperer vne fauorable capitulation s'il la desiroit, mais qu'apres cette courtoisie il n'en deuoit plus attendre.

L'Isle des Barbades reduite à l'obeïssance du Parlement.

D'abord ce Gouuerneur ne parut pas moins resolu qu'il l'auoit esté à la premiere sommation ; neantmoins ayant pris le conseil de ses amis, de son iugement & de la raison, il demeura persuadé qu'il falloit traiter, & dans cette veuë il capitula. Les conditions de son traité furent, Qu'il remettroit à l'obeïssance du Parlement d'Angleterre les isles des Barbades, d'Antigoa, de Nieues, & de S. Christophe, qu'il seroit remis dans la iouyssance de tous les biens qu'il auoit en Angleterre ; Que le Colonel Vvaldron, & quelques autres de ses Officiers iouyroient d'vn mesme priuilege que luy, & que les habitans seroient maintenus dans tous les priuileges dont ils estoient en possession.

La prosperité des armes Angloises auoit obligé ces peuples d'Escosse de faire vne declaration par laquelle ils demeuroient d'accord de se soûmettre au Gouuernement de la Republique d'Angleterre, pourueu que leur Royaume en fist vne bonne partie, & qu'il iouyst des mesmes priuileges que les Anglois naturels : Cette declaration fut enuoyée à Londres par les Commissaires ausquels elle auoit esté faite : le Parlement n'y auoit porté la guerre que pour arriuer à ce point, qui donnoit à son authorité tout l'esclat qu'elle pouuoit quasi receuoir ; il ne laissa pas échaper aussi vne occasion qu'il auoit si ardemment desirée, il ordonna que ce Royaume seroit incorporé à la republique, & pour faire trouuer doux à ces peuples le ioug sous lequel ils entroient volontairement, ordonna pour vn second chef du mesme acte, que quarente de leurs deputez seroient receus dans la compagnie qui le composoit comme membres du mesme corps.

Le Royaume d'Escosse incorporé à la Republique d'Angleterre.

II. Nous auons dit cy-dessus dans le 25. liure de ce grand ouurage, que le Duc de Lorraine auoit entrepris de proteger le Royaume d'Irlande contre l'oppression des Anglois ; Qu'il auoit enuoyé de l'argent aux Catholiques pour leur donner les moyens de se deffendre par vne nouuelle leuée de soldats, & qu'il leur auoit promis d'y passer en personne auec vne armée de dix mille hommes : Il est maintenant iuste de donner aux curieux les conditions auec lesquelles ce Prince auoit promis d'agir. Elles furent en grand nombre, mais pour ne me point estendre inutilement, ie n'en diray que les principales. Il deuoit estre inuesty de la puissance Royale sous le titre de *Protecteur Royal d'Irlande* ; il s'obligeoit par cette qualité de poursuiure par les armes tous les ennemis de sa Maiesté Britanique, à laquelle il promettoit de remettre sincerement & de bonne foy le royaume, quand il en auroit chassé ses ennemis & restably la Religion Catholique dans le premier esclat de sa gloire. Que pour donner vn succez heureux à ces grands desseins, il auroit vn pouuoir absolu sur tous les gens de guerre qu'on y leueroit : Que tout l'argent destiné au payement de la soldatesque luy seroit mis entre les mains pour le distribuer en personne ou par les Commissaires qu'il voudroit nommer : Qu'il manieroit tous les autres deniers qu'on leueroit pour la necessité des affaires : Que toutes les places que l'on prendroit sur les Parlementaires heretiques ne receuroient des garnisons que par ses ordres : Qu'on le mettroit en possession des villes de Limmerick, de Gallovvay, d'Atheurec, d'Atlone, de Vvaterford & du Fort de Duncanon à mesure qu'on les reprendroit sur les ennemis, afin qu'elles luy seruissent d'asseurance : Qu'il ne s'en dépoüilleroit point qu'il n'eust esté remboursé des 20000. liures sterlin qu'il auoit desja données, & de toutes les autres dépenses qu'il auroit faites pour la leuée & pour la marche de ses gens de guerre : Que l'Irlande estant nettoyée de tous les ennemis qui la trauailloient, il fourniroit des troupes au Roy pour l'assister contre les rebelles de ses autres Estats, & enfin qu'il ne pourroit conclure la paix sans en auoir pris l'a-

Le Duc de Lorraine entreprend de proteger l'Irlande.

nis des deputez de sa Maiesté & de l'assemblée des Estats, lesquels aussi ne la pourroient faire sans luy. Ce traité fut fait entre ce Prince & Theobald Vicomte de Taaf, le Cheualier Nicolas Plunket & Geoffroy Browne au nom du royaume & peuple d'Irlande : Il estoit grand, mais comme nous n'en auons point veu les effets ; on doit croire qu'il y eust du defaut de l'vn ou de l'autre costé. 1652.

Le Marquis d'Argyl signe le traité de l'vnion de l'Escosse auec l'Angleterre.

Quoy que la fortune eût ouuertement appuyé les armes des Anglois en Escosse, & que la pluspart des grands & du peuple se fussent soûmis au gouuernement de ces rebelles Parlementaires ; il est pourtant tres-certain que le Marquis d'Argyl auoit conserué toute la chaleur qu'il auoit pour le seruice du Roy, & qu'il s'estoit retiré dans les montagnes auec tous ceux qu'il auoit pû mettre sous les armes, dans l'esperance que les affaires changeant de face, il ne seroit point inutile au restablissement de celles de sa Maiesté : mais enfin voyant que tout plioit deuant ces vainqueurs, il considera qu'il ne pouuoit soûtenir la guerre tout seul, & dans cette veuë il chercha les moyens de se mettre à couuert. Il falloit faire ce que le Marquis d'Huntly & tous ses partisans auoient fait, il s'y resolut : il enuoya traiter auec les Commissaires du Parlement, ils luy accorderent sans beaucoup de difficulté la plus part des choses qu'il leur demanda : cela fit qu'il signa l'vnion auec l'Angleterre, & cela fit encore que quelques Ministres qui s'estoient roidis à ne point approuuer ce nouueau Gouuernement, relâcherent de leur vigueur pour le suiure : de sorte qu'il ne se trouua que fort peu de personnes en tout ce royaume qui eussent des cœurs pour le Roy.

L'ambition produit de si grands desordres par tout, que ie ne m'estonne pas si l'vn des plus grands hommes des siecles passez a dit, qu'il n'y auoit point de maux qu'elle ne fist naistre dans la Republique & dans les familles particulieres. Tout le monde est conuaincu de cette verité ; mais quand nous n'en verrions pas des exemples à tous momens, ce que ie vais dire le témoigneroit assez pour le persuader à toute la terre. Les Prouinces vnies des Pays-bas auoient des Ambassadeurs à Londres pour y reconnoistre la Republique, & pour y demander la continuation de la bonne intelligence qui auoit esté long-temps entre les deux nations, & qui sembloit alors alterée par la depradatiõ de quelques vaisseaux qui auoient esté respectiuement pris dans les voyages que l'vne & l'autre natiõ faisoit ordinairement aux Indes. Ces Ambassadeurs auoient esté fauorablement accueillis, on leur auoit donné trois audiances, & il est certain que la seule consideration des importantes affaires que cette republique auoit en Escosse, en Irlande & dans les propres entrailles du royaume, auoit empesché le Parlement de terminer promptement cette affaire ; neantmoins vn trait de cette dangereuse qualité renuersa ce grand projet, & mit ces deux peuples aux mains dans vn temps qu'il ne falloit plus qu'vn trait de plume pour les allier.

Combat naual entre les Anglois & les Hollandois.

Martin Harperth Tromp Amiral de Hollande, ayant esté poussé aux Dunes auec vne flote de quarente-deux vaisseaux, & s'estant en suite approché du chasteau de Douures, le Gouuerneur luy enuoya dire qu'il eust à mettre bas son pauillon. Cét Amiral ne fut point d'humeur à le faire ; ce Gouuerneur fit faire vne décharge de mousqueterie sur luy, enuoya promptement donner auis de sa venuë au Conseil d'Estat d'Angleterre, & à Black Amiral de la flote Parlementaire qui estoit auec vne escadre de douze nauires vers l'Oüest ; Black fit au mesme temps leuer les voiles pour tirer de ce costé-là : si-tost qu'il fust à la portée du canon des Hollandois, il fit tirer sur eux vn coup sans balle, comme pour luy commander d'abatre son pauillon, Tromp ne le fit point, Black luy fit tirer deux autres coups pour luy dire encore vne fois qu'il estoit de son deuoir de le faire : Tromp ne pût souffrir cette brauade, la response qu'il y fit fut par vne bordée de tout son canon qu'il tira sur Black : l'Anglois reconnoissant par là ce qu'il auoit dans le cœur, fit approcher son vaisseau du sien pour luy parler & pour le porter à faire de bonne grace ce que l'on desiroit de luy : mais au lieu d'vne fauorable response qu'il en attendoit, il se vid enuironné de la plus part des vaisseaux Hollandois, lesquels ayant fait vne furieuse décharge sur luy, le mirent en danger de couler à fonds, ce qui donnant lieu aux autres vaisseaux Anglois de s'auancer pour le secourir, on vid commencer vn combat si brusque que l'on crût d'abord qu'il ne finiroit que par la perte des vns & des autres ; mais quoy qu'il y eust deux

1652. mille coups de canon tirez en quatre heures de temps qu'il dura, elle se trouua fort petite à l'entrée de la nuict qui le fit cesser : car il est certain qu'il n'y eût qu'vn vaisseau Hollandois de pris, & vn autre coulé à fonds. La suite de cette boutade fut que les Ambassadeurs Hollandois, qui estoient à Londres demanderent au Conseil d'Estat la restitution de leur nauire, que ce Conseil en renuoya l'affaire au Parlement, & que ce Parlement leur enuoya vne compagnie de Caualerie pour les conseruer contre la brutalité du peuple qui tesmoignoit ne pouuoir souffrir les hostilitez de leur Amiral.

III. Les Estats generaux des Pays-bas enuoyent vn Ambassadeur extraordinaire à Londres.

Cette chaleur de foye pouuoit causer vne rupture ouuerte entre ces deux nations ; mais comme elle estoit importante, les Estats de Hollande en voulurent preuenir les suites ; ils enuoyerent à Londres le sieur Paw en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, il y fut receu auec toutes les ciuilitez possibles, il eut audiance du Parlement & du Conseil d'Estat, & pour le dire en peu de paroles, on le traita d'vn air qui fit croire à l'abord qu'il n'esteindroit pas seulement le feu que le precedent combat auoit allumé ; mais encore qu'il acheueroit heureusement la negociation que les premiers Ambassadeurs auoient ébauchée : cela n'arriua pourtant pas, car ces Ambassadeurs ayant conjointement presenté au Conseil d'Estat d'Angleterre vn memoire par lequel ils asseuroient que ce combat auoit esté fait à l'insceu des Estats generaux des Prouinces vnies, & le Parlement de cette Republique leur ayant fait vne response qui ne les pouuoit contenter, parce qu'elle demandoit satisfaction des dommages que la Republique auoit receus de leurs armes en la depradation de quantité de vaisseaux qu'on auoit pris sur elle aux Indes & dans les mers du Leuant, les Estats qui en furent auertis leur enuoyerent ordre de retourner : de sorte que sortant de Londres pour obeir à ces ordres, ils y laisserent les choses dans vne aigreur qui fit presumer qu'on pousseroit plus loin cette affaire.

Les Anglois se rendēt maistres de Dunotir.

Il y auoit encore en Escosse quelques chasteaux qui n'auoient point voulu recoonoistre les Anglois & qui se vouloient conseruer dans l'obeissance de sa Majesté sous l'esperance que la fortune ne la persecuteroit pas tousiours ; Dunotir en estoit vn, il s'estoit conserué iusqu'au mois de Iuin contre les attaques des troupes que Monke y auoit enuoyées sous les ordres du Colonel Morgan, le Gouuerneur se trouua pressé de capituler, parce qu'il manquoit de viures, de munitions, & qu'il n'esperoit plus de secours, il enuoya trouuer ce Colonel Anglois pour luy demander des conditions honorables ; on luy accorda sans beaucoup de peine celles qu'on accorde ordinairement à des gens de cœur : il s'estoit engagé de mettre entre les mains de ce Colonel Anglois le Sceptre & la Couronne du Roy, il ne pût ou ne voulut point tenir sa parole ; ce Colonel l'arresta prisonnier, & d'autant qu'il allegua que sa femme auoit fait transporter ces pieces hors de là sans en auoir pris son consentement, cette femme fut arrestée comme luy ; pour tout le reste de la garnison elle iouït des conditions dont on estoit demeuré d'accord.

Raisons du mauuais succez de l'ambassade des Hollandois.

Les curieux auroient quelque chose à me demander, si leur ayant parlé du mauuais succez de la negociation des Ambassadeurs que les Estats generaux des Prouinces vnies auoient enuoyez en Angleterre, ie ne leur en disois la raison : il faut dôc que ie cherche les moyens de les satisfaire, afin qu'il n'y ait point de deffaut dans la suite de mon discours. Le voyage de ces Ambassadeurs auoit deux obiets : le premier estoit pour demander raison d'vne quantité de vaisseaux marchands que les Anglois auoient pris sur eux, en consequence de ceux que les Hollandois leur auoient aussi pris tant aux Indes Occidentales que sur les mers du Leuant ; l'autre pour renouueller l'alliance qui auoit maintenu iusques-là les deux nations dans vne espece de fraternité. Les Hollandois ne pouuoient souffrir la perte de leurs marchandises, les Anglois ne se pouuoient resoudre à la restitution qu'on leur demandoit ; le ressentiment des Hollandois fut cause que l'Amiral Tromp parust aux Dunes & proche du chasteau de Douures, pour tascher de faire vn important coup de represailles, & par consequent du combat qui se fit deuant cette place : la consequence de la restitution qu'on demandoit aux Anglois leur fit chercher des raisons pour s'en empescher, & leur fit alleguer que ces ennemis auoient causé des dommages inconceuables à leur compagnie

des Indes Orientales, tant par la depradation de leurs vaisseaux, que par des hostilitez où ils n'auoient point espargné le feu, les geheones & les supplices. Ils adjousterent qu'ils auoient tousiours fortement appuyé le party du deffunt Roy d'Angleterre, qu'ils auoient permis, ou qu'ils n'auoient point chastié l'outrage fait aux sieurs Iohn & Stricklant leurs Ambassadeurs à la Haye, & enfin que l'Amiral Tromp ayant attaqué leur Amiral Black le vingt-sixiesme de May dernier par vne décharge de tout le canon qui estoit à vn des costez de son vaisseau, d'où le combat s'estoit ensuiuy entre les deux flotes: Cela fit que la negotiation des Ambassadeurs Hollandois tirant en longueur & sans aucune apparence de pouuoir ajuster les choses, les Estats les rappellerent. 1652.

Leur retour n'apporta pas de petits desordres dãs les Pays-bas: Tous les Marchands qui se trouuoient merueilleusement interessez dans les pertes precedentes, & dans la discontinuation du commerce, commencerent à murmurer contre la conduite des Magistrats, ils les accuserent de nonchalance ou de trahison, & les choses allerent si loin, qu'on eut à redouter vne sedition generale: Voila pourquoy ces Magistrats voulant preuenir la suite de ces plaintes, & de ces mouuemens, ils s'appliquerent si fortement à grossir la flote de l'Amiral Tromp, qu'elle se trouua peu de iours apres cōposée de 140. nauires de guerre: Ce qui ne les satisfaisant pas encore, ils enuoyerent des ordres exprés à la Compagnie des Indes de mettre vingt-cinq vaisseaux sous les voiles, afin de venir ioindre cét Amiral, & outre cela toutes les villes de ces Prouinces receurent commandement de mettre en mer d'autres vaisseaux pour composer vne flote de reserue, pour se tenir du costé du Nord. Mais comme il falloit picquer d'interest tous les Capitaines destinez au commandement de tant de vaisseaux, on leur accorda des lettres de represailles en quelques ports qu'ils rencontrassent des vaisseaux Anglois; & pour les mettre en estat d'agir auec gloire, Tromp leur ordonna de tenir complet le nombre des soldats porté par leurs Commissions, sous peine de trois cens Florins à celuy qui n'obeïroit point ponctuellement à cette Ordonnance.

Neantmoins comme les choses n'estoient point encore si desesperées qu'il n'y restast quelque lumiere d'accommodement, ou parce qu'on ne vouloit point commencer la guerre qu'apres auoir apporté toutes les precautions necessaires à la faire auec succez, les Ambassadeurs retournant de Londres, exigerent de cét Amiral vn acte par lequel il s'obligea de ne rien entreprendre que le cinquiéme iour de Iuillet ne fust écoulé, auquel tous les vaisseaux deuoient estre en estat de leuer les voiles, s'il en falloit venir aux extremitez.

Cét ordre fut ponctuellement executé, car il est certain que Tromp laissa passer au trauers de tous ses vaisseaux quelques nauires Anglois chargez de diuerses sortes de marchandises; mais n'ayant point receu de nouueaux ordres au bout de ce temps, il s'approcha des costes d'Escosse, car il commença de faire la guerre par la prise de tous les batteaux Anglois qui estoient employez à la pesche. Black n'en fit pas moins de sa part, car ayant tiré du costé du Nord, il exerça de pareilles hostilitez sur tous les batteaux Hollandois qui s'occupoient à la mesme pesche, & d'autant qu'il y rencontra seize nauires de guerre qu'on leur auoit enuoyez pour escorte, il en prit douze, apres quoy s'estant contenté d'enleuer tout le poisson de ces pescheurs, il les renuoya chez eux, auec ordre de ne pescher plus, s'ils vouloient éuiter la captiuité. IV. Guerre declarée entre les Anglois & les Hollandois.

Ces marques d'animosité ne furent pas les seules hostilitez qui se commirent entre ces deux nations: les Anglois auoient vne flote de quarante-quatre vaisseaux sous les ordres du Cheualier Aiscuc, les Hollandois en auoient vne autre de trente six, & de quatre brûlots, sous la conduite de leur Vice Amiral Ruiter, ces deux flotes se rencontrerent prés de Plymouth, elles vindrent aux mains, ce fut auec tant de fureur, qu'apres vn combat de quatre heures, Aiscuc perdit sept de ses vaisseaux, son Amiral qui fut coulé à fonds, deux qui furent brûlez, & quatre qui furent pris, tout le dommage des Hollandois ne fut que de trois vaisseaux mal menez; neantmoins cela n'empescha pas leur Amiral à se disposer à vn nouueau combat dés le point du iour, mais il n'y put attirer les Anglois, de sorte qu'il fut contraint de relascher dans vn port de France, où il fit radouber ses vaisseaux. Second combat naual entre les flotes de ces nations.

1652. Quelque bonne que soit vne viande, elle dégouste quand on la prend ordinairement: Nous voyons aussi bien souuent que nous prenons de l'auersion pour les choses qui nous ont esté les plus agreables. Tromp auoit fait ses delices d'exercer la Charge d'Amiral des Prouinces Vnies des Pays-Bas, il y auoit assez heureusement reüssi pour tirer de la gloire de son courage & de sa conduitte, il se trouua neanmoins qu'aussi-tost qu'il eut remis en bon estat les vaisseaux que la bataille precedente auoit fort endommagez, il luy prit enuie de se retirer, soit que sa santé fust assez alterée pour ne luy en permettre plus le trauail, soit qu'il eust receu quelque mescontentement des Estats en suite de cette bataille. Il les pria donc de le dispenser du commandement qu'ils luy auoient donné sur leur flote, & les supplia de trouuer bon qu'il allast chercher du repos hors des soins & des trauaux de la guerre. Il n'y auoit pas grande apparence de forcer vn homme à faire vne chose contre son gré, les Estats receurent aussi sa priere, le dispenserent du commandement de leur flote, comme il l'auoit desiré, & firent remplir sa place au sieur Witwittens, auquel ils donnerent Ruytter pour ajoint & pour compagnon.

Troisiéme combat. Ces deux Capitaines estans donc establis dans ces Charges, auec ordre de faire tous les deuoirs possibles pour tirer raison de leurs nouueaux ennemis; ils firent voile du costé de Northforeland, la flote Angloise qui estoit aux Dunes, sous les ordres de Black, eut aduis de la route que tenoit cette flote ennemie, composée de soixante voiles, elle leua les anchres pour luy aller au deuant, elles se rencontrerent sur les quatre heures apres midy du huitiesme Octobre. Elles vindrent aux mains, Mildmay Capitaine d'vne fregate Angloise, nommée la Nompareille, commença le combat par vne décharge de coups de canon. Les Amiraux Hollandois luy respondirent auec vn tonnerre pareil, cette chaleur dura iusques à la nuit, mais ce ne fut pas auec vn auantage égal, car le Contre-Amiral Hollandois se retirant tout demasté, & auec luy deux autres vaisseaux qui n'estoient pas en meilleur estat, Mildemay les aborda si brusquement, que s'estant rendu maistre des deux vaisseaux, il fit tourner ses voiles pour aller reioindre sa flote auec sa conqueste, mais voyant que le corps de l'vn de ces nauires estoit tout ouuert, & que faisant eau de tous costez, on ne le pouuoit plus gouuerner, il en tira deux Capitaines auec quatre-vingts soldats, & le laissa couler à fonds.

La nuit auoit fait cesser le combat entre ces deux flotes; tout aussi-tost que le nouueau Soleil parut l'Amiral Anglois fit donner toutes les voiles au vent pour aller chercher les Hollandois, dont il n'estoit éloigné que de quatre lieuës: Le premier dessein de With estoit bien de retourner au combat, mais vn vent du Nord s'estant éleué, il le iugea trop fauorable à ses ennemis pour leur donner cét auantage; voila pourquoy mettant aussi hors toutes ses voiles, il se retira du costé de la Hollande, pour ne se point engager temerairement à vne seconde bataille, dans laquelle il voyoit bien que les elemens fauorisoient le party de ses ennemis; mais quelque chose qu'il pût faire, il ne se peut empescher d'en venir encore aux coups de canon, auec lesquels les vns & les autres s'écarmoucherent tout le long du iour sans se ioindre, iusques à se seruir des mousquets, d'où il arriua que les Hollandois s'estant retirez vers Gorrée sur le point que la nuit tomboit, & que le vent tesmoignoit auoir enuie de changer en leur faueur, les Anglois retournerent chercher leurs costes, afin de ne laisser pas à lents ennemis vn auantage dont ils ne s'estoient pû seruir toute la iournée. Ie ne mets point icy le nombre des morts qui trebuscherent de l'vn & de l'autre costé, la raison est qu'il ne fut pas grand, & que d'ailleurs il ne fut point dit auec verité des vns ny des autres.

Laissant donc à part vne curiosité qui ne me semble pas d'importance, ie diray que cette flote Hollandoise s'estant mise sur les anchres à Gorrée, elle se resolut de n'en sortir point qu'elle ne fust en meilleur estat, & fortifiée de tous les vaisseaux qu'on faisoit preparer pour mieux faire la guerre qu'on ne l'auoit fait iusques-là: Que les Estats receurent parole du Roy de Dannemarc qui s'estoit declaré pour eux, d'vn secours de vingt vaisseaux de guerre, qu'ils restablirent Tromp dans la Charge d'Amiral, qu'ils creerent vn quatriéme Chef, qui fut le Capitaine Euersen, auec ordre à ces deux de commander conioinctement l'auant-

garde, composée de soixante dix voiles, comme Vuit-vvittens & Ruyter deuoient donner leurs ordres à l'arriere-garde, qui estoit de cinquante-deux. 1651.

Cét ordre estant donc ainsi iudicieusement estably, ces Generaux leuerent les anchres, & firent voile droit aux ennemis. Il auoit esté resolu dans le Conseil de Londres, qu'on n'éuiteroit point les occasions de combattre, Black ne recula point aussi, quand il eut appris que ces ennemis tiroient droit à luy. Il estoit aux Dunes, il leua les voiles: Tromp qui en fut aduerty commanda sept nauires de guerre pour l'aller reconnoistre. Ces sept vaisseaux en rencontrerent neuf qui voguoient auec le mesme dessein d'obseruer l'estat auquel il estoit. Ces ennemis opposez auoient trop beau ieu pour ne satisfaire pas la passion qu'ils auoient d'en venir aux mains: Ils commencerent le combat à coups de canon; les deux Generaux s'auancerent cependant à la teste de tous leurs vaisseaux, la meslée deuint furieuse, & il est certain qu'elle dura depuis les deux heures du matin du dixiesme iour de Decembre iusques à six heures du soir: Mais quoy que pendant tout ce temps il n'eût pas esté facile de dire de quel costé la fortune se tourneroit, il est pourtant tres-asseuré que le nombre des vaisseaux Hollandois l'emporta sur celuy de leurs ennemis, qu'ils en coulerent trois à fonds, qu'ils en brûlerent vn, & qu'ils en prirent deux fort considerables, montés de quarante & trente-six pieces de canon, & que toute la satisfaction que les Anglois remporterent de cette bataille fut de leur auoir coulé à fonds le vaisseau sur lequel vn de leurs Amiraux auoit combatu. Quatriéme bataille entre ces deux nations.

Cette perte estoit fort considerable, le Parlement aussi ne la put pas bien digerer, & ce qu'il y trouua de plus important, fut qu'on luy fit des plaintes de la lascheté de quelques Capitaines qui n'auoient agy dans la bataille que comme indifferens au succez qui en pouuoit arriuer, voila pourquoy voulant approfondir cette affaire pour en connoistre le succez, il fit prendre le chemin des Dunes à quatre membres du Conseil d'Estat, afin qu'apres vne exacte information on fit punir ceux qui ne s'estoient pas acquitez de leur deuoir: Cependant voulant empescher que la flote ennemie qui estoit tousiours entre Douures & Calais ne s'approchast de Londres par l'embouscheure de la Tamise, il enuoya des ordres exprés à l'Amiral Black de rappeller vingt vaisseaux de guerre qu'il auoit donnez pour escorter cent nauires chargez de charbon qui venoient de Nevvcastel, & despescha d'vn mesme temps vn courrier à Porthmouth, pour en faire sortir douze autres, auec ordre d'aller ioindre la flote le plus promptement qu'il seroit possible: Ce qui s'estant fait auec autant de diligence qu'il en auoit desiré, la flote de Black se trouua composée de plus de soixante vaisseaux, & par consequent en estat de donner vne nouuelle bataille, si les ennemis se presentoient pour la luy donner. Cette preuoyance n'empescha pourtant pas que les Hollandois ne se seruissent iudicieusement de leur auantage, qu'ils ne se rendissent maistres de quelques fregates, & particulierement d'vne qu'on nommoit l'Hercule, la prise de laquelle semblant de mauuais augure à quelques Anglois scrupuleux, ils entrerent dans vne consternation que l'on ne bannit pas facilement de leurs ames.

L'authorité fait les Tyrans, & quand vne fois ces ames de sang ont estably leur empire sur ceux qu'elles ont assuiettis, elles ne relaschent iamais rien en faueur de la clemence ny de la raison. Les Parlementaires d'Angleterre n'auoient aucun droit sur l'Irlande, ils auoient attaqué ce Royaume sous pretexte de venger le sang de quelques Protestans qui auoient passé sous le fil de l'espée des Catholiques de ce mesme Estat, ils auoient exercé des cruautez inouyes sur tous ceux qui s'estoient mis sous les armes pour conseruer leur religion, leurs libertez, & la fidelité qu'ils deuoient à leur Souuerain: La fortune auoit tellement appuyé leurs armes, qu'ils s'estoient rendus maistres des principales places de cét Estat, & mesme des principales Prouinces: Quand ils eurent fait plus de la moitié de ce grand chemin, ils parlerent en Souuerains, & comme si les naturels habitans du Royaume leur eussent fait tort de se defendre, ils ne se proposerent rien moins que de les traiter en rebelles: En effet passant vn acte pour l'establissement des affaires de ce pays-là, ils iugerent dignes de mort tous ceux qui auoient pris les armes pour la gloire de leur Religion, & pour la conseruation de leurs liber- Cruauté des Anglois sur les Irlandois.

1652. tés : Ordonnerent vn mesme supplice à tous les Religieux & Ecclesiastiques qui auoient receu les ordres de Rome pour appuyer la resistance qu'on leur auoit faite. La peine qu'ils destinerent à ceux qui auoient encore les armes à la main & qui ne les quitroient point, ne fut pas moindre. Toute la douceur dont ils vserent enuers le reste des Catholiques Romains, fut de les priuer du tiers de leurs biens, pour l'employer à l'vsage de la Republique, & de faire changer de nature aux deux autres tiers, les leur assignant en d'autres endroits, qui ne leur seroient point suspects.

Voila d'estranges procedures, le mal ne s'arresta pourtant pas aux menaces, car en consequence de cet acte, pour l'execution duquel ils auoient creé vne Cour de Iustice, composée de soixante-neuf Iuges ; cette Chambre trauailla si puissamment au procez de quelques-vns de ceux-là qu'on auoit exceptez du pardon, & qui estoient tombez en leurs mains, qu'elle fit trancher la teste au Colonel Walter Bagnal, qu'elle fit attacher à vne potence Louis Moore & Louis Demsey, & qu'elle fit exposer au feu vne Damoiselle nommée Brigide Patricx, tous quatre accusez d'auoir esté les autheurs du massacre de quelques Protestans qui s'estoit fait en 1641.

1653. Comme il arriue souuent que le temps rengrege les maux violens au lieu de les diminüer ou de les guerir, il est aussi tres-certain que la hayne des Anglois & des Hollandois augmentoit au lieu d'affoiblir, & que de petits combats qui se

I. Dispositiós des Anglois & des Hollandois à la continuation de la guerre.

faisoient quasi tous les iours auec des succez dont l'auantage demeurant tantost aux vns & tantost aux autres y adjoustoit beaucoup d'aigreur. L'Espagnol appuyoit celle des Anglois par vne intrigue qui tesmoignoit ouuertement qu'il en desiroit l'alliance, afin de se seruir de leurs forces contre les François, auec lesquels il estoit aux mains depuis mil six cens trente-cinq. Le Roy de Dannemarc redoubloit celle des Hollandois par l'asseurance qu'il leur donnoit d'vn puissant secours, personne ne s'offroit d'y mettre la paix : Ainsi comme ils estoient également animez, ils ne songeoient tous qu'à la continuation de la guerre, & tous leurs esprits n'estoient qu'à la faire à leur auantage.

Les Anglois sensiblement picquez du mal-heur que leurs armes auoient eu au dernier combat du dixiesme iour de Decembre mil six cens cinquante deux, n'épargnerent rien pour se mettre en meilleure posture, & pour tirer raison de la remarquable perte qu'ils auoient faite ; car le Parlement fit vn fonds de douze millions par an, en resolution de ne l'employer à autre vsage qu'à l'entretien de leur flote, qui se trouua composée de cent voiles dés les premiers mois de mille six cens cinquante-trois. Les Estats Generaux n'en firent pas moins ; la tempeste auoit apporté vn épouuentable desordre dans celle que l'Amiral Tromp commandoit ; car il est certain qu'elle l'affoiblit de dix-huit vaisseaux qui perirent auec toute la charge qu'ils auoient ; Ils la restablirent par vn renfort de quarante nauires de guerre, qu'ils luy enuoyerent sous la conduite du Vice-Amiral Vvite-Vvittens, & ne croyant pas que ce fust assez, la firent ioindre par trente vaisseaux de nouuelle fabrique, qui auoient esté mis sous les voiles depuis le commencement de la guerre.

Les armes des Anglois prosperoient cependant tousiours en Irlande, car le Commissaire General Reynolds ayant fait passer en l'isle d'Arran treize cens

Estat de l'Irlande & de l'Escosse.

hommes seulement, le Colonel Sinnot n'eut pas assez de cœur pour luy disputer la possession du chasteau d'Arkin, qui faisoit la principale fortification de cette isle, il la mit entre les mains de ce Commissaire ennemy, sans autre condition que celle de se pouuoir retirer en Espagne auec toutes les troupes qu'il auoit, lesquelles pouuoient estre composées de quatre cens hommes. Pour les affaires d'Escosse il sembla qu'il y dût auoir quelque changement, d'autant qu'on trouua des armes cachées en plusieurs maisons, que d'ailleurs le Marquis d'Argyl faisoit mine de vouloir remettre les Montagnards sous les armes en faueur de sa Maiesté, & que les Ministres ne cessoient point de declamer contre le Gouuernement, sous lequel la plus-part des peuples faisoient gloire de s'estre sousmis.

Les deux Republiques ennemies auoient employé plus de la moitié de l'hyuer à se mettre en estat de renoueller leurs hostilitez dés le commencement du

Printemps, mais elles n'attendirent pas à se ioindre que cette belle saison fust venuë. Tromp qui se vouloit approcher de l'embouchure de la manche, apprit que la flote Angloise s'estoit mise en mer; Il l'enuoya reconnoistre par six nauires, auec ordre de donner le signal de l'vne de leurs plus grosses pieces de canon dés l'heure mesme qu'ils l'apperceuroient, & d'autant qu'il s'écartoit vn peu sur la droite, il les auertit que s'il les découuroit le premier, il feroit tirer trois coups de canon, afin qu'ils le vinssent rejoindre. Ayant donc découuert cette flote ennemie, qui estoit composée de soixante-dix voiles, dés le point du iour du trentiesme de Ianuier entre Portland & l'isle de Vvigth, il en auertit ces six vaisseaux par les trois coups de canon qu'il auoit promis de tirer, & commença dés l'heure mesme de se disposer au combat. L'ordre qu'il tint pour en venir à ce point, fut de mettre trois cens vaisseaux marchands au milieu de tous ses vaisseaux de guerre, qui estoient au nombre de soixante-seize, auec ordre de ne se point escarter de sa route, & pour obliger tous ses Capitaines à faire vn genereux deuoir, fit entrer son Syndic dans vne Galiote; auec commandement de se retirer à l'escart, afin d'obseruer ceux qui ne se porteroient pas valeureusement au combat. 1653.

Black & Deane Amiraux Anglois n'auoient mis en mer que dans la resolution de combattre, ils estoient fort auancez, & n'estoient suiuis que de trois autres vaisseaux quand ils découurirent la flote ennemie. Neantmoins ils ne s'arresterent point, ils virent sept vaisseaux Hollandois, qui estoient comme les auant-coureurs de leur flote, ils les allerent affronter, & commencerent vn combat aussi braue qui se pouuoit voir. La vigueur des vns & des autres fit durer ce choc bien prés de trois heures auec vn auantage esgal; Mais trente fregates Angloises estans arriuées d'vn costé, & trente-trois vaisseaux Hollandois d'vn autre, le combat deuint si cruel, qu'il dura iusques à nuit. Le nauire qui portoit les deux Amiraux Anglois receut plus de sept cens coups de canon, sans pourtant estre beaucoup entamé dans son corps, Black fut blessé à la cuisse d'vn esclat, son Secretaire fut tué, auec plus de six-vingt soldats, & la pluspart de ses matelots, les Capitaines Mildmay, Barker & trois autres des principaux Chefs y finirent glorieusement leurs iours; il y eut des vaisseaux coulez à fonds, il y en eut de brûlez, il y en eut encore plusieurs autres si endommagez, qu'ils furent contraints de relâcher à Portmouth pendant les tenebres pour s'y radouber: Quant à la perte que firent les Hollandois, elle ne fut pas beaucoup differente de celle que leurs ennemis auoient faite, leur Amiral qui s'estoit troué au milieu des ennemis dés le commencement du combat, eut d'abord tous ses mats emportez, la plusspart des hommes qui le chargeoient furent tuez par le canon & par la mousqueterie, vn de leurs plus grands nauires fut pris, apres s'estre battu prés de trois heures contre six fregates Angloises; & comme ces ennemis auoient veu perir quelques-vns de leurs vaisseaux par les flammes & par les ondes, ils en perdirent par les mesmes voyes. II. Cinquiéme bataille nauale entre les flotes ennemies.

La nuit auoit fait cesser ce cruel combat, si-tost que le nouueau Soleil parut, il recommença auec plus de fureur qu'au iour precedent; les Anglois auoient esté renforcez cette mesme nuit de vingt vaisseaux, mais Tromp s'estant trouué au dessus du vent, il ne considera point ce secours, il fit dresser les voiles droit à eux, ils en firent autant de leur part; Cette égale disposition les mit bien-tost à la portée du canon, ils ne manquerent pas de le mettre en ieu, ce fut auec vne furie si grande, que la flamme & la fumée couurant toutes les deux flotes, il sembloit qu'elles ne se fussent rencōtrées que pour se faire perir reciproquement. En effet l'eschec n'y fut pas moins grand qu'au premier combat, & si les Anglois virent disparoistre quelques-vns de leurs vaisseaux qui coulerent à fonds, les Hollandois ne furent pas exempts de cette disgrace, de sorte que la nuit arriuant encore pour les separer, ils se retirerent sans que l'on pût dire auec certitude en faueur desquels la fortune auoit combatu. Suite de cette bataille.

Ces deux furieuses meslées deuoient auoir satisfait la brutale fureur des vns & des autres, ce fut pourtant le contraire; les Anglois se fascherent de n'auoir pas esté victorieux, les Hollandois ne purent souffrir que ces ennemis sortissent de leurs mains auec vne gloire pareille, ils se resolurēt à vne troisiéme bataille, ils la Sixiesme combat.

1653. donnerent dés le lendemain, les deux premieres auoient esté brusques & sanglantes, celle là le fut encore plus; car elle dura depuis le point du iour iusqu'à 4. heures apresmidy, auquel temps les Amiraux voyant que leurs vaisseaux estoiét tous brisez, ils se retirerent comme de concert, afin d'aller restablir les dommages qu'ils auoient soufferts. La perte des Hollandois se trouua de dix-huit vaisseaux bruslez ou coulez à fonds, & de huit marchands, qui furent pris & emmenez par leurs ennemis; celle des Anglois fut le vingt-quatre vaisseaux de guerre, dont il n'y en eut que deux capables de seruir ceux qui s'en estoient rendus les maistres. Pour la perte des hommes, il est certain qu'elle fut de plus de quatre mille, mais il ne fut pas facile de iustifier de quel costé l'eschec fut plus grand, d'autant que les vns & les autres publierent qu'elle estoit plus grande du costé de leurs ennemis que du leur.

Le Roy de Dannemarc se declare pour les Hollandois.

Comme la nouuelle du different de ces deux Nations auoit passé les mers, pour estre portée iusques aux extremitez de la terre; les vaisseaux Anglois & Hollandois qui trafiquoient dans toutes les parties de l'Europe, se faisoient vne guerre pareille quand ils se rencontroient sur la mer, que ceux qui s'assembloient sur les costes d'Angleterre, d'Hollande & de France qui se choquoiét à tous momens pour la decision de cette querelle, voila pourquoy il ne se passoit que fort peu de iours que les vns ne prissent des vaisseaux sur les autres. Mais comme tous ces petits exploits ne sont pas des choses dont il faille remplir inutilement vne Histoire, & que d'ailleurs le discours en seroit plus ennuyeux que plaisant, ie les ay passés sous silence, comme indignes des yeux du Lecteur. Reuenant donc à celles que ie ne pourrois oublier sans crime, ie diray que le Roy de Dannemarc voulant pousser iusqu'au bout le secours qu'il auoit promis aux Hollandois, se mit en estat de leur donner de belles marques de sa bienveillance. Il auoit fait arrester dans ses ports vingt-deux vaisseaux Anglois dés le commencement de cette querelle, il en fit confisquer les marchandises, ordonna qu'elles seroient déchargées, & pour aller encore plus auant, choisit les six meilleurs de tous ces vaisseaux pour les enuoyer en Hollande chargez de soldats.

Les Anglois pratiquent la Reine de Suede pour la mettre dans leurs interests.

Comme il n'y a rien qu'vn homme pressé ne fasse pour se mettre hors de la main de ses ennemis, les Anglois qui voyoient auec regret vn si puissant Protecteur à leurs ennemis, n'épargnerent rien pour luy donner vn contre-poids: Ils depescherent le Vicomte de l'Isle en Suede en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, afin de faire entrer la Reine Christine dans leurs interests: Mais comme cette affaire estoit importante, cette Princesse n'alla pas si viste en besogne qu'ils le souhaitoient; elle tesmoigna d'abord qu'elle vouloit demeurer dans la neutralité, & pour en donner vne preuue, elle fit partir deux Ambassadeurs presqu'en mesme temps, l'vn pour Londres, l'autre pour la Haye, auec ordre de moyenner l'accommodement de ces Republiques. Cependant l'on vid de grandes dispositions à cét important accommodement par vne voye que l'on n'osoit esperer.

Dispositions à la paix.

L'Orateur Vvilliam Lenthal receut vne lettre des Estats de Hollande & de Vvest-Frise, par laquelle ils luy representoient les maux & les desordres que la suite de cette guerre apporteroit à l'vne & à l'autre de ces Republiques, afin que le Parlement de Londres en considerast l'importance auant que de s'y engager plus auant: Elle estoit d'vne consequence assez grande pour n'estre pas supprimée, cét Orateur l'ayant aussi communiquée à tous ceux qui composoient ce Parlement, il ordonna au Conseil d'Estat d'y faire response: Ce procedé fit que tous les habitans de Londres conceuant quelque esperance d'vne paix qu'ils desiroient auec passion, se promirent aussi le restablissement du commerce, & ce auec d'autant plus d'apparence, que ce Conseil ayant dressé cette response auec vne seconde lettre aux Estats Generaux des Prouinces Vnies, elles furent conceuës en des termes qui la faisoient esperer; car elles portoient, que comme le Parlement auoit fait son possible pour éuiter la guerre qui affligeoit les deux republiques, il estoit encore prest d'embrasser les moyens de restablir entre elles vne bonne paix.

III.

Combat naual sur la Mediterranée.

Mais comme ces dispositions à vn accommodement n'estoient pas l'accommodement mesme, les hostilitez ne cesserent point cependant; car six nauires

de guerre commandez par le Capitaine Apleton Anglois ayant esté rencontrez proche du Molle de Liuourne par seize vaisseaux Hollandois qui voguoient sous les ordres de l'Amiral Van Gallen, ils vindrent aux mains: la partie n'estoit point égale, les Anglois qui estoient les plus foibles furent aussi les plus mal-heureux, car bien qu'ils eussent esté secourus par quatre puissans vaisseaux qui estoient dans l'Elbe sous le commandement du sieur Bodeley, deux de leurs nauires furent consommés par le feu, leurs ennemis se rendirent maistres de trois autres, apres auoir tué la pluspart des hommes qui les chargeoient, il n'y en eut qu'vn qui trouua son salut en sa fuite auec ceux de Bodeley, qui ne voyant point lieu de disputer encore la partie auec tant d'inegalité fit sa retraite au mesme lieu duquel il estoit party peu auparauant. Mais quoy que cette victoire fust assez considerable aux Estats pour leur donner suiet de s'en rejoüir d'autant qu'elle les rendoit maistres de la mer Mediterranée, ils s'en affligerent fort sensiblement, car leur Amiral Van Gallen qu'ils mettoient au nombre de leurs meilleurs Capitaines de mer, mourut quelques iours apres des blessures qu'il auoit receuës en cette bataille. 1653.

Il est certain que le succez de ce combat important fut d'vne dure digestion au Parlement d'Angleterre; mais comme la fortune se plaist à méler des douceurs aux amertumes dont elle remplit le cœur & l'esprit des hommes, ce Parlement eut quelque sujet de se consoler d'vne nouuelle qu'il receut presqu'en mesme temps: on luy manda d'Irlande que l'isle d'Enisburin qui fait vne considerable partie de ce Royaume, auoit esté reduite à l'obeissance, que celle de la Trinité qui n'est gueres moins importante s'estoit mise à pareil deuoir, & que cinq des principaux chefs Irlandois auoient posé les armes en suite d'vn traité qu'ils auoient fait auec le Commissaire Reynolds. Isles d'Enisburin & de la Trinité reduites à l'obeissance des Anglois.

Il n'y a rien qui chatoüille les hommes à l'égal de l'honneur auquel ils peuuent pretendre par leur merite ou par leur naissance. Ceux qui pouuoient pretendre à la qualité de membres du Parlement ne purent souffrir que ceux qui occupoient cette illustre place depuis si long-temps l'occupassent encore, ils en demanderent la dissolution; les Officiers de l'armée incitez par Cromvvel qui estoit leur General, furent les premiers qui en firent instance; ceux qui composoient se liguerent pour le perpetuer & se maintenir; cette ligue vint à la connoissance de Cromvvel, il en apprehenda la suite, il entra dans la Chambre suiuy de ses Officiers, ce fut pour se plaindre à tous les membres du peu de conte qu'ils auoient tenu de la demande de l'armée & du peuple qui concouroit à leur dissolution: ce fut encore pour leur reprocher d'auoir trahy la Republique au lieu de la proteger, d'auoir deshonoré la nation, & enfin pour leur dire qu'ayant esté fidellement auerty de tous leurs complots, il estoit resolu d'en empescher l'effet & la suite: apres quoy s'addressant à l'Orateur qui en estoit le President, il luy commanda fierement de se retirer. Ce procedé surprit cet homme, il repartit qu'ayant esté mis dans cette place par vne authorité supréme, il ne la pouuoit abandonner que par l'ordre de cette mesme puissance qui l'y auoit estably: Cette réponse irrita Cromvvel, il fit signe à vn Colonel d'executer ce qui luy auoit esté ordonné: ce Colonel fit entrer seize soldats, qui prenant cet Orateur par le poing le mirent dehors; Quelques vns de ce mesme corps voulurent parler en faueur de leurs priuileges, on leur commanda de se taire & de sortir, ils firent l'vn & l'autre sans y apporter vne resistance plus grande: leur retraite ayant laissé la Chambre vuide, Cromvvel fit enleuer la masse qu'on mettoit ordinairement deuant l'Orateur, & se saisit de la clef qu'il mit entre les mains de ce Colonel. Cromvvel casse le Parlement & le Conseil.

Cette action estoit violente & de grand esclat, on n'en demeura pourtant pas sur ces termes: Tout aussi tost que ce General fust dehors, il marcha droit à la Chambre où se tenoit le Conseil d'Estat, le cassa, manda le Maire, les Escheuins & le Conseil de Ville, tant pour les auertir de tout ce qu'il venoit de faire, que pour les asseurer que l'armée prendroit soin de la Republique, qu'elle establiroit vn ordre si grand à la conseruation de l'Estat que tous les peuples du royaume auroient suiet de benir le mouuement qui l'auoit fait trauailler à leur salut, les pria de tenir cependant tous les habitans de Londres au deuoir, & pour

1653. ne rendre pas inutile vn dessein à la suite duquel il auoit estably toute sa grandeur & sa gloire, fit auancer la meilleure partie de l'armée iusques à quatre milles de la Ville pour tenir en bride tous ceux qui auroient quelques dispositions au soufleuement ; mais il n'eut pas besoin de secours ny de l'assistance de ces gens de guerre pour acheuer ce qu'il vouloit faire, car le peuple de cette Ville ayant ardemment desiré la cassation de ce Parlement, contre la conduite duquel il auoit souuent murmuré, il n'eût pas plustost appris ce qui s'estoit passé dans cette action qu'il en témoigna de la ioye. Tous les Ambassadeurs & residens estrangers qui estoient dans Londres en demeurerent d'abord fort surpris ; mais on les releua bien-tost de toutes les doutes & de toutes les craintes qu'ils pouuoient auoir conçeuës ; car le maistre des ceremonies leur alla dire le iour mesme que ce changement de Ministres n'apporteroit aucune alteration aux desseins qui les auoient amenez, & que la Republique demeureroit ferme dans la bonne intelligence qu'elle auoit auec ses amis & ses alliez.

Declaration de Cromvvel pour authoriser son action.

Iamais les hommes ne veulent auoir tort dans leurs procedez Il est certain que l'esprit de Cromvvel auoit esté poussé par vn mouuement tyrannique ; il voulut neantmoins chercher des raisons pour le faire trouuer legitime, plein de zele & iudicieux. Il fit publier vne declaration du 4 du mois de May, par laquelle ayant vanté la reduction de l'Irlande, la soûmission de l'Escosse, & le gain de la bataille de Worcester, comme des effets de sa conduite & de sa vaillance, il allegua qu'il n'auoit fait toutes ces merueilles que pour faire ioüir l'Angleterre du repos & de la felicité dont elle ne iouyssoit pas sous le precedent Gouuernement : Que neantmoins cela n'arriuant point par la negligence ou par l'auarice du Parlement, le peuple en auoit fait ses plaintes aux Officiers de l'armée, qu'il en auoit demandé la cassation pour en auoir vn nouueau dont les intentions fussent meilleures & plus portées au bien de la Republique, Que ces plaintes l'auoient obligé de prier tous les membres qui le composoient de les vouloir faire cesser en donnant vn plus iuste Gouuernement à l'Estat, qu'on s'estoit mocqué de ses auertissemens & de ses prieres, & qu'au lieu d'apporter vn prompt reglement aux affaires, ces membres voyant bien qu'ils seroient contraints de se retirer, parce que les loix du Royaume vouloient que tous les Parlemens fussent successifs, ils s'estoient auisé d'vn dangereux artifice qui estoit de perpetuer leur authorité, en faisant remplir leurs places par des gens de mesme esprit & de mesme trempe qu'eux, s'ils ne pouuoient obtenir d'estre continuez comme ils l'auoient fait demander en plusieurs Comtez. Voilà pourquoy ne pouuant souffrir des injustices de cette nature, qui faisoient parler toute la terre au desauantage de la nation, il auoit esté contraint d'employer l'authorité des armes pour la cassation d'vn Parlement trop interessé : mais que pour faire voir à tout le Royaume que le seul interest du bien public l'auoit obligé d'en venir à ces extremitez violentes, il protestoit de ne rien entreprendre à la suite de cette affaire que par l'auis d'vn Conseil qui deuoit estre composé du General Major Lambert qui en deuoit estre President, du Maior General Harrison, des Colonels Reicham & Stapley, des sieurs Waller, Strickland, & de quelques autres qu'il auoit choisis parmy les membres de ce Parlement, dont l'affection ne luy estoit point inconnuë, auquel Conseil il vouloit que tous Iuges, Seneschaux, Maires, Baillifs, Comitez, Commissaires & tous autres Officiers de la Republique rendissent la mesme obeïssance qu'ils rendoient au Parlement pendant qu'il estoit legitimement assemblé, auec promesse d'en restablir bien-tost vn nouueau representatif selon les Loix & les Constitutions du Royaume. Voilà le premier degré de la prodigieuse grandeur à laquelle ce General se vid peu de temps apres esleué ; voicy le second.

IV.

Les Officiers de la flote appuyent les desseins de Cromvvel.

Quand la fortune se range du party d'vn homme, elle fait que toutes choses concourent à l'augmentation de sa gloire : la flote Angloise faisoit vn des plus puissans & des plus considerables corps de tout le Royaume ; elle apprit ce merueilleux changement peu de iours apres qu'il fust arriué, les Officiers qui la commandoient s'assemblerent pour demeurer d'accord de ce qu'il faudroit faire en cette conjoncture, leur resolution fut de suiure la fortune de celuy qui sembloit ne respirer que la grandeur de la Republique & la gloire de la nation, & afin que

personne ne doutât de leurs mouuemens, ils en firent publier vne declaration par tont le Royaume. Deane & Monkc qui en estoient alors les deux Generaux par l'absence de Black, lequel n'estoit point encore guery de quelques blesseures qu'il auoit receuës au dernier combat, furent les premiers qui signerent cette declaration, les autres furent Grosby, Peacox, Goodson, Havvlay, Parke, Hoddock, Lane, Sand, Torovgood, Daheinet & Arkinstal. 1653.

La Comté de Durhan luy applaudit.

Voilà les deux plus grands corps du Royaume l'armée de terre & celle de mer desia liés sous vn mesme iong, il falloit que les Prouinces parlassent pour ajoûter quelque chose à cette naissante grandeur, la Comté de Durhan fut celle qui fraya le chemin à toutes les autres. Les plus apparens dresserent vne Requeste en forme de remerciment à cét homme, & à son Conseil sur la dissolution du Parlement; ils le flatterent de n'auoir agy en cette grande affaire que par vn mouuement de la Prouidence diuine, l'appellerent *le liberateur de l'Estat*, protesterent de ne se iamais esloigner des ordres qu'il leur vondroir prescrire, & croyant estre desia à couuert de toutes les miseres du monde, le supplierent d'acheuer ce grand ouurage auec le mesme cœur, le mesme iugement, & la mesme bonté qui le luy auoient fait entreprendre.

Les Officiers de l'armée d'Escosse le iettent dans ses interests.

Comme il est naturel aux hommes de faire par exemple ce qu'ils ne feroient peut-estre iamais par raison, l'Escosse parut aussi prompte que cette Comté de Durhan à donner de l'encens à cét Idole nouueau; les Generanx des forces Angloises, le Conseil, le Controolleur & les Officiers de l'Artillerie n'eurent point plûtost veu la declaration dont nous auons parlé cy-dessus, & celle des generaux de la flote, qu'ils se trouuerent d'accord de faire tout ce qu'ils voyoient faire aux autres; ils écriuirent à Cromvvel pour loüer le zele qu'il témoignoit au repos & à la gloire de la Republique; ils luy donnerent toutes les asseurances possibles de leur obeïssance & de la fidelité de leurs seruices, & pour luy dire encore quelque chose de plus obligeant, protesterent qu'ils demeureroient tousiours debout, ou qu'ils tomberoient auec luy.

Il n'eut pas esté iuste que Charles Fleevvord, Edme Ludlow, Milles Corbet & Iean Iones Commissaires de la Republique en Irlande, n'entrassent pas dans les sentimens du Conseil & des Officiers d'Escosse, ils témoignerent aussi qu'ils ne prenoient pas moins de part que les autres à la gloire que ce general s'estoit acquise en cette action, & par vne soûmission pareille protesterent qu'ils obeyroient aueuglement aux ordres qu'il leur voudroit enuoyer, tant en son particulier que par le mouuement du Conseil qu'il anoit choisi.

Quelques particuliers demandent le restablissement du Parlement.

Il est certain qne la ville de Londres ne fut pas des dernieres à feliciter ce general sur l'heureuse execution de ce grand dessein; mais comme tous les hommes ne sont pas poussez d'vn mesme esprit, il se trouua qnelques habitans qui pescerent plus auant que les autres dans ses intentions & dans ses pensées; ils connurent qu'il ne pretendoit à rien moins qu'à se rendre absolu dans tout le Royaume, ils en voulurent empescher l'effet, & pour le faire auec addresse, ils s'auiserent de dresser vne Requeste pour luy demander le restablissement du Parlement. Vn Alderman nommé Estvvick fut l'autheur de cette entreprise, il fut celuy sur l'esprit duquel cette Requeste fut conceuë, & il fut celuy qui se chargea de la presenter auec huit ou dix autres bourgeois. Cromvvel ne témoigna pas d'abord qne cette liberté l'eust choqué: car il reçeut la Requeste, la leût & promit de la communiquer au Conseil d'Estat. En effet, il la fit voir à tous ceux qui le composoient; mais comme cét Alderman s'addressoit à vn homme dont l'esprit estoit encore plus perçant que le sien, il ne trouua pas son conte à la suite de son dessein. On sçeut en ce Conseil qne tous ceux qui auoient signé cette Requeste éstoient des hommes pourueus de grandes charges qui les obligeoient à rendre conte de leur administration, on iugea qu'ils vouloient éuiter ce coup & empescher la reformation des abus, on les dépoüilla de leurs charges, on les condamna à la reddition d'vn conte exact, & ponr chastier plus seurement leur malice, on les declara tous incapables d'exercer iamais aucunes charges dans la Republique. Neantmoins comme Cromvvel vouloit tousiours couurir ses violences du pretexte de ne chercher que le bien public, il fit assembler trois ou quatre fois ce Conseil pour trauailler à la nomination de ceux qui deuoient estre

1653. choisis pour composer le nouueau representatif : ce qui n'estoit à le bien prendre, que chercher le moyen d'appuyer ses desseins & ses entreprises.

Pendant que ce General trauailloit de la sorte pour bien establir sa domination, les Generaux de mer des deux Republiques cherchoient à demêler leurs querelles par vne nouuelle bataille : la flote de Tromp estoit composée de cent quatre vaisseaux de guerre, de douze galliotes & de neuf brulots ; celle des Anglois de quatre-vingts grands nauires & de quarente de moindre consideration ; la premiere sortit du port de Texel dés le commencement du mois de Iuin, apres auoir enuoyé supplier les Estats Generaux d'ordonner à six cens nauires marchands chargez de riches marchandises pour tirer du costé de la mer Baltique, de se tenir encore quelque temps sur les anchres, afin qu'ils ne l'empeschassent pas de combattre auec plaisir ; l'autre qui venoit de faire parade de ses forces deuant Vlie & Texel, se retira dans ce mesme temps vers les Dunes & proche de la riuiere de Londres, Tromp qui vouloit combattre l'aila chercher, & la chercha auec tant de soins qu'il la rencontra le douziéme de ce mesme mois. Les Amiraux Anglois auoient ordre de ne point refuser le combat, ils ne le refuserent point aussi, ils s'y disposerent dés l'heure mesme qu'ils eurent découuert les ennemis, le canon des Hollandois le commença, celuy des Anglois se fit oüir en mesme temps : ils vindrent aux mains, ce fut auec vn tintamarre si grand & auec vne fureur si brusque, que l'eschec en eust esté déplorable aux vns & aux autres, si le calme tombãt tout d'vn coup n'eut fait cesser la meslée quelque temps apres qu'on l'eust commencée : mais le vent s'estant rafraichy apres deux heures de calme, elle recommença d'vne si furieuse façon qu'elle dura iusques à la nuict, & le iour suiuant iusques à midy. Il n'estoit pas possible qu'vne animosité si grande ne produisit de tristes efforts, les Anglois y perdirent aussi deux vaisseaux auec cent trente-six hommes, les plus considerables desquels furent le General Deane emporté d'vn coup de canon & deux Capitaines ; mais la perte des Hollandois fut beaucoup plus grande, car il est constant qu'outre quatre nauires qui furent bruslez & vn coulé à fonds, ils laisserent au pouuoir de leurs ennemis leur Vice-Amiral, deux contre-Amiraux, & deux autres vaisseaux de moindre importance : Quant au nombre des morts qui perirent par le feu, le plomb, le fer & les ondes, ie ne l'ay point sçeu ; mais pour celuy des prisonniers ie puis dire qu'il alla iusques à 1350. entre lesquels il se trouua six Capitaines, perte d'autant plus considerable, que les Anglois demeurerent maistres de la mer, au lieu que les Hollandois se pouuoient glorifier de cét auantage auant ce combat.

V. Bataille nauale entre les flotes des deux Republiques.

Succez de ce grand combat.

Quand vn homme a l'esprit fort il ne fait pas beaucoup de desseins qu'il ne fasse reussir à sa gloire ; nous auons veu les premieres démarches que fit Cromwel pour establir sa tyrannie par la dissolution du Parlement qu'il cassa par vne authorité qui n'estoit gueres moins qu'absoluë : voicy les secondes. Il ne pouuoit empescher la conuocation d'vn nouueau Parlement, à moins que de renuerser les loix du royaume & s'opposer ouuertement à tous les peuples qui le demandoient, comme la seule chose qui pouuoit conseruer l'Estat. Il fit trauailler son Conseil d'Estat à cela, comme nous l'auons desia dit ; mais il y fit trauailler de telle façon, que sans laisser au peuple la liberté de ses suffrages en faueur de ceux qu'il en iugeoit les plus dignes, il les fit tous nommer par le mesme Conseil d'Estat, afin que les ayant tous en sa manche, il en pût disposer comme il luy plairoit. Cela s'estant fait, il fit faire autant de lettres d'vne mesme substance qu'il auoit trouué bon d'y appeller de personnes, & pour faire voir qu'il auoit esté l'autheur de cette nomination leur enuoya ces lettres signées de sa main, auec ordre de se trouuer à Westminster le 14. de Iuillet, afin d'y occuper les places destinées aux vrais membres du Parlement. Cependant continuant d'agir en Souuerain, il enuoya par tout le royaume vne declaration pour solemniser le 12. & le 13. de Iuin en memoire de la glorieuse victoire que la flote Angloise auoit obtenuë ces iours-là sur les Hollandois.

VI. Cromwel establit vn nouueau Parlement dans Londres.

Quoy qu'il y eut beaucoup d'aigreur entre les deux Republiques, & qu'il n'y eut pas beaucoup d'esperance de pouuoir empescher la suite de ces hostilitez par vn accommodement, il est pourtant vray que comme on auoit desia veu quelques dispositions à cela auant ce dernier combat, l'euenement n'empescha pas

Ambassadeurs Hollandois à Londres.

qu'on n'en continuast le dessein. En effet, les sieurs de Beuerling, de Neuport, de Vanderparc & de Iongstal furent nommez par les Estats Generaux pour aller en Angleterre, afin de trauailler à cét important accommodement: mais comme cette affaire n'estoit pas de petite consideration, & qu'il y alloit de la gloire de la nation à ne rien faire qui la pût blesser, il fut resolu dans l'assemblée de ces Estats que le premier de ces deputez partiroit pour Londres, afin d'aller pressentir si les nouueaux Gouuerneurs de ce Royaume se pourroient porter à la paix sur des conditions honorables & iustes, auquel cas il seroit suiuy par les trois autres & non autrement. Beuerling fit donc voile de ce costé-là : les maximes d'Estat vouloient qu'il y fust bien receu, Cromvvel ne manqua pas à ce deuoir politique, ce fauorable accueil luy persuada que les choses se pourroient ajuster, il écriuit aux Estats pour leur en donner auis ; ils enuoyerent ordre aux trois autres de continuer leur voyage, ils allerent ioindre leur compagnon, ils eurent audiance : la premiere chose qu'ils demanderent fut que les trente-six articles proposés aux Ambassadeurs d'Angleterre en 1651. fussent derechef examinez ; on le leur promit : cette parole fit esperer vne suite plus fauorable, & il y en eut beaucoup qui conceurent l'espoir d'vne paix prochaine. Neantmoins toutes ces dispositions n'empescherent pas que les vns & les autres ne s'occupassent à mettre leurs flotes au meilleur estat qu'il seroit possible ; car les Anglois enuoyerent trente fregates pour ioindre la leur qui tenoit les ports de Texel & d'Vlie comme bloquez, & les Estats enuoyerent ordre à leur Vice-Amiral Witte-Vvittens d'aller ioindre auec vingt huit vaisseaux qu'il auoit à Texel, la flote de Zelande & tous les nauires qui estoient à Meuze & à Gorée. 1653.

Les lettres circulaires de Cromvvel & du Conseil d'Estat ayant cependant esté portées par toutes les Comtez du Royaume, ceux qu'elles appelloient à l'authorité suprême de la republique, se rendirent à Whitball le quatriéme du mois de Iuillet, ils furent receus & introduits à la Chambre du Conseil par ce General, lequel leur ayant representé par vne harangue bien concertée les benedictions qui estoient tombées sur tout le Royaume depuis la bataille de Worcester, afin qu'ils conseruassent la Republique dans l'estat où ils la trouuoient, les chargea de l'authorité Souueraine iusqu'au 13. Nouembre de 1654. auquel temps on feroit occuper leurs places par d'autres personnes, selon les Constitutions du Royaume. Ce qui s'estant fait par vn acte signé de sa main, & scellé de son sceau, il se retira les laissant dans la liberté de commencer leur administration comme ils le iugeroient pour le mieux : ce fut par vne Ordonnance de s'assembler le lendemain pour implorer l'assistãce diuine sur eux; le secõd de leurs mouuemens fut d'élire ledit General, les Maiors Generaux Lambert, Harrison, Desborowgh & le Colonel Tolimson pour remplir leur nombre ; le troisiéme d'ordonner que leur assemblée prendroit le nom de Parlement de la republique d'Angleterre.

Ce furent-là les trois premiers effets de l'establissement de ce nouueau representatif ; ce que cette assemblée fit en suite est assez considerable pour tenir icy quelque place. La gloire de l'Estat sembloit estre fort alterée par le mauuais gouuernement de ceux qui auoient abusé de leurs charges ; elle nomma dix ou donze Comitez pour la restablir en son premier lustre. Le premier fut pour examiner les loix : les autres pour faire iustice aux prisonniers : pour la direction des finances : pour donner les ordres necessaires à la conseruation des conquestes qu'on auoit faites en Irlande & en Escosse: pour l'entretien des armées: pour auoir égard au payement des dettes publiques : pour disposer des propositions de paix que les Hollandois leur faisoient faire : pour le soulagement des pauures: pour remettre les lettres & les sciences en vigueur ; & enfin pour faire subsister le Royaume dans le repos dont il ioüissoit. Reglement du nouueau Parlement.

Quoy que la pluspart de l'Escosse fust à la deuotion des Anglois, les montagnars n'auoient point encore plié sous le ioug, & s'estans tousiours roidis à conseruer à sa Maiesté la fidelité qu'ils luy deuoient, auoient cherché tous les moyens possibles pour rompre les desseins de ses ennemis ; ils s'estoient souuent assemblez pour demeurer d'accord de ce qu'il faudroit faire pour s'acquiter vtilement de ce deuoir : ils n'y auoient point trouué de lumiere iusques aux derniers Les montagnars d'Escosse reprennent les armes en faueur de sa Maiesté.

1653. iours de Iuillet, ils creurent alors en auoir trouué dans la promesse que l'agent du Roy leur fit d'vn considerable secours : ils prirent la resolution de le seruir iusques à la mort, esleurent dés ce mesme temps le Comte de Glencarne pour leur General, & creerent tous les Officiers necessaires à la conduite des troupes qu'ils pouuoient leuer : mais comme ils manquoient alors de prouisions pour subsister en corps, & que le secours qu'on leur faisoit esperer ne pouuoit point encore estre en estat, ils se retirerent chacun chez eux, & se contenterent d'assigner vn rendez-vous general s'ils estoient obligez de se mettre en corps pour s'opposer à leurs ennemis.

Ministres d'Escosse mal traitez par les Anglois.

Les Ministres Presbyteriens de ce Royaume n'estoient aussi iamais entrez dans les lâches sentimens de ceux qui auoient abandonné leur Prince pour se soûmettre à la tyrannie de ces ennemis, les chefs Anglois ne les auoient iamais osé chocquer pour ne point émouuoir tout le reste du peuple contr'eux, ils le firent alors. Ces Ministres s'estoient assemblez à Edimbourg, afin d'élire vn moderateur & passer quelques actes necessaires pour leur Synode, trois Capitaines accompagnez de plusieurs soldats entrerent dans le lieu de leur assemblée, leur dirent d'vn ton de voix qui marquoit beaucoup de colere, qu'ils ne se pouuoient point assembler sans permission du Parlement, ou sans le consentement de Cromvvel, & sans vouloir receuoir les raisons qu'on leur alleguoit pour leur apprendre que selon les loix du Royaume ils pouuoient faire ce qu'ils faisoient, les firent sortir, leur osterent leurs Commissions, & leur donnant deux compagnies de gens de guerre pour les escorter, leur ordonnerent de se retirer chacun chez eux. Ce commandement estant rude ; neantmoins ils obeirent sans repugnance, la raison de cette docilité fut qu'ils n'estoient plus en estat de s'opposer à la tyrannie.

Ce nouueau remuëment d'Escosse fait en faueur de sa Maiesté fut cause que le nouueau Parlement d'Angleterre apprehendant vne suite plus dangereuse, il ordonna que le General Major Lambert passeroit en ce Royaume pour y commander en chef, & qu'il y conduiroit vn corps de six mille hommes pour mettre tous ces souslevez au deuoir : mais vn courrier estant arriué dans Londres quatre iours apres pour asseurer ce Parlement que ces montagnards auoient esté surpris & deffaits par le Colonel Morgan, on changea l'ordre de ce voyage.

VII. Bataille nauale entre les flotes des deux Republiques.

La disposition dans laquelle les flotes des deux Republiques s'estoient mises tesmoignoient que nonobstant la negociation de ceux que les Estats Generaux des Prouinces vnies auoient deputez à Londres pour y faire quelques ouuertures de paix, elles auoient enuie d'en veoir encore vne fois aux mains, la fortune leur en donna les occasions quelques iours apres. L'Amiral Tromp estant party de Vvillingues qui est en Zelande le 6. du mois d'Aoust auec quatre-vingt cinq vaisseaux de guerre, cinq brulots & quelques nauires marchands, il prit la route du Texel pour y aller ioindre le Vice-Amiral Vvitte Vvittens qui n'auoit osé sortir de ce port par la consideration de toute la flote Angloise qui le tenoit comme assiegé là dedans. Trois iours apres qui fut le 9. il découurit ces ennemis qui estoient encore sur les anchres ; mais dés l'heure mesme qu'ils l'eurent découuert ils les leuerent pour aller à luy. Il estoit poussé d'vn merueilleux desir de combattre, il ne gauchit point aussi pour en éuiter la rencontre : il donna promptement tous les ordres qu'il vouloit donner, quand il se vid en estat de satisfaire sa passion, il commença le combat par vn horrible tonnerre de coups de canon, les Anglois n'en firent pas moins ; mais comme ils auoient dessein de l'enuelopper pour l'obliger à vn combat general, ils se diuiserent dés le commencement de l'attaque. Vvitte Vvittens qui n'auoit osé mettre en mer voyant les chemins ouuerts, il se voulut dignement seruir de l'occasion, il sortit si heureusement qu'il alla ioindre Tromp auant que les fers fussent beaucoup eschauffez. Cette ionction redoublant encore le cœur à cet Amiral Hollandois, il luy prit enuie de pousser le combat plus loin : mais comme la nuict estoit proche & que d'ailleurs les ennemis ne s'auançoient point, il creut qu'il deuoit attendre le iour pour executer ses desseins, & dans cette pensée il se retira comme il voyoit qu'ils se retiroient.

La plus grande partie de la nuit fut employée à tenir le Conseil de guerre, en l'vne

l'vne & l'autre de ces flotes; dés les cinq heures du matin l'Amiral Hollandois partagea la sienne en quatre escadres, qui furent mises sous les ordres des Vice-Amiraux Euersen, Vvitte-wittens, & du Contre-Amiral Floris qui deuoit seruir de corps de reserue. Celle des Anglois s'estoit au contraire tenuë fort serrée, mais quand on eut commencé le combat, elle fut contrainte de changer de forme, car Tromp l'ayant ouuerte iusqu'à deux fois à la faueur du vent qu'il auoit en poupe, il fallut qu'elle se partageast pour répondre aux diuerses attaques qu'on luy faisoit. Les Chefs estoient également animez, ce combat fut aussi furieux, & la gloire en demeura auec bien peu d'auantage du costé des Hollādois & quasi auec vne ballance égale, depuis les 5. heures du matin iusqu'à deux heures apres midy, auquel temps l'Amiral Tromp ayant receu vn coup de mousquet qui le renuersa mort sur le tillac, les Chefs qui commandoient les autres escadres n'en furent point plustost auertis, qu'au lieu de continuer la bataille, dans laquelle il est certain que la victoire leur tendoit les mains, ils se retirerent dans le Texel, de sorte que les Anglois qui ne sçauoient pas le sujet de cette retraite, estonnez de les voir en cette posture, commencerent à se retirer à leur exemple; mais ayant appris la mort de ce General, ils choisirent les meilleures de leurs fregates pour poursuiure les plus paresseux de ceux qui se retiroient. Le combat auoit esté grand, la perte fut aussi tres-considerable de part & d'autre. Celle des Anglois fut de quatorze de leurs principaux vaisseaux, qui furent brûlez ou coulez à fonds, celle des Hollandois de neuf. Ce combat fit que les Ambassadeurs Hollandois qui estoient à Londres retournerent à la Haye, où ils donnerent pourtant de bonnes esperances de l'accommodement que l'on souhaitoit. 1653. Mort de l'Amiral Tromp.

Nous auons parlé cy-dessus d'vne rigueur exercée contre les Ministres d'Escosse, il faut acheuer ce discours afin de faire voir à quel point d'esclauage on reduisoit le peuple de ce triste Royaume, & quelle violence on faisoit aux plus innocentes actions de ces miserables. Ces Ministres ne se pouuoient empescher de faire des prieres pour la conseruation de sa Maiesté, les Commissaires Anglois ne purent souffrir que l'on rendist ces deuoirs & ces marques d'amour à vn Prince qu'ils tenoient pour leur ennemy, moins encore qu'ils dressassent des manifestes pour y porter tous les autres habitans du Royaume. Ils leur enuoyerent defendre de continuer, & pour les obliger à l'obeyssance, accompagnerent ces deffences d'vne tres rigoureuse menace de les faire punir exemplairement comme perturbateurs du repos public, & comme ennemis de la Republique. Mauuais traitement fait aux Ministres d'Escosse.

C'estoit beaucoup, les outrages qu'on leur vouloit faire ne furent pourtant pas limités à la violence qu'on leur fit alors. Les mariages se faisoient deuāt eux, comme on l'auoit tousiours pratiqué dans la coustume de l'Eglise, & mesme depuis la reuolte d'Henry VIII. on leur enuoya deffendre de s'en plus mesler comme incapables d'vn exercice qui ne leur appartenoit pas, & pour leur faire perdre l'esperance de se restablir encore dans ce Priuilege, ces mesmes Commissaires ordonnerent que les ceremonies des mariages ne se feroient plus que deuant les Iuges ordinaires qui connoissoient de toutes les matieres ciuiles. Les premieres violences qu'on leur auoit faites leur auoient esté tres-sensibles, celle-là ne leur apporta pas vn deplaisir moins puissant: Mais quoy, ils estoient au ioug, & tout ce qu'ils purent faire fut de se plaindre inutilement.

Cependant les estats Generaux des Prouinces vnies, s'estant sonnent assemblés tant pour donner vn digne successeur à l'Amiral Tromp, que pour trouuer les moyens de restablir toute leur flote, dans laquelle on trouua plusieurs vaisseaux si fort endommagés du dernier combat, qu'ils n'estoient point en estat de seruir; ils demeurerent d'accord pour le premier point de faire occuper cette illustre place d'Amiral au sieur Of-dam qui estoit en tres-bonne estime parmy eux: Mais quoy qu'vne charge de cette nature eût des charmes assez grands pour se faire rechercher auec passion, ce genereux homme ne la voulut point accepter qu'on n'eust fait chastier trente Capitaines de nauires, lesquels auoient agy si molement à la derniere bataille, qu'ils s'estoient rendus spectateurs du combat au lieu de combattre. Pour le second, qu'on equiperoit trente vaisseaux neufs, pour remplir le nombre de tous ceux qu'on auoit perdus dans les precedentes batailles, & outre cela, que pour faire diuersion des forces An- Ofdam remplit la place de Tromp, au commandement de la flote Hollandoise.

TTt

1653. gloises, on assistetoit d'hommes, d'argent & de munitions les Montagnards d'Escosse, lesquels estans demeurés fermes dans le seruice du Roy, s'estoient rangés sous l'obeyssance du Comte de Glencarne & du Mylord Midleton.

VIII.

Libelles dans Londres en faueur de sa Majesté.

Ce n'estoit pas seulement en Escosse ny en Irlande qu'il y auoit des personnes qui conseruoient encore en leurs cœurs toute la chaleur qu'elles auoient eu pour la gloire de la Couronne: La ville de Londres se trouua vn matin remplie de libelles, qui ne parloient que de l'obligation naturelle que les peuples auoient de reconnoistre Charles Stuart deuxiesme du nom pour leur maistre & Roy legitime, & qui en suite detestoient l'horrible iniustice des tyrans qui s'estoient emparés de l'authorité Souueraine. Ce qui donnant à Cromvvel & au nouueau Parlement des inquietudes assez grandes pour leur faire aprehender vn soulleuement, ils firent auancer la meilleure partie de l'armée iusques à quatre milles de Londres; & voulant pousser leur preuoyance encore plus auant, logerent dans la grosse Tour le Colonel Philippe & plusieurs autres personnes de marque, sur le soupçon que ce Colonel tramoit quelque chose en faueur de sa Maiesté, & que les autres estoient les autheurs de ces dangereux escrits qui couroient.

Il sembloit alors qu'il n'y auoit plus d'esperance d'accommodement entre les deux Republiques ennemies, parce que Cromvvel ayant fortement demandé qu'elles fussent incorporées, les Estats generaux des prouinces vnies n'en estoient pas voulu demeurer d'accord: Mais ce mesme General estant allé rendre visite à deux des Ambassadeurs Hollandois qui auoient esté contraints de demeurer à Londres par la consideration de quelques maladies qui ne leur auoient pas permis d'en sortir auec les autres, & cela pour leur tesmoigner qu'il ne songeoit plus à cette incorporation, mais à vn parfait restablissement de la bonne intelligence des deux nations, les sieurs de Nevvport & de Ionghstal eurent ordre de retourner en Angleterre pour faire sçauoir au General Anglois, que l'on reprendroit de bon cœur le traité de l'année derniere, à condition que les articles n'en seroient point alterés; de sorte que l'on vid renaistre l'esperance qu'on auoit eue de terminer ce grand different, dans vn temps où les vns & les autres ne s'occupoient qu'à rendre leurs flutes plus fortes, afin de les remettre en mer aux premiers beaux iours du printemps. Mais ces belles dispositions ne durerent gueres, car le General Cromvvel, Mylord l'Isle, les Cheualiers Georges Vvorcley, Striklard, & l'Alderman Titchburne Commissaires de la Republique, s'estant assemblés trois ou quatre iours de suite auec les quatre deputez des Estats generaux, ces Commissaires ayant demandé des villes de seureté pour l'Angleterre, & les Hollandois que leurs alliez fussent compris dans le traité. Les choses se trouuerent si esloignées de leur premier train, que l'on creut à Londres que l'accommodement ne se feroit point, & à la Haye qu'il se faloit resoudre à la continuation de la guerre.

Cependant le nouueau Parlement voulant encherir sur toutes les rigueurs qu'on auoit cherchées à l'endroit de ceux qui auoient conserué leur zele pour la Religion Catholique, il ordonna que les deux tiers des fiefs, terres, heritages, bois, ameublemens, droits, interests, ou autres biens qu'ils possedoient, de quelque nature qu'ils fussent, excepté les dixmes, seroient sequestrez par des Commissaires establis pour traiter auec eux, & employez au profit de la Republique. Et au cas que quelqu'vn d'eux negligeast de traiter dans trois mois apres l'acte qui en fut passé sur la fin du mois de Nouembre, ces Commissaires auoient pouuoir de s'en saisir, apres vne soigneuse information de tous leurs biens.

Les Môtagnards d'Escosse reprennent les armes.

Iusques là les Montagnards d'Escosse n'auoient point agy pour donner de la chaleur au zele qu'ils auoient conserué pour sa Maiesté, tant pour les raisons que nous auons cy-dessus déduites, que pour attendre quelque secours de la part des Estats de l'Empire, qui s'estoient declarez en faueur de sa Maiesté. Mais les Anglois leur ayant donné le temps de faire toutes les prouisions necessaires au succez de leur entreprise, ils se proposerent de sortir de leurs bois & de leurs montagnes pour faire de plus grands efforts, & faire voir à leurs ennemis qu'ils n'estoient pas encore au plus haut point de la rouë. Ils s'assemblerent tous sur le commencement du mois de Decembre, firent deux corps de toutes leurs trou-

pes ; le plus foible composé de mille cheuaux & de deux mille cinq cens fantassins, fut mis sous les ordres des Comtes de Glencarne, de Glengary & de Kemnore, l'autre de quinze cens cheuaux, & de seize cens hommes de pied, eut pour ses Generaux les Comtes de Lorne, fils aisné du Marquis d'Argyl, de Seafort & d'Athole. Ils ne s'estoient point mis sous les armes pour demeurer entre leurs rochers, ils les abandonnerent aussi pour se ietter dans le plat pays, & comme ils sçauoient bien que les Anglois n'estoient point alors en meilleure posture qu'eux, s'auancerent iusques à deux lieuës d'Edimbourg, où ils firent d'assez grands rauages pour allarmer ces ennemis. 1653.

Cependant il se passoit à Londres des choses assez considerables pour n'estre pas oubliées icy : Tous ceux qui composoient le Parlement n'y auoient esté appellez que par la seule voix de Cromwel, qui les auoit choisis à sa poste : Il est certain qu'il auoit secretement exigé d'eux des promesses d'vn ressentiment ouuert auant qu'ils fussent contraints de sortir de charge ; ils n'attendirent pas aussi ce temps pour executer ce qu'il desiroit : Ils s'assemblerent le vingt-deuxiesme de Decembre pour trauailler comme de coustume aux affaires qui regardoient la deposition des Ministres ignorans & de mauuaise odeur dans le monde : Mais ceux dont l'esprit estoit preuenu en faueur de ce General ayant adroitement rompu le cours de la proposition qui regardoit ce reglement necessaire, ils representerent à la Compagnie, qu'il y auoit des choses bien plus importantes que celles dont il s'agissoit, ausquelles ils se deuoient occuper, par consequent celuy qui parloit demanda vn peu d'audience. Tout le monde se teut à cette demande, vn si profond silence luy ayant fait iuger qu'on l'escouteroit, il adiousta, Que tout le monde murmuroit de ce que le Parlement n'auoit point esté estably dans les formes ordinaires & necessaires à luy donner de l'authorité : Que comme il estoit plus amy de la Iustice que de ses propres interests, il estoit contraint d'auoüer que ce peuple auoit quelque raison de se plaindre, & partant qu'il estoit presqu'absolument necessaire que pour le bien & pour l'honneur de la Republique on n'y parlast plus de seance, & qu'il estoit iuste que le pouuoir supréme qu'on leur auoit donné dans leur establissement, fût remis entre les mains du General Cromwel, qui se pouuoit vanter d'auoir mis la Republique dans le repos & dans la gloire par des actions où sa conduite, sa valeur & son iugement auoient eu vn esclat tout surnaturel.

Surprenante proposition d'vn mébre du Parlement à la Compagnie.

Ce discours estoit surprenant, peu attendu & d'vne merueilleuse importance. Il surprit aussi la pluspart de ceux ausquels il estoit addressé ; mais les autres qui en sçauoient le secret, ayant puissamment appuyé les sentimens de celuy qui en auoit fait l'ouuerture, il ne fallut pas vne heure de temps pour les faire tous demeurer d'accord que ce General meritoit la gloire à laquelle on le vouloit esleuer : la plus grande difficulté qui s'y rencontra, fut de sçauoir sous quel titre on l'establiroit dans cette autorité supréme : Elle fut pourtāt bien-tost terminée, car quelques-vns ayāt dit qu'il n'y en auoit point de plus illustre ny de plus specieux que celuy de PROTECTEVR, personne n'y apporta de la repugnance. Cela ayant donc esté resolu de la sorte, toute cette Compagnie se leua : L'Orateur accompagné de plusieurs membres se rendit à Vvhithall pour dresser l'escrit de leur soumission, auec celuy de la resolution qui auoit esté prise dans l'assemblée : tout aussi-tost qu'il fut acheué, ce mesme Orateur & ces mesmes membres l'allerent mettre entre les mains de ce General, auec protestation d'obeyr ponctuellement à ses ordres, sans prendre d'autre pouuoir que celuy qu'il leur voudroit donner.

IX. Cromvvel est declaré Protecteur des royaumes d'Angleterre, d'Escosse, & d'Irlande.

D'abord il fit paroistre vne humilité assez affectée, pour faire croire à plusieurs qu'il n'auoit iamais éleué son ambition iusques-là ; mais enfin apres auoir protesté qu'il ne receuoit l'honneur qu'on luy vouloit faire, que pour donner plus d'esclat & plus de gloire à la Republique, il permit qu'on le declarast Protecteur des trois Royaumes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande. Cette solemnité se fit le vingt-sixiesme du mois de Decembre, le mesme iour s'estant transporté à la Chancellerie où on luy auoit fait preparer vne chaire éleuée en forme de trône, les Barons Iuges des Cours, reuestus de leurs robes de Ceremonies, les Maire & Escheuins de Londres, & les Commissaires du grand Sceau luy remirent en-

Ceremonies faites pour authoriser cette declaration.

1653. tre les mains toutes les marques de leur authorité, qui furent l'espée royale & les Sceaux; mais comme la raison ne vouloit pas qu'on dépoüillast tant de personnes des Charges qu'ils exerçoient dignement, il les leur rendit apres de serieuses exhortations d'agir encore auec plus de chaleur & plus de probité que iamais, afin de rendre son Gouuernement glorieux & vtile à la Republique. Voila quel auoit esté le but auquel cét homme visa, quand il employa toutes les forces de son esprit pour faire mettre la teste à bas à son Roy; voila l'objet de la pensée qu'il eut quand il cassa le Parlement, & voila encore ce qui luy en fit establir vn à sa poste: Voyons maintenant quel sera le succez de ces grands desseins.

Reglement du Protecteur. Ce commencement estoit extraordinaire, la suite eut encore quelque chose de plus merueilleux, & la fortune y fit voir que quand elle entreprend l'éleuation d'vn homme, il n'y a rien qui la puisse empescher de le mettre au plus haut point de la roüe. Le premier ordre qu'il donna pour marquer l'authorité à laquelle il estoit arriué, fut d'establir vn Conseil d'Estat composé de quatorze personnes, auec pouuoir de faire des loix & des ordonnances pour la paix & prosperité des trois nations, iusques à l'establissement d'vn nouueau Parlement, qu'il promit d'appeller bien tost. Le second, d'enuoyer des Commissaires à tous les Iuges des trois Royaumes, pour les continuer dans l'exercice de leurs charges. Le troisiéme d'enuoyer d'autres parentes à tous les officiers des armées de terre & de mer, pour leur apprendre qu'ils seroient maintenus dans les priuileges dont ils iouyssoient, pourueu qu'ils s'acquittassent exactement de ce qu'ils deuoient à l'honneur de la Republique.

1654. I. Tout cela se fit depuis le vingt-sixiesme Decembre de mil six cens cinquante-trois, iusques au dernier de ce mesme mois: les premiers iours de l'année suiuante mil six cens cinquante-quatre, furent remarquables par la suite des ceremonies faites pour donner du credit à ce changement. Le Maire & les Escheuins de Londres couuerts des mesmes robes d'escarlate qui leur seruoient en des actions de cette nature, s'estant fait accompagner par les Herauts d'armes, & douze trompettes, firent publier en la Cour du Palais de Vvestminster, en la place de la vieille Bourse, & en quelques autres endroits de la ville, la promotion de ce General à la qualité de Protecteur des trois Royaumes, à condition qu'il y auroit des Parlemens successifs de trois en trois ans; que toutes les loix que l'on y feroit, seroient presentées à ce Protecteur pour en auoir son consentement; que toutes les escritures publiques se feroient sous son nom; que l'on ne feroit rien dans les choses qui regarderoient la paix & la guerre, que par son approbation; qu'il en donneroit tous les ordres tant sur la mer que sur la terre; & enfin que luy seul auroit le pouuoir d'establir ou de casser des Iuges, & de conferer des honneurs, ou d'ordonner des chastimens.

Proclamation de Cromvvel.

Prerogatiues de sa dignité.

Il compose vn Conseil d'Estat. Il estoit iuste qu'apres auoir éleué vn homme si haut on luy donnast le moyen de subsister dans vn esclat conuenable à cette grandeur, ce fut aussi l'vn des premiers soins des sieurs Lambert Desbrowgh, Henry Laurens, Charles Vvosley Cheualier, Syndenhan Colonel, François Roux Escuyer, Philippes Vicomte de l'Isle, Peter Iohn Colonel, Montagu Colonel, Richard Major, Vvalter Strickland Escuyer, Gilbert Pickering Cheualier, Skippon Major, & Antoine Asteley Cooper, qu'il auoit choisis pour son Conseil d'Estat; car ils ordonnerent qu'on luy donneroit deux cens mille liures Sterling par an pour l'entretenement de sa maison, & qu'outre cela il iouyroit du reuenu de toutes les terres de sa Maiesté, qui n'estoient point encore venduës.

Les gens de guerre d'Escosse & d'Irlande approuuent l'éleuation du Protecteur. Il est certain qu'on adore toûjours le Soleil leuant, & qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui ne donnent de l'encens aux nouueaux Idoles. L'éleuation de cét homme s'estoit faite à Londres sans aucun obstacle, elle n'en trouua point à Edimbourg, à Dublin, ny parmy tous les gens de guerre qui se trouuoient en ces deux Royaumes d'Escosse & d'Irlande; on fit en l'vne & en l'autre de ces deux Capitales villes les mesmes ceremonies que l'on auoit faites à Londres, & cette qualité de Protecteur luy fut si generalement accordée en ces deux Estats, qu'il n'y eut que ceux qui estoient encore sous les armes en faueur de sa Maiesté qui ne voulurent point demeurer d'accord de la luy donner.

1654.

Quelques remuemens precedens qui s'estoient faits en Angleterre, auoient fait croire qu'il n'y en auroit pas beaucoup qui suiuissent la Capitale du Royaume; neantmoins on perdit bien tost cette opinion, car auant que l'on fust arriué à la moitié du mois de Ianuier, celle de Bristol, d'Excester, de Plymouth, de Vveymouth, de Sкevvsbury, de Yarmouth, d'York, de Hac, de Durhan, de Nevvclastre, & de plusieurs autres l'approuuerent, & ne firent pas de moindres ceremonies qu'on en auoit fait dans Londres. Les choses allerent encore plus auant, il y auoit des Ambassadeurs d'Espagne & de Portugal dans cette mesme ville de Londres, ils allerent feliciter ce Protecteur, par des complimens qui le chatoüilloient bien fort du costé de l'ambition. La Reine de Suede luy depescha d'ailleurs vn Ambassadeur, tant pour luy tesmoigner la ioye qu'elle auoit de le voir éleué à vne qualité digne de son courage & de sa vertu, que pour luy demander la continuation de l'alliance qui estoit entre les Anglois & ses peuples.

Les principales villes du Royaume le reconnoissent.

Il est felicité par les Ambassadeurs des Princes Chrestiens.

Cependant comme ce changement n'auoit point alteré l'estat des affaires particulieres, les Deputez des Prouinces Vnies des Pays-Bas n'auoient pas cessé d'agir pour acheuer leur negotiation. Cela ne s'estoit point fait auec Cromvvel, parce que n'ayant pas la qualité d'Ambassadeurs, ils eussent esté obligez de se découurir pour parler à luy, afin de luy deferer ce que tous les Grands du Royaume luy deferoient; cela s'estoit fait auec les autres Commissaires, on ne sceut point alors quel auoit esté le succez de cinq ou six conferences fort longues, qui les auoiét occupez presqu'autant de iours tous entiers; mais cóme on les vit tous resolus de reprendre le chemin de la Haye sans aigreur ny sans aucune marque de mescontentement, on iugea que l'affaire estoit eu bons termes, il arriua de là que le peuple se repaissant de l'esperance d'vne prochaine paix, gousta mieux qu'il n'auoit fait auparauant le nouueau Gouuernement de Cromvvel. Mais,

II.

On ne voit gueres souuent vne puissance tyrannique s'establir en quelque lieu que ce soit, sans estre sujete à beaucoup de troubles, & sans craindre vn renuersement. Celle de ce Protecteur n'en auoit point eu, & la facilité auec laquelle il s'estoit acquis cette qualité faisoit croire qu'il n'y auoit plus rien à redouter pour luy; neantmoins il ne fut pas long-temps en cette grandeur sans crainte d'auoir rencontré le precipice dans cette belle éleuation: Il se trouua des Ministres qui n'apprehenderent point de prescher publiquement que l'authorité supréme ne pouuoit raisonnablement resider en sa personne, & qu'il y auoit de la tyrannie à la vouloir faire reconnoistre.

Les Ministres de Londres declament contre le Protecteur.

Il y en eut d'autres qui donnerent carriere à leurs plumes pour décrier son Gouuernement, il y en eut encore d'assez hardis pour dire qu'il falloit abbatre ce Colosse auant qu'il se rendit plus grand, & ne deuint inébranlable. Tout cela luy deuoit faire peur, il fit voir aussi qu'il estoit capable d'vne si legitime apprehension: Il voulut arrester le cours de tous ces menaçans desordres; le seul moyen qu'il auoit estoit de ietter la crainte dans l'esprit de tous ces seditieux, il le fit par vne Ordonnance du deuxiesme iour de Feurier, laquelle estant appuyée par son Conseil d'Estat, declaroit criminels de haute trahison tous ceux qui attenteroient à sa personne, qui diroient que la qualité de Protecteur ne luy donnoit pas vne authorité supréme, qui précheroient qu'il eust tyranniquement extorqué l'authorité dans laquelle il auoit esté placé par la voix vniuerselle de tous les gens de bien du Royaume, qui proclameroient Charles Stuart ou quelques-vns de ses parens Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Islande, qui débaucheroient les officiers & les soldats pour les engager à vn autre Gouuernement, ou qui leur mettroient entre les mains quelques places de l'vn ou de l'autre des trois Royaumes, qui composoient alors la Republique.

Ordonnance du Conseil d'Estat contre ses malveillans.

Il est certain que cette Ordonnance publiée dans Londres & enuoyée par tout, eut assez de force pour faire taire la plus part de ceux qui parloient trop, & qui parloient inutilement: Mais il est aussi vray de dire qu'elle n'eut pas assez de vertu pour fermer la bouche à tous ceux qui auoient encore quelque reste de cœur dans le ventre; car il y eut mesme des Officiers en Escosse & en Irlande, qui n'estans point voulu demeurer d'accord de reconnoistre cette puissance illegitime, aymerent mieux quitter leurs charges que de s'y soûmettre. Les Generaux & les Officiers de la flote Angloise eurent pour luy des sentimens plus

Les Generaux de la flote l'approuuent & le reconnoissent.

1654. auantageux que ceux-là. Ils l'auoient enuoyé feliciter dés les premiers iours de son éleuation, ils luy enuoyerent peu de temps apres vne solemnelle declaration, par laquelle l'ayant asseuré de toutes leurs affections, ils protestoient de le reconnoistre comme leur seul Superieur, & de n'agir que par ses ordres.

Ambassadeurs Hollandois à Londres.

Lors que les Deputez des Estats Generaux des Prouinces Vnies des Pays-Bas sortirent de Londres pour reprendre le chemin de la Haye, ce fut pour y aller rendre conte de leur negociation : Il estoit iuste que toutes les Prouinces fussent fidellement auerties de tous les articles dont ils estoient demeurez d'accord auec les Commissaires Anglois; le sieur de Berering receut aussi commandement de se transporter par tout pour cela; il en reuint auec vne satisfaction generale, cela fit resoudre les Estats Generaux de le renuoyer à Londres auec la qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & auec plein pouuoir d'acheuer ce grand ouurage. Il auoit besoin de secours, afin d'agir plus seurement & auec des lumieres plus fortes, on fit aussi partir les sieurs de Newport & Ionstall pour trauailler conjointement auec luy. La qualité d'Ambassadeurs qu'ils auoient commune auec Berering, fit qu'ils furent receus auec respect à Grauesend par le Cheualier Oliuier Flemming Maistre des Ceremonies, & qu'ils furent conduits par luy iusqu'à Londres, où ayant eu audience du Protecteur auec toutes les formes ordinaires és affaires de cette nature, on les reconduisit au logis qui leur auoit esté preparé.

III. Paix entre les Anglois & les Hollandois.

Comme cette affaire estoit d'vne merueilleuse importance, il fallut plusieurs conferences pour en aiuster tous les differens, mais enfin elle fut paracheuée, & les articles en furent signez de part & d'autre le quinziesme du mois d'Avril sur les six à sept heures du soir : L'on m'a communiqué ces articles, mais comme ie ne les ay pas iugez necessaires à l'essence de cette Histoire, ie me suis contenté d'en mettre deux icy seulement que i'ay creu ne pouuoir oublier sans crime. On a veu parmy les suiets qui auoient donné la naissance à cette guerre, que le refus d'abbaisser vn pauillon l'auoit fait commencer auec esclat; i'ay fait encore remarquer que le Roy de Dannemarc ayant embrassé les interests des Estats, auoit fait arrester vingt-deux vaisseaux Anglois qui estoient dans ses ports, & en auoit confisqué les marchandises; ie diray maintenant que ces deux articles trouuerent plus de difficultez que tous les autres, & principalement ce dernier, dans lequel il fut question de dédommager les Marchands Anglois, dont les marchandises auoient esté prises. Voicy comme on demeura d'accord de l'vn & de l'autre de ces articles.

Principaux articles du traité.

» Les nauires Hollandois abbaisseront leurs pauillons deuant les Anglois dans » les mers Britanniques.

» Les Estats feront la restitution de tous les nauires & de toutes les marchandi- » ses saisies sur les Anglois par le Roy de Dannemarc qui se trouueront en nature, » comme aussi vne pleine compensation de la valeur des marchandises qui peu- » uent desia estre venduës; En suite de laquelle satisfaction donnée par sa Maie- » sté Danoise, toute hostilité cessera entre l'Angleterre & le Dannemarc.

Publication de cette paix.

Il n'y auoit rien de difficile au premier article, les difficultez estoient grandes au second, & ne se pouuoient pas bien vuider sans risque de rompre ce traité; mais pour n'en venir pas à vne extremité si grande, il fut resolu qu'on assembleroit six Marchands Anglois & six Hollandois afin d'aiuster cette affaire dans la fidelité des leurs consciences.

Il faut acheuer ce grand ouurage par le dernier trait, qui estoit la publication de cette paix : Cela se fit à Londres le sixiesme du mois de May par les ordres du Protecteur, auec toutes les ceremonies & auec vne inconceuable satisfaction du peuple : Les Estats Generaux firent faire la mesme chose à la Haye deux iours apres, qui fut le 8. du mesme mois; & par leur ordre cela se fit encore dans toutes les Capitales des Prouinces Vnies.

Pendant qu'on trauailloit à ces aiustemens, il se passoit à Londres des choses qui ne sont point indignes de mon recit, ny de la curiosité du Lecteur : On y vid réueiller en quelques personnes l'auersion qu'on auoit pour la domination de Cromvvel, on y vid renaistre en quelques autres la legitime chaleur qu'elles auoient pour le seruice de sa Maiesté. Les premiers n'oserent branller, parce

qu'on auoit saisi quelques remarquables seigneurs qui n'auoient pû cacher l'enuie qu'ils portoient à la naissante fortune de ce Protecteur, & qu'on les auoit logés dans la Tour, le dessein des autres fut malheureusement descouuert, & par consequent il n'eust pas l'effet qu'ils en esperoient : Les curieux ne seront pas satisfaits de ce peu de mots, cette consideration fait que ie leur en diray dauantage. 1654.

Les choses estoient reduites à tel point dans la ville de Londres, & mesme dans toute l'estenduë du Royaume, qu'il sembloit que tous les peuples eussent oublié qu'ils auoient vn Roy legitime: Mais quoy que l'on ne parlast point de luy, il est certain qu'il auoit vn grand nombre de seruiteurs dans cette ville, & que toute la fidelité n'estoit pas morte au cœur des autres peuples de toutes les Comtés du Royaume. On ne les connoissoit pas, ils se connoissoient pourtant bien entre eux, & auoient vne si grande intelligence, que quoy qu'ils fussent separés il n'y auoit rien de particulier chez les vns que les autres n'en eussent vne connoissance parfaite, de sorte que concourans tous à vn mesme but, qui estoit de restablir le Roy sur le trosne, ils demeurerent tous d'accord de le faire venir secretement à Londres où il pouuoit demeurer caché iusques au iour qu'ils pourroient executer leur entreprise : Que cependant trente Officiers choisis entre ceux qui tesmoignoient plus de passion pour son seruice, enroolleroient chacun mille ou douze cens hommes, afin de pouuoir mettre sur pied vne armée de trente ou de trente cinq mille hommes tout d'vn coup : Que ceux qui se trouueroient dans Londres au nombre de plus de dix mille, feroient trois corps pour agir en mesme temps en diuers endroits de la ville : Le premier pour tuer Cromvvel, sa garde & tous ceux qui se trouueroient prés de sa personne ; le second pour faire vne execution pareille sur tous ceux qui composoient le Conseil d'Estat, & de tous les soldats qu'on auoit establis pour la conseruation de Whithall ; le troisiesme pour se rendre Maistre de la Tour, afin que par la deliurance des prisonniers leur nombre se trouuast plus considerable, & que par la possession de cette place, on tinst toute la ville en bride si elle vouloit porter les interests de l'vsurpateur ; & d'autant que la presence du Roy pouuoit faire changer de visage à toutes choses, il auoit esté resolu que ces trois corps se reüniroient incontinent apres auoir executé leurs desseins, afin de faire proclamer sa Maiesté par tous les plus considerables endroits de la ville.

Conspiration contre Cromvvel.

Tous les autres Chefs dispersés par les prouinces deuoient agir en mesme temps, le Roy deuoit encore offrir vne amnistie generale au peuple afin de le ietter dans ses interests, & le 24 de Fevrier auoit esté choisi pour cette importante entreprise. Mais ô Dieu qu'il est bien difficile d'executer heureusement des proiets de cette nature ! Vn de ceux en qui l'on auoit plus de confiance ne put demeurer dans les termes de la fidelité qu'il auoit promise, il alla trouuer deux des principaux Officiers de ce Protecteur, leur declara le secret de toute l'affaire, & voulant pousser son infidelité plus loing, leur dit qu'ils trouueroient de plus grandes lumieres de ce dessein chez vn Tauernier nommé Thomas Amps, s'ils y vouloient enuoyer des gens pour prendre ceux qu'on y trouueroit. L'auis estoit trop important pour le mespriser, ces Officiers s'estant aussi fait accompagner par vn bon nombre de soldats, ils se transporterent chez ce Tauernier, ils y trouuerent dix hommes du nombre des conspirateurs, ils s'en saisirent, ce fut pour les mener à Sainte Iames & de là à la Tour de Londres.

Decouuerte.

IV. Sa Maiesté tres Chrestienne enuoye vn ambassadeur à Londres.

Les maximes d'Estat sont si delicates & d'vne consequence si grande à la gloire d'vne Monarchie, qu'il ne se faut pas estonner si les Princes passent souuent sur des considerations de la nature pour le salut de leurs Estats. Il n'y auoit pas beaucoup d'apparence que la France & l'Espagne deussent reconnoistre la Republique d'Angleterre, le Roy Catholique ne laissa pas neantmoins d'en rechercher l'alliance, afin de s'en preualoir contre la France auec laquelle il estoit aux mains il y auoit 19. ans. Sa Maiesté Tres-Chrestienne voulant preuenir ce coup qui luy estoit de la derniere importance, enuoya le President de Bordeaux à Londres pour tâcher de mettre les Anglois dans ses interests, sa negotiation prit vn bon train dés les premiers iours de son arriuée ; sa Maiesté en fut aduertie, elle l'honora de la qualité de Plenipotentiaire conioinctement auec le Baron

1654. de Baas qu'elle luy depescha sur les derniers iours du mois de Mars de 1654. Cromvvel les fit receuoir auec toutes les ceremonies possibles, leur donna audiance deux iours apres qui fut le 8. d'Auril, & les traita trois iours entiers aux despens de l'Estat, si splendidement & auec tant de marques d'affection, qu'ayant esté conduits à leurs logis auec les mesmes ceremonies qu'ils auoient esté amenés à la salle des audiences, il leur fit d'abord esperer que leur negotiation auroit le succez qu'ils en attendoient.

Les Escossois reprennent les armes en faueur de sa Maiesté.

Cependant les choses sembloient se disposer en Escosse à y releuer le party du Roy, car Midleton declaré Lieutenant General de sa Maiesté de ce costé-là, le Cheualier Georges Monroë, le Baron de Naper, & plus de cent autres Officiers y estant arriués sur vn vaisseau qui portoit cent cinquante tonneaux de poudre, & cent paires d'armes, ils allerent ioindre les Comtes de Glencarne, de Seafort, de Glengary, & le Baron de Ray, qui auoient donné le rendez-vous general à toutes leurs troupes à Strathfleet, & ne parlerent de rien moins que d'aller forcer toutes les Comtés de ce Royaume à se souleuer contre l'Angleterre ; mais afin qu'vn si grand dessein s'executast auec vn succez plus auantageux, ce General depescha vn Exprez au Comte d'Athole & au Cheualier Forbus qui postoient à Budgenoth auec les principales forces des Montagnards auec ordre de venir ioindre, afin de commencer d'agir dans le Comté de Sutherland, laquelle est du costé du Nord.

Leur armée n'estoit gueres considerable, car elle ne consistoit encore qu'en deux mille cheuaux & trois mille trois cens hommes de pied, neantmoins ayant eu l'asseurance de commencer leurs hostilitez par le siege du chasteau de Canklait, qui les bridoit de ce mesme costé du Nord, & quantité de particuliers se remuans pour aller grossir ce party, ils allarmerent si fort les Anglois que les Colonels Mitchil, Morgant, & Thomlinson ne songerent qu'à se ioindre pour estre en estat de leur resister, attendant le General Monk que le Protecteur fit partir auec des troupes sur la nouuelle de ces desordres.

Ordonnance du Protecteur pour l'vnion de l'Escosse auec l'Angleterre.

Nous auons veu cy-dessus que ce Royaume auoit esté incorporé auec la Republique d'Angleterre, cela ne s'estoit pas fait dans toutes les formes necessaires pour cimenter cette incorporation : Cromwel le voulut faire alors, tant pour donner vn nouueau lustre à son authorité, que pour mieux appuyer cette affaire. Il ordonna donc, Que les deux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse seroient vnis dans vne mesme Republique ; Que la conuocation des trois Estats de ce Royaume seroit abolie : Que pour mieux marquer l'vnion de ces deux Estats, la Croix de saint André qui composoit les armes d'Escosse, feroit vne partie de celles de la Republique d'Angleterre, & pour faire encore quelque chose de plus, il adiousta, Que ce Royaume se soûmettroit aux coustumes de la Republique d'Angleterre, que l'on y proportionneroit les taxes à celles que l'on faisoit en Angleterre, & qu'il n'y auroit desormais qu'vne mesme forme de Gouuernement en l'vn & en l'autre de ces Royaumes.

Iusques-là l'on pouuoit donner quelque sorte d'approbation à son procedé, parce qu'il sembloit auoir quelque droit d'imposer des loix à vn Royaume à demy conquis : Mais ce qu'il fit suiure à ces Ordonnances parut si tyrannique mesme à ceux qui n'y pouuoient estre interessez, qu'ils ne le purent apprendre sans horreur. Il voulut pour vn second chef de cette Ordonnance, Que Charles Stuart & tous ceux de la famille du deffunt Roy, fussent incapables de la Couronne de ce Royaume-là, & de tous les noms, titres, dignitez, possessions, ou heritages qui en dependoient ; & par vn troisiéme, Que la Reine veuve du deffunt Roy, son fils aisné, les Ducs d'York & de Glocester, ses autres enfans, le Duc d'Hamilton, les Comtes de Craffort, de Lynsey, de Calender, de Marshal, de Kelly, de Lauderdale, de Loudon, de Seafort, d'Athole, le Vicomte de Kemnore, les Barons de Lorne, de Machlin, de Montgommery, de Spynie, de Cranston, de Sinclair, le Maior Duliel, le Lieutenant general Midleton, le Vicomte de Nevvbourg, le Cheualier Tomson, les Seigneurs de Wormes, de Naper, & le Comte de Glencarne, il voulut, dis-je, que toutes ces Illustres personnes fussent exemptes du pardon qu'il accordoit à tous ceux du mesme Royaume qui mettroient bas les armes depuis le 10. de May iusqu'à l'entiere reduction du Royaume.

Royaume. Sa nouuelle authorité n'auoit pourtant point encore esté reconnuë en ces quartiers là, que par la precipitation de quelques Officiers de l'armée Angloise; mais le General Monck estant arriué dans Edimboorg, il fit proclamer ce Mylord Protecteur d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, auec des ceremonies si grandes que l'on n'en eust point fait dauantage, quand c'eust esté pour luy donner la Couronne. 1653.

Les loix du Royaume vouloient qu'on establist le Parlement, Cromvvel l'auoit promis dés le iour mesme qu'on luy donna le tiltre de Protecteur; il l'auoit indiqué à Vestminster au 13. Septembre de cette mesme année, il commença de trauailler à cette conuocation par les ordres qu'il enuoya dans toutes les Comtés, de choisir ceux qu'on iugeroit capables de remplir des places tant importantes, mais auec deffence de n'en point nommer qui eussent porté les armes contre le Parlement depuis 1641. Cependant comme la chaleur des Royalistes d'Escosse sembloit prendre de l'accroissement de moment à autre, elle obligea le General Monck à chercher de nouuelles inuentions pour la decrediter & la mettre à bas. Celle qui luy sembla la meilleure, fut de faire vne declaration par laquelle il promettoit, premierement vne abolition generale de toutes offences, pillages & autres actions commises depuis le commencement de la guerre, à ceux qui poseroient les armes dans 20. iours, ou qui luy mettroient entre les mains quelques espions des rebelles, & en second lieu la somme de deux cens liures sterling de recompense, à quiconque tueroit ou pourroit mettre en son pouuoir Midleton, les Comtes de Glencarne, d'Athole, de Seafort, ou quelques autres du nombre de ceux qui auoient esté exceptés du pardon par la precedente declaration du Protecteur. Cette inuention le pouuoit faire arriuer à ses fins, car le pardon & la recompense sont bien capables de tenter vn cœur, neantmoins, elle ne produisit pas de grands effets; au contraire, elle fit que ceux ausquels on vouloit arracher la vie par des moyens si peu genereux, se tindrent mieux sur leurs gardes, & ne relâcherent rien de la fidelité qu'ils auoient promise à leur party. Declaration du General Monck.

V. Le demon qui presidoit à la bonne fortune de Cromvvel luy auoit fait esuiter l'effet de la coniuration faite contre sa personne le 24. de Fevrier: D'autres coniurés qui estoient sans doute les principaux du mesme party, ne se rebuterent point pour auoir veu leur premier dessein sans effet. Ils apprirent que ce Protecteur se preparoit pour aller prendre quelques iours de diuertissement à Hamptoncour, & qu'il ne deuoit estre accompagné que de cinquante Gentilshommes, ils entreprirent de le tuer sur le chemin, & pour le faire ils allerent secretement choisir des postes, à la faueur desquels ils pouuoient facilement executer vne si hardie entreprise. Mais ce mesme Demon qui l'auoit garanti la premiere fois par les moyens que nous auons dit, trahit encore pour ce coup le dessein de ces conspirateurs: car ce Mylord ayant pris vne route bien esloignée de celle qu'il deuoit prendre à leur auis, il ne tomba point entre leurs mains. Cela les deuoit rebuter, ce fut au contraire, le depit d'auoir manqué leur coup les irrita, ils se proposerent de l'aller poignarder mesme dans sa chapelle de Whithall, & pour cet effet ils demeurerent d'accord que ce seroit le lendemain de son retour: Mais ils furent encore plus malheureux en ce dessein que dans le premier. Ce Protecteur eut le vent de cette menée le iour mesme qu'il rentra dans la ville, il sçauoit les noms de dix ou dooze des principaux coniurateurs, il les enuoya prendre de nuit, & les fit mettre dans la Tour. Nouuelle conspiration contre Cromvvel.

Il y eut eu beaucoup d'imprudence à ne preuenir pas vne suite de ses attentats, il n'en voulut point aussi mépriser le soin, il fit assembler le Conseil pour sçauoir ce qu'il y auoit à faire en cette conioncture, la resolution qu'on y prit fut, d'enuoyer commander aux Officiers des Parroisses des villes de Londres & de Vvestminster, du bourg de Soothvvark & des enuirons, de se transporter dans toutes les maisons desdites parroisses, & demander à tous les chefs de famille ou d'hostel, vne liste des noms & qualitez de toutes les personnes qui logeroient ou qui auoient logé chez eux depuis le 19. de May, lesquels chefs de famille seroient obligés sur peine d'estre punis comme complices des precedens attentats & des accidens qui pourroient arriuer en suite, d'aporter cette liste aux

VVu

1653. Maire de Londres & Bailly de Vvestmiofter, afio qoe l'no put empescher les desordres qoi pnuuoient naistre de la trop graode multitude de peuple, qui se rendoit de momeot à autre daos l'vne ou dans l'autre de ces deux villes. Ce qui ne sembla ot pas encore suffisant pour détnurner eotierement les mauuais desseios que l'nn pourroit faire cnntre la vie de ce prntecteor, ce Cnnseil adınosta vne defence sur peioe de mort, à tnus ceux qui logeoient dans les lignes de cnmmunication, de changer de demeure, & mesme de sortir deſdites lignes de dix iours sans passe-port du Maire de Londres, ou des Baillifs de Vvestminster nu de Southevvart.

Establissement d'vne haute Cour de Iustice. Ces deffenses furent publiées à son de trompe, mais on n'en demeura pas là: Cromvvel voulant aller iusqu'à la racioe, afin de l'arracher tout à fait, employa taot de personnes à la recherche des coospirateurs, qo'en moins de dix ou douze iours on en arresta plus de cent qui fureot toos logez daos la Tour, on ne s'en estoit poiot saisi pour oe leur faire souffrir que la rigueur d'voe prison. Ce Protecteur establit aussi voe haute Cour de Iustice compnsée de trente-vo Iuges pour trauailler à leur procez, & d'autant qu'il estnit à craindre que raot de prisonniers o'entreprissent quelque chose pour leur liberté, il fit renforcer de hoit cens hommes la garnisnn de cette place qui n'estoit que de quatre cens. Cependant se voulant conseruer vne reputation de probité, de laquelle les lasches du temps le flatoient, il eounya dans toutes les Comtez du Royaume les nrdres necessaires à l'élection des membres du Prochaio Parlement, que nous aunns desia dir deuoir estre estably le 13. iour de Septembre, & pour ajoûter encore quelque chose à l'estime qu'il vouloit que l'nn eust de luy, fit publier vne exacte deffeose des duels.

Parmy le grand nombre de ceux qo'nn auoit arrestez en suite de l'attentat fait à la personne de ce Prntecteur, il s'eo trouua trois nommez Iohn Gerard, Sommerset, Fox & Pierre Vowel particulierement accusez d'auoir iuré sa mort par leurs maios propres: il auoit creé vne haute Chambre de Iustice pour trauailler à leur procez; ces trois criminels fureot les premiers qui parurent deuant ces Iuges: Sommerset Fox auotia ingeouëment qu'il auoit esté daos la resolution de deffaire l'Angleterre de ce protecteur, du Geoeral Lambert, du Cheualier Gilbert Pickering, du sieur Strickland, de se saisir du corps de garde, & de proclamer sa Maiesté Britanoique; les deux autres nierent absolument d'auoir trempé dans tous ces desseins, on leur confronta plusieors tesmoins qui soûtindrent que Gerard deuoit commander le party destiné à ce meurtre conjoiotement auec Vowel, ce fut assez pour les faire coodamner tnus trois à la mort; cette sentence fut executée sur ces deox derniers, l'ingeouïté de Sommerset Fox fit que le Protecteur voulut qu'oo eo differât l'execution iusques à voe deliberation plus meure.

Les armes du Roy ne prosperent pas en Escosse. Cependant la guerre se faisoit assez brusquement en Escosse; mais quoy que les partisans de sa Maiesté apportassent toute la chaleor possible à y mainteoir soo authorité, ils ne fureot poiot heureux en deux nu trois reocontres d'esclat: le Cnlnnel Morgan & le Maior Vvight desireot vo party de six cens montagnars, le Lieuteoant Colonel Brian remporta d'ailleurs de considerables auantages sur eux, & tont ce que Midleton pût faire d'abord, fut d'euiter les occasions d'eo venir aux mains auec le General Monck, lequel s'estaot auancé iusques dans la Comté de Kintale pnur luy presenter la bataille, l'obligea de faire retraite du cnsté des hautes mootagnes d'Armanath pour n'estre poiot forcé de la receuoir. Mais quoy qn'no luy pust dnoner la glnire de sçauoir bien commander & de bieo cnmbattre, il ne put éuiter la rencontre qu'il apprehendoit; Monck fit mine de se retirer, comme s'il eust redouté de s'engager dans ces montagnes: ce General Royaliste creût que cette retraite le mettoit en liberté d'agir comme auparauant; le Colonel Morgao qui auoit receu commandement d'obseruer sa marche, fit sçauoir à son General qu'il auoit quitté les mootagnes; Moock reouoya celuy par lequel il auoit appris ce secret, auec nrdre à ce Colonel de luy aller fermer les passages: cependant il s'auança si secrettement du costé de Gleenstrea où oo luy maodoit que ce General ennemy postoit, qu'il se trouua fort prés de soo Camp auaot qu'il en pust estre auerty. La nouuelle qu'il en receut le sur-

Deffaite de Midleton.

prit il voulut faire retraite, cela ne fut pas en son pouuoir, il trouua d'vn costé vn marais, & de l'autre toutes les troupes de Morgan & du Maior Knight: Monck le poussa là-dessus, la necessité le fit resoudre à combattre, il le fit, mais ce fut malheureusement; ses gens estonnez lâcherent le pied presqu'aussi tost qu'ils furent attaquez, il y en eût plus de deux cens de tuez, le nombre des prisonniers fut plus grand, quant à luy il se sauua dans le marais, bien qu'il fust dangereusement blessé, le Colonel Kemnore trouua son salut dans la mesme voye; tous les autres se sauuerent à la faueur de la nuict, mais ce fut de telle façon que ne s'estât point escartez les vns des autres, ils s'allerent poster entre des montagnes où ils resolurent d'attendre des nouuelles de leur general ou des Comtes de Seafort & de Glengary, lesquels estoient demeurez à Dunkel auec les Cheualiers Forbus & Mongomery pour y faire quelques leuées. 1654.

Le treiziéme du mois de Septembre estant alors arriué, tous ceux qui auoient esté appellez pour composer le nouueau Parlement, se rendirent en l'Abbaye de Vvestminster comme il leur auoit esté ordonné: Tout ce qu'ils y firent ce iour-là ne fut que d'entendre vne predication qui n'auoit pour objet qu'vne forte remonstrance de se porter vertueusement & Chrestiennement en l'exercice des charges dont on les alloit reuestir: si-tost qu'elle fust acheuée, ils se rendirent tous en corps à la Chambre Peinte de la maison du Parlement où le Protecteur les attendoit dans vne chaire dorée esleuée de deux marches en forme de trosne. Il se leua dés l'heure mesme qu'il les vid entrer, ils luy firent tous de profondes reuerences, il les salua reciproquement, & demeurant debout comme eux, Messieurs, leur dit il, i'ay des choses tres-importantes à vous dire; mais d'autant qu'il me faudroit vn long-temps pour les bien déduire & qu'il est aujourd'huy Dimanche, i'en remettray le discours à demain matin, afin de ne point employer ce iour qui est destiné aux loüanges de Dieu en des choses qui sont de moindre consideration de son seruice: A quoy quelqu'vn de la compagnie ayant répondu qu'il n'y auoit personne dans leur assemblée qui se voulût éloigner de ses volontez, il reprit le chemin de Vvhithall, & ces membres estant rentrez dans la maison seulement pour dire qu'il falloit remettre leur seance au lendemain, ils se separerent pour se retirer chacun chez soy. VI. Ouuerture d'vn nouueau Parlement.

Ie voudrois bien dire icy seulement que cette ouuerture se fit le iour suiuant auec toutes les formalitez ordinaires, & ce seroit assez à mon auis pour ne point pecher contre les regles de l'histoire; mais comme ie croirois dérober quelque chose à la satisfaction des honnestes gens, i'en diray vn peu dauantage pour faire voir iusques à quel point ce Protecteur portoit sa fortune. Quand il sortit de Vvhitball pour aller où l'assemblée l'attendoit, son carrosse n'estoit remply que du General Major Lambert & du sieur Laurens President au Conseil d'Estat; Strickland & le sieur Howard Capitaines de ses gardes, & tous deux membres de ce Conseil, estoient aux deux portieres de ce carrosse teste nuë & à pied, les autres membres de ce Conseil, & plusieurs autres Officiers l'enuironnoient en pareil estat: il estoit precedé de tous ses gardes couuerts de leurs casaques de liurées, tous armez de pertuisanes & nuë teste: deux autres carrosses qui le suiuoient estoient remplis, le premier des Mylords Vvhitelock, Vvitrington & de l'Isle Commissaires du grand sceau, auec l'espée Royale, les Masses & le sceau; l'autre des Colonels Syndenham & Montagu Commissaires de l'Eschiquier, & de Turloë Secretaire d'Estat; le sieur Caypoole Gendre de ce Protecteur & son grand Ecuyer, marchoit à la queuë de ces deux carrosses monté sur vn superbe cheual, & ayant à sa suite celuy de son Altesse, on appelloit ainsi ce Protecteur, richement caparaçonné & conduit en main par deux Officiers de son escurie. Pompe de la marche du Protecteur pour aller à l'ouuerture du Parlement.

Ce protecteur estant donc arriué à l'Abbaye en ce magnifique équipage, tous les membres du Parlement qui l'y attendoient luy firent leurs ciuilitez, il leur fit les siennes, entendit auec eux vne predication dont le suiet n'estoit pas beaucoup esloigné de celle du iour precedent. Cela fait, il prit le chemin de la Chambre des Seigneurs precedé des quatre masses & du sieur Laurens qui portoit l'espée, tous teste nuë; les membres qui estoient au nombre de trois cens entrerent cependant dans la Chambre Peinte, où les estant allé trouuer il leur fit vne haran- Harangue de ce Protecteur aux memb. et du Parlement.

1654. gue dans laquelle les ayant entretenus des raisons de la dissolution du dernier Parlement, de la conuocation du nouueau, & de la condition presente de la Republique, il les pria de croire que l'ambition d'agrandir sa fortune & d'arriuer au faiste des grandeurs du monde, ne l'auoit point obligé à se charger du Gouuernement de l'Estat, qu'il ne l'auoit pris que pour le garentir d'vne euidente ruine qui le menaçoit, qu'il n'en vouloit pas estre le maistre ; mais leur compagnon seulement aux trauaux qu'il faudroit souffrir pour le rendre illustre, & finit son discours par vne priere de vouloir contribuer tous leurs soins & toute leur fidelité à le rendre tel : apres quoy se retirant à Whitball au mesme ordre & auec la mesme pompe qu'il estoit venu, il laissa à toute cette compagnie la liberté de commencer l'exercice de la charge pour laquelle on l'auoit assemblée. La premiere chose que l'on y fit fut de nommer le sieur William Lenthal à la charge d'Orateur qu'il auoit desia dignement exercée dans les precedens Parlemens : La seconde d'ordonner vn ieusne solennel dans les trois Royaumes pour rendre graces à Dieu des benedictions visibles qu'il enuoyoit sur la Republique, & la troisiéme d'ordonner que la suprême authorité legislatiue de la Republique residoit en vne seule personne sous le titre de Protecteur des trois Estats, à quoy ils aiousterent encore quelques iours apres, que Mylord Oliuier Cromvvel la possedant alors par son merite & par sa vertu, elle luy seroit continuée iusques à sa mort ; que neantmoins les Parlemens seroient triennaux : Quant à luy il s'occupa à faire des Ordonnances qui regardoient la reformation de la Cour de la Chancellerie, la vente de quelques Forts dont les deniers estoient destinez au payement des arrerages deus à la soldatesque, à donner vne nouuelle audiance au President de Bordeaux Ambassadeur de sa Maiesté Tres-Chrestienne, & à establir vn Comité de quatre-vingt membres pour examiner les priuileges du Parlement.

La qualité de protecteur asseurée à Cromvvel iusques à sa mort.

VII.

Les Officiers de sa Maiesté en tres-mauuais estat en Escosse.

Cependant le General Monkc fit si glorieusement la guerre en Escosse qu'il y ruina tous les partisans de sa Maiesté sans leur laisser qu'vne resource fort legere, car apres plusieurs deffaites des Montaguars, il amena à l'obeissance le Comte de Glencarne qui fut contraint de licencier toutes ses troupes ; obligea les Colonels Herris & Maxvvel à quiter le mesme party pour ne dépendre plus que de l'authorité de la Republique ; fit encore quiter la partie à Mylord Forester & au Lieutenant Colonel Iruin qui commandoit sous le Cheualier Forbus, fit pratiquer si adroittement le Cheualier Georges Monroe par le Colonel Morgan, qu'il le fit resoudre à traiter pour ne demeurer pas dans le precipice, & traita luymesme auec le Comte d'Atbole par l'entremise du Comte de Tullybardine : de sorte que le Comte de Montrose ayant fait son accommodement par d'autres moyens les affaires de sa Maiesté se trouuerent en mauuais estat de ce costé-là, le Comte de Lorne estant quasi le seul auec les Comtes de Glengary, de Seafort, le Vicomte de Kinnoule, Dudop & le General Midleton qui fussent alors dans ses interests.

Quelques caresses que la fortune fasse aux hommes, ils ne sont point exempts du caprice de son inconstance : la felicité de Cromvvel estoit au plus haut point qu'il la pouuoit desirer, & il est certain qu'il pouuoit mettre son bon-heur au dessus de celuy du reste des hommes : il fut pourtant sur le point de perdre toutes ces grandeurs auec la vie par vn accident peu commun. Il luy prit enuie de voir comment son carrosse seroit tiré par des cheuaux neufs, il s'alla promener aux enuirons de la Ville de Londres, ces cheuaux ne voulurent point obeir à la main de leur Gouuerneur, ils l'emporterent malgré qu'il en eust : ce Protecteur apprehenda qu'ils ne le iettassent en quelque dangereux precipice, ou qu'en mettant son carrosse en mille morceaux, ils ne fissent autant de pieces de son corps ; il voulut sortir, il le fit ; mais ce fut auec vne violence si grande, que son espaule ayant rudement porté contre terre il en receut vne blesseure qui d'abord fit vn peu douter de sa vie ; neantmoins il fut secouru si soigneusement, que son mal ayant trouué du soulagement au bout de huit ou dix iours, ses Medecins luy permirent de se leuer au bout de ce temps pour agir comme de coustume.

Le Parlement agissoit cependant auec assez de chaleur pour faire croire qu'il

apporteroit à l'Estat vne police beaucoup plus auantageuse que celle dans laquelle il l'auoit troué ; mais comme toutes les Ordonnances qu'il fit pour arriuer à ce point ne m'ont point semblé dignes de la curiosité du Lecteur, i'ay creu que ie ne m'y deuois point arrester, & qu'il me suffiroit d'en dire deux que ie croy necessaires à la perfection de l'histoire. La premiere fut, Que le Protecteur auec son Conseil auroit la disposition des forces de la Republique dans les interualles des Parlemens ; mais que durant leur seance luy & le Parlement en disposeroient conjointement pendant qu'il viuroit, ou son Conseil, iusqu'à la seance du prochain Parlement, s'il venoit à mourir pendant ledit interualle. La seconde, que l'on conuoqueroit vn nouueau Parlement pour le troisiéme Lundy d'Octobre de 1656. & vn aussi le troisiéme Lundy du mesme mois d'Octobre de 1659. auec ces conditions, que le present Parlement ny les autres qui deuoient estre triennaux ne pourroient estre dissous durant six mois, sans leur consentement & participation : Que leur seance aussi ne pourroit durer que six mois sans le consentement du Seigneur Protecteur, & que si les necessitez de l'Estat requeroient que ce mesme protecteur en establist d'autres dans les interualles, il le pourroit faire, pourueu que leurs seances n'excedassent point le temps de trois mois, à conter du iour de leur premiere assemblée. Et d'autant qu'il falloit auoir égard à la conseruation de l'Estat, ils ajoûterent que si ledit protecteur mouroit pendant la seance, ledit Parlement pourroit proceder à l'election d'vn autre : Que s'il arriuoit qu'il mourust dans les interualles, le Conseil s'assembleroit en ce cas pour en eslire vn : Que ce Conseil seroit du moins composé de treize personnes, que de ces treize personnes assemblées il y auroit onze suffrages en sa faueur & non autrement : Que ce nouueau Protecteur auroit toutes les qualitez necessaires à ce haut employ, qu'il seroit Anglois, aagé de 25. ans, non Catholique, ny marié à vne femme Catholique, ny fils du deffunt Roy, & que la charge n'en seroit point hereditaire, mais electiue. 1654. Ordonnances du Parlement.

Ils auoient ordonné dans leur premiere assemblée que Cromvvel auroit deux cens mille liures sterling par an pour soustenir l'esclat de sa dignité, & outre cela qu'il iouïroit de toutes les terres du Roy deffunt qui n'auoient point esté venduës, ils demeurerent encore d'accord en la derniere seance de cette année 1654. que cette Ordonnance auroit lieu, que les Royales maisons de Vvhithall, S Iames, la Mevvs, Sommerset, Honse, Greevvich, Vvindsor, Hamptoncour & le Palais d'York ne seroient point venduës, mais reseruées pour le seruice du Protecteur & de tous ses successeurs à cette qualité releuée, & pour aller encore plus auant, que tous les reuenus publics dont on n'auoit point encore disposé luy seroient mis entre les mains pour en disposer selon les necessitez de l'Estat. Ordonnances en faueur de Cromvvel.

Ces Ordonnances fermerent à Londres l'année de 1654. la suiuante y commença par la reception du Comte de Fiesque Ambassadeur de la Republique de Gennes, laquelle se fit auec les ceremonies ordinaires, & autant de marques d'affection que cét Ambassadeur en pouuoit raisonnablement desirer. Mais pour l'Escosse elle y commença par de nouuelles dispositions à la continuation de la guerre. Le mal heureux succez des armes Royales sous la conduite de Midleton auoit fait prendre à ce General la resolution de sortir de ce Royaume pour se retirer en Hollande, vn nouueau secours qu'il receut sur le point de se mettre en mer, luy fit changer de pensée & de nouueaux ordres qui luy furent enuoyez tout d'vn mesme temps, l'obligerent de retourner chez le Comte de Glengary, afin de demeurer d'accord auec luy de ce qu'il faudroit faire pour continuer à deffendre les interests du Roy leur maistre. 1655. I. La guerre se rechauffe en Escosse.

Cependant quoy que le Protecteur eust apporté tous les soins imaginables pour empescher la suite des attentats qu'on auoit fait à sa vie, il ne fut pas en son pouuoir de donner des brides assez fortes à tous ceux qui le haïssoient pour les retenir : on l'auertit qu'il y auoit plusieurs maisons dans Londres où l'on auoit caché des armes, il enuoya des ordres au Maire de s'en éclaircir : Cet Officier parcourut toutes celles qu'on luy auoit designées & qui pouuoient estre suspectes, il en trouua quātité & de toutes façons, on soupçonna les sieurs Norvvord, Henry Litleton, Iean Packinton & Edoüard Vernhan, on les fit arrester & loger dans la Tour de Londres : on eut quelque lumiere que le sieur Vernhan de Exacte recherche des conjurateurs.

1655. Stocxley, Parcr son oncle, & le sieur Brovvn de Hengry Bentley de la Prouince de Darhy pouuoienr estre du nombre des coniurateurs. On se saisit d'eux, & on les mit dans les prisons de Catehouse ; on poussa l'affaire plus loin, on trouua de nouueaux complices, qui furent Roulland Thomas, son frere, le sieur Bagnoth, Guillaume Prior, Castis & Glover Marchands de Londres, les sieurs Freare, Bailly, Haylen, & Torousil, ils furent tous arrestez ; il y en eut qui confesserent qu'ils auoient receu des Commissions de sa Maiesté, & d'autres auoüerent qu'ils auoient eu connoissance de cette coniuration ; ce qui donnant suiet à ce Protecteur d'adiouster de nouuelles precautions à celles par lesquelles il auoit creu mettre sa personne en seureté, il fit entrer vne partie de sa milice dans Londres, pour donner de la crainte à ceux qui penseroient encore à former de pareils desseins sur sa vie.

Cromvvel fait entrer sa milice dans Londres.

Si toutes les fleurs qui composent vn bouquet estoient d'vne mesme couleur, il ne satisferoit pas la veuë, il paroist beau quand il est assorty de plusieurs autres qui peuuent former vn émail : vne Histoire qui ne parleroit que de guerre, ne contenteroit que les hommes nourris dans le carnage & le sang ; quand on y mesle des diuersitez elle peut plaire à tout le monde. Nous n'auons parlé que de la fortune de Cromvvel depuis les derniers iours de 1653. & son establissement à cette grandeur a fait quasi tout le suiet de nostre entretien de 1654. il faut maintenant changer de ton, & dire quelque chose de moins serieux, afin de réueiller l'esprit du Lecteur, & l'empescher de s'ennuyer dans vn discours de cette nature : Vn extrauagant qui parut à Londres sur les premiers iours de mil six cens cinquante-cinq me donne lieu de parler de luy, seruons-nous de sa folie pour faire ce diuertissanr changement.

II. Histoire de Thearan Iehan.

Il estoit du nombre de ceux qu'on appelloit Quakers ou Trembleurs, il s'appelloit Thearan Iehan, il auoit estably sa demeure en des tentes qu'il auoit dressées auprés de Lamheth, l'habit qu'il portoit n'estoit pas moins extrauagant que son esprit ; son costé estoit paré d'vne vieille espée, sa folie estoit de dire, Qu'il estoit enuoyé de Dieu pour remettre en vn corps tous les Iuifs dispersez en diuers endroits de la terre, pour les restablir en Iudée, comme au lieu qu'ils deuoient posseder legitimemẽt, & dont on ne les auoit priuez que par la voye de la violence. Il s'estoit long-tẽps teuu sons ses tentes, il en sortit pour se faire voir dans Londres, le premier lieu où il parut auec esclat fut à l'entrée de la maison où le Parlement s'assembloit : Il y trouua vn portier & des gardes qui le voulurent empescher d'entrer, il mit l'espée à la main, frappa ce portier, escarta les gardes auec la mesme fureur, & s'auançant iusques à la porte de la Chambre, la poussa de toute sa force d'vn coup de pied qu'il luy donna, surquoy vn Officier luy ayant mis la main au collet, il le desarma & le fit entrer dans la Chambre pour y estre examiné. Sa mine hagarde épouuenta la pluspart des membres qui auoient tous les yeux sur luy, ses responses les estonnerent encore dauantage, car apres auoir dit qu'il estoit enuoyé de Dieu pour restablir tous les Iuifs dans les heritages qui auoient esté la possession de leurs peres ; il adiousta que le saint Esprit luy auoit desia donné deux fois le mouuement de tuer tous ceux qui composoient cette assemblée, que ne l'ayant pû faire il y a trois iours, il s'estoit alors presenté dans la resolution de l'executer. Vne extrauagance de cette nature estoit fort à craindre, il fut aussi enuoyé dans vne rigoureuse prison, & dés l'heure mesme on luy donna des Commissaires pour trauailler à son procez Mais enfin tout son supplice ne fut que d'auoir esté tenu quelque temps dans cette prison ; car apres plusieurs interrogatoires ses Iuges ayant reconnu qu'il y auoit de la folie en son fait, il fut élargy, à condition de se representer deuant la Cour du haut banc toutes les fois qu'il y seroit appellé.

Diuision entre les officiers Anglois de l'armée d'Escosse.

Nous auons dit cy-dessus que l'année auoit commencé en Escosse par de grandes dispositions à la continuation de la guerre, ce dessein parut plus ouuertement que iamais. Il y auoit parmy les Anglois quelques Officiers qui n'estoient pas trop satisfaits du Gouuernement de Cromvvel, ils n'auoient osé tesmoigner leur mescontentement pour ne se point perdre, le temps aigrit leurs esprits, ils apprirenr que Midleron se metroit en honne posture, & que les Montaguards s'échauffoient plus que de coustume puur ne laisser pas tomber la Couronne ; ils

prirent la resolution de se servir de cette conionćture pour esclater : Le General Maior Ovverton qui en estoit le Chef voulut gagner ceux qu'il ne croyoit pas estre dans ses sentimens. Il leur donna le rendez-vous à Edimbourg, sous pretexte d'y vouloir concerter quelque chose tres importante à la gloire de la Republique; le General Monck qui fut auerty de cette entreprise, le fit arrester auec cinq ou six de ses partisans, & ne croyant pas le pouuoir garder assez seurement en Escosse, le fit conduire à Londres, où le Protećteur le fit enfermer dans la Tour. On auoit differé d'incorporer l'Irlande auec la Republique d'Angleterre iusques à l'entiere reduction de ce Royaume; mais comme cette affaire tiroit en vne trop grande longueur, & qu'il y auoit tousiours quelqu'vn qui branloit, on prit alors la resolution de le faire, & l'acte en fut passé au Parlement le 4. iour du mois de Feurier. 1655.

Le Royaume d'Irlande incorporé auec la Republique d'Angleterre.

Cét acte s'estant fait auec les mesmes ceremonies qu'on auoit pratiquées à l'incorporation de l'Escosse, ce Parlement voulut continuer ses exercices par vn acte qui porteroit, Que la milice ne seroit leuée que du consentement de la Chambre, ny employée qu'à la conseruation de l'Estat. Mais le Protećteur n'estant pas bien satisfait de cette negociation, il manda tous les membres à la Chambre peinte de Westminster, & d'vn ton de voix qui marquoit assez que son esprit n'estoit pas content, se plaignit de ce qu'ils n'auoient point trauaillé pour affermir le Gouuernement, qu'au contraire ils en auoient alteré la gloire, tant pour n'auoir apporté aucun ordre à esteindre les conspirations qu'on auoit faites contre sa personne, que pour auoir differé l'acte des taxes pour le payement de la soldatesque, de laquelle negligence estoient nés les desordres arriués en Escosse; en suite dequoy leur ayant dit que le temps de leur seance estoit expiré, il adiousta qu'ils se pouuoient tous retirer chez eux. C'estoit assez pour les surprendre, ils le furent aussi tellement, que pas vn ne s'estant mis en deuoir de luy repartir, ils sortirent tous apres auoir pris congé de luy par vne reuerence fort humble.

Cromvvel casse le Parlement.

Cependant comme il estoit important de ne rien oublier dans les choses qui regardoient la derniere coniuration, on donna tant de soins à la recherche des complices, qu'il en fut arresté dix quelques iours apres, les principaux desquels furent Thomas Tompson, Vviston, le Colonel Gardiner, qui auoit seruy dans les armées du Roy deffunt, & le Maior General Vvildman, par lesquels on apprit que les Leuelers, dont nous auons parlé quelquesfois, se ioignoient auec les anciens Royalistes pour remettre sa Maiesté sur le thrône. La premiere & la plus grande connoissance qu'on put alors auoir de cette coniuration fut vne lettre du Roy trouuée dans le coffre d'vn nommé Read, par laquelle sa Maiesté le prioit d'exhorter le peuple de se ietter dans ses interests; la seconde, vne declaration du Maior Vildman, faite en faueur de ce mesme Prince : il se trouua bien quatre personnes de marque que l'on renferma dans Vvestminster, mais ce ne fut point en consequence de la coniuration, ce fut parce qu'ils auoient refusé d'approuuer le Gouuernement present. Le General Maior Harrison fut le premier de ces quatre nouueaux prisonniers, les autres furent le Colonel Rich, les sieurs Carrer & Courtney.

III.

Precautions de ce Protećteur contre les coniurateurs.

Le cœur de Cromvvel estoit à l'espreuue de ces redoutables desseins, neantmoins comme la prudence ne luy estoit pas moins familiere que le courage, il creut qu'il ne pouuoit negliger vne affaire tant importante sans faire parler toute la terre au desauantage de sa conduite; voila pourquoy ayant mandé le Maire, les Aldermans, le sieur Steer, & quelques autres Officiers du Conseil de Ville, il leur representa les maux qui pouuoient arriuer à l'Estat, & mesme à leurs propres personnes, si l'on ne coupoit cette dangereuse coniuration iusqu'à la racine, leur dit que le seul moyen d'empescher les desordres qui pouuoient ruiner la ville, estoit de leuer quatre Regimens de milice pour l'asseurer, leur deliura vne Commission pour cela, & leur presentant le General Maior Skippon, qu'il sçauoit estre fort bien dans l'esprit de tous les habitans, les pria de mettre ces quatre Regimens sous ses ordres.

La proposition de ce Protećteur sembloit n'auoir autre but que le bien public & la seureté de la ville, ces Officiers ne ballancerent point aussi à receuoir cette

1655. Commission, ny à dire qu'ils le satisferoient bien-tost là dessus. Mais ce qui contribua le plus à faire haster cette importante leuée, fut que dés le lendemain on mit encore sous la clef vn Notaire de Londres nommé Brunt, deux confidens du Maior Vvildman, les sieurs Deane, Progeru, Bradshavv, Philiph, & l'Ajutant General Alleyo accusez d'estre du nombre des coniurateurs, & par consequent ennemis de la Republique. Le precedent Conseil n'estoit composé que de quatorze personnes, celuy que le Protecteur establit apres la dissolution du Parlement fut de dix-sept, dont la plus part se trouuerent estre les mesmes qui auoient esté en charge deuant la conuocation dudit Parlement, & pendant tout le temps de sa seance. Ie ne m'arreste pas à quantité de reglemens qui furent faits pour l'entretien de la flote, de l'armée de terre, & pour le payement des dettes publiques, parce que cela ne me semble pas du fait de l'Histoire, & que d'ailleurs i'ay des choses plus importantes à deduire; laissant donc cet inutile discours, ie diray.

Midleton traite auec les Anglois. Que le party de sa Maiesté fut sur le point d'estre tout à fait ruiné en Escosse, sur les derniers iours du mois de Feurier; car Midleton qui l'auoit tousiours fait subsister, traita par quelques deputez qu'il auoit enuoyez au General Monck, & tous ceux qui l'auoient tousiours appuyé traiterent auec luy pour ne demeurer pas dans la nasse: La condition generale fut, qu'ils mettroient tous les armes bas, les particulieres, que le Lieutenant general Daniel, le Maior Drummont, le Baron de Naper, & le Cheualier Murray pourroient demeurer dans le pays par l'espace de deux mois entiers, apres lesquels ils passeroient la mer, pour se retirer où il leur plairoit; mais à condition de n'y point retourner sans passe-port du Protecteur. Que le Comte de Glengary, Mac Cloud, Longhiel & Duffroy, tous gens de marque, auroient les mesmes conditions que l'on auoit accordées au Comte de Gleencarne peu de iours auparauant. Que les Comtes de Londen & de Selkirk iouyroient de la mesme capitulation que l'on accordoit à Midleton, & que les Vicomtes de Kinnoule & Dudhop, le Cheualier Forbus, & tous les autres officiers faits prisonniers aux derniers combats seroient remis en liberté, pour iouyr des mesmes priuileges qu'on accordoit à leurs partisans. Mais comme il ne faut qu'vn moment pour passer du calme à l'orage, cette grande affaire qui laissoit tout le Royaume sous le pouuoir des Anglois, se trouua renuersée

Traité rompu. par vn accident de peu de consideration. On estoit demeuré d'accord par vn des articles du traité, Que les confiscations faites sur les biens de tous ceux qui se vouloient mettre à l'obeyssance, & qui s'y mettroient effectiuement, demeureroient nulles, & comme n'estant point auenuës, Monck ne les voulut point leuer, cette infraction de parole les irrita, les deputez se retirerent, les interessez reprirent le chemin des montagnes, en resolution de disputer leurs interests auec ceux de sa Maiesté, iusqués à la derniere goute de leur sang.

Cependant on vid en Angleterre que tous les habitans du Royaume n'auoient pas perdu tous les sentimens de respect & d'affection qu'ils deuoient auoir pour leur Prince: la Noblesse se souleua, dans la resolution de le restablir sur le thrô-

Sousleuement en Angleterre. ne, plusieurs petits corps se formerent en plusieurs Prouinces pour se ioindre facilement quand il seroit temps; le premier de trois cens cheuaux se trouua insensiblement formé dans la Comté de Notinghan, le second, de huit cens cheuaux dans la Comté de Merionelh, le plus redoutable qui n'estoit pourtant que de cinq cens, sous la conduite du Cheualier Ioseph Vvagstaf, & des sieurs Iones, Peorudock & More, surprit la ville de Salisbury, dans laquelle tous les Iuges de la Prouince s'estoient assemblez pour y tenir les assises, enleua tous les cheuaux qu'il y trouua, se saisit de ces Iuges, leur osta leurs Commissions, leur commanda de le suiure pour proclamer sa Maiesté Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande; ils le refuserent, il les fit piller, força les prisons pour grossir ses troupes

Le Roy proclamé à Salisbury. de tous ceux qu'on y tenoit enfermez, s'empara de la place, & y proclama luy-mesme sa Maiesté. Le Cheualier Richard Munlenvrier entreprit encore de surprendre la ville d'York, & y faire la mesme chose qu'on auoit faite à Salisbury, mais tout cela ne reüssit point: Cromvvel qui voyoit par là les chemins ouuerts à vn sousleuement general, en redouta la suite & l'effet: Il commanda le Colonel Hacker d'vn costé, & le Maior Butler d'vn autre pour dissiper toutes ces nuées

qui se formoient en diuers endroits: Celle qui s'éleuoit dans la Comté de Notinghan s'éuanoüit sans attendre l'arriuée d'Hacker, tous ceux qui deuoient appuyer l'entreprise d'York manquerent de cœur, & ne se trouuans pas au rendez-vous, donnerent sujet à Richard Munlevrier de prendre la fuite. Quant aux autres qui auoient si bien commencé dans Salisbury sous les ordres de Vvagstaf, ils furent rencontrez & défaits par les sieurs Croot, Scaper & Chafin, qui commandoient les compagnies de milice de cette mesme Comté, de sorte que ce grand feu ne produisit qu'vn peu de fumée inutile. 1655.

Desseins infructueux.

Cét heureux succez d'vne affaire si dangereuse remit l'esprit de Cromwel en repos; mais ne voulant rien oublier de ce qui pouuoit seruir à la seureté de la ville & de sa personne, il fit porter grande quantité d'armes à la Tour de Vvithhall, & enuoya prendre tous les cheuaux des enuirons, afin qu'ils ne pussent seruir qu'à ceux qui seroient dans les interests de sa fortune: Ce qui ne suffisant pas encore pour dissiper toutes ses craintes, il enuoya des Ordonnances aux Iuges de paix de toutes les Comtez du Royaume, portant, Que pour empescher les desordres qui s'éleuoient à tous momens, & qui menaçoient l'Estat d'vne cruelle ruine, il vouloit qu'ils establissent vne forte garde dans tous leurs ressorts, pour arrester les vagabonds, gens sans aueu & débauchez, qui n'auoient point de retraire que dans les tauernes & les cabarets. Mais quelques soins qu'il pût apporter à rompre toutes ces entreprises, il ne put empescher qu'il ne se fit trois nouueaux soufleuemens, qui n'estoient pas moins à craindre que les precedens; le premier dans la Prouince de Galles, le second aux enuirons de Newclaste, qui deuoit surprendre cette ville; le troisiéme, pour se rendre maistre de l'isle Sainte. Mais tous ces desseins n'eurent pas vn succez plus heureux que les autres: Les sieurs Colingnard & Car qui estoient autheurs du dernier, furent découuerts par vn Canonnier, ils furent arrestez & menez à Barvvick, où on les enferma dans vne prison; l'entreprise de Nevvclaste fut diuertie par la milice du pays, & la leuée de la Prouince de Galles s'éuanoüit comme vn éclair, sur la nouuelle de quelques troupes qui en prenoient le chemin. IV.

Nouueaux soûleuemens en Angleterre.

Quelqu'vn s'étonnera peut-estre de voir de si frequentes reuoltes en Angleterre auec si peu de suite & d'effet; mais ie croy que cet estonnement cessera quand i'auray dit que tous les seruiteurs du Roy s'éleuerent sur le bruit qui couroit qu'il estoit en personne dans le Royaume pour les appuyer, qu'il auoit choisi pour retraite la maison du Cheualier Guillaume Ingram, accompagné du seul Mylord Vvilmor, qui l'auoit si genereusement assisté apres la perte de la bataille de Vvorcester, & qu'il auoit enuoyé des ordres exprés en Escosse, afin d'entretenir la chaleur des partisans qu'il y auoit par l'esperance de le reuoir bientost sur le thrône. Ce fut donc sur cette opinion que tant de gens prirent les armes; celle qui renuersa tant de grands desseins eut deux causes; la premiere fut la diligence de Cromvvel à les preuenir; la seconde fut vne autre nouuelle qui suiuit de bien prés la premiere, Que sa Maiesté ayant veu de si facheuses suites au glorieux commencement de ce qui s'estoit fait à Salisbury, & à l'entreprise d'Yorck, estoit sortie du Royaume par l'assistance du mesme vaisseau qui l'y auoit apportée, & qu'enfin elle s'estoit retirée à Cologne.

Iusques-là on n'auoit point apporté les dernieres rigueurs necessaires à estouffer ces remuemens; mais comme il y auoit de la prudence & de la politique à n'en point souffrir la continuation, le Protecteur fit partir des Commissaires pour aller faire le procez à ceux dont on s'estoit saisi. Leur ordre estoit de se transporter en diuers lieux, ils commencerent à Salisbury, où ils en firent executer treize, ils continuerent par Exeter, où ils en firent pendre & escarteler trente, du nombre desquels furent les Colonels Penradock & Iones compagnons de Vvagstaf: Le Cheualier Thomas Armstrong qui auoit commandé la caualerie d'Irlande du temps que le Comte d'Ormond y exerçoit la Charge de Vice-Roy, s'estoit caché dans Londres, sous le nom du Docteur Vvilhon, il y auoit trop de surueillans pour y agir seurement, sous quelques habits que ce fust, il fut reconnu, pris & logé dans la Tour, comme personne mal intentionnée à l'Estat.

Quoy que Midleton & les autres Chefs qui combatoient en Escosse pour les

1655. interests de sa Majesté eussent pris vne genereuse resolution de perir plustost que de changer de cœur, il est pourtant tres-asseuré que cõme ils ne s'estoient montrez si resolus, que dans l'esperance de voir toute l'Angleterre souleuée pour appuyer la gloire de la Couronne, ils commencerent à relascher dés l'heure mesme qu'ils eurent appris les mauuais succez de tant de desseins qui s'y estoient faits: Midleton ne vouloit point parler de traiter, la retraite luy sembla plus propre & plus seure que la parole de ses ennemis, dans laquelle il auoit desia trouué du deffaut, il s'y resolut & se mit sous les voiles pour passer le mer. Le Comte de Lorne, le Colonel Mac Naughton & Mylord Read ne suiuirent pas son exemple, ils se soûmirent, ce fut auec des conditions auantageuses, la raison du bon traitement qu'on leur fit, fut qu'ils faisoient mettre les armes bas à tous les mal-contens du Royaume, à la reserue du Comte de Glengary & du Baron Mac Cloude, qui rechercherent d'autres voyes pour trouuer leur conte.

Midleton abandonne l'Escosse.

Les autres Chefs Royalistes traitent.

Cependant on traitoit les Catholiques Irlandois en esclaues. Il auoit esté resolu au Conseil Souuerain de Dublin, qu'on les chasseroit de la Prouince de Connagh & autres voisines, dans lesquelles ils pouuoient donner de la ialousie aux directeurs Anglois, pour leur assigner vne demeure plus proche de la ville de Dublin, où on les pouuoit obseruer de plus prés; ils ne pouuoient souffrir cette transplantation. Le Mylord Deputé, on appelloit ainsi le General Anglois, fit plusieurs ordonnances pour les y contraindre; ils n'y voulurent point obeïr, cette repugnance l'irrita de telle façon, qu'en ayant fait punir quelques-vns de puissance absoluë, il fit establir vne Cour de Iustice, pour faire le procez à tous les autres qui parleroient encore de luy resister.

Les Irlandois sont persecutez.

Vn grand Ministre n'oublie iamais les choses qui peuuent donner de la gloire à sa conduite, & de l'auantage aux peuples qui reconnoissent son authorité. Cromwel estoit politique & iudicieux autant qu'il se peut, il considera que l'vn des plus grands interests des nations sur lesquelles il estendoit son Empire, estoit de faire valoir leur flote, qui les pouuoit combler de richesses: Il y en auoit vne sous les voiles capable de faire quelque chose de grand, elle auoit esté occupée pendant les deux dernieres années à faire la guerre contre celle des Prouinces Vnies: Si-tost que la paix eut esté signée entre les deux Republiques, il la remit sous les voiles, Black en fut fait le General, Pen, Venables & Desbrovv furent les trois qu'on luy donna pour Vice-Amiraux, ou compagnons en cette Charge: Il en demeura vne escadre de trente vaisseaux sous les ordres d'vn troisiéme Vice-Amiral, nommé Lavvson, pour la garde des costes du Royaume. Comme cette flote estoit composée de quarante-cinq vaisseaux, & que les Generaux auoient diuers ordres, ils en firent deux escadres, Black & Desbrovv qui en commandoient vne, firent voile du costé de Tunis, l'autre tira droit aux Barbades sous la conduite de Pen & de Venables. Le suiet qui faisoit marcher Black à Tunis, estoit pour demander la reparation des pyrateries que les Corsaires de cette ville auoient faites sur quelques vaisseaux Anglois, & demander la liberté de quelques prisonniers qui auoient esté faits en mesme temps. Ce qui poussoit Pen vers les Barbades fut pour asseurer ces Isles à la Republique, & pour faire quelques progrez en l'Amerique.

V.

La Flote Angloise se remet en mer, pourquoy.

Comme il n'est pas possible que tous les vaisseaux d'vne flote reçoiuent également le vent, estans bien souuent plus pesans, quelquefois meilleurs voiliers les vns que les autres, il arriua que quatre grandes fregates de celle de Black qui s'estoient escartées de leur gros pendant l'obscurité de la nuit du vingt troisiéme de Feurier, rencontrerent entre les isles de Cabreres & de Maillorque vn vaisseau François commandé par le Cheualier de Valbelle. La retraite que le Roy de la Grand'Bretagne auoit trouuée en France apres la déroute de Vvorcester, faisoit que les François & les Anglois n'estoient point amis: Les considerations dont nous auons parlé cy-dessus, auoient bien obligé sa Majesté Tres-Chrestienne d'enuoyer le President de Bordeaux à Londres en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour chercher la paix auec la Republique, mais cét accommodement n'estoit point encore fait. Ces quatre fregates Angloises n'eurent donc point plustost reconnu ce vaisseau François qu'elles l'attaquerent. Il n'y auoit pas beaucoup d'apparence qu'il se pût defendre, neantmoins il se fit

Beau combat d'vn vaisseau François contre quatre fregates Angloises.

auec vne ſi prodigieuſe valeur de ceux qui le chargeoient, qu'apres auoir receu plus de douze cens coups de canon qui auoient mis en mille pieces ſes mats, ſes voiles & ſes cordages, il fut contraint de s'aller eſchoüer ſur le ſable du Port de Compos pour ne tomber pas entre les mains de ſes ennemis. Les quatre fregates Angloiſes n'oſerent le ſuiure pour ne ſe point perdre ; mais comme il y eût eu de la honte à tant de vaiſſeaux de n'en auoir pû prendre vn, la plus petite de ces quatre fregates commandée par vn Capitaine nommé Cortes, ſe propoſa de tenter le ſort ; mais ce fut auec tant de malheur que s'eſtant échoüée, elle receut du vaiſſeau François plus de cent coups de canon ſans pouuoir répondre, parce que cette Artillerie foudroyoit tout ce qui parroiſſoit ; de ſorte que le Capitaine ſe voyant reduit en vn eſtat qui ne le menaçoit rien moins que de ſa perte, enuoya ſa chalouppe auec vn pauillon blanc & vn trompette, pour demander au Capitaine François que leurs hoſtilitez ceſſaſſent, & qu'il leur fuſt également permis de ſe retirer. 1655.

Le Cheualier ne pouuoit point raiſonnablement refuſer vne propoſition qui eſtoit toute à ſon auantage, il ne la refuſa point auſſi ; ils traitterent & demeurerent d'accord de ce que ie dis: mais le commandant des autres fregates ne voulut point approuuer ce traité, il allegua qu'il iroit de ſa teſte ſi dans vn auantage ſi grand il ne s'eſtoit point rendu maiſtre de ce vaiſſeau, offrit au Cheualier de luy donner vne barque & des viures pour le porter ſeurement en France auec tout ſon monde, le Cheualier le refuſa, il s'eſtoit déchoüé, il s'échoua derechef reſolu d'attendre les dernieres extremitez en cette poſture : le Vice-Roy de Maillorque qui auoit eſté ſpectateur du combat qui s'eſtoit fait, & qui auoit admiré la reſolution du Capitaine François, l'enuoya prier de le venir trouuer ſur ſa parole, il y alla, ce fut pour ouyr des loüanges dignes de ſa valeur & de ſon courage ; mais ce ne fut point pour y receuoir du ſecours, car ce Vice-Roy luy confeſſa ſincerement que quoy que ſa vertu luy donnât de l'amour & de l'admiration tout enſemble, il ne le pouuoit aſſiſter ayant receu du Roy ſon maiſtre des ordres exprez de fauoriſer les Anglois, deſquels il vouloit deuenir amy. Retournant donc dans ſon vaiſſeau auec la meſme reſolution où il auoit eſté de ſe deffendre iuſqu'au bout, il y demeura trois iours entiers, à la fin duquel temps voyant que les quatre vaiſſeaux ennemis l'aſſiegeoient touſiours pour l'empeſcher de ſortir, & que d'ailleurs le ſien eſtant tout briſé, il ne s'en pouuoit plus ſeruir, il eut recours à la generoſité du Vice-Roy, duquel il auoit eſté ſi auantageuſement loüé, & l'enuoya ſupplier de luy donner ſa parole, que s'il prenoit terre il ne ſeroit point arreſté ny ſes gens auſſi, & qu'il luy ſeroit permis de ſe mettre en mer, s'il trouuoit vne barque qui le voulut porter en France : ce qui luy ayant eſté accordé, & qui fut apres religieuſement obſerué, il abandonna ſon vaiſſeau à ſes ennemis, qui ne s'en pouuant point ſeruir le vendirent aux Eſpagnols, par leſquels il fut mis en pieces.

Black eſtant cependant arriué à la veuë de Tunis, il fit ſçauoir au Gouuerneur le ſujet qui l'auoit amené iuſques-là, il en fut ſurpris; car la flote eſtant compoſée de vingt-cinq vaiſſeaux, il iugea bien qu'il ne ſe deferoit pas fort facilement de la main de tant d'ennemis ; voilà pourquoy voulant prendre du temps pour ſe reſoudre & pour agir en cas de neceſſité ; il luy fit reſponſe qu'il entendroit volontiers ſes plaintes, & qu'il y feroit toute la raiſon qu'il pourroit : mais qu'apres tout il le prioit de conſiderer qu'il n'eſtoit pas iuſte de le vouloir rendre reſponſable des choſes paſſées ; que pour l'auenir il luy promettoit de viure en paix & bonne intelligence auec les Anglois, pourueu qu'il en voulût demeurer d'accord. La flote Angloiſe deuant Tunis.

Cette reſponſe n'eſtoit pas celle que ce General Anglois attendoit: n'en eſtant auſſi point ſatisfait, il ſe propoſa d'employer le fer au lieu de la langue ; il entra dans la Baye de Porto farina, fit auancer treize fregates auec ordre d'aller employer toute la fureur de leur Artillerie contre le chaſteau, & d'autant qu'il y auoit neuf grands vaiſſeaux Turcs à la rade, il commanda le reſte de ſon eſcadre pour les attaquer d'vn coſté pendant que de l'autre il enuoyeroit mettre le feu par toutes les chaloupes de la flote : ce qui fut ſi vaillamment executé, que malgré l'effroyable tonnerre de ſoixante pieces de canon qui couuroient les mu- Exploits de cette flote.

1655. railles de ce chasteau, & malgré les decharges continuelles d'vn grand nombre de soldats qui bordoient toute la coste, ces neuf vaisseaux furent brûlez en moins de cinq heures que dura ce brusque combat. Ce qui ne remplissant pas encore toute la colere de Black, il fit prendre terre à douze cens de ses soldats, & alla tailler en pieces trois mille Turcs qui campoient sous leurs tentes à mille ou douze cens pas de là, sans auoir perdu que vingt-trois hommes en ce dernier combat, vingt-sept au premier, & cinquante-deux blessez en l'vn & en l'autre.

Black s'accommode auec les Gouuerneurs d'Alger & de Tripoly.

Ce commencement heureux luy donnant suiet de pousser plus loin sa pensée, il leua les voiles pour tirer du costé d'Alger; mais le Gouuerneur de cette place n'en vsa pas comme celuy de Tunis, il luy fit esperer d'abord qu'il remettroit en liberté tous les esclaues Anglois qu'il y auoit dans sa Ville, que mesme il y receuroit vn Consul si le Protecteur y en vouloit enuoyer vn: En effet ce General, ce Gouuerneur, & en suite celuy de Tripoly se trouuerent si bien d'accord, que tous les esclaues Anglois qui estoient dans l'vne & dans l'autre de ces deux Villes ayant esté mis en liberté, ce General leua derechef les voiles pour prendre la route de Cadis.

Succez de la nauigation de l'escadre de Pen

Quant à l'escadre qui auoit fait voille aux Barbades sous la conduite des sieurs Pen & Venables, elle y fit aussi d'abord vn exploit fort considerable; car elle y enleua dix-huit nauires Hollandois, confisqua toutes les marchandises qui les chargeoient, & la raison que ces deux Capitaines donnerent pour authoriser vne hostilité qui ne sembloit point estre permise apres vne paix si solemnellement iurée entre les deux Republiques, fut que ces vaisseaux trafiquoient en ces isles contre l'Ordonnance du Parlement qui en deffendoit le commerce à tous estrãgers sans exception quelconque. Cela fait, ces Generaux qui portoient leur ambition plus loin que de donner quelques ordres à la conseruation de ces isles où tout plioit sous le ioug Anglois, rentrerent derechef en mer auec dessein d'aller enleuer quelque place dans l'isle de Cuba, de laquelle les Espagnols s'estoient rendus maistres il y auoit desia long temps. Le vent les y poussa fauorablement, la fortune ne les caressa pas de la sorte dans l'execution de leurs entreprises; car à peine furent-ils à terre qu'ayant voulu attaquer San Domingo, ils tomberent dans vne embuscade qui leur cousta deux cens hommes & la vie du Maior general Haynes qui commandoit le corps destiné à la surprise de cette place.

Mais comme cette capricieuse maistresse des choses du monde prend plaisir de mesler des douceurs à ses amertumes, elle les fit triompher en vn autre endroit auec autant d'auantage qu'ils en eussent pû trouuer à la prise de cette place: ils se remirent à la voille, arriuerent heureusement à l'isle de la Iamaïque qui est dans l'Amerique, & qui a vingt-quatre lieuës de long & vingt-quatre de large, emporterent dés le lendemain San Yago de la Villa capitale de cette isle, & la trouuant tres-importante, tant parce qu'elle est fort abondante en mines d'or, d'argent & de cuivre, que d'ailleurs elle est riche en sucres, cottons, toubac & poyvre, que parce qu'on peut facilement aller de là à l'isle de Cuba, à Guatimala, & à Mexico, commencerent à la fortifier & à y ietter de grandes prouisions, dans l'esperance de la peupler par de nouuelles Colonies, & d'en faire vne retraite pour toutes les flotes qu'on voudroit enuoyer d'Angleterre en cette quatriesme partie du monde.

De si considerables seruices meritoient bien vne belle reconnoissance: mais comme la vertu n'est pas tousiours recompensée, Pen & Venables qui commandoient cette flote, n'en receurent pas les auantages qu'ils en auoient esperé; car apres auoir laissé cette flote au meilleur estat qu'il estoit possible sous la conduite du General Major Fortescrie & du Vice Amiral Grodson, auquel ils auoient laissé dix vaisseaux, le Protecteur les enuoya dans la Tour de Londres deux iours apres qu'ils furent retournez de ce grand voyage, sans que l'on pût attribuer la cause de ce mauuais traittement qu'à celle d'estre reuenus sans en auoir receu ses ordres: Black qui retourna douze ou quinze iours apres ne fut point traité de la sorte, car on le receut auec des caresses, parce que la seule necessité de prouisions & de viures l'auoit forcé de retourner; mais on luy commanda de se remettre sous les voiles pour aller obseruer la flote d'Espagne qui estoit composée de

trente-deux vaisseaux, & qui n'estoit en cét estat que pour fauoriser celle qui venoit des Indes. 1655.

Cependant Cromwel agissoit tousiours auec vne actiuité sans pareille ; il eut le vent d'vne nouuelle conspiration qui se tramoit, il y apporta de nouueaux ordres, il establit des Commissaires pour obseruer les Catholiques & tous ceux qui auoient esté dans les interests du feu Roy, dans toutes les Comtez du Royaume, & pour les mieux tenir en bride leur fit deffendre par vn cry public & par des affiches de voyager, ny de s'éloigner plus de cinq milles de leur demeure ordinaire sans permission des Iuges des lieux où ils habitoient: Et d'autant qu'il y auoit encore quelque chose à craindre de la communication que les Seigneurs d'Escosse qui estoient enfermez dans la Tour de Londres pouuoient auoir ensemble, il les voulut separer. Cela ne se pounoit faire qu'en les transferant, il l'ordonna, il fut obey; le Comte de Landerdale fut mené en l'isle de Portland, le Comte de Kelly & le Baron Grandisson au chasteau de Covves qui est situé dans l'isle de Wigth, le Comte de Craford Lynsey au chasteau de Seudovve au pays de Kent; le Baron de Sinclare au chasteau de Hurst qui est encore vne des forteresses de l'isle de Wigth, le General Dauid Lesley à Plymouth, & les sieurs Iehan & Guillaume Ashburnhan dans les isles de Guernesey & Gersey, tous pour y estre gardez iusques à nouueaux ordres. VI. Préuoyance du Protecteur contre les conspirations.

C'estoit apporter de grandes précautions à sa seureté, il n'en demeura pourtant pas encore à cela, il ordonna que la plus-part de ceux qu'on auoit arrestez en suite de la derniere conspiration seroient enuoyez dans les Colonies de l'Amerique, afin de se déliurer des inquietudes qui le pouuoient trauailler s'il les laissoit en Angleterre, & en effet quinze vaisseaux qu'on mit sous les ordres du Colonel Humphry ayant esté chargez d'vne soldatesque choisie pour appuyer les courses de Black, ces prisonniers qui estoient au nombre de cinquante-deux, furent contraints de s'embarquer pour aller faire ce grand voyage. On en arresta d'autres peu de iours apres, qui furent les Barons de Vvillougby, de Parham, & de Nevvport, les sieurs de Nevvport frere du Baron, Ieffrey, Palmer, & Seymor; ceux là furent mis dans la Tour de Londres, le Cheualier Frederic Corvvalis, les sieurs Progers, Preyton faits prisonniers presqu'en mesme temps, furent logez dans les prisons de S. Iames & de Lambeth.

Ie ne doute point que le Lecteur ne s'ennuye de n'entendre parler que de coniurations, d'emprisonnemens & de violences; mais comme il faut que l'histoire ait son cours, & que ie ne serois pas iuste d'oublier des circonstances necessaires à la suite de mon discours, ie le supplieray de se souuenir que si i'auois des sujets plus nobles & plus importans à déduire, ie ne les luy cacherois pas. On venoit de mettre neuf ou dix illustres prisonniers sous la clef, cette disgrace s'estendit encore trois iours apres sur trente-deux, qui ayant esté trouuez coupables ou suspects, acheuerent de remplir les diuerses prisons de la ville. Les Comtes de Northampton & de Peterborovvgh, les Cheualiers Edvvard Griffin, Iustinian Isham, Iohn Vvake, Artur Haslevood, Richard Wingfield, Rolph Varney, & le Colonel Iohn Russel, furent enfermez à Sainte Iames: les Colonels Vvoodford & Griffin, les sieurs Robert Kirkam & Seyres, les Capitaines Mason, Stiles, Vvilloughby & Kirkam à Catehouse : le Docteur Bridyes, le Maior Shollon, le Capitaine Thomas Stafford, les sieurs Bours, Kyrsman, Thyrsby, d'Igby, Bullingham, Cravvly, Taylor & Thomas Parsons à Lambeth; le Cheualier Vvilliam Ovven, les sieurs Roger Ovven, & Edvvard Ovven de la Comté de Srops à Vvestminster auec le Marquis d'Hartford, le Colonel Long & le Cheualier Vvilliam: Tous ceux-là, dis-ie, furent resserrez iusqu'à connoissance de cause, à la reserue du Comte de Peterborovvgh, lequel ayant eu d'abord d'assez iustes raisons pour se faire trouuer innocent, fut remis en liberté dés le lendemain. Le Comte de Northampton receut quelques iours apres vne mesme grace par la consideration d'vne maladie qui le menaçoit du tombeau: l'ordre qu'il receut en receuant la liberté fut de demeurer en sa maison d'Istingtoo.

On auoit quasi tout fait ce qui se pouuoit faire pour affranchir la Ville & le Protecteur de toutes leurs craintes. Neantmoins on trouua qu'il falloit aller plus auant, on le fit, tous ceux qui auoient porté les armes contre la Republique

1655. depuis 1641. iusqu'alors, ou qui pouuoient auoir fauorisé celles de ses ennemis, furent commandez de sortir de Londres, de Vvestminster & de l'estenduë de leur dépendance dans trois iours, & auec condition que si on remettoit en liberté quelques-vns de ceux qu'on auoit arrestez, ils seroient obligez d'abandonner ces mesmes villes cinq iours apres leur élargissement, à peine d'estre apprehendez & condamnez comme perturbateurs du repos public.

Henry Crõvvel enuoyé pour commander en Irlande.

Il est certain que tant d'importunes affaires occuperent les meilleurs soins du Protecteur & de son Conseil. Neantmoins elles ne rompirent pas le cours des autres; il auoit esté resolu qu'on r'appelleroit d'Irlande Mylord Fleevood gendre de Cromvvel, lequel y auoit esté plus de deux ans en qualité de Deputé qui n'estoit autre que celle de Vice-Roy, & on estoit encore demeuré d'accord que Henry Cromvvel second fils de ce Protecteur, iroit remplir cette illustre place. Ces deux choses firent presqu'en mesme temps que Fleevood reprit le chemin de Londres, où il fut receu auec de grands applaudissemens; Henry Cromvvel celuy de Dublin où on luy fit vne magnifique & superbe entrée. Le Conseil auoit encore resolu que l'Escosse estant alors toute paisible & si bien reduite à l'obeissance, qu'il n'y auoit plus qu'à la conseruer, on en regleroit le gouuernement; on establit donc pour cela vn Conseil qui fut composé de Mylord Broughill President, du General Monck, des Colonels Hovvard, Scroop, Crooper, Vvitham, Lockier, Svvinton & Desbrovvg auec plein pouuoir d'ordonner tout ce qu'ils iugeroient necessaire à la gloire & au repos de la Republique.

Reglemens pour l'Escosse.

Alliance entre la France & l'Angleterre.

Il y auoit long-temps que le President de Bordeaux Ambassadeur extraordinaire de sa Maiesté Tres-Chrestienne à Londres, trauailloit à remettre la bonne intelligence entre la France & l'Angleterre, alterée pour les raisons que nous auons dites: Il ne s'estoit quasi point passé de semaines qu'on ne luy eust donné des audiances fort fauorables: les grandes occupations du Protecteur, & les trauerses que l'Ambassadeur du Roy d'Espagne auoit apportées à cét accommodement auoient tousiours empesché qu'on n'en vint à vne heureuse conclusion; mais enfin ces grands differends s'ajusterent, & les articles en furent signés le troisiesme du mois de Nouembre. Cela ne se pouuoit faire sans choquer le Roy Catholique, Dom Alonzo de Cardenas qui estoit son Ambassadeur ne l'ayant aussi pû souffrir sans faire éclater son ressentiment, il suiuit les ordres qu'il auoit receus de se retirer: il enuoya demander son audiance de congé, Cromvvel ne la luy donna pas si tost qu'il la desiroit, il le prit luy-mesme par vne lettre qu'il enuoya à ce Protecteur pour obtenir vn passeport & vne fregate de l'Estat: c'estoient deux choses qu'on ne luy pouuoit refuser auec iustice, elles luy furent aussi accordées, la fregate qu'on luy donna le porta iusqu'à Dunkerque; ainsi la France & l'Angleterre se lierent au préiudice de l'Espagne qui n'auoit reconnu cette Republique que pour se preualoir de ses forces contre la France auec laquelle elle estoit aux mains.

L'Ambassadeur d'Espagne se retire auec mescontement.

Comme cette rupture entre l'Espagne & l'Angleterre n'estoit pas de petite consideratiõ, le Protecteur qui estoit vn des plus adroits politiques de son temps, creut qu'il deuoit auertir le peuple des raisons qui luy auoient fait preferer l'alliance de la France à celle d'Espagne, & dans cette veuë, il dressa luy-mesme vn Manifeste qu'il enuoya publier dans les trois Royaumes & dont il fit porter des copies en diuerses Cours: mais il n'auoit pas besoin de chercher des précautions pour les peuples qui reconnoissoient son authorité; car outre que ses volontez estoient absoluës, il est certain qu'ils eurent de tres-sensibles satisfactions du choix qu'il auoit fait des François plûtost que des Espagnols pour estre amis de leur Republique, l'humeur Espagnole leur estant beaucoup moins agreable que celle des François qui sont naturellement fort ciuils, sociables & sinceres dans leur trafic. Ce premier ordre estoit capable de donner à son action tout le credit qu'il vouloit qu'elle eust; mais il ne s'arresta pas là: il iugea bien que les Espagnols éclatteroient, il se voulut mettre en estat de respondre à toutes leurs fougues.

Le Protecteur se dispose à la guerre contre les Espagnols.

Il ordonna que tous les vaisseaux de la Republique fussent armez & fournis de toutes les choses necessaires à se mettre en mer, afin d'en composer trois flo-

tes; la premiere pour eſtre employée vers les Indes Occidentales, la ſeconde, pour rauager les coſtes d'Eſpagne, la troiſiéme, pour garder celles du Royaume, afin de tenir en bride les Dunkerquois, qui ſelon ſon auis ne manqueroient point de faire toutes les hoſtilitez poſſibles; & d'autant qu'il ſçauoit bien que l'on ne ſçanroit donner aux ſoldats plus de cœur que de leur propoſer le butin pour la recompenſe de leurs trauaux, il accorda des lettres de repreſailles à tous ceux qui luy en demanderent contres ces ennemis. 1655.

Ce furent là les premieres diſpoſitions de ce Protecteur à faire la guerre aux Eſpagnols, ils ne manquerent pas auſſi de faire à leur tour ce qu'ils deuoient faire pour témoigner qu'ils vouloient la guerre, puis qu'on n'auoit point voulu de leur amitié. Ils commencerent leurs hoſtilitez par vne ſaiſie generale de tous les vaiſſeaux Anglois qui furent trouuez dans leurs ports: Les Dunkerquois par l'enleuement du vaiſſeau du Capitaine Sydrac Black, & les Magiſtrats de S. Sebaſtien par la décharge de tous ceux qui ſe trouuerent dans leur havre.

Commencement des hoſtilitez de ces ennemis.

Cependant le ſieur de la Baſtide Secretaire du Preſident de Bordeaux, enuoyé à ſa Maieſté Tres-Chreſtienne pour luy porter les articles du traité dont il eſtoit demeuré d'accord auec les Commiſſaires Anglois & le Protecteur, eſtant de retour à Londres auec la ratification de ſa Maieſté; cét Ambaſſadeur alla trouuer le Protecteur le vingt-huitiéme de Nouembre, luy mit en main cette ratification ſignée & ſcellée; le Protecteur luy mit reciproquement entre les mains la ſienne ſignée de luy, & ſcellée du grand ſceau d'Angleterre: Il ne reſtoit plus rien pour acheuer cette grande affaire, que de faire publier la paix reciproquement: Cela fut fait à Londres & à Vveſtminſter le huitieſme du mois de Decembre auec toutes les formalitez neceſſaires & toutes les pompes poſſibles, & à Paris le 9. de ce meſme mois auec des ceremonies ſi grandes qu'il ne s'y pouuoit rien adiouſter. Apres quoy cét Ambaſſadeur ayant receu du Protecteur des marques d'affection auſſi grandes qu'il les pouuoit deſirer, il reprit le chemin de France, où la conſideration du ſeruice important qu'il venoit de rendre à l'Eſtat, fit que le Roy ſon Maiſtre le receut auec de grandes careſſes.

Paix publiée entre la France & l'Angleterre.

Retour de l'Ambaſſadeur de France à Paris.

Cette grande affaire ayant donc eſté terminée auec vne ſatiſfaction reciproque des deux nations; Cromvvel qui ne vouloit rien oublier de ce qu'il trouuoit neceſſaire à la conſeruation du repos public, fit partir le General Maior Berry pour tirer aſſeurance de la Nobleſſe de Shrewbuſry & de la Principauté de Galles, qu'elle viuroit paiſiblement & dans la ſouſmiſſion; enuoya d'vn autre coſté le General Deſbrovv pour executer les meſmes ordres donnez contre ceux qui auoient appuyé le party Royal dans les Comtez de Vvilth & de Dorſet; & d'autant que la reuolte auoit preſque eſté generale, il depeſcha pluſieurs Officiers dans toutes les autres Prouinces du Royaume, tant puur y prendre le nom de tous les habitans naturels & des eſtrangers qui s'y rencontroient, que pour faire chaſtier ceux qui teſmoigneroient quelques diſpoſitions à la ſuite des ſoûleuemens: Ce qui ne chaſſant pas encore toutes les craintes dont ſon eſprit eſtoit trauaillé, il fit publier vne declaration portant defenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque condition qu'elles fuſſent, d'entrer dans le Royaume, ny d'en ſortir ſans la permiſſion, ou celle des Gouuerneurs des places frontieres, ſur peine d'eſtre traitez comme ennemis de la Republique. Voila quels furent ſes principaux mouuemens pour preuenir les ſuites de l'affection que les peuples pouuoient encore auoir pour ſa Maieſté: Ce qu'il y adiouſta de plus fur qu'il enuoya des Commiſſaires par tout auec ordre de faire vne exacte recherche de tous les biens des royaliſtes, & de les taxer, afin de faire ſubſiſter les milices à leurs deſpens.

Suite des precautions du Protecteur.

I.
1656.

Il n'y a rien ſurquoy vn bon Politique ſe fonde auec plus d'apparence, que quand il ſe roidit à ne rien faire qui puiſſe choquer la Religion: Cromvvel qui poſſedoit cette qualité, ſe ſeruit auſſi iudicieuſement de cette maxime pour ſe mettre touſiours de plus en plus dans la bonne eſtime du peuple. Les Iuifs s'eſtoient puiſſamment eſtablis dans toutes les terres poſſedées par les Eſtats des Prouinces Vnies des Pays-Bas, ils y trafiquoient à leur gré, ils eurent enuie de ſe planter en Angleterre, demeurerent d'accord dans leurs aſſemblées d'enuoyer trouuer le Protecteur pour luy en demander la permiſſion. Raby Manaſſe Ben

Les Iuifs demãdent vn eſtabliſſement en Angleterre.

1656. Israel qui passoit pour le plus considerable de leur Synagogue, mit sur vn papier toutes les choses qui pouuoient faciliter le succez d'vn si grand dessein: Il demanda premierement d'estre admis en la Republique d'Angleterre, sous la protection & sauue-garde de son Altesse, comme les naturels du royaume, qu'on leur assignast des Synagogues publiques dans les trois Royaumes, afin d'y pouuoir faire les exercices de leur Religion; que le trafic de toutes sortes de marchandises leur fust permis, comme à tous les autres regnicoles; que le Chef de leur Synagogue pût iuger tous les procez qui naistroient entr'eux selon les Constitutions Mosaïques, à condition neantmoins que les interessez en ses Iugemens pourroient appeller de ses Sentences deuant les Iuges ciuils du Royaume; & enfin s'il y auoit quelque loy dans l'Estat faite contr'eux, il luy plût de la reuoquer, afin qu'estant affranchis de toutes leurs craintes, ils pussent viure en repos par tout où il trouueroit bon de les establir.

Ils n'obtiennent rien.

Ce Protecteur n'auoit gueres eu d'affaires plus difficiles & plus chatoüilleuses que celle-là depuis qu'il estoit dans l'authorité; car il y alloit de l'interest du commerce & de celuy de la Religion, qui sont deux points tres-importans & tres-delicats. Ayant aussi leu serieusement la requeste dans laquelle toutes ces demandes estoient exposées, il manda dix Ministres des plus sçauans d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, & prenant vn pareil nombre des membres qui composoient son Conseil, leur demanda ce qu'ils pensoient de toutes ces propositions. Les auis furent differens, les plus interessez representerent que l'industrie de ces gens là pouuoit apporter de merueilleuses commoditez à l'Estat; les plus zelés, que leur conuersation estoit dangereuse, & que leur doctrine estant formellement contraire à la Religion qu'ils professoient, il estoit à craindre qu'elle n'apportast plus de desordre dans les consciences que de commoditez dans les auantages de leur commerce: de sorte que ces opinions estant partagées sans y voir des lumieres plus grandes d'vn costé que d'autre, la chose demeura suspenduë iusques à vne deliberation plus meure.

Ambassadeur du Roy de Suede à Londres.

Nous auons dit cy-dessus que la Reine Christine de Suede auoit despesché vn Ambassadeur à Londres, tant pour s'entremettre de la paix entre les Anglois & les Hollandois, que pour feliciter Cromvvel sur la qualité de Protecteur qu'il s'estoit acquise; mais nous n'auons pas dit qu'en suite de la paix faite entre ces deux Republiques, cette Princesse preferant le repos à son esprit, & la gloire de bien seruir Dieu, aux soins qui sont attachez au Gouuernement d'vn grand Estat, auoit cedé sa Couronne à Charles Adolphe son cousin, tant pour n'estre point empeschée d'embrasser la Religion Catholique, que les belles lumieres de son esprit luy auoient fait connoistre estre la seule qui nous pouuoit condoire à la beatitude du Ciel, que pour gouster la douceur que la solitude nous donne; il faut donc dire maintenant que ce nouueau Roy s'estant laissé rauir par la merueilleuse conduite que Cromwel apportoit à se conseruer dans l'esclat où la fortune l'auoit éleué, il auoit enuoyé de nouueaux Ambassadeurs à ce Protecteur, pour vnir la Suede auec l'Angleterre par vn nouueau traité d'alliance.

Alliance renouuellée entre l'Angleterre & la Suede.

Cette affaire fut comme toutes les autres de cette nature qui ne se font pas en vn iour, mais enfin elle fut concluë sur les premiers iours du mois de Mars; le traité en fut publié le neufiesme du mesme mois, & en suite de cette publication le Protecteur enuoya ses ordres aux Generaux de la flote d'en mettre vne forte escadre sous les voilles pour entrer dans la mer Baltique en faueur de sa Majesté Suedoise, laquelle estoit alors en mauuaise intelligence auec la Pologne & le Dannemarc. Pour le reste de cette flote il fut encore ordonné qu'on en feroit deux escadres, vne de douze vaisseaux pour aller appuyer celle qui estoit dans la Iamaïque, l'autre de quarante-cinq sous les ordres de Black, de Montagu, & de Bodiley pour aller à la rencontre de la flote Espagnole, qui reuenoit des Indes Occidentales, chargée d'vne grande quantité d'argent & de tres riches marchandises.

Comme ce protecteur n'oublioit rien pour bien faire la guerre auec l'Espagne, ces ennemis ne perdoient point aussi d'occasions de faire voir aux Anglois qu'ils n'estoient pas seulement dans la resolution de se bien deffendre, mais aussi de bien attaquer. En effet les Dunkerquois & ceux d'Ostende estoient ordinairement

nairement sous les voiles pour surprendre les vaisseaux Anglois que le vent poussoit vers leurs costes ou celles de France, & comme on ne doutoit point à la Cour d'Espagne que la flote Angloise ne fust en mer pour attaquer celle qui venoit des Indes, on en fit equiper vne à Cadis, qui se troua d'abord composée de trente-huit voiles pour aller faciliter son retour. Cependant le Roy Catholique voulant faire voir qu'il ne digeroit pas bien le mespris que le Protecteur auoit fait de son amitié, il enuoya deffendre par toutes les terres de son obeïssance le commerce & la correspondance auec l'Angleterre, l'Escosse & l'Irlande, le Protecteur en auoit fait autant peu auparauant; ainsi la guerre s'échauffa de si bonne sorte entre ces deux nations, qu'on voyoit souuent dans les ports d'Angleterre des vaisseaux Espagnols que les Anglois auoient pris, & dans les ports de sa Maiesté Catholique des nauires Anglois que les Espagnols auoient enleuez. 1656. II. Effets de la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre.

Parmy le nombre des petits combats qui se firent en suite de cette declaration, il y en eut trois qui eurent plus d'esclat que les autres; le premier se donna entre quatre vaisseaux de Dunkerque & d'Ostande, & six fregates Angloises le treiziesme du mois de May, il dura depuis les neuf heures du matin iusqu'à six heures du soir, auec toute la fureur possible; l'eschec fut neantmoins limité dans la seule perte de l'Amiral de Dunkerque qui fut pris, & que les Anglois ne purent garder, car il se trouua si mal-mené des coups de canon qu'il auoit receus, qu'ils furent contraints de le couler à fonds, apres en auoit tiré cent cinquante hommes, qui furent tous desarmez & faits prisonniers: Pour les deux autres ils se firent aux isles de Vigo de Byane, & dans le port de Malaga par deux escadres de la flote Angloise qui se tenoit sur les anchres deuant Cadis pour y attendre celle d'Espagne qui venoit des Indes. Les hostilitez qui furent faites deuant Byane & Vigo ne furent pas fort considerables, mais celles qui se passerent dans le mole de Malaga produisirent la perte d'vne galere & de huit nauires marchands Espagnols qui furent bruslez.

La guerre que le Protecteur auoit faite à tous ceux qui pouuoient choquer son authorité, & renuerser les ordres qu'il donnoit pour y subsister auoit esté grande, & il est certain qu'il auoit employé toutes les forces de son esprit pour abbatre tous les ennemis qui se pouuoient encore éleuer: Neantmoins comme il n'y a rien d'assez fort pour arrester la volonté d'vn homme qui se determine à ne point obeïr, & à faire valoir tous ses sentimens; il se rencontra que la secte des Quakers ou Trembleurs que l'on croyoit supprimée, se réueilla de telle façon qu'elle se fit redouter plus que iamais: on en vid en quelques endroits de l'Irlande des assemblées où on en pouuoit conter iusques à trois cens, cinq cens & huit cens, le mesme desordre se réueilla dans l'Angleterre. Ce nouueau bruit donna de nouueaux soucis à Cromvvel, d'autant que le dessein de ces hommes n'auoit point de plus grand obiet que celuy de detacher les peuples de l'obeyssance des Ministres & des Magistrats: Henry Cromvvel son fils qui commandoit en Irlande receut des ordres exprés d'employer toutes les forces de cet Estat pour dissiper ces assemblées; le Parlement vsa de cette preuoyance pour rompre ceux qui broüilloient l'Angleterre, & qui ne tendoient qu'à vn sousleuement general, le pere & le fils reüssirent en leurs entreprises, & la captiuité de quinze ou vingt des plus eschauffez, refroidit si bien la chaleur des autres, que ces deux Royaumes reprirent leur calme premier en moins de quatorze ou quinze iours. Les Quakers se réueillent en Irlande.

Ce nouueau sousleuement estant pourtant d'vne consequence assez grande pour n'en pas mespriser les suites; il fut resolu dans le Conseil qu'on apporteroit de nouuelles precautions à celles que l'on auoit desia trouuées pour éloigner toutes les craintes dont les trois Royaumes, & particulierement celuy d'Escosse, estoient trauaillez. Les moyens d'asseurer l'Escosse furent de faire vne nouuelle declaration contre ceux lesquels ayant esté contraints d'abandonner le Royaume dés les commencemens des troubles, y retournoient librement sans passeports ny sans permission du Protecteur, comme si leur éloignement n'eût procedé que de leurs volontez ou de leur caprice: & pour aller encore plus auant, il fut ordonné par cette declaration que les Officiers des Doüanes & des ports, seroient obligez de se rendre au bord de tous les vaisseaux qui arriueroient de Precautions pour asembler les trois Estats.

YYy

1656. delà la mer pour en faire la visite, & prendre vne liste des passeports qui s'y trouueroient, auec vne rigoureuse deffense aux maistres des nauires de les debarquer auant que d'auoir receu l'ordre du Gouuerneur de la prochaine garnison. On se seruit encore du mesme moyen pour asseurer l'Angleterre & l'Irlande: Mais comme la sortie de ces trois Royaumes ne sembloit gueres moins importante que l'entrée, on adiousta que pas vn Patron de nauire ne pourroit transporter qui que ce fût, outre ceux de son equipage, sans passeport du mesme Conseil, ou du Protecteur, sur peine d'estre mis aux cachots, comme infracteur des ordonnances faites pour la seureté du public.

III. Conuocation d'vn nouueau Parlement.

Il y auoit long-temps que le Parlement auoit esté cassé, le peuple en demandoit vn nouueau, les loix le vouloient, il y auoit de la politique à ne le pas refuser, & mesme il y auoit du danger à ne ceder pas à vn mouuement que la coustume authorisoit. Cromvvel aussi s'accommodant à la volonté des peuples, enuoya des ordres par toutes les Prouinces des trois Royaumes, afin que l'on y fist le choix de ceux qu'on iugeroit dignes de cet employ; mais afin que cela se fist sans aucun preiudice de sa fortune, il ordonna qu'on n'en nommeroit point en quelque lieu que ce fust qu'on pust soupçonner d'intelligence auec les ennemis de l'Estat, & qui n'eût tesmoigné de fortes dispositions à l'appuy du Gouuernement present. Ce qui ne suffisant pas encore pour donner à son esprit toute la tranquillité qu'il luy desiroit, il ordonna par vne declaration qu'il fit publier, Que tous ceux qui seroient encore attachez aux interests de sa Maiesté, & qui auroient porté les armes contre la Republique, sortiroient dans vingt-quatre heures des villes de Londres & de Westminster, pour n'y point rentrer pendant la seance, qui deuoit durer six mois, & qu'ils s'en éloigneroient de vingt-deux milles, afin qu'ils n'eussent pas la commodité de faire quelques pratiques au preiudice du repos public, & pour appuyer cette iudicieuse ordonnance, il enjoignit au Maire, aux Aldermans & aux Iuges de paix desdites villes, de faire vne diligente recherche de tous ces gens-là, pour proceder contr'eux auec rigueur, s'ils n'obeyssoient ponctuellement à ces ordres. Le Cheualier Henry Vane qui passoit en Angleterre pour homme d'esprit, de cœur, d'experience & de iugement, tesmoigna quelque mescontentement de ce que cette assemblée ne se faisoit pas dans les formes de la iustice; & mesme il ne se put empescher de dire que les choses se disposoient ouuertement à vn Gouuernement tyrannique, Cromvvel en fut auerty, il le redouta, il le fit prendre, & le fit conduire au chasteau de Carisbrovvch, qui est dans l'isle de Vvight, afin qu'il ne pût troubler la seance ny ses desseins.

Tous les membres qui deuoient composer ce Parlement estans donc arriuez, le Protecteur en fit faire l'ouuerture le vingt septiesme Septembre. Cela se faisoit tousiours auec de grandes ceremonies, elles se pratiquerent alors auec plus

Ouuerture de ce Parlement.

d'esclat que iamais. Il se rendit à l'Abbaye de Vvestminster, precedé de la Compagnie de ses Gardes, des Gentils-hommes de sa chambre, de grand nombre d'Officiers, & de tous ses valets de pied, quatre carrosses qui suiuoient le sien estoient remplis des membres du Conseil; tous les Deputez ouyrent auec luy vne excellente Predication du Vice-Chancelier de l'Vniuersité d'Oxford sur le sujet qui faisoit assembler tant d hommes Illustres. Cela fait, ils prirent tous le chemin de la Chambre Peinte, tous ces membres ayant à leur teste deux cens mousquetaires, ce Protecteur precedé de ses Gentils-hommes, de quelques Officiers de l'armée, des quatre Massiers, des Commissaires du Thresor, de ceux du grand Sceau, & des Mylords Finnes & Lambert, le premier desquels portoit le grand Sceau, l'autre l'espée Royale. Ce qui se passa dans cette Chambre ne fut qu'vne Harangue du Protecteur, par laquelle ayant appris à tous ces membres qu'ils estoient appellez à cét employ pour trauailler à la gloire & au repos de la Republique, il les pria de le faire auec toute la fidelité & toute l'affection qu'ils deuoient auoir pour la grandeur de l'Estat; apres quoy leur ayant laissé prendre le chemin de la Chambre appellée, *La Maison du Parlement.* Il reprit celuy de Vvhitehall, suiuy de toute son escorte. Ce iour n'estoit destiné qu'à la ceremonie de cette ouuerture, tout ce que le Parlement fit aussi, ne fut que de choisir le Cheualier Thomas Vviddrington pour son Orateur.

1656.

Comme les interests sont chers à toutes sortes de personnes, le Roy de Portugal voulut profiter de la mauuaise intelligence qui estoit entre l'Espagne & l'Angleterre : Il y auoit long-temps qu'il tenoit vn Ambassadeur à Londres pour ioindre les Anglois & les Portugais contre leur ennemy commun, cét Ambassadeur ne trauailla pas inutilement, & le Protecteur rauy de trouuer les moyens d'appuyer ce Prince contre vn ennemy qui estoit le sien, ne ballança point à conclurre le traité qu'on luy demandoit, de sorte que ces deux Estats s'estans alliez contre l'Espagne, ce Protecteur voulut faire voir qu'il en auoit embrassé les occasions auec ioye, car outre le secours reciproque qu'ils s'estoient promis, il fit construire trois petites fregates de cinquante ou soixante tonneaux chacune pour aller de Plymouth à Lisbonne de trois semaines en trois semaines, pour porter des lettres des Marchands Anglois à vn Consul de la nation qu'il auoit estably dans cette mesme ville de Lisbonne, & pour en rapporter à vn Officier de pareille nature que sa Maiesté Portuguaise tenoit à Londres.

Alliance entre les Anglois & les Portugais.

La premiere seance du nouueau Parlement n'auoit produit que l'élection d'vn Orateur, la seconde produisit deux actes importans ; le premier annula les droits de sa Maiesté dans les trois Royaumes, le second declara que la guerre entreprise contre l'Espagne auoit esté entreprise sur des fondemens iustes & necessaires, & pour faire voir que toute la Compagnie auoit esté dans ce sentiment, ennuoya asseurer le Protecteur qu'elle l'appuyeroit dans tous les mouuemens qu'il auoit pour la continüer auec gloire. Le seul desir de se mettre bien dans l'esprit de cet homme, auoit esté la cause de la deference qu'elle rendoit à ses volontez ; mais il arriua quelques iours apres vne chose qui l'obligea de faire alors par deuoir, ce qu'elle n'auoit fait que par bien-seance, ou par interest, car on apprit dans Londres que la flote qui postoit deuant Cadis sous les ordres des Generaux Black & Montagu ayant découuert à neuf lieuës de la Baye de cette ville sept vaisseaux Espagnols du nombre de ceux qui venoient des Indes, elle les auoit engagez au combat, en auoit reduit en cendres deux, dont la charge des marchandises, d'or, d'argent & de pierreries excedoit la valeur de quatre millions, en auoit coulé à fonds vn troisiéme, qui n'estoit gueres moins richement chargé que les autres, en auoit fait eschoüer deux, & en auoit pris vn nombre pareil, & qu'elle auoit troué dans ces deux vaisseaux la valeur de plus de douze cens mille liures sterling ; de sorte que ce grand auantage qui reduisoit les affaires du Roy Catholique en mauuais estat, donnant encore à cette Compagnie de nouuelles dispositions à faire de nouueaux complimens à ce Protecteur, elle luy ennoya dire, que le premier de ses soins seroit de luy donner les moyens qu'il desiroit d'en venir à bout.

Guerre declarée contre l'Espagne.

Combat naual entre les Espagnols & les Anglois.

IV.

Le Roy de Suede, & les Estats des Prouinces Vnies des Pays-Bas auoient eu cependant quelque chose à demesler, les affaires estoient en vn point que l'on voyoit les chemins ouuerts à vne rupture : Il y alloit de l'interest des Estats voisins, Cromwel aussi voulant passer pour Politique & pour obligeant, escriuit à ces Estats pour les porter à quelque accommodement, & pour leur offrir son credit auprés de sa Maiesté Suedoise ; la bien-seance vouloit qu'il fist les mesmes complimens à ce Prince, il luy depescha donc des Ambassadeurs pour le supplier de considerer l'importance d'vne guerre qui ne se pouuoit faire qu'au preiudice de la Religion & du commerce qu'il auoit auec ses voisins : Mais ces ciuilitez ne furent point necessaires pour mettre l'affaire au point où il la desiroit. Car les Plenipotentiaires que sa Maiesté Suedoise & les Estats Generaux auoient ennoyez à Elbing, auoient si bien aiusté tous les differens qui leur pouuoient mettre les armes à la main, qu'ils estoient demeurez d'accord d'vn traité qui vnissoit ces deux Estats plus estroitement que iamais : Ces Plenipotentiaires ne laisserent pourant pas d'auoir esgard à la bonne volonté de ce Protecteur, car ils comprirent la Republique d'Angleterre dans leur traité ; & comme le Roy de Suede le remercia des marques d'affection qu'il luy auoit données en cette occurrence, les Estats Generaux luy enuoyerent vn Ambassadeur pour luy rendre graces de leur auoir si genereusement offert sa mediation. Cependant comme le traité d'alliance fait entre la France & l'Angleterre demandoit la presence d'vn Ambassadeur en l'vne & en l'autre Cour, afin de l'entretenir en sa force,

Cromwel s'offre pour Mediateur entre le Roy de Suede & les Estats des Pays-bas.

Le President de Bordeaux retourne en Angleterre.

1656. le President de Bordeaux fut renuoyé en Angleterre, Mylord Lockard fut celuy que le Protecteur choisit pour ennoyer à la Cour de France.

Quoy que l'vn des plus grands soins des Officiers de la flote Angloise qui estoit dans le port de la Iamaïque, fût de trouuer les moyens de peupler cette isle, afin d'en faire vn lieu de retraite pour tous les vaisseaux marchands qui venoient trafiquer de ce costé-là, il est pourtant certain que l'Amiral de cette escadre ne pouuant laisser inutile le courage d'vn grand nombre de braues hommes, qui ne demandoient que les occasions de s'employer pour les auantages & pour la gloire de la Republique, il entreprit de s'approcher de Cartagene, sur le rapport qu'on luy fit qu'il n'estoit remply que de sept vaisseaux Espagnols: Il choisit donc douze de ses meilleures fregates, les mit à la voile, fit prendre terre à cinq cens hommes, comme il se vid proche d'vn fort qui couuroit d'vn costé la ville de Rio de la Hache, fit attaquer ce fort, s'en rendit maistre, le fit démolir, parce qu'il ne le pouuoit conseruer, fit entrer dans son bord trente prisonniers Espagnols qu'il auoit faits, se remit en mer, & alla moüiller l'anchre deuant Cartagene, dans la croyance qu'il pourroit faire quelque effort sur les vaisseaux qu'il cherchoit; mais ayant bien connu qu'il ne trouueroit pas son conte en cette entreprise, il fit tourner les voiles du costé de la Iamaïque, sur laquelle route il prit encore deux vaisseaux Espagnols, le premier chargé d'huiles & de vins & d'étoffes, l'autre de Coco.

Preuoyance de Monck pour la conseruation de l'Escosse.

L'vn des premiers auantages d'vn Capitaine est de preuenir les choses qui peuuent decrediter sa conduite; quand il a cette perfection, elle l'éleue à la gloire, quand il ne l'a pas, il est tousiours sujet au blasme. Le General Monck maintenoit l'Escosse dans vn calme profond par les soins qu'il apportoit à dissiper toutes les nuées qui s'y éleuoient, & il les auoit tousiours sagement dissipées depuis le temps qu'il y commandoit; il preuint encore les desordres qui s'y pouuoient éleuer par vne pareille prudence. Il s'y espandit vn bruit que sa Maiesté se faisoit vn grand nombre de creatures dans la Flandre, & mesme que le Roy Catholique luy donnoit des troupes pour les enuoyer de ce costé-là: C'estoit assez pour luy faire craindre quelque reuolution dans l'Estat, il la voulut empescher, le premier ordre qu'il y donna, fut de pouruoir à la seureté de tous les ports & de toutes les places maritimes, le second de faire arrester les Comtes de Seafort & de Glengary, le Baron de Lorne & le fils du Marquis d'Argyl, le Mylord Forester, & plusieurs autres Seigneurs de Montagnes, de peur que leur ancienne chaleur pour le seruice de leur Souuerain se réueillant dans leurs cœurs, elle n'exposast le Royaume à vne nouuelle guerre, qu'il n'eust pas esté facile d'éteindre.

Ie ne parle point icy des reglemens que le Parlement fit cependant pour la police, parce que tous les actes qu'il passa ne regardant que la seureté de la personne du Protecteur, que l'obseruation de quelques ieusnes qu'il commanda, que pour le payement des dettes generales & particulieres, que pour empescher les vols qui se commettoient frequemment sur les frontieres de l'Angleterre & de l'Escosse, que pour establir des Cours de Iustice pour la preuue des testamens, que pour le transport de quelques commoditez du crû & de la manufacture de la Republique, que pour verifier les priuileges de quelques isles, que pour changer des iours de marché, que pour retrancher les abus qui se commettoient en la façon des étoffes trauaillées en quelques villes particulieres, & enfin que pour mille choses qui n'auoient point de plus digne obiet que l'employ d'vn Iuge particulier, i'ay crû que ie n'en deuois point remplir cette Histoire, pour ne pas abuser de la patience & de la bonté du Lecteur: Mais aussi comme ie trouue deux de ces actes trop importans pour les passer sous silence, parce que l'vn ne fut fait que pour annuller les titres de sa Maiesté, & l'autre pour la seureté de la personne du Protecteur. Ie les ay bien voulu donner tous entiers à la curiosité des honnestes gens: Les voicy dans les propres termes qu'ils furent conceus.

Acte du Parlement, pour annuller les Titres de sa Maiesté.

AFin d'establir d'autant mieux la paix de cette Republique d'Anglererre, d'Escosse & d'Irlande, comme aussi des domaines qui en dependent, & d'vn mesme temps empescher l'effet des mauuais desseins de ses ennemis; les Cheualiers & Bourgeois assemblez en ce present Parlement au nom de tout le peuple, desaduouënt, & renoncent entierement, librement, absolument, & pour iamais, à toute feauté, hommage ou deuoir, enuers les Princes Charles, Iacques & Henry enfans du deffunt Roy Charles, & toute autre posterité du mesme Roy, ou autre personne pretendante, ou qui pretendra à l'aduenir par luy, ou quelqu'vn d'eux, aucun titre aux Couronnes d'Angleterre, d'Escosse, ou d'Irlande, ou à aucunes d'icelles, ou aux titres de Roy & Reine de la Grand Bretagne, de Roy ou Reine d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, de Prince de Galles, Duc de Cornovvailles, Prince d'Escosse, Duc d'Albanie, Duc de Rothesay, Duc d'York, Duc de Glocester; auoir le Gouuernement & la souueraine Magistrature de cette Republique, ny d'aucune partie d'icelle, auoir & iouïr en qualité de Roy ou Reine d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ou par vertu de quelques-vns des autres titres susdits, d'aucuns honneurs, seigneuries, fiefs, terres, possessions ou heritages cy-deuant appartenans aux Couronnes des trois Royaumes, ou à l'vn d'iceux, ou bien à la Principauté de Galles, aux Duchez de Lanclastre & de Cornoüailles: Il est donc declaré & ordonné par son Altesse le seigneur Protecteur, & le present Parlement, Que lesdits Princes Charles, Iacques & Henry, & autres de la posterité du deffunt Roy, ensemble toute personne pretendant, ou qui pretendra à l'aduenir aucun titre par luy ou eux, sont & seront absolument, entierement & pour iamais, exclus & rendus incapables de iouyr des Couronnes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ny d'aucune d'icelles, ou des domaines qui en dependent, non plus que de porter le nom, titre, ou dignité de Roy ou Reine de la Grand' Bretagne, de Roy ou Reine d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ou de l'vne ou l'autre, ny d'aucuns domaines qui en dependent, de Prince de Galles, Duc de Cornoüaille, Prince d'Escosse, Duc d'Albanie, Rothesay, York, Glocester, ou de iouyr sous pas vn desdits noms ou titres, des honneurs, fiefs, terres, possessions ou domaines cy-deuant appartenans ausdites Couronnes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ny de tenir, exercer & iouyr d'aucun pouuoir, gouuernement, ou Magistrature en cette Republique, ny sur les peuples d'icelle, en sorte que tout droit & titre, ou pretention de droit & titre qu'aucun d'eux a pû cy-deuant, peut à present, ou pourra cy-apres prendre à cet égard, est par ces presentes declaré & iugé, & sera pour iamais à l'auenir iugé & tenu pour entierement nul & de nul effet. Estant de plus arresté, que si quelques personnes taschent & entreprennent par forces d'armes ou autrement, ou aydent, assistent, ou fauorisent aucun des pretendus desdits Princes Charles, Iacques & Henry, ou autres de la posterité du feu Roy, ou d'aucune personne pretendant droit par luy ou eux, & par vn desdits offices, titres, dignitez, ou authoritez, ou viennent à declarer, publier, ou en autre maniere mettre en auant tels pretendus droits & titres, donner & attribuer les seances, ou autrement prester assistances ausdits Princes Charles, Iacques & Henry, ou autres d'eux, Telles offences seront sensées & iugées hautes trahisons, & tous delinquans de cette nature, leurs conseillers, assistans & fauteurs en estant conuaincus trois ans apres l'offence commise, seront aussi sensés & iugés traistres & souffriront la mort & les confiscations accoustumées dans les cas de haute trahison.

Voila vn acte bien passionné contre la famille Royale, en voicy vn second qui n'a pas moins de chaleur pour la gloire & pour la fortune du Protecteur.

Acte pour la seureté de la personne de Cromvvel.

DAutant que la prosperité & le salut de cette nation, & la conseruation de ses domaines dépend apres Dieu de la seureté & de la vie de son Altesse,

1656. & qu'il nous est apparu que diuers pernicieux complots se sont depuis peu trassés, tant au dedans qu'au dehors de cet Estat, contre sa personne, à dessein de ietter derechef la Republique en de nouuelles guerres intestines & la ruiner entierement : Pour preuenir ces grands dangers, & les malheurs qui pourroient arriuer à la suite de telles conspirations & pratiques, le Parlement qui en est sensiblement touché, & qui les doit redouter auec raison, desire qu'il soit ordonné, comme il l'est presentement par sadite Altesse & par ledit Parlement, que si aucune personne apres le 10. d'Octobre de la presente année 1656. complote ou attente contre le Seigneur Protecteur, & fait parestre qu'il ait l'intention par quelqu'vne de ses actions, ou trempe dans aucune guerre ou cabale, ou entreprend d'esleuer le peuple, ou mettre des forces sur pied contre son Altesse & le Gouuernement, pour le renuerser ou de propos deliberé & malicieusement proclamer & publier le Prince Charles fils aisné du deffunt Roy, ou par vn autre de sa prosperité, ou qui que ce soit pretendant droit par luy au titre de Roy, Reine ou principal Magistrat de la grand Bretagne, d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ny des domaines qui en despendent, ou assiste, aide & fauorise quelque personne telle qu'elle soit, ny par quelque voye que ce puisse estre, tache de faire reuiure ou establir aucun titre ou droit dudit Prince Charles, ou autre de la posterité du deffunt Roy, ou d'aucune personne pretendant droit par eux, aux Offices, titres, dignitez ou authoritez susdites, la personne qui fera quelqu'vne de ces choses, sera reputée coupable de haute trahison : Comme aussi quiconque entretiendra correspondance auec lesdits Princes Charles, Iacques & Henry, leur donnera, ou contribuera aucunes sommes, ou autres assistances, leur deliurera quelques villes, bourgs, chasteaux, forts, magazins, vaisseaux, ou forces, soit par mer ou par terre appartenant à cette Republique : Ou encore de propos deliberé & malicieusement essaiera par aucune action de causer de la mutinerie dans les armées, flotes ou autres forces de cet Estat, ou de debaucher aucun Officier, soldat, ou matelot de l'obeyssance qu'ils doiuent au Seigneur Protecteur, ou inuitera, ou procurera & assistera aucuns estrangers à enuahir l'Angleterre, l'Escosse & l'Irlande, ny aucun de ses domaines, ou adherera à aucunes forces leuées ou qui se leueront cy-apres contre ledit Protecteur : En tous lesquels cas, le Chancelier, le Garde des sceaux, & les Commissaires du grand sceau d'Angleterre lors en charge, sont authorisez par l'ordre de son Altesse d'expedier vne ou plusieurs commissions sous le grand sceau d'Angleterre aux personnes qui seront nommées à cette fin ; lesquelles auront reciproquement pouuoir d'ouir & executer toutes les matieres, offences, & crimes susdits auec toutes leurs circonstances, receuoir les reproches des accusez, ouyr les tesmoins sur leur serment, & sur la confession des parties, ou sur le refus de respondre, proceder à leur conuiction & au iugement final, selon la iustice & le merite de la cause, & faire executer leur iugement : Auquel effet, ils auront pouuoir de s'assembler aux temps & lieux qu'ils iugeront à propos, & de faire choix des Officiers necessaires. Tous Maires, Preuosts, Iuges de paix, Connestables, Baillifs, & autres Officiers ciuils & militaires, leur presteront main forte : Et auant qu'entrer en leur charge, ils feront le serment de bien & fidellement executer les pouuoirs qui leur sont donnés, lequel serment leur sera administré par le Chancelier, le Garde des sceaux & les Commissaires du grand sceau d'Angleterre, ou l'vn d'eux pour ceux d'Angleterre ; par le Seigneur deputé d'Irlande, le Chancelier, le President du Conseil, ou l'vn d'eux, pour ce pays-là : & par le President ou quelqu'vn du Conseil qui se tient à Edimbourg, pour l'Escosse : Auec cette condition, que ces Commissaires ne procederont point en vertu de ce present acte contre aucun qu'il ne leur soit nommement ordonné par le Seigneur Protecteur de l'auis de son Conseil, & que le present acte ne sera en force que iusqu'à la fin de la derniere session du prochain Parlement.

Histoire de Iacques Narlor. Nous auons parlé cy-dessus d'vn extrauagant qui pour se mettre en quelque credit se vanroit d'auoir receu les ordres de Dieu de ramasser en vn corps tous les Iuifs qui estoient espars en plusieurs endroits de la terre, afin de les restablir en la Iudée, & les remettre en possession des heritages qui furent autrefois

à leurs peres : on en vid renaistre en cette année de 1656. vn autre dont la folie fut bien plus haute & plus dangereuse que celle de l'autre, il s'appelloit Iacques Naylor, c'estoit luy qui auoit donné la naissance à la secte des Quakers ou Trembleurs, dont nous auons parlé si souuent; son extrauagance estoit qu'il se croyoit estre le Messie, & qu'en cette qualité il souffroit qu'õ luy rendist les honneurs de l'adoration tels que nous les rendons au Verbe Eternel. Sa premiere folie parût dans la Prouince d'Exceter, il parcourut apres le Royaume & en infecta toutes les Prouinces: ses euaporations estoient trop ridicules & d'vne consequence trop grande pour estre souffertes: Estant aussi de retour à Exceter les Iuges de cette ville qui ne les purent approuuer se saisirent de sa personne, & le mirent dans vne rigoureuse prison: il y fut assez long-temps & assez mal-traité pour luy faire passer cette folle fantaisie; neantmoins il n'en profita pas, on le mit dehors apres des remonstrances & des menaces d'vn chastiment seuere s'il continuoit dans les extrauagances de ses discours; si tost qu'il fust en liberté, il les recommença auec plus d'éclat que iamais: Quelques foibles esprits se laisserent persuader les absurditez qu'ils luy entendoient dire; il y eut des hommes & des femmes qui quitterent sans repugnance leurs maisons & leurs biens pour le suiure: Il entra vn iour dans la ville de Glastenbury sur vn cheual passablement bon precedé d'vn homme qui marchoit teste nuë deuant luy & enuironné de huit ou dix autres qui portoient leurs femmes en croupes, plusieurs ietterent des fleurs & leurs vestemens sur le chemin par lequel il passoit: il parut quelques iours apres dans Bristol au mesme équipage, & pour augmenter son triomphe, les ruës commencerent à resonner par la voix de tous ceux qui l'accompagnoient, car ils le conduisirent iusques à la Croix de cette grande Ville en chantant incessamment *Saint Saint Seigneur d'Israel.* Les Magistrats de cette Ville estonnez d'vne procession si surprenante, enuoyerent querir ce Seducteur & ses partisans; ils comparurent, ce malheureux homme ne balança point à dire qu'il estoit venu sur la terre pour estre le reparateur de la nature corrompuë, vn de ses partisans confessa qu'il le traitoit de fils de Dieu, parce qu'il l'estoit effectiuement, vn autre dit auec vne asseurãce pareille qu'il luy auoit preparé de l'or, de l'encens, & de la myrrhe pour luy faire vn present qui répondit à la qualité qu'il auoit de Roy, d homme & de fils de Dieu: Trois ou quatre autres chercherent de diuers titres pour releuer sa gloire & sa reputation; car l'vn l'appella *precieux fils de Syon,* les autres *Prince de paix, le Saint d'Israel, le Sauueur des hommes,* & enfin la Sainte Eglise n'a iamais attribué des titres plus glorieux & plus auantageux à l'humanité du fils de Dieu, que ces malheureux en donnerent à cet imposteur. Ce qui donnant de l'horreur à ces juges, ils demeurerent dans vn estonnement si profond, que ne sçachant pas bien comme il falloit punir ces blasphemes & taut d'attentats que l'on commettoit contre l'adorable personne du Verbe, ils ordonnerent que ce Seducteur seroit conduit à Londres pour y receuoir le chastiment de ses crimes. 1656.

Comme cette affaire estoit importante, puis qu'il s'agissoit de la gloire de Dieu, le Parlement le trouua fort embarrassé du premier abord, & pour cét effet il s'assembla trois ou quatre fois sans se pouuoir bien resoudre sur le chastiment que l'on donneroit à cét horrible blasphemateur: Mais enfin tous ceux qui le composoient demeurerent d'accord de le tenir attaché deux heures durant au carquan du Pillory de Vvestminster, de le faire fustiger par les ruës depuis ce lieu-là iusques à la place de la vieille Bourse, de le remettre le lendemain au carquan par l'espace de deux autres heures, de luy faire percer la langue auec vn fer chaud, de luy faire appliquer sur le front vn autre fer chaud, dans lequel il y auoit vn B. graué, pour faire voir qu'on luy auoit ordonné ce supplice par la consideration des blasphemes qu'il auoit commis en vsurpant vn nom & vne qualité qui n'appartenoit qu'au Verbe Eternel, qu'il seroit conduit à Bristol pour y estre derechef foüetté en vn iour de marché, & qu'apres auoir esté promené par les ruës de cette Ville sur vn cheual auec la teste tournée contre la queuë, il seroit ramené dans Londres pour y estre enfermé dans les cachots iusqu'à ce que le Parlement en eut autrement ordonné. L'histoire m'apprend qu'il fust quelque temps apres élargy, à condition de se representer toutes les fois qu'il plai- Supplice de cét imposteur.

1655. roit à la Chambre de reuoir son procez ; mais ie n'ay point sçeu ce qu'il deuint apres cét élargissement, qui fut à mon auis vne dangereuse grace pour le poblic, qui pouuoit encore estre seduit par la freqoentation d'vn si meschant homme.

Iusques-là les plus éclairez auoient esté fort empeschez à connoistre par quel mouuement ces Trembleurs agissoient ; car il est certain que leur Instituteur passoit pour malicieux & méchant, plustost que pour extrauagant & pour hypocondriaque : mais les yeux de tout le monde furent oouerts par vne chose qui arriua dans le mesme temps que l'on chastioit ce brouïllon par les rigueurs que nous auons dit, car vn vaisseau venant de la nouuelle Angleterre, rapporta que parmy le nombre de ceux qu'on y auoit enuoyez pour la peupler, il s'estoit rencontré quatre femmes & cinq hommes si preuenus de cette folle passion, qu'on ne les auoit point voulu receuoir de peur de corrompre cette nouuelle habitation par la frequentation de personnes si dangereuses ; qu'ayant esté reconnus pendant la nauigation pour infectez d'vne si villaine tâche, le Conseil de Boston qui est la principale place de ce Royaume nouueau, les auoit resserrez, les auoit interrogez, que l'on auoit reconnu dans leurs responses que leur but n'estoit que de détruire les Ministres & les Magistrats, contre la conduite desquels ils auoient dit des choses les plus espouuentables du monde, qu'ils ne tendoient qu'à renuerser les ordres establis dans les Eglises & dans le Gouuernement de la Republique, & qu'enfin voulant passer pour Prophetes inspirés par le S Esprit, il n'y a point d'impertinences oy mesmes d'impietez qu'ils n'eussent commises, & qu'il n'y a point d'iniures qu'ils n'eussent dites tât au Gouuerneur qu'à ceux qui composoient le Conseil ; de sorte qu'on les auoit renuoyez à Londres, auec priere au Parlement d'auoir égard à la consequence de leur doctrine & des mouuemens qui les possedoient. On leur auoit desia fait la guerre autant que l'on auoit pû, sans susciter de nouueaux troubles dans l'Estat : cét auertissement fit redoubler les soins qu'on auoit pris de les exterminer : En effet le Protecteur qui auoit sujet de les redouter plus que tous les autres, renuoya par tout des ordres si precis de trauailler à les mettre à bas, qu'il ne se trouua point de villes dans les trois Royaumes dont les prisons ne fussent remplies de ces perturbateurs du repos public. Quant à ces neuf on les logea dans des cachots pour répondre de leurs personnes.

1657. VI. Conspiration contre Cromvvel.

Il est bien difficile de se maintenir dans vn rang sublime sans y seruir de but au caprice de la fortune : Cromvvel auoit tout fait pour se conseruer sans enuie en celuy où l'addresse de son esprit l'auoit esleué, il s'estoit rendu populaire pour se faire aimer du peuple, il auoit tiré du neant des personnes qu'il iugeoit auoir de l'esprit & du cœur, pour se faire des creatures, il auoit tasché d'obliger ceux qu'il voyoit dans le pouuoir de trauerser sa grandeur, & il est certain qu'il n'auoit rien oublié pour faire perdre à ses mal-veillans le desir d'attenter encore à sa vie. Neantmoins toutes ces précautions n'empescherent pas qu'on ne luy tendit des pieges nouueaux. Deux hommes nommez Syndercomb & Celsle prirent la resolution de le faire perir, le premier pour auoir esté cassé par le General Monck, suiuant les ordres de ce Protecteur, de la charge de Quartier-mestre de l'armée sous le Colonel Reynolds ; l'autre poor auoir esté refusé par ce mesme Protecteur de quelque chose qu'il croyoit estre deuë à son merite : il falloit chercher les moyens de satisfaire cette passion, ils en trouuerent dans la pratique d'vn grand nombre de personnes qu'ils gagnerent : ils eurent mesme l'addresse de tirer des coffres d'Espagne l'argent dont ils auoient besoin pour augmenter la chaleur de leurs partisâs. Quand ils se virent en estat d'executer ce dessein, ils choisirent vne maison à Hammersmith qui est vn grand boorg escarté du droit chemin de Hamptoncour, afin d'attraper leur ennemy quand il iroit à cette Royale maison : mirent là-dedans autant de bons cheuaux qu'ils estoient de conspirateurs, afin de se sauuer apres leur coup : il y auoit vn lieu proche de là par lequel il falloit necessairement passer, & dans lequel les carrosses ne pouuoient rouller que fort lentement, parce qu'il y auoit tousioors de la bouë & des hornieres fort incommodes ; ils y firent planter vne machine, laquelle estant déchargée à propos ne pouuoit manquer à mettre en pieces le carrosse auec tout ce qu'il y auoit dedans ; & d'autant qu'il falloit sçauoir precisément le iour que ce Protecteur y pourroit

pourroit passer, ils corrompirent vn de ses gardes pour leur en donner vn fidelle auis. Cela auoit sans doute esté fort iudicieusement concerté; mais il ne reüssit pas, la raison fut que ce Protecteur s'estant mal trouué, il ne sortit point de Londres comme on auoit creu qu'il feroit.

Vn dessein si malheureusement rompu ietta ces conspirateurs dans vne confusion merueilleuse, neantmoins ils n'estoient pas gens à perdre le cœur, ils s'auiserent d'vn autre moyen, qui fut de faire remplir de poudres, de grenades, de mesches & d'autres materiaux susceptibles d'vn prompt embrasement, diuers endroits du Palais de Vvhiteball, & mesme le dessous du siege où ce Protecteur auoit accoustumé de se mettre pour prier Dieu en sa Chapelle, afin de le faire sauter en l'air, & de le faire deuorer par les flammes dés l'heure mesme qu'il s'y estoit mis. Mais ce dessein ne leur succeda pas plus heureusement que le precedent La machine qui deuoit joüer sur le moment qu'il seroit prest à se mettre au lict fut découuerte sur les neuf heures du soir par le garde mesme qui auoit facilité iusques-là le dessein de ces conspirateurs, ils furent arrestez, on les trouua saisis de chacun vn pistolet chargez de balles longues & faites exprés, pour faire des ouuertures beaucoup plus meurtrieres que celles dont on se sert ordinairement; le logement qu'on leur donna fut deux cachots les plus noirs de toutes les prisons de Londres.

Le Parlement felicite Cromvvel sur cette auanture.

Cet attentat paroissoit horrible à tous ceux qui estoient dans les interests de ce Protecteur, le Parlement qui n'estoit composé que de personnes esclaues de sa grandeur & de sa fortune, ne manqua point aussi de prendre au poil vne conjonctnre dans laquelle chacun luy pouuoit tesmoigner son affection, car il ordonna que graces en seroient publiquement renduës à Dieu dans l'Eglise de Sainte Marguerite de Vvestminster, & qu'apres cela toute la maison iroit en corps pour feliciter son Altesse sur l'heureuse conseruation de sa vie, à laquelle le salut de la Republique sembloit attaché. Il falloit pour cela vne harangue qui fût concertée, l'Orateur ayant aussi exageré la grandeur de la grace que Dieu auoit fait à la Republique, en preuenant vn mal qui en pouuoit renuerser tous les fondemens, il continua son discours par l'horreur qu'il vouloit imprimer dans l'ame de tous ceux dont il pouuoit estre oüy contre la cruauté des conspirateurs, ajoûta que cette miraculeuse déliurance n'estoit pas seulement vne matiere de ioye aux peuples d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, mais encore vn suiet de ioye vniuerselle pour tous les Protestans de l'Europe qui eussent perdu leur bras droit, s'ils eussent esté si malheureusement priuez d'vne personne qui les appuyoit auec toute la chaleur possible, & conclud enfin que pour éuiter des coups de cette nature, il en falloit seuerement punir les autheurs.

Sentence de Syndercomb, qui s'empoisonne.

Il estoit iuste qu'on eust égard au dernier point de ce discours, & qu'on n'en mesprisast point l'importance: Cecile auoit eu l'addresse de se sauuer, pour Syndercomb ayant esté trouué trop criminel pour luy laisser plus long-temps la vie, il fut condamné le 15. du mois de Feurier à estre traisné sur vne claye iusques à Tyburne, pour y estre pendu & escartelé: mais il éuita la honte de mourir par vn supplice public, car il s'empoisonna luy-mesme: son corps fut neantmoins tiré à la queuë d'vn cheual iusqu'à vn lieu qu'on appelle Tovverhill, où aprés auoir demeuré long-temps attaché à vn pôteau, il fut enterré dans le grand chemin.

Sottises de la secte des Trembleurs.

Nous auons fait voir l'impertinence de la secte des Trembleurs dans la folie de Iacques Naylor; mais comme l'histoire me presente vn second suiet d'en parler, & que ce suiet plus ridicule encore que le premier peut seruir à faire voir qu'elle est toute extrauagante, ie croy qu'il ne sera pas hors de propos de ioindre ce discours à celuy de ce Seducteur pour faire voir iusques où peut aller la folie des hommes qui sont capables de receuoir des impressions si sottes. Vn malheureux partisan de cette secte appellé Guillaume Poole, se déroboit fort souuent du seruice d'vn artisan de la Ville de Worcester, chez lequel il estoit apprentif, pour aller passer quelques heures dans vn iardin qui ioignoit la maison dans laquelle il demeuroit: son maistre ne pouuant approuuer ces absences qui apportoient vn remarquable interest à son trauail, luy demanda vn iour à quoy il employoit le temps qu'il estoit obligé de donner à sa besogne: A conferer auec

1657. Iesus-Christ, luy répondit-il, lequel m'ayant pris aiourd'huy par la main, m'a commandé de me trouuer tous les soirs au mesme endroit, pour luy rendre conte de mes actions & de mes pensées.

Vn homme qui n'eust pas esté Trembleur se fust mocqué de la simplicité de cet apprentif, celuy-là qui l'estoit au dernier degré, fit tout le contraire : il luy applaudit & luy permit d'en vser comme il luy plairoit. Ce seruiteur ayant donc toute la liberté qu'il vouloit auoir, il reprit le chemin du iardin le iour suiuant, mais il n'en retourna iamais : son maistre vn peu surpris de voir qu'il auoit passé la nuict hors de sa maison, le fit chercher dés le lendemain matin : on trouua ses habits sur le bord d'vne petite riuiere qui passoit prés de ce iardin, & l'on découurit son corps à quinze ou vingt pas de là : ce qui ayant fort estonné ceux qui le cherchoient, ils en furent donner auis au Magistrat, lequel estant demeuré lors persuadé qu'il s'estoit noyé par vn desespoir ou par la malice du diable qui l'auoit seduit sous le nom du Sauueur du monde, ordonna qu'il seroit enterré sur le grand chemin, ce qui fut executé tout à l'heure mesme selon les loix du Royaume, qui vouloient qu'vne personne qui s'estoit donné la mort fut priuée de la sepulture qu'on donne dans les cimetieres à ceux qui meurent en bons Chrestiens.

Extrauagance d'vne Trembleuse, qui veut ressusciter vn mort.

Quoy que la personne de cét apprentif ne fust gueres considerable, sa mort qui auoit quelque chose d'extraordinaire fit assez grand bruit dans la ville pour arriuer à la connoissance de la plus grande partie des habitans; de sorte qu'vne femme du nombre de celles qui s'estoient laissées corrompre par la nouueauté de cette Religion, & qui se croyoit sainte, parce qu'elle auoit beaucoup de chaleur pour luy donner du credit, se transportant auec plusieurs autres Trembleurs sur le lieu où ce malheureux estoit enterré, elle entreprit de le ressusciter par la force & par la grandeur de sa foy, elle le fit tirer du sepulcre, luy passa cinq ou six fois la main sur le visage & sur l'estomac, se coucha sur luy, appliqua son visage sur le sien, ses mains sur les siennes, & se releuant tout d'vn coup : *Ie te commande*, luy dit-elle, éleuant ses mains & ses yeux au Ciel, *Guillaume ie te commande de la part du Dieu viuant, de te leuer & de l'adorer comme tu faisois il y a deux iours* : mais comme ce corps demeuroit froid, & qu'il ne donnoit aucune marque de vie, elle mit les genoux à bas, fit vne infinité de grimaces en racontant quelques oraisons, & se releuant auec des yeux égarez, & donnant plus de vigueur à sa voix qu'elle n'auoit fait peu auparauant : *Guillaume*, luy dit-elle derechef, *ie te commande au nom de Dieu, de te leuer, & de l'adorer, & de marcher pour glorifier sa puissance* ; mais comme cette masse n'auoit plus d'oreilles capables d'ouyr, qu'elle n'auoit plus de dispositions qu'à la pourriture, & qu'il n'y auoit plus de principe surnaturel pour la faire agir, elle ne bransla point du tout : ce qui faisant bien iuger à cette frenetique & sotte femme qu'elle auoit trop entrepris, elle dit en se retirant toute honteuse & pleine de confusion, que Dieu ne l'auoit point exaucée, parce qu'elle n'auoit pas attendu quatre iours pour luy demander des marques de sa puissance en faueur du mort, croyant impertinemment que ce nombre de iours estoit necessaire à faire vn miracle, parce que le fils de Dieu n'auoit ressuscité le Lazare qu'apres auoir esté quatre iours dans le sepulcre.

I'aurois bien encore des choses à dire d'vn nommé Mathieu Thomas, qui s'attribuoit le titre d'Agneau qui oste les pechez du monde, d'vn autre partisan de Naylor qui voulant passer comme luy pour le Messie, en prenoit les augustes noms, & d'vne Damoiselle nommée la veuve Erbury, dont les actions ne furent pas moins criminelles que celles de l'odieuse Iezabel qui fut l'abomination de toutes les Princesses qui auoient occupé le Trosne des Rois d'Israël, pour faire voir iusques à quel point d'extrauagance & d'impieté ces miserables sectateurs d'vne detestable Religion se pouuoient porter ; mais comme i'ay horreur d'en parler, ie croy que les yeux en auroient aussi de voir ce que i'en escrirois : voila pourquoy passant sous silence les gestes & les actions de ces personnes scandaleuses, ie continueray mon discours par des choses qui rempliront mieux l'esprit du Lecteur.

Pendant que cette Comedie se ioüoit dans la ville de Worcester, & dans les lieux où Mathieu Thomas & cette veuve d'Erbury faisoient leur seiour, l'on

voyoit dans le Parlement de Londres de grandes dispositions à changer le Gouuernement de la Republique. La Chambre des Communes n'auoit pas assez d'éclat, quoy qu'on luy eust attribué la qualité de Parlement : on proposa d'en creer vne haute, cela fut resolu apres vne longue & meure deliberation, mais ce fut sans determiner le nom qu'elle porteroit, & à condition que le souuerain Magistrat (c'estoit vne seconde qualité que l'on donnoit au Protecteur) en nommeroit tous les membres, & qu'il auroit la disposition de l'armée du consentement des deux Chambres. Cette resolution fut prise sur les derniers iours du mois de Mars : les premiers d'Auril furent employez à pousser l'affaire plus loin que cela : car de cent quatre-vingt cinq membres qui composoient alors le Parlement, il y en eut cent vingt-deux qui demeurerent d'accord de restablir la Monarchie, les autres, qui estoient au nombre de 62. s'y opposerent auec beaucoup de vigueur.

1657. I.

Le Parlement restablit vne seconde Chambre.

Il veut encore restablir la Monarchie.

Cette pluralité de voix donnant l'auantage à ceux qui vouloient ce restablissement, il fut resolu tout d'vn mesme temps que la deliberation en seroit portée au Protecteur, afin d'y donner son consentement. Cela fut fait le sixiesme de ce mesme mois : Tout le corps se rendit à Whitehall, l'Orateur representa à son Altesse les raisons sur lesquelles toute l'assemblée auoit iugé que le restablissement de la Monarchie estoit necessaire, il luy presenta l'escrit qui en auoit esté fait, il en commanda la lecture, le Secretaire de la Maison la fit auec les formalitez necessaires. Ce Protecteur voyoit bien que ce restablissement le regardoit à l'exclusion de celuy qu'on y deuoit legitimement appeller, & il ne douta point qu'en suitte de son consentement on ne le choisist pour luy donner la Couronne : Neantmoins il voulut paroistre plus modeste qu'ambitieux : il respondit, que l'affaire estant de la derniere importance à l'Estat, on n'y pouuoit apporter assez de precautions, voila pourquoy il demanda du temps pour implorer de Dieu les lumieres & les inspirations necessaires à prendre vne resolution qui fut à la gloire de son nom, & pour le soulagement des peuples.

Cette modeste response fit retirer l'assemblée auec toute la satisfaction possible : mais comme on n'en estoit pas venu si auant pour en demeurer sur ces termes, la Chambre luy fit de nouuelles instances trois iours apres, & luy deputa vn Comité auec ordre de luy parler plus ouuertement, & le supplier de luy vouloir dire plus precisement son intention. Cela l'obligeoit à faire vne seconde response, il la fit, mais non pas telle qu'on desiroit. Il dit qu'il auoit des obligations inconceuables à l'affection que toute la compagnie luy tesmoignoit: que neantmoins comme elle luy presentoit vn fardeau qui estoit beaucoup au delà de ses forces, elle ne se deuoit pas estonner s'il ne s'estoit point encore pu resoudre à en charger ses espaules, qu'il ne sçauoit pas bien s'il se pourroit dignement acquitter d'vne charge qui deuoit estre accompagnée de grandes vertus & de qualitez éminentes, & que pour tant de iustes considerations il auoit besoin d'vn plus long temps pour le bien examiner. Voila pourquoy il demandoit encore quelques iours pour prendre conseil de Dieu, de sa conscience & de ses amis : promettant de declarer plus ouuertement ses intentions quand il auroit receu toutes les lumieres qu'il demandoit à la prouidence Diuine : Que cependant il feroit tousiours toutes les choses possibles pour le bien public, & pour reconnoistre l'affection qu'on luy témoignoit.

Il offre la Couronne à Cromvvel.

Ce fut auec cette seconde response qu'il laissa retirer ce Comité, cependant il agit tousiours comme il auoit fait, car son Conseil luy ayant presenté vne patente en faueur des Marchands qui trafiquoient aux Indes Orientales, pour y restablir leur Compagnie, il ordonna que tous ceux qui s'y voudroient ioindre & entrer dans le trafic à frais & profits communs, ils le pourroient faire en qualité d'auanturiers ; & pour porter encore ses soins plus auant, signa deux Chartres, l'vne pour confirmer à la ville de Marleborowg plusieurs beaux priuileges qui luy auoient esté accordez par les Rois, l'autre pour le restablissement de l'Vniuersité de Glascow en Escosse, qu'il iugeoit necessaire à faciliter le progrez de la Religion & des bonnes lettres en ce Royaume.

Pendant que le Parlement ne songeoit qu'à mettre la Couronne sur la teste de Cromvvel, la faction des Anabaptistes & des Quakers se renouuelloit pour

1657. susciter de nouueaux troubles dans l'Estat; car dans le mesme temps que cette Compagnie se proposoit de faire vn troisiéme effort pour tirer vn dernier éclaircissement des volontez de ce Protecteur, Turloë Secretaire d'Estat découurit vne conspiration qui s'estoit faite par vn grand nombre de ces Sectaires: Le Major General Harrison & Lavvson qui auoit esté Vice-Amiral de la Republique, estoient les Chefs de ces soûlenez; leur dessein estoit de faire vn corps fort considerable pour maintenir leur Religion par la force ouuerte. Ce Secretaire fut auerty par vn de ses domestiques qu'il auoit veu entrer ces quatre Capitaines en vne maison qui estoit proche des portes de la ville, il soupçonna que quatre hommes de cette importance ne s'estoient point assemblez sans dessein, il en fit donner auis au Protecteur, on fit partir plus de cent hommes pour les aller prendre, ils furent arrestez, on les trouua saisis d'vn Manifeste intitulé, l'*Estendart*, & d'vn drapeau sur lequel on auoit peint vn lion endormy, *qui le réueillera*. On les mit d'abord sous la garde d'vn Sergent d'armes du Parlement, vingt autres de leurs partisans cachez dans d'autres maisons proches de celle-là, sortirent pour les secourir, on en tua quelques vns, on desarma les autres, & on leur alla faire passer la nuit dans vne prison. Ceux-là dirent que le drapeau qu'on auoit troué estoit vne banniere que Dieu auoit donnée à son pauure peuple affligé par la contrainte qu'on vouloit faire à leurs consciences, confesserent qu'il auoit esté fait pour assembler tous ceux de leur secte, lesquels estoient disperséz par tout le Royaume, & auoüerent qu'ils deuoient sortir cette nuit là pour aller ioindre à huit milles de là douze cens hommes qui estoient sous les armes, & en suite de cette ionction continüer leur marche du costé de Norford, où se deuoient rendre par diuerses routes tous ceux de leur party qui seroient capables de porter les armes. On leur demanda quel estoit l'obiet de ces armes, ils répondirent que c'estoit pour se venger sur la beste, sur le faux Prophete, sur les Rois de la terre, sur leurs armes, & sur toutes les puissances de Babylon, en plaçant le supréme pouuoir legislatif en la personne de Christ, & en erigeant pour le representatif des Saints. Tous ces termes estoient fort obscurs, neantmoins on ne trauailla pas beaucoup à deuiner qu'ils entendoient parler d'eux mesmes par ce corps des Saints representatif, & par tous les termes de Beste, de faux Prophete & de Babylon, Cromvvel, les Ministres & les Magistrats, de sorte que le Parlement estant demeuré d'accord que ces complots estoient d'vne dangereuse consequence, il commanda que tous ces factieux fussent estroitement resserrez iusqu'à nouueaux ordres.

Les Anabaptistes & les Quakers troublent l'Estat.

II. Cette grande affaire suruenuë dans la conioncture du temps qu'on auoit enuoyé vn second Comité à Cromvvel pour apprendre ses sentimens sur le restablissement de la Royauté, auoit empesché que ce Protecteur ne fist vne réponse precise à la Compagnie. Mais comme il ne vouloit point qu'on le pressast dauantage sur vne matiere qu'il deuoit presser luy-mesme, il enuoya deux membres de son Conseil à ce Parlement pour luy dire, Que la quantité d'affaires qui se presentoient ne luy auoient pas encore permis de se bien resoudre, & qu'il les en auertiroit quand il auroit pris ses mesures. Vne réponse si froide estōna la pluspart de la Compagnie, & il y en eut plusieurs qui ne purent comprendre la raison pour laquelle vne si belle Couronne ne chatoüilloit pas assez viuement vne ambition qui auoit paru auec tant d'esclat, quand il auoit esté question d'vn employ moins illustre & moins glorieux: Mais les plus iudicieux en ayant deuiné la cause, ils crurent qu'il falloit attendre qu'il s'ouurit de luy-mesme, & cependant trauailler à l'establissement d'vn fonds capable de soustenir l'esclat de la haute dignité à laquelle on le vouloit éleuer, qui estoit vne des choses qui l'auoient empesché iusques là de découurir ce qu'il auoit sur le cœur.

Seconde instance à Cromvvel pour receuoir la Couronne.

Mais enfin comme il falloit parler plus ouuertement pour terminer vne affaire qui auoit fait toute l'occupation du Parlement depuis qu'elle auoit esté mise sur le tapis, & qui tenoit encore les trois Estats en suspens, ce Protecteur manda le Parlement le dix-neufiesme de May, ce fut pour luy dire qu'il ne pouuoit accepter la Couronne qu'on luy presentoit. La premiere raison qu'il allegua pour cela fut, qu'il estoit en vn âge trop auancé pour se charger d'vn faix sous lequel il succomberoit infailliblement; la seconde, que si le nom de Protecteur

Il la refuse.

luy auoit fait des ennemis & des enuieux, celuy de Roy luy en feroit bien dauantage, & la troisiéme, qu'il ne possedoit pas des qualitez assez releuées pour s'acquiter dignement de toot ce qu'vn Souuerain doit à ses suiets; mais comme il luy eust esté insupportable de se dessaisir do Gouuernem nt, & de viure en homme priué apres auoir esté si long temps dans l'authorité, il adiousta à ces excuses, que si le Parlement luy vouloit continuer la qualité de Protecteur, il s'en acquiteroit auec les mesmes soins qu'il auoit fait iusques-là, & leur donneroit lieu de ne se point repentir de cette nouuelle grace. Ce qu'il demandoit estoit iuste, on ne ballança point aussi à luy accorder; car ce Parlement voyant qu'apres de nouuelles instances qu'il luy fit de receuoir la Couronne, il demeuroit ferme à la refuser, il fit vne nouuelle ordonnance, par laquelle cette qualité de Protecteur des trois Estats luy fut confirmée. 1657.

Il demande la continuation de la qualité de Protecteur.

Le Parlement la luy accorde.

Il estoit necessaire d'appuyer cette ordonnance par des ceremonies, afin de la rendre plus authentique, & il falloit encore que ce Protecteur prestast le serment de maintenir & defendre la liberté des loix du pays, comme aussi de proteger & d'auancer la Religion Protestante de tout son pouuoir. Le septiesme du mois de Iuillet ayant esté choisi pour cette ceremonie, le Protecteur se rendit à la grand'Salle de Westminster, où le Parlement l'attendoit. Tous les membres se leuerent à son abord, & le saluerent auec grande soûmission: La place qu'on luy auoit preparée ayant en suite esté remplie, l'Orateur luy fit vne Harangue dont les mouuemens m'ont semblé si beaux, que ie croirois dérober à mes Lecteurs vne grande satisfaction, si ie ne leur en disois quelques circonstances. Seigneur, luy dit-il, i'ay ordre du Parlement de presenter à vostre Altesse quatre « choses, qui sont les marques de sa dignité & de ses deuoirs. La premiere est vne « robe de pourpre, qui est l'embléme de la Magistrature, & la marque de la Iustice « qu'elle est obligée de rendre à la Republique, au Gouuernement de laquelle « elle est appellee. La seconde est vne Bible, laquelle contenant les fondemens « de la vraye Religion Chrestienne, qui est la Protestante, est aussi remplie d'exem « ples instructifs pour vn bon Gouuernement. La troisiéme est vn Sceptre peu « dissemblable d'vn baston, poor luy dire qu'elle doit estre l'appuy des pauures & « des foibles. La derniere est vne espée, non de guerre & de combat, mais vne « espée ciuile, destinée à la protection de ceux que vous deuez regir, plustost qu'à « la punition des offenses particulieres. C'est vn hieroglyphique de Iustice, dont « vostre Altesse s'est tousiours vtilement & glorieusement seruie pour la gloire de « cet Estat. Nous croyons tous que vous le ferez encore agir auec la mesme sagesse, « la mesme force, & la mesme temperance qui luy ont donné tant d'esclat; voila « pourquoy, Monseigneur, nous vous supplions de la ceindre, de prendre le Sceptre, « de vous reuestir de cette robe de pourpre, & d'accepter cette Bible, qui « sont à nostre auis les plus illustres ornemens qu'on puisse offrir à vn illustre Protecteur. «

Ceremonies faites à cette continuation.

Cette belle harangue, dont ie n'ay fait qu'vn extrait, deuoit chatoüiller l'esprit de ce Protecteur; il ne fit pourtant point voir qo'elle eust esté capable de luy donner de la vanité: au contraire son esprit demeurant dans son assiette ordinaire, il se contenta de témoigner par vn petit remerciment qu'il fit à la compagnie, qu'il estoit sensiblement obligé à l'affection qu'on luy témoignoit, apres quoy ayant repris la parole: Et moy, Messieurs, ajousta-t'il, en mettant la main « sur la Bible, ie vous promets, & ie le promets deuant Dieu, de n'employer tous « les presens que vous venez de me faire qu'à la gloire de Dieu, à l'auancement de « la Religion Protestante, & à la grandeor de la Republique, qui feront tousiours « les plus grandes de mes passions. Ce serment obligeoit tous les membres du « Parlement d'en faire de mesme, ils le firent aussi: ils protesterent tous auec la mesme ceremonie de mettre la main sur la Bible, qu'ils seroient fidelles à la Republique, au Protecteur & à leurs charges, qu'ils donneroient tousiours tout leur sang pour l'appuy de la Religion Protestante, qu'ils procureroient toosiours de toutes leurs forces la paix à l'Estat, le bien des trois nations, & comme membres du Parlement, ils leur conserueroient inuiolablement les droits & les libertez du peuple: Tous les membres qui composoient son Conseil n'en firent pas moins; la raison vouloit encore que les Escossois & les Irlandois approuuassent ce qui

1657. se venoit de faire à Londres, ils n'y apporterent point aussi de repugnance, car la proclamation de ce Protecteur se fit à Edimbourg & à Dublin quelques iours apres auec toutes les formalitez necessaires à donner de l'affermissement à cette qualité, & pour aller encore plus auant, il n'y eut presque point de villes dans les trois Estats qui n'en fissent autant que les Capitales.

III. Le Protecteur enuoye des troupes à sa Maiesté Tres-Chrestienne.

Cette grande affaire ayant donc eu le succez que ie dis, le Protecteur songea qu'il estoit temps de faire voir qu'il n'auoit point fait inutilement alliance auec la France; il fit embarquer trois mille hommes qui allerent prendre terre à Calais sous la conduite du Cheualier Iean Reynolds, ce qui n'estant pas encore tout ce qu'il vouloit faire pour le seruice de sa Maiesté Tres-Chrestienne, il en fit partir vn nombre pareil quelques iours apres sous les ordres du Colonel Morgan Lieutenant General dudit Cheualier, lesquels allerent descendre proche de Boulogne: Nous dirons quand il sera temps, à quoy ces troupes estoient destinées; cependant il faut continuer nostre histoire par vn beau combat qui fut donné sur la mer entre les Anglois & les Espagnols.

Bataille renduë entre les Espagnols & les Anglois.

La flote Angloise qui estoit sous les ordres de Black, s'estoit tousiours tenuë sur les ancres auprés de Cadis, afin d'apprendre des nouuelles de celle d'Espagne qui estoit aux Indes: il y auoit dans le port de cette ville plus de trente vaisseaux que les Espagnols pretendoient mettre sous les voiles pour aller au deuant de celle qui leur deuoit venir des Indes: ces vaisseaux n'estoient point encore en estat de faire voyage, Black eut auis que cette flote ennemie qu'il attendoit, estoit arriuée en l'isle de Tenerif qui est vne des Canaries, il fit hausser les voiles en resolution de tirer de ce costé-là. L'experience qu'il auoit ne luy permit pas d'aller bien loin sans sçauoir s'il y auoit des vaisseaux dans la grande Canarie, vne fregate qu'il détacha pour l'aller apprendre, luy rapporta qu'il n'y en auoit point, il continua sa route vers l'isle de Tenerif. La pointe du iour du 30. May luy fit découurir la flote Espagnole composée de seize grands vaisseaux & d'vne patache, postée à la portée du mousquet de la Baye de Sainte Croix, laquelle estoit deffenduë par trois Forts. Il assembla son Conseil, il y fut resolu que douze de leurs meilleures fregates s'auanceroient vers ces ennemis pour commencer le combat pendant que les autres les suiuroient pour les appuyer. Cet ordre fut executé; ces fregates commencerent le choc à coups de canon, les Espagnols leur répondirent auec vn tonnerre pareil, & se deffendirent d'abord auec assez

Deffaite de la flote Espagnole.

de vigueur pour faire croire qu'on ne les battroit pas sans peine: mais les vaisseaux Anglois qui estoient demeurez derriere estant arriuez, la victoire ne balança plus, tous ceux d'Espagne furent perdus, il y en eut deux qui coulerent à fonds, les autres quatorze furent bruslez & reduits en cendres. Les Anglois ne profiterent pourtant pas de l'argent dont treize de ces vaisseaux estoient chargez, car on l'auoit enuoyé le iour precedent dans vne ville nommée Arragone, laquelle est située à six ou sept milles dans la terre ferme. Les Espagnols perdirent en ce combat plus de neuf cens hommes outre le nombre des prisonniers, la perte des Anglois ne fut que de soixante-trois soldats & d'vn Lieutenant; pour leurs vaisseaux il y en eut quatre fort endommagez; mais ils furent si promptement radoubez qu'au bout de deux iours ils se trouuerent en estat de se remettre sous les voiles pour aller reprendre leurs premiers postes autour de Cadis.

Vne si importante victoire meritoit des loüanges & des recompenses, le Parlement n'en eut point aussi plûtost appris la nouuelle qu'il ordonna qu'on en rendroit publiquement des actions de graces à Dieu; qu'on enuoyeroit à Black vn diamant de cinq cens liures Sterlin, iusques à ce qu'on luy eust ordonné vne recompense plus digne du grand seruice qu'il auoit rendu à la Republique, qu'on gratifieroit le Capitaine qui en auoit apporté la nouuelle, d'vn present de cent cinquante liures Sterlin, & qu'on écriroit vne lettre à tous les Officiers de la flote, tant pour les remercier de la valeur qu'ils auoient tesmoignée en cette rencontre, que pour les obliger à continuer leurs seruices par la promesse de les recompenser dignement. Mais quoy que toute l'assemblée eust resolu de donner vn iour tout entier à la réjouyssance publique, elle ne laissa pourtant pas de trauailler la matinée de ce mesme iour à regler la maniere en laquelle on feroit l'é-

lection des personnes qui composeroient la Chambre Haute du Parlement, & la raison pour laquelle ils n'employoient pas ce iour entier à la ioye, fut que la fin de la seance approchant, ils ne vouloient pas laisser ce grand ouurage imparfait.

Mort de l'Amiral Black.

Il est certain que Black receut le diamant qui marquoit l'estime du Protecteur, & la reconnoissance du Parlement ; mais il n'eut pas le temps de gouster la satisfaction qu'il auoit ressentie au premier moment que ce present luy fut apporté : il sentoit desia quelque indisposition quand ce grand combat, duquel nous auons parlé, se donna dans les Canaries : l'actiuité qu'il apporta à faire combatre donna de l'accroissement à son mal ; il le ressentit auec vne violence plus forte quand il fut testably dans les postes qu'il auoit si long-temps occupés proche de Cadis. Il creut qu'il se deuoit éloigner des costes d'Espagne pour trouuer plus facilement sa guerison sur celles de sa terre natale, il en prit la route apres auoir laissé la flote sous les ordres du Capitaine Stoke, quand il fut à la veuë de Plymouth il mourut sans y pouuoir arriuer. C'estoit vn homme fort considerable aux seruices duquel la Republique auoit de grandes obligations, le Protecteur & le Parlement firent aussi donner la sepulture à son corps auec toutes les pompes que l'on deuoit à sa vertu.

Comme il estoit important au Protecteur de se faire par tout des amis, il tenoit des Ambassadeurs ou des Residens dans toutes les Cours de la Chrestienté. Il en auoit vn dans la Ville de Hambourg qu'on nommoit Bradshavv: le Roy de Suede & le Grand Duc de Moscouie auoient les armes à la main pour vuider quelques differens qu'ils auoient à cause de la Prouince de Liuonie, il voulut donner vn nouuel esclat à la qualité qu'il auoit, en se rendant mediateur de cette querelle, il enuoya des ordres à Bradshavv de s'entre-mettre de cet accommodement : ce Resident sortit de Hambourg pour executer ce qui luy auoit esté ordonné ; il fut receu par toutes les terres de l'obeïssance du Roy de Suede auec tous les honneurs possibles, il creut qu'il estoit obligé d'enuoyer auertir le Moscouite de la Commission qu'il auoit, il depescha vn exprés à Moscovv, & resolut d'attendre où il estoit la responce de ce grand Duc ; mais soit que cét enuoyé perit par les chemins, soit que celuy auquel on l'auoit enuoyé le retint, pour n'estre pas obligé de faire responce, il ne parut plus : de sorte que Bradshavv ayant attendu long temps inutilement, il fut contraint d'enuoyer à Londres pour y receuoir des ordres nouueaux. Cet enuoyé ne fut pas encore le seul que ce Protecteur employa pour donner, comme ie l'ay desia dit, de l'esclat à la qualité qu'il auoit. Le Roy de Suede n'estoit pas moins brouillé auec le Roy de Dannemarc qu'auec le Grand Duc, il arriua de là qu'il fit prendre au General Maior Iephson le chemin de Stoxholm, & à Philippe Medovv celuy de Coppenhaguen, tous deux auec ordre de trauailler à l'accommodement de ces deux Couronnes.

Le Protecteur s'entremet d'accommoder les Roys de Suede & de Dannemarc.

IV.

Le Mareschal de Turenne attaque & prend Mardik.

Cependant les troupes que ce Protecteur auoit fait passer en France à diuerses fois s'estant iointes sous les ordres de l'Amiral Montagu qui en auoit esté declaré General, elles se remirent en mer pour tirer du costé de Mardik où elles deuoient seconder l'entreprise que le Mareschal de Turenne auoit faite de mettre ce Fort à l'obeïssance de sa Maiesté Tres-Chrestienne ; mais cét Amiral qui se deuoit rendre maistre de la mer & entrer dans le canal, afin d'oster à la garnison de cette place la communication du fort de bois, basty sur ce mesme canal, & distant de la place d'vne portée de mousquet seulement, ne l'ayant pû faire, parce qu'il eust vn vent si contraire, qu'il ne se pût iamais trouuer au temps qu'il auoit promis ; ce General François ne laissa pas de se rendre maistre de ce Fort du bois apres vne attaque de trois heures, d'emporter encore Mardik qui luy fut rendu par Dom Iuan de la Torre qui en estoit Gouuerneur, & en suite de se rendre maistre de Bourbourg. Les desseins de ce General François n'estant pourtant pas d'en demeurer en si beau chemin, il establit en cette derniere le Comte de Schomberg, auec ordre d'y faire continuellement trauailler à de nouuelles fortifications, & d'establir dans Mardik vne partie de l'armée Angloise qui estoit arriuée dés le commencement du siege, le reste fut mis sous les voiles pour retourner en Angleterre iusques à vne meilleure saison de faire la guerre. Il n'a-

Il y establit les Anglois.

1657. uoit pas enjoint à ces derniers de fortifier cette place ; mais comme il y alloit de leur interest à ne la pas laisser en l'estat auquel elle estoit, ils n'y furent point plûtost establis qu'ils en firent releuer toutes les ruines que le canon y auoit causées, & qu'ils commencerent à y aioûter tout ce qui la pouuoit rendre imprenable.

Il y alloit de l'honneur des armes du Roy Catholique à ne laisser pas vne place de cette importance entre les mains de ses ennemis : Dom Iean d'Autriche, le Prince de Condé, le Marquis de Caracene & le Prince de Ligne qui les commandoient de ce costé là, ne purent aussi souffrir qu'elle eust esté prise à leur barbe, sans se mettre en deuoir de la recouurer auant que les Anglois l'eussent mise en l'estat qu'ils la vouloient mettre : leurs troupes postuient aux enuirons de Dunkerque, ils les assemblerent pour aller faire cette tentatiue ; mais quoy qu'ils taschassent de tenir leur dessein secret, le Mareschal de Turenne qui les auoit assez long-temps obseruez pour les bien connoistre, se douta qu'ils feroient ce qu'ils firent, & dans cette veuë, il y enuoya trois cens hommes choisis entre ses meilleures troupes, afin d'appuyer les Anglois au cas qu'on les allast attaquer.

Les Espagnols l'attaquent.

Ce fut alors que l'on connut que ce General ne sçauoit pas moins bien préuenir les desseins de ses ennemis que de les combattre, car deux iours apres que ce grand renfort fut entré dans cette place, les Generaux Espagnols ne manquerent pas de paroistre deuant & de l'attaquer de quatre costez auec vne fureur si brusque, qu'ils gagnerent d'abord le fossé & planterent vn merueilleux nombre d'eschelles contre les murailles ; mais quoy qu'ils tinssent six mille mousquetaires en estat de tirer continuellement pour fauoriser le courage de ceux qui gagnoient les remparts par le moyen de leurs eschelles, quoy qu'ils fissent iouër le canon auec vne fureur pareille, & quoy qu'ils eussent opiniastré le combat par l'espace de dix heures entieres, ils ne firent rien de ce qu'ils auoient enuie de faire ; car ayant appris que le Mareschal de Turenne s'auançoit à la teste de son armée, ils laisserent leurs poudres, leurs boulets, leurs grenades, tous les instrumens qu'ils auoient fait apporter, & la terre couuerte de morts.

Ils sont répoussez & battus.

Cette attaque auoit empesché que les Anglois n'acheuassent toutes les fortifications qu'ils vouloient ajoûter à la place, ils recommencerent à y trauailler dés le iour mesme que la retraite des Espagnols leur en eust laissé la liberté, & continuerent ce trauail auec tant de chaleur & de diligence, que toutes ces fortifications ne se trouuerent pas seulement fraizées & pallisadées en fort peu de temps ; mais on y vid encore des logemens faits pour la commodité des soldats. La place auoit esté en danger, & il est certain que si le Mareschal de Turenne n'y eut ietté le nombre de soldats que nous auons dit, il eut esté bien difficile de la conseruer contre vn assaut si furieux & si brusque ; voilà pourquoy ce mesme General ayant lieu de croire que ces ennemis feroient de nouueaux efforts pour la recouurer, il vsa d'vne nouuelle préuoyance pour empescher qu'elle ne retombast dans leurs mains, car outre le nombre des François qu'il y auoit desia iettez, il détacha encore cent cinquante soldats de son Regiment, & cent cinquante cheuaux de sa meilleure caualerie pour en aller appuyer la garnison.

C'estoit beaucoup, ce ne fut pas neantmoins tout ce qu'on iugea necessaire pour la mettre bien à couuert ; les Espagnols témoignerent trop de depit de l'auoir perduë pour ne se mettre point en deuoir de la recouurer, ils se disposerent à vne nouuelle attaque, le Mareschal de Turenne en auertit sa Maiesté Tres-Chrestienne : Ce grand Prince par les armes duquel elle auoit esté glorieusement conquise, se resolut à la conseruer : il fit partir quatre-vingt de ses mousquetaires pour aller renforcer sa garnison : le Cardinal Mazarin alors Premier Ministre de cét Illustre Monarque, voulut témoigner vn zele pareil, il fit accompagner ces mousquetaires d'vne bonne partie de ses gardes ; ainsi le Gouuerneur Anglois receut vn si considerable renfort, que se croyant inuincible, il ne redouta plus l'abord de ces ennemis.

Comme la prise de cette place estoit vn acheminement à quelque coup plus auantageux à la gloire de la Republique, le Protecteur en tesmoigna des satisfactions qu'il ne seroit pas bien facile de dire ; mais quoy que ce luy fust vn suiet de réiouyssance publique, il ne s'y attacha pas si fort qu'il ne se souuint de beau-

coup

coup d'autres choses qui n'estoient pas moins importantes à sa conduite. Le commerce des Indes pouuoit enrichir beaucoup de personnes, & apporter de grandes commoditez dans les trois Royaumes ; il le falloit auancer, il s'appliqua fortement à le faire. Il fit vne declaration, laquelle portoit qu'il seroit desormais mesnagé par la voye d'vn fond commun, & afin d'y encourager les personnes qui auroient dessein de s'y rendre auanturiers, il n'en confirma pas seulement les Priuileges que le Roy Iacques leur auoit autrefois accordés, mais encore il leur augmenta les anciennes immunitez, de sorte que cette importante affaire qui sembloit auoir desia beaucoup relasché de sa premiere vigueur, reprit vne chaleur si belle, que plusieurs personnes s'empresserent à prendre le nom d'auanturiers. 1657.

Declaration du Protecteur pour le commerce des Indes.

Ce soin regardoit la commodité publique, il estoit raisonnable qu'il en prist pour l'establissement de la fortune de sa famille. Il auoit encore deux filles à marier, il donna la plus ieune à Robert Rich petit fils du Comte de Vvarvvik & de la Comtesse doüairiere de Deuon, l'autre à Mylord Falcombridge : Henry Cromvvel son fils puisné, ne portoit que la qualité de Mylord deputé en Irlande, il luy enuoya par le Colonel Vvalter vne commission par laquelle il luy donnoit auec le Parlement, celle de Vice-Roy dans ce Royaume ; ce nouueau titre obligeoit le Conseil de Dublin, & tous les Officiers du Royaume à tesmoigner leur mescontentement ou leur ioye, on fit de si belles ceremonies pour le mettre en possession de cette belle charge, que personne ne put mettre en doute, que ce ne fût auec ioye qu'on luy rendoit ces nouueaux honneurs.

Henry Cromvvel est declaré Vice Roy d'Irlande.

Quand on parla de restablir le Gouuernement Monarchique, on commença par la resolution de mettre en credit vne haute Chambre : autrement appellée la Chambre des Seigneurs : On auoit tousiours ignoré les noms de ceux qui la deuoient composer ; on l'apprit enfin sur les derniers iours de l'année, par l'ordre qui leur fut enuoyé de se trouuer à Londres au premier de 1658. le Protecteur auoit esté celuy qui les auoit nommés. Voicy le rang dans lequel ie les ay trouués.

Richard Cromvvel fils aisné de ce Protecteur, Henry Cromvvel son cadet Vice-Roy d'Irlande, Nathanaël Fiennes, & Iean l'Isle Commissaires du grand sceau d'Angleterre, furent les quatre premiers, Iean Claypoole son gendre & son grand Escuyer, Iean Disbrovv son beaufrere & Edouard Montagu Generaux de la mer remplirent la 5. 6. & 7. places. Les autres furent Henry Laurence President du Conseil priué, Charles Fleetvvod gendre de son Altesse, Edmond Comte de Mulgraue, Philippe Vicomte de l'Isle, les Cheualiers Gilbert Pulckering, Charles Wolseley, Walter Strickland, le General Maior Skippon, les Colonels Syndeham & Iones, François Roux tous membres de son Conseil : Robert Comte de Vvarvvik, Edouard Comte de Manchester, Dauid Comte de Cassils, les Vicomtes de Say, de Seale & de Hovvard : les Barons de Falcombridge, de Varton, de Broghill & d'Eure, les Mylords Vvhitelock, Glyn, Oliuier S. Iean, Steël : George Monck Commandeur en chef des forces d'Escosse, les Cheualiers Guillaume Lockard, Guillaume Strickland, François Bussel, Thomas Honnivvood, Arthur Hasselrigg, Iean Barkstead Lieutenant de la Tour de Londres, Thomas Bridge, George Fleetvvood, Iean Hevvson, Archibald Iohnston, & Mathieu Tomlison ; les sieurs Iean Fiennes, Guillaume Pierrepoint, Iean Iones, Iean Crevv, Alexandre Pophan, Edouard Vvalley, Richard Ingoldsby, Iacques Berry, Guillaume Toff, Thomas Cooper, & Edmond Thomas.

Le Parlement qui auoit agy en 1657. s'estoit separé deuant la fin de l'année, le Protecteur en auoit fait conuoquer vn autre, afin que le peuple n'eust point suiet de se plaindre de sa conduite. La pluspart des membres destinés à le composer estoient arriués à Londres dés le 15. de Ianuier de 1658. il en falloit faire l'ouuerture, le Protecteur ordonna qu'elle se feroit le dernier de ce mesme mois, cet ordre fut executé : Tous ceux qu'on auoit nommés pour la Chambre Haute y allerent prendre seance, le Protecteur y fut conduit auec les mesmes ceremonies que nous auons cy-dessus deduites : Quant il eut fait à son ordinaire, vn discours par lequel tous les nouueaux membres de la chambre des Communes apprirent, qu'on ne les auoit assemblés que pour trauailler serieusement & 1658. I.

Ouuerture d'vn nouueau Parlement.

1658. fidellement aux affaires de la Republique, & qoand il eut oüy vne seconde harangue faite sur le mesme suiet par Mylord Finnes, il se releua pour les laisser tous dans la liberté de leurs charges: Mais ils ne trauaillerent pas long-temps, & tout ce qu'ils purent faire, fut de dresser cinq ou six actes de peu d'importance, car le Protecteur s'estant rendu le 13. de Feurier à la Chambre des Seigneurs, il y fit appeller celle des Communes, & par vn mouuement dont on ne put deuiner la cause, leur declara que pour plusieurs raisons importantes à la gloire & au repos de la Republique, il estoit necessaire de proceder à vne prompte dissolution de ce Parlement. Ce commandement estoit surpreoant, il n'y eut aussi personne qui n'en fût surpris plus que l'on ne le sçauroit dire: Neantmoins comme ils estoieot tous dans vne soumission sans reserue, il n'y eut point de replique à cela, & chacun commença de songer à se retirer.

Cromvvel le casse.

Cependant l'on vid renaistre l'hydre des Trembleurs, on trouua dans les ruës de Londres quantité de libelles scandaleux: Le Protecteur auquel oo en auoit apporté des copies, se crut obligé de sçauoir de quelle maio ces escritures pouuoient sortir; il auoit assez de surueillans pour venir à bout de cette entreprise, on en soupçonna trois personnes, qui furent le Maior Courtner, Portman Secretaire du deffunt Amiral Black, & le Colonel Iean VVhite, on se saisit d'eux, ils ne desauouerent point leur ouurage, Portman respondit, que s'il falloit mourir pour auoir escrit contre le Gouuernement present, il ne pouuoit souffrir vne mort plus illustre & plus glorieuse, Courtner ne s'esloigna pas beaucoup de la liberté de cette respoose, & tout ce qu'il y adiousta, fut de dire qu'il prendroit tousiours les armes, pour dooner vne nouuelle forme à l'Estat: quant à l'autre il parla de Iacques Naylord auec tant d'eloges, qu'il fit bien connoistre qu'estant dans les interests de cet imposteur, il n'auoit rieo moins dans l'esprit que de porter le peuple à la protection de sa secte & de ses erreurs.

Les Trembleurs causent de nouueaux desordres dans l'Estat.

Le Protecteur croyoit auoir desia fait tous les efforts possibles pour preuenir les dangers que des seotimens si cootagieux pouuoient susciter dans l'Estat: Neantmoins voyant bien qu'il falloit encore aller plus auant & adiouster de nouuelles precautions à celles qu'il auoit desia establies, il fit vne nouuelle declaration pour aller iusques à la racine de ces maux. Il ordonna que ceux qui estoient d'vne creance contraire à celle qui estoit approuuée dans les trois Estats; qui auoieot porté les armes contre la Republique, ou qui par quelque voye que ce fût, auoieot fauorisé le party de ses ennemis, sortiruient des villes de Loodres & de VVestmiofter sans en approcher de cinq milles: Que tous les Iuges de paix, Connestables, ou autres Officiers de guerre & de police, ne souffriruient point de Catholiques, de Trembleurs ny d'Anabaptistes dans les ressorts de leurs iurisdictions, & qu'ils s'asseureroient de tous ceux qui par leurs discours & leurs actions tesmoigneroient quelques dispositions à troubler la tranquilité de l'Estat. Ce qui n'estant pas encore assez fort pour donner à son esprit tout le repos qu'il vouloit auoir, il fit assembler le Maire & les Aldermaos de Londres, pour leur ordonner de restablir leur milice, afin d'estre en estat de rompre tous les partis qui se pourroient former dans la ville.

Le Protecteur restablit la Milice de Londres.

Toutes ces personnes estoient assez portées à oe se point esloigner de ses volontez, neantmoins il les y voulut engager par des raisons où leur interest fust pareil au sien. Il leur allegua qu'il sçauoit de science certaine, que le Marquis d'Ormond auoit esté enfermé trois semaines entieres dans Londres, pour y pratiquer des personnes en faueur de leurs ennemis: Qu'il sçauoit encore par le rapport de quelques secrets Ageos qu'il auoit en France, en Flandres, en Espagne, & dans toutes les villes des Estats des Prouinces vnies, que le Roy de la Grand' Bretagne auoit huit mille hommes en Flandres, postez à Bruxelles, à Bruges, à Ostende, & en toutes les places maritimes du Roy Catholique, lesquels n'attendoient qu'vn vent fauorable & vne nuict obscure pour charger vingt-deux vaisseaux destinez à le transporter où il luy plairoit: que tout cela ne se faisoit que pour apporter dans les entrailles du Royaume vne nouuelle guerre, qui l'altereroit peut-estre assez pour ne se pouuoir iamais remettre: que tous les partisans que ce Prince auoit encore dans les trois Royaomes, se resueilleroient au premier bruit de sa descente, & qu'infailliblement les Trembleurs grossi-

roient ses troupes : qu'il estoit donc à propos, & mesme tres-necessaire de preuenir ces nouueaux desordres auec toute la diligence possible, & que pour cet effet il les supplioit de vouloir seconder ses soins & sa preuoyance. La langue de ce Protecteur estoit bien penduë, ses raisons n'estoient pas esloignées des apparences, elles estoient dites à des personnes qui deuoient craindre, parce qu'elles auoient tousiours appuyé l'vsurpation de ce Protecteur; ils apprehenderent aussi tous les disgraces dont on leur auoit voulu faire peur, ils remercierent son Altesse, comme ils l'appelloient, des soins qu'elle prenoit du salut public, luy promirent de trauailler incessamment à ce qu'elle leur ordonnoit, & pour ioindre l'effet aux paroles, commencerent à ietter les yeux sur les Officiers ausquels ils pouuoient donner la conduite de cette milice. Cette marque d'affection donna bien quelque relache aux inquietudes qui le trauailloient : Mais comme il ne croyoit pas auoir assez fait, il nomma grand nombre de Iuges pour composer vne haute chambre de Iustice, afin que par des chastimens exemplaires il pust ietter la frayeur dans l'ame de ceux qui pouuoient encore auoir de mauuais mouuemens contre sa personne ou contre son gouuernement. 1658. Il institue vne haute Chambre de Iustice.

L'air n'est pas tousiours dans vne mesme constitution, il a ses differentes saisons de froid & de chaud, les inclinations des hommes ne sont pas aussi toûjours portées à vn mesme obiet, & nous voyons souuent qu'ils cessent d'aimer auiourd'huy ce qu'ils aimoient hier auec violence. Cromvvel auoit esleué Lambert aux plus hautes dignitez de la Republique, & il sembloit ne deuoir iurer que par luy, il n'auoit pas eu de moindres dispositions à mettre la fortune du Cheualier Henry Vane à vn rang pareil : La raison pour laquelle il auoit de si fortes dispositions pour Lambert, estoit qu'il estoit braue de sa personne, & qu'il l'auoit tousiours trouué si ardent à la ruine de la famille Royale, qu'il n'auoit point aprehendé de dire vn iour en pleine assemblée, *Que son espée auoit coupé plus de la moitié des racines de la Royauté & qui la tireroit encore contre le premier qui oseroit attenter à la liberté publique pour laquelle il vouloit perir*, les mouuemens qu'il auoit pour l'autre auoient vn mesme obiet, car il est certain que ce Cheualier ne regardoit pas la Couronne auec moins d'auersion que Lambert : mais comme ce Protecteur auoit vn esprit perçant, il connut que ces deux hommes n'appuyoient son authorité que pour leurs interests particuliers, il redouta l'ambition de Lambert, la fierté de l'esprit de l'autre ne luy sembla pas moins dangereuse, il se proposa de les éloigner tous deux, il cassa doucement le premier, & prit pretexte de renuoyer l'autre à sa maison, parce que dans le temps qu'on parloit de mettre la Couronne sur la teste de ce Protecteur, il ne s'estoit pû empescher de dire deuant vn grand nombre de gens, *Que si on vouloit restablir la Monarchie, la maison de Stuart valloit bien celle de Vuilliam, & qu'il ne pouuoit comprendre la politique de ceux qui chassoient des Rois pour se mettre sous la domination d'vne personne particuliere.* Il n'y a point de doute que ce mauuais traitement ne picquast iusqu'au vif ces deux grands courages, mais comme ils n'estoient point en estat de renuerser la fortune de leur ennemy, ils resolurent d'attendre sa mort pour agir de concert contre ceux qui seroient choisis pour remplir sa place. Il éloigne de la Cour Lambert & le Cheualier Vane.

Il est certain que l'armée du Roy tres-Chrestien n'auoit attaqué Mardick sur la fin de la derniere campagne, que sur le dessein de mettre Dunkerque au mesme deuoir. Cette place n'auoit esté prise que pour la donner aux Anglois: L'attaque que l'on deuoit faire à Dunkerque, n'estoit encore que pour donner à cette nation le moyen de tenir en eschec les forces du Roy Catholique de ce costé-là. C'estoit vne affaire assez considerable pour n'estre pas faite legerement. Mylord Lockard Ambassadeur de cette Republique à la Cour de France, partit aussi de Paris sur les derniers iours du mois d'Auril pour en aller prendre les sentimens du Protecteur, il arriua dans Londres le 19. de May, il ne fallut que cinq iours pour se bien instruire de toutes ses intentions & de ses desseins : cela fait, il reprit le chemin de France pour aller rendre conte au Cardinal Mazarin du voyage qu'il venoit de faire.

Il y auoit grande apparence que l'on ne commenceroit point cette campagne de mil six cens cinquante-huit par vn siege de cette importance: Ce fut pourtant la premiere chose qui fut resoluë dans le Conseil de sa Maiesté Tres-Chrestien.

1658. ne, & ce fut encore par là que le Mareschal de Turenne continua les grandes choses qu'il auoit faites depuis qu'on luy auoit donné le commandement de nos armes. Ses troupes estoient prestes pour aller assieger cette place du costé de la terre : Vingt vaisseaux Anglois se trouuans aussi sous les voiles pour luy fermer les auenuës de la mer, elle fut regulierement assiegée. Les Generaux du Roy Catholique auoient bien preueu ce coup, & pour cette consideration ils ne s'y estoient point voulu enfermer, mais ils l'auoient si bien pourueuë d'hommes, de viures & de munitions, qu'ils s'estoient promis de la conseruer mal-gré toute l'experience du General qui l'attaquoit. Cette esperance les trompa pourtant, car quoy que le Marquis de Leyde que Dom Iean d'Autriche y auoit estably en qualité de Gouuerneur, fist faire de belles & de brusques sorties pour retarder la perfection des trauaux, il ne fut point en son pouuoir de l'empescher, & il ne fut point encore en celuy des Generaux Espagnols d'y ietter du secours pour releuer le courage de la garnison. Mais comme ils se trouuoient obligez de ne point laisser à la posterité vn legitime suiet de faire vn mauuais iugement de leur conduite & de leur courage ; ils creurent qu'il leur seroit plus auantageux de mourir glorieusement, que de laisser perdre à leur barbe vne place de cette importance sans la secourir, & dans cette veuë ils se proposerent de perir ou de la sauuer.

II. Dunkerque assiegée par les François & par les Anglois.

Ils auoient vne armée de vingt-huit à trente mille hommes, la fortune leur auoit donné vn Capitaine de marque, qui estoit le Mareschal d'Hocquincour, lequel ayant mis Peronne entre les mains du Prince de Condé, s'estoit ietté dans l'armée d'Espagne, ils l'appellerent au Conseil de guerre qu'ils auoient fait assembler pour concerter les moyens de faire leuer le picquet à leurs ennemis. Ils demeurerent d'accord qu'il falloit attaquer les lignes, l'ordre vouloit qu'on les allast reconnoistre pour le faire auec quelque fruit, ce Mareschal s'offrit, on le prit au mot, dans l'opinion que son experience au fait de la guerre feroit reüssir ce dessein ; il partit la nuit du treize au quatorziesme de Iuillet, sans autre suite que celle de cinquante cheuaux, quand il fut à cent pas des lignes, il rencontra le Comte de Soissons, qui marchoit à la teste de quarante caualiers, comme s'il eust voulu faire la patroüille à l'entour du camp : Cette rencontre l'arresta tout court, le Comte fit ferme de son costé ; ils furent également tentez d'en venir aux mains, ils ne le firent pourtant pas, le Mareschal s'en empescha pour ne pas destruire le dessein qui l'auoit mis en campagne ; le Comte eut d'autres considerations qui ne furent pas moins legitimes ; le Mareschal se seruant de la retenuë de ses ennemis, creut qu'il auoit trouué son temps pour executer ce qu'il vouloit faire ; il fit commandement à vn Capitaine qu'il auoit à ses costez de n'attaquer point, si les ennemis demeuroient en l'estat où il les voyoit, ou s'ils prenoient resolution de se retirer sans combattre, & se dérobant auec vn seul caualier, marcha droit aux lignes, afin d'en bien remarquer le trauail. Mais à peine eut-il fait cinquante ou soixante pas que se trouuant proche d'vne redoute, dans laquelle il y auoit seize Suisses ; la sentinelle l'arresta par vn, *Qui va là*. Il ne dit mot, son silence fit iuger qu'il estoit du party contraire, on fit vne décharge sur luy de huit ou dix coups de mousquet, il en receut deux qui l'enuoyerent sur la poudre, celuy qui l'accompagnoit fut tué ; il iugea bien qu'il estoit au dernier moment de sa vie, il voulut mourir en homme d'honneur, il éleua sa voix pour estre entendu, il se nomma & demanda qu'on le vint querir, le Commandant s'auança suiuy de dix de ses compagnons, il fut porté dans cette redoute, il pria ce mesme Commandant de faire promptement auertir le Mareschal de Turenne de ce qui luy venoit d'arriuer, ce General ne manqua point de se rendre aupres de luy, ils eurent vn entretien de demie heure, pendant laquelle ce blessé eut le loisir de luy dire le secret des Generaux Espagnols qui le deuoient attaquer de deux costez sur le point du iour, & voulant finir par vne reconnoissance de genereux homme, le supplia de dire à sa Maiesté, qu'il mouroit auec grand regret de ne luy auoir pas exactement gardé la fidelité qu'il deuoit aux marques qu'il auoit receuës de sa bien veillance & de sa bonté : auquel temps la mort luy ayant fermé la bouche, le Mareschal de Turenne resolut de profiter du grand auis qu'on venoit de luy donner.

Le Mareschal d'Hocquincour va reconnoistre les lignes.

Il est tué.

Il manda donc la pluspart de ses Capitaines, enuoya prier le General Anglois qui occupoit vne des attaques auec six mille hommes, de se transporter promptement iusques à son poste, leur découurit à tous les desseins des Generaux ennemis: Il y en eut quelques-vns qui furent d'auis de bien garnir tous les postes pour les receuoir auec vigueur. Il ne fut pas dans ce sentiment, il iugea qu'il les falloit preuenir & les combattre; il tira des retranchemens toute son armée, à la reserue de ceux qui seroient necessaires pour les conseruer, en fit deux corps, & comme il estoit asseuré que Dom Iean d'Autriche & le Prince de Condé deuoient attaquer deux endroits, mit l'vn de ces corps composé de cinq mille Anglois & d'vn pareil nombre de François, sous les ordres du Marquis de Castenau pour s'opposer à Dom Iean d'Autriche, & sortit auec l'autre pour aller combattre le Prince. 1658. Le Mareschal de Turenne marche contre les Generaux d'Espagne.

Il ne me seroit pas bien facile de dire auec quel estonnement ces deux Generaux Espagnols virent paroistre à leur barbe des hommes qu'ils croyoient trouuer endormis, ou du moins qu'ils ne pensoient pas trouuer en l'estat qu'ils les rencontroient. Il est certain qu'ils en furent tous deux surpris, mais il n'est pas moins vray de dire aussi que leur estonnement ne fut pas de longue durée, & que comme ils marchoient serrez, ils ne marchanderent point à se disposer au combat, puis qu'ils ne le pouuoient éuiter. Ils le firent donc, mais ils le firent tous deux auec mal-heur. L'ardeur des François fut plus forte que celle des Flamans & des Espagnols, ceux-cy lâcherent le pied vne heure apres le commencement du combat. Cette lâcheté fit combattre les autres auec vne fureur si brusque, qu'ayant reduit leurs ennemis à la fuite; le Prince de Condé eust sans doute accreu le nombre des morts ou des prisonniers, si son Capitaine des Gardes voyant tomber son cheual percé de trois ou quatre coups de mousquet, ne se fust ietté à bas du sien pour le luy donner, afin de luy faciliter les moyens de se sauuer: Quant à ce qui se passa de l'autre costé, entre Dom Iean d'Autriche & le Marquis de Castelnau, le combat y fut encore beaucoup plus meurtrier qu'il n'auoit esté de celuy du Prince; car les Anglois s'acharnerent de telle façon sur leurs ennemis, que les François qui combattoient auec eux ne les ayant pû empescher de faire main basse, ils couurirent la terre d'vn merueilleux nombre de morts. La tuerie auoit esté grande, car il est certain que toute l'Infanterie Espagnole auoit esté taillée en pieces, le nombre des prisonniers ne fut gueres moins grand que celuy des morts: Les plus considerables furent les Comtes de Bouteville, de Meille, de Coligny, le Prince Robert, le Marquis de Rochefort, le Cheualier Guitaut, Desroches Capitaine des Gardes du Prince, & la plusspart des Colonels de l'armée. Bataille. Défaite de l'armée Espagnole.

Il y auoit grande apparence que ce carnage feroit peur à la garnison, & qu'elle ouuriroit les portes aux victorieux à la premiere sommation qui luy en seroit faite; il arriua pourtant le contraire, car elle disputa ses dehors auec tant de cœur, qu'elle fit perir plus de cinq cens hommes auant que de vouloir fauorablement responde aux conditions qu'on luy presentoit pour se rendre; mais le Gouuerneur qui l'auoit maintenuë en cette genereuse opiniastreté, estant mort de quelques blesseures, & les Officiers qui restoient ayant appris que sa Maiesté Tres-Chrestienne estoit dans Mardik, ils crurent qu'il n'y auoit point de honte à plier deuant vn Prince qui sembloit n'estre sur la terre que pour vaincre tous ceux qui s'opposeroient à ses armes, ils capitulerent le vingt-quatriesme de Iuin. Ce siege n'auoit esté entrepris que pour executer le traité que le President de Bordeaux auoit fait auec le Protecteur; Sa Maiesté n'eut point aussi plustost pris possession de la place, qu'elle la remit entre les mains de Mylord Lokard Ambassadeur d'Angleterre à sa Cour, à condition qu'on ne feroit aucune violence à la Religion des habitans, qui estoient tous Catholiques Romains, & qu'on garderoit exactement tous les priuileges de la Bourgeoisie, comme il auoit esté accordé par les articles de la capitulation. Prise de Dunkerque. Le Roy la remet entre les mains des Anglois.

Pendant qu'on faisoit de si belles choses deuant cette place; l'esprit du Protecteur estoit agité de ses apprehensions ordinaires, & la ville de Londres n'estoit pas plus tranquille qu'à l'accoustumée: on y eut vn nouueau suiet d'apprehender du changement dans l'Estat, & on y découurit vne nouuelle coniuration, III. Nouuelle coniuration contre le Protecteur.

1658. qui fit tenir toute la milice sous les armes trois iours & trois nuits tout de suite. Le dessein des Conspirateurs estoit de mettre ce Protecteur à bas, de se saisir des principaux Magistrats, de surprendre les gardes de Saint Paul, de s'asseurer de la Tour de Londres, & de mettre le feu en diuers endroits de la ville pour agir dans la suite de leurs entreprises auec plus de liberté & moins de danger. Ceux que l'on soupçonna d'abord d'auoir esté dans ces mouuemens furent, le Cheualier William Leigton, le Maior Rogera, Iean Russol, puisné du Comte de Bethford, le Cheualier William Compton, frere du Comte de Northampton, le Cheualier Richard Vvillis, le Cheualier Henry Slingsby, le Docteur Hewet, Mauly, Seymer, Mordant, frere du Comte de Petersborough, & plusieurs autres. Le premier de tous ceux-là, parce qu'il auoit commandé la Compagnie d'ordonnances du deffunt Roy, le second, pour auoir aussi commandé dans la Comté de Glocester pour sa Maiesté; le Cheualier Vvilliam Compton, parce qu'il auoit esté Gouuerneur de Bambury, & le Cheualier Richard Vvillis, parce qu'il auoit esté gratifié par le mesme Roy du Gouuernement de Newarck; les autres pour auoir esté trouuez dans des maisons suspectes, ou chargez de Commissions de sa Maiesté. Ils furent tous arrestez & enfermez dans les diuerses prisons de la ville. Le premier qui fut mené deuant les Iuges de la Chambre de Iustice, fut Henry Slingsby, le second & le troisiesme furent le sieur Mordant & le Docteur Hevvet. Mordant n'ayant point esté trouué criminel, on le renuoya; les deux autres furent condamnez à estre pendus & escartelez, comme atteints & conuaincus du crime de haute trahison: Mais comme le Protecteur vouloit passer pour moins cruel qu'il n'estoit, il voulut changer cet épouuentable genre de mort en vn moins infame & moins rigoureux, qui fut de leur faire trencher la teste.

Supplice des coniurez.

Le Colonel Asthon, les sieurs Summer, Stacy, Bettley, Frier & Allen estoient du nombre de ceux qui s'estoient malheureusement laissé prendre: on les trouua criminels, on les enuoya à la potence trois iours apres qu'on eut fait trencher la teste aux deux autres. Asthon, Betteley & Stacy furent pourtant les seuls qu'on y attacha, les autres furent renuoyez à la prison sur la mesme claye qui les auoit traisnez au lieu du supplice, iusqu'à nouueaux ordres du Protecteur. Quelques autres qui furent interrogez confesserent, que pour donner vn succez heureux à leur entreprise, ils estoient demeurez d'accord que le Cheualier Vvilliam Leigton seroit celuy qui feroit passer tous les gardes de Saint Paul au fil de l'espée, que Manley s'asseureroit du milieu de la ville pour se saisir des principaux Magistrats, & pour contraindre le Maire & les Aldermans de les suiure pour faire armer le peuple en leur faueur: Que pour s'emparer plus facilement de la Tour, on mettroit le feu à deux ou trois maisons voisines, afin d'obliger les soldats à sortir, & contribuer à l'esteindre. Qu'il y auroit diuers corps qui agiroient en diuers endroits de la ville: Que ce grand dessein n'auoit esté conceu que pour faciliter à sa Maiesté la descente qu'elle vouloit faire en Angleterre auec huit mille fantassins & douze cens cheuaux que le Roy Catholique luy auoit donnez, & qu'enfin il y auoit autant de partis formez qu'il y auoit de Prouinces dans le Royaume, lesquels partis se deuoient assembler en moins de huit iours, pour donner à ce Prince les moyens de remonter sur le Trosne.

Cette grande affaire occupoit tous les soins de ceux qui composoient la haute Chambre de Iustice, & le Protecteur mesme en estoit assez allarmé, pour chercher auec empressement les moyens de se conseruer contre tant d'attentats à sa vie & à sa fortune, mais comme il s'employoit tout à les rencontrer, il ne trouua qu'vne fiévre qui l'ayant violemment agité par l'espace de quatorze iours, l'emporta finalement le treiziesme du mois de Septembre. Ainsi fut renuersé ce grand & merueilleux colosse, qui auoit seruy d'estonnement à toute l'Europe par l'espace de dix ans entiers, & il ne fallut qu'vn moment pour borner vne ambition qui auoit tousiours esté l'astre dominant de son ame.

Mort de Cromvvel.

Il est certain qu'il auoit esté l'vn des plus grands hommes de son siecle, & il est encore tres-asseuré que sa mort toucha sensiblement beaucoup de personnes; Mais il ne sera pas moins vray de dire qu'elle suscita d'aussi grands mouuemens de ioye dans le cœur de tous ceux qui conseruoient encore quelque

chaleur pour la gloire de la Couronne, qu'elle auoit mis de douleur dans celuy des autres qui s'estoient faits esclaues de sa fortune. Le partage de ce déplaisir & de cette satisfaction ne parut point alors dans l'vn de ces mouuemens, comme il fit dans l'autre, mais le temps fit bien connoistre que s'il n'auoit esclaté, il n'auoit attendu que pour le faire auec raison. Nous en verrons les effets, disons cependant que comme tous ceux qui estoient dans les Charges ne s'y pouuoient maintenir, qu'en faisant remplir cette Illustre place par vn homme qui seroit obligé de les proteger, ils ietterent les yeux sur Richard Cromwel, fils aisné de ce Protecteur pour l'y establir: Le deffunt l'auoit nommé pour luy succeder, auec priere au Parlement d'appuyer son choix, le Priué Conseil qui s'estoit extraordinairement assemblé, approuua ce choix d'vn commun auis, il escriuit aux Officiers de l'armée la priere du deffunt, & le consentement que toute l'assemblée y donnoit. Ces Officiers ne ballancerent point à dire qu'ils l'approuuoient auec ioye. Cette declaration fit que ce Conseil ayant dressé & signé la proclamation, il choisit le lendemain pour en faire la ceremonie. Il falloit auertir les Herauts & les Sergens d'armes, afin qu'ils se tinssent prests, il leur enuoya les ordres necessaires à cette solemnité: Cependant comme il estoit de la bienseance d'enuoyer vers ce Mylord, tant pour l'asseurer que toute la Compagnie prenoit part à la grandeur de la perte qu'il auoit faite, que pour l'auertir de tout ce qu'elle auoit resolu, le grand Chambellan, & le President de ce Conseil furent choisis pour aller faire l'vne & l'autre de ces deux choses. 1658.

Ce compliment auoit toutes les conditions requises à estre receu fauorablement: ce Mylord aussi y respondit auec vn tres-profond ressentiment, tant de la mort de son pere, que de l'affection que ce Conseil luy tesmoignoit. Il pratiqua d'abord les maximes du deffunt, lequel auoit tousiours affecté de paroistre humble; car il auoüa modestement qu'il se reconnoissoit indigne d'vn employ où il ne falloit qu'vn esprit fort & releué, mais ayant adiousté qu'il auoit besoin pour cela de leurs prieres, & de celles du peuple, qu'il leur demandoit; il fit connoistre qu'on l'auoit sensiblement obligé d'auoir eu cette deference pour luy, & qu'on l'obligeroit encore dauantage de luy continuer ces bons mouuemens, desorte que le Conseil ayant appris ses volontez, il ordonna que le General Montagu, les Mylords Strickland & Skippon iroient le lendemain à l'Hostel de Ville, pour donner auis au Maire, aux Aldermans & au Comité de la Milice, de ce qui auoit esté resolu.

Ces ordres n'auoient esté donnez que pour obtenir le consentement de tous ces Officiers, ils le donnerent sans difficulté, en suite dequoy la proclamation de ce nouueau Protecteur s'estant faite à la Cour de l'Hostel où le Conseil se tenoit, à Westminster, à la place de Chancellerie, à Chempside, & dans la place du change Royal en Cornhille par des Herauts & des Sergens d'armes dans l'agreable bruit des trompettes, de plusieurs salues de mousqueterie, & parmy les acclamations d'vn merueilleux nombre de peuple qui couroit pour voir les diuerses ceremonies qui se faisoient en tous ces endroits; le Maire & les Aldermans allerent trouuer ce nouuel Idole, à qui l'on donnoit desia tant d'encens, tant pour luy tesmoigner la part qu'ils prenoient à la douleur que la mort d'vn si grand pere luy pouuoit donner, que pour feliciter son election.

Richard Cromwel est choisi pour occuper la place de son pere.

Les ceremonies de la proclamation auoient esté grandes, cette visite ne se fit pas sans esclat; Tous les membres du Conseil s'estoient rendus à Vvithehall à trois fins; la premiere, pour faire en corps ce qu'ils n'auoiét fait le iour precedent que par deux Enuoyez: La seconde, pour voir donner à ce nouueau Protecteur la benediction de Thomas Grodwin Ministre; la derniere, que pour receuoir de luy le serment de maintenir la Religion Protestante en sa pureté, d'entretenir les trois Estats dans la tranquillité où il les trouuoit, de conseruer les droits & les priuileges des peuples, & enfin de gouuerner la Republique selon les loix & les coustumes qu'on y auoit tousiours obseruées. Tout cela s'estant fait auec ordre, il laissa retirer le Maire & les Aldermans, apres les auoir asseurez de toute sa bienveillance, & passa dans vne Chambre auec le priué Conseil, pour signer vn acte qui confirmoit tous les membres qui le composoient dans la fonction de leurs charges iusques à nouueaux ordres. Il falloit encore receuoir les soûmissions

Ceremonies de cét establissement.

1658. des Officiers de l'armée, il les receut sur le soir, le Lieutenant de la Tour luy fit les siennes par trois descharges de cent pieces de canon qui couurirent long-temps toute la ville d'vne agreable fumée, les habitans tesmoignerent leur satisfaction par des feux de ioye qui durerent iusques à la moitié de la nuit.

Qualitéz de ce nouueau Protecteur.

On deuoit tout attendre d'vn si beau commencement à l'establissement d'vne nouuelle grandeur, & particulierement apres auoir veu qu'on luy enuoyoit de tous costez des addresses pour feliciter son élection : Mais comme vn edifice quelque beau qu'il soit, tombe infailliblement en ruyne quand il n'a pas de bons fondemens, il ne se faut pas estonner si la fortune renuersa ce nouueau Protecteur presqu'aussi tost qu'il fut au plus haut de sa roüe : C'estoit vn homme dont l'ame estoit trop basse pour se pouuoir maintenir dans vne si haute éleuation ; il n'auoit point le cœur d'vn guerrier, son esprit estoit trop materiel pour receuoir les delicatesses de la politique, & pour le dire en peu de paroles, il n'auoit aucune qualité de celles qui sont requises à faire vn grand homme. Il fut pourtant choisi pour occuper l'illustre place que son pere auoit occupée, ce ne fut pas son merite qui l'y establit, ce ne fut que l'interest de ceux qui l'y appellerent ; ie puis dire aussi qu'il n'y fut pas plustost assis par le ministere de ceux-là, qu'il y en eust d'autres qui commencerent à chercher les moyens de le debusquer. Montagu General de toute la flote depescha vn fidelle Agent au Roy pour l'asseurer de la fidelité de son seruice, mais auec vne tres humble suplication de ne le point hazarder mal à propos, de peur de ruyner les grands desseins qu'il auoit de luy gagner toute la flote. Monck General de l'armée d'Escosse, fit partir presqu'en mesme temps vn Gentilhomme Irlandois, dans la fidelité duquel il auoit vne confiance toute entiere, pour protester à sa Maiesté, que la plus haute de ses pensées n'auoit pour obiet que la gloire de son seruice, & qu'il prendroit si bien son temps pour luy tesmoigner cette verité, qu'elle ne la pourroit iamais mettre en doute ; il y eut encore d'autres personnes de marque qui ne purent approuuer le Gouuernement de cet homme ; mais comme il faut que toutes choses aillent dans leur rang, ie ne parleray point de leurs mouuemens qu'apres auoir dit les choses qui les precederent.

IV.

Monk & Montagu enuoyent secretement vers sa Maiesté pour l'asseurer de leur seruice.

Pompe funebre du Protecteur.

Il falloit mettre le mort en terre, la qualité qu'il auoit euë, & celle que possedoit alors son fils demandoient de grandes ceremonies, la pompe de son enterrement ne fut aussi pas moins solemnelle que celle que l'on auoit accoustumé de faire aux sepultures des Rois d'Angleterre : Son corps, ou pour dire mieux sa figure faite au naturel, auoit esté exposée dans l'Hostel de Sommerset couuerte d'vn habit de velours plein de couleur de pourpre : Elle tenoit dans la main droite vn sceptre pour marquer son Gouuernement, dans la gauche vn globe qui representoit la principauté, auoit à ses pieds sur vn coussin posé sur vn fauteuil de drap d'or, vne Couronne Imperiale enrichie d'vn grand nombre de pierreries. Elle fut tirée de là le troisiesme du mois de Decembre par dix Gentilshommes, lesquels luy ayant mis la Couronne en teste au lieu de la laisser à ses pieds, ou de la faire porter par quelqu'vn, & l'ayant couuerte d'vn manteau Royal, l'allerent mettre sur vn chariot qui l'attendoit à la Cour de VVestminster accompagné de tous les plus grands du Royaume conuerts de robes de deuil, où ayant enfin esté placée au bout Oriental de ladite Eglise, elle y fut placée sur vn lit de parade au plus haut du cœur : Quant au corps qu'on y auoit auparauant porté sans aucune ceremonie, il fut mis dans vne caue de la chapelle d'Henry VII.

1659.

I.

Ouuerture d'vn nouueau Parlement.

Nous auons dit de quelle façon le dernier Parlement auoit esté cassé par le premier Protecteur, les loix vouloient qu'on en establist vn nouueau, ce fut aussi l'vn des premiers soins qui occuperent l'esprit du second Protecteur, mais ce fut aussi vn des premiers coups qui tomberent sur luy, & qui contribuerent à le renuerser. Il en fit l'ouuerture le cinquiesme du mois de Feurier auec les formalitez ordinaires, Chaloner Chute fut celuy que la Chambre Basse choisit pour son Orateur, la premiere chose qu'on y fit, fut d'y ordonner vn ieusne pour demander les benedictions de Dieu en faueur du Gouuernement ; la seconde de faire lire en l'vne & en l'autre Chambre l'acte qui concernoit le droit & le titre de Protecteur en qualité de supreme Magistrat de la Republique d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande.

Parmy les choses qui se passerent dans les suiuantes seances de ce Parlement, il y en eut trois fort considerables. La premiere, de dresser vn acte pour empescher les assemblées des Trembleurs, des Anti-Sabataires, Anti-Trinitaires & de ceux qui vouloient introduire dans l'Estat les ceremonies Iudaïques : la seconde fut vne proposition de casser la Chambre des Seigneurs : la troisiéme de limiter le pouuoir & l'authorité du Protecteur. La premiere passa sans difficulté, car il fut dit que la multiplicité des sectes estoit tres-dangereuse dans vn Estat, & par consequent la proposition que l'on fit de ne les plus souffrir ne fut point du tout combatuë, de sorte que l'acte en fut passé sans le remettre à vne autre fois : La seconde ne se termina qu'apres de grandes contestations, car comme ceux qui vouloient la suppression de la Chambre des Seigneurs, n'auoient point de plus fortes raisons que de dire que tous ceux qui auoient esté nommés pour la composer n'estoient pas d'assez grande qualité pour estre admis parmy les Barons, ceux qui s'y trouuoient interessez respondirent, qu'il ne seroit pas iuste qu'vne si foible raison les priuast d'vn droit qu'on ne leur pouuoit legitimement oster, puis qu'on les en auoit trouuez dignes ; de sorte qu'apres auoir agité cette question dans trois ou quatre seances, il fut dit que la Chambre subsisteroit, que ceux de l'ancienne Noblesse qui estoient demeurez fideles aux precedens Parlemens, seroient maintenus dans leurs priuileges ; que les autres qui auoient porté les armes contr'eux, n'y seroient point receus, & que ceux qui n'auoient pas les qualitez necessaires à y estre admis ne s'y presenteroient plus. Quant à la troisiéme, le Parlement trouua bon de se reseruer la disposition de la Milice, & le pouuoir de faire la paix ou la guerre, contre ce que les autres Parlemens auoient accordé au deffunt Protecteur. Voila le premier coup de foudre qui tomba sur ce Protecteur, nous verrons bien tost le second.

1659.

Importans reglemens pour la seureté de l'Estat.

Le Parlement limite le pouuoir du Protecteur.

Quoy que l'empressement du Parlement fust grand sur le reglement de toutes les choses qui regardoient les necessitez de l'Estat, & que d'ailleurs le Protecteur fût assez empesché à respondre à toutes les addresses qu'on luy faisoit pour feliciter son éleuation : Il est certain que le Parlement ny luy n'oublierent pas vne circonstance qui regardoit la gloire & la grandeur de l'Estat. Le deffunt Protecteur s'estoit entremis d'accommoder la querelle qui estoit alors entre les Rois de Suede & de Dannemarc. Ce nouueau Parlement & ce nouueau Protecteur trouuerent qu'il y alloit de leur interest en la continuation de cette guerre par la consideration du passage du Sund, lequel estant alors fort embarrassé, leur empeschoit ouuertement le commerce, ils ne voulurent point laisser cette affaire en l'estat auquel elle estoit, ils demeurerent d'accord qu'il falloit trauailler plus serieusement que iamais à ce grand accommodement, ils mirent trente-six vaisseaux & six brulots en mer sous les ordres de Montagu, pour faire voile de ce costé-là. Ils penchoient plustost du costé du Roy de Suede que de celuy de son ennemy, comme les Hollandois auoient plus de disposition à fauoriser le Roy de Dannemarc que celuy de Suede : Neantmoins quand cet Amiral parut dans le Sund, la premiere chose qu'il fit, fut d'enuoyer dire à sa Maiesté Danoise, qu'elle ne deuoit point prendre l'allarme de le voir en cet equipage dans vn lieu qui luy deuoit estre suspect : Qu'il auoit receu ordre de ne faire aucun acte d'hostilité contre elle, & qu'il ne s'estoit mis sous les voiles que pour auancer la paix entre les deux Couronnes, la mauuaise intelligence desquelles estoit de la derniere importance à tous leurs voisins. Mais comme le Roy de Dannemarc n'estoit point homme à ignorer des intrigues de cette importance, il creut ce qu'il deuoit croire de ce mouuement, & dans cette veuë il enuoya promptement auertir l'Amiral Op-Dam Hollandois, qui voulant tenir en eschec toutes les forces Angloises, se mit en estat de leur opposer quarante vaisseaux bien armés, s'ils faisoient mine d'attaquer la flote Danoise, ou de s'auancer pour fauoriser l'attaque de Coppenhaguen, à laquelle le Roy de Suede auoit desia donné plusieurs assauts.

Flote Angloise en mer pour moyenner l'accommodement des Couronnes du Nord.

Iusques-là le nouueau Protecteur n'auoit eu qu'vn seul déplaisir, qui est celuy de se voir dépoüiller de l'authorité de pouuoir conjointement disposer auec le Parlement de la Milice, & du droit de faire la paix ou la guerre : Il luy en arriua vn second sur les derniers iours du mois d'Avril. Les soldats ennuyez d'estre con-

1659. tinuellement sous les armes sans receuoir leur solde ordinaire; ils s'en pleignirent à leurs Officiers: Ces Officiers s'estoient espuisez pour les secourir, il ne fut pas en leur pouuoir de le faire, quand on leur addressa ces plaintes; ils s'assemblerent, dresserent vne remonstrance à ce Protecteur, tant pour luy representer les miseres dont les soldats estoient accablez, que pour le supplier de les faire payer de tous les arrerages qui leur estoient deus, de peur qu'ils ne se portassent à la reuolte: Charles Fletvvood son beau frere estoit en grand credit dans l'armée, ces Officiers s'addresserent à luy pour luy demander quelques effets de son pouuoir en cette rencontre: Ils le supplierent de vouloir presenter leurs plaintes à ce Protecteur; il le fit sans repugnance, & mesme en presence de tout son Conseil, elles furent trouuées iustes & raisonnables, il promit d'en informer le Parlement, & de leur procurer vne entiere satisfaction. Mais comme cette affaire tiroit en longueur, il y en eut qui parlerent assez hautement pour faire iuger qu'ils n'estoient pas fort contens.

Lambert & le Cheualier Henry Vane estoient du nombre de ceux qui composoient le Parlement, ils auoient suiet de ne pas aymer le Protecteur, & de n'estre point dans ses interests. Ils s'abouchérent pour concerter les moyens de se venger, ils entreprirent de restablir la Republique en l'estat qu'elle estoit auant qu'on parlast de la mettre sous le Gouuernement d'vn seul homme: Ils ne le pouuoient faire qu'en mettant à bas celuy qui leur déplaisoit; il se falloit seruir de la conioncture de cette Milice mal satisfaite; ils assemblerent tous les Officiers de l'armée qui estoient dans le corps des membres du Parlement qu'on auoit cassé. Vane creut qu'il viendroit à bout de cette entreprise, s'il disoit hantement tout ce qu'il auoit sur le cœur, il resolut de le faire; en effet il n'entendit point plustost parler de satisfaire ces Officiers, que se leuant, il demanda la liberté de parler. Le silence que tout le monde fit, luy ayant tesmoigné que la Compagnie auoit desir de l'entendre, il luy representa, Que Cromvvel auoit regné contre le serment de fidelité qu'il auoit fait à la Republique, contre la veneration qu'il deuoit auoir pour le Parlement, & contre l'amour que la Iustice l'obligeoit d'auoir pour la patrie; Que tout le monde auoit souffert sa tyrannie, parce qu'il auoit du merite, parce que l'adresse de son esprit auoit contraint la fortune d'appuyer tous ses mouuemens, & parce qu'il auoit fait des actions assez belles pour meriter qu'on le souffrist dans vn estat qui fût au dessus du commun. Mais pour Richard Cromvvel qui n'auoit iamais tiré l'espée pour la gloire de sa patrie, ny pour la sienne; qui n'auoit iamais eu assez d'esprit pour commander à ses valets, & qui estoit sans naissance, sans vertu, qui n'auoit point de cœur & point de conduite, il ne pouuoit comprendre comme les Anglois auoient esté assez aueuglez, ou pour mieux dire assez lasches, pour l'éleuer à vn rang qui n'estoit pas moindre que celuy de Roy, & que pour luy, il ne le souffriroit iamais, & ne reconnoistroit iamais vn tel maistre.

I. Lambert & Vane se liguent contre le Parlement.

Qu'il est bien facile d'allumer vn feu quand il se trouue des matieres disposées à l'embrasement! La pluspart de ceux ausquels ce Cheualier découuroit si bien ses pensées, n'auoient point d'amour pour la personne de ce Protecteur, & peut-estre que leurs cœurs brûloient d'vne secrete ialousie de voir sa fortune au dessus de la leur; aussi dés le mesme moment que Vane eut cessé de parler, My-
„ lord Fackland prenant la parole. Il est iuste, Messieurs, dit-il hautement, que
„ nous fassions vne serieuse reflexion sur des raisons si puissamment appuyées, nous
„ nous rendons esclaues d'vne puissance qui nous deshonore, & ie croy que ie vous
„ dois dire que nous ne sommes ou que nous ne deuons estre maintenant assem-
„ blez que pour obuier aux desordres qui nous oprimeront infailliblement, si nous
„ n'auons assez de cœur pour nous maintenir: Nous auons aboly la Monarchie,
„ pourquoy la restablirons-nous en faueur d'vn homme qui ne merite pas de re-
„ gner, & que ie ne trouue pas digne de nos respects? Nous auons fait gloire de
„ donner de bons fondemens à vne Republique, pourquoy les renuerserons-nous?
„ Il faut, Messieurs, il faut que nous nous rendions dignes de nous mesmes, & que
„ nous nous deliurions d'vne tyrannie qui doit estre odieuse à tous les gens de
„ bien du Royaume.

A ces mots Lambert qui vid les chemins ouuerts à l'execution de ce qu'il auoit

dans le cœur, ne fut point plus paresseux à dire ses sentimens que les autres : Il ietta les yeux sur Fleetvvood, & luy addressant sa parole; Il ne tient qu'à vous, luy dit-il, de vous mettre en meilleure posture que vous n'estes : Tous ceux que vous voyez icy sont pour vous, & vous n'auez plus qu'à gagner les suffrages de l'armée pour la commander en Chef, sans dépendre que de l'amour & de la bienveillance des soldats, qui sont desia tous preuenus de l'estime qu'ils font de vostre vertu; Pour moy ie me contenteray de la charge que i'y ay faite quelquefois, & que l'ingratitude de deffunt Cromwel m'a ostée. 1659.

Que ne peut l'ambition sur le cœur des hommes? Fleetwood estoit beau-frere de Richard Cromvvel, contre lequel cette assemblée estoit faite. Il ne considera pourtant point cette affinité; il creut qu'il deuoit trauailler pour soy plustost que de s'opiniastrer à maintenir vn homme qu'il voyoit sur le point d'estre renuersé. Il se resolut à le faire, Disbrovv le confirma dans ce mouuement : Tous ces gens n'eurent pas beaucoup de peine à mettre la Milice dans leurs interests. Le Protecteur & le Parlement furent auertis de ces assemblées, & des effets qu'elles produisoient: Ils firent publier des deffenses de les continuer, auec ordre à tous ces Officiers de se retirer dans leurs postes: Ils auoient poussé l'affaire trop auant pour se retenir dans les termes de l'obeyssance, aussi bien loin de faire ce qu'on leur ordonnoit, ils firent prendre les armes à leurs troupes, enuoyerent commander à celles qui estoient éloignées de s'approcher de Londres auec toute la diligence possible; ces troupes marcherent droit à Whitehall, enleuerent le disner du Protecteur, luy demanderent fierement vn General, puis qu'il n'estoit pas capable de les commander : Les partisans de ce Protecteur se voulurent mettre en deuoir de repousser cette Milice, & de chastier l'insolence auec laquelle elle paroissoit, ils ne furent pas les plus forts, & pour le dire en peu de paroles, contraignirent ce malheureux à casser le Parlement tout à la mesme heure, & d'en faire publier la dissolution dés le lendemain. L'armée contraint le Protecteur à casser le Parlement.

Parmy le nombre de ceux qui estoient dans les interests de ce Protecteur, il s'en trouua vn qu'on nommoit Houard, autant vigoureux & braue qu'il y en eût peut-estre dans tout le Royaume. Le grand cœur de ce Caualier ne luy permit pas de voir le mauuais traitement qu'on faisoit à vn homme duquel il auoit esté quelquefois Capitaine des Gardes & pour le seruice duquel il auoit encore vne passion violente, sans se porter à vn ressentiment legitime, il prit l'asseurance de l'aborder pour luy dire ses sentimens sur la conioncture des choses qui se presentoient. Il luy fit voir à l'œil que l'insolence des soldats ne pouuoit proceder que des mauuaises intentions de Vane, de Lambert, de Fleetvvood & de Disbrovv, s'offrit à faire perir ces quatre personnes, & de les sacrifier à l'interest de sa fortune & de sa grandeur, qui demeureroient inébranlables apres vn coup qui le feroit redouter, & le supplia de se souuenir que si le deffunt Protecteur n'eût agy auec vne vigueur pareille à celle qu'il luy conseilloit, il ne fut iamais mort auec la gloire de s'estre rendu l'vn des plus grands hommes de son siecle. Mais cette genereuse chaleur ne fut pas receuë comme elle l'eût esté de mille autres. Ce foible esprit ne put comprendre le bien qu'on se proposoit de luy faire, & toute la response qu'il fit à vn discours le plus obligeant de tous ceux qu'il pouuoit iamais attendre, fut, *Que n'ayant iamais fait tort à personne, il ne vouloit pas commencer à le faire, qu'il estoit ennemy du sang, & qu'il ne voudroit point achepter des grandeurs plus éclatantes que celles où on l'auoit éleué, par la mort du moindre homme de tout le Royaume.* Surquoy ce Gentilhomme plus surpris qu'on ne le pourroit exprimer, reculant vn pas ou deux pour le regarder fixement, Eh quoy Seigneur, adjousta-il, ne con-« sidererez vous point que cette retenuë est hors de saison; ne vous souuiendrez-« vous point que vous estes successeur d'Oliuier Cromvvel, qui a bien fait dauanta-« ge que ie ne dis, pour mettre sa grandeur au point où vous l'auez veuë, & dans la-« quelle vous vous pouuez maintenir, puis que la fortune vous y a placé? Ne vous « souuiendrez vous point, dis-je, qu'il n'a pas espargné son Roy pour y arriuer, & « que si vous espargnez ceux qui se declarent contre vous, ils ne vous espargne-« ront point? Seigneur, il ne faut point faire la femme où il est question d'auoir « vn cœur masle & vigoureux; la clemence que vous affectez ne sera prise que « pour vne foiblesse de cœur, & comme vous vous ferez craindre & respecter «

1659. » si vous sçauez bien vser de vostre fortune, vous seruirez de risée à vos ennemis » si vous manquez de courage. *Non, non*, luy repartit Cromvvel, *ie ne me treuue point en estat de faire ce que vous me conseillez, & quoy que vostre affection m'oblige, ie ne m'en puis seruir, ie m'en souuiendray pourtant, si la fortune me laisse en estat de la reconnoistre.* » C'est assez, Seigneur, repliqua Houard en se retirant, i'ay parlé plus qu'il ne fal-» loit, ie ne parleray pas dauantage. A ces mots, sortant de la Chambre, où cét entretien s'estoit fait, il reprit le chemin de son logis, en resolution de n'auoir plus de pensées que pour le seruice du Roy. En effet il luy en rendit de tres-considerables lors que Lambert prit les armes pour empescher que sa Maiesté ne remontast sur le Trosne.

Les Officiers de l'armee restablissent le Parlement cassé par Cromvvel en 1656.

Pendant que cette importante conuersation se faisoit dans le Palais de Whiteball, les Officiers de l'armée en faisoient vne autre, dans laquelle estant demeurez d'accord de restablir le Parlement que le deffunt Protecteur auoit cassé en mil six cens cinquante six, ils en passerent vne declaration le seiziesme iour de May, & pour la faire valoir, la firent publier dans Londres le iour mesme, & l'enuoyerent faire publier par tout le Royaume, afin que tous les membres qui le composoient y vinssent reprendre leurs places. Cependant comme il s'en trouua dans la ville iusqu'au nombre de six vingt, ces mesmes Officiers les supplierent de vouloir commencer leurs seances dés le lendemain dix-septiesme, afin d'oster au peuple qui s'estonnoit vn peu du desordre qu'il voyoit dans l'Estat, les moyens d'y apporter de nouueaux troubles. Ces membres s'estans donc assemblez, ils firent l'ouuerture de leur Parlement par vne Declaration, laquelle ayant authorisé celle de l'armée, ils protesterent qu'ils n'auoient repris leurs seances que pour trauailler au parfait restablissement de la Republique, que pour casser la Chambre des Pairs, que pour empescher que l'authorité suprême ne fût confiée à vne seule personne, & que le Gouuernement n'eust aucune forme de Royauté. Le second obiet de cette seance fut d'ordonner que toutes les procedures de Iustice ne se feroient plus que sous le nom des *Conseruateurs de la liberté d'Angleterre, par l'authorité du Parlement, & non d'autre*; les suiuantes que pour casser le grand Sceau, duquel on s'estoit tousiours seruy depuis l'vsurpation de Cromvvel, pour en establir vn nouueau, & pour choisir trente-vn membres pour composer le Conseil d'Estat; Ceux qui furent nommez pour cela furent, Fairfax, Lambert, Ludlovv, Fleetvvod, S Iohn, Whitelock, Bradshavv, Disbrovv, Berry, Morlay, Vanton, Iones, Syndenhan, Sydney, Tompson, D'vxvvel, Ashley, Cooper, Tovvnsend, Hazelrig, Vane, Harrington, Iohnson, Honnivvod, Scot, Walop, Neueil, Chalonner, Reynolds & Barners.

II. Declaration du Parlement.

Establissement d'vn Conseil d'Estat.

Requeste des Officiers de l'armée au Parlement.

Les Officiers de l'armée ayant alors presenté vne requeste à ce Parlement à ce que les trois nations fussent establies sous le Gouuernement d'vn Estat libre, sans Protecteur, sans Roy, sans Chambre des Pairs, & que comme il estoit question de dépoüiller Richard Cromvvel de la qualité à laquelle il auoit esté éleué par la mort de son pere, on eut esgard à luy donner vn honneste entretien à la consideration des signalez seruices que le deffunt auoit rendus à l'Estat; il fut ordonné pour le premier point, qu'on trauailleroit incessamment au restablissement d'vne vraye Republique, que la liberté & les biens de tout le peuple seroient maintenus & conseruez inuiolablement sous le Gouuernement d'vn Estat libre, qui n'auroit ny Roy, ny Protecteur, ny Chambre de Pairs: Que Mylord Fleetvvood seroit General de l'armée de terre d'Angleterre & d'Escosse, que Lambert seroit sous luy dans la qualité de Major General qu'il auoit euë cy-deuant: Et que pour ce qui concernoit la fortune de Richard Cromvvel, qu'il donneroit vn estat de toutes ses dettes, afin qu'elles fussent payées des deniers publics, qu'on luy asseureroit vn reuenu annuel de dix mille liures sterlin durant sa vie, & huit mille liures sterlin à sa mere, à condition que ce Protecteur signeroit la demission qui luy seroit enuoyée.

Ordonnance de ce Parlement sur cette Requeste.

Cromvvel est dépoüillé de la qualité de Protecteur.

A vray dire cette condition estoit surprenante & d'vne digestion tres-difficile, car c'estoit faire faire le plus espouuentable saut du monde à celuy qui ayant veu plier deuant luy toutes les testes de trois Royaumes, se deuoit croire à couuert d'vn orage de cette nature. Neantmoins vn Comité luy ayant esté enuoyé quelques iours apres pour luy demander la demission que le Parlement desiroit

de luy, il n'en parut pas tant estonné qu'on croyoit qu'il le deuoit estre. Il respondit à ce Comité, qu'il ne s'esloigneroit iamais des sousmissions qu'il deuoit à la prouidence Diuine, qu'il auoit esté placé dans le rang qu'il tenoit par la seule bonté du Parlement, que le Parlement n'ayant plus pour luy ces bons sentimens, il deuoit obeïr aux ordres qu'il luy enuoyoit, qu'il le feroit sans regret, & pour faire voir qu'il parloit selon les mouuemens de son cœur, il coucha tout ce que ie viens de dire sur vn papier qu'il mit entre les mains de ces deputez, pour le donner à l'assemblée, apres auoir adiousté qu'il protestoit de viure auec franchise, respect & fidelité sous le nouueau Gouuernement, dans l'opinion qu'il auoit que les peuples des trois Estats y trouueroient leur repos & la paix de leurs consciences. 1659.

III.

Brouillerie entre le Parlement & les Officiers de l'armée.

Comme toutes les choses sont ordinairement bien receuës, on ne vid autre chose dans Londres que des enuoyés d'Escosse, d'Irlande, des Comtés d'York, de Lanclastre, de Lincolne, de Durhan, de Vvestmerland, de Comberland & des autres Prouinces du Royaume, tant pour reconnoistre le Parlement que pour feliciter Fleetvvod sur la charge de General des forces de terre de la Republique: Mais aussi comme il est naturel à tous ceux qui se trouuent dans l'authorité de ne vouloir rien relacher de ce qu'ils croient leur estre deu, il arriua que les Officiers de l'armée ne voulant dépendre que de leur General, & le Parlement ne le pouuant point souffrir, on fut sur le point de voir esleuer de nouueaux orages capables de renuerser tost ce qui auoit esté fait auec tant de peine pour mettre la tranquilité dans l'Estat; mais enfin ces importantes contestations ayant tenu la ville en suspens par l'espace de cinq ou six iours, les choses reprirent leur premier calme, les Officiers de l'armée estant demeurés d'accord qu'ils prendroient leurs commissions du Parlement, & non point de leur General comme ils pretendoient.

Henry Cromvvel est depossedé du Gouuernement d'Irlande.

Cette bourrasque estant donc passée, le Parlement pourueut au Gouuernement d'Irlande dont il vouloit depoüiller Henry Cromvvel, cadet de Richard lequel y commandoit comme nous auons dit ailleurs, en qualité de Vice-Roy; il nomma pour cela cinq Commissaires, qui furent le Colonel Iohn Iones, Vvilliam Steel, Robert Goodvvin, Mathieu Thomlinson, & milles Corbet, tant pour mettre les affaires du Royaume en estat de ne dependre plus que de l'authorité du Parlement, que pour ordonner à ce cadet de Cromvvel de se rendre au plustost à Londres. D'abord ce Vice-Roy ne se put resoudre à quiter vne qualité qu'il croyoit auoir meritée, car il se mit en deuoir d'engager toutes les villes dans ses interests, & de faire prendre les armes à tous ceux qu'il auoit obligés pendant qu'il estoit dans l'employ, mais n'ayant pas trouué son conte en toutes ces pratiques, & son iugement l'ayant emporté sur l'ambition qui le possedoit, il fit ce que son frere auoit fait, il donna sa demission aux sieurs Steel & Corbet, & pour obeïr aux ordres du Parlement abandonna ce Royaume qu'il s'estoit promis de posseder iusques à la fin de sa vie, comme vn partage qu'il tenoit de la fortune de son pere. Voila quelle fut la disgrace d'vne famille qui s'estoit veuë peu de iours auparauant dans l'esclat d'vne teste Royale sous vne illustre Couronne. Il ne restoit plus pour l'aneantir, que d'oster à la statuë du pere les marques Royales qu'elle auoit encore dans l'Eglise de S. Catherine de Vvestminster, elle fut tirée de là par les ordres du Parlement, pendant que ces Commissaires dont ie viens de parler, passoient en Irlande.

La statuë de Cromvvel est tirée de l'Eglise de Vestminster.

La guerre continuoit cependant entre les Rois de Suede & de Dannemarc, elle ruynoit le commerce de tous leurs voisins. Le deffunt Protecteur s'estoit entremis de l'accommoder, le Parlement continua cette mediation, & voulant faire tous les efforts possibles pour la terminer, nomma les Colonels Algernon, Sydney & Edouard Montagu, le Cheualier Robert Honnevvood & Thomas Bonne pour aller en l'vne & en l'autre Cour de ces Princes en qualité de plenipotentiaires, & auec ordre de tout-faire pour donner la paix à ces deux Couronnes: Et dautant que ce Parlement vouloit donner vn fondement inebranlable à la resolution qui auoit esté prise, que les Commissions des Officiers de l'armée & de quelques autres Officiers que ce fussent, ne se donneroient plus que par son authorité, il fit faire vn formulaire general, sur la signature duquel per-

1659. sonne ne deuoit estre reconnu sur la terre ny sur la mer, capable de commander des gens de guerre. Charles Fleetvvood declaré Lieutenant general des forces de la Republique dans les royaumes d'Angleterre & d'Escosse, fut le premier auquel on fit pratiquer cet ordre, car il ne partit point pour aller exercer cette charge, qu'apres auoir receu sa commission de la main de l'Orateur, Ludlovv qu'on auoit nommé pour estre Lieutenant general de la caualerie, & en suite pour commander en chef les forces d'Irlande, fut le second, Lambert General Maior, le troisiesme, & en suite tous ceux ausquels on donna la qualité de Capitaine, de Lieutenant & d'Enseigne, receurent les leurs d'vne mesme main, apres vn discours qui leur faisant voir à tous la confiance que la republique prenoit en eux, leur remontroit l'importance de leur employ; & pour n'exempter personne de cette soumission, trois Commissaires qu'on auoit nommés pour l'exercice du grand sceau, furent obligés en prenant leurs commissions, de prester serment entre les mains du mesme Orateur, d'estre fidelles à la republique en l'estat qu'elle estoit alors sans Protecteur, sans Roy, & sans Chambre des Pairs, auant que de receuoir le grand sceau.

Toutes les prisons de Londres estoient remplies de ceux que le deffunt Protecteur y auoit fait resserrer, l'vn des premiers soins du Parlement fut de trauailler à vne acte d'amnistie generale, afin de remettre dans les droits de leur liberté ceux qui ne seroient point trouués effectiuement criminels; le Colonel Mathieu Alluret, le Cheualier Thomas Armstrong, le sieur Iean Vveston & Robert Owerton furent les premiers à qui on ouurir les portes des prisons, on en mit en suite dehors plusieurs autres dont les noms ne sont point venus à ma connoissance.

Il est certain que ces reglemens politiques donnoient vn esclat nompareil à la vigueur de ce Parlement, & qu'ils faisoient esperer au peuple que la suite remettroit vn calme parfait dans l'Estat Mais comme les choses du monde n'ont pas accoustumé de demeurer long-temps en vn mesme point, on en vid naistre qui firent craindre vn merueilleux reuers à cette belle medaille. La milice n'estoit point contente parce qu'on ne la payoit point, elle murmuroit, & ne parloit que de se faire raison par force, & d'ailleurs on decouurit vne conspiration qui fit redouter vn desordre beaucoup plus grand que tous ceux qui s'estoient esleués dans les precedentes années, parce que les intelligences n'auoient point de plus estroites bornes que toute l'estenduë du Royaume. On apprit d'Isle, qu'il se deuoit faire vn sousleuement general dés les premiers iours du mois d'Aoust: Les lumieres qu'on auoit euës de cette entreprise, fut que le Maior Hullay parloit hardiment contre le Gouuernement qu'on introduisoit, & que la pluspart des apprentifs de la ville de Londres, acheptoient toutes les armes qu'ils trouuoient dans les boutiques, qu'ils se fournissoient de cheuaux pour passer dans la Prouince de Kent. Il estoit de la derniere importance de preuenir vn coup de cette nature, les regimens de la Milice de Londres ayant esté mis aussi sous les armes, plus de trente compagnies de caualerie & d'Infanterie ayant encore receu commandement de se mettre aux champs pour faire vne exacte recherche de toutes les personnes suspectes, on se saisit de ce Maior, du Cheualier Hugues Midleton, du Colonel Legg, des sieurs Hovv freres, & de quelques autres desquels on apprit qu'on deuoit prendre les armes par tout en faueur de sa Maiesté, qu'en effet elles estoient desia leuées dans la Comté d'Herford, & dans celle de Glocester où le General Massey deuoit commander, & que le sieur Iohn Mordant fils du defunt Comte de Peterborough qui estoit allé en Flandre pour y voir le Roy, estoit vn des principaux Ministres de ce grand dessein: Ce qui donnant suiet au Parlement d'adiouster de nouueaux ordres aux premiers qu'il auoit donnés, il mit tant de troupes en campagne, qu'on dissipa les factions qui s'estoient trouuées aupres de Tumbidge, & dans la Comté de Surrey, qu'on sauua les villes de Bristol & de Glocester, que les sousleuez s'estoient proposé de surprendre, que l'on prit le Colonel Black Officier de sa Maiesté, & que l'on fit prisonnier le General Massey qui se sauua pourtant malgré les gardes qui le conduisoient.

IV. Sousleuement en Angleterre.

Mais comme ce party estoit trop puissant pour estre facilement mis à bas, il

falloit bien songer à faire des efforts plus grands & plus considerables, car il se trouua que le Cheualier Georges Boot, & le sieur Nathanaël, & le Colonel Boot frere & oncle dudit Cheualier, le Colonel Henry Boot, le Maior Potet du mesme nom, Mylord Kilmorry & son frere, le sieur Leygh de Lyne & plusieurs autres qui s'estoient souflevez dans la Prouince de Chester; Que le Comte de Derly & le Colonel Gilbert Ioland qui n'auoient pas vn petit credit dans la Prouince de Lanclastre, s'estant seruy du pretexte de la Religion protestante qu'ils disoient estre mal traitée par le peu de soin que le Parlement en prenoit, ils composerent en peu de iours vn corps de plus de cinq mille hommes, se rendirent maistres de Chester où ils firent proclamer sa Maiesté, & que pour se fortifier dauantage, ils enuoyerent demander la ionction d'vn autre corps qui se formoit en la Comté de Shroph sous le commandement des enfans du Cheualier Henry Littleton, des Mylords Cholmondly, & des sieurs Thomas Marbury, du Maior General Eggerton, des Colonels Vverdin & Shakerly, Massey, de Mosse, du Cheualier Vvilliam Neille, du Maior Philippe, & de plusieurs personnes de marque. 1659.

La prudence vouloit que le Parlement fist encore de plus grands effors pour rompre ce coup, qu'il n'auoit fait pour se parer des precedens, & cela auec autant plus de raison, que les habitans de Derly auoient pris les armes en suite d'vn manifeste que le Cheualier George Boot y auoit fait publier, & que ceux de son party s'estoient encore saisis de Liuerpool: il ne manqua pas aussi de s'y employer auec toute la vigueur possible: Il fit partir les Colonels Thomas Rich & Lilburne auec ordre d'aller leuer des troupes dans la Comté de Lanclastre & aux enuirons d'York, & comme il auoit des forces toutes prestes, il mit Lambert à la teste de trois Regimens de caualerie, d'vn de dragons & de trois d'infanterie, auec commandement à ces deux Colonels de l'aller ioindre, afin de dissiper tous les souleuez qui se trouueroient de ce costé-là; & dautant que le danger n'estoit gueres moindre du costé de l'Ouest d'Angleterre, il commanda le General Disbrovv, tant pour s'asseurer de ces endroits-là, que pour rompre les entreprises qu'on y pourroit faire. Le Parlement met des trou; es en campagne pour les precedens.

Cette preuoyance estoit capable de remettre le calme par tout, neantmoins il ne s'arresta pas encore à cela; il iugea qu'il falloit faire vn corps plus puissant, d'autant qu'il estoit à craindre que le Roy ne descendist dans le Royaume accompagné de douze mille hommes que le Roy Catholique luy promettoit, voila pourquoy il deliura 14. Commissions aux Colonels Kelly, Fothergille, Anthoine Roux, Robert Ovverton, Bright, Thomas Honnivvod, Dudly Templer, Thomas Liddal, Binghan, Vvest, Aigby, Croxton, Bradshavv, pour leuer 14. mille hommes en autant de Comtés du Royaume, enuoya des ordres precis à trois regimens qui estoient en Flandres de repasser promptement en Angleterre, afin d'estre en estat de s'opposer auec les vieilles troupes qui estoient sur pied, à tous ceux qui pretendroient de troubler l'Estat; declara criminels le Maior General Rendolphe Eggerton, Robert Vverdin, les Cheualier Georges Boot & Thomas Midleton auec tous ceux de leur suite comme coupables de haute trahison, & comme le feu s'allumoit par tout, manda le Maire & les Aldermans pour leur dire qu'il falloit contribuer au salut de la ville & de tout l'Estat par leurs soins, & par l'ouuerture des bourses de la Bourgeoisie, pour subuenir aux pressantes necessités de la Republique. Procedures de ce Parlement

Pendant que cette assemblée s'occupoit si fortement à parer les coups qu'il sembloit que la fortune vouloit faire tomber sur luy, Lambert s'auançoit vers les ennemis qu'il alloit chercher; il sçauoit qu'ils postoient entre Namptvvich & Chester, il en prit la route; il apprit depuis qu'ils auoient decampé pour aller prendre des postes plus auantageux aupres de Notvvich, il marcha de ce costé-là, le Cheualier Georges Boot & Thomas Midleton qui commandoient les souleuez auoient trop d'experience à la guerre pour n'auoir pas des espions en campagne, ceux qu'ils auoient destinez à ce mestier, les auertirent que ce General Parlementaire s'approchoit d'eux à la teste de deux mille cheuaux & de cinq mille hommes de pied, ils se mirent en estat de le receuoir; mais voulant terminer cette affaire par vne voye plus douce que celle du sang, s'ils en pouuoient trou- contre les Autheurs.

1657. uer les chemins, ils firent partir vn trompette chargé d'vne lettre, par laquelle ils demandoient à leur ennemy vne conference, afin que luy ayant fait entendre les raisons qui leur auoient fait prendre les armes, ils pussent ajuster tous leurs differens.

Orgueilleuse response de ce General.

Lambert auoit vne ame fiere autant qu'vn homme la peut auoir, il ne répondit aussi à cette lettre que par des paroles orgueilleuses & qui marquoient vn mépris ouuert: Tu diras, dit-il, à ceux qui t'ont enuoyé que ie n'ay point d'éclaircissement à leur faire, que le Parlement les a declarez criminels, qu'il m'a commaudé de venir icy pour leur faire mettre les armes bas par la force ouuerte, s'ils ne les veulent quitter de bon gré, & qu'ils n'ont point de mesures à prendre que le combat ou l'obeissance, en mettant entre mes mains Chester & toutes les autres places dont ils se sont mis en possession.

Bataille de Norvvich.

Cette response estoit trop brusque pour estre prise en bonne part, Boot & Midleton s'en trouuerent aussi si picquez, qu'au lieu de tenter vn second accommodement ils se mirent en bataille, & pour bien commencer le combat détacherent trois cens hommes pour se saisir du pont d'vne riuiere qui les separoit de leurs ennemis. Mais quoy que celuy qui menoit cette troupe eust fait ce qui luy auoit esté commandé, il ne demeura pas long-temps maistre de ce poste; Lambert le fit attaquer, l'emporta sans beaucoup de peine, & ietta d'abord vne telle épouuante dans le cœur de ces soûleuez, que l'infanterie lascbant le pied pour se sauuer à la faueur de quelques fossez & d'vn grand nombre de Hayes, dont le voisinage d'vne prairie dans laquelle on auoit choisi le lieu du combat estoit quasi tout remply, la caualerie se rompit aussi apres s'estre battuë auec grand cœur; de sorte que le desordre estant grand par tout, le nombre des prisonniers ne fut pas petit, car il exceda celuy de deux cens, les principaux desquels furent alors le Colonel Massey de Chester, le Maior Harrison, le Capitaine Philippes Eggerton, le Maior Iames Scotfield, les Capitaines Marland, Surith, Cosel, Sentley & Dauis: mais comme Lambert détacha plusieurs partis auec ordre de poursuiure ceux qui fuyoient, on fit encore prisonnier Mylord Kilmorry, le Maior Pierre Boot, le Cheualier VVilliam Neple, le Maior General Rundolphe Eggerton, le Cheualier Thomas Povvel, le Comte Derby déguisé en paysan & le Cheualier Georges Boot en femme.

Defaite des soûleuez.

Chester auoit esté prise par ces soûleuez, elle se remit à l'obeissance apres leur deffaite, le chasteau de Chirke dont ils s'estoient aussi mis en possession, fut repris peu de iours apres par Lambert; la ville de Darby auoit esté du nombre de celles qui s'estoient declarées pour eux, on la remit au deuoir: les Comtes de Stanford & de Chersterfield auoient appuyé la rebellion auec le Cheualier Henry Amory, ils furent pris auec quelques autres Seigneurs, leur captiuité dissipa le soûleuement qui s'estoit fait de ce costé-là. Georges Boot auoit esté leur General, on l'auoit conduit à Londres, le Parlement luy donna dés le lendemain des Commissaires pour l'interroger & proceder à son procez; ordonna par vn acte du 4. Septembre, que les biens de tous ceux qui auoient appuyé cette faction seroient confisquez à la Republique, & voulant connoistre ceux dans le cœur desquels il y auoit encore quelque reste d'amour pour sa Maiesté, fit vne nouuelle ordonnance pour engager toutes les personnes de marque des trois nations au serment de prendre les armes contre sadite Maiesté toutes les fois qu'il leur seroit commandé de le faire. La crainte d'vn mauuais traittement fit que plusieurs obeirent à cette ordonnance, Mylord Loudnn qui auoit autrefois esté Chancelier d'Escosse, refusa constamment de le faire, Mylord Kenmore du mesme Royaume, eut vne mesme generosité, on les enferma tous deux dans le chasteau d'Edimbourg.

Cependant comme il y auoit lieu de craindre ceux qui n'auoient point esté arrestez & quelques autres desquels on se pouuoit deffier, ce Parlement y voulut pouruoir par vne autre ordonnance du 13. de ce mesme mois de Septembre. Iean Mordant fils du deffunt Comte de Peterborovvg, le Maior General Massey, le Comte de Leicfield, le Cheualier Thomas Leuenthroop, Guillaume Cõpton fils du deffunt Comte de Northampton, Thomas Fanzavv & le Maior General Brovvn Citoyen de Londres, estoient ceux qui luy pouuoient donner

plus

plus d'ombrage, il les fit citer par cette Ordonnance qu'il enuoya publier par toutes les Prouinces & toutes les villes du Royaume qu'ils eussent à se rendre dans Londres auant le 27. de ce mesme mois, pour y rendre conte deuant le Conseil d'Estat des crimes qu'on leur imposoit, à peine d'estre declarés traistres & de voir leurs biens confisquez à la Republique, auec ordre à tous Senechaux, Connestables & autres Iuges de paix, de faire leur possible pour les arrester, auec promesse à tous ceux qui s'en saisiroient de 100. liures sterlin, & auec de seueres menaces à tous ceux qui les recelleroient. Le Comte de Liecfield, le Cheualier Thomas Leuenthoop & Thomas Faushavv ne se iugerent pas assez criminels pour craindre vn mauuais traitement, ils se presenterent au Conseil d'Estat en suite de cette proclamation, on les enuoya dans les prisons de Lambeth. 1659.

V.

Il est bien difficile que deux grands corps opposés comme le Parlement & l'armée de la Republique, puissent long-temps subsister dans vne intelligence parfaite. Lambert enflé du bon succez des armes qu'il venoit de commander du costé du Nord, ne fut point plustost de retour à Londres, qu'il luy prit enuie de faire augmenter le nombre des Officiers de l'armée, afin d'y faire des creatures, il obligea ceux qui s'y trouuoient à demander cette augmentation, afin d'estre mieux appuyés & n'estre pas si chargés des soins necessaires à tenir des troupes dans vne exacte police; ils s'assemblerent, dresserent vne Requeste au Parlement signé de 230. Officiers & la firent presenter par les Colonels Ashfield Cobet, & Dukenfielde, le Parlement ne gousta point cette Requeste; au contraire il y fit vne response bien esloignée de celle qu'ils s'estoient promise; car il leur dit que bien loin d'adiouster de nouueaux Officiers à l'armée, il estoit resolu d'en rettancher, parce qu'il y en auoit beaucoup d'inutiles, cette response les estonna, & les fit retirer mal contens, mais ils le furent bien dauantage quelques iours apres, car il annulla l'acte par lequel le Cheualier Charles Fleetvvood auoit esté fait Lieutenant General des forces de la Republique, cassa les commissions de Lambert, de Disbrovv, de Iacques Berry, de Thomas Kelsey, de Robert Ashfield, de Cobbet, de Guillaume Parker, de Robert Barrovv & du Maior Robert Greed, & en suite de ce remarquable retranchement ordonna que l'armée seroit desormais gouuernée par sept Commissaires, trois desquels ou plus grand nombre auroient le pouuoir de la commander, auec vne egale authorité de Lieutenans Generaux des forces de la Republique. Ceux qui furent choisis pour cela, furent Charles Fleetvvood, Edmond Ludlovv, Georges Monck, Arthur Hazelrig, Gautier Vvalton, Herbert Morley, & Robert Owerton, ce qui ayant esté signifié à toute l'armée par vn Sergent d'armes, on ne vid iamais vn si grand desordre qu'il en arriua dés le lendemain de cette signification.

Le Parlement & les Officiers de l'armée se brouillent.

Le Parlement casse la plus part de ces Officiers.

Car dés que le iour parut, vne bonne partie de l'armée se rendit à Vvestminster, se saisit de la salle, des Cours, des auenuës, l'autre fut occupée de diuers postes dans la ruë de Kinghtre, & dans le cimetiere, & aux enuirons de l'Abbaye: L'Orateur qui vouloit aller à la Chambre passa bien au trauers de cette soldatesque, & arriua sans difficulté iusques à la porte de cette Chambre: Mais quand il voulut entrer, on luy dit qu'il n'y auoit rien à faire pour luy, & qu'il n'auoit qu'à reprendre le chemin par lequel il estoit venu. Il ne fut point surpris d'vn discours si peu respectueux, parce que l'estat auquel il auoit veu cette soldatesque en passant, luy auoit bien fait comprendre qu'elle n'estoit pas en cet estat pour receuoir la loy du Parlement, mais pour la luy donner; il retourna sans rien dire, tous les autres membres n'oserent se presenter, la maison cessa & fut entierement cassée par cet accident.

Desordre dans Londres.

Les Officiers de l'armée cassent le Parlement.

Vsurpent l'authorité supreme.

Le Conseil & les Officiers qui s'estoient cependant assemblés pour deliberer sur la precedente coniончture, demeurerent d'accord que Charles Fleetvvood subsisteroit dans la qualité de General de toutes les forces de la Republique, que Lambert exerceroit la charge de Maior General; que Disbrovv feroit celle de General de l'artillerie; que tous les Officiers de l'armée qui auoient appuyé le Parlement en cette rencontre seroient cassés; qu'on nommeroit vn Comité de dix personnes pour chercher tous les expediens possibles d'establir le Gouuernement, & que cependant on depescheroit deux Colonels en Escosse & en Ir-

1660. lande, pour y donner auis aux armées de l'estat où estoient les choses. Cobbet & Barrovv furent chargés de cette commission, cela fait ce Comité au choix duquel on auoit procedé dés le lendemain, nomma 22. personnes pour composer vn Conseil d'Estat: Ces 22. personnes furent Fleetvvood, Lambert, Disbrovv, Fleot, Whilelock, Vane, Ludlovv, Syndenhan, Sulvvey, Titeburne, Henry Braudvvich, Robert Tompson, Hevvsoo, Clack, l'Ilburne Bennet & Corneille Holland.

Establissement d'vn Conseil d'Estat.

VI. Il sembloit que tout ce qu'on auoit fait en cette occurrence ne fût que pour establir vn Gouuernement Militaire, & la chose n'estoit pas d'vne si petite consequence qu'elle ne meritât bien que l'on en preuint les euenemens; voila pourquoy le Conseil general de ces Officiers en voulãt faire perdre l'impression à tous ceux qui seroient capables de la receuoir, il fit vne declaration que son dessein n'estoit pas d'establir vn Gouuernement de cette nature, mais libre, sans Roy, ny Chambre des Pairs, & tel que chacun y pourroit iouyr de ses priuileges. Cette declaration n'empescha pourtant pas que plusieurs ne murmurassent de la violence qu'on auoit faite au Parlement, & qu'ils ne blasmassent le procedé de ces gens qui s'introduisoient au Gouuernement par vne voye toute tyrannique. Mais celuy qui tesmoigna plus ouuertement qu'il en desapprouuoit l'action, fut le General Monck; car à peine eut-il ouy par la bouche de Cobbet ce qui s'estoit passé dans Londres, qu'il assembla tous les Officiers de l'armée d'Escosse, leur representa l'importance de ce changement, exigea d'eux le serment de fidelité pour l'interest de la Republique sous ses ordres, iusqu'à ce qu'on eût restably le Parlement, & qu'en suite de la promesse qu'ils lui firent de ne vouloir dependre que de ses ordres, il ne s'asseurast des plus importantes places du Royaume, qu'il n'establist de bons Gouuerneurs dans Barvvick & Carlile, qui en faisoient les frontieres.

Monck desapprouue l'outrage fait au Parlement.

Mais comme il connoissoit de longue main la pluspart de tous ces Officiers, & qu'il sçauoit bien qu'il y en auoit quelques vns trop attachez aux interests de Fleetvvood, de Lambert, & des autres vsurpateurs de l'autorité supresme, il en fit arrester 14. afin de n'estre point troublé dans la suite de ses entreprises. Cela fait il assembla promptement toutes les troupes qu'il tenoit en diuers endroits du Royaume, & formant en fort peu de temps vn corps de huit cens cheuaux & de cinq mille hommes de pied, se proposa de prendre le chemin d'Angleterre, dans l'opinion que les mal-contens ne manqueroient point de le ioindre.

Il prend les armes.

Le Conseil General douta d'abord de cette nouuelle, mais il n'eut plus suiet d'en douter, apres auoir receu vne lettre de ce General, qui desaprouuant sans déguisement ce qu'il auoit fait, demandoit vn Parlemẽt libre, & non point vn Gouuernement arbitraire; voila pourquoy ayant à redouter ce coup plus que tous ceux qu'on luy pouuoit donner d'ailleurs, il ordonna que Lambert marcheroit incessamment de ce costé-là, suiuy de quelques troupes qu'on luy donna, & auec ordre de prendre celles qui s'estoient assemblées dans les Prouinces Septentrionales: Cependant comme cette affaire estoit de la derniere importance, il fit partir le General Valley & le Colonel Goffe, auec deux Ministres, qui furent Cargyl & Bauker, pour ramener ce General à quelque raison, sans en venir à l'extremité.

Le Conseil cõmande Lambert contre luy.

Comme les hommes sont tousiours ou doiuent estre raisonnables, ils ne refusent iamais d'entendre ceux qui leur font des propositions, quand elles ne choquent pas la vertu: Ces deputez auoient ordre de faire toute la diligence possible en leur marche, ils la firent, & la firent de si bonne sorte qu'ils arriuerent en Escosse auant que Monck fût en estat d'en sortir; ils luy dirent le suiet qui les amenoit vers luy, ils luy allegueret de fortes raisons pour luy representer les desordres où il alloit replonger la Republique; il leur allegua celles qu'il auoit de ne pas souffrir les tyrannies que l'on introduisoit dans l'Estat; ils le combatirent auec vne inconceuable vigueur, & pour le dire en peu de paroles, le firent plier iusqu'à luy faire promettre qu'il enuoyeroit des Commissaires à York, si le Conseil y en vouloit enuoyer de sa part, afin de trouuer les moyens de rendre le repos à l'Estat, que cependant il n'agiroit point que pour veiller à sa conseruation, si Lambert demeuroit dans les termes où il en estoit. Cette proposition n'auoit rien qui ne fust dans la iustice & dans la raison, Lambert qui l'apprit en estant aussi fort content, promit qu'il n'iroit point plus auant, & qu'il attendroit dans York le succez de la conference, pour laquelle on choisit Nevvcastle.

Pourparler d'accommodement.

Cependant Monck s'estant auisé d'enuoyer d'autres deputez à Londres pour apprendre les sentimens de Fleetvvood, auant que de s'engager plus ouuercement à la conference dont on estoit demeuré d'accord, ils y furent fauorablement aceueillis : Ce General les ouït dés le lendemain de leur arriuée, & ce iour mesme on fit l'ouuertnre du traité qui se deuoit faire à Nevvcastle, de sorte qu'estant demeurez d'accord des deux principaux articles, qui furent que les trois nations seroient gouuernées en forme d'Estat libre, ou Republique, sans Roy, ny Chambre de Seigneurs, & du restablissement d'vn Parlement, il n'y eut personne qui ne crût que l'affaire s'acheueroit sans beaucoup de peine. Il fut neantmoins resolu entr'eux, que sept Officiers de l'armée d'Angleterre nommez par Lambert, & pareil nombre de celle d'Escosse choisis par Mouck, s'assembleroient à Nevvcastle, comme il auoit esté dit, pour donner la derniere main à ce grand ouurage. 1659.

Quand vn homme prudent a de grands desseins, il ne marche iamais viste en besogne, & attend du temps les moyens d'executer ce qu'il projette plustost que de les precipiter. Monck auoit tesmoigné qu'il ne s'eloigneroit point des termes d'vn bon accommodement, mais il ne le pressoit pas d'enuoyer à Nevvcastle les Commissaires qu'il y deuoit faire trouuer, au contraire il cherchoit les moyens de faire reüssir de grands projets qu'il faisoit, & qu'il executa depuis, comme nous le dirons à la suite de nostre discours, & se mettoit cependant en estat de ne point succomber à la force ny aux artifices de ses ennemis. Cette longueur fâcha Lambert, il apprit qu'il obligeoit toutes les villes d'Escosse d'enuoyer des deputez à Edimbourg pour composer vne forme de Parlement, il ne put comprendre par quels mouuemens il agissoit de la sorte, il creut d'abord qu'il se vouloit ietter dans les interests du Roy, mais il perdit cette impression presqu'aussitost qu'elle fut conceuë, car il sceut en mesme temps qu'il enuoyoit dans les prisons tous ceux qui pouuoient appuyer le party de sa Majesté : Se voulant donc esclaircir sur vne matiere, il se proposa d'enuoyer Mylord Falcombridge & les Capitaines Loyd & Vvallingthon pour le presser de se declarer. Monck ne se veut point découurir.

Les raisons qui l'auoient empesché de s'ouurir estans tousiours dans son esprit, il ne se découurit point encore alors ; il considera qu'il falloit continuer à persecuter les amis & les partisans de sa Maiesté pour se mettre hors de suupçon de ce qu'il auoit entrepris de faire, il le fit, & il n'y a point de rigueurs qu'il ne fist exercer contr'eux, afin de ne se point attirer sur les bras toutes les forces d'Angleterre & d'Irlande, eet de tenir les siennes dans la resolution de ne le p int abandonner ; & afin de ne point reünir le vieux Parlement & Lambert, qui sans doute se fussent remis dans la bonne intelligence, s'ils eussent pû soupçunner que ce General eût en dans le cœur de bons sentimens ponr le Roy. Raisons de cette retenuë.

Cette retenuë & cette façon d'agir trompa donc les plus rafinez ; mais pour les mieux tromper encore, il enuoya particulierement auertir le Parlement qu'on auoit cassé, qu'il ne prenoit les armes que pour le restablir dans l'authorité, & fit agir quelques emissaires pour persuader aux Royalistes, que le but auquel il visoit, n'estoit que de remettre le Roy sur le Trosne, afin de les tenir en estat de seconder ses desseins, quand il seroit temps de leur donner de l'esclat, & enuoya vn homme affidé vers l'Amiral Montagu, dont il sçauoit tous les sentimens, & qui estant de retour du voyage qu'il auoit fait du costé du Sund, estoit sur les anchres au port de Porthmouth, afin de l'obliger d'agir de sa part, quand il agiroit de la sienne. Cela fait, il creut qu'il deuoit leuer le masque, sans pourtant faire connoistre ce qu'il projettoit en faueur de sa Maiesté, & dans cette pensée ayant laissé toutes les villes d'Escosse pourueuës de bons Gouuerneurs, & mis son armée en estat de marcher, il la fit entrer en Angleterre. VII. Il entre en Angleterre auec son armée.

Comme la grandeur de son iugement ne ceddoit point à celle de son courage, il commença ce voyage par vn Manifeste qu'il enuoya publier par tout. Les raisons dont il l'appuya furent, Qu'il n'auoit pris les armes que pour deliurer le Royaume de la seruitude dans laquelle l'orgueil de Lambert l'alloit reduire : Que pour restablir vn Parlement auquel on auoit fait vn outrage dunt la consequence estoit trop grande au repos public ponr en dissimuler le coup, & enfin que pour conseruer au peuple tous ses priuileges dont on le vouloit tyrannique- Fait publier vn Manifeste.

1659. ment dépoüiller. Ces raisons estoient fortes, & on auoit la vertu de ce General en si grande consideration, que personne ne mit en doute qu'elles ne fussent l'vnique obiet de la guerre qu'il alloit faire : Voila pourquoy il ne manqna point de partisans. L'Amiral Montagu se declara presqu'en mesme temps par vn Manifeste pareil : Le Colonel Haselrig débaucha les meilleures troupes de Lambert pour les engager dans le party de ce General : Les villes de Portsmouth & d'Yarmouth ne ballancerent point à luy enuoyer des deputez pour l'asseurer de la fidelité de leur seruice : Le vieux Parlement croyant estre sensiblement obligé à faire de grandes démarches pour grossir ses troupes, n'oublia rien pour contribuer à le rendre vainqueur de son ennemy. La Noblesse prit les armes de tous costez pour aller fortifier son armée : Fairfax, Falcombridge & Houart firent vn corps pour couper les viures qui pouuoient arriuer à son camp. Fleetvvood, Vane & Disbrovv se mirent en deuoir d'aller appuyer son party, ils furent abandonnez de leurs troupes : Les Bourgeois de Londres prirent conioinctement les armes auec la milice pour se garantir du pillage qu'il y auoit lieu de craindre, & enfin il sembla que l'vnique objet des mouuemens du peuple ne fust que la ruine de Lambert & le seruice de Monck, à qui quelques vns commencerent à donner dés lors le nom de *Conseruateur de la Republique*.

La Noblesse & les Villes se declarent pour luy.

Lambert auoit trop d'amis & trop de personnes interessées dans son party pour ignorer long temps ce qui se passoit, il le sceut aussi presqu'aussi tost que toutes ces personnes que ie viens de dire eurent tesmoigné qu'ils estoient dans les interests de son ennemy. Il sentit ce coup, parce qu'à le dire sincerement, il estoit trop rude pour ne point causer de douleur. Neantmoins comme il auoit le cœur haut, il ne tesmoigna point d'en estre ébranlé. Au contraire demeurant persuadé qu'il remettroit toutes choses dans leur premier estat, s'il pouuoit défaire Monck, il prit la resolution de l'aller combattre ; & en effet il alla camper sur les bors de la riuiere, au delà de laquelle son ennemy auoit iudicieusement estably ses postes : Mais comme on l'eut auerty de la resolution & de l'estat auquel estoit cét ennemy, & comme il eut consideré qu'il hazarderoit toute sa fortune au passage de cette riuiere, qui ne pouuoit estre que tres-dangereux, ayant en teste vn homme qui ne perdroit pas ce grand auantage ; il quitta le dessein de mettre vne bataille au hazard pour obtenir auec artifice ce qui luy pourroit couster trop cher par la force ouuerte.

Lambert marche pour le combatte.

Il escriuit donc à Monck auec toute la ciuilité qu'il put obtenir de son humeur orgueilleuse ; ce fut pour luy dire que leurs interests n'estant point absolument incompatibles, ils les pouuoient bien ajuster par vne conference, s'il estoit d'humeur à n'en point refuser les occasions ; Qu'il luy demandoit vn rendez-vous pour cela, & qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'on ne rendist vn parfait repos à l'Estat. Monck estoit sage & iudicieux, il ne voulut point qu'on pût dire que la paix luy estant offerte, il auoit choisi la guerre pour renuerser les fondemens de l'Estat : Il accorda la conference qu'on luy demandoit ; Mais comme il connoissoit l'humeur & l'esprit de cet ennemy, il ne douta point qu'il n'eust desiré cette entreueuë pour luy dresser des embusches, & dans cette opinion il fit auancer vne forte caualerie vis à vis de l'endroit où il iugeoit qu'on posteroit ceux qu'on destinoit à le surprendre, & passant outre, se rendit au lieu où il auoit promis de se rendre, & où Lambert l'attendoit.

Il luy demande vne conference.

Monck l'accorde.

D'abord ces deux hommes se firent des ciuilitez assez obligeantes pour estre reciproquement persuadez qu'ils pourroient demeurer d'accord de la plus grand' partie de leurs differents. Mais comme Lambert demeura ferme dans la resolution de ne point restablir le Parlement, & que Monck ne voulut rien relâcher de ce qu'il demandoit, afin de ne point rompre des mesures qu'il auoit prises, cette conference produisit plustost de nouuelles aigreurs que des reconciliations & des renoüemens d'amitié : de sorte que s'estans separez plus froids que iamais, Lambert reprit le chemin de son camp, & Monck celuy de son poste. Mais à peine fut il au droit du lieu où en effet Lambert luy auoit fait dresser vne embusche, qu'il vid venir au galop ceux qui le deuoient assassiner, & en mesme temps ceux qu'il auoit postez dans vn bois fort proche de là pour le secourir, de sorte qu'ayant esté joint par ses amis aussi tost que par ses ennemis, il le fit vn

Lambert dresse des embusches à Monck.

combat fort brusque, & qui ne s'estant terminé que par la défaite des gens de Lambert qui prirent la fuite, ne seruit qu'à faire connoistre sa mauuaise foy, & qu'à le decrediter dans l'esprit de ceux qui ne sçauoient pas encore iusques où ses défauts se pouuoient estendre. 1659. Monck les préuient.

Quand la fortune accompagne vn homme, elle l'appuye en toutes ses foiblesses, & le maintient en sa vigueur. Elle auoit fauorisé la vertu de Monck en cette rencontre, elle ne le caressa pas moins ouuertement à la suite de cette affaire. Il receut vne considerable somme d'argent en ce mesme temps, sans que l'on ait pû sçauoir auec certitude, si ce fut par le moyen des Hollandois ou de quelques particuliers de la ville de Londres, qui n'attendoient leur salut que de luy; il s'en seruit pour payer auantageusement ses Capitaines & ses soldats; cette generosité fut d'esclat, ceux de Lambert l'abandonnerent pour seruir sous vn homme si reconnoissant. Ce mal-heureux homme qui voyoit bien que la fortune luy tournoit le dos, n'eut point de meilleures mesures à prendre que celles de se retirer à Londres, où il croyoit trouuer plus d'amis qu'il n'y en auoit; il en prit le chemin: Monck fut au mesme temps à ses trousses; ses troupes l'abandonnerent, & firent plusieurs petits corps pour se retirer plus facilement & auec moins de danger. Les Communes s'assemblerent pour luy courre sus, il ne luy resta que cent cheuaux, auec lesquels il se retira dans vne forest pour rendre inutile la diligence de ceux qui le poursuiuoient: Mais ayant appris qu'il estoit découuert, il conclud de marcher droit à Londres par des chemins peu frequentez, & de se remettre à la misericorde du Parlement, qui s'estant seruy de la chaleur de Monck, estoit allé reprendre ses seances: Il arriua donc auec son escorte, mais ce ne fut que pour voir vn accroissement à sa mauuaise fortune; car à peine y fut-il entré qu'il fut arresté & mis dans la Tour, afin qu'il ne fût plus en estat de faire du mal. Lambert se retire à Londres. Monck le poursuit. Il se retire à Londres, il y est arresté & mis en prison.

Sa captiuité fut suiuie de deux choses tres-considerables. Monck auoit donné le mouuement à la Noblesse & aux Capitales villes du Royaume, de demander que tous ceux qui faisoient vne bonne partie du Parlement & qu'on auoit chassez parce qu'ils vouloient maintenir les priuileges du Royaume & la liberté publique, fussent rappellez & restablis dans leurs charges. Cette Noblesse & ces villes luy en presenterent conioinctement la requeste, il la prit auec ioye, la porta luy-mesme au Parlement, & representa vigoureusement à tous les membres qu'on y auoit admis, qu'il estoit necessaire pour l'affermissement de la paix, que l'on receût le reste de la Compagnie; ceux ausquels il parloit n'y apporterent point de resistance, ces membres furent remis dans leurs places: Cela fit que ce General qui s'estoit desia rendu maistre de l'armée, se mit encore en estat de disposer du Parlement comme il luy plairoit. 1660. I. Monck se rend adroitement maistre du Parlement & de l'armée.

Cette démarche estoit importante, il falloit neantmoins aller plus auant; ce General aussi qui ne songeoit qu'à donner vn succez heureux à son entreprise, n'en demeura pas sur ces termes: Il fit vne declaration qu'il n'estoit entré dans la ville de Londres que pour y appuyer l'authorité du Parlement, pour rompre toutes les mesures que les Royalistes pouuoient prendre à leur auantage dans le desordre de la guerre. Et que pour acheuer de ruiner le credit des Protectoraux: Les habitans de cette ville qui ne connoissoient pas le fonds du cœur de ce General, & qui ne souhaitoient rien auec plus de passion que le restablissement de sa Maiesté, s'allarmerent de cette declaration, qui s'opposoit directement à leur desir, ils prirent les armes, fermerent les portes de la Cité, & protesterent qu'ils ne reconnoistroient iamais Monck ny le Parlement. Ce General fut rauy de la chaleur de ce peuple, mais comme il ne se vouloit point encore expliquer, parce qu'il y auoit encore quelque chose à craindre, il alla droit au Parlement pour receuoir les ordres qu'il voudroit donner en cette conioncture importante. Ce Parlement ordonna qu'il prendroit les armes pour se rendre maistre de la ville, qu'il en chasseroit tous ceux qui luy seroient suspects, qu'il desarmeroit le reste de ceux qu'il connoissoit estre dans les interests de Lambert, & enfin qu'il se feroit obeïr par force, s'il trouuoit de la resistance à l'execution de ces ordres. Les habitans de Londres prennent les armes. Pourquoy.

Se mettant donc à la teste de toute son armée, il fit sans beaucoup de peine

1660. vne partie de ce qui luy auoit esté commandé, mais il n'acheua pas le reste auec vne mesme facilité; car ayant troué la porte de la Cité fermée, & grand nombre de Bourgeois sous les armes pour luy en defendre l'entrée, il fut contraint de recourir à la violence. Il leur enuoya premierement signifier par vn Heraut d'armes les ordres qu'il auoit receus du Parlement; la response qu'ils luy firent fut, qu'ils ne le reconnoistroient point, & qu'ils estoient resolus de se conseruer vne liberté qu'on ne leur pouuoit oster sans tyrannie. C'estoit assez pour l'obliger à pousser la chose plus loin, il commanda qu'on mist les portes en pieces, elles furent brisées à coups de hache en moins de demie heure: Cela fait, il enuoya ses troupes auec ordre d'occuper les postes les plus importans, & auec vne rigoureuse deffense de commettre la moindre violence du monde. Cette douceur remit la plusparт des esprits qui auoient lieu de redouter le pillage: Il acheua de les gagner par vne action qui eut encore quelque chose de plus obligeant; il fit appeller les principaux Bourgeois pour leur dire, qu'il n'auoit attaqué la ville qu'auec regret, qu'il y auoit esté contraint par les ordres du Parlement, & enfin pour les asseurer qu'ils ne receuroient de luy que des marques d'affection, son humeur ayant tousiours esté portée aux interests de la ville & de sa patrie, plustost qu'aux iniustes passions d'vn Parlement qui ne pouuoit estre legitimement assemblé.

Monck les met à la raison.

Sa premiere douceur auoit sensiblement touché les Bourgeois, les discours qu'il leur tint alors chassa toute la crainte qui leur restoit, vne troisiéme bonté le mit si auant dans leurs cœurs qu'ils ne le regardoient plus que comme le conseruateur de leur liberté. Cette bonté fut qu'il fit assembler le Conseil de guerre, dans lequel il donna seance aux Aldermans, à Robinson Gouuerneur de la Tour, & à ces mesmes Bourgeois qu'il auoit si doucement consolez. Ce que l'on y fit fut, de demeurer d'accord de restablir le Roy sur le Trône; mais de tenir secret le bon sentiment qu'ils auoient pour luy iusques à ce qu'il les eust mis en estat de le publier: De casser le Parlement sans differer pour les consequences que sa continuation pouuoit apporter: Et en troisiéme lieu, d'en conuoquer vn nouueau, dans lequel on tascheruit adroitement de n'admettre que des personnes zelées au seruice de sa Maiesté.

Conseil de guerre où l'on se resout au restablissement de sa Maiesté.

Ces resolutions estoient grandes, elles succederent pourtant sans trouuer de trop grands obstacles. Les partisans du Roy qui auoient alors le cœur tout remply d'esperance, furent les premiers qui commencerent à parler de la conuocation d'vn Parlement libre: Les Officiers de l'armée appuyerent cette demande, les habitans de la ville deuenus hardis par ces propositions, ajousterent qu'il falloit casser le vieux. Monck seconda cette chaleur par des mouuemens encore plus puissans. Les membres qui le composoient iugerent bien qu'il falloit abandonner leurs seances, ils se retirerent; si-tost qu'on les vid hors d'exercice, on enuoya des ordres dans toutes les Prouinces, afin qu'on eût à faire choix de ceux qui occuperoient ces places vacantes.

II. Le Parlement est cassé.

Les curieux auroient quelque chose à me demander, si i'oubliois icy vne circonstance, laquelle arriua la veille du iour que le Parlement fut dissous. Cromwel auoit fait abatre la statuë du deffunt Roy, que l'amour de ses peuples luy auoit fait éleuer dans la place de la vieille Bourse, & pour diffamer la memoire de ce bon Prince, y auoit fait attacher cette inscription, *Exiit Carolus tyrannus, Regum vltimus.* Vn homme trauesty en masson se presenta sur le soir du iour que ie dis à cette mesme place, auec vne eschelle qu'il faisoit porter par vn seruiteur, fit dresser cette eschelle contre la statuë de la Reine Elizabeth, monta dessus, comme s'il n'eût eu dessein que de la nettoyer, mais estant descendu apres auoir fait mine d'en oster quelques ordures qui la defiguroient vn peu, il porta son eschelle à l'endroit où cét iniurieux escriteau auoit esté mis, l'arracha, & y en mit vn autre auec cette nouuelle inscription: *Non exiit tyrannus, sed Regum hominumque optimus, anno felicitatis Angliæ vltimo.* Ce qui ayant esté leu comme vn presage du changement que les habitans souhaitoient, ils en firent des feux de ioye sans en pouuoir estre empeschez par la crainte d'en receuoir quelque chastiment.

Cependant comme vn esprit iudicieux s'occupe tousiours fortement à ce qu'il proiette, Monck n'oublia pas deux circonstances qui pouuoient beaucoup con-

tribuër à la perfection d'vn si grand ouurage ; il se falloit asseurer du Royaume d'Irlande, comme il s'estoit asseuré de celuy d'Angleterre & d'Escosse, il falloit disposer les peuples à la crainte, afin de les faire plier & les amener au point auquel il les vouloit reduire ; il se seruit du Baron de Brohil & du Cheualier Coot, tous deux Irlandois, pour donner iour à la premiere de ces circonstances ; il leur persuada qu'ils trouueroient leur auantage dans l'obeyssance du nouueau Parlement, leur promit qu'il auroit soin de leur fortune, comme de la sienne propre, les pria de faire vne forte reflexion sur le danger auquel ils s'exposeroient s'ils se detachoient de la cause commune pour se roidir dans vn party qui seroit facilement renuersé. Ces raisons leur semblerent assez fortes pour y deferer, ils se saisirent de quelques Officiers qui estoient encore dans les interests des Protectoraux, il fit esperer à l'armée vn traitement beaucoup plus fauorable que celuy qu'on luy auoit fait iusques-là ; elle se declara conformement à toutes les intentions qu'il auoit, promit de ne se point éloigner de tous les ordres qu'elle receuroit de ce Parlement & de luy, & de se soûmettre indispensablement au Gouuernement qu'on establiroit. Voila quel fut le succés des mouuemens que ce General eut pour s'asseurer de ce Royaume : Voicy ce qu'il fit pour reduire le peuple à ce qu'il vouloit par la consideration de la crainte. 1660.

Monck s'asseure du Royaume d'Irlande.

Comme il sçauoit bien qu'vn bruit adroitement semé fait de fortes impressions sur l'esprit de ceux qui le goustent, il engagea quelques-vns de ses amis pour lesquels il n'auoit rien de secret, de parler par tout où ils se trouueroient de la paix qui estoit concluë entre la France & l'Espagne, de representer les maux qu'elle pouuoit apporter au Royaume par le ressentiment de leurs Majestez Tres-Chrestienne & Catholique, qui n'ayant plus rien à démesler entr'elles, ne manqueroient iamais de ioindre leurs forces pour remettre sur le trosne vn Roy qui estoit également leur neveu. Ces Emissaires asseurerent auoir appris de bonne part que Mylord Lokard n'estoit plus maistre de Dunkerque, que la garnison de cette place s'estoit declarée pour sa Maiesté, & qu'il n'estoit plus consideré dans la Cour de France comme auparauant ; ils adiousterent que le Marquis d'Ormond auoit esté receu dans celle d'Espagne auec toutes les demonstrations d'amitié qu'il en auoit pû desirer, qu'il auoit eu de longues conferences auec Dom Louis de Haro, lequel luy auoit offert les forces & la bourse de sa Maiesté Catholique, que le Comte de S. Albanus y estoit en qualité de Plenipotentiaire, que le Roy mesme estoit à Fontarabie, mais *incognito*, bien qu'il fust accompagné du Comte de Bristol, du Cheualier Daniel Oneil, du Mylord Colpeper & de plusieurs autres, qu'Edmond Honod l'y estoit allé trouuer pour l'asseurer au nom de tous les Officiers de la garnison de Dunkerque, qu'il se pouuoit asseurer de la fidelité de leur seruice, & qu'il y auoit grande apparence que Montagu General de la flote n'en feroit pas moins, s'il ne l'auoit desia fait. Ces discours auoient des fondemens qu'on voyoit à l'œil. Ils firent aussi vne merueilleuse impression sur les cœurs de ceux ausquels on les faisoit auec assez d'adresse, pour n'estre pas soupçonnez d'vn dessein couuert, ils coururent de bouche en bouche, & produisirent enfin de si grands effets, que ceux qui iusques-là ne s'estoient pû disposer à entendre parler de r'appeller sa Maiesté, commencerent à desirer son retour & son restablissement, comme les seules choses qui pouuoient détourner les maux dont le Royaume estoit menacé. Monck voyant donc que tout contribuoit au succez de son entreprise, il se proposa de leuer tout à fait le masque, & de mettre vne glorieuse fin à tant de trauaux, puisque tous les membres choisis pour faire vn nouueau Parlement estoient arriuez.

Le tonnerre ne gronde pas tousiours sur nos testes, & la mer n'esleue pas tousjours ses flots iusqu'aux nuës, elle se remet dans son entier apres auoir esté quelque temps esmeuë, & nous voyons que l'air reprend toutes ses beautez, apres en auoir esté priué par les brouillards, par les pluyes & par les orages. Le trosne d'Angleterre auoit esté renuersé par les bourrasques des guerres ; il y auoit onze ans & plus que cette espouuentable ruyne estoit arriuée : il n'y auoit pas beaucoup d'apparence qu'on le vid iamais releuer ; neantmoins la fortune voulut faire voir qu'elle estoit capable de faire vn coup plus surprenant que celuy-là. Elle auoit armé la rage de Cromvvel pour le mettre à bas, elle fit naistre tous

1660. les mouuemens de fidelité que ie viens de dire dans le cœur de Monck pour le restablir.

Desseins de Monck pour restablir le Gouuernement monarchique.

Ce grand homme auoit fait de grandes démarches pour arriuer iusques là, il falloit couronner cet ouurage, il ne le laissa pas imparfait. Tous ceux qui deuoient composer le Parlement auoient eu ordre de se rendre dans Londres le 4. de May ; ils s'y trouuerent, l'ouuerture s'en fit le 5. ce fut par l'inuocation du S. Esprit, comme on auoit accoustumé de le faire, & ce fut encore par vne docte Predication qui fut faite à cette illustre compagnie par le Docteur Reygnolds: l'ordre vouloit que celuy qui estoit dans la plus haute qualité du Royaume y parut pour la faire auec les ceremonies ordinaires ; personne ne disputoit ce rang à nostre general Monck, Mylord Fairfax, plusieurs membres de ce Parlement, & plusieurs Officiers de l'armée se rendant aussi prés de luy pour l'accompagner en sa marche, il se rendit à la maison du Parlement precedé par vn Sergent d'armes qui portoit la masse. Si-tost qu'il fust arriué & qu'on luy eost fait prendre place dans vn magnifique fauteuïl qui estoit au plus haut bout de cette chambre, il pria la compagnie de luy donner vn petit moment d'audiance ; chacun se teut pour l'entendre, ce silence luy ayant fait reprendre la parole, il representa à toute l'assemblée que le Parlement qu'on vouloit establir ne pouuoit estre legitime non plus que celuy qu'on auoit cassé, puis qu'il ne se faisoit pas selon les anciennes coustumes, qui vouloient qu'il fust composé d'vne Chambre des Pairs de laquelle le Roy deuoit estre le chef, & d'vne Chambre des Communes : il adjousta qu'ils en auoient vn auquel ils ne pouuoient disputer cette qualité sans commettre le mesme crime qui auoit desia fait parler toute la terre au desauantage de la vertu des Anglois. Il auoit la force à la main, la plus grande partie de ceux qu'on auoit nommez pour composer ce Parlement estoient poussez par les mesmes sentimens qui le portoient à cette entreprise: ils appuyerent sa propositiõ, les autres qui n'y auoient peut-estre pas songé ne s'y oserent point opposer pour n'estre pas chassez d'vne place qu'ils pouuoient occuper auec gloire, ils demeurerent d'accord du restablissement de cette Chambre des Pairs, & par consequent de l'authorité Royale, sans laquelle elle ne pouuoit subsister.

Il fait restablir la Chambre des Pairs.

Lettres du Roy bien receuës du Parlement.

Cette grande resolutiõ fut donc prise dés ce mesme iour 4. de May: mais comme il y auoit bien des choses à faire auant que de luy donner vn effet heureux, on n'en vid la conclusion que sept iours apres, qui fut l'onziesme de ce mesme mois, auquel temps le Cheualier Iean Greenville qui estoit vn des Gentils hommes ordinaires de la Chambre du Roy, se presentant à la porte de l'assemblée, demanda permission de donner à la compagnie des lettres de sa Maiesté, il n'y auoit pas quinze iours que la teste de ce Gentil-homme eut respondu de l'audace de cette parole ; mais alors ce sacré nom fut si generalement respecté, qu'il fit naistre vne ioye inconceuable dans le cœur & sur les yeux de tous ceux qui composoient cette assemblée ; on fit entrer cet heureux porteur, les Orateurs des deux Chambres receurent auec respect les lettres dont il estoit chargé, firent lire celles qui leur estoient addressées par les Secretaires auec tant de soûmission & de ceremonies, qu'il n'y en eust pas vn qui n'eut la teste découuerte pendant que la lecture s'en fist ; il y en auoit trois autres pour Monck General de l'armée, pour Montaigu Amiral de la flote, & pour le Maire de Londres comme celuy qui representoit toute la Ville.

III.

Declaration du Roy auantageuse à son restablissement.

Toutes ces lettres estoient autant obligeantes que des suiets en pouuoient esperer de leur Souuerain, elles estoient encore accompagnées d'vne declaration qui ne parloit que de zele pour la gloire de Dieu, que de pieté pour le maintien de la Religion, que de tendresse pour les afflictions de son peuple, que d'estime pour le Parlement, & que de recompenses pour ceux qui seruiroient l'Estat auec vne fidelité sans deffaut: Tout cela fit aussi ce que sa Maiesté s'en estoit promis, car il affermit ceux que les mal-heurs du temps auoient desia disposez à vne legitime reconnoissance, gagna les autres qui n'auoient point encore parlé de se rendre, & chassa du cœur des plus endurcis tout le venin qu'vne hayne endiablée y auoit formé. En effet vn moment apres la lecture de ces lettres & de cette declaration, le Parlement demeura d'accord que les sentimens de sa Maiesté se trouuoient appuyez des loix fondamentales de l'Estat, qu'ils estoient genereux,

reux, sages & bons, qu'ils meritoient par consequent qu'on les receut auec respect, & qu'on luy en rendist de tres-humbles actions de graces. 1660.

Il ordonna donc sur le champ & sans remettre la partie au lendemain, qu'on renuoyeroit Greenville à Breda chargé de trois lettres de remercîment que les deux Chambres & le Maire de Londres escriuirent à sa Maiesté; qu'on luy enuoyeroit par mesme moyen soixante mille liures Sterlin, tant pour satisfaire ceux ausquels elle estoit engagée, que pour faciliter son passage: Que l'Amiral Montagu mettroit en mer route la flote pour aller attendre ses ordres sur les costes de la Hollande, qu'on feroit partir des deputez du Parlement & de la Ville pour la supplier de venir prendre possession de ses Royaumes. Le General Monck demanda qu'il luy fust permis de faire partir le sieur de Clarges son beau frere, auec cinq ou six des principaux Officiers de l'armée pour aller asseurer sa Maiesté de la soûmission, de la fidelité & de l'obeissance de tous ses gens de guerre, il l'obtint, & mesme il luy fut ordonné de le faire; Greenville meritoit quelque gratification, ce Parlement ajoûta à ses ordonnances qu'on luy donneroit cinq cens liures Sterlin pour l'achapt d'vne bague qui pust seruir de marque à toute sa posterité de l'honneur qu'il auoit receu de l'employ auquel sa Maiesté l'auoit destiné. L'Orateur de la Chambre des Communes fut celuy qui eut charge de faire cet obligeant present à ce Cheualier; mais la maniere dont il le fit fut si iudicieuse & gallante, que ie croirois faire tort à nos curieux si ie leur desrobois son discours. Le Parlement luy enuoye des deputez.

Monsieur, luy dit-il, i'aurois bien de la peine à vous dire auec quelle reconnoissance & soûmission la Chambre des Communes a receu la lettre dont il a pleu à sa Maiesté l'honorer: Vous auez esté le tesmoin de sa ioye, vous auez veu le commencement de celle de nos habitans par les feux qu'ils ont allumez, & par le son de toutes nos cloches qu'ils ont fait parler hautement depuis que vous estes icy: Tout cela n'a esté fait que pour luy montrer qu'il regne maintenant dans nos cœurs, vous l'asseurerez s'il vous plaist, que nous ne respirons plus icy que son auguste presence qui seule nous peut rendre heureux. Vous auez esté le doux auant-courrier de la gloire dont nous ioüissons aujourd'huy, le Parlement a trouué iuste de vous en remercier, & vous donner vne petite reconnoissance d'vne si agreable nouuelle, receuez-là, ajousta-t'il, en luy presentant vne bourse dans laquelle il y auoit la somme d'argent que i'ay dite, & vous souuenez que si le temps estoit meilleur ce petit ressentiment auroit plus d'esclat.

La renommée a des langues qui parlent tousiours, & qui estant portées sur les aisles des vents publient ce qu'elles veulent qu'on sçache dés l'heure mesme qu'il est arriué. La distance de Londres à Breda est assez grande pour oster à l'vne la connoissance de ce qui se passe dans l'autre du iour au lendemain: Neantmoins il est certain qu'on sceut en Hollande tout ce qui s'estoit passé dans Londres presques aussi-tost que les choses y eurent esté en l'estat que ie viens de dire; d'où il arriua que le Prince d'Orenge neveu du Roy, le Prince Frederic de Nassau & le Duc de Brunsuich de Lunebourg se rendirent dans Breda pour feliciter sa Maiesté sur le remarquable changement qu'ils voyoient à sa fortune, & que les Estats de la Prouince de Hollande pour lors assemblés, luy enuoyerent quatre des principaux de leurs corps pour luy témoigner la satisfaction qu'ils auoient de luy voir desia vn pied sur le trosne, pour luy offrir leur seruice, & pour le supplier de vouloir honorer leur Prouince de sa presence iusques à ce qu'il fût en estat de faire voile en Angleterre. Le Prince d'Orenge le felicite.

Comme cette nouuelle estoit grande, elle fut sceuë en Flandre presqu'aussitost qu'à Breda, & comme elle auoit obligé les Hollandois à se presenter les premiers pour donner au Roy des marques de la satisfaction qu'ils auoient de le voir remonter au trosne, elle obligea pareillement le Marquis de Caracene qui commandoit les armes du Roy d'Espagne en cette Prouince, d'enuoyer Iean de Monroy iusques à Breda, pour supplier sa Maiesté de vouloir prendre son chemin par les terres de l'obeissance du Roy son maistre, & de s'embarquer dans vn de ses ports: mais quoy que cet Enuoyé fist tous les efforts possibles pour obtenir ce qu'il demandoit, il ne l'obtint pas, car ce Prince se deffendit si adroitement de ces obligeantes ciuilitez, qu'il luy persuada que la seule necessité de Le Marquis de Caracene luy rend les mesmes ciuilitez au nom du Roy Catholique.

DDdd

1660. ses affaires l'obligeoit à ne point chercher d'autre passage que celuy du lieu auquel il estoit.

VI. Lambert s'oppose au restablissement du Roy.

Il se passoit cependant en Angleterre des choses dignes de mon recit. Le Conseil d'Estat estably dans Londres auoit fait mettre Lambert dans la grosse Tour, l'addresse de son esprit luy ouurit les portes de cette dangereuse prison; il apprit la nouuelle du changement qui se faisoit dans l'Estat; il auoit dans l'armée des creatures en assez grand nombre pour former des obstacles aux legitimes resolutions du Parlement; Il leur fit prendre les armes pour empescher le Gouuernement Monarchique, ses troupes furent taillées en pieces, il eut le mal heur de se laisser prendre, & de suiure ses vainqueurs, qui le ramenerent en sa premiere prison: Le Parlement fit partir des courriers pour auertir sa Maiesté de cette importante victoire, elle en receut la nouuelle à Breda le iour mesme qu'on luy porta la declaration du Parlement, de l'armée, & de la ville de Londres.

Il est défait.

Tant de bonnes nouuelles estoient capables de ne laisser aucune inquietude dans son esprit, mais elles ne furent pourtant pas les seules qui le satisfirent: Elle fut auertie en mesme temps que la garnison de Duokerque s'estoit declarée pour elle, qu'elle auoit tesmoigné sa ioye par vn incroyable tonnerre de coups de canon, & comme si ce iour eût esté celuy que la fortune vouloit choisir pour la perfection de la gloire, on luy presenta le sieur de Moorland premier Commis de Turloë, complice de toutes les tyrannies de Cromwel, & Secretaire d'Estat pendant que ce sujet reuolté auoit tenu la place de son Souuerain, par le moyen duquel elle eut vne connoissance parfaite de toutes les intrigues de l'*interregne*, ce qui ne luy fut pas d'vne si petite consideration qu'elle ne mist la venuë de cet homme au nombre des graces particulieres qu'elle receuoit de la main de Dieu.

Deputés des Estats Generaux à sa Maiesté.

Quoy que le sejour de Breda fût agreable & qu'il plût à sa Majesté, les Estats Generaux des Prouinces Vnies ne iugerent pas que ce fût vn lieu commode pour luy donner des marques de leur affection, parce que la ville n'estoit pas capable de receuoir le grand nombre de personnes qui venoient de tous costez pour feliciter ce Prince sur l'estat heureux où ses affaires se rencontroient; voila pourquoy ils luy enuoyerent des deputez à deux fins; la premiere pour luy demander la continuation de l'alliance dont il auoit plu à ses predecesseurs de les honorer; la seconde, pour la supplier de changer le sejour de cette ville en celuy de la Haye, où elle seroit incomparablement mieux traitée & mieux logée que dans l'autre. Il y auoit lieu de croire qu'elle ne rejetteroit pas des propositions tant obligeantes, elle les ouït aussi de la meilleure oreille du monde: Elle leur protesta que tous ses predecesseurs n'auoient iamais eu plus d'affection ny plus d'estime pour leur Republique qu'elle en auoit & qu'elle en vouloit auoir, qu'elle y estoit obligée, non seulement par les interests de la Princesse Royale sa sœur, & par ceux du Prince d'Orange son neveu, qui demeuroient dans leurs Prouinces; mais encore par toutes les raisons d'Estat, & par les marques d'vne bonne volonté qu'ils luy tesmoignoient en cette occurrence; pour l'autre point, qu'elle voyoit bien que sa presence affamoit Breda, & par cette consideration qu'elle prendroit le chemin de la Haye quand il leur plairoit, de sorte que cette responce ayant esté enuoyée aux Estats, ils ne laisserent rien à faire pour le receuoir dignement.

Le Roy se rend à la Haye.

Il partit donc de Breda le vingt-quatriesme de May, s'embarqua le mesme iour au Moerdyck pour aller par eau à la Haye, & se rendit enfin le vingt-sixiéme à cet incomparable village, qui peut disputer de la grandeur & de la beauté auec les plus superbes villes de l'Europe. Cependant ses affaires prenoient vn remarquable accroissement, car outre les marques de reconnoissance que le Parlement luy auoit données, il le fit proclamer Roy dans Londres le dix-neufiéme de ce mesme mois, auec toutes les ceremonies requises à vne action de cette importance, ce qui fut d'vn si grand exemple, que plusieurs autres villes voisines s'acquitterent d'vn si legitime deuoir. Il estoit iuste que comme on l'auoit auerty de toutes les autres choses qui s'estoient faites à son auantage, on ne le laissa pas dans l'ignorance de celle là, les deux Chambres luy depescherent aussi Pierre Kilgrew pour luy en porter la nouuelle.

Le Parlement le fait proclamer Roy dans Londres.

Ie ne me suis point arresté à la pompe de l'entrée qui luy fut faite à la Haye, &

i'ay passé sous silēce ce que les habitās firent pour marquer leur ioye, & n'ai point voulu rendre mon discours plus long par le recit de quelques Harangues qui furent faites à ce Prince, la raison est qu'vn recit de cette nature ne me semble pas necessaire, & qu'il doit suffire au Lecteur de sçauoir qu'elle fut digne de la grandeur & de la Maiesté d'vn Monarque : Qu'il receut là les complimens du sieur de Thou Comte de Meslay Ambassadeur de France en ce mesme lieu, ceux du sieur Otho Kragh, & Godsche, de Bugvvald Ambassadeurs extraordinaires du Roy de Dannemarc, & ceux de Dom Esteuan de Gamarra Ambassadeur ordinaire du Roy Catholique vers les Estats Generaux des Prouinces Vnies, bien qu'il y eût alors guerre ouuerte entre l'Angleterre & l'Espagne. 1660.

Il y est complimenté par les Ambassadeurs d'Espagne & de Dannemarc.

Nous auons dit cy-dessus que l'Amiral Montagu auoit receu du Parlement des ordres particuliers de mettre en mer toute la flote pour aller receuoir sa Majesté sur les costes de Hollande : Il auoit fait ce qui luy auoit esté commandé, le vent l'auoit assez heureusement poussé pour le faire arriuer à la veuë de Scheueningue, qui est vn petit village composé de cabanes de pescheurs éloigné d'vne demie lieuë de la Haye, le iour mesme que le Roy s'embarqua à Moerdyck, il n'y eut point plustost moüillé l'anchre qu'il fit partir vn Exprés pour receuoir les commandemens de sa Maiesté, & luy dire qu'il s'estoit auancé par les ordres du Parlement pour la passer en Angleterre. Cette flote n'estoit alors composée que de dix-neuf vaisseaux, il s'y en trouua pourtant trente-huit, tous bien montez & bien equipez, auant que le Roy fust en estat de s'embarquer.

VI.

Les Deputez du Parlement arriuent à la Haye.

Les Commissaires du Parlement & de la ville de Londres estoient partis sur des nauires particuliers dés le mesme temps que l'Amiral auoit fait voile : Ils arriuerent aussi à la Haye le iour mesme vingt-quatriesme de May, mais ils ne firent point la reuerence au Roy que deux iours apres ; la raison de cela fut que les Estats particuliers de la Prouince de Hollande eurent leur audience le vingt-cinquiesme, & que sa Maiesté fut trop occupée ce iour là pour les receuoir. Estant donc plus libre le lendemain vingt-sixiesme elle les fit appeller apres le disner. Ceux de la Chambre des Pairs estoient Aubery Veere Comte d'Oxford, Leonel Cranfield Comte de Middelsex, Fouques Greewil, Mylord Broock, Lycester d'Eureux Vicomte d'Herford, & le Mylord Georges Berkeley, Charles Rich Comte de Warvvic, auoit esté nommé pour accomplir le nombre de six, mais les gouttes l'ayant attaqué 24. heures auant qu'il fallut partir, elles l'empescherent de faire le voyage. Fairfax celuy-là mesme qui auoit esté General de l'armée du Parlement, & qui auoit veu le Roy en particulier pour luy demander pardon du passé, estoit le premier de la Chambre des Communes, les autres estoient les Mylords Bruce, Falckland, Castleton, Herbert & Mandeville, les sieurs Horatio Touvsed, Antoine Asley Cooper, George Boot, Denzil Hollis, Iohn Holland & Henry Cholmley : Le nombre de ceux de la Ville estoit de vingt, tirés des Magistrats, des Marchands & de la milice.

Harangue des deputez.

Tout aussi-tost qu'ils furent introduits dans la chambre, & que par leurs profondes soûmissions ils eurent rendu au Roy les respects qu'ils estoient obligez de luy rendre, le Comte d'Oxford prit la parole pour tous ceux qui representoient la Chambre des Pairs, & apres luy le sieur Denzil Hollis pour exprimer les sentimens des Communes & des habitans de la ville. C'estoient deux hommes qui auoient la langue admirablement bien penduë, ils se firent admirer aussi dans l'expression de ce qu'ils deuoient dire à sa Maiesté : Ils luy representerent la ioye que toute l'Angleterre ressentoit desia d'auoir à passer de la tyrannie du Gouuernement de Cromvvel à la douceur que tous ses peuples se promettoient de sa conduite & de sa bonté, le supplierent de venir reprendre sans differer le Sceptre de ses peres, sans aucune condition que celle qu'il luy plairoit de s'imposer à soy-mesme, & enfin d'acheuer la felicité de tous les Anglois, qui ne pouuoient estre heureux sans sa presence.

Ce Prince estoit aussi doux, aussi genereux & aussi bon qu'vn homme le pouuoit estre, il est aussi certain qu'il n'y a point d'obligeantes ciuilitez qu'il ne fit aux vns & aux autres. Ils l'auoient asseuré de l'obeyssance & de la fidelité du Parlement & de la ville de Londres par des protestations où ils auoient employé toute leur chaleur & leur zele, il leur donna des marques de bonté au delà de

1660. celles qu'ils auoient esperées, & leur promit tant d'affectiõ & tant de ressentiment du deuoir où il les voyoit, qu'il n'y en eut pas vn dont l'ame ne se trouuast comblée d'esperance & de consolation. La bien-seance & la raison les obligeoient de rendre leurs deuoirs aux Ducs d'York & de Glocester; ils s'en acquiterent dés l'heure mesme qu'ils furent sortis de l'apartement de sa Maiesté. Apres cela leurs soins furent d'aller complimenter la Reine de Boëme Tante de sa Maiesté, & la Princesse Royale sa sœur Doüairiere d'Orange, selon l'ordre qu'ils en auoient receu du Parlement & de la Ville.

Il est complimenté de la part de l'Empereur.

Cependant le sieur Friquet extraordinairement enuoyé de la part de l'Empereur aux Estars Generaux des Prouinces Vnies occupoit le loisir de sa Maiesté. Il ne pouuoit honnestement se dédire de ce qu'il voyoit faire aux Ambassadeurs des testes Couronnées, la voulant aussi complimenter, il luy enuoya demander audience au nom de son Maistre, il l'obtint, ce fut pour luy dire que sa Maiesté Imperiale ayant tesmoigné beaucoup d'affection au Roy son predecesseur, mesme au plus fort des persecutions qu'il auoit receuës de ses ennemis, elle luy auoit donné ordre d'asseurer sa Maiesté qu'elle prenoit part à la gloire de son restablissement sur vn Trosne que la Iustice de Dieu luy auoit miraculeusement conserué, & qu'elle luy en donneroit des marques toutes les fois qu'elle se voudroit seruir de son affection. Personne ne s'estoit retiré d'auprés de ce Prince qu'auec toutes les satisfactions possibles, ce Seigneur eut aussi suiet de croire qu'il n'auoit pas mal employé son temps, car aprés vn fauorable accueil qu'il receut, sa Maiesté l'asseura qu'elle tenoit à beaucoup d'honneur le souuenir que l'Empereur son Maistre auoit de luy, & qu'il luy donneroit tousiours lieu de luy conseruer son estime & son affection.

Iamais vn bien-fait ne perd sa recompense quand il s'addresse à vn esprit genereux & capable de ressentiment. Parmy vn grand nombre d'illustres personnes que l'enuie de donner des marques d'amour à leur Souuerain auoit fait sortir d'Angleterre pour aller iusques à la Haye, il se trouua vn Capitaine de vaisseau en faueur duquel il faut que ie rapporte icy ce que i'ay desia dit vne fois en 1651. Lors que le Roy perdit la bataille de VVorcester, il fut contraint de s'éloigner de tous ses Officiers, & de faire toutes les choses dont nous auons parlé cy-dessus, pour se sauuer plus facilement: Le sieur VVilmot Comte de Rochester l'auoit tousiours fidellement accompagné, il fut contraint de le quitter alors par ses ordres, afin de luy aller chercher vn vaisseau pour passer en France: Il rencontra fort heureusement vn patron de nauire qui luy promit de le receuoir & de le passer auec tous ses amis & ses domestiques: Le Roy se rendit sur ce mesme port sur les six heures du soir, sans autre compagnie que du frere de la Damoiselle nommée Leane pour Valet de chambre duquel il auoit passé iusques-là; le Comte se mit à table pour souper auec toute sa compagnie, qui estoit de 14 ou quinze personnes. Ce patron arriua sur ces entrefaites pour luy dire qu'il se falloit embarquer auant qu'il fust nuit, d'autant que le vent commençoit à deuenir bon: Le Comte le pria de prendre place & de souper auec luy, il s'assit & se mit en estat de se seruir de l'occasion. Mais comme la curiosité naist tousiours auec les hommes, il ne s'occupa point si fort à manger qu'il ne iettast les yeux sur tous ceux qui composoient cette compagnie. Le Roy y estoit déguisé sous les habits que ie vous ay dit, il le reconnut pourtant à sa mine releuée & à la Maiesté de son „ visage: s'approchant aussi du Comte tout aussi-tost qu'il fut hors de table: Sei„ gneur, luy dit-il à l'oreille, ie voy bien que vous ne m'auez pas dit tout vostre se„ cret. Ce ieune homme, ajoûta-il, luy montrant le Roy auec vn petit signe de „ teste, est sans doute quelque chose de plus qu'il ne montre, & ie suis le plus trom„ pé du monde, si ce n'est le Roy. Ne le croyez pas, luy repartit le Comte sans „ s'émouuoir, c'est vn ieune homme que l'on m'ameine pour luy faire passer la mer, „ mais il n'a rien de ce que vous croyez; Seigneur, luy repartit-il encore, i'en croi„ ray ce qu'il vous plaira, mais quoy qu'il en soit, vous ne deuez rien craindre de „ moy, ie dois mes biens & ma vie au Roy, ie l'exposeray tousiours genereuse„ ment pour son seruice, & tiendray à beaucoup de gloire de le sauuer de la perse„ cution de ses ennemis. Comme vous sçauez bien, luy repliqua le Comte, que ie „ suis tout dans les interests de sa Maiesté, ie vous dois remercier des bons senti-

mens que vous me tesmoignez pour elle, continuez les luy quand vous en aurez « des occasions : cependant allons au vaisseau, afin que nous ne perdions point « l'occasion du vent qui se leue. A ces mots, ayant pris le chemin de la mer, il s'embarqua sans rendre aucune deference au Roy, & s'embarqua si heureusement, qu'ayant eu le vent à souhait, il alla prendre terre sur les costes de la Normandie, auquel temps tirant ce Capitaine à part, Ie ne suis plus en humeur, luy dit-il, « de vous cacher vne verité que vous reconnustes il y a quelques iours ; ce ieune « homme duquel vous eustes si bonne opinion estoit le Roy, vous auez contribué « à le sauuer, vous deuez estre asseuré qu'il se souuiendra quelque iour de vostre « affection & de la fidelité que vous luy auez gardée en cette rencontre. En effet, ce Capitaine s'estant rendu à la Haye dés aussi-tost qu'il eust appris l'estat où estoient les affaires de sa Maiesté, le Roy le receut de si bonne sorte, que luy ayant délors donné quelques marques de sa reconnoissance, il l'asseura d'vne recompense plus haute & plus digne du grand seruice qu'il en auoit receu, lors qu'il seroit parfaitement restably dans tous ses Estats.

Qu'il est bien difficile aux meschans de cesser de l'estre, & qu'il est encore malaisé de donner des brides à la malice des traistres ! On auoit sujet de croire que la fortune auoit vomy toute la rancune qu'elle estoit capable de conceuoir contre la famille Royale, & l'estat où les choses estoient persuadoit aisément à tous ceux qui se trouuoient dans la ioye, qu'elle n'auoit plus rien pour la destruire ; il se trouua neantmoins qu'elle se fit craindre, & qu'elle fut sur le point de renuerser tout ce qu'elle auoit fait pour remettre l'authorité Royale dans le premier point de sa gloire. Conspiration contre la vie du Roy découuerte.

Vn homme de condition mediocre, François de naissance, se trouuant pressé de quelque incommodité naturelle, alla chercher vn lieu peu frequenté pour se décharger du plus importun fardeau du monde : il auoit choisi cet endroit pour n'estre veu de personne, il y vid pourtant arriuer trois hommes, qui ne l'ayant pas découuert d'abord, parce qu'il estoit presque nuict, commencerent à iargonner en mauuais François : Nous sommes bien mal-heureux, dit vn d'eux, de l'auoir manqué iusques à deux fois, & il estoit enuironné de trop de personnes, poursuiuit vn autre, pour nous donner le poûuoir d'executer nostre dessein ; mais ie ne pense pas qu'il ne tombe enfin dans nos mains, car ie suis resolu de me tenir si prés de son carrosse quand il pretendra d'y monter, que i'auray peut-estre le temps de faire mon coup, soyez vous autres en pareil estat, afin que nous ne le manquions pas.

Ces hommes s'auançoient tousiours vers ce François à mesure qu'ils s'entretenoient de la sorte, & il est à croire qu'ils en eussent dit dauantage s'ils ne l'eussent point discerné quand ils furent à trois pas de luy ; mais l'ayant alors découuert, ils iugerent qu'il en auoit assez entendu pour les découurir, & dans cette veuë, il y en eut deux qui luy lâcherent presqu'en mesme temps deux coups de pistolets à la teste ; le premier perça son chapeau de trois balles, le second luy brûla tous les cheueux d'vn costé : ces deux coups l'estourdirent assez pour le faire tomber sur la terre, quoy qu'ils ne luy eussent point fait d'autre mal ; ces assassins le creurent mort, ils se retirerent auec toute la diligence possible : quand il ne les vid plus il se releua, se tendit à la porte d'vn Musnier dont il n'estoit esloigné que de quatorze ou quinze pas, luy conta ce qui luy venoit d'arriuer, ce Musnier eut la charité de le ramener à son logis auec vne escorte de trois ou quatre de ses voisins : la Cour de Iustice en fut auertie dés le lendemain, elle enuoya querir cét homme & l'interrogea fort exactement ; le Musnier & ses voisins déposerent qu'ils auoient oüy tirer deux coups de pistolets fort proche de leurs maisons, qu'ils auoient esté chercher eux-mesmes le manteau du delateur que la peur luy auoit fait laisser sur le lieu où il auoit esté attaqué : les Estats approfondirent encore cette affaire & trouuerent vn assez iuste suiet de craindre ; voilà pourquoy iugeant qu'ils ne pouuoient apporter trop de soins à la conseruation du precieux dépost qu'ils auoient chez eux, ils posterent quatre compagnies de caualerie sur les auenuës du Palais où le Roy logeoit, auec ordre d'en detacher vne brigade pour suiure le carrosse de sa Maiesté par tout où elle voudroit aller : ce qui n'asseurant pas encore assez sa personne, elle choisit elle-mesme vne garde

1660. de quatre-vingt Gentils-hommes Anglois, qu'elle mit sous les ordres de Mylord Gerard, auec commandement que vingt d'entr'eux qui seruoient de iour occuperoient les deux portieres de son carrosse quand elle seroit hors de son logis.

Seconde conspiration.

Ces précautions firent que ces assassins ne purent executer leur abominable entreprise; vn dessein de mesme nature ne fut pas conduit plus heureusement, & fut préuenu par vne pareille benediction de la main de Dieu. Vn matelot de la flote poussé par les mesmes furies qui auoient possedé l'esprit de ces trois premiers scelerats, auoit entrepris de mettre le feu aux poudres & de faire sauter en l'air le vaisseau sur lequel il estoit, lors que le Roy l'iroit visiter: il auoit communiqué ce secret à vn de ses compagnons qu'il iugeoit aussi meschant que luy: cét homme ne le fut pourtant pas, il ne se pût empescher d'en auertir l'Amiral, cet Amiral estonné d'vne resolution si determinée, fit mettre ce mal-heureux en vn cachot, se saisit de la clef du magazin des poudres, & fit vn commandement exprés à tous les Capitaines de la flote d'en faire de mesme à leurs bords, afin de preuenir les effets d'vne rage qui estoit à redouter en des esprits bruraux & incapables de vertu.

Quoy que ces bourrasques fussent capables de troubler cette belle Cour, elles n'arresterent pourtant point le cours des affaires: Vn nommé Dowing auoit esté fort consideré pendant le temps de la tyrannie de Cromvvel, & la bonté de son esprit l'auoit fait iuger digne de la qualité de Resident auprés de Messieurs les Estats des Prouinces vnies, pendant que cet homme iniuste soustenoit son vsurpation auec gloire: il est certain qu'il auoit pourtant conserué en son cœur tout le respect & toute l'affection que le temps present luy pouuoit permettre d'auoir pour sa Maiesté, & il est encore vray qu'il auoit donné au General Monck de belles marques de cette fidelité, parce qu'il sçauoit auec certitude que tous ses mouuemens n'auoient pour obiet que le restablissement de l'authorité Monarchique: ce sage discret connut par la disposition des affaires qu'il n'y auoit plus rien qui se pût opposer à ce legitime restablissement, il voulut profiter d'vne cõioncture si fauorable au secret dessein qu'il auoit tousiours eu dans le cœur, il partit de Hollande sans ordre & à la sourdine, pour se seruir de la bien-veillance que Monck luy auoit tousiours tesmoignée, il l'alla trouuer, luy demanda vne lettre de recommandation pour sa Maiesté: ce General qui l'estimoit beaucoup, fut bien aise d'auoir trouué l'occasion de l'obliger, il escriuit au Roy de la meilleure ancre du monde; sa Maiesté receut admirablement bien ces lettres & le messager, luy accorda sans repugnance la grace & le pardon qu'il luy demandoit, le fit Cheualier, & ne croyant pas que ce fust assez pour marquer l'estime qu'il faisoit de l'Intercesseur, voulut bien faire passer les fortes passions qu'il auoit tesmoignées contr'elle pendant le credit qu'il auoit auprés de Cromvvel, pour des sages dissimulations, dont il auoit esté contraint de couurir les veritables sentimens qu'il auoit pour elle & pour son seruice.

VII. Il touche des personnes des escroüelles.

La raison vouloit que ce Prince laissast pour vn temps le soin de ses affaires domestiques pour en donner quelques heures à la pieté: ce fut aussi la premiere chose qu'il fit apres auoir fait ce que la necessité l'obligeoit de faire en vne rencontre où vne inciuilité pouuoit porter coup contre sa fortune. Il se proposa de donner à la deuotion le Dimanche 30. de May, il en employa les premieres heures à ouyr le sermon du sieur Hardy, l'vn des plus fameux Ministres qu'il y eût dans le Royaume d'Angleterre; les suiuantes furent passées à vne action de charité, qui fut de toucher vne grande quantité de personnes affligées des escroüelles, auantage que les Rois d'Angleterre se sont attribué depuis le regne d'Edward surnommé le Confesseur, & duquel, selon le rapport que l'on m'en a fait, ils se sont bien souuent seruis fort heureusement.

Le lendemain dernier iour de May deuoit estre celuy de l'embarquement de sa Maiesté; & pour cet effet les Estats d'Hollande considerans que les mesmes raisons qui les auoient obligez à faire les honneurs chez-eux à l'arriuée de sa Maiesté, les obligeoient aussi à luy faire les complimens de son départ & de son embarquemenr, ils s'assemblerent pour aller prendre congé d'elle le soir mesme du penultiesme de ce mois: mais deux raisons furent cause que cet embarquement fut differé iusques au premier iour de Iuin: La premiere, que le Roy leur vou-

loit aller rendre visite en personne dans le lieu de leur assemblée ce mesme iour dernier de May, l'autre que le Duc d'Yorx declaré Amiral d'Angleterre, troua necessaire d'aller dégager tous les Officiers de la flote du serment qu'ils auoient fait au Parlement, & en exiger vn nouueau en faueur de sa Maiesté auant que de la mettre sous les voiles : ce qui se fit auec toutes les formalitez necessaires à cette importante action & auec vne circonstance que ie ne veux point oublier icy. 1660.

Cromvvel ayant voulu eterniser la memoire de la bataille de Nazeby, qui auoit fait le premier degré de la prodigieuse grandeur de Protecteur des trois Estats à laquelle il auoit esté esleué peu de temps apres, auoit fait appeller Nazeby le vaisseau destiné pour l'Amiral, le Duc ne put souffrir vn nom qui sembloit chocquer la gloire de la famille Royale, il commanda que ce mesme vaisseau fût appellé *Charles*, & ne luy voulant rien laisser des anciennes marques d'honneur par lesquelles ce tyran vouloit perperuer sa memoire, en fit abbatre les armes qu'il y auoit fait attacher quand il en fit oster celles de la famille Royale.

Embarquement du Roy pour passer en Angleterre.

La visite que le Roy vouloit faire estant donc faite auec des ceremonies dont ie n'ay pas creu deuoir allonger mon discours, non plus que celuy des remercimens par lesquels il creut leur deuoir marquer sa reconnoissance, les Estats Generaux des Prouinces vnies, ceux de Hollande, Zelande & autres Prouinces, tous les Ambassadeurs des Princes estrangers allerent prendre congé de sa Maiesté, apres quoy ce Prince estant aussi allé faire ses adieux à la Reyne de Boheme sa Tante, à la Princesse douairiere d'Orenge, à la Princesse de Nassau, & à la Princesse Royale sa sœur, il partit enfin le deuxiesme de Iuin, & suiuy de tous ceux qui auoient composé sa Cour pendant le séiour qu'il y auoit fait, s'embarqua sur son Amiral, auquel Mylord Montagu fit donner toutes les voiles apres y auoir traité à disner toute la famille Royale auec quelques Seigneurs des plus confidens de sa Maiesté.

Il arriue à Douures.

Comme la Prouidence diuine auoit disposé toutes choses au restablissement de sa grandeur, elle luy continua ses graces en donnant vn vent fauorable à ses voiles, de sorte qu'estant heureusement arriué à Douures le 4. du mois de Iuin, il y fut receu auec des inconceuables marques de ioye par Monck qui estoit à la teste de quatre mille Gentils hommes des plus lestes de tout le Royaume, & par toute la bourgeoisie de cette ville, qui n'epargna rien pour tesmoigner l'allegresse qu'elle ressentoit. La premiere de ses actions marqua la pieté de son ame; la seconde sa gratitude & sa generosité. Si tost qu'il eust pris terre il fut à genoux pour rendre graces à la Prouidence Eternelle qui par des voyes toutes admirables, & qu'il n'osoit raisonnablement esperer, le restablissoit dans sa premiere grandeur; si-tost qu'il fust à Cantorbery, où il arriua le iour mesme, il cōmença de reconnoistre les importans seruices de Monck en luy conferant l'Ordre de la Iartiere, ceux de Montagu par la qualité de Vice-Amiral de la flote sous le Duc d'Yorx, auquel il auoit donné celle d'Amiral. Mylord Mordant, le Comte de Winchelsen, le General Major Massey, l'Alderman Robinson, François Clerk & William Swam, luy auoient rendu des seruices assez considerables pour receuoir de luy quelques marques de sa reconnoissance & de sa bonté, il les fit aussi Cheualiers, & confera cette mesme grace à quelques autres dont ie n'ay pû sçauoir les noms.

Il confere l'Ordre de la Iartiere au General Monck.

Cependant comme les habitans de Londres se disposoient à luy faire vne entrée qui luy pust tesmoigner que s'ils n'auoient tousiours esté dans vne respectueuse obeissance, ils auoient esté contraints de cacher le fonds de leurs cœurs & de paroistre autres qu'ils n'estoient par la tyrannie des vsurpateurs de son Sceptre, les autres villes du Royaume tesmoignant à l'enuy leur zele, & la satisfaction qu'elles receuoient de voir leur Prince naturel dans la posture où la Iustice vouloit qu'il fust. Lokar Gouuerneur de Dunkerque auoit esté vn des plus fermes pilliers de la grandeur Protectorale : il fut vn des premiers à faire paroître que le renuersement de cette Grandeur en faueur d'vn legitime Souuerain, le touchoit agreablement, car il fit proclamer sa Majesté dans cette place auec vn tonnerre de neuf cens coups de canon, auec vn merueilleux bruit de toutes

Il est proclamé dās Dunkerque.

1660. les cloches, par trois descharges de toute la mousqueterie deuant les armes Royales, qu'il auoit fait mettre à l'Hostel de ville sous vn riche dais, & enfin par toutes les marques d'vne reconnoissance possible.

Les habitans de Sherborne qui est dans la Comté de Dorset, marquerent leurs allegresses par des choses qui allerent encore au delà de celles que l'on auoit faites à Dunkerque, car apres auoir fait des concerts de plusieurs instruments de musique, de tambours, de trompettes, du bruit d'vne longue mousqueterie & d'vn merueilleux carrillon de cloches, ils arborerent au haut de la Tour de leur Eglise Cathedrale quatre grands drapeaux Blancs auec des croix rouges, exposerent aux places publiques des fontaines de vin & de biere, enuoyerent couurir les pointes des montagnes voisines d'vn grand nombre de feux afin qu'ils fussent veus de loin, & poussant cette belle chaleur encore plus auant, formerent entre eux vne haute Cour de Iustice, par l'ordre de laquelle les effigies de Cromvvel & de Iohn Bradshavv estant amenées deuant elle, elle leur fit leur procez, & les fit attacher à vne potence comme criminelles de haute trahison. C'estoit le dessein de cette Cour de laisser tout le long du iour ces effigies en l'air, mais les peuples voulant contribuer quelque chose au chastiment de ces scelerats, ils les attaquerent à coups de piques, de hallebardes & d'espées & les mirent si bien en pieces, qu'il n'en resta qu'vn coltin de busle, & vne escharpe sanglante dont celle de Cromvvel estoit couuerte, qu'ils ietterent en vn feu allumé au pied de ces deux potences. Il y alloit de l'honneur des autres villes à ne tesmoigner pas moins d'amour pour leur Souuerain ; ie puis dire aussi que pendant huit ou dix iours on n'entendit que des coups de canon & des cris de Viue le Roy dans Exeter, Herefort, Plymouth, York, Vinchester, Lanclastre, Baruvik, Chester, & pour le dire plus succinctement, dans toutes les autres du Royaume.

Remarquable circonstance de sa proclamatio dans Sherborne.

VIII. Le Roy sçauoit bien que les habitans de Londres desiroient auec passion de iouyr de la gloire de sa presence, n'ayant done demeuré dans Cantorbery & dans Rochester que pour y coucher, il prit le chemin de Dartfort, où les Officiers de l'armée luy ayant esté rendre leurs deuoirs, il en partit pour s'auancer dans la plaine de Blackheath : il y trouua toute l'armée rangée en bataille, il en fut salué par vne infinité de descharges : Cela fait il continua son chemin iusqu'au camp S. George, où il fut obligé de s'arrester vn peu pour y receuoir les sousmissions du Maire & des Aldermans de la ville, le Maire la luy fit à genoux en luy presentant l'espée qui luy fut remise entre les mains, les Aldermans suiuirent l'exemple de leur Chef & demeurerent en cette respectueuse posture, pendant que le Maire luy faisoit vn compliment, tant pour l'asseurer de la fidelité de tous les habitans de la ville, que pour luy tesmoigner la consolation qu'ils auoient de luy voir reprendre vne place qui n'appartenoit qu'à luy seul.

Le Roy s'auance vers Londres.

Sousmissions du Maire & des Aldermans.

Ce petit compliment estant fait, il continua son chemin par les ruës qui le pouuoient conduire à Whithall ; elles estoient toutes richement tapissées & bordées des deux costés iusques au pont, de la Milice & des mestiers auec leurs liurées, enseignes & guidons : Il estoit precedé par dix ou douze troupes de Bourgeois & de Gentilshommes parés de diuerses façons. La premiere estoit de trois cens hommes habillés de toille d'argent & forr bien montés, lesquels ayant tous l'espée haute & nuë à la main, auoient le General Maior Brovvn à leur teste.

Ceremonie de son entrée.

La seconde estoit composée de deux cens vestus d'vn velours noir releué de boutons d'or & d'argent : La troisiesme d'vn nombre pareil couuert de coltins de Busle à manches de toille d'argent auec des escharpes vertes commandés par l'Alderman Robinson : Celle qui la suiuoit n'estoit que de cent trente hommes, dont les habits estoient d'vn bleu mourant couuert de passement d'argent ; la cinquiesme qui n'estoit point plus nombreuse auoit à sa teste six trompettes dont les liurées estoient gris & bleu auec des galons d'argent & de soye.

Celles de deux cens hommes qui estoient à leur queuë qui auoient en teste quatre trompettes & qui ne faisoient qu'vn corps auec 150. Gentilshommes, dont ils n'estoient separés que par six trompettes, estoient d'vn bleu celeste

frangé

frangé d'argent ; la huitiesme composée de 70. Gentilshommes, la neufiesme conduite par Mylord Cleueland, de trois cens ; la dixiesme de cent habillés de noir, & la derniere de trois cens dont les liurées estoient frangées d'or. 1660.

Tout cela sembloit faire l'auantgarde du Roy, parce qu'il y auoit vne assez grande distance entre ce corps & deux trompettes, lesquels faisant porter les armes de sa Maiesté au milieu d'eux, estoient suiuis de trois corps qui formoient vne espece de bataille ; les domestiques des Aldermans au nombre de 80. auec des manteaux d'escarlate galonnés d'argent, dont les mains estoient garnies de demy piques dorées : les compagnies de Londres auec des iustes au corps de velours noir, & des chaines d'or chacun sous son guidon, & deuancez de trois trompettes & quatre guidons en liurées rouges chamarrées de galons d'argent faisant la teste de 600. Bourgeois auec douze Ministres : Vn autre tymballier auec quatre trompettes, la garde du corps du Roy conduitte par Mylord Gerard, vne autre troupe qui auoit à sa teste le Cheualier Gilbert Gerard auec le Maior Rosecarron, & vne troisiesme qui auoit à sa teste le Colonel Praques, faisoit le second. Le troisiesme estoit composé du Mareschal & des Officiers de la ville, de tous les Aldermans en robe d'escarlate sur des cheuaux dont les housses estoient toutes en broderie d'or & d'argent, & plusieurs gens à liurées de drap d'or auec des casaques rouges garnies de passemens d'argent.

Le corps de ceux qui enuironnoient sa Maiesté estoit precedé des Herauts & des porte-masses, couuerts de tres-riches casaques ; le Maire les suiuoit teste nuë & portant l'espée : Monck & le Duc de Buckingham aussi teste nuë la deuançoient de cinq ou six pas, elle estoit entre les Ducs d'York & de Glocester couuerts d'habits où les pierreries esclatoient comme des estoilles ; vn grand nombre de Caualiers autant lestement vestus qu'il se pouuoit faire, l'enuironnoient des deux costez de la ruë : les Gardes du General Monck estoient à la suite precedés des Colonels Kingh & Cloberry, des Mylords Falcombridge & Hovvard, & d'vn grand nombre de Gentilshommes tous auec l'espée nuë à la main.

Des acclamations dont on ne peut comprendre le bruit, l'ayant conduitte depuis l'entrée de la ville iusqu'à son Palais de VVhithall, le Maire prit congé d'elle, toutes les troupes qui l'auoient accompagnée se retirerent aussi pour aller chercher leurs quartiers, auquel temps ce Prince s'estant rendu à la maison du Parlement suiuy seulement des Ducs d'York & de Glocester, du General Monck, du Duc de Buckingham, de ses Gardes & de quelques Gentilshommes, il entra dans la Chambre des Seigneurs, où l'Orateur ne manqua pas de luy faire vne harangue respectueuse & pleine de mouuemens d'amour : Ce qui l'ayant sensiblement satisfait, il en sortit apres vne response où sa bonté ne parut pas moins que sa reconnoissance, & se transportant à la Chambre des banquets, il y receut les Communes qui luy firent vn compliment par la bouche de leur Orateur, lequel n'ayant pas esté moins éloquent ny moins ardent que le premier à luy marquer le zele de la compagnie, luy laissa des consolations dans l'ame pareilles à celles qu'il auoit trouuées dans le discours precedent. Il auoit satisfait les Seigneurs par des remercimens de leur affection, & par des prieres de luy en vouloir continuer l'effet, il satisfit ces Communes par vne mesme ciuilité, apres quoy s'estant retiré il alla souper auec ses freres. Cependant les habitans acheuerent ces ceremonies par vne infinité de feux de ioye qui furent allumés de tous costés, & dans lesquels l'effigie de Cromvvel & les armes de la Republique furent iettées ; le Lieutenant de la Tour les acheua de son costé par trois descharges de tous ses canons.

Le lendemain qui fut le 9. de Iuin, le Roy commença d'agir en qualité de Souuerain, il se rendit à la Chambre des Pairs, où les Ducs d'York & de Glocester auoient pris sceance : La maison des Communes l'y alla trouuer, ce fut pour luy presenter trois actes, le premier pour la conseruation du Parlement, le second pour la taxe de 70000. liures Sterlin par mois, le troisiesme pour la continuation des Cours de Iustice ; il les approuua : Les Officiers du General Monck, des Colonels Anthony Ashley-Cooper, Georges Fleetvvood, & plusieurs autres, prirent ce mesme iour pour l'aller asseurer de la fidelité de leurs Le Roy vi au Parlement.

1660. ſeruices; le Colonel Popham l'alla complimenter ſur le bon-heur de ſon reſtabliſſement à la teſte de 100. Gentilshommes du pays d'Oueſt; le Maire & les Aldermans luy allerent donner vne nouuelle marque de leurs reſpects, luy remirent entre les mains le Nevvparc, auec proteſtation qu'ils ne l'auoient conſerué que pour luy en faire vn iour vne fidelle reſtitution, & les membres du Parlement luy prefterent le ferment de fidelité.

Il gratifie ses bons ſeruiteurs des charges de ſa maiſon.

Il receut toutes ces marques de l'amour de ſes ſuiets, il leur en voulut donner auſſi de ſa bien-veillance: Il donna la charge de grand Eſcuyer au General Monck auec la qualité de Duc d'Albermarle, celle de grand Maiſtre de ſa maiſon au Marquis d'Ormond, celle de grand Chambellam au Comte de Mancheſter, il fit le Comte d'Oxford Cheualier de la Iartiere, &. confera l'ordre de Cheualier au Colonel Knigth qui auoit puiſſamment appuyé les deſſeins de Monck: Ce iour fut conſiderable par toutes les circonſtances que ie viens de dire, il le fut encore par la priſe de Iohn Iones l'vn des Iuges du deffunt Roy, & par la demiſſion que Loxart fit entre les mains de ſa Maieſté du Gouuernement de Dunkerque duquel le Colonel Harley fut pourueu.

IX.

Eſtabliſſement d'vn priué Conſeil.

Il falloit encore eſtablir vn priué Conſeil, afin de reſtablir l'Eſtat par le ſecours de ceux qui en deuoient eſtre l'appuy; ſa Maieſté nomma pour les membres qui le compoſeroient, les Ducs d'York & de Gloceſter, le Mylord Hyde auquel il donna la qualité de Chancelier, le General Monck, le Marquis d'Ormond, les Comtes de Lyndſey, de Mancheſter, de Berks, de Northumberland, de Souptanton, S. Albans, de Norvvich & de Leyceſter, le Vicomte Seymor, les Barons Say & Seal, Culpeper, Wentworth & Roberts, les Cheualiers Edouard Nicholas, Vvilliam Moris, Aſhley Cooper, les ſieurs Hanneſſy, Denzil Hollis, & le Colonel Charles Hovvard.

Le Parlement authoriſe l'amniſtie de ſa Maieſté.

Il falloit encore authoriſer l'amniſtie que le Roy auoit enuoyée de Breda par le Cheualier Greeville, comme nous l'auons dit cy-deſſus, le Parlement luy donna toute la vigueur qu'elle pouuoit auoir, mais comme il eſtoit iuſte de ſatisfaire ſa Maieſté ſur l'ignominieuſe mort du deffunt Roy ſon pere; il en excepta le Colonel Harriſon, Corneille Holland, Vvilliam Say, Iohn Lille, Iohn Iones, Iohn Barſtead, Thomas Scot, le Cheualier Hardreſſe Vvaller, & Henry Martin qui eſtoient du nombre de ceux qui auoient contribué leurs ſuffrages à la dangereuſe ſentence qui luy auoit fait perdre la vie; pour les autres ils furent cités par vn cry public à comparoiſtre dans 15. iours deuant la Chambre des Communes par vne ordonnance de ſa Maieſté.

Ils eſtoient tous aſſez criminels pour auoir ſuiet de craindre, & par conſequent pour ne ſe repreſenter pas: Ils auoient tous pris la fuite depuis qu'ils auoient veu les affaires de ſa Maieſté en eſtat d'eſtre terminées à ſa gloire: Mais comme chacun s'empreſſoit alors à teſmoigner de la chaleur pour ſon ſeruice, on veilla de ſi prés à la recherche de ces gens-là, qu'on s'aſſeura d'vn nommé Carevv, qui s'eſtoit allé cacher dans la Prouince de Deuon, de Cooke qui eſtoit en Irlande, & de quelques autres qui de peur d'eſtre reconnus en Angleterre ou dans les autres Royaumes d'Eſcoſſe & d'Irlande, s'eſtoient rendus ſur les ports de mer pour aſſeurer leur vie dans les pays eſtrangers. Le Cheualier Vane, Vvilliam Lenthall qui eſtoit Orateur des Communes quand cette Royale teſte fut miſe à bas, Vvilliam Vvarton, Oliuier S. Iean, l'Alderman Ireton, le Cheualier Arthur Hazelrig, les Colonels Syndenhan & Diſbrovv, Lambert, l'Alderman Chriſtofle, Charles Fleetvvood, Iohn Pyne, Richard Dean, le Maior Creed, Philippe Nye, Iohn Goodvvin, le Colonel Cobbet, Ludlovv, Vvalley, Liſle, Chalonner, Hacker, Axtel & pluſieurs autres eſtoient du nombre de ceux qui compoſoient la haute Chambre de Iuſtice, & auoient eſté des plus ardens à fauoriſer les vſurpateurs de la Couronne, & à s'oppoſer à la legitime ſucceſſion du Roy: La Chambre des Communes les excepta du benefice de l'amniſtie quant aux biens. Et d'autant qu'vn Aſtrologue nommé Lylly auoit ouuertement dit, que le Cornette Ioyce duquel nous auons amplement parlé cy-deſſus, auoit eſté l'horrible meurtrier de ſon Roy, cette meſme Chambre ordonna qu'on ſe ſaiſiroit de ſa perſonne, & en ſuite que Vvilliam Huls & Hugh Peters ſeroient exclus du pardon general.

Il en excepte les meurtriers du Roy.

On deuoit attendre les soûmissions & les respects de tous les Officiers des armées d'Escosse & d'Irlande, ils s'acquiterent de ce legitime deuoir peu de iours apres, & le General Monck fut celuy qui ayant presenté à sa Maiesté les deputez de l'vn & de l'autre Royaume, auec vne lettre de change de vingt mille liures Sterling, l'asseura de leur obeïssance & de toute la fidelité qu'elle pouuoit desirer en de bons sujets. On deuoit encore attendre de tous les Princes & de tous les Estats Chrestiens des Ambassadeurs pour feliciter le Roy sur l'heureux recouurement de son Sceptre & de sa Couronne: les premiers qui luy voulurent rendre ces officieux deuoirs, furent l'Electeur Palatin, qui luy enuoya pour cela son Capitaine des Gardes: l'Ambassadeur de Portugal receut vn ordre particulier de luy tesmoigner que le Roy son Maistre prenoit part à la gloire dans laquelle la prouidence Eternelle l'auoit restably: le Resident de Gennes receut vn ordre pareil de la Republique, le Roy de Suede luy enuoya extraordinairement le sieur Frissendorf pour luy dire la mesme chose: Les Cantons Suisses Protestans firent partir six deputez pour luy tesmoigner la ioye qu'ils auoient de le voir triompher de ses ennemis & de la fortune: Le sieur Frederic Alefeld se rendit à Londres en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour l'asseurer de l'affection du Roy de Dannemarc son Maistre: Sa Maiesté Tres-Chrestienne luy depescha le Marquis de Ruuigny, & son Altesse Royale le Duc d'Orleans le Comte de Vaillac pour luy faire des complimens de mesme substance: Le Roy d'Espagne n'enuoya point d'abord d'Ambassadeur à sa Cour, mais il enuoya des ordres dans toutes les terres de son obeyssance pour faire cesser les hostilitez entre ses sujets & les siens; Ce qui donnant sujet à ce Prince de n'estre pas moins genereux & moins obligeant, il enuoya des ordres pareils en tous ses Royaumes & à sa flote, auec commandement de faire vne exacte restitution de tout ce qui se trouueroit auoir esté pris sur les Espagnols depuis son retour, de sorte que la paix ayant commencé de se restablir entre les deux nations, sans y auoir apporté les formalitez ordinaires, on n'eut pas beaucoup de peine à demeurer d'accord des conditions qui en pouuoient faciliter la perfection. En effet elle fut publiée à Londres le 20. du mois de Septembre, & dans Madrid le mesme iour, en suite dequoy le Prince de Ligne se rendit en Angleterre en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de sa Maiesté Catholique pour la voir iurer.

1660. Les Officiers des armées d'Escosse & d'Irlande rendent leurs soumissions à sa Maiesté.

X. Les Princes Chrestiens le complimentent sur son restablissement au Trosne.

Il n'y a rien qui fasse subsister vn Royaume auec plus d'esclat que la police: l'Angleterre, l'Escosse & l'Irlande estoient dans vne tranquilité que l'on n'y auoit point veuë depuis 1637. Tant de troupes qu'on y auoit assemblées d'vn costé pour appuyer l'ambition des vsurpateurs, & de l'autre pour la renuerser, & qui s'estoient enfin iointes sous le General Monck, n'y estans donc plus necessaires, le Parlement fut d'auis d'en retrancher ce qui ne seroit point necessaire; le Roy l'approuua, le Duc d'York, le General Monck, le grand Chambellan, le grand Maistre, le Comte de Leycester, & Mylord Robert, furent nommez pour trauailler à ce licenciement; les officiers de l'armée voulurent tesmoigner qu'ils estoient dans vne entiere soûmission prés de poser les armes comme ils l'auoient esté de les prendre pour seruir l'Estat: on les satisfit par quelques payemens, & par des promesses qu'on ne leur feroit rien perdre; ceux que l'on trouua bon de casser se retirerent sans murmurer, & tous les soldats reprirent le chemin de leurs ordinaires demeures, & cela sans commettre aucuns desordres en leur marche, parce qu'on leur auoit promis de leur laisser la liberté de trauailler dans la profession qu'ils faisoient, sans les assuietir aux loix des maistrises qui se pratiquent dans tous les mestiers.

Licentiement de l'armée.

Ce grand calme fit que le Roy ayant troué bon de faire cesser les seances des deux Maisons, iusqu'au seiziesme du mois de Nouembre, elles n'apporterent point plus de repugnance à se dissoudre que les Officiers de l'armée en auoient apporté à poser les armes. Cependant il arriua vn accident qui troubla la ioye que cette tranquilité faisoit ressentir à toute la Cour. Henry Stuart Duc de Glocester troisiéme fils du Roy deffunt & d'Henriette de France, mourut de la petite verole le 26. de Septembre. C'estoit vn Prince qui en l'âge de vingt ans qu'il auoit atteint, auoit donné de grandes esperances d'vne iudicieuse conduite, sa perte aussi remplit tout le Royaume de deüil, & le cœur du Roy son frere d'vne

Dissolution du Parlement.

Mort du Duc de Glocester.

1660. inconceuable douleur: Neantmoins comme la prudence & la raison deffendent l'excez de ces ressentimens naturels, ce Prince ne laissa pas de songer à restablir l'anthorité d'vn Parlement en Escosse, & d'y en conuoquer vn au troisiéme iour de Nouembre, tant pour satisfaire les Escossois dont il ne vouloit point perdre l'amour, que pour faire voir que ce Royaume n'auoit plus rien de commun auec l'Angleterre.

Le Roy restablit vn Parlement en Escosse.

La Princesse Royale estoit trop interessée au restablissement du Roy son frere pour n'estre point poussée d'vn violent desir de l'aller voir en sa gloire, comme elle l'auoit veu dans les afflictions & dans la misere. Ne pouuant aussi demeurer plus long-temps en Hollande sans aller receuoir la consolation qu'elle se promettoit de sa presence, elle partit de la Haye le vingt-neufiesme de Septembre, alla s'embarquer à Brille, & fut si fauorablement poussée par le vent, qu'estant entrée dans la Tamise le cinquiesme du mois suiuant, le Roy partit le lendemain dans sa barque auec le Duc d'York pour l'aller receuoir sur cette mesme riuiere: Ie ne m'arreste point à exprimer icy les tendresses auec lesquelles ces deux Princes receurent cette chere sœur, ie diray seulement que la nature fit ce qu'elle deuoit faire en cette rencontre, & que cette Royale personne ayant esté saluée d'vne infinité de coups de canon, elle fut conduite à Vvhitehall, où l'on n'oublia rien pour la traiter magnifiquement.

La Princesse Royale arriue à Londres.

Le Prince Robert auoit eu sa part des miseres & des disgraces dont la personne de sa Majesté auoit esté accablée par l'espace de dix ans & plus; il auoit esté l'obiet de la rage du premier Protecteur & des Parlemens pendant cette longue espace de temps, & il est certain qu'il en auoit esté persecuté sur mer & sur terre; il estoit iuste qu'il participast aux douceurs dont son maistre iouyssoit alors, il s'embarqua pour se rendre à Londres, il y arriua peu de iours apres la Princesse; il fut receu du Roy comme il le deuoit attendre de sa naissance & de la grandeur des seruices qu'il auoit rendus à sa Maiesté, des interests de laquelle il ne s'estoit iamais separé, & ie puis dire que sa presence, iointe à celle de cette Princesse, fit oublier à la Cour vne partie du deuil que la mort du Duc de Glocester y auoit causé.

Le Prince Robert s'y rend.

XI.

On procede contre les meurtriers du Roy deffunt.

Iamais la dignité Royale n'auoit esté si outrageusement traitée que dans la mort du deffunt Roy: Il estoit iuste qu'on donnast vn sang criminel à vn illustre sang si criminellement respandu: Le Roy ne pouuant aussi plus long-temps souffrir le ressentiment qui demandoit la vengeance de cette iniurieuse mort, il enuoya vne commission particuliere aux Iurez d'Hickhaal & aux Iuges de l'ancien Baillage, pour faire le procez à ceux qu'on auoit enfermez dans les prisons de Nevgathe pour auoir contribué à respandre ce sang precieux: Ces personnes estoient le Cheualier Hardresse Vvaller, Vvilliam Herevingham, Henry Marten, Robert Titeburne, Robert Lillebonne, Iohn Carrevv, Henry Smith, Edvvard Heurrey, Iohn Iones, Augustin Garland, Simon Meyn, Peter Temple, Iohn Cooke, François Hacker, Thomas Harrison, Isaac Penningthon, Gilbert Mellingthon, Ovven Rovve, Adrian Scroop, Gregoire Clement, Thomas Scot, Vincent Petter, George Fleetvvood, Iames Temple, Thomas Vvayt, Hugh Peters le plus seditieux Ministre du Royaume, & Daniel Axtel.

Ils estoient tous du nombre de ces Regicides qu'on vouloit punir, on les fit tous venir dans la salle de Iustice de cet ancien Baillage: On leur demanda s'ils estoient coupables de crime dont le Procureur General & quantité de tesmoins les chargeoient, Hardresse Vvaller & Fleetvvood respondirent ingenuëment qu'ils l'estoient, & demanderent qu'il leur fust permis d'implorer la misericorde du Roy par vne requeste qui luy pût estre presentée: Tous les autres au contraire dirent qu'ils ne le pouuoient estre, d'autant que le Parlement auquel ils deuoient tout leur obeyssance, leur auoit commandé de signer la Sentence de sa Maiesté, & se fondant sur ce respect odieux demanderent qu'il leur fust permis de faire parler des Aduocats pour la deffense de leur cause. Toute l'intention des Commissaires deuant lesquels ils respondoient, n'estoit alors que de les faire parler pour entendre la response qui leur seroit faite: Voila pourquoy n'en voulant pas sçauoir dauantage au moins pour ce coup, ils les renuoyerent

dans leurs cachots, auec ordre à quatre Compagnies de caualerie & d'infanterie que Monck auoit commandées pour les garder, d'apporter tous les soins possibles pour empescher leur euasion. 1660.

Il y en auoit parmy ces gens là de trop coupables pour les laisser viure plus long temps: Le General Harrison ayant aussi esté condamné à mort comme traistre le vingt-vniéme d'Octobre, il fut tiré des cachots de Nevvgathe, attaché sur vne claye, & traisné iusques à la place de Caringcrosse, où apres auoir esté pendu on luy arracha les entrailles du corps, qui furent iettées dans vn feu qu'on auoit allumé prés de la potence, on luy coupa la teste pour estre exposée au haut de la Tour, & son corps mis en quatre quartiers fut remporté à Nevvgathe sur la mesme claye, pour estre plantez auec ceux de plusieurs autres qui furent executez peu de iours apres sur les portes de Londres & des Capitales villes des Prouinces de ce Royaume. Adrian Scroop, Iohn Carrevv, Thomas Scot, Gregoire Clement, Ions Iones, Iohn Cooke, & Hugh Peters Ministre, n'estoient pas moins criminels qu'Harrison, ils furent aussi traitez comme luy les 23. 26. & 27. de ce mesme mois, les Colonels Hacker & Axrel souffrirent vn mesme genre de mort le vingt-neufiesme, tous les autres qui estoient encore au nombre de dix sept, furent condamnez à mort, mais leur execution fut sursise par les ordres de sa Maiesté.

Execution de quelques-vns de ces criminels.

Le Marquis de Ruuigny auoit esté celuy dont nostre Roy Tres-Chrestien s'estoit seruy pour aller porter à Londres les premieres marques de satisfaction qu'il auoit receuë du restablissement de sa Maiesté Britannique, il n'auoit paru dans cette Cour-là que comme Enuoyé, le Comte de Soissons y parut le troisiéme iour de Nouembre en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour asseurer ce Prince de toutes les affections du Roy son Maistre, & pour luy faire de nouueaux complimens sur l'estat present où il se trouuoit. Les Estats Generaux des Prouinces Vnies luy auoient desia donné de tres-grandes preuues de leurs respects & de leur amitié dés le commencement de l'année, ils crurent que la bienseance les obligeoit d'aller plus auant, ils luy depescherent des Ambassadeurs chargez de tres-riches presens, ils furent receus auec beaucoup de caresses & d'honneur. Ainsi la Cour se grossissant de moment à autre, elle se retrouua bien-tost dans la splendeur que l'inconstance de la fortune luy auoit ostée depuis mil six cent quarante vn.

Le Comte de Soissons Ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

Il ne restoit plus pour luy donner le dernier de ses ornemens que la presence de la Reine, elle vid bien-tost ce qui luy manquoit. Cette Princesse qui auoit toûjours demeuré à Paris depuis le commencement des troubles d'Angleterre, sortit de cette ville le trentiéme du mois d'Octobre auec la Princesse Henriette sa fille, qui est auiourd'huy l'Illustre & digne Espouse de son Altesse Royale le Duc d'Orleans, frere vnique de nostre Monarque, se mit sous les voiles à Calais le septiesme du mois suiuant, & se rendant enfin dans Londres auec le Roy, le Duc d'York, la Princesse Royale, les Princes Robert & Edouard Palatins, qui luy estoient allé au deuant, reunit toute la famille Royale apres dix neuf ans d'vne cruelle separation. Le Parlement auoit desia ordonné que toutes les maisons & toutes les terres qu'elle auoit possedées du temps qu'elle estoit souuerainement reconnuë dans tout le Royaume, seroient remises entre ses mains pour en iouyr comme auparauant, il adiousta à cette restitution vn present de dix mille Iacobus, pour luy donner moyen de subuenir aux petites affaires de sa maison. Mais cette Princesse n'ayant pû gouster le sejour d'vn lieu qui luy representoit continnellement le sang de son cher Espoux, si indignement respandu, elle prit la resolution de retourner en France pour y acheuer le reste des iours que Dieu luy voudroit donner sur la terre. Nous marquerons ailleurs le temps de son départ: Cependant nous continuërons nostre Histoire par vne chose qui me semble de trop grande consideration pour la passer sous silence.

La Reine d'Angleterre arriue à Londres.

Cromvvel auoit esté le fleau des Euesques, & comme il ne s'estoit pas moins opiniastré à leur ruine qu'à celle de la famille Royale, il les auoit priuez des droicts de leurs seances à la Chambre des Pairs, & de tous les biens Ecclesiastiques qu'ils possedoient. La tyrannie de cét homme auoit forcé le Roy deffunt à consentir à leur abolition; la pieté de son successeur les fit tous remiure, &

XII. Le Roy restablit les Euesques.

1660. remplit tous les sieges qui vacquoient depuis mil six cens quarante-sept & mil six cens quarante-huit. Il instala le Docteur Iuxton cy-deuant Euesque de Londres dans la dignité d'Archeuesque de Cantorbery, nomma le Docteur Gilbert Fhelden Chancelier de cette mesme Prouince de Cantorbery, pour remplir sa place d'Euesque de Londres; restablit celuy qui auoit esté dépoüillé de l'Archeuesché d'York : nomma le Docteur Robert Saunderson pour Euesque de l'Incoln: le Docteur Hincman pour Euesque de Sarum : le Docteur George Moley pour Euesque de VVorcester; le Docteur Iohn Coseua pour Euesque de Durham; VVilliam Lacy pour Euesque de S. Dauid; Beniamin Lance pour Euesque de Peterborowgh; Hugues Loyd pour Euesque de Landaff; Richard Sterne pour Euesque de Carlile; Brian VValton pour Euesque de Chester; Iohn Gauden pour Euesque d'Exeter, & ordonna que les autres qu'on auoit chassez reprendroient leurs places, s'ils viuoient encore, se reseruant le pouuoir de les remplir s'il y en auoit de vuides.

Les corps de Cromvvel, de Bradshavv, d'Ireton & de Pride sont tirez du tombeau pour estre pendus.

Cela fait, la Chambre des Communes qui vouloit encore aller plus auant qu'elle n'auoit fait pour satisfaire le ressentiment que sa Maiesté deuoit auoir de l'outrage qu'elle auoit receu en la mort du Roy son pere, ordonna que les corps d'Oliuier Cromvvel, de Iohn Bradshavv, de Henry Ireton & de Thomas Pryde seroient tirez de leurs tombeaux, & traisnez sur vne claye iusques à Tycburne pour y estre pendus, & puis enterrez au pied du gibet. Le Roy voulant cependant tesmoigner qu'il n'oublioit point les choses qui regardoient le bien de ses peuples, il nomma le Chancelier d'Angleterre, le grand Thresorier, le Duc d'Albemarle, les Comtes de Manchester, de Pembrok, de Portland, de Norvvick & de Sandvvick, auec trente autres personnes pour composer vn Conseil particulier de Commerce, auec ordre de s'assembler tous les Mardis & tous les Ieudis de chaque semaine, afin de donner tous les ordres necessaires à la satisfaction publique.

Establissement d'vn Conseil de Commerce.

Quand les vents cessent d'agiter les ondes de la mer auec violence, elles s'abaissent, & ceux qui conduisent les vaisseaux en reprennent facilement le timon, que la fureur de la tempeste leur auoit osté de la main. Les bourrasques de la guerre auoient renuersé le Throsne Royal auec la Couronne, & la tyrannie des vsurpateurs auoit osté à l'vn & à l'autre de ces illustres marques de grandeur tout ce qui les pouuoit maintenir dans la gloire, par la vente de toutes les terres & de toutes les maisons qui en auoient fait le domaine. Cette bourrasque estoit appaisée, il estoit iuste que toutes ces terres & toutes ces maisons retournassent à leur premier Maistre; aussi dés le mesme temps que le Roy eut mis ordre aux plus importantes affaires de sa maison, il ne voulut point mespriser de songer aux choses qui manquoient à vn parfait establissement. Il nomma des Commissaires pour traiter auec ceux qui les auoient acquises en quelque façon que ce fust; & d'autant qu'il ne s'interessoit pas moins en ce qui regardoit les biens Ecclesiastiques, qui n'auoient pas esté traitez plus fauorablement que les siens, il voulut que ces Commissaires eussent le mesme pouuoir de faire reuenir ces biens à ceux qui les deuoient legitimement posseder, qu'il leur auoit donné pour remettre les siens en leur premiere nature.

Il n'y a rien qui puisse maintenir vn homme au deuoir quand il a l'esprit naturellement porté à faire des crimes. Il est certain qu'on n'auoit iamais veu les Anglois plus soûmis ny plus heureux qu'ils l'estoient depuis qu'ils auoient restably leur Souuerain sur le Trosne; neantmoins le Major White, les Generaux Majors Iohn Ovverton & Disbrovv, le Major Rainsborough, les sieurs Whitby, Mead & Symbal qui auoient tousiours esté les colomnes sur lesquelles la reuolte s'estoit appuyée, ne se voulant point rendre comme tous les autres, ils firent vne si cruelle conspiration contre la personne du Roy, contre celle de la Reyne, des Princes, des Princesses de la famille Royale, du General Monck, & de toute la noblesse qui estoit dans les interests de sa Maiesté, qu'ayant engagé dans leur entreprise plus de six mille hommes, il eût esté tres-difficile à toutes ces illustres personnes d'éuiter la mort, si par vn trait de la Prouidence diuine qui n'abandonne que rarement les testes Royales à la rage de leurs ennemis, cette dangereuse conspiration n'eust esté descouuerte sur le point qu'elle deuoit esclater, par vn

Conspiration contre le Roy.

nommé Richard Warren, Caualier dans la compagnie du Capitaine Crevv du Regiment de Rosseler. Elle se deuoit executer le iour de Noël, elle fut descouuerte la veille de cette Auguste Feste. Ces cinq demons qui deuoient conduire tous les autres à cet horrible massacre, furent arrestez auec quarente-deux autres, leur captiuité fit esuanoüir leurs complices; mais comme ce dessein auoit eu grand éclat, on en logea bien-tost apres vn plus grand nombre dans les cachots, les plus considerables desquels furent le Major François Mercier, les Capitaines Samuel & Thomas Midleton, le Colonel Vnton Crook, le Lieutenant Colonel Fugly, les Capitaines Edoüard, Iohn & Iean Smith, vn Quartier-Mestre, les sieurs Knigt, Allen Courtney, Cook & le Colonel Payne: Tous ceux là, dis-ie, furent enfermez dans les prisons de Nevvgate & autres cachots de la ville: mais comme il y auoit tousiours quelque chose à craindre, le Roy qui vouloit détourner l'orage, fit publier vne Ordonnance par laquelle il fut enjoint à tous les Officiers & soldats qu'on auoit licenciés, & à toutes autres personnes sans aueu, de sortir des villes de Londres & de Vvestminster dans trois iours, auec deffenses d'y r'entrer & mesme d'en approcher de vingt milles, sur peine de punition corporelle. Ce mesme iour 24. de Decembre fut remarquable par la prise de ces hommes desesperez, il le fut encore par la mort de Marie Stuart Princesse d'Orange, qu'on appelloit Madame Royalle sœur du Roy, qui deceda dans le Palais de Vvhitehall en sa 29. année par la violence de la petite verole, contre le venin de laquelle les Medecins de sa Cour n'auoient point trouué de remedes. 1660.

Mort de la Princesse d'Orange.

Cette triste mort, la prise de tant de conspirateurs & le licenciment de quelques troupes auoient marqué les derniers iours de 1660. les premiers de 1661. eurent quelque chose qui ne fut pas moins considerable: le Parlement fut dissous apres que le Roy eust auantageusement loüé sa conduite, & luy eut promis de se souuenir des seruices qu'il auoit rendus à l'Estat. Le Marquis d'Argyl fut enfermé dans le chasteau d'Edimbourg, le Seigneur de Svvinton à Talboot: le corps de la Princesse d'Orange fut conduit à la Chapelle d'Henry VII. auec toute la pompe deuë à vne personne de sa naissance. Le Duc d'York auoit espousé sans beaucoup de ceremonies la fille du Seigneur Hyde Chancelier d'Angleterre, il luy nasquit vn fils, on le porta sur les fonds de Baptesme l'onziesme Ianuier, le Roy le nomma Charles, & le crea tout au mesme temps Duc de Cambridge, la Reyne partit le lendemain 12. auec la Princesse Henriete sa fille, pour retourner en France: & les Fanatiques qui estoient de vrais rejettons de la secte des Trembleurs, s'attrouperent pour faire vn soûleuement dans l'Estat. Mais le Maire de Londres s'estant fait suiure par trois compagnies de milice, il les escarta par deux diuerses fois iusques à tel point, qu'en ayant laissé plusieurs sur le paué & fait quelques prisonniers qu'il enuoya loger dans des cachots, ils n'eurent plus la hardiesse de gronder ny de prendre les armes pour appuyer leurs folies. 1661.

Dissolution du Parlement.

Emprisonnement du Marquis d'Argyl.

Mariage du Duc d'York.

La Reyne d'Angleterre retourne en France.

Ces efforts ne furent pas les seuls que l'on fit contre-eux; la cabale estoit generale, & leur dessein estoit de s'éleuer en diuers endroits du Royaume: mais comme ils auoient esté mal-traitez dans Londres, on ne leur fit pas meilleure guerre à Oxford & à Chester: leurs troupes s'estoient renduës considerables en l'vne & en l'autre de ces villes, Mylord Facklant suiuy de deux cens cinquante Volontaires & de quelques compagnies de milice, les deffit dans la premiere: le Maire de l'autre appuya le Comte de Derby qui auoit mis toute la noblesse à cheual, les chassa de cette Prouince apres en auoir laissé quantité sur la poussiere, & mis vn grand nombre en prison. Le Roy deuoit craindre la suite de ces remuëmens; la premiere chose qu'il fit aussi apres estre de retour de Portmouth où il estoit allé conduire la Reyne sa Mere, fut de faire publier vne Ordonnance portant deffense à toutes sortes de personnes de se rendre ailleurs pour l'exercice de leur Religion, que dans les Eglises Parroissiales, & de s'assembler ailleurs au dessus du nombre de cinq, auec injonction tres-exacte à tous Iuges & Magistrats de punir seuerement ceux qui ne seroient pas dans l'obeissance: la seconde de commander qu'on fist le procez aux chefs de cette sedition, afin que l'exemple de leur chastiment remist les autres au deuoir. Parmy le grand nombre de prisonniers qu'on auoit fait dans Londres, dans Oxford & dans Chester, il y en eut dixneuf qu'on trouua dignes de mort, ils y furent condamnez, leurs chefs qu'on

Les Trembleurs remuent.

1661. nommoit Venuer & Hodgkin, furent pendus & écartelez deuant la maison où ils s'assembloient ordinairement pour prendre toutes leurs mesures: on fit souffrir vn pareil supplice à douze autres en diuers endroits de la ville de Londres, la sentence fut surcise pour le regard des cinq qui restoient. Quant à ce qui se passa en Escosse & en Irlande où ces hommes desesperez n'auoient pas formé de moindres desseins qu'en Angleterre, la Iustice ne s'y fit pas auec vne pareille rigueur: Il y en eut seulement trente arrestez dans Edimbourg; la captiuité des Colonels Duckenfield, Birck, Vvest Bigh, du Major Morgan & de quelques autres qui furent enfermez dans les prisons de Dublin par les ordres du Comte de Darby Gouuerneur d'Irlande, en fit toute la punition de ce costé là.

II. Le Parlement d'Escosse casse tous les actes faits contre la famille Royale.

Comme ce n'estoit pas assez que les peuples de ces deux Royaumes d'Escosse & d'Irlande eussent reconnu l'authorité Souueraine dans le restablissement de sa Maiesté, les Magistrats y voulurent aioûter deux choses qui leur semblerent necessaires pour l'accomplissement de ce grand ouurage. La tyrannie des Cromvvels auoit fait inserer dans les Greffes d'Edimbourg & de Dublin des actes contre l'authorité Royale, ils les firent biffer & arracher des Registres, afin qu'on en perdit la memoire qui pouuoit diffamer l'vne & l'autre de ces nations: ils firent prester aux milices le serment de fidelité au nom de Charles II. Roy de la Grand' Bretagne, & pour aller encore plus auant, casserent le Conuenant fait entre les Anglois & les Escossois, comme la source de tous les desordres qui estoient arriuez dans l'Estat, & par consequent tous les actes qui s'estoient faits du depuis contre la famille Royale.

Les Euesques sont restablis en Irlande.

La Iustice & la pieté auoient eu grand esclat l'année precedente dans le restablissement des Euesques du Royaume d'Angleterre, lequel auoit fait vne des plus remarquables circonstances du Gouuernement Monarchique: on n'auoit pas mieux traité ceux d'Irlande, & nous auons veu qu'on les auoit abolis auec vne rigueur pareille qu'on auoit chassé tous les autres; il estoit iuste que ce Royaume iouist d'vn priuilege pareil, puis qu'il faisoit vne partie de la Couronne Royale: sa Maiesté ne s'estant pas aussi tenuë à ce qu'elle auoit fait en Angleterre, elle voulut que sa grace s'etendist plus loin; elle nomma douze Euesques pour remplir autant de sieges qui vacquoient alors en Irlande, cela fit que le Primat de ce Royaume ayant receu ceux qu'elle auoit esleuez à cette illustre dignité, il les sacra tous en vn iour, aprés l'inuocation du S. Esprit, & auec toutes les ceremonies necessaires à cette auguste consecration.

Mariage de la Princesse Henriette auec le Duc d'Orleans.

La mort du Duc de Glocester & de la Princesse Royale auoient mis toute la Cour en deuil, elle commença de relascher de cette excessiue tristesse par vn mariage qui se fit à Paris le dernier iour du mois de Mars de 1661. La Reyne d'Angleterre estoit partie de Londres pour reprendre le chemin de France auec la Princesse Henriette sa fille, comme nous auons dit cy dessus, elle estoit arriuée à Paris le vingtiesme du mois de Feurier: le Comte de S. Albans estoit party de Londres en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à la Cour de France, c'estoit pour trauailler au mariage de cette Princesse auec son Altesse Royale Philippe de France, alors Duc d'Aniou, auiourd'huy Duc d'Orleans frere vnique de sa Maiesté Tres Chrestienne: il arriua à Paris le 16. du mois de Mars: cette affaire fut bien tost en termes de ne receuoir aucune difficulté, ils furent fiancez au Palais Cardinal dans le grand Cabinet de sa Maiesté, le dernier iour de ce mesme mois, en presence de leurs Maiestez, de Mesdemoiselles d'Orleans, du Prince & de la Princesse de Condé, du Duc d'Enguyen, du Duc de Vendosme, du Prince Palatin, du Comte de S. Albans & de plusieurs autres personnes de marque. Le lendemain premier iour d'Auril, fut celuy de leurs espousailles, la ceremonie s'en fit dans la Chapelle de l'appartement de la Reyne d'Angleterre: l'Euesque de Valence premier Aumosnier de ce Prince estoit celuy qui les auoit ioints le soir precedent dans la solemnité des fiançailles, ce fut luy qui leur donna alors la benediction nuptiale.

III. Le Marquis d'Argyl accusé de haute trahison.

Pendant que la France se resiouyssoit aux nôces de ces illustres mariez, le parlement d'Escosse trauailloit au procez du Marquis d'Argyl que nous auons dit auoir esté resserré dans le chasteau d'Edimbourg; on luy auoit donné des Commissaires, les témoins qu'on auoit ouys contre luy le rendoient criminel de quatorze

torze chefs de haute trahison: ses Commissaires l'enuoyerent querir pour l'interroger là-dessus; ils luy demanderent s'il estoit coupable de tous ces crimes dont on l'accusoit, & dont on luy fit la lecture: Les principaux estoient, Qu'il auoit contribué à la mort du Roy, à celles des Marquis d'Huntly, de Montrose & du Duc d'Hamilton, & que toute la confederation qu'il auoit faite auec Cromwel n'auoit esté que pour arriuer à ces fins. Il chercha d'abord les moyens de se iustifier de ces cinq premieres accusations, il ne le pût faire qu'auec vne confusion qui tesmoignoit assez qu'il n'estoit pas fort innocent; il demanda du temps pour conferer auec son Conseil, la Iustice vouloit qu'on le luy accordât, on ne le refusa point aussi, & on le renuoya dans sa premiere prison iusques à nouueaux ordres. Quelques iours ayant suffi pour songer à ce qu'il vouloit dire: il presenta à ces Commissaires vn escrit auquel il auoit donné le titre de *Soûmission du Marquis d'Argyl à sa Maiesté*; mais d'autant qu'il ne vouloit point demeurer d'accord de pas vn de tous ces crimes, & qu'au contraire il excusoit ses fautes sur la necessité du temps, lequel auoit contraint trois Royaumes entiers à en commettre de pareilles, ses Commissaires ne voulurent point receuoir cet escrit, & le renuoyant en prison, luy ordonnerent de le mettre en meilleure forme, s'il pretendoit de s'en seruir.

Cependant comme il estoit necessaire d'affermir la reconnoissance de sa Maiesté par vn Couronnement solemnel, il fut resolu que cette auguste ceremonie se feroit le deuxiesme de May, iour auquel l'Eglise celebroit la Feste de S. George, & pour cette consideration il fut enjoint à tous ceux qui s'y deuoient trouuer d'y paroistre en vn estat capable de donner de l'esclat à cette action: & comme il sembloit encore necessaire d'establir vn nouueau Parlement à la suite de cette pompe, le Roy dépescha par tout pour en conuoquer vn au huitiesme de ce mois. Il y alloit de la gloire de sa Maiesté, à ce que cette ceremonie fût des plus brillantes, elle luy voulut aussi donner tous les ornemens dont elle en pouuoit augmenter la beauté; car elle donna la qualité de Duc au Marquis d'Ormond, enuoya l'Ordre de la Iartiere au Duc de Richemont & aux Comtes de Manchester, de Lyndsey & de Straford, crea le Chancelier d'Angleterre Duc de Clarendon; Mylord Arthur Capel Comte d'Essex, pour reparer par ce trait de reconnoissance la mort de son pere qui auoit esté sacrifié à la rage de Cromvvel, pour ne s'estre point voulu separer des interests de la Couronne: Mylord Thomas Brudnel Comte de Cardignan, le Cheualier Iohn Greenville Comte de Bath: Charles Hovvard Comte de Carlile: & instala grand nombre de Cheualiers des Bains qui est le second ordre du Royaume, afin que toutes ces personnes estant plus releuées par ces nouuelles marques d'honneur, la compagnie qu'elle auroit fust plus illustre, & donna plus de pompe à cette action. Recompenses Royales données aux seruiteurs de sa Maiesté.

Il n'est pas possible que la vertu quelque mal traitée qu'elle soit, demeure tousiours dans l'oppression; nous auons veu l'vne des plus glorieuses testes de l'Vniuers tomber sous l'infame cousteau d'vn bourreau, nous auons veu les membres de cet illustre Chef mis en quatre quartiers pour estre exposées sur les portes des capitales Ville d'Escosse: Nous auons veu, dis-ie, le Marquis de Montrose perir de la cruelle façon que ie dis pour auoir esté fidelle à son Roy, pour auoit esté l'ennemy mortel des vsurpateurs de sa Couronne; il ne seroit pas iuste d'oublier icy vne chose capable de reparer ce sanglant outrage, ou du moins de rétablir en quelque façon vne memoire qui doit estre precieuse à tous les genereux de la terre. On auoit enuoyé vn de ses membres pour estre attaché sur le portail de la principale porte d'Aberdeen; on craignoit alors trop les tyrans pour s'opposer à leurs violences: les habitans de cette Ville n'oserent aussi d'abord refuser de voir planter sur leurs portes cette quatriesme partie d'vn homme, pour la vertu duquel ils auoient eu tant de veneration; mais enfin il s'en trouua quelques-vns qui voulant faire vn officieux larcin, allerent secretement retirer ce membre, qui estoit vn bras, de l'infame potence à laquelle on l'auoit attaché, & qui luy donnerent vne sepulture secrette. Quand la fortune eut renuersé la puissance de ses tyrans, & quand la Iustice du Ciel eut rendu la Couronne à vn Prince auquel on l'auoit iniustement rauie, ces pieux habitans creurent qu'ils se pouuoient dé- IV. Remarquable pieté des habitans d'Aberdeen enuers les ossemens de Montrose.

1661. couurir, & montter publiquemeot le tresor qu'ils auoient caché dans la terre, & dans cette veuë ayant tiré ce bras de la sepulture, ils le mirent dans vne cassette couuerte de velous cramoisy, enrichy d'vne belle broderie d'or, le mirent entre les mains du sieur Henry Grahan fils du Baron de Morphec, & le firent porter en triomphe par toutes les ruës de la Ville. Celuy qui le portoit marchoit teste nuë, tous les membres de l'Vniuersité, les Preuosts, les Baillifs, le Conseil de Ville, & cinq ceos hommes des milices le suiuoient en pareille posture; on fit trois tours à l'entour de la Croix, la milice fit vne décharge de coups de mousquets à chaque Tour: les femmes & les enfans accompagnerent cet agreable tonnerre de poudre d'vne infinité d'acclamations: cela fait, Henry Grahan remit cette precieuse Relique entre les mains des Magistrats qui la porterent à la maison de Ville iusqu'à ce que le Parlement luy eust ordonné des obseques dignes de ce qu'il auoit esté.

V. Caualcate pour le Couronnement du Roy. Le iour du couroooement du Roy estant cependant arriué, sa Maiesté se rendit à la Tour de Lõdres sur les 7. heures du matin, & y demeura quelque temps pour donner le loisir aux Herauts de disposer la marche de ceux qui le deuoient preceder pour le recooduire à Whitehall. Ce nombre estoit merueilleux, ces Herauts en firent aussi douze corps. Le premier estoit composé des Gardes à cheual du Duc d'York qui estoient au nombre de deux cens, des dix messagers de la chambre, de cent quatre-vingt Escuyers, des Cheualiers des Bains, du Mareschal Royal, du Sergent portier, des seize Huissiers de la chambre, des six Secretaires de la Chancelerie, des Secretaires de la signature, du sceau priué, du Conseil, du Parlement & des vingt Chapelains ordinaires.

L'Aduocat & le Procureur du Roy en la Cour de l'Eschiquier faisoient la teste du second, suiuis de dix Conseillers, de quatre Maistres de la Chancelerie, des anciens & nouueaux Sergens, des Secretaires des langues Latine & Françoise: de dix gentils-hommes de la chambre, de dix Huissiers, de tous les Officiers de la bouche, de dix Escuyers du corps, des Maistres des Tentes, des Ceremonies, des Armoiries, de la Garderobe & de l'Artillerie, chacun desquels auoit quatre Valets de pied à l'entour de luy.

Ceux qui composoieot le troisiesme, estoient quatre Maistres des Requestes, deux Chambellans, deux Barons de l'Eschiquier, le Chef de cette Iustice, le President de la Cour des plaids communs, le Maistre des Rooles, & les deux supresmes Iuges d'Angleterre, chacun auec six Valets de pied & deux Pages.

Trente trompettes qui remplissoient l'air d'vn concert qui ne pouuoit estre desagreable, faisoient le quatriesme auec 70. Geotils-hommes de la chambre ou du cabinet, quatre vingt Cheualiers des Bains, le Cheualier Mareschal, le Tresorier de la chambre, le Maistre-garde des pierreries de la Couronne, lesquels auoient chacun six Valets de pied & deux Pages, faisoient le cinquiesme, les Trompettes de la Couroooe & deux Sergens d'armes marchoient à la teste d'vn sixiesme, composé de quatre vingt Barons, & de tous les eofaos de ceux qui portoient qualité de Marquis, ayant chacun six Pages superbement montez & autant de Valets de pied.

Tous les Vicomtes au nombre de vingt-quatre en composoient vn, auec les fils des Ducs precedez par deux Sergens d'armes, & suiuis chacun de huit Pages & de dix Valets de pied, dont les liurées estant toutes differeotes, faisoient vne diuersité qui ne satisfaisoit pas mal les yeux & l'esprit des spectateurs.

Deux Herauts reuestus de leurs costes d'armes, & marchant à la teste de cinquante-six Comtes & du Grand Chambellan de sa Maiesté, faisoient le huitiesme, chacun auec vn pareil nombre de Pages & de Valets de pied que le precedent.

Quatorze Ducs & quatorze Marquis precedez de deux autres Herauts, chacun accompagné de dix Pages & de dix-huit Valets de pied, faisoient le neufiesme. On remarquoit dans le dixiesme quatorze Sergens d'armes, le grand Tresorier, le Grand Chancelier d'Angleterre, le Grand Maistre de la maison de sa Majesté, deux Mylords qui representoient les Ducs de Normandie & d'Aquitaine, & le Maire de Londres, chacun auec vingt-quatre Valets de pied & douze Pages.

Le Duc d'York precedé d'vn premier Huissier & d'vn Roy d'armes marchoit seul, & faisoit l'vnziéme, ayant à quelque distance de luy le grand Connestable, le grand Chambellan, & le Duc de Richemont qui portoit l'espée Royale deuant le Roy, auec vn pareil nombre de pages & de valets de pied. 1661.

Le Roy superbement monté & couuert d'vn habit où les diamans faisoient esclater plus de cent soleils, suiuoit cette troupe enuironnée de soixante Escuyers, d'autant de valets de pied, dont l'or & l'argent releuoient richement les liurées, suiuy de son grand Escuyer, du Vice-Chambellan, du Capitaine des Gentils hommes pensionnaires de sa maison, qui estoient au nombre de soixante, du Capitaine de ses Gardes à pied, où l'on en contoit soixante dix, du Mylord Gerard de Brandon qui commandoit les Gardes du Corps, qui n'estoient pas moins de deux cens, du Duc d'Albemarle Capitaine des Gardes à cheual de sa Maiesté, qui estoient au nombre cent cinquante, & du Cheualier Robinson enuironné d'vne Compagnie de Volontaires bien montez, & d'vne Compagnie d'Infanterie la plus leste qui se pouuoit voir.

Cét equipage estoit magnifique, au delà mesme de la pensée qu'on en pourroit conceuoir, neantmoins il ne fit qu'vne partie de ce qu'on vouloit faire pour rendre la pompe plus esclatante: Les ruës de Londres & de Westminster se trouuerent richement tapissées, la milice qui estoit sous les armes, les bordoient de l'vn & de l'autre costé, les Dames superbement vestuës remplissoient toutes les fenestres des maisons, & quatre grands arcs de triomphe que l'on auoit éleuez auec vn grand nombre de beaux emblesmes, & de tres-excellentes peintures, au bout de la ruë Limestreet, proche de la place du Change, dans celle de Chiupside, & à la ruë Flertstreet n'en faisoient pas vne des moindres beautez; car le Roy fut harangué sous le premier par deux femmes qui representoient la *Rebellion*, & la *Monarchie*, auec des paroles si conuenables à ces deux choses si diametralement opposées, que tous les auditeurs en ayant admiré le discours, l'esprit de sa Maiesté en demeura merueilleusement satisfait. Quatre mariniers rendirent le passage du second fort diuertissant par vne chanson que trois d'entr'eux entonnerent à leur mode, sur la solemnité de l'action pour laquelle on voyoit tant d'illustres personnes assemblées, par vne harangue que fit le quatriéme sur le suiet qu'on auoit à Londres de se réiouyr de voir le restablissement de sa Maiesté sur vn Throsne qu'elle seule deuoit occuper, & par vne seconde chanson que les trois premiers dirent encore sur le suiet du discours de leur compagnon.

Trois fort belles femmes qui representoient la Concorde, l'Amour & la Verité, ne satisfirent pas moins les yeux & les oreilles de ce Prince au passage du troisiéme arc, dont la structure estoit artificieusement faite en forme de Temple, car celle qui representoit la Concorde le complimenta d'vne façon si respectueuse & auec des paroles si belles, qu'il réuoit encore à la grace de ce discours, quand les deux autres ayant commencé de chanter vn air sur la felicité que la Paix apporte dans vn Estat, luy firent ietter les yeux sur elles, comme pour leur dire que l'attention qu'il leur donnoit, marquoit la satisfaction qu'il receuoit d'vn si doux concert. Quant au contentement qu'il receut sous le quatriéme Arc, qui representoit le *Iardin d'abondance*, il ne fut pas moins grand que celuy qu'il auoit receu aux autres endroits: Il y fut complimenté par vne femme vestuë comme les Peintres ont accoustumé de vestir la Deesse Flore, mais ce fut d'vne façon si maiestueuse & si douce, qu'il ne détourna point les yeux de dessus elle que pour continuer sa marche iusqu'au Temple-Barre, où le premier Bailly & le haut Connestable reuestus de leurs robes d'escarlate l'ayant receu à genoux, ils luy firent vn compliment qui luy tesmoigna l'excez de la ioye qu'ils auoient de le voir glorieusement remonter au Trosne, sur quoy ce Prince obligeant leur ayant promis de les honorer tousiours de sa bien veillance & de sa protection, ils remonterent à cheual pour le suiure iusqu'à Whitehall, où la ceremonie de ce iour finit.

Le lendemain troisiéme du mois toutes ces Illustres personnes qui auoient seruy à la pompe de la caualcate precedente, se trouuerent à Whitehall pour accompagner le Roy à l'Abbaye de Westminster, destinée au Couronnement de sa Maiesté: Mais comme ils furent auertis qu'elle feroit ce chemin par eau, ils *Ceremonies du Couronnement.*

1661. la preoindreot & l'allerent atteodre à la descente de son batteao : Ils eurent le temps de se mettre en ordre : La premiere troupe fut composée des Aldermans de Londres, des Chapellains qui estoient élenez en quelque dignité, du Sollici-teurGeneral, des anciens & nouueaux Sergens, des Maistres des Requestes, du Baron de l'Eschiquier & des autres Iuges.

La seconde, de deux Sergens d'armes, du Maistre-garde des Ioyaux de sa Maiesté, des Cheualiers du Conseil Priué, du Capitaine de la porte, des Gentils-hommes de la Chapelle & des Prebendaires de Vvestminster.

La troisiéme, de deux Herauts qui estoient à la teste des Barons en robes longues d'escarlate & fourées; des Euesques qui marchoient selon l'ordre de leur installation, & des Vicomtes reuestus de leurs robes de ceremonies.

La quatriéme estoit remarquable par les Marquis & les Ducs, qui marchoient selon l'ancienneté de leur creation, & qui estoient couuerts comme les Comtes de longues robes d'escarlate, à la reserue de leurs Couronnes, dont les fleurs auoient quelque chose de plus releué, & de leurs robes, lesquelles ayant les queuës fort longues, auoient besoin d'estre soustenuës par des Gentils-hommes.

Deux Rois d'armes faisoient la teste de la cinquiesme, où le grand Tresorier, le grand Chancelier, le Comte de Pembrok qui portoit les esperons, vn autre Comte qui portoit le Sceptre de Saint Edoüard à la place du Duc de Buckingham, qui par son indisposition ne s'estoit pû trouuer à cette ceremonie, & Mylord Maire de Londres qui estoit chargé de la Masse, paroissoient au plus pompeux equipage qui se pouuoit voir.

Vn troisiéme Roy d'armes & deux Sergens d'armes menoient la sixiéme, composée du grand Chambellan, du grand Coonestable, du grand Mareschal auec l'espée, d'vn Euesque qui tenoit la Verge auec la Colombe, de celuy de Vinchester qui portoit la Couronne au lieu de l'Archeuesque de Cantorbery, qui n'auoit pû faire sa charge par la consideration d'vne maladie qui le retenoit au lit, de deux autres Euesques chargez de la Platine, & du Regale, & d'vn Comte qui portoit le Globe.

Le Roy marchoit apres cette sixiéme troupe sous vn riche dais porté par les Barons des cinq ports d'Angleterre, enuironné des Gentils-hommes pensionnaires qui auoient leur Capitaine à leur teste, soustenu par vn Euesque & par deux Gentils-hommes de la Chambre, & suiuy de tous ses gardes qui estoient aussi precedez par leurs Capitaines.

Le chemin n'estoit pas long depuis le lieu où sa Maiesté estoit descendnë iusqu'à l'Abbaye, y estant aussi arriuée en fort peu de temps, elle fut receuë à la porte par le Doyen & les Prebendaires, lesquels apres vn petit compliment qui luy fut fait par ce Doyen, la conduisirent iusques au Chœur, au plus eminent lieu duquel ayant trouué tous les Pairs auec leurs Couronnes en main, elle s'assit sur vn riche fauteüil qu'on luy auoit preparé : apres quoy tous les Pairs ayant aussi pris les places qu'ils deuoient occuper, & l'Euesque de Londres qui estoit debout sur les marches de l'Autel, ayant éleué sa voix; *Messieurs*, dit-il, tournant la teste à droit & à gauche, pour montrer qu'il parloit aux Pairs & à toute la Noblesse qui remplissoit tout le Chœur, *Voicy Charles Stuart second du nom, legitime heritier de Charles premier Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, & defenseur de la Foy, ne le voulez-vous pas receuoir pour vostre Roy & Souuerain Maistre.* Vn million de voix qui s'éleuerent en mesme temps pour crier, *Ouy*, luy ayant assez tesmoigné qu'ils estoient dans les sentimens qu'ils deuoient auoir pour sa Maiesté; il se tourna derechef à droit & à gauche, repeta deux fois les mesmes paroles qu'il venoit de dire; on luy respondit tousiours comme on auoit fait la premiere fois, & il sembla mesme qu'vne nouuelle chaleur auoit donné vne nouuelle force aux voix qui crioient tousiours, Ouy : Voila pourquoy ne s'arrestant pas dauantage à vne formalité dont il voyoit tous les effets qu'il pouuoit desirer, il commença les Oraisons qu'on auoit accoustumé de faire en des choses de cette nature.

Le Roy s'estoit approché de l'Autel entre les Euesques de Durham & de Bath pour se tenir en posture de suppliant pendant le temps de cette priere : Si-tost

qu'elle fut finie, sa Maiesté fit vne offrande digne de sa grandeur & de sa pieté; mais comme il entendit que l'on commençoit vne seconde priere, il se remit à genoux, & y demeura iusqu'à ce que l'Euesque s'estant releué le premier, s'approcha de luy pour luy demander s'il ne luy plaisoit pas de prester le serment ordinaire. C'estoit vne chose qu'il deuoit & qu'il ne pouuoit refuser, il la fit aussi d'vn air qui fit bien connoistre que son cœur parloit auec sa bouche; vn *Veni Creator* que cét Euesque entonna tout au mesme temps qu'il eut acheué de prononcer les derniers mots de ce serment, l'ayant fait remettre à genoux, il ne parla point de se releuer pendant que cét hymne continua, ny pendant que deux autres Euesques chanterent les Litanies. 1661.

Ces prieres estant enfin acheuées auec plus de deuotion que le grand concours de peuple qu'il y auoit dans cette Eglise ne sembloit permettre, il se leua, parce qu'on luy dit qu'il le falloit faire, se laissa dépoüiller de ses vestemens Royaux pour receuoir les huilles destinées au Sacre de sa personne: Elles luy furent appliquées par le mesme Euesque de Londres sur les deux paumes des mains, sur l'estomac, sur les deux espaules, sur les deux bras, & sur le haut de la teste. Cela fait, on le couurit derechef d'vne partie de ses vestemens Royaux, & en partie de Pontificaux; car on n'osta pas la coëffe qu'on luy auoit mise sur la teste apres son onction, ny la Dalmarique, ny supertonique de drap d'or, ny les brodequins en broderie qu'on luy auoit mis auant que de proceder à son Sacre; le Comte de Pembrok auoit esté chargé des esperons, il les luy mit alors sur ses brodequins, le grand Chambellan portoit l'espée, il la luy ceignit, apres que l'Euesque eut fait quelques prieres dessus, & on le couurit en mesme temps du manteau Royal.

La coustume vouloit qu'il offrist cette espée sur l'Autel, il le fit, mais elle fut rachetée par vn des Pairs. La coustume vouloit encore qu'on luy demandast s'il conserueroit les loix fondamentales de l'Estat, la Religion d'Angleterre, & la Paix, il le promit à vn Roy d'armes, l'office duquel estoit de l'exiger de sa Maiesté. Quand cette ceremonie fut faite, l'Euesque de VVorcester monta en chaire, pour representer à cette illustre assistance l'auantage que le peuple auoit de se maintenir sous le Gouuernement Monarchique, & pour luy remonstrer la fidelité qu'il estoit obligé de garder à vn Prince qui meritoit d'estre aymé & respecté pour les rares qualitez qui se trouuoient en sa personne, apres quoy vn excellent concert de Musique & d'instrumens s'estant fait entendre aux deux costez du Chœur pendant que sa Maiesté communioit; ce grand Prince enuironné de tous les Pairs qui auoient assisté à son Sacre, fut conduit à vn siege de pierre qui a tousiours seruy au Couronnement des Rois d'Angleterre depuis six cens ans.

Il s'assit dessus, parce que la coustume le vouloit ainsi. Au mesme temps qu'il y fut placé, l'Euesque de Londres continuant de le reuestir de la puissance & de l'authorité Souueraine, luy mit la Verge & la Colombe dans la main gauche, auec vne riche bague au quatriéme doigt, & celuy de VVinchester le Sceptre dans la droite, & la Couronne sur la teste. Auquel moment les Trompettes, les Tambours, & les voix de tous les assistans faisant retentir l'Eglise des cris agreables de *Viue le Roy*, tous les Pairs qui auoient tousiours esté découuerts, se couurirent de leurs bonnets & de leurs couronnes qu'ils auoient tousiours euës à la main. Cette douce confusion d'instrumens de musique, de guerre & de voix, s'estant appaisée presqu'en vn moment, l'Euesque de Londres fut le premier qui l'alla reconnoistre par vne genuflexion & par vn baiser qu'il luy donna à la iouë gauche, tous les autres suiuirent le mouuement de celuy-là, les Prebendaires en firent de mesme.

Cette ceremonie se fit pendant que la Musique chantoit le *Te Deum*, quand cét admirable Cantique fut finy, sa Maiesté passa dans la Chapelle de S Edoüard, ce fut pour remettre sa Couronne entre les mains de cét Euesque de Londres, & pour se dépoüiller dans le Vestibule des habits de ce Saint Roy qu'il portoit, & qui furent remis au pouuoir du Doyen de VVestminster, afin d'en prendre d'autres qu'on luy auoit preparez pour ce iour là. Ce changement s'estant fait en fort peu de temps, il retourna à la Chapelle dont il venoit de sortir, & dans

1661. laquelle il ne fut point plûtost arriué, que l'Euesque luy mit la Couronne Imperiale sur la teste, la Verge en vne main & le Sceptre en l'autre. Il y auoit encore vne chose à faire, sans laquelle la ceremonie n'eût pas eu toute sa perfection, elle se fit auec vn grand éclat. L'Euesque l'ayant mis en l'estat Royal que ie dis, il l'alla placer dans vn siege plus haut au bruit des Trompettes & des Tambours; il en fut tiré vn moment apres par deux autres Euesques, qui le conduisirent à vn troisiéme siege plus éleué de quatre degrez que le precedent; quand il fut assis le Duc d'York luy alla rendre l'hommage, tous les autres Pairs le suiuirent en cette legitime reconnoissance; la forme auec laquelle ils luy rendirent ce deuoir fut de toucher le costé gauche de la Couronne auec la main droite, auec serment de la soustenir & de la defendre de tout leur pouuoir.

Ce Prince estant arriué sous vn dais à l'Eglise où il auoit esté couronné, il luy fut remis sur la teste pour le reconduire à Vvhitehall, mais auec cette difference, qu'il n'auoit point la Couronne en teste ny le Sceptre en la main en y allant, & qu'il portoit l'vn & l'autre en retournant auec le Globe deuant luy, & les trois espées Royales derriere portées toutes nuës par autant de Comtes. Ie ne parle point icy de l'ordre du festin qui suiuit cette auguste ceremonie, parce que ie ne trouue point que le discours en soit necessaire à la perfection de nostre Histoire, il suffira que ie die, qu'il fut digne de la grandeur de l'action qu'on venoit de faire, & qu'elle fut couronnée sur le soir par le plus beau bruit de canons qu'on eût iamais ouy dans Londres.

Pendant que cet auguste Sacre & cet illustre Couronnement occupoient la plus grande partie de la Noblesse & des gens de qualité du Royaume, tous ceux qu'on auoit conuoquez pour composer le Parlement, se rendirent à Londres de moment à autre, de sorte qu'il ne fut pas difficile de les assembler, lors qu'il en fallut faire l'ouuerture. Elle se fit le huitiéme de ce mesme mois, comme il auoit esté resolu. Ce fut auec les ceremonies ordinaires: Huit iours apres le Duc d'Ormond Grand Maistre de la Maison du Roy, se rendit à la Cour des Requestes, accompagné du Secretaire Greffier de la Couronne, & du sieur Vvilliam Goldsburg Iuge de Paix, & Secretaire de la Maison des Communes, pour faire prester le serment de fidelité à tous les membres de cette Maison, qui se trouuerent au nombre de trois cens.

Ouuerture du Parlement.

VI.

La Chambre des Communes preste le serment de fidelité.

Cependant le Roy qui auoit ietté les yeux sur l'Infante de Portugal pour en faire vne douce compagne de sa vie, s'estant mis au mesme estat qu'il estoit au iour de son Couronnement, se rendit aussi à la Chambre des Pairs, où tout au mesme temps qu'il eut pris place dans vn fauteüil couuert d'vn magnifique dais, il manda ces Communes pour leur faire part de la resolution qu'il auoit prise de mettre la Couronne d'Angleterre sur la teste de cette Princesse. Il leur en fit la premiere ouuerture en fort peu de mots, son Chancelier acheua de leur déduire les raisons qui auoient donné ce mouuement à sa Maiesté. Cette affaire auoit esté mise en ce point par Dom Francisco de Mello Ambassadeur de sa Maiesté Portugaise en cette Cour. Il deuoit tesmoigner la ioye que l'heureux succez de ce grand dessein luy pouuoit donner, il le fit aussi d'vn air si galland, qu'il eût esté bien difficile au peuple de murmurer contre le choix de son Souuerain; car ne s'estant pas contenté de faire de beaux feux de ioye deuant son logis, & d'y faire defoncer des tonneaux de vin, il y fit encore ietter quantité d'argent, où il auoit fait mesler quelques pieces d'or.

Dispositions au mariage de sa Maiesté auec l'Infante de Portugal.

Les Escossois & les Irlandois n'auoient pas de moindres mouuemens de respect & d'amour pour leur Prince que les Anglois, il est certain qu'ils n'oublierent pas aussi de faire dans Edimbourg & dans Dublin les resiouyssances du Couronnement de sa Maiesté; Et il est encore tres-certain que l'alliance contractée auec le Portugal redoubla dans les trois Royaumes le contentement & la ioye. La Chambre des Communes en tesmoigna des satisfactions particulieres à sa Maiesté; car elle l'alla trouuer en corps pour la remercier de l'honneur qu'elle auoit receu dans la communication qu'il luy auoit plû de luy faire d'vn dessein de cette importance, celle des Pairs se porta à vne pareille reconnoissance, & en suite elles l'asseurerent toutes deux qu'elles l'assisteroient auec toute la chaleur possible contre tous ceux qui s'y voudroient opposer. La chose estant donc en

ces termes, le Roy commanda que l'on equipast promptement les meilleurs vaisseaux de sa flote pour aller querir cette Princesse, sous les ordres de l'Amiral Montagu, nomma le Duc d'Ormond & le Comte de Peterborough, le premier pour aller faire la ceremonie de son mariage, le second pour aller commander en qualité de Gouuerneur en la ville de Tanger, qui auoit esté accordée à sa Maiesté par le traité d'alliance. 1661.

La Reine de Bohême Tante du Roy n'auoit felicité sa Maiesté sur l'heureux recouurement de son Trosne & de sa Couronne qu'à la Haye, & par quelques lettres qu'elle luy auoit enuoyées depuis qu'elle estoit retournée en Angleterre; Mais comme son affection ne se trouuoit pas satisfaite de ces deuoirs de nature & de bien seance, elle voulut faire quelque chose de plus, & donner à ses yeux le contentement de la voir au point de la gloire où elle l'auoit mille fois souhaitée. Elle abandonna donc la Haye pour se rendre à Londres, elle y fut receuë auec tous les respects & toutes les carresses possibles, & sa Maiesté luy fit occuper à Whithall l'appartement que la Reine sa mere y auoit occupé peu auparauant.

La Reine de Bohême arriue à Londres.

Il est certain que le supplice de ceux qu'on auoit sacrifiez l'année passée au iuste ressentiment de sa Maiesté, l'auoit satisfaite en quelque façon, puis qu'on ne pouuoit pas auoir tous ceux qui s'estoient rendus criminels dans la mort du Roy son pere: Mais comme il y auoit encore dans les Greffes des actes qui pouuoient renouueller iusqu'aux siecles futurs la memoire de cette outrageante action, tous les membres de la Chambre Basse demeurerent d'accord qu'il les falloit arracher de leurs registres, & les faire brusler publiquement par la main du bourreau. En effet ceux qui auoient esté passez pour l'establissement de la haute Cour de Iustice qui iugea le Roy deffunt; pour faire approuuer l'engagement; pour declarer Republique le Royaume d'Angleterre; pour la seureté de Cromvvel; & pour annuller les titres de S.M. ayant esté tirez de ces Registres, ils furent bruslez le 7. & le 8. du mois de Iuin par l'executeur de la haute Iustice, ce qui s'estant fait publiquement & auec beaucoup plus d'esclat que s'il y eût eu cent criminels pour estre exposez au gibet, on n'entendit iamais des imprecations si grandes qu'on en fit alors contre ceux qui auoient causé ces desordres.

Actes passez contre le feu Roy, brûlez par la main d'vn bourreau,

Qu'il est glorieux à vn homme de bien viure & de ne se pas éloigner des regles de la Vertu? Mais aussi qu'il luy est dangereux de suiure les mouuemens impetueux d'vne noire inclination qui le porte au vice, à la cruauté, à l'ambition, & à la vengeance? Ceux qui se sont attachez à la lecture de cette Histoire, auront sans doute remarqué toutes ces mauuaises dispositions dans l'ame du Marquis d'Argyl. Ce fut luy qui par vn traité secret qu'il auoit fait auec Cromvvel, appuya les horribles desseins de ce scelerat contre son Maistre & son Roy. Il fut le bras droit de ce parricide pour faire tomber l'Escosse sous sa tyrannie. Ce fut luy qui persecuta la vertu de Montrose, iusqu'à procurer l'iniuste Sentence qui le fit passer sous l'infame coûteau d'vn bourreau. Ce fut luy qui n'espargna rien pour empescher les Ministres d'Escosse de prier pour sa Maiesté: Ce fut luy qui par vne odieuse ialousie fit encore perdre la teste au Marquis d'Huntly. Et enfin pour le dire en peu de paroles, ce fut luy qui fit tous les crimes possibles pour empescher que le Roy ne remontast sur le Trosne. Il auoit esté renfermé dans le chasteau d'Edimbourg, comme nous l'auons dit cy-dessus, on luy auoit donné des Commissaires pour instruire son procez, ces Iuges le trouuerent atteint de quatorze crimes, dont le moindre estoit capable de luy faire porter sa teste sur vn eschaffaut, il souffrit aussi ce supplice, quoy qu'il fût assez noir pour en meriter vn plus grand: On deuoit ce nouueau sacrifice aux Manes du deffunt Roy, & à la iustification de celuy qui viuoit alors. On leur en offrit encore trois iours apres en ce mesme lieu deux autres assez criminels pour estre enuoyez à la potence; le premier fut vn nommé Iacques Guthry Ministre qui auoit prononcé vne Sentence d'Excommunication contre le General de sa Maiesté dans les montagnes d'Escosse, l'autre vn Capitaine appellé Giffin, qui s'estoit vanté de s'estre troué sur l'eschaffaut où l'on auoit decapité le Roy deffunt, pour auoir plus de plaisir que les autres.

Execution du Marquis d'Argyl.

On ne peut iamais assez faire pour honorer la vertu, & la fidelité à ce priuilege

1661. que tost ou tard on la recompense par des loüanges ou par des bienfaits. Nous auons desia dit que les habitans d'Aberdeen auoient fait tous les honneurs imaginables au bras droit du Marquis de Montrose qui auoit esté sur le portail de leur ville, & qu'il auoit esté placé comme vne relique dans le plus beau lieu de l'Hostel de Ville, iusqu'à ce qu'on le pust porter en terre auec plus de pompe; le Parlement d'Edimbourg ordonna que cét illustre bras seroit rapporté dans cette ville, on recueillit d'ailleurs auec grand soin tous les autres membres qu'on auoit enuoyez planter sur les portes de quelques autres villes. Quand tout cela fut assemblé, on luy fit vn conuoy si superbe qu'il ne se pouuoit rien aiouster aux marques d'honneur qu'on luy rendit. Le discours de l'ordre que l'on garda en cette ceremonie, seroit peut-estre trop long pour plaire à toutes sortes d'esprits; voila pourquoy me contentant de dire, que ses armes ayant esté portées par huit trompettes vestus de deüil, le baston de General, l'ordre de la Iartiere, la couronne de Marquis, la Commission, la Bource & la Cotte d'armes par des Officiers tous vestus de deüil; ces tristes reliques d'vn homme si braue & si genereux furent conduites à l'Eglise sous vn grand dais porté par douze Gentilshommes, & mises en terre auec les ceremonies que l'on ne fait qu'à des personnes extraordinaires Les Cheualiers Charles Lucas & George Lile auoient fait paroistre vne heroïque valeur à la defense de la ville de Colchester que Cromwel prit en mil six cens quarante huit. Ce tyran les auoit fait passer par les armes, leur fidelité fut reconnuë par vn pareil honneur en la mesme ville de Colchester.

Pompe funebre aux obseques du marquis de Montrose.

Et des Cheualiers Charles Lucas & George Lile.

Comme les affaires d'vn grand Estat ne permettent pas tousiours au Souuerain de demeurer en vn mesme lieu, le Roy prit la resolution d'aller visiter quelques importantes places de son Royaume, pendant que les beaux iours de l'Esté luy en facilitoient les moyens. Sa bonté & sa politique luy firent iuger qu'il ne deuoit point commencer ce voyage sans en donner auis à son Parlement: Il en auertit donc les deux Chambres, & leur voulant tesmoigner que leur repos ne luy estoit gueres moins cher que le sien, leur dit qu'il seroit bien aise qu'ils s'allassent cependant delasser chez eux, iusqu'au trentiéme Nouembre, des trauaux qui estoient inseparables de leurs charges. Ce discours estoit obligeant, les Chambres ne l'entendirent aussi qu'auec respect, & se disposerent à se separer mesme auant que le Roy se mist en campagne: Mais ce ne fut pas sans auoir passé vingt-sept actes qu'elles iugerent necessaires à la tranquilité de l'Estat. Les plus importans furent ceux qui confirmoient l'Amnistie generale, qui luy donnoient le pouuoir sur la milice, la disposition des flotes, & l'inuestiture d'vne considerable somme de deniers qu'elles auoient tirés d'vne contribution volontaire pour les pressans besoins de ses affaires particulieres.

VII. *Actes importans passés par le Parlement.*

Pendant que l'on asseuroit ainsi le repos des trois Royaumes par tous les soins qu'on y pouuoit apporter, vne flote qui auoit esté mise sous les voiles pour la seureté du commerce, demesloit vne terrible fusée auec les Corsaires d'Alger. Nous auons dit cy-dessus que ces barbares auoient fait vn traité auec les Anglois du temps de Cromvvel, par lequel traité tous les vaisseaux Anglois pouuoient trafiquer sur toutes les mers sans estre attaquez ny visitez par tous les suiets du Monarque Turc; ces Corsaires le violerent souuent depuis qu'ils eurent appris la mort du Protecteur & l'aneantissement de sa famille; l'Amiral Montagu qui estoit party auec dix-huit vaisseaux de guerre pour aller querir l'Infante de Portugal, ne put souffrir l'iniustice de ce traitement: Le vent l'auoit poussé dans le port d'Alicante, où quelques vaisseaux de cette flote l'allerent ioindre: Il partit delà le second du mois d'Aoust pour prendre la route d'Alger. Quand il en fut proche, il fit saluer cette ville de quatorze coups de canon, & le Vice-Amiral de douze. Tous les forts qu'on auoit eleués pour la defense du port luy respondirent; vn moment apres ce reciproque salut, cét Amiral fit auancer dans vn petit barteau le Lieutenant de son nauire auec vne enseigne de paix & vn present au Bassa, auec ordre de luy dire, qu'il l'estoit venu voir à trois fins, la premiere, pour luy demander au nom de son Maistre la deliurance de tous les esclaues Anglois qui estoient dans la ville & dans les vaisseaux; la seconde pour auoir la restitution des marchandises qu'on auoit prises sur ses suiets; la troisiéme pour sçauoir

Demeslez entre les Anglois & les Corsaires d'Alger.

ſçauoir de luy, s'il n'eſtoit pas dans la reſolution d'obſeruer ponctuellement le traité que l'on auoit fait depuis quelque temps auec l'Angleterre. 1661.

Il ſembla d'abord que les choſes ſe diſpoſeroient à la paix ſans beaucoup de peine, car le Baſſa receut le preſent qu'on luy faiſoit, & enuoya des rafraichiſſemens auec vn ieune lyon au bord de cét Amiral, par vn Officier & par le Conſul Anglois qui eſtoit dans la ville: Mais ces bons traitemens eurent vne ſuite bien differente. Cét Officier auoit demandé ſous quelles conditions on auoit reſolu de traiter, l'Amiral luy en auoit enuoyé des articles qu'il auoit fait dreſſer par l'auis de ſes Capitaines. Ce meſme Officier luy vint dire le lendemain que le Baſſa ne pouuant accepter la capitulation qu'on luy auoit enuoyée, luy auoit commandé de luy declarer la guerre. Cette reſponſe eſtoit vn peu ſurprenante, elle n'eſtonna pourtant point Montagu, parce qu'il ne s'eſtoit promis que cela. Il fallut donc auoir recours à la force; on commença de l'employer à batre la ville, & les forts qu'on auoit éleuez en quelques endroits pour la deffenſe du port. Mais comme il eſtoit aiſé de iuger qu'vne ſi grande entrepriſe auroit beſoin d'vn long-temps pour produire quelques effets, cet Amiral qui ne pouuoit plus differer de ſe rendre à Liſbonne, ſe reſolut d'en prendre la route, & de laiſſer là le Vice Amiral Lavvſon pour y continuer les hoſtilitez que l'on y auoit commencées; il ne choiſit que ſix vaiſſeaux & quatre pataches pour ſon eſcorte, il en laiſſa dix & quelques brûlots à ce Vice-Amiral pour executer ce qu'il luy auoit commandé. La fortune accompagna les deſſeins de l'vn & de l'autre: Montagu rencontra quatre vaiſſeaux Turcs auant que d'entrer dans la riuiere de Liſbonne, il en coula deux à fonds, & fit eſchoüer les deux autres. Lavvſon ruina cependant la principal fort qui defendoit l'abord de la ville, renuerſa grand nombre de maiſons, prit cinq vaiſſeaux en croiſant la mer, en fit couler à fonds vn qui vouloit entrer dans le mole, en fit eſchoüer vn autre à deux petites lieuës de la place, enleua deux grands vaiſſeaux chargez de grains que l'on y portoit, & ſe propoſa de ne ſe point éloigner de ces coſtes ſans auoir apporté de plus grandes ruines à ces Infidelles.

VIII.

Remarquable querelle arriuée dans Londres entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne.

Il n'y auoit pas grande apparence que l'on pût ouyr parler de broüillerie entre la France & l'Eſpagne apres vn traité ſi ſolemnellement fait entre ces Couronnes, par le plus illuſtre mariage qui ſe pourroit faire dans la Chreſtienté Neantmoins on vid arriuer dans la ville de Londres le 10. du mois d'Octobre vn accident qui fut ſur le point de remettre aux mains ces deux nations. Le Roy de Suede auoit enuoyé le Comte de Brahé en qualité d'Ambaſſadeur à la Cour de ſa Maieſté: La couſtume vouloit que tous les autres Ambaſſadeurs qui ſe trouuoient en cette Cour enuoyaſſent leurs caroſſes au deuant de cét Ambaſſadeur pour rendre la ceremonie de ſon entrée plus auguſte. Le Comte d'Eſtrade y eſtoit pour ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, le Baron de Batteville pour le Roy Catholique; le Comte enuoya ſon caroſſe & ſes domeſtiques pour rendre cette obligeante ciuilité à l'Ambaſſadeur Suedois. Ce Baron dont l'humeur arrogante ne s'éloignoit point de celle de ſa nation, ne manqua pas d'y enuoyer auſſi tout ſon train: Mais comme il eſtoit audacieux & broüillon, il les y enuoya auec vne circonſtance ſi peu iudicieuſe, qu'il fut ſur le point, comme i'ay deſia dit, de réueiller la guerre entre les deux Couronnes; car ayant fait donner de l'argent à grand nombre de gens de la lie du peuple pour les auoir à ſa deuotion, il entreprit contre la couſtume, & ie dis meſme contre la raiſon, de faire paſſer ſon train deuant celuy du Comte. Les François ne purent ſouffrir cette inſolence, ils voulurent maintenir les priuileges de la Couronne de leur Maiſtre; ils mirent l'eſpée à la main, les Eſpagnols en firent de meſme: Tous les Anglois qu'on auoit gagnez à force d'argent allerent appuyer l'audace de ces inſolens, tuerent quelques François & les cheuaux du carroſſe du Comte, afin de le mettre hors d'eſtat d'accompagner l'Ambaſſadeur de Suede: Cela fit vn merueilleux bruit dans la ville, le Roy qui n'en pouuoit mépriſer les ſuites y enuoya trois compagnies de ſon Regiment d'Infanterie, auec les Gardes à cheual du Duc d'York; mais il fut bien plus grand à la Cour de France, quand on en apporta la nouuelle au Roy, qui eſtoit alors à Fontainebleau, car il enuoya commander au Comte de Fuenſaldagne Ambaſſadeur d'Eſpagne de ſortir du Royaume dans trois iours, & d'autant que l'employ de ce

1661. Comte estoit prest de finir, & que le Marquis de Caracene s'approchoit pour remplir sa place;il luy enuoya defendre d'entrer dans ses Estats. Ce qui ne satisfaisant point encore son ressentimẽt, il depescha deux courriers l'vn à Madrid pour porter les ordres à l'Archeuesque d'Ambrun son Ambassadeur à la Cour d'Espagne,pour demander reparation de l'iniure qu'on luy auoit faite,l'autre aux sieurs Courtin & Talon ses Commissaires pour le reglemẽt des limites des deux Estats, pour leur commander de rompre leurs conferences auec ceux d'Espagne, & de reuenir. C'estoient de grandes dispositions à vne rupture ouuerte, neantmoins le mal ne fut pas si grand qu'on auoit eu lieu de le croire. La raison fut, que cet Archeuesque ayant fait ses plaintes au Roy Chatolique, sa Majesté desauoüa l'attentat du Baron de Batteville, & luy promit de faire au Roy son Maistre toute la satisfaction qu'il desireroit. En effet le Marquis de Fuentes estant arriué à Paris pour y faire la charge d'Ambassadeur aupres de S. M. il luy fit le 24. de Mars de 1662. vn desaueu de l'action du Baron de Batteville, luy promit au nom du Roy son Maistre que ses Ambassadeurs n'entreroient iamais en concurrence auec les siens, & cela en presence de tous les Ambassadeurs & Residens des Princes estrangers qui estoient alors à sa Cour, lesquels il auoit fait assembler pour estre tesmoins de cette action.

Satisfaction faite à sa Maiesté Tres-Chrestienne.

Ce trouble fut suiuy de deux choses fort differentes, on apprit à Londres que la Reine de France estoit heureusemẽt accouchée à Fontainebleau d'vn Dauphin le premier iour de Nouembre, & que le ieune Prince d'Espagne estoit mort à Madrid ce mesme iour premier de Nouembre: La premiere de ces nouuelles remplit S M. d'vne ioye qu'il ne seroit pas bien facile de dire; la seconde y fit succeder la tristesse, mais comme ce dernier coup estoit sans remede, & que d'ailleurs le Roy auoit l'ame naturellement assez forte pour ne pas ceder aux afflictions, il ne laissa pas de songer aux importantes affaires de son Estat. Il auoit desia genereusement recompensé les seruices du Marquis d'Ormond en luy donnant la qualité de Duc,& la Charge de grand Maistre de sa Maison, il accreut alors les marques de sa bien-veillance & de son estime par la qualité de Vice-Roy d'Irlande, à laquelle il le nomma le 14. Nouembre.Il l'auoit desia dignement exercée pendant la vie du deffunt Roy; les Irlandois tesmoignerent aussi qu'ils le verroient retourner vers eux auec beaucoup de satisfaction & de ioye.

Le Duc d'Ormond est fait Vice-Roy d'Irlande.

Cependant comme le Parlement ne s'estoit separé qu'à condition de se rassembler au 30. Nouembre, tous ceux qui le composoient ne manquerent pas d'y venir reprendre leurs places à ce mesme iour. L'ouuerture s'en fit auec les ceremonies ordinaires; le Roy parut à la Chambre des Pairs auec la Couronne en teste,ce fut pour leur demander deux choses, la premiere qu'ils auisassent aux moyens de luy establir vn reuenu, l'autre d'apporter tous les soins possibles à rompre quelques factions qui se formoient encore dans l'Estat.Les Communes s'estoient desia disposées à cela; elles arresterent aussi dés le lendemain qu'on leueroit en diligence deux cent mil liures sterlin pour cela. Le Parlement de Dublin passa presqu'en mesme temps vn acte, qui portoit; Que son reuenu seroit augmenté de quatre-vingt mil liures sterlin, prises sur ce Royaume, outre les droits ordinaires.

Le Parlement reprend ses seances.

1662. Les premiers iours de 1662. furent marquez par vne nouuelle conspiration que
I. l'on découurit contre la personne du Roy. Les autheurs y auoient interessé les membres du Parlement cassé en 1653. les Republiquains, les Independans, les Anabaptistes, les acquereurs des Terres du Roy, & Officiers licentiez. Mais ces mesmes autheurs ayant esté découuerts,ils furent étroitemẽt resserrez,& la Chãbre des Cõmunes commença de trauailler à leur procez quelques iours apres. Le Roy continua cependant de dõner des marques de sa pieté par le restablissement des Euesques,dont les sieges vacquoient dans les trois Royaumes,& cõme on attendoit de iour à autre l'Infante de Portugal sa future Espouse,il se resolut d'aller faire vne promenade à sa Royale maison d'Hamptoncour, pour donner le loisir à son grand Chambellan de preparer l'apartement que l'on destinoit à cette Princesse dans le Palais de Whithall: Mais comme toute la ville se disposoit de la receuoir auec ioye,on fut contraint d'en interrompre les preparatifs, pour songer aux obseques d'Elizabeth fille vnique de Iacques VII. Roy de la Grand'Bretagne, sœur de Charles I. Tante de Charles II. Espouse de Frederic Roy de Boheme, mere des Princes Robert & Edoüard, laquelle mourut le 23. Feurier.

Conspiration contre le Roy.

Mort de la Reine de Boheme.

Ie ne doute point que le Lecteur ne se souuienne de la tragique mort du Comte de Strafford Vice-Roy d'Irlande, que le Roy deffunt n'auoit pû mettre à couuert de la rage de ses ennemis; Il n'auoit souffert que pour s'estre inseparablement attaché aux interests de sa Maiesté, il estoit iuste qu'elle restablit l'honneur à sa famille, puis qu'on ne luy pouuoit rendre la vie. La Chambre des Communes n'ayant aussi point oublié qu'elle luy deuoit cette satisfaction, elle cassa le neufiesme de Mars toutes les procedures criminelles qui auoient esté faites contre luy. Et parce que sa Maiesté tesmoignoit n'estre gueres bien satisfaite du long-temps que l'on mettoit à l'establissement de ses reuenus, & des choses qui concernoient le bien public, elle ordonna d'vn mesme temps, que les Comités nommés pour cela y trauailleroient sans relasche. Cependant le Comte de Petterborovvgh estant party pour aller prendre possession de Tanger, il y fut receu auec tant de marques d'honneur & d'obeyssance, que les Portugais l'ayant euacuée dés le lendemain qu'il fut arriué, on imposa de nouueaux noms à toutes les portes, & aux principales ruës de la ville, en l'honneur de sa Maiesté, de la Reine son espouse, du Duc d'York, du nouueau Gouuerneur, & des principaux Seigneurs d'Angleterre. 1662. Le Parlement restablit la memoire du Comte de Strafford.

La plus grande partie de ceux qu'on pouuoit appeller les meurtriers du Roy deffunt, auoient pris l'essort dés l'heure mesme qu'ils virent les affaires disposées à remettre son successeur sur le Trosne: Il y en auoit trois qui s'estoient retirés en Hollande pour sauuer leurs vies, le premier estoit Milles Corbet, le second le Colonel Oky, l'autre Barstead; ils auoient signé la Sentence de cette illustre mort, ils estoient du nombre de ceux qu'on auoit exceptez de l'amnistie. L'amour de la patrie, ou pour dire peut-estre encore mieux, le dessein de faire quelque nouueau coup contre sa Maiesté regnante, leur fit prendre la resolution de retourner en Angleterre, leurs noms estoient trop connus pour les vouloir conseruer, ils les changerent, se couurirent d'habillemens estrangers, & se croyans mesconnoissables, ils aborderent à douze milles de Grauesend en resolution d'y demeurer dix ou douze iours, afin d'y attendre des nouuelles de quelques amis secrets qu'ils auoient. Le Roy fut aduerty de leur venuë presqu'aussi-tost qu'ils furent arriuez, ils furent arrestez par ses ordres, & enuoyez à la Tour de Londres, d'où ayant esté tirez quelques iours apres sur des clayes pour estre menez à Tyburne, ils y furent pendus, éuentrez à l'ordinaire, leurs entrailles iettées au feu, escartelez & leurs membres portez aux lieux ordinaires, pour y estre exposez aux yeux de tout le monde; à la reserue du corps du Colonel Oxy, auquel on ordonna la sepulture dans la Chapelle de la Tour, parce qu'il auoit tesmoigné auant que de mourir vn merueilleux regret de sa faute, & qu'il auoit mesme exhorté le peuple à l'obeyssance de sa Maiesté. Trois iours apres, qui fut le dix-huitiéme d'Avril, la Chambre des Communes ordonna que plusieurs copies du Conuenant & de la Ligue solemnelle qui subsistoient encore sous le sein de l'Orateur & des membres de l'ancienne Maison des Communes, seroient bruslez par l'executeur de la haute Iustice, & qu'on feroit vn traitement pareil à l'acte de l'Engagement. Ce qui fut fait le dix-neufiéme du mesme mois. Execution de trois des meurtriers du feu Roy.

L'esprit de sa Maiesté trauailloit tousiours auec son Parlement pour mettre les affaires de son Estat au point qu'elle le souhaitoit, & que ses peuples le desiroient; neantmoins comme ce Prince estoit preuenu d'vn puissant desir de voir la Reine son Espouse, il creut qu'il se pouuoit legitimement dispenser des soins qu'il auoit pris iusques-là de trauailler au reglement des affaires publiques, pour donner quelques momens à son amour. Il apprit que cette Princesse s'estoit embarquée à Lisbonne le vingt-troisiéme du mois d'Avril, & qu'elle deuoit estre fort proche des costes d'Angleterre. Cette nouuelle l'obligea de sortir de la ville de Londres pour luy aller au deuant: Mais ne voulant point que sa passion l'emportast sur ce qu'il deuoit au bien public, il inuita le Parlement à se charger de tous les soins necessaires à l'expedition des affaires, pendant qu'il donneroit à son Espouse ces marques de respect & d'affection.

Cependant comme il ne vouloit point manquer à pas vne des choses que la

1662. Iustice vouloit qu'il fist en cette rencontre, il donna ordre au Duc d'York de le preuenir & de se mettre sous les voiles pour l'aller rencontrer auant qu'elle pust aborder ses ports. Ce Prince cherchoit auec trop d'ardeur la satisfaction du Roy son frere, pour ne faire pas auec ioye ce qui luy estoit ordonné, s'embarquant aussi dés l'heure mesme qu'il eust receu ce commandement, il fut conduit auec tant de bonne fortune, qu'il la découurist proche de l'isle de Vvight le 21. de May: Vne petite barque qui cingloit deuant ayant abordé la flote beaucoup plûtost qu'il ne la pust aborder, auertit le General Montagu de sa venuë, ce qui l'ayant obligé de le faire saluer par vne infinité de coups de canon & de trois décharges de toute sa mousqueterie, il entra dans le vaisseau qui portoit cette Princesse.

II. Le Duc d'York va au deuant de la Reyne.

Elle prend terre à Portmouth.

Le Lecteur s'imaginera bien que cette entreueuë ne se fit qu'auec beaucoup de caresses & beaucoup de ioye; voilà pourquoy ne m'arrestant point à les vouloir exprimer, ie diray que toute cette flote parût auprés de Portmouth le 24. de ce mesme mois que cette Princesse mit pied à terre en cette Ville, en resolution de s'y delasser pendant quelque temps d'vne nauigation de dix iours: Que cette nouuelle ayant esté portée à Londres, elle remplit cette belle Ville de feux de ioye: Que sa Majesté ne voulant point que son esprit eust pour quelque temps vn autre objet que celuy des douceurs qu'il se promettoit en sa possession, congedia le Parlement iusques au 28. du mois de Feurier de l'année suiuante 1663. Que voulant commencer à faire voir au Roy de Portugal l'estime qu'il faisoit de son alliance, fit partir sept mille hommes sous la conduite du General Major Morgan pour le secourir contre les ennemis de sa Couronne, & qu'apres auoir differé son départ deux ou trois iours, pour donner à la Reyne le temps de se reposer, il l'alla trouuer à Portmouth, l'espousa en presence de toute sa Cour qui l'auoit suiuy le 21. de May, & que Mylord Gilbert Euesque de Londres fut celuy qui leur donna la benediction nuptiale.

Le Roy l'espouse.

Comme i'ay beaucoup de choses à dire plus importantes que celles de particulariser les réjouyssances des feux de ioye qui se firent cette nuit, non seulement à Portmouth, mais en Escosse, en Irlande & dans la plus grande partie des Villes d'Angleterre & de Galles; ie suppliray mes Lecteurs de m'en dispenser, & de se contenter si ie dis qu'il n'y a point de marques d'amour à donner à vn Prince, que tous ces peuples ne donnassent à leur nouuelle Reyne, pour luy tesmoigner la satisfaction que cette alliance leur donnoit. Poursuiuant donc mon discours, ie diray que leurs Majestez estans parties de Portmouth trois iours apres ces heureuses nopces, elles arriuerent le 8. de Iuin à Hamptoncour; Qu'elles y furent royalement accueillies par le Chancelier, le Grand Tresorier, le Duc d'Albemarle, & par vn grand nombre d'autres Officiers: Que le lendemain les Seigneurs du Conseil en corps ayant esté conduits à la chambre de la Reyne par le Grand Chambellan, ils luy rendirent leurs respects & leurs soûmissions, apres que le Chancelier l'eust haranguée au nom de cette compagnie, Que tous les Iuges superieurs d'Angleterre luy allerent rendre ces mesmes deuoirs, & que le Maire & les Aldermans de Londres luy ayant fait leurs complimens deux iours apres, qui fut le 12. de ce mesme mois, ils la regalerent d'vne belle bourse remplie de diuerses especes d'or.

Pendant que ce Prince heureux goustoit à longs traits les douceurs des innocentes caresses de sa chere Reyne, la fortune luy donnoit de nouuelles marques de l'amour qu'elle auoit alors pour sa vertu; car vn nommé Gaylant vsurpateur de la Prouince dans laquelle la Ville de Tanger est située, s'estant approché de cette place auec vne armée de dix mille hommes, il fit mine d'auoir de bons sentimens pour ces nouueaux habitans: il enuoya deux de ses Capitaines au Comte de Peterborovvgh pour luy parler d'accommodement, & pour le regaler à la mode de son pays. Cette ciuilité obligeoit le Comte à faire les mesmes démarches pour trouuer la paix, il les fit aussi, il luy enuoya deux Officiers pour le complimenter & luy dire qu'il ne s'éloigneroit point des moyens de viure en bonne intelligence auec luy; ils demeurerent reciproquement d'accord de quelques conditions qui laissoient les Anglois dans la liberté du traficq: mais ce Comte ayant reconnu que cét infidelle ne luy auoit fait parler d'alliance que

Estat des affaires de Barbarie.

pour atteodre le ſecours d'vn autre brouïilon qui le deuoit ioindre, afin d'aſſieger 1662.
la place conjointement, il ne ſe voulut poiot fier à ſes paroles ; il fit aller au fourrage, ces Mores ſe voulurent oppoſer à la marche de ſes ſoldats, on en vint aux mains, les Mores laiſſerent plus de quatre cens morts ſur la place, les Anglois y fireot voe perte qui ne fut pas moindre : mais eofio ces deroiers s'eſtant retirez auec ce qu'ils eſtoient allé chercher, on parla de renoüer l'accommodement, & les nouuelles propoſitions qu'on eo fit furent canſe que cét vſurpateur retira ſes troupes : Pour ce qui ſe paſſa cependant eotre les Aoglois & les Corſaires d'Alger : la guerre y eut encore vn ſuccez plus auantageux, car les habitans de cette Ville ne pouuant ſouffrir les pertes ordioaires qui leur arriuoient par les hoſtilitez du Cheualier Iohn Lawſon, ils commencereot à murmurer & pouſſerent leur fougue ſi loin, qu'ils contraignirent leur Gouuerneur de ſatisfaire ce Georal, tant ſur la deliurance des eſclaues Anglois que ſur la condition que tous les vaiſſeaux d'Angleterre ne ſeroient poiot viſitez par aucun des ſuiets du Monarque Turc.

Nous auons dit cy-deſſus que le Cheualier Henry Vane & le General Maior Lambert, les deox bouteſeux du prodigieux embraſement qui auoit rauagé les trois Eſtats d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, & les mortels eonemis du Gouuernement Monarchique, auoient eſté reſſerrez dans la Tour de Londres. Il faut voir maintenant quel fut le ſuccez de cette captiuité. On ne les y auoit pas renfermez ſur de ſimples ſoupçons ; mais ſur mille preuues d'attentats à la vie du deffunt Roy & à la Couronne de ſon ſucceſſeur. Les Iuges de la Cour de iuſtice qu'on appelle *le Banc Royal*, ne les ayaot auſſi point voulu laiſſer languir daos les fers, ils les firent ameoer deuant eux, les interrogerent ſur les charges & informations que l'on auoit faites contre-eux. Iamais criminel ne répondit deuant ſes Iuges auec plus d'arrogance oy auec plus de deſordre que le Cheualier, car quand il o'eut point eſté coupable des crimes dont on l'accuſoit, qui eſtoient d'auoir procuré la mort du Roy, & de s'eſtre mis ſouueot en deuoir d'abattre toute la famille Royale pour partager l'authorité Souueraine auec ceux qui la renuerſuient, ſoo extrauagance & ſon orgueil ſuffiſoient à faire voir qu'il auoit encore plus fait qu'on ne diſoit : Ses Iuges auſſi ne s'eſtaot point arreſtez aux ridicules raiſons de ſa deffenſe, ils le coodamnerent à eſtre tiré de la Tour ſur vne claye pour eſtre pendu à Tyeburne, ſes entrailles brûlées, ſa teſte coupée & ſon corps mis en quatre quartiers pour eſtre expoſés où il plairoit à ſa Maieſté. Mais d'autaot qu'il appartenoit à beaucoup de gens de qualité qui n'auoient point eſté meſchans comme luy, & qui au contraire s'eſtoient touſiours maintenus dans des ſeotimens de reſpect & d'affection pour les intereſts de la Monarchie, ſa Maieſté ſe contenta de ſa teſte qui luy fut miſe à bas à Tovverhill, qui eſtoit le meſme endroit où le Comte de Straford auoit perdu la ſienne dix-ſept ans auparauant par les iniuſtes pourſuites des tyraos & contre la volonté du Roy : Quant à Iohn Lambert il fut condamné au meſme ſupplice pour auoir fait la guerre au Roy deffunt, tant dans la Comté de Cheſter que dans le Nord, d'auoir fortement appuyé tous les funeſtes deſſeins de Cromvvel, & de s'eſtre vigoureuſement oppoſé au reſtabliſſement de ſa Maieſté ; mais d'autaot qu'il ne s'eſtoit point emporté deuant ſes Iuges, que toutes ſes reſpooſes auoient eſté reſpectueuſes, qu'il n'auoit rien dit pour amoiodrir la grandeur de ſes fautes, & qu'au contraire, il auoit teſmoigné beaucoup de regret & de déplaiſir d'auoir ſi mal-heureuſement employé ſes amis & ſon courage contre des perſonnes pour leſquelles il ne deuoit auoir que de la veoeration : ſa Maieſté qui en fut informée, enuoya des ordres exprés de ſurſeoir l'execution de cette ſentence.

III. Sentence du Cheualier Henry Vane executée.

Sentence de Lambert ſurciſe.

La paix qui auoit remis l'intelligeoce entre les Republiques d'Angleterre & des Pruuinces vnies en 1654. eſtoit demeurée en ſa force iuſqu'à preſent ; mais comme les choſes ne s'eſtoieot pas effectuées de part ny d'autre, comme oo en eſtoit demeuré d'accord, on commeoça de craindre également de l'vn & de l'autre coſté le renouuellement de la guerre : Voilà pourquoy le Roy la voulant preuenir, & les Eſtats ne deſiraos pas auec moins d'ardeur d'en arracher les nouueaux germes, on demeura reſpectiuement d'accord, que les deux partis mettroient par eſcrit leurs pretendus dommages, & qu'on nommeroit des perſonnes

1661. des deux nations pour en ajuster tous les differens. Cela ayant donc esté fait, l'affaire fut poussée auec tant de soin que les marchands de l'vne & de l'autre nation la creurent finie auec tous les auantages qu'ils en desiroient: Vn seul article duquel on ne pût demeurer d'accord, ayant pourtant ruiné de si belles dispositions à vne entiere & parfaite paix, les choses demeurerent en si mauuais termes, qu'il fallut encore employer beaucoup de patience & beaucoup de temps auant que de les pouuoir accommoder; mais enfin le Traité en fut signé le 14. de Septembre.

Le Roy & le Duc d'York en danger.

Cependant la Reyne Mere de sa Maiesté n'ayant pû refuser à la nature vne satisfaction qu'elle luy demandoit, qui estoit de voir la Reyne sa Brus, elle prit la resolution de passer en Angleterre: En effet estant partie de Paris, & estant arriuée à Calais le dernier Iuillet, elle s'y embarqua le 5. d'Aoust: mais ce voyage fut sur le point de causer vn mal-heur estrange, car le Duc d'York s'estant mis en mer d'vn costé pour l'aller receuoir mesme auant qu'elle fust embarquée, & le Roy luy ayant voulu donner d'autre part vne mesme marque d'amour, en l'allant rencontrer en mer, ils furent tous deux si furieusement accueillis de la tempeste, qu'ayant esté en vn extréme danger de faire naufrage, ils furent contraints de relâcher aux plus prochains havres pour s'y sauuer. La Reyne ne laissa pourtant pas de passer ce trajet plus heureusement qu'on ne l'auoit crû, car cette bourrasque n'ayant duré que fort peu de temps, elle arriua le lendemain à Greenwick où elle proposa de faire son séiour ordinaire, parce que cette place luy estoit vn domaine particulierement affecté.

La Reyne Mere arriue en Angleterre.

La maison de Hamptoncour estant vn des plus agreables seiours du monde, il ne se faut pas estonner si le Roy ne parla point d'en sortir pour mener la Reyne son espouse à Whitehall, qu'apres y auoir demeuré plus de deux mois & demy: mais enfin voulant satisfaire la passion des habitans de Londres, qui sembloient languir dans l'attente d'vn bien apres lequel ils soûpiroient depuis tant de temps, il quitta ce petit paradis le 2. du mois de Septembre, & trouuant sur la Tamise douze barques que le Maire & les Aldermans luy auoient fait preparer, il en voulut occuper vne auec le Duc d'York & plusieurs Seigneurs de sa Cour, la Reyne alla prendre sa place auec la Duchesse d'York & toutes ses Dames d'honneur sur vne Gondole de Venise si bien dorée, que receuant les reflexions du Soleil de tous costez, elle sembloit communiquer les lumieres de ce beau pere du iour à toutes les autres barques qui en estoient proches. Il y en auoit six remplies des Gardes du corps de sa Maiesté, les Officiers de la Cour chargerent les autres. La curiosité qui naist auec tous les hommes s'estant alors iointe au deuoir, il n'y eut point de compagnies de mestiers qui ne remplit vne felouque, & outre cela, il y eut tant de personnes qui voulurent contribuer à faire de l'honneur à leur Reine, que la riuiere se trouua couuerte d'vn nombre infiny de batteaux ou d'autres petits bastimens.

Le Roy mene la Reyne son Espouse à Londres.

Ce voyage ne s'acheua pas que leurs Maiestez ne se fussent souuent arrestées pour entendre des harangues & des complimens; mais ceux qui se firent ouyr auec plus de grace & de bruit, furent ceux de cinq cens coups de canon qui commencerent à les saluer dés que l'on pust découurir leurs barques, & de plus de quatre mille feux de ioye qui firent vn beau iour de toute la nuit suiuante. Ce iour fut vn iour d'vne generale allegresse pour tous les habitans de cette Ville; ce fut encore vn iour de grace pour vn grand nombre de mal-heureux que les crimes retenoient enfermez dans les prisons; car sa Maiesté ordonna qu'on mist en liberté tous ceux qui auoient esté arrestez dans la Ville & dans toute l'estenduë de la Comté de Midlesex pour estre Trembleurs, ou pour s'estre opposez à son restablissement.

IV.

Les Ministres tesmoignent de l'auersion pour le restablissemét des Euesques.

Toute la Cour fut alors dans vne réiouyssance qu'il ne seroit pas bien facile de dire: neantmoins l'esprit de sa Maiesté ne laissa pas de se trouuer fortement occupé par deux choses qui luy donnoient quelque sorte d'inquietude. Elle auoit restably les Euesques, comme nous l'auons dit cy-dessus: ce restablissement ne s'estoit fait que pour apporter l'vniformité dans l'Eglise: la plus grande partie des Ministres n'en vouloient point demeurer d'accord, & refusant de la signer, faisoient ouuertement voir qu'ils ne vouloient point reconnoistre de

superieurs: ce refus alteroit la tranquillité publique, & faisoit craindre de nouueaux desordres dans l'Estat, car il est certain qu'en refusant de donner leur consentement à reconnoistre les Prelats, ils refusoient encore le Gouuernement Monarchique: Tous les Parlemens entreprirent ces rebelles & commencerent à leur faire vne guerre assez forte pour leur donner de la frayeur: les plus mutins furent chassez & priuez de leurs benefices: cette Iustice en ramena plusieurs au deuoir, il y en eut beaucoup qui demeurerent dans l'endurcissement, & qui s'assemblerent pour concerter les moyens de débaucher le peuple par la continuation de leurs predications: Mais les Parlemens d'Escosse & d'Irlande ayant bien preueu les consequences de ces assemblées seditieuses, ils firent publier de si rigoureuses deffenses de ne se plus mesler de prescher, qu'ils les firent taire. Quant à la seconde chose qui donnoit de l'inquietude à sa Maiesté, elle en vint à bout plus facilement que de l'autre. Elle consistoit à faire mourir ou à faire grace à Archibald Cambell fils du deffunt Marquis d'Argyl que le Parlement d'Escosse auoit condamné à perdre la teste pour des crimes qui n'estoient gueres moins grands que ceux de son pere, elle eut plus de clemence pour luy que de ressentiment pour ses fautes, elle ne voulut pas que sa sentence fût executée, & se contenta de le laisser dans le chasteau d'Edimbourg, iusques à ce qu'elle eust plus meurement songé aux conditions auec lesquelles elle luy donneroit la vie & la liberté. 1662.

Le Roy fait grace au fils du Marquis d'Argyl.

V.

Nouuelle conspiration contre la personne du Roy.

Cette clemence estoit assez grande pour ramener les esprits les plus endurcis à vn legitime deuoir: neantmoins comme les méchans ne se gagnent que fort rarement par la douceur & par la raison, il s'en trouua dans ce Royaume qui bien loin de profiter de cette Royale bonté, semblerent donner de l'accroissement à leur rage. Les Anabaptistes, les Presbyteriens, les Quakers & ceux qui ne se vouloient point accommoder à la Liturgie Anglicane, formerent vn dangereux party contre toute la famille Royale, & contre tous ceux qui la pouuoient appuyer par leurs armes ou par leurs conseils, & principalement contre le Duc d'Albermale, & le Cheualier Richard Brovvn Maior General de la Ville de Londres: ils proietterent de les enuelopper tous dans vn mesme filé, & de faire passer auec eux les principaux bourgeois au fil de l'espée: leur nombre estoit de dix mille hommes, celuy qui les mettoit en bransle estoit vn nommé Ludlow, qui ayant esté Maior General de Cromvvel, n'auoit pas perdu les sentimens de hayne que ce scelerat auoit eu contre sa Maiesté. Ces desseins furent heureusement découuerts, la connoissance qu'on en eut, fit qu'on redoubla les Gardes de la Ville & du Palais de Vvhitehall, que le Roy fit déliurer des Commissions pour leuer trois Regimens de cauallerie à Mylord Cleueland, aux Comtes de Lyndsey & de Northampton, auec deux autres Commissions pour deux Regimens d'Infanterie aux Mylords Crater & Kyllegrevv, & d'autant qu'il estoit à craindre que les Ministres mal-contens & qui n'auoient embrassé l'vniformité que par force, ne se seruissent de cette conionćture pour allumer vn nouueau feu. Sa Maiesté fit expedier vn ordre à tous les Euesques à ce qu'ils eussent à deffendre aux Ministres de leurs Dioceses, de parler en chaire des affaires d'Estat & ailleurs des choses qui regardoient le Gouuernement & l'authorité Souueraine, auec commandement exprés de borner leurs emplois, à montrer aux peuples les moyens de bien seruir Dieu selon sa parole, à peine d'estre degradez comme incapables des charges ausquelles ils estoient appellez, & d'estre traitez comme perturbateurs du repos public.

Le Roy donne l'Ordre de la Iartiere au Prince de Dannemarc.

Ces ordres & la captiuité d'vn grand nombre de conspirateurs ayant banny de la Cour la crainte qu'vn dessein si pernicieux y auoit legitimement appellée, le Roy ne laissa pas d'y faire regner les réiouyssances & les plaisirs: Le Prince Christierne fils aisné du Roy de Dannemarc, y estoit alors, il loüa vn iour assez hautement l'Institution de l'Ordre de la Iartiere, pour faire iuger qu'il eust esté bien aise de le porter, sa Maiesté qui le creut ainsi, se proposa de satisfaire cette passion: l'ayant donc fait appeller à vn Chapitre qu'il tint exprés pour donner plus d'esclat à cette ceremonie, elle luy mit elle mesme au col vn ruban auquel estoit attaché vn S. George qui est le collier de l'Ordre, & le Duc d'York assisté du Prince Robert luy mit la Iartiere à la iambe gauche.

1662. Nous auons veu cy-dessus Dunkerque & Mardik plier sous les efforts des armées de sa Maiesté Tres-Chrestienne, & nous auons encore veu ces deux belles places entre la France & l'Angleterre par l'œconomie du President de Bourdeaux Ambassadeur de sadite Maiesté Tres-Chrestienne à Londres. Cette cession n'auoit esté faite aux Anglois que sous des conditions par lesquelles sadite Maiesté les pouuoit repeter vn iour. Il luy prit enuie de les retirer sur le commencement de l'hyuer de cette année 1662. sa Maiesté fit tesmoigner ce desir au Roy d'Angleterre par le Comte d'Estrades qu'il tenoit en qualité d'Ambassadeur à sa Cour. Ce Prince ne s'esloigna point de cette Iustice: il demeura d'accord auec cet Ambassadeur d'vne somme d'argent capable de payer les frais de l'armée Angloise qui auoit contribué à la prise de cette place, & ceux encore qu'on auoit faits pour y aioûter de belles fortifications. Cette importante somme fut fidelement payée à sa Maiesté Britannique. Ce Prince aussi en fit vne fidelle restitution; toute la garnison qui estoit en l'vne en sortit le 26. de Nouembre; les troupes de France y entrerent le mesme iour sous les ordres du Comte d'Estrades; sa Maiesté mesme y fit vne superbe entrée le dernier iour du mois suiuant, & y laissant ce mesme Comte pour Gouuerneur, en partit le 4. sur les sept heures du matin pour reprendre le chemin de Paris.

Le Roy de France retire Dunkerque des mains des Anglois.

Tout ce qui se passa de plus considerable en Angleterre pendant le reste de l'année, ne fut qu'vne exacte recherche de ceux qui auoient trempé dans la derniere conspiration: Qu'vn redoublement de soins à tous les Magistrats du Royaume pour en preuenir les suites: Qu'vne marque de ressentiment que les Euesques voulurent donner à sa Maiesté de la grace de leur restablissement par vne leuée de quatre mille hommes qu'ils mirent sur pied à leurs despens, afin d'asseurer sa personne, & que l'arriuée de trois Ambassadeurs Moscouites à Londres, enuoyez par le grand Duc pour establir le commerce entre les Anglois & ses peuples.

1663.
I.
Execution des conspirateurs.

Comme les bonnes actions doiuent attendre des recompenses de la iuste main de Dieu, les meschantes doiuent attendre des punitions de celles des hommes. Nous auons finy les derniers mois de l'année precedente par vne horrible conspiration contre l'Estat & contre la personne du Roy, celle-cy commença par le chastiment d'vne partie de ceux qui en auoient esté les complices: Iacques Tonge, George Philippe, François Stubs & Nathanael Gibet, s'estoient laissé prendre, ce furent les premiers que les Iuges du Banc Royal enuoyerent aux fourches pour y estre pendus & escartelez. La prudence obligeoit les personnes d'authorité de preuenir des attentats de cette nature par tous les soins possibles; sa Maiesté ayant aussi consideré que la paix de tout le Royaume dépendoit de celle qu'on donneroit à la Ville de Londres, elle enuoya querir le Maire, & luy ayant remonstré le danger qu'il y auoit à mettre des seditieux dans les charges, luy ordonna de veiller soigneusement à l'eslection des Officiers de la Ville, afin que l'on n'y en introduisit point qui ne fût affectionné à son seruice & au bien public.

Prudente politique du Roy.

Ce fut le premier ordre qu'elle donna pour empescher la suite des maux qui sembloient vouloir accabler le Royaume, le second fut encore plus iudicieux & plus politique: Elle reconnut que toutes ces conspirations & ces troubles ne procedoient que des bruits que les mal-intentionez faisoient courir, qu'elle auoit des inclinations plus fortes pour la Religion Catholique & pour les autres qui s'introduisoient dans l'Estat de moment à autre, que pour la Protestante qu'elle vouloit opprimer par l'acte d'vniformité, & que son but n'estoit que de s'establir dans vne puissance absoluë & arbitraire, au lieu de laisser le Gouuernement dans l'estat qu'il estoit sous le regne de ses predecesseurs; voilà pourquoy voulant faire perdre l'vne & l'autre de ces impressions à tous ceux qui les pouuoient auoir conceuës & qui les pouuoient conceuoir, elle fit publier vne declaration par laquelle elle protestoit, Que tant s'en faut qu'elle eust aucune inclination pour vne autre Religion que pour la Protestante qui estoit celle de ses peres; & de tous les gens de bien du Royaume, qu'au contraire elle feroit tous les efforts possibles pour supprimer celles qui s'éloigneroient de ses sentimens: Et que pour ce qui regardoit l'autre point, elle renonceroit de bon cœur à la Couronne

ronne si elle auoit quelque chose de contraire au bien de ses peuples. Mais comme elle vouloit oster aux méchans la liberté de commettre des crimes sans crainte, elle ordonna aussi que les testes de ces quatre scelerats que l'on auoit fait seruir d'exemple à tout le Royaume, fussent mises sur quatre pieux aux plus remarquables postes des enuirons de la Tour, afin de remettre au deuoir tous ceux qui pretendoient de s'en éloigner. 1663.

Il y auoit long-temps que les vaisseaux Anglois estoient sous les voiles pour se faciliter le commerce sur toutes les mers ; ils n'auoient pas trouué de grands obstacles à ioüir de ce priuilege, à la reserue de ceux qui leur auoient esté faits par les pyrates de Tunis, d'Alger, & de Tripoly, ils s'estoient assez fait craindre de tous ces costez, pour obliger les Bassas de Tunis & de Tripoly à souscrire vne ferme paix auec eux ; celuy d'Alger témoigna bien aussi qu'il vouloit viure dans vne pareille correspondance, car il souffrit que tous les esclaues d'Angleterre d'Escosse & d'Irlande fussent rachetez pour le mesme prix qu'ils auoient esté vendus : mais il ne demeura pas long-temps dans ces termes de ciuilité ; nous dirons comment quand il sera temps.

Il n'y auoit point eu d'Ambassadeur François à Londres depuis que le Comte d'Estrade en estoit sorty pour aller prendre possession de Dunkerque au nom du Roy Tres-Chrestien son Maistre : le Comte de Comminges y arriua le 12. Avril pour entretenir la bonne intelligence qui estoit entre les Couronnes ; il fut receu par leurs Maiestez auec des caresses, il fut complimenté de la part du Duc & de la Duchesse d'York, eut sa premiere audiance cinq iours apres, qui fut le 17. du mesme mois, ce fut auec toutes les satisfactions qu'il deuoit attendre de la grandeur de celuy qui l'enuoyoit & de son merite particulier.

Le Comte de Comminges ambassadeur en Angleterre.

Nous auons desia veu d'assez grandes marques de la iudicieuse conduite du Roy pour ne douter point de la force & de la vigueur de son esprit, il en donna de nouuelles preuues à la suite de la reception de cét Ambassadeur François ; les deux Chambres du Parlement luy representerent que nonobstant les soins qu'il auoit pris iusques-là de maintenir la Religion Protestante dans sa premiere splendeur, ses peuples ne laissoient pas de craindre de voir diminuer sa gloire par la tolerance de quantité de Prestres & de Catholiques qui ne se cachoient point pour y faire les exercices de leur Religion : Elles luy remontrerent que la paix de l'Eglise & de l'Estat en pouuoit estre à la fin troublée ; il vid bien à quoy ce discours pouuoit aboutir ; la politique l'obligeoit à ne ballancer pas dans la response qu'il y deuoit faire, il leur dit aussi auec vn visage ouuert qu'il y mettroit ordre ; & en effet, sans donner vn plus long terme à la resolution qu'il prenoit que le reste de ce mesme iour, il fit publier le lendemain vne declaration, portant commandement à tous Iesuites, Capucins, Prestres Anglois, Escossois, Irlandois, & autres qui auoient receu les ordres de Rome, ou par authorité deriuée du Pape, à la reserue de ceux aux deux Reynes & aux Ambassadeurs des Rois ou des Estats Catholiques, de sortir du Royaume & de la principauté de Galles dans vingt-deux iours, à peine d'estre declarez criminels comme perturbateurs du repos public. La Ville de Tanger estoit assez importante pour auoir soin de la conseruer, elle n'auoit point encore de Gouuerneur, d'autant que le Comte de Peterborrovvgh en estoit sorty depuis quelque temps pour retrouuer en Angleterre la santé qu'il auoit perduë en ces pays-là : Il fit partir le Comte de Tyueot auec quatorze vaisseaux pour remplir cette place.

Declaration du Roy contre les Prestres Catholiques.

II. Le Comte de Tyueot part pour aller commander à Tanger.

Ces deux affaires n'occupans donc plus son esprit, il l'employa peu de iours apres en vne autre moins embarrassante. Il auoit donné l'ordre de la Iartiere au Prince de Dannemarc, il la vouloit donner au Duc de Montmouth, il falloit installer le premier, il falloit receuoir l'autre ; il choisit le iour de saint Georges, qui est le Patron de cét Ordre, pour cette belle ceremonie : Le Prince de Dannemarc estoit absent, il le fit representer par le Cheualier George Carteret son Vice Chambellan ; le Roy d'armes qui auoit mené celuy-là dans la Chambre du Chapitre, où tous les Cheualiers s'estoient assemblés reuestus de leurs robes de ceremonies, y amena l'autre vn moment apres, on luy ceignit l'espée, on luy donna l'ordre comme on l'auoit donné au Prince de Dannemarc : le seruice diuin s'y commença par le Symbole de Nicée, qui fut chanté en Anglois.

Le Duc de Montmouth est fait Cheualier de la Iartiere.

1663. On y fit les offrandes accoustumées, ce seruice fut suiuy d'vn festin où l'on n'oublia pas de proclamer les titres de Souuerain : enfin tout ce qu'on auoit accoustumé de faire en vne ceremonie de cette nature, y fut alors fait auec grand esclat. Le Cheualier Carteret qui representoit le Prince de Dannemarc, y occupa la place que le deffunt Prince Palatin Edoüard y eust tenu s'il eust vescu, le Duc de Montmouth celle du Duc d'Espernon, à qui le Roy deffunt auoit quelquefois conferé cet ordre.

I'ay tousiours creu que les Poëtes nous auoient conté des fables, quand ils nous auoient parlé d'vne hydre qui ne perdoit iamais vne de ses testes, qu'elle n'en vit au mesme moment renaistre des autres du sang de celle qu'on luy abbatoit: Mais ie suis contraint auiourd'huy d'en demeurer tout persuadé. Nous auons desia veu couper quantité de testes Angloises pour s'estre portées auec vne aueugle fureur à l'aueantissement de la Monarchie. Ces exemplaires iustices ne seruirent pourtant de rien pour retenir ces ames brutales au deuoir. Les soins que l'on prenoit à Londres de la conseruation de sa Maiesté auoient éloigné les meschans du dessein de s'attaquer à sa personne, ils s'attaquerent à ses seruiteurs & à ses Estats. La ville & le chasteau de Dublin estant deux pieces par la possession desquelles on pouuoit faire changer la forme du Gouuernement à toute l'Irlande, à l'Escosse & à l'Angleterre; quelques mal-contens entreprirent de s'en saisir pour commencer par là le desordre qu'ils promettoient de ietter par tout. Le dessein n'estoit pas facile, parce qu'il falloit triompher de la vie ou de la liberté du Duc d'Ormond auant que d'en venir à ce point; Neantmoins comme il n'y a point d'obstacles qu'vn temeraire ne franchisse, cette difficulté n'arresta point ces conspirateurs : Ils creurent qu'ils surprendroient facilement le chasteau, dans lequel ils pouuoient entrer sous ombre de presenter des Requestes au Duc : Ils demeurerent d'accord de faire approcher de la principale porte soixante ou quatre-vingt soldats choisis, vestus comme des artisans, ordonnerent que vingt-trois autres entreroient auec des papiers en main, qu'vn Boulanger s'auançant iusques au corps de garde auec vn pannier plein de petits pains, se laisseroit tomber aussi-tost qu'il seroit dedans, afin d'amuser les gardes à les releuer, que cependant ces porteurs de papiers garnis de bonnes espées qui ne paroistroient point sous de grands iustes au corps, se saisiroient de la porte, qu'au mesme temps tous ces artisans déguisez se pousseroient pour s'en rendre maistres absolus, & qu'enfin on se saisiroit du Duc, ou qu'on le tueroit, s'il se vouloit mettre en defence.

Dessein des mal-intentionnez sur le chasteau de Dublin.

Mais vn de ceux qu'on auoit appellez à ce dangereux cóplot ayant découuert ce secret à ce Vice-Roy six heures auant qu'on en deût faire l'execution, il eut assez de temps pour en preuenir le succez; il enuoya prendre les Colonels Thomas Scot, & Edoüard Warren, le Major Henry Iones, les Capitaines Theophile Strand, Iohn Cbambers, & 25. autres, parmy lesquels on trouua vn Chapelain, & vn Secretaire d'Henry Cromvvel, & d'autant qu'il y auoit encore quelque chose à craindre pour le pays, il fit auertir tous les Capitaines de l'armée de se tenir dans leurs postes, afin d'estre prests de marcher, si l'on estoit contraint d'employer les armes pour exterminer le reste de ces coniurateurs, qui estoient encore en grand nombre, & parmy lesquels il se trouua qu'il y auoit dix membres de la Chambre des Communes du Parlement, lesquels ayant esté arrestés, furent resserres estroitement comme tous les autres.

Il est certain que cét attentat estoit important, car on scent par la confession de quelques-vns de ces prisonniers que ce iour mesme il deuoit arriuer aux portes de la ville quatre troupes de six à sept cens hommes chacune, que ces portes deuoient estre saisies par plus de trois cens personnes qui estoient de la cóspiration, & qu'il y en auoit beaucoup en Angleterre qui n'attendoient que le succez de cette entreprise pour former vn corps tres-considerable; Neantmoins la conduite du Duc ayant mis non seulemét cette place, mais tout le Royaume à couuert de cét orage, il ne laissa pas de faire celebrer auec magnificence le iour de sa naissance, & celuy du retour de sa Maiesté, qui se rencontroient le 8. de Iuin. On auoit tousiours donné à ce Prince ces marques d'amour depuis qu'il auoit esté restably sur le Trône, on ne manqua pas de les luy rendre dans toutes les villes des trois Royaumes.

Mais comme on voit souuent que la pluye succede au beau temps, ces pompes & ces réjoüissances furent changées en supplices pour quelques-vns de ceux qui auoient esté complices de cette derniere conspiration; car Alexandre Iephson, le Colonel Edoüard Warren & le Lieutenant Tompson ayant esté conduits sur des traisneaux depuis le chasteau de Dublin iusques au lieu des executions ordinaires, ils y furent pendus, & en suite on trencha les testes aux deux premiers, pour estre exposées sur les portes de la ville & du chasteau: La confession qu'ils firent auant que de mourir chargea les Presbyteriens & les non-Conformites de la disgrace dans laquelle ils estoient tombez. Voila pourquoy ayant auerty le Vice-Roy de la hayne de ces gens-là contre l'authorité royale, ils le supplierent de les faire soigneusement obseruer, afin de preuenir la suite des maux que leur malice pouuoit apporter à l'Estat. 1663. Execution des Conspirateurs.

Archibald Iohnson seigneur de Wariston auoit esté pris peu de mois auparauant, comme grand confident & ministre des vsurpateurs de l'Estat, comme fauteur de la Sentence de mort que l'on auoit donnée contre le feu Roy, comme promoteur de la Ligue solemnelle & du Conuenant, comme seditieux & comme ennemy iuré du Gouuernement de l'Eglise dans les trois royaumes: Il estoit trop noir pour luy faire grace, il fut aussi conduit au gibet le deuxiéme d'Aoust, il y fut pendu par Sentence du Parlement d'Edimbourg, & la teste luy ayant esté coupée, elle fut posée sur la principale porte de cette ville, appellée Nether-bow.

Le grand Duc de Moscouie auoit enuoyé des Ambassadeurs en Angleterre auec de rares presens, tant pour leurs Maiestez que pour le Duc & la Duchesse d'York, ils s'estoient retirez apres auoir receu dans cette Cour toutes les satisfactions qu'ils y estoient allé chercher: Sa Maiesté se creut obligée de rendre à ce Prince vne pareille ciuilité par l'enuoy d'vn autre Ambassadeur; il choisit pour cela le Comte de Carlile, & le fit partir le dernier iour de Iuillet; le lendemain premier d'Aoust elle tint sur les fonds de Baptesme auec la Reine sa mere vn fils du Duc d'York, qui fut nommé Iacques; le lendemain la Reine partit pour aller prendre des eaux à Tundbrige, trois iours apres sa Maiesté termina les seances du Parlement iusques au vingt-sixiesme de Mars de l'année suiuante mil six cens soixante-quatre. III. Naissance d'vn fils du Duc d'York.

Comme la ville de Tanger fait auiourd'huy vne partie de la Couronne d'Angleterre, il ne seroit pas raisonnable que i'oubliasse icy ce qui s'y passa cette année sous le Gouuernement du Comte de Tyueot, lequel estoit allé remplir la place du Comte de Peterborrowgh, comme nous l'auons dit cy-dessus. Ce Comte estoit digne de cét employ, il fit voir d'abord qu'il s'en acquiteroit auec gloire, car il n'y fut pas plustost arriué qu'il y fit ietter les fondemens d'vne redoute de pierre, qu'il iugea necessaire pour mettre à couuert le bestail qu'on enuoyoit paistre à la campagne. Ce trauail estant acheué sans obstacle, il fit acheuer les lignes de communication que son predecesseur auoit fait commencer, & pour porter sa preuoyance plus loin, employa tous les ouuriers qu'il auoit à l'éleuation d'vne autre redoute, laquelle estant plantée sur vne hauteur qui commandoit la ville, en pouuoit defendre le port, & empescher que les Mores ne s'en seruissent pour brider la ville. Estat de la ville de Tanger.

Le Prince Gayland ne s'estoit point opposé à la construction de la premiere redoute, & n'auoit fait aucun effort pour empescher la perfection des lignes. Mais quand il eut appris que l'on trauailloit à cét autre ouurage, il en considera l'importance, & se proposa de tout faire pour la renuerser: Il fit donc auancer quatre mille cheuaux & deux mille fantassins, tant pour destruire cette piece que pour attaquer la place par trois endroits. Mais le Comte ayant esté fidelement auerty de cette entreprise par deux Negres transfuges, il posta si iudicieusement ses gens de guerre, que ces Mores furent battus en tous les endroits qu'ils se presenterent. La perte qu'ils firent fut de trois Capitaines, les plus fameux de leur armée, & de cent ou six vingt soldats, ce qui ayant refroidy les plus eschauffez, le Prince n'eut point de meilleur conseil à prendre que celuy de se retirer.

Il ne fut pourtant pas trop loin, car ayant receu vn renfort de quatre mille

1663. hommes, il se presenta derechef pour attaquer les mesmes postes qu'il auoit attaquez la premiere fois; mais cette secõde visite fut encore plus malheureuse que la premiere: Le Comte auoit fait mettre quatre pieces de campagne sur la redoute qu'il auoit fait éleuer, leur tonnerre estant ioint à la mousqueterie de sept cens hommes, qui s'estoient auantageusement postez pour les receuoir, fit vn si grand eschec parmy tous ses Mores, qu'il en demeura plus de neuf cens sur la place, de sorte que ne trouuant pas qu'il fût à propos d'opiniaster vn combat où il faisoit si mal ses affaires, il fit vne seconde retraite en resolution de n'attaquer plus, ou de prendre mieux ses mesures. En effet trois iours apres ce dernier combat il demeura d'accord auec ce Comte d'vne tréve de six mois, pendant laquelle ce Gouuerneur acheua si bien l'establissement de sa garnison, qu'elle n'eut plus autre soin que de cultiuer les terres que ces ennemis auoient accordées aux Portugais aux enuirons de cette place.

Toutes choses sembloient alors contribuer à restablir la Monarchie dans le parfait esclat de sa gloire, tant par les soins que les Parlemens prenoient d'apporter vne bonne police partout, que par la diligence que les Officiers de l'armée employoient à tenir leurs soldats dans vne exacte discipline par les reueuës que l'on faisoit fort souuent dans tous les endroits du Royaume. Mais comme la plus-part des Anglois ont l'humeur indocile & sauuage, il se trouua que dans le mesme temps que les gens de bien faisoient tous les efforts possibles pour marquer le respect & l'amour qu'ils portoient à leur Souuerain, les meschans cherchoient les moyens de le noircir, de le decrediter, & de faire prendre les armes au peuple pour le detrosner encore vne fois. On auoit veu peu auparauant des libelles seditieux, on en vit encore alors vn nouueau, dont tous les articles estoient execrables. Ses premiers mouuemens estoient de bannir la Souueraineté de toute la terre; les seconds d'encourager les peuples de se seruir de toutes leurs armes pour mettre à bas ceux qui prenoient cette qualité; les troisiémes, que s'ils n'auoient point d'espées pour contribuer à ce sacrifice, ils vendissent leurs habits pour en achepter. Voila les theses generales dont le sacrilege autheur de cét infame libelle se seruit; les particulieres furent, Que les Anglois n'estoient point obligez de reconnoistre l'authorité de celuy qu'ils appelloient Roy, d'autant qu'il ne la tenoit que du peuple, que pour son particulier, il ne vouloit point estre son seruiteur, mais qu'il vouloit bien estre celuy du peuple; & que comme il conseilloit à tous les Anglois de secoüer vn ioug qui ne leur estoit point honorable, il protestoit de se seruir iusques à la mort de sa plume & de son espée pour trauailler au restablissement de sa liberté.

Dangereux libelles contre le Roy.

Cét escrit estoit dangereux, il n'y a rien aussi que le Conseil & les Magistrats de la ville ne fissent pour en découurir l'autheur, & pour en preuenir les suites. On tenoit prisonnier l'Imprimeur des precedens libelles, on prit la resolution de le presser de donner des lumieres sur ce dernier, dont on le pouuoit encore soupçonner. Cependant on enuoya de nouueaux ordres & de nouueaux Commissaires dans toutes les Prouinces du Royaume, pour tenir les milices au meilleur estat qu'il seroit possible, & sa Maiesté mesme se proposa de remettre de nouuelles troupes sur pied: Mais ce dessein n'eut point de suite; la raison de cela fut que le Parlement d'Escosse voulant tesmoigner qu'il s'interessoit fortement dans la conseruation de l'authorité Royale, & plus encore dans celle de la propre personne de sa Maiesté, qui auoit genereusement restably le Royaume dans ses premiers priuileges, il ordonna le troisiéme iour d'Octobre qu'on mettroit promptement sur pied deux mille cheuaux & vingt mille fantassins pour destruire toutes les factions qui se pouuoient faire contre son seruice.

Les Escossois tiennent vne armée de vingt-deux mille hõmes pour asseurer la personne de sa Maiesté.

Pendant que les Gouuerneurs de toutes les Comtez d'Angleterre, & que les autres braues seruiteurs de sa Maiesté s'empressoient ainsi vigoureusement à qui luy tesmoigneroit plus d'amour en vne conioncture où il y alloit de son tout, ses Medecins déploioient le secret de leur science pour le secours de la Reine qui estoit attaquée d'vne fiévre si dangereuse, qu'elle passa pour morte en beaucoup de Cours de la Chrestienté, mais enfin leur diligence ayant esté appuyée des benedictions du Ciel, elle reprit peu à peu ses premieres forces & sa premiere disposition auec vne inconceuable ioye du Roy son Espoux, & de toute

Maladie de la Reine.

la Cour, qui n'auoit gueres esté moins abbatuë qu'elle pendant le cours de sa maladie. 1663.

Nous sçauons par experience que les infidelles n'ont point de raison, & qu'il ne se faut point appuyer sur les promesses qu'ils font: Mais quand nous n'aurions pas cette connoissance, cinq ou six mots que ie vay dire nous en asseureroient assez pour n'en point douter. Nous auons veu cy-dessus que les Bassas d'Alger, de Thunis & de Tripoly auoient signé l'alliance auec les Anglois, & ie me souuiens d'auoir dit que celuy d'Alger ne demeura pas long-temps dans l'obseruation de ce traité, le cours de l'Histoire ne m'a pas permis de reprendre ce discours pour dire que peu de mois apres il viola les conditions de l'accord, & que ses Corsaires enleuerent beaucoup de vaisseaux aux Anglois, sans se souuenir des choses dont ils estoient demeurez d'accord auec luy. Les interessez en firent des plaintes à sa Maiesté, elle ne pût souffrir cet outrage sans tesmoigner qu'elle estoit capable de ressentiment; Elle ordonna que le Vice-Amiral Lawson partiroit auec vne flote capable de se faire faire raison. Il s'embarqua sur la fin du mois de Decembre: Nous verrons le succez de ces ordres, apres que nous aurons dit quelque chose pour l'esclaircissement de la derniere conspiration.

Elle estoit trop importante à l'Estat pour n'en point chastier les autheurs, ce fut aussi par vne exemplaire punition de vingt-vn de ces mutins qui furent executez dans York le vingt-sixiesme de Ianuier, que l'on voulut donner vne bride à la rage de tous les autres. On n'auoit point sceu iusques-là le grand secret de ce complot, on l'apprit alors, tant par le Major Walters qui fut porté par vn remors de conscience à découurir cette entreprise, que par la confession de Thomas Oates le chef de tous ceux qui furent alors exposez aux supplices. Leur assemblée auoit commencé dans l'Eueſché de Durham dés les premiers iours de Mars de mil six cens soixante-trois; il auoit continué dans les Comtez d'York, de Nottingham & de Lanclastre, l'execution s'en deuoit faire à Londres sur tous ceux que nous auons dit, & comme le soûlenement deuoit estre general, la foudre deuoit aussi tomber sur tous ceux qui pouuoient soûtenir la Couronne, & s'opposer à leurs desseins. On en deuoit craindre les suites, on fit aussi vne si exacte recherche de tous ces desesperez, qu'il en fut encore arresté trente-huit en moins de dix iours, le principal de ceux là fut le Colonel Milles, lequel fut estroitement enfermé dans les prisons de Bedford. 1664.

Cependant quoy qu'vne affaire si delicate fût bien capable d'embarasser l'esprit du Roy, elle ne l'empescha pourtant pas de songer à des choses qui pouuoient contribuer à le mettre dans le repos. Il auoit interest à la guerre de l'Espagne & du Portugal; Il se mit en deuoir d'en arrester les desordres par vn bon accommodement; il fit partir pour cela le Cheualier Richard Fanshavv en qualité d'Ambassadeur, pour tascher de disposer l'esprit du Roy Catholique à la paix. Les Corsaires d'Alger violoient à tous momens le traité que le Vice-Amiral Lavvson auoit fait auec eux, il luy ordonna, comme nous auons dit cy-dessus, de se remettre en mer auec vne flote capable de se faire faire raison par la force, si ces barbares continuoient leurs vols & leurs pyrateries. I. Le Roy s'entremet de la paix entre l'Espagne & le Portugal.

Vn homme qui conçoit vn dessein se sert de toutes sortes de moyens qui en peuuent faciliter le succez; les conspirateurs s'estoient proposé d'employer les armes pour faire perir tous ceux qui leur donnoient de l'ombrage; mais comme ils vouloient engager toute l'Angleterre à vne reuolte generale, ils ne se contenterent pas de faire agir le fer & le feu, ils firent semer des libelles seditieux contre le Gouuernement Monarchique, s'efforcerent de noircir de crimes tous ceux qui luy seruoient de colomnes, adjousterent des menaces de mort contre tous les Iuges qui auoient attaché leurs partisans aux gibets de la ville d'York, & par vn orgueil qui fit bien voir que leurs ames estoient possedées d'vne diabolique fureur, refuserent de celebrer vn Anniuersaire ordonné par tout le Royaume pour donner des larmes au iour qui auoit mis le Roy deffunt hors du monde. Mais comme on auoit fait vne exemplaire punition de ceux qui s'estoient mis sous les armes pour susciter ce nouueau desordre, on en fit encore vne de l'Imprimeur qui auoit mis sous la presse ces libelles seditieux, car il fut pendu,

1664. & son corps mis en quatre quartiers, lesquels furent exposez en diuers endroits chacun auec vn de ces libelles que l'on y auoit attachez.

Il y auoit lieu de craindre que toutes ces insolences n'aboutissent enfin à quelque dangereux coup, & peut-estre encore au renuersement de l'Estat, & ce d'autant plus facilement qu'il n'y auoit point alors de Parlement, par les soins & par l'authorité duquel tous ces brouïlloos pouuoient estre fortement dissipez; voila pourquoy les plus auisez & les plus amis de la tranquilité publique souhaiterent auec passioo de voir arriuer le temps auquel il luy auoit esté ordonné de se r'assembler: Il y en eur plusieurs qui ayant esté priés par des personnes d'authorité de preueuir cc temps-là, arriuereut à Londres le viugt-huitiéme de Feurier: Mais comme ceux-là ne faisoieut pas encore la moitié du nombre de ceux qui s'y deuoient trouuer, on attendit à faire l'ouuerture au viugt sixiéme de Mars.

Ouuerture du Parlement.

La coustume vouloit que le Roy y parut auec la Couronne & le manteau Royal, il s'y fit voir aussi en cet equipage, & comme la mesme coustume vouloit qu'il y parlast le premier, il le fit auec vne vigueur qui satisfit tout le corps. Son premier suiet fut de leur parler du desordre que le dernier soûleuement causoit daos l'Estat, comme d'voe chose qui pouuoit causer la ruioe de tout le Royaume: Le second, de leur recommander l'vnion comme la seule chose qui pouuoit calmer toutes les tempestes qui s'éleuoient: Le troisiéme, de les prier de ne se poiut défier de sa protection, de sa bieu-veillance ny de son amour: Le quatriéme, de les asseurer qu'il ne prendroit point d'ombrage de leur conduite, estant tout persuadé qu'il n'y en auoit point dans la compagnie qui n'eût le cœur d'vn veritable sujet pour son Souuerain. Ce discours estoit obligeant, les deux Chambres n'oublierent point aussi de l'asseurer de toute leur fidelité, & de toute la respectueuse chaleur qu'il deuoit attendre de leur amour & de leur seruice.

Continuation des chastimens donnez aux conspirateurs.

On auoit commencé le chastiment des seditieux dans York, les Iuges de Lects en auoient fait attacher trois à la poteuce en suite de cette premiere execution: Les assises teouës dans Apleby le viugt-huitiesme de Mars ayant trouué le Capitaine Robert Waller, & deux de ses partisans assez criminels pour les exposer au mesme supplice, on les fit encore seruir d'exemple aux mutins. Et d'autant que le Cheualier Henry Mildmay, Fleetvvood gendre de Cromvvel, & deux autres Colonels pratiquoient les prisonuiers qui estoient dans la Tour, par le moyeu d'vn homme qu'ils employoient à procurer leur liberté, le Roy qui fut auerty de cette pratique, ordonna que ces prisonniers fussent transferez à Tanger, & en d'autres places des Indes, pour empescher les suites d'vne correspondance qui ne pouuoit estre que dangereuse.

Motifs de la guerre entre les Anglois & Hollandois.

La paix auoit esté parfaitement restablie l'année precedente entre l'Angleterre & les Prouinces Vnies des Pays-bas: L'on vid dés les premiers iours du mois de May de nouuelles dispositiōs à la rompre: Les proprietaires des lieux que les Hollandois auoient defrichés dans les Iodes Occidentales, & qu'ils faisoieot appeller, *la nouuelle Hollande*, enuoyerent faire des plaintes aux Estats, des Anglois qui s'introduisoiēt auec violence dans ces terres qui leur apartenoient legitimemeot, puis qu'ils les auoient mises en estat de produire des fruits pour leur nourriture; ils les supplierent de les vouloir prendre sous leur protectiō, & d'enuoyer demaoder à sa Maiesté Britannique la ratification d'vn partage qu'ils auoient fait des lieux voisins de ces mesmes terres auec les Anglois en mil six cens cinquante. Les Compagnies Angloises des Indes Orientales, Occidentales, & de la Guynée, se plaignirent d'vn autre costé d'estre tellement troublées par les sujets des Estats, que leur commerce en receuoit de tres-considerables dommages. Vn Comité estably dans Londres pour le trafic de ces pays estrangers, porta ces plaintes à la Chambre des Communes; les membres qui la composoient creurent qu'il y falloit auoir esgard, ils demeurerent d'accord que le Roy feroit supplié d'employer son authorité pour empescher la suite de ces desordres, & faire donner aux marchands la satisfaction qui leur auoit esté promise daos le traité que ces Prouinces Vnies auoient fait auec Cromvvel: La Maison des Seigneurs approuua ce resultat, & le fit sçauoir à sa Majesté, laquelle depeschant vn

Exprés au Resident qu'elle auoit à la Haye, luy ordonna de demander aux Estats vne prompte reparation : Quelques vaisseaux de Zelande se presenterent sur ces entrefaites sur les ports d'Angleterre, on leur en refusa l'entrée. Ce commencement de rupture obligea les Estats à rappeller le Vice-Amiral Ruytter, qui faisoit voile vers la Mediterranée, & de commander qu'on eust à restablir tous les vaisseaux de la Republique, afin de les tenir en estat de seruir: On fit la mesme chose en Angleterre, & la maison des Communes qui ne doutoit point que l'on ne fust à la guerre, offrit à sa Maiesté six cens mille liures Sterling pour la commencer. Ainsi l'on vit de l'vn & de l'autre costé des dispositions à de nouuelles hostilitez entre ces Estats.

Cependant les affaires ne s'accommodoient pas mieux en Barbarie, ny du costé de Tanger ; car le Vice-Amiral Lawson n'ayant pû retirer des Corsaires d'Alger les marchandises de dix-sept vaisseaux que ces barbares leur auoient enleuez, il leur declara la guerre, commanda quatre fregates pour aller brusler quelques vaisseaux Turcs qui estoient sous les anchres à Braxia, & ne voulant pas que neuf autres nauires Turcs entrassent sans combat dans la Baye d'Alger, en enuoya occuper les pointes par cinq autres fregates, qu'il pouuoit facilement appuyer par tout le reste de sa flote. Quant à ce qui se passa dans la ville de Tanger, il ne se fit point encore à l'auantage des Anglois. Le Comte de Tyueot n'ayant pu gouster des extrauagantes propositions d'accommodement que Gayland luy fit faire, apres que la tréve fut expirée, il fit ietter les fondemens d'vne redoute deuant la Tour de Peterborough, afin d'en rendre l'abord plus difficile & plus dangereux, eleua cette piece iusqu'à luy donner toute sa perfection, malgré les obstacles que ce barbare luy pût apporter. Mais son courage ne luy ayant pas permis d'en demeurer là, il voulut passer vne riuiere pour l'aller attaquer iusques dans ses retranchemens, il tomba dans vne embuscade, toutes les troupes qui le suiuoient furent taillées en pieces, à la reserue de quatorze ou quinze lesquels ayant trouué leur salut dans la vitesse de leurs iambes, rentrerent à la ville pour y porter la mauuaise nouuelle de leur défaite, auec cette circonstance, qu'ils ne sçauoient ce que leur General estoit deuenu. Gayland voulant profiter de sa victoire, se presenta le lendemain deuant la place dans la pensée que le Major estonné de la perte d'vne bonne partie de sa garnison, n'auroit pas le cœur assez ferme pour soustenir ses efforts. Mais il trouua cette garnison si resoluë à venger la mort de son Gouuerneur, & à se conseruer l'auantage qu'elle auoit de se defendre par le secours de ses murailles, qu'ayant esté contraint de repasser la riuiere, il alla reprendre son premier poste.

Lawson déclare la guerre aux Corsaires d'Alger.

Mort du Gouuerneur de Tanger.

III.

Les Estats enuoyent vn Ambassadeur en Angleterre.

Comme les sages ont accoustumé de preuenir les maux qui menacent leurs testes & leurs fortunes, les Hollandois ne voulurent rien oublier pour diuertir ceux dont ils estoient menacez par la nouuelle guerre qu'ils se voyoient sur le point d'auoir sur les bras. Ils creurent qu'vn homme d'esprit en pourroit detourner le cours ; cette pensée les fit resoudre d'enuoyer vn Ambassadeur à Londres pour chercher les moyens d'vn bon accommodement auec le Conseil de sa Majesté. Celuy sur lequel les Estats Generaux ietterent les yeux pour vn employ tant important fut le sieur Gock : Ce personnage auoit toutes les qualitez necessaires à bien démesler vne affaire de cette nature, il s'y entremit aussi de bonne sorte & auec beaucoup de vigueur Il eut trois ou quatre cõferences particulieres auec sa Maiesté auant que d'auoir vne audience publique ; il ne manqua point dans ces conferences de representer à sa Maiesté, que les Estats estoient tousiours demeurez dans la deference qu'ils pouuoient auoir pour elle, & que si la Compagnie Hollandoise qui estoit dans les Indes Occidentales auoit fait vn mauuais traitement aux Marchands Anglois, ils ne l'auoient iamais approuué ; voila pourquoy, il la supplioit tres-humblement de cõsiderer que l'insolence de cette Compagnie qui estoit deuenuë si puissante, qu'il estoit bien difficile de la ranger à la raison, estant la seule crimiuelle, si les plaintes qu'on faisoit d'elle auoient vn fondement legitime, il ne seroit pas raisonnable d'en vouloir charger les Estats. Mais comme il parloit à vn Prince dont l'esprit estoit des plus éclairez, il en eut vne response qui luy fit bien iuger que l'accommodement seroit plus difficile qu'on ne le pensoit. I'ay creu iusqu'icy, luy dit-il, que les Estats estoient les "

1664. „ Maistres en ces pays là, aussi bien que dans les Prouinces qu'ils possedent en ces „ quartiers, & i'ay tousiours esté persuadé que cette Compagnie des Indes ne leur „ rendoit pas moins d'obeïssance que vous leur en rendez icy : Mais puis que vous „ m'asseurez du contraire, vous leur direz que ie les assisteray de bon cœur, pour „ remettre ces orgueilleux au deuoir, s'ils ne sont assez forts pour le faire. Cette response estoit assez froide pour donner sujet à cet Ambassadeur de changer de batterie, & prendre vn autre biais pour arriuer où il pretendoit, il offrit aussi à sa Maiesté la satisfaction que les Marchands Anglois demandoient, mais l'ayant en mesme temps demandée pour les dommages que les Anglois auoient causez aux suiets des Prouinces Voies ; & le Roy luy ayant seulement respondu qu'il assembleroit son Conseil pour sçauoir ce qu'il y auroit à faire là dessus, les choses s'éloignerent si bien de l'accommodement que l'on esperoit, que l'on ne douta quasi plus dans Londres que l'on ne fust à la guerre.

Diuers mouuemens du Conseil du Roy sur la conioncture de cette guerre.

Comme il n'est pas possible que tout vn peuple ait vne mesme volonté dans vne affaire qui le regarde, les mouuemens se trouuerent bien partagez quand il fallut prendre des resolutions sur cette guerre : Le Conseil ne ballança point à la choisir, & à faire vne offre au Roy d'vne somme bien plus considerable que celle qu'elle luy auoit desia fait toucher ; le Duc d'York & le General Monck appuyerent ces sentimens. Le Chancelier & le Duc d'Ormond qui estoit arriué à Londres depuis quelques iours n'en voulurent point demeurer d'accord, ils en representerent les consequences à sa Maiesté, & firent tous les effors possibles pour demeurer dans les termes de l'accommodement, mais la guerre reuenant mieux au goust de ce Prince qu'vne paix dans les conditions de laquelle il ne trouuoit pas toute sa satisfaction, il quitta la ville de Londres pour aller iusques à Chatan, afin de presser l'equipement de sa flote. Il y trouua trente-deux fregates bien armées, & en estat de se mettre sous les voiles, & quarante huit autres vaisseaux ausquels il ne falloit que bien peu de temps pour estre en estat de seruir : Cette disposition fit que le Prince Robert & l'Amiral Montagu, qu'on appelloit alors le Comte de Sandvvich, se trouuant en ce mesme lieu, le Comte eut ordre de se mettre en mer au premier bon vent auec quatorze nauires, & le Prince Robert de sortir apres auec vne escadre de trente-deux, & que le Duc d'York receut vn commandement pareil de le suiure auec vne troisiéme, composée de quarante vaisseaux de guerre.

Le second motif de la querelle des Anglois & des Hollandois.

Ces preparatifs & ceux que les Estats faisoient de leur part, tesmoignoient assez que tout concouroit à la guerre, mais ce qui la fit croire infaillible fut que dans le temps que l'Ambassadeur Hollandois cherchoit à raiuster les choses, & que le sieur Dovving Resident de sa Maiesté à la Haye se preparoit de partir de Londres pour retourner vers les Estats auec ordre de faire tout ce qui se pourroit faire pour trouuer la paix ; onze nauires Anglois s'emparerent du Cap Verd, qui estoit dans l'obeyssance des Estats sur les costes de Guynée, qu'ils se rendirent maistres de Capo Borso, qu'ils allerent assieger le chasteau Del Mina, qui leur estoit encore plus important que les autres, & qu'ils leur enleuerent encore plusieurs vaisseaux. Il est certain que ces hostilitez arriuées dans vne conionćture assez delicate où les affaires se trouuoient, firent quasi desesperer de la paix. Mais le Comte d'Estrades Ambadeur de sa Maiesté Tres-Chrestienne vers les Estats des Pays-Bas, leur ayant offert la Mediation du Roy son Maistre, & d'ailleurs le sieur Dovving arriué à la Haye ayant asseuré les Estats Generaux que les vaisseaux de sa nation auoient ordre de sa Maiesté de n'attaquer point les Hollandois qui viendroient des Orientales, les choses demeurerent en suspens ; car les Estats enuoyerent vn pareil ordre au Vice-Amiral Op-Dam, qui s'estoit mis en mer auec vingt-quatre vaisseaux, de n'exercer aucun acte d'hostilité contre les Anglois, s'il n'y estoit obligé pour se defendre. Ces petites ciuilitez n'empescherent pourtant pas que les vns & les autres ne continuassent à se tenir sur leurs gardes ; car comme le Comte de Sandvvich attendoit les ordres de sa Maiesté pour s'éloigner des costes d'Angleterre, Op-Dam attendoit aussi à Goerée le commandement des Estats auant que de se mettre en mer.

On s'estonnera peut-estre de voir de si grandes dispositions à vne furieuse guerre

guerre que celle qui se preparoit entre ces deux peuples sans auoir veu respandre du sang, mais outre les raisons qui les auoient empeschez d'en venir aux mains, qui sont celles que ie viens de dire, il y en eut encore trois qui contribuerent beaucoup à les maintenir dans la retenuë. La premiere fut, Que les Agens des deux Estats trauailloient tousiours à l'ainstement; la seconde, que les vns & les autres sembloient auoir enuie de porter le theatre de la guerre en Guynée, afin que les tempestes qui sont frequentes en hyver sur les costes d'Angleterre & des Pays-bas ne ruinassent leurs flotes. En effet Op-Dam receut ordre des Estats de tirer de ce costé-là; mais enfin ces Estats voulant demeurer dans les termes de la ciuilité où on estoit encore, ils enuoyerent vn Exprés à leur Ambassadeur qui estoit à Londres, auec ordre d'asseurer sa Maiesté que cette flote n'estoit point pour agir contre les suiets qu'elle auoit en Afrique, mais seulement pour recouurer ce que le Capitaine Holmes y auoit pris sur eux sans ses ordres, & que tous les Officiers qui la commandoient auoient receu des ordres exprés d'entretenir par tout ailleurs la correspondance qui estoit entre les deux nations, & que pour les autres suiets qui leur pouuoient mettre les armes à la main, ils auoient resolu de donner à la Compagnie Angloise des Indes toute la satisfaction qu'ils pourroient. 1664.

Ce fut donc par toutes ces considerations que ces grosses armées nauales que l'on auoit equipées auec tant de promptitude & de frais, demeurerent dans le silence. Cependant comme chacun tend ordinairement à ses fins, & qu'vn Prince qui fait la guerre à ses voisins veut tousiours faire des amis, & auoir la iustice de son costé, S.M. n'oublia pas de pratiquer l'vne & l'autre de ces maximes: Elle depescha en qualité d'Enuoyé extraordinaire, le sieur Conventry vers le Roy de Suede, & le Cheualier Talbot vers celuy de Dannemarc, tant pour renoueller l'alliance qui estoit entre leurs Estats, que pour les informer des raisons qu'elle auoit d'appuyer l'interest des suiets qu'elle auoit dans la Guynée contre ceux que les Hollandois y auoient. La Iustice auoit cependant son cours ordinaire contre les conspirateurs & les fanatiques qui continuoient dans leurs opiniastre resolution de ne point ceder, car on en voyoit souuent tirer des prisons pour estre conduits au gibet, mais comme le recit de ces frequentes executions n'est point necessaire a la perfection de l'Histoire, & que d'ailleurs il est ennuieux, ie m'en abstiens pour ne point occuper inutilement les yeux d'vn Lecteur sur vn objet si desagreable. Il suffira donc si ie dis que les Gouuerneurs des Prouinces & les Magistrats des villes employerent tous leurs soins & toute leur authorité à plier ces dangereux esprits, de peur que la maladie ne deuint generale, & par consequent incurable.

Le Roy depéche des Enuoyez en Suede & en Dannemarc.

Iusques-là on auoit tousiours esperé que les choses s'accommoderoient, mais les Estats ayant appris que le Prince Robert s'estoit embarqué pour aller vers la Guynée, que sa flote estoit composée de dix-huit vaisseaux de guerre, que le Comte de Sandvvich estoit sur le point de prendre le mesme chemin auec vne autre escadre de vingt-quatre nauires, & que le Vice-Amiral Lavvson auoit laissé la sienne dans la Mediterranée sous les ordres du Capitaine Allen, pour en venir commander vne de vingt vaisseaux dans la Manche, ils enuoyerent commander à l'Amiral Op-Dam de reprendre la mer, & tirer à toutes voiles de ce costé-là, afin de s'opposer aux efforts que les Anglois y pourroient faire: Ce qui ne leur semblant pas encore suffisant pour reprendre la nouuelle Hollande, qui auoit esté enleuée par les Anglois, ils enuoyerent des ordres au Vice-Amiral Ruytter qui deuoit estre aupres de Cadis, d'aller appuyer Op-Dam, d'autant qu'ils ne doutoient point que le Comte de Sandvvich ne suiuist de bien prés le Prince Robert. Les desseins des vns & des autres n'eurent pourtant pas tout le succez qu'ils s'estoient promis, car vne furieuse & longue tempeste qui s'éleua les contraignit également de demeurer, le Prince Robert à Spithead, le Comte de Sandvvich entre Portmouth & l'isle de Wigth, & Op-Dam à la rade de Goerée: Quant à Ruytter, il ne put enuoyer qu'vne escadre de huit vaisseaux du costé de la Guynée, parce qu'il fut contraint de prendre la route de Salé, où la necessité de ses affaires l'appelloit. Mais comme les vents ne soufflent pas tou-

1664. jours auec vne violence pareille, on ne vid point plustost l'orage appaisé, que le Duc d'York partit de Londres suiuy des Ducs de Montmouth, de Buckingham & de Lenox, & des deux fils du Duc d'Ormond, du Mylord Hovvard, heritier du Duc de Norfolk, & de plus de deux cens personnes de marque, pour aller prendre le commandement de sa flote qui l'attendoit à Portmouth, & qui estoit composée de quarante nauires de guerre.

Tout cela faisoit croire que l'on verroit dans peu de iours la mer couuerte d'vn merueilleux nombre de vaisseaux, & qu'il s'ensuiuroit vne dangereuse bataille entre les deux partis, qui s'y estoient également disposez: Toutefois il ne partit pas vn vaisseau des postes qu'ils auoient tousiours occupez: La raison de cela fut, qu'Op. Dam fut affligé d'vne goute & d'vne colique qui le mirent tout à fait hors de seruice; Que les Estats ne voulurent point mettre leurs vaisseaux en mer sans leur donner vn Chef capable de commander; Qu'ils enuoyerent ordre à toutes les escadres de se retirer au Texel, à Goerée, & autres lieux, & que les Anglois n'ayant pas trouué à propos de dégarnir inutilement leurs costes pour aller vers la Guynée, où l'on n'auoit point affaire de leur secours, ils se contenterent d'enuoyer quelques fregates pour croiser la Manche: Ces fregates enleuerent plusieurs vaisseaux Hollandois chargez de viures & de vins. Ces petites hostilitez commencerent ainsi la guerre sur les costes communes des deux Estats. Nous en verrons peut-estre les suites, nous en verrons peut-estre la fin. Car les Estats ayant appris que sa Maiesté auoit enuoyé vn Exprés à la Cour de France, pour informer le Roy Tres-Chrestien des pretentions qu'elle auoit contr'eux, ils luy depescherent aussi le sieur Benninghem, qui auoit esté quelque temps auparauant leur Ambassadeur extraordinaire en la mesme Cour, pour luy representer les raisons qu'ils auoient de prendre les armes pour la conseruation de leurs biens. Ce grand Prince qui seroit bien aise de voir ses voisins iouyr des mesmes douceurs de la paix qu'il donne à ses peuples, fit partir au mois de Mars de l'année mil six cens soixante-cinq l'Illustre Duc de Verneüil, accompagné du sieur Courtin en qualité d'Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, pour moyenner vn si important accommodement. Le temps nous apprendra le succez de cette negotiation.

Les armées nauales ne sortent point de leurs postes; Pourquoy.

Le Roy Tres-Chrestien enuoye vn Ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

Il est certain que l'arriuée de ce Prince à Londres fit esperer vne heureuse fin d'vne si dangereuse querelle, & ce auec d'autant plus d'apparence qu'il fut accueilly dans cette Cour auec toutes les marques d'estime que l'on deuoit à sa naissance, & à la grandeur de celuy par lequel il estoit enuoyé: Mais comme l'interest l'emporte tousiours sur toutes sortes de considerations, pour quelques fortes & legitimes qu'elles soient, les Anglois s'attacherent si opiniastrement à ne rien relascher de leurs premieres pretentions, que l'on ne fut pas long-temps à iuger que cette Ambassade ne produiroit pas ce que l'on s'en estoit promis. Les Estats des Prouinces Vnies ne voulant donc point estre pris sans vert, ils adjousterent à leurs premieres leuées dix-huit Compagnies d'infanterie pour renforcer leurs garnisons, chargerent leurs vaisseaux de trente mille hommes, & en trouuerent encore sept ou huit mille pour composer vn camp volant, & pour restablir la perte de ceux qui seroient tuez au combat. Mais quoy que ces precautions semblassent les auoir mis à couuert de toute la colere de leurs ennemis, ils virent peu de iours aprés que la preuoyance des hommes n'arreste pas tousiours les fougues des caprices de la fortune.

Le Roy declare la guerre aux Hollandois.

La prudence seule les auoit fait mettre en cette posture, car bien qu'il arriuast tous les iours des hostilitez entr'eux par les prises qui se faisoient reciproquement sur la mer; il est certain qu'elles se faisoient comme par prelude, car la guerre n'estoit point encore declarée; mais enfin tous les peuples d'Angleterre tesmoignant au Roy vn desir ardent de recouurer la nouuelle Hollande & Capo Corse, auec toutes les autres places qui leur auoient esté enleuées par ces ennemis, dans l'esperance de tirer vne auantageuse satisfaction des dommages qu'ils auoient receus dans les Indes Orientales & Occidentales de Ruytter & d'autres Chefs Hollandois, sa Maiesté les voulant satisfaire par vn acte qui defendant à tous ses suiets de transporter aucuns soldats, armes, poudres, muni-

tions & autres pareilles marchandises de contre-bande, aux colonies de ces Estats, commandoit à ses Capitaines & Chefs de guerre de se saisir de tous les vaisseaux qu'ils rencontreroient sur la mer; & pour ne laisser personne en doute de ses ordres, il fit publier cette declaration dans les villes de Londres & de Westminster, & en suite dans toutes les autres du Royaume, ce qui ne luy semblant pas encore assez fort pour tesmoigner la chaleur qu'il apportoit à cette entreprise, il se rendit à Portmouth, accompagné du Duc d'York, du Prince Robert, & de tous les Grands de sa Cour, pour obliger ses Capitaines de mettre diligemment en estat la flote qu'il iugeoit necessaire à donner vn succez heureux à cette importante querelle: En suite dequoy le Duc d'York, le Prince Robert, le Duc de Montmouth, & plus de trois cens Gentils-hommes s'estant embarquez, cette flote, qui estoit admirablement equipée fit leuer les voiles pour aller chercher les ennemis. 1665.

Les Estats des Prouinces Vnies s'attendoient bien à cette guerre qu'on leur declaroit, & pour cet effet ils s'estoient mis & se mettoient encore tous les iours en estat de la soustenir auec gloire; Neantmoins ils furent surpris des termes dans lesqels on la leur declaroit; car ne se iugeant point autheurs de la querelle, comme la declaration du Roy le portoit, ils ne pouuoient comprendre la raison pour laquelle leur ennemy les en vouloit rendre coupables. Mais enfin leurs yeux s'estans ouuerts là dessus, & n'ayant point douté que ce ne fust pour pretexter le peu de droit qu'il auoit de les attaquer, ils iugerent qu'il falloit donner vn reuers à cette medaille, & faire voir que bien loin d'estre les agresseurs, ils se pouuoient plaindre de plus de cent hostilitez qu'on auoit exercées sur eux, depuis que leur mauuaise intelligence estoit née. Ils firent donc publier vne espece de Manifeste, par lequel ils allegueront que tout ce desordre n'estoit arriué que par les violences que le Capitaine Holmes auoit exercées contre leurs habitans des Indes, & non point par la faute de ceux qu'ils auoient de ce costé-là. Cependant ne voulant pas laisser à leurs ennemis la gloire de faire toutes les demarches necessaires à se contenter, ils mirent si bon ordre à l'armement de leur flote, qu'elle ne se trouua point inferieure à la leur, ny moins disposée à vuider tous leurs differens. Ils se mettent en estat d'vne vigoureuse defense.

Ces flotes estant donc sous les voiles auec vne pareille ardeur de combattre, elles firent plusieurs détours pour se rencontrer; les bourrasques & les tempestes s'estoient opposées à ce genereux desir, elles cesserent la nuit du dixiéme de Iuin, Ob Dam Amiral des Hollandois ne voulut point perdre le temps qu'il pouuoit agir, il leua les anchres le lendemain onziéme de ce mesme mois, en resolution d'aller chercher ces ennemis, qui estoient alors proche de Harwich, le vent le poussa fauorablement iusques-là, mais quelque desir qu'il eust d'en venir aux prises, il ne les attaqua que deux iours apres, qui fut le treiziéme. Il commença le combat par vne bordée de tout son canon, Minnes Vice-Amiral d'Angleterre, auquel il s'estoit adressé, le salüa d'vne risposte aussi furieuse: le Duc d'York qui commandoit la flote Angloise appuya son Vice-Amiral, le tonnerre de l'artillerie se fit entendre de tous costés depuis la pointe du iour iusqu'à trois heures apresmidy, sans que l'on connust bien ouuertement à qui la fortune auoit resolu de donner l'honneur du combat. Mais l'Amiral Hollandois ayant esté tué d'vn coup de mousquet au bout de ce temps, & son vaisseau ayant esté emporté en l'air, auec plus de quatre cens hommes qui le chargeoient, sans que l'on pût bien sçauoir par quel accident le feu s'estoit pris à ses poudres; on n'entra plus en doute du succez qu'il auroit, car outre ces deux remarquables disgraces, trois vaisseaux de cettte mesme flote s'estant assez mal-heureusement accrochez pour ne se pouuoir débarasser, ils furent tous trois consommez par vn brûlot Anglois; de sorte que Cortenaër Vice-Amiral de la Meuse ayant en suite esté tué auec plusieurs autres Chefs, cette perte causa vne si grande consternation dans tout le reste de cette flote, que si le Vice-Amiral Tromp n'eust rallié cinquante vaisseaux, auec lesquels il fit vne iudicieuse retraite du costé du Texel, cette bataille eust mis les affaires de cette Republique en mauuais estat; Mais ce Vice-Amiral ayant sauué ce grand reste, & plusieurs autres vais- Les deux flotes se choquent. L'Amiral Ob-Dam tué. Défaite des Hollandois.

1665. seaux s'estans venus rendre la mesme nuit à ce mesme port du Texel, ces Estats ne se trouuerent point si fort estourdis, qu'ils ne fussent en fort peu de iours en vne posture aussi bonne qu'ils l'estoient auant leur défaite. Il est pourtant tres-constant qu'ils perdirent en cette occasion dix-sept vaisseaux, plus de six mille hommes, les plus considerables desquels furent Ob Dam & Cortenaer, outre lequel nombre de morts, les Anglois firent encore quatorze cens prisonniers: Mais comme le combat auoit esté furieux & long, les Anglois eurent aussi bonne part au gasteau; car bien qu'ils n'eussent perdu qu'vn vaisseau qui leur auoit esté enleué dés le commencement du combat, ils trouuerent entre leurs morts, dont le nombre alloit au delà de quinze cens hommes, les Comtes de Marborowgh & de Portland, le Contre-Amiral Sanson, le Comte de Filzhardin, le Mylord Musquerry, Apleton, Kitby deux Capitaines de vaisseaux, & plusieurs autres personnes de marque.

Ce combat ne fut pas le seul qui se fit alors entre ces deux nations, Ruytter que les Estats des Pays-bas mettoient au nombre de leurs plus asseurez Amiraux, estoit en mer auec vne escadre de quatorze vaisseaux bien armés: C'estoit à dessein d'aller faire quelque grand Exploit aux Barbades, où nous auons dit cy-dessus que les Anglois s'estoient puissamment establis; il parut proche de ces isles le dernier iour du mois d'Auril, & y attaqua Charles-fort, mais cette attaque ne produisit rien de ce qu'il en auoit esperé, car le Gouuerneur de la place se deffendit auec vne vigueur si belle, qu'apres auoir essuyé plus de trois mille coups de canon, il contraignit ce Capitaine Hollandois à tourner les voiles d'vn autre costé. Il n'alla pourtant pas trop loin pour trauailler plus heureusement, car ayant rencontré sept vaisseaux Anglois, il les enleua, rompit le cours à la pesche que l'on faisoit à la terre Neufue, & ruyna l'habitation que les ennemis y auoient establie. Cependant la Reine Mere ayant tesmoigné au Roy son fils qu'elle trouueroit plus de goust dans la solitude qu'elle auoit tant aymée en France, que dans les diuertissemens de sa Cour; ce Prince ne se voulut point opposer au desir qu'elle auoit de se retrouuer dans cette douceur, il l'accompagna iusques à la coste de Kent, & la vid embarquer sur vn de ses batteaux de plaisir qui la porta iusques à Calais. Le Roy l'auoit veu sortir de ses Estats auec douleur & regret, sa Maiesté Tres-Chrestienne la receut auec grande ioye, & l'ayant traitée quatre ou cinq iours en diuers endroits, trouua bon enfin qu'elle allast iouyr de sa premiere douceur à Colombe.

Exploits de Ruitter contre les anglois.

La Reine Mere quitte l'Angleterre pour retourner en France.

Comme l'on ne voit gueres de guerres où la gloire ne picque également les deux partis opposez, il est certain que les Anglois & les Hollandois tirerent de la derniere bataille les plus genereux mouuemens du monde. Les Anglois qui se promettoient de vaincre tousiours, desirerent vne seconde bataille pour trouuer de nouueaux lauriers dans vne nouuelle défaite de leurs ennemis; le desir de se venger ne poussoit pas les Hollandois auec moins de violence & d'ardeur à voir leurs ennemis de plus prés; il n'y a rien aussi que les vns & les autres ne fissent pour en venir là; mais ils furent également contraints d'attendre vne conioncture plus fauorable; les vaisseaux de l'vne & de l'autre flote auoient esté trop mal menez pour se remettre sous les voiles, il les falloit restablir, on fit pour cela toutes les diligences possibles en Angleterre & en Hollande, on ne trouua pourtant pas les moyens de donner iour à ce genereux mouuement: Les Hollandois vouloiét attendre le retour de Ruytter pour luy faire remplir la place d'Op-Dam, les Anglois ne se pressoient pas, parce que la peste faisoit vn merueilleux degast dans Londres & en d'autres endroits du Royaume. Ils apprehendoient qu'elle ne se mist dans leur flote, ce qui eust esté la ruyne de tout le Royaume: Ainsi tant de considerations differentes suspendirent la commune ardeur de ces deux nations.

Il fallut pourtant enfin prendre vne resolution plus forte: Ruytter arriua sur l'Ems suiuy de toute sa flote, & des vaisseaux qu'il auoit pris sur les Anglois: Les Estats Generaux qui l'attendoient comme vn homme du courage & de la conduite duquel ils esperoient tout, n'eurent point plustost appris la nouuelle de son retour, qu'ils le declarerent Lieutenant general de leur flote: Cette qualité

l'obligeoit à faire de nouueaux efforts pour faire voir qu'il la meritoit. Il se rendit au Texel en resolution de se remettre en mer au premier bon vent: Les Vice-Amiraux Tromp, Cornelio Ewersen, & Tierckhide se trouuerent en ce mesme lieu pour en faire sortir cette flote, elle se trouua composée de 95. vaisseaux qui furent diuisez en trois escadres, elle se mit sous les voiles le treizieme d'Aoust & prit la route du Nord, où ce General auoit appris qu'il rencontreroit les Anglois proche de Bergue. 1665.

La flote des ces ennemis qui estoit composée de quatre-vingt dix voiles sous les ordres du Comte de Sandwich agissoit cependant auec plus de violence que de raison contre cette ville de Bergue, qui est du domaine de la Couronne de Dannemarc. Elle auoit receu dans son port dix vaisseaux Hollandois qui venoient des Indes Orientales; il prit fantaisie à cet Amiral Anglois de les enleuer s'ils sortoient, ou de les aller brûler dans ce mesme port, s'ils n'en vouloient point sortir: les Capitaines qui commandoient ces vaisseaux n'auoient garde de se mettre en mer estant asseurez qu'ils deuiendroient la proye de leurs ennemis dés l'heure mesme qu'ils se seroient éloignez du port, ils resolurent donc de ne point bouger; le General Anglois ne pût souffrir vn si long sejour, il enuoya demander au Gouuerneur de la place la permission d'entrer dans ce port pour se fournir de viures, & de quelques autres munitions qui manquoient à la pluspart de ses vaisseaux; Alefeld, on nommoit ainsi ce Gouuerneur, luy accorda ciuilement ce qu'il demandoit, à condition qu'il ne feroit entrer que trois de ses vaisseaux dans le havre: Cette condition s'opposoit au dessein qu'il auoit de prendre tous ces vaisseaux Hollandois, il ne s'y voulut point arrester, & se proposa de les aller enleuer de force: Il fit auancer pour cela quatorze vaisseaux de guerre, dont le moindre estoit monté de cinquante pieces de canon; le Gouuerneur qui vid arriuer cette escadre, qui estoit encore appuyée de quatre galiotes & de trois brulots, counut bien le dessein du Cheualier Tyddiman detaché pour l'execution de cette entreprise, il en voulut preuenir la suite, il enuoya dire qu'il ne luy auoit pas donné la liberté d'entrer dans son port auec vn si grand nombre de vaisseaux, & que s'il ne se retiroit il ne le traiteroit qu'à coups de canon: l'Anglois ne fit point d'estat de cette menace, il mit son escadre en bataille: le Cômandant de la flote Hollandoise voyant que c'estoit luy qu'on vouloit auoir, posta promptement ses dix vaisseaux à l'embouchure du port pour en defendre l'entrée, huit autres se rengerent derriere pour l'appuyer, Tyddiman fit tonner tout son canon pour les battre, les Hollandois n'espargnerent point le leur pour le payer en mesme monnoye, le Gouuerneur fit décharger sur luy quarante pieces de grosse artillerie qui bordoient les murailles de sa Citadelle; ainsi les fers s'eschaufferent de telle sorte, que l'Anglois ne se lassant point apres quatre heures de combat, ce tintamarre ne se fût point encore appaisé, si le reflus ne l'eût contraint de se retirer, auec perte de deux vaisseaux qui luy furent coulez à fonds, & de cinq à six cens hommes qui furent tuez; les Hollandois ne perdirent que trente hommes en cette attaque, mais le nombre des blessez fut de quatre-vingt sept.

Les Anglois mal-traitez deuant Bergue.

Comme il n'y a point de maladies qui n'ayent quelques interualles dans lesquels la douceur n'agit pas tousiours auec vne violence pareille, il n'y a point aussi de guerre dans laquelle on ne trouue quelques dispositions à la paix: Celle dont nous parlons auoit toutes les marques d'vne haïne irreconciliable, & les esprits des deux partis estoient tellement aigris, qu'on n'entendoit parler par tout que de leuer de nouueaux soldats, de facture & de radoubement de vaisseaux pour charger la mer: Neantmoins la pluspart des deux nations eurent sur le commencement du mois de Septembre quelque petit rayon d'esperance de voir la fin des miseres qui les accabloient: Ceux qui s'entremettoient de la paix firent agir de nouueaux ressorts pour la rencontrer. Les Estats des Prouinces Vnies leur promirent qu'ils entendroient tousiours d'vne bonne oreille les propositions raisonnables qu'on leur vondroit faire: Le Roy d'Angleterre leur respondit aussi qu'il ne s'en éloigneroit pas, pourueu que ses ennemis ne luy disputassent plus la nouuelle Hollande, qu'il disoit luy appartenir par plus d'vne

roient ses troupes : qu'il estoit donc à propos, & mesme tres-necessaire de preuenir ces nouueaux desordres auec toute la diligence possible, & que pour cét effet il les supplioit de vouloir seconder ses soins & sa preuoyance. La langue de ce Protecteur estoit bien penduë, ses raisons n'estoient pas esloignées des apparences, elles estoient dites à des personnes qui deuoient craindre, parce qu'elles auoient tousiours appuyé l'vsurpation de ce Protecteur ; ils apprehenderent aussi tous les disgraces dont on leur auoit voulu faire peur, ils remercierent son Altesse, comme ils l'appelloient, des soins qu'elle prenoit du salut public, luy promirent de trauailler incessamment à ce qu'elle leur ordonnoit, & pour ioindre l'effet aux paroles, commencerent à ietter les yeux sur les Officiers ausquels ils pouuoient donner la conduite de cette milice. Cette marque d'affection donna bien quelque relâche aux inquietudes qui le trauailloient : Mais comme il ne croyoit pas auoir assez fait, il nomma grand nombre de Iuges pour composer vne haute chambre de Iustice, afin que par des chastimens exemplaires il pust ietter la frayeur dans l'ame de ceux qui pouuoient encore auoir de mauuais mouuemens contre sa personne ou contre son gouuernement. 1658. Il institue vne haute Chambre de Iustice.

L'air n'est pas tousiours dans vne mesme constitution, il a ses differentes saisons de froid & de chaud, les inclinations des hommes ne sont pas aussi toûjours portées à vn mesme obiet, & nous voyons souuent qu'ils cessent d'aimer auiourd'huy ce qu'ils aimoient hier auec violence. Cromvvel auoit esleué Lambert aux plus hautes dignitez de la Republique, & il sembloit ne deuoir iurer que par luy, il n'auoit pas eu de moindres dispositions à mettre la fortune du Cheualier Henry Vane à vn rang pareil : La raison pour laquelle il auoit de si fortes dispositions pour Lambert, estoit qu'il estoit braue de sa personne, & qu'il l'auoit tousiours trouué si ardent à la ruine de la famille Royale, qu'il n'auoit point apprehendé de dire vn iour en pleine assemblée, *Que son espée auoit coupé plus de la moitié des racines de la Royauté & qui la tireroit encore contre le premier qui oseroit attenter à la liberté publique pour laquelle il vouloit perir*, les mouuemens qu'il auoit pour l'autre auoient vn mesme obiet, car il est certain que ce Cheualier ne regardoit pas la Couronne auec moins d'auersion que Lambert : mais comme ce Protecteur auoit vn esprit perçant, il connut que ces deux hommes n'appuyoient son authorité que pour leurs interests particuliers, il redouta l'ambition de Lambert, la fierte de l'esprit de l'autre ne luy sembla pas moins dangereuse, il se proposa de les éloigner tous deux, il cassa doucement le premier, & prit pretexte de renuoyer l'autre à sa maison, parce que dans le temps qu'on parloit de mettre la Couronne sur la teste de ce Protecteur, il ne s'estoit pû empescher de dire deuant vn grand nombre de gens, *Que si on vouloit restablir la Monarchie, la maison de Stuart valoit bien celle de Vvilliam, & qu'il ne pouuoit comprendre la politique de ceux qui chassoient des Rois pour se mettre sous la domination d'vne personne particuliere.* Il n'y a point de doute que ce mauuais traitement ne picquast iusqu'au vif ces deux grands courages, mais comme ils n'estoient point en estat de renuerser la fortune de leur ennemy, ils resolurent d'attendre sa mort pour agir de concert contre ceux qui seroient choisis pour remplir sa place. Il éloigne de la Cour Lambert & le Cheualier Vane.

Il est certain que l'armée du Roy Tres-Chrestien n'auoit attaqué Mardick sur la fin de la derniere campagne, que sur le dessein de mettre Dunkerque au mesme deuoir. Cette place n'auoit esté prise que pour la donner aux Anglois : L'attaque que l'on deuoit faire à Dunkerque, n'estoit encore que pour donner à cette nation le moyen de tenir en eschec les forces du Roy Catholique de ce costé-là. C'estoit vne affaire assez considerable pour n'estre pas faite legerement. Mylord Lockard Ambassadeur de cette republique à la Cour de France, partit aussi de Paris sur les derniers iours du mois d'Auril, pour en aller prendre les sentimens du Protecteur, il arriua dans Londres le 19. de May, il ne fallut que cinq iours pour se bien instruire de toutes ses intentions & de ses desseins : cela fait, il reprit le chemin de France pour aller rendre conte au Cardinal Mazarin du voyage qu'il venoit de faire.

Il y auoit grande apparence que l'on ne commenceroit point cette campagne de mil six cens cinquante huit par vn siege de cette importance : Ce fut pourtant la premiere chose qui fut resoluë dans le Conseil de sa Maiesté Tres Chrestien-

TABLE
DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES DANS LA SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande.

B

C

les

D

F

G

H

I

K

L

M

N

O

P

Q

R

.021.I

Fin de la Table des Matieres.